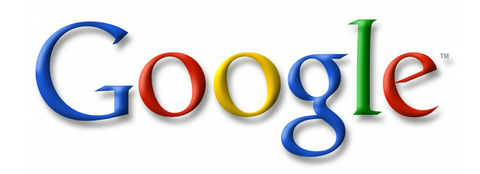


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

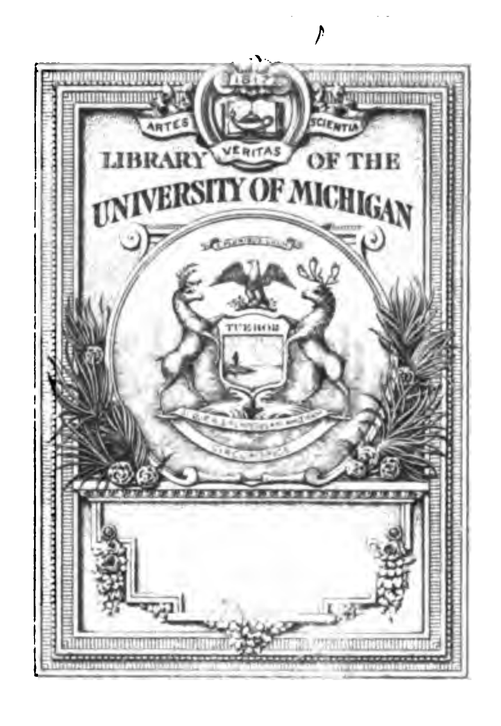
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1792

Digitized by Google

Digitized by Google

Archives départementales de la Gironde

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

GIRONDE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES. — SÉRIE G (Nos 1 à 920).

INVENTAIRE DES FONDS

DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DU CHAPITRE MÉTROPOLITAIN

DE BORDEAUX

RÉDIGÉ PAR

M. GOUGET, ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT, — M. DUCAUNNÈS-DUVAL, SOUS-ARCHIVISTE,
ET M. LE CHANOINE ALLAIN, ARCHIVISTE DE L'ARCHEVÊCHÉ.



BORDEAUX

IMPRIMERIE G. GOUNOUILHOU

11 — RUE GUIRAUDE — 11

1892

Digitized by Google

CD
1215
.A2
G5
A33
1892
v.1

Digitized by Google

Reg. St-
Mighoff
6-21-30
22127

INTRODUCTION

Le présent volume contient l'inventaire sommaire de deux fonds de la série G (clergé séculier) : ceux de l'archevêché de Bordeaux et de l'église métropolitaine et primatiale Saint-André.

I

Les documents provenant des anciennes archives de l'archevêché sont classés sous les nos G 1-266 et G 525-920; ceux qui ont appartenu au chartrier du chapitre sont cotés G 267-524. Voici les motifs de cette interversion. A une époque que nous ne pouvons déterminer avec exactitude, très probablement de 1814 à 1830, et en vertu d'une décision administrative que nous n'avons pas retrouvée, une partie des documents antérieurs à 1790 provenant de l'archevêché a été remise à l'Archevêque de Bordeaux; elle se trouve aujourd'hui encore au palais archiépiscopal. Il semble que, dans ce partage, on s'est préoccupé de conserver au dépôt départemental les pièces relatives au temporel et d'attribuer au dépôt diocésain celles qui concernent l'administration spirituelle. Mais la répartition paraît avoir été faite après un examen assez superficiel : on trouvera au fonds de l'archevêché des Archives de la Gironde nombre de pièces dont l'objet est purement spirituel et si, aux Archives diocésaines, le temporel des archevêques est à peine représenté, elles conservent presque en totalité les dossiers provenant du bureau des décimes, de la chambre du clergé, les pouillés, etc.

L'analyse des articles G 1-267 était terminée et imprimée et celle des articles G 268-524 était en train, quand M. le Ministre de l'instruction publique, par une dépêche en date du 17 novembre 1885, sans revendiquer les documents déposés au palais archiépiscopal, en prescrivit le classement et l'inventaire. S. G. Mgr Guilbert, alors archevêque de Bordeaux, y consentit volontiers et M. l'abbé Allain, archiviste diocésain et correspondant du Ministère, fut chargé de ce travail. M. le Ministre décida que son analyse serait imprimée à la suite de celle du fonds du chapitre de Saint-André. Voilà pourquoi l'Inventaire de l'archevêché est, dans ce volume, scindé en deux parties.

II

Pour donner une idée nette de la nature des documents de l'ancien chartrier archiépiscopal analysés ici et de leur répartition dans les deux dépôts, nous avons cru que le plus simple serait de dresser le tableau suivant :

Digitized by Google

Répartition de l'ancien fonds de l'Archevêché entre les Archives départementales et les Archives diocésaines.

MATIÈRES	ARCHIVES DÉPARTEMENTALES — COTES	ARCHIVES DÉPARTEMENTALES — DATES EXTRÊMES	ARCHIVES DIOCÉSAINES — COTES	ARCHIVES DIOCÉSAINES — DATES EXTRÊMES
1. Actes pontificaux	G. 1, 2	1139-1752	G. 525, 526	1606-1781
2. Actes du pouvoir civil	G. 3-7	1456-1786	G. 527-531, 911, 912	1550-1788
3. Vie, actes, correspondance des archevêques	G. 25	1530-1730	G. 532-542, 913	1456-1789
4. Papiers particuliers des archevêques	G. 249-263	1340-1783	»	»
5. Chancellerie :				
a) expéditions et comptes	»	»	G. 543, 549-553, 561-567	1613-1790
b) registres des ordinations	G. 11	1560	G. 544-548, 914	1613-1783
c) documents statistiques	»	»	G. 554-560	1757-1786
d) inventaires anciens des archives	G. 264-266	1562, 1656, 1732-1733	G. 568	1656
6. Ordonnances	G. 8, 12-22	1124-1790	G. 569-579, 915	1600-1788
7. Suffragants	»	»	G. 580	1622-1757
8. Concile provincial de 1624	G. 38	1624	G. 581	1624
9. Assemblées générales et provinciales du clergé	G. 26-37, 39	1530-1788	G. 582-586	1561-1785
10. Synodes, assemblées foraines, conférences ecclésiastiques	»	»	G. 588-597	1606-1789
11. Chapitres	G. 227-229	1608-1644	G. 598-603	1316-1789
12. Ecclésiastiques séculiers	»	»	G. 604-607	1634-1789
13. Couvents :				
a) hommes	»	»	G. 608-626	1179-1790
b) femmes	»	»	G. 627-634	1603-1789
14. Visites des archevêques	G. 24	XVe siècle-1755	G. 635-654	1606-1790
15. Paroisses	»	»	G. 655-668	1422-1792
16. Confréries, pèlerinages, bancs, sépultures, chapelles, reliques, indulgences, quêtes	»	»	G. 669-686	1591-1789
17. Officialité :				
a) procès	G. 73-75, 79, 80	1377-1789	G. 687-703, 916	1606-1787
b) affaires matrimoniales	G. 77	1736-1790	G. 704-720	1609-1790
18. Registres paroissiaux ; rectifications d'actes	»	»	G. 721-725	1629-1793
19. Bénéfices :				
a) collations, visas, refus, procès, etc.	G. 9, 10, 23, 78	1591-1789	G. 726-783	1569-1789
b) insinuations	G. 76	1635-1740	G. 784-825	1566-1790
c) revenus et charges	G. 54	1638-1780	G. 826-845	1618-1766
d) greffe du domaine des gens de mainmorte	»	»	G. 846-848	1692
e) pouillés	»	»	G. 849-850	1728-1755
20. Affaires litigieuses et financières du clergé diocésain	G. 40-43, 45-48, 68	1561-1766	G. 587, 860-864, 879-881	1563-1770
21. Décimes et impositions ecclésiastiques	G. 44, 49-53, 55-67, 69, 70	1561-1785	G. 851-859, 865-873	1616-1758
22. Chambre du clergé	G. 71, 72	1651-1785	G. 874-878, 917	1600-1762
23. Temporel des archevêques :				
a) terres	G. 82-216	1214-1787	»	»
b) dîmes, agrières, quartières	G. 217-224	1307-1791	»	»
c) procès	G. 225-235	1410-1783	»	»
d) comptes de l'archevêché	G. 236-245	1332-1782	G. 918	1336-1340
e) pièces diverses	»	»	G. 882, 883	1708-1789
24. Collèges et séminaires	»	»	G. 884-887	1443-1702
25. Petites écoles	»	»	G. 888, 889	1617-1790
26. Hôpitaux	»	»	G. 890-893	1705-1717
27. Religionnaires et jansénistes	»	»	G. 894-901	1617-1785
28. Divers et supplément	G. 81, 246, 247	1317-1784	G. 902-910, 919, 920	XIIe siècle-1784

Digitized by Google

Autant que nous en pouvons juger par un examen attentif de l'inventaire des articles G. 1-247 et par une étude approfondie des pièces que nous avons classées et inventoriées nous-même (G. 525-920), nous pensons que le fonds de l'Archevêché de Bordeaux n'apportera pas une contribution considérable à l'histoire générale et à l'histoire politique de la Province.

En revanche, on y trouvera des renseignements très abondants et d'un grand intérêt sur l'histoire de la civilisation (mœurs, coutumes, etc.) et sur l'administration ecclésiastique. On pourra, dans nos documents, suivre de très près la vie et le gouvernement d'un grand diocèse sous l'ancien régime et s'y instruire complètement de tout ce qui regarde les personnes, les choses et les jugements (c'est, on le sait, la division classique en droit canonique). Si on se décide à rédiger un dictionnaire topographique de la Gironde ou à lui consacrer une étude sérieuse de géographie historique, le fonds dont nous essayons de donner l'idée sera une des meilleures sources à consulter.

Nous allons indiquer, en suivant l'ordre des matières adopté dans le tableau ci-dessus, ordre que nous avons tâché de rendre conforme aux règles de la logique, l'intérêt plus ou moins grand des diverses sections que nous avons établies.

Nos deux collections d'*Actes pontificaux* (G. 1, 2, 525, 526) ne sont pas des plus riches, pas plus que celles où nous avons rassemblé les *Actes du pouvoir civil* (G. 3-7, 527-531, 911, 912).

En ce qui concerne la *Vie* et les *Actes des Archevêques,* nous signalerons le manuscrit de Bertheau sur l'administration du cardinal de Sourdis (G. 532) et les pièces (2 portefeuilles et 1 registre, G. 534, 535, 913) du fameux différend entre Henri de Sourdis et le duc d'Épernon. — Nous possédons une partie de la *Correspondance* des archiprêtres, vicaires forains et témoins synodaux avec le cardinal de Sourdis (G. 536-539); elle est pleine de traits de mœurs curieux et jette un triste jour sur l'état où se trouva le diocèse à la suite des troubles du XVI[e] siècle et de la vacance du siège pendant neuf années, après la mort d'Antoine Prévost de Sansac.

Nous n'avons rien à dire des *Papiers particuliers des Archevêques* (G. 249-263). — Il ne reste qu'une faible partie des registres de la *Chancellerie* archiépiscopale. Les plus intéressants sont ceux où se trouvent réunis en bon ordre des renseignements statistiques presque complets sur l'état administratif et financier des paroisses dans les dernières années de l'ancien régime (G. 554-560). — La série des registres d'ordination (G. 544-548, 914) est assez considérable.

Il convient de mentionner trois *Inventaires* des anciennes archives de l'archevêché, de 1563, 1656, 1732-33 (G. 264-266, 568). C'est dans le premier de ces inventaires que Rabanis a retrouvé le procès-verbal de la visite de Bertrand de Goth dans sa province qui prouve matériellement la fausseté de la légende de Villani sur l'entrevue de Saint-Jean-d'Angély.

La collection d'*Ordonnances* des Archevêques et de leur conseil (on disait, à Bordeaux, « la congrégation ») est importante, malgré des lacunes regrettables, moins au point de vue des statuts synodaux, qui ont été plusieurs fois imprimés, et des mandements d'une portée générale, qu'en raison d'une multitude de décisions quotidiennement prises sur des cas particuliers, décisions qui permettent de saisir sur le vif le gouvernement du diocèse aux XVII[e] et XVIII[e] siècles (G. 8, 12-22, 569-579, 915). — Un mince portefeuille des archives diocésaines (G. 580) renferme quelques pièces d'un médiocre intérêt sur l'intervention des Archevêques dans les affaires de leurs *Suffragants.*

A l'archevêché encore, on conserve les actes originaux du *Concile provincial de 1624* et de nombreux documents annexes (G. 581); aux archives départementales, la précieuse correspondance échangée sans succès entre le cardinal de Sourdis et la cour de Rome, pour obtenir l'approbation pure et simple des décrets du dit concile (G. 38).

Les deux dépôts se partagent un certain nombre de dossiers intéressants sur les *Assemblées générales et provinciales du clergé* (G. 26-37, 39, 582-586). — Il reste peu de chose des actes des *Synodes diocésains et assemblées foraines* (G. 588-597); ce qui nous est parvenu fait beaucoup regretter les documents disparus.

A l'archevêché, les sections relatives aux six *Chapitres* séculiers du diocèse (G. 593-598), aux onze *abbayes* (G. 604-608), aux *congrégations religieuses* (G. 610-628), surtout aux congrégations de femmes, notamment les Carmélites (G. 630) et les Filles Notre-Dame (G. 628), méritent d'être suivies

Digitized by Google

attentivement. Bon nombre de nos documents ont été mis en œuvre plus ou moins exactement par divers historiens.

Nous devons attirer spécialement l'attention des érudits sur notre série de procès-verbaux de *Visites archiépiscopales;* quoique malheureusement fort incomplète, elle est encore importante (G. 24, 635-654). On sait tout ce que les documents de ce genre peuvent apprendre sur la topographie des paroisses, les bénéfices simples qui se trouvaient sur leur territoire, les églises, leur décoration, leur mobilier, les pèlerinages, dévotions, usages et superstitions, l'administration et les revenus des fabrique, les nombre des habitants et communiants, celui des pauvres, les institutions charitables, les petites écoles, etc. Le chiffre de nos procès-verbaux isolés ou transcrits dans des registres n'est pas loin d'atteindre 2,400. — On a classé à la suite des visites sous la rubrique *Paroisses* (G. 655-668), environ 3,000 pièces détachées dont beaucoup offrent un assez grand intérêt. — 18 registres ou portefeuilles (G. 669-686) se rapportent aux *Pèlerinages, confréries, bancs, sépultures, chapelles,* etc.

Les papiers provenant de l'*Officialité* diocésaine, de l'Officialité métropolitaine et du tribunal de primace (G. 73, 75, 79, 80, 687-703, 916), assez rares pour la période antérieure à 1600, abondent au contraire pour le XVIIe et le XVIIIe siècles, mais leur valeur historique est en raison inverse de leur multiplicité; il n'y a guère pour les deux derniers siècles que des pièces vulgaires; les plus anciennes au contraire ont parfois du prix. — Les nombreux dossiers d'affaires matrimoniales (G. 77, 704-720) fournissent naturellement beaucoup de renseignements généalogiques. On n'a pas manqué, dans la rédaction de l'Inventaire, de relever les principaux noms.

En ce qui concerne les *Bénéfices* du diocèse, le fonds ancien de l'archevêché est fort riche. La série des registres de *Collations* et d'*Insinuations* est presque complète (G. 9, 10, 23, 76, 78, 726-825). La place nous est trop étroitement mesurée pour que nous puissions indiquer tous les noms de personnages connus qu'on peut y relever et aussi les notables rectifications que nos documents apportent aux listes d'abbés du *Gallia*. Nous avons l'intention d'en faire l'objet d'un travail spécial. — Nous avons déjà dit que les Archives diocésaines conservaient une grande partie des papiers de la Chambre du clergé et du Bureau diocésain des Décimes (G. 587, 826-881, 917). En combinant les données qu'ils fournissent avec celles qu'on pourra tirer des documents de même nature déposés aux Archives départementales, il sera aisé de se renseigner très exactement sur l'état administratif et financier du Diocèse au XVIIIe siècle : patrons et collateurs, revenus, charges et impositions ecclésiastiques.

Dans le *Pouillé* qu'on trouvera à la fin de cette introduction, nous avons groupé des milliers de chiffres provenant de cette source et notamment les déclarations des bénéficiers en 1730 et 1760, déclarations accompagnées de pièces justificatives, et sérieusement contrôlées par le bureau diocésain.

Le dépôt départemental possède la presque totalité des archives de l'ancienne *mense archiépiscopale* (G. 82-245, 918) : hommages, terriers, lièves, plans des anciennes seigneuries possédées par les Archevêques en pays bordelais et dans le Périgord; cens, dîmes, quartières, rentes, etc. Il suffira de signaler cette masse considérable de registres et de cartons dont l'inventaire fait largement connaître le contenu. Mais nous devons signaler expressément la série extrêmement importante des *Comptes de l'archevêché* aux XIVe et XVe siècles (G. 236-245, 918) qui ont été publiés en grande partie par M. Leo Drouyn pour la Société des Archives historiques de la Gironde. Il faut avoir parcouru ces registres ou du moins notre inventaire sommaire et l'introduction des volumes de l'excellent érudit pour comprendre la valeur et l'immensité du trésor de renseignements qu'ils fournissent sur la vie privée, les usages, le prix des denrées, les monnaies, etc., en Bordelais et en Périgord durant la dernière période du moyen âge.

A l'archevêché, on a classé dans les liasses G. 882-893 quelques centaines de pièces d'un réel intérêt sur les *Séminaires, Collèges, petites Écoles et Hôpitaux,* et sous les numéros G. 894-901, beaucoup de documents relatifs aux *Religionnaires* et *Jansénistes,* dont la portée est surtout dans les noms propres qu'ils fournissent.

Digitized by Google

Aux *Documents divers*, nous signalerons le manuscrit G. 81, recueil considérable de textes et de formules, le manuscrit G. 902, du XIIe siècle, provenant de Saint-Émilion, que M. Léopold Delisle a bien voulu examiner pour nous fournir les éléments de notre notice, et quelques manuscrits liturgiques bordelais d'une valeur appréciable.

III

Le rédacteur de l'inventaire du fonds du chapitre de Saint-André en a classé les documents en dix-neuf sections dont voici le tableau :

Tableau du fonds du Chapitre de Saint-André.

MATIÈRES	COTES	DATES EXTRÊMES
1. Actes relatifs à la fondation et à la constitution du Chapitre	G. 267-272	1099-1761
2. Statuts et règlements	G. 273	1316-1410
3. Personnel; présences et pointes	G. 274-283	1483-1790
4. Actes capitulaires	G. 284-314	1402-1776
5. Obituaires	G. 315-316	XIVe siècle-1624
6. Anniversaires	G. 317-319	1389-1504
7. Chapelles	G. 320-325	1176-1783
8. Testaments des chanoines et droits du Chapitre sur leur mobilier	G. 326, 327	1436-1698
9. Succession d'H. de Béthune	G. 328, 329	1680-1705
10. Procès du Chapitre contre les Archevêques	G. 330, 331	1504-1770
11. Juridiction du Chapitre dans la Sauvetat de Saint-André	G. 332, 333	1525-1770
12. Droits de monnayage et de tonlieu	G. 334-340	1027-1701
13. Biens du Chapitre, baux, dîmes, rentes, lods et ventes, cens	G. 341-478	1236-1788
14. Don gratuit	G. 479	1534 1684
15. Procès contre divers	G. 480-488	1410-1782
16. Comptes du Chapitre et recette des cens	G. 489-502	1399-1770
17. Comptes de la Fabrique	G. 503-517	1427-1751
18 Correspondance du Chapitre	G. 518, 520	1636-1778
19. Inventaires anciens des archives capitulaires	G. 521-524	1380-1768

La première section, *Actes relatifs à la fondation et à la constitution du chapitre* (G. 267-272) contient un assez grand nombre de bulles, lettres-patentes, actes archiépiscopaux, arrêts du Conseil et du Parlement réglant son régime intérieur, ses exemptions, droits et prérogatives, notamment un compromis de 1145 où saint Bernard fut l'un des arbitres.

Il suffira de mentionner les *Statuts* de 1316 et 1410 (G. 273) lesquels n'ont rien de bien particulier, et la troisième section, *Personnel,* présences et pointes (G. 274-283).

Les trente-deux registres et cartons d'*Actes capitulaires* (G. 284-314), malgré leurs lacunes (75 ans environ pour une période de trois siècles et demi), sont la partie la plus intéressante du fonds. On sait tout ce qu'on peut trouver dans les documents de cette nature pour l'histoire des mœurs, sur les événements politiques, les entrées royales et autres grandes cérémonies publiques, le personnel, les relations avec l'Ordinaire des chapitres cathédraux, si susceptibles à l'endroit de leurs privilèges, les règlements somptuaires de ces compagnies, les réparations et la décoration des églises cathédrales, etc. L'analyse des registres et cartons de cette section a été faite avec beaucoup de soin et d'étendue.

Il y a lieu de mentionner expressément les précieux *Obituaires* de Saint-André (G. 315, 316) publiés il y a quelques annés par la Société des Archives de la Gironde et les recettes et dépenses des *Anniversaires* (G. 317-319). Il ne sera pas difficile d'y relever nombre de détails curieux, de même que dans la série des fondations de *chapelles* (G. 320-325).

Digitized by Google

Les articles G. 326, 327, *Testaments*, sont riches en inventaires de meubles, vêtements et livres. — La neuvième section (G. 328-329) nous donne le dossier de la *Succession* d'un des plus vénérables archevêques de Bordeaux, *Henri de Béthune*, succession que le Chapitre avait acceptée sous bénéfice d'inventaire.

On ne s'étonnera pas de rencontrer dans notre fonds onze articles (G. 330-331, 480-488) réservés aux pièces des *Procès* soutenus par les chanoines de Saint-André contre les archevêques (le cardinal de Sourdis principalement), divers corps et particuliers. Comme toutes les compagnies pourvues de privilèges et de biens, ils se sont trouvés plus d'une fois dans l'obligation de défendre les uns et les autres.

Entre autres privilèges, le chapitre avait la justice civile et criminelle dans un minuscule quartier de la ville qu'on appelait la *Sauvetat de Saint-André*, des *droits de monnayage et de tonlieu*. A cet égard, les articles G. 332-340 sont riches en documents dont certains datent du XI[e] siècle.

Comme il arrive régulièrement dans les fonds analogues, la section des *biens, baux, rentes, lods et ventes, cens* (G. 341-478) est la plus considérable; elle absorbe ici plus de la moitié des articles et embrasse une période de cinq siècles et demi. On n'aura pas de peine à se faire l'idée des ressources qu'elle peut offrir aux travailleurs.

L'article G. 479 se réfère aux impositions du chapitre et à sa part dans le *Don gratuit*.

Ses *Comptes* et ceux de la *Fabrique* (G. 489-517), surtout les pièces relatives aux dépenses (réparations de l'Église métropolitaine et des maisons canoniales, frais du culte, emploi des dons) intéresseront les érudits et principalement les archéologues.

La *Correspondance* avec les autres chapitres de France (G. 518-520) roule surtout sur les privilèges, préséances et usages.

Quelques *Inventaires* anciens des Archives capitulaires (G. 521-524) ont été analysés avec soin, en raison des sommaires de documents précieux, depuis longtemps perdus, qu'on y rencontre à chaque page.

IV

Nous avons pensé qu'un *État* exact *du diocèse de Bordeaux* aux derniers temps de l'ancien régime pourrait être utilement dressé d'après les pièces conservées au dépôt diocésain. Cette idée a été bien accueillie par la Direction des Archives, qui a libéralement autorisé l'impression de cet *État* à titre de complément de l'introduction du premier volume de l'inventaire sommaire de la série G. Nous croyons bon de mettre en tête de nos tableaux une brève notice préliminaire.

I. *Sources*. Nos documents proviennent en majeure partie du Bureau diocésain, dont la fonction principale était de répartir et de faire rentrer les Décimes, contribution ecclésiastique dont le produit était versé entre les mains du trésorier général du Clergé de France, lequel à son tour le transmettait au trésor royal. Les assemblées générales du clergé répartissaient l'imposition totale sur les divers diocèses, au prorata du revenu des bénéfices existant dans chacun d'eux; à son tour, le Bureau diocésain faisait le « département », c'est-à-dire qu'il fixait la somme à payer par chaque contribuable. Pour procéder avec justice à cette double répartition, il fallait de toute nécessité se procurer des renseignements précis sur ce que donnaient annuellement à leurs titulaires les évêchés, abbayes, prieurés, cures, chapellenies, etc. On y parvenait en rédigeant des pouillés diocésains d'après les déclarations qu'on exigeait, de temps à autre, des bénéficiers, déclarations dont l'inexactitude volontaire était sévèrement réprimée, et qui d'ailleurs étaient contrôlées par le dépôt entre les mains des membres du Bureau de toutes les pièces justificatives nécessaires : baux, comptes, etc.

Les pouillés diocésains, réunis à Paris entre les mains des agents généraux du Clergé, servaient de base à leur tour au pouillé général. Les Archives diocésaines possèdent la collection presque complète des pièces ayant servi à l'établissement des pouillés de 1730 et 1760 (G. 826-845).

Quelques documents ayant la même origine sont conservés aux archives de la Gironde sous la

Digitized by Google

cote G. 54. Enfin nous possédons en son entier le pouillé de 1730 (G. 849) et plusieurs pouillés incomplets des années suivantes (G. 850). — D'autre part, le prince Ferdinand de Rohan fit exécuter des travaux statistiques assez complets en 1772. Nous en avons une bonne partie à l'archevêché (G. 554-560). En étudiant avec soin et en combinant ces deux séries de pièces et de registres (environ 4,000 documents au total), nous sommes arrivés à dresser en toute sûreté les tableaux dont se compose notre pouillé.

II. *Plan du Pouillé.* — On y trouvera : 1) Pour l'*Archevêché,* les revenus et impositions ecclésiastiques pour 1755, 1771, 1789; — 2) pour les six *Chapitres* séculiers, leur composition, les collateurs des dignités, prébendes, etc., et les revenus et impositions en 1755 et 1771; — 3) pour dix ***Sociétés de bénéficiers,*** leur composition, leurs revenus et charges en 1730, leurs revenus et impositions en 1755 et 1771; — 4) pour trois *Séminaires,* la date de fondation, le nombre de maîtres et d'élèves, les revenus et charges en 1730, 1755, 1771; — 5) pour les onze *Abbayes,* l'ordre auquel elles appartenaient, les revenus et charges de la mense abbatiale, de la mense claustrale et des offices claustraux en 1730, 1755, 1771; — 6) pour vingt-cinq *couvents d'hommes,* leur ordre, la date de fondation, le nombre des religieux, les revenus et charges en 1730 et 1760, les revenus et impositions en 1771; — 7) les mêmes renseignements pour quinze *couvents de filles;* — 8) pour soixante ***prieurés simples,*** les collateurs, les revenus et charges en 1730 et 1755; les revenus et impositions en 1771; — 9) pour trois cent quatre-vingt-dix *paroisses* et trente-cinq *annexes,* réparties par archiprêtrés, le nom du saint titulaire de l'église, la qualité du bénéfice, les patron et collateur, les décimateurs, les revenus et charges en 1730 et 1760; les revenus, impositions, population (habitants et communiants) en 1772; — 10) enfin des renseignements sommaires sur quatre-vingt-dix-neuf ***chapellenies, obits*** et ***prestimonies.***

La disparition d'un certain nombre de documents est la cause de quelques lacunes qu'on remarquera dans nos tableaux. En étudiant parallèlement à ceux-ci les articles G. 826-845 de l'Inventaire, on pourra recueillir un certain nombre d'observations qui n'ont pu trouver place dans les tableaux eux-mêmes.

III. *Circonscription du diocèse avant 1789.* — Elle différait en plusieurs points de celle du diocèse actuel, qui embrasse le territoire entier de la Gironde, englobant quelques paroisses de l'ancien diocèse d'Agen et la majeure partie de l'ancien diocèse de Bazas, mais ayant laissé au diocèse actuel d'Aire le pays de Born.

Au nord et à l'est jusqu'à Castillon, la limite actuelle se confond, sauf l'annexion au département de la Gironde de la paroisse de Saint-Antoine, avec la limite ancienne.

A partir de Castillon, celle-ci était formée par la rive droite de la Dordogne jusqu'au point qui sépare Branne (ancien diocèse de Bazas) de Moulon (diocèse de Bordeaux). De là, pour établir la démarcation des deux diocèses, il faut tirer une ligne du nord au sud, ligne à peu près droite jusqu'à la Garonne, qu'elle atteint entre Le Pian (dioc. de Bordeaux) et Saint-Pierre-d'Aurillac (dioc. de Bazas) et passant à l'est des paroisses de Grézillac, Daignac, Faleyras, Bellebat, Baigneaux, Cantois, Arbis, Saint-Pierre de Bat, Mourens, Saint-Germain de Grave et Aubiac. La rive droite de la Garonne était nôtre entre Le Pian et Saint-Macaire. La frontière passait ensuite entre Toulenne, Fargues, Noaillan, Villandraut et Saint-Symphorien (dioc. de Bordeaux), Langon, Roaillan, Le Nizan, Uzeste, Préchac et Bourideys (dioc. de Bazas); puis elle courait de l'est à l'ouest, englobant Le Tuzan, Hostens et Belliet, mais laissant au sud Belin et Lugos, puis redescendait du nord au sud de façon à conserver à notre diocèse les paroisses d'Aureillan, Bias, Biscarosse, Gastes, Saint-Julien-en-Born, Lévignac, Mezos, Mimizan, Parentis, Pontenx et Sanguinet. — L'Océan limitait le diocèse à l'ouest.

IV. *Divisions administratives de l'ancien diocèse.* — Il comprenait dix archiprêtrés. Sur la rive gauche de la Garonne et de la Gironde : Lesparre, Moulis, Cernès, Buch-et-Born; sur la rive droite de la Gironde et de la Dordogne : Blaye, Bourg, Fronsac, Entre-Dordogne; entre les deux fleuves : Entre-deux-Mers, Bénauge. Le tableau suivant est celui de la répartition des bénéfices et établissements ecclésiastiques entre ces dix archiprêtrés et la ville de Bordeaux qui n'appartenait à aucun d'eux.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES ARCHIPRÊTRÉS	SIÈGE DES ARCHIPRÊTRÉS	Paroisses.	Annexes.	Chapitres.	Abbayes.	Prieurés.	Couvents d'hommes.	Couvents de femmes.	Séminaires.	Sociétés de bénéficiers.
Ville de Bordeaux.	»	15	1	2	1	7	15	12	3	9
1. Bénauge	Loupiac......	36	4	1	»	2	6	1	»	»
2. Blaye	Marcillac....	30	3	»	3	6	3	»	»	»
3. Bourg............	Gauriac......	32	7	»	1	7	2	1	»	»
4. Buch-et-Born.....	Parentis.....	29	»	»	»	3	»	»	»	»
5. Cernès...........	Gradignan ...	44	6	1	»	6	»	»	»	»
6. Entre-deux-Mers..	Génissac.....	65	2	1	2	7	2	»	»	»
7. Entre-Dordogne ..	Saint-Magne..	40	6	1	1	3	6	3	»	1
8. Fronsac..........	Bonzac.	36	4	»	1	12	»	»	»	»
9. Lesparre	Saint-Estèphe.	34	»	»	2	6	2	»	»	»
10. Moulis...........	Moulis.......	29	2	»	»	1	»	»	»	»

V. *Qualité des bénéfices à charges d'âmes; Décimateurs.* — Les 390 paroisses du diocèse se décomposaient ainsi : 217 cures, 22 prieurés-cures réguliers, et 151 vicairies perpétuelles. Mais tous les titulaires de cures ne jouissaient pas des fruits décimaux dans leur intégrité; très souvent ils les partageaient dans des proportions diverses, soigneusement indiquées dans l'inventaire sommaire (art. G. 826-845) avec des codécimateurs ecclésiastiques et quelquefois avec des seigneurs laïques.

VI. *Patrons et collateurs.* — On sait que sous l'ancien régime le pouvoir des évêques était restreint, dans une mesure plus ou moins grande, par les droits de certains dignitaires ecclésiastiques conférant les bénéfices *pleno jure,* et par ceux des patrons ecclésiastiques ou laïques qui « présentaient » les sujets. Ces entraves existaient dans l'archevêché de Bordeaux, mais elles étaient bien moins étroites qu'en certains autres diocèses. Je renvoie aux tableaux du pouillé en ce qui concerne la collation des dignités et prébendes des chapitres et celle des prieurés. Quant aux paroisses, l'Archevêque en conférait 236 *pleno jure* et une alternativement avec le chapitre de Saint-Seurin; 56 étaient conférées *pleno jure* par d'autres que lui (1 par les chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin, alternativement; 14 par le chapitre de Saint-André, 6 par le chapitre de Saint-Seurin, 6 par le chapitre Saint-Émilion, 14 par l'abbé de Saint-Romain de Blaye, 4 par l'abbé de Saint-Sauveur de la même ville, 1 par l'abbé de Bourg, 1 par l'abbé de La Sauve, 6 par l'abbé de Verteuil, 1 par l'abbé de La Couronne, 1 par l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, 1 par le commandeur du Temple); divers patrons présentaient aux 99 autres : c'étaient le doyen et l'aumônier de Saint-André, les archidiacres de Cernès et de Médoc, les chapitres de Saint-Émilion, Cadillac et Uzeste; les onze abbés du diocèse, ceux de Baigne et de Saint-Florent; les moines de Sainte-Croix et ceux de La Sauve; les Jésuites du collège de Bordeaux et les Lazaristes du séminaire, les Feuillants et les Chartreux de Bordeaux; les prieurs de Comprian et de Belliet, les commandeurs de Malte et du Temple de Bordeaux et celui d'Arsins.

VII. *Revenus, charges, impositions ecclésiastiques.* — Notre pouillé fournit, sur ce sujet, un ensemble considérable de renseignements certains. En l'étudiant, on se rendra compte que les bénéfices opulents n'étaient pas nombreux dans l'ancien diocèse de Bordeaux. Nous n'entrerons ici dans aucun détail et nous ne ferons pas de réflexions sur les impositions ecclésiastiques, laissant aux travailleurs qui feront usage de nos tableaux le soin d'en grouper et d'en interpréter les chiffres. Disons seulement qu'en 1771, le revenu total des bénéficiers du diocèse était estimé à 1,005,928 livres et que leurs impositions allaient à 122,843 livres, et qu'en 1776, celles-ci avaient été augmentées de 7,213 livres (G. 856). — Observons encore que le Bureau diocésain estime, en 1730, le revenu brut de la dîme et porte en charge les frais de culture et de perception. En 1760, au contraire, ces frais sont généralement déduits du chiffre du revenu. Celui de 1772 est net.

VIII. *Population.* — Nos chiffres sont empruntés aux registres des renseignements recueillis en 1772 par les vicaires généraux du prince archevêque Ferdinand de Rohan (G. 554-560). Nous les donnons tels quels, sans pouvoir en garantir l'exactitude ni les contrôler sûrement.

Digitized by Google

POUILLÉ DU DIOCÈSE DE BORDEAUX AU XVIIIe SIÈCLE

I. — L'Archevêché (1).

L'Archevêché de Bordeaux, ci-devant à l'élection du chapitre Saint-André, était, depuis le Concordat de François Ier, à la nomination du Roi et à la collation du Pape. — L'archevêque prenait le titre de primat de la seconde Aquitaine. Les Évêchés suffragants étaient ceux d'Agen, Angoulême, Condom, Luçon, Périgueux, Poitiers, La Rochelle, Sarlat.

	1755	1771	1789
Revenus	48,000 liv.	37,000 liv.	55,000 liv.
Impositions ecclésiastiques	1,694	7,000	»

II. — Les Chapitres.

NOM DU LIEU	SAINT TITULAIRE	COMPOSITION DU CHAPITRE	COLLATEURS	1730 REVENUS	1755 REVENUS	1755 IMPOSITIONS	1771 REVENUS	1771 IMPOSITIONS
				liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.
1-2. Bordeaux	St-André, chapitre primatial (2)	26 chanoines, y compris le doyen	le chapitre élit.	10,399 15 7	22,100	1,131 15 5	22,000	1,833
		le doyen	id.	(3)1,464 3 6	1,800	191 12	2,226	309
		l'archid. de Médoc	l'archevêque	1,728 15	3,300	165 13	2,934	407
		l'archid. de Cernès	id.	1,761	1,900	167 19	3,576	496
		l'archid. de Blaye	id.	2,295	2,000	165 13	1,710	237
		le chantre	id.	2,450	4,400	222 18	4,104	237
		Dignités. le trésorier	id.	1,605 14 9	1,800	145 6	3,042	422
		le sacriste	id.	948 10	1,000	65 6	1,506	209
		le sous-doyen	id.	819 10	900	86 4	1,300	154
		l'archid. de Fronsac	id.	1,674	1,700	131 12	2,226	309
		le sous-chantre	id.	700	750	103 17	780	65
		l'aumônier	id.	176	180	27 18	323	16
		4 chanoines semi-prébendés	le chapitre élit.	»	1,200	(4)	880	30
		8 prébendiers	id.	»	1,600	(4)	1,600	55
	St-Seurin, collégiale (5)	17 prébendes, dont deux au doyen et une au sacriste.	l'archevêque et le chapitre alternativement	6,620 11	13,600	829 1	12,800	1,066
		le doyen	le chapitre	100 (6)	100	41 6	100	3
		le trésorier	l'archevêque	300	500	84 5	1,000	83
		Dignités. le prévôt	id.	148 5	200	42 15	312	16
		le sacriste	l'archevêque et le chapitre alternativement	579	1,000	39 2	1,500	178
		4 chanoines semi-prébendés.	?	»	800	(4)	880	30
		1 prébendier de prime	?	»	200	(4)	250	8
		1 chantre de chape	?	»	220	(4)	250	8
3. Cadillac	St-Blaise, collégiale (7)	11 prébendes, dont deux au doyen	patronage en litige	3,284	3,300	314	4,400	229
		le doyen	»	» (8)	»	»	»	»
4. Génissac	N.-D. de Consolation, collégiale (7)	6 prébendes dont deux au prévôt	l'archevêque, sur la présentation du marquis de Génissac	1,165	1,200	191 16	1,650	85
		le prévôt		» (9)	»	»	»	»

(1) Sources : G. 850, 856, *Almanach royal*. — (2) Sources : G. 849, 850, 856. — (3) Non compris la prébende canoniale attachée au doyenné. — (4) Impositions comprises dans celles de la mense du chapitre. — (5) Sources : G. 826, 849, 850, 856. — (6) Non comprises les deux prébendes canoniales attachées au doyenné. — (7) Sources : G. 826, 849, 850, 856. — (8) Son revenu est celui de ses deux prébendes; impositions comprises dans le total de celles du chapitre. — (9) Non comprises ses deux prébendes.

Digitized by Google

II. — Les Chapitres *(suite)*.

NOM DU LIEU	SAINT TITULAIRE	COMPOSITION DU CHAPITRE	COLLATEURS	1730 REVENUS	1755 REVENUS	1755 IMPOSITIONS	1771 REVENUS	1771 IMPOSITIONS
				liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.
5. St-Émilion.	St-Émilion, collégiale (1)	12 prébendes dont deux au doyen..................	l'archevêque...	10,575	10,000	879 6	12,000	1,000
		Dignités. le doyen........	en litige.......	2,000 (2)	2,500 (2)	677 18	4,446	617
		Dignités. l'aumônier......	le chapitre.....	250 (3)	260 (3)	96 15	330	17
		Dignités. le chantre.......	l'archevêque...	36 (3)	60 (3)	18 19	36	1
		Dignités. le sacriste.......	id.	58 (4)	60	42 10	40	1
		9 prébendes du bas-chœur..	?	»	3,000	265	3,667	190
6. Villandraut.	St-Martin, collégiale (1)	12 prébendes dont deux au doyen..................	patronage laïque	2,995	3,000	290 6	4,562	237
		le doyen-curé..............	l'archev., sur la présentation du seigneur du lieu.........	350 (2)	300 (2)	22 16	»	»

III. — Les Sociétés de Bénéficiers (5).

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS		LEUR COMPOSITION	1730 REVENUS	1730 CHARGES	1755 REVENUS	1755 IMPOSITIONS	1771 REVENUS	1771 IMPOSITIONS
			liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.
Bordeaux.	1. Sainte-Colombe..	5 bénéficiers, le curé compris...	1,148	435 5	1,097 5	59 14	469	16
	2. Sainte-Eulalie...	7 id. id.	1,193 1 9	125	500	40 9	950	33
	3. Saint-Michel.....	24 prêtres, id.	11,572 14	5,432 17	6,200	376 10	9,000	468
	4. Saint-Pierre.....	8 bénéficiers, le curé compris, et 2 acolytes.....	2,639 17 6	482	2,300	227 17	4,500	312
	5. Saint-Projet.....	7 bénéficiers, le curé compris...	2,771 11 10	580	1,400	162 2	2,500	130
	6. St-Remy (chapelains d'Anglade)	5 prêtres, id.	635	62	500	43 11	1,000	34
	7. La treizaine de N.-D. de la Place.	13 prêtres associés.........	534	86	400	39 10	800	27
	8. Les 15 chapelains de Bordeaux...	les curés de la ville (6).....	60	»	60	»	200	6
	9. La frérie du Saint-Esprit fondée dans une chapelle sur le charnier du cimetière de St-Seurin.	13 prêtres associés.........	»	»	62	5 18	410	14
Libourne.	10. Saint-Jean......	6 bénéficiers, le curé compris...	120	»	120	18 16	180	6

IV. — Les Séminaires (7).

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS		DATE DE FONDATION	NOMBRE DE MAITRES ET D'ÉLÈVES	ANNÉES	REVENUS	CHARGES	IMPOSITIONS
					liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.
Bordeaux.	Séminaire Saint-Raphaël, *alias* Petit Séminaire.	Fondé au XVe siècle par Pey Berland, érigé en séminaire en 1583.	3 directeurs. — En 1697, 25 élèves; de 1728 à 1753 leur nombre a varié de 30 à 34; il était de 38 en 1772.	1730	5,610	1,127 12 6	»
				1755	2,800	»	57 3
				1771	500 (8)	»	17
	Séminaire des Ordinands, *alias* de la Mission.	1667 (9).	Ordinairement 4 maîtres; 25 élèves en 1772.	1755	9,000	»	71 17
				1771	4,000	»	138
	Séminaire Irlandais	1603	20 à 24 séminaristes.	1766	2,351	»	»

(1) Sources : G. 816, 849, 850, 856. — (2) Non comprises ses deux prébendes. — (3) Non comprise sa prébende. — (4) Non comprises sa prébende et la cure de Saint-Émilion, unie à sa dignité. — (5) Sources : G. 831, 850, 856. Trois sociétés avaient été supprimées à diverses époques : celle de Saint-Éloi, réunie à la fabrique de la même église; celle de Saint-Paul, réunie au séminaire Saint-Raphaël, et celle de Cadillac, réunie au Chapitre. — (6) Moins les vicaires perpétuels de la Majestat et de Saint-Seurin; cette Société ne comprenait donc que treize membres; elle en avait eu quinze jusqu'à la suppression des paroisses de Notre-Dame-de-la Place et de Saint-Paul. — (7) Sources : G. 558, 832, 850, 856, 886; renseignements communiqués par M. l'abbé Bertrand. — (8) Non compris le prieuré Saint-Esprit, uni au séminaire Saint-Raphaël : revenus, 600 livres; impositions, 125 livres. — (9) Confié le 15 octobre 1682 aux Lazaristes.

Digitized by Google

V. — Les Abbayes (¹).

DÉSIGNATION DE L'ABBAYE	ORDRE	PART-PRENANTS AUX REVENUS	1730 REVENUS	1730 CHARGES	1760 REVENUS	1760 CHARGES	1771 REVENUS	1771 IMPOSITIONS
			liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.
1. St-Romain de Blaye..	Chan. rég. O. S. A.	l'abbé commendataire.	4,000	200	5,549	»	6,000	1,500
		le prieur claustral.....	150	»	»	»	60	4
		l'aumônier............	140 6 6	56 5	»	»	60	4
		le chambrier..........	76 10	30	»	»	102	7
		le sacriste............	108 3	47 10	»	»	48	3
		le prévôt..............	173	67 10	»	»	108	7
		le prieur hospitalier...	»	»	572	350	228	15
		mense conventuelle....	»	»	»	»	3,500	182
2. St-Sauveur de Blaye.	Bénédictins exempts.	l'abbé commendataire.	8,080	4,603	»	»	4,500	1,125
		le sacriste............	225	»	»	»	»	»
		6 moines (en 1730)....	3,633 16	884	»	»	3,300	171
3. Notre-Dame de Bonlieu ou Carbon-Blanc.	O. Citeaux.	l'abbé commendataire.	1,500 net.	»	4,010 6 8	1,740	2,500	625
		3 moines.............	1,830 15	605	2,032	270	1,840	153
4. Ste-Croix de Bordeaux	O. S. B. Congr. de St-Maur.	l'abbé commendataire.	17,164 5	8,238 6	12,390	1,407	14,000	3,500
		30 moines (en 1730)...	15,061 4 6	7,098 3 10	26,873 4	16,419 17 3	15,000	2,083
		le prieuré et les offices claustraux, réunis à la mense conventuelle.	»	»	5,135 6	74 6	5,400	1,125
5. St-Vincent de Bourg.	Chan. rég. O. S. A.	l'abbé commendataire.	1,000 s.d.(²)	»	3,154	835	2,500	625
		le prieur claustral.....	420	»	330	»	330	22
		le sacriste............	245	238	328	»	300	20
		l'aumônier............	401	210	245	»	228	15
		le chambrier..........	2,275	1,200	1,272	450	800	83
		mense conventuelle (4 chanoines y compris le prieur)...........	4,450	1,992	2,355	544	1,850	96
6. Notre-Dame de Faize.	O. Citeaux.	l'abbé commendataire.	3,351 15	1,190	6,857 10	1,269 8 5	5,000	1,250
		le prieur et 7 moines..	4,738	2,280	3,475	510	»	»
7. N.-Dame de Guîtres..	Bénédictins exempts.	l'abbé commendataire.	1.000 net.	»	4,780	2,702	4,500	1,125
		le prieur et 3 moines..	1,080	»	1,080	»	»	»
8. St-Pierre de l'Isle...	Chan. rég. O. S. A.	l'abbé commendataire.	3,668	1,782 4	5,500	400	5,500	1,375
		le prieur claustral.....	525	»	»	»	»	»
9. Ste-Marie Magdeleine de Plaine-Selve......	O. Prémontré.	l'abbé commendataire.	1,156	»	600	150	500	125
		mense conventuelle...	»	»	»	»	»	1,527
10. N.-Dame de La Sauve-Majeure............	O. S. B. Congr. St-Maur	l'abbé commendataire.	7,307	2,836	12,700	1,345	11,060	2,765
		» moines............	2,500 net.	»	12,930 17 9	3,777 17	11,000	»
11. St-Pierre de Verteuil.	Chan. rég. O. S. A. Réf. Chancelade	l'abbé commendataire.	3,457 12	676	4,673	300	7,000	1,750
		8 chanoines réguliers..	5,123	2,886	8,168	4,684 16 8	4,950	313

VI. — Les Couvents d'hommes (³).

ORDRE	NOM DU LIEU	DATE de fondation	1730 Religieux	1730 REVENUS	1730 CHARGES	1760 Religieux	1760 REVENUS	1760 CHARGES	1771 REVENUS	1771 IMPOSITIONS
				liv. s. d.	liv. s. d.		liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.
1. Augustins...........	Bordeaux...........	1287	40	10,625 6 8	6,618	34	8,407 11 7	2,805	6,500	541
2. Carmes (grands).....	id.	1217	45	16,439 1	10,217	50	15,774 14 5	3,995 4 2	12,000	1,666
3. id.	Castillon...........	V. 1200	6	1,664 11	480	8	1,410 10	311 16	1,700	159
4. Carmes déchaussés..	Bordeaux...........	»	32	3,611 10	1,070	32	5,110	1,289	3,700	256
5. id. ..	id., aux Chartrons.	»	24	2,478	450	19	5,612	5,426 13 4	3,600	187
6. id. ..	Le Virou, en Blayais.	1638	12	4,750	500	10	2,282	»	2,400	125
7. Célestins............	Verdelais...........	1627	»	9,935	3,721 2 6	10	4,966 8	612 10 9	5,000	347
8. Chartreux...........	Bordeaux...........	1609	41	36,456 5	12,016 10	42	18,810	7,025 15	12,000	1,666

(¹) Sources : G. 827, 856. — (²) C'est-à-dire sans déclaration. — (³) Sources : G. 828, 829, 856.

Digitized by Google

VI. — Les Couvents d'hommes *(suite)*.

ORDRE	NOM DU LIEU	DATE de fondation	1730			1760			1771	
			Religieux	REVENUS	CHARGES	Religieux	REVENUS	CHARGES	REVENUS	IMPOSITIONS
				liv. s. d.	liv. s. d.		liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.
9. Cordeliers..........	Saint-Émilion.......	»	4	300	»	4	626 13	6 13	800	27
10. Id.	Lesparre...........	»	10	711	250	5	1,109 18 6	440	850	29
11. Id.	Libourne...........	1287	17	1,680	20	»	»	»	300	10
12. Doctrinaires.........	Cadillac...........	1636	10	1,480	10	8	1,431 11	202	1,010	35
13. Dominicains........	Bordeaux...........	1230	45	23,346 5 6	12,465	36 à 40	20,968 7 4	5,650	21,000	2,916
14. Id.	Saint-Émilion.......	1319	6	1,312	210	4	1,727 4	230	1,600	35
15. Id.	Génissac............	»	2	241 10	20	2	355 10	30	300	10
16. Feuillants...........	Bordeaux...........	1589	22	22,203 6 6	14,360 8	27	16,982 9	6,119 4 4	16,000	2,222
17. Frères de la Charité..	Cadillac...........	1617	4	1,916 10 5	441 15	»	»	»	»	»
18. Jésuites du collège...	Bordeaux...........	1572 l. p. (1)	52	43,808 16	14,431 3 4	60	3,919 (2)	574 15	3,852 (2)	267
19. Jésuites du noviciat..	Id.	1606 l. p.	35	12,650	6,960 10	38	5,570 1 8 (3)	3,097 5	3,672 (3)	267
20. Jésuites du collège...	Saint-Macaire.......	»	»	»	»	9	7,662	4,552 12 6	»	»
21. Lazaristes...........	Bordeaux et Montuzet	1682 l. p.	20	19,458 16 9	9,352 12	»	»	»	»	»
22. P. P. de la Mercy....	Bordeaux...........	1320	30	4,337 14	2,951 11 6	35	3,226 7 1	1,801 6	1,300	45
23. Minimes............	Blaye..............	»	12	2,418 3 10	450	9	1,889 5 2 (4)	527 10	1,400	48
24. Id.	Bordeaux...........	1608 l. p.	30	4,159	1,810	32	3,977 5	1,180	3,000	156
25. Trinitaires..........	St-Laurent, en Médoc.	»	8	380 15	100	5	584	120	500	17

Nos pouillés inédits ne mentionnent pas la maison professe des Jésuites de Bordeaux, les établissements des Frères des écoles chrétiennes de la même ville, les maisons de religieux effectivement mendiants : Observantins de Rions, Saint-André-de-Cubzac et Saint-Macaire; Récollets de Bordeaux, Bourg, Créon, Libourne; Capucins de Bordeaux et Libourne.

VII. — Les Communautés de femmes (5).

ORDRE	NOM DU LIEU	DATE de fondation	1730			1760			1771	
			Religieuses	REVENUS	CHARGES	Religieuses	REVENUS	CHARGES	REVENUS	IMPOSITIONS
				liv. s. d.	liv. s. d.		liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.
1. Annonciades........	Bordeaux...........	1521	49	9,295 15	2,538 16	51	11,993 15	3,897 10	5,000	260
2. Bénédictines........	Id.	1633	33	8,979 16	4,694 2 3	26	10,213 10	2,752 10	4,000	208
3. Carmélites de Saint-Joseph............	Id.	1601	30	6,243 11	2,580 18 4	39	8,726 19	3,004 5 4	2,576	134
4. Carmélites de l'Assomption.........	Id.	»	»	»	»	28	6,671 11 8	2,395	3,000	104
5. Catherinettes (Dominicaines).........	Id. (St-Seurin)	1627 (6)	39	5,657 16	2,499 22	39	5,019 7	1,799 14	2,800	97
6. Filles de la Foi (ou nouvelles catholiques).	Libourne...........	1676 l. p.	18	2,866	913 16 10	16	2,636	634	2,000	69
7. Filles Notre-Dame...	Bordeaux...........	1609 l. p.	66	6,401 6	2,795	»	»	»	2,800	97
8. La Magdeleine (O. S. A.)	Id.	»	43	4,931 15 5	2,575 19 7	34	5,618 7 3	2,081 12 7	2,800	97
9. Minimettes (Filles de la Foi, dites)........	Id.	»	»	»	»	11	2,664	2,094 12 6	»	»
10. Ursulines...........	Id.	1606	49	4,091 1 4	2,929	45	5,331	3,483 16	1,500	52
11. Id.	Bourg..............	1617	23	850	300	20	1,006 11	400	»	»
12. Id.	Libourne...........	1615 l. p.	»	4,802 10 8	915	43	2,701	628 5 6	2,000	69
13. Id.	Saint-Émilion.......	»	14	2,490 10	902 10	31	2,745	500	2,000	69
14. Id.	Saint-Macaire.......	1607	28	2,520	500	21	3,238 10	777 2 6	2,400	83
15. Visitandines.........	Bordeaux...........	1640	44	5,787 2	1,843 18 8	50	8,860	5,697	3,000	104

(1) Dates des lettres-patentes. — (2) Non compris les revenus et charges des prieurés de Saint-James à Bordeaux et de Saint-Macaire et ceux de la maison noble de Cheîivettes. — (3) Non compris les revenus et charges des prieurés de Boisset, Saint-Michel-la-Rivière, Espessas-Aubie-Salignac. — (4) Non compris les revenus et charges du prieuré de Villegouge. — (5) Sources : G. 830, 856. — (6) Cette date est celle de leur translation au faubourg Saint-Seurin.


Digitized by Google

Existaient en outre à Bordeaux les communautés suivantes qui ne figurent pas dans les pouillés conservés aux archives diocésaines : le Bon-Pasteur, la maison des orphelines de Saint-Joseph; plusieurs maisons de Filles de la Charité. Ces dernières étaient également établies à Fronsac. Il y avait aussi à Blaye une maison de Filles de la Foi.

VIII. — Les Prieurés simples (1).

ARCHIPRÊTRÉ	DÉSIGNATION DU BÉNÉFICE	COLLATEURS	1730		1755		1771	
			REVENUS	CHARGES	REVENUS	IMPOSITIONS	REVENUS	IMPOSITIONS
			liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.
Ville de Bordeaux	1. 2. Buglon, St-Martial et N.-D.	l'un uni à la Madeleine de Bordeaux, l'autre à la collation de l'archevêque..........	504 (2)	153	800 (2)	11 5	500 (2)	104
	3. Saint-Esprit......	uni au séminaire St-Raphaël...........	»	»	»	»	600	125
	4. Saint-James......	uni au collège de la Magdeleine........	»	»	»	»	10,000	2,083
	5. Saint-Julien......	uni à l'hôpital Saint-André.............	200 (s. d.) (3)	»	»	»	mém.	mém.
	6. Saint-Martin......	uni aux Feuillants de Bordeaux..........	»	»	»	»	1,500	312
	7. St-Seurin (pri. hosp.).	le chapitre St-Seurin.	668	274 7	250	25 1	1,000	208
Bénauge.....	8. Ste-Catherine du Désert, à Paillet..	l'archevêque.........	166	50	150	27 5 (4)	120	25
	9. Saint-Macaire.....	uni au collège des Jés. de Bordeaux.......	»	»	»	»	6,000	1,250
Blaye........	10. Anglade (St-Martin).	?	479 19	232	405	106 6	500	104
	11. Blaye (pr. hosp. de Saint-Nicolas)...	l'abbé de St-Romain de Blaye...........	200 (s. d.)	»	»	»	»	»
	12. Cartelègue (Saint-Romain)........	l'abbé de St-Sauveur de Blaye...........	200	7 6 8	300	35 1	350	72
	13. St-Ciers-Lalande..	l'abbé de Baigne.....	400	77	400	91 11	600	125
	14. Saint-Giron d'Ayguevives.......	l'abbé de St-Sauveur de Blaye...........	120 6	6 13	100	19 4	200	41
	15. St-Vivien de Ruffiac (à Lafosse).......	Id.	100	25	100	19 4	120	25
	16. St-André-de-Cubzac	l'abbé de La Sauve...	3,092	2,960	2,000	527	2,500	520
	17. St-Antoine d'Artiguelongue.......	?	50 (s. d.)	»	50	6 2	60	12
Bourg.......	18. Bayon............	uni à la fabrique Saint-André, ci-devant aux Feuillants.........	»	»	»	»	1,000	208
	19. Espessas, Salignac et Aubie.........	uni au noviciat des Jésuites de Bordeaux.	2,449	1,545	»	»	1,200	250
	20. Peujard et Virsac.	?	»	»	350	120 14	400	83
	21. Teuillac..........	l'abbé de St-Sauveur de Blaye...........	180	60	150	38 18	200	41
	22. Villeneuve (Saint-Vincent).........	Id.	479	278	201	74 16	300	62
Buch et Born.	23. Comprian (à Biganos)............	à la nomination du Roi	3,000 (net)	»	»	»	4,500	1,125
	24. Mimizan.........	l'abbé de St-Sever....	1,200	1,056	250	166 7 (5)	450	95
	25. Orbignac (St-Barthélemy), à Saint-Julien-en-Born...	l'archevêque.........	150 (s. d.)	»	150	20	75	15
Cernès.......	26. Bardanac, à Talence.	uni au collège de la Magdeleine........	»	»	»	»	6,000	1,250

(1) Sources : G. 833, 850, 876. — (2) C'est le revenu du deuxième prieuré de Buglon. — (3) C'est-à-dire : sans déclaration. — (4) G. 850 : « imposition réduite à 11 livres ». — (5) *Ibid.* : « imposition réduite à 50 livres ».

Digitized by Google

VIII. — Les Prieurés simples *(suite)*.

ARCHIPRÊTRÉ	DÉSIGNATION DU BÉNÉFICE	COLLATEURS	1730 REVENUS	1730 CHARGES	1755 REVENUS	1755 IMPOSITIONS	1771 REVENUS	1771 IMPOSITIONS
			liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.
Cernès *(suite)*	27. Le Barp (St-Jacques)	uni aux Feuillants de Bordeaux	»	»	»	»	1,400	291
	28. Belliet (St-Exupère, pr. hospitalier)	l'archevêque	3,350	1,687	2,400	685 3	2,400	500
	29. Campariau (St-Jean l'Évang., à Canéjean)	Id.	3,460	3,110	1,500	103 14	1,800	375
	30. Cayac (à Gradignan)	uni aux Chartreux de Bordeaux	»	»	»	»	3,600	750
	31. Isle-St-Georges	l'abbé de Ste-Croix	370	30	450	70 3	600	125
Entre-deux-Mers	32. Boysset (à Grezillac)	uni au noviciat des Jésuites de Bordeaux	»	»	»	»	1,600	333
	33. Casteret (N.-D.) (à Cailleau)	l'abbé de La Sauve	1,000 (s. d.)	»	700	190 5	1,400	291
	34. Saint-Clair	l'archevêque	6	»	rev. inc.	mém.	60	12
	35. Saint-Pardon (à Vayres)	?	344	110	250	70 16	400	83
	36. Sainte-Ruffine	à la nomination du Roi	132	60	»	»	mém.	mém.
	37. Sadirac (St-Martin)	l'abbé de Ste-Croix	800	109 2 6	500	87 8	600	125
	38. Le Tourne (Saint-Étienne)	?	»	»	350	48 15	450	93
Entre-Dordogne	39. Castillon (St-Florent)	l'abbé de Saumur	1,381 10	605	1,200	209 14	1,600	333
	40. St-Denis-de-Piles	l'abbé de Marmoutier (1)	830	135	»	»	2,000	500
	41. Sablon (St-Martin)	l'abbé de Guîtres	450 net	»	600	150 1	700	145
Fronsac	42. Chamadelle	Id.	150 (s. d.)	»	300	39 13	600	125
	43. Coutras	?	»	»	2,000	273 15	3,000	625
	44. Le Fieu (St-Nicolas)	l'abbé de Guîtres	550	160	500	100	500	104
	45. Ste-Geneviève (à Fronsac)	uni à l'abbaye St-Ausone d'Angoulême	100 (s. d.)	»	150	»	200	41
	46. Isle-de-Carney (Sainte-Marie)	l'abbé de Guîtres	350 (s. d.)	»	620	87 11	700	156
	47. La Gorce (St-Pierre)	Id.	570	150	800	120 13	700	145
	48. Lalande	Id.	200 (s. d.)	»	300	71 14	500	104
	49. Lugon	Id.	500 (s. d.)	»	650	142 12	1,000	208
	50. La Madeleine de la Mongie (à Vérac)	dépendant de l'abbaye de Fontevrault	»	»	120	12 7	200	41
	51. Saint-Michel-la-Rivière	uni au noviciat des Jésuites de Bordeaux	»	»	»	»	1,000	208
	52. Les Peintures	l'abbé de Guîtres	400 (s. d.)	»	500	127 14	700	45
	53. Villegouge	uni aux Minimes de Blaye	»	»	»	»	500	104
Lesparre	54. Ste-Catherine de Lervaut (à Uch)	?	55	»	rev. inc.	mém.	60	12
	55. Grayan (St-Pierre)	?	»	»	120	15 2	120	25
	56. Saint-Laurent	l'abbé de Saint-Jean-d'Angély	4	»	6	mém.	mém.	mém.
	57. Saint-Léonard (à Saint-Trélody)	l'abbé de l'Isle	210	157 10	52	14 15	120	25
	58. Soulac (N.-D.)	l'abbé de Ste-Croix de Bordeaux	1,000	600	500	127 4	600	125
	59. Saint-Trélody	?	200	»	500	70 5	800	166
Moulis	60. Ste-Madeleine de Gillet (à Ludon)	l'abbé de N.-D. d'Ambournet (2)	948 5	497	700	194 12	1,000	208

(1) G. 833, la déclaration de 17 8 dit « à la nomination du Roi par la réunion de Marmoutier à l'archevêché de Tours. » — (2) G. 833, déclaration de 1756 : « le prieur regarde Mgr l'Archevêque comme collateur quoique M. l'abbé d'Ambournet paraisse prétendre au droit de collation. »

Digitized by Google

IX. — Les Paroisses.

1. Ville de Bordeaux (1).

Nom du lieu et du saint titulaire	Qualité du bénéfice	Patrons et collateurs	Décimateurs	1730 Revenus	1730 Charges	1760 Revenus	1760 Charges	1772 Revenus	1772 Impositions	1772 Population Habitants	1772 Population Communiants
				liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.		
1. St-André, *al.* la Majestat.	rectorie.	l'archevêque..........	»	1,060	160	»	»	612	51	300	200
2. St-Christoly et St-Paul...	v. p.	les chapitres St-André et St-Seurin, alternativement...........	»	950 18	100	560	80	480	30	1,500	1,000
3. Sainte-Colombe.........	v. p.	chap. Saint-André.....	»	400	»	300	»	240	10	3,800	2,600
4. Sainte-Croix...........	v. p.	Bénéd. Sainte-Croix, l'arch....	»	1,450	905	1,350	845	780	65	8,000	3,500
5. Saint-Éloi.............	v. p.	chap. Saint-André.....	»	1,060	180	660	100	612	51	3,000	2,600
6. Sainte-Eulalie..........	v. p.	Id.	»	1,500	420	»	»	910	91	40,000	8,000
7. Saint-Maixant..........	v. p.	chap. Saint-Seurin....	»	208	»	208	»	192	8	3,000	13 à 1,400
8. Saint-Michel...........	v. p.	Bénéd. Sainte-Croix, l'arch....	»	1,500	326	»	»	1,000	100	25 à 30,000 (2)	18 à 20,000
9. St-Nicolas de Graves et St-Vincent, son annexe..	v. p.	chap. Saint-André.....	»	120	»	»	»	100	»	360	150
10. Saint-Pierre...........	v. p.	Id.	»	800	100	800	100	720	60	5,000	2,800
11. Saint-Projet...........	v. p.	Id.	»	600	100	600	100	480	30	2,004	1,000
12. Puy-Paulin (N.-D. de)...	v. p.	chap. Saint-Seurin....	»	396 18	30	246 8	»	216	9	3,000	1,800
13. Saint-Remi............	v. p.	Id.	chap. Saint-Seurin....	1,350	250	1,250	343	1,000	100	30,000	8,000
14. Saint-Seurin...........	(3)	»	»	»	»	»	»	»	»	36,000	»
15. Saint-Siméon..........	v. p.	chap. Saint-André.....	»	773 4 5	255	583 4 5	150	384	41	1,800	1,400

2. Archiprêtré de Bénauge (4).

Nom du lieu et du saint titulaire	Qualité du bénéfice	Patrons et collateurs	Décimateurs	1730 Revenus	1730 Charges	1760 Revenus	1760 Charges	1772 Revenus	1772 Impositions	1772 Population Habitants	1772 Population Communiants
1. Arbis (Saint-Martin).....	c.	l'archevêque..........	le curé..............	867 5	48	1,101	48 2	1,000	100	520	260
2. Aubiac (Saint-Maurice)..	v. p.	Id.	Célestins de Verdelais.	300	»	436	»	240	10	900	400
3. Baigneaux (Saint-Paul) et Saint-Médard de Montignac, son annexe.......	v. p.	Id.	s. doyen de St-André; le curé..........	510	»	690	9 16	»	»	»	»
4. Béguey (St-Saturnin)....	v. p.	Id.	Chartreux de Vauclaire.	410	»	420	52	320	20	1,500	900
5. Bellebat (St-Christophe).	c.	Bénéd. de La Sauve; l'archevêque.........	le curé..............	514	150	327 11	»	320	20	240	120
6. Blésignac (St-Vincent)...	v. p.	comm. de Malte; l'arch.	le comm. de Malte....	200 (5)	»	»	»	»	»	300	150
7. Cadillac (St-Martin).....	v. p.	chap. du lieu; l'arch...	le chapitre du lieu.....	500	»	525	»	320	20	1,600	1,000
8. Cantois (St-Seurin)......	v. p.	comm. de Malte; l'arch.	le comm. de Malte....	200	»	»	»	»	»	»	220
9. Capian (St-Saturnin)....	v. p.	Jésuites du collège de Bordeaux; l'arch....	Jés. du coll. de Bord...	300	»	500	»	416	26	560	»

(1) Sources : G. 556, 835. — (2) « La population de cette paroisse est exagérée ainsi que celle de la plupart des paroisses de cette ville; il n'y a tout au plus que 18,000 habitants » (Reg. G. 556, f° 67 v°). — (3) La charge paroissiale était confiée au chanoine-sacriste. — (4) Sources : G. 556, 836. — (5) « Plus un petit domaine de peu de conséquence. » (G. 836.)

Digitized by Google

ARCHIPRÊTRÉ DE BÉNAUGE *(Suite)*.

NOM DU LIEU ET DU SAINT TITULAIRE	QUALITÉ DU BÉNÉFICE	PATRONS ET COLLATEURS	DÉCIMATEURS	1730		1760		1772			
				REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	IMPOSITIONS	POPULATION HABITANTS	POPULATION COMMUNIANTS
				liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.		
10. Cardan (St-Saturnin)....	c.	l'archevêque..........	le curé...............	1,350	658 2 6	1,375	48 2 6	1,496	187	»	230
11. Croix (Ste-) du Mont....	c.	id.	le curé; l'abb. de Ste-Croix; Jés. du coll. de Bordeaux; Bénéd. de La Sauve; un particulier..............	2,080	640	1,210	426	1,200	120	1,500	1,000
12. Donzac (St-Christophe)..	c.	id.	le curé...............	448	67 10	581 15	67 10	612	51	»	130
13. Escoussans (St-Seurin)..	c.	id.	Id.	639	28 5	1,326	28 5	1,248	156	460	300
14. Faleyras (St-Gervais et St-Protais), et St-Germain de Campet, s. a...	c.	abbé de La Sauve; l'archevêque..........	Id.	1,207	»	1,178	400	1,799	257	»	340
15. Gabarnac (St-Seurin)....	v. p.	l'archevêque..........	sous-chantre St-André.	368	»	402	3	592	37	»	300 et qq.
16. Germain (St-) de Graoux et St-Martin de Semens, son ann...............	c.	id.	le curé...............	730	222 10	1,130	322 10	1,000	100	»	480
17. Ladaux (St-Martin)......	v. p.	abb. de La Sauve; l'archevêque..........	abb. de La Sauve; et le curé............	350	22 10	508	26 10	384	24	400	200
18. Langoiran (St-Pierre)....	c.	l'archevêque..........	le curé...............	1,800	»	2,437	696 5	1,950	325	»	900
19. Léon (St-)..............	v. p.	abb. de La Sauve; l'archevêque...........	abb. et religieux de La Sauve; le curé......	305	»	416	»	320	20	»	150
20. Lestiac (Notre-Dame)....	c.	l'archevêque..........	M[is] de Jumilhac; le curé	777 10	308 10	720	122 10	320	20	»	300
21. Loupiac (St-Pierre)......	archipr[é]	id.	le curé...............	5,539 10 9	2,514 10	2,770	1,022 10	3,600	600	»	600
22. Macaire (St-)...........	v. p.	abb. Ste-Croix; l'arch.	Jés. du coll. de Bord..	485	6	465	9	72	3	»	1,800
23. Maixant (St-)...........	v. p.	l'archevêque..........	Id. ..	300	»	»	»	72	3	»	600
24. Monprinblanc (St-Jean).	c.	id.	le curé...............	1,028 5	54 2 6	1,032	48	1,208	151	600	250
25. Montarrouch (St-Jean)...	v. p.	comm. de Malte; l'arch.	le comm. de Malte....	200	»	»	»	»	»	110	70
26. Montpezat (St-Pierre)...	c.	l'archevêque..........	le curé...............	221 10	»	»	»	144	6	160	120
27. Mourens (St-Martin).....	c.	id.	Id.	1,031	96 5	1,367	96 5	1,496	187	»	350
28. Omet (St-Sulpice).......	c.	id.	Id.	1,235	17 10	896	17 10	1,000	100	370	230
29. Paillet (St-Hilaire)......	c.	id.	le curé; abb. de La Sauve et deux particuliers............	868	390	484	»	320	20	»	700
30. Pian (Le) (Notre-Dame)..	v. p.	Jésuites du collège de Bordeaux; l'arch....	Jés. du coll. de Bord...	300	»	320	»	»	»	»	900
31. Pierre (St-) de Bat.......	c.	l'archevêque..........	abb. de La Sauve et le curé..............	755	48 2 6	920	48 2 6	660	55	800	450
32. Rions (St-Seurin).......	c.	id.	chap. de Casteljaloux; l'arch.; le curé et deux particuliers....	1,887	445	1,920	575	1,554	222	2,000	1,200
33. Roque (La) (St-Jean).....	c.	id.	le curé...............	1,010	18	933 15	268 (1)	720	60	300	200
34. Soulignac (St-Genès)....	c.	id.	Id.	1,363	354	1,620	173 10	1,000	100	1,200	800
35. Targon (Saint-Romain) et St-Genès de Toutigeac, son annexe............	c.	id.	l'archevêque; chapitres de Saint-André et de Cadillac; le curé....	1,825	300	2,000	475	1,799	257	»	640
36. Villenave de Rions (Saint-Martin)...............	c.	id.	abb. de La Sauve et le curé...............	628	81	365	»	660	55	»	340

3. Archiprêtré de Blaye (²).

1. Androny (Saint-)........	p.-c. rég.	abb. St-Romain, Blaye.	le prieur-curé.........	1,600	502	2,550	626	1,926	321	600	350
2. Anglade (St-Martin).....	c.	l'archevêque (³)	le curé; le prieur du lieu; le chapelain de Gadeau............	1,325	385	937	300	1,100	110	800	600
3. Aubin (Saint-)..........	c.	id.	le curé..............	451 10	10	514	»	1,000	100	720	400 qq.
4. Berson (St-Saturnin)....	v. p.(⁴)	abb. St-Romain, Blaye.	l'abb. et le curé.......	731 10	300	1,115 10	421	1,000	100	2,000	1,000
5. Blaye (St-Romain)......	v. p. rég.	id.	abb. St-Romain, Blaye.	450	»	369 10	»	384	24	2,400	1,000
6. id. (St-Sauveur) et Ste-Luce.	v. p. rég.	abb. St-Sauveur, Blaye.	abb. St-Sauveur, Blaye.	690	300	800	»	480	30	2,400	1,700
7. Braud (St-Saturnin).....	p.-c. rég.	abb. Pleine-Selve; l'arch.	le prieur-curé.........	1,369 10	100	2,028 10	409	3,000	500	1,100	700
8. Campugnan (Ste-Marie).	c.	abb. St-Sauveur, Blaye; l'archevêque........	le curé, moyennant redevance à l'abbé.....	341	40 6	582	22	720	60	500	300
9. Caprais (Saint-).........	c.	l'archevêque..........	le curé...............	362	7 17 6	717 10	27 17 6	660	55	340	240
10. Cars (St-Pierre)........	c.	abb. St-Sauveur, Blaye; l'archevêque........	religieux St-Sauveur et le curé............	836 10	33	1,317	33	1,790	257	2,400	800
11. Cartelègue (St-Romain)..	c.	id. id.	le curé et le prieur....	583	14 13 4	1,140	14 13 4	1,100	110	900	600
12. Christophe-de-Canac (St-) *alias* Saint-Christoly....	v. p.	id. (⁵); id.	abb. St-Sauveur, Blaye.	703 13	300	768 13	200	612	51	2,000	1,100
13. Ciers (St-)-la-Lande......	p.-c.	abb. Baigne; l'arch...	le curé et le prieur....	830 10	316 10	1,725	425 10	1,610	230	2,000	1,300
14. Donnezac (N.-D.)........	c.	l'archevêque..........	le curé...............	478 » 6	»	1,161 15 3	400	910	91	980	614
15. Étauliers (Ste-Madeleine) (⁶)..	c.	abb. St-Romain, Blaye.	id.	»	»	555	»	416	26	440	265
16. Eyrans (St-Pierre).......	p.-c.	id. (⁷).	le curé...............	644 3 9	41 10	932	20	1,200	»	600	300
17. Fours (St-Martin).......	c.	l'archevêque..........	le curé et un chapelain.	510 11	16 10	633 15	16 10	720	60	230	170
18. Générac (St-Genès) et Ste-Marie de Saugon s. ann..	c.	abb. St-Sauveur, Blaye; l'archevêque........	le curé...............	562 10	43	850	»	1,100	110	700	500
19. Genès (St-)-de-Segonzac.	p.-c.	abb. St-Romain, Blaye.	l'abbé et le curé.......	1,033	33	1,372 5	33	950	95	600	300
20. Giron (St-)-d'Ayguevives.	c.	l'archevêque (⁸).......	abbé Saint-Sauveur, le curé et le prieur	416	20	1,427	340	1,248	156	760	417
21. Louis (St-)-de-la-Contau..	v. p.	Lazaristes du gr. séminaire; l'arch. (⁹).....	les Lazaristes du sém..	610	200	910	350	240	10	»	140
22. Marcillac (St-Vincent)...	archipré	l'archevêque..........	le curé...............	926	163	1,670	413	1,824	304	3,000	1,100
23. Martin (St-)-de-la-Caussade	v. p.	abb. St-Romain, Blaye.	abbé St-Romain (¹⁰)....	420	»	548	»	480	30	700	500
24. Mazion (N.-D.) et Saint-Seurin, son annexe.....	p.-c.	id.	le prieur-curé.........	1,050	54 2 6	1,560	54	1,505	215	600	400
25. Palais (St-)-en-Vitrezay ..	c.	l'archevêque..........	le curé...............	478	24	1,029	36	1,100	110	»	449
26. Paul (St-)-de-Maisondat..	p.-c. rég.	abb. St-Romain; Blaye.	abbé St-Rom. et le curé.	1,053	33	760 5	33	1,200	120	»	600
27. Plassac (Saint-Pierre)....	v. p.	l'archevêque..........	le curé et le prieur (¹¹).	1,580	760	891	»	950	95	»	6 à 700
28. Pleineselve (St.-Madeleine)..	v. p.	abb. Pleine-Selve; l'arch.	dîmes abandonnées au curé par l'abbé......	208	»	»	»	240	10	560	296
29. Reignac (St-Maurice)....	c.	l'archevêque..........	le curé...............	569	6 10	1,391 10	406 10	2,160	360	1,600	950
30. Simon (Saint-)..........	v. p.	Lazaristes du sémin.; l'arch. (¹²)	Lazaristes du sémin...	334	»	334	»	300	»	240	95

4. Archiprêtré de Bourg (¹³).

1. André (Saint-)-de-Cubzac *alias* Du-Nom-de-Dieu..	v. p.	abb. Ste-Croix; l'arch.	le prieur du lieu......	420	75	1,100	438	660	55	3,600	2,000
2. Aubie (St-Martin) et St-Pierre d'Espessas, s. ann.	c.	l'archevêque..........	le curé et le prieur d'Espessas(¹⁴).......	866	420	1,366	826	1,100	110	900	618
3. Bayon (N.-D.)...........	v. p.	id.	Feuillants de Bordeaux	350	8	»	»	576	36	950	600
4. Bourg (St-Giron)........	v. p.	abb. Bourg.; l'arch....	abb. Bourg...........	515	150	»	»	72	3	3,000	2,000

(¹) « Dont 2?0 livres pour service extraordinaire de la paroisse, attendu les infirmités du curé. » (G. 836.) — (²) Sources : G. 556, 888. — (³) G. 556 : abb. Saint-Jean-d'Angély ; l'archev. — (⁴) G. 556 : cure. rég. — (⁵) G. 838 : « le curé affirme que l'archevêque est collateur de plein droit. » — (⁶) Ci-devant annexe d'Eyrans. — (⁷) Décl. de 1729 : l'abbé de Saint-Romain ; l'arch. — (⁸) G. 556 : l'abb. de St-Sauveur, l'arch. — (⁹) G. 556 : le seigneur de Cardonnat. — (¹⁰) En 1760, l'abbé et les religieux de Saint-Romain. — (¹¹) En 1760, l'archidiacre de Blaye, gros décimateur. — (¹²) G. 556 : le seigneur de Cardonnat. — (¹³) Sources : G. 556, 837. — (¹⁴) G. 337 : « en 1760, le curé et les Jésuites de Bordeaux, comme prieurs. »

Digitized by Google

4. Archiprêtré de Bourg (*suite*).

Nom du lieu et du saint titulaire	Qualité du bénéfice	Patrons et collateurs	Décimateurs	1730 Revenus	1730 Charges	1760 Revenus	1760 Charges	1772 Revenus	1772 Impositions	1772 Population Habitants	1772 Population Communiants
				liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.		
5. Camillas-(Saint-Pierre)..	c. (1)	abb. St-Romain, Bl. (2).	abb. St-Romain, chap. St-André; le curé...	1,329	597	300	72	384	24	»	270
6. Cazelle (St-Félix) (3).....	c. rég.	abb. Bourg...........	id. id.	»	»	»	»	900	75	260	130
7. Cézac (St-Pierre)........	p.-c. rég.	abb. Bourg; l'arch.(4)..	abb. Bourg et p.-c.....	2,678 10	1,477 15	1,347	446	1,799	257	1,600	1,100
8. Ciers (Saint-)-de-Canesse.	v. p.	l'archevêque.........	archid. Blaye et c.....	304	24	600	24	576	36	650	450
9. Civrac (St-Vivien).......	c.	id.	le curé..............	589	5	587 10	5	612	51	549	343
10. Comps (St-Sulpice)......	c.	id.	id.	782	348	»	»	416	26	»	280
11. Cubnezais (St-Martin)....	c.	id.	id.	750	»	914	27 13 16	900	75	700	503
12. Cubzac (Saint-Julien)....	c.	Chap. St-Émilion......	id.	1,262	222	2,300	472	1,824	304	900	470
13. Gauriac (St-Pierre), St-Hilaire de Cavignac et St-Exupère de la Ruscade, ses annexes......	archipré	l'archevêque.........	le curé, sauf deux dixmons à l'archevêque et à l'abbé de Bourg.	2,974 3 6	1,543	3,052	1,288	3,120	520	3,100	2,000
14. Gauriaguet (St-Symphorien)..	c.	id.	le curé..............	921	380	527 8	10	320	20	430	225
15. Gervais (Saint-).........	c.	id.	c. et baron de Cubzaguès.....	1,047	405	814	72	720	60	930	630
16. Izan (Saint-)-de-Soudiac .	p.-c. rég.	abb. la Couronne......	le p.-curé............	507	193	378	13	368	23	400	209
17. Lafosse (Saint-Sulpice) et St-Vivien, son annexe..	c.	l'archevêque.........	le curé..............	1,167	569	»	»	1,000	100	750	500
18. Lalibarde (St-Saturnin)..	v. p.	id.	chambrier, abb. Bourg.	325	»	420	»	288	12	430	300
19. Lansac (Saint-Pierre) et N.-D.-de-Bellegarde (5)..	p.-c.	abb. la Couronne......	le prieur-curé.........	1,809 10	699	1,711 13 3	447 13 11	1,824	304	700	500
20. Laurent (St-)-d'Arce.....	p.-c. rég.	relig. Bourg (6); l'arch.	id.	1,374	372	2,049	429	1,200	120	650	500
21. Mariens (Saint-).........	p.-c. rég.	abb. St-Romain, Blaye.	id.	858	306 10	821	6 10	1,100	110	700	500
22. Marsas (St-Genès)........	c.	l'archevêque.........	le curé..............	395	13	387	13	320	20	700	500
23. Mombrier (St-Sulpice)....	p.-c.	id.	le p. curé...........	1,170	540	997	52	1,100	110	576	342
24. Peujard (Saint-Martin) et St-Genis de Virsac, son annexe...............	c.	id. (7)	le curé et le prieur, sauf redevance à l'abbé St-Romain..........	649 6	249	910	153	1,100	110	2,000	815
25. Prignac (Saint-Pierre) et St-Michel de Marcamps, son annexe...........	p.-c.	abb. Bourg; l'arch. (8)..	le prieur-curé.........	1,593 » 7	472	1,215 16 7	472	1,208	151	600	400
26. Pugnac (N.-D.)..........	v. p.	relig. Bourg.; l'arch.(9).	relig. Bourg et le curé.	390 15	100	600	100	592	37	650	448
27. Samonac (St-Martin).....	c.	l'archevêque.........	le curé..............	995	396	850	»	1,000	100	450	300
28. Savin (Saint-)...........	p.-c. rég.	abb. St-Romain, Blaye.	id.	808	193	1,197	413	1,000	100	800	500
29. Tauriac (Saint-Étienne)..	v. p.	relig. Bourg; l'archev.	relig. Bourg..........	415	30	392	»	320	20	3,000 (?)	800
30. Teuillac (Saint-Pierre) et St-Trojan, son annexe..	c.	abb. St-Sauveur, Blaye; l'archevêque (10).....	le prieur du lieu, les chevaliers de Malte, le curé............	432	145	378 10	55	320	20	600	500
31. Touveyras (St-Seurin) (11)	c.	l'archevêque.........	le curé..............	543	290	»	»	288	12	90	66
32. Villeneuve (St-Vincent)..	c.	id. (12)	le prieur et le curé....	510	78	»	»	448	28	400	220

5. Archiprêtré de Buch et Born (13).

Nom du lieu et du saint titulaire	Qualité du bénéfice	Patrons et collateurs	Décimateurs	1730 Revenus	1730 Charges	1760 Revenus	1760 Charges	1772 Revenus	1772 Impositions	1772 Population Habitants	1772 Population Communiants
1. Andernos (St-Éloi)......	v. p.	Feuill. de Bx; l'arch. (14)	les Feuillants.........	360	»	300	»	144	6	650	400
2. Audenge (St-Paul)......	c.	l'archevêque.........	le curé..............	639 15	54	534	80	900	75	»	300
3. Aureillan (St-Vincent)...	c.	id.	le curé, la maison de Rolye, la fabr. du lieu et celle de Mimizan..	590	75	533	44 5	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

			prieur de Comprian...	350	»	600	»	592	37	520	260
6. Biscarosse (St-Martin)...	c.	l'archevêque..........	le curé, le seign., la fab.	1,575 10	278 16	1,652 10	523	1,248	156	1,061	670
7. Cazaux (St-Pierre) (15)...	c.	id.	»	»	»	»	»	»	»	92	62
8. Frontignac (Saint-Paul), *alias* St-Paul-en-Born..	c.	id.	le curé; MM. de Malte, les fab. de Pontenx et N.-D. de Mimizan.	345 15	30	331	30	304	19	300	200
9. Gastes (Ste-Madeleine) (16)	c.	id.	le curé..............	400	»	»	»	300	»	72	55
10. Gujan (St-Exupère (17)...	v. p.	Jés. du coll. de Bord.; l'arch..............	Jésuites et M. de Ruat.	360	»	950 (18)	»	660	55	1,500	900
11. Julien (Saint-)-en-Born..	v. p.	l'archevêque..........	le chap. St-André et la fabrique...........	323 10	»	355	»	384	24	830	380
12. Lacanau (St-Vincent)....	c.	id.	le curé..............	900	20	1,060	20	1,496	187	900	500
13. Lamothe (St-Jean)......	v. p.	pr. de Comprian; l'arch.	prieur de Comprian...	305	»	315	»	»	»	50	35
14. Lanton (N.-D.)..........	v. p.	id. Id.	id.	447	»	108	»	592	37	500	300
15. Lège (St-Pierre).........	v. p.	l'archevêque..........	Marquis de Sallegourde.	390	»	370	»	240	10	»	160
16. Mezos (St-Jean)..........	c.	id.	le curé, le chap. de Dax, la fabrique, etc.	800	100	586	25 10	612	51	900	400
17. Mimizan (Ste-Eulalie)....	v. p.	id.	prieur de Mimizan....	310	»	300	»	92	3	260	180
18. Id. (N.-D.)........	v. p.	id.	prieur de Mimizan et chapel. de St-Nicolas.	424	»	451	»	288	12	»	240
19. Mios (Saint-Martin).....	v. p.	pr. de Belliet; l'arch...	prieur de Belliet......	403	»	613 6 8	»	1,000	100	1,600	800
20. Parentis (St-Pierre).....	archipré	l'archevêque..........	le curé, MM. de Malte.	1,427	427	1,706	501	1,496	187	800	500
21. Pontenx (St-Martin).....	c.	id.	MM. de Malte; la fabr.	817	»	1,000	152 5	1,200	120	450	300
22. Porge (le) (St-Seurin)....	v. p.	Chartr. Bord.; l'arch...	Chartreux de Bordeaux	482 10	»	771	»	592	37	560	360
23. Salles (Saint-Pierre).....	v. p.	pr. de Belliet; l'arch...	le prieur de Belliet; MM. de Malte, la fab.	663	250	744	250	1,000	100	3,000	1,500
24. Sanguinet (St-Sauveur)..	c.	l'archevêque..........	le curé..............	745	»	933	20	1,248	156	700	400
25. Saumos ou Courgas (St-Amand)...............	c.	id.	id.	876	22 10	1,257	60	1,248	156	500	230
26. Teich (le) (St-André).....	c.	id.	le curé, M. de Ruat et les Jésuites du coll. de Bordeaux........	810	40	1,050	40	1,248	156	700	500
27. Temple (le)-de-Sautuge (St-Sauveur)...........	v. p.	Command. du Temple, l'arch..............	command. d'Arcins...	350	»	»	»	»	»	480	260
28. Teste (la) (St-Vincent)...	c.	l'archevêque..........	le curé..............	1,628	766	2,161	536	2,100	350	2,500	1,500
29. Vignac (le)(19) (St-Martin)	c.	id.	le curé et les Dominicains de Bayonne....	309 10	»	521 15	»	480	30	600	400

6. Archiprêtré de Cernès (20).

1. Balizac (St-Martin)......	c.	l'archevêque (21).......	le curé et les chapitre d'Uzeste et Villandraut	826	30	990	»	900	75	»	700
2. Barp (le) (St-Jacques)....	v. p.	Feuillants de Bordeaux; l'archevêque (22).....	Feuillants de Bordeaux.	300	»	300	»	144	6	950	550
3. Barsac (St-Vincent)......	c.	l'archevêque..........	le curé, chap. Saint-André, fabrique.....	3,695	2,102 3 3	2,412	694 3 3	2,340	390	3,000	1,660
4. Beautiran (St-Michel) et Saint-Clément d'Aiguemorte, son annexe.....	c.	id.	le curé..............	1,000	»	1,254	445	1,400	175	»	600

(1) G. 837 : en 1760, v. p. — (2) G. 556 : l'archevêque. — (3) G. 556 : « ci-devant annexe de Saint-Laurent d'Arce, jusqu'en 1763 ». — (4) G. 556 : l'abb. de Bourg. — (5) G. 837 : « Bellegarde n'est pas une paroisse, c'est un prieuré situé dans la paroisse de Lansac ». — (6) G. 556 : abb. Bourg ; l'arch. — (7) *Ibid.* : abb. St-Sauveur de Blaye. — (8) *Ibid.* : abb. Bourg. — (9) *Ibid.* : abb. Bourg. — (10) *Ibid.* : abb. Saint-Sauveur de Blaye. — (11) Aujourd'hui Saint-Seurin de Bourg. — (12) G. 556 : abb. Saint-Sauveur de Blaye. — (13) Sources : G. 556, 844. — (14) G. 556 : l'archevêque. — (15) G. 844 : « 1730, Bénéfice abandonné depuis quelques années, à cause des sables que la mer a jetés dans les terres de cette paroisse ; porté pour mémoire. » — (16) G. 556 : Sainte-Marie. — (17) *Ibid.* : l'archevêque. — (18) G. 844 : En 1762, les Jésuites, d'après un arrêt, doivent payer au v. p. 900 livres, dont 150 livres pour son vicaire. — (19) Aujourd'hui Lévignac. — (20) Sources : G. 556, 840. — (21) G. 556 : les hebdomadiers des chapitres d'Uzeste et de Villandraut, alternativement. — (22) *Ibid.* : l'archevêque.

Digitized by Google

6. Archiprêtré de Cernès *(suite)*.

Nom du lieu et du saint titulaire	Qualité du bénéfice	Patrons et collateurs	Décimateurs	1730 Revenus	1730 Charges	1760 Revenus	1760 Charges	1772 Revenus	1772 Impositions	1772 Population Habitants	1772 Population Communiants
				liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.		
5. Bègles (St-Pierre).......	v. p.	l'archevêque..........	chapitre St-André.....	532	»	813 6 8	300	612	51	2,400	1,400
6. Belliet (St-Exupère).....	v. p.	id.	prieur du lieu.........	391 5	15	521 15	20	384	24	800	400
7. Bommes (St-Martin).....	c.	id.	le curé...............	3,805	1,427 10	2,030	447 10	1,848	308	»	plus de 500
8. Budos (St-Romain)......	c.	id.	le curé, le seigneur...	1,584	920 10	1,109	428 10	720	60	1,000	650
9. Cadaujac (St-Pierre)....	v. p.	chap. St-André (¹).....	chapitre Saint-André..	420	»	802	»	592	37	»	800
10. Canéjean (St-Vincent)...	v. p.	l'archevêque..........	prieur de Camparian..	402 12	»	452 10	»	320	20	»	180
11. Castres (St-Martin)......	v. p.	id.	chantre de St-André...	424	»	424	»	72	3	»	500
12. Cérons (St-Martin)......	c.	id.	le curé...............	2,218	1,145	1,952	485 10	1,848	308	1,220	760
13. Cestas (St-André)........	v. p.	aumônier de St-André; l'archevêque........	aumônier de St-André.	438	»	604	»	592	37	560	300
14. Fargues (Notre-Dame)...	c.	l'archevêque..........	le curé...............	2,090 10	1,100	1,140	460	900	75	900	500
15. Gradignan (St-Pierre)....	archipré	id.	le curé, chap. St-André	3,200	1,666	2,310	466	2,400	400	1,250	950
16. Guillos (St-Martin)......	c.	id.	le curé...............	368	10	665	80	592	37	»	220
17. Hosteins (St-Pierre) et St-Magne, son annexe...	v. p.	Jés. du coll. de Bord.; l'archevêque (²)......	Jés. du coll. de Bord.(³)	740	»	755	»	1,000	100	2,600	1,800
18. Isle-St-Georges ou Saint-Georges-de-l'Isle.......	c.	abbé Sainte-Croix; l'archevêque (⁴).........	abb. et religieux Ste-Croix; le curé.......	1,810	930	1,074	»	1,207	162	400	230
19. La Brède (St-Jean)......	c.	l'archevêque..........	baron de La Brède; fab.; Jés. du coll. de Bord.; Chartreux..........	2,079 6	1,219	1,669	584	1,296	162	1,000	700
20. Landiras (St-Martin).....	v. p.	doy. Saint-André; l'archevêque (⁵)........	doyen St-André.......	340	»	485	40	416	26	»	1,600
21. Léger (Saint-)...........	c.	l'archevêque..........	le curé...............	531	»	586	»	592	37	500	300
22. Léogeats (St-Christophe).	c.	id.	id.	1,680	919	1,202	593	1,200	120	900	6 à 700
23. Léognan (St-Martin).....	v. p.	id. (⁶)	archid. Cernès........	512	50	812	»	910	91	3,000	1,000
24. Martillac (N.-D.).........	v. p.	id. (⁷)	Sacriste St-André.....	632	110	665	60	612	51	1,100	600
25. Maurillon (Saint-).......	c.	id.	le curé, sauf deux dixmons aux Jésuites du collège de Bordeaux et au seigneur de La Brède............	1,579 10	556 10	1,117	94 10	1,120	112	600	450
26. Médard (St-)-d'Eyrans...	v. p.	id.	Chart. de Bordeaux....	503	»	500	»	1,200	120	»	300
27. Michel (St-)-de-Rieufret.	c.	id.	le curé...............	429	56	432	56	480	30	250	150
28. Noaillan (St-Vincent)....	c.	id.	le curé et le seigneur..	1,244	600	1,102	427	900	75	2,300	1,500
29. Origne (St-Jean) et Saint-Jean-du-Tuzan son ann.	c.	id.	le curé...............	576 7	37 10	722	22 10	720	60	660	260
30. Pessac (St-Martin)......	v. p.	Jésuites du collège de Bordeaux; l'arch....	Jés. du coll. de Bord..	500	»	558	»	910	91	2,000	1,200
31. Podensac (St-Vincent) et Saint-Laurent d'Illats, son annexe...........	c.	l'archevêque..........	le curé, l'archev. et le président Le Berthon.	2,558	932 12	2,752	832 12	2,100	350	2,950	1,850
32. Portets (St-Vincent).....	v. p.	abb. de La Sauve	le curé, l'abb. et les relig. de La Sauve; le chap. St-André...	942	480	509	50	592	37	2,600 (⁸)	»
33. Preignac (St-Vincent)...	c.	l'archevêque..........	le curé...............	11,233 10	6,384 10	5,006	1,375	3,300	550	2,900	1,900
34. Pujols (St-Pierre).......	c.	id.	id.	3,076	1,388	2,030	443	1,799	257	800	600
35. Saucats (Saint-Pierre)...	v. p.	id. (⁹)	doyen St-André........	329 4	»	580	»	334	24	800	400
36. Sauternes (St-Pierre)....	v. p.	id.	archid. de Blaye.......	1,200	414 5	1,100	489	900	75	700	500

Digitized by Google

37. Selve (Saint-)...........	c.	id.	le curé, sauf redevance aux Jésuites du coll. de Bordeaux.........	1,502 10	714 10	1,651	500 10	1,400	175	900	570
38. Symphorien (Saint-)......	v. p.	id.	chap. d'Uzeste et de Villandraut (10)......	700	»	511 10	22 10	384	24	1,800	1,000
39. Talence (St-Genès).......	v. p.	id.	chapitre Saint-André..	481	»	»	»	910	91	»	700 (?)
40. Toulenne (St-Saturnin)..	v. p.	chap. Cadill. (11), l'arch.	curé et chap. de Cadillac	804	458 5	398	14 5	384	24	800	400
41. Villagrains (St-Jean) et St-Martin de Cabanac, s. ann.	c.	chap. St-André (12).....	le curé..............	904	309	1,337	350	1,000	100	700	350
42. Villandraut (St-Martin)..	c. (13)	seign. de Villandraut, l'archevêque........	(13)	350	»	»	»	»	»	»	200
43. Villenave-d'Ornon (Saint-Martin)...............	v. p.	l'archevêque..........	trés. St-André.........	575 10	60	1,320	400	900	75	1,200	800
44. Virelade (Ste-Marie), et Saint-Hippolyte-Sainte-Radegonde d'Arbanats, son annexe............	c.	id.	le curé, le baron de Budos; l'arch. et une confrérie...........	2,331	1,138	1,726	328	1,208	151	1,000	600

7. Archiprêtré d'Entre-deux-Mers (14).

1. Ambarès (Saint Pierre-de-Quinsac d')............	c.	l'archevêque..........	le curé...............	11,050	2,058 10	15,710	4,328 10	9,000	1,500	»	1,300
2. Ambès (Notre-Dame) (15).	c.	id.	id.	»	»	»	»	7,400	1,027	600	400
3. Artigues (St-Seurin).....	c.	id.	id.	1,444 8	639 15	1,084	99	1,208	151	»	230
4. Arveyres (N.-D.) et Saint-Pierre-de-Vaux, s. ann..	v. p.	le comm. du Temple Bord.; l'arch........	comm. du Temple Bx..	429 10	27	»	»	»	»	»	700
5. Baron (St-Christophe)...	v. p.	abb. de La Sauve; l'archevêque (16)........	l'abbé de La Sauve....	300	»	340	»	384	24	550	400
6. Bassens (St-Pierre)......	v. p.	abb. Bonlieu; l'arch. (17)	l'arch.; comm. de Malte; abb. Bonlieu; chap. St-André...........	550	»	550	»	320	20	3,000	1,100
7. Baurech (St-Saturnin)...	v. p.	l'archevêque..........	le sém. St-Raphaël....	500	»	530	»	592	27	550	370
8. Beychac (St-Martin).....	c.	id.	le curé moyennant redevance au chapitre Saint-André........	384	90 10	533	110 10	384	24	180	130
9. Bonnetan (St-Martin)....	c.	id.	le curé..............	514	54	708	54	592	37	260	130
10. Bouliac (St-Siméon).....	v. p.	abb. Bonlieu; l'arch...	l'abbé de Bonlieu.....	816	240	300 (18)	»	144	6	»	450
11. Cadarsac (Ste-Eulalie)...	v. p.	comm. Temple Bord.; l'arch. (19)..........	comm. Temple Bord...	260	»	»	»	»	»	130	100
12. Cailleau (St-Pierre).....	v. p.	l'archevêque..........	l'archid. de Fronsac...	600	»	680	»	592	37	400	240
13. Camarsac (St-Saturnin)..	c.	id.	le curé..............	478 8	46 5	750 10	28 5	612	51	300	180
14. Cambes (St-Martin).....	v. p.	Bénéd. Sainte-Croix; l'archevêque........	Bénéd. Ste-Croix......	345	25	407 5	»	72	13	1,000	600
15. Camblanes (Ste-Eulalie)..	c.	l'archevêque..........	le curé et le chapitre Saint-Seurin........	1,200	267 10	1,681 10	467 10	1,610	230	700	500
16. Cameyrac (St-Cyr).......	c.	id.	le curé et un chapelain.	254 8	30	360	40 10	384	24	230	130
17. Camiac (St-Martin)......	c.	id. (20)	le curé, sauf redevance aux rel. de La Sauve.	403	70	614	40	480	30	»	100

(1) G. 556: l'hebdomadier du chapitre, l'archevêque. — (2) G. 556: l'archevêque. — (3) *Ibid.*: prieur de Saint-James. — (4) *Ibid.*: l'abbé de Sainte-Croix. — (5) *Ibid.*: doy. de Saint-André. — (6) *Ibid.*: l'archid. de Cernès; l'archevêque. — (7) *Ibid.*: le sacriste de Saint-André; l'archevêque. — (8) Le registre G. 556 donne ce chiffre sans indiquer s'il se rapporte aux habitants ou aux communiants. — (9) G. 556: le doyen de Saint-André et l'archevêque. — (10) Alternativement par semestre. — (11) G. 556: le chap. de Cadillac. — (12) *Ibid.*: l'archevêque. — (13) G. 840: cure unie au doyenné de Villandraut par la bulle de fondation de Clément V. — (14) Sources: G. 556, 841. — (15) Ci-devant annexe d'Ambarès, désunie en 1771. (G. 662.) — (16) G. 556: les religieux de La Sauve. — (17) *Ibid.*: l'archevêque. — (18) « Le curé a été dépouillé des novales, valant 416 livres, par arrêt, conformément aux privilèges de Citeaux. » (G. 841.) — (19) G. 556: le comm. du Temple. — (20) *Ibid.*: les Bénédictins de La Sauve.

Digitized by Google

ARCHIPRÊTRÉ D'ENTRE-DEUX-MERS (*suite*).

NOM DU LIEU ET DU SAINT TITULAIRE	QUALITÉ DU BÉNÉFICE	PATRONS ET COLLATEURS	DÉCIMATEURS	1730 REVENUS	1730 CHARGES	1760 REVENUS	1760 CHARGES	1772 REVENUS	1772 IMPOSITIONS	1772 POPULATION HABITANTS	1772 POPULATION COMMUNIANTS
				liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.		
18. Caprais (St-)-de-Haux...	c.	l'archevêque..........	le curé, sauf quatre dixmons aux doyen de St-Seurin, Bénéd. de Bordeaux, église St-Caprais et bénéf. St-Michel...........	2,496	1,226 5	1,288	991 15	650	45	460	360
19. Carignan (St-Martin)....	c.	id.	le curé, sauf un huitième à la M. de La Tresne............	1,873 10	1,017	1,800	547	1,496	187	800	550
20. Cenac (St-André)........	v. p.	id.	sacriste de St-André...	402	»	430	»	320	20	500	300
21. Cenon (St-Romain)......	c.	l'abbé de La Sauve; l'archevêque (1)......	le curé, sauf dixmons à l'arch., à l'abb. de La Sauve et aux bénéf. de Saint-Michel.....	3,626	1,681	2,847	481	2,400	400	700	500
22. Créon (N.-D.)...........	c.	l'archevêque (2).......	le curé et les relig. de La Sauve..........	409	»	518	»	416	26	700	400
23. Croignon (St-Vincent)...	c.	id.	le curé...............	647	115	606	95	660	55	»	200
24. Cursan (St-Michel)......	c.	id.	id.	1,005	401	798	40 10	720	60	»	200 et quelques
25. Dardenac (St-Clément)..	c.	abb. de La Sauve; l'arch.	id.	247	»	»	»	288	12	200	120
26. Denis (St-)-de-Climat....	c.	id. id. (3)	id.	238	20	420	45	288	12	»	80
27. Espiet (N.-D.) et Saint-Christophe de Daignac, son annexe............	c.	id. id.	l'abb. de La Sauve; le marq. de Curton; les Feuillants de Bord.; les chapelains de Pressac; le curé.....	572	172	644	174	750	52	600	450
28. Eulalie (Ste-)-d'Ambarès.	c.	le chapitre St-André...	le curé et le chap. (4)...	617 2	20 5	991	80 5	840	70	»	230
29. Fargues (Saint-Hilaire)..	c.	l'archevêque..........	le curé, sauf un dixmon à MM. de Malte.....	829 10	336 10	667 10	25 10	592	37	600	300
30. Floirac (St-Vincent).....	v. p.	le chap. St-André (5)...	le chapitre St-André...	510	»	750	»	592	37	2,000	1,000
31. Jacques (Saint-)-du-Bec-d'Ambès (6)............	c.	l'archevêque..........	le curé..............	»	»	»	»	2,700	450	850	150
32. Genès (St-)-de-Lombaud.	v. p.	id.	id.	944 10	408 10 6	866 10	48	900	75	299	172
33. Génissac (St-Martin).....	archipré	id.	le curé; le chapitre du lieu; l'abbé de La Sauve; le marquis de Génissac; MM. de Malte..............	884	273 16 8	1,048	418 16 8	1,100	110	»	900
34. Germain (St-)-du-Puch..	c.	id.	l'arch.; le curé et trois particuliers.........	887	300	1,522 10	400	1,799	257	1,100	600
35. Grave (la)-d'Ambarès (N.-D.)....................	c.	comm. du Temple; l'archevêque (7).....	le commandeur a abandonné la dîme au curé, comme port. congrue	366	145	»	»	»	»	»	230
36. Grézillac (N.-D.)........	c.	l'archevêque..........	le chap. St-André; les Jésuites du noviciat; le curé............	540	39	860	439	1,100	110	800	522
37. Guillac (St-Seurin)......	v. p.	l'abb. de La Sauve; l'archevêque (8)........	Bénéd. de La Sauve...	306	6	355	»	320	20	300	200
38. Haux (Saint-Martin).....	c.	l'archevêque..........	le curé...............	2,502	906 5	1,384 10	36 5	1,505	215	800	500

39. Izon (St-Martin)	c.	l'archevêque	les Jésuites, le curé, le seigneur de Vayres et les chapel. d'Anglade	1,170	501	1,540	230	1,799	257	»	900
40. Lignan (Ste-Eulalie)	v. p.	id.	sous-chantre St-André	387	»	487	52	320	20	410	260
41. Lormont (St-Martin)	c.	id.	le curé et l'archevêque	1,383	568	1,747 10	721	1,296	162	2,500	1,000
42. Loubès (St-)	c.	Bénéd. de La Sauve; [9] l'archevêque	le curé, les Bénédictins de La Sauve; 3 partic.	1,930	520	3,500	470	3,900	650	2,100	1,200
43. Loupes (St-Etienne)	c.	l'archevêque	le curé	301 10	12	407	12 10	320	20	»	84
44. Madirac (St-Jean)	c.	id. [10]	id.	240 10	»	» [11]	»	48	2	135	60
45. Meynac (St-Pantaléon)	c.	id.	id.	150	»	» [12]	»	72	3	230	130
46. Montferrand (St-Louis) [13]	c.	id.	id.	»	»	»	»	6,000	1,000	»	450
47. Montussan (St-Martin)	c.	chap. St-Seurin	le curé, sauf quatre dixmons à l'arch., aux chap. St-André et St-Seurin et aux bénéficiers de St-Michel	1,292	247	1,350	241	1,100	110	500	300
48. Moulon (St-Vincent)	v. p.	l'archevêque	Feuillants de Bord. [14]	535	»	1,221	400	1,248	156	1,576	1,200
49. Nérigean (St-Martin)	c.	abb. de La Sauve [15]; l'archevêque	le curé, l'archev., les chap. Saint-André et St-Seurin, le comm. d'Arveyres, le curé de St-Germain-du-Puch	410	56 10	690	56 10	900	75	800	460
50. Pompignac (St-Martin)	v. p.	chap. St-André [16]	chap. St-André	380	36	652	36	592	37	620	360
51. Pout (le) (St-Martin)	c.	l'archevêque	le curé	928	350	544	20	576	36	200	150
52. Quentin (Saint-)	v. p.	id.	le chap. de Génissac et Dlles d'Aulède	441 15	14	581	36	320	20	900	520
53. Quinsac (St-Pierre)	c.	id.	l'archev. et le curé	1,351 10	460	1,742	400	1,799	257	1,200	650
54. Sadirac (St-Martin)	c.	abb. Sainte-Croix [17]; l'archevêque	le curé, les Bénéd. de Ste-Croix et le marquis de Lalanne	745	50 2 6	980	50 2 6	1,610	230	1,100	700
55. Sallebœuf (St-Cyr et Ste-Julitte)	v. p.	l'archevêque	le trés. de St-Seurin	420	»	519	12	660	55	»	572
56. Sauve (La) (St-Pierre)	v. p.	abb. de La Sauve [18]; l'archevêque	l'abbé de La Sauve	351 15	»	426	»	592	37	3,000	1,300
57. Sulpice (St-)-de-Bernac	c.	l'archevêque	le curé, sauf un dixmon au chapitre St-André	1,610	700	2,800	400	2,700	450	780	500
58. Tabanac (N.-D.)	c.	id.	le curé, un particulier; les Bénédictins *(sic)* et la fabrique	2,152	1,057 10	1,519	492	1,824	304	600	400
59. Tizac (N.-D.)	c.	id.	le curé	777	71 10	1,000	101 10	1,000	100	300	220
60. Tourne (Le) (St-Etienne)	c.	Bénéd. de Ste-Croix [19]; l'archevêque	les Bénéd. et le curé	1,248	480	554	»	660	55	600	350
61. Tresne (La) (St-Aubin)	c.	l'archevêque	le curé, le petit sém., MM. de Malte et quatre particuliers	1,293	290	1,173	400	840	70	900	600
62. Tresses (St Pierre)	v. p.	chapitre St-André [20]	Chap. St-André	375	»	375	»	416	26	»	500
63. Vayres (St-Jean)	c.	l'archevêque	curé, marquis de Gourgue, chap. Saint-André, prieur Saint-Pardon, Chartr. Vauclaire, relig. Bonlieu	1,094	150	1,763 10	430	1,771	253	»	1,100

(1) G. 556 : l'abb. de La Sauve. — (2) *Ibid.* : l'abb. de La Sauve. — (3) *Ibid.* : l'abb. de La Sauve. — (4) En 1759 : l'abbé de Bonlieu, pour un tiers, cantonné, le curé et le chapitre se partageant le reste (G. 841). — (5) G. 556 : le chap. et l'arch. — (6) Démembré d'Ambarès en 1771 (G. 662). — (7) G. 556 : le comm. du Temple. — (8) *Ibid.* : Bénéd. de La Sauve. — (9) *Ibid.* : Bénéd. de La Sauve. — (10) *Ibid.* : l'abb. de La Sauve. — (11) En 1763 : 156 livres 10 s. — (12) En 1763 : 150 livres. — (13) Démembrée d'Ambarès en 1771 (G. 662). — (14) G. 556 : Bénéd. de La Sauve. — (15) En 1760, ils sont seulement part-prenants. — (16) G. 556 : hebdom. du chap. St-André; l'archev. — (17) *Ibid.* : l'abb. de Ste-Croix. — (18) *Ibid.* : l'abb. de La Sauve. — (19) *Ibid.* : l'abb. de Ste-Croix. — (20) *Ibid.* : le chap. St-André; l'archev.

Digitized by Google

6. ARCHIPRÊTRÉ D'ENTRE-DEUX-MERS (suite).

NOM DU LIEU ET DU SAINT TITULAIRE	QUALITÉ DU BÉNÉFICE	PATRONS ET COLLATEURS	DÉCIMATEURS	1730 REVENUS	1730 CHARGES	1760 REVENUS	1760 CHARGES	1772 REVENUS	1772 IMPOSITIONS	1772 POPULATION HABITANTS	1772 POPULATION COMMUNIANTS
				liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.		
64. Vincent (Saint-)-de-Paul-d'Ambès (1)	c.	id.	le curé	»	»	»	»	3,000	500	»	»
65. Yvrac (St-Vincent)	c.	id.	le curé	2,156 10	919 10	1,626	19 10	1,824	304	600	400

8. ARCHIPRÊTRÉ D'ENTRE-DORDOGNE (2).

NOM DU LIEU ET DU SAINT TITULAIRE	QUALITÉ DU BÉNÉFICE	PATRONS ET COLLATEURS	DÉCIMATEURS	1730 REVENUS	1730 CHARGES	1760 REVENUS	1760 CHARGES	1772 REVENUS	1772 IMPOSITIONS	1772 POPULATION HABITANTS	1772 POPULATION COMMUNIANTS
1. Abzac (St-Pierre)	c.	l'archevêque	le curé	1,211	154	1,726	454	1,360	70	700	420
2. Belvès (N.-D.) et Capitourlan	c.	id.	id.	1,312	177	1,800	527	1,799	257	»	400
3. Camps (Saint-Pierre) et Ste-Marie de Cornemps	c.	abb. Faize; l'archev.	l'abb. et le curé	193	12	»	»	320	»	230	170
4. Castillon (St-Symphorien)	v. p.	abb. Saint-Florent de Saumur; l'arch. (3)	abb. Saint-Florent de Saumur	370	»	400	»	72	3	2,900	2,100; un gr. nombre de protestants.
5. Christophe (Saint-)-des Bardes	v. p.	chap. St-Émilion	chap. St-Émilion	354	»	507	»	416	26	650	500
6. Colombe (Sainte-) (4)	c.	l'archevêque	le curé	»	»	1,066	70	910	91	»	200
7. Cybard (St-)-d'Escombes	c.	id.	id.	300	»	»	»	240	10	337	207
8. Denis (Saint-)-de-Pille et St-Georges-de-Guestres, alias les Billaux	c.	id.	le curé et le prieur du lieu	1,345	328	1,966	828	2,100	291	2,000	1,500
9. Émilion (Saint-)	c.	id.	(5)	»	»	»	»	»	»	850	600
10. Étienne (St-) de Lisse	v. p.	les chap. d'Uzeste et Villandraut; l'arch.	le chap. et le curé	543	»	518	»	660	55	800	400
11. Gardegan (St-Martin)	c.	l'archevêque	le curé	704 5	54	902	54	1,000	100	»	180
12. Genès (St-)-de-Castillon	c.	id.	id.	820	54	948	54	1,208	151	550	374
13. Georges (St-)-de-Montagne	v. p.	chap. Saint-Émilion (6); l'archevêque	chap. St-Émilion	318	»	491	»	500	26	»	150
14. Gours (St-Pierre)	c.	l'archevêque	le curé	500	»	»	»	624	52	»	140
15. Hippolyte (Saint-)	v. p.	id.	chap. St-Seurin (7)	340	»	430	»	384	24	»	250
16. Lafayotte (Saint-Pierre); St-Pierre de Salles et St-Martin de Francs, ses ann.	p.-c.	id. (8)	le prieur-curé	1,870 16 7	408	»	»	2,700	450	800	700
17. Lalande (Saint-Jean)	v. p.	comm. Temple (9); l'arch.	comm. du Temple	200	10	»	»	»	»	600	300
18. Libourne (St-Jean)	v. p.	chap. St-Émilion (10)	chap. St-Émilion	783	»	1,500	800	384	24	14,000	9,000
19. Lussac (St-Pierre)	v. p.	abb. Faize; l'archev.	l'abbé de Faize	300	»	300	»	72	3	»	3,000
20. Magne (Saint-)	archipré	l'archevêque	le curé	3,305 (11)	381	3,100 (12)	461	2,100	350	»	657; qq. protestants
21. Martin (St-)-de-Mazerat	v. p.	chap. St-Émilion	chap. de St-Émilion	411	»	411	»	336	21	1,000	1,400
22. Médard (St-)-de-Guizières	c.	l'archevêque (13)	le curé	471	15	»	»	900	75	730	480
23. Monbadon (St-Martin)	v. p.	archid. Médoc; l'arch. (14)	archid. Médoc	355	»	390	»	288	12	500	300
24. Montagne (St-Martin)	v. p.	l'archevêque	le doyen de St-Émilion et le curé	835	323	1,636	438 17 6	1,799	257	1,600	1,200
25. Néac (St-Brice)	c.	id.	le curé	1,330	342	1,465	232	1,824	304	600	370
26. Parsac (N.-D.)	v. p.	chap. St-Émilion	le chap. St-Émilion	325	10	325	10	320	20	»	200
27. Pey (St-)-d'Armens	v. p.	chap. Saint-Émilion; l'archevêque (15)	chap. St-Émilion	323	»	462	4	368	23	360	220

Digitized by Google

28. Philippe (St-)-d'Aiguille	c.	l'archevêque	le curé et le président Le Berthon	308 10	27	462	55	320	20	600	400
29. Pierre (St-)-du-Palais	c.	id.	les relig. de Faize et le curé	658	55	»	»	900	75	692	400
30. Pomérol (St-Jean)	v. p.	command. du Temple; l'archevêque (16)	command. du Temple	218	»	»	»	»	»	1,000	600
31. Puisseguin (St-Pierre)	v. p.	l'archevêque	fabrique de St-André	470	»	»	»	448	28	1,000	700
32. Puynormand (St-Hilaire)	c.	id.	le curé	498	18	»	»	502	37	»	300
33. Sablon (St-Martin)	c.	id.	le curé et le pr. du lieu	450	26	650	13	1,100	110	1,100	700
34. Sauveur (St-)-en-Puynormand	c.	id.	le curé	422	18	499 10	64	72	3	250	160
35. Seurin (St-)-sur-l'Isle	c.	id.	id.	644	54	981	54	1,200	120	570	370
36. Sulpice (St-)-de-Fallerens	v. p.	chap. St-Émilion; l'arch.	chap. St-Émilion	440	»	730	»	660	55	1,250	900
37. Tayac (N.-D.)	c.	l'archevêque	le curé	400	18	498	18	416	26	350	220
38. Terre (Sainte-)	c.	chap. St-Émilion	id.	850	»	1,774	339	1,824	304	2,500	1,500
39. Tourtirac (St-Pierre)	c.	l'archevêque	id.	424 15	117	452 15	121	320	20	160	94
40. Vignonnet (St-Brice) et St-Laurent-des-Combes, son annexe	c. (17)	chap. d'Uzeste et Villandraut; l'arch. (18)	les chap. et le curé	378 11	»	530	»	612	51	800	500

9. Archiprêtré de Fronsac (19).

1. Aignan (Saint-)	c.	l'archevêque	l'archev. et le curé	404	18	379	26	480	30	400	300
2. Bayas (Ste-Marie-Égyptienne)	v. p.	l'abb. de Guitres; l'arch.	l'abbé de Guitres	300	»	415	15	416	26	471	304
3. Bonzac (Saint-Genés) et Saint-Seurin de Galgon, son annexe	archipré	l'archevêque	le curé	3,397	1,559	2,602	789	2,700	450	2,100	1,600
4. Cadillac (St-Georges) (20)	c.	id.	id.	865 10	52	»	»	1,493	187	260	117
5. Chamadelle (St-Étienne)	c.	l'abb. de Guitres; l'archevêque (21)	le curé et le pr. du lieu	550	18	500	18	660	55	800	500
6. Christophe (Saint-)-de-la-Double et le-Chalaure	c.	l'archevêque	le curé	1,160	29	1,194	»	1,496	187	»	560
7. Ciers (Saint-)-d'Abzac	c.	id.	id.	1,130	19 10	1,342	19 10	1,360	170	700	420
8. Coutras (St-Jean), Saint-Vincent des Peintures et St-Nicolas du Fieu, ses annexes	c.	id. (22)	le curé et les 3 prieurs	2,500	»	3,775	1,127	3,300	550	»	2,500
9. Les-Églisottes (St-Pierre) (23)	c.	id.	le curé	1,000	»	734	18	1,100	110	»	350
10. Fronsac (St-Martin)	p. v.	l'abb. de Guitres; l'archevêque (24)	l'abb. de Guitres et le marquis de Vayres	593	230 8	494 10	150 8	416	26	2,000	1,000
11. Genès (St-)-de-Queil	c.	l'archevêque	le curé	1,174 10	501	»	»	1,799	257	»	280
12. Germain (St-)-de-la-Rivière	c.	id.	id.	496 5	72	»	»	1,799	257	800	300
13. Guitres (N.-D.)	v. p.	l'abb. de Guitres; l'archevêque (25)	l'abb. de Guitres	305	»	427	13 10	300	»	15 à 1,600	700
14. Isle-de-Carney (N.-D.)	v. p.	l'archevêque	le prieur du lieu	453	105	300	»	384	24	»	180
15. Lagorce (Saint-Pierre)	c.	l'abb. de Guitres; l'archevêque (26)	le curé et le pr. du lieu	590	18	837	235	900	75	1,200	900
16. Lalande (St-Pierre)	c.	l'archevêque	l'abb. de Guitres; le pr. du lieu; le curé	682	151	615 15	111	592	37	650	450

(1) Démembré d'Ambarès (G. 662). — (2) Sources : G. 556, 845. — (3) G. 556 : « Collat., l'ordin., le prieur de Saint-Florent (de Castillon) prétend l'être, mais il n'a aucun titre en sa faveur ». — (4) Ci-devant, annexe de St-Magne. — (5) G. 558 : Revenus et décimes confondus avec ceux du chapitre. — (6) G. 556 : Chap. de Saint-Émilion. — (7) *Ibid.* : L'archevêque. — (8) *Ibid.* : Abb. de Chancelade. — (9) *Ibid.* : Le commandeur. — (10) *Ibid.* : Le chap. Saint-Émilion; l'archevêque — (11) Avec Sainte-Colombe. — (12) Sans Sainte-Colombe. — (13) G. 556 : L'abbé de Faize. — (14) *Ibid.* : L'archevêque. — (15) : *Ibid.* : L'hebdomadier du chapitre. — (16) G. 556 : Le commandeur. — (17) *Ibid* : V. perpétuelle. — (18) *Ibid* : Chapitre d'Uzeste et Villandraut. — (19) Sources : G. 556,842. — (20) Aujourd'hui, Cadillac-sur-Dordogne. — (21) G. 556 : l'abb. de Guitres. — (22) *Ibid.* : l'abb. de Guitres. — (23) *Alias* Saint-Pierre de l'Étoile. — (24) *Ibid.* : l'abb. de Guitres. — (25) *Ibid.* : l'abb. de Guitres. — (26) *Ibid.* : l'abb. de Guitres.

Digitized by Google

ARCHIPRÊTRÉ DE FRONSAC *(suite)*.

NOM DU LIEU ET DU SAINT TITULAIRE	QUALITÉ DU BÉNÉFICE	PATRONS ET COLLATEURS	DÉCIMATEURS	1730 REVENUS	1730 CHARGES	1760 REVENUS	1760 CHARGES	1772 REVENUS	1772 IMPOSITIONS	1772 POPULATION HABITANTS	1772 POPULATION COMMUNIANTS
				liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.		
17. Lapouyade (Ste-Madeleine)..	c.	l'archevêque..........	le curé...............	524	21 2 6	1,388	399	1,496	187	650	500
18. Lugon (St-Genès).......	c.	id.	le curé et le pr. du lieu.	724 15	110 10	»	»	1,000	100	»	500
19. Marcenais (N.-D.)........	v. p.	le comm. du Temple[1]; l'archevêque........	le comm. du Temple..	200	»	»	»	»	»	400	»
20. Marensin (St-Martin)....	c.	l'archevêque..........	le curé...............	760	30 17 6	1,469	430 15	2,100	350	1,400	700
21. Martin (St-)-de-Laye.....	v. p.	id.	le doyen de St-André..	350	»	306	»	240	10	360	300
22. Martin (St-)-du-Bois.....	c.	id.	le curé...............	1,140	27	1,200	27	1,208	151	1,000	650
23. Michel (St-)-la-Rivière...	c.	id.	le curé et les Jésuites du noviciat.........	676	»	»	»	1,505	215	800	500
24. Mouillac (Saint-Gervais et Saint-Protais)..........	c.	id.	le curé...............	400	»	»	»	»	»	120	83
25. Notre-Dame-de-la-Rivière	c.	id.	id.	871 17 6	422	»	»	1,799	257	300	200
26. Périssac (St-Pierre)......	c.	id.	id.	830	72	»	»	1,496	187	»	695
27. Porchères (St-Pierre)....	c.	id.	l'abb. de Guîtres et le c.	690	213	1,006	143	1,000	100	500	330
28. Queynac (N.-D.)........	v. p.	le comm. du Temple; l'archevêque........	le comm. du Temple..	200	»	»	»	»	»	60	30
29. Romain (St-)-de-[illegible] (²)..	v. p.	l'archevêque..........	l'archid. de Fronsac...	480	»	1,440	150	910	91	1,500	980
30. Saillans (St-Seurin).....	v. p.	id.	la fabr. St-André, Bord.	549 10	»	548	»	592	37	700	350
31. Salignac (St-Pierre).....	c.	abb. St-Sauveur, Blaye; l'archevêque........	le c. et le pr. d'Espessas.	700	»	»	»	1,000	100	1,200	800
32. Savignac (St-Félix)......	c.	l'archevêque..........	le curé...............	1,491	643 10	»	»	1,200	120	1,000	500
33. Tarnès (St-Martin)......	c.	id.	id.	200	»	»	»	72	3	234	132
34. Tizac (St-Pierre)........	c.	id.	id.	860	352	619	»	624	52	»	300
35. Vérac (St-Cybard).......	v. p.	id.	l'arch. de Blaye et le curé	273	24	»	»	592	37	1,300	600
36. Villegouge (St-Pierre)...	c.	abb. St-Sauveur, Blaye; l'archevêque........	le curé et les Minimes de Blaye.............	705 10	3	721	3	1,100	110	1,500	800

10. ARCHIPRÊTRÉ DE LESPARRE (³).

NOM DU LIEU ET DU SAINT TITULAIRE	QUALITÉ DU BÉNÉFICE	PATRONS ET COLLATEURS	DÉCIMATEURS	1730 REVENUS	1730 CHARGES	1760 REVENUS	1760 CHARGES	1772 REVENUS	1772 IMPOSITIONS	1772 POPULATION HABITANTS	1772 POPULATION COMMUNIANTS
1. Bégadan (St-Saturnin)...	p.-c. rég.	l'abb. de Verteuil (⁴)...	religieux de Verteuil...	791 10	»	894	10	1,208	151	1,200	850
2. Benon (N.-D.)...........	c.	l'archevêque (⁵)........	le curé...............	100	»	»	»	»	»	238	141
3. Blaignan (St-Pierre).....	p.-c.	Id. (⁶)........	id.	569	152 15	1,350	42 5	900	75	300	210
4. Boyentran (St-Hilaire)...	v. p.	abb. de l'Isle; l'arch. (⁷)	id.	363	»	»	»	288	12	350	200
5. Christophe (St-)-de-Castillon et St-Martin de Couquèques, son annexe (⁸).	v. p.	l'archevêque..........	chapitre de Luçon.....	340	»	700	»	744	62	600	400
6. Cissac (N.-D.)...........	v. p.	abb. de Verteuil; l'arch. (⁹)	l'abb. de Verteuil, le comm. du Temple, le curé (¹⁰)..........	979 15	350	1,571	400	1,208	151	723	500
7. Civrac (Saint-Pierre) et Escurac...............	c.	abb. de l'Isle; l'arch. (¹¹)	le curé, sauf dixmons à l'abb. de l'Isle et aux chapel. d'Eyran.	948 10	400	1,892	848	1,540	220	800	600
8. Estèphe (St-)............	archipré	l'archevêque..........	le curé, sauf dixmons à l'abb. de Verteuil, command. d'Arcins, archev. et Feuillants.	8,000	3,903	8,510	1,412	11,400	1,900	1,900	1,200
9. Gaillan (St-Pierre)......	c.	chap. St-Seurin.......	le curé...............	1,573 5	501 19	3,750	523	5,700	950	2,000	1,100

11. Grayan (St-Pierre)......	c.	l'archevêque..........	le curé, sauf dixmon au prieur du lieu....	464	33 5	1,008	33 5	1,208	151	500	250
12. id. (l'Hôpital ou St-Jean).	v. p.	le comm. du Temple..	le commandeur.......	200	»	»	»	»	»	»	138
13. Hourtin (Ste-Hélène)....	v. p.	l'archevêque..........	le duc de Grammont ..	615	»	965	162	660	55	»	800
14. Jau (Saint-Pierre), Saint-Martin de Dignac et St-Romain de Loyrac, ses annexes..............	v. p.	l'archid. de Médoc; l'archevêque..........	l'arch. de Médoc......	537 4	»	1,240	»	1,540	220	»	860
15. Julien (St-)-de-Rignac ...	c.	l'archevêque..........	le curé, le seigneur de Beychevelle, l'abb. de l'Isle, le curé de Cussac............	2,260	500	7,215 10	2,755 5	6,300	1,050	530	450
16. Laurent (Saint-).........	c.	l'abb. de St-J.-d'Angély.	le curé, le sém. Saint-Raphael, les Trinitaires et 4 particuliers	1,800	600	2,470	430	3,420	570	»	1,400
17. Lesparre (N.-D.).........	v. p.	l'archevêque..........	»	380	90	»	»	320	20	»	300
18. Mambert (Saint-)........	c.	Id.	le curé et M. de Brassier	1,963	333 5	3,471 10	633 5	2,100	350	400	300
19. Ordonnac (St-Romain)...	v. p.	l'abb. de l'Isle; l'arch (12)	l'abb. de l'Isle........	300	»	300	»	288	12	600	400
20. Pauillac (St-Martin).....	c.	l'archevêque..........	le curé..............	6,630	2,523 15	8,029 net	»	7,500	1,250	»	1,600
21. Potensac (St-Martin).....	v. p.	l'abb. de l'Isle; l'arc. (13)	l'abb. gros décim. abandonnant la dîme au curé comme portion congrue...........	312	27	624	26	592	37	360	300
22. Prignac (St-Martin)......	c.	l'archevêque (14)......	le curé.............	431 10	36	498 15	36	612	51	200	140
23. Queyrac (St-Hilaire).....	c.	Id.	Id.	2,397	742 15	5,995	842 15	7,200	1,200	2,000	1,200
24. Sauveur (Saint-).........	v. p.	abb. de l'Isle; l'arch. (15)	abb. de l'Isle, sauf dixmon au chap. Saint-André.............	400	»	»	»	496	31	450	300
25. Seurin (St-) et St-Martin-de-Cadourne...........	p.-c.	l'archevêque..........	le prieur curé.........	6,350	2,506	4,000	»	6,330	1,055	1,260	830
26. Soulac (N.-D.)...........	v. p.	abb. Ste-Croix; l'arch..	l'abbé de Ste-Croix (16).	523 10	60	507 10	75 10	612	51	»	600
27. Talais (St-Martin).......	v. p.	archid. de Cernès; l'archevêque (17)........	l'archid. de Cernès, sauf dixmon à l'abbé de l'Isle............	340	»	355	»	496	31	300	200
28. Trélody (Saint-).........	v. p.	l'archevêque..........	le chapitre de La Roch[lle]	400	»	324	»	496	31	1,800	1,000
29. Uch (N.-D.)..............	p.-c. rég.	l'abbé de Verteuil.....	le prieur curé.........	413 15	42 15	889	42 15	1,200	120	160	100
30. Valeyrac (N.-D.)	c.	l'archevêque..........	le curé, sauf redevance à MM. de Malte.....	583 10	42 15	1,387	78 15	1,540	220	400	315
31. Vendays...............	c.	Id.	le curé..............	400	34 12 7	1,380	33 5	1,400	175	»	500
32. Vensac (Saint-Vincent), et St-Vivien, son annexe...	c.	chap. St-André........	le curé, sauf un dixmon au chap. St-André..	1,301 10	514 10	4,200	738	3,900	650	1,500	900
33. Verteuil................	v. p. rég.	l'abb. de Verteuil.....	relig. de Verteuil......	341 10	»	(18)	»	48	2	1,200	700
34. Yzant (St-)..............	v. p.	l'abb. de l'Isle; l'archev.	l'abbé de l'Isle (19).....	330	»	423	»	432	27	400	250

11. Archiprêtré de Moulis (20).

1. Arsac (St-Germain)......	c.	l'archevêque..........	le curé et le baron d'Arsac	791	193	»	»	2,100	350	560	360
2. Arsins (St-Jean).........	v. p.	comm. d'Arsins; l'archevêque (21)........	le commandeur.......	212	»	272 net	»	»	»	245	163

(1) G. 556 : le comm. du Temple. — (2) *Alias* Saint-Romain-la-Virvée. — (3) Sources : G. 556, 839. — (4) G. 555 : l'archevêque. — (5) *Ibid.* : le comm. du Temple; l'archevêque. — (6) *Ibid.* : collation contestée entre l'archevêque et le prieur de la maison des missionnaires de Rochefort. — (7) *Ibid.* : abb. de l'Isle. — (8) Aujourd'hui Saint-Christoly. — (9) G. 556 : « l'abbé de Verteuil prétend être collateur, mais on ne voit pas qu'il ait conféré. » — (10) *Ibid.* : en 1760, l'abbé et les religieux de Verteuil; le curé. — (11) *Ibid.* : l'archevêque. — (12) *Ibid.* : l'abb de l'Isle. — (13) *Ibid.* : l'abb. de l'Isle. — (14) *Ibid.* : le prieur de Saint-Vivien, diocèse de Saintes. — (15) *Ibid.* : l'abb. de l'Isle. — (16) *Ibid.* : en 1760, le prieur du lieu. — (17) *Ibid.* : l'archid. de Cernès. — (18) *Ibid.* : en 1760, « le curé est de la communauté de l'abbaye de Verteuil, y est logé, nourri, entretenu, laquelle perçoit tous les frais décimaux de la paroisse et tous autres revenus de la cure. » — (19) Ceci en 1760; en 1730, les décimateurs étaient l'abb. de l'Isle, le chapitre de Luçon et le vic. perp. de Saint Christoly. — (20) Sources : G. 556, 843 : l'abb. Ste-Croix. — (21) G. 556 : le commandeur.

Digitized by Google

Archiprêtré de Moulis *(suite)*.

NOM DU LIEU ET DU SAINT TITULAIRE	QUALITÉ DU BÉNÉFICE	PATRONS ET COLLATEURS	DÉCIMATEURS	1730 REVENUS	1730 CHARGES	1760 REVENUS	1760 CHARGES	1772 REVENUS	1772 IMPOSITIONS	1772 POPULATION HABITANTS	1772 POPULATION COMMUNIANTS
				liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.		
3. Aubin (St-)-de-Blanquefort	c.	l'archevêque	le curé et M. de Raoul.	555 10	112 10	»	»	612	51	»	280
4. Avensan (St-Pierre)	v. p.	id.	le prévôt de St-Seurin.	355	»	580	»	592	37	2,000	800
5. Blanquefort (St-Martin)	c.	abb. Ste-Croix; l'arch.	le curé; les Annonciades de Bordeaux; le chap. de St-André; l'abb. et le cellérier de Ste-Croix	2,194	1 300	2,540	890	1,799	257	3,000 (?)	800
6. Brach (N.-D.)	c.	l'archevêque	le curé	513 12 6	30	602	30	592	37	250	130
7. Bruges (St-Pierre)	c.	id.	Id. (1)	2,043 10	1,153	1,217	61 10	1,400	175	900	600
8. Cantenac (St-Didier)	p.-c.-rég.	l'abb. de Verteuil	le prieur-curé	6,850 86	1,983 15	16,206	7,315	9,600	1,600	»	500
9. Carcans (St-Martin)	v. p.	l'archevêque	dîme inféodée au duc de Gramont, sauf un dixmon	650	»	654 10	»	720	60	»	500
10. Castelnau (St-Jacques)	c.	id.	le curé	404	52	522 10	7	592	37	900	600
11. Cussac (St-Symphorien) et Ste-Gemme, son ann.	c.	id.	Id.	1,542	539	3,690	539	2,400	400	»	600
12. Eyzines (St-Martin)	c.	id.	le curé; le chap. Saint-André; les Chartreux et les Bénédictins de Bordeaux	940	300	1,382	400	1,818	303	1,723	1,038
13. Hélène (Ste-)-de-la-Lande	v. p.	id.	chapitre St-André	455	»	750	»	592	37	1,000	650
14. Jean (St-)-d'Illac	c.	id.	le curé	385 10	25	792	25	1,100	110	»	250
15. Labarde (St-Martin)	c.	id.	Id.	2,002	735	1,372	15	1,824	304	»	580
16. Lamarque (St-Seurin)	c.	abb. Ste-Croix; l'arch.(2)	le curé; le chapitre St-André; les Bénéd. de Bordeaux	910	51 15	1,303	151 15	1,848	308	»	450
17. Listrac (St-Martin)	v. p.	l'archevêque	les chap. de St-André et de Saint-Seurin, MM. de Castelnau et de Citran	750	300	750	150	612	51	»	1,200
18. Ludon (St-Martin)	v. p.	Chartr. de Bord.; l'arch.	le curé et les Chartr.(3).	834	307 10	648	22 1	1,050	105	»	700
19. Macau (Ste-Marie)	v. p.	abb. Ste-Croix; l'arch.(4)	l'abb. de Ste-Croix	1,021 12	370	1,180	180	2,400	400	»	1,200
20. Margaux (St-Michel)	p.-c.-rég.	l'abb. de Verteuil	l'abb. de Verteuil et le p.-c	2,905 1 5	855	2,975	549	1,848	308	»	600
21. Martignas (Ste-Marie)	v. p.	comm. de Malte; l'arch.(5)	le commandeur	210	»	»	»	»	»	276	150
22. Médard (Saint-)-en-Jalles	c. (6)	l'archevêque	le curé	1,680	550	2,245	549	2,100	350	»	800
23. Mérignac (St-Vincent)	v. p.	pr. Comprian; l'arch.	le prieur de Comprian.	500	»	556	»	612	51	»	1,800
24. Moulis (St-Saturnin) et St-Genès-de-Meyre, son annexe	archiprê	l'archevêque	le curé; le chapitre St-André; les comm. d'Arsins et du Temple; l'abbé de Ste-Croix et deux particuliers	1,465	514	1,960	564	1,848	308	1,250	630
25. Parempuyre (St-Pierre)	c.	chapitre St-Seurin	le curé et le seigneur	1,251	450	1,890	50	2,400	400	»	450 (?)
26. Pian (le) (St-Seurin)	v. p.	l'archevêque	chap. St-Seurin (7)	431 5	41 5	1,470	407	1,200	120	»	450
27. Salaunes (N.-D.)	c.	id.	le curé	449	10	696	10	910	90	200	105
28. Soussans (St-Romain)	c.	id.	le curé et l'abb. de Verteuil	887	240	1,125 8	»	2,400	400	900	548
29. Taillan (le) (St-Hilaire)	v. p.	abb. Ste-Croix; l'arch.(8)	l'abb. de Ste-Croix	554	»	820	48	592	37	800	500

(1) Paroisse ci-devant unie à la Chartreuse de Vauclaire. — (2) G. 556 : l'abb. de Sainte-Croix. — (3) G. 843 ; en 1760, les Chartreux et le chapitre Saint-Seurin. — (4) G. 556 : l'abb. de Ste-Croix. — (5) *Ibid.* ; le

Digitized by Google

X. — Les chapellenies [1].

Il est impossible de donner un tableau exact des chapellenies ayant existé en très grand nombre dans les églises de Bordeaux et du diocèse. Tous nos pouillés et départements, ainsi que les documents isolés réunis dans la liasse G. 834, fournissent des listes différentes. Ce qui concerne la collation et les revenus de ces petits bénéfices n'ayant plus d'ailleurs le moindre intérêt, on s'est contenté de résumer très brièvement les renseignements fournis par le département de 1771.

I. Saint-André de Bordeaux : *a)* 18 chapelles imposées au quart du revenu. Revenu total : 4,095 l.; *b)* 5 petites chapelles dont l'imposition était arbitraire. Revenu total : 188 l.; imposition : 33 l.

II. Saint-Seurin de Bordeaux : *a)* 29 chapelles imposées au quart du revenu. Rev. tot. : 7,008 l.; *b)* 9 petites chapelles dont l'imposition était arbitraire. Rev. tot. : 221 l.; imposition : 42 l.

III. Saint-Michel de Bordeaux : 3 chapelles imposées au quart du revenu. Rev. tot. : 700 l.

IV. Saint-Siméon de Bordeaux : 1 petite chapelle dont l'imposition était arbitraire. Rev. : 40 l.; imp. : 8 l.

V. Sainte-Colombe de Bordeaux : 3 petites chapelles dont l'imposition était arbitraire. Rev. : 120 l.; imp. : 23 l.

VI. Église des Frères mineurs de Bordeaux : 1 petite chapelle dont l'imposition était arbitraire. Rev. : 30 l.; imp. : 5 l.

VII. Saint-Pierre de Bordeaux : 2 chapelles en mémoire.

VIII. Église des Grands Carmes de Bordeaux : 8 chapelles en mémoire.

IX. Saint-Siméon de Bordeaux : 1 chapelle en mémoire.

X. Hors Bordeaux : *a)* 22 chapelles imposées au quart du revenu. Revenu : 4,250 l.; *b)* 8 petites chapelles dont l'imposition était arbitraire. Revenu : 179 l.; imposition : 28 l.; *c)* 13 chapelles en mémoire.

Soit au total 104 chapelles ayant 16,831 l. de revenu et 24 chapelles en mémoire. — Le pouillé de 1756 (G. 850) indique 127 chapelles ayant 13,151 l. de revenu.

E. ALLAIN,
Archiviste diocésain.

[1] Sources : G. 850, 856.

Digitized by Google

Digitized by Google

Département de la Gironde.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G.

(Clergé séculier. — Archevêchés, chapitres métropolitains, officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêchés; évêchés, chapitres épiscopaux, officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés; séminaires, églises collégiales, églises paroissiales et leurs fabriques, bénéfices, chapelles, aumôneries, etc.)

Archevêché de Bordeaux.

G. 1. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 6 pièces, papier; 2 sceaux.

1139-1572. — Actes du pouvoir souverain : bulles. — Confirmation, par le pape Innocent II, des privilèges et libertés concédés aux églises de Bordeaux (1139). — Confirmation par le pape Eugène III en faveur de l'archevêque de Bordeaux, du droit d'ériger des chapellenies dans son diocèse au moyen des offrandes provenant des messes, confessions, mariages, etc. (1154). — Bulle d'Innocent III citant l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Poitiers à comparaître devant le prochain concile général, pour avoir exercé des violences sur la personne et la suite de l'archevêque de Bourges, pendant son séjour dans le diocèse de Bordeaux (1216). — Bulle de Grégoire IX adressée à l'archevêque de Bordeaux pour l'obliger, conformément au règlement relatif à la primatie d'Aquitaine, à assister en personne ou par procureur, au concile qui doit se tenir à Bourges (1238). — Copie du xviie siècle d'une Bulle de Clément V relative à la collation des bénéfices : en raison de l'affection qu'il a toujours portée à l'église de Bordeaux, « *quod olim dicta ecclesia nos genuit ut filium, et provexit in virum, et tandem nos in pastoralem assumens gradum, se nostris subjecit ascentibus per quem culmen attigimus apostolice dignitatis,* » et parce que les chanoines ne peuvent suffire à toutes les affaires, le pape Clément V donne pouvoir à l'archevêque de Bordeaux de conférer trois canonicats et prébendes dans l'église Saint-André, deux dans l'église collégiale Saint-Seurin, et un dans les autres collégiales du diocèse; de conférer une fois dans sa vie cinq bénéfices, avec ou sans cure, dans le diocèse d'Agen, huit dans le diocèse de Saintes, douze dans le diocèse de Poitiers, et sept dans le diocèse de Périgueux (1308). — Bulle du pape Clément V autorisant l'archevêque Arnaud de Canteloup à unir ou désunir les églises et bénéfices sans la permission du chapitre métropolitain. Donné à Villandraut (1309). — Bulle du pape Jean XXIII ordonnant à l'official de Bordeaux d'investir Pey-Berland, chanoine de Saint-André, chapelain des Carmes et curé de Bouillac, du canonicat et de la prébende vacante par la promotion de Pélegrin (?) à l'évêché de Dax, et qu'avait résignés en ses mains le cardinal François (Hugocio) [1] juin 1413 : la bulle signée du

(1) Les archives de l'hôpital de Libourne, article A. I., le nomment François de Marme. Ni *Lopes*, ni le *Gallia* ne donnent ce nom de famille, qui était inconnu.

Digitized by Google

Pogge, comme secrétaire apostolique. — Bulle de Martin V portant nomination à l'archevêché de Bordeaux de Pey-Berland, chanoine, comme successeur de David de Montferrand (1430). — Bulle du pape Pie II en faveur des chapitres Saint-André et Saint-Seurin de Bordeaux, et du collège Saint-Raphaël, par laquelle il prend ceux-ci sous sa protection et les exempte complètement de la juridiction de l'archevêque, sous la condition de payer au Saint-Siège 10 florins d'or chaque année (1458). — Confirmation, par le pape Calixte III, de l'union des églises de Saint-Julien de Listrac, de Moulis et de Sainte-Hélène faite autrefois par Amanieu, archevêque de Bordeaux (1457). — Bulle de Sixte IV, adressée à l'official de Bordeaux, par laquelle Guillaume de Lauba, receveur des aumônes de l'église de Bordeaux, est nommé à la cure de Saint-Pierre-de-Bruges, par la résignation de Jean Peysson, curé de ladite paroisse, démissionnaire par son procureur Jean de Subvilla, prieur de Saint-Aubin, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Bazas (1483). — Bulle du pape Paul III portant provision de l'archevêché de Bordeaux en faveur de Jean Du Bellay, cardinal, évêque de Paris (1544). Suit la procuration donnée par ledit archevêque Du Bellay en faveur d'Augier Hunault de Lanta, abbé de Sainte-Croix, pour administrer le diocèse pendant son absence (1545). — Bulle du pape Grégoire XIII qui permet à l'archevêque de Bordeaux de relever de l'excommunication prononcée contre elle, la dame de Lamothe, veuve du sieur de Pontac, laquelle avait épousé en secondes noces le cousin germain de son premier mari; le pape permet en outre à ladite dame de se remarier à qui bon lui semblera, pourvu que les lois de l'Église ne soient pas transgressées (1572). — Bulle du pape Sixte-Quint enjoignant à Henri III, roi de France, de rendre la liberté au cardinal de Bourbon et à l'archevêque de Lyon et de comparaître en personne ou par procureur devant le Saint-Siége, à peine d'excommunication (24 mai 1589). — Décret de la sacrée congrégation établie pour les indulgences et les reliques (1678).

G. 2. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 2 sceaux.

1577-1713. — Rescrit du pape Grégoire XIII relatif à l'union du monastère Sainte-Claire à celui de l'Annonciade (juin 1577). — Bulle du pape Paul V relative à la confrérie du Saint-Sacrement érigée en l'église Sainte-Marie *suprà Minervam,* à Rome. — Mandement de l'évêque et statuts généraux de cette confrérie (1606). — Bref du pape Paul V adressé à la noblesse de France, par lequel il loue celle-ci de son attachement au Saint-Siége et de son zèle à le défendre même par les armes (1615). — Bref du pape Innocent X en faveur des fidèles qui visiteront avec dévotion l'église de Capian, diocèse de Bordeaux (1652). — Bref du pape Innocent XI autorisant l'archevêque de Bordeaux à conférer à des personnes séculières des bénéfices dans les abbayes du diocèse de La Rochelle (1677). Suivent les lettres du Roi et l'arrêt du Conseil d'État. — Bulle d'Innocent XI adressée à l'archevêque de Bordeaux, par laquelle il lui notifie l'avènement à l'évêché d'Agen (vacant par le décès de Claude Joly) de Jules Mascaron, naguère évêque de Tulle, et lui demande de lui donner aide et protection comme étant son suffragant (1679). — Bref du pape Innocent XI portant jubilé universel pour implorer le secours de Dieu dans les nécessités présentes de l'Église. — Mandement des vicaires généraux de l'archevêché y relatif (1681). — Bref du pape Innocent XI portant jubilé général pour implorer le secours de Dieu contre les Turcs (1683). — Bref du pape Innocent XII relatif aux confrères de la Charité, des hospices et congrégations ou assemblées érigées ou à ériger pour le soulagement des pauvres (1693). — Lettre du pape Clément XI relative à la bulle *Unigenitus* (1713).

G. 3. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1456-1810. — Lettres-patentes des rois. — Lettres-patentes du roi Charles VII en faveur des archevêques de Bordeaux portant évocation au Grand-Conseil de tous les procès que lesdits archevêques pourront avoir tant comme demandeurs que comme défendeurs (1456). — Autres lettres-patentes des rois de France confirmatives des précédentes pour les années 1525, 1549, 1554. 1573, 1574, 1606, 1607, 1625, 1631, 1633, 1645, 1653, 1660, 1665. — Extraits des registres du Conseil d'État y relatifs de 1665 à 1681, et pour les années 1709, 1722, 1723, 1733, 1745, 1769. — Plusieurs requêtes y annexées. — Cahier contenant l'état chronologique des évocations devant le Grand-Conseil du Roi depuis 1456. — Lettres-patentes du roi Charles VII en faveur de l'archevêque de Bordeaux, portant suspension du privilège concédé autrefois par la cour de Rome aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin, d'être exempts de la juridiction dudit archevêque (1459). — Lettres-patentes de Charles VII renvoyant devant le Parlement de Paris le procès entre les archevêques de Bordeaux et de Bourges relativement au droit de primatie exercé par l'archevêque de Bourges au sujet de la confirmation


Digitized by Google

de l'élection de Louis de Rochechouart comme évêque de Saintes (24 septembre 1460). — Lettres du roi Charles IX contenant les injonctions de payer les dîmes aux ecclésiastiques sans exiger d'eux *aulcuns boucquets ny festins ou aultre despense de bouche* (1573). — Sommation adressée par le chapitre Saint-André à l'archevêque de Bordeaux, relativement au privilège qu'ont depuis longtemps les archevêques d'habiller treize pauvres le jour *in cœna Domini,* et de leur donner l'aumône et laver les pieds dans le cloître de l'église Saint-André (1610).

G. 4. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 15 pièces, papier; 1 sceau.

1574-1682. — Lettres-patentes du roi Henri III, en faveur du clergé de France, portant confirmation des privilèges relatifs au logement des gens de guerre, au paiement des rançons, etc. (1574). — Lettres patentes de Charles IX sur les plaintes du clergé relatives : à la perception des décimes; aux usurpations des biens des ecclésiastiques; aux démolitions et pillages des églises; à la mainlevée des saisies pratiquées sur les bénéfices ecclésiastiques; à la portion congrue des curés; à l'exécution des sentences portées contre les ecclésiastiques par les officiaux; aux appellations comme d'abus; à l'exemption des contributions, emprunts et autres; aux réceptions des conseillers ecclésiastiques; à la préséance des prélats dans les convocations d'États; aux titres du temporel des bénéfices perdus ou brûlés (Vincennes, le 25 mars 1574). — Confirmation par Henri III des lettres-patentes précédentes (Avignon, le 2 janvier 1575). — Déclaration du Roi, sur requête, qui exempte les ecclésiastiques du logement des gens de guerre et de la contribution aux munitions, fortifications, etc. (1er mai 1596). — Édit de pacification d'Amboise, publié par les ordres de l'archevêque de Bordeaux dans tous les fiefs et possessions dudit archevêque (1562) : plusieurs pièces annexées. — Lettre du cardinal Mazarin à l'archevêque de Bordeaux relativement aux troubles de la ville (20 juillet 1654). — Arrêts du Conseil d'État : — portant que les enterrements de ceux de la religion prétendue réformée ne pourront être faits que le matin à la pointe du jour ou le soir à l'entrée de la nuit (1662); — portant défense aux ministres de la religion prétendue réformée de prendre la qualité de ministres de la parole de Dieu, et à ceux de ladite religion de chanter leurs psaumes à voix haute dans leurs maisons ou ailleurs (1663); — ordonnant que les enfants dont les pères sont catholiques et les mères de la religion prétendue réformée seront baptisés à l'église catholique et non ailleurs (1663). — Lettres du roi Louis XIV ordonnant la surséance des affaires civiles de l'archevêché de Bordeaux pendant la tenue de l'Assemblée générale du clergé de France à Pontoise (1665). — Lettres du roi Louis XIV à l'archevêque de Bordeaux, pour ordonner des prières publiques à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne (1682). — Lettres du Roi à l'archevêque de Bordeaux touchant la conversion de ceux de la religion prétendue réformée (1682).

G. 5. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 44 pièces, papier.

1550-1699. — Édits, lettres-patentes, ordonnances et déclarations des rois de France; arrêts du Conseil d'État relatifs au clergé de France, et principalement au clergé du diocèse de Bordeaux, et concernant : les francs-fiefs et nouveaux acquêts; — les receveurs des décimes; — la création des greffes des insinuations ecclésiastiques en offices royaux, séculiers et domaniaux; — la décharge en faveur des ecclésiastiques de donner aveu et dénombrement des biens qu'ils possèdent; — la prolongation de la faculté octroyée aux ecclésiastiques de pouvoir racheter les biens vendus et aliénés de leurs bénéfices pendant le temps de cinq années; — la décharge en faveur des ecclésiastiques de la recherche des francs-fiefs et nouveaux acquêts; — l'exemption des tailles; l'exemption du droit de régale; — la décharge du sel et la représentation des billets des gabelles; — le paiement du droit d'amortissement; — le supplément payable par les engagistes et possesseurs des biens aliénés et baillés à emphytéose par les ecclésiastiques; — les curés primitifs contre les vicaires perpétuels; — la recherche des droits des francs-fiefs et nouveaux acquêts en faveur des ecclésiastiques pour leurs biens propres et acquêts, encore qu'ils ne soient de condition noble; — la décharge du paiement des décimes ordinaires en faveur des Jésuites du collège d'Angoulême; — le recouvrement de la somme de deux millions de livres accordée au Roi par l'assemblée du clergé; — la défense faite aux ministres de la religion prétendue réformée de porter des soutanes, des robes à manches et de paraitre en habit long ailleurs que dans les temples de ladite religion; — les pensions sur les bénéfices, cures et prébendes; — l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem; — le paiement des droits de nouveaux acquêts pour tous les biens immobiliers; — l'obligation pour tous les archevêques, évêques et autres bénéficiers du royaume de fournir à la Chambre des Comptes les déclarations de tout le personnel de leurs bénéfices; — le droit de régale; — les

Digitized by Google

procès criminels qui se font aux ecclésiastiques; — les dignités électives du chapitre de Sens exemptes du droit de régale; — la prévôté de Canois, située en Roussillon, relativement aux avantages à elle concédés par le Concordat fait entre Léon X et le roi François Ier; — la perception des tailles; — les portions congrues des curés ou vicaires perpétuels et les rétributions de leurs vicaires; — la liquidation des droits d'amortissement et de nouveaux acquêts dus au Roi par les ecclésiastiques et autres gens de mainmorte; — les communautés ecclésiastiques exemptes des décimes et tenues de faire la déclaration de leurs biens immeubles; — l'autorisation donnée à la délibération de l'assemblée générale du clergé de France pour l'emprunt de 5 millions 500,000 livres; — le recouvrement de la finance des offices de receveurs des amendes; — la création de quatre cents greffiers des domaines des gens de mainmorte; — les greffiers chargés d'enregistrer les domaines de gens de mainmorte; — la décharge, en faveur des gens de mainmorte qui possèdent des bois dans l'étendue du royaume, de toutes recherches et des peines portées par l'ordonnance de 1669; — l'ordonnance du Roi relative aux bois possédés par les ecclésiastiques du royaume; — la déclaration à faire par les ecclésiastiques et autres gens de mainmorte, des forêts et bois de leurs bénéfices; — la réception des personnes qui entrent dans les monastères pour embrasser la profession religieuse; — l'aliénation des droits d'échange dus au Roi dans toutes les paroisses du royaume; — la juridiction ecclésiastique; — la passation par-devant notaires des baux des revenus de tous les biens des ecclésiastiques et autres gens de mainmorte; — la nobilité des fonds et héritages et le déguerpissement des biens roturiers; — les nouveaux convertis qui refusent de recevoir les sacrements pendant leurs maladies.

G. 6. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1702-1731. — Édits, lettres-patentes, ordonnances et déclarations des rois de France; arrêts du Conseil d'État relatifs au clergé de France et principalement à celui du diocèse de Bordeaux, et concernant: — les bans du mariage; — le respect dû aux églises; — les biens d'église aliénés ou usurpés; — les biens des ecclésiastiques; — l'autorisation de la délibération de l'assemblée générale du clergé de France pour l'emprunt de 24 millions de livres; — les chanoines réguliers de la congrégation de Chancelade pourvus de cures, vicairies perpétuelles ou prieurés-cures du dit Ordre; — le mémoire du Dauphin adressé au Pape relativement aux Jansénistes; — la suppression des offices de greffiers-conservateurs et contrôleurs des registres des baptêmes, mariages et sépultures; — les disputes, contestations et différends qui se sont formés dans le royaume à l'occasion de la constitution du Pape contre le livre des *Réflexions morales sur le nouveau Testament;* — les unions des bénéfices; — l'obligation de passer par-devant notaires les baux des biens et revenus dépendants des bénéfices ecclésiastiques; — le remboursement des rentes du clergé; — les bénéfices possédés par les religieux de plusieurs communautés; — les bénéfices possédés par les religieux de la congrégation de Saint-Maur; — l'exécution des arrêts rendus au sujet de la constitution *Unigenitus;* — la suppression de trois mandements donnés par les sieurs évêques de Senez, de Montpellier et de Boulogne; — la suppression d'un mandement de l'archevêque d'Arles; — la suppression d'un écrit intitulé : *Lettre prétendue écrite à Sa Majesté*, etc.; — le délai accordé aux bénéficiers pour faire aux Chambres des Comptes les déclarations de tout le temporel de leurs bénéfices; — les impositions du clergé; — l'observation des pratiques de la religion; — la suppression de trois libelles de l'évêque de Bayeux au sujet de la constitution *Unigenitus;* — la saisie des revenus de l'évêque de Montpellier à cause de la contravention concernant la signature du Formulaire contre les cinq propositions du livre de Jansénius; — la suppression d'un écrit intitulé : *Lettre de M. Duguet à M. l'Évêque de Montpellier;* — le droit d'indemnité dû au Roi par les ecclésiastiques et gens de mainmorte pour les acquisitions qu'ils font dans l'étendue des seigneuries ou justices royales; — la suppression d'un écrit imprimé sous le titre de : *Lettre circulaire de M. l'Évêque de Montpellier aux évêques de France;* — les immunités attachées aux biens ecclésiastiques; — le règlement pour le contrôle des baux des revenus des communautés séculières et régulières et autres gens de mainmorte; — l'exécution des bulles des Papes contre le Jansénisme et la constitution *Unigenitus;* — un écrit traitant des arrêts des Parlements en matière d'appel comme d'abus des censures ecclésiastiques; — le règlement général entre les curés primitifs et les curés-vicaires perpétuels; — les disputes qui se sont élevées au sujet des deux puissances ecclésiastique et séculière; — la destruction d'un imprimé intitulé : *Lettre à M. de Combabessouse, conseiller au Parlement de Bordeaux;* — la suppression de l'*Instruction pastorale de M. l'évêque de Laon ;* — la cessation des disputes et contestations au sujet de la constitution *Unigenitus;* — la suppression du mandement de l'archevêque d'Embrun du mois d'août 1731.


Digitized by Google

G. 7. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1732-1786. — Édits, lettres-patentes, ordonnances et déclarations des rois de France; arrêts du Conseil d'État relatifs au clergé de France et principalement au clergé du diocèse de Bordeaux et concernant : — la fermeture de la porte du cimetière de la parroisse Saint-Médard; — le recouvrement des droits d'amortissement et franc-fief; — le contrôle des actes inscrits sur les registres des communautés religieuses; — la dispense du contrôle des actes inscrits sur les registres des communautés religieuses moyennant un abonnement de 120,000 livres; — les propriétaires de fonds qui doivent des rentes au clergé; — les établissements et acquisitions des gens de mainmorte; — les déclarations à faire dans six mois par les bénéficiers du clergé de France, des biens et revenus de leurs bénéfices; — la déduction faite aux propriétaires de fonds et héritages compris dans les rôles arrêtés au Conseil sur le vingtième de leurs revenus, du vingtième des rentes ou autres redevances qu'ils pourraient devoir au clergé de France; — l'autorisation des délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France au sujet de la somme de 16 millions de don gratuit accordé au Roi; — la perception des droits de contrôle des baux, des biens et revenus des bénéficiers et autres gens de mainmorte; — la suppression d'écrits imprimés sous les titres d'*observations, mémoires, remontrances* au nom des curés, soit d'une même ville et d'un même diocèse, soit de plusieurs diocèses; — les doubles droits du contrôle dus pour omission de déclaration des baux des biens et revenus des bénéficiers et autres gens de mainmorte; — l'affranchissement de tout droit d'amortissement pour tous les actes par lesquels les curés ou vicaires perpétuels céderont des dîmes aux gros décimateurs ou curés primitifs; — l'exemption du droit de nouvel acquêt pour les baux qui seront faits par les abbés ou prieurs en faveur de leurs religieux; — les maisons abbatiales, prieuriales, canoniales et autres de même nature assujetties au droit de nouvel acquêt; — la représentation à la Cour des Aydes, des titres et pièces concernant la noblesse et les privilèges des communautés séculières et régulières; — l'autorisation des délibérations de l'assemblée générale du clergé de France au sujet de la somme de 15 millions de don gratuit offerte au Roi et celle d'un million accordée par elle pour être employée au secours de matelots blessés et de leurs veuves et orphelins; — le prix des chevaux de poste; — le règlement pour les toiles peintes et imprimées dans le royaume; — la nomination d'un préposé pour marquer d'une empreinte toutes les toiles nationales peintes ou imprimées; — les portions congrues des curés et vicaires.

G. 8. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1124-1783. — Actes du pouvoir archiépiscopal. — Donation par Arnaud, archevêque de Bordeaux en faveur du monastère de Saint-Martin de Tours, de deux églises de Saint-Denis sur l'Isle et de Saint-Georges de Guestas, aujourd'hui Les Billaux, sous certaines conditions (1124). — Confirmation, par l'archevêque de Bordeaux, de deux donations faites au monastère de Saint-Denis en France, par Helias, vicomte d'Entre-Dordogne, et Rigaud de Puynormand, sans date (de 1103 à 1135). — Fondations de diverses chapellenies à la collation des archevêques de Bordeaux, avec les noms de ceux qui ont droit de présentation, pour les églises de : Aubie, Saint-Aubin, Arsac, Arbanats, Baron, Saint-Pierre de Batz, Cadillac, Sainte-Croix de Bordeaux, Cérons, Cardan, Le Porge, Fargues, Grayan en Médoc, Yzon, Mimizan, Saint-Brice, Portets, etc. (1483). — Indulgences accordées aux pèlerins qui, allant à Saint-Jacques, en Galice, font leurs dévotions à la chapelle Saint-Jacques érigée en la ville de Libourne (21 novembre 1605). — Injonction aux chanoines du chapitre Saint-André d'aller au chœur en habit décent et de ne pas habiter avec des séculiers mariés (1608). — Ordonnance d'interdiction de toutes les églises de Bordeaux par suite des violences exercées par le duc d'Épernon sur la personne de l'archevêque Henry de Sourdis et une partie de son clergé (1633). — Sentence d'excommunication par le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, contre Henry Darche, doyen du chapitre Saint-André. — Mandement de l'archevêque Henry de Béthune, relatif à la dévotion à la chapelle de N.-D. de la Nef à Saint-André (1654). — Mémoire adressé au Roi relativement à l'emploi des biens situés dans le diocèse désunis de l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare (1694). — Mandement de l'archevêque Honoré de Maniban relatif à la suppression de plusieurs fêtes dans le diocèse (1733). Suivent les lettres-patentes du Roi et l'arrêt du Parlement y relatifs.

G. 9. (Registre.) — In-4°, 33 feuillets, papier.

1591-1595. — Registres des collations faites, le siège vacant, par les chanoines : Léon de la Guyonie, doyen de l'église de Bordeaux: Jacques Desaygues

Digitized by Google

trésorier; Jean Rousseau et Mathurin Bertin, nommés vicaires généraux par le chapitre; pour les églises, chapelles ou prieurés dont les noms suivent, et les titulaires mis en possession au refus des évêques, le royaume étant en interdit : Saint-Barthélemy d'Agen; Saint-Hilaire de Poitiers; église d'Andillé, diocèse de Poitiers; Mimizan; Sainte-Marie de Cressac, diocèse d'Angoulême; chapelle de l'île de Ré, diocèse de Saintes; prieuré Saint-Martin du Sablon; canonicat d'Angoulême; église de Brusac, diocèse de Poitiers; Saint-Caprais d'Agen; Saint-Jean de Vayres; sacristie de l'église du monastère de Verteuil; canonicat et prébende théologale de Saint-Émilion; archidiaconat du Mas-d'Agen; Saint-Martin de Haux; chapelle de Brouilhac à Saint-André; église de Sihec, diocèse de Poitiers; église de Mougon, diocèse de Poitiers; de Médis, diocèse de Saintes; de Corsan, diocèse de Condom; de Frigimont, diocèse d'Agen; chapelle de Bard à Saint-Michel; église de Saint-Martin de Verruye à Poitiers; archidiaconat de l'église d'Agen; chapelle de Raux à Saint-Macaire; chapelle de Moleyre à Saint-Projet; église de Saint-Félix de Montesquiou; chapelle du Sartre à Saint-André; prieuré Saint-Maurice d'Eschallat, diocèse d'Angoulême; église Saint-Front de Périgueux; chapelle de Borda à Saint-André; église Saint-Saturnin de Chadurie; prieuré de Bardenac; la succentorie de l'église de Bordeaux; église collégiale du château de Monstreuil, diocèse de Poitiers; prieuré Saint-Mary de l'ordre de Saint-Benoît, diocèse d'Angoulême; église de Barbezieux, diocèse de Saintes.

G. 10. (Registre.) — In-4°, 79 feuillets, papier.

1628-1630. — Collations faites, le siège vacant, par les chanoines : Jacques Desaygues, doyen, conseiller au Parlement; Jacques Miard, chanoine, archidiacre de Cernès, protonotaire apostolique; Thomas Dubernet, chanoine; Jean Mosnier, chanoine, tous nommés vicaires généraux par le chapitre métropolitain, le 9 février 1628, le lendemain de la mort du cardinal de Sourdis, arrivée à quatre heures de l'après-midi, à : — Jean Bousquet, pour l'église Saint-Pierre de Bordeaux; Barthélemy de Saint-Cricq, pour la chapelle de Sainte-Catherine de Fronsac; Claude de Voyer d'Argenson, prêtre du diocèse de Tours, pour l'archiprêtré de Blaye; divers pour la chapelle de Bernard Du Brocars, la cure de Sainte-Croix-du-Mont, le prieuré de Prignac, en Médoc. — Collation par les mêmes de la trésorerie de Saint-André, le prieuré d'Espessas, le prieuré de Lalande, la chapelle de Lacaussade de Rions, l'aumônerie de l'église métropolitaine et son annexe Saint-André de Cestas, les églises de Salaunes et de Lagrave-d'Ambarès, les églises de Saint-Christophe de Bellebat et Saint-Étienne de Loupes, la cure d'Aubie, la chapelle fondée dans l'église Sainte-Colombe de Bordeaux par Étienne de Joly, conseiller du Roi; la cure d'Hautesvignes, diocèse d'Agen; la chapelle d'Eyquart, fondée dans l'église Saint-Martin de Listrac; les chapelles dans l'église Saint-Pierre d'Aurigne et la chapelle Pierre-de-Ville dans l'église Saint-Michel de Bordeaux; la chapelle Saint-Émilion dans l'église Saint-André, la chapelle fondée par de Naudes et Vidault dans l'église Saint-Michel de Marcamps; la chapelle fondée par Bertrand de Gascq, à Saint-André; la chapelle fondée à Saint-Seurin, par Beautric; la chapelle de Gasteuil, à Saint-Projet; l'église de Saint-Genès de Générac, unie à Sainte-Marie de Campugnan; l'église de Mensignac, diocèse de Périgueux; Saint-Sulpice de Breignac-d'Omet; deux chapelles fondées dans l'église Saint-Christophe de Daignac par le soudan de Preissac; la chapelle fondée par Damiette dans l'église Saint-Pierre d'Oleron, diocèse de Saintes; Saint-Martin de Blanquefort; la chapelle de Lana, à Saint-Seurin; la prébende de la cathédrale Saint-Étienne d'Agen; l'église de Saint-Martin de Chalais, diocèse de Saintes; le prieuré de Saint-Pierre de Preignac, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin; le prieuré de Saint-Pierre de Grayan, de l'ordre de Saint-Benoît; la chapelle du château de L'Ombrière, à Bordeaux; la chapelle Pierre de Barde, à Saint-Michel; la chapelle fondée par Hélias de Laruscade; les vicairies perpétuelles de Villenave, de Parempuyre, de Berson; la chapelle Guillaume Seguin, à Saint-Sauveur de Saint-Macaire; la chapelle Pierre de Sabaros, fondée à Sainte-Colombe; le prieuré Saint-Pierre de Royan, des chanoines réguliers de Saint-Augustin; Saint-Cybard de Vérac; Saint-Étienne de Talvats, diocèse de Saintes; Plassac et son annexe la B. M. de Montuzet; Saint-Pierre de Bruges; la chapelle de Raymond Brault, *alias* Eyquem, à Saint-Seurin; le prieuré Saint-Georges d'Aiguesvives (de *Aquis vivis*), ordre de Saint-Benoît; le prieuré du Mont-Judaïque, ordre de Saint-Benoît; les chapelles Hélias Larrivau, à Saint-Seurin, et Bernard Olivier, à Sainte-Colombe; l'église de Noireterre, diocèse de Maillezais; le prieuré de Voutegon, diocèse de Maillezais; le prieuré de Cozes, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Saintes; Saint-Martin de Montaignac, diocèse d'Agen; Cougoussac, à Saintes; Saint-Astier de Fonsemagne, diocèse de Périgueux; Saint-Laurent de Lasalle, diocèse de Maillezais; la


Digitized by Google

chapelle de Durefort, à Bourg; la chapelle de la Sainte-Trinité, dans l'église de Loupiac, etc. — Dispense de vœux pour Hélie Milton, fille de feu Raphaël Milton.

G. 11. (Registre.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1560. — Registre des ordinations conférées à divers, le siège étant vacant : tonsure, sous-diaconat, diaconat, prêtrise.

G. 12. (Registre.) — In-4°, 176 feuillets, papier.

1628-1630. — Registre de la congrégation tenue, *sede vacante*, par les vicaires généraux : Desaygues, doyen de l'église métropolitaine; de Miard, archidiacre; Dubernet, Mosnier, chanoines en l'église métropolitaine Saint-André, concernant : — les nominations de vicaires perpétuels ; — la permission de prêcher, de dire la messe; — les attestations de bonne vie et mœurs, les lettres de prêtrise; — les provisions de cure, la permission de porter l'habit clérical ; — les réconciliations d'églises; — l'obligation pour le curé de Parempuyre de faire les prières pour noble Gabriel d'Alesme et demoiselle Catherine de Lescure, veuve du sieur d'Alesme, conseiller au Parlement, comme étant seigneurs dudit lieu; — des règlements divers pour les églises; — l'offre des Pères Jésuites d'aller porter les secours de la religion aux pestiférés (1629); — Joseph Duban, nommé chanoine à Saint-Martial de Limoges pendant la peste de cette ville; — l'approbation de l'établissement de l'ordre de Notre-Dame de Périgueux dans la ville de Domme, etc.

G. 13. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

1628-1630. — Actes de l'archevêché pendant la vacance du siège et étant vicaires généraux : Desaygues, doyen; Miard, Dubernet et Mosnier, concernant : — les prières à faire autour du corps du cardinal de Sourdis, mort dans son palais archiépiscopal le 8 février 1628 à trois heures et demie après-midi ; — la nouvelle de la mort envoyée dans tout le diocèse, ainsi qu'aux évêques suffragants; — les lettres de tous les évêques suffragants ; — lettres des vicaires généraux aux cardinaux à Rome, relativement aux différends survenus au couvent des religieuses Notre-Dame; — les violences faites à un prédicateur de Blaye par le sieur de Saint-Jean, commandant pour le Roi au château de Blaye; — les ordonnances des vicaires généraux à ce sujet; — le règlement pour le couvent Notre-Dame; — la fabrique de La Teste-de-Buch ; — les inhumations non autorisées dans les églises; — la sentence contre les bénéficiers de Saint-Michel qui avaient usurpé la juridiction épiscopale; — les tableaux dégradés dans l'église Saint-Jean de Libourne; — l'autorisation de bâtir un couvent pour les frères mineurs à Saint-André-de-Cubzac concédée à Charles de Durfort, chevalier, seigneur-baron de Cubzaguais, vicomte de Castillon ; — le couvent de Notre-Dame; — la fabrique de Cadillac ; — la chapelle de Daignac; — la confrérie de Carignan ; — le curé de Saint-Michel de Bordeaux ; — le trou miraculeux ou *veyrine* par où l'on faisait passer les malades dans l'église de Saint-Michel-la-Rivière; les prières ordonnées pour le succès des armées du Roi devant La Rochelle; — le transport d'une religieuse du couvent de Notre-Dame de Bordeaux à celui de Saintes; — les actions de grâces pour la prise de La Rochelle ; — l'église de Gujan ; — le cimetière de Saint-André-de-Cubzac usurpé par les Cordeliers; — les prières pour préserver le diocèse de la peste et accorder au Roi la victoire sur ses ennemis; — les religieuses de Sainte-Ursule envoyées à Cahors; — le couvent de Sainte-Ursule à Saint-Émilion ; — la lettre écrite aux maire et jurats de Libourne, contenant l'injonction de chasser les comédiens ; — les Ursulines de Bordeaux; — la chapelle de la dame de Tau ; — l'hôpital de la Santé ; — les prières contre la peste ; — la chapelle de Monlerin ; — la permission accordée à des religieux d'administrer les pestiférés ; — l'autorisation aux sœurs de Saint-Dominique de changer de maison à Bordeaux ; — l'assemblée des supérieurs des maisons religieuses au sujet de la peste ; — la nomination d'un régent à Blaye ; — la décharge des francs-fiefs ; — le jubilé universel de 1630 ; — le couvent de Notre-Dame ; — les Carmes déchaussés ; — la vicairie foraine de Quinsac ; — les règlements faits en l'assemblée des vicaires forains ; — l'absolution des excommuniés ; — le transport des religieuses de Sainte-Ursule dans le nouveau couvent de Saint-Émilion ; — la défense de lire le *Talmud* ; — la procession des pères Carmes et canonisation de saint André Corsini. — Le 16 août 1630 furent reçues les bulles en faveur de Henry d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, contre-signées par Berteau, secrétaire. — Actes du Synode diocésain de Bordeaux, tenu en mai 1628, le siège vacant. Rôle des présents et des défaillants.

Digitized by Google

G. 14. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1645-1648. — Actes de l'archevêché, le siège vacant, concernant : — les réparations à l'église de Salles; — les statuts de la confrérie établie en l'église de Saint-Éloi sous le nom de Notre-Dame des Agonisants; — l'élection de la supérieure des Ursulines à Bordeaux; — l'arrêt du Parlement sur le scandale pendant les offices; — les Ursulines de Libourne; — les troubles religieux à Saint-Macaire; — la paroisse de Lansac; — les indulgences de 40 jours; — la visite du couvent des Ursulines; — la rébellion de la supérieure des Ursulines de Bordeaux et des religieuses de Libourne et de Saint-Émilion; — les Ursulines de Bordeaux établies à Monlerin, dans la paroisse de Bassens; — les droits honorifiques de Philippe de Gaufreteau, écuyer, baron de Blésignac, dans l'église de Dardenac; — le règlement pour les Ursulines de Saint-Émilion, Libourne et Bordeaux; — les déprédations faites par le curé d'Arbis dans son église; — les actions de grâces à l'occasion de la prise de Beaubourg en Allemagne; — la tenue d'un synode; — la visite de l'église d'Arbis; monastère Notre-Dame; — la fondation d'un couvent d'Ursulines à Nérac; — la peste à Rions; — les ordonnances disciplinaires contre les curés; — le règlement pour nommer les députés au synode; — le refus de visite d'église par le syndic du chapitre de Saint-Émilion; — les Ursulines de Saint-Macaire; — l'établissement d'un monastère des religieuses de Notre-Dame à Saint-Lizier, diocèse de Couserans; — la visite du monastère de Notre-Dame à Bordeaux; — la vicairie d'Audenge; — la citation aux religieux de Sainte-Croix pour n'avoir pas assisté aux processions et prières extraordinaires faites pour les nécessités publiques; — les élections au couvent Notre-Dame; — la visite du couvent des religieuses de Sainte-Catherine de Sienne; — les processions pour prier Dieu contre les persécutions des Turcs; — l'envoi de confesseurs aux prisonniers de l'Hôtel de Ville et de la Conciergerie; — la requête au sujet des bureaux généraux des décimes; — l'excommunication de quatre Ursulines en rupture de cloître; — les désordres dans le couvent des Ursulines à Saint-Macaire; — la plainte de Guillaume de Guérin, écuyer, seigneur haut-justicier contre le curé de Saint-Sève; — le catalogue des livres du séminaire en 1640; — le tarif des droits perçus par le secrétariat de l'archevêché; — le règlement pour les funérailles de ceux qui doivent être ensevelis dans les chapelles des couvents; — la sentence contre les moines de Sainte-Croix; — l'ordonnance relative aux couvents des Cordeliers et des Ursulines à Saint-Macaire; — l'obligation pour les curés et monastères de fournir le dénombrement des confesseurs qu'ils emploient; — la permission d'imprimer le livre intitulé : *L'Imitation de Jésus-Christ,* par Jean Gerson, traduit du latin en français; — la visite du monastère des filles de la Visitation; — le règlement pour les chapelles particulières à la ville et à la campagne; — les religieux Célestins à Verdelais; — la circulaire aux évêques de la province pour l'établissement du petit bureau à Bordeaux; — la commission pour la direction des Ursulines à Libourne et à Saint-Émilion; — les religieux de Verdelais; — l'ordonnance pour les oraisons des 40 heures; — les prières contre la peste à réciter par les religieuses de Bordeaux : Sainte-Ursule, Notre-Dame, Saint-Benoît, Saint-Dominique, La Madeleine, La Visitation; — les frais de prédicateur; — le règlement pour la chapelle de Notre-Dame du Casse; — l'excommunication prononcée contre le prieur des Bénédictins; — la requête des Ursulines de Saint-Émilion; — le couvent des religieuses Notre-Dame; — la convocation des archiprêtres de Bourg et Blaye au synode de Bordeaux; — le séminaire de Bordeaux; — les lettres de régent pour Podensac; — l'envoi en mission dans le Médoc de trois jésuites; — la visite du séminaire; — l'élection de la supérieure des Orphelines; — le règlement pour le séminaire; — la requête de la confrérie de Saint-Roch, instituée dans la chapelle du Peyrat à la Bastide, paroisse de Cenon; — la supérieure de la Visitation; — le monastère de la Madeleine; — les Cordeliers et les Ursulines de Saint-Macaire; — la lettre pastorale sur la peste; — la visite du monastère des Ursulines de Bordeaux; — la ruine du clocher de Landiras; — l'établissement de la confrérie des Innocents; — la permission aux Bénédictins de quitter leur couvent à cause de la peste; — l'excommunication contre les Bénédictins de Sainte-Croix qui s'étaient portés à des violences sur des bénéficiers de Saint-Michel; Darmajac, prêtre à Cadillac; — l'ordonnance réglant les quêtes des religieux; — le procès-verbal de visite de Saint-Estèphe; — la sentence contre le clergé de Blaye qui refuse de secourir les malades atteints de la peste; — Morpheus, supérieur du séminaire des Irlandais; — les actions de grâces à cause de la cessation de la peste, 8 novembre 1647.

G. 15. (Registre.) — In-4°, 350 feuillets, papier.

1647-1648. — Actes de l'archevêché, le siège



vacant, concernant : — l'enquête sur un miracle opéré au couvent des religieuses de Notre-Dame; — les exhortations au peuple à l'occasion de la peste; — le couvent de la Madeleine; — le règlement entre les curés de Saint-Maixant, Puy-Paulin, et les religieuses Sainte-Catherine; les citations adressées à ceux qui vivent en concubinage; — les prières pour le Roi malade; — les excommunications contre deux hommes qui s'étaient livrés à des voies de fait contre Daniel Morpheus, supérieur des Irlandais; — l'obligation de porter l'habit ecclésiastique; — l'élection d'une supérieure au couvent de Libourne.

G. 16. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1648. — Actes de l'archevêché, le siège vacant, concernant : — la visite du couvent des Ursulines de Libourne, — les requêtes au sujet des droits honorifiques dans les églises, par Charles de Fourcade, écuyer, seigneur des maisons nobles des Arroux; Guy de Guérault de La Bastide, écuyer; Pierre et Jacques Dupuch, pour la paroisse de Génissac; Jean de Ségur, écuyer, seigneur de Francs, pour la paroisse de Bègles; trou miraculeux ou *veyrine* dans l'église de la paroisse Saint-Jean d'Illac; — le règlement entre les religieux du monastère de Saint-Romain et ceux de Saint-Sauveur de Blaye; — la publication du jubilé à Périgueux.

G. 17. (Cahier.) — In-4°, 62 feuillets, papier.

1680-1681. — Actes de l'archevêché, le siège vacant, concernant : — la relation de la mort d'Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, arrivée le samedi 11 mai 1680; — les détails de ses funérailles; — les élections des vicaires généraux par le chapitre métropolitain; de Mullet de Voluzan, doyen; Lopes, théologal; Combabessouse; les lettres relatives à la mort de l'archevêque, adressées aux suffragants et les réponses de ceux-ci; — le séminaire de la Mission; — l'élection de la supérieure au couvent de la Visitation, au couvent des Orphelines et aux Filles de la Foi; — l'oraison funèbre du seigneur archevêque, prononcée par Jérôme Lopes, théologal; — les admonestations pour cause de concubinage; — la confrérie de Sainte-Luce, fondée à Saint-Éloy par les pourpointiers; — la permission d'établir un oratoire dans le faubourg Saint-Seurin, accordée à Jacques de Brossard, conseiller du Roy au Présidial de Guyenne; — l'élection de la supérieure du couvent de Notre-Dame; — l'oratoire particulier concédé à la demoiselle de Cruseau, veuve de Pierre Lopes, docteur et professeur en médecine. — Actes du synode diocésain de Bordeaux, tenu le 22 avril 1681 par les vicaires généraux; — les listes des membres absents; — la constatation des reliques faites le 27 mai 1681 dans la maison professe des Jésuites; — la requête aux fins de dispense de mariage en faveur de Jean d'Arpaillan, écuyer, et Éléonore de Lachassaigne.

G. 18. (Registre.) — In-f°, 200 feuillets, papier.

1777-1783. — Ordonnances du Conseil de l'archevêque (Ferdinand-Maximilien Mériadeck, prince de Rohan), concernant : — les vérifications d'actes de baptême pour divers; — les réparations aux églises de : Saint-Christoly de Canac, Saint-Étienne de Loupes, Notre-Dame de Parsac, Vendays, Rions, Saint-Paul de Frontignac, Ponteux, Bellebat, Saint-Denis de Pile, prieuré de Villeneuve-en-Bourgès, Caillau, Saint-Ciers de Canesse, Saint-Mexant-en-Benauge, Coutras, Talais, Lège, Saint-Girons d'Ayguevives, Sadirac, Martillac, Cénac, Bayon, Saillans, Cazaux; — la visite des cures des paroisses suivantes : Pompignac, Saint-Ciers de Canesse, Ludon, Aureillan, Génissac, Caillau, Saint-Pierre de Bordeaux, Ludon, Cénac, Saint-Romain de Boursas, Martillac, Saint-Louis du Marais, Grezillac, Tauriac, Saint-Caprais, Comps, Villagrain, Baigneaux, Belvès, Saint-Médard d'Ayran, Saint-Symphorien, Cenon, Saint-Christophe du Double, Donnezac, Loupes, Landiras; — la confrérie de la communauté des maîtres poulieurs, transférée de l'église Saint-Rémy dans celle des Grands-Carmes; — confrérie à Saint-Michel; — la Trezaine de N.-D. de la Place; — la nomination d'un maître d'école à Izon; — le tiers-ordre établi aux Cordeliers de Bordeaux, à Verdelais et à Saint-Macaire; — la confrérie des compagnons menuisiers et serruriers; — la chapelle N.-D. à Sainte-Croix-du-Mont; — la confrérie des tailleurs; — l'hôpital de la Manufacture; — la confrérie Saint-Roch, à Escoussans; — la permission de vendre des vases sacrés accordée à la confrérie de l'Immaculée-Conception établie au couvent des Capucins; — l'hôpital de la Charité, à Cadillac.

G. 19. (Registre.) — In-f°, 210 feuillets, papier.

1782-1784. — Ordonnances du Conseil de l'archevêque, concernant : — les rapports des visites faites dans les églises de Saint-Caprais de Baignaux, de Villagrains et la chapelle de la Goulée; — les plaintes contre divers curés et particulièrement contre les curés de Guillos,

Digitized by Google

Saint-Christophe du Double, et Mimizan; — les religieuses de la Madeleine; — les nominations de vicaires et de maîtres d'école; — les dispositions particulières pour le gouvernement du diocèse.

G. 20. (Registre.) — In-f°, 192 feuillets, papier.

1787-1790. — Ordonnances du Conseil de l'archevêque (Jean-Marie Champion de Cicé), concernant: — les rapports des visites faites dans les églises de Barp, Aubie, Castelnau, Audenge, Lège, Andernos, Salles, Sanguinet, Lanton, Biscarosse, Bias, Vignac, Saint-Julien, Aureillan, Mimizan, Ponteux, Mios, Gastes, Parentis, le Porge, Mérignac, La Sauve, Pauillac, Asques, Sainte-Hélène de Lalande, le Sablon-Saint-Genès, Talence, etc.; — les Jacobins de Génissac; — les processions à Lesparre; — les processions de Montuzets et de Saint-Michel.

G. 21. (Registre.) — In-f°, 188 feuillets, papier.

1728-1748. — Ordonnances du Conseil de l'archevêque, concernant: — la relation de la mort de François-Élie de Voyer de Paulmy d'Argenson, archevêque de Bordeaux, arrivée le lundi 25 du mois d'octobre 1728, et les détails de ses funérailles; — la nomination de quatre vicaires généraux: Darche, doyen du chapitre; Blancafort, sous-doyen; Basterot et Calendiny, chanoines; — les dispenses de parenté; — les réparations aux églises de Saint-Cibard, etc.; — les demandes de monitoires; — les redditions de comptes de fabriques; — la concession de chapelle domestique en faveur de François Borie, à Embarès; — la chapelle de la Madeleine, à Sauternes. — Mort de l'archevêque François-Honoré de Maniban, arrivée le samedi 29 juin 1743; détails de ses funérailles. — Nomination de quatre vicaires généraux : Darche, doyen, Blancafort, Basterot et d'Alphonse, tous chanoines; — lettres adressées aux suffragants.

G. 22. (Registre.) — In-f°, 183 feuillets, papier.

1773-1777. — Ordonnances du Conseil de l'archevêque (Ferdinand-Maximilien Mériadeck, prince de Rohan) (de Monbalen, Boudin, de Bar, du Tems et de Gilibert, vicaires généraux) concernant: — les ordonnances de visite des églises: de Carcans, de Cazaux, Cambes, Saint-Georges de Cadillac, Parentis, Bouliac, Mérignac; — l'école de Preignac; — la confrérie des jardiniers; — les rectifications d'actes baptistaires; — la classe de théologie du collège royal de Guyenne; — la suppression de l'église Saint-Jacques de Bordeaux; — le monastère de la Visitation; — la confrérie des contre-maîtres marins; — la procession de Saint-Marc, à Saint-Germain du Puch; — la chapelle de N.-D. de Pitié, à Puy-Paulin; — le maître d'école de Landiras; — le prieuré de Saint-Pierre de Cezac; — le cimetière de Barsac; — l'école de Cardan; — l'école de Portets; la confrérie des pèlerins de Saint-Jacques; — la confrérie des cordiers, des maîtres charpentiers de navire; — la mention d'un tremblement de terre en 1757; — la confrérie des marins de Libourne; — la chapelle rurale de Sainte-Christine, dans la paroisse d'Eyzines; — le chapelain de N.-D. d'Arcachon.

G. 23. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 184 pièces, papier; 5 sceaux.

1556-1785. — Collations et résignations de cures pour les paroisses: de Saint-Estèphe de Calonne (1578) et pour la paroisse de Donzac (1601). — Extrait contenant les noms des curés et bénéficiers de la terre et seigneurie de Lesparre en 1582. — Différends au sujet de la collation de la cure de Lunas, juridiction de Bergerac. — Mandements, citations et autres actes adressés aux curés et vicaires des différentes paroisses du diocèse, par les archevêques de Bordeaux. — Requêtes adressées au cardinal de Sourdis. — Peines disciplinaires prononcées contre plusieurs ecclésiastiques à raison de leurs fonctions, telles que interdictions, suspensions, etc. — Collations faites en faveur de divers, dans le diocèse de Bordeaux, de dignités ou bénéfices ecclésiastiques: chapellenies, vicariats, cures, canonicats, etc. (1556 à 1609). — Cahier des ordinations faites de 1600 à 1602: sous-diaconat, diaconat, prêtrise. — Provisions, acceptations, permutations et résignations de bénéfices concernant les églises et chapelles de: Saint-Michel de Bordeaux, Vendays, Saint-Médard, Villeneuve, Saint-Denis, Saint-Seurin, chapelle de Tallamont, canonicat de Cadillac, Saintes, Agen, Sainte-Croix-du-Mont, Saint-Macaire, etc. — Extrait du registre des collations de bénéfices concernant: les vicairies perpétuelles de Guîtres, de Fronsac, Saint-Projet, Pauillac, Sainte-Colombe, Jau, Talence, Salles, Lalande, Cambes, Saint-Martin de Castres, Libourne, Soussan, Guillac, Cars, Caillau, Balizac. — Contestation entre le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, d'une part, et l'abbé de Verteuil, d'autre; ce dernier prétendant avoir le droit de con-


Digitized by Google

férer la vicairie perpétuelle de la cure de Bégadan comme étant unie à la manse abbatiale de Verteuil (1607-1610). — Concession par Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, du droit de sépulture et de ban dans l'église de la paroisse de Queynac en faveur de Bertrand Feneteau, juge de Savignac en Fronsadois (1645). — Différends au sujet de la cure de l'église paroissiale de Saint-Médard d'Escurac en Médoc (1769). — Collation de la chapelle d'Audouin dans l'église des frères Mineurs (cordeliers) (1785).

G. 24. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

XVe siècle — 1755. — Visite archiépiscopale de quelques abbayes et églises du Médoc, au xve siècle, dans les paroisses de : Saint-Martin de Prignac, Saint-Pierre de Blaignan, Saint-Martin de Podensac, Saint-Germain d'Esteuil, Saint-Christoly, Saint-Martin de Couquèques, Saint-Dizans, Saint-Pierre de Lisle, Saint-Romain d'Ordonnac, Saint-Hilaire de Boyentran, Saint-Martin de Cadourne, Saint-Estèphe, l'abbaye de Saint-Pierre de Verteuil, Cissac, Saint-Sauveur, Saint-Laurent, Saint-Martin de Pauillac, Saint-Julien, Sainte-Gemme. — Arrêt du Conseil d'État et arrêt du Parlement relatif à la reddition des comptes des fabriques des églises paroissiales du diocèse de Bordeaux (1681-1691). — Procès-verbaux et relations des visites pastorales des archevêques dans le diocèse de Bordeaux, pour les paroisses de : Aubie, Jau, Dignac, Loirac, Saint-Martin de Cadillac (1755).

G. 25. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1530-1730. — Extraits des registres secrets de la Cour du Parlement touchant les honneurs rendus aux seigneurs archevêques de Bordeaux et relatant : la délibération de la Cour sur l'entrée de l'archevêque (Charles de Gramont) le 12 juillet 1530; — autre délibération sur l'entrée du cardinal de Sourdis le 3 mars 1600. — Relation de l'entrée du cardinal de Grammont, archevêque de Toulouse, en 1533. — Relation de l'entrée de l'archevêque de Mauny, 10 novembre 1554. Entrée de l'évêque de Paris en 1598. — Entrée du cardinal de Joyeuse à Toulouse en 1590. — Entrée du cardinal de Sourdis à Bordeaux en 1600. — Entrée de l'archevêque à Bordeaux (Henri d'Escoubleau de Sourdis) en 1630. Entrée de l'archevêque au Parlement en 1631. — Entrée de l'archevêque Bazin de Bezons, janvier 1699, à Blaye d'abord et à Bordeaux ensuite. Réception par le Parlement de l'archevêque de Paulmy d'Argenson; prestation de serment par ce dernier; comptes des dépenses faites à cette occasion (1720). — Lettre de reproches adressée par le garde des sceaux aux maire et jurats de Bordeaux pour s'être abstenus d'assister aux honneurs funèbres rendus à l'archevêque d'Argenson (1729). — Relation de l'entrée de l'archevêque Casaubon de Maniban dans la ville de Blaye et la réception à lui faite à Bordeaux par les maire et jurats de la ville en 1730; comptes des dépenses faites à cette occasion.

G. 26. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1566-1588. — Assemblées du clergé. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du clergé tenue à Paris, 1567. — Procès entre le clergé de Bordeaux et Jacques de Pontac, doyen du chapitre Saint-André, au sujet du remboursement des frais faits par lui et les autres députés à l'assemblée générale du clergé à Paris en 1557. — Règlement de comptes par l'assemblée du clergé de Bordeaux en faveur de Jacques de Pontac, pour les frais qu'il a payés pour ledit clergé (1559). — Vérification de la recette du sou pour livre imposée sur le clergé (1559). — Procuration donnée par les députés du clergé de Bordeaux : Me Ogier Hunault de Lanta, abbé de Sainte-Croix; François Thévenin, sous-doyen et chanoine de l'église métropolitaine de Saint-André, et Jean Madronet, chanoine de l'église Saint-Seurin, afin de les représenter à Paris pour les affaires du diocèse (1566). — Lettres-patentes du Roi Charles IX établissant un nouveau décime en faveur de l'archevêque de Bordeaux, pour l'indemniser de ses frais de séjour à Paris pendant la dernière réunion du clergé de France dans cette ville (1573). — Remontrances du clergé de France prononcées devant le Roi par l'évêque de Bazas le 3 juillet 1579. — Procurations du clergé d'Angoulême et de Périgueux relatives à l'assemblée générale du clergé de France à Paris (1579). — Protestation de l'assemblée générale du clergé de France à Paris contre la simonie et autres abus dans les collations de bénéfices et nominations aux fonctions ecclésiastiques (1579). — Ordonnances du Roi sur les doléances et plaintes à lui faites par l'assemblée générale du clergé de France à Paris (1580). — Règlement fait par l'assemblée générale du clergé de France pour deux agents qui devront le représenter, lorsque ladite assemblée ne siègera plus (1580). — Extrait du procès-verbal de l'assemblée relatif aux comptes du receveur général du clergé (1584). — Ordonnances du Roi sur les doléances et plaintes à lui faites par l'assemblée générale du clergé

Digitized by Google

de France à Paris (1586). — Arrêt du Parlement qui établit que les lettres-patentes du Roi relatives aux assemblées du clergé de France seront publiées en forme d'édit, mai 1588.

G. 27. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1600. — Procès-verbal de l'assemblée des prélats et autres députés du clergé de France tenue à Paris en 1600, pour l'audition des comptes de Me Ph. de Castille, receveur général dudit clergé pour les années 1597 et 1598.

G. 28. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1602. — Procès-verbal de l'assemblée des prélats et autres députés du clergé de France tenue à Paris en 1602, pour l'audition des comptes de Me de Castille, receveur général du clergé.

G. 29. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1608. — Procès-verbal de l'assemblée générale des prélats et autres députés du clergé de France tenue à Paris en 1608, pour l'audition des comptes de Me F. de Castille, receveur général du clergé.

G. 30. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1610. — Procès-verbal de l'assemblée générale des prélats et autres députés du clergé de France tenue à Paris en 1610, pour l'audition des comptes de Me F. de Castille, receveur général du clergé.

G. 31. (Registre.) — Grand in-4°, 58 feuillets, papier.

1612. — Procès-verbal de l'assemblée générale des prélats et autres députés du clergé de France tenue à Paris en 1612, pour l'audition des comptes de Me François de Castille, receveur général du clergé.

G. 32. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, papier; reliure, parchemin.

1615. — Assemblées générales du clergé de France. États de 1615. — Cahiers des ecclésiastiques. — Articles extraits du cahier général présenté par le clergé de France auxquels le Roi est supplié de vouloir premièrement répondre (fos 1 à 11). — Cahier général du clergé en 308 articles (fos 11 à 96). — Règlement spirituel sur l'état de l'Église présenté à l'autorisation royale en 35 articles (fos 96 à 105). — Le Roi supplié de recevoir le Concile de Trente et d'en permettre la publication dans le Royaume sans préjudice de ses droits, des libertés de l'Église gallicane et des privilèges des chapitres et monastères français; — de rétablir la religion catholique dans les terres de son obéissance nouvellement réunies ou réduites à la couronne (Béarn, bailliage de Gex, etc.); — d'autoriser une déclaration de l'Église de France rejetant avec indignation la théorie du régicide « *soufflée par l'Enfer à des monstres subornés* »; rappel à cette occasion du décret du concile de Constance; — vœux pour le prompt mariage du Roi avec l'infante d'Espagne; — déclaration d'union indissoluble à la couronne de la Navarre et du Béarn ainsi que de toutes les terres souveraines qui se trouveront appartenir aux Rois lors de leur avènement; — création sur de nouvelles bases du Grand-Conseil et renouvellement du Conseil des parties; — interdiction aux cours de parlement et de justice de s'occuper des affaires de la foi, doctrines et règles monastiques; — limitation et définitions précises des cas d'appel comme d'abus et des libertés dites de l'Église gallicane; — abolition absolue de la vénalité des offices de judicature, des charges militaires et de gouvernement ainsi que des survivances; — suppression des pensions et du droit de paulette qui constituait une hérédité de charges en faveur des familles de judicature; — fixation du budget à une époque précise et sa division en chapitres séparés; — création de commissaires devant visiter les provinces de deux en deux ans, codification des ordonnances royales, et vu l'hostilité démontrée du Parlement de Paris contre l'assemblée du clergé, l'évocation au Grand-Conseil des procès civils ou criminels qu'auront à soutenir ou à former devant le Parlement les membres actuels de la Chambre ecclésiastique. — Cahier du clergé présenté à l'assemblée de 1615 et concernant les objets suivants : I. *De la religion et état ecclésiastique.* — Formation d'un conseil d'examen des titres des candidatures aux prélatures et évêchés; — révocation de la bulle des chevaliers de Saint-Lazare ou Notre-Dame du Mont-Carmel les autorisant à jouir des bénéfices confidentaires; — retour du droit de régale aux limites anciennes d'avant Henri IV; — diminution du nombre des officiers du Parlement qui prétendaient, en vertu de l'indult, présenter leurs parents à l'obtention des bénéfices vacants (de vingt-quatre autorisés à présenter ils sont trois cents qui présentent); — défense aux cours souveraines de faire admettre aux bénéfices les prêtres que les évêques et l'ordinaire

Digitized by Google

auraient refusé d'installer; — juridiction ecclésiastique revendiquée en faveur des seuls évêques; — police des lieux saints ou consacrés; séminaires; — révocation de la Chambre de Réformation des hôpitaux de France à cause du peu de fruit qui en vient aux pauvres; — dîmes. — Demande de retour aux seigneurs ecclésiastiques des châteaux et maisons dont pendant les guerres les gens de guerre et les seigneurs laïques se sont emparés; de l'exemption du droit sur les sels, des droits de franc-fief, nouveaux acquêts et rachat des biens aliénés. — II. *Des réguliers et monastères.* — Demande d'une réforme énergique; — de l'entretien aux études et universités d'un certain nombre de religieux de chaque monastère; — de la recherche et la conservation des archives qui n'ont pas été perdues ou emportées par les commendataires; — de la réparation par les commendataires des abbayes qui tombent en ruines, etc. — III. *Des Universités.* — Rétablissement des universités avec les P. Jésuites; — défense aux écoliers de porter épées ou armes; — défense d'enseigner le droit civil ailleurs que dans les Universités; — remèdes à apporter à l'abus d'acquérir des grades universitaires à prix d'argent; — règlements pour les livres et l'imprimerie, etc. — IV. *De l'état et police du Royaume.* — V. *De la noblesse.* — VI. *Du tiers-état.* — VII. *De la justice.* — VIII. *Des contraventions relatives à l'exercice de la religion prétendue réformée* — IX. *Règlement spirituel présenté à l'approbation du Roi.*

G. 33. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1605-1695. — Assemblées générales du clergé de France. — Remontrances du clergé faites au Roi par Jerosme de Villars, archevêque et comte de Vienne. — Déclaration du clergé de France réuni à Paris au sujet de la publication du Concile de Trente et réponse du Roi (1608). — Édit du Roi sur les plaintes et remontrances du clergé de France assemblé à Paris en 1610. — Lettre des agents du clergé au cardinal de Sourdis afin d'envoyer un député pour l'audition des comptes du receveur général des décimes (1612). — Déclaration de l'assemblée générale du clergé relative aux réguliers et autres personnes exemptes de la juridiction épiscopale, excepté les églises cathédrales et collégiales et leurs dépendances (1625). — Protestation du cardinal de Sourdis, président de l'assemblée du clergé, contre le paiement de diverses sommes fait par le receveur général sans son autorisation. — Déclaration de l'assemblée générale du clergé à Paris enjoignant la réunion des conciles provinciaux pour la publication des décrets du concile de Trente (1625). — Mandement du clergé de France réuni à Paris, relatif au don gratuit accordé au Roi, et lettres-patentes du Roi y relatives (1635). — Dans l'assemblée générale du clergé du 30 septembre 1688, l'archevêque de Paris, président, après avoir communiqué une lettre du Roi au cardinal d'Estrées à Rome et un acte d'appel interjeté au futur concile général par le procureur général du Parlement à cause des griefs reçus de la part du Pape, mande à tous les membres de l'assemblée d'avoir à soutenir les intérêts du Roi dans leurs diocèses respectifs. — Délibération de l'assemblée du clergé portant ratification des contrats relatifs au remboursement des taxes des bois payées par les ecclésiastiques; suivent : l'arrêt du Conseil d'État et la déclaration du Roi confirmatifs de la dite délibération (1695). Délibération relative à l'emprunt de 3 millions cinq cent mille livres faisant partie des 10 millions de livres accordées au Roi en 1695. — Délibération qui nomme les agents généraux du clergé pour passer seuls les contrats des emprunts à faire par le clergé (1695). — Extraits des procès-verbaux de l'assemblée tenue à Saint-Germain-en-Laye en 1695. — Arrêt du Conseil d'État portant surséance des poursuites faites contre les ecclésiastiques pour raison des aveux et dénombrements (1695). — Délibération relative au recouvrement des 4 millions de terres accordées au Roi par le clergé pour secours extraordinaire aux lieu et place de la capitation (1695).

G. 34. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1626-1725. — Assemblées générales du clergé de France. — Lettre de E. Delpech, vicaire général de Sarlat, au cardinal de Sourdis relativement à l'élection de députés vers le Roi (1626). — Actes des assemblées du clergé de la ville et faubourgs de Paris tenues dans l'archevêché les 5 et 7 octobre 1688. — Harangue faite au Roi par l'archevêque de Reims, président de l'assemblée générale du clergé, à l'ouverture de cette assemblée à Saint-Germain-en-Laye (1700). — Harangue faite au Roi par l'évêque de Montauban pour la clôture de l'assemblée générale du clergé (1700); — Harangue faite au Roi par l'archevêque de Paris (1705). — Délibération de l'assemblée générale du clergé de France accordant au Roi l'autorisation d'emprunter huit millions de livres sur le clergé (1711). — Harangue faite au duc d'Orléans, régent du royaume, par l'évêque d'Angers, au nom de l'assemblée générale du clergé (1715). — Harangue faite au Roi sur son avènement à la couronne par l'archevêque de Narbonne, président

Digitized by Google

de l'assemblée générale du clergé (1715). — Bref du pape Benoît XIV relatif à la bulle *Unigenitus* (1756). — Lettre-circulaire de l'assemblée générale du clergé aux archevêques et évêques du royaume en leur envoyant les actes faits sur la religion (1765). — Actes de l'assemblée générale du clergé de France sur la religion (1765).

G. 35. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1560-1788. — Assemblées provinciales du clergé du diocèse de Bordeaux. — Assemblée du clergé de Bordeaux pour, suivant la volonté du Roi, élire des députés aux États généraux et rédiger un cahier de doléances (1560). — Procès-verbal de l'assemblée provinciale du clergé de Bordeaux (1567). — Requêtes par les députés du clergé de Bordeaux au lieutenant-général du Sénéchal de Guyenne relatives aux vexations et crimes des huguenots dans tout le pays (1575). — Procuration par les députés du clergé d'Agen pour assister à l'assemblée des députés des diocèses de la province de Bordeaux (1585). — Rôle contenant les noms des bénéficiers qui doivent assister au synode de Bordeaux préparé par L. de La Guyonie, doyen de l'église de Bordeaux, *sede vacante* (1592). — Rôle contenant les noms des bénéficiers qui doivent assister au synode de Bordeaux en 1595. — Département fait par les députés du clergé de Bordeaux sur les bénéfices du diocèse des sommes attribuées au Roi pour le rachat de son domaine (1562). — Nomination par les députés du clergé de la province de Bordeaux, d'un syndic général pour le diocèse (1608). — Cahier des vœux et doléances du clergé de la province de Bordeaux adressés au Roi (1609). — Procès-verbal des assemblées du clergé bordelais pour la nomination de députés aux États généraux de la ville de Sens: élection du cardinal archevêque de Sourdis et pour le remplacer, s'il y a lieu, de Mᵉ Pierre Peyrissac, chanoine de l'église métropolitaine Saint-André (1614). — Procès-verbal de l'assemblée du clergé de la province de Bordeaux : élection du cardinal de Sourdis et de Mᵉ Pidoux, abbé de Valence et bénéficier au diocèse de Poitiers comme députés de la province de Bordeaux (1615). — Procès-verbal de l'assemblée du clergé de la province de Bordeaux : élection du cardinal-archevêque de Sourdis et de Jean de Tayac de Carbonnières, doyen de l'église de Sarlat, comme députés à l'assemblée générale du clergé de France à Paris pour ouïr les comptes du sieur de Castille, receveur général des décimes et pour prendre les intérêts du clergé de la province (1619). — Procès-verbal de l'assemblée du clergé de la province de Bordeaux : élection du cardinal de Sourdis et de Jean Dubernet, chanoine de Saint-André, comme députés à l'assemblée générale à Paris. — Cahier des vœux et doléances (1625). — Procès-verbal de l'assemblée provinciale du clergé à Bordeaux pour la nomination des députés à l'assemblée générale du clergé de France à Poitiers; de laquelle assemblée le Roi demande des secours pour terminer le siège de La Rochelle : députés nommés : Henri d'Escoubleau, évêque de Maillezais, nommé par le Roi à la coadjutorerie de l'archevêché de Bordeaux, et Michel Sublet, abbé de Vendosme et prieur de Saint-Georges d'Oléron (1628). — Lettres de l'archevêque pour convoquer l'assemblée provinciale du clergé (1634). — Protestation relative à la nomination des députés du clergé pour la convocation des États généraux (1651). — Procès-verbal de l'assemblée provinciale de Bordeaux pour nommer deux députés à l'assemblée générale du clergé de France à Paris : élection de l'évêque de Saintes pour le premier ordre et de l'abbé Armand de Béthune, chanoine, pour le second ordre (1660). — Procès-verbal de l'assemblée provinciale de Bordeaux pour nommer les députés de la province à l'assemblée générale du clergé de France à Paris : élection de l'archevêque de Bordeaux et de l'évêque de Luçon comme députés du premier ordre, et de Mᵉ André de Nesmond, archidiacre de l'église cathédrale d'Angoulême, et de Mᵉ Hugues de Bar, prieur de Trizay en Saintonge (1665). — Procès-verbal de l'assemblée provinciale du clergé de Bordeaux tenue dans le palais archiépiscopal au mois d'avril 1670. — Procès-verbal de l'assemblée des députés du clergé de la province pour élire des députés à l'assemblée générale du clergé de France à Paris : élection de l'évêque de Périgueux et de Jacques-Joseph de Gourgues, prieur de Saint-Caprais d'Agen (1681). — Procès-verbal de l'assemblée pour élire des députés du clergé de Paris : nomination de l'archevêque de Bordeaux et de l'évêque de La Rochelle pour le premier ordre et de l'abbé de Gourgues, prieur de Saint-Caprais d'Agen et de Lambert, trésorier de la cathédrale de La Rochelle (1681). — Nomination de députés par le clergé du diocèse de Luçon (1699). — Lettre du Roi aux agents généraux du clergé pour la convocation de l'assemblée générale extraordinaire en la ville de Paris, au 27 août 1787. — Circulaire des agents généraux du clergé aux archevêques et évêques (1787). — Pouvoirs donnés par les différents évêques suffragants pour assister à l'assemblée provinciale de Bordeaux qui doit nommer les députés

Digitized by Google

(1787). — Circulaire des agents généraux du clergé de France adressée aux archevêques et évêques pour leur annoncer que l'assemblée générale est renvoyée à l'année suivante (1788). — Procurations, lettres, etc., des diocèses suffragants relatives aux assemblées provinciales du clergé à Bordeaux.

G. 36. (Liasse.) — 39 cahiers, 312 feuillets, papier.

1685-1788. — Procès-verbal de l'assemblée provinciale du clergé de la province de Bordeaux: nomination comme députés à Paris de l'archevêque de Bordeaux et de l'évêque de Condom pour le premier ordre et de l'abbé de Vaillac et l'abbé d'Aubigny pour le second ordre (1685). — Procès-verbal de l'assemblée provinciale du clergé : nomination de l'évêque de Saintes et de l'abbé de Montchevreuil comme députés à l'assemblée générale à Paris (1690). — Assemblée provinciale à Bordeaux : nomination comme députés du seigneur de Baglion de Saillant, ancien évêque de Tréguier et nommé à l'évêché de Poitiers, et de Bauveau du Riveau, abbé de Saint-Victor en Caux (1693). — Assemblée provinciale à Bordeaux : nomination des députés du clergé : les évêques d'Agen et d'Angoulême et l'abbé de Gourgues (1695). — Condamnation par l'assemblée du clergé de la province de Bordeaux du livre de Fénelon, archevêque de Cambrai, intitulé : *Maximes des saints sur la vie intérieure,* déjà condamné par le pape Innocent XII (1699). — Assemblée du clergé de la province de Bordeaux, nomination des députés à l'assemblée générale à Paris : l'archevêque de Bordeaux et l'abbé de Maubranche, chanoine de Montréal (1700). — Procès-verbaux des assemblées du clergé de la province de Bordeaux de 1701 à 1788 et nomination de députés aux assemblées générales du clergé de France à Paris : en 1701, l'archevêque de Bordeaux et l'abbé Darche, doyen de Saint-André; en 1702, l'évêque de Sarlat et l'abbé de Boyvin de Vauroy, du diocèse de Poitiers; en 1705, l'archevêque de Bordeaux, l'évêque de Condom et l'abbé de Boyvin de Vauroy, du diocèse de Poitiers; en 1707, l'archevêque de Bordeaux et l'abbé de Rochebonne; en 1710, l'archevêque de Bordeaux et l'abbé de Begon, doyen de La Rochelle; en 1711, l'archevêque de Bordeaux et l'abbé de Lucinge; en 1715, l'évêque de Condom et l'abbé de Beaupoil de Saint-Aulaire; en 1723, l'archevêque et François de Lacropte de Boursac, du diocèse d'Angoulême; en 1725, les évêques de Saintes et de Luçon, l'abbé de Fénelon, prieur de Saint-Front, et l'abbé de Saint-Jal, du diocèse de Condom; en 1726, l'évêque de Périgueux et l'abbé François Roussel de Lilly, abbé de Mauléon (abbaye de Chatillon en Poitou); en 1730, l'archevêque de Bordeaux et l'abbé Basterot, chanoine de Saint-André de Bordeaux; en 1734, l'évêque de Poitiers et Pierre de Beaupoil de Saint-Aulaire; etc. — Délibérations des assemblées provinciales relatives aux objets suivants : en 1735, bréviaire, missel et livres de chant semblables pour toute la province, tentative d'unification de la liturgie provinciale; en 1748, grande disette à Bordeaux; en 1750, rétablissement des conciles provinciaux, demande au Roi de règlements favorables contre ceux de la religion prétendue réformée dont l'audace augmente tous les jours; en 1755, bulle *Unigenitus.* — Empiètements des tribunaux séculiers sur l'administration des sacrements. — Convocation d'un concile national. — En 1760, dangers que court la religion. — Persécution contre certains membres du clergé. — En 1762, convocation d'un concile national, cessation des persécutions contre les Jésuites. — En 1765, instructions pastorales des évêques d'Alais et d'Angers reconnues contenir des doctrines déjà condamnées. — Permission d'employer dans les fonctions du ministère ecclésiastique, les Jésuites déjà condamnés et dispersés. — Livres irréligieux et philosophiques. — En 1770, tribunaux séculiers jugeant d'affaires ecclésiastiques, portions congrues des curés. — En 1775, condamnation du livre : *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes,* de l'abbé Raynal. — Béatification d'Alain de Solomnhiac, évêque de Cahors. — Protestation contre la bulle de dissolution de la Compagnie de Jésus. — En 1780, suppression de l'ordre des Célestins et de l'ordre de la Merci. — Réunion de l'ordre des Antonins à celui de Malte. — En 1785, conciles provinciaux; mesures à prendre contre les protestants. — Aliénation des biens du clergé. — Séminaires Saint-Raphaël de Bordeaux et de Marmande. — En 1788, mariages entre catholiques et non catholiques. — Privilèges des évêques. — Construction des bâtiments appartenant aux gens de mainmorte.

G. 37. (Liasse.) — 27 cahiers, 214 feuillets, papier.

Sans date. — Table générale des matières traitées dans les procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France à Paris concernant : — les différentes assemblées du clergé, du premier et du second ordre; — le pouvoir des assemblées générales; — les droits de préséance; — la manière d'exprimer les votes; — le paiement aux députés du clergé de leur taxe de

Digitized by Google

présence; — certains chapitres nommant leurs députés; — la forme du serment, les lettres adressées aux députés de l'assemblée, les harangues, le cérémonial à observer pour recevoir les grands dignitaires.

G. 38. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1624. — Registre contenant les corrections faites par la sacrée Congrégation à Rome sur le texte du concile provincial tenu à Bordeaux, au mois d'octobre 1624, par le cardinal François de Sourdis, archevêque de Bordeaux, auquel concile tous les évêques de la province assistèrent. — Chapitres corrigés : de la profession de foi, de la propagation de la foi, des offices divins, des fêtes, des sacrements, de l'ordre, du mariage, des évêques, des curés, de la prédication, des clercs, de la simonie, etc. — Documents divers relatifs à ce concile : Lettres du Cardinal de Sourdis aux archevêques de France; lettres de plusieurs évêques au cardinal de Sourdis; lettres des cardinaux Barberin, Sainte-Suzanne, Bentivoglio, Saint-Onuphre, etc.

G. 39. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1610-1612. — Nominations des délégués des différents diocèses pour assister à l'assemblée synodale de 1610. — Assemblées synodales à Bordeaux nommant les députés à l'assemblée générale du clergé à Paris pour l'audition des comptes de François de Castille, receveur général du clergé de France. — Élection du cardinal de Sourdis et de l'évêque d'Aire, coadjuteur de Condom. — Assemblée synodale nommant l'archevêque de Sourdis et l'abbé de Valence députés du clergé de la province à Paris (1612).

G. 40. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1561-1566. — Mémoire des causes de l'archevêché et du clergé de Bordeaux devant le Parlement. — Mémoire du clergé du diocèse de Bordeaux adressé aux États généraux de la province de Guyenne qui doivent se tenir à Périgueux le 1er juin 1566. — Instructions pour l'exécution des lettres-patentes du Roi données à Toulouse le 13 mars 1565 relativement aux sommes provenant des adjudications du temporel des ecclésiastiques. — Ordonnance des syndics généraux du clergé de France pour le recouvrement des sommes dues par le clergé. — Ordonnance de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, adressée au receveur de la subvention du diocèse de Bordeaux pour le paiement des gens de guerre (1562). — Lettre de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, adressée à l'archevêque de Bordeaux pour le même objet (1562). — Contrat fait à Saint-Germain-en-Laye pour la subvention accordée au Roi par le clergé de France (1561). — Contrat de Poissy entre le Roi et le clergé de France par lequel celui-ci s'engage, sous certaines conditions, à payer au Roi une rente de seize cent mille livres pour racheter le domaine aliéné (21 octobre 1561).

G. 41. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1561-1567. — Requête au Roi par l'archevêque de Bordeaux relativement à la levée de la somme de 22,387 livres sur les bénéfices du diocèse (1567). — Saisie du temporel de l'archevêché de Bordeaux pour défaut de paiement des sommes promises au Roi. Seigneuries saisies: Lormont, Belvès, Bigarroque et Montravel (1567). — Lettres de Ch. Ailleboust, syndic général du clergé de France, relatives aux sommes provenant de l'aliénation du temporel des ecclésiastiques (1565). — Lettres-patentes du roi Charles IX assujettissant au paiement de la rente promise par le contrat de Poissy tous les membres du clergé de quelque condition qu'ils soient et malgré les privilèges qui ont pu leur être concédés (1561). — Compte de la recette faite par Ogier de Gourgues, receveur du taillon, parties casuelles et préposé à la distribution des frais de guerre et des recettes des deniers provenant des décimes (1567). — Reconnaissance par les députés du clergé de France en faveur de dame Charlotte d'Esquelot, veuve de Charles de Cossé, comte de Brissac, etc., de la somme de trois cent mille livres, destinées à être offertes au Roi à valoir sur les sept cent mille livres qu'il demande pour subvenir à l'urgence de ses affaires et aux nécessités de la guerre. Lettres-patentes de Charles IX y relatives (1567). — Lettres nombreuses relatives à la levée des décimes.

G. 42. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1567. — Lettre des syndics du clergé de France à l'archevêque de Bordeaux pour convoquer le clergé de la province à l'effet d'élire des députés pour l'assemblée générale à Paris. — Lettre du receveur général des décimes à Paris au sujet des subsides à accorder au Roi. — Ordonnance de Blaise de Montluc, lieutenant général pour le Roi en Guyenne, relative au recouvrement des sommes dues au Roi par le clergé du diocèse de Bordeaux. — Lettres du roi Charles IX

Digitized by Google

relative à la contrainte pour le paiement des subsides. — Lettres relatives au département des décimes et subventions accordées au Roi. — Lettres du Roi autorisant une transaction entre le clergé de Bordeaux d'une part et le prévôt des marchands et les échevins de Paris, de l'autre, pour faciliter le paiement des subsides dus au Roi. — Remontrances du clergé de Bordeaux à Blaise de Montluc, lieutenant général pour le Roi en Guyenne, en l'absence du prince de Navarre, portant que : l'entrée du Palais sera défendue aux membres de la Cour faisant profession de la religion prétendue réformée; que tous ceux de la dite religion devront payer les frais de la présente guerre; que l'exercice de la dite religion devra être interdit; que le premier président qui a fui en cachette depuis le 28 septembre sera révoqué; que le capitaine du château de Blaye sera remplacé. — Lettres de Montluc au Roi pour lui transmettre les plaintes du clergé et demander le démantellement des places de Bergerac, Mussidan, Sainte-Foy et Montauban comme servant de refuges à ceux de la religion prétendue réformée. — Autres lettres de Montluc aux jurats de Bordeaux pour faire loger les gens de guerre chez ceux de la dite religion et non chez les catholiques et gens d'église, avec défense de laisser rentrer dans la ville les conseillers au Parlement et autres de la religion prétendue réformée qui en sont sortis et de prendre part aux délibérations de la jurade. — Autres lettres de Montluc au Parlement de Bordeaux ordonnant que les conseillers de la dite religion ne siègeront plus à la cour et même ne devront plus rentrer dans la ville. — Requête de l'archevêque et du clergé de Bordeaux pour que les conseillers au Parlement faisant profession de la nouvelle religion et ceux qui l'auront ouvertement favorisée ne puissent plus délibérer dans les affaires intéressant le service du Roi et la religion catholique, comme étant suspects. — Lettres du Roi pour contraindre au paiement des subsides les membres du clergé qui ne se seront pas encore acquittés. — Autres lettres du Roi en faveur d'Ogier de Gourgues, receveur des décimes.

G. 43. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1567-1582. — Lettres-patentes de Charles IX portant cotisation et département des rentes à payer par les bénéficiers par suite de l'aliénation et du rachat des biens du clergé (1567). — Comptes des frais faits par les délégués du clergé à l'assemblée générale du clergé à Paris (1568). — Lettres du Roi au receveur général du clergé de France pour contraindre le dit clergé au paiement de la subvention qu'il doit (1568). — Mandement de Charles, cardinal de Lorraine, Charles, cardinal de Bourbon, et Fabius, évêque de Cajazzo nonce du Pape, adressé à l'archevêque de Bordeaux, l'évêque de Sarlat, Loys de La Ferrière, président au Parlement de Bordeaux, et Jean d'Alesme, autrefois conseiller à la Cour, à l'effet de procéder à la vente de cinquante mille écus d'or de rentes du revenu temporel des biens ecclésiastiques situés dans les diocèses de Bordeaux, Bayonne, Dax, Aire, Bazas, Sarlat, Condom, Agen, Périgueux (11 avril 1569) : suivent les lettres-patentes du Roi. — Saisie du temporel de l'archevêque de Bordeaux pour défaut de paiement des décimes (1570). — Pièces nombreuses relatives à la saisie du temporel de l'archevêque de Bordeaux (1570). — Saisie des fruits de la cure de Saint-Pierre de Camillas à la requête du receveur des décimes (1574). — Articles présentés à l'archevêque de Bordeaux par le clergé du diocèse relativement aux impositions qu'il doit payer (1575). — Lettres-patentes de Henri III portant mainlevée des saisies pratiquées sur les biens du clergé en récompense des subsides votés par celui-ci en faveur du Roi (1577). — Doléances du clergé relatives aux décimes et aux dons gratuits dus au Roi. — Supplique au Roi pour décharger du paiement des décimes et subventions les ecclésiastiques qui ont été spoliés de leurs bénéfices ou dont les possessions ont été brûlées par les rebelles dans le pays de Blayais, Bourgeais, Fronsadais, Entre-Dordogne et Lesparre. — Lettres-patentes de Henri IV pour réprimer les abus commis dans les monastères et abbayes et pour que les bénéfices soient réellement perçus par leurs titulaires (1582).

G. 44. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1561-1568. — Département des décimes — Procès-verbaux des assemblées des députés du clergé du diocèse (1561-1568). — Cahier des remontrances du clergé à présenter au Roi; extrait des procès-verbaux des assemblées générales du clergé à Paris (1568). — État des sommes à payer par les différents chapitres, prieurés, abbayes, couvents, etc., du diocèse (1568-1575). — Dénombrement du revenu temporel des ecclésiastiques présenté au lieutenant général de Guyenne, commissaire député pour le Roi à l'aliénation du dit temporel (1578). — Département de la subvention du clergé pour l'année 1608. — Procurations pour envoyer des députés au synode diocésain (diocèses d'Agen,

Digitized by Google

Périgueux, Aire, Sarlat). Procès-verbal du synode de 1608 pour nommer des députés à l'assemblée générale du clergé à Paris. — Délibération des députés du clergé du diocèse relative aux logements de curés, la vente des livres de la religion réformée et les cimetières (1608).

G. 45. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

1563-1568. — Extraits de l'édit de 1563 relatif à la vente du temporel des ecclésiastiques. Remontrances de l'archevêque de Bordeaux et de tout le clergé adressées au lieutenant général du Roi relatives à l'exécution de l'édit sur la vente de leur temporel. — Mémoire du chapitre Saint-André concernant l'aliénation des rentes de Saint-Loubès. — Département fait par l'archevêque sur les bénéficiers visés par l'édit d'aliénation (1564). — Bulle du pape Pie V relative à l'aliénation du temporel des ecclésiastiques (1568). — Lettres du roi Charles IX ordonnant l'enregistrement et la publication de la bulle précédente (1568).

G. 46. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1628-1765. — Contrat entre Louis XIII et le clergé de France réuni à Fontenay-le-Comte en assemblée générale pour donner au Roi des subsides afin qu'il puisse continuer le siège de La Rochelle et terminer la guerre (1628). — Exemption par le Roi en faveur des ecclésiastiques bénéficiers, des sommes dues par eux pour les rentes et biens qu'ils possèdent à cause des grands subsides qu'il en a reçus dernièrement (1641). — Don gratuit par le clergé de France réuni à Paris en assemblée générale, en faveur du Roi, de la somme de quatre millions de livres pour payer les frais de la dernière guerre contre les Espagnols, etc. (1661). — Don par le clergé de France réuni en assemblée générale à Saint-Germain-en-Laye d'une somme de trois millions de livres en faveur du Roi pour payer les frais de la guerre (1680 et 1685). — Contrat entre le Roi et le clergé de France pour le paiement des rentes de l'hôtel de ville de Paris (1695). — Contrat entre le Roi et le clergé pour le paiement de dix millions de livres de don gratuit accordés pour soutenir la guerre (1695); arrêt du Conseil d'État y relatif. — Contrat entre le Roi et le clergé pour le paiement de la somme de quatre millions de livres de secours extraordinaires accordé au Roi au lieu et place de la capitation; lettres-patentes y relatives (1695). — Contrat entre le clergé et le sieur Louis Reich de Penautier, receveur général du clergé, pour la levée du don gratuit accordé au Roi (1695). — Contrat entre le Roi et le clergé de France pour le paiement de la somme de douze millions de livres de don gratuit accordé par l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en 1765.

G. 47. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1545-1698. — Lettres-patentes de François Ier contre ceux qui fraudent en matières de dîmes, agrières ou décimes (1545). — Ordonnances du Roi relatives à la levée de quatre nouveaux décimes sur le clergé de France (1561); — au paiement des dons gratuits et à l'aliénation du temporel des ecclésiastiques (1563). — Lettres-patentes de Henri III portant exemption en faveur des bénéficiers du royaume des taxes et impositions mises par les maires, jurats, échevins ou consuls des villes (1585). — Arrêts du Conseil d'État relatifs : — à la décharge des décimes en faveur de l'archevêché (1653); — au conflit de juridiction entre le Parlement et l'Officialité pour certains cas déterminés (1618). — Placet du Roi qui accorde au receveur du clergé la faculté de prendre l'écu à 60 sols et la pistole à 38 sols (1675). — Arrêts du Conseil relatifs : — à la déclaration du temporel possédé par les ecclésiastiques (1691); — au maintien en faveur des députés du clergé contre les présidents des Aydes et les élus en chaque élection, du droit de connaître du fait des décimes (1698). — Autre arrêt de 1670 se rapportant à la même affaire.

G. 48. (Liasse.) — 2 cahiers de 37 feuillets chacun.

1718-1758. — Délibération de l'assemblée du bureau du clergé de Bordeaux concernant : — le rachat de la capitation du clergé, le secours extraordinaire de l'année 1710, la modération de capitation, les emprunts divers faits par le clergé; — les greffiers alternatifs et contrôleurs des registres des baptêmes, et mariages; — la nomination de J. Valloux, de P. Chollet, receveurs des décimes (du 4 février 1710 au 4 janvier 1718). — Deux extraits imprimés des délibérations du bureau diocésain (1748 et 1758).

G. 49. (Liasse.) — 24 cahiers 283 feuillets, papier.

1609-1787. — Comptes des recettes et des dépenses des décimes extraordinaires imposés sur le clergé du diocèse pour les années 1602, 1603 et 1604. — Contrat entre le clergé du diocèse de Bordeaux et le sieur

Digitized by Google

Scipion Sardini, agissant au nom du clergé de France, par lequel ledit Sardini déclare avoir reçu le remboursement de l'office de receveur alternatif et l'office de contrôleur des décimes sur le clergé du diocèse (2 décembre 1602). — Comptes des recettes et des dépenses des décimes pour les années 1613, 1614, 1707; et pour les années de 1760 à 1769 et de 1781 à 1787. — État des rentes et charges du clergé de Bordeaux à payer par le receveur des décimes pour l'année 1707.

G. 50. (Registre) — In-folio, 220 feuillets, papier.

1726-1747. — Procès-verbaux des assemblées du bureau du clergé du diocèse de Bordeaux concernant : — l'examen des comptes des recettes et des dépenses du receveur général des décimes; — les demandes en modération de décimes.

G.51. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

1747-1775. — Procès-verbaux des assemblées du bureau du clergé du diocèse de Bordeaux concernant les comptes des décimes.

G. 52. (Registre.) — In-folio, 225 feuillets, papier.

1775-1790. — Procès-verbaux des assemblées du bureau du clergé du diocèse de Bordeaux concernant ; — les comptes des décimes, les gratifications à divers prêtres, des secours aux religieuses de la Madeleine: — les décharges d'impositions, les musiciens de Saint-André et de Saint-Seurin imposés; — l'acquisition de la bibliothèque de la maison professe des Jésuites; — l'arrêt du Conseil portant exemption des francs-fiefs pour les ecclésiastiques constitués dans les ordres; —les propositions d'acheter les biens des religieux de la Merci.

G. 53. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1605. — Extrait ordonné par les prélats et députés du clergé de France assemblés à Paris en 1605, des comptes des décimes de tous les bénéfices du royaume d'après les anciens rôles de 1516 en ce qui regarde particulièrement le diocèse de Bordeaux, avec les noms des bénéficiers et ceux des bénéfices, vicairies perpétuelles, communautés, cures, etc...

G. 54. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1638-1780. — Déclarations des revenus des cures dont les noms suivent, faites à l'assemblée générale du clergé à Paris et au bureau du diocèse de Bordeaux : — Notre-Dame de Benon en Médoc, Sainte-Marie de Martignas, Saint-Jean d'Arcins, Saint-Seurin de Cantois, Saint-Vincent de Blésignac, Saint-Jean de Montarouch, Saint-Pierre de Cazaux, Saint-Sauveur du Temple, Saint-Sauveur en Médoc, Saint-Pierre de Verteuil, Notre-Dame de Lesparre, Saint-Pierre de Monpezat, Notre-Dame d'Arveyres, Notre-Dame de Lagrave-Entre-Deux-Mers; Saint-Jean de Pomeyrol, Saint-Jean de Madirac, Saint-Jean de Lalande, Saint-Martin de Tarnès, Saint-Seurin de Coubeyras, Sainte-Marie-Madeleine de Pleine-Selve, Saint-Nicolas de Grave et Saint-Vincent son annexe, Sainte-Marie de Queyrac, Sainte-Marie de Marsenais, Saint-Martin de Lormont, Saint-Romain de Cenon, Saint-Pierre de Quinsac, Saint-Vincent de Prignac, Saint-Amand de Courgas et Saumos, Puisseguin, Puy-Normand, Saint-Martin de Balizac, Saint-Martin de Bommes, Saint-Pierre de Pujols, Saint-Romain de Budos, Notre-Dame de Fargues, Capian, Saint-Pierre de Langoiran, Rions, Paillet, Soulignac, Saint-Christoly de Donzac, Saint-Vincent de Barsac, Sainte-Eulalie de Cadarsac, le couvent de l'Observance de Saint-François de Libourne, l'abbaye royale de l'Isle en Médoc, l'abbaye de Saint-Sauveur de Blaye, le chapitre de Notre-Dame de Casteljaloux, les frères de la Charité à Cadillac, les Cordeliers de Libourne, la congrégation de la Mission, le prieuré de Saint-Nicolas de Blaye (1638-1780). — Déclarations des revenus des fabriques du diocèse (1746-1761).

G. 55. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1756. — Registre des impositions sur les abbayes, prieurés, chapelles, chapitres, cures du diocèse dont le receveur des décimes devra poursuivre le recouvrement. Table alphabétique de tous les noms propres.

G. 56. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1704-1706. — Livre-journal de la recette des décimes, des frais d'assemblées et du secours extraordinaire aux lieu et place de la capitation du diocèse de Bordeaux, tenu par Jean-Martial Chavaille, conseiller du Roi et receveur des décimes du diocèse.

G. 57. (Registre.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

1713. — Registre des recettes des décimes, don gratuit et capitation pour l'année 1713. — « Le clergé

Digitized by Google

du présent diocèse doit prendre annuellement chez le receveur du Domaine du Roi en Guienne pour les charges de greffiers des insinuations ecclésiastiques, l'office d'économe séquestre, les augmentations de gages des greffiers de mainmorte, les charges de commissaires au recouvrement des décimes, 1,939 livres; en outre, un revenant bon de 1,092 livres à cause des 100,000 livres que le Roi a consenti être partagées entre les diocèses, pour les 8 millions de don gratuit accordé au Roi en 1711 au lieu et place de la dîme royale. »

G. 58. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1714. — Registre des recettes des décimes, don gratuit, capitation, frais d'assemblées, pour l'année 1714. — Monseigneur l'archevêque de Bordeaux : décimes, capitation, don au Roi, frais d'assemblées, 2,872 livres; — le chapitre Saint-André, 1,330 livres; — le doyen de Saint-André, 223 livres; — le chapitre Saint-Seurin, 1,218 livres; — le prieur du Saint-Esprit, 13 livres; — le prieur de Saint-James, 1,024 livres; — le collège Saint-Raphaël, 47 livres; — l'abbé de Sainte-Croix, avec un oblat, 2,036 livres, etc.

G. 59. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1714-1719. — Registre des recettes des décimes pour l'année 1714. — Total des recettes du livre-journal: quatre-vingt mille livres, du 11 février 1714 au 15 février 1715, et quatre-vingt-dix mille au 15 décembre 1718, date de l'achèvement du compte.

G. 60. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1723-1736. — Registre des recettes des décimes pour l'année 1723. — La recette n'est achevée qu'en avril 1730. — Notes de comptabilité pour un article de 1736, concernant la cote d'un chanoine.

G. 61. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1727-1734. — Registre des recettes des décimes pour l'année 1727. — Les Doctrinaires de Cadillac; — les Carmes de Castillon; — l'abbé de Savion pour la chapelle de Beaulieu à Saint-Denis de Pile; — Perez, grand ouvrier de la fabrique de l'église Saint-Remy, à Bordeaux; — le curé de Saint-Amand de Courgas; — le chapitre Saint-Émilion et ses dépendances; — Bentzman, trésorier de l'église Saint-André; — les Chartreux de Bordeaux et les dépendances; — Lavigerie, chantre de Saint-André; — l'abbaye de Bonlieu, *alià* du Carbon-blanc.

G. 62. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

1728-1730. — Registre des recettes des décimes pour les années 1728 à 1730; — impositions extraordinaires, don gratuit. — Département des décimes, 23,648 livres; — des impositions de 1710, 1711 et 1715, 26,000 livres; — du don gratuit de 1723, 4,000 livres; — du don gratuit de 1726, 15,587 livres; — le remboursement d'avances faites par le receveur général; — les appointements, gages du receveur diocésain, frais de confection des registres, etc...; — les Sociétés de Saint-Michel, Saint-Pierre, Sainte-Colombe, Saint-Éloi, Sainte-Eulalie, Saint-Projet, Saint-Paul, de la Treizaine, des Quinze-Chapelains, les cinq chapelains de Saint-Remy, à Bordeaux; — les chapelles de la ville; — la chapelle de Montuzet, à Plassac. — Communautés et manses à Bordeaux: Noviciat des Jésuites, 184 livres; collège, 157 livres; collège de Guienne, M. Dalesme, principal; Feuillants, 585 livres; Chartreux, 583 livres; Grands-Carmes, 405 livres; Frères prêcheurs, 901 livres; la Merci, 45 livres; la Mission, 94 livres. — Communautés et manses dans le diocèse: Célestins de Verdelais, Filles de la Foi, de Libourne; abbaye de Faïze, dans l'Entre-Dordogne, Carmes du Virou-en-Blayais, etc., etc. — Fabriques: onze dans Bordeaux.

G. 63. (Registre.) — In-folio, 253 feuillets, papier.

1742. — Registre des recettes des décimes et don gratuit de 1742. — Monseigneur l'Archevêque, ses décimes, 1,168 livres; total de la cote, 1,694 livres. — Les articles du compte sont au nombre de huit: 1° décimes; — 2° appointements du receveur général; — 3° gages du receveur diocésain; — 4° don de 1742; — 5° arrérages de 15 millions; — 6° remboursement de quinze millions; — 7° dons de 1734, 1735 et 1747; — 8° partie du don de 1748. Les vicaires perpétuels ne contribuent pas au deuxième et au troisième article, ni les fabriques autres que celles de Bordeaux, aux trois premiers. — Chapitre Saint-André, 865 livres; les officiers du chapitre ensemble, 850 livres; les archidiacres, 165 livres chacun; celui de Lesparre paie cependant 614 livres. — La paroisse des Eglisottes, appelée aussi Saint-Pierre-de-l'Étoile. — M. de Guébriant, prieur de Comprian-en-Buch.

Digitized by Google

G. 64 (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1604-1766. — Répartition de la somme de 17,637 livres pour la part du diocèse dans la subvention accordée au Roi par l'Assemblée générale du clergé à Paris (1604). — Taxes de 1613 et 1755. — Tableau de la quotité de l'imposition du diocèse de Bordeaux suivant les différentes classes de contribuables. — Taxes et répartition des décimes pour les cures, chapelles, prieurés du diocèse (1657). — Répartition de l'imposition sur le clergé par suite de la convention avec les maires et jurats de Bordeaux, pour la suppression des charges de mouleurs de bois, charbon et autres (1697). — Rôles des sommes à payer par le clergé pour le sixième denier ecclésiastique (1703). — Nouvelle répartition ordonnée par l'Assemblée en 1766.

G. 65. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1683-1786. — Comptes du receveur des décimes. — Livres et cahiers de reçus des décimes (1685-1695). États des recettes et des dépenses présentés par le receveur des décimes avec les pièces justificatives (1683-1695 et 1760-1786).

G. 66. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1599-1654. — Livres et cahiers des reçus des décimes. — Ordres du Bureau diocésain au receveur des décimes pour les dépenses. — Comptes et pièces justificatives. — États de réduction des décimes. — Cahiers de quittances des curés primitifs ou gros décimateurs. — Procès-verbaux de vérification de la caisse des receveurs des décimes. — État des créanciers du diocèse.

G. 67. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1577-1778. — Mémoire du clergé du diocèse de Bordeaux sur le paiement des décimes (XVIe siècle). — Mémoires relatifs : — au délai obtenu par les diocèses de Guyenne, Languedoc et Dauphiné pour le paiement des décimes (1577) ; — à la revente des biens du clergé (1584). — Contrat de rente en faveur de Jean Gobineau, bourgeois de Bordeaux, au capital de seize mille livres (1620). — Lettre au sujet du droit de contrôle sur les titres d'emprunt pour les subsides dus au Roi. — Mémoires relatifs : — aux ordonnances de l'assemblée générale du clergé à Paris en 1605, sur les décimes ; — à la répartition générale des impositions sur le clergé. — État des créanciers qui ont prêté au clergé du diocèse de Bordeaux depuis 1679 jusqu'en 1726. — Contrat de rente constituée en faveur des religieuses de Saint-Macaire par le syndic du clergé de Bordeaux (1714) ; amortissement en 1728. — Lettres des agents généraux du clergé pour dresser l'état des communautés religieuses relativement à leurs remboursements (1720). — Registre d'audience du Bureau diocésain (1778).

G. 68. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier.

XVIe siècle. — 1776. — Supplique au Roi en modération de décimes par le syndic du clergé de Bordeaux. — État du montant de la levée des décimes et autres impositions sur le clergé pour l'année 1750. — État des décharges et modérations qui ont été accordées par le Bureau diocésain sur les décimes du diocèse (1761). — Lettre du syndic du clergé concernant la perception des droits de contrôle des baux des biens et revenus des bénéficiers et autres gens de mainmorte (1766). — Déclaration du Roi qui accorde des encouragements à ceux qui défrichent des landes et autres terres incultes. — Lettre du syndic du clergé concernant l'exemption du droit de nouvel acquêt et d'amortissement (1776). — Requête au Bureau diocésain en modération d'impôts, requêtes, mémoires ; office de receveur des décimes : René Leroux (1621) ; Maurice Pacquot, receveur ancien, et Martial Chavaille, conseiller du Roi, receveur triennal des décimes (1698) ; Jean Valloux, magistrat présidial en Guyenne (1720).

G. 69. (Liasse.) — 225 pièces, papier.

1654-1790. — Requêtes et suppliques au Bureau diocésain par les curés, vicaires perpétuels, prieurs du diocèse, en demandes de pensions, gratifications et modérations des taxes imposées par ledit Bureau.

G. 70. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1763-1785. — Reçus délivrés par le receveur général du clergé de France au receveur des décimes du diocèse de Bordeaux.

G. 71. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1746-1785. — CHAMBRE SOUVERAINE DU CLERGÉ. — Arrêts de la Chambre souveraine du clergé, concernant : — la nomination de Guy Cholet, ancien juge de

Digitized by Google

la Bourse, comme receveur des décimes à la place de Pierre Chavaille, clerc et secrétaire de la ville; — le procès de Joseph de Gascq, écuyer, prêtre et vicaire perpétuel de la paroisse de Fouleyronnes, diocèse d'Agen, contre le receveur du diocèse d'Agen; — le procès de Jean de Lafiteau, prêtre, curé de Morlaas, syndic du diocèse de Lescar, contre Jacques de Curia, curé de Berrenx, député du clergé de Dax; — le procès de Dominique d'Etcheverry, curé de Haxe et syndic du clergé de la Navarre-Bayonnaise, contre Duprat, prêtre, syndic du clergé d'Oloron; — les usages et coutumes du Petit-Lescar, en ce qui touche le clergé; — Jean-Baptiste-Charles de Peyssard, sieur de Puymartin; — Jean-Louis Rey de Champradon et Jacques-François-Denis de Crevoiseret, syndic du chapitre de Saint-Astier, et le syndic du clergé de Périgueux; — le procès entre le syndic du chapitre collégial Saint-Pierre de La Roumieu et le syndic du chapitre du Mas-d'Agenais; — le procès entre M. François-Henry Colombe du Lys, écuyer, prêtre chapelain de la chapelle de Saint-Eutrope de Notre-Dame de Paris, prieur et curé primitif de la paroisse de Saint-Jean de Coutras, diocèse de Bordeaux, contre le sieur Baron, curé de Coutras; — le procès entre François-Thomas Mousset, sieur de Chabannes, fermier des revenus de l'abbaye des Chasteliers, diocèse de Poitiers, contre le receveur des décimes dudit diocèse. — Cahiers des audiences de la Chambre souveraine du clergé (1746-1785). — Registres des présentations. affirmations, rôle des dépens.

G. 72. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 97 pièces, papier.

1651-1753. — Arrêts de la Chambre souveraine du clergé de Bordeaux et dossiers de procédure, requêtes, significations, sur la perception et le paiement des décimes concernant : — Me Charles de Lagogué, abbé commendataire de l'abbaye de Guîtres; Me Nicolas-Claude Fabry, sieur de Peyresc, baron de Rians, conseiller du Roi en sa cour du Parlement, abbé et seigneur de Guîtres; les Cordeliers de la ville de Libourne; Guillaume de Paty, prieur de Guitres. — Enquête faite par Jérôme de Cahuzac, lieutenant principal en la ville de Saint-Sever-en-Guyenne, à la requête du clergé du diocèse d'Auch, concernant les vols et les meurtres dont les ecclésiastiques ont eu à souffrir de la part des gens de guerre, soit ennemis de l'État, soit des troupes même du Roi, pendant les derniers troubles (1651); mention du colonel Baltasar. — Enquête sur les malheurs occasionnés par la peste (1651). — Enquêtes faites dans les lieux suivants, en 1654 : Sos, diocèse d'Auch; ville de Dax; villes de Bassones d'Armaignac et de Beaumarchés; ville de Vic; villes de Saint-Griede et Maignan, archiprêtré de Corneilhan, et lieu de Mouleyran, sur les excès et les violences commises tant par les troupes du prince de Condé que par celles du Roi, envoyées contre le parti des princes. — Saisie de fruits décimaux sur le curé de Baron. — Procès : le receveur des décimes contre le fermier du moulin de Sainte-Croix, appartenant à l'abbé de Sainte-Croix; Joseph de Gascq, écuyer, curé de la paroisse de Fouleyronnes, au diocèse d'Agen, contre le receveur des décimes; le fermier de l'abbaye de Nanteuil; Maurice Pacot, receveur des décimes; Jean-Baptiste de Gourdon de Genouillac de Vaillac, seigneur abbé commendataire de l'abbaye Saint-Romain de Blaye; Louis d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Bordeaux; le curé de la paroisse de Cussac et Sainte-Gemme. — Liste nominative des membres du clergé convoqués au Synode diocésain du 27 avril 1751, tenu sous la présidence de l'archevêque Audibert de Lussan.

G. 73. (Registre.) — Grand in-fº, 29 feuillets, papier.

1377. — Officialité métropolitaine. — Insinuations d'actes soumis à l'homologation de l'official, testaments, ventes de biens de veuves ou de mineurs, inventaires, legs pieux, etc... Régnants : Édouard, roi d'Angleterre, et Hélie II [de Brémond], archevêque de Bordeaux. — Confirmation par devant l'official, à la requête du second mari, d'une vente faite par Gailharde de La Graveyre pendant son veuvage, survenu par le décès de Simon de Saint-Martin, paroissien de Saint-Michel, afin de se libérer envers ses créanciers et faire lever l'excommunication portée contre les débiteurs insolvables, de plusieurs maisons situées rues Sanguinengue, du Puits-des-Cazeaux et de Maucaillou; J. Baquer, bourgeois de Bordeaux, acquéreur. Témoins : Pey Rossel, prêtre; et les notaires Guillaume du Puch et Bernard Jordan, avec Aymeri Argui; très longues et curieuses formules de renonciation à toute exception de droit, à « l'épître andrian » *(Divi Adriani)*, au sénatus-consulte Velléien, et à « l'authentique » : le sénéchal de Gascogne et le prévôt de l'Ombrière, pris l'un ou l'autre pour juges des contestations à venir à l'occasion de ce contrat. — Vente par Ramond Viguoros, de la paroisse d'Arbanats (Gironde) à Guilhem Arramon de Corcosta, bayle de Podensac, d'une vigne au lieu de la Peyrière. — Testament de Johan Seneppe, autrement appelé Jacque Baron, « cordurer » [couturier et tailleur], par lequel il lègue une sommé de cinquante sols à

Digitized by Google

chacune des confréries et communautés de l'œuvre de Saint-Pierre, des Augustins, des Frères Menuts, cent aux Frères de N.-D. des Carmes, et cinquante à sœur Trenque Grel, sa cousine, religieuse aux Sœurs Menudes; une cotte de maille, une épée et un bouclier à Johan Jacmes, anglais, son *masip* [apprenti ou compagnon], plus huit livres bordelaises en récompense de ses services, etc., etc.; rappelant qu'il lui est dû quatre-vingt-douze livres par Mossen Aymeri de Bordeaux, chevalier; soixante-six par le captal de Buch, pour vente de draps et prêt de quatorze francs d'or; par Thibault de Poyloand, pour draps de Calabre et autres fournitures; laissant à sa femme, Marie Grel, outre sa dot, cent livres, dix à sa servante; et réglant le partage de ses biens entre ses fils, sous l'usufruit laissé à leur mère. Témoins: J. de La Lande, chevalier; W. Welcombe, notaire public; J. Grel et W. Mayral, marchands de la Rousselle, bourgeois de Bordeaux; J. Gilles, anglais, et Nicolas Flament, «cordurers.» — Reconnaissance de fief envers le chapitre Saint-Seurin par Peyronne Brunon, veuve de P. Caubat, notaire, pour des vignes en graves de Bordeaux, situées à Pontlong, Capdeville, Artigue-vieille, Fosse-Léon, Pipas; le doyen du chapitre est Amalvin de Junquières, appelé aussi du Puch. — Vente au même chapitre par Mathieu Mathefelon, marchand de la Rousselle, d'une maison et d'un chai chargés de huit livres de rente, situés rue de la Rousselle et place du port Saint-Jean, pour le prix de cent guyanes d'or. — Reconnaissance par devant l'official, par Arnaud Folquey, marchand, de l'apport que sa femme, Marguerite Martel, lui a fait par contrat, avant mariage, d'une somme de quatre cents livres qu'il a placée dans son commerce, et pour la sûreté de laquelle il hypothèque tous ses biens présents et à venir. — Vente par P. Maurin, du Haillan, et Gaucem Maurin, paroissiens d'Eyzines (Gironde), hommes questaux en corps, en biens, à taille et à merci de Bérard de Labrit (d'Albret), seigneur de Langoiran, d'une maison et d'un casal situés à Bordeaux, en la paroisse de Saint-Maixent, à eux légués par mossen Gaucem Maurin, prêtre, leur oncle; pour validité de laquelle vente ces serfs représentent l'autorisation de leur seigneur de vendre cet héritage jusqu'à concurrence de cent livres, et de s'engager envers et contre tous sur leurs personnes et sur leurs biens en garantie de ce contrat, sans que leur état de questalité leur puisse nuire, quant à cela, devant aucun juge. — Vente à G. Ben-Challa par Arnaud et Marie Bonafous, majeurs de quatorze ans et mineurs de quinze, assistés de leur conseil de famille et après publication faite dans les quinze paroisses de Bordeaux, d'une maison couverte de tuiles, située au lieu d'Audeyole, paroisse Saint-Rémy, tenant de côté à l'estier d'Audeyole, et faisant partie de la mouvance de Saint-Seurin; l'investiture est donnée à l'acquéreur, en séance du chapitre, dans la chapelle Saint-Martial de ladite église Saint-Seurin, *ut moris est*. — Reconnaissances de fiefs et exporles par des paysans de Mérignac et du Bouscat en faveur du chapitre, pour des vignes situées à Cailhavet, à eux données à six deniers d'exporle à muance de seigneur, et deux deniers de cens annuel, sous condition d'ouvrer, labourer «e acoytinar ben e » leyaument de sarpa, de marra, de coltet, e far totas » obras e façons que opus e mesters y seran.» — Reconnaissance en faveur de J. de La Caussade, chevalier, par J. Ladoix, paroissien de Baurech, d'une vigne au Puch de Cavalhac, appelée l'*estatge de Caussory*. — Contrat de mariage de Gailharde Daria, fille du doreur, bourgeois de Bordeaux, avec Pey Bertrand, marchand de la rue Poitevine; dot de quatre cents livres, plus maisons rue de Ségur et des Treilles. — Vente par Guillaume de Sirac, clerc, à Bernard de Bord, de la paroisse Saint-Pierre de Prignac, d'une maison d'encoignure à Bordeaux, rues Bonne-Aventure et de Médout, située dans la mouvance de Saint-Seurin. — Vente par Helie Grimoard à mosen Bernard de Johan, prêtre, acquéreur au nom des chapelains de la chapelle dédiée en l'église Saint-Michel, de dix livres de cens annuel sur différentes maisons dont les habitants font leurs reconnaissances: J. du Poyau, notaire; Amaneva Forthon, veuve d'Ithier de Milan, etc. — Testament de Jeanne Guarin, femme de J. de Fumel, marchand, élisant sa sépulture dans l'église Sainte-Colombe, à laquelle elle lègue cent cinquante livres, une livre à chacun des couvents ci-après: Jacobins, Menuts, Carmes, Augustins, Sœurs Menudes, Augustines; Pauvres des Hôpitaux Saint-Julien, Saint-Antoine, Saint-James, Saint-Jean-du-Pont-de-Bordeaux, N.-D. du Cahernan, Saint-Esprit-de-la-Corderie, à Bordeaux; cinquante sols à l'œuvre de l'église Saint-Pierre, et sa robe longue d'escarlate vermeille, «garnie de guonnet » et de caparron» à son amie Blanque Bouaud; «un especier» est au nombre des exécuteurs testamentaires. — Vente par le notaire Crespin, curateur des héritiers de G. de Horeston, couturier, anglais, demeurant à Bordeaux, à G. Masson, «causatey», anglais, demeurant au Pont-Saint-Jean, et bourgeois de Bordeaux, d'une petite maison pour laquelle ensuite l'acquéreur rend l'exporle au chapitre. — Inventaire après décès de J. Dardilers, marchand, fait par J. Dardilers, nommé

Digitized by Google

tuteur datif de ses neveux et nièces : lits, couvertures, ustensiles, etc., et mention de débiteurs dont on spécifie les contrats d'obligation : Garsie Arnaud de Favas, citoyen de Dax; J. Souch, anglais, chaussetier; dame Assalhide de Ponts, vicomtesse d'Orthe; Bertrand de Ségur des Francs, chevalier, et dame Jeanne de Mayenssan, son épouse; Arnaud de Labuict, donzet, et Ramon del Solher, de la paroisse de Saint-Johan d'Estampes (La Brède); moss. Guill. Garsie de Jusix, chevalier, de la paroisse de Landerron, au diocèse de Bazas; Thomas Damla, chevalier, anglais; Pey de Léon, donzet, Guill. Amanieu de Curton, chevalier; Gaillard de La Lande, etc... — Vente par Hélie de Comprian, en qualité d'exécuteur testamentaire d'Aliénor de Cayac, femme de Colin Morinha, maréchal, habitant la paroisse Saint-Projet de Bordeaux, d'un bien de campagne et d'une maison. — Vente par J. du Porge, surnommé Guerre, habitant de Bègles, d'une vigne située dans la mouvance du chapitre.

G. 74. (Liasse.) — 8 cahiers, 530 feuillets, papier.

1382-1789. — Registres d'audience de la Cour de l'official de Bordeaux, concernant : — le procès entre frère Georges, vicaire général du monastère de La Sauve-Majeure, et Gailhard Andraud, boucher et bourgeois de Bordeaux, pour une pièce de vigne dans les graves de Bordeaux. Suit la procédure d'appel de ladite cause (1382); — le procès entre le monastère de La Sauve-Majeure et le frère Jean Fauché, prieur du prieuré de Benauges, et moine du monastère de Sainte-Croix de Bordeaux (1438-1443); — la revendication par les Carmes de Bordeaux du droit d'enterrer dans leur couvent des personnes laïques qui y auraient fondé leur sépulture, et même de célébrer les funérailles dans les églises paroissiales avec le drap mortuaire et les torches funèbres (1459-1463), le vicaire perpétuel de l'église St-Pierre, opposant; — le procès de l'abbaye de La Sauve contre le fermier du droit imposé sur le vin qu'on portait à Bordeaux, ledit fermier prétendant y assujétir les vins de l'abbaye; par arrêt de l'official, ladite abbaye est déclarée exempte (1468-1471); — le procès du syndic du couvent de La Sauve contre Pierre Faget, curé de Théobon (Lot-et-Garonne), concernant la vicairie perpétuelle de Notre-Dame d'Uffert, diocèse d'Agen (1469-1474); — le procès criminel devant l'official, de Pierre Roux, prêtre, maître de la psallette, Me de La Ferté, maître de chapelle de la Reine, et divers choristes de l'église métropolitaine de Bordeaux, à l'occasion de coups et blessures pendant une partie de jeu « à la triomphe » (1605); — divers procès en paiement de dettes (Du Myrat, vice-gérant de l'officialité; Lagardère, promoteur) (1764-1778); — l'invalidité des vœux d'un cordelier, les promesses de mariage, les poursuites contre divers ecclésiastiques pour paiement de sommes diverses; — les différents appels des diocèses suffragants, les provisions d'offices en faveur de divers; (vice-gérance de l'officialité, fonctions du promoteur) (1778-1789).

G. 75. (Liasse.) — 2 cahiers, 54 feuillets, papier.

1419-1437. — Sentences rendues par l'official de Bordeaux dans les causes suivantes : — Jean Des Periers, notaire, au nom et comme procureur des doyen et chapitre de Saint-Seurin et comme procureur de Rostanh de Ramefort, chanoine et sacriste de ladite église contre Pierre Gasteuil, procureur de Guillaume Baynard administrateur du prieuré Saint-Martin, hors les murs de Bordeaux, dépendant de l'évêché de Maillezais; procès à l'occasion duquel sont rapportées et mentionnées : 1° des Lettres-patentes d'Édouard III sur la requête de l'abbé du couvent de Maillezais, diocèse de Poitiers, demandant à être réintégré dans la possession des cens, exporles, etc., dus pour des maisons dans la rue de la Rousselle, revenus que le roi Édouard levait depuis longtemps par les mains du connétable de Bordeaux, et dont le prieur de Saint-Martin du Mont-Judaïque affirmait avoir joui depuis plus longtemps encore, lorsqu'il desservait la chapelle du château de Bordeaux en vertu du pouvoir à lui donné par le roi Richard, alors comte de Poitiers, afin d'augmenter les revenus dudit couvent qui avait eu à souffrir de l'expulsion des juifs du duché d'Aquitaine : par lesquelles le Roi permet au prieur de Saint-Martin de lever les coutumes et les revenus qu'il percevait lui-même par le connétable de Bordeaux; de plus, il permet aux juifs d'habiter dans le duché et d'être inhumés au lieu du Mont-Judaïque, qui était autrefois le lieu ordinaire de leurs sépultures; le prieur percevra à cet effet pour chaque mort le droit qu'il prélevait avant l'expulsion des juifs; fait à Belin, le 7 juin 1342; — 2° une bulle du pape Jean XXIII portant collation de bénéfice ecclésiastique en faveur de Guillaume Baynard de l'ordre des Frères-Prêcheurs (juin 1414); — 3° d'autres lettres de Jean de Masle, évêque de Maillezais, déléguant l'archevêque de Bordeaux, David de Montferrant, pour investir du prieuré Saint-Martin G. Baynard, par résignation de B. de Tornamine, datées du 24 décembre 1114, *indictione octava*, *more gallicano*. Cités : Gérald Bria,

Digitized by Google

doyen de Saint-Seurin, Paul de Mons, maître ès-arts, chanoine; Bernard de Planha, moine et sacriste de Sainte-Croix de Bordeaux; Pierre de Pailhers, Philippe Fournier, maître ès-arts; Jean de Lombardon et Hélias Achard, écuyer. Les parties ayant comparu devant le tribunal de l'official, Jean Des Periers, demandeur, au nom des doyen et chanoines de Saint-Seurin, expose que : l'église est paroissiale, baptismale et curiale, ayant doyen, chapitre et chanoines séculiers, lesquels sont recteurs de ladite paroisse et le sacriste est curé; le prieuré de Saint-Martin est dans les limites et la sauveté de ladite paroisse; autrefois Pierre Lamina, faisant les fonctions de sacriste, administra les sacrements au frère Barthélemy de Tornamine, prieur du prieuré Saint-Martin, lequel mourut au mois d'août 1417; ledit Pierre Lamina célébra la messe en l'honneur du moine défunt; sur sa bière étaient un manteau doré de la valeur de vingt francs, des torches, des oblations, et la sépulture eut lieu dans la chapelle du prieuré; les objets offerts dans cette cérémonie furent retenus par Guillaume Baynard, quoiqu'ils appartinssent au chapitre, et des refus furent opposés à toutes les revendications faites à ce sujet; le demandeur conclut donc à la restitution des objets gardés indûment ou au paiement de leur estimation. Le défendeur répond que le prieur du prieuré Saint-Martin a toujours été dans l'habitude de recevoir et de garder les offrandes faites à l'occasion des messes pour ceux qui étaient ensevelis dans ledit prieuré... *(La fin manque.)* Procès entre Blaise de Greelle, archevêque de Bordeaux, et les doyen et chapitre Saint-André (1458). — Mémoire de l'archevêque de Bordeaux appelant d'une sentence de Pierre Bragier, lieutenant du sénéchal de Guyenne, contre les doyen et chanoines de Saint-André sur les points suivants : 1° L'archevêque perçoit les droits de sceau de sa cour ecclésiastique, ainsi que l'ont toujours fait ses prédécesseurs; — 2° Il visite tous les ans son église cathédrale et métropolitaine et en perçoit les droits de visite *(procurationes)*, sans que personne puisse exciper d'un droit quelconque d'exemption, ainsi que de toutes les autres églises du diocèse soumises d'ailleurs aux mêmes devoirs; il a le droit de conférer les bénéfices et cures de son diocèse et de donner l'autorisation d'administrer les sacrements, quoique la collation dudit bénéfice appartienne à un autre; enfin celui de visiter les prieurés conventuels et les églises paroissiales ou les faire visiter par procureur et de percevoir, partout où il va, les droits de visite en victuailles pour lui et sa suite ou en deniers, à son choix. Pièces produites : Lettres de Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et de Didonne, chevalier, sénéchal de Guyenne, et de Blaise de Greelle, archevêque de Bordeaux. — Lettres de Charles VII évoquant ledit procès devant le Parlement de Paris. (Toulouse, 8 juillet 1458.) — Autres lettres du roi Charles VII concédant au chapitre Saint-André de pouvoir être ajourné à bref délai devant le Parlement de Paris, à la poursuite de l'archevêque de Bordeaux, au lieu de l'être à long terme : Donné à Toulouse, 10 janvier 1458. — Procès entre le chapitre Saint-Seurin, représenté par Jean Des Periers, son procureur, et Jean Teysseney, de la paroisse Saint-Michel de Bordeaux, représenté par Pierre Duc, notaire, son procureur; devant la cour de l'official Jean des Periers expose : que Jean Teysseney est héritier, sous bénéfice d'inventaire, de Gaillard Teysseney, vicaire de l'église paroissiale de Sainte-Marie de Puy-Paulin, que de temps immémorial le chapitre a le droit de prélever sur le vicaire perpétuel de Puy-Paulin la somme de dix livres par an, à raison d'une pension annuelle assignée sur des terres; qu'il lui est dû par ledit Gaillard Teysseney comme vicaire de Puy-Paulin une somme de quatorze francs, formant le solde de la pension de l'année dernière, année de sa mort; que ladite église de Puy-Paulin est pourvue d'une cure sans le pouvoir de baptiser et que Jean Teysseney, comme héritier de Gaillard Teysseney, doit être condamné à payer. — Inventaire des biens meubles et immeubles de Gaillard Teysseney (1437). — Payement des dettes à la succession par Jean Teysseney; frais détaillés de sépulture de Gaillard Teysseney, enseveli le 29 août 1437; — Prix de vente des meubles et immeubles dépendants de la succession.

G. 76. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1635-1740. — Registre des insinuations ecclésiastiques pour les années 1643 à 1651 contenant des constitutions de dot par les parents en faveur des clercs tonsurés pour entrer dans les ordres; collations de bénéfices et nominations royales; — Jean Eyquem fils d'un greffier en chef des requêtes du Palais; Arnaud Gobineau; de Pons; Robert de Bourdeyron; Pontellier; Simon de L'hospital; Dorat; Martin; Rollet; Arnaud de Gaufreteau; Brian, fils d'un maître parcheminier; Yves de La Roche, fils de Fronton de La Roche, conseiller au Parlement; Ramond; Vincent de Bèze, fils de Massé de Bèze, bourgeois et marchand de Bordeaux; Thomas de Labarrière; Chavailles, de Saint-Émilion; J.-P. de La Vie; Dejean; Jean de Minvielle, fils d'un jurat; Galiffier; De Mayac; Bouldé; Boussugné; Duvi-

Digitized by Google

gneau, de la paroisse de Bommes en la prévôté de Barsac; Maruc; Donevide; Delafon, enregistrement du testament de P. de la Place, son oncle, curé de La Pouyade au duché de Fronsac, par lequel il est doté d'une certaine pension; J. de Chaumeils, enregistrement du testament de son père, conseiller du roi et magistrat présidial en Guienne; Captan; Saint-Aignan; Peychaud; de Constans; Jahan; Vallet; Barracher; Montaigne, notaire royal; Tartas. — Collation par le Roi, la Reine régente, à P. Barbot, neveu de M. Romain Barbot, de la chanoinie et prébende vacante au chapitre de Saint-Émilion par la mort de son oncle, et dont la collation appartient au Roi, à cause de la régale ouverte (1647) dans l'Archevêché de Bordeaux. — Collations aux chanoines Dautiège; Dalesme; Terrier; Bonneau du Verdus; De Gombault. — Donation de ses biens par J. Desportes, chanoine de Notre-Dame d'Uzeste en Bazadais, à son neveu pour lui fournir une pension pour entrer dans les ordres. — Information faite par le promoteur du chapitre de l'église Saint-André contre le sacristain ou son commis qui auraient, en laissant la porte ouverte à des heures indues, facilité la rencontre d'une dame et d'un gentilhomme nommé Rochebrune « où ils auroient longuement demeuré jusqu'à ce que » l'organiste voulant aller visiter l'orgue, ayant fait » ouvrir la porte de l'église, lesdits gentilhomme et fille » auroient été trouvés seuls, qui seroient promptement » sortis. » Déposition signée des témoins : Guillaume Paris, organiste de Saint-André; Valeran de Heman, maître faiseur d'orgues de la ville de Paris, habitant à présent en cette ville de Bordeaux. (Janvier 1635.) — Attestation par le curé de Bergerac de la conversion d'une famille juive de Carouge en Suisse, qu'on recommande à la charité des fidèles. — Jugements rendus par l'officialité (XVIIIe siècle) : Ducros, négociant, contre Me Audouin, chanoine; Barh et Cie, contre Me Darmajan, chanoine, et le sieur abbé Jaudeau, prébendier de Saint-André, pour billets consentis; divers, pour paiement de fournitures; les curés de Mios et de Gujan en réglement de comptes; le seigneur de Sacolle, Pierre-Laurent de Villepreux, contre le sieur Chalamel, curé de Caillau qui avait établi au devant du banc seigneurial la chaise destinée à chanter les offices. — Requêtes d'un religieux cordelier de la communauté de Saint-André-de-Cubzac, séquestré en ce moment dans celle de Bordeaux, en demande d'annulation de vœux et retour au siècle, et d'un dominicain procédant sous l'autorité paternelle, demandant compte au supérieur du couvent de Bordeaux de l'expulsion de l'Ordre dont il a été frappé.

G. 77. (Liasse.) — 225 pièces, papier.

1736-1790. — Fulmination de brefs des papes portant dispenses de parenté au degré prohibé pour se marier. Exemptions et dispenses de bans concédées par l'archevêque de Bordeaux. — Sentences de l'official portant dissolutions de fiançailles.

G. 78. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1700-1789. — Fulmination de bulles d'investiture de divers bénéfices impétrées par : — l'abbé Dutrart, prêtre du diocèse d'Oloron, vicaire général de Conserans, nommé à l'abbaye Saint-Vincent de Bourg (Gironde); — l'abbé Godefroy Guyonnet de Monbalen, grand-vicaire de Bordeaux nommé à l'abbaye Notre-Dame de Calers, au diocèse de Rieux; — le chanoine Lecomte, grand vicaire de Bordeaux, nommé à l'abbaye de Faïze, au diocèse de Bordeaux; — l'abbé Blancofort, chanoine de Saint-André, nommé à l'abbaye de Pleine-Selve; — Guerin, J.-B.-Amédée de Grégoire de Saint-Sauveur, évêque de Bazas; Salaberry, De Buisson de Beauteville, évêque d'Alais; Pingon, chanoine-comte de Lyon; La Roche-Aymon, du Breuil, Taillefer, nommés aux abbayes du Carbon-Blanc, de l'Ile en Médoc, de Sainte-Croix de Bordeaux, de Saint-Sauveur de Blaye, de Notre-Dame de Guitres, de La Sauve Majeure; — prestation de serment des abbés Bovet pour le Carbon-Blanc, de Mestey pour Blaye, de Larochefoucault-Meynac pour Sainte-Croix, de Bois-Boissel, chanoine, comte de Lyon, pour Verteuil en Médoc, d'Héral pour l'abbaye de Bourg. — Déclarations de translation de résidence et de changement de couvent, en exécution de l'édit de novembre 1719 et de la déclaration interprétative du 1er février 1720, par divers religieux de Sainte-Croix de Bordeaux de la congrégation de Saint-Maur, de 1781 à 1789 : DD. Vaissière, Boyer, Clapisson, Bernard Lade, Junca, Borel, etc..... — Procédures relatives à des demandes de changement de couvent. — Procédures relatives aux relèvements de vœux en faveur de divers religieux. — Procès-verbaux de réceptions d'huissiers et procureurs ecclésiastiques à la Cour de l'officialité.

G. 79. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1700-1789. — Officialité. — Requêtes adressées à l'archevêque pour la publication de monitoires relatifs

Digitized by Google

à des crimes et délits dont la justice ne retrouve pas les auteurs, et nommément : — la soustraction d'un cadavre de suicidé, enterré d'abord dans l'église de Parempuyre, exhumé par autorité de justice, puis enlevé pendant la nuit; — un vol de cinquante mille livres au préjudice du sieur Hélias, négociant de Bordeaux; — l'assassinat de la servante du curé du Taillan; — l'arrachement et la dévastation de plantations d'aubier faites à Arlac par le sieur Mendès, bourgeois de Bordeaux; — l'assassinat de la demoiselle Bucherie, à Saint-André de Cubzac; — des suppositions de part; — l'incendie d'une maison dans les Landes d'Illats, et l'assassinat d'un pâtre du président Loret, à Rouillac, paroisse de Canéjan; — le pillage par les habitants de la côte depuis Biscarosse jusqu'à Contis, et le dépouillement tant des vaisseaux que des cadavres naufragés, d'une quantité de navires dont les débris ont été poussés sur les écueils, et spécialement sept naufrages à la fois : d'un breton chargé de toiles et étoffes, d'un rochelais chargé de farine et de vin, d'un anglais chargé de quincaillerie et d'étoffes, d'une frégate du Roi naufragée devant Mimizan, chargée d'argent; d'un breton, un irlandais, un hollandais avec des cargaisons de laines d'Espagne, de morue et de froment : requête énergique du procureur du Roi en l'Amirauté de Guienne au siége de Bayonne; — un vol sacrilége de vases servant au culte, dans l'église de Labarde, en Médoc; — un vol commis à la Monnaie de Bordeaux dans le bureau du change; — l'assassinat par quelques gens d'Eyzines du feudiste et géomètre Laporte, tué de trois balles dans le corps; — la soustraction d'un trésor trouvé dans la métairie des Abeilles, paroisse de Saint-Symphorien, au diocèse de Bordeaux, commise au préjudice de Jeanne Gazaillan, femme de Louis Martin; — la coupure faite par des inconnus de la nouvelle digue des marais de Bordeaux commencée en 1735, et continuée en 1746; — la mutilation pendant la nuit des vases sculptés en pierre surmontant les grands piliers établis aux deux bouts des allées de la ville de Libourne entre les portes de Guitres et de Périgueux, et la coupe clandestine de plusieurs des mûriers plantés par ordonnance de l'intendant sur le grand chemin qui va du jardin de la ville au Priolat; — les incendies répétés dans les landes à Pontenx, Biscarosse, Gujan, etc..., dont on ne découvre jamais les auteurs, bien qu'on sache que ce sont les pâtres qui considèrent les plantations de pins comme une usurpation de leur territoire de parcours; — une coupe secrète, en une nuit, de quatre-vingts peupliers dans la propriété d'un lieutenant à la maîtrise des Eaux-et-forêts; — la tentative d'assassinat entre Macau et Arsac sur le chevalier de Ségur, tiré de deux balles dont l'une perça son chapeau; — le vol de trois sacs contenant chacun cinq cents louis d'or commis au préjudice de G. Saige, écuyer, pendant l'incendie qui avait dévoré sa maison de Bordeaux, en anéantissant tous les papiers de commerce, tant de lui que de son père et de son aïeul; — un vol de sept mille livres dans le couvent de la Merci, destinées au rachat des captifs. — Procès entre le cardinal de Sourdis, en cours de visite épiscopale « pour remettre la discipline » qui avait beaucoup déchu par la longueur du siége » vacant » et Édouard Potier, curé de Sadirac, appelant comme d'abus de diverses sentences prononcées contre lui, et en dernier lieu de l'excommunication portée contre sa personne. — Requêtes aux fins d'acceptation de commissions rogatoires. — Transport de titres cléricaux.

G. 80. (Carton.) — 21 pièces, papier.

1389-1789. — Procédures devant l'official et réglement imprimé pour les droits de l'officialité en quelque cause qui soit portée devant ce tribunal. — Un vicaire envoyé par le cardinal, empêché de dire la messe par le chanoine du chapitre Saint-André délégué par sa compagnie; — continuation (1608) des dissentiments survenus entre le chapitre et l'archevêque. — Appel devant l'official d'un curé de campagne pour contravention au canon touchant les sépultures du concile provincial tenu à Bordeaux le 9 mai 1606. — Mise en demeure adressée à tous les intéressés à contredire à la suppression de la manse conventuelle de l'abbaye de Saint-Romain de Blaye, d'avoir à présenter leurs moyens d'opposition contre l'extinction projetée, faute de quoi il sera procédé à cette suppression (1774). — Procès criminels pour séduction, complicité de suppression de part, mariages clandestins; enquêtes, informations, dépositions. — Interdits du promoteur au diocèse de Bayonne; renvoi à l'official de Bordeaux de l'appel d'une sentence de l'officialité de Limoges contre un prêtre délinquant, etc. — Procédure en faux et falsification d'écritures, tant de testaments que de registres de la taille contre un instituteur du Périgord traduit, paraît-il, devant le tribunal ecclésiastique à cause du privilége de clergie.

Digitized by Google

G. 81. (Registre.) — In-folio, latin; 393 feuillets, papier. Filigranes de la fin du XIVe et du commencement du XVe siècle. — Deux tables générales : la première comprenant 246 formules, ou brefs, la seconde en contenant 424. — Couverture déchirée, en parchemin.

1317-1417, avec une formule de **998**. — Recueil de pièces de la chancellerie pontificale réunies pour servir de modèle et appelé « le protocole des expéditions en cour de Rome ». — Réglement, à la requête de l'empereur Sigismond, des affaires de quelques églises et monastères dans le diocèse de Constance. — Provision d'un canonicat dans la cathédrale de Constance avec le revenu d'une église du diocèse de Ratisbonne, en faveur de Burckart de Friberg, chanoine d'Augsbourg. Donné à Constance la troisième année du pontificat du pape Martin V. — Autre provision d'un canonicat dans la cathédrale d'Augsbourg en faveur de Diébolt de Stuflingen, issu comme le précédent d'une race militaire.

Ire PARTIE. — Table des matières. Expectatives, fo 1 à 36. Des bénéfices à vaquer, fos 35 à 52. Des bénéfices vacants, fos 53 à 98. Des permutations et échanges, fos 100 à 122.

EXPECTATIVES : — Du premier bénéfice qui viendra à vaquer dans le diocèse de Dax *(Aquensis)* accordée à un maître ès-arts, Jean, clerc de ce diocèse, bachelier en droit canon et étudiant en droit civil; — du premier canonicat à vaquer dans la cathédrale de Dax à B., clerc de ce diocèse; — d'un bénéfice dans celui de Pampelune, à un clerc nommé Sanche Michel, étudiant en décret. — Expectatives de bénéfices jusque-là réservés à la collation soit des évêques, soit des abbés, avec ou sans cure, etc., pour des clercs, chanoines réguliers ou séculiers, moines, etc., dans les diocèses de Tortose *(Dertosa)*, Lyon, Nîmes, Saintes, Condom : — P. de La Roche, pour un bénéfice à la collation de l'abbé de Savigny (Rhône), ordre de Saint-Benoît; — Jean Gui, prieur de Augia, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Nîmes, et familier du cardinal Pierre de Sainte-Marie *in viâ latâ*; — Bertrand Boerio, prêtre, licencié en droit canon, et chanoine de Maguelone, ordre Saint-Augustin ; — P. Piçot, prieur de Pommiers, ordre Saint-Benoit, au diocèse de Saintes, dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre de Bourgueil, au diocèse d'Angers: — un moine de Condom, O. S. B., transféré à Moissac, afin d'y jouir en cette qualité d'un bénéfice à la collation de ce couvent, etc. — Fo 7. Brefs de canonicats sous expectative de prébendes : — à Jean de Herbepoli de Quercu, chanoine de l'église Saint-Pierre-de-Broyes *(Braquis)*, au diocèse de Reims; — à J. Porcelet, chanoine de Langres, recommandé par le cardinal de Saint-Marcel; — à Guido Maronis, chanoine d'Ostie, etc. — Brefs de canonicats sous expectative de prébendes, et de participation *(portio)* à un canonicat dans les cathédrales où cet usage est établi, comme les églises de Vicence, de Gérone, de Tolède, même dans celles où l'établissement des « portionarii » ou chanoines auxiliaires n'est pas admis comme dans celle de Châlon-sur-Saône : néanmoins, le Pape y nomme, en vertu de l'autorité du Saint-Siége. — Provision directe par le Saint-Siége d'une expectative sur une des églises de campagne appelées « plebanatus », et les desservants désignés par le titre de « plebani » dans le diocèse de Castello, à Venise; bénéfices auxquels le titulaire était porté par l'élection du peuple. — Réserve en faveur de J. Marteau, chanoine de Lyon, de la première dignité qui viendra à vaquer dans le chapitre, nonobstant l'accord intervenu entre le Saint-Siége et le Roi de France par l'entremise des évêques de Bayeux et de Lisieux N. et G. (Nicolas du Bosc et Guillaume VI d'Estouteville), d'après lequel étaient réservés à la nomination royale plusieurs grands offices et dignités dans les chapitres importants du royaume. Donné à Avignon, le V des ides d'avril, la treizième année du pontificat. (Clément VII, 1391.) — Fos 11 et 12. Réserve et privilége en faveur des étudiants de Lérida, à la requête du roi Jean d'Aragon, donnés par le même pape, la neuvième année de son pontificat, sur le rôle des bénéfices dévolus aux étudiants dans les universités. — Attribution à un auditeur des causes du sacré Palais, Jacques du Mas Guitard, professeur *in utroque jure*, et chanoine de Rouen, de la distribution au nom du pape des bénéfices, prébendes et canonicats vacants ou à vaquer dans les diocèses de Rouen ou de Cambrai. — Expectatives en faveur des auditeurs du sacré Palais sur la dévolution des bénéfices dans les diocèses du Mans et de Tréguier. — Dévolution, à un secrétaire du pape, de l'archiprêtrise de l'Ardenne au diocèse de Liége *(Leodiensis)* et de la paroisse d'Otteville, au diocèse de Rouen. — (Les feuillets 13 et 14 manquent). — Provision directe par le pape de bénéfices à la collation de l'archevêque d'Auch, et du doyen du chapitre d'Angers, ainsi que de canonicats dans les diocèses de Ségovie et de Bourges; un aumônier du Roi Louis de Hongrie en obtient un, sans désignation de lieu, sous l'expectative d'une dignité et d'un office. — Expectative d'un semi-canonicat, ou « portion », dont l'usage existe au diocèse de Séville *(Hispalensis)*, donnée à un clerc P. Fernand, déjà bénéficier perpétuel d'une chapelle dans la cathédrale. — Bref adressé par le pape Clément VII à N. clerc, fils d'un

Digitized by Google

chevalier du diocèse d'Utrecht *(Trajectensis)*, pour lui assigner une part sur les suppléments de pension aux chanoines et prébendés, vacants par non-emploi, que le chapitre du diocèse avait jusque-là distribués aux plus anciens titulaires en exercice. — F° 18. Assignation d'une prébende sur une église du diocèse de Pampelune, à N.-D. *de Valle Oleti*, en faveur d'un prêtre d'un autre diocèse, nommé Roderic Martin, bénéficier perpétuel de l'église de Baños, au diocèse de Palencia. — Brefs pour des bénéfices: — dans le diocèse de Maillezais (Vendée); — dans le ressort de l'abbaye Saint-Victor de Marseille; — dans le ressort de Cluny, au diocèse de Mâcon, en faveur d'un moine de Tournus *(Thiernorchiensis)*, diocèse de Châlon-sur-Saône, qui est autorisé pour avoir droit au bénéfice impétré du Saint-Siège, à changer de couvent et de résidence nonobstant l'opposition de son abbé. — Bref de translation du monastère de Saint-Jean-de-Falaise, ordre des Prémontrés, au diocèse de Séez, dans un couvent du même ordre, lequel n'est pas désigné, accordé à un moine afin d'être capable d'y tenir un bénéfice dépendant de sa nouvelle résidence. — Collation d'un bénéfice dépendant de Saint-Martin-des-Champs, à Paris. — Collation, dispense d'âge et translation en faveur de Guigonand de Beaufort, du couvent de Cluny dans celui de Saint-Michel-de-Clusa au diocèse de Turin, par dérogation aux constitutions de Boniface VIII, portant défense aux moines de changer de résidence. — Autres collations de bénéfices à la nomination des abbés de Cluny, que néanmoins le pape s'attribue, en vertu de la puissance apostolique. — F° 25. (Les feuillets 20 à 25 manquent). Expectative pour un chanoine d'Orléans, secrétaire et familier de Sa Sainteté, en récompense, tant de ses services que de son goût pour l'étude, des deux premiers canonicats ainsi que de la première prébende qui viendront à vaquer, soit dans le diocèse d'Orléans, soit dans celui de Viviers, et spécialement les bénéfices d'Ouzouers *(Oyseriaci)* et de Montliard *(Monteliradii)*, avec l'église de Courrières. — Confirmation par Martin V, datée du 16 des calendes de juillet de la cinquième année de son pontificat (15 juin 1414), d'une dispense d'âge en vue de l'obtention d'un bénéfice accordée précédemment à un jeune moine, par Balthasar Cossa, appelé Jean XXIII par les peuples de son obédience, laquelle n'avait pas, vu les circonstances, été suivie d'effet; cependant le pape la confirme, en raison de la légitimité des nominations faites dans les pays dont ils étaient reconnus souverains pontifes par les papes dissidents. — Confirmation par Benoît XIII, en faveur de Jean de Mauzé et de Jacques Clément, l'un prieur d'un couvent d'Aunis au diocèse de Saintes, l'autre archiprêtre de Mauzé (Deux-Sèvres), de bénéfices dont, investis par Clément VII, ils avaient dû se démettre entre les mains du cardinal de Saint-Anastase, légat de Benoît XIII; la confirmation est accordée sous condition pour les susnommés d'opérer entre eux la permutation de leurs bénéfices. — Confirmation par le même pape, en faveur de Gérard Laultre de Aurevalle, clerc du diocèse de Toul, du bénéfice d'Orly *(Aurelicuria)*, au diocèse de Metz, vacant par la non-promotion dans l'année aux ordres sacrés du premier impétrant Jean de Almania, auquel il avait été accordé par le pape Clément VII. — F° 27. Confirmation de l'autorisation donnée par le pape Clément VII, la quatorzième année de son pontificat (1392), aux chanoines réguliers de N.-D. de Cassan, au diocèse de Béziers, de se maintenir dans l'usage de recevoir de chaque nouveau chanoine un linge d'or, ou neuf francs d'or avec un lit garni, nonobstant les défenses générales portées antérieurement par Urbain V, d'offrir ou de donner en entrant en religion aucun joyau, ni ornement, ni somme. — F°s 27 et 28. Confirmations : — par Benoît XIII au profit de Jean Senioret, cousin du pape Urbain V, d'un bref du pape Clément VII, daté de la dernière année de son pontificat, par lequel ce dernier lui avait donné en bénéfice, avec dispense d'âge, l'église d'Azille *(de Exillo)*, au diocèse de Saint-Papoul dans l'archevêché de Toulouse; — par le même pape, des lettres de Clément VII datées de la quinzième année de son pontificat (1393), en faveur de P. Motat, prêtre du diocèse de Clermont, présenté par le couvent de Saint-Pourçain pour la possession de l'église de Soytes (?), au même diocèse; — par le même, des lettres de Clément VII, en date de 1393, accordant à Odon de Buerne, en vertu d'un usage immémorial observé dans le couvent de La Palme, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Besançon, la succession à un bénéfice attaché à l'autel de Notre-Dame, et réservé de tout temps aux clercs séculiers; — par le même, d'une nomination faite par Clément VII à une chapellenie fondée par Guillaume Duval à l'autel Saint-Michel de l'église N.-D. de la Sède, diocèse de Riez *(Regensis)*, de Yvon Riquier, clerc du même diocèse, et familier de J., évêque d'Ostie. — Maintien en vigueur de toutes les lettres de grâces expectatives concédées par Clément VII, dont la mort de celui-ci aurait retardé ou fait remettre l'expédition par la chancellerie pontificale. — F° 30. Nomination à un bénéfice vacant par le mariage de celui qui en avait obtenu l'expectative du pape Clément VII, et qui s'appelait Bernard Capelle; le successeur est Gui de Campis, prêtre

Digitized by Google

du diocèse de Saint-Flour, et le bénéfice est l'église de Coueille *(Curia)*, au diocèse de Toulouse. — Bref de confirmation par Benoît XIII, en faveur de Fernand, clerc du diocèse de Séville, d'un bénéfice dont le pape Clément VII lui avait donné l'expectative, mais duquel l'archevêque de Séville, collateur de droit, avait disposé en faveur d'un autre «*cum clausulâ anteferri*» avant sa vacance, et maintenu son droit de collation; sur quoi le pape Clément VII, après conseil tenu avec les cardinaux, notaires, secrétaires, référendaires, auditeurs des causes du Palais, tenant compte aussi de la recommandation du roi et de la reine de Castille et Léon Henri (III) et Catherine (de Lancastre) et de Fernand, fils du feu roi Jean Ier, qui lui aurait fait représenter le rôle des bénéfices que lui-même avait signé la troisième année de son pontificat (1381) le huit des calendes de juillet, avait maintenu la nomination résultant de l'expectative; par le même bref de confirmation, Benoît XIII crée la règle que les grâces ou bénéfices accordés par les évêques collateurs «*cum clausulâ anteferri*» ne préjudicieront en aucun cas à celui qui a obtenu l'expectative. — Collation à Antoine Portier des prieurés en commende de Saint-Sauveur-de-la-Tour, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Sisteron et de Châteaufort, diocèse de Gap, que Nicolas, évêque d'Albano, avait résignés sous condition d'une rente payable à Avignon. — F° 33. Renvoi à Me Guillaume Arnaud de Calhavet, chantre de l'église de Bazas (Gironde), chapelain du Saint Père, et auditeur des causes du Palais, d'une contestation depuis longtemps pendante, au sujet d'un bénéfice à Saint-Jacques de Montauban, entre Arnaud Arniaud, chanoine de Saint-Paul d'Escueilhens, au diocèse d'Alet *(S. Pauli de Scuelherdesio, Elettensis diœcesis)*, qui s'en prétendait possesseur en vertu d'une expectative de Clément VII, donnée sur un bénéfice quelconque à la collation de l'évêque, qui viendrait à vaquer dans le diocèse de Montauban, et G. de Gardelle, chapelain de Saint-Cybard, diocèse de Poitiers, qui s'en prétendait seul et légitime titulaire. — Confirmation par Jean XXIII, en faveur de Henri Besson, curé de Saint-Vincent de Lyon, d'une chapellenie à Saint-Paul et d'une autre à Saint-Laurent de la même ville, la seconde attachée à l'autel de N.-D. *de Calucambonia* (?), desquelles il avait été pourvu par le pape Alexandre V, la première année de son pontificat. — F° 34. Renvoi par le concile de Constance au jugement de Thomas de Amelia, auditeur des causes du Palais, d'un litige entre Raoul Deys, vicaire perpétuel de Saint-Jacques de Lublin et le doyen de l'église d'Albano sur la prévôté de l'église de Custrin, au diocèse de Caminiek, dont le premier avait obtenu l'investiture de Jean XXIII, appelé dans le bref de renvoi «dilectus ecclesie filius Balthazar». Donné à Constance, le 16 des calendes de septembre 1416, le siège apostolique vacant. — F° 35. Ratification par le pape Martin V, d'une promesse de bénéfice dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, faite par le pape Jean XXIII, la troisième année de son pontificat, au chanoine J. Adhémar du diocèse de Noyon, maître ès arts, et l'un des envoyés de l'Université de Paris près du Saint-Siège; le dit bénéfice donné en conformité du rôle des docteurs et maîtres de l'Université arrêté par le même pape la première année de son règne (1410), d'après lequel la distribution des bénéfices devait se faire dans l'ordre de la liste, et sans tour de faveur. — F° 36. De beneficiis certo modo vacaturis. Collation de la vicairie perpétuelle de l'église Saint-Amable de Riom, au diocèse de Clermont, vacante par suite de l'élévation de Pierre à la dignité abbatiale, au profit d'un moine de ladite abbaye. — Collation de l'office de celerier de l'abbaye de la Chaise-Dieu. — Mêmes collations d'aumôneries et de bénéfices près de vaquer pour diverses causes : — dans l'église de Vienne, d'un canonicat à vaquer par le mariage du titulaire; — d'une église paroissiale devenue vacante par l'entrée du prêtre titulaire au monastère Saint-Victor de Marseille : le bénéfice est accordé à un clerc du diocèse de Saint-Flour, habitué de la cour romaine. — Bref de translation de l'ordre du Mont-Carmel dans celui de Saint-Benoît accordé à un carme, nonobstant l'opposition de ses supérieurs. — L'évêque nommé de Pad(oue, ou Paderborn), autorisé à continuer de percevoir les revenus d'un canonicat et d'une prébende dans la cathédrale de Constance, jusqu'à un terme non fixé, pour soutenir les frais de son installation. — F° 47. Lettres de surannation accordées (1371) par le pape Grégoire XI à Ponce de Ulmo, moine de Saint-Victor de Marseille, afin d'obtenir un prieuré pour lequel il avait été désigné en qualité de moine, avant d'avoir été nommé abbé de Montmajour, au diocèse d'Arles, par Urbain V la sixième année de son pontificat (1368). — Canonicat, sans désignation de lieu, donné à un clerc après destitution du précédent titulaire qui avait volé les joyaux et ornements de son église. — F° 48. L'archidiaconé de l'église d'Aire en Gascogne est attribué à P., clerc, du diocèse de Dax. — La prévôté de M(acau), dont la collation appartient à l'église Saint-André de Bordeaux est donnée par le pape à un clerc, ainsi que l'expectative de plusieurs bénéfices. — Bref adressé à P., chantre de l'église d'Oviedo *(Ovetensis)*, par lequel il est chargé de

Digitized by Google

promouvoir un prêtre, soit à l'archidiaconé d'Astorga, soit à une dignité dans la cathédrale d'Oviedo, selon la démission de l'un ou de l'autre qu'aura à en donner l'évêque Alphonse, qui en était pourvu lorsqu'il fut élevé par Clément VII à l'évêché d'Ostie. — L'archevêque de Séville *(Ispalensis)*, est délégué par le Saint-Siége pour recevoir des permutations de bénéfices dans la circonscription de son archevêché, ainsi que dans l'évêché de Jaën *(Giennensis)*, et nommément l'église de Baeza *(Baeta)*, en Andalousie. — Demande d'un canonicat dans l'église de Siguenza *(Seguntinensis)* par J. Martin de Medina-Celi. — Collation par le pape Clément VII, la douzième année (1390) de son règne, de la sacristerie de l'église de Grenoble à G. de Chissay *(Chisiaco)*, neveu de Aymon, évêque du diocèse. — Évêchés et diocèses divers. — F° 53. DE VACANTIBUS. — Bref de translation du monastère de Saint-Just au diocèse de Turin, dans l'abbaye de Savigny au diocèse de Lyon, d'un moine pourvu du prieuré de Saint-Martin-et-Saint-Savin de Bourdeaux *(Berdellis)* au diocèse de Die, ledit prieuré dépendant de l'abbaye de Savigny, et étant à la collation de l'abbé. — Provisions : — pour P. Polonis, de l'archidiaconat de Viviers; — pour un clerc non nommé, d'un bénéfice d'aumônerie et de maladrerie près de Magropoli (?), dans le diocèse de Grenoble. — Réservation à la nomination du pape, en vertu des constitutions apostoliques, du prieuré de la Daurade de Toulouse, vacant par l'élévation du titulaire à la dignité d'abbé de Moissac, au diocèse de Cahors. — F° 55. Bulle par laquelle le Saint-Siége déclare son intention que la faculté et le privilége de nommer à des bénéfices, même à ceux dont la collation leur aurait appartenu, concédés à certains prélats, patriarches, archevêques, évêques et abbés, ne pourront en rien préjudicier aux droits des officiers de la cour romaine, cardinaux, notaires apostoliques, auditeurs du Saint-Palais, auxquels sont réservées en grande partie les expectatives des bénéfices à vaquer dans les diocèses; au moins la nomination faite par le pape ou l'expectative concédée par lui primera toute nomination ou institution donnée ou à donner par les archevêques, prélats et patriarches. — F° 58. Confirmation de l'exemption des droits de sceau, lettres épiscopales, et de la juridiction de l'ordinaire, accordée à la requête de Jean, duc de Berri, aux chanoines et chapelains du collége fondé par ce prince à Bourges, à l'instar de la chapelle du Roi, à Paris; l'archevêque de Rouen est commis pour en informer, et la résidence exacte est imposée à tous les chapelains et chanoines. — M[e] Guilhaume de Calhavet, chantre de l'église de Lectoure, obtient la sous-chantrerie de l'église de Poitiers, vacante par le décès du cardinal P. de Sainte-Marie *in vià latà*. — Déclaration de vacance du prieuré Saint-Jean de Franxino, au diocèse de Saint-Pons, par l'option qu'a faite de celui de Cessenon *(Cecenone)* le prieur de Saint-Jean, Gaucerand de Fossat. — Confirmation par le pape de la mise en possession de l'église majeure de S. G. de Verceil, dont l'administrateur du diocèse Louis de Saint-Adrien, cardinal diacre et légat du Saint-Siége, avait investi un clerc. — Collations de prieurés : — d'Anduze, diocèse de Nîmes; — et de bénéfices dans les diocèses de Montauban, d'Anagni, etc., et formes diverses de l'obtention des bénéfices. Le prioral de l'église de Montauban, cathédrale, qui est la première dignité dans ce diocèse après celle de l'évêque, est attribué à un clerc de l'Université de Toulouse en vertu de la réserve générale et absolue que le Saint-Siége a retenue sur toutes les dignités qui viendront à vaquer dans les églises cathédrales. — Même mainmise sur les prieurés conventuels, quand même ils seraient à l'élection; même réserve au Saint-Siége des prieurés ayant appartenu aux cardinaux, et dont le pape prédécesseur n'aurait pas disposé pendant sa vie. — Collation de la prévôté de la cathédrale de Nîmes, à Artaud de Peyreria; — d'un prieuré dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu dont, après la résignation faite par Raymond Arnaud entre les mains de J., cardinal de Saint-Anastase, vice-chancelier de la cour romaine, le pape investit un moine transféré d'un autre monastère. — Dispositions sur les églises paroissiales : — F° 70. Provisions de l'église Saint-Paul de Lyon accordées à un clerc d'Avignon, familier de la cour papale, et étudiant le droit civil à l'Université de la même ville *(in Studio Avenionensi)*. — Collation de l'église du Puy, paroissiale; — permutation de bénéfices entre Guillaume Bernard, prieur de Martillac, et J., prieur de la Chaume, aux diocèses de Rodez et de Saint-Flour. — Collation de l'église de Las Torres, diocèse de Lérida; — de l'église de N.-D. de Quézac, diocèse de Mende; — de l'église paroissiale de Campis, hors et sous les murs d'Agen : le pape, entre deux prétendants, ordonne de nommer le plus digne; — d'une prébende de la cathédrale d'Albi dont était titulaire le cardinal de Sainte-Marie *in Porticu*, donnée à un clerc du cardinal de Sainte-Marie *in vià latà*. — F° 82. Dans l'archevêché de Nicosie, un bénéfice vacant par la mort du titulaire, employé de la chancellerie romaine, est donné pendant la vacance du siége archiépiscopal par le pape (Benoit XIII) au chapelain du roi de Chypre, Jan II, qui reçoit aussi la trésorerie de l'église de Paphos, antérieurement possédée par A. de

Digitized by Google

Alemania (vers 1400). — F. 83. Provisions pour le cardinal P. de Foix des bénéfices et prieurés vacants de Vic-Dessos, Mingelouse et Astarac au diocèse de Pamiers, précédemment possédés par le cardinal P. de Saint-Étienne *in Cœliomonte*, et dépendant de Saint-Sernin de Toulouse. — Collation de la chancellerie de la cathédrale de Toulouse à J. de Merthon, chanoine de l'église de Lescar. Donné à Constance, le six des calendes de décembre, la première année du pontificat de Martin V (1417). — F° 84, v°. Bref portant mandement au prieur de Saint-Vincent de Lisbonne d'informer sur l'avantage qui résulterait pour l'ordre de Saint-Jacques de l'Épée d'une emphytéose consentie par le grand-maître Rodrigue de Vasconcellos de terres vagues à drainer et mettre en culture, dépendant de l'Ordre, et situées dans les environs de Lisbonne (à l'embouchure du Tage), à Lagra-Alva, à Ribaldeyra, à Salvaterra de Magos, Torres-Vedras et Alemquer, dont les preneurs Étienne Leitom et sa femme, noble dame Agnès, viennent demander la garantie et la confimation au Saint-Père. — Règlement sur les prieurés conventuels dont Balthasar Cossa, appelé Jean XXIII et aussi « ille qui se gerebat Francorum pontificem », s'était réservé la collation, et auxquels il avait continué de pourvoir depuis sa déposition par le concile de Constance; ces collations concernant des monastères au diocèse de Miden en Westphalie, pays de l'obédience de Jean, sont déclarées nulles et de nul effet (Martin V). — F° 87. Règlement de Benoît XIII pour l'abbaye de Montréal, diocèse de Cahors, érigée en collégiale par le pape Jean XXII, et augmentée par Clément VI. Donné à Saint-Victor de Marseille le deux des nones d'octobre, la douzième année du pontificat (1406). — F° 88. Formule du serment prêté au pape Benoît XIII par G. (Guillaume VI d'Arpajon), évêque de Cahors (1404). — Bulle de création par le même pape de l'Université de Turin, vu, est-il dit dans un magnifique préambule, l'abaissement des études du droit et des lettres dans la Lombardie désolée par les guerres; la requête est portée par Louis prince d'Achaïe, fils de Michel Paléologue (1405). — L'évêque nommé de Conserans, Sicard (de Bourguerol), est autorisé à se faire sacrer par l'archevêque qu'il aura choisi, et à faire entre ses mains son serment à l'Église romaine (1400). — Bulle par laquelle il est ajouté un exécuteur testamentaire aux huit qui font la distribution du testament d'un cardinal; c'est le cardinal P. de Saint-Martin *in Montibus;* mention faite de Guillaume Carbonell, chanoine de Barcelone, aumônier de Sa Sainteté. — F° 90. Envoi du pallium à Pierre [III de Saint-Martial?], archevêque de Toulouse, transféré du siège de Saint-Pons de Thomières. — Suspension, à la demande de Sabin (de Florano), évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, et à celle de la cité tout entière, de l'interdit jeté sur le diocèse par Jean, évêque de la Sabine, cardinal-prêtre du titre de Saint-Jean Saint-Paul, à l'occasion de la résistance faite au jugement de la cour romaine par un clerc nommé Amblard, refusant de se dessaisir du prieuré d'Argentine, qu'un autre avait obtenu. — Acte du concile de Constance adressé à l'abbé de N.-D. de Goaille, au diocèse de Besançon, relevant de l'excommunication portée contre les débiteurs un prêtre, Gui de Felletans, et ses deux neveux, Guillaume et Jean, fils de feu son frère Hugues, dont l'hérédité chargée d'une infinité de dettes les accablait quoiqu'ils eussent vendu tous les biens, et se fussent engagés au-dessus de leurs forces; néanmoins, n'ayant pas pu acquitter les dernières dettes aux termes convenus, ils font supplier le concile d'imposer un délai de cinq ans à leurs créanciers, moyennant quoi ils seront en état de se libérer entièrement. — Commission adressée à l'archevêque de Narbonne et à l'évêque de Béziers de recevoir le serment de l'abbé de N.-D. de la Grasse. — F° 91. Autorisation accordée à Géraud du Pas, prieur de l'aumônerie Saint-Hugues de Grenoble, d'ériger une église à Sainte-Marie-Madeleine, et de fonder, à ses frais et aussi au moyen des quêtes des fidèles, dans les bâtiments en ruine de l'aumônerie, un collège de douze enfants pris à l'âge de sept ans pour y être instruits et élevés. — F° 95. Permission de tester accordée à un familier de Sa Sainteté, Odon de Naudo, chanoine de Saint-Déodat de Toul, pour la part de ses biens qui lui sont personnels et ne lui viennent pas du profit de ses églises, dont il pourra cependant disposer en ce cas, et pour partie, en legs destinés à la réparation, l'entretien ou la reconstruction desdits bénéfices. — F° 96. Autorisation accordée au cardinal de Thalant, Antoine de Sainte-Marie *in viâ latâ,* légat à *latere* en France, de donner permission, en temps d'interdit, pour cinquante mariages (Savone, 6 des calendes de février 1406), lever les excommunications portées contre ceux qui se sont livrés à des voies de fait contre des clercs, etc... — Collation de bénéfices dans le diocèse de Ségovie et dans l'église de Valence (1410). — F° 100. De permutationibus et diversis aliis. — Permutation faite entre les mains de Gilles (de Bellemère), évêque d'Avignon, 1390-1406, de bénéfices situés dans les diocèses de Tarragone et de Barcelone; — Permutations de bénéfices au diocèse de Béziers (Saint-Sauveur de Puyletard), — au diocèse de Castres (Saint-Pierre de Avitis), — au diocèse de Carcassonne (Saint-Vincent

Digitized by Google

de Montréal), — aux diocèses de Tournay, Autun, Apt, Clermont (pour Saint-Germain Lambron), Turin, Maurienne, et Toul (pour Saint-Gengolph). — Commission donnée à l'archevêque de Gran en Hongrie *(Strigonium)* pour recevoir les permutations de deux chapelains du roi Louis de Hongrie, ses commensaux, sur des églises de la Transylvanie; — permutations de bénéfices entre chapelains de cardinaux pour les églises de Bazas, Saint-Ilpide *extra-muros* de Mende, etc., etc. — F° 116. Autorisation donnée au doyen et au chapitre de l'église Saint-Pierre de Bur... tro, au diocèse de Castro, de prendre copie de quelques lettres de bénéfices, sur les registres de la chancellerie papale, sous les règnes de Jean XXII et d'Urbain VI. — F° 116. Bulle *Ad futuram rei memoriam* portant défense à tout prélat, ou commensal, ou habitué de la cour romaine, de quitter Avignon pour accompagner le pape qui va à Rome, avant d'avoir payé ses dettes et réglé son loyer; disposition prise à la requête des maire et conseil de la ville, et qui sera affichée, afin que nul n'en ignore, dans la cathédrale, et placardée aux portes et aux poteaux des lanternes publiques. — F° 117. Bulle de fondation d'une église cathédrale et d'un diocèse dans les pays de l'Orient où les Frères Mineurs, envoyés par leurs généraux, avaient porté la foi, spécialement au royaume de la « Zigurie », habité par des nations de schismatiques et de gentils, et, au prix de bien des fatigues, avaient ramené des peuples nombreux à la vérité, après un séjour de longues années passées parmi ces infidèles (le nom de la cité manque dans l'acte, probablement par la difficulté de le transcrire). — F° 117 v°. Autorisation générale accordée aux Carmes de pouvoir célébrer la messe et les autres offices, en dehors des lieux consacrés, en présence des peuples, princes ou magnats, sous la condition d'en être requis, et sauf le droit des églises paroissiales des lieux; leur concédant la liberté d'avoir avec eux un autel portatif. — F° 119. Ordre d'informer sur le fait d'Étienne, abbé de Saint-Martin de Limoges, qui aurait fait vendre en secret et à son profit les joyaux et ornements d'or dont le pape Grégoire XI avait décoré le chef de Saint-Martial, levé et soudoyé avec cela des partisans pour faire passer la ville et le château sous la puissance du Roi d'Angleterre, et « *ipse abbas et complures monachi concubinas » publicè tenuerunt, ex quibus filios et filias habuerunt, » et alia adulteria, raptus, violationes mulierum, lenocinia commiserunt.* » Mesures prises pour garantir la conservation de ce qui reste de l'or des reliques (vers 1393).

IIe PARTIE. — Table des matières. Confirmations de prébendes, concessions de grâces ou de bénéfices, lettres conservatoires, etc., f°s 134 à 158. — Unions, f° 153. — Indulgences, f°s 158 à 161 et 224 à 226. — Concessions d'autels et de fondations, f°s 162 à 165. — Dispenses, f°s 146 à 153 et 166 à 186. — Pouvoirs particuliers sur toutes les matières accordés par le Saint-Siège aux archevêques, légats ou prélats, f°s 187 à 342. — CONFIRMATIONS DE PRÉBENDES, etc. : — Le pape, en vertu de son ordonnance générale portant main-mise sur tous les bénéfices ou prieurés dont les titulaires allant à la Cour papale, on en revenant, meurent dans un rayon de deux journées de voyage de la ville où le Saint-Siège est établi, dispose en faveur d'un moine, P. Bermond, du prieuré de Clin, diocèse de Valence, dépendant de l'abbaye Sainte-Théosie au diocèse du Puy en Velay : donné à Genève, le quatre des calendes de septembre, la première année du pontificat. — L'absolution de l'excommunication portée contre les adhérents de Clément VII et de la reine Jeanne (1380), est donnée en faveur d'un prêtre d'Italie qui a fait sa soumission. — Provisions de bénéfices dans les diocèses de Liège, Albertstad, Strasbourg et Prague, etc... — Bref, en faveur de G. Brun, moine de Sainte-Croix de Bordeaux, pourvu d'une expectative sur un bénéfice quelconque à la collation de l'abbaye, pour l'office de sous-poissonnier et la dignité de sacriste, vacants par la mort du titulaire. — Provision d'une préceptorerie située à Cologne dépendant des Antonins du diocèse de Vienne, dont la collation avait été faite par l'ordinaire, quoique auparavant le bénéfice eût été donné par le pape à un clerc qui avait depuis tourné à l'anti pape Robert de Genève : la collation est confirmée au nom du Saint-Siège. Donné à Naples (sans date). — Confirmation de l'élection faite par le chapitre de Limoges d'un chanoine à l'office de prévôt de l'église de Bausoïl, en Limousin. — Confirmation en faveur de Hugues de Felton, chanoine de Lincoln, d'un bénéfice sur une église paroissiale, vacante par la permutation qui en avait été faite entre les mains de l'ordinaire, (églises de Normenton et de Seckestone, diocèses de Chichester et d'Yorck). — Messer Nardo de J. Nardi de Molendis, chanoine de Paderborn, secrétaire du pape, est pourvu par expectative de la trésorerie de la cathédrale. — Collations dans les diocèses de Cantorbéry; — d'Utrecht; dans l'église de Salisbury; — dans le diocèse de Worms, pour l'église d'Allenstein donnée par erreur à un homme qui n'était pas même clerc au moment de son impétration, mais qui était devenu depuis prêtre dans le diocèse de Poméranie; le bénéfice est rendu (f° 143) au premier

Digitized by Google

compétiteur Pierre Langenwalt, vicaire perpétuel de l'église de Worms. — Lettres de confirmation de bénéfice en faveur de J. du Pont de Pitran, chanoine de N.-D. d'Huy *(Hoyensis)* au diocèse de Liége, et maître ès arts. — Collation en faveur de Marsile de Jughen, écolâtre de Saint-Denis de Liége, nommé à Saint-Gengoulf du diocèse de Cologne, et chargé d'un canonicat à Saint-Cassien de Saint-Vith *(Vitunensis)*; — de Geoffroi Lutzelen Borth, chanoine d'Aix-la-Chapelle. — F° 144. Confirmation ou concession de bénéfices aux diocèses de Mayence pour les églises de Gotha et de Bremen dans le Sleswig, et aux diocèses d'Yorck *(Eboracensis)* et de Cantorbéry, dont l'archevêque de ce dernier diocèse est chargé de s'entendre avec l'évêque de Worcester *(Wigorniensis)* sur une compétition d'églises paroissiales. — Brefs d'exemption et dispense de titres universitaires pour l'obtention de canonicats et prébendes. — F° 146. Dispenses pour mariages contractés au premier degré. Levée d'excommunication encourue par : — Nardo de (Nardi) et Isabelle de Seculo, du diocèse de Salerne; — Clément de Belcasso, et noble dame Philippa de Gorbo, au diocèse de Raguse; — Jean de... et Alice de... au diocèse de Worcester; — Henri et noble dame Marguerite de..., au diocèse de Mayence; — Roland, chevalier, et la vicomtesse de Plédran, aux diocèse de Saint-Malo et de Saint-Brieuc; — Bertuccio de Venise, et noble dame Indda, fille de Léonard Dandolo, diocèse de Castello *(Castellanensi,* à Venise); — Georges, fils de Bartholomé Gizi « des iles », et Marie, fille du seigneur de l'île d'Andros, dame de Négrepont, diocèse d'Athènes, mariés quoique au troisième degré, pour terminer des guerres entre leurs familles, et se fortifier contre les Turcs; — Hermann, landgrave de Hesse et Jeanne sa femme, mariés par dispense du pape Grégoire XI, dont les lettres de dispense avaient été perdues et dont ils demandent copie ou confirmation; — Jean, marquis de Moravie, et Élisabeth, fille du feu comte Albert d'Otting (heim?), etc..., toutes ces dispenses sont accordées sous la réserve qu'il n'y a pas eu rapt. — F° 150. Lettres conservatoires des privilèges des maîtres, docteurs et écoliers de l'Université de Prague, dont la défense est expressément commise aux juges députés par le Saint-Siège, par la difficulté d'aller se faire juger en cour de Rome, vu la distance; dans les petites causes, justice sommaire et sans appareil judiciaire; dans les grandes, appareil complet de la justice, armée de la censure ecclésiastique avec appel à Rome, et avec la clause de recours au bras séculier, s'il est nécessaire, contre les prélats, archevêques, ducs, barons, comtes, communautés de villes et de cités violateurs des droits de l'Université : — les mêmes lettres sont adressées aux juges conservateurs députés par le Saint-Siège, pour protéger des couvents et monastères attaqués et pillés par des prélats, des nobles et des villes; — mêmes lettres en faveur d'un évêque, dont les ennemis ravagent et pillent tous les biens. — Mêmes lettres pour le cardinal G., dont les revenus de sa prévôté de Saint-Georges de Lucques et ceux de ses autres bénéfices sont odieusement pillés par tous. — F° 153. Bulle portant union de l'église paroissiale de Montbeton, diocèse de Montauban, laquelle est un bénéfice à la collation de l'évêque (Géraud du Puy), au prieuré des religieuses de *Allo-filio,* dont la pauvreté est devenue si grande qu'elles sont forcées d'aller mendier de porte en porte, au scandale de la religion et avec perpétuel danger pour les mœurs; l'évêque lui-même la demande (1400-1405). — Union confirmée par le pape Urbain VI, à la prière du roi Richard II, d'Angleterre, et faite anciennement par H., évêque du diocèse, d'une église paroissiale au monastère de Winchelcumbe, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Worcester *(Wigorniensis),* pour qu'au moyen de cette adjonction de revenus, l'hospitalité puisse y être exercée, et les édifices qui tombent en ruine par la vétusté et l'effort des tempêtes qui sont terribles dans le pays, soient relevés et entretenus (vers 1388). — Commission au juge des lieux pour informer si un bénéfice uni par l'évêque du diocèse à un monastère pauvre, fondé dans un marais et des terres stériles, a été réellement possédé depuis plus de trente ans par ce monastère, et dans ce cas la confirmation sera accordée audit monastère de Marthesen de la possession de l'église en question de Sempnigham, au diocèse d'Yorck. — F° 155. Confirmation de la translation de l'ancien couvent de Saint-Michel de Lunebourg au diocèse de Verden, entièrement détruit par les guerres de Saxe et de Hanovre, et de son rétablissement par le duc de Saxe dans la ville de Luneberg, ainsi que de l'union que l'évêque y a faite des fruits et revenus de l'église paroissiale de Saint-Ciriace. — Confirmation de l'union faite au monastère de Raypa, ordre de Citeaux, diocèse d'Yorck, par l'archevêque de Cantorbéry, de l'église cathédrale d'Yorck avec ses revenus, à la suite et en conséquence de la donation que le roi Édouard et le comte J. de la Varenne (comte de Surrey), avaient précédemment faite à ce monastère de leur droit de patronage sous condition que le nombre des places monacales y fût augmenté. — Confirmation en faveur du chapitre de Breslau *(Wratislaniensis)* de l'union faite par l'évêque P. de quelques églises paroissiales

Digitized by Google

que l'empereur Charles (IV) avait données audit chapitre : laquelle union, pour n'avoir pas été accomplie au moment où le pape Urbain V avait révoqué toutes les unions et incorporations non accomplies à la date de sa bulle, se trouvait invalidée; le pape se rend aux prières du chapitre et prononce l'incorporation. — Confirmation [par Urbain VI] de l'union faite à l'évêché de Razebourg, en Danemarck, par l'archevêque Albert, métropolitain de Bremen, de l'église Saint-Nicolas de Wismar dont le patronage et les droits y attachés avaient déjà été donnés à cet évêché par le duc Henri de Mecklembourg *(Magnopolensis)*, en dédommagement des pertes cruelles qu'il avait subies dans les guerres du pays. — F^os 157 à 159. Bref adressé à l'évêque de Rochester *(Roffensis)*, ordonnant l'union des revenus de deux églises paroissiales (Waltzecline et Broughton), à la fondation faite en l'université d'Oxfort, diocèse de Lincoln, par l'évêque de Winchester, Guillaume (?), du consentement du pape, et sur les biens personnels de cet évêque, d'une maison avec chapelle pour 70 pauvres écoliers en théologie et en droit, et ès arts; ces deux églises, rachetées dernièrement d'un seigneur laïque, sont ajoutées par ledit évêque au revenu insuffisant de sa fondation. Exemption, en faveur du recteur et des écoliers, de la juridiction de l'ordinaire (l'évêque de Lincoln), qui est attribuée comme à un fondateur, audit évêque de Winchester, avec permission de consacrer la chapelle et les autels qu'il a fait construire, et les réconcilier en cas de sacrilège ou d'effusion de sang par rixe ou bataille; autre bref pour y permettre le Saint Sacrifice à messe chantée, ainsi que la délivrance des sacrements au recteur et aux élèves, etc., nonobstant que ce lieu soit d'un autre diocèse que celui du donateur fondateur : le tout sous la condition d'assigner une part convenable au traitement des desservants des églises unies à ce collège. — F^os 158 à 161 et 224 à 226. DES INDULGENCES. Indulgences aux fidèles qui visiteront les églises dédiées à Notre-Dame et à Sainte-Croix, spécialement N.-D. la Grande à Catane; mêmes faveurs à Saint-Nicolas de Catane en Sicile et Sainte-Croix de Ringen (?) au diocèse de Dorpat en Livonie *(Carbacensis diocesis)*; — qui contribueront par leur travail ou dans leurs biens à la réparation des monastères parmi lesquels est nommé celui de Saint-Cirgues, O. S. B. où se trouvent les reliques du martyr saint Valentin, abbaye ruinée de fond en comble par des bandits associés, « appelés Bretons, » ou des hôpitaux et hospices destinés aux pauvres : Sainte-Marie-Madeleine, près de la cité de Comminges; — ou des couvents : N.-D. de Leysoen, ordre des Prémontrés, diocèse de Norwich. — Concession du pape Urbain VI accordée en certains cas et à certains bénéficiers seulement, de percevoir les revenus de leurs bénéfices, même sans résidence, quand il y a par la force des choses impossibilité de résider, comme il arrive pour les dignitaires des églises cathédrales, et les chapelains et commensaux des cardinaux suivant la cour pontificale : (Hermann Peterman, chanoine d'Osnabruck); dérogeant en cela aux constitutions de Boniface VIII et aux ordonnances des synodes généraux et provinciaux, qui n'autorisaient la non-résidence que pour un temps déterminé (Urbain VI). — F° 163. Brefs divers autorisant : — la confrérie des pêcheurs de Leyde, au diocèse d'Utrecht, à doter une chapelle qu'ils ont fait construire sous le vocable de N.-D. dans l'église paroissiale, et à en être les patrons; — la dame Angèle de Senis (Sienne), citoyenne de Florence, à fonder un couvent de femmes de l'ordre de Vallombreuse, dont elle se charge d'élever tous les bâtiments et dépendances, monastère, cimetière, clocher, etc.... — le provincial de l'ordre des Carmes en Sicile, à établir trois couvents dans la province qui puissent servir de point de repère et de lieux réguliers aux moines que la prédication dissémine dans tout le pays, dérogeant en cela aux constitutions de Boniface VIII qui interdisaient aux ordres mendiants l'établissement de nouveaux couvents; la même autorisation est donnée aux Ermites de Saint-Augustin pour une maison à Florence; — diverses fondations de chapelles. — Bref de dispense de naissance légitime, comme étant né « *de presbytero et solutâ* » en faveur d'un chanoine d'Angleterre, pourvu de dignités canoniales dans les églises de Salisbury et de Londres, et désigné pour un canonicat à Yorck par le roi Richard II, en vertu de l'accord passé entre lui et le Saint-Siège représenté par les archevêques de Cantorbéry et de Lincoln, accord qui lui réservait la nomination aux dignités dans deux métropoles de son royaume. — F^os 166 à 186. DISPENSES, INDULTS, RÉVOCATIONS DE CONCESSIONS, COMMUTATIONS DE VŒUX FORMÉS PAR DES LAÏQUES. L'évêque d'Utrecht, Florentius, autorisé à faire admettre dans chacun des monastères de son diocèse un religieux présenté par lui, pourvu qu'il remplisse les conditions requises; — un prieur de Saint-Nicolas de Prona, ordre de Cluny, à recevoir par exception dans son monastère, deux religieux sans avoir à en obtenir la permission de l'abbé de Cluny; — le couvent de Sasso-Ferrato, ordre de Saint-Basile, à demander la cassation de tous actes et contrats faits par son ancien abbé Jérôme, partisan encore actuel de l'anti pape Clément VII, qui avait vendu, loué, mis en gage et diverti les biens du

Digitized by Google

couvent. — Le juge ecclésiastique de la province d'Auch est chargé de rechercher les prêtres adhérents de Clément VII, Robert de Genève, ex-cardinal des Douze Apôtres, « *nunc Antipapa, qui se Clementem VII ausu sacrilego nominare presumit,* » de les déclarer déchus de leurs biens propres et de les donner en fief à d'autres : l'exemple est fait sur Raymond Sani, ou Sancii, prêtre du diocèse de Dax, possesseur en son privé nom de maisons et d'immeubles, dont les biens sont confisqués par la chambre papale, et donnés à un autre clerc du même diocèse, Pierre de Goy. — Bref pour autoriser l'évêque de Lincoln à rendre à la liberté un jeune homme contraint par ses parents d'entrer en religion. — F° 170. L'évêque Jean Baff, suspendu comme fauteur de Clément VII, est rétabli sur son siège de Dax après sa soumission : pendant son interrègne, c'était l'évêque de Lisbonne, Jean, *Ulixbonensis, tunc Aquensis episcopus,* qui avait administré son diocèse, et qu'on renvoie après cela en Portugal, vers 1385. — Rappel, à la prière de l'abbé du monastère de Saint-Pierre de Glocester, des ordonnances apostoliques qui permettent la location ou le bail des biens ecclésiastiques, et que contredisent néanmoins les défenses et restrictions des évêques diocésains, et même les légats du Saint-Siége. — Les biens d'un adhérent de l'anti-pape Clément VII, situés dans le diocèse de Rieti, Jacques-Louis de Galioffo, citoyen d'Aquila, lequel a continué après l'excommunication à suivre l'erreur de l'anti pape, sont donnés à Bartholomeo de Narni, chevalier, en considération de ses services. — F° 172 v°. Levée générale de l'interdit sur la Sicile et les cités de Messine et de Catane précédemment jeté par le nonce Thomas, évêque d'Assise, au nom du Saint-Siége. — Autorisation à un évêque de l'ordre des Frères Prêcheurs, Damien, évêque de Rieti, nommé par le pape administrateur de ce diocèse, mais dont les revenus sont entre les mains des schismatiques, de se faire accompagner dans toutes les maisons de son ordre tant dans celle de Gênes, où il a fait profession, que dans les autres, de deux chapelains Frères Prêcheurs, comme il est d'usage parmi eux quand on est docteur en théologie. — Confirmation du testament d'un chanoine de Liége. — Lettres de « *caritativo subsidio* » pour l'évêque de Wurtzbourg *(Herbipolensi),* Gérard : expliquant que les papes Urbain V et Grégoire XI, ce dernier prédécesseur immédiat du pape actuel (Urbain VI), avaient donné mission, en raison des charges de cet évêché, au juge et au métropolitain de proposer un tant pour cent proportionnel aux dîmes perçues dans le diocèse, à payer par le clergé tant séculier que régulier collecteur de ces dîmes; en conséquence, le pape ordonne à l'archevêque de Mayence métropolitain, de faire imposer en faveur de l'évêque un subside pour deux ans sur tous les clercs et réguliers pourvus de dîmes, nonobstant les règlements de Benoît XII, anciennement portés au commencement du siècle. — Concession à un clerc italien, Paul de Planta de Juvenatis, « *plebano plebis Sancti-Laurentii in burgo,* » du diocèse de Florence, familier du pape, et clerc de la Chambre Apostolique, de jouir pendant cinq ans des revenus de ce genre de bénéfice « *qui dignitas curata et principalis in eädem plebe existit,* » avant de se faire promouvoir aux ordres sacrés, nonobstant toutes constitutions apostoliques, serment de commune et coutumes de la commune de Florence, à ce contraires. — F° 175. La province de Celano (Naples) étant dévastée par l'épidémie, le pape, à la requête du comte Roger, et de ses frères Louis et Bernard, donne à tous les fidèles des deux sexes l'autorisation de se confesser où ils voudront, à qui ils voudront : donné au camp de Luceria, au diocèse de Salerne. — Le vicaire apostolique de la Marche d'Ancône, André, cardinal de Saint-Marcel et de Saint-Pierre, est autorisé à conférer des bénéfices vacants jusqu'à un certain temps, que le pape augmente. — François de Massaria, de l'ordre des Frères Prêcheurs, est nommé en Sicile inquisiteur de la Foi. — Commission donnée à deux cardinaux de réformer un monastère de la Sabine ; — ordre d'arrêter un moine du diocèse de Lincoln, qui avait falsifié des lettres apostoliques; — de transférer dans un autre couvent une religieuse de Sicile dont la santé souffrait de l'insalubrité de celui dans lequel elle résidait; — d'informer sur la vocation d'une fille noble, Elisabeth de Witheloulle, diocèse de Cologne, qui voulait entrer en religion au monastère de Stoyppenberghe; — d'absoudre de l'excommunication un chevalier du diocèse de Carlisle qui avait laissé tuer son frère, prêtre, dissipateur du commun héritage; il est condamné à fonder une chapelle perpétuelle. — Mandement à l'archevêque de Salzbourg d'absoudre ceux qui dans son diocèse, prélats ou autres, avaient formé une ligue, avec serment, pour repousser les clercs directement pourvus de bénéfices par le Saint-Siége dans le pays. — L'évêché de Staffanger, en Norwége *(Stalbaugiensis),* ayant été donné après la mort de son évêque Bertolf, à Olaf, et étant contesté néanmoins les armes à la main par le chanoine Halgerus, qui se dit élu du chapitre et investi par son métropolitain, l'archevêque de Drontheim *(Radrosiensis),* le pape commet le juge des lieux pour faire cesser ce scandale, et chasser, même par le bras séculier, l'intrus

Digitized by Google

qui s'est emparé du diocèse. — F° 181. L'empereur Charles IV, roi des Romains, obtient un bref pour marier ses filles au troisième ou même au second degré de consanguinité, et pour se marier lui-même, nonobstant tous degrés de parenté prohibés (vers 1365?). — L'évêque de Cracovie est chargé d'absoudre un mariage contracté à un degré prohibé entre Jean de « Baionis Baionie », et noble dame Anne, sous condition d'abandonner à la chambre apostolique le sixième de la dot pour la réparation des églises du diocèse. — Bref pour autoriser le changement d'un vœu d'aller à Saint-Jacques de Compostelle, contre l'accomplissement d'une autre œuvre pie, par une mère du diocèse de Milan. — Bref qui donne le droit au général des Frères Mineurs, assisté de deux ou de quatre assesseurs, d'examiner un frère, professeur de théologie, ayant assidûment suivi les cours de l'Université de Paris, et de l'admettre au grade de maître en théologie, comme si cet examen eût été passé devant l'Université, et par les examinateurs ordinaires. — F° 183. Bref adressé aux archevêques de Pise et de Florence, et à l'évêque de Pérouse, portant commission de citer l'évêque de Spolette, accusé d'avoir dilapidé les biens de son église. — Injonction au chapitre de Dax de recueillir, au nom de la chambre apostolique, tous les fruits et revenus de la mense épiscopale, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu par le pape au siége vacant; autre bref ordonnant audit chapitre de rendre tous les revenus qu'il a perçus ainsi à l'évêque J. Baff, réintégré dans sa dignité, après avoir fait la preuve de son innocence. — F° 187. POUVOIRS PARTICULIERS ET GÉNÉRAUX ACCORDÉS PAR LE SAINT-SIÈGE. — Le provincial des Frères Prêcheurs, en Lombardie, Antoine de Farraria, est autorisé à absoudre de l'excommunication les frères de son ordre qui ont célébré les offices dans les pays rebelles à l'obédience du pape. — Bref adressé à l'abbé de Nieuil, ordre Saint-Augustin, au diocèse de Maillezais (Vendée), portant pouvoir de recevoir les résignations de bénéfices ou de prieurés présentées par les titulaires dans plusieurs paroisses, à cause de l'oppression des guerres allumées dans le pays, qui avaient détruit les revenus de tous les bénéfices. — Bref pour le frère Thomas, patriarche de Grado ou d'Aquilée, l'autorisant à choisir deux sujets dans son ordre (Frères Mineurs), l'un pour étudier à Bologne, l'autre à Padoue, et être ensuite employés, à titre de maîtres et professeurs, dans les couvents de l'ordre, comme s'ils avaient pris leurs grades à l'Université de Paris. — Brefs pour l'évêché de Glascow. L'évêque Walterius reçoit l'autorisation de pourvoir, à son choix, à quatre canonicats ou prébendes dans son diocèse. — L'archevêque de Kolocza (Hongrie), dans le diocèse duquel le pape avait appris que des vicaires, se disant envoyés par un patriarche schismatique, donnaient et distribuaient des dispenses de mariage aux degrés prohibés, est chargé de mettre fin à ce scandale, même par l'excommunication des rebelles. — Le patriarche de Grado (Aquilée) est autorisé à retenir près de sa personne six Frères Mineurs, choisis par lui, pour être ses lieutenants dans les affaires de son patriarcat avec la cour romaine. — F° 190. Rescrit adressé à Jean, évêque d'Arezzo, nonce du Saint-Siége en Lombardie, qui l'envoie contre Barnabo et Galéas Visconti de Milan, *crudeles tyranos*, avec pouvoir de conférer tous bénéfices vacants dans les églises dévastées et en ruines. (Grégoire XI, 1372?) — L'évêque Étienne, du diocèse de Wetzen (Hongrie), ambassadeur à la cour papale du roi Louis de Hongrie, est couvert du privilége de l'immunité diplomatique pendant son séjour à Rome, de manière à ne pouvoir être actionné ni recherché devant les tribunaux ecclésiastiques, pour quelque cause que ce puisse être (Grégoire XI). — F° 191. Le cardinal Jean, du titre des Quatre-Couronnes, résidant dans le Royaume de France, est investi du pouvoir de réserver certains bénéfices et canonicats à la nomination du roi Charles (V) jusqu'au nombre de quarante places dans les métropoles et cathédrales, et de soixante et dix dans les églises collégiales. Donné à Rome (sans date, vers 1378. Grégoire XI). Le cardinal étant mort sur ces entrefaites, le pape investit de ses pouvoirs l'évêque de Langres. — Mandement aux abbés de deux monastères de l'ordre de Cîteaux, aux diocèses de Parme et de Plaisance, de parcourir et de réformer les couvents de l'ordre situés dans les Marches d'Ancône et de Terni, ainsi qu'en Lombardie et dans la Romagne, dans lesquels l'indiscipline s'était introduite à la suite des guerres; — à l'évêque d'Assise de disposer, en faveur de qui il jugera à propos, de quatre bénéfices; — à l'archevêque de Ravenne Pileo de faire réparer les ruines que la guerre avait faites au couvent de Saint-Grégoire, O. S. A., près Ferrare, avec les revenus d'une année de ce couvent, dont il aura la perception et la disposition, dans ce but; — à un maître en théologie de l'ordre des Frères Mineurs, François de Fabrica, de se transporter dans un monastère d'Aragon, afin d'y réprimer l'indiscipline, même par déposition du prieur et du vicaire général nommé pour la province; mission ensuite étendue par le pape à tout le pays, avec ordre de tenir un chapitre général pour prendre des mesures convenables et efficaces; — à Antoine, archevêque de Kolocza (Hongrie), d'interdire la profession de tabel-

Digitized by Google

lion, et la passation des contrats entre chrétiens et catholiques aux prêtres grecs schismatiques de son diocèse qui se sont arrogé la fonction, ainsi que la rédaction de tous les actes publics. — F° 197. Permission donnée, de l'autorité du Saint-Siège, aux *Anciani* et chefs de la commune de Pise d'user de l'autorisation précédemment accordée par Urbain V, à Jean de Comitibus, chef et podestat de la cité (qui n'avait pas pu s'en servir, vu son renversement de sa charge, et le changement de la Constitution Pisane), de faire conduire, une fois seulement, à Alexandrie d'Égypte, et dans les pays détenus par le Soudan de Babylone, deux navires chargés de marchandises (excepté la contrebande de guerre, armes, fer et bois de construction ou de marine) sans péril de l'excommunication générale portée contre ceux qui entretiennent des relations avec les infidèles, sous la condition de jurer entre les mains du diocésain du port de départ que le chargement ne contient pas de contrebande de guerre. — Confirmation des privilèges accordés par le pape Jean XXII, et inscrits au registre de ce règne par son successeur Clément VI, en faveur de l'ordre des Frères Mineurs dans les terres et nations des infidèles: Grecs, Bulgares, Cumans, Ibères, Alains, Khazars, Goths, Scythes, Ruthènes, Jacobites, Rubrans, Géorgiens, Arméniens, Indiens, Nestoriens, *Motlici?* et autres peuples non croyants de l'Orient et du Nord. — Vidimus donné par le pape (Grégoire XI) des lettres de privilèges de Jean XXII, transcrites par l'ordre de Clément VI, et dont actuellement les copies qu'en possède l'ordre des Frères Mineurs sont presque détruites par la vétusté. — F° 198. Confirmation par le pape, à la requête instante des villes du diocèse de Marsi, de la remise de la moitié des impôts faite pour un an par la reine Jeanne de Sicile à ses sujets détruits par la guerre et la peste. — Autorisation donnée à la maison des Hospitaliers de Saint-Antoine de Vienne (Isère), réduite à l'extrémité par la guerre et la peste, et menacée de ne pouvoir achever les bâtiments qu'on y élève, de mettre la main, pour une période de quinze ans, sur les revenus de toute préceptorerie ou maison de l'ordre, dont le titulaire viendra à décéder, et les revenus en provenant devront être appliqués aux constructions du couvent chef d'ordre. — Vidimus, et expédition en forme authentique adressée à l'archevêque d'Embrun Pierre (III Ameil), entre 1367 et 1378, d'une bulle d'Innocent IV, datée de Lyon (1244) et adressée aux évêques de Gap et de Digne, afin de les charger de traiter la paix entre l'archevêque d'Embrun (Aymar, 1236-1245) et G. (Guigues VII), dauphin de Viennois, comte d'Albon, sur une terre contestée entre leurs prédécesseurs respectifs, B. (Bernard Ier Chabert), archevêque, le précédent comte d'Albon, et O. (Eudes III), duc de Bourgogne. — F° 200. Suppressions sur la plainte de l'archevêque de Ravenne Pileo, des juges ecclésiastiques institués dans l'Exarchat, par ordre de la cour romaine, et par les nonces Égidius, évêque de Sabine, et Adrien, cardinal de Saint-Marcel; l'administration de ces juges brouillant tous les rapports ecclésiastiques et soulevant les populations. — Règlements: sur les discussions intervenues dans l'ordre des Frères Mineurs, relativement à l'élection d'un général, à l'occasion desquelles le pape avait délégué trois cardinaux, dont, après la paix rétablie dans l'ordre, il révoque le pouvoir spécial; — sur l'opposition formée par les moines du Mont-Olivet, dépendance du Mont-Cassin, au recrutement de quelques-uns d'entre eux, dans le nombre des quarante moines que le pape Urbain VI, prédécesseur de celui-ci (c'est Boniface IX) avait permis de choisir dans tous les couvents de l'ordre pour être envoyés à l'abbaye du Mont-Cassin; — sur l'apaisement des discordes qu'avait amenées entre les Frères Mineurs et les religieuses de Sainte-Claire, la concession de privilèges spéciaux que le pape révoque; — sur l'église de Prague, à la demande de l'empereur Charles (IV, de Luxembourg), — sur un conflit survenu entre l'évêque d'Avignon, Faidit (1368-1386) et les administrateurs de la maison des pauvres orphelins de la ville; le jugement en est remis à P., évêque d'Ostie; — F° 204, sur l'exemption de tout impôt ecclésiastique, demandée et obtenue par Pierre d'Aragon, de l'ordre des Frères Mineurs, beau-père du Roi d'Aragon, en faveur d'un hospice qu'il avait fondé, et doté. — Inhibition aux cardinaux protecteurs de l'ordre des Frères Mineurs, dont un magnifique éloge est fait dans la bulle, de rien établir ni instituer contre la sévérité de la règle de saint François, ni par privilèges, ni autrement. — F° 206. Règlement (par Innocent VI?) sur les dispositions funéraires prises par le pape Clément VI, en vue de sa sépulture à l'abbaye de la Chaise-Dieu, au diocèse de Clermont, où il avait fondé de ses deniers et pourvu un chapitre de huit chapelains dotés sur des rentes acquises de don Jayme, roi de Majorque et seigneur de Montpellier, lesquelles, entre les mains de Charles de Navarre, seigneur de Montpellier, ont diminué considérablement; le pape fait la différence avec son propre trésor. — F° 207. Érection par Clément VI (1344), à la demande de Jean, roi de Bohême, et de Charles, marquis de Moravie, son fils aîné, en métropole de l'église de Prague, et en cathédrales de quelques églises de Bohême, par distraction

Digitized by Google

d'avec l'archevêché de Mayence, duquel la province relevait auparavant. — Réforme d'un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, situé au diocèse de Saintes, où les moines se sont déliés de toute autorité, discipline et service, menant une vie de « Bagaudes »; on les met sous la règle de Saint-Benoît, et sous l'autorité du monastère de Saint-Jean-d'Angély, après avoir autorisé à se retirer ceux d'entre eux qui ne voudraient pas rentrer dans la règle; le prieur de Charroux est institué commissaire spécial pour régler la question. — DE UNIONIBUS. F° 209. Brefs d'incorporation d'églises paroissiales à des couvents, de dignités à des cathédrales, de prieurés à des monastères : Mende, *au diocèse de Saint-Flour*, (1368-1370), où quatre-vingts chanoines vivent sur ses revenus, en même temps que le diocèse a de grandes affaires à traiter avec les gens du Roi, et autres puissances; — les Sables-d'Olonne, au couvent d'Olonne, où l'exercice de l'hospitalité est devenu une charge insoutenable par la multiplicité des allants et venants, et qui rebâtit ses constructions au milieu des guerres du pays; — un couvent du diocèse de Cambrai, doté anciennement par le roi d'Angleterre du patronage d'une église située au diocèse de Lincoln, dont l'évêque est chargé d'opérer l'union effective; etc., etc... — DE FUNDATIONIBUS. F° 215. Confirmation de la fondation faite par un seigneur et sa femme, non nommés, d'un couvent de douze moines, avec un abbé, nonobstant que ce couvent eût été établi sans la permission du diocésain. — Indult pour Pierre, évêque *Saliniensis* (?) afin d'ériger à ses frais, dans sa maison de Sainte-Praxède, à Avignon, un couvent de religieuses de Saint-Augustin, et règle donnée à ce monastère avec la participation à tous les privilèges déjà concédés aux couvents du même ordre. — Nombreuses fondations de couvents de l'ordre de Sainte-Claire, et droit reconnu à un fondateur laïque de nommer la première abbesse et le premier essaim d'entrée. — Fondations de l'ordre du Mont-Carmel, à la requête des nobles, barons et marquis de Misnie, dans toute la province de Saxe. — DE RESIGNATIONIBUS CUM RESTITUTIONE IN STATUM. F° 221. De pauvres clercs, dans l'espérance d'obtenir de meilleurs bénéfices en suivant la cour romaine, ayant renoncé à ceux dont ils étaient revêtus, et s'étant trouvés ensuite peu satisfaits des nouvelles grâces qu'on leur avait faites, le pape leur permet d'aller reprendre possession des premiers. — La multiplicité inconsidérée des titres de possession ou provisions de prébendes, canonicats (obtenus en vertu des expectatives) est réduite, à la demande des évêques, abbés, prévôts et doyens des chapitres; et pour cela, le pape fixe un nombre défini de chanoines dans les églises où il n'était pas fixé, comme à Limoges. — F° 222. La même réforme est opérée contre l'envahissement des couvents par une multitude effrénée de moines qui en s'abattant sur eux en dévorent tous les revenus; il n'y en sera plus admis désormais jusqu'à ce que le nombre de ceux qui forment le couvent ait été ramené à son chiffre réglementaire. — Mandement adressé au chancelier de la cathédrale de Paris de promouvoir, après examen, au grade de maître en théologie un moine étudiant à l'Université, déjà pourvu du titre de bachelier, et capable de subir l'examen pour la maîtrise, sans attendre la fin du cours d'étude à l'Université. — DE INDULGENTIIS. F° 224. Indulgences accordées aux visiteurs de monastères nouveaux; — d'églises de Frères Mineurs pendant les fêtes des saints de leur ordre, parmi lesquels saint Louis, évêque et confesseur de la Foi; — aux chrétiens qui contribueront de leurs deniers à l'entretien et à la nourriture d'une foule considérable d'enfants exposés et abandonnés dans une ville port de mer, qui n'est pas nommée, et qu'un charitable habitant a recueillis dans sa maison en les allant relever dans les rues et sous les porches des églises : mais il y en a trop; — aux fidèles qui visiteront pendant les fêtes de saint Remi et de saint Nicaise l'église de N. D. de Reims, etc. — F°s 227 et 228. EXEMPTIONS DE LA JURIDICTION DE L'ORDINAIRE PAR PRIVILÈGE OU PAR DISTRACTION DE PARTIE DES DIOCÈSES. Le couvent de Sainte-Claire, fondé à Naples par la reine Sancie et le roi Robert de Sicile, où sont déjà trois cent quinze religieuses, est détaché (1344) de la juridiction de l'archevêque de Naples. — Confirmation de l'exemption absolue de toute juridiction d'évêque ou d'archevêque, excepté de celle du Saint-Siège, en faveur de l'ordre entier de Cluny, biens et personnes. — F°s 229 à 232. Bulle de création par le pape Jean XXII de l'évêché de Mirepoix, détaché du diocèse de Toulouse, et institution du chapitre de la nouvelle cathédrale dont les règlements sont donnés dans ladite bulle (1318). — Règlement pour le chapitre de Rieux, détaché de celui de Toulouse par le pape successeur de Jean XXII. — Exemption en faveur d'un secrétaire du pape, nommé Pierre de Mornac, de toute retenue ou main-mise par quelque cardinal que ce soit, et de toute autorité et prise de possession par les fourriers de la cour papale chargés de répartir les logements au moment où elle s'installe à Avignon, sur une maison achetée par lui sous le nom d'un de ses parents cahorsin, appelé Hugues de Volvène, d'une dame Milfonde (?) et après elle de Lapo de Ruspa, marchand florentin suivant la cour : ladite maison est située près de l'église Saint-Agricol. —

Digitized by Google

Exemption à la prière de Bar... évêque grec converti à la foi catholique, et pourvu depuis du siège de Catanzaro suffragant de Reggio en Calabre, de la juridiction de son métropolitain pour lui, son église et son diocèse pendant tout le temps de sa vie, à cause des pillages, dévastations et mauvaises affaires dont l'archevêque de Reggio ne cesse de l'accabler, sans qu'il puisse se défendre, étant étranger et suffragant : situation qui excite le scandale de ses frères de l'empire d'Orient, dont les dispositions à revenir comme lui à l'unité de l'église latine ne seraient pas encouragées par le spectacle d'un de leurs anciens évêques traité aussi peu honorablement depuis sa réunion à la foi romaine. — F° 233, v°. Exemption en faveur de G., ancien évêque de Paris, nommé patriarche d'Alexandrie, et empêché par les infidèles de prendre possession de son patriarcat, de toute sujétion et obédience aux évêques des diocèses étrangers dans lesquels il pourra être appelé à résider pendant ses voyages. — F° 235. Bulle de distraction du diocèse de Toulouse d'une partie de son territoire pour former les nouveaux diocèses de Montauban, auparavant de Cahors, de Saint-Papoul et de Lombez, avec partie de celui de Rieux. Sans date (1317). — F° 236. Division de l'archevêché de Tarragone en deux diocèses; celui de Saragosse avec Osca, Pampelune et Calahorra pour suffragants, et celui de Tarragone avec les suffragants de Barcelone, Lérida, Gérone, Tortose, Urgel, Valence; et la bulle attribue au nouveau diocèse de Saragosse l'église de N. D. *de Allerisinis* (?), située sur les confins de l'Aragon, et jusqu'ici respectivement revendiquée par les diocèses de Tarragone et de Tolède. Bulle d'investiture de l'archevêché de Saragosse. — F° 237 v°. Érection en évêché de la ville d'Algésiras, dont le nom arabe se traduit en latin par *insula viridis*, enlevée d'assaut sur les Arabes par le roi de Castille et de Léon, Alphonse XII (en 1345), ville très forte et port de guerre des « Agaréniens »; les évêques de Cadix et d'Algésiras sont chargés en commun d'y instituer un chapitre, et une église cathédrale sous le vocable de N. D. de Palma, sur l'emplacement du grand temple des infidèles, et le titre du nouvel évêché devant être : Algésiras et Cadix. — Collation des canonicats, prébendes, doyennés vacants par la mort du collateur, le pape Grégoire XI, qui s'était réservé la disposition de tous les bénéfices et prélatures; un clerc est pourvu de l'église de Conégliano. — Bref portant la révocation de tous les procureurs fiscaux et généraux de la curie romaine, et remise de leurs pouvoirs à un seul procureur général de l'Église, chargé de tout le service pour juger des appels de la chrétienté. — F° 241. — (Jean XXII). — Lettres de familiarité pour un clerc. — Épuration de la liste des bénéfices sur laquelle étaient inscrits trop de clercs, toujours inscrits pour l'obtention des réserves, collations et provisions des bénéfices, jamais pour passer à l'ordination; le pape (Jean XXII) en prononce la révocation et le rejet hors du rôle (1334). — Un curé du diocèse de Dax, en contestation de bénéfice avec deux compétiteurs de Bayonne; la cause poursuivie à la cour papale à Florence, Suessia et Naples; lui malade à Florence, et triomphant par la mort de ses adversaires que sa constance a lassés; resté seul, il est confirmé dans le bénéfice par le jugement de l'auditeur du Palais, commis à sa cause. — Levée à la demande de l'archevêque de Gênes, de l'excommunication portée contre les chrétiens qui trafiquent avec les infidèles, et encourue par un citoyen de Gênes porté par les hasards de mer jusque chez les Turcs. — Indult pour le cardinal Galeotto, du titre de Sainte-Agathe, adressé aux évêques d'Ancône et de Ferrare, pour les informer que le pape a donné à ce cardinal les fruits et revenus de tous les bénéfices tant réguliers que séculiers, vacants ou à vaquer dans leurs diocèses. — Confirmation entre les mains de l'ordre des Frères Prêcheurs de la donation à eux faite, il y a plus de trente ans, d'une église bâtie en l'honneur de la Vierge Marie, sous le vocable de N. D. *de Coronato*, à environ un mille de la ville de Caffa (en Crimée) par un Arménien infidèle, converti ensuite à la foi, nommé Arabret, qui était entré dans leur ordre. — F° 245. Bref adressé au cardinal-légat Guillaume, du titre de Saint-Étienne *in Monte-Cœlio*, sur l'état de la religion dans le royaume de Sicile, en deçà du Pharo, qui est un fief du Saint-Siège, et lettres qui sont à lui données près les ducs et comtes du pays par Urbain VI, avec les pouvoirs les plus étendus. — F° 246. La même mission est donnée au cardinal de Sainte-Praxède, dans la Toscane et le duché de Spolète, avec pouvoir de former et contracter des ligues, alliances et confédérations entre rois et princes et autres puissances, et ordonner tout fait de guerre contre Robert, ancien cardinal, du titre des Douze-Apôtres, anti pape sous le nom de Clément VII; excommunier tous ceux qui se déclareront contre lui, légat, et sa suite; choisir et retenir près de lui tout moine, de quelque Ordre qu'il soit, sans autorisation des abbés et prieurs; conférer les ordres mineurs, consacrer et réconcilier les lieux saints, créer des notaires et tabellions, convoquer près de lui tous prélats et clercs, abbés et patriarches; lever les peines et distribuer selon l'objet de sa mission les grâces ecclésiastiques, indulgences, permissions et dispenses jusqu'à un nombre

Digitized by Google

déterminé de personnes; enfin recevoir à l'obédience les schismatiques et les rebelles. — F° 257. Même mission à l'archevêque de Patras, légat, dans les provinces de Patras, Athènes, Thèbes, Corinthe, Rhodes, Corfou, Durazzo, Néopatras et Nicaria *(Patracencis et Grecensis, Athaniensis, Tebanensis, Corintiensis, Colocencis, Corfiencis, Duratensis, Neopriensis et Nixiensis)*, pour la réformation de l'Église et les mesures à prendre contre le schisme; il est en même temps chargé de faire rentrer à la Chambre apostolique tout le contenu des caisses des collecteurs ecclésiastiques dans les provinces de sa légation, y compris celle de la Crète. — F° 259. Un nonce, d'abord chargé d'aller recueillir dans la chrétienté des subsides pour la guerre contre Robert de Genève, antipape, et ses adhérents Louis duc d'Aujou, et Pierre comte de Genève, est, sur les demandes des peuples, autorisé à adoucir la perception et diminuer le taux des subsides. — Le cardinal légat P. de Sainte-Praxède, envoyé en Allemagne et en Bohême pour certaines grandes affaires, est autorisé à relever de l'excommunication quelques personnes, qui ne sont pas désignées. — F° 260. Réconciliation d'un moine du diocèse de Spire qui, après avoir été longtemps l'objet de la haine du comte jusqu'à avoir été chassé du couvent, et ensuite d'une ville dans laquelle il s'était réfugié avec l'abbé et les autres moines, et l'abbaye menacée du feu s'il n'était pas livré, avait enfin réuni ses parents et amis, et pendant onze ans mené une guerre atroce sur les terres du comte, brûlant trois églises, massacrant des troupes de gens, et pendant ce temps «oubliant de dire ses heures canoniales»; enfin, réconcilié avec ledit comte, et se soumettant à la pénitence ecclésiastique encourue. — F° 261. Réconciliation de l'évêque Arnaud, de Liège, qui avait pris parti par conseil et action dans les guerres de son diocèse, et fait noyer plusieurs adhérents, «à ce qu'il croit,» de l'antipape Clément VII. — Formule de prestation de serment pour un notaire apostolique sous le pontificat d'Urbain VI. — Levée de l'excommunication pour un clerc de Trèves, qui s'étant retiré à Fondi, où se trouvait alors l'antipape Clément VII, avait reçu de lui des grâces et des bénéfices, et bien qu'adultérin, avait été reçu aux ordres sacrés. — F° 263. Mandement adressé à Arnaud, évêque de Liège, sur l'abandon du culte et de l'hospitalité dans les prieurés et aumôneries dépendant de Cîteaux, Cluny et Prémontrés, dans lesquels les chefs d'ordres n'entretiennent plus personne; il est chargé de faire dans tous une visite personnelle, et d'inscrire le nom et le nombre des religieux dans chaque maison, avec les biens et revenus du domaine. Donné à Gênes, sans date. — F° 265. Bref portant pouvoir à l'évêque d'Olmütz en Moravie, d'admettre après examen à l'ordre du diaconat un moine d'un couvent de son diocèse (*Lucensis* monasterii), ordre des Prémontrés, qui, après avoir laissé son monastère, s'était mis à courir le pays, et avait porté les armes dans l'armée levée par ordre du comte contre les envahisseurs du territoire, en prenant part, de sa personne, à l'assaut d'un château où plusieurs de ces brigands avaient été tués; le même, étant rentré ensuite à son couvent, y aurait vécu de longues années dans la pénitence et à l'édification de ses frères, sans cependant avoir pu encore obtenir du Saint-Siège la levée de l'interdiction des ordres mineurs qui pesait sur lui depuis son escapade. — Autorisation par le pape d'un échange de terrain entre la manse archiépiscopale de Gênes, et le seigneur Cataneo, noble du pays, qui pour devenir propriétaire incommutable d'une place et de huit petites maisons situées au lieu de Bisani, au dessous de l'église paroissiale de Saint-Vincent de Gênes *extrà-muros,* offrait par forme de permutation des terres situées un peu plus loin. — Rappel au respect du droit des paroisses d'avoir un vicaire perpétuel payé et entretenu par le monastère à qui la cure a été unie; une abbaye est forcée de faire les fonds de l'entretien d'un vicaire, et l'exécution de ce bref est confiée au juge ecclésiastique du lieu. — Dispense d'âge pour obtenir un bénéfice accordé au fils de Raoul, baron de Cromwell, au diocèse d'Yorck. — Diocèse de Mayence, église de Saint-Paul d'Hertford. — Le curé de l'église de Hartefeld, diocèse de Litchefield, contre le prieuré de La Lande, ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Lincoln, et le clerc J. Brentigly? — Le curé de Hall, au diocèse de Liège, secrétaire du pape. — Hermann de *Apoldocrii* (?), laïque, du diocèse d'Utrecht, relevé des censures ecclésiastiques qu'il avait encourues pour avoir épousé sa belle-sœur; déjà une première fois relevé pour son premier mariage, qui était au quatrième degré. — Federigo Cigonia, citoyen de Gênes, et sa femme Caracosa Spinola, obtiennent des dispenses de mariage au quatrième degré. — Confirmation de bénéfice dans le diocèse d'York pour J. de Clifford, trésorier de la cathédrale, par échange avec J. de Kendale, accordée par le pape, nonobstant la nomination de Nicolas de Seriby (?) faite par l'archevêque d'Yorck Alexandre; — mêmes brefs pour les diocèses de Gand et de Tournay. — Bref adressé à l'archevêque de Braga, en Portugal *(Bracchariensis)* pour confirmer à nouveau un mariage consanguin entre le comte Runo

Digitized by Google

et la comtesse Léonora de Bartellis. Donné à Gênes, sans date. — Autorisation accordée à la prieure de Villeneuve, ordre Saint-Augustin, sous la direction des Dominicains de Portugal, de recevoir dans le cimetière de son couvent les corps des fondateurs, ou bienfaiteurs, malgré l'opposition de l'évêque et les droits de la paroisse sur laquelle le monastère était établi. — Bref de nomination de vicaire général de l'ordre de Citeaux, sans préjudicier à la nomination antérieure de Gérard, abbé de Clairvaux, comme vicaire général de l'ordre, en faveur de l'abbé de Arabona, au diocèse de Chieti (*Teatinensi*) dans l'Abbruzze, chargé spécialement de gouverner l'ordre de Citeaux jusqu'à l'érection d'un abbé général. — Nomination de maréchal du Saint-Siège dans la province de Gênes, pour Odo de Spinola. Donné à Lucques, la dixième année du pontificat. — Le pape augmente, pour insuffisance constatée, la dépense attribuée par semaine aux étudiants de Saint-Michel de Cambridge pour leur nourriture et leur entretien. — Transcription de la constitution de Boniface VIII, qui commence par *Providè attendentes*, laquelle n'a pas été publiée dans certains royaumes, et qui lance l'interdit général sur tous les pays dans lesquels des impôts sont exigés de l'église et du clergé. — Brefs pour l'hôpital du Broglio de Milan et pour l'église Saint-Paul de Londres. — F° 278. Expectative d'une maison canoniale de Bordeaux, attendue depuis plus de dix ans par Pélegrin de Fabo, chanoine, dont le pape ordonne à l'archevêque de pourvoir sans remise l'impétrant, aussitôt que la première vacance se produira. Donné sans date, et sans nom de lieu. — Interprétation en faveur d'un monastère, des lois fiscales imposées sur l'État de Gênes par le Saint-Siège, à savoir qu'il ne soit pas imposé au-dessus de la taxe établie. — Réformation confiée aux abbés de Sixte et de Cava dans les diocèses de Gênes et de Crémone des couvents de leur ordre, où quelques moines de Clairvaux font acte de désobéissance. — Un clerc du diocèse de Tubinge, exclu des ordres mineurs pour cause de naissance illégitime, y est ensuite admis. — F° 280. Collation en faveur de J. de Pinu, chapelain dans l'église Saint-André de Bordeaux, de la chapellenie qui avait été fondée par l'archevêque Arnaud (de Canteloup) sous la condition que le titulaire ne jouisse pas en même temps d'un autre bénéfice; cependant, vu les guerres qui durent encore dans le pays et qui suppriment les revenus de cette chapelle, le pape permet que le titulaire jouisse en même temps d'un autre bénéfice. — F° 280. L'archevêque de Prague, légat de Ratisbonne et de Misnie, est chargé, à la demande de l'empereur Charles IV, roi de Bohême, de faire une nouvelle répartition des diocèses dans ces pays, théâtre d'un relâchement complet dans la foi; les diocèses de Bamberg, Ratisbonne et Misnie demeurant sous l'autorité du légat à Prague, et l'évêché de Ratisbonne détaché de la juridiction de l'archevêque de Saltzbourg. — — Évocation devant le pape d'un procès pendant devant la Curie romaine sur la nomination faite par le Saint-Siège en vertu de son droit réservé, à la dignité d'abbesse du couvent du Saint-Sépulcre d'Arona, diocèse de Gênes, vacante par la mort d'Hélène Palaviccini, en faveur de Salvagia de Salvaticis, religieuse de ce monastère, nomination contredite par Thomasia de Gentilibus de Aurla, élue canoniquement par le couvent, et confirmée par l'évêque du diocèse. — Bref de privation de tous bénéfices contre les clercs et les chanoines du diocèse *Monasteriensis* (de Munster?) qui s'opposent par tous les moyens à l'intronisation de l'évêque Pothon transféré de l'évêché *Alberniensi?* dans ce nouveau diocèse. — Prorogation d'une commende (l'église paroissiale de Saint-Sabas de Tibur, dépendant du couvent de Saint-Sabas, à Rome), accordée à Odon, évêque nommé d'Aquila, afin qu'il puisse tenir décemment son état. — F° 283. Absolution de Jean-Pierre de Vierra, prêtre du diocèse de Braga, en Portugal (*Bracharensis*), qui avait suivi le schisme de Clément VII et obtenu de lui en bénéfice l'église de Sainte-Eulalie de Pentecyos; elle est accordée à condition qu'il se démette de ce bénéfice, et le reçoive de nouveau des mains de l'autorité légitime. — Concession à un moine chartreux, des *Humiliati* de Bologne, de continuer dans un autre ordre la résidence qu'il a choisie, avant d'obtenir l'autorisation de son abbé. — Les chanoines de l'église d'Utrecht ne seront plus tenus, en cas d'acceptation d'un bénéfice dans un autre diocèse, de perdre au chapitre leur voix et leur présence. — Bref de confirmation pour le fils de Goffredi Jacobi de Pérouse, du droit d'être jusqu'à la quatrième génération le Castellan du château et place de Stronto, au diocèse de Narni. Donné à Pérouse, sans date. — F° 286. Dispense pour le mariage du comte Hermann d'Everstein avec la comtesse Hermengarde de Walde au diocèse de Mayence, lequel forcé par son frère aîné Otto de recevoir, comme cadet, le sous-diaconat afin de ne pas entrer en part d'héritage, s'était révolté, et après plusieurs guerres sanglantes au cours desquelles le comte son frère avait péri avec ses enfants, devenu maître et héritier direct du comte d'Everstein, avait alors épousé la fille du comte Henri de Walde; ne se jugeant nullement tenu par un sous-

Digitized by Google

diaconat consenti de force, et d'ailleurs rompu par le fait d'avoir porté les armes, et tué de sa main plusieurs ennemis. Donné au camp de Lucerie-dei-Cristiani le 16 des calendes d'août, la dixième année du pontificat d'Urbain VI (1387). — Assignation d'une pension de cinquante florins d'or, à Paul Jacob de Rimini, citoyen napolitain, familier de Sa Sainteté, sur le tribut payé à l'église par les prieurs des métiers et la commune de Pérouse. — Les grâces expectatives, qui jusqu'ici s'étendaient seulement aux dignités et offices ecclésiastiques des cités et des diocèses, sont étendues aussi aux dignités principales des églises collégiales. Donné à Lucerie le 16 des calendes d'août, la dixième année du pontificat d'Urbain VI. — Disposition en faveur d'un chanoine de Saint-Denis de Liège. — Admission au pardon du Saint-Siège, en faveur des magistrats et citoyens d'une ville d'Italie, non désignée, qui après s'être attiré l'interdit de l'évêque, avaient ruiné de fond en comble les tours et murailles d'une place où s'était réfugié le clergé de la ville, avec l'aggravation de la destruction d'une chapelle établie dans une tour des remparts. Donné à Pérouse. — Réduction, pour insuffisance des revenus détruits par la guerre, d'un chapitre du diocèse de Spolète, à la requête du prolégat Ferdinand, patriarche de Jérusalem. — Règlement pour le diocèse de Pérouse. — Bref ordonnant à l'abbé de N.-D. d'Yorck, dont le monastère, conformément aux constitutions de Benoît XII, entretenait avec les revenus du prieuré de Rombourgh (diocèse de Norwich), deux moines choisis parmi les sujets les plus capables pour les pousser aux hautes études, de les envoyer à l'Université d'Oxford afin qu'ils y continuent leurs travaux, les revenus dudit prieuré ayant été ruinés par les incursions des Écossais. — Bulle de confirmation de l'autorisation donnée par l'évêque de Constance, vicaire général du Saint-Siège au couvent des religieuses de Saint-François *in Cursio* de Vérone, de passer de l'ordre de Saint-Marc de Mantoue, auquel ses constitutions le rattachaient, dans l'ordre de Saint-Benoît; réforme demandée par les religieuses elles-mêmes, toutes filles de grandes maisons, ruinées par les trop fréquentes inspections des supérieurs du couvent de Saint-Marc. Donné à Pérouse, sans date. — F° 291 v°. Permission accordée à un religieux de Sainte-Croix de Bordeaux, Pierre Ayraud, de suivre en dehors de son couvent, dans une Université, les cours de lettres et de sciences, avec la même pension qu'il aurait sur les revenus de l'abbaye s'il continuait d'y faire résidence. — Mandement au collecteur de la chambre apostolique, Bertrand de Cupâ, évêque, d'admettre au baptême un nombre considérable de Juifs qui arrivent de divers lieux en Italie, et demandent d'être reçus dans la foi chrétienne, en offrant (suivant la loi) la plus grande partie de leurs biens pour la rémission de leurs péchés, ainsi que pour le rachat de la Terre sainte; lesquels nouveaux convertis, après inventaire desdits biens confisqués à la chambre apostolique, seront reçus à tous les privilèges et droits des chrétiens, eux et leur postérité. Donné à Rome, sans date. — Affaires dans les diocèses de Caminieck, Aquilée et Misnie relativement à des expectatives accordées et non encore remplies. — Diocèse de Cambrai : union confirmée d'un bénéfice du diocèse de Liège au couvent de Saint-Bernard sur l'Escaut, ruiné par les guerres des comtes de Flandre et des ducs de Brabant. — Bulle en faveur des étudiants et gradués dans l'Université de Cambridge, par laquelle est augmenté le chiffre du revenu des bénéfices auxquels ils ont le droit de prétendre. — F° 295. Bref de prorogation de temps accordé à un chanoine de Bologne pour se faire promouvoir aux ordres sacrés, et acquitter le droit d'entrée de cent livres au chapitre pour le bénéfice qu'il avait obtenu : donné la troisième année du pontificat du pape, avec autorisation d'un terme de trois ans pour entrer dans les ordres; c'est pour Balthasar Cossa, docteur en décret, fils de noble Jean Cossa, chevalier napolitain (celui qui devint pape sous sous le nom de Jean XXIII); il obtient une nouvelle prorogation de deux ans. (Vers 1395.) — Diocèse de Verden : union d'un prieuré à un couvent de femmes. — F° 296. Renvoi par le pape Urbain VI à Pierre de Coppa, auditeur des causes du palais, d'un procès relatif à la cure de N.-D. de Macau en Médoc, diocèse de Bordeaux, dont après le décès d'Adhémar de Fontepitoni, titulaire, le bénéfice en même temps obtenu par la nomination du Saint-Siège pour J. Causidici, et par la désignation du collateur abbé de Sainte-Croix pour Pierre d'Aragon, prêtre du diocèse de Lombez, s'était trouvé inoccupé par l'effet de jugements contradictoires. Mention de l'archevêque Raymond Bernard de Rocqueis, d'abord abbé de Sainte-Croix de Bordeaux. (Vers 1380.) — F° 296 v°. Dispenses de mariage accordées à un noble de Venise, Gasparin Mauretano, qui avait épousé Agnès Marino, la veuve de son oncle, Pierre d'Achadazara, en encourant l'excommunication; elle est levée à la demande de l'évêque *Castellanensis* (dans les lagunes de Venise). — La réforme du diocèse de Prague et pays voisins est confiée à l'archevêque Jean, avec le pouvoir de déposséder de tous bénéfices, en les réinvestissant au nom de l'autorité légitime, le nombre considérable de clercs qui en avaient été

Digitized by Google

illégalement pourvus, et rappeler partout les régles ecclésiastiques. Donné à Rome, à Saint-Pierre, le dix des calendes de mai, la douzième année du pontificat (de Boniface IX, — 22 avril 1401). — Indulgences concédées aux fidèles qui visiteront les chapelles où le Saint-Sacrement sera exposé. — F° 298. La cure de Werden, au diocèse d'Utrecht, est confirmée en bénéfice à un clerc qui, quoique ayant prouvé deux ans d'étude du droit canon et quatre « des arts », à l'Université de Paris, n'avait pas été compris dans le rôle des étudiants de ladite Université portés pour un bénéfice lors de la révision dudit rôle, faite en exécution de la bulle en vertu de laquelle étaient rejetés tous les faux écoliers, dont la première liste était pleine. — Indulgences accordées aux fidèles qui viendront en aide à la reconstruction d'un pont de bois sur la rivière de l'Ouse (Izeldre) dans l'Yorckshire, au lieu appelé Horbridge; — F° 299. Le pape Boniface IX exempte un malade de la nécessité de visiter les basiliques de Rome afin d'obtenir l'indulgence du Jubilé institué par Urbain VI, sur le conseil des cardinaux, dont le pape actuel faisait alors partie et dont la date fixée à l'année 1390 est arrivée. — Indulgence accordée aux fidèles qui soulageront de leurs dons les Juifs convertis, auxquels la conversion a coûté la confiscation de leurs biens. — Bulle accordée à la demande du roi de Hongrie (Louis Ier) déliant ses sujets de Hongrie, Pologne, Dalmatie et Esclavonie de la nécessité d'aller se faire juger à Rome au tribunal du Pape, pour les plus petites causes, vu la difficulté et la longueur du chemin. (Vers 1380.) Même exemption pour les citoyens de Prague. — Autorisation de démolir une chapelle à Ruremonde, diocèse de Liége, située près des remparts et appelée le Béguinage, à cause du danger qu'elle créerait par sa situation près des remparts en cas d'attaque de la ville par les Français ou les partisans de l'antipape Clément VII dans le duché de Gueldre. — F° 302. Indulgences pour les adorateurs du Saint-Sacrement, et spécialement dans l'église de Bochnia (en Gallicie), diocèse de Cracovie, où les habitants, par le conseil du curé de Saint-Nicolas, avaient établi « une boîte transparente de verre, sertie d'or et d'argent, et fermant bien, *sub certâ clausurâ,* » pour l'exposition du Saint-Sacrement (invention des ostensoirs?). Donné à Rome la première année du pontificat (de Boniface IX, 1390), le 3 des ides d'octobre. — J. Paul de Turnout, curé de Berle au diocèse de Liége, autorisé, vu son amour des lettres et du droit, et en considération des grades qu'il a pris aux universités, à donner partout des leçons et des conférences nonobstant la résidence à laquelle il serait obligé pour se maintenir dans son bénéfice. — Un noble de Naples reçoit en fief les biens confisqués d'un rebelle schismatique. — F° 304. Rappel et renouvellement par le pape, à l'occasion des troubles du diocèse de Cologne, des lois impériales et des statuts portés au siècle précédent par l'empereur Fréderic II contre ceux qui font la guerre à l'Église et aux clercs, qu'ils soient des nobles, des magistrats ou des citoyens des villes, avec la suspension des droits et privilèges des cités coupables, et l'amende de mille marcs d'argent. — Bail de biens abandonnés par suite de la dispersion d'un couvent dans le diocèse de Salerne; ils sont loués à un clerc, familier de sa Sainteté et seront au moins entretenus en quelque manière. — L'abbé et le couvent de Cirencester, diocèse de Worcester (*Wigorensis*), autorisés à s'élire entre eux à chaque changement d'abbé sans la participation de l'évêque ni du Saint-Siége : ils devront cependant être confirmés dans l'élection par le prélat qu'ils auront choisi. Donné à Rome, le 2 des calendes de mai, la troisième année du pontificat du Pape (1382). — F° 306. Bulle contre l'instabilité des vocations et des professions faites dans les Ordres religieux, dont une multitude de moines changent de l'un à l'autre : renouvellement des défenses de Benoît XII qu'aucun moine mendiant ne puisse se donner à un autre Ordre, sinon à celui des Chartreux (plus sévère), et encore sous des conditions déterminées. Donné à Rome, le 13 des calendes de novembre, neuvième année du pontificat (d'Urbain VI : 20 octobre 1388). — Différentes concessions ou facultés accordées dans les diocèses d'Angleterre, d'Italie et d'Allemagne. — F° 309. Bulle de fondation de l'Université d'Erfurt, par le pape Urbain VI, à la demande de Philippe, évêque d'Ostie, légat en Allemagne, de l'archevêque diocésain de Mayence, Adolphe, et de tout le peuple du pays. Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 4 des nones de mai, la douzième année du pontificat d'Urbain VI. — F° 309 v°. Ancienne formule du pape Jean XVI, datée de l'an 993, envoyant la mitre et l'anneau à l'abbé Anastase, du couvent des Saints du Christ Benoît, Boniface et Alexius, situé *in Brebonow* au duché de Bohême; couvent nouvellement fondé, d'après la lettre d'Adalbert, évêque de Prague. Le monastère est déclaré chef d'Ordre, et supérieur à tous ceux qui auront à se fonder dans le pays; l'abbé sera le premier personnage après l'évêque; les ducs de la contrée sont invités à respecter les privilèges déjà concédés par le duc Boleslas (II); l'élection est entièrement attribuée aux moines, sous condition de la conformation par le

Digitized by Google

métropolitain. — Formules du commencement et de la fin de la bulle : « *Johannes episcopus, servus* » *servorum Dei, dilectis..... caritatem et fidem pacemque* » *perpetuam. — Scriptum per manum Stephani scriniarii* » *sanctæ Romanæ eclesiæ. Datum Reate* (Rieti) *per* » *manum domini episcopi Saliniensis pridiè kalendas* » *Junii; indictione VI, incarnationis dominicæ anno* » *Domini nongentesimo nonagesimo tercio, pontificatus* » *nostri Deo propitio anno* xv *mense* VIII° (993). » — Bref de Boniface IX, daté de la première année de son pontificat (1389), en faveur de l'évêque de Viseo, receveur général des droits de la chambre apostolique en Portugal, lui concédant l'autorisation de se garder la nomination de plusieurs canonicats dans son chapitre; — en faveur d'un chapelain du pape, auditeur des causes du palais, lui concédant un certain droit sur quelques offices du chapitre de Munster. — Permission de nommer aux bénéfices, en faveur de l'évêque de Cologne; — de celui de Winchester; — de François des Ursins, archidiacre de Bernescha? dans le diocèse de Séville *(Ispalensi)*, protonotaire apostolique, pour la disposition de huit bénéfices sur les vacances des diocèses d'Aquilée, des Abbruzzes et de Penna *(cività di Penne)* qui sont à la nomination du pape, sous la condition qu'il en aura investi les titulaires dans l'espace de quatre mois; — de l'évêque de Céneda, suffragant de Venise *(Cenadiensis)*; — de Guillaume, archevêque de Sens, pour deux bénéfices à distribuer à des lettrés décrétalistes; — F° 315; de Louis, évêque nommé d'Halberstadt, auquel est donné le pouvoir de confirmer dans leurs bénéfices des chanoines et prébendiers installés par l'évêque Albert de Brunswick qui, étant sous le coup des peines ecclésiastiques, n'avait pas ce droit de nomination; — d'Aymery, évêque de Paris (Aimeri de Maignac, 1368-1383), autorisé à conférer de plein droit quelques bénéfices de ceux dont la collation dépend de l'évêché; — d'Arnesio, évêque de Prague, avec le pouvoir de recevoir les résignations de bénéfices que feront entre ses mains les titulaires pourvus, et de nommer leurs remplaçants; — d'Étienne, évêque de Brixen ou Brescia (*Brixinensis)* avec celui de nommer à un certain nombre de prébendes dévolues au Saint-Siège dans son diocèse, conformément aux ordonnances de Latran; — de Gérard, évêque de Cambrai (Gérard III de Dainville, 1372-1378); — F° 318; de Jean, évêque de Rieux (Jean III de Lanta, 1372-1392); — de Pierre, évêque de Laon (Pierre Aycelin, 1371-1385), pour les églises Saint-Pierre et Saint-Laurent du Roset; — de Thierry, evêque de Metz (Thierry de Boppart, 1365-1383); — de Lambert, évêque de Strabourg (1371-1375); de Gérard, évêque de Wurtzbourg (*Herbipolensis)*, suffragant de Mayence; — de Jean, évêque d'Augsbourg, avec le même pouvoir dans son diocèse, et par intérim dans la province de Constance au diocèse de Mayence, dont il est actuellement administrateur. — F° 324. Rappel de la constitution de Grégoire XI, en vertu de laquelle demeurent à la disposition du Saint-Siège tous les bénéfices ayant appartenu à quelques clercs que ce soit, mourant en allant on s'en retournant à une journée de voyage de la résidence de la cour papale. — Dispositions pour le diocèse de Cracovie. — Un auditeur du Palais est chargé de faire passer à un clerc du diocèse d'Utrecht, avant de le nommer à un bénéfice, un examen de lecture et de chant liturgique, en s'assurant qu'il comprend et parle le latin. — Réconciliation et nouvelle investiture pour un clerc allemand qui avait reçu son bénéfice de l'antipape Robert de Genève. — F° 330. Rappel au sujet d'une cause renvoyée aux auditeurs du palais, de la création des auditeurs par Urbain V, institution augmentée dans ses attributions par Grégoire XI; Rescrits pour les diocèses d'Allemagne; Agram *(Zagrabiensis)*, Nuremberg, Strasbourg, Utrecht; — et d'Italie : procès portés devant la curie romaine. — Réservation en faveur d'Antoine Dullau, de l'ordre de la Rédemption des captifs, de la préceptorerie de Saint-Martin de Popinano (?) diocèse d'Elne, prochainement vacante par le décès éventuel du père Bernard Du Plan. — Réservation en faveur de Lewald, doyen de l'église de Munster, en vertu des constitutions des papes Clément IV et Boniface VIII mettant dans la main du Saint-Siège les bénéfices vacants et à vaquer, d'un bénéfice duquel il venait d'être pourvu, par Otto évêque de Munster; laquelle collation n'est pas régulière, puisque c'est le Saint-Siège qui y doit pourvoir. Donné à Constance la première année du pontificat (Martin V) le onze des calendes de décembre. — F° 342. Confirmation du prieuré de N.-D. de Soulac (Gironde), ordre de Saint-Benoît, diocèse de Bordeaux, sur la tête de Bernard de Planhea, prieur, nommé par l'autorité du Saint-Siège, quoique l'élection en dût appartenir à l'abbaye Sainte-Croix, le prieuré étant conventuel, et d'un revenu au-dessus de celui que les constitutions apostoliques réservent à la nomination directe du pape. — F° 343. Rescrit adressé à Thomas de Capaccio (*Caputaquensi)*, suffragant de Palerme, pour régler une compétition sur un canonicat de l'église de Toul, entre Dominique Chaillou, chanoine de Reims, qui s'en était fait pourvoir en cour de Rome, et Jean Wisse, clerc du diocèse de Metz, en même temps nommé par

Digitized by Google

'autre pape Jean XXIII, dans l'obédience duquel était situé le bénéfice; la cause d'abord remise au jugement d'un auditeur du Palais, Mᵉ Jean de Thomières, de Bologne, et le gain du procès attribué audit Dominique, le compétiteur débouté aurait fait appel au concile de Constance pendant l'interrègne entre la déposition de Jean XXIII et l'élection du pape actuel, et obtenu à son tour gain de cause, sur le renvoi par le concile de l'affaire en question par-devant Jacques, évêque nommé de Civita di Penne, dans l'Abbruzze *(Pennensi)*, qui tenait lors près du concile la même fonction d'auditeur qu'il occupe actuellement près du Pape; un nouvel appel est interjeté par l'autre partie, et pour en finir, le procès avec ses pièces est renvoyé de nouveau au jugement d'un autre auditeur, avec une espèce de recommandation en faveur de celui des contendants qui sera maître ès-arts. — Bref par lequel le pape Martin V autorise W., l'évêque nommé de Bangor (Angleterre), à réunir entre ses mains pour l'entretien de sa fonction épiscopale un canonicat dans la cathédrale de Lincoln, et le revenu de plusieurs prébendes situées dans ce diocèse, vu que le sien a été dévasté par les guerres et les autres calamités au point qu'il ne pourrait pas fournir à l'entretien de la mense épiscopale. Donné à Constance. — Bref de Martin V, donné à Gênes, aux nones d'août, la première année du pontificat, en faveur d'un chanoine de l'ordre de Saint-Augustin, à Arles. — F° 345. Transcription d'un pouvoir donné à G. de Lorhit, chanoine de Dax, comte du Palais de Latran et chapelain impérial, par Wenceslas, roi des Romains et de Bohême, pour instituer dans toutes les terres de ce prince des tabellions et des notaires, selon les lois et règlement en vigueur, suivant la formule du serment qui accompagne le rescrit du prince. Prague, 1409, 5 mars, l'an 46ᵉ de son règne comme roi de Bohême, et 33ᵉ depuis son élection à l'empire. — Promesse d'un prieuré à vaquer dans le diocèse d'Aire, et dépendant de l'abbaye de Saint-Sever, aussitôt que le titulaire Pierre de Saint-Ciers, *alias* Pierre de Batz, l'aura laissé par son décès. Donné à Florence, 12 des calendes de mars, la troisième année du pontificat (de Martin V). — F° 347 v°. Provision du bénéfice du prieuré de Mimisan, au diocèse de Bordeaux, en faveur d'Arnaud Raymond de Sadirac, qui est en même temps confirmé, en récompense de ses services au concile de Constance, dans la possession d'une charge de sacriste au monastère de Sainte-Quitterie et Saint-Béat de Memiso (?) au diocèse d'Aire. — Confirmation en faveur d'un clerc du diocèse de Dol, licencié ès-lois, de la possession d'un bénéfice dépendant des diocèses de Dol et de Saint-Malo dont les lettres lui avaient été délivrées comme à un bachelier en droit canon, ce qu'il n'était pas. (Martin V, sans date.) — F° 350. Autre rescrit de Martin V en faveur d'un curé du diocèse de Toulouse (1421). — Brefs pour des collations de bénéces aux diocèses de Calahorra, Durazzo, Carcassonne, Plaisance. — Diverses formules de préambule de lettres de chancellerie. — Bulle de nomination par Martin V, à la dignité d'abbé de N.-D. de Mer, ordre Saint-Benoît, diocèse de Gérone. — Confirmation par le même pape, à Constance, le 7 des ides de janvier, la première année de son pontificat, de l'élection faite en qualité de maître général de l'ordre de la Rédemption des captifs, de Bernard, chef de la préceptorerie de Perpignan au diocèse d'Elne, après Antoine son prédécesseur, mort pendant le concile de Constance : ledit Bernard, élu pendant le règne de Pierre de Lune, appelé Benoît XIII, dans l'obédience duquel il était, est confirmé à la recommandation et sur le rapport du cardinal de Sainte-Cécile. — Indult en faveur de Guillaume Tidon, pour être pourvu de la vicairie perpétuelle de l'église Saint-Michel de Bordeaux, qui est à la collation de l'abbaye de Sainte-Croix, poste vacant par la mort de Guillaume Hostein, et aussitôt que le bénéficiaire se sera fait installer, il devra se démettre du canonicat et de la prébende qu'il possède pour l'église Saint-Seurin, ainsi que de la chapellenie des clercs séculiers, dont il est nanti chez les Frères Mineurs de Bordeaux : donné à Gênes, le 4 des calendes de juillet, la première année du pontificat (1418). — Indult sur l'église Sainte-Agrippine, au diocèse de Syracuse et les églises de Catane et de Girgenti. — Nomination par le pape Martin V, datée de Florence, l'an deuxième du pontificat, le 7 des ides de mars (1419), d'Arnaud d'Abadie, chanoine d'Oloron, conseiller de J. comte de Foix, à l'abbaye de Pimbo (*de Pendulo*), actuellement vacante par la démission qu'en a dû faire après son élection à l'évêché d'Aire, Roger (de Castelbon), qui n'avait été autorisé à la conserver que pendant l'année qui suivrait sa prise de possession dudit évêché; le nouveau possesseur est autorisé de même à conserver pendant deux ans les autres prébendes et canonicats qu'il a à Marmont (?), Orthez, Salies et Oloron.

G. 82. (Registre.) — In-folio, 260 pages.

1300-1726. — HOMMAGES. — Hommages aux archevêques de Bordeaux, à cause des terres et seigneuries de Montravel, Saint-Cyprien, Belvès, Bigarroque, Lormont,

Digitized by Google

Floirac, Artigues, Coutures. — Noms des hommagers principaux et terres hommagées : Bertrand de Puyguilhem, au devoir d'une lance ferrée (1300). — Alain de Montmoreau pour la terre et autres biens non désignés qu'il possède au nom de sa femme : « *Actum anno M. CCC° IIII°, indictione terciâ, sede Romanâ vacante per mortem bone memorie domini Benedicti papæ XI, mensis decembris die sextâ* » (1304). — Aude, femme de Raymond de Bloyac, chevalier (1307). — Arnaud et Hélie Itier, pour une partie du péage qu'ils levaient par terre et par mer dans la châtellenie de Montravel, sans aucun devoir (1364). — Judith Gombaud, fille de Guillaume Gombaud de Fleix, et Arnaud Auger, fils d'Auger de Fleix (1364). — Gaillard de Labenza et autres (1364). — Assalhide de Grasinhac (1364). — Gérard Begon, chevalier; Roger de Ségur et autres (1364). — Tous les vassaux de la terre de Montravel, « *flexis genibus manibusque complosis existentes sine zonâ, gladio, cucufâ et caputio.* » — Gaucein de Castillon, au devoir d'une paire de gants blancs. — P. Rampnol: chevalier; Arnaud Gaillard, chevalier; W. Raygalla, P. de Montaigne, G. Dorgoeil, Augier de Gurson, Hélie Robert, Arnaud de Montravel, donzets, les uns à hommage simple, avec acapte et exporle, les autres à hommage lige, « *cum zonâ, capitergio et aliis vestibus suis, et osculavit manum dicti domini.* » — Hélie Gombaut, seigneur de la Tour de Canet, présentant pour exporle une certaine quantité de drap de brunette, au lieu d'une paire de chausses; Arnaud de la Vigerie, une paire d'éperons dorés; Hélie Delpi, quatre fers de chevaux; P. de Gardonne, B. de Lussac, R. de Montignac de Castillon, Bernard de Montbadon de Puy-Normand, Augier du Fleix : serment général de fidélité (1306). — Noble Jean de Brouilhac, pour le repaire de Mazières (1530). — Noble Jean de Lauste, seigneur de Castetja; Marie de Laîte, sa femme; Jean Prieur, seigneur de Pitray; Louis Louteau et Pierre de Nogaret, pour les maisons nobles de Goyas et de Montbrun (1531). — Noble Bernard de Ségur, pour la maison noble de Garaten (1530). — Louis de Guron, pour la maison noble de Guron (1530). — Raymond de Montaigne, chanoine, au nom de Françoise de Lachassaigne, veuve de messire Michel de Montaigne, pour les maisons nobles de Montaigne et de Belveyron, au devoir « d'un gratieux et deu embrassement à la coustume des prélats, et d'ung baiser à la joue » (1602). — Bertrand-Charles de Montaigne, écuyer, seigneur de la Guasquerie, pour la maison noble anciennement appelée des Maroux, et maintenant de Mathe-Colom, au devoir « d'un baizer et d'un réglet de bréviaire » (1603). — Guillaume et Jean de Lafuge (1603). François de Saint-Ours, pour la maison noble de Labourelie (1603). — Charles de Durfort, seigneur de Castelbayard, au nom de Jeanne de Lane, sa femme, et de Lydie de Lane, sa belle-sœur, l'une des filles d'honneur de Mme la duchesse de Bar, sœur unique du Roy, dames de Cubzaguais, et de la maison noble du Bouilh (1603). — Daniel de Talleyrand de Grignols, seigneur de Grignols, de Beauséjour et prince de Chalais, pour la seigneurie et principauté de Chalais (1603). — Pierre Le Berthon, seigneur d'Aiguille, conseiller au Parlement. (Il existe dans l'original une lacune du f° 64 au f° 113; néanmoins, la table analytique placée en tête du registre contient le sommaire des actes qui manquent.) — Noble Raymond de Lageard, tuteur des enfants de feu noble Philippe de Lageard, seigneur de Montbadon (1668). — Noble Thomas de Melet, écuyer, seigneur de Maupas et de Labrousse (1669). — Gabriel de Calvimont, pour l'ancien château de Lamothe Montravel (1670). — Noble Pierre de Ségur, écuyer, seigneur de Pitray, pour la maison noble de La Seguinie (1670). — Jean-Isaac de Ségur, chevalier, seigneur de Ponchat et de Fauguerolles, pour ladite seigneurie de Fauguerolles (1670). — Les Carmes de Castillon (1670). — Pierre Durège (1670). — Catherine de Queux, veuve de Gabriel de Calvimont, chevalier (1686). — Noble Jean-Léandre de Caseneuve, écuyer, seigneur de Calmontie (1670). — Les Frères Prêcheurs de Saint-Émilion (1670). — Noble Jacques-Jean de Puch, écuyer, seigneur de Paillas et de la Tour de Monbreton (1671). — Jean de Belliquet, seigneur de la maison noble de Gastandie (1671). — Joseph Essenault, écuyer, seigneur du Puy de Gensac (1671). — Joseph de Nogaret, écuyer, pour les maisons nobles de Nogaret, Guyon et Guyas (1671). — Jean de Talleyrand de Périgord, prince de Chalais, marquis d'Excideuil, etc., pour la principauté de Chalais (1671). — Jacques-Louis de Laneau, chevalier, seigneur des maisons nobles de Sainte-Aulaye, La Beylie, Taris, etc., pour la maison noble de Sainte-Aulaye (1671). — Marie de Gamache, dame de Montaigne, veuve de Louis de Lur de Saluces, chevalier, seigneur, baron de Fargues, de Montaigne, pour les maisons nobles de Montaigne et de Balbeyon (1671). — François de Caumont, marquis de Castelmoron, baron de Montpouillan, pour ladite baronnie de Montpouillan (1671). — Jean de Martin, conseiller du Roi (1671). — Alexandre de Lacoste, seigneur de Lussac (1671). — Noble Daniel de Carrière, écuyer, sieur de Montvert, pour la seigneurie de Montvert (1672). — Daniel Dulion, seigneur de Campagnac, Bouillac (1672). — Jean de Jehan, écuyer, conseiller du Roi, procureur syndic de Bordeaux, pour la maison

Digitized by Google

noble de Bourbonnet, à Floirac (1673). — Pierre Duval, conseiller au Parlement, pour les maisons nobles de Legay, Legendre, Marebrun à Artigues, et de Nérigean et Leberthon à Bouillac (1673). — Odet de Lafon, seigneur de Breuil. — Charles Bourdeaux de Rochefort, seigneur marquis de Théobon, etc., pour la baronnie de Montpouillan (1683).—Les Jacobins de Saint-Emilion (1684). — Noble Jean-Léandre de Cazeneuve, seigneur de Calmontie et de Lagorce (1684). — Jacques-Jean de Puch, écuyer, seigneur de Paillas et de la Tour de Monbreton (1684). — Les Carmes de Castillon. — Moïse Petit, seigneur de Bellefond (1685). — Joseph de Nogaret (1685). — Les Chartreux de Vauclaire (1685). — Antoine Filhot, écuyer, seigneur de Mézières, pour ladite maison noble de Mézières (1685). — François-Hector Poussart, chevalier, seigneur de Lignière, comme mari de Jeanne Chartre d'Arpaillan, veuve de noble Alain de Jonas, écuyer, seigneur de Perponcher (1685). — Noble Pierre de Ségur, écuyer, seigneur de Pitray, pour la maison noble de La Seguinie (1685). — Noble François de Lageart, chevalier, seigneur de Monbadon (1685). — Noble Thomas de Melet, écuyer, seigneur de Labrousse et de Maupas (1686). — Pierre Durège, seigneur de Ribet et de Picournel (1686). —Isaac de Ségur, seigneur de Ponchat, pour le château de Fauguerolles (1686). — Claude-Madeleine de Lur de Saluces, dame de Montaigne, et de Balbeyon, veuve de Hélie-Isaac de Ségur (1686). — Marguerite de Lur de Saluces, veuve de Jacques-Louis de Lanau, chevalier, pour la maison noble de Sainte-Aulaye (1686). — Claude de Naucaze, chevalier, pour la seigneurie de Laroque-Vigneron (1686). — Cahier de l'original des hommages rendus à Mgr d'Argenson, archevêque de Bordeaux, par les vassaux de la terre de Montravel, en Périgord (1723 et 1724).

G. 83. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1285-1287. — Terre et seigneurie de Caudrot, en Bazadais (Gironde). — Arnaud Odon, abbé de Condom, donne à Guillaume III, archevêque de Bordeaux, la moitié de l'église de Caudrot avec ses dépendances; entre autres conditions, l'archevêque devra payer vingt sols de cens; il ne pourra rien aliéner des biens donnés, si ce n'est en faveur de l'église de Condom; il devra à ses frais environner de murs la ville de Caudrot; dans les trois mois de son avènement au trône, chaque archevêque devra renouveler les présentes conventions et promettre à l'abbaye de la protéger contre toute agression. De son côté, l'abbaye de Condom nommera le chapelain de Caudrot; il investira lui-même l'archevêque, et lorsque ce dernier ira à Condom, l'investiture devra être renouvelée devant tout le couvent réuni. Le couvent de Condom tenait ces possessions de noble Bernard de Taurignac, chevalier, qui, voyant en ruines ce lieu autrefois couvert d'édifices royaux, « *regalibus ruinis insignitum,* » et conservant encore les restes de deux églises, en avait fait don à ce couvent. — Liève des fiefs situés à Caudrot, avec les noms de lieux et de tenanciers : au Castera, au Pas-Saint-Georges, à la Croix, à la Borie, à Mazerol, à Maucalhau, à la Boeria, al Pug, etc.; Raymonet de La Romagnerie, Peyrothon du Puchardin, Vidal de Sobredrot, Hélie Gautar, bayle et lieutenant de Caudrot, Pey Crosat. — Compromis entre Pey de Gavarret, baron et seigneur de Langon, au nom d'Agnès de Gironde, sa femme, et le prieur de Caudrot, au nom de l'archevêque de Bordeaux, relatif au lieu dit *le Castera*. Arbitres : Jean Pausa, Arnaud de Pin de Curton et Raymond de Lavisson, bourgeois de La Réole (1318). — Extraits analytiques de reconnaissances, ventes, échanges, notes diverses et renseignements relatifs aux fiefs situés dans Caudrot et dépendants de l'archevêché (1308-1775).

G. 84. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1299-1601. — Reconnaissances féodales, en faveur de l'archevêque de Bordeaux et du prieur de Caudrot, coseigneur de Caudrot, pour différents fiefs dans ladite ville et paroisse : al Castera, près du Drot, à La Font, à La Cornière del Mur, à Lespiaut, à La Boerie, etc., où où il est fait mention des évêques de Bazas : Falquet (Arnaud III) (1299); — Guillaume IV (de La Mote) (1308); — Théobald (de Castillon) (1314-1317); — Guillaume Arnaud (1318); — Le siège vacant (1319); — Guillaume V (1320-1324); — Poitevin (de Montesquiou) (1325-1328); — Gaillard II (de Fargues) (1336-1346); — Raymond (Bernard de La Mote) (1349-1356); — Guillaume VI (1364), ainsi que des personnages et des seigneurs dont les noms suivent : Assarida Gasc, femme de Vidal Testa; Pey de Gavarret, baron, seigneur de Langon; Aribeyre, moine, prieur de Condom; Thomas de Puch, chevalier (1299); — Bertrand de Ferra, moine de La Réole; Arnaud Gervalh, prieur de Caudrot (1308); — Gaillard de Ferrussac, damoiseau (1317); — Agnès de Gironde, femme de Pey de Gavarret, seigneur de Langon; Guilhem Sans de Pomeys, damoiseau; Guilhem de Fargues et Bernard Dubosc, damoiseaux (1318); — Gaillard de Guotbes, prieur de Caudrot (1336); — Bernard de Florensan (1352-1356); — Guilhem de Ferebat (1508),

Digitized by Google

prieur de Caudrot. — Confirmation de la concession accordée par le Roi en 1462 à l'archevêque de Bordeaux de transporter à Saint-Macaire le droit de péage sur la Garonne, prélevé à Caudrot, ce dernier pays ayant été ruiné par les guerres (1501). — Lettres-patentes portant: rétablissement à Caudrot du droit de péage sur la Garonne établi précédemment à Saint-Macaire (1599); — évocation, devant le Conseil du Roi, des procès que ledit archevêque peut avoir à l'occasion du droit de péage qu'il exerce à Caudrot (1601). — Cahiers contenant des extraits d'actes relatifs au droit de péage sur la Garonne à Caudrot.

G. 85. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1466-1787. — Extraits de reconnaissances relatives aux fiefs possédés à Caudrot par Peyroton de Puchardin, écuyer, au Pas-Saint-Georges, et par Raymonet de Laromigueyra, bourgeois de Saint-Macaire (1466-1562); — Lettres, mémoires, extraits de reconnaissances, concernant les fiefs possédés par Bouchereau-Laubarède, Bouchereau le juge et Roux, dans Caudrot (1613-1778). — Procès relatif au paiement du vicaire de Caudrot. — Arrêt du Parlement qui met ce paiement à la charge du curé (1758). — État des exporles à faire pour la coseigneurie de Caudrot, avec les noms des tenanciers; — Convention entre l'archevêque et Jean Rideau-Filhon, notaire, relative à la confection du terrier général de Caudrot (1774-1787). — Lettres, mémoires et pièces diverses relatives à la confection d'un nouveau papier terrier de la coseigneurie de Caudrot, possédée indivisément par Paul Dusault, prêtre, grand-chantre de l'église cathédrale de Condom, prieur de Caudrot, en paréage avec l'archevêque de Bordeaux (1774). — Poursuite en paiement des cens et agrières, ainsi que des lods et ventes dus à l'archevêque, à raison de la vente du domaine du Grava dans Caudrot, vendu par Jean-André de Saint-Angel, chevalier, seigneur de Pujeria, héritier du sieur de Bayle, à Jean Labadie, marchand de Saint-Macaire (1770). — Transaction sur procès entre Pierre Lavau, écuyer, seigneur de Gayon, chevalier de l'ordre impérial de l'ancienne noblesse, commissaire des classes de la marine au département de Marmande, et dame Marie-Françoise-Constance de Fougeroux, veuve de Jean-Étienne de Faucher, écuyer, conseiller du Roi, relatives aux métairies de la Grangeote et de La Teulère, acquises précédemment du sieur Bourriot, subdélégué de Bazas (1780). — Procès contre divers, qui avaient cueilli leurs raisins avant la publication du ban des vendanges (1780). — Plusieurs pièces relatives aux droits d'agrière sur certains fonds de terre à Caudrot (1748).

G. 86. (Registre.) — In-4°, 108 feuillets, papier.

1601-1614. — Extraits des reconnaissances en faveur de François, cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, et de François Descous, chanoine, chantre de Condom, seigneurs, par indivis, de la ville et juridiction de Caudrot, pour la ville de Caudrot et la banlieue.

G. 87. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1685-1687. — Registre terrier des reconnaissances en faveur de Louis d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Bordeaux, et de François de Laroche, prêtre et prieur de Caudrot, seigneurs, par indivis, de la ville et juridiction de Caudrot, pour la ville de Caudrot et la banlieue (Marès, notaire royal à Camiran).

G. 88. (Registre.) — In-folio, 791 feuillets, papier.

1763-1769. — Registre terrier des reconnaissances en faveur de Louis-Jacques d'Audibert de Lussan, archevêque de Bordeaux, et de Jean Daguilhe, prêtre, grand chantre de l'église cathédrale Saint-Pierre de Condom, prieur de Caudrot, seigneurs, par indivis, de la ville et juridiction de Caudrot, pour la ville et banlieue de Caudrot (Serizier, notaire royal).

G. 89. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 35 pièces, papier et 1 cahier de 148 feuillets, papier. — Plans.

1527-1537. — TERRE ET SEIGNEURIE DE COUTURES, en Bazadais (Lot-et-Garonne). — Confirmation faite par l'archevêque de Bordeaux en faveur des consuls de Coutures, du nouveau bail de l'île de La Pla, au lieu de Brouan, sur la Garonne (1527). — Procès-verbal du lieutenant du sénéchal de Bazas, avec sentence, en faveur de l'archevêque de Bordeaux contre le roi de Navarre, seigneur de Meillan, pour raison de droit de pêche dans la rivière de Garonne, depuis le milieu du lit de ladite rivière et tout le long du territoire de Coutures. — Bail à ferme du droit de pêche devant Coutures, à raison de 50 francs bourdelois et de 18 colacs (alozes) (1537). — Sentences, ajournements, enquêtes et procédures diverses, devant le sénéchal de Bazas, relativement aux différends entre l'archevêque de Bordeaux, seigneur de Coutures, et Henry, roi de

Digitized by Google

Navarre, seigneur d'Albret et de Meillan, au sujet des graviers, sablières et vacants de la Garonne, devant Coutures (aux Sableys, au Cornau de Saint-Genès) (1538-1545). — Baux à fief nouveau, mémoires et autres actes relatifs aux îles, îlots, graviers, alluvions, atterrissements et vacants de la Garonne devant Coutures; gravier en litige avec la ville de Sainte-Bazeille; plans des îles entre Coutures, Sainte-Bazeille et Marmande (1631).

G. 90. (Registre.) — In-folio, 403 feuillets, papier.

1542. — Reconnaissances féodales, baux à fief nouveau, en faveur de Charles de Grammont, archevêque de Bordeaux, par divers, pour la ville et les environs de Coutures, l'île de Bornau.

G. 91. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1614-1686. — Vente à Guillaume de Luc-Majour, conseiller du Roi et maître des requêtes, moyennant la somme de douze mille livres, par le cardinal François de Sourdis, archevêque de Bordeaux, de la terre et seigneurie de Coutures, à cause des dégâts et empiètements causés par la Garonne dans la ville et la seigneurie (1614). — Transaction entre le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, et les syndics et consuls de Coutures, par laquelle ceux-ci, désirant rester sous la suzeraineté dudit archevêque, le supplient de faire annuler et invalider la vente précédente et s'engagent en échange à lui payer la somme de trois mille livres (1615). — Arrêt du Conseil du Roi, qui permet aux syndics et consuls de Coutures de lever et imposer sur leur communauté ladite somme de trois mille livres en faveur dudit archevêque (1615). — Liéves des rentes dues à l'archevêché de Bordeaux, à cause de la seigneurie de Coutures (1600-1672). — Reconnaissances féodales, baux à fief nouveau, en faveur de Louis d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Bordeaux, pour la ville de Coutures et les environs (1685-1686).

G. 92. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1435-1787. — Actes relatifs aux différends survenus, entre le juge de la juridiction de Coutures, représentant l'archevêque et les jurats de cette ville, au sujet du droit de police. Pièce produite : prestation de serment de fidélité à l'archevêque de Bordeaux, comme seigneur de Coutures, par les habitants de cette ville, en 1435. (1603-1681). Règlement pour la police de la seigneurie fait par ordre de l'archevêque, entre le juge et les consuls dudit lieu. — Résignations et provisions d'offices de judicature pour la ville de Coutures (1615-1659). — Tentative d'usurpation par le fermier de la terre d'Albret des droits de passage et de péage appartenant à l'archevêché sur la Garonne, devant Coutures (1683-1724). — Reconnaissance féodale pour une maison à la Beyrie, et diverses terres situées à Coutures, par André de Sabourin, conseiller au Parlement (1662). — Lettres patentes du Roi à l'effet de contraindre tous les tenanciers de la juridiction de Coutures, de quelque condition qu'ils soient, à venir rendre les hommages, faire les reconnaissances et aveux qu'ils doivent à l'archevêque de Bordeaux, comme seigneur de Coutures (1785). — État des biens acquis par Duval de Saint-Martin, de Mme la comtesse de Goas (1787). — Inventaire des titres et actes de la seigneurie de Coutures, en Bazadais, fait au XVIIIe siècle et comprenant l'analyse de quelques pièces depuis l'année 1276 : Transaction avec la communauté des habitants et Mgr Simon (de Rochechouart), archevêque, par laquelle il leur cède le droit de quête et de taille en échange d'un abonnement de cinq livres par feu (1276). — Verbal d'aliénation de certaines rentes en Queyries, paroisse de Cenon, pour le remboursement de ce qu'avait avancé l'archevêque pour le rachat de Coutures et de Lostrange (1586). — Arrêt du Conseil fixant les droits pour le passage de la Garonne à Coutures (1742). — Enquêtes à l'occasion de la pêche et droit de lalveau, ancien droit sur la Garonne, appartenant à l'archevêque (1527), et sur les prétentions du Roi de Navarre, seigneur de la terre d'Albret, relativement aux graviers et vacants devant Coutures (1543), etc...

G. 93. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1444-1612. — TERRE ET SEIGNEURIE DE LORMONT, près Bordeaux. — Coutumes et privilèges concédés, en 1444, à la sauveté et juridiction de Lormont et confirmés en 1612 par le cardinal de Sourdis : prestation du serment par les habitants de Lormont qu'ils paieront les redevances et obéiront à la justice du seigneur. Vente du vin, des bestiaux; supplice des criminels, obligation pour les hommes de l'archevêque d'accompagner celui-ci quand ils en sont requis; construction des maisons, incendies, dommages causés par le bétail, formalités à remplir avant de faire la récolte; entretien des chemins, crimes ou excès commis dans la juridiction; droit qu'a l'archevêque d'appeler ses vassaux de

Digitized by Google

Quinsac pour venir à Lormont faire le guet dans son palais ou y rétablir les murailles; épaves recueillies sur le rivage.

G. 94. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1330-1574. — Reconnaissances féodales en faveur de l'archevêque de Bordeaux, seigneur de Lormont, pour fiefs situés dans ladite paroisse Saint-Martin de Lormont : rue de Bassens, à Balignac, rue de Pey-Vidau, rue du Port, rue Pey-Arnou, rue qui va du port à Vayres, rue de Marcat, rue de Beyreyres. Personnes citées : Arnaud III (de Canteloup) archevêque (1330); — *Sede vacante*, 29 janvier 1346; — Bernard (de Cases) archevêque, 8 août 1351; — *Sede vacante*, 19 février 1351; — Guilhem de La Barqua, donzet (1351); — Bernard de Camps, chanoine de Comprian (1351); — Amanieu II (de La Mote), archevêque (1353-1355); — Pey Guitard, donzet (1353); — Pey de Lafitte, archiprêtre de Lesparre (1353); — Bernard deu Camin, vicaire perpétuel de Sainte-Croix (1354); — Arnaud de Maucalhau, bourgeois de Bordeaux (1355); — Bernard Ycher, archiprêtre de Benauges (1355). — Bail à fief nouveau en faveur d'Arnaud de Laborie, bourgeois de Bordeaux pour un *trens de desert ; au santuori*, dans la paroisse de Lormont, confrontant aux padouens d'Amanieu de Molon, donzet, et au roc de l'ermitage de Sainte-Catherine (1420); — six exporles pour la paroisse Saint-Martin de Lormont : à la Grand'Carreyre, rue du Palais, à Tersan (1353-1355); — adjudication en faveur de Thomas de Gombault, écuyer, de terres à Lormont; le bois de Lormont, provenant de la vente du temporel des ecclésiastiques et ayant appartenu à l'archevêque (1571); — hommage à l'archevêque, par Thomas de Gombault, écuyer, pour le bois de Lormont, appelé : Aux Croix (1574).

G. 95. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1421-1731. — Liève des dîmes et agrières pour la châtellenie de Lormont (1421-1428). — Liéves et extraits de reconnaissances pour Lormont, contenant les noms des tenanciers et la situation des fiefs, paroisses de Lormont, Bassens, Ambarès et Saint-Loubès (1582 à 1588-1631 à 1688). — Diverses reconnaissances pour Lormont : à Castaing et au Queyron (1531 et 1731). — Autres reconnaissances, baux à fief nouveau pour maisons et fonds de terre dans Lormont : à la Grand'Rue (1627-1726); — sentence du juge de Lormont contre les acquéreurs des vins de l'archevêque (1628); — vente par Guy de Voisin, écuyer, d'un bourdieu, appelé : à Voisin (1647). — Prise de possession par dame Anne Dumantet, veuve de Jean de Loyer, conseiller à la Cour des Aydes, du bourdieu de Puardon, à Lormont (1660). — Procès-verbaux de visite du château de Lormont et du palais archiépiscopal de Bordeaux, après les dégradations et les incendies commis par les gens de guerre (1650 et 1654). — Comptes des réparations faites au château. — Mémoire des biens acquis dans le bourg par le cardinal de Sourdis. — Comptes et reçus divers. — Supplique adressée à l'archevêque, par Hélie Bernard Ducasse pour les dommages-intérêts auxquels il avait été condamné par suite des travaux exécutés sur ses terres au-dessous de la terrasse du château de Lormont; lesquels travaux avaient miné et fait écrouler une partie de cette terrasse et même du château (1714).

G. 96. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier.

1421-1619. — Extraits des reconnaissances en faveur de l'archevêque de Bordeaux, par divers pour la paroisse Saint-Martin de Lormont (1421-1619). Cités : Pierre Pinet et Marie de Larsan (1422); — Pierre et Jean de Taurignac (1424); — Geoffre de Ramefort (1425); — Sauvetat de Lormont; — Honorable homme frère Estève Descisaux, ermite de l'ermitage de Sainte-Catherine, près Lormont (1428); — Jean de La Faille (1428); — le moulin de l'archevêque, la fontaine du Queyron, au santuaire, à la croix de pierre, grande rue, rue du Palais : Pierre de Rigolle, conseiller au présidial de Guyenne (1618); — Exporles et reconnaissances pour la paroisse Saint-Martin de Lormont en faveur des archevêques de Bordeaux, cardinal du Bellay (1545); — Prévost de Sansac (1582 à 1588); — cardinal de Sourdis (1611 à 1619); — copies informes de reconnaissances pour 1667.

G. 97. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1728. — Registre terrier de reconnaissances en faveur de l'archevêque de Bordeaux pour la terre et seigneurie de Lormont, paroisse de Lormont.

G. 98. (Liasse.) — 9 cahiers, papier.

1612-1789. — Sommation adressée par l'archevêque, Louis d'Anglure de Bourlemont, au chapitre Saint-André d'avoir, en qualité d'héritier de Henry de Béthune, autrefois archevêque de Bordeaux, à faire les réparations nécessaires au château de Lormont, lequel

Digitized by Google

tombe en ruines, notamment un mur du côté de Lormont et la balustrade de l'escalier, appelée : le fer à cheval (1683); — signification au sieur Joseph de Caressolle pour fiefs à Lormont; — procès-verbal et rapport détaillé de l'état de l'église et du château de Lormont dressés à la requête de dame Marie de Maniban, comtesse de Clermont, héritière de messire de Maniban, son frère, autrefois archevêque de Bordeaux, contradictoirement avec Mgr de Lussan, archevêque de Bordeaux (1745); — procès entre l'archevêque et divers tenanciers pour fiefs dans la châtellenie de Lormont : Jean Martin, du Carbon-Blanc, pour une maison; de Logerie pour une maison, rue du Carbon-Blanc; Pierre Micheau pour fiefs à Durand et à Queyron; redevance due par M. de Pichon, seigneur de Carriet, le sieur Baron à Pinpin; Peyronne Dupuy à Maleboyse (1612-1775). — Inventaires sommaires des titres, actes, reconnaissances, baux à bief, relatifs aux possessions de l'archevêché dans les paroisses de Lormont, Quinsac et Ambarès (1789).

G. 99. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 cahiers, papier; 3 pièces, papier.

1304-1787. — Fiefs divers dans le Bordelais. — Hommage en faveur de Bertrand (de Goth), archevêque de Bordeaux (le pape Clément), par Guitard de Fargues, chevalier, pour les paroisses de Portets, Arbanats, Lamothe d'Arbanats, avec les maisons environnées de fossés, et Castres. — Cité : Amalric de Saint-Amant, maire de Bordeaux, 10 mai 1304. — Deux exporles en faveur de l'archevêque, pour la paroisse Saint-Hilaire de Rions. Citée : noble Marie Makanan, femme de noble Arnaud de Gassies, écuyer, bourgeois de Bordeaux (1506 et 1531). — Reconnaissances et autres actes pour les fiefs de l'archevêque dans les paroisses de Paillet et de Rions (1727); — Reconnaissances en faveur de l'archevêché de Bordeaux, pour la ville et la paroisse de Rions, les paroisses de Paillet et de Cardan. Cités : Anne Néro, veuve de Pierre Barret, maître en chirurgie; — Thérèse Peros, veuve de Léonard Despiaut, écuyer, avocat au Parlement; — Georges Molas, chirurgien; — Jean de Groc, chevalier, conseiller du Roi, président à la Cour des Aydes de Bordeaux; Charles de Raoul de Beaumarais, écuyer; — Jean-Joseph d'Abadie, seigneur de Montmoitié (1784-1787). — Tableau synoptique, dressé par un feudiste, des diverses reconnaissances faites aux archevêques, en remontant jusqu'à Artus de Montauban, pour la ville de Rions en Albret. — Extraits des reconnaissances et plans partiels pour les fiefs de l'archevêché à Rions, Cardan et Paillet (1753).

G. 100. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1573-1704. — Vente par François Dubernet, seigneur de la maison noble du Luc, en faveur de Gratian de Mulet, écuyer, seigneur de La Plane, de la tierce partie de la dîme d'Eyzines (1573). — Reconnaissance en faveur de l'archevêque, par Gratian de Mulet, pour la dîme d'Eyzines (1582). — Partage de ladite dîme entre le chapitre Saint-André et ledit sieur de Mulet (1602). — Arrêt du Parlement au sujet de la dîme d'Eyzines que se disputaient les Feuillants, le sieur de Mulet et le chapitre Saint-André (1608). — Transaction au sujet de ladite dîme entre les Chartreux et le chapitre Saint-André (1649). — Procès entre le curé d'Eyzines et les Chartreux au sujet d'un dîmon que ces derniers possédaient dans ladite paroisse (1704). — Baux à ferme des prés de Ludon, appartenant à l'archevêché (au pré de l'archevêché) (1626-1664).

G. 101. (Liasse.) — 26 pièces, 4 cahiers, 6 plans, papier.

1414-1755. — Liève des fiefs situés dans la paroisse de Cenon, relevant de l'archevêché de Bordeaux (1414-1694). — Extraits des terriers pour les paroisses de Cenon et de Floirac (à Trugeyt, au port de Colom, au plantier de l'archevêque, à Port-de-Mons, à Port-Peyron, etc.). Cités : Martin Bertrand et Jean Vacquey; Tarneau, conseiller au Parlement (1418-1614). — Baux à fief en faveur de Jeanne de Junqueyres, femme de Jean Ferradre; Pierre Rostaing, Pellegrine de Collignan (1421-1682). — Liéves, baux, ventes, reconnaissances féodales, échanges, pour les paroisses de Cenon et de Floirac (1610-1755). Cités : Léonard Déjean, procureur, syndic de la ville de Bordeaux; les bénéficiers Saint-Michel; Jeanne de Guilloche, Marguerite de Carle, Léonard Desnanots, Jean-Léon de Métivier, chevalier, président à la Cour des Aydes; Jean Geoffre de La Rebuffie, écuyer, seigneur de La Perière; Jean de Martin, conseiller du Roi; Emmanuel Hugla, bourgeois de Bordeaux. — Extraits des terriers pour les paroisses de Cenon, Bouliac, Camblanes et Floirac. Cités : Pierre Lopes, médecin; Guillaume Lacour, libraire; Pierre Leblanc, conseiller au Parlement; Marie de Baritault, veuve de Constantin (1662-1698). — Liève des agrières et rentes pour les vins en Queyrie, à Floirac, à Cenon et dans les graves de Bordeaux à Pessac (1632 à 1641 et 1755). — Hommage à l'archevêque par Jean Déjean, écuyer, conseiller du Roi, syndic de la ville de Bordeaux, pour la maison noble de Bourbonnet dans la palu de

Digitized by Google

Floirac (1673). — Application des titres dans les paroisses de Cenon et de Floirac. — Plans des fiefs de l'archevêché dans les paroisses de Cenon et de Floirac. — Plans des possessions de la maison de Monadey, possédées de 1467 à 1535 par la famille de Verteuil, seigneurs de la maison de Feuillas; plans du port de Mons, du plantier de l'archevêché et de Lamothe de Mons (1754). — Procès pour les fiefs situés dans les paroisses de Floirac, Bouliac, Camblanes, Saint-Caprais, Baurech, Pompignac et Tresses (XVIIe et XVIIIe siècles).

G. 102. (Registre.) — In-folio, 460 feuillets, papier.

1310-1682. — Extraits des reconnaissances en faveur de l'archevêché, pour les paroisses de Cenon (en Queyries) et Floirac (à la Souys). Cités : Jean de Guilloche, seigneur de La Loubière (1585); Jean Vaquey.

G. 103. (Registre.) — In-folio, 418 feuillets, papier.

1308-1718. — Liève des fiefs possédés par l'archevêché dans les paroisses de Cenon et de Floirac. Cités: René de Rostaing, écuyer (1500); Jean de Pontcastel (1548) à Léonard Desnanots, jurat de Bordeaux (1614); Jean de Guilloche, écuyer (1545).

G. 104. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1308-1456. — FIEFS DIVERS DANS LE PÉRIGORD ET LA SAINTONGE. — Hommage à l'archevêque de Bordeaux par Roland Vigier, damoiseau, fils de feu Bertrand Vigier, chevalier, de Montguyon, pour le fief de Labarde dans la paroisse de Neuvie, le fief de Gaynac dans la paroisse de Clayrac, la forêt de Confolens et les maisons dans le bourg de Saint-Aigulin. Exporle : une paire de gants blancs : acte passé dans l'ancienne maison du Temple de Grave, à Bordeaux (1308). — Hommage à l'archevêque par Archambaud Lambert, fils de Guillaume Lambert, donzet, et Arnaud du Sault, chevalier, curateur dudit Archambaud Lambert, pour fiefs dans la paroisse Saint-Privat, appelé de Muret, et dans les paroisses de Festelens, Chassaignet, Barsac, Saint-Seurin (1316), à l'exporle d'un marbotin d'or. — Hommage par Hélies de Gourson pour fiefs en Saintonge (1330). — Hommage par Hélie Gardrard de Chalais, donzet, pour la dîme de Saint-Christophe, diocèse de Périgueux et paroisse de Rouffiac (1332). — Hommage par Pétronille Lambert, damoiselle, fille et héritière de Guillaume Lambert, et veuve d'Hélies de Malayol, chevalier, pour le maynement de Mureil dans la paroisse de Saint-Privat, en Périgord (1336). — Hommage par Guillaume Brun, pour la maison noble de Cosnac et pour diverses dîmes dans les paroisses voisines. Exporle : un arc avec sa corde de soie verte (1417). — Hommage par noble Jean de Lafaye, donzet, héritier de Vigier de Montguyon, pour fiefs dans les paroisses de Neuvic, Clayrac et la forêt de Confolens (1416).

G. 105. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1301-1681. — Extraits des hommages à l'archevêque de Bordeaux, par Hélias de Chalais, chevalier (1301); par noble François de Talleyrand, chevalier (1521), et par Charles de Talleyrand, chevalier (1451), pour fiefs en Périgord. — Hommage par Vallette de Chalais, pour fiefs en la seigneurie de Chalais (1304). — Deux hommages par Raymond Talleyrand, seigneur de Chalais et de Gardrad de Chalais, pour la seigneurie et dîme de Chalais, en Saintonge (1332). — Hommage par Charles de Talleyrand, seigneur de Chalais, pour ladite seigneurie (1451). — Mémoires pour la seigneurie de Laroche-Chalais, depuis 1464 jusques en 1523. — Transaction entre messire Daniel de Talleyrand de Grignaulx, prince de Chalais, et Bertrand de Latour, écuyer, seigneur de Latour, au sujet du droit d'hommage pour certaines parties de la seigneurie de Chalais (1594). — Hommage à l'archevêque de Bordeaux, seigneur de Montravel, Belvès, etc., par Jean de Grignols, chevalier, seigneur de Bomes, de Borie, de Monmalan, pour dîmes inféodées dans les paroisses de Saint-Christophe et de Saint-Avid, diocèse de Périgueux (1608). — Vente par Jean-Louis de Cardaillac, chevalier, seigneur de Saint-Servy, et de dame Isabelle Martel, en faveur de François de Ségur, chevalier, seigneur du Grand-Puch, de la maison noble de Villette, paroisse et juridiction de Saint-Aigulin (1654). — Sentence arbitrale entre Jacques de Nompar de Caumont, seigneur et baron de Lafaurie, et Daniel de Talleyrand de Grignols, seigneur de Beauséjour, prince de Chalais (1606). — Prise de possession de la terre et seigneurie de Coiron, par Daniel Verdier, seigneur de Saint-Vallier (1654). — Mémoire relatif aux lods et ventes dus à l'archevêché pour la principauté de Chalais (1681). — Mémoire d'Adrien Blaise de Talleyrand, prince de Chalais, marquis d'Excideuil, contre la sommation qu'il a reçue de rendre hommage au Roi (1667). — Relevé des titres pour ladite seigneurie de Chalais et pièces diverses y relatives (1681).

Digitized by Google

G. 106. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1301-1674. — Fiefs divers en Saintonge, Périgord, Bordelais, Bourgès et Blayais. — Hommage à l'archevêque de Bordeaux, par Henry de Barbezieux, pour le marquisat de Barbezieux en Saintonge (1302); plusieurs lettres et mémoires relatifs audit marquisat (1674). — Hommage à l'archevêque de Bordeaux par : noble baron Hélie de Chalais, pour la châtellenie de Chalais (1301); Bertrand de Samonhac, donzet, pour la dîme de la paroisse de Puisseguin et revenus en la paroisse Saint-Denis sur l'Isle en Bordelais (1304); le seigneur de Montmaurel pour fiefs en Périgord (1304); Guitard de Fargues, fils de Gaillard de Fargues, chevalier pour les paroisses de Portets, Arbanats et Lamothe d'Arbanats et Castres (1304); — Pierre de Bordeaux pour fiefs en Queyries de Bordeaux (1305); — Foulques de Matha pour dîmes en Bourgès et en Blayais (1307); — Gaillard d'Auzellac, donzet, seigneur dudit lieu pour le repaire noble de Puyguidon en la paroisse de Saint-Quentin, diocèse de Périgueux et la seigneurie de Moret ou Muret (1316); — Bernard de Barrière pour dîmes en diverses paroisses du Périgord (1327); — Itier de Saint-Astier pour fiefs dans la paroisse d'Aux en Saintonge (1327); — noble Gaillard de Goth, seigneur d'Arbanats, pour fiefs en Arbanats et Portets et de Lamothe d'Arbanats en Bordelais, excepté la haute justice (1328); — noble Brandele de Caumont, pour le château de Montpouillan en Bazadais, et les terres de Barbiguières et de Mornac dépendant de Belvès en Sarladais (1458); — Raymond Faure pour fiefs dans la paroisse de La Roquette en Montravel (1471); — noble Jacques Mosnier de Fauguerolles pour ladite seigneurie de Fauguerolles, au diocèse de Périgueux (1528); — vente de la dîme de Saint-Maurillon en Bordelais, par Bernard Olivier à Guillaume Jordan de Cabanac, sous la réserve des droits de l'archevêque (1304); — afferme par Ayquelin de Mote de dîmes dans la paroisse de Saint-Quentin (1331).

G. 107. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1214-1731. — Terre et seigneurie d'Ambleville, en Saintonge, fiefs dans la vicomté de Lanquais. — Reconnaissance féodale par Arnaud d'Ambleville, chevalier, lequel, voulant se placer sous la protection de l'archevêque de Bordeaux, déclare renoncer à son franc-alleu et tenir sa seigneurie d'Ambleville dudit archevêque au devoir d'un marc d'argent (1214); — extrait d'un hommage rendu en 1307 par noble Guilhem, seigneur d'Ambleville, diocèse de Saintes, à l'archevêque de Bordeaux, pour ladite seigneurie d'Ambleville; — hommage rendu à l'archevêque de Bordeaux par François Jourdain, chevalier, seigneur d'Ambleville, pour ladite seigneurie et ses dépendances, et pour les biens qu'il possède dans les châtellenies de Bouteville et d'Archiac (1538); — expédition en forme de quatre différents actes retenus par les notaires au Châtelet, dont l'un contient une quittance de lods et ventes de la somme de huit mille livres donnée par H. de Béthune, archevêque de Bordeaux, à Amanieu d'Albret, acquéreur de la terre d'Ambleville, lesdits actes montrant que la seigneurie d'Ambleville est de la mouvance de l'archevêché (1657); — arrêt du Conseil du Roi qui déclare que la seigneurie d'Ambleville est à la mouvance de l'archevêque et oblige François Amanieu d'Albret, chevalier, à en faire hommage aux archevêques de Bordeaux (1657); — contrat de vente par Jacques Henry de Lorraine, marquis d'Ambleville, en faveur d'Etienne, marquis de Guinol, comte de Monconseil et de Cécile-Thérèse-Pauline Réoult de Curzay, son épouse, de la seigneurie d'Ambleville (1731); — mémoire sur la mouvance de cette seigneurie; — hommage à Pierre II, archevêque de Bordeaux, par Jean, abbé du monastère de Cellefroin, en Poitou, pour ladite abbaye (1336); — reconnaissance par François Mathias en faveur de Frédéric Maurice de La Tour d'Auvergne, baron de Limeuil, vicomte de Lanquais, pour fiefs dans ladite vicomté, où se trouve nommé un tènement appelé « de Monseigneur l'archevêque » (1667); — mémoire d'un religieux de l'abbaye de Nanteuil, au diocèse de Poitiers, contre la congrégation des Exempts à laquelle un moine sacristain de l'abbaye de Saint-Sauveur de Blaye avait voulu agréger la première, qui relève directement du siège métropolitain de Bordeaux (1686), et a prêté plusieurs fois, notamment en 1313 et en 1364, serment de fidélité et hommage aux archevêques.

G. 108. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1308-1685. — Terre et seigneurie de Montboyer, en Saintonge, fiefs divers dans le Périgord. — Hommage à l'archevêque de Bordeaux, par Raymond de Montboyer, chanoine de Saintes, pour le fief d'Avalhac et autres qu'il possède en Périgord et en Saintonge (1308). — Hommage à l'archevêché par Itier de Saint-Astier, chevalier, seigneur de l'Isle, pour les fiefs qu'il possède en Périgord (1363). — Sentence arbitrale relative à la terre de Montboyer, par laquelle Jacques Nompar de


Digitized by Google

Caumont, chevalier, baron de La Force, lieutenant général en Béarn et en Navarre et seigneur de Montboyer, est déchargé de l'hommage de ladite terre de Montboyer (ou château Jollet), envers Daniel de Talleyrand de Grignols, seigneur de Beauséjour, prince de Chalais (1606). — Accord passé entre le chapitre Saint-André et les héritiers de Mgr de Béthune, archevêque de Bordeaux, au sujet de la terre de Montboyer en Saintonge, relevant de l'archevêché (1685). — Mémoire dans lequel la terre de Montboyer est prouvée être tenue en parage ou franc-alleu conventionnel avec le prince de Chalais, qui en rend les foi et hommages à l'archevêque de Bordeaux : l'autre parager ne devant ni foi ni hommage, ni lods et ventes, en exécution des anciens partages et traités passés entre les princes de Chalais et les seigneurs de Beaupoil et de La Force en 1369, 1457, 1501, rappelés dans une sentence arbitrale rendue entre les princes de Chalais et le seigneur de La Force, le 15 juillet 1606. — Dénombrement présenté au sénéchal de Saintonge, par Guy d'Angoulême, écuyer, pour la seigneurie de Curat, située paroisse de Curat, principauté de Chalais en Saintonge (1539).

G. 109. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 6 cahiers, papier, 90 feuillets; 3 pièces, papier.

1306-1569. — Fiefs divers dans le Blayais. — Reconnaissances féodales en faveur de l'archevêché pour la paroisse de Saint-Sauveur de Blaye (sobre l'estauh) (1388-1476), et pour la paroisse de Plassac (au-dessous de la chapelle de Notre-Dame de Montuzet) (1538); extraits des reconnaissances pour le Blayais : paroisses de Cars et de Saint-Martin La Caussade (1466); — reconnaissances féodales en faveur de l'archevêque par Jean de Lagorce pour Saint-Martin La Caussade (1538); par Guillelmine de Lamothe pour les paroisses Saint-Sauveur et Saint-Romain de Blaye (à l'estaub, aux Mothels) et paroisse de Saint-Genès de Cars (à la revey). — Exporle : *ung boiset de civade à la mesura civadeyra de Blaya et per ung pichey et mech de bin à la mesure de Blaya et per mech pau de froment à la forma deu monastey de Sent-Roman de servici et per ung deney et mealha,* etc. (1457). — Requête à l'archevêque de Bordeaux par Pierre Prévost, archer de la compagnie du sieur de Lansac, au sujet de certains biens situés à Blaye dans la jouissance desquels il avait été troublé (1563). — Lièves des rentes dues à l'achevêque pour ses fiefs situés dans le Blayais (1565). — Commission donnée par Henry, prince de Navarre, gouverneur du duché de Guyenne, et Henry de Bourbon, prince de Condé, pour faire les baux à ferme des biens ecclésiastiques situés dans la ville et châtellenie de Blaye, Vitrezays et pays Bordelais et en toucher le montant (1569); — quittance donnée par le receveur commis par les princes de Navarre et de Condé au fermier des rentes de l'archevéché de Bordeaux pour l'année 1659.

G. 110. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 6 cahiers, papier.

1305-1705. — Fiefs dans Bordeaux et banlieue. — Hommage à Bertrand, archevêque de Bordeaux, *in summum pontificem electo,* par Pierre de Bordeaux, pour fiefs dans ladite ville et en Queyries (24 juillet 1305). — Vente par Mabile de Loupiac, veuve de Hélias de Carpentey, bourgeois de Bordeaux, d'une maison paroisse Saint-Projet relevant de l'archevêché. Cette maison avait été possédée par noble homme Arnaud de Curton (1380). — Reconnaissance en faveur de François, archevêque de Bordeaux, par le prieur de Cayac pour une maison située rue Entre-deux-Murs (1396). — Deux baux à fief pour la paroisse de Bègles : à l'estey major, au plantey du Casse (1420-1421). — Extraits de reconnaissances en faveur de l'archevêque, du chantre de Saint-André et de l'hôpital Saint-Louis, pour un fief situé à Porte Dijeaux, paroisse N.-D. de Puy-Paulin (1476-1759). — Extraits des reconnaissances pour le tènement de Lapoche, situé rue Tronqueyre, à Saint-Seurin (1352-1705). — Extraits des reconnaissances pour la paroisse de Pessac : au bois de l'archevêché, au grand et au petit Casau, au pape Clément, à La Mothe, à l'archevêché, à cabra-morta (1492-1682). — Extraits des reconnaissances pour les graves de Bordeaux: au plantier Saint-Genès, à Saint-Genès (*alias* : aux aygarts), devant le porge, au plantier de Carignan, au plantier Saint-Nicolas, aux gahets, à Saint-Laurent d'Escures, aux *arenas vieux* de Saint-Genès, au plantier de Saint-Crapasi, à Campeyrant (1466-1566); — trois reconnaissances pour la ville de Bordeaux (1432-1490); extraits des reconnaissances pour les palus de Bordeaux (1429-1465). — Arrêt du Parlement qui ordonne que le quart des revenus de l'archevêché sera employé aux réparations du palais archiépiscopal et principalement des prisons de l'archevêché (1505).

G. 111. (Registre.) — In-folio, 227 feuillets, parchemin.

1455-1477. — Baillettes et reconnaissances en faveur de l'archevêché pour la ville de Bordeaux, paroisses de : Saint-Christoly, Saint-Mexant, Saint-

Digitized by Google

Pierre, Saint-Paul, N.-D. de Puy-Paulin, Saint-Seurin et les graves, palus et Saint-Genès. Plus pour les paroisses de Floirac, Cenon et Queyries, Sadirac, Artigues, Cantenac, Lormont, Bassens, Rions, et pour le Blayais : paroisse de Saint-Martin-la-Caussade, Saint-Genès de Segonzac et Saint-Paul de Cars (table très complète).

G. 112. (Registre.) — Grand in-folio, 103 feuillets, parchemin; plusieurs lettres initiales ornées.

1486-1520. — Registre terrier des reconnaissances en faveur de l'archevêché pour la ville de Bordeaux, paroisses de : Saint-Christoly, Saint-Éloy, Sainte-Eulalie, Saint-Mexant, Saint-Michel, Saint-Paul, Saint-Pierre, Notre-Dame de Puy-Paulin; palu et banlieue de Bordeaux. — Et pour les paroisses de Bassens, Ambarès, Cenon, Sadirac, Cars, Floirac et Saint-Martin-la-Caussade en Blayais.

G. 113. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1518-1756. — Redevances, baux, reconnaissances féodales en Bordelais. — Baux à ferme par l'archevêché, en faveur de divers, pour les paroisses de Ludon, Tabanac, Loupes, Bonnétan, Saint-Germain du Puch; baux des revenus des sceaux de l'archevêché et de divers greffes ecclésiastiques, et en particulier du greffe de l'officialité de Bordeaux (1518-1519). — Reconnaissances féodales pour la ville de Bordeaux et les Graves. — Reconnaissance pour noble homme Me Guillaume de Bordeaux, seigneur de Tornequec, pour Quinsac (1538-1541). — Extraits des reconnaissances pour fiefs à Saint-Seurin (à Naujac, au Moulin-à-Vent, à Terre-Nègre) (1423), et pour les paroisses Sainte-Eulalie et Saint-Éloy, au lieu de La Petite-Taupe, à Bordeaux (1575-1776). — Redevances dues à l'archevêché pour la ville de Bordeaux et les paroisses de Bouliac, Floirac, Carignan, Villenave, Pompignac, Saint-Loubès, Yzon, Sadirac, Baurech, Quinsac, Camblanes, La Tresne (1548). — Liève des cens et rentes pour Bordeaux et les environs (1566 et 1599). — Liève des agrières pour les graves de Bordeaux, depuis Pontlong jusqu'au Palais-Gallien et à Pessac (1597). — Extraits des reconnaissances pour la ville de Bordeaux (1540). — Extraits des reconnaissances pour les menus cens et rentes dus à l'archevêché (1580). — Échange entre le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, et Éléazar de Tustal, écuyer, sieur de Creme et de Cazallet, de la seigneurie de Calamiac, avec droit de baronnie, située dans la paroisse de Sadirac, contre le fief de Pipas à Saint-Seurin-les-Bordeaux (1614).

G. 114. (Registre.) — In-folio, 472 feuillets, papier.

1280-1693. — Extraits des reconnaissances en faveur de l'archevêché, pour la ville de Bordeaux, paroisse Sainte-Eulalie (rues du Hâ, de Bassens, ou rue du Petit-Puy, des Étuves, Pailheyre, Ségur, fossés des Tanneurs, fossés des Ayres, rue du Cahernan, ou Grande-Rue; rue du Petit-Cahernan, rue du Collège de Guyenne, rue d'Entre-deux-Mers. — (Table intéressante à cause des noms anciens des rues de Bordeaux.)

G. 115. (Registre.) — In-4°, 204 feuillets, papier.

1367-1724. — Extraits des reconnaissances en faveur de l'archevêché, pour la ville de Bordeaux, paroisses : Saint-Pierre, Saint-Siméon, Saint-Projet, Sainte-Eulalie, Saint-Paul, Saint-Christoly, Saint-Remy, Saint-Michel, Puy-Paulin, Sainte-Colombe. (Table.)

G. 116. (Registre.) — In-folio, 510 feuillets, papier.

1414-1725. — Extraits des reconnaissances en faveur de l'archevêché, pour la ville de Bordeaux, paroisse Sainte-Eulalie, rues : Saint-Antoine, de la Voûte du Pelat, du Petit-Casau de Saint-Antoine, devant le cimetière Sainte-Eulalie, derrière le Peugue, rue des Carmes, fossés des Cordonniers ou des Tanneurs, rue du Portail des Carmes, rues du Petit-Puy, Saint-Éloy, de la Majorie, tournepique du Hâ; Portail du Far, des Nougueys, du Puch-Crabey, joignant les murs de ville, devant le Puits-Neuf, devant le Tombareu, rue de Bertrand Boson, rue des Feuillants. (Table.)

G. 117. (Registre.) — In-folio, 445 feuillets, papier.

1414-1725. — Extraits des reconnaissances en faveur de l'archevêche pour la ville de Bordeaux, paroisse de Saint-Christoly, rue Mimisan, Saint-Paul ou de Malemort, Magudas, à la Fourcade de Castillon. (Table.)

G. 118. (Registre.) — In-folio, 450 feuillets, papier.

1414-1726. — Extraits des reconnaissances en faveur de l'archevêché pour la ville de Bordeaux, paroisse Saint-Éloy : rue de Gourgue, ou Rostaing, ou du Petit-Cahernan, etc.; paroisse Saint-Michel : rue de l'Oulme de Papon, rue du Porge Saint-Jean ou à la

Digitized by Google

Guirlande, etc.; paroisse Sainte-Colombe; paroisse Saint-Pierre : rue du Petit-Judas ou Saint-Pierre, rue Obscure ou de Gassies, ou autrement de Lalande. (Table.)

G. 119. (Registre.) — In-folio, 430 feuillets, papier.

1420-1725. — Extraits des reconnaissances en faveur de l'archevêché pour la ville de Bordeaux : Saint-Remy, Saint-Projet, Saint-Siméon, Saint-Mexant et Puy-Paulin.

G. 120. (Liasse.) — 48 pièces, papier; copies du XVIIIe siècle.

1421-1466. — Extraits des reconnaissances pour la ville de Bordeaux et les paroisses de Bassens et de Quinsac. — Cités : noble dame de Trenque de Borbon, femme de Jean de Jales, chevalier; Pierre de Loupes, épicier de Sainte-Colombe; Guiraud de Ségur, marchand et bourgeois; Nolot de Blaye, licencié ès-lois, juge de Gascogne; Pierre Berland, de la paroisse d'Avensan; Guilhem Richard de Cordelo, écuyer, bourgeois de Bourg; Jean de Caupène, seigneur de Cantemerle, écuyer; Pierre Eyquem, cabaretier; Jean Estève, écuyer, Arnaud Rostaing, citoyen de Bordeaux; Jean de Fumel, hospitalier de l'hôpital Saint-André.

G. 121. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 3 cahiers in-fo 97 feuillets, papier.

1449. — XVIIIe siècle. — Extraits de reconnaissances faites en faveur de l'archevêché, sous les règnes de David, Pey-Berland, Blaise de Greely et Artus de Montauban (XVe siècle). — Extraits des reconnaissances pour la paroisse Saint-Seurin, La Palu, Pessac, et un dixmon inféodé dans la paroisse de Barsac (XVIIIe siècle). — Liève des reconnaissances pour la ville de Bordeaux et les paroisses voisines (1449). — Extraits des reconnaissances pour la ville de Bordeaux (1540). — Plusieurs reconnaissances pour la rue des Pignadoux (1602): les rues Saint-Christoly, Sainte-Catherine (1649); la maison de Monadey, près Saint-Siméon (1690). — Reconnaissance pour la dime de La Tresne, par Gratiane de Gassies, fille de Grimond de Gassies, en faveur de Jean de Foix, archevêque. — Extrait du pouillé général du diocèse de Bordeaux pour la paroisse Sainte-Colombe : chapelles de Bertrand de La Relie, Baisseau-Aysselin, Guilhem Crop, Guillaume Gaillard, Ramonde Hosten, Nicolas Henry, Catherine Daste, Guilhem Ducasse, Dignan, Arnaud de Lestage, Gaillard Claucestre.

G. 122. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 9 cahiers in-fo, 298 feuillets, papier et 25 pièces, papier.

1602-1772. — Bail à ferme de tous les revenus de l'archevêché par le cardinal de Sourdis, en faveur de Pierre Dathia, bourgeois et marchand de Bordeaux, pour le prix de douze mille livres tournois par an, et divers devoirs (1602). — Extraits des reconnaissances relatifs aux exporles et aux rentes dues par les fiefs situés dans les palus de Bordeaux (1613-1618). — Extraits des reconnaissances faites sous le cardinal de Sourdis pour Bordeaux et les paroisses voisines (1602-1628). — Reconnaissances pour la ville de Bordeaux, le faubourg Saint-Seurin; achats de fiefs derrière le château du Hâ (1640-1683). — Extraits des reconnaissances, pour la ville de Bordeaux, des fiefs auxquels, outre l'archevêché, prétendent d'autres seigneurs (1644). — Extraits des reconnaissances pour Bordeaux et paroisses voisines : Lormont, Pessac, Le Bouscat, etc. (1661-1667); — livre des recettes des rentes dues à l'archevêché pour les fiefs situés dans Bordeaux (1644); — actes de vente et d'échange de fiefs appartenant ou relevant de l'archevêché, pour la palus de Bordeaux (1633-1772). — Reconnaissances, baux à ferme, locations, pour Bordeaux, paroisses Sainte-Eulalie, Saint-Seurin, Saint-Paul, près le château du Hâ; Saint-Christoly, rue du Peugue; pour le fief de Pipas et le fief de Bellebat, situé en Saint-Seurin, dans les marais de l'archevêché. — Bail à ferme du bourdieu de Bellebat, avec les marais en dépendant, derrière le château du Hâ (1601-1682-1729).

G. 123. (Liasse.) — 43 pièces; 4 cahiers in-fo, 52 feuillets, papier.

1601-1685. — Marais de la Chartreuse et de l'archevêché. — Acquisition en faveur de l'archevêché par le cardinal de Sourdis du bourdieu de Bellebat, situé dans les marais de l'archevêché (1625). — Procès de l'archevêché contre Conrad Gaucem, marchand flamand, fermier des marais dont il avait entrepris le dessèchement; transaction et paiement d'indemnité audit Conrad Gaucem; statuts du syndicat des marais homologués par le Parlement (1685). — Achats de fiefs derrière le château du Hâ. — Procès-verbal de l'état des ruines de Bellebat (1613-1656). — Pièces relatives à la métairie de la Peyrotte (ou la Grange-Vieille) enclavée dans les marais de Bordeaux. — Baux à ferme; travaux à exécuter ordonnés par le syndicat; plusieurs actes de procédure (1617-1664). — Actes divers passés entre l'archevêché et les Chartreux,

Digitized by Google

relatifs aux marais (transactions, assignations, mémoires, chapelle ardente) (1620-1659). — Transaction entre l'archevêque Henri de Sourdis et les religieux de la Chartreuse, relativement à la succession du cardinal de Sourdis (1632). — Actes divers passés entre l'archevêché et les jurats de Bordeaux, le chapitre Saint-André et les Feuillants, relativement aux marais (ventes, échanges, transactions, mémoires) (1667-1673). — Agrières des fiefs de l'archevêché dans les marais de Bordeaux (1619-1649). — Liève des reconnaissances pour les paluds de Bordeaux, de 1487 à 1685.

G. 124. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

1663-1756. — Transaction entre Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, les jurats et la Chartreuse relativement au jardin de l'archevêché et à l'allée royale des marais dépendants de la métairie de Bellebat, appartenant à l'archevêché et servant de lieu de promenade publique pour les habitants de la ville (1673). — Baillette pour la rue de la porte d'Albret : l'archevêque concède la promenade publique établie par le cardinal de Sourdis (1673); — mémoires relatifs aux terrains échangés entre l'archevêque et la ville de Bordeaux en 1756 et situés sur la plateforme et les douves, près du petit séminaire; — à trois échoppes près du palais archiépiscopal (1680); — aux réparations à faire aux fossés qui séparent les prairies de la ferme de Bellebat et la ferme de la Peyrote, le long de la Garonne; — à des emplacements situés dans la rue Bouffard, hors la porte Saint-Germain. — Mémoires des livres et imprimés religieux fournis à l'archevêque par la boutique de Lacourt (1663); — comptes de charpenterie, menuiserie, mobilier du château de Lormont et du palais archiépiscopal, et fournitures de médicaments.

G. 125. (Registre.) — In-4°, 727 pages, papier.

1721-1727. — Ville de Bordeaux. — Registre-terrier des reconnaissances de terres et maisons en faveur de l'archevêché par divers tenanciers pour la ville de Bordeaux, dans les paroisses de Sainte-Eulalie : rues du Hâ, Pélegrin, des Étuves, Fossés des Tanneurs, Collège des Lois, Sainte-Eulalie, Saint-Antoine, du Cahernan ; — Saint-Michel : rues Maucaillou, des Faures, Somenudes ; — Sainte-Colombe : rues Poitevine, Saint-Pierre, des Argentiers, de la Mercy, Puits de Bagnecap, Saint-Siméon, Sainte-Catherine, Margaux, Mimisan, Porte-Dijeaux, sur le rempart, Saint-Christoly, Saint-Paul, Saint-James, entre les demi-lunes.

G. 126. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 15 cahiers, in-f°, 839 feuillets, papier.

1724-1760. — Livre des recettes des rentes pour Bordeaux (1724-1725). — Sommaires des titres et contrats pour les fiefs que l'archevêque possède dans Saint-Seurin (1754). — Transaction entre l'archevêque et les jurats au sujet d'un chemin derrière l'archevêché (1734). — Reconnaissances en faveur de Louis-Jacques d'Audibert de Lussan, archevêque de Bordeaux, à cause de son archevêché, pour la ville de Bordeaux par : — Guillaume Dubardon, procureur Sénéchal Présidial, au nom de Catherine Poulardo, sa femme, pour maison, rue du Palais-Gallien ; — Jean Pery, négociant, rue de la Croix-de-Lépine ; — Pierre et Bertrand Gaussens, menuisiers, rue du Palais-Gallien ; — Simon Lacourt, libraire, demeurant rue des Menuts, pour maison et jardin, rue du Palais-Gallien ; — Grégoire, tourneur de faïence, à la petite Taupe ; — Martial et Jacques Eyquem, vignerons au Bouscat, à Pissebouc ; — mention des rues Putey, des Capérans ou des Religieuses, Judaïque, Tronqueyre et Fondaudége. — Échange entre l'archevêque et les jurats d'une dépendance du bourdieu de Bellebat contre la plateforme de la ville près le château du Hâ (1756). — Extraits des reconnaissances des fiefs de la mouvance de l'archevêque situés à Bordeaux, divisés par paroisse et par rue (1753). — Mémoire du chapitre Saint-Seurin relatif à la directe mise en paréage avec ledit archevêque sur maisons et terrains situés grande rue du Palais-Gallien (XVIIIe siècle).

G. 127. (Portefeuille.) — 2 cahiers, gr. in-f°, 112 feuillets, papier.

1754-1760. — Registre-terrier pour la ville de Bordeaux, paroisse Sainte-Eulalie. — Reconnaissances féodales pour maisons et jardins, paroisse Sainte-Eulalie, par : — Pierre Bellard, architecte ; Marie de Montferrand, religieuse; Jean Raymond de Lalande; François du Mirail, archidiacre, pour la rue du Hâ ; — Jean Gueyraud, avocat, pour la rue Pellegrin ; — Jean Pierre de Pontet, écuyer, pour la rue des Étuves; — Nicolas Taffart, conseiller en la cour ; Pierre Leydet, greffier à la Cour des Aydes; Pierre Antoine Darche, écuyer, pour les Fossés des Tanneurs ; — François Aymard de La Colonie. François Fabre, secrétaire de l'Intendance, pour les Fossés des Ayres ; — les religieuses de l'Annonciade, les religieuses Orphelines, Anne Coste, veuve du sieur de Gascq, pour la rue Saint-Eulalie; — Les Pères Feuillants pour la rue des Ayres ; — Marc de Chaperon,

Digitized by Google

seigneur de Terrefort; Elisabeth Lacornée, veuve de Jean Maurin; Jacob Peixotto, banquier; Philibert d'Alesme de Saint-Clément, pour la rue du Cahernan; — Les PP. Chartreux; Jean de Raymond de Lalande, conseiller.

G. 128. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1782-1784. — Reconnaissances de maisons et jardins en faveur de l'archevêché pour la ville de Bordeaux, situés dans les paroisses Saint-Seurin, Saint-Christoly, N.-D. de Puy-Paulin, Saint-Mexant, Saint-Siméon, Saint-Pierre, Saint-Michel, Sainte-Eulalie, et mentionnés dans les précédents articles.

G. 129. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets, papier.

1783-1788. — Liève de reconnaissances de maisons et jardins en faveur de l'archevêché pour la paroisse de Saint-Seurin de Bordeaux.

G. 130. (Registre.) — Grand in-folio, 320 feuillets, papier.

1783-1788. — Liève des reconnaissances rendues en faveur de l'archevêché pour les fiefs situés dans la ville de Bordeaux, rue des Remparts : François Amanieu de Ruat, conseiller; Grégoire, docteur médecin; — rue Montméjan : de Paty, seigneur de Bellegarde; — rue du Temple : Laurent de Loyac, conseiller; Antoine Dupérier de Larsan; — rue Margaux : Étienne François de Brassier, premier baron de Guyenne; — rue de la Mercy : Laroche Delpy; — rue de Gourgues : le président de Gourgues; — rue du Cahernan, le président Bienassis; Garat, conseiller; — rue des Offices, rue Maximilien, rue Monbazon : Barnabé Mel de Fontenay; — rue Boulan : dame de Monbadon; — rue du Hâ : Guillaume Merlet du Cypray.

G. 131. (Registre.) — In-folio, 292 feuillets, papier.

1785-1788. — Reconnaissances rendues en faveur de l'archevêché pour des maisons dans la ville de Bordeaux et situées dans les paroisses de Saint-Seurin, Saint-Christoly, N.-D. de Puy-Paulin, Saint-Mexant, Saint-Siméon, Saint-Pierre, Saint-Michel et Sainte-Eulalie. — Reconnaissances de terres et tènements situés dans les paroisses de la banlieue : Cenon, Floirac et Lormont, et nommément : le peyrat de la Bastide, le plantier de l'Archevêché, le port du Trujey; — la palu, la Canauleyre, la Loubière, Bourbonnais; — l'estey bieilh.

G. 132. (Registre.) — Grand in-folio, 37 feuillets, papier. Incomplet.

1788-1789. — Reconnaissances rendues en faveur de l'archevêché pour la ville de Bordeaux, paroisses de Sainte-Eulalie et Saint-Christoly et la banlieue de ladite ville, par Michel, architecte; Champeix, libraire; Lafargue, consul de la Bourse; dame Jacquette de Mons, vicomtesse de Lastours; Bonfin, ingénieur et architecte de la ville, etc., de maisons situées dans les rues de Gasc et Roulleau, hors des murs, Montbazon, hors de la barrière, Mériadeck, Rohan, Couturier, Mouneyra. — Armoiries de l'archevêque Champion de Cicé.

G. 133. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1301-1316. — Hommages du Périgord. — Vidimus d'un hommage-lige et serment de fidélité fait à Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, par « le bars » Hélie de Chalais, seigneur dudit Chalais, pour la ville et le château avec leurs dépendances, excepté toutefois le *bertelh* du château, sans autre devoir qu'un baiser; après lequel l'archevêque, en son nom et au nom de ses successeurs, prend ledit baron pour « son homme, son cavoy, et son baron » et l'admet à l'hommage, en présence de J. de La Caze, Ramon Judeu, R. Jauffre, En Gaillard de La Caze, Me Jauffre de Leynas, chanoine de Saint-Seurin, En P. de Daupian (du Pian), sous-doyen de Saint-André, Hélie de Cantelauze, prévôt de Saint-Émilion, Aymeri des Ayres et R. Vivian de Tropeyte : 12 juillet 1301, sous le règne de Philippe de France, et la mairie de En J. Vigier, maire de Bordeaux; — ledit vidimus délivré le 24 octobre 1316 à l'archevêque Arnaud (IV) de Canteloup par le clerc de ville Hélie Pomiers, sur l'ordre du sous-maire Ramond de Talence, en présence des jurats Bernard d'Aillan, R. Vidau, W. Rostan de Vigourous, et des témoins réunis en la cour de Saint-Eloi : Bertrand de Lafont, Vital de Salagar, R. Pierre et Jean Colomb, à la suite et en conformité d'une requête adressée dès le mois de mars 1316 à W. de Tholose, alors maire de Bordeaux, par le procureur de l'archevêché W. Conge, archiprêtre de Cernès. — Hommage plein rendu à Bertrand de Goth, dans le prieuré de Peyrac, au diocèse de Périgueux, par Alain de Montmoreau, chevalier, pour les fiefs de sa femme, qui ne sont pas spécifiés : 6 décembre 1304, le siège pontifical vacant par la mort du pape Benoit XI. — Hommage-lige au même archevêque, le 24 juillet 1305,

Digitized by Google

le jour même où il venait de recevoir l'acte du Concile constatant son élection au siège pontifical, rendu par Pierre de Bordeaux, chevalier, « *in tunicâ, sine cucufâ, gladio et zonâ, flexis genibus manibusque complosis,* » pour les terres qu'il possède à Bordeaux et dans les Queyries (le fief de la Tour-Blanche) : en présence d'Arnaud de Canteloup, archidiacre du pays Brulhois en Agenais, P. Arnaud, prieur de Saint-Macaire, Amanieu d'Albert et Arnaud Garsie de Goth, chevaliers. — Hommage fait à Arnaud IV de Canteloup, archevêque de Bordeaux, par Gardrat de Auzeilhac de la maison noble de Puyguidon, paroisse de Saint-Quentin en Périgord, au devoir d'un baiser : témoins, Ramnulfe de Brie, docteur en décret, Gaillard Barrière et P. Austier, et en présence des trois frères ou fils de l'hommageant : 25 janvier 1307. — Hommage, avec la formule du serment de fidélité et d'obédience, fait à l'archevêque de Bordeaux officiant pontificalement en l'église Saint-André (Arnaud IV de Canteloup), et imposant sa bénédiction comme supérieur ecclésiastique, en présence des abbés de Guîtres et de Saint-Sauveur de Blaye, de G. Arnaud, sacriste, Bernard de Montclarin, sous-chantre, Pierre d'Angoulême, official de Bordeaux, frère P. Itier, prieur de La Foye près Ruffec, et des curés de Saint-Ciers-d'Abzac, Targon, etc.; ledit hommage rendu par Jean de la Linha, en qualité d'abbé du monastère de Nanteuil, au diocèse de Poitiers.

G. 134. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin, latin.

1363-1396. — TERRE ET SEIGNEURIE DE MONTRAVEL. — Sommation adressée à l'archevêque par le chapitre Saint-André de ne pas transiger avec le comte de Périgord au sujet des terres que celui-ci avait usurpées dans Montravel et Bigarroque et de poursuivre l'instance commencée contre lui (1363). — Lettres d'Archambaud, comte de Périgord, adressées à ses vassaux, afin que ceux-ci ne portent pas obstacle à la restitution en faveur de l'archevêque de Bordeaux des châteaux de Montravel, Bigarroque et Sarlat; restitution stipulée par le traité de paix entre les Rois d'Angleterre et de France (1364). — Donation par Étienne de la Greblade au profit du nommé Méric, de la paroisse de Grézillac, de la moitié d'une terre située au lieu dit : à Foressac qui a été reconnue par ladite donation être un fief de l'archevêché (1396).

G. 135. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, de deux mètres de long; 46 pièces, papier.

1300-1644. — Liève des rentes dues à l'archevêché de Bordeaux pour fiefs possédés en la seigneurie de Montravel dans les paroisses de : Lamothe-Montravel, Saint-Michel, Vélines, Montcaret, Sainte-Aulaye, Saint-Seurin, Bonneville, Saint-Vivien, par : Gérard Dupuy, Hélias Dubourdieu (tènement de la Grave), Étienne Gayrard, B. Moulinier (terres à Virelade); — P. Dusolier (terres et vignes à Boriorte); — Hélias Benoît (vignes à Laborderie); — Hélias Dubreuilh (vignes à La Garde); — P. du Pontet (à la Clavette); — Gérard Allegret, maison au marché. — Liève des fiefs possédés par N. de Nogaret dans la juridiction de Montravel dont l'archevêque est seigneur : vente par Mathurin Blanc, écuyer, seigneur de Goujas, à Arnaud de Nogaret, du village de la Tricherie (1590); — reconnaissance par Marie Fouquet, veuve de Jean Bernard, en faveur de Jacob de Nogaret pour la Tricherie (1723); — donation par Arnaud de Nogaret, écuyer, à Pierre Eyquem de Montaigne, de terres dans la paroisse de Montcaret (au pré de Nogaret) (1566); — inventaire des titres remis à Garnier, feudiste de l'archevêché, pour la rénovation du papier terrier de la seigneurie de Montravel (1300-1724); — état général des rentes de la seigneurie de Montravel au XVIIIe siècle. — Extraits des reconnaissances rendues à l'archevêque par le seigneur de Nogaret pour le fief de Thomelin en Montcaret, en 1627, 1635 et 1651.

G. 136. (Carton.) — 10 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1309-1758. — Hommages à l'archevêque de Bordeaux, seigneur de Montravel et de Bigarroque par : Foulques de l'Orme pour les biens qu'il possède dans la juridiction de Montravel (1309); — noble Brandel de Caumont, chevalier, seigneur de Caumont et de Berbiguier, pour les châteaux de Monpouillan, de Berbiguier et de Mornac en Belvès (1458); — Mariotte Chaussade, damoiselle, veuve de Martial Chappui, pour la maison de Fontgravier en Montravel (1614); — Jean de Lafargue, seigneur de l'Isle, pour rentes sur fiefs nobles à Saint-Seurin des Prats (1604); — Jean de Leyrac, seigneur de Dorat, pour le tènement de Neyrac en Montcaret (1614); — François de Lazard, chevalier, seigneur de Monbadon, pour les rentes qu'il possède en Montravel (1621); — Anne de Vergoing, veuve de Gabriel de Bonneau, écuyer, seigneur de Montauzier (1627); — Jean de Tauzia, écuyer, au nom de dame Anne Descrambes, sa mère, veuve de Izaac de Tauzia, écuyer, pour des biens nobles dans la paroisse de Saint-Seurin des Prats en Montravel (1724 et 1736); — Marie-Françoise de Calvimont, veuve de Jacques-Henry de Durfort, habitant en son château de Lamothe-Montravel, pour

Digitized by Google

ledit château (1753); — Dénombrement par Philippe de Lageard, chevalier, seigneur de Monbadon pour les terres et prés qu'il possède dans la juridiction de Montravel (1554).

G. 137. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1306-1763. — Sommaires analytiques des hommages, reconnaissances, ventes, baux à ferme, procès, transactions, relatifs aux fiefs nobles situés en Montravel: le Grand Buisson démembré de Fauguerolles, Sainte-Eulalie, Balbeyron, Laroque-Vigneron, Mazières, Brydoire, etc. (1306-1763). — Transaction passée en la cour de l'official de Sarlat au sujet d'une donation de terre dans la paroisse de Saint-Chamassy *(sancti Heumachii)*, en la seigneurie de Bigarroque, entre Raymond Melon et Bernarde Melon, fille de Gérald Melon, sur le lieu dit de Puch-Brenoux (1364); — transaction passée dans la maison de Philipparie, procureur de l'archevêque André d'Espinay, avec une communauté d'habitants appelée: del Bruc, auxquels l'archevêque Blaise de Greelle avait donné à emphytéose sous un cens qui est réduit par accord, le village de Labrunie situé dans la paroisse de Couze, village que les emphytéotes présentent comme inculte et perdu dans les bois (1493); — investiture d'un moulin à nef sur la Dordogne, appelé le moulin de Mangon, par noble homme Bérard de Ségur, écuyer, seigneur de Verdière (Berderia) et du Puch, au nom et comme procureur de Pierre de Ségur, son frère, chanoine de Saint-André (1500). — Achat de deux journaux de terre dans la paroisse de Saint-Vivien en Montravel, mouvant de l'archevêché au devoir d'une rente en seigle, par P. Boisson (1508); lettres-patentes du Roi portant défense de couper les bois et forêts de l'archevêque de Bordeaux situés dans le Périgord (forêt de la Bessède) (1566). — Reconnaissance en faveur de damoiselle Jeanne de Martin, dame douairière de Laroque-Vigneron, de Mussidan et de la maison noble du petit Gurson, par David Grimard au nom de tous les siens, pour le village des Grimards dans la paroisse de Montazeau en Montravel (1593).

G. 138. (Registre.) — In-folio, 872 feuillets, papier.
(Copies et originaux.)

1308-1775. — XIVe-XVIIIe siècle. — Reconnaissances féodales, extraits, mémoires, requêtes et notes diverses avec les noms des tenanciers et vassaux, ainsi que les noms de lieux, pour les paroisses de Lamothe, Saint-Seurin, Sainte-Eulalie, La Roquette, Bonnefare, Montravel et Montcaret, Vélines, Saint-Viviens, Montpayroux et autres. — Inventaire général des titres de la seigneurie de Montravel; — table des revenus de ladite seigneurie.

G. 139. (Registre.) — In-folio, 234 feuillets, papier, français et latin.

1306-1775. — Titres relatifs aux droits de pêche et de passage possédés par l'archevêque de Bordeaux dans toute la juridiction de Montravel sur les rivières de Dordogne et de Lidoire, entre autres: hommage par tous les vassaux de la châtellenie de Montravel, nommément désignés (1306); — hommage par Arnaud et Hélies Itier, des péages qu'ils levaient dans ladite châtellenie (1364); — lettres-patentes de Charles VII, par lesquelles le Roi prend sous sa sauvegarde l'archevêque Pey-Berland et lui confirme tous ses droits et privilèges (1451); — bulle d'excommunication du pape Paul II contre les détenteurs des biens de l'archevêché (1467); — hommages, arrêts du Conseil, extraits de dénombrements, reconnaissances, baux à ferme, etc., relatifs aux graules ou pêcheries, aux droits de bac de passage sur la Dordogne, et la Lidoire et moulins à nef sous certaines redevances en argent et pour une partie du poisson qui se prendra [saumon, créac (esturgeon), colac (alose), lamproie].

G. 140. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1362-1743. — Sommaires analytiques des documents relatifs à la seigneurie de Montravel: hommages, dénombrements, aveux, baux à ferme, contrats de vente, d'achat ou d'échange, etc., avec la désignation des maisons nobles situées dans ladite seigneurie, relevant de l'archevêché; — hommages par —: Pierre Gaucelin de Castillon; Pierre Rampnol, capitaine; Arnaud Gaillard; Pierre de Montaigne, damoiseau; Guillaume Dorgueilh, damoiseau; Bernard de Flaujaigues, prêtre; Augier de Gurson, damoiseau; — François de Ségur, pour la maison noble de Saint-Aulaye (1584); François de Talleyrand, maison noble de Fouguerolles (1511); Pierre Gaucelin de Castillon, maison noble de Mazières (1306); Léon de Calvimont, conseiller, maison noble et vieux château de Lamothe (1519); — noble Pierre Eyquem, maison noble de Montaigne et Balbeyron située en la paroisse Saint-Michel en Montravel (1530); — Léonard de Mellet, maison noble de La Seguinie (1560); Jean Fournier, maison noble de Maupas (1340); André d'Essenault, maison noble du Puch de Gensac ou Monbreton (1631); Jean de Nogaret, maison noble de

Digitized by Google

Nogaret, 1486; Claude de Naucaze, chevalier, maison noble de Laroque-Vigneron (1686); Paul Delage, conseiller, maison noble de Saux ou Gastaudie (1627); Louis de Guron, maison noble de Guron (1530); Bertrand Charles de Montaigne, maison noble des Maroux, appelée Matecoulomb (1603); Michel de Ségur, maison noble de Montaigne et Balbeyron (1602). — Liste chronologique des archevêques de Bordeaux depuis 1300 jusqu'en 1743 : Bertrand III de Goth, élu pape en 1305; — Arnaud III de Canteloup (1305);—Arnaud IV de Canteloup (1305-1332); — Pierre II (1332-1345); — Amanieu I de Cases (1346-1348); — Bernard de Cases (1348-1351); — Amanieu II de Lamothe (1351-1360); — Philippe (de Chambarlac) (1360-1361); — Hélies II de Brémont (1361-1379); — Raymond II de Roqueis (1380-1384); — François I (1384-1389); — François II de Gocion (appelé François de Marme dans une pièce de l'hôpital de Libourne) (1389-1412); — David de Montferrand (1414-1429); — Pierre III ou Pey-Berland (1430-1457); — Blaise de Greelle, élu en 1456 du vivant de Pey-Berland, mort en 1463; — Artus de Montauban (1463-1478); — André d'Espinay (1478-1500); — Jean I de Foix (1501-1529); — Gabriel de Grammont (1529-1530); — Charles de Grammont (1530-1544); — Jean II de Bellay (1544-1553) — François III de Mauny (1553-1558); — Antoine Prévôt de Sansac (1560-1591); — François IV d'Escoubleau de Sourdis (1599-1628); — Henri II d'Escoubleau de Sourdis (1629-1645); — Henri III de Béthune (1646-1680); — Louis d'Anglure de Bourlemont (1683-1697); — Armand Bazins de Bezons (1698-1715); — François V Hélie de Voyer de Paulmy d'Argenson (1715-1728); — François VI, Honoré de Maniban (1729-1743); — Louis-Jacques d'Audibert de Lussan (1743).

G. 141. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin et papier.

1366-1742. — Reconnaissances et actes divers en faveur de l'archevêché à cause de la seigneurie de Montravel en Périgord. Cités : frère Arnaud Héberard, commandeur de Saint-Avid de Fumadière; Rudel de Seiches; — droits de péage sur la Dordogne; — Jean de Martin, écuyer, tènement de la Renaudie en la paroisse de Saint-Vivien; — dame de Bourdeille; — le sieur de Naucaze; — les paroisses de Breuil et de Sainte-Eulalie. (Table au commencement du volume.)

G. 142. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1364-1724. — Mémoire et pièces justificatives d'un procès soutenu contre les fermiers du domaine par l'archevêque Audibert de Lussan, pour la défense de ses droits de haute, moyenne et basse justice en la seigneurie de Montravel; inventaires des titres anciens, et production des suivants : — reconnaissance consentie par Jean de Léon et Jean de Tauzia, tant pour eux que pour Robin et Géraud de Tauzia frères, en faveur du cardinal André (d'Épinay), archevêque de Bordeaux, d'une terre en la paroisse de La Mothe, au lieu appelé au Nouguey-Blanchat, confrontant au demi-fleuve de Dordogne; — fulmination de monitoire apostolique faite par l'official de Bordeaux contre les détenteurs de moulins et pêcheries de l'archevêché (1472); — hommage-lige et serment de fidélité prêté à l'archevêque Hélie (H. de Brémond) par Arnaud Itier, fils de feu Guillaume de Gensac, au diocèse de Bazas, tant en son nom qu'en celui de son neveu et pupille Hélie Itier, pour la partie du péage qu'ils lèvent par terre et par eau dans la châtellenie de Montravel, lequel péage avait été possédé par Pierre de Montagne (1364). — Reconnaissance d'emphytéose en faveur de l'archevêque, faite à son procureur Jean de Bosco, archidiacre du Blayais et vicaire général du diocèse, par Jean de Latour, habitant de Juillac en Bazadais, sur dix-huit journaux de terre situés dans la paroisse de La Mothe, au lieu de l'Islot, confrontant au demi-fleuve de Dordogne (1494). — Dénombrement rendu au Roi par Gaston de La Touche, de sa maison de La Roque-du-Breuil, et de celle du Vigneron, situées dans la paroisse du Breuil, ainsi que de celle du Petit-Gurson, dans la paroisse de Montazeau (1611); — Dénombrements rendus aux archevêques, comme seigneurs de Montravel, par : — J. de Bonneau, seigneur de Literie, pour les terres de La Borie, l'ilot, le moulin de Tacon, Graveyron, dans les paroisses de La Mothe-Saint-Paixans et Saint-Seurin-de-Pratz; — par Marguerite de Lalanne, dame du Cros, des terres de Montaigne et de La Séguinie, pour le château vieux de La Mothe-Montravel, avec le droit de pêcherie (1627); — par Paul Delage, secrétaire du Roi, comme roi de Navarre, de biens sans nom confrontant à la Dordogne; — par J. de Leyrac, pour une maison dans le bourg de La Mothe. — Défense de l'archevêque Henri de Sourdis, seigneur de Montravel, à tous les vassaux de sa terre de faire reconnaître et exporler leurs fiefs avant d'en avoir rendu les hommages et devoirs dus audit seigneur (1645), et vérification des devoirs dus et des biens possédés par le couvent des Chartreux de Vauclaire dans la juridiction de Montravel. — Vérification du dénombrement des maisons nobles de Nogaret, Gouïas et Guron, comprenant aussi La Séguinie, et les lieux dits : Queyrey, Fontrigaud, Mercadit, Neyrac,

Digitized by Google

Favetaude, Sainte-Aulaye, moulin de Nasteringues, rendu par P. de Nogaret (1651). — Dénombrement par Daniel de Ségur, chevalier, seigneur de Ponchat, des biens nobles, pêcheries et moulins qu'il possède à charge d'hommage envers l'archevêque de Bordeaux, dans les paroisses de la juridiction de Montravel : le château de Faugnerolles, village de Cousteyre, moulin de Canterane, Mousquefolle, les Bregidons, les Sartres, Puychaurieu, Majouan, le Paradis-de-Duboscq, Roumane, Mazurie; la paroisse de Nasteringues, Libarde, la Chapellenie, Fontbaritaud, Gamache; la paroisse du Canet, la paroisse de Saint-Avid-du-Tizac, etc. (1651); — par François de Lageard, chevalier, seigneur de Monbadon et Semens, pour la paroisse de La Mothe-Montravel (1627); — par Isaac de Melet, sieur de Maupas, pour la maison de Labrousse; — par Marguerite de Lalanne, dame du Cros (1627), et Gabriel de Calvimont (1673), aux archevêques François de Sourdis et Henri de Béthune, pour le château de La Mothe et terres et moulins qui en dépendent: la Fourtonnie, le Bosc-du-Prieur, le ruisseau de Layssa, le bourg de La Mothe, La Peyrière, ou Bayard, Pissesome, champ de l'Estey, Coulombey, Saint-Seurin, etc.; — par Marie de Lanau, veuve de Charles de Calvimont, chevalier, pour la maison de Sainte-Aulaye, le passage du bourg et droit de pêche sur la Dordogue, du côté du Périgord, le moulin du Rivet, et La Mothe-Gratin, avec les tènements dits : la Pointe-des-Amiguets, Couly ou Sourège, Gascon, Rivet, *alias* Eymon, Trachis, *alias* Pontpeyrat, port de Gréal, Christanerie, au carrefour de deux grands chemins; dans la paroisse du Canet, les tènements de Brichaux, et Mas-Medeil; dans la paroisse du Bruilh des Champs, *alias* Goth ou Puyborda, les tènements de Canetaude, les Eymeries, Mas-Carbon, Puyparron; dans les paroisses de Vélines et de Nasteringues, le Bourdil, Pardaillan, Mas-Andry, l'Escribadey, Fontréal, Montpillà, Pas-de-Moulin dit des Mangons, en Saint-Seurin; Luganiac, autrement Bonnet, en Montcaret, La Marnoire, Esquinciam, grande et petite rivière de Colles (1724); — par P. de Nogaret, seigneur de Nogaret et Gouyas, pour ces deux maisons nobles, et sur les tènements de Toumelin, La Séguinie, Fontrigaud, Mercadil, La Tricherie, *alias* village des Allemands, etc. (1635). — Mémoire concernant le droit de pêche de l'archevêché de Bordeaux sur la rivière de Dordogne et terre de Montravel (1755).

G. 143. (Registre.) — In-folio, 690 feuillets, papier.

1497-1644. — Extraits des terriers, tables des tenanciers et des tènements, et comptes de recettes pour la seigneurie de Montravel.

G. 144. (Registre.) — In-folio, 628 feuillets, papier.

1600-1644. — Extraits des terriers, tables des tenanciers et des tènements, et comptes des recettes pour la seigneurie de Montravel.

G. 145. (Registre.) — In-folio, 580 feuillets, papier.

XVe au XVIIe siècle. — Table des tènements et des tenanciers, et extraits des titres pour la seigneurie de Montravel.

G. 146. (Carton.) — 12 cahiers in-fº, 620 feuillets, papier.

1684-1686. — Comptes des recettes des fermes et des quartières dues à l'archevêché pour les années 1684, 1685 et 1686, pour la seigneurie de Montcaret, dans la juridiction de Montravel.

G. 147. (Carton.) — 5 cahiers in-fº, 495 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Tables des tenanciers et des tènements pour les paroisses de Sainte-Eulalie, Bonneville, Bonnefare, dans la seigneurie de Montravel.

G. 148. (Registre.) — In-folio, 625 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Tables des tenanciers et des tènements pour la paroisse de Montcaret, en Montravel.

G. 149. (Registre.) — In-folio, 572 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Tables des tenanciers et des tènements pour la paroisse de Montcaret, en Montravel.

G. 150. (Carton.) — 3 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1469-1748. — Hommage par le prieur de Castillon et de Notre-Dame-de-Colles, son annexe, pour cens et agrières en Montravel (1671). — Bail à ferme de tous les revenus de la seigneurie de Montravel (1679). — Arpentement des biens que possèdent les héritiers de noble Isaac de Tauzia, écuyer, dans la juridiction de Montravel. — Reconnaissances féodales par Jean Merlande, Marthe et Marie Merlande (1643), par Jean Pasquet, et noble Jean Lapouyade (1762), pour le tènement de Puch-Vedel, paroisse du Breuilh; —

Digitized by Google

reconnaissance par Antoine Dumas en faveur de noble Beaujon de Paulin, de Bordeaux, pour le tènement de La Valade, en Montravel (1469). — Droit de prélation cédé par l'archevêque à dame Anne Descrambes, veuve d'Isaac de Tauzia (1748). — Baillette par noble Thomas de Mellet, écuyer, seigneur de Labrousse et de Maupas, pour un moulin à nef, appelé le Pas-du-Moulin, situé dans la paroisse de Saint-Seurin-de-Prats (1676). — Reconnaissance en faveur de noble homme Berthomieu de Dieuzayde, écuyer, seigneur d'Aiguilhe et de Monbadon, pour la paroisse de Saint-Pexens, relevant de l'archevêché (1505). — Accord entre François de Lageard, chevalier, baron de Monbadon, et dame Henriette de Merlande, épouse de Pierre de Pitray, au sujet de sommes dues, pour le paiement desquelles la sirie de Monbadon, en Albret, avait été saisie (1700).

G. 151. (Liasse.) — 1 pièce parchemin; 33 pièces, papier.

1496-1763. — Transaction entre noble Grimond Eyquem de Montaigne, habitant de la ville de Bordeaux, et Mondon Olivier, de Montravel, au sujet de terres situées en la paroisse de Montcaret, dont ledit Grimond Eyquem de Montaigne revendiquait la propriété comme les tenant de Pierre Dubois, chanoine et chantre de l'église Saint-André de Bordeaux (1496). — Donation en faveur de noble Pierre Eyquem, seigneur de Montaigne, par Arnaud de Nogaret, écuyer, demeurant à Montravel, de terres situées dans la paroisse de Montcaret (1566). — Dénombrement rendu à Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, par de Lur de Saluces, baron de Fargues, chevalier, seigneur de Montaigne, et dame Marie de Gamache, son épouse, pour la maison noble de Montaigne, en Montravel; ladite dame Marie de Gamache ayant succédé à sa mère, dame Éléonore Eyquem de Montaigne, qui était fille de Michel Eyquem de Montaigne, chevalier, seigneur de Montaigne, et épouse de Charles de Gamache, vicomte de Raymond, et baron de Pussy (1633). — Procédures criminelles contre des laboureurs, pour crimes d'homicide et de rébellion (1747). — Cession par de Lur de Saluces, en faveur de l'archevêché, du tènement de la Garonne, en Montravel (1636). — Pièces du procès entre l'archevêque et Jean de Ségur de Montaigne, pour la directité de certains fiefs. — Procès entre l'archevêque et les héritiers de Jean Fraissineau, seigneur de Lacombe, pour le tènement de Baudes à Vélines (1763). — Exploits d'assignation contre divers tenanciers pour reconnaissances et paiements de rentes et redevances (1754). — Accord entre François de Lageart, seigneur de Monbadon, et Renée Dieuzayde, damoiselle, femme de Henry Puyperon, seigneur de Saint-Mars, concernant la jouissance des rentes de Montravel (1612). — Cahier de nomination de procureurs d'office par les archevêques dans la juridiction de Montravel (1612 à 1621). — Procès-verbal de la vérification des fiefs nobles possédés par les vassaux de l'archevêque en Montravel (1651). — Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui fixe les droits de péage dans Montravel, Bigarroque et autres lieux de ladite juridiction, sur la rivière de Dordogne (1671). — Requête par le sieur de Saint-Martin de Monbadon, écuyer, à l'archevêque, relativement aux ventes en Montravel (1672). — Requête et ordonnance relatives à l'arpentement de la terre et châtellenie de Montravel (1752). — Convention entre le sieur Garnier, feudiste de l'archevêque, et les habitants de Montravel, concernant le renouvellement du papier terrier de ladite seigneurie (1752). — Vente de bois de la seigneurie de Beauséjour, appartenant à l'archevêché (1756).

G. 152. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin et papier.

1540-1627. — Actes relatifs aux fiefs possédés par l'archevêché dans le Périgord. — Dénombrements par : Jean Fournier, pour les fiefs acquis des sieurs de Nogaret, Benoît et autres, paroisses de La Mothe, Montcaret, Montravel, Sainte-Eulalie, le Breuil et Saint-Avid, juridiction de Montravel (1540); — François de Chartres, pour la maison noble de Maupas (1624); et le sieur de Melet de Maupas, pour fiefs en Montravel (1627).

G. 153. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, parchemin et papier.

1541-1728. — Donation par Guillaumette Debas, de Montravel, en faveur de ses deux fils, Pierre et Jean de Nogaret, de tous les biens meubles et immeubles qu'elle possède en Montravel (1513); — donation par noble Jean de Nogaret, écuyer, seigneur de Goujas, en faveur de Pierre Eyquem, écuyer, seigneur de Montaigne, absent, représenté par Pierre Eyquem, seigneur de Gaujac, son frère, de toutes les rentes situées en Montravel, que ledit de Nogaret a recueillies dans la succession de ses père et mère (1541); — hommage à l'archevêque par Arnaud de Nogaret, pour la maison noble de Nogaret (1606); — bail par le cardinal de Sourdis, en faveur d'Arnaud Vidal de Nogaret, de quatre journaux de terre en la paroisse de La Mothe-Montravel, au lieu appelé : à l'Estey ou Buisson, avec une grande pêcherie joignant ladite pièce de terre

Digitized by Google

(1608); — sentences dans le procès entre l'archevêque et le sieur de Nogaret, au sujet du dénombrement de biens prétendus nobles (1627); — sentence arbitrale condamnant Pierre de Nogaret à reconnaître et à payer à Louis de Saluces, seigneur de Montaigne, les rentes des fonds qu'il possède dans le tènement de Claud d'Orgueilh, en Montravel (1647); — maintenue de noblesse en faveur de Joseph et André de Nogaret (1665); — dénombrement général des fiefs possédés par Jacob de Nogaret dans la juridiction de Montravel (1728).

G. 154. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1596-1744. — Reconnaissance en faveur de Henry de Puypeyron, seigneur de Saint-Mars et de Monbadon, pour les paroisses de Saint-Magne et de La Mothe (1596); — dénombrement présenté à l'archevêque de Bordeaux par Paul Delage, conseiller du Roi, pour le tènement de Colles, et autres, dans la paroisse de La Mothe (1627); — dénombrement rendu à l'archevêque de Bordeaux par François de Lageard, chevalier, seigneur de Monbadon, pour les tènements de Virolles et de Colles dans la paroisse de La Mothe (1627); — reconnaissance en faveur de François de Lageard, pour le tènement de Colles (1637); — vente par Jacques Bérard à Daniel Grenouilleau, avocat au Parlement, de cens, rentes et agrières, dans la paroisse de La Mothe Montravel (1672); — vente par François de Lageard à Daniel Grenouilleau, de cens, rentes et agrières dans ladite paroisse (1695); — hommage à l'archevêque par Daniel Grenouilleau, pour les cens, rentes, etc., sur le tènement de Colles et autres (1723); — dénombrement par le même, pour les mêmes fiefs (1725); — vente par Daniel Grenouilleau à dame Anne Descrambes, veuve de noble Jean de Tauzia, desdites rentes et cens, sur le tènement de Colles (1744).

G. 155. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1567-1756. — Titres relatifs aux droits de pêche et de passage possédés par l'archevêque de Bordeaux dans toute la juridiction de Montravel sur les rivières de Dordogne et de Lidoire : arrêts du Conseil d'État; arrêts de la maîtrise des Eaux et forêts; procès-verbaux de visite; — mémoires, enquêtes; — ordonnances de l'intendant; — bac sur la Lidoire au port de Lamothe; — curage de la Dordogne; — bail à ferme pour le passage de Montravel (1572-1753); — extraits analytiques des titres remis par Honoré de Maniban, archevêque de Bordeaux, pour la preuve de sa possession des péages de Lamothe-Montravel, Bigarroque et Saint-Cyprien et pour les droits de passage de Coutures sur la Garonne et de Montravel sur la Lidoire (1567-1739); — procès relatifs aux droits de pêche sur la Dordogne contre Henri-Joseph, marquis de Durfort, seigneur de Lamothe, sur Dordogne; — extraits des titres en faveur de l'archevêque; — baux à ferme; — cahier des pêcheries et gaules tenues sur la Dordogne par l'archevêque; — plusieurs mémoires et notes relativement aux droits de pêche sur la Dordogne, dans la juridiction de Montravel; — arrêts de la Cour des Eaux et forêts, 1602-1756.

G. 156. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1567-1749. — Baux à ferme pour la seigneurie de Montravel de 1567 à 1749; — greffe, prévôté et geôlerie, lods et ventes, dîmes, péage pour le passage de la Dordogne et de la Lidoire; — revenus divers des différentes paroisses de ladite juridiction.

G. 157. (Registre.) — In-folio, 1087 feuillets, papier.

1500-1724. — Arpentements faits de 1500 à 1724 pour les paroisses de : Bonneville, Saint-Vivien, Le Breuil, Montravel, Saint-Seurin, Lamothe, Sainte-Eulalie, Montcaret.

G. 158. (Registre.) — In-folio, 280 feuillets, papier.

1607-1753. — Extraits des reconnaissances féodales faites en faveur des seigneurs, vassaux de l'archevêque, lesdits extraits remis par ceux-ci pour la vérification des dénombrements qu'ils ont rendus à l'archevêque, seigneur de Montravel : de Tauzia de Prat, fiefs en Montravel; — noble Joseph de Bonneau, écuyer, seigneur de Litterie et Montauzier, pour lesdites maisons nobles (1654); — Léon de Calvimont, pour le bourg de Lamothe (1607); — Gabriel de Calvimont, pour le vieux château de Lamothe (1667); — Honoré de Calvimont, pour le même fief (1698); — dame Izabeau de Laporte de Puyferrat; — dame de Calvimont, veuve de Honoré de Calvimont (1703); — les Chartreux de Vauclaire, pour fiefs en Montravel et en Montcaret (1692 et 1753).

G. 159. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1669-1671. — Reconnaissances féodales en faveur de Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux,

Digitized by Google

seigneur de Montravel, pour la paroisse de Sainte-Eulalie par divers artisans et laboureurs pour les tènements de : Rivet, la Grand-Borie, Taudinot, Bertrand-Ferrière, Laporte, la Petite-Moulière, etc.

G. 160. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1606-1671. — Reconnaissances, quittances et actes divers pour la terre de Montravel (1606); — quittance donnée par Pierre de Ségur, chevalier, seigneur de Pitray, à Antoinette Des Périers de Lasserre, dame de Grignols en Bazadois, de Bomes et Laborie, épouse de Jean de Grignols, à cause de l'acquisition de la maison noble de La Tour de Montbrun (1608); — ratification par le chapitre Saint-André de l'échange fait entre le cardinal de Sourdis et la dame Antoinette Des Périers, épouse de Jean de Grignols, chevalier, de la terre de Loutranges, en Bazadois, contre la tour noble de Montbrun, en Montravel (1608); — bail à ferme en faveur de Pierre Daugereau, avocat au Parlement, des cens et rentes de la seigneurie de la Tour de Montbrun et de la seigneurie de Montaigne; — sommation adressée à l'archevêque par noble Gabriel de Ségur, chevalier, seigneur de Montbrun, pour la maison noble de la Tour de Montbrun (1653).

G. 161. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1608-1697. — Mainlevée de saisie féodale faite contre Lafuge et consorts sur certains fiefs situés en Montravel (1610). — Vente de la seigneurie de la Tour de Montbrun, située en Montravel, par Pierre de Ségur, chevalier, seigneur de Pitray, au cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, 3 mars 1608. — Procès-verbal de vérification du dénombrement présenté par Philippe Leberthon, chevalier, seigneur d'Aiguilhe, au nom de Pierre de Flaujaigues, son oncle, pour rentes en la paroisse de Lamothe (1620). — Procès-verbal de la visite faite à Montravel par l'évêque de Périgueux (1624). — Reconnaissance féodale et vente de fiefs pour les paroisses de Lamothe et de Montcaret (1627 et 1646). — Droit de prélation exercé par l'archevêque de Bordeaux sur certains biens situés dans la paroisse de Lamothe-Montravel (1625). — Liève des reconnaissances pour la paroisse Saint-Seurin-de-Prats (1627). — Requête à l'évêque de Périgueux, Cyrus de Villers Lafaye, par Jean Léandre de Cazenave, écuyer, seigneur de Lagorse, au sujet du droit de sépulture qu'il prétend dans l'église de Vélines (1657). — Quittance par Pierre de Ségur, écuyer, seigneur de Pansac, tant en son nom qu'au nom de Jean de Ségur, écuyer, son fils aîné, seigneur de Minzac, en faveur de Daniel de Carrière, écuyer, seigneur de Montvert, pour la vente de ladite seigneurie de Montvert (1662). — Transaction entre : damoiselle Henriette de Ségur, fille et héritière de feu Pierre de Pitray, chevalier, seigneur de Lamothe-de-Prats et demoiselle Charlotte de Lageard de Monbadon, au sujet d'une créance pour la sûreté de laquelle la saisie de la seigneurie de Monbadon avait été pratiquée (1697).

G. 162. (Registre.) — Grand in-folio, 31 feuillets, parchemin.

1602-1608. — Fragments de registre terrier, contenant des reconnaissances en faveur de l'archevêché pour la paroisse de Saint-Seurin de Prats, juridiction de Montravel en Périgord.

G. 163. (Registre.) — Grand in-folio, 391 feuillets, papier.

1669-1672. — Registre-terrier des reconnaissances en faveur de l'archevêché pour les paroisses suivantes dans la juridiction de Montravel : La Roquette, Vélines, Saint-Claud, Lamothe, Sainte-Eulalie, Saint-Michel et Bonnefare, Saint-Seurin, Saint-Antoine du Breuil, Cannet, Montcaret, Saint-Vivien, Bonneville et Montpeyroux.

G. 164. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, parchemin et papier.

1601-1728. — Bail à fief nouveau par le cardinal de Sourdis en faveur de Jean de Calvimont, conseiller au Parlement, seigneur des Tours de Montaigne, du Cros, etc., pour l'ancien château de Lamothe-Montravel, sous l'hommage d'un calice d'argent doré du poids de 3 marcs avec sa patène (1601); — dénombrement présenté à l'archevêque de Bordeaux, par dame Izabeau de Laporte de Puifferrat, veuve d'Honoré de Calvimont, chevalier, seigneur du château-vieux de Lamothe-Montravel (1723); — Procès entre l'archevêque et Jean de Calvimont, écuyer, seigneur des Tours de Montaigne, pour défaut d'hommage des terres nobles qu'il possède dans la juridiction de Montravel (1640); — autre procès contre la dame de Puifferrat au sujet d'arrérages de ventes (1719); — hommage par ladite dame pour le vieux château de Lamothe Montravel (1719); — procès contre Suzanne de Filhol, fille de feu Antoine de Filhol, écuyer, seigneur de Mezières, pour défaut de dénombrement (1727); — procès contre Jean de Carrière, seigneur de Montvert (1728), pour défaut de dénombrement.

Digitized by Google

G. 165. (Registre.) — In-folio. 185 feuillets, parchemin et papier.

1624-1726. — Procès-verbal de vérification du dénombrement rendu pour la demoiselle Jeanne de Roger pour la seigneurie de la Seguinie en Montravel (1624); — dénombrement présenté à l'archevêque de Bordeaux par Alexandre de Puch, au nom de Henriette Judith et Angélique-Victorine de Puch, filles dudit A. de Puch, et de la feue dame Henriette de Ségur, pour les tènements de Mangon, de Lamothe de Prats ou Lamothe Sainte-Radegonde (1726).

G. 166. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier; 1 plan.

1628-1785. — Lettres de la chancellerie du Parlement de Bordeaux portant committimus pour la rénovation du papier terrier de la châtellenie de Montravel (1752). — Lettres-patentes en faveur de l'archevêque de Bordeaux, pour que les vassaux de la châtellenie de Montravel viennent rendre leurs hommages, aveux, dénombrements et reconnaissances pour les fiefs qu'ils possèdent (1785). — Lettres-patentes pour contraindre lesdits vassaux à remplir leur devoir de vassalité (1785). — Projet de réparation à faire au château de Lamothe Montravel (1774). — Exemption du logement des gens de guerre en faveur de la châtellenie de Montravel (1628-1751). — Plan général de la châtellenie de Montravel au XVIIIe siècle.

G. 167 (Registre.) — In-4°, 38 feuillets, parchemin et papier.

1643-1698. — Reconnaissance par Joseph Meynier et autres en faveur de l'archevêque Henri de Sourdis du tènement de Margoux situé dans les paroisses de Lamothe Montcaret et Saint-Seurin en Montravel (1643); — Dénombrement rendu par noble Daniel de Carrière, écuyer, seigneur de Montvert, pour les fiefs nobles qu'il possède dans les paroisses de Saint-Seurin, Lamothe, Montcaret, Saint-Aulaye et Montravel (1672); — Arrêt condamnant le sieur de Montvert à fournir l'aveu et le dénombrement des biens nobles qu'il possède dans la juridiction de Montravel (1728).

G. 168. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1721-1772. — Vente par Marie-Françoise Chastaigner de La Châtaigneraie, fille de Marc de Chasteigner de la Châtaigneraie, chevalier, seigneur de Sainte-Foy, en faveur de Gabriel Barthélemy Romain de Filhol, chevalier, ancien conseiller au Parlement, de la maison noble de Sainte-Aulaye dans ladite paroisse, avec appartenances, moulin à nef sur la Dordogne, au Rivet (1772); — actes divers, mémoires relatifs à ladite maison noble de Sainte-Eulaye. — Convention passée entre le feudiste de l'archevêché et les tenanciers de Montravel relativement à la confection du papier terrier de ladite châtellenie. — Table des noms des tenanciers et des tènements pour les paroisses de Saint-Vivien et de la Roquette.

G. 169. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1752-1754. — Arpentement des fiefs et tènements de la châtellenie de Montravel où sont mentionnés: — dans la paroisse de Saint-Paixans: — la prairie de Colles et le pont Dorable, au sieur de Trapaud de Labruyère, confrontant à l'ancienne Lidoire, et aux fiefs des sieurs Brouilhat, de Lageard et de Gravoux; — autres pièces au même lieu, appartenant au président d'Aiguilhe, au sieur Grenier, écuyer, au sieur de Brouilhat, à Trigant, sieur de Geneste, à Isaac Durège, sieur de La Combe; — le tènement de Virolle et l'ilot, à M. de Belcier, sieur de Matecolon, et au sieur Métivier, conseiller du Roi; — le marais du Carros, à Mme de Calvimont, à J. Ducourrech, à la dame de Guerre; — le tènement d'Armor, au devoir de six boisseaux deux quarts froment, autant de seigle, cinq boisseaux d'avoine, deux chapons et trente sols argent, possédé par Isaac Damade, Isaac Durège, R. Lassime, etc.; — le tènement de Langlais, au devoir de huit deniers par journal et un picotin de froment et de seigle divisés entre plusieurs tenanciers, — le tènement de Genestat, au devoir du dixième du revenu et cinq sols d'argent; — le tènement de Leyrac, possédé par Isaac Tauzia, écuyer, seigneur de Montbrun, J. Queysat, Daniel Denois, etc., à dix-huit deniers par journal; — les tènements des Audoyers, de Puygueyral, des Mathelins, de Rataud, de Carganeuil, possédés par les sieurs Lalumière, Dezaimeriqz, etc... — Minutes d'arpentement des années 1743-1755 des terres de la seigneurie de Montravel pour les fiefs et tènements de Montpeyroux, Chalastre, le petit Puy, les Souraud, le Mayne gros bos, Sabaterie, Jouhaneau ou les Gaillardons, Font Saint-Pé, des Justices, Maridat, La Dodie et Montpeyroux dans Montcaret, les Chapelles, Banizette, Mayardeaux, et mentionnant: la limite au ruisseau de Lestios des paroisses de Montcaret et de Vélines, le grand chemin neuf de Sainte-Foy à Castillon, l'ancien moulin de la Gabonne ou du Preneau, la chapelle de l'Estrop, la limite à la Lidoire des paroisses de Saint-Avid de Fumadière et Montpeyroux avec les noms de M. de

Digitized by Google

Montbreton, Cazenave de Luganiac, Mme de Boucher, demoiselle d'Augereau, demoiselle de Salleneuve, sieur de Fontroque, de Peyrechaud de Gerby, Queyssac, d'Aubilliat, Banizette, etc.

G. 170. (Portefeuille.) — Grand in-folio, 334 feuillets, papier.

1724. — « Copies informes sur papier commun de la terre de Montravel, en Périgord, sous le règne de Mgr d'Argenson, » tirées du terrier de Brunet, notaire en 1724. — Table des noms des tènements. — Paroisse de Vélines : reconnaissance du tènement de Lagorce pour Jacques de Cazenave, écuyer, sieur de Saint-Philip, Lamothe et Lugaignac, sous le devoir et rente annuelle de quatre boisseaux de froment, quatre de seigle, quarante sols argent, et deux gélines, avec le tiers d'acapte à chaque muance de seigneur ou d'affeuvats; et pour chacun des affeuvats qui auront feu dans la présente juridiction, deux sols six deniers par an pour droit de sivadage et criblage, dix deniers seulement pour les tenanciers qui n'habitent pas la juridiction. — Reconnaissance du local et village du Puy-Moulinier par des bourgeois, des paysans, des nobles (de Ségur, de Lugaignac, de Saint-Philip, de Fontrigaud, de Cazenave, Pierre et Isabeau Dupuy, Dezeimeris, de Tauzin, Durège, de Guerre, Boutin, praticien, Courech, Fournier, etc.), avec la répartition par fonds de terre de la rente totale de cinq livres deux sols, quatorze boisseaux froment et seigle sur l'ensemble du tènement qui est de trois cent vingt-neuf journaux (fo 4). — Reconnaissance du tènement et village des Ebles, ou de la Tor, divisé en trois prises formant ensemble soixante-sept journaux, sous les mêmes devoirs que ci-dessus. — Reconnaissance du tènement des Laurens, formé de cent vingt-deux journaux sous le devoir d'une rente en argent de trente-trois sols, trois poules, six boisseaux de seigle, un d'avoine et les acaptes et sivadages habituels de deux sols ou dix deniers par tenancier selon qu'il habite ou non la juridiction : ladite somme répartie entre cent cinq cotes. — Reconnaissance du tènement des Maillard (fo 26); — des Seize journaux (fo 33); — des Villemonteix (fo 39); — des Bondieux, par P. de Froidefond, écuyer, seigneur de la Borde, gendarme de la garde du Roi, le marquis de Naucaze, les sieurs Novel, Masmontet, des Réaux, etc., formé de cinquante-trois journaux, sous le devoir annuel de vingt-quatre sols argent et quatre boisseaux froment et seigle. — Paroisses de Bonneville; — de Saint-Michel (fo 97); — de Lamothe (fo 121); — de Montcaret (fo 194). — Reconnaissance du tènement Mérigot Brun, formé de dix-neuf journaux et soumis au devoir de quinze sols de rentes et un boisseau de seigle, en deux cotes, l'une de quatorze sols, deux deniers et trente picotins, l'autre de dix deniers et deux picotins, somme égale à la rente. — Reconnaissance du tènement des Geneilhas, formé de cent journaux soumis à la rente en argent de trente-deux sols six deniers, un boisseau froment, un boisseau seigle et trois poules, divisée en trente-quatre cotes ; M. de Montaigne y est compris pour la trentième partie d'un picotin de froment, la vingtième d'un picotin de seigle (le boisseau étant à trente-deux picotins) et deux deniers d'argent et de poule (fo 99). — Reconnaissance par Étienne de Belcier, écuyer, sieur de Matecoulon, du tènement de l'Ilot sur la Dordogne, de la contenance de quatre journaux, sous la rente de quatre sols; — du pré d'Aiguilhe par dame Anne de Guerre, veuve de Geoffroy de Guerre, écuyer, — du pont Dorable, en la paroisse de Notre-Dame-de-Colles, par le président d'Aiguilhe (Le Berthon), Trapaud de Labruière, de Brouilhac, D. Grenier, et contenant vingt et un journaux et demi, sous la rente de vingt-un sols sept deniers, à raison, pour ce tènement, de un sol par journal; — du pré de Virolle ou de Nau, sous la rente de quatre deniers le journal (fo 128) ; — du village de Virolle, ou Teyssonnières, ou Planeau, sous le devoir de huit deniers, deux picotins tant froment que seigle par journal; total pour cinquante-trois journaux : un boisseau, trois quarts froment, autant seigle, trente-six sols argent et deux poules répartis entre soixante-treize cotes (fo143) ; — du village des Marots et Tourniers, autrement Fontclaire, par J.-J. Carrière, avocat en Parlement, la veuve d'Isaac Damade, sieur de Laroque, Dezeymeris ; — du tènement de Leyrac, par un cordonnier et un charpentier de barriques, tant en leur nom qu'à celui de leurs cotenanciers, noble Isaac de Tauzia, écuyer, sieur de Montbrun, François Quinsac, Anne Virolle, sieur Daniel Denois, le sieur Boyer Laperrière, etc., sous le devoir et rente de dix-huit deniers pour chaque journal, comme s'obligea le feu sieur de Leyrac envers messire Artus de Montauban, archevêque de Bordeaux, suivant baillette du 22 janvier 1470, en conséquence de laquelle le sieur de Leyrac et les autres possesseurs dudit tènement furent féodalement investis sous le devoir ci-dessus énoncé (fo 175); — [feuillets en blanc de 180 à 194.] — Reconnaissance des tènements de Préguinot, en landes, taillis, brandes, labourages, au devoir, pour cinquante journaux, d'une rente annuelle de un boisseau et demi de seigle, douze sols et deux gélines conformément aux anciens titres de 1494; — du village de Pombazet, au

devoir de trente sols, un boisseau froment, deux seigle, deux poules, répartis entre vingt-quatre cotes, sur une contenance de quarante et un journaux dont le quart en vacants et landes (f° 220); — du village des Ollivier, tenu féodalement par David, Élie et Pierre Ollivier et autres, au devoir de deux boisseaux froment, deux boisseaux et demi seigle et quarante-huit sols et demi de rente pour deux cent quatorze journaux dont la première baillette est de 1494, ce qui porte le journal à deux sols et demi de rente d'argent, et à des divisions infinitésimales des mesures de grains, — du village de Borie, tenu par André Borie et consorts, dont la conténance est de quarante-neuf journaux et la redevance totale en argent de vingt-huit sols et deux boisseaux de seigle. — Reconnaissance des tènements des Justices, Salleneuve, Ladodie, Chalastre, Verliac, la Peyssonnerie, etc.; — du tènement de Font-Saint-Pé, (f° 321), à huit deniers sans plus.

G. 171. (Registre.) — Grand in-folio, 33 feuillets, papier.

1758-1764. — Hommages rendus à l'archevêque de Bordeaux comme seigneur de Montravel par : — les sieurs de Commarque et de Belhade; — les carmes de Castillon; — Alexandre Montaigne de Ségur; — Alexis François de Nogaret; — Suzanne de Filhol; — Jacques de Puch de Montbreton; — Pierre Digeon, baron de Monteton; — Pierre de Tauzia, seigneur de Montbrun; — Marie Françoise de Calvimont, veuve de Jacques Henri de Durfort; — Marguerite de Lacoste, veuve de Thimothée de Melet; — les frères Prêcheurs de Saint-Émilion; — Jacques de Cazenave, seigneur de Matecoulon; — les Chartreux de N.-D. de Vauclaire; — Marc de La Chataignère de Sainte-Foy; — Claude Joseph, marquis de Naucaze, seigneur de Laroque-Vigneron; — Joseph Moulinié, écuyer: — Anne d'Abzac de La Douze; — Henri Philippe, marquis de Ségur, seigneur de Fauguerolles; — André-François-Benoît Le Berthon; — les hoirs Peyrachaud; — le Prieur de Saint-Florent de Castillon; — Marie Doucet, veuve d'Étienne Montilhaud; — Jean de Carrière, sieur de Montvert, seigneur de Liversac.

G. 172. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1758. — Indice des fiefs nobles de la terre et châtellenie de Montravel, avec la table des noms des vassaux contenus dans le registre : — Fr. de Belhade, chevalier, mari de Jeanne de Guerre, fille aînée de feu Geoffroy de Guerre, habitant de la maison noble de Lamothe, paroisse de Saint-Privat en Périgord, et Fr. de Comarque, comme veuf de Marie de Guerre, doivent hommager les cens et rentes appartenant à une maison située dans le bourg de Lamothe-Montravel et qui leur est venue en héritage de leur père et beau-père Geoffroy de Guerre, par transmission de J. de Sastre, seigneur d'Arpailhan, premier acquéreur au temps de l'aliénation du temporel de la seigneurie faite par l'archevêque Prévôt de Sansac, ensuite de Jeanne d'Arpailhan, épouse d'Alain de Joas, seigneur de Perponcher, etc., forme de l'hommage : à genoux, les mains jointes entre celles de Monseigneur. — les Religieux du couvent des Carmes de Castillon doivent hommager toutes les rentes que le prieur et ses prédécesseurs lèvent annuellement dans le tènement de Colles, au devoir d'un baiser, et la forme de l'hommage, à deux genoux, les mains jointes, etc..., tête nue, sans ceinture, pour prêter le serment de fidélité. — Le sieur de Ségur de Montaigne doit hommager et dénombrer à genoux, les mains jointes, sans chapeau, manteau ni épée, les maisons nobles de Montaigne et «Balbejoux» (Balbeyron) situées dans la juridiction de Montravel, au devoir d'un baiser en la joue à muance de seigneur ou de vassal; rappel des hommages faits pour la même seigneurie aux divers archevêques : en 1723 par J. de Montaigne de Ségur, en 1686 par Madeleine de Lur de Saluces, veuve d'Isaac de Ségur Montaigne, en 1671 par Marie de Gamache, veuve de Lur de Saluces, en 1631 par Louis de Lur, baron de Fargues, en 1602 par Me Ramond de Montaigne, chanoine, comme procureur de Françoise de La Chassaigne, dame de Montaigne, veuve de messire Michel de Montaigne, en 1530 par noble Pierre Eyquem. — Le sieur de Nogaret, pour sa maison noble de ce nom; — les demoiselles de Mézières, pour le repaire de ce nom, au devoir d'un baiser en la joue, ladite maison leur venant de leurs parents Ant. de Filhol, écuyer, sieur de Mézières, autre Ant. Filhol, Alain de Filhol de Paranchère au nom de sa femme Jeanne de Ségur, donataire (1654) de son père Daniel de Ségur de Ponchat qui en avait rendu l'hommage en 1627 au cardinal de Sourdis; — les sieur et dame de Montbreton, pour les cens et rentes dépendant de la maison noble du Puch de Gensac, situés dans la châtellenie, tels que M. Jacques Du Puch, seigneur de Paillas, de la Tour de Montbreton, du Puch de Gensac, etc., père Judit seigneur, les avait acquis, our une moitié, de Jean de Senault, seigneur de la ma noble de la Bigueyresse en 1686; 2° pour la maison noble de la Séguinie, dans la forme des hommages

rendus en 1685 par Pierre de Ségur de Pitray, et en 1614 par Jean Dupuy, écuyer, sieur de Bague; 3° pour les cens et rentes acquis de François de Lageard, seigneur baron de Monbadon, par P. de Ségur de Pitray; 4° pour une petite île sur le fleuve de Dordogne, cette dernière étant au devoir d'une paire de sonnettes à émérillon; — le sieur Duron de Tauzia, seigneur de Litterie, pour les cens et rentes qu'il lève dans la juridiction de Montravel, desquels il doit l'hommage tête nue, sans manteau, ceinture, ni couteau, au devoir d'une paire de gants blancs à muance de seigneur ou de vassal, et le sieur de Tauzia, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, pour des cens et rentes acquis de plusieurs seigneurs : P. Durège qui en avait fourni l'hommage en 1651, J. de Bacalan de La Barthe, acquéreur, par son père, Joseph Bounaud, écuyer, sieur de Montauzier, J. Augereau, sieur de la Capelle, demoiselle de Chaussade, J. de Lafuge, Abraham Delage, etc.; — la comtesse de Civrac pour une place appelée La Mothe où anciennement était un château de briques enclos de fossés avec une chapelle, dénombrée précédemment en 1723 par dame Isabeau de La Porte de Puyferrat, veuve du seigneur de Calvimont, et déjà en 1601 par Léon de Calvimont, lequel pour le premier hommage, avait offert à l'archevêque, cardinal de Sourdis, un calice d'or, au devoir d'un calice d'argent doré avec sa patène, à toute muance de seigneur ou de vassal : tous ces biens acquis en partie du prieuré de Saint-Florent de Castillon, et de la maison de Maupas; — la dame de Laubès, le seigneur de Peyrachaud, les Jacobins de Saint-Émilion, le seigneur de Cazenave, au devoir les uns d'un réglet de bréviaire, les autres d'un baiser, pour les terres et maisons possédées par eux dans la châtellenie, soit à Saint-Avit-du-Tizac, soit à Colles, soit à Montpeyroux, dans lesquels extraits d'actes il est fait mention des précédents seigneurs : de La Coste, de Rabar (1651), de Blaignac (1307), de Montferrand seigneur d'Aiguille et de Monbadon (1466), de Belcier de Mathecoulon (1724); — le marquis de Naucaze, pour la maison noble de Laroque-Vigneron, située en la paroisse du Breuil; — le seigneur de La Chataignère comme époux de Madeleine de Pontac, pour la maison de Sainte-Aulaye, ayant d'abord appartenu aux seigneurs du Fleix et de Grelly, et tombée depuis au sieur de Ségur; — la dame de Gravoux, par achat ou acquisition de la famille d'Abzac de La Douze pour les cens et rentes hommagés en 1620 par le sieur Annet Penaut, écuyer, seigneur de Saint-Michel du Gravoux; — le premier président du Parlement de Bordeaux Leberthon d'Aiguilhe, par succession d'Antoine Leberthon, seigneur de Flaujagues, qui aurait fait l'hommage de la seigneurie de Colles en 1621; mention du tènement dit des « Fossés de Talbot »; — le sieur de Carrière-Montvert, pour la maison noble de Montvert; mention à l'article Carrière des hommages rendus par J. de Carrière en 1724, Daniel de Carrière en 1686, et d'un hommage rendu par un Carrière en 1588 à un Ségur, seigneur de Sainte-Aulaye. — Le sieur Pierre Digeon de Monteton, baron dudit lieu, pour les cens et rentes qu'il possède dans la châtellenie de Montravel.

G. 173. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

XVIII° siècle. — Mémoires et décisions du conseil de l'archevêque relativement à la châtellenie de Montravel et particulièrement en ce qui concerne : la forêt de Bretonor et Saint-Claud; — le cimetière des protestants à Saint-Vivien; — les baux à ferme des boucheries de Montravel; — le sieur Brun de Sainte-Foy, etc., et mentionnant : — un projet de dépouillement méthodique, sans nom d'auteur, des archives de la châtellenie, surtout au point de vue des hommages; — l'ensemble des revenus de la seigneurie, évalué seize mille livres; — la prise et la destruction de la ville de Montravel en 1622 par le duc d'Elbeuf contre le duc de la Force qui la défendait au nom des protestants; — l'ignorance où l'on est de ce que signifie le droit de civadage et de cruvelage dans la châtellenie, introduit dans les baillettes seulement vers 1627; — le refus fait en 1356 par Hélie [de Brémond], archevêque de Bordeaux, de recevoir à hommage, comme étant personne privilégiée et mainmortable, frère Arnaud Bernard Hébrard, commandeur de Saint-Avit-de-Fumadières, pour le château de Montravel acquis de Rudel de Seiches, et que d'ailleurs ledit fief avait été confisqué de droit au seigneur archevêque à cause de la félonie commise par ledit de Seiches pour avoir pris les armes contre l'église de Bordeaux et ses sujets de Coutures et d'Outranges; — la pétition de huit habitants possesseurs du tènement où se trouve l'ancien cimetière des protestants, à Saint-Vivien, adressée à l'archevêque, pour faire maintenir hors du commerce des biens achetés ou exploités par la culture, un lieu devenu religieux par sa première destination; — un mémoire intéressant du feudiste Garnier sur l'ensemble de la seigneurie, tendant à la confection d'un nouveau terrier général; — la mise en coupe d'une partie de la forêt de Bretonor et de Saint-Claud.

Digitized by Google

G. 174. (Liasse.) — 3 cahiers, in-f°, 621 feuillets, papier.

XVIII° siècle. — Tables des tènements et des tenanciers pour les fiefs de Vélines et de Montravel.

G. 175. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

Liève alphabétique par paroisse et tènement des fiefs en Montravel.

G. 176. (Registre.) — In-folio, 684 feuillets, papier.

1560-1760. — Recueil de pièces et mémoires relatifs à la seigneurie de Montravel réunis en forme de registre, et concernant : — le vieux château de Lamothe, prétendu par madame de Puyferrat, veuve du seigneur de Calvimont (f° 40); — les noms des vassaux de Montravel, hommagers de l'archevêque et l'aliénation de la terre de Loutrange pour la tour de Montbrun (f° 152); — un mémoire en forme d'instructions à MM. du chapitre de Saint-André contre les dons et aliénations qu'entendait faire et qu'avait faits l'archevêque Antoine Prévôt de Sansac dans la juridiction de Montravel sur les forêts et autres droits de haute justice, avec un état contenant les noms de ceux qui avaient bâti des maisons fortes et pigeonniers : Fr. de Beynac, chevalier, seigneur de Laroque; J. Joubert, chevalier, seigneur de Barrault; Berthomé de Dieuzaide, en son vivant seigneur d'Aiguille; l'archidiacre de Blaye, Richard Pichon, bourgeois et marchand de Bordeaux; de Vence, de Campaignac; Montrodier, etc. (f° 170); — les rentes dues aux maisons nobles de Puch de Gensac et de Gastaudie (f° 182); — les hommages rendus en 1723 à l'archevêque pour les vassaux de la terre de Montravel : les Jacobins de Saint-Émilion, le prieur de Castillon, la maison noble de Nogaret, le château de Lamothe, la seigneurie de Montvert (f° 225); — un dénombrement rendu en 1723 pour M. de Pontac, prieur de Castillon (f° 285); — deux hommages pour le sieur de Naucaze pour la maison noble de Lamothe-Vigneron en 1626 et un procès contre Mme de Guerre pour l'obliger à son dénombrement (f° 365); — les dénombrements rendus par : M. d'Aiguille en 1620; — M. de Montbreton en 1643; — Mme de Guerre pour le tènement de Maupas en 1627; — les Carmes de Castillon et les frères Prêcheurs de Saint-Émilion en 1620 et 1631 (f° 386); — un achat pour Léonarde de Mellet, dame de La Seguinie, sur la dame de Puy de Gensac, de rentes et droits nobles dans les paroisses de Saint-Vivien et de Montcaret en 1560; — la déclaration des biens de la maison d'Escure, paroisse de Sainte-Aulaye (f° 433); — un mémoire des usurpations que la maison noble de Sainte-Aulaye possédée par François de Ségur a faites sur le domaine de l'archevêque (1588), f° 472); — les maisons nobles de Sainte-Aulaye, Gratens, et Bridoire en Montravel, de Faugueyrolles, de Montaigne et de Barbeyron; et mémoire pour l'archevêque contre les usurpations des seigneurs de Montaigne et de Lur Saluces, baron de Fargues, comme mari de dame Marie de Gamache (f°s 479 à 540).

G. 177. (Registre.) — In-4°, 169 feuillets, papier; français, latin et gascon.

1391-1462. — TERRE ET SEIGNEURIE DE BELVÈS ET COUZE EN PÉRIGORD. — Dénombrement des fiefs possédés par les arrière-vassaux de l'archevêque dans les juridictions de Belvès, Couse et Mausac : (1462) le moulin de Couse sur la Dordogne; — Jean de Fressengeas, dit de Sauveterre, pour le repaire ou salle de Salleboeuf; — Guiraud de Palisse et Ramon de Palisse, de la paroisse de Larsac; — Arnaud La Basta, donzet, à Belvès; — Jean Gauzot, franc-arbalétrier; — et pour les paroisses de : Segalat, Palayrac, Blancafort, Belvès (place Malbec), Montplaisant. — Les dénombrements présentés par des laboureurs portent généralement les mentions suivantes : « Dit qu'il est homme de Palayrac et lui paye le commung; et dit que lui estant audict lieu par avant qu'il fust marié, il n'avoit riens; mais P. de Paleyrac lui deist que s'il vouloit estre son homme, qu'il le soutiendroit bien et dès lors fut son homme. » — « Dit qu'il est homme de Monseigneur l'archevêque et lui paye le commung. » — « Dit qu'il est homme de la Done de la Bourrelie et luy paye le commung. » — Arnaud de Gabas dit qu'« il est clerc et bourgeois de la ville de Belvès et est noble et ainsi n'est homme de nul, et n'a pour accoustumé de payer commun ni ses prédécesseurs » ; — et après ce s'est fait homme de Monseigneur. — Aymeric Roset, de la paroisse de Larsac, dit qu'« il est tout seul, ung paire de bœufs et un bœuf qui ne laboure point, plus a une vache et trois porcs, et est homme de Palayrac; deffendu qu'il ne paie rien sur peine de le recevoir sur luy et de l'amande. Aujourd'huy, XXIe jour d'aoust IIII^c LXIII ledit Aymeric s'est fait homme de Monseigneur et a promis payer à luy le commung » ; — un autre dit qu'« il n'est homme de negun et qu'il, ni los seons, no pageren jamais commung à nul homme » ; — un autre, qu'« il ne

Digitized by Google

paye pas le commun à nul, car il a couronne »; — un dernier dit qu'« il paye commun à P. de Palayrac et sont deux hommes, deux bœufs, quatre porcs, etc. » — Dénombrements présentés à l'archevêque par les vassaux : Bertrand de Virazeille, de Saint-Cyprien; — Jean de Baynac, chevalier, pour la tour et la maison noble de Rodas; — noble Raoul de Saint-Clair, chevalier, seigneur de Puy Martin, à Saint-Cyprien; — les frères Prêcheurs de Belvès tant pour les terres qu'ils possèdent par titres que pour les anciennes rentes qu'ils prélèvent et dont les titres ont été perdus en logeant, dans le couvent, des gens de guerre. — Dénombrement par le recteur de l'église de Montravel et de Montcaret: baux emphytéotiques par Brandelin de Calvimont, seigneur de Châteauneuf, et le couvent de Saint-Cyprien (ordre de Saint-Augustin) en faveur de Bernard de Boynas, vassal de l'archevêché, aux années 1407, 1412, 1427 et 1444.

G. 178. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, parchemin.

1351-1470. — État des habitants inscrits sur les registres du consulat de Belvès en 1351. — Transaction entre les habitants de Belvès et l'archevêque établissant les droits respectifs des parties en ce qui concerne l'élection des consuls, leur serment, la réparation des murailles et fossés; les puits, les fontaines et chemins; l'entrée du seigneur dans la ville, la police des marchés, les tailles, les sceaux, le serment du seigneur à son entrée, la forêt de Belvès, le droit de pacage, le nombre des consuls, le droit de chasse, la conservation des privilèges, etc., 1470. — Coutumes de Belvès confirmées en 1445 par Pierre Berland, archevêque de Bordeaux.

G. 179. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 cahiers, papier.

1327-1672.—Hommages à l'archevêque de Bordeaux, seigneur de Belvès, par : — Itier de Saint-Astier pour les biens qu'il possède dans le diocèse de Saintes (1327); — Françoise de Chaumond, damoiselle, veuve de Galliot de Bonfils, seigneur de Mirabel, habitant du lieu de la Varnelle, paroisse Saint-Félix, pour la maison noble de la Moinie en Belvès (1672); — Arnaud de Comarque, écuyer, seigneur de Sigonniac, de Puygaudon et autres lieux, pour la maison noble de Puygaudon en Belvès; — Jacques-Victor de Touchebœuf de Clermont, seigneur comte de Clermont, vicomte de Puycalvel, seigneur de Besse, pour la seigneurie de Besse (1672); — Louise de Giscard de Cavaniac, dame de Goujonnac, en son nom et au nom de Gaston de Pontbriand, chevalier, vicomte de Montréal, et Françoise de Durfort, vicomtesse desdits lieux pour la maison noble de Montrodier dans la ville de Belvès (1672); — Pierre de Saintout, écuyer, seigneur de Salisbourne, pour la maison noble de Luquet et dépendances, le tout situé dans les paroisses de Cous, Mouzens et autres (1672); — Pierre de Touchebœuf de Clermont, seigneur de Monset, paroisse de Mouzens pour la maison noble de Monset en Bigarroque (1672).

G. 180. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; latin et français.

1334-1765. — Terre et seigneurie de Belvès et Bigarroque. — Sentence du juge de Bigarroque au nom d'Arnaud (de Canteloup), archevêque de Bordeaux et seigneur de Bigarroque, en faveur des habitants des maines du Luc, du Breuil, de las Brandes, de la Brosse, et de Puygarret déclarés exempts du droit du *commun* et péage, comme étant du fief de Hélie de Sucques, donzet (1334). — Reconnaissance féodale en faveur de l'archevêque de Bordeaux par Pétronille Lambert, demoiselle, pour le fief de Mureil, paroisse de Saint-Privat en Périgord (1336). — Transaction entre l'archevêque et les habitants de la paroisse de Cabans par laquelle ceux-ci promettent de payer *le commun* audit archevêque (1463). — Hommages par : — Charles de Caumont, seigneur de Berbiguières pour ladite seigneurie (1503); — Jean de Bourzolles de Caumont, seigneur de Bourzolles, baron de Berbiguières, pour ladite seigneurie de Berbiguières (1672); François Jean Baptiste de Souc de Plancher, chevalier, baron de Berbiguières de Marnac en Bigarroque (1765).

G. 181. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 43 pièces, papier.

1334-1779. — Édits royaux, arrêts du Conseil, actes, contrats, extraits de titres et mémoires relatifs aux droits de pêche, de passage, de chasse, et autres droits seigneuriaux dans les juridictions de Belvès et Bigarroque sur la Dordogne et dans la juridiction de Coutures sur la Garonne (1334-1779). — Requête à l'archevêque par François de Maleville et Anne de Saintours, sieur et dame de Merlane, Cugnac, Bouilhac et autres lieux, pour être maintenus dans le droit de tenir moulin, pêcherie, péage et autres droits dans leur seigneurie de Cugnac, paroisse de Cabans, sous l'hommage au cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux (sans date). — Baillettes à fief nouveau pour

des pêcheries et des moulins sur le fleuve de Dordogne en Bigarroque : Guillaume Lapoujade et Pons de Saint-Ours, seigneur de la Bourellie (1470). — Procédure contre l'archevêque en faveur d'Anne de Macanan, dame de Cugnac, et Anne de Saint-Ours, femme de François de Maleville, gentilhomme de la chambre du Roi, seigneur de Cugnac, pour les pêcheries de Cugnac dans la paroisse de Cabans (1471-1606). — Reconnaissances et mémoires divers pour droit de pêche, iles, graviers, dans la Dordogne (1470-1650). — Baillette à Jean Chapt de Rastignac, seigneur dudit lieu et coseigneur de Civrac, du droit de pêche dans la paroisse de Cabans à Palayrac en Bigarroque (1539). — Reconnaissance féodale par François d'Abzac, écuyer, seigneur de Montastruc et coseigneur de Civrac, pour îles et graviers près le port de Civrac en Dordogne (1566).

G. 182. (Liasse). — 3 pièces, parchemin; 8 pièces et 4 cahiers, papier; latin et français.

1314-1733. — Extraits du livre des recettes des rentes dues par les habitants de la paroisse Saint-Chamassy (1314-1336 et 1339). — Reconnaissance en faveur de l'archevêque par deux habitants de Cabans : ils reconnaissent devoir chacun pour le droit de commun douze sols, autant pour chaque paire de bœufs, et être tenus de l'obligation de faire le guet au château de Bigarroque comme les autres habitants de Cabans (1463); — reconnaissances pour la paroisse de Cabans en Bigarroque, après un procès entre monseigneur d'Argenson, archevêque, et les sieurs de Comarque et Tourens, concernant les tènements de Nauquet et de Carbonnières (1464-1686). — Arrentements et emphytéoses faits par l'archevêque, Arthus de Montauban (1468), en faveur de quelques laboureurs et habitants de la paroisse de Mouzens, de douze sétérées de terre sous la redevance de seize sols, monnaie courante, autant d'acapte, et seize cartonats de froment. — Reconnaissances faites au cardinal du Bellay, archevêque de Bordeaux, par les paroisses de Belvès, Bigarroque, Saint-Cyprien et autres circonvoisines (1545); — autres pour la paroisse de Coux (1627); — autres par Pierre de Touchebœuf de Clermont pour un gravier dans la Dordogne (1733).

G. 183. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1365-1727. — Investiture de fief en faveur de Raymond de Limayrac et prestation de serment pour fiefs en Belvès (1365). — Hommage pour la terre de Verdon par Gaston de Verdon, de Belvès (1478). — Procuration par Jean de Lagoutte, chevalier, seigneur de Lapouyade, pour rendre hommage de la seigneurie de Prats en Belvès (1672). — Dénombrement par François de Saintours, seigneur de La Blenie, pour ledit repaire noble de La Blenie, paroisse d'Urval (1672). — Hommage par Marc de Malegat, écuyer, seigneur de la Vigueyrie, pour ladite seigneurie, paroisse de Cazella (1672). — Procuration par Alain de Bosredon, écuyer, seigneur de La Garenie-lès-Bessanes, pour ladite seigneurie de La Garenie dans la paroisse de Palayrac (1672). — Procuration par Françoise de Perponcher, femme de Jacques de Vassal, seigneur de Barguade, et Anne de Perponcher, veuve de François de Robert, écuyer, seigneur de Bosredon, pour fiefs en Belvès (1672). — Dénombrement par Élie de Laborde, seigneur de Germaniac, pour des fiefs en Belvès (1727). — Notes et mémoires sur les hommages rendus pour la seigneurie de Prats en Belvès.

G. 184. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 82 pièces, papier.

1304-1788. — Contestations entre l'archevêque (Fr. de Sourdis) et le vicomte de Turenne, seigneur de Limeuil, sur les limites des juridictions de Bigarroque et de Limeuil (1614). — Procès, assignations, sommations contre les tenanciers de Belvès, Bigarroque et Saint-Cyprien pour les contraindre à rendre leurs reconnaissances féodales (1727-1739). — Droit pour la ville de Saint-Cyprien, de se donner annuellement des consuls portant chaperons et livrées consulaires, et d'avoir halle, foires et marchés, contesté entre l'archevêque de Bordeaux et la communauté de Saint-Cyprien, d'une part; et la dame Thérèse d'Hautefort, épouse du comte de Laroque de Fagès, et le chapitre de Saint-Cyprien (religieux Augustins de la Chancelade), d'autre part. — Extraits des titres relatifs à la justice de Saint-Cyprien depuis 1304; mémoires, requêtes, arrêts du Parlement, correspondance avec l'intendant. — Demande par la communauté de Saint-Cyprien de former un corps municipal. — Transaction entre l'archevêque de Bordeaux et les religieux Augustins de Saint-Cyprien (1788), concernant les droits respectifs de l'archevêque, du prieur et des autres vassaux sur la ville et justice de Saint-Cyprien, rappelant une transaction relative aux mêmes objets, du 8 août 1304, entre Bertrand de Goth et le prieur.

Digitized by Google

G. 185. (Registre.) — In-4°, 182 feuillets, papier, latin.

1459-1489. — Registre appelé de Philipparie, contenant des hommages, dénombrements, reconnaissances, contrats, relatifs aux droits de l'archevêque dans la juridiction de Belvès, et mentionnant les noms de: Pétrone de Gasc, veuve de Géraud de Boisredon; — Pierre et Arnaud de Boisredon; — Jean Cosnac; — Vasco des Arnalds; — Raoul de Saint-Clair; — l'abbaye de Fontgaufier; — Arnaud de Labaste; — Bertrand de Virazel, etc.; dans les paroisses de Carsac, Belvès, Palayrac, Sagellas, Coze, Saint-Cyprien, Bigarroque.

G. 186. (Registre.) — In-folio, 251 feuillets, papier, latin.

1463-1489. — Reconnaissances et baillettes reçues et arrentements donnés par les archevêques dans les paroisses de Mouzens, Couzes, Saint-Cyprien, Meillac, Saint-Chamassy, Mauzac. — Reconnaissance par les habitants de Cabans du droit de *commune pacis,* qu'ils s'engagent à payer annuellement le jour de la Saint-Michel : *videlicet pro quolibet homine ipsorum duodecim denarios et pro pari boum alios duodecim denarios.*

G. 187. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1304-1663. — Transaction passée entre l'archevêque [Bertrand de Goth] et le prieur de Saint-Cyprien sur la haute et la basse justice (1304). — Déclaration donnée à l'archevêque Arnaud [de Canteloup] par Gérard de Massillac de se soumettre à son arbitrage pour le taux de l'amende qu'il a encourue en maltraitant un sergent de la juridiction de Saint-Cyprien (1328). — Opposition de l'archevêque [Blaise de Greelly] à la prise de possession du prieuré par Geoffroy de Pompadour, suivie des lettres-patentes de Charles VII en faveur dudit archevêque (1459). — Transactions et accords entre l'archevêque et les gens de Saint-Cyprien, et arrêt du Conseil du Roi, relatifs à la justice, aux privilèges, au rachat, par les tenanciers, de la juridiction de la seigneurie sur le seigneur de Montesquieu de Sainte-Colombe, auquel elle avait précédemment été vendue par démembrement du domaine archiépiscopal (1660-1663). — Baux concédés par les archevêques, abbés commendataires de Saint-Cyprien (1462-1612), à Contegrand, à Saint-Cyprien, à la charge de rente annuelle de 18 deniers tournois et demi-boisseau de froment de rente pour les terres, et de 5 sous tournois pour les maisons en Saint-Cyprien.

G. 188. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1459-1673. — Hommages à l'archevêque de Bordeaux, seigneur de Bigarroque, par Arnaud Raymond de Saint-Ours, comme procureur de Louise de Cunhiac, dame de Cunhiac et de Bouillac, pour la première de ces maisons nobles (1459). — Reconnaissances en faveur de Philippe de La Barthe, seigneur de la Ségau et de Campaigne, et de demoiselle Julienne de Carbonneau, sa femme, pour la seigneurie de Campaigne; arpentement général de cette seigneurie (1604). — Prise de possession de la maison noble de Thérons, dans la juridiction de Bigarroque, par Antoine Monzie, sieur de Pinsac, et autre Monzie, sieur de Malegineste, son fils (1624). — Hommages par : — Jean de Maleville et de Cunhiac, pour Cunhiac (1672); — Jean de Laborie, coseigneur de Campaigne, pour la seigneurie de Campaigne (1673); — Jean Dumas, seigneur de Castet, pour la maison noble de Castet, située dans la paroisse de Lussac (1704).

G. 189. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 21 pièces, papier.

1364-1703. — Hommages rendus à Hélies (de Brémont), archevêque de Bordeaux, par Pierre (Pierre V, de Marillac), abbé de Nanteuil au diocèse de Poitiers, pour la temporalité de son abbaye (1364); — à Blaise (de Greelle), archevêque, par Brandelles de Caumont, chevalier, seigneur de Caumont et de Berbiguière, pour le château de Montpouillan en Bazadais, au devoir d'une lance avec son fer doré; et pour les fiefs de Berbiguières et de Mornac, relevant de Belvès, au devoir d'un marbotin d'or (1458); — à Alain d'Albret, comte de Dreux et de Gaure, en qualité de père et tuteur de Jean, comte de Périgord, par François de Caumont, baron de Berbiguières (1501); — à H. de Béthune, archevêque de Bordeaux, seigneur de Belvès, par : — François de Sentout, écuyer, seigneur de La Bleynie, pour la maison de La Bleynie, paroisse d'Urval (1672); — Jean de Besson, écuyer, seigneur de Lacoste, pour deux fiefs en Belvès (1673); — Jeanne de Monzie, damoiselle, veuve de Gérard de Saint-Clar, conseiller du Roi en l'élection de Cahors (1672); — Jean Mercier, docteur en médecine, consul de la ville de Castilhonès en Agenois, comme mari de Marguerite Chapelle, demoiselle, celle-ci agissant au nom de ses enfants et de feu Louis Bonnet, son premier mari, seigneur de Ponset (1673); — Marquèse de Foucaud, damoiselle, femme de Jean Dusoulier, habitant de

Digitized by Google

Vianelle, seigneur de La Flèche (1673); — frère Thomas Bayssière, prieur et syndic du couvent des Frères Prêcheurs de Belvès, pour les fiefs que ledit couvent possède en Belvès (1703); — Jean de Savy, avocat, au nom des héritiers de Jean Garrigue, procureur d'office de Campaignac (1672); — Judith de Pourquery, veuve de Pierre de La Palisse, avocat et juge de Belvès (1673); — Catherine de Romegous, damoiselle, veuve de Bernard de Lafaurie, seigneur de Galavert (1672); — Hélie de Labarde, seigneur de Germaniac (1672); — Jean de Labarde, seigneur de Labarde, paroisse de Sainte-Foy (1672; — Jean de Sentout, écuyer, seigneur de La Vigerie, habitant le repaire noble de Ferrand, juridiction de Limeuil, pour des fiefs en Bigarroque (1672); — Pierre Vivien, juge de Saint-Cyprien, pour des fiefs dans la paroisse de Mouzens (1672); — Pierre de Sentout, écuyer, héritier de Jean de Sentout, écuyer, seigneur de La Vigerie, pour les deux tiers du domaine de La Bouygue, paroisse de Cabans; — Marie de Tardes, damoiselle, veuve de René de Bonnet, seigneur de Sagellas, habitante du lieu de Carlon, paroisse de Saint-Amand, pour fiefs en Belvès; — Marquèse de Sentout, damoiselle, veuve de Jean de Foucaud, écuyer, seigneur de Vianelle. — Aveu et dénombrement rendu au cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, seigneur de Bigarroque en Belvès, par Charles de Talleyrand, prince de Chalais, pour la principauté de Chalais (1682).

G. 190. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 13 pièces, papier.

1463-1742. — Obligation envers l'archevêque (Blaise de Greelle) par un tenancier de la paroisse de Cabans de la somme de dix-neuf sols pour les arrérages du droit de *commun*, et reconnaissance faite en faveur de l'archevêque par les habitants de la châtellenie de Bigarroque du droit de *commun de la paix* (4 décembre (1463). — État des rentes de la terre de Bigarroque, paroisse par paroisse, depuis 1468 jusqu'en 1704; — extraits relatifs aux droits de péage de Bigarroque depuis 1458; — bail à ferme en faveur de Guillaume Bonfils, juge ordinaire de Belvès et seigneur de La Moissie, pour ladite maison noble en Belvès (1612); — vente de la plus-value de la justice et de la paroisse de Grives et de Dorsac, par l'archevêque, en faveur de Jean de Vivant, chevalier (1613); — vente de la plus-value de la seigneurie de Palayrac à Jean Chapt, seigneur de Rastignac, chevalier (1614); — bail à ferme de droit de péage à Bigarroque (1659); — rachat par l'archevêque (H. de Béthune) du sieur Blaise Deydie, chevalier, de la justice et terre de Sainte-Foy (1661). — Hommage par Alexandre de Robert, écuyer, seigneur de Boisredon, tant en son nom qu'au nom de demoiselle Anne et Françoise de Perponcher, ses mère et tante, ladite Françoise épouse de Jacques de Vassal, écuyer, seigneur de Bergade, pour la maison noble de Veziat, paroisse de Montplaisant en Belvès (1672). — Arrêt du Conseil d'État qui fixe les droits à percevoir pour le passage de la Dordogne à Bigarroque (1742).

G. 191. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1461-1756. — Reconnaissance par un arrière-vassal, en faveur des vassaux de la seigneurie de Bigarroque: Arnaud-Raymond de Saint-Ours, damoiseau, seigneur du château de Cunhiac, pour le tènement de La Valedésie, paroisse de Chabans, qui est donné à emphytéose sous le cens annuel de vingt sols tournois, avec autant d'acapte, vingt-deux quarterons tant de froment que seigle, avoine et châtaignes, trois journées d'hommes, et six sols de taille aux quatre cas, plus la taille ordinaire (1467); — Pierre de Saint-Ours, seigneur de Cunhiac, de Salvetat et de Bouillac, pour des terres situées à l'Essart, à la Borne, à Margoty, dans la paroisse de Cabans en Bigarroque (1506-1532). — Arrentement par François de Saint-Ours, seigneur de Cunhiac, et noble Anne de Macanan, veuve de Denis de Saint-Ours, du tènement de la croix de la Palme, paroisse de Belvès, de la contenance de treize sétérées en pacage, sous la rente annuelle de six quarterons d'avoine et treize deniers de rente foncière (1574). — Vente par Philippe de La Barthe, en faveur de Géraud de Laborie, de la moitié de la seigneurie de Campaigne (1756). — Extraits des reconnaissances rendues au seigneur archevêque pour la paroisse de Palayrac, sous la redevance d'une charge *(salmata)* de blé, une de seigle, une d'avoine, et quarante sols, plus l'acapte (1461); — échange de fiefs relevant l'un de l'abbesse de Fontgaufier à Montplaisant, et l'autre de l'archevêque de Bordeaux, en Belvès (1504). — Vente par le cardinal de Sourdis à Jean de Besson, écuyer, habitant au repaire noble de Mondiot en Périgord, pour le prix de trois cent trente-huit livres tournois, de la directité et fondalité des fiefs de Penot, Monsenguilhem, les Ablets et le Grand-Prat, paroisse de Mouzens, en Bigarroque, sous la réserve du droit de justice et d'hommage, déclarant ledit seigneur cardinal vouloir employer ladite somme à certain beau et grand bâtiment qu'il fait, joignant son palais archiépiscopal de Bordeaux (1610). — État des nobles qui ne paient

Digitized by Google

point de rentes à Bigarroque (1661). — Noms de ceux qui possèdent des fiefs dans la seigneurie de Belvès (1759). — Inventaire des titres de Loutranges, Coutures, Belvès et Bigarroque.

G. 192. (Registre.) — In-4°, 300 feuillets, papier.

1530-1571. — Reconnaissances féodales en faveur des archevêques, seigneurs de Belvès et de Bigarroque, des paroisses de Meillac, Mauzac, Belvès, Bigarroque, la forêt de La Bessède et Saint-Cyprien.

G. 193. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1531-1702. — Hommages à l'archevêque de Bordeaux, seigneur de Belvès et de Bigarroque, par : — Isabeau de Clairans, damoiselle, et Louis de Roche, sieur de Pechmejo, mère et fils, pour des fiefs en Belvès (1672); — Eymeric de Lagoutte, sieur de Prats, pour la maison noble de Prats en Belvès (1702); — le baron de Joanis en Quercy, pour la maison noble de Flaujac et Lamothe (1672); — Jean-César de Bousquet, écuyer, seigneur de La Tour en la paroisse de Cabans (1672); — Giraud de Laborie, écuyer, seigneur de Prats, pour ladite maison noble de Prats et fiefs en la paroisse de Péchabilier et Batifolet en Belvès (1531); — Isaac de Lescure, sieur de Cussac, et Jean Lescure, seigneur de Noaillac, paroisse de Sagelat, pour le repaire noble de Noaillac en Belvès (1672).

G. 194. (Registre.) — 101 feuillets, papier.

1708. — Reconnaissances pour le bourg de Mauzac à cause des tènements suivants : La Rivière basse, le Pechbrus, la Haute-isle, les Costes, la Grave, la Petite rivière, le Cazal ou les Canabats, la faurie du Neyraud, le pech de Blodes, Milhac, Coulombier, la combe de Milhac, le moulin haut de Lacombe de Milhac, le goulet d'Urval.

G. 195. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1530-1728. — Reconnaissance au devoir de trois sols de rente pour un moulin sur le ruisseau de Nauze, près l'abbaye de Fontgaufier, paroisse de Sagelat (1531 et 1565) : — par Guiraud Chavigné, J. Gorgueil et Aymar de Romegoux, pour une maison et place dans la paroisse de Salles, et des vacants en deux villages, au devoir de deux quartons froment et cinq sols tournois; pour autre maison et ayrial dans la grande rue de ladite paroisse, au devoir de douze deniers; et pour le village dit de Palayssac, dans les paroisses de Salles et de Fongalés, au devoir de cinq sols, six quartons blé, seigle et avoine, une poule, et autant d'acapte quand il y a lieu. — Délibération du conseil de Belvès arrêtée par les consuls et jurats Aimar, Delmon, Barrière, Romegoux, Valfy, etc., et portant supplication au seigneur archevêque de permettre que le reste du bois de La Bessède, dévasté par les paysans, soit vendu pour racheter les paroisses de Douazac et de Grives, qui ont été aliénées pour le paiment des deniers que le Roi a pris sur le temporel de l'église de Bordeaux (1567). — Reconnaissances pour les paroisses de Larzac, la Bessède et Orliac (1661-1678); — pour les paroisses d'Urval et de Salles (1678); — pour la ville et la paroisse de Sainte-Foy en Belvès (1728).

G. 196. (Liasse.) — 10 pièces, 1 cahier de 35 feuillets, papier.

1470-1788. — Reconnaissances et fiefs novels, en faveur de l'archevêque de Bordeaux et les consuls de la ville de Belvès, pour les fiefs indivis entre eux, dont fait partie la forêt de La Bessède, lesquels sont situés la plupart dans ladite forêt et ne sont formés que de fractions sans nom ni appellation de terres labourables, ou brandes et pâtis, au devoir de huit deniers de rente (1571). — Convention entre l'archevêque et les consuls de Belvès relative à la juridiction, la police, les amendes, le droit de porter chaperon, les péages, les réparations aux halles, etc. : le sieur de Romegous, consul en 1571. — Hommage à l'archevêque seigneur de Belvès par les consuls de Belvès, pour le consulat de ladite ville avec ses dépendances (1673). — Différends entre le juge ordinaire de l'archevêque à Belvès et les consuls pour le droit de préséance (1645-1728); — on y rappelle les armoiries de la ville de Belvès, qui sont trois tours et les armes du seigneur accolées. — Délibération des consuls de Belvès portant certaines concessions à l'archevêque (un sol par feu, ou bien la cession des rentes que le corps de cette ville possède sur la Bessède), à la condition que celui-ci n'aliènera pas la seigneurie (1609). — Projet de transaction entre l'archevêque et les consuls, réglant leurs droits respectifs dans ladite ville (1740). — Ordonnance relative à l'entrée de monseigneur Champion de Cicé dans la ville de Belvès (1788). — Copies des transactions passées entre l'archevêque et les consuls de Belvès en 1470, 1530, 1571, 1673, avec les copies des hommages.

Digitized by Google

G. 197. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 55 pièces, papier; un plan.

1525-1773. — Transaction passée entre l'archevêque de Bordeaux et les habitants de Belvès, copropriétaires, et le seigneur de Saintout, par laquelle est fixé son droit d'usage dans la forêt de La Bessède (1525). — Mention du procès entre le chapitre et l'archevêque relativement aux aliénations faites par celui-ci de certains offices et rentes en Belvès (1527). — Projet de transaction entre l'archevêque et les consuls de Belvès au sujet de la forêt de La Bessède (1550). — Procès-verbaux et enquêtes relativement aux dégâts commis par les habitants de Belvès dans la forêt de La Bessède, et aux ruines et déboisement qui en sont résultés (1566). — Baux à fief nouveau par l'archevêque et les consuls de Belvez, coseigneurs indivis de la forêt de La Bessède, pour ladite forêt : dame Françoise de Chapt, veuve de Jacques de Palayrac; François de Saint-Ours; Aymar et Raymond de Saint-Ours fils; Guillaume Philipparie (1571). — Mémoire relatif à l'assignation donnée au grand conseil par l'archevêque aux consuls de Belvès (1571). — Mémoires relatifs à l'aliénation de la justice et paroisse de Palayrac (1600). — Lettres et plan relatifs à une maison construite à Belvès par le chevalier de Comarque (1770). — Transaction entre l'archevêque et les consuls de Belvès au sujet des droits seigneuriaux sur la ville de Belvès (1773). — Plan et arpentement de la forêt de La Bessède.

G. 198. (Registre.) — In-4°, 126 feuillets, papier.

1512-1517. — Liève pour la seigneurie de Campaigne, en Bigarroque, relevant de l'archevêché et appartenant au sieur de Laborie.

G. 199. (Liasse.) — 8 cahiers, 512 feuillets, papier.

1603-1727. — Extraits des reconnaissances en faveur de l'archevêque pour la seigneurie de Bigarroque (1603-1607); — lièves pour Bigarroque, Coux, Mouzens et Cabans (1727).

G. 200. (Liasse.) — 25 cahiers, 625 feuillets, papier.

1506-1728. — Lièves des rentes dues à l'archevêché à cause des seigneuries de Belvès et de Bigarroque dans les paroisses de : Saint-Pardoux, Urval, Doyssac, Belvès, Sainte-Foy, Palayrac, Orliac, Sagella, Salles, Montplaisant (1565-1566). — Liève des rentes dues dans la seigneurie de Belvès (1506-1726). — Extrait des reconnaissances pour les paroisses de : — Montplaisant, Belvès, Sagellat, Saint-Pardoux, Sainte-Foy, Salles, Fongala (1727-1728). — Liève pour les paroisses de Fongala, Sagella, Montplaisant, Saint-Pardoux et Salles (1727).

G. 201. (Liasse.) — 5 cahiers, 85 feuillets, papier.

1602-1627. — Extraits des contrats et reconnaissances relatifs aux droits de l'archevêché dans les juridictions de Bigarroque, Couze, Saint-Cyprien, Meilhac, Mauzac, et paroisses circonvoisines.

G. 202. (Registre.) — In-4°, 124 feuillets, papier.

1604-1607. — Registre terrier des reconnaissances faites en faveur de Françoise de Lachassagne, veuve de Michel de Montaigne, pour la seigneurie de Montaigne, relevant de l'archevêché de Bordeaux, dans la paroisse du même nom, située en Périgord, et dépendant de la juridiction de Montravel. — Noms des tenanciers et des domaines : — Boisseau, arpenteur, au village des Hillairets, pour tènements au Grand-Rocher, aux grandes Versannes, à la Boyne, au Barradis, aux Gourguils; — Thibault, laboureur; Audoyer; — autres Boisseau, tous possesseurs et propriétaires dans le village des Hillairets; — Dubreuil; — Bernard dit Tindo; — Pierre Olivier, pour le village des Oliviers; — P. de Salneuve, sergent royal, pour les tènements du Crabey, des Planques; — Fournier, sieur de Lafont, en la paroisse de Montcaret, à Lugagnac; — Boutin, au village de l'Hirondelle et au Baradis; — Pascaud, pour le village des Pascauds; — Dezeimeris, pour le village des Marots, paroisse de La Mothe-Montravel; — Claude Gourguil, pour le village de ce nom; — la veuve Philip, pour le village de ce nom; — Bertrand Descours; — tènements à Lugagnac, Carbanac, champ de Paignac, Noyer du Prince, Esbatedy, au pré d'Aiguilhe, etc., promettant être bons et fidèles tenanciers, payer leurs rentes aux époques convenues, avec les acaptes à muance de seigneur ou de vassal, porter et rendre les rentes et devoirs au présent lieu, ou ailleurs en la juridiction au plaisir et volonté de ladite dame, améliorer les fiefs et ne les mettre en mains prohibées ni main-forte, reconnaître, et faire montre des fiefs s'ils en sont requis.

Digitized by Google

G. 203. (Registre.) — In-4°, 215 feuillets, papier.

1664. — Registre des reconnaissances en faveur de l'archevêque pour les paroisses de Mouzens et de Coux en Bigarroque; — Geneste, notaire. — Les habitants, dénommés par leurs noms et prénoms du village du Recoux, et les terres spécifiées par leurs confrontations particulières dans l'ensemble de ce tènement, au devoir de 24 quartons tant de froment que d'avoine, 2 poules, 2 journées d'homme, et en argent 44 sols, pour une superficie de 146 quartonnées, la quartonnée étant de 96 perches chacune de 13 pieds de roy, et la picotinée de 12 perches : on remarque l'expression de «*garrissade*» signifiant garrigue ou chênaie, et celle de «*coustal*» ou «*terre coustale*», employée pour dire un coteau... «plus un jardin *couderc* (communal) (f° 4.)... plus la terre et coustal de J. Delmas, avec une garrissade et prê, al prat Nau, qui confronte avec la garrissade de J. Bourges, et garrissade de Coulaud Boyssel» (f° 7). Mention du lieu dit : le Paradis, sur le chemin de Peyrebrune au pont de Civrac, appelé la Carreyre vieille; — les tenanciers des lieux de Fourques (f° 27), parmi lesquels sont mentionnés Étienne Bourges, P. Textory, P. de Beaumont, écuyer, J. de Jean, de Besson, Anne de Montorcier, Anne Huguenot; — les tenanciers des sétérées de terre situées dans la rivière de Dordogne (f° 32), de la Malvy (f° 36), du Clos Conty (f° 39), et autres tènements (f°s 42 à 66), possédés par Arnaud Boussac, le sieur de Salibourne, Laclergerie, Vivien, Samuel de Saintoux, seigneur du Suquet, la dame de Tayac, Blaise de Montesquieu au nom de Anne de Beaumont, son épouse, fille de feu P. de Beaumont, etc... — Reconnaissances dans la paroisse du Coux (f° 67 à 215), pour les tènements et par les tenanciers ci-après mentionnés; le village de la Teyssandarie, de la contenance de 205 quartonnées, au devoir de 6 quartons de froment, 6 tant de seigle que d'avoine, 2 poules et «1 journal» (une journée) d'homme et 16 sols 4 deniers en argent, reconnu par la dame de Constancies, le sieur de Flaugeat, J. de Luzier, Clémence de la Plénie, veuve de J. Dessalis, B. de Montesquieu; — le village de Braguilh (f° 84); — le village du Cluzeau (f° 91); — le tènement du Bois d'Abzac, les villages du Pradal, de Redouline, de La Brunie, du Bruc, de La Fenestre, de la Palissarie, de Bosredon et Péchagut, du Vivie (f° 211), mentionnant les noms des tenanciers : Souffron, de Beaumont, de Boussac, d'Abzac, de Saintoux, de Lavergne, de Montlouis, de Malegat, Issartier, Geneste, de Vielcastel, Gadal, Villatelle, etc.

G. 204. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1607-1771. — Hommage au Roi par le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, à cause des seigneuries de Belvès, Bigarroque, Couze, Mauzac et Meilhac (1607). — Hommages à l'archevêque seigneur de Belvès et de Bigarroque par : — Claude de Saintours pour la maison noble de Laferrière, paroisse d'Urval en Belvès (1672); — Jean de Pécharri, pour la seigneurie de la Gistonie, paroisse de Sagelat en Belvès (1672); le chapelain de Caillau pour l'église de Montcuq (1673); — Jean de Lagoutte, chevalier, seigneur de la Ponsade, pour la seigneurie de Pratz en Belvès (1672); — P. Barde, bailli de Belvès (1631); — Marc de Malégat, écuyer, seigneur de la Vigueyrie, en la juridiction de Saint-Cyprien (1672); — François Dumas, sieur de Castel, pour la seigneurie de ce nom, autrefois appelée Nègrefalquier (1672); — Daniel de Cladeu, écuyer, seigneur de Thouron pour les biens nobles qu'il possède en Bigarroque et Saint-Cyprien (1672); — Jacques de Mirandol, sieur de Monteuil, pour fiefs dans la paroisse de Saint-Amand en Belvès (1694); — Guillaume de Comarque, chevalier, pour maisons dans la ville de Belvès (1771). — État des seigneuries et noms des vassaux qui doivent l'hommage au seigneur archevêque pour les terres de Bigarroque et de Belvès, XVIe siècle.

G. 205. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1501-1733. — Hommages à l'archevêque de Bordeaux, seigneur de Belvès et Bigarroque, par : — l'abbesse de Fontgauffier en Périgord, Catherine de Pécharry, au devoir d'un voile blanc; et dénombrements rendus en 1689 et 1722 par les abbesses Madeleine de Goué et Louise Guyonnet de Vertrou pour l'abbaye et le bourg de Fontgauffier, confrontant aux paroisses de Sagella et de Montplaisant pour le village de Malbuisson ou Taillefer en Belvès, et les tènements de Tourneguil, Fonbrune, Queyssac, Germaniac, La Motte de Bosredon, etc., dans les paroisses de Sagella, Salles et Orlhiac (1501-1715); — Louis de Beaudet de Cardon, seigneur de Savignac, pour la maison noble de Lagarénie, dans la paroisse de Paleyrac, qu'il tient de Pierre de Bosredon, chevalier (1727); — Jean de Besson, écuyer, seigneur de Lacoste, paroisse de Castelnau, pour divers tènements dans la paroisse d'Urval en Belvès (1673); — Jean de Bosredon, écuyer, seigneur de Bajac en Belvès, pour le château de Bajac relevant du château de Couze à hommage lige et

Digitized by Google

serment de fidélité : cet hommage est prêté par procureur « attendu la très grande incommodité dudit seigneur de Bayac ne pouvant monter à cheval à cause de certain accident imprévu arrivé depuis peu » (1672); — le curé de Montcuq comme chapelain d'une chapellenie fondée en l'église de Montcuq (1703); — Suzanne de Saintours, demoiselle de La Bourélie, fille de Henry de Saintours, écuyer, seigneur de Lancinade, pour ladite maison noble (1672); — Jean-Baptiste de Touchebœuf, comte de Clermont, seigneur de Bésse, Monsec, Cazella, Périllé, pour la seigneurie de Besse en Belvès (1733); — François de Saintours pour les trois quarts de la seigneurie de la Blenie, paroisse d'Urval en Belvès (1620).

G. 206. (Registre.) — In-folio, 375 feuillets, papier.

1707. — Registre-terrier des reconnaissances en faveur de l'archevêché dressé par Massias, notaire, pour les paroisses de Mouzains, juridiction de Bigarroque, Saint-Pierre de Cabans, Coux et Saint-Chamassy, et comprenant : — le tènement du Recoux, paroisse de Mouzains, de la contenance en bloc de quatre cent quatre-vingt-six quartonnées [total, quarante-huit hectares], la quartonnée de cent escats avec ses confrontations pareilles à celles des reconnaissances de 1530 et 1664, tenu à emphytéose par des laboureurs des villages du Recoux, Martel, del Bru, la Boissière, la Carrière, des habitants de la ville de Saint-Cyprien dont un prêtre J. Huguet, docteur en théologie, et le sieur des Junies, habitant son château de Ferrière, sous la rente annuelle et foncière de douze quartons de froment, autant d'avoine, deux poules, deux journaux, et quarante-quatre sols d'argent, plus l'acapte (impôt de mutation dont le taux égalait la quote part de chacun dans la rente annuelle en cas de muance de seigneur et de tenancier) : il y a des cotes d'un soixantième de poule (f°s 1 à 17); — les tènements de Silliat (f° 20); — du Vivier, ou le Meynard (f° 24); — des Brandas et de Braguil (f° 32); — de Falgueyret, la Geneste, la Milial, la Brande ou les Bertoux, les Fenêtres (f° 50), tenus par les sieurs de Saint-Georges, Faurie de l'Olmède, Gadal, Delbruc, Souffron, de Saintoux du Bruc, Beaupuy, sieur de Formigier, Grafeuilhe, Salviat de Vielcastel, seigneur de Cazals, habitant son château de Véziat, paroisse de Montplaisant; la moyenne de contenance de chacun de ces tènements étant de quarante-cinq quartonnées [quatre hectares et demi]; — le tènement des Vallades, Cros et Balestie, de la contenance de quatre cent quarante-deux quartonnées, soit quarante-quatre hectares, sous la rente en froment, avoine et seigle de dix-huit quartons par chaque nature de grains, cinq poules, trois journaux et trois livres d'argent, répartie entre soixante-trois tenanciers, parmi lesquels Philippe Ferriol, sieur de la Garélie, J. Vialard, Ambert, Claretie, dame Du Breuil de Constancies, P. de Brussat, sieur de Marqueyssat (f° 84); — les tènements de la Bistournie (f° 85); — de la Geneste du Clapier (f° 96); — de l'Aumède ou Olmède en Saint-Chamassy (f° 97); — de Falgueyras (f° 117); de Nauquet, proche l'église du Buisson, dans la paroisse de Saint-Pierre de Chabans; — de la Borie; — du Bois-Vignal; — de Baumège (f° 147), tous ces tènements formés chacun d'une contenance variant de cent cinquante quartonnées (quinze hectares) à quarante-cinq et à quatorze : la sétérée étant prise pour huit quartonnées, soit deux journaux de quarante ares chacun, mesure de Bigarroque, et la moyenne des redevances en grain étant de un quarton et demi, et en argent un sol et demi à l'hectare, au taux des premiers baux d'emphytéose passés en 1463 : cependant une petite île sur la Dordogne est soumise à une rente de cinq livres, par un nouvel acensement ou bail de l'année 1707. Parmi les tenanciers se trouvent : Jérôme Coulon, sieur du Per; P. de Guilhem, Saintout de Salibourne, Gouzot, sieur de Geneste, Labordère, Laborderie, La Viguerie, Jouassin (Joachim) d'Abzac, écuyer, sieur de Cazenac; Marie de Veyssière, damoiselle, veuve de J. de Monzie; J. de Cézar du Bousquet, dame de Robert, damoiselle de Bosredon, etc.; — les tènements des prés vacants près de l'église de Chabans, des Clos de Conty, de Martel, du Bruc, etc. (f° 267), tenus par H. de Salis, sieur de Labatut, Ambert, Monzie, J. d'Abzac, Marie de Vivien, veuve de La Sudrie, Jacques de Montesquiou, sieur de Montluc, Catherine Bordes, demoiselle de Bellot, etc.; — le tènement de Peyrelevade, de la contenance de soixante-sept quartonnées, tenu à dix quartons froment et seize sols argent par six emphytéotes dont un praticien, trois nobles ou gentilshommes, un laboureur et un tisserand (f° 271); — le tènement de Bigarroque, terres et bourg, contenant en bloc sept quartonnées, où le sieur de Favart reconnaît tenir « un château rompu », et le sieur Bascounet, hôte, une maison confrontant au fief du comte d'Auvergne (f° 277); — le tènement dit du Territoire, autrement Besse, dont la paroisse du Coux, suivant le contrat d'emphytéote du 19 avril 1485, qui confirmait un bail plus ancien, sous la même rente de deux quartons froment et seigle, et trois sols de rente pour une superficie de soixante-douze quar-

Digitized by Google

tonnées, soit sept hectares et un quart, à payer par vingt-deux tenanciers, chacun pour sa part et portion; — tènements de la Combe, de Cazats, de Recantus, des Pech de Laval, du Bois-d'Abzac, de Braguil, etc., reconnus et exporlés de même.

G. 207. (Liasse.) — 19 cahiers, 920 feuillets, papier.

1727-1728. — Reconnaissances féodales en faveur de l'archevêque, comme seigneur de Belvès et de Bigarroque, pour les paroisses de Cabans, Saint-Jean de Bigarroque, le Coux, Saint-Chamassy, Salles, Belvès, Sagella, Fongala, Orliac, Larsac, Saint-Amand, Saint-Pardoux, Montplaisant (dont l'inventaire a été fait dans les analyses précédentes).

G. 208. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1778-1780. — Hommages rendus à l'archevêché pour les châtellenies de Belvès et de Bigarroque en Périgord, par: — Marie-Anne de Lagoutte, veuve d'Armand de Coustin, chevalier, comte de Boursolles, dame de la maison noble de Prats, pour ladite maison de Prats; — Jean de Labarde, écuyer, seigneur de Labarde, paroisse de Sainte-Foy, pour ladite maison noble de Labarde; — François Delcer, seigneur du fief de Pemejot, paroisse de Sainte-Foy; — Joseph Francès, seigneur de Chausard pour ledit repaire noble de Chausard, paroisse de Cussac; — Pierre Chabert, pour la maison noble de La Faurélie; — Jean-Baptiste de Toucheboeuf, comte de Clermont, pour les seigneuries de Besse, Monset, Mouzens, Cazela, situées dans les juridictions de Belvès, Bigarroque et Saint-Cyprien; — Jean Bonfils de Las Caminades, pour le repaire noble de Las Caminades, juridiction de Belvès; — François Malaurie, seigneur de Lagrèze, pour le tènement de La Fayolle, dans la paroisse d'Orliac; — Louis de Monzie, pour la maison noble de Caumont, paroisse de Cabans; — Marc de Vassal, pour la maison noble de Pon la Piche; — Pierre Gouyon, pour le fief de la Cront; — Jean-François Bouyssou de Roumaguet, pour la maison noble du Colombier; — Guillaume de Commarque, chevalier, pour la seigneurie de La Bourgonnie; — Marc-Antoine de Gigounoux de Verdon pour la seigneurie de Verdon en Bigarroque.

G. 209. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 13 pièces, papier.

1564-1788. — Procès-verbal de la taxe faite sur l'archevêché de Bordeaux pour la vente de la terre de Saint-Cyprien, afin de payer la somme indiquée lors de l'aliénation du temporel du clergé (1564). — Vente à Jean-Jacques de Montesquiou, chevalier, seigneur de Sainte-Colombe, de la terre et seigneurie de Saint-Cyprien et Lussac (1565). — Requête des habitants de Saint-Cyprien à l'effet de s'imposer d'une somme de 4,000 livres pour racheter la justice dudit Saint-Cyprien aliénée en faveur du seigneur de Fages. — Procédure du seigneur de Peyretalhade contre l'archevêque pour raison de terres et parcelles relevant dudit archevêché, et contestées par le seigneur. — Sentence de l'archevêque portant inhibition d'établir à Saint-Cyprien l'exercice de la religion réformée (1612). — Pêcherie de Saint-Cyprien. — Bail à ferme du sceau de Saint-Cyprien. — Déclaration de Jean-Jacques de Montesquiou, chevalier, seigneur de Sainte-Colombe, contre le cardinal de Sourdis, pour raison de la revente de Saint-Cyprien (1611), comme faite en dehors des usages féodaux. — Cérémonial observé à Saint-Cyprien pour l'entrée et la sortie des archevêques (1788). — Extraits des titres produits par Me Geoffroy de Pompadour, relativement à la possession du prieuré de Saint-Cyprien.

G. 210. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1463-1605. — Baux à fief nouveau pour le bourg de Mauzac (1463). — Arpentement général de la seigneurie de Couse (1566). — Transaction relative à la directité de l'archevêque sur les seigneuries de La Linde et de La Rue (1605). — Bail à ferme du prieuré de Couse (1588). — Baux à ferme des châtellenies de Mauzac, Milhac et Couse (1568-1572). — Arpentement des tènements de Neyraud, Lapeyre et Pechmaury. — Extraits des baillettes pour Mauzac et Couse, depuis le xve siècle.

G. 211. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1472-1709. — Extraits des reconnaissances et liêves pour les paroisses de Couse, Mauzac et Meilhac (1472-1566). — Reconnaissances pour les moulins de Couse (1566). — Reconnaissance par la famille de Ponteries à l'archevêque de Bordeaux pour trois moulins à blé, deux à papier, un à drap, une pêcherie, un four, un colombier, paroisse de Couse, sous certaines redevances et au devoir du premier saumon, du premier colac (alose) et de la première lamproie (1566). — — Afferme des fruits et revenus de la cure de Couse (1598). — Inventaire des papiers relatifs à Mauzac,



Couse et Bigarroque. — Procès devant le sénéchal de Sarlat, entre Denis de Saintours, écuyer, seigneur de Cugnac, et Antoine Prévôt de Sansac, archevêque de Bordeaux, au sujet des tenanciers du moulin de Couse. — Assignation donnée au cardinal de Sourdis, à la requête d'Anne de Saintours, demoiselle, femme de François de Malleville, gentilhomme du Roi, seigneur de Merlannes et de Cugnac, pour les rentes d'un moulin à blé sur le ruisseau de Couse (1607). — Procès de la pêcherie de Mauzac (1634), dont, à l'occasion d'une chaussée nouvellement établie par le seigneur propriétaire de l'autre partie de la Dordogne, la partie acensée par les archevêques et tenue à bail par ledit seigneur se trouve en danger d'être diminuée. Assignations et récusations respectives de témoins : le seigneur Philippe de Montaut, marquis de Bénac et de Badefol, et sa femme, Judith de Gontaut de Saint-Geniès de Navaille (1635); la même en 1691, comme dame de Bénac et Badefol, alors veuve du président à la Grand'Chambre du Parlement de Paris, Lecoigneux, contre les procureurs de l'archevêché. — Reconnaissances par Charles Pourquery, avocat au Parlement et ancien prieur de Couse, habitant le repaire noble de Mondonnet, pour fief à Couse (1709).

G. 212. (Registre.) — Grand in-folio, 62 feuillets, papier.

1754-1755. — Terrier des reconnaissances en faveur de Louis-Jacques d'Audibert de Lussan, archevêque de Bordeaux, pour la seigneurie de Couse, par : — Jean de Losse, chevalier, seigneur de Bayac, Chabans, Laborie, au nom de ses filles, Marie de Losse et Anne-Charlotte-Antoinette de Losse; — Pierre de La Palisse, écuyer, conseiller en la Cour des Aides, pour les moulins à papier de la Boutique, de Merle et du port de Couse.

G. 213. (Registre.) — Grand in-folio, 161 feuillets, papier.

1666. — « Livre terrier de la châtellenie de Milhac » et seigneurie de Mauzac, fait l'an 1666, en faveur de » Mgr de Béthune, archevêque de Bordeaux, par le soin » et vigilance de Me P. Vivien, juge de sa terre et » châtellenie de Bigarroque, comme procureur constitué » par mondit seigneur. — Geneste, notaire. » — Tables à la première page. — Reconnaissances de tènements : au Cazal, la haute rivière, le Goulet d'Urval, le moulin de la Peyre ou la haute grave, la haute ile, etc.; dans le tènement du Cazal sont compris partie des jardins et maisons du bourg de Mauzac : un certain Guilhou y est appelé le Captal de la Goustade. — Dans le tènement de la Combe, une terre ou coustal, ou *single*, comprenant six quartonnées; — dans le tènement du Goulet, l'expression de « brouillade, » appliquée à une terre sans rapport (f° 41). — Arpentement du tènement de Puchmaury, « que les tenanciers d'iceluy n'ont voulu » reconnaître, à raison de ce que le seigneur de La Rue » en a usurpé la plus grande partie, à cause de quoi une » part desdits tenanciers en ont fait à lui la reconnais- » sance; ce qui a déterminé leur assignation, au nom » du seigneur archevêque, devant les requêtes du palais.» — Noms de quelques tenanciers : Archer; Lonzy, seigneur de La Veyssière; dame d'Abzac de La Douze de Gonnor; Bruette, seigneur de La Poujade; Deville; Dessales, etc. — Sur le nombre de cent tenanciers, le cinquième seulement signe, les autres ne sachant signer, déduction faite des noms du notaire, du juge et des témoins, toujours les mêmes.

G. 214. (Liasse.) — 31 pièces, papier; — un plan.

1479-1754. — Hommage à l'archevêque par Arnaud de Boisredon, chevalier, pour la seigneurie de Bayac dans la juridiction de Couse (1479). — Hommage par ledit Arnaud de Boisredon, héritier de Marguerite de Serval, sa mère, pour une maison ou hôtellerie *(hospitium)*, avec sa burie *(boaria)* et toute la paroisse de Bayac, ainsi que la moitié de sa basse justice, indivisément avec l'archevêque (1479). — Extraits des reconnaissances faites par divers tenanciers en faveur du seigneur de Bayac de Bosredon, dans la paroisse de Couze, depuis 1472 jusqu'à 1709; reconnaissance générale du tènement et bourg de Couze, faite à l'archevêque Bazins de Bezons par tous les tenanciers laboureurs, juges, avocats, papetiers et compagnons papetiers (1709), et parmi les avouants, le seigneur de Bayac; lequel tènement comporte cent quartonnées (ou vingt-cinq journaux), faisant la quartonnée soixante-douze escats (chacun de la contenance de dix centiares), mesure de Beaumont, sous la rente et emphytéose de deux quartons froment, autant seigle, autant avoine, et trois livres d'argent, conformément aux titres primitifs de 1566. — État général des tenanciers et tènements, avec la mention des justices, la date des hommages rendus et les observations des agents de l'archevêque (1566 et 1709). — Acte relatif au droit de prélation exercé par le seigneur sur le moulin à papier dit de Couse, vendu autrefois par Ramond de Boisredon, seigneur de Bayac (1570). — Aveu et dénombrement par noble Jean de Losse, écuyer, seigneur de Bayac, pour la maison noble de Bayac et fiefs en dépendant (1672). — Hommage et

Digitized by Google

dénombrement par le sieur de Losse, pour le tènement de La Tour de Couse (1672). — Procès entre l'archevêque et le vicomte de Losse, seigneur de Bayac, relatif à confrontations du fief de Bayac, et plan général du tènement de Bayac (1708). — Reconnaissances pour la paroisse de Couse: par Charles Pourquery (1709); Pierre de La Palisse, écuyer, conseiller du Roi à la Cour des Aides de Guyenne (1709-1756). — Transaction entre l'archevêque de Bordeaux, Jean de Losse, chevalier, seigneur de Bayac, et le sieur de La Palisse, seigneur de Mondonnet, pour la directité de fiefs relevant de la seigneurie de Bayac (1754).

G. 215. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Mémoires, lettres et correspondance des tenanciers avec l'archevêque, relativement — aux usurpations faites par les différents seigneurs dans les terres de Couse, Meilhac et Mauzac: — à la chapelle de la frérie Saint-Nicolas, à Belvès; — à la démolition du mur et du portail de Malbec à Belvès; — aux fiefs situés dans cette juridiction. — Transaction entre l'archevêque et les Jacobins de cette ville, sur des droits contestés de fiefs et de rentes.

G. 216. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1503-1749. — TERRE ET SEIGNEURIE DE MONTPOUILLAN EN BAZADAIS. — Hommage par François de Cocumont, seigneur dudit lieu, en Condomois, à Jean de Foix, archevêque de Bordeaux, pour la seigneurie de Montpouillan en Bazadais (1503). — Saisie féodale de la seigneurie de Montpouillan sur le marquis de Castelmoron (1672). — Transaction entre l'archevêque d'Audibert de Lussan et Charles-Philippe de Pons, comte de Pons, relative à la vente du marquisat de Grignols (1749).

G. 217. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 63 pièces, papier.

1354-1743. — DÎMES DE L'ARCHEVÊCHÉ; DÎMES INFÉODÉES, AGRIÈRES — QUARTIÈRES. — Reconnaissance entre les mains de P. de Fitte, archiprêtre de Lesparre, et procureur commissionné de l'archevêque Amanieu II de La Mothe, en vertu de ses lettres datées d'Avignon le 16 [manque le mois] 1352, faite par Alays Austein, femme de P. Amanieu, et de lui autorisée, d'un estatge, maisons et habitations dans la paroisse de Quinsac en Barès, maintenant Ambarès, au lieu du Porge, à côté le cimetière de Quinsac: au devoir de deux deniers d'exporle, deux sols de cens, et le serment d'homme lige avec l'engagement de posséder en tout temps personnellement ledit domaine; « plus chaque année un dîner à trois hommes de l'archevêque, de pain, de vin, de viande bouillie avec choux et moutarde, et poulets rôtis » (1354). — Mêmes reconnaissances pour le même lieu et la même paroisse, par: — Arnaude Dubourg, femme d'Arnaud Dumas, dont la terre confronte à celle du commandeur de l'hôpital Saint-Jean; — P. Amanieu, paroissien de Quinsac, dont la terre confronte au truch de Sainte-Valérie; — J. Séguin, pour une terre à Papagrue, même paroisse, les devoirs rendables au porge de l'église de Quinsac, les rentes portables au palais de l'archevêque, à *Larmont* (qui paraît être la forme primitive de Lormont (1355). — Copie informe du XVIIIe siècle, sur papier, du titre primordial de la propriété de la dîme de Quinsac d'Ambarès en faveur de l'archevêché; c'est une transaction passée le 15 mai 1376 entre l'archevêque Hélie et la dame India de La Mothe, veuve de Gilbert de Pellegrue, seigneur d'Eymet, par laquelle, après avoir établi que ses ancêtres à elle avaient de toute ancienneté tenu en fief des archevêques, sous un cens annuel, et en payant en plus les quartières, toutes les dîmes de la paroisse de Quinsac, un procès suscité par le curé, en Cour Romaine, à Avignon, et d'abord gagné par lui aurait dépossédé elle et son mari de la propriété de ce fief, eux d'abord excommuniés et l'église mise en interdit; mais enfin sur appel au pape Grégoire XI et par un jugement de l'archevêque de Bordeaux, à ce commis par le Saint-Père, le curé aurait été désintéressé de sa prétention par une pension convenable, et les dîmes en contestation auraient été cédées par ladite dame à la manse archiépiscopale de Bordeaux moyennant une somme de deux mille livres dont elle s'interdit la répétition par l'exception *pecuniæ non numeratæ* ou par toute autre; la forme du déguerpissement étant la tradition d'une *birette* rouge entre les mains de l'archevêque, et celle de l'acceptation par lui, le serment « *manum ponendo suprà pectus suum, more prelatorum.* » — Baux à ferme de la dîme de Quinsac de 1612 à 1647: sept cents livres tournois en 1612, huit cents en 1647; autres baux de 1659 à 1720 pour la même dîme; mille livres en 1659, onze cent trente en 1720. — Mémoire pour les Jésuites afin de justifier que les dîmes *inféodées* ne doivent à l'archevêque aucun cens autre que ceux qui résultent du fief, mais non pas les quartières: l'objet litigieux est de trois cent cinquante livres représentant le nombre et la valeur des boisseaux de grains dont ils seraient tenus (1616) envers l'archevêque, à titre de quartières, sur la dîme des paroisses

Digitized by Google

du Pian, de Capian, de Pessac et de Saint-Médard en Jalle. Les quartières étaient la taxe en grains ou en argent annuellement perçue par l'archevêque sur les dîmes possédées directement par le clergé dans le diocèse et non inféodées, mais au contraire tenues simplement comme dîmes en vertu du pouvoir ecclésiastique. — Vente par demoiselle Marte de Jousset, veuve de noble Gratien de Mullet, seigneur de La Plane, et Catherine de Mullet, sa fille, séparée d'Isaac de Ségur, écuyer, seigneur de Saint-Aulaye, en faveur de l'archevêque de Bordeaux, de la troisième partie de la dîme d'Eysines (1620). — Liève des quartières pour 1673. — État des dîmes de Saint-Médard en Jalle et de La Tresne, et procès y relatif contre le sieur Lecomte, seigneur de La Tresne. — Adjudication des rentes et agrières de Quinsac en faveur de Rolland de Neufbourg, conseiller du Roi, saisies au préjudice d'Hélies de Baulon (1602). — Baux à ferme des dîmes de Saint-Germain du Puch et de Nérigean (1628-1742). — Baux à ferme des dîmes de : les Graves, le Bouscat, Fargues, Saint-Estèphe, Sainte-Eulalie (1622-1720). — Baux des dîmes d'Ambarès et de Targon (1642-1720). — Baux des dîmes de Tresses, Floirac, Vayres, Saint-Pierre du Palais, Saint-Sulpice (1620).

C. 218. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

1546-1750. — Liève des dîmes de Bordeaux, — la banlieue — et l'île de Macau, pour les années 1546, 1559, jusqu'en 1676. — Exporle par noble Jacques de Bourbon, écuyer, seigneur de Roulié, Pontenx, Gastes, Aureillan, pour les dîmes de Born et d'Aureillan inféodées à la maison noble de Roulié (1600-1750). — Baux des revenus décimaux de l'archevêché pour les paroisses de Saint-Aignan, Lormont, Eysines, Saint-Aubin, Arbanats, Saint-Jean d'Estampes, Aurignac en Born, Tizac, Daignac, Tabanac, Rions, Langoiran, Lestiac, Illats, Moulon, Grezillac, Noaillan, Landiras, Brach. — Bail des dîmes de La Tresne, par Gaston de Gères, seigneur de Camarsac, comme mari de Jeanne de Gassies, et par Jean de Tustal, écuyer, seigneur de Saint-Julien. — Bail de la dîme de Saint-Jean d'Illac, par Pierre de Lestonnac, seigneur du Parc, conseiller au Parlement; et de Saint-Médard en Jalle. — Extrait par Dautiège, notaire, en 1628, d'une liève, ou livre général de compte des quartières ou revenus de l'archevêché sur les dîmes des paroisses dans l'archiprêtré de Moulis en l'année 1400; le total n'en est pas donné, et même on ne pourrait pas l'établir exactement d'après la pièce, qui ne mentionne qu'une partie des paroisses de cet archiprêtré. — Bail par Pierre Tarride, marchand de Gujan, pour la somme de deux cent quarante livres par an, du revenu des quartières en millet dues à l'archevêché par huit paroisses de l'archiprêtré de Born en 1720. — Reconnaissances par le chapitre Saint-André en faveur de l'archevêque Henri de Sourdis pour les dîmes et dîmons des paroisses d'Eysines, Avensan, Blaignan, Saint-Étienne de Calonnes *(Saint-Estèphe)*, Portets, Cadaujac, Bouliac, Cayac (1637). — Mémoire relatif à une transaction entre les jurats et les Bénédictins de Sainte-Croix, au sujet de fiefs contestés dans les paroisses de Léognan et de Villenave (1740), lesdits fiefs leur étant provenus par le sieur de Ferron. — Arrêt de la Chambre du clergé entre l'archevêque de Bordeaux et Jean-Baptiste de Gourdon de Genouilhac, abbé de Saint-Romain de Blaye, au sujet de la propriété des dîmes de Camillas, Saint-Saturnin, etc. (1688). — Baux des quartières ou revenus sur les dîmes pour Cubzac, Vayres, Izon, Saint-Sulpice (1384); — pour Bègles, Grezillac, Saint-Hippolyte, Gabarnac, Cailhau, Noailhan, Ambarès, Villenave, Grayan (1563). — Baux des quartières de Floirac (1556); — des dîmes dues par l'hôpital de Cayac en Gradignan (1403); — des dîmes de Berson en Blayais (1621). — Situation, en 1600, de la paroisse de Blanquefort, par rapport à l'infinité de personnes qui prennent la dîme sur elle, à son grand détriment et celui du service religieux, et à celui de l'archevêque qui est privé ainsi des quartières, qu'on ne lui paie pas.

G. 219. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1570-1750. — Reconnaissances faites en faveur de l'archevêché pour les dîmes inféodées : — du village de Mazerolles en Blayais (1570); — de Blanquefort (1600); — d'Andernos (1639); — de Saint-Mambert, *aliàs* Saint-Lambert en Médoc (1673); — et de Bouillac (1551). — Enquête faite à Libourne par Pierre Delurbe, chanoine de Saint-André, pour séparer la cure de Montaigne du doyenné de Saint-Émilion et l'unir au séminaire de Bordeaux (1606). — Exporle par Jacques de Bourbon, écuyer, seigneur de Roulié, Pontenx, Gastes, Aureillan, etc., pour la dîme d'Aureillan et Born inféodée à la seigneurie de Roulié (1621). — Baux des revenus des dîmes pour les paroisses suivantes : Saint-Aignan, Lormont, Eyzines, Saint-Aubin, Arbanats, Saint-Jean d'Étampes, Aurignac en Born, Tizac, Daignac, Tabanac, Rions, Langoiran, Lestiac, Illats, Moulon, Grezillac, Noaillan, Landiras, Brach, Saint-Aubin de La Tresne, Saint-Jean d'Illac, Saint-

Digitized by Google

Médard en Jalle (1600-1750); — ceux de Saint-Aubin de La Tresne sont faits par Gaston de Gères, seigneur de Camarsac, comme mari de Jeanne de Gassies, et Jean de Tustal, écuyer, seigneur de Saint-Julien.

G. 220. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1683-1700. — Liève des quartières de l'archevêché pour les archiprêtrés de Lesparre, Moulis, Cernès, Bénauge, Entre-deux-Mers, Entre-Dordogne, Fronsac, Bourg et Blaye. — Procédures pour les quartières dues par les Jésuites dans les paroisses de Saint-Émilion, Izon, Andernos, Sadirac, Saint-Vincent de Croignon, Saint-Martin du Pont, Loirac, Castillon, La Sauve, La Libarde, Lignan, Bonnetan, Fargues, Sainte-Hélène de la Lande, Montussan, Portets, Lafosse, Saint-Vivien. — Transactions entre l'archevêque de Bordeaux et le clergé du diocèse relatives au paiement des quartières (1683-1700). — Procédures pour les quartières dues par les paroisses suivantes : Cambes, Parempuyre, le Pian en Médoc, Civrac, Cussac et Saint-Gemme, le prieuré d'Espessas, Saint-Pierre de Bat, Saint-Martin d'Izon, Camblanes, Cursan, Puy-Normand, Saint-Étienne de Chamadelles, Saint-Martin de Brach, Saint-Izan de Soudiac, Saint-Trojan, Portets, Saint-Remy de Bordeaux (fief de la Cailhabède), Vendais, Bégadan, Saint-Pierre de Cailhau, Saint-Pierre de Lalande, Villeneuve, Faleyras, Saint-Médard de Montignac, Saint-Martin de Semens, Lestiac, Saint-Martin de Mourens, Bègle, Genissac, Baron, Saint-Médard de Montignas et l'île de Macau, XVIII[e] siècle. — Statistique du prix des grains à Bordeaux, de 1771 jusqu'en 1780, et manière de régler les quartières.

G. 221. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1756-1791. — État des terres labourables dans la paroisse Saint-Loubès, sur lesquelles les dîmes se perçoivent depuis 1771 : dame Marie-Cécile-Élisabeth de Binet, veuve de François-Élie de Brach, seigneur de Montussan, dame de la maison noble de Jallais ou Malleret et décimatrice de la grande dîme de Saint-Loubès (1776). — Contrat de vente par François-Alain-Amanieu de Ruat, chevalier, captal de Buch, etc., en faveur d'Élisabeth de Binet, veuve du sieur de Brach, de la maison noble de Jallais du Maleret, située dans la paroisse de Saint-Loubès (9 août 1756). — Transaction entre : dame Cécile Desnanots, épouse de Pierre-Jules Dudon, chevalier; dame Marthe-Marie-Cécile de Brach, veuve de Pierre Raguenau, chevalier, seigneur de Labatut et de Saint-Aignan; Jean-Joseph de Guyonnet de Monbalen, chevalier; et François-Pierre de Brach, chevalier, seigneur de Montussan, relativement à la succession du sieur de Raguenau en ce qui touche les fiefs situés à Montussan et à Saint-Loubès (17 juin 1778). — Baux à ferme des fruits décimaux de la grande dîme de Saint-Loubès inféodée à la dame de Brach et consorts, et dont elle retire, année moyenne, 1778-1789, deux cent trente boisseaux de blé, mesure de Bordeaux, du poids de cent vingt-cinq livres au boisseau. — Prix comparé du boisseau de froment dans la ville de Bordeaux et dans Saint-Loubès, de 1777 à juin 1791 : le boisseau froment de huit décalitres se vend treize livres cinq sols, quatorze livres, onze, quinze en 1777, 1778, 1780, 1782; seize en 1786 et 1788, dix-huit en 1790.

G. 222. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1307-1667. — Dîmes inféodées. — Copie du jugement du Présidial de Bordeaux maintenant le curé de Daignac en la possession de la moitié des dîmes inféodées de ladite paroisse, et le chapelain qu'y avait établi par testament en 1517 Gaston de Ségur, seigneur de Pressac, en l'autre moitié (1630). — Déclaration du curé de Camps et Cornens, écrite à la suite d'un mandement imprimé d'avoir à représenter dans quinzaine à l'archevêché, par tous les possesseurs de dîmes inféodées dans le diocèse, les titres qu'ils en peuvent avoir : c'est l'abbaye de Faïse qui jouit de ces dîmes, dont elle retire trois cent trente-cinq livres, au préjudice du curé (1621). — Relevé, sans date, des articles du grand rôle des dîmes de l'archevêché inféodées, dans les paroisses de Saint-Christophe de Castillon, Saint-Saturnin de Bégadan, Jau et Saint-Pierre Dignac pour lesquelles les seigneurs de Castillon doivent de soixante à dix sols de rente, soit en tout sept livres. — Mémoire de quatre dîmons qui se lèvent sur la paroisse de Saint-Caprais de Hons en Bénauge, par divers personnages absolument étrangers au pays et en dehors des charges de la paroisse, et même de celles de l'église, l'ensemble desquels dîmons forme la moitié de la dîme totale qui devrait appartenir au curé (1580). — Hommage à Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, par Bertrand Samonac, pour la maison de Puisseguin et les rentes qu'il possède dans la paroisse de Saint-Denis sur l'Isle (1305); — Sainte-Croix du Mont; hommage à Jean de Foix, archevêque de Bordeaux, par François de Léon, écuyer, seigneur du château de Sainte-Croix du Mont; la pièce est datée d'Orléans, 5 octobre 1501; seigneurs de Sainte-Croix cités

Digitized by Google

Thomas d'Albret (1385); Jean de Tastes (1437); Raymond de Laroque, écuyer (1554); André de Laroque; — Reconnaissance de la dame Marie d'Orlie, veuve de François de Laroque, écuyer, seigneur de Tastes (1667). — Hommage par Itier Espleytat, damoiseau, comme étant l'homme lige de l'archevêque pour les dîmes de Cars, Saint-Seurin et Comps (1307). — Calamiac, paroisse de Sadirac (1557); — Soulac. — Reconnaissances de dîmes par le chapitre Saint-Seurin à l'archevêque pour les paroisses suivantes : Montussan, Camblanes, Quinsac, Pompignac, Saint-Pierre de Quinsac d'Ambarès, Saint-Caprais de Haux, Nérigean, Ludon, Lanton, Audenge, Lacanau (1624); — Saint-Morillon, La Brède et Saint-Martin de Montussan. — Reconnaissance de dîmes par François de Lamothe, chevalier, baron de Castelnau, Noaillan, pour les paroisses d'Illats et de Noaillan. — Extrait du dénombrement baillé par les nobles de la sénéchaussée de Guyenne en la convocation du ban et arrière-ban en 1551 : — « Je, Marguerite de Lur, dame de Noaillan, veuve de » Jean de Lamothe, chevalier, déclare tenir du Roy » ladite seigneurie de Noaillan, etc., plus la moitié » de la dîme pour laquelle je fais hommage à l'arche- » vêque de Bordeaux, pour raison duquel lieu est » accoutumé fournir un homme d'armes, etc., et par » ce que je ne sçay lire ne escripre, j'ai fait signer la » présente déclaration » (1551). — Hommage par Bertrand de Tustal, écuyer, pour la seigneurie de Saint-Julien, paroisse de La Tresne : au devoir d'une paire de gants (1562). — Vente par Guiraud de Lamothe, seigneur de Lamothe de Cambes à Pierre Berland, archevêque de Bordeaux, du dîmon de Bouliac et de La Tresne (1434). — Saisie de la dîme de Langoiran par l'archevêque contre Charles de Moncuq, seigneur de Lamothe (1639). — Reconnaissance au cardinal de Sourdis par Gaston de Gères, écuyer, seigneur de Camarsac, comme mari de Jeanne de Gassies, et Jean de Tustal, écuyer, seigneur de Saint-Julien pour la dîme de La Tresne (1603). — Reconnaissance par Pierre-André de Nesmond, seigneur de La Tour Saint-Mambert, Carens, Pouyaux, pour les paroisses de Sainte-Gemme, Moulis et Saint-Laurent. — Vente par Charles de Durfort, baron de Civrac, à Charles de Durfort, seigneur de Cubzaguais, de la maison noble de Marsas avec rente et dîmes inféodées dues à l'archevêché (1623). — Arrêt du Parlement attribuant la dîme de Saint-Loubès à François de Fayolle, abbé de La Sauve et prieur du prieuré de Saint-Loubès (1612). — Reconnaissance de la dîme de Saint-Loubès en faveur du cardinal de Sourdis par David de Verteuilh, écuyer, seigneur de la maison noble de Saint-Loubès (1613). — Procès entre le cardinal de Sourdis et frère Bernard de Melignon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Temple de Bordeaux, pour les dîmes de Mérignac.

G. 223. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1458-1684. — Lièves des dîmes du diocèse et état de ceux qui lèvent lesdites dîmes (1604-1620). — Enquête relative au pillage et à la ruine de l'abbaye de Guîtres par les Huguenots en 1568 et 1569, et à la perte des biens sur lesquels l'abbé et les religieux prélevaient les dîmes (1570). — Mémoire relatif à la collation de la cure de La Libarde. — Dîmes inféodées dans les paroisses de Margaux, Martignas, Néac, Origne, Rions, Parempuyre, Parentis, Podensac, Salignac, Salaune, Saint-Symphorien, Toulenne, Villeneuve, Villegouge. — Saisie des mines de sel dans l'île d'Oleron contre le président au Parlement de Bordeaux, Lecomte, à la requête de l'archevêque, pour paiement d'une somme de trois mille livres en laquelle ce président avait été condamné par arrêt du Parlement de Toulouse, sur un procès relatif aux dîmes de La Tresne, évoqué par l'archevêque au Parlement de Toulouse (1633). — Reconnaissances par Marc-Antoine de Gourgue, baron de Vayres, pour les paroisses de : Saint-Martin de Fronsac, Yzon, Vayres et Arveyres. — Reconnaissance par Izabeau de Gassies, dame de la maison noble de Ruat et d'Artiguemale, pour la paroisse du Teich (1616). — Reconnaissances par Jeanne de Lur, demoiselle, veuve de François de Dieuzayde, écuyer et seigneur de Monbadon, au nom de son fils, Jean de Dieuzayde, héritier de Jean de Dieuzayde, seigneur d'Aiguille, pour dîmes dans la paroisse de Saint-Félix d'Aiguille (1534). — Hommage par Geoffroy Du Puy, damoiseau de Saint-Magrin, seigneur de Borie, pour la paroisse de Saint-Christophe en Périgord (1458). — Différend entre l'archevêque de Bordeaux et le marquis de Vayres pour la maison noble de Birac (1684). — Lièves des dîmes depuis 1487. — Publications faites par plusieurs curés au prône de leurs paroisses pour engager les possesseurs des dîmes inféodées à produire leurs titres; ces paroisses sont : Saint-Sulpice de Bernac, Andernos, Blanquefort, Bruges, Castelnau, Carcans, Saint-Christophe de Canac, Saint-Ciers d'Abzac, Civrac, Coutras, Avensan, Eyzines, Sainte-Eulalie d'Ambarès (1684).

Digitized by Google

G. 224. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1604-1627. — Dîmes inféodées. — Arrêts rendus au Conseil entre l'abbé de La Sauve, curé primitif de la paroisse de Portets, le chapitre Saint-André, et le vicaire perpétuel de la paroisse, qui confirment l'abbé dans la possession de la grande dîme et de la moitié de la petite, l'autre moitié laissée au vicaire. — Baux à ferme de 1627 à 1630, pour le prix annuel de soixante-dix à quatre-vingts livres, et en l'année 1720, pour le prix de cent vingt, du dîmon qui appartient à l'archevêque, dans la paroisse d'Arbanatz, et qui en forme la septième partie de la dîme totale. — Baux à ferme de 1626 à 1720, pour le prix annuel variant de deux cent quarante-cinq livres à deux cent soixante, de la partie des dîmes de Saint-Aignan en Fronsadais, appartenant à l'archevêché. — Reconnaissance faite au cardinal de Sourdis, comme archevêque de Bordeaux, par le prieur des Frères Prêcheurs de Bayonne, frère Mathieu Beauquier, docteur en théologie, autorisé par son couvent, à la suite de la saisie des dîmes et de l'interdiction du service divin dans le pays des Landes, portées contre eux par ledit cardinal, de la tierce partie de la dîme d'Aurignac en Born, au devoir de trois deniers bordelais d'exporle, et de la treizième partie de cette dîme, ou vingt sols bordelais valant douze sols tournois de cens; laquelle tierce partie leur était advenue par legs, après un don qu'en avait fait le seigneur d'Uza au cardinal Guillaume de Sainte-Suzanne, qui l'avait reconnue en 1324 de l'archevêque Pierre (c'est 1334, et Pierre II de Luc). — Assignation au sieur d'Arrerac, trésorier de France à Bordeaux et seigneur d'Arsac, en Médoc, donnée au nom du cardinal de Sourdis devant le Parlement de Toulouse, en production par ce seigneur des titres en vertu desquels il perçoit annuellement partie des dîmes de sa paroisse, et absolution solennelle donnée au même, par le vicaire général Philippe de Froulay de Tessé, délégué de l'archevêque, accompagné de trois chanoines, en présence de M. Dalesme, seigneur et baron d'Arès, des prêtres des paroisses voisines, et du peuple assemblé au son de la cloche, de l'excommunication qu'il avait encourue pour avoir battu et excédé son curé : « Et en mesme temps, messire Jean d'Arrerac, » seigneur et baron d'Arsac, se seroit présenté à la » porte de l'église, et nous auroit très humblement » requis et supplié de vouloir lui impartir le bénéfice » d'absolution de l'excommunication dont il avoit été » frappé, étant bien marry et repentant de son action, » et se soumettant aux peines canoniques » (1643). — Reconnaissance d'Asdrubal de Ferron, pour les dîmes inféodées des paroisses de Saint-Aubin et de Saint-Médard en Jalle (1625). — Autre reconnaissance par Geoffroy de Montaigne, seigneur de Bussaguet, pour la moitié des dîmes de Lignan et d'Estignan, qu'il tient de l'archevêché à raison de la maison noble de Jallès, acquise par lui de Pierre de Gellez, en 1587 (1604). — Baux à ferme du dîmon de Bassens, appelé : Du Mora (1627). — Mémoire de Ramond de Laroque, seigneur et baron de Budos contre le curé de ladite paroisse de Budos, au sujet des dîmes de Barsac et de Virelade. — Procès du cardinal de Sourdis contre Étienne de Pontac, seigneur de Beautiran, pour les dîmes de la paroisse de Beautiran (1627).

G. 225. (Liasse.) — 2 cahiers in-4° de 22 feuillets, papier, latin et français.

1460-1510. — Procès divers. — Cahier des procès de l'archevêché devant le Parlement, le sénéchal de Périgueux et le siège de Sarlat, pour les châtellenies de Belvès, Bigarroque, Couze et Millac, sous l'épiscopat de B. de Greele (1456-1467), contre : — Jean de La Cropte, seigneur de Lanquais, sur les limites de la châtellenie de Couze; — J. de Baynac, sur l'appel interjeté par lui de la mise à exécution de certaines lettres du Roi obtenues par l'archevêque relatives à la paroisse de Bigarroque; — P. de Paleyrac et consorts, à l'occasion d'un grand héritage de cent livres laissé par le maître de la Tour de Cugnac, sur lequel l'archevêque, comme haut justicier et seigneur, s'est fait délivrer des lettres de possession; — les consuls et les habitants de Belvès, relativement à l'interprétation et à l'exécution du *Commun de la paix*, qui était un traité de garantie consenti par le seigneur archevêque aux hommes de la châtellenie; — l'évêque de Sarlat, sur les privilèges et libertés accordés par Clément (V) aux archevêques de Bordeaux de conférer à leur volonté sept bénéfices dans le diocèse de Périgueux, dont faisait alors partie le territoire de Sarlat; — J. de Lostanges, seigneur de Saint-Alvère, sur les délimitations de la châtellenie de Millac, procès de conséquence, car il s'agit d'une grande partie de la châtellenie; — les seigneur et habitants de Campagnac, au sujet du refus qu'ils font de payer la taxe du *Commun de la paix*; — Brandelin de Caumont, chevalier, sur la propriété d'une vigne et d'une maison, et d'une pêcherie en Dordogne, près de Saint-Cyprien; — les habitants de Saint-Cyprien, sur le fait du *Commun de la paix*, pour lequel ils avaient obtenu des lettres du roi de France, qui paraissaient les en exempter; — Arnaud Ramond de Sentos, et P. et R. de Bosredon, chevaliers, du lieu

Digitized by Google

de Belvès, relativement à des usurpations de terres; — Gaston de Verdun, P. de Blanquefort et consorts, à l'occasion de devoirs féodaux qu'ils laissent en souffrance; — les consuls de la bastide royale de Beaumont, pour usurpation de partie de la châtellenie de Couze; — les consuls de la bastide royale de Villefranche, pour s'être emparés de Trapes; — le seigneur de Caumont, pour s'être emparé de partie de la châtellenie de Belvès; — le seigneur de Badefol, pour excès multipliés contre les hommes de la terre de l'archevêque; — les consuls de la bastide royale de Molières, pour usurpation de partie de la châtellenie de Couze. — Cahier d'inscription des procès pour les mêmes châtellenies, soutenus par les archevêques Artus de Montauban, André, cardinal d'Épinay, et Jean de Foix (1470-1510), contre : — Jean d'Abzac, coseigneur de Siorac, au sujet de la juridiction d'une pièce de terre en la paroisse de Montplaisant, et un des hommes de Bozon, coseigneur de Siorac, sur la fondalité d'un bois; plus un autre procès sur la juridiction du Mas de la Boissière; — l'abbé de Cadouin, sur des droits de possession dans la forêt commune de Belvès, mutuellement prouvés entre l'abbé, les hommes du village de Boisson et l'archevêque, par le fait que l'abbé avait fait tailler et ouvrir un chemin dans le bois lorsqu'il était allé chercher ledit seigneur pour l'amener à son abbaye, et qu'au retour, l'archevêque en avait fait tailler un autre à travers bois pour s'en retourner; — J. de Montferrand, sur la juridiction du Mas de Soysials, en la paroisse de Bouillac, et ceux de la Poitevine, de la Sabatière et du Ruffenc-Vieux, situés dans celle de Fontgalan, ensemble de ceux de la Tholosane, du Plausat et de terres à Saint-Marcory jusqu'à la Pierre-Levée faisant la limite des terres de Belvès, Montferrand et Montpazier; — les consuls de Villefranche, à l'occasion de la juridiction des paroisses des Prés et de Trapes, primitivement confisquées par le Roi de France pour rébellion du seigneur; remises successivement en séquestre aux baillis de Santhalier (?), de Sauveterre d'Agenais et de Villefranche de Périgueux, et enfin au Roi d'Angleterre pendant les guerres, jusqu'à ce que l'archevêque et les consuls de Belvès eussent définitivement établi leur droit à la propriété de ces paroisses, et obtenu la mainlevée de la saisie royale qui pesait dessus; — le seigneur de Castelnau, au sujet de la possession de La Motte de Gasques, et de la forêt ou bois d'Auriole, dans la paroisse de Doissat; le même, au sujet de la juridiction de Saint-Pompont; — le seigneur de Berbiguières, pour la paroisse de Saint-Laurent; — le seigneur de Limeuil, conjointement avec les héritiers de J. de La Lande et les hommes de la Grand-Batut, sur la juridiction du puch de Pech-Brenor, paroisse de Saint-Chamassy, dans lequel le père des héritiers de La Lande avait été assassiné; — les seigneurs de La Roque et de Baynac; — le seigneur de Siorac, pour refus d'hommage; — le seigneur de Badefol, pour usurpation de la pêche en Dordogne; — le seigneur de Gontaut, pour usurpation du port de Mauzac, etc... « Est encore à noter que d'après la constitution royale faite par le feu roi Charles VII, pour statuer sur le gouvernement de son royaume, environ l'an 1450, qu'il pacifia sondit royaume, il avait, entre autres articles, établi qu'en temps de guerre tous les sujets des châteaux feraient les gardes de jour et de nuit; mais qu'en temps de paix, ce devoir serait remplacé pour eux par la contribution de cinq sols tournois, les seigneurs se gardant eux-mêmes dans leurs châteaux avec leurs domestiques : en vertu de quoi les hommes de Bigarroque, soumis à faire les gardes et patrouilles, avaient payé en compensation deux sols et demi à l'archevêque Blaise de Greele *(Blasii Grela)*, que maintenant ils ont même cessé de payer. — Est à noter aussi que tous les fiefs de Bigarroque, après l'année 1500, furent arrentés de nouveau à des gens venus d'ailleurs, et alors on payait le *Commun de la paix* selon l'antique coutume du pays; ce qui fit arrenter les fiefs pour un bien moindre prix que leur valeur réelle. Et maintenant, ils continuent de payer sur ce pied de diminution, et de plus, ils n'acquittent plus *le commun*, sur l'expresse défense des officiers royaux, qui disent que la taxe du *commun* était payée au lieu et place des tailles royales, qui sont levées à présent, et qu'elle se confond avec elles. Cependant elle avait été donnée par les Rois aux seigneurs des terres pour garder le royaume contre ses ennemis. Ainsi, relativement à ce *commun*, le seigneur archevêque est frustré dans la plupart de ses fiefs et droits annuels. »

G. 226. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1494-1783. — Procès de l'archevêché pour les châtellenies de Montravel, contre : — J. de Nogaret, pour le tènement de la Tricherie-Basse, paroisse de Montcaret, en Montravel (1760-1783); — Pierre de Tauzia (1763), en reconnaissance de fief sur une terre de quatre journaux, sise en la paroisse de Montcaret, pour laquelle il avait déjà exporlé à l'évêque de Conserans, comme prieur de Moncaret; l'archevêque, au soutien de son droit, produit une reconnaissance féodale de la même terre, faite à ses prédécesseurs en 1494, par Jean

Digitized by Google

Jehan, tant en son nom qu'au nom de Gérarde de Durège, son épouse, et Jeanne de Durège, toutes deux héritières d'Hélies de Durège. — Procès pour la terre de Monbadon, à cause des rentes dues en Montravel, au cours duquel interviennent, comme directement assignés : — Jeanne de Lur, veuve de François de Dieuzayde, écuyer (1534), et Philippe de Lageard, chevalier. — Procès contre la dame Marie Galiotte de Lostange, veuve de Louis de La Bernède, chevalier, seigneur de Rimbault, relativement à la saisie des biens d'Isaac de La Bernède, seigneur de Rochebonne (1686).

G. 227. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1606. — Procès entre le cardinal de Sourdis et le chapitre Saint-André, relatif aux réparations des *ruynes advenues par la chute de la grande voulte de la nef de ladite église, arrivée au temps de Jean de Foix, archevêque de Bourdeaux.* — Sommations, nominations d'experts, procès-verbaux de visite, etc.

G. 228. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier.

1608-1615. — Procès entre le cardinal de Sourdis et le chapitre Saint-André, relativement au droit d'exemption de la juridiction archiépiscopale invoqué par ledit chapitre, et à diverses vexations exercées contre ledit seigneur-archevêque. — Mémoires et consultations sur la bulle d'exemption du chapitre. — Requête par le cardinal de Sourdis, pour continuer à jouir du privilège d'évocation devant le Conseil du Roi de tous les procès qu'il a contre le chapitre (1610).

G. 229. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 17 pièces, papier.

1633-1644. — Procès entre l'archevêque Henri de Sourdis et le chapitre Saint-André, concernant : — un règlement relatif aux processions (1633); — une sommation adressée au chapitre pour terminer les procès pendants, et réponse dudit chapitre (1634); — un arrêt du Conseil d'État, lettres patentes du Roi, et arrêt du Parlement relativement à la résidence des curés en leurs bénéfices, avec défense de ne retenir des pensions sur leurs cures que dans les cas déterminés (1639); — les contributions aux réparations de l'église (1643); — une citation du chapitre devant le Grand Conseil par l'archevêque Henry de Sourdis, prenant fait et cause pour le père Bonnet, prêtre de l'Oratoire, pourvu de la cure de Sainte-Eulalie (1643); — des procédures contre François Bouchet, curé de Sainte-Colombe, et Jean Duteil, curé de Léogeats, appelant comme d'abus d'une ordonnance de l'archevêque qui les avait cités à comparaître devant lui pour un simple fait de non-résidence; — l'interdiction prononcée contre certains curés pour cause de non-résidence (1643); — des troubles dans le chapitre. — Inventaires et mémoires produits par l'archevêque dans ses procès contre le chapitre (1643).

G. 230. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1620-1760. — Procès entre l'archevêque de Bordeaux et François de Bourzolles de Caumont, baron de Berbiguières, vicomte de Carlus, sur la mouvance de la terre de Berbiguières et Marnac, qui est définitivement reconnue appartenir à l'archevêque (1620). — Comptes des frais pour les procès portés devant le Parlement de Toulouse (1627). — Procès entre l'archevêque et Philippe de Montaud, baron de Benac, et dame Judith de Gontaud, dame de Badefol, son épouse, à raison des droits et devoirs seigneuriaux dus pour les pêcheries de Mauzac sur la Dordogne (1635). — Autre entre l'archevêque et Étienne de Saintours, écuyer, seigneur de Salibourne, en reconnaissance d'hommage et de devoirs fonciers sur la terre de Salibourne, tant à raison de son moulin que pour le tènement dit « des Sextérées » (1714). — Autre contre la dame de Granville, veuve de noble Daniel de Verbois, seigneur du Dezert, pour un fief situé paroisse de Lamothe (1760).

G. 231. (Registre.) — In-folio, 281 feuillets, papier.

1684-1705. — Procès entre Louis d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Bordeaux, et Jean-Isaac de Ségur, chevalier, seigneur de Ponchat et de Fougnerolles, sur la possession prétendue par ce dernier de tout le cours d'eau de la rivière de Dordogne, et par l'archevêque de la moitié dudit fleuve dans toute l'étendue de la terre et châtellenie de Montravel.

G. 232. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1754-1769. — Assignations en reconnaissances féodales en faveur de l'archevêché contre divers tenanciers, pour les paroisses suivantes : Montravel, Montcaret, Le Breuil, Saint-Seurin, Saint-Vivien, Velines, Sainte-Eulalie.

Digitized by Google

G. 233. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1410-1644. — Procès entre l'archevêque de Bordeaux et Jacques Desaygues, au sujet du droit de collation de la trésorerie de l'église Saint-André : mention d'extraits des registres des insinuations ecclésiastiques, lettres de provisions, résignations, cessions, etc. — Opposition à la fulmination de la bulle accordée en 1458 aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin, par laquelle le pape Pie II les exempte de la juridiction de l'archevêque de Bordeaux. — Enquête établissant le droit de juridiction de l'archevêque et rejetant les prétentions desdits chapitres (1461). — Lettres patentes de Henri IV en faveur du chapitre Saint-André, pour le protéger contre les vexations continuelles du cardinal de Sourdis (1609). — État des procès entre ce cardinal et le chapitre Saint-André (XVII[e] siècle). — Arrêts du Conseil d'État relatifs aux différends entre l'archevêque et le chapitre Saint-André, au sujet de leur juridiction respective (1610 et 1625). — Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui met fin aux discussions incessantes entre l'archevêque et le chapitre Saint-André, et qui règle les droits et les devoirs de chacun d'eux (1644). — Procès entre l'archevêque et le chapitre Saint-André, au sujet de la dîme de Bellebat (1687). — Transaction entre l'archevêque H. de Béthune et les Chartreux, fondés à Bordeaux par le cardinal de Sourdis, au sujet de la succession de Henri de Sourdis, frère et successeur du cardinal.

G. 234. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1318-1789. — Procès entre les agents généraux du clergé de France agissant au nom du cardinal de Sourdis contre le Parlement de Bordeaux, qui avait reçu l'appel comme d'abus d'un prêtre non résidant contre la censure de l'archevêque : « objet de grande conséquence tant pour le scandale de la désobéissance, que pour le danger qui se montre de la disposition générale des prêtres de ce diocèse, au moins en partie, à secouer le joug de l'autorité épiscopale en ce qui concerne la résidence dans leurs bénéfices, ou cures; d'ailleurs le cardinal-archevêque n'a de juge en cette question que Sa Sainteté et le Sacré-Collège » (1601). — Reconnaissance en faveur d'Arnaud de Canteloup, archevêque de Bordeaux, par Gaillard de Saint-Pierre, chevalier, d'une partie de la dîme de Mérignac, comprenant celle du village de Beutres, qu'il déclare tenir en fief et à emphytéose, sous les devoirs accoutumés de blé et de vin, l'exporle de douze deniers à muance de seigneur où de vassal, et le cens annuel de cinq sols, et investiture de ce fief par le seigneur archevêque (1318) « *per traditionem annuli sui* », en présence des chevaliers Guill. de Budos; P. de La Mote, seigneur de Roquetaillade et coseigneur de Langon; A. de Fargues; M[e] Guill. Conge, chanoine du chapitre métropolitain; Amalvin de Noaillan; Amelin d'Artigamala; Guill. Parruau, écuyer, etc. — Acquisition par l'archevêque de Sourdis de deux parties de pré, dites à la Ferrade, dans la palu de Bordeaux (1623). — Mémoire contre la dame de Badefol, condamnée à exporler pour la pêcherie de Cunhac et à payer cinq sols de rente et le quart du poisson (1626). — Procès contre le trésorier de l'hôpital Saint-André, à l'occasion de la rente en blé que doit l'archevêque audit hôpital (1653). — Arrêt du Conseil du Roi à la requête de l'archevêque contre le sieur Dussaut, procureur général au Parlement, à l'occasion de l'enregistrement de la constitution du pape Alexandre VII (1661). — Saisie des fruits de Bigarroque, à la requête du receveur des décimes contre le fermier de l'archevêché, à Bigarroque (1670). — Procès contre le prieur de Comprian, pour usurpation de fonctions (1679). — Procédure relative à la nomination de Jean de Léglize, avocat en la cour comme conseiller-clerc au Parlement (1596). — Procès contre : — le sieur Pierre Drouillard, prêtre, docteur en théologie, curé de Cussac et de Sainte-Gemme, dont la cause n'est pas exprimée, mais dont l'objet paraît être d'enlever, avec l'appui du Parlement, le jugement de l'affaire au Grand-Conseil, auquel l'archevêque l'avait déférée (1688); — Jean-Louis d'Abzac, écuyer, seigneur de Cazenac, au sujet d'un tènement dans la paroisse du Coux, juridiction de Bigarroque (1723); — Jacob de Nogaret, seigneur de Nogaret, et la dame Anne Descrombes, veuve d'Izaac de Tauzia, etc., pour fiefs dans la seigneurie de Montravel (1724-1758); — autre procès entre l'archevêque de Bordeaux, Paulmy d'Argenson, et le sieur de Nogaret, à l'occasion du dénombrement à faire des biens que celui-ci possédait en Montravel (1727); — procès contre le chevalier de Comarque, à Belvès, au sujet d'une partie de terrain enclavée dans un tènement et maison dans la ville de Belvès, hommagés en 1612 à une croix d'or valant trois écus, et dont le droit d'y établir une construction lui est contesté (1773); — le sieur de La Palisse, conseiller en la Cour des Aides, pour Belvès (1758). — Requête au Parlement par l'archevêque Maximilien Mériadeck de Rohan, pour obtenir l'autorisation de transférer le prétoire des cours ecclésiastiques et les prisons pendant la cons-

Digitized by Google

truction du nouveau palais archiépiscopal (1773); — procès-verbal dressé par les officiers de l'archevêque de l'écroulement d'un mur de la chapelle du château de Belvès, appelé : le mur de Saint-Nicolas (1782). — Mémoire sur les coutumes des droits et privilèges des habitants de Belvès. — Procès contre : — la maison noble de Fages dans la paroisse du Coux; — M. de Beaumont, conseiller du Roi; — le fermier du domaine au sujet du tènement de Trejeit et port de Mons, paroisse de Cenon. — Notes sur les procès intentés sous l'épiscopat d'Audibert de Lussan.

G. 235. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 58 feuillets; 49 pièces, papier.

1458-1775. — Mémoire pour Blaise de Greely, archevêque de Bordeaux, contre le chapitre Saint-André, au sujet de l'exemption de la juridiction archiépiscopale à laquelle ce dernier refusait de se soumettre : les points en litige sont que l'archevêque demande pour conserver les droits de son Église : — à percevoir les droits de scel de sa cour spirituelle, ainsi qu'il en a usé de tout temps; — à visiter son église cathédrale et métropolitaine, ainsi que toutes celles qui sont dans le diocèse et exiger le droit de visite *(procurationes)* du chapitre et des recteurs ou vicaires perpétuels; — à conférer les bénéfices et cures du diocèse et en donner l'investiture, enfin à avoir dans sa juridiction les doyen et chanoines de Saint-André. Le 8 juin 1458, l'affaire ayant été portée devant Bragier, lieutenant du sénéchal, celui-ci renvoya le procès devant le Conseil du Roi; l'archevêque, se trouvant lésé, en appela au Parlement : autres mémoires en faveur de l'archevêque interjetant appel du juge de Gascogne. — Mémoire relatif au différend entre l'archevêque et le chapitre au sujet des réparations à faire à l'église Saint-André : une partie des revenus de l'archevêché est employée aux réparations de la cathédrale et des prisons, mais le chapitre doit pourvoir aux réparations de la voûte ; un chanoine doit être nommé pour tenir les recettes et les dépenses, et ces comptes doivent être soumis à l'examen de l'archevêque, etc. (1626). — Mémoires relatifs au droit qu'ont les archevêques et évêques de pouvoir faire des unions, divisions, ou désunions de bénéfices sans le concours du chapitre cathédral; réponses des archevêques et évêques de : Vienne, Aix, Auch, Périgueux, Sarlat, Angoulême, Luçon, Agen, Poitiers, La Rochelle, Dax, Paris, Arles, Narbonne, Tours, Bourges, Lyon, Rouen, Condom (1769). — Réponse au mémoire du chapitre Saint-Seurin au sujet de la directe seigneurie sur des maisons situées rue du Palais-Gallien, à Bordeaux (1775).

G. 236. (Registre.) — Latin; in-4°, 361 feuillets, papier; filigranes du XIVe siècle : la cloche, la cloche à oreillettes, la hache d'armes, l'arbalète, la tête de cerf, la croix alaisée à trois branches, les deux cercles réunis par un trait, le cerf passant, l'oie, le bonnet à trois lobes surmonté d'une longue croix. Sur une pièce de 1402, paraît la couronne fermée et fleuronnée du XVe siècle. — Reliure en parchemin et fort carton, du milieu du XVIIe siècle, les pièces dont se compose le volume étant séparées par du papier filigrané du pot d'étain à deux anses.

1332-1402. — Comptes des recettes et dépenses de l'archevêché. — Ce registre contient : — I. Comptes de 1332, folios 1 à 17. — II. Comptes de 1346, f°s 17 à 43. — III. Comptes de 1355, f°s 44 à 83. — IV. Levée du décime du Saint-Siège en 1364, et du trentième des revenus ecclésiastiques imposé par le pape Clément VI, f°s 107 à 164. — V. Comptes de 1380, f°s 166 à 196. — VI. Comptes de 1383, f°s 197 à 240. — VII. Comptes de 1386, f°s 241 à 277. — VIII. Comptes de 1395, f°s 278 à 340. — IX. Nomenclature des paroisses du diocèse en l'année 1398, pour servir à l'établissement des quartières, f°s 342 à 361.

I. Comptes de 1332. — Recettes des amendes payées en 1332 à raison de réconciliations d'églises et de cimetières pour cause d'effusion de sang pendant la guerre anglo-française, à Saint-Martin de Cadourne, à Saint-Michel de Bordeaux, Léognan et Cubzac, par Guillaume de Ramafort, Guillaume Roder, Rampnulphe de Caude-Brune, Guillaume Forthon, etc. (f° 1). — Recettes des sommes reçues à l'occasion du synode pascal; — de la vente des blés; — des ventes des vins de Lormont et d'Eyzines (f° 2). — Sommes reçues des exécuteurs testamentaires de maître Guillaume de Cazeaux pour un legs dont la valeur n'est pas spécifiée, qu'il laisse à l'archevêque. — Vente de foins à Guillaume de Tastar, Barthélemy de Puyau, Vital de Lagruzeu, Pierre d'Eyran (f° 3). — Vente de sel provenant des salines de Soulac indivises entre l'archevêque et le prieur de Soulac; objets donnés en paiement du sel : drap blanc, plumes pour les lits et barils de harengs-saurs (f° 3). — Recettes des sommes reçues depuis la première année de l'élévation de l'archevêque (Pierre II de Luc) au siège archiépiscopal, Guillaume Conge étant procureur : — cens de la paroisse Saint-Pierre de Bordeaux, du lieu de La Souys et de la paroisse de Saint-Seurin, à Maubourguet; — cens dus par Gaillard de Beautiran et Blanche de Rastella, dans la rue Paillère, à Bordeaux; — recettes pour les paroisses de Gaillan et de Saint-Trélody en Médoc (f° 4). — Cens de l'archiprêtré de Cernès; — quartières levées dans l'archiprêtré de Buch et Born (f° 5). — Comptes de la deuxième année de l'épiscopat de

Digitized by Google

l'archevêque rendus par Étienne de Canet (f° 6): Recettes des cens dus par: P. de Spina, pour la paroisse de Sainte-Eulalie; — Gaillard de Beautiran, Blanche de Rastella, Guillaumette fille de Pierre Rostanh, Ayquelin de Maussar, Contor de Faye, Bernard Ferradre, les hommes de Talais, Forthon Austen de Camprian, Bernard Robin, Pierre de Bigorre, prêtre, Gausselin Roy, Vital de Camps; — Jehan Colomb, pour la rue des Ayres; — Pierre du Pontlong, pour sa maison noble rue Saint-Paul; — Pierre de Garde, Guillaume Rudel pour vignes à La Souys; — André Estat pour les paroisses de Gaillan et de Saint-Trélody; — Guillaume de Mataplane; — Bernard d'Artigues pour la paroisse de Saint-Maurillon (f° 7). — Sommes reçues du prieur de Saint-Loubès pour sa contribution au subside levé en forme de joyeux avènement par l'archevêque, et pour la taille ordonnée par le concile d'Angoulême, dix livres dix sols. — Recette des quartières de l'archiprêtré de Moulis sur la paroisse Saint-Pierre de Bruges, et dans l'archiprêtré de Cernès sur le chapelain de Virelade (f° 8). — Cens et arrérages dus pour les paroisses de Bruges et Cussac, par: Raymond de Champvieil, Raymond Martin et Arnaud Sentout. — Réconciliations d'églises et de cimetières pour cause d'effusion de sang: sommes dues de ce chef par Pierre de Creyssac, recteur de l'église Saint-Paul en Blayais, et Pierre Bertet pour l'église Saint-Saturnin de Berson, aussi en Blayais. — Amendes judiciaires pour condamnations dont la cause n'est pas expliquée, prononcées par la Cour de l'official de Bordeaux contre: Bonafoux de Borlac, prêtre; P. Rampnulphe, paroissien de Villeneuve; Bernard Forthon et Jean de Carbonnieux, de Léognan (f° 9). — Recettes pour la troisième année de l'épiscopat de l'archevêque, faites par les procureurs de l'archevêché, Guillaume de Canterane et P. de Champvieil, du 26 août 1334 au 28 août 1335 (f° 9): — Cens dus par Ayquelin de Maussar, Guillaume de Marsanes, Marquèse de Parempuyre, Pierre Olivier, Gaucelin de Sentenadaus, P. de Davidas et les habitants de Talais (f° 10); — Cens dus dans l'archiprêtré de Moulis par P.-A. de Mataplane, Arnaud Martin pour la dime Alemanhas, dans la paroisse de Saint-Aubin, et Jean de Melac pour la paroisse de Mérignac (f° 11). — — Recette pour la quatrième année de l'épiscopat, procureurs: Guillaume de Canterane et P. de Champviel (1335-1336) (f° 12): — Cens dus par Richard de Richard, Raymond Rolland *lo Candeler*, Raymond de Çazalet, Bernard Boubin, Raymond de Nogueys, Marqueze de Parempuyre, Gaucelin de Castillon; Bernard de Blanquefort, chevalier, et Arnaud Martin; — Arnaud de Riet, fils de Gaillard de Riet, chevalier; — Bernard d'Artigues, Raymond Aymeric; — Bernard de Castéja, pour les dîmes de Parentis et de Pontenx: les articles de ces cens vont de cinq à deux sols (f° 13). — Cens et fermes pour la même année: Ranulphe de la Mote et Guillaume Maurin pour Cussac, Poyaus et Guitignan, cinquante sols; — Pierre de Daignac pour Montussan, quinze livres, et le seigneur de Budos, vingt-six sols pour la part de dîme qu'il afferme dans la paroisse de Virelade. — Recettes des subsides de charité *(caritativum subsidium)* octroyés volontairement à l'archevêque par le clergé du diocèse; contribution des paroisses de: Sainte-Marie de Lanton, quatre livres; Saint-Seurin de Buch, trente-trois sols, et les chapelains de Neyrac et de Cambes, vingt-cinq et cinquante sols (f° 14). — Recettes pour la cinquième année de l'épiscopat, procureur: P. de Champvieil (du 29 mai 1336 au 28 août 1337 (f° 15): — Cens reçus de: Forthon Austen, Raymond de Cazalet, Raymond Seurin, Raymond de Sales, Gailhard Cailhau, Pierre Cailhau, Réginald le Piquart, Guillaume Bourguignon, Raymond Vital, Raymond de Camparian, Pierre Ricaud, Guillaume de Camps, Pierre de Bigorre, Guillaume Colomb, Pierre de Pontlong; Contor, sœur de Guillaume de Taujon; Raymond d'Armaignac, Bernard de Rochebrune, Guillaume de Marsanes, Jehan de Parempuyre, Guillaume Fournier, Gaucelin de Labroste, Bonafoux de Sainte-Colombe, Guillaume Lambert, pour les maisons qu'ils possèdent à Bordeaux dans les paroisses de Saint-Paul et de Sainte-Eulalie; — Gaucelin de Castillon et Almoyde veuve de Guillaume-Bernard d'Ornon et héritière de Marestaing et Robert, pour les cens de leurs dîmes de Bernos et Civrac, dans l'archiprêtré de Lesparre (f° 16).

II. Comptes de 1346. — Recettes des arrérages de l'année 1346, pendant la vacance du siége, commencés à payer à partir de la fête de l'Annonciation 1347: Jean de la Bergade, Pierre de Fabrica, le scéeleur, et Pierre Boyer. — Enquête faite par le sacriste de Bourg, au sujet des dîmes dans les paroisses de Bayon et de Gauriac ravagées par la tempête. — Reçu de B. de Cavignac pour la dîme de Tabanac, un écu d'or; — de G. Girard, citoyen de Bordeaux, pour l'acensement qu'il a pris de la coutume et des autres péages de Bordeaux, quarante écus d'or; — de Pierre d'Ayrans et Pierre Meynard pour la réconciliation de l'église de Cartelègue, cent sols; — de Pierre de Prat et Jean de Meyan pour la réconciliation du cimetière de Saint-Genès; — du chapitre de Bordeaux, cent sols; — pour

Digitized by Google

les recettes perçues *sede vacante* par les chanoines Gaillard de Roquers et Fort du Désert, la somme de trois cent trente-neuf écus d'or (f° 17); — de Marie de Fereira, Marie de Brion, Pétronille de Lados, maître Pierre Vigier et Maynard Borel, Gérard Boson, Bernard Rolland et son épouse Assailhide, Bernard de Rochebrune, Jean de Mensura, Pétronille de Sarrenxs, Raymond Gombaud, pour des maisons dans la rue de Bassens et la paroisse Sainte-Eulalie, en moyenne cinq sols par maison; — d'Astorgius Descarnières pour le lieu de Naujac; — de Raymond Fulcand, Guillaume Lescapon, Gaillard de Marges pour la rue Saint-Germain, paroisse Saint-Seurin (f° 18); — de Raymond Du Puy, Martin de Martin, Gaillard de Champvieil, Raymond de Brana, Arnaud Guy, Guillaume de Pomiers, Jean Guitard, Gaillard de Faya, Jean de Comprian, Jean Chiquart, Amanieu de La Gardèle, Guillaume Rostanh, Arnaud Pezet, Jacques de Villefranche, Hélias de Cadelhave, Contor de Taujan, habitants de Bordeaux, même cens de cinq sols (f° 20); — de l'abbé de l'Isle pour sa part de la dîme de Saint-Julien en Médoc, trois sols; — d'Arnaud de La Mote, recteur de l'église de Bonnetan; Falcon de Malescot, Gaillard Isambert, à Grézillac et à Tizac, pour leurs parts de dîmes dans ces paroisses (f° 21); — Raymond Amalvin et Amanieu de Canteloup, celui-ci pour deux maisons qu'il possède dans la paroisse de Sainte-Eulalie de Bordeaux. — Recette de l'année 1346, le siège vacant, receveur: Jean de Bourgade; — reçu de Gaucelin Arnaud, Olivier de Blaignac, Gaucelin de Lanessan, pour l'archiprêtré de Lesparre; Guillaume Duboscq pour Pessac, le chapelain de Lacanau, Guillaume Benoit pour la dîme de Blanquefort; Hélias du Claus pour la dîme du moulin de Cantoret, dans l'archiprêtré de Moulis (f° 22); — le prieur de Belin pour la dîme de Mios; Vital de Sis pour les dîmes des paroisses de Saint-Paul, Sainte-Eulalie et Pontenx, dans l'archiprêtré de Buch et Born; — le prieur de Saint-Jacques de Bordeaux, Guillaume de Budos pour la dîme de Budos et de Sauternes; Guillaume Jourdain; le prieur et la prieuresse de La Rame, Jean de Pujols, Arnaud Dorinha et Assalhida Dorinha, le seigneur de Beautiran, dame Miramonda Calhau, dans l'archiprêtré de Cernès (f° 23); — Trenqualéon de Montpezat, Bertrand Dubedat, Gilbert de Bessac, Hélias de Pomiers, Pierre de Lestatge dans l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers (f° 24); — Raymond Ayquelin du Queuil, Guillaume de Confolens le fabricien (*operarius*) de l'église de Guitres pour leurs biens situés à Queil, Saint-Romain d'Asques et Tizac dans l'archiprêtré de Fronsac; — Arnaud du Tastar pour la dîme de Rignac, dans l'archiprêtré de Blaye : toutes ces dîmes ou portions de dîmes sont inféodées de cinq à douze sols (f° 25). — Recettes des réconciliations des églises pour l'année 1346 : — Pierre Duprat et Jean de Meyan pour l'église Saint-Genès près Bordeaux, et Arnaud Gilibaut, vicaire perpétuel de Libourne, pour l'église de Libourne. — Reçu de Géraud de Cantalaude, pour le péage de Pierrefite sur la Dordogne, paroisse de Saint-Sulpice de Faleyrens (Gironde), cent vingt-cinq livres, l'écu d'or compté à cent sols (f° 26). — Recette de Soulac pour l'année 1346. — Restitution par le connétable de Bordeaux, grâce aux instances du procureur de l'archevêque, d'une quantité de sel provenant des marais de Soulac qui avait été mis en régale par le fait de la vacance du siège archiépiscopal; il fallut néanmoins donner quatre écus d'or au sergent ou employé du connétable à Soulac; le produit de la vente de ce même sel par Bernard de Tauriac est de 186 livres. — Rachat par le chanoine rendant compte, du grand *scorale* (?) du château de Lormont, qui avait été donné à un serviteur de l'archevêché, en paiement de ses gages, lorsque le Roi avait mis sous sa main par l'exercice du droit de régale tous les domaines et châteaux de l'archevêché (f° 27). — Recettes des quartières dans les archiprêtrés de : Lesparre, Moulis, Buch et Born, Cernès, Benauge, Entre-deux-Mers, Fronsac, Bourg et Blaye. Les quartières étaient des prestations en argent ou en grains auxquelles les églises paroissiales du diocèse de Bordeaux avaient de tout temps été assujéties envers les archevêques. On ignore leur origine (f° 28 au f° 43).

III. Comptes de 1355. — Comptes des revenus de l'archevêché par Pierre de Fite, procureur général d'Amanieu de La Mote, archevêque de Bordeaux, rendus du 1er janvier 1355 au 1er janvier 1356, qui forme la 4e année du règne de cet archevêque (f° 44). — Reçu pour les cens et dîmes : — dans l'archiprêtré de Lesparre, la somme totale de quinze livres dix-neuf sous et obole; — du prieur de Saint-Trélody; — de Raymond de Boscau, pour la dîme de Saint-Germain; — de Gombaud et Arnaud de Queyrac; — de l'abbé de L'Isle, pour la paroisse Saint-Julien; — d'Amanieu de Copessac, pour les paroisses de Loirac, Dignac et Jau; — de Marquèse Laforest, pour la paroisse de Listrac; — de l'abbé de Verteuil, pour les paroisses de Saint-Trélody, Cissac, Margaux, Soussan, et Segonnes, actuellement section de Margaux; — de Géraud Du Puy, sacriste de la cathédrale, pour les cens et la dîme de Cussac. — Reçu dans l'archiprêtré de Moulis la somme totale de quatorze

Digitized by Google

livres, deux sols, dix deniers (f° 45) : — d'Ayquelin Du Pas, pour la dîme de Magudas; — de Raymond d'Aressan, pour les paroisses d'Eyzines et de Blanquefort; — du prieuré de Camparian, pour la dîme de Mérignac. — Dans l'archiprêtré de Born, la somme totale de huit livres six sols : — des Frères Prêcheurs de Bayonne, pour Aurignac et la dîme d'Usa; — de Gerald de Montaut, par les mains de Pierre-Arnaud de Mauléon, pour les paroisses de Pontenx, Parentis et Uza. — Dans l'archiprêtré de Buch, la somme totale de dix-sept livres : de Ruffat d'Artigamala, de Guillaume de Portes, pour les paroisses Saint-Seurin-du-Porge et Saint-Amand; — du prieur de Camprian, pour la dîme de Lenton et l'arrérage de plusieurs autres portions de dîme; — du prieur de Belin, pour la dîme de Sales et de Mios; — du prieur des Monts, pour le tiers qu'il possède dans le solage ou l'agrière de Gujan, dont les autres parts, quelques-unes du douzième, sont tenues par Augier de la Motte, Rufat d'Artigamala, Pierre de Treugo, Raymond de Bayonne et autres; — d'Arnaud de Lacaze et de Pierre Dupuy (f° 46). — Dans l'archiprêtré de Cernès, la somme totale de dix-huit livres : — de Guillaume du Tuzan, pour la dîme du Tuzan à six sols par an; — d'Arnaud de Castillon, au nom de Pierre Vigier de La Rousselle, pour la dîme de Blanquefort, affermée à quatre livres par année; — et pour celle de Balizac et de Saint-Morillon; — de Pierre de Fargues, pour Gaillard de Beautiran; — d'Arnaud de Rivet et de Pierre et Bernard de La Pouyade, pour la dîme de Bommes. — Dans l'archiprêtré de Benauge : de Bernard de La Roque, de Cambes; — de Thalesia, veuve de Pierre de La Roque, pour dîmes à Cadillac et à Loupiac. — Dans l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers : de Gaillard Bonneau, au nom de Jean de La Lande, pour Saint-Loubès; — de Bernard de La Font, chevalier, pour Saint-Sulpice; — de Guillaume de Portets, chapelain d'une chapelle fondée par le cardinal de La Mote, pour la dîme de Melac; — de Raymond Olivier, pour la portion de dîme que son épouse Isabelle possède à Saint-Loubès; — de Pierre Duboscq, citoyen de Bordeaux, pour la paroisse de Senac; — de Jeanne de Soler, pour la dîme de Génissac et de Quinsac; — de Arnaud d'Anglade de Génissac. — Dans l'Entre-Dordogne : de Hugues de Ségur, pour la paroisse de Saint-Cybard. — Dans le Fronsadois : des prieurs de Salignac et d'Espessas; — de Sicard Vigourous, pour la dîme de Vayrac. — Dans l'archiprêtré de Blaye, il ne fut rien reçu ni payé pour les cens en cette année 1355. — Recettes des cens arriérés tant de l'épiscopat d'Amanieu de La Mote, archevêque actuel, que de P. de Luc et Amanieu et Bernard de Cazes, archevêques, ses prédécesseurs, et payés du 1er janvier 1355 au 1er janvier 1356 (f° 47), le sterling compté pour cinq deniers jusqu'à la fête de Saint-Michel. On fit alors une nouvelle monnaie : le léopard d'argent, qui valait six deniers et qui, dans les comptes des cens, était compté pour cinq; et le léopard d'or, qui valait quatre sols six deniers desdits léopards d'argent. — Ont payé : Catherine de Castelfort, Thomasie de Chicat, Amanieu et Raymond de Canteloup, Arnaud Vital, pour Gaillard de Beautiran; — Guillemin Textor, sur des maisons de la rue Paillère; — Arnaud de Pujol, Arnaud de Camparian, Guillaume Adanet, sur un ténement situé au puits de Malemort; — Jean de Magudas, sur des maisons de la rue qui va du Temple à la porte *Dijeu;* — Guillemin Rostanh, Arnaud le Juif, pour la maison du Cahernan *(domus de Cayffernano)*, dans la rue du même nom; Bonafoux de Sainte-Colombe, Guillaume Fabre, jongleur; Sanche de Montsauve, Guillaume de Pomiers, Menaud de Montausier, Pétronille de Cahors, Pierre de Casaux (f° 49); — Arnaud et Pierre de Boyentran, devant l'église Saint-Germain; — Hélie Pasquet, pour la rue des Menudes; — Robert Gasc, pour l'aubarède, au delà de la porte Saint-André; Pierre de Granier, pour des terres à Naujac, derrière les chais des moines, au Vivier, au delà de Pontlong, près et au delà du Peugue, au Moulin à vent; — Blanche du Bouscat, Bernard Jourdan, Ayquelin de Combes, Hélies Chevalier, au nom d'Isabelle, sa femme, pour un casal situé devant le cimetière Sainte-Eulalie; — Raymond de Lalande, Assalhide Du Bosc; — Nolot de Cornu, Hélie de Levignac, prieur de Saint-André-du-Nom-Dieu (Saint-André-de-Cubzac); — Pierre de La Caminade; — les hommes de Centujan; — les prieurés de Castillon et de Mimizan, par Pierre Arnaud de Mauléon, Pierre de Casaux et Pierre de Boyentran (f° 51). — Somme des cens dus à Lormont en 1355, au terme de Saint-Mathieu, et payés en bonne monnaie : huit livres, dix sols, onze deniers. — Recettes sur la paroisse de Saint-Pierre de Quinsac en Barès : à Papagona, payé par Arnaud de Bourg, pour la quatrième partie *unius comestionis*, laquelle paraît être en totalité de dix sols, payable par plusieurs feudataires; — mention d'un lépreux, Arnaud de Campescau, qui acquitte la somme de douze deniers par an, à raison de son habitation *(stagia)*, dans la même paroisse (f° 52). — Recettes des cens pour l'année 1355; l'obole nouvelle d'argent appelée léopard, est comptée pour cinq deniers, et le denier d'or ou léopard, pour vingt-deux sols six deniers, aux quatre termes de Saint-Michel, Saint-Seurin, Saint-Martin, Saint-André. — Cens payés pour des vignes à la Taupe (à la *Tauga*), et pour un atelier *(operatorium)*

Digitized by Google

touchant la porte de la ville, devant l'église Saint-Pierre; — Marie Locq, lépreuse, pour une vigne à Saint-Genès; — A. de Tayac, pour des vignes de la rue Tronqueyre, à Saint-Seurin; — Pierre de Roquaduy, Blanche d'Ornon; — Guillaume Du Puy, au nom de Raymond Rostanh, près de la maison de Jean de Bordeaux; Mᵉ Robert Gasc, Raymond Vacquier, Guillaume de La Borie, Pierre de La Lande de Blanquefort, Pierre de La Caminade, Blanche de Sauquet de Barsac, et pour des maisons situées dans les rues des Plans, Tronqueyre, de Bassens, des Somenudes *(Minorissarum)*, le carrefour de la rue Castillon, du Hâ *(de Farro)*, de Saint-Germain, et autres (fº 53). — Recettes de Lormont (1355) pour la rue du Marché : de P. de Maucailhau et son épouse; de Thomasie Ducros, près du verger de l'archevêque; de Raymond de Canteloup, Gaucelin Du Cros, Gaillarde, fille de Jean de Saint-Astier, Arnaud de Tersan, Jean Gombaud et Agnès, sa femme (fº 55). — Recettes des arrérages du subside levé pour le *pallium* du seigneur archevêque, à présent régnant : prieuré Saint-Laurent de Lesparre, chapelains de Langoiran, du Tourne, de Lados, de Grésillac, d'Anglade, etc. — Les archiprêtrés de Buch et Born, de Moulis et de Cernès n'ont rien payé cette année pour ledit pallium. — Recettes des arrérages du subside de charité accordé au seigneur archevêque, le florin compté pour trente-deux deniers sterlings (fº 56). — Recettes diverses pour l'année 1355 : émoluments du sceau du secrétariat général, pour raison des réconciliations d'églises; — amendes et condamnations de la Cour de l'officialité métropolitaine. — Reçu du sacriste de l'église de Saint-Émilion, pour l'expédition de la lettre qui le chargeait de réconcilier la chapelle Sainte-Marguerite et le cimetière, dix sols, six deniers sterlings; — du vicaire de Sainte-Hélène, pour lettres de permutation, deux florins d'or; — du chapelain du Teich, pour l'expédition de lettres de non-résidence, six sous, six deniers sterlings ou trois florins d'or; — de Jean Vidal, pour amende de vingt-cinq florins d'or, encourue à cause d'un mariage clandestin qu'il avait célébré; — du chapelain de Talais, pour amende (fº 57). — Recettes particulières, pour l'année 1355; — recettes du sceau du secrétariat pour : collation de bénéfices, permutation avec Bernard de Garos, lettre de légitimation, lettres de tonsures, exemption de résidence, collation des ordres sacrés par l'évêque d'un diocèse étranger *(Chrisopolitanus episcopus)* faisant fonctions dans celui de Bordeaux, le samedi après les Cendres et le samedi de Pâques, etc. — Reçu pour réconciliations d'églises et de cimetières, pollués par la guerre et l'effusion du sang : de l'abbé de Guîtres, pour l'expédition de lettres de réconciliation du cloître de l'église et du monastère de Guîtres, dans lequel les Français avaient établi leurs munitions de guerre *(in quibus fuerant municiones Gallicorum)*; — de paroissiens ou prêtres des paroisses suivantes, pour la réconciliation : de l'église et du cimetière de Bassens; — du cimetière de Lormont; — de l'église de Toutigeac; — de celles de Cérons et de Moulon. — Reçu vingt sols sterlings de Raymond d'Artigamala, pour réconciliation de l'église de Puy-Paulin de Bordeaux. — Recettes des amendes ou condamnations de la Cour officiale, pour ladite année 1355 : de Vital de Boyer, mariage clandestin; — d'Arnaud de Villeneuve, amende; — de Jean Argui, notaire, et Arnaud Garcias de Bourg, amendes; — d'Amanieu de Brossau de Mimizan, pour délit commis dans l'église de Saint-Julien de Born; — d'un homme de Saint-Loubès, qui par suite d'une amende encourue pour un délit avoué sous le sceau de la confession, a donné un calice d'argent pour la chapelle archiépiscopale (fº 60). — Recettes pour l'année 1355 du produit du sceau de la cour officiale de Bordeaux, perçues par P. de Mauléon, scelleur de ladite cour. — Recettes extraordinaires : legs d'une somme de quarante livres fait à l'archevêque par Raymond de La Roche, et délivré par Raymond de Ségur; — reçu de Richard l'Anglois de Lormont, pour vente d'un cheval que Bernard Garros avait conduit à Avignon à l'archevêque, seize florins d'or; — des hommes du Pian près Saint-Macaire, et de Coutures, par les mains de Mᵉ Jean Assin, notaire de Coutures, cinq livres six sols, pour droit de fouage et de sirmanage *(sirmanagium)*, quoique celui-ci eût déjà été levé, selon l'usage, par et pour le prévôt du lieu (fº 61). — Recettes des lods pour ventes et arrière-ventes à Bordeaux, Lormont et Saint-Pierre de Quinsac, levés sur les actes passés par Jean de Crota, notaire au duché de Guyenne (fº 62); — des quartières pour l'année 1355, dont l'estimation est laissée, pour cette année, à la volonté des chapelains qui les doivent, à cinq sols sterlings l'escarte (trois hectolitres et demi), qui est, comme la conque et le boisseau, une mesure du pays, adoptée dès 1346 dans les comptes du diocèse à la place des précédentes (fº 27), sur le type de l'année 1259 (fº 31); — de la vente des blés : vendu à Étienne de Cossinton, chevalier, qui était venu avant l'arrivée du Prince (Noir), pour préparer les logements et les provisions, dix escartes d'avoine (fº 66). — Totaux de toutes les recettes pour l'année 1355; en monnaie, deux cent quatre-vingt-cinq livres, dix-huit sous, quatre deniers sterlings, cinq cent soixante-quinze écus d'or *(de antiquis)*, cent soixante-quinze léopards d'or, trente royaux d'or, un denier d'or appelé noble,

Digitized by Google

vingt-quatre livres neuf deniers obole d'argent, appelé léopard; en nature : quatre cent soixante-neuf escartes, quatre boisseaux froment, trois cent quarante-quatre escartes avoine, quarante-neuf seigle, cent millet, un boisseau fèves (f°s 67 et 68).

II. — Dépenses faites par Pierre de Fite, procureur général d'Amanieu de La Mote, archevêque de Bordeaux, du 1er janvier 1355 au 1er janvier 1356; ces dépenses concernent toute la maison de l'archevêque, le clavaire, le procureur, le scelleur, Arnaud de Deviers, Bernard de Tauriac, Jean Ayquelin, clerc; Bertrand Divisos, huissier; plus, les frères et les amis dudit seigneur, et gens arrivant souvent de la Cour Romaine. Et comme les florins et autres monnaies ont des cours divers, les dépenses sont comptées en sterlings d'argent jusqu'au mois d'octobre, époque où fut fabriquée une monnaie nouvelle (f° 69). — Dépenses occasionnées pendant le mois de janvier par les frères de l'archevêque, Pierre et Gaillard et leur suite, au nombre de seize personnes, parmi lesquelles Augier de Lassus, réunies pour l'affaire d'Arnaud de Gavarret; — arrivée de Pierre de La Mote avec un grand nombre de nobles et de serviteurs. — Le 29 mars, l'évêque de Chrisopoli officie à la fête du Jeudi-Saint et est reçu à la maison dudit seigneur archevêque; — dans l'octave de Pâques sont reçus à la maison dudit seigneur : Raymond de Mauléon, ancien camérier du cardinal Montesquiou *(Montis Esquinii)* et plusieurs familiers du seigneur de La Mote (f° 70). — Le 19 avril, Pierre de La Mote et Gaillard, son frère, avec Raymond de Mauléon et neuf cavaliers montés sont reçus à la maison; — le 28 juin, Pierre et Gaillard passent la semaine à la maison avec Menaud de Cruseuil et Berdot de Monts, ainsi que Bernard Ferrand et ses compagnons; à leur départ, frais d'un grand dîner : frais des séjours répétés des frères de l'archevêque dans la maison dudit seigneur; — préparation de la provision de bois dans la forêt de Lormont. — Les dépenses qui suivent sont comptées en oboles blanches appelées léopard, dont un denier d'or appelé léopard valait quatre sols six deniers, et un écu d'or à peu près autant (f° 71). — Frais de voyage de plusieurs hommes qui vinrent de Roquetaillade, propriété patrimoniale de l'archevêque; — le vendredi après la fête de Sainte-Agnès, donné à Garos allant à la Cour Romaine d'Avignon, pour son voyage jusqu'à Roquetaillade, douze sterlings d'argent; — pour accompagner le courrier du pape jusqu'à Bazas; à Pierre Vigier et Bertrand Serval, capitaines du château de Couze, pour garder ledit château; — achat de bourses pour mettre l'argent que ledit Garos porta au seigneur archevêque à Avignon; — à Jean Doyde qui, le 27 mars, alla à la Cour Romaine à Avignon rendre à l'archevêque les comptes de son archevêché; — donné par ordre de l'archevêque à Bertrand de La Mote, frère du seigneur cardinal de La Mote, cent dix florins, plus quatre-vingt-dix florins (f° 72). — Envoi d'un agent à Bazas et à Langon pour exécuter les ordres portés contre Arnaud de Gavarret; — à Bernard de Monts, pour frais de voyage à Avignon pour le service de l'archevêque; — pour copie envoyée à l'archevêque, en Cour Romaine, du compte-rendu par l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye de l'inventaire des biens de Pierre de Luc, ancien archevêque de Bordeaux; — pour la visite du lieu de Lormont et du moulin nouvellement réparé; — le vendredi, après la fête de saint Jean-Baptiste, obligé de changer de maison à cause de la venue du Prince Noir, loué la maison de la femme de Jean d'Ayressan, près de la maison de Géraud Du Puy; — acheté pour la provision de la maison deux pipes de cidre ou *cicerole;* — fait publier certaines lettres du roi d'Angleterre sur le fait de la monnaie (f° 73). — Livré à Menaud de Cruseuil, qui allait à la Cour Romaine, le cheval de l'archevêque, par ordre de Pierre de La Mote, et donné pour ses dépenses deux écus du roi Jehan et deux florins d'or, le jour de la fête de Saint-Michel; — envoyé Jean Doyde avec un compagnon à Blaye pour célébrer le synode; — allé à Lormont pour recueillir les cens et exiger d'Arnaud Constantin les droits de questalité et pour autres affaires; — fait à la Nativité l'aumône aux six Ordres Mendiants de Bordeaux; — donné le même jour, à cause de la solennité de la fête, aux serviteurs et trompettes de la ville, suivant l'usage; — payé pour frais de voyage à Buch, Born, Cadillac, Rions, Preignac et Barsac, pour poursuivre les débiteurs (f° 74); — pour le cheval de l'archevêque, que Menaud de Cruseuil amena à la Cour Romaine, et pour celui que Pierre Guitard ramena à Bordeaux; — pour le voyage que fit Raymond de Mauléon d'Avignon à Bordeaux, pour surveiller les affaires de l'archevêque; — au fermier de Pessac, pour ladite terre de Pessac; — à Bergond de Lia, qui a la garde des registres du contrôle de Bordeaux pour voir les comptes de la monnaie; — à Étienne de Cossinthon, chevalier, venu pour préparer les logements avant l'arrivée du Prince Noir, afin de nous laisser retirer nos biens et meubles de l'archevêché, et nous pourvoir d'un logement convenable pour notre résidence et pour loger nos blés; — donné à Guillaume, chapelain du prince, qui était venu pour faire les provisions, cent escartes du grenier de l'archevêché, et cinq boisseaux froment et avoine, pour le prix de quatre-vingt-onze

Digitized by Google

écus d'or que le sieur Thomas de Ros, maire de Bordeaux, promit de payer par acte public, ce qu'il refusa plus tard d'exécuter; — donné au bouteiller du prince, pour qu'il ne fît pas mettre sous la main dudit prince nos vins qui étaient à Porte-Bouquière; — donné à Créon, au prévôt de l'Entre-deux-Mers, pour le compte du seigneur de Montferrand, les quartières de l'année passée (f° 75). — Chapitre des dépenses pour les vêtements de l'official, des neveux et autres familiers dudit seigneur archevêque (1355) : — deux pièces de drap pour l'official et le gardien du sceau, le reste envoyé à Roquetaillade aux neveux de l'archevêque et autres familiers de la maison (f° 76). — Chapitre des dépenses particulières faites pour les frères de l'archevêque : envoyé à Roquetaillade, le 14 février, par le sieur Jehan Mostet et Adhémar Textoris, précepteur des neveux de l'archevêque, deux cent vingt merluches de Cornouailles; — paiement d'un jupon pour Gaillard de La Mote, frère de l'archevêque; — frais de vêtements, de provisions, telles que : figues, raisins, harengs; foins pour les chevaux; — donné à Pierre de La Mote, par ordre de l'archevêque, cent cinquante royaux d'or et cent florins; estimés les cent cinquante royaux d'or par les changeurs de Bordeaux à deux cent trente-sept florins d'or neuf du coin de Bordeaux, qui, comptés chacun pour vingt-quatre sterlings, font vingt-trois livres sterlings, et les cent florins d'or comme dessus font dix livres sterlings; — achat d'une ceinture, d'un rochet et d'une épée pour Perrin, neveu de l'archevêque; — poissons, poivre et safran portés à Salleboeuf; — aux bateliers, pour avoir passé les chevaux qui venaient de Salleboeuf; — ferrements des chevaux des frères et neveux de l'archevêque et de leur suite; — le mardi 7 juillet, Pierre de La Mote fait préparer un dîner dans le palais archiépiscopal où sont invités : le sénéchal, le connétable, le maire de Bordeaux, Étienne de Cossinton, chevalier, et le seigneur Guillaume, qui était venu pour préparer les appartements pour le Prince; Géraud Du Puy, archidiacre de Blaye, official; Bertrand Ferrand, Bergouin de Lia et autres nobles; dépensé, indépendamment du pain et du vin, soixante-cinq sols sterlings neuf deniers; — donné par ordre de Pierre de La Mote à quatre sonneurs de trompette; — à Raymond le bouffon et aux jongleurs de Pierre, neveu de l'archevêque (f° 77). — Le 23 juillet, autre dîner donné par ledit Pierre de La Mote, où figurent : G. Du Puy, Arnaud de Plassan, Jean Guitard, et P. de Roufflac, conseillers du Roy; — frais de vêtements pour Pierre de La Mote, frère de l'archevêque, et Perrin, son fils; — achat de drap de Colcester, pour faire des cottes-hardies *(cottafardias)*, pour Pierre et Amanieu, neveux de l'archevêque, et Gaillard de La Mote; — dépenses faites par les neveux de l'archevêque en avoine et autres frais pour leurs chevaux dans les voyages de Salleboeuf et de Roquetaillade (f° 79); — dépenses faites pour les vignes en l'année 1355 : vignes de Pessac, de Lormont (autour du palais archiépiscopal, la forêt et le jardin du palais) (f° 80); — dépenses pour recueillir les quartières; — dépenses des vendanges et réparation des fûts (f°s 81, 82). — Pour une pipe de vin due par un homme questal de Lormont et portée à la maison de la rue Bouquière. — Somme totale des dépenses et reddition des comptes à Pierre Lacolre, docteur ès-lois, official de Bordeaux et vicaire général, tant au spirituel qu'au temporel, de l'archevêché, le 23 février 1356 (f°s 83 et 84). — Mention informe des cens des années 1355-1360, perçus au nom de l'archevêché aux lieux dits à Saint-Seurin, le carrefour de la Recluse; — à Champ-Rond; — à Campauria; — aux Arènes, ou Palais-Galiane; — à la Motte-d'Ayre; — au grand cimetière, ou Terre-Nègre; — aux Aqueducs; — à la rue de Pessac; — à la Sorège; — à Lodors; — à la Cadène; — à la Croix de Badet; — à la Grand'-Rue qui, du carrefour de la Recluse, conduit droit au nord au Palais-Galiane; — à la Croisette, ou Saint-Julien; — à la Porte des Paux (Despaus), ou du Peugue; — à la Tremblede; — à la porte *de Spanos, sive de Farro*, — *(Anno Domini M. III. LV. incepimus dare guardias. — Anno Domini M. CCC. LVI, incepimus dare guardias, videlicet die martis in vigilia beati apostoli Mathiæ, littera dominicali* B.)

IV. Levée du décime du saint-siège, en 1364, et du trentième des revenus ecclésiastiques imposé par le pape Clément VI; comprenant les noms de toutes les chapelles, aumôneries, bénéfices du diocèse réunis par archiprêtrés, et donnant pour chacun le chiffre auquel il est imposé (d'où le revenu peut se conclure) : ainsi l'archevêque de Bordeaux étant taxé à quatre cents livres pour son décime, a un revenu de quatre mille livres en 1364, soit environ deux cent vingt mille francs d'aujourd'hui. Le chiffre total du trentième levé en 1364 par le collecteur apostolique Sanche Vaquier, sacriste de Saint-Michel de La Réole, est de huit cent seize livres, supposant un revenu de un million et demi actuel pour tous les biens du clergé dans le diocèse, imposés de ce chef, dont le capital à deux pour cent, serait de soixante-quinze millions d'aujourd'hui : *sequuntur taxationes beneficiorum ecclesiasticorum civitatis et diocesis Burdigalensis que debent et consueverunt solvere decimam domino nostro pape, necnon et tricesimam per dominum Clementem papam VI indictam.* (En 1372, la

Digitized by Google

livre représenterait cinquante-cinq francs de la monnaie actuelle.) — Archiprêtré d'Entre-Dordogne : — chapelain de Belvez ; — prieur de la Fayote ; — chapelain ou prieur de Saint-Étienne de Lisse ; — chapelains : de Saint-Magne, de Puy-Normand, de Sainte-Terre, d'Armens, de Saint-Laurent ; — prieur de Castillon ; — chapelain de Saint-Christophe ; — sacriste de Saint-Émilion ; — chapelain de Sainte-Colombe ; — abbé ou doyen de Saint-Émilion ; — chapelains de Parsac, de Saint-Pierre de Piles ; abbé et couvent du monastère de Faise ; — chapelain de Saint-Georges et de Saint-André ; — aumônier de Saint-Émilion et chapitre ; — prieur de Pierre-Fite ; — chapelains de Libourne, de Boenxs ; — chapelain et prieur de Capitourlan ; — chapelains de Saint-Denis, Francs, Puysseguin, Saint-Martin de Mazerac, Saint-Pierre d'Abzac. — Archiprêtré de Fronsac : — prieur de Salignac ; — chapelain de Marensin ; — prieur de Rocelles ; — chapelain de Saint-Germain de la Rivière ; — prieur de Villegouge ; — chapelains de Salignac, La Pouyade, Savignac ; — prieurs de Coutras, Fieux, Puy-Dudon, Saint-Michel du Double ; — chapelains de Lagorse, Lagarde, Bayas, Peintures, l'archiprêtre avec l'église de Bonzac ; — chapelains de Saint-Ciers d'Abzac, Saint-Genès de Queil ; — prieur de Saint-Michel de la Rivière ; — prieuré de Sainte-Geneviève ; — prieur de Fronsac ; — chapelains de Parsac, Villegouge, Galgon, Laye ; — prieur de Coutras ; — abbé de Guitres, plus l'aumônier, le pitancier, le sacriste, l'ouvrier ; — le prieur de l'ile du Carnet. — Archiprêtré de Bourg : — Prieurs de Cubzac, de Saint-André du Nom-de Dieu, d'Aubie et d'Espessas ; — chapelains de Gauriac, du Sault, de Cezac, de Saint-Savin, de Saint-Dizant de Soudriac, de Tauriac ; — l'abbé et le sacriste de Bourg ; — le chapelain de Saint-Seurin *de Arboribus ;* — le camérier de Bourg ou chapelain de Lalibarde ; — le prieur de Peujard ; — les chapelains de Saint-Gervais, de Montbrier ; — le prieur de Guilhac ; — chapelains de Camillas, de Bayon, de Pugnac ; — prieurs de La Lordine, de Lansac et de Bellegarde ; — chapelains de Saint-Marien, de Saint-Laurent d'Arce, de Prignac et de Marcamps, l'archiprêtre de l'église de La Ruscade. — Archiprêtré de Blaye : — l'abbé et le sacriste de Saint-Sauveur de Blaye ; — l'abbé, le sacriste et le camérier de Saint-Romain de Blaye ; — les chapelains de Plassac et de Berson ; — les prieurs et chapelains de Cars, Saint-Paul, Saint-Genès de Segonzac, Saint-Androny ; — les prieurs d'Anglade, de Brau ; — chapelains de Saint-Ciers de La Lande, Saint-Caprais, Massillac, Donnezac ; — prieurs de Saint-Ciers de La Lande, de Reignac ; — chapelains d'Eyrans de Soudiac, Mazion, Saint-Palais et l'abbé de Pleine-Selve ; — l'hospitalier et le fabricien de Saint-Sauveur de Blaye. — Archiprêtré de Lesparre : — prieur de Soulac ; — chapelain et sacriste de Soulac ; — prieur et chapelains de Grayan, Lilhan, Talays, Vendays, Vensac, Queyrac, Bégadan, Civrac ; — prieur de Saint-Trélody ; — chapelains de Saint-Germain d'Esteuil, Cadourne ; — l'abbé de l'Isle ; — chapelain des Oliviers ou Saint-Estèphe de Calonne ; — abbé de Verteuil ; — chapelains de Cissac, Saint-Sauveur, Pauillac : — prieur de Saint-Laurent, chapelains de Saint-Dizant, Ordonnac, Boyentran, Cussac ; — prieur de Saint-Christoly ; — chapelains de Saint-Julien, Saint-Trelody, Blaignan, Prignac et Uch. — Archiprêtré de Benauge : — chapelain du Pian ; le prieur de Bellebat ; — chapelain, sacriste, camérier, fabricien de Saint-Macaire ; — prieur et chapelains de Sainte-Croix du Mont, Gabarnac ; — prieur de Saint-Macaire, chapelains de Monprinblanc, Targon ; — prieur de Saint-Pierre de Loupiac ; — chapelains de Saint-Caprais, du Tourne. — Archiprêtré de Benauge : — le prieur de Campaigne et les chapelains de Saint-Romain de Loupiac ; — chapelains de Saint-Caprais, Cadillac, Neyrac, Capian, Lestiac, Langoiran, Tabanac, Baurech, Cambes ; — prieurs de Sainte-Catherine et d'Ortholeya ; — chapelains de Batz, Ladaus, Baron, Saint-Mexant, Mourens, Cantois, Saint-Martin de Semens, Arbis, Soulignac, Faleyras, Saint-Seurin d'Escoussans. — Archiprêtré de Cernès : — Ville de Bordeaux : — l'archevêque de Bordeaux doit sur quatre mille livres de revenu (valant deux cent vingt mille francs actuels) quatre cents livres de contribution, et pour la levée du trentième, cent trente-quatre livres. — Le chapitre de Saint-André paie sur un revenu de deux mille cinq cents livres ; — le doyen de Saint-André, avec l'église de Lassatz (à Budos, Gironde) annexée à son titre, sur deux cent quatre-vingt-huit livres ; — les archidiacres de Médoc, de Cernès, de Blaye sur un revenu, chacun, de cent soixante à cent livres ; — l'abbé de Sainte-Croix, sur trois cent seize livres, le cellerier sur douze cents ; les autres dignités sur un revenu de cent, à douze livres ; — le prieur de Saint-Laurent d'Escures, sur vingt-cinq livres ; — le chapelain de la primatiale (La Magestat Saint-André), sur vingt livres ; — le chapitre Saint-Seurin, sur onze cent trente ; — le prieur de Mont-Judaïque, sur douze. — Bénéfices divers formant l'archiprêtré de Cernès : — les chapelains de Saint-Symphorien, Balizac, Villandraut, Sauterne, Preignac, Budos, Pujols, Illats, Rieufret ; — les chapelains et prieur de Barsac, Cérons, Virelade, Podensac ;

Digitized by Google

— les chapelains et prieur de Portets, Saint-Sève, Saint-Maurillon, Saucats; — le prieur de Beautiran, les chapelains de Saint-Médard de Bègles; les prieurs de l'Isle, de Malempsa, de Brax; — les chapelains de Léogats, Fargues, Arbanats, Guillos; — le prieur de Bommes; — l'archiprêtre de Gernès pour sa juridiction et pour l'église de Gradignan, siége de l'archiprêtré. — Archiprêtré d'Entre-deux-Mers : — les chapelains de Camblanes, Sadirac, La Tresne, Quinsac-dessus, Lignan, Carignan, Bouliac; — le prieur de Cenon; — le chapelain de Bassens; — le prieur de Saint-Loubès; — les prieur et chapelain d'Yson; — les prieurs de Vayres, de Bussac; — les chapelains d'Artigues, Tresses, Saint-Loubès, Pompignac, Salleboeuf, Camarsac; — les chapelains de Saint-Pierre et de Saint-Jean de La Sauve (abbé, prieur, célerier, hostelier, camérier, infirmier, aumônier, réfectorier, sacriste, pitancier, etc.); — les chapelains de Saint-Quentin, Saint-Germain, Daignac, Nérigean; — les prieurs d'Agulhac, Boysset, de Saint-Sulpice; — les chapelains de Moulon, Tizac, Sermignan, Sadirac, Saint-Pardoux, Arveyres, Castets; — le chapelain de Floirac; — le prieur de Guibon; — les chapelains de Saint-Sulpice et l'abbé de Bonlieu. — Archiprêtré de Moulis : — les chapelains de Carquans, Listrac, Moulis, Sainte-Hélène, Avensan, Soussans; — le chapelain et prieur de Lamarque; — les chapelains de Margaux, Cantenac, Arsac, Macau, le Pian, Blanquefort; — le chapelain et prieur du Taillan; — les chapelains de Saint-Aubin et de Saint-Médard annexé à l'archiprêtré de Moulis; — les chapelains d'Eysines et Pessac; — les prieurs de Jalet, Bruges, Ludon, Blanquefort et Mérignac; — le chapelain de Lacanau. — Archiprêtré de Buch et Born : — les chapelains de Vignac, Mesos, Saint-Julien, Mimisan, Aureillan, Saint-Paul, Audenge, Ponteux, Saint-Seurin du Porge, Sainte-Eulalie, Parentis, Uzer, Sanguinet, Biscarosse; le prieur de Mimisan; — les chapelains de La Teste, Gujan, le Teich, Lanton, Andernos; — le prieur de Camparian.

V. Comptes de 1380. — Recette des cens dus à l'archevêché pour l'année 1380 (f° 166). — Cités : les héritiers de Pierre de Boyentran; divers particuliers pour des maisons sur les fossés des Ayres, la rue du Hâ, le portail du Hâ, rue de Castillon, le lieu de Naujac, la rue des Faures, à Saint-Lazare; — Jean Landa, prêtre, pour une maison appelée Saint-Amand dans la paroisse Saint-Seurin, rue Saint-Germain; — Jean de Lalande, dame Judith d'Escalette, Embesat de Copessac, chevalier, près Guitres; — vignes près du Palais (le palais Galiene); — autres vignes à Pessac. — Recettes des quartières dues par les chapelains de tous les archiprêtrés pour l'année 1398 (f° 176). — Recettes des pensions des églises du diocèse de Bordeaux qui sont de la mense dudit seigneur archevêque (1397 à 1398) : — les vicaires perpétuels des églises de Lesparre, Quinsac et Lormont. — Recette de la quête au synode annuel; versement par les archiprêtres de Lesparre, de Moulis et de Bourg (f° 187). — Recette des cens dus personnellement audit seigneur archevêque par la paroisse de Saint-Martin de Lormont pour l'année 1398. — Recettes des cens contenus dans le petit rôle; cités : P. de Boyentran pour sept sols de cens dus par sa vigne *prope palatium Galiane,* au clos de la Taugue; — Hélie de Cabarrus; — H. de Morbec; — Pierre de Landiras, chevalier, pour une pièce de vigne tenue autrefois par Pierre Constantin, son questau; — Géraud, Hélie et Ayquelin de Puyau, notaires publics, pour une terre *in pelago prope murum pradelli domus archiepiscopalis* et une autre, rue de la Tornepique-du-Far, etc. — Ces recettes comprennent tous les archiprêtrés pour l'année 1381 (f° 189). — Dépense de l'année 1379; vendanges à Lormont, récolte des foins, culture du jardin (f° 195).

VI. Comptes de l'année 1383 (f° 197). — Recettes des cens contenus dans le grand et dans le petit rôle, faites par Gaillard Castanh, receveur général de Raymond de Roquers pour l'année 1383. — Cités : les hommes de Lassatz pour le droit de protection *(capteniia)* particulier que l'archevêché exerçait sur eux; — Bernard le Juif; — les possesseurs de la rue du Cahernan; — J. de Quimper Corentin, etc... — Le captal de Buch, le prieur de Belin, les chapelains du diocèse pour les cens et dîmes dont ils sont tenus; — Vital Carle, chantre de la cathédrale; — Arnaud Caillau de Nulhac, pour le cens qu'il doit sur son atelier ou fabrique *(operatorium)* de la rue Poitevine, de 1378 à 1383 (f° 198); — le chapelain de Saint-Jean d'Estontes; — Maître Jehan des Ponts, cent vingt-neuf guyanes d'or pour la ferme annuelle des défauts et taxations de la cour de l'officialité; — Jeanne Riquard, femme d'Étienne Dax, chevalier; — India de Sonelhac, pour une maison cornière dans la rue de Bassens (f° 205); — Senebrun, seigneur de Curton, pour maisons et tours rue Saint-Paul; — Pierre Arquier, prêtre; — Jean Lacorrée, chanoine; — Raymond Vaquier, Pierre de Villeneuve, Me Guillaume Centout, Jean Briscot, gantier (f° 207). — Recettes des cens contenus dans le petit rôle pour la même année; cités : Guillaume de Blagnan, chevalier; — Vital Carle pour la paroisse de Saint-Estèphe de Calonne (Saint-Estèphe en Médoc); — dîme du moulin de Cavarret pour la paroisse de Blanquefort. Ces recettes comprennent

Digitized by Google

tous les archiprêtrés en 1383 (f° 208). — Dépenses faites par Gaillard Castanh, receveur général de Raymond (de Roquers), archevêque de Bordeaux, pour l'année 1383; — dix-huit mains de papier, quatre livres dix sols; — huile achetée dans la rue de la Rousselle; à Pierre de Virac, capitaine de Vayres; pour dix tonneaux de bois; quinze pièces de toiles de Bretagne pour linceuls, nappes et amicts; frais de médicaments, julep, emplâtre, onguent, pilules, sucre rosat; épices apportées de Toulouse à Bordeaux; payé après le décès dudit seigneur archevêque, divers comptes pour frais de maladie; frais d'entretien de la chapelle dudit seigneur archevêque; le 8 novembre, vingt-cinq livres de cire par ordre dudit seigneur, pour les obsèques de Robert Ros, chevalier; frais de culture, vendanges; tonneaux de vin envoyés au sénéchal de Gascogne (f° 224). — Réparations au moulin de Lormont; fait faire deux paires de caleçons pour Jean de Roquers, neveu de l'archevêque, plus une ceinture de drap de Galles; achat de drap pour Hélias, compagnon d'Hélias Hugon, médecin; étoffe achetée pour la femme du chevalier Jean de La Chaussée et nièce dudit seigneur archevêque. — Achat par Pierre Martin d'une couverture pour le lit du seigneur archevêque, et d'un jupon; — donné par ordre dudit seigneur à la femme de Bertrand de Roquers, frère dudit seigneur, plusieurs aunes d'étoffes pour vêtements; souliers achetés pour Jeanne de Roquers à raison de 5 sols la paire; — drap de différentes couleurs *(de mesclato)* (f° 237). — Frais payés depuis le 1er mars 1384 jusqu'au jour du décès du seigneur Raymond, archevêque de Bordeaux, qui eut lieu le 19 juin 1384; Raymond de Roquers, neveu dudit seigneur, chanoine de Saint-Seurin; Jean de La Chaussée, cousin-germain dudit archevêque; payé à Jean Canet et Pierre Escolan, notaires, pour écritures et inventaires des biens laissés par l'archevêque, dressés par ordre des vicaires capitulaires; Bertrand de Roquers, frère dudit seigneur (f° 238). — Frais de séjour de plusieurs hôtes dans la maison archiépiscopale (f° 239): — donné à la dame Du Puy, sœur de Pierre de Landiras, chevalier; à l'évêque de Treguier, pour différentes affaires non spécifiées.

VII. Comptes de 1386 (f° 241). — Fait porter deux tonneaux de vin à la maison du maire de Bordeaux et un tonneau à la maison du clerc de ladite ville; — frais de vendanges: une journée de femme, douze deniers, une journée d'homme deux sous un denier (ce dernier valant dix centimes de la monnaie d'aujourd'hui). — Mention du lieu dit de Tropeyte, plus tard le château Trompette. — Prix de vente d'un tonneau de vin blanc au maire de Bordeaux, vingt-cinq livres; — prix de vente de deux tonneaux de vin claret pour la somme de cinquante-neuf livres sept sous six deniers aux marchands anglais (ce qui porte le prix de la barrique, en valeur actuelle, à cent quatre-vingt-cinq francs). — Vendu à un marchand anglais cinq tonneaux de vin, chaque tonneau pour le prix de dix-huit (guinées) guyennois d'or; — vendanges à Pessac et à Lormont bois; pour les barriques; — frais du jardinage (f° 241) *(spinargia, porros, caulos, vites per circuitum magni orti)*; sommes diverses payées à des courtiers. — Frais de transport des quartières d'Artigues, Montussan et Cenon (f° 246). — Gages payés au personnel pour l'année 1385: — payé au chapitre de Bordeaux, le 4 mai 1386, pour un anniversaire en l'honneur du seigneur Hélias (Hélie de Salignac) 10 livres; — frais de buanderie depuis le 4 janvier jusqu'à l'arrivée du seigneur archevêque, soit le 28 avril; — frais pour les vignes de Pessac et de Lormont; — vente de vins pour l'année 1385; — vins envoyés à certains magnats d'Angleterre par le seigneur archevêque; — payé aux courtiers; — frais de réparations faites au mobilier de l'archevêque, fauteuils, chaises, lits (f° 247); — dépenses faites pour l'avènement de l'archevêque (François I, transféré par Urbain VI de l'archevêché de Bénévent à celui de Bordeaux), depuis le 21 mai 1386; — donné au messager envoyé à Bayonne par Me Gérard vers l'archevêque; — frais de vendanges à Pessac et à Lormont; — journée d'homme payée deux sous onze deniers; — reçu quatre pipes de vin de Saint-Loubès dont une fut donnée au maître des écoles de Bordeaux pour le fils de Gaillard Vigier, la seconde à Me Arnaud, médecin de l'archevêque, et les deux autres mises en cave (f° 249). — Dépenses ordinaires et extraordinaires: l'horloge de l'archevêché, l'autel de Sainte-Eulalie; — à Genès Arnaud pour ses dépenses et celles de Jean d'Olivet pour son voyage à Blaye, allant proclamer le subside archiépiscopal; — à la femme qui donne ses soins à François, écuyer, pendant sa maladie, deux mois, cinquante sous; — acheté à Pierre Durand, bourgeois et marchand de Bordeaux, deux cents merluches pour seize livres; — donné à la Nativité du Seigneur pour le cadeau du sergent de la ville, vingt sous; — une paire d'éperons pour l'archevêque, huit sous; — à Pierre Duport, achat de vaisselle et autres dépenses pour la maison de l'archevêque (f° 251); — dépense de vêtements: pièces de drap de Frise, drap blanquet pour gonelles *(guona)*: — à Raymond de Tabanac, à Thomas l'anglais; — réparation à la maison de Jean Martin où avait demeuré l'archevêque (f° 252). — Dépenses du

Digitized by Google

baptême du fils du seigneur de Montferrand auquel assiste l'archevêque; — du voyage d'un messager envoyé à Bayonne auprès de l'archevêque; — à Ramonet Castaing, sergent du Roi, chargé de poursuivre les débiteurs de l'archevêché; — réparations des vaisseaux vinaires et journées d'hommes; — Pierre de Birac, capitaine de Vayres; — quartières d'Izon et de Saint-Sulpice (f° 254). — Dépenses ordinaires de l'année 1386: — donné à l'abbé Sainte-Croix de Bordeaux pour cens dus à cause du prieuré de Soulac; — au chapitre Saint-André de Bordeaux pour l'anniversaire d'Hélie de Salignac, archevêque; — dépenses d'un voyage à Bayonne (f° 255); — perception des quartières de Cambes, Fronsac, Libourne; — frais des écuries (f° 256). — Réparations des maisons archiépiscopales et autres édifices (1387); — la maison de Pessac, la maison près de celle du maître d'œuvre de Saint-André (f° 257). — Frais de perception des dîmes de Roufflac, Lormont et Queyries; — achats de cercles de barriques à Perrin demeurant *in turre de Bolare supra mare;* — vins vendus à des marchands anglais (f° 258); — repas offert aux marchands anglais; poulets, chapons, viandes de bœuf, pigeons, etc.; — frais de transport du vin envoyé par le seigneur de Montferrand et apporté à l'archevêque; — vin envoyé par le prieur de Saint-André du Nom de Dieu (Saint-André de Cubzac), payé au nom de l'abbé et du couvent de La Sauve; — frais de culture des vignes de Pessac et Lormont (f° 259); — à Thomas Pison pour quatre aunes d'écarlate pour l'archevêque: vingt-huit livres. — Dépenses faites à l'arrivée de l'archevêque qui vint à Veyrines le 28 avril 1387 (f° 260): — à Gombaud, clerc, qui porta au seigneur de Mussidan, à Vayrès, une lettre du vicaire général; — soins donnés aux chevaux du neveu de l'archevêque; — acheté à Guillaume de Lansac un vase d'argent doré du poids de six marcs d'argent à raison de huit livres cinq sous le marc, soit quarante livres seize sous de Bordeaux (f° 261); — pour mille harengs rouges achetés en carême soixante-quinze sous; échange de vins contre des merluches de Cornouailles; — achat de petits pains pour le repas de l'abbé de Sainte-Croix *(nebulis)* (f° 262); — frais de voyage à Fronsac et à Libourne, puis à Génissac; — frais de voyage à Bourg, Blaye, Cadillac et autres lieux pour le recouvrement des quartières (f° 263). — Dépenses extraordinaires pour l'année 1387: — achats de toile de Flandre pour faire des vêtements pour l'archevêque, son neveu, etc.; — étoffe d'Irlande pour couvertures de lits, six manteaux d'Irlande pour le neveu de l'archevêque et sa suite; — payé au serviteur qui avait accompagné ledit archevêque à Bayonne; — donné le jour de la Nativité aux gens du sénéchal pour l'offertoire; — le jour de Saint-Thomas, martyr, furent changés l'abbé Sainte-Croix, Me Raymond Guillaume, Gérard Arnaud de Taudias, H. du Breuil et le clerc de la ville; — donné pour l'offertoire aux couvents des frères Mineurs, des Carmes et des Augustins; — aux sergents de la ville et du maire; — au serviteur Coysson et à ses aides qui préparèrent le repas lorsque furent changés l'abbé de Sainte-Croix, etc.; — frais de séjour de l'archevêque à Montferrand: deux jours, vingt-cinq sous; — frais de réparations des édifices pour l'année 1387 (f° 265); — vente de vins à des marchands anglais et commission payée à Pontet, courtier, qui avait traité cette affaire (f° 266); — réparations à la maison de Pessac; — dépenses de la visite faite à Libourne (f° 267); — donné seize sous trois deniers à deux gabariers pour le voyage fait à Cadillac par l'archevêque et ses gens; — acheté à Ludon une pipe de vin à raison de sept livres dix sous; — dû au couturier pour une cape et une cloke: trente-cinq sous; — plus une gonelle, un jupon, un capuce double, un manteau, etc. (f° 269); — dans le voyage à Blaye donné à l'Anglais qui avait porté l'archevêque et ses gens; — pour deux douzaines de merluches que l'archevêque fit porter avec lui à Bayonne, trente sous; — frais de réparations à la tour de la maison de l'archevêque pour y établir des prisons; — donné aux ermites de Porte-Dijeaux, cinq livres (f° 270).

VIII. Livre des recettes et des dépenses de l'archevêché de Bordeaux faites par Pierre de Mortier, camérier du monastère de Saint-Vincent de Bourg, et receveur général de l'archevêque de Bordeaux, depuis le 6 juin 1395 jusqu'au 6 juin 1396 (f° 278). — Recettes sur Vital Carle, chantre de l'église de Bordeaux et gouverneur de l'hôpital Saint-André, pour cens dans la paroisse Saint-Paul (f° 286); — les héritiers de Pierre de Landiras, pour cens à Créon; — le seigneur d'Arsac, pour Guillaume Robert de Blanquefort; — le prieur de Bardenac; — Bertrand de Casteja; — le chapelain d'Uzer; — Jean de Lucmau; — le prieur de l'hôpital de Barp (f° 288); — Gaillard Vigier, chevalier; — l'abbé de Sainte-Croix (f° 290); — Raymond Garsie, Arnaud Vigourous, India de La Mote, veuve de Gilibert de Pellegrue; — Éléonor de Estatgia, épouse de Gombaud de Totz, damoiseau, demeurant à Saint-Émilion (f° 291); — Guillaume de Grissac, damoiseau, pour dîmes dans la paroisse Saint-André du Nom de Dieu (f° 292); — Arnaud Sudre, chapelain de la chapelle fondée par la dame de Blaye, pour dîmes à Plassac (f° 293). — Recettes des quartières de l'année 1395 pour les archiprêtrés de:

Digitized by Google

Lesparre, Moulis, Buch, Born, Cernès, Benauges, Entre-deux-Mers, *Ultra Lubertum* (section de l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers, déterminée à l'Ouest par le cours du Loubert, affluent de la Dordogne : voir, pour les paroisses qui la composaient, la liste à la fin de l'article), Entre-Dordogne, Fronsac, Bourg (f° 295.) — Autres recettes de la même année : Pierre Gérauld, archiprêtre de Blaye ; — Guillaume de Forthon, pour la chapelle de Montuzet ; — Guillaume de Makanan, marchand ; — Arnaud de Garousse ; — Amalvin de Monferrand ; — Jean Du Puy, damoiseau ; — Pierre de Beaulieu, Bauloc (?) *(de Pulchro loco)* ; — les dames de Landiras (f° 295). — Dépenses faites du 11 juin 1395 jusqu'au 11 juin 1396 (f° 308) : dépenses ordinaires et extraordinaires de l'archevêque et de sa maison ; — achat de deux mains de papier, dix sous ; — un grand fromage d'Angleterre, acheté par ordre de l'archevêque, du poids de trente-cinq livres : dix sous cinq deniers ; — frais de séjour de cinq jours d'un chanoine régulier et son serviteur, venu de la part du seigneur de Limeuil, quinze sous ; — une ceinture d'argent pour Benoît, neveu de l'archevêque, quatre écus d'or valant six livres deux sous cinq deniers ; — donné au sergent du maire de la ville de Bordeaux, pour l'offertoire, un écu ; — le jour de l'Épiphanie, donné à Me Jean Sesraze (Serrazo), pour avoir joué pendant l'office dudit seigneur (f° 309) ; — pour une épée envoyée au seigneur de Limeuil, quatre livres sept sous six deniers ; — le 6 mars, l'archevêque visitant la maison de l'architecte de Saint-André pour voir ses ouvrages, donné audit architecte et à ses compagnons pour le vin, trois sous (f° 310) ; — pour deux gobelets achetés pour les colliers des deux levriers, avec leurs sonnettes, cinq sols six deniers (en monnaie d'aujourd'hui, sept francs). — Mention des ports de Calhau, de Tropeyte et du Trujet *(Trajectum)* (f° 311) ; — pour cinq porcs salés donnés audit seigneur par le confesseur du duc de Bretagne, trois sous ; — frais de transport de vin donné en paiement d'arrérages par le seigneur de Montferrand et le Captal ; — frais de transport d'une pipe de vin de Lormont, que l'archevêque envoya au connétable de Bordeaux (f° 317) ; — cinq sols pour deux journées d'hommes qui avaient remué la terre formant le sol de la chambre à coucher de l'archevêque (f° 319) ; — frais d'habillement de la maison de l'archevêque ; — une couverture de laine achetée pour la grande mule de Gervais qui sans cela ne voulait pas être attelée (f° 321) ; — frais de chemises de toile grandes et petites, linceuls, matelas (f° 322) ; — achat et transport de bois ; pour foin, avoine et soins donnés aux chevaux et à la haquenée grise de l'archevêque (f° 325) ; — frais de harnachements des chevaux et mules ; une petite selle et une bride pour la haquenée grise qui appartenait autrefois à Vital Carle (f° 326) ; — deux bâts pour le cheval sur lequel Benoît court des lances ; — ferrements de chevaux (f° 327). — Dépenses du 22 février 1394 jusqu'au 10 juin 1396 ; — réparations à la maison de Pierre de Clarès *(de Claresio)*, dans laquelle avait été loger le procureur de l'archevêque à l'arrivée du seigneur duc (f° 328). — Paiement des gages des gens de la maison de l'archevêque (f° 331). — Recettes des cens dus pour Lormont.

IX. Nomenclature des paroisses du diocèse en l'année 1398, pour servir à l'établissement des quartières.

In archipresbyteratu Sparre *(Lesparre)*.

Sanctus Petrus de Lilhano.
— Petrus de Grayano.
— Vivianus de Begaytz.
— Petrus de Vensaco
— Severinus de Vendays.
— Petrus de Galhano *(Gaillan)*.
— Hylarius de Cayraco.
Sancta Maria d'Uytz *(Uch)*.
Sanctus Trelodius *(Saint Trelody)*.
— Petrus de Blanhano.
— Christophorus.
— Petrus de Jau.
— Petrus de Dinhaco *(Dignac)*.
— Romanus de Esloyraco *(Loirac)*.
Sancta Maria de Balizaco *(Valayrac)*.
Sanctus Hylarius de Boyentrano.
— Medardus d'Escurac.
— Saturninus de Begadan.
— Petrus de Syvraco.
— Martinus de Cococquas *(Couquèques)*.
— Martinus de Cadorna.
— Germanus d'Estuilh.
— Martinus de Podensac *(Potensac)*.
— Dizentius *(Saint-Izans)*.
— Romanus de Ordenaco.
— Stephanus de Calones *(Saint-Estèphe)*.
Sancta Maria de Cissaco.
Sanctus Salvador.
— Martinus de Paulhac.
— Membertus *(Saint-Mambert)*.
— Julianus de Rhinaco *(Saint-Julien)*.
— Laurentius.
Sancta Gemma *(Sainte-Gemme)*.
Sanctus Symphorianus de Cussaco.

Digitized by Google

In archipresbyteratu de Molinis *(Moulis)*.

Sanctus Martinus de Carquantz *(Carcans)*.
— Martinus de Listrac.
— Severinus de Lamarqua.
Sancta Hellena.
Sanctus Saturninus de Moulis.
— Genesius de Meyre (cette paroisse disparue était dans celle de Moulis).
— Petrus d'Avensano.
— Romanus de Soussan.
— Michael de Margaus.
— Desiderius de Cantenaco.
— Germanus de Arsaco.
— Martinus de la Barda.
— Martinus de Ludedon *(Ludon)*.
— Severinus Doupian *(Le Pian)*.
— Petrus de Parempuyra.
— Martinus de Blanquefort.
— Medardus de Jales.
— Martinus d'Eysinis.
— Johannes de Hillaco *(Illac)*.
— Petrus de Brugia *(Bruges)*.
— Vincentius de Mayrinhac.
— Martinus de Pessaco.

In archipresbyteratu de Bogio *(Buch)*.

Sanctus Petrus de Casalibus *(Casaux)*.
— Julianus de La Mota.
— Vincentius de La Testa.
— Exuperius de Gujan.
— Andreas du Theys *(Le Teich)*.
— Martinus de Mios.
— Petrus de Salles.
— Gervasius de Biganos.
— Paulus de Audengia.
Sancta Maria de Lenton.
Sanctus Eligius d'Endernos.
— Severinus de Bogio *(Buch)*.

In archipresbyteratu de Born.

Sanctus Martinus d'Aurinhaco *(Orignac)*.
— Johannes de Mezos.
— Julianus *(en Born)*.
— Paulus Frontinhaco.
— Petrus de Parentis.
Sancta Maria d'Usserra.
Sanctus Martinus de Biscarrosa.
— Vincentius de Aureilhan.
Sanctus Martinus de Pontenx.
— Salvator de Sangnineto.

In archipresbyteratu Sarnensi *(de Cernès)*.

Sanctus Exuperius de Belino *(Belin)*.
— Petrus de Austen *(Hostens)*.
— Symphorianus.
— Leodegarius *(Saint-Léger du Balson)*.
— Martinus de Balizac.
— Johannes de Autusan *(Le Tuzan)*.
— Michael de Boriduys *(Bourideys)*.
— Stephanus d'Orinha *(Origne)*.
— Laurentius de Camelhas (paroisse disparue actuellement; elle était dans la commune de Léojats).
— Martinus de Lo Got, aliàs de Vinhandraut *(Villandraut)*.
— Saturninus de Tholena sive de Fargüis *(Fargues de Langon)*.
— Vincentius de Prinhac.
— Romanus de Buzos *(Budos)*.
— Laurentius d'Ylatz.
— Martinus de Lassatz (paroisse disparue; elle est entre Budos et Landiras).
— Vincentius de Barsac.
— Martinus de Seron *(Cérons)*.
Sancta Maria de Villalata *(Virelade)*.
Sanctus Vincentius de Portet.
— Petrus de Sauternas.
— Martinus de Bomes.
— Petrus de Pojou *(Pujols)*.
— Ypolitus d'Arbenatz.
— Vincentius de Podensaco.
Sancta Sportalia (disparue; était entre Podensac et Saint-Laurent-d'Illatz).
Sanctus Maurilius *(Saint-Morillon)*.
— Petrus de Sauquatz.
— Johannes d'Estontes *(La Brède)*.
— Michael de Bautiran.
— Medardus.
— Clemens de Coma *(Ayguesmortes)*.
— Martinus de Villanova.
— Petrus de Begla.
— Martinus de Leunhan *(Léognan)*.
— Petrus de Gresinhan *(Gradignan)*.
— Vincentius de Caneyan.

In archipresbyteratu Benaugiensi *(de Bénauge)*.

Sancta Maria de Pian.
Sanctus Gervasius de Faleyras.

Digitized by Google

Sanctus Leo.
— Medardus de Montinhac.
— Severinus de Cantoys.
— Martinus d'Arbitz.
— Severinus de Gabarnac.
— Johannes de Montetremulo (*Montprimblanc*).
— Genesius de Toligat (*Toutigeac*).
— Vivianus de Blasinhat.
— Martinus de Cadillac.
— Johannes de La Rocha (*La Roque*).
— Saturninus de Neyrac.
— Saturninus de Carazan (*Cardan*).
— Martinus de Villanova (*Villenave-de-Rions*).
— Hilarius de Seroa (*Paillet*).
— Genesius de Lobaut.
— Martinus de Morenx (*Mourens*).
— Petrus de Batz.
Sancta Crux de Monte.
Sanctus Romanus de Targon.
— Genesius de Solinhaco.
— Severinus de Riontz.
— Saturninus de Capiano.
Sancta Maria de Lestiaco.
Sanctus Petrus de Legoyrano (*Langoiran*).
— Martinus de Fau (*Haux*).
Sancta Maria de Tavanaco.
Sanctus Saturninus de Bauregio.
— Martinus de Cambis.
— Caprasius d'Ontz (*Saint-Caprais e Quinsac*).
— Martinus de Semenx.
— Vivianus de Batz.
— Christophorus de Donzaco.
— Severinus d'Escossano.
— Martinus de Ladaus.
— Sulpitius de Brinhaco.
— Petrus de Lopiaco.

In archipresbyteratu de Inter-duo-Maria.

Sanctus Petrus propè Camblanes.
— Vincentius de Floyraco.
— Romanus de Senon.
— Martinus de Montuyssano.
Sancta Eulalia de Camplanas.
Sanctus Albinus de Trena (*La Tresne*).
— Martinus de Sadiraco.
Sancta Eulalia de Leunhano.
Sanctus Stephanus de Lopa (*Loupes*).
— Martinus de Bonetano.
— Hilarius de Fargiis.
— Petrus de Quinsaco in Baresio (*Ambarès*).

Sanctus Petrus de Calhau.
— Ciricus de Salabove (*Sallebœuf*).
— Saturninus de Camarsac.
— Martinus de Carinhano.
— Simeon de Boliaco.
— Lupus (*Saint-Loubès*).
— Martinus d'Yzon.
— Sulpitius.
— Petrus de Bassenx.
— Ciricus de Camayraco.
— Vincentius de Hivraco (*Yvrac*).
— Severinus de Artigiis.
— Martinus de Pompinhaco.
Sancta Eulalia in Varesio.
Sanctus Marcellus de Vaysaco (*Beychac et Caillau*).
— Petrus de Tressis.

Ultra Labertum.

Sanctus Martinus del Pot.
— Vincentius de Chronon (*Crognon*).
— Michael de Cursan.
Sancta Maria Despinet (*Espiet*).
— Maria de Vayres.
Sanctus Germanus de Podio.
— Martinus de Camiaco.
— Severinus de Agulhaco (*Guillac*).
— Martinus de Boyseto.
— Quentinus.
— Christophorus de Avaronio (*Baron*).
— Martinus de Nereyano (*Nérigean*).
— Martinus de Genissaco.
Sancta Maria de Gresilhaco.
— Maria de Tisaco.
Sanctus Vincentius de Molonio (*Moulon*).

In archipresbyteratu de Inter-Dordoniam.

Sanctus Martinus de Gardegano.
Sanctus Magnus.
— Felicius.
— Martinus de Boenx.
— Petrus de Salis (*les Salles*).
— Martinus de Franx (*Francs*).
Sancta Maria de Tayac.
Sanctus Hilarius de Podio-Normandi.
— Petrus de Gortz (*Gours*).
— Severinus (*Saint-Seurin-sur-l'Isle*).
— Martinus de Mazeraco.
— Brictius de Nayaco (*Néac*).
Sancta Maria de Bellovidere (*Belvès*).
— Colomba.

Digitized by Google

Sanctus Eparchius *(Saint-Cibard)*.
— Ypolitus.
— Martinus de Lervila (*Saint-Martin-l'Erville*, paroisse disparue; elle était entre Parsac et Puisseguin).
— Georgius *(de Montagne)*.
— Andreas.
— Petrus de Tortiraco.
Sancta Maria de la Landa.
Sanctus Salvator de Podio Roadi (*Saint-Sauveur-de-Puyroaud*, paroisse disparue, devenue annexe de Puynormand au XVI[e] siècle).
Sancta Maria de Cornemps.
Sanctus Petrus de Pales *(Palais)*.
— Petrus de Podio Seguino.
— Genesius.
Sancta Terra.
Sanctus Christophorus *(des Bardes)*.
Sancta Maria de Parsaco.
Sanctus Martinus de Montanha.
— Petrus de Campis *(Camps)*.
— Sulpicius de Falarenx.
— Dyonisius *(Saint-Denis-de-Pile)*.
— Johannes de Liburnia *(Libourne)*.
— Petrus de Absaco.
— Martinus de Sablone.
— Georgius de Guestas *(les Billaux)*.

In archipresbyteratu de Fronsiaco.

Sanctus Martinus de Fronsaco.
— Severinus de Selhans *(Saillans)*.
— Anianus.
— Michaël de Riperia.
Sancta Maria de Riperia *(La Rivière)*.
Sanctus Germanus de Riperia.
— Genesius de Lugon.
— Romanus de Bursas, *sive* d'Asques.
— Petrus de la Landa.
Sanctus Eparchius de Vayraco *(Vérac)*.
— Petrus de Payressaco.
— Genesius de Quel *(Queil)*.
— Petrus de Salanhaco.
— Georgius de Cadillaco.
— Severinus de Galgon.
— Martinus de Marensino.
Sancta Maria-Magdalena de la Poyada.
Sanctus Petrus de Tizac.
— Martinus de Ternes *(Tarnès)*.
— Genesius de Bonsaco.
— Martinus de Leya.

Sanctus Martinus de Bosco.
— Ciricus de Absaco.
— Felix de Sauvinhaco.
— Petrus de Lagorsa.
— Stephanus de Chamadel.
— Johannes de Cortrato *(Coutras)*.
— Christophorus de Doppla.
— Petrus de Stella.
— Petrus de Porchiers.

In archipresbyteratu Burgensi.

Sanctus Andreas de Nomine Domini *(Saint-André-de-Cubzac)*.
Sanctus Julianus de Cubzaco.
— Gervasius.
— Stephanus de Camiaco.
— Petrus de Lansaco.
— Saturninus de la Libarda.
— Petrus de Camelhas.
— Ciricus de Canesse.
— Martinus de Albia *(Aubie)*.
— Symphorianus de Gauriaco.
— Hilarius de Cavignaco.
— Petrus de Sedzaco *(Cézac)*.
— Vivianus de Syvraco.
— Genenius de Marsans *Marsas*.
— Eparchius de la Ruscada *(Saint-Cibard-de-la-Ruscade)*.
— Martinus de Cunadezio *(Cubnezay)*.
— Marianus *(Saint-Mariens)*.
— Savinus *(Saint-Savin)*.
— Dyzentius.
— Felix de Cazelis.
— Petrus de Pugnaco.
— Michael de Marchamps *(Marcamps)*.
— Michael de Pinu.
— Martinus de Samonaco.
— Vicentius de Villanova.
— Laurentius d'Arsas *(d'Arce)*.
— Severinus de Caubeyras.
Sanctus Sulpicius de Montebererio *(Monbrier)*.
— Sulpicius de Comps.
Sancta Maria de Bayon.
Sanctus Petrus de Gauriaco.
— Sulpicius d'Orfossa *(La Fosse)*.

In archipresbyteratu Blaviensi.

Sanctus Petrus de Blassaco *(Plassac)*.
— Saturninus de Berson.
— Petrus de Quartz *(Cars)*.

Sanctus Paulus.
Sancta Maria de Mazeon *(Mazion)*.
Sanctus Genesius de Segonsaco.
— Andronicus *(Saint-Andronу)*.
Sancta Lucia.
Sanctus Christophorus.
— Vivianus d'Orfossa.
— Gerontius de Aquisvivis *(Saint-Gerons)*.
— Genesius Geneyraco.
Sancta Maria de Campunenx *(Campugnan)*.
Sanctus Romanus de Quarta Leucá *(Cartélègue)*.
— Petrus de Eyrans *(Eyrans de Soudiac)*.
— Martinus de Forntz *(Fours)*.
— Severinus de Cursaco.
— Martinus de Anglada.
— Saturninus de Brau.
— Ciricus de la Lande *(Saint-Ciers la Lande)*.
— Caprasius.
— Vincentius de Massilhaco.
— Mauritius de Rinhaco *(Reignac)*.

G. 237. (Registre.) — In-4°, latin et français, 805 feuillets, papier, filigranes des XIVe, XVe et XVIe siècles. — Reliure en parchemin et fort carton du XVIIe siècle. — Entre les comptes de 1339 et ceux de 1361, se trouve intercalé un cahier sans date, d'une écriture du XVe siècle et portant le filigrane du P fleuronné à la base. — Le perroquet nimbé, sur le papier des comptes de 1361.

1339-1578. — COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Ce registre contient : I. Comptes de 1339 à 1340 (fos 1 à 62). — II. Tableau des taxes perçues sur les bénéficiers du diocèse, XVe siècle (fos 64 à 92). — III. Comptes de 1361, sous l'épiscopat de Philippe de Chambarlac (fos 93 à 144). — IV. Rôles des quartières du diocèse pendant le XVIe siècle (fos 180 à 805).

I. COMPTES DE 1339 à 1340. — Registre des recettes de l'archevêché de Bordeaux tenu par Me Pierre de Champvieil, du 28 août 1339 au 28 août 1340, commençant la huitième année de l'épiscopat de l'archevêque (Pierre de Luc, dont ce passage préciserait la date de l'élévation à l'épiscopat de Bordeaux au 28 août 1332, jour de la fête de Saint-Augustin). — Recettes des cens: Arnaud Guidon, Jeanne de Saucats, pour la paroisse Sainte-Eulalie; — Ayquelin de Pineuil pour Pessac; — Bernard Masson pour Saint-Rémy; — Bonafoux de Sainte-Colombe pour Sainte-Eulalie. — Bernard Forthon, Robert Floirac, Arnaud Gombaud, Fulcand Amalvin, le prieur de Bardenac, Gaucelin Ayquelin (f° 3); — Jacques de Villefranche, pour La Souys, et Contor de Taujan (f° 4); — Bernard de Rochebrune, pour Saint-Paul; P. de Lescarpon (f° 5); — P. d'Artigues, pour Saint-Germain d'Esteuil; Jean de Carrenx, Gombaud et Gaucelin de Queyrac (f° 7). — Arnaud Lambert pour Sainte-Hélène, Hélias d'Estornes, Guillaume d'Espagne pour Vérac (f° 10). — Gaucelin Ayquelin de Lamothe (f° 12). — Recettes des sommes dues pour les fermes et les cens perçus par Guillaume de Roffiniac, G. de Bosco et Pierre de Champvieil, vicaires généraux de Pierre (de Luc), archevêque de Bordeaux, pour les comptes de l'année commencés le 11 juin 1338 (f° 13). — Les cens de la dîme de Berson en Blayais, dont l'archevêque possède le quart, ne furent pas perçus cette année parce que cette dîme est dans la châtellenie de Blaye, maintenant sous l'obéissance du roi de France; — les cens dus par Soulac, Cussac et Guitignan non payés et restant pour compte. — Les cens de Vérac et de Galgon ne furent pas portés à Bordeaux cette année par ordre du seigneur archevêque, parce qu'aucun fruit ne fut cueilli et les terres elles-mêmes ne furent pas ensemencées; — quant aux cens dus par André de Brocatz, recteur de l'église d'Arbanats; — Guillaume de Barès, damoiseau, paroissien de Saint-Projet; — Bernard de Laroche, damoiseau de Quinsac; — P. de Ferreyres et autres pour Quinsac; — Martin Darribat, frère hospitalier de Saint-Jacques de Bordeaux pour les paroisses d'Hosten et de Sos, qui avait pris l'acensement sous la condition que dans le cas de perte des fruits à cause de la guerre actuelle sans la faute du dit frère Martin, celui-ci serait délié de son obligation en remettant seulement le reste des fruits; — Amanieu de Cages, collecteur des dîmes d'Illats et de Lassats : ces revenus ne peuvent être arrentés cette année à cause de la guerre existant dans le duché d'Aquitaine entre les rois de France et d'Angleterre, ces paroisses étant tombées sous l'obéissance du roi de France (f° 14). — Les cens de Bayon et de Gauriac ne furent pas davantage donnés à rente parce que la ville de Bourg dans la dépendance de laquelle sont ces deux paroisses était aussi sous l'obéissance du roi de France. — Cens dus en différentes paroisses, en regard desquels le compte du receveur général porte le plus souvent qu'ils n'ont pas été payés «*debet totum*», par : — Bernard Guillaume de Bruges pour la ferme des dîmes de Bruges; — J. Girard et Gaucelin Maurin, pour celle des dîmes de Nérigean, Fargues et Saint-Quentin; — Gaucelin d'Albaret, prêtre, demeurant avec Jean de La Lande, seigneur de La Brède, et Pierre de Campagnas pour la dîme et l'agrière de Mélac. — Les cens de Blaye ne furent pas levés cette année parce que cette ville est sous l'obéissance du roi de France, non plus que le produit du péage de Bourg, pour la même

Digitized by Google

raison (fº 15). — Dû par Bernard de Montegaran, prêtre, le compte des revenus qu'il a perçus des paroisses de Budos et de Balizac, le collecteur de l'archevêque n'avant pas pu les prélever, parce que ces deux paroisses étaient sous l'obéissance du roi de France. — Dû pour les dîmes de Saint-Loubès et de Montussan : seize livres bordelaises, et pour la ferme de la dîme de Lignan, Entre-deux-Mers, par P. de Fangères, damoiseau, vingt sols bordelais; — pour la dîme de Saint-Vivien de Batz, vingt sols; — pour l'acense de Calamiac quarante livres; — pour l'acense de la dîme que possède l'archevêque dans la paroisse de Bonétan, due par Arnaud de La Mote, curé de la paroisse, soixante-cinq sols bordelais; — pour l'acense de Tabanac, par Ramond Bernard de Roquers, damoiseau; — pour celle d'Ayguemorte par P. de Faugières, paroissien de Coma (ancien nom de la paroisse): *debent totum*. — La ferme du péage de Pierrefitte ne fut pas payée à cause de la guerre (fº 16). — Cens des foins payés par P. d'Agassac, damoiseau, Mᵉ Arnaud de Saucatz, prêtre; P. de Lalande, Guillaume Pierre et P. Expert pour la prairie de l'archevêque à Ludon. — Ferme de la dîme de l'archevêque à Saint-Sulpice par Jean et Bernard de Canteloup. — Produit de la ferme de la coutume que lève l'archevêque *in castro Burdegalensi*, trente livres trois sols cinq deniers bordelais; produit de la ferme de la coutume des draps, cuirs et autres marchandises qu'il lève *in civitate Burdegalensi*, vingt livres, déduction faite des frais de perception par les fermiers de l'une et de l'autre, J. de Samadet et Rostan Olivier (fº 18). — Recettes des quartières du diocèse, comptées par escarte dans l'Entre-deux-Mers et les archiprêtrés de Lesparre, Moulis et Cernès, par conque et grande conque dans celui de Buch et Born, par pierre *(petra, petrata)* dans la partie de l'Entre-deux-Mers située au delà du ruisseau de Lubert *(ultra Lubertum)*, par setier dans celui de Fronsac, par carton dans celui de Bourg, par linrail (?) *(linrallos)* et muids dans celui de Blaye; l'escarte est formée de quatre boisseaux de la mesure de Bordeaux, soit trois hectolitres et demi, égale à la grande conque, la petite étant de moitié, et appréciée quarante-trois sols neuf deniers pour le froment et vingt sols cinq deniers pour le mil, le prix du boisseau de mil étant de cinq sols un denier bordelais (fºˢ 18 à 26). — Recettes des sommes reçues pour les réconciliations d'églises et de cimetières qui furent profanés cette année : — le 1ᵉʳ septembre 1339 : de Mᵉ Daniel Belenger, prêtre, Gaucelin Molinier, Arnaud de Lafont, P. Castaing, Ayquelin Du Puy, Raymond Bages et Raymond Argan pour réconciliation du cimetière de Saint-Médard en Jalle souillé de sang; — de P. de Benauges, damoiseau, et autres pour réconciliation de l'église de Daignac; — de Gaillard de Camparian, Guillaume Forthon et autres pour l'église de Lanton souillée de sang; — le jour de Saint-Luc Forthon de Laulan, recteur de l'église d'Orinha, est chargé de réconcilier le cimetière de l'église de Budos souillé par la sépulture de Raymond de Marges excommunié. — Reçu de Arnaud de Ségur, damoiseau, pour la réconciliation de l'église et du cimetière de Rions souillés de sang; — de Raymond de Brachs pour le cimetière de Saint-Amand de Courgas (commune actuelle de Saumos); — de Hugues de Saint-Genès pour la réconciliation de l'église de Rions; — le mardi après Pâques l'ouvrier de l'église de Saint-Macaire chargé de réconcilier l'église et le cimetière pour cause d'effusion de sang; — réconciliation du cimetière de Saint-Jean de Mezos souillé de sang (fº 27); — de l'église et cimetière de Saint-Aubin en Jalle; — de l'église de Saint-Sulpice, Entre-deux-Mers; — du cimetière de Saint-Symphorien et de l'église de Lassats. — Recettes diverses : Reçu du couvent des moines de La Sauve-Majeure pour la levée de l'interdit qui pesait sur eux à la requête d'un marchand de Périgueux : soixante-cinq livres. — Réconciliation de l'église et du cimetière de Baron *(de Avarone)*, Entre-deux-Mers (fº 29). — Cens de la chapelle fondée dans l'église des Frères-Prêcheurs par Bayssa de Talmont : quinze sols pour partie de la dîme de Saint-Julien en Médoc (fº 45).

II. Tableau des taxes perçues sur les bénéficiers du diocèse. — La perception est en ducats et il n'y a pas de total. — xvᵉ siècle. — Noms de quelques ecclésiastiques bénéficiers ou non : Mᵉˢ Vivien de Pomès, Hélie de Tastes, Jean Hommaiche, P. Forthon, J. Macé, P. Blanc à Eyzines, Gaillard de Brach, Fortaner, vicaire à Saucats, J. Beloguet, J. Letort, P. de Cos, J. Duranton, Richard Daney, Raoul de *Veteri Mundo*, J. Cathelineau, Marc de Montpisson, A. Voulte, Alard, Garineau, P. de Bosco, chantre et vicaire de l'Église de Bordeaux; P. Ayrem, chanoine de Saint-Seurin, Arnaud de Rivals, chanoine de Saint-André, P. Garric, prieur de N.-D. de Bardenac (fºˢ 63 à 92).

III. Comptes de 1361. — L'an 1360, le 21 juillet, le pape Innocent VI ayant transféré du siége archiépiscopal de Nicosie à celui de Bordeaux l'archevêque Philippe de Chambarlac, et celui-ci étant mort à Saint-Tibery en revenant d'Avignon le 25 juin de l'année suivante, le vendredi lendemain de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, le chapitre métropolitain n'avait appris la nouvelle de sa mort que vingt jours après, c'est-à-dire le 14 juillet 1361. Sur l'ordre des vicaires

capitulaires, J. de Crote, curé de l'église de Bassens, déjà receveur et procureur du seigneur archevêque, a continué d'inscrire les recettes des créances et arrérages dus au défunt jusqu'à cette date, à l'exception du revenu du sceau de l'officialité et du secrétariat général, ainsi que du produit des réconciliations d'églises et des amendes desquels est demeuré chargé Me P. Mosnier qui en est déclaré responsable. Sont pourtant compris dans le compte suivant les arrérages de quelques réconciliations antérieures à l'exercice P. Mosnier. — Recettes des quartières. En cette année 1360 l'escarte avait été fixée, du consentement des chapelains des archiprêtrés de Lesparre et de Cernès, à quatre léopards d'or et demi pour le froment, trois pour le seigle, deux et un quart pour le mil et deux pour l'avoine; non fixée dans les archiprêtrés de Moulis et de Buch, où les chapelains avaient eu l'option de payer en argent ou en grains. — Recette des arrérages dus sur les acenses des dîmes et autres revenus de 1360 : dîmes et agrières de Lormont, Bassens, Calamiac, Sainte-Eulalie d'Ambarès, Ilatz et Lassatz; mention de l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye, Hélie, prieur de Tulliac, comme ayant affermé avec trois de ses moines les revenus de la chapelle de Montuzet. — Recette des arrérages du *Pallium* de feu le seigneur Philippe, archevêque défunt (fo 99): parmi les retardataires, les plus fortes contributions sont celles de Langoiran, La Lande, Bègles, Villenave-d'Ornon, Saucats, Hostein, Lassatz, qui sont de quatre livres bordelaises et cent sols bordelais; les moindres, celles de Saint-Pierre de l'Estelle (dans la Chalaure, aux environs de Coutras) et Saint-Paul en Born, qui sont de cinq sols bordelais et dix sols morlanes. — Recettes des arrérages des réconciliations d'églises sous l'épiscopat de Philippe reçus par Jean de Crote : Me Guillaume Calendin, prieur de Blanquefort, et Arnaud Ayquelin, prieur de Saint-Projet de Bordeaux, doivent solidairement pour la réconciliation de l'église de Blanquefort dix léopards d'or (fo 101). — Recettes des arrérages dus pour la tenue des synodes pendant l'épiscopat de l'archevêque défunt, celui-ci ayant acquitté sa part contributive : les cinq archiprêtres de Buch, d'Entre-deux-Mers, d'Entre-Dordogne, de Bourg et de Blaye doivent en tout six livres six sols bordelais. — Recettes des arrérages de la vente des grains provenant des quartières; l'escarte froment y est vendue cinq léopards d'or pièce, le léopard d'or valant dix sols neuf deniers bordelais : [pour que le prix de l'hectolitre froment concordât avec celui de vingt francs l'hectolitre, la valeur de la livre monnaie ne devait être en 1361 que de trente francs, monnaie d'aujourd'hui]. — Arrérages dus ou payés en recette des cens de la ville par : Arnaud-Guillaume de Bruges; — Jean de Mans et B. Garcias, tous bourgeois de Bordeaux; — Mabile Benoit, femme de Guillaume de Lansac; — P. de Calonges, chanoine (fo 103); — Pierre Lambert, chevalier, héritier de Robert de Floirac, chevalier; — Jean Colomb, chevalier (fo 104); — Guillaume Rostanh, citoyen de Bordeaux; celui-ci pour « un alleu » qu'il tient dans la paroisse Saint-Siméon dans la rue de Sarporas. — Recette des droits dus à l'archevêque de Bordeaux, dans la paroisse de Saint-Morillon, par divers, pour les *Captenia* ou protection et tutelle exercée sur eux comme sur des clients (V. Ducange, *Captenium*) à moitié libres : « ISTI *successerunt G. Gaucelini et suis portionariis*... ISTA *est pro dicta Florencia*... ISTIS *non reperimus heredes, sed erat questalis domini de La Landa qui tenet bona*... ISTE *defunctus est sine heredibus, et G. d'Arriet occupavit bona ;* » — Idem à Beychac, Bassens, Puyolet, la palud de Bordeaux; la moyenne est de douze deniers; les Juifs de Bordeaux sont taxés à huit livres de poivre (fos 105 à 108). — Continuation du chapitre des recettes de cens et des dîmes inféodées de l'archevêque par : Bernard de Sauquat, citoyen de Bordeaux; — Gaillard de Pomarède, chevalier, Pierre de Roquers et Amanieu de Canteloup, chevaliers (fo 111); Hosten de Laporte, chevalier; — le Soudan de Pressac ou de la Trau, seigneur de Grayan (fo 113); — Ramonde, femme de Jean de Valac, chevalier, Guillaume Fort de Casanet, damoiseau; P. Gombaud de Lesparre, chevalier (fo 114); — dame Assalhide de Bouyssac, veuve d'Ayquelin de La Mote, chevalier; — la dame de Castillon, au nom de Hugon de Castillon, chevalier; — Aymeric du Bourg, chevalier; — Aymeric de Tastes, Olivier de Blaignan, chevaliers; — Pons de Castillon, chevalier, au nom de Gaucelin de Castillon (fo 115); — Alayde, dame de Lamarque et de Blanquefort, épouse de Bernard de Tranqualéon (fo 116); — P. de Landiras, chevalier; — Valence, femme de Pierre de La Mote, chevalier; — Blanche du Bourg, sœur d'Aymeric; — Bernard de Blanquefort, chevalier (fo 118); — Arnaud de Pontenx; — Amanieu Du Puy et Bernard d'Audenge, chevaliers; — Bérard de Goth pour ce qu'il possède à Saint-Symphorien au nom de sa femme, fille d'Amanieu d'Albret; — Guillaume Arnaud de Pompéjac, chevalier; — Arnaud de Noaillan, chevalier; — Géraud de Budos, damoiseau, fils de feu Amanieu de Budos, chevalier, (fo 120); — Gaillard de Beautiran, Amanieu de Cases et P. de Cabanac, damoiseau; — Amanieu de Virelade,

Digitized by Google

chevalier (f° 121); — Bernard de Brinhac, en Benauges, chevalier; — Arnaud de Cabanac, chevalier; — Amanieu d'Ornon, chevalier; — Guillaume Hélias Dumont, chevalier, au nom de Contor, sa femme, fille de feu Giscard de La Trène, chevalier; — Gaillard de Gradignan, chevalier; Arnaud Guillaume de la Ferreyre, chevalier; — Guillaume de Rions, chevalier, au nom de sa femme Saride, fille de feu Guillaume de Podensac (f° 123); — P. de Castanède, pour la moitié de la dime des alleux de Cozias, en Lestiac de Langoiran; — P. de Biardz, chevalier; — P. de Roquers, chevalier (f° 124); — P. de Cambes, fils d'Amanieu de Cambes, chevalier; — Amanieu de Quinsac, chevalier; — Milet de La Boubène, chevalier; — P. de Luc, chevalier; — Gaillard de Linhan, chevalier; — Raymond Guillaume de Senac (f° 125); — Raymond de Carignan, chevalier; — Arnaud de Bouliac, chevalier; — P. Amanieu, chevalier; — P. d'Anglades, à Izon, chevalier; — Jean Dupuy, fils de feu Géraud Dupuy, chevalier (f° 126); — Bernard de Tresses, chevalier, Bernard de Betaille, chevalier; P. de Monpezat, chevalier, et Bertrand de Monpezat, frères; — Bérard d'Albret, seigneur de Vayres; — Amanieu de Canteloup, chevalier; — Géraud Dupuy, chevalier (f° 127); — P. Born de Salignac, chevalier; Aycard de Saya, chevalier; — Guillaume André de La Ramade, chevalier (f° 128); — Amalvin de Lansac, fils de feu Guillaume Amalvin, chevalier; — Arnaud Guillaume de Grissac, chevalier; — Milet de Bouil, chevalier; — Jean de Lalande, chevalier; — Arnaud Dudon, chevalier; — Olivier de Blaignan, chevalier; — J. de La Mote, chevalier (f° 130). — Comptes des arrérages restant à payer au jour de la mort de l'archevêque Philippe [de Chambarlac], de l'imposition ordonnée par le pape Innocent VI en 1360, de laquelle le Saint Père devait avoir les deux tiers, et l'archevêque de Bordeaux l'autre tiers (sur toutes les sommes levées dans son diocèse) (V. *infra* f° 138). — La taxe parait être de dix écus d'or par bénéfice, et le tiers du total est attribué, à la fin, par moitié à l'archevêque et à la chambre apostolique, au lieu du tiers entier qui devait revenir au premier. Les chapelains de Talais, Escurac, Benon, Génissac, Saint-Mariens, Cezac, Lansac, Montbrier, Donnezac, l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye sont exemptés du versement du reste de leur contribution, vu leur pauvreté; les biens du Temple sont admis à la modération du quart ou de la moitié de la taxe; la pauvre petite église de Saint-Pierre de l'Estelle (en Chalaure) est totalement exemptée, comme abandonnée et en friche (f°s 135-137). — Compte des restes à recouvrer de l'imposition consentie par le clergé du diocèse pour le remboursement d'une somme de trois cent trente florins d'or avancée à la Cour du Pape, à Avignon, par l'archevêque Philippe, au nom de son clergé, et remise par lui entre les mains du cardinal d'Ostie, légat du Saint-Siège, pour la croisade contre la Grande Compagnie qui détenait le bourg de Saint-Esprit au diocèse d'Uzès, et de l'abbé de Cluny, nonce apostolique, délégué par le Pape aux préliminaires de la paix ménagée par le Saint-Siège entre les rois de France et d'Angleterre (f° 132). — Comptes des amendes et condamnations de l'officialité de Bordeaux, selon l'état dressé par P. Mosnier, garde-scel; ces recettes faisant partie des biens dudit seigneur archevêque Philippe: absolution de Pierre Bonafoux, prieur de Sadirac; — condamnation d'Hélias Blanc, de Génissac; — condamnation de P. Guillaume d'Arbanats pour meurtre; — M° Arnaud Pelin, recteur de l'église de Sainte-Eulalie d'Ambarès pour fausse monnaie; — Raymond d'Escabanac, paroissien de Camblanes; — mention d'Arnaud Bernard de Preyssac ou Périssac, doyen de l'église d'Uzeste et chanoine de Bordeaux, comme ayant payé un compte de foin tiré des greniers de l'archevêque, à lui vendu l'année précédente (f° 139). — Le 11 août 1361, Pierre Barot, chanoine de Bordeaux, commissaire préposé aux biens meubles dudit seigneur Philippe, archevêque, reçoit les comptes de M° Mosnier, garde du scel de l'officialité, il rend aux exécuteurs testamentaires du prêtre Olivier Bernard deux tasses d'argent du poids de deux marcs et vingt-cinq sterlings que ledit garde du scel avait reçues en gage pour dix léopards d'or par lui prêtés de l'argent du scel (f° 140). — Payements faits sur les biens dudit feu seigneur Philippe, archevêque: dix boisseaux de froment, à M° Bernard de Cesserone, notaire apostolique, pour les honoraires des actes et inventaires des biens et créances de l'archevêque défunt, et de l'état des biens de l'archevêché de Bordeaux; — deux tonneaux de vin claret, délivrés au successeur de Philippe, sur le siège archiépiscopal, Hélie II, et par son ordre; — deux écus d'or, un léopard d'or et douze sterlings à Bernard Plancat, courrier du Saint Père, qui avait apporté les bulles par lesquelles le Pape s'était réservé la propriété et la perception de tous les biens du défunt archevêque (4 août 1361); — huit livres douze sols en bonne monnaie au collecteur du Pape pour la moitié de la tricésime due par l'archevêque sur la terre de Caudrot; — diverses sommes versées entre les mains de P. Barot, sous-collecteur, et d'Hélie, abbé de Saint-Sauveur de Blaye,

Digitized by Google

collecteur apostolique, lesdites sommes provenant tant de la vente de quelques grains, que des recettes dernièrement faites (fº 143). — Reddition des comptes relatifs à la succession du seigneur Philippe, archevêque de Bordeaux, faite par Jean de Crote à Hélias, archevêque régnant, en 1366, au château de Lormont, — et *quitus*.

IV. Rôles des quartières du diocèse pendant le xvi[e] siècle (1524-1578), [fºs 145 à 805]. Quartières de 1527 (fºs 145 à 181). — Elles sont exprimées en boisseaux, à quatre boisseaux pour l'escarte, et en « linrails » dans quelques paroisses de l'archiprêtré de Blaye. — Sont mentionnées comme existant en 1527, les églises de Saint-Genès de Meyre unie à Moulis, Sainte-Sportalie, Saint-Martin Lassatz, Saint-Jean d'Estampes *(de Stontis)*, Saint-Clément de Coma, Saint-Hilaire de Seroa (Paillet); N.-D. d'Uch est appelée de Vitz. — Mention de Saint-Sauveur de Puyroault, annexe de Puynormand et de Saint-Jean-de-Fozella, *Villæ Liburniæ* (c'est le premier nom de Libourne). — Les trente-trois églises de l'archiprêtré de Fronsac doivent les quartières à cause des trois chefs-lieux de : Fronsac, Villegouge, qui est à l'abbaye de Saint-Sauveur de Blaye, et Saint-Genès de Noailhac, qui appartient, paraît-il, à l'abbaye de Guitres. — Quartières de 1563 (fºs 181 à 224) : à partir de ce moment, le manuscrit est en français. — Il y a dix paroisses de moins dans l'archiprêtré de Bénauge, dix dans l'Entre-deux-Mers, dix dans celui de Cernès et cinq dans celui d'Entre-Dordogne, par la réunion ou l'annexion opérée de plusieurs petites à de plus grandes : Saint-Hilaire de Seroa a disparu, ainsi que Saint-Jean d'Estampes et Saint-Clément de Coma; Sainte-Sportalie est devenue annexe de Podensac, etc... Les archiprêtrés de Fronsac et de Moulis présentent aux quartières le même nombre que précédemment. Quartières de 1564 (fºs 224 à 256). — Quartières de 1566 (fºs 257 à 270). — Quartières de 1567 (fºs 271 à 287 et 465 à 515). — Quartières de 1572 (fºs 591 à 610); — de 1573 (fºs 611 à 637); — de 1574 (fºs 638 à 666). — Quartières de 1578 (fºs 777 à 805). — Ce sont les mêmes rentes dues sur les mêmes dîmes par les bénéficiers détenteurs, ou possesseurs de dîmes ecclésiastiques non inféodées dans les paroisses.

G. 238. (Registre.) — In-4º, latin ; 418 feuillets, papier, filigranes du xiv[e] siècle : l'ange portant une croix, la couronne à trois lobes, la cloche surmontée d'un châssis, les deux cercles distincts traversés par une perpendiculaire, le bouc sautant, la grande hache d'armes et le casque. — Reliure en parchemin et fort carton du xvii[e] siècle.

1341-1358. — Comptes des recettes et dépenses de l'Archevêché. Ce registre comprend : I. Comptes de l'année 1341, fºs 1 à 62. — II. Comptes de 1342, fºs 62 à 157. — III. Comptes de 1343, fºs 157 à 207. — IV. Comptes de 1354, fºs 222 à 262. — V. Comptes de 1355, fºs 265 à 311. — VI. Comptes de 1356, fºs 313 à 361. — VII. Comptes de 1357, fºs 361 à 418.

I. Comptes de 1341. — Registre des recettes de tous les revenus de l'archevêché de Bordeaux, perçus pour l'année 1341-1342 à partir du 28 août jusqu'au terme suivant, par Pierre de Champvieil *(Campo Veteri)*, procureur de Pierre de Luc, archevêque. — Cens des maisons et emplacements situés dans la ville : [Ils sont en moyenne de cinq sols par an, et le taux suit les variations de la monnaie. Ainsi, ce qui égalait cinq sols du temps de saint Louis, égalerait vingt-cinq francs actuels; en 1342, seulement sept francs cinquante centimes, et en 1355, quatorze francs.] Noms de tenanciers cités : Hélie de Gravier, pour une maison à Saint-Michel, à côté des Sœurs Menudes; Bartolomé de Pinali, pour une vigne à Pessac, au lieu dit « à Brenars »; Gaillarde de Bordeaux; Arnaud Gombaud, prêtre, pour une maison rue de Bassens; Guillaume Arnaud de Rieufret; Arnaud de la Lande; Guillaume le Bourguignon; R. le Picard; Hélie Bolare; P. Dupuch, le Sartre; Campagnet de Basson, autrement dit Trompette, etc... (fºs 1 à 9). — Cens des dîmes inféodées, payables à la Saint-André et recueillies pendant cette année (août 1341-août 1342.) Il n'y en a pas dans la ville même de Bordeaux. Ni l'archiprêtré de Blaye, qui a rapporté neuf sols dix deniers seulement, ni celui de Bourg qui a envoyé six sols et six deniers, ni celui d'Entre-Dordogne qui n'a rien envoyé, non plus que celui de Bénauges, ne sont comptés dans le total des trente livres du temps, portées en recette à ce chapitre. — Dîmes inféodées de Lesparre, total cent sols. — Dîmes inféodées de l'archiprêtré de Moulis : Ayquelin Martin de Saint-Haon, pour sa portion de la dîme de Blanquefort ; cens dus par divers sur les lieux-dits de Cachac, l'Allemagne, le Pian, Beutre, Mérignac, etc. — Dîmes inféodées de l'archiprêtré de Buch et Born : les héritiers de D. Guillaume Pierre, *quondam episcopi Sabinensis* (voir G. 224), pour leur part de la dîme d'Aubignac (Landes) (fº 13). — Arnaud Gaston, J. de Leich, G. Garsie, les fabriciens d'Usser et d'Aureillan, etc. — Dîmes inféodées de l'archiprêtré de Cernès : Gaillard de Camiade, à Saucats; Bernard Amanieu de Ramefort, chevalier ; le seigneur de Fargues ; les prieurs du Barp, de Comparian, de Cayac, pour les dîmes de Canéjan, Saucats et Saint-Jean d'Estontes, le prieur et la prieure de La Rame ; les compagnons de la confrérie de l'église de Saucats pour la dîme du lieu dit : « au

Digitized by Google

» sen xansonetz, » (f° 14); la dame Assalhide d'Origne, Jourdan de Cabanac, Ramon Guillaume Delparonis, Conter de Brignac, etc.. (f° 10 à 19). — Recettes des ventes et exporles (droits de mutations et déclarations de mutation de propriété) des terres achetées par des particuliers dans les fiefs de l'archevêché, situés dans Bordeaux (f° 20 à 25): R. du Puch, cordonnier, acquéreur de terre et vigne à Saint-Seurin, paie seize deniers d'exporle et quatre livres quatorze sols de droits de mutation, soit dix pour cent, sur le prix d'achat qui est de quarante-sept livres; Arnaud Gaucelin, acquéreur d'un anglais, Robert le Clerc, propriétaire d'une maison rue Pailhère; G. Thomas, acquéreur pour la somme de cent trente livres d'une maison située dans la paroisse de Sainte-Eulalie, à lui vendue par G. de Carignan, paie douze sols d'exporle et quatorze livres six sols de droit de mutation; le prieur de Bardenac, pour l'achat de partie de dîme dans la paroisse de Pessac, trente sols; et pour l'exporle d'un fief que tient de l'archevêque, au lieu de Lescombes, Ayquelin du Taillan, six deniers; et pour le droit de garde dû, une fois la vie durant du seigneur archevêque, deux sols six deniers; Guillaume Seguin, prêtre, acquéreur de P. Olier, prêtre, d'une maison sise en la paroisse Saint-Paul, paie deux sols six deniers d'exporle et trente-deux sols de droit de mutation, sur le prix d'achat qui est de quinze livres; Me Jean de Champvieil paie de même le dix pour cent, soit dix livres, sur une maison qui lui est arrivée par donation, et dont l'estimation a été faite à cent livres de capital. — Mention des notaires qui ont retenu les actes: P. de Rocagne, P. Prévost, P. de Vertefeuil, R. d'Arsinghs (Arsins), J. de la Porte, notaire du duché, Hélie le Faure, Géraud Dalbo, P. Brunon, J. Mignon, garde des chartes de la ville de Bordeaux et P. de la Forquette ou la Fourcade. — Recettes générales des fermes, ou acensements directs faits en 1341 pour le compte de l'archevêque Pierre de Luc; des dîmes et agrières de Cussac, Guitinières, Pujau, Hosten, Lilhan en Médoc; Ambarès, Saint-Loubès, Bassens, Lormont, Tresses, Bonetan, Tabanac, Saint-Quentin, Nérigean, Gabarnac, Rions; — Ilatz, Lassatz, Bruges, Arbanatz, Budos, etc.; pour le prix de six cent trente livres, soit vingt-cinq mille francs d'aujourd'hui, sans compter la moitié de la dîme de Berson, non plus que les acenses de la châtellenie de Blaye actuellement occupée par les Français (1341-1342); ni les acenses de Soulac dont l'archevêque fait lever le produit par des collecteurs particuliers; non plus que le revenu de celles de Galgon et de Vayres dont le dit seigneur a fait don à Me Albert Bernard. Le péage de Pierrefitte et celui de Blaye sont comptés, l'un pour quatre-vingt-neuf, l'autre pour vingt-cinq livres; la petite coutume de Bordeaux l'est pour vingt-huit, et celle de la ville, *in castro Burdegalensi*, pour cinquante (f° 25). — Recettes des quartières de l'archevêché: neuf cent trente-deux livres, soit trente mille francs actuels, non compris le Blayais, le Bourgès et l'Entre-Dordogne, occupés par l'ennemi (f° 26 à 36). Cette année les quartières furent payées en argent de la manière suivante: Pour les archiprêtrés de Lesparre et de Cernès, l'escarte de froment, soixante-trois sous quatre deniers bordelais; l'escarte de seigle, trente-deux sous un denier; l'escarte d'avoine, vingt-deux sous; l'escarte de mil, vingt-neuf sous deux deniers. Dans l'archiprêtré de Buch et Born, l'escarte de mil est fixée à quarante sous. [Ce qui établirait à vingt-sept francs cinquante centimes d'aujourd'hui l'évaluation de l'hectolitre de froment, en l'année 1341, où la livre équivalait à trente francs de notre monnaie actuelle.] — Recettes des réconciliations d'églises et de cimetières qui avaient été profanés cette année 1341: Reçu de P. de Boyer et de Pétronille Fortina, son épouse, paroissiens de Sainte-Eulalie de Bordeaux, pour la réconciliation du cimetière de l'église de Macau, souillé de sang par la faute de la dite Pétronille; d'Arnaud Vivien et de P. de Rive, pour le cimetière de Cadaujac; de divers pour le cimetière de Saint-Genès, près Bordeaux; de Forthon de Rossignol, clerc, pour le cimetière de Saint-Michel de Bordeaux; de divers, pour le cimetière de Langoiran souillé de sang; de Raymond Bonneau, prêtre, vicaire perpétuel des églises de Saint-Jean et Saint-Pierre de la Sauve-Majeure, et du seigneur Gaucelin d'Aubarète, prêtre, paroissien de Saint-Pierre de Bordeaux, pour réconciliation du cimetière de la dite église Saint-Pierre de la Sauve-Majeure profané par la sépulture d'un voleur excommunié; de divers, pour la réconciliation du cimetière de Moulis profané par effusion de sang et la violence exercée contre Arnaud Suavis, official, dans la dite église; de divers, pour la réconciliation du cimetière de Rieufret souillé de sang; d'Arnaud Goffrand, prêtre, paroissien de Villegouge, pour la réconciliation du cimetière de l'église Saint-Romain de Bursans profané par l'inhumation de Guillaume Dalodal excommunié. — Ventes de froment à soixante sous l'escarte, soit vingt-sept francs cinquante centimes d'aujourd'hui l'hectolitre; — de seigle, à quarante sous l'escarte. — Ventes de vins nouveaux à dix-neuf livres quatre sous le tonneau, et d'autres vins à vingt-deux livres dix sous, soit environ cent cinquante francs d'aujourd'hui la barrique. — Recettes extraordinaires provenant de legs faits à l'archevêque par Gaillard du Trenchs, recteur de l'église de

Digitized by Google

Camayrac; Hélias Seurin, recteur de l'église de Selhans (Saint-Seurin-sur-l'Isle); Martin de Testar, recteur de l'église de Lignan. — Recettes des vins, des blés, etc.

II. COMPTES DE 1342 (fos 62 à 157). — Registre des recettes tenu par Géraud de Bagès et Bertrand Bonafoux, après la mort de Pierre de Champvieil, commencé le mardi avant la fête de l'Assomption 1342. — Recettes: — des cens sur les maisons et emplacements de la ville de Bordeaux dans le domaine de l'archevêché : relevé du premier rôle de l'année 1341, quarante-quatre livres treize sols (fo 62), soit neuf cents francs actuels, à l'évaluation de vingt francs de la monnaie d'aujourd'hui; — des cens levés sur les dîmes inféodées au nom de l'archevêque; aucune inféodation n'en était faite dans l'intérieur de la ville de Bordeaux; le revenu donné par les cens du reste du diocèse, est de quarante-huit livres, soit mille francs actuels; — des fermes directes ou acensements directs des dîmes et agrières faits pour le compte de l'archevêché (fos 81 à 84), dont le produit est de neuf cent vingt livres, soit dix-neuf mille francs, y compris la ferme et la dîme de Blaye qui monte à soixante-une livres. — Les dîmes inféodées paient un cens qui varie en général de un à cinq sols par an : les plus haut cotées sont celles de Castillon, Cubzac, Listrac, Bonzac, Saint-Médard en Jalles, Pompignac, Tizac, Montussan, etc. — Dans l'archiprêtré de Buch et Born, aucune ne dépasse quinze sols; — dans le Cernès, treize sols; — dans le Médoc, dix sols; dans l'archiprêtré de Moulis, les cens sont de deux sols à cinquante; — et dans celui de Bourg, plus éloigné et plus sujet aux non-valeurs par suite du danger des guerres, de dix deniers à quatre sols. — Mention (fo 73) des héritiers de D. Pierre, « *quondam Sabinensis episcopi,* » qui paient huit sols bordelais pour le cens d'une partie de dîme qu'ils possèdent à Aubignac (Landes) conjointement avec Contor de Montausier. — Les dîmes sont inféodées particulièrement aux seigneurs voisins: Almaïde d'Ornon, J. de Carrenx, A. de La Mote, G. de Jalès, Géraud de Saint-Genès, Bernard d'Audenge et A. d'Ornon, seigneur d'Audenge, G. du Puch, Baudon de Bouliac, etc., ou à quelques prêtres, prieurs des lieux (spécialement dans l'archiprêtré de Cernès); on trouve par exception la mention d'une communauté de paysans qui ont pris la dîme de leur pays, ou plutôt une partie de la dîme, à ferme : « *Homines de Francx* (archiprêtré » d'Entre-Dordogne) *pro censu quarte partis decime de* » *Francx, v. solidos.* » — Les fermes directes (fos 81 à 85) paraissent données aux enchères, soit à des citoyens de Bordeaux: G. de la Porte, P. de l'Escapon, Mr Bernard de Saint-Macaire, garde des archives de la ville, J. Hélie, P. Bonneau, notaire; — soit à des prêtres et chanoines de l'archevêché: Géraud du Puy, G. Andron, G. Beaune, Pierre Destampes, A. de La-mote, Albert Médici (le Metge), chanoine de Bordeaux, dont le frère Guillaume-Albert était architecte de la cathédrale en 1356 (V. Obituaire Saint-André, — Chapitre Saint-André); — soit à des tenanciers qui cultivent les terres dont ils ont pris la dîme à ferme : « *G. le talher, anglicus, debet pro firma seu acensa* » *decime terre quam idem G. excolit... P. de Lescapone* » *pro firma decime terrarum quas idem P. et portionarii* » *sui excolunt apud Audeyola;* » — soit enfin à quelques rares seigneurs, et dans ce cas ils font partie d'associations pour le paiement d'une ferme déterminée, formées de citoyens de Bordeaux, de prêtres, et d'hommes de loi (fos 82 et 82 vo). — La ferme de la dîme de Bassens est, cette année, de vingt-quatre livres; celle de Quinsac d'Ambarès, de soixante-sept, celle du péage de Bayon et Gauriac de quatre-vingts. — La ferme de la dîme de Berson ne fut pas perçue parce que cette dîme est dans la châtellenie de Blaye, maintenant sous l'obéissance du roi de France. Reçu de Raoul Beauna, clerc, et Guillaume Auriol jeune, les fermes dues à Blaye : vingt-cinq livres. — Recettes des amendes payées pour réconciliations d'églises et de cimetières, quatre-vingt-dix livres; église de Mimizan, de Saint-Quentin, ancienne église de Saint-Émilion, église de Libourne, cimetière de Saint-Christoly en Blayais, église de Gardegan; cimetières de Quinsac en Barès, de Moulis, de Sainte-Terre, de l'ancien monastère de Saint-Émilion, de Capian; église de Saint-Seurin de Cursac (fo 96); église de Moulis, église et cimetière de Saint-Michel de Rieufret, cimetière de Saint-Romain de Bursans, église de Langoiran, pour 1341. — Recettes extraordinaires, dont le total est de cinq cents livres, le denier d'or appelé « angelot » compté pour cinq livres dix sols, et le léopard d'or pour quatre; le marc d'argent pour seize livres (fo 100); la livre est à vingt et un francs d'aujourd'hui. — Arrérages de la première subvention faite au seigneur archevêque à l'occasion de son avènement. — Recettes du subside de charité dernièrement promis à l'archevêque par les différents archiprêtrés; total de la recette générale de l'année; quatre mille six cent trente-deux livres, soit cent mille francs actuels. (fo 132).

III. COMPTES DE 1343 (fos 157 à 207). — Compte général de liquidation fait par Ramond Escarlat, commencé le 14 juillet 1343 et fini la même année, de la gestion de feu Pierre de Champvieil, procureur de l'archevêché sous Pierre de Luc : on y remonte jusqu'en 1332. —

Digitized by Google

Valeurs diverses de l'obole blanche: elle varie de neuf à quinze, et à trois deniers (f°s 157 à 173). — Valeur du marbotin d'or apprécié à soixante sols, ou trois livres. — Noms de ceux qui doivent les cens des maisons, ou des dîmes inféodées, ou la ferme des dîmes directes: G. du Cellier, bourgeois de Saint-Macaire: Arnaud Lafond, ancien changeur de Bordeaux; G. de Canterane; M. Pierre Vigier; l'abbé de Verteuil; G. de Ramafort; Géraud du Puy, licencié ès-lois; Pons de Castillon; G. de Pomiers; la maison du Temple d'Arsins, P. de Jalès; Foulque Garsie de Malescot; P. de Mataplane; G. Ramon de Donissan (f° 162); Marie de Blanquefort, dame d'Audenge; R. de Balizac; Amanieu de Fargues; Arnaud-Bernard de Preissac pour la dîme « deu Got » (f° 165); G. de Budos et P. d'Albret pour la dîme de Sauternes; P. d'Ornon pour les dîmes de Cantenac, Saint-Aubin, Saint-Médard, Gradignan, Canéjan, et Illac; Bernard d'Arriet, P. de Vertheuil, curé de Mourens, P. de Quinsac, Boson de La Tresne; Olivier Andron. —Recettes des arrérages du *Pallium* (de l'intronisation de Pierre de Luc, en 1332) et encore dus par les retardataires en cette année 1343; — des subventions ecclésiastiques, ou taille, votées par le synode d'Angoulême, « *Subvencionum secunde tallie Engolismensis;* » du subside de charité promis à l'archevêque en 1342 (f°s 174 à 176); des arrérages en retard depuis 1335 des fermes directes des dîmes données à acensement par le précédent procureur de l'archevêché, P. de Champvieil (f°s 177 à 183); — des créances arriérées depuis 1332 dont les mémoires, billets et reconnaissances ont été remis au rendant compte, comme liquidateur de la gestion Champvieil; l'ensemble de ces rentrées est de sept cents livres, monnaie faible [1]. — Il n'y est fait mention d'intérêts nulle part (f°s 178 à 183). — Recettes des arrérages des quartières payées en argent, dont quelques-uns sont dus depuis 1334 (f°s 183 à 194). — Recettes de la vente des blés: « Reçu de P. Balaguer, demeurant avec Ramon » Bonis, changeur de Bordeaux, pour vingt escartes de » froment, le jour qu'Amanieu de Pomiers voulant aller » en Angleterre vint dîner avec l'archevêque, le prix de » l'escarte étant de onze livres dix sols, monnaie faible. » [Voir la note ci-contre, d'après laquelle l'escarte de blé vaudrait cent trente francs et l'hectolitre trente-deux d'aujourd'hui.] — Arrérage des quartières en grains (f°s 196 à 206).

IV. Comptes de 1354 (f°s 222 à 262). — Comptes des recettes faites par Pierre de Fite, archiprêtre de Lesparre, procureur général d'Amanieu de La Mote, archevêque de Bordeaux, du 1er janvier 1354 au 1er janvier 1355. — Aucune recette n'a été faite en Périgord parce qu'une partie de ce territoire est entre les mains des rebelles et que dans l'autre partie restée fidèle, le seigneur archevêque a placé des collecteurs particuliers qui lui rendent compte directement; il en est de même pour Caudrot, administré par Me Arnaud, et pour Bourg; quant au péage de Pierrefitte, il est perçu depuis la mort de Géraud de Cantelaude, par Hélias Menaud. — Les recettes sont comptées à raison de trente sterlings pour un florin neuf de Bordeaux et réciproquement. [Le florin vaut trente-trois francs soixante-dix centimes d'aujourd'hui, ou douze sols six deniers du temps, le denier sterling étant de un franc dix centimes.] — Recettes des cens du grand rôle tant du règne de l'archevêque actuel que de ses prédécesseurs P. de Luc, A. et B. de Cases; le sterling compte pour cinq deniers et le florin pour douze sous six deniers; — recettes des cens du petit rôle; — des cens du rôle de Lormont; — des cens de Saint-Pierre d'Ambarès; — des arrérages des quartières non payées des années précédentes (f°s 223 à 233). — [Voir pour les détails au registre G. 236 f°s 45 à 55.] Le total de ces recettes est de cinq cent cinquante-sept florins quatre-vingt-quinze sterlings; en monnaie actuelle dix-huit mille cinq cents francs; mais plusieurs de ces arrérages remontent à l'année 1350 (f°s 223 à 230). — Mention des rues à Bordeaux et de personnes dont les noms suivent: rues Paillère, du Hâ, du Cahernan, du Cahernet, du Temple, Sainte-Eulalie, Tronqueyre, Maumusson, carrefour de la rue Caudeyreyre, *sive Pictorum,* Poitevine, Saint-Paul, carrefour de Castillon, et maisons dites de l'œuvre Saint-Paul, et autres près de l'endroit des Frères *de Sacco* [ordre religieux auquel succédèrent les Ermites de Saint-Augustin] (f° 226 v°); possesseurs, Jeanne de Montberon, femme de Jean de Bordeaux, J. de Quimper Corentin, Garin de Cantor, peintre (f° 227); Gaillarde de Campbreton, fille

(1) La livre de 1343, monnaie faible, valait, d'après ces comptes, cinq fois moins que celle de 1332 et 1336, deux fois et demie moins que celle de 1337 à 1341, une fois un tiers moins que celle de 1342; or comme les valeurs de ces diverses livres sont estimées cinquante-cinq, trente et vingt et un francs d'aujourd'hui, il semble qu'on doit porter la valeur actuelle de la livre de 1343, « *debilis moneta,* » à onze francs cinquante centimes, ainsi qu'il résulte du tableau suivant tiré de ces comptes :

En 1343 :

25 livres	payaient	5 livres de 1335.
10 l. 4 s.	—	42 s. 6 d. de 1336.
100 livres	—	21 livres de 1336.
11 l. 2 s.	—	4 l. 13 s. de 1339.
50 l. 6 s.	—	20 livres de 1337.
10 livres	—	4 livres de 1341.
14 —	—	8 livres d'une somme formée de deux années, 1340-41.
11 —	—	9 livres de 1342.
7 —	—	4 l. 5 s. de 1342.

mineure, payant le cens de ses maisons sur les fossés par les mains de ses tuteurs P. de Pujols et G. de Costalo, etc. — Reçu des hommes du village des Tronquats, paroisse de Sainte-Hélène de La Lande, en l'archiprêtré de Moulis, pour le cens de 1354 et pour la baillie qu'ils ont affermée dans la dîme de leur village. — Reçu des « *Captenia* » de Saint-Morillon (f° 230 v°): Ramon Gaucelin, Arnaud Gaucelin, A. Seguin et leurs parts-prenants; de chacun deux sols par année. Les hommes de Lassatz (actuellement paroisse de Budos) paient entre tous quarante-cinq sols. — Il n'a rien été perçu cette année des revenus de l'archiprêtré de Bénauges. — Recettes : — du *Pallium*, le sterling compté pour six deniers; — du subside caritatif; — des acensements des dîmes; — des réconciliations d'églises et de cimetières où l'on s'était battu pendant l'année : dans le Fronsadais, l'Entre-Dordogne, l'Entre-deux-Mers, à Bonzac, Gardegan, Sainte-Terre, Villegouge, Saint-Félix, Saint-Quentin, Cenon, Floirac; dans le Bourgès et le Blayais, à Saint-Romain de Blaye, et à Saint-André de Cubzac; à Cérons, Puysarn; et à Boyentran en Médoc. — Recette des émoluments du sceau; — recettes du produit des amendes (f°s 237 à 250). — Dépenses de l'année 1354, à compter du 1er janvier jusqu'au 31 décembre. — Dans le palais archiépiscopal se trouvaient : le procureur, le garde-scel, Arnaud de Deviers, Jean Ayquelin, Bernard Garos, Bernard de Tauriac, Bernot, maître d'hôtel, Jehannot, domestique; les frères et amis de l'archevêque vinrent souvent en visite pendant plusieurs jours. — Dépenses faites par les gens de la maison de l'archevêque en viandes, poissons, luminaire, bois, sel, huile, épices, blanchissage de linge, pain, vin et vêtements. — Le 20 janvier, Pierre et Gaillard de La Mote, frères de l'archevêque, viennent avec dix hommes à cheval et passent toute la semaine. Après leur départ, Gérard de La Mote arrive avec trois hommes à cheval. Séjour de Guillaume Arnaud de Pompignac et de Bernard Ferrand avec les deux frères de l'archevêque. Séjour d'Amanieu de Fossat, du seigneur de Montpezat; Guillaume Arnaud de Grésignac et Amanieu de Canteloup, chevaliers, invités par P. de La Mote (f° 250). — Au mois d'avril l'évêque *in partibus* de Christopoli [Emboli ou Amphipoli, diocèse de Macédoine], consacre le Saint-Chrême le jeudi saint et dîne au palais archiépiscopal; — le même jour arrivèrent d'Avignon Jean Doyde et Arnaud de Deviers. — Au mois de mai, frais de séjour des frères de l'archevêque et de leur suite. — Réparation du pont de Pessac. — Séjour du bailli de La Réole et de son compagnon pendant trois jours au mois de juillet. — Dans ces dépenses, le florin est compté pour vingt-quatre sterlings et chaque sterling pour douze deniers de la monnaie courante à Bordeaux; et dans les comptes suivants, le florin est compté pour trente sterlings. Pendant les trois semaines qui suivent, séjour dans le palais archiépiscopal de Pierre de La Mote, de ses compagnons et de plusieurs chevaliers dont les noms ne sont pas marqués (f° 251). — Le jour de la fête de Saint-Mathieu, apôtre, arrivèrent P. et Gaillard de La Mote pour l'affaire relative à Arnaud de Gavarret, ainsi que les seigneurs : Bernard Ferrand, Guillaume Arnaud de La Mote, Guillaume Arnaud de Pompignac et leur suite. — Le 9 novembre, payé à Aloys la pâtissière pour fournitures, depuis le 1er janvier, cinq florins. — Payé pour le port d'un demi-tonneau de sel donné par le prieur de Soulac, six sterlings. — Reçu de Naudon, homme questal, un porc, et payé pour le transport et la salaison, cinq sterlings. — Le samedi après la fête de Sainte-Luce, les ordinations furent faites, et l'évêque dîna au palais (f° 252). — Dépenses faites par les frères de l'archevêque et leur suite indépendamment de leur nourriture. — Donné à un serviteur allant à Sallebœuf, pour traverser la Garonne *(pro transeundo mare)* deux sterlings, quarante sous d'aujourd'hui; — pour vêtements au fils de Bernard d'Orgueillet et au nommé Gares qui étaient venus de la Cour Romaine; — envoi à Roquetaillade de sardines ou royans dits *allecia* et merluches; — donné à Pierre Arnaud le garde-scel pour payer à Guillaume Seguin le compromis fait entre ledit Pierre de La Mote et Arnaud de Gavarret; — aux clercs de Me Barthélemy de Fayet pour la copie d'un acte extrait du registre du château de Bordeaux, relatif au fait de Langon; — pour une houppe ou jupon, pour Pierre de La Mote, sept florins. — Donné pour recouvrer les tasses sur lesquelles Géraud de La Mote avait emprunté pendant le séjour à Avignon de Pierre de Fite, procureur général de l'archevêque, six florins. — Drap d'Irlande pour faire des cottes-hardies d'hiver aux neveux de l'archevêque. — Sauf-conduit demandé au sénéchal par Gaillard, frère de l'archevêque, sept florins. — Poissons envoyés à Roquetaillade. — Achat de draps pour cottes-hardies et capuces doubles pour Pierre et Gaillard de La Mote, dix-sept florins (f° 253). — Conduite des chevaux de l'archevêque, de la Cour Romaine à Bordeaux. — Les dépenses en vins faites dans le palais archiépiscopal en 1354, par les serviteurs, par les frères de l'archevêque et leur suite s'élèvent à quinze tonneaux; de plus, le sénéchal, le maire et le

sous-maire, ainsi que le connétable, ont eu chacun leur pipe de vin blanc. Achat d'une pièce et un tiers de drap pour le procureur, le garde-scel et les deux neveux de l'archevêque, Pierre et Amanieu, quarante-six florins deux tiers de florin (f° 254). — Le 6 février 1354 envoyé à l'archevêque à Avignon onze cents harengs et des merluches; frais de transport jusqu'à Uza : dix-sept florins plus quinze sterlings et demi. — Départ de Jean Doyde et Arnaud de Deviers pour la Cour Romaine sur l'ordre de l'archevêque. — Achat de deux chevaux *(roncinos)* pour eux dont un, vendu par Augier de Lassus, coûta vingt-deux florins et l'autre, par un marchand (c'était un cheval de somme, *sanbellus*) vingt et un florins. — Le 7 février, envoyé à la Cour Romaine Fortaner de Fite, serviteur de l'archevêque, et à lui donné pour ses dépenses trois écus du roi Jean appelés clinquarts *(clinquardos)* valant trois florins trois quarts. — Fait faire douze tasses d'argent pesant quinze marcs, pour le service de la maison. — Acheté de Guillaume Escarlat vingt-cinq tonneaux de froment et d'avoine, et envoyé à Saint-Émilion, pour faire le marché, sous son nom propre, G. Mercier, neveu du rendant compte, « *quia dubitabam de domino de Pomeriis.* » — Dépensé pour aller à Avignon et en revenir avec deux compagnons à cheval, vingt-quatre florins anciens, et vingt sterlings. — Donné à l'archevêque, à Avignon, trois cents florins anciens et cent écus clinquarts du roi Jean, valant la pièce un florin neuf et cinq sterlings; et, comptés trente sterlings pour un florin, font quatre cent soixante-six florins deux tiers neufs de Bordeaux. — Le 25 octobre, par ordre de Géraud Du Puy, de l'official et de Bertrand Ferrand, furent établis capitaines dans le lieu de Couze : Pierre Vigier et Bertrand Servalh, damoiseau; et donné vingt florins neufs à chacun pour leurs dépenses (f° 255). — Dépenses extraordinaires (f° 256) : — Payé pour les poursuites faites contre Jean de La Lande, chevalier, à raison de ce qu'il avait reconnu par transaction devoir aux héritiers de feu Raymond de Luc, après vérification de son compte par les clercs du château de Bordeaux; lesdites poursuites comprenant le mandement de poursuite, et droit de sceau, l'envoi du sergent et du notaire pour mettre le mandat à exécution, la lettre de proclamat des biens du débiteur, droit de sceau, quatre criées et autant d'actes, avec le salaire du sergent, enfin la dernière citation à fin de vente; le tout, un florin vingt-huit sterlings, ou environ deux florins. [Ces biens avaient sûrement fait partie de l'hérédité de Pierre de Luc, précédent archevêque, car autrement le receveur de l'archevêché n'aurait pas eu à faire de poursuites.] — Donné à Garin de Cantor, peintre, pour avoir peint les armes de l'archevêque sur le grand portail du palais, trois sous un denier sterling; — pour soins à deux chevaux dont l'un avait le farcin et l'autre « *lo sobreos* », deux florins. — Donné à chacun des six Ordres Mendiants, un florin (f° 256). — Dépenses pour la réparation des édifices en 1354 : réparations à la tour de Saint-Paul, et au grand portail de l'archevêché. — Le 3 septembre, fait faire une clôture devant le grenier pour que les Anglais ne puissent y entrer (f° 257). — Dépenses diverses pour les vendanges (f° 258), les quartières, les foins, etc. (f° 259). — Total général des recettes de l'année, sans compter le blé ni le vin; quatre mille deux cent vingt-deux florins, le florin pris pour trente sterlings — cent trente-neuf mille trois cents francs actuels (f° 246 v°). — Total général des dépenses de l'année, sans compter le blé ni le vin: deux mille trois cent soixante-dix florins — soixante-dix-huit mille cinq cents francs d'aujourd'hui (f° 260); le comptable se déclarant chargé en caisse de la somme de dix-huit cent quarante-sept florins représentant la différence entre les recettes et les dépenses, soit soixante mille neuf cents francs actuels.

V. Comptes de 1355 (f°s 265 à 311). — Comptes des recettes faites par Pierre de Fite, procureur général d'Amanieu de La Mote, archevêque de Bordeaux, du premier janvier 1355 au premier janvier 1356. — Les recettes du Périgord n'ont pas été perçues parce qu'une partie de ce territoire est entre les mains des Français et que l'autre partie est administrée par des agents spéciaux de l'archevêque; de même pour Caudrot où un receveur particulier est établi. — Cités: Ruphat Lambert, Marquèse de Laforest, Arnaud de Mauléon, Géraud de Moncaut, Ruphat d'Artiguemale, Pierre de Farges, Gaillard de Beautiran; dame Thalèse, veuve de Pierre de Laroque, chevalier (f° 266). — A cette époque, il fut fait une nouvelle monnaie : le léopard d'argent qui valait six deniers, et compté dans les cens pour cinq, et le léopard d'or qui valait quatre sous six deniers des dits léopards d'argent (f° 269). — Partie des recettes de 1352 pour le subside de charité, le florin compté pour trente-deux sterlings (f° 278). — Partie des recettes de 1355 (f° 280). — Suite des recettes de 1355 : — Reçu du sacriste de Saint-Émilion pour réconcilier la chapelle Sainte-Marguerite et le cimetière de l'ancien monastère; — de Jean Vital, pour mariage clandestin (f° 281). — Recettes du sceau du vicariat, pour lettres de collation de bénéfice (par l'archevêque, alors à Avignon, sur l'église de Meyre); — de permutation, — de légi-

Digitized by Google

timation, — de tonsure, — d'autorisation, pendant un an, de non-résidence, — de binage, — d'ordination par l'évêque de Christopoli [Emboli, suffragant de Macédoine], faisant fonctions dans le diocèse,—d'autorisation de réconcilier des édifices consacrés: le cloître de l'abbaye de Guîtres dans lequel les Français avaient mis leurs munitions de guerre, le cimetière et l'église de Bassens, celles de Lormont, de Totigeac, de Cérons, de Moulon et de Puy-Paulin de Bordeaux. — Recettes extraordinaires de 1355 (f°s 286 à 290) : — seize royaux d'or valant quarante livres, monnaie faible, légués autrefois à l'archevêque (voir G, 236) par Raymond de la Roque et payés par l'exécuteur testamentaire R. de Ségur ; — revenu du fouage et du sirmanage de la terre de Coutures en Bazadais, payé par Mᵉ Jean Assin, notaire de la seigneurie, sur le pied de cinq sols par habitant, au nom de cent onze habitants, tenus de ce devoir; — produit de la vente d'un cheval après un voyage à Avignon, aller et retour, seize florins d'or valant, la pièce, vingt-quatre sterlings; — délégation du seigneur de Langoiran sur ses hommes du Pian (en Saint-Macaire), à valoir sur l'arriéré de sa dette sur les cens et dîmes de sa terre de Langoiran. — Recette des vins de 1355 (f°s 291 r° et 292): une barrique de vin claret, de huit comportes, reçue d'Arnaud Constantin, l'homme questal de Lormont, pour la quête de 1354; neuf tonneaux et sept pipes de vin claret, plus un tonneau et neuf pipes de vin rouge, *tàm puri quam lymphati;* un tonneau reçu de Mᵐᵉ la Captale (N... femme de J. de Grailly, captal de Buch,) pour la dîme de Queyries et de Trejet (Labastide-Bordeaux), que P. Dufresne avait portés en Angleterre avec ses vins, aux risques et périls de l'archevêque, desquels cependant il devait rendre compte ; — une pipe de vin due par un habitant de Lormont comme étant homme questal et une autre due par le même pour amende d'une offense par lui commise envers le prévôt de la seigneurie ; total : deux pipes pour l'archevêché. — Vendu au seigneur Étienne de Cossinton, chevalier, qui était venu avant l'arrivée du Prince, notre sire, pour préparer les logements, dix escartes d'avoine pour vingt-cinq sous des dits léopards d'argent (f° 292).

— Comptes des dépenses faites par Pierre de Fite, procureur général d'Amanieu de La Mote, archevêque de Bordeaux, pour l'année 1355. — En cette année on retrouve dans le palais archiépiscopal les mêmes commensaux qu'en l'année précédente, plus Bertrand Divisos et plusieurs personnages venus de la Cour Romaine. — En janvier, dépenses diverses des frères de l'archevêque, et de plusieurs nobles et du seigneur Augier de Lassus. — Dans la semaine de la fête de la chaire de Saint-Pierre, l'évêque de Christopoli [Emboli, suffragant de Macédoine], fit les ordinations et dîna au palais. — Nombreux séjours de cet évêque et des frères de l'archevêque (f° 296). — Dans l'octave de Pâques, séjour de Raymond de Mauléon, ancien camérier du cardinal Montesquiou. — Séjours de Bernard de Ferrand et de Guillaume Arnaud de Pompignac. — Le 28 juin, arrivée de Pierre et de Gaillard de La Mote, frères de l'archevêque, et de Menaud de Cruseuil et de Verdot des Monts (f° 297). — Le 19 juillet, retour de Pierre de La Mote accompagné de sept chevaux, et de Bernard Ferrand avec son écuyer, qui partent ensemble à la fin d'août (le 18) pour revenir le 13 septembre [entre ces deux dates est le débarquement à Bordeaux du Prince Noir]. — Le 20 septembre jusqu'au 20 décembre, séjour de Pierre de La Mote, de Guillaume Arnaud et de Bertrand Ferrand, à l'archevêché. — Les dépenses sont comptées en oboles blanches d'argent appelées léopards desquelles un denier d'or appelé léopard valait quatre sous six deniers, et un écu d'or autant ou à peu près (f° 299). — Compte payé à Aymaron, apothicaire, pour cire et gingembre. — Dépenses d'un envoyé à la Cour Romaine jusqu'à Roquetaillade, douze sterlings. — Donné à un envoyé qui accompagna le messager du Pape jusqu'à Bazas, douze sterlings; — à Bertrand de La Mote, frère dudit cardinal de La Mote, cent dix florins de Bordeaux (f° 300); — à Pierre Vigier et à Bertrand Serval, capitaines du château de Couze, pour garder, du premier février jusqu'à la Pentecôte 1355, ledit château, quarante florins d'or, dont chacun vaut vingt-huit sterlings; — à Mᵉ Garos, pour porter à Avignon à l'archevêque l'argent de ses revenus, dix sterlings; — à Mᵉ Jean Doyde pour l'aller et le retour à Avignon, où il arriva le 27 mars, chargé de porter à l'archevêque le compte du procureur, qui écrit; — à un commissionnaire envoyé à Coutures pour mettre à exécution un ordre contre la paroisse du lieu, et à Bazas ainsi qu'à Langon pour le même objet, contre le seigneur Arnaud de Gavarret. — Frais de copie du compte rendu par l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye des biens laissés par le défunt archevêque Pierre de Luc, dont il avait été chargé de dresser l'inventaire au nom de la chambre apostolique. — Achat pour la provision de la maison de deux pipes de pomat et de cicerole, onze florins. — Frais de publication des lettres du Roi sur le fait de la monnaie. — Donné pour un pannonceau contenant les armes de l'archevêque à placer sur la maison où est le blé dans la rue Saint-Christoly, quatre sterlings. — Le jour de Noël, fait

Digitized by Google

l'aumône aux six Ordres Mendiants et donné un écu ancien aux sergents et aux trompettes de la ville, suivant l'usage (f° 301). — Le vendredi après la fête de Saint-Jean-Baptiste, par suite de l'obligation de changer de maison à cause de l'arrivée prochaine du Prince notre seigneur, loué la maison de la femme de Jean d'Ayressan près de la maison de Géraud Du Puy, et payé pour un an cinq écus anciens (f° 302). — Achat de deux pièces de drap pour le garde-scel et les neveux de l'archevêque alors à Roquetaillade, cinquante léopards d'or. — Frais pour tondre les draps et achats de chaussures. — Envoi à Roquetaillade de deux cent vingt merluches de Cornouailles et d'une certaine quantité de figues et de raisins. — Achat d'un jupon pour Gaillard de La Mote, frère de l'archevêque, deux florins, comptés chacun pour vingt-six sterlings. — Achat d'étoffe pour la dame de Roquetaillade, dont Nogret a payé le prix : dix-huit florins huit sterlings. — Pour une main de papier et une demi-livre de cire rouge, le tout envoyé à Roquetaillade, neuf sterlings. — Envoi de poissons à Sallebœuf. — Donné par ordre exprès de l'archevêque absent, à Pierre de La Mote, son frère, en deux paiements, de cent cinquante royaux d'or et de cent florins, la somme de trente-trois livres quatorze sols sterlings revenant, suivant l'appréciation des changeurs de la ville, à celle de trois cent trente-sept florins d'or du coin neuf de Bordeaux pour la présente année [environ dix mille francs de la monnaie actuelle] (f° 304). — Achat d'une ceinture et d'un glaive pour Perrin, neveu dudit seigneur. — Achat de chaussures pour Pierre et d'une houppe pour Perrin, neveux de l'archevêque. — Fait, le mardi avant l'Ascension, les frais d'équipement d'un serviteur du seigneur Pierre, nommé du Goth, et payé, le jour de la fête, un écu pour une lettre du sénéchal qui retenait ledit seigneur à ses gages. — Payé le compte du maréchal, le 10 juin, pour les dépenses de ferrement des chevaux dudit seigneur, de son frère et de ses cavaliers ; le dernier jour de juin, acheté au dehors de l'avoine pour son cheval, vu que les Anglais tenaient sous clé celle de l'archevêché. — Le mardi 7 juillet, Pierre de La Mote donna un dîner dans le palais archiépiscopal où furent invités : le sénéchal, le connétable, le maire de Bordeaux, Étienne de Cossinton, chevalier, et le chapelain Guillaume qui était venu à Bordeaux pour préparer les appartements du Prince; G. Du Puy, archidiacre de Blaye, l'official, Bertrand Ferrand, Bergonde Lia, et plusieurs autres nobles; dépensé pour cela, outre le vin, le pain et le bois, soixante-cinq sous neuf deniers sterlings. — Donné à quatre trompettes, à Eymeric le jongleur et à Raymond le fol. — Le 23 juillet, autre festin où furent invités : G. Du Puy, Arnaud de Plassan, Jean Guitard et Pierre de Roffiac, conseiller du Roi. — Deux chevaux achetés à Mont-de-Marsan pour Pierre de La Mote. — Achat de drap d'or pour un jupon à Pierre de La Mote, quatre léopards d'or. — Payé à Naudet, marchand de draps, pour deux mesures de drap à faire des cottes-hardies et des chausses pour Gaillard de La Mote (f° 305). — Dépenses faites pour l'avoine à l'arrivée et pendant les séjours à Bordeaux des frères du dit seigneur archevêque et de leurs compagnons. — Dépenses pour les travaux des vignes et les récoltes des blés (f° 306); la journée de labour est de quatre sterlings ou plutôt trois et demi ; la journée de vendange est de trois sterlings par homme et de deux ou un et demi par vendangeuse (f°s 307 à 309) ; pour presser le vin, la journée d'homme est de quatre sterlings : le sterling compté entre quatre et cinq deniers bordelais, soit entre quatre-vingts centimes et un franc d'aujourd'hui. — Le 30 juin, loué à Pierre Garsie une maison rue Bouquière pour y loger les blés, à cause de l'arrivée du Prince. — Envoyé à Cadillac Bernard de Tauriac et Jean Doyde pour recueillir les quartières; mais celles-ci furent perdues, « nous n'osâmes » pas les porter à Bordeaux à cause de l'occupation des » Anglais » (f° 308). — Frais de vendanges à Pessac et à Lormont. — Recettes des vins dus par les feudataires de Queyries et par la captale de Buch pour la dîme de Queyries (f° 309).

VI. Comptes de 1356. — Comptes des recettes faites par Pierre de Fite, procureur général d'Amanieu, archevêque de Bordeaux, pour l'année 1356, du 1er janvier au 31 décembre. — Aucune recette n'a été faite cette année dans le Périgord parce qu'une partie de ce territoire est occupée par les Français, une autre partie par les Anglais et que dans le reste on a placé des collecteurs particuliers ; il en est de même pour Caudrot. — Cités : la dame de Castillon pour la dîme de Listrac ; Pierre de Jalès, chevalier, pour Saint-Médard en Jales ; Guillaume de Portets, chapelain de la chapelle du cardinal de La Mote, à Saint-Émilion ; Garin de Castelnau, pour les paroisses de Moulis et de Sainte-Hélène ; Lombard d'Escoasse, chevalier, à Parentis ; Amalvin d'Artiguemale ; Gaillard de Forges, damoiseau, pour Sauternes et Bommes (f° 314); Arnaud Dorinha, prieur de Soulac; Bertrand de Pompignac, chevalier ; Gaillard de Beautiran, pour Pujols (f° 315); Arnaud de Labatut, prêtre, pour la chapelle fondée à Quinsac en Barès, par Arnaud de Canteloup, archevêque ; Guillaume Centout, pour Léognan ; Gaillard du Puy, chevalier ; dame India, fille de Géraud de La Mote et femme de Gilibert de

Digitized by Google

Pellegrue; son frère, Pierre de Pellegrue; Amanieu de Copessac, damoiseau (f° 317); Pierre de Marsans, damoiseau. — Aucun cens ne fut perçu dans l'archiprêtré de Blaye (f° 318). — Cités dans les archiprêtrés divers : l'abbé de Faïze, les commanderies de Palomeyre et de Bigartz; le prieur de Mimizan; Bertrand Caillau, chevalier; Sébille du Haillan; Blanche d'Ornon; mention d'un fief à côté du ruisseau du Peugue *ultrà Pontemlongum propè pelagum* (f° 321). — Recette du sceau pour la lettre de collation de l'église et la sacristie de Saint-Émilion. — Réconciliations du cimetière de Saint-Romain de Blaye, de l'église de Saint-Michel-la-Rivière, de la chapelle Sainte-Marguerite et du vieux cimetière de Saint-Émilion ; — sceau de la lettre de collation de la chapelle fondée à Libourne par Marie Peyroleyra (f° 328). — Les amendes et condamnations ne figurent pas sur ce compte parce que l'official les recevait lui-même : — reçu cinq léopards d'or et sept sterlings et demi d'argent de Guillaume Aycard, pour réconciliation du cimetière de Jalès; d'Hélias du Puy, pour l'église de Pauillac; de Martin Hugon et d'Arnaud Gombaud pour le cimetière de Génissac; réconciliations des cimetières de Bommes, de Léognan, d'Estontes, d'Arsac, de Mérignac, de Virelade ; des églises de Sainte-Colombe et Saint-Seurin de Bordeaux et de l'église de Saint-Loubès (f° 332). — L'obole d'argent, appelée léopard, est comptée pour quatre deniers de la monnaie de Bordeaux : cette année fut bissextile (f° 333). Le gros d'argent d'Angleterre est compté pour quatre sterlings. — Tonneau de vin vendu quatorze léopards d'or (f° 339). — Cette année, les vins des graves de Bordeaux fournirent dix-huit tonneaux et une pipe de vin clairet, plus sept pipes de vin rouge pur et cinq pipes de vin mêlé d'eau *(lymphati vini)*; à Lormont, on fit deux tonneaux de vin blanc, onze tonneaux de vin clairet, deux tonneaux de vin rouge pur; et on laissa dans la maison un tonneau et quatre pipes de vin rouge (f° 340).

Dépenses faites par Pierre de Fite, procureur général d'Amanieu, archevêque de Bordeaux, pour l'année 1356. — Toutes les dépenses faites dans la maison de l'archevêque par sa famille, ses gens, tant en pain, vin, viandes, poissons, luminaire, bois, sel, huile, épices, blanchissage qu'en autres choses semblables furent payées pour la majeure partie par Arnaud de Deviers, clavaire, préposé à cet effet par l'archevêque. Les invités furent les frères et les amis dudit seigneur leurs compagnons, ceux qui venaient souvent de la Cour Pontificale. — « La première semaine d'octobre » j'ai changé de maison ainsi que les autres serviteurs » qui se retirèrent du palais, excepté Arnaud de » Deviers qui resta avec les neveux du dit seigneur, » leur maître et leur servante; et jusqu'à la première » semaine de novembre j'ai payé les dépenses; et » depuis l'official a ordonné que le dit Arnaud rendrait » les comptes au seigneur archevêque et qu'il lui » donnerait l'argent pour les dépenses modérées des » neveux et des frères dudict seigneur et de leurs » serviteurs. » — Séjour dans le palais archiépiscopal : Odet de Pinsac, Jean de Mostet, prêtre, Gaillard de Monpezat. — Payé un serviteur qui attendait une lettre à porter à la dame de Monguyon (f° 342). — Le 31 janvier, arrivée de Gaillard de La Peyrusse, procureur du cardinal de La Mote. — Achat de trois porcs de Bretagne et frais d'envoi : trois léopards d'or, deux oboles d'argent. — Le 12 juin, changement de maison de l'official, J. de La Colre, vicaire général de l'archevêque et de ses serviteurs, au nombre de deux écuyers et deux domestiques. — Arrivées fréquentes des gens venant de Roquetaillade; le 19 juin, départ de Pierre de La Mote avec un écuyer, et le 3 juillet tous ses cavaliers et son monde quittent Bordeaux (la bataille de Poitiers se donna le 17 septembre); — le 2 octobre avant dîner, retour au palais de Pierre et Gaillard de La Mote, chevaliers, revenant de la guerre avec leurs compagnons; — le 23, arrivent encore d'autres gens d'armes qui séjournent et vivent au palais (f° 343). — Au mois de juillet, commencèrent à avoir cours les léopards du second coin. — Dans cette semaine, « moi, » Pierre de Fite, j'ai changé de maison par ordre de » l'official » (f° 344). — Dépenses extraordinaires payées par Pierre Fite : — acheté deux rouleaux de papier pour inscrire les comptes, un léopard d'or; — fait faire l'échelle par laquelle on monte à la chambre du scelleur; — envoyé réclamer les arrérages des cens dans les églises du pays de Born; envoyé Ramon du Puch, au lieu de Vélines en Périgord, pour faire exécuter certain mandement sur l'archiprêtré; et envoyé le même à Castillon (sur Dordogne) pour porter une lettre d'excommunication contre le notaire qui avait dressé un appel sur l'affaire de M° Raoul Ade, relative à l'archiprêtré de Vélines; — « fait préparer dans la » chambre où j'ai l'habitude de dormir certain lieu » secret pour y placer l'argent en sûreté; » — fait faire un registre pour y inscrire les cens de Lormont et de Saint-Pierre de Quinsac; parchemin, reliure et couverture, cinq léopards quatre oboles d'argent (f° 345). — Frais d'envoi de Folquet de Vineuil, clerc, à Saint-Quentin de Baron, dans l'Entre-deux-Mers, et en Médoc pour informer contre les concubinaires et les usuriers,

Digitized by Google

quatre deniers d'or appelés: nobles, valant la pièce six sous huit deniers sterlings et font vingt-six sous huit deniers sterlings. — Donné à Pierre de Fournières, chargé par ordre de l'official d'aller à Bigarroque pour traiter de la restitution des châteaux de l'archevêque, deux léopards d'or (f° 347). — Donné à Bernard de Montz, courrier du pape, pour porter l'argent à l'archevêque; — à Pierre de Léglise, doyen de Saint-Seurin de Bordeaux, pour racheter un missel et quelques ornements qui avaient fait partie des biens de Pierre de Luc, autrefois archevêque, et lesquels sont maintenant en la possession de l'official; — achat d'une pipe de vin : huit léopards d'or. — Les Anglais ayant au mois d'octobre occupé la maison sur la Devise où nous mettons le blé, donné à l'intendant des logements du Prince deux léopards d'or pour faire rendre ladite maison. — Loué une vieille servante pour quatre léopards d'or et deux paires de souliers par an (f° 348). — Dépenses extraordinaires pour les neveux de l'archevêque. — Le 17 janvier 1356, donné à P. de La Mote, pour un serviteur qu'il voulait envoyer à Montguyon par ordre du Prince Noir; — le 21 janvier, au même, pour payer la réparation faite à Bordeaux de quelques effets nécessaires; — le 25 février et jours suivants, payé diverses dépenses pour le château de Salleboeuf, au nom de la dame de Roquetaillade, qui s'y trouve; aloses, poissons, sardines, etc.; — le 6 mai, donné, du consentement de l'official, un léopard d'or à Gaillard de La Mote, frère de l'archevêque, pour payer une lettre du prince; — en mai, la dame de Roquetaillade vient en dévotion à Bordeaux *(ad indulgentiam)*, et repart le lendemain; — payé pour une mesure d'avoine que «le Got» avait achetée pour le cheval de P. de La Mote, et pour laquelle il avait mis en gage le manteau du rendant compte; — frais de maladie d'Amanieu, neveu du seigneur archevêque, atteint de la *picote* (variole); — le 28 mai, envoyé à Salleboeuf à P. de La Mote une lettre du Prince; — le 20 octobre, donné à Ramon Guilhem d'Orguilhet pour faire réparer l'épée de Gaillard de La Mote; — à Gaillard de La Mote pour achat de divers objets de grande nécessité, dix léopards d'or qu'il doit rendre à la volonté du seigneur archevêque. — En novembre, fait réparer une maison pour y loger les neveux de l'archevêque: — le 16 décembre, achat pour Pierre de La Mote de deux pièces et un quart de drap d'écarlate pour faire une cotte-hardie et un capuce et des chausses, plus une demi-pièce de blanquet pour doubler le capuce, le tout pour dix-sept léopards d'or (f° 347). — A la Noël, achat d'une ceinture d'argent pour Pierre de La Mote : vingt léopards d'or, deux sous, sept deniers sterlings (f° 351). — Comptes de dépenses des vignes (f° 352) et des vendanges (f°s 353 à 355). — Comptes des dépenses des blés et des loyers de greniers (f°s 355 à 359); la journée de vendangeuse est payée trois oboles; de vendangeur, quatre, l'obole d'argent comptée pour quatre deniers *bordelais*, soit environ soixante centimes, le denier bordelais étant d'un tiers moins fort que le denier tournois; la journée d'homme pour remuer le blé, l'une quatre oboles, l'autre quatre sterlings au commencement et à la fin de l'année, la première monnaie étant dite du premier coin, et la seconde, du deuxième. — La seconde semaine de juillet, fait porter à Cadillac, de Bordeaux, le restant du blé des quartières de l'année précédente, à cause de la crainte de l'occupation des Anglais; — donné aux gens de Pierre de La Mote, sur l'ordre de l'official, du blé au lieu d'avoine, l'avoine manquant. — « Le 5 mai, par ordre de l'official, nous avons offert au » Prince notre seigneur vingt-cinq tonneaux d'avoine. » — En l'année 1353 plusieurs chapelains avaient payé en seigle au lieu d'avoine comme représentant la même valeur; aujourd'hui l'avoine vaut davantage. — Vins recueillis à Bordeaux des revenus de l'archevêché, de ce côté de la rivière : dix-huit tonneaux, une pipe de vin claret, sept de vin rouge pur, cinq de vin rouge mêlé *(lymphati)*. — Donné au trésorier du Prince, par ordre de l'official, un tonneau de vin, pour lui recommander les affaires de l'archevêché (f° 360). — Avancé les frais du voyage à Avignon de Dominique de Lucarre, courrier du pape, porteur de quatre cents léopards d'or.

VII. Comptes de 1357 (f°s 361 à 418). — Comptes des recettes faites par Pierre de Fite, pour l'année 1357. — Nota : les recettes du Périgord n'ont pas été perçues parce que le territoire y est aux mains, soit des Français, soit du comte de Périgord, comme par exemple la Mote-Montravel, Bigarroque, Nulliac; et la Mote Saint-Paixent est tenue par le seigneur Hélie de Pommiers. Ce qui reste à l'archevêque des autres fiefs de ce côté-là est régi, suivant ses ordres, par Guillaume de Caynac. — Il n'a rien été retiré des revenus de la terre de Caudrot, vu que c'était Pierre de La Mote, frère du seigneur archevêque, qui s'était chargé de les percevoir; — ni du lieu de Coutures, ni des arrérages des comptes dus aux précédents archevêques, Pierre de Luc et Amanieu et Bernard de Cases; — ni des recettes des amendes de la Cour de l'officialité, non plus que du sceau du vicariat général, etc... On n'a rien reçu non plus de la coutume ou péage de Bourg et de Pierrefitte, parce qu'ayant été donnée à cens, il n'en a encore été fait aucun paiement. — Fait cependant recette le dit comp-

Digitized by Google

table, d'une somme de soixante-dix-huit léopards d'or du nouveau coin, équivalant à soixante-cinq écus d'or *de antiquis*, payée par Pierre de La Lande, au nom de Jean de La Lande, chevalier, en déduction de plus grande somme réglée entre lui et les héritiers de Ramon de Luc, relativement à certains meubles de la succession de feu Pierre de Luc, mort archevêque de Bordeaux (f° 361). — Recettes des cens et des arrérages de cens : — le chapelain d'une chapelle fondée en l'église Saint-Estèphe de Calones *(de Colonesio)* par le seigneur de Lesparre, Gombault; — le maître du Temple d'Arsins; — le maître du Temple de Bordeaux; — le chapelain d'une chapelle fondée en l'église de Gradignan par Guillaume d'Ornon; — Thalésie, fille de feu P. de Valac, chevalier; — Arnaud de Caupène, chevalier; les héritiers d'Amalvin d'Artiguemale, fermiers de la dîme du Teich, sur laquelle restent dus d'arrérages deux ans de l'épiscopat de Pierre de Luc, cinq ans de ceux d'Amanieu et de Bernard de Cases, et cinq de celui de l'archevêque actuel. — Recettes des cens de la ville de Bordeaux : — Catherine de Castelfort; — Ayquelin Lecomte; — J. Brisquet, possesseur d'une maison, rue Pailhère, qui avait appartenu à R. et à Amanieu de Canteloup; — G. Jocglar; — Garin de Cantor, peintre, etc... — Recettes des cens de Lormont (f°s 371 à 373). — Recettes d'arrérages de cens dus depuis 1352 pour le *Pallium*, les quartières, droits de sceau, amendes, droits de mutation et de ventes (f°s 374 à 380). — (Les dîmes se vendaient d'un feudataire à l'autre. — La valeur d'un marc d'argent était de cinq léopards et demi d'or du nouveau coin. — Les prêtres et desservants léguaient, tous et chacun, par testament, une petite somme à l'archevêque. — Il ne se tint, en 1357, qu'un seul synode ou congrégation presbytérale.) — Recettes des quartières de l'année : pour celles des paroisses de l'Entre-deux-Mers, les chapelains d'en-deçà du Lubert furent autorisés à les verser au château de Lormont, où résidait alors l'archevêque (f° 385). — Recettes du subside de charité offert cette année, au synode d'hiver, à l'archevêque, à cause de son heureuse arrivée [de la Cour papale], par le clergé de la cité et du diocèse : la cote de taxe est proportionnée aux revenus des bénéfices; entière, elle est de six léopards d'or; la plupart des versements sont du quart de cette somme (f° 389.) — Recettes extraordinaires faites par le rendant compte : « *Primo* en juin, pendant que j'étais à » Avignon, M° Raoul Ade me fit délivrer par Thomas le » changeur, sur l'argent de l'archevêque, quarante flo- » rins : *item*, quand Monseigneur revenait de la Cour » Romaine, au mois d'août, le vendredi après la Saint- » Jacques. Et le dimanche suivant, nous fûmes à Mont- » pellier jusqu'au mardi matin. Et M° Ade me délivra » sur la cassette, quarante florins. Monseigneur me » donna lui-même dans la même ville, pour faire quel- » ques achats, entre autres des joyaux, dix-neuf écus » d'or, et en partant, trente florins. — Reçu en route, » sur un prêt fait à Monseigneur, trente florins, et sur » un autre prêt fait au même à Toulouse, tous les deux » remboursés, trente et un florins. En tout, cent- » soixante-douze florins et dix-neuf écus d'or. »

Dépenses de l'année 1357. — Dans le palais archiépiscopal demeuraient Amanieu et Jeannot neveux, avec leur maître et une servante, et les frères dudit seigneur, quand ils venaient à Bordeaux. — Le 4 mai, voyage du rendant compte à Avignon et retour au mois d'août avec l'archevêque. Arrivée à Roquetaillade le vendredi après la Saint-Laurent. — Frais de séjour à Roquetaillade. — Frais d'installation au palais de Lormont, où se trouve l'archevêque en septembre. — Dépenses pour les frères et les neveux du seigneur archevêque; — à Gaillard de La Mote pour affaires urgentes, cinquante léopards d'or; donné douze léopards d'or à Gaillard de La Mote pour trois coupes d'argent appartenant à l'archevêque qu'il avait mises en gage. — Divers séjours de Pierre de La Mote d'abord avec sept, puis avec dix cavaliers. — Le jeudi après Noël la dame de Roquetaillade vint à Bordeaux avec ses enfants et sa suite pour faire ses pèlerinages et demeura jusques au matin; frais de séjour : sept léopards. — Donné au batelier qui porta Pierre de La Mote de Bordeaux à Lormont : six sterlings (f° 393). — Dépenses extraordinaires de l'année (f° 397) : — à l'Épiphanie, séjour de Bernard des Monts venu à Bordeaux pour les affaires de l'archevêque et reparti pour la Cour Romaine; — le 27 mars, donné deux léopards d'or à Arnaud Ramond Du Mas, qui était longtemps resté à Bordeaux, et voulait retourner dans son pays pour éviter de plus grandes dépenses; — la veille de Pâques, donné cent vingt et un léopards d'or au seigneur vicaire général et official, P. La Colre (plus tard évêque de Dax, enterré à l'église de Lunel, diocèse de Nîmes), pour satisfaire en partie Vital de Boyco, d'une somme à lui due pour la rançon de Gui de Mureil, laquelle somme l'archevêque avait reçue à Avignon dudit Gui, et avait promis de la rendre à Bordeaux audit Vital; — le mardi après Pâques, le jour que le seigneur Prince de Galles prit son chemin pour l'Angleterre, payé à son chef de cuisine un léopard d'or pour qu'il laissât une table à jeu et à calcul *(tabularium)* dans la cuisine archiépiscopale; — le même jour,

Digitized by Google

donné au seigneur official de quoi compléter la somme de quatre cents florins d'or *de antiquis*, qu'il remit de la part de l'archevêque au cardinal de Rouen [*P. IV de la Forest, cardinalis presbyter tituli basilice XII apostolorum creatus ab Innocentio VI papa qui et ei pileum transmisit Burdegalam, ubi tunc degebat pro pace inter Francie et Anglie reges componenda. — Gallia christiana*, tome XI]; — paiement de quinze copies sur parchemin de la grande excommunication portée de l'autorité du Saint-Siége par le seigneur évêque d'Angoulême contre les ravisseurs des personnes et des biens ecclésiastiques dans la cité, diocèse et province de Bordeaux, dont la publication venait d'être faite au synode de Pâques. — Départ, 4 mai 1357, du rendant compte pour Avignon aussitôt après celui des Anglais. — Étant à Avignon, payé trente-cinq florins pour six lettres d'indulgence demandées par l'archevêque, savoir : une pour lui, une pour Pierre de La Mote et son épouse, une pour Gaillard, son frère; une pour sa nièce, fille d'Alexandre de Caumont et sa sœur qui est au couvent des sœurs Menudes, une pour le sénéchal de Gascogne et la dernière pour Jean Colomb de la rue Saint-Jacques, alors sous-maire de Bordeaux. — Le vendredi après la fête de Saint-Jacques, le seigneur archevêque revient avec sa suite d'Avignon dans son diocèse; — frais de ce voyage : repas à Sernhac, séjour dans la ville de Nîmes, le samedi suivant repas à Lunel et séjour à Montpellier. Achat dans cette ville de huit « ganivets » et neuf petits couteaux avec manches en cuir bouilli : onze florins; le 1er août, départ de Montpellier; passé par Guignan (Gigean) et Loupiac; repas à Saint-Thibéry, séjour à Béziers; départ de Béziers le mardi suivant et arrivée à Capestang et à Cuxac; séjour aux Ormes et installation des vingt-sept chevaux formant l'escorte; passage à Saint-Frichoux, dîner à Pennantier, séjour à Villepinte. Les dépenses qui suivent, jusqu'au lieu de Nérac, sont comptées en Toulousains. — Le vendredi après la fête de Saint-Pierre-aux-Liens, départ de Villepinte pour aller à Villefranche de Lauraguais, puis à Mongiscard; séjour à Toulouse pendant deux journées (fos 398 et 399); dépenses pour le ferrement et les maladies des chevaux; départ de Toulouse le lundi, traversé les villes de Grenade, Beaumont, Castet, Saint-Clar, Lectoure; le mercredi, veille de Saint-Laurent, arrivée à Nérac. Donné à un jongleur par ordre de l'archevêque douze sterlings; passé à Lavardac, Casteljaloux; le même jour, fête de Saint-Laurent, arrivée à Bazas, repas et logement aux frais de l'évêque. — Le vendredi, donné huit florins à l'archevêque pour l'offrande à la messe pour le sang de Saint-Jean-Baptiste. Le même jour, arrivée à Roquetaillade où le seigneur archevêque passa plusieurs jours. — Donné à Raymond de Labarde pour dons faits aux trompettes, huit écus anciens. — La veille de l'Assomption, départ de Pierre de Fite pour Bordeaux; le seigneur archevêque resta avec toute sa famille à Roquetaillade jusqu'au mardi après l'Exaltation de la Sainte Croix qui fut le 19 septembre, et ce jour il partit pour Lormont. — Dépenses faites pendant l'absence de Pierre de Fite, procureur général, par les chapelains demeurés à l'archevêché. — Donné à un messager envoyé vers le seigneur Hélie de Pomiers en Périgord pour lui porter une requête sur le dommage causé à la forêt de Coles dans la juridiction de Montravel. — Fait nettoyer la maison, 27 mai, et effacé le dégât que les Anglais y avaient fait; — pourvu aux dépenses des foins, des vignes, etc... — Provisions pour le palais de Lormont, couchettes, oreillers, couvertures achetées rue Bouquière, pourpoints de lit, ou bannes, courtepointes (*chalonibus*), matelas, toile de lin d'Angleterre, draps pour nappes et grandes nappes (*longeria*), ustensiles de cuisine, etc. (fo 406). — Le jour de la fête de Saint-Seurin, frais d'un repas offert à Lormont par le seigneur archevêque au sénéchal de Gascogne et à plusieurs autres grands personnages : six chapons, quatorze poules, treize tourterelles, une bécasse, six petits porcs, douze oiseaux de Buch, quartiers de porc salé, etc. — Dépenses d'entretien et de réparation aux bâtiments; — des vignes; — des blés; des blés manquant ou avariés, non compris ce que les gens de la dame de Roquetaillade en ont volé. — Comptes des tonneaux de vin dépensés et conservés, soit rouge, soit blanc, pur ou mêlé, qui sont restés à la garde d'Arnaud Deviers dans la maison habitée par les frères et les amis du seigneur archevêque près de la maison de Géraud Du Puy (fo 416). — Vendu pendant le séjour du rendant compte à Avignon, à quelques taverniers, six tonneaux; — un tonneau de vin rouge mis en « avelhage » pour donner de la couleur aux autres vins; — une pipe de vin de Pessac réservée in *avellagio*, pour l'ouillage des vins de graves, et un tonneau des vignes de Pessac, bu en partie par Pierre de La Mote et ses gens, et en partie appliqué à l'ouillage de vingt tonneaux de vin venant de La Réole. — Dépense en vin de la maison du rendant compte et de ses serviteurs, pour un an et trois mois, quatre tonneaux et demi. — État des sommes dépensées pour les frères et neveux de l'archevêque; — pour l'ameublement de Lormont. — Balance générale du compte de l'année 1387.

Digitized by Google

G. 239. (Registre.) — In-4°, latin, 368 feuillets, papier; filigranes du xiv° siècle. — Reliure en parchemin et fort carton du xvii°.

1361-1388. — Comptes des recettes et dépenses de l'Archevêché. — Ce registre contient: — I. Comptes de juillet 1361 à juillet 1362 (f°s 1 à 66). — II. Comptes de juillet 1367 à juillet 1368 (f°s 67 à 178). — III. Comptes de juillet 1375 à juillet 1376 et fragments de comptes de 1382 (f°s 179 à 256). — IV. Comptes de juillet 1378 à 1382 (f°s 257 à 387). — V. Comptes de juillet 1387 à juillet 1388 (f°s 328 à 368).

I. Comptes de juillet 1361 a juillet 1362. (Voir à l'article G. 237, f° 93.) — Livre des comptes de l'archevêché de Bordeaux tenu par Jean de Crote, prêtre, receveur général et procureur du seigneur Hélie [de Salignac] (1), archevêque, depuis la mort de Philippe [de Chambarlac], dernier archevêque, jusqu'après la translation du dit Hélie du siège de Sarlat à celui de Bordeaux; il va du 11 juillet 1361 au 11 juillet de l'année suivante. Cette année, six léopards d'or de la monnaie courante à Bordeaux valaient cinq écus d'or anciens. — Recettes des cens de la ville (f°s 1 à 15). — Les cens sur maisons sont en général de cinq sols, quelquefois d'une ou deux *gallines*, ou poules, appréciées chacune deux sols bordelais; c'est le même cens que paie dans les faubourgs un sadon de vignes de huit ares. — Ateliers d'un marchand, appuyés au mur de la cité près de l'église Saint-Pierre; maison et tour dans le mur du rempart, à la paroisse Saint-Rémy; autre, quoique située dans la sauvetat Saint-Seurin, relève de l'archevêché; autre, au mur neuf de la cité, près du Peugue; autre, en dehors du mur neuf de Porte-Dijeaux, à côté le Peugue *(Pelagum)*. — La Souys, à la Bastide, appelée Port-Peyron. — Noms de citoyens de Bordeaux : G. de Pomiers, J. de Senilhac, P. d'Ayrac, P. Maurin, P. Garsie, etc. — Noms divers: J. de Cabarrus, paroissien de Mérignac; Vigier, de la Rousselle; J. de Betonha; Andron, etc. — Noms nobles: Gérard d'Escures, Sénebrun de Curton, G. de Ramafort, G. de Bautiran, J. Du Puch, A. de Monadey. Ayquelin de La Mote, B. Caillaud, B. d'Ornon, P. de Luc, A. de Canteloup, etc. — Recettes des cens des dîmes inféodées dans le diocèse (f°s 15 à 24): 1° à la noblesse, parmi laquelle on remarque les noms de Thalésie de Valac; — B. de Preyssac, seigneur de Pujols; — Assalhide de Bayssac; — A. de Tastes; — Gombaud de Lesparre; — de Carenx; — de Caupène; — du Bourg; — Garin de Castelnau; — S. du Soler; — Castetja; — Talerand de La Mote, à Saint-Jean *de Stampis;* — Parran, à Budos; — A. de Virelade; — P. de Pomarède; — H. de Jonquières; — R. de Ségur; — G. du Puch; — G. Sentout; — A. de Canteloup, à Camarsac; — Bérard d'Albret, seigneur de Vayres; — dame Trenqueléon de Montpezat, veuve de P. de La Mote de Roquetaillade, pour la dîme de Sallebœuf; — A. de Saya, — P. de Montguyon, etc... — 2° à divers, comme les fabriciens des églises de l'archiprêtré de Buch; — les *luminarii* de l'église de Mimizan en Born, les chefs ou comtes des Confrères de l'église de Saucats; — R. d'Origne, de Lassatz; — le prieur Saint-Jacques de Bordeaux paie pour le cens de la dîme à Saint-Jean *de Stampis* la valeur d'une escarte de froment, ancienne mesure des quartières du Cernès, appréciée quarante sols bordelais; — le chapelain de Créon paie une livre de poivre et une de gingembre; — le chapitre de Saint-Émilion paie quatre sols pour le cens de la prévôté de la dîme de *Fozela, sive de Libornia* (Libourne). — Recettes des quartières (f°s 25 à 34), énoncées par archiprêtrés. Elles sont taxées en argent, à quatre léopards l'escarte de froment de trente-quatre décalitres, dans les archiprêtrés de Lesparre et de Cernès; à cinq léopards dans celui de Moulis; à un demi-écu d'or ancien le boisseau de millet dans ceux de Buch et Born, sans que le froment y soit mentionné. Les grains des quartières de la Bénauge et de l'archiprêtré de Blaye sont vendus en bloc, pour le compte de la Chambre apostolique à laquelle les revenus de l'archevêché vacant ont été réservés; c'est Hélie (prieur de Tuillac), abbé de Saint-Sauveur de Blaye, et collecteur du Saint-Siège, qui vend les derniers au seigneur de Mussidan, et ceux de Benauge au captal de Buch. Les archiprêtrés d'Entre-deux-Mers, Entre-Dordogne, Fronsac et de Bourg paient en nature, excepté la section *ultra Lubertum* qui est autorisée à payer en argent. — Recettes du *Pallium* du nouvel archevêque, Hélie (de Salignac) à l'occasion de sa translation du diocèse de Sarlat à celui de Bordeaux (f°s 35 à 37). — Recettes des fermes des dîmes directement possédées et non inféodées dans le diocèse (f° 38) : Soulac, Bruges, Illatz et Lassatz, Hostein, Bautiran, Arbanats, Calamiac, Saucats, Saint-Clément de Coma, Gabarnac, Cenac et Tabanac, Lormont, Bonetan, Loupes, Saint Loubès et Yvrac, Ambarès, Saint-Sulpice, Nérigean, Montussan, Saint-Aignan, Bayon, Gauriac de Tau; en tout vingt-

(1) Nommé Hélie de Brémont par Lopes dans son histoire de l'*Église métropolitaine et primatiale Saint-André de Bordeaux,* probablement d'après un manuscrit de la fin du xiv° siècle consulté par le même Lopes, où l'on trouve : « *Anniversarium domini Helie Raymundi, archiepiscopi Burdegalensis.* » C'est toujours néanmoins Hélie de Salignac, neveu de Raymond d'Estaing, sénéchal du Rouergue, et transféré de l'évêché de Sarlat à l'archevêché de Bordeaux.

Digitized by Google

cinq paroisses. — Recettes provenant de droits divers: pensions des curés de Rions, Montagne, Lormont et Lesparre; et de la contribution pour le synode bisannuel (f°s 39 et 40). — Recettes extraordinaires (f° 41): produit annuel des droits de ventes et reventes (dont le taux est ici établi à douze pour cent parce que le rendant compte a réuni les deux droits de transmission et d'exporle: Voir G. 238, f° 20). — Amende payée par Arnaud Berland, Villefort et Pierre de Peyau, paroissiens d'Avensan, pour la réconciliation du cimetière. — Reçu, pour legs faits au seigneur archevêque, des exécuteurs des testaments de: Bernard de Laulet, recteur de l'église de Totigeac; Hélias de Nogaret, vicaire de l'église Saint-Projet de Bordeaux; et de Fort de l'Orme, recteur des églises de Saint-Julien et de Saint-Membert. — Vente de vins à des marchands anglais: vingt et un tonneaux de vin claret pour quinze léopards d'or chacun, conduits à bord « *ad bornum navis* », ensemble trois cent quinze léopards d'or. — Vente de vins à des marchands bretons, trente tonneaux pour onze léopards d'or, ensemble trois cent trente léopards d'or. — Recette des émoluments du sceau de l'officialité, dont le compte a été arrêté le 5 juillet 1361, date à laquelle fut notifié le décès de l'archevêque [Ph. de Chambarlac] au sous-collecteur de la Chambre apostolique, et paraphé le 11 août suivant. L'inventaire par les députés du chapitre des biens et créances du défunt avait été commencé le 14 juillet. — Dépenses depuis le 11 juillet 1361 jusqu'au 11 juillet 1362 (f° 45). « Et est à savoir que pendant la vacance du siége » archiépiscopal résidèrent à la maison de l'archevêché » depuis le 11 juillet susdit, date de la vacance, jusqu'au » 10 janvier suivant, de la même année 1361 (v. style), » jour de la prise de possession au nom du nouvel » archevêque, l'official, le promoteur et le receveur » général, qui rend compte, avec leurs clercs et servi- » teurs au nombre de quinze personnes; auxquelles » vinrent se joindre depuis le dit jour de la prise de » possession les vicaires généraux du nouvel archevê- » que, Foulquier Lacombe et Itier Arnaud, accompagnés » d'un notaire. » (L'archevêque ne devait faire sa première entrée dans son église cathédrale que le 23 novembre 1362, c'est-à-dire onze mois après. (V. Obituaire du chapitre.) — Dépenses extraordinaires (f°s 45 à 50). — Septembre 1361: les chanoines Barrot et Brachet, et le courrier du Saint-Père, Dominique de Luccarre, font à l'archevêché le triage des linges et nippes du défunt archevêque qui sont destinés à la provision du pape. Le 17 octobre, à l'occasion de la retraite ecclésiastique, ou synode, les vicaires capitulaires invitent, selon la coutume, plusieurs prêtres avec les archiprêtres. Le dernier jour d'octobre, commençant la semaine de novembre où la Toussaint tombait un lundi, sont reçus à dîner au palais: G. Levêque, prêtre; Bernard de Masparraut, notaire, « *ac duo capti seu arrestati* »; plusieurs invités ne vinrent pas. Nombreuses invitations à dîner en l'absence du nouvel archevêque et de ses vicaires généraux. — Le 9 janvier les vicaires du seigneur archevêque arrivèrent à Bordeaux pour prendre possession du siège archiépiscopal; le lundi 10, entrée en jouissance; le mardi, ils font leur entrée dans le palais. Il y eut d'abord vingt personnes, puis plus tard, continuellement huit personnes. Le samedi suivant, furent invités à dîner: Amalvin Dupuy et Barrot, chanoines de Bordeaux. La semaine suivante, commençant le 16 janvier, furent invités à dîner: l'évêque d'Amphipoli *(Chrisopolitanus)* faisant fonctions dans le diocèse; Amalvin Dupuy, Aymeric de La Farge, marchand de Bordeaux et procureur du seigneur archevêque en Périgord, le procureur de Caudrot, et un chanoine de Saintes. — Payé à Adhémar Carrey, apothicaire, un léopard et demi d'or pour une livre d'anis. — Le dernier jour de février, célébré les jours gras avec solennité, *festum ab antiquo de bono more observatum*. — Le 6 mars, furent invités: Bertrand de Campugnac, archidiacre d'outre-Dordogne dans le diocèse de Périgueux, et Ayrard Vigier, chanoine de l'église de Périgueux. — Le 13 mars, arrivée du courrier de l'archevêque appelé Dorron, d'Arnaud Chabrol, Guilhonet et Arnaud, procureur du dit seigneur à Sainte-Foy. — Nombreux invités du Périgord et du Sarladais. — Le 10 avril fut dimanche des Rameaux, et le jeudi suivant fut fait le Saint-Chrême, l'évêque d'Amphipoli ou Emboli dîna au palais avec P. de Fite et Bernard Itier. — Le 17 avril, jour de Pâques, furent invités: le lecteur des Frères Prêcheurs de Bordeaux, deux marchands de Sarlat, deux hommes de La Réole, le procureur de Caudrot et Pierre Fouchier, jurisconsulte. — Le 15 mai arrivèrent au palais: Thomas Chautard, licencié en décrets, le châtelain de Limeuil avec sa femme et une suite nombreuse et plusieurs prêtres du Sarladais. Le 27 juin furent invités: le chantre appelé Duran, P. de Fite, P. de Laborderie, maître des écoles de Cadillac. — Le 3 juillet arrivée du garde-scel de l'évêque de Maillezais, il est invité à l'archevêché par les vicaires généraux. — Dépenses extraordinaires (f°s 51 à 55). — A la première nouvelle de la mort de Philippe, archevêque de Bordeaux, les chanoines avaient nommé deux commissaires pour faire l'inventaire du passif et de l'actif du dit seigneur et

Digitized by Google

aussi l'état de certains autres biens de l'archevêché et de l'église de Bordeaux; le 17 juillet, les dits commissaires avaient lié et scellé trois caisses contenant les privilèges de l'église de Bordeaux et plusieurs lettres y relatives. — Le 8 janvier 1361, comme les vicaires généraux du nouvel archevêque devaient venir le lendemain prendre en son nom possession de l'archevêché dont les revenus étaient réservés à la Chambre apostolique, les chanoines jusque-là investis de l'administration de ces biens en qualité de vicaires capitulaires, envoyèrent une lettre close à Blaye à l'abbé de Saint-Sauveur, nonce du pape, pour savoir de quelle manière, et de combien, ils mettraient les arrivants en possession de partie de ces biens. — Les vicaires généraux, installés, envoient à Saint-Quentin d'Entre-deux-Mers l'ordre au desservant de dresser, entre autres affaires, l'inventaire des meubles délaissés par feu Guill. Garsie, curé de Nérigean; aux prêtres de l'archiprêtré de Cernès, en ce moment vacant, l'avertissement de payer leur taxe du Pallium, dans l'intervalle de la fête de la Purification à celle de la Quadragésime; à certains particuliers de Saint-Amand de Courgas (commune actuelle de Saumos), et de Villegouge, des lettres closes relativement aux affaires de l'archevêché. Achat et réparation de meubles, règlement des gages des serviteurs jusqu'au moment de la prise de possession. — Le 24 avril, voyage à Saint-Laurent en Médoc pour visiter certains hommes questaux, dont l'archevêché partageait le *condominium* avec d'autres seigneurs, afin de les soumettre à la taille. — Voyage d'Itier Arnaud, garde-scel de l'officialité, de Jean de Crote, d'un clerc et de deux Frères Prêcheurs à Blaye pour y tenir le synode. — Frais de voyage de Folquier Lacombe, vicaire général, de Jean de Crote, receveur de l'archevêché, d'un clerc et de trois cavaliers à Caudrot et à Coutures. — Payé à Adhémar Carrey, apothicaire, pour dix mains de papier et une livre de cire rouge, deux léopards d'or. — Achat du cheval: La Sacqua, pour le service de l'archevêque: vingt léopards d'or. — Dépenses de vins, chais, tonnellerie, entretien des bâtiments, et culture de vignes (f°s 56 à 61); — un tonneau neuf acheté trois léopards d'or; — journées de vendange aux vignes de Pessac de la manse de l'archevêché (c'est la vigne du pape Clément), trente-deux femmes, à chacune cinq gros, plus la nourriture qui est comptée d'autre part; — la journée d'homme pour couper du bois, dix gros (le gros est de douze au sol tournois, par conséquent de la valeur d'un denier tournois; alors trois fois moindre que celle du denier sterling); journée de femme aux vignes de Lormont, deux sterlings; journée d'homme au pressoir, cinq sterlings, plus la nourriture. [Voir G. 236, f° 102, et G. 238, f° 307]; journée d'homme pour couper dans les aubarèdes des échalas et des « carassonnes », tailler les vignes, les plier et relever, faire la façon, etc., quatre sterlings; et deux sterlings la journée de femme, la nourriture en plus. — Frais de réparation aux prisons de Lormont. — Dépenses faites pour paiement à divers (f° 61). — Donné deux léopards d'or au messager envoyé le 26 juillet 1361, le siège étant vacant, par les vicaires capitulaires porteur de lettres pour les seigneurs Soldique et Bertrand de Preissac qui à Montpont ravageaient le fief de Montravel et molestaient les habitants. — Donné deux léopards d'or, sur le mandement des mêmes vicaires capitulaires le 14 août 1361, à Bernard Plantat, courrier du pape, qui avait apporté les lettres apostoliques touchant la levée des biens et créances propres de feu l'archevêque de Bordeaux, Philippe de Chambarlac, et aussi touchant la levée et saisie des rentes et revenus de l'archevêché vacant par la mort du dit archevêque, lesquels avaient été réservés à la Chambre apostolique. — Le 13 août, P. Barot, sous-collecteur apostolique, donne au même courrier, sur mandat du Nonce l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye, quatre écus d'or anciens et vingt-quatre sterlings; il fut entendu que la moitié de cet argent serait prise sur les biens et créances de l'archevêque défunt, et l'autre moitié sur les revenus de l'archevêché vacant. — Payé pour le trentième de la Chambre du Pape dû par le seigneur archevêque pour l'année 1361, à raison de son archevêché, lequel impôt se monte à cent trente-trois livres six sous huit deniers de la monnaie courante à Bordeaux. Payé à Raymond Escau, official de Bordeaux, un an de gages, cent écus d'or anciens. — Dépenses en vêtements, vente ou délivrance de blé et vin (f°s 62 à 65). — Payé pour une pièce de drap dit tanné, pour faire des cottes hardies, soixante léopards d'or. — Le 28 août délivré à Dominique de Lucarre, pendant la vacance du siège archiépiscopal, trois boisseaux de froment. — Payé pour les dépenses dudit de Lucarre et ses trois chevaux depuis le 18 août où il arriva à Bordeaux avec des lettres de résérvation des fruits de l'archevêché, jusqu'au 9 octobre où il partit pour Avignon. — Dépenses du serviteur dudit de Lucarre qui était venu faire la provision de poisson pour la Chambre apostolique. — Frais de voyage de Me Raymond-Guillaume Du Puy, procureur à Dax et vers le seigneur de Lebret (d'Albret). — Frais de voyage de Raymond Esclau, official, vers l'évêque de Bazas et le seigneur de Pomiers. — Le 20 mai 1362, le châtelain de Limeuil avec son épouse et une suite arriva de

Digitized by Google

Saint-Jacques (de Compostelle), et resta trois jours et trois nuits dans le palais archiépiscopal.

II. COMPTES DE 1367-1368. — Livre des comptes tenus par Jean de Crote, receveur général de l'archevêque «*et est septimus annus dicti domini archiepiscopi*». — Recettes des cens de la ville (f°s 67 à 87) où sont mentionnés: Arnaud Monadey, chevalier; — Isabelle, épouse de Jean de Lacaussade, chevalier; — Bertrand Calhau, chevalier; — P. de Landiras; — Gaucelin Ayquelin de La Mote, chevalier; — P. Lambert, chevalier, héritier de Robert de Floirac, chevalier; — les gens tenus des «*captenia*» dans les paroisses de Saint-Morillon, Pujols, Preignac, Sauternes et Barsac; ils paient par tête de six à onze deniers (f° 177); — Jean Colomb, chevalier; — les juifs de Bordeaux, qui doivent au seigneur archevêque annuellement dans l'octave de la Nativité, huit livres de poivre (f° 81); — Marquese, fille de Jean d'Usa, citoyen de Bordeaux (f° 82); — Austen de Laporte, chevalier; — Raymond de Montausier et Jean de La Boubène; — Jeanne de Mayensan, épouse d'Arnaud de Caupène, chevalier; — Fortaner Rostanh, citoyen de Bordeaux; — Bernard de Savignac, damoiseau; — Senebrun, seigneur de Curton. — Recettes des cens de Lormont, pour les fiefs tenus de l'archevêque (f°s 88 à 97). — Bernard de Tresses, chevalier; — P. de Roquers, chevalier; — Amanieu de Canteloup et Pierre de Canteloup, Arnaude Rossa, femme de Ramond de Canteloup (f° 92); — les hommes de la sauveté de Lormont paient annuellement huit sous, vingt-deux pains et seize escartes d'avoine (f° 97); — Guillaume Fulcand et Guillaume Bernard, paroissiens de Lormont, tiennent à moitié fruits un mayne qui appartenait autrefois à Constantin, homme questal du seigneur archevêque, au lieu de Tersan. Ce mayne est questal sous la redevance de cinquante sous bordelais; — les héritiers d'Arnaud Austen doivent pour le lieu du Porge, près le portail de l'église Saint-Pierre en Barès, deux sous un denier, plus de cens un repas pour trois personnes: pain, vin, viandes, bouilli avec des choux, moutarde et poules rôties (f° 100). — Recettes des cens des dîmes inféodées (f°s 100 à 128): — Arnaud Garcias de Got; — Gaston de Vensac, chevalier; — Miramonde, femme de Jean de Valac, chevalier, fille de Théobald de Lilhan; — Raymond de Bayssac, chevalier; — Pons d'Escalete, chevalier; — Hugues de Castillon, chevalier; — Aycard de Bourg, chevalier; — Aymeric de Bourg, chevalier (f° 102); — Raymond Escoc de Lesparre, chevalier; — Pierre Gombaud, chevalier; — Olivier de Blaignac, chevalier; — Amanieu de Gombaud de Lesparre, chevalier; — P. d'Avalac, chevalier; — Gombaud de Carrenxs, chevalier; — Gaucelin de Lanessan, chevalier; — Alayde, dame de Lamarque et de Blanquefort, femme de Bernard de Trenqualéon; — Garnier de Castelnau, chevalier (f° 104); — Bernard de Malescot, chevalier; — Bernard de Casteja, chevalier; — Guillaume Girald d'Arsac, chevalier; — Valencia, femme de Pierre de La Mote, chevalier; — Bernard de Caupène, chevalier; — Bernard de Blanquefort, chevalier; — Raymond de Jalès, chevalier (f° 106); — Raymond de Veyrines, chevalier; — le chapelain de la chapelle fondée dans l'église de Saint-Émilion par le cardinal de La Mote, possédant à fief le quart de la dîme de Mérignac; — Guillaume Pierre, cardinal, évêque de Sabine [c'est G. Pierre de Godin, natif du diocèse de Bayonne, moine de l'ordre des Frères Prêcheurs du diocèse de Toulouse et cardinal de Sainte-Cécile], doit pour ce qu'il possède dans la dîme d'Aubignac en Born, huit sous payés par les Frères Prêcheurs de Bayonne (f° 107); — Arnaud de Pontenxs, chevalier; — Pierre Guy, chevalier; — Amanieu de Sis, chevalier; — Amanieu Du Puy, chevalier; — Arnaud Du Puy de Gastes, chevalier; — Amalvin d'Artigamala, chevalier; — P. de Loyssats, chevalier; — Béraud du Got, chevalier, pour sa part dans la dîme de la paroisse du Got, ensemble pour celle qu'il tient à Saint-Symphorien en Castelnau de Cernès, paroisse de Saint-Léger, du chef de sa femme, fille d'Amanieu d'Albret; plus Bertrand du Got, damoiseau, pour la moitié de la dîme de la paroisse du Got «*sive de Vinhandraut*», et Arnaud Garsie du Got, chevalier, et Senebrun du Got, damoiseau, ce dernier pour sa part de la dîme de Noaillan; — Arnaud de Pompignac, chevalier; — Arnaud de Noaillan, chevalier (f° 110); — Guillaume Amanieu de Noaillan, chevalier; — Géraud de Budos, damoiseau, fils de feu Amanieu de Budos, chevalier; — P. de Cabanac, chevalier; — Arnaud Garsias de Sescars, chevalier; — Amanieu de Virelade; — Bernard de Brignac, chevalier; — Miramonde Cailhau, dame de Podensac, femme du seigneur de Langoiran; — Gaillard de Fargues, chevalier; — Arnaud, fils de Gaillard de Riet, chevalier (f° 114); — Arnaud de Cabanac, chevalier; — Guillaume de Montz, chevalier; — Amanieu d'Ornon, chevalier; — Amanieu de Bessan, chevalier; — Raymond de Ségur, chevalier; — Guiscard de La Trene, chevalier; — Jean de Loubens, chevalier; — Gaillard de Gradignan, chevalier; — Arnaud Guillaume de La Ferreyre, chevalier; — Pierre de Laroque de Mons, chevalier; — Guillaume de Mons, chevalier, au nom de son épouse Saride, fille de feu Guillaume de Podensac, chevalier; — P. de

Digitized by Google

Biartz, chevalier; — Raymond de Labatut, chevalier; — Amanieu de Cambes, chevalier; — Boson de Laroque, chevalier; — Amanieu de Quinsac, chevalier (f° 117); — Milet de La Boulbène, chevalier; — P. de Luc, chevalier; — Gaillard de Lignan, chevalier; — Gombaud Centout, chevalier; — Guillaume Seguin, chevalier; — Raymond Guillaume de Senac, chevalier; — Raymond de Carignan, chevalier; — Arnaud de Bouliac, chevalier; — Arnaud de Longuenas, chevalier; — Raymond de Prignan, chevalier; — P. Amanieu de Moissac, chevalier; — P. d'Anglades, chevalier, à Izon; — Bernard de Blanquefargue, chevalier; — Géraud Du Puy, chevalier; — Bernard de Betaille, chevalier; — P. de Monpezat, chevalier; — Bernard de Nezac, chevalier (f° 120); — Hélias Izambert, chevalier; — Hélias de Paysseriis, chevalier; — Aycard de Saya, chevalier; — Guillaume Garmond, chevalier; Raymond de Marsans, chevalier; — Milet de La Faye, chevalier; — Guillaume de Grissac, chevalier (f° 124); — Arnaud Audouin, chevalier; — Brun de Boisset, chevalier; — Bertrand Calhau, chevalier; — Gaillard Vigier, chevalier; — Pierre Furt, chevalier; — Olivier de Blaignan et Gaucelin de Blaignan, chevaliers; — P. de La Mote, chevalier; Rampnulphe Gombaud, chevalier (f° 127). — Recettes des quartières (f°s 128 à 144). — Recettes des droits de ventes et reventes (f°s 144-145). — Recettes des fermes des dîmes directement possédées et non inféodées, mais mises à ferme (f°s 146 à 148), où sont mentionnées, entre autres, la paroisse de Lassatz, annexe de Budos, la chapelle de Montuzet près Blaye, celle de Notre-Dame de Talais-dessus (*supra Thalesium*), en Médoc, etc... — Recettes des pensions dues à l'archevêché par les cinq églises de Montagne, Rions, Lormont, Quinsac, Ambarès et Lesparre (f° 149). — Recettes des ventes de blés et de vins (f°s 150 à 155). — Prix des grains : froment, seigle, avoine, mil. Le 1er mai, la monnaie fut changée (1368) (f° 152). — Vente des vins; cités : Pierre Berland et Guillaume Berland, pour vignes à Pisseloup. — Recettes du subside de charité concédé à l'archevêque en février 1367, par tout le clergé du diocèse « *per beneficiatos sue diocesis qui tenentur sibi ad procurationes quando visitat ecclesias et beneficia eorumdem,* » pour être dispensés des procurations; le taux de rachat établi sur le pied de dix livres pour une procuration entière (c'était le devoir de loger et nourrir pendant un jour l'archevêque en tournée, et sa suite), et la moitié pour une demi-procuration (f°s 155 à 161). Subside particulier de la Bénauge (f°s 161 à 163), relatif au même rachat. — Le synode pascal où fut versée la première part de cette contribution fut célébré à Bordeaux le 25 avril 1368.

Comptes des dépenses, tenus par Jean de Crote, du 11 juillet 1367 au 10 juillet 1368. — Le 24 août, payé pour achat d'une coupe d'argent doré que le seigneur archevêque donna à sa filleule la fille du comte de Périgord qu'il tint sur les fonts baptismaux, ladite coupe du poids de six marcs et une once et demie, donnant, à dix livres par marc, soixante et une livres dix-sept sous dix deniers. — Donné à Montravel au seigneur archevêque trois cents francs d'or du coin de France valant chacun vingt-trois sous neuf deniers de la monnaie courante à Bordeaux. — Appréciation et valeur de différentes monnaies à Bordeaux (f° 166, v°). Cité : P. de Maunhi *physicus* (f° 171). — Le 1er mai, frais de voyage de Ayol de Rapina, Jean de Crote et deux frères Carmes de Blaye pour célébrer le synode. — Le seigneur official ayant habité pendant quinze mois dans la maison de Raymond de Chersanilhas lui donne une tasse d'argent. — Réparations des maisons dans lesquelles « nous habitons », rue de Lartigue. — Réparations des maisons de l'officialité et du château de Lormont. — Le prince d'Aquitaine fit faire une monnaie nouvelle en 1368 et la fit proclamer le 1er mai. Il changea la valeur de la monnaie courante à cette époque, en sorte que le blanc d'argent qui valait dix deniers valut alors six deniers de la nouvelle monnaie. « Ainsi, sur mille livres que » j'avais devers moi des revenus de l'archevêché, » quatre cents livres furent perdues; en déduisant les » quarante livres reçues du change, la perte se trouve » réduite à trois cent soixante livres » (f° 174). — Envoi de deux barriques de vin de Pessac au seigneur archevêque, à Montravel. — Ventes de vins aux gens du seigneur de Montferrand. — Envois de dons en vins au sénéchal d'Aquitaine, au juge de Gascogne, etc. — Don de deux boisseaux d'avoine à Jean Mercier, conseiller du prince d'Aquitaine; au comte de Périgord, six boisseaux; à Pierre de Maunhi, médecin, quatre boisseaux; au sénéchal de Gascogne, vingt-huit. — Le 19 février, donné par ordre de l'archevêque étant alors à Lormont, au roi des hérauts, huit boisseaux de froment.

III. COMPTES DE JUILLET 1373 ET FRAGMENTS DES COMPTES POSTÉRIEURS (f°s 179 à 257). — Recettes perçues par Pierre Embaud, prêtre, procureur et receveur général de Monseigneur Hélie [de Salignac], des cens dus et à devoir au dit archevêque; le compte part du 25 juillet 1375, et va, par fragments, de 1381 à 1384, sous le règne de l'archevêque Raymond de Roqueys avec une intercalation de deux feuillets d'un compte de 1389, se

Digitized by Google

rapportant à l'épiscopat de François Ier son successeur. (Voir G. 241.) — Recette des cens, mentionnant : Jeanne Martin, veuve d'Augier de Pellegrue, chevalier (fo 183); J. Stretton, anglais, seigneur de Landiras, inscrit comme tenant les biens d'Arnaud de Camparian (fos 184 et 192); — le chapitre Saint-Seurin pour la dîme d'Audenge et de Saint-Pierre d'Ambarès; — le chapitre Saint-André, pour la dîme de Montussan, achetée par lui de Girard de Castéja, chevalier; — le pitancier de Sainte-Croix pour partie de la dîme de Quinsac ou Saint-Pierre d'Ambarès (fo 189); — Guillaume Helton, anglais; — le précepteur de la commanderie de Saint-Antoine de la Palomeyre et de Bigart (fo 199). — Recettes des cens des dîmes inféodées (fos 204 à 222); — dans l'archiprêtré de Lesparre, les abbés de Verteuil et de l'Ile, les hommes de Talais, R. de Cestignan et Jau, R. de Margaux, etc...; — dans l'archiprêtré de Moulis; les paroisses de Sainte-Hélène, Blanquefort, le Pian, R. de Got, chevalier, habitant de Castet en Dorte, Garnier de Castelnau, *alias* de l'Ile, chevalier, etc.; les dîmes de cet archiprêtré sont inféodées à un bourgeois de Bordeaux, seize nobles, huit prêtres, douze associations de particuliers et dix particuliers en leur nom propre (fos 207 à 208); — dans les archiprêtrés de Buch et de Born : le prieur de N.-D. des Monts, les chapelains de Lacanau, La Teste, Biscarrosse, Lège, Saint-Amand de Courgas, Saint-Seurin du Porge, etc...; — dans le Cernès : les gens qui doivent le cens pour l'acaptement anciennement concédé aux archevêques de Bordeaux, dans les paroisses de Pujols, Lassatz, Barsac (et Saint-Morillon); les confrères de la grande confrérie de Saucats; P. Parran, damoiseau, paroissien de Budos, pour le cens de ses dîmes propres et pour celui de la dîme de Possignan qui avait été à P. de Budos; Éléonor de Montferrand, dame d'Ornon, pour les cens de ses dîmes de Gradignan, Saint-Aubin, Cantenac, Canéjan, Saint-Médard-en-Jales et Illac, qu'elle tenait du feu seigneur d'Ornon son mari (fo 214); — Pardaillane de Léojats, femme de Raimond Vital, bourgeois de Bordeaux, pour les cens de ses dimes dans les paroisses d'Illatz, Lassatz et Pujols; Pétronille et Gaillarde de Lapuyade, pour leur part de la dîme de Bommes; P. de Labatut, P. Garsie et P. de Luc d'Aulède, paroissiens de Lassats, pour la baillie qu'ils ont de la dîme d'Aulède; Gaillard de Faugères, seigneur de Mirabau, pour le cens de la dîme de Campelhons, qui est dans la paroisse de Saint-Jean-d'Estontes; — dans la Bénauge (fo 216), Bernard de Laubet, chevalier; G. de Favernet, damoiseau, de Langoiran, pour le cens dû sur la moitié des dîmes de ses alleux de Taudias, dans les paroisses de Lestiac, Langoiran et Saint-Hilaire [c'est Saint-Hilaire-de-Seroa, actuellement Paillet] (fo 216); — dans l'Entre-deux-Mers : le captal de Buch, par les mains de son bailli, pour la dîme de La Trène possédée très anciennement *(antiquitus)* par indivis entre Guillaume Ferreol et P. de Luc, chevaliers, copropriétaires de l'habitation de La Trène; les héritiers d'Amanieu de Canteloup, à Tursan, Géraud de La Mote à Magnac, etc...; — dans l'archiprêtré de Fronsac (fo 219) : Pierre Embaut, *alias* de la Garde, pour la dîme de Saint-Romain-d'Asques, etc., etc... — Suivent les arrérages dus des années 1378 et 1381 (fo 223). [Nulle part on n'y trouve mention du Guillaume IV du « Gallia Christiana » qui aurait été archevêque de Bordeaux entre Hélie de Salignac et Raimond de Roquers; il est vrai que ces comptes sont reliés en désordre et qu'il en manque la plupart]. — Dépenses de 1381-1384. — Le 10 septembre 1381, acheté et envoyé du bois à sa maison de Saint-Seurin, à Raimond de Roquers, neveu de l'archevêque (fo 225). — Frais de vendanges de la vigne du Pape : la journée du vendangeur est payée deux sols un denier, la journée de femme quinze deniers (fo 233). — Achat de divers ustensiles d'étain, plats, tasses, etc., pesant vingt livres, pour le prix de quarante sous. — Plusieurs envois de lettres de l'archevêque au seigneur de Mussidan. — Le 4 novembre, dépenses par Bernard le veneur; achat d'un filet pour prendre les faisans; une aune de chanvre pour faire la figure d'un hibou dans la dite chasse aux faisans; — pour teindre en noir la dite étoffe. — Payé à l'évêque *Tringuilliensis* (Treguier?) par ordre dudit seigneur, treize livres quinze sous pour partie de ses gages de l'année 1382. — Gaillard Castanh, receveur. — Vente de vins à des marchands anglais (fo 234). — Vente de vins en 1382 (fo 237). — Achat de drap appelé : roge, pour J. de Roquers, neveu de l'archevêque. — Note des épices et remèdes que fit apporter Hugon, médecin, pour le seigneur archevêque en novembre et décembre, janvier et février. — Payé à Raymond Noet (avril, mai et juin) après la mort dudit seigneur archevêque une note de remèdes (1384). — Pour quatre torches de vingt-cinq livres de cire achetées par ordre dudit seigneur pour les obsèques de Robert Ross, chevalier, le 8 novembre (fo 240). — Achat de bois à Perrinot de Birac, capitaine du château de Vayres. — Dépenses occasionnées par les funérailles de l'archevêque Raymond de Roquers, achat de draps de deuil; — frais de la fosse creusée au pied du mur de la cathédrale par Bernard de Saint-Georges, maçon, avec cinq autres hommes; — liste des

Digitized by Google

personnes qui ont reçu la livrée de deuil, avec la quantité de draps délivrée à chacune : Bertrand de Roquers, frère de l'archevêque et ses fils, neuf aunes; — M. Gérard de Gérard; — P. Martin; — G. Castanh; — J. Laborie; — P. de Cragon; — G. Vitun; — J. Landa; — F. de Fonpiton; — G. des Monts, etc... Plus pour draper le tombeau de l'archevêque, trois aunes et demie (f° 242, v°).

Dépenses faites par Gaillard Castanh, receveur général de Raymond, archevêque de Bordeaux, depuis le 6 mai 1382 (f° 244). Le 6 juillet, délivré à un envoyé de Montferrand qui vint à l'archevêché avec Armand le Ménestrel : six sous. — Ports de lettres adressées au capitaine et au bailli de Rions. — Fait apporter de Lormont à Bordeaux six pipes de vin blanc pour les envoyer en présent par ordre dudit seigneur, savoir : une au sénéchal, une au connétable, une au maire, deux aux deux premiers juges et une au clerc de la ville (f° 246). — Achat de drap de Galles pour faire des vêtements pour Jean de Roquers, neveu de l'archevêque; pour Hugon, médecin dudit seigneur; pour l'épouse de Jean de La Chaussée, chevalier; pour Jean de Roquers, une ceinture doublée de rouge et de gris de Londres (f° 249). — Le 30 mars, acheté pour l'épouse de Bertrand de Roquers, frère dudit seigneur, drap rouge et drap mesclat. — Payé à l'évêque *Trinquilliensis* une partie de ses gages de l'année dernière. — Quatre torches de vingt livres de cire pour les obsèques de Raymond Rostanh, par ordre dudit seigneur (f° 253).

IV. Comptes de 1378 à 1382. — Comptes des arrérages restant à devoir le 5 mai 1378, jour du décès dans la ville de Libourne, de l'archevêque Hélie de Salignac, des recettes et de l'administration des biens régis par ses procureurs généraux pendant tout le règne de cet archevêque. — Arrérages des cens (f°s 257 à 265). — Gaillard de Beautiran, chevalier; — Pierre Lambert, chevalier; — Gelibert de Blaye doit par an une livre de cire et hommage pour tout ce qu'il possède à Blaye; — le Prieur de l'hôpital Saint-Lazare de Bourg (f° 264). — Arrérages de dîmes inféodées (f°s 266 à 286). — Le chapelain de la chapelle de Géraud Du Puy, évêque de Bazas; — Ébule de Caupène, chevalier; — Embessat de Copessac, chevalier (f° 266); — Gaucelin de Blaignan, chevalier; — Alays, dame de Lamarque et de Blanquefort, épouse de Bernard de Trenqualéon (f° 268). — Garin de Castelnau, chevalier; — Jean de Podensac, fils d'Arnaud Ayquelin, chevalier; — Géraud de Saint-Genès, chevalier; — Bernard de Blanquefort, chevalier; — Jean de Lalande, chevalier; — Raymond Guillaume de Got, chevalier; — Arnaud de Jalès, chevalier; — Pierre de Sainte-Croix, seigneur d'Argelars, chevalier (f° 270); — Bernard de Casteja, chevalier, à Mezos; — Amalvin d'Artigamala, chevalier; — dame Géraude de Ségur, pour les dîmes qu'elle a acquises dans la paroisse de Cérons de J. de Gradignan, chevalier, et d'Agenosie et Blanche, filles d'Hélie de Jonquières (f° 277); — J. de La Lande, à Saint-Loubès (f° 280). — Arrérages des cens, synodes, réconciliations (f° 287); — Dû par l'archiprêtre de Cernès pour le synode célébré à Bordeaux le 13 avril 1372. — Cette année le synode fut célébré dans tous les archiprêtrés; l'année était bissextile. — Arrérages des fermes directes des dîmes non inféodées (f°s 288 à 290); Arnaud Forthon, demeurant à la Rousselle, ne peut payer le cens qu'il devait pour Fargues et Bonetan, parce que tous les fruits de ces paroisses furent détruits par les Français et qu'il perdit même les vaisseaux vinaires qu'il avait apportés pour y mettre ses récoltes. — Cens de Lormont et de Quinsac d'Ambarès (f°s 290 à 294). — Obligations par billets et prêts (f°s 294 v° à 300), pour cause d'arrérages de quartières, dîmes, fermes, emprunts directs par les curés et desservants de Pontenx, de Parsac, Saint-Caprais, Lugon, Marsas, etc.; — les chevaliers A. de Saya, de Colomb, de Roquers, de Copessac, du Pian, de La Lande, de Loyssat, de La Mote, P. Sabal, de Budos, J. d'Exideuil, *aliàs* du Mas, originaire du Périgord; — dame Contor de Ramefort, veuve de J. de Colomb. — P. Bane, paroissien de Génissac, dix livres pour une amende encourue comme usurier (f° 295); — R. Vital, de Saint-Morillon, pour une amende reconnue par billet d'un noble d'or du coin de Bordeaux, et encourue comme concubinaire; — les gens de la Trène, pour lesquels la dame Géraude de Ségur acquitte une part de leur dette; — la dame Marie du Mas Durand, du diocèse de Périgueux, pour un prêt de trente francs d'or, en sûreté duquel elle a engagé à l'archevêque une croix et plusieurs reliques (f° 299). — Arrérages de quartières (f°s 302 à 324). — Déclarations de reconnaissances de dettes envers l'archevêque défunt, faites à son héritier universel, P. de Sainte-Colombe, chanoine, fabricien de la cathédrale (f°s 324 à 327); — les cens de Cazau en Buch ne furent pas perçus parce que toute la paroisse fut ravagée par la guerre. — Compte rendu audit héritier, par Gaillard Castan, des dépenses acquittées par lui sur le produit de la rentrée des arrérages, du 5 mai 1378 au 27 janvier 1379 : délivré audit héritier quatre-vingt-neuf livres en argent; payé au forgeron qui a fait les portes de fer de la sépulture de l'archevêque, sept livres dix sols; rendu au seigneur de Tastes, en paiement de six boisseaux froment,

Digitized by Google

et six avoine, sur un plus payé de ses quartières de Camarsac en 1376 et 1377, cinq livres; prêté sur l'ordre dudit héritier, à l'évêque *Trinquilliensis* (?) vingt livres pour sûreté desquelles celui-ci remet deux colliers d'argent, ornés de saphirs (f° 326 v°); remboursé à S. de Fargues une dette du feu archevêque, dont le montant est de trente-cinq livres. — Apurement final des comptes de 1378 à 1383 inclusivement et des arrérages dus de tout l'épiscopat de Raymond de Roquers, compte prolongé jusqu'au 18 juillet 1386, fait conjointement par le rendant compte, Gaillard Castan et le sous-collecteur de la Chambre apostolique, Me Gérard de Gérard, où sont mentionnés : l'encaisse de cinq années 1378 à 1382, les recettes sur les arrérages, les dépenses en argent donné, les frais des funérailles de Raymond de Roquers, qui sont de trois cent quarante-six livres, et cinq cents livres délivrées à la date du 12 février 1385 au collecteur apostolique François [de Bénévent] et déjà archevêque élu, près de partir le 24 février pour Rome d'où il rentre à Bordeaux deux mois après, le 28 avril 1386 (V. G. 236, f° 247).

V. Comptes de 1387 a 1388. — Comptes du 18 juillet 1387 au 18 juillet 1388, rendus par Castan, receveur général de François Ier [de Bénévent], archevêque de Bordeaux, des recettes et dépenses de l'archevêché. Dans ce compte ne figurent pas les arrérages dus au seigneur Raymond, précédent archevêque, ni les revenus du Périgord, parce que cette province est sous l'obéissance du roi de France, ni de Caudrot qui n'est plus dans la main dudit seigneur à cause de la guerre, ni des recettes des amendes de la cour, ni des revenus du sceau. — En cette année (1387) les gens du lieu et du château de Fronsac, dont le gouverneur était noble homme le seigneur Jean Harpadène, chevalier, enlevèrent et extorquèrent de tous les chapelains dudit archiprêtré de Fronsac toutes les quantités de blé que ledit seigneur archevêque devait percevoir pour les quartières (f° 339). — Dépenses pour l'année 1387 (f° 351). — Achat d'une baliste pour défendre Lormont. — Donné à trois personnes d'Angleterre qui étaient venues d'Espagne par ordre dudit seigneur; — au chapitre de Bordeaux pour l'anniversaire d'Hélie, archevêque (f° 352); — vente de vins à deux marchands anglais dont l'un s'appelait Clepton; — payé à Ponset de Via, courtier, pour le courtage des vins qu'il fit vendre l'année précédente (1386), soixante-quinze sous; — manteau d'Irlande pour le neveu de l'archevêque (f° 360); — achat de huit aunes de toile de Flandre pour Antoine, neveu dudit seigneur; — plus nappes, couteaux, essuie-mains et linceuls pour la table dudit seigneur (f° 361). — Frais de plusieurs voyages à Lormont, à Montferrand, à Libourne, à Fronsac et à Saint-Émilion pour visiter les églises, l'archevêque étant en tournée archiépiscopale (f° 363). — Frais de nourriture des corneilles, chapons, pigeons et autres volatiles dans la maison de l'archevêque. — Payé à l'abbé du monastère de Fayse pour les dépenses faites dans ledit monastère (voir plus haut même article f° 161), lorsque l'archevêque alla en tournée pastorale pour visiter l'église de Libourne et celle de Saint-Émilion. — Payé ses gages à Me Arnaud, médecin. — Mention de Guillaume Esclop, comme sénéchal de Gascogne en 1384 (f° 366). — Chapitre des paiements en argent faits par le rendant compte Gaillard Castanh, à l'archevêque François [de Bénévent] tant à lui qu'à d'autres personnes en son nom, sur l'excédent des quatre années qui précèdent; et sur le compte rendu le 12 février 1385 des paiements faits à l'archevêque pendant l'année précédente, il se trouve qu'il avait « été dépensé deux mille trois cent trente-six livres, » sur lesquelles le seigneur archevêque avait touché » cinq cents livres comme collecteur de la Chambre » apostolique provenant des arrérages dus au temps de » feu Raymond [de Roquers] et le reste, soit dix-huit » cent trente-six livres, en son nom personnel et comme » archevêque de Bordeaux. Plus, en différentes fois, » jusqu'au 16 avril 1388, une somme de mille autres » livres, total trois mille deux cent six. »

G. 240. (Registre.) — In-4°, latin et français; 471 feuillets, papier. Reliure du XVIIe siècle. Filigranes des XIVe et XVe.

1389-1459. — Comptes des recettes et dépenses de l'archevêché. — Ce registre contient : I. Comptes de 1389 (fos 1 à 22). — II. Comptes de 1395 (fos 23 à 50). — III. Comptes de 1396 (fos 51 à 79). — IV. Comptes de 1401 (fos 81 à 178). — V. Comptes de 1404 (fos 180 à 252). — VI. Comptes de 1412 (fos 253 à 272). — VII. Comptes de 1429 (fos 273 à 312). — VIII. Comptes de 1459 (fos 315 à 471).

I. Comptes de 1389. — Recettes et dépenses de l'archevêché de Bordeaux. — Recettes des cens : J. de Lacorée, chanoine; Briscot; les héritiers de J. Ferrade; le prieur de Mimizan pour le cens de 1390, paie en valeur de trois écus d'or trente sols morlanes; J. de Valac, chevalier; P. de l'Isle, etc. — Recettes des quartières opérées par Gaillard Castanh, prêtre, receveur général de l'archevêché, sur les différents archiprêtrés du diocèse pour l'année 1389. — Recettes des acenses, arrentements, produits et émoluments de l'archevêché;

Digitized by Google

Me Guillaume de Beziers, prêtre, paie pour l'acense de la dîme de Gauriac et de Bayon soixante-six guyanes d'or du coin de Bordeaux qui sont données à Me Jean de Lisan, fabricien de la cathédrale, comme acompte de la somme dont l'archevêque est tenu envers l'œuvre de la fabrique (fo 10, vo). — La redevance des feudataires du fief des Monts [ou des Collines], en face de la ville de Bordeaux, est du sixième de la récolte, etc. (fo 13). — Dépenses de l'archevêché payées par Gaillard Castanh pendant un an, du 18 juillet 1389 au 18 juillet 1390 : — au messager qui apporta les lettres de citation contre Aymeric de Bourg, chevalier, à Vendays, quinze sous; — au gabarier qui porta le seigneur archevêque avec douze cavaliers et leurs chiens, de Bordeaux à Lormont et réciproquement, trente-cinq sous; — frais de voyage de plusieurs gens de la maison de l'archevêque pour aller à Libourne rendre les honneurs au seigneur de Lancastre; — donné en présent, par ordre du dit seigneur archevêque, à un duc d'Allemagne, cinquante sous; — prix d'un boisseau de châtaignes vingt-deux sous six deniers (fo 15); — fait l'aumône à l'ermite de Porte-Dijeaux; — paiement de deux balistes que l'archevêque acheta d'un homme de la Navarre ou de Gênes; — don à Pierre Sanche, écuyer de Navarre; — achat de quatre torches pour les honneurs à rendre au pape Urbain VI, récemment décédé; — frais pour l'anniversaire d'Hélie [de Salignac] (fo 16). — Voyage à Certes, Lanton et Mios; — achat de harnais pour le cheval que l'archevêque offrit à son filleul, le fils du seigneur de Montferrand (fo 18); — payé à quatre femmes louées pour détruire de petits vers appelés : « destrans », qui dévastaient les vignes; — réparation au palais archiépiscopal après le départ du duc de Lancastre.

II. Comptes de 1395 (fos 23 à 50). — Recettes des cens et revenus par Pierre de Mortiers, chambrier du monastère de Saint-Vincent de Bourg, receveur général de l'archevêque François, pour l'année 1395. — Cens de Bayon, de Gauriac, de Blaye, de Berson; — la chapelle de N.-D. de Montuzet; — dîme de Saint-Germain du Puch affermée à Richard Makanan, marchand.

III. Comptes de 1396 (fos 51 à 59). — Recettes des cens et revenus de l'année 1396, dont le compte est rendu par le même P. de Mortiers, camérier de Saint-Vincent de Bourg : mêmes comptes et mêmes noms que dans le précédent.

IV. Comptes de 1401 (fos 81 à 178). — Bernard des Vergers, recteur de l'église paroissiale de Saint-Martin de Ludon, et receveur général de l'archevêque François [II Hugocio], du 11 décembre 1400 au 11 décembre 1401. — Recettes des cens du petit rôle (fo 81). — Les feudataires de l'archevêque qui ont des vignes et des artigues à La Souys et à Port Peyron, c'est-à-dire entre le port de Traject et celui de La Souys, doivent rendre et payer annuellement, le jour de la Saint-Martin dans le palais archiépiscopal, tant pour les agrières que les dîmes, huit sous de cens par sadon et une obole d'exporle à muance de seigneur ou de tenancier; — les hommes de Lassats, *pro captenii*s, paient quarante sous entre eux tous; — J. Landa, curé recteur de l'église Sainte-Colombe de Bordeaux; l'hospitalier de N.-D. du Mont-Carmel, l'hôpital et l'hospitalier de Saint-André (fo 85); — les héritiers de Me Ramond Guilhem du Puch, pour des maisons, tours et emplacements formant leur fief dans la paroisse Saint-Paul; — Bertrand de Asta, chanoine de Saint-André; Hervé Leprevost, breton; Hochequin, marchand breton; la dame de Landiras. Pour les emplacements situés dans la ville, le sadon de vigne ne paie qu'un cens de deux sous. — Recettes des cens du grand rôle, ou des dîmes inféodées dans le diocèse; les *luminarii* de l'église de Mimizan : le fabricien de l'église d'Uzer; Lombard de Montauzier, dit d'Escouasse, à Biscarosse; le vicaire et les paroissiens de Grayan; le prieur de Cayac, celui-ci pour partie de la dîme de Saint-Jean d'*Estontis* (La Brède) aux lieux appelés à l'Église, à La Cassagne, au Sensonat, à Lugenan et dans les paroisses de Saint-Jean de Beutre (Mérignac), à Moras, à Camparrian; et aussi pour partie de la dîme de Villenave, au lieu appelé : à Cophius; — les seigneurs d'Arsac, de Lesparre, Aicard de Faya, J. Palu, Lucie de Puch, dame de Prat-Vieux, etc. [Sur quatre-vingt-douze dîmes inféodées, la moitié (quarante-huit) l'est au clergé ou aux fabriques, vingt sont tenues par des nobles, vingt-cinq par des particuliers; la redevance annuelle varie de dix sous à deux deniers, excepté pour les dîmes de Blanquefort et de Cambes, dont le cens annuel est de quatre livres] (fo 98). — Recettes des quartières sur cent soixante-sept paroisses; la récolte dut manquer cette année, car presque toutes s'acquittent en argent (fo 107). — Recettes des dîmes directement acensées; la ferme annuelle de chacune va de six à soixante-trois guyanes d'or; la ferme de la coutume de Bordeaux est payée vingt-quatre francs par un Anglais, S. Sportaler; celle de Gauriac et Bayon rapporte dix tonneaux et une pipe de claret; le capitaine de Benauges, Arnaud de Lannessan, afferme pour onze guyanes d'or la dîme de la paroisse de Gornac.

Dépenses du même compte général (fo 127). L'année 1402 commence entre le 1er mars et le 29 [à Pâques, le 26 mars]. — Comptes du boulanger, de la lingérie, de

Digitized by Google

la cuisine, de la blanchisserie : détails des différents prix du chanvre, de la toile, des chemises, grandes et petites, des charrois de bois à brûler. — Comptes du transport des grains provenant des quartières. [Les comptes sont tantôt en deniers bordelais ou tournois, tantôt en deniers sterlings; et une somme de deux francs quatre sous quinze deniers, plus quarante-sept deniers sterlings, fait au total trois livres quatorze sous dix deniers, ce qui met (f° 132) le franc à une livre six sous huit deniers, et le sterling, pour ce moment-là, à cinq deniers ordinaires et il compte pour soixante au franc.] [1] — Comptes de l'entretien des vignes et des chais (f° 135); — de la livrée : Mocin le Nain, habillé en drap blanc et rouge; le fauconnier, les autres serviteurs, en drap gris ou d'autre couleur; — de l'écurie et de la sellerie. — Comptes de l'argent donné au mayoral de l'archevêché pour l'entretien du troupeau des vaches (f° 150). — Frais de voyage de l'archevêque à Beaurech et à Cadillac (f° 154); — donné à Arrigolle, fauconnier, pour achat de tourterelles et de colombes destinées aux faucons de la vénerie (f° 155); — frais d'envoi d'une pipe de vin au lieutenant du roi d'Angleterre (f° 161); — payé un gabarier qui avait transporté au port appelé *vita escala* près Bordeaux, sept tonneaux de vin de Gauriac, de Tau et de Bayon. — Donné à deux marchands de Bordeaux cent francs d'or que l'archevêque avait empruntés d'un marchand à l'époque où lui-même était dans le pays de Sorde et de Bayonne : la reconnaissance, rentrée entre les mains du rendant compte, est signée de la main dudit seigneur et scellée de son sceau secret (f° 162). — Donné à Arrigole, fauconnier, pour achat de quatre sonnettes et de deux capuces pour les faucons; — donné à Benoît, neveu de l'archevêque, pour acheter une bride et une couverture pour son cheval (f° 164); — achat de cierges pour le samedi avant le dimanche de la Passion, où l'archevêque conféra les ordres majeurs dans la chapelle de l'archevêché (f° 166). — Le 3 avril 1401, jour de la fête de Pâques, donné par ordre dudit seigneur, à deux joueurs de *partisse* (?) qui avaient joué dans la chapelle devant lui et d'autres grands personnages, douze sous six deniers; — frais de voyage d'Antoine de Bardes à Saint-Émilion, pour porter une lettre au monastère. — Voyage à Blaye pour le synode pascal (f° 167); — sommes données au cuisinier du seigneur Jean de Béarn, capitaine de Lourdes (f° 170); — mention de la consécration de l'évêque de Périgueux [Guillaume IV Fabri] au mois d'octobre 1401 (f° 173).

V. Comptes de 1404 (f[os] 180 à 252). — Bernard des Vergers, procureur et receveur général de l'archevêque [François II, *Hugocionio*]; son compte part du 11 juin 1404. — Recettes des cens de la ville. On donne ici les noms des habitants d'une rue de Bordeaux; c'est la rue sur les Fossés des Ayres, paroisse Sainte-Eulalie : Hélie Aygat, marchand; P. de Loupe, apothicaire; Arnaud Boterit; Marquèse le Faure, et Bernard le Faure, marchand; Giraud de La Barreyre; P. Roy; P. Gautier, Amalda Bonon; Petrone Briscot, Maria Vacquière, Hélie Moisnier; Gaillarde Roger, de Capbreton; Pétrone de Maussan. L'ensemble de leurs cens est de six livres six sous deux deniers. — Autres noms mentionnés dans le rôle des cens de ville : R. de Limoges; G. d'Euza; B. Jordan; J. Colomb; Bernard de Cés; A. Aysrelle, anglais; Th. de Crota; Harri Dondon, anglais; dame Gaillarde Colomb; Richard Makanan, marchand, etc... — Recettes des dîmes inféodées (f° 192). — Recettes des quartières (f° 197). — Recettes des dîmes affermées (f° 206). — Somme totale des recettes : neuf cent quarante trois livres, et deux cent soixante-quinze escartes de tous grains [qui font neuf cent soixante-trois hectolitres].

Dépenses du même compte (f° 212). — Donné vingt-cinq sous (f° 214) à deux serviteurs du seigneur J. de Béarn qui avaient joué de la musette et du rebec en présence de l'archevêque et de ses invités; — dépenses d'entretien des vignes, vergers et jardins : dans ces comptes, le sterling est évalué cinq deniers ordinaires. — Compte en gascon d'un serrurier (f° 215). — Dépenses faites pour les chevaux de l'archevêque; — le 1er décembre, pour la fête de Saint-Éloi, acheté une livre de cierge en cire pour faire brûler dans l'église Saint-Éloi, à cause de la maladie des chevaux, et acquitté le vœu fait par le palefrenier; — achat de sang de dragon et autres choses nécessaires pour faire des médecines pour le cheval bai qui était malade d'un pied (f° 231). — Frais de la collecte des quartières : un gabarier chargé de blé des quartières du Blayais s'enfuit; il est arrêté par les gens de Talmont à l'embouchure de la Gironde (f° 235). — Comptes de la dépense de l'hôtel. [On comptait par taille, c'est-à-dire en encochant un bâton coupé en deux dans sa longueur, et dont les deux parties étaient réunies au moment de l'entaille représentant la livraison de la fourniture.] — Journées de maçon, cinq sous; — de porteur de terre pour la vigne, sept sterlings; — de charpentier de barriques, trois sous quatre deniers, ou

[1] D'où l'on pourrait déduire, en estimant à 26 francs actuels la livre de ce temps, la valeur du franc, à ....F. 34 68
du sou, à 1 30
du sterling, à 0 57
du denier, à 0 11

Digitized by Google

quinze sterlings, ou dix, selon le genre de travail; — prix d'une paire de souliers pour les domestiques, cinq sous (f° 236); — gages d'un paysan et de sa femme pour le service du jardin et de la maison de l'archevêché, vingt francs, deux mantes *(cobre caps)*, deux paires de souliers et un capuce pour la paysanne (f° 250). — Recettes des dîmes acensées, et mention parmi les preneurs à ferme, de : G. de Birac, Giron du Puch, la dame de Bisquêtan, Pélegrin de Fabo, chanoine de Saint-André et de Saint-Seurin, la dame de Landiras, le seigneur Jean de Greyly, chevalier, ce dernier pour la dîme de Targon, et la précédente dame pour celles d'Ilatz, Lassatz, Barsac et Brax (f° 251).

VI. Comptes de 1412 (f°s 253 à 272). — P. Textor, receveur général du cardinal archevêque, rendant compte à partir du 11 juin 1412 pour l'année financière devant finir à la même date en 1413; mais la mort de l'archevêque étant survenue, c'est comme procureur général de l'archevêché, *sede vacante*, qu'il exerce à partir du 26 août 1412. — Recettes des cens, des acenses de dîmes et des quartières : la liste est très incomplète (f° 253). — Dépenses faites pour la maison de l'archevêque par Pierre Textor, receveur général de l'archevêché, du 11 juin, fête de Saint-Barnabé, 1412, jusqu'au 26 août, « qui fut le jour où le siège étant vacant, le » chapitre de Bordeaux me confirma dans ces fonctions » de receveur » (f° 263); — le 26 juin, avoir fait mettre un ban par le bailli du château d'Ornon sur les biens de Guillaume de Budos, à cause des quartières et du cens dus audit seigneur cardinal pour la dîme qu'il tient à Villenave; — fait peindre quatre écus aux armes de l'archevêque pour les placer sur les portes du monastère de Mezin. — Dépenses pour le recouvrement des quartières en l'année 1412 (f° 266). — Dépenses à l'occasion des poursuites ordonnées par le Conseil archiépiscopal contre Giron du Puch qui avait usurpé la dîme de Saint-Germain du Puch; le receveur général de l'archevêché, après avoir présenté au prévôt de l'Entre-deux-Mers la sauvegarde du roi d'Angleterre, se fait accompagner de lui, d'un sergent d'armes, d'un sergent royal et d'un clerc de la cour du Roi pour notifier au seigneur usurpateur la défense royale et placer les pannonceaux royaux sur les terres de la seigneurie (f° 268). — Dépenses de vendanges : journée de femme, quatre sterlings, cinq sterlings, quinze deniers, vingt deniers; — journée d'homme, sept sterlings. — Dépenses diverses : deux mains de papier, six sous huit deniers (f° 269). — Dépenses personnelles du rendant compte, et de ses clercs : le dimanche après la Conception N.-D., il dut partir de la maison archiépiscopale à cause de l'arrivée du seigneur, duc de Clarence, et comme il était dangereux d'aller de nuit par les rues, il dut se retirer dans sa maison particulière; *item*, depuis le dimanche 15 janvier 1412, il ne put avoir ni pain ni vin de la maison où les familiers et clercs de l'archevêché prenaient pension avec lui, cessa d'y retourner parce qu'il y était maltraité, et vécut chez lui pendant dix-neuf jours jusqu'à la Purification N.-D. — Les gages du receveur général de l'archevêché, sont par année, de cinquante livres (f° 271).

VII. Tableau général des quartières du diocèse, et comptes de 1429 (f°s 273 à 312). — Relevé général des quartières dues à l'archevêché dans les dix archiprêtrés du diocèse par les paroisses qui y sont assujéties, avec la mention de celles qui en sont exemptes, et pourquoi; des lieux où elles doivent être payées; de la quotité de chacune; des mesures de capacité employées, suivant les endroits. Ce compte est rendu par G. de La Rue, archiprêtre de Cernès, spécialement chargé par l'archevêque David [de Montferrand] de dresser le présent état, et de recevoir les comptes généraux de l'année, à partir du 15 avril 1429. La fixation de la mesure, le lieu de délivrance, l'époque de la livraison des quartières dans chacun des archiprêtrés, sont ramenés à la transaction de 1256 passée entre les chapelains et l'archevêque Géraud [de Malemort], sous la mairie d'Arnaud-Guillaume Eymeric, maire de Bordeaux; c'est l'escarte de Bordeaux [trois hectolitres et demi] qui redevient pendant quelque temps la mesure-type. — Quartières de l'archiprêtré de Lesparre : elles sont rendables au terme de la Toussaint en deux jours, l'un au port de Castillon, l'autre à celui de Pauillac. Il y a dans cet archiprêtré trente-cinq églises qui acquittent les quartières, et cinq qui ne les rendent pas : Soulac, Verteuil, Notre-Dame de Castillon, Lesparre et Secondignac; cependant pour les trois dernières on dit qu'elles ont été des chapelles paroissiales. — Les quartières de l'archiprêtré de Moulis, en vertu de la même composition de 1256, sont rendables à Bordeaux, dans la tour du palais de l'archevêché, au terme de la Saint-André. Il y a dans cet archiprêtré vingt-deux églises qui paient les quartières et quatre : Macau, Salaunes, Saint-Aubin et Le Taillan, qui ne les paient pas. Cependant on dit que Salaunes et Saint-Aubin furent autrefois des chapelles de Saint-Médard en Jalès. Dans le pays de Buch il y a trente-quatre églises qui paient les quartières; les églises de Comprian, Sainte-Marie de Mimisan et Sainte-Eulalie ne donnent rien (f° 281). — Dans l'archiprêtré de Cernès, appelé *Pagus*, il y a trente-huit églises qui paient les quartières; il y en a six qui ne donnent rien : Saint-

Digitized by Google

Jean de Villagrain, Cabanac, Saint-Selve, dont les dîmes appartiennent à Saint-André de Bordeaux, Saint-Georges-de-l'Isle à Sainte-Croix, Martillac au sacriste de Saint-André de Bordeaux, et Saint-Martin de Castres à la chantrerie; toutes les quartières de cet archiprêtré sont rendables aux ports de Podensac et de Portets en deux jours fixés, sinon portables aux frais des chapelains, à Bordeaux dans le palais archiépiscopal. — Les quartières de l'archiprêtré de Benauges sont mesurées à la mesure qu'on appelle la grande conque, laquelle se trouve dans le palais archiépiscopal et qui vaut une escarte, ou deux mesures. Trente-huit églises de cet archiprêtré paient, et sept ne paient pas les quartières comme appartenant aux moines de Saint-Macaire ou aux abbayes de La Sauve et de Sainte-Croix de Bordeaux. Le port de Rions est le point de concentration des grains exigibles. — Mention de l'église de Saint-Martin de Semens, « *que dicitur Talhas* ». — Quartières de l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers; il est divisé par le ruisseau du Lubert ou « Ubert » en deux parties, dont vingt-huit églises doivent porter leurs quartières au château de Lormont, et l'autre partie, formée de dix-huit églises, rend ses quartières à l'archevêque dans celle de Saint-Pierre de La Sauve où se trouvent deux mesures en pierre destinées à mesurer les grains. — Les quartières de l'Entre-Dordogne sont payées par quarante-cinq églises, celles de Fronsac et de Villegouge non comprises, comme étant de la mense des abbayes de Blaye et de Guîtres; — celles de l'archiprêtré de Bourg sont acquittées par trente-deux églises et non servies par six. — L'archiprêtré de Blaye (incomplet) énonce vingt et une églises devant les quartières; celles de Brau et de Saint-Cyr-la-Lande sont portées comme abandonnées (f° 295). [Voir sur les quartières les articles G. 217 à 224 et G. 236 à 239.]

Recettes des droits de ventes et arrière-ventes de l'année 1429 (f° 309). — La nouvelle de la mort de l'archevêque au pays d'Angleterre arrive à Bordeaux le 3 août 1430. — Recettes des arrérages des cens dus sur les maisons de la ville.

VIII. Comptes de 1459 (f° 315 à 471). — Ces comptes sont en français. Ils commencent par une liste informe des quartières. — Recettes des cens de la ville, mentionnant : Arnaud Buhan; une maison dans la grande rue des Aires, joignant celle de feu J. Colomb, dont le maire de Bordeaux acquitte le cens, qui est de quatre deniers; — en la grande paroisse Sainte-Eulalie joignant la rue de Lalande, messires P. Andron, H. de La Brie, Gaillard de Lalande, Hélie Ros; Gaillarde de La Rue; — en la paroisse Saint-Pierre, dans la rue Obscure qui va de la rue du Puits d'Ailhan vers la maison du seigneur de Lalande; — vignes dans la rue Tronqueyre; — vignes à Cenon, joignant le port de Traject, J. de Francs, chevalier, pour la vigne qu'il a en Queyrie; — au marché de Bordeaux : Nolin Rore « pour une table en laquelle se vend le menu bestail, c'est assavoir des chevreaux et aigneaux; » — J. de La Mote, seigneur de Cambes; — « des hommes de Saint-Maurillon, en l'archiprêtré de » Sernaiz, pour ung devoir appelé *Captennium*, qui » donnent deux sols par cap chascun an le jour de saint » André, ainsi que appert par le livre du petit rôle, » dont ne s'en fait point pour le présent de recepte » jusques ad ce qu'on aye esté sur le lieu » (f° 349). « Les hommes de Pouyon et Lobezin en la paroisse de » Preignac, et aussy de Sauternes, pour ung droit appelé » *Captennium*, qui doivent par an vingt deniers par cap » au jorn S. André... et semblablement les hommes de » Barsac qui doivent par cap douze deniers. » [Quatre deniers morlanes valent cinq deniers sterlings] (f° 353); — les propriétés et maisons de l'hôpital Saint-André dans la paroisse Saint-Paul; — Mgr l'archevêque *Maditensis* pour plusieurs maisons où est le collège, à côté de l'église Saint-Paul, habitées ou possédées par messires J. Jaussen, Bernard de La Naude, Guillaume Bec et Pierre Barlant (Pey Berland); — les hoirs de Jacques de Vignolles, dans la rue de Mimizan; — dans le diocèse de Saintes, le prieur d'Hiersac. — Les hommes de Talais, l'hôpital Saint-Antoine de la Palomière; — Marie Forton, « à cause de six livres tournoises qu'elle vendit à feu de bonne mémoire messire » Pierre Barlant dernier arcevesque de Bordeaux sur la » maison qu'elle possède dans la rue des Ayres » (f° 360). — Cens de Lormont, avec les noms des rues de ce bourg (f° 367). — Recettes des pensions dues à l'archevêque par les vicaires perpétuels des églises annexées à sa mense et dignité archiépiscopale : Yvrac, Quinsac d'Ambarès, Lormont, Lesparre, Mortagne et Rions. — Recettes de certaines autres églises annexées à la mense, lesquelles « se baillent aucune fois à acense et autrefois » se lèvent [directement] en la main de l'archevêque » : Soulac, Saint-Cybran, prieurés appartenant à l'archevêque, le premier pour moitié, le second pour le tout (f° 385). — Recettes des dîmes, agrières et quartières; elles sont acensées dans trente-sept paroisses (f° 387); — du revenu des châtellenies de Belvès, Bigarroque, Couze et Millac, et « des hommes non nobles qui do » vent « *commun* » à mondit seigneur en sesdites terres. » Et est assavoir que enfant masle au dessus de douze » ans doibt comme son père » (f° 389); — du revenu des châtellenies de Montravel et de La Mote Saint-Paixent,

Digitized by Google

composé de la prévôté, et du fournage, bladage et sivadage, péage, forestage, carnelage, herbage et glandage, formant deux cent trente livres tournois. Il n'y a plus de deniers sterlings (fº 390). — Recettes du péage et terre de Cauderot : « et est assavoir que les revenus de ladite » terre n'ont pas été perçus parce que Monseigneur a » donné les fruits de revenu à Madame la mareschalle » de Xainctrailles jusques à cinq ans qui finiront à » Pâques 1461. » [C'est donc à Pâques 1456, époque de la conquête du pays par les Français, que ce contrat avait été passé. C'est une imposition de guerre]; — du revenu des châtellenies de Coutures et de Loutranges : « rien touché de Loutrange, car Mgr d'Albret occupait » tout » (fº 391); — des sommes assignées à l'archevêque sur le trésor du roi de France, quarante livres sur le receveur de La Rochelle; mais les agents français lui contestent le revenu de la petite coutume de Bordeaux, de celle de Bourg et de Pierrefitte, et de son droit sur la monnaie; — des cens sur les dîmes de la sénéchaussée, exprimés en monnaie bordelaise. — Dépenses du même compte; l'écu d'or est de une livre sept sous tournois. — L'archevêque est à Saint-Pourçain allant à la cour de France, le 12 décembre 1459 (fº 401). — Payé en son absence les frais de voyage de son procureur au pays de Périgord, qui était venu le 1er février de la même année, avec plusieurs gentilshommes du pays, amener prisonnier Arnaud de Bonaredon pour certain cas par lui perpétré. — Dépenses intérieures de l'hôtel : journée de taille de vigne, homme deux sols trois deniers tournois; de laboureur quatre sols; de faucheur trois sols neuf deniers; de vendangeur deux sols; de tonnelier six sols tournois; journée de femme pour sarmenter la vigne, quinze deniers tournois; — frais de plantation de raisins muscadet et barbeau. « *Item, la sepmaine commançant le lundi 17e jour de » Septambre, pour sept journées de vendangeurs, à ven- » danger le jardin de l'hostel, au pris de deux sols » tournois par jour ; pour ce, payé* XIIII *sols tournois* (1) » (fº 409). — [Cinquante ardits font cent cinquante deniers tournois et une fraction (fº 411). — Ailleurs (fº 418) l'ardit est de trois deniers et une fraction.] — Le dimanche 25 novembre 1459, départ de Bordeaux, par ordre des vicaires généraux, à trois personnes et quatre chevaux : dîner à Lormont, passage à Cubzac et souper à Saint-André. — Le lundi 26 novembre, dîner à Montendre, souper à Archiac; le mardi, dîner à Archiac et souper à Aulnay; le mercredi, dîner à Melle et souper à Chenay; le jeudi, dîner à Coulombiers et souper à Poitiers, où ils demeurent jusqu'au 1er décembre; ce jour, souper à Chauvigny, pensant aller à la Cour; Me Jacques vint les chercher pour les ramener à Poitiers. — Achat d'une malle pour mettre le pourpoint en peau de chamois de l'archevêque. — Le 3 décembre, Me Alexandre et le receveur Guillaume Larue partent de Poitiers par ordre du seigneur archevêque, pour aller jusqu'au bourg de Dreux, et séjour jusqu'au 8 décembre, fête de la Conception. — Le 8 décembre, n'ayant aucune nouvelle de l'archevêque, ils partent pour Saint-Pourçain, souper à Châteaumeillant; dîner à Espineuil le 9 décembre et souper à Cosne. — Le 10 décembre, dîner à Montet. — Le jeudi 13 décembre, Monseigneur partit de Saint-Pourçain; le même jour, Guillaume de Larue part de Saint-Pourçain et va à Tours. Demeuré un jour et demi à Tours et allé à la Cour pour les affaires dudit seigneur archevêque. Après y être resté trois jours et demi, comme la chancellerie ne fonctionnait pas, parti pour La Rochelle afin d'y recevoir quatre-vingts livres tournois [formant deux années de la pension donnée par le Roi à l'archevêque de Bordeaux sur les recettes de l'Aunis], et y demeuré trois jours en attendant le paiement. Puis reparti pour Bordeaux et arrivé à Blaye le 1er janvier. — Le 6 mars, départ de Guillaume de Larue et autres pour Chinon vers l'archevêque; le mardi 11 mars, celui-ci arriva à Bordeaux (fº 423). — Autres mises et dépenses pour l'exécution d'une *feilletière* (sorcière) de Saint-Cybran (fº 425). — Le 1er juin, on apprit que Pompadour envoyait un grand nombre de gens d'armes pour s'emparer par trahison du prieuré de Saint-Cybran; on convint alors d'envoyer un certain nombre de gardes pour la sûreté de ce lieu (fº 428). Le lundi 4 juin, le seigneur de Coulonges et autres alliés dudit Pompadour entrèrent subrepticement dans Saint-Cybran; et sur l'avis reçu qu'ils avaient l'intention de se livrer au pillage avant de partir, Guillaume de Larue fit ramasser tout le pain de la ville. — Payé au charpentier pour avoir fait devant la porte du prieuré un boulevart, avoir refait les guérites, etc. — Le dimanche 8 juillet, les gens de Mgr Darzent arrivèrent à Saint-Cybran dont on leur livra la possession (fº 429). — Le vendredi 20 juillet, les gens de Mgr Darzent envoyèrent vers Guillaume de Larue un homme pour lui dire de diriger sur Saint-Cybran, et à toute diligence, des arbalétriers, parce qu'ils ne se sentaient pas assez forts. Le samedi 21 juillet, le seigneur de Corgnac, le seigneur de Serval

(1) Dupré Saint-Maur, dans son *Essai sur les monnaies*, s'est servi de cette phrase pour établir le prix de journée à deux deniers, et cette appréciation est admise par Leber dans son livre *De l'appréciation de la fortune privée*, page 70; mais ce n'est pas *deux* deniers, c'est deux sols qu'il aurait fallu lire.

Digitized by Google

et autres vinrent à Saint-Cybran pendant que nos adversaires y étaient encore. — L'archevêque arriva à Bordeaux en mai 1460 (f° 436). — Vins de l'archevêché logés au jeu de Paume. — Maison du collège Saint-Gabriel autour duquel sont les écoles, ainsi que l'hôtel Pey Berland (f° 437). — Maisons à l'entrée de la rue de Bassens abattues pour la construction du château du Hâ (f° 439). — Prieuré de Saint-Ladre (Saint-Lazare) à Bourg, maintenant détruit (f° 442). — Plusieurs paroisses en ruines n'ont pas payé les cens. En Cernès, chaque escarte vaut trois boisseaux bordelais. — Les quartières de Saint-Romain de Budos ne furent pas payées parce que le seigneur de La Mote, qui a la dîme, refusa de payer et pour cela fut excommunié (f° 449). — En Benauges, les deux grandes mesures d'escarte ou de conque valent cinq boisseaux bordelais (f° 450). — Dans l'Entre-deux-Mers, chaque escarte vaut trois boisseaux bordelais, et s'il y a deux escartes et demie, elles valent huit boisseaux bordelais (f° 454). — Dans l'Entre-deux-Mers, au delà du Lubert, chaque *pierre* vaut un boisseau bordelais, l'un comble, l'autre ras (f° 456). — L'église Saint-Martin de Loupes est en ruines. — Dans l'Entre-Dordogne, chaque setier vaut six boisseaux bordelais, l'un comble et l'autre ras (f° 457). — En Fronsadais, chaque setier vaut huit boisseaux, l'un comble, l'autre ras (f° 460). — A Bourg, le quartail de froment vaut huit boisseaux, l'un comble et l'autre ras. Nombreuses églises détruites : Gauriac, Camillac, Cézac, Civrac, Mazion, etc. (f° 461). — Dans l'archiprêtré de Blaye, il faut deux boisseaux, l'un comble et l'autre ras, pour faire un boisseau bordelais (f° 462).

G. 241. (Registre.) — In-4°, relié; papier; latin, gascon et français, 496 feuillets. Les filigranes sont de la fin du XIV°, du XV° et du XVI° siècle. Au feuillet 243 jusqu'au 256 se trouve intercalé un cahier provenant de l'évêché de Poitiers, dont le filigrane est le lion couronné et toisonné. — Reliure du XVII° siècle, comme les registres précédents.

1383-1564. — COMPTES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE BORDEAUX. — Ce registre contient : I. Comptes de l'année 1400 (f°s 1 à 85). — II. Comptes de l'année 1410 (f°s 85 à 132). — III. Comptes de l'année 1430, le siège vacant (f°s 133 à 155). — IV. Comptes des années 1432 (f°s 156 à 213), et 1434 (f°s 257 à 263). — V. Fragments de comptes des années 1383 à 1393 (f°s 214 à 243). — VI. Fragment d'une taxe des bénéfices sur le diocèse de Poitiers (f°s 243 à 256). — VII. Compte des oblations faites au tombeau de Pey-Berland en 1478 (f°s 264 à 272). — VIII. Compte rendu par les exécuteurs testamentaires du chanoine A. de Rival, en 1489 (f°s 274 à 291). — IX. Compte des années 1462, 1467 et 1476 avec de nombreuses lacunes (f°s 291 à 324). — X. Comptes de l'année 1543 et de l'année 1556 (f°s 325 à 409). — XI. Comptes des années 1563 et 1564 (f°s 410 à 496).

I. COMPTES DE L'ANNÉE 1400 (f°s 1 à 83). — C'est un rôle général, alphabétique par noms de baptême, de tous les tenanciers de l'Archevêché qui doivent les cens de la ville et de la banlieue : Arnaud de Molarin, pour une maison en pierre dans la rue « deus Pinhadors, *sivè* Armadureys » ; — Almusia Nodet; entre autres maisons qu'elle possède, il y en a une qu'elle loue à la dame Marie de Saint-Symphorien; — Arnaud de Ruapeyros, bourgeois de Cadillac; — Archambaud de Greyly, captal de Buch; — Arnaud du Tastar, — de Gombaut, — du Frêne, — Rostan, — Forton, — de Roquers (f° 11); — Arnaud de Balsada, écuyer; — Bertrande Andraud; — B. de Feriard, notaire; — B. Lecomte, pour une maison rue Pentenière; — B. de Jalès, écuyer; — B. d'Asta, chanoine de Saint-André; B. de *Bruciacalida,* bachelier ès-lois, paroissien de Notre-Dame-de-la-Place (f° 53); — Fort Lano, paroissien d'Estampes (Saint-Jean *de Stampis*), pour une maison dans la grande rue de Bègles; — Fort Roger, pour une journée de vendangeur, estimée à douze deniers; F. de Valle, notaire, pour une maison dans la rue qui va du carrefour de Fontjouin à la porte Dijeaux; Flos de Bardos, épouse de Guill. le Mancip, pour une maison dans la rue de l'Ancienne-Église, en la paroisse Saint-Siméon (f° 24). — Gaillarde d'Artiguavapa, *aliàs* La Bona de Saint-Anthoni, paroissienne de Saint-Seurin-de-la-Tugeyre, pour le quart du moulin de Font-Obscure; — Gentia d'Arriet pour le reste de ce moulin (f° 27). — Guillaume de Chambarlhac, notaire public, paroissien de Saint-Éloi de Bordeaux; — G. Bonneau, docteur ès-lois, paroissien de Saint-Projet; — Guillemette Caboy, femme de maître Hélie Lambert; — G. Ays, de Fronsac, écuyer; — G. de *Villaveteri* pour des vignes à la Mote-d'Ayre; G. et Contor Lambert, paroissiens d'Eyzines; — G. de Pujol, pour une vigne à Pessac, au lieu dit les Camps de Nanest (f° 33). — Guill. de Larroman, *aliàs* Moteu, de Lège en Buch : il doit trois sols pour son casau, et l'hommage lige, « et doit tenir feu vif » lui et ses héritiers; — G. Medici, de Lège; — G. Amanieu, *aliàs* Dauvergne; — G. de Beaumon, notaire public; — G. Guitard, paroissien de Sainte-Hélène-du-Bois, pour un bois qu'il tient dans cette paroisse à la Versanne Saint-André; — G. Carle; G. de Vignolles; — Gaillard de Podio, prieur de Cayac, pour la dîme du moulin de Gradignan (f° 37). — Hélie Ramnulfe, pour une maison

Digitized by Google

dans la rue de l'ancienne [ou de la Vieille-Église], paroisse Sainte-Colombe : voir f° 23. — Textor, chanoine de Saint-Seurin (f° 39). — Henri Boet, connétable de Bordeaux ; — H. Vigier, *pentenerius* (?) — J. Gibon, hospitalier de Saint-André, pour l'hôpital nouvellement construit (c'est celui de Vital-Carles); — J. Antoun, le jongleur; — Isabelle de Saint-Symphorien, *aliàs* de Landiras, veuve du seigneur de Stratton, chevalier. — J. de Mareuil, notaire; — J. Argui (f° 49). — Jean Colomb du Mirail (f° 51). — Iseult de Guiraudon, femme de maître Arnaud Medici (ou le Metge); — J. de Fargues, pour un pré à Cadaujac, au lieu des Grands-Arcins *(apud Magnos Arssinxs)*; — J. Leblanc, ou Albi, notaire (f° 58). — Jeanne de Senegat, femme de Me Jean de Cartet, médecin; — Mabile Colomb; — Marie de Saint-Symphorien, *aliàs* de Landiras, femme du seigneur de La Lande (f° 61). — Marquèse Berland, femme de P. Vigier, de Beautiran; — P. de Bosco, évêque de Dax; — P. de Boscal, pour une maison dans laquelle est une voûte sarrasine, située paroisse Saint-Paul, dans la rue du Puy-de-Malemort; — Pétrone Arrabit, habitante d'Eyzines; — P. du Casse, pour une maison de pierre dans la rue Maucaillou, où se trouve une grande voûte (f° 74). — Ramond Coronel; — Richard Withelstra, anglais, et Jeanne de Hainaut, sa femme (f° 76). — Mention de l'île de Malhorgues; — P. de Veluire (f° 81). — Étienne de La Canau, homme questal, etc... Les noms d'hommes les plus fréquents sont : Arnaud, Bernard et Guillaume; parmi les noms de femmes, on peut remarquer ceux d'Alpaïde, Alays, Assalhide, Argantia, Aude, Contor, Hélione, Mabile et Marquèse. — [Voir G. 240, fos 81 et suivants.]

II. Comptes de l'année 1410 (fos 85 à 132). — Reddition des comptes de l'archevêché pour l'année écoulée du 11 juin 1410 au 11 juin 1411, sous l'épiscopat de François II, Hugocionio, cardinal-prêtre de l'Église romaine, du titre des Quatre Saints couronnés, et archevêque de Bordeaux, par Pierre Textor, receveur général et administrateur du diocèse. — Recettes des cens (fos 85 à 94). — Recettes du grand rôle (fos 95 à 98); ce sont les dîmes inféodées. — Recettes des legs de l'année (fos 99 à 101) : Arnaud de La Roche, prêtre; Gui de Laforest, demeurant chez la dame Mabile de Colomb; Hélie Textor, chanoine de Saint-Seurin; P. Fouchier, prêtre; P. Reynaud, curé de Lugon; R. de Maucour, prêtre; Hélie Dupuch, etc. — Recettes des quartières (fos 103 à 111) : Saint-Estèphe s'appelle encore Saint-Estèphe de Calones; les paroisses de Lilhan en Médoc, Lassatz, Sainte-Sportalie, Saint-Jean d'Estontes, Saint-Clément de Coma, dans l'archiprêtré de Cernès, existent aussi comme paroisses; pas de trace de la paroisse de La Brède, sous le nom de La Brède; Haux, près de Langoiran, dans l'Entre-deux-Mers, s'appelle Fau. L'église de Lormont ne paie pas de quartières, étant propriété de l'archevêque, non plus que Gauriac et Bayon, qui font partie de la mense archiépiscopale. Les églises des paroisses de Laye, le Bois, Abzac, Savignac, La Gorse, Chamadelle, Saint-Sulpice, Coutras, la Double, l'Estelle, Porchères dans l'archiprêtré de Fronsac, sont abandonnées et désertes (f° 112). — Recettes des dîmes acensées et de la vente des blés (f° 114). — La dîme et l'agrière de Guitignan de Cussac en Médoc sont acensées pour soixante-deux guinées d'or à A. Maurin, les redevances des hommes questaux demeurant en dehors de ce compte.

Dépenses du même compte, à dater de la Saint-Barnabé, 11 juin 1410. — Composition de la maison ecclésiastique : l'official avec deux clercs, le procureur avec un clerc, le receveur général avec deux, le scelleur avec un, et deux autres officiers. — Journée de maçon et de charpentier : cinq sols. — Journée de manœuvre, huit sterlings, et de femme quatre sterlings; pour épamprer les treilles, seize deniers. Le sterling est de vingt deniers. — Frais de la copie authentique faite devant l'official (f° 126) d'une bulle du pape Grégoire XI contenant la réduction de la taxe des bénéfices, pour être adressée à Rome en mars 1411 au cardinal-archevêque. — Frais de la dépense occasionnée par le repas du dimanche avant Noël 1410, jour où l'évêque de Périgueux fit les ordinations en l'absence et par délégation de l'archevêque. — Monitoires envoyés à Libourne contre ceux qui occupent l'église et dîment sans droit, contre la volonté de l'archevêque; — lettres exécutoires pour le même objet, contre les usurpations des dîmes de Saint-Germain-du-Puch; autres lettres contre Bernard de Jalès. — Fixation, en présence des officiers de la ville de Bordeaux, des bornes de la sauveté de Lormont. On ne mentionne que le coût du voyage.

III. Comptes de l'année 1430, le siège vacant (fos 133 à 155). — Ces comptes sont en gascon, et sont rendus par G. de La Rue, archiprêtre de Cernès, receveur général et commissaire nommé à l'administration des biens de l'archevêché, le siège vacant, en vertu d'une délibération du chapitre métropolitain en date du 3 août 1430. — Porté dès le lendemain, de la Sauvetat à la maison de l'official, « *per pavor de mossen l'abat de Senta-Crotz, coma colletor de nostre senhor lo papa,* » une douzaine de pipes de vin. — Envoyé une lettre au seigneur de Montferrand, le 11 août, de la part du

doyen du chapitre. — *Nota quod die* XII *mensis augusti fuit electus dominus Petrus Berlandi in archiepiscopum.* — Il reçut ses provisions en novembre. — Gages de Pey de Paulin, capitaine de la Mote-Saint-Paixant. — Reliure des registres des cens et des quartières. — Dépenses faites sur le revenu de la « sivade », par vente de blé à mossen Pey Eyguet, à Mondot de Montferraud, à mossen Pey Berland, au doyen, à mossen Pey Maurin, au chapelain de l'évêque de Dax, au procureur du roi, au prix de quinze sols le boisseau, et à Raphaël pour les roussins de « mossen lo Dottor ».

IV. Comptes des années 1432 et 1434 (f°s 156 à 264), rendus par G. de La Rue à l'archevêque Pey Berland. — Ceux de 1432 sont, de la Saint-Augustin (28 août) jusqu'à la même date de l'année suivante, en latin jusqu'au folio 173, en gascon jusqu'au folio 187, et le reste en latin. — Les nouveaux noms qui se rencontrent dans les cens de la ville sont : Guillaume de Loupe ; — dame de Bourbon, femme de Jean de Jalès ; — Mabile des Monts, fille du notaire Géraud ; — maître Hélie Dalhayrac ; — J. Forton, orfèvre ; — Baudel, changeur ; — Trissan ; — Verdale ; — P. Arros ; — Menaud de Asta, docteur en décret ; — G. Espès, etc. On trouve dans le rôle des dîmes inféodées les confrères de la confrérie de Saint-Jean *d'Estampas*. — Dépenses de ce compte (f° 178) : « *item per* I *pecia de crabotin que mossen lo officiau me* » *disso que comparesi per escriere* I *letra a nostre senhor* » *lo Papa.* » — Mention de la fête de saint Pierre Cadègre (in vinculis?) et de celle de sainte Quitterie. — Notes particulières du rendant compte qui se déclare incapable de suffire à son office de receveur depuis plus de deux ans qu'il le tient. — Cens du petit rôle de 1432 : Bernard de Garos, marchand ; — le maire de Bordeaux, pour une maison à côté de celle de J. Colomb, laquelle fut autrefois à Guillaume Aymeris ; — Escolan ; — J. Colomb, de la rue Saint-Jacques ; — J. Monadey ; — Gaudet, Gasteuil, de Mausse, de Perrières, notaires publics ; — Aymar et Pelegrin Pesset frères, pour la dîme d'Artigue-extremeyre, que Géraud, défunt archevêque de Bordeaux, avait achetée d'Ayquelin Furt ; — Isabelle de Sainte-Colombe et le maire de Bordeaux, chacun pour moitié d'un emplacement, ou *sou* : « *totum illud sou, seu casale, sive plateam, etc.* » — Inventaire des documents représentant les titres de l'archevêché pour les cens des paroisses de Sainte-Colombe « qui sont dans le quatrième carton en entrant » dans le chapitre, à gauche, » et de Sainte-Eulalie de Bordeaux, « qui sont au cinquième carton » (f°s 204 à 213) ; on voit cités les noms suivants : Gaillarde du Boys ; — Arn. de Botaric ; — J. de Vendôme ; — J. Furt ; — Isabelle de Combrailles ; — A. Peletan ; — Étienne de Quinquestone ; — Jamart ; — Thomas de Bulton ; — P. Taillefer ; — Hosten ; — Pierre Eyquem, celui-ci pour une maison au vieux puits du Hâ ; — Flos de Joe ; — G. de Primet ; — Pailhas, etc.

Comptes de 1434 (f°s 257 à 264), rendus à l'archevêque Pey Berland par P. et J. de Meyre, de novembre 1433 à novembre 1434, des différentes dépenses de l'archevêché concernant particulièrement le transport, le débarquement et l'embarquement des vins : deux barriques portées à l'hôtel du chanoine d'Angleterre (?) ; — « un barricot acheté pour mettre les *agras* que vous, » Monseigneur, devez transporter en Angleterre ; » — emballage de merlus expédiés par l'archevêque au cardinal de Foix, etc.... — La journée de vigne, par homme, est de onze sterlings. Une main de papier en vaut sept.

V. Fragments de comptes des années 1383 à 1393 (f°s 214 à 343), intercalés entre les deux comptes précédents. — P. Embaut, official, en présence duquel sont données aux enchères les dîmes à acenser : d'Ivrac, à Arnaud Constantin, prêtre, pour trois guinées (guyanes) d'or et quinze sols ; — de Mélac, à J. André, de Floirac, pour huit guinées ; — de Quinsac, enchéries successivement à deux cent cinquante, deux cent soixante, deux cent soixante-cinq guinées par P. Galan, marchand, Arnaud du Bouscat, et J. Blanc, paroissien de Saint-Michel ; adjugées pour deux cent soixante-dix à une société formée d'un prêtre et de deux marchands. Les soumissions paraissent signées de deux témoins et de l'adjudicataire ; — de Lormont ; — de la chapelle de Montuzet, etc., etc. — Compte des arrérages de l'année 1383 (f° 218), rendu par P. de Valle, spécialement des cens de ville, dont la cote varie d'un sou à cinq. Il est fait cependant mention des arrérages dus et payés par la dame India de Beautiran, vingt livres ; — par P. de Germignan et ses associés, neuf livres ; — par la dame d'Arbanatz, pour la dîme de Portets, cinquante sols. [Ces papiers ont le filigrane du XIVe siècle : les deux cercles traversés d'un trait ; et les comptes qui suivent immédiatement (f°s 220 à 243), et qui paraissent être le relevé d'une taxe sur les bénéfices du diocèse, doivent être, tant par la forme de l'écriture que par le filigrane de la main gantée, attribués au XVe siècle. C'est ce qui peut servir à expliquer l'intercalation au milieu des comptes de l'archevêché de Bordeaux de l'article suivant, relatif à l'évêché de Poitiers, mais qui est aussi le relevé d'une taxe sur les bénéfices.]

VI. Fragment d'une taxe des bénéfices sur le diocèse de Poitiers (f°s 243 à 256). — Il comprend les paroisses des

Digitized by Google

archiprêtrés : de Rom, dix-huit; — de Lusignan, vingt-cinq; — de Melle, soixante-douze; — de Sanxay, vingt-six; — de Saint-Maixent, quarante-deux; — d'Exoudun, vingt-huit; — de Thouars, soixante-sept; — de Partenay, cinquante-quatre; — de Loudun, quarante-neuf; — de Mirebeau, vingt-trois; — de Châtellerault, quarante-cinq; — de Mortemer, vingt-huit; — de Saint-Pierre-de-l'Absie, *aliàs* Dissay; — *(archipresbyteratus Sedis)*, vingt-quatre; — de Lussac, vingt-quatre; — de Montmorillon, trente-six; — de Faye-la-Vineuse, trente-deux; — de Chauvigny, neuf; — d'Angle, huit; — de l'officialité de Niort, six; — de la cité de Poitiers, vingt-quatre églises paroissiales.

VII. Compte des oblations présentées au tombeau de Pey Berland, en 1478 (fos 264 à 272). — C'est l'écolâtre de la cathédrale, Hélie de La Ville, qui est chargé par le chapitre de recevoir les oblations en cire, en argent, en dons de diverse nature qui sont faites sur le tombeau du défunt archevêque Pey Berland, dont le total pour l'année est de deux cent quarante-quatre francs, six ardits; il est réparti entre la fabrique Saint-André, les pauvres de l'ancien archevêque, les œuvres de charité; une part sert à l'établissement d'un tronc devant le tombeau, et aux frais du double anniversaire du défunt, le 19 janvier et le 20 mai, jour de la Saint-Urbain.

VIII. Compte rendu par les exécuteurs testamentaires du chanoine Arnaud de Rival, en 1489 (fos 274 à 291). — Administration de sa succession, paiements, dons, legs et aumônes. — A Arnaud de Pontac, marchand, pour sept aunes de drap noir à faire des robes de deuil à maître Bernard de Rival et à Raymond de l'Abbaye, oncle et cousin du testateur, ainsi qu'aux autres parents et serviteurs. Raymond reçoit, outre cent francs pour achever ses études, un livre appelé *Henri Looyt,* qui est dans le cabinet de travail, et un volume imprimé dont le titre n'est pas rapporté; — à Jeannot de Crabey, paroissien de Cambes, pour l'indemniser de quelques dépenses faites au nom de Guillaume, neveu du testateur, six francs, et à Georges de Rivière, maître des écoles de Cambes, pour l'enseignement donné à son neveu, un franc; — à J. de Maisonneuve, clerc, vingt francs pour continuer ses études; — à Bernard d'Amville, clerc étudiant très pauvre, cinq francs pour continuer ses études; — à Bernard de Rival, curé de Blanquefort, oncle du testateur, cent francs en reconnaissance de l'éducation et des soins qu'il en avait reçus dans sa jeunesse; — à Antoine d'Amville, étudiant en droit civil, trente francs pour qu'il puisse continuer son cours, et un ouvrage de *maître Saliceti, super codice,* en quatre volumes; — pour l'acquittement d'un vœu à Notre-Dame de Montserrat et du Puy, quarante francs à celui qui fera le voyage, et pour un autre vœu à Notre-Dame de Créon, un franc et un cierge de quatre livres; — à maître Bernard de Lanture, procureur du collège Saint-Raymond de Toulouse, où le défunt avait été élevé, cinquante francs; — à la fabrique de Saint-Martin de Cambes, trente francs pour avoir un calice; — legs divers aux hôpitaux Saint-André, Saint-Seurin, Saint-Esprit, Puchmoton, Saint-Jacques, Sainte-Croix, Bouglon, du Carmel et aux couvents des Dominicains, des Carmes, des Franciscains, des Augustins, des Augustines et des sœurs Menudes; — à Bertrand du Meystre, en dédommagement d'un certain dommage que le défunt lui avait causé dans sa jeunesse, quatre francs; — aux chapitres et aux fabriques Saint-André et Saint-Seurin, à chacun deux cent cinquante francs, et aux fabriques, quarante francs à chacune; — au procureur du cardinal nommé pour lever la taxe des subsides dus par les bénéfices du diocèse, à raison de l'élévation au cardinalat de l'archevêque de Bordeaux : le testâteur paie six francs, en qualité de curé de Cambes; — à maître de Tindo, chanoine de Saint-André, une certaine somme représentant la valeur d'un livre prêté par lui au défunt, lequel ne s'est pas retrouvé dans sa bibliothèque; — à la famille, quatre cents francs en divers dons et legs; — à quatre jeunes filles pour se marier, vingt francs. — Dépenses de la fonte d'une cloche que les exécuteurs testamentaires ont fait faire à maître Michel Lemasson, fondeur; fourni soixante-deux quintaux de métal, dont dix de cuivre blanc roset, et deux d'étain; façon du fondeur, cent soixante francs: en tout: douze cents francs.

IX. Comptes de 1462-1464, jusqu'à 1476, avec de nombreuses lacunes (fos 291 à 324). Noms des nouveaux acquéreurs, ou tenanciers des maisons de Bordeaux qui doivent les cens à l'archevêché : Bertrand le Piochel, B. de Lescotière, J. de La Salle, le notaire A. de Rouen, etc..., et des habitants de Bordeaux, parmi lesquels J. Rostan, Fortin, Bec, Monadey, de Sainte-Colombe, G. de Lestona, J. Verdalle, B. de la Gourgue, de Saint-Médard, J. de Caupène, P. de Tartas, etc. — Confrontations et dépendances de l'hôpital Saint-André (fos 295 et 296). — L'archevêque tient et possède (fo 297) trois grandes maisons et tout l'emplacement derrière l'église Saint-Paul, qui sont trois fiefs ayant appartenu à feu Raymond de Cussac; les maisons contiguës à l'église sont aux prêtres J. Jaussen, Bernard de La Naude, G. Vet, et à Pierre Berland, habitant d'Avensan en Médoc, et à un autre Berland, habitant de Mérignac; tous les deux parents et héritiers de l'archevêque; leur

Digitized by Google

maison touche à la Devize. — Mention (f° 315) du château *neuf* du Hâ.

X. COMPTES DES ANNÉES 1543 ET 1556. (f°s 325 à 409). — Comptes de 1556. — Registre des cens de la ville : Sereine de Verteuil; — Étienne de Maisonneuve; — le conseiller de Pontac; — de Guérin; — Gauffreteau, tous les trois, rue Sainte-Eulalie. — Maître Jacques Raoul, juge de la Rigueur; — Louis de Pontac, secrétaire du Roi, doit, au lieu de noble Arnaud de Pontac, son père, pour la maison du Petit-Cahernan, qui « souloit » être de Jean de Bonnegarde, cinq sols tournois; et Monsieur Me J. de Pontac pour l'autre maison attenante, le même prix de cinq sols tournois. — Hanric Mousset, lieutenant du capitaine du guet, demeurant devant les Carmes, au lieu de Marie Cochery, pour la maison qui fait le canton du Cahernan, et « souloit estre hospital » au temps passé. »

Cens et rentes de 1543. — Demoiselle Marguerite (f° 327) de La Rochechaudry, veuve de Jean de Rostaing; Louis et Ramond de Rostaing; — les héritiers de feu P. Guilloche; — Monsieur Me Gaillard du Mung, conseiller du Roi, au lieu de Me Guillaume de Bordeaux, lui-même au lieu de noble homme Pierre de Bordeaux, son père, trois sols six deniers tournois; — Jean de Bordeaux, seigneur de Livran; — Me Antoine Pagan, prieur du collège Saint-Raphaël; — Monsieur Me « De Quercie, » conseiller en Parlement; — M. de Rubran, procureur audit Parlement; — M. Dominge, conseiller au Parlement, au lieu (et emplacement d'habitation) de Me Guillaume de Bordeaux; — M. le greffier Pontac (f° 335); — les héritiers Piochel; — Marguerite de Pichon; — J. Toudouet, curé de Saint-Paul; — le prieur de Saint-Raphaël, au lieu de J. Gayral, prêtre, pour une maison qu'il tenait de J. Constantin, prêtre de Bordeaux; — J. de Jehan; — F. Lespiault; — Mancaut, conseiller du Roi; — Pey Eyquem, *aliàs* Taudin; — Clinet de Chaumont, sieur de Labatut, conseiller du Roi (f° 343). — Monsieur Me Jean de Pontac, notaire et secrétaire du Roi, et greffier du Parlement; — J. de Ferron, Duchalard, de Monsnier, conseillers au Parlement. — J. d'Ybarolla; — en la paroisse Saint-Seurin, devant l'église Saint-Germain, et près du portail, Béraud, avocat en Parlement; — Gay, conseiller au Parlement; — Marguerite de Setze (f° 369); — J. de Martin; — Me Geoffroy de Balzac; — Olivier Crébit, chapelain, doit « cinq escults vieux du coing du roy Phelipes de France »; — J. Belcier, fils de M. le bayly de Bergerac; — J. Duhalde, marchand; — la présidente Carle, fille et héritière de feu Baudinot Constantin; — les héritiers de feu Arnaud Miqueu; — Martin de Losa; — J. de Bèze, *aliàs* l'aventurier; — G. de Brach; — Poton de Ségur, seigneur de Francs; — Me Joseph de La Chassagne, procureur du Roi en Parlement; — Richard Pichon, marchand de Sainte-Colombe; — Jeanne Duforn, femme de Grimond Eyquem; — dame Jacquette Audron de Lansac; — J. de Ferrand, seigneur de Livran; — Me Peyrot Gaufreteau, avocat en Parlement, et M. Gaufreteau, chanoine de Saint-Seurin.

XI. COMPTES DE 1563 ET DE 1564 (f°s 410 à 496). — Recettes des agrières, dîmes et cens de l'archevêché, sous l'épiscopat de Mgr le cardinal Du Bellay. — J. de Lespiaut; — B. de Campet; — J. Houel; — Nicolas de Blaignan, seigneur de Monadey; — Marie de Bordeaux, damoiselle; — Valérie de Baleste (f° 429). — Dame Marguerite de La Rochechaudry, veuve de J. de Rostaing; la régente (directrice d'école), tient d'elle en sous-location une maison; — les héritiers de feu P. Guilloche; — les Pontac; — le sieur de Malus; — Lestonnac; — P. Colomb, procureur en Parlement; — Vincent de Yver; Pélegrin d'Arragon; — G. Greyly d'Arsac, chevalier, pour son fief de Queyries; — G. de Brach; — J. de Pontcastel; — Gaufreteau; — Dupuis, etc.

G. 242. (Registre.) — In-4° français, 776 feuillets, papier. Reliure en fort carton du XVIIe siècle.

1537-1590. — COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Ce registre comprend : I. Agrières, dîmes et cens de 1537 à 1545 (f°s 1 à 61). — II. Cens et rentes de Bordeaux de 1560 à 1564 (f°s 62 à 605). — III. Agrières de Lormont en 1577 (f°s 603 à 660). — IV. Comptes généraux de 1580 à 1588 (f°s 663 à 770). — V. Agrières de Lormont en 1590 (f°s 772 à 776).

I. AGRIÈRES, DIMES ET CENS de 1537 à 1545. — Elles sont exprimées par les redevances au quint, au septain du vin *collat;* quelques tenanciers doivent « le questau ». Mention de la fontaine de Trompette, à Pissebouc. La rue des Caperans est formée presque en totalité des fiefs des chapellenies (f° 12). Doivent les cens et dîmes : J. de Marsis, avocat en Parlement; — Jacquette Constantin, damoiselle; — Arnaud de Saugues; — Catherine de Vivier, veuve de B. Duprat, dit le questau; — J. Militis (f° 31). — Dépenses de la récolte des dîmes, et du foulage et pressage des vins (f° 30). — Redevances de 1544 : l'hôpital et les *condonati* de Saint-André; — le prieur de Saint-Raphaël, pour le grand jardin qu'il tient devant le collège, et pour la maison ayant appartenu à messire J. Gayral, et auparavant au prêtre J. Constantin; — J. Leber, chanoine de Bazas (f° 37); — presque toute la paroisse Saint-Paul, et particulièrement la rue de Mimizan, est tenue

Digitized by Google

par des chanoines, bénéficiers ou chapelains. — Dans la paroisse Saint-Christoly, maître de Moncault, conseiller du Roi ; — Clinet de Chaumont, sieur de Labatut (f° 39); — J. Pontac; — J. Bobusson, recteur (curé) de Cantois; — Me Guy Banier, avocat. — Dans la paroisse Saint-Seurin, René de Rostaing, sieur de Ferrade (f° 44); — Étienne Gaufreteau; — Monsieur Me Le Guay, conseiller du Roi en sa cour, à Paris (f° 49, v°); — Me Nicolas Bouhier, tiers président, etc.... — Cens divers : à Campeyraud, *aliàs* Saint-Laurent, le seigneur Jehan Duhalde, marchand (f° 54, v°); — la présidente Carle ; — Monsieur Me Nicolas de Bidel ; — le seigneur P. de Bèze, *aliàs* « l'Adventurier » ; — le seigneur Jean de Pontcastel, marchand; — J. de Jehan, dit le Catalan; — Me de La Chassagne, abbé de Bourg; — Jeanne de Guilloche, veuve de Mangon de Larripau, marchand de Sainte-Colombe; — Me P. Leberon, syndic de l'hôpital Saint-André (f° 61); — Me Guillaume Gaufreteau, avocat en Parlement, habitant sur les fossés des Tanneurs.

II. Cens et rentes de Bordeaux de 1560 à 1572. — S'en » suivent les cens et rentes dus à très révérend père en » Dieu, Monseigneur l'archevesque de Bourdeaulx. » Ce sont les mêmes noms de tenanciers que ceux du registre précédent G. 240, plus les suivants : N. de Sales; — Me Pierre Maillard de Bordeaux, fils de noble homme P. de Bordeaux; — J. de Bordeaux, écuyer, seigneur de Livran; — Arnaud de Lestonnac; — Richard Pichon ; — Raymond de Hardène ; — Me Étienne Rondier, prêtre; — Me P. de Quercu, dit de Jaulne, conseiller à la cour; — L'Aventurier de Saint-Seurin ; — le sire Jean de Condières (f° 71); — Thomas Carte (f° 81) demeurant sur les fossés des Tanneurs ; — Hilaire de Magny, maître boulanger ; — les Dames Recluses (86); — messire Germain Ducourneau, procureur « des Ames Saint-André », au lieu de Me J. Belcier, fils de M. le bailli de Bergerac (f° 91); — Messire Pélegrin d'Aragon, prêtre ; — les gens de Guitinhan doivent leur prévôté au lieu de leur dîme (f° 106); — Monsieur Me J. de La Randonette, trésorier de l'archevêché, pour la dîme de Guillos et du prieuré de Courgas ; — Monsieur Me Jacques de Pontac, prieur de Belin, pour les dîmes de Salles et de Mios; — Me Goulard de Fite, prieur de La Rame, près Langon, diocèse de Bazas, pour la dîme qu'il prend en la paroisse de Léojats, et du Got [Villandrault] au diocèse de Bordeaux ; — le chapelain de Saint-Pierre de Lussac, annexe de l'abbaye de Faïze; — Marguerite de Loupe Gaufretelle; — Me de Feydieu, conseiller au présidial, au lieu de « la régente » qui tenait ce bien de la dame de La Roche Chaudry (f° 118); — les héritiers de feu J. de Gères, pour ceux de feu P. Guilloche ; — la dame de Salles, au lieu de la famille de Pontac; — Bran, procureur en Parlement, pour une maison de la rue Mimizan acquise par lui de la fabrique de l'église Saint-Paul, en échange de l'emplacement du cimetière Saint-Paul (f° 126); — une religieuse de Sainte-Claire, pour la moitié d'une maison dans la rue de Malemort; l'Aventurier de Saint-Seurin l'a achetée pour deux cents francs bordelais ; — Marie de Chaumont, damoiselle, femme de B. Arnoul, conseiller du Roi, au lieu de Joachim de Chaumont, seigneur de Labatut; — Marie Forthon, rue des Ayres, pour une rente de six livres mise sur sa maison par feu Pey Berland, archevêque [au nom du collège Saint-Raphaël]; — Dame Marie Bourtube, veuve de Me Nicolas de Boyer, conseiller du Roi et tiers président au Parlement; — Mention de l'église Saint-Germain, dans la paroisse Saint-Seurin (f° 141); — les religieuses de l'Ave Maria; — Marie de Noailhes, tutrice de J. de Lamotte; — R. de Pichon, marchand de Sainte-Colombe; — Jeanne Dufour, femme de J. Grimon Eyquem (f° 186); — la présidente Brignon (f° 194). — Agrières et dîmes des vins en 1560 (f°s 202 à 218) : à la fin du cahier se trouve la pièce suivante d'Anacréon [de la traduction d'Henri Estienne, qui venait de paraître en 1554. Note de M. Dezeimeris].

Fœcunda terra potat,
Hanc arboresque potant;
Et potat æquor auras
Phœbusque potat æquor,
Ipsumque Luna Phœbum.
Quid ergo vos, sodales,
Potare me vetatis?

Agrières et dîmes des vins en 1561 (f° 219). — P. Ducarpe : — Me Jérémie Mosès; — « La vigne du pape » Clément a esté vendangée le 12 septembre, et entré » ledit jour dans la ville par permission de MM. les jurats » et n'avons fet que douze barriques, où le vigneron a » eu la moitié (f° 230); » — J. de Villac, dit Monsieur de Bordeaux : c'était le bourreau de la ville; — Pelegrin d'Aragon, appelé Peregrin du Dragon, etc. — Cens de l'année 1563 et comptes des vignes : vendange de la vigne du pape Clément (f° 282). Vendange de cette vigne en 1563; il y a eu en tout, vingt barriques (f° 305). — Vendange de la même vigne, le 8 septembre 1566; vingt-quatre barriques (f° 347); — vendange de 1567, vingt-quatre barriques (f° 401); — L. Dutour, visiteur de la rivière; — Étienne Bernard, maître cordonnier; — Me André de Beauclerc, armurier (f° 367);

Digitized by Google

— Bouard; — P. de Soley, parcheminier; — Jeanne Eyquem, femme d'Eymery Chevalier, clerc de feu le président Fauguerolles. — « La vigne du pape Clément, » en deux pièces, dont l'une est près le moulin à vent, » contenant douze journaux à bœufs : ledit J. du Taudin la fait à moitié; Monseigneur paie le carrasson » chescun an, et ledit du Taudin est tenu la faire » vendanger, et porter la vendange, à ses dépens, à » Bordeaux : il lui est baillé cent cinq sols pour ches- » cun an. Il y a eu la présente année vingt barriques, » et une pour l'ouillage, dont le vigneron prend la » moitié du tout » (f° 426). — Agrières et dîmes de vins de 1570 à 1574 : Alison Saige, femme de G. Hustin; — la vigne du pape Clément (f°s 452 et 503), elle a donné huit barriques en 1572; en 1573, vendangée le 23 septembre, elle a donné dix barriques en tout (f° 530); en 1574, vendangée le 20 septembre, elle donne en tout dix barriques. — Mention de la tour *de Andrato*, *aliàs* Saint-Georges, aux Chartrons; — P. Lescot (f° 535), au lieu de Macé Conge, au lieu de Me André de Beauclaire, armurier, mari de B. de Luce, demeurant dans la rue Sainte-Catherine; — Jacques de Makanan, seigneur de la Salle de Bruges; — Me J. de Poyferré, procureur en Parlement; — Me Sauvat; — Me Simon de Malcran, prieur du collège Saint-Raphaël; — Me Philiparie, auditeur de Mgr l'archevêque; — les héritiers Clinet de Chaumont; — le prieur d'Yersac, diocèse de Saintes (f° 576); — Monsieur Me Jean Rousseau, docteur en médecine; — Me de Gaufreteau, conseiller en la cour; — Madame la sénéchale, pour les vignes qu'elle tient près le portail Saint-Germain; Mlle de Vergoing; — Marie de Loupes (f° 605).

III. Agrières de Lormont en 1577. — [Voir plus haut (f°s 197 à 219), un cahier des agrières de Lormont, intercalé.] — C'est le nombre des agrières appartenant au seigneur archevêque, en sa paroisse de Lormont, Entre-deux-Mers, commençant le jour de la Saint-Barnabé, qui est l'onzième du mois de juin en l'an 1577. — Tenanciers : Maurin, sieur de La Lande; — Fau; — Madronnet; — Mosnier, notaire; — Furt; — Fillastre; — Ychon; — Sybille de Maubourg; — le sire Arnaud Salomon, hôte du Lion-d'Or. — Toutes ces agrières, tant celles de Bordeaux que celles de Lormont, sont au quint et dîme, à trois sols de garde, deux deniers de terrage, et à dîner [*procuratio*]. — En 1577, la vigne du pape Clément a donné six barriques, deux tiers.

IV. Comptes généraux de 1580 à 1588. — Comptes des blés donnés au boulanger et au moulin pour la consommation de l'archevêché et pesés par pierre et caillou; les deux grosses pierres qui servent de poids, font équilibre à un boisseau de froment [du poids actuel de cent vingt livres]. « Le premier dudit moys, mis au molin » douze boisseaux un quart froment pesant, chacun, les » deux grosses pierres et le caillou » (f° 691). — Cahier du sceau commencé le 6 juillet 1586. — Comptes de détail des ventes et dons de grains aux couvents et aux particuliers, Madame de Montferrand, vicomtesse d'Uza; Demoiselle de La Rivière; — Madame de Nesmond, M. de Citran, M. de Lescoux. — État de la recette des lods et ventes (f° 757); — le taux du droit de mutation est de douze pour cent, dont l'archevêque relâche le tiers : une maison de cent cinquante écus ne paie que trente-sept livres dix sols, au lieu de cinquante-six livres. — Recettes de rentes : P. de Malus, maître de la Monnaie; — La Loubière; — la dîme de Saint-Aignan, Galgon et Pérac, est affermée sous contrat au grand sénéchal, pour la somme de quatre-vingt-neuf livres; celle de Fargues, au trésorier Pontac; les lins de Lormont sont donnés à lever à P. Robert, cordier, qui en doit rendre compte; le revenu de Lormont en vins, blés et agrières perçu directement en la main de l'archevêque. Les quartières de Buch rendent quatre cent vingt-quatre livres; celles de Born, deux cents; le revenu de Caudrot, trois cent cinquante.

V. Agrières de Lormont en 1590. — Les vignes sont tenues au sixain, six ardits de garde, deux deniers de terrage, et à dîner *(procuratio);* parmi les hommes qui baillent garde comme représentant du tenancier, se trouve J. du Villa, pour les juges et magistrats Casaubon, Pontac et Jehan; — le sire Mathurin Salomon, maître du *Lyon d'or*.

G. 243. (Registre.) — In-4°, papier, français, 736 feuillets. Reliure du XVIIe siècle.

1495-1615. — Comptes de l'archevêché. — Terrier de Lormont. « S'ensuit le double du terrier des rentes » dues à Monseigneur de Bordeaux, en la juridiction de » Lormont, *sivè* Ambarès » (f° 1). — Frère Bernard Barquis, prieur de Sainte-Catherine de Lormont, doit six sols de rente pour une pièce de vigne et aubarède sise à l'Ermitage Sainte-Catherine; — Marguerite Vidaut, damoiselle; — Aristote Beaugendre; — messire Jean de Haultmont, curé de Saint-Remy de Bordeaux. Rentes et agrières [Voir G. 242] : la veuve de J. de Montclar; — dame Jaquette de Lestonnac, mère et tutrice de ses enfants et de feu P. Pichon, son mari; — Me de Ciret, conseiller en la cour; — J. de Machicourt. — Rentes de 1560 à 1565 : Escot; — Ychon, juge de Lormont; — N. de Melon, procureur en Parlement, etc.; — Me Arnaud de Malleville, prêtre recteur d'Izon

Digitized by Google

(f° 174), au nom et comme substitué de Grégoire d'Anglades, seigneur du Cos, maître d'hôtel et procureur de l'archevêque. — Mention du chemin de Lormont au Guâ. — Messire Marsault d'Arpalange, prêtre. — Agrières de 1568 à 1572 (f°s 219 à 242). — Recettes des lods et ventes, signées Pécaray de Montrigaud, en 1572. — Agrières des vins pour 1573 jusqu'en 1577 (f°s 328 à 403).

Terrier de la fabrique de l'église de Saint-Martin de Lormont, formé des reconnaissances féodales passées par les notaires : J. Bernier, Lirault, Fillastre, Malle, Peyron, G. de l'Épine, Militis, Bernard, Mosnier, au milieu du XVIe siècle, et dressé en 1608 par les notaires Delafoye et Moureau (f°s 404 à 663). — Fiefs reconnus dans la paroisse de Bassens : à Maufourat, ou Salazart, à la Gravade, à Font de Pic, à Puchpelat, à Plapa, au Dac, etc. — Fiefs reconnus dans la paroisse de Pompignac : le Maine de Cordes, le chemin de Manillan, Fontaneyre : une mesure de superficie s'y nomme un « lignol ». — Fiefs dans la paroisse Saint-Romain de Cenon : le Luc, le Puch Sainte-Marie, Samathan, etc. — Fiefs dans la paroisse de Quinsac d'Ambarès; — au cap de *la vie Bruneau* (Brunehaut) (f° 545), plus connu sous le nom de chemin de la Vie. — Vente judiciaire d'un bien de mineurs, situé à Lormont, pour acquitter les legs des père et mère décédés, L. de Fortage, seigneur de la maison noble du Puch, en terre gasque, et dame Marie Miquau; le curateur est l'oncle, Bernard du Vern, habitant de Pissos en Bazadais, époux de demoiselle Anne de Fortage. — Pouvoir de mandataire général donné par R. de Lande, en son nom et à celui de « son ante ». — Noms divers : M. de Malbert : — Goudin Grospilhau, écuyer; — B. de Massey, juge de la juridiction de Montferrand (f° 560); — Jacques Barré, juge ordinaire de Lormont; — J. Militis, clerc du diocèse de Limoges (f° 580) et notaire ecclésiastique à Bordeaux; — G. de Lépine, prêtre et vicaire de Lormont; — J. de Favols, écuyer; — Godifer Dugua, notaire.

Reconnaissances de fiefs pour la confrérie Saint-Sauveur, érigée dans l'église de Saint-Martin de Lormont (f°s 587 à 595).

Agrières des blés de l'archevêché en 1614 (f°s 664 à 679). — Liève des rentes et menus cens payables à Lormont.

G. 244. (Carton.) — 64 pièces, papier.

1546-1789. — COMPTES DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Recettes des reconnaissances de rentes appartenant à l'archevêque de Bordeaux, des années 1566 à 1589, qui sont au terrier rouge de Castaigne. [Ce sont les mêmes noms de tenanciers que ceux des articles précédents, G. 241 et 242, plus ceux de] : demoiselle Jeanne de Piochel, veuve de François de Mons, notaire et secrétaire du Parlement; — Marguerite Pichon, damoiselle, veuve de Guillaume de Lestonac; — damoiselle Marie Boursier, veuve du tiers président Bouhier; — Messire J. de Saint-Martin, curé de la Majestat; — Fr. Matagot, maître maçon; — Étienne Batut, fondeur de cloches. — Comptes rendus des frais faits pour remettre en état la maison de Bellebat, appartenant à l'archevêque (1651), et des dispenses ordonnées par lui pour cause de libéralités : à M. Lombart, page de Monseigneur, au maître-d'hôtel Lamy, à M. Cors, son aumônier; achat d'un carrosse pour quatre cents livres; « le 26e juin 1651, » j'ay donné à M. Descayrac, procureur en la cour, la » somme de quatre-vingt-dix livres par commandement » de mondit seigneur, et ce, pour payer les boucquets » que Monseigneur a baillés à MM. du Parlement. » — Comptes de 1660, rendus par Mathurin Sauvestre, receveur général de l'archevêque Henri de Béthune. — Le boisseau de froment est vendu sept livres. « Plus, » reçu de M. de Tustal, pour rente constituée sur tous » ses biens, la somme de cent vingt-sept livres, sans pré- » judice de plus grande, qu'il doit annuellement pour » plus value de l'échange fait avec défunt Mgr le cardi- » nal de Sourdis comme archevêque de Bordeaux, de la » baronnie de Calamiac et d'un bourdieu de Tustal dans » l'enclos de la Chartreuse. » — Afferme de Montravel, cinq mille huit cents livres; de Lormont, quinze cents; de Caudrot, six cents; de Coutures, deux cent soixante-dix. La recette totale s'élève à trente-huit mille deux cents livres, et la dépense à quarante mille cinq cents; il y est fait mention de Labatut, l'entrepreneur du dessèchement des marais de Bordeaux, contre lequel assignation a été donnée au Grand Conseil, et de Mgr l'évêque du Puy, comme ayant reçu, de l'ordre de l'archevêque, quatre cent quinze livres en don. — Comptes de 1661. Ce sont les mêmes que les précédents. On remarque dans la dépense les sommes adressées par lettres de change sur divers banquiers à l'archevêque étant à Paris d'avril à juillet. Acheté au baron de La Rivière, en Fronsadais, seize barriques de vin pour le prix de quatre cent cinq livres; au sieur Lagunegrand, onze barriques du vin de Macau pour deux cent quarante-six livres; un tonneau du vin de Lormont se vend cent livres. Les réparations du château de Lormont ont coûté, cette année, quinze mille livres.

Comptes de 1662, rendus par Mathurin Sauvestre,


Digitized by Google

vicaire général. — Recettes des blés : trois mille boisseaux de tous grains, dont une partie a été acquittée en argent, à raison de dix livres le boisseau de froment, huit le boisseau de seigle et six le boisseau de millet. — Recettes en argent sur diverses cures, dénommées dans les comptes précédents. — Recettes des dîmes inféodées : le président Le Comte, pour la paroisse de La Tresne ; — M. de Pommiers, président aux Enquêtes, pour la dîme de Lados ; — le greffier de Pontac, à Bautiran ; — la comtesse de Noaillan ; — le conseiller de Gascq, à Portets, etc. — Recettes des lods et ventes de l'année et droits de prélation : neuf cent cinquante livres. — Recettes des fermes en argent, vingt-deux mille livres. — Recette générale de tous les articles : trente-sept mille cinq cents livres. Dépenses totales, quarante-trois mille livres. [Une partie des mémoires de fournisseurs se trouve ci-après.]

Compte particulier de l'archevêque Henri de Béthune, dans lequel se trouvent cependant des articles qui rentrent dans le compte général. Il est rendu pour les années 1662 à 1667 par le chanoine de Saint-Émilion, P. Dussaussoy, chargé par l'archevêque de ses affaires comme abbé de Cormery (Indre-et-Loire), et de ses procès à Paris comme archevêque de Bordeaux, contre le marquis de Sourdis, le conseiller Taranque, les tenanciers de Cormery, le curé de Crognon (Gironde), les Chartreux de Bordeaux, l'hôpital Saint-André, le chapitre Saint-Seurin, l'évêque de Bayeux, l'évêque de La Rochelle, les pillards de la terre de Montboyer et de celle de Montravel, en Saintonge. Envoi de livres de Paris : « *Item*, pour envoi des gazettes plusieurs fois par » mois. — *Item*, pour deux grands in-f°s, sans reliure, » impression de Vittray. — *Item*, au sieur Dubois, » relieur, pour la reliure de deux grandes bibles in-f°, » impression de Vittray, douze livres ; — *Item*, pour un » livre in-4° qui est *La vie du B. Dom Barthélemy des* » *Martyrs*, archevêque de Braga en Portugal ; — l'*Abrégé* » *de l'histoire des Rois de France*, par M. l'abbé de » Villeloing ; — le *Traité de Pise fait entre le Pape et le* » *Roi* ; — un *Édit de suppression de plusieurs offices* ; — la » *Déclaration du Roi contre les Jansénistes* ; — la *Bulle de* » *la légation*, la *Relation de l'entrée de M. le Légat*, et *un* » *poème français sur ladite légation* ; — deux exemplaires » en feuilles de l'*Imitation de Jésus-Christ*, impression de » Gauteux, très grand papier, et un exemplaire aussi en » feuilles de : *La perpétuité de la foi de l'Église touchant* » *l'Eucharistie* ; — Envoi des gazettes et spécialement » d'un numéro extraordinaire contenant la *défaite du* » *Turc* ; — l'*Examen des privilèges de Saint-Germain-* » *des-Prés*, composé par M. de Lannoy ; — un livre du » P. Saint-Jure, jésuite, et un autre de M. Ollier, — » deux exemplaires en feuilles des *Méditations* du » P. Saint-Jure, et deux exemplaires, aussi en feuilles, » du *Combat spirituel*. — Le 25 janvier 1665, donné au » secrétaire de M. l'avocat-général Talon, pour son droit, » en lui baillant le sac de Monseigneur contre le sieur » Gillart, trois livres ; — le 3 février, au secrétaire de » M. l'avocat-général Bignon, pour son droit, en lui » remettant le sac de Monseigneur contre le sieur » Gillard, un écu ; — le 5, au secrétaire de M. Regnard, » conseiller, en retirant de lui un sommaire contre » Mgr l'évêque de La Rochelle, un écu ; — le 14 mars, » payé cinq cents écus à M. Justice, intendant de M. Le » Pelletier, château de Poissy, à valoir sur les arrérages » de rentes dus à M. Le Pelletier ; — le 1er juillet, » envoyé à Monseigneur, à Pontoise, un paquet de » lettres de l'évêque de Tulle ; — donné quelqu'argent » au crocheteur qui a reporté la *Visitation* et ornements » prêtés à Monseigneur pour le sacre de Mgr l'évêque » du Puy ; — le 10 août, fait apporter quatre tableaux » appartenant à Monseigneur, du logis de Mgr l'évêque » du Puy, au collège Saint-Michel, et le 24 septembre » fait reporter les quatre tableaux de Monseigneur du » collège de Saint-Michel, en son hôtel, rue du Colombier, au faubourg Saint-Germain. » — Voir plus bas : Mémoires de fournisseurs.

Comptes de 1666, rendus par Étienne Pascault, notaire royal de Bordeaux : mêmes recettes (trente-huit mille vingt livres) que les précédents comptes ; dépenses : trente-neuf mille cent soixante-seize. — Comptes de 1668, par le même ; recettes : trente et un mille cent trente ; dépenses : trente-huit mille six cent soixante livres. Le boisseau de froment en vaut sept.

Registre journal des recettes de 1718 à 1720, tant en argent qu'en billets de banque ; ceux-ci sont de mille, cent, cinquante et dix livres, entre le 3 mai et le 29 septembre 1720. Les lods et ventes paient dix et demi pour cent. Le tonneau de vin du haut crû de Beauséjour se paye trois cent vingt-cinq livres, le bas crû, deux cents. Le tonneau de la vigne du Pape Clément est coté mille livres. Les quartières sont payées en argent. La recette des dîmes, capitalisée à vingt mille quatre-cent soixante-dix livres, rend pour l'année six cent vingt livres. L'archidiacre du Médoc est l'abbé de Champigny ; l'archiprêtre de Lesparre est curé de Saint-Estèphe ; celui de Bénauges a son siége à Saint-Pierre de Loupiac. La dîme inféodée de Saint-André du Teich est vendue quatre mille livres par le seigneur de Ruat à M. de Saint-Martin, et les lods et ventes, soit deux cent soixante-dix livres, sont payés, 3 mai 1720, en

Digitized by Google

billets de banque. — Le chapitre de La Rochelle paie vingt-huit livres pour la dîme de Saint-Trélody en Médoc. — La ferme des boucheries de Lormont est partagée entre le précédent archevêque, Mgr de Bezons, actuellement archevêque de Rouen, et l'archevêque actuel, Mgr d'Argenson, au prorata du temps de leur épiscopat; le premier n'y a qu'un douzième de l'année 1719. — Mention des noms : — du sieur Piganeau de Bellevue, acquittant, au nom du curé de Tizac, les quartières de 1719; — du président de Montesquieu, pour la moitié des quartières de Saint-Morillon en 1718; — du président Brassier, à Saint-Mambert; — du chapitre de Casteljaloux pour partie des quartières de Rions. Total général de la recette, trente-neuf mille six cent dix-huit livres. — Dépenses des années 1718 à 1722: celle de 1720 est de quarante-deux mille sept cents livres, avec un tableau de la diminution des espèces. — Réfection de la vigne du Pape Clément, et dépenses pour la maison de Beauséjour. La journée d'homme, pour la façon des vignes, est de sept à dix sols; la journée de femme, invariable à cinq sols. — Envoi à l'archevêque, à Paris, en janvier 1770, de lettres de change sur divers pour des sommes qu'il demandait. — Le 26 avril, même année, payé à Mme Gaston de Sabourin pour le prix d'une tapisserie à personnages, achetée par Monseigneur, huit cent cinquante livres. [C'est Mgr d'Argenson.] — Le 2 août, signification de l'acte de prise de possession de l'archevêché; le 29, porté l'écusson des armes de Monseigneur depuis la maison navale; le 1er septembre, visites de l'archevêque à MM. du Parlement.

Petits comptes : amendes, droits de sceau, lods et ventes, insinuations. — Années 1546 et 1547 : lettres de non-résidence. Mandements de quêtes en faveur des hôpitaux ou chapelles de pèlerinage: la chapelle des Pèlerins au Carbon-Blanc, Saint-Antoine de Pizon, hôpitaux Saint-Antoine et Saint-Esprit de Bordeaux, la Trinité de Saint-Laurent, en Médoc, le Saint-Sépulcre de Cadouin, Notre-Dame du Puy en Auvergne, Notre-Dame d'Uzeste, Notre-Dame de Lorette. — Droits de sceau pour autoriser les confréries de Saint-Jean-Baptiste à Carignan, de Saint-Marc à Dardenac, de Saint-Jacques au Porge, de la Visitation Notre-Dame à Saint-Pierre de La Lande, en Fronsadais. — Permutations, résignations, collations de chapelles, etc. Dispenses de bans de mariage: on n'admet de dispenses que pour le second ban.

Comptes des recettes des lods et ventes pour les années 1633, 1720 et 1780. Le taux est toujours de six et demi pour cent par le rabais du quart que font habituellement les archevêques : autrement, il serait, comme par le passé, de dix à douze pour cent, si l'on y comprend les exporles à muance de seigneur et de tenancier.

Mémoires et comptes de fournisseurs. 1660-1680. — Réparation du palais de Lormont par le sieur Habert, architecte. — 1676. Mémoires des peintures et dorures faites à l'archevêché et à Lormont par C. Fournier, peintre, en exécution du contrat passé avec l'archevêque. « Nettoyé et verni le tableau du *Jugement de Salomon;* » nettoyé le tableau de *Sainte-Cécile,* qui est sur la porte » allant à la chambre de la Reine; nettoyé et verni le » tableau de *la Madeleine;* plus, accommodé un tableau » sur le marbre d'un « christ que l'on met au sépulcre, » » et j'y ay peint une tête et des draperies qui estoient » gastées. Plus j'ay nettoyé et verny et peint sept portraits » de papes où ils étaient gastés, plus deux autres de sept » pieds de haut, et j'ay escrit les noms à ces portraicts. » Plus, pour la dorure de cinq cadres pour mettre les » portraicts des Roys, et au portraict « *de Grenade,* » » lesquels tableaux sont à Lormont. — Plus ay nettoyé » et verny vingt-trois tableaux à Bordeaux, et accommodé » deux cadres dorés pour deux paysages. Plus nettoyé » et verny le cadre d'une *Vierge,* et doré et fourny le » cadre d'un *Saint-François* de quatre pieds de haut et » trois de large, qui est à Lormont. — Mémoire des » tableaux que j'ay faict dans le vestibule du palais » archiépiscopal par ordre de Mgr l'Archevêque, achevé » et posé le 28 mars 1680. Premièrement j'ay peint un » plafond sur toile, auquel il y a quatre enfants qui » portent les armes de Mgr l'Archevêque, quatre-vingt- » dix livres. — Plus, un tableau de fleurs de six pieds » de haut, cinq de large, où il y a des rideaux et tapis » feints d'étoffe d'or, et aux tables des ornements de » camaïeu; — Plus, un tableau de fruits de six pieds » de hauteur, cinq de large, où il y a des rideaux et » tapis feints d'étoffe d'or, les tables enrichies de divers » ornements sur lesquels il y a des vases feints d'or. » Plus, deux autres tableaux pareils. — Plus, deux » tableaux de fruits de trois pieds de large, un pied et » demy de haut, qui se mettent sur les portes..... Plus, » j'ay nettoyé et verny un tableau de Saint-Françoys de » la grande chambre de Monseigneur; — Plus, j'ay » peint un cordon blu au portrait du père de » Monseigneur, et l'ay nettoyé. »

Mémoires des réparations faites à l'archevêché par Mgr Champion de Cicé en 1782. — Différents corps de bibliothèque. — Couverture en ardoise de la serre chaude du jardin; — toisé des ouvrages de plâtre faits au château de Beauséjour. — Construction par le

Digitized by Google

serrurier Jayer d'une machine à râcler les allées du jardin; ce sont deux branches courbes sur lesquelles est montée une faux susceptible, au moyen de vis, de plus ou moins d'inclinaison vers la terre..

G. 245. (Carton.) — 10 pièces, parchemin; 88 pièces, papier.

1545-1760, avec un inventaire mentionnant des pièces de 1204 à 1488. — Cahier du revenu de l'Archevêché et des affermes pour 1545, dans lequel se trouvent compris: le greffe et sceau des officialités de Mimizan, Libourne et Bordeaux; — des appeaux de la cour métropolitaine, tenus par Jérôme Mosès; — de l'audience ordinaire; — de la primace; — la pension montant à quarante livres par année et imputée sur le domaine royal de La Rochelle; — les menus cens de la ville de Bordeaux. — Recette générale des vins: quatre-vingt-quinze barriques, soit vingt-quatre tonneaux. — Recettes des quartières: en froment, mille quatre-vingts boisseaux; en avoine, onze cent vingt; en seigle, cent trente-cinq; en millet, quatre cent soixante-quatre: les archiprêtres de Buch et Born ont payé en argent.

Compte rendu par Guaray de Montrigaut, archidiacre de Saint-André, des recettes et dépenses de l'année 1576, mentionnant en détail les revenus de Belvès, Milhac, Mauzac et Montravel [détaillés d'autre part dans les articles précédents]. — Baux à ferme des revenus de l'archevêché en 1599, 1609, 1612 et 1649: ils sont successivement de sept mille écus, quinze mille et trente mille livres. En 1615, les revenus sont de seize mille livres.

Etat et inventaire des titres et reconnaissances qui ont été trouvés dans les archives du chapitre Saint-André, et remises entre les mains de l'archevêque, cardinal de Sourdis, comme appartenant à l'archevêché, le 12 janvier 1624. [La plupart de ces pièces sont perdues; c'est pourquoi on a copié ici tout ce qui a une importance générale, les exporles et hommages divers étant laissés de côté.] — « Une grande pancarte, contenant quatre peaux de parchemin, où il est contenu la » mort de Pierre Berardi, jadis évêque d'Agen, daté au » commencement de l'année 1477, et le 9 août, sans » être marqué ni signé de la main d'aucun notaire. — » Acte capitulaire des dames religieuses de Xainctes, » 26 décembre 1443, par lequel elles demandent la » confirmation de l'élection qu'elles ont faite d'une » prieure. — Département des décimes de l'an 1340. — » Un registre fort ancien, sans commencement ni fin, » contenant quelques règlements de la chancellerie de » Rome pour l'élection du pape. [Ce doit être le registre G. 81, mal coté.] — Un cahier des sentences de » l'officialité de Bordeaux, en papier, non signé. — Une » grande pièce de parchemin là où il y a cinq exporles de » devoirs dus à Monseigneur en 1363, dans la paroisse » de Plassac en Blayais. — Une grande peau de » parchemin contenant certains privilèges donnés à » l'archevêque de Bordeaux par le roi Philippe de France » et de Navarre, à Paris le 6 janvier 1319, non signé, » auquel pend la queue d'un parchemin où était le sceau. » — Indult du pape Clément V permettant à l'archevêque » de conférer trois bénéfices à trois personnes ydoines: » donné à Poitiers, le 3 juillet, *pontificatus nostri anno* » *tertio*. — Trois hommages-liges ou pleins de 1304 à » 1307. — Quittance donnée à Bertrand « Des Gots », » évêque de Conserans, le 12 juin 1297. — Paiement de » deux francs d'or fait par le receveur de l'archevêché, » P. Embaud, nommé, le siège étant vacant, par le » chapitre, au seigneur de Villeneuve, lieutenant-» général en Guienne, le 12 mars 1378. — Prestation » du serment de fidélité fait à Arnaud [III, de Canteloup], » archevêque de Bordeaux, devant le grand autel, en » présence du chapitre, par Fort, évêque de Poitiers, » le 2 juillet 1318 — Sentences entre l'archevêque de » Bordeaux et l'archevêque de Bourges, données à » Naples, le 13 des calendes d'avril 1255, la première » année du pontificat d'Alexandre IV. — Procuration » de l'archevêque David de Montferrand à Bernard de » Plessis, religieux de l'abbaye Sainte-Croix pour assister » au concile de Constance, en date du 19 avril 1417. » — Bulle de la croisade contre le Turc, 1er février » 1455. — Sentences de l'official, écrites en trois grandes » peaux de parchemin. — Statuts des bourgeois de la » ville de Bordeaux, écrits en trois grandes peaux de » parchemin, tirés du registre de Fabri. — Contrat » d'acquisition par l'archevêque de la dîme de Bonétan. » — Quittance comment l'archevêque avait payé au » collège des cardinaux à cause de sa promotion à » l'archevêché, — sans date. — Commission adressée au » clergé d'Agen pour lever quatre décimes pour la » rançon de MM. les Enfants de France, en date du » 29 avril 1528. — Prestation de serment de fidélité et » d'obéissance de l'évêque de Luçon à l'archevêque de » Bordeaux, en date du 28 avril 1319. — Sauvegarde » donnée à l'archevêque par le roi Edouard d'Angleterre, *datum apud Monstier*. — Procuration de l'archevêque de Bordeaux, Arnaud [pas d'Arnaud en 1300], » en date de l'an 1300, pour aller à Tours pour certaine » assemblée, qui porte aussi exemption à l'archevêque » de Bordeaux de prêter serment de fidélité. — Confir-

Digitized by Google

» mation de toutes les grâces et privilèges donnés à » l'archevêque et au chapitre Saint-André, 15 mars 1337. » — Transaction passée entre l'archevêque et l'abbé de » Bourg, par laquelle celui-ci s'oblige à payer, outre les » quartières, un tonneau de vin (1376). — Confirmation » du droit du tiers de la monnaie de Bordeaux, 15 mars » 1333, en faveur de l'archevêque et du chapitre. — » Quatre billets de parchemin liés ensemble, contenant » promesse d'obéissance faite et rendue par trois divers » évêques d'Angoulême, et par un abbé d'un monastère » [probablement Nanteuil-en-Vallée]. — Acquisition des » péages de Montravel, 25 décembre 1266. — Refus fait » par l'archevêque de recevoir à hommage un chevalier » de Malte pour certains biens qu'il possédait dans la » terre de Montravel, 9 juin 1366. — Commission à » l'archevêque donnée par le pape Urbain à Viterbe, » adressante à l'archevêque d'Auch, pour prononcer » sentence d'excommunication contre les Carmes pour » avoir fait bâtir leur couvent sans licence de l'arche- » vêque de Bordeaux. — Continuation d'un procès-verbal » de visitation faite en Condomois par l'archevêque de » Bordeaux. — Déclaration des vicaires-généraux en » faveur de Bertrand de Bourrégie, « lequel ayant esté » esleu évesque de Condom, » demandait la confirma- » tion de son élection à l'archevêque de Bordeaux, en » date du 1er décembre 1457. [Non inscrit au *Gallia.*] » — Élection d'un doyen de Saint-Seurin présentée à » l'archevêque pour la confirmer, en date du 28 no- » vembre 1460. — Fulmination de deux bulles faite par » l'abbé de Verteuil en faveur d'Alain, *archevêque de* » *Bordeaux,* du 8 octobre 1458. [C'est le cardinal légat, » résidant à Bordeaux, entre les mains duquel Pey » Berland, malade, avait remis l'archiépiscopat en 1456, » un an avant sa mort.] — Vidimus d'une commission » du pape Jean XXII, adressante à l'archevêque de Bor- » deaux et à ses suffragants pour imposer « une » décime » en faveur du Roi : donné à Avignon, le six des » calendes de juillet, l'an sixième (1322) du pontificat. » — Appel relevé par Géraud de Puch, juge de Lormont, » devant le juge des appeaux de Gascogne. — Lettres » de sauvegarde données à l'archevêque et à ses tenan- » ciers, en septembre 1451, datées de Taillebourg. — » Sauvegarde du Roi donnée à l'archevêque Arnaud [III, » de Canteloup], et passeport du 11 novembre 1310. — » Autre passeport pour un archevêque, daté du 1er avril » 1378. [Le *Gallia,* à cette date, fait le siège vacant.] — » Élection faite par les religieux de La Sauve d'un abbé, » qu'ils ont présentée à l'archevêque à fin de confir- » mation, le mercredi avant Noël 1314. — Hommages » divers de 1307 à 1364. — Lettre du roi Charles, du » 20 octobre 1459, signée : par le Conseil. — Élection » de L. de Rochechouart, pour être évêque de Saintes, » du 6 juin 1410. — Procuration de P. de Bosco, élu » évêque d'Agen, pour poursuivre la confirmation de » son élection envers l'archevêque de Bordeaux, du » 28 août 1477. — Procuration des religieux de Condom » pour procurer la confirmation par eux faite de » l'élection d'un évêque, du 19 janvier 1461. — Sen- » tence donnée par l'évêque de Périgueux, commis par » le Saint-Siège, en faveur de l'archevêque de Bordeaux » Hélie [de Salignac] contre Archambault, comte [de » Périgord], du samedi *antè cantatum officium Oculi mei* » 1361. — Commission du Pape à l'archevêque Bertrand » et au chapitre, pour aller à Rome pour certain » concile (?). — Enquête faite à l'official pour l'arche- » vêque contre le comte de Périgord, 22 février 1363. » — Privilège du pape Clément donné à l'archevêque » de Bordeaux pour la province plutôt que pour son » diocèse, si bon lui semble *(sic),* donné à Villandraud, » le douze des calendes de décembre, l'an troisième du » pontificat. — Procès-verbal de la visite faite par l'ar- » chevêque de Bordeaux à l'abbaye de Sainte-Croix, en » date du 9 mai 1254. — Vidimus d'une abolition donnée » par le Roi à Montferrand, aux ecclésiastiques, nobles, » bourgeois et marchands de la ville de Bordeaux du » 9 octobre 1407, signée : par le Roy, en son Conseil. » — Patentes du comte de Périgord pour s'exempter de » la restitution des terres qu'il possédait au préjudice » de l'archevêque, 3 mai 1364. — Copie du privilège » par lequel les évêques suffragants de l'archevêché de » Bordeaux sont tenus et obligés de prêter le serment » de fidélité et obéissance à l'archevêque et à l'Église » de Bordeaux, du 13 février 1317 : « Nota que » ce titre » est commun à l'Archevêque et au Chapitre, et partant, » a été mis à part dans les papiers du Chapitre Saint- » André. » — Requête présentée par les députés de » Saint-Seurin à Mgr l'archevêque, par laquelle ils » confessent que ladite église est immédiatement sujette » audit seigneur, du 9 janvier 1460. — Requête pré- » sentée par l'archevêque au lieutenant du Roi qui » avait pris et saisi le château de Montravel, en laquelle » ledit seigneur archevêque soutient que l'archevêché, » au temporel et au spirituel, dépend immédiatement » du Saint-Siège, 4 mars 1324. — Hommage rendu au » pape Clément V, archevêque de Bordeaux et en sa » qualité d'archevêque, après son élection au pontificat » et devant qu'il n'eût ses bulles, par Pierre de Bordeaux, » le 24 juillet 1305. — Protestation de l'archevêque » Bertrand, qui depuis a été le pape Clément V, faite » en plein Conseil du Roi, déclarant qu'il n'est pas tenu

Digitized by Google

» au serment de fidélité et hommage envers le Roi de » France pour son archevêché de Bordeaux, du mer- » credi avant Pâques 1302. — Vidimus dressé par le » juge des appeaux de Gascogne, le 5 novembre 1415, » des privilèges concédés à l'archevêché de Bordeaux » par la reine Éléonore. — Privilège concédé à l'arche- » vêque André d'Épinay de pouvoir députer un ou » plusieurs visiteurs au diocèse... [le nom est en blanc : » c'est probablement en Pologne] daté de 1488, et signé : » *Sigismundus* « avec un grand sceau dans une boîte de » fer. » — Vidimus du rétablissement de l'archevêque » [Pey Berland] en tous ses biens et honneurs, du mois » de septembre 1451. » — L'inventaire est terminé par un procès-verbal de remise de toutes ces pièces à l'archevêché le 12 janvier 1624.

Catalogue en forme de pouillé des bénéfices et cures du diocèse, avec le nom des collateurs et présentateurs, pour l'année 1657.

Notes des bénéfices usurpés ou aliénés. — Impositions en minute des feuilles des décimes sur les cures du diocèse en 1760.

G. 246. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 31 pièces, papier ; 5 imprimés.

1603-1784. — Mémoires généraux. — Mandement de Geoffroy de Saint-Belin, évêque de Poitiers, établissant, conformément aux prescriptions du Concile de Trente, l'uniformité de la liturgie dans son diocèse à dater du premier dimanche de l'Avent 1603, et supprimant tous les bréviaires, missels, et autres livres imprimés à l'usage du Poitou (1603). — Mandement de Claude Joly, évêque d'Agen, sur la tonsure et les ordres mineurs (1665). — Mémoire relatif à la mise en ordre et à la reliure des terriers et reconnaissances des archives de l'archevêché, approuvé et signé d'Henri de Sourdis (1645). — État des actes dressés par divers notaires pour les affaires de l'archevêché et mentionnant, entre autres contrats, une transaction entre l'archevêque et les habitants de Saint-Cyprien, du 19 mai 1660 ; une procuration à Joseph de Lopès ; des marchés avec Claude et Antoine de Lapierre, l'un tapissier, l'autre peintre (1655-1660). — Inventaires des titres déposés ou remis dans les archives à différentes époques depuis 1623 jusqu'en 1783, parmi lesquels se trouvent : l'état des pièces et titres appartenant à l'archevêché qui ont été rencontrés dans les archives du chapitre Saint-André, et remis par celui-ci au trésor de l'archevêque ; — la liste des livres que M. l'abbé de Londres a empruntés de la bibliothèque de l'archevêché : on y voit mentionnés des atlas et cartes des côtes de Bretagne et de Guyenne, prêtés en 1772 au géographe Barbier, pour faire la carte du diocèse qui doit être envoyée « au prince notre archevêque » ; — un rituel de Bordeaux ; — une dissertation sur l'édifice de l'église primatiale de Saint-André, in-4° ; — les ordonnances du diocèse, in-12 ; — différents ouvrages de droit canonique ; — un atlas des plans de Saint-Seurin ; — l'état des titres et documents remis à Dejean de Fonroque, notaire à Belvès, pour la confection des papiers terriers de Belvès, Bigarroque et Millac : quarante hommages et dix-huit autres pièces (1783). — Comptes particuliers de dépenses et lettres d'affaires adressées : — au cardinal de Sourdis (1624-1625) sur l'arpentement commencé de la seigneurie de Vélines et l'administration de la terre de Montravel ; — à l'archevêque Henri de Béthune (1657) autorisant la mainlevée de l'écrou du sieur Pélisson, receveur des tailles de Guienne, qu'il avait fait emprisonner à Paris, comme caution, pour une somme de douze mille livres, des fermiers de l'archevêché en faillite, laquelle somme est payée audit seigneur par dame Françoise Tiraqueau, veuve du comte de Baudéan, gouverneur des ville et château de Niort ; — au même, des dépenses faites en son nom à Paris en 1657, par son mandataire l'abbé Dussaussoy, et des sommes reçues par ledit mandataire, tant de l'archevêque que de ses parents les comte et marquis de Charost ; gazettes, envoi de livres, relations de la capitulation de Dunkerque, le livre de M. de Lyonne, celui du P. Bouchon, sur l'autorité épiscopale, un autre intitulé : Lettre de N. S. J. C. à l'âme dévote ; les articles de la paix générale ; la lettre du Roi aux princes de la députation de Francfort sur le Mein. — Expédition de pièces de procédure entre l'évêque de la Rochelle, touchant les réparations de Maillezais, contre les héritiers de Sourdis ; ratification, par le comte de Charost, de la transaction de 1657, entre monseigneur et MM. les comtes de Béthune et de Charost ses frères ; consultation sur la saisie de Mauléon (abbaye de Châtillon-Mauléon, Deux-Sèvres) par les agents de l'évêque de la Rochelle ; — divers : « fait » porter chez M[me] la comtesse de Charost deux tableaux » que monseigneur lui a envoyés et qu'il m'avait » adressés ; — payé quatre cents livres à M. Lemosnier, » ouvrier en verny de la Chine, pour une table de lapis » pour monseigneur ; — payé pour le transport des ta- » bleaux que M. l'abbé de Béthune envoie à monseigneur » son oncle. » — Tarif des expéditions du secrétariat (1681-1698). — Dispenses de bans, lettres *de Regendo ;* il en est délivré soixante-douze en l'année 1698. —

Digitized by Google

Arrêt du Parlement de Bordeaux, concernant les droits honorifiques des seigneurs hauts-justiciers dans les églises, rendu à la requête du sieur Texandier, seigneur de Saint-Gence en Limouzin, contre le curé du lieu (1719). — Extrait du cérémonial romain sur la discipline à observer dans le chœur. — Concession du droit de banc et de sépulture dans l'église de Saint-Vincent de Floirac en faveur de Bernard Lamolère Sibirol, écuyer, seigneur de Feuillade et possesseur de plusieurs fiefs dans la paroisse de Floirac (1730). — Requête des habitants de Bourg pour la suppression du chapitre de Saint-Vincent de cette ville (1773). — Requête des confrères de la Nativité N. D. et de l'Annonciation de Libourne relative au maintien de leurs privilèges religieux que la fabrique leur conteste (1784).

G. 247. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1542. — XVII[e] SIÈCLE. — Règlement entre l'archevêque de Bourges, messire Jacques Le Roy, appelant comme d'abus des privilèges et exemptions de l'église de Bourges et les doyen et chanoines de son église cathédrale sur la question de savoir si les doyen et chapitre d'une église cathédrale peuvent être exempts de la juridiction de l'archevêque et en quel cas; arrêt du Parlement à ce sujet qui donne raison à l'archevêque (1542). — Requête présentée à la Cour des comptes par le cardinal de Sourdis relativement au droit qu'il a de toucher annuellement sur le domaine du Roi à La Rochelle la somme de quarante livres qui lui est due (voir G. 240, *suprà*), à cause de son archevêché (1608), et dont les arrérages n'ont pas été acquittés depuis 1598. — Mémoire concernant les procès que le cardinal de Sourdis a devant les Parlements de Paris, Toulouse et Bordeaux (1627). — Mémoire pour le clergé du diocèse concernant, au point de vue des redevances, le cas fortuit de la gelée de l'hiver. — Mémoire sur les maléfices, les sorciers et autres choses diaboliques. — Mémoire du procès de l'archevêché contre les héritiers de Sourdis, la Chartreuse de Bordeaux, Louis de La Bernède, sieur de Rochebrune et sieur de Rimbaut.

G. 248. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1676. — XVIII[e] SIÈCLE. — Lettres de Paris adressées à l'archevêque Henri de Béthune par son mandataire relativement aux procès qu'il soutient contre le prieur de Comprian, les seigneurs de Lesparre et de Castillon pour raison de leur redevance, et mentionnant diverses nouvelles sur la famille de Béthune (1676-1680). — Autres lettres adressées à l'abbé de Ferre, et en son absence à l'abbé de Caylus, secrétaire de l'archevêché, relatives à Montravel, Belvez, Bigarroque et Sainte-Foy et à la difficulté de faire rendre par les vassaux les aveux et hommages qu'ils doivent, par les tenanciers leur cote-part dans les frais d'arpentement, et par les acquéreurs des terres les lods et ventes qu'ils éludent constamment au moyen des contrats à pacte d'antichrèse (1785). — Lettres diverses adressées à l'abbé Langoiran, vicaire général, relatives à des détails d'administration curiale dans quelques paroisses (1788).

G. 249. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1514-1683. — PAPIERS PARTICULIERS DES ARCHEVÊQUES. — Abbaye de la Sainte-Trinité de Mauléon, diocèse de Maillezais (actuellement Châtillon-sur-Sèvre). — Aveu et dénombrement à noble René de Bellay, seigneur de Laforest, de Thouarcé, etc., par Thomas de Daillon, écuyer, seigneur dudit lieu et de Belligné (1514); l'expédition en est délivrée en 1613 au cardinal de Sourdis, abbé de Mauléon. — Reconnaissances féodales relatives aux fiefs de l'abbaye de Mauléon (1522). — Procuration par François de Nesmond, évêque de Bayeux et abbé de Mauléon, pour résigner son abbaye entre les mains du Pape (1646). — Quittance des droits perçus par Henri de Béthune, comme abbé de Mauléon (1671). — Procès de Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, abbé de Mauléon, contre les héritiers du cardinal François d'Escoubleau de Sourdis et Henri d'Escoubleau de Sourdis, autrefois abbé de Mauléon, d'une part; et les religieux Célestins de Notre-Dame-de-Verdelais, intervenants au procès en qualité de créanciers du cardinal, d'autre part (1674). — Sentence relative à la saisie des biens dépendants de l'abbaye de Mauléon (1683). (François Duchesne, abbé, contre le chapitre Saint-André qui se portait comme héritier canonique d'Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux et abbé de Mauléon.) — Transaction entre François Duchesne et le chapitre Saint-André relativement à la succession de l'archevêque.

G. 250. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1567-1694. — Abbaye de Saint-Lhomer de Blois. — Concordat entre le cardinal de Ferrare, abbé de Saint-Lhomer et les religieux de ladite abbaye (1567). — Bail à ferme par Guillaume Fouquet de La Varenne, abbé de Saint-Lhomer, de tout le revenu temporel de ladite abbaye (1609). — État du temporel. — Procès-

Digitized by Google

verbaux des visites pastorales faites par l'évêque de Chartres (1622). — Bail à ferme des revenus par le cardinal François de Sourdis, abbé de ladite abbaye, archevêque de Bordeaux (1624).

G. 251. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1510-1632. — Abbaye de Sablonceaux, diocèse de Saintes. — Donation à l'église de N.-D. de Taillebourg par Jeanne d'Orléans, comtesse de Taillebourg, dame de Didonne, Royan, Cozes, etc., princesse de Mortagne sur Gironde, veuve de Charles de Coëtivy, comte de Taillebourg, et par Louise de Coëtivy, leur fille, femme de Charles de La Tremouille, prince de Talmont, des dîmes et pêcheries de Saujon, dîmes de Meschers et Medis, droit sur les navires chargés de sel au port de Taillebourg, etc. (1510). — Bail à ferme pour le prieuré de La Salle (1527). — Aveu et dénombrement au Roi par frère Gabriel Guy, prieur du prieuré de La Salle, membre dépendant de l'abbaye de N.-D. de Sablonceaux pour ledit prieuré de La Salle en Saintonge. — Prise de possession du prieuré de Lassalle par Jean Gorrin, prieur nommé (1557). — Baux à ferme des droits du prieuré de Saint-Georges de Didonne sur la cure de Meschers en Saintonge (1589). — Lettres de provisions de prieur claustral de l'abbaye en faveur de Jacques Gallet, prieur du prieuré de La Salle (1612). — Baillette des moulins de Sablonceaux par messire Raymond de Montaigne, chevalier, abbé de Sablonceaux (1629). — Deux requêtes au Parlement de Bordeaux par Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux et abbé de Sablonceaux, en règlement de sa part dans les réparations à faire à ladite abbaye après la nomination du dernier abbé R. de Montaigne à l'évêché de Bayonne. — Compte des paiements faits pour Monseigneur de Bordeaux sur le prix de la ferme de l'abbaye par le sieur Aymard, fermier (1631). — Mémoires et enquêtes concernant le procès entre l'abbé de Sablonceaux et la dame de Lonzac relativement aux droits de justice et autres sur les fiefs de Brandard et du Chiron, relevant de l'abbaye de Sablonceaux, que cette dame déclare lui appartenir exclusivement, et que le procureur de l'abbé revendique (1632).

G. 252. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1500-1650. — Abbaye de Sablonceaux. — Baillette à moitié fruits par les religieux de l'abbaye des marais salants qu'ils possèdent dans la paroisse de Saint-Just près Marennes (Charente-Inférieure), au lieu appelé : Nouzil ou à la Torte (1500). — *Sumptum* d'une bulle du pape Clément VII, établissant deux chanoinies semi-prébendées par remplacement d'un canonicat supprimé au chapitre de l'église de Saintes (1529); la copie est de janvier 1650. — Deux quittances de deux cents et de trois cent cinquante écus données au fermier des revenus de l'abbaye de Sablonceaux, à valoir sur la ferme entière, au nom du maréchal de Biron, en ce moment possesseur en commende des revenus de cette abbaye (1685). — Convention entre le prieur de La Salle, membre dépendant de l'abbaye et en même temps prieur claustral de Sablonceaux, et un maçon pour la bâtisse du four banal, avec halle et emplacement pour décharger et empiler un millier de fagots (1604). — Provisions en cour romaine de l'abbaye de Sablonceaux, en faveur de Gabriel Martel, moine de Cadouin, par décès du précédent titulaire Renaud du Guâ. Formule du serment qu'il prête, et formalités de son installation (1604). On y mentionne Guill. de Buon, abbé des Alleux (Deux-Sèvres). — Accord et transaction entre le prieur claustral au nom de l'abbaye et un détenteur d'une partie des marais salants, qui est ramené, ainsi que les autres sauniers, aux termes de la baillette originaire (1611). — Convention entre Raymond de Montaigne, abbé de Sablonceaux, et le prieur claustral avec les autres religieux au sujet du bois de chauffage à fournir par l'abbé à chacun des moines (1627). — Opposition par les religieux de Sablonceaux à la prise de possession de ladite abbaye par François Brochard à la place de Raymond de Montaigne déjà titulaire. — Bail à ferme par Jacques de Fiefgallet, prieur claustral de Sablonceaux et prieur de La Salle, pour les marais de la Seudre (1631) et pour toute la terre et seigneurie de La Salle (1634).

G. 253. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1613-1619. — Abbaye d'Airvault (Deux-Sèvres), diocèse de Maillezais. — Procès-verbal de visite de deux chapelles de l'église d'Airvault par le prieur de Saint-Porchaire, vicaire général de l'abbé d'Airvault, assisté de maîtres charpentiers et maçons, dont l'un est Pierre Fillon (1613). — Procès-verbal de la visite de la terre et abbaye d'Airvault, monastère, église, métairies, moulins et dépendances, faite par le juge sénéchal de ladite abbaye, contradictoirement avec l'économe nommé par le Roi à l'administration du revenu temporel, et les fermiers (1615). — Procuration du cardinal François d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, à François Périssac, bordelais, pour prendre possession


Digitized by Google

de l'abbaye dont il vient d'être pourvu par bulles du Saint-Père (18 juillet 1615) après le décès d'Henri d'Escoubleau, évêque de Maillezais, et y exercer toute l'administration des biens et revenus, et décharge donnée en 1617 à ce mandataire après vérification de ses comptes. — Concordat entre F. de Sourdis, archevêque de Bordeaux et abbé d'Airvault, et L. de Gouffier de Boisy, abbé de Saint-Lhomer près Blois, par lequel ils font mutuellement échange de leurs abbayes (1619).

G. 254. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1596-1599. — Prieuré d'Aubrac, ordre de saint Augustin, diocèse de Rodez. — Lettres de Mme de Beaufort (Gabrielle d'Estrées) et de Mme de Sourdis (Babou de La Bourdaisière) recommandant à la reine Marguerite de Valois l'abbé de Sourdis, abbé de Saint-Jouin-lès-Marnes (Deux-Sèvres), comme cousin de la première et fils de la seconde, pour obtenir le prieuré de Notre-Dame-d'Aubrac, ordre de saint Augustin, au diocèse de Rodez (1596). — Lettre de Henri IV en faveur de Sourdis, nommé prieur d'Aubrac (1596). — François d'Escoubleau de Sourdis, abbé de Saint-Jouin, ayant cédé l'abbaye d'Aubrac *(alto Brado)* à Jean Lebreton, abbé de Nizos, en échange de l'archevêché de Bordeaux dont Jean Lebreton était pourvu depuis le 1er janvier 1592, sans avoir jamais été installé, le roi Henri IV recommande aux religieux de la domerie d'Aubrac de recevoir favorablement leur nouvel abbé (1598). — Pièces relatives aux nominations de divers prieurs dudit prieuré; Bernardin de Cornelhan, Olivier Dionajo, etc.; formule de serment employée en prenant possession d'un bénéfice (1599).

G. 255. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1626-1643. — Abbaye de Cadouin (Dordogne), diocèse de Sarlat. Procuration d'Henry de Béthune, abbé de Cadouin, pour faire exporler les tenanciers de son abbaye (1626). — Copie d'une bulle d'Urbain VII nommant à la même abbaye Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux (1634). — Contrat d'échange de l'abbaye de Cadouin contre l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux entre Henry de Sourdis, archevêque de Bordeaux, abbé de Cadouin, et Jacques Desaygues, abbé de Sainte-Croix (1640). — Procès relatif à cet échange (1643). — Lettres de Rome à l'archevêque Henri de Sourdis par son représentant près de la Daterie au sujet du retard apporté à l'envoi des bulles relatives aux abbayes de Cadouin et de Sainte-Croix, retard qui provenait « de ce que vous » aviez porté les armes et qu'à cette occasion vous avez » encouru quelques censures ecclésiastiques » (1642). [Il s'agit de l'archevêque de Bordeaux, amiral de France dans les mers du Ponant.]

G. 256. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1663-1689. — Abbaye de Cormery, diocèse de Tours. — Procès-verbal de la visite de la métairie de la Gitourie dépendant de l'abbaye de Cormery (1663). — Compte de six années de la ferme de Cormery, finissant à la Saint-Jean 1666, à raison de dix mille cinq cents livres par an, rendu à l'archevêque de Béthune, abbé commendataire. — Transaction sur arrérages de rentes dues à ladite abbaye (1671). — Arrêt interlocutoire entre Henri de Béthune, abbé, et les religieux au sujet du partage des fruits et revenus (1672). — Adjudication des revenus et état du revenu du temporel (1672). — Transaction en réglement de comptes entre l'archevêque, abbé de Cormery et les religieux (1676). — Mémoire sur l'état de l'abbaye après le décès de l'archevêque de Bordeaux et procès-verbal de visite (1680). — Dires contradictoires du chapitre Saint-André de Bordeaux, héritier de l'archevêque, et de Nicolas de Vaudrun, nommé abbé de Cormery, au sujet des réparations de ladite abbaye (1689). — Mémoires et comptes des travaux exécutés à l'abbaye.

G. 257. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

1645-1677. — Evêché de Maillezais. — Pension sur l'évêché de Maillezais et reçus divers donnés par Henri de Sourdis et par Henri de Béthune, successivement évêques de ce diocèse; quittance donnée au fermier des revenus de l'évêché par Philippe de Béthune, conseiller du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, comte de Selles, et Hippolyte de Béthune son fils, de sommes dues à Henri de Béthune, évêque de Maillezais. — Bref du pape Innocent XI concédant à Henri de Béthune, abbé de Cormery et de Mauléon, le pouvoir de conférer les prieurés et autres bénéfices dépendants desdites abbayes sans pouvoir être prévenu, pendant toute l'année par aucun légat ou nonce apostolique (1677); suivent les lettres du Roi y relatives. — Procès entre l'évêque de La Rochelle ayant les droits de l'évêché de Maillezais et Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux. — Comptes et reçus divers. — Procès entre Henri de Béthune, évêque et baron de Maillezais, et les chanoines de son église cathédrale au sujet de la

Digitized by Google

bulle du pape qui les a sécularisés (1645). — Lettres d'affaires adressées à l'évêque de Maillezais.

G. 258. (Cahier.) — 11 feuillets, papier.

1608. — Actes du synode de l'évêché de Maillezais, tenu à Bressuire du 7 au 10 mai 1608, par le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, coadjuteur du diocèse de Maillezais. — Lecture du décret du Concile provincial, *de vita et moribus clericorum*. Ordonnances du synode relatives: à la résidence des pasteurs, aux prédicateurs, aux sacrements, aux bréviaires et missel, etc. — État et noms des bénéficiers du doyenné de Fontenay, de l'archiprêtré d'Ardin, des doyennés de Bressuire, de Saint-Laurent, de Vihiers. — Nominations de députés du clergé; condamnation des clercs qui n'ont pas assisté au synode; nomination du syndic, etc.

G. 259. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 89 pièces, papier; 3 sceaux en partie brisés.

1340-1675. — Copie du testament du cardinal François de Sourdis (1627) et codicille en faveur de l'hôpital Saint-Charles Borromée, bâti dans l'enclos de la Chartreuse Notre-Dame de la Miséricorde de Bordeaux. — Inventaire des titres et papiers se trouvant dans les archives du chapitre Saint-André et appartenant à celles de l'archevêché, parmi lesquels sont réintégrés treize registres des comptes de l'archevêché pendant le XIVe siècle. — Inventaire des papiers qui sont en commun entre ledit archevêque et le chapitre (hommages, lièves, privilèges, etc.,) de 1340 au XVIe siècle (1620). — Procès entre Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, frère et héritier du cardinal, et Jacques Lecomte, président aux enquêtes sur les dîmes inféodées de la terre de La Tresne (1630). — Sentence arbitrale relative aux successions du cardinal de Sourdis et d'Henri de Sourdis, archevêques de Bordeaux: Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, abbé commendataire de Mauléon, contre Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis (1658); le marquis de Sourdis condamné à payer audit de Béthune le prix de la terre de Loutrange et les démolitions des châteaux de Bigarroque et de Montravel. — Extrait du contrat de mariage du marquis de Sourdis. — Lettres du Roi concernant le procès entre Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, et Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, au sujet de la succession de François, cardinal de Sourdis, et de Henri, son frère, autrefois archevêques de Bordeaux (1661). — Arrêt du Parlement de Dijon sur l'appel interjeté de la sentence arbitrale de 1658 par Henri de Béthune contre François de Nesmond, évêque de Bayeux, autrefois abbé de Mauléon, et encore contre Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, et autres (1672). — Demande d'une somme de trente mille livres par les Célestins de Verdelais sur la succession de François de Sourdis, leur fondateur et mise en cause des Chartreux de la Miséricorde de Bordeaux en paiement de cette somme (1673). — Transaction entre Paul d'Escoubleau, marquis d'Alluye et de Sourdis, tant en son nom qu'au nom de ses frères et neveu, tous héritiers de Charles d'Escoubleau de Sourdis et de ses frères le cardinal François de Sourdis et Henri de Sourdis, d'une part, et Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, d'autre part (1675).

G. 260. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

1627-1648. — Lettre du roi Louis XIII au Pape, pour lui désigner Henri de Béthune, abbé du Jard, à l'évêché de Bayonne, vacant par la nomination de Claude de Rueil à l'évêché d'Angers (17 février 1627). — Bail à ferme pour sept années des revenus de l'évêché de Maillezais par Henri de Béthune, évêque et seigneur, baron dudit lieu, en faveur de Antoine Ayrault, marchand de Niort, moyennant le paiement immédiat et par avance d'une somme de quinze mille livres, et l'engagement de payer dans les trois mois une somme pareille aux créanciers de l'évêque dont celui-ci lui donnera la liste (1630). — Lettre de Henri de Béthune, évêque de Maillezais, adressée au Pape sur le relâchement de la discipline ecclésiastique dans son diocèse (1637). — Lettre de Louis XIV au Pape, pour lui désigner Henri de Béthune à l'archevêché de Bordeaux (1646) et diverses requêtes adressées à la cour de Rome pour obtenir gratuitement en sa faveur la bulle de sa nomination (1647). — Pièces relatives à l'expédition des bulles en faveur de Henri de Béthune, pour sa nomination à l'abbaye de Mauléon et à l'archevêché de Bordeaux; comptes des frais payés à la cour de Rome pour l'obtention des bulles. — Lettres du Roi nommant Mathurin Sauvestre, prieur de Bressuire, pour administrer les revenus de l'archevêché de Bordeaux pendant la vacance du siège depuis la mort d'Henri de Sourdis (1646). — Autres lettres nommant ledit sieur Mathurin Sauvestre pour saisir et administrer au nom du Roi les fruits et revenus de l'archevêché, H. de Béthune n'ayant pas encore pu obtenir ses bulles (1648). — Enfin bulle du pape Innocent X,

Digitized by Google

nommant à l'archevêché, sur la présentation du Roi de France, aux lieu et place de Henri de Sourdis, Henri de Béthune, évêque de Maillezais, à la charge de prêter le serment de fidélité entre les mains de l'évêque de Corinthe et de l'évêque de Poitiers (1648).

G. 261. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1629-1684. — Emprunt et constitution de rente par Henri de Béthune, nommé à l'évêché de Bayonne, et Hippolyte, comte de Béthune, son frère, fait à demoiselle Marte Lemaistre, veuve de Charles Amelot, conseiller du Roi (1629), dont le remboursement est opéré en 1642, au nom des débiteurs, par J. Le Bouteiller de Senlis, comte de Money. — Arrêt du Parlement rendu à la requête des P. Jésuites, légataires de la bibliothèque de l'archevêque de Béthune, pour opérer la levée des scellés apposés sur les effets mobiliers dudit archevêque (1680). — Arrêt semblable rendu à la requête du chapitre Saint-André ; procès-verbal de la levée ; protestation relative à la maison noble de Beauséjour, située en Graves de Bordeaux et dépendant de la succession de l'archevêque (1681). — Mémoire relatif aux lods et ventes dus à la succession de l'archevêque par les seigneuries de Grossat et Passirat en Saintonge (1681). — Arrêt du Conseil du Roi relatif aux procès entre le chapitre Saint-André et divers concernant la succession de Béthune ; pièces diverses se rapportant à ce procès (1684).

G. 262. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1680-1689. — Lettres de Louis XIV nommant Me Joachim d'Estrechau à l'administration des biens de l'archevêché de Bordeaux après la mort de Mgr de Béthune et en attendant que Louis d'Anglure de Bourlemont ait été nommé (1680). — Procès divers relatifs à la succession d'Henri de Béthune formés à la requête du chapitre Saint-André, nommé héritier universel. — Lettres de : l'évêque de La Rochelle, l'abbesse de Beaumont et Philippe de Béthune, père dudit archevêque. — Requêtes adressées au Parlement par Jean Castaing, syndic du chapitre Saint-André, afin de recouvrer les sommes dues à la succession (1681). — Arrêt du Conseil sur le procès pendant entre Henri d'Orléans, marquis de Rothelin, et le chapitre de Bordeaux, et renvoi devant le Parlement de Bordeaux (1683). — Arrêt du Parlement sur la délivrance des livres légués par ledit archevêque aux Pères Jésuites. — Documents relatifs à l'administration des biens de Saintonge. — Sommes diverses dues par la succession et payées par le comte de Béthune, comte de Selles. — Délivrance de legs par le chapitre Saint-André à dame Éléonore de Montault de Benac de Navailles, épouse séparée de biens de Henri d'Orléans, marquis de Rothelin (1684). — Recouvrement des sommes dues à la succession (1689).

G. 263. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1682-1783. — Appointement devant le sénéchal de Guienne qui condamne le chapitre Saint-André à rendre à l'archevêque L. d'Anglure de Bourlemont certains tableaux provenant de la succession d'Henri de Béthune son prédécesseur, et que le chapitre avait fait enlever tant du château de Lormont que du palais de l'archevêché : deux tableaux de fruits, quatre paysages, deux autres représentant l'un l'Hiver, l'autre la Marine et un dernier représentant Judith, lesquels avaient été faits par l'ordre et aux frais du défunt (1682). — Inventaire des meubles et effets du palais épiscopal de Bayonne et de la maison de Lissagne, appartenant à feu Mgr D'Arche, évêque (1774). — Cession en faveur de l'archevêque de Lussan des rentes, lods et ventes et autres droits et devoirs seigneuriaux qui pouvaient être dus tant à la succession de M. d'Argenson qu'à celle de M. de Maniban, précédents archevêques de Bordeaux (1762-1783).

G. 264. (Liasse.) — cahier de 27 feuillets, papier.

1293-1562. — Inventaires. — Inventaire analytique des pièces contenues dans les archives de l'archevêché relatives aux hommages, reconnaissances féodales, revenus, droits et honneurs dus aux archevêques de Bordeaux, et mentionnant (fo 1) un contrat daté *du trois de la fin de décembre* 1293, c'est-à-dire du 4 des calendes de janvier, portant cession et vente à Arnaud de Cion par Ramond et un autre Ramond de Prignan, habitants de la paroisse de Bassens, de la quarte-partie de la petite dîme de cette paroisse, et autres droits contenus « dans un feuillet qui ne se peut lire, étant » rompu et gâté d'antiquité » ; sous la réserve néanmoins de ceux appartenant aux archevêques, pour raison desquels sont dus un denier d'exporle et trois sols bordelais de rente annuelle payables et portables à la maison archiépiscopale, et avec la clause expresse qu'après le décès de l'acquéreur, ladite quarte-partie de dîme reviendra en propriété au seigneur archevêque et à ses successeurs ; — une déclaration donnée par le sénéchal de Guienne étant au lieu de Saint-Émilion

Digitized by Google

en 1301, interprétant son ordonnance contre les juges ecclésiastiques, qui se mêlent d'assigner devant eux les laïques, en ce sens « que les inhibitions ne s'étendront » que contre les archiprêtres du diocèse qui commettent » une infinité d'abus en leurs charges » et que la juridiction de l'official, exercée dans le lieu et les limites d'usage, continuera d'être entièrement libre; — l'hommage rendu à l'archevêque en 1304 par Ramond de Bordals, seigneur de Chalais, pour des vignes en la paroisse Sainte-Marie; — un autre hommage rendu par Guillaume de Castillon et quarante-six habitants de Montravel, des terres possédées par eux dans cette seigneurie (1306); — la reconnaissance des agrières de Cissac en Médoc tenues par Hugues Caillau en 1307; — un accord entre l'archevêque et les gens de Montravel par lequel quatorze chefs de famille auront désormais leur chauffage pour leurs maisons et fours à pain, à prendre dans la forêt de Bretenor; — la fulmination par l'archidiacre de Bazas, désigné à cet effet, d'une bulle du pape Clément V, datée de Bordeaux le 6 des ides de mars, l'an second de son pontificat, rattachant à la terre de Montravel, en opposition aux prétentions des Hospitaliers de Fumadières, les domaines et églises de Saint-Avit et de Saint-Jean de Bonneville, du diocèse de Périgueux; — les serments d'obédience et de sujétion faits à genoux sur le saint-autel, en l'année 1307, par l'abbé de Saint-Romain de Blaye et par l'abbé de Bonlieu (Carbon-Blanc).

Visite archiépiscopale (f°s 3 à 15 v°) et tournée pastorale avec séjour et gîte aux frais des églises, commencée le 17 mai 1304 par Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, dans les diocèses suffragants de son archevêché. — 1° Diocèse d'Agen : visité les prieurés de la bastide de Sainte-Foy, de *Cabiosa* (?), Ligors, Saint-Astier et Duras; couché dans le château du seigneur à Lévignac, le 10 des calendes de juin (23 mai 1304), donné la confirmation dans le prieuré de Marignac près Mirmont; visité les prieurés, abbayes et églises de Marmande et Virazel, Clairac, Sainte-Livrade, Tombebœuf et Lauzun, Montauriol, Montaut, Leyrac et Casseneuil, Monflanquin; dîné et couché à Cours, dans la maison de son frère Gaillard de Goth, qui l'avait invité, et à Port de Penne, aux frais du prieur d'Allemans, dans la maison de l'évêque; reçu processionnellement dans la ville d'Agen par l'évêque et le chapitre, visité l'église et le prieuré de Saint-Caprais, et prêché le peuple dans la cathédrale le 24 juin 1304, fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste. Inspection de la commanderie du Temple de Golfech : « le seigneur arche» vêque se serait transporté en ce lieu, maison des » Templiers, où étant, il aurait été processionnellement » reçu, et après avoir visité l'église dudit lieu, aurait » couché avec son train aux dépens du commandeur. » Même exercice du droit de visite chez les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Salvagnan et à La Maison-Dieu, et chez les Templiers d'Argenton. Inspection des abbayes de Condom et du Paravis près le Port Sainte-Marie, ainsi que des prieurés de Buzet et du Mas. (La visite du diocèse d'Agen paraît être terminée vers le 15 juillet 1304, époque à laquelle dut arriver à Bordeaux la nouvelle de la mort du Pape. L'archevêque ne reprit sa tournée que le 1er septembre.) — 2° Diocèse de Périgueux, dans lequel l'archevêque entre le 1er septembre par la paroisse de Saint-Paixens et la commanderie du Temple de Bonnefare, Moncaret, Saint-Médard, Le Fleix, les prieurés de *Galli Assati*, du Pizou, de Paracel, Gardedœil et Saint-Michel *de Clusa*, Saint-Privat; séjour à Sourzac le 11 septembre, pendant lequel l'archevêque envoie ses visiteurs au prieuré de Saint-Médard près Mussidan, et continue sa tournée par Bergerac, Trémolac, la prévôté de Paunat et le prieuré de la Monzie, ainsi que celui de Guilgorsa. Visite d'Issigeac, Eymet, Saint-Pasteur (actuellement du diocèse d'Agen), Saint-Avit-le-Vieux, Belvès, l'abbaye du Bugue où l'archevêque, en considération de la piété du monastère, remet « la procuration » à l'abbesse et paie de sa bourse tous les frais de dîner, de gîte et de séjour. Visite du prieuré de Cénac près Dome, et le lendemain étant monté à l'église du mont de Dome, l'archevêque aurait été mal accueilli par le prieur, lequel avec armes et violence avait blessé dans le cimetière messire Hélie de Bosco, chapelain du dit seigneur, ce qui aurait obligé celui-ci à excommunier le prieur et ses complices. Visite de l'abbaye de Sarlat et séjour aux frais de l'abbé : les visiteurs envoyés pour inspecter les prieurés de Notre-Dame de Sarlat, Saint-Quentin *de Caneria* et de Montignac se sont vu refuser l'entrée et le droit de visite (f° 7). En présence de l'opposition qu'il rencontre, l'archevêque affirme son droit de visite, prédication, correction et réformation d'abus, gîte, procuration et séjour dans les abbayes de Terrasson, Chatres, Saint-Astier, Chancelade, Tourtoirac, Brantôme, prolonge son séjour aux frais des abbés dans celles dont les prieurés qui en dépendent ont refusé l'entrée à ses visiteurs, et dans les lieux où il n'est pas reçu comme il devait, ainsi qu'à Saint-Ripert, Mareuil, Sept-Fonts, etc., excommunie les prieurs et leurs adhérents et complices. Réception et séjour dans la ville et cité de Périgueux et prédication dans la cathédrale ainsi que dans l'église Saint-Front; il y séjourne aux frais du chapitre Saint-Front,

Digitized by Google

comme il a fait la veille à la cathédrale aux frais de l'évêque et du chapitre diocésain (f° 8, v°). — 3° Diocèse de Poitiers. La visite du diocèse de Périgueux ayant fini le 6 novembre, celle du diocèse de Poitiers commence, le 11 décembre 1304, par l'abbaye de Nanteuil, le Vieux-Ruffec, l'abbaye de Charroux, Nuaillé, Châtelacher, Vivonne. A Comblé, le prieur s'enfuit en apprenant l'arrivée de l'archevêque; mais, revenu le lendemain et s'étant soumis, il est relevé de la punition qu'il avait encourue. Arrivée le 24 à Poitiers, visite et gîte à l'abbaye Saint-Cyprien, à Notre-Dame-la-Grande et à la cathédrale Saint-Pierre le 27, après avoir célébré pontificalement la fête de Noël à Saint-Cyprien. Continuation de la tournée pastorale de Poitiers à Châtellerault où l'archevêque est le 2 janvier 1304, passant par Moutierneuf, Pozay-le-Vieux, La Mercy-Dieu, Angliers, Mortemer, Saint-Savin, Montmoreau; le 25 janvier à Boësse et les jours suivants à Quainxay, *aliàs* Saint-Benoît des Ombres, et Ligugé; à Chalendray le 1er février et le 6 à Partenay par la route de la vieille Peyratte; remonté par Gourgé à Airvault et Saint-Jouin-lès-Marnes, redescendu le 13 à Mirebeau, passé par Loudun, et visitant Bournaud, les Trois-Moutiers, Nieuil-sur-Dive et Montreuil-Bellay, arrivé à Thouars (le 1er mars) le lundi avant les Cendres. Visité l'archiprêtré de Vihiers et arrivé le 14 mars à Cholet, le 20 à Montaigu par Tiffauges, le 25 à Saint-Pierre des Herbiers d'où prenant son chemin par Le Boupère, Pouzauges, Mouilleron, Bazoges et l'Absie, l'archevêque de Bordeaux arrive à Ardin le 6 avril. Le 7, il est au prieuré de Xanton, *appelé Xainctes dans la copie ci-analysée,* le 9, à Saint-Michel-le-Clou, le 11, à Fontenay et Auzay-sur-Vendée, le 12 à Sainte-Radegonde de Marsais, le 13, à l'Hermenault, localités placées sur la route qui mène aux Sables. Le samedi, veille de Pâques, séjour à Mouzeuil, et le jour de Pâques (18 avril), commencement de l'année 1305, séjour à l'abbaye de Luçon : « Ledit seigneur serait » allé en l'abbaye de Luçon et y aurait esté reçu avecq » grand joye et musique, instruments, orgues, cimbales » sonants et avecq grand solemnité. » De Luçon à Talmont, séjourné aux Moustiers-sur-Lay, à Bellenoue, à l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, à Curzon, Saint-Benoît d'Angles, Longeville et au prieuré des Maufaits, en faisant inspecter sur les deux côtés de son chemin Saint-Martin-l'Ars, La Caillère, La Jaudonnière, Mareuil, Le Champ-Saint-Père, Saint-Vincent-sur-Sèvre, et fait séjour à l'abbaye du Lieu-Dieu-en-Jard, où il fut reçu par honnêteté et défrayé aux dépens de l'abbé. Le 2 mai, à Talmont, Orbestier et les Sables-d'Olonne. Remonté la côte de l'Océan jusqu'à Beauvoir-sur-mer par Commequiers, Sallertaine où il arrive le 7 mai, et retour direct sur Bressuire et Loudun par Saint-Gervais, La Roche-sur-Yon, l'abbaye de Fontenelles, La Chaise-le-Vicomte, Les Essarts, Mouchamp, Château-Mur, du 12 au 21 mai; le 22, à Treize-Vents et Mallièvre; le 27, jour de l'Ascension, au prieuré Saint-Cyprien de Bressuire, et le lendemain à Thouars. Rentré dans la plaine de Loudun, visité le prieuré de Panthenay, entre Pas-de-Jeu et Oiron, le prieuré d'Oiron, ceux de Chassaigne et Chavaigne; entré dans le Châtelleraudais et inspecté Cernay, Savigny-sur-Faye (Vienne), exercé les droits de procuration, inspection et gîte à Faye-la-Vineuse (actuellement partie du diocèse de Tours, ou tout au moins du département d'Indre-et-Loire), et revenu directement de là sur Poitiers par Saint-Genès d'Ambière, Saint-Denis de Vaux *aliàs* Dangé, et Vandœuvre où il arrive le 9 juin. « Le 10 de juin dudit an 1305, l'archevêque de Bordeaux, par la providence de Dieu élu en Souverain Pontife, se transporte au prieuré de Milly (commune de Charray, canton de Neuville), couche en iceluy avec son train; le lendemain, annonce la parole de Dieu et accomplit sa visite. » Le 11 à Jaunay, le 12 à Saint-Hilaire de Celles, le 14 à Sainte-Radegonde de Poitiers et ensuite allé à la maison du Roi à Poitiers où il aurait couché avec son train aux dépens du prieur et du chapitre de cette église collégiale. Les 16, 17 et 18, séjour à l'abbaye de Fontaine-le-Comte pour se récréer à ses propres dépens, et le vendredi 18, à ceux de l'archiprêtré de Sanxay qu'il aurait envoyé visiter. Le dimanche et le lundi, 20 et 21, à Lusignan où seraient arrivés plusieurs courriers et lettres de ce qu'il était élu en Souverain Pontife. Le 22 juin, visité l'abbaye de Notre-Dame de Celle près Saint-Maixent, séjourné le jeudi 24, fête de saint Jean. Les vendredi 25 et samedi 26 juin, Sa Sainteté serait allée prêcher la parole de Dieu à l'abbaye de Saint-Séverin près Chizé (Deux-Sèvres).

Les articles suivants ne concernent plus la visite archiépiscopale, et sont relatifs à des prestations d'hommage aux archevêques de Bordeaux de 1304 à 1307, analysées ci-après. — Hommages rendus à l'archevêque de Bordeaux par : Guillaume Ayquard de Grissac, gentilhomme, pour dîmes à Lormont, etc. (1307); — Bertrand de Samonac, écuyer, pour fiefs, à Puisseguin (1307); — Guillaume, seigneur d'Ambleville, pour son château (1307); — le seigneur de Montmoreau; — Itier Espleytat pour dîmes à Cars, Saint-Seurin; — Pierre Ayrin de Chalais pour ladite seigneurie; — Milet du Bouil, écuyer. — Rigaud de Baro, écuyer, pour le fief de Vaillac en Périgord (1304); — divers pour les terres de Bigarroque, de Millac et de Belvès; — noble Pierre de Bordeaux,

lequel rend hommage au Souverain Pontife comme archevêque de Bordeaux, pour la maison de Puy-Paulin et pour ses fiefs de Queyries.

II. — « Le second inventaire est un livre en parchemin couvert de bois et basane tannée, contenant dix-sept feuillets signés à la fin H. de Salon, où sont descripts les privilèges, franchises et libertés octroyées par les Rois de France aux seigneurs archevesques de Bourdeaulx et leurs suffragants, ensemble aux abbés de leur province : cotés de un à vingt feuillets. Le premier est de Philippe, roi de France, portant que la duché de Guyenne lui estant obvenue par le décès du duc de Guyenne et comte de Poitou, Guillaume, et par le mariage d'Aliénor, fille dudit duc, il permet la libre élection des évêques et abbés, sans qu'ils soyent tenus fayre ny prester aucun serment ou obligation, et en oultre veult que lesdits archevesques et leurs suffragants et abbés de leur province venant à décéder, leurs biens appartiendront à leurs successeurs pour en jouyr par usufruict, et que toutes leurs seigneuries et possessions soient et demeurent libres et exemptes de tous devoirs : donné à Moissac, l'an 1282. » — Autres lettres lettres du *même* prince en date de l'an 1299. [Celui-ci doit être Philippe le Bel et non Philippe le Hardi.] — Mêmes privilèges d'immunité donnés l'un à Paris, l'autre à Bordeaux, par Louis (VI), roi de France, et par son fils et successeur, duc de Guyenne, Louis (VII), en l'année 1137 : les archevêques et évêques élus canoniquement ne devront aux Rois ni hommage ni serment de fidélité. — Vidimus de cinq lettres-patentes de Philippe le Bel datées de 1300, et portant défense à ses sénéchaux de Périgord et de Gascogne de laisser leurs sergents arrêter personne dans les cimetières, églises et lieux sacrés, exercer leur charge dans les terres de l'archevêque, saisir aucun de ses fiefs, résider même sur les terres ecclésiastiques contre la coutume et le droit commun, et à eux-mêmes sénéchaux et officiers royaux sous leurs ordres de contraindre les personnes ecclésiastiques à ester devant eux pour leurs actions personnelles et réelles, au contraire leur ordonnant de renvoyer les causes devant les juges d'église. — Protestation d'Arnaud III de Canteloup, archevêque de Bordeaux, mandé à Langon par les officiers du roi d'Angleterre réunis dans ce lieu pour la réformation des États du pays de Guyenne, qu'il n'est pas obligé d'obéir, s'il y va, au Roi ni à ses officiers, mais bien au Pape auquel seul il doit fidélité; « ne devant se rendre » à cette convocation que pour la révérence et l'honneur » dus à Sa Majesté et pour donner conseil, car il n'est » ni a été homme du Roi, et qu'il ne tient aucune chose » de lui ni comme Roi, ni comme duc de Guyenne, » 2 juillet 1324. » — Lettres-patentes de Philippe le Bel datées de Paris le 1er août 1300, ordonnant de maintenir l'archevêque de Bordeaux, après enquête toutefois, dans le droit de prendre et recevoir du trésorier de la comptablie de Bordeaux, chaque année cent livres « chipolenses » et quarante livres de la même monnaie par les mains du prévôt d'Entre-deux-Mers, et cent quarante livres par les mains du trésorier de Saintonge, qu'on avait discontinué de lui payer à cause des guerres. — Vidimus daté de 1320 des lettres-patentes d'Aliénor, reine d'Angleterre, duchesse de Normandie et de Guyenne, confirmant les archevêques dans tous les privilèges à eux concédés par les ducs ses prédécesseurs, comme la propriété du tiers du droit royal de la Monnaie et Bourse de Bordeaux, le tiers de certain droit de comptablerie ou de péage « de bocia », et l'exemption pour leurs vaisseaux de tout tribut depuis Mortagne jusqu'à Langon. — Lettres-patentes de Philippe, roi de France, données à Pierrefonds en 1302, portant mandement au sénéchal de Périgord de faire justice à l'archevêque en lui rendant la connaissance de la temporalité de l'abbaye de Guîtres dont l'avaient dépossédé les officiers de Sa Majesté, sous prétexte du différend entre l'archevêque et le vicomte de Fronsac; autres lettres de 1301 au sénéchal de Guyenne pour maintenir l'archevêque dans la haute, basse et moyenne justice des châtellenies de Coutures et Loutrange en Bazadais. — Procuration donnée par Arnaud, archevêque de Bordeaux, à Arnaud de Brie, en 1308, pour comparaître en l'assemblée faite par les commissaires du Roi en la ville de Tours sur le fait des Templiers, par laquelle procuration entre autres choses ledict seigneur déclare n'estre astreint à Sa Majesté d'aucun serment de fidélité, ny tenu d'aller en ladite ville à son mandement. — Vidimus d'un rescrit du pape Martin par lequel il compose les différends existant entre l'archevêque et les maire et jurats de Bordeaux. — Protestation faite par Bertrand de Goth, archevêque, en l'assemblée tenue à Paris par commandement du Roi de plusieurs princes de son sang et prélats de son royaume, qu'il n'était tenu à aucun hommage ni serment de fidélité au Roi de France, et qu'il n'était pas venu audit lieu pour préjudicier aucunement à sa liberté ni à celle de son église et de ses successeurs; fait à Paris en l'an 1302.

Mention des terriers et livres des dîmes et des revenus divers de l'archevêché depuis le XIVe siècle. — Livre des cens, ventes, agrières, reconnaissances en faveur de l'archevêché dans le diocèse et dans les diocèses voisins (1413-1562). — Échange entre Charles de Grammont,

Digitized by Google

archevêque de Bordeaux, et Artus Olivier, écuyer, seigneur de Cabanac, sous-maire de Bordeaux, agissant au nom de tous les jurats, et Arnaud de Lavie, avocat, procureur de la ville, de rentes diverses (1539). — Évocation des procès de l'archevêché devant le Conseil du Roi (1547). — Transactions sur procès relativement au prieuré de Soulac (1565). — Décharge que le clergé de Bordeaux demandait au Roi de la taxe imposée sur le diocèse pour le rachat des biens ecclésiastiques (1565). — Lettres-patentes de Henri II portant que l'archevêque de Bordeaux et ses successeurs pourront entrer en la cour du Parlement avec voix délibérative, ainsi que font les autres archevêques ou évêques du royaume dans les villes où il y a un Parlement (1555). — Arrêt du Parlement portant que, à cause de la grande disette de l'année, les sommes qui étaient habituellement employées en *bouquets* seraient converties en aumônes (1598). — Procès-verbal de l'état du moulin de Lormont (1600). — Union au monastère des Chartreux de Vauclaire des églises paroissiales de Saint-Pierre de Bruges et de Saint-Siméon de Bouliac (1455). — Bulle de Clément V portant pouvoir aux archevêques de Bordeaux d'unir ou de désunir les cures, prieurés ou chapelles, donnée à Villandraut (1309). — Bulle de Clément V donnant pouvoir aux archevêques de Bordeaux de pourvoir à trois canonicats dans le chapitre Saint-André et deux dans celui de Saint-Seurin et un dans chacune des églises cathédrales collégiales de la ville ou diocèse et province de Bordeaux, comme aussi en chaque monastère ou prieuré régulier ou séculier de quelque ordre que ce soit, d'y mettre une personne capable, religieuse ou séculière, de plus, de conférer cinq bénéfices dans le diocèse d'Agen, sept à Périgueux, trois à Angoulême, huit à Saintes, douze à Poitiers, un mois après la vacance desdits bénéfices (1308). — Fondation du collège de Saint-Raphaël par Pierre Berland, en 1402, avec l'état des revenus dudit collège, lequel a été réformé par le cardinal de Sourdis et fait collège du séminaire de Bordeaux. — Contrat par lequel Amanieu de Lamothe, archevêque de Bordeaux, concède à P. Vital Rolland, abbé de Verteuil en Médoc, de nommer les recteurs et chapelains dans les paroisses dépendant de ladite abbaye, sous certaines conditions. Donné à Lormont, le 19 avril 1358. — Hommage à l'archevêque par Bertrand de Tustal, écuyer, seigneur de la maison noble de Saint-Julien pour ledit fief noble dans la paroisse de La Tresne (1562).

G. 265. (Registre.) — Grand in-folio, relié, 238 feuillets, papier.

1782-1783. — Répertoire de tous les titres, actes, mémoires et documents quelconques contenus dans les archives de l'archevêché; dans le premier volume contenant la table alphabétique des hommages, des dîmes et les titres de la seigneurie de Montravel.

G. 266. (Registre.) — Grand in-folio, relié, 444 feuillets, papier.

1782-1783. — Répertoire des titres de l'archevêché; second volume contenant : l'inventaire des fiefs pour Bordeaux et le Bordelais, Floirac, Cenon-la-Bastide, Saint-Seurin, les Graves, La Palu, Rions, Caudrot, Paillet, Lormont, Coutures, Bigarroque, Belvez, Mauzac, Meillac, Couze, Loutrange en Bazadais, enfin tout ce qui est relatif aux quartières, foires et marchés, passages, péages, acquisitions, aliénations, mémoires pour le temporel de l'archevêché, procédures, et les rapports des archevêques avec les jurats de Bordeaux, le collège Saint-Raphaël, les chapitres Saint-André et Saint-Seurin.

Chapitre métropolitain Saint-André.

G. 267. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; latin.

1099-1181. — Actes relatifs a la constitution et a la fondation du Chapitre. — Bulles. — Bulle d'Adrien IV, adressée à l'archevêque de Bordeaux et à ses suffragants les évêques de : Agen, Angoulême, Périgueux, Saintes, Poitiers, par laquelle en confirmant les privilèges accordés aux églises de la province par ses prédécesseurs papes : Innocent II, Lucius II et Eugène IV, et reconnus par les rois de France Louis VII et Louis VIII, il les rappelle à la liberté canonique d'être indépendants de tout engagement de serment d'homme lige *(etiam fidei per manus date obligatione)* en ce qui concernait l'élection des évêques et des abbés de monastères (sans date, 1154-1159). Vidimus adressé au pape, et donné par l'évêque de Périgueux et les abbés de Guîtres, de Saint-Émilion et de Verteuil, etc., des privilèges ci-dessous, accordés par le Saint-Siège au chapitre Saint-André, les chanoines n'osant laisser voyager les originaux : 1° Bulle d'Alexandre III, adressée à Géraud, doyen, et aux chanoines de Saint-André, par laquelle il déclare prendre sous sa protection l'église Saint-André; les chanoines devront suivre la règle de saint Augustin; ils pourront recevoir des donations du Roi, des princes et des fidèles; ils auront la collation des églises de : Notre-

Dame de la Place, Saint-Paul, Saint-Projet, Saint-Siméon, Saint-Pierre près du Cancera, Sainte-Colombe, Saint-Éloy, Saint-Jacques, dont l'union à Saint-André fut faite par l'archevêque Arnaud, du consentement du fondateur Guillaume Prévôt; Saint-Vincent de Lodors, Saint-Michel, Sainte-Eulalie, Saint-Laurent d'Escures; les dîmes à Bordeaux et les droits sur la rivière, Saint-Pierre de Bonzac, Lège, Lesparre, Cadaujac, Saint-Martin de Cabanac, Saint-Michel de Rieufret; cens à Blaye, Saint-Vincent de Bourg, Notre-Dame de Guîtres, Saint-Émilion, La Sauve, etc., le moulin de Cadaujac (1173); — Confirmation de la bulle précédente par le pape Lucius III; le même pape confirme de plus la juridiction particulière et personnelle du chapitre et tout ce que les comtes de Poitou, ducs de Guyenne, ont donné à ladite église; plus le tiers du droit de la monnaie, la haute justice de la terre de Lège et l'exemption du droit de tonlieu sur la rivière, depuis Mortagne jusqu'à Langon; de plus, l'archevêque ne pourra rien aliéner des biens de l'archevêché sans le consentement du chapitre; enfin ce dernier pourra élire seul son doyen et choisir le lieu de sépulture de ses membres, etc. (1181). — 3° Bulle d'Urbain II, adressée aux chanoines de Saint-André, par laquelle il déclare que pour mettre fin aux différends qu'ont suscités contre le chapitre Saint-André les clercs de Saint-Seurin, le Concile tenu à Rome a décrété que l'église Saint-André de Bordeaux, *a nobis per Dei gratiam consecrata,* reprendra la possession de son cimetière (1099).

G. 268. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, latin.

1145. — Accord entre l'archevêque de Bordeaux et les chanoines de Saint-André, relativement à l'introduction de la règle de saint Augustin dans le chapitre. — La discorde s'étant élevée entre l'archevêque lequel, conformément à la volonté des papes Innocent II et Lucius II et de Louis VII, roi de France et duc d'Aquitaine, avait voulu soumettre les chanoines de Saint-André à la règle de saint Augustin, d'une part, et lesdits chanoines qui s'y étaient refusés d'autre part, un certain nombre de ceux-ci ne voulant pas revenir à résipiscence avait été excommunié et privé de ses bénéfices, l'archevêque avait dû lui-même quitter la ville pendant au moins cinq ans et l'église de Bordeaux avait été privée pendant ce temps du service divin. Albéric, archevêque d'Ostie et légat du Saint-Siége, et Bernard, abbé de Clairvaux (saint Bernard), passant par Bordeaux pour aller combattre les hérétiques dans le pays de Toulouse, l'archevêque et le chapitre les choisissent comme arbitres et acceptent leur décision dans le différend qui les divise. Ceux-ci décident que les chanoines seront réguliers dans l'église Saint-André, et que leur nombre qui était primitivement de vingt-quatre, sera réduit à quatorze, dont cinq réguliers et neuf séculiers, jusqu'après la mort des séculiers, lesquels seront successivement remplacés par des réguliers; de plus, ils devront mener la vie commune. Fait dans le palais archiépiscopal, en présence desdits légat du Saint-Siége et abbé de Clairvaux; de Raymond-Bernard, évêque d'Agen; Bernard Ier, évêque de Saintes; Raymond, évêque de Bazas; Beaudoin, abbé de Castillon; Aymond, abbé de Saint-Émilion (le 2 juillet 1145), Eugène III étant pape, Louis VII roi de France et duc d'Aquitaine; Alberic, légat du Saint-Siége en France. — Pièce annexée : lettres de Louis VII, roi de France et duc d'Aquitaine, adressées au prévôt et aux habitants de Bordeaux, par lesquelles désirant relever l'ancienne splendeur de l'église Saint-André, *nobilis quondam et famose Burdegalensis ecclesie tam ex seniorum relatione quam ex scripturarum antiquitate cognoscentes dignitatem,* et remédier à l'insuffisance des revenus des chanoines de ladite église, enfin pour honorer la mémoire de son père Louis VI le Gros et celle de Guillaume son prédécesseur, comme ducs d'Aquitaine, il ordonne que lesdits chanoines adopteront la règle de saint Augustin, et seront placés sous sa sauvegarde perpétuelle.

G. 269. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; latin.

1169-1229. — Confirmation par l'archevêque de Bordeaux, Bertrand Ier, transféré de Lectoure, d'un accord fait entre le chapitre Saint-André et les hommes de Lège : l'archevêque, sur les instances du chapitre et du consentement de Gilibert, archidiacre de Cernès, ayant donné cette église aux chanoines de Saint-André malgré les réclamations d'Arnaud-Guillaume et de Guitard, son parent, qui prétendaient que leur famille en avait toujours joui, confirme la transaction intervenue entre les parties, après plusieurs dommages réciproques : l'église de Lège appartiendra désormais au chapitre, à la charge de donner par forme d'achat trois cents sols auxdits Arnaud-Guillaume et Guitard, réclamants; les parties jurent sur l'évangile d'observer fidèlement cet accord et l'archevêque lui-même y pose son sceau en présence de quinze chanoines et de deux clercs (1169). — Dans le procès entre le doyen et le chapitre Saint-André, d'une part, et l'hospitalier de Saint-Jacques, d'autre, relatif à la juridiction et la dîme d'un plantier qui est près dudit hôpital, et à la

Digitized by Google

somme de cent marcs d'argent perçus pendant le temps de l'excommunication, Arnaud II de Pins, évêque de Bazas, Pons de Blanquefort et Pierre, abbé de Saint-Sauveur de Blaye, juges délégués par le Saint-Siége et choisis d'un commun accord par les parties, décident que le prieur de Saint-Jacques sera tenu d'assister aux processions du chapitre; il donnera à celui-ci la dîme et l'agrière que tient Bernard de Lartigues dans la paroisse de Léognan, en exceptant le croît des animaux et le produit des abeilles, et les revenus de la paroisse du Pian en Médoc; de son côté le chapitre abandonne en toute propriété la juridiction sur le plantier près de l'hôpital et les cent marcs perçus à l'époque de l'excommunication. Cette sentence est rendue exécutoire sous peine de deux cents marcs; le prieur de l'hôpital donne comme fidéjusseurs: R. de Cambes et R. Thomas de Areis et le chapitre, R. Brun de Barsac et Amanieu Dailhan (4 octobre 1229).

G. 270. (Carton.) — 6 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 2 sceaux en plomb.

1173-1356.—Confirmation par le pape Alexandre III de l'union de l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux au chapitre Saint-André (1178); — mandement d'Alexandre III à Géraud de La Barthe, archevêque d'Auch, légat du Saint-Siége, et à Garcie de Benquet, évêque de Bazas, de faire cesser les vexations commises contre le chapitre Saint-André par Amanieu d'Albret et L. de La Motte, lesquels avec une multitude de gens armés s'étaient emparés des lieux de Lége et de Cadaujac dépendant du chapitre et en avaient amené les habitants prisonniers pour en tirer rançon (XIIe siècle.) — Bulle de Grégoire IX confirmative de la bulle d'Alexandre III datée de 1173 portant concession de priviléges en faveur du chapitre; le pape Grégoire IX (Pérouse, 1228) lui concède de plus la présentation du prieur de l'hôpital Saint-Jacques, l'église Sainte-Eulalie, soixante sous de rente sur l'hôpital du Pont-Saint-Jean à Bordeaux, la juridiction sur ses possessions; défense est faite à l'archevêque de frapper d'excommunication ou d'interdit un membre du chapitre, sans de justes causes; ledit chapitre fera seul les nominations dans les églises qui sont sous sa dépendance et l'archevêque ne pourra y mettre obstacle. — Bulle d'Alexandre IV contenant le rescrit d'appel fait par Arnaud de Budos, chanoine, exerçant la juridiction du chapitre dans le château de Lége, contre une sentence de l'official de Bordeaux qui se croyait en droit d'exercer la juridiction sur ce chanoine; le Pape décide que le chapitre est juge souverain (à Anagni, 1255). — Indult d'Alexandre IV aux doyen et chapitre de Saint-André par lequel ledit chapitre n'est pas tenu de recevoir un chanoine, si les lettres apostoliques dont il pourra être pourvu ne font pas une mention expresse du présent indult (Viterbe, 1257-1261). — Bulle d'indulgences concédées à perpétuité par le pape Clément V à l'église métropolitaine Saint-André de Bordeaux, *que à juventutis nostre primordiis suis deliciis nos educavit* (1308); confirmation de la bulle precédente par Innocent X (1650.) — Bulle d'Innocent IV portant dispense pendant dix ans en faveur du chapitre d'être cité en justice sur les lettres du Saint-Siége ou des légats, si lesdites lettres ne font pas mention expresse de l'église de Bordeaux (Lyon, 24 avril 1356).

G. 271. (Carton.) — 7 pièces parchemin, 7 pièces papier, latin et français.

1458-1568. — Bulle de Pie II portant exemption de la juridiction archiépiscopale en faveur du chapitre Saint-André. Dans le différend entre Blaise de Greilly, archevêque de Bordeaux, et les chapitres Saint-André et Saint-Seurin, et le collége Saint-Raphaël sur le droit de visite, la collation des bénéfices, le droit de sceau et la succession de Pey Berland, archevêque, le Pape décrète que, les églises cathédrales des diocèses d'Agen, Saintes, Poitiers, Maillezais, Luçon, Angoulême, Périgueux, Sarlat et Condom, suffragants de Bordeaux, ayant été exemptées de la juridiction de l'ordinaire, les chapitres Saint-André et Saint-Seurin, le collége Saint-Raphaël et les églises et hôpitaux qui en dépendent en seront également exemptés, à la charge par chaque doyen et prieur de donner annuellement au Saint-Siége dix florins d'or; à défaut de paiement desquels pendant trois ans consécutifs, le privilége d'exemption tomberait (1458). — Fulmination de la bulle précédente de Pie II (1458) par l'évêque de Bazas, délégué spécialement à cet effet (1481). Le chapitre de Saint-André s'étant plaint au Roi de ce que Charles des Astors, chevalier, maire de Bordeaux, avait fait procéder à l'inventaire des biens de l'archevêque dernièrement décédé, contrairement aux coutumes et aux privilèges apostoliques et royaux dudit chapitre, lequel a le gouvernement spirituel et temporel de l'archevêché pendant la vacance du siége, Louis XI, roi de France, promet aux chanoines d'ajourner à ce effet ledit Charles des Astors devant la cour du Parlement. Fait à Bordeaux le 9 mars 1464. — Bulle d'Innocent VIII portant création de quatre canonicats semi-prébendés dans l'église Saint-André (1488). — Lettres patentes de Louis XII donnant au chapitre et à l'arche-

Digitized by Google

vêque le droit de clore et de munir d'une enceinte le palais archiépiscopal et les cloîtres qui l'environnent, et de faire mettre des portes ou des barrières sur les rues, les entrées et les issues, au lieu de chaînes qui servent de limites (1498). — Confirmation de ces lettres par François Ier; celui-ci promet, en outre, au chapitre de subvenir aux frais de construction des grandes et des petites orgues, de deux grosses cloches et à la réfection *de trois grandes arches et voultes de la nef*, 31 mars 1514. — Reconnaissance faite par l'archevêque Charles de Bourlemont à son entrée dans la ville de l'exemption dont jouissait le chapitre Saint-André et de l'indépendance dans laquelle il vivait vis-à-vis de l'archevêque (1530). — Édit de François Ier établissant que les rentes constituées sur les maisons et places des villes et cités du royaume et des faubourgs sont rachetables par leurs propriétaires au prix d'émission (1539); enregistrement de ces lettres par le Parlement. — Lettres-patentes de François Ier restreignant en faveur des gens de mainmorte le rachat des rentes constituées; on ne pourra racheter les rentes duement amorties; des indemnités seront données aux gens d'église, aux femmes veuves et aux mineurs (1545). — Arrêt du Parlement de Bordeaux ordonnant, à la requête des chapitres Saint-André et Saint-Seurin, que les mots *lecta, publicata* et *registrata* soient mis au bas de l'édit précédent du Roi (1545). — Lettres-patentes de Charles IX confirmant l'édit de François Ier de 1545 en ce qui touche les ecclésiastiques (1566).

G. 272. (Carton.) — 15 pièces, papier.

1555-1761. — Confirmation par François de Mauny, archevêque de Bordeaux, du privilège d'exemption de la juridiction archiépiscopale dont jouit le chapitre métropolitain, dans l'église et dans la sauvetat Saint-André et dans les paroisses de Floirac et de Tresses, relevant dudit chapitre (1555). — Sentence du lieutenant de l'official à Bordeaux, relativement au privilège revendiqué par le chapitre d'être exempt de la juridiction de l'archevêque (1579). — Vidimus, par André, évêque de Périgueux, Bernard, abbé de Nanteuil, et l'abbé de Blaye, d'une transaction entre Hélies Ier, de Malemort, archevêque de Bordeaux, et le chapitre Saint-André. L'archevêque, après avoir donné le baiser de paix aux chanoines, déclare renoncer aux lettres apostoliques qu'il a reçues contre eux; il renonce également à toute action, tout en réservant les droits de l'archevêché; le chapitre dit qu'il lui appartient de pourvoir à son personnel, même en l'absence de l'archevêque et ce dernier ne peut s'y opposer sans de justes motifs; l'archevêque ne peut confier sa juridiction spirituelle à un vicaire étranger (usurpation du chapitre contre les vicaires généraux), mais au doyen et au chapitre; il nomme trois archidiacres, le sacriste et le trésorier; le chapitre élit le doyen avec l'approbation de l'archevêque; le doyen confère la chantrerie; le chapitre nomme les chapelains dans les paroisses qui dépendent de lui, sans le concours de l'archevêque, etc. Autres conventions au sujet des offices célébrés par l'archevêque les jours de Noël et de Pâques, des moulins du chapitre sur le Peugue, de la juridiction du doyen et de l'archidiacre, etc. (sans date). — Mandement adressé par Henri III, roi de France et de Pologne, à Antoine de Sansac, archevêque de Bordeaux, pour lui ordonner de rassembler six des principaux bénéficiers du diocèse avec le chapitre Saint-André afin de rassembler une partie des sommes qu'il doit remettre entre les mains du trésorier des Ligues Suisses (1583). — Bref de Paul V, relatif à l'absolution à donner aux membres du chapitre Saint-André frappés d'excommunication ou de suspension par l'archevêque ou ses officiers contrairement aux droits dudit chapitre, exempt de la juridiction de l'ordinaire et ne relevant que du Saint-Siège (1609). — Arrêt du grand Conseil réglant les rapports du chapitre avec l'archevêque et certains détails de l'administration intérieure (mars 1642). — Requête au chapitre afin d'intervenir dans le procès au grand Conseil entre Léonard de Massiot, chanoine de Saint-André, appelant comme d'abus contre Henri d'Arche, vicaire général de l'archevêché, qui avait interdit ledit de Massiot contrairement aux droits d'exemption du dudit chapitre (1654). — Arrêt du Conseil d'État qui soumet aux maire et jurats de Bordeaux les habitants des sauvetats de Saint-André et de Saint-Seurin pour le service de patrouille et de guet (1675). — Arrêt du Conseil d'État touchant les portions congrues (1690). — Ordonnance de l'archevêque Bazin de Bezons prescrivant, à cause du défaut de fonts baptismaux dans un grand nombre d'églises, que les déclarations de naissances seront faites au curé de la Majestat pour les églises Saint-André, Saint-Pierre, Saint-Siméon, Sainte-Colombe, Saint-Éloi, Sainte-Eulalie, Saint-Projet, Saint-Christoly; au curé de Saint-Seurin pour les paroisses de Saint-Seurin, Saint-Remy, Saint-Maixent et Puy-Paulin; au curé de Sainte-Croix pour les paroisses Sainte-Croix et Saint-Michel; les curés rédigeront un certificat de baptême et ne pourront prendre plus de cinq sous; ils enregistreront gratuitement les actes de baptême sur les registres de paroisses (1699). — Déclaration du Roi portant règle-


Digitized by Google

ment sur les fonctions des banquiers-expéditionnaires en cour de Rome (3 août 1718). — Édit du Roi concernant les cessions de bénéfices (septembre 1718). — Lettres de committimus aux requêtes du Parlement en faveur du chapitre Saint-André (novembre 1718.) — Lettres-patentes de Louis XV confirmant le chapitre Saint-André dans les privilèges, libertés, franchises, prérogatives, coutumes, exemptions et rentes remplaçant le droit de monnayage, préclôture, dons de domaines, seigneuries, droits de justice accordés à l'église Saint-André par les rois Charles VIII, Louis XII, François Ier, Charles IX, Henri III et Louis XIV (mars 1761).

G. 273. (Cahier). — 18 feuillets, latin, papier, copie du XVIIIe siècle.

1316-1410. — Statuts, Règlements. — Statuts de l'église Saint-André: 1° Les membres du chapitre jureront de ne retenir pour leur usage personnel aucune portion des dîmes. 2° Ils devront tenir eux-mêmes fidèlement compte de leurs absences. 3° Chaque chanoine devra avoir au chœur un chapelain ou clerc « suffisant non bénéficier » qui assiste à toutes les heures canoniales. 4° Le chapitre doit se tenir tous les jeudis après prime. 5° Les produits de la vendange seront partagés entre les chanoines résidants. 6° S'il vient à vaquer quelque place au chapitre, outre les places de portier, de prieur de Saint-Julien ou d'aumônier, les chanoines donneront successivement leur avis, suivant leur ordre d'ancienneté, sur la collation de la fonction vacante. 7° Tous les baux à cens seront faits par le chapitre Saint-André pour une année. Ils seront payés à la Saint-Barnabé. 8° Deux chanoines tiendront un grand rôle et un rôle pour les blés. Ils rendront leurs comptes trois fois l'an. 9° Le chanoine député pour affaires par le chapitre Saint-André ne perd aucun de ses droits. Le chapitre le tient pour présent. 10° Après deux mois d'absence les chanoines perdent tous droits aux fruits accordés aux chanoines résidants. 11° Chaque chanoine, à sa mort, reçoit le produit de sa première année, à savoir : soixante livres bordelaises. 12° Les chanoines devront résider dans la Sauvetat pour avoir droit aux fruits de leur prébende. Quand une maison canoniale viendra, par une cause quelconque, à être libre, le chanoine le plus élevé en dignité déclarera, le premier, s'il l'occupera. 13° Le chapitre peut en assemblée générale modifier, ajouter ou retrancher certains articles de son règlement. 14° Les chanoines ou le prêtre ou clerc qui les remplacent doivent assister à tous les offices. S'ils manquent à ces devoirs, ils perdent deux deniers à matines, un à tierce, un à la grand'messe, deux à vêpres. Ils devront se trouver à l'office au premier psaume et à la messe à la première oraison et y rester jusqu'à la fin; les jours de fêtes leur absence leur fera perdre le double de ce qui est précédemment fixé. 15° Les nouveaux chanoines prébendés doivent donner à l'église une chape de procession d'une valeur de cinquante livres. Le doyen nouvellement nommé doit en donner une d'une valeur de cent livres bordelaises. 16° On ne peut changer de canonicat ni de prébende sans l'agrément du chapitre. Cet assentiment doit être donné en chapitre général. 17° Tout chanoine est tenu de laisser à l'église de quoi fonder un anniversaire qu'on célèbrera pour sa mémoire. 18° Le chapitre est obligé de faire célébrer une messe pour les chanoines morts hors de la ville. 19° Toute maison canoniale en mauvais état sera réparée aux frais de la succession du chanoine décédé qui l'occupait ou avec l'argent du chanoine qui la cède. 20° Pour éviter que les chanoines ne s'écartassent des devoirs qui leur étaient tracés, on donnait primitivement aux prébendiers quatre escartes de blé, un tonneau de vin clairet, une pipe de vin rouge et soixante sous pour la cuisine. Au lieu de cette prébende, les chanoines recevront dorénavant quinze deniers par jour et trente deniers les fêtes annuelles et doubles. Toutefois leur portion congrue ne pourra excéder vingt-cinq livres. 21° De la Trinité à l'Avent on dira une messe en l'honneur de la Vierge, le samedi et une de saint André le jeudi. 22° Tout chapelain institué dans l'église par testament devra jurer au chapitre obéissance et promesse de bien accomplir ses devoirs. 23° Les portiers doivent assister à prime, à tierce et à vêpres, ils perdent quatre deniers chaque fois qu'ils manquent à un de ces offices. 24° On lira les statuts du chapitre à chaque chanoine nouvellement reçu. Il jurera sur les évangiles de les observer et de les garder. 25° Ces nouveaux statuts n'abrogeront les anciens que dans les dispositions contraires aux nouvelles qu'ils pourraient renfermer. 26° Les chanoines seront tenus à une continuelle résidence. Ils partageront entre eux le vin proportionnellement au temps de service qu'ils auront passé à l'Église. 27° Tout chanoine assistant au chapitre qui se tiendra tous les jeudis après prime, recevra douze deniers. 28° Les chanoines qui occupent des maisons sur lesquelles il y a des anniversaires fondés, doivent payer annuellement une rente au receveur à peine d'être privés de leur portion sur les autres anniversaires. 29° A chaque réception de chanoines, les deux portiers recevront une tunique ou un manteau avec

Digitized by Google

capuchon, ou bien six francs. 30° Le chapitre se réserve la collation du prieuré de Saint-Julien, des prébendes et des offices de portiers (1316-1410).

G. 274. (Cahier.) — Petit in-4°, 25 feuillets.

1483. — DIGNITÉS, PRÉSENCES, POINTES, PERSONNEL. — Liste nominative et numérique des ecclésiastiques, réguliers et séculiers, résidant dans les couvents, chapitres, vicairies, chapellenies, etc., du diocèse; chapitre de Bordeaux avec tous les résidants, 120. — Chapitre Saint-Seurin, 35. — Abbaye Sainte-Croix, 35. — Vicaire perpétuel de Saint-Michel et tous les bénéficiers, 25. — Vicaire de Sainte-Eulalie et les bénéficiers, 10. — Abbaye de Verteuil, 15. — Abbaye de Faize, 7. — Abbaye de Guîtres, 15. — Abbaye de Bourg, 15, etc. — Au mois de juin 1483, les trois États de Guyenne assemblés votent une somme de 3,500 livres tournois pour la canonisation de Pey Berland, et la répartition est faite entre toutes les communautés de la province.

G. 275. (Carton.) — Cahier de 43 feuillets papier et parchemin, français, latin.

1504-1506. — Actes notariés concernant le personnel du chapitre Saint-André; élection d'Étienne Le Piochel, comme doyen à la place de Baude d'Agès (1504); — élection de noble Jean de Loupes, comme sous-doyen à la place de Jean III Bonald, évêque de Bazas (1504); — le chapitre donne acte à Jean Cassat, prêtre du diocèse de Vienne, de la présentation de deux lettres apostoliques de la cour de Rome, à l'effet d'obtenir le premier bénéfice vacant (1506). Ladislas (ou Lancelot) Du Fau, docteur *in utroque*, chanoine de Saintes, protonotaire apostolique, président en la Chambre des enquêtes au Parlement de Bordeaux, après avoir rappelé que le siège épiscopal de Saintes étant devenu vacant par la mort de Louis de Rochechouart, il a été nommé *ritè et canonicè, solemnitatibus omnibus tam per jura nova quam vetera requisitis, servatis et adhibitis,* évêque de ladite ville de Saintes, et qu'il a soumis, en temps utile, son élection à la confirmation de l'archevêque de Bordeaux, son métropolitain, malgré les prétendues nominations de Pierre de Rochechouart et de Guy de Torretes (ou Tourestes), doyen de ladite église; pendant la procédure de la confirmation, Pierre de Rochechouart étant mort et le chapitre de Saintes voulant procéder à une nouvelle élection, ledit Ladislas Du Fau en appelle à la cour de Rome, à l'archevêque de Bordeaux, au roi de France et à la cour du Parlement de Bordeaux (2 juillet 1504). — Jean de Lamartonie, abbé commendataire de Sainte-Marie de Guîtres, chanoine de Saint-André, présente au chapitre des lettres de Georges d'Amboise, cardinal de Rouen, afin d'être pourvu de la trésorerie de Saint-André à la place de Bertrand d'Agès, 1505. — Collation de la vicairie perpétuelle de Saint-Germain de Roffignac, dans le diocèse de Périgueux, en faveur de François de Calvimont, étudiant à Poitiers, par Jean de Lamartonie, abbé de Guîtres, vicaire général de Godefroy, évêque de Périgueux (1505). — Collation de la chapelle de Bosco à Saint-André, en faveur de Jean Darboet, clerc, par Lamartonie, chanoine trésorier, en sa qualité d'hebdomadier de ladite église (1506). — Collation de la chantrerie en faveur de Jean de Landa par Bertrand d'Agès; étant chanoines : Bertrand d'Agès, doyen; Étienne de Leymarie, sacriste; Ladislas Du Fau, écolâtre; Jean de Landa, Raymond de Saint-Clair, Jacques de Borda. Pierre Tustal, Jean Makanan, François de Chassaignes, Jean de Lamartonie, Jean Brissaud, François Chaussade, François de Calvimont; Bertrand d'Agès, élu doyen, à la place d'Étienne Le Piochel (1505). — Canonicat prébendé en faveur de Jean de Syrieulh, licencié, à la place de Jean Despinay. — Obligation de dix écus d'or au soleil par Laurent de Lisle, marchand de Moulins en Bourbonnais, en faveur de Pierre d'Agès; — le chapitre étant absent de Bordeaux à cause de la peste, ordre est donné aux chanoines semi-prébendés de dire les messes accoutumées (1506). — Levée de l'excommunication encourue par Jean de Coutures, pour n'avoir pas obéi aux ordres du chapitre, relativement aux messes à dire pendant l'absence du chapitre. — Le Pape Innocent, à la requête du Roi de France, de l'archevêque André d'Espinay et du chapitre, ayant supprimé deux canonicats et deux prébendes et ayant appliqué les fruits et revenus qui en dépendaient, à fonder quatre canonicats prébendés pour l'hebdomadier, dont la collation appartiendrait au chapitre, quatre prêtres choristes, habiles dans l'art de la musique, sont nommés à cet effet et le chapitre leur ordonne de chanter des messes au grand autel pour apaiser la colère de Dieu. — Marché du chapitre avec divers charpentiers, Mathieu Grossard, Guiot Velhot et Jean Dubreuilh de Saint-Michel, pour la somme de deux cent vingt francs tournois afin de faire *un chaffault d'une croisée de l'église Saint-André en la nef depuis le bas jusques aux voultes et sintres pour abattre et refaire les dictes voultes* (1506). — Réception de la bulle d'Alexandre VI, accordant un jubilé général au royaume de France (1506). — Concession de lettres relatives à la pension de

Digitized by Google

dix ducats d'or concédée par le pape à Jean de Barrola, docteur, conseiller du Roi, sur les fruits et revenus de l'église paroissiale de Montjoye *(de Monte-Gaudio)*, diocèse de Condom. — Transaction par laquelle le chapitre Saint-André abandonne au recteur de l'église Saint-Aubin en Médoc la dîme de ladite paroisse en échange de trente francs de la monnaie de Bordeaux, attribués à la mense du chapitre. — Autre transaction entre le chapitre et Jean de Borda, chanoine de Saint-Seurin et recteur d'Artigues (Entre-deux-Mers), pour la dîme de cette paroisse; — autre transaction entre le chapitre et Bertrand de Haulong, prieur curé de Cantenac, et des membres dépendants de l'abbaye Saint-Pierre de Verteuil, pour la dîme de ladite paroisse (1506). — Un grand nombre de chanoines et le doyen étant absents à cause de la peste, Jean Celard, chanoine semi-prébendé de Saint-André, procureur de Jean Leroyer, étudiant en l'université de Paris, présente au chapitre des lettres apostoliques portant provision d'un canonicat prébendé en faveur dudit J. Leroyer (1508).

G. 276. (Carton.) — 6 pièces, parchemin; 7 pièces, papier, latin et français.

1583-1752. — Réception de François Thevenin comme sous-doyen du chapitre (1556). — Canonicat prébendé en faveur de Mathurin Bertin du diocèse de Maillezais (1583). — Canonicat prébendé en faveur de Philibert Dusault (1584). — Collation par le chapitre Saint-André *immediate a Sancta sede apostolica dependens* d'une prébende en faveur de Raymond Fishon, prêtre (1617). — Proposition faite par Henry Desaygues qui avait accepté le décanat, de se démettre de cette dignité en faveur du précédent doyen Jacques Desaygues, qui ne s'était démis de ses fonctions qu'à cause d'une grave maladie (1618). — Nomination de Jean de Viod, clerc, comme portier du chapitre. — Requête adressée au Parlement par Rivière Moysset, chanoine et promoteur de l'église Saint-André, pour maintenir le droit de préséance qu'avaient les chanoines et afin de les régler comme suit : les chapitres généraux et ordinaires précéderont tous les membres du clergé en tous lieux et en toutes assemblées, puis viendront les chanoines qui ne sont pas prêtres, derrière eux les diacres, puis les sous-diacres, enfin les clercs tonsurés (1620). — Nomination, par l'archevêque Henry d'Escoubleau de Sourdis, de Pierre Palisse, aux fonctions de chanoine prébendé, et arrêt du Conseil d'État rétablissant Pierre Palisse dans la possession de son canonicat prébendé contre le sieur Antoine Cotsages; le même arrêt maintient l'archevêque de Bordeaux et ses successeurs dans le droit de conférer les trois premiers canonicats prébendés qui viendraient à vaquer depuis leur avènement au siège archiépiscopal (1632). Sommation par le cardinal de Sourdis au chapitre Saint-André concernant le nombre des chanoines prébendés et des clercs dans le chœur pendant les offices. — Mémoire relatif à l'interdit dont le sieur Massiot, chanoine de Saint-André, archiprêtre de Cernès, avait été frappé, pour n'avoir pas, en temps opportun, fait viser par l'archevêché, à cause de la difficulté des chemins et de la présence de l'ennemi, le titre par lequel le pape lui conférait la cure de La Tresne (1653). — Collation prébendée d'un canonicat semi-prébendé en faveur de Jean Guillebaud, prêtre (1686). — Collation par l'archevêque de Paulmy d'Argenson d'un canonicat prébendé en faveur de Joseph-Michel Buhan, prêtre (1724). — Protestation contre le sieur Riboully, vicaire perpétuel de Saint-Pierre, lequel, contrairement aux privilèges du chapitre, avait refusé de donner la bénédiction à son délégué le jour de la fête de Saint-Pierre (1752).

G. 277. (Carton.) — 80 pièces, papier.

1594-1781. — Certificats d'études et attestations du grade de bachelier délivrés par le grand archidiacre et en cette qualité chancelier de l'Académie de Bordeaux, en faveur de Jean Labeylhue, Pierre de Brassier, Joseph de Galatheau, Charles Desaygues, Jean Charpentier, Raymond d'Auguiraude, Léonard de Lacroix, Pierre de Maisonneuve, Louis d'Athia, Louis de Pichon, Noël de Mirat, Jacques d'Arche, Gabriel Galatheau, etc. (1594-1630). — Ordonnance du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, concernant les droits de présence du clergé de l'église Saint-André, tant en chapitre qu'à l'église (1623). — Autre ordonnance contre les chanoines qui portent des habits indécents tels que « manteaux courts, pourpoings descouppés à grands lambeaux et bandes sur lesquelles ils ont des chemisettes de soye de diverses couleurs » (1623). — Ordonnance des vicaires généraux de l'archevêque relative aux cérémonies funèbres à célébrer à l'occasion de la mort du Roi; injonction au sieur Henry d'Arche, doyen du chapitre, qui avait refusé d'y obéir (24 juin 1643). — Prise de possession de l'archevêché de Bordeaux par Mathurin Sauvestre, fondé de procuration de Henry de Béthune. Cérémonie de l'entrée du prélat dans la cathédrale, prestation de serment entre les mains du chapitre métropolitain et baiser de paix donné aux chanoines (1648-1649). — Formule du serment prêté par les cha-

Digitized by Google

noines à leur entrée en fonctions. — Attestation des maire et jurats de Bordeaux établissant que les délégués des chapitres Saint-André et Saint-Seurin ont occupé les premières places et ont opiné les premiers dans l'assemblée de tous les corps de la ville tenue à l'hôtel de ville de Bordeaux le 14 août 1654. — Requête afin d'obtenir le premier bénéfice vacant par Jacques Miard (1610). — Nominations de : — juge à la primace d'Aquitaine en faveur de Guillaume Durand, prêtre et chanoine; — promoteur à la primace en faveur de Mathieu-Jean Thoreau, prieur de Notre-Dame de Château-Larcher, pour les diocèses de Poitiers, Angoulême, La Rochelle et Luçon, signée : Calendrini, vicaire général; — auditeur en ladite cour en faveur de Zacharie Guillot, chanoine et chantre de l'église royale et collégiale de Sainte-Radegonde, diocèse de Poitiers; — promoteur à Poitiers en faveur de Filleau; — sous-promoteur du diocèse de Bordeaux en faveur de Pierre Ferbos; — juge de la primace en faveur de Guillaume d'Arche; — Étienne Bentzman, Jean-Jacques Noiret, Jean Picon, Jean-Olivier Brunaud, nommés chanoines; — Michel Faugère, pourvu de la cure de Sainte-Hélène-de-Lalande; — titres d'assesseurs, juges d'officialité, vicaires perpétuels et titre de protestation du chapitre contre l'adresse faite par le Pape *à M. l'archevêque* pour la réception d'un chanoine (1728-1781). — Lettre du chancelier de Maupeou au chapitre Saint-André établissant que pendant la vacance du siège archiépiscopal, le chapitre métropolitain n'a pas le droit de députer au bureau des collèges (1769). — Mémoire des présidents-trésoriers de France au Bureau des Finances de Bordeaux au sujet de la contravention du chapitre métropolitain Saint-André dans l'assemblée des Cent-Trente, tenue le 10 août 1767, à l'arrêt du Conseil du 22 novembre 1757 qui déclare commun entre les trésoriers de France et le chapitre Saint-André l'arrêt contradictoire du Conseil du 6 août 1745, maintenant les trésoriers de France de la ville d'Aix dans la préséance sur le chapitre cathédral de la même ville, et qui en conséquence fait inhibition et défense audit chapitre Saint-André de troubler les trésoriers de France à Bordeaux dans ladite préséance (XVIIIe siècle). — Mémoires relatifs aux différends entre le chapitre Saint-André et l'archevêque de Bordeaux au sujet de la collation de l'office de grand chantre; droit invoqué par le chapitre, résultant d'un accord fait entre les chanoines et l'archevêque, au XVe siècle, par la médiation de l'évêque de Périgueux et des abbés de Nanteuil et de Saint-Romain, que le doyen a seul le droit de nommer à la chantrerie (XVIIIe siècle).

G. 278. (Carton.) — 185 pièces, papier.

1597-1632. — Honoraires et départements d'honoraires des chanoines. — Département (division) des anniversaires doubles ou simples entre les chanoines. Les chanoines se divisent, par portions égales, ces anniversaires en commençant par le doyen, le sous-doyen, les archidiacres de Cernès et de Blaye, le chantre, le trésorier, le sacristain, l'écolâtre, le sous-chantre. Les chanoines pour 1598 sont : MM. Perier, Bertin, Dusault, Levenier, Lacouture, Lasserre, Bareau, Geoffre, Gonat, Lucas, Dubreuilh, Dubernet, Lartigue, Majour, Guilhem, Pobère, Faugeras. — Département (ou division) entre les chanoines des lods et ventes (1602-1603). — Département du blé froment pour 1603. Chaque chanoine reçoit un boisseau. — Département des semaines entre chanoines pour 1617. Les chanoines reçoivent entre douze sous et quinze livres. — Département des obits pour 1618. Les chanoines reçoivent entre trois et vingt-sept livres. — Noms des chanoines pour 1621 : Dusault, Dubernet, Desaugiers, Bigonac, d'Hirigary, Lartigue, Montaigne, Mosnier, Grimaud, Boucaut, Brach, Lacouture, Fayart, Amadom, Chapelas, Fougeras, Bardin, Laroche, Boutineau. — Département, pour le bas chœur, des anniversaires doubles et simples et des messes matutinales. — Chacun des membres du bas chœur reçoit une somme variant entre trois et cinq livres (1626). — Département des pitances entre les chanoines pour un mois (mois de décembre 1630). — La moyenne pour chaque chanoine est de quatre ou cinq livres. — Département des semaines pour 1631. La moyenne est de quatre livres pour chaque chanoine.

G. 279. (Carton.) — 219 pièces, papier.

1632-1660. — Division d'honoraires entre chanoines sur la masse; chaque chanoine reçoit sept ou huit livres (1632). — Département pour les prébendiers et choristes du bas chœur des anniversaires doubles. La moyenne est de sept livres pour chaque chanoine (1635). — Quartiers pour les mêmes en 1635 : sept livres environ. — Département de la masse entre les chanoines : la division des sommes totales, qui s'élèvent à deux cent dix-neuf livres pour un mois (celui de février 1636), donne entre cinq et vingt livres pour chaque chanoine. L'archevêque cardinal de Sourdis reçut cent livres. — Les chanoines pour 1636 sont : MM. d'Agès, Cailhery, Bonaldy, Baillarger, Borde, La Guienne, Bareau, La Chassaigne, Desaigues (1663). — Département entre les membres du chapitre de Bordeaux de treize processions

Digitized by Google

sept livres dix sous chacune. Cette division donne au total quatre-vingt-dix-neuf livres. Les chanoines prennent entre trois et six livres (1645). — Département pour Messieurs des chapitres généraux (pour cinq mois des années 1648-1649). Chaque chanoine reçoit entre dix et vingt et un sous. — Département pour les prébendiers pour les heures canoniales, matines, messes matutinales (1649). Chaque prébendier reçoit en moyenne quatorze ou quinze livres. — Département entre les prébendiers pour les heures canoniales, matines, etc. (1654). Chaque prébendier reçoit de dix à dix-sept livres. — Département d'une somme de huit cents livres provenant de l'afferme des droits sur la monnaie de Bordeaux pour une demi-année (1660). Chaque chanoine reçoit trente-quatre livres dans ce partage.— Le département entre les choristes du bas chœur de Saint-André pour les heures canoniales de novembre 1651 monte à vingt livres dix sous. — En janvier 1652 il s'élève à vingt et une livres trois sous. — Le département pour les prébendiers du chapitre Saint-André, à raison des processions pour 1652, produit huit livres seize sous. — Le département pour les prébendiers à raison des anniversaires pendant les mois de mars et avril 1652, s'élève à trois cent trente livres. — Le département pour le doyen et les chanoines à raison des stabats de l'année (1652), cinquante-six livres. — Le département des mêmes pour leur quartier de la Saint-Michel, deux cent quatre-vingt-onze livres; — de Noël, deux cent soixante-une livres; — de la Saint-Jean, deux cent soixante-treize livres; — de Notre-Dame de mars, deux cent soixante-treize livres; — les pitances pour les mêmes, quatre-vingt-treize livres.

G. 280. (Carton.) — 238 pièces, papier.

1664-1688. — Département entre les chanoines pour les chapitres qui ont été tenus de 1664 à 1665. Il y a cent livres à distribuer entre les chanoines : ils reçoivent entre quatre et six livres. Les chanoines sont MM. Dussaut, Mareau, Frapereau, Duteil, Caron, Lopès, Mosnier, Massiot, Deschamps, Béthune, Boucaud, Cortade, Gombaud, Saintout, Boursiguot, Combabessouze. — Répartition des anniversaires doubles pour 1672 entre les chanoines; ils reçoivent chacun en moyenne deux livres.—Département des processions pour 1676; chaque chanoine recevra quatre livres en moyenne. — Département des anniversaires doubles pour 1677-78. Les chanoines reçoivent trente livres en moyenne. — Département des chapitres généraux pour 1685 entre les chanoines, chaque chanoine reçoit une livre. Un grand nombre de chanoines qui avaient fait défaut ne reçoivent rien. — Département des anniversaires et autres fondations entre les chanoines, pour un mois (celui de juillet 1688). La moyenne est de trois à neuf livres pour chaque chanoine. — Les chanoines sont à cette époque MM. Caron, Lopès, Saintout, Cortade, Combabessouze, Geay, Plasse, Bourousse, Chapelas, Mosnier, Lacoumard, Baritaud, Pontac, Duvault, Bentzmann, Gallois, Labadie, Boucaud, Bernada, Lamasse, Laborie, Delacoumard, représentant la fabrique, Hébérard, Pascaud, Guillegault. — Département entre les choristes au bas chœur pour sept stabats du carême 1688. Ils reçoivent sept ou neuf sous. — Les pitances, la même année s'élèvent à une moyenne de trois livres pour chaque chanoine et pour trois mois (1688).

G. 281. (Carton.) — 228 pièces, papier.

1689-1696. — Département des pointes pour 1689 (mois d'octobre), cinq cent soixante-huit livres à diviser entre trente-une parties prenantes: elles reçoivent de dix-sept à vingt-huit livres (1689). — Département des anniversaires et autres fondations pour 1689. La moyenne est de six à sept livres pour chaque chanoine, chaque mois. — Le département des semaines, en 1689, pour trois mois, donne de deux à huit livres, pour chaque chanoine (1689). — Le département des quartiers en 1690 donne pour quatre mois une moyenne de dix à treize livres pour chaque chanoine (1690). — Les processions pour 1691 produisent pour chaque chanoine vingt sous environ (1691). — Le département des stabats du carême pour 1696 donne une ou deux livres à chaque chanoine. — En 1696 les chanoines sont MM. Sainctout, Cortade, Geay, Plasse, Brousse, Mosnier, Baritaud, Pontac, Dussault, Bentzmann, Labadie, Bouraud, Bernada, Lainasse, Cantenac, Chapotel, Despujols, Vossais, Hébérard, Guillegault, Sabourin (1696). — La moyenne des départements pendant l'année 1692 à raison des messes et des obits a été par quartier : pour le doyen, de deux livres, pour l'archidiacre de Cernès, de cinq livres, pour l'archidiacre de Blaye, de huit livres, pour le chantre, de huit livres, pour le sous-doyen, de quatre livres, pour le sous-chantre de sept livres, pour les chanoines, de deux à huit livres. — La moyenne des départements pendant cette même année pour les chapitres généraux a été de dix-huit pour le doyen, neuf sous pour l'archidiacre de Cernès, quinze sous pour l'archidiacre de Blaye, quinze sous pour le chantre, dix-huit sous pour le sous-doyen, dix-huit sous pour le sous-chantre et de neuf à dix-huit sous pour les chanoines.

Digitized by Google

G. 282. (Carton.) — 88 pièces, papier.

1707-1721. — Département pour les choristes du bas chœur des sept stabats du carême 1707. Il produit onze sous pour chacun. — Pour les processions de 1709, cent cinquante livres sont distribuées à raison de une à trois livres par partie prenante : doyen, dignitaires et chanoines. — Les semaines pour 1711 donnent cent seize livres. — Les pitances pour un mois de cette année cent huit livres, les anniversaires pour un mois trois cent treize livres. — La pointe des prébendiers cent quatorze livres. — Département des quartiers pour 1713 : chaque chanoine reçoit de trois à neuf livres. — Département pour les chapitres généraux de 1715. Les chanoines reçoivent de douze à quinze livres pour cinq mois. — Département de quartiers. pour 1716 : chaque chanoine reçoit de deux à treize livres. — Département des quartiers pour 1721. Le résultat est semblable au précédent. Les chanoines sont à cette époque : MM. Cortade, Boucaud, Bernada, Lainasse, Despujols, Brousse, Decraud, Dalon, Galatheau, Salegourde, Carpentey, Mathieu, D'Arche, Bordes, Basterot, Roussanes, Calandrini, Lauvergnac, Sossiondo, Grégoire, Chadevoine, Bentzmann, Robert, Merlet.

G. 283. (Carton.) — 85 pièces, papier.

1762-1788. — Le département des semaines (pour deux mois) de l'année 1762 produit de une à sept livres pour chaque chanoine (1762). — Les semaines de 1763 (pour deux mois) donnent de une à treize livres pour chaque chanoine. En 1762, les chanoines sont MM. d'Alphonse, Chambert, Buhan, Brunaud, Durand, Noyret, de Mounille, d'Arche, Castres, Pacareau, Audoing, Baulos, Logette, Duval, Castelnau, Broc, Dudon, Lamontaigne, de Biré, Delieux, de Meyère, Cremeaux, Sabla, Delau, Borie, Clément. — Le département pour avril 1763 des heures canoniales, matines, prime, tierce, sexte, none, grand'messe, vêpres, donna pour chaque partie prenante de dix-sept à vingt-six livres. — Département pour les choristes du bas chœur des heures canoniales : ils reçoivent chacun deux livres pour un mois (1764). — Département des quartiers pour 1765. Chaque chanoine reçoit de neuf à onze livres. — Les visitances du carême pour 1775 produisent seize livres qui, divisées entre huit prébendiers, donnent deux livres pour chacun. — Le département des heures canoniales pour décembre 1781 entre les prébendiers donne de six à vingt livres pour chacun. — Le département du quartier des chanoines (de Noël à Notre-Dame de mars 1785) donne de dix à quatorze livres pour chacun. — Département des anniversaires pour octobre 1788. Il donne pour chaque chanoine de trois à vingt-trois livres. Les chanoines à cette époque sont MM. Pacareau, Duval, Biré, Meyère, Fonteneil, Camiran, Durand, Darmajan, La Fourcade, Pérès, Marginier, Delau, Desbiey, Parouty, Glym, Pelet, Corneille, Degriny, Dheral, Duderaut, Dujannie, Dinematin, Bentzmann, Duviella, Berdolle (1788).

G. 284. (Registre.) — In-4°, 29 feuillets, papier, latin.

1419-1451. — Actes capitulaires. — Délibérations du chapitre métropolitain Saint-André de Bordeaux : nomination de Pey Berland, chanoine, aux fonctions de secrétaire du chapitre, avec la permission pour lui de desservir l'église de Bouliac les jours de fêtes, sans encourir de retenue pour ces absences (1419) ; — liste des chanoines : Jean Embrun, doyen ; Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye ; Pierre de Castro, chantre ; Guillaume Étienne, écolâtre ; Pierre Maynard, sous-chantre ; Jean de Lisan, Jean Chambon, Raymond de Cussac, Pierre de Fontpiton, Pierre de Lacour, Bertrand de Bruchaud, Pierre Forthon, Jean Forthon, Philippe Fournier, chanoines. — Remises des droits de dîmes aux assenseurs de Pessac, Floirac, Eyzines, Corbiac, Saint-Aubin, à cause des circonstances, et de l'absence de toute récolte. — Envoi à Bourg de deux chanoines pour prendre possession de la terre de Lidone, acquise du seigneur de Montferrand. — Défense aux chanoines d'ôter le vin de leurs pressoirs sans avoir acquitté les droits ordinaires ; — Peyroton de Sales, nommé bayle de Lège. — Remise, sur la demande du cardinal de Foix, des quarante livres annuelles dues au chapitre par l'église Saint-Siméon. — Assenses de blé et vin par Pierre de Castetja, chevalier, de Saint-Julien de Born. Pey Berland, Jean Forthon et le grand chantre envoyés vers Jean de Francs pour l'obliger à la réparation de l'hôpital Saint-Ujan, 1420. — Le doyen et Pey Berland, arbitres nommés dans le différend avec l'abbé de Sainte-Croix sur les dîmes de Graves et de Paludate. — Nomination comme architecte de la fabrique, *magister operis et fabrice*, de Guillaume Géraud, au traitement de cent guyennois d'or, valant vingt-cinq sous de la monnaie courante à Bordeaux ; ledit architecte ne devra pas entreprendre d'autres travaux, sauf pour les églises de Saint-Michel et de Saint-Seurin. — Concession à Pierre de Castro, chanoine, du lieu de Lège, pour six ans, avec la permission d'y établir un colombier et un moulin et le droit de prélever le tiers du produit de la

Digitized by Google

côte. — Don au sénéchal par le chapitre de cinquante écus d'or. — Chaque chanoine, à son tour, obligé de donner à dîner aux portiers du chapitre ou bien la somme de deux sous six deniers; Pierre Surget, prieur de l'hôpital Saint-Julien en Born (1421). — Maison d'Isabelle de Sainte-Colombe, épouse d'Hélie de Pujols; — Pierre de Lande, notaire du chapitre. — Commission donnée à Jean Forthon, relativement à l'affaire des hommes de Saint-Gervais de Bourg, sur laquelle un procès avait été intenté devant le sénéchal par G. de Lansac. — Signatures de tous les chanoines au nombre de dix-huit, composant le chapitre; — le lundi, 28 avril 1422, le doyen et le chapitre s'étant rendus au château du Roi, exposent devant Rampnulphe de Blaye, lieutenant du sénéchal d'Aquitaine, que Gaston de Foix, captal de Buch et comte de Longueville, ayant fait arrêter trois hommes de Lége, leurs vassaux, et les ayant maltraités, ils demandent justice contre lui. — Plaintes par les chanoines au procureur du Roi, Étienne de Brosser, au sujet de leur droit de sauvegarde. Plaintes contre le captal de Buch et contre ses officiers, Jean de Saints, capitaine de La Teste, Arnaud Ayquard, capitaine de Certes et leurs complices, pour avoir, suivis d'une multitude de gens armés, saisi et maltraité Raymond de La Roman, habitant de Lége. — Instance contre le captal de Buch et ses complices devant le juge des appaux de Gascogne : — requête adressée à P. Artus, abbé de l'Isle et vicaire de l'archevêque, pour informer contre le captal; — lettre des doyen et chanoines au Roi sur les vexations dudit captal. — Arnaud de Cazauvieilh, préposé à la dîme de Floirac. — Deux chanoines chargés de marquer les présences au chœur, selon l'antique usage; règlement pour la fête des clercs. — Audition des comptes de Guillaume Michel et de Jean Fort. — Arnaud de Cazauvieilh et Guilhaume Taillefer, procureurs de Pierre de Castro, chargés de la réparation de la tour de Lége et du moulin de Saint-André (1423). — Le portier et le serviteur du sacriste visiteront, accompagnés d'un chien, les chapelles et les angles de l'église et devront y passer les nuits. — Les paroissiens de Cadaujac consentent à payer la dîme qu'ils doivent au chapitre, à condition que celui-ci les protègera contre Jean Colomb et son fils qui ravagent leurs terres. — Mort de Jean Embrun, doyen. — Collation de la chapelle de Raymond Bayle à Géraud de Salvaine, maître ès-arts; — hospice de la Gardarauba (ancien hôtel Talbot, rue des Ayres). — L'archidiacre de Blaye aura huit francs à prendre sur les sommes dues par le seigneur de Montferrand, pour lesquelles ce seigneur a donné au chapitre sa ceinture en gage. — Paiement par Me Avril de quarante francs, soit quinze nobles du coin nouveau, en déduction des cent francs qui étaient dus par Hélie Brun; — l'abbé de Sainte-Croix, collecteur apostolique, annulle les monitions faites contre le chapitre. — Nicolas Duval, clerc de la curie romaine, chanoine prébendé; — Colin Trenchant, tailleur de pierre et maître en géométrie, nommé à l'œuvre de la fabrique de l'église (1425). — Assense des revenus de l'hôpital du Thil; — Vente par Pierre Ménard, chanoine et ouvrier de Saint-André, et Jean d'Artiguemale, chanoine et ouvrier de Saint-Seurin, du livre appelé *Catholicon,* ayant appartenu à Guillaume Scarlate, pour le prix de cent guyennois d'or payés par Pierre Berland; — soixante francs donnés à Pierre Forthon pour faire ses études à Toulouse; — Permission donnée à Arnaud de Cazauvieilh, official de Bordeaux, d'assister aux réunions capitulaires; — un missel et le livre : *Flores sanctorum* trouvés dans la succession de l'archidiacre de Blaye. — Dîme de Bègles acquise au seigneur de Duras et à Judith de Landa, son épouse, pour deux cent cinquante nobles nouveaux et cinquante francs (1426). — Peines infligées à trois serviteurs de Tristan de l'Isle qui avaient enlevé une jeune fille à Lége. — Location de la maison de Jean Forthon à l'évêque de Dax; — le chapitre ordonne de poursuivre l'injure et la déprédation faite sur la côte de Lége par Guillemet de Vinal, capitaine de Certes et ses complices, 17 juin 1427; Pierre de Comprian, *clericus uxoratus cum unica et virgine,* autorisé à résider à Lége (1428). — Mort de Pierre de Castro, doyen de Saint-Seurin et chanoine de Saint-André (1429). — Dîme de Floirac acquise de Catherine de Pellegrue. — Antoine Villar, bachelier en droit canon et chanoine. — Le chapitre décide que le nouveau clocher (devenu depuis la tour de Pey-Berland) sera édifié d'après les plans dressés par l'architecte (28 juin 1429). — Différends avec le captal au sujet de la juridiction de Cadaujac. — Jean André, vicaire de Sainte-Eulalie et chanoine de Saint-André, accompagne l'archevêque en Angleterre; — ordre à l'archidiacre du Médoc de donner cent francs à l'archevêque pour exécuter son voyage en Angleterre (14 mars 1429). — Raymond Tinher, prêtre et organiste pour les dimanches et les fêtes, à raison de vingt-quatre livres par an. — A la nouvelle de la mort de l'archevêque David de Montferrand, le chapitre nomme une commission pour obtenir la confirmation des exemptions et privilèges capitulaires (4 juin 1430). — Antoine Villar, nommé secrétaire du chapitre aux lieu et place de Pey Berland (17 août 1430). — Protestation contre l'élection d'Arnaud de Cazauvieilh comme official; — ordre donné par le chapitre de convoquer le clergé

Digitized by Google

pour savoir si celui-ci consent à ce que les sommes levées après la mort de l'archevêque soient employées à la défense du pays et si ledit clergé veut lui-même y contribuer, ainsi que cela a été dit dans le synode de Pâques (9 novembre 1430). — Envoi de quinze ducats à Guillaume Tidon et à Pierre Gascq qui étaient allés à Rome pour le procès entre le chapitre et Nicolas de Reissac, avril 1431. — Mort de Pierre de Fontpiton, enseveli dans la chapelle de Notre-Dame (4 novembre 1431); — à la prière du sénéchal, Aymeric de Caumont est autorisé à s'absenter pendant deux mois dans l'intérêt du pays, *propter utilitatem patrie*, tout comme si l'archevêque l'eût autorisé lui-même (20 novembre 1431); — Jean de Cadillac, vicaire perpétuel de la chapelle Sainte-Colombe. — Permission aux chanoines de s'absenter trois mois pendant le temps de la peste, *tempore mortalitatis* (23 octobre 1433). — Permission accordée à Guillaume Bec d'aller en cour de Rome pour y défendre en faveur du canonicat à lui conféré par le chapitre, contre la collation faite du même canonicat à Jean de Lande par le pape actuel; afin de voyager plus sûrement, il s'embarquera pour l'Angleterre et passera ensuite par l'Allemagne (1434). — Aymeric de Caumont demande un congé pour aller sur ses terres qui sont ravagées par les ennemis du Roi. — Jeanne de Gournay et Jeanne de Durfort, sa fille (1435). — Permission à plusieurs chanoines de s'absenter pendant trois mois à cause de la peste (1437). — Notes écrites à la fin du registre: délibéré d'informer le Roi de toutes les vexations que commet contre le chapitre Gaston de Foix, captal de Buch (26 juin 1445); — Guillemot de Lège vient déposer que Gaston de Foix, contrairement aux droits du chapitre, s'est emparé d'un navire de Bretagne ayant fait naufrage sur la côte de Lège, au lieu de: Frontau, ledit navire contenant quarante pipes de vin et tous les cordages et accessoires de marine (28 juillet 1451); — le même témoin dépose qu'il a promis par force de payer vingt nobles d'or au mandataire de Poton de Xaintrailles et de Jean Bureau, commissaires du Roi de France, pour qu'il ne soit rien innové dans la vicomté de Lège, mais que cet engagement étant évidemment postérieur au traité pour la réduction de Bordeaux, doit être annulé.

G. 285. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, papier.

1464-1480. — Délibérations capitulaires de Saint-André de Bordeaux, commençant au mois de mars 1464 et finissant le 20 novembre 1480; les dix-huit premiers feuillets sont déchirés par le milieu. — Mars 1464, procession générale et sermon aux Carmes, *quod Deus concedat unionem in regno Francie*, conformément aux lettres du Roi. — 8 mars, en chapitre: Bernard d'Ambilla, archidiacre de Blaye et président du chapitre: Gaillard Martin, sacriste; Guillaume Dorinhac, sous-doyen; Helias de Laville, écolâtre; Guillaume Mai, Nicolas de Reissac, Gérald Dux, Richard Brun, Barthélemy de Farge, Emeric de Cambes, Arnaud Bonneau, Pierre Comptet, Jean Gaillard, Renaud de Thumeriac; — absents: Pierre de Bosco, trésorier; Jacques Loupes, sous-chantre (f° 1). — 10 avril 1465, il est ordonné que l'argent du sceau archiépiscopal perçu par Gaillard Martin, sacriste, pendant la vacance du siège, sera distribué aux vingt chanoines; chacun desdits chanoines reçut trois francs et dix ardits, et Gaillard Martin eut dix livres pour ses gages (f° 3). — 22 octobre, Guillaume de Usa, tenant le rôle des anniversaires, aura cinquante livres pour ses gages; ceux qui tiennent le grand et le petit rôle sont obligés d'assister à tous les chapitres. — Le chapitre s'adjoint quatre conseillers à cause d'un procès contre l'archevêque au sujet d'un privilège à lui concédé par le pape Clément, de pouvoir nommer à un canonicat prébendé (f° 9). — 21 novembre, Dominique de Cans, receveur des offrandes *ad tumbam bone memorie domini Petri Berlandi*, feu archevêque de Bordeaux, prélèvera six écus qu'il distribuera à l'avocat du Roi et au syndic et procureur du chapitre au Parlement (f° 11). — Janvier 1465, supplique au chapitre en faveur de Michel Hubert, détenu au pain et à l'eau, pour avoir dérobé la cire offerte sur le tombeau de Pey Berland (f° 15). — Délibération relative au droit de joyeux avènement de l'archevêque à imposer sur le clergé du diocèse (f° 16). — L'official du chapitre se transportera à Saint-Seurin, pour faire une enquête à l'occasion d'un vol de cire fait sur la tombe de Pey Berland (f° 17). — Février, ordonné qu'une commission nommée par le chapitre se rendra vers le seigneur maréchal, sur le fait de cinq cents écus prêtés à Blaise de Gréely, autrefois archevêque de Bordeaux et réclamés aujourd'hui par Artus de Montauban, archevêque actuel, (f° 17). — Arnaud Bonneau, solliciteur du chapitre au Parlement, reçoit six écus (f° 17). — 25 février, Pierre de Cosins, neveu du chanoine Pierre de Comptet, est chargé d'aller à Avignon remettre certaines lettres à une personne sûre qui doit les porter à Rome; il reçoit à cet effet six écus. — Le seigneur maréchal vient visiter l'église Saint-André et s'empresse d'informer par lettre le Roi et le pape de l'état de ruine dans lequel se trouve cette église (f° 18). — 23 avril 1466, en réponse à

Digitized by Google

la lettre du Roi relative au procès entre l'archevêque et le chapitre, celui-là fait savoir qu'il a nommé pour défendre ses intérêts l'archidiacre de Blaye, le sous-doyen Bonneau et Gaillard, et qu'il s'en tiendra à leurs décisions (f° 19). — Ordonné que l'anniversaire de Pey Berland se fera le mercredi 28 mai, avec office double et cloches sonnées et que la distribution au chœur sera de dix livres (f° 19). — 12 juin, comptes présentés par de Cans des offrandes déposées sur la tombe de Pey Berland; recettes: trois cent dix-sept francs et dépenses trois cent onze francs; la différence de six francs est affectée à diverses dépenses pour ce service (f° 19). — Le seigneur de Montferrand acquiert du chapitre les dîmes de Sainte-Eulalie d'Ambarès et de Saint-Pierre de Bassens pour le prix de cent soixante francs, à charge de payer les quartières à l'archevêque (f° 19). — 10 juillet, sur la demande du droit de don de joyeux avènement à prélever sur les vicaires perpétuels relevant du chapitre, il est répondu qu'on attendra l'arrivée du doyen de Saint-Seurin, commissaire nommé à cet effet (f° 21). — Une commission des chapitres Saint-André et Saint-Seurin se rend, avec le vicaire de l'archevêque, au palais de l'Ombrière, afin de consulter des avocats à l'occasion du droit que les gouverneurs de la ville ont imposé l'année dernière sur le revenu des prébendes *(super facto billete)* (f° 21). — 24 juillet, il est ordonné, sur la demande du vicaire de l'archevêque, que les vicaires perpétuels du chapitre paieront le droit de joyeux avènement, mais que le chapitre lui-même en sera exempté (f° 21). — Éméric de Ségur, seigneur de Francs, supplie le chapitre de lui accorder un délai pour le paiement de trente-sept livres qu'il doit à raison de la quatrième partie de la dîme de Saint-Ujan (f° 21). — Gombaud Bardon, chapelain de la chapelle fondée à Saint-André par Pierre Nieuilh, doit six livres (f° 21). — 7 août, l'autel qui est dans la chapelle de Saint-Émilion où se tient le chapitre sera changé de place, *quod dedecorat totum capitulum* (f° 22). — 14 août, le vicaire perpétuel de Sainte-Colombe représente au chapitre que de tout temps il est en droit de recevoir les offrandes des relevailles des femmes et qu'il y a peu de jours Gaillard Martin, sacriste, a prélevé ce droit à Saint-André, sur une femme de la paroisse Sainte-Colombe, au détriment dudit vicaire; le chapitre condamne le sacriste à la restitution de la somme perçue et au prix du cierge (f° 22). — Le doyen de Saint-Seurin est chargé de l'exécution des articles portés par l'archevêque Blaise de Gréely contre le chapitre, au sujet des réparations à faire à l'archevêché (f° 22). — 27 août, en ce qui touche le droit de *billette* prélevé par les gouverneurs de la ville, c'est l'archevêque qui est désigné directement par les lettres du Roi et non le chapitre (f° 22). — 28 août, les vicaires perpétuels réclament auprès du vicaire de l'archevêque à l'occasion du droit de joyeux avènement qu'on leur réclame et dont ils sont exempts, et qui regarde seulement le chapitre (f° 23). — 2 septembre, afin de pourvoir aux dépenses des vendanges, ordonné de vendre deux quintaux des offrandes de cire faites au tombeau de Pey Berland (f° 23). — 17 septembre, les chanoines qui ne se soumettent pas à la résidence pour quelque cause que ce soit, doivent payer vingt livres au chapitre sur les gros fruits qu'ils gagnent quand ils sont dispensés (f° 24). — 7 octobre, les dîmes aux cazaux de Bègle appartiennent au chapitre (f° 25). — Les chanoines qui ne font pas résidence n'ont pas droit aux mêmes cens; les vêtements des enfants de chœur seront renouvelés à la Toussaint et à Pâques (f° 25). — 24 octobre, l'architecte est mandé au chapitre au sujet des réparations qu'il fait à l'église et au clocher; on lui ordonne de cesser les travaux du clocher, dans lequel on allait placer des cloches, et cela dans l'intérêt de l'église qui menace ruine (f° 25). — Offrandes sur le tombeau de Pey Berland; — l'archidiacre de Blaye et le doyen de Saint-Seurin sont envoyés au palais royal de l'Ombrière où doivent se réunir les trois états de la ville de Bordeaux (f° 26). — 26 octobre, à l'occasion de l'arrivée prochaine à Bordeaux de Philippe de Savoie, lieutenant du Roi, le chapitre Saint-André, menacé par les maire et jurats de recevoir des hôtes, ordonne de demander une lettre de provision de la chancellerie pour la conservation du privilège d'exemption du logement des étrangers (f° 26). — 11 novembre, Pierre de Bosco rend compte des cent écus qu'il reçut lorsqu'il alla à Rome demander indulgence plénière pour l'église de Bordeaux (f° 27). — Jeudi, 13 novembre 1466, entrée du lieutenant-général d'Aquitaine envoyé par le Roi: les chanoines, chapelains et clercs de l'église de Bordeaux, avec les vicaires perpétuels de la ville et les moines de Sainte-Croix, en surplis et aumusses, vont en procession jusqu'au palais de l'Ombrière et vers le rivage de la mer, et le conduisent jusqu'à l'église Saint-André; « *non habuit pallium super caput ejus* », mais il est reçu sous un dais, se dirige vers le maître-autel, puis dans la chapelle Saint-Martial où on lui a élevé un trône; là, il fait le serment que les lieutenants du Roi ont l'habitude de faire; de son côté le peuple prête serment au Roi de France et audit lieutenant (f° 27). — Mardi, 18 novembre 1466, entrée

Digitized by Google

d'Arthur de Montauban, moine célestin, nommé archevêque de Bordeaux : il entre par la porte Saint-Germain, monté sur un cheval blanc recouvert d'un harnais de soie blanche que le seigneur de Montferrand conduisait par le frein ; l'archevêque n'avait pas revêtu les vêtements sacrés, mais portait seulement une chape noire, un capuce et des fourrures noires, les jurats portant le pallium au-dessus de sa tête ; la procession formée des deux chapitres, des moines de Sainte-Croix, des vicaires perpétuels de la ville, le conduit jusqu'à la maison du doyen où il descend ; il y revêt les habits pontificaux, prend le bâton pastoral et le pallium et entre dans l'église par la porte qui est près des fonts baptismaux ; après avoir été harangué, il prête serment sur le missel et sur la croix, se dirige vers le grand autel, puis vers son trône d'où il donne la bénédiction, enfin il se retire dans le palais archiépiscopal (f° 27). — 20 novembre, les conseillers de l'archevêque invitent le chapitre à s'entendre avec lui au sujet de la modification de certains règlements et en ce qui touche le privilège d'exemption de la juridiction épiscopale, dont le chapitre a été récemment pourvu, et la discipline concernant le personnel des chapitres Saint-André et Saint-Seurin (f° 27). — 28 novembre, étant en chapitre : Arthur de Montauban, archevêque, et ses deux conseillers ; M. Me La Royauté, conseiller au Parlement de Paris, docteur *in utroque*, G. Baudoyn, chantre de Saintes, Pierre de Serezay, vicaire du seigneur archevêque, Me Belet, maître en droit canon de l'ordre des Augustins, et tout le corps des chanoines, il est fait une transaction concernant les biens de Blaise de Gréely que le chapitre avait saisis pendant la vacance du siège et que l'archevêque actuel réclamait ; plus sur l'exemption de la juridiction épiscopale obtenue du Pape par le chapitre et que l'archevêque et ses conseillers trouvaient excessive, il est établi que chaque membre des chapitres Saint-André et Saint-Seurin résidant ou non, jouira de ladite exemption et les vicaires perpétuels n'y auront droit que dans leurs rapports avec le chapitre (f° 28). — Nominations d'arbitres par les chapitres Saint-André et Saint-Seurin, pour régler leur rang aux processions ; enfants doués de belles voix recherchés pour chanter dans l'église (f° 28). — 18 décembre, délibération relative à la demande des chapelains de porter des capuces avec fourrures noires sans être obligés de porter des aumusses, ce qui est contraire au rite de l'Église de France (f° 29). — Janvier, délibération relative à la demande à adresser à l'archevêque concernant l'exemption pour les chanoines du droit de sceau, concédée autrefois par l'archevêque Blaise de Gréely, et comprise dans le droit d'exemption accordé par le Saint-Siège (f° 29). — Janvier, il est ordonné de faire grossoyer les lettres d'exemption de logement dans la sauveté concédées par le roi Louis XI en faveur du chapitre, et de les faire sceller par Philippe de Savoie, lieutenant du Roi (f° 29). — Janvier, ordre de poursuivre à la requête des chapitres Saint-André et Saint-Seurin Grimond de Bordeaux, qui leur doit deux mille francs (f° 29). — Il est ordonné de payer trois écus nouveaux et deux royaux d'or à l'avocat du Roi et à l'avocat du chapitre (f° 30). — Février, il est ordonné de prélever douze écus d'or anciens sur l'année 1465 et autres douze écus d'or anciens sur l'année 1466, recettes des anniversaires, pour les envoyer à Rome à la Chambre apostolique en paiement de la pension due pour l'exemption du chapitre de la juridiction archiépiscopale (f° 30). — Février, le chapitre décide d'envoyer à l'approbation de la cour romaine la transaction faite entre le chapitre et l'archevêque (f° 31). — 24 février, nouvel arbitrage pour régler la préséance dans les processions entre les chapitres Saint-André et Saint-Seurin (f° 31). — 17 mars, présentation au chapitre de lettres du Roi par Baudinot de Macanan, conseiller au Parlement de Paris, afin d'obtenir la collation du premier bénéfice vacant (f° 32). — Cession par Bernard de Garros, chevalier, d'un bourdieu situé au Tourne, sur lequel le chapitre prélevait des cens (f° 32). — 16 avril 1467, ordonné d'envoyer le procès de la canonisation de Pey Berland, fait par l'évêque de Bazas, commissaire à ce nommé par le Saint-Siège, vers le grand chantre à Toulouse, afin qu'il veuille insister auprès dudit évêque de Bazas, pour que, le procès scellé, il en fasse le rapport au souverain pontife (f° 32). — 28 avril, réception de Jean Avril, conseiller au Parlement de Bordeaux, comme chanoine nommé par l'archevêque en conséquence de son privilège (f° 33). — 5 mai, le serviteur de Raymond de Thumeriac porte au chapitre le procès de Pey Berland tendant à sa canonisation, clos et scellé par l'évêque de Bazas, accompagné d'une invitation à l'archevêque, de la part de l'évêque commissaire, à en écrire directement au Pape ; en présence d'ailleurs du refus que fait l'évêque de Périgueux de continuer à s'en occuper, le chapitre renvoie le tout, pour aviser, entre les mains de l'archevêque (f° 33). — Juin, le commandeur du Temple à Bordeaux doit trois livres de la monnaie courante pour la chapelle Saint-Jean-du-Pont (f° 34). — 4 juin, l'archevêque a le projet d'aller vers le Roi ayant avec lui un ou deux chanoines pour lui porter le procès de

Digitized by Google

Pey-Berland (f° 34). — Prêt par le chapitre de six vingts francs sur le gage de plats d'argent et sous la caution de certains membres du chapitre (f° 34). — 9 juin, le chapitre approuve un traité passé entre Blaise, autrefois archevêque, et les Frères Prêcheurs de Belvès, diocèse de Périgueux, relativement à certains fiefs, traité déjà approuvé par Arthur, archevêque actuel (f° 34). — Philippe Avril est pourvu de l'archidiaconat du Médoc, contrairement à l'usage établi, parce qu'il est personnage notable et membre du Parlement (f° 34). — Ordre à Bonneau de poursuivre le paiement de la somme de mille francs due à l'archevêché et au chapitre par certains bourgeois de Bordeaux (f° 34). — 16 juin, dîme de Bassens cédée au seigneur de Montferrand, pour cent trente francs bordelais (f° 35). — Comptes des offrandes déposées sur la tombe de Pey Berland (f° 35). — 21 juin, Guillaume Mai, chanoine et trésorier de Saint-André et chanoine prébendé de Saint-Seurin, étant mort et devant être porté dans une chapelle qu'il avait fait construire dans le cimetière Saint-Seurin, les chanoines de Saint-André revendiquent pour eux seuls le droit de faire la cérémonie, à l'exclusion de ceux de Saint-Seurin auxquels ils défendent d'entrer dans leur sauveté; enfin, pour éviter le scandale, il est décidé que les chanoines de Saint-André porteront le corps jusqu'au portail Saint-André, où les chanoines de Saint-Seurin viendront le prendre, le tout sous la réserve des droits du chapitre Saint-André (f° 35). — 24 juin, Jean de Hement, maître de l'hôtel de l'archevêque, est nommé chanoine prébendé à la place de G. May (f° 35). — 2 juillet, Jean Avril, archidiacre de Médoc et official de Bordeaux, annonce au chapitre que l'archevêque lui a conféré le décanat dudit chapitre vacant par la promotion de Bertrand de Boirie à l'évêché de Dax (f° 35). — 14 juillet, La Royauté, conseiller au Parlement de Paris et vicaire du seigneur archevêque, vient de la part dudit seigneur proposer la paix au chapitre sur les articles suivants : le chapitre doit audit archevêque le droit de joyeux avènement; ledit seigneur doit visiter toutes les églises et chapelles dépendant de la cathédrale de Bordeaux et y percevoir les droits de visite *(procurationes)*; enfin il a la collation et l'institution des églises paroissiales et des chapelles de la ville et diocèse de Bordeaux. Le chapitre répond qu'il est exempt, ainsi que les vicaires qui dépendent de lui, du droit de joyeux avènement; il consent à ce que l'archevêque visite lui-même les églises et chapelles qui relèvent de Saint-André, mais non par procureur, conformément à un arrêt du Parlement; enfin, en ce qui touche la collation des bénéfices, la question est réglée par un arrêt du Parlement contre Blaise de Gréely, l'archevêque précédent, et par une bulle du pape Alexandre (f° 36). — Le compte de la succession de Guillaume May s'élève à la somme de mille deux cents francs de la monnaie courante (f° 37). — 24 juillet, l'archevêque demande au chapitre son consentement pour aller bénir l'abbé de Guîtres et d'autres abbés à Libourne ou dans une autre ville du diocèse; le chapitre y consent et décide que l'archevêque aura le bâton pastoral et la mître, après la plus belle, à charge de la remettre en bon état (f° 37). — Un noble du coin d'Angleterre vaut deux écus du coin de France. — Construction d'un clocher à Léognan. — Sur l'avis que les hommes du captal de Buch font paître leurs troupeaux sur les terres du chapitre, ordre est donné à Hélias de Bosco d'aller à Lège et de s'opposer à ces empiètements, même par la force (f° 37). — Août, Hugues d'Espagne demande par procureur à être reçu en qualité de chanoine et de doyen de l'église de Bordeaux, fonctions dont il a été pourvu par le Souverain Pontife : Pierre Textoris, nommé organiste de Saint-André avec vingt-quatre francs de gages par an; Pierre de Sirizay, reçoit la prébende vacante par la mort de Jean May. — Les chanoines de Saint-Seurin remontrent qu'ils sont depuis longtemps en possession du droit de tenir le côté gauche et non le côté droit dans les processions générales, affirmant qu'ils ont à ce sujet d'anciens titres; il est délibéré qu'on ira à Saint-Seurin pour vérifier ces documents, et qu'on ira aussi à Sainte-Croix pour les titres qui concernent cette abbaye. — Sur la proposition du doyen d'envoyer au Roi, qui s'y intéresse, le procès de la canonisation de Pey Berland, il est ordonné que Arnaud Bonneau, qui s'est déjà occupé de cette affaire et qui a même connu Pey Berland, ira à Rome afin d'obtenir, au nom du Roi, commission du Pape pour poursuivre cette canonisation et en remettre le rapport au Roi; quarante écus prélevés sur les oblations à la tombe dudit archevêque sont donnés à Arnaud Bonneau pour son voyage (f° 38). — Août, le chapitre envoie vers le Roi les chanoines Bonneau et Sirizay pour lui porter le procès de Pey Berland, avec mention d'indulgence plénière que le Roi sera prié de demander au Pape en faveur de l'église de Bordeaux (f° 39). — Septembre, différend entre l'archevêque et le chapitre au sujet du privilège d'exemption mentionné dans des actes dont le chapitre suspecte la sincérité et veut porter la cause devant le sénéchal; il est ordonné d'aller vers l'archevêque pour conférer les actes du chapitre avec ceux de l'archevêque et constater les contradictions qu'ils renferment (f° 40). —

Digitized by Google

24 septembre, Pierre de Surville pourvu de canonicats et prébendes de Saint-André et de Saint-Seurin, à la place de Bertrand de Boirie, nommé évêque de Dax. — Sur le différend qui les divise, le chapitre et l'archevêque proposent de remettre leurs titres au clerc de ville qui les examinera, et si celui-ci refuse, on aura recours au sénéchal; — P. Gaillard est envoyé à Lège, pour faire exécuter un arrêt contre le captal; — les assenseurs du chapitre se plaignent de ne pouvoir jouir de la forêt de Lidonne, ayant toujours à lutter contre des perturbateurs. — 13 octobre, Jean Avril, doyen du chapitre, reçu chanoine prébendé, à la présentation de l'archevêque, à la place de Nicolas de Reissac. — Revenus de la chapelle du cardinal de Pellegrue, fondée en l'église de Bordeaux (fº 41). — Le chapitre accorde les profits de la résidence à Pierre de Sirizay, envoyé à Rome par le Roi afin de poursuivre la canonisation de Pey Berland, et décide d'écrire une lettre de remercîments au Roi pour l'intérêt qu'il porte à l'église de Bordeaux (fº 42). — 17 novembre, cens de Sainte-Hélène vendus aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin par le seigneur d'Arsac, chevalier; — la dame de Lanessan, fille de Gaillard d'Arsac, demande au chapitre de faire exporler certains tenanciers qui tiennent d'elle des fiefs dans Cadaujac; — 3 décembre, Mº Arnaud Dusaut, clerc de ville, vient supplier le chapitre d'intercéder auprès du Pape, afin d'avoir la première prébende vacante dans l'église de Bordeaux (fº 43). — Décembre, les clercs du chœur réclamant quatre francs à eux dus pour un anniversaire, le doyen les invite à ne plus faire les inconvenances qu'ils font le jour des Saints-Innocents *(insolentias)* et leur alloue deux francs à titre gracieux; même invitation aux chapelains pour le jour de la Nativité du Christ. — Janvier, délégation pour aller demander à Jean Vaca, maître de la monnaie, le tiers du bénéfice de ladite monnaie auquel le chapitre a droit; — dépenses faites à la maison aux Ayres, autrefois à Bernard de Garos, chevalier (fº 44). — Pierre Textoris organiste, obtient, en raison de sa maladie, un congé d'un mois pour aller à Pons, son pays natal; — privation de collation infligée à l'hebdomadier qui avait conféré une prébende à une personne incapable. — Le conseil du chapitre sera consulté pour savoir si la collation de la prébende sacerdotale vacante par la mort de Pierre le ténoriste, appartient au chapitre ou à l'hebdomadier; — sur l'invitation de l'archevêque, le chapitre consent à ce que les chapelains et autres clercs puissent porter le capuce orné de fourrures noires et quitter l'aumusse noire, ainsi que cela se pratique dans les églises cathédrales et métropolitaines (fº 45). — Testament de Mº Pierre de Tastar, autrefois doyen de l'église collégiale de Saint-Seurin : ledit testateur fait plusieurs libéralités en faveur du chapitre Saint-André; il lui lègue entre autres choses cent francs *monete illius patrie,* à charge d'un anniversaire (fº 46). — Alberic Colinet reçu chanoine prébendé en vertu d'un bref du pape; — 1er mars, l'abbé de Brantome, commissaire député pour lever la dîme imposée par le pape dans tout le royaume de France et dans le Dauphiné, avec le consentement du Roi pour la province de Bordeaux, montre au chapitre ses lettres apostoliques; il est ordonné que la commission dudit abbé sera vue par Mº André Bellet, de l'ordre des Augustins, pour en référer aux vicaires de l'archevêque Jean Avril et Jacques Loupes, et au chapitre; — Différend au sujet de la vicairie de Saint-Paul, dont est pourvu Jean de Cavanac, prêtre (fº 47). — 10 mars, Jean Gaillard, fabricien et héritier de Jean May, vend son vin à un marchand bordelais, pour le prix de seize francs le tonneau de la monnaie courante à Bordeaux [au prix d'aujourd'hui cent vingt francs la barrique]. — 15 mars, ordonné que Guillaume Hélias, prêtre et chantre de chape, sera cité en chapitre, et s'il est prouvé qu'il a commis un larcin ou un sacrilège, que l'entrée de la sauvetat lui soit interdite; — 17 mars, après lecture des lettres du Roi, il est délibéré que l'église de Bordeaux enverra « un ambassadeur » qui sera nommé par tout le clergé : et étant réunis les chanoines, le sous-chantre, le vicaire de Sainte-Croix, Mº André Bellet, vicaire de l'archevêque, deux chanoines de Saint-Seurin, les archiprêtres de Cernès, de Moulis, les vicaires de Saint-Pierre, de la Magestat, de Saint-Seurin, de Sainte-Eulalie, de Saint-Paul, il est délibéré que le doyen de l'Isle, sous-chantre de Bordeaux, sera envoyé pour cette négociation vers le Roi, attendu qu'il connaît mieux qu'un autre les affaires de la ville, qu'il est noble et dans les bonnes grâces du seigneur de Bourbon. — Transaction entre le chapitre Saint-André et le chapitre Saint-Seurin, au sujet de dix livres de rente dans la paroisse Sainte-Hélène de Lalande dues par le seigneur d'Arsac; — 22 mars, il est ordonné que tout le clergé du diocèse ayant député Jacques Loupes, sous-chantre, vers le Roi, supportera les frais du voyage fixés à soixante-dix écus; de plus, il sera remis des lettres contenant les pouvoirs suffisants audit Jacques Loupes, député du clergé de Bordeaux, et au clerc de ville, à Raymond Rostoule et Grimond de Bordeu, députés de la ville; — il est ordonné que le doyen de Saint-Seurin fera une lettre au Roi contenant que pour le paiement de la dîme, les

Digitized by Google

chapitres veulent être dispensés de la moitié conformément au privilège concédé par l'archevêque, et au moins avoir le délai jusqu'à la Toussaint, à cause de la pauvreté du pays de Bordeaux; une autre lettre sera également adressée au cardinal d'Angers; — 1468, 29 mars, il est décidé qu'on ira devant la cour de Saint-Eliège (c'est la juridiction de l'Hôtel-de-Ville), à cause de la démolition du mur qui est devant le portail qui mène au Peugue (fº 48). — 14 avril, procession pour implorer Dieu en faveur du Roi et pour le rétablissement de la paix; — quatre-vingt-dix royaux valent cent quatre-vingts francs de la monnaie courante à Bordeaux (fº 49). — Guillaume Hélias, chantre de chape, condamné pour larcin, est privé de l'entrée au chapitre et sera tenu de se faire remplacer par Jean de Lalande, lequel touchera la moitié des fruits, l'autre moitié réservée audit G. Helias, jusqu'à sa réconciliation; — Jean Avril, doyen, obtient la prébende vacante par la mort de Nicolas de Reissac, à lui concédée par l'archevêque en vertu de son droit de collation; — 22 juillet, à la requête de Pierre Raphaël, conseiller au Parlement de Bordeaux, d'Arnaud Dussaut, clerc de ville, et d'Étienne Maleret, procureur du Roi, priant le chapitre d'intercéder auprès du Pape en faveur de Pierre Guitard, conseiller au Parlement, afin que celui-ci soit pourvu d'un canonicat prébendé dans l'église de Bordeaux ou d'un bénéfice quelconque, le chapitre pour être agréable audit Guitard, lui remet une lettre pour le Saint-Père, en vue de l'obtention d'un canonicat (fº 50). — 1468, 6 juin, à cause de la peste qui commence à sévir dans la ville, il est permis aux chanoines de s'absenter, tout en jouissant de leur droits de présence (fº 51). — 15 juin, étant réunis en chapitre : Jean Avril, archidiacre de Médoc, Bernard d'Amville, archidiacre de Blaye, Pierre de Bosco, trésorier, Gaillard Martin, sacriste, Hélias de Villa, écolâtre, Jacques Loupes, sous-chantre, Gérald Duc, Barthélemy de Fargue, Dominique de Cans, Jean Gaillard, Renaud de Thumeriac, Michel Cailher, pour conférer le canonicat prébendé vacant par la mort de Guillaume Dornhac; Pierre Comptet, Arnaud Bonneau, Richard Brun, ayant transmis leurs voix, le chapitre déclare avoir reçu plusieurs requêtes, entre autres des mains du capitaine du château du Hâ de la part du duc de Guyenne et du seigneur de Lescun, gouverneur pour le duc en faveur du neveu du seigneur de Lescun; de Pierre Guitard de Lubersac, pourvu de bulles apostoliques; de Guillaume Ferrand, pourvu également de bulles apostoliques; de Pierre Eyrem, etc., le chapitre considérant le grand avantage qui peut résulter pour lui, nomme à l'unanimité Raymond Daydie, neveu du seigneur de Lescun et recommandé par lui. — 6 novembre, Barthélemy de Fargue et Michel Cailher, sont chargés de rechercher les privilèges, chartes et documents quelconques de l'église de Bordeaux pour en dresser un répertoire : ils recevront vingt francs chacun pour ce travail; — absolution donnée aux assenseurs d'Eyzines frappés d'excommunication; — vingt francs donnés à Pierre Textoris, organiste, pour ses gages d'une année (fº 52). — 7 décembre, il est ordonné que, pendant l'octave de Saint-André, les messes matutinales des anniversaires n'étant pas dites, la pitance d'un demi-franc sera donnée à ceux qui auront assisté à la grand'messe; — collation de la vicairie perpétuelle de Sainte-Eulalie en faveur de Pierre Textoris. — 15 mars, il est ordonné 1° que désormais le service divin se fera avec plus de dévotion que de coutume, que les chanoines ne se promèneront plus dans l'église pendant les offices, mais resteront dans leurs stalles, ainsi que les prêtres et les clercs, à peine de privation de leurs distributions; 2° que le duc de Guyenne devant prochainement entrer dans la ville de Bordeaux, sera reçu avec les plus grands honneurs; une estrade, aussi somptueuse que possible, lui sera préparée sur la place Saint-André; 3° le chœur de l'église sera orné de drap d'or et de tapisserie de la même manière que lorsque le Roi est venu. — 20 mars, requêtes à l'archevêque pour qu'il ne fasse pas les ordinations dans la chapelle Saint-Martial pendant qu'on chante les heures au chœur et *quod velit facere justitiam de illo presbytero apprehenso cum quadam femina in capella Beate Marie in ecclesia Burdegalensi inhoneste se habente* (fº 53). — 1470, 27 mars, le trésorier aura à s'entendre avec les chanoines de Saint-Seurin, à l'occasion de la succession du seigneur de Lausun; — 5 avril, le chapitre décide d'aller vers l'archevêque, afin de s'entendre avec lui au sujet de l'entrée du duc de Guyenne dans la ville; les chanoines porteront leurs privilèges afin de les faire confirmer par le duc (fº 54). — Le mardi avant le dimanche des Rameaux, 10 avril 1470, Charles, frère de Louis XI, roi de France, fait son entrée dans la ville de Bordeaux, comme duc de Guyenne; les rues avaient été préparées et des estrades ornées de drap d'or avaient été dressées; mais la pluie empêcha le Duc de voir ces préparatifs. L'archevêque, les chanoines et le clergé allèrent processionnellement à l'Ombrière pour recevoir le Duc qui arrivait de Lormont par eau; celui-ci fut reçu sous le grand portail de Saint-André, qui est près de l'archevêché, par le seigneur archevêque, revêtu de ses

Digitized by Google

ornements pontificaux; après avoir adoré la croix, il fut revêtu de surplis, aumusse et chape comme un chanoine et conduit au grand autel Saint-André où il fit sa prière; puis étant entré dans la chapelle de Saint-Martial, où se dressait un trône couvert d'étoffes dorées, le Duc fit le serment aux trois états de la province, lesquels à leur tour prêtèrent serment. Le Duc alla au château de l'Ombrière où il passa la nuit. Faisaient partie de sa suite : le prince de Navarre, fils du seigneur de Foix, mari de la sœur du duc de Guyenne; le captal seigneur de Montferrand, le seigneur de Lalande; l'évêque d'Angers, chancelier du duc; Jean II de Beauvau, etc.; le chapitre de Saint-Seurin ne vint pas à la réception. — Le lendemain, il est ordonné que deux chanoines apporteraient audit Duc quatre cartons de vin blanc, quatre de vin rouge, quatre de vin clairet, quatre de vin doux ou hypocras et quatre douzaines de pain blanc; celui-ci daigna recevoir en outre le titre de prébendier honoraire de l'église de Bordeaux (f° 55). — 15 mai, Léonard de Segonnes ayant légué au chapitre un calice avec sa patène du poids de deux marcs d'argent et un vêtement sacerdotal valant dix francs bordelais, à la charge de dire un anniversaire, le chapitre répudie le legs parce qu'il n'atteint pas la valeur de trois livres de cens annuel; — 17 mai, confirmation par le duc de Guyenne des privilèges du chapitre Saint-André moyennant trois cents écus; — à la demande du prince de Navarre, fils du comte de Foix, mari de la sœur du duc Charles, le chapitre accorde la remise de trois francs d'arrérages dus à raison d'une chapellenie fondée par Guillaume Morget. — 7 juin, l'archevêque et les chanoines vont à la rencontre du cardinal d'Arras Jean VI, cardinal Geoffroy (f° 56). — Différend avec le sire de Montferrand, au sujet d'un moulin situé dans la seigneurie de Lidonne; — 19 juin, Jean Sousval, chargé d'instruire huit enfants dans le chant et les bonnes mœurs (f° 57). — Le livre enchaîné dans le chœur appelé : *Liber catholicon,* est prêté au provincial du couvent des Augustins de Bordeaux (f° 58). — Requête à l'archevêque relativement à des excès commis par son vicaire général contre le vicaire perpétuel de Saint-Éloy, contrairement à l'exemption du chapitre; — 28 septembre, sur la recommandation du duc de Guyenne et du capitaine du château du Hâ, le chapitre confère un canonicat prébendé avec maison canoniale à Charles Noers, prêtre noble et gradé (f° 59). — 16 octobre, Jean Avril, doyen, annonce qu'il a obtenu du duc de Guyenne la confirmation des privilèges du chapitre; de plus, les chanoines et autres membres de ladite église sont exempts en tout temps du paiement de la coutume sur la vente de leurs maisons dans la sauvetat et du logement des gens de guerre ou autres; en retour le chapitre devra donner dans deux ou trois jours deux cents écus au duc de Guyenne et cinquante écus à son chancelier, l'évêque d'Angers (f° 60). — Le vicaire perpétuel de Lège ayant remontré que l'archevêque voulait l'obliger à payer quatre francs pour raison du subside à lui concédé par le clergé du diocèse, le chapitre ordonne qu'on ira vers ledit archevêque pour lui remontrer que l'église de Lège relève du chapitre et par conséquent est exemptée de la juridiction archiépiscopale (f° 61). — 15 janvier, l'archidiacre de Blaye dit que le duc de Guyenne a parlé à l'archevêque au sujet des honneurs à rendre au prince qui vient de mourir (Gaston de Foix, prince de Navarre, qui avait épousé la princesse Madeleine, sœur du Roi et du duc de Guyenne, tué dans un tournoi à Libourne); il veut que ses funérailles se fassent dans la cathédrale de Bordeaux où il sera enseveli, avec la réserve que dans le cas où la maison de Foix voudrait porter ses cendres dans son pays natal, elle le puisse faire; le tombeau sera dressé *in loco honorifico;* enfin le Duc désire s'entendre avec le chapitre au sujet des droits dus à cet effet; le chapitre fait réponse qu'il consent à exécuter la volonté du Duc, le tombeau sera placé en dehors du chœur et il sera institué un anniversaire. — Février, le procès relatif aux dîmes de Listrac, inscrit à la Cour des Grands-Jours de Guyenne (f° 62). — Différend avec le recteur de Pompignac au sujet de la dîme des agneaux; — 26 février, ordonnances du chapitre concernant les messes quotidiennes établies par Charles, duc d'Aquitaine, pour l'âme de Gaston de Foix, prince de Navarre, fils du comte de Foix, pour lesquelles il a donné trois cents écus neufs; — le vicaire général vient faire part au chapitre de l'intention de l'archevêque de faire des processions générales *pro felici statu domini nostri Regis et pro statu prospero domini nostri ducis Quitanie* (f° 63). — A la requête de l'évêque de Dax en faveur de Pierre Gombaud accusé de vol de cire sur la tombe de Pey Berland et qui s'était échappé de prison, demandant qu'il lui fût permis de rester dans la ville sans être inquiété, le chapitre ordonne que ledit Gombaud reprendra sa prison en attendant une sentence définitive. — Jean Rauzet, chapelain de la chapelle de Raymond, doit quatre livres de cens et une lampe ardente les dimanches et fêtes annuelles devant l'image du Christ. — 1471, 26 mars, le frère Laurent Jailly, condamné à deux ans de prison et au pain et à l'eau pour vol de

Digitized by Google

cire sur la tombe de Pey Berland (f° 64). — Comptes de la fabrique pendant cinq années : trois mille cent trente-un francs cinquante-un ardits trois deniers, et les dépenses trois mille deux cent quatre francs trente-deux ardits un denier; — 9 avril, est ordonné que l'archidiacre de Blaye et l'écolâtre assisteront avec l'archevêque au conseil du duc de Guyenne statuant sur le cas d'un malfaiteur qui s'était réfugié dans le couvent des Frères Prêcheurs et qui en avait été chassé contrairement aux libertés de l'Église de Bordeaux; — 18 avril, conformément à un arrêt de la Cour des Grands-Jours, Pierre Guitard de Lubersac est pourvu d'un canonicat prébendé (f° 65). — Convocation des vicaires perpétuels de la ville relevant du chapitre pour le paiement de la taille due à l'archevêque; — 7 mai, réception en qualité de doyen de Hugo d'Espagne, pourvu depuis longtemps par le pape du décanat de cette église, vacant par la promotion de Bertrand de Boirie à l'évêché de Dax; — malgré les efforts de son adversaire Raymond d'Aydie, Pierre Guittard nommé chanoine prébendé, est confirmé dans la possession de son bénéfice; — le seigneur de Francs, pour le seigneur de Montferrand, demande au chapitre un délai pour le paiement de ce qu'il lui doit, et offre d'affermer les dîmes de Saint-Pierre de Bassens et Sainte-Eulalie d'Ambarès (f° 66). — Sanche de l'Isle, prêtre, régent des enfants, reçoit quarante francs par an, plus les provisions et vêtements nécessaires pour lui et les six enfants qu'il dirige. — 9 juillet, le capitaine du château Trompette apporte au chapitre une lettre du duc de Guyenne et une autre du seigneur de Foix, recommandant Me Georges pour la première prébende vacante à la collation du chapitre, celui-ci répond favorablement à cette demande; une autre lettre envoyée par les gens tenant la Cour des Grands-Jours réclame en faveur de Pierre Guitard de Lubersac la dispense de la résidence à laquelle il est tenu par sa prébende, attendu qu'il est conseiller du Duc dans la Cour des Grands-Jours qui se tiennent à Libourne à cause de la peste qui sévit à Bordeaux; le chapitre répond que ses statuts s'y opposent formellement, *quod si rumperetur statutum, esset destructio Ecclesie* (f° 67). — 11 juillet, Guillaume Breutey, pourvu de la chapelle fondée par Pierre Nyeul, vacante par la mort de Gombaud Bardon; Raymond de Furn, sacriste, demande, en raison de son modique revenu, l'union d'une prébende à sa charge; — 16 juillet, à l'occasion du procès pendant en la Cour des Grands-Jours contre le chapitre Saint-Seurin, dans lequel aucune pièce n'avait pu être produite à cause de la négligence d'André Surrel, avocat, il est ordonné que l'on constituera comme procureur Me Laurent, qui a été l'hôte d'Arnaud Bonneau, chanoine, et qu'on lui donnera les honoraires accoutumés, soit six écus; et comme cette affaire a déjà été portée devant le Parlement de Bordeaux, *qui est maintenant à Poitiers*, et que le procureur constitué avait emporté avec lui les pièces du chapitre, la Cour des Grands-Jours ayant plus tard été saisie du procès, le doyen et l'un des chanoines, Pierre Compte, sont chargés d'aller à Libourne, « ubi tenentur Magni Dies sive curie Magnorum Dierum, » afin d'obtenir un délai en faveur de ladite cause. — Il est ordonné que les enfants choristes qui ont déjà un maître de musique auront un maître de grammaire; de plus, il leur est permis, à cause de la peste, de quitter la ville et d'aller à La Tresne ou à Cadaujac; — douze royaux valant vingt-quatre francs de la monnaie courante à Bordeaux sont donnés pour les réparations à l'horloge (f° 68). — 3 octobre, le chapitre écrit aux gens de Lège, pour qu'ils aient à punir un questal appelé : lo reys. — Arrêt de la Cour des Grands-Jours dans le procès entre le chapitre et le vicaire perpétuel de Listrac au sujet de la grande dîme de cette paroisse (f° 69). — 31 octobre, l'archidiacre de Blaye et Bonneau sont envoyés vers le captal de Buch à l'occasion d'un naufrage sur la côte de Lège; les officiers du captal s'étaient emparés des épaves au nom de leur maître, le chapitre au contraire les envoie réclamer par ses délégués; — 5 novembre, le captal, ayant informé le chapitre que le Duc envoie à Rome des ambassadeurs pour faire hommage au pape, dit qu'il serait bon que le Duc entretînt en même temps le Souverain Pontife de la canonisation de Pey Berland; le chapitre délibère que, attendu que le Roi a les pièces de la canonisation vers lui, qu'il a promis de la poursuivre à ses frais et que ce serait lui faire injure que de s'adresser à une autre personne, il est inutile d'écrire au Duc pour cette affaire, mais que l'on remerciera le captal de l'intérêt qu'il porte à l'église de Bordeaux; — novembre, délibération au sujet des biens des chanoines décédés et principalement de Gaillard Martin, sacriste, et Hélias Bernard (f° 70). — 10 décembre, la fête des Saints Innocents est supprimée à cause des désordres dont elle est cause de la part des enfants et des clercs du chœur; — taille payée à l'archevêque par les huit vicaires relevant du chapitre. — Décembre, Arnaud Bonneau, tenant le rôle des anniversaires, fait placer les croix de saisie sur une maison près de la porte Bégueyre, saisie pour cause de non-paiement des cens; — Guillaume Faure, maître de grammaire pour les enfants choristes (f° 71). — 21 janvier, est ordonné que le serviteur d'Arnaud

Digitized by Google

de Lescalle, allant en Angleterre, sera chargé de parler aux exécuteurs testamentaires de Pierre du Tastar, à raison du legs fait par ce dernier aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin (f° 72). — Écrit au seigneur de Rauzan pour lui réclamer les cinq livres qu'il doit par an pour le moulin du Thil en Médoc; — l'écolâtre et Compte vont à Lormont visiter des fiefs que Conthorina de Castel veut vendre au chapitre (f° 72 *bis*). — Raymond de Guilloche et Pierre Grimard, assenseurs à Léognan; — il est dit à une femme qui fut l'épouse d'un homme questal à Lège, qu'elle ait à restituer les biens meubles qu'elle a eus de son mari, qu'on lui tiendra compte de sa dot qu'elle réclame et qu'on informera contre le mari qu'elle a maintenant sur les excès dont il est coupable à son égard (f° 73). — Baudinot Makanan demande terme au chapitre pour le paiement des cens sur un fief qu'il a vendu à Me Étienne Maleret, comme mari d'Hélène de Saint-Avit, fille et héritière de Thomas Saint-Avit; — 10 mars, procès contre les frères de la Mercy, qui avaient élevé un autel dans une maison de la paroisse Saint-Projet, laquelle est dans notre juridiction; l'archevêque prend parti pour le chapitre (f° 74). — Berard de Saint-Cric, mari de Trenque du Bédat, se plaint de ce que Hélias de Bosco, tenant le grand rôle lui réclame trente sous de cens sur le fief du Tastar, tandis qu'il n'est dû que quinze sous à Saint-Seurin; — 24 mars, il est ordonné que deux chanoines demanderont au Duc, par l'intermédiaire de *Lo Cosit,* son confesseur, qu'il prenne l'église de Bordeaux sous sa protection, qu'il fasse exempter les chanoines du logement des gens de guerre et autres, et lui rappelleront que sur l'argent qu'il doit au chapitre au rôle des messes dites pour l'âme du prince de Navarre pour lesquelles il avait promis trois cents écus, il n'a encore rien donné; — 1472, 26 mars, à la demande d'un conseiller de la Cour des Grands-Jours nommé Noailhes, réclamant sa nomination de chanoine prébendé qu'il a obtenue de l'Université de Toulouse, le chapitre répond qu'il ne peut l'accepter parce qu'elle est contraire aux instructions apostoliques. — 31 mars, l'évêque de Montauban (Jean II de Montlambert) au nom du Duc, demande le canonicat prébendé vacant par la mort de Barthon à Limoges, en faveur d'un serviteur du Duc; le chapitre répond qu'il ne peut en disposer à cause de la décision du Pape qui l'a uni à la sacristie de l'église et l'a donné à Raymond Dufour (f° 75). — 14 avril, à la demande de l'évêque de Montauban agissant au nom du duc de Guyenne et accompagné d'un homme d'armes, le chapitre montre la bulle d'union à la sacristie de la première prébende vacante qui avait été donnée à Raymond Dufour, et que le Duc voulait faire attribuer à Jean de Pombila; ledit évêque fait promettre au chapitre que tout en conservant sa prébende au titulaire, Jean de Pombila sera pourvu de la première qui viendra à vaquer (f° 76). — Avril, paiement au chapitre du tiers de la monnaie frappée à Bordeaux; — 5 mai, le trésorier du chapitre Saint-Seurin demande au chapitre Saint-André, qu'attendu la division qui existe entre le Roi et notre seigneur le duc d'Aquitaine, et la méchanceté des gens d'armes des deux partis, le trésor et les reliques du chapitre Saint-Seurin soient placés dans le trésor de Saint-André; le chapitre Saint-André y consent à la condition que le dépôt se fasse secrètement; — 12 mai, injonction au prieur du collège Saint-Raphaël de Bordeaux d'exécuter les clauses, en ce qui le concerne, du testament de Pey Berland portant que chaque jeudi il sera dit par le prieur dudit collège une messe dans la chapelle Saint-Blaise de l'église de Bordeaux, pour laquelle messe il a laissé une petite dîme dans la paroisse de Bouliac, et un missel, des vêtements sacerdotaux, des ornements d'autel avec la caisse dans laquelle sont placés ces ornements; le prieur de Saint-Raphaël ayant fait enlever le tout de la chapelle Saint-Blaise, contrairement à la volonté du testateur, le chapitre lui ordonne de rapporter tous ces objets dans la sacristie de l'église, où ils seront en sûreté, et d'accomplir son devoir en disant les messes ordonnées (f° 77). — Le chanoine Guitard de Lubersac, en raison du temps de peste et de la maladie dont il est affligé, demande à ne pas faire sa résidence; le chapitre oppose un refus, conformément aux statuts; le 11 juin seulement, Pierre Guitard de Lubersac commence sa résidence, ainsi que Jean Fayolles (f° 78). — 12 juillet, il est ordonné que les draperies qui ont servi aux funérailles de Charles, duc de Guyenne, seront partagées entre les treize chanoines; — à la sollicitation du gouverneur pour le Roi en Guyenne, lequel demandait la première prébende vacante, le chapitre répond qu'il fera son devoir et qu'il faut être gradué ou noble pour obtenir un canonicat. — 18 juillet, achat par le chapitre, de Bertrand de Montferrand, de la moitié de la dîme de Baurech pour mille six cents francs de la monnaie de Bordeaux (f° 79). — G. Bec, chantre, et Guitard de Lubersac, envoyés vers le lieutenant du gouverneur de Guyenne, pour lui rappeler que, conformément à un privilège du Roi, le chapitre est exempt du logement des gens de guerre et qu'il ne peut en recevoir aucun sous peine d'excommunication; vacance de la chantrerie par la mort de G. Bec (f° 80). — 22 septembre, en ce qui

Digitized by Google

concerne la canonisation de Pey Berland, pour qui le Roi a une dévotion particulière, Arnaud Bonneau est chargé de traiter cette affaire avec Louis XI, à qui il a déjà remis le dossier des titres; il s'occupera aussi de l'affaire de la monnaie. — Sur l'ordre envoyé par le gouverneur que les revenus de la chantrerie vacante soient pris pour l'approvisionnement des châteaux de la ville, il est délibéré que le premier chanoine ira au gouverneur pour lui représenter que cet ordre étant contraire aux libertés de l'Église, ne sera pas exécuté, et que s'il persiste on fera appel; différends dans le chapitre au sujet de la collation de la chantrerie. — 29 septembre, à l'occasion des articles donnés au nom des Trois États réunis à la requête du gouverneur de Guyenne, spécialement député par le Roi, entre autres sur l'article concernant le don de trois mille francs à faire audit gouverneur, les deux états, les nobles et les bourgeois, voulaient que les ecclésiastiques y prissent part; le chapitre délibère, le vicaire et le procureur de l'archevêque convoqués, que l'Église ne doit pas contribuer à ce don et qu'il suffit aux ecclésiastiques de faire des prières et des processions pour le Roi et le royaume; néanmoins le chapitre consent que ses vassaux y prennent part; — il est ordonné que Arnaud Bonneau partira le plus tôt possible afin d'aller vers le Roi poursuivre la canonisation de Pey Berland, et qu'il aura un écu par jour pendant son absence (f° 81). — 18 octobre, le Roi, désirant la canonisation de Pey Berland, envoie un héraut d'armes vers le chapitre afin d'avoir le dossier dudit archevêque et le récit de ses miracles; le chapitre adresse ses remercîments au Roi pour l'intérêt qu'il prend à cette affaire, et répond que conformément à la lettre du Pape, Arnaud Bonneau a été envoyé vers le Roi porteur des pièces réclamées; il est délibéré que trois écus seront donnés au héraut d'armes et que les lettres du Roi seront publiées dans toute la ville et dans toutes les chapelles du dehors afin d'avoir la relation de tous les miracles faits par Pey Berland, *si quæ fecit,* et l'envoyer au Roi comme il le demande; il est de plus ordonné que dimanche prochain il sera fait une procession générale au couvent des Carmes de Bordeaux pour publier les lettres du Roi (f° 83). — 27 octobre, le doyen confère à François Serventel, son neveu, la chantrerie vacante par la mort de Guillaume Bec; — différends à ce sujet (f° 84). — 21 novembre, commission nommée pour connaître des voies de fait commises entre les parties; — 24 novembre, aux lettres du Roi et du seigneur de Montferrand, demandant quatre hommes du fief de Cadaujac pour aller à Lectoure en Armaignac, avec ledit seigneur de Montferrand, il est ordonné que Pierre Compte et Jean Gaillard lui présenteront deux hommes, le priant de s'en contenter, attendu que ce fief est pauvre; — délibéré que le doyen et l'archidiacre de Blaye iront parler aux administrateurs de la ville sur les gardes et patrouilles que l'on veut imposer au chapitre et leur remontreront que la chose est contraire aux usages, à moins que les ennemis soient près des murs de la ville; — Décembre, ordonné que Me Adam, *corrector* des comptes du duc de Guyenne, *dum vivebat,* remettra dans une chapelle de l'église les coffres dans lesquels sont les registres (f° 85). — Soixante livres de la monnaie courante valent quarante-huit francs de ladite monnaie. — 15 décembre, il est ordonné d'envoyer à la Chambre Apostolique à Rome la somme de vingt-deux francs de la monnaie courante à Bordeaux à prendre sur les recettes des anniversaires pour la pension que le chapitre doit à cause de la concession du privilège d'exemption de la juridiction archiépiscopale (f° 86). — Moulin dans la paroisse de Saint-Gervais, relevant du chapitre et du seigneur de Lamothe. — 22 décembre, Pierre de Villambitz est reçu chanoine. — Jean Avril, doyen, annonce qu'il doit aller à Paris pour ses affaires et qu'il s'occupera de celles du chapitre s'il y a lieu; celui-ci lui donne commission d'amener avec lui un maître habile en musique et deux enfants ayant de belles voix, en leur promettant les gages accoutumés; — 7 janvier, délibéré de vendre plusieurs livres *utriusque juris,* tout en réservant les meilleurs pour le chapitre; réception de Guillaume des Periers, comme archidiacre du Médoc (f° 87). — 9 février, les frères de l'ordre de la B. V. de la Mercy demandent de pouvoir ensevelir dans leur chapelle, située sur le territoire du chapitre, paroisse Saint-Projet, les frères portant l'habit de l'ordre, offrant de payer une pension annuelle de dix francs (f° 88). — 18 février, Jean Scat n'est pas pourvu d'une prébende *quia non habet industriam cantus sufficientem,* ensuite parce qu'étant vicaire de N. D. Puy-Paulin, il ne pourra pas assister aux offices de jour et de nuit; — réponse à la lettre du Parlement de Toulouse relativement au procès pour la succession de Guillaume Bec, autrefois chantre à Bordeaux, et conseiller du Roi au Parlement de Toulouse; — 23 février, vient en chapitre un conseiller du Parlement de Bordeaux qui signifie un ordre du Roi d'avoir à livrer à Me François Servent, le livre appelé : Livre velu, avec l'arrêt du Parlement de Paris contre Blaise, autrefois archevêque de Bordeaux, sur la collation des bénéfices, le sceau, la forme du serment que prêtent les chanoines prébendés du

Digitized by Google

chapitre Saint-André et la forme du serment que prêtent les archevêques à leur entrée dans la ville; — ordre est donné à Agnès de Laroque, veuve, de payer les arrérages qu'elle doit pour une maison rue Poytevine (f° 89). — Prébendier, reçu à cause de sa capacité dans le chant, bien que n'étant pas prêtre, mais à condition de fournir un remplaçant et d'avoir l'âge requis pour être ordonné dans l'année; — 11 mars, le chapitre refuse aux frères de la Mercy l'autorisation d'ériger un petit oratoire, malgré la bulle du Pape qui la leur concédait. — Baudinot d'Agès demande à acheter les livres qui ont appartenu à Guillaume Bec, le grand chantre, dont il est neveu (f° 90). — 18 mars, celui qui a été nommé à une chapellenie doit montrer le titre de fondation de cette chapelle. — Il est ordonné que l'écolâtre et Bonneau auront à rechercher les informations faites par les commissaires royaux sur les démolitions à faire pour la construction des nouveaux châteaux, au grand préjudice du chapitre; on les présentera au Roi lorsqu'il viendra dans la ville; — 1473, 25 mars, Bertrand-Pinchel, procureur de la ville, est nommé pensionnaire du chapitre; — le clerc de ville vient annoncer que le Roi, en partant, a déclaré prendre à sa charge les frais d'ensevelissement de son frère, le duc de Guyenne; il est ordonné que l'archidiacre de Blaye, Pierre de Béarn et Bonneau iront vers le captal et le maire de Bordeaux, afin de savoir ce qu'il convient de faire à cet égard. Arnaud Bonneau ira vers le Roi qui est maintenant dans le pays, afin de savoir de lui de quelle manière les funérailles du duc Charles seront faites; — 1er avril, ordonné de payer à Benoît Richard, collecteur du Pape, dix royaux d'or, au jour de saint Pierre et saint Paul, pour la pension due à la Chambre Apostolique en raison du privilège de l'exemption de la juridiction épiscopale pour l'année 1472; — députation vers le Roi afin de savoir de quelle manière doit être fait l'ensevelissement de son frère le duc de Guyenne,, *qui adhuc est super terram;* — à la proposition d'envoyer des enquêteurs dans le diocèse de Bordeaux, pour faire l'enquête relative à Pey Berland, on décide de surseoir provisoirement; — le maître à enseigner les enfants reçoit douze francs par an, plus ses fournitures en nature (f° 91). — 8 avril, il est répondu au sacriste envoyé vers le Roi, relativement aux funérailles du duc son frère, que celui-ci sera enseveli *cum missa simpliciter sine alia solempnitate, sed postea fiat super eum tumba alta,* comme il convient à un fils de Roi, et que le Roi paiera tous les frais. — 15 avril, Arnaud Dusault, clerc de ville, interrogé par le doyen sur la manière de procéder aux funérailles du duc de Guyenne, si l'on doit appeler les membres du Parlement et les notables et seigneurs de la ville et faire une grande solennité, répond qu'il suffit de dire une messe *honorifice,* avec quatre torches, puis procéder à l'ensevelissement, *et ita fuit sepultus;* il fut ordonné que l'on dresserait un catafalque, recouvert d'un drap de velours pendant un an et qu'il serait dit tous les jours une grand'messe pour son âme jusqu'à la fin de l'année; les jours de la mort et de la sépulture du Duc seront inscrits sur le registre; huit ardits seront donnés au sacriste, pour chaque glas funèbre qu'il a sonné pendant la grand'messe des funérailles; Michel Cailhau reçoit un boisseau d'avoine pour avoir prêté sa mule au sacriste allant vers le Roi de la part du chapitre (f° 92). — 6 mai, le premier président de la cour du Parlement vient au chapitre, demandant qu'on eût à lui livrer les documents et les actes touchant la chantrerie de l'église de Bordeaux; le doyen répond qu'il obéira, tout en réservant les droits de l'église; à cet effet, il est ordonné, du consentement du président, que les clefs du chapitre seront données à deux chanoines, en dehors du doyen qui dans cette affaire paraissait suspect, et que le lendemain on donnerait au président les titres qu'il demande; — 20 mai, il est ordonné que la lettre à transmettre en Angleterre à Guillaume de Lacerna au nom des deux chapitres soit montrée au sénéchal d'Aquitaine et scellée des deux sceaux, en présence dudit lieutenant; — Pierre Raphaël, conseiller du Roi au Parlement (f° 93). — 1er juillet, lettre adressée par le chapitre à la veuve du prince de Navarre, fils du seigneur de Foix, pour lui réclamer trois cents écus promis autrefois par le duc de Guyenne pour la grand'messe célébrée tous les jours pendant un an dans l'église de Bordeaux, le chapitre n'ayant encore rien reçu; P. de Béarn, protonotaire, est chargé de porter la lettre; — 6 juillet, à la demande de l'écolâtre, il est ordonné que l'official lui accordera le bénéfice de l'absolution *ad cautelam;* — délibérations au sujet des violences exercées à l'occasion des torches ayant servi au service de Jonquières, enseveli dans la chapelle Sainte-Catherine (f° 95). — Le chapitre refuse de donner au capitaine du château du Hâ, le blé et le vin, contrairement aux ordres du Roi (f° 96). — Mort du chanoine P. Comptet; est nommé à sa place Pierre Gimel, fils de Jean Gimel; — 24 août, Bonneau, pourvu de l'aumônerie vacante par la mort de P. Comptet; lecture ayant été faite en chapitre des lettres de l'archevêque de Bourges conférant à Pierre Guitard de Lubersac le prieuré de Bardenac, au préjudice de l'archevêque de Bordeaux qui est primat, il est ordonné

Digitized by Google

que trois ou quatre chanoines iront vers ledit Guitard de Lubersac, pour lui représenter qu'il n'ait pas à se prévaloir des lettres de l'archevêque de Bourges, au préjudice de l'archevêque de Bordeaux et du chapitre (f° 97). — L'archidiacre de Blaye déclare avoir livré à Pierre Robert, capitaine du château du Hâ, au nom du chapitre et pour la provision du château, quarante boisseaux de froment. — Septembre, règlements au sujet de la succession de Pierre Comptet (f° 99). — 19 octobre, il est ordonné de faire dans les registres un relevé des vignes et des agrières et de ceux qui doivent des lods et ventes et qui n'ont pas exporlé; — 21 octobre, Raymond Martin n'est pas reçu vicaire perpétuel de Sainte-Eulalie d'Ambarès parce qu'il lit mal, chante mal et ne comprend pas les textes; — règlement pour le service du chœur, matin et soir; — 11 novembre, Pierre Textor, organiste, demande le paiement de vingt-quatre francs qu'avaient ses prédécesseurs, et veut prendre part à la distribution du chœur, le chapitre fait droit à sa demande (f° 100). — Consentement donné par le chapitre aux mutations de chanoines; Jean Avril, doyen, possesseur d'un canonicat distinct de son décanat; — 16 novembre, Jean Dupuy, official de Luçon, reçu à un canonicat prébendé vacant par permutation, en payant pour sa réception dix-huit écus, et neuf écus aux portiers (f° 101). — 23 novembre, pension de vingt livres payée par Raymond Martin, vicaire perpétuel de Sainte-Eulalie d'Ambarès; — il est décidé que certains jours de procession, la pitance sera de un franc, comme autrefois (f° 102). — Démarches faites auprès de Pierre de Bordeaux pour le sacriste et le chanoine de Fargues relativement à certains fiefs de Lidonne dont Pierre de Bordeaux voulait s'emparer; — 14 janvier, le provincial des Augustins demande au chapitre qu'il fasse une procession générale dans leur couvent le jour de Saint-Sébastien et de Saint-Fabien; le chapitre y consent avec la permission du vicaire de l'archevêque et à la condition de s'entendre avec les jurats de la ville pour que cette procession soit annoncée partout et que ceux-ci y assistent; — Jacques Iver, licencié ès-loix, pourvu d'un canonicat prébendé (f° 103). — Jean Picard, maître des enfants choristes, demande au chapitre de s'adjoindre un chantre nommé Fagot *qui habet vocem altam ad cantandum contratenorem altum* (f° 105). — 24 février, sur la proposition d'envoyer un chanoine comme député du clergé *ambaxiatorem* vers le Roi, attendu que les nobles de la ville et la ville elle-même envoient chacun un de leur ordre, pour le fait de la mutation des monnaies et de la nouvelle imposition faite en Bordelais : le chapitre avant de prendre une décision, veut savoir les noms de ceux qui ont été nommés par la ville (f° 104). — 3 mars, le trésorier ayant fait savoir au chapitre que les jurats de la ville ont nommé députés vers le Roi Arnaud de Makanan et Bernard Olivier, le chapitre nomme alors Renaud de Thumeriac. — Le moulin de Casaux paie par an vingt-six boisseaux de farine au chapitre; — 8 mars, frais alloués à Renaud de Thumeriac, chanoine et député vers le Roi dans l'intérêt de l'Église et du diocèse de Bordeaux, lequel aura aussi à s'occuper de la question du revenu de la fabrication de la monnaie à Bordeaux et de la coutume des vins; — Michel Cailher portera des instructions à l'avocat du chapitre au sujet des procès pendants à la cour de Saint-Eliege (f° 105). — Mars 1474, cens sur une maison, rue des Faures, que Eymeric de Ségur, seigneur de Francs, veut vendre au chapitre (f° 106). — Délibéré d'écrire à l'abbé de Bourg de ne plus molester Jean Faucher, tenancier du chapitre; — pour être nommé chapelain, on devra désormais produire le titre de fondation de la chapelle; — deux chanoines sont chargés d'aller à Lidonne à l'occasion du différend entre le chapitre et Pierre de Bordeaux, seigneur de Langon (f° 107). — 19 mai, la dame de Montferrand prie le chapitre d'absoudre de l'excommunication, jusqu'au retour du seigneur de Montferrand qui est à la cour du Roi, Mondot Aychard, à l'occasion de la dîme de Bassens; — 5 juin, il est délibéré qu'on ira en procession à l'Ombrière où se doivent faire les funérailles du seigneur de Montferrand, que l'on fera la levée du corps et qu'on l'apportera jusqu'au couvent des Frères mineurs où le défunt a choisi sa sépulture, le tout à la prière de sa veuve et de ses parents; et en effet on lui rendit beaucoup d'honneurs (f° 108). — Emeric de Ségur, chevalier, seigneur de Francs, ne pouvant payer les deux cent vingt-quatre livres d'arrérages de cens qu'il doit au chapitre, vend à celui-ci treize livres de cens sur vignes dans la paroisse de Floirac et dans les Graves, pour deux cent soixante livres (f° 109), représentant à 5 0/0 le capital de ce revenu. — 3 juillet, donné deux écus au lieutenant du sénéchal pour avoir examiné six témoins dans le procès contre l'abbé de La Sauve; pour les frais du procès, délibéré de vendre la cire qui est sur le tombeau de Pey Berland. — Le moulin de Bardenac doit douze boisseaux de froment de rente; — procès entre le recteur d'Illac et les assenseurs du chapitre au sujet de la dîme des mouches à miel (f° 110). — Délibérations au sujet de la résidence du doyen (f° 111). — 6 septembre, Jean Yver, cha-

Digitized by Google

noine, demande et obtient la permission de demeurer hors la sauvetat à cause de la maladie de son père Jean Yver, conseiller au Parlement; — Raymond-Arnaud Gasc, chanoine de Dax, demande à être reçu chanoine prébendé; — le chapitre remercie Pierre de Béarn, abbé de Luc, protonotaire et chanoine, pour les démarches qu'il a faites auprès de la princesse Diane de Navarre, à raison des trois cents écus qu'elle doit au chapitre à cause des messes dites pour l'âme du prince son mari; — 18 octobre, l'écolâtre ira à Saint-Macaire afin de savoir d'un moine, frère de Jean Comptet, chanoine de Bordeaux, quelle est la personne qui a dérobé certains joyaux ayant appartenu à Guillaume Bec, chantre; l'écolâtre s'efforcera d'obtenir en faveur du chapitre la restitution de ces joyaux sans avoir recours à la justice. — 28 octobre, le chapitre donne au vicaire perpétuel de Sainte-Colombe ses lettres *de regendo* et lui défend de les recevoir des officiers de l'archevêque (f° 112). — 6 décembre, les clercs du chœur demandent et obtiennent de célébrer avec plus d'éclat que de coutume la fête des Saints-Innocents (f° 113). — L'archidiacre de Blaye dit que la tour de Lège menace ruine, et qu'il faut la réparer d'urgence; — le trésorier montre les joyaux qui avaient appartenu à G. Bec, grand chantre, et qui avaient été volés par un serviteur de P. Comptet; ces joyaux sont estimés de vingt à vingt-cinq écus; et à cet égard et pour le reste des biens dudit G. Bec, les commissaires délégués se conformeront aux volontés du testateur. — 20 décembre, le curé de Vensac donne les quatorze francs de pension qu'il doit annuellement au chapitre; — réception de Pombilla, protonotaire du Saint-Siège, comme chanoine prébendé; — mise en vente du moulin de Bardenac qui ne paie plus la rente annuelle. — 5 janvier, l'archidiacre de Blaye annonce que les gouverneurs de Bordeaux ont l'intention d'envoyer loger chez les chanoines des gens de guerre qui vont arriver; il est décidé d'envoyer remontrer au maire que le chapitre a le privilège d'être exempt de recevoir des hôtes, à moins que ce soit la personne même du Roi ou bien qu'il y ait une si grande nécessité ou une telle multitude de gens de guerre qu'on ne puisse les loger ailleurs (f° 114). — Suppression d'une chapelle dont on n'a pu établir la fondation; — 10 janvier, l'écolâtre est chargé de voir le lieutenant du sénéchal pour le procès contre l'abbé de La Sauve; — Arnaud Makanan, sous-maire de la ville, vient en chapitre pour exporler à raison d'un bourdieu, sans payer les arrérages; — 12 janvier, procession au couvent des Augustins, le jour de Saint-Sébastien. — 17 janvier, les torches placées sur le tombeau de la dame de Jonquières, épouse de Pierre d'Agès, appartiennent au chapitre et non au sacriste; — 26 janvier, quelques prébendiers demandent à être remplacés pendant le voyage qu'ils vont faire à Rome pour gagner l'indulgence plénière du jubilé; — il est ordonné que l'on donnera un écu au procureur du Roi pour qu'il se désiste devant le lieutenant du sénéchal, en faveur du chapitre dans la cause du chai Dardenne (f° 115). — 7 février, rapport du trésorier sur ce qui a été fait à Saint-Eliege où se trouvaient réunis les gens des trois États; il a été ordonné dans cette assemblée que le dimanche suivant on ferait une procession générale à Saint-André, avec sermon, et que sur la tombe de Pey Berland, sur le missel et sur la croix, tous prêteraient serment de fidélité au Roi et feraient des vœux « pour le salut et la santé du Roi notre sire et puisque » le Roi voulait que le corps de monseigneur Pey- » Berland fût élevé de terre *(relevaretur)*, et que les » gens des Trois États contribuassent à sa canonisation », le chapitre approuve ce qui a été fait et en envoie le rapport aux maire et jurats de la ville. — Concession à certains habitants de Sainte-Eulalie d'Ambarès, d'un fief en friche mouvant du chapitre. — 9 février, le sacriste doit entretenir de luminaire toutes les chapelles, telles que celles de Notre-Dame, Sainte-Blaise, Sainte-Catherine, etc. — 21 février, violences exercées contre le chapitre à Cadaujac par le seigneur de Lalande et le captal (f° 116). — 23 février, il est ordonné d'écrire à l'archevêque pour lui dire que le chapitre est dans les bonnes grâces du Roi et le remercier du bon vouloir qu'il porte à l'église de Bordeaux; — envoi de deux chanoines vers la dame de Montferrand pour faire cesser les troubles qu'elle apporte dans les fiefs du chapitre; — 12 février, procession générale pour la santé du Roi; différends dont elle est l'occasion au sujet du droit de préséance entre les chapitres Saint-André et Saint-Seurin; grand tumulte dans la nef de l'église au sujet de la préséance des croix des chanoines de Saint-Seurin et des moines de Sainte-Croix en présence du Parlement et des maire et jurats de la ville; le maire fait saisir et conduire dans les prisons de Saint-Éliége, Pierre de Ferranhas, prieur et moine de Sainte-Croix; puis le serment est prêté sur le missel et la croix placés sur la tombe de Pey Berland, par les membres du Parlement, les maire et jurats de la ville, les chanoines de Saint-André et de Saint-Seurin et successivement par tout le clergé et le peuple. — 28 février, paiement à la Chambre Apostolique à Rome de deux années de pension, soit onze ducats pour chaque année, en raison des privilèges concédés au chapitre; envoi à l'évêque de Bazas d'un cadeau de trois

Digitized by Google

lamproies, de deux aloses et de trois ou quatre cartons de vin. — 7 mars, le clerc de ville vient en chapitre signifier les ordres des maire et jurats concernant les mesures à prendre pour l'approvisionnement de la ville en blé et en vin, vu les circonstances; de plus les maire et jurats ayant fait venir diverses armures, telles que brigandines, vouges, salades, gorgerins, et voulant que les gens d'église les revêtissent, il est ordonné en chapitre que des commissaires ecclésiastiques seront nommés pour examiner ces armures et que les gens d'église les recevront en corps et non des mains des jurats de la ville (f° 117). — 9 mars, il est décidé que le chapitre aura huit ou dix brigandines, autant de vouges, de salades et de gorgerins, et en ce qui touche le mode de paiement, il sera proposé par Arnaud Bonneau d'offrir aux administrateurs de la ville une certaine quantité de vin, le tout évalué à la somme de cinquante francs. — Le seigneur de Francs propose au chapitre de lui vendre les cens et les agrières de Saint-Ujan. — 14 mars, vente de deux quintaux de cire des offrandes déposées sur le tombeau de Pey Berland dont le produit sera réparti entre les chanoines. — (1475), 6 avril, le doyen lit en chapitre des lettres du Roi relatives à la canonisation de Pey Berland ; il est décidé que, à ce sujet, on écrira de la part du chapitre une lettre à l'évêque de Bazas et une autre lettre à l'évêque d'Albi (Louis d'Amboise), afin de savoir de ce dernier où se trouve le dossier du procès de la canonisation de Pey Berland que le Roi lui avait confié afin qu'il le portât à Rome, et qu'on n'a plus revu depuis; — 11 avril, les lettres adressées auxdits évêques sont lues au chapitre et il est ordonné qu'elles seront apportées par le prêtre André, lequel est en même temps chargé d'extraire des actes des notaires de Toulouse tout ce qui a trait au procès de Pey Berland et de l'apporter en bonne forme; quinze écus provenant de la vente des offrandes du tombeau seront donnés au messager (f° 118). — 18 avril, le doyen remontre qu'après avoir préparé contre les ennemis des armes matérielles, le chapitre qui est composé d'hommes d'église doit lutter avec les armes spirituelles et donner l'exemple en adressant des prières à Dieu, il est ordonné que des processions auront lieu tous les jours dans l'église autour du cloître, en chantant les prières accoutumées en temps de guerre et prescrites par le pape Innocent; de plus on parlera aux maire et jurats pour que le peuple soit invité à assister à ces processions; — l'écolâtre et Bonneau sont envoyés vers les jurats pour leur demander de la poudre et des canons; — lettres *de regendo*, sans résidence obligatoire, données par le chapitre à son vicaire de Cadaujac. — Au sujet de l'arrangement avec les maire et jurats de Bordeaux relativement aux limites de la seigneurie de Cadaujac, le chapitre décide de nommer des arbitres (f° 119). — 18 mai, le prieur de Saint-James demande à agrandir la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine qui est trop petite pour le peuple; le chapitre y consent, à condition qu'aucune sépulture n'y sera admise et que ladite chapelle ne sera ouverte que le jour de la fête de la patronne; — croix placées sur un fief mouvant du chapitre, paroisse Saint-Projet. — 1er juin, Raymond-Arnaud de Gasc reçu chanoine prébendé en vertu de bulles apostoliques, *loco* Colmet (f° 120). — Le droit d'entrée de R. A. de Gasc, chanoine récemment nommé, servira aux frais de reconstruction de la tour de Lège. — 6 juin, le frère hospitalier de l'hôpital Saint-André, mandé devant le chapitre pour avoir, contrairement aux privilèges dudit chapitre et du vicaire perpétuel de Saint-Paul, célébré un mariage sans permission dans ledit hôpital ; — ordre de porter les armures à la Tour (f° 121). — 27 juin, comme le transport par mer est meilleur marché, on traite avec un marin pour porter et débarquer au port de Lège les pierres, les bois et autres choses nécessaires à la construction de la tour de Lège. — Mention d'une lettre de l'évêque d'Albi sur la canonisation de Pey Berland, dans laquelle il dit avoir livré le dossier du procès au Pape (Sixte IV, J. de la Rovère), qui l'a remis à un cardinal dont il donne le nom (mais la lettre manque au registre, sur lequel elle n'est que mentionnée); il est ordonné que le chapitre écrira au Roi sur cette affaire et à Jean de Ferratures qui est à la Cour Romaine, afin de hâter la conclusion du procès de canonisation. — 13 juillet, ordonné d'écrire à la princesse de Navarre pour la remercier d'avoir payé trois cents écus qu'elle devait au chapitre et pour avoir fondé une messe quotidienne pour l'âme du prince son mari (f° 122). — 13 octobre, procès contre les moines du couvent de Sainte-Croix qui s'étaient emparés par violence de la dîme due au chapitre en Paludate (f° 124). — 31 octobre, il est ordonné d'envoyer vers le Roi, pour poursuivre la cause de la canonisation de Pey Berland, Arnaud Bonneau qui déjà s'est occupé de cette affaire et en cas de récusation Raymond Dufour, sacriste; — 14 novembre, délibéré que la chapelle fondée dans l'église de Bordeaux par le cardinal Raymond de Pellegrue et dont on n'a pas le titre de fondation ni l'ordre de service, sera desservie comme précédemment et sera à la collation du chapitre; — Symon, archiprêtre, est reçu chanoine en vertu de bulles apostoliques, à condition de montrer le *placet* du Roi. — 16 novembre, il est

Digitized by Google

donné à Ramond Dufour cent écus, avec charge d'aller vers le Roi et ensuite à la Cour Romaine pour la canonisation de Pey Berland; de plus il aura la procuration du chapitre afin de pouvoir s'engager en son nom jusques à la somme de cinq cents écus, dans le cas seulement où il obtiendrait l'indulgence pour l'église de Bordeaux; et si le Roi ne veut contribuer aux frais de la canonisation, le négociateur rentrera à Bordeaux (f° 126). — 2 janvier, Raymond de Saint-Clair, reçu chanoine prébendé sous la caution d'Emeric de Laborie, conseiller au Parlement, et Pierre de Laborie (f° 127). — 16 janvier, le sacriste écrit au chapitre que le Roi est mécontent de ce que l'on n'a pas donné assez d'argent pour les frais de voyage et de séjour à Rome; il est décidé de faire remarquer au Roi que lui-même doit fournir au sacriste ce qui lui est nécessaire pour le voyage à Rome; — 23 janvier, le sacriste fait la relation de son voyage vers le Roi pour la canonisation de Pey Berland et dit qu'il a livré la copie du procès à Baudinot d'Agès, et qu'il a reçu soixante écus d'or pour les remettre à Rome aux trois chanoines privilégiés: Sécréton, Faubaudès et des Périers, à chacun quarante francs de la monnaie de Bordeaux. — Un huissier du Parlement signifie au chapitre un ordre du Roi faisant inhibition de recevoir des bulles apostoliques portant collation de canonicat prébendé ou de tout autre bénéfice, à peine de cent marcs d'or; et la prébende de Richard Brun étant devenue vacante par sa mort et ayant été demandée, le chapitre, en cette occasion, prend l'avis des conseillers du Parlement (f° 128). — Il est décidé d'envoyer vers le seigneur archevêque un messager, avec une copie de l'ordre du Roi, afin que le clergé ne soit plus molesté par des demandes d'argent, et lui dire que le chapitre est très obéissant au Pape et ne veut encourir aucune censure apostolique, et néanmoins lui étant défendu de recevoir des bulles apostoliques, sous la peine de cent marcs d'or, il y a lieu de retirer les monitoires jusqu'à ce que le Roi en ait ordonné autrement. — 6 février, le premier président vient en chapitre recommander son frère au canonicat prébendé vacant par la mort de Richard Brun. — 8 février, il est ordonné que le vicaire de l'archevêque et l'archidiacre de Blaye iront au Palais de l'Ombrière et à Saint-Eloi pour faire réponse aux commissaires chargés d'exécuter l'ordre royal relatif à la livraison du blé et de l'avoine, que le clergé ne paraît pas être compris dans cette imposition, cependant pour que le Roi reconnaisse que le chapitre exécute fidèlement ses ordres et qu'il est prêt à lui venir en aide dans ses affaires, il sera fait une réponse favorable à sa demande, à la condition toutefois que le Roi enverra trois ou quatre marchands de la ville qui répondront de ce que le clergé aura fourni; — le chapitre, considérant que le service divin, tel qu'il est réglé par la constitution capitulaire, n'est plus observé, charge le grand chantre de veiller à son accomplissement, celui-ci promet de le faire exécuter *ad unguem* (f° 129). — 21 mars 1476, réception comme chanoine de Jacques Pombila, en vertu d'un ordre royal que Étienne de Maleret, lieutenant du sénéchal, vient signifier au chapitre; — notification par Pierre d'Agès d'une lettre du Roi ordonnant au chapitre de pourvoir d'un canonicat Me Baude d'Agès, nonobstant toutes lettres apostoliques à ce contraire (f° 130). — 2 mai, commission envoyée vers le sous-maire et les jurats, à l'occasion d'une sentence de fustigation exécutée dans la sauvetat Saint-André contrairement aux droits du chapitre; les jurats ordonnent que ceux qui ont fait cette exécution demanderont pardon à Dieu, à Saint-André et au chapitre; — P. de Coutures, prêtre, nommé gardien du tombeau de Pey Berland; — il est ordonné que le peintre qui a fait le portrait du Roi aura trois écus pour ses honoraires (f° 131). — 23 juin, signification au chapitre de lettres du Roi demandant un canonicat prébendé en faveur du fils d'un président au Parlement de Toulouse, à la place de Richard Brun; le chapitre répond qu'il a obéi au Roi en donnant sur son ordre ce canonicat à Pombilla; sur l'offre du messager de porter au Roi la réponse écrite du chapitre, ce dernier répond « qu'il n'écrira » parce que cela aurait de mauvaises conséquences » (f° 132). — Le 10 août, réunis en chapitre, le vicaire de l'archevêque, les chanoines et les administrateurs de la cité à l'occasion du jubilé concédé par le pape Sixte II au royaume de France; vu l'ordre du Roi relatif à ce jubilé que portaient certains religieux de Saint-Jean de Jérusalem en faveur de ceux de Rhodes qui continuellement combattaient contre les Turcs, il fut ordonné que le lendemain aurait lieu une procession générale avec sermon, dans lequel serait publiée la bulle du jubilé; le sermon fut prononcé par un maître en théologie de l'ordre *Edienorum?* hors l'église, sous le portail, vis-à-vis l'archevêché, et le jubilé commença la veille de l'Assomption pour durer un an; les conditions pour le gagner étaient de faire des aumônes aux églises de Saint-Jean du Pont et au Temple de Bordeaux, et dans le cas de pauvreté, de réciter cent Pater et cent Ave Maria (f° 134). — Commission envoyée à Lége pour cause d'un différend avec le captal; — 31 octobre, lettres du Roi demandant au chapitre le canonicat prébendé

Digitized by Google

demeuré vacant par la mort de Richard Brun, en faveur de Guillaume Daudis, le chapitre répond que cette chanoinie a déjà été donnée à Pombila, sur l'ordre même du Roi; — un certain noble appelé Pardaihan, assenseur de Carignan, excommunié pour n'avoir pas payé au chapitre les quinze francs qu'il devait de son bail (f° 135). — 7 novembre, Charles de Norvay, chanoine, envoyé vers le Roi *causa de Mercede,* rend compte de sa mission; le Roi a dit que la cause de l'église de Bordeaux était perdue, mais ayant pris connaissance des instructions dont ledit de Norvay était porteur, il a renvoyé la procédure devant le Grand Conseil. — 12 novembre, délibérations sur l'uniforme de l'habit canonial et sur l'usage de la plique que l'on porte sur la tête dans le capuce de la chape (f° 136). — Procession générale accordée à l'église de Saintes par le pape Sixte II; — 3 décembre, nomination de Jean de Bosco, neveu de Pierre de Bosco, grand chantre, à la chanoinie prébendée, vacante par la mort de Alb. Comet; — 9 janvier, une députation du chapitre se rend au devant de l'archevêque qui arrive par eau; on lui offre deux cartons de vin blanc, deux de clairet, deux de rouge, deux de nectar, douze torches, etc. (f° 138). — 11 février, le sacriste doit fournir les cierges à ceux qui veulent célébrer les offices, ainsi que cela se pratiquait avant la dévotion à la mémoire de Pey Berland (f° 139). — 20 février, il est permis au trésorier François Serventel de copier le livre : *de potestate Pape,* lequel est enchaîné dans le chœur du côté gauche; — la prieure du couvent de Bordeaux réclame l'aumône que le chapitre lui fait habituellement (f° 140). — 10 avril 1477, parmi les postulants à la chanoinie prébendée, vacante par la mort de Jean Fayoles, se trouvent Jean de Pont, conseiller présenté par les seigneurs du Parlement, le neveu de l'archevêque, le frère du maire de Bordeaux, Arnaud de Rivals, présenté par le cardinal de Foix; Jean de Pont est élu chanoine (f° 140).— Le chapitre s'oppose à la donation, faite par le Roi, de la prévôté d'Entre-deux-mers en faveur du seigneur de Montferrand (f° 141). — Collation de la chapelle de Nyeuilh, vacante par la mort de Barthélemy de Fargues, en faveur de Jean Larron; — 31 juillet, le chapitre cède ses droits sur le cornau de Breilhau, dans la paroisse de Saint-Martin de Blanquefort, en faveur de Martin Baquey, pour la somme de vingt-cinq livres de rente (f° 142). — 5 août, il est ordonné de nommer des délégués pour adresser une requête à la cour du Parlement, au nom de l'archevêque et des chapitres Saint-André et Saint-Seurin et autres personnes ecclésiastiques, à l'occasion du procès entre les administrateurs de la ville de Bordeaux et ceux de La Réole, relativement à l'entrée des vins du Haut-Pays (f° 143). — Décembre, il est ordonné à André Tingus de se retirer chez lui comme soupçonné de lèpre; — exporles par les tenanciers du lieu de Taillefer au Bouscat. — Les livres de droit canonique et de droit civil seront conservés pour former bibliothèque, à moins qu'il n'y ait des doubles (f° 144). — 10 mars, Renaud Pellisson, conseiller au Parlement, signifie au chapitre un arrêt lui ordonnant de pourvoir François Serventel, trésorier, d'un canonicat prébendé; celui-ci est reçu avec le cérémonial accoutumé et avec les protestations contenues dans le livre des statuts; — aumône d'un écu donnée à un noble pauvre (f° 145).— 14 mai 1478, ordonné d'envoyer un commissaire à Saint-Jean-d'Angély, afin d'avoir les informations faites par Tudert, commissaire nommé par le Roi, au sujet des démolitions jugées nécessaires pour la construction des forteresses à Bordeaux; — lettre du Roi adressée au chapitre lui recommandant G. de Leymarie, conseiller au Parlement, pour la première prébende (f° 147). — Jean Colomb, sous-maire, présente au chapitre son frère Pierre Colomb, à l'effet d'exporler pour le fief de Lafont. — Le 28 juillet, l'archidiacre de Blaye, le grand chantre, le trésorier, le sacriste, l'écolâtre, le sous-chantre, G. Duc, de Canibus, Bonneau, Gaillard, Thumeriac, Cailher, Yver, Gimel, Norvay, Lalande, de Saint-Clair, Dupont, Poyot, ordonnent que, la peste commençant à sévir, les chanoines pourront quitter la ville pendant trois mois, et si au bout de ce temps la peste n'a pas cessé, ils pourront continuer leur absence pendant trois autres mois; — 8 octobre, élection par le chapitre, de Mᵉ André Despinay, neveu de l'archevêque, au canonicat prébendé, vacant par la mort de Jean Gaillard (f° 148). — Deux chanoines nommés commissaires pour recueillir les biens meubles et immeubles provenant de la succession de Jean Gaillard, dont la fabrique est héritière; — le chapitre élit Mᵉ Arnaud de Rivals au canonicat prébendé, vacant par la mort de D. de Canibus (f° 149). — 19 novembre, l'écolâtre est chargé de recevoir les offrandes déposées sur la tombe de Pey Berland; union de la première prébende vacante à l'aumônerie de la cathédrale. — Décembre, l'archidiacre de Blaye chargé de faire l'enquête relative au naufrage sur la côte de Lège d'un navire chargé de vin; — 1er janvier, la peste sévissant toujours à Bordeaux, François Serventel demande la prorogation de son congé jusqu'au retour de la cour du Parlement (f° 150). — le 5 janvier, il est ordonné que, pour obtenir la fin de l'épidémie, une procession

Digitized by Google

générale avec l'image de la Vierge, sera faite aux Carmes et une autre, le jour de Saint-Sébastien, au couvent des Augustins avec l'image du saint; — le chapitre consent à donner vingt ardits par jour à chaque ouvrier qui travaillera à la voûte de la nef; — Nicolas Martin, orfèvre, chargé de réparer les encensoirs du chapitre, pour lesquels il a reçu dix marcs d'argent (f° 151). — 4 février, le chapitre fait répondre à Tudert, conseiller au Parlement, que le canonicat prébendé qu'il demande, n'est pas vacant; — Février, François Serventel, trésorier, faisant sa résidence à Libourne, à cause de la peste qui est à Bordeaux, est nommé solliciteur à la cour du Parlement dans le procès entre le chapitre et le captal (f° 152). — 9 mars, ordonné que la tour, qui est devant le grand portail de l'église Saint-André, par lequel on va vers le Peugue, sera démolie afin d'établir les fondements de l'arche qui doit soutenir dans les cloîtres la voûte de l'église; — il est accordé un nouveau congé aux chanoines qui sont à Libourne à cause de la peste. — 23 mars, information ordonnée par le chapitre à l'occasion de troubles pendant les vendanges, survenus entre les serviteurs du chapitre qui sont prêtres et certains moines de Sainte-Croix; — (1479), le samedi 10 avril, veille de Pâques, le grand chantre vient annoncer la mort d'Arthur de Montauban, archevêque de Bordeaux, décédé à Paris; l'archidiacre de Blaye, le grand chantre, sont nommés grands vicaires et l'écolâtre, official et auditeur, *sede vacante;* le doyen de Notre-Dame de Cléry apporte une lettre du Roi désignant André d'Espinay à la nomination du chapitre, comme archevêque; il est répondu que dans cette affaire, tout en observant les coutumes, on s'empressera de faire la volonté du Roi; — le 15 avril, préparatifs pour l'élection du futur prélat; Mes Claude Dupuy et Pierre Ammodins, notaires apostoliques, sont constitués pour dresser les actes; — Saint-Albin est constitué gardien du grand et du petit sceau, *sede vacante* (f° 153). — le 19 avril, le sous-maire et les jurats de la ville viennent notifier au chapitre l'ordre du Roi d'avoir à nommer comme archevêque André d'Espinay, toute autre élection devant être cassée; le chapitre répond que la procédure ordinaire sera suivie et la volonté du Roi respectée; — 22 avril, Guillaume de Veteri-Mundo, chargé de la garde du tombeau de Pey Berland; — le lendemain lundi 23 avril, élection à l'unanimité d'André d'Espinay, licencié ès lois, chanoine de Saint-André; après le Te Deum, chanté depuis la chapelle Saint-Émilion jusqu'au grand autel, Bernard d'Ambilla, archidiacre de Blaye et président du chapitre, proclame l'élection dudit André d'Espinay, et est chargé d'aller notifier son élection au nouvel archevêque. — 1er juin, il est ordonné que le tronc destiné à recevoir les offrandes offertes à l'occasion de l'indulgence concédée à l'église de Saintes, sera placé dans l'église Saint-André; — actes conservatoires pour sa prébende faits par Arnaud de Rivals, qui avait eu pour adversaire Léon Tudert (f° 154). — 26 juin, l'enquête faite par les vicaires de la ville conjointement avec les médecins et les chirurgiens, ayant constaté que la peste a cessé, l'ordonnance permettant l'absence des chanoines est rapportée; — Raymond de Saint-Clair, chanoine, allant à Rome, est chargé de demander au nom du chapitre pour les réparations de la cathédrale, laquelle tombe en ruines, une indulgence au moins aussi complète que celle concédée à l'église de Saintes; il pourra à cet effet s'engager jusqu'à quinze cents livres (f° 155). — 9 septembre, Theobald d'Espinay, doyen de Notre-Dame de Cléry, frère du seigneur archevêque, présente les bulles apostoliques conférant l'investiture au nouvel archevêque, et prend en son nom possession du siège archiépiscopal (f° 156). — Pierre Textoris, maître des enfants choristes, recevra vingt francs pour ses gages; Jean Hamelin, prêtre, recevra huit francs pour enseigner la grammaire aux enfants choristes deux fois par jour; — l'écolâtre prendra, sur les offrandes déposées sur la tombe de Pey Berland, seize francs pour le chapelain et ses clercs qui font l'office dans l'église pendant le temps des vendanges; — 24 novembre, Jean Avril, doyen, obtient d'être pointé double dans les distributions quotidiennes; — l'écolâtre receveur des offrandes du tombeau de Pey Berland, qui voudra ouvrir le tronc où est l'argent, aura avec lui un des chanoines qui gèrent les affaires du chapitre; — le frère du seigneur de Francs donne au chapitre trente-neuf nobles à la rose valant deux cent huit francs de la monnaie courante à Bordeaux, afin de racheter les cens et rentes que ledit seigneur a vendues au chapitre (f° 157). — Vente par le seigneur de Boisset au chapitre de dix écus d'or du coin de France de cens assignés sur la ville de Bourg pour le prix de cent écus d'or également du coin de France; — Protestation par le chapitre contre le clerc de ville à Saint-Éloi, qui exigeait six ardits lorsqu'il inscrivait une nouvelle cause sur les rôles; — 25 janvier, Pierre de Ferrhanas, prieur de Sainte-Croix, fait le sermon le jour des Rameaux (f° 158). — 8 février, dans le partage des trois cents écus donnés par la princesse de Navarre pour les messes dites pour l'âme du prince son mari, ceux qui ont succédé aux chanoines défunts qui ont dit les messes auront douze francs; —

Digitized by Google

il est ordonné que trois messes seront dites pour le prince défunt et que les chapelains et clercs qui y assisteront seront pointés; — il résulte des comptes des recettes et des dépenses du tombeau de Pey Berland que les recettes excèdent les dépenses de vingt-trois francs trente-trois ardits; — Six ardits par jour seront donnés pour la location d'un cheval, afin d'aller à Châtellerault chercher un enfant choriste pour la chapelle (f° 159). — Les jurats de Bordeaux et le chapitre établissent les limites de leurs juridictions à Cadaujac; le 16 mars, procession générale le jour de la Passion avec ceux du couvent de Notre-Dame de Cléry, et sermon par Jacques Lemoine; — Garric, prieur de Bardenac, vient supplier le chapitre d'intervenir auprès de l'archevêque afin de lui permettre de jouir en paix de son prieuré. — 1480, 28 mars, il est ordonné que Pierre Garric écrira au Pape afin d'obtenir une indulgence plénière en faveur de l'église de Bordeaux et le privilège de n'être cité que devant le sénéchal et non devant les petites juridictions. — 14 avril, il est notifié au chapitre un acte annonçant l'entrée de l'archevêque dans sa province ecclésiastique (f° 160). — Il est donné à titre d'aumône à une femme qui veut se marier, cinq livres prises sur les offrandes du tombeau de Pey Berland; — dîme de Bassens acquise du seigneur de Montferrand (f° 161). — 4 juillet, en vertu du privilège de l'archevêque de Bordeaux, le doyen de Notre-Dame de Cléry est reçu chanoine prébendé en remplacement d'Arnaud Bonneau (f° 161). — 11 juillet, sur l'ordre du Parlement, le chapitre délivre à François Serventel, trésorier, le règlement relatif à la réception des nouveaux chanoines après l'avoir fait signer par le greffier; — Différend avec l'abbé de Bonlieu ou de *Golas* (c'est la commune du Carbon-Blanc, située vis-à-vis Bordeaux) au sujet de Bassens (f° 162). — 10 août, les enfants choristes quittent la ville à cause de la peste et vont à Vertheuil; — G. Duc, chargé de faire la copie du bréviaire qui est dans le chœur; — 5 septembre, articles de transaction rétablissant ce chanoine dans la jouissance de la dîme de Bassens (f° 163). — Jean d'Espinay et autre Jean d'Espinay, frères de l'archevêque, sont reçus chanoines en remplacement de Charles de Norvay et Jacques Loupes; — Jean de Chassaignes, fils de Jean de Chassaignes, président au Parlement, reçu chanoine prébendé (f° 164). — Gérald Duc, greffier du chapitre (f° 165).

G. 286. — (Registre.) — In-folio, 450 feuillets, papier.

1520. — Le 6 novembre 1520, en chapitre : Étienne Maleret, archidiacre de Cernès; Jean de Sireuilh, archidiacre de Blaye; François de Chassaigne, chantre; Bertrand de Golard ou de Brassac, sacriste; Pierre de Lansac, sous-chantre; Jean Savary, Jean Makanan, Jean Boursaud, Bertrand Piochel, Jean Symonet, Pierre Bedoret, Robert de Lachassaigne, Pierre de Borda, François Arnaud, autrement Golce, Jean Preud'homme, Baude Makanan; — les hommes questaux de la juridiction de Verteuil, en Médoc, qui appartiennent au chapitre et qui sont imposés tous les ans *de fructibus suis,* à la volonté du chapitre, demandent à la place de ladite taille à payer un abonnement annuel, plus les entrées en jouissance et les dons à titre gracieux dont ils seront tenus envers le chapitre, eu égard aux terres et possessions qu'ils ont dans ladite juridiction; et s'ils obtiennent cette émancipation, il en résultera un grand avantage pour le chapitre, et même lesdits questaux seront mis en liberté et pourront s'aider de leurs biens quand la faim les menacera, ou toute autre nécessité; leurs fils et filles pourront se mieux marier avec leurs voisins (par l'abolition du droit de formariage). Le chapitre décide que la taille questale sera remplacée par un cens annuel, selon ce que chaque questal possède, et ainsi ils seront libres et ne seront plus dits questaux: le chapitre leur donne des padouens et des vacants à nouvelle acapte (f° 4). — 15 novembre, ordonné d'écrire à l'évêque de Dax sur les réparations à faire à la maison de l'archidiacre du Médoc qui menace ruine. — Archidiacre de Cernès, le chantre, le sous-chantre, Savary, Calvimont, Borda, Golce, Ybarrola. — 27 novembre, il est ordonné aux prêtres et choristes de porter des vêtements plus décents et d'observer les cérémonies du service divin conformément à la pancarte qui est dans le chœur, sous peine d'excommunication. — Gaspard Bruneau, reçu organiste après examen (f° 5). — 7 décembre, le chapitre reçoit trois cents francs et quarante ardits, pour l'affranchissement des questaux de Verteuilh et les revenus qu'ils doivent. — Trois chanoines sont chargés de veiller à la construction du couvent des frères de la Mercy (f° 6). — 18 décembre, le chapitre permet au procureur des Quinze-Vingts de Paris de placer un tronc dans l'église de Bordeaux, le jour de Noël; — Réparations du tabernacle du grand autel (f° 7). — 8 janvier, le sacriste chargé, avec Louis l'organiste, de la réparation des grandes orgues; — procession au couvent des Augustins en l'honneur de saint Sébastien (f° 8). — A la demande de la demoiselle Trenquine d'Agès, le chanoine d'Agès sera attendu jusqu'à son retour de la Cour. — 29 janvier, délibéré qu'on adressera au chapitre Saint-Seurin la copie de la bulle d'exemption de la juridiction

Digitized by Google

archiépiscopale (f° 10); — transcription des titres et grades de noble homme Mᵉ François de Cosnac, bachelier en droit de l'Université de Toulouse; — constitution d'arbitres pour transiger dans le différend entre le chapitre et le prieur de Cajac; — on écrira à l'archevêque au sujet de l'évêque qui fait les ordinations par délégation; — transcription du titre à Libourne de Jean de Barta, bachelier en droit canon. — 28 février, pour la construction du couvent de l'Annonciade, près de l'église Sainte-Eulalie, le cens annuel perçu par le chapitre sur le lieu où doit être construit le couvent, sera reporté sur un autre emplacement d'égale valeur; en outre, l'exporle dudit couvent à l'égard du chapitre sera de quarante sous tournois, et quant au droit de sépulture et d'offrandes que les sœurs veulent y posséder, elles paieront quatre cents livres tournois pour l'avoir; si ces conditions ne sont pas acceptées, on s'opposera à la construction du couvent (f° 11). — A la requête de Mᵉˢ Gassias Arnaud Duvignau, Bertrand de Guarey, Robert Delas, avocats du Roi à la sénéchaussée de Guienne et à la Cour du Parlement, il est ordonné qu'en vertu de lettres du Roi, la copie authentique des privilèges concernant la liberté d'élire aux évêchés et abbayes dépendants de l'archevêché de Bordeaux, sera délivrée au syndic de l'abbaye de Brantôme, diocèse de Périgueux (f° 12). — 1521, 9 avril, sur la requête des frères de l'Observance concernant la construction du couvent de l'Annonciade, l'archidiacre de Cernès montrera au vicaire perpétuel de Sainte-Eulalie la bulle apostolique que lesdits frères de l'Observance possèdent et qui prouve que les sœurs de l'Annonciade ont chez elles le droit de sépulture; — les grandes cloches seront sonnées pour le service du quatrième président; les enfants de la Psalette seront présents et les ornements d'argent exhibés; mais le chanoine de Lachassaigne demande une caution pour le cas où les cloches seraient rompues, auquel cas les chanoines qui ont donné l'autorisation de sonner seraient déclarés responsables (f° 15). — 18 avril, les chanoines dénoncent à l'archevêque les exactions commises pendant les visites des églises dépendant du chapitre et demandent que l'évêque *in partibus* de Chitro en Macédoine, son suppléant dans le diocèse de Bordeaux, soit tenu de restituer les frais de procuration (visites diocésaines) qu'il a indûment perçus. — 25 avril, la procession se fera, suivant l'usage, à Sainte-Croix, mais on évitera de passer par le cimetière de l'hôpital de la Peste, à cause du danger de la contagion; le chapitre prie l'archevêque d'annuler les visites faites par son délégué aux églises dépendant dudit chapitre et d'exiger la restitution des sommes indûment perçues par cet évêque (ce sont les frais de gîte et nourriture appelés *procurationes* (f° 16). — 16 mai, les privilèges, au nombre de neuf, concernant la liberté des élections, seront placés sous clefs dans le trésor. — 23 mai, le maître poursuit le procès contre l'évêque de Chitro sur refus de l'archevêque de faire lui-même les poursuites (f° 17). — 10 juin, réunis en chapitre: Etienne de Mret, archidiacre de Cernès; Jean de Syreuilh, archidiacre de Blaye; Pierre-André de Laussac, sous-chantre; Raymond de Saint-Clair; Jean Savary, Jean Makanan, Jean Boursaud, Bertrand Piochel, Pierre Bedoret, François de Calvimont, Robert de Lachassaigne, Pierre de Borda, François Arnaud *alias* Golce, Bertrand de Martillac et Baude Makanan, nomment François de Ferron doyen du chapitre (f° 18). — 14 juin, le vicaire perpétuel de Saint-Projet et le gardien du couvent de la Mercy viennent en chapitre et transigent au sujet de la construction dudit couvent: le gardien du couvent paiera sept francs par an de reconnaissance et le vicaire perpétuel six francs (f° 19). — Défense aux chanoines de révéler les secrets des délibérations du chapitre. — 25 juin, le chanoine de Saint-Clair, dans l'intention de faire une fondation en faveur de son âme, dans l'église Saint-André, donne la somme de six vingts écus soleil (f° 20). — 27 juin, bail de la dîme du blé de Paludate en deçà du grand estey, appelée de pratpudent (f° 22). — Sur la requête de Mᵉ Nicolas Capuce, syndic de l'hôpital de Bouglon, et des femmes qui y demeurent, demandant au chapitre, sur le territoire duquel cet hôpital est bâti, puisqu'il est dans la paroisse Sainte-Colombe, que les minimes offrandes qui y sont faites restent à l'établissement, il est ordonné que le syndic montrera les bulles et les privilèges de cet hôpital et viendra au prochain chapitre avec le vicaire perpétuel de Sainte-Colombe (f° 22). — 8 octobre, Pierre Barré, nommé greffier du chapitre (f° 24). — 14 novembre, accord avec le capitaine du château de Verteuil au sujet de la réparation du château. — Mᵉ Duvignau dit qu'il est nécessaire pour la conservation du droit du nouvel évêque de Condom, Érard de Grossoles, d'avoir le double des privilèges faisant mention des droits anciens du chapitre dans les élections des évêques. — 19 novembre, ordre de rechercher le testament de Pierre Duboscq, autrefois prieur du prieuré Saint-Jacques; — livres de chant sacré faits pour le chapitre; — suivant les anciennes coutumes, l'archidiacre de Blaye dira les antiennes O à son tour et à ses frais (f° 25). — Paiement par Jean Bardin et Pierre Baudet, prêtres, préposés au sceau épiscopal, de la somme de

Digitized by Google

deux cent cinquante livres tournois à laquelle ils avaient été condamnés envers le chapitre par arrêt de la cour du Parlement, et qui servira à couvrir les frais de la fabrique. — Lundi 23 décembre 1521, en chapitre : l'archidiacre de Cernès, le chantre, le sacriste, Savary, Makanan, Boursault, Piochel, Simonet, Bedoret, Lacassaigne, Borda, Golce, Marcillac, Preud'homme et B. Makanan, le seigneur de Châteaumorand remet au chapitre des lettres du Roi par lesquelles celui-ci demande à emprunter mille écus d'or; les chanoines, après délibération, répondent que leur église est très pauvre, et que pour être agréables au Roi, ils lui prêteront huit cents francs tournois; le seigneur de Châteaumorand accepte cette somme, mais fait ses réserves pour celle de mille écus d'or demandée, au sujet de laquelle il mettra à exécution sa commission contre les chanoines. — 31 décembre, les préposés au sceau de l'archevêché ayant refusé de payer les réparations de l'église au nom de l'archevêque, le chapitre nomme une commission pour poursuivre cette affaire. — La pitance de Baude Makanan lui est donnée, bien qu'il ait été absent du chapitre à l'occasion des obsèques de Trenquine d'Agès, sa parente (f° 26). — 13 janvier, un prêtre dont la capacité aura été reconnue sera adjoint à Pierre de Hauteserre, vicaire perpétuel de Notre-Dame de la Place; de plus, ce dernier est tenu d'apprendre le plain-chant. — Il sera délivré au sieur de Plains, conseiller du Roi, une copie de la pragmatique sanction concédée par le roi Charles VII sur la liberté des élections canoniques. — Procession au couvent des Augustins, le jour de saint Sébastien (21 janvier); et réception d'Amalric Genet, chapelain de la chapelle fondée par Bertrand de Bonnefond (f° 27). — Le chanoine de Fontgraves, ayant refusé de dire la messe votive à cause de la peste, sera pointé à la rigueur. — Le chanoine de Borda est chargé de faire une enquête contre les membres du chapitre qui mènent une vie scandaleuse en gardant dans leurs maisons des concubines. — Prêt à Lacassaigne du livre contenant les statuts du chapitre qu'il remet peu de temps après. — Le chapitre reçoit quatre francs de la vente d'une barrique de vin provenant d'un naufrage sur la côte de Lége (f° 28). — 18 février, les chanoines ayant dépassé leurs trois mois de congé perdront leurs droits de semainiers. — Une délibération de ce mois mentionne Bertrand d'Agès, comme doyen du chapitre en 1410 et 1411. — 25 février, l'archidiacre de Blaye est autorisé, en raison de ses infirmités, à prolonger son absence, sous la retenue des émoluments et gros fruits attachés à son bénéfice. — Jean d'Orléans reçu en qualité de « *contre-haute* » dans le chant (f° 29). — 8 mars, le chanoine de Maleret est chargé de faire un rapport sur les vidimus de certaines indulgences concédées par les papes aux couvents de l'Annonciade. — Le Prevôt et Caussade, chanoines de Saint-Seurin, viennent prier le chapitre Saint-André de faire une procession dans leur église et de choisir le prédicateur, *non de consuetudine, ymo cum bene placito,* le jour de l'Annonciation. — Commencement de l'année : *Mutatio date,* 25 mars 1522, réception comme chanoine de Bertrand de Belcier, président au Parlement et paiement pour son droit d'entrée de douze écus d'or (f° 30). — 1er avril, Gorin Ayquem, bachelier en droit, inscrit son nom pour le prochain bénéfice vacant. — Noble Me Clinet de Chaumont, bachelier; Jean Eyquem, maître ès arts (f° 32). — Le chapitre permet aux Augustins d'afficher les *placatz* des indulgences concédées à leur couvent par les papes afin d'en consacrer les recettes à leur entretien et à la réparation de leur monastère, 8 avril 1522 (f° 33). — Tronc pour les Quinze-Vingts de Paris placé dans l'église (f° 33 v°). — Jean Tongres, commissaire du Roi, signifie un ordre du Grand Conseil par lequel les statuts du chapitre devront être vus et envoyés au Grand Conseil sous des peines sévères (f° 35). — Députation pour aller entendre la publication des coutumes nouvellement établies dans la ville (7 mai). — Le vicaire de Notre-Dame de la Place admonesté d'avoir à renvoyer une femme suspecte qu'il garde dans sa maison (f° 37). — Le chapitre est informé qu'il est assigné à comparaître devant le seigneur de Beaussay à la requête de l'élu à l'abbaye de Touars, demandant l'évocation au Grand Conseil des prétentions dudit chapitre relativement à son droit d'élection en vertu de la Pragmatique. — Juin : Lacassaigne est chargé de comparaître au nom du chapitre devant le commissaire de l'arrière-ban avec deux hommes armés. 22 juin. — L'archidiacre de Cernès et Bedoret iront vers les commissaires chargés de cotiser les nobles dans la sénéchaussée leur dire que le chapitre n'est pas obligé de payer et ne veut pas voir ses terres imposées tant que durera la saisie. A raison de la seigneurie de Thau en Bourgès, les chanoines sont tenus de fournir un homme armé à la réunion de l'arrière-ban, mais les cens de la seigneurie ayant été saisis par autorité royale, ils font savoir au lieutenant du sénéchal à Bordeaux qu'ils ne peuvent fournir leur contribution (f° 39). — L'archevêque reçoit du Roi des lettres d'évocation devant son Conseil, des procès qu'il peut avoir contre le chapitre. — L'archevêque écrit au chapitre que le Roi n'est pas content de l'exiguité de ses

Digitized by Google

offres pour le rachat des amortissements; le chapitre se réserve de répondre plus tard, 9 septembre (f° 40). — Le chanoine Du Bridon a remis au chapitre deux brigandines et deux salades qu'il avait reçues pour faire les montres et revue des archers. — Paiement à la cour de Rome de l'abonnement dû pour cause de l'exemption de la juridiction archiépiscopale. — Délibéré que, en ce qui touche les amortissements, les députés du chapitre pourront donner huit mille et jusqu'à dix mille livres tournois si la majorité du clergé veut augmenter la somme. — Le sacriste réintègre l'enquête sur la canonisation de Pierre Berland qu'il avait trouvée dans la maison du chanoine Saint-Clair (f° 41). — 9 octobre, le chanoine Prodomme demande à s'absenter à cause de la peste (f° 42). — Le grand chantre demande à quitter la ville à cause de la peste, ainsi que l'archidiacre de Blaye (f° 43). — En réponse aux lettres du Roi relatives à l'amortissement des francs fiefs, il est délibéré qu'on écrira à l'archevêque (f° 44). — Le chanoine de Borda montre la quittance de quatre-vingts écus d'or qui ont été payés à la cour de Rome pour le privilège de l'exemption de la juridiction de l'ordinaire au nom des chapitres Saint-André et Saint-Seurin. — Achat de pierres pour les réparations des voûtes de l'église, 11 décembre. — Privilège d'exemption en faveur du chapitre pour le logement des gens de guerre. — 12 février, commission envoyée pour recueillir sur la côte de Lège des épaves provenant d'un naufrage (f° 46). — Le syndic du couvent des Augustins autorisé à placer sur les portes dudit couvent l'avis des indulgences accordées par le pape Adrien aux bienfaiteurs de cet Ordre (f° 47). — Il est procédé contre les chanoines possédant des dignités dans l'église à la levée des sommes dues à raison de leurs dignités pour leur quote-part des amortissements des francs fiefs, 10 mars (f° 48). — Tongres, délégué à cet effet, ayant mis sous la main du Roi le sceau de l'archevêché de Bordeaux, le chapitre délègue Borda et le syndic pour consulter le conseil au Palais. — *Mutatio date* : 1523, 25 mars. — Ordonné que l'escalier qui conduit de l'église dans le palais de l'archevêché sera réparé (f° 50). — Commission envoyée vers les jurats de la ville pour déterminer avec eux les limites de la seigneurie de Cadaujac. — Permis à l'archidiacre de Blaye de faire placer l'écu et les armes de son frère de Sireuilh dans la chapelle où celui-ci est enseveli (f° 52). — En chapitre : François de Ferron, doyen; Etienne de Maleret, archidiacre de Cernès; Jean de Sireuilh, archidiacre de Blaye; Bertrand de Goulard, dit de Brassac, sacriste; Pierre Andron de Lansac, sous-chantre; Jean Savary, Jean Makanan, Bertrand de Piochel, Jean Symonet, Pierre de Bedoret, Bobert de Lacassaigne, Pierre de Borda, François Arnaud, dit Golse, Jean d'Ibarrola et Baude Makanan; élection d'Arnaud du Bridon à la chanoinie qu'occupait Ladislas Du Fau, évêque de Luçon et écolâtre, fils du seigneur Du Fau, en Touraine, 19 mai 1523. — Délibéré de parler au seigneur de Candale, seigneur du captalat de Buch, à l'occasion du produit des naufrages sur la côte de Lège pour lesquels le chapitre éprouve des préjudices dans son droit de bris et naufrage (f° 54). — L'abbé de la Sauve devant être sacré par l'archevêque de Bordeaux, le chapitre consent à lui faire préparer les vêtements blancs nécessaires pour cette cérémonie. — L'archidiacre de Cernès chargé de corriger les bréviaires à l'usage du chapitre (f° 58). — Vente par le chapitre des meubles du chanoine de Lansac décédé (f° 59). — Un enfant étant mort de la peste dans la psallette, celle-ci est fermée et le maître de grammaire et ses élèves sont établis dans la maison de Lansac, paroisse Saint-Paul. — Lacassaigne demande à quitter la ville, *propter pestem quam multum timet* (f° 60). — Le curé de Lège étant décédé *ab intestat*, ses biens devant être dévolus au chapitre, *tam de jure quam ex consuetudine patrie*, bien que le défunt ait laissé des proches parents, il est nommé une commission pour transiger à cet effet avec ces derniers (f° 59). — 18 août, Baude Makanan présente Grimond Eyquem pour le remplacer provisoirement dans son service (f° 61). — Permis de s'absenter aux chanoines qui craignent la peste, 25 août (f° 62). — Le chapitre nomme l'archidiacre de Cernès et Makanan pour assister avec les nobles de la sénéchaussée et les jurats de la ville à l'assemblée ordonnée par le gouverneur de la province de Guienne. — Défense aux choristes sous peines sévères de vaguer dans les rues et places publiques pendant le temps de la peste. — Députation vers le seigneur d'Olivier chargé de recueillir des vivres à Verteuil, à Cadaujac et à Lège pour l'armée du Roi, 15 octobre (f° 63). — Réparations des verrières de l'église (f° 66). — 22 décembre, la peste ayant cessé, ordre est donné aux chanoines absents de rentrer (f° 67). — 22 janvier, les lettres de l'archevêque annonçant que les Espagnols, nos ennemis, ayant envahi le pays, et ensuite pris la fuite sans coup férir, il y a lieu de faire une procession générale en actions de grâces. — On s'entendra à cet effet avec les membres du Parlement (f° 67). — L'archevêque demande et obtient la remise de cinq cents livres, sur les mille livres tournois qu'il doit annuellement pour les réparations de l'église (f° 68). —

Digitized by Google

Baude de Makanan est envoyé à Cadaujac pour s'opposer à la pêche que des gens pratiquent dans les limites de la *vette* au moyen de « bouyriches » et de filets, contrairement aux droits du chapitre. L'archidiacre de Cernès annonce qu'il est délégué pour exercer les droits de l'archevêque concernant la visite des églises, même celles qui dépendent du chapitre, tant dans la ville que dans le diocèse, le chapitre répond qu'il se préparera à cette visite et y assistera (fº 70). — Commission envoyée vers le seigneur de Candale pour régler avec lui les limites de la seigneurie de Lège. — Le chapitre Saint-André communique au chapitre Saint-Seurin les bulles apostoliques qui les exemptent tous les deux de la juridiction archiépiscopale, 8 mars (fº 71). — Chaque chanoine doit pour l'amortissement des francs fiefs et pour le tiers des prébendes trente-huit livres trois sous quatre deniers. — *Mutatio date:* 25 mars 1524. — 14 avril, les praticiens de la cour de l'officialité demandent à titre gracieux à reprendre les offices de dévotion qu'ils pratiquaient autrefois, chaque fête de la Vierge, dans la chapelle contigüe aux cloîtres de l'église. — 25 mai, députation envoyée à la réunion des Trois États qui doit avoir lieu dans la ville pour y défendre les intérêts du clergé (fº 77). — Il sera délivré au prévôt de Parthenay (Deux-Sèvres), un double de la bulle pontificale permettant à l'archevêque d'unir ou de désunir les églises de son diocèse (fº 78). — L'archevêque réclame les mille livres qui lui ont été concédées dans le dernier synode (fº 79). — 28 juin, l'archevêque étant en ville avec un certain nombre d'abbés, d'archiprêtres et autres du diocèse pour délibérer sur les propositions faites par les Trois États qui consistaient à offrir au Roi la somme de douze mille écus au soleil afin d'obtenir le privilège et la déclaration du Roi, contre les gens du haut pays concernant la descente de leurs vins et la suppression des conseillers de la cour du sénéchal d'Aquitaine nouvellement créés, le chapitre y consent sous certaines conditions (fº 81). — 25 octobre, le grand chantre demande à s'absenter à cause de la peste (fº 85). — Union de l'église de Floirac à la manse du chapitre. — Le chapitre constate que plusieurs naufrages ont eu lieu sur la côte de Lège et que les habitants se sont emparés des épaves au détriment des droits du chapitre. — 8 décembre, commissaires nommés pour vérifier les sommes reçues à l'affranchissement des questaux de Verteuil (fº 87). — Le Parlement ayant ordonné de réunir dans un même hospice tous les pauvres mendiants, aux frais de la ville, le chapitre consent à payer sa quote-part et donne vingt francs. — Commissaires envoyés à Verteuil pour faire exporler les tenanciers et pour donner à fief nouveau des vacants aux questaux affranchis (fº 90). — 7 février, les chanoines Lacassaigne et Borda comparaissent au nom du chapitre devant les commissaires nommés pour définir et arrêter les coutumes du pays. — 7 mars, le chanoine Savary réintègre le dossier qu'il avait depuis le 16 février, relatif à l'enquête sur la vie, la mort et les miracles de Pey Berland (fº 93). — Le chapitre ordonne des processions pour implorer Dieu en faveur du Roi et de la paix (fº 94). — *Mutatio date*: 1525. — 28 mars, il est permis à l'évêque de Périgueux d'officier dans le chœur pour ses parents (fº 95). — 3 avril, comme il est nécessaire, dans l'intérêt de la sûreté et de la conservation du pays, de tenir en permanence des assemblées des Trois États de la ville, le chapitre envoie à cet effet une commission pour l'informer de ce qui s'y fera (fº 96). Le chanoine de Saint-Clair est invité à remettre au chapitre le testament et les actes relatifs à Pey Berland. — Incarcération de choristes qui s'étaient révoltés contre l'autorité du chapitre; les commissaires nommés à cet effet cotisent le chapitre et les vicaires perpétuels qui en dépendent pour la quantité de blé qu'ils doivent fournir pour la sûreté de la ville; le chapitre se réserve de délibérer s'il fournira lui-même les attelages « ou charriots, » ou s'il se libèrera en argent (fº 98). — Le maître de la monnaie donne au chapitre trente écus d'or au soleil pour son droit sur la fabrication (fº 104). — Le chapitre a le droit, à l'exclusion de tous autres et contrairement aux prétentions des jurats, de faire l'inventaire des biens, meubles et immeubles, des chanoines qui viennent à mourir (fº 105). — Lettres de l'archevêque convoquant le chapitre et le clergé pour la défense de la juridiction ecclésiatique. — L'archevêque écrira à ses suffragants, les évêques de Maillezais et de Périgueux, pour avoir leur avis à cet égard (fº 109). — 11 janvier, le chapitre refuse d'accorder une réduction ni un délai à l'archevêque pour les sommes qu'il doit pour les réparations de l'église (fº 110). — *Mutatio date*: 25 mars 1526. — 29 mars, le chapitre ordonne de faire un extrait des privilèges afin de les faire confirmer par le Roi à sa prochaine arrivée en cette ville; ces privilèges sont contenus dans dix volumes; l'archidiacre de Cernès présentera au Roi le livre sur lequel celui-ci doit prêter serment; le chapitre envoie une commission au Palais pour s'entendre avec les membres du Parlement au sujet de la réception que l'on doit faire au Roi (fº 115). — 7 avril, Gabriel de Gramont, évêque de Tarbes, est nommé chanoine prébendé et ensuite pourvu de la dignité de doyen. — Le lundi, 9 avril 1526, entre deux

Digitized by Google

et trois heures de l'après-midi, le roi François Ier, *reversus nuper in Galliam... qui superiore anno, apud Papiam, Insubrium acie, nescio quo facto suo, victus et captus, classe in Hispaniam delatus fuerat,* fait son entrée dans la ville de Bordeaux et après avoir prié devant le grand autel de Saint-André, fait le serment accoutumé : « Premièrement ledit seigneur jure qu'il sera bon prince et » droicturier seigneur et fera bonne justice à tous et » chescuns desdits estats tant au pauvre comme au riche » et les gardera et deffendra de tort et de force, de » soymesmes et de tous autres à son loyal pouvoir; item, » qu'il leur gardera et entretiendra leurs priviléges, » franchises, libertez, costumes, observances, stabili» ments, stilles et usances. » Cérémonie de l'entrée du roi François Ier à Bordeaux. Le Roi vient de Langon, accompagné par une flottille de petits navires. Les populations riveraines se précipitent en foule à sa rencontre. A son entrée à Bordeaux, il reçoit force présents et il est harangué par Philippe de Chabot-Brion, maire de cette ville. Le maire était revêtu d'un manteau étincelant d'or et de pierres précieuses, rehaussé de soie pourpre et blanche sur un tissu de velours uni. Douze magistrats de la ville (jurats), vêtus également de soie blanche et pourpre nuancés, le suivaient. Le Roi coiffé de sa couronne, tout resplendissant d'or, ayant à ses côtés le cardinal de Bourbon et le cardinal de Lorraine, est conduit sous un dais doré que quatre magistrats placés aux angles tiennent suspendu sur des mâts coloriés. Il entre dans la ville par la porte de pierre et franchit un arc de triomphe décoré de fleurs de lys. C'est là que le parlement de Bordeaux, en robes rouges, s'avance pour le recevoir. Après avoir échangé des allocutions avec cette compagnie, le Roi traverse des rues tendues de toutes parts d'étoffes et de tapisseries et ombragées par de riants feuillages, au milieu de musiciens, de chanteurs et d'une foule ivre de joie. Il admire les richesses de la ville, les jeux, les théâtres publics. Les quatre ordres mendiants et le clergé séculier revêtu de riches vêtements sacerdotaux, s'avancent au devant lui, précédés des reliques, des trésors et des croix renfermés dans les temples. Le Roi se montre plein de vénération pour ces objets sacrés. Dès qu'il est arrivé rue du Loup, il se trouve devant une fontaine d'où s'échappe le vin le plus pur. Elle est entourée d'une grille dorée et tout autour des gens costumés en bergers, étincelants d'or et de soie, recueillent dans des coupes et dans des bassins le vin qui tombe du sommet qu'ils offrent à la foule des passants. De là, le cortége se rend directement à l'église Saint-André « *opus sane Diane quondam Ephesie templo haud quanquam dispar, si singula in eo diligens scrutator expendat.* » A l'intérieur du monument, les chanoines attendent l'arrivée du Roi, revêtus de leurs habits de soie, d'or et d'argent. Le doyen, les archidiacres, le chantre, le sacristain, tous les chanoines s'avancent processionnellement à la rencontre du souverain. A leur tête, marche Jean de Foix, archevêque de Bordeaux, « *archiflamen* », cousin du comte de Candale, issu de sang royal, coiffé de la tiare et revêtu de tous les insignes de l'épiscopat. On apporte les Évangiles, le Roi prête sur ces livres saints le serment que les rois ont coutume d'y faire et aussitôt Étienne Maleret, le premier des juristes en droit civil et en droit canon, le plus remarquable des orateurs de son temps, prononce un discours sur la piété, la religion et la justice des rois, il proclame François Ier digne de ses ancêtres, rappelle le traité d'alliance perpétuelle, le concordat qu'il a conclu avec Léon X et félicite le Roi d'avoir par ce pacte affermi les institutions religieuses. Le Roi lui répond en ces termes : « Je sais fort bien, sire orateur, que je ne mérite pas » toutes les louanges que vous m'adressez, mais j'espère, » avec l'aide de Dieu, pouvoir y parvenir. J'ai pu expé» rimenter dans l'adversité et votre foi et votre bon » vouloir. Dès aujourd'hui pour jamais, vous pouvez » m'éprouver comme protecteur, comme défenseur et » comme roi. » Après ces paroles, le Roi sort accompagné de sa suite. Des chœurs d'enfants et de musiciens l'accompagnent jusqu'à sa sortie de l'église. « *Tam dulci* » *exquisitoque modulorum concentu contrespuere ut nihil* » *usque ne Apollo quidem cum suis musis eque mortalium* » *aures demulcerit* » (fo 121). — L'évêque de Tarbes, chanoine et doyen du chapitre, obtient, en sa qualité d'évêque et de conseiller du Roi au Grand Conseil, d'être dispensé de faire sa résidence rigoureuse (fo 123). — 7 juillet, ordonnance concernant Guillaume Piroault, comptable de la société de la Trezaine, fondée dans l'église de Notre-Dame de la Place (fo 123). — Henry, roi de Navarre, étant à Bordeaux avec son frère, fait célébrer le 31 juillet un service pour le prince de Navarre enseveli devant le grand autel (fo 129). — Commission nommée pour recevoir les hommages des vassaux de la seigneurie de Verteuil (fo 136). — *Mutatio date* : 1527. — Enquête relative à un naufrage sur la côte de Lége où furent trouvées six ou sept barriques de vin qui furent volées ensuite, plus trois ou quatre pièces d'artillerie, une ancre et autres épaves portées à Lége (fo 136). — Information contre le seigneur de Camarsac qui, à main armée, s'était emparé de bestiaux dans la paroisse de Cadaujac (fo 137). — 7 mai, processions faites tous les jours à cause des malheurs des temps et de la peste (fo 138). — Gaucelin Bernage, jurat, étant venu au

Digitized by Google

nom de la ville prier le chapitre de contribuer au soulagement des pauvres qui sont enfermés à cause de la peste, le chapitre répond que ses ressources en tant que corps constitué ne sont pas suffisantes, mais qu'il laisse ses membres agir à leur convenance (fº 139). — Jacques de Pontac, chanoine (fº 140). — Bernage et Savignac rappellent au chapitre que de tout temps les jurats ont l'habitude, quatre fois par an, de sortir de la maison de ville *(vulgariter dicta)* de Saint-Éliége, pour se rendre à l'église métropolitaine avec leurs livrées afin d'assister à la messe, et qu'ils occupent les sièges les plus élevés dans le chœur, du côté droit; néanmoins le jour de Pentecôte ils ont trouvé leurs sièges occupés par des membres du Parlement et ont dû se retirer avant la fin de la cérémonie. Le chapitre répond qu'il fera le nécessaire pour que le corps de ville occupe toujours les sièges auxquels il a droit (fº 142). — Enquête pour faire cesser les abus scandaleux commis par les gens du chapitre tant dans l'église que dans leurs propres maisons (fº 144). — Il est délibéré que Lubin, le fondeur de cloches, aurait en plus de ce qui lui a été promis quarante écus au soleil pour la grande cloche (fº 148). — Le prieur du prieuré Saint-Jacques ayant, de son autorité, voulu connaître d'un homicide commis dans le couvent par un des religieux, Mgr de La Roque, évêque auxiliaire du diocèse de Bordeaux, s'y oppose, et le syndic du chapitre se joint à lui (fº 150). — Le chanoine Borda rend compte de sa mission à Verteuil; certains vacants ont été donnés à fief nouveau, les religieux ont dévasté la forêt et donné à fief nouveau des moulins dans la seigneurie du château de Verteuil, et les seigneurs de Lafite et de Boyentran ont été obligés de rendre hommage à l'abbaye (fº 151). — Le chapitre envoie saluer un des généraux de la monnaie du royaume de France qui est en ce moment à Bordeaux. — Il est permis aux jurats, pour la défense de la ville, de faire faire jour et nuit le guet dans le clocher de la cathédrale comme étant le lieu le plus commode. — L'assemblée du clergé de toute la province qui doit avoir lieu à Bordeaux se tiendra dans les cloîtres de l'église Saint-André (fº 152). — Jean Godailh, abbé commandataire de Brillats, diocèse d'Auch, vicaire général, informe le chapitre, au nom de l'archevêque, qu'il doit être tenu un concile provincial de tout le clergé, avec les évêques suffragants dans le palais archiépiscopal, et il invite le chapitre métropolitain à y assister, 10 mars. — Le chapitre, après avoir constaté que le service divin est très négligé, rappelle que depuis longtemps et même encore aujourd'hui, la peste ravage la ville et est la cause du départ de presque tous les chanoines et de la suspension du service divin; pour y remédier, le Roi, l'archevêque et le chapitre se sont adressés au Pape afin d'obtenir une bulle supprimant deux canonicats prébendés et les remplaçant par quatre canonicats semi-prébendés sous certaines réserves, entre autres la défense de s'absenter pendant la peste; on installe sous ces conditions les quatre chanoines semi-prébendés, 15 mars. — L'archevêque Jean de Foix ayant réuni, à l'occasion du concile provincial, les évêques ses suffragants, entre autres les évêques de Maillezais, Agen, Périgueux et Condom, ainsi que plusieurs abbés, demande au chapitre de permettre à un de ces évêques de célébrer la messe du Saint-Esprit au grand autel de l'église Saint-André, le chapitre y consent tout en réservant ses privilèges d'exemption et autres (fº 155). — *Mutatio date:* 1528. — Le chapitre fait imprimer des bréviaires avec les corrections récemment ordonnées : Germain Berri se rend à Toulouse à cet effet (fº 157). — Le chapitre envoie des délégués pour assister à la tenue du concile provincial qui doit avoir lieu à Saint-Émilion, 25 juin (fº 158). — La peste augmente d'intensité; — Gabriel Bastarot se rend à Libourne où siège maintenant le Parlement afin de poursuivre devant cette cour les affaires du chapitre dont il est le solliciteur (fº 159). — 17 septembre, commission pour prélever la taille sur les questaux de Verteuil (fº 162). — Ordonné au bayle de Cadaujac de détruire les bories et cordes qu'il trouvera placées pour pêcher les lamproies. — 9 février, une députation est nommée afin d'assister au concile provincial qui doit se tenir dans cette ville avec pouvoir de délibérer et spécialement de protester dans le cas où l'archevêque et ses suffragants voudraient imposer un subside sur les ecclésiastiques en forme de dîme ou de décime. — *Mutatio date:* 1529. — La mitre, la crosse et l'anneau pastoral ne seront pas envoyés à l'archevêque, qui est à Langon, sans une caution valable. — Réception de Charles de Grammont, évêque d'Aire, en qualité de chanoine prébendé (fº 176). — 10 juin, chapitre général célébré, suivant la coutume, le 11 juin, jour de saint Barnabé. — Hommage dû par noble Pierre de Becoyran, seigneur de Lafitte, à cause de la seigneurie de Verteuil dont il relève (fº 177). — Mort de Jean de Foix, archevêque de Bordeaux. Ce prélat régna près de vingt-neuf ans et mourut dans le château de Cadillac, le lendemain de la fête de saint Jean-Baptiste, entre sept et huit heures du matin, le vendredi 25 juin 1529; le dimanche suivant, il fut enseveli à Langon, diocèse de Bazas, dans le couvent des Carmes. — Le 25 juin, Ogier de Lanta, conseiller au Parlement, et Guillaume

Digitized by Google

de Lanta viennent annoncer au chapitre la mort de Jean de Foix; le chapitre déclare le siège archiépiscopal vacant et nomme les vicaires capitulaires administrateurs du diocèse. — Inventaire des biens de l'archevêque défunt, le chapitre déclare avoir l'administration de l'archevêché et fera siens tous les fruits et revenus pendant la vacance du siège; il déclare vacants tous les offices relevant de l'archevêché et concernant soit le spirituel, soit le temporel, et procède au renouvellement de tous les titulaires officiers de l'archevêché (f° 179). — Nomination de Charles de Grammont, évêque d'Aire, en qualité de chanoine prébendé et de doyen. — Noble Jean Prieur, écuyer, seigneur de Pitray, est nommé procureur de la juridiction de Montravel. — L'évêque *in partibus* de Serres *(Citrensis)* en Macédoine, est autorisé à continuer de percevoir les fruits décimaux de feu l'archevêque Jean de Foix, sous certaines conditions (f° 180). — Le mercredi 14 juillet, les chanoines étant réunis en chapitre au nombre de trente-quatre, pour l'élection du nouvel archevêque, quatorze élisent Gabriel de Grammont, évêque de Tarbes, et neuf autres Bertrand de Goulard, dit de Brassac, chanoine et sacriste de ladite église et président à la cour des enquêtes (f° 181). — Le chapitre délibère que dans l'intérêt de la conservation du droit du chapitre d'élire les archevêques, les statuts qui dispensent d'appeler les chanoines absents de la province seront publiés dans la nef de l'église; Jean le Royer est nommé procureur à cet effet (f° 182). — François de La Rocque, évêque de Serres *(Citrensis)*, annonce au chapitre que conformément à l'autorisation à lui donnée par le précédent archevêque, il a reçu les quartières de Nérigean, mais que si le chapitre, administrateur de l'archevêché, l'exige, il est prêt à les restituer sans difficulté; ledit évêque est autorisé à bénir et à consacrer les chapelles et les ornements à l'usage de l'église (f° 185). — 11 novembre, sur l'ordre du Roi et conformément aux motifs contenus dans ses lettres, il sera fait des processions générales et particulières dans tout le diocèse. — Conformément aux décisions du dernier synode, tous les prêtres se serviront du bréviaire nouvellement imprimé. — Lettres du Roi prescrivant une procession générale en actions de grâces pour la victoire remportée par les habitants de Vienne assiégés par les Turcs, 2 décembre (f° 187). — Pierre Barre, greffier du chapitre, nommé procureur des âmes, chargé de faire célébrer les anniversaires. Le mardi 18 janvier, le Roi en sa qualité de seigneur d'Aquitaine, fait son entrée à Bordeaux par la porte de l'Ombrière et se rend à la cathédrale où, après avoir honoré les reliques des saints, il prête le serment accoutumé. — Le chanoine d'Ibarrola annonce au chapitre que, parti dernièrement pour Rouen sur l'ordre du Roi pour traiter certaines affaires, il n'a pu aller au delà de Tours à cause de certains empêchements, et demande un nouveau congé afin d'effectuer ce voyage (f° 187). — Le chapitre permet à l'évêque *Caronensis* de bénir les images, les corporaux et autres ornements sacerdotaux dans tout le diocèse (f° 189). — *Mutatio date :* 1530. — 1er avril, lettres du chapitre à Gaston de Lamartonie, évêque de Dax, l'autorisant à conférer la confirmation, les ordres sacrés, à préparer le saint-chrême et à ordonner les tonsures, dans la ville et dans tout le diocèse; le siége vacant. — Prestation de serment entre les mains de Gaston de Lamartonie, évêque de Dax, par Me Sauvat de Pommiers, conseiller au Parlement de Bordeaux, au nom et comme procureur de Charles de Grammont nommé archevêque de Bordeaux, en vertu de bulles du pape Clément VII, 6 juin 1530. — En chapitre, Sauvat de Pommiers annonce que Charles de Grammont, évêque d'Aire, a été pourvu par le Pape de l'archevêché de Bordeaux, et prie le chapitre de le recevoir en cette qualité; le 7 juin, étant assemblés : Pierre de Borda, archidiacre de Médoc; Jean de Sireuilh, archidiacre de Blaye; Gaston de Lamartonie, trésorier; Bertrand de Goulard de Brassac, sacriste; Michel Joyneau, sous-doyen; Jean Simonet, sous-chantre; Jean Makanan, Jean Le Royer, Robert de Lachassaigne, Jean d'Ibarrola, Baude Makanan, Bertrand de Belcier, Arnaud du Bridon, Jean de Ciret, François de Maleret, Jacques de Pontac et Jean Ferrand, tous chanoines, Sauvat de Pommiers dit que le 14 juillet dernier, Gabriel de Grammont, évêque de Tarbes, ayant été élu archevêque de Bordeaux par la majorité du chapitre et son élection ayant été confirmée par le Pape, il avait, peu de temps après, résigné son archevêché et tous les droits y relatifs entre les mains du Souverain-Pontife, avec l'agrément du Roi, en faveur de son frère Charles de Grammont, évêque d'Aire, moyennant une pension annuelle de quatre mille livres tournois à prendre sur les revenus dudit archevêché; le Pape avait accepté et confirmé cette résignation. Ledit Sauvat de Pommiers montre les lettres apostoliques adressées au chapitre pour qu'il ait à recevoir Charles de Grammont comme archevêque de Bordeaux. Malgré l'opposition de Bertrand de Goulard de Brassac, sacriste, disant que l'élection de Gabriel de Grammont n'ayant pas été confirmée par la cour de Rome, celui-ci n'avait pu transmettre des droits qu'il ne possédait pas, le chapitre passe outre et reçoit le serment de Charles de Grammont

Digitized by Google

et l'installe dans ses nouvelles fonctions d'archevêque de Bordeaux (f° 198). — 30 juin, le chapitre, considérant qu'il n'a pas encore été célébré de service pour le dernier archevêque, Jean de Foix, ordonne qu'un service solennel sera célébré et que cent messes basses seront dites. — Le chapitre délibère de faire des préparatifs pour recevoir la reine de France, Éléonore, sœur de Charles-Quint et veuve du roi de Portugal, récemment mariée au Roi, laquelle doit prochainement faire son entrée dans la ville, ainsi que le seigneur archevêque (f° 199). — Préparatifs du chapitre pour la réception de l'archevêque; Bertrand de Goulard de Brassac, sacriste, et les chanoines qui lui ont donné leurs voix dans les dernières élections déclarent s'y opposer (f° 204). — Ordre aux chanoines et aux prêtres *qui tenent publice ancillas suspectas et concubinas,* de les congédier immédiatement sous peine d'excommunication (f° 207). — 27 décembre, l'archevêque vient en chapitre et déclare qu'il entend vivre en bonne intelligence avec les chanoines; il dira sa première messe pontificale le 1er janvier, pour laquelle il a obtenu du Pape de grandes indulgences; il invite ceux des chanoines qui ont voté pour Bertrand de Goulard de Brassac et qui, continuant leur opposition, quittent l'église lorsque l'archevêque donne sa bénédiction, à faire leur service régulièrement et à éviter tout scandale (f° 208). — Les partisans du sacriste Bertrand de Goulard continuent leur opposition à l'archevêque. — La peste continue à sévir dans la ville (f° 211). — Le chapitre consent à prêter la mitre, la crosse et autres ornements pontificaux à l'archevêque qui se rend à Libourne pour y conférer les ordres sacrés; il lui rappelle aussi que, ainsi que le pratiquait le précédent archevêque, Jean de Foix, il doit payer au chapitre tous les ans mille livres tournois pour les réparations de l'église. — *Mutatio date :* 1531 (f° 213). — Reddition de comptes par Arnaud du Bridon, receveur du chapitre (f° 223). — 5 décembre, conformément à la volonté du Roi, il sera célébré un service solennel pour la reine Louise de Savoie, sa mère, aux frais des jurats de la ville, suivant l'ordonnance du Parlement et malgré leur opposition. — *Mutatio date :* 1532 (f° 229). — Louis de Pontac et Charles de Calvimont sont reçus chanoines (f° 232). — Commission nommée pour assister à la réunion des Trois États, concernant les propositions faites en chapitre par le sous-maire et le clerc de ville, 6 juin. — 11 juillet, le seigneur de Saint-Simon, conseiller du Roi, achète un fief au chapitre (f° 235). — 20 août, il est apporté en chapitre des lettres du Roi et des indulgences accordées par le Souverain-Pontife; le chapitre délibère que l'on fera une cérémonie, comprenant procession et sermon, dans laquelle on fera la publication tant des lettres que des indulgences, et qu'au préalable la cour du Parlement et les jurats de la ville seront invités à y assister (f° 236). — Plusieurs chanoines quittent la ville à cause de la peste (f° 237). — 12 novembre, le chapitre accorde un nouveau congé au chanoine Lana, par déférence à l'égard de l'archevêque en ce moment à la cour du Roi pour discuter les affaires du royaume et de la chrétienté (f° 239). — Le président à la cour du Parlement expose au chapitre que le chanoine de Belcier se rend à Rome avec le cardinal de Grammont pour traiter des affaires du royaume, avec la recommandation à lui donnée par les chanoines de rechercher le procès fait à l'occasion du projet de canonisation de Pey Berland (f° 241). — 13 février, reddition des comptes relatifs à la tombe de Pey Berland (f° 243). — 18 mars, le chanoine du Bridon, désigné par le chapitre pour lever les quatre décimes imposés sur le clergé pour la rançon du Roi et de ses deux enfants, annonce qu'il a remis cette somme au trésorier du Roi, appelé Dapesteguy, et en a retiré une quittance qu'il a remise au chapitre; ayant été ajourné par la Cour des comptes de Paris, il demande s'il doit, pour éviter un procès, envoyer un double de sa quittance ou bien envoyer l'original (f° 244). — *Mutatio date :* 1533. — Arnaud d'Abhat, en vertu du privilège concédé aux archevêques de Bordeaux par le pape Clément V, est nommé chanoine prébendé à la place de Bertrand de Goulard de Brassac (f° 245). — Le chanoine de Pontac accomplit le vœu d'aller visiter l'église de Soulac et part avec le seigneur archevêque. — Prêt au sieur Maleret d'un livre appelé : « *Plutarque ystoriograffe* » avec obligation de le rendre dans huit jours (f° 247). — Nomination de Jacques Forton, syndic et receveur du chapitre (f° 248). — Le chanoine Abhat expose au chapitre que l'archevêque Charles de Grammont, conformément au mandement à lui adressé, voulait se rendre à la réunion du Saint-Père le pape Clément VII, du roi de France François Ier et des prélats de l'Église, qui doit avoir lieu très prochainement dans la ville de Nice, le 15 juillet, et lui avait proposé de l'accompagner dans ce voyage; le chapitre consent à lui accorder le congé nécessaire à ce sujet, à la condition qu'il s'occupe des affaires du chapitre à la cour de Rome et principalement de Pey Berland (f° 250). — Permission aux serviteurs du seigneur d'Agès de placer dans la seigneurie de Lège des lézards et serpents, pour prendre des faucons (f° 253). — Permission au prieur de l'hôpital du prieuré du Saint-Esprit de placer dans l'église les placards de ses

Digitized by Google

indulgences (f° 256). — Par décision de l'archevêque, datée de Montpellier, le chanoine de Borda est nommé sacriste. — Les exécuteurs testamentaires de Bertrand de Goulard de Brassac, chanoine et sacriste, sont autorisés à employer les cent écus soleil destinés à fonder son anniversaire en achat de cent sous tournois de cens acquis de noble François de Tustal, seigneur de Laubardemont, et assis sur un bourdieu en franc alleu, situé à Bouliac. — *Mutatio date* : 25 mars 1534. — 2 août, Antoine de Châteauneuf ou de Castelnau *(de Castronovo),* conseiller du Roi au Grand Conseil, est élu doyen du chapitre à la place de Gabriel de Grammont, décédé (f° 262). — Congé accordé à l'écolâtre pour aller accomplir un vœu à l'église Saint-Sébastien, en Bretagne (f° 265). — Imposition de soixante sous sur les habitants de Cadaujac pour la taille de leur paroisse (f° 266). — 26 novembre, sur lettres-patentes du Roi et pour les causes y contenues, le chanoine Kaldanet demande un congé pour aller à La Rochelle et y séjourner le temps nécessaire à sa mission (f° 268). — Le syndic du couvent des Augustins montre au chapitre des bulles du Saint-Père confirmatives des libertés, privilèges et indulgences du couvent (f° 269). — Pierre Eyquem, clerc du chapitre. — *Mutatio date :* 1535. — Kaldanet obtient un nouveau congé pour exécuter les ordres du Roi (f° 279). — 21 décembre, le chapitre commet le chanoine de Pontac pour affranchir et rendre en liberté les serfs questaux de la juridiction du château de Verteuil; au lieu de la taille qu'ils paient tous les ans, leur donner des terres à fief nouveau, et faire une enquête conforme au droit et à la justice. — *Mutatio date :* 1536. — Aymar Colin, dit le médecin de la peste, paie au chapitre des lods et rentes (f° 285). — Le chapitre reçoit de la succession de Jean de Coutures deux masses d'argent pour le service de l'église, du poids de trois marcs cinq onces d'argent pour lesquelles il a été dépensé cent onze francs. — Restitution de deux livres : l'un appelé « *légendaire* » lorsque le doyen officie dans le chœur et l'autre « *responsif* » et le livre appelé : « *grolier* » contenant l'office des saints. — Construction d'un moulin à vent à Lége pour le prix de cent écus soleil (f° 289). — Ordre aux gens du chœur qui ont une conduite scandaleuse dans l'église d'assister dorénavant avec assiduité aux offices du matin et du soir, 14 novembre (f° 291). — 30 janvier, le paiement du don gratuit au Roi est suspendu provisoirement pendant un mois. — Recette des comptes de l'an 1529, le siège vacant : sept mille deux cent quarante-quatre livres quinze sols huit deniers (f° 292). — Punitions contre ceux qui s'absentent sans permission ou qui tiennent secrètement ou publiquement des concubines dans leurs maisons. — *Mutatio date :* 1537. — Le chapitre délibère sur un naufrage à la côte de Lége, à l'occasion duquel son droit d'épave a été encore violé par les gens de la côte et les officiers du captal. — 17 avril, messes célébrées pour implorer de Dieu la concorde et la paix. — 15 mai, défense à Massias Riveyrol, vicaire perpétuel de Notre-Dame de la Place, de recevoir chez lui des gens qui jour et nuit se livrent au jeu, et de renvoyer une femme appelée Lorense. — Paiement des cens apostoliques; 20 novembre, le syndic apporte en chapitre les lettres royales du temporel afin de poursuivre le procès intenté contre le receveur de la *contablerie* à raison du temporel. — 17 janvier, anniversaire de Pey Berland. — Commission pour assister à la réunion du clergé à l'occasion du paiement des décimes (f° 305). — 12 février, le chapitre prête ses prisons à l'archevêque afin d'y pouvoir incarcérer les prêtres coupables d'hérésie ou de tout autre crime (f° 307). — 14 mars. — *Mutatio date* : 1538. — L'official du chapitre lève l'excommunication lancée contre Thomas Giraud, chanoine, pour cause d'ivrognerie (f° 309). — 6 août, Antoine de Castelnau, doyen du chapitre. Le chanoine du Bridon restitue le livre : « *La vie du Christ* » (f° 311). — Le procureur de la ville apporte au chapitre des lettres prohibant l'enseignement en dehors du collège de Guyenne; le chapitre après mûre délibération, déclare que malgré lesdites lettres, il s'oppose à ce que aucun de ses membres subisse une peine pour avoir enseigné les serviteurs du chapitre ou toute autre personne en faisant partie (f° 313). — 19 novembre, défense aux membres du chapitre et du chœur, sous peine d'excommunication et d'amende, de porter des poignards et autres armes cachées, soit dans l'église soit dans la ville (f° 314). — Le sous-doyen est chargé de voir certaines pièces de théâtre comiques que les enfants veulent représenter en public (f° 315). — 19 décembre, le chapitre décide que conformément à un usage depuis longtemps suivi, Antoine de Castelnau, évêque de Tarbes, paiera en raison de sa dignité de doyen vingt-quatre écus d'or pour la fabrique, et douze écus soleil pour les portiers. (f° 316). — Défense au chanoine de Fauriard de garder dans sa maison une femme nommée Anne, suspecte d'incontinence. — Thomas Girault, sorti de prison, demande au chapitre sa réhabilitation; celui-ci s'y oppose déclarant que ledit Girault s'est rendu coupable du crime d'homicide dont il n'a pas été relevé par le Saint-Siège, et que en état d'ivresse, il est allé faire du scandale sur les places publiques, jurant le nom de

Digitized by Google

Dieu et des saints, etc (f° 317). — Conventions au sujet du port et passage sur la Dordogne entre la terre de Saint-Cybard et la juridiction de Siorac, dont la moitié appartient à l'archevêque et l'autre à Jean d'Abzac, seigneur de Montastruc et coseigneur de Siorac, avec le droit de passage pour les membres du chapitre et leurs serviteurs (f° 318). — *Mutatio date* : 1539. — A l'occasion de processions ordonnées, les vicaires perpétuels des églises dépendant du chapitre déclarent qu'ils obéiront au chapitre et non à l'archevêque. — 3 juillet, le chapitre considérant qu'il existe dans le trésor de la fabrique des deniers de Bordeaux en grand nombre, décide de les échanger avec le maître de la monnaie contre d'autre argent monnayé (f° 324). — Le chanoine Abhat obtient un congé pour accompagner l'archevêque dans les visites qu'il fait dans ses possessions de Loutrange, de Coutures et d'ailleurs. — 9 septembre, les jurats représentent qu'ils font construire un pont appelé le pont de La Maye, très utile aux habitants de Cadaujac, et comme les frais en sont grands, ils prient le chapitre de les aider des « corvées et manœuvres de Cadaujac comme étant ses sujets et justiciables ». Le chapitre accorde sans tirer à conséquence. — Le 29 septembre, élection de Roger d'Aspremont en qualité de doyen à la place d'Antoine de Castelnau, évêque de Tarbes, décédé. — Le maitre de la psallette ayant invité les chantres de l'Empereur reçoit un écu pour les dépenses (f° 327). — 26 janvier, mort de Jean de Macanan, chanoine prébendé ; il est enseveli dans la chapelle de la Vierge, à droite, près de l'autel. — *Mutatio date* : 1540. — Le chapitre reçoit cent écus pour la fondation d'un anniversaire en faveur du seigneur de Hautcourt. Il est déposé dans le trésor du chapitre « les perles grosses et menues », aussi « l'or et l'argent d'une grande chappe » qui a esté deffaicte pour le proffict provenant d'icelle » estre mis à la tillette de la fabrique » (f° 334). — Charles Martin, maître de la monnaie, paie le droit dù au chapitre sur la fabrication des espèces (f° 338). — 28 octobre, le chapitre apprécie le tonneau de bois de chauffage de la forêt de Verteuil à trente ardits pris sur les lieux. — Pour réprimer le scandale qui se produit lorsque l'on chante les antiennes O : *et quia nimia crapula erat in comiciis, et ad refrenandum tantam gulam*, il est décidé que lorsque les dignitaires du chapitre chanteront les antiennes O, on ne mangera que du pain, *craquelinis et dragce* et non des viandes, gâteaux et autres aliments (f° 349). — 4 janvier, le chapitre nomme Maleret et Pontac pour aller à Verteuil affranchir les serfs questaux de la servitude, sous certaines redevances en rapport avec leurs biens immobiliers, leur conférer des vacants à fief nouveau, enfin visiter le château et y faire les réparations nécessaires (f° 340). — Jean de Saint-Gelays, évêque d'Uzès, doyen du chapitre (f° 341). — De Marsac, receveur du chapitre, dit qu'il a payé au lieutenant du sénéchal d'Aquitaine « pour le faict des emprunts » la somme de cinq cents écus d'or soleil et que l'on doit encore la même somme, pour le paiement de laquelle les biens du chapitre ayant été remis en sequestre à Marsac et à Richard de Pichon, jusqu'à parfait paiement, ils demandent à être déclarés indemnes de toutes dépenses et charges de ce fait ; accordé (f° 342). — *Mutatio date* : 1541. — Thomas Eyquem nommé chanoine. — Conformément aux édits du Roi et aux arrêts de la cour, il est défendu aux chanoines de porter les barbes longues, des chaussures en mauvais état, des épées ou autres armes offensives et des tonsures incomplètes (f° 343). — Le théologal Cabot sera pointé présent tant qu'il se livrera à la prédication à cause de l'hérésie présente et du péril de l'Église (f° 348). — Mort de Thomas Eyquem, prébendé, enseveli dans l'église Saint-Michel (f° 350). — Congé donné au chanoine Abhat pour accompagner l'archevêque au lieu de Coutures et vers le roi de Navarre, avec qui l'archevêque est en procès au sujet de la terre de Coutures (f° 356) — *Mutatio date* : 1542. — Un capitaine des galères du Roi vient demander au chapitre de lui livrer les malfaiteurs (f° 359). — 4 mai, réparations au château de Verteuilh (f° 360). — 12 juin, le chapitre permet aux « Innocents » de célébrer leur fête dans l'église, tout en leur défendant de s'y servir de « tambourins ne aultres instruments, fraces, masques, danses, ne aultres insolences quelques soient (f° 361). — Ordonnance relative aux délibérations du chapitre. — 15 août, mort d'Arnaud du Bridon, chanoine prébendé, enseveli dans la chapelle Sainte-Catherine (f° 367). — Exécution d'un vœu de l'écolâtre, fait à Saint-Sébastien en Bretagne. — La vente des perles de la grande chappe à trois livres tournois l'once, quarante-trois onces et demie, monte à cent trente livres. — Le chapitre permet de placer dans l'église des troncs pour le couvent de Saint-Augustin de N.-D. de Lorette au diocèse de Bourges (f° 370). — Le chapitre nomme des mandataires pour affranchir les serfs questaux de la juridiction de Verteuil, remplaçant la taille par des cens annuels, et leur laissant leurs biens à emphytéose perpétuelle avec obligation d'exporler, 5 décembre. — 20 février, paiement des cens apostoliques (f° 372). — *Mutatio date* : 1543. — Dans le différend survenu entre le chapitre et l'archevêque

Digitized by Google

portant que les prêtres qui desservent les chapelles de la cathédrale ne sont d'aucune utilité, ne faisant pas la résidence à laquelle ils sont tenus, et ensuite que l'archevêque veut avoir avec lui un ou deux chanoines pour l'assister dans ses fonctions archiépiscopales, lesquels, quoique absents du chapitre, jouiront de leurs gros fruits, le chapitre renvoie à plus tard pour délibérer, et néanmoins défend au chanoine Abhat d'assister l'archevêque sous peine de perdre ses droits de présence. — 22 mai, le chanoine de Pontac est chargé d'aller à la cour du Roi pour les affaires du chapitre et il reçoit vingt-cinq écus au soleil pour ses frais de voyage (f° 372). — 10 juillet, sur les moyens proposés par le seigneur de Candale pour la sûreté et la défense de la ville, il est décidé que le chapitre fournira pendant quinze jours trente hommes de Cadaujac par jour pour aider aux travaux des remparts de la ville (f° 380). — Il est défendu au vicaire perpétuel de Notre-Dame de la Place, sous peine de cinquante livres d'amende, de recevoir dans sa maison des gens suspects d'incontinence et d'y jouer à *jeu de sort* (jeux de hasard), blasphémant Dieu et les saints (f° 383). — Jean de Campron, organiste (f° 385). — Discussions relatives à la préséance des chanoines entre eux soit dans le chapitre, soit dans les processions. — La cour du Parlement ayant fait publier un édit du Roi relatif au rachat des cens et des revenus, lequel porte un préjudice au chapitre, ce dernier décide d'envoyer à ce sujet un mémoire au Roi (f° 387). — Le 23 mars à deux heures après-midi, la reine de Navarre, Marguerite, sœur de François Ier, roi de France, fut reçue à Bordeaux avec beaucoup d'honneurs par les officiers de la ville et le chapitre de l'église métropolitaine, et en vertu de pouvoirs à elle donnés par son frère, elle rendit à la liberté un grand nombre de prisonniers (f° 390). — *Mutatio date :* 1544. — Ordre à trois chanoines de renvoyer immédiatement leurs concubines sous peine d'excommunication (f° 394). — Le chapitre s'occupe de mettre un terme aux nombreux homicides qui se commettent à Cadaujac. — Rescrit du pape et délibération du chapitre au sujet des barbes longues (f° 395). — Pour empêcher la mise à exécution des lettres du Conseil privé relatives à la constitution des rentes sur les maisons des villes et faubourgs, le chapitre soudoie l'agent qui en est chargé. — 10 juillet, procession générale à laquelle assistent tous les corps constitués de la ville pour implorer Dieu « de nous accorder la paix et de faire « régner la concorde entre les princes » (f° 397). — Le mercredi 15 octobre 1544, à 6 heures du matin, au lieu de Sorde, diocèse de Dax, mourut Charles de Grammont, archevêque de Bordeaux; le siége est déclaré vacant et le chapitre nomme comme vicaires généraux capitulaires : Jacques de Pontac, doyen, Sardon de Calvimont, archidiacre de Médoc, Pierre de Borda, sacriste, et Guillaume de Lana, sous-doyen. Tous les officiers de l'archevêque sont changés (f° 400). — Saisie-arrêt pour sûreté du paiement des décimes dus au Roi, sur la caisse de G. de Marsac, receveur général du chapitre. — Le théologal Cabot offre de faire des lectures et des prédications. — Commission, dont font partie le sous-doyen et le théologal, instituée pour juger les sermons prononcés par un carme dans l'église Sainte-Colombe, lesquels sont contraires aux doctrines de l'Église catholique et entachés d'hérésie (f° 402). — Interdiction de la fête des Innocents dans la cathédrale; les confrères ne devront donc plus, selon la coutume, montrer des mascarades, élire des simulacres d'archevêque, de doyen, de chantre, ou de toute autre dignité canoniale, ni revêtir des habits de pourpre, ni entrer dans le chœur avec des cistres, cithares ou autres instruments de musique, ni se livrer à des festins à la suite desquels ils se trouvent dans des états d'ivresse qui les empêchent de venir au chœur pendant au moins sept jours, en sorte qu'ils déshonorent Dieu et les saints Innocents dont ils célèbrent la fête, et comme *judaïsmo more non amplius vivimus* et qu'il faut honorer Dieu par le jeûne et la prière, les fêtes des Innocents n'auront plus lieu (f° 404). — Procès contre un prêtre prévenu d'hérésie et contre une femme qui avait proféré des paroles contre la foi catholique. — Autre procès contre un prêtre suspect d'hérésie (f° 405). — Réception du cardinal-archevêque de Bordeaux Jean du Bellay (f° 406). — Le 5 janvier 1544, Ogier Hunaud de Lanta, conseiller du Roi au Grand Conseil, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, vicaire général et procureur de Jean du Bellay, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile, évêque de Paris et archevêque de Bordeaux, présente au chapitre les lettres apostoliques confirmant la nomination faite à l'archevêché de Bordeaux dudit sieur Jean du Bellay par le roi François Ier; le chapitre le reçoit en cette qualité et fait prêter à son procureur le serment accoutumé. — Le chapitre fera la levée des deux décimes promis au Roi par le clergé depuis le mois de septembre dernier, à raison de huit deniers tournois par livre (trois et quart pour cent), mais depuis que le siége archiépiscopal est occupé, il cessera de faire cette levée (f° 408). — *Mutatio date* : 1545. — 26 mars, bien que l'archevêque soit naturellement chargé de faire la levée des décimes ordonnée par lettres-patentes du mois de septembre dernier, néanmoins le chapitre pour être agréable au Roi consent

Digitized by Google

pour cette fois seulement à nommer un receveur à cet effet. — Les prébendiers et choristes devront s'abstenir de troubler le service divin par des paroles malséantes et des rixes désordonnées : les contrevenants seront punis de la prison. — 28 avril, remise à l'archevêque des sommes perçues par le chapitre pendant la vacance du siège (fº 412). — Sur les lettres d'Henri, dauphin de France, adressées au chapitre et constatant que Lancelot de Carle, conseiller du Roi au Parlement, chanoine prébendé de Saint-André, est attaché à sa personne en qualité de conseiller et aumônier ordinaire, et qu'en même temps il gère ses affaires, le chapitre dispense du devoir de résidence ledit Lancelot de Carle (fº 441). — 4 août 1545, mort d'Arnaud de Pontac, chanoine prébendé; il est enseveli dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié de l'église Saint-André (fº 418). — 13 octobre, service du bout de l'an célébré en faveur de Charles de Grammont, précédent archevêque de Bordeaux (fº 420). — Le sieur de Lachassaigne, abbé de Verteuil, allant à la cour de France avec son père le président, est chargé de s'occuper des affaires du chapitre (fº 422). — 11 février, prières contre la peste (fº 424). — Plusieurs chanoines demandent à s'absenter par crainte de la peste. — Mathurin Fontaine, organiste du chapitre. — *Mutatio date* : 25 mars 1546. — Paiement des cens apostoliques dus depuis trois ans à la cour de Rome pour l'exemption du chapitre de la juridiction de l'ordinaire (fº 426). — Pierre Martin, malade, « du mal dit de Sainte-Raphine, » reçoit une aumône. — Cloches sonnées pendant l'orage. — Il est permis aux chanoines de s'absenter pendant le temps de la durée de la peste, tout en jouissant de leurs bénéfices (fº 428). — 7 octobre, sur la proposition de Clément Molle, chanoine prébendé de Saint-Seurin et vicaire général de l'archevêque, le synode qui devait avoir lieu le jour de Sainte-Luce est renvoyé après Pâques (fº 434). — 18 janvier, le chapitre considérant que la cour du Parlement qui avait quitté la ville à cause de la peste vient de rentrer à Bordeaux, ordonne aux chanoines absents de venir faire leur résidence, l'épidémie ayant cessé (fº 437). — Le sieur de Montaigne, conseiller du Roi, obtient la remise des lods et ventes pour un verger qu'il a acquis. — 18 février, sommation à l'archevêque d'avoir à fournir par an mille livres tournois pour les réparations de l'église — Prédication du théologal Cabot. — Guillaume de Lana, vicaire général de l'archevêque, invite le chapitre à se rendre au palais archiépiscopal pour entendre la lecture des lettres du Roi relatives au don gratuit de quatre décimes (fº 440). — *Mutatio date* : 25 mars 1547. — 31 mars, mort de François Iᵉʳ, roi de France (fº 441). — Il est décidé de faire confirmer le plus tôt possible les privilèges du chapitre par le nouveau roi (fº 442). — 25 avril, l'évêque de Bazas demande le remboursement des frais qu'il a faits à la cour de France pour le « quartage du sel. »

G. 287. (Registre.) — 593 feuillets papier, in-folio.

1547-1570. — Actes capitulaires. — Nouvelle lecture des bulles contre les grandes barbes faite par le sous-doyen aux chanoines qui seront tenus de s'y conformer (1547). — Envoi d'un député à Paris au sujet des décimes réclamés au clergé. — Don de deux cents livres tournois sous forme de décimes, fait au receveur de ces impôts par le chapitre pour l'entretien de quarante hommes de guerre pendant un mois (1548). — Autorisation donnée par le chapitre de placarder les indulgences aux portes des églises (1549). — Le chapitre se réserve la dîme des agneaux et des porcs à Floirac (1549). — Il y aura un clerc pour chaque chanoine (1549). — Décision du chapitre portant qu'on épurera les légendes des saints (1549). — Accord entre le cardinal du Bellay, archevêque de Bordeaux, et le chapitre, afin de régler les limites de leurs droits respectifs (1550). — Le vicaire général de l'archevêque donne lecture de lettres-patentes du Roi; il annonce que l'archevêque va rassembler ses suffragants pour délibérer sur ces lettres (la teneur n'en est pas mentionnée) (1550). — Poursuites exercées contre le receveur des décimes qui avait fait capturer le doyen du chapitre et avait menacé de le faire jeter en prison par un sergent royal, parce que le chapitre avait refusé de payer les décimes (1550). — La société de la treizaine (association des vicaires de Bordeaux) décide de faire célébrer offices à Notre-Dame de la Place (1551). — Processions faites à l'occasion des guerres terribles, *asperrima bella*, qui se livrent autour de la ville de Metz (1552). — Sur la décision du chapitre, le doyen aura droit à deux portions canoniales : l'une comme doyen, l'autre comme chanoine (1552). — Il est interdit aux chanoines de porter des armes et de se revêtir d'habits « indécents » (1553) — Les images et statues devront être confiées à la garde du sacristain; quant aux malfaiteurs qui en ont brisé quelques-unes, ils seront poursuivis (1553). — Réception de François de Mauny, archevêque nouvellement nommé (1554). — Réception de M. de Lasalle comme avocat du chapitre (1555). — Levée de contributions pour la peste (1555). — Lettres du roi de Navarre exemptant le chapitre du logement des gens de guerre

Digitized by Google

(1556). — Le chapitre députe, pour le représenter aux États de Condom, l'archidiacre de Blaye et M. du Hart, chanoine (1556). — Permission de dégrader un prêtre demandée à l'archevêque de Bordeaux par Jehan Vallier, évêque de Grasse (1557). — Prestation de serment entre les mains du doyen faite par Alexandre de Saint-Gelays, seigneur de Lansac et de Saint-Savin (1557). — Mort du comte de Lude, gouverneur du Poitou, lieutenant général de Guyenne (1557). — Arrivée du roi de Navarre, lieutenant du roi de France; il est accompagné de l'archevêque de Bordeaux et de M. de Candale. Il demande trois cents écus au chapitre pour les « armes » (1557). — Attributions de sommes d'argent par le chapitre à plusieurs de ses officiers soumis au ban et à l'arrière-ban (1557). — Appel d'une décision des jurats frappant les gens d'église, porté par le chapitre devant les généraux des finances (1558). — Mort de M. de Mauny, archevêque de Bordeaux; le siège archiépiscopal est déclaré vacant; les officiers de l'archevêché prêtent serment entre les mains du chapitre (1558). — Le chapitre décide qu'il ira processionnellement au Palais à l'occasion de la paix qui vient d'être conclue entre Henri II, roi de France, et Philippe II, roi d'Espagne (1559). — Prestation de serment par M. de Favars, maire de Bordeaux, entre les mains du chapitre (1559). — Entrée à Bordeaux, où elle reste dix jours, d'Élisabeth, la « reine Catholique », sœur du roi de France, « âgée de treize ou quatorze ans » (1559). — Lettres du Roi invitant l'archevêque de Bordeaux à résider dans son diocèse (1561). — Il est décidé que chacun des chanoines fournira deux bûches et un fagot pour le feu de la Saint-Jean (1561). — Sacre de Prévost de Sansac, archevêque de Bordeaux; les évêques de Sarlat, de Tulle, de Grasse et le président de Lachassaigne, l'accompagnent (1561). — Il est interdit aux membres du chapitre d'aller aux prières et aux prêches des huguenots sous peine de perdre tout droit à la distribution quotidienne (1561). — Les membres du chapitre décident de quitter la ville pour échapper aux rigueurs de la peste qui sévit à l'hôpital Saint-André et dans tous les environs (1565). — Arrivée à Bordeaux du roi Charles IX, fils de Henri II, accompagné de la reine mère, Catherine de Médicis, de son frère le duc d'Anjou et de Marguerite, sa sœur; il est logé à l'archevêché (avril 1565); il sera servi à déjeuner aux archers « qui gardent le Roi quand il va à la messe tous les matins » (1565). — Mort de M. de Burie, lieutenant du Roi en Guyenne; il est enseveli dans le chœur de l'église (1565). — Il est décidé que l'archidiacre de Médoc « et autres iront faire la révérence » à M. de Montluc, lieutenant du Roi, et lui offriront de la part du chapitre une pipe de vin vieux et une de vin nouveau (1568). — Don fait à M. de Montferrand, lieutenant pour le Roi en l'absence de M. de Montluc, d'une pipe de vin blanc, vieux et de vingt boisseaux d'avoine, au nom du chapitre (1567). — Le chapitre envoie une députation à la maison de ville pour s'entendre avec les jurats au sujet de l'appui à donner à la noblesse et au tiers-état afin de seconder la cour contre les gens de la religion prétendue réformée (1567). — Le chapitre décide qu'on présentera une requête pour que les régents et les élèves du collège de Guyenne qui sont huguenots soient chassés de cet établissement (1569). — L'élection, faite par la ville, de Rivière, Goyon, Gourgues, comme jurats de Bordeaux est cassée parce qu'ils sont huguenots (1569). — Le receveur du chapitre est autorisé à prendre les nobles à la rose pour sept livres, les doubles ducats à deux têtes pour six livres, les doubles ducats Saint-Omer pour seize livres seize sous, les écus sol pour cinquante-trois sous, les pistolets et les écus de Flandre pour cinquante-deux sous (1569). — Le maître de la psallette sera payé de tous les frais qu'il a pu faire pour ses élèves (1569). — M. de Sarlat, grand archidiacre de Médoc et chancelier de l'Université de Bordeaux, supplie le chapitre de permettre aux régents et docteurs de l'Université de venir assister en habits de cérémonie, bedeaux en tête, au sacre de l'évêque de Sarlat par l'archevêque de Bordeaux (1569). — L'abbé de la Sauve, qui est tenu de payer au chapitre, annuellement, un tonneau de vin, proteste contre cette prétention (1569). — Nomination de M. de Lavie, licencié en droit, avocat au Parlement, comme juge de la seigneurie de Verteuil, relevant du chapitre (1570). — Le maître de la psallette aura six francs sur les ventes le jour de la Saint-André en considération des soins qu'il a apportés à son devoir (1570).

G. 288. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier; français, latin.

1571-1572. — Actes capitulaires. — Délibérations du 1er janvier 1571 au 30 décembre 1572. — En chapitre: Eyquem, de Sponde, Blaie, Lafargue, Bureau, Rousseau, Busseau, Dubedat, Latourette, Eyrault, Arnauldeau, Hirrigaray. — Récoltes de Verteuil et de Lidone. — Un demi-teston prélevé pour le prêt des vases d'argent du chapitre. — Étrennes données aux religieuses de Sainte-Claire. — L'archevêque sera prié d'établir le rang de préséance qui doit être observé dans les processions. — Le chapitre donne dix livres aux pauvres de l'hôpital. — Réparations à la maison

Digitized by Google

du curé de Tresses. — Anniversaire du président de Lachassaigne. — Règlement pour les absences au chœur. — Délibéré d'aller vers l'archevêque pour savoir ce qu'il faut faire au sujet des deux millions octroyés au Roi par le clergé de France. — La basse-contre aura cent livres par an. — Le chanoine Benoît étant à Paris pour les affaires du chapitre, demande deux cents écus afin d'obtenir des lettres-patentes du Roi. — Règlement du chœur. — Legs au chapitre par la dame de Crain. — Permission et promesse au capitaine Maillard que « le jour de Saint-Jean prochain il aura la psalette pour quelques comédies qui se jouent en ceste ville ». — Le syndic du chapitre récusera les conseillers huguenots, en tout et partout (juin). — Délibéré de vendre la baronnie et seigneurie de Lège pour satisfaire aux impositions levées par le Roi sur le clergé. — L'archevêque sera informé du voyage de la Cour. — Engagement d'une haute-contre pour le chœur. — L'archevêque, assistant au chapitre, demande s'il doit aller à Cadillac faire l'office de l'enterrement de M. de Candale; le chapitre approuve cette démarche et décide que ledit archevêque aura une suite, « plus une chapelle garnie de blanc pour dire la messe de N.-D., les vaisseaux d'argent, calice, ensenciers, bénedictiers et platz », 7 août 1571. — Service funèbre pour le pape Pie V, 6 juin 1572. — Chapitre général tenu le jour de Saint-Barnabé, où l'on voit parmi les chanoines Robert Eyquem de Montaigne, et Pierre Eyquem, son grand-oncle. — Ordre aux chanoines et à ceux du bas chœur qui gardent chez eux des femmes « suspectes d'incontinence » de les renvoyer, sous peine d'excommunication. — Demande d'évocation des procès contre les seigneurs de Francs et de Verteuil. — Lorsque M. de Lachassaigne sera mêlé aux affaires du chapitre, les sieurs de Montaigne et leurs amis n'assisteront point à la séance. — Vente de la « voulte du Pelat » (voûte du ruisseau le Peugue), appelée par interversion « la Boule du Pétal » dans le langage bordelais. — Douze écus donnés pour la solde de cent cinquante hommes commis à la garde de la ville pour la part du chapitre, août 1572. — Procession générale à l'occasion du Jubilé. — Trente et une livres données aux Jésuites. — « Les » ancres et autres naufrages qui sont à Lège seront » portés en l'église de céans, et à ces fins sera enjoint » au bayle dudit Lège de ce faire » (f° 19 v°). — Les chanoines Eyquem et Rousseau commis pour assister au contrat de vente de la terre et seigneurie de Lège.

G. 289. (Registre.) — 245 feuillets, papier, in-folio.

1573-1581. — Actes capitulaires. — Réception des lettres-patentes du roi Charles IX, contresignées des cardinaux de Bourbon et de Guise, qui enjoignent au chapitre d'envoyer procuration aux syndics généraux du clergé de France, pour accorder ce que demande le Roi (31 décembre 1573). — Lettres-patentes obtenues par le chapitre du roi Charles IX et prescrivant aux bénéficiers de laisser aux légitimes titulaires la possession des terres que des gentilshommes occupaient sans titres (1573). — Réception des lettres-patentes du Roi dispensant les bénéfices de toutes impositions (1573). — Défense faite aux choristes d'emporter les chandelles du chœur (1573). — Visite de l'évêque de Bazas, Arnaud de Pontac; il annonce au chapitre qu'il se démet de sa prébende en cour de Rome en faveur de quelqu'un de digne (1573). — Ordre donné par le chapitre de nettoyer les immondices de toute nature qui se trouvent autour de l'église (1573). — Allocation de cent livres de gages à l'organiste du chapitre. — Indication d'une procession pour le dimanche 12 juillet 1573; on y célébrera l'élection du duc d'Anjou, frère du Roi, à la couronne de Pologne; à cette procession assisteront MM. de la Cour et de la Ville. — Opposition faite par le chapitre à un impôt de seize sous sur chaque tonneau de vin (1573). — Affirmation de son droit de collation de la chapelle de Lerre faite par le chapitre (1573). — Avertissement donné au chapitre par le secrétaire de l'archevêque que la noblesse et le tiers-état veulent envoyer à la Reine des députés pour lui faire des remontrances et des condoléances; il demande, à cet effet, au chapitre de se joindre à cette délégation; il est décidé qu'on en réfèrera à l'assemblée du clergé (1574). — Service ordonné à l'occasion de la mort du roi Charles IX; les chandelles des funérailles seront remises à l'ouvrier du chapitre pour qu'il les distribue comme il convient. — Lettres-patentes de la reine-mère (Catherine de Médicis) demandant deux millions en or au clergé de France et treize mille francs pour la part du diocèse de Bordeaux (1574). — Lettres du Roi demandant la même somme. — Sommation de paiement faite par le chapitre à l'archevêque de Bordeaux (1574). — Le chapitre prie le général de Gourgues d'envoyer des munitions au capitaine du château de Verteuil; on y fera retrancher les habitants de ce village, et de cette façon on les protègera contre les huguenots qui ont fait une descente à Saint-Estèphe; le chapitre se charge d'envoyer des cordes et du plomb (1574). — Remise au chapitre de calices d'or trouvés dans le logis du cha-

Digitized by Google

pelain de La Cor (1574). — Mémoire adressé au Pape et au Roi pour exposer la pauvreté du diocèse (1575). — Désignation de l'archidiacre de Blaye, du chantre, du sous-doyen, de l'écolâtre et d'un chanoine comme députés du chapitre aux États généraux, 3 octobre 1576. — Autorisation donnée par le chapitre à l'évêque de Vannes de conférer les ordres sacrés dans la cathédrale (1576). — Le chapitre décide d'aller faire la révérence à M. l'amiral et de lui offrir une pipe de vin (1577). — Autorisation donnée par le chapitre à M. François de Foix, comte de Candale, de Benauges et d'Estrac, de se faire sacrer évêque d'Aire dans la cathédrale (1578). — Le chapitre délègue le doyen, le sous-doyen et un chanoine pour aller en son nom et au nom du clergé de Bordeaux saluer la Reine-mère de passage en cette ville (1578). — Députation du doyen, de l'archidiacre de Blaye, du sous-doyen et deux chanoines pour aller saluer le maréchal de Biron auquel on offrira, ainsi qu'au gouverneur de Bordeaux, une pipe de vin (1578). — Lettres closes d'Henri III remises au chapitre par M. François de Lalanne, commis à la liève du greffe de la trésorerie générale de France, par lesquelles le Roi demande au chapitre de lui prêter deux cents écus (1578); les chanoines répondent que, en raison de la médiocrité de leurs revenus, ils ne peuvent suffire aux demandes d'argent qu'on leur adresse, « qu'ils seront contrainctz de quicter tout et de mourir de faim », et qu'il ne leur est pas possible d'obtempérer à la volonté du Roi (1578). — Remontrances adressées aux jurats lesquels, au mépris des droits du chapitre, avaient fait administrer des coups de fouet, par l'exécuteur de la haute justice, à un habitant de la Sauvetat (1579). — Il est offert au maréchal de Biron, passant par la ville, une barrique de vin blanc et une de vin clairet (1579). — Ordonnances des chapitres généraux tenus à la Saint-Barnabé, concernant les habits ecclésiastiques : aucun chanoine, demi-chanoine, chantre de chappe, prébendier, choriste, portier ou autre officier du chapitre ne portera des chemises fraisées, des habits ou souliers découpés, des manches pendantes, des petites bagues aux oreilles et autres accoutrements dissolus; le port des moustaches, les anneaux aux doigts sont interdits, sous peine d'exclusion du chœur et de privation de revenus; il est ordonné de plus que nul ne pourra avoir de bréviaire à complies, matines, vêpres et aux anniversaires; on ne pourra s'en servir que pour chanter les psaumes, comme cela se pratique dans toutes les églises métropolitaines et même à Notre-Dame de Paris (1579). — Députation envoyée au maréchal de Biron pour le prier d'intercéder auprès du Roi en faveur de M. du Bruilh, avocat au Parlement, emprisonné au château du Hâ; le chapitre déclare que tout en ignorant les causes de l'incarcération de M. du Bruilh, il s'intéresse à son sort parce qu'il est « bon catholique, bien affectionné au service du roi » (1579). — Le chapitre accorde une sépulture dans la nef de l'église au père de l'évêque de Condom (1579). — Les chapitres Saint-André et Saint-Seurin paient chacun leur part de redevances dues au Pape pour les canonicats (1580). — Le chapitre prononce des peines contre le semainier, par la faute duquel la grand'messe n'avait pas eu lieu; à l'avenir, les semainiers qui manqueront à leur devoir de cette façon seront privés de leur semaine et des gros fruits de leurs prébendes (1581).

G. 290. (Registre.) — In-4°, 346 feuillets, papier, français.

1589-1594. — Actes capitulaires. — Registre des délibérations du chapitre Saint-André commencé le 9 mars 1589. — François Béranger, choriste, greffier du chapitre; étant chanoines : Mathurin Busseau, sous-chantre, Jean Barreau, Jean Rousseau, Pierre Arnauldeau, Jean Hirigaray, Eymond Majour, Georges Périer, Jean-Jacques Dussaut, Joachim Levenier, André de Lacousture, Jean Busseau, Joseph Dubernet. — Cinq écus sont donnés pour la réparation de l'église de Floirac; — en chapitre : Jean de La Guyonie, doyen; Jacques Desaygues, trésorier; Henry Desaygues, écolâtre; Bertin, Laserre, etc. (f° 2). — Ordre de dresser l'inventaire de la trésorerie (f° 4). — 18 avril, dispositions prises pour célébrer le pardon pendant lequel on fera allumer tous les jours la lampe de Saint-Macaire. — Refus de prêter le « chef de Saint-Eutrope » au curé de Saint-Projet (f° 5). — La haute-contre reçoit cent livres par an (f° 10). — Comptes des dîmes affermées par le chapitre (f° 11). — 14 septembre 1589 : le maître de la psallette fera de la musique et le trésorier officiera à la cérémonie des funérailles du Roi (f° 27). — Le chapitre décide de faire tous les vendredis une procession dans les cloîtres (f° 28). — François de Lachassaigne, chanoine, archidiacre de Blaye, conseiller du roi au Parlement, demande et obtient la maison canoniale que tenait François de Sireuil, chanoine et archidiacre de Blaye. — Trente sous donnés pour la « chantepleure » du Roi (f° 30). — Ordre de réparer le château de Verteuil et injonction au capitaine d'y résider (f° 50). — Chanoinie semi-prébendée conférée à Jacques Bareau le jeune à la place de Pierre Nadeau (f° 51). — Achat de livres et de martyrologes pour les enfants de la psallette (f° 55). — 5 décembre, le chapitre donne dix écus de gages au

Digitized by Google

capitaine du château de Verteuil, « pourveu qu'il réside durant la guerre » (f° 59). — Réception de Charles Goudin en qualité de chanoine (f° 61). — Un écu par *cahier* sera donné à Béranger, greffier du chapitre, pour transcrire les actes du concile provincial de Bordeaux en 1582, et il est autorisé à acheter vingt douzaines de peaux à l'effet d'opérer cette transcription, suivant les décrets du concile de Trente. — 1590, droit de sceau perçu sur les titres de vicairie perpétuelle (f° 80). — Le curé de La Magestat admonesté de faire mieux son devoir (f° 82). — Ordre de procéder sur le visa requis par Jacques Barreau, pourvu par le Pape de la prébende canoniale que tenait Jean Barreau, son oncle (f° 85). — Commission nommée pour assister aux délibérations relatives à l'aliénation du temporel (f° 104). — Permission à un chanoine de demeurer hors de la sauvetat parce que sa maison canoniale est en litige. — Décès de Jean Barreau, chanoine, et ouverture de son testament. — Chantre mis en prison pour n'avoir pas voulu chanter comme il le devait (f° 106). — Écrit à Tours touchant les droits de la monnaie (f° 114). — Litanies envoyées par Notre-Saint-Père le Pape; les grand'messes seulement seront célébrées au grand autel (f° 117). — Les chanoines non promus aux ordres sacrés ne recevront pas la paie avant les demi-chanoines, ni ne précèderont ceux qui sont *in sacris* (f° 118). — Le syndic chargé d'aller parler à M. Lachèze, jurat, qui voulait contraindre le chapitre à aller à la garde. — Dix sous par homme donnés aux gens de guerre et « souldards » pour aller à la garde. — Soixante-cinq sous donnés à Millanges pour un bréviaire et un *proprium* (f° 127). — Règlement pour les sépultures : personne ne pourra être enterré dans l'église Saint-André sans la permission du chapitre ; les laïques et gens de petite condition seront ensevelis en la chapelle Saint-Martin, près l'hôpital, et les prébendiers ne le seront pas dans l'église, mais bien dans les cloîtres (f° 129). — Joseph Dubernet, chanoine, chargé d'opérer le recouvrement de ce qui est dû au chapitre pour son droit sur la monnaie; l'argent provenant de la monnaie est distribué selon l'ancienne coutume. — Office de la porterie conféré à Jean Lataste, clerc du diocèse d'Aire (f° 135). — Collation de la capitainerie du château de Verteuil en faveur de Guillaume Fatin, en remplacement de Pierre Fatin, décédé. — Février 1591, ordonné qu'on formera arrêt de querelle contre les Cordeliers du grand couvent sur le trouble qu'ils ont fait aux funérailles de M. Ferreau (f° 136). — Aumône d'un demi-écu à un chantre de Poitiers qui va à Saint-Jacques en Galice. — Le chapitre a commis M. Dussault, official, pour informer contre ceux qui ont mangé de la chair pendant le carême dans la sauvetat. — Procession aux Augustins. — La préséance s'établit du jour de la prestation de serment et non du jour de la réception. — Collations de chapellenies (f° 149). — Excommunication contre ceux qui ont pris des livres dans le chœur sans la permission du chapitre. — Crosse demandée au doyen par l'abbé de Bonlieu pour les obsèques de M. de Montferrant (f° 152). — Sentence du chapitre contre le chanoine Majour, qui la vigile de saint Jean était venu avec des habits indécents et avait proféré des injures graves contre le chapitre. — Raymond de Montaigne, nommé chanoine prébendé à la place de Guillaume de Lachassaigne, décédé (f° 156). — Information contre le capitaine qui a profané l'église de Sainte-Hélène. — Achat d'un moulin à eau appelé : le Moulinal sur la Jalle, paroisse d'Eyzines (f° 165). — Rapport de Dussault, chanoine, rappelant que le donjon de Verteuil est en danger de tomber. — Prébende de Jacques Barreau donnée à Étienne Monteilh. — Le chapitre se réserve d'absoudre les prêtres coupables de crime comme étant ladite affaire de la juridiction du chapitre (f° 174). — Jeudi, 17 octobre 1591, le chapitre a remis le synode après Pâques, à cause de l'indisposition de l'archevêque de Bordeaux. — Du 18 octobre, décès de Mgr l'archevêque de Bordeaux, Antoine Prévost de Sansac, mort la veille sur les neuf heures du soir ; par son testament, il veut être enseveli dans l'église Saint-André. Le lendemain, après vêpres, l'office de l'enterrement fut fait et le dit seigneur inhumé auprès du grand autel du côté de l'épître ; assistèrent à la cérémonie : le chapitre Saint-Seurin, les religieux de Sainte-Croix ainsi que les paroisses et couvents de la ville, la cour du Parlement, le maréchal de Matignon, les trésoriers de France, le sieur de Merville, grand sénéchal, et les lieutenants et gens du Roi, les jurats avec leurs robes de livrée et une grande multitude de peuple (f° 175). — Réunion du chapitre le 30 octobre, dans laquelle le siège est déclaré vacant et sont nommés vicaires généraux capitulaires, ayant l'administration du diocèse, *in spiritualibus et temporalibus :* Léon de la Guyonnie, doyen, Jacques Desaygues, trésorier, Jean Rousseau, Mathurin Bertin, chanoines ; le synode aura lieu le 22 octobre. — Nomination d'officiers pour administrer les biens de l'archevêché. — Inventaire des terriers et registres de reconnaissances de l'archevêché et des papiers de feu Mgr de Sansac, longuement analysés dans le registre (f° 177). — Cadene nommé « procureur des âmes » (f° 187). — En chapitre Me Levenier ayant reproché à Me Majour d'avoir insinué que lui et quelques-uns des chanoines avaient été

Digitized by Google

moines, celui-ci se défend de l'avoir dit et ajoute que, au contraire, il les tient pour gens de bien et requiert mention de sa déclaration (f° 188). — Commission nommée pour informer des scandales et meurtres commis à Verteuil. — Collation de la chapelle fondée par Jean de Caupène en faveur de Jacques Barreau (f° 201). — Réception de Raymond de Montaigne à la chanoinie que tenait Pierre Grifoul (f° 217). — Chapellenie de Pierre de Lacor conférée à Etienne Busseau. — Sur la demande faite au chapitre par les docteurs régents de l'Université de la ville, si ledit chapitre consent que les régents marchent aux processions générales et assemblées publiques au côté gauche du chapitre, celui-ci répond qu'une partie des chanoines tient le côté droit et l'autre le côté gauche; et lorsque le chapitre Saint-Seurin est appelé, celui-ci tient le côté gauche, sans que lesdits régents et recteurs aient jamais prétendu aucun rang; et qu'il ne pense pas que le Roi, ni ceux de son conseil, veuillent déroger à cet usage immémorial (f° 226). — A la réception d'un jubilé du pape Clément ordonnant de faire procession pour détourner les misères du temps, communication est faite au maréchal et au Parlement pour y assister (f° 228). — Le chapelain Rouillet enseveli près de la porte de l'église du côté du Peugue, devant le bénitier; la chapellenie de Foyssac tenue par ledit Rouillet est conférée à François de Nesme (f° 233). — Visite des maisons canoniales. — Vérification des droits sur la monnaie. — Commission pour chercher les titres du chapitre concernant le privilège du vin qui se vend dans la sauvetat (f° 237). — Greffe de Cadaujac affermé pour un an, cinq écus. — Clefs du chapitre tenues par le doyen. — Clefs des orgues mises à la trésorerie (f° 245). — Chanoinie et prébende théologale pour René Lefebvre des Frères-Prêcheurs. — Jeudi 17 septembre 1592, congé accordé au chanoine Montaigne (f° 249). — Synode du 20 octobre 1592. — Commission nommée pour aller saluer la princesse de Navarre et pour aller au palais afin de parler à MM. de la cour touchant l'entrée de ladite princesse (f° 253). — Commission pour assister à l'ouverture du palais le jour de Saint-Martin d'hiver (f° 258). — État de l'ouvrage qui a été monnayé à Bordeaux, années 1590-1591; deux copies, dont une pour envoyer à Tours et l'autre pour le trésor du chapitre (f° 262). — 15 décembre 1592, « sur ce » que M. Rousseau a proposé que M. Montaigne avait » parlé à lui touchant la sépulture de feu M. de Mon- » taigne, son frère (Michel Montaigne, mort le 13 sep- » tembre 1592), de tant qu'il pleust au chapitre luy » octroyer que ladite sépulture fut en l'église Saint- » André, le chapitre a octroyé audit sieur de Montaigne » ladite sépulture en rapportant (pour les parents) certi- » ficat du curé qui luy a administré les sacremens et » promesse de l'évêque de Sarlat » (f° 249). — Il est permis aux chanoines qui en feront la demande de prendre un congé de deux ans pour aller en Italie et visiter les lieux saints (f° 272). — Défense aux cornets à bouquin de jouer aux baptêmes (f° 277). — Réception de Thomas Dubernet, chanoine, en remplacement de Joseph Dubernet (f° 278). — Les chanoines en procession s'abstiendront de « caqueter » (f° 279). — Permission à Jean Pommiers, choriste, d'aller à Saint-Jacques de Compostelle en Galice. — Défense à M. Majour de continuer à garder chez lui des femmes de mauvaise vie. — Ordre aux sieurs Majour, Goudin et Barreau de se réconcilier et de vivre en paix. — Arnaudeau, juge de la primace. — Acquisition par Mme d'Alesme d'un bourdieu appelé Bellebat, derrière le château du Hâ. — « Il sera fait un « registre dans le livre des chapelles » des reliques qui sont dans l'église Saint-André (f° 286). — Commission pour rétablir les bornes de Cadaujac (f° 292). — Installation de Pierre de Maurian comme archidiacre de Blaye (f° 301). — Canonicat, prébende et maison canoniale conférés à Pierre d'Arnal, prêtre, sous-doyen de l'église à la place de Charles Goudin. — Jean Lartigue pourvu de chanoinie, prébende et maison canoniale (f° 304). — 4 janvier 1594, Léon de Laguyonie, doyen, Jacques Desaygues, trésorier, Jean de Hirigary, sacristain, Pierre d'Arnal, sous-doyen, Henry Desaygues, « maître-escole », Aymon Majour, George Perier, Jean-Jacques Dussault, Joachim Levenier, André de Lacousture, Jean Busseau, Antoine Lasserre et Jacques Garreau, Lucas Dubreuil, Dussaut, chanoines, Mathurin Busseau, sous-chantre (f° 315). — Règlement de compte avec S. Millanges, imprimeur (f° 320). — Envoyé en députation, pour parler à Madame de France, les sieurs syndic et Lucas (f° 321). — « A esté ordonné que on » monstrera la mittre de feu M. de Bourdeaux à la tréso- » rerie, et que on ne la transportera dehors à Madame de » Reberac » (f° 322). — Funérailles de M. de Candale : « les quatre premiers dignitaires porteront le drap » (f° 324). — Donné à un gentilhomme pauvre dix sols (f° 331). — Le curé de l'église des Gahets averti de faire son service (f° 332). — Office de Saint-Yves célébré au palais par deux chanoines. — Commission envoyée à Cadaujac pour s'opposer aux usurpations de quelques tenanciers sur les padouens. — Ordre à Lucas de « congédier promptement » une chambrière scandaleuse qu'il a chez lui dans sa maison canoniale. — Donné au souffleur d'orgues pour avoir sonné la cloche

Digitized by Google

quinze sous par mois (f° 337). — Ordre de convocation aux chanoines afin « de délibérer sur l'affaire qu'a » remonstrée M. du Hailhan, jurat de la présente ville, » accompagné d'un autre jurat, à la prière de MM. les » trésoriers généraux de France pour les affaires du » Roy » (f° 338). — Le chapitre envoie une députation vers les maire et jurats pour leur dire qu'après délibération le clergé n'entend pas contribuer au don que demande le Roi. — Différends entre Pierre de Maurian, archidiacre, et le sieur Lartigue au sujet d'une chanoinie vacante par le décès de Jean Rousseau (f° 341). — Guillaume, organiste, « racoustrera la grand orgue » en faisant une douziesme à la petite orgue pour le » prix de cent escus » (f° 343). — Il sera fait réponse à M. Fortage que le chapitre n'est pas disposé à assister à l'assemblée de la maison de ville touchant l'abolissement proposé des subsides (f° 344). — Octroyé aux pélerins de Saint-Jacques de venir dimanche, après la grand'messe, pour faire leurs dévotions en l'église Saint-André. — Le vicaire des Gahets les ayant abandonnés depuis quelque temps est admonesté par le chapitre et il lui est enjoint de reprendre immédiatement son service (f° 346).

G. 291. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1600-1604. — Actes capitulaires. — Délibérations du chapitre, 4 janvier 1600. En chapitre : Jacques Desaygues, trésorier; Jean d'Hirigaray, sacristain; Pierre d'Arnal, sous-doyen; Henry Desaygues, écolâtre; Jean Busseau, sous-chantre; Georges Duperier, Mathurin Bertin, Philibert Dusault, Joachim Levenier, André de Lacousture, Jacques Barreau, Michel Lucas, Jean Dubreuilh, Thomas Dubernet, Isaac de Lartigue et Jean Majour. — Ordre de rechercher les titres des pensions que les Augustins, Carmes et autres paient au chapitre. — Charron, vicaire perpétuel de Saint-Siméon, emprisonné par ordre de M. Loyac, jurat de la ville. — Le congé accordé aux chanoines pour raison de la contagion étant expiré, il leur sera donné ordre de rentrer; — pas de sermon aux Augustins à cause de la contagion. — Commission nommée pour représenter au premier président qu'avant tout accord au sujet du différend entre Charron, curé de Saint-Siméon, et le sieur Loyac, jurat, il y ait arrêt pour casser l'emprisonnement dudit Charron avec défense aux maire et jurats d'attenter à aucune personne ecclésiastique (f° 4). — 20 janvier 1600, papiers trouvés dans la maison de feu Hirigaray, concernant les affaires du chapitre. Le syndic est chargé de poursuivre le procès contre Mme de Gourgues à Toulouse ; le vicaire perpétuel de Saint-Pierre de Bordeaux prête serment au chapitre suivant les statuts. — Le syndic communiquera le procès intenté par M. Malus, maître de la monnaie, pour raison d'un transport des réalles d'Espagne en pays étranger (f° 5). — Messe d'actions de grâces célébrée à l'occasion de la fin de la maladie contagieuse. — Présentation, au chapitre par P. Fattier, au nom de François, cardinal de Sourdis, des bulles du pape lui conférant l'archevêché de Bordeaux; le chapitre répond qu'il est prêt à recevoir le cardinal à l'archevêché, en prêtant le serment et en accomplissant les cérémonies accoutumées. La bulle est datée de la huitième année du pontificat du pape Clément VIII, le 3 du mois de juillet 1599 (f° 7). — Lundi 6 mars, députation du chapitre à Blaye pour aller saluer le cardinal de Sourdis. — Le mercredi 8 mars, arrivée de l'archevêque; l'archidiacre de Blaye le harangue. — L'archevêque fait savoir qu'il veut changer son entrée solennelle en une procession générale où il porterait le Saint-Sacrement et se montrerait au peuple. — L'évêque d'Agen tiendra dans la procession la place à côté du président des chapitres Saint-André ou Saint-Seurin (f° 9). — Dimanche 12 mars, à sept heures du matin, assemblés : Pierre de Maurian, archidiacre de Blaye; Pierre Arnaudeau, chantre, Jacques Desaygues, trésorier et conseiller du Roi au Parlement; Mathurin Bertin, sacristain; Pierre d'Arnal, sous-doyen; Henry Desaygues, maître-école; Jean Busseau, sous-chantre; George Duperier, Philibert Dussaut, Joachim Levenier, André de Lacousture, Antoine Lasserre, Jacques Barreau, Michel Lucas, Julien Dubreuil, Thomas Dubernet, Isaac de Lartigue, Jean Majour, Jacques Desaygues, Samson Boucault, Martin d'Hirigaray, chanoines (f° 10). — Le chapitre se rend processionnellement à la porte de l'église la plus proche de l'archevêché où se présente le cardinal de Sourdis, revêtu de sa chape cardinale violette, et après avoir baisé la croix, il est conduit au grand autel; il lit ensuite, dans un livre couvert d'argent, le serment que les archevêques ont accoutumé de prononcer, par lequel il s'engage à observer fidèlement les privilèges, franchises, libertés, statuts du chapitre et de tout le clergé du diocèse. Après avoir célébré la messe, le cardinal est conduit en grande cérémonie dans son palais archiépiscopal. — Le syndic est chargé de négocier avec Constantin touchant le droit de velte qu'il usurpe à Cadaujac. — Prédication du père Mesnage. — Le chapitre ordonne que l'argent du sceau archiépiscopal perçu pendant la

Digitized by Google

vacance du siège sera employé à faire une barrière pour empêcher les chevaux et carrosses d'entrer dans l'église devant la grande porte. — Ordre du chapitre de délivrer au cardinal les papiers de l'archevêché qui sont dans les archives du chapitre (fº 13). — Cotisation faite pour les pauvres de l'hôpital de la peste, cent livres (fº 14). — 18 mai, le maréchal d'Ornano, gouverneur de la ville, désirant à son entrée se rendre dans l'église Saint-André, le chapitre décide qu'on ira le recevoir à la porte de l'église; après la cérémonie une députation du chapitre ira au château le saluer. — Union au chapitre des églises Saint-Paul et Saint-Christoly sous certaines conditions. — Remerciements adressés au cardinal pour le désir qu'il a de conserver les droits et privilèges du chapitre et de vivre en bonne intelligence avec lui (fº 15). — Ordonnances du chapitre contre les prêtres et chapelains qui négligent de dire les messes instituées par les fondateurs des chapelles et particulièrement les deux chapelains de Lacort. — Différend avec les maire et jurats de Bordeaux au sujet de la juridiction du chapitre à Cadaujac (fº 16). — Ordonné que l'excommunication sera lancée contre ceux qui révèlent les secrets du chapitre. — Visite des bornes de Cadaujac relativement à la juridiction. — Le chapitre reçoit en prêt de M. Darche, avocat au Parlement, la somme de douze cent vingt-cinq écus pour payer Mme de Gourgues à raison de la terre de Lège. — Commission pour aller prendre possession, en vertu de l'arrêt donné à Toulouse contre Mme de Gourgues, de la seigneurie de Lège, 3 août 1600. — Ordre de préséance des chapitres Saint-André et Saint-Seurin dans la cérémonie de la translation des corps saints de Saint-Rémy à Saint-Seurin. — La commission chargée de la vente de la barennie de Lège au duc d'Épernon, remet au chapitre le contrat passé à cet effet devant Me Bernage, notaire à Bordeaux, le 30 août 1600. Le duc offre, comme caution, Me Baleste, procureur d'office de la juridiction de La Teste de Buch et le revenu de la clie de la présente ville qui lui appartient. — Défense aux prébendiers de marcher en procession devant les moines de Sainte-Croix, sous peine de prison (fº 19). — Le chapitre, avant de répondre au prieur de Saint-Eutrope à Saintes, pour raison du chef de saint Eutrope déposé dans la chapelle de Notre-Dame de la Place, décide que ce prieur représentera au chapitre les actes et procès-verbaux faits de la translation dudit chef en l'église Saint-André. — Henry Durand, vicaire perpétuel de La Magestat, prête serment en cette qualité (fº 20). — Chapelains réclamés pour faire le service des chapelles dont ils sont titulaires. — Condamnation de deux prêtres choristes à la prison, au pain et à l'eau et à l'amende pour avoir fait du scandale à Saint-André. — Poursuite contre un tenancier de Cadaujac qui avait fait construire un pigeonnier sans autorisation (fº 23). — 20 février 1601, le chapitre prend congé du maréchal (fº 31). — Résignation du doyenné par Léon de la Guyonnie entre les mains du chapitre; Jacques Desaygues nommé à sa place (fº 35). — Quinze écus donnés pour la réparation du clocher Saint-Michel. — Collation en faveur de J. de Cruseau, vicaire général du cardinal, de la trésorerie qu'exerçait J. Desaygues, nommé chanoine (fº 37). — Aumônes aux Augustins, Frères Prêcheurs, Carmes, et aux religieux de La Mercy. — Nomination comme chanoine de M. Pierre Lhermite de la Rivière, prêtre du diocèse de Limoges. — Sur l'évocation au Conseil introduite par le cardinal contre le chapitre, il est ordonné qu'au premier synode, il sera proposé un syndic général pour empêcher ladite évocation (fº 38). — Thomas Lyssac, curé de La Magestat (fº 40). — Le P. Bayle, jésuite, prié de prononcer le sermon de l'Ascension devant le palais du Parlement (fº 42). — Titres de l'archevêché remis au cardinal (fº 45). — Ordonné que l'on fera un registre de tous les arrêts de la Cour et des contrats concernant le chapitre (fº 49), 23 août 1601. — Réparation à l'église Saint-Sauveur, sise en la sauveté. — Le trésorier a remis les clefs de l'église Saint-Sauveur au chapitre. — Peines contre ceux des chanoines qui révèlent les secrets du chapitre contrairement aux statuts. — A l'occasion de la naissance du dauphin, le 27 septembre 1601, à Fontainebleau, un *Te Deum* est chanté à Saint-André en présence de la cour du Parlement, du maréchal d'Ornano, lieutenant du Roi, des officiers de Guyenne et des jurats, le cardinal de Sourdis étant en voyage (fº 52). — Croix plantée aux Capucins le 25 octobre, à l'endroit où se trouvait l'hôpital de la Peste (fº 53). — Résignation de sa prébende et de sa chanoinie et canonicat, avec sa maison canoniale par Lartigue, en faveur de son frère, chanoine à Saint-Seurin : demande par ledit Lartigue, par provision de cour de Rome, de l'archidiaconé de Cernès que tenait Guaray de Montrigault; mais Charles de Baillon déclare réclamer ladite chanoinie et prébende par collation du cardinal. — Lettres du cardinal au chapitre déclarant s'opposer à la collation de l'archidiaconé de Cernès dont est pourvu le sieur Isaac de Lartigue, par provision de Rome obtenue « par surprise, circonvention et faux donné à entendre » 25 octobre 1601 (fº 54). — Isaac de Lartigue se présente pour obtenir, comme exécuteur du testament de Me Guaray de Montrigault, l'apposition des scellés sur

les effets mobiliers du défunt. — Opposition par Pierre Boyer, prieur de Saint-Raphaël et procureur du cardinal, à la réception d'Isaac de Lartigue à l'archidiaconé de Cernès et à la réception de Jean de Lartigue à la chanoinie résignée par Isaac de Lartigue, son frère. — Lettre du cardinal qui refuse Isaac de Lartigue après enquête, pour crime de simonie (f° 55). — Commission pour rédiger par écrit les statuts du chapitre (f° 57). — Le chapitre craignant qu'au synode le cardinal donne le rang aux archiprêtres du diocèse sur les vicaires perpétuels de la ville dépendant du chapitre dont ledit chapitre est curé primitif, charge le doyen de protester, s'il y a lieu, et de maintenir l'état ancien : il envoie une députation au cardinal pour lui signifier qu'il ne permettra point que ce seigneur fasse mettre son siège où il l'avait ci-devant mis, et il fait là-dessus ses oppositions (f° 58). — Quatre écus donnés pour la réparation de l'église de Saint-Nicolas de Graves. — Le chapitre s'oppose à ce que le cardinal fasse placer un « siège et un tabernacle » devant le grand autel; ils seront placés au lieu indiqué par le chapitre. — Charles Baillon nommé archidiacre de Cernès après Guaray de Montrigault, requiert qu'on fasse l'inventaire des meubles du défunt (f° 59). — Différend au sujet de l'emplacement du trône archiépiscopal. — Ordonné que lorsque le cardinal viendra faire la visite de son église cathédrale, le chapitre s'y opposera. — Ordre de rechercher les règlements relatifs aux vicaires perpétuels de la ville sur la manière de porter l'aumusse et sur le rang qu'ils doivent tenir. — Projet d'accord entre le cardinal et le chapitre que ledit cardinal refuse de signer (f° 60). — Permission aux vicaires perpétuels de porter l'aumusse. — Donné aux Pères Capucins trente écus sol pour construire leur église et couvent. — Déclaration du cardinal transcrite sur les registres du chapitre affirmant que par les constitutions faites et publiées, tant au dernier synode qu'ailleurs, il n'a pas entendu déroger aux privilèges et immunités du chapitre, 27 novembre 1601. — Convention entre le cardinal et le chapitre au sujet du siège archiépiscopal à placer pour le cardinal dans le chœur (f° 62). — *Proprium* du diocèse de Bordeaux, imprimé par Millanges. — M. de la Roubinière mandera un religieux des Jacobins pour réparer le grand orgue. — Le chapitre refuse d'adopter le cérémonial du cardinal et continue à observer le sien. — Poursuites contre le cardinal pour l'argent dû par celui-ci à la fabrique (f° 64). — Nomination d'Isaac de Lartigue, chanoine de Saint-Seurin, licencié en droit, comme chanoine de Saint-André, contrairement au désir du cardinal qui patronnait Charles de Baillon (f° 67). — État fait des pierreries de la mitre du chapitre avant de la livrer au cardinal (f° 69). — Remise à Pierre de La Place, prieur de Saint-Eutrope à Saintes, « du chef de M. Saint-Eutrope, » donné anciennement en garde audit chapitre. — Émeric Desaygues, docteur en droit, reçu maître-école (f° 71). — Les députés du chapitre sont chargés de demander aux agents du clergé l'édit de rachat du temporel avec les lettres de surannation pour le présent diocèse. — Autel Saint-Martial sous les grandes orgues. — Le cardinal propose au chapitre de vivre en bonne intelligence, et demande copie des bulles d'exemption des chapitres Saint-André et Saint-Seurin de la juridiction de l'archevêque pour lui être montrées (f° 72). — Le cardinal conduit en procession le chef « de M. Saint-Eutrope donné en dépôt au chapitre » et remis au prieur de Saint-Eutrope de Saintes, le 16 avril 1602; députation pour accompagner ces reliques jusqu'à Blaye (f° 78). — Réparation des vitraux de la cathédrale (f° 79). — Contrairement aux ordres du cardinal, le chapitre ordonne au sieur Thomas Lissac, vicaire de La Magestat, d'apporter les enfants baptisés à l'autel Saint-Martial et non à l'autel Saint-Martin (f° 81). — Ordonné que le syndic intentera action devant le Parlement contre le cardinal pour la contribution dont il est tenu dans les réparations de l'église. — Le chapitre permet à Guilhem, avocat en la cour, de bâtir une fuie (pigeonnier) dans la juridiction de Cadaujac et de poser une girouette sur un cabinet de sa maison, à charge de donner un calice d'argent (f° 82). — Le vicaire perpétuel de Pompignac aura cinquante écus sol par an. — Ceux qui tiennent les orgues et le basson auront quarante écus par an (f° 85). — Envoi d'argent au chanoine Lartigue qui est à Paris pour empêcher le cardinal d'obtenir l'évocation au Conseil du procès qu'il a contre le chapitre. — Ordre donné par le chapitre de clore les deux autels de la nef et celui de Saint-Martial pour éviter qu'on aille s'y asseoir. — Achat de quatre douzaines de parchemin pour parachever le livre de plain-chant (f° 87). — François Béranger, prêtre, se retire dans le couvent des Écoliers Sainte-Catherine du Val. — Le cardinal se fait remettre une clef de la porte de la chapelle de Notre-Dame qui est dans les cloîtres; — il sera fait une autre porte au tombeau de Saint-Macaire qui sera réparé (f° 90). — En réponse au bref du Saint-Père, relatif aux difficultés survenues entre le cardinal et le chapitre au sujet de la démolition des deux autels qui sont en la nef, il est ordonné que la copie dudit bref sera envoyée au Roi, avec prière à celui-ci d'obtenir de l'ambassadeur et du cardinal d'Ossat qu'ils veuillent s'intéresser aux intérêts du chapitre. — Résignation de

Digitized by Google

son office par Mathurin Bertin, chanoine, et élection de Pierre Boyer, prêtre, préfet du séminaire du diocèse de Bordeaux. — Ordonnance contre ceux qui révèlent les secrets du chapitre (f° 91). — Réception du sieur Lartigue en l'archidiaconé de Cernès. — Inventaire des archives du chapitre. — Articles proposés par le cardinal concernant la vénération, dans l'église, du Saint-Sacrement et la célébration des offices suivant le cérémonial romain; le chapitre répond que si le tabernacle du grand autel n'est pas mieux orné, la pauvreté de la fabrique en est la seule cause et que du reste le cardinal a contribué lui-même à l'amoindrissement de ses ressources en se refusant de payer « les quatre-vingts escus d'entrée » que les archevêques ont toujours payés à la fabrique de ladite église le jour de leur entrée pour les réparations et les ornements; quant au cérémonial romain réclamé par le cardinal, il n'est usité dans aucune église de France, le texte n'en est à vendre nulle part et le chapitre continuera à suivre l'ancien pontifical, comme il l'a toujours fait (f° 95). — Le vicaire perpétuel de Saint-Pierre prête serment entre les mains du chapitre (f° 98). — Réparations à la fontaine de la Monnaie. — Le sieur Martin donne lecture des lettres écrites au chapitre par le Roi et par le sieur de Villeroy; il sera écrit au cardinal d'Ossat et à M. de Béthune, ambassadeur à Rome, pour accompagner les lettres du Roi. — Ordonnance contre ceux qui chassent à Cadaujac, « au bœuf et à la tirasse » (f° 102). — Préséance disputée des vicaires généraux de l'archevêque sur les chanoines et juridiction contestée entre le chapitre et le cardinal sur la personne du vicaire perpétuel de Saint-Éloy qui avait manqué à ses devoirs (f° 104). — Les jurats demandent par d'Arnal, avocat en Parlement et jurat, l'autorisation d'établir une galerie au-dessus de la porte des cloîtres pour s'y placer les jours de fête. — Ordonnance du cardinal sur les habits des clercs, adressée au chapitre « combien qu'il n'ayt aucune juridiction sur ledit chapitre. » — Forme de serment des vicaires perpétuels dépendant du chapitre fait entre les mains du doyen : « d'observer et garder l'exécution dudit chapitre et de » ne reconnaître autre supérieur que iceluy, ensemble » a promis de venir à toutes les processions solennelles » qui se font en ladite église et principalement de venir » officier au chœur la veille et jour de la Saint-Jean » l'évangéliste et de faire le deub de sa charge. » (f° 111). — Invitation des Jacobins d'assister à la procession de Saint-Joseph. — Pierre de Montaigne, nommé chanoine (f° 121). — Ordre de rédiger par écrit les statuts du chapitre. — Ordre d'informer contre les paroissiens de Listrac qui ne veulent pas payer la dîme des agneaux. — Requête du chapitre au cardinal pour que celui-ci exécute la condamnation prononcée contre lui par le Parlement de payer douze cents livres pour les réparations de l'église (f° 121). — Ordre de faire saisir la seigneurie de Lormont contre le cardinal à raison des douze cents livres qu'il doit pour les réparations de l'église. — Commission nommée pour examiner les dégâts occasionnés par la « pierre tombée (la grêle) à Bouliac » (f° 127). — Le chapitre réclame ce qui lui est dû pour son droit sur la monnaie (f° 129). — La vicairie perpétuelle de La Majestat « ne comprend que la maison de l'archevêque et une ou deux autres au plus joignant la sienne, » tout le surplus de la sauvetat est dans la paroisse de Notre-Dame de la Place (f° 130). — Réparations au puits de Saint-Eutrope. — Hommage et dénombrement de la maison noble de Lafite envoyé de Verteuil. — Géraud de Boyssonnade, docteur en médecine (f° 132). — La ville étant menacée de la maladie contagieuse, le chapitre décide qu'il sera fait des prières après la grand'messe, ainsi qu'il a été fait dans la petite contagion dernière (f° 134). — Le chapitre écrit à Paris pour s'opposer à ce que l'archevêque obtienne l'évocation de ses procès devant le Parlement. — Réparations à l'église et au clocher de la paroisse de Bègle. — Défense aux chanoines de sortir pendant les offices pour aller traiter de leurs affaires (f° 135). — Réparations au clocher de Saint-André (f° 138). — Le père Carrière, gardien de la grande Observance, chargé par le Saint-Père de concilier le cardinal et le chapitre sur les différends qui les divisent (f° 139). — Réparations au clocher de Grézillac (f° 140). — Lettre communiquée au cardinal et envoyée à la congrégation des Rites à Rome au sujet des rubriques du missel. — Défense aux chanoines de louer leurs maisons canoniales. — Traité d'accord entre le cardinal et le chapitre au sujet de leurs différends (f° 141). — Les chanoines qui font l'office au grand autel doivent porter l'aumusse sur la tête et non le bonnet, mardi 30 décembre 1603 (f° 143).

G. 292. (Registre.) — In-folio, 254 feuillets, papier.

1604-1610. — Actes capitulaires. — Millanges, imprimeur du chapitre.—Information contre ceux qui vendent à Cadaujac de la chair aux hérétiques les jours prohibés. — Les rubriques du missel seront observées et les chanoines et habitués de l'église porteront la couronne, sous les peines portées par le concile provincial. — Aumônes à des prêtres irlandais (hybernois). — Tabernacle refait pour trois cents livres. — Le cardinal invite le

Digitized by Google

chapitre à aller en procession aux Récollets pour les oraisons des quarante heures; le chapitre accepte (f° 3). — Députation du chapitre pour aller saluer l'archevêque d'Auch. — Réunion au chapitre de la chapelle de Nieuil. — Les trois clefs des archives remises à trois chanoines différents (f° 5). — Défense aux pauvres d'entrer dans l'église Saint-André à cause de la maladie contagieuse (f° 7). — Le chapitre, en vertu de ses privilèges, s'oppose à ce que le cardinal l'oblige à exécuter les décrets du concile de Trente : « *de residentia beneficiorum.* » — Mort de Pierre de Maurian, chanoine et archidiacre de Blaye, inhumé en la chapelle Saint-Blaise; apposition des scellés sur ses meubles (f° 9). — Pierre Delurbe, chanoine et archidiacre de Blaye; Isaac Delurbe, son frère, avocat en la cour, est sa caution (f° 12). — Argent remis de la part du chapitre au trésorier de la maison commune pour le nettoiement de la ville, suivant l'arrêt de la cour. — P. Delurbe accompagne le cardinal à Paris (f° 21). — Procession générale pour rendre actions de grâce à Dieu de ce qu'il a préservé cette ville de la maladie contagieuse. — Défense aux chanoines de lire leurs offices ou autres livres pendant les cérémonies et de s'absenter (f° 23). — Pierre Branda, prêtre, prieur de Saint-Laurent, chargé d'administrer les sacrements dans la paroisse Sainte-Eulalie pendant la maladie contagieuse. — Défense aux chanoines de s'injurier entre eux et de se liver à des voies de fait, sous certaines pêines. — Les chanoines absents ne peuvent opter les maisons canoniales. — M. le duc d'Épernon ne paie point la rente qu'il doit au chapitre. — Défense de jouer du violon aux baptêmes. — Prières pour la maladie contagieuse qui augmente et pour obtenir la pluie. — Le cardinal de Sourdis prié d'intervenir auprès du maréchal d'Ornano qui veut faire jouer une mine au château du Hâ, laquelle peut préjudicier au chapitre (f° 28). — Le cardinal de Sourdis congédie la psallette de sa chapelle et Roux remplace Laroubinière au chapitre. — Antoine Savagnac, organiste et prêtre. — Permission à Lartigue d'aller à Paris comme agent du clergé de la province de Bordeaux (f° 35). — Vingt écus, ou soixante livres, donnés à ceux qui ont charge de l'hôpital de la contagion pour les pauvres malades. — Aumône aux Feuillants, cent livres tournois, et autant aux administrateurs de l'hôpital de la peste (f° 47). — Le cardinal de Sourdis à Rome, 3 janvier 1603. — Défense aux choristes d'aller jouer ailleurs sans la permission du chapitre. — Réception de Monsnier, chanoine. — Défense aux chanoines Jean Faugeras et Jean Dupérier, de recevoir chez eux des femmes mal famées (f° 48). — Procession dans la ville à cause de la contagion pour apaiser « l'ire » de Dieu (f° 59). — Oraisons de saint Seurin et de saint Martial et autres saints ajoutées au missel que Millanges imprime pour le chapitre. — Lettres du Roi notifiant au chapitre par l'intermédiaire de l'abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, vicaire général du cardinal de Sourdis, l'avènement du pape Léon XI (Alexandre-Octavien de Médicis), dit le cardinal de Florence, successeur de Clément VIII, et ordonnant de chanter le *Te Deum,* 13 avril 1605. — Le 19, après vêpres, le *Te Deum* a été chanté, « assistant, M. d'Ornano, maréchal de France et lieu- » tenant général pour le Roi en Guyenne, dans le » chœur, et les jurats devant l'autel, avec leurs chape- » rons de livrée, assis sur un banc du cousté de » l'évangile » (f° 64). — Jacques Duval succède à son père, Pierre Duval, dans l'office de judicature de Verteuil. — *Te Deum* chanté le 5 juin pour l'élection du pape Paul V (Camille Borghèse). — Attendu la maladie contagieuse, les sermons se feront après vêpres et non le soir. — Ordre de visiter les églises et paroisses qui dépendent du chapitre (f° 70). — Pierre de Pichon, chanoine, invité à se faire promouvoir *in sacris.* — Les jurats de la ville proposent pour apaiser « l'ire » de Dieu, à raison de la maladie contagieuse, les remèdes humains ne pouvant plus servir de rien, de faire vœu à Notre-Dame de Lorette et d'y envoyer le « pour- » traict de ladicte ville et armes d'icelle fait d'argent, » pesant trente marcs » (f° 74). — Moyens proposés pour trouver un prêtre qui voulût s'exposer afin d'administrer les sacrements aux malades atteints de la peste. — Cent livres à l'hôpital de la contagion (f° 80). — Les doyen, chanoines et autres, pourront s'absenter de la ville et continueront de jouir de leurs bénéfices, à condition de faire le serment qu'ils ne quittent la ville que par peur de la peste. — Plusieurs chanoines quittent la ville par peur de la peste (f° 81). — Prêt aux capucins d'un ciboire pour administrer les malades (f° 84). — Levenier nommé maître-école. — Musique à chanter pour les enfants, composée par Laroubinière. — Le chanoine Delurbe se retire aussi par peur de la peste (f° 88). — Personne ne sera reçu chanoine s'il n'a été examiné de ses vie et mœurs « et s'il ne parle congruement latin et sçait le catéchisme de Canisius. » — Députation pour aller au-devant du cardinal de Sourdis. — Permission accordée par le chapitre à M. Daffis, premier président au Parlement, de faire enterrer dans la chapelle Saint-Blaise le corps de sa femme, décédée à Goudourville. — Concession de sépulture au président Daffis et à ses descendants dans ladite chapelle, avec

Digitized by Google

armoiries. — Bref du Saint-Père accordant la rémission de leurs péchés à ceux qui visiteront l'église de Saint-André (f° 89). — Mise aux enchères des vacants et padouens de Cadaujac. — *Te Deum* chanté après complies pour l'heureux accouchement de la Reine (f° 95). — Attestation demandée de vie et mœurs donnée à Pierre Charron, vicaire perpétuel de Saint-Siméon, que le doyen refuse de signer; le chapitre ne donne pas l'attestation mais certifie « qu'il n'a eu aucune plainte de luy, ni ouy dire, » etc. — Défense de pêcher la lamproie dans la juridiction de Cadaujac. — Sur l'avis donné par le cardinal qu'il veut tenir le prochain synode à Saint-Macaire à cause de la peste, le chapitre déclare qu'il n'enverra aucun de ses membres pour y assister et qu'il n'observera pas la constitution et les ordonnances qui y seraient faites. — Ardoises achetées à raison de douze livres le mille. — Le chapitre récuse les officiers et commensaux du cardinal dans les délibérations du chapitre où les intérêts du cardinal et du chapitre sont en jeu. — Délibération par laquelle il sera remontré aux jurats que le capitaine du guet doit conduire les justiciables du chapitre dans les prisons du chapitre et non dans celles de l'archevêché (f° 101). — Procession aux Carmes contre la peste avec le cardinal et le chapitre. — 1er août 1606, la peste augmente tous les jours. — Jubilé envoyé par le pape Paul V. — Ordonné d'ajouter aux litanies qui se disent à cause de la maladie contagieuse » MM. saint Roch, saint Loys, sainte Eulalie et autres » saints propres pour ladite maladie. » Ceux des chanoines qui seront atteints seront pointés comme présents à tous les offices. — Traité entre les chapitres Saint-André et Saint-Seurin pour l'union des deux églises Saint-Paul et Saint-Christoly. — Le cardinal demande au chapitre l'autorisation d'aliéner ou bailler à fief une terre ou seigneurie qu'il possède en Périgord, dépendant de l'archevêché; le chapitre refuse. — Le chapitre refuse de cesser de dire les prières pour la maladie contagieuse pour faire, sur l'invitation du cardinal, celles des quarante heures (f° 113). — Donné aux Irlandais, vu leur grande pauvreté, vingt-quatre livres. — Sur le fait de guet-apens et violences reprochées au sieur Lartigue, à l'instigation du cardinal, le chapitre, information faite, relaxe ledit Lartigue de la poursuite. — A la demande du cardinal de pouvoir commander dans l'église lorsqu'il officie, le chapitre oppose la bulle des privilèges à lui concédés par le pape Paul V. — Le cardinal ayant envoyé un mémoire sur le cérémonial à observer le jour de Noël lorsqu'il ira officier, le chapitre répond que rien ne sera innové et qu'on s'en tiendra aux anciennes coutumes (f° 130). — Délibéré d'écrire à Paris au doyen de Saintes pour s'informer s'il s'imprime des antiphonaires et autres livres de la réformation de l'Église. — A un mandement du cardinal faisant défense à tous confesseurs de confesser et donner absolution aux membres du Parlement qui ont été excommuniés pour l'arrêt donné contre ledit cardinal, le chapitre ordonne qu'on ira trouver en corps ledit cardinal pour lui conseiller « grande prudence et douceur » (f° 131). — Le cardinal prié de contribuer aux réparations de l'église, répond qu'il n'y est pas tenu. — La maladie contagieuse ayant cessé, on ne dira plus les prières accoutumées. — Refus du cardinal de contribuer à l'habillement des pauvres et de procéder au lavement des pieds le Jeudi saint (f° 136). — Commission pour aller visiter les dommages causés par « la pierre » (la grêle) à Barsac (f° 149). — 24 juillet 1607, la maladie contagieuse augmentant, les prières sont reprises. Le chapitre envoie trente livres aux contagieux de Cadaujac et se pourvoit contre les arrêts rendus au Grand Conseil en faveur du cardinal contre le chapitre.—Fuite, par peur de la peste, du grand chantre et du trésorier. — Ordre donné de sonner les cloches en temps de tonnerre, « comme estant de toute ancienneté et de louable coustume ». — Fuite de plusieurs chanoines par crainte de la peste (f° 153). — Jeûne proclamé pour apaiser la colère divine. — Le Parlement et les autres corps et compagnies s'étant cotisés pour l'entretien des pestiférés, le chapitre donne aussi cent cinquante livres (f° 157). — Les Capucins consentent à s'exposer pour administrer les pestiférés. — Le trône du cardinal, qui est sur le point d'arriver, sera remis en place « aux fins » que cela l'induise à s'accorder avec le chapitre de tous » leurs différends, et en vue de la paix générale ». — On demande au cardinal de contribuer aux réparations. — On ira le recevoir sur la rivière. — Projet d'accord avec lui sur les différends qui les divisent; désistement réciproque du cardinal et du chapitre sur leurs prétentions mutuelles. — Donné par délibération trente livres à dom Joseph Greco, archevêque de Céras (Sères), primat du royaume de Macédoine (f° 158). — Réparations aux voûtes et aux deux grands clochers qui menacent ruine (f° 166). — Le chapitre refuse de payer au cardinal le droit de visite des paroisses et membres dépendants de leurs dignités. — Réparations au puits de Saint-Eutrope — Protestation par le chapitre contre la proposition faite en synode de nommer un syndic général du diocèse (f° 174). — Ratification par le chapitre du traité par lequel le cardinal échange avec dame Antoinette d'Espargues, épouse de Jean de Grignols, chevalier, seigneur de Bonnes, la seigneurie et terre de Lou-

Digitized by Google

trange en Bazadois dépendant de l'archevêché, contre la tour noble de Montbrun et dépendance, le tout situé en la baronnie de Montravel. — Le maréchal d'Ornano, gouverneur en Guyenne, fait savoir au chapitre qu'il apportera tous ses soins à éteindre tous les différends avec le cardinal (f° 176). — Le chapitre autorise les habitants de Cadaujac à creuser à leurs frais un estey depuis les sables jusqu'à la mer (la Garonne) pour leur commodité (f° 184). — Pose de la première pierre du couvent des Minimes devant le château du Hâ, le samedi fête de Saint-Roch, 16 août 1608, où assistent le maréchal d'Ornano, gouverneur de Guyenne, et les jurats de la ville. — A la requête de dame Jeanne de Nossay, veuve de Raymond de Verteuilh, seigneur de Feuilhas, conseiller du Roi et maître des requêtes, le chapitre concède le droit de sépulture à la dite famille dans la chapelle de Saint-Jean de Floirac (f° 187). — Procuration donnée à deux chanoines pour aller à Paris répondre à l'action intentée par le cardinal contre le chapitre. — Résignation par Lartigue de sa chanoinie et de sa prébende en faveur de Pierre Périssac, chanoine de Saint-Émilion (f° 189). — Sur les difficultés survenues à propos de la vicairie de Floirac, le chapitre fait expliquer au cardinal qu'il a congédié le vicaire de Floirac, pour inexécution des devoirs dus dans le service de l'église et de la sacristie, et convient avec le cardinal qu'en attendant la nomination définitive d'un vicaire à Floirac, le sieur Lartigue ira y faire les offices (f° 196). — Le chapitre n'ayant pu obtenir du cardinal l'élargissement du chanoine Lartigue, prie le maréchal d'Ornano d'intervenir dans cette affaire; le cardinal répond que Lartigue avait été vu en manteau court avec « une garce » et de plus il avait été contre son autorité en chassant de Floirac le vicaire qu'il y avait envoyé. — Réception de Pierre Périssac comme chanoine (f° 197). — Sociondo, jurat, et d'Arnal, clerc, s'entendent à l'effet d'établir une galerie dans la nef afin que les jurats puissent entendre les sermons. — Le chapitre demande que ses députés tiennent le premier rang après l'archevêque dans les assemblées du clergé de la province, comme cela s'est toujours pratiqué, et non les grands vicaires. — Permission accordée par le chapitre aux maire et jurats de construire une galerie de pierre sur la grande porte par laquelle on entre de la nef au cloître, près de l'autel Saint-Martial, pour ouïr les sermons (f°s 203 à 205). — Le religieux jacobin qui joue les orgues au couvent est prié de venir « racoustrer » ceux de Saint-André (f° 213). — Rang de préséance dans le synode prétendu contre le chapitre par l'abbé de Sainte Croix, fils du maréchal d'Ornano, lieutenant du Roi en Guyenne. — Longs différends dans le chapitre qui exigeait qu'on portât des surplis à manches longues et ouvertes au lieu d'être fermées. — Antoine Chavaignac, organiste de Saint-André (f° 215). — Députation envoyée au Roi pour lui représenter les misères et tourments que le chapitre souffre de la part du cardinal, entreprises contre les privilèges, démolitions de maisons, emprisonnement de personnes, et procès qui ruinent ledit chapitre, et à ce qu'il lui plaise de ne plus évoquer en son grand ou privé Conseil et renvoyer les affaires devant le Parlement de Bordeaux (f° 235). — Défense de porter des « picadilhes, grands rabats et bas jaunes ». — Le premier président informe le doyen qu'il a reçu une lettre du Roi qui le charge de régler les différends du cardinal et du chapitre (f° 241) — Le chapitre accorde trente livres aux Minimes pour finir leur couvent (f° 246). — Réparations à l'église Sainte-Eulalie (f° 254).

G. 293. (Registre.) — In-folio, relié, 157 feuillets, papier. Une table à la fin.

1610-1612. — Actes capitulaires. — Le cardinal se dispose à visiter les églises de Floirac, Tresses et Pompignac. — Requête au Roi pour faire renvoyer devant le Parlement de Bordeaux les procès qu'a le chapitre contre le cardinal. — Sur l'avis donné au chapitre par le cardinal que pour l'enterrement du maréchal d'Ornano, son fils le colonel désirait que le service fût fait par l'évêque de Vannes, le chapitre y consent, mais refuse de céder le pas audit évêque dans la procession (f° 5). — Testament de Pierre d'Arnal, chanoine et sous-doyen, lu en chapitre. — Le fils du maréchal d'Ornano demande et obtient que les funérailles de son père soient faites le 3 mars 1610 dans l'église métropolitaine, que le corps soit porté du Château-Trompette en ladite église, puis la cérémonie finie, porté en l'église Notre-Dame-de-la-Mercy pour y être enterré (f° 6). — Sur la demande de l'évêque de Vannes, le chapitre l'autorise à officier aux obsèques du maréchal d'Ornano. — Sommation est faite à Miard, chanoine de Saint-Seurin et aumônier de l'archevêque, d'aller laver les pieds aux treize pauvres de l'hôpital Saint-André le Jeudi-Saint et les habiller, vu l'absence du cardinal, et sur son refus le chapitre décide qu'il les habillera lui-même et leur donnera cinq sols, sauf à répéter lesdites sommes contre le seigneur archevêque. — Défense aux aumôniers du cardinal de prendre les chandelles de l'offrande les jours d'enterrement (f° 8). — Le chapitre demande que tous les procès qu'il a contre le cardinal soient renvoyés

Digitized by Google

devant le Parlement de Bordeaux ou de Paris et non à Rennes ni à Toulouse, au semestre d'hiver, parce que le cardinal a beaucoup de faveur au semestre d'été. — André Martin, chantre de musique pour chanter la taille et psalmodier au chœur — 25 mai 1610, service funèbre pour l'âme du roi Henri IV et pour la prospérité du roi Louis XIII à présent régnant, pour la Reine sa mère, régente, et la paix et repos de l'État (f° 11). — 8 juin 1610, cérémonie de l'installation de maire pour M. de Roquelaure. — M. de Roquelaure, chevalier des Ordres du Roi, maître de la garde-robe et lieutenant général au pays de Guyenne, prête, en qualité de maire de Bordeaux, serment dans l'église Saint-André; le chaperon de maire lui est mis sur l'épaule par le doyen, après quoi il se retire avec tous les jurats en l'hôtel de ville. — Lecture de lettres-patentes autorisant les chanoines à posséder cures et bénéfices concurremment avec leurs dignités et chanoinies sans être tenus à résidence, pourvu qu'ils les fassent desservir par des personnes capables (f° 14). — Le chapitre permet que le corps du président Daffis soit placé provisoirement dans l'église Saint-Eutrope. — Antoine Chavaignac, choriste et organiste (f° 19). — Règlement de place et préséance au chapitre rendu par le doyen : le doyen tient la première place, puis les archidiacres de Médoc, de Cernès, de Blaye, le grand chantre, le trésorier, le sacristain, le sous-doyen, l'écolâtre, le sous-chantre, et les chanoines suivant l'ancienneté de leur réception (f° 25). — Délibéré qu'on ira jusqu'à Lormont à la rencontre du cardinal qui arrive. — On exigera du batteur de monnaie qui doit frapper pour trente mille de doubles, qu'il ait à recevoir le contrôleur du chapitre à cause du droit de celui-ci sur la monnaie. — Le chapitre permet au sieur Daffis, conseiller du Roi et maître des requêtes, de faire ensevelir son père, Guillaume Daffis, dans la sépulture concédée autrefois à la présidente Daffis, dans la chapelle Saint-Blaise (f° 28). — Réglé à l'occasion des obsèques du premier président Daffis, que le sacristain voulant prendre toutes les oblations comme drap de velours, cierges et chandelles, ne peut rien prendre sur ce qui est offert dans le chœur ni dans la nef lorsque le service s'y fait, ni même dans une chapelle lorsque le chapitre y assiste en corps, 16 novembre 1610. — Lissac, vicaire perpétuel de la Magestat (f° 34). — Réparation et embellissement à la chapelle Saint-Blaise. — Sur le refus par ceux qui font battre et fabriquer des doubles en cette ville d'admettre le contrôleur député par le chapitre pour vérifier la quantité des espèces, il sera adressé une requête à la cour des monnaies à Paris, 25 novembre 1610; en chapitre : Jacques Desaygues, doyen; Pierre Arnaudeau, chantre; Henry Desaygues, trésorier; Samson de Boucault, sacristain; Joachin Levenier, écolâtre; Jean Busseau, sous-chantre; Georges Dupérier, André Lacouture, Michel Lucas, Jean Dubreuilh, Thomas Dubernet, Jacques Desaygues, François Ligonnac, Jean d'Hirigaray, Pierre Larivière, Jean Laguiorie, Pierre Pichon, Jean Lartigue, Pierre Bouyer, Monsnier. — Mémoire de l'argent qui a été tiré du grand autel et qui doit être fondu par l'orfèvre, plaques et clous d'argent, le tout dix-neuf marcs et quatre onces (f° 35). — 16 décembre 1610, office double de Saint-Charles, cardinal-archevêque de Milan, *à présent canonisé* (f° 38). — Année 1611, 4 janvier. — Délibéré que, attendu les réparations urgentes à faire au clocher et aux pyramides de l'église, il serait bon que le chapitre et le cardinal parlassent à Messieurs de la cour pour que ceux-ci, sur requête, « fissent distribuer sur le pied fourché quelque notable » somme. » Le vicaire perpétuel de Saint-Michel mandé pour n'être venu le lendemain de Saint-Étienne rendre ses devoirs habituels au chapitre. — Le chapitre accorde que la veuve du sieur Desaygues, conseiller du Roi et procureur au Parlement de Bordeaux, sera ensevelie, suivant sa demande, dans la sépulture de son mari, en la chapelle Notre-Dame (f° 40). — Livres pour les enfants de chœur qui sont à Paludate : un bréviaire, deux diurnals, quatre paires d'heures, quatre Despautères, une grammaire grecque et deux rudiments grecs. — Divers contrôles de la monnaie présentés au chapitre. — Maison du chapitre donnée en fief, sise « devant le jardin du château du Hâ ». — Réclamation au présidial pour la construction d'une galerie d'une somme de cent livres et aux jurats d'un aigle qu'ils ont promis. — Pension due au chapitre par les Feuillants pour raison de la commanderie de Saint-Antoine. — Le chapitre, averti que le cardinal faisait poursuivre le vicaire perpétuel de Saint-Pierre, le prie de renvoyer le délinquant devant lui comme étant dans sa juridiction. — Mme d'Agès étant décédée, M. de Guilleragues fait demander au chapitre que celle-ci soit ensevelie en ladite église, dans la chapelle Saint-Jacques, avec la chapelle ardente, ce que le chapitre concède. — Le vicaire perpétuel de Saint-Pierre cité à comparaître pour avoir célébré un mariage dans la chapelle du palais sans avoir proclamé les bans. — Députation pour aller saluer le premier président de Nesmond (24 mars 1611). — Donné aux religieuses Annonciades de l'*Ave Maria* trois livres (f° 43). — 7 avril 1611, pour la conservation des droits du chapitre et des héritiers, apposition de scellés sur les meubles du chanoine

Digitized by Google

Georges Dupérier, décédé, sa maison canoniale est attribuée au sieur Delurbe (f° 56). — Messes et procession par les cloîtres pour la prospérité du Roi et les nécessités du temps (f° 58). — Les Jésuites du collège, et particulièrement le père Spaulard, refusent de prêcher devant le palais le jour de l'Ascension. — 5 mai 1611, lettre du Roi au cardinal de Sourdis ordonnant de célébrer un service pour l'âme du défunt Roi, son père, mort le 14 mai 1610. — Messe célébrée à Saint-Martin du mont Judaïque. — Le chapitre nomme à la chanoinie prébendée vacante par le décès de Georges Dupérier, Charles Menandieu sur l'injonction du Parlement, en exécution de la désignation faite par Louis XIII à cause de son joyeux avènement (f° 61). — Le cardinal de Sourdis élu doyen de Saint-Émilion (f° 67). — Le cardinal ayant proposé au chapitre que les chanoines de Saint-Seurin assistassent en la cathédrale en corps, avec surplis et aumusses, à l'entrée du prince de Condé et qu'ils occupassent le côté gauche de ladite église, le chapitre Saint-André s'y refuse. — Défense aux seigneurs voisins de la baronnie de Verteuil de tenir leur cour de justice dans le château dudit Verteuil, dans lequel ne doit s'exercer que la justice et juridiction du chapitre (f° 69). — Le chapitre prête au cardinal le livre qui est couvert de tresses d'argent dans lequel est contenu le serment que doivent prêter les gouverneurs et maires de la ville. — A la requête de M. de Lescure, conseiller du Roi en la cour, le chapitre nomme une députation de chanoines pour conduire au bateau qui doit le porter le corps du lieutenant général de Saintes qui logeait dans la sauveté, chez le chanoine Ligonnac. — Réprimandes adressées à Jean Faugeras, chanoine, qui ne vient au chœur que rarement et ne fait qu'entrer et sortir ou dormir sans psalmodier « et défense de ne tenir en sa maison ni fréquenter une femme qui s'appelle Renée et qu'on dit avoir esté nonnain. » — Écussons placés au-dessus de la porte de l'église : du Roi, de la Reine et du Prince. — Députation pour aller saluer le duc d'Épernon arrivé aujourd'hui, 14 juillet 1611 (f° 73). — Attestation relative à la mort de Pierre d'Arnal, chanoine et sous-doyen, le 12 mars 1610, enterré dans ladite église et en la chapelle Saint-Nicolas, à la requête de Jean d'Arnal, clerc de la maison commune. — Députation vers les jurats à l'occasion du cimetière des Huguenots qui est un fief du chapitre. — Samedi 30 juillet 1611, le cardinal fait avertir le chapitre qu'il désire aller en procession en l'église des Jésuites où se doit célébrer la « feste de la béatification du P. Ignace de la compagnie de Jésus », et qu'il priait le chapitre de le vouloir accompagner ; le chapitre répond au cardinal qu'il le prie de l'excuser de ne pas s'y trouver, tant pour l'occupation du service de la primatiale un jour de dimanche que pour le sujet de ladite procession qui n'est « pour aucune nécessité ni cause publique » (f° 76). — Défense au bas chœur « de fréquenter des femmes et maisons mal famées, » jeux de paulme, roullière et autres jeux publics, au » grand scandale de l'église et état ecclésiastique », sous peine de prison et amende arbitraire (f° 78). — Sur la nouvelle que le sieur Troutel, médecin, cherchait à se faire recevoir docteur régent en l'Université en vertu de certaines patentes, le chapitre envoie vers le cardinal pour l'informer que ledit Troutel est de la religion prétendue réformée et de délibérer à ce sujet, ayant grand intérêt à s'y opposer (f° 79). — Entrée de Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur en Guyenne, et procès-verbal de la cérémonie, 2 juillet 1611 (f° 80). — Dans l'échange fait par le cardinal de la terre et seigneurie de Loutrange avec le seigneur Jean de Grignols, chevalier, seigneur de Bonnes, les habitants ayant réclamé de continuer à être dans la haute justice de l'archevêché, le chapitre est d'avis d'accepter les offres desdits habitants (f° 85). — Exécution en effigie, dans la baronnie de Cadaujac, d'un homme et d'une femme pour crime de sorcellerie. — Le chapitre prend connaissance de lettres-patentes du Roi en faveur des Jésuites par lesquelles ceux-ci ont obtenu de S. M. l'église neuve et non parachevée de Sainte-Colombe pour y établir un noviciat. — Donné à un Turc et à sa femme, convertis, quatre pièces de seize sols (f° 86). — Serment à Saint-André du nouveau maire, le sieur de Barrault, 27 septembre 1611 (f° 87). — Service funèbre pour feu la duchesse de Mantoue, sœur de la Reine de France, auquel le cardinal n'a pas assisté « à cause de certaine sienne indisposition ». — Sur la demande du duc d'Épernon, seigneur de Lesparre, que le chapitre devait lui faire hommage à cause de la seigneurie de Verteuil, celui-ci répond que, en vertu des titres anciens qu'il possède, il doit l'hommage au Roi seul. — Le chapitre envoie saluer l'archevêque d'Auch, Léonard de Trapes, à son arrivée, 16 octobre 1611 (f° 89). — Procès-verbal de la visite de la terre de Loutrange que le cardinal veut échanger avec le seigneur de Grignols. — Plaintes qui parviennent au chapitre d'exactions commises par les vicaires perpétuels des églises dont il est seigneur, au scandale du public (f° 95). — Les maire et jurats envoient par Leclerc le pupitre de bronze (aigle) qu'ils ont promis au chapitre en raison de la galerie qu'il a laissé construire pour ouïr les prédications (f° 96). —

Digitized by Google

28 novembre 1611, le chapitre nomme des délégués pour aller au château du Hâ où loge M. de Roquelaure, gouverneur pour le Roi en Guyenne, et où se trouvent le lieutenant général, le lieutenant criminel, deux jurats de la ville et le sieur de Boissy, conseiller au conseil d'État du Roi, avec plusieurs autres de la R. P. R. Après lecture des lettres-patentes, pour ouïr les plaintes tant des catholiques que de ceux de la R. P. R., il est décidé que les parties rédigeront leurs réclamations par écrit et les remettront à qui de droit (f° 99). — Députation du chapitre pour assister à la réunion à l'archevêché des commissaires de ceux de la R. P. R. et ouïr ce qui s'y fera. — Le sieur d'Agès demande à renouveler la ceinture ou litre noire représentant ses armoiries dans la chapelle Saint-Jacques en ladite église où ses ancêtres sont ensevelis (f° 101). — Antoine Fabry, sous-maître de la psallette, nommé maître à la place de Laroubinière, démissionnaire (f° 106). — Délibérations au sujet de l'option des maisons canoniales tenues autrefois par feu d'Arnal et Pierre Delurbe. — Union au chapitre de la chapelle de Nieul, n'ayant pas de revenus suffisants (f° 108). — Le cardinal demande une attestation du chapitre que le sieur Potier, curé de Sadirac, n'est pas chanoine, et est tenu en conséquence à la résidence. — Procession aux Récollets pour le Roi, la Reine régente et la nécessité du royaume (f° 114). — Le sieur Antoine Fabry, maître de la psallette, cité à comparaître devant l'archevêque; le chapitre refuse, les gens de Saint-André étant exempts de la juridiction. — Choix d'une députation à Paris pour y entendre les comptes du clergé de France. — Le sous-chantre fera voir à M. Levenier, écolâtre, la musique composée par feu Laroubinière (f° 124). — Sentence du chapitre qui casse la citation lancée par l'official de l'archevêque contre le sieur Fabry, maître de la psallette, contrairement aux privilèges du chapitre (f° 126). — Le chapitre se plaint qu'à la fin des processions, les prêtres de Saint-Seurin, Sainte-Croix, Saint-Michel, etc., laissent ledit chapitre métropolitain dans un carrefour et ne l'accompagnent pas, ce qui est indécent pour le service de Dieu. — Réparations au grand et au petit orgue. — Lancelot Destignols reçu archidiacre de Cernès (le deuxième archidiaconé) en remplacement d'Isaac de Lartigue. — Rappel à ceux qui ne font pas la résidence (f° 135). — Le chapitre commet maître Jacques Duval, avocat et juge de la sauvetat et de Verteuil, pour écouter les plaintes des habitants de Cadaujac contre leur juge. — Information contre le sieur Fabry, maître de la psallette, qui a abandonné son poste sans rien dire (f° 141). — Le chanoine Maspatreau verse entre les mains du chapitre la somme de soixante-quinze livres que donnent les chanoines à leur entrée en fonction pour la fondation d'un anniversaire. — Délibéré de porter les saintes reliques le jour de la procession de la Sainte-Trinité, suivant l'ancienne coutume abandonnée depuis quelque temps, « pour apaiser l'ire de Dieu et nous le rendre propice ». — Députation pour aller saluer monseigneur du Maine à son arrivée. — Chavaignas, organiste du chapitre, apprendra aux enfants à jouer de l'orgue (f° 143). — Ordre donné à Jean Savignac de classer et de transcrire au net la musique composée par Laroubinière. — Ordre de chercher un maître de chapelle à Paris ou de faire venir David d'Agen. — Accord entre le chapitre et M. Dunoyer, conseiller du Roi au Parlement, touchant l'union au chapitre, pour le prix de neuf cents livres, de la chapelle de Nieul qui ne donnait pas de revenus au chapelain titulaire. — Permission à dame Suzanne de Lavergne, veuve de François d'Agès, chevalier, seigneur et baron de Saint-Mesme et de Thouars, de construire un caveau dans la chapelle Saint-Jacques pour y ensevelir son dit mari, décédé à Paris, 4 juillet 1612 (f° 149). — Information à l'occasion d'un différend avec violences et effusion de sang à Floirac entre le vicaire et les paroissiens. — Profession de foi par Charles Arnaudeau, chanoine et chantre, ordonnée par le concile provincial pour les nouveaux chanoines (f° 150). — Réclamation au sieur de Guilleragues des frais des funérailles du sieur d'Agès, ainsi que cela fut fait pour le président Daffis. — Antoine Chavaignac demande un congé pour aller accomplir un vœu à Notre-Dame du Puy en Auvergne (f° 156).

G. 294. (Registre.) — In 4°, 303 feuillets, papier.

1613-1620. — Actes capitulaires. — Différends entre le chapitre et l'abbé de Verteuil, octobre 1613. — Le chapitre intervient dans le procès entre le cardinal et Mlle de Meaume à Toulouse pour saisie d'un fief près le château du Hâ (f° 16). — Reliure des livres graduels imprimés par Millanges. — Le chapitre approuve le traité fait entre l'archevêque et le sieur de Vivant par lequel celui-ci s'est rendu adjudicataire de certaines paroisses dans la seigneurie de Belvès, et a donné audit seigneur les marais qui sont autour de la maison archiépiscopale et qui seront d'un grand profit (f° 19). — Poursuites contre les gardes de la monnaie qui n'avaient pas acquitté les droits dus au chapitre. — Décès de M. de Boucaud, chanoine et sacriste, enterré dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié. — Fondation d'un anniversaire

par Pierre Delurbe, chanoine et archidiacre de Blaye (fº 21). — Frais des funérailles de M. de Montaigne, seigneur de Bussaguet, conseiller du Roi, et de M. de Boucaud, chanoine et sacriste (fº 25). — Lacouture, choriste, aura quarante écus et tâchera de tout son pouvoir d'apprendre à jouer de l'épinette et des orgues (fº 25). — Les vicaires perpétuels dépendant du chapitre seront mandés pour n'être pas venus le jour de Saint-Jean. — La musique du chapitre ira à l'enterrement de M. de Gelays, conseiller. — Hommages au chapitre par M. de Francon pour la maison noble de Lafitte en Médoc qu'il a eue de M. de Baillac (14 janvier 1614). — Don par le Roi, comme joyeux avènement, de la première chanoinie vacante à Saint-André, en faveur de Charles Desaygues, conseiller au Parlement de Bordeaux (fº 31). — Claude Robin, prêtre, reçoit dix sols tournois par cahier de musique qu'il note pour le chapitre. — Il sera parlé au cardinal sur le trouble que les chanoines de Saint-Seurin font aux processions et assemblées publiques et lorsque le cardinal officie. — Robin chargé de faire un processionnal (fº 37). — Le chapitre fait parler au cardinal touchant les pauvres qui doivent être mis à l'hôpital de la peste (fº 39). — Ramond Larnaudes envoyé à Toulouse pour avoir des musiciens et les plus belles voix (fº 41). — Procès contre M. de Citran à raison du moulin du Gua. — Le sieur Boyer prendra autant d'argent qu'il faudra pour faire « *boire* » les musiciens qui essaieront la musique de feu Laroubinière transcrite par Robin, choriste de ladite église. — M. Daffis, évêque de Lombez, demande au chapitre les ornements nécessaires pour être sacré à Saint-André par le cardinal (fº 46). — Lettres de Paris au sujet des procès du chapitre contre le cardinal, les gardes de la monnaie et le sieur Charron (fº 50). — Mention d'un fief en Graves de Bordeaux, près le porge des Huguenots. — 29 juillet 1614, ratification par le chapitre de la vente faite par le cardinal au sieur de Lucmajour de la terre de Coutures (fº 54). — Frais alloués à Robin pour enluminer les livres des offices du chapitre. — Achat de papier à Millanges par Robin pour le chapitre. — Huit pièces de seize sous à Claude Robin pour avoir transcrit la musique de Larobinière. — 4 novembre 1614, en chapitre: Jacques Desaygues, doyen; Lancelot d'Estignols, archidiacre de Cernès; Pierre de Lurbe, archidiacre de Blaye; Henri Desaygues, trésorier; Jean Busseau, sous-chantre; Philibert Dussaut, Michel Lucas, Jean Dubreuilh, Jacques Desaygues, François Ligonac, Martin d'Hirigaray, Pierre Larivière, Pierre Pichon, Pierre Boyer, Pierre Montaigne, Jean Mosnier, Gilibert Grimaud, Jacques Miard, chanoines (fº 67). — Donné à deux religieux de l'ordre de Saint-Basile huit pièces de seize sols « pour aider à tirer leur abbé d'entre les mains du Turc » (fº 67). — Le chapitre ne prendra des fermiers « les pistoles plus haut que sept livres tournois ». — Projet de terminer le différend entre le chapitre et M. de Mullet, abbé de Verteuil (fº 76). — Charles Desaygues, prêtre, conseiller au présidial de Guyenne, reçu chanoine (11 mars 1615). — Service funèbre à la demande du cardinal pour l'évêque de Maillezais, Henri Ier d'Escoubleau de Sourdis. — Les sieurs Lucas et de Montaigne, délégués pour assister aux assemblées qui doivent se faire dans l'archevêché (fº 88). — Envoi à Mosnier à Paris des titres concernant les procès du chapitre contre le cardinal au conseil du Roi: restitution de mitre et crosse, enlèvement du trône qui est dans le chœur, remboursement de la dépense de l'habillement pour le lavement des pieds des pauvres le Jeudi-Saint et dépens envers le chapitre pour l'emprisonnement de Lartigue. — Brassier pourvu de la chanoinie de Montaigne (fº 90). — Le sieur Lucas député pour assister aux assemblées qui se font pour les affaires du clergé. — Envoi à Mosnier, à Paris pour les affaires du chapitre, du dossier contre le cardinal pour le procès des réparations de la cathédrale, 24 juin 1615 (fº 97). — Jean Lavergne, prêtre et chanoine, enseveli devant la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié. — Le sieur de Périssac, chanoine sous-doyen, reçoit, pour ses frais de séjour à Paris, la somme de trois écus et demi par jour et celle de soixante écus pour les frais de son retour, pour les affaires du chapitre. — Funérailles auxquelles le chapitre assiste, de Me Martin, receveur général en Guyenne (fº 103). — 17 novembre 1617, huit sols de passade pour Claude Lehord, chantre haute-contre de Reims. — Frais de grosses payés à Subrecaze, notaire du chapitre. — Annet Caire, sous-maître de grammaire à la psallette, reçu sous-trésorier après Jean Boutineau. — Le chapitre reçoit du fermier de Bègle les pistoles pour sept livres six sols. — Bernard Fisson, pourvu de la prébende de Jean Chavagnac, prêtre organiste (fº 116). — 2 décembre 1617, l'abbé italien « Antoine Moantique », volé à l'hôtellerie du Chapeau-Rouge, reçoit six livres du chapitre en dédommagement. — Enterrement par le chapitre de Mlle de Massip (fº 116). — Enquête sur la disposition des livres de plain-chant. — Décembre 1617, Tristan, chantre haute-contre, natif de Reims, reçoit trois quarts d'écu pour sa passade. — 1618, le sieur de Peyrussac ayant voulu faire publier la vente de son vin « au haut du clocher » selon la coutume, et le maître de la psallette s'y étant

opposé, le chapitre lui « remonstre que si pour le passé lesdits chanoines ont voulu donner quelque honesteté au maitre de psallette pour ladite publication, ça a esté de gratis », et n'engage pas l'avenir (fº 127). — Janvier 1618, Desaygues, procureur général du Roi, inhumé dans ladite église au lieu où sont ses ancêtres (fº 130). — Deux religieux italiens, de l'ordre de Saint-Basile, demandent l'aumône pour aller en Espagne. — Indulgences pour la fête de Saint-André et médailles bénites envoyées par le Saint-Père au chapitre. — Aumônes à deux religieux Bernardins venant de Rome et à deux esclaves. — Me Nicolas, maître de psallette en l'église Saint-Seurin à Toulouse, offre de remplacer Larnaudes en congé pour trois mois (fº 138). — Lettre écrite à Bertrand, maître de la psallette à Saint-Pierre de Poitiers, pour lui offrir la place à Bordeaux (fº 140). — Vérification du livre des fondations de chapelles pour obliger les chapelains à faire les services. — Réformation des habits superflus portés par quelques ecclésiastiques (fº 145). — Projet de reprendre la procession de l'annonciation Notre-Dame en l'église Saint-Seurin (fº 147). — 10 avril 1618, achat d'une demi-livre de pastilles d'un droguiste italien pour servir d'encens à raison d'un quart d'écu l'once. — Le chapitre est admonesté de mieux faire son devoir et le bas chœur devra avoir des musiciens plus suffisants et recommandables par leurs mœurs (fº 154). — Chapitres généraux, règlements de discipline, défense de lire les bréviaires pendant les offices, de sortir aussitôt après la pointe, etc. (fº 155). — Visite au cardinal pour lui témoigner la douleur que prend le chapitre à sa maladie; messes et oraisons *pro infirmis*. — Chaque nouveau chanoine paiera cent livres d'entrée. — Dubernet et Ligonac sont députés à l'assemblée du clergé tenue sur le fait des décimes. — Le chapitre oblige les religieuses du couvent Notre-Dame, situé rue du Hâ, à fournir un homme mourant, vivant et confisquant pour une maison qu'elles ont acquise relevant du chapitre. — Menardeau, chanoine, part pour Paris afin d'y étudier la théologie (fº 160). — Le missel et le cérémonial romains seront rigoureusement observés, en vue d'uniformiser les cérémonies (fº 165). — Le chapitre délègue le père Grégoire, organiste jacobin, pour visiter les petites orgues réparées. — Le sieur Ligonac donne à M. Charles de la Broye la somme de quatre-vingt-sept livres pour avoir nettoyé et accordé les petites orgues, ajouté les tuyaux qui manquaient et mis un tremblant. — Sur la requête de noble Pierre de Saint-Jehan, seigneur de Bonnefons, en la paroisse de Grézillac, demandant extrait de la fondation de deux chapelles fondées l'une à Grézillac et l'autre à Saint-André, ordre de rechercher ces titres (fº 171). — 19 février 1619, présents au chapitre : Jacques Desaygues, doyen; Charles d'Arnaudeau, chantre; Henri Desaygues, trésorier; Jean Busseau, chantre; Marc Gayan, sacristain; François Ligonac, Pierre Peyrissac, sous-doyen; Thomas Dubernet, Jacques Desaygues, Martin d'Hirigaray, Jean Lartigue, Pierre Boyer, Pierre Montaigne, Jean Mosnier, Jacques Miard, Antoine Jasse, François de Brach, chanoines. — Fondation d'obits par le testament de feu le procureur général Desaygues (fº 177). — Le sieur de Lopes, médecin, soigne les enfants de la psallette malades (fº 182). — Le sieur Josse a représenté que, pour empêcher ceux de la R. P. R. de faire leurs exercices et introduire cette religion dans la ville du Mas d'Agenais, il lui fallait recourir à M. de Mayenne pour s'y opposer; le chapitre lui accorde six semaines de congé (fº 185). — Donné neuf livres aux Minimes pour subvenir à l'érection et construction de leur couvent, 21 mars 1619. — Le chapitre promet aux Augustins d'aller officier processionnellement le dimanche dans l'octave de Pâques. — Défense au vicaire perpétuel de la Magestat, qui avait administré la présidente Daffis, d'exercer dans la sauvetat. — Décès de Joachim Levenier, écolâtre, et inventaire de ses meubles par le chapitre (fº 189). — François de la Houssaye notifie au chapitre le testament de Levenier, chanoine et écolâtre, faisant des legs au chapitre, fondant des obits et des anniversaires et enterré dans la chapelle Notre-Dame-de-Pitié. — Collation par le cardinal de la dignité d'écolâtre en faveur de Jacques Miard (fº 192). — Le sieur Mosnier a porté sur le bureau une pierre de la grosseur du poing où était écrit au-dessus: du Saint-Sépulchre, qu'il avait relevée de chez Levenier et il requiert acte. — Les pardons annuels de cette église commenceront le 19 avril 1619 (fº 198). — Le chapitre ordonne de faire marché avec Antoine Lefébure pour refaire à neuf les grandes et petites orgues jusqu'à la somme de six mille cinq cents livres, si moins ne se peut: dans le contrat où intervient le cardinal, celui-ci s'engage à la moitié des frais. — Mardi, 11 juin 1619, chapitres généraux. Délibération concernant le service divin et la discipline ecclésiastique; les chapelains tenus de faire leur service à peine d'être poursuivis par Peyrissac, nommé procureur des âmes. Ordre à ceux qui ne sont pas *in sacris* de s'y faire pourvoir sous peine de privation de leurs revenus (fº 207). — Aucun chanoine ne présidera au chœur s'il n'est prêtre. — Aucune personne laïque n'aura droit d'être ensevelie dans l'église. Le chapitre n'assistera en corps qu'aux funérailles des gens très

Digitized by Google

illustres, et encore faudra-t-il que la famille consigne trois cents livres d'avance. — Défense aux chanoines de laisser jouer au rampeau ou autres jeux scandaleux dans leurs maisons lorsqu'on y vendra vin en taverne (fº 211). — Il est délibéré que tous les habitués de l'église porteront la tonsure et l'habit clérical sous peine d'être privés de la pointe. — Le haut et bas chœur communieront au moins toutes les fêtes solennelles et notamment quand le grand chantre portera le bâton, et ce au grand autel et à la grand'messe (fº 214). — Le sieur Jacques de Gourgues, docteur en théologie, est nommé chanoine. — Gilles de Fayard pourvu de la chanoinie de Gratian de Mesnardeau (fº 231). — 19 novembre 1619, le chapitre refuse d'autoriser l'union de la vicairie perpétuelle de Sainte-Eulalie à la congrégation des Prêtres de l'Oratoire. — Remontrances à ceux qui portent les cheveux longs et sans couronne et vont aux comédiens (fº 243). — Le cardinal fait réclamer les papiers de l'archevêché que le chapitre détient dans ses archives; lecture faite de l'inventaire de ces pièces, le chapitre ordonne qu'elles seront rendues au cardinal, sauf la cotisation des décimes de 1516 tant sur les curés, chapelains, que autres bénéficiers de ce diocèse, le procès-verbal de l'assemblée fait touchant l'aliénation du temporel de ce diocèse, l'exemption de l'abbé de Sainte-Croix de la juridiction de l'archevêché, une liasse de plusieurs papiers concernant l'aliénation du temporel et les autres pièces concernant l'exemption du diocèse et province de Bordeaux; toutes ces pièces seront dans une armoire du chapitre dont le cardinal aura une clef pour s'en servir lorsqu'il le voudra (fº 258). — Le cardinal fait proposer au chapitre de créer un quatrième archidiacre ayant sous lui les archiprêtres de Fronsac et d'entre-Dordogne, et attendu que ces deux archiprêtrés ne sont sous la visite d'aucun archidiacre et que, sans augmenter le nombre des dignités du chapitre, on peut supprimer la charge d'écolâtre et la changer en archidiaconé et y unir la cure de Saint-Romain-de-Boursas, qui est dans l'archidiaconé de Fronsac, le chapitre consent à la suppression du maître-école et à l'établissement d'un quatrième archidiacre à la charge qu'il soit conféré à un membre du chapitre et que le titulaire tienne, dans l'ordre des préséances, le rang que tenait le maître-école, 6 février 1620 (fº 264). — Sur l'invitation du cardinal, le chapitre consent à assister en corps à la procession aux Récolets «pour la nécessité de toute la chrétienté» (fº 267). — Don de musique par Jean d'Escobar, prêtre, maître de la psallette de Saint-Seurin. — Ordonnance archiépiscopale conférant l'archidiaconé de Fronsac à Jacques Miard, écolâtre (fº 270). — 10 mars 1620, sont entrés en chapitre Darnal, jurat, et d'Hosten, clerc de la ville de Bordeaux, lesquels ont remontré que «contre les droits et libertés de la présente ville et sénéchaussée de Bourdelois, M. Conte, avocat au conseil privé du Roi, s'efforçait de contraindre les habitants de la ville et sénéchaussée qui tiennent et possèdent des biens en franc alleu à montrer et exhiber leurs titres et, en outre, veut contraindre les acquéreurs des fiefs nobles de payer des lods et ventes, contre les arrêts solennellement donnés, sous prétexte de quelque arrêt donné au Grand Conseil, sans ouïr lesdits jurats ni aultres, dont s'estant plaints en la cour de Parlement, ladite cour les aurait renvoyés par devers le Roi, à quoi ils étaient résolus, mais d'autant que c'est une affaire qui concerne tous les ordres, ils avaient estimé être approuvés d'en communiquer audit chapitre, comme tenant après l'archevêque la première voix au clergé de ce diocèse, afin qu'il plaise audit chapitre se joindre à leur poursuite. Sur quoi ledit sieur doyen aurait répondu que ledit chapitre serait bien aise qu'il se présentât occasion de témoigner à Messieurs de la Ville la bonne volonté et affection qu'il a et a toujours eue au bien public; et que ces affaires regardant le corps du clergé de ce diocèse, il est convenu que le doyen en communiquera avec le cardinal, ainsi que l'ont déjà fait les jurats, et que le chapitre délibèrera sur la proposition pour donner à ceux-ci tout le contentement qu'il pourra». — Aumônes à trois pauvres italiens qui vont en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice (fº 278). — 25 mars 1620, le cardinal invite le chapitre à la cérémonie de la consécration de l'église des Chartreux. — Vicairie perpétuelle de Sainte-Eulalie concédée en faveur de Pierre Frappereau (fº 287). — Dans les processions, les chanoines qui ne sont pas *in sacris*, occuperont la place de leur réception. — Mémoire lu par le cardinal contre plusieurs chanoines *in sacris* qui ont une conduite scandaleuse : discipline, chapelles, tonsure; l'un a une nourrice avec un petit enfant, un autre a une servante de moins de vingt-quatre ans, d'autres sont de mauvaise vie. — Différends au sujet de la préséance entre les chanoines Boucaud et Moysset (fº 303).

G. 295. (Registre.) — In-folio, 800 feuillets, papier.

1621-1634. — Actes capitulaires. — Les trois premiers feuillets manquent. — Procès-verbal contre les prébendiers et musiciens qui s'absentent aux offices. — 16 janvier, Jacques Miard, archidiacre de Fronsac; Jean Busseau, sous-chantre; Philibert Dusault, Thomas

Digitized by Google

Dubernet, Antoine Amadon, Lacouture et Gilles Fayard, chanoines. — Suivant les ordonnances du chapitre « est enjoint de se porter modestement en leurs habits, porter les manteaux longs et sotanes, rabatz simples et non empaisèz ne picquadilhes, d'estre modestement tonduz et porter la couronne cléricale ». — Desaygues, doyen; d'Arnaudeau, chantre; Desaygues, trésorier; Miard, archidiacre de Fronsac; Gogaud, sacristain; Busseau, souschantre; d'Hirigaray, Ligonac, de Brach, Amadon, Chapellas, Lacouture, Fayard. — Le secrétaire du conseil sera sommé d'insérer dans son procès-verbal la remontrance faite par le chapitre concernant l'élection d'un agent général du clergé de France. — Le cardinal est prié de contribuer aux réparations des orgues de l'église. — Le cardinal ayant défendu au curé de la Magestat de faire les bans et aumônes d'un mariage, le chapitre ordonne audit curé de faire sa charge (f° 12). — Défense au curé de Saint-Projet d'administrer les sacrements dans la sauvetat. — Partage du plantier de la Raze et de la seigneurie de Saint-Ujan avec le seigneur de Francs (f° 15). — Remontrances au sieur Perissac pour sa conduite inconvenante à l'égard du chapitre. — La dame du Cros consent à reconnaître pour le fief du Jeu de paume en faveur du chapitre (f° 30). — Sur le rapport que les pyramides du haut de l'église sont en danger de tomber et pourraient occasionner de grands désastres, ordre est donné de les faire réparer. — Le chapitre Saint-Seurin vient inviter le chapitre Saint-André à assister à la procession et au sermon le jour de l'Annonciation, où le R. P. Cotton doit prêcher. — A la prière de dame Louise de Bourbon, abbesse du couvent de Fontevrault, disant avoir des affaires importantes à traiter avec le Saint-Père, et demandant que le sieur Maynet fît le voyage à cet effet, le chapitre autorise ce voyage. — Haute-contre et cornet engagés à cent vingt livres par an. — En cours du procès contre Lefebvre, facteur d'orgues, les orgues seront visitées par le Père Grégoire, religieux des Jacobins, et Dubuisson, qui sont bons organistes du couvent. — Inventaire des meubles de la psallette. — Ordre de faire un processionnal pour le chapitre. — Est venu en chapitre Me Pol Leclerc, procureur-syndic des maire et jurats de Bordeaux, qui a remontré les poursuites faites par Dagoutte concernant les francs fiefs et biens tenus en franc-alleu en Guyenne, quoique l'arrêt du Conseil ait ordonné de mettre les pièces du procès entre les mains de Me Maupeou, secrétaire d'État, et de suspendre les poursuites, néanmoins ledit Dagoutte s'efforce de faire juger l'affaire hâtivement; de quoi les maire et jurats avertissent le chapitre (f° 32). — Manquent les feuillets 44, 45, 46. — Remontrances au sieur Jean Veyrines par le doyen. — René de Haute-Faye, écuyer, seigneur de Luneray, demande l'extrait d'un acte capitulaire. — A la lettre adressée par le Roi au chapitre, afin que le sieur Maynet, autorisé à aller traiter les affaires de l'abbesse de Fontevrault avec le Saint-Père, continue à jouir des fruits de sa prébende, le chapitre répond en suppliant le Roi de permettre que le chapitre n'y fasse pas droit. — Arrêt de querelle contre les curés qui usurpent les dîmes du chapitre à Corbiac (f° 48). — Le sieur Jean Veyrines, prébendier, détenu prisonnier au chapitre pour l'avoir offensé, fait citer celui-ci devant l'official d'Agen. — Réparations à l'église ou chapelle de Saint-Sauveur, qui menace ruines. — Amende honorable faite au chapitre par le sieur Veyrines. — Union de la cure de Saint-Paul à celle de Saint-Christoly en faveur de Pierre Locamus, prêtre-vicaire perpétuel de Saint-Christoly (f° 55). — 27 mai, députation pour aller saluer le duc du Maine. — Attestation de maladie donnée au sieur Delurbe, chanoine, par Lopès, médecin. — Après les désordres ayant suivi la distribution du vin le jour de Saint-Barnabé, le chapitre règle la quantité de vin pour les chanoines à deux pots chacun et accorde une gratification à Augustin Grobet, souffleur des orgues, qui a sonné la grande cloche pendant que le « Roy a esté en ceste ville » (f° 58). — 22 juin, remontrances nombreuses aux chanoines et au bas-chœur qui n'assistent pas aux offices et font du scandale. — Règlement du chœur. — Le sieur Ligonnac, chargé de quatre terriers de reconnaissances pour le chapitre : le 1er, de 1446 à 1474; le 2e, de 1461 à 1504; le 3e, de 1483 à 1508, et le 5e, de 1602 à 1603 (f° 72). — 12 août 1621, le chapitre fait préparer des places aux évêques qui accompagnent l'évêque de [le nom est en blanc], qui doit prêcher, et aux autres députés de l'assemblée générale du clergé de France, qui doit se tenir en cette ville au 1er janvier. — Donné trois livres quatre sols à l'ermite de Cambes et autant à un gentilhomme de l'armée du Roi qui a été blessé à Clairac. — Protestation contre les maire et jurats de la ville, qui avaient entrepris sur la juridiction du chapitre dans la sauvetat. — Joseph de Larivière, pourvu de la chanoinie de Pierre Delurbe. — Perissac, chapelain de la chapelle de Caillaux. — Dégâts à Nerigean « par la pierre tombée » (c'est la grêle). — Remboursement du capital de la rente de cent livres due au chapitre pour l'anniversaire de Mgr de Sansac, autrefois archevêque de Bordeaux. — Défense au vicaire perpétuel de Saint-Christoly de faire la levée du corps de l'hospitalier de l'hôpital Saint-André, parce que le défunt n'est pas de la paroisse. — J. Miard succède à Pierre Delurbe dans l'archidiaconé de Blaye. — Proces-

Digitized by Google

sion générale et office à Saint-Michel pour le service du Roi et les affaires de la France. — Nouvelles prières pour le Roi et son armée. — Le vicaire de N.-D. de Plassac est à la collation du chapitre. — Dominique Desclaux, prêtre, docteur en théologie, reçu chanoine après Pierre de Montaigne (f° 84). — Les habitants de Bègle se plaignent de leur curé nouvellement installé (f° 135). — On écrit au capitaine du château de Verteuil de se tenir sur la défensive contre les ennemis du Roi qui ravagent le pays. — 27 janvier, le chapitre envoie au capitaine de Verteuil des munitions de guerre telles que poudre, plomb et mèches, jusqu'à la somme de vingt livres par homme et par cheval (f° 138). — Le chapitre permet au sieur de Francot de fortifier à ses frais le lieu de La Mothe, proche du château de Verteuil, pour empêcher les ennemis de s'en emparer (f° 140). — Jacques Miard, chanoine, archidiacre de Blaye, pourvu de l'archidiaconé de Cernès (f° 142). — 15 février 1622, Henry Desaygues, chanoine et trésorier, se démet de ses fonctions pour cause de maladie. — Nomination de Pierre Claveau à sa place. Jacques Desaygues, nommé trésorier, 24 février. — Pierre Bernada, docteur en médecine (f° 144). — Aumônes aux P. P. Minimes (f° 152). — Le chapitre se plaint des usurpations des religieux Chartreux sur ses fiefs (f° 154). — Le sieur Pierre Laurens, joueur de serpent, reçoit dix-huit livres pour avoir instruit un enfant dans son art. — Le chapitre permet aux chanoines de Bazas, sur leur demande, de déposer dans la chambre capitulaire de Bordeaux tous leurs titres et papiers, à cause des troubles qui ont lieu dans leur ville, 14 avril (f° 155). — 21 avril, Etienne Brossier, docteur-régent à l'Université de Bordeaux, pourvu du canonicat qu'occupait Jacques de Gourgues (f° 156). — M. Millanges reçoit une pistole pour retirer des mains d'un libraire de Toulouse le livre de la fondation des anniversaires qui lui avait été confié pour le relier, 24 mai (f° 158). — Soixante-quinze livres données à l'hôpital pour soigner les soldats blessés et malades. — Labarthe, syndic du chapitre de la cathédrale de Bazas, en vertu d'une délibération dudit chapitre où assistaient : Mes Drilhole, archidiacre; autre Drilhole, chantre; Ory, sacriste et syndic du chapitre; Basterot, ouvrier; Chalup, Anglade, Ranciat, Rastouilh, Laborie, Monsnier, retire du trésor du chapitre Saint-André les titres, contrats et argenterie qu'il y avait déposés pendant les troubles de Bazas. — 14 juillet, le chapitre va à la rencontre du cardinal, qui revient de Rome (f° 162). — Différends entre le chapitre Saint-André et le chapitre Saint-Seurin au sujet du droit de levée des corps des personnes décédées dans leur juridiction (f° 169). — Jean Berteau, pourvu de l'archidiaconé de Fronsac. — Les prébendiers et choristes doivent obéissance aux chanoines; le sieur Laroque ayant refusé d'obéir, est sommé de passer le guichet et d'y demeurer au pain et à l'eau, 29 septembre. — Inventaire des papiers et meubles dépendant de la succession de Jean Veyrines; les papiers qui concernent la collation des chapelles dépendant du cardinal iront à l'archevêché, les autres resteront au chapitre (f° 171). — Résignation de canonicat par Pierre Claveau en faveur de Jean Duteil. — 5 novembre. Requête de M. de Montaigne, sieur de Bussaguet, conseiller du Roi, héritier de Pierre de Montaigne, son frère, conseiller du Roi et chanoine de l'église Saint-André, aux fins d'obtenir la moitié des gros fruits dus à son frère. — Jacques de Fonteneil reçu sous-doyen à la place de Pierre Perissac, nommé archidiacre de Blaye (f° 178). — Le chapitre délibère d'assembler les députés du clergé, afin d'écrire au Roi sur la gabelle ou imposition du sel, que le Roi entend prélever (f° 196). — Défense de prêter les bancs dont on se sert dans les prédications à ceux qui font des mascarades et qui sont comédiens (f° 202). — Le dimanche 5 février 1623, entrée à Bordeaux de Jean-Louis de La Valette, duc d'Épernon, pair de France, colonel général de l'infanterie, gouverneur pour le Roi en Guyenne; il arrive dans une maison navale jusqu'à la porte du Caillou où il est reçu par les clercs, l'Université, les officiers du sénéchal, les trésoriers de France, les députés de la cour du Parlement, les jurats de la ville et grand nombre de noblesse; il se rend à cheval à la porte de l'église où tout le chapitre l'attendait; après avoir été conduit à l'autel, il fait le serment accoutumé contenu dans le livre des Évangiles, couvert d'argent; enfin, après le *Te Deum,* il se rend à cheval au Château-Trompette, lieu de sa résidence (f° 203). — Le chapitre permet au cardinal d'extraire telles pièces qu'il voudra de l'inventaire des papiers de l'archevêché, dressé après le décès de Prévôt de Sansac, alors archevêque de Bordeaux, et conservé dans les archives du chapitre (f° 219). — Admonestation à Fonteneil, sous-doyen, non encore *in sacris,* d'assister aux offices et de ne pas sortir dans la ville sans soutane ni manteau long (f° 223). — Ligonac pourvu de la sous-chantrerie, 1er août (f° 228). — Conformément à un arrêt du Conseil, on produira les registres capitulaires depuis 1405 jusqu'en 1556, afin de prendre des extraits concernant la trésorerie, la chantrerie et la réception de ceux qui sont pourvus de ces charges, 28 septembre (f° 235). — Le chapitre délibère que l'on prendra les chappes noires qu'on appelle canoniales après les secondes vêpres de la

Digitized by Google

Toussaint et le Samedi-Saint (f° 239). — L'archidiacre de Blaye, après avoir représenté au chapitre que malgré de nombreux avertissements, les chapelains ne font plus le service des chapelles et fondations dont ils sont chargés, propose d'unir à la manse du chapitre les revenus de toutes ces chapelles, ainsi que les dix prébendes qui sont également mal servies; le chapitre délibère de prier le cardinal de vouloir bien autoriser cette union dans l'intérêt du service divin. — Le chapitre défend à tous chanoines, prébendiers et autres de l'église Saint-André de porter «grands collets, piccadillès, manchettes fronséesen dentelles, ny par ville manteaux courtz, pourpoints de soye ny de couleur, mais s'habiller décemment» de plus, il règle le costume qui devra être porté les jours où l'on recevra les grands personnages (f° 240). — Dans les registres capitulaires communiqués au cardinal sur sa demande, on constate que plusieurs feuillets ont été enlevés, probablement dans l'intérêt du chapitre; celui-ci répond qu'il n'a rien à dire.—Il est fait des expéditions des actes qui établissent en faveur du chapitre l'exemption du droit de régale.—31 novembre, Louis de Prélin reçu chanoine (f° 247). — A la requête du cardinal de Sourdis, le chapitre ordonne que les archives seront ouvertes pour faire la recherche des registres capitulaires (f° 250). — Le chapitre déclare que seul il a le droit de nommer le doyen (f° 254). — Guillaume de La Rivière, nommé procureur d'office de la baronnie de Verteuil à la place de Guillaume Fatin, 1629 (f° 255). — En réponse à la lettre adressée à la jurade sur le fait de l'exemption des vins du chapitre, Mes Dubernet et Bordenave, jurats, députés par le corps de ville, déclarent aux chanoines qu'ils jouissent des mêmes privilèges et exemptions que les bourgeois de Bordeaux, concernant la vente et l'achat de leurs vins; le sieur Dubernet ajoute que les partisans qui ont ci-devant intenté procès pour priver cette sénéchaussée du privilège de francaleu auraient repris la poursuite vivement et qu'il y a lieu de s'y opposer; et, à cet effet, il prie le chapitre de favoriser leur juste défense, 16 janvier (f° 259). — Le chapitre fait de nouveau défense aux chanoines et autres gens attachés au chapitre d'aller en ville avec des habits «indécents et prohibés par les saints décrets» (f° 267). — Il est défendu de nouveau à Jacques de Fonteneil, sous-doyen, de plus aller se promener en ville «en habit court et l'épée sous le bras, portant une grande chevelure, sans couronne, et va aux comédiens», et il lui est ordonné d'assister aux offices et de se faire promouvoir *in sacris* (f° 277). — 13 juin, délibération du chapitre au sujet de l'enlèvement des cloches à Puisseguin pendant les derniers troubles (f° 278). — Le chapitre prie le cardinal de changer le mot: «mandons» par «prions» ou «invitons» dans la notification du prochain concile provincial, pour lequel il réclame l'assistance du chapitre, ayant trouvé le mandement du cardinal plein de mépris et conçu sur des mots grandement préjudiciables aux privilèges et immunités du chapitre (f° 286). — Prières publiques ordonnées par le cardinal à l'occasion de la célébration à Bordeaux du Concile provincial, fixé au 1er octobre suivant (f° 291). — 26 septembre, le chapitre nomme des délégués pour le représenter au Concile provincial avec ordre de s'opposer à toute atteinte portée à ses exemptions et privilèges. — L'évêque de Poitiers demande au chapitre de célébrer la messe dans la cathédrale (f° 294). — 29 octobre, le sieur Moinet, chanoine, député au Concile provincial, ayant le cahier des protestations faites au nom du chapitre pour la conservation des privilèges et exemptions dont il jouit, est requis d'en faire le dépôt dans les archives. — Léonard de Massiot, reçu chanoine (f° 298). — Citation adressée à M. Miard pour avoir dit la messe au synode, contrairement aux ordres du chapitre. — Invitation adressée au chapitre par le cardinal, d'aller aux Carmes déchaussés assister à la pose de la première pierre du couvent (1626). — Désignation de l'archidiacre de Blaye, et de deux chanoines, pour assister à l'ouverture du Parlement le jour de la Saint-Martin (1626). — Ordonnance du chapitre rendue en conformité d'un arrêt de la Cour enjoignant de lever les scellés sur le coffre de M. Lissac, vicaire de la Magestat, dans lequel se trouvent renfermés les registres de baptême de cette paroisse (1626). — Des prières seront dites chaque jour pour le rétablissement de la santé du Roi entre l'anniversaire et les vêpres (1627). — Le chapitre prie Mgr de Maillezais de célébrer l'office de Noël, à cause de l'indisposition du cardinal (1627). — Mort du cardinal de Sourdis. — Création de quatre vicaires généraux capitulaires pour remplir les fonctions d'administrateurs *in temporalibus et spiritualibus* pendant la vacance du siège. — Les papiers du cardinal défunt sont mis sous scellés, ainsi que la porte de la sacristie où sont les ornements sacerdotaux du cardinal (9 février 1628). — Nomination de M. Desclaux comme auditeur des causes particulières du diocèse. — Création de juges de la primace d'Aquitaine (1628). — Le capitaine du château de Verteuil, Antoine Jaubert, remet sa démission entre les mains du chapitre. — Obsèques du président de Gourgues. Les Jésuites sont autorisés à porter l'étole dans l'église Saint-André quand ils iront y prendre le cœur de ce magistrat. — Procession d'actions de grâces le jour de

Digitized by Google

la Saint-Martin, en l'honneur de la prise et réduction de La Rochelle; le Saint-Sacrement est porté dans les rues des Trois-Conils, Sainte-Catherine, du Parlement-Saint-Pierre, des Argentiers, devant le Palais et dans les rues de la Chapelle-Saint-Jean, Sainte-Colombe, des Ayres, du Poisson-Salé (1628). — Prêt de trois mille six cent soixante-six livres fait aux jurats par le chapitre (1629). — Publication d'un bref du Pape, « à raison de » l'injure du temps de peste, famine et guerre », dans l'église du couvent des Augustins (1630). — Prise de possession du siège archiépiscopal par Henri d'Escoubleau de Sourdis (1630). — Le chapitre délègue son sous-doyen et quatre chanoines pour aller le chercher à Blaye; ils reviennent avec lui en bateau jusqu'à Lormont. A son arrivée à Bordeaux, le chapitre en corps, précédé de deux bedeaux à masses d'argent, va le saluer dans la galerie du palais archiépiscopal. Le lendemain, on ouvre la porte royale de l'archevêché, l'archevêque, revêtu de son rochet et de sa chape violette, baise la croix; le doyen l'encense; l'Archevêque chante un *Te Deum* et récite l'oraison *Deus fidelium pastor et rector*. De là, il est conduit au siège qu'il doit occuper dans l'église (1630). — A cause de la peste, les matines ont lieu de cinq à six heures (1630). — M. de Cournault, jurat, averti par le président que des gens armés se réunissent dans l'église et dans les environs, se rend en livrée au sein du chapitre pour lui remontrer tous les désordres qui pourraient naître de cet état de choses (1632). — Condamnation par le chapitre des chanoines de Mongelos et d'Hirigaray, convaincus tous deux d'avoir été « aux comédiens »; le premier paiera trois livres aux pauvres écoliers irlandais, le second un demi-écu (1633). — Le jubilé est célébré par une grande procession (1634).

G. 296. (Registre.) — In-folio, 274 feuillets, papier.

1642-1648. — Actes capitulaires. — L'archevêque est sommé de fournir aux dépenses de la fabrique. Il sera fait un emprunt de mille livres à ses dépens (1642). — Le chapitre renouvelle le serment de garder le secret avant de procéder à la nomination d'un gradué. — On fera la police dans la sauvetat deux fois par semaine, le syndic et le promoteur du chapitre la dirigeront. — Aucun artisan ne pourra ouvrir de boutique dans la sauvetat sans la permission du chapitre. — Célébration d'un service particulier pour le décès de la Reine-mère (1642). — Autorisation à la Cour des Aides de placer moyennant cent livres des bancs dans la nef. — Le vicaire de Sainte-Colombe est cité devant le chapitre comme ayant rempli, d'une façon peu satisfaisante, ses fonctions. Comme il ne se rend pas aux citations du chapitre, on décide qu'il sera appréhendé au corps et conduit aux prisons du chapitre. On emploiera au besoin le bras séculier. Ce vicaire se refusant obstinément à comparaître, sa cause est déférée à l'official qui le « décrète de corps » par coutumace (1642). — Le chapitre fait une procession à laquelle il convoque les jurats; ceux-ci ne s'y rendent point et ne font pas sonner la cloche quand le chapitre passe sous le portail de la maison de ville. — Refus formulé par le chapitre d'admettre un prébendier; ce prébendier, tout en se présentant avec des lettres de provision, avait été reconnu d'une insuffisance notoire sur le plain-chant. — Oraison des quarante heures célébrée pour le rétablissement de la santé du roi Louis XIII. — Le cardinal propose, en outre, une procession. Cette proposition est acceptée par le chapitre. A cette cérémonie, assistent le Parlement, la Cour des Aides, les trésoriers de France, le maire et les jurats, les juges consuls de la Bourse, les juges des maréchaux et un grand concours de population (1643). — Mort du roi Louis XIII. — Prières générales ordonnées à cette occasion (1643). — Autres prières ordonnées pour la prospérité du règne du nouveau Roi. — *Te Deum* chanté à l'occasion de la victoire de Rocroy remportée par Condé (1643). — L'archevêque, considérant comme diffamatoire et injurieux un acte capitulaire à lui signifié par le chapitre au sujet de ses empiètements, admoneste sévèrement le chapitre et, attaquant le doyen comme l'auteur de ce qu'il appelle un libelle, déclare qu'il le réprimandera, et, faute par lui de reconnaître son erreur, l'excommuniera. Le chapitre prend fait et cause pour son doyen. — Lettre de Louis XIV à l'archevêque et par lui transmise au chapitre, prescrivant des cérémonies pour la mort de Louis XIII. Le chapitre y assiste tout entier. Une oraison funèbre est prononcée, cinq absoutes sont données (1643). — Assignation à comparaître devant le Grand Conseil donnée par l'archevêque Henri de Sourdis au chapitre en vertu de son privilège *de committimus*, relativement à une somme de quinze cents livres qui était consignée pour l'anniversaire de feu M. le cardinal de Sourdis. — Députation envoyée par le chapitre au devant du duc d'Épernon, gouverneur de Guienne, pour le haranguer. — Scellement d'un coffre dans une maison de la sauvetat par le lieutenant particulier au siège de Guienne. Protestation du chapitre contre cet acte. Il appose son sceau sur le coffre. — Citation devant l'official du vicaire perpétuel de la Magestat qui, après avoir célébré l'enterrement d'une fille ensevelie dans la chapelle Saint-Jacques, avait

Digitized by Google

emporté les chandelles ayant servi aux obsèques sans y avoir aucun droit. — Serment prêté par Bernard de Foix de la Valette, au chapitre Saint-André, comme gouverneur de Guienne (1644). — Le chapitre fait distribuer, dans certaines paroisses dont il est curé et où il a des vicaires perpétuels, des fèves deux fois par semaine en considération de la pauvreté et de l'indigence du peuple. — Lettre adressée par l'archevêque de Reims au chapitre pour qu'il envoie copie de ses privilèges et immunités ecclésiastiques et qu'on les insère dans le recueil général que fait imprimer le clergé. — Contestation entre le chapitre et le duc d'Épernon au sujet de la terre de Verteuil. Une transaction termine le différend. — Une députation du chapitre est envoyée pour saluer l'évêque d'Aire à son passage. — Députation envoyée à M. de Sabourin, conseiller au Parlement, pour qu'il s'abstienne de juger et de rapporter dans un procès engagé entre le chapitre et les Carmes, ordre dont faisait partie le fils de M. de Sabourin. — Arrêt du conseil donnant à l'archevêque le droit alors qu'il va en mission, de prendre six chanoines avec lui (1644). — Le cardinal propose de réparer le chœur et l'autel de l'église Saint-André. Il envoie un architecte muni d'un plan. — Plainte de l'Université de Bordeaux qui s'étant rendue, suivant sa coutume, accompagnée des maîtres-ès arts à l'église Saint-André, le 23 juillet, n'avait rien trouvé de préparé pour la recevoir et avait constaté que les portes étaient closes. Le sacristain et le portier sont sévèrement réprimandés. Ils iront trouver le recteur et lui présenteront leurs excuses (1644). — Service solennel fait à l'occasion de la mort du pape Urbain VIII. — Elévation d'Innocent X au trône pontifical. Le chapitre le supplie de confirmer à l'autel Saint-Jean de la nef, les privilèges qu'avaient accordés ses prédécesseurs. Le Pape consent à les renouveler. — Une députation du chapitre va saluer les évêques d'Agen et de Sarlat à leur passage (1645). — Le syndic, ayant représenté au chapitre que certaines personnes voulaient entreprendre de défricher et de cultiver les palus que le duc d'Épernon possède en Médoc « dans la palu que le chapitre » a dans les dépendances de la baronnie de Verteuil », le chapitre ordonne de bien délimiter les terres appartenant au duc d'Épernon de façon qu'il ne s'élève aucune difficulté (1645). — Le chapitre baille tous pouvoirs à l'un de ses membres pour terminer le différend qui existe entre le duc d'Épernon, ses officiers et ceux du chapitre et les habitants de Verteuil, au sujet des palus de Verteuil (1646). — Lecture des comptes de la fabrique pour 1645-1646. Les recettes s'élèvent à deux mille cinq cent deux livres, et les dépenses à deux mille cinq cent trois (1648).

G. 297. (Registre.) — In-folio, 1,310 feuillets, papier.

1642-1646. — Actes capitulaires. — Délibérations du chapitre Saint-André. — En chapitre : D'Arche, doyen; Allaire, archidiacre de Cernès; de Jehan, archidiacre de Blaye; Arnaudaud, chantre; Grimaud, Boucaud, Fayard, La Rivière, Pichon, Dusault, Duteil, Montassier, etc. — Le chanoine Charron, cité à comparaître devant le chapitre pour sa vie scandaleuse, refuse de s'y rendre (f° 10). — Aucun artisan ne peut ouvrir boutique dans la sauvetat sans la permission du chapitre (f° 13). — Le sieur Eyquem, avocat en la cour, enseveli dans la nef de l'église (f° 17). — Jérôme Lopès est inscrit sur les registres du chapitre comme aspirant surnuméraire au premier canonicat prébendé (f° 20). — L'archevêque et le chapitre nomment des arbitres et procureurs pour terminer les différends qui les divisent (f° 23). — 15 janvier 1643, le chapitre envoie des procureurs à Paris pour poursuivre ses procès contre l'archevêque devant le Parlement et le Conseil (f° 59). — Célébration de l'anniversaire de la mort du cardinal de Sourdis (f° 62). — Lopes, médecin du chapitre (f° 65). — 5 mars, prières publiques pour les malheurs du temps (f° 68). — Désordres occasionnés par les jurats à la procession du 12 avril à propos de la préséance (f° 78). — Mᵉ Louis Bonnet, prêtre de l'Oratoire, cité devant le chapitre pour avoir usurpé les fonctions de vicaire perpétuel de Sainte-Eulalie (f° 80). — 2 mai, prières faites dans la ville et dans tout le diocèse pour la santé du Roi (f° 87). — Commandement à l'archevêque Henry de Sourdis d'avoir à payer le legs de quinze cents livres fait par le cardinal F. de Sourdis pour la célébration de son anniversaire (f° 87). — La Chambre de l'Édit, voulant faire célébrer la fête de Saint-Yves, demande à cet effet au chapitre un chanoine et le corps de musique (f° 90). — 21 mai 1643, procession générale faite pour la santé du Roi, dont on ne connaissait pas encore la mort, à laquelle assistent l'évêque d'Aire, « portant en sa main dextre la verge de saint Martial », le Parlement, la Cour des Aides, les trésoriers de France, le sénéchal et les juges présidiaux de Guyenne, les maire et jurats de la ville, les juges-consuls de la Bourse, ainsi que tous les corps religieux tant réguliers que séculiers de la ville, le chapitre Saint-André occupant la place la plus honorable (f° 91). — 22 mai, service funèbre célébré à l'occasion de la mort du Roi (f° 92). — *Domine salvum fac* chanté pour la prospérité

Digitized by Google

du nouveau Roi (f° 93). — 9 juin, actions de grâces à l'occasion de la victoire de Rocroi. — 25 juin, service funèbre célébré solennellement dans l'église Saint-André pour l'âme du roi Louis XIII (f° 105). — 18 août, chanoines désignés pour haranguer le duc d'Épernon, gouverneur de la province, à son entrée dans la ville, de retour de Paris (f° 123). — Le chapitre prête des ornements pour la célébration à Saint-Michel du service funèbre de J. Jaubert de Barraut, archevêque d'Arles et ancien évêque de Bazas, et le lendemain, 25 août, accorde aux Jésuites la musique du chœur pour un autre service en l'honneur du même, enseveli dans la chapelle de la maison professe desdits religieux (actuellement l'église Saint-Paul). — 12 janvier 1644, le doyen est chargé de haranguer le duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne, qui doit faire son entrée à Bordeaux, le 24 janvier (f° 157). — 24 janvier, entrée du duc (f° 162). — 17 mars, commission nommée pour terminer le différend que le chapitre a avec lui (f° 172). — Malgré l'interdit prononcé contre le couvent de Notre-Dame du Chapelet (Frères Prêcheurs), et avec l'autorisation de l'archevêque, le chapitre consent à assister à la procession qui doit se faire dans cette église (f° 173). — 5 avril, députation pour aller complimenter Eudes Boutaut, évêque d'Aire (f° 176). — Inventaire des ornements pontificaux légués au chapitre par le cardinal de Sourdis (f° 178). — 3 mai, admonestation aux sieurs P. Pagnon et Louis Bonnet, vicaires perpétuels de Saint-Pierre et de Sainte-Eulalie, pour leur trop grande inexactitude dans le service de leurs paroisses (f° 185) — 7 juin, députation pour aller saluer l'archevêque qui va faire sa première entrée dans la ville (f° 196). — 4 août, le sieur de Tessé, chanoine et trésorier, se rend à Paris pour obtenir du nouveau Roi la confirmation des privilèges du chapitre (f° 216). — 23 août, service funèbre en l'honneur du pape Urbain VIII (f° 218). — 11 octobre, *Te Deum* chanté à l'occasion de la prise de Philipsbourg (f° 230). — 15 octobre, prières pour le rétablissement de la santé de l'archevêque, en ce moment à Aire (f° 232). — Privilèges concédés par le pape Innocent X à un autel situé dans la chapelle Saint-Jean (f° 246). — L'archevêque de Bordeaux étant toujours malade, l'évêque d'Aire est prié de faire les offices de Noël. — Règlements des différends avec le chapitre de Saint-Seurin (f° 257). — Prières ordonnées contre la maladie contagieuse (f° 293). — Prières pour l'archevêque malade (f° 295). — Le 23 juin, le décès d'Henry d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, est notifié au chapitre par une lettre de son frère, le marquis de Sourdis; le siège est déclaré vacant et le sceau du chapitre est apposé sur les archives de l'archevêché et sur la galerie où sont les tableaux légués à ses successeurs par le cardinal F. de Sourdis (f° 297). — Différends entre les Chartreux et le chapitre (f° 306). — Nouveaux confesseurs nommés pour satisfaire à la dévotion du peuple qui se rend en foule à la cathédrale, particulièrement les jours des fêtes de Notre-Dame (f° 307). — Délimitation des fiefs du duc d'Épernon en Médoc et de ceux du chapitre dépendant de la seigneurie de Verteuil et dessèchement des marais et palus (f° 317). — Le chapitre proteste contre l'injonction adressée aux habitants de la sauvetat par les maire et jurats de Bordeaux d'aller au fort du Hâ garder les prisonniers espagnols, ladite sauvetat étant exempte de la juridiction des maire et jurats (f° 324). — Sommation adressée au chapitre par Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis d'avoir à assister à la levée des scellés placés sur les objets mobiliers de l'archevêque Henry de Sourdis, et à l'inventaire qui en sera fait (f° 333). — Reproches adressés à Louis Bonnet, vicaire perpétuel de Sainte-Eulalie, de ne pas assister aux offices (f° 345). — 16 janvier 1646, le chapitre s'oppose à l'enlèvement des tableaux légués par le cardinal de Sourdis à sés successeurs et dont le marquis de Sourdis voulait s'emparer, ces tableaux ne sont pas spécifiés (f° 349). — Les membres de la chambre du clergé refusent d'admettre les vicaires généraux, bien qu'ils représentent l'archevêque (f° 350). — 1er mars, le Parlement fait savoir au chapitre qu'il désire assister aux oraisons des quarante heures pour prier Dieu de faire cesser la contagion qui règne dans la ville (f° 360). — A la requête du marquis de Sourdis, il est fait inventaire des titres du secrétariat et des archives de l'archevêché par les chanoines d'Hirigaray et Moreau (f° 361). — Mention de transaction passée entre le chapitre et le marquis de Sourdis comme héritier de l'archevêque défunt, sous bénéfice d'inventaire, relativement aux sommes dues audit chapitre par la succession de l'archevêque; elles sont de six mille livres d'une part et de mille cinq cents livres d'autre, pour l'anniversaire de feu le cardinal (f°s 363, 364 et 369). — Le sieur de Tabar, agent représentant du marquis de Sourdis. — Les nouveaux reçus comme chanoines doivent d'abord et avant tout jurer d'observer la bulle d'exemption du chapitre de l'autorité de l'archevêque, obtenue du pape Pie II (f° 374). — Le chapitre ordonne que le syndic se pourvoira pour le recouvrement des tableaux des chapelle, cabinet et galerie de l'archevêque (f°s 384 v°, 387). — Jérôme Lopès, prêtre, docteur en théologie, pourvu de la chanoinie et

Digitized by Google

prébende théologale que possédait Gillibert Grimaud; le chapitre ordonne que M. de Grimaud sera remercié de ce que se retirant, il a choisi un bon successeur (f° 390). — 30 août, les conseillers à la Cour des Aides demandent au chapitre lieu et place dans la grande nef, afin d'y faire construire une galerie ou balustre pour assister plus commodément aux prédications et offices (f° 399). — 3 novembre, l'archidiacre de Cernès et Lopès, théologal, sont chargés de rechercher, pour les renouveler, les statuts du chapitre concernant les mœurs et la discipline (f° 405). — Lauvergnat, jurat, et Blanc, procureur syndic de la ville, viennent en chapitre dénoncer les contraventions sur les vins qui se commettent dans la sauvetat (f° 413). — Année 1647, la théologie morale, professée deux fois par semaine par H. Lopès, théologal (f° 450). — 14 mars, les jurats Lauvergnat et Raoul viennent, au nom du corps de ville, prier le chapitre de contribuer aux frais de l'hôpital de la Contagion (f° 452). — 4 avril, l'évêque de Dax vient conférer les ordres sacrés dans l'église des religieuses de Notre-Dame de la rue du Hâ, le chapitre lui fournit les ornements pontificaux (f° 459). — Le chapitre donne deux cents livres en faveur des pauvres atteints de la contagion (f° 461). — 14 mai, entente avec les jurats afin d'empêcher la contagion de pénétrer dans la sauvetat (f° 476). — Les vicaires perpétuels dépendant du chapitre ne devront pas prendre le titre de curé, mais bien celui de vicaire perpétuel (f° 480). — Procession générale dans la ville pour apaiser « l'ire de Dieu » et faire cesser la contagion, 27 juin 1647. — 13 août, procession en l'honneur de saint Roch, à cause de la maladie contagieuse dont la ville est affligée depuis trois ans (f° 499). — 7 septembre, à la requête de l'évêque de Meaux, représenté par son procureur Dulaut, il est constaté que les paroisses dépendantes du chapitre n'ont pas de fonts baptismaux et que tous les baptêmes se font dans l'église Saint-André, de quoi on lui donne une attestation en forme (f°s 504 et 509). — Une piastre vaut cinquante-huit sols dix deniers. — Entre autres nominations, Lopès est continué promoteur du chapitre (f° 513); — il est assistant au doyen à l'office des funérailles du président de Pichon, à l'occasion desquelles les chanoines revêtiront l'habit de leur ordre qui est celui de Saint-Augustin; les funérailles sont faites en grande pompe. Le père Texier, jésuite, prononce l'oraison funèbre (f° 527). — 4 février 1648, il est dû au chanoine Doultrouleau cinq cent douze messes à raison de cinq sols l'une (f° 533). — 13 février, procession en actions de grâces à l'occasion de la fin de la contagion (f° 535). — 5 mars, la peste sévit de nouveau. — 1er septembre, Me Mathurin Sauvestre, prieur, curé de Bressuire en Poitou, au nom et comme procureur de Henry de Béthune, nommé archevêque de Bordeaux, notifie au chapitre la bulle du pape Innocent X relative à la promotion dudit archevêque, et une autre bulle adressée au chapitre que celui-ci a refusé de recevoir comme contraire à ses privilèges, exemptions et immunités confirmés par les papes, les rois et plusieurs arrêts des cours souveraines (f° 573). — 17 septembre, le doyen du chapitre est nommé vicaire général de l'archevêque. — 24 septembre, les jurats invitent le chapitre à envoyer une commission pour assister à la taxe des vins qui doit se faire à l'hôtel-de-ville (f° 580). — 22 octobre, la peste sévit de plus en plus (f° 583). — 10 décembre, la recette des revenus des sceaux de l'archevêché, le siége vacant, du 28 juin 1645 jusqu'au 1er septembre 1648, s'élève à la somme de huit cent quarante et une livres huit sols, et la dépense, mille cent quatre-vingt-huit livres trois sols, dont la différence, six cent cinquante-trois livres cinq sols, est acquise à la fabrique (f° 593). — 19 janvier 1649, les administrateurs de l'hôpital Saint-André notifient au chapitre la construction d'une « choppe » ou petite maison destinée à recevoir « les pauvres affligés de fièvre continue » (f° 603). — 21 janvier, le chapitre ordonne que, vu la présente nécessité, des prières publiques seront faites pour la conservation du Roi et des particuliers (f° 605). — 21 février, le chapitre propose, à l'unanimité, de choisir l'archevêque comme étant le plus digne de représenter le clergé de la province à la convocation des États généraux (f° 609). — 11 mars, le chapitre donne vingt livres pour racheter le père Chiron, prieur du couvent des Carmes de Bordeaux, en captivité chez les Turcs (f° 614). — 30 mars, le Parlement ayant fait savoir au chapitre qu'il se tiendrait une assemblée à l'hôtel-de-ville composée de toutes les compagnies de la présente ville afin d'établir une chambre de police et pourvoir, par ce moyen, aux nécessités présentes du service du Roi et de la sûreté de la cité, ledit chapitre s'y fait représenter par une commission (f° 617). — 26 avril, à la requête des vicaires perpétuels de Tresse et de Pompignac, établissant que des gens de guerre, tant cavaliers que fantassins, conduits par les sieurs Lecomte Lafère, de Lamothe Bergautz, de Haulteville, de Charles le Bois, etc., et autres, s'établirent le 20 avril dans lesdites paroisses de Tresses et de Pompignac, se firent donner les clefs des églises et y logèrent avec leurs chevaux, brisant tout et emportant tous les ustensiles et provisions des habitants, le chapitre ordonne

Digitized by Google

qu'une enquête sera faite au sujet de ces profanations et sacrilèges (f° 620). — Mort de M. de Béthune, père de l'archevêque, et prières ordonnées à cette occasion (f° 621). — Le dimanche 9 mai, l'archevêque ne voulant pas faire son entrée solennelle dans la ville, à la prière des jurats et « pour beaucoup de considération », entre dans l'église cathédrale par la petite porte qui est sous l'orgue, et après avoir fait sa prière, prête le serment accoutumé avec le cérémonial observé en pareille circonstance (f° 624). — 21 mai, le chapitre s'engage à donner quatre cents livres par mois pour le secours que la ville demande en raison des « nécessités présentes » (f° 627). — 10 juin, enquête au sujet des déprédations des gens de guerre à Cadaujac (f° 632). — La Fronde à Bordeaux, 16 décembre. — Le chapitre se rend à la maison de ville, sur l'invitation des jurats, où toute la bourgeoisie est assemblée pour délibérer sur une lettre écrite par le duc d'Épernon concernant les affaires présentes de la ville et le projet de paix (f° 655). — 13 janvier 1650, sur les désirs exprimés par le Parlement, un service solennel est célébré pour le marquis de Chambaret et ceux qui sont morts pendant la guerre passée, où tout le clergé séculier et régulier est venu avec grand concours de peuple (f° 677). — 22 mars, l'évêque d'Angoulême célèbre l'office le jour de l'ouverture de l'assemblée provinciale du clergé (f° 697). — Gages de celui qui « sonne du cournet » pendant les offices » (f° 702), — et achat de « deux » embouchures pour ledit cournet » (f° 723). — 23 juin, assemblées à l'hôtel-de-ville où sont convoqués les chanoines en raison des nécessités du temps (f° 736). — 20 juillet, le chapitre envoie une députation à l'assemblée qui doit se tenir à l'hôtel-de-ville à cause des nécessités présentes, avec recommandation que « estant question de prononcer sur la requête de Madame la princesse de Condé, laquelle la Cour a desjà mis sous la protection du Roy et de la justice, ils croient qu'ils manqueroient à l'honneur et à l'estime qu'ils doivent avoir de la suffisance et probité de messieurs du Parlement, s'ils entreprenoient de les conseiller », etc. (f° 738). — 25 août, un jurat vient demander au chapitre de prendre part à l'emprunt que contracte la ville en raison des difficultés du temps; le chapitre répond qu'il ne peut rien décider sans l'assentiment de tout le clergé de la ville (f° 739). — 20 septembre, sur la proposition faite par MM. de Boucaud et Denis, conseillers du Roi au Parlement, commissaires départis, d'employer l'argenterie des églises, à la réserve des vases sacrés, pour les besoins pressants de la ville, en faisant une estimation rigoureuse et à charge de les remplacer, le chapitre déclare absolument n'y pas consentir (f° 742). — Le sieur de Lopès, fabriqueur du chapitre et de l'église cathédrale. — Le chanoine Aron prie le chapitre et obtient de lui qu'on enterre dans le cloître de la cathédrale un sien serviteur décédé dans sa maison canonicale (f° 743 v°). — Le 5 octobre, le roi Louis XIV, parti de Bourg, fait son entrée à Bordeaux à deux heures après midi, accompagné de la reine régente sa mère, et suivi du duc d'Anjou son frère, de Mademoiselle, du cardinal Mazarin, du duc de Joyeuse, des maréchaux de La Meilleraie et Villeroy et d'une nombreuse noblesse; il est reçu par l'archevêque de Bordeaux, escorté des évêques d'Albi, Dol, Utique, Bazas, Sarlat et Périgueux, qui le harangue devant la grande porte du chœur. — Pendant la messe qui suivit, il fut chanté un motet en musique sur l'entrée du Roy « et fut la musique tellement agréée que Leurs » Majestés la firent demander par Mgr l'archevêque » pendant qu'elles demeureroient en ceste ville là où » elles iroient entendre messe » (f° 744). — Le 9 octobre, Mgr de Cohon, évêque de Dol, prêche dans la cathédrale Saint-André devant le Roi, la Reine-mère et toute la cour (f° 747). — H. Lopès est nommé official du chapitre (f° 755). — Vicairie perpétuelle de Sainte-Eulalie vacante par le décès de Louis Bonnet, 29 décembre 1650 (f° 768). — 14 février 1651, le chapitre fait prier l'archevêque d'intervenir auprès des députés du clergé de Paris afin de s'opposer à la taxe des décimes ordinaires, attendu le cas fortuit de la guerre (f° 788). — Lacourt imprime plusieurs livres de prières pour le chapitre (f° 806). — 20 juin 1651, le chapitre décide de célébrer une grand'messe solennelle à l'occasion du rétablissement de la paix (f° 819). — 8 août, l'archevêque est confirmé dans le mandat de député du clergé de la province à l'assemblée générale du clergé de France à Paris (f° 831). — Prières pour obtenir du ciel la cessation de la sécheresse. — Le chapitre envoie complimenter l'archevêque avant son départ pour Paris, 17 août (f° 834). — 14 septembre, prières publiques pour demander le « secours du ciel » contre les troubles et divisions qui menacent le » royaume, en ce temps où le Roy commence d'entrer » en sa majorité » (f° 843). — 3 novembre, Lopès gravement malade ne pouvant se rendre à l'église, sera néanmoins pointé comme présent aux offices (f° 849). — 16 novembre, le palais archiépiscopal étant occupé par la princesse de Condé, les officiers de l'archevêché obtiennent du chapitre de tenir leurs séances dans les salles capitulaires (f° 854). — Le 2 décembre 1651, service funèbre pour la princesse mère de Condé (f° 857).

Digitized by Google

— 1er février 1652, prière adressée de la part du chapitre à Madame la princesse de Condé et aux gens tenant le conseil de guerre d'ordonner le départ des gendarmes qui sont logés dans la seigneurie de Verteuil et ruinent cette terre du chapitre (fo 871). — Les prêtres Irlandais obtiennent la musique et les ornements nécessaires pour célébrer la fête de saint Patrice leur patron (fo 882). — Dommages causés par les gens de guerre sur les fiefs du chapitre dans les environs de Bordeaux (fo 888). — 14 mai, nouvelles protestations du chapitre contre la présence des gens de guerre dans la seigneurie de Verteuil, contrairement à l'exemption que le prince de Condé lui a concédée (fo 890). — Lettre du chanoine Lajoumard en mission à Paris pour les affaires du chapitre, datée du 23 octobre: «nous sommes ici (à Paris) maintenant en repos grâces à Dieu, le Roy rentra en ceste ville lundi dernier; M. le duc d'Orléans a eu ordre de se retirer à Limours, ce qu'il fit hier matin; MM. de Beaufort, de Larochefoucaud, de Rohan ont eu aussi ordre de sortir, et dix ou douze conseillers de la cour; on croit que l'esloignement des uns et des autres ne sera pas long» (fo 892). — Le chapitre, informé que ceux de la religion prétendue réformée tiennent leurs prêches et autres assemblées illicites dans la ville et les faubourgs, décide d'y remédier pour la gloire de Dieu (fo 902). — Le chapitre écrit à l'archevêque absent de nommer un vicaire général à la place du sieur Darche pour gérer les affaires en souffrance. — Jeudi, 19 décembre, M. de Lestonnac, sieur du Parc, conseiller au Parlement, héritier de feu la dame Olive de Lestonnac, veuve de messire Marc-Antoine de Gourgues, premier président, demande au chapitre de faire la cérémonie de la sépulture, tous les couvents de Bordeaux y étant invités; le chapitre délègue l'archidiacre de Cernès à cet effet (fo 942). — Le 22 décembre, le corps de Mme veuve de Gourgues, arrivé de Margaux en bateau, est porté dans le couvent des religieuses Carmélites du grand couvent de Saint-Joseph, suivi d'un nombreux cortège, et est enseveli dans les cloîtres, après l'office célébré par le chapitre Saint-André (fo 943). — 23 janvier 1653, le chapitre permet aux jurats de faire construire un théâtre pour le baptême du duc de Bourbon (fo 953). — Armand de Béthune, abbé commandataire de l'abbaye Sainte-Marie de La Bernusse, diocèse de Bourges, reçoit le canonicat prébendé vacant par le décès de François de Ligonac (fo 954). — 11 février, Leurs Altesses de Condé et de Longueville prient le chapitre d'assister au baptême de Mgr le duc de Bourbon et d'en faire les cérémonies (fo 958). — Le chapitre décide que l'eau bénite sera présentée aux princes de Languein (Enghien), de Conti, Mme de Longueville et au premier jurat, comme représentant le corps de ville. — Mars, règlements contre ceux qui portent des manteaux courts, des vêtements inconvenants et de longues chevelures sans couronne (fo 969). — Jean-Louis de Mullet, écuyer, conseiller du Roi au Parlement, pourvu de l'archidiaconé de Blaye. — 12 avril, le chapitre est invité à aller à l'archevêché donner l'eau bénite au corps de feu Mgr le duc de Bourbon, ainsi que les autres communautés de la ville; suivant les désirs de Leurs Altesses, il accompagnera le corps dudit duc de Bourbon qui sera porté en carrosse dans l'église des pères Minimes où il demeurera jusqu'à ce que le prince ait fait connaître sa volonté à cet égard (fo 983). — Nouveaux honneurs rendus aux reliques de saint Macaire placées sous le grand autel (fo 997). — 8 juillet, la dîme de Floirac n'est pas payée à cause de la guerre; les gens du bas-chœur qui sont à gages sont avertis de se retirer à la fin du mois, «attendu la désolation générale et la perte des revenus du chapitre» (fo 1003). — Le chapitre pourvoit à la sûreté des titres et papiers qu'il possède et «dans l'extrémité des nécessités présentes», ordonne de nouvelles prières permanentes (fo 1005). — 10 juillet, pour éviter de consommer la ruine entière de la province, le chapitre délibère d'envoyer une députation vers le prince de Conti pour le supplier de travailler au rétablissement de la paix; celui-ci répond qu'il s'en occupera au moment le plus opportun (fo 1005). — 19 juillet, le chapitre est invité en même temps à l'assemblée tenue à la Bourse par les bourgeois, et à celle tenue par le prince de Conti à l'archevêché pour arriver à demander la paix au Roi. — Il délibère que attendu «la grande ruine et désolation de ceste province causée par les gens de guerre depuis cinq années, il soit demandé que dans les cahiers des remontrances Sa Majesté sera très humblement suppliée d'accorder au clergé de ce diocèse la décharge des décimes pour dix ans, sans qu'on puisse estre recherché de ce que a esté payé tant de l'ordinaire qu'extraordinaire aux commis establis à ladite recette par Mgr le Prince, ni qu'on en puisse exiger de nouveau le payement sous quelque prétexte que ce soit». — 31 juillet, le sieur Allaire, archidiacre, fait le rapport de ce qui s'est passé tant à l'hôtel de la Bourse qu'à Lormont dans la conférence avec les ducs de Vendôme et de Candale, généraux des armées du Roi, pour la conclusion du traité de paix qui fut signé la veille, 30 juillet; le chapitre envoie une députation pour saluer, avant leur départ, le prince de Conti,

Digitized by Google

le duc d'Enghien, Madame la Princesse et la duchesse de Longueville (fº 1012). — 4 août, le chapitre envoie une députation pour aller saluer les ducs de Vendôme et de Candale, généraux des armées du Roi. — 9 septembre, *Te Deum* à l'occasion de la déclaration du Roi pour les articles de la paix accordée par les généraux (fº 1023). — 9 octobre, prières à l'occasion de la maladie contagieuse qui augmente tous les jours (fº 1028). — 23 octobre, l'armée navale du Roi se disposant à attaquer l'armée espagnole et à la repousser hors de l'embouchure de la rivière afin de rendre sa liberté au commerce, le chapitre décide de faire des prières pour le succès des armées du Roi (fº 1030). — Le chapitre consent à prêter à l'évêque de Tulle les ornements nécessaires à la célébration de son sacre (fº1031). — Réparations à l'église Saint-André dont plusieurs parties menacent ruine (fº 1036). — 10 février 1654, Charles Hugla, chanoine, est admonesté pour courir la ville en habit court avec une perruque indécente et poudrée et fréquenter les maisons de jeu; il avoue avoir joué mais « dans des maisons d'honneur et non dans des académies » (fº 1056). — Différend du chapitre avec des séminaristes porté devant l'archevêque nouvellement arrivé à Bordeaux. — 9 août 1654, Lauvergnat, jurat, transmet au chapitre, comme étant le premier corps de ville, l'invitation d'assister à l'assemblée qui doit s'occuper de la nouvelle imposition pour payer les dettes de la ville : le chapitre nomme des délégués chargés de représenter à ladite assemblée qu'il n'y a pas lieu pour le moment de voter une nouvelle imposition et qu'il vaut mieux renvoyer la chose à une époque plus favorable (fº 1098). — 1er septembre, poursuites contre des personnes qui avaient travaillé le jour de Saint-Barthélemy (fº 1104). — *Te Deum* à l'occasion de la levée du siège devant Arras (fº 1104). — 11 février 1655, service funèbre pour le pape Innocent X, récemment décédé (fº 1138). — Le chapitre, ayant appris que toutes les communautés de la ville avaient reçu du Roi des indemnités à cause des dommages qu'elles avaient endurés pendant les derniers troubles, délibère de demander à son tour une indemnité pour l'église Saint-André « qui a esté grandement ruinée » (fº 1142). — A l'occasion de la tenue de l'assemblée provinciale du clergé, l'évêque d'Angoulême est chargé de dire la messe du Saint-Esprit (fº 1143). — Rabais sur la monnaie : le louis ne vaut plus que trois livres. — Ardailh, joueur de serpent, reçoit trente-six livres pour ses gages (fº 1165). — Etienne de Mulet, conseiller au Parlement, est élu doyen à la place de Henri Darche. — 7 septembre 1655, départ de l'archevêque pour Paris afin d'assister à l'assemblée du clergé (fº 1193). — Défense de dire le bréviaire dans le chœur pendant les offices et ordre de psalmodier avec les gens du lutrin (fº 1205). — 16 mars 1656, publication d'un jubilé général concédé par le pape Alexandre VII (fº 1232). — La moitié de la quête des jours saints est destinée à la châsse de saint Macaire (fº 1239). — Réparations au grand orgue (fº 1266), par Jehan Haon, facteur d'orgues de nation anglaise, pour la somme de cinq cent cinquante livres (fº 1270). — Remontrances aux gens du chœur d'être plus assidus désormais aux offices, à peine de privation de leurs pointes (fº 1279). — 16 janvier 1657, le prince de Conti devant arriver très prochainement à Bordeaux pour prendre possession de son gouvernement et les jurats faisant des préparatifs pour le recevoir, le chapitre désigne l'archidiacre de Cernès pour le haranguer (fº 1295).

G. 298. (Registre.) — In-4º, 676 feuillets, papier.

1660-1669. — Actes capitulaires. — Requête adressée par noble Joseph de Pomiers à MM. les doyen, chanoines et chapitre de l'église Saint-André, seigneurs, barons de Verteuil. Il y expose que seigneur des maisons nobles de Lafite et d'Anteilhan, en Médoc, « dépendant de l'hommage et directité de la seigneurie et baronnie de Verteuil », il est décidé, pour l'embellissement et décoration de la maison noble de Lafite », à la faire entourer de fossés et à la munir d'un pont-levis. Toutefois, pour ce faire, il lui faut l'autorisation du chapitre. Le chapitre la lui accorde (1662). — Le syndic du chapitre fait procéder à une nouvelle saisie de tous les revenus sur l'hôtel-de-ville que possédaient les jurats, à cause des sommes qu'ils devaient au chapitre (1663). — Sur l'avis du chapitre et des vicaires généraux, le service de la Reine-mère, Anne d'Autriche, est indiqué pour être célébré le samedi 27 mars 1666, dans l'église Saint-André. Tout le clergé régulier et séculier de Bordeaux se rend processionnellement, vers dix heures du matin, à l'église Saint-André. Les ordres réguliers précédant le clergé des paroisses; à la suite marchaient l'Université, le Parlement et la Cour des Aides en robes rouges, les trésoriers, le président, les jurats, les avocats. A l'église Saint-André, le doyen célèbre la messe, qui est chantée par trois chœurs de musiciens. L'église tout entière est tendue de draperies et d'ornements aux frais de la ville. Tous les grands corps occupaient des places réservées. M. de Saint-Luc, lieutenant du Roi, qui à cause d'une indisposition n'avait pu assister à la procession et s'était rendu directement à l'église, prend place au milieu du

Digitized by Google

Parlement entre MM. le premier et le deuxième président. — MM. Dallaire, archidiacre de Cernès, et Dussaut rapportent que, d'après les instructions du chapitre, ils ont vu et examiné le livre que M. de Lopès, théologal, a composé au sujet des dignités, antiquités, prééminences, droits et privilèges de l'église Saint-André, et l'ont trouvé conforme aux desseins du chapitre. Le chapitre remercie le sieur Lopès et promet de lui donner les sommes nécessaires pour l'impression de son livre (1667). Cette impression coûte deux cent cinquante livres. Le chapitre donne cent vingt-cinq livres d'acompte.

G. 299. (Registre.) — In-4°, 161 feuillets, papier.

1669-1683. — Actes capitulaires. — Une députation du chapitre est envoyée pour assister à l'ouverture du Parlement (1670). — Le chapitre affecte une somme de huit cents livres à l'entretien de la châsse de saint Macaire. —Paiement par M. Dalesme, seigneur de Labourel, commissaire aux requêtes du Palais, à M. de Lopès, théologal, au nom de Mme de Pontac, sa femme, d'une somme de quatre cents livres, reliquat d'une somme de mille livres due pour l'anniversaire fondé dans l'église par M. de Pichon (1671). — Protestation du chapitre auprès de l'archevêque contre les RR. PP. Carmes déchaussés qui avaient acheté la maison d'un nommé Masson, « où il y a un jeu de paume », pour neuf cents livres, et la maison de M. Dalesme, pour y bâtir une église et un monastère, établissements qui devaient causer un grand préjudice aux intérêts spirituels et temporels du chapitre et de la paroisse Saint-Christoly. L'archevêque est prié par le chapitre d'empêcher la réalisation du projet des Carmes (1671). — Le chapitre exige des Carmes des droits de lods et ventes, et ordonne à son syndic de procéder à une saisie s'ils font les récalcitrants. — Le chapitre accorde « sa musique aux procureurs de la cour et chambre de l'édit de Guyenne, pour la grand'messe » (1671). — Par ordre du chapitre, un pilori est construit sur la place publique de l'église, ainsi qu'un carcan. — Arrivée du maréchal d'Albret, gouverneur pour le Roi en Guyenne. Le maréchal part du faubourg des Chartreux au bruit de l'artillerie de la ville, du château et des vaisseaux. Il arrive devant la porte du Caillau « sur une maison navalle ». Là, il est reçu par les jurats revêtus de leurs robes de livrée, et pénètre dans une galerie couverte pour y entendre les harangues des compagnies de la ville. Il est salué par les juges et consuls de la Bourse, les élus, l'Université, le sénéchal et présidial, les trésoriers. Descendu de la galerie, il est de nouveau harangué par la Cour des Aides et le Parlement, et sous l'arceau de la porte du Caillau par le président Pichon. Il reprend ensuite sa marche par les rues de la Rousselle, des Fossés, des Salinières, de l'Hôtel-de-Ville, des Tanneurs, du Collège-des-Lois. Tout est tapissé sur son passage. Une partie de la milice de la ville en armes, les archers de la ville, des gardes à cheval le précèdent, ainsi que des jurats qui portent un poêle devant le gouverneur. Derrière lui, marche la noblesse. Enfin, le cortège est fermé par la milice. Reçu à l'église Saint-André par l'archevêque et le chapitre, le gouverneur prête serment sur les Évangiles, la musique et les orgues jouent. La cérémonie terminée, le gouverneur est ramené chez lui avec le même appareil. (Dimanche 31 mai 1671.) — Les Jésuites viennent processionnellement à l'église Saint-André avec leurs écoliers fêter la canonisation de saint François Borgia, leur troisième général. Des provinciaux et des recteurs des différentes parties de la France assistent à cette cérémonie avec leurs étendards qu'ils font bénir. Le gouverneur et les jurats sont présents à cette solennité (1672).—Le comte de Montégut, gouverneur de Guyenne, ayant envoyé un billet de sa main ainsi conçu : « Je demande à MM. du » chapitre Saint-André qu'ils s'assemblent à la manière » que bon leur semblera, pour donner leur avis de » quelle façon et sur quelles denrées ils jugent que les » impositions qu'on doit faire seront moins préjudicia- » bles à l'avantage du public et qu'ils me portent par » escrit la résolution qu'ils auront prise. Signé : Mon- » tégut. » Le chapitre se rassemble, bien décidé à ne déroger aucunement aux droits, privilèges, exemptions et immunités du clergé reconnus ou donnés par le Roi et ses prédécesseurs, ni à ses droits particuliers. La misère publique rendant presque impossible « la levée du capital », le chapitre, après avoir examiné les impositions qui seraient les moins préjudiciables aux intérêts des habitants de la ville, juge qu'on pourrait imposer : 1° cinq sols par quintal sur toutes les marchandises, sucre, épiceries, drogueries, cuivre, étain, fer, huile, beurre, œufs, laines, cuir, poisson salé, miel, cire, résine, goudron, prunes; 2° un pour cent sur tous les draps et toiles, de quelque nature qu'ils soient; 3° deux pour cent sur les étoffes d'or, d'argent et de soie, dentelles et passements; 4° trois livres sur chaque grosse de cartes à jouer; 5° une augmentation de moitié du pied fourchu de la ville (droit d'entrée sur le bétail). Le chapitre ne croit pas opportun un impôt sur le blé, le sel ou le vin ; sur le blé, attendu qu'il y a fort peu de grains dans la sénéchaussée et qu'on est fort souvent victime de la disette, et que d'ailleurs le blé est suffisamment

Digitized by Google

imposé; sur le vin, parce que « c'est la seule denrée de la province, d'où la ville et la province tirent toute leur subsistance, à l'aide de laquelle ils font venir toutes les autres denrées nécessaires ». D'ailleurs, elle coûte beaucoup de peines avant qu'on la puisse recueillir, sujette qu'elle est à force cas fortuits : grêle, gelée. Enfin et comme argument décisif : si on imposait le vin, la plupart des cultivateurs seraient obligés d'abandonner leurs vignes, « ce qui causerait une notable diminution des droits de Sa Majesté ». Le chapitre rejette en dernier lieu l'impôt projeté sur le sel « pour des causes qui sont assez connues de tout le monde » (1677). — Réparation du grand autel pour y mettre la châsse de saint Macaire (1677). — A la requête de dame Jeanne de Fagars, marquise de Pardiac, vicomtesse de Castets, le chapitre délivre une attestation certifiant que messire André d'Épinay prit possession de l'archevêché de Bordeaux en 1482 et mourut en 1500 (1680). — Entrée à Bordeaux de Louis d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Bordeaux nouvellement nommé (1680). — Bulle d'Innocent XI appelant cet archevêque au siège de Bordeaux. — Énumération des dignités du chapitre en 1682; le doyenné ou décanat, les archidiaconés de Médoc, Blaye et Cernès; la chantrerie, la trésorerie, la sacristanerie, le sous-doyenné, l'archidiaconé de Fronsac, la sous-chantrerie, vingt-cinq canonicats, quatre canonicats semi-prébendés, l'aumônerie, « qui est le premier bénéfice du bas-chœur », la vicairie perpétuelle de la Magestat, enfin huit prébendes du bas-chœur.

G. 300. — (Registre.) In-4°, 975 feuillets, papier.

1683-1699. — Cérémonie funèbre célébrée pour la mémoire de la feue reine Marie-Thérèse d'Autriche, le jeudi 2 septembre 1683. Les ordres séculiers et réguliers de la ville se rendent processionnellement à l'église Saint-André. L'Université, le présidial, les jurats avec le corps de la bourgeoisie, l'intendant, l'archevêque se rendent à l'église par la porte royale. L'autel et l'intérieur de l'édifice sont ornés de tentures aux frais de la ville. La chapelle ardente, éclairée de tous côtés, était recouverte d'écussons aux armes de la défunte Reine. Le peuple en foule remplit la nef. Les chapitres Saint-André et Saint-Seurin vont à l'offrande. L'oraison funèbre est prononcée par M. de Lopès, théologal, aux applaudissements de toute l'assistance. Après quoi ont lieu les cinq absoutes prescrites par le Pontifical. Les archidiacres de Cernès et de Blaye, le doyen et le sous-chantre donnent les quatre premières. L'archevêque donne la cinquième (1683). — Il est alloué au compte du syndic trois livres cinq sols pour avoir payé le libraire de Bordeaux qui a fait imprimer le privilège de *Committimus* du chapitre (1696). — Transaction intervenue entre le chapitre Saint-André et le chapitre Saint-Seurin au sujet des préséances. Le chapitre Saint-André aura toujours le pas sur le chapitre Saint-Seurin. Une fois l'an, ils se rassembleront dans l'église cathédrale le jour de la Saint-Joseph. Le chapitre Saint-André occupera la droite, le chapitre Saint-Seurin la gauche du chœur. Dans les grandes cérémonies les deux chapitres occuperont ces places respectives (1697). — Mort de l'archevêque d'Anglure de Bourlemont. Le chapitre déclare le siège vacant. Il nomme pendant cette vacance les officiers de l'archevêché, les vicaires généraux, l'official, le vice-gérant ou lieutenant assesseur de l'official, le juge de la primace d'Aquitaine, l'auditeur particulier, le greffier, le secrétaire, le garde des sceaux. — Embaumement du corps de l'archevêque décédé. Il est exposé pendant trois jours dans la grande salle du palais archiépiscopal sur une estrade élevée de cinq pieds. Le chapitre célèbre son service funèbre (1697). — Lettres-patentes du roi Louis XIV annonçant au chapitre qu'il a reçu les lettres de promotion à l'archevêché de Bordeaux de M. Bazin de Bezons. Il doit arriver de Blaye. Les chapitres Saint-Seurin et Saint-André vont à Blaye à sa rencontre en manteau long, soutane et bonnet. Les députés du chapitre « s'étant retirés dans leur auberge », l'archevêque envoie son aumônier les complimenter. Les jurats de Bordeaux et de Blaye accompagnent l'archevêque. Les députés du chapitre entrent dans « le magnifique bateau vulgairement nommé maison navale, qui consistait en une belle chambre garnie de damas rouge. » Les jurats font servir dans le bateau un magnifique repas. Partis de Blaye avant midi, ils arrivent à Bordeaux à cinq heures au bruit du canon du Château-Trompette, de la grosse cloche de Saint-André et de toutes celles de la ville. Ils abordent au Chapeau-Rouge, où M. de Mondenard, premier jurat, les reçoit. Les jurats, réunis en corps, conduisent l'archevêque dans son palais précédés des soldats du guet; les députés du chapitre reviennent directement chez eux en carrosses et se dispensent de suivre le cortège. Le lendemain, l'archevêque se rend à l'église Saint-André entre deux haies de soldats du guet et accompagné d'autres soldats du même corps qui forment la garde de son cortège. A la porte royale, il est reçu par le chapitre et la cérémonie religieuse s'accomplit comme il est d'usage en semblable circonstance. Le prélat, avant de se retirer, prête serment entre les mains du doyen, « conformément aux termes contenus dans un livre recouvert d'argent » (1699).

Digitized by Google

G. 301. (Registre.) — In-4°, 996 feuillets, papier.

1699-1721. — Actes capitulaires. — Plusieurs pierres tombent de l'arceau de la porte Basse. Le chapitre décide qu'on pourvoira immédiatement aux réparations. Une demande sera toutefois adressée aux jurats pour les mettre en demeure de participer pour moitié aux dépenses. L'un des jurats, auquel on s'adresse en ces termes, fait faire les réparations sans rendre réponse au chapitre. Le chapitre proteste énergiquement (1699). — A la requête du promoteur, les dignitaires et les titulaires du chapitre sont invités à porter l'habit long. Un chanoine semi-prébendé qui est trouvé en habit court est cité à comparaître devant le chapitre. Ce chanoine proteste et soutient qu'il était en soutane. L'affaire est renvoyée devant le doyen (1700). — Le doyen reçoit la visite du substitut du procureur-syndic de la ville en robe et en bonnet. Il vient prier le chapitre d'envoyer ses députés à l'Assemblée des Cent-Trente, qui va décider à l'Hôtel de Ville s'il y a lieu de créer un office de lieutenant général de police. Le chapitre se fait représenter à la réunion par des délégués. Ils consentent à la création de l'office en question, du moment qu'il ne portera pas atteinte à leurs droits de police dans la sauvetat (1700). — Autorisation accordée au trésorier de l'hôpital de quêter les jeudis et vendredis saints à la porte de l'église. — L'archevêque de Bordeaux, Armand de Bezons, demande à traiter avec le clergé au sujet du paiement en argent des quartières. Le syndic du chapitre est délégué pour cette affaire, mais il ne devra consentir qu'aux conditions avantageuses faites dans le traité anciennement passé avec l'archevêque de Bourlemont. — Une députation du chapitre est envoyée à l'archevêque pour le saluer avant son départ pour Paris, où va avoir lieu l'assemblée générale du clergé (1700). — Transaction au sujet des réparations à faire au domaine de l'archevêque à Lormont, intervenue entre l'abbé de Bourlemont, représentant le clergé, et l'archevêque. Le chapitre donne mille huit cents livres. — Le doyen est chargé de remettre à l'archevêque la lettre lui annonçant la mort de son frère, M. de Bezons, intendant de la généralité de Bordeaux. — Transport fait par Me Bellot, chanoine, » délégué du chapitre, à Sa Majesté, du tiers du seigneuriage de la monnaie, moyennant une rente annuelle de deux mille livres. — Service solennel célébré à l'église Saint-André pour le repos de l'âme du pape Innocent XII. — Le chapitre délègue des députés pour faire réparer le pavé de la rue et du détroit de la sauvetat où le roi d'Espagne doit passer pour aller loger à l'archevêché. Le juge de la sauvetat se charge de faire les réparations nécessaires (1700). — Députation du chapitre envoyée au commandant du château du Hâ pour le prier de ne point braquer ses canons vis-à-vis de l'église lors de l'entrée du roi d'Espagne. Les canons pourraient ébranler les vitres et les murailles, s'ils n'étaient point tournés du côté de la campagne (1700). « Relation de ce qui s'est passé à l'entrée du roi d'Espagne et de messeigneurs les princes ses frères à Bordeaux. » Le duc d'Anjou, Philippe de France, allant à Madrid prendre possession du trône d'Espagne, auquel il avait été appelé par le testament de Charles II, arrive le jeudi 30 décembre 1700; le duc de Bourgogne, le duc de Berry, ses frères, le conduisent jusqu'à la frontière de Biscaye. Ils s'étaient embarqués à Blaye dans « une magnifique maison navalle. » A son arrivée le chapitre fait sonner la grosse cloche, le canon tonne au Château-Trompette. Les princes arrivent par les fossés du Chapeau-Rouge, les rues Sainte-Catherine et des Trois-Conils, « magnifiquement tapissées et bordées de » bourgeois en haie et sous les harmes. » Les princes étaient accompagnés du duc de Beauvilliers, du duc de Noailles et de plusieurs jeunes seigneurs de la cour. Le Parlement et la Cour des Aides, en robes rouges, viennent haranguer les princes dans l'après-dîner. Le lendemain, le Roi devant venir à l'église, le chapitre fait tendre de noir l'autel parce que le Roi était en deuil. On place sur l'autel six grands chandeliers d'argent « avec queues couleur du jour », puis le chapitre, « revêtu de chappes sur l'habit de saint Augustin », précédé de sa croix et de ses huissiers à masse, se rend à la porte royale qu'il avait fait orner de guirlandes aux armes de France, d'Espagne et d'Anjou, mêlées à celles du chapitre qui figuraient au milieu. Le doyen présente l'eau bénite à Sa Majesté catholique sur le seuil de la porte. La messe est dite par un des chapelains du Roi. On ne chante ni *Te Deum* ni motet. Sa Majesté, en sortant, s'arrête pour contempler une sculpture en relief représentant la Résurrection, située sous le jubé et les côtés de la grande porte du chœur. Le doyen adresse alors la parole au duc de Bourgogne, sans employer toutefois les termes d'Altesse royale, comme cela était dit « dans les lettres de M. Desgranges, maître de cérémo- » nies du roi Philippe V ». Les membres du Parlement, au nombre de vingt-quatre, et les membres de la Cour des Aides, tous revêtus de robes rouges, les gens du Roi, revêtus de robes noires, vont complimenter, le lendemain, les ducs de Bourgogne et de Berry. Le jour de l'an, le roi d'Espagne entend de nouveau la messe, et

Digitized by Google

son aumônier lui présente à baiser l'évangile, recouvert d'un voile. Les princes, eux, vont aux Carmélites entendre la messe. Le dimanche 2 janvier, les princes partent tous pour aller coucher à Preignac (1701). — Lecture de la déclaration du Roi et d'un arrêt du Conseil du 16 mars, touchant les droits d'amortissement et de nouveaux acquêts. Le chapitre, directement frappé par cette disposition, entre en délibération (1701). — Lecture de la bulle de jubilé accordée à l'occasion de l'exaltation de Clément XI au trône pontifical. — Sentence arbitrale rendue par les avocats désignés par le chapitre pour établir de quelle manière seraient distribués les arrérages de deux mille livres accordées par le Roi au sujet du droit de monnayage. Il est décidé que les membres du clergé y auront seuls droit et que leurs héritiers ne pourront rien en revendiquer (1701). — Une messe solennelle du Saint-Esprit sera célébrée tous les ans en mémoire de la rente annuelle de deux mille livres en échange du droit de monnayage que le Roi a accordée au chapitre. Cette messe sera célébrée chaque année, pendant la vie du Roi, le 28 janvier; après sa mort, on dira une messe d'obit (1702). — Le chapitre, ayant à sa tête l'archevêque, visitera en corps les églises pendant le jubilé, pour gagner les indulgences qui y sont attachées (1702). — Invitation faite au chapitre par le marquis de Sourdis, au nom du duc de Foix, d'assister à la soutenance d'une thèse pour l'obtention de la chaire de mathématiques au collège de Guienne. Le chapitre décide qu'il y assistera (1703). — Communication d'un arrêt du parlement de Pau qui donne la préséance au chapitre de Toulouse sur les trésoriers de France (1703). — Suspension d'une école qui était établie dans la sauvetat. Le chapitre décide que le maître d'école qui voudra ouvrir un établissement de cette nature devra en demander l'autorisation au chapitre, être de bonnes vie et mœurs et appartenir à la religion catholique, apostolique et romaine (1703). — Refonte de la grosse cloche de l'église. — Députation envoyée au premier président Dalon lors de son arrivée à Bordeaux. — Il est décidé, à propos d'un chanoine qui était atteint de paralysie et en traitement à Barèges, puis à Bagnères, que tout chanoine absent n'aura point part aux lods et ventes (1703). — Le chapitre envoie une députation au cardinal d'Estrées, qui passe à Bordeaux avec l'évêque de Tarbes. — L'archevêque bénit la grosse cloche nouvellement fondue (1703). — L'archevêque d'Auch se plaint au Roi que l'archevêque de Bordeaux voulait exercer la primatie sur la province d'Auch. — Le marquis de La Vrillière, secrétaire d'État, écrit à ce sujet à l'archevêque de Bordeaux qui communique la lettre au chapitre et lui demande son avis (1703). — Un assesseur de l'Hôtel de Ville vient, de la part des jurats, demander au chapitre d'envoyer des députés à l'Assemblée des Cent-Trente pour délibérer sur la question des trois jurats en titre d'office perpétuel et héréditaire. Le chapitre ne juge pas à propos d'envoyer des délégués (1704). — Peine infligée à un chanoine qui n'avait pas fait ses Pâques dans la quinzaine. Il est privé du droit d'entrer dans l'église et condamné à payer une aumône de trente livres. — Députation de six membres du chapitre envoyée au devant du maréchal de Montrevel, nommé gouverneur de Guienne à la place de M. de Sourdis (1704). — Prière publique ordonnée par l'archevêque pour le rétablissement de la paix (1705). — On ordonne des prières pour avoir de la pluie, la sécheresse du temps étant désolante. — Bulle du Pape adressée au chapitre. Elle fulmine contre le jansénisme. Le chapitre « la reçoit avec tout le respect dû au » Saint-Siége » (1705). — Assemblée tenue chez les R. P. Jacobins à propos de la demande adressée au Roi par M. de Ségur, conseiller au Parlement, à raison de la haute, basse et moyenne justice de Bègles. Le chapitre délègue un chanoine pour examiner la question. — L'Assemblée des Cent-Trente délibère au sujet d'une somme de cent dix mille livres que le Roi demandait sous forme de don gratuit pour l'exemption de la taille. Les députés du chapitre protestent. Les membres du Parlement proposent de passer outre. L'archevêque, soucieux des droits du clergé, se rend à l'Assemblée accompagné du doyen du chapitre et du syndic, puis de là chez l'intendant, qui lui donne lieu d'espérer que le clergé ne sera pas compris dans les impositions (1705). — Plaintes du chapitre aux jurats contre le fermier du domaine de la ville qui avait fait enlever par quatre ou cinq soldats de l'Hôtel de Ville la morue qui se vendait dans la sauvetat. Les jurats promettent de faire restituer la morue qui avait été enlevée par la force (1706). — Clément VI accorde un jubilé. Le chapitre se prépare à le célébrer (1707). — Députation de douze membres du chapitre envoyée au duc d'Orléans lors de son passage à Bordeaux. — Aucun membre ou officier du chapitre ne pénétrera seul dans les archives (1708). — Une députation de six membres du chapitre est envoyée à l'archevêque qui part pour l'Assemblée générale du clergé qui se tient à Paris (1710). — Nomination de M. Laneverre par le chapitre comme juge de la Sauvetat et des baronnies de Verteuil et de Cadaujac (1710). — Lettre du Roi adressée au chapitre et ordonnant de chanter un *Te Deum* à l'occasion des victoires remportées sur le roi d'Espagne (12 janvier 1711). — Certificat

Digitized by Google

délivré par le chapitre à des artisans et attestant que les gantiers, maréchaux, serruriers, tailleurs, cordonniers, jouissent « du droit de sauvetat » dans les limites de cette juridiction (1711). — Édit du Roi ordonnant au chapitre de donner deux places de plus dans le chœur aux membres de la Cour des Aides qui en avaient déjà huit. — Service ordonné par le Roi pour la mémoire du dauphin (1711). Le service a lieu dans le chœur de l'église. M. de Courson, intendant, les maîtres des requêtes, la Cour des Aides, les Trésoriers de France, le sous-maire et les jurats assistent à cette cérémonie (1711). — Lettres du Roi ordonnant des prières publiques pour le succès des négociations entamées « par les » têtes couronnées d'Europe » en vue de la paix (1712). — Lettre du Roi à l'archevêque ordonnant un service solennel pour le repos des âmes du dauphin et de la dauphine. Les jurats fournissent les cierges, que les chanoines se partagent la cérémonie finie. L'archevêque officie. M. de Courson, intendant de Guienne, le Parlement et la Cour des Aides en robes rouges, le présidial, les juges de la Bourse, les Trésoriers de France, assistent à cette cérémonie. — Lettre de M. de La Vrillière ordonnant, au nom du Roi, des prières publiques pour la prospérité des armes de Sa Majesté (1712). — Actions de grâces célébrées à l'occasion des avantages remportés à Denain et à Marchiennes et de la levée du siége de Landrecies (1712). — Le chapitre, sur la demande des Capucins, consent à bénir les étendards qui doivent servir lors de la canonisation de saint Jean-Félix de Cantalice, capucin, et qui représentent l'image de ce saint. Tous les corps assistent à la cérémonie (1713). — Lettres du Roi à l'archevêque l'invitant à faire chanter un *Te Deum* à propos de la conclusion de la paix d'Utrecht (1713). — M. Tartas dédie au chapitre sa thèse de philosophie. — Le chapitre se rend processionnellement et officie à la cérémonie de la canonisation de Pie V qui est célébrée chez les Jacobins (1713). — Le chapitre alloue deux cent cinquante et une livres à son syndic pour l'indemniser des frais qu'il avait faits en exécutant un arrêt du Parlement par lequel deux femmes de Verteuil qui « avaient tué leur fruit, » s'étaient vues condamner au fouet et au bannissement (1714). — Une députation de six membres du chapitre est envoyée au premier président du parlement, Lacaze, pour le féliciter. — Le chapitre célèbre un service particulier pour le roi Louis XIV, en attendant le service solennel (1715). — Service solennel pour le défunt Roi. Un autel est dressé aux frais de la ville devant la porte du chœur. L'oraison funèbre est prononcée par l'abbé Grimaut, curé de Saint-Michel. Toutes les compagnies, l'Université, le Parlement, la Cour des Aides, les Trésoriers de France, le Présidial, assistent à la cérémonie (1715). — Le chapitre défend que l'on mette du bois dans les latrines à cause du voisinage des archives (1716). — Une députation de six membres du chapitre se rend au devant du maréchal de Berwick, nommé commandant général en Guienne (1716). — Remise au fondé de pouvoir du duc de Charost d'un *Ecce home*, qui avait été légué au chapitre par M. de Béthune, ancien archevêque de Bordeaux (1716). — Le chapitre accepte l'invitation qui lui est faite par les Jésuites, d'assister à l'ouverture de la canonisation de Jean-François Régis (1716). — Procession faite à l'église Saint-André par cent six religieux cordeliers à la suite d'une tenue d'un chapitre général de leur ordre (1717). — Le chapitre se rassemble pour délibérer au sujet des lettres-patentes attribuant le gouvernement de l'hôpital aux jurats. Il déclare cette prérogative préjudiciable à la juridiction du chapitre. Un mémoire est adressé au Roi à ce sujet (1718). — Lettres de confirmation de son privilége de *Committimus*. Le chapitre les fait mettre aux archives (1718). — Autorisation accordée à M. l'abbé de Bourlemont de faire mettre une pierre de marbre, sur laquelle on gravera les armes de l'archevêque, à l'endroit où il a été enterré. Sa sépulture est située « sous la corde de la petite cloche » (1719). — Lettre de Voyer de Paulmy d'Argenson, archevêque d'Embrun, nouvellement nommé archevêque de Bordeaux, adressée au chapitre pour lui notifier sa nomination (1719). — *Te Deum* célébré pour la prise de Fontarabie. On sonne la grosse cloche (1719). — Service funèbre célébré en mémoire de M[me] d'Argenson, femme du garde des sceaux et belle-sœur de l'archevêque de Bordeaux (1719). — Nomination de M. de Bezons, archevêque de Bordeaux, à l'archevêché de Rouen. Il écrit au chapitre qu'il a été « préconisé par Sa Sainteté » et qu'il n'a plus aucune juridiction dans l'archevêché de Bordeaux. Le siége archiépiscopal est déclaré vacant (1719). — Présentation par M. d'Argenson, nommé archevêque de Bordeaux, des bulles qui l'appellent à ces fonctions. Le chapitre consent à les enregistrer, tout en protestant contre la clause portant création d'un pénitencier dans l'église, à condition que le nouvel archevêque paiera les droits d'entrée et les autres droits honorifiques dus par les archevêques à leur nomination (1720). — Les revenus de l'archevêché pendant la vacance du siége archiépiscopal, c'est-à-dire depuis la préconisation de M. de Bezons jusqu'à l'arrivée de M. d'Argenson, s'élèvent à mille sept cent soixante-huit livres, défalcation faite des droits de sceau qui appartiennent au chapitre (1720).

Digitized by Google

— Prières célébrées par le chapitre pour obtenir du beau temps (1721).

G. 302. (Registre.) — In-4°, 386 feuillets, papier.

1721-1730. — Actes capitulaires. — Remise au chapitre d'une somme de dix-neuf mille huit cents livres, à titre d'acompte sur l'indemnité due pour les maisons démolies de l'esplanade du Château-Trompette (1721). — Distribution d'une somme de cinq cents livres par le chapitre, faite aux habitants de la province infectés de la contagion. — Célébration d'une messe et d'un *Te Deum* pour le rétablissement de la convalescence du roi. — Don de cent livres pour la reconstruction de la voûte de Sainte-Colombe. — Députation de neuf membres du chapitre envoyée à Mlle de Montpensier, lors de son passage à Bordeaux. (Elle se rendait en Espagne.) Ses compliments devancent ceux de toutes les autres compagnies, y compris le Parlement (1721). — Députation de seize délégués envoyée par le chapitre pour féliciter l'infante à l'Hôtel de Ville. Est admise à cet honneur avant tous les autres corps (1722). — *Te Deum* chanté à l'occasion du sacre du Roi. — Règlement contre les cabaretiers de la sauvetat, leur ordonnant de fermer avant neuf heures (1723). — Les Jacobins viennent en procession chercher le chapitre pour assister à un *Te Deum* à raison de l'exaltation du cardinal Ursini, membre de leur ordre, qui venait d'être élevé au trône pontifical sous le nom de Benoît XIII (1724). — Passage à Bordeaux de l'infante d'Espagne qui retourne dans ce pays. Le chapitre lui adresse quatorze députés (1725). — Prières ordonnées par le chapitre pour avoir de la pluie (1726). — Jubilé universel accordé par Benoît XIII (1727). — Le chapitre assiste à l'ouverture de la canonisation de saint Jean de la Croix, religieux carme déchaussé, à la prière de cet ordre (1727). — Bail de la psallette fait à M. Blaise Vidal, prêtre du diocèse de Clermont, maître de musique, pendant trois ans, avec un traitement de mille huit cents livres (1727). — Décès de M. d'Argenson, archevêque de Bordeaux (1728). — Le siège archiépiscopal est déclaré vacant. On tend l'église de noir pour la cérémonie. Les tentures noires sont semées de larmes et de têtes de mort en argent. Sur le jubé on place des pyramides surmontées de cierges (1728). — Les Augustins viennent prier le chapitre de faire l'ouverture de l'oraison de quarante heures, à cause de l'invention du corps de saint Augustin (1729). — Contestation entre les jurats et le chapitre, au sujet des places auxquelles ils prétendaient avoir droit respectivement, les jours de cérémonies publiques (1729). — *Te Deum* chanté à Saint-André, en l'honneur de la naissance du Dauphin; le canon tonne et annonce le commencement de la cérémonie. L'archevêque officie. Les dais de velours représentent dans des cartouches les portraits du Roi et de la Reine. Toutes les compagnies sont présentes (1729). — Lettre adressée par M. de Maniban pour annoncer au chapitre qu'il est élevé au siège archiépiscopal de Bordeaux (1729). — Consécration des saintes huiles faite par l'évêque de Sarlat (1730).

G. 303. (Cahier.) — 25 feuillets, papier.

1739-1743. — Actes capitulaires. — Délibérations du chapitre concernant l'administration temporelle: arrérages de rentes dus au chapitre; le tiers du droit de monnayage; les nominations de garde-chasse et de garde-pêche à Cadaujac; la nomination du procureur en la sauvetat Saint-André et à Cadaujac, dont le chapitre est haut justicier; concession de maisons canoniales; procès contre le sieur Voisin de Lagrange pour fiefs à Tauriac, dans la seigneurie de Lidonne; le 1er juillet 1743, vacance du siège archiépiscopal; nomination de juges de la primace; entretien des maisons canoniales.

G. 304. (Registre.) — In-4°, 402 feuillets, papier.

1745-1756. — Actes capitulaires. — Deux *Te Deum* sont chantés le même jour, pour la prise d'Ostende et celle de Nieuport (1645). — Députation du chapitre envoyée pour complimenter l'archevêque d'Audibert de Lussan, nouvellement nommé archevêque de Bordeaux à Blaye. Le chapitre Saint-Seurin se retire, les jurats ne voulant pas lui céder « le côté gauche de la » maison navalle » au retour. L'archevêque fait son entrée dans la ville. Le chapitre Saint-Seurin le félicite le premier. Protestation du chapitre Saint-André qui nie ce droit au chapitre Saint-Seurin. L'archevêque, sur la demande du chapitre Saint-André, en fait l'observation au chapitre Saint-Seurin (1745). — Célébration d'actions de grâce à l'occasion de la prise de Mons (1746). — La musique du chapitre est envoyée au collège de Guyenne pour la Saint-Louis (1746). — *Te Deum* pour la prise de la ville et du château de Namur (1747). — Le chapitre assiste à la soutenance d'une thèse de philosophie dédiée à l'évêque de Bayonne (1747). — *Te Deum* chanté par l'archevêque assisté de deux chanoines, en l'honneur de la victoire de Laufeld (1747). — Les prébendiers sont examinés sur le chant, lors de

Digitized by Google

leur réception (1748). — Permission accordée par le chapitre de vendre des agneaux dans la sauvetat. — Le sieur Lapie est nommé chantre du chapitre par l'archevêque. Discussion à ce sujet entre le chapitre et l'archevêque, l'un et l'autre prétendant avoir le droit de nomination. Le chapitre, tout en formant opposition, consent à reconnaître le nouveau chantre. — Tout chanoine de Saint-Seurin qui prêche à Saint-André, doit demander au chapitre la permission de porter l'aumusse (1748). — *Te Deum* chanté à l'occasion de la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle, entre la France, l'Angleterre, la Hollande et l'impératrice d'Autriche, reine de Hongrie (1749). — Lettre adressée par M. de Saint-Florentin, secrétaire d'État, à l'archevêque de Bordeaux et communiquée au chapitre, pour faire célébrer à Saint-André, un service solennel à la mémoire des officiers et des soldats tués pendant la guerre de la succession d'Autriche (1749). — A des observations faites par le chapitre de Tours sur l'intonation dans les *Te Deum,* le chapitre répond que c'est l'archevêque qui entonne le *Te Deum,* en son absence le doyen, ou en son absence la personne désignée par le chapitre (1749). — Cérémonie faite en l'honneur de la comtesse de Toulouse qui vient entendre la messe dans l'église Saint-André. Elle est reçue par le doyen à l'entrée de la porte royale. Sur sa route les troupes bourgeoises font la haie, les tambours et les trompettes retentissent (1749). — *Te Deum* chanté en raison de l'heureux accouchement de Mme la Dauphine (1750). — L'archevêque annonce un grand jubilé (1751). — Oraison de quarante heures pour le rétablissement de la santé de la Dauphine. — L'archevêque chante la messe à cette occasion (1752). — Invitation du procureur général Duvigier au chapitre, d'assister aux funérailles de sa femme. Le chapitre se rend à cette invitation (1753). — Le chapitre contribue pour quatre-vingt-dix livres à l'achat d'un soleil destiné à l'église de Bégles (1753). — Le chapitre assiste, à la droite de l'Archevêque, à la soutenance d'une thèse dédiée à M. le chancelier, qui sera soutenue au collège des Jésuites (1753). — M. Leberthon fils, reçu en survivance pour la charge de premier président, reçoit les compliments du chapitre. — *Te Deum* chanté à l'occasion de la naissance de Monseigneur le duc d'Aquitaine (1753). — Il sera donné à l'avenir, aux enfants de chœur sortant de la psallette, deux cents livres et un habillement au lieu de leur fournir un métier comme précédemment (1754). — Décès de M. de Ségur, sous-maire. A la prière des jurats, le chapitre fait sonner la deuxième cloche (1755). — Liste des chanoines de Saint-André, en 1755 : Basterot, doyen; Dumyrat, archidiacre du Médoc; Lecomte, archidiacre de Blaye; Bentzman, trésorier; Blancofort, sacriste; Galatheau, d'Alphonse, Grégoire, Chambert, commissaires pour la visite des maisons; Buhan, fabriqueur; Brunaud, commissaire; Durand, receveur du gros et commissaire; Nayret, de Monville, d'Arche, Castres, syndic; Pacareau, promoteur; Audouing, Baulos, receveur des cens; Logette, d'Entragues, Duval, official; Castelneau, Broc, Dudon, chanoines. — Prières publiques pour faire cesser les fléaux qui affligent la terre et pour obtenir une saison plus favorable aux fruits (1756). — Après examen des registres, l'archidiacre du Médoc a le droit de se faire appeler grand archidiacre (1756).

G. 305. (Registre.) — In-4°, 399 feuillets, papier.

1756-1761. — Actes capitulaires. — Le chapitre contribue à la réparation de l'église de Pompignac comme curé primitif, jusqu'à concurrence de deux cents livres. — Les Bénédictins demandent à consulter les titres de l'archevêché relatifs à l'histoire de Guienne. Le chapitre les admet à consulter ces documents sans déplacement et en présence de deux chanoines (1756). — Transaction intervenue entre le chapitre et le comte de Guiche, seigneur de Lesparre, au sujet du différend qui les divisait (1756). — Oraison de quarante heures célébrée pour la conservation de la personne du Roi (1756). — Requête du chapitre adressée au contrôleur général pour demander d'être déchargé du droit d'amortissement. — Décision portant que toute délibération du chapitre sera signée du doyen ou de celui qui le remplace (1757). — Établissement des limites entre la terre de Faize et les biens de la paroisse de Puisseguin sur lesquels le chapitre levait la dime. — Construction d'une prison, d'un parc de justice et d'une chambre pour le prévôt au château de Verteuil (1757). — Députation de six membres envoyés par le chapitre au maréchal de Thomond, commandant de la province, lors de son arrivée à Bordeaux (1757). — Lettre du Roi communiquée au chapitre pour qu'il célèbre un *Te Deum* à l'occasion de la naissance du comte d'Artois (1757). — Décès de Mme Fourcade, femme du chirurgien de la psallette. Le chapitre lui accorde la sonnerie de la seconde et de la petite cloche et l'exempte du droit de sépulture, en considération des services rendus par M. Fourcade (1758). — Opposition formée par le chapitre contre l'arrêt du Conseil, rendu à la requête des Trésoriers de France, qui donne gain de cause aux trésoriers dans le débat qui s'agita entre eux et le chapitre (1758). — Instructions données par M. de Tourny,

Digitized by Google

intendant de Guienne, « aux désigniers » pour faire le dénombrement des habitants de Bordeaux, chacun dans son district. Le chapitre maintient son droit de faire le dénombrement de la sauvetat. Elle envoie une députation pour parler dans ce sens à M. l'intendant et au premier président (1758). — Regrets exprimés à M. de Langeron, commandant de la province, de ne pouvoir aller le complimenter, au nom du chapitre, par deux chanoines délégués. Ils représentent à M. de Langeron, combien ils sont mortifiés de ne pouvoir aller le saluer et le haranguer les premiers, mais les Trésoriers de France se sont arrogé la préséance sur eux contrairement à tous les usages établis. Le chapitre est donc forcé de s'abstenir (1758). — Échange de la directité d'une maison rue Bouquière, appartenant au chapitre, contre la directité d'une maison de la rue du Loup, appartenant aux bénéficiers de Saint-Michel, fait entre le chapitre et l'église Saint-Michel (1758). — Réception du duc de Richelieu, maréchal de France, gouverneur de la province de Guienne. Le chapitre fait donner par son lieutenant de police l'ordre de tapisser les rues de la sauvetat par lesquelles doit passer le maréchal. Le maréchal fait son entrée à cheval par la porte du Caillau, précédé de la maréchaussée à cheval et du guet à pied, de ses gardes, valets de chambre, pages et écuyers, et de la noblesse à cheval. Immédiatement devant lui s'avance un dais au poêle porté par six jurats à pied. Il arrive à six heures du soir (6 juin 1758) à la place Saint-André; il est introduit à l'archevêché par la porte de fer. Le chapitre revêtu du surplis et de l'aumusse l'attendait. Il se met à genoux, baise la croix. Le doyen le harangue. Le maréchal prête ensuite serment sur l'Évangile. Le doyen entonne alors le *Te Deum*, puis le chapitre, accompagné d'un nombreux clergé et du petit séminaire, se rend au chœur. A la fin de la cérémonie on crie : « Vive le Roi ». Le gouverneur se rend immédiatement au gouvernement, rue Porte-Dijeaux. — Députation de six membres du chapitre envoyée au maréchal de Richelieu pour le prier d'appuyer auprès du Roi un mémoire adressé par le chapitre et tendant à obtenir de Sa Majesté l'établissement d'une loterie dont le produit serait destiné à la réédification du chœur de l'intérieur de l'église et à la réparation des clochers (1758). — *Te Deum* chanté par le chapitre, sur l'ordre du Roi, à l'occasion de la victoire remportée par nos troupes sur les ennemis (10 octobre 1758). — Autre *Te Deum* chanté à l'occasion des victoires remportées sur les ennemis (16 novembre 1758). — Délibération portant qu'il y a lieu de procéder au classement des archives du chapitre et de jeter un peu de lumière dans la confusion qui y règne. On charge le chanoine Le Comte d'avoir une entrevue avec l'abbé Baurein « qui est » compétent pour la matière féodale, afin de l'engager à » se charger de l'arrangement » de ces archives (1759). — Nomination de M. Lecomte, archidiacre de Blaye, comme doyen du chapitre. — Levé des scellés qu'avaient apposés sur les biens de M. de Basterot, doyen du chapitre, les délégués du chapitre et M. Delaroze, lieutenant général en Guienne, à la réquisition du directeur des économats; M. de Basterot était abbé des deux abbayes de Lisle et de Mazion (1759). — Bref du pape accordant un jubilé (1759). — *Te Deum* chanté sur l'ordre de M. de Saint-Florentin, secrétaire d'État, au nom du Roi, pour célébrer la victoire remportée par les troupes de Sa Majesté sur les alliés, commandés par le prince Ferdinand de Brunsvick (10 mai 1759). — Protestation du chapitre contre les lettres-patentes du Roi créant un commissaire de quartier dans la sauvetat. Le chapitre réclame l'appui du maréchal de Richelieu (1759). — Achat par le maréchal de Richelieu de deux maisons dans la sauvetat, sur lesquelles le chapitre avait la directité (1759). — Décès de M. de Carles, jurat. On sonne les cloches : le chapitre assiste au service funèbre en robes longues (1760). — Envoi à la monnaie, pour être convertie en numéraire, conformément aux lettres-patentes du 26 octobre 1759, de l'argenterie du chapitre et de la chapelle Notre-Dame. — Le chapitre exige les sommes auxquelles lui donnent droit les lettres-patentes en retour de son argenterie (1760). — Détail de l'argenterie portée à la monnaie : vingt chandeliers, quatre lampes, deux encensoirs, une paire de burettes, une navette et une cuiller d'argent, deux vases à fleur, le tout pesant deux cent soixante et onze marcs, six onces, douze deniers qui, à raison de cinquante-trois livres, dix-huit sols, neuf deniers le marc, produisent une somme de quatorze mille six cent soixante livres, dix-sept sols, huit deniers (1760). — Dédicace d'une thèse de théologie, faite par un sieur Rivière au chapitre. Le chapitre assiste à la soutenance chez les Jésuites. L'Université, qui avait été invitée, regrette de n'y pouvoir assister à cause de quelques différends qu'elle a avec les Jésuites. — Départ du maréchal de Richelieu pour Paris (1761). — Incarcération dans les prisons de la sauvetat, de deux jeunes gens qui avaient commis des vols au préjudice de fripiers de la sauvetat (1761). — Lettres-patentes du Roi, confirmation de la juridiction du chapitre dans la sauvetat. Ces lettres sont enregistrées par le Parlement et la Cour des Aides de Bordeaux et la Cour des monnaies de Paris (1761). — Députation de quatre membres envoyée à l'archevêque, pour lui exprimer toute la peine

Digitized by Google

que le chapitre ressent de la perte qu'il vient de faire dans la personne de son frère, M. le comte de Lussan, lieutenant général. — Levé du plan de l'église Saint-André. On l'envoie à Paris, afin d'obtenir gratuitement les marbres nécessaires au rétable du maître-autel. — *Te Deum* célébré à l'occasion de la victoire du maréchal Broglie à Cassel (1761). — Établissement dans la sauvetat de deux sergents portant bandoulière et hallebarde aux armes du chapitre. Ils recevront cent cinquante livres de gages. Le prévôt de Saint-André tiendra un registre des étrangers qui viendront loger à la sauvetat, comme cela se pratique à l'Hôtel-de-Ville (1761).

G. 306. (Registre.) — Petit in-folio, 196 feuillets, papier.

1762-1763. — Actes capitulaires. — Sur la proposition du doyen, le chapitre offre au Roi dix mille livres pour être employées à la construction d'un vaisseau de guerre. Copie de cette délibération sera envoyée au duc de Choiseul (1762). — Le tonnerre tombe sur une des flèches de Saint-André (1762). — Lettre de l'archevêque à ses vicaires généraux à l'occasion d'un bref du pape Clément XIII. Dans cette lettre, le chapitre relève plusieurs allusions blessantes pour lui et en particulier les expressions « d'attentat et d'entreprise sur les droits » de l'épiscopat que la vigueur des lois doit nécessaire- » ment réprimer » (1762). — Députation de six membres envoyée au maréchal de Richelieu lors de son retour de Paris (1762). — Lettre de M. de Saint-Florentin, secrétaire d'État, adressée au chapitre, sur l'ordre du Roi, pour lui annoncer que la loi exige que le sieur Lapie, grand chantre du chapitre, cesse d'habiter à Bordeaux, mais reçoive néanmoins les revenus et gros fruits de sa charge (1762). — Transaction au sujet du différend entre le chapitre et l'archevêque. Le chapitre consent à retirer tout ce qu'il y avait de blessant dans ses lettres, au sujet de la lettre précitée de l'archevêque (1762). — Le chapitre fait décorer le jubé de Saint-André, pour que du haut de cette construction l'évêque de Soissons assiste à la messe (1762). — Soutenance d'une thèse de philosophie dédiée à M. Boutin, intendant de Guienne, dans la chapelle du collège de Guienne. Le chapitre décide d'y assister. Les écoliers ont passé chez chacun des membres du chapitre porter des exemplaires de thèses (1762). — Requête adressée par M. Joseph Desalon, clerc tonsuré, François Varin père et fils, au chapitre, pour obtenir la permission d'établir une école dans la sauvetat Saint-André. On apprendra aux enfants à lire, à écrire, l'arithmétique par une nouvelle méthode, l'orthographe par règles, le plain-chant, la musique et les principes du latin. Ils regrettent d'avoir établi leur école, sous le nom d'école Saint-André, et se déclarent tout prêts à faire le sacrifice de ce titre si on veut bien les autoriser à ouvrir leur école (1762). — Lettre écrite par le chapitre aux recteurs de l'Université pour leur demander pourquoi ils ont cessé de conduire à l'église Saint-André les maîtres ès-arts comme c'est la coutume (1762). — *Te Deum* chanté par le chapitre en l'honneur de la victoire remportée par le prince de Condé sur le prince de Brunswick (1762). — La musique du chapitre Saint-André se rend au chapitre Saint-Seurin pour célébrer la fête du patron de cette église (1762). — Le chapitre accepte la médiation du maréchal de Richelieu dans son débat avec les jurats de Bordeaux, qui se refusent à éclairer et à enlever les immondices de la sauvetat comme ils l'ont toujours fait (1762). — Demande faite par les commissaires du Parlement au chapitre d'envoyer sa musique à la messe du Saint-Esprit, qui doit se chanter dans l'église pour l'ouverture du collège de la Madeleine, autrefois tenu par les pères jésuites. — Le chapitre accède à cette demande (1762). — Le chapitre portera l'habit de saint Augustin jusqu'après Pâques à cause du froid (1763). — A la suite des représentations qui lui avaient été faites par le chapitre, l'Université décide qu'elle reprendra l'usage qu'elle avait interrompu de conduire les maîtres ès-arts au chapitre (1763). — Allocation de cent soixante livres au receveur du chapitre, pour frais occasionnés par la pose d'une inscription au bas du portrait du maréchal de Richelieu, placé dans la salle capitulaire (1763). — Lettres du Roi prescrivant au chapitre de chanter un *Te Deum* à l'occasion de la paix qui a été signée à Fontainebleau entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. Le chapitre fait placer des illuminations au clocher de Pey-Berland et distribuer à tous les pauvres, tant de la sauvetat que d'autres paroisses de la ville, un pain d'une livre et deux sous en argent (1763). — Les illuminations coûtent cent quatre-vingt-trois livres et les distributions aux pauvres reviennent à soixante-quinze livres (1763). — Les jurats demandent la musique du chapitre pour célébrer la nomination de nouveaux jurats dans l'église Saint-Éloi. — Protestations formulées au premier président contre l'arrêt de la cour qui charge M. de Marbotin de faire la visite des cimetières de toutes les paroisses et qui n'excepte pas la paroisse Saint-André (1763). — Processions faites pendant neuf jours autour du cloître par le chapitre pour obtenir un temps favorable aux biens de la terre (1763). — Exclusion du concours pour la place d'organiste du chapitre d'un musicien qui était attaché

Digitized by Google

au service du spectacle (1763). Placet adressé au maréchal de Richelieu au sujet d'un nommé Lajeunesse, qui avait été arrêté sur son ordre par le comte de Lauze, capitaine de ses gardes, et jeté dans les prisons de la sauvetat (1763). — Un habitant de la sauvetat ayant commis un vol en dehors de cette juridiction, un jurat se transporte dans la sauvetat pour dresser procès-verbal de ses effets mobiliers. Toutefois, auparavant le jurat se rend chez le syndic du chapitre, ce qui est une marque de politesse de règle (1763).

G. 307. (Registre). — Petit in-f°, 98 feuillets, papier.

1771-1776. — Actes capitulaires. — Noms des chanoines : Baudin, Dudon, Lamontaigne, d'Alphonse, de Biré, Delieux, Fonteneil, de Meyere, Barie, Camiran, Chaperon, Crépella, Duchambert, Darche, Castres, Audoing, Baulos, Duval, Castelnau (1771). — Députation du chapitre envoyée au prince Ferdinand de Rohan, archevêque de Bordeaux, pour le prier de s'intéresser aux réparations qu'il faudrait faire à l'église. L'archevêque reçoit cordialement les envoyés du chapitre et leur annonce le désir qu'il aurait d'introduire dans le diocèse de Bordeaux, à l'exemple des évêques de France, un nouveau bréviaire à la place du bréviaire romain. Le chapitre s'associe à l'opinion du prélat, consent à la création d'un bréviaire particulier au diocèse de Bordeaux, mais demande de ne pas être chargé de sa publication, à cause de la modicité de ses ressources (1771); de plus il prie S. A. de trouver bon qu'on lui représente qu'il conviendrait à l'honneur de son siège de ne pas adopter purement et simplement un bréviaire déjà à l'usage de quelque église particulièrement, mais d'en former un pour son diocèse qui serait d'autant plus parfait qu'il serait son propre ouvrage; qu'au surplus on espérait qu'il voudrait bien qu'on mît sous ses yeux les anciennes rubriques et usages de son église afin de s'en rapprocher autant que faire se pourrait dans les rubriques du nouveau bréviaire. — Assemblée des Cent trente. Le clerc de la ville présente la situation financière. Le chapitre assiste à cette lecture, dans des places situées après celles de la Cour des Aides (1771). — Prestation de serment devant le chapitre par l'abbé Baurein, nommé archiviste du chapitre. On lui fait jurer la main sur la poitrine de tenir secrets tous les titres et papiers renfermés dans les Archives, de n'en laisser sortir ni tirer aucune pièce originale ni même d'en faire des extraits (1771). — Règlement rendu à la requête du promoteur du chapitre pour le rétablissement du bon ordre et de la discipline. Les chapitres généraux se tiendront régulièrement, le doyen présidera ces assemblées qui seront composées de tous les membres du chapitre. Il ne sera admis d'autre excuse pour s'absenter de ces réunions que la maladie dûment constatée et l'absence hors du diocèse autorisée par le chapitre. Le syndic demandera au Parlement l'homologation du présent règlement (1772). — Envoi de la musique aux jurats pour célébrer l'élection d'un des leurs. — Envoi d'une députation auprès du maréchal de Richelieu, gouverneur de Guyenne, au moment de son départ pour Paris (1772). — Attendu que l'église de Saint-Jacques est entièrement démeublée par suite de l'union du prieuré de Saint-James au collège de Guyenne, attendu l'usage où est le chapitre d'aller processionnellement chaque année chanter le repos des morts sur le tombeau de Pierre du Kasque, chantre et chanoine de Saint-André, le chapitre arrête que le jour de saint Marc la grand'-messe sera chantée dans l'église Saint-Éloi (1773). — Lettres de *comitatu* par Ferdinand-Maximilien Mériadeck, prince de Rohan, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, données à Me Hugues Dutems, chanoine de Saint-André, vicaire général, pour remplir auprès de l'archevêque la place d'un des deux chanoines qu'on appelle de *comitatu* et pour assister le prélat dans ses fonctions (1773). — Le chapitre prend le deuil lors de la mort de Louis XV (1774). — Arrivée du comte de Noailles, commandant de la province de Guyenne. Le chapitre ne peut aller le complimenter à cause des discussions qu'il a eues avec le Bureau des finances et lui envoie une députation pour lui faire agréer ses excuses. — Autre députation envoyée à M. Le Berthon, premier président au Parlement, sur l'heureux retour et la réintégration du Parlement (1775). — Le comte de Noailles vient assister à la grand'messe, le dimanche 12 mars 1775, accompagné de ses gardes. — La clé de la porte du clocher de Pey-Berland sera remise au prévôt de la sauvetat, afin que personne ne puisse y pénétrer, et qu'il ne se produise aucun accident (1775). — M. Durand, receveur des rentes, ayant représenté que M. Lafont de Ladebat, seigneur de la maison noble de Belair, située dans la paroisse de Pessac, relevant à foi et hommage du chapitre Saint-André, voulait répéter les lods et ventes qu'il avait payés en 1769, le chapitre se réserve de délibérer sur cette question (1775). — M. de Camiran, chanoine, demeure autorisé à donner à M. l'abbé Baurein une gratification proportionnée aux mémoires considérables qu'il a faits pendant cinq ans, pour la défense du fief que le chapitre a dans la paroisse de Tresses et à l'étendre jusqu'à une somme de six cents livres (1775).

Digitized by Google

G. 808. (Registre.) — In-f°, 83 feuillets, papier.

XVIII° Siècle. — Actes capitulaires. — Projet de table générale des actes capitulaires de **1402** à **1768**. [Cette table qui ne contient les sommaires très abrégés que de quatorze registres sur trente, est seulement un dépouillement où les faits, envisagés au point de vue exclusif du chapitre, sont inscrits à la suite selon l'ordre des feuillets; mais elle est précieuse en ce qu'on y trouve analysés trois registres actuellement perdus: celui de 1402 à 1410; — celui de 1480 à 1503; — celui de 1503 à 1507.] — **1402-1410.** Le collecteur Apostolique réclame les redevances dues au Saint-Siège. — Contribution payée par le clergé au gouvernement de la province de Guyenne. — Protestations du chapitre contre les jurats au sujet de la vente des vins. — Juridiction du chapitre sur le curé de Tabanac. — Action intentée au vicaire perpétuel de Saint-Pierre pour avoir procédé à un ensevelissement sans la permission du chapitre et sans avoir acquitté envers lui les droits qui lui étaient dus. — Excommunication prononcée contre le prévôt et le procureur du comté d'Ornon, à raison de quelques attentats sur Cadaujac. — Choix d'un local pour y établir une librairie (bibliothèque). — Legs d'un bréviaire à l'église du chapitre par Jean de Gaillac. — Prestation de serment par le lieutenant du roi. — Ordonnance prescrivant de dresser des procès-verbaux de la réception des archevêques. — Permission demandée par le général des frères Mineurs de faire des controverses théologiques dans la nef. Le chapitre est invité à dîner par les frères. — Prestation de serment par le comte d'Yorck (1402). — Procession faite croix en tête, à Sainte-Croix, à l'occasion de la mort du prieur. — Menaces d'excommunication contre l'abbé de Bonlieu qui avait pris quelques dîmes du chapitre. — Plaintes du chapitre à l'archevêque contre le comte de Foix. — L'archevêque n'a le droit de visite que sur les églises de Villeneuve et de Vensac. — Le chapitre décide la construction d'une horloge à ses frais. — On signale l'arrivée du duc d'Orléans pour le siège de Bordeaux. — Dispense de résidence accordée à Jean de Montferrand, chantre et chanoine, à raison de ses études (1403). — Il est constaté que le chapitre de Saint-Émilion et autres doivent payer redevance au chapitre. — Constatation que la forêt de Lormont appartient au chapitre. — Les chanoines ne peuvent être fermiers des dîmes du chapitre. — La dîme de Saint-Julien-de-Born est retirée des mains du seigneur d'Uza. — Sédition soulevée dans Bordeaux à la suite d'un conflit entre les maire et jurats d'une part et quelques barons de l'autre. — Prise de deux dauphins sur la côte de Lège. — Subsistance demandée au chapitre pour la défense de la ville et pour celle de la ville de Blaye. — On ferme la porte du Hâ. — Le chapitre fait fortifier la tour de Lège. — Célébration d'une messe à l'occasion de la mort du pape (1404). — Le sénéchal et la ville demandent aide et assistance au clergé et au chapitre contre les Français en attendant des secours d'Angleterre. — Prêt d'argent à la ville par le chapitre. — L'archevêque ne veut recevoir le chapeau de cardinal qu'après en avoir référé au chapitre. — Le comte d'Armagnac brûle le château d'Ornon. — Prestation de serment par le maire sur l'autel Saint-Fort dans l'église Saint-Seurin. — La ville demande des secours au roi d'Angleterre. — Harangue faite à celui qui apporte le chapeau de cardinal à l'archevêque (1405). — La collation de la cure de Lège appartient au chapitre (1406). — Le chapitre et le clergé font un présent de mille livres au cardinal-archevêque qui va en voyage à Rome. — En l'absence du doyen, le sceau est mis dans un coffre commun à trois clés. — Imposition d'une taille pour payer mille livres au cardinal. — David de Montferrand, chanoine, est nommé évêque de Dax. — Paiement des annates des bénéficiers au Saint-Siège. — Refus du chapitre de vendre Lège au comte de Foix. — Nouvelle prise d'un dauphin à Lège, il est présenté au chapitre par un homme de ce pays. — Lettre des cardinaux et du roi d'Angleterre au chapitre Saint-André pour remédier au schisme et envoyer un député au concile de Pise. — Distribution refusée par le chapitre à ceux qui sont députés pour aller au concile (1408). — Communication de la harangue adressée au roi d'Angleterre par l'archevêque de Bordeaux faite au chapitre. — Lettre du chapitre écrite au collège des cardinaux. — Honneurs funèbres rendus à M. Pelerin, évêque de Dax. — Lettres au chapitre des ambassadeurs du roi d'Angleterre à Pise, concernant l'élection d'Alexandre [V] au trône pontifical et la déposition de Grégoire [XII] et de Benoît [XIII]; joie publique qui s'en est suivie. — Discussion entre les religieux de Sainte-Croix et de Saint-Seurin. Les religieux de Sainte-Croix ne veulent pas être après Saint-Seurin dans les processions. — Le chantre est nommé archevêque à la place de François Hugocionio, par Ange de Corrare, autrement Grégoire XII, et ses bulles présentées au chapitre. Ces bulles sont refusées par le Conseil de ville auquel assiste le chapitre qui reconnaît Alexandre V et non Grégoire XII. — Le chapitre possède la moitié des agrières de Paludate (1409). — Les Trois États de

Digitized by Google

la province demandent des subventions au chapitre. — Le jeton de présence est accordé aux chanoines dont l'absence aura été occasionnée par l'assistance aux funérailles de leur père et à ceux qui les accompagnent; même faveur aux chanoines qui assisteront aux funérailles de quelque personne de grande condition. — Réponse faite aux Trois États. — Grande procession à Saint-Seurin à l'occasion de la peste. — Service pour le pape Alexandre V. — Obligation imposée aux chapelains de venir aux processions. — Règlement décidant qu'aucun chapelain ne peut être élu qu'il ne soit gradué. — Donation à fief nouveau du bois de Lormont. — Opposition à la réception de Pey Berland au canonicat. — Réception de Pey Berland au canonicat en vertu des bulles de grâce expectative et en considération du cardinal-archevêque dont il était secrétaire.

1480-1503. — Les cotisateurs de la taillade viennent prêter serment au chapitre. — Le Roi écrit au chapitre pour le procès-verbal de canonisation de Pey Berland. — Le chapitre fait donner comme présent un marc au héraut du Roi qui lui avait porté cette lettre (1480). — Assistance du chapitre en procession aux funérailles de M. de Duras. — Procession générale à l'église des Templiers à la requête de la ville. — Députation au Roi d'un chanoine pour la canonisation de Pey Berland. — Les réguliers sont priés d'assister aux processions des Rogations. On dit la messe à Saint-Seurin, car on ne peut la dire à Saint-Martin à cause de l'affluence du peuple. — Les chanoines de Saint-André devront être nobles ou gradués. — Élection de Louis de Tindo, fils du premier président, à un canonicat vacant. — Les évêques de Sarlat et de Bazas sont priés par le chapitre de rédiger les procès-verbaux de la canonisation de Pey Berland. — Procession aux Carmes ordonnée par le Roi. — Les mercenaires montrent au chapitre leurs bulles d'indulgences. — Réception de M. Lamarie, conseiller au Parlement, comme chanoine. — Députés envoyés à Lormont par le chapitre lors de l'entrée de l'archevêque (1481). — Le procès-verbal de la canonisation de Pey Berland est porté au Roi. — Réception de Thomas Dages au canonicat. — La grande cloche doit sonner à midi. — Oblation sur le tombeau de Pey Berland. — Le maître de la monnaie est condamné dans une contestation avec le chapitre. — Don gratuit de trois cents livres fait à l'archevêque. — Réception de deux frères de la maison d'Epinay au canonicat par le collateur de l'archevêque. (1482). — Perception de douze boisseaux de blé froment sur le moulin de Bardanac par le chapitre. — Cens apostolique payé à raison de l'exemption [de la juridiction de l'archevêque]. — Élection de Pierre Andron de Lansac comme chanoine. — Le procureur-syndic de Bordeaux vient de la part du chapitre pour les honneurs funèbres à rendre au roi Louis XI. — Réception de Thibaut d'Espinay, comme écolâtre. — Le chantre est député vers le Roi au nom des deux chapitres. — Élections de Jean de Bosco et de Roger de Lescure au canonicat. — Sollicitation pour la canonisation de Pey Berland. — On répare la nef (1483). — Le chapitre se pourvoit contre les habitants de Listrac qui avaient fait bâtir une chapelle avec des fonts baptismaux loin de l'église. — Réparation demandée par le chapitre pour des excès de juridiction dans la sauvetat. — Réception de M. [de la] Chassagne, archidiacre de Cernès. — Don d'un boisseau de froment et de trois de seigle fait par le chapitre à la fabrique de Cadaujac. — Salants du chapitre à Soulac. — L'écolâtre est condamné à demander pardon à genoux au chapitre. — Instances pour la canonisation de Pey Berland. — Distinction faite entre l'œuvre et la fabrique. — Collation payée aux choristes le jour des Saints Innocents. — Messes dites pour la princesse de Navarre. — Institution de chanoines semi-prébendés (1486). — Défense aux chanoines de porter des capuchons et des robes froncées par la ville. — Envoi de deux chanoines à Rome pour la canonisation de Pey Berland et la création de chanoines semi-prébendés (1487). — Changement des agrières de Sainte-Eulalie d'Embarès en cens (1488). — Élection de Bernard Durandi à un canonicat du chapitre (1489). — L'évêque de Bazas, vicaire de Saint-André, demande un congé pour aller dans son évêché (1490). — Poursuites contre un vicaire général pour avoir excommunié un chanoine. — M. Lancelot Dufau, chanoine, appelé par le Roi, demande un congé. — Le doyen absent pour des affaires publiques est dispensé de la rigoureuse. — L'archevêque propose au chapitre un bâtiment dont il veut faire l'archevêché (1491). — Défense est faite de parler dans le chœur. — Le maire et les jurats viennent au chapitre (1492). — Hector de Bourbon élu chanoine. — Défense faite aux prêtres et aux clercs de manger à la psallette (1493). — Procession faite à Saint-Jacques pour le Roi (1494). — Jean de La Chassaigne est reçu chanoine. — L'official tient sa cour dans les cloîtres (1495). — Le chapitre députe à l'hôtel de ville pour la garde de la ville. — Pierre de Foix, bâtard de Candalle, est élu chanoine. — Députation du chapitre envoyée à l'hôtel de ville au sujet des tavernes et du vin (1498). — Jean de Foix est nommé archevêque. — Gaston de Candalle, frère naturel de l'archevêque, est reçu chanoine. — Réception de

Digitized by Google

l'archidiacre du Médoc par procureur (1501). — Bibliothèque du chapitre. — Aumône d'une pipe de vin aux Jacobins. — Jacques de Verne reçu chanoine (1502).

1502-1507. — Confirmation de l'exemption du chapitre de la juridiction de l'archevêque. — Le syndic des Augustins s'oblige à payer au chapitre les arrérages dus. — Le trésorier doit prendre les chandelles blanches qui se portent pour les baptêmes. — Le tiers des agrières de Saint-Ujan acquis à Jean Lamothe, sieur de Cambes (1503). — Les congédiés n'ont que quarante livres pour tous gros fruits. — Le chapitre peut absoudre de l'excommunication encourue par des chanoines. — Déclaration du lieutenant général faite au chapitre pour l'ouverture des testaments. — Le curé de la Magestat doit dire la messe tous les dimanches dans la chapelle Saint-Martin (1504). — Le chapitre décide d'aller en procession à Saint-Seurin sans le consentement de ce chapitre. — On y dira la messe et les jurats seront avertis de s'y trouver et de faire fermer les boutiques pendant la procession (1505). — Procession à l'église Saint-Jacques. — Les chanoines malades ne pourront habiter d'autres maisons que les leurs. — Transaction entre le chapitre et le curé d'Artigues au sujet du droit de dîme dans cette paroisse. — Par ordonnance du chapitre, les chanoines doivent se demander réciproquement pardon. — Les chapelains et les clercs doivent aller aux leçons du théologal. — Deux ou quatre chanoines iront recevoir au fond de la nef ou à la porte des fonts baptismaux, l'archevêque qui vient à la messe. — Permission à l'évêque de Sidon de faire le saint chrême dans l'église (1507). — La table de ce registre s'arrête au folio 41 (Registre perdu).

1547-1570. — Voir l'inventaire, article 287.

1600-1608. — Le vicaire de Saint-Siméon emprisonné par ordre d'un jurat. — Le clergé intervient. Le chapitre demande que l'emprisonnement du vicaire perpétuel de Saint-Siméon soit cassé et que les maire et jurats n'attentent sur aucune personne ecclésiastique. — Présentation par procureur, au chapitre, des bulles de Mgr de Sourdis. — Députation de chanoines à Blaye, à l'occasion de l'arrivée du cardinal; l'entrée de ce prélat se fait sous forme de procession générale. Le Parlement est prié d'y assister. Deux dais sont placés au chœur et dans la nef pour la réception de l'archevêque en tant que cardinal. — Les archevêques non cardinaux n'auront pas droit à cet appareil. — Certains évêques ayant demandé quel rang ils tiendraient à la procession de l'archevêque, il est décidé qu'ils se placeront à côté du président du chapitre. — Réception et prestation de serment de M. le cardinal de Sourdis. — Visite de l'église de Floirac par une députation du chapitre. — Les terriers de l'archevêché sont rendus au cardinal. — Ordre est donné d'enlever le théâtre de M. le cardinal. — Le chapitre envoie un député à Toulouse pour soutenir un procès et lui donne sept livres par jour. — Les papiers de l'archevêché sont remis au cardinal. — Remerciements adressés au premier président pour les audiences qu'il a consacrées au chapitre. — Don de cent livres aux pauvres de l'hôpital de la peste. — Députation du chapitre envoyée au Palais, le jour de Saint-Yves. — Arrivée de M. le maréchal d'Ornano. Une députation du chapitre vient le recevoir à la porte de l'église. — Union des églises Saint-Paul et Saint-Christoly. — Remerciements adressés au cardinal pour les soins jaloux qu'il apporte à la conservation des droits et privilèges du chapitre. — Arrêt de querelle contre les jurats au sujet de la juridiction de Cadaujac. — Translation de corps saints de Saint-Rémy à Saint-Seurin. — Vente de la baronnie de Lège au duc d'Épernon. — Défense aux prébendiers de marcher, sous peine de prison, devant les moines de Sainte-Croix dans les processions. — Les chapelains qui ne rempliront pas leurs devoirs verront leurs revenus donnés à l'hôpital. — Les fautes des choristes seront punies de la prison à la réquisition du promoteur (1600). — Congé accordé aux prébendiers d'aller à Orléans gagner le jubilé. — Les archives auront trois clés gardées chacune par un chanoine. — Raccommodage aux frais du chapitre du bâton cantoral. — Résiliation de ses fonctions de doyen faite par M. de La Guionnie. — Élection de M. Desaignes au doyenné. — Quittance donnée par l'archevêque des titres qui lui ont été remis par le chapitre. — Contrat avec les jésuites pour le dîmon de Pessac. — Le curé de Bruges doit un tonneau de vin. — *Te Deum* pour la naissance du Dauphin. — Les vicaires perpétuels prennent rang au synode avant les archiprêtres. — Différend entre le chapitre et le cardinal au sujet de l'emplacement de son trône dans l'église. — Le chapitre commet pour délibérer avec l'archevêque sur le «*propre*» du diocèse de Bordeaux. (1601). — Règlement des cérémonies suivant l'usage de Paris. — Poursuites de la fabrique contre l'archevêque pour ce qu'il lui doit. — Les prébendiers demandent à porter l'aumusse, on consulte les registres à ce sujet. — Les autels de la nef sont démolis par ordre du cardinal. Le chapitre fait mettre les maçons en prison. — Le sacristain, officier du cardinal, s'abstient d'opérer dans les affaires concernant le cardinal. — Le vicaire de la Magestat fait part au chapitre de l'ordre qu'il a reçu du cardinal d'enlever le saint sacrement de son


Digitized by Google

église. — Offre de transaction et de maintien des privilèges du chapitre, faite par le cardinal. — Procès-verbaux dressés par des commissaires du Parlement à l'occasion de la démolition des autels; ils sont transmis au Roi. — Le vicaire perpétuel de Sainte-Colombe prête serment. — Actes concernant le chef de Saint-Eutrope qui doit être rendu au prieur de Saintes. — Jour de la Pentecôte, on jette du feu, des oublies, des fleurs et de l'eau durant la procession. — Action intentée au cardinal au sujet des réparations de l'église. — Le vicaire perpétuel de la Magestat emporte une chandelle des baptêmes, provoque un scandale, se présente au chapitre avec le commis du sacristain. Ils sont interrogés et punis. Défense est faite au vicaire perpétuel de retenir aucune chandelle. — Le vicaire perpétuel de Sainte-Hélène-de-la-Lande est emprisonné par ordre du chapitre. — Bref du pape adressé au chapitre. — Ordre donné à tout le chapitre de s'assembler pour faire une réponse au pape. Tout défaillant sera passible de douze écus d'amende. Lecture est faite du bref, il a trait principalement à la démolition des autels (1602). — Lettres du Roi adressées au chapitre et envoyées à Rome relativement au différend avec le cardinal. — Poursuites contre le vicaire perpétuel de Saint-Siméon qui avait déclaré ne vouloir assister au service de saint Jean, qu'on ne lui eût fait voir les lettres qui l'y obligent. — Règlement fixant le rang du chapitre et des vicaires généraux aux assemblées du clergé. — Les jurats demandent à construire une galerie dans l'église. — Difficultés avec le cardinal au sujet du lavement des pieds et de l'habillement des pauvres. — Délégation d'un chanoine comme administrateur du séminaire. — Condamnation par provision prononcée par le chapitre à raison de douze cents livres dues par le cardinal à la fabrique. Des chanoines sont envoyés auprès du cardinal qui demande un délai de paiement. — Défense faite par le chapitre aux fermiers et aux officiers de la juridiction de chasser sur les terres de Cadaujac. — Prières ordonnées à l'occasion de la peste qui menace la ville. — Les chanoines et les semi-prébendés doivent assister l'aumusse en tête dans les cérémonies célébrées à l'autel (1603). — Consécration des saintes huiles faite par l'évêque de Sarlat. — Les Jacobins célèbrent une cérémonie funèbre pour le pape défunt. Le chapitre y assiste.

1604-1610. — Voir l'inventaire, article 292.

1610-1710. — Voir l'inventaire, articles 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300 et 301. Le présent registre n'en donne pas la table.

1710-1768. — Voir l'inventaire, articles 302 à 306. Les Lazaristes prient le chapitre d'assister à la béatification de saint Vincent de Paul qui doit avoir lieu à l'hôpital Saint-André. — Députés envoyés à M. de Maniban, archevêque de Bordeaux, à son arrivée à Blaye (1730). — L'archevêque s'excuse de ne pas donner le repas accoutumé le jour de la Cène. — Les Jésuites viennent faire leurs excuses au chapitre qui n'avait pas trouvé libre l'autel de l'église du prieuré de Saint-James, le jour des Rogations. — L'organiste est cité pour avoir troublé l'ordre en touchant de l'orgue pendant les offices de complies (1731). — Droit de vétérance accordé à un chanoine ayant servi vingt ans. Les prébendiers sont tenus de chanter au lutrin selon l'usage. — Le sieur Péconet, qui avait obtenu un canonicat en cour de Rome, demande son installation. Attendu qu'il s'était présenté sans bonnet, le chapitre refuse de délibérer (1732). — Plaintes faites par le chapitre contre les jurats et les bayles des tailleurs qui avaient exercé leur visite dans la sauvetat. — Thèse dédiée au chapitre. L'écolier vient avec son professeur prier en latin le chapitre d'assister à sa soutenance. Le sous-sacristain est chargé d'inviter les jurats, l'Université et la Bourse à cette solennité (1733). — Incendie de la maison d'un chanoine dans la sauvetat. Les jurats envoient les pompes, se transportent sur les lieux et offrent de rester. Le chapitre les remercie et ils se retirent. — L'évêque de Sarlat assiste à un *Te Deum* en habit long, sans camail ni rochet. Il s'assied à côté de la place décanale. — On trouve un prébendier noyé à l'estey Majeur. — Le chapitre est invité par l'archevêque à la bénédiction des drapeaux. — On dresse le terrier de la chapelle de Serres ou Landiras dont la moitié des lods et ventes appartient au chapitre. — Le chapitre est prié d'assister aux funérailles de M. de Lacaze, premier président, qui auront lieu aux Carmes. — Lettre du garde des sceaux, envoyée au chapitre par ordre de Sa Majesté, pour que celui-ci célèbre un service à la mémoire de ses sujets morts à l'armée cette année et tant que la guerre durera (1734). — Service célébré chez les Cordeliers à la mémoire de M. de Lacaze (1735). — Les Trésoriers prient le chapitre de leur accorder un banc dans la nef. — Acquisition d'un fief situé au faubourg de Saint-Nicolas-de-Graves, autrement dit des Gahets. — Permission accordée au sieur Barreau, écrivain, de mettre un tableau dans la sauvetat pour enseigne. — Lettre de M. Amelot, secrétaire d'État, envoyée par ordre du Roi au chapitre, au sujet des religieux de la congrégation de Saint-Maur relativement aux commissaires (1737). — Les Jésuites obtiennent cinquante livres du chapitre pour la canonisation de saint François Régis; ils prient

Digitized by Google

le chapitre d'assister à cette canonisation (1738). — Un clocher est abattu par l'orage (1739). — Nomination d'un chanoine à un évêché. On orne sa stalle d'un carreau et d'un tapis (1741). — Décès de M. de Maniban, archevêque de Bordeaux. Nomination par le chapitre des vicaires généraux et des autres officiers ecclésiastiques (1743). — Prières publiques pour la conservation de Sa Majesté qui doit aller à l'armée. — *Te Deum* pour la prise d'Ypres. — Autre *Te Deum* pour le rétablissement de la santé du Roi (1744). — Arrivée de la Dauphine. Le chapitre reçoit le Dauphin à la porte de l'église en l'absence de l'archevêque. Il ne va point à l'hôtel de ville ainsi que les autres Cours et Compagnies. — Nomination de M. Darche, doyen, à l'évêché de Bayonne (1745). — Offre au Roi d'une somme de dix mille livres pour être employée à la construction d'un vaisseau de guerre. — Ordres donnés pour réparer la chapelle Saint-Blaise. — Procès-verbal constatant que le tonnerre est tombé sur une des flèches de la cathédrale. — Lettre de l'archevêque aux vicaires généraux au sujet d'un bref du pape Clément XIII que le chapitre avait fait imprimer. — Envoi de six députés du chapitre au devant du maréchal de Richelieu, gouverneur de la province, à son retour de Paris. — Transcription sur les registres d'une lettre écrite par le comte de Saint-Florentin au sujet de l'absence de M. l'abbé de La Pie, chanoine, le 23 novembre 1759. — Pose de croisées neuves aux archives et interdiction de l'accès de la petite porte près des archives. — Il est défendu de mettre à l'avenir du bois dans la salle située derrière les archives, de crainte du feu. — L'évêque de Soissons vient entendre la messe au jubé. On décore cet édicule d'un carreau et d'un fauteuil avec son tapis. — L'intendant de Guienne envoie son secrétaire auprès du chapitre pour le prier d'assister à la soutenance d'une thèse de philosophie qui lui est dédiée. Le chapitre décide de s'y rendre en manteau long et en chapeau après avoir préalablement fait examiner par son syndic quelles places lui étaient réservées. — Le chapitre va trouver le recteur pour savoir quels motifs ont fait interrompre au chapitre l'usage de conduire les maîtres ès arts à l'église pour y faire les cérémonies accoutumées. — Lettre du Roi prescrivant un *Te Deum*. — Différends entre les jurats et le chapitre au sujet des lanternes et des bourriers (immondices). Le chapitre député au maréchal de Richelieu pour lui offrir l'arbitrage dans cette question (1762). — Des commissaires envoyés par le Parlement prient le chapitre d'accorder sa musique à l'occasion de la messe du Saint-Esprit qui devait se chanter à l'église Saint-Jacques pour l'ouverture du collége de la Madeleine. — Il est remis à tout enfant de chœur sortant de la psallette deux cents livres et un costume. — Le chapitre portera l'habit de Saint-Augustin, après Pâques, à cause du froid. — Don de vingt-quatre livres fait par le chapitre aux marguilliers de Bègles, pour la refonte de la cloche. — Lettre du Roi au sujet de la paix entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. Elle prescrit de chanter un *Te Deum*. Des réjouissances ont lieu dans la sauvetat. Des illuminations sont placées au clocher; des distributions d'argent et de pain sont faites à six cents pauvres. — Assemblée d'avocats réunie pour savoir si on peut résigner un canonicat semi-prébendé, sans le consentement du chapitre. — Un chanoine *in minoribus* demande d'aller au séminaire de Toulouse. Cette permission lui est accordée. Il y continuera ses études et on enverra des certificats tous les trois mois. — Le chapitre envoie des députés au premier président au sujet de la visite du cimetière Saint-André par un commissaire de la cour. — Procession autour du cloître pendant neuf jours pour obtenir un temps favorable aux fruits de la terre. — Réception d'un simple clerc comme prébendier, à condition qu'il se fasse nommer à la prêtrise dans l'année. — Un habitant de la sauvetat ayant été jeté dans les prisons du maréchal et par son ordre, le chapitre lui adresse une protestation. — Par contre, un habitant de la sauvetat ayant été arrêté volant hors de cette juridiction, on le conduit à l'hôtel de ville (1763).

G. 309. (Registre.) — In-4° oblong, 46 feuillets, papier; latin et gascon.

1410-1412. — Actes capitulaires. — Registres-minutes. — *Manuale Capituli Sancti-Andree*, ou registre-minute des actes et des délibérations du chapitre Saint-André. — 30 janvier, confirmation par le chapitre d'un accord fait entre le vicaire de Moulis et les hommes de Castelnau. — Mention de Jean de Duras, chevalier, fils et héritier d'Aymeric de Duras. — Concession de maisons canoniales. — Appel au pape interjeté par Martin Filhol d'une sentence du chapitre sur un procès entre lui et Arnaud Guillaume, aussi chanoine de Bordeaux : cet acte de procédure est appelé : demander les apôtres, *mittere ad apostolos*. — Pierre Rivière et Guillem Escarlat, vicaires du cardinal F. Hugocio, présentent Arnaud de Brauar à la collation d'une chapelle, sous l'agrément du chapitre, auquel assistent l'archidiacre de Médoc; Jean d'Anglade, archidiacre de Blaye; P. de Castro, archidiacre de Cernès; Asta, Embaud, Chambon, Lisan, Rivière,

Digitized by Google

chantre; Bruchaud, Fontpiton, Marin Étienne, Romefort, Lothes, Forton, Maynard et Lacour. — Anniversaire de Bertrand de Latrau, chanoine. — Réparations aux maisons canoniales. —Absolution par l'official de la sentence d'excommunication prononcée par le chapitre pour l'offense manifeste de n'avoir pas obéi à un monitoire du cardinal. — Arnaud Guillaume de Lothes, collecteur des revenus de la cour pontificale, exhibe au chapitre ses lettres de la cour de Rome et autres du trésorier de la chambre apostolique. — Gérard Dupuy, chanoine. — Guillaume Escarlat présente une bulle du pape afin d'être pourvu de la chantrerie vacante par le décès de Jean de Montferrand. — 15 septembre 1411; présents en chapitre: le doyen, l'archidiacre de Médoc, l'archidiacre de Cernès, le grand chantre, Rivière, Embaud, Chambon, Serpille, Étienne, Lisan, Cussac, Fontpiton, Maynard, Forthon. — Arnaud Guillaume de Lothes, en qualité de collecteur de la chambre apostolique dans le diocèse de Bordeaux, demande à lever, aux termes habituels de Pâques et de la Toussaint, la dîme du Saint-Siège sur les bénéfices, protestant de tenir compte de la réduction consentie par le pape Grégoire XII, et d'avoir égard à la moins-value qui a résulté des guerres et des épidémies de ces derniers temps; et proposant au surplus la nomination d'experts amiablement désignés entre le chapitre et lui, « *quod in omnibus ipse volebat procedere amicabiliter* » *cum consilio ipsorum dominorum.* » Le chapitre donne son assentiment et demande à reculer l'époque du payement jusqu'après la levée des récoltes. — Acense par le chapitre de la dîme de Beautiran pour quinze guyennois d'or du coin de Bordeaux, en faveur d'Arnaud de Pradias de la paroisse de Saint-Médard d'Eyran, *home questau, à questa, à talha et à merce* de noble homme Amanieu de Lamothe, seigneur de Beautiran, et avec l'autorisation de ce dernier. — Exporle par Marie de Saint-Avit, femme de Richard Makanan, marchand de Saint-Michel (au portau de Boissac). — Collation de la chapelle fondée à Saint-André par P. de Sainte-Colombe, accordée à Arnaud Dardenne, en remplacement du précédent titulaire, feu Pierre Roy, sur la présentation d'Izabelle de Sainte-Colombe, fille de Jean de Sainte-Colombe, héritière du fondateur. — Exporle pour la rue des Anglais, paroisse Sainte-Croix, dont les vingt sous de cens annuel sont destinés à célébrer l'anniversaire du pape Clément. — Plainte à adresser aux vicaires généraux du cardinal de Bordeaux pour mettre un terme à la négligence d'Hélias Dupuy, prêtre, dans le baptême des enfants. — Entérinement par le chapitre d'un bref du pape en faveur d'Arnaud-Raymond Duchêne, clerc, lui accordant l'investiture d'une chapellenie, devenue vacante par la mort d'Arnaud Forton. — Reconnaissance de dette par Amanieu de Canhac, bourgeois de Bordeaux et tuteur d'Arnaud Guillaume de Lamothe, fils et héritier d'Amanieu de Lamothe, de la somme de cent cinquante livres due autrefois au chapitre par ledit Amanieu. — Ramond de Landa pourvu de la vicairie de Sainte-Eulalie d'Ambarès par la mort de Gérard de l'Orme. — 21 avril 1412, arbitres nommés pour terminer le différend entre le chapitre et Jean Olivier de Saint-Projet, sur le fait des hommes d'Ayguemorte à Beautiran. — 7 mai 1412. Gaillard de Antona pourvu de la chapellenie fondée par Bernard de Cocujac, doyen de Saint-Seurin, dans l'église Sainte-Eulalie. — Provision de canonicat en expectative en faveur de Puch-Gassias. Les chanoines déclarent à Arnaud de Sestaron, procureur de Pey Berland, chanoine de Bordeaux, qu'ils sont prêts à obéir aux lettres apostoliques par lesquelles celui-ci est autorisé à recevoir les revenus du canonicat de Pey Berland, en son absence. — Fief nouveau en faveur de Robin Holble, anglais, pour la paroisse de Fronsac, par Jean Forthon, prêtre, chapelain de la chapellenie fondée dans l'église Saint-Martin de Fronsac par Guillaume Conge, chanoine de Saint-Émilion. — Exporle pour l'anniversaire de Pey de Lafitte, chanoine. — 4 août 1412, le collecteur apostolique annonce au chapitre qu'il saisit tous les bénéfices demeurés vacants par la mort du cardinal de Naples (F. Hugocio, archevêque de Bordeaux) et met fin au mandat de procureur dudit seigneur cardinal qu'exerçait P. de la Cour, auquel on en donne décharge. — Confirmation par le chapitre de la collation faite par Pierre Maynard, en sa qualité d'hebdomadier, de l'église paroissiale de Saint-Nicolas des Lépreux ou des Gahets, dans le faubourg de Bordeaux, en faveur d'Arnaud Ruphe, prêtre. — Anniversaire de Bernard de Montlarin, chanoine et trésorier. — Anniversaire d'Arnaud de Canteloup, autrefois archevêque de Bordeaux. — Bail de la prévôté de Lormont en faveur de Pierre Ducros de la paroisse de Lormont pour seize livres par an de la monnaie de Bordeaux, 1er septembre 1412. — Bail à cens en faveur de Pierre Andrieu, prieur de Soulac, des revenus que les chanoines prélèvent dans la paroisse de Soulac, le siège vacant, depuis le jour de la mort du cardinal jusqu'à la Saint-Martin, pour le prix de cent trente guyennois d'or du coin de Bordeaux, chaque guyennois compté pour vingt-cinq sous. — Le chapitre accorde à l'archidiacre de Blaye l'autorisation d'appeler *(per apostolos refutatorios)* d'une ordonnance de l'official de Libourne.

Digitized by Google

— Collation en faveur de Guitard Maurin de la prébende vacante par la mort de Pierre Roy, 22 novembre 1411. — Bail à ferme par le chapitre du moulin de Monjos, sur l'Eau-Bourde, dans la paroisse de Gradignan, entre le moulin de Pelissey au-dessus et le moulin de Casaus au-dessous. — Contrats d'exporle passés par le chapitre pour des biens lui appartenant situés dans les paroisses Sainte-Eulalie et Sainte-Croix, dans les Graves, près de l'hôpital Saint-Julien, rue Peymentade, dans la palu de Bordeaux, à Cenon, rue de Bernos, rue Carboneu, à Pisselebre, au Mirail (paroisse Saint-Éloi), à Bègles au lieu appelé à la Fotz, près le portail du Far, à Mérignac, rue du Far, au portail de Bayssac, à Cantegrit, rue Claire, à la Roquette, à la Fondaudège, au chemin de Bègles, à l'abidey de Brimon, dans la rue qui va de Saint-Projet à Saint-Siméon, à la Roquera en Graves, au Peyron Saint-Projet, aux graves de Saint-Seurin, au Fort, rue Margaux, rue Sainte-Colombe, à Bouliac, à Floirac, à la Croisille près l'hôpital Saint-Julien, rue Guiraude, rue des Menuts, au cournau de Villeneuve, au lieu de Gargon, dans les graves au lieu appelé Saint-Laurent, à Cap de Baréba, à Ambarès, au Casau de la Graveta, à la Rousselle, rue de l'Étoile (paroisse Sainte-Eulalie), rue de Labirat, au casau de Saint-André, grande rue Saint-Remy, à la Recluse, dans les graves de Bordeaux, etc.

G. 310. (Registre.) — In-4° oblong, 185 feuillets, papier latin et gascon.

1426-1431. — Actes capitulaires. — Registre-minute des actes des délibérations du chapitre Saint-André. — Exporles diverses et reconnaissances pour fiefs dans les graves de Bordeaux et dans la paroisse de Cenon. — Cens dus au chapitre portés dans la maison de Sainte-Gemme, paroisse de Saint-Projet; — Cités: noble Amanieu d'Anglades, chevalier; Gaillard de Gua, damoiseau, et Ramond Guitard *aliàs* Holanda. — Exporles par Richard Makanan, marchand et bourgeois de Bordeaux pour vignes au portau deu Far (f° 7). — Nicolas de Gibran, archidiacre du Médoc, et Pey Berland, chanoine, donnent à cens, au nom du chapitre, à noble dame Blanche de Podensac, femme de Tristan de l'Isle, chevalier, la dîme du vin et de vendange dans la paroisse de Listrac (f° 8). — Noble baron Gaillard de Durfort, seigneur de Duras et de Blanquefort, et dame Judia de La Lande, sa femme, vendent la dîme de Bègle (aux Camps) au chapitre pour deux cent cinquante nobles d'or du coin d'Angleterre et du poids neuf et pour cinquante guyennois d'or du coin de Bordeaux, comptant vingt-cinq sous de la monnaie courante dans cette ville pour chaque guyennois (1426). — Reconnaissance de dette en faveur du chapitre par noble dame Izabeau du Puch, dame de Bisquetan; reconnaissance par Pierre Amaubin, chanoine et aumônier de l'église collégiale de Saint-Émilion, pour vignes à l'Aubidey; — Exporles pour fiefs dans les Graves appartenant à des chapelles fondées dans l'église de Bordeaux (f° 24). — Dans la sauvetat de Sainte-Croix, en présence de Guillaume Cabos et de Vital de Pardailhan, l'abbé de Sainte-Croix, collecteur au nom du Saint-Siège, proroge jusqu'à la Toussaint l'exécution du monitoire apostolique dont il est porteur, 24 octobre 1426 (f° 24). — Thomas d'Astey, recteur de l'église de Saint-Yaguen, diocèse de Dax, reconnait avoir reçu de Pierre ou Pey Berland, chanoine, soixante-douze écus d'or pour le dépôt de certains livres, en exécution d'une ordonnance de la cour romaine entre Arnaud Franc et Raoul Prévot; ces livres appartenaient à Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye. — Le chapitre nomme Pey Berland adjoint au trésorier de l'église Saint-André, Me Vincent du Rive, qui lui-même avait été nommé à ces fonctions par bulle du pape Martin V; P. Maynard, sous-chantre, assigne une stalle dans le chœur de ladite église audit Pey Berland du côté gauche et une place dans le chapitre où se tient le trésorier. 28 juin 1427 (f° 51). — Procuration par Pey Berland en faveur de Bertrand Vigier pour prendre en son nom possession d'un bourdieu, 18 août 1427. — [Le temps et l'humidité ont tellement blanchi l'écriture que le reste de ce registre est devenu illisible.]

G. 311. — (Registre.) — In-4° oblong, 189 feuillets, papier; latin et gascon, en grande partie effacé par l'humidité.

1447-1455. — Actes capitulaires. — Registre-minute des actes et des délibérations du chapitre Saint-André. — Le doyen et les chanoines constituent des procureurs afin de les représenter à la cour romaine pour les affaires du chapitre (f° 12). — 1448, exporle par Geoffroy Scot, notaire et bourgeois de Bordeaux, pour une maison située paroisse de Notre-Dame de la Place (f° 17). — 13 août, procuration par les doyen et chanoines donnée au grand chantre chargé d'aller en Angleterre ou dans tout autre pays qu'il jugera à propos, afin de se procurer, au nom du chapitre et en engageant ses biens, la somme de deux cents nobles d'or du poids nouveau pour payer pareille somme à la Cour de Rome. — Collation de l'église de Lège en faveur de Géraud Guy, prêtre et écolâtre de

Digitized by Google

Saint-André. — Collation des églises de Saint-Pierre de Bègles et de Villenave (fº 21). — 1449, Chanoinie prébendée en faveur de Bernard Textoris à la place de Vincent de Rive (fº 29). — Résignation de l'église de Cadaujac par Arnaud Joffre, et collation en faveur de Guillaume Artus, prêtre de Rodez (fº 30). — 3 juin, exporle en faveur du chapitre pour le moulin à eau appelé de Cazaus, sur l'Eau-Bourde, dans la paroisse de Gradignan avec ses appartenances et dépendances. — 5 juin, Jean d'Epinay, nommé chanoine, prête serment en cette qualité (fº 33). — 14 août, promesse par Jean Baquey, marchand de Saint-Michel, de payer soixante-dix guyennois d'or à la Toussaint, pour la dîme de Saint-Pierre de Bassens et de Sainte-Eulalie d'Ambarès (fº 35). — Hélias de Ville, vicaire perpétuel de Saint-Pierre de Bordeaux, nommé chanoine, prête serment en cette qualité (fº 36). — Exporle par Jean de Goudable, prêtre, prieur de l'hôpital de Saint-Marsau, dans la rue des Ayres, pour maison et terre dans la rue de Bouglon (fº 45). — Contrat par lequel Arnaud Tugart, orfèvre de la paroisse Saint-Pierre, s'engage à faire le bourdon de la crosse de Saint-André avec la matière d'argent qu'on lui donne, pesant trois marcs six onces et un gros d'Angleterre. — Fief nouveau du moulin de Saint-André sur le Peugue (fº 49). — 1450, Gaillard Martin, nommé sacriste. — Contrats d'exporles pour la ville, pour Cadaujac, etc. (fº 53). — Le doyen déclare avoir fait la levée du corps de Gaillard de Jonquières en sa qualité de doyen et non comme procureur du vicaire perpétuel de Saint-Michel. — Présentation de bulles apostoliques en faveur du vicaire perpétuel de Saint-Pierre (fº 68). — Collation de l'église de Saint-Sauveur (fº 70); [ici, le registre porte en grandes lettres, au commencement du folio 84 : « *Civitas Burdegale est regni Francie, 29 juin 1451.* »] — Le lieutenant du sénéchal de Guyenne fait défense au chapitre de procéder à l'élection d'un nouveau chanoine prébendé à la place de Pierre de Mazères, décédé, sous peine de mille marcs d'or; pareilles défenses sont faites à l'archevêque lui-même : Jean Bureau étant maire de Bordeaux. — Élection de Jacques Barton, chanoine prébendé (fº 85). — Protestation par Pey Berland, archevêque de Bordeaux, et tout le chapitre, contre l'entreprise faite sur la juridiction du chapitre Saint-André par la tenue, dans la sauvetat Saint-André, d'une audience publique par Georges de Bassar, agissant au nom du sénéchal (fº 94) : 7 décembre 1451. — Mort de Guillaume Valen, pourvu de l'église Saint-Sauveur (fº 106). — 2 février 1451, Arnaud de Lafitte, du diocèse de Dax, au nom de Gassias et d'Arnaud de Lafitte, ses fils, reconnaît avoir reçu de Nicolas de Gibran, chanoine et ouvrier de Saint-André, un certain nombre de livres manuscrits parmi lesquels : les Decrétales, un matineau de Johan Andriu, un digeste neuf, un digeste vieux, un code, *l'especulayre, lo collectori sobre lo ters libre de las decretaus, seys cadernas sobre lo quart de las decretaus am la exposizion deu Pater Noster, las addicions de Johan Andriu sobre l'especulayre, la nobella sobre lo seysen de las decretaus, etc.* — 1452, 30 mars, présentation au chapitre par Jean de Foguier de lettres d'expectative délivrées par l'Université de Toulouse, en vertu de la pragmatique sanction (fº 107). — Le chapitre délègue le fils du maire de Bordeaux pour se présenter en son nom devant le roi de France (fº 123). — Dans l'église Saint-André, le vendredi 7 juillet 1452, en présence de Pierre Ros, Paschase Dupuy, Guillaume de Lacourt, Gerald Guy, Jean de La Pouyade, Jean Michel, Bernard de Buy, Arnaud de Lafourcade, Arnaud Goffran, Jean Martin, etc. Pierre Berland, archevêque de Bordeaux, à genoux devant l'autel, les mains jointes, en présence de tout le chapitre réuni, jure de ne pas abandonner son archevêché et de vivre et mourir en union avec son chapitre; acte est dressé de ce serment (fº 128). — Requête adressée par le chapitre à Jean Ogier, trésorier du Roi de France, au sujet de la coutume des vins (fº 131). — 17 août, Arnaud Bonneau reçu chanoine prébendé à la place de Guillaume Taillefer, archidiacre de Cernès. — Barthélemy d'Artigaloup, protonotaire apostolique, pourvu d'une chanoinie prébendée (fº 140). — 15 décembre 1453, approbation par le chapitre des baux à cens faits par l'archevêque pour la seigneurie de Montravel (fº 151).

G. 312. (Registre.) — In-4º oblong, 140 feuillets, papier; latin et gascon, en grande partie effacé par l'humidité.

1471-1484. — Actes capitulaires. — Registre-minute des actes et des délibérations du chapitre Saint-André. — Collations par le chapitre de diverses chapellenies et prébendes. — 6 novembre 1471, le chapitre nomme ses procureurs spéciaux et généraux à la cour des Grands-Jours du duc de Guyenne : Louis Ramelin, Antoine Bonneau, Jean Ricard, Jean Lebreton, etc. — 1472, *deffuncto Karolo duce, regnat Ludovicus rex Francie* (fº 24). — Acquisition de la moitié de la grande dîme de Baurech faite du chapitre Saint-André par noble seigneur de Montferrand, chevalier (fº 56). — Octobre 1472, approbation par le chapitre de la nomination de Jean Avril comme doyen (fº 70). — Procureurs nommés au Parlement de Bordeaux par le chapitre. — Année 1473, collations de

Digitized by Google

dignités canoniales, de chapellenies, plusieurs exporles en faveur du chapitre pour la ville et la banlieue (fº 71).

G. 313. (Registre.) — In-4º oblong, 240 feuillets, papier; latin et gascon, en mauvais état et effacé en partie par l'humidité.

1474-1477. — Actes capitulaires. — Registre-minute des actes et délibérations du chapitre Saint-André. — Reconnaissances féodales, exporles, collations et résignations d'offices, ventes, échanges, etc., Landa, notaire. — Réception du vicaire perpétuel de Vensac. — Accord entre les chapitres Saint-André et Saint-Seurin relativement à leurs rangs et dignités, dans la procession qui doit se faire par ordre du Roi et dans laquelle doivent figurer les trois états de Bordeaux (fº 38). — 12 février 1474, procureurs nommés par le chapitre pour faire la levée de quatre cents écus d'or à envoyer à la cour de Rome, afin d'obtenir de celle-ci une indulgence plénière (fº 90). — 8 décembre 1475, prébende en faveur de Raymond de Saint-Clair. — Gombaud d'Agès pourvu d'un canonicat prébendé (fº 108). — Jacques de Paravilla, nommé chanoine prébendé (fº 116). — 8 novembre 1476, Jeanne de Luxia, veuve dame de Montferrand, agissant comme usufruitière des biens de feu Bertrand de Montferrand, chevalier, et au nom de Gaston de Montferrand, son fils, nomme ses procureurs: noble Aymeric de Ségur, chevalier, le seigneur de Francs et Mondot Achard, seigneur de Terrefort, à l'effet de rendre au chapitre de l'église Saint-André de Bordeaux cent sous de rente assis sur une forêt dans la paroisse de Quinsac d'Ambarès. — 1477, accord relatif à l'église Sainte-Eulalie entre le chapitre Saint-André d'une part et Jacques Loupes, doyen de Saint-Seurin et autres, d'autre part (fº 157). — Ventes des salines de Soulac. — Jean d'Anglades, archidiacre de Cernès (fº 206). — 27 novembre, fief nouveau en faveur de noble homme Pierre Aubert, capitaine du château du Hâ, 1477 (fº 217).

G. 314. (Carton). — 20 pièces papier.

1473-1690. — Extrait des registres capitulaires de 1473 à 1690, relatifs aux droits et devoirs des chantres de chape. — 1473, Arnaud Dupuy recevra six livres de plus pour ses honoraires; — 1448, Pierre Textor, chantre; — 1491, défense à Étienne Dupetit, chantre, d'avoir à l'avenir aucune relation avec une *meretrix* sous peine de privation de ses honoraires et même de suspension; — 1502, permission à Jean de Leymarie de se faire remplacer dans la chantrerie; — 1506, il est enjoint à Jean Brune de s'acquitter régulièrement de ses fonctions de chantre et de ne plus admettre dans sa maison des femmes diffamées et incontinentes; — 1546, est enjoint aux chantres de chape d'apprendre à chanter; — 1558, Pierre Prinhel, chantre de chape, et Gilbert Béjul, organiste; — 1552, Makanan et de Bernissio sont commis pour examiner les compositions de ceux qui aspirent à être maîtres de la psallette; — 1559, comptes de Jean Gautier, maître de la psallette; — réglement pour le chant de la psalmodie dans le chœur; — 1623, réception de Arnaud Brune à la chantrerie; — 1633, ordre aux chantres de chape de résider dans la maison de la chantrerie; en raison de la négligence apportée au chœur pendant le service divin, les chanoines semi-prébendés, qui sont ignorants et indisciplinés, devront étudier le plain-chant; ils devront éviter la trop grande précipitation de la psalmodie, « qu'ung » chescun chante posement avec distincte prolation des » mots de chaque verset faisant pose à la médiante et fi- » nale d'iceux, etc., » à peine de perdre leurs pointes de présence; — 1654, Jean Laborie, clerc tonsuré, pourvu à la chantrerie; — 1655, de Benoît, chantre; — 1669, Mº Christophe Doamloup, chantre de chape; — 1690, Mº Bernardin Blanche, maître de musique et chantre de chape.—Extraits des registres capitulaires de 1508 à 1770, concernant: les droits de préséance dans le chapitre, les cérémonies du baptême, le relâchement du service divin aux heures des offices où il n'y a plus que deux ou trois personnes dans le chœur, tandis qu'il devrait y avoir vingt-six clercs, indépendamment des chanoines; ordonnances de paiement; la députation à envoyer à l'hôtel de ville pour le don gratuit demandé par le Roi; la sûreté des archives de l'archevêché, les différends du chapitre avec l'archevêque (1643).

G. 315. (Registre.) — In-4º, parchemin, 45 feuillets; les quatorze premiers sont en partie déchirés et plusieurs sont tachés; belle écriture du XIVº siècle avec lettres initiales ornées et enluminées, bleu et rouge; pagination en chiffres romains de I à XLV; reliure en bois, de l'époque, aux trois quarts détruite.

XIVº siècle. — OBITUAIRES. — Obituaire de l'église Saint-André.— Liste des anniversaires d'Arnaud Guillem de Noalhan, aumônier de Saint-André de Bordeaux; — de Bertrand de Noalhan; — de Pierre de Sainte-Colombe, chanoine; — de Bertrand Bonafous, chanoine; — de Guillaume de Lescun; — de Pierre Barot, chanoine de Bordeaux; — de Pierre du Bois, chanoine et sous-chantre de Saint-André; — de noble Pèlerine de Blanquefort, dame d'Arbanats; — d'Arnaud Siméon, bourgeois de Bordeaux; — de Gérard de Chantelauze, bourgeois de Libourne; — de Gaillard d'Ornon, chanoine et trésorier

Digitized by Google

de Saint-André, qui a légué vingt écus d'or, pour célébrer son anniversaire; — de Raynaud de Saint-Astier, trésorier de Saint-André; — de Pierre Roland, de l'ordre des frères Mineurs de Bordeaux; — de Raymond de Landiras, archidiacre du Médoc; — de Pierre de Sainte-Colombe, chanoine; — de Pierre La Colre, évêque de Dax; — de Bernard de Montlarin, trésorier de Saint-André; — de Clément V (Bertrand de Got) mort en 1314 (qui lègue des cens dans la rue des Anglais et six sous au sacristain pour sonner les cloches); — de Jean Delza, prêtre, écolâtre et ouvrier du chapitre Saint-André; — de Jean de Saye, damoiseau, bourgeois de Bordeaux; — de Jean Béthone, marchand de Bordeaux, mort en 1365, qui lègue cent guiennois d'or pour son anniversaire; — de Hélie Arnaud, chanoine et trésorier, qui lègue quatre escartes de blé et trois escartes de froment sur le moulin de Bardenac pour son anniversaire; — de Guillaume de Benauges, chanoine (son anniversaire est assigné sur Bernard Raymond, Guillaume et Pierre de Boscau «*parrochianos deu Teys in Bogio* (le Teich en Buch) *homines questales et tailliabiles pro corporibus et bonis ad voluntatem capituli et cappellani cappellanie Guillermi de Benaugiis*»). — Anniversaire de Garcie Sanche, chanoine; — de Bertrand Bonafous, chanoine (il assigne pour son anniversaire 10 livres sur un moulin d'Eysines au lieu dit à Creysan); — de Pierre Foulquier, chanoine de Bordeaux; — de Pierre du Bois, chanoine et sous-chantre; de Guillaume de Peyre, vicaire de Saint-Pierre de Bordeaux; — de Pierre de Fite, chanoine de Bordeaux; — de Jean Barreyde, prêtre; — d'Ayol de Rapine, chanoine de Cambrai, « scelleur » (sigillator) d'Hélie, archevêque de Bordeaux; — de Pierre de Galard, doyen et chanoine (il lègue cent sous de cens, sur des maisons, rue Poitevine et rue du Far-de-Lesparre, pour la célébration de son anniversaire); — de Robert Caynon, chanoine (qui lègue pour son anniversaire des terres à Floirac et au Martoret); — de Raymond de Roqueis, archevêque de Bordeaux (qui lègue pour son anniversaire quatre livres de monnaie bordelaise); — d'Arnaud de Beaulieu, archidiacre de Cernès, premier sous-chantre de Saint-André, mort en 1295 (qui lègue des biens à Bassens pour la célébration de son anniversaire); — de Pierre de Fabrique, recteur de Baurech, mort en 13[illegible]6 (qui lègue une maison rue du Far-de-Lesparre pour la célébration de son anniversaire); — d'Hélie de Gorbelhe, archiprêtre de Moulis (qui lègue des biens à Soulesse et à Marpus, dans la paroisse de Blanquefort, pour célébrer son anniversaire); — de Gérard de Loubenxs, archidiacre de Cernès (qui lègue vingt livres, dont quinze pour l'anniversaire de Bozon de Salinhac, évêque de Comminges); — de Raymond de Got, cardinal diacre de Sainte-Marie-Nouvelle (qui lègue deux cents florins d'or pour acheter la dîme de Langoiran); — d'Amanieu de La Mote, archevêque de Bordeaux, mort en 1360 (qui lègue cent sous pour célébrer son anniversaire); — de Pierre de Poyau, aumônier du pape, mort en 1311 (qui lègue une maison rue Poitevine, pour qu'on célèbre son anniversaire); — d'Arnaud de Blanquefort, frère du seigneur d'Audenge, archidiacre de Cernès et prévôt de l'église d'Arles, mort en 1310. — Anniversaire de Gaucelin de Boysset, chantre de l'église de Bordeaux, mort en 1300 (il lègue douze livres sur son « bourdieu » d'Artigues et le chapitre achètera la moitié de la dîme de Castres pour le chantre); — de Raymond du Puch, chanoine de Bordeaux (il lègue une maison près du puy Sainte-Gemme et quatre sols à Saint-Loubès pour son anniversaire); — de Guillaume du Bordil, prêtre (il lègue certains cens à Léognan, pour son anniversaire); — de Guillaume de Synhac, chanoine de Bordeaux (il lègue quatre livres sur deux demi-maisons pour son anniversaire); — de Raoul de Blayac (il institue deux chapelles dites de Blayac. Les chapelains de ces chapelles auront à payer huit livres de cens au chapitre; ils recevront douze livres de distribution au temps des indulgences); — d'Arnaud de Puyhaut, damoiseau (il lègue vingt-cinq livres dans la paroisse du Pian pour son anniversaire); — d'Hélias de Pommiers, chanoine (il lègue soixante sous de monnaie courante pour son anniversaire); — d'Amanieu de Cases, archevêque de Bordeaux (il unit quatre églises, celles de Saint-Julien-de-Born, de Moulis, de Sainte-Hélène et de Listrac au chapitre qui en percevra les revenus). — Anniversaires de Guillaume Dubois, archiprêtre de Lesparre (il lègue cent sous de cens, rue de la Rousselle, pour son anniversaire); — de Pierre des Casaux, chanoine et chantre (il lègue cent sous de rente pour son anniversaire); — de Gaillard de Roques, chanoine (il lègue la dîme ou dîmon de Bouliac pour célébrer son anniversaire). — Anniversaire de Gailhard de Pierrusse, chanoine (il lègue six livres cinq sous pour le célébrer). — Anniversaires de Pierre de Blayac (il lègue cent sous sur une maison canoniale et des prés à Cadaujac pour le célébrer); — d'Amat de Jungetes, chanoine et sous-chantre (il lègue sept livres sur une maison à la porte Béguey pour son anniversaire); — Vital d[e] Santeralhe, chanoine, lègue quatre livres sur la dîme d[e] Bouliac pour son anniversaire; — Amalvin Armand Guillem Amalvin, chanoines, lèguent quatre livres s[ur] biens à Bouliac pour leur anniversaire; — Guillem[e] Puch, clerc, lègue cent sous de cens sur maison «

Digitized by Google

vieille église » pour la célébration de son anniversaire. — Vital Hanier, prêtre et prébendier, lègue soixante sous de cens pour le même objet; — Étienne de Boisfranc, chanoine et trésorier, lègue trente-huit sous de cens à Lormont pour son anniversaire; — Raymond de Landiras, archidiacre de Médoc, lègue cent sous payables par le chapelain de Landiras; — Raymond, archevêque de Bordeaux, lègue un tonneau de vin et du bois neuf, pour le même objet; — Raymond Esclau, chanoine de Bordeaux, lègue une pipe de vin et du bois neuf sur la dîme de Camblanes pour son anniversaire; — Pierre de Landiras ou de Saint-Symphorien, chevalier, lègue dix livres de cens sur une maison, rue Sainte-Colombe, pour son anniversaire; — Paulin Martin, prêtre, lègue quarante sous de cens au puits de Bagnecap. — Pélerin « de Fabo », évêque de Dax, lègue pour son anniversaire six livres de cens; — Bertrand de Bedac, chanoine et trésorier de Saint-Seurin, lègue pour son anniversaire et celui de ses oncles, les uns cardinaux romains, un autre évêque d'Angoulême, soixante sous de cens; — Guillaume Conge, chanoine, archiprêtre de Moulis, mort en 1340, lègue quarante sous de cens payables par le chapelain de Conge; — Pierre de Calonges, chanoine et sous-chantre, mort en 1361, lègue cent écus pour son anniversaire et mille écus pour la célébration d'une messe haute après matines, tous les samedis de l'année; — Simon de Rochechouart, archevêque de Bordeaux, mort en 1280, lègue deux cents livres sur la dîme de Grésillac; — Jean et Pey de Greylin, vicomtes de Benauges et Castillon, chevaliers, lèguent une place avec murs à la porte Despaux; — Pierre Ferreur, chanoine, cent sous de monnaie courante; — Arnaud de Buch, chanoine de Saint-Seurin, trente sous; — Albert, médecin, chanoine, quinze livres; — Jean Coffier, écolâtre et chanoine de Saint-André, sept livres bordelaises sur des maisons rue des Ayres. — Anniversaires de Pierre de Brassas, drapier à Bordeaux, — de Guillaume et Jean de Langbrolz, frères (Guillaume était connétable de Bordeaux et prêtre), ils lèguent cent six sous; — Hélie Raymond, archevêque de Bordeaux, lègue douze livres sur la dîme de Saint-Germain du Puch [c'est lui qui est nommé par erreur dans Lopès « Hélie de Brémond »]; — Boson de Salinhac, évêque de Comminges et archidiacre de Médoc, lègue quinze livres de cens sur la banque *(super mensa nummulorum)* de Raymond Sarrailher pour son anniversaire; — Bernard de Preyssac, chanoine, lègue pour le même objet cent sous sur une pièce de vignes au lieu dit : à Vareyres, en graves de Bordeaux; — Arnaud de Villeneuve, chanoine et archidiacre de Cernès, mort en 1339, lègue cent six sous pour son anniversaire; — Bernard de Tuela, prêtre prébendier, lègue vingt sous sur une maison de la rue de Lartigue; — Raymond de Barde, chanoine, lègue soixante sous de cens sur une maison canoniale; — Bernard de Saint-Georges, ouvrier de Saint-André, lègue une partie de la dîme de Carignan; — François, archevêque de Bordeaux, lègue douze livres sur une maison, rue Sainte-Colombe, pour son anniversaire. — Institution par Sarcias Ayquelin d'une messe matutinale tous les samedis, en l'honneur de la passion de Jésus-Christ. Il lègue mille écus d'or au coin de Philippe, roi de France, pour son anniversaire; — Trencha de Marges, femme de Galhard de Marcellon, lègue cent écus pour le même objet; — Me Guillaume Albert, « *lathomus* », maître de l'œuvre de Saint-André de Bordeaux, mort en 1369, lègue cent sous pour acheter la dîme de Bouliac; — Arnald d'Auvergne, chanoine, lègue cent écus d'or pour acheter la dîme de Saint-Estèphe de Calonne en Médoc (l'écu d'or valait vingt-quatre sous de la monnaie bordelaise); — Jean Du Verger, doyen de Saint-Seurin, lègue quarante sous sur trois fiefs, rue du Petit-Cancéra, quarante sous sur une « maison cantonière » de la rue Sainte-Catherine, vingt sous sur un appentis rue Margaux, pour son anniversaire; — Pierre Lambert, vicaire perpétuel de Notre-Dame de la Place, lègue cent vingt sous pour son anniversaire; — Raymond Austens, prêtre, chapelain de la Majestat, lègue dix livres de cens dans la paroisse de Bouliac; — Raymond du Rivet, bourgeois de Bordeaux, lègue cent sous de cens pour son anniversaire; — Catherine Jacques, servante de maître Pierre Fernand, bachelier ès-lois, morte en 1375, lègue cent sous de cens sur une maison porte Begueyre; — Richard de Dracton, prêtre, contrôleur de Bordeaux, lègue quatorze livres de cens sur deux maisons; — Henri de Mortemart, chantre de Bordeaux, lègue cent livres, valant quatre-vingts guiennois d'or; — Pierre de Puch, curé de l'église de Carcans, cent livres; Gérald Canton, bourgeois de Bordeaux, mort en 1372, lègue cent cinquante florins d'or; — Jean-Jules, chanoine de Bordeaux, cinq livres de cens sur une maison canoniale, grand'rue Saint-André; mort en 1400; — Guillaume Martin, marchand, lègue douze deniers d'exporle et cent sous en franc-alleu sur une maison de la rue Dacra; — Hélie Le Blanc, prêtre, cent sous sur une maison de la paroisse Notre-Dame de la Place.

Digitized by Google

G. 316. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets (dont plusieurs ont été déchirés), parchemin, latin, gascon, français. Rubriques et encadrement de couleur au feuillet n° 1.

1362-1694. — Obituaires. — « *Iste liber est dominorum decani et capituli ecclesie Burdegalensis, et continet anniversaria et cappellanias in dictâ ecclesiâ fundatas.* » — Registre des anniversaires d'obits et de fondations de chapelles dans l'église métropolitaine Saint-André, rédigé par Pierre de Fite, chanoine et secrétaire de la dite église en 1362, année pendant laquelle Urbain V fut élu pape et Édouard III, roi d'Angleterre, fit du duché d'Aquitaine et de la terre de Gascogne une principauté en faveur de son fils aîné, Édouard : l'archevêque de Bordeaux étant Hélie [de Salignac]. — Anniversaires du mois de janvier pour : Arnaud-Guillaume de Noailhan, aumônier de l'église Saint-André; Bernard de Noailhan et toute la famille de Noailhan, dont le tombeau est en bas du cloître, près de la porte du moulin; — Pierre de Sainte-Colombe, chanoine; — Trencha de Marchesie, épouse de Gaillard de Marcellon; — Raymond de Barde, chanoine; — Bertrand Bonnafoux; — Pierre de Roncevaux et Simon de Rochechouart, autrefois archevêques de Bordeaux, dont le premier mourut en 1279; — Géraud Dupuy, évêque de Bazas, mort en 1359; — Pierre Bonon, prêtre, chanoine pénitencier et chapelain du pape; — Guillaume de Lescun; — Pélegrine de Blanquefort, dame d'Arbanats, enterrée dans la sépulture de famille des seigneurs de Blanquefort, en la chapelle Sainte-Catherine de l'église Saint-André; — Pierre de Jales, chapelain de Saint-Paul; — Vital de la Vra, notaire. — Pierre Adhémar, chanoine (f° 15). — Geraud de Cantalaude, bourgeois de Libourne, enseveli dans l'église Saint-Thomas de ladite ville, et fondateur à Saint-André de Bordeaux d'une chapelle qu'il dote; — Gaillard d'Ornon, chanoine et trésorier de Saint-André, mort en 1361 et enseveli à Rochemaure, près d'Avignon; — Bertrand d'Ornon, son frère, seigneur d'Audenge, de la maison de Blanquefort (f° 17). — Anniversaires du mois de mars pour : Pons de Pommiers, chanoine, enseveli dans la chapelle Saint-Jacques; — Raymond Barot, prêtre; — Pierre-Guillaume de Clerc, chanoine; — Arnaud de Canteloup, défunt archevêque de Bordeaux, enseveli près du grand autel (f° 23). — Rostanch de l'Église, bourgeois de Bordeaux, enseveli dans le couvent des frères Mineurs. — Anniversaires du mois d'avril pour : Géraud Embaud, clerc, notaire public; — Amat de Jungètes, prêtre, et Gaillard de Peyrusse, chanoine (f° 25). — Raymond de Landiras, prêtre, archidiacre de Médoc, mort en 1362, fondateur de deux lampes qui brûlent en tout temps dans la cathédrale et dont l'entretien sera fait sur le revenu de ses vignes de Ludon, et d'une chapelle qui sera à perpétuité à la collation de ses successeurs archidiacres du Médoc. — Pierre de La Colre, évêque de Dax, originaire du diocèse de Périgueux, enseveli dans l'église de Lunel, diocèse de Nîmes. — Bernard de Montlarin, trésorier du chapitre, enseveli dans la chapelle Saint-Nicolas; — Itier Émeric; — Arnaud de Malangin, doyen de l'église de Bordeaux; — Jean de Crote, prêtre; — Clément V, pape, autrefois archevêque de Bordeaux sous le nom de Bertrand de Got, mort en 1314 : il est enseveli dans l'église d'Uzeste; legs de mille florins d'or pour célébrer son anniversaire le plus solennellement possible. — Raymond de Rivet, bourgeois de Bordeaux. — Anniversaires du mois de mai pour : Jean Delza, prêtre, écolâtre de Saint-André; — Pierre Adhémar; — Jean de Saya, damoiseau, enseveli dans la chapelle Saint-Jean; son héritier, Jean de Toscanan, est chargé de la rente à payer et après celui-ci, Pierre de Landiras, chevalier, héritier de J. Toscanan; — Jean de Bethona, citoyen, enseveli dans l'église des frères Mineurs; legs de cent guyennois d'or du coin de Bordeaux; — Gaillard d'Ornon, chanoine et trésorier. — Anniversaires du mois de juin pour : Hélias Armand, trésorier et chanoine; legs de rentes sur le moulin du Soler dans la paroisse de Villenave (f° 38); — Guillaume de Benauges, chanoine, enseveli devant la chapelle de la Vierge, pour la fondation de l'anniversaire duquel et d'une chapelle, ses exécuteurs testamentaires achètent pour cent quatre écus d'or d'Arnaud de Laffite, damoiseau, quatre hommes questaux de la paroisse du Teich, taillables de leurs corps et de leurs biens, à la volonté du seigneur, et « francos in allodio » dont la moitié des tailles, corvées, hommages, gages, main-d'œuvre et autres devoirs appartiendra à la rente de l'anniversaire et l'autre moitié à la fondation de la chapelle : ceux-ci promettent au chapitre d'être obéissants et bons questaux (f° 38); — Arnaud de Beaulieu, archidiacre de Cernès, qui fut le premier sous-chantre de Saint-André; — Pierre de Fabrique, curé de Beaurech; — Hélie de Gorbella, archiprêtre de Moulis; — Géraud de Lobens, archidiacre de Cernès; les rentes qu'il donne sont assignées sur un comptoir d'échange monétaire établi à l'Ombrière et ayant appartenu à Raymond Sarrailler; — Raymond de Got, cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie-Nouvelle; legs de deux cents florins. — Amanieu de La Mote, archevêque de Bordeaux, mort le 5 des calendes de juillet 1360, enseveli près du grand autel

Digitized by Google

de Saint-André. — Anniversaires du mois de juillet pour : Pierre de Pujau, distributeur des aumônes du Pape, mort en 1311 et enseveli dans le couvent des frères Mineurs à Avignon ; — Arnaud de Buch d'Arcins, curé de Lanton ; — Guillaume-Raymond d'Antier, archiprêtre de Cernès, mort en 1286 ; — Bertrand Ferrand, chanoine; — Arnaud de Blanquefort, archidiacre de Cernès, mort en 1310, enseveli dans la chapelle Sainte-Catherine, — Rose de Blanquefort, sœur du précédent; legs des moulins des Gaudes sur l'Eau-Blanche, de Carbonnieux et du Prat (f° 45); — Guillaume Gausselin de Boysset, mort en 1300; — Itier de Bernetar, prêtre, mort en 1360 [à cette époque, le noble d'or du second coin de Bordeaux valait vingt-cinq sous; en 1362, le noble d'or guyennois du troisième coin valait vingt et un sous]; — Raymond Dupuy, chanoine, mort en 1307; legs de G. Dupuy, évêque de Bazas, pour cet anniversaire; — Guillaume du Bordil, prêtre; assignation sur quantité de pièces de terre en la paroisse de Léognan, toutes en franc alleu; — Guillaume de Signac, chanoine; — Rampnulphe de Bloyac, chantre, mort en 1335; — Arnaud « de Podio Alto » damoiseau (f° 52); — Raymond de Saugues. — Anniversaires du mois d'août pour : Hélie de Pommiers, chanoine; — Arnaud de Pellegrue, cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, enseveli à Agen ; — Amanieu de Cases, archevêque de Bordeaux, mort à Belvès où il est enseveli ; il avait uni au chapitre les quatre églises de Saint-Julien-en-Born, de Moulis, de Sainte-Hélène et de Listrac. — Guillaume Dubosc, chanoine et archiprêtre de Lesparre ; — Jeanne Monadey, fille de Bertrand Monadey et petite fille de dame Guillemette de Vendays, ensevelie dans le cloître (f° 57). — Pierre de Cazaux, chanoine et sous-chantre; — Gaillard de Roquer, chanoine, mort en 1348, enseveli devant la tombe d'Arnaud de Canteloup, archevêque; — Vital de Saintaraille, chanoine, enseveli devant la chapelle de Notre-Dame (f° 67). — Anniversaires du mois de septembre pour : Guillaume Arnaud, chanoine et sacriste; — Pierre de Vignac, prêtre, enseveli dans la chapelle Saint-Martin de l'église Sainte-Eulalie; — Amaubin Armand, chanoine et prêtre, enseveli dans la chapelle de Saint-Émilion qui est dans le cloître de l'église de Bordeaux; — Guillaume Duvergier, chanoine; — Adhémar de Molère. — Anniversaires du mois d'octobre pour : Raymond de Landiras, archidiacre du Médoc; — Étienne de Boisfranc, chanoine et trésorier, prêtre du diocèse de Limoges; — Bertrand Dubedat, chanoine et trésorier, enseveli à Saint-Seurin, ainsi que pour ses oncles, cardinaux de l'Église romaine, et un troisième, évêque d'Angoulême (f° 75); — Guillaume Conge, chanoine et archiprêtre de Moulis; — Pierre de Calonges, sous-chantre et chanoine; — Simon de Rochechouart, archevêque de Bordeaux, mort en 1280 et enseveli au milieu de la chapelle de Notre-Dame. — Anniversaires du mois de novembre pour : Jean de Greyli et Pierre de Greyli, chevaliers, vicomtes de Benauges et de Castillon ; — Arnaud de Buch, chanoine de Saint-Seurin ; Guillaume-Arnaud du Pian, prêtre et sacriste ; — Hélie [de Salignac] archevêque de Bordeaux ; — Pierre de Bosco, chanoine et sous-chantre. — Anniversaires du mois de décembre pour : Bozon de Salignac, évêque de Comminges, autrefois archidiacre du Médoc; Arnaud de Villenave, chanoine et archidiacre de Cernès (f° 84). — Tous ces anniversaires sont suivis chacun, dans ce registre, de l'énonciation de l'assiette des rentes établies pour les faire célébrer, avec les noms des débiteurs et des fonds qui les supportent; ainsi pour l'assiette des rentes, on trouve, aux folios ci-dessous mentionnés, les indications les plus minutieuses, surtout celle d'être en franc alleu pour les terres et les maisons, c'est-à-dire libres de charges antérieures; et *francos in allodio* pour les serfs questaux sur la tête desquels on met la garantie de la rente. — P. de Vals, cordonnier, dont la femme, Contor du Fieu, est héritière testamentaire pour une maison de la rue des Ayres (f° 1); — Gaillard de Montlaur, écuyer, pour la dime de Grézillac (Entre-deux-Mers), engagée par lui au chapitre pour sûreté d'un prêt de quatre cents livres; — Noble Jean du Puy, damoiseau, fils de feu Géraud du Puy, chevalier, et héritier de la maison paternelle, à Bouliac, de feu Géraud du Puy, évêque de Bazas (f° 3). — Les habitants d'une maison « *magna domus lapidea* » bâtie par le chanoine P. Bonon à côté du portail nord de l'église de Notre-Dame de la Place, en 1394 (f° 3). — Me Ramond Gilis, *le Riche*, armurier de Bordeaux (f°s 4 à 10); Raymond Carle, paroissien de Villenave-d'Ornon et de Cadaujac, Pierre de Coma de Cadaujac, Guillaume Bernard de Montgaillard, à Gradignan (f° 12); André et Thilbault de Budos, possesseurs de la dime de Bouliac, tenue en franc alleu absolu qu'ils vendent à pacte de rachat au chapitre (f°s 18 à 20) ; — Arnaud Grell, bourgeois de Bordeaux, Franchomme, J. Caillau, bourgeois, J. de Luc; — le seigneur de Budos, chargé de faire les fonds des anniversaires d'Amat de Junget et de Gaillard de Peyrusse (f° 24 v°) et les assignant sur six hommes questaux qui lui appartiennent pour la taille et la corvée de corps et de biens, sur les héritages par eux possédés dans les paroisses de Saint-Médard d'Eyrans *(in Arruano)* et de Coma (La Brède); ils sont appelés ;

Arnaud de La Forcade, Jean et Guillaume de Fontanet, Guillaume Gassie, Pierre de Coma, paroissien de Coma, et Jean Andron de Saint-Médard «*et dicta venditio* (f° 24 v°) *fuit facta precio ducentorum centorum auri de antiquis regis Philippi Francie; et de mandato dicti domini de Budossio, dicti homines questales se* abotaverunt *sive obligaverunt quilibet in solidum pro dictis decem libris redditûs, solvendo et portando ad ecclesiam Burdegalensem, suis sumptibus*», étant d'ailleurs stipulé expressément que le seigneur de Budos ou ses héritiers ne devront réclamer ni recevoir de ces questaux, non plus que de leurs héritiers ou successeurs, ni sur leurs biens, aucune taille ou corvée, cens ou autres droits ou devoirs, tant que ceux-ci acquitteront ladite rente; — le chapelain de la chapelle de Landiras, chanoine de Saint-André, est chargé, en cette qualité, de faire réparer une maison sur laquelle est assis l'anniversaire du fondateur, étant prévu le cas où il serait délogé par les Anglais, 1362 (f° 27); — un marrère, ou ouvrier de vignes, tenu de diverses redevances; — mention d'une maison de la rue des Ayres, appelée l'Hôtel de la Garde-Robe de notre sire le Prince Noir (f° 32). — Étymologie du mot glas; les clercs d'un anniversaire seront tenus de sonner *tres classas horis consuetis pulsare pro anniversariis* (f° 34); — mention de la rue de l'Engin du Mirail; — les moulins du Soler ou de Mazerac et de Bardenac dans la paroisse de Villeneuve, ces derniers appelés moulins Parbost ou de Sarcignan, venus par engagement aux mains d'un chanoine qui les charge de la rente de son anniversaire (f° 38); — les exécuteurs testamentaires de Guillaume de Benauges asseyent la fondation de son anniversaire sur quatre hommes questaux d'Arnaud de Lafite, qu'ils achètent de lui *in allodio francos* avec l'intervention du contrat de sa femme, Trenqua de Noailhan, pour le prix de cent quatre écus d'or, année 1346; — le chanoine Hélie de Gorbeille de Blanquefort assignant pour son anniversaire les vignes et plantiers qu'il possède dans cette paroisse, dont il a donné à fief à l'ancien propriétaire une partie des terrains qu'il venait d'acheter de lui en franc alleu (f° 41). — Nombre de francs alleux à Léognan (f° 49). — Les cens et exporles assignés au chapitre par J. de Puchaut, pour l'entretien de l'anniversaire de noble Arnaud de Puchaut, étant mouvants du seigneur de Castelnau, et les vendeurs ne pouvant par conséquent donner au chapitre la garantie du franc alleu, sont rendus aux héritiers qui s'engagent à trouver dans la banlieue de Bordeaux une assiette de terre en franc alleu sur laquelle on puisse établir la rente de l'anniversaire (f° 52); — l'escarte de froment, ancienne mesure, vaut un boisseau, mesure de 1313; — mention d'une maison appelée à la Vieille Église, en 1362, située dans la paroisse Saint-Siméon de Bordeaux et mouvant du chapitre; — du lieu de Cats, *aliàs* au Fort, près des Aubiers de Bridane en graves de Bordeaux (f° 74); — l'assiette du revenu de l'anniversaire de P. de Calonges, sous-chantre et chanoine de la cathédrale, dont le capital est de mille écus d'or, est établie par le doyen et le chapitre sur huit têtes de questaux du seigneur de Montferrand, au lieu de Veyrines, paroisse de Mérignac (1361) que celui-ci leur engage, toujours avec la garantie de franc alleu, à réméré de six ans, sous l'autorité de l'official (car il est mineur) et avec l'autorisation de ses parents, Renaud de Montferrand, son oncle et curateur, et les autres; — engagement souscrit aussi par les questaux (f° 75); — l'anniversaire de la maison de Greyli *(de Graylino)*, chevaliers, vicomtes de Bénauges et de Castillon, captaux de Buch, est établi sur un emplacement ou place entourée de murs de pierre et située près de la porte des Paux, en pleine ville de Bordeaux (f° 78). — L'archevêque Hélie II [ou de Salignac], fixe son anniversaire au jour qu'il a fait son entrée, en 1362, dans son église cathédrale, le 23 novembre de cette année (f° 81).

Fondations d'obits et de chapelles (f° 86 v°). — Fondation par Garcie Ayquem, licencié en droit et chanoine de Saint-André, d'une messe chaque vendredi; il donne à cet effet mille écus d'or dont une partie sera employée à acheter les redevances payées par les hommes questaux d'Issan dans la paroisse de Cantenac, 1365. — Fondation d'une messe hebdomadaire dans l'église Saint-André par Vital Carle, chanoine et chantre de cette église, 1390 (f° 91 v°). — Fondation d'une chapelle par Raymond Bayle, prêtre et vicaire perpétuel de Sainte-Marie de Puy-Paulin, 1414. — Fondation d'une chapelle par Pierre Rivière, docteur en théologie, chanoine de Saint-André et de Saint-Seurin, recteur de l'église de Saint-Jean de Carquans, 1369. — En vertu d'un privilège accordé par le pape Clément V, le chapitre achète de nobles hommes Gautier du Mas et Gombaud du Mas, etc., la moitié de la dîme ancienne de la paroisse Saint-Estèphe en Médoc, au moyen de fonds fournis en partie par Vital Carle, chanoine. — Fondations de chapelles par Pierre de Sainte-Colombe, chanoine. — Arnaud de Villeneuve, chanoine et archidiacre de Cernès (f° 99). — Amat de Jungetes, chanoine et sous-chantre. — Guillaume de Bosco, licencié en droit et archiprêtre de Lesparre. — Arnaud Tosquanan, docteur en droit. — Gérard Dupuy, évêque de Bazas (f° 108). — Arnaud de Canteloup,

Digitized by Google

archevêque de Bordeaux [le feuillet 111 est déchiré et manque au manuscrit]. — Ayquart Barbe, chanoine. — Bertrand Bonafoux, chanoine. — Pierre de Nieuil, prêtre (fos 121 à 128). — Bertrand Cailhau, chevalier, bourgeois et paroissien de Saint-Mexant. — Arnaud Cailhau de Saint-Pierre. — Bernard de Blanquefort. — Guillaume Vital de La Rousselle, etc. — Fondation de messe dans la chapelle Saint-Blaise par Pey Berland, archevêque de Bordeaux (fo 139 vo); il assigne à cet effet la dîme de Bouliac et de La Tresne; et entre autres conditions, il veut que son bréviaire soit placé sur une console devant la chapelle Saint-Blaise, afin que les prêtres pauvres qui n'ont pas de bréviaire puissent dire leurs offices; il fonde deux anniversaires, le premier comme chanoine, le jour de Sainte-Pétronille, selon l'usage des chanoines, en y affectant la dîme de Sainte-Hélène de Lalande; et le second, comme archevêque, à la date de sa mort, pour lequel il donne la quatrième partie de la dîme de Saint-Vivien en Médoc, 1438 (manquent les feuillets 141 à 146). — Transaction entre le chapitre Saint-André et Jean de Toulouse, prêtre, chanoine prébendé de l'église d'Uzeste, recteur de l'église de Saint-Michel de Rieufret en terre gasque, au sujet des dîmes et revenus de cette paroisse, 1489. — Transaction entre le chapitre Saint-André et le chapitre de Luçon au sujet de la dîme de Saint-Christoly en Médoc, 1494. — Transaction entre le chapitre Saint-André, et Jean de Garde, recteur de l'église Saint-Martin de Pauillac en Médoc, au sujet des dîmes de cette paroisse que le chapitre revendiquait comme possédant le château et la seigneurie de Verteuil, 1494 (fo 164). — Transaction entre le chapitre Saint-André et Jean Colard, recteur de l'église de Carignan (Entre-deux-Mers), au sujet des dîmes de cette paroisse, 1497. — Les fabriciens de Saint-Siméon ayant remontré au chapitre Saint-André que leur église relève de l'église Saint-André, qu'elle ne suffit plus pour l'ensevelissement des morts, surtout en temps de peste où l'on est obligé de mettre jusqu'à huit corps dans la même fosse, qu'elle est couverte de corps et que si l'on veut ouvrir une nouvelle fosse, il s'en dégage des miasmes pestilentiels, le chapitre consent à échanger contre une rente, avec les fabriciens de Saint-Siméon, un jardin placé près de leur église pour servir de cimetière, 1489 (fo 191). — Transaction entre le chapitre Saint-André et Bérald de Lespinasse, recteur de Saint-Morillon et de Saint-Sève en terre gasque, au sujet de la dîme de ces paroisses, 1498. — Testament de Jean Martin, chanoine et sous-chantre, par lequel il fonde une chapelle à la collation du chapitre, 1396 (fo 204). — Autre fondation de chapelle par Pierre Forthon, chanoine, 1440. — Règlement en français fait entre les chanoines de Saint-André, recteurs et curés de Saint-Martin de Floirac et les habitants de cette paroisse concernant : les droits de formariage, de relevailles, d'enterrement, de mariage, des jours de grande fête, des fêtes de confréries, les droits sur les dépouilles des étrangers, etc., 1527 (fo 215). — Transaction entre le chapitre et Bertrand de Chaulong, prieur de l'église de Cantenac, membre dépendant de l'abbaye Saint-Pierre de Verteuil en Médoc, au sujet de la dîme de Cantenac. — Fondation d'obits par noble François de Syreuilh, archidiacre, 1582 (fo 223). — Catalogue des reliques des saints dans l'église Saint-André : de la croix de Jésus-Christ, de la tête et de la croix de saint Pierre, saint André, patron de la dite église, saint Siméon, des dents de saint Laurent, un bras de saint Clément, une côte et la tête de saint Blaise, une côte et un bras de saint Georges, saint Genès, saint Martin, saint Front, saint Martial, des os de saint Nicolas, etc. (manquent deux feuillets qui ont été déchirés). — Chapelle fondée par Pierre Lambert, chevalier, 1366. — Les chapelains ne faisant plus le service des chapelles dont ils sont pourvus, le cardinal de Sourdis, à la requête du chapitre, réunit à la manse du chapitre toutes les chapelles fondées en ladite église avec les revenus y afférents, 1624. — Copie délivrée par l'archevêque-cardinal de Sourdis, à la requête du chapitre, d'un indult de Clément V, autorisant Arnaud, archevêque de Bordeaux, et ses successeurs à unir ou désunir toutes églises, chapelles, dignités ecclésiastiques, même sans le consentement du chapitre; donné à Villandraut, 1309.

Noms des notaires du duché contenus *passim* dans le registre des anniversaires de Saint-André : 1350-1359, Robert Caynum. — 1348, Guillaume de Londoni. — 1369, Pierre de La Font du Taillan. — 1319, Gérard Compte. — 1359, Bernard de Cesserone. — 1367, J. de Nogueriès. — 1352, Guillaume Seguin. — 1345, Ganulen Fabre, Vital de la Via. — 1342, Jean Addoret. — 1348, Ayquilen Thomas. — 1345, Étienne Laurent. — 1347, Pierre de La Porte. — 1350, Barthélemi Lagasse. 1363, Guillaume Dodon. — 1389, Bernard de la Via. — 1314, Étienne de La Roque. — 1336, J. de Font Corniole. — 1367, Pierre Harbaut. — 1338, Arnaud Durand. — 1317, Jean Falcon. — 1361, Jean Cavet. — 1306, Arnaud Itier. — 1334, Jean de Campoveteri. — 1366, Guillaume Prévost. — 1329, Jean de Reta. — 1375, Garsie de Vergier. — 1328, Jean du Prat. — 1313, P. de Laos. — 1314, Vital Cobre. — 1347, Hélie

Digitized by Google

de Saint-Seurin. — 1327, J. Alem. — 1362, G. de Moros. — 1351, Guillaume Centout. — 1361, Arnaud de Garboy. — 1348, R. d'Ornon.

G. 317. (Carton.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier; latin, français.

1389-1594. — Anniversaires. — Fondation d'obit, 22 octobre 1389, par Jean, duc d'Aquitaine et de Lancastre, fils du roi d'Angleterre et de France, en faveur de Jeanne de La Tour, sa sœur, ensevelie dans le chœur nouvellement construit de l'église cathédrale Saint-André; le duc assigne à cet effet dix livres de revenu sous les conditions suivantes : la défunte aura part à perpétuité à toutes les prières qui se feront dans l'église; le connétable de Bordeaux sera convoqué chaque année le 3 août, jour de l'anniversaire, et si le chapitre apporte de la négligence dans la célébration de cet obit, le connétable aura le droit de saisir le revenu y affecté. (Extrait du livre coté C:, folio 263, recto et verso, des archives du Roi.) — Vérification faite dans les archives du chapitre des titres relatifs aux anniversaires et fondations de chapelles pour la famille Monadey : Jean-Bertrand et Jeanne Monadey, 1480. — En conformité des statuts de l'église de Bordeaux, qui exigent que les chanoines ayant exercé pendant trois ans soient tenus de donner vingt-cinq écus sol pour la fondation d'un anniversaire, Pierre Darnal, sous-doyen et chanoine prébendé, promet cette somme et fournit comme caution son frère Jean Darnal, notaire (1594).

G. 318. (Carton.) — 4 cahiers formant 200 feuillets; latin, gascon.

1470-1496. — Anniversaires. — Recettes faites par Jean de Lande des rentes et cens fondés pour la célébration d'anniversaires dans l'église Saint-André : Raymond Eyquem, rue de la Rousselle, paroisse Saint-Michel, pour l'anniversaire de Gaillard Roger; Jean Gassias, de Sainte-Colombe, sur maison dans la paroisse de Bouliac, appelée au Porge; Ramond Eyquem, sur terre et aubarède à Blanquefort, au lieu appelé à l'Angle, pour la messe du dimanche instituée par Raymond Barde; Bernard Dupuy, sur maison dans la paroisse de Sainte-Colombe, pour la messe de vendredi instituée par Garcias Eyquem; Bernard Olivier, sur moulin à Villenave et à Léognan sur l'Eau blanche, pour anniversaire de Raymond de Blanquefort. — Fiefs dans la paroisse de Floirac, au Martoret, pour l'anniversaire de Pierre de Jales. — Frais des anniversaires de Pierre Barot, Charles Gaillard, chanoine; Pierre Sanche, chanoine; Ramond de Laurenssans; Étienne Dubosc, chanoine; Michel de Camplong, chanoine; Bernard de Mallan; Pierre de Sainte-Colombe; Garcias Sans; Guillaume Martin; P. Bonon; Bernard Gasc; Pierre Rolland; P. Embrun; Richard de Stratton; Pierre de Pujols; Renaud de l'Estoile. — Dépenses des anniversaires célébrés pour Pierre de Bosco, évêque de Dax; le pape Clément V, autrefois archevêque de Bordeaux; Hélie, Pey Berland et P. de Luc, autrefois archevêques de Bordeaux; la sœur du duc de Lancastre; P. de Castro; G. Dupuy, évêque de Bazas; Arnaud de Canteloup, archevêque; Ramond de Goth, cardinal; Arnaud de Lamothe. — Anniversaires de Géraud, chanoine; Amat de Junqueyres, chanoine; Jean et Pierre de Greely; Arnaud de Taupian; J. Duvergier, doyen de Saint-Seurin; Helias de Pommiers. — Dépenses de l'année pour la célébration des anniversaires (1470). — Recettes des cens des anniversaires pour les années 1482-1484; ces cahiers ne font que répéter les mêmes noms. — Recettes des cens des anniversaires de l'église Saint-André faites par Jean d'Artiquamareta, prêtre, rôlier du chapitre de 1496 à 1497. Noms et faits principaux : paroisse Saint-Michel, Grimond Eyquem, sur maison rue de la Rousselle, pour l'anniversaire de Gérard Roger; Mondot Achard, maître d'hôtel du seigneur de Montferrand, pour terres dans la paroisse de Bassens, au Peyrat et au Fromatge; Gaillarde Forthon, femme de Guillaume André, « armadurey »; Marguerite de Jonquières, femme de Pothon de Ségur ou de Francs, pour un moulin sur la Jale; messe fondée par Gratian Eyquem; Agnès de Jonquières, dame de Bessan, pour un moulin sur la Jale; Isabelle de Ferranhas, femme du seigneur d'Anglades; Imbert de Chiqua, maître de la monnaie. — Comptes des messes d'anniversaires pour les différents jours de la semaine; l'honoraire de chaque messe varie entre seize sous sept deniers, vingt-huit sous six deniers, trente-cinq sous onze deniers; deux livres cinq sous, trois livres trois sous, quatre livres quatorze sous. — Anniversaires du pape Clément V. — Chapitre des dépenses extraordinaires : on a payé à un prédicateur, pour six sermons de l'Avent, quarante-huit arditz; à un organiste de Saint-Jean-d'Angély, deux francs vingt arditz; « *Item XV^a Febroarii, tradidi domino Piocheli pro habendo unum relevamentum contra las feytilheyras* [les sorcières] *de Berthul, 30 arditz* »; pour les dépenses de l'organiste et de son serviteur « à l'hostalharia deus Tres Conilhs » deux francs cinquante-trois arditz; donné au seigneur de Saint-Julien et à Jean de Godels, sergent, pour l'exécution d'une sentence contre les hommes d'Arès, sept francs.

Digitized by Google

Enquête pour le procès contre l'abbé de Verteuil à l'occasion d'un poisson « *sive* dauphin » apporté de Lege, deux francs (1496-1497).

G. 319. (Carton.) — 4 cahiers, papier; latin, gascon, français. 222 feuillets.

1512-1557. — Anniversaires. — Liéves des cens et rentes assises sur différents lieux pour les anniversaires fondés dans l'église Saint-André. Paroisses de Tabanac et de Bassens (à Corneilhan). — David de Jonquières, pour un moulin sur la Jale, dix livres; paroisse de Tresses (à Caressolle); Jacques de Creyssan, à Cadaujac, pour l'anniversaire de Pierre Ros; Gaillarde de Taudina, pour l'anniversaire de Gérard Dupuy, évêque de Bazas; le prieur de l'hôpital de Bardenac, pour l'anniversaire d'Hélie Arnaud, chanoine et trésorier; Raymond Faure, changeur, à Saint-Michel, pour l'anniversaire d'Arnaud Monadey; le receveur de l'archevêché, pour la dîme de Saint-Germain-du-Puch, anniversaire d'Hélie, archevêque; Vital Milon, maison rue des Anglais, pour l'anniversaire du pape Clément V; rentes à Listrac et à Moulis, pour l'anniversaire d'Amanieu de Cases, archevêque; N..., citoyen de Bordeaux, vingt livres de cens pour celui de Pierre de Fite, chanoine, en comptant le marc d'argent à cent quinze sous de la monnaie courante à Bordeaux, valant maintenant quarante livres; quarante sous de rentes à Martignas, pour l'anniversaire de Pierre de Jales; maison rue Saint-Remy, pour celui d'Arnaud de Canteloup, archevêque; maison rue du Temple, pour celui de Raymond de Laurensanes : « *domus et bouta vocata deu Pelat supra fossatum* »; rue de Coffey; *apud palatium Galiane;* « *domus prope Capellam novam Sancte-Columbe* ». — Anniversaire de Thibaud d'Agès, doyen. Le prieur et le couvent des Frères-Mineurs doivent huit boisseaux de froment de la dîme du moulin deu Soley pour l'anniversaire d'Hélie Arnaud; Pierre et Jean de Montagut, sur une maison rue Poitevine occupée par Bernard Angevin, seigneur de Rauzan, pour l'anniversaire du seigneur de Roqueis; noble Jean Achard, au port de Tau en Blayais (1512). — Cahier des recettes des cens des anniversaires tenu par Guillaume de Marsac, chanoine semi-prébendé, receveur; du 1er novembre 1534 au 1er novembre 1535. — Noms et faits principaux : Antoine Dubois, « *cliens Regis* », à Bouliac; Guillaume de Malus, héritier de Blanche Vacquey, au Porge de Bouliac; les héritiers de Grimond Eyquem, pour la rue de la Rousselle; anniversaire de Gérard de Botigerou; le chapitre Saint-André, pour le moulin de La Carrugade; Serène de Verteuilh, femme de Jean Ferron, conseiller du Roi; les héritiers de Guillemette de Brach, femme de Jean Gérard, pour la rue de Cambes, à Bordeaux; les héritiers de Jean de Makanan, héritier lui-même de Trenquine d'Agès, damoiselle, succédant à Jean de Jonquières, pour un moulin sur la Jale; Étienne Aymar, conseiller du Roi; noble Jean de Ségur, seigneur de Francs, pour la maison noble de Saint-Ujan, à Bègles; Jean de Makanan et les héritiers de Bertrand de Garos, à la place d'Anne de Jonquières, sa mère; les héritiers de Grimond Eyquem, pour terres à Blanquefort (à l'Angle); anniversaire de Raymond de Borde; le prieur et l'hôpital de Bardenac, pour le moulin de Bardenac; anniversaire d'Hélias Arnaud, chanoine et trésorier; Jacques de Pontac, chanoine, à la place de Lachassaigne, pour maison près l'église Saint-Sauveur, dans Bordeaux; l'évêque de Dax, trésorier et chanoine, pour l'anniversaire d'Arnaud d'Aubiac; le seigneur de Calvimont; Jean Simonet, chanoine et sous-chantre; Pierre Palet, archidiacre de Blaye et conseiller du Roi; Jean Geneste, secrétaire du Roi; Jean Drouet, « *pro operatorio in quo solebat esse mensa du* » *change apud Umbreriam* »; Jean Gimel, jurat de Bordeaux; Jean de Verteuilh, avocat; Jean de Montagut; Catherine de Saint-Cric, à la place de Trenquine Dubedat; Guillaume Bec, grand chantre; Françoise de Lalanne, veuve, tutrice de Gaston de L'Isle; le seigneur de Monadey, pour la dîme du moulin du Soley; Jean Rostang; Pierre Eyquem et les héritiers de Grimond Eyquem; Guillaume de Lestonnac, jurat; R. de Landiras, fondateur de la chapelle de Lerre; Jean, Raymond et Guillot de Makanan; François Maleret; N. de Torrettes, second président au Parlement, et Louis Yvon, garde des sceaux, successeur de L. Tindo, ancien président; Gombaud des Conges, à Gauriac; Jean Achard, au port de Tau; Charles de Laroque, pour un moulin à Mérignac; Pierre Métadier, secrétaire du Roi; Naudin et Raymond Massip, l'un prêtre, pour biens dans la paroisse d'Izon : « *Dominus* » *de Goulard, scholasticus, pro domo nova que est prope* » *imaginem Nostre Domine de Portau dejus lo mur tendens* » *ad ruam vocatam du Loup que facit cornale salvita-* » *tis;* » Bernard Augevin, seigneur de Lansac; François de Syreuilh, archidiacre de Blaye, chanoine; *N... pro casali ubi est modo Collegium des Dreyts quod Villa occupat* (1534). — Le seigneur de Pommiers, pour possessions à Saint-Loubès. — Pensions dues par les couvents et les églises pour anniversaires : les couvents des Augustins, des Carmes, etc., les églises de Sainte-Eulalie, Saint-Pierre, Notre-Dame de la Place, Saint-

Digitized by Google

Sauveur, etc.; les prieurs de Saint-Julien, Saint-Jacques, etc. — Paiement des pitances aux chanoines, des quartières aux prêtres et clercs, des messes matutinales et célébrations d'anniversaires, pour : Pierre de Bosco, évêque de Dax; Blaise de Grailly, Gérard Dupuy, évêque de Bazas; Jean Embrun, doyen; Thibaud d'Agès, doyen; François Hugocio, cardinal; Jeanne, sœur du duc de Lancastre; Amanieu de Cazes, archevêque; Jean Bonal, évêque de Bazas; Jean de La Martonie, évêque de Dax; Baude et Bertrand d'Agès, chanoines et doyens; Ladislas Dufau, évêque de Luçon, etc. — Dépenses des anniversaires : payé le carteyron échu pour le principal du collège, six francs quarante arditz; à plusieurs prédicateurs, à Raymond le médecin, pour avoir pansé un enfant de chœur; au sacriste, pour avoir fourni le luminaire le jour du sacre de Charles de Gramont, un franc vingt arditz. — Total général des recettes ordinaires et extraordinaires des cens, rentes et pensions : huit mille trois cent sept francs seize arditz, etc., et dépenses : sept mille neuf cent trente-deux francs vingt-huit arditz. Signé : Makanan, Du Bridon, de Lachassaigne (1534). — Cahier du paiement des frais des anniversaires et liève des exporles des fiefs donnés pour fondations d'obits (1549 et 1550). — Cahier des recettes et des dépenses des revenus, cens et rentes des grand et petit rôles des anniversaires du chapitre Saint-André faites par Me Jean Rousseau, chanoine, de 1557 à 1558. Noms et faits principaux; recettes : Jean de Pontcastel, Jean de Lallemaigne, Bertrand Eyquem; M. de Montaigne, pour la maison qu'il tient au Peugue; Jeanne de Piochel, Pierre Eyquem, chanoine; Pierre de Labarre, arbalétrier; M. de Masparrault, M. de Baulon, M. de La Guyonnie, M. Bernard de Lahet, avocat du Roi, pour le moulin de La Carrugade; Gaston Achard, seigneur de Terrefort; Jeanne de Romefort. Reçu cette année cinquante-sept boisseaux et demi de blé valant en argent soixante-quatre livres quinze sols tournois; vingt-neuf gelines (poules) et demie et deux chapons valant en argent quatre livres sept sols un denier tournois. — Dépenses : deux livres d'encens, seize sous; cinq livres d'encens à sept sous un denier la livre, faisant trente-sept sous un denier; un quintal d'huile de baleine, trois livres quinze sous; deux quintaux soixante-quatorze livres d'huile de noix à un sou la livre, treize livres quatorze sous; un quintal d'huile d'olive à seize deniers la livre, six livres treize sous quatre deniers; pour les collations des vigiles, deux livres de dragées mêlées, à douze sous six deniers la livre; pain, châtaigne sucrée, gigot, lard, jambon, clou de girofle, crème, cassemuseaux, cerises, guignes, poires cuites, persets (pêches), etc.; pour porter et rapporter la chaire devant le palais; deux douzaines de cercles, les uns de dix-huit pieds, les autres de seize, à trois sous six deniers la pièce, pour les « douils » cantonniers, six livres six deniers; les étrennes du bas chœur, à deux sous pour chacun, « qui estoient vingt-six, » y comprenant les vicaires perpétuels, cinquante-trois sous. — Total des recettes : sept cent trois livres onze sous onze deniers; — des dépenses : six cent quatre-vingt-deux livres huit sous sept deniers (1557-1558).

G. 320. (Carton.) — 4 pièces, parchemin; latin.

1176-1467. — Chapelles. — Don par Guillaume Ier, le Templier, archevêque de Bordeaux, en faveur du chapitre Saint-André, du treizième des droits de sépulture et des confessions qui lui appartenait dans l'église Sainte-Eulalie (1176). — Confirmation par le doyen Étienne et le chapitre, de la réunion faite par Guillaume, archevêque de Bordeaux, de l'église d'Hosten à l'hôpital Saint-Jacques, toujours ouvert aux pèlerins et aux malades (de 1187 à 1189). — Cession par le chapitre en faveur de Vital Carles, chantre et chanoine, d'un fonds de terre et emplacement dans la paroisse Saint-Paul, rue de Saint-André, devant le puits de Porte-Basse, confrontant aux maisons de nobles Ays de Fronsac et d'Améra de Casteljа, d'une part, et d'Aymeric Dubois et Eyquem Du Porge, d'autre; sur lequel Vital Carles désire construire un hôpital; et en retour celui-ci cède au chapitre les cens et rentes qu'il possède sur diverses maisons à Bordeaux rues Costignan, de Macau, Leyteyre. Acte passé le 5 mars 1387 dans la chapelle de Saint-Émilion, sous Richard II, roi d'Angleterre et de France, duc d'Aquitaine, F. François Ier, archevêque. — Confirmation sur nouvelle instance par Ramond de Guilloche, lieutenant du grand-sénéchal de Guyenne, d'une sentence portée au nom du pape Honorius III, la huitième année de son pontificat (1224), par Raoul de la Tour, évêque de Périgueux, son mandataire, entre le chapitre et le commandeur du Temple de Bordeaux, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, au sujet de l'indemnité annuelle à payer par ce dernier au chapitre pour la levée des offrandes de la chapelle du Pont-Saint-Jean située dans la juridiction capitulaire. L'indemnité avait été fixée à soixante sous bordelais (environ trois cents francs actuels), à défaut du paiement de laquelle le chapitre aurait le droit de retirer la clé de la chapelle et d'en enlever les offrandes et les ornements. Le jugement de confirmation de l'ancienne transaction de 1224 est rendu, à la requête du chapitre,

Digitized by Google

contre Jacques de Brion, commandeur actuel du Temple, « *terribilis homo* » qui avait cessé depuis huit ans d'acquitter les arrérages, et juré « *per suam terribilitatem* » de vexer toujours et partout les chanoines (20 juin 1467).

G. 321. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; latin. (Elle formait la feuille de garde d'un registre de cette série.)

1451-1452. — Chapelles. — Chapelle et bénéfice de Bardenac. — Notification au chapitre par Jean de Cerretans, chanoine de Saint-André, des lettres de *committimus* à lui adressées de Bourges, 1er juillet 1452, en même temps qu'à l'abbé de l'Ile et à l'archidiacre de Cernès, G. Taillefer, par le cardinal Guillaume d'Estouteville, du titre de Saint-Martin *in Montibus*, chargé, comme légat du Saint-Siège en France, en vertu d'un indult du pape Nicolas V, donné à Rome le 3 des calendes de septembre (30 août 1451), de pacifier « *tanquam pacis angelum* » les troubles et réparer les désastres qu'ont subis par les guerres, les pestes et les malheurs du temps, les établissements religieux en France; en exécution desquelles, et sous le lien de l'obéissance due au Saint-Siège, chacun de ces mandataires, ensemble et séparément, notifie à l'archevêque de Bordeaux et au chapitre la mainmise par l'autorité apostolique sur le bénéfice-hôpital de Bardenac, et quoiqu'il soit à la collation de l'archevêque, rappelle l'expectative qui en a été donnée en cas de décès du titulaire actuel Bernard Gérard, à Guillaume Bec, docteur en droit canon et chantre de l'église de Bordeaux, pour l'indemniser des pertes qu'il a subies par les guerres dans les revenus des bénéfices dépendant de sa dignité, situés dans les paroisses Saint-Genès *extra-muros* et Saint-Martin-de-Castres. L'expectative et la collation sont accordées, nonobstant la forme de congrégation adoptée par le prieur et ses « *condonati* » dont le signe extérieur est un marteau brodé sur la poitrine, et par dérogation aux privilèges et coutumes du diocèse et de l'église de Bordeaux, ainsi qu'aux règles suivies par les papes sur la collation de certains bénéfices, mais la condition essentielle imposée est que le service de l'hospitalité aux voyageurs et aux pèlerins continue d'y être observé. — Longues formules de coercition à tous les représentants de chaque degré de la hiérarchie ecclésiastique dans le diocèse, en commençant par l'archevêque; il y est fait mention des *Plebani* et *vice-plebani* après les curés des églises paroissiales. Donné à Bourges dans la maison de J. de Cerretans, en présence de M. P. de Stagno, chanoine de Rodez, et Ramond Bernard, prêtre choriste de Bordeaux (juillet 1452). — Attestation de remise au chapitre de la pièce ci-dessus par Henri Veyrem, prêtre du diocèse de Périgueux et notaire apostolique.

G. 322. (Carton.) — 3 pièces, parchemin; 17 pièces, papier; latin, gascon, français.

1417-1786. — Chapelles. — Titres des chapelles fondées dans l'église Saint-André, par : 1° *Ayquem Gassies* : exporles à Pey de Lahet, chapelain, pour la paroisse de Saint-Aubin en Médoc (1417); baillette par noble Jean de Saupa, écuyer, seigneur de la maison noble de Saint-Aubin, pour fiefs dans cette paroisse (1499); exporles en faveur de Jean de Portepain, chapelain, pour la paroisse de Saint-Aubin (1510), et pour tènements dans la ville de Bordeaux (1530); autres, en faveur de Guillaume Bégot, chapelain, pour la rue des Pignadoux, près de la vieille muraille de la ville, et la rue Bouquière, à Bordeaux (1530); autres, en faveur de Pierre Seguin (1611), et Henri Cortade (1713), chapelains, pour la paroisse de Saint-Aubin; autres, en faveur de Jacques Benquet, chapelain, pour la rue des Pignadoux (1764 et 1765); exporles en faveur de Bernard de La Chausse, procureur au Parlement, et de Marguerite de Capdeville, sa femme, seigneur et dame de la maison noble de Plassan, autrement de Lescalle, dans la paroisse Saint-Martin d'Eyzines (1565); autres, pour Arnaud de Capdeville, seigneur de Lescalle et de Cujac (1524); autres, en faveur de Jean-Louis de Buisson de Beauteville, conseiller du Roi, évêque d'Alais, abbé de Sainte-Croix, pour la rue des Pignadoux (1765); et plusieurs pièces de procédure. — 2° *Toscanan (Arnaud de)* : extrait du testament d'Arnaud de Toscanan portant fondation d'une chapelle dans l'église Saint-André (1359); exporles en faveur d'Estève de La Planche, chapelain de la chapelle d'Arnaud et Jean de Toscanan frères, pour fiefs à l'estey Crebat en la palu de Bordeaux (1493), et pour la rue Andronne (1497); collation de cette chapelle en faveur de Pierre Flahaut (1683); exporles pour le plantier de Saint-Genès (1688-1693); délibération du Conseil de ville accordant une indemnité à Guillaume Bonaventure Lafargue, chapelain, pour maisons démolies à l'occasion de l'alignement des fossés des Salinières (1763); transaction entre le chapelain et divers autres seigneurs ecclésiastiques établissant leur directe sur les fiefs de l'estey Crebat, aux Chartrons (1766); Pierre Lacoste, chapelain (1777); exporles en faveur de Pierre Lasalle, chapelain, pour fiefs dans la paroisse Saint-Pierre (1786).

Digitized by Google

G. 328. (Carton.) — 20 pièces, parchemin; 71 pièces, papier; latin, gascon, français.

1410-1783. — Chapelles. — Titres des chapelles fondées dans l'église Saint-André, par : 1° *Barbe Ayquard :* exporles pour fiefs dans les Graves de Bordeaux; chapelains, Jean Minvieille (1541); Bernard Fauriard (1554); Arnaud Sorlin, Pierre Boyer (1617); Jean Busseau (1619). — 2° *Barton (Pey) :* exporle en faveur d'Alexandre Rocquart, chanoine de Périgueux, chapelain, pour la paroisse de Mérignac (1680). — 3° *Bayle (Raymond) :* exporles en faveur de Jean de Batseube (1432), et Arnaud Blanc (1437), pour fiefs à Neyrac, derrière le palais Gallien; Arnaud Brane, chapelain (1661); exporles pour fiefs rue des Argentiers, Pierre Arnaudeau, chapelain (1574). — 4° *Bernac :* Jacques Barreau, chapelain (1596). — 5° *Bloyac (Pierre),* grand chantre; exporles en faveur: d'Arnaud Pinot, chapelain, pour fiefs à Caudéran (1419); de Pélegrin d'Aragon, pour la paroisse de Bouliac (1529); échange de fiefs à Bordeaux entre le chapitre Saint-André et le chapelain Nicolas Begasseau (1610). — 6° *Bonnefoux :* Pierre Desaygues, chapelain (1618). — 7° *Bosco (Pierre de) :* Antoine Gourdal, chapelain (1706); exporles en faveur de Jean-Baptiste Verninac, vice-promoteur du diocèse, chapelain, pour la paroisse de Cambes (1783). — *Boursicaude (Bertrand de) :* Arnaud Seguin, chapelain (1481); Louis Allain de La Vigerie(1708); Joseph Merlet (1710). — 9° *Cailhau (Arnaud, Pierre* et *Bertrand) :* exporles en faveur du chapelain, pour les Graves de Bordeaux et la paroisse de Villeneuve, XVe siècle; Pierre Laroque, chapelain, en 1618. — 10° *Canteloup (Arnaud de) :* exporle en faveur de Joseph Limosin pour fiefs à Mérignac (1685). — 11° *Cassanea :* Jean Busseau, chapelain (1617). — 12° *Cucujac :* Arnaud Ros, chapelain (1410). — 13° *Cussac (Raymond de) :* Antoine Rousset, chapelain (1620). — 14° *Dupuy (Gaillard),* évêque de Bazas : exporles en faveur de Charles de Grammont, archevêque de Bordeaux, par Pierre Morillon, chapelain, pour dîmes de vin et blé dans les paroisses de Quinsac-d'Ambarès et de Cussac en Médoc (1538). — 15° *Forton (Pey) :* chapelains, Jean Chevalier (1618); Charles Dussault (1620); 16° *Fouissac (Pey) :* Jean Lane, chapelain (1619). — 17° *Gascq (Bernard de) :* Gabriel Durand, chapelain (1728). — 18° *Gratecap (Pinson de) :* Alexandre de Pontac, chapelain (1705). — 19° *Guiraud (Raymond) :* François Chadirac, chapelain (1618); Pierre Ithier, chapelain (1514). — 20° *La Barde (Raymond de),* chapelains : P. Joubert (1533); Pierre Mormentres, curé de l'île du Carney (1727). — 21° *Lacor (Pierre de),* chanoine prébendé de Saint-André et de Saint-Seurin : après avoir légué en faveur de la chapelle fondée par lui dans l'église Saint-André divers objets mobiliers tels que bréviaire selon la règle de cette église, missel, ornements sacrés, calice d'argent du poids de deux marcs, nappes d'autel, et donné aux chapelains chargés de desservir la chapelle des maisons et tènements dans la rue d'Enfer, près du Peugue, et dans les Graves de Bordeaux, près Saint-Genès, P. de Lacor en fonde une autre qu'il dote richement dans la même église pour le salut de son âme et de ses parents Archambaud de Gréely, comte de Foix, et Gaston de Foix, captal de Buch et comte de Longueville, fils dudit Archambaud (1429); et conformément à l'autorisation du pape Martin V, ledit Pierre de Lacour acquiert de noble dame Catherine de Pellegrue, dame de Savignac, la dîme de la paroisse de Floirac, pour l'attribuer aux chapelles qu'il a fondées (1428). — Résignation de la chapelle de Pierre de Lacour à Saint-André par Me Antoine Florentin, prêtre (1611); chapelains : Louis Capdeville (1763); Jean Chaigne, vicaire de La Réole (1765); Jean Darche, chanoine de Saint-André (1766). — *Lafitte (Garssie de) :* exporles pour Tabanac (1416); Arnaud Hélies, chapelain (1436). — 23° *Landiras :* Pierre de Boignes, chanoine de Casteljaloux, chapelain (1645). — 24° *Magensan (Bernard de) :* exporle en faveur d'Hélias de Fontanilhes, chapelain, pour fiefs à Pessac (10 avril 1465), *Ludovico rege Franchorum, archiepiscopali palatio pastorem quærente* [Blaise de Gréele était mort en 1463]. Chapelains : Martin de Bonnes (1426); Villafort (1498); Jean Dole (1562); Michel Guérin, curé de Saint-Martial, en Bénauge (1571); Léon Fenis (1642 et 1669); Léonard Laurent (1732); Pierre Delau, Jean Goyneau (1775). — 25° *Le Metge (Albert),* chapelain : Jean-Baptiste d'Arguilh (1728). — 26° *Nyeuilh (Pierre de) :* J. Seguin, chapelain (1505). — 27° *Parthe (Jean),* chapelains : Pierre Desaygues (1618); Jean Dutheil (1620). — 28° *Rive (Vincent de) :* Gabriel Dusault, chapelain (1618); exporles pour fiefs à Talence; Jean-Étienne d'Abadie, chapelain (1685). — 29° *Sage (Jean),* chapelains : Jean-Baptiste-Toussaint Roger, *loco :* noble Paul Baillot de Salavert (1716); François Tessier (1728). — 30° *Taillefer (Pey) :* Exporle par Marie-Anne de Laroque, veuve de Jean-Louis de Bruet, écuyer, seigneur de Bruet, en faveur de Pierre Delau, chanoine et chapelain, pour la rue Sainte-Catherine (1769). — 31° *Villeneuve (Arnaud de),* chapelains : Pierre Laroque (1617); Antoine Geoffre et François Legonac (1618); exporle pour fiefs aux Chartrons, à

Digitized by Google

Pomme d'or, en faveur des chapelains Jacques de Tartas (1680) et Joseph Dugros (1740). — Tableau imprimé des messes fondées dans l'église Saint-André pour tous les jours de la semaine (1750).

G. 324. (Registre.) — Grand in-4° de 742 feuillets dont 390 sont écrits; latin, français.

1642-1666. — Chapelles. — Titres des chapelles fondées et desservies dans l'église Saint-André et des vicairies perpétuelles relevant de ladite église; nominations de chanoines et de vicaires généraux capitulaires.— 1642 : Chapelles de Bonafoux, Jean Sarte, Lerre ou Landiras, Eyquart Barbe, Géraud Dupuch, Vincent de Rive, Jean de Saye, Géraud Ambault, Arnaud de La Chausse, Bernard de Gasc, Foissac, Jean de Caupène, Saujan à Saint-Caprais, Raymond Bayle, Raymond Destey, Vidau Aney, Pierre Frapporeau à Saint-Jean de Villagrain et à Saint-Martin de Cabanac, Pierre Vidau, vicairie perpétuelle de Saint-Nicolas de Graves, Raymond de Cussac, Guilhem Duboscq, Pierre Roy, *alias* de Courrège, Guilhem de Ballac, Albert le Metge, Pierre de Sainte-Colombe, Bernard de Cussac, Jean Boursicaud, Pierre de Callonges, Pey de Sainte-Colombe, cure de Sainte-Eulalie d'Ambarès; — chapelles de Bernard de Magensan et Pierre Ferradre, de Testas, Bertrand de Boursicaud, Raymond Guiraud et Guillaume Dutasta, Bernarde de Cocujac, Pey Forthon, cure de Sainte-Hélène, prieuré de Saint-Julien, chapelles d'Arnaud de Bloyac, Arnaud de Monadey, Pierre de Cassanea, Amanieu Martin, Vincent du Tasta, Gratian de Lafite, Pierre de Francon, Guillaume Gaucem, Pierre Doignac, Pierre et Bertrand Calhau, Pierre Regis ou Roy, Pierre de Cadaujac, Guilhaume d'Albret et Agnès de Canteloup, Gassies Eyquem, Pierre de Lacier, Pey-Berland et Pierre de Lambert *(capellanie per quondam sanctum Petrum Berlandi fundatæ)*, cure de Sainte-Colombe, vicairie perpétuelle de Saint-Pierre, canonicats prébendés et semi-prébendés, cures de Saint-Michel de Beautiran et d'Ayguemorte, chapelles de Raymond Hostein, Guillaume d'Andernos, Arnaud de Bloyac. — 26 juin 1645 : Nomination par le chapitre de vicaires généraux capitulaires après la mort de l'archevêque Henry de Sourdis : Henry d'Arche, doyen; Jacques d'Allaire, archidiacre de Cernès, conservateur des privilèges de l'Université de Bordeaux; Gilbert Grimaud, professeur de théologie à l'Académie, et Pierre Frappereau, tous chanoines de Saint-André; nomination de Jean Mosnier, chanoine prébendé, *sede vacante*, aux fonctions d'official ou juge ordinaire de la cour ecclésiastique du diocèse de Bordeaux; collations de canonicats prébendés et semi-prébendés en faveur de divers; canonicat prébendé en faveur de Louis-Hector de Marle; chapelles de Bertrand Calhau, Pierre Riperie, Pierre Arnaud de Cadaujac, Guillaume Bernac, Pierre de Sainte-Colombe, Jean Caupène, Jean Martin, Pierre Lambert, Amat Jonzet, Jeanne de Caupène, Raymond de Farge (le chapelain de cette dernière est Jérôme Lopès), Garros, Raymond Gaillard; — cures de Sainte-Eulalie, Saint-Siméon, Saint-Projet; collations par Pierre Delort, chanoine, archidiacre de Gamache (diocèse des Landes), vicaire général de Samuel Martineau, évêque de Bazas, des cures de Floudès, Saint-Michel de La Réole, Saint-André du Bois, etc. — Collations par le chapitre Saint-André des cures et vicairies perpétuelles de Saint-Vincent et Saint-Nicolas de Graves, Saint-Martin de Listrac, Saint-Pierre de Tresses, Saint-Pierre de Cadaujac, Sainte-Marie de Martillac, Saint-Martin de Léognan, Saint-Vincent de Floirac, Saint-Martin de Pompignac, Saint-Martin de Talais, etc.

G. 325. (Carton.) — 4 cahiers in-8° formant ensemble 235 feuillets.

1610-1774. — Chapelles. — Cahiers des collations faites par le chapitre Saint-André de chapellenies, canonicats prébendés ou semi-prébendés, chantreries, cures et vicariats perpétuels. — Chapellenies dans l'église Saint-André : Ambaud (Géraud), Aney (Vidau), Andernos (Guilhem d'), Barbe (Ayquart), Boursicaude (Bertrand de), Barbe (Jean), Borda (Raymond), Bloyac (Raoul), Bonnefont (Bertrand de), Bosco (Pierre de). Caupène (Jeanne), Caillau (Bertrand), Cadaujac (Arnaud et Pierre de), Calonges (de), Canteloup (Arnaud et Agnès de), Carpentey (Trenquine), Cocujac (Bernard de), Conge (Guilhem), Cussac (Bernard), Dupuy (Géraud), Eyquem (Gassies), Ferrade (Pey), Eroissac (Pierre), Foucaud (R.), Francon (Pierre), Gascq (Bernard), Gresillac (Notre-Dame de), Hostein (Raymond), Jungetes (de), Lacor (Pierre de), Lafitte (Gassies de), Lambert (Pierre), Landiras ou Lerre (de), Laroque (Pierre de), Magensan (Bernard de) et Taillefer (Pierre), Martin (Jean), Metge (Albert), Monadey (Arnaud et Jeanne), Nieuil, Pey-Berland, Roy (Pierre) et La Courrège (Marie de), Reperie (François de), Saige (Jean), Sartre (Jean), Saint-Émilion (Arnaud de), Sainte-Colombe (Pierre de), Segonnes (Jean de), Vidau (Pierre). — 2° Cures et vicairies perpétuelles de : Sainte-Eulalie d'Ambarès, Cadaujac, Pompignac, Saint-Vincent de Vensac, Saint-Pierre de Tresse, Villagrain et Cabanac,

Digitized by Google

Sainte-Hélène de La Lande, Saint-Vincent et Saint-Nicolas de Graves *extra muros;* et dans la ville de Bordeaux, Sainte-Eulalie, Saint-Siméon, Saint-Pierre, Saint-Éloy, Sainte-Colombe, Saint-Christoly et Saint-Paul. — 3° Canonicats et prébendes : Laval (1698), Jean-Joseph Dalon (1701), Jean de Mosnier (1701), Barthélemy de Comps (1702), François Godeau (1702), Jean Cazeneuve (1703), Pierre de Galatheau (1703), Gabriel de Raymond (1705), Etienne Bonaventure de Saint-Mathieu (1707), Pierre Coulan (1707), Jean Dastugue (1707), noble Antoine Darche (1708), noble Gabriel Barthélemy Basterot (1709), Joseph de Bordes (1709), Louis Allain de Lavigerie (1709), Jean Boussannes (1710), Jacques-Joseph Tartas (1710), Jacques-Georges Bentzman (1711), Bernard-Ignace Boireau (1711), François Poulard (1711), Raymond Dalon, conseiller au Parlement (1711); Étienne Robert (1711), Joseph Merlet (1712), Raymond Noiret (1712), Jean-Baptiste Faure (1712), Pierre-Théodore Calandriny (1712), Nicolas Sossiondo (1715), François Tessier (1720), François Bazin de Champigny (1720), Joseph-André-François-Ignace d'Isoré d'Armaignac (1721), Paul Aubert (1721), Bernard Marcet (1727), François Barrière (1727), François Poulard (1727), Jean de Joas (1735), Louis Capdevielle (1738), Nicolas Baulos (1741); noble André-Véronique Leberthon (1742), Sylvain Bergey (1745), Hyacinthe-Louis Barbeguière, conseiller clerc au Parlement (1774), Pierre Job (1746), Denis Belso (1746), André-Véronique Leberthon, grand chantre (1748), Antoine Mathieu (1749), Pierre de Castelnau (1751), François-Joseph-René-Pierre Dumirat (1752), Pierre Daguzan (1755), Pierre Dudon (1755).

G. 326. (Carton.) — 4 pièces parchemin, 8 pièces papier; français, gascon.

1436-1698. — Testaments des chanoines, droits du chapitre sur leur mobilier. — 1° Eymeric de Caumont, seigneur de Lauzun. — Inventaire des biens meubles provenant de la succession d'Eymeric de Caumont, seigneur de Lauzun, chanoine de Saint-André et de Saint-Seurin, dressé par Pierre Comptet, chanoine de Saint-André, et Raymond Massip, chanoine de Saint-Seurin; « Seys tassas bolhonadas dauradas au born; » una petita corda de coralh ab una crotz sobredaurada » ab ung anet ab ung rybinet ab una mora de fiu; una » sinta ampla de pers ab lo pendent et bogla garnida » de long de tres platons, de tres en tres; ung missalet » cubert de roge ab lo baraduy d'argent; ung mirailh » tot en ung estuch de barbey; seys culheys d'argent ab » ung home saubatge sobredaurat a la quoa de cascun » culhey; tres nobles d'aur enbeloppatz en ung papey » losquaus eran en gatge de mossenh Richard Brun; » tres nobles d'aur en gatge de mossenh Berthomiu de » Lafarga; duas cadegras de Bayona; una ucha de » Flandres; ung libre apperat : *Digesta nova;* item, ung » libre apperat : *Lo breviari d'amors,* cubert de roge, en » romans scriut; item, ung libre apperat : *Inforsada;* » *ung codi de leys; ung breviari de l'usatge de Rome* » cubert de tela ab dus baraduys d'argent; ung dres- » saduy ab dus armadis; ung dressaduy ab sinc soleys; » una roba degus ferrada de godas de martas ab las » mostras de foynas; una capa canonicau ab son » capeyron; dos betz banquaus de tapissaria ab perso- » natges; una petita cuberta cozuda ab lo signo scriut : » Jhesus; una acha d'armas; ung pilon de fer per pilar » especias; ung arnès d'ome d'armes; una granda » oleyra pleyna de oly de notz; una vela de Flandres; » dos candeleys ab personatges; tretze saleys et huyt » sausseys d'estanh; una meyt prestinheyra; etc. » — Reconnaissances de dettes par Bertrand, seigneur de Montferrand, le sieur de Labrit, et le chapitre Saint-André, ce dernier pour la somme de quarante royaux d'or, etc. (1436). — 2° Raymond de Cussac. — Raymond de Cussac, chanoine de Saint-André, lègue par son testament du 4 mars 1442, la somme de mille livres pour les frais de ses funérailles; il fait de nombreux legs pieux et nomme ses exécuteurs testamentaires : Pierre Du Tastas, official; Vincent de La Rive, docteur en droit, trésorier; Pierre Gasc, sacriste, tous chanoines de Saint-André; ceux-ci, après son décès, font inventaire de ses biens meubles : « Ung petit bassin blanc » d'argent pesant quatre marcs trois onces et ung gros de » Colonha; deux plats d'argent avec une rose dorée au » fond « que pesauan unze marcs et mey de Colonha; » una caneta daurada ab duas glans au cubercle que fo » deyt que pesaua tres marcs menhs ung gros; ung fre- » mailh d'aur ab ung sasin et ung signe au mech loc et » emperlat a l'entorn; ung colar d'argent de la liureya » de Mossenhor Huntington; ung autre fremailh d'aur » bordat de peyras à l'entorn et ung diamant et ung » balays et ung lebrey pers et ung léon au mech ; » une » bourse de soie avec vingt-quatre royaux d'Espagne et » ung gros d'Angleterre, ung gros Guyennois; quatre- » vingt-trois nobles du coin d'Angleterre, « una petita » caneta daurada ab una fraga, et une autre ab lo » pot daurat ab ung sercle au mech esmalhat en » asur; dos collars d'argent de l'Ordre deu Rey que » pesauan quatre onsas et ung gros, etc. (1442). » — 3° Thomas Ayquem. Testament de Thomas Ayquem,

chanoine, par lequel il déclare vouloir être enseveli en l'église Saint-Michel, dans la sépulture de ses grand-père et grand'mère, et s'il meurt dans la paroisse Saint-Michel de Montaigne, diocèse de Périgueux, il choisit la sépulture de son père; il fait des legs: aux bénéficiers Saint-Michel; à demoiselle Jeanne de Bellon, sa nièce, femme de M. Jean de Pontac, greffier au Parlement; à Antoine et à Jean de Belcier, ses neveux, et à demoiselle Jeanne de Belcier, sa nièce, femme de M. Jean Thibaut; à Pierre Ayquem, écuyer, seigneur de Montaigne, son frère aîné, avec substitution en faveur de Thomas Ayquem, son filleul, fils dudit Pierre Ayquem; à Pierre Ayquem le jeune, seigneur de Gaujac, Raymond Ayquem, conseiller au Parlement, seigneur de Bussaguet, et demoiselle Jeanne Ayquem, ses frères et sœur (1541). — 4° Pierre Ayquem, chanoine. — Partage de la succession de Pierre Ayquem, seigneur de Gajac, chanoine, entre: Michel de Montaigne, seigneur de Montaigne; Geoffroy de Montaigne, conseiller au Parlement, seigneur de Bussaguet, et Robert de Montaigne, seigneur de Breilhan, chanoine de Saint-André. — 5° Guillaume de Lachassaigne. Testament de Guillaume de Lachassaigne, conseiller au Parlement, abbé commendataire de Saint-Pierre de Verteuilh, chanoine et sacriste de Saint-André; il fait des legs à l'hôpital Saint-André, à ses neveux, François de Lachassaigne, conseiller au Parlement, Geoffroy, soudan de Pressac, avec substitution en faveur de Geoffroy de Montaigne, conseiller au Parlement, seigneur de Bussaguet et de Gaujac, son neveu, à Louise de Lachassaigne, sa sœur, femme de M. de Fabas, à Jeanne de Lachassaigne, sa nièce, femme de M. de Puy-Redon, à Jeanne de Montaigne, sa nièce, femme de M. de Saint-Cric, et à Françoise de Lachassaigne, femme de M. Michel de Montaigne, chevalier de l'ordre du Roi (1587). — 6° Georges Dupérier. Inventaire des meubles provenant de la succession de Georges Dupérier, chanoine, fait par Jacques Desaygues et Jean Lartigue, chanoines: « Une pertuisane, le sceau du » chapitre qui n'avoit esté nullement altéré; deux » thomes d'*Aristote* couvertz de bassane roge dont l'ung » est tout fripé avec ung dixionaire; ung buffet du » vieulx temps à trois estages sur lequel il y a une » garniture de ternet vert; trois chaires à bras; deux » burettes de verre bleu, ung haut de chausses de sarge, » ung *Josèphe: de l'antiquité des Juifs*, en françois, en » vieilles lettres, couvert d'une couverture noire rom» pue; *Le formulare instrumentorum*, ung manteau de » rase de Montauban noir, ung haut de chausses de » cadis de Nismes noir, etc. (1611). » — 7° Jacques Dallaire. Testament de Jacques Dallaire, chanoine et archidiacre de Cernès, docteur en théologie, par lequel il lègue à la fabrique de Saint-André son office de contrôleur triennal particulier des décimes du diocèse, à la condition qu'un anniversaire soit fondé pour le repos de son âme (1698).

G. 327. (Carton.) — Cahier de 52 feuillets, papier; latin, français.

1487-1531. — Testaments des chanoines. — Droits du chapitre sur leurs biens. — Inventaires dressés par ordre du chapitre Saint-André des biens meubles et immeubles des chanoines, après leur décès. — 1° 1531, Pierre Berle, prêtre prébendier; inventaire de ses meubles, paroisse Saint-Christoly, dressé par Pierre Barre, prêtre greffier du chapitre: il laisse en argent en karolus treize francs, vingt-un escus sol; en monnaie vingt-six francs quarante arditz, lesdites sommes remises entre les mains d'André Segonnes, prieur du collège de Bordeaux; plus, en immeubles, des vignes dans les Graves. — 2° 1525, Minjon de Guillaumes, portier de l'église; inventaire de ses meubles rue Mimisan, et de ses immeubles, consistant en vignes aux Graves de Bordeaux (au moulin à vent). — 3° 1523, Estienne Baillargier, chanoine semi-prébendé; inventaire de ses meubles et de ses monnaies: « seize nobles à la rose, » seize nobles Henry, deux pièces de quatre ducats » chacune, cinquante-six doubles ducats, trente ducats » à la croix, cinquante-deux écus couronne, trois cents » écus soleil, quatre nobles Edouard, un fort, six écus » vieux, une henricque, ung moton à la grand laine et » ung demy-moton, deux saluz, plus en monnoye blan» che ung gros de Milan, etc. » — 4° 1523, Lancelot Dufau, docteur en droit, évêque de Luçon, chanoine prébendé et écolâtre. Inventaire de ses meubles et objets mobiliers; sept sacs contenant des contrats et titres de propriété, entre autres l'achat du greffe de la prévôté d'Entre-deux-Mers, et le contrat de mariage de Jacques de Cric et d'Anne Dufau; divers objets mobiliers: une hache d'armes, une arbalète en cranequin, un coffre fermant à clé dans lequel il y a tous les habillements épiscopaux de taffetas blanc, une saqueboute, une halleLarde, un calice d'argent; dans la maison du défunt, rue Pey-Estève, paroisse Saint-Projet: robes, pourpoints, chapes, une robe de drap gris blanc, fourrée de renard « que l'on dit estre de » Georges de Banes, seigneur de Lamothe de Serre; » deux pièces de tapisserie de verdure avecques ung » escusson au milieu à trois roses blanches, de deux » aulnes de longueur, et une et demye de large; autre » avec les armes dudict seigneur évesque; autre à

Digitized by Google

» personnaiges, appelée : la pièce des Mores; autre » avec un lion au milieu. » Catalogue d'une très importante bibliothèque comprenant environ cent soixante-dix-sept volumes tant imprimés que manuscrits; ouvrages de droit canonique, de droit civil, de littérature; les Commentaires de César, les Bucoliques de Virgile, la Pragmatique-Sanction, les Illustrations des Gaules, les Epitres d'Horace, les œuvres de Cicéron, le Traité de la Consolation de Boëce, les Coutumes de la Touraine, les Décisions de Guy Pape [la Pape est un château sur le Rhône, à deux kilomètres de Lyon, route de Bresse]; les Lettres du pape Pie, etc. — 5° 1523, Andron de Lansac, abbé de Bourg, sous-chantre. En tête de la pièce se trouve ce distique :

Summe faber rerum qui prospicis omnia solus
Ad te directo calle viator eat.
Amen.

Inventaire de ses meubles et objets mobiliers : « l'arneys » blanc de feu M. de Lansac, chevalier, et son espée » d'armes; une paire de brigandines neuves; cordages » à chasser bestes rousses; ung habit canonial de drap » noir, deux poellons d'airain, ung flambeduy à flamber » la viande, certaine quantité de traits d'arbalète, un » sayon court de velours noir, un calice d'argent » surdoré, ung benedictier d'argent, un chandelier » d'argent faict en manière de plate à tenir chandelle » quand on veut dire messe; un reliquaire d'or où il y » a quelques reliques, un breviaire à usaige de Rome, » ung agneau d'or avec les armes dudict chanoine; » trois chapelles de plomb à destiller herbes et fleurs » avecques leur appareilh. » — Vente à l'encan des » objets mobiliers provenant de la succession dudit » Andron de Lansac, abbé de Bourg : cinq arbalètes » vendues de dix-neuf à vingt-huit sous tournois; deux » padères (poêles) en mauvais état, vingt et un arditz; » ung coladuy à faire purée, vingt-huit arditz; ung so- » breceu (ciel de lit), vingt-cinq sous six deniers; deux » courtines, un franc; ung sayou de velours cramoisi » doublé de futaine, huit escus soleil; ung pourpoint » de satin rouge vendu à M. de Makanan, neuf livres » quinze sous tournois; une chamarre (simarre) de satin » noir doublée de futaine vendue à M. Ragueneau, seize » livres tournois; une robe de camelot tannée obscur » foncée de pelisses blanches vendue à M. de Coutures » dix-sept livres tournois; une chamarre de taffetas noir » à chevaucher vendue à Mᵉ Jehan le médecin, sept » livres quinze sous tournois; sept traits d'arbalète, » onze ardits; une hache d'armes, vingt-cinq ardits; » un filet à prendre oyseaulx, vingt-deux ardits; une » hallebarde, trente ardits; une hache à ung bedouch, » trente-cinq ardits; une sies à sier pierres, vingt-neuf » ardits; ung flambaduy, huit ardits; une brigandine » (haubergeon), vingt-quatre sous tournois; ung caneilh » (tamis) enchassé en boys, quarante-six ardits. » — 6° 1487, Bernard de Ambilla, chanoine et archidiacre de Blaye. Inventaire de ses monnaies, livres et meubles : « cinquante-quatre nobles à la rose, d'Edouard et de » Richard; trente-huit nobles d'Henry et de Bourgogne; » cent cinquante escus sol et du Béarn; cent treize escus » du Roi et de couronne; seize escus de Bretaigne et » d'Aquitaine; quarante-cinq escus anciens comptés en » francs à pié et à cheval; soixante et onze lions; qua- » rante-huit mailles de *Rin* (?); dix florins du Monde; » onze florins d'Aragon; vingt-trois postulats ou mailles » au *chat* (?); cinquante-deux royaux d'or; quatre-vingt- » dix-sept ducats rides et salutz d'or; cinq angelotz; » huit Henry d'or; deux Alphonse; trois aigles d'or, etc. » — Trente-sept ouvrages, imprimés ou manuscrits, papier ou parchemin, parmi lesquels : *Tria volumina speculatorum; Repertorium Panormitani; Speculum vite humane*, etc. — Trouvé dans un bahut un joyau donné en gage par la dame du Bouilh de Saint-Gervais pour la somme de trente-cinq francs; une ceinture de femme de couleur verte avec des boulons argentés. — 7° 1526, Jean Samary, chanoine. Vente de ses biens à l'encan : « *La Légende d'Aquitaine*, quarante ardits (1); cent douze » livres d'étain à treize ardits un denier la livre, vingt- » quatre francs quarante et un ardits un denier; onze » chaires carrées à vingt-six ardits l'une, quatre francs » quarante-six ardits; un bassin d'airain, cinquante-trois » ardits; deux grands landiers, vingt-sept sous six » deniers; un lit avec son traversier, cinq francs trente- » huit ardits; six serviettes ouvrées, un franc cinq ar- » dits; une robe de camelot tannée fourrée de pannes » blanches, cinquante-cinq sous; deux petits barricots à » mettre vin aigre et agratz, dix ardits; deux petits douil- » hats, huit ardits. » — 8° 1524, Bertrand Le Piochel, chanoine. Inventaire et vente à l'encan de ses biens : « Un dressoir et une chaire à dossier, le tout fait à l'an- » tique; une couverte de laine à façon de fleurs de lis; » une grande quantité de vaisselle d'étain; ung tableau » garni de verre et à chassis auquel est la figure de » N. S. quand prioit Dieu son père au jardin d'Olives; » ung brèviaire à usaige de Bourdeaulx; l'*Istoire du » Petit-Jehan de Saintré;* les *Commentaires de Julius » César;* les *Prouesses d'Hector; Guérin de Montglane et » Maugis; Poggius Florentinus; Vocabularius juris;* un

(1) L'ardit de 1526 vaudrait 30 centimes, soit trois deniers tournois.

Digitized by Google

» alambic pour distiller les eaux; deux bassins d'airain » à laver mains, faitz à feuillages et fleurs de lis; une » robe de demye ostade (estame) fourrée de pelisses » noires; un rocquet (rochet) blanc à porter sous la » chappe; une chappe avecques son chaperon de drap » noir doublé le davant de taffetas cramoisi. » — Vente à l'encan : « deux caminaulx (chenets) de fer, deux » francs dix ardits; *Summa angelica*, vingt-trois arditz[1]; » un pourpoint de satin cramoisi, cinquante-trois sous; » un petit livre de papier en blanc recouvert de peau » verte, quatre ardits; ung bugaduy (cuvier à lessive), » vingt ardits. »

G. 328. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 35 pièces, papier.

1680-1701. — Donations et testaments en faveur du chapitre. Succession de l'archevêque H. de Béthune. — Apposition de scellés au château de Lormont et au palais archiépiscopal par le chapitre Saint-André, héritier, sous bénéfice d'inventaire, de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux, décédé la veille, 12 mai 1680. — Procès-verbal de visite des biens dépendants de cette succession (1681). — Ordonnances sur requête des Trésoriers de France concernant la levée des scellés apposés sur la bibliothèque de l'archevêque dont les livres avaient été légués aux jésuites de la maison professe, et nomination d'experts pour visiter les marais de la Bastide, à la requête de Louis d'Anglure de Bourlemont nommé archevêque de Bordeaux (1680-1682). — Remise au chapitre par le sieur Jacques Giraud, greffier des seigneuries de Grossat et de Passerat, en Saintonge, des titres et papiers relatifs aux terres de Barbezieux, Chalais et Coiron, pour opérer le recouvrement des sommes qui sont dues à l'hérédité de Henry de Béthune dans la principauté de Chalais (1681). — Convention du chapitre avec le sieur Jean de Trehan, avocat au Parlement de Paris, pour le recouvrement des créances dues dans cette ville à la succession de l'archevêque (1681). — Procès contre le chapitre par divers fournisseurs et par l'hôpital de la Manufacture pour la délivrance du legs de trois mille livres à lui fait par l'archevêque (1681-1682). — Sommations contre divers d'avoir à payer ce qu'ils doivent à l'hérédité. — Procédures pour le paiement des lods et ventes dus pour aliénation de fiefs dans la seigneurie de Chalais (terre de Montboyer vendue par le sieur de La Force; seigneurie de Saint-Avit vendue au sieur de Pauliac) (1682). — Lettres du Roi à la requête du chapitre, portant évocation en son Conseil de tous les procès relatifs à la succession de Henry de Béthune (1682). — Réclamation par Joachin de Trehan, économe de l'archevêché pendant la vacance du siége, de plusieurs sommes dues audit archevêché par le chapitre Saint-André (1683). — Le sieur Bentzman, syndic du chapitre, est envoyé à Paris pour la poursuite des affaires relatives à la succession de l'archevêque (1685). — Protestations par Jacques Dulaurens, encanteur juré de la ville de Bordeaux et fermier du droit des encans contre le chapitre, lequel avait fait vendre les meubles et effets mobiliers de la succession par ministère de notaire (1685). — Actes conservatoires faits par le chapitre relativement à la maison noble de Beauséjour, paroisse de Mérignac, dépendant de la succession; cette maison noble avait été saisie à la requête du sieur Framboisière, contrôleur-général de la Chambre des Comptes pour raison de ce qui pouvait être dû au Roi (1685). — Sommation aux religieux du couvent de la Chartreuse de Bordeaux d'avoir à payer au chapitre Saint-André la somme de trois mille trois cents livres qu'ils doivent à la succession de Henry de Béthune (1690). — Transaction entre le chapitre et Henry d'Anglure de Bourlemont, abbé de Saint-Pierre de Mons, héritier bénéficiaire de Louis d'Anglure de Bourlemont, ancien archevêque de Bordeaux, au sujet de sommes dues par ce dernier pour achat de meubles provenant de la succession de Henry de Béthune (1697). — Transaction en fin de procès entre le chapitre et les créanciers du duc d'Epernon au sujet d'arrérages de rentes dus, de 1645 à 1680, pour dîmes inféodées que le duc d'Epernon tenait dans les paroisses de Saint-Christoly, Bégadan et Valeyrac, en Médoc, dépendant de la baronnie de Castillon (1701). — Comptes payés de fournitures diverses.

G. 329. (Carton.) — 18 pièces, papier.

1681-1705. — Succession de Henry de Béthune. — Inventaire et production de pièces devant le siége présidial au nouveau Châtelet de Paris par le chapitre Saint-André, héritier bénéficiaire de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux et abbé commendataire de la Sainte-Trinité de Mauléon (Châtillon-sur-Sèvre, département des Deux-Sèvres), Ordre de Saint-Augustin de la Congrégation de France, demandeur en main-levée de saisie-arrêt faite au préjudice du chapitre entre les mains des débiteurs de la succession contre les religieux chanoines de l'abbaye pour réparations à faire à ce couvent. — Assignations, protestations, jugements, etc.

[1] 7 francs, valeur actuelle.

Digitized by Google

(1681-1693). — Jugement rendu par le juge du bailliage de Loches dans le procès entre l'économe de l'abbaye royale de Saint-Paul de Cormery, diocèse de Tours, et le chapitre Saint-André, héritier bénéficiaire de Henry de Béthune, portant condamnation contre le chapitre de la somme de sept mille cinq cents livres pour réparations à faire à ladite abbaye (1689-1705). — [V. G. 256 et 260.]

G. 330. (Carton.) — 7 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1504-1770. — Procès du chapitre contre les archevêques. — Lettres-patentes de Louis XII, dans le procès entre l'archevêque Jean de Foix et Raymond Raffin, fermier des revenus de l'archevêché, et le chapitre Saint-André, par lesquelles il est ordonné que la quatrième partie des revenus de l'archevêché sera employée à la réparation du palais archiépiscopal et des prisons qui en dépendent (17 février 1504). — Arrêt du Parlement portant condamnation, au profit du chapitre contre l'archevêque Jean de Foix et les gardes du sceau archiépiscopal, à la somme de cent cinquante livres pour un quartier à valoir sur celle de douze cents livres tournois à laquelle ledit archevêque a été condamné précédemment pour les droits de sceau à partager avec le chapitre (1516). — Mémoire du chapitre dans le procès qu'il a contre le cardinal du Bellay, archevêque de Bordeaux, concernant les réparations à faire à l'église cathédrale auxquelles les archevêques sont tenus de contribuer annuellement pour une somme de deux mille livres, et néanmoins ledit cardinal n'avait voulu donner aucune somme depuis son avènement, « jaçoit que nothoirement ladicte église » aye besoing estre reparée, comme appert par la ruine » des deux tours estantz sur le grand pourtalh qui » aussy seront cause de la perdition d'une belle cha- » pelle joignant iceluy »; — l'augmentation du rôle des décimes à la charge du chapitre; — la coupe d'une partie de la forêt de Lormont faite sans son autorisation; — le projet de bâtir des prisons entre « les deux arcs-botans de ladicte église, lesquels bâti- » ments, *in solo ecclesie,* porteront grand dommaige » tant aux fondements et murailles à cause des ordures » et immondices que aux vitraulx et orgues d'icelle; » — l'assemblée du clergé où le cardinal prétend que le » chapitre a empiété sur son autorité lorsque le doyen » et autres délégués furent envoyés à la court pour » les affaires du clergé, combien que véritablement » ladicte assemblée fust faicte par commandement et » consentement de Monsieur de Soulac, son vicaire » général, lequel y fut présent, et que aussy elle se fist » au mandement de Monsieur le Conestable, qui lors » estoit en ceste ville, auquel temps toutes choses » estoyent en trouble, » etc. (1544-1553). — Sentence arbitrale entre Henry de Sourdis, archevêque de Bordeaux, et Antoine Amadou, syndic du chapitre : l'archevêque paiera, en qualité d'héritier du cardinal de Sourdis, son frère, ou assignera sur ses biens situés dans la sénéchaussée, la somme de quinze cents livres léguée par le cardinal pour la fondation d'un anniversaire, à la charge par le chapitre d'entretenir la fondation; pour les rentes et agrières que réclame le syndic sur ce que tient l'archevêque de la succession de la dame d'Alesme, le syndic fera la vérification des lieux; l'archevêque paiera la dîme de ce qu'il possède dans la paroisse Sainte-Eulalie pour le bourdieu de la dame d'Alesme ou autres biens; enfin, quant aux dîmes inféodées tenues par le chapitre et écrites dans le livre du dénombrement des quartières, le syndic paiera les redevances indiquées avec les arrérages depuis vingt-neuf ans, lesquelles se compenseront avec ce qui est dû par l'archevêque au chapitre (1635). — Requête au Parlement par le syndic du chapitre afin d'obliger l'archevêque Henry de Béthune à mettre à exécution la sentence arbitrale qui précède (1662). — Dossier du procès entre l'archevêque Audibert de Lussan au sujet de la division de la cure de Quinsac d'Ambarès en cinq paroisses différentes qu'il avait faite en vertu de la bulle de Clément V accordant aux archevêques le droit d'unir et de désunir les bénéfices sans le consentement du chapitre, d'une part; et ledit chapitre, d'autre part, qui s'opposait à cette désunion (1770).

G. 331. (Carton.) — 4 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1608-1610. — Procès contre les archevêques. — Procès contre le cardinal de Sourdis. — Baux à ferme des revenus de la cure de Floirac, établissant que cette cure est de la manse du chapitre (juin 1608). — Délibération capitulaire relative à l'envoi à Floirac du sieur Lartigue, chanoine, comme vicaire perpétuel, et aux mauvais traitements subis par celui-ci de la part de Roturier, agent du cardinal de Sourdis (novembre 1608). — Requête au Grand-Conseil contre le cardinal de Sourdis, qui avait fait emprisonner et jeter dans une basse-fosse, « où se trouvaient déjà d'autres pauvres » prêtres, » le sieur Lartigue, chanoine, et lui avait fait donner les étrivières, contrairement à la bulle d'exemption de la juridiction de l'archevêque en faveur du chapitre (1608). — Requêtes au Grand-Conseil afin

de hâter la solution du procès Lartigue; jugements interlocutoires rendus à cet effet (1609). — Protestation de quelques chanoines contre le projet de transaction proposé par l'archevêque sur les affaires en litispendance (1609). — Paiement au cardinal de Sourdis des sommes auxquelles le chapitre avait été condamné pour frais et dépens (1609). — Requête au Grand-Conseil par laquelle le chapitre, après avoir rappelé qu'il est exempt de la juridiction de l'archevêque, que ce dernier n'a aucun droit de visite sur les bénéfices, cures ou chapelles unis audit chapitre, conformément à la bulle de Pie II (1458), établit que le cardinal a entrepris de visiter l'église de Bègles et autres églises qui sont à la collation du chapitre et y a exigé le droit de visite *(procurationes)*; il demande en conséquence que l'archevêque soit condamné en dix mille livres de dommages-intérêts et aux dépens (1608). — Malgré la confirmation qu'il avait dû faire à son avènement du droit d'exemption du chapitre de la juridiction archiépiscopale, le cardinal avait néanmoins commis Me Pierre Delurbe, archidiacre de Blaye, pour visiter l'église de Plassac, annexe du sous-doyenné de l'église Saint-André et la chapelle des Montuzets qui en dépend, et fait plusieurs ordonnances dont Pierre d'Arnal, chanoine et sous-doyen, s'était rendu appelant; un accord intervint plus tard entre les parties; mais le cardinal, étant à Paris, obtint contre le chapitre un arrêt « par dol, surprinse et précipitation »; lettres de Henri IV qui remettent les choses en leur premier état et renvoient les parties devant le parlement de Bordeaux (1608). — Procès contre le cardinal de Sourdis qui, à l'occasion de la visite de l'église Sainte-Eulalie, avait fait des ordonnances pendant la litispendance devant le Parlement entre le chapitre de Saint-André et la fabrique de Sainte-Eulalie, au sujet des réparations à faire à cette dernière église dont le chapitre se disait curé primitif (1610). — Sommation à l'archevêque d'avoir à restituer les offrandes et oblations faites dans l'église Saint-André, ainsi que le luminaire du grand autel ayant servi principalement le jour des obsèques du maréchal d'Ornano, le 3 avril dernier; ces offrandes et oblations appartiennent à la fabrique, et Me Maisonneuve, curé d'Arbanats, Jacques Myard, chanoine de Saint-Seurin, aumôniers et maîtres de cérémonies dudit cardinal, s'en étaient emparés, contrairement aux droits du chapitre (1610). — Enquête relative à la vicairie perpétuelle de Floirac, dont Jean de La Palisse avait été nommé titulaire par le chapitre (1610). — Appointement du cardinal de Sourdis contre le sieur Martin Hirigaray, curé de Saint-Martin de Haux, qui ne faisait pas sa résidence dans cette paroisse; ce curé demande, en sa qualité de chanoine de Saint-André, à être jugé par le chapitre (1618). — Arrêt du Conseil d'État statuant dans les procès entre le cardinal de Sourdis et le chapitre Saint-André; les chanoines et dignitaires du chapitre ne seront pas contraints de résider dans les vicairies perpétuelles dépendant du chapitre, mais ils devront y placer des prêtres capables, lesquels pourront être destitués par l'archevêque ou le chapitre, suivant les cas; l'archevêque pourra visiter toutes les cures du diocèse, même celles unies à la manse du chapitre et prendre le droit de visite *(procurationes)* avec modération; le différend au sujet de la pension du vicaire de Sainte-Eulalie et des réparations de l'église paroissiale sera jugé dans six mois; le chapitre, l'église, le cloître, la sauvetat et les maisons canoniales jouiront de l'exemption de la juridiction archiépiscopale, mais les cures et vicairies perpétuelles y seront soumises; les offrandes qui se font à l'église cathédrale, lorsque l'archevêque officie, seront au profit de la fabrique, sans que les officiers de celui-ci puissent s'en prévaloir; lorsque l'archevêque voudra assister au service divin, le chapitre ira en corps le chercher et l'accompagner; quant aux réparations à faire à l'église cathédrale, l'archevêque et le chapitre y contribueront par égales portions; l'archevêque, ou son grand vicaire, pourra assister à l'élection annuelle des administrateurs de la fabrique, du trésorier et à la reddition des comptes; enfin, tous les procès entre lesdites parties seront renvoyés devant le Conseil du Roi (16 septembre 1610).

G. 332. (Carton.) — 38 pièces, papier.

1525-1778. — Juridiction du Chapitre dans la Sauvetat Saint-André. — Délibération capitulaire autorisant les maire et jurats à saisir au corps une femme poursuivie par ses créanciers, qui s'était réfugiée dans l'hôpital Saint-André servi par les sœurs Menudes *(sorores minores)* et situé dans la juridiction du chapitre (1525). — Amende honorable faite par les maire et jurats de Bordeaux à l'égard du chapitre pour avoir, contrairement aux droits de celui-ci, fait arrêter le sieur Duvergier dans l'église Saint-André (8 octobre 1580). — Déclaration du cardinal de Sourdis portant que le chapitre Saint-André continuera de jouir, comme autrefois, de l'exercice de sa juridiction, nonobstant les actes contraires qui ont pu être dirigés dernièrement contre lui (20 décembre 1603). — Requête aux maire et jurats par le chapitre pour faire enlever une femme atteinte de maladie contagieuse dans la sauvetat, tous droits de

Digitized by Google

juridiction réservés (1636). — Ordonnances de police concernant l'enlèvement des immondices que l'on jette autour de l'église « sans respect du pillory et quarcan » placé contre ladite église » (1639). — Défense de vendre à pot et à pinte les vins qui ne sont pas « crûs bourgeois » ou des revenus du chapitre (1647). — Requête au Parlement par le chapitre au sujet de la violation du droit de juridiction commise par le lieutenant général du sénéchal de Guyenne, lequel avait apposé les scellés et fait ouvrir un testament dans le ressort de la juridiction de la sauvetat (1671). — Ordonnances de police portant défense de tenir boutiques ouvertes, de vendre les jours de dimanche et de donner à manger et à boire pendant la grand'messe (1674 et 1688). — Requête au Parlement par le chapitre au sujet de la violation, par les maire et jurats et les bayles des maîtres artisans, de la juridiction de la sauvetat dont les limites sont formées par les deux ruisseaux : le Peugue et la Devise (1698). — Ordonnances de police prohibant l'entrée et la vente au détail, dans la juridiction, des vins qui ne sont pas des crûs des bourgeois et du chapitre et ordonnant de se servir, pour le débit, des mesures suivantes : pot, demi-pot, grosse canette, canette de 4, de 6 et de 8, etc. (1709). — Ordre de cesser tout travail pendant trois jours, de chanter des *Te Deum* et de faire des feux de joie et des illuminations à l'occasion du traité d'Utrecht, à peine de cinquante livres d'amende (28 juin 1713).—Réjouissances publiques à l'occasion du passage à Bordeaux de Madame de France (Louise-Élisabeth), fille aînée du Roi, allant en Espagne pour son mariage avec l'infant don Philippe (1739). — Mémoires et documents produits par le chapitre dans le procès contre les maire et jurats au sujet de la juridiction de la sauvetat (1760). — Mémoire des jurats contre le chapitre: les jurats de Bordeaux ont de toute ancienneté la justice et la juridiction politique, privativement à tous juges, dans la ville, les faubourgs et la banlieue; ils ont été maintenus dans ce droit dans tous les temps depuis Philippe IV le Bel, notamment par lettres-patentes de Henri II (août 1550) et Henri IV (janvier 1597); ces dernières lettres supprimèrent une chambre de police établie de l'autorité du Parlement, et attribuèrent aux seuls maire et jurats l'administration de la police. Cependant aux extrémités de la ville se trouvent l'église cathédrale Saint-André et l'église collégiale Saint-Seurin, autour desquelles sont des places publiques et quelques rues occupées par des ouvriers et des artisans, qui travaillent en fraude des maîtres de la ville et des droits perçus, tels que : octrois, pied fourché, bigueyrieu, vins, etc. Les deux chapitres ont intérêt à favoriser ces fraudes parce que presque toutes les maisons de ces sauvetés appartiennent aux chanoines qui en tirent de gros revenus; cependant la règle de droit commun est que la prétendue franchise d'un chapitre ne doit excéder l'étendue de l'église, son parvis et son cloître; en conséquence, les maire et jurats revendiquent l'exercice de la justice dans ces deux sauvetés (1745). — Délibération par laquelle le chapitre décide d'envoyer comme député à Paris, le sieur Lecomte, doyen, à l'effet d'obtenir la confirmation de ses privilèges et franchises, proposer la cession au corps de ville du droit de justice, moyennant indemnité en faveur du chapitre et le maintien de tous ses autres privilèges, enfin prier le Roi d'établir le rang de préséance qu'il possède, comme étant le premier corps ecclésiastique, sur les Trésoriers de France à Bordeaux (le bureau des finances) dans les cérémonies publiques (23 août 1759). — Procès-verbal de la pose des bornes de la sauvetat Saint-André pour indiquer les limites de cette juridiction, contradictoirement avec les maire et jurats de la ville, d'une part, et le chapitre, d'autre; ces bornes portant, avec les armes du chapitre, l'inscription : « Sauvetat Saint-André, » sont placées au lieu où est la porte murée du ruisseau la Devise, près de l'arceau d'une ancienne porte de ville à l'entrée de la rue Caguemule; au coin de la petite place Saint-André, et dans la direction de la porte d'Albret, sur le pavillon dépendant de la maison archiépiscopale, vis-à-vis les Minimes, etc. (1761). — Par lettres-patentes du mois de juillet 1772, le Roi ayant permis à F. Mériadeck, prince de Rohan, archevêque de Bordeaux, de démolir le palais archiépiscopal pour en construire un nouveau, les bornes placées sur un des pavillons du palais qui indiquaient les limites de la sauvetat sont ôtées et placées en terre sur le même alignement; Laclotte aîné, maître architecte; Blaise Despujols, maître architecte (1772). — Un bureau général pour l'embauchage des ouvriers cordonniers ayant été établi à l'hôtel de ville, les maîtres cordonniers de la sauvetat adressent une requête au chapitre afin d'obtenir entre eux l'établissement d'un bureau particulier pour éviter d'être soumis à deux juridictions différentes (1776). — Appointement rendu au siège de la sauvetat portant expulsion des femmes et filles publiques et autres personnes suspectes de l'un et de l'autre sexe (1776). — Ordonnances de police concernant les déclarations à faire par les artisans qui habitent dans la sauvetat (1778).

Digitized by Google

G. 333. (Carton.) — 155 pièces formant 775 feuillets; parchemin, papier.

1602-1770.— Dossiers de procédure criminelle faite devant le juge de la sauvetat Saint-André. — Condamnations contre divers pour sévices et injures graves, vols, sacrilèges, etc. — Arrêt qui condamne Becasson, « détenu es prisons claustrales, qui avait volé quinze » sols dans le tronc qui est près de la chapelle de » Notre-Dame de la Nef, à être livré entre les mains » de l'exécuteur de la haute justice, pour être conduit » au devant la porte de l'église Saint-André en chemise, » teste et pieds nuds, la hart au col, tenant en mains » une torche ardente du poids de deux livres, et estant » à genoux, demander pardon à Dieu, au Roy et à la » justice et ensuite battu de verges autour de la grand » place de Saint-André, et ensuite conduit devant » l'autre porte de ladite église pour y estre flétri d'une » fleur de lys entre les deux épaules et banni de ladite » juridiction et condamné à trente livres d'amende et » aux dépens » (1682). — Requête de Saubat de Mons, écuyer, qui allant au jeu de paume du Chay des farines, pour jouer partie avec M. de Montaudon, avait été attaqué, rue des Trois-Conils, devant la maison de M. Grimard, président (1656). — Plainte de Madeleine Chasle, supérieure des filles qui servent les pauvres dans l'hôpital Saint-André, au sujet d'un vol commis dans la chapelle de cet hôpital (1710). — Plainte par Jacob de Gassion, seigneur de Bergeret, contre le sieur Mongelos, chanoine, « qui avait amené dans ung » cabaret et berlan un des gens de la maison du plai- » gnant, l'avait fait enivrer de vin et lui avait dérobé » cinquante pistoles et un diamant. »

G. 334. (Carton.) — 3 pièces; parchemin, latin.

1027-1036. — Droits de monnayage et de tonlieu. — Donation par Sanche, comte héréditaire, par la grâce de Dieu, de Gascogne et seigneur de la province de Bordeaux, en faveur de l'église Saint-André de Bordeaux, *ab antiquis regibus, Carolo videlicet ac Lodovico seu Pipino, ceterisque summa veneratione quondam habita, omnibusque bonis potenter ditata,* du droit du tiers de la monnaie fabriquée à l'atelier monétaire et du tiers du produit de tous tonlieux sur toutes rivières; ajoutant à cette donation la seigneurie de Lège et le tonlieu du Bois, le tout à perpétuité, pour la restauration de ladite église et la manse des chanoines. « *Actum in manu Domini Gotefredi, ejusdem » ecclesie venerabilis episcopi; Akelmus de Blanquefort » affuit et vidit; Petrus de ..... similiter : Ibles Kame- » rarius, Amanevus de ....., similiter.* » — Confirmation de la donation précédente par Belenger, comte de Gascogne. Aux privilèges concédés par Sanche à l'église de Bordeaux, il ajoute : la possession des lieux de Cadaujac, de Vernejoul et du Serporar, avec toutes leurs dépendances, plus l'exemption de tout tonlieu de Mortagne à Langon sur la Gironde. Témoins : Ayquelin Guillaume et Guillaume Arnaud.

G. 335. (Carton.) — 2 pièces; parchemin, latin.

1088-1097.— Droit de monnayage et de tonlieu. — Confirmation par Guillaume, duc d'Aquitaine, de la donation précédente faite à l'église de Bordeaux, qui est actuellement tombée en ruines, après avoir été enrichie et dotée par les anciens rois : Charles et Louis, Pépin et les autres, et comblée des bienfaits des comtes Sanche, Guillaume, père du donateur présent, et *reliqui successores comites.* Pour donner toute autorité à la présente confirmation, le duc d'Aquitaine y trace de sa main le signe de la croix, et dépose sa charte, *sive preceptum,* sur l'autel de Saint-André; il donne ensuite le baiser de paix à Pierre, doyen du chapitre, à Ayquelin, archidiacre, et à tous les autres chanoines, en présence d'Amat, archevêque de Bordeaux et légat du pape. Seings manuels (ce sont des croix) de Guillaume, duc d'Aquitaine; Forton, comte de Fézensac; Guillaume Hélias, vicaire; Simon, évêque d'Agen, présents; Pierre Maynada, Hugo de Doech, Berald; Gaillard le prévôt, etc., et *multi alii clerici et laici affuerunt et viderunt; Berengarius, capellanus comitis, super altare Sancti-Andree sigillum impressit.* (Le sceau manque.)

G. 336. (Carton.) — 3 pièces; parchemin, latin.

1275-1282. — Droit de monnayage. — Lettres-patentes du roi de France Philippe III le Hardi, par lesquelles, après avoir rappelé que le chapitre Saint-André a droit au tiers de la monnaie qui se fabrique à Bordeaux et que le roi d'Angleterre, duc de Guyenne, a fait transporter à Langon, hors du diocèse et de la province de Bordeaux, les ateliers de fabrication de la monnaie pour priver le chapitre de ce revenu, estimé à la somme de sept mille livres, le Roi condamne les officiers du duc de Guyenne à payer audit chapitre les arrérages, à partir du moment où la monnaie a été transportée à Langon (mai 1275). — Confirmation des

Digitized by Google

lettres précédentes par le même Roi de France, à Moissac (au mois de juin 1283).

G. 337. (Carton.) — 3 pièces; parchemin, latin.

1088-1374. — Droit de monnayage. — Vidimus par deux notaires apostoliques d'une ordonnance de Richard de Hawering, chevalier, connétable de Bordeaux, confirmée par Guy Ferré, chevalier, sénéchal d'Aquitaine; elle est adressée en 1307 à Jean Guitard, et à Jean de Valette, lieutenants du connétable, afin de donner à l'archevêque et au chapitre Saint-André la part qui leur revient dans la fabrication de la monnaie à Bordeaux, ainsi que cela s'est toujours fait, soit la somme de trois cent soixante-cinq livres sept sous six deniers (1309). — Accord et transaction entre l'archevêque et le chapitre Saint-André au sujet du droit du tiers du revenu de la monnaie (1333). — Vidimus donné en 1374, par Jean, roi de Castille et de Léon, duc de Lancastre et lieutenant en Aquitaine du roi d'Angleterre, son père, des chartes suivantes qui lui ont été présentées par le chapitre Saint-André : 1° donation par Guillaume, duc d'Aquitaine, en faveur du chapitre Saint-André, du droit du tiers de la monnaie fabriquée à Bordeaux (1088-1097); 2° lettres-patentes d'Édouard III dans lesquelles il rappelle que dans le différend entre l'archevêque et le chapitre au sujet du droit de la monnaie, Olivier de Ingham, chevalier, sénéchal de Gascogne, et Jean Travers, connétable de Bordeaux, ont jugé que l'archevêque et le chapitre auront le tiers du revenu de la monnaie, et qu'ils recevront pour les arrérages quatre mille livres tournois (1333); 3° lettres-patentes d'Édouard III, roi de France et d'Angleterre, adressées à Olivier de Ingham, sénéchal de Gascogne, et Nicolas *Usus-Maris*, connétable de Bordeaux, pour que les comptes de la monnaie soient montrés au chapitre, afin que celui-ci puisse prélever la troisième partie du bénéfice à laquelle il a droit (1340).

G. 338. (Carton.) — 18 pièces, parchemin.

1451-1498. — Droit de monnayage. — Lettres-patentes de Charles VII confirmant le chapitre dans la possession du tiers du droit de monnayage sur toutes les monnaies qui se fabriquent à Bordeaux (1451); enregistrement desdites lettres par la Cour des comptes à Paris. — Lettres-patentes de Louis XI confirmatives du même droit en faveur du chapitre, des années 1462, 1474 et 1482. — Autres lettres-patentes de Charles VIII confirmatives du même droit (mars 1483); enregistrements par la Cour des Comptes et la Cour des Trésoriers à Paris des lettres-patentes des Rois sur le droit de la monnaie concédé au chapitre Saint-André; requêtes par le chapitre à la Cour des monnaies à Bordeaux et ordonnances y relatives, concernant le paiement du droit de la monnaie en faveur du chapitre (1463 à 1496). — Cahier contenant les confirmations du droit de monnayage accordé au chapitre Saint-André par les rois de France : Louis XI en 1462, 1474 et 1482, et par Charles VIII en 1483, avec l'enregistrement de ces lettres par les Trésoriers de France et les généraux maîtres des monnaies (1485). — Lettres-patentes de Louis XII portant confirmation en faveur du chapitre du privilège du tiers du revenu de la monnaie fabriquée à Bordeaux (1498).

G. 339. (Carton.) — 22 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1530-1598. — Droit de monnayage. — Arrêts et ordonnances de la Cour des monnaies à Paris relativement au droit du chapitre Saint-André sur la monnaie qui se fabrique à Bordeaux; arrêt sur requête pour obtenir du sénéchal de Guyenne que Charles Martin, maître de la monnaie à Bordeaux, acquitte envers le chapitre Saint-André les droits de monnayage auxquels celui-ci a droit dans toute la sénéchaussée; commandement aux héritiers de Robert Girault de payer au chapitre les arrérages qui lui sont dus pour le droit de monnayage (1531). — Enregistrement de la confirmation par Henry III du droit de monnayage en faveur du chapitre Saint-André et de la permission à lui concédée d'avoir un contrôleur pour vérifier les monnaies qui se fabriquent (1548). — Sentence contre les gardes et le prévôt de la monnaie à Bordeaux, lesquels avaient refusé de recevoir le délégué du chapitre pour vérifier les comptes de la monnaie (1550). — Ordre d'informer contre les officiers de la monnaie qui avaient fraudé dans les comptes rendus au chapitre (1550). — Ordonnance sur requête adressée aux maîtres de la monnaie de rendre compte au chapitre des ouvrages faits et de lui délivrer le montant du droit qui lui revient (1578) — Confirmation en faveur du chapitre du droit de monnayage à lui concédé par les rois de France (1582). — Sentence signifiée à la Cour des monnaies de Bordeaux pour que le chapitre jouisse de son droit (1582). — Défense au maître de la monnaie à Bordeaux de délivrer aucune des monnaies frappées sans que le chapitre en soit averti (1594). — Ordre donné aux maître et gardes de la monnaie de ne délivrer de l'ouvrage qu'aux jours fixés par les ordon-

Digitized by Google

nances; et que dans le cas où ils seraient contraints d'en délivrer à d'autres jours, ils doivent en avertir le chapitre (1595). — Pièces diverses de procédure devant le Parlement et devant le sénéchal de Guyenne relativement au droit du chapitre sur la monnaie (XVIe siècle).

G. 340. (Carton.) — 9 pièces, papier.

1587-1607. — Droit de monnayage. — Bail fait aux ouvriers de la monnaie et contrôle de leur travail; vingt marcs d'argent bruts donnent seize marcs nets; les ouvriers font des pièces d'un demi-franc et des pièces de dix sous; le contrôleur délivre à deux ouvriers soixante-six marcs bruts, ils rendent quarante-six marcs nets; il semble résulter des textes que les ouvriers mettaient trois jours pour accomplir ce travail. Tout l'or et l'argent qui a été monnayé dans la monnaie de Bordeaux depuis le 1er janvier 1587 représente au total onze marcs d'or et mille sept cent quatre-vingt-douze marcs d'argent (1587). — État de l'ouvrage qui a été fait par les gardes de la monnaie de Bordeaux travaillant sous la main du Roi et le contrôle du chapitre Saint-André; les ouvriers reçoivent un quart d'écu pour leur salaire; en 1602 ils fabriquent sept mille sept cent treize marcs de pièces de quinze sous appelées à présent de leur valeur pièces de seize sous; ils font aussi des quarts d'écu (1602). — Bail fait aux ouvriers et monnayeurs de la monnaie de Bordeaux par Jean de Halna, maître particulier; il est contrôlé par le contrôleur commis et député par le chapitre, les ouvriers étant au nombre de six, les monnayeurs au nombre de cinq; ils font des pièces de seize sous et des demi-francs pendant cette année (1604). — Contrôle de l'ouvrage des ouvriers au nombre de six et des monnayeurs au nombre de cinq par Arderet, contrôleur du chapitre Saint-André; la monnaie frappe des pièces de seize sous et d'un demi-franc, la pièce de seize sous doit être faite proportionnellement au sou qui, suivant le rapport de l'essayeur, doit contenir dix deniers vingt un grains fins; et avec vingt marcs nets de matière on fait dix-sept pièces de seize sous (1605). — Compte de l'ouvrage fait par les monnayeurs de la monnaie de Bordeaux : deux cent quatre-vingt-deux marcs bruts donnent deux cent quatre-vingt-trois marcs nets d'ouvrage fini; trois cent trente-quatre marcs bruts, deux cent soixante-seize marcs nets; soixante-dix-huit marcs bruts, soixante marcs nets; soixante-neuf marcs bruts, cinquante-deux marcs nets, etc.; d'où il résulte que le marc brut éprouve une perte d'un quart environ quand il est travaillé (1607).

G. 341. (Carton.) — 5 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1610-1701. — Droit de monnayage. — Ordonnance des présidents-trésoriers de France, chargés de la liquidation du domaine du Roi en Guyenne, relative à la production par le chapitre des titres et actes en vertu desquels il possède la tierce partie du revenu de la fabrication de la monnaie et à la confirmation par le Roi de ces mêmes titres (1615). — Arrêt de la Cour des monnaies portant qu'il sera délivré au chapitre un certificat attestant qu'il a de tout temps joui du tiers du seigneuriage de la monnaie (1644). — Arrêt du Conseil d'État rendu à la suite d'un débat contradictoire entre le procureur général de la Cour des monnaies et le chapitre; cet arrêt maintient le chapitre dans le tiers du seigneuriage de la monnaie de Bordeaux (1653). — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les juges et gardes de la monnaie de Bordeaux, garde du comptoir et greffier de la Cour des monnaies fourniront au chapitre des extraits des délivrances faites à la monnaie depuis et y compris le mois d'août 1655 jusqu'au jour du présent arrêt; le fermier de la monnaie paiera au chapitre mille huit cent trente livres annuellement pour le prix de son bail du droit seigneurial de la monnaie (1657). — Arrêt du conseil d'Etat condamnant Isaac Blandin, traitant général de la fabrication des liards, à payer au chapitre Saint-André la somme de quatre mille livres à laquelle a été fixé le droit de seigneuriage qui lui appartient dans la fabrication des liards à Bordeaux (1657). — Déclaration de M. Chassebras, conseiller à la Cour des monnaies, établissant que le chapitre a le droit de seigneuriage du tiers de la monnaie (1686). — Transaction passée devant Charles Denis de Bullion, marquis de Gallardon, seigneur de Bonnelles, prévôt de Paris, entre : Robert de Pommereu, conseiller au Conseil royal, Michel Lepelletier, conseiller d'État, intendant des finances, et Michel Chamillart, ministre et secrétaire d'État, contrôleur général des finances de France, représentant le Roi, d'une part; et Me Belot, docteur en théologie, abbé de Madieu et de Bonlieu, théologal du chapitre Saint-André, d'autre; aux termes de cette transaction, les commissaires du Roi s'engagent à payer au chapitre une rente de deux mille livres et un capital de trente mille livres pour lui tenir lieu de son droit de seigneuriage et des arrérages de ce droit sur la monnaie de Bordeaux qui fait retour au Roi (28 janvier 1701). — Deux inventaires de pièces relatives au droit du chapitre sur la monnaie.

Digitized by Google

G. 342. (Carton.) — 20 pièces, parchemin.

1236-1304. — BIENS DU CHAPITRE SAINT-ANDRÉ A BORDEAUX ET AILLEURS. ADMINISTRATION, BAUX, DIMES, RENTES, CENS, LODS ET VENTES. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Accord entre le chapitre Saint-André et Acquart de Cordalon et sa femme, pour certaine redevance à raison d'un fief situé dans la rue qui va du porge Saint-Michel aux Menuts (1236). — Cession faite au chapitre par Seguin Cotel de vingt-cinq sous de cens qu'il avait acquis de Raymond Malot (1244). — Transaction conclue entre Arnal et Jordan Comte à raison d'un boisseau de froment et de deux deniers de cens qu'ils devaient au chapitre Saint-André pour une maison et un chai sur la grave qui va à Sainte-Croix (1271). — Donation au chapitre par Contor Faure de redevances sur deux maisons près du porge Saint-Michel (1272). — Ventes au chapitre : par Guilhem le Bon de redevances assises sur deux maisons et un sol de terre au porge Saint-Michel (1272); — par Arnaud du Royan de plusieurs droits d'exporles et de cens sur des maisons de la rue des Faures comprises dans la mouvance du chapitre (1280); — par Isabeau Troquarde et sa fille de neuf deniers d'exporle et de quatorze deniers de cens sur une maison de la rue du Puits-des-Faures (1283). — Investiture accordée par le chapitre à Pierre du Morat pour plusieurs redevances assises sur des maisons de la rue des Faures et de la rue des Menuts comprises dans sa mouvance (1290). — Aveu rendu à Pey du Morat par les frères Vital et Pierre Budos pour une maison sise à l'extrémité de la rue des Faures, qui relevait du chapitre et lui payait vingt livres de cens (1293). — Bail à fief par Pey, Jean et Vital de Budos à Guiraud de Tastes pour une maison avec ses dépendances, rue des Faures (1300). — Investitures accordées par le chapitre : à Pey Ayhan pour le tiers d'un sol de terre, rue des Faures (1301); — à Jean de Parempuyre pour les trois portions d'une maison, rue Carboneu (1303); — à Jean Gadanher pour un sol et demi de terre, rue Sainte-Croix, à l'extrémité de la rue Carboneu (1303); — à Vital Doat pour la moitié d'un sol de terre, rue Carboneu (1304). — Vente faite par Bernard de la Centena aux frères Vital et Fortaner Amaubin d'une maison de la rue Sainte-Colombe et située dans la mouvance du chapitre (1304). — Investiture accordée par le chapitre à Pey de Lespiel pour une place vide, rue Carboneu (1304).

G. 343. (Carton.) — 19 pièces, parchemin.

1305-1338. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Investitures accordées par le chapitre Saint-André : à Vital et Fortaner Amaubin pour une maison de la rue Sainte-Colombe (1305); — à Ramon de La Mote pour la moitié d'une maison avec issue sur le derrière de la rue Carboneu (1313); — à Pey Ferran, au nom de Galhard des Bordes, pour la moitié d'un sol de terre, grande rue Sainte-Croix (1313); — à Jean Gay Figal pour la moitié de deux maisons, rue Colombeire (1314); — à Bernard de La Grave pour deux sols et demi de terre, rue Tripière, qu'il tenait de Bernard du Pian (1314); — à Jean Constantin de la moitié d'une maison, rue Carboneu (1316). — Abandon fait au chapitre par Raymond de Ponts d'une maison, d'une place, d'un four et de masures, rue Sainte-Croix, avec appentis, rue des Anglais (1316). — Vente faite au chapitre par Jean du Pont de droits d'exporle et de cens assis sur plusieurs maisons et terrains de la rue Sainte-Colombe (1319). — Bail à fief consenti par Pierre Ébrard, tuteur de Jean Ébrard, son neveu, à Arnaud Viger d'un sol de terrain, rue des Menuts (1319). — Investiture accordée par le chapitre à Guilhem du Casse pour une moitié de maison, rue Colombeyre (1328). — Aveux rendus : par Guilhem du Casse pour une maison de la rue Colombeyre, qu'il détenait pour douze deniers d'exporle et cinq deniers de cens (1328); — par Pierre Gombaud pour une maison de la rue Carboneu (1331). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Pey de Saint-Julien d'une maison, rue Bouquière (1338). — Bail de deux places, rue des Menuts, fait par le chapitre à Raymond Cathedre, moyennant douze deniers d'exporle et cinq deniers de cens (1338).

G. 344. (Carton.) — 23 pièces, parchemin.

1339-1359. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Aveu rendu à Jean de Lalande, écuyer, seigneur de La Brède, par Galhard Lugon pour une maison de la rue de la Rousselle qu'il tenait moyennant douze deniers d'exporle et six deniers de cens (1339). — Vente faite par Bernard de La Nauda à Guilhem du Bosc, chanoine de Saint-André, de six deniers d'exporle et cent sous de cens annuel sur une maison de la rue de la Rousselle (1341). — Aveu rendu au chapitre par Bernard de Mirande et Laurence, sa femme, pour un sol de terre, une masure et des appentis, rue

Digitized by Google

des Menuts, qu'ils détenaient moyennant sept deniers d'exporle et cinq sous six deniers de cens (1344). — Aveu rendu à Jean de Biron par Hélie Faucher pour un sol de terre, rue Carboneu, situé tout à côté du fief du chapitre (1345). — Vente faite par Pey Yon et sa femme à Guilhem Raymond d'une maison avec issue, rue Nérigean, sise dans la mouvance du fief de Marquesa Colom, femme d'Arnaud de La Nauda, au devoir de deux deniers d'exporle et quatre sous six deniers de cens (1345). — Investiture accordée par le chapitre à Jean Born pour un sol de terre et une masure avec appentis, sises rue des Menuts (1346). — Reconnaissances en faveur du chapitre par Pey Arros pour une maison près le puits des Faures (1347). — Bail à fief à Étienne Gilibert d'une maison près le cimetière Saint-Michel (1349). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Pey Escot pour une maison et une place vide, rue des Faures (1354). — Bail à fief par Girard Rozan, lombard de nation, à Amaubin de Colomeys, d'une maison devant le cimetière Saint-Jean et près du cimetière Saint-Michel (1355). — Aveu rendu à Jean de Lalande, seigneur de La Brède, par Galhard Lugon, pour un sol et une place, rue de la Rousselle, qu'il tenait à douze deniers d'exporle et six deniers de cens (1356). — Investitures accordées par le chapitre : à Arnaud Bernard, pour une maison avec issue, rue des Faures, qu'il avait achetée de Huc Itier (1356); — à Arnaud Badet, pour une maison de la rue Carboneu (1357). — Aveu rendu à Raymond de La Barde, chanoine, par Peyronne de Salinhan, autorisée de son père et de son mari, pour une maison de la rue Carboneu et la moitié d'une autre maison, sise même rue (1359). — Bail à fief fait par Hélie Beguey à Guilhem Vidau, de deux sols et places entourés de murs, rue des Menuts. La redevance est fixée à vingt deniers d'exporle et trente sous de cens annuel (1359).

G. 345. (Carton.) — 25 pièces, parchemin.

1360-1364. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Reconnaissance faite entre les mains de Vital Carles comme délégué du chapitre Saint-André par Jean Guassias, pour une maison sise rue Bouquière (1360). — Vente faite par Arnaud du Ric et sa femme à Raymond Barde de la moitié d'une maison, rue Carboneu (1361). — Aveu par l'héritier d'Amat de Junget, chanoine et sous-chantre de Saint-André, pour une maison, rue Jean-Santz (1361). — Aveu en faveur du chapitre par Marquesa Breuter pour maisons sises près le puits du cimetière Saint-Michel et près le dit cimetière (1362). — Bail à fief par Hélène de Tastes, veuve de Thomas de Lebret [*Albret*], à Pierre du Trench d'une maison et place, rue des Menuts, pour vingt livres de cens et cinq sous d'exporle (1362). — Aveux rendus au chapitre par : Aude Douat pour une maison de la rue des Faures (1363); — Pierre du Cornau pour une maison, rue de la Rousselle, qu'il détenait pour cinq sous d'exporle et cent sous de cens (1363); — Arnaud de Lard, boucher, pour une maison de la rue des Menuts, pour une grande place, située dans la même rue, sur laquelle se trouvaient deux habitations et une maison avec appentis, et enfin pour une autre maison sise sur le derrière et dans laquelle se trouve une écorcherie (*escorgaria*) (1364); — Pey de Clanguilhem, charpentier de vaisseaux de mer, pour la moitié d'un sol de terre, rue Bayssac (1364); — Contor Faure, autorisée de son mari, pour une maison, rue Bouquière (1364); — Guiraud Pagès, pour une maison de la rue des Faures (1364); — Alays Bernada, pour maisons dans la rue des Faures (1364).

G. 346. (Carton.) — 28 pièces, parchemin.

1365-1369. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Aveu rendu au chapitre Saint-André par Raymond Dutaudin pour la moitié d'une maison, rue Bouquière (1365). — Bail à fief fait par le chapitre à Pey Fuserey de deux sols de terre, rue Colombeyre, pour deux sols d'exporle et cinq deniers de cens (1365). — Aveu rendu au chapitre par Béatrix du Casse pour une maison en pierre « voûtée de même », faisant l'angle de la rue Colombeyre et qu'elle détenait moyennant seize deniers d'exporle et quinze sols de cens, et pour trois autres maisons, un chai et un terrain, situés sur la grave, rue Colombeyre et rue Sanguinengua, qu'elle possédait au devoir d'exporles, de cens et d'une « géline » de redevance (1365). — Investiture accordée par le chapitre à Guillem Vidal pour deux deniers d'exporle et quinze sous de cens dont il était débiteur, assis sur une maison de la rue Bayssac et qu'il avait achetés de noble baron Guilhem Raymond de Madailhan, chevalier, seigneur de Rauzan et de Pujols. — Investiture accordée par le chapitre à Raymond de Saint-Avit pour un chai et une issue près la porte de Bayssac, qu'il avait achetés des exécuteurs testamentaires d'Arnaud de Puymouthon, pour quinze deniers d'exporle et quatre deniers maille de cens, plus trois boisseaux et demi de froment de rente à la vieille mesure (1366). — Aveu par noble seigneur Pierre de Saint-Symphorien, « apperat de Landiras », chevalier,

Digitized by Google

pour maison et chai à la Grave (1366). — Investiture accordée par le chapitre à Arnaud Bernard pour une maison avec issue, rue des Faures (1366). — Retrait féodal exercé par le chapitre au préjudice d'Arnaud du Taudin, relativement à un droit d'exporle et à cinq sous de cens, assis sur une maison de la rue Bayssac, qui lui avaient été donnés par le baron Jean de Lalande, seigneur de La Brède (1367). — Reconnaissance en faveur du chapitre, par noble dame Hélène de Tastes, fille de feu Guiraud de Tastes, chevalier, et veuve de noble Thomas de Labrit [*Albret*], chevalier, pour une maison et un terrain, rue des Faures (1367). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Arnaud de Pommiers, pour une maison, rue des Faures (1367). — Aveu rendu au chapitre par Pierre de Cestas, écuyer, pour la moitié d'une maison, rue Bayssac, et pour une autre maison basse en appentis sise dans la même rue (1367). — Vente au chapitre par Hélène de Tastes de cinq sous d'exporle et de vingt livres de cens sur une maison et ses dépendances, rue des Faures, le tout mouvant dudit chapitre à quatre sous d'exporle et vingt-quatre sous de cens (1368). — Vente par noble Jean de Montferrand, chevalier, d'une maison relevant du chapitre, sise à la porte Bouquière, à l'extrémité de la rue Poitevine (1369). — Aveu rendu au chapitre par Raymond de La Croix pour une maison, grande rue Sainte-Croix (1369).

G. 347. (Carton.) — 28 pièces, parchemin.

1370. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Investiture accordée par le chapitre à Pey de Camparian pour une moitié de maison ayant issue par derrière sur la rue Carboneu. — Reconnaissances en faveur du chapitre par : Alays Bonneau, pour la moitié d'une maison, rue Carboneu ; — Raymond Maurin pour une place vide, rue Andronne, et en outre pour une maison attenante à la même place. — Aveu rendu au chapitre par Jean Gassias et ses frères pour une maison de la rue Bouquière et pour deux portions de l'île de Malhorques devant Queyries, près Bordeaux. — Investiture accordée par le chapitre à Pey Durand et à Jean de Courpinhac pour deux maisons de la rue Jehan-Santz. — Aveu au chapitre par Raymond Baquey, marchand d'épices, pour une maison sur les fossés de porte Bouquière. — Investiture accordée par le chapitre à Ramon Paladin pour une maison de la rue Andronne. — Aveu rendu au chapitre par Ramon Martin pour une maison sise sur les fossés, près la porte Bouquière, pour la moitié d'une maison, rue des Menuts, et pour une maison, paroisse Saint-Loubès. — Aveux rendus au chapitre par : Contor Faure pour une maison, rue Bouquière ; — Jean Ayau, pour une maison avec issue, rue des Faures ; — Hugon Gadanher, pour des maisons, grande rue Sainte-Croix et rue Carboneu ; — Pierre Labatut, pour la moitié d'une maison de la rue des Faures ; — Pey Fuserey, pour deux « sols » de terre avec jardin, rue Colombeyra, qu'il détenait au devoir de deux sous d'exporle et deux sous de cens (1370).

G. 348. (Carton.) — 27 pièces, parchemin.

1371-1374. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Reconnaissances en faveur du chapitre de terres et maisons dans les rues des Faures, Andronne, Crabeyre, et au Puch de la Ruade, par Ramond de La Rameyre, Pey de La Viscom, Alemane Andrieu, femme de Lyon de Weroa, anglais ; mention d'une vigne possédée en alleu ; P. de Galard, doyen du chapitre. — Aveu rendu au chapitre Saint-André par Sanche Arros pour une maison, des murs et des masures de la rue des Menuts, une autre maison avec jardin sise dans la rue qui va de la porte Saint-André à celle de Saint-Projet, et pour une vigne située à Saint-Nicolas-de-Grave (1371). — Aveu rendu par Pey de La Pausa à Guilhem Ays de Fronsac, écuyer, pour une maison de la rue du Puits-Descazeaux (1371). — Investiture accordée par le chapitre à Contor de Linars, pour la moitié de deux maisons avec issue et jardin sur les fossés, près la porte Bouquière (1371). — Acquisition faite par Pey Barot, chanoine, d'Arnaud-Jean de Marempne, pour le prix de cent guyanes d'or, de deux deniers d'exporle et cent sous de cens, rue Neuve (1371). — Investiture accordée par le chapitre à Guilhem Vidau, héritier de Ramon Vidau, d'un sol de terre, rue Carboneu (1372). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Contor de Sénac, pour une maison, rue Turcan, près la rue des Menuts (1372). — Vente faite par Pey du Treuch à Guilhem de Bouillac d'une maison à l'extrémité de la rue des Faures, dans le fief d'Hélène de Tastes de Sainte-Croix-du-Mont (1372). — Investitures accordées par le chapitre : à Bernard de Brana, donataire de Ramon Austein, chapelain de La Magestat, d'un sol de terre et de ses dépendances, rue Sanguinengue ; — à Gaillard Nichol, pour une maison sise rue Sanguinengue, acquise de Pey de Cazaubon, écuyer (1372). — Aveu rendu au chapitre par Pey Banon pour la moitié d'une maison, grande rue Sainte-Croix (1372). — Investiture accordée

Digitized by Google

à Pey Guilhem par le chapitre d'une maison avec issue et jardin, rue des Faures (1373). — Vidimus de l'official de Bordeaux attestant qu'un legs de cent sous de cens avec exporle, sur une maison de la rue Bouquière, a été fait au chapitre Saint-André par Rostang de l'Église (1374). — Investiture accordée à Arnaud Sauban pour une maison, rue Sainte-Croix ou Sanguinengue (1374). — Vente faite par noble Hélène de Tastes, femme de noble Gaillard de Lamothe, chevalier, à Vital Graud, religieux de Sainte-Croix, de cinq sous d'exporle et de vingt livres de cens sur une maison avec ses dépendances, sise rue des Faures, dans la mouvance du chapitre (1374). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Contor de Badetz pour une maison, rue Carboneu (1374). — Aveu rendu au chapitre par Arnaud de Born pour des maisons dans les rues des Menuts, Turcan et Pentheneyra (1374).

G. 349. (Carton.) — 22 pièces, parchemin.

1375-1379. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Investiture accordée par le chapitre Saint-André à Guilhem du Cayron pour deux maisons acquises de Jean Gadanher, rue Sainte-Croix. — Aveux rendus au chapitre par : Marie Daguilhem pour une maison sise rue Bouquière; — Guillaume de Lacroix pour une maison rue Sainte-Croix; — Arnaud Baquey, boucher, pour maison sur les fossés de Porte-Bouquière; — Peyronne de Bareau pour la moitié d'une maison de la rue Bouquière; — Bernard Vidau pour deux maisons rue des Menuts (1375). — Vente faite au chapitre par les procureurs de noble Gaillard Beguey, chevalier et citoyen de Bordeaux, de deux sous six deniers d'exporle sur une maison de la rue Neuve (1376). – Aveu par Peyronne du Pont pour une maison sise rue Neuve. Elle reconnaît tenir ce tènement à six deniers d'exporle et six livres de cens (1376). — Investitures accordées par le chapitre : à Bernard de La Faurie pour une maison de la rue Senguinengue, au bout de la rue Andronne; — à Duran de Boazon pour une maison sise rue de la Rousselle; — à Philippe Mortamer pour deux sols de terre rue Colombeyra (1376). — Acquisition par Pey de Canhac de Guilhem Raymond, monnayeur, de six deniers d'exporle et dix livres de cens sur une maison de la rue de la Rousselle mouvant du chapitre (1376). — Aveu rendu au chapitre par Pey Breuter, agissant au nom de sa fille, pour un sol de terre rue des Menuts (1377). — Investiture accordée par le chapitre à Michel Carle pour une maison de la rue des Faures (1377). — Aveu rendu à noble baron Pierre de Saint-Symphorien dit de Landiras, chevalier, par Ramond Saint-Avit, pour la moitié d'une maison rue Sainte-Colombe (1379). — Aveu rendu au chapitre par Marie de Gursas, avec l'autorité de Pierre Richard, son mari, bourgeois de Bordeaux, « *son curador a ley et assous bens donat per mossenhor lo mayer de la bila de Bordeu,* » pour maison dans la rue Bouquière (1379). — Investiture accordée par le chapitre à Guilhem du Cayron pour une maison, rue Carboneu (1379).

G. 350. (Carton.) — 26 pièces, parchemin.

1380-1383. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Vente faite au chapitre Saint-André par Pey Breutey de huit deniers d'exporle et trente deniers de cens sur une maison de la rue des Menuts (1380). — Acquisition par Jean de Lamothe, de Guilhem Raymond, de cinq deniers d'exporle et cent sous de cens sur une maison de la rue de la Rousselle (1380). — Reconnaissance consentie par Pey Durand et sa femme en faveur de Jean de Lamothe, citoyen de Bordeaux, pour une maison sise rue de la Rousselle (1380). — Aveux rendus en faveur du chapitre par Arnaud Martin pour une maison de la rue Carboneu, avec les murs et « maderas de peyra » y attenant. — Aveu rendu à Raymond de Saint-Avit par Pey de Beguonh pour une maison de la rue de la Rousselle qu'il tenait à deux deniers d'exporle et dix livres de cens (1380). — Vente faite au chapitre où assistaient Vital Carles, chantre, Pierre Barot, Pierre de Sainte-Colombe, Jean Lacorrée, Étienne Ortit, Jean de Bergeys et Domenh de Saint-Jacques, chanoines, par Arnaud Monadey, chevalier et citoyen de Bordeaux, de six deniers d'exporle et de cent sous de cens sur une maison de la rue du Puits-Descazeaux (1380). — Aveu rendu au chapitre par Galharde de Broquat, femme de Guilhem Rosinhon, écuyer, pour une maison de la rue des Menuts (1380). — Investiture accordée à Marie Gombaut pour une maison de la rue du Puits-Descazeaux (1380). — Aveu rendu en faveur du chapitre par Jean de Blaye pour la moitié d'un sol de terre dans la rue Carboneu (1381). — Investiture accordée à Hélie Seguinet et à Guiraud Constantin, acquéreurs de Gassias de Saint-Michel, pour deux « sols » de terre avec leurs dépendances, rue Colombeyre, qu'ils tenaient moyennant six deniers d'exporle et cinq sols de cens (1382). — Aveu rendu au chapitre par Benoit Anaussa pou un maison de la rue Dacra, qu'il tenait pour douze denier d'exporle et cent sous de cen (1383). — Donation faite au chapitre par Guilhem Martin de douze deniers

Digitized by Google

d'exporle et cinq livres de cens, qu'il possédait sur une maison de la rue Dacra (1383). — Aveu rendu à Pey de Lafite par Blanche de Labrineyre pour une maison de la rue Planterose (1383). — Investitures accordées par le chapitre : à Pey Dongey pour un « sol » et des murs rue des Menuts; — à Arnaud Bonneau pour une maison rue Sanguinengue (1383).

G. 351. (Carton.) — 29 pièces, parchemin.

1384-1389. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Investiture accordée par Me Pey du Bosc, chanoine de Saint-André, à Pey Durand et à Lugane de Laubarède, sa femme, pour une maison et un chai de la rue de la Rousselle, à condition qu'ils paieront cent sous de cens (1384). — Aveux rendus au chapitre par : Jean Escot pour une maison de la rue des Faures (1384); — Pey Saint-Sius pour une maison sise rue Neuve, qu'il détenait au prix de deux deniers d'exporle et cent sous de cens (1384); — Hélène Weland pour une maison de la rue Bouquière, qu'elle détenait au prix de deux deniers d'exporle et dix livres de cens (1384); — Guitard de Gasc pour une maison de la rue Bouquière (1385). — Investiture accordée par le chapitre à Maurice Furne pour une maison de la rue des Faures, qu'il avait achetée de Jean et de Jeanne Escot (1385). — Retrait lignager exercé par Hélies Mortamer, au préjudice du chapitre, sur des immeubles qu'il avait achetés de son frère dans la paroisse de Saint-Michel (1385). — Aveu rendu au chapitre par Jean de La Rive pour une maison de la rue des Faures (1386). — Investiture accordée par le chapitre à Pey Sent-Sius pour une maison rue Cabreyre, qu'il tenait pour douze deniers d'exporle et quinze sous de cens (1386). — Aveux rendus au chapitre par : Guilhem Maurin pour une maison de la rue du Puits-Descazeaux qu'il détenait au prix de douze deniers d'exporle et quarante sous de cens (1387); — Jeanne Garfilh pour une maison rue Carboneu (1387); — Jean Ayan pour une maison avec issue rue des Faures (1388); — Guilhem de Brilhac pour une maison de la rue des Faures (1388); — Guilhem et Pierre Baquey, héritiers de Jeanne de Larrival, leur mère, pour une maison sur les Fossés (1388). — Assignation de cinq deniers d'exporle et de dix livres de cens sur une maison de la rue Sainte-Colombe en faveur du chapitre par Marie de Saint-Symphorien, femme de noble Jean de Lalande, chevalier, seigneur de La Brède, conformément aux intentions testamentaires de noble Pey de Saint-Simphorien, appelé de Landiras, chevalier, co-seigneur de l'île Saint-Georges (1389). — Aveu rendu au chapitre par Jeanne de La Loubeyre, femme de Guilhem de Lamothe, pour la rue Andronne (1389). — Investiture accordée à Guilhem Harpan, anglais, pour la moitié d'une maison avec issue rue des Faures, qu'il avait achetée de Jean Ayan (1389). — Acquisition faite par Guilhem Maurin de Galharde Destaussan, veuve de Pierre Garfilh, d'un sol et d'une place sis dans la rue Carboneu et compris dans la mouvance du chapitre Saint-André (1389). — Acquisition faite par le chapitre de Marie de Saint-Symphorien de cinq sous d'exporle sur une maison de la rue Sainte-Colombe (1389).

G. 352. (Carton.) — 20 pièces, parchemin.

1390-1395. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Aveux rendus au chapitre Saint-André par : Contor Faure pour une maison de la rue Bouquière (1390); — Maurice Fume pour une maison de la rue des Faures (1390). — Investiture d'un jardin rue Colombeyre accordée à Jean Mazelier, notaire (1390). — Investiture accordée à Guilhem Harpan, anglais, pour une maison entière avec issue rue des Faures, qu'il avait acquise de Jean Ayan (1391). — Aveux rendus au chapitre par : Jean du Cayron pour deux maisons de la rue Sainte-Croix (1391); — Amanieu Simon et Jean de Malartic pour une maison de la rue Neuve (1391); — Arnaude du Cayron pour une maison sise rue Carboneu (1391); — Arnaud Ayraud pour la moitié d'une maison de la rue des Faures (1392); — Pey de Sent-Sius pour une maison de la rue Bouquière (1394); — Pey Johan pour la moitié d'une maison rue Sainte-Croix (1394). — Investitures accordées à Pey du Bosc pour une maison avec murs rue Carboneau, qu'il possédait au devoir de six deniers d'exporle et six deniers de cens (1395); — à Hugues de La Forgue, acquéreur de Guéraud Faure, pour une maison rue Carboneu, qu'il détenait au devoir de six deniers d'exporle et six sous de cens (1395). — Aveu rendu au chapitre par Contor Badetz pour une moitié de maison rue Carboneu, qu'elle détenait au prix de neuf deniers d'exporle et de trois sous de cens (1395). — Aveu rendu à Vital Carles, *fondateur de l'hôpital Saint-André*, par Jean Carrier pour une maison rue du Puits-Descazeaux (1395).

G. 353. (Carton.) — 31 pièces, parchemin.

1396-1399. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Investiture accordée par le chapitre Saint-André à Pey et Vital de Bomas pour une maison rue Senguinengue (1396). — Aveu rendu au chapitre par

Digitized by Google

Marie Boulhan pour la moitié d'un chai et d'une maison rue de la Rousselle (1396). — Investiture accordée à Guilhem Legey, acquéreur de Guillemette du Cayron, d'une maison rue Senguinengue (1397). — Aveux rendus par : — Guilhem de Maussan, comme tuteur de Marie Baquey, fille de Jean Baquey, pour un jardin, un mur et une place rue Colombeyre (1397); — Guilhem Blanc pour une maison de la rue Neuve, qu'il possédait au prix de deux deniers d'exporle et cent sous de cens (1398); — Pey de Sent-Sius et Aude du Casse pour deux portions d'une même maison sise rue de la Rousselle, qu'il détenait moyennant quatre deniers d'exporle et quatre livres de cens (1398). — Investiture à Pey Estève Boey pour un « sol » de terre et une place rue Colombeyre (1398). — Aveu rendu à la veuve de Berthomieu de Martris par Pierre Sent-Sius pour deux portions de maison relevant du chapitre (1398). — Aveux rendus au chapitre par : Élie du Puch pour une maison avec issue sur les fossés de la ville (1398); — Jeanne de Boson pour une maison de la rue Bouquière, qu'elle détenait au prix de deux deniers d'exporle et de dix livres de cens (1398). — Investiture accordée à Olivier d'Élaud, donataire d'Hélène d'Élaud, pour une maison de la rue Bouquière (1398). — Aveu rendu par Ramon Limousin pour un mur de la rue des Faures (1399). — Investiture accordée à Gaucem Austen, possesseur d'un « sol » et d'une place rue Colombeyre, au devoir de six deniers d'exporle et cinq sous de cens (1399). — Aveu rendu par Jean Carrier pour une maison de la rue du Puits-Descazeaux, qu'il tenait moyennant deux deniers d'exporle et deux sous de cens (1399). — Abandon fait par Jean Du Casse de deux « sols » de terre rue Colombeyre, entre les mains du chapitre (1399). — Bail à fief consenti par le chapitre à Pierre Du Casse pour un « sol » de terre avec mur sur le devant sis rue Colombeyre (1399). — Investiture accordée à Arnaud Dubosc pour un « sol » et une place rue Colombeyre (1399). — Aveu rendu par Galharde Martin pour une maison rue des Menuts (1399).

G. 354. (Carton.) — 32 pièces, parchemin.

1400-1404. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Reconnaissances en faveur du chapitre Saint-André par : Ramond de La Cort et Gailharde Joubert pour une maison de la rue Bouquière, sur laquelle est assise la rente de l'anniversaire de Gassiot de La Fite (1400); — Marquesa Blanc, héritière de Marquesa du Bau, pour une maison sise près la porte Bayssac (1401); — Arnaud Malenore pour une maison, sise près la porte Bayssac, qu'il tenait au devoir de trois deniers d'exporle et deux deniers et un boisseau de froment de cens (1401); — Hyguin Briket, « anglais, demeurant en la garnison de Bessons, » et Alays Du Breuil, sa femme, pour une maison de la rue des Faures, qu'ils avaient achetée de Guillaume Harpan, aussi anglais, et de sa femme, paroissiens de Sainte-Colombe, pour la somme de cinq cents livres, et qu'ils avouent tenir du chapitre au devoir de six deniers d'exporle et dix-huit deniers de cens; l'acte est daté du 2 octobre 1401, la douzième année du pontificat du pape Boniface IX (1401). — Investiture accordée par le chapitre à : Jean de Caseau pour une maison avec jardin, murs et « andronne », rue des Faures, qu'il occupait moyennant deux sous de cens et deux sous d'exporle (1401); — Arnaud Darnassan pour une maison avec jardin et issue rue des Faures, qu'il tenait pour trois sous d'exporle et trois sous six deniers de cens (1402). — Aveux rendus au chapitre par : Barthélemy Sauvanh, pour une maison de la rue Sainte-Croix, autrement appelée Sanguinengue (1402); — Richard Makanan, marchand, pour une maison de la rue du Puits-Descazeaux (1402); — Pey Bertrand, marchand, pour une maison de la rue Bayssac (1402); — Arnaud Dupuch, marchand, pour une maison sur les fossés (1402). — Acquisition faite par le chapitre, présents : Thibaud d'Agès, doyen; Nicolas de Gibran, archidiacre de Médoc; Vincent du Riu, trésorier; Pey Gasc, sacriste; Pey de Beaudeac, sous-doyen; Pey-Arnaud de Bescontau, Émeric de Caumont, Guilhem May, Bernard de Bescontau, Guilhem Failheron, Grimaud de Sizac, Jean de Lalande, Gombaud Tydon, Pey Surguet, Jean May et Jean de Cerretan, chanoines de Thomas de Saint-Avit de la paroisse de Saint-Pierre, citoyen et bourgeois de Bordeaux, de deux deniers d'exporle et dix livres de cens sur la moitié d'une maison et d'une place, rue Sainte-Colombe, de deux deniers d'exporle sur une vigne au plant de Saint-Genès, et sur une autre à Saint-Caprais-en-Graves; de deux deniers d'exporle et vingt sous de cens sur une maison de la rue Dissente; de vingt sous d'exporle et dix sous de cens sur une maison de la rue Ducasse, etc. (1403). — Investiture accordée par le chapitre à Peyronne Blanc, assistée de son tuteur, pour une maison, rue Colombeyre (1403). — Vente faite au chapitre par les exécuteurs testamentaires de Guilhem Martin de la moitié d'une maison sise paroisse Saint-Michel (1404). — Aveux par : Pey Faucher, pour une maison de la rue Bayssac (1404); — Raoul Cot, pour une maison de la même rue (1404); — Austen Martin, pour une maison de la rue Sainte-Colombe,

Digitized by Google

qu'il détenait au devoir de cinq sols d'exporle et dix livres de cens (1404); — Pey Maurin, fabricant de cordages et bourgeois de Bordeaux, pour un « sol » de terre de six pas, rue Carboneu, et pour d'autres terrains, de trois pas de large, même rue, qu'il possédait moyennant douze deniers d'exporle et neuf deniers de cens (1404); — Ramonde de La Ramade, pour la moitié d'une maison, près le porge Saint-Michel; un des témoins de l'acte est B. Garsie, prieur de l'hôpital de Notre-Dame de Cayac (1404).

G. 855. (Carton.) — 28 pièces, parchemin.

1405-1408. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Aveu rendu par Pey de La Coste, archiprêtre de l'Entre-deux-Mers, et Arnaud Maurin, tuteurs de Jean et Jeanne Colh, pour une maison avec issue, rue Sainte-Croix (1405). — Investiture accordée par le chapitre à Pey Brunet, clerc de la paroisse de Blaye, pour une maison de la rue du Puits-Descazeaux, achetée deux cents livres et soumise envers le chapitre au devoir de deux deniers d'exporle et deux sous de cens (1405). — Aveu rendu par Jean et Jeanne Colh, héritiers d'Arnaud Bonneau, pour la moitié d'un chai et d'une issue sur la grave, entre les rues Andronne et Bayssac (1405). — Vidimus de l'official de Bordeaux attestant l'acquisition faite par Peyronne de la Terreyra d'une habitation sise rue Leyteire, contenant issue et jardin et qui appartenait à Jeanne Guitard (1405). — Aveux rendus au chapitre par: Pey Laurens pour un sol de terre, rue Bayssac, qu'il tenait à quatorze deniers d'exporle et dix sous de cens (1406); — Hélie Benoit, marbrier, pour un demi-sol de terre, rue Carboneu, qu'il détenait au devoir de six deniers d'exporle et de deux sous six deniers de cens (1406); — Trenqua de Guiraud pour un « sol » de terre inoccupé, rue Bayssac (1406); — la même pour une maison de la rue Bayssac, qu'elle détenait moyennant treize deniers d'exporle et six sous de cens (1406); — Jean Argui pour maison sise sur les fossés, près la porte Bouquière, rue Cabreyre (1406) [selon ces actes, l'archevêque François Hugocio n'est inscrit comme cardinal, du titre des Quatre-Couronnes, qu'à la date du 8 mars 1406]. — Investiture accordée par le chapitre à Pey Castets pour une place, rue de Sarlat, qu'il avait achetée de Philipot Mortemer (1406). — Aveux rendus au chapitre par : Arnaud de La Roque pour une maison voûtée, sise dans la rue qui va de la porte Bouquière à l'église Saint-Éloi, et qu'il tenait de la fabrique de Saint-Médard (1407); — Pey Laurens pour la moitié de quatre « sols » de terre rue Bayssac (1407); — Guillaume Ancelha pour une maison de la rue Bayssac, qu'il tenait au devoir de deux deniers d'exporle et cinq deniers de cens (1407); — Galhard de Saussins pour une maison de la rue Cabreyre, qu'il détenait pour sept deniers d'exporle et sept deniers de cens, et pour une maison faisant l'angle de la rue Cabreyre sur les fossés de la ville, près la porte Bouquière (1448).

G. 856. (Carton.) — 26 pièces, parchemin.

1409-1411. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Investiture accordée par le chapitre Saint-André à Richard Makanan pour une maison, rue Carboneu (1409). — Jugement de l'official adjugeant « l'utile et la directe » au chapitre sur la moitié d'une maison avec un emplacement rue des Faures (1409). — Aveu rendu au chapitre par Arnaud-Sanche de Caumont, écuyer, de la paroisse Saint-Caprais, Entre-deux-Mers, pour une maison de la rue de Bayssac (1409). — Investiture accordée par le chapitre à Guilhem et Bernard Overton, pour une maison et un chai appelé : le « Chai d'Ardena », sis à l'extrémité de la rue de la Rousselle, qu'ils avaient acquis de Marie de Bernhas, femme de Thomas de Lamote, bourgeois (1409). — Aveu rendu à noble baron Jean de Lalande, écuyer, seigneur de La Brède, par Aude du Casse pour quatre livres de cens avec exporle, dues par Galhard de Saussins, à raison d'une maison sise rue de la Rousselle (1409). — Aveu rendu par Arnaud Lubosc, dit de La Sallargue, pour une maison devant le cimetière Saint-Jean (1409). — Vente faite aux fabriciens de la paroisse Saint-Siméon de deux deniers d'exporle et de dix-huit deniers de cens sur un appentis, une issue et un jardin de la rue Traversane (1410). (Ces possessions devinrent dans la suite la propriété du chapitre par l'effet d'un échange.) — Aveu rendu au chapitre par Ayquem Hugon, charpentier, pour une maison au bout de la rue Carboneu, qu'il détenait moyennant deux deniers d'exporle et deux deniers de cens, dont la moitié pour les anniversaires de l'église Sainte-Croix (1410). — Retrait féodal exercé par le chapitre sur une place de la rue des Menuts, qui avait été vendue par les deux frères Bernard et Jean Videau à Pey Pinel; à la suite de cette procédure, le chapitre investit Arnal Arros moyennant quatre sous d'exporle (1410). — Aveux rendus au chapitre par : Johan de Johan et Poncet de Genève, bourgeois et marchands, pour une maison sise près de la porte Bouquière (1410); — Jean Mesquin pour un « sol » de terre et une moitié de mur, rue Bayssac (1410);

Digitized by Google

— Jean Moyney, bourgeois, pour une maison de la rue Bayssac (1410). — Bail à fief fait à Pey Dubourg par le chapitre qui, à l'aide du retrait féodal, avait résilié la vente faite précédemment à Arnaud Dubosc et Jean Guilhem de Mareille, de deux maisons devant le cimetière Saint-Jean (1410). — Aveu d'Hélie Colom, charpentier de barriques, pour une maison rue Carboneu, qu'il détenait moyennant deux deniers d'exporle et vingt-cinq sous de cens (1411). — Aveu rendu au chapitre par Marie Saint-Avit, fille de Bernard de Saint-Avit et femme de Richard Makanan, pour une maison, un chai et une issue donnant sur le derrière de la rue de Bayssac (1411). — Aveu rendu au chapitre par Arnaud Malenore pour un « sol » de terre situé rue Bayssac, avec les murs et les masures y attenant (1411).

G. 357. (Carton.) — 22 pièces, parchemin.

1412-1418. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Reconnaissance en faveur du chapitre Saint-André par Bernard Ébrard, héritier d'Assalhide de Lacroix et Thomas Ébrard, fils de Bernard et héritier d'Arnaud Nadau, mari d'Assalhide de Lacroix, pour une maison de la rue Senguinengue (1412). — Aveu rendu à Arnaud Guillem Lafite par Marie Comte pour une maison de la rue Planterose (1412). — Aveu rendu à Aude du Casse par Galhard Saussins pour deux portions de maison rue de la Rousselle (1412). — Vente au chapitre par Jean de La Crota, fils de Thomas de La Crota, bourgeois de Bordeaux, émancipé « per letras patentas sageradas empendent deu saget de la cort de mossenh l'officiau de Bordeu », de deux deniers d'exporle et dix livres de cens assis sur une maison rue Sainte-Colombe, « francxs en alo ab totz los dreytz, etc, franco en alo de dreyt et de la costuma de Bordales » (1412). — Bail à fief consenti par le chapitre à Pey de Cessac d'une maison en ruines à l'extrémité de la rue des Faures, tenue autrefois par Peyronne de Breilhac, pour la somme de quatre deniers d'exporle et cinq deniers de cens, et deux cents guinées d'or « d'entrage », pour les réparations (1413). — Aveu rendu au chapitre, présents : Jean Embrun, doyen; Jean Dubourdieu, archidiacre de Médoc; Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye; Bertrand d'Aste, Pey Ambaud, Pey Rivière, Guilhem Estève, Jean de Lisan, Jean Chambon, Pey de Fontpiton, Rostanh de Romafort, Pey Maynard, Arnaud Guillem de Marin et Pey de Lacour, chanoines, par Jean de la Genièvre, au nom d'Élie de Benac, pour une maison de la rue Neuve, que celui-ci détenait au devoir de deux deniers d'exporle et cent deniers de cens et qu'il avait acquise de Jean de Lacombe, abbé de Notre-Dame-de-Bon-Lieu (Le Carbon-Blanc, près Bordeaux), et autres exécuteurs testamentaires de Pey de Castillon, marchand de Bordeaux (1414). — Investiture accordée par Amanieu de Canhac, bourgeois, à Berthomieu Baudel, changeur, pour une maison rue de la Rousselle, qu'il avait achetée de Guillaume Saint-Gilles et de Itier de La Ferreyre (1414). — Aveu rendu au chapitre par Jean de La Genièvre pour deux places et maisons sises rue Crabeyre (1414). — Aveu rendu par Arnaud de La Grave pour une maison, un jardin et des appentis, rue Caguebeu, près la porte Bouquière (1414). — Aveu rendu à Pey de Lacour, chanoine de Saint-André, par Barthélemy Baudel, pour une maison de la rue de la Rousselle (1417). — Vente faite par Amanieu de Canhac à Jeanne Monadey, veuve de Pierre Montanha, écuyer, de la paroisse Saint-Siméon, de six deniers d'exporle et dix livres de cens sur une maison de la rue de la Rousselle (1416). — Aveu rendu au chapitre par Jean de Lansac pour une maison et un chai sis sur la Grave, entre les rues Carboneu et Bayssac, qu'il détenait au devoir de trois sous d'exporle, de un denier de cens et « d'une demi-escarte de froment à la vieille mesure » (1417). — Aveu rendu au chapitre par Arnaud de Malenore, en qualité de tuteur de Jeanne Reynaud, pour une maison, des appentis et un mur rue Bouquière (1417). — Vente faite par Amanieu de Canhac, bourgeois de Bordeaux, à Pey de Lacour, chanoine de Saint-André et de Saint-Seurin, de six deniers d'exporle et dix livres de cens, dûs par Bertomieu Baudel, assis sur une maison de la rue de la Rousselle, tenue en franc alleu (1417). — Aveu rendu au chapitre par Seguin Bertrand pour une maison de la rue Bayssac (1418).

G. 358. (Carton.) — 32 pièces, parchemin.

1419-1437. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Aveu rendu au chapitre Saint-André par Peyronne Ayraud pour une maison avec issue rue Bouquière (1419). — Investiture accordée par Jean de Lalande, seigneur de La Brède, à Pey Reynaud, prêtre, d'un denier d'exporle et quatre livres de cens qu'il avait achetés de Aude du Casse et qui étaient assis sur une maison de la rue de la Rousselle (1420). — Aveu rendu au chapitre par Pey de Cessac pour un « sol » de terre et une place environnés de murs, rue Crabeyre, qu'il tenait d'Arnaud de Peyraud, au devoir de douze deniers d'exporle et cinq sous six deniers de cens (1420). — Aveu rendu par Jean Teysseney pour une maison, une

Digitized by Google

issue et un puits, rue Bouquière (1420). — Aveu rendu par Marie Forthon, femme de Pey Gaubanh et mère et héritière de Jean de Laroque son fils, « tot aquet hostau » ab la bouta qui es dedentz apperada : la bouta deu » Bedat, en la rua qui es pres deu mur de la ciutat » per laquau hom ba deu putz de Porta Boqueyra bert » la gleysa de Sent-Aloy. » — Investiture accordée par le chapitre à Pey Guiraud pour une maison rue Neuve (1421). — Aveu par Ramonde de Bolhenxs pour une maison grand'rue Sainte-Croix et une autre maison rue Bayssac (1421). — Échange entre le chapitre, étant présents : Thibaud d'Agès, doyen; Nicolas de Gibran, archidiacre de Médoc; Guilhem Taillefer, archidiacre de Cernès; Arnaud de Lafite, archidiacre de Blaye; Vincent du Rieu ou de La Rivière, trésorier; Pey de Lacour, sacriste; Pey de Fontpiton, Pey Forthon, Pey Berland, Pey Aygat, Jean André, Émeric de Caumont, Pey de Lamarque, chanoines, d'une part; et Pierre Ménard, chanoine et sous-chantre de ladite église, d'autre part, de douze deniers d'exporle et de cinq deniers de cens sur deux portions d'une même maison rue de la Rousselle (1423). — Investiture accordée par le chapitre à Arnaud Faure pour la moitié d'un sol de terre rue Carboneu (1425). — Vente faite au chapitre Saint-André par Marie Comte, femme de Jean de Kale, bourgeois, de deux deniers d'exporle et trente-trois sous quatre deniers de cens sur une maison de la rue Crabeyre (1426). — Acquisition par Arnaud Despinasse des exécuteurs testamentaires de Bernard Duvigneau, fils d'Arnaud Duvigneau, maître ès arts et en médecine, d'un demi-marc d'argent de rente sur une maison de la rue de la Fusterie (1426); cité : Guilhem Costau, prieur des Carmes. — Aveux rendus au chapitre par : Isabeau de Carreyre, femme de Pey Blanc, pour une maison sise rue des Pelheys, sur les Fossés (1432); — Arnaud Forton pour une maison de la rue Neuve (1432). — Investiture accordée par le chapitre à Jean et Ramon Guilhem pour une maison de la rue Sanguinengue, tenue par eux au taux de quatre deniers d'exporle et soixante sous de cens (1433). — Sentence de l'official de Bordeaux rendue en faveur du chapitre et lui adjugeant la propriété de vingt sous d'exporle et de quinze livres de cens sur la moitié d'un chai, appelé le chai Dardenne, situé rue de la Rousselle (1434). — Aveu rendu à Arnaud de Saint-Avit par Arnaud Bonneau pour une maison rue Neuve (1437).

G. 359. (Carton.) — 27 pièces, parchemin.

1438-1774. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Aveu rendu à Bernard Cabirou, marchand, et Marie Baquey, sa femme, par Bella Bertrand, pour une place, sol et jardin rue Colombeyre (1438). — Échange intervenu entre Ramon de Cussac, chanoine de Saint-André, Gombaud Constantin et Ramon Duvergier, marchand, de quarante livre de cens, provisoirement et pendant quatre ans réduites à vingt-cinq, sur un jardin et une aubarède à Trejet, paroisse de Floirac, avec un autre, à Bassens, contre une maison rue Sainte-Colombe, paroisse Saint-Michel, située dans la mouvance de sire Gaston de Foix (1441). — Bail à fief passé avec Jean de Maucamp par le chapitre : Jean Gaillard, président; Eymeric de Caumont, Guilhem May, Nicolas de Reyssac, Richard Brun, Guiraud Duc, Berthomieu de Lafargue, Pey Comptet, Arnaud Bonneau, chanoines; le doyen, absent du pays bordelais, pour un appentis avec les murs y attenant sis à la Fusterie, autrement dit rue des Salinières (1459). — Acquisition par les chanoines : Bernard de Ambilla, archidiacre de Blaye; Élie de Ville, écolâtre; Guiraud Duc, Pey Gimel, Jean Yver, Jean Lande et Arnaud de Rival, stipulant au nom du chapitre, en l'absence du doyen et des autres chanoines, de deux deniers d'exporle et sept livres de rente sur une maison de la rue Bouquière, sise dans la mouvance du chapitre (1482). — Aveu rendu au chapitre par Vital Lafargue pour une maison de la rue du Puits-Descazeaux, qu'il détenait au prix de quarante sols de cens (1484). — Aveu rendu au chapitre par Pasquette de Gazen et Jean Danglas son fils pour une maison rue Neuve (1493). — Liste des cens que possédait Pey du Morar sur des maisons de la rue des Faures (XIVe siècle) et qui dépendent actuellement du chapitre. — Aveu rendu au chapitre par Arnaud de Pontac, marchand, pour une place entourée de murailles sise rue Sainte-Colombe, qu'il tenait à deux deniers d'exporle et dix livres de cens (1520). — Sentence du présidial de Bordeaux rendue en faveur du chapitre et lui adjugeant une maison de la rue de la Rousselle, contrairement aux prétentions de Georges Benoît (1557). — Sentence du présidial rendue en faveur du chapitre et lui adjugeant une maison devant le clocher de Saint-Michel (1557). — Vente au chapitre d'une maison rue Senguinengue ou grand'rue Sainte-Croix par Jean-Pierre Faure (1560). — Sentence de la cour présidiale de Bordeaux, qui maintient le chapitre comme seigneur

Digitized by Google

foncier direct d'une maison et d'un jardin sis rue Carpenteyre (1566). — Aveux au chapitre par : noble Arnaud de Vertheuil, écuyer, seigneur de Feuilhas, pour une maison dans la rue Neuve (1567); — Isabeau de Canteloup, veuve de Pey Artault, pour une maison de la rue Bayssac (1567); — Jeanne de Brana, veuve de Jacques de Carricard, marchand, pour une maison et un chai rue Caguebeu (1567). — Exporle consentie par Pierre Barbier en faveur des prébendiers du chapitre sur une maison de la rue des Vignes (1572). — Vente par François Guiraud à Philippe Piné, procureur, pour cent dix livres tournois, d'une maison rue Permentade et d'une vigne sise aux Graves de Bordeaux, au lieu dit La Sérège; cette vigne payait une agrière et le quint des fruits au chapitre Saint-André (1575). — Aveu rendu au chapitre par Bertrand Tartas à raison d'une maison rue du Puits-Descazeaux, qu'il détenait moyennant deux deniers d'exporle et cinq livres bordelaises de cens (1588). — Exporle consentie par Menault Marguet et ses frères et sœurs, enfants d'Hélies Marguet, bourgeois et marchands de Bordeaux, en faveur du chapitre, sur une maison de la rue Andronne; ils s'engagent aussi à payer pour cet immeuble douze sous et sept deniers bordelais de cens annuel (1597). — Sentence du présidial de Bordeaux condamnant François Begay, Raymond Loubères, courtier juré; Jean de Pommiers, écuyer, sieur du Breuilh; Pierre de Pommiers, écuyer, sieur de Francon, et Joseph de Pommiers, conseiller au Parlement, à payer au chapitre huit livres de rentes sur une maison située dans la rue de la Fusterie (1598). — Sentence d'adjudication de décret rendue par le présidial de Bordeaux, à la requête de Pinel, contre Marie Confort; Pinel se voit adjuger pour cent quatre-vingts écus une maison et un jardin situés rue Permentade (1601). — Copie d'un aveu rendu au chapitre en 1598 par le procureur de Mº Henri de Lanssade, conseiller du Roi en la Comptablie de Bordeaux, pour un chai et une étable rue Montaigne, qu'il avait acquis de Mº Richard de Pichon, clerc de la Maison Commune (1649). — Copie des lettres en restitution obtenues par le syndic des prébendiers de Saint-André contre la transaction intervenue entre le chapitre et les religieux de Sainte-Croix au sujet d'une maison de la rue des Vignes (1774).

G. 360. (Carton.) — 93 pièces, parchemin.

1237-1313. — BIENS A BORDEAUX. PAROISSE SAINTE-EULALIE. — Vente faite par Gailharde Caverna au chapitre Saint-André de la moitié d'un « sol » de terre situé rue de l'Étoile, pour cent sous bordelais (1237). — Bail à cens fait par Jean d'Uza, chanoine et écolâtre de Bordeaux, à Robert Mayner, d'une maison avec jardin et treille, rue de l'Étoile, pour six deniers d'exporle et quarante-cinq sous de cens (1237). — Aveu rendu au chapitre par Itier de Saint-Bonnet, pour une maison de la rue du Far, qu'il possédait moyennant une redevance de trente sous de cens et deux sous d'exporle (1242). — Acquisition faite par le chapitre, de Gailhard de Castenfort, de quatorze sous six deniers de cens sur des maisons et une place, rue « Dejus-lo-Mur » (dessous le mur), près la porte qui tient à la maison d'Arnaud Tosquanan, pour soixante livres bordelaises (1243). — Bail à fief consenti par le chapitre à Arnaud de Myos, du tiers d'une maison avec issue, rue « Dejus-lo-Mur », que Pey de Sonelhac avait vendue en franc alleu au chapitre, pour deux deniers d'exporle et trente livres de cens (1246). — Vente au chapitre par Guilhem de Buch, d'une maison avec jardin et issue, rue du Far, pour vingt-cinq livres bordelaises (1254). — Bail à fief consenti par le chapitre à Bernard de Lafont, pour une maison de la rue du Peugue, qui rapportait au chapitre cinq sous d'exporle et vingt sous de cens annuel (1257). — Échange entre le chapitre et Guillaume Breutey, de diverses pièces de terre sises rue du Far (1260). — Investiture accordée par le chapitre à Hélianne de Caynac, pour une maison de la rue du Far (ou rue du Hâ), qu'elle tenait pour douze deniers d'exporle et trente sous de cens (1268). — Bail à loyer par Hélie Grosset, d'une maison, près le moulin de Saint-André, paroisse Sainte-Eulalie (1276). — Reconnaissance en faveur de Jean d'Uza, chanoine et écolâtre, autorisé de Pierre Du Pian, chanoine et sous-doyen, par Robert Mayner, pour maison et terre avec treille, rue de l'Étoile au Far (1281). — Investiture accordée par Guilhem de Faucos à Andrieu du Prat, qui avait acquis de Vidala de Lafon le quart d'une maison, rue « deus Cans » (rue des Chiens), et payait deux deniers d'exporle et quatre sous six deniers de cens annuel (1288). — Bail à cens fait par le chapitre à Pey de Parampuyre de deux maisons, rue du Far, qui rapportaient au chapitre deux sous vingt-trois deniers d'exporle, une escarte de froment et cinq sous de cens (1289). — Assignation de rentes en franc alleu sur une maison de la rue de l'Étoile, faite en faveur du chapitre par Guillemette Rostanh, moyennant deux deniers d'exporle et trente-cinq sous de cens (1290). — Bail à fief consenti par Mº Jean d'Uza, chanoine et écolâtre du chapitre, avec l'autorisation d'Aymar de La Roche, doyen, en faveur

Digitized by Google

de Bernard de Laubesc, d'un «sol» de terre, rue du Moulin-du-Chapitre (1290). — Aveu rendu au chapitre Saint-André et au chapitre Saint-Seurin par Ramon Martin, pour une maison sise dans le fief Sainte-Gemme, rue des Ayres, qui rapportait au premier quatre deniers d'exporle et cinq deniers et une maille de cens (1291). — Investiture donnée par le chapitre à Arnaud Lambert, qui avait acquis du tuteur de Robert et de Jeanne de La Grave une maison avec issue, rue du Far, qu'il tenait pour quatre deniers d'exporle et une escarte de froment de cens (1294). — Donation faite au chapitre par les Frères de l'hôpital Saint-James, Gaillard de Bladin, prieur, de deux sous d'exporle et vingt sous de cens sur une maison avec issue, rue du Hâ, d'une escarte de froment de cens, sur une autre maison de la même rue, et d'une escarte et demie de froment sur diverses maisons de la rue «deus Cans»; cette donation fut faite en raison des services que le chapitre avait rendus à l'hôpital, spécialement en temps de guerre (1296). — Bail à cens fait par Pons de La Porte à Pey du Pont, pour la moitié d'un «sol» de terre, rue Ramon-Jehan, moyennant deux deniers d'exporle et deux deniers de cens (1298). — Investiture accordée par le chapitre à Bernard Marbaysse et à son frère, acquéreurs des héritiers Bonafoux, pour neuf habitations dans des maisons de la rue «deus Cans», qui rapportaient au chapitre trois deniers d'exporle et onze sous et une escarte de froment de cens (1299). — Investiture accordée par le chapitre à Pey de Labarde, d'une maison et d'un jardin, rue «deu Puts-Cabrey», à condition qu'il payât douze deniers d'exporle et le tiers d'une escarte de froment de cens (1304). — Bail à cens fait par le chapitre en faveur d'André du Prat, d'un terrain, rue Ramon-Jehan, ou «deus Cans», pour douze deniers d'exporle et six sous de cens (1313). — Aveu consenti par Guilherme Langles, fille de Raynaud Langles, le galinier (coquetier), pour une maison, rue Ramon-Jehan, ou «deus Cans», rapportant six deniers d'exporle et vingt sous de cens (1313). — Aveu rendu par Pierre du Pont au chapitre Saint-André, pour la moitié d'un terrain, rue «deus Cans», rapportant au chapitre deux deniers d'exporle et deux sous un denier de cens (1313).

G. 361. (Carton.) — 90 pièces, parchemin.

1314-1349. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Investiture accordée par le chapitre Saint-André à Bernarde et à Marie de Castet, qui avaient acquis de Gaucens et de Guiraud de Lévignac une maison avec place, jardin et verger, rue de l'Étoile, pour laquelle elles payaient cinq sous d'exporle et cinq sous de cens (1314). — Bail à fief fait par le chapitre à Arnaud Bonnet, pour une maison avec issue, rue Ramon-Jehan, moyennant deux sous un denier d'exporle et vingt-cinq sous de cens (1314). — Investiture conférée par le chapitre à Arnaud Agnès, prêtre, qui avait acquis de L. de La Rousselle une maison, rue Ramon-Jehan, laquelle rapportait au chapitre six deniers d'exporle et vingt sous de cens (1315). — Bail à cens, fait par le chapitre à Herveu Le Boursier, d'une vigne, rue de l'Étoile, au prix de douze deniers d'exporle et de cinq sous de cens (1317). — Investiture accordée par le chapitre à Bertrand Testa, prêtre, d'un «sol» et demi de terre avec places et jardins, rue du Puits-Cabrey, moyennant douze deniers d'exporle et cinq sous de cens (1323). — Aveu au chapitre par Thomas Pinhac, pour maison acquise d'Arnaud de Saint-Aubin, orfèvre, et située rue du Mont-Cabrey, nommée autrefois rue du Puits-Vieux-du-Far (1323). — Investiture accordée par le chapitre à Pey de Ponts-Guiraud, monnayeur de la Monnaie de Morlas [en Béarn], pour une maison de la rue Ramon-Jehan, ou «deus Cans» (1327). — Investiture accordée par le chapitre à Bernard de Blaye, pour une maison de la rue de l'Étoile (1333). — Reconnaissance féodale par Menaud de Claverie, bourgeois, en faveur de Jean Chignat, citoyen de Bordeaux, pour maison et terre, dans la rue d'Aymar-Pezet (1333). — Aveu par Durand Duvignau pour une maison de la rue de l'Étoile, acquise de Rostanh de Sentout (1334). — Aveu rendu au chapitre par Gallard de Canteloup, clerc, héritier de Jean de Parempuyre, pour une maison de la rue du Peugue qui rapportait au chapitre seize deniers d'exporle et cinq sous de cens (1338). — Bail à fief d'une maison avec issue, rue de l'Étoile, consenti par Ramon de Landiras, archidiacre du Médoc, chanoine de Saint-André, en faveur de Jean Botelhey «peysoney de peys fresc que demora au Har» (1340). — Bail à fief fait par le chapitre à Pey de Pons-Guiraud, pour un terrain, rue «deus Cans», moyennant dix deniers d'exporle et vingt-deux sous de cens, et pour une maison, des masures et un autre terrain, moyennant douze deniers d'exporle et deux sous six deniers de cens (1340). — Aveu fait au chapitre par Robert Belenguey pour une maison, rue du Puits-Cabrey, qu'il possédait moyennant douze deniers d'exporle sept sous de cens et une demi-géline (poule) de cens (1341). — Bail à cens fait par Bernard de Montlarin, chanoine de Saint-André, à Jean Feron, d'une maison sur les Fossés, hors la porte des Ayres, qui rap-

Digitized by Google

portait au chapitre quatre deniers d'exporle et quatre sous de cens (1341). — Aveu rendu à Amat de Junget, chanoine, par Guilhem Du Bunas, pour des terrains sis rue Notre-Dame, et qu'il possédait moyennant seize deniers d'exporle et quinze sous de cens (1343). — Aveu rendu au chapitre par Jean Bernard de Blaye, sergent d'Édouard, prince anglais de Guyenne, pour la moitié d'une maison de la rue de l'Étoile, qu'il tenait pour six deniers d'exporle et cinq sous de cens (1344). — Aveu rendu au chapitre par Pey Forthon, cordonnier, pour plusieurs maisons et terrains, rue « deus Cans », qui étaient dans la mouvance du chapitre (1344). — Bail à fief consenti par le chapitre à Bernard deu Claus d'un « sol » de terre, rue du Moulin-du-Chapitre, moyennant deux deniers d'exporle et dix sous de cens annuel (1345). — Investiture à Guilhem du Puy pour une maison de la rue Tosquanan, qui rapportait au chapitre huit deniers d'exporle et vingt-deux deniers de cens annuel, et qu'il avait acquise de Jean Lamic, bachelier en droit, garde et exécuteur du sceau royal établi aux contrats pour le roi d'Angleterre (1345). — Bail à cens par le chapitre en faveur de Guillemette Macaire, veuve de Pierre de La Bague, clerc, d'un terrain avec jardin dans la rue « près le porge Sainte-Eulalie », moyennant six deniers d'exporle et quatre sous de cens (1346). — Vente à réméré faite par Jean Chiquat à Pey de Vals, bourgeois de Bordeaux, de deux deniers d'exporle et cinq livres de cens sur une maison de la rue des Ayres (1348). — Bail à fief passé par le chapitre avec Raoul Hélies pour une maison avec jardin et issue, rue du Peugue, et moyennant une redevance annuelle de quatre deniers d'exporle, douze sous et une géline de cens (1349).

G. 362. (Carton.) — 58 pièces, parchemin.

1351-1365. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Bail à fief d'une maison rue du Puits-Cabrey consenti par le chapitre en faveur de Jean Arney, à condition qu'il payât une redevance d'un boisseau de froment, d'un tiers de poule et de douze sous huit deniers d'exporle (1351). — Donation par Guilhem Granchamps, bourgeois de Bordeaux, en faveur de Grassida Daguerreta sa mère, d'une maison avec dépendances, au puits de Caguemule, près le Peugue (1351). — Aveu rendu par Pey de Vinhac, prêtre, à raison d'une terre et d'un jardin, place Sainte-Eulalie, qu'il tenait pour douze deniers d'exporle et six sous de cens annuel (1354). — Aveu rendu au chapitre par Aymeric Borel, cordonnier, pour une maison de la rue Pezet, qu'il tenait pour quatre sous d'exporle et quatre sous de cens (1357). — Bail à cens fait par le chapitre à Jean le Bourguignon et à Guillaumette de Vayres, sa femme, d'une habitation et d'une place, rue des Ayres, au prix de douze deniers d'exporle et de trois livres de cens (1357). — Bail à fief fait par les chapitres Saint-André et Saint-Seurin à Colin le Breton, de Ambon (Morbihan), « jotglar » (jongleur), et à sa femme d'une maison, rue des Ayres, moyennant quatre deniers d'exporle et huit deniers de cens (1360). — Investiture accordée par le chapitre à Menaud de Cahors, apothicaire, qui avait acquis de Guillemette et de Jean d'Aspe une maison avec vigne et jardin, rue Ségur, pour huit sous neuf deniers d'exporle et trois sous neuf deniers de cens (1363). — Aveu par Jeanne de Londres, femme de Jean de La Tresne, en faveur de Jean de Lalande, écuyer, seigneur de La Brède, pour une maison, rue Peymentade (1363). — Aveu rendu à Jean de Lalande, chevalier, seigneur de La Brède, par Contor du Four, pour une place et un terrain, rue Peymentade, qu'elle tenait moyennant quatre deniers d'exporle et huit sous de cens annuel (1364). — Aveu rendu au chapitre par Ramon Rolland, boucher, pour une maison avec issue, rue Ségur, qui rapportait douze deniers d'exporle et six sous de cens au chapitre (1364). — Aveu rendu au chapitre par Ysabeau de Combralhe, fille de Mathieu de Combralhe, écuyer, pour une maison sise sur les fossés, qui rapportait deux deniers d'exporle et six sous de cens au chapitre, et dont elle avait fait l'acquisition de Pierre Furt avec investiture par Bertrand Bonafoux, chanoine et grand rollier de Saint-André, par procuration de Jean Lamote, doyen de cette église (1364). — Bail à cens fait par le chapitre à Jean de Kale, notaire public de Bordeaux, demeurant « au borc de Tropeyta », d'une terre et d'un jardin, rue du Peugue (1364). — Transport de droits de propriété sur un terrain de la rue du Peugue fait par Guillem Danquey, damoiseau et bourgeois de Bordeaux, au profit du chapitre (1365). — Bail à cens fait Jean Faucon à Itey Ferrat et à sa femme d'un « sol », d'une place et de murs, rue de la porte de Tosquanan, près le moulin et la ruelle qui va de l'église Saint-André à la rue du Far (ou du Hâ), à condition pour ces derniers de payer au bailleur deux deniers d'exporle et onze sous de cens (1365). — Donation faite par Vital Carles, rôlier et chanoine de Saint-André, à Ramon de Saint-Pau, notaire, d'une maison, rue Bouhau, près la porte Saint-Julien (1365). — Bail à fief consenti par le chapitre en faveur de Jean de Binau, gantier, pour un « sol » de terre et un jardin, rue Ramon-Jehan, ou « deus Cans », qui rapportaient douze

Digitized by Google

deniers d'exporle et trente sous de cens au chapitre (1365). — Aveu au chapitre par Guilhem Jean pour jardin et vigne, rue de l'Étoile, près du porge (cimetière) de Sainte-Eulalie et pour une aunaie (vernada) à la Codana, vers le Peugue (1365). — Aveu rendu au chapitre par Jean Arros pour un « sol » de terre, rue « Dejus-lo-Mur », près la porte Tosquanan, qui rapportait au chapitre deux deniers d'exporle et six sous de cens (1365). — Bail à fief consenti par le chapitre en faveur de Ramon de Limoges d'un « sol » de terre, au casau Saint-Andrieu, rue du Peugue (1365). — Bail à fief consenti par le chapitre en faveur de Jean de Kale, notaire public, d'un sol de terre et d'un jardin à l'angle de la rue du Mont-Cabrey, ou « deu puts biel deu Far », au prix de quatre sous six d'exporle et trois sous de cens (1365). — Investiture donnée par le chapitre à Pey de Mérignac, qui avait acquis de Guilhem de La Bruha, la moitié d'une maison avec issue, rue de l'Étoile, rapportant au chapitre deux deniers d'exporle et dix-sept sous de cens annuel (1365).

G. 363. (Carton.) — 75 pièces, parchemin.

1366-1369. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Aveu rendu par Raymond Gassies du Tastar au chapitre Saint-André pour un « sol » de terre rue du Peugue, qui rapportait au chapitre deux sous d'exporle et les trois quarts d'un boisseau de froment et d'une géline, et quinze sous de cens (1366). — Investiture accordée par le chapitre à Richard Loguay pour une maison avec issue rue deu Puch Cabrey, qu'il tenait pour deux sous huit deniers d'exporle et un boisseau de froment de cens (1366). — Investiture accordée par le chapitre à Pey Ayquem pour trois maisons rue deu Puts-biel-deu-Far, acquises de Richard Ranscrost, Anglais, et qui rapportaient au chapitre des exporles et des cens en argent, plus une escarte et un quart de froment et deux gélines (1366). — Aveu rendu au chapitre par Pey Furt, clerc, cordonnier, pour quatre maisons sises sur les Fossés et rapportant vingt-quatre deniers d'exporle et vingt-huit sous de cens au chapitre (1366). — Assignation d'une rente en franc alleu sur une maison et un jardin de la rue Sainte-Eulalie, faite par Jean Faucon, bourgeois, en faveur de Jean Rolland, aussi bourgeois de Bordeaux (1366). — Aveu rendu au chapitre par Guilhem Hupe, mercier, pour une maison cantonnière faisant l'encoignure de la rue du Far, qui rapportait douze deniers d'exporle et dix sous de cens au chapitre (1366). — Aveu rendu au chapitre par Pey de Laubesc, clerc, pour une maison de la rue deus Cans, qui rapportait au chapitre douze deniers d'exporle et dix sous et une demi-géline de cens (1366). — Aveu au chapitre par Agnès de Villefranche pour une maison rue du Peugue, près de l'estey du moulin Saint-André (1366). — Investiture accordée par le chapitre à Richard Loguay pour une maison avec issue rue du Puts-Cabrey, qu'il avait achetée de Guilhem Aberon et qui rapportait au chapitre deux sous huit deniers d'exporle et un boisseau de froment de cens (1366). — Aveu rendu au chapitre par noble Pey de Saint-Symphorien, appelé de Landiras, chevalier, pour une maison et un « sol » de terre rue Dejus-lo-Mur, un *trens* de terre près le porge Sainte-Eulalie et une vigne sur les Fossés, qui rapportaient au chapitre trente-sept sous de cens et six sols trois deniers d'exporle (1366). — Bail à cens consenti par Vital Carles, chanoine, agissant au nom et comme procureur du doyen Jehan Mote, absent depuis longtemps, à Guilhem Baquey de la moitié d'un terrain situé rue « Dejus-lo-Mur, » au prix de douze deniers d'exporle et dix-huit sous de cens annuel (1366). — Aveux rendus par : Guilhem de Primet, clerc, pour un jardin de la rue de l'Étoile, qui rapportait au chapitre deux sous d'exporle et dix sous de cens (1366); — Pey de Vinhac, héritier de Pey de Vinhac, prêtre, pour des terres et des vignes rue de l'Étoile, près l'église de Sainte-Eulalie, qui rapportaient vingt-quatre sous d'exporle et quatorze sous de cens au chapitre (1367); — Pey Dunoyer en faveur de Jean de Lalande, chevalier, seigneur de La Brède, pour maison rue Peymentade (1368); — Guilhem Hélies pour des maisons sises rue du Peugue, rue du Far, sur les Fossés et en Graves (1369); — Arnaud Belengey, vigneron, pour plusieurs terrains rue du Puts-Cabrey, pour une vigne rue de l'Étoile (1369). — Aveu par Jean Darcs, bourgeois de Bordeaux, en faveur de Jean de Lalande, chevalier, seigneur de La Brède, pour maisons rue Bernard-Pucelle (1369). — Aveux rendus au chapitre par : Guilhem Audoin, vigneron, pour une maison de la rue « deu Puts-biel-deu-Far, » qui rapportait au chapitre deux sous huit deniers d'exporle et le huitième d'une escarte de froment (1369); — Jean de Mareuilh, clerc, notaire public, pour une maison de la rue « deus Cans », qui rapportait six deniers d'exporle et cinq sous de cens au chapitre (1369); — Pey Clarion pour une maison avec issue rue de l'Étoile, qui rapportait au chapitre dix-sept sous six deniers de cens (1369); — Ramon de Meyas, poissonnier, pour une maison avec issue rue du Peugue, rapportant douze deniers d'exporle douze sous et une géline de cens, et pour un sol de terre même rue, rapportant deux sous six deniers

Digitized by Google

d'exporle, un boisseau de froment et une demi-géline de cens (1369).

G. 264. (Carton.) — 77 pièces, parchemin.

1370-1374. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Aveux rendus au chapitre Saint-André par : Ramon d'Alvera, mercier, pour une maison avec issue rue « deus Cans », qu'il tenait pour deux sous d'exporle et cinq sous de cens (1370); — Jean de Binau, gantier, pour un sol et un appentis rue « deus Cans » ou Ramon-Jehan, qui rapportait au chapitre douze deniers d'exporle et trente sous de cens annuel (1370); — Jean de Limoges, poissonnier, pour une maison avec issue rue du Far, qu'il tenait au prix de huit sous d'exporle et deux sous six deniers de cens annuel (1370); — Jean Boey pour une maison de la rue Penteneyre et une autre sur le fossé de la porte Bouquière et une troisième rue Traversane, qui rapportaient dix sous d'exporle et huit sous six deniers de cens annuel au chapitre (1370); — Alphonse Reudon pour une maison rue Ségur; — Arnaud du Bosc, boucher, pour une maison avec issue rue du Far, qu'il occupait moyennant deux sous d'exporle et douze sous de cens, et pour une vigne à Saint-Caprais-en-Graves, qu'il tenait moyennant deux deniers d'exporle et le paiement du tiers et de la dîme des fruits (1370); — Guilhem Hupe, mercier, pour une maison d'encoignure sise dans la rue du Far, qu'il tenait avec la moitié d'un mur pour douze deniers d'exporle et dix deniers et une maille de cens, Pierre de Galard étant doyen du chapitre (1370); — Jean Bernard, sergent de la paroisse de Plassac-en-Blayais, et ses frères pour deux maisons de la rue de l'Étoile, qui payaient au chapitre douze deniers d'exporle et onze sous de cens, Roger Foucaud étant archidiacre de Médoc (1370); — Hélie Ramon, marchand, pour un *trens* de vigne rue de l'Étoile et un autre *treus* de vigne devant la porte de l'église Sainte-Eulalie, qui rapportaient neuf deniers d'exporle et vingt sous de cens au chapitre (1370); — Guiraud Rameu, boutiquier, pour un « sol » de terre et un jardin de la rue de l'Étoile (1370); — Guilhem et Marie du Cros pour une maison à deux habitations rue « deus Cans », qui rapportait au chapitre deux deniers d'exporle dix sous de cens et une moitié de géline (poule) (1371). — Investiture accordée par le chapitre à Guilhem Arnaud de Chicona, qui avait acquis de Arnaud Lubents une « corrége » de vigne devant le porche de l'église Sainte-Eulalie (1371). — Investiture en faveur de Guilhem Hélias pour une maison rue Caguemule, qu'il avait acquise d'Arnaud Mas, religieux du couvent Notre-Dame-des-Carmes de Bordeaux, et autres exécuteurs testamentaires de Jeanne de Castres (1371). — Aveu par Jean Massip, orfèvre, et sa sœur, héritiers de Gaillarde de Rignac, pour maison rue du Far (1371). — Aveu rendu au chapitre par Guilhem Faure, forgeron, pour une maison avec issue rue du Far, qui rapportait au chapitre quatre sous d'exporle, une demi-escarte de froment et une demi-geline de cens (1371). — Investiture donnée par le chapitre Saint-André à Pey de Mérignac de la moitié d'une maison rue du Far, qu'il tenait de Ramon Rostanh moyennant trois sous quatre deniers d'exporle, le sixième d'une escarte de froment et une géline de cens (1372). — Aveu rendu par Arnaud Thomas, religieux de l'abbaye de Sainte-Croix, à Jean de Lalande, chevalier, seigneur de La Brède, pour un jardin et une treille rue Peymentade, qu'il tenait pour deux deniers d'exporle (1372). — Aveu rendu à dame Reine de Pomiers, fille d'Hélias de Pomiers, chevalier, et femme de Jean de Pressac, appelé « de La Trau, » chevalier, par Jehan Peubretge, Anglais, officier de la maison du prince de Guienne (le prince Noir), pour une maison de la rue des Ayres, qu'il tenait pour douze deniers d'exporle et dix livres bordelaises de cens (1373). — Aveu rendu à Pey de Lafite, chanoine de Saint-André, par Guillemette Guiraud, pour une maison et un jardin grand'rue Sainte-Eulalie, qui rapportait deux sous d'exporle et dix-huit sous de cens au chapitre (1373). — Aveu rendu par Guilhem Seguin à Pey de Lafite, chanoine de Saint-André, pour une maison de la rue Bouhaut, qu'il avait achetée de Jean de Lalande, chevalier, seigneur de La Brède, et qui lui rapportait douze deniers d'exporle et neuf sous de cens (1373); expédition délivrée par Pey de Maderan, notaire : « per vigor de unas patentas letras de mon tres redoptable senhor, lo prince d'Acquitayna, sageradas de son gran saget en tau data : donée à Taunay-Charante, le IXe jour de novembre l'an de grâce mil CCC sexante et dix, et per vigor d'unas autras letras deu noble senhor, mossenhor Thomas de Felton, senechal de Guayna, sageradas deu saget de la cort de Gasconha, en tau data : donée à Bordeux, soubz le seel de Gasconhe, le XVIIIe jour de janvier l'an de grâce mil CCC sexante et quinze ». — Aveu rendu en faveur de Me Pey de Lafite, chanoine de Saint-André, par Jean Bibot, pour une maison et un jardin sis rue Peymentade (1373). — Confirmation par le chapitre Saint-André de l'acquisition faite par Jean Gabrieu de Pey Ros, bachelier, « procurayre deus paubvres de Diu a Bordeu, » héritier de Raoul Hélies, d'une maison avec

Digitized by Google

issue près le Peugue, de quatre « corrèges » de vignes dont deux près les fossés de la ville, et d'une maison rue du Far (1374). — Investiture accordée à Hélias Nadau pour une maison au lieu appelé : à la Tornepique-deu-Far, qu'il avait acquise de Jeanne Amaubin, veuve d'Arnaud de Ballade, seigneur de Ballade (1374). — Aveu par Arnaud Eyquem, frère et héritier de Pey Eyquem, pour une maison rue du Puits-Vieux-du-Far (1374).

G. 365. (Carton.) — 108 pièces, parchemin.

1374-1385. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Aveu par Arnaud Eyquem, frère et héritier de Pey Eyquem, pour une maison rue du Puits-Vieux-du-Far (1374). — Investiture accordée à Guilhem Gilibert pour une maison rue Coffey (1375). — Vente faite par Pierre Prévost à Pey de Lafite de six deniers d'exporle et de cinquante sous de cens assis en franc-alleu sur une maison de la rue des Ayres; cité : Guilhem de Lescun, chanoine (1376). — Aveux rendus au chapitre par : Pierre Pelletan, de Rouffignac en Saintonge, cousin-germain de Hélie Pelletan, charpentier de haute futaie, pour une maison, des masures, un mur et la moitié d'un jardin avec issue sur la rue Sainte-Eulalie; — Nicolas Audoyn pour une maison avec vigne et jardin rue Ségur, qui est au devoir de deux deniers d'exporle et trente sous de cens, pour l'anniversaire de Pey de Vinhas, prêtre (1376). — Investiture accordée par le chapitre à Jean Poitevin qui tenait du couvent des Augustines de Bordeaux une maison rue de l'Étoile, rapportant douze deniers d'exporle et dix sous de cens au chapitre (1376). — Investiture accordée par le chapitre à Raoul de la Casqua, qui avait acquis de Jean Gabrieu trois « corrèges » de vignes rue de l'Estela, au devoir de trente-six deniers d'exporle et douze sous de cens (1376). — Bail à fief passé par le chapitre avec Guilhem Julian, bourgeois, pour un « sol » de terre sis rue du Peugue, à deux sous six deniers d'exporle, un boisseau de froment et une demi-géline de cens (1377). — Investiture à Bernard Lafont, qui avait acquis de Guillaume Arnaud de Chichola une rège de terre rue de l'Étoile, près la porte de l'église Sainte-Eulalie, au devoir de quinze deniers d'exporle et dix-sept sous de cens (1379). — Aveux rendus au chapitre : par Vidau Vaqua, vicaire de Sainte-Eulalie, pour un terrain qu'il tenait moyennant six deniers d'exporle et huit sous de cens; le chapitre affectait ces revenus à célébrer l'anniversaire de Pey de Lafite, chanoine; — par Assalhida Gaucem, femme de Me Guillem Arnaud, clerc, notaire, pour une maison avec vigne et jardin rue Ségur; — par Jean Agulhey pour une maison sise grand'rue Sainte-Eulalie, qu'il avait acquise de Me Pierre de La Rode, prêtre et oblat *(condonatus)* de l'hôpital Saint-James; — par Bernard Eyquem, fils de feu Pierre Eyquem, et avec l'autorisation de Fort Eyquem, bourgeois de Bordeaux, son tuteur, pour une maison rue du Puits-Vieux-du-Far (1381). — Abandon fait par les exécuteurs testamentaires de Guilhem de Sauveterre, « faure d'espadas, » forgeron d'épées, en faveur du chapitre Saint-André, d'un « sol » de terre rue du Peugue, à charge par celui-ci de payer un boisseau de froment et une géline de cens (1382). — Aveux rendus au chapitre par : Pey de La Berle pour une maison de la rue Capeyron, qu'il tenait pour trois deniers d'exporle et trois sous six deniers de cens; — Guillelmine de Labaurie, femme de Ramond d'Ornon, « sirvent de Rey, » pour une maison rue du Far (1382). — Investiture donnée par le chapitre à Guilhem de Pouyoux, qui avait acquis de Bernard Niort la moitié d'une maison rue du Far, pour laquelle il payait six deniers d'exporle et quinze deniers et une maille de cens (1382). — Aveux rendus au chapitre par : Assalhide de Libenxs pour une vigne sise à la porte Sainte-Eulalie, au devoir de deux deniers d'exporle (1382); — Aymar Thomas pour une maison avec issue et pour la moitié d'un puits dans la grand'rue Sainte-Eulalie, au devoir de trois deniers d'exporle et quinze sous de cens (1383); — Pey de Lafont, cordonnier, pour une maison située sur le fossé devant le padouen de la ville (1383). — Vente faite par dame Reine de Pomiers, dame de Didonne et d'Arbanats, femme de noble baron le soudan de La Trau, chevalier, à Jean Lacorrée, chanoine de Bordeaux, d'une maison avec jardin rue du Far, moyennant cinq sous de cens annuel (1384). — Aveu rendu au chapitre par Jean Martin, chanoine de Saint-André, pour deux « sols » de terre sis rue Dejus-lo-Mur (dessous le mur), qu'il tenait pour cinq sous de cens et cinq sous six deniers d'exporle (1384). — Investiture accordée au devoir de six deniers d'exporle et quatre sous de cens à Arnaud Pestey, qui avait acquis de Fédat du Bugue un jardin au cimetière Sainte-Eulalie (1385).

G. 366. (Carton.) — 74 pièces, parchemin.

1386-1395. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Investiture accordée par le chapitre Saint-André et le chapitre Saint-Seurin à Guilhem Sauvat pour une maison sise rue Pesset, fief de Sainte-Gemme, qu'il tenait pour cinq deniers de cens (1386). — Aveu par

Digitized by Google

Ramon Domenc, drapier, pour une maison de la rue du Far, au devoir de huit deniers d'exporle et vingt sous de cens (1386). — Bail à fiel fait par le chapitre à Raoul Faney, prêtre, pour une maison avec issue rue du « Puts-Cabrey », qu'il avait retrayée au préjudice de Jean de Botaric, vigneron (1386). — Aveux rendus au chapitre par : Ramon Domenc, drapier, pour une maison avec issue rue « deus Cans », au devoir de deux deniers d'exporle et cinq sous de cens (1386); — Peyronne du Puyau, veuve de Jean Barthélemy, maçon, pour un jardin et une treille rue du Moulin du chapitre Saint-André (1387); — Ramon de Lafargue, prêtre, prieur de l'hôpital de Cayac, pour une maison de la rue Bouhaut, au devoir de douze deniers d'exporle et neuf sous de cens affectés à l'anniversaire de Pey de Lafite, chanoine (1389); — Jean de Nogueys, chanoine de Saint-André, pour un terrain entouré de murs, rue « Dejus-lo-Mur » (1389); — Guilhem Arnaud, clerc et bourgeois de Bordeaux, pour une maison, une treille, un jardin et des murs avec entrée et issue rue de Ségur (1389). — Investiture accordée à Alays du Tastar pour une habitation de la rue Coffey, qu'elle avait acquise de Pey Costau (1390). — Aveu rendu au chapitre par Pey de Labat, poissonnier, pour une maison et un jardin rue du « Puts-Cabrey », au devoir de deux sous six deniers d'exporle et quatre sous six deniers et une géline de cens (1390). — Sentence de l'official, qui condamne Raoul Fabre, prêtre, à servir au chapitre, pour une maison sise sur les Fossés, près le portail des Ayres et qui était dans sa mouvance, six deniers d'exporle et quinze sous de cens (1391). — Aveux rendus au chapitre par : Pey du Brouilh, clerc, pour la moitié d'une maison de la rue du Far, une vigne sise devant l'église Saint-Laurent en Graves et une autre vigne devant l'église Saint-Genès en Graves, au devoir de huit sous six deniers d'exporle et vingt-quatre sous de cens (1392); — Bézian Aysselin, épicier, pour un terrain, un jardin et une treille qu'il tenait d'Agnès de Villefranche et qui étaient situés rue du Peugue (1393); — Ramon Mainpol, pelissier, pour une maison avec appentis rue « deus Cans » (1393); — Jean Aguiley, barbier, pour une maison de la rue Peymentade, qu'il tenait au prix de deux deniers d'exporle et sept sous de cens; le chapitre avait acquis ces droits d'exporle et de cens de Jean de Lalande, chevalier, seigneur de La Brède, pour l'anniversaire d'Isabeau, fille du roi d'Angleterre (1394); — Michel de Caplonc, chanoine de Saint-André, pour deux maisons avec issue sises rue du Peugue, au devoir de dix-huit deniers d'exporle et quinze sous de cens annuel (1395); — Me Jean Dupuy, prêtre, bénéficier de Saint-André, pour une maison et un jardin rue Ségur, au devoir de six deniers d'exporle et six deniers de cens (1395). — Bail fait par le chapitre à Colin de la Crose, moyennant quatre sous d'exporle, une demi-escarte de froment et la moitié d'une géline, d'une maison et d'un jardin rue du Far, sur lesquels le chapitre avait exercé le retrait féodal au préjudice de Ramon Merley (1395).

G, 367. (Carton.) — 72 pièces, parchemin.

1396-1404. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Aveux rendus au chapitre Saint-André par : Vidau Baqua, prêtre, vicaire de Sainte-Eulalie, pour une maison de la rue « deus Cans », au devoir de treize deniers d'exporle et huit sous de cens, destinés à célébrer l'anniversaire du cardinal de Pélegrue (1396). — Vente par Jean de L'Église, bourgeois de Bordeaux, à Montézin de Roque, de maisons rue de l'Étoile, dans la mouvance du chapitre (1396); [on lit en tête de la charte : « *Ave Humilis Maria.* »

Virgo mater re } *rum.*]
Des mihi scribere ve }

Aveux rendus au chapitre par : Guilhem Martin, apothicaire, pour une maison sur les fossés de la ville, qui payait trois deniers d'exporle et trois sous huit deniers de cens; — Jean Fortin, prêtre, chapelain de la chapelle instituée dans l'église Saint-André par Me Jean Martin, chanoine de la même église, pour une maison avec « ung pargeyt » (auvent) rue du Far, au devoir de deux sous d'exporle et dix sous de cens; — Jean de Guybon pour une terre, une vigne et une aubarède, qui rapportaient au chapitre le tiers et la dîme des fruits, douze deniers de cens et deux deniers d'exporle; — Guilhem Martin, apothicaire, héritier de Jean Martin, chanoine de Saint-André, pour une maison « et tota aquera bouta de peyra apperada estubas » dans la rue Dessous-le-Mur, et pour une autre maison « que es en la rua deu contrafossat per laquau hom ba de la gleysa deus Carmes bers la rue deu Peugue, ayssi cum es entre l'hostau et bouta de mossenh Pey deu Bosc, ebesque d'Ax » (1397). — Bail à fief consenti par le chapitre à Guiraud du Bosc pour un appentis et un jardin sis rue du Peugue, sur lesquels le chapitre avait exercé le retrait féodal, au préjudice de Bébian Gaucem (1397). — Aveux rendus au chapitre par : Guilhem Martin, apothicaire, pour une maison avec jardin, issue et treilles, rue du Far, qu'il possédait pour cinq sous d'exporle et trente sous de cens (1397); — Robert Maurin, cordonnier, pour une maison avec issue et

Digitized by Google

jardin qu'il détenait moyennant six deniers d'exporle et sept sous trois deniers de cens (destinés, d'après une note moderne au dos de l'acte, à célébrer l'anniversaire du cardinal de Pélegrue) (1398); — Guillaume de Levrat et Guillelmine de Labrauyat pour un sol et un jardin rue de l'Étoile (1398). — Investiture par Bertrand de La Trau, sous-doyen; Michel de Camplonc et Jean Chambon, chanoines, au nom du chapitre, en faveur de Jean Minhon, d'une grande place rue du Peugue, près du Mur-de-Ville (1399). — Aveu rendu au chapitre par Bernard Richard, sabotier, pour une maison qu'il tenait rue Coffey au prix de douze deniers d'exporle et vingt sous de cens (1400). — Vente par Hélies Rampnol, bourgeois de Bordeaux, à Jean Olivier, d'une maison avec jardin et appentis rue du Far, qui était dans la mouvance du chapitre et lui payait trente sous de cens (1401). — Bail à fief consenti par le chapitre en faveur de Jean de Benauges, poulailler, pour une maison avec issue rue des Noyers ou rue du Puts-Cabrey, au devoir de six deniers d'exporle et un quart de froment et une géline de cens au chapitre (1402). — Aveux rendus par: Robert Fauchey, savetier et bourgeois de Bordeaux, pour un «sol» de terre rue du Moulin-Saint-André, qu'il tenait de Marie Férard et qui payait au chapitre six deniers d'exporle et douze sous de cens; — Vidau Baqua, prêtre, pour une maison de la rue «deus Cans», au devoir de deux deniers d'exporle et cinq deniers de cens; — Guilhem Teysseney, prêtre, pour une maison avec issue grand'rue Sainte-Eulalie, au devoir de deux deniers d'exporle et trente sous de cens (1402). — Aveu rendu au chapitre Saint-André et au chapitre Saint-Seurin par Arnaud Chalosse, savetier, pour maison, place, murs et masures rue Pesset, qu'il tenait pour quatre sous d'exporle et quatre sous de cens (1403). — Aveux rendus au chapitre par: Jean de Marenne pour un jardin de la rue du Puts-Viel-du-Far, au devoir de seize deniers d'exporle, un quart et un demi-boisseau de froment de cens; — Pey de la Coste, archiprêtre d'Entre-deux-Mers, et Arnaud Maurin, poissonnier, tuteurs datifs, nommés par l'official de Bordeaux, des enfants de Guilhem Lo Colh, pour une maison de la rue des Ayres, qu'ils tenaient pour douze deniers d'exporle et dix livres de cens (1404).

G. 368. (Carton.) — 60 pièces, parchemin.

1405-1411. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Aveux rendus par: Alays Andraud au chapitre Saint-André pour une maison avec issue rue du Puts-Viel-du-Far, pour laquelle elle payait vingt deniers d'exporle et sept deniers et une demi-géline de cens (1405); — Pey de Lope, épicier, pour un jardin de la rue de l'Étoile, qu'il tenait pour deux sous d'exporle et dix sous de cens; — Arnaud Meyan, bachelier en droit, pour une maison de la rue des Ayres, qu'il tenait pour douze deniers d'exporle et dix livres de cens (1405). — Aveu rendu à Messire Jean de Lalande, seigneur de La Brède, par Jean de Lacome, fournier, pour une maison de la rue Sainte-Eulalie, au devoir de deux deniers d'exporle et vingt sous de cens (1405). — Aveux rendus au chapitre par: Trenqua de Guiraud, nièce de Me Guiraud de Guiraud, chanoine de Saint-André, pour une maison sur les Fossés, hors la porte des Ayres, au devoir de six deniers d'exporle et quinze sous de cens (1406); — Aymar Rey, barbier, pour la moitié d'une maison rue du Puts-Viel-du-Far, pour huit «règes» de vignes en graves près l'église Saint-Laurent et pour une autre vigne en graves, devant l'église de Saint-Genès, qu'il tenait du chapitre pour huit sous d'exporle et vingt-quatre sous de cens (1407). — Vente faite par Arnaud Martin, clerc, à Pascaud Altemer, teinturier en draps, de la moitié d'une maison et d'un jardin rue du Moulin Saint-André, sis dans la mouvance du chapitre, au prix de cent livres de la monnaie ayant cours à Bordeaux (1407). — Aveu au chapitre par Bertrand Daste, docteur en droit canon, chanoine de Saint-André, pour une maison près du Peugue (1407). — Mise en possession effective prononcée par le chapitre: Jean Embrin, doyen; Jean de Lacaussade, archidiacre du Médoc; Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye; Pey de Castet, archidiacre de Cernès; Guilhem Escarlat, Bertrand Daste, Pierre Rivière, Jean Chambon, Michel de Camplong, Guilhem Estève, Jean de Lisan, Ramon de Cussac, Arnaud Guilhem de Marin, Pey de Fontpiton, Jean Dubourdieu, Guilhem Mayral dit Serpot, Pey Forthon, Paul Dumont et Pey Carpentey dit Palu, chanoine, au profit de Robert Maurin, d'une moitié de maison de la rue deus Cans, au devoir de six deniers d'exporle et sept sous trois deniers pour les anniversaires du cardinal de Pélegrue (1407). — Aveu rendu au chapitre par Me Bertrand Dasta, docteur en droit canon, chanoine de Saint-André, pour un jardin de la rue du Peugue, au devoir de douze deniers d'exporle et quatre sols de cens (1407). — Vente faite par Bernard Richard à Guilhem de la Curade, au prix de dix sous de cens, d'un appentis rue Coffey, qui se trouvait dans la mouvance du chapitre (1408). — Vente par Guillaume du Bosc au chapitre de deux deniers d'exporle et trois sous de cens sur une maison de la rue des Ayres, et de

Digitized by Google

deux deniers d'exporle et quarante sous de cens sur des vignes sises en Graves (1409). — Investiture accordée par les chapitres Saint-André et Saint-Seurin à Jean Truclen, qui avait acquis de Arnaud Martin une maison, un chai et un portail rue des Ayres (1410). — Vente faite par noble Jean de Lalande, écuyer, seigneur de La Brède, « menor de bint et sinc ans, empero » major de bint et dos ans, si cum disso et apparoisse » aissi medis clarament per la inspettion et regardament » de sa persona, » à Guilhem Dugraire et Guilhem Michel, prêtres, exécuteurs testamentaires de Bertrand de La Trau, chanoine de Saint-André, et à cause de l'anniversaire fondé par celui-ci dans ladite église, de six deniers d'exporle et huit sous de cens assis sur une maison de la rue Peymentade, et de deux sous d'exporle et vingt sous de cens sur une maison de la rue Sainte-Eulalie (1410). — Aveux rendus au chapitre par : Jean de Mareuilh, notaire public, pour quatre maisons, un jardin et des treilles rues du Moulin-Saint-André et du Far, qu'il tenait pour dix sous d'exporle, quatre escartes de froment, cinq sols et deux gélines de cens (1410); — Ramon de Sénabrun, bouvier, pour une maison contenant deux habitations, sise rue du Puts-Cabrey, au devoir de douze deniers d'exporle et seize sous de cens (1410); — Guilhem Chevalier, clerc, pour une maison avec jardin et issue rue deus Cans (1411). — Bail viager fait par le chapitre Saint-André, où étaient Jean Embrin, doyen; Jean Dubourdieu, archidiacre de Médoc; Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye; Guilhem Escarlate, Bertrand Daste, Pey Rivière, Pey Embaud, Guilhem Estève, Guilhem Serpot, Jean de Lisan, Jean Chambon, Bertrand de Brossacalida, Pey de Fontpiton, Ramon de Cussac, Arnaud Guilhem de Marin, Pey de Lacor et Pey Forthon, chanoines, en faveur de Me Pey Castet, archidiacre de Cernès et chanoine, du moulin, avec toutes ses dépendances, situé sur l'estey du Peugue, près de l'église Saint-André, à charge par le preneur de payer au chapitre chaque année huit boisseaux de froment (1411).

G. 369. (Carton.) — 69 pièces, parchemin.

1412-1422. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Aveu rendu au chapitre Saint-André par Nicolas de l'Isle, savetier, pour une maison sur les fossés, près la porte des Ayres, au devoir de deux deniers d'exporle et six sous de cens pour l'anniversaire de M. de Montclarin, chanoine et trésorier de cette église (1412). — Aveux rendus au chapitre par : Guilhem Vimoleyra et Jean Philippon, bourgeois de Bordeaux, pour un « sol » de terre et un jardin appelé au « Casau » Saint-André (1412); — Guilhem Consau, barbier, pour une maison et un jardin dans la grande rue Sainte-Eulalie, au devoir de douze sous de cens (1412); — Aymeric Rey, tanneur, pour la moitié d'un terrain avec appentis, sis rue « Dejus-lo-Mur », qu'il tenait pour quatorze deniers de cens (1412); — Raymond Aymar, vigneron, pour deux « sols » de terre, avec jardins et treilles, rue de l'Étoile, au devoir de cinq sous d'exporle et cinq sous de cens (1412); — Pey de Lacor, chanoine de ce chapitre, pour une maison avec issue et jardin, rue Caguemule, près le Peugue, au devoir de six deniers d'exporle et cinq sous de cens (1412). — Vente faite par Me Amanieu de La Roque, prêtre, à Guilhem Boey, vigneron, de cinq habitations, rue de l'Étoile, situées dans la mouvance du chapitre, pour trente-cinq livres bordelaises de cens (1414). — Sentence de l'official de Bordeaux prescrivant, à la requête des enfants de Bernard de Bruchaud, représentés par leur tuteur, la vente d'une maison de la rue des Ayres, environnée de terre et soumise à une redevance de deux livres de cens envers le chapelain bénéficier de Saint-Michel, et à cinq d'exporle envers le chapitre (1417). — Aveux rendus au chapitre par : Jeanne du Bosc, assistée de Bernard de La Garde, sergent royal, tuteur à elle donné par l'official de Bordeaux, pour un terrain, rue Sainte-Eulalie, au devoir de deux deniers d'exporle et dix sous de cens (1417); — Iva de Salas, femme de Hélies Achard, damoiseau, pour trois pièces de vignes devant l'église Sainte-Eulalie, qu'elle tenait à quatre sous d'exporle et dix-sept sous de cens (1419); — Guiraud de Rigolatge, vigneron, bourgeois de Bordeaux, pour une maison avec issue, rue Caguemule, qu'il tenait de Pey de Mayrinhac (1420). — Sentence de l'official de Bordeaux qui adjuge au chapitre Saint-André et consolide en sa faveur « l'utile et la directe » sur une maison de la rue des Ayres, « *près l'hostau de la Garda-Rauba* » (maison où étaient placées les archives royales du duché de Guyenne), qui lui rapportait dix livres de cens (1422). — Bail fait par les membres du chapitre Saint-André : Jean Embrin, doyen; Guilhem archidiacre de Blaye; Pey de Castet, chantre; Guilhem Talhafer, archidiacre de Cernès; Jean d'Anglades, Estève, écolâtre; Bertrand de Bruchaud, Bertrand Daste, Rostanh de Ramefort, Pey de Fontpiton, Pey de Lacour, Pey Berland, Jean Forton, chanoines de Saint-André, à Estève Talhafer, marchand, d'une maison, rue du Puts-Viel-du-Far, pour huit sous d'exporle et quarante sous de cens (1422). — Aveux rendus au chapitre

Digitized by Google

par : Samson Lambert, barbier, pour une maison et un puits, rue des Ayres, qu'il tenait au prix de six deniers d'exporle et cinq livres de cens (1423); — Marquesa Vincort, donataire d'Aymeric et Pey de Mayrinhac, pour la moitié d'une maison avec issue, rue du Far, au devoir de quatre sous d'exporle, la moitié et le sixième d'une escarte de froment, le quart et le sixième d'une géline de cens (1423); — Ramon de Chabanes, tanneur, pour la moitié d'une maison sise sur les fossés, hors la porte des Ayres, au devoir de deux deniers d'exporle et quatre sous de cens (1423). — Sentence de l'official qui condamne les enfants de Bernard de Labat à abandonner au chapitre un jardin de la rue du Peugue, que leurs auteurs possédaient au prix de six deniers d'exporle un boisseau de froment et une géline de cens; déguerpissement de ce jardin par les héritiers de Bernard de Labat au profit du chapitre (1427). — Sentence de l'official qui consolide en faveur du chapitre « l'utile et la directe » sur une maison avec issue et un jardin, rue des Ayres, au devoir de six deniers d'exporle et cinquante sous de cens (1432). — Prise de possession par le chapitre Saint-André où étaient : Thibaud d'Agès, doyen; Nicolas de Gibran, archidiacre de Médoc; Guillaume Taillefer, archidiacre de Cernès; Arnaud de Lafite, archidiacre de Blaye; Jean Tydon, chantre; Vincent de Rive, trésorier; Pierre de Lacour, sacriste; Ramond de Cussac, Pierre Forthon, Pierre de Fontpiton, Antoine de Villar, Arnaud de Cazauvieilh, Jean André, Pierre Ayquat, Pierre de La Marque, Pierre-Arnaud de Vicomte, chanoines, d'une maison, située rue des Ayres « et casau ab duas fossas de peyra de pelame » en vertu de l'adjudication prononcée en sa faveur par Arnaud de Saint-Avit, sous-maire de Bordeaux, Amanieu de Ligardes étant clerc et greffier de la cour du noble seigneur Jean Holland, chevalier, maire de la dite ville (1432).

G. 870. (Carton.) — 32 pièces, parchemin.

1433-1566. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Aveux rendus au chapitre Saint-André par : Arnaud du Bourdieu, boucher, pour une vigne confrontant à un fonds appartenant à Guilhem Bec, docteur en droit, chanoine de Saint-André, et située dans la rue de l'Étoile; — Saubat Alpont, teinturier en draps, pour la moitié d'une maison et d'un jardin de la rue du Moulin-Saint-André, qui payait au chapitre huit deniers d'exporle et vingt-deux sous de cens (1433). — Aveu rendu à Jean de Lalande, seigneur de La Brède, par Marie Roaud, pour une maison de la rue du Far, près le portail du Far, qui payait au seigneur de Lalande deux deniers d'exporle et vingt-cinq deniers de cens (1434). — Aveu rendu au chapitre par M. Pey de Brocars, chapelain d'une chapellenie fondée dans l'église Saint-André par le chanoine Jean Martin, pour une maison de la rue du Far (1435). — Vente faite par Guilhem de Lope et sa femme à Guilhem Camborlan d'une maison avec issue, rue du Peugue, moyennant deux deniers d'exporle, douze sous de cens et une géline; cette maison se trouvait dans la mouvance du chapitre (1442). — Bail à cens fait par le chapitre Saint-André en faveur de Nolin-Nicolas de Gibran, archidiacre de Médoc; Hélias de Ville, écolâtre; Émeric de Caumont; Guilhem May, Gombaud Tydon, Guiraud Duc et Berthomieu de Lafargue, chanoines, en faveur de Nolin Rau, de deux habitations dans la rue Coffey, près « las Ayras », au prix de dix-huit sous de cens (1457). — Bail à cens en faveur de Nolet de Revesques pour une maison cantonière, près le moulin de Saint-André, à raison de deux deniers d'exporle et douze sous six deniers de cens (1463). — Aveu rendu par Me Guilhem de Lacor, prêtre, chanoine de Saint-André et de Saint-Seurin, au chapitre Saint-André pour deux maisons et un jardin, rue du Peugue, près du puits de Caguemule, au devoir de deux sous d'exporle et vingt sous de cens (1467). — Contrat d'échange entre Me Bernard d'Amvilla, chanoine de Saint-André et de Saint-Seurin, archidiacre de Blaye et primicier de l'église Saint-André; Pierre Dubosc, chanoine prébendé dans les deux chapitres et chantre à Saint-André, les doyen et autres chanoines étant absents, d'une part; et Me Pierre Dutastet, prieur du couvent des Carmes, et frère Jean Lambert, syndic du dit couvent, d'autre part; par laquelle le chapitre s'engage à donner aux Carmes huit sous de cens et quatre deniers d'exporle sur une maison de la rue Bernard-Piucela; les seconds, en retour, donnent au chapitre deux deniers d'exporle et huit sous de cens sur une maison et un jardin de la grande rue Sainte-Eulalie (1483). — Aveu rendu au chapitre par Jean Rauset, prêtre, pour une maison avec issue, rue « deus Cans » (1490); — autre aveu par François de Béarn, licencié en droit, pour une maison avec jardin sise rue du Peugue (1508). — Sentence rendue par Pierre Geneste, lieutenant-général de la sénéchaussée de Guienne, consolidant la directité sur une maison et une place de la rue du Hâ en faveur du chapitre Saint-André; cette maison appartenait à dame Catherine de Ferragues (1511). — Transaction intervenue entre le chapitre et les héritiers de Me Bernard Dartey, prêtre, vicaire perpétuel de l'église de Lège-en-Buch, au sujet

Digitized by Google

de la succession de ce dernier; le chapitre abandonne tous ses droits sur cette succession à la condition de prendre pour lui une maison avec voûte et jardin, rue Bouhaut (1525). — Aveux rendus au chapitre par : Gaillard de Bardes, écuyer, au nom de demoiselle Marguerite de Revesques, dame de la maison noble de Gassies en la paroisse de Margaux, en Médoc, pour une maison de la rue des Palanques (1526); — Mᵉ Jacques Bonnet, écuyer, seigneur de Cazelis, au diocèse de Saintonge, pour une maison et un jardin, rue du Far, au devoir de deux deniers d'exporle et cinq deniers de cens (1531); — Jacques Forthon, prêtre, résidant en l'église métropolitaine Saint-André, pour une maison avec jardin et issue, ruelle des Palanques (1537). — Arrêt du Parlement condamnant Mᵉ Bernard Estève, notaire royal à Bordeaux, à donner un boisseau de froment de redevance au chapitre pour une maison de la rue du Hâ (1538).

G. 371. (Carton.) — 11 pièces, parchemin; 5 pièces, papiers.

1566-1755. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Aveux rendus au chapitre Saint-André par : Arnaud Mercier, maçon, pour le tiers d'une maison et d'un jardin, rue du Far, relevant du chapitre, au devoir de douze deniers d'exporle et seize sous de cens; — Étienne Allement, charpentier de barriques, pour le tiers d'une maison et d'un jardin, rue du Far, au devoir de douze deniers d'exporle et seize sous de cens; — Pierre Rigault, teinturier, et Pierre Robin, poissonnier, pour une maison de la rue des Ayres, « près la maison et jeu de paulme de Jean Debuc, qu'ils tenaient pour deux deniers d'exporle et dix livres de cens (1567). — Sentence du présidial maintenant la directe et les prérogatives de seigneur foncier au chapitre Saint-André sur une maison de la rue du Hâ et une vigne au plantey de Barreyres (1569). — Aveu rendu au chapitre par Catherine de Macanan, veuve de Christophe Aulbin, avocat au Parlement, pour une maison et un jardin de la rue des Palanques, au devoir de deux deniers d'exporle et huit sous quatre deniers de cens (1570). — Échange entre noble Gratian de Mulet, écuyer, seigneur de La Plane, paroisse d'Eysines, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et Mᵉ Antoine de Fumouze, receveur général du taillon en Guyenne, trésorier et payeur de la gendarmerie de France, de maisons avec jardins, colombiers, basses-cours et écuries, rue du Hâ et des Palanques, contre une maison, rue du Chapeau-Rouge, et cent journaux de terre et de bois dans la paroisse d'Eysines (1606). — Aveu rendu au chapitre par François et Pierre Éthiers frères, pour une maison et ses dépendances, un jardin et des vignes, situés rue Ségur, qu'il tenait moyennant onze deniers d'exporle et six sous de cens, et pour une maison avec « append, fort vieille et ruineuse », sise dans la rue de Ségur, qui va du château du Hâ au couvent des Minimes (1632). — Contrat de vente intervenu entre le chapitre et les religieuses de Sainte-Ursule; ces religieuses acquièrent du chapitre, pour trois mille livres, des maisons avec jardins où est à présent leur couvent dans la grande rue Sainte-Eulalie (1633). — Arrêt du Parlement condamnant Mᵉ Jean Beaudoin, avocat au Parlement, et solidairement Madeleine de Durfort, dame de La Lande et de l'Isle-en-Médoc, femme du sieur de Courtenay, à payer au chapitre un droit d'exporle de douze écus sol de trois livres sur des maisons de la paroisse Sainte-Eulalie (1640). — Arrêt du Parlement qui condamne Marie Marteau, veuve de Claude Marraquier, avocat, à payer au chapitre deux deniers d'exporle, et un sou neuf deniers de cens, pour une maison de la rue des Ayres (1644). — Aveu rendu au chapitre Saint-André par Mᵉ Mathurin Fontaines, prêtre, organiste de l'église métropolitaine, pour une maison et un jardin de la rue des Palanques, au devoir de deux deniers d'exporle et cinq sous de cens (1566). — Aveu rendu par Mᵉ François de Viarme au chapitre pour une maison avec appentis, rue du Far, au devoir de trois sous deux deniers d'exporle et vingt-huit sous quatre deniers, plus la moitié d'une géline de cens (xviᵉ siècle).

G. 372. (Carton.) — 26 pièces, parchemin.

1262-1816. — Biens a Bordeaux. Paroisse Sainte-Croix. — Vente au chapitre Saint-André, Bos de Baynac étant doyen, par Blanche de Vinhac, de cens et rentes sur maisons dans la paroisse Sainte-Croix (1262). — Investiture accordée par le chapitre à Arnaud Saint-Agnan, acquéreur de Pierre du Castan, pour la moitié d'un sol (*sotulum*, espagnol *soto*, breuil ou broustis) de terre, rue Carboneu, dans la mouvance du chapitre (1290). — Contestation entre le chapitre et Raimond du Pont au sujet d'un chai situé sur la Grave dans la paroisse Sainte-Croix; il y est fait mention de Gaillard de Bladin, prieur de l'hôpital Saint-Jacques (1292). — Investiture accordée par le chapitre à Ramond du Pont d'une place située dans la rue qui va de la rivière à Sainte-Croix; moyennant six deniers d'exporle, le quint d'une mesure vieille de froment, et une maille de cens (1292). — Reconnaissance en faveur de Bernard du Brion par Arnaud Constantin d'une

Digitized by Google

maison rue Carboneu, moyennant treize deniers d'exporle et six sous de cens (1301). — Reconnaissance par Ramon Bébian en faveur du chapitre, d'une maison paroisse Sainte-Croix (1307). — Abandon d'une pièce de terre à la Forcade vers Bareyrat fait par Jeanne Saseron en faveur du chapitre (1311). — Bail à fief en faveur d'Arnaud de Daraussa pour une terre à mettre en vigne, et sise à la Forcade qui va à Bareyrat, paroisse de Sainte-Croix (1311). — Investitures accordées à Halays Nivet pour la moitié d'une maison rue Carboneu (1311) et à Jean Guadanher, acquéreur d'Hélies d'Armagnac, d'un terrain rue Sainte-Croix (1312). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Marie Sauceprède, d'une maison située grande rue Sainte-Croix, d'un terrain rue des Anglais, d'une maison rue Carboneu et de la moitié d'une maison, chai et place sur la rivière près la rue Sainte-Croix (1315). — Baux à fief en faveur de Pierre du Pont et de divers pour maisons rue des Anglais (1316). — Baux à fief consentis par le chapitre en faveur de : Arnaud Andron, Pierre Blaye, Raymond de Lafont, Ramon Bebian, acquéreur de Pierre Dupont, Guilhem Seguin et sa femme et Jean Richard, pour maisons dans la rue des Anglais (1316).

G. 373. (Carton.) — 18 pièces, parchemin.

1324-1348. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Croix. — Reconnaissances en faveur de Bernard du Brion, par Guilhem Barratet (1324), et par Blanche Auger pour maisons rue Carboneu (1325). — Investiture accordée par le chapitre à Guillaume du Casse, acquéreur de Pey Laqueac du quart d'une maison et d'un chai de la rue Sainte-Croix, moyennant trois mailles d'exporle, le quart d'un chapon et d'une poule (1328); on y mentionne Arnaud de Villeneuve, archidiacre de Cernès. — Reconnaissances en faveur du chapitre par Jean Moynac d'une maison rue du Port, paroisse Sainte-Croix (1333), et par Geoffre de Moynac d'une moitié de maison avec ses dépendances, sise rue Carboneu, pour laquelle Geoffre de Moynac paiera une maille d'exporle et un denier de cens au chapitre (1336); cité : Amat de Jungetes, chanoine et sous-chantre. — Bail à fief consenti par Bernard du Brion à Jean Beccora d'une moitié de maison rue Carboneu (1337). — Reconnaissance en faveur de Bernard du Brion par Arnaud Aurrit d'une maison rue Carboneu (1337). — Abandon par Guillemette Constantin, femme de Pey Dailhan, à Bernard du Brion d'une moitié de terrain rue Carboneu (1333). — Bail à fief consenti par Bernard du Brion en faveur de : — Agnès Audet d'un demi sol de terre rue Carboneu (1333); — Arnaud du Perey de la moitié d'un terrain sis dans la même rue (1343). — Reconnaissances en faveur de Jean du Brion par : Guilhem de Colcestre, Anglais et bourgeois de Bordeaux; — Jean Beccora; — Arnaud Dorinha; — Hélies Foucher, pour des maisons et emplacements dans la rue Carboneu (1345). — Bail à fief consenti par Ramon Barde à Pey Cassan pour la moitié d'un sol de terre dans la même rue (1346). — Reconnaissance en faveur de Jean Brion par Constance Martin d'une maison sise rue Carboneu (1346), témoins : Hélie, abbé de Saint-Sauveur de Blaye; Guillaume de Bois-David, prieur du prieuré de Villeneuve. — Vente faite par Jean du Brion à Ramon Barde de tous les cens, exporles, droits et devoirs seigneuriaux qui lui appartenaient sur différentes places et maisons de la rue Carboneu relevant du chapitre Saint-André, moyennant trois sous d'exporle et le quart d'une escarte de froment de cens (1348).

G. 374. (Carton.) — 21 pièces; parchemin.

1349-1379. — Reconnaissance en faveur du chapitre Saint-André par Ramon Dartiguanemaud d'une maison rues Senguinengue et des Anglais (1349). — Bail à fief consenti par Ramon Barde, chanoine de Saint-Seurin de Bordeaux, à Guilhem de Blaye pour une maison et ses dépendances rue Carboneu (1354); témoins : Pierre Barot, chanoine de Saint-Seurin et de Saint-André; Guilhem Guillebaut, recteur de l'église de Libourne. — Reconnaissance en faveur de Ramon Barde par Ramon Guadanher de la moitié d'un sol de terrain rue Carboneu (1354). — Bail à fief consenti par le chapitre à Ramon et Galhard du Casse d'une maison, chai, issue et dépendances rue Sainte-Croix; cité : Ramon de Landiras, archidiacre de Médoc (1357). — Reconnaissance en faveur de Ramon Barde par Arnaud Lorel de la moitié d'une maison rue Carboneu (1357). — Vente faite au chapitre par Blanche Vignac de quatre sous deux deniers maille d'exporle sur une maison de la rue Sainte-Croix (1362). — Vente par Jean de Taujan à Tebbaud de Puyloaud (*Theobaldus de Podio Alto*), écuyer, d'une maison, chais et issues sur la rivière et de quatre autres maisons rue des Anglais, dans la mouvance du chapitre (1363). [Acte remarquable par la quantité de formules de droit dont il est accompagné et par la mention de la coexistence à Bordeaux de deux ou de plusieurs coutumes différentes : « *qu'ad aquera* AUTRA *costuma de Bordales qui no bau ne soffre que perssona sia presa ni arrestada tant quant*

Digitized by Google

pusca mostrar bens nobles et no nobles de que pusca portar guarentia. »] — Investiture accordée par le chapitre à Arnaud du Taudin, acquéreur de Guilhem de Maisonneuve et de Contor, sa sœur, d'une maison, grande rue Sainte-Croix (1364). — Abandon fait à Ramon Barde, par Marie Seguin, d'un sol et demi de terre rue Carboneu (1364). — Donation faite au chapitre par Ramon Barde des cens et redevances qui lui appartenaient sur des terrains et des maisons rue Sainte-Croix, sur la Grave, près la rivière et rue Carboneu (1367). — Investiture accordée par le chapitre à Pey Caussan, acquéreur de Bernard Maisonneuve, d'un sol de terre rue Carboneu (1367). — Bail à fief consenti par le chapitre, à la requête et recommandation du prince de Galles, en faveur de Ramon Jean de Estretoa (Stratton), seigneur de Landiras, d'un chai sur la Grave, près la rivière, de la moitié d'un autre chai sis au même lieu, d'une aubarède et d'une vigne à Ladors en Graves, d'une vigne et d'une terre à Lescran près Cadaujac, d'une terre et d'un pré à la Fargue, même paroisse de Cadaujac. Ces objets avaient été possédés par Arnaud Camparian et, devenus vacants après sa mort, faute d'héritiers, avaient fait retour au chapitre par le don du seigneur suzerain, le Prince Noir, dont les lettres, en français, accompagnent la pièce (1369). — Sentence rendue par Rudolphe de Davenport, lieutenant de Thomas Felton, chevalier, sénéchal d'Aquitaine, et par Alain de Stokes, prêtre, trésorier d'Aquitaine, attribuant la succession vacante d'Arnaud de Camparrian aux doyen et chanoines de Saint-André dans la mouvance desquels se trouvaient les biens de cette succession, conformément aux lettres d'Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre et prince d'Aquitaine, par lesquelles celui-ci renonce au bénéfice de la saisie féodale opérée en son nom comme seigneur suzerain; cités : Garcies Duverger *(de Viridariis)*, syndic du chapitre; Roger Fulcaud, archidiacre de Médoc; Renaud Esclau et Pierre de Fite, chanoines (1369). — Vente faite par Rostanh de Blaye à Arnaud Garmon d'une maison rue Carboneu, située dans la mouvance du fief de Ramon Barde, moyennant six deniers de cens (1369). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Jean du Tauyan d'un chai et d'une issue sur la Grave, près la rivière, d'une maison rue des Anglais et d'une autre maison même rue (1370). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Jean Harle d'un terrain rue Carboneu et de quatre vignes distinctes au Forc en Graves (1370). — Investiture accordée par Ramon Barde à Arnaud Garmon, acquéreur de Rostanh de Blaye, d'une maison rue Carboneu (1370). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Marie Moynac de la moitié d'un terrain avec le mur et masures construits dans la rue Carboneu (1370). — Investiture accordée par le chapitre à Guilhem de Brelhac, acquéreur de Guilhem Forton, d'une maison rue Carboneu (1370). — Bail à fief consenti par Ramon de Barde en faveur de Pey Serreta d'un terrain dans la même rue (1372).

G. 375. (Carton.) — 15 pièces, parchemin.

1373-1382. — Biens à Bordeaux, paroisse Sainte-Croix. — Aveu rendu au chapitre par Bertrand Franc pour des maison, chai et appentis sur la rivière, paroisse Sainte-Croix, qu'il possédait, moyennant six deniers d'exporle et deux sous de cens (1373). — Investiture accordée par le chapitre à Arnaud Martin, acquéreur de Jean Harlé, d'un terrain rue Carboneu (4 décembre 1378), « *sede Burdegalensi vacante* ». — Reconnaissances en faveur du chapitre par : Jean de Blaye, Guilhem Vidau, Pey Garfilh et Pey Johan pour maisons rue Carboneu (3 mars 1380), « *domino Ramundo per sedem apostolicam in archiepiscopum Burdegalensem electo.* » — Reconnaissances en faveur du chapitre par : Jean Merle d'une maison rue Senguinengue (21 mars 1380), « *sede Burdegalensis ecclesie vacante* »; — Arnaud Garmon et Pey Fau, de deux maisons rue Carboneu (6 juin 1381), « *Domino R. in archiepiscopum electo* »; — Jean de la Come (6 novembre 1381) [l'archevêque Raymond *(de Roqueis)* n'est encore qu'élu mais non consacré], et Francès Cors, chacun « d'un sol », « d'une trilhe », d'un jardin et de figuiers; — Hélie Prévost d'une maison, le tout dans la rue des Anglais (1382); — Marquesa et Constantin Cassan, mineurs, assistés de leur mère, d'une maison rue Carboneu (1382).

G. 376. (Carton.) — 15 pièces, parchemin.

1383-1400. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Croix. — Reconnaissance par Guilhem de Chassac en qualité de donataire de Guilhelmine Andron, d'une maison rue des Anglais, paroisse Sainte-Croix (1383). — Investiture accordée à Guilhem Maurin, acquéreur de Pey Garaucens. — Bail à fief consenti en faveur de Pey Dayrissan. — Investitures accordées à Guilhem Gendre; — Arnaud Dirhiart; — Ramon du Prat et sa femme. — Reconnaissances par : Jean Bonaffoux; — Jean Bonaffoux, héritier de Jean d'Escudenhan; — Jean de Blaye; — Guilhem Gendre; — Blanqua Pit, assistée de son tuteur. — Investiture accordée à Peyronne Estève.

Digitized by Google

— Reconnaissance par Guilhem Gendre. — Investiture accordée à Guilhem de Prenot, acquéreur de Guilhem de Faugua. — Reconnaissances par : Osten de la Porta d'une maison sur la Grave, près la rivière ; — Pey de la Garda (XIVe siècle) ; Arnaud Martin et Hélie Colom, le tout pour des maisons, terrains et emplacements situés dans les rues Carboneu, des Anglais, Sanguinengue et Sainte-Croix (1388-1400).

G. 377. (Carton.) — 16 pièces; parchemin.

1401-1409. — Biens à Bordeaux, paroisse Sainte-Croix. — Investiture accordée par le chapitre Saint-André à Arnaud de Chassac d'un sol et demi de terre, rue Carboneu (1401). — Reconnaissance par : Hélie Bacon, d'une maison, sol et jardin, rue des Anglais; — Me Hélias Jordan, d'une maison, grande rue Sainte-Croix; — Pey de Mardanas et Guilhem de Linars, de la moitié d'un sol de terre, rue Carboneu; — Guilhem Gendre, de la moitié d'une maison, rue des Anglais; — Amanieu Ligey, d'un appentis avec la terre qui en dépend, rue Carboneu, et d'un sol, même rue (1403). — Bail à fief consenti par le chapitre à Jean et Guilhem Ligey père et fils et investiture accordée à Pey du Bosc, acquéreur de Arnaud Chassac, d'un sol et demi de terre, rue Carboneu (1407). — Reconnaissances par : — Hélies Bacon, d'un sol de terre, rue des Anglais; — Guilhemine du Tauyan, d'une maison et d'un chai, grande rue Sainte-Croix et rue des Anglais; — Guilhem d'Ordelhan, en son nom et en celui de Guilhem Gendre, d'une maison qu'ils tenaient des exécuteurs testamentaires de Jean Merle (1408). — Investiture accordée à Richard Makanan, marchand, de la paroisse Saint-Michel, acquéreur de Amanieu Ligey, d'un sol de terre et d'une place, rue Carboneu (1409). — Reconnaissance par Raoul Cot, d'une moitié de maison, dans la même rue (1409).

G. 378. (Carton.) — 29 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1410-1758. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Croix. — Reconnaissance en faveur du chapitre Saint-André, par Ayquem Hugon, d'un sol de terre et d'une place, rue Carboneu, que Galharde Ligey avait retrayés après qu'ils avaient été rendus par Amanieu Ligey à Richard Makanan (1410). — Autre reconnaissance, par Marie Estève, d'une maison, rue des Anglais (1411). — Investiture accordée à Galhard de Saint-Sins, d'une maison et d'un chai, rue des Anglais (1413). — Bail à fief consenti par le chapitre, représenté par : Jean Embrin, doyen; Pierre Charpentier, Guillaume Taillefer, etc., chanoines, en faveur de Hélias Calhey, de deux sols et demi de terre, rue des Anglais (1414). — Reconnaissance par Pey Estève, d'une maison, grande rue Sainte-Croix (1415). — Bail à fief consenti par le chapitre, représenté par : Jean Embrin, doyen ; Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye; Bernard d'Asle, Pierre Rivière, Jean de Lisan, Jean Chambon, Pierre Meynard, Pierre de Fontpiton, Guilhem Serpot, Pierre de Lacour, Pierre Berland et Jean de Lothes, chanoines, en faveur de André Ramon, d'une maison rue des Anglais (1415). — Aveux par : Jeanne Kot, d'une moitié de maison, rue Carboneu (1416); — Hélie Colom, d'une maison, rue Carboneu (1422); — Galhard Cambelh, d'une maison, grande rue Sainte-Croix (1433); — Hélie Richard, d'une maison et d'un appentis, rue Carboneu (1436). — Sentence de l'official de Bordeaux, qui consolide l'utile et la directe sur une maison de la rue Sanguinengue, en faveur du chapitre (1454). — Reconnaissance par Marie Ricard, en faveur du chapitre, d'une maison, chai, issue et place vide, grande rue Sainte-Croix (1567). — Sentence du présidial de Bordeaux confirmant le syndic de l'hôpital Saint-André comme seigneur foncier direct d'une maison, grande rue Sainte-Croix (1568). — Sentence du présidial ordonnant à un nommé Petit de rendre aveu au chapitre pour une maison dans la grande rue Sainte-Croix (1569). — Autre sentence du présidial, confirmant le chapitre dans la possession de deux deniers bordelais d'exporle qu'il avait le droit de prélever sur une maison de la rue des Anglais (1570). — Reconnaissances pour des maisons qui avaient été démolies dans les rues des Anglais, Carpenteyre et Sainte-Croix (1758).

G. 379. (Carton.) — 40 pièces, parchemin.

1282-1365. — Biens a Bordeaux, Paroisse Saint-Remy. — Aveux rendus au chapitre Saint-André par : Ramon Forthon, charpentier, pour un sol de terre dans la rue qui va aux Paux, rue Saint-Remy, qu'il détenait au prix de six deniers d'exporle, de dix deniers et d'une demi-géline de cens; acte passé en présence de P. du Pian, chanoine et sous-doyen de Saint-André, au nom du doyen N. Aymar de La Roche, sous l'épiscopat de Henri [Ier *de Gebennis*], archevéque de Bordeaux, et la mairie de Guiraud de La Cour (12 décembre 1282); — Jean de Montauban, pour un sol de terre, sis paroisse Saint-Remy, près du Far de Lesparre, qu'il avait acquis de Gaillard de Lafond, et détenait au devoir envers le chapitre de deux sous d'exporle et de

Digitized by Google

deux sous et une géline de cens; acte daté du 5 janvier 1295, régnant Philippe, roi de France [le roi d'Angleterre n'est pas nommé], Henri, archevêque de Bordeaux, En Guillaume de Rabastens, chevalier, maire de la ville, et témoins: En Guill. Arnaud «deu Clergue» sacristain, maître Estève de Boisfranc, trésorier, Me Arnaud Guast, En P. Du Faugerat, Mossenhor En Fuster, chanoines (1295). — Reconnaissances de maisons et emplacements dans la grande rue Saint-Remy et à Tropeyte rendues en 1310, Pierre Cailhau étant maire de Bordeaux. — Aveu rendu aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin par Guilhelm de la Mollière, prêtre, pour une maison sise sur les fossés de la ville, hors la porte Médoc, sous la mairie d'Hélie Audouyn (1315). — Vente faite par Bernard de Limousin à Arnaud de Canteloup, archevêque de Bordeaux, par l'intermédiaire de Guill. Conge, archidiacre de Cernès et procureur général de l'archevêque, de quatre deniers d'exporle et de soixante sous de cens sur une maison de la rue Saint-Remy: les revenus de cette maison sont assignés à l'anniversaire dudit archevêque; Hélie de la Batsseube, maire de Bordeaux (1317). — Investiture accordée par Pierre Martin de Saint-Pierre, à Arnaud Martin, acquéreur de Arnaud Bomel, d'une maison de la rue Dissente, au devoir de deux deniers d'exporle et seize deniers de cens, affectés à l'anniversaire de Me Amat de Junget, chanoine (1330). — Aveux rendus au chapitre par: Gaucem de Castilhon, écuyer, seigneur de Lamarque, en Médoc, pour une maison de la rue de la Corderie, près la porte Saint-Germain (1331); — P. Martin, citoyen de Bordeaux, d'une maison que détient R. Gayffier, aux droits de Ramon de Cabeyra; sous l'épiscopat de Pierre [de Luc], archevêque (25 août 1332); — Arnaud Andraud de Beutre, paroissien de Mérignac, pour une maison, rue Saint-Remy, qu'il détenait au prix de deux deniers d'exporle, de deux deniers et d'une géline de cens; l'investiture lui est accordée, au nom du doyen absent, par En Ramon de Landirans, archidiacre de Médoc (1338); — Pey Forthon, acquéreur de Jean Balue, sergent du roi d'Angleterre, et de Na Lugan de Chandenac, sa femme, paroissiens de Saint-Pierre, pour une maison de la rue Saint-Remy, à côté celle de Johan de Sayetran «cartolari de Bordeu» (1340). — Aveux rendus à Amat de Junget, chanoine de Saint-André, par: Guillemette d'Escurac, pour une moitié de maison, rue Ramon Forthon, qu'elle détenait au devoir de six deniers d'exporle et de cinq sous de cens (1343); — Pey Martin, pour une maison, rue Dissente, qu'il détenait au prix de dix deniers d'exporle et deux sous de cens (1343); — Ramon Arnaud, pour une moitié de maison, rue Ramon Forthon, qu'il détenait au prix de deux deniers d'exporle et de cinq sous de cens (1343). — Bail à fief consenti par le chapitre à Johan Miqueu, d'un «sol» de terre, rue Saint-Remy, au prix de douze deniers d'exporle et de vingt sous de cens *sede Burdegalensi vacante* (1346). — Reconnaissance en faveur du chapitre, par Proensa Alays, assistée de sa mère, d'une maison rue Saint-Remy; Amanieu [de Cases], archevêque (31 août 1347). — Investiture accordée par Martin Bolare à Jean du Tastar, qui avait acquis de Gassias une maison, avec issue rue Bedilhon, à charge de payer deux deniers d'exporle et trente sous de cens; Bernard de Cases, archevêque de Bordeaux (1350). — Aveux rendus au chapitre par: Pey Dayrac, pour une maison cantonière, rue Dissente, qu'il détenait au devoir de deux deniers d'esporle et de dix-sept deniers de cens (1363); cités: Bertrand Bonafoux, chanoine; Jean Mota, doyen du chapitre; Jean de Sinholas «ymaginador»; la charte n'est datée que du pontificat du pape Urbain, première année du règne. — Reconnaissance en faveur du chapitre par Proensina Alays, comme légataire de Domingo de Batsissarri, cordier, paroissien de Saint-Maixent, d'une maison, rue Saint-Remy: sous l'épiscopat d'Hélie [de Salignac], archevêque de Bordeaux (15 août 1364). — Abandon par les enfants Johan Miqueu, assistés de leur mère, tutrice et curatrice, d'un sol de terre, rue Saint-Remy, en faveur du chapitre, en présence de Vital Carle, chanoine et rôlier de Saint-André, et du doyen Johan Mota [un noble guyennois d'or du coin de Bordeaux valant vingt-cinq sous] (1365). — Bail à fief fait par le chapitre à Gailharde de Cussac, pour un sol, mur et maisons en torchis de la rue du Puits de Canteloup (1365). — Aveux rendus au chapitre par: Pey de Plassan, pour une maison et un jardin sis dans la rue qui va du Far de Lesparre à l'église Saint-Remy (1365); — Bernard de Pruet, pour une moitié de maison, rue Saint-Remy, qu'il détenait au devoir de deux deniers d'exporle et de cinq sous de cens (1365). — Arrêt rendu par la chambre des requêtes du Palais à Bordeaux, et attribuant au chapitre la directité sur une maison de la paroisse Saint-Remy, contrairement aux prétentions du sieur Robert Bourdeyron, prieur du séminaire de Bordeaux, et du chapitre Saint-Seurin (1365). — Bail à fief fait par le chapitre à Pey de la Mote, pour un sol de terre, rue Saint-Remy, qui va à la porte du Médoc, au devoir de douze deniers d'exporle et de vingt sous de cens (1365). — Contrat de vente passé le 23 mai 1351, sous l'épiscopat de Bernard [de Cases], entre deux parti-

Digitized by Google

culiers, pour une maison de la rue Corbin dans la mouvance du chapitre.

G. 380. (Carton.) — 45 pièces, parchemin.

1366-1383. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Remy. — Aveux rendus au chapitre par : Bernard Panh, pour une maison avec issue sur le derrière de la rue Ramon Forthon, qu'il détenait au devoir de six deniers d'exporle et de cinq sous de cens (1366); — noble dame Delphine Amanieu, femme de Bertrand de Saint-Michel, écuyer, de Landerron, pour maison rue Dissente; on y mentionne le nom de Guillaume [VI], évêque de Bazas (1366); — Ramon de Mongran, pour une maison, rue Dissente, qu'il détenait au devoir de deux deniers d'exporle et de deux sous six deniers de cens; — Bertrand Bonnafoux, chanoine, procureur de Jean Mote, doyen du chapitre (1367). — Mise en possession d'une maison avec issue, dans la grande rue Saint-Remy (qui va de la porte Despaux à la Forcade Font-Joyn), accordée par le chapitre à Raymond Dayrac (1367). — Aveux rendus au chapitre Saint-André par : Guilhem du Tastar, clerc, « sabi en dreyt, » pour une maison, rue Pey de Loen, qu'il détenait au devoir de dix-huit deniers d'exporle et six sous huit deniers de cens (1368); — Jean de Bernada, pour une maison, à Tropeyta, rue Ramon Forthon, qu'il détenait au devoir de six deniers d'exporle et de dix sous de cens (1368); — Raymond Minset, pour la moitié d'une maison, sise dans la rue qui va de l'église Saint-Remy à la rue de ce nom (1368); — Agnès Panh, pour une maison, rue Dissente, qu'elle possédait au devoir de deux sous six deniers d'exporle et treize sous, six deniers de cens (1368); — Harry de Briston, Anglais, pour deux maisons de la rue porte Despaux (1370). — Mise en possession par le chapitre, au profit de Gaucem Douat, d'une maison dans la rue Dissente, qu'il tenait de Delphine Amanieu, veuve de Bertrand de Saint-Michel, écuyer, de Landerron en Bazadois (1370). — Aveu au chapitre par Guilhem et Vidau Alays, pour une maison, sise dans la rue qui va de la Forcade de Font Joyn vers la porte Despaux (1376). — Vente au chapitre par Martin Bolare, de deux deniers d'exporle et de trente sous de cens sur une maison, rue Bedilhon, pour vingt-six livres guyennoises d'or. Le chapitre s'engage à payer en outre annuellement deux deniers d'exporle et deux sous six deniers et la moitié d'une géline de cens (1374). — Investiture par le chapitre à Maynard Botaut, acquéreur de Vidau Ébrat, administrateur des biens de ses enfants, d'un sol de terre, rue Arnaud Blanc, à condition qu'il paie annuellement six deniers d'exporle et cinq sous de cens (1375). — Aveux rendus au chapitre par : Pierre de la Croix, charpentier, pour une place et une demi-muraille, rue Bonaventure, qu'il détenait au devoir de cinq sous de cens (1378); — Ramon de Lagunagran, pour une maison, rue Pey de Loen, qu'il détenait au devoir de six deniers d'exporle et de deux sous six deniers de cens (17 mars 1378, *sede Burdegalensi vacante*). — Retrait féodal exercé par le chapitre, sur un sol et demi de terre, rue Notre-Dame, au préjudice de Chaustre de Massas (1380). — Acquisition faite par le chapitre des exécuteurs testamentaires de Gailhard de Marges, pour la somme de cent livres de la monnaie courante une fois payée [cinq mille cinq cents francs de la monnaie d'aujourd'hui], de dix livres de cens [cinq cent cinquante francs] en franc alleu et d'un droit d'exporle sur deux maisons de la rue Saint-Remy, près celle de Carmousset, Vital Carle intervenant au nom du chapitre. [Le placement est à dix pour cent.] — L'acte est daté du 27 mars 1381, Raymond de Roqueys, archevêque élu (1381). — Mise en possession d'une maison de la rue Dissente, prononcée par le chapitre au profit de Gailhard de Cès, acquéreur de Bertrand de Mongran, dernier possesseur. L'acte est daté du 22 mai 1382, Raymond de Roqueys, archevêque installé (1382). — Aveu rendu au chapitre, par Pey de Forts, pour une maison, rue Costinhan, qu'il détenait au devoir de cinq deniers d'exporle et de cinq sous de cens. Le chapitre avait acquis cette maison par suite d'un échange avec Vital Carles (1383). — Aveu rendu à Vital Carles, donataire de Ramon de Saint-Pey, par Guilhem Austen, pour une maison avec issue, rue Costinhan, près du puits des Cujols, qu'il occupait moyennant deux deniers d'exporle et cinq sous de cens (1383). — Aveu rendu par Guilhem de Calon au chapitre, pour une moitié de maison, rue Pey de Loen, qu'il occupait moyennant six deniers d'exporle et quinze deniers de cens (1383). — Valeur en chiffres actuels de la monnaie de la seconde moitié du XIVe siècle : la livre, cinquante-cinq francs; le sou, deux francs soixante-dix centimes; le denier, vingt et un centimes.

G. 381. (Carton.) — 50 pièces, parchemin.

1384-1410. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Remy. — Retrait féodal exercé par En Guillaume Ays, « donzet », de Fronsac, de deux deniers d'exporle et quarante sous de cens annuel vendus par sa sœur Jeanne de Fronsac, veuve de Bernard de Castetjà, che-

Digitized by Google

valier, à J. Dayrac, bourgeois de Bordeaux, sur une maison de la rue Saint-Rémy, pour la somme une fois payée de cinquante livres. Mais le frère de Jeanne de Fronsac, En Guillaume Alays, étant venu vers l'acquéreur en disant et en démontrant « *que cum ed fray german de ladeita dona, e plus pres en gran de natura que nulh autra, et per la generau costuma de Bordales de tant de temps observada... que lo plus parent deu vendedor ou vendeyrez deu retrubar e aber per torn de natura la causa que sera estada bendude, pagen e sattisfazen au comprador lo bertadey pretz,* » il offre à l'acquéreur le remboursement du prix de l'exporle et des devoirs aliénés, que celui-ci accepte, 17 janvier 1382, à l'expiration de l'année de vente. Suit la quittance de transport, en date du 12 novembre 1384, *sede Burdegalensi vacante,* et sous la mairie de David Credok. — Investiture donnée par le chapitre à Bertrand Brun qui avait acquis de Jean Guarner une maison rue Dissente, pour le prix principal de vingt-cinq livres payé au vendeur, et sous le devoir envers le chapitre de six deniers d'exporle et de deux sous six deniers de cens. L'acte est daté du 17 février 1389, sous l'épiscopat de François [Ier]; Johan d'Anglade, archidiacre de Blaye, recevant le nouveau tenancier (1389). — Reconnaissances en faveur du chapitre par : Me Ayquem deu Sen, prêtre, pour une maison et une place rue Costinhan qu'il avait achetée dans sa mouvance pour le prix de cinquante-deux guyanes d'or, soumise à la redevance de deux deniers d'exporle et de cinq sous de cens (22 décembre 1390), sous l'épiscopat de François [II]; — Guillemette de Laguna pour une maison de la rue Dissente (1392); — Domenyou du Tastar, en qualité de tuteur légal de ses enfants, pour une maison de la rue Saint-Remy (1394); — Raymond Ridos pour une maison de la rue Dissente qu'il occupait, à charge de payer deux deniers d'exporle et onze deniers de cens (1395). — Investiture prononcée par le chapitre en faveur de Guilhem Jehan, qui avait acquis de Robert de Roéda et de sa femme, pour le prix de vingt-neuf livres, une maison avec issue rue Arnaud Blanc, tenue à une redevance annuelle envers le chapitre de six deniers d'exporle et de cinq sous de cens (1395). — Aveu rendu au chapitre par Bernard de Corn pour une maison avec issue rue Bernard-Mos (1396). — Investiture accordée par le chapitre en faveur de Guilhem du Prat, qui avait acquis de Contor deu Sen une maison et une place rue Costinhan près le puits de Cujols, tenue à une redevance annuelle de deux deniers d'exporle et de cinq sous de cens (1397). — Aveu rendu au chapitre, J. Embrun, doyen, intervenant, par Hirlande de Corbidi, pour le quart d'une maison rue Pey-de-Loen qu'elle tenait sous la redevance de six deniers d'exporle et de deux sous six deniers de cens (1400). — Publications de vente d'une maison, sise rue Pey-de-Loen, faites par le chapitre sur la mise à prix de vingt-deux livres, devant l'official de Bordeaux (1400). — Aveu par Jean May, savetier, pour une maison avec issue rue Pey-de-Loen, qu'il occupait sous la redevance annuelle de dix-huit deniers d'exporle et de six sous huit deniers de cens (1402). — Vente par Ramon Garssias du Tastar à Jean May d'une maison avec jardin et issue rue Pey-de-Loen, pour vingt-deux livres six sous et une redevance de six sous de cens (1402). — Aveux rendus au chapitre par : Arnaud du Puy, pour une maison de la rue Saint-Remy qu'il tenait à trois deniers d'exporle et cinq deniers de cens (1405); — Jean de Rofiat, clerc, pour une maison de la rue Dissente (1406). — Bail à fief fait par le chapitre : Jean Embrin, doyen, Pierre Rivière, Guilhem Estève, Pey de Fontpiton et Pey Forthon, chanoines de Saint-André, en faveur de noble Jean de Durfort, chevalier, fils et héritier de noble Émeric de Durfort, pour une maison rue Ramon Forthon, qu'il occupait moyennant une redevance annuelle de deux deniers d'exporle et de cinq sous de cens (1410).

G. 382. (Carton.) — 20 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1412-1578. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Remy. — Aveux rendus au chapitre Saint-André par : Gradida Ramon pour la moitié d'une maison avec issue rue Pey de Loen, qu'elle occupait moyennant une redevance annuelle de dix-huit deniers d'exporle et six sous de cens payables aux anniversaires de Me Amat de Junget, chanoine; — Guilhem Ricard, laboureur de vignes, pour une maison et un jardin rue du Prat (1417); — Gaucem de La Rue pour un sol de terre rue Arnaud-Blanc, qu'il tenait par échange de Jean de Gayssan, moyennant une redevance de deux deniers d'exporle et de cinq sous de cens payable aux anniversaires de Me Amat de Junget, chanoine; Gaucem de La Rue s'engage en outre à faire bâtir sur ce terrain dans le laps de deux ans (1419); — Raymond de Camin pour une maison de la rue Dissente (1422). — Vente au chapitre par Bertrand de Poussinhan de six deniers d'exporle et de vingt sols esterlings vieux, au coin de Londres, en franc alleu, sur une maison rue Maquau, pour le prix de dix nobles d'Angleterre au vieux coin de Londres, de bon or, et valant trente livres guyennoises au coin de Bordeaux (1422). — Aveu rendu par

Digitized by Google

Rostanh Martel pour la moitié d'une maison rue Traversane qu'il occupait sous une redevance de deux deniers d'exporle et de cinq sous de cens (1424). — Vente faite par Itey de Mirepoix à Colin Noël, d'une maison rue du Pont-de-la-Mousque, qui se trouvait dans la mouvance du chapitre (1425). — Aveux rendus au chapitre par : Helies de la Cor, prêtre, de la paroisse Saint-Remy, pour la moitié d'une maison avec murs et issue devant l'église Saint-Remy, qu'il occupait moyennant une redevance de trois deniers d'exporle et de six deniers de cens (1428); — Pierre de More, marchand, pour une maison sise devant la porte Despaux (1491). — Constitution d'un droit d'exporle de deux deniers bordelais et d'une rente de vingt sous, faite par Guillaume de Leymarie, licencié en droit canon, chanoine de Saint-André, conseiller au parlement de Bordeaux, en faveur de noble Jean de Makanan (1492). — Aveu rendu au chapitre par Mandé Esquau, sergent royal en Guienne, pour un chai et une place vide rue Bedilhon, qu'il détenait au devoir de deux deniers d'exporle et de douze sous de cens (1567). — Sentence du présidial de Bordeaux confirmant le chapitre dans le droit d'exporle qu'il possédait sur une maison de la rue des Lauriers (1568). — Sentence du même présidial confirmant le chapitre dans la directité qu'il possédait sur une maison de la rue Saint-Remy : Théophile-Robert Bourdeyron, prieur du séminaire (1569). — Aveu rendu au chapitre par Bernard, dit le Vénitien, maître charpentier de haute futaie de Bordeaux, pour une maison et une place vide rue de Labrousse (1578).

G. 383. (Carton.) — 19 pièces, parchemin.

1310-1390. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Colombe. — Bail à fief consenti par Bernard Dailhan en faveur de P. Metge et sa femme d'une maison et d'un moulin, rue Poitevine (1310). — Reconnaissances en faveur du chapitre par : Contor Boileau, de la moitié d'une maison sise rue Poitevine, Ramon de Landiras étant archidiacre de Médoc (1338); — Alain Meyrit, de la moitié d'une maison de la rue Poitevine, sous l'épiscopat de Philippe [de Chambarlac] (18 mai 1361). — Déguerpissement fait en faveur du chapitre par la veuve de Richard Aiguecombe d'un terrain autrefois occupé par une maison et sis rue Sainte-Colombe (1363). — Bail à fief consenti par le chapitre en faveur de Barthélemy Geneste, d'une portion de terre sise rue Poitevine, paroisse Sainte-Colombe, où était précédemment construite une maison (1363). — Adjudication d'une maison de la rue Poitevine, faite par devant l'official en faveur du chapitre; cette maison payait déjà douze deniers d'exporle et six deniers de cens (1363). — Accord passé entre le chapitre et Jean de Plassan, bachelier en droit, fils d'Arnaud de Plassan, à raison de la dîme du moulin situé près l'église Sainte-Colombe, *juxta breuteriam de Marcato supra aquam vocatam : lo Peugue* (1370). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Marie Dagulhon de la moitié d'une maison rue Bouquière (1375). — Transaction entre le chapitre et Pey d'Alley à raison d'une promesse inexécutée faite au chapitre par ce dernier de lui payer neuf livres de cens et un droit d'exporle en franc alleu ou deux cents léopards d'or (1377). — Vente faite par Pey de Saint-Symphorien au chapitre Saint-André de douze livres de cens et d'un droit d'exporle sur une maison de la rue Sainte-Colombe, et, en outre, de divers cens sur différentes maisons de la même rue et sur une aubarède à Pont-Long, paroisse de Saint-Seurin (1380). — Vente faite par Jean Mazeley à Pey Frocher de deux deniers d'exporle et six livres de cens assignés en franc alleu sur une maison sise rue Bouquière, paroisse de Sainte-Colombe (1380). — Vente faite au chapitre représenté par Vital Carle, chantre, Pierre de Villars, Pierre de Sainte-Colombe, Jean Lacorrée, Estève Ostic, Gassie Sanche, Jean Duverger, Thomas d'Arrepointe, Dominique de Saint-Jacques, et Pierre Fauchey, chanoines, par Pey de Saint-Symphorien appelé de Landiras, de douze livres de cens et de droits d'exporle sur une maison de la rue Sainte-Colombe, de divers cens et exporles sur deux autres maisons de la même rue et de vingt deniers de cens et d'exporle sur une aubarède à Pont-Long, paroisse Saint-Seurin (1380). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Marie Gassias d'une maison sise rue Sainte-Colombe (1380). — Vente par Jean Bernada à Arnaud Martin de quatre deniers d'exporle et neuf livres de cens assis sur une maison de la rue Poitevine (1383). — Vente par Arnaud de La Caze, écuyer, en qualité de tuteur légal de son fils Jean de Lacaze, fils et héritier de noble Trenqua de Podensac, de cinq livres de cens sur une maison de la rue Bouquière, en faveur de Vital Carle, chantre et chanoine des chapitres Saint-André et Saint-Seurin de Bordeaux (1384). — Investiture accordée par le chapitre à Pey de La Brosse et Bernard Mangin, acquéreurs de Guilhem le Gallois, de deux maisons rue Poitevine (1388). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Jeanne Ramon de la moitié d'une maison rue Bouquière (1390).

Digitized by Google

G. 384. (Carton.) — 18 pièces, parchemin.

1391-1417. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Colombe. — Vente par Raymond de La Naude, bourgeois, à Jehan Faure de Lisan, de deux deniers d'exporle et cent sous de cens sur une maison appartenant au vendeur située rue du Puits-du-Marché-Sainte-Colombe (1391). — Reconnaissances en faveur du chapitre par : Menaud du Fort de la moitié d'une maison rue Bouquière (1395) ; — Jeanne Aymerigue, femme de Pey de La Brosse, au nom de ses enfants, de deux maisons rue Poitevine (1395). — Investiture donnée par le chapitre à Bernard Abaussat, acquéreur de Bésian Labeyla, de la moitié d'une maison rue Sainte-Colombe (1395). — Reconnaissances par : Jean et Bertrand de Capdeville frères, de redevances auxquelles ils sont tenus envers le chapitre pour une maison qu'ils détiennent rue des Ayres (1397) ; — Guilhem Faure de Lisan et Héliès Faure de Lisan. Ceux-ci ne pouvant payer à Bertrand, seigneur de Montferrand, certains cens qu'ils lui devaient, Jean Faure de Lisan, chanoine de Saint-André, fils de Guillaume de Lisan, assigne au seigneur de Montferrand, afin de libérer les débiteurs, une maison rue du Puits-du-Marché, qu'il avait acquise de Ramon de La Naude (1400). — Reconnaissances en faveur du chapitre par : Jeanne Eymerigue pour une maison rue Poitevine (1402) ; — Peyronne de Lalanne pour une maison rue Poitevine (1403) ; — Marguerite Imbert pour une maison rue Bouquière, paroisse de Sainte-Colombe (1404). — Renonciation par Menaud du Bants en faveur du chapitre, à la moitié d'une maison sise rue Sainte-Colombe (1408). — Vente par Bertrand, seigneur de Montferrand, à Jean Chambon, chanoine de Saint-André, de deux deniers d'exporle et cinq livres de cens assis sur une maison dans la rue du Putz du Mercat et exporle par Ramon de La Naude pour cette maison (1408). — Reconnaissance faite par Austen Martin, en faveur du chapitre, de la moitié d'une maison sise rue Sainte-Colombe (1408). — Publication par-devant l'official de Bordeaux à l'effet de consolider l'utile et la directe en faveur du chapitre sur une maison devenue vacante, faute de tenanciers, et qui payait douze livres de cens annuel au chapitre (1416). — Sentence de l'official de Bordeaux qui confirme le chapitre dans la possession d'une maison sise rue Sainte-Colombe, qui rapportait douze livres de cens (1417). — Bail à fief consenti par le chapitre en faveur de Ramon Rousseau, d'une maison rue Sainte-Colombe (1417).

G. 385. (Carton.) — 18 pièces, parchemin.

1418-1655. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Colombe. — Reconnaissance en faveur de Jean Chambon, chanoine de Saint-André, par Bernard Carreyra, d'une maison, sise rue du Mercat (1418). — Reconnaissances en faveur du chapitre par : — Jean Gassias, d'une maison sise rue Sainte-Colombe ; — Bertrand Dorgador, notaire public, en qualité de donataire de Jean et Jeanne de Labrosse, d'une maison, rue Poitevine (1418). — Vente par Bertrand Furt, assisté de son curateur, à Me Pierre de La Cor, chanoine de Saint-André, d'une maison sise rue Dejus lo mur (dessous le mur) ; d'une autre maison, sise rue de la Cadena, paroisse Saint-Projet, et placée dans la mouvance de Gaston de Foix, captal de Buch, vicomte de Benauge et de Castillon et seigneur de Puy Paulin ; et d'une troisième maison, rue des Étuves, paroisse Sainte-Eulalie (1419). Cités : Pey Forthon, chanoine, et Pierre de Castro, chanoine et chantre de Saint-André. — Reconnaissance en faveur du chapitre, par Arnaud du Fort, d'une maison, rue Bouquière (1423). — Investiture accordée par le chapitre à Barthélemy Cabat, pour une maison, rue Poitevine, qui rapportait douze deniers d'exporle et six livres de cens (1423). — Reconnaissance en faveur de Jean Chambon, d'une maison de la rue du Putz deu Mercat par le tuteur de Jeanne Carreyra (1425). — Vente par Meynard, curateur de Jeanne Carreyra, à Jean Chambon, chanoine de Saint-André, d'une maison, sise rue Sainte-Colombe. Cité : Richard Makanan, marchand de Saint-Michel (1425). — Vente par Agnès Abaussat, femme de Semekin Sprotler, à Guilhem Laban, de la moitié d'une maison sise rue Sainte-Colombe et placée dans la mouvance du chapitre Saint-André, témoin : Richard Brytlkord, marchand de Bristol (1429). — Vente faite par Guillaume Lemosin, pour lui et ses frères, à Pey Meynard, de la moitié d'une maison, rue et paroisse Sainte-Colombe (1443). — Copie de la vente du quart d'une maison, située rue Sainte-Colombe, faite par Besion de La Reilha à Guilhem Laban (1449). — Sentence rendue par le sénéchal de Guienne, aux termes de laquelle le chapitre est maintenu dans la seigneurie directe d'une place située rue et paroisse Sainte-Colombe ; Guillaume Bec, docteur en droit canon, chantre de l'église de Bordeaux et juge des appels de la Cour de Gascogne (1517). — Reconnaissance en faveur du chapitre, par Jean de Beaufort, d'une maison ou échoppe, rue Poitevine (1536). — Constitution d'une

Digitized by Google

rente annuelle de soixante-douze livres sur une maison de la rue Poitevine, faite par Ramon Lamy et sa femme en faveur du chapitre (1538). — Vente faite par Guillaume Bourdauls à Étienne La Vigne, de deux deniers d'exporle et de huit livres de cens sur une maison de la même rue (1548). — Reconnaissance en faveur du chapitre, par Jean de Labat, d'une maison, rue Poitevine et d'une autre maison, rue du Cerf-Volant (1568). — Aveu féodal rendu au chapitre par deux religieuses du couvent de l'Annonciade et par Raymond Conte, pour une portion de maison, rue Poitevine (1655).

G. 386. (Carton.) — 52 pièces, parchemin.

1298-1391. — Biens a Bordeaux. Paroisse Saint-Paul. — Investiture accordée par le chapitre Saint-André à Hélias Faure, acquéreur de Pey de Talaris, prêtre, d'une maison située paroisse Saint-Paul « entre la mayson mayestre Arn. Gualhart, clerc, e la mayson de Na Blanqua de Cambelh, molher d'en Guarssia Arnaud ; » le prix d'achat était de dix-huit livres de la monnaie courante [dix-huit cents francs actuels]. L'acte est passé en présence de P. de Daupian (du Pian), chanoine et sous-doyen, en l'absence du doyen Aymar de La Roche : régnant Philippe, roi de France, le siège épiscopal vacant, la mairie tenue par le chevalier Bertrand de Falguars, les témoins : En W. Faur, commandeur de l'hôpital Saint-Jean du Pont, J. Thomas du Taudin, de Sainte-Eulalie en Barès, etc... (16 mars 1298). — Aveu rendu au chapitre par Jean Martin, pour deux moitiés de « sol » situées rue du Putz de Malemort, à raison desquelles il était dû au chapitre vingt-quatre sous de cens (1340). — Investiture accordée à Eyquem Blanc et à Guilhem Aysson, qui avaient acquis de François Faure une vigne à Saint-Germain, près la Recluse, sur le chemin qui va au palais Gallien, moyennant deux deniers d'exporle et le sixième des fruits (1340). — Aveux rendus par : Jean Girard, clerc, pour deux maisons sises dans la paroisse Saint-Paul, et sur lesquelles le chapitre prélevait six deniers d'exporle et trois sous de cens (1344) ; — Bernard Ythier, prêtre, pour un « sol » et des murs, rue du Temple (1357) ; — Helias Maurin, bourgeois de Bordeaux, pour une maison de la rue Mauméjean (1364) ; — Pey de Labedade, prieur de l'hôpital du Barp, pour une maison de la rue du Temple ; cet acte est passé devant Bertrand Bonnafoux, chanoine, procureur de Jean de Mota, doyen absent, et Bernard Baquey, de la paroisse de Saint-Pierre de Lège (1364). — Bail à fief fait par le chapitre à Pey de Villeneuve, prêtre, pour une maison, un « sol » et une place, rue du Temple (1367). — Mise en possession prononcée par le chapitre en faveur d'Arnaud Andraud à raison d'une maison de la rue Mimisan, que ce dernier avait achetée de l'hôpital Saint-James (1372). — Investiture prononcée par le chapitre (Roger Foulcaud, archidiacre de Médoc, au nom et comme procureur de Pierre de Gualard, doyen de Saint-André), en faveur d'Arnaud Andraud, qui avait acquis de l'hôpital Saint-James (Fort Andraud et Jean Guerbella, religieux frères de l'hôpital Saint-James), une maison, rue Mimisan, confrontant aux possessions « de mossenher lo sodan de Preysac apperat de La Trau » (1372). — Assignation en faveur du chapitre d'une rente de soixante-huit sous, six deniers et une maille de cens sur une pièce de terre, vigne et aubarède à la palu de Trugeyt, à Terre Fuc, par Guilhem Ramon, monnayeur (1382). — Aveu rendu par Contor Guiscarde, pour des vignes, terre et aubarède à Terre Fuc, palu du Trugeyt, qu'il possédait moyennant trois sous d'exporle, soixante-huit sous et une demi-maille (1382). — Aveux rendus au chapitre, Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye, procureur du doyen absent, par : — Vital Carle, chanoine et chantre du chapitre, pour deux maisons et un « sol » de terre, rue Saint-Paul, qu'il possédait au devoir de douze deniers d'exporle et huit sous de cens (1389) ; — André Amanieu dit Duvergne, pour un terrain, rue du Putz de Malamart, qu'il possédait sous la redevance de dix-huit deniers d'exporle et quinze sous de cens (1391).

G. 387. (Carton.) — 31 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1392-1581. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Paul. — Attribution faite par sentence de l'official de Bordeaux au chapitre Saint-André, de deux maisons, rue du Putz de Malemort, qui avaient appartenu à Mayensa Adamet (1392). — Bail à fief par le chapitre, à Vidau de Martros, d'une maison avec issue, même rue, moyennant douze deniers d'exporle et dix sous de cens (1392). — Reconnaissance en faveur du chapitre, par Vital Carle, chantre et chanoine de Saint-André, pour un fonds de terre et une maison, dans la rue Saint-Paul, que ce dernier avait acquis par échange du dit chapitre, afin d'y établir un hôpital (1392). — Vente faite aux chanoines de Saint-André : Jean Embrin, doyen, Vital Carle, Jean Martin, Pey Embaud, Esteve Ortic, Pey de Villars, Jean de Lisan, Jean Chambon, Michel de Camplong, Pey de Fontpiton, etc., chanoines, par Barthélemy (Pioret?), moine et prieur du monastère de Bonlieu, Entre-deux-Mers, ordre de Citeaux, au nom

Digitized by Google

et comme mandataire de Gérald (d'Aiguillon?), abbé de ladite abbaye, de terres et maisons situées dans la rue des Ayres et près le moulin de la Cadène (1392). — Aveu rendu par Guillemette de Cougouilhac, pour sept règes de vigne et aubarède, au Fort, moyennant deux deniers d'exporle et trois sous de cens (1396). — Investiture accordée par le chapitre à Guilhem Ayquem et à Pey du Boscau, acquéreurs des exécuteurs testamentaires de Arient de Villeneuve, de deux maisons et jardins, rue du Putz de Malemort, qui rapportaient neuf deniers d'exporle et vingt-quatre deniers de cens (1398). — Aveu rendu au chapitre par : — Arnaud de La Barrière, clerc, pour une maison de la rue du Temple, pour laquelle il payait huit deniers d'exporle et cinq sous de cens (1398) ; — le même pour une maison de la rue Porte-Dijeaux (1398). — Bail à fief fait par le chapitre à Robert Rouède, pour un terrain sis hors de la porte Dijeaux, sur le chemin qui va à Pontlong. On y mentionne la Confrérie de la Toussaint, établie en l'église de Saint-Paul (1405). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Guilhem Ayquem, de la paroisse de Mérignac, pour « totz aquetz dos hostaus ab la bouta laquau es apperada : *bouta Sarrazina* qui es dedentz l'un deus deytz dos hostaus » dans la rue du Puits de Malemort (1407). — Mise en possession d'une maison et d'un jardin de la rue du Temple, prononcée par le chapitre en faveur d'Andrieu Ramon, de Caudéran (1413). — Aveux rendus par : Jean de Pessac, tisserand, pour une maison et un jardin, rue du Puits de Malemort, qui rapportaient six deniers d'exporle et cinq sous de cens; — Arnaud Peletan, savetier, pour une maison avec issue, même rue, qui rapportait six deniers d'exporle et dix sous de cens : « *regnante serenissimo principe domino nostro Henrico, Dei gratia Anglie rege, herede et regente regni Francie* » (1422). — Vente faite par Jean de Tabanac, curé de Notre-Dame de Puy-Paulin, à « honorable et scientiffic home : mestre Johan Yver, licenciat en decretz et senhor en Parlement par le roy de Frauce, » d'une maison, sise dans la rue qui va de la rue de la Devise au Temple, pour trois deniers d'exporle et huit deniers de cens; aveu rendu au chapitre, par Jean Yver, pour cette maison; témoin : noble Arnaud d'Aste (1474-1475). — Aveux rendus au chapitre par : Étienne Charbonnier, chanoine de ce chapitre, pour un « sol », jardin et place, sis dans la rue qui va de la rue de la Devise à la rue du Temple, cité : Étienne de Maleret, docteur en droit canon, archidiacre de Cernès et chanoine de Saint-André (1512); — Catherine Andrieu, veuve de Bertrand de Moncault, conseiller au Parlement, et investiture par Jacques de Pontac, chanoine et doyen de ladite église, pour deux maisons, la moitié d'une maison et un jardin, rue Porte-Dijeaux et rue du Temple (1545); — Jean de Mabrun, conseiller au Parlement de Bordeaux, pour deux maisons, une moitié de maison, une basse-cour et un jardin, rue du Temple (1567); — François de Nesmond, conseiller du roi en son Conseil privé, président au Parlement de Bordeaux, pour deux maisons, une basse-cour, une moitié de maison et une étable, sises dans la rue du Temple (1581).

G. 888. (Carton.) — 52 pièces, parchemin.

1292-1389. — BIENS A BORDEAUX. PAROISSE SAINT-MAIXANT. — Aveu rendu au chapitre Saint-André (Guilhem Gaucem, chantre; Guilhem, écolâtre; Guilhem Arnaud, sacriste; Pierre Bonon, pénitencier; Guilhem de Syurac, Itier Aymeric, Arnaud de Laroche, chanoines de ladite église), par Vital d'Arfulhes, pour une maison sise au Cancer, paroisse Saint-Maixant [le Cancer est appelé ailleurs le *Cancera*. C'était la maison de la chancellerie ou de l'enregistrement des contrats] (1292). — Investiture accordée par le chapitre à Pey de Labat, pour une maison rue porte Médoc, au Cancer (1308). — Bail à fief fait par noble Gaucem de Castillon, chevalier, seigneur de Lamarque en Médoc, à Pierre de Cambero, cordier, pour une maison et une place à la Corderie, près la porte Saint-Germain, près du chemin commun qui conduit « à l'estey d'Audeya »; le chapitre possède cette maison pour célébrer l'anniversaire du cardinal de Pellegrue (1329); cités : Amanieu de Castillon, Ramon Guilhem de Saint-Gervais et Ramon de La Ricarderie, écuyers. — Aveu rendu au chapitre par Adam Gautier pour un sol de terre sis rue des Allodats (1338). — Aveu au chapitre par Ramonde Gasc, fille de feu Ramond Gasc, de la paroisse de Tresses, pour maison confrontant à celle de Jean de La Réole, sise dans la ruelle qui va vers Brayac (1341). — Assignation par Galhard de Mollarin en faveur du chapitre d'une rente en franc alleu de deux deniers d'exporle et quarante sous de cens sur une maison de la rue du Far de Lesparre, que Pierre de Lafargue, recteur de l'église de Baurech, avait léguée au dit chapitre pour servir aux frais de son anniversaire (1347). — Aveu rendu au chapitre par Bernard de Brocars, chanoine de Chichester, pour « tota aquera banqueria » et banxs per bendre carn ab l'hostau qui se ten ab » ladeyta banqueria qui foren de mestre Bertran de » Roeda, » le tout situé dans la grande rue Saint-Maixant

Digitized by Google

et dans la mouvance du chapitre. Pierre de Moyssiet, « guarde et exequtor deu saget et contrasaget deus » quaus hom usa en Bordales aus contreytz per mos- » senhor lo prince d'Aquitayne, » avait vendu ces fiefs au dit Bernard de Brocars pour se libérer envers Guiraud de Certes, chevalier, seigneur de Puyane (1364). — Aveux rendus au chapitre par divers pour maisons situées : dans la rue qui va de la place appelée : de Font-Joyn vers le Temple ; — près du puits « deus Alaudatz » vers le puits de Canteloup ; — dans la rue de Brayac (1365). — Retrait féodal exercé par le chapitre, au préjudice de Héliette de la Rue, sur un sol et un jardin sis dans la rue vers le puits de Canteloup (1365). — Aveu rendu au chapitre par Bernard Gaucem pour un jardin et une treille sis près du puits des Allodats (1365). — Aveu par Jean de Bayssac pour une maison de la rue Saint-Germain et par divers pour maisons : dans la rue qui va du Far Lesparre à l'église de Saint-Mexant ; — sur les fossés de Porte Médoque (1367). — Aveu rendu aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin, seigneurs du fief de Sainte-Gemme, représentés par : Bertrand Gasc, chanoine, au nom de Pierre de Galard, doyen de Saint-André, et Bernard de Maranac, chanoine et rôlier de Saint-Seurin, au nom d'Amaubin de Jonquières, doyen du dit chapitre, par Jean Dayrac, assisté de sa mère en qualité de tutrice, pour une maison de la rue de la Brosse et pour d'autres maisons et terrains de la paroisse de Saint-Remy (1370). — Aveu rendu au chapitre par Guillem de Moras pour une moitié de « sol » où était construite une maison, rue Saint-Mexant, vers le Far de Lesparre (1370). — Confirmation par le chapitre à Guiraud de Follac de l'acquisition qu'il avait faite d'une maison près de la « forcade » Saint-Joyn (1375). — Guillaume Rostanh, chanoine et rôlier de Saint-André, au nom de Pey de Galard, doyen, et Pey Fort, chanoine et rôlier de Saint-Seurin, au nom d'Amaubin de Jonquières, dit du Puch, doyen (1377). — Aveu pour une maison sur le contrefossé de la ville aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin, par Estève Ostic, chanoine et rôlier de Saint-André, et Guilhem de La Roche, chanoine et rôlier de Saint-Seurin, à cause de la maison de Sainte-Gemme qu'ils possèdent en commun (1378). — Vente en franc alleu faite par Arnaud Massip, orfèvre, à Ramon de Laborde, chanoine de Saint-André, de deux deniers d'exporle et soixante sous de cens, sur une maison rue du Far de Lesparre (1380). — Acquisition faite par Raymond de La Barde, chanoine de Bordeaux, de deux deniers d'exporle et de trois livres bordelaises de rente, assises sur une maison appelée le Far de Lesparre (1380). — Aveu aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin à cause du fief de Sainte-Gemme qu'ils tiennent en commun, par Michel de Camplong, chanoine de Saint-André, et Gombaud Andron, chanoine de Saint-Seurin (1388). — Bail à fief consenti par les chapitres Saint-André et Saint-Seurin en faveur de Vital Carles, à raison de leur fief de Sainte-Gemme, pour une maison et un four sur les fossés de la ville hors la porte du Médoc ; Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye et chanoine (1389). — Aveu rendu par Hélie Rey au chapitre Saint-André pour une maison sise dans la rue qui va de la porte Médoc à Saint-Mexant, près la « forcade » Saint-Joyn (1389)

G. 389. (Carton.) — 50 pièces, parchemin.

1390-1566. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Maixent. — Investiture accordée par le chapitre Saint-André à Arnaud Rolland pour un sol de terre rue de Bernard-Mos (1390). — Aveu rendu à Vital Carles par Raoul de Corn pour une maison sise rue Dissente, devant le couvent des Frères Prêcheurs (1392). — Aveux rendus par divers pour maisons : rue qui va de Porte Médoque à Porte Dijeaux ; — rue Margaux, confrontant aux fiefs du seigneur de Castillon (1393). — Jean Francon, chanoine de Saint-Émilion (1394). — Aveu rendu à Vital Carles, chantre et chanoine du chapitre Saint-André, par Jean de Léon pour une maison et une place vide rue du Médoc devant les Frères Prêcheurs (1396). — Aveu rendu par Guillemette du Tastar au chapitre Saint-André pour une maison de la rue Dissente, un appentis et un sol devant le « porge » (cimetière) des Frères Prêcheurs, qui se trouvent dans la mouvance du chapitre par suite d'un échange avec Vital Carles (1399). — Aveu rendu aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin par Hélies Constantin, à raison d'une maison qu'il possédait dans leur fief de Sainte-Gemme, paroisse Saint-Mexant, en dehors de la porte Médoque sur le fossé de la ville ; il avait acquis ce fief de Jean Guibon, hospitalier de l'hôpital Saint-André et de Pey Corp, prêtre oblat *(condonatus)* du dit hôpital (1400). — Aveu rendu au chapitre Saint-André par Contor Jehan, héritière de Jean Forton, son mari, pour la moitié d'une maison rue de la Corderie (1407). — Acquisition faite par le chapitre de Bera Estève, de deux deniers d'exporle et de vingt sous de cens, assis en franc alleu sur une maison avec jardin de la rue Margaux (1408). — Investitures accordées en faveur de divers par Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye, et Jean de Lacaussade, archidiacre de Médoc, le doyen absent (1408). — Aveu rendu au chapitre par Blanqua

Digitized by Google

Raymond pour une maison avec issue et jardin, rue Margaux, qu'elle tenait au prix de deux deniers d'exporle et vingt sous de cens (1411). — Aveu rendu aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin par Raymond Rey pour une maison sise dans le fief de Sainte-Gemme possédé en commun par les deux chapitres (1414). — Aveu rendu par Marie Feyduc pour une maison de la rue Brayac, qu'elle tenait pour quatorze deniers d'exporle et deux sous trois deniers de cens (1415). — Reconnaissance faite pour un sol et un mur en pierre sis devant le couvent des Frères Prêcheurs dans la rue qui va de la porte Médoc à la porte Saint-Germain (1416). — Aveu au chapitre par Pey de Léon, écuyer de la paroisse de La Teste en Buch, héritier de Jean de Léon, pour maisons dans la rue du Médoc, et devant le couvent des Frères Prêcheurs dans la grande rue par laquelle on va de porte Médoque à la porte Saint-Germain (1416). — Sentence de l'official de Bordeaux condamnant Bernard de Corn à donner aveu au chapitre pour une maison de la rue Dissente, devant les Frères Prêcheurs; Arnaud de Chasteigner, notaire et procureur du chapitre dans l'instance (1423). — Aveu rendu à G. de Saint-Avit par Guilhem Boluy pour la moitié d'une maison et pour une maison et un jardin de la rue Dissente (1436). — Aveu par Bertrand Caboy pour une maison de la rue du Médoc qu'il tenait à deux deniers d'exporle et cinq deniers de cens (1440). — Donation par Estève Duluc et Jeanne Sentongeyra, sa femme, en faveur d'Amanieu Duluc, prêtre bénéficier de Saint-André et recteur de l'église d'Arsac, d'une maison, rue Porte-Dijeaux, que les donateurs avaient acquise en franc alleu de noble Naudonet de Fronsac, bourgeois de Bordeaux, et vente de cette maison par le dit Amanieu Duluc à Arnaud Du Rival et Jean de Lande, chanoines de Saint-André, exécuteurs testamentaires de Bernard de Ambilla, archidiacre de Blaye et chanoine de Saint-André et de Saint-Seurin (1487). — Échange de fiefs situés dans la paroisse Saint-Mexant, rue Margaux, entre les chanoines de Saint-André; Étienne Maleret, archidiacre de Cernès; Jean de Syreuilh, archidiacre de Blaye; François de Chassaignes, chantre; Bertrand de Galard, *alias* de Brassac, sacriste; Pierre de Lansac, sous-chantre; Jean Savary, Bertrand Piochel, Pierre Bedoret, Robert de Lachassaigne, Pierre de Borda, Jean Prud'homme, Baude Macanan, d'une part; et noble Jean de Saintout, écuyer, d'autre (1520). — Sentence du présidial confirmant le chapitre dans la directe d'une maison et d'un jardin situés dans la rue qui va de l'église Saint-Maixant au Far de Lesparre (1566).

G. 390. (Carton.) — 80 pièces, parchemin.

1252-1395. — Biens a Bordeaux. Paroisse Saint-Projet. — Investiture accordée par le chapitre à Bernard de Lafont pour une maison avec issue rue de Bernard-de-Lartigue; témoin : Gaillard Doinen, chanoine et aumônier de Saint-André (1252). — Acquisition faite par le chapitre de Jean Duyac, de deux sous d'exporle et vingt-cinq deniers de cens sur trois maisons sises dans la rue qui va du banc Saint-Projet à l'église Saint-Siméon; le siège vacant: Guilhem Mota, archiprêtre de Buch et de Born (1286). — Investiture en faveur de Pierre de Médoc de Tropeyte pour une maison dans la rue qui conduit du banc de Saint-Projet vers l'église Sainte-Catherine; Aymar de Laroche, doyen de Saint-André, le siège archiépiscopal étant vacant (1287). — Investiture en faveur d'Arnaud de Saint-Martin et d'Arnaud Meynard pour une maison sise devant Saint-Projet : Aymar de Laroche, doyen; P. de Daupian, sous-doyen. — Investiture en faveur de Jean Harneu pour une maison dans la rue qui va à Saint-Siméon; Wilhem de Merinhas, prêtre; d'Auberinha, chanoine (1298). — Bail à fief en faveur de Guilhem Arnaud de Figeac, pour une maison et des masures [*maderas*, maisons en bois et en torchis] sises près le puits Sainte-Gemme; Aymar de Laroche, doyen; Ramond de Bloyac, chantre; Bernard de Montclarin, sous-chantre; Jean Coffey, écolâtre; Itier Aymeric, Jean Arnaud, Pierre de Cazau, chanoines (1307). — Aveu rendu aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin par Bertrand de Lafont, clerc, pour une maison avec issue devant le puits Sainte-Gemme (1311). — Investiture en faveur d'Amat de Jungeytes, héritier de Guilhem de Clergue, chanoine de Saint-André, pour maison rue de la Monnaie; Ramon de Landiras, archidiacre de Médoc; Guilhem de Calonges, official de Bordeaux (1334-1349). — Aveu rendu au chapitre par Bertrand de Sarrau pour une maison sise rue du Peyron (1356). — Aveu rendu par Pey Focher pour deux maisons de la rue de Lartigue, qu'il tenait au prix de deux deniers d'exporle et cinq sous de cens annuel (1359). — Acquisition faite de Raymond Jehan de deux deniers d'exporle et vingt-cinq sous de cens en franc alleu, sur une maison de la rue Guiraude, Bernard Dicher, archiprêtre de Benauges (1362). — Aveu rendu par Girard Brost pour une maison sise dans la rue qui va du puits Saint-Projet à Saint-Siméon; Vital Carle, chanoine, agissant au nom de Jean de Mota, doyen, absent (1365). — Bail à fief en faveur de Guiraud de Bergua pour un sol de terre

Digitized by Google

rue de la Monnaie, au prix de six deniers d'exporle et quinze sous de cens (1365). — Bail à fief passé par les chapitres Saint-André et Saint-Seurin en faveur de Laurent de Moisse pour la maison appelée Sainte-Gemme et sise devant le puits du même nom (1366). — Bail à fief fait par Jean Faucon, bourgeois de Bordeaux, à Pey de Ramefort pour une maison de la rue des Pignadors (1366). — Vente faite par Colombe Agart et Guillem Descat, son fils, à Pey de Lafita, chanoine de Saint-André, de six deniers d'exporle et vingt-cinq sous de cens assignés en franc alleu, sur une maison avec issue, rue de la Monnaie (1367). — Aveu par Pey de La Sala pour une grande maison sise rue Sainte-Catherine, qu'il possédait pour quatre sous d'exporle et quatre deniers de cens (1372). — Investiture en faveur de Pey Faucher pour une maison qu'il avait acquise de Guilhem-Ramon Dardilars, écuyer, de la paroisse de Saint-Sulpice, Entre-deux-Mers; la dite maison située dans la rue de Lartigue, près du cimetière Saint-Projet (1373). — Accord intervenu entre Pey du Bédat et noble dame Seguine de Noailhan, au sujet du bail d'une maison au peyron Saint-Projet, que le mari de cette dernière avait fait à Pey du Bédat (1374). — Assignation de deux deniers d'exporle et vingt-cinq deniers de cens en franc alleu par Arnaud Ayquem, en faveur du chapitre Saint-André (1378). — Reconnaissance par Pierre Gombaud en faveur de Gaucem de Gibran, au nom et comme «comte» des confréries Saint-Projet et Notre-Dame, établies dans l'église Saint-Projet, pour un jardin sis dans la rue Guiraude, près le cimetière Saint-Projet, et devenu un fief du chapitre; il est fait mention dans cet acte de Guillaume Haysarn, *garde des papiers et protocolles des notaires morts du duché de Guyenne* (1379). — Aveu par Pey Gombaud pour un jardin de la rue Guiraude à raison desquels il payait deux deniers d'exporle et sept sous de cens, redevances qui appartenaient au chapitre par suite d'échange avec les confréries de Saint-Projet et de Notre-Dame (1380). Pierre de Galard, doyen : Pierre Dubosc, archidiacre de Cernès (1381). — Transport du droit de vente d'une maison sise dans la rue qui va du puits Sainte-Gemme à Saint-André par Jean Barreyde, prêtre au chapitre Saint-André, à condition d'avoir sa sépulture dans l'église Saint-André; Pierre Barat, chanoine, témoin (1383). — Aveu par Guillem Bonneau, docteur en droit, pour une maison avec jardin et issue sise dans la rue de Lartigue, qu'il détenait au prix de cinq sous d'exporle et cinq sous de cens (1395).

G. 891. (Carton.) — 37 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1396-1700. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Projet. — Investiture accordée par le chapitre à Bertrand Sauvage, acquéreur de Jean Trunqua, pour une maison de la rue Saint-Siméon (1396). — Liste de citations faites à la requête du chapitre à différents locataires et tenanciers pour entendre confirmer par l'official la directité qui appartenait au chapitre, sur une maison de la rue de la Monnaie (1399). — Aveu rendu à Guillem de Born par Guillem de La Bie pour une maison avec issue rue Commune (1401). — Aveu au chapitre par : Pey de Loume, vicaire perpétuel de Saint-Projet, pour une maison de la rue de Lartigue (1403); — Adam Usane et Pélegrine Blanc pour une maison et un banc dans la rue qui va de la place Saint-Projet au carrefour et à la forcade de Cousteau (1404). — Bail à fief fait par Izabeau de Loupiac à Perrin Pey et à Guillem Daudat de plusieurs places occupées par des bancs carnassiers et sis à la *banqueria* (1404). — Assignation de douze deniers d'exporle et de quarante sous de cens faite en faveur du chapitre, où assistaient Jean de La Caussade, archidiacre de Médoc, Pey de Fontpiton, Pey de Lacour et Pierre Forthon, chanoines, par Colin de Monamua, maréchal, sur une maison qu'il possédait en franc alleu dans la rue Sainte-Catherine (1407). — Aveu par Arnaud de Saudun, maréchal, pour une maison avec appentis dans la rue qui va du carrefour Saint-Projet à Saint-Siméon (1411); — par Vidau de Lhôpital pour une maison sise dans la rue qui va à Sainte-Gemme, qu'il tenait pour deux sous d'exporle et quatre sous six deniers de cens (1411). — Le 20 juillet 1413, le cardinal François cité par erreur comme archevêque de Bordeaux. — Sentence de l'official qui confirme, en faveur des chapitres Saint-André et Saint-Seurin, l'utile et la directe sur une maison de la rue Saint-André, devant le puits Sainte-Gemme (1414). — Aveu rendu aux chapelains de la chapellenie instituée dans l'église de Saint-Médard-en-Jalles, par Me Guilhem Bonneau, par Amanieu de La Porte et Élie de Gibran, notaire public, pour une maison, un sol et des murs, rue de Lartigue (1421). — Aveu rendu au chapitre par Arnaud de La Fourcade, chapelain de l'une des chapellenies de Saint-André de Bordeaux pour une maison, un jardin et une vigne rue Saint-André (1439). — Aveu rendu à l'Ordre des Carmes par Jean Landa, marchand de Bordeaux, pour une maison de la rue de la Monnaie, qu'il tenait au prix de deux deniers d'exporle et vingt sous de cens (1448). — Partage des rentes et devoirs seigneu-

Digitized by Google

riaux prélevés en commun à raison du fief de la maison de Sainte-Gemme, entre le chapitre Saint-André (Bernard de Ambilla, archidiacre de Blaye, président en l'absence du doyen; Pierre Dubosc, trésorier; Gaillard Martin, sacriste; Guilhem Dorinhac, sous-doyen; Hélie Deville, écolâtre; Guiraud Duc, Richard Brun, Berthomieu de Lafargue, Domench de Cambes, Arnaud Bonneau, Pierre Complet, Jean Gaillard et Renaud de Thumery, chanoines) et le chapitre de Saint-Seurin (Guilhem Dorinhac, doyen; Richard Brun, Jean Maurin, Renaud de Thumery, Pey de Lartigue et Arnaud Bonneau, chanoines) (1468). — Aveu rendu au chapitre par messire Baude d'Agès, doyen de Saint-André et trésorier de Saint-Seurin, agissant au nom de ses neveux, pour la maison appelée «l'hostau» de Sainte-Gemme (1494). — Vente faite au chapitre Saint-André par Raymond de la Renade d'un chai et d'un jardin sis dans la rue Guiraude; cité : André d'Épinay, cardinal-archevêque de Bordeaux, *in remotis nothorie agenti* (1497). — Bail à fief fait par le vicaire perpétuel et les bénéficiers de Saint-Projet, en faveur de Gaucem Bernatge, d'une maison et de la moitié d'une tour, rue du Loup ou de Sainte-Gemme (1502). — Aveu rendu au chapitre par Perrin Constans, pour une maison de la rue de la Cadène, qu'il tenait pour deux deniers d'exporle et cinq sous de cens (1534). — Arrêt du Parlement de Bordeaux, confirmant au chapitre la directe sur une maison de la rue Sainte-Gemme (1643). — Arrêt du Parlement rendu en appel d'une sentence de la sénéchaussée de Bergerac et déboutant les bénéficiers de Saint-Projet et le syndic du chapitre Saint-André de leurs prétentions sur une maison sise paroisse Saint-Projet, conformément aux conclusions de M. de Lapeyrère, avocat de M. du Manial, écuyer, sieur de Peyrot (1666). — Constitution d'exporle consentie par Jean-Denis Gourgon en faveur du chapitre Saint-André à raison d'une portion de la maison de Saint-Projet (1700).

G. 892. (Carton.) — 33 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1301-1363. — BIENS A BORDEAUX. PAROISSE SAINT-CHRISTOLY. — Investiture accordée par le chapitre à Pey Dufour, acquéreur d'une maison avec issue, sise devant l'église Saint-Christoly (1301). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Guilhem de Cazaux, «sabi en dreyt», et Guilhem du Bruger pour maison dans la paroisse Saint-Christoly (1331). — Aveu rendu au chapitre par Pey du Graver, sergent royal, pour une maison sise rue Porte-Dijeaux (1364). — Aveu par Bernard Baquey de Saint-Pierre de Lège pour maison sise rue du Temple (1370). — Investiture accordée par le chapitre Saint-André à Arnaud du Brulh pour une maison sise dans la paroisse Saint-Christoly et pour laquelle il payait cinq sous six deniers d'exporle et douze deniers de cens (1372). — Aveu rendu au chapitre par Pey Hélias, prieur de l'hôpital du Barp, pour une maison avec issue rue Porte-Dijeaux qu'il détenait pour six deniers d'exporle et six deniers de cens (1391). — Vente à Laurent de Castillon et Pey Dumas de douze deniers de cens et devoirs seigneuriaux en franc alleu sur maison et jardin, rue du Temple, par les cohéritiers Guilhem Ays de Fronsac, écuyer, héritier de Pierre Lambert, chevalier et citoyen de Bordeaux, et Amiraut de Castéja, écuyer, fils et héritier de Bernard de Castéja, chevalier, et de Jeanne de Fronsac, et héritier du dit Pierre Lambert comme ayant les droits de la dite Jeanne de Fronsac, sa mère (1398). — Aveux rendus au chapitre par : Raulin Abra, clerc, frère et héritier de Guilhem Abra, chanoine de Saint-André, pour une maison avec issue rue Porte-Dijeaux (1401); — Geoffroy Rode, chanoine de Saint-Seurin, pour une maison de la rue du Temple (1409); — Ramon du Rau, seigneur du Rau, héritier de noble Jeanne du Castéra ou de Pélin, de la paroisse de Cussac en Médoc, pour maison dans la paroisse Saint-Christoly et investiture au nom du chapitre par Jean de Lalande, chanoine et syndic (1491); — Me Philippe Cadoyn, procureur au parlement de Bordeaux, pour deux maisons avec jardin, sises rue Saint-Christoly, au coin de la rue Castillon (1522). — Arrêt de la sénéchaussée de Libourne, rendu contrairement aux prétentions de M. de Suduiraud, président à la Cour des Aides et finances de Guienne, de M. Jacques de Pommiers, baron d'Agassac, conseiller au Parlement, et de l'archevêque Henri de Béthune, en faveur du chapitre Saint-André et lui attribuant la directité sur une maison de la rue du Temple (1663).

G. 893. (Carton.) — 29 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1336-1716. — BIENS A BORDEAUX. PAROISSE SAINT-ÉLOI. — Aveu rendu par Aupeys de Monthinas, pour une maison rue Saint-James, qu'il possédait, moyennant douze deniers d'exporle et dix sous de cens (1336). — Bail à fief fait par le chapitre à Izarn Bertau, pour un sol de terre rue Boulon, près de la maison appelée de Bouglon, moyennant deux deniers d'exporle et cinq sous de cens (1370). — Vente au chapitre par Jacques Francon de douze deniers d'exporle et dix livres de cens sur une moitié de maison, rue Saint-James « moyennant quatorze-vingt-dix livres, valant au jour de l'acte 232 li-

vres guyennoises » (1376). — Aveux par : Ramon Monedey en faveur de Guilhem-Ramon Monedey, citoyen et bourgeois de Bordeaux, fils de noble Arnaud Monedey, chevalier, pour maison sise au petit Cayffernan à la ruelle de Coustau (1376); — par Pey Guilhem, prêtre, pour une place et des murs près l'église Saint-Éloi, qui rapportaient dix sous d'exporle et six deniers de cens (1384); — par Arnaud de Caussimont, maréchal, pour une maison rue Saint-James qu'il possédait moyennant dix sous d'exporle et trente sous de cens (1393). — Vente au chapitre par Ramon Dorinha pour vingt livres guyennoises de vingt sous de cens et un denier d'exporle assis sur une maison de la rue Saint-James (1381). — Vente par Ramon Monedey à Mᵉ Folquier-Lacombe, chanoine de Saint-André, de six deniers d'exporle et soixante sous de cens sur une maison de la rue Costau au petit Caffernan (1381). — Investiture accordée par Vital Carles à Jean Mazeley, qui avaient acquis de Gaucem Peletan, une maison rue Leyteyre, rapportant douze deniers d'exporle et dix sous de cens. Cette maison acquise par Vital Carles, faisant partie des biens d'Hélies Carpentey, fils de Seguin Carpentey, citoyen de Bordeaux, lesquels, aux poursuites de Guillem Passapayre, procureur du Roi, et de Guiraud, garde et exécuteur du sceau et contre-sceau, avaient été saisis et confisqués au profit du roi d'Angleterre « *per la rebellion cometuda et perpe- » trada per los hereteys den Johan et Doat de Pins en bert » lo Rey nostre deyt senhor, ayssi cum au papey de la cort » de Gasconha era et es planeyramentz contengut,* » etc. (1383). — Aveu rendu par Jean Mazely et Nicolas Audoyn à Vital Carles, pour une maison rue Leyteyre, rapportant douze deniers d'exporle et dix sous de cens (1383). — Vente au chapitre par Arnaud Mollarin de douze deniers d'exporle et dix livres de cens assis sur la moitié d'une maison rue Saint-James, pour deux cents livres guyennoises de bon or et de bon poids (1386). — Aveu rendu par Hélies Beguey pour la moitié d'une maison rue Leyteyre, rapportant douze deniers d'exporle et cinq deniers de cens (1393). — Aveu rendu par Raymond de La Terreyre pour la moitié d'une maison avec issue, rue Leyteyre, rapportant deux deniers d'exporle et vingt-cinq sous de cens, destinés aux anniversaires de Frestel et Fouquier de La Combe, chanoines de Saint-André (1401). — Aveux rendus par : Pey Tudo, couturier, pour la moitié d'une maison, située rue Leyteyre, rapportant douze deniers d'exporle et cinq sous de cens (1404); — par Arnaud Guilhem Lamfort, pour des portes, place, issue et murs, sis dans la rue qui va du cimetière à la rue Bouquière, et rapportant douze deniers d'exporle et six deniers de cens (1408); — par Hélies de Breuilh pour la moitié d'une maison rue Leyteyre, rapportant deux deniers d'exporle et vingt sous de cens (1409); — par Arnaud du Moulin, boucher, pour la moitié d'une maison avec issue rue du Fagnar, rapportant six deniers d'exporle et cinquante sous de cens (1409); — par Jean Castans, vigneron, pour une demi-maison et issue rue du *Fanhas* rapportant six deniers d'exporle et cinquante sous de cens; contractant : Guilhem Bec, chanoine et chantre de Saint-André (1410); — par Maurine Lafite, pour une maison rue Causserouge, rapportant six deniers d'exporle et dix sous de cens (1437). — Échange entre Grimon Perut et Jean Gofran, prêtre bénéficier de Saint-Michel; Grimon donne deux deniers d'exporle et deux sous de cens assis sur une maison rue Pey-Amaubin, et Gofran une vigne en Graves (1472). — Aveu rendu par Jean de Rostaing, écuyer, pour une maison rue de Lesperon, près celle du petit Cayffernan, rapportant deux deniers d'exporle et quarante sous de cens; témoin : de La Chassagne, conseiller au Parlement (1514). — Échange entre le chapitre, représenté par Pierre de Borda et Arnaud du Bridon, chanoines, et Jean Truchon, avocat en Parlement, de rentes et fiefs dans la paroisse Saint-Siméon, à la grande Carreyre et dans la rue Pey-Amaubin, paroisse Saint-Éloi (1527). — Aveu rendu à la fabrique de Saint-Éloi par Jean Sebineau, constructeur de vaisseaux, pour une vigne située près l'église Saint-Genès et appartenant à la dite fabrique (1714). — Aveu rendu par Marguerite Jaubert, veuve de Fleury Mayac, procureur au sénéchal, pour une vigne dans le plantier de la Corège en Graves, appartenant en fief à la fabrique de Saint-Éloi (1716).

G. 394. (Carton.) — 41 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1244-1642. — Biens a Bordeaux. Paroisse Puy-Paulin. — Échange entre le chapitre Saint-André et les Frères Mineurs de Bordeaux de différents droits d'exporle et de cens, assis sur des immeubles situés à Bordeaux, paroisse Puy-Paulin (1246). — Aveu rendu par Pey Auge au chapitre pour une maison sise dans la grande rue Puy-Paulin (1297). — Vente par Agnès, veuve de Rostanh du Marché et du consentement de Guillem du Marché, son neveu, à Pey Baxbays, de deux deniers d'exporle et de trois deniers de cens sur l'appentis d'une maison de la rue Margaux, et de deux deniers d'exporle et trois sous de cens sur une maison de la même rue, sous la réserve des devoirs dus au chapitre Saint-André, dans la mouvance duquel se trouvaient les immeubles précités (1321). — Aveu rendu au cha-

Digitized by Google

pitre par Raymond Raoul pour une maison de la rue de Londres, qu'il tenait pour six deniers d'exporle et deux sols six deniers de cens (1357). — Délaissement par Guillaume Prévot, « clerc et jurat de la cort de l'ondrable officiau de Bordeu, » au nom de Lugnan de Lescapou, d'une maison sise rue de Benon, paroisse Puy-Paulin (1359). — Aveu rendu au chapitre par Guillem de Lartiguemale pour une maison faisant l'angle de la rue Mautrec, paroisse Puy-Paulin (1374). — Acte de possession dressé par le chapitre pour une maison, un sol et une place, sis place Puy-Paulin, que le chapitre avait primitivement cédé par bail viager à Jean Basley : Jean Lacorrée, chanoine et rôlier des anniversaires de l'église Saint-André (1381). — Aveux par : Bernard de Rouède et ses frères pour une maison sise rue Lescapon et pour une terre située hors la porte Dijeaux, rue Maubourguet (1390); — par Amanieu de Saint-Martin pour un sol, une place et des murs rue Margaux, qu'il tenait à douze deniers d'exporle et douze deniers de cens (1391). — Reconnaissance par Raymond Raoul pour une maison rue de Londres, vis-à-vis la porte des cloîtres des Frères Prêcheurs (1395). — Aveu rendu au chapitre par Jean Andraud pour une maison et un sol de terre qu'il tenait rue du Puits-de-Catherine à vingt deniers d'exporle et dix-sept sous de cens (1417). — Arrêt de l'official confirmant au chapitre l'utile et la directe sur une place et des murs rue du Puits-de-Catherine et sur une maison avec ses appartenances dans la paroisse de Bouliac (1450). — Aveu par noble et « scientiffic » homme maitre Johan Brart, seigneur de Chissé et de Bléré, conseiller du Roi et premier président au parlement de Bordeaux, et investiture en sa faveur par Jean Avril, « doctor en cascun dreyt, » doyen du chapitre, pour une maison avec appentis, qu'il tenait à dix-huit deniers d'exporle et dix sous six deniers de cens, rue Porte-Dijeaux (1475). — Échange entre le chapitre Saint-André; présents : Bernard de Ambilla, archidiacre de Blaye; Arnaud Duc, Arnaud Bouey, Jean Galhard, Michel Calhey, Charles de Noray et Jean de Lalande, chanoines, et Pey Blanc, vicaire perpétuel de Saint-Mexant, au nom et comme syndic des quinze chapelains de Bordeaux, de deux deniers d'exporle et cinq sols de cens sur une maison de la rue Castillon, contre deux deniers d'exporle et cinq deniers de cens sur une maison et un jardin dans la même rue (1476). — Arrêt du présidial de Guyenne attribuant la directe au chapitre Saint-André sur une maison de la place Puy-Paulin et condamnant le nommé Pierre de Pommiers, écuyer, seigneur de Francon, à lui payer six deniers d'exporle pour cette maison (1595). — Arrêt des requêtes du palais du Parlement de Bordeaux, confirmant la directe sur une maison que le sieur de Chimbaut, avocat au Parlement, possédait rue Porte-Dijeaux, et sur laquelle Denis de Polastron, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Temple et receveur général de l'Ordre en France, prétendait avoir des droits d'exporle (1642).

G. 395. (Carton.) — 42 pièces, parchemin.

1301-1587. — Biens a Bordeaux. Paroisse Saint-Pierre. — Aveu rendu au chapitre par Pey Dalena de Figeac pour une maison, un chai et un « vase » [écurie] dans la rue qui va du château de Bordeaux vers l'église Saint-Pierre, qu'il tenait pour six deniers d'exporle et quinze sous de cens dont trois sous au chapitre Saint-André, douze deniers à l'église Saint-Seurin, douze deniers à l'hôpital du pont Saint-Jean, douze deniers à l'église du Temple, deux sous six deniers à l'église Saint-Pierre, cinq deniers à l'église Sainte-Croix; ces biens étaient tenus précédemment en fief par Arnaud de Camparrian, fils de Pierre de Camparrian (1301). — Reconnaissance par les héritiers d'Arnaud de Caupène, chevalier, pour maison, chai et écurie, le tout dans la rue qui va de l'Ombrière à l'église Saint-Pierre (1314). — Bail à fief passé par le chapitre, au nom des chapelains et prébendiers de l'église métropolitaine en faveur de Guilhem Compagnon, d'une maison sise à l'extrémité de la rue Poitevine près le château de Bordeaux, la dite maison léguée pour les frais de son anniversaire par Pierre Du Poujaux, « Aumoneyrs deu sent Payre apostoli » (1327). — Procuration donnée par Richarde Sarralher, autorisée de son mari, pour opérer la vente au chapitre Saint-André de deux deniers d'exporle et vingt livres de cens que Ramon Sarralher, son oncle, lui avait assignés sur une maison « et taula de cambi » (une table de change), dans la rue Poitevine, confrontant à la « taula de cambi » de Rostanh Olivier, près le château de l'Ombrière, et *per* III^c *deners d'aur apperatz escutz d'aur belhs d'eu cunh belh de Fransa, de bon aur* (1352). — Bail à fief consenti par Guillem Martin de Saint-Peyre à Guillem de Londres de douze deniers d'exporle et cinq livres de cens assis sur une maison située devant l'église Saint-Pierre (1358). — Investiture accordée par le chapitre à Richard Aigecombe pour une maison à l'extrémité de la rue Poitevine du côté de l'Ombrière, qu'il tenait pour douze deniers d'exporle et six livres de cens (1359). — Vente à Arnaud Massip, orfèvre et bourgeois de Bordeaux, d'une maison sise devant l'église Saint-Pierre relevant en fief du chapitre;

Digitized by Google

témoins : Arnaud Guiraud, prieur de l'hôpital Saint-Jacques; Bertrand Bonnafoux, chanoine d'Uzeste ; Pierre Bergoin, Jean Gorbeille, frères de l'hôpital Saint-Jacques (1360). — Sentence de l'official qui confirme au chapitre l'utile sur une maison de la rue Poitevine, qui devait au chapitre un droit d'exporle et six livres de cens (1363). — Reconnaissances par Guilhem Seguin pour une maison dans la rue Carpenteyre au devoir annuel de douze deniers ou deux vendangeurs, ou six deniers pour chaque vendangeur (1367); — et par Ramon d'Ayrissan pour la tierce partie du chai appelé de Camparrian, dans la rue qui va de l'Ombrière à l'église Saint-Pierre (1370). — Aveu rendu au chapitre par Guillem Martin et Pey Dessenauhas, changeur, pour une maison et un comptoir de change à l'Ombrière, confrontant au mur et à la tour du château avec le sol où elles sont situées, qu'ils tenaient pour deux deniers d'exporle et vingt livres de cens affectés à l'anniversaire de Boson de Salignac, évêque (1382). — Aveu rendu en faveur de Vital Carles, grand chantre de Saint-André, par Jeanne Aymara pour une maison de la rue Pey-de-Macau (1383). — Aveu rendu au chapitre par Pey de Lignan pour une maison de la rue de la Corderie-Saint-Pierre, qu'il tenait pour six deniers d'exporle et quarante sous de cens (1390). — Aveu rendu au chapitre par Pey Seneppe pour une maison sise à l'Ombrière, qu'il tenait pour trois sols d'exporle et soixante sous de cens (1390). — Investiture donnée par le chapitre à Pey Ros pour une maison et une place rue Pey-de-Macau (1395). — Aveux rendus au chapitre par : Pey Deymes pour une maison sise devant l'église Saint-Pierre qu'il tenait au prix de six deniers d'exporle et cinq livres de cens (1413); — par Jean Forthon, orfèvre, pour une maison sise paroisse Saint-Pierre, près le château de l'Ombrière, qu'il tenait pour deux deniers d'exporle et cinquante sous de cens; le chapitre avait acquis cette maison de noble dame Judic de Lalande, femme de Jean de Durfort, chevalier (1417); — par Pey de Livenx pour le tiers d'une maison, rue de la Grande-Carpenteyre, qu'il tenait pour deux deniers d'exporle et douze deniers de cens ou la journée de deux vendangeurs, ou bien encore pour six deniers à la place de chacun d'eux (1421). — Vente par Barthélemy Vidal à Grimon de Bordeaux de maisons place de l'Ombrière, confrontant en partie à l'estey du pont Saint-Jehan et rue du Cancera, paroisse Saint-Siméon, et d'une pièce de vigne en Graves (1438). — Aveu rendu par Bernard de Garos, écuyer, fils de Bernard de Garos, marchand, en faveur du baron Jean de Lalande, seigneur de La Brède, pour maisons flanquées de tours et jardins, rue du Puits-des-Juifs, confrontant en partie au mur du château royal de l'Ombrière (1448). — Aveu au chapitre pour le tiers d'une maison et d'un chai situés dans la paroisse Saint-Pierre, rue des Argentiers (1487). — Aveu rendu aux fabriques des églises Saint-André et Saint-Seurin par Jean Michel, pour une maison sise rue des Combes, qu'il tenait pour quatre deniers d'exporle et quatre sous de cens (1499). — Aveu au chapitre par Jean de Vergés, pour une maison acquise de Me Geoffroy de Corbiers, la dite maison située dans la grande rue de l'Ombrière, confrontant en partie à la tour de l'horloge du palais, et tenue à deux deniers d'exporle et vingt livres de cens (1587).

G. 396. (Carton.) — 6 pièces, parchemin.

1291-1452. — Biens a Bordeaux. Paroisse de Notre-Dame-de-la-Place. — Vente par Pierre de Listrac, clerc, à Guilhem Videau de La Rousselle, clerc, de deux maisons relevant en fief du chapitre, faisant l'angle de la sauveté, rue des Jaugars, dans la paroisse Notre-Dame-Sainte-Marie-de-la-Place, confrontant aux possessions de Pierre Bonon, chanoine, pour le prix de cinq mille sous [v milia soutz] (1291) — Exporle par Gaucem de Saint-Seurin, citoyen de Bordeaux, pour maisons au lieu de : la forcade Saint-Seurin, confrontant au chemin qui conduit au puits de Tosquanan et au mur de la ville et au chemin qui conduit de Saint-André à la porte Begueyre, sous la redevance de deux sous six deniers d'exporle et vingt sous de cens portés et vendus chez Hélias de Pommiers, rôlier du chapitre (1332). — Aveu rendu au chapitre par Giles Faure, abbé de Saint-Sauveur de Blaye, pour une maison faisant l'angle des rues Jaugars et de Lartigue et qu'il tenait pour deux deniers d'exporle et treize sous, un denier de cens et à la condition de payer dix livres à chaque changement d'abbé (1383). — Échange intervenu entre Geoffre Cosseri et Florette Miqueu. La première partie contractante donne à la seconde des vignes situées en Graves et comprises dans le fief de la confrérie de Saint-Eutrope, paroisse et église Notre-Dame-de-la-Place, contre une maison, rue du Cafernan, dans le fief de l'archevêque (1452).

G. 397. (Carton.) — 79 pièces, parchemin.

1345-1633. — Biens a Bordeaux. Paroisse Saint-Siméon. — Vente par Bernard Dailhau, citoyen de Bordeaux, à Amat de Jungêtes, chanoine de Saint-André, d'une maison en franc alleu située à la porte Begueyre

(1340). — Investiture au nom du chapitre par Ramon de Landiras, archidiacre de Médoc, à Guilhem du Tastar, acquéreur de Ramon Donissan, pour une maison dans la rue Allègre : Rostanh Decompnes, écuyer (1345). — Aveu rendu au chapitre par Pey Martin, pour une maison rue Saint-Siméon (1349). — Bail à fief en faveur de Marguerite Milbourne, Anglaise, d'une maison rue de la Vieille-Église (1363). — Retrait féodal exercé par le chapitre au préjudice de Raoul Ayssou sur un sol de terre et un appentis sis rue du Cancera (1364). — Aveu rendu au chapitre Saint-Seurin par Guillem du Tastar, clerc de la paroisse Saint-Siméon, pour une maison de la rue Alègre (1366). — Vente à Pey Baquey, boucher, de fiefs dans la rue de la Vieille-Église par laquelle on va de Saint-Siméon à la porte Begueyre et dans la mouvance du chapitre, pour le prix de deux cents livres, le guiennois d'or du coin de Bordeaux compté pour vingt sous de la monnaie courante (1366). — Aveu rendu au chapitre par Guilhem de Mayrinhac pour une maison de la rue de la Vieille-Église, possédée autrefois par Guilhem de La Couse, écuyer, et qu'il tenait pour seize deniers d'exporle, deux deniers de cens et la journée d'un vendangeur ou douze deniers de cens à la place (1370). — Vente par Arnaud Monadey, fils de feu Arnaud Monadey, chevalier, en faveur de Thomas Ashton, Anglais, de fiefs dans la rue Saint-Siméon, relevant du chapitre : « *lo Rev. Payre Ramon eslegit per la sancta sea d'Avonia arcibesque de Bordeu* » (1380, 11 janvier). — Aveux rendus au chapitre par Jean Andron pour un pré dans la palu de Bordeaux (1387); — par Jean et Guillem Ducasse pour un sol de terre rue Saint-Siméon et quatre pièces de vigne à La Bidey Sainte-Croix, près de la croix de laquelle on va « bert molher morta » : Pierre Dubosc, chanoine et archidiacre de Cernès, secrétaire et [*cubicularius*] du pape Boniface; Vital Carle, chantre; Pierre Embaud, Jean Faure de Lisan, Raoul Faure, chanoines (1391). — Vente par Thomas Ashton, Anglais, à Pey du Bosc de deux deniers d'exporle et quatre livres de cens, avec tous autres droits et devoirs sur une maison et un four qu'il possédait en franc alleu dans la rue Saint-Siméon (1391). Cette maison fut léguée l'année suivante au chapitre pour les frais d'anniversaire du testateur. — Procédure soutenue devant l'officialité de Bordeaux par le chapitre Saint-André pour être maintenu dans le droit de directe qu'il avait sur une maison avec jardin et issue, rue du Cancera (1401). — Aveux par divers pour maisons situées dans la rue Arnaud-Jehan-Fustey et la rue qui va de la rue des Pinhadors vers le puits des Juifs (1401). — Vente par Guiraud du Puch, écuyer, seigneur du Puch de Saint-Germain Entre-deux-Mers à Jean Embrin, doyen, Bertrand de La Trau et Jean Dubourdieu, chanoines, agissant au nom du chapitre, de rentes en franc alleu sur maisons, rue du Cancera (1406). — Bail fait par les chapelains de Saint-André, de Saint-Projet, de Saint-Sauveur, de Saint-Pierre, de Notre-Dame-de-la-Place, de Saint-Paul, Saint-Maixant, Saint-Christoly, Saint-Siméon, Saint-Éloi, Saint-Michel, Sainte-Colombe, Puy-Paulin, pendant la vacance du siége archiépiscopal, à Thomas Ashton, Anglais, pour une maison et ses dépendances rue Saint-Siméon (1412). — Sentence de l'official de Bordeaux qui confirme au chapitre l'utile et la directe sur une maison de la rue Saint-Siméon qui lui rapportait deux deniers d'exporle et quatre livres de cens (1415). — Aveu rendu au chapitre par Peyronne Peysson, pour une maison de la rue Arnaud-Johan-Fustey, près la porte Begueyre (1417). — Reconnaissance par le vicaire perpétuel de Saint-Siméon, qu'il doit payer annuellement à raison de la dite vicairie perpétuelle une pension au chapitre : Jean Embrin, doyen; Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye; Pierre de Castro, chantre; Bertrand d'Asta, Guillaume Étienne, Jean de Lisan, Pierre de Rive, Jean Chambon, Raymond de Cussac, Rostanh de Romafort, Pierre Berland, Pierre de La Cour, Guillaume Taillefer, Arnaud de Cazauvieilh et Jean Forton, chanoines (1418). — Aveu rendu par Arnaud Bonneau, pâtissier, pour une maison rue des Pinhadors, moyennant dix-huit deniers d'exporle et trois mailles de cens (1422). — Vente par Marie de Canteloup, femme de David de Jonqueyres, de maison et jardin dans la rue du Serporas, relevant en fief du chapitre : 6 juillet (1469), Louis XI, roi de France; Charles, fils et frère de rois, duc d'Aquitaine, comte de Saintes et seigneur de La Rochelle. — Aveux rendus au chapitre par dame Anne de Jonquières pour une maison et un chai dans la rue de la Vieille-Église; Estève de Leymarie, chanoine et sacriste, représentant le chapitre, le doyen et les autres chanoines étant absents (1507); — par Jean Hosten pour une maison et un jardin avec issue, rue du Grand-Cancera (1511). — Appointement du présidial prononcé en faveur du chapitre, à raison du droit de directe qu'il avait sur une maison de la rue de la Vieille-Église, paroisse Saint-Siméon (1557). — Reconnaissance par Philippe Soteau, avocat au Parlement, pour une maison dans la rue Saint-Siméon, confrontant au couvent de La Mercy (1571). — Sentence du présidial de Bordeaux maintenant le chapitre contre François du Cormier, sieur de Puy Barban, greffier à la cour, dans la directité d'une maison rue du Cancera,


Digitized by Google

qu'il tenait pour deux deniers d'exporle et trois deniers et une géline de cens (1586). — Arrêt du Parlement qui maintient le chapitre Saint-André dans la directité sur deux maisons de la rue Saint-Siméon, malgré l'opposition de Jeanne Deyrou, veuve de maître Étienne de Manial, lieutenant général au siège de Castelmoron, de Pierre Demons, écuyer, sieur de La Tour de Bessan, et de Me Bertrand Dupuy, chanoine de Saint-Seurin (1633).

G. 398. (Registre.) — In-4°, 230 feuillets, parchemin.

1669. — BIENS A BORDEAUX. TERRIERS ET LIÈVES. — Terrier de la maison du Jeu-de-Paume. — Saisie au préjudice d'Artaud Masson, bourgeois de Bordeaux, de la maison du Jeu-de-Paume, appelée aussi de Barolla, relevant en fief du chapitre et située paroisse et rue Saint-Christoly; adjudication de ce fief en faveur de Pierre de Voisin, conseiller du Roi au parlement, pour la somme de six mille cinq cent vingt livres, et reconnaissance féodale rendue au chapitre par l'acquéreur, au devoir de trois sous bordelais d'exporle à muance de seigneur ou de tenancier, et dix sous six deniers bordelais de cens, valant six sous trois deniers tournois, payables à Pâques.

G. 399. (Registre.) — Grand in-f°, 639 feuillets, papier.

1685-1787. — Biens à Bordeaux. Terriers. — « Liève des fiefs situés dans la ville de Bordeaux appartenant au chapitre de l'église métropolitaine et primatiale Saint-André nouvellement dressée par Hiérosme Lopez, chanoine théologal de cette église. » L'ouvrage est précédé d'une préface commençant ainsi : « Une liève est un dénombrement de fiefs sur laquelle les seigneurs font lever leurs rentes dont lesdits fiefs se trouvent chargés; anciennement on ne mettait que le nom des propriétaires en regard des fiefs; depuis on a jugé bon de mettre non seulement les noms des propriétaires présents, mais de leurs prédécesseurs et ceux des notaires publics par-devant lesquels avaient été passées les reconnaissances. On remonte à l'aide des terriers du chapitre assez loin dans les reconnaissances, mais les terriers ne vont pas au delà du quinzième siècle. Auparavant les reconnaissances s'écrivaient ordinairement sur des rouleaux que l'on conserve encore dans les archives du chapitre. » — Les vingt et un terriers possédés par le chapitre avaient été rédigés par : Landa, 1423-1431; — Arnal Pey, 1432-1440; — Landa, 1440-1456; — Landa, 1446-1478; — Jubin, 1461-1478; — Aumont, 1478-1492; — Blois (comme le troisième Landa); — Blois, 1503-1519; — Pirouault, 1523-1533; — Rodier, 1508-1539; — Guerry, 1535-1551; — Destivals, 1551-1565; — Guay, 1565-1575; — Marraquier, 1576-1590; — Nieuil, 1478-1571; — Bernage, 1588-1612; — Subercaze, 1611-1630; — Subercaze, 1631-1642; — Saphin, 1643-1660; — Chastaigner, 1660-1669. — Fiefs dans les paroisses suivantes :

Paroisse Saint-Michel. — Rues de la Rousselle, Neuve, de Sarlat ou Montaigne, Puch des Casaulx, Drague ou du Soleil, Bouquière, Fossés des Pelheys ou de la Fontaine, Leyteire, Crabeire ou Boucalot, Pilet ou Penteneyre, des Menuts, Caguebeu, Betiamet ou Curtaint, Peymentade, Clare, des Faures, Gensan, devant le clocher Saint-Michel, de la Fusterie, porte des Salinières, du Casse ou Maucaillou, Colombeyre ou des Andouilles, Sausure ou Mauvin, Sainte-Croix, Planterose, Andronne, Carpenteyre, Beychac, Carboneu. — Principaux tenanciers : Yves Chatart, greffier et garde-sacs civil et criminel; Jean de Minvielle, conseiller à la Cour des Aides; les héritiers de Mathurin Martiny, secrétaire de la Cour des Aides; Duval, sieur de Puypelat, conseiller au Parlement de Toulouse; Brassard, conseiller à la Cour; dame Anne Daffis, veuve de Bernard de Pichon, président à mortier au Parlement; Pierre-Louis d'Athys, conseiller en Guienne; de Brivazac, conseiller au Parlement; Pierre Tanesse, régent, docteur en droit; Verdery, conseiller au sénéchal; d'Essenault, conseiller à la Cour des Aides; Jean Dubosc, secrétaire de la Ville; Jacquette de Paty, veuve de M. du Hamel, successeur de Jacques du Paty, écuyer, seigneur de Bellegarde; la veuve de René Le Roux, receveur des tailles de Condomois et Bazadois; de Tortaty, trésorier à la généralité de Guienne; les religieuses de la Visitation, au lieu d'Antoine Freitz, receveur du taillon; Dubarry, conseiller au sénéchal; François de Juliot, sieur de La Devise; les successeurs de Roumain de Saint-Sever, conseiller en Guienne; messire de Tuquoy, abbé de Pimbo, au diocèse d'Aire; La Cabane, avocat au Parlement; Labadie, conseiller à la Cour des Aides; de Marboutin, écuyer, sieur de La Fabale; les successeurs de Jean Baret, monnayeur du Roi; Dalon, président au parlement de Pau; les héritiers de Léonard du Mirat, conseiller assesseur au présidial de Guienne; Charles de Lesnal, écuyer, sieur de Bois-Solin; Pierre Verdolet, « pastissier à l'hôte du Fin-Renard »; Bernard Roche, conseiller au présidial; de Chauriels, conseiller à la Cour des Aides; de Fays, conseiller à la même Cour; La Ferrière, magistrat présidial; de Cosaiges, écuyer; les religieuses de Saint-Benoît, au lieu de Jean de Pontac, procureur général au Parlement; d'Espaignet,

Digitized by Google

président à mortier au Parlement; Nicolas Lafite, prévôt de la maréchaussée d'Albret; le sieur de Bordes, écuyer; la Société de la Treizaine, fondée dans l'église de Notre-Dame-de-la-Place; Jeanne de Pontcastel, veuve de M. de Mullet, sieur de La Tour.

Paroisse Sainte-Croix. — Rues Sainte-Croix, Carboneu, Anglaise, de la Grande-Carpenterie. — Principaux tenanciers : Luc de Mirat, conseiller au Parlement; Lacour, libraire; les successeurs de M. de Sallegourde, sieur de Vignoles, conseiller au Parlement; Jean de Cosaiges, avocat au Parlement.

Paroisse Saint-Éloi. — Rues Saint-James, Poudiot ou Entre-deux-Murs, de la Sau, Désirade, de l'Esperon ou Caphernete, Leyteire, de l'Engin, du Mirail ou au Faignas. — Principaux tenanciers : les héritiers de Jacques Fillot, trésorier en la généralité de Guienne; Jean de Gourgues, président à mortier au Parlement; les Jésuites, à la place de dame Olive de Lestonnac, veuve d'Antoine de Gourgues, premier président au Parlement.

Paroisse Sainte-Eulalie. — Rues de la Porte-Saint-Julien, Mengin ou Peymentade, Bouhaut, Veyrines, Capeyron, de la Lande, de la Bida ou Labirat, Sainte-Eulalie, de Ségur, de l'Estelle, devant le château du Hâ, du Hâ ou du Far, du Peugue ou Caguemule, des Palanques ou du Moulin, des Camps ou de la Birouette, la Voûte-du-Pelat, Sous-le-Mur, Toscanan, des Ayres, du Cahernan, des Coffeys, des Pesets, du Poisson-Salé, Neuve. — Principaux tenanciers : Durand Geneste, sergent royal; Nicolas Cormane, écuyer; les successeurs de Nicolas Maron, écuyer, sieur de La Croix; Jean Griffon, curé de Saint-Pardoux, en Saintonge; de Nesmond, président aux requêtes; le sieur de Moncault, écuyer, au lieu de M. Duval, conseiller à la Cour, et au lieu d'Olive de Lestonnac, veuve de M. de Gourgues; Jean Laborie, chanoine semi-prébendé de Saint-André; Jean Sarrau, écuyer, sieur de Boisnet; Tronquois, huissier au Bureau des finances; le sieur d'Espaignet, président à mortier au Parlement; les successeurs de Guillaume de Montaigne, chevalier, seigneur du Taillan; de François Héralde, greffier, et de Jean de La Fontaine, maître de la Monnaie; Chiques, avocat au Parlement, juge de la sauvetat, au lieu du sieur Coche, prêtre irlandais; les successeurs de M. de La Cour, avocat au Parlement, et de Bertrand Périssault, conseiller au présidial; Joseph Dubernet, avocat au Parlement; Léonard de Laroque, écuyer; Poitevin, trésorier à la Cour des Aides; la veuve du sieur Geoffre, trésorier de l'Hôtel-de-Ville; Truchon, magistrat présidial; Malus, garde de la Monnaie.

Paroisses Notre-Dame-de-la-Place et Saint-Projet unies. — Rues Saint-André, de Sauges ou du Puch, de Cadaujac, des Trois-Conils ou du Peiron, Pey Estève, Tustal ou Lartigue, du Loup, Sainte-Gemme, la Boucherie, Saint-Projet, Sainte-Catherine, de la Monnaie, Guiraude, Saint-Siméon ou de la Mercy. — Principaux tenanciers : Anne de Gasc, veuve d'Étienne de Finques, conseiller à la Cour; Sabourin, conseiller au Parlement, au lieu de M. de Grimaud, président à mortier, et du président Tarault; Hélies de Bétoulaud, écuyer, au lieu de Gabriel de Bétoulaud, conseiller à la Cour; dame Marguerite de Secondat de Montesquieu, veuve de Jacques de Noyer, conseiller au Parlement; dame Marguerite Maillard, veuve de Thibaud de La Vie, premier président au parlement de Navarre, au lieu de Jean de La Vaissière, conseiller aux requêtes, et du président Bérault; la veuve de Jacques Martiny, payeur des gages de la Cour; les héritiers de François Lopès, docteur, professeur en médecine dans l'université de Bordeaux; Artus de Martin, au lieu de Mathieu de Vienne, docteur ès lois à l'Université de Bordeaux; de Roy, conseiller au Parlement, au lieu de Pierre de Suduirault, et Raymond de Boucher, conseiller au Parlement, au lieu de Henri de Bourbon, sieur de Roulie, mari de Catherine de Fayard; Jean de Meugeon de Lavergne, au lieu de Jean de Meugon, conseiller au Parlement, et Pierre Le Comte, président aux Enquêtes; Dalon, au lieu de Jean Dalon, avocat au Parlement, de noble Daniel de Bourbon, sieur de Roulie, et de Clémence-Françoise de Boucher, veuve de Bertrand de Bourbon; Pierre Renouil, archiprêtre de Fronsac; François de Père, avocat au Parlement; de Fonteneil, aussi avocat; Marie Belle, fille du sieur Maurice, écuyer, mari d'Éléonore de La Houssaye, fille de François de La Houssaye, avocat au Parlement, secrétaire des insinuations ecclésiastiques, au lieu de Bertrand de Tustal, conseiller au Parlement; Émery, docteur en médecine; Jacques de La Rivière, écuyer; André Peleau, écuyer; Jean du Bosc, au lieu de Guillaume Delpech, docteur ès lois de l'Université de Bordeaux; les religieuses de Sainte-Catherine; Jean de Gauffreteau, écuyer; Hervé Dupuy, avocat au Parlement; Jean de Bris, conseiller au Parlement, au lieu du sieur de Villières; François Dubosc, écuyer, sieur de Canteloup; Guy de Maniban, président en la Cour des Aides; Jean Romat, huissier d'armes, au lieu d'Antoine du Sault de Boileau, baron de La Luque; les religieux de la Merci; Hugon, conseiller au Parlement; Léon de Lescure, conseiller au Parlement, au lieu d'Antoine de Lescure, procureur général en la Cour, et de David de Brosses; les syndics et ouvriers de l'église Saint-Projet.



Paroisse Saint-Siméon. — Rues de la Devise, du Grand-Cancera, du Petit-Cancera, Saint-Siméon, Arnaud-Miqueu ou Legeu, du Puch de Baignecap, du Pas-Saint-Georges, des Combes, des Pignadoux ou du Loup, du Cerf-Volant, Caudereyre. — Tenanciers principaux : demoiselle d'Istis, veuve de M. de Blanc, écuyer, seigneur de Saint-Aignan; Jean Dumat, avocat au Parlement; Dusault, avocat au Parlement; Brossart, conseiller au Parlement; dame Jeanne de Pontcastel, veuve de Gabriel de Mullet, sieur de La Tour, conseiller au Parlement, au lieu d'Arnault de Pontac, président à mortier; dame Anne de Pontac, veuve de Jean de Massiot, conseiller au Parlement, au lieu de Raphaël de Fournel, baron de Grateloup et de Tayac, conseiller en la Chambre de l'Édit; les héritiers de Boucault, conseiller au Parlement; madame de Bavolier, veuve de François de Pichon, président à mortier; François Chavaille, sieur de Faugeras, conseiller au Parlement; la veuve de M. Castain, conseiller à la Cour des Aides; Marie de Salomon, veuve d'Antoine d'Aiguille, conseiller au Parlement.

Paroisse Sainte-Colombe. — Rues des Épiciers ou Porte-Begueyre, Sous-le-Mur, Boucherie, du Marché, petite rue du Marché, Bouquière, Sainte-Colombe, Poitevine. — Principaux tenanciers : Delpech, avocat au Parlement, au lieu d'André Minvielle et de Mathieu Duverger, greffier en chef de l'élection de Guienne; Antoine de Nort, avocat du Roi au Bureau des trésoriers; l'hôpital Saint-André; Taranque, conseiller au Parlement; les religieuses de Notre-Dame.

Paroisse Saint-Pierre. — Rues devant le Palais royal de l'Ombrière, des Argentiers, de la Coquille, devant l'église Saint-Pierre, de la Vieille ou Grande-Carpenterie ou de la Devise, des Capérans ou de Macau, du Puch des Cazaulx ou Costinhan. — Principaux tenanciers : Luc du Mirat, conseiller au Parlement; Chassain, avocat; Raymond Dalon, premier président au Parlement de Navarre, auparavant avocat général au Parlement de Bordeaux; le successeur de M. de Corillaut, écuyer, sire de Boisroche, au lieu de Pierre Corillaut, lieutenant criminel de la sénéchaussée de Guienne; Jean des Pujols, avocat; Angélique de Gasc, épouse de M. de La Chesnaie, écuyer, au lieu de Louis de Gasc, écuyer.

Paroisse Saint-Rémy. — Rues des Faussets, devant la Porte des Paux, Saint-Rémy, des Capérans, des Lauriers, Vedillon ou Métivier, au Pont-de-la-Mousque. — Principaux tenanciers : Nicolas Maron, sieur de La Croix-Maron, conseiller au Parlement; Jean Darche, procureur général à la Cour des Aides; les héritiers d'Arnaud d'Hostein, secrétaire de la ville; de Godières, avocat; Jacques Morin, avocat; Léonard Constans, aussi avocat; d'Alesme, conseiller au Parlement, au lieu de Toussaint d'Alesme, sieur du Pin, conseiller au parlement de Bretagne; Léon de Lalanne, abbé de Saint-Ferme.

Paroisse Saint-Maixent. — Rues Saint-Maixent ou du Far-de-Lesparre, Margaux, Porte-Médoque, Porte-Dijeaux. — Principaux tenanciers : Charles de Malvin, chevalier, seigneur de Primet, au lieu de Marie de Baritaud; de Thibaud, trésorier; de Fayet, conseiller à la Cour, au lieu de Pierre de Nort, aussi conseiller.

Paroisse de Notre-Dame-de-Puy-Paulin. — Rues Margaux, Puch-Ubert, Castillon, Porte-Dijeaux, la Poyade, fossés de Campaure. — Principaux tenanciers : Gombaud, conseiller à la Cour des Aides, au lieu de la famille de Loupes; dame Anne Daffis, veuve de Bernard de Pichon, président à mortier au Parlement; Jean de Gaufreteau, sieur de Chasteauneuf, conseiller en Guienne; Pipaut, président au présidial de Libourne; Charles du Hamel, président au Parlement, au lieu du sieur Daffis, aussi président; de Ségur, seigneur de Francs, conseiller au Parlement, mari de dame de Gasc, veuve de Pommiers; Demons, sieur de La Caussade, conseiller au Parlement; Léon Leblanc, seigneur de Polignac et de Mauvezin.

Paroisses Saint-Christoly et Saint-Paul réunies. — Rues Porte-Dijeaux, Saint-Paul ou Malemort, Saint-Christoly, Mimisan, du Temple, Magudas ou Verteuil. — Principaux tenanciers : Jean Legier, conseiller à la Cour des Aides; Jean de Saint-Sever, avocat; de Maniban, sieur de Casaubon, conseiller au parlement de Toulouse; Gaillard de Cadouin, sieur de la Romaninque, avocat; de Richon, écuyer; les héritiers de Montalier, greffier au Parlement; les héritiers de Florimond de Raymond, conseiller au Parlement; les héritiers d'Étienne de Richon, trésorier; de Suduirault, premier président à la Cour des Aides, au lieu de M. de Pommier; François d'Allenet, sieur de Fansan; le maire et les jurats de Bordeaux, au lieu de Pierre de Nesmond, seigneur de La Roque-Timbaud et de M. de Nesmond, premier président au Parlement; les Carmes déchaussés, au lieu du sieur d'Alesme, seigneur de Parempuyre, et Bernard de Pichon, abbé de Bonlieu; les Carmes, au lieu du sieur de La Cabane, avocat. Les redevances, soit en argent, soit en nature, payées au chapitre à raison des fiefs mentionnés dans ce registre s'élèvent à la somme de quatre cent quatre-vingt-trois livres treize sous deux deniers cinq oboles, plus vingt-cinq poules et une quantité déterminée de blé.

Digitized by Google

G. 400. (Registre.) — Grand in-f°, 42 feuillets, papier.

1746-1770. — Biens à Bordeaux. — Terrier de reconnaissances féodales reçues au nom du chapitre par : Jean Grégoire, chanoine; Nicolas Baulos, chanoine théologal; Pierre Pacareau, chanoine; François-Joseph Lecomte, chanoine, archidiacre de Blaye et receveur du chapitre; Jean-Baptiste Audoing et Marc-Jean Logette, chanoines, syndic et receveur; lesdites reconnaissances présentées par : Gabriel Bouquier, avocat; Jean de Giac, écuyer, conseiller du Roi; Jean de Longueval, chevalier, seigneur de Lauquerie, en Sarladais; Jean Taffard, écuyer, gentilhomme de la grande vénerie du roi, seigneur de Blaignan en Médoc; François-René-Joseph-Pierre Dumiral, chanoine, archidiacre de Médoc et syndic du chapitre; Jean Gensonné, ancien chirurgien major des troupes de Saint-Domingue; Joseph Duval, chevalier, conseiller au Parlement, seigneur de Puypelat; Jeanne-Thérèze de Barry, veuve de Mathieu de Pontac, chevalier, seigneur comte de Belhade, baron de Sauviac; Marc-Antoine Dupérier de Larsan, chevalier, seigneur de Larsan; Beychac, etc.; pour fiefs dans la ville de Bordeaux et la banlieue, situés paroisse Saint-Projet : rue des Trois-Conils, rue Tustal, *alias* de Lartigue; — paroisse Saint-Remy : rue Bédillon ou Métivier; — paroisse Saint-Michel : rue du Casse, rue Sainte-Croix, rue Caguebeu, rue Colombeyre ou des Andouilles, rue Bouquière, place du Marché-Neuf, rue Pilet, rue Neuve; — paroisse Sainte-Eulalie : adouberies (tanneries), sur le Peugue; — paroisse de Bassens, à la Baranquine; — paroisse de Villenave, à Courrejean, etc.

G. 401. (Registre.) — In-f°, 207 feuillets, parchemin.

1752. — Biens à Bordeaux. — Terrier de Morin, notaire. — Reconnaissances féodales en faveur de Me Raymond d'Alphonse, écuyer, et Me Nicolas Baulos, tous deux prêtres chanoines et receveurs des rentes du chapitre Saint-André, et agissant en son nom pour fiefs situés à Bordeaux, dans les paroisses suivantes : 1° Saint-Michel : rues des Menuts, de la Fusterie, Caguebeu, Sainte-Croix, Souleyre ou des Herbettes, Beychac, du Marché-Neuf, Andronne; — 2° Sainte-Croix : rues Anglaise, Carbonneau, etc.; — 3° Sainte-Eulalie : rues Mingin, Veyrines, Ségur, vis-à-vis le château du Hâ; de la Voulte du Pellat, des Camps ou Birouette, Caguemule et au plantier Saint-Nicolas; — 4° Puy-Paulin : rue Castillon, etc.; — 5° Saint-Projet : rues de la Mercy, Marchande, etc.; — 6° Saint-Siméon : rues Caudeyre, Petite-Carpenteyre, etc. — Principaux tenanciers : Jean-Baptiste Denyal, avocat; — Jean Auger, conseiller audiencier à la Cour des Aides; Jean Loche, notaire; Pierre Dusolier, bourgeois; Arnaud Valance, maître architecte; Jean Perpignan, bourgeois; Martial Dumas, avocat; Pierre-Joseph Rode; Jacques Bacquey, dit Castelnau; Pierre Barreau, maître d'école; Louis Bernier, maître chirurgien; Pierre Lejeune, maître chirurgien; Jean Maigné, maître de musique; Marie Benquet, veuve de François Alanis, premier huissier au Bureau des finances; François Bouzignon, maître architecte; Jacques Comte, avocat; François Thibaud, sculpteur; Marie Braneyre, veuve de Me Duluc, conseiller du roi, garde-des-sceaux en la Chancellerie près la Cour des Aides de Guyenne.

G. 402. (Registre.) — Grand in-f°, 206 feuillets, papier.

1774-1778. — Biens à Bordeaux. — Aveux servis au chapitre Saint-André, représenté par Aubin-Félix Durand, écuyer, prêtre, licencié en théologie, chanoine et receveur des rentes du chapitre, par ses tenanciers de Bordeaux et sa banlieue; demoiselle Pétronille Fignoux, veuve de Joseph Barthélemy, constructeur de navires, pour une échoppe sur le chemin qui conduit de la porte Sainte-Eulalie à Talence; Thadée-Antoine Richet, avocat au Parlement, pour les échoppes sises sur le chemin Bégaduis ou Ville-Dieu, à Pessac; Pierre Brun, notaire à Bordeaux, pour une maison sur le chemin qui va de la porte Sainte-Eulalie à Talence et à Pessac; Jean Bayle, procureur au sénéchal de Guienne, pour une maison sur le même chemin; Blaise Despujols, architecte, pour maison au tènement de Saint-Caprais, paroisse Sainte-Eulalie; Jean-Antoine Durand, religieux et syndic des Minimes du couvent de Bordeaux, pour une échoppe dans le tènement de Saint-Caprais; Pierre Despiau, aide-major des troupes bourgeoises de Bordeaux, pour un bâtiment vis-à-vis la porte Sainte-Eulalie, au tènement de Saint-Caprais, près le cimetière des Huguenots; Jeanne Rozier, veuve de Pierre Bellard, architecte, près le cimetière des Huguenots, tènement de Saint-Caprais; Bertrand Dubourg, lieutenant dans les Fermes du roi, pour des échoppes et des jardins au même endroit; Anne Joffrion, religieuse au couvent des dames Minimettes, pour une maison sur le chemin qui conduit de la porte Sainte-Eulalie à Saint-Nicolas de Graves, autrement dit rue Tanesse; Bernard Lussac, avocat au Parlement, pour une maison sur le chemin et dans le plantier du

Digitized by Google

grand Saint-Genès; Marguerite Lalande, veuve de François Lefort, garde de la prévôté et de la Marine, pour une maison près la Croix des Bégaduys ou Villedieu, dans le plantier du petit Saint-Genès; Pierre Albespy, libraire et imprimeur, pour une maison faubourg Saint-Nicolas, au plantier de la Serège; François Mercier, concierge de l'Hôtel commun de cette ville, pour une maison sur la nouvelle rue Dézirade, plantier de la Serège; François Bounaton, sergent du guet à-pied de l'Hôtel commun de la ville de Bordeaux, pour une maison du faubourg de Saint-Nicolas de Graves, plantier de la Serège; François Maurin, organiste, pour une échoppe rue Dézirade; Bernard Larand, perceur de navires, pour une échoppe rue de Lafontaine, plantier de la Serège; René Hurtauld, maître architecte, rue Lafontaine; Antoine Lafontaine, monnayeur pour le roi en la Monnaie de Bordeaux, pour une maison même rue; Jean Moreau, portier chez M. Saige, avocat général au Parlement, demeurant dans son hôtel des Fossés de l'Intendance, pour une échoppe même rue; Joseph Vanacker, avocat au Parlement, pour une maison même rue; Geneviève Masson, veuve de Pierre Itey de Peyronin, conseiller du roi en la Cour et commissaire des requêtes au Palais, pour échoppe au plantier de la Serège; Jean-Baptiste Gatellet, notaire à Bordeaux, pour une échoppe faubourg Saint-Nicolas de Graves; Pierre Lamagnère, huissier au Parlement, pour une maison à haut et bas étage, faubourg Saint-Nicolas de Graves; Jean Malescot, architecte, pour une échoppe comprenant deux chambres, faubourg et paroisse Saint-Nicolas de Graves; Raymond Monat Boussard, avocat au Parlement, pour deux corrèges de vigne au plantier Saint-Genès; Arnaud Vallance, maître architecte, pour une maison au tènement de Saint-Nicolas, aussi appelé de la Crozille; et divers pour les tènements de : les Ayguats, Saint-Caprais, au cimetière des Huguenots, le grand Saint-Genès, le petit Saint-Genès, à Marifoix, faubourg Saint-Nicolas, à la Crozille et rue Cornu, plantier de la Serège, plantier de Barreyre, Gratecap, Pisselèbre, etc. Tous ces tenanciers paient au chapitre deux deniers d'exporle.

G. 403. (Carton.) — 28 cahiers grand in-f°, 250 feuillets dont 230 écrits, papier.

1774-1783. — Biens à Bordeaux. — Liève des fiefs relevant du chapitre Saint-André et situés dans la paroisse Sainte-Eulalie, rues Lafontaine, de l'Arceau, Mingin, Veyrines ou des Carmes, Berry, de l'Étoile, du Hâ, des Minimes, des Palanques, de la Bironnette, Caguemule, des Ayres, Costambert, Letellier, cours de Tourny ou rue Guerard; tènements de Saint-Caprais, Saint-Genès, la Serège. — Principaux tenanciers : Blaise Despujols, architecte; Pierre Brun, notaire; David Noues; Jean-Antoine Durand, religieux syndic des Minimes; Bertrand Dubourg, lieutenant dans les Fermes du Roi; Louise Dumas, veuve de Maurice-Abraham de Beaumontais, écuyer; Pierre Bellard, architecte; Anne Joffrion, religieuse Minimette; François Lefort, garde de la prévôté de la marine; Étienne de Chavaille, chevalier de Saint-Louis; Antoine Lafontaine, bourgeois et monnayeur pour le Roi en sa Monnaie de Bordeaux; François Maurin, organiste; René Hurtault, maître architecte; Pierre Albespy, libraire et imprimeur; Arnaud Valence, maître architecte; Jean Malescot, maître architecte; sœur Marguerite de la Passion, prieure du monastère Sainte-Marie-Madeleine; Jean-Martin de Lasalle, chevalier, seigneur de Castandet et de Lamensans, conseiller au Parlement; Isabelle-Thérèse Tiron, veuve de Melchior Rich, écuyer, chevalier de Saint-Louis; Gabriel Chalifour, maître architecte; Jérôme Audouin, maître architecte; messire François-Raymond Dubergier de Luzié, écuyer, chevalier de Saint-Louis; Marie-Madeleine Rozier, veuve de Jean Roche, écuyer, citoyen de Bordeaux; Pierre Faux, maître architecte; Françoise-Henriette Brivazac, veuve de Pierre-Daniel de Testas de Gassies, bourgeois; François Dumat, avocat au Parlement, mari de Marie de Fayet, fille et héritière de dame de Pedesclaux; Honoré-Henry-Michel-Étienne-Michel de Villebois, écuyer, ancien commissaire général de la marine; Jean-François Doumerc, écuyer; Joseph de Pichon, chevalier, fils de Jean-Pierre de Pichon, baron de Longueville; Philippe de Richon, conseiller honoraire au Parlement, seigneur de Randeau et Montfavier.

G. 404. (Carton.) — 13 cahiers grand in-f°, 130 feuillets dont 110 écrits, papier.

1776-1783. — Biens à Bordeaux. — Liève des fiefs relevant du chapitre Saint-André et situés dans les paroisses suivantes : 1° Saint-Nicolas-de-Graves : chemin royal de Bayonne; — 2° Saint-Pierre : rues du Puits-des-Cujols, de la Devise, Sainte-Catherine, Saint-Siméon, du Pas-Saint-Georges, du Puits-de-Bagnecap, etc.; — 3° Saint-Projet : rues des Trois-Conils, Tustal, de la Monnaie, du Loup, Judaïque, de la Mercy, des Mottes, etc.; — 4° Puy-Paulin : Castillon, Sainte-Catherine, Porte-Dijeaux, etc.; — 5° Saint-Rémy : aux Chartrons, aux Pradets, etc.; — 6° Saint-Seurin : rue Fondaudège,

Digitized by Google

au Grand-Naujac, etc.; — 7° Saint-Siméon : rues du Grand-Cancera, du Cerf-Volant, Arnaud-Miqueu, etc.; — 8° Talence-en-Graves : à Pisselèbre, etc. — Principaux tenanciers : Jean Malescot, maître architecte; Jean Gatellet, notaire; Élisabeth Desclaux, veuve de Simon-Jude de Rauzan, écuyer; Françoise de Cursol, veuve de Jean-Joseph de Gauffreteau, écuyer; Marthe Duvergier, veuve de Jean de Sèze, écuyer, avocat au Parlement; Mayence de Camiran, chanoine de Saint-André, official primatial et vicaire général du diocèse; Jean Darche, sous-chantre et chanoine de Saint-André; Antoine Duval, chanoine; François de Montjon, écuyer; Marie Tranchère, veuve de Jean-Baptiste Gensonné, bourgeois; Jean-Baptiste-Raymond de Navarre, conseiller en la grand'chambre et lieutenant général de l'Amirauté de Guyenne; Isaac-Joly Bonneau, citoyen de Bordeaux et syndic de l'hôpital des Enfants-Trouvés; Denis Day, chevalier, ingénieur en chef; Jean-Jacques-Maurice de Sentout, président au Parlement; Marguerite Chauvet, veuve de Jean de Navarre, conseiller au Parlement; Jean Oré, vicaire perpétuel de Saint-Mexant; Jeanne de Latour, épouse de M. de Bavolier; Jean-Maurice Dusault, grand-chambrier au Parlement; Michel Racle, imprimeur-libraire; Daniel-Jean-Baptiste Duplessis-Michel, chevalier; Jean Boudin, écuyer.

G. 405. (Portefeuille.) — 15 cahiers grand in-f°, 150 feuillets dont 135 écrits, papier.

1778-1783. — Biens à Bordeaux. — Liève des fiefs relevant du chapitre Saint-André et situés dans les paroisses suivantes : 1° Saint-Christoly : rues Beaubadat, Porte-Dijeaux, etc.; — 2° Sainte-Colombe : rue et place Sainte-Colombe, rue Bouquière, etc.; — 3° Sainte-Croix : rues Sainte-Croix, Carbonneau, de la Vieille-Monnaie, Carpenteyre, etc.; — 4° Saint-Mexant : rue du Parlement, etc.; — 5° Saint-Michel : rues de la Rousselle, Bouquière, Pelet, Hugla, des Menuts, des Andouilles, Badie, des Herbettes, Beyssac, etc. — Principaux tenanciers : Philippe de Richon, conseiller honoraire au Parlement, seigneur de Randeau et de Montfavier; Jean Duroy, chevalier, conseiller, premier président en la Cour des Aides; Jean-Baptiste Chalu, notaire; Pierre Mathieu, avocat; Jean-Pierre Banchereau, notaire; Louis-Fabien Bourgade, écuyer, avocat au Parlement et citoyen de Bordeaux; Guillaume Tenet, écuyer; Martin Rauzan, notaire; Jacques Lalo, ancien secrétaire de l'Intendance; Nicolas-Antoine de Brezetz, écuyer, avocat au Parlement; Jean de Gombault, écuyer, seigneur de Desbarats et du Puy; Pierr Rivière, contrôleur ordinaire de la Monnaie; Jean-Baptiste Lafitteau, chirurgien major de la Marine royale et des Invalides à Bordeaux; Timothée-Bernard Durfort de Cauby, bourgeois; François Alary, docteur en médecine; Pierre Passard, greffier de la Cour de la Bourse; Jean-Baptiste de Lamothe, écuyer, seigneur des maisons nobles de Piis et de la Garosse; Louis de Rufz, écuyer, maître particulier des Eaux et Forêts de Guyenne; Jean Brunaud, écuyer, citoyen de Bordeaux; Élie Brunaud, ancien jurat; Jean-Baptiste Mercier, ancien consul de la Bourse; Pierre-Dominique Grenier, écuyer, chevalier, ancien major du corps royal d'artillerie; André-Joseph de Minvielle, conseiller au Parlement; Étienne Magnol, procureur général à la Cour des Aides; Pierre-Jean-Marie Barret, conseiller au Parlement; Jean-Baptiste Dubarry, conseiller en la grand'chambre; Jacques Verdery, conseiller, doyen du présidial de Guyenne et procureur du Roi en la maréchaussée; Joseph de Bonneau-Dubedat, écuyer, chevalier, seigneur de la maison noble de Candely; Pierre Saincric, écuyer; Joseph d'Abadie, chevalier, seigneur de Montmoitié, et Bernard d'Abadie, chevalier, seigneur d'Ambleville, du Pic, etc.; Barthélemy-Auger Duclion, écuyer; Jean Graves, conseiller du Roi, greffier, garde-minutes en la chancellerie près le Parlement; Bernard Augereau, greffier en chef de la maréchaussée; Joseph-Antoine Batanchon, secrétaire de l'Académie des arts et commissaire de police de Bordeaux; Colombe Geniès, veuve d'Antoine-Dominique Peyronnet, avocat, conseiller du Roi, juge des Traites en Guyenne.

G. 406. (Registre.) — Grand in-f°, 203 feuillets, papier.

1778-1789. — Biens à Bordeaux. — Terrier des aveux rendus par : Louis de Rufz, écuyer, maître particulier des Eaux et Forêts de Guyenne, pour un emplacement grande rue Saint-Jean, tènement de Gratecap; Jean Laconfourque, maître sculpteur; demoiselle Jeanne Rathier, veuve d'Antoine-Dorat Dînematin, avocat au Parlement, pour une maison rue de la Devise; Ambroise de Chassaing, prêtre, écuyer, docteur en théologie, curé de Cenon Entre-deux-Mers, pour une maison rue de la Devise; J.-B. Banchereau, notaire à Bordeaux, pour une maison place et paroisse Sainte-Colombe; Martin Rauzan, notaire à Bordeaux, pour une maison rue Neuve, paroisse Saint-Michel; Barthélemy Penicaut, procureur en la Cour et syndic de l'œuvre et fabrique de l'église Saint-Pierre, pour une maison rue et paroisse Saint-Pierre; Guillaume Tenet, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, pour une maison à trois étages rue et

Digitized by Google

paroisse Sainte-Colombe; Joseph d'Abadie, chevalier, seigneur de la maison noble de Montmoitié, tant pour lui que pour Bernard d'Abadie, chevalier de Saint-Louis, seigneur d'Ambleville et de Pic, pour une grande maison ou hôtel rue des Menuts; J.-B. de Lamothe, écuyer, seigneur des maisons nobles de Piis et de la Garosse, pour une maison à deux corps de logis et à deux étages rue et paroisse Sainte-Colombe; Joseph de Bonneau du Bédat, écuyer, chevalier, seigneur de la maison noble de Candeley, pour une maison rue Pillet; Fernand Augereau, greffier en chef de la maréchaussée, pour une maison rue Badie, autrefois appelée rue Caguebeu; Jacques Lalo, ancien secrétaire de l'Intendance, pour une maison rue Bouquière, paroisse Sainte-Colombe; François Alary, docteur en médecine, pour une maison rue des Faures; Pierre Foure, avocat au Parlement, pour une maison rue des Menuts; Pierre Mathieu, avocat au Parlement, pour une maison rue et paroisse Sainte-Colombe; Gabriel Guinaudie, maître écrivain-juré de Paris, pour une maison à trois étages sur la place du Marché-Neuf, paroisse Saint-Michel; Jean Verdery, avocat au Parlement, pour une maison rue Andronne, paroisse Saint-Michel; Jacques Verdery, doyen du présidial de Guyenne, procureur du Roi en la maréchaussée, pour une partie de maison rue Hugla, autrefois appelée rue Boucalot; Jean Brousse, ancien mesureur de sel, pour une maison rue Andronne; dame Colombe Geniès, veuve d'Antoine Peyronnet, avocat en la Cour, juge des Traites en Guyenne, pour une maison rue Andronne; Valeton de Boissière, écuyer, pour un moulin à eau avec ses ruisseaux, appelé le moulin de Monjoux, dans la paroisse de Gradignan; Jean Lafargue, maître en chirurgie, pour une maison à trois étages rue Carpenteyre; Pierre Rivière, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire de la Monnaie à Bordeaux, pour un emplacement commencé à bâtir rue et paroisse Sainte-Croix; J.-B. Laffiteau, chirurgien major de la Marine royale et des Invalides au département de Bordeaux, pour une maison rue de la Nouvelle-Monnaie, autrefois rue Anglaise; Durfort de Cauby, bourgeois de Bordeaux, pour une maison rue Carpenteyre; Paul Barthélemy, constructeur de navires, pour une maison rue de la Nouvelle-Monnaie; Léonie Dumons, veuve de Pierre Bellard, maître architecte; Henry Aubec, bourgeois et huissier au parlement de Bordeaux, pour une maison rue Mingin; Michel Racle, imprimeur libraire, pour une maison rue Saint-James; Louis Lacombe, procureur au sénéchal et présidial de Guyenne, pour un bourdieu aux graves de Bordeaux, plantier de Salebert, paroisse Saint-Seurin; Michel Fournier, receveur des Fermes de la ville, pour une maison à haut et bas étage rue du Fagnas; Antoine Lafontaine, monnayeur, pour un terrain en jardinage en face le cul-de-sac de Bel-Air, plantier de Barreyre; Joseph Camicas, chirurgien de bord, pour une maison rue du Hâ; messire François-Raymond Dubergier de Lusié, écuyer, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, pour une maison rue et paroisse Sainte-Eulalie; Sibadey, greffier en chef aux Traites, pour une maison rue du Poisson-Salé.

G. 407. (Registre.) — Grand in-f°, 153 feuillets, papier.

1782-1789. — Biens à Bordeaux. — Terrier des aveux rendus à messire Aubin-Félix Durand, écuyer, prêtre, licencié en théologie, receveur des rentes du chapitre, conseiller au Parlement, par : dame Marthe Duvergier, veuve de Jean de Sèze, écuyer, avocat au Parlement, pour une maison rue du Pas-Saint-Georges; Pierre Saincric, écuyer, pour une maison faisant le coin des rues Pillet et Badie; Martin Abiet, bourgeois et courtier royal, pour une maison rue Neuve-du-Poisson-Salé; Pierre Barret, conseiller au Parlement, pour une maison rue Leyteire; Jean-François Doumerc, écuyer, pour une maison rue des Ayres, vis-à-vis la rue des Feuillants; Louis-Fabien Bourgade, écuyer, avocat au Parlement, pour maison et place paroisse Sainte-Colombe; messire Jean-Martin de Lassalle, chevalier, seigneur de Castandet et Lamensans, conseiller au Parlement, pour deux grandes maisons ou hôtels rue du Hâ; Nicolas-Antoine de Brezetz, écuyer, avocat au Parlement, pour une maison rue Désirade; dame Marguerite Lartigue, veuve de Marcelin Policard, trésorier de France, pour une maison située rue de l'Ombrière et place du Palais-Royal; J.-B. Mercié, ancien consul de la Cour de Bourse, pour une grande maison rue des Lauriers; Jean Brunaud, écuyer, pour une maison rue du Parlement; Honoré-Henry de Villebois, écuyer, ancien commissaire général de la Marine, pour trois maisons contiguës ayant façade sur la rue Badie, autrefois rue Caguebeu, et sur les fossés de la rue Bouquière; dame Françoise de Noiret, veuve de Jean Dubernage, écuyer, pour une vigne dans les graves, au plantier du cap de Barche; Catherine Pessac, veuve de Pierre Lascous, avocat en la Cour, pour une maison rue du Petit-Cancera; Me Ignace-André Baudin, avocat en la Cour, pour une maison rue du Poisson-Salé, ayant vingt et un pieds de façade et trente-deux de profondeur; messire Jacques-Maurice de Sentout, président au parlement de Bordeaux, pour une portion d'hôtel

Digitized by Google

rue Porte-Dijeaux, où il habite; Étienne Magnol, procureur général à la Cour des Aides et finances de Guienne, pour une maison rue du Puits-Descazeaux; Daniel-Jean-Baptiste Duplessis-Michel, chevalier, pour une maison rue du Loup; Paul-Étienne Blanquet de La Tour, contrôleur du domaine au Bureau de Bordeaux; François Deville, maître éperonier, pour une maison rue Castillon; J.-B. Martron, avocat au Parlement, pour une maison presque entièrement démolie rue Sainte-Catherine; Guillaume Tenet, écuyer audiencier en la chancellerie près le Parlement, pour une maison rue du Grand-Cancéra; Élisabeth Desclaux, veuve de Jude de Rauzan, écuyer, pour deux maisons contiguës rue de la Devise; Marguerite Olivier, épouse de Guillaume-Louis Renaud, écuyer, pour maison rue Castillon; dame Blanche Darbide, veuve de Joachim de Lombard, conseiller honoraire, pour une maison rue Baubadat; J.-B. Chalu, notaire à Bordeaux, pour une maison rue Porte-Dijeaux; Jacques de Laguette, ingénieur des ponts et chaussées au département de La Réole, pour une maison rue du Pas-Saint-Georges; Jean Boudin, écuyer, pour maison rue des Trois-Conils; messire Denis Day, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ingénieur en chef, pour une maison rue des Trois-Conils; François de Montjon, écuyer, pour un hôtel rue des Trois-Conils, paroisse Saint-Projet; Jean Gemin, maître en chirurgie, pour une maison rue Tustal, paroisse Saint-Projet; Pierre Grenier, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien major au corps royal d'artillerie, pour une maison rue de la Rousselle; Jacques Cholons de Saint-Hubert, avocat en la Cour, pour une maison rue du Grand-Cancéra; Raimond Dubosc, avocat au Parlement, pour une autre maison rue du Grand-Cancéra; J.-B. Guitard, avocat au Parlement, pour une maison rue Carpenteyre; Jean Lescure, notaire royal de Saint-Macaire, pour une maison rue Judaïque; Élie Cheyron, notaire à Bordeaux, pour une maison à quatre étages rue et paroisse Saint-Remy; Dominique Pénicaud, procureur au Parlement, pour une pièce de vigne en Paludate, paroisse Saint-Pierre de Bègles, aux casaux de Paludate; Joseph de Pichon, chevalier, fils de J.-P. de Pichon, baron de Longueville, pour une maison au coin des rues Castillon et des Petits-Carmes. — Aveux rendus par J.-B. de Navarre, conseiller en la grand'chambre du Parlement et lieutenant général en l'amirauté de Guienne, pour une maison rue de la Monnaie; Raimond-Pierre Lassalle, bénéficier de Saint-Projet, pour une maison rue Beyssac, paroisse Saint-Michel; Pierre Dadin, procureur au sénéchal et siège présidial de Guienne, pour une maison rue Porte-Dijeaux; M. François Darche, ancien procureur général à la Cour des Aides et finances de Guienne, pour une partie de l'hôtel où il demeure rue Margaux; Philippe Richon, conseiller honoraire au Parlement, seigneur de Randau et Monfavier, pour une maison rue du Temple; Guillaume Estèbe, secrétaire honoraire du Roi, et Pierre-Charles Pourcin, capitaine d'infanterie, pour deux maisons contiguës rue des fossés du Chapeau-Rouge ou de l'Intendance; Jean de Gombaud, écuyer, seigneur de Desbarets et du Puy, pour des maisons rue Saint-James et Poudiot; Germain de Bourran, écuyer, seigneur des maisons nobles du Portail, Brigaille et Maugean, maisons d'encoignures des rues de la Devise, Saint-Pierre et du fort de Lesparre; Henry Roberjot, ancien greffier en chef de l'Élection de Guienne, pour une maison rue du Pas-Saint-Georges; dame Françoise de Cursol, veuve de Joseph de Gaufreteau, écuyer, pour une partie de maison rue du Pas-Saint-Georges; Antoine Libaros, prêtre, bénéficier de Saint-Projet, pour une maison rue du Loup; dame Tranchère, veuve de Gensonné, bourgeois, agissant comme tutrice de Me Antoine Gensonné, avocat en la cour, pour trois maisons rue du Ciffre, anciennement appelée rue Pey-Estève ou Capeyran; Barnabé Hugues, avocat au Parlement, pour maison rue des Trois-Conils; Guillemette Dieu, veuve d'Étienne Berteau, sacquier-juré, pour une maison rue Beychac; Joseph Tartas, avocat au Parlement, pour une maison rue Carpenteyre; Jean Grave, greffier, garde-minute en la chancellerie près la Cour du Parlement, pour une maison rue des Menuts; Pierre Lassale, maître en chirurgie, pour une maison rue des Menuts; Auger Duclion, écuyer, pour une maison rue des Menuts; Étienne de Chavaille, chevalier de Saint-Louis, pour une maison rue Porte-Dijeaux; Antoine Batanchon, secrétaire de l'Académie des arts et commissaire de police de Bordeaux, pour une maison rue des Herbettes; M. Jean Bosc, docteur en théologie, chanoine de l'église Saint-André, principal du Collège de Guienne, pour une pièce de vigne dans l'enclos de la Ferrade, au lieu dit le mas Saint-Pierre, paroisse de Saint-Pierre de Bègles, « de la contenance et journée de vingt-cinq hommes à bêcher; » Thérèse Tiron, veuve de Melchior Rich, écuyer, chevalier de Saint-Louis, pour une maison rue et paroisse Sainte-Eulalie, en face de la rue Labirat; de Minvielle, conseiller au Parlement, pour une moitié de maison rue de la Rousselle, l'autre moitié étant habitée par le président Carles; Jean Duroy, chevalier, conseiller du Roi, premier président en la Cour des Aides et finances de Guienne, pour un hôtel rue du

Digitized by Google

Temple; Élie Brunaud, écuyer, ancien jurat, pour une maison rue du Parlement; Jean Oré, prêtre, docteur en théologie, curé, vicaire perpétuel de l'église Saint-Mexans, pour une maison rue du Parlement; J.-B. Dubarry, conseiller en la grand'chambre du Parlement, pour une maison rue Hugla, autrefois rue Crabeyre ou Boucatos; Jean Gros, avocat au Parlement, pour une maison rue Neuve; Bernard Bordes, ancien mousquetaire du Roi, pour une pièce de vigne en graves, au plantier de Saint-Laurent; François Queyreau, avocat au Parlement, pour un tènement consistant en onze échoppes, rue de l'Étoile; Siméon Leris, docteur en thélogie, pour onze maisons rue de la Nouvelle-Monnaie; François Dumas, avocat au Parlement, pour maison rue des Palanques; Jean Durault, grand'chambrier au Parlement, pour l'hôtel qu'il habitait rue du Grand-Cancéra; dame Tessier, veuve de Daniel, conseiller provincial à la Monnaie de Bordeaux, pour un tènement dit le village de Marchés, anciennement village de la Salle-d'Agès; Jean Luc de Gères de Vaquey, écuyer, seigneur de Vaquey, pour une terre labourable, paroisse de Sallebœuf, aux lieux dits le Désert et Labatut; Pierre Balguerie, bourgeois de Bordeaux, pour un pré sis dans la paroisse de Tresses, Entre-deux-Mers, au lieu dit le Falot, et anciennement Calais; dame Dutraque, veuve de Jacques de Mauvoisin, procureur du Roi des Traites de Bordeaux, pour des bois taillis, terres labourables, tuilerie et bâtiment dans la paroisse de Caillau; François Laborde de Castera, receveur des consignations, pour une grande maison neuve rue du Hâ; Guillaume Barrié, syndic du couvent de la Mercy, pour le chœur et l'entrée de son église, qui formaient autrefois une maison particulière située dans le fief du chapitre; sœur Félicité, supérieure du couvent de la Madeleine, pour maison rue Labirat; Catherine de Ruat, supérieure de la Visitation, pour maison rue Sainte-Croix.

G. 408. (Carton.) — 24 pièces, parchemin; 28 pièces, papier; un sceau en cire.

1387-1765. — Biens hors Bordeaux, banlieue et campagne. — Arpaillan : cession par noble Jean de Chartres, seigneur d'Arpaillan en Bazadais, en faveur du chapitre Saint-André, représenté par Arnaud Duhart, curé de Listrac en Médoc, et Guillaume de Lachassaigne, chanoines, d'une rente de vingt-quatre boisseaux de froment, assise sur le fief d'Arpaillan (1556). — Avensan : cession par Jean de Caupène, écuyer de la paroisse Saint-Pierre d'Avensan en Médoc, en faveur de Jean de Cerretans, chanoine de Saint-André et prévôt de la collégiale Saint-Seurin, recteur de l'église paroissiale d'Avensan, annexée à ladite prévôté, de la dîme en blé, vin, agneaux, porcs et autres revenus qui se lèvent dans la paroisse (16 mai 1453) : Charles VII, roi de France; Pierre Berland, archevêque de Bordeaux. — Bardenac : procédure devant le Parlement entre le chapitre et la Compagnie de Jésus, au sujet du prieuré de Notre-Dame de Bardenac et de la cure de Pessac, sur lesquels les uns et les autres revendiquaient des droits (1660). — Beychac : procédures poursuivies devant l'archevêque, en sa qualité d'arbitre, entre le chapitre et le curé de Beychac, au sujet des dîmes et novales de la paroisse de Beychac (1679). — Bassens : procédure entre le chapitre et l'abbé de Bonlieu ou du Carbon-Blanc, au sujet des deniers que le premier prétendait prélever à Bassens. Cette procédure a lieu devant Odet Daydie, chevalier, comte de Comminges, vicomte de Fronsac, seigneur de Lescun et de Castillon en Médoc, conseiller et chambellan du Roi, grand sénéchal et amiral de Guienne. Le chapitre Saint-André est débouté de ses prétentions par le parlement de Bordeaux (1480). — Beaurech : extrait des titres des agrières du Gravat, paroisse de Beaurech, données au chapitre par M. Naucase, à charge de faire dire une messe le jour anniversaire de son décès (1706). — Bègles : vente par Mengina de Bastria à Thibaud Dagès, d'exporles et de cens sur des prés sis à Huyac, Culan, La Planque, La Balanque, Artigue, L'Artigue du Cabirol, La Plagne, Morey, toutes localités sises dans la paroisse de Bègles et à Bègles même, pour vingt-cinq francs de monnaie ayant cours à Bordeaux (1444). — Bouliac : bail à cens fait par Guiraud de Guiraud, chanoine de Saint-André, à Bonafous Péritz pour une vigne à Bouliac, moyennant huit livres de cens (1387). — Aveu rendu par Jean Des Claux à Jean Rostanh pour une vigne à La Nogueyrède près Bouliac (1405). — Aveu rendu par Pey et Jean Salomon au chapitre pour des maison, terre et jardin à Bouliac, rapportant deux sous d'exporle et douze sous de cens (1407). — Investiture donnée par Pey de Lacour, chanoine de Saint-André, à Guilhem Guiraut pour un pré sis à l'Artigue-de-Noyon, près Bouliac (1432). — Procédure entre le chapitre Saint-André et Jean Coustau, curé de Bouliac, au sujet des dîmes de Bouliac. — Arrêt du Parlement déboutant le chapitre de ses prétentions (1550). — Nullités et objections présentées au Parlement de Bordeaux par Me Jean Coustault, curé de Bouliac, contre le chapitre, à raison des droits que celui-ci voulait exercer sur certaines terres de cette paroisse (xvie siècle). —

Digitized by Google

Aveu rendu par Hugon de La Raze, tailleur, au chapitre Saint-André pour une terre sise à Bouliac, rapportant deux deniers d'exporle (1664). — Plans des propriétés du chapitre Saint-André à Bouliac (1763).

G. 409. (Registre.) — In-f°, 81 feuillets, parchemin.

1737-1752. — Biens hors Bordeaux, banlieue et campagne. — Bourgès : reconnaissances féodales reçues au nom du chapitre Saint-André par Me Raymond d'Alphonse, écuyer, prêtre et chanoine, et François Gellibert, maître chirurgien de Bourg, pour fiefs situés dans les paroisses de Tauriac, au plantier de Burrier, à la Cabirotte, au mayne Fourney, au pont de La Marzelle, au village de Thibaut, à La Brandolle, au mayne Fouquet, au mayne de Giscourt, à la croix de La Marzelle; — Pugnac : au mayne Mesbret, au mayne d'Artigue, etc.;— Camillas : au mayne des Anglais, etc.; — Marcamps : à La Peyrère, etc.; — Villeneuve : à la truffière, etc.; — ville et paroisse de Bourg : au moulin rompu, près la porte de l'hôpital, à la croix de Huot, près l'estey de Lidonne, à Reynault, à la font de Lidonne, aux Sallargues, etc. — Principaux tenanciers : Jacques de Maray, bourgeois; Jean de La Marzelle; Jean Lafosse, bourgeois et ancien maire de Bourg; Jacques Marin, écuyer; Guillaume Peychaud, bourgeois de Bourg, habitant de Tuillac; Pierre Laroche, bourgeois et jurat de Bourg; Jean-Charles de Labadie, écuyer; Jean-François de Bonne, seigneur de la maison noble des Eyquems, ancien major d'infanterie; Mathieu Sabourin, procureur d'office de Cubzaguais; Louis Feneteau, avocat au parlement; Josué de Vincent, conseiller doyen du parlement, seigneur de Capian; Louis de Laborde, bourgeois et ancien maire de Bourg; Jean-François de Laborde, ancien officier d'infanterie; Jean de Laborde, conseiller du Roi, lieutenant du juge de la prévôté royale de Bourg; François-Eymeric de Laborde, juge de la prévôté royale de Bourg; François Fourcade, avocat au Parlement; Marie Peychaud, veuve d'Isaac de Labadie; Charles Peychaud, bourgeois, fils de Pierre Peychaud, ancien maire de Bourg; Pierre-François Lasalle de Roquefort, chevalier, conseiller président en la Chambre des Enquêtes; Arnaud d'Espaignet, ancien maire de Bourg; Pierre Vachot, maître chirurgien; Antoine de Laborde, jurat; Joseph Dudon, conseiller à la Cour des Aydes, au nom et comme mari de Marie-Thérésé Braisle; Marie-Suzanne-Angélique de Belhade, de la paroisse de Tauriac, et Pierre-Joseph de Ballode, écuyer, seigneur de La Rivallerie, au nom et comme mari de Jeanne de Belhade, de la paroisse de Saint-Paul en Blayais; Étienne Lahaye, monnayeur. — Les rentes payées en argent sont appréciées ainsi qu'il suit : quinze sous bordelais valent dix sous tournois; trois francs bordelais valent quarante-cinq sous tournois; deux francs bordelais valent trente sous tournois; trente-sept sous bordelais valent vingt-cinq sous tournois; cinquante sous bordelais valent trente-trois sous tournois; vingt-cinq sous bordelais valent seize sous huit deniers tournois; quatre sous bordelais valent deux sous huit deniers tournois; enfin vingt sous bordelais valent tantôt douze sous tournois et tantôt treize sous quatre deniers tournois. Guerry, notaire à Bourg.

G. 410. (Registre.) — Grand in-f°, 103 feuillets, parchemin.

1602-1603. — Biens hors Bordeaux. — Bourgès : Terrier de la maison noble de Lidonne en Bourgès. — Reconnaissances féodales en faveur de Pierre de Maurian, archidiacre de Blaye, et noble Samson de Boucaud, chanoines, agissant au nom du chapitre Saint-André, seigneur de la maison noble de Lidonne en Bourgès, pour fiefs situés dans les paroisses suivantes : Tauriac, au mayne Bouyer, au mayne Boucherol, au cap de mayne, à la Longua, au mayne Sorbier, au Barrail, au mayne de Seguin, à La Coudraye, à La Lande, au mayne de Mérignac; — Camillas : à Laurensanes, etc.; — ville et banlieue de Bourg : au haut de Lidonne, à Pey-Papon, à Peyroni, à La Gaheleyre, au bas de Lidonne, etc. — Principaux tenanciers : Guillaume Chardavoine, bourgeois et jurat de Bourg; Barbe Dalthounée, veuve de Jean Cosson, notaire; Jean de Labadie, écuyer et maire de Bourg; Jean Eyquem, clerc de la maison commune; Jean Oriol, bourgeois et marchand; Louis Dumeynieu, notaire et bourgeois; Pierre de Baudet, comme mari de Hélionne de Souliguac; Raymond Carteau, bourgeois; David Chéty, notaire et bourgeois; Marie Bonnet, veuve de Guillaume Reynault, bourgeois; Pierre Aymard, avocat au parlement et juge à Bourg; Guillaume Rappet, jurat; Jean et Guillemette Dalleau, héritiers de leur père, Allain Dalleau; Jeanne de Coybo, veuve de Jacques de Pichon, de Bordeaux; Hosten, notaire.

G. 411. (Registre.) — In-f°, 106 feuillets, parchemin.

1624-1625. — Biens hors Bordeaux. — Bourgès : maison noble de Lidonne en Bourgès. — Reconnaissances féodales en faveur de Pierre Moisset, prêtre, protonotaire apostolique, et Jean de Lartigue, tous deux chanoines, agissant au nom du chapitre Saint-André,

Digitized by Google

seigneur de la maison noble de Lidonne en Bourgès, pour fiefs situés dans les paroisses suivantes : ville et banlieue de Bourg; au Puy-Pellegrin, à la croix de Just; à Puy-Papon, près la maison de Lidonne, aux Sallargues; à la croix près la porte de l'hôpital; et pour le moulin à eau de Rappet et le moulin de Barbe, et le moulin à vent de Puy-Papon; — paroisse de Camillas; à Montaud — et paroisses de Tauriac, Saint-Laurent, Prignac, Marcamps, Pugnac, Villeneuve et Saint-Ciers. — Principaux tenanciers : Louis Dumeynieu, procureur en la prévôté royale de Bourg; Jean Oriol, juge de la seigneurie de Saint-Savin; Izabeau Barres, veuve de Guillaume Rappet, juge de Saint-Savin; Arnaud Granier, bourgeois et jurat; Jean Baldrau, soldat de la morte-paye de Bourg; Jean-Charles de Labadie, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, maire et commandant dans la ville de Bourg et château de monseigneur le duc de... [le nom a été biffé par la Commission du triage]; Nicolas Blays, bourgeois et jurat; Méric Brunet, greffier de Bourg; Louis Eyquem, procureur du Roi en Guyenne; Hélies de Laborde, notaire; Pierre Reynaud, jurat; Robert de Lafargue, praticien; Jean de Jarriges, avocat; noble homme Mondot de Girard, écuyer, sieur de Pugé et des Eyquems; Itier de Macaud, écuyer, sieur des Anglais; Pierre Robert, notaire à Pugnac.

G. 412. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets; parchemin.

1677. — Biens hors Bordeaux. — Bourgès : maison noble de Lidonne. — Reconnaissances féodales faites à Jérôme de Lopès, chanoine et théologal, et Jean Gay, chanoine et receveur des rentes, agissant au nom du chapitre Saint-André, seigneur de la maison noble de Lidonne en Bourgès, pour fiefs situés dans les paroisses de : Tauriac; aux maynes de Cluzeau; Margnac, Nadau, Seguin ou Forthon, Mounet, La Herreyre, Lalunde, La Couldroy; à la croix du moulin de La Marzelle; — Camillas; aux maynes des Anglais, aux Laurensanes, au riù; — Pugnac; au mayne Cossillac; — Saint-Laurent, Prignac, Marcamps et Villeneuve; — dans la banlieue de Bourg; au mayne de Peyroux, à La Gaheyre, à Rivemont, aux Sallargues, près de la porte de l'hôpital, à l'ilotte près l'estey de Lidonne, à la palu de Barbe, etc. — Principaux tenanciers : Antoine Lafoy, maître chirurgien; Pierre de Laborde, bourgeois; Louis Peychaud, maître apothicaire; Georges Gaston, écuyer, lieutenant-colonel au régiment de Vaillac; Jean Chevreuil, sieur de Carmonne, demoiselle de Calverat, au nom des héritiers d'Étienne de Girard, écuyer, sieur de Pugès, et pour Marguerite de Belrieu de Trigaut, veuve de Daniel de Vincent, avocat général en la Chambre de l'Édit de Guyenne; Mondot de Girard, écuyer, sieur de Pugès; Jean Chabrier, conseiller à la Cour des Aydes; M. de Voizin, conseiller à la Cour des Aydes, au nom d'Étienne de Lafargue, fils de Guillaume de Lafargue, conseiller en Guyenne, et M. de Bellebrune, écuyer, sieur de La Bellüe; Jean Sudre, écuyer, sieur de Jardoninet; François Gellibert de Larocque, bourgeois et jurat de Bourg; Gaillard Falfa, avocat au Parlement, comme ayant les droits de feu Françoise Laborde, sa femme; Françoise Galliot, religieuse, supérieure du couvent de Sainte-Ursule à Bourg; noble Fronton Achard, écuyer, sieur d'Auzillac, demeurant en la maison noble de Laurensanes, etc.; Chevreuil, notaire.

G. 413. (Carton.) — Cahier de 40 feuillets; papier.

1466-1634. — Biens hors Bordeaux; banlieue et campagne. — Paroisse Saint-Martin-d'Eysines : fiefs à La Berle, à Aubré, au Moras, à La Birade, à la font de Pomiès, au fief de Saint-André, à la grand carreyra d'Eysines, au cornau du Haillan, à La Forcade. — Reconnaissances féodales en faveur du chapitre « per aquet molin molent garni de doas molas molentas et abayguas » sur la Jalle, appelé le *moulin du Moulinat,* confrontant au moulin de Jalepont, vers la mer, et au moulin du Thil, vers le midi, par : Anne de Jonquières, damoiselle (1507); — Gratien de Mulet, écuyer, seigneur de La Plane (1591); — Anne de La Touche, damoiselle, veuve de Pierre de Lafourcade, écuyer, et femme de Jean Robert, conseiller magistrat présidial en Guyenne (1633). — Paroisse de Bruges : fiefs; à l'Allemaigne, au port de Bruges, au Pujau, etc.

G. 414. (Carton.) — 5 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1497-1786. — Biens hors Bordeaux; banlieue et campagne. — Ambarès : aveu rendu à l'archevêque de Bordeaux et au chapitre, héritiers de M. de Béthune, par demoiselle Marie de Burgues, pour des pièces de vignes et de bois à la Canau, près Ambarès (1688). — Aveu rendu à l'archevêque de Bordeaux par Mathieu de Fayet, conseiller au Parlement, pour le même fief (1627). — Carignan : vente à Ménault Artault, marchand de Bordeaux, par les chanoines prébendiers de l'église « major » du chapitre Saint-André de Bordeaux, des dîmes de la paroisse de Carignan, pour quatre-vingt-quinze livres guiennoises, valant chaque vingt-cinq sous de monnaie courante. — Castres : plan géométral

Digitized by Google

d'un fief, paroisses de Castres et de Saint-Selve, contenant cent vingt journaux, neuf règes, cinq « quarraux, » appartenant au chapitre Saint-André, levé en 1786. — Castelnau; discussion entre le chapitre Saint-André et le curé de Castelnau au sujet des dîmes de cette paroisse, sur lesquelles le chapitre et le curé revendiquaient des droits (1601). — Cenon : procédure devant le Parlement contre la confrérie du Saint-Sacrement de l'église Sainte-Colombe, pour un fief sis dans la paroisse de Cenon et sur lequel le chapitre Saint-André réclamait la directité (XVIIIe siècle). — Cestas : mémoire rédigé au nom du chapitre par Léonard de Massiot, aumônier en l'église métropolitaine Saint-André, et tendant à établir que l'aumônier du chapitre est, en cette qualité, *ipso jure*, curé de Cestas et a droit aux dîmes de cette paroisse (1604). — Cussac : contrat de transaction entre le chapitre Saint-André et Pierre Fouilhoux, prêtre, curé de Cussac. Le chapitre donne à ce curé et à ses successeurs le droit de dîme dû au chapitre à Cussac, moyennant une rente annuelle de vingt-quatre livres (1614). — État de la dépense faite par Antoine Rode, fermier judiciaire des fruits de Cussac, pour obtenir la délivrance des fruits et pour en faire la levée (1691). — Procédure devant la Chambre du clergé de Guienne entre le chapitre Saint-André et le curé Drouillard, qui avait cessé de payer les vingt-quatre livres que les curés de Cussac devaient au chapitre (1595). — Eysines : bail à ferme des dîmes d'Eysines, fait par le chapitre Saint-André à Jean de La Garde, pour deux cent douze écus sol. — Contestation à ce sujet entre les deux parties (1591). — Vente par Antoine Girault à Olivé Augier de deux règes de vignes à Larency, paroisse d'Eysines, pour cinquante sols (1557). — Arrêt du Parlement de Bordeaux maintenant le chapitre Saint-André, indivisément avec le sieur de Laplane, dans la possession de la grande dîme d'Eysines (1609). — Vente par Marguerite Négrau, veuve Nicolas Pineau, à Bernard Micquau, faure, d'une partie de maison avec jardin et aubarède, dans la paroisse d'Eysines, pour quatre-vingt-cinq livres et sept sous (1612).

G. 415. (Carton.) — 2 pièces, parchemin.

1250-1252. — Biens hors Bordeaux; banlieue et campagne. — Cadaujac : Transaction entre le chapitre Saint-André et les habitants de Cadaujac, serfs questaux du chapitre, passée en conformité d'une bulle d'Innocent IV, autorisant celui-là à aliéner pour un certain temps une partie de ses revenus afin de payer les réparations de l'église cathédrale. Par cet accord, en échange de quatre cents marcs payés à sa décharge par les questaux de Cadaujac aux banquiers de Sienne et de Florence établis à Bordeaux et de l'abandon qu'ils font de leurs droits sur une partie de la palu, le chapitre borne à mille sous par an la taille à volonté qu'il prenait sur eux et leur concède en fief pour eux, leurs femmes et leurs héritiers, tout le reste de ladite palu sous la charge d'y planter des vignes.

Transcriptum. In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

Conoguda causa sia a totz aquets qui cesta present carta beyran et audiran que : cum li homes de Cadaujac et de Bernuja et de Serporas et de Biars fossen homes questaus au Capitre Sent Andriu de Bourdeu, a far questa a la boluntat deu medis Capitre, et l'auantdeyt Capitre fos obligat des grans deubtes et de greus ab grands usures per los negocis de ladeyta gleysa, de liurar a Bonifaci et a sos companhons, mercaders de Cena, et a Jacques Gibert et a sos companhons, mercaders de Florença, li auantdeyts homes deven a l'auantdeyt Capitre quatre cens marcs d'esterlins neus a lors deubtes pagar, deus quaus quatre cens marcs l'auantdeyt Capitre reconogo que era ben estat pagat deu tot, en bons deners comptats, et renoncieren ne a la exception de no comptat, et no pagat auer, et de menor pretz et d'engan; et reconegoren, lo auantdeyt Capitre, qu'eus auantdeyts quatre cens marcs an mes au profeyt de l'auantdeyta gleysa, so es a sauer : qu'ets auen pagat aus auantdeyts mercaders de Cena et de Florença, a cui los deuen, ausquaus mercaders l'auantdeyt Capitre era tengut, aus uns sotz pena de cinq cens marcs, et aus autres sotz pena de mille marcs d'esterlins, far certenas pagas en certens tems, termes deus quaus era l'un terme a benir dins deus mes deu jour en quau cesta carta fo feyta, et deren et quitteren, li auantdeyts homes a l'auantdeyt Capitre, tot dreyt et tota segnoria que etz agossan et auer degossan en mille sadons de terra qui son en la palu de Cadaujac, losquaus li medis homes tenen de l'auantdeyt Capitre a quart per deima et per agreyra, lasquaus mille sadons de terra son entre l'estey de Cadaujac, d'una part, et l'estey de Bernuja, d'autra part, et aquestas mille sadons de terra son deuert la mar (la Garonne); *et per los auantdeyts quatre cens marcs dats et per lo dreyt qu'ets auen en las auantdeytas mille sadons de terra, tot dat et quittat aissi cum dessus es deyt, l'auantdeyt Capitre taxa las questas que fade a sa boluntat, a cade an, sobre los auantdeyts homes, a milles sos bordales, a cade an, laquau questa taxada, l'auantdeyt Capitre no pusca creisser, ne li auantdeyts homes no a puscan aniermar, laquau questa taxada deusdeyts*

Digitized by Google

mille sos, li auantdeyts homes deuen rendre et pagar a l'auantdeyt Capitre, o a lur commendament, o a lur baile qui per ed sera a Cadaujac, de la Totsans entre a la octaue de la Sent Martin premey benen, tots temps en la parropia de Cadaujac; et li auantdeyts homes deuen la entretaillar et treyre et rendre a l'auantdeyt Capitre, o a lur man, a cade an, aissi cum dessus es deyt, pero en tal maneyra que seys deus auantdeyts prud'homes deuen benir a l'auantdeyt Capitre, a cade an, et deuen jurar perdauan lo medis Capitre que los auantdeyts deuers tailleran leyaument, a bona fe; pero lurs autres dreyts et lurs autres fors et lurs autres costumas qu'en dean, Capitre et calonges de Sent-Andriu an, o auer deuen, sobre los auantdeyts homes; estan et remanen en lor anciana fermetat. Pero acceptada l'auantdeyta questa qui es comptada et taxada aus auantdeyts mille sos a cade an, es a sauer que l'auantdeyt Capitre a dat et liurat en feu, feaument, aus fors et a las costumas bordales, aus auantdeyts homes et a lur orden, tant cum esteran a Cadaujac et aus autres locs dessus mentaguts, et faran estadian de lurs cors et de lurs molhers et de lurs maynadas et de lurs enfans, tot lo remanen de l'auantdeyta palu de Cadaujac, tot so que l'auantdeyt Capitre y a et auer y deu per sin medis ne degun autre home y a, o auer ed deu, per nom, per linage, ne per heretatge, ne per mestaralia, et tot so que Pey Bediat, ne Bediat son frayre et n'Arnaud Amaneu y a per son filh, exceptadas las auantdeytas mille sadons et exceptat los deuers de Arnaud de Sarporas et l'artiga de Noailhan, et exceptat lo bordilar que l'auantdeyt Capitre y a estan en lonc o adon era oun mudat outra la mar deuer Cadaujac pres lo fossat de l'Artiga deu Taillarin; so es a sauer qu'ets au dat cada sadon per dotze deners de cens renduts, an per an, a l'auantdeyt Capitre, o a lur man, à Bordeu, à la octaua de la Sent Andriu et la deyma; et es a sauer que la sadon deu esser à la marca de lonc et d'ample qu'eu medis Capitre deran las auantdeytas mille sadons et tota aquesta terra qui arriueran aus auantdeyts homes, per aissi cum la diuision es entre los feus eus locs de Cadaujac et de las auantdeytas bilas dessus nomnadas, exceptadas las auantdeytas mille sadons, deuen dar bint sos d'esporle; pero se s'en deuene que nul home eus auantdeyts locs no tengos l'estadian per aissi cum dessus es deyt, et mudaua aillors en autre loc, ne en autra senhoria, per bordesia o per autra maneyra, totas las auantdeytas terras et totas las autras terras et totas las meysons qu'ets auren et tindren de Sent Andriu, en quauque loc qu'ets fossen, en quauque maneyra que ac tengossen, fossen au Capitre Sent Andriu, des que aquet ou aquets qui s'en partiren, ne lurs hers, ne home, ne molher per ets no y puscan arres demandar, ne coreillar et contrastar; et fo parlat et ordenat et establit ab boluntat et ab autreyt de l'auantdeyt Capitre, et ab boluntat et ab autreyt deus auantdeyts homes, que si s'en deuene que las causas d'aucun home de las auantdeytas bilas escadossen en aucun tems a l'auantdeyt Capitre, per arradon de malefeyta o per defaillament de home o de molher, que auer degos per heretatge o per aucuna autra maneyra, l'auantdeyt Capitre pot far de las auantdeytas causas a sa boluntat, saub que no las pot dar a nulh home ne a nulha femna qu'en desquesta a lor boluntat, saub que sa part deure far en la questa generau dessus deyta. Et es a sauer que los homes dessusdeyts deuen plantar bignes en la terra dessusdeyta, que tenen de l'auantdeyt Capitre, en l'auantdeyta palu, ab l'auantdeyt cens et ab l'auantdeyta esporle de seis ans en laquaut qui poira a bon esgard de seis prud'homes de Cadaujac, pero l'auantdeyt Capitre no en deu ne pot treire la terra, ne contreiner en aucuna autra maneyra, si l'affeuat no ac pode far en bona maneyra. Et es a sauer que l'auantdeyta taxation et l'auantdeyt ordenament et tots los auantdeyts feyts foren feyts, establits et ordenats ab boluntat et ab autreyt et ab autoritat de l'hondrable paire: en Ramon, per la gracia de Diu, ebesque de Bazats, loquau ebesque ac a establit et ac ordonat, quant en li era bist et entendut lo profeyt de l'auantdeyt Capitre, et per esquiuar lo grant damnatge de la medissa gleysa de Sent Andriu, per la autoritat et lo comendament de Nostre Seignor l'Apostoli, loquau lo medis ebesque aue sobrefeyt de l'auantdeyta gleysa Sent Andriu; la tenor de laquau autoritat es contenguda en aquesta carta:

Innocentius episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri episcopo Vasatensi, salutem et apostolicam benedictionem.

Cum sicut accepimus Burdegalense capitulum tanto prematur onere debitorum quod, nisi celeriter succurratur eidem, vorago usurarum facultates absorbebit ipsius, nos attendentes quod debitorum onera, ex mora de more crescentia, quanto diutius perferuntur, tanto durius gravant debitorem, ac volentes super hoc paterna sollicitudine providere, fraternitati tue, per apostolica scripta, mandamus quatenus universos et singulos ejusdem Capituli redditus et proventus per te, vel alios canonicos Burdegalensis ecclesie, fideliter colligens, ea omnia integre, sine aliqua diminutione, in solutionem debitorum hujusmodi convertas, dimissis duntaxat necessariis expensis canonicis et aliis deputatis vel deputandis ad necessaria servitia ipsius ecclesie, et etiam pro ejus oneribus necessario faciendis, et ut citius a debitis eisdem Capitulum liberetur, presentium

tibi auctoritate precipimus ut omnes terras, domos, et possessiones alias, quas expedire videris, de novo infeodare, necnon infeodata de majori censu ad minorem reducere, et ipsas pro aliis commutare, partemque reddituum seu proventuum eorumdem usque ad certum tempus pro aliqua summa pecunie, prout expeditioni hujusmodi negotii videris expedire, ac debitores ejusdem Capituli ad satisfaciendum ei compellere per te vel canonicos ejusdem ecclesie libere valeas, vocato ad hoc, si necesse fuerit, auxilio brachii secularis, ita quod de predictis redditibus et proventibus ac aliis bonis ipsius Capituli, juxta summam debiti creditoribus ejusdem Capituli, prout justum fuerit, satisfaciat, nonobstante si aliquibus de partibus illis ad executionem suspendi vel interdici non possint a sede apostolica sit indultum contradictores per censuram ecclesiasticam appellatione postposita compescendo. Datum Lugduni, secundo Idus Augusti, pontificatus nostri anno octavo.

Et per major fermetat de las causas dessusdeytas, en testimoni de perpetuau bertat, an pausat lur saget en aquesta present carta de cartolari, l'auantdeyt Ramon, per la gracia de Diu, ebesque de Bazats, et l'auantdeyt Capitre Sent-Andriu. Actum fuit hoc duodecima die junii anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo secundo, regnante Henric, rey d'Angleterra, G. archiuesque de Bourdeu et Amanieu Colomb, major; testes sunt : Eyquem de Salaunas, archipresbtre de Molis, calonge de Sent-Seurin; Pelegrin de La Rossera, calonge de Sent-Seurin; meste Guilhem de Proensa; Arnaud Esquiuan; na Ramon de Comparrian, Bernard de Begla; Bidau d'Arrobert, caperan de Biscarrossa; Arnaud Toscanan de Buch, Garcias de Moran, presbtre; Fortis Goita, presbtre, Guilhem Arricard, presbtre; Bernard de Sartrau, presbtre; Ramon de Puch, presbtre; Pèy de Lamotha, Arnaud Martin et Arnaud Grimaud qui la carta escriuo. Datum hujus scripti, quarto Nonas Aprilis, anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo, sede Burdegalensi vacante.

Helias Andreas. Facta est collatio. Ita est.

G. 416. (Carton.) — **25 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.**

1361-1606. — Biens hors Bordeaux; banlieue et campagne. — Cadaujac : aveu rendu par Jean Tardieu à Ramon Vidau de La Rossera, pour deux «sadons» de vigne à Cadaujac (1361). — Aveu rendu par Arnaud de Vinhelongue à Ramon de Laurensonas, pour des prés et bois à Cadaujac (1458). — Procuration donnée par la veuve d'un nommé Richard de La Garde à noble homme Pey Cavain, donzet, pour vendre une pièce de terre qu'elle avait à Cadaujac (1472). — Sentence du sénéchal de Guyenne ordonnant aux paroissiens de Cadaujac de laisser jouir et de ne troubler à aucun égard le chapitre, seigneur de Cadaujac, dans sa possession suzeraine (1473). — Sentence de la sénéchaussée de Guyenne réintégrant le chapitre dans l'exercice de la justice à Caradeau et à Bernuges, paroisse de Cadaujac (1527). — Arrêt d'Antoine de Saint-Salvadour, lieutenant-général du grand sénéchal de Guyenne, confirmant le droit de pêche à Cadaujac, entre les mains du chapitre (1532). — Arrêt d'Antoine de Saint-Salvadour, lieutenant général de la sénéchaussée de Guyenne, condamnant le seigneur de Aplicques et de Serinhan à payer quarante livres bordelaises au chapitre, pour des terres qu'il lui avait achetées dans la paroisse de Cadaujac (1546). — Extrait des terriers du chapitre concernant les exporles à percevoir à Cadaujac (voir les terriers) (1556). — Vente par Jean de Guilloche, conseiller au Parlement de Bordeaux, à Guilhem Vidau, laboureur, de huit journaux de terre avec jardin à Cadaujac, au lieu dit de *Pey Carle* ou de *Serporas,* pour soixante-douze francs, et à condition de payer le sixième des fruits à l'hôpital Saint-André (1556). — Arrêt du Conseil privé de Charles IX autorisant le chapitre à vendre des terres à Cadaujac, au profit de M. de Guilloche (1563). — Arrêt du Parlement de Toulouse rendu au nom du Roi, prononçant défaut contre Me Jehan Guilloche, seigneur de Lobare, dans une action en paiement de cens et rentes pour les terres qu'il détenait à Cadaujac (1565). — Mémoires du chapitre contre le fermier du domaine et le receveur général du domaine de la généralité de Guyenne, qui discutait au chapitre ses droits seigneriaux sur Cadaujac, qu'il possédait comme seigneur haut, bas et moyen justicier (1568-1759). — Arrêt du présidial de Guyenne ordonnant à Jacquette Leclerc d'acquitter envers le chapitre deux deniers d'exporle à la Saint-Martin pour des terres et vignes par elle possédées à Cadaujac (1571). — Contestation entre le chapitre et l'hôpital Saint-André au sujet de droits rivaux qu'il possédait à Cadaujac (1596). — Discussion entre le chapitre, Pierre Cornut, Jean de La Mothe et autres habitants de Cadaujac, détenteurs de terres, qui s'opposaient à ce que le chapitre levât les droits qui lui appartenaient (1538-1611). — Procédure devant le Parlement entre le chapitre et les habitants de Cadaujac, au sujet de la dîme taillade que le chapitre avait le droit de prélever et qu'ils se refusaient à payer, bien qu'un arrêt du Parlement et un titre exécutoire de Henri II [de date incertaine, car la date manque, la pièce étant coupée

Digitized by Google

au milieu] eussent condamné ces habitants à payer soixante sous bordelais de dîme taillade au chapitre (1573). — Acte capitulaire réglant la juridiction et le salaire du bayle de Cadaujac, limitativement pour chaque affaire qui lui sera soumise (xvie siècle). — Contestations entre le chapitre et les paroissiens de Cadaujac au sujet de terres sises dans cette paroisse et sur lesquelles ils se refusaient à payer des droits. — Aveu de Guilhem Carreyre, ouvrier de la fabrique de l'église de Cadaujac, agissant au nom des autres paroissiens, rendu au chapitre pour les terres « padouens », « barnets » et vacants dans la paroisse de Cadaujac (1606).

G. 417. (Carton.) — 100 pièces, papier; 2 plans.

1607-1775. — Biens hors Bordeaux; banlieue et campagne. — Cadaujac : Arrêt de la Chambre des enquêtes délimitant les droits de dîmes, de pacage, cens et agrières, appartenant au chapitre et aux curés de Cadaujac (1607). — Aveu de demoiselle de Thibaut, veuve de M. Brandier, avocat au Parlement, rendu aux vicaires perpétuels de Cadaujac et aux vingt-trois bénéficiers de Saint-Michel, pour son bien de Boissonade, sis dans la paroisse de Cadaujac (1615). — Ordre donné à Me François du Val, juge de la terre et seigneurie de Cadaujac, pour le chapitre de Bordeaux, au nom du cardinal de Richelieu, grand-maître et surintendant du commerce et de la navigation de France, d'avoir à remettre au greffe du Conseil d'État les titres prouvant ses droits de « gravages », bris, « guets », épaves, sur les côtes et rivages de la Guyenne (1630). — Action intentée par le chapitre, devant le présidial de Guienne, aux paroissiens de Cadaujac qui ne payaient pas la dîme (1640). — Procédure entre le chapitre et les sieurs Martin Montuzet et Lafarge, qui se refusaient à payer au chapitre, leur seigneur, les droits seigneuriaux qu'ils devaient comme habitants de Cadaujac (1667-1673). — Aveu rendu par Hilliers Béthus, procureur, pour une pièce de pré aux Ardines, paroisse de Cadaujac (1675). — Aveu rendu par Jean Lafargue, charpentier de barriques, pour une pièce de vigne à Cadaujac (1675). — Sentence de la sénéchaussée de Guienne, consolidant la directe sur la seigneurie de Cadaujac en faveur du chapitre, contrairement aux prétentions du sieur de Portetz (1492). — Liste des terres et des noms des tenanciers de Cadaujac, sur lesquels le chapitre prélevait des exporles (extrait du terrier de Saphin pour la terre et baronnie de Cadaujac) (xviie siècle). — Mémoire sur contestation entre le chapitre et l'hôpital Saint-André au sujet de cinq journaux de terre à Cadaujac, du pré Marchand, même paroisse, d'une autre pièce de pré que tenait M. de Secondat, baron de La Brède, et de deux pièces de terre possédées par Joseph de Catot, ancien capitaine dans le régiment de Courbon (xviie siècle). — Vente d'une pièce de terre située au port de Grimard, paroisse de Cadaujac, faite par la fabrique de cette paroisse au chapitre pour trois livres quinze sous de rente; on y bâtira un chai. — Autre vente au chapitre d'une maison et jardin sur le même port par Guillaume Prévost, dit Argenton, pour neuf cents livres (1734). — Procédure entre le chapitre et le sieur Lesparre, vicaire perpétuel de la paroisse de Cadaujac, au sujet des « novales » que le chapitre et le vicaire revendiquaient (1738-1739). — Aveu par Jean-Paul Secousse, religieux et syndic de l'ordre Saint-Benoît (congrégation de Saint-Maur, couvent de Bordeaux), pour un « bourdieu » au Faugeas et à Momique (1740). — Restitution faite par le syndic du chapitre des pièces par lui demandées aux requêtes du palais touchant l'hommage et le dénombrement dus par les fonds enclavés dans la baronnie de Cadaujac (1747). — Assignation donnée à la requête du syndic à Jean-René Laffitte-Dupont, négociant à Bordeaux, pour se voir condamner par messieurs tenant les requêtes du Palais au paiement des droits seigneuriaux dont il était redevable au chapitre pour ses terres de Cadaujac (1765). — Bail à ferme de la dîme de Cadaujac fait par le chapitre aux sieurs de Massip et Faure, marchands, pour neuf années, à raison de deux mille huit cents livres chaque année (1766). — Plan local des fonds dépendants du « bourdieu » de M. Verrier dans les paroisses de Martillac et de Cadaujac, relevant de la maison noble du Dezert et du chapitre (1773). — Plan géométrique des bois de Cadaujac appartenant au chapitre Saint-André et contenant soixante-treize arpents trois quarts et vingt-une perches, dressé par Nicolas Lamarque, arpenteur juré de la maîtrise des Eaux et Forêts (1775).

G. 418. (Carton.) — 6 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1409-1760. — Biens hors Bordeaux; banlieue et campagne : Floirac, Gradignan, Grézillac. — Floirac : déclaration donnée devant notaire par dame Jaquette Constantin, veuve du président Carle, au chapitre Saint-André, qu'elle avait fait mettre des pannonceaux sur les jardins, aubarèdes et habitations qui lui appartenaient dans la paroisse de Floirac (1534). — Transaction entre demoiselle Marthe Ducabey, femme de Jean Lavergne, huissier au Parlement, et Me Balthazar Operari, procureur à la Cour, par laquelle elle vend à

Digitized by Google

Operari un bourdieu, avec vigne et jardin, au bourg de La Souys, paroisse de Floirac, Entre deux mers, pour trois cent trente-trois écus sol et un tiers d'écu (1590). — Aveu rendu par Jean Duprat, bourgeois, à Raymond d'Alphonse, écuyer, prêtre, chanoine de l'église primatiale Saint-André, pour une maison dans la paroisse de Floirac (1738). — Procédure devant le Parlement entre le syndic du chapitre d'une part, et M. Dalesme, aumônier honoraire au Parlement, et le sieur Joseph Leroy de Joinville, receveur général des domaines et bois de la Généralité de Bordeaux, appelants d'une ordonnance du Bureau des Trésoriers de France à Bordeaux, qui les condamne au paiement des lods et ventes envers le chapitre pour des biens sis à Trujet, paroisse de Floirac (1760). — Copie des titres de propriété du chapitre Saint-André dans la paroisse de Floirac (XVIII[e] siècle). — Plans et mémoires pour le chapitre contre M[e] Arnaud, curé, vicaire perpétuel de la paroisse de Floirac, Entre deux mers, et destinés à fixer les « novales » dans cette paroisse (XVIII[e] siècle). — Gradignan : Contestation entre le chapitre et Arnaud Duran de Gradignan, au sujet d'une terre qu'il tenait dans cette paroisse au lieu dit « *aus camps de Mourjos* » (1400). — Copie de l'aveu rendu par Guiraud Bernard, prieur de l'hôpital Notre-Dame de Bardenac, pour le moulin de Cazaux à Gradignan, qu'il détenait à douze deniers bordelais d'exporle et trente-six boisseaux de blé froment de cens (1434). — Copie de la baillette du moulin des Cazaux en la paroisse de Gradignan, faite à Robert et Hugot de Berneterre moyennant douze deniers bordelais d'exporle et vingt-un boisseaux de froment (1449). — Aveu rendu par Bernard de La Forcade pour le moulin des Cazaux à Gradignan, qu'il tenait à douze deniers d'exporle et vingt-six boisseaux de froment (1478). — Partage de la dîme de Saint-Pierre de Gradignan, faite par un certain nombre de paroissiens désignés, entre le chapitre et le curé de cette paroisse (1530). — Achat de vingt-un boisseaux de froment de rente foncière, constituée par le chapitre sur le moulin de feu Guillaume de Lestonnat, pour huit cent trente livres tournois (1564). — Bail à ferme par le chapitre Saint-André et le prieur de Cayac à Jehannot Viault du moulin de Cayac (1587). — Grézillac : pour terminer le procès depuis longtemps en instance entre le chapitre Saint-André et noble Guilhem de Moissac, seigneur de Moissac, grands dizainiers de la paroisse de Grézillac, d'une part, et M[e] Guilhem Ros, prêtre et recteur de Saint-Vincent-de-Moulon, Entre deux mers, d'autre, au sujet de la dîme de Grézillac ; les chanoines réunis en chapitre : Jean Duboscq, archidiacre de Blaye, François Simonet, trésorier, Baude d'Agès, sous-chantre, Jean de Landa, François Payot, Studo, Regey de Briscan et Jacques de Borda, chanoines de Saint-André, et noble Guilhem de Moissac, d'une part, et Guilhem Ros, d'autre part, ont une transaction réglant les parts des ayants-droit dans la perception des dites dîmes (1490).

G. 419. (Carton.) — 17 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1273-1751. — Biens hors Bordeaux ; banlieue et campagne : La Tresne, Lège, Lormont. — La Tresne : Aveux rendus au chapitre par Ramon Arrole pour une pièce de vigne à La Tresne (1367) ; — par Johan deus Claus pour des terres et bois sis au lieu dit Lalande et rapportant deux deniers d'exporle et trois sous de cens (1383) ; — par Beatrix Ducasse pour un morceau de terre (1383) ; — par Gualhard Grimoardan pour une pièce de vigne à la Tresne, au lieu dit Saint-Pantaléon, rapportant deux deniers d'exporle et dix sous de cens (1383). — Vente au chapitre par Bernard de La Roque, seigneur du Gua, des exporles et cens qu'il possédait dans la paroisse de La Tresne (XIV[e] siècle). — Aveu rendu au chapitre par Guilhem du Canabar pour un morceau de terre à La Tresne, moyennant treize livres de cens (1410). — Lège : Accord entre le chapitre et noble baron « En » Pierre de Bordeaux, seigneur de Castelnau. En Pierre paiera au chapitre pour les moulins de l'estey de campagne, douze deniers d'exporle, deux « escartes » de froment et trois escartes de mil, qui devront être apportées « jusque devant la barbacane du château de Lège » (1273). — Bail fait par Bernard Danvilla, archidiacre de Blaye, à Guilhem Ayrin, de la ferme de la baylie de Lège-en-Buch (1485). — Procédure entre le chapitre et dame d'Apremont, veuve de M. de Gourgues, ancien président au Bureau des Finances, au sujet de la baronnie de Lège, dont le chapitre avait aliéné la possession à M. de Gourgues. Une sentence du Parlement de Toulouse condamne la dame de Gourgues à laisser la possession de cette terre au chapitre. — Rappel du privilège d'évocation au Parlement de Toulouse accordé par Henri IV au chapitre en 1599 (1725). — Inventaire des titres de propriété et droits du chapitre sur la seigneurie de Lège, dressé par M[e] Arnauldeau, chanoine (XVI[e] siècle). — Paiement de 11,025 livres fait par Louis de La Valette, duc d'Épernon, pair et colonel général de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Guienne, sire de Lesparre, captal de Buch, comte de Benauges, d'Estrac, seigneur et baron de Cadillac, Langon, Podensac, etc., qui étaient dues sur les biens de Lège en Buch (1629).

Digitized by Google

— Lormont : Aveu rendu à François du titre des « Saints Quatre couronnés de l'Église de Rome », cardinal prêtre, archevêque de Bordeaux, par Pey Barrière, pour une grande maison de pierre et jardin rue du Port, à Lormont, rapportant deux deniers d'exporle et dix-neuf deniers et maille de cens (1406). — Aveu rendu au chapitre par Pey Maurin, marchand, pour un morceau de vigne à Lormont (1419). — Bail à fief fait par Na Maria, fille de Robert Tidon, chevalier, à Hélies Auque, des cens qu'elle avait sur des vignes et terrains à Lormont (1284). — Bail à fief fait par l'archevêque de Bordeaux à Guilhem Geoffrau d'une vigne à Lormont (1394).

G. 420. (Carton.) — 9 pièces, parchemin; 12 pièces, papier; 1 plan.

1344-1778. — Biens hors de Bordeaux; banlieue et campagne : Marcamps, Martillac, Mérignac, Moulis, La Palu de Bordeaux, Parempuyre, Pessac, Le Pian. — Marcamps : Sentence de « messieurs tenant les requêtes du Palais », rendue en faveur du chapitre, et condamnant Mathias Gouja et consorts, de Lidonne en Bourgès, à lui payer le cinquième « de la pierrée » et une indemnité pour une propriété à Marcamps (1730). — Martillac : Partage entre Pierre et Hybon de La Fargue de « brousteys » à Martillac d'une contenance de dix-huit journaux (1583). — Réclamations faites au chapitre par le sieur Rouède, vicaire perpétuel de la paroisse de Martillac, dans le quartier de Maujean, au sujet des dîmes (novales), qui avaient été fixées à cent vingt livres par an (1761). — Mérignac : Aveu rendu par Jeanne Austen à Guilhen Ayquem, pour des vignes et maisons à Mérignac (1367). — Moulis : Achat par le chapitre de dîmes diverses de J. de Becoyran, paroissien de Moulis; de Blanche de Podensac et de Tristan de La Cavaley (1438). — Procédure entre le chapitre et Me Jean Dupuy, curé de Moulis en Médoc, au sujet des droits de dîmes dans cette paroisse (1764). — Procédure entre le chapitre et le curé, au sujet des droits que le chapitre revendiquait sur des terres sises à Moulis (1771). — La Palu : Bail fait à Pey Duyon par Estève de Leytora, clerc, de vignes et terres dans la Palu de Bordeaux, moyennant deux deniers d'exporle et cinq sous de cens (1367). — Aveu rendu par Conthor Guiscarde pour des vignes, terre et aubarède à la Palu de Trugeyt, à *Terra fuc*, rapportant trois sous d'exporle et soixante-huit sous deniers et maille de cens (1382). — Aveu rendu par Ramon Dissan pour des vignes et prés au lieu dit à la *Lambertenga*, palu de Bordeaux, rapportant onze deniers d'exporle et dix-huit sous de cens (1415). — Sentence du présidial de Bordeaux, adjugeant au chapitre la directité sur une pièce de terre à la palu de Bordeaux, au lieu dit au Peyron (1569). — Aveu rendu par Amaneva, femme de Pey Gombaud de Vertheuil, au chapitre, pour des terres de la Palu de Bordeaux (1765). — Parempuyre : Mémoire rédigé par le chapitre pour répondre aux paroissiens de Parempuyre, qui élevaient des contestations au sujet du pré du chapitre dans cette paroisse et des prés de Cayssac (1478). — Pax : Plan contentieux du fief du chapitre à Pax, levé pour répondre aux contestations qu'on avait élevées à son sujet (1778). — Pessac : Aveu rendu par Arnaud Blanc pour des terres et vignes sises paroisse de Pessac, au lieu appelé « Anavest » et rapportant deux deniers d'exporle et quatre deniers de cens (1344). — Aveu rendu par Jean Pastel, maçon, pour des vignes au lieu dit : *aux Camps*, paroisse de Pessac, rapportant un denier d'exporle et un denier de cens (1367). — Aveu rendu par Jean Rey pour vingt-une règes de vigne aux Camps, paroisse de Pessac, rapportant deux deniers d'exporle et trois deniers de cens (1411). — Le Pian : Demande de délimitation des droits sur le dîmon de la paroisse du Pian, faite au chapitre par le sieur Chevalier, curé de cette paroisse (1777).

G. 421. (Carton.) — 15 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1466-1782. — Biens hors Bordeaux; banlieue et campagne : Pizou, Pompignac, Portets, Prignac, Puyseguin. — Le Pizou (Dordogne) : Titres de propriété et baux à fief du chapitre sur les tènements de Trompette et Boucaud, paroisse du Pizou (XVIe siècle). — Vente et échange par la veuve Jean de Borde, Léonard Gautiton, Jean Quinsac, Jean Pougnond, Jean Bousquet, de terres dans les paroisses du Pizou et Minzat (Dordogne), aux lieux dits Le Mayne, Terrefort, Trotto (1634). — Vente par François Duclau à André de Maillet d'une pièce de terre paroisse de Pizou moyennant douze livres (1634). — Vente par Jean Picard à André de Maillet de certains fonds dans la paroisse du Pizou pour vingt-quatre livres (1634). — Vente par Peyronne Duchier, veuve de Léonard Causseau, à André de Maillet, sieur de Corbin, écuyer, de biens fonds dans les paroisses du Pizou et de Minzat pour soixante-dix livres (1634). — Vente par le sieur de Trompette à André de Maillet de plusieurs pièces de terre paroisse du Pizou, moyennant trois cent cinquante-sept livres et six sous (1634). — Vente par Guilhem Dangaud à André de Maillet d'une pièce de terre au Claus-des-Vaches et d'autres fonds, le tout paroisse du Pizou, pour trente-une livres quatorze

Digitized by Google

sous (1634). — Vente, sous un réméré de trois ans, par Dessaubye, sieur de Trompette, à André de Maillet d'un journal de vigne au lieu dit Trompette, paroisse du Pizou, pour soixante-quinze livres (1637). — Vente par Jean Guilhem à André de Maillet de pièces de terre au Mayne, paroisse du Pizou, pour quatre-vingt-une livres et cinq sous (1641). — Vente par Izabeau Hénault à M. de Corbin d'une pièce de terre paroisse du Pizou moyennant dix livres (1655). — Pompignac : Ordonnance de Louis XI réglant un différend qui divisait devant le Parlement de Bordeaux le chapitre de Saint-André et le chapitre Saint-Seurin d'une part et Naudonette de la Chassaigne de l'autre, en attribuant les dîmes de Pompignac au maréchal Poton de Xaintrailles (1466). — Union par Antoine de Sansac, archevêque de Bordeaux, de la cure de Pompignac à l'archidiaconé de Cernès, parce que le chapitre prenait la plus grande partie des dîmes de cette paroisse (1572). — Déclaration du vicaire perpétuel de Pompignac, Pierre Roux, signifiée aux paroissiens, par laquelle il entend jouir des novales; procédure à ce sujet avec le chapitre. L'affaire se termine en 1783 par transaction. Le vicaire perpétuel prendra la moitié de la dîme pour sa pension et les novales demeureront indivises entre le chapitre et le vicaire (1783). — Portets : Arrêt du Parlement de Bordeaux, condamnant le vicaire perpétuel de Portets à remettre au fermier du chapitre les agneaux qu'il avait pris sur la dîme au préjudice du chapitre, qui avait droit à la moitié de ces animaux. L'arrêt ordonne une enquête pour fixer le lieu où la dîme doit être portée et recueillie (1608). — Contrat de ferme de la dîme de Portets, consenti par le chapitre en faveur des vicaires perpétuels de ce lieu pour deux cent trente livres tournois (1665). — Pugnac : Bail à fief fait par Hélies de Laville, chanoine de Saint-André, à Jean Praditz de bois et de terres à Pugnac en Bourgès moyennant deux deniers d'exporle et cinquante arditz (1479). — Puisegnin : Acte d'union de la cure de Puisegnin. trois livres, un sol et trois deniers de rente foncière (1755). — Saillans : Union à la fabrique de l'église Saint-André de la cure de Saint-Seurin de Saillans par l'archevêque de Bordeaux (1700). — Saint-Denis-de-Pile : Achat par Jean-Denis Sauvestre, dans la paroisse Saint-Denis-de-Pile, du bien de Puynormand, sis dans le fief du chapitre, pour deux doubles pistoles valant chacune quatre écus pistolets, deux pistoles valant chacune deux écus pistolets et pour des testons et de la petite monnaie blanche (1591). — Aveu rendu par Jean Chabiraud, marchand, au prince François d'Orléans, comte de Saint-Pol, marquis de Fronsac, chevalier des deux Ordres du Roi, gouverneur et lieutenant général de Picardie et du Pays reconquis, pour des « barails », prés et aubarèdes à Saint-Denis-de-Pile (1663). — Saint-Estèphe : Aveu rendu par Jean Bernard, marchand, au chapitre, en sa qualité de seigneur du château de Verteuilh, pour deux prés, dans la paroisse Saint-Estèphe et des prairies aux lieux dits : Mappon et Brouha, rapportant deux sous six deniers tournois de rente (1577). — Aveu rendu par Raymond Fatin et Me Fatin, notaire, pour une maison couverte de tuiles, avec grange et jardin au lieu dit au Pouley, à Saint-Estèphe (XVIIe siècle). — Sainte-Eulalie d'Ambarès : Transaction entre le chapitre et le vicaire perpétuel de Sainte-Eulalie d'Ambarès, au sujet des dîmes de cette paroisse. Les droits de chacun seront, à l'avenir, délimités et circonscrits et ne viendront plus en concours (1635). — Sainte-Hélène de La Lande : Copie d'un arrêt du Parlement au sujet des droits du chapitre et du vicaire perpétuel de Sainte-Eulalie, sur les dîmes de Sainte-Hélène en Médoc. Il se déclare incompétent et renvoie les parties devant le grand Conseil (1676). — Sentence de François-Armand de Montferrand, marquis de Landiras, grand sénéchal de Guienne, qui décrète de prise de corps le vicaire perpétuel de Sainte-Hélène de La Lande à la réquisition du syndic du chapitre (1723). — État des dîmes et « novales » de la paroisse Sainte-Hélène de La Lande, que revendiquait le curé de cette paroisse (1726). — Saint-Jean-d'Illac : Aveu rendu au chapitre par Jean Baquey, vigneron, pour le tiers d'une maison paroisse de Saint-Jean-d'Illac, rapportant deux deniers d'exporle (1527). — Procédure entre le chapitre et M. Marcheteau, curé de Saint-Jean-d'Illac, au sujet des dîmes de cette paroisse (1702).

G. 422. (Carton.) — 89 pièces, parchemin; 82 pièces, papier.

1527-1755. — Biens hors Bordeaux; banlieue et campagne : Quinsac, Saint-Jean-d'Illac. — Quinsac : Aveu rendu par Guiraud Faure au chapitre pour une maison couverte en tuiles et pour ses dépendances à Quinsac, qui rapportaient deux deniers d'exporle et quarante-un sous de cens (1540). — Aveu rendu par Romain de Chimbaud de Filhot, conseiller au Parlement, pour une pièce de vigne sise au lieu appelé à *Esenthes* (?), paroisse de Quinsac, et rapportant au chapitre

G. 423. (Carton.) — 16 pièces, parchemin, dont un cahier in-4°; 19 pièces, papier.

1247-1762. — Biens hors Bordeaux; banlieue et campagne : Saint-Julien de Born, Le Taillan, Tizac,


Digitized by Google

Tresses. — Saint-Julien de Born : Décision des archevêques, prononçant l'union des églises de Saint-Julien de Born, de Listrac et de Moulis à l'église Saint-André de Bordeaux (1347-1368). — Sentence du chapitre, déboutant les paroissiens de Saint-Julien de Born et les obligeant à lui payer les prémices de leurs fruits, soit deux gerbes de gros blé et un quart de mil par tête (1355). — Bail à ferme de ses droits dans la paroisse fait par le chapitre en faveur d'Antoine Goupil pour cent francs bordelais (1540). — Arrêt du Parlement de Toulouse, confirmant le chapitre dans la possession, la jouissance et la perception du tiers des fruits et dîmes de la paroisse (1556). — Procédure entre le chapitre et les habitants et manants de la paroisse, au sujet des dîmes que ces derniers payaient difficultueusement (XVIe siècle). — Bail à ferme des biens de Saint-Julien en Born, fait par le chapitre à M. Labeylie, notaire, pour cent quatre-vingt-quinze livres (1600-1602). — Procédure entre le chapitre et les vicaires perpétuels de Saint-Julien de Born, au sujet des dîmes de cette paroisse (XVIIIe siècle). — Le Taillan (banlieue de Bordeaux) : Bail à cens fait par le chapitre à Pey Ferret pour une habitation comprenant deux maisons avec jardin au Taillan, à huit sous d'exporle et cinquante sous de cens (1379). — Bail à ferme des agrières du Taillan, fait par le chapitre à Méry de Lataste pour soixante-sept francs annuellement payés (1560). — Reconnaissances féodales faites en faveur de Guillaume de Lachassaigne, chanoine et sacriste; François Thevenin, chanoine et sous-doyen, et Jacques Bareau, chanoine et syndic, agissant au nom du chapitre Saint-André, pour fiefs situés dans la paroisse du Taillan, au cap des Houlmes, à Callateau, aux Peyreyres, au boyssou du Guet, aus tres Camins, à la longue Bessane, aux Couloureyres, etc. — Déclaration de fief dans la même paroisse : à La Tricherie, par Arthus Meynard, écuyer, seigneur de Nin; expéditions délivrées par Marraquier et Delort, notaires. — Bail à fief fait par Geoffroy de Montaigne, seigneur de Bussaguet, conseiller au Parlement, en faveur de Pierre Marie et Anne de Péray, pour une vigne dans la paroisse du Taillan, moyennant cinquante sols de cens (1608). — Procédure devant le Parlement entre le syndic du chapitre et Pierre Dongey et Arnaud Renouil, vigneron, au sujet d'exporles qu'ils se refusaient de payer, à raison du tènement « du bois des Olmes », paroisse du Taillan (1750). — Cahier des délimitations des fiefs appartenant au chapitre dans la paroisse du Taillan en Médoc, dans laquelle le chapitre prélevait trente-trois exporles (1754). — Cahier renfermant la liste des exporles consenties en faveur du chapitre sur des fiefs du Taillan, de 1599 à 1746 : tirée du terrier du notaire Dulon (XVIIIe siècle). — Extraits des titres féodaux du chapitre, établissant que les fiefs revendiqués par M. de Cursol en la paroisse du Taillan, sont dans la mouvance et directité du chapitre (XVIIIe siècle). — Tizac : Décision de l'official de Bordeaux, rendue sur l'avis du chapitre et fixant les revenus et pensions du curé de Tizac (1687). — Tresses : État des terres sises au lieu dit Mélac, près Tresses, dressé sous l'autorité du chapitre par le vicaire perpétuel de cette paroisse (XVIIIe siècle).

G. 424. (Carton.) — 11 pièces, parchemin; 189 pièces, papier.

1582. — XVIIIe siècle. — Biens hors Bordeaux, banlieue et campagne. — Baronnie de Verteuil en Médoc. — Procès-verbal de réintégrande en faveur du chapitre dans la seigneurie de Verteuil rédigé par M. de Bommard, commissaire-conseiller au présidial de Guyenne (1582). — Extrait de certains appointements faisant voir que la maison noble de Nodris est appelée et répond à la juridiction de Verteuil (1611). — Procédure entre Me Jean de Moneins, écuyer, avocat au parlement, et le chapitre au sujet du droit de passage sur les marchandises débitées autour de la chapelle du Bernet près Verteuil (XVIIe siècle). — Procédure entre le chapitre et l'abbé de Verteuil au sujet des dîmes de cette localité (XVIIe siècle). — Procédure entre le syndic du chapitre et Jean Laurent, notaire royal, au sujet des droits seigneuriaux sur le village de la Gremieyre, paroisse de Verteuil (1639). — Procédure devant le Parlement, entre le chapitre et Pascal Baijou qui avait pris à ferme du chapitre, la terre et seigneurie de Verteuil pour mille quatre cent dix livres et qui ne payait pas (1642). — Mémoires montrant sur quelles personnes le chapitre pouvait lever des droits de lods et ventes à Verteuil (1638 à 1644). — Contestation portée devant un tribunal arbitral composé de MM. Duval et Mosnier, conseillers au Parlement, par M. de Grammont, maréchal de France, souverain de Bidache, pair de France, et le chapitre, au sujet d'un droit de pacage dont ce dernier usait dans la palu de Verteuil, aux lieux dits : Brion, le Roc et Péterlan. Le chapitre est débouté de ses prétentions (1688-1689). — Procédure devant le Parlement engagée par le chapitre contre le sieur Gauron, qui avait troublé dans sa jouissance un nommé Jean Roux à qui les chanoines avaient donné à fief nouveau une pièce de terre au lieu appelé le Puy de Péris, paroisse de Verteuil (1701). — Acte capitulaire portant déclaration du chapitre de n'exercer aucun droit de jouissance

Digitized by Google

dans les forêts possédées par les sieurs Dalon, Nodris et Bonnin, qui avaient fait acte d'abandon en sa faveur (1705). — Procédure devant la chambre des Requêtes du palais au Parlement de Bordeaux entre le chapitre et le syndic de l'abbé de Saint-Pierre de Verteuil, au sujet de démolitions importantes que le chapitre avait fait faire au château (1765). — Plan des biens du chapitre à Verteuil (xviiie siècle).

G. 425. (Carton.) — 7 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

1590-1757. — Biens hors Bordeaux, banlieue et campagne. — Verteuil. — Procédures soutenues par le chapitre, au sujet des délimitations des terres de Verteuil et de Lesparre en Médoc, en particulier avec un nommé Dussault. — Procédure suivie de transaction entre le chapitre d'une part et monseigneur Antoine-Charles, comte de Gramont, brigadier des armées du Roi, menin du Dauphin; très haut et très puissant seigneur monseigneur Adrien Maurice, duc de Noailles, pair et maréchal de France; très haut et très puissant seigneur Antoine-Louis Gontault de Biron, duc de Biron, pair de France, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, gouverneur de Landrecies, colonel du régiment des gardes françaises, et Étienne Casenave, avocat au Parlement, tuteur onéraire de monseigneur Louis-Antoine-Armand de Gramont, comte de Guiche, interdit, fils mineur de monseigneur Antoine de Gramont de Crevant d'Humières, duc de Gramont, pair de France, souverain de Bidache, brigadier des armées du Roi, gouverneur du royaume de Navarre et pays de Béarn, gouverneur de Bayonne et de Pau, réglant les limites du droit du chapitre et des parties transigeantes sur la palu de Verteuil (1590-1757). — Procédure entre le chapitre et les habitants de Saint-Corbian, de Listrac, Cessac, Verteuil, au sujet des droits et des agrières qu'il revendiquait sur ces paroisses et sur la palu de Péterlan. — État des revenus du château de Verteuil, non compris le revenu de Saint-Corbian et de ses dépendances, s'élevant à quatre cent dix livres (1647). — Privilège de *committimus*, accordé au chapitre par le roi Louis XIII, pour évoquer au Parlement de Paris les affaires litigieuses de ses biens de Verteuil et des environs. — Liste des noms des tenanciers et de terres, dont le chapitre pouvait exiger des aveux à Verteuil et aux environs (1638-1643).

G. 426. (Registre.) — In-f°, 113 feuillets, papier.

1723-1760. — Biens hors Bordeaux, banlieue et campagne. — Verteuil. — Reconnaissances féodales en faveur de Raymond d'Alphonse, écuyer, chanoine, syndic et receveur des rentes du chapitre Saint-André, seigneur de la baronnie de Verteuil en Médoc pour fiefs situés dans la paroisse de Verteuil : à Riu d'Eyran, au pré neuf, à la vimenière, à la lande du Vignau, à la font des aulaneys, au bourg de Verteuil, derrière le château, au village de Lugaignac, à la marsaudrie, à Péterlan, au gahet, à la fontaine de Marmory et pour le moulin à eau appelé : la mouline de Gauldin et le moulin à vent de la Tonnelle. Principaux tenanciers : M. de Camiran, conseiller au Parlement, comme mari de la dame Godière, héritière et fille de Bernard de Godière, avocat; Jean Bernard, procureur d'office de Verteuil; Pierre Chadirac, avocat; Jean-Pierre Maurin, procureur en la juridiction de Verteuil; sieur Monconseil, mestre-de-camp d'infanterie; François Rogié, prêtre, religieux, syndic de l'abbaye de Verteuil; noble Jean de Cazenave, écuyer, sieur de Nodris, même paroisse. — Bail à fief nouveau et baillette perpétuelle en faveur de divers habitants de Verteuil pour emplacements devant le château, propres à bâtir et à construire puits.

G. 427. (Carton.) — Cahier in-4°, 205 feuillets, papier; français et gascon.

1422-1589. — Biens hors Bordeaux, banlieue et campagne. — Verteuil. — Extraits des reconnaissances féodales faites par divers pour tènements relevant de la seigneurie de Verteuil et situés dans les paroisses de : Pauillac, Saint-Estèphe, Saint-Julien et Saint-Laurent, aux lieux dits : au Vigneau, aux prairies de Mapon, à Marbuis, à Radet, à la Gargota, à Saint-Corbian, à la Bia maresquayre ou Via magesquayre, etc. Ces reconnaissances sont faites jusqu'en 1489 au nom de Charles, comte d'Albret, et depuis cette époque au nom du chapitre Saint-André, devenu seigneur de Verteuil. — Acte par lequel vingt-huit habitants de Saint-Corbian, « subjects et questaux de messieurs de Saint-André de » Bourdeaux ont présenté une grand requeste à messieurs du chapitre de ladicte esglize aux fins qu'il » leur pleust avoir commisération d'eux et les vouloir » affranchir, et pour cest effect, lesdits sieurs du chapitre intervenant, et ayant esgard à leur requeste, » auroient depputé MM. de Savary et de Borda pour

Digitized by Google

» traicter dudit affranchissement, pour lesquels les dictz » questaux auroient donné une certaine somme qui » auroit esté employée à la réparation du chasteau de » Verteuil; plus se seroient chargés de payer annuelle- » ment une barrique de vin, rendue au chasteau, le » tout assigné sur tous leurs biens » (22 novembre 1520). Plusieurs autres affranchissements de serfs questaux pour lesquels ceux-ci paient annuellement une barrique de vin, fût neuf, un boisseau froment, deux manœuvres, l'une à bœufs et l'autre à corps, et, de plus, les droits, agrières et rentes qu'ils ont l'habitude de payer pour les biens qu'ils possèdent (21 et 24 novembre 1520). — Donzeau, notaire.

G. 428. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier; gascon, français.

1501-1723. — Biens hors Bordeaux, banlieue et campagne. — Verteuil. — Reconnaissances féodales par divers, de 1501 à 1734, en faveur du chapitre Saint-André, comme seigneur de la baronnie de Verteuil en Médoc. — Liève des rentes et table des terriers pour la seigneurie (1638). — Notification au chapitre, seigneur de Verteuil, par Arnaud de Capdeville, procureur d'office du duc d'Épernon, sire de Lesparre, des travaux de recurement de fossés et du grand chenal dans les marais qui sont dans les seigneuries de Lesparre et de Verteuil (1651). — Lièves et reconnaissances pour les villages de Mousset et d'Aureilhan, situés dans la paroisse Saint-Martin de Pauillac en Médoc (1682-1684). — Liève des contrats et exporles du terrier de Guay, notaire, pour la seigneurie de Verteuil (1572-1582); on voit à la date du 14 mars 1572, Jean de La Sauvatte, dit Menault, laboureur, de la paroisse de Verteuil, reconnaître tenir en fief, à foi et hommage du chapitre, une pièce de terre à Font de Meujan et à Verteuillet, au devoir d'une paire de gants blancs, à muance d'affevat, un genou en terre et le bonnet à la main. — Constitution d'arbitres en fin de procès entre : Jean-Baptiste de Lauvergnac, chanoine et syndic du chapitre Saint-André, d'une part, et Jean de Constantin, seigneur de Romefort, etc., conseiller au Parlement, au nom et comme mandataire d'Antoine duc de Grammont, pair de France, sire de Lesparre, au sujet des limites des palus de Verteuil et de Saint-Corbian (1723).

G. 429. (Carton.) — 5 pièces, parchemin; 53 feuillets, papier français.

1569-1764. — Biens hors Bordeaux, banlieue et campagne. — Verteuil. — Reconnaissances féodales au chapitre Saint-André, seigneur de Verteuil en Médoc, pour fiefs situés dans la paroisse de Cissac : au village de Fereyres, à la Grave, au Perey, à Montsarron, etc. « Les tenanciers ont esté receus pour affevats et em- » phythéotes et investis et saisis feaument, estant d'ung » genoil à terre, par la tradition d'une plume d'escri- » vain » (1589). — Protestation de Charles Lombard, bourgeois de Bordeaux, et fermier de la baronnie, contre Gaillard de Capdeville et autres tenanciers du village de Saint-Corbian, qui s'étaient approprié les fruits revenant audit fermier (1649). — Mémoire contre les possesseurs de la palu de Verteuil et de Saint-Corbian, exposant les faits de la cause et rappelant que : Me Pierre de Bosco, chanoine et chantre de l'église Saint-André, avait fait donation entre vifs, au chapitre, le 20 octobre 1489, du château, de la baronnie et de tout le domaine de Verteuil en Médoc et ses dépendances, sous certaines conditions dont le non-accomplissement rendait la donation nulle *ipso facto :* le chapitre donataire devait payer une rente annuelle et perpétuelle de cinquante livres au chapitre Saint-Seurin et autant à l'église Saint-Jacques; il ne devait sous aucun prétexte, pas même de nécessité absolue, *vendere, donare neque permutare in toto, nec in parte, neque aliquid de membris suis dictum castrum seu castellaniam,* ladite baronnie devant toujours rester dans le patrimoine de l'église Saint-André. Une palu de plus de deux mille journaux, près du village de Saint-Corbian, fut plus tard concédée par bail emphytéotique à douze habitants dont les successeurs continuèrent d'en jouir jusqu'en 1639, époque à laquelle ils firent des reconnaissances au chapitre; mais depuis, la plus-value avait été indument retenue par ces divers habitants à titre de propriété, contre la volonté du donateur; le mémoire conclut à la revendication, par le chapitre, de ladite palu et de tous les fruits depuis le jour de l'occupation (1680). — Cahier des assises tenues par le lieutenant de la juridiction de Verteuil, en présence du procureur d'office de la juridiction du Breuil, et mentionnant les objets suivants : contestation au sujet des bornes de pierre qui établissent les limites des juridictions du Breuil et de Verteuil; jugements rendus contre ceux qui mènent leurs bestiaux pacager dans le bois appelé : Secaille; défense de

Digitized by Google

tendre aucun filet ou engin quelconque pour prendre lièvres, levrauts et perdrix; défense de chasser sur les terres et dans le bois qui sont autour de la chapelle de Bernet; enquête sur certaines bornes limitatives des juridictions du Breuil, de Lesparre et de Verteuil; défense de faire pacager les bestiaux dans les landes de la juridiction de Verteuil et d'y prendre du bruc pour la litière des bestiaux; procès-verbal du parcours et de la visite du lieutenant de juge dans les limites extrêmes des deux juridictions (1701). — Reconnaissances par divers habitants du village de Saint-Corbian, paroisse Saint-Estèphe, en faveur du chapitre Saint-André, seigneur de Verteuil, de divers tènements, terres, prés, vignes situés audit village (XVII[e] siècle). — Requête au Parlement par Louis-Antoine Armand, duc de Grammont, chevalier, etc., sire de Lesparre, contre le chapitre, seigneur de Verteuil, au sujet des limites des deux seigneuries de Lesparre et de Verteuil (1729). — Bail à ferme par le chapitre à Joseph Colomb, prêtre, des fruits et revenus, consistant en agrières, cens, rentes, lods et ventes et autres devoirs seigneuriaux, dans le village de Saint-Corbian, pour le prix de mille trois cents livres par an et pour le terme de sept ans (1740). — Signification, par le chapitre, à divers de reconnaissances féodales faites par leurs prédécesseurs en 1591, pour se voir condamner à payer les redevances dues en nature sur le tènement du Vignau, paroisse de Verteuil (1749.) — Requêtes au maître particulier des eaux et forêts par le syndic du chapitre au sujet des nombreux délits de chasse qui se commettent sur les terres de la seigneurie (1756). — Procès contre Jean-Pierre Morin, notaire royal, au sujet du non-paiement des rentes qu'il doit dans ladite seigneurie (1756). — Arrêt du Conseil d'État relatif au procès entre le duc et la duchesse de Grammont, seigneurs de Lesparre et le chapitre, seigneur de Verteuil : le Roi évoque à son Conseil tous les procès entre les parties sur la propriété et la directité des marais de Reyson, de Brion et de Peterlan, appelés marais de Verteuil (1756). — Arrêt de la chambre des Requêtes du Palais ordonnant que les fruits et revenus saisis au préjudice du sieur Morin, notaire, seront vendus (1758).— Reconnaissances féodales par divers habitants de la paroisse de Verteuil pour le village du Mousset, situé en la même paroisse et les tènements de : aus Poumeys, à Fontaneyre, paroisse de Pauillac, et aus Casaus de Goymeys, à la prairie, paroisse de Saint-Vivien (1756). — Assignation aux tenanciers de venir exporler en faveur de l'abbaye de Verteuil, et requête de Jean de Conge de Fontbrune, syndic des religieux de l'abbaye de Verteuil, pour que le chapitre se mette en ses lieu et place, les tenanciers ayant déjà reconnu en 1747 pour les mêmes fonds dont il demande la reconnaissance (1756). — Procès-verbal de visite du château de Verteuil et mémoire du chapitre contre le syndic des religieux de l'abbaye : « le chapitre est baron de Verteuil en Médoc et possède en cette qualité dans la paroisse un château qui paraît avoir été anciennement une place forte; ce château est environné de gros murs, avec des tours de distance en distance; les malheurs de la guerre et la misère des temps en ont détruit une grande partie dont les décombres sont encore dans les douves et fossés; ce qui reste forme encore un aspect très intéressant et donne une idée de son ancienne beauté. Il y a trente mois, le syndic des religieux de Verteuil a fait abattre et démolir une partie des murs qui renfermaient les anciennes prisons, ainsi qu'une des tours, et ayant obtenu de l'Intendant une ordonnance pour réparer les chemins qui conduisent de Verteuil à Saint-Estèphe, il en a profité pour faire enlever une grande partie des pierres provenant des démolitions du château et établir un chemin de servitude sur les fonds du chapitre derrière le château où ledit syndic et lesdits religieux n'ont aucun droit de passer » (1764).

G. 480. (Registre.) — Petit in-f°, 17 feuillets, papier.

1684. — Biens hors Bordeaux, banlieue et campagne. — Verteuil. — Liève des agrières dues au chapitre Saint-André, comme seigneur et baron du château de Verteuil, suivant les reconnaissances dressées par Treyssac, notaire à Bordeaux : paroisses de Cissac, de Verteuil et de Saint-Estèphe, aux lieux de Lugaignac, de l'Ardiley, etc., et pour le cinquain ou le sixain des fruits.

G. 481. (Carton.) — 76 pièces, parchemin; latin, gascon.

1241-1531. — Biens divers. — Reconnaissances féodales, exporles, etc., par divers en faveur du chapitre Saint-André, pour fiefs situés dans la ville de Bordeaux, la banlieue, la palu, les paroisses de Sainte-Eulalie, Saint-Éloi, Sainte-Colombe, Saint-Mexant, Saint-Michel, Notre-Dame-de-la-Place, Saint-Paul, Saint-Projet, Saint-Siméon, les Graves, les palus de Bordeaux, de Blanquefort et de Parempuyre, et la rue de la Rousselle. — 1241. Bail à fief passé à Guillaume d'Ornon d'une maison située dans la paroisse de saint-Paul par le chapitre ou ses représentants chanoines ; « En P., archidiacre du Médoc, en W. de Ludadon, Gaillard

Digitized by Google

Ulger, W. de Saytran, P. Quimbaut, etc... — 1267. Acte de reconnaissance au chapitre, auquel interviennent les frères de l'hôpital Saint-Jean du Pont de la Mousque, Bos de Beynac, doyen de l'église Saint-André, « En Johan Deuza, maiestre escola, calonge de la deita gleisa ». — 29 mai 1284, le siège archiépiscopal vacant. — 1290. Investiture par le chapitre réuni dans le cloître de l'église Saint-André, en présence d'Aymar de La Roche, doyen, Arnaut de Belloc, archidiacre de Cernès, En Bos, archidiacre de Médoc, Estève de Bosfranc, trésorier du chapitre, En Guillem Gaucens, chantre, et sept chanoines désignés nominativement, comme seigneurs du fief, donnée à Bernard Chiquat « lo macip, draper et » ciptadan de la villa », acquéreur pour le prix de cinquante marcs sterlings, d'un emplacement ou « sou » de terre avec des maisons *ab madeyras* (maisons en torchis et bois) situé dans la paroisse Saint-Michel de Bordeaux, sur le bord de la rivière, que lui ont vendu les frères de l'hôpital Saint-Jean de Bordeaux, représentés par leur prieur Gaillard de Blandin, héritier en qualité d'administrateur des pauvres, de Bernard de Bègle, paroissien de Saint-Pierre de Bordeaux; lequel (par un premier testament, daté de 1290, sous l'administration de : « En Arnaud de la Naude, *governador elegit per los jurats de Bordeu,* » et un codicille du 12 novembre 1292 daté : « Regnante Philippo, rey de Franssa, Edward regnante » en Anglia, duce Aquitaniæ, Henri (de Gebennis), » archevêque, En Arnaud de Gironde, chevalier, maire » de Bordeaux, ») en avait fait l'abandon absolu aux Hospitaliers, sauf la seigneurie des doyen et chapitre de l'église métropolitaine. [Aucun des noms des doyen et chanoines cités dans cette charte n'existe au *Gallia*.] — 1297. Déguerpissement fait au chapitre, par Arnaud Burbalh, d'un « sou » ou emplacement qu'il tenait sur la rivière, au devoir de dix-huit deniers; noms mentionnés : En Johan d'Armagnac, Arnaud de la Naude, paroissien de Saint-Michel; J. de la Tresne, notaire à Bordeaux : « Actum fuit 13° die exitus marcii, » anno Domini 1297, regnante Philippo, rege Franciæ, » sede Burdegalensi vacante, Bertrando de Falgueris, » majore. » — 1298. Investiture par le lieutenant du doyen, P. du Pian, chanoine, à P. Nadau et à Na Sansa, sa femme, d'un terrain situé à Saint-Michel sur la rivière « entre lo sou de N. Arnaud Bors et la mayson de Na Peyronna »... 3 mars 1298, Philippe, roi de France régnant; le siège archiépiscopal vacant; Bertrand de Falguaris, chevalier, maire de Bordeaux. — 1305. En Fortanus de Batz, maire. — 1307. Aymar de la Roche, doyen; Arnaud de Blanquefort, archidiacre de Cernès. — 1309. Mention d'Arnaud de Barsac, chanoine de Sainte-Radegonde de Poitiers *(Sent-Areygont)*. — 1311. N. de Lados, maire de Bordeaux. — 1315. Hélie Audouyn, « daudet ». — 1316. Dominique de Roncevaux, maire. — 1321, J. Hoguet, maire. — Jean de Lisle, chevalier anglais, maire. — 1367. Jean de Chinestorvn, sénéchal de Gascogne. — 1358. N. Arnaud Judeu, bourgeois de Saint-Macaire; Bernard de Bourdieu, bourgeois de Cadillac; dona Na Gaillarda Judeu, femme du chevalier Gaillard de Pomarède, associés pour un chai à Bordeaux. — 1365. Arnaud Sauvage, maire. — 1374. Mention de Vidau Grand, moine de l'abbaye Sainte-Croix, fabricien de l'église de Saint-Macaire. — 1378. J. Molton, chevalier, maire de Bordeaux. — 1381. La paroisse actuelle du Bouscat fait partie de celle de Saint-Seurin de Bordeaux. — 1385. Mention dans un bail à fief pour une terre à Moulis en Médoc, du *camin Bordalés;* le bail est fait par le chantre et chanoine Vital Carle, lieutenant de Pey de Galard, doyen de Saint-André [inconnu au *Gallia*]. — 1413. Vente par Aude Ducasse, veuve B. de Martres, marchand de la paroisse Saint-Pierre et bourgeois de Bordeaux, à P. Reynaud, prêtre recteur de l'église de Vendays en Médoc, et bénéficier de Saint-André, d'un fief situé à Bordeaux mouvant de J. de Lalande, seigneur baron de La Brède; David de Montferrand, archevêque; Jean de Jehan, maire de Bordeaux; P. du Port, recteur de l'église paroissiale et baptismale de Sainte-Gemme, en Médoc.

G. 432. (Carton.) — 13 pièces, parchemin; 15 pièces, papier; latin, français.

1363-1788. — Biens divers. — Bail de la dîme de Ludon à raison de dix-huit guyennois et demi d'or du coin de Bordeaux, chaque guyennois compté pour vingt-cinq sous de la monnaie courante (1470). — Bail à ferme des agrières de Centujan (1493). — Bail à fief nouveau (1518) pour la paroisse de Mérignac par Jean Andraud, prêtre chapelain de la chapelle fondée « per reverent » senhor Sanct Pey Berland, bivent archibesque de » Bordeu ». — Reconnaissance en faveur de Pothon de Ségur, écuyer, seigneur de Francs, de La Mothe de Bègle et de la maison noble de Centujan pour fiefs dans la paroisse de Bègle acquis plus tard par le chapitre (1519). — Reconnaissances pour la paroisse de Tauriac en Bourgès, relevant de la seigneurie de Lidonne (1560) et la paroisse Saint-André du nom de Dieu (Saint-André-de-Cubzac) (1541). — Liève des cens et rente pour la paroisse de Gauriac, autrement dit La Roque de Tau. Cités : Louis des Conges, Arnaud et Pierre des

Digitized by Google

Conges, seigneur d'Escalette; Jean de Piis; Romain et Philippe Seudre; Jeannot Achard; Antoine Garnier; Gauvain Barbe, seigneur de Barbe; Gaston Achard, seigneur de Mauconseil (1578). — Bail de la dîme de Listrac, Moulis, et Boqueyran, à raison de 566 écus par an (1592). — Bail à ferme, pour la ville de Bourg et la banlieue, des dîmes et agrières (1592). — Bail de la dîme de Floirac (1608-1614). — Transaction entre les fermiers du chapitre et le curé de Moulis au sujet des dîmes de cette paroisse (1613). — Liève des baux à ferme pour les Graves, Verteuil, Baurech, Barsac, Ludon, Cadaujac, etc. (1668). — Procès-verbal des novales de la paroisse Sainte-Eulalie de Lignan (1773). — Transaction entre l'archevêque de Bordeaux, Mériadeck de Rohan, et Godefroi Guyonnet de Monbalen, doyen de Saint-André et les divers archiprêtres du diocèse, par laquelle, en raison de la disproportion qui existe pour le paiement des agrières entre le prix réel des blés, qui a très sensiblement augmenté, et leur valeur d'autrefois appréciée en argent, les décimateurs sont déchargés de l'obligation de payer les quartières en nature et paieront en argent (1770). — Bail à ferme de la moitié des revenus décimaux de la paroisse de Lignan pour le prix de mille cent cinquante livres (1781).

Mention sous l'année 1364, 30 mai, du prince Noir (prince de Galles et d'Aquitaine), et de l'archevêque Hélie; témoins J. de Lalande, chevalier, Giraud Cortès, clerc; Bernard Vaquier de Lège en Buch : *Et ego Guillermus Dodonis, clericus, principatus Aquitaniæ notarius, qui hanc cartam publicam audivi, inquisivi et recepi, et signo meo solito signavi, quam pluribus aliis arduis negociis multipliciter propeditus* (?) *Arnaldus Vitalis, clericus, de voluntate et mandato meo scripsit.*

G. 433. (Carton.) — In-8° long, 24 feuillets, parchemin; latin. Un cahier in-4°, couvert en parchemin, latin.

1470. — XVe siècle. — Biens divers. — Liève des rentes du chapitre sur les vignes autour de Bordeaux et dans les paroisses voisines, mentionnant : le grand chemin de Bègles, — un tenancier qualifié « naturalis », né sur le domaine; — les noms de J. Calculi (J. Cailhau), B. de la Merveille, M. Itier Costumarii, G. de Montpaon, Arnaud de Camparian, Contor de Blaye, G. Joglar, Pons le Trompador; — le chemin de Saint-Vincent, au Forquet, l'hôpital du Pont, une vigne devant l'église de Lodors, à la Bombe, la porte neuve de Sainte-Croix, l'estey de Laborde, le pont du Guit, aux Arxs, Possemaurin à Bouliac, aux Arcamoneux, à Cadaujac, le pont de Fortz à Cestas, etc., — les vignes sont comptées par règes et par joualles; l'exporle est à deux deniers. — 1460-1474. Autre liève des rentes au chapitre. — A Bordeaux : F. Tustal, changeur de Sainte-Colombe, rue de la vieille Église; messire Louis Tindo, chanoine; Hélène de Saint-Avit; P. Berland; J. et B. de Rival, J. Hayn, archer du château du Hâ, messire P. Valée, conseiller du Roi; messire Jean Leclerc, « uchey », en Parlement; Heliette Ysarn, femme du procureur de la ville; Me Lancelot du Fau, écolâtre et chanoine; Isabelle de Ferranhas, dame d'Anglade; Simon Jacobson, Jean Hayn. — Au Taillan, mention du lieu dit : La Caussade. — A Lège, les questaux Gaucen Bernage, P. Nobilis, notaires à Bordeaux; — les jurats de Bordeaux pour la maison qui fait l'angle de la partie haute de la rue Saint-James près de l'église Saint-Éloi; ils paient vingt-neuf sous de cens annuel, et six livres pour une petite chambre située derrière ladite maison.

G. 434. (Carton.) — Onze cahiers in-f°, contenant ensemble 550 feuillets, papier; gascon, français.

1491-1536.—Biens divers.—Copies des terriers des reconnaissances féodales en faveur du chapitre : 1° pour la ville de Bourg et paroisses voisines, à cause de la seigneurie de Lidonne (1508 à 1519). Cités : Arnaud Eyquem, maire de Bourg; Fiacre Maquau, bachelier en droit, juge de la prévôté royale de Bourg; noble Jean Joyeux, seigneur de La Crozardière en l'île d'Oleron; Pierre Andron, abbé de l'abbaye de Bourg, chanoine et sous-chantre de Saint-André de Bordeaux; noble Gombaud des Conges; Hélie Graney, maire de Bourg en 1491.

G. 435. (Carton.) — 80 pièces, papier; français.

1507-1773. — Biens divers. — Extraits des titres du chapitre tirés des différents terriers, et projets d'exporles du notaire Morin; « ces dernières incomplètes et quelquefois erronées ». — Ventes consenties par le marquis de La Case, Petit, avocat, Decoux, Brun, Beray, Beaumontais, Lafontaine, Valence, Massiliager, Labottière, J. de Lonquéral, etc., dans la censive du chapitre; accords entre la ville et Goyer de Larochette au sujet des fonds abandonnés par lui pour la formation du nouveau chemin (1747) tendant de la place Dauphine à la porte et place d'Aquitaine; — entre la ville et Lartigue, architecte, en remplacement de fonds cédés par lui pour la formation du nouveau chemin près et

Digitized by Google

hors la porte Sainte-Eulalie, lequel vient des Chartrons et va se rendre à la porte Saint-Julien; il a quarante-huit pieds de large (1748).

G. 436. (Carton.) — 5 pièces, parchemin; 16 pièces, papier. Un sceau.

1508-1769. — Biens divers. — Vente par Marie Boré à Guillaume Durand et Pierre Théodore Calendriny, chanoines, syndic et receveur du chapitre et à Me Raymond Mathieu de Lauvergnac, écuyer, avocat à la cour et citoyen de Bordeaux, d'un bourdieu en la paroisse de Bassens, palu de Montferrand, entre les deux esteys (6 juillet 1724). — Droits payés aux bénéficiers de Saint-Michel à raison de cette vente: sceau de l'église Saint-Michel (1733). — État du partage de la dime de Gradignan entre le chapitre et l'archiprêtre de Cernès, curé de Gradignan (1602). — Reconnaissance par divers en faveur du chapitre pour la paroisse de Cadaujac (1740). — Déclaration faite au chapitre par M. de Joigny de Bellebrune qu'il n'a aucun droit de directité sur trois pièces de pré situées dans la paroisse de Peujard en Cubzaguais (1752). — Contrat de vente entre divers, de maisons et terres labourables relevant du chapitre et situées dans la paroisse de Saint-Loubès, au village du Basque (1740). — Reconnaissances en faveur du chapitre pour la paroisse de Saint-Loubès, au lieu de Barraillot (1628). — Cahier des reconnaissances faites à Jean Blancofort, sous-doyen du chapitre, pour divers fiefs dans la paroisse de Saillans: au mayne de la chapelle, au roc deu caperan, au port du Nord, au bois de la cure, au port de Saillans (1724-1727). — Échange entre le chapitre et noble Jean de Creyssac, écuyer, seigneur du Pian en Blayais au nom de Jeannette de Matha, co-héritière de Thomas de Matha, son frère, avec noble Jean de Raux, écuyer, seigneur du Mas, mari de demoiselle Marguerite de Matha, de rentes sises dans les paroisses de Villeneuve et de La Roque de Tau, en Bourgès (1508). — État des novales de la paroisse de Listrac de 1709 à 1769, vérifiées par MM. Dulieu, Duras et de Biré, chanoines, députés par le chapitre.

G. 437. (Carton.) — 5 cahiers, papier.

1510-1628. — Biens divers. — Extraits des terriers et minutes de notaires divers pour des reconnaissances envers le chapitre à Lége « au tailh deus camps emprés deu foussat-neuf, » confrontant au chemin de Bordeaux; à la Mothe, confrontant au même chemin; — Bordeaux : rues de la Fusterie, de Beychac, Andronne, etc., etc. — A Cenon, Entre-deux-Mers. — A Bouliac, Lacanau et Lége, pour un moulin à vent commencé de construire près l'église dont les concessionnaires prendront la pierre sur les lieux, et, pour l'achever seulement, au château de Lége, sans en employer à aucune autre œuvre (1540). — Du terrier de Landa, cens sur terres en Graves (1545) : ce sont des vignes à Pontlong, Camblauverd, au bas de l'église Saint-Laurent d'Escures, au lieu dit de Terrafort, à la Maye du rieu du Peugue et de l'Eau Blanche, la chapelle Saint-Germain, Fontaureilh, Capdeville près de l'église Saint-Seurin, Campauré, le grand chemin de Soulac; à Saint-Genès. — De divers notaires pour la paroisse de Notre-Dame de la Place à Bordeaux (1551-1615), reconnaissance de Romain de Saint-Sever, secrétaire de la chambre du Roi et receveur des tailles en Périgord; de J. Du Tauzia, greffier des insinuations ecclésiastiques; de P. Duchalard, Guillaume Leblanc, Jean Lange de Luxe, de Pichon, Ybarolla, de La Brousse, Borie, Merle, Poyferré, Fronton Berault, Alesme, tous membres de la magistrature; le seigneur de Lur et la dame de La Chaussade. — Du notaire Dupin : rentes dues au chapitre dans les paroisses de Sainte-Eulalie d'Ambarès et de Bassens pour les lieux dits : à Bibian, au grand chemin de Caverne á Lormont, au Porge, dans le bourg, à la sauvetat Saint-André, au pas du Gahet, etc. (1628).

G. 438. (Carton.) — 2 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1560-1789. — Biens divers. — Reconnaissances féodales en faveur du chapitre Saint-André pour fiefs divers situés dans la ville de Bordeaux : Isaac de Lalanne, notaire-secrétaire du Roi, mari de Marie de Garrou, pour la rue de la Monnaie (1560); — Arnaud Conge, pour la palu de Bordeaux (1577); — Raymond de Massip, pour la rue des Caperans (1584). — Constitution de rente en faveur du chapitre par Michel Millanges, avocat au Parlement, et Guillaume Millanges, avocat et imprimeur ordinaire du Roi à Bordeaux, enfants et cohéritiers de Simon Millanges, avocat et imprimeur ordinaire du Roi, et aussi Jacques Millanges, leur frère aîné, aussi imprimeur, sur emplacement, maison et basse-cour, rue Saint-James (1627). — Reconnaissances pour les rues Carpenteyre, Puits des Cazaux et pour un moulin sur le Peugue, rue des Palanques, 1739. — Reconnaissance par Guillaume-Marie de Gilibert, grand chantre, conseiller du conseil du comte d'Artois, rue Porte-Dijeaux (1788). — Quittance par Thomas Dubernet et Martin d'Hirigaray de Mongelos, syndic et

Digitized by Google

receveur du chapitre à Jean-Louis de La Valette, duc d'Épernon, gouverneur en Guyenne, etc., de la somme de onze mille vingt-cinq livres pour prêt de pareille somme fait par le chapitre à nobles : Jean Foucaud de l'Ardinalye, Jean de Guerin, Philippe de Minvielle, Jean de Vialard et Jacques Lavaud, jurats de Bordeaux, pour ladite somme être employée aux nécessités publiques et à cause du mal contagieux survenu en ladite ville (1629).

G. 439. (Registre.) — In-f°, relié; 48 feuillets, parchemin.

1568-1600. — Biens divers. — Le Taillan : Reconnaissances féodales. — Reconnaissances faites au chapitre représenté par Guillaume de Lachassaigne et François Thevenin, sacristain et sous-doyen de l'église Saint-André, par divers tenanciers de la paroisse du Taillan en Médoc, pour les lieux dits : au cap des Hulmes, à la Font du Taillan, à Collatrau, à las Peyreyres, à la longue Versanne, à les Places, à la Caussade, à Tres Camins, au camin de la Gleyze, etc. — Jean Raymond, notaire royal. — Le vidimus ou collation de ce terrier est donné par Pierre Marraquier, collationnaire général pour le Roi, des cèdes et registres des notaires décédés en la ville de Bordeaux et sénéchaussée de Guyenne (24 octobre 1599); et les terres sont déclarées tenues au cinquin des fruits et à deux deniers tournois d'exporle. — Autres reconnaissances passées devant de Loret, notaire à Blanquefort, pour terres au Taillan dans lesquelles il est fait mention du fief de l'évêque de Bazas.

G. 440. (Registre.) — 43 feuillets, parchemin.

1568-1569. — Biens divers. — Reconnaissances féodales faites au chapitre par : Pierre Mallet, Arnaud de Caplong, Jean Roy, prêtre, Raymond de Louppes et divers pour maisons et terres dans la paroisse Saint-Loubès, aux lieux dits : les Aubarèdes, le Longuas, les Poujoulx, Artiguelongue, Lafaye, les Peyrières, Font-Buguet, etc.; et dans les paroisses de Lormont et d'Artigues, à la grange de Mons. — Fortou et de Gares, notaires.

G. 441. (Carton.) — Cahier in-4°, 272 feuillets, papier. Couverture en parchemin.

1661-1669. — Biens divers. — Biens dans Bordeaux et ailleurs. — Reconnaissances féodales et hommages pour maisons, jardins, terres, dans la ville de Bordeaux, dans la banlieue et quelques paroisses du diocèse. Principaux noms des tenanciers : Jean de Boucaud, conseiller au Parlement; Jean Duduc, chanoine de Saint-Seurin; Guillaume Belliard, maître chirurgien; François Gombaud, conseiller à la Cour des Aydes; Louis Vallier, écuyer et procureur au Parlement; Pierre Durand, écuyer, intendant des affaires du prince de Condé dans la province de Guyenne; noble Joseph de Pomiés, seigneur des maisons nobles de Lafite et du Taillan en Médoc : le sieur de Pomiès fait hommage desdites maisons nobles relevant de la seigneurie de Verteuil dont le chapitre est seigneur : « ledit seigneur de Pomiés, vassal, estant devant le » sieur Mullet de Voluzan, doyen, les genoux fléchis, » en a prins vestizon au debvoir d'ung esparvier » d'hommage à chaque muance de vassal, et a fait le » serment de fidélité accoustumé », comme autrefois l'ont fait ses auteurs, feu noble Pierre de Pomiès, le 18 février 1627, et avant lui noble Pierre de Bouqueyran (1662). — Autre hommage au chapitre comme seigneur et baron de Cadaujac, par François Martin, bourgeois et marchand de Bordeaux, pour dix journaux de terre dans ladite paroisse, au lieu de : La Tour, « ledit sieur de Martin, vassal, estant devant le sieur » de Mullet de Voluzan, doyen, ayant un genouilh à » terre et tenant les mains jointes entre celles dudit » seigneur doyen, en a recu vestizon au debvoir et » hommage d'un livre missel neuf, bien et honestement » relié, à muance de vassal, et a presté le serment » de fidélité accoustumé » (1652). — Luc du Mirat, conseiller au Parlement; noble Charles de Malvin, chevalier, seigneur de Primet; Antoinette de Bordenave, veuve de Pierre de Brezets; Anne Pasquet, veuve de Jacques de Mons, conseiller au Parlement, seigneur de la maison noble de Castaigne, à Bègle; messire Léon de Lalanne, seigneur abbé de Saint-Ferme, baron d'Uzeste; Blaise de Suduiraut, chevalier, premier président à la cour des Aydes; Jacques-Léon de Blanc, chevalier, seigneur de Polignac, Mauvezin, etc., — noble Isaac Sarrau, écuyer, sieur de Boisnet; Pierre de Baritault, sieur des Roux; Joseph de Pomiès, écuyer, sieur de Larivaud; Raymon Dalon, chevalier, avocat-général au Parlement; Pierre-Louis Dathia, conseiller présidial en Guyenne; Me Claude-Israël Chassaing, secrétaire du Roi, etc.

G. 442. (Carton.) — Cahier in-4°, 45 feuillets, parchemin.

1736-1788. — Biens divers. — Fiefs au plantier Saint-Genès (Bordeaux). — Reconnaissances féodales

Digitized by Google

rendues par divers au syndic des huit prébendiers de l'église métropolitaine pour fiefs situés à Bordeaux, rues Sainte-Croix, Traversane, Maucoudinat, des Vignes, et dans la banlieue; au plantier de Saint-Genès; — cités : messire Ambroise Chassaing, écuyer, seigneur de la maison noble de Beauséjour, dans l'Entre-deux-Mers; Marie de Calvimont, etc. — Reconnaissance par Jean Daniel, seigneur de La Mothe, pour un fief situé dans la paroisse de Sadirac, près l'église. — Terrier de la Génie, notaire.

G. 443. (Registre.) — Petit in-4°, relié; 169 feuillets, papier.

XVII° et XVIII° siècles. — Biens divers. — Graves de Bordeaux. — Liève des rentes et agrières du chapitre Saint-André dans les Graves et la Palu de Bordeaux, lieux dits : aux Aygats; — à la Bombe ou molher morte, plantier de Saint-Vincent; — à Brumon; — à Campeyraut ou l'Homme mort; — à cap de Barche ou fossé Loubeyre; — à la Croix de Badets; — à Saint-Crapasy; — au cimetière des Huguenots; — à la Codane, *alias* Bellebat; — à Fondaudège; — au plantier du Four, derrière l'enclos de la Chartreuse; — à Gratecap, *alias* Menudes antiques; — au plantier de la Peyssonnerie; — à Saint-Laurent; — Saint-Nicolas de Graves, *alias* à la Crozilhe, près les Gahets; — à l'île de Malorgues devant la ville; — au grand Naujac et près le palais «Galiene»; — au plantier Saint-Seurin, *alias* du moulin à vent, *alias* Campredon, à présent Peyreblanque; — à la Rode, *alias* l'Areney bieil; — à Terre-Nègre ou plantier du moulin à vent; — à la Poche, derrière l'église Saint-Seurin, autrement à la chapelle près Saint-Seurin; — à Pepas ou Pont-long; — à Pisselèbre; — aux Vieilles Recluses, proche la Croix de l'Épine, paroisse Saint-Seurin; — à Maubourguet; — au plantier Saint-Martin près porte Dijeaux; — au mur Sarrazin; — à Salebert ou Mothe d'Aire, près la croix du Fust, anciennement à Foudegust, sur le chemin de Bruges; — à la Serege; — au Serpora; — à la petite Taupe, près le portail Saint-Germain; — à Vareyres, *alias* Terre-Nègre ou les Menudes antiques; — à l'estey Crebat, au bout des Chartreux; — rue Poyenne, paroisse Saint-Rémy; etc. — Principaux noms : de Martin de Marcellus; Reynier, écuyer, sieur de La Ferrade; Thibaud de Guilhon, écuyer; Anne Caillau, veuve d'André de Pardaillan, fils de Richard de Pardaillan, etc.

G. 444. (Registre.) — Grand in-f°, cartonné; 594 feuillets, papier.

XVII° et XVIII° siècles. — Biens divers. — Liève des fiefs du chapitre Saint-André situés à Bordeaux et comptabilité des rentes reçues; le manuscrit est de Jérôme Lopez, théologal de Saint-André, plus quelques mentions d'une écriture postérieure, vers 1730. L'appréciation suivante des monnaies est de cette dernière époque; l'origine de propriété, avec les noms des notaires qui ont dressé successivement les actes, remonte pour certaines maisons jusqu'au XVI° siècle. En tête du registre et avant la pagination, on trouve l'explication suivante des monnaies et mesures en usage dans le Bordelais : « 1° Un denier bourdelois vaut une » obole; le double bourdelois vaut un denier; le liard » bourdelois vaut deux deniers moins pite; quatre de- » niers bourdelois valent deux deniers une pite ou le » quart d'un denier tournois; cinq deniers bourdelois » valent trois deniers moins une pite; six deniers bourde- » lois valent quatre deniers moins une pite; sept deniers » bourdelois valent quatre deniers pite; huit deniers » bourdelois valent cinq deniers pite; neuf deniers bour- » delois valent six deniers moins une pite; dix deniers » bourdelois valent six deniers tournois; onze deniers » bourdelois valent six deniers pite; douze deniers bour- » delois valent sept deniers pite; la maille vaut le quart » du denier bourdelois. — 2° Livre bordeloise : vingt » sols bourdelois valent douze sols tournois; trente sols » bourdelois valent dix-huit sols tournois; quarante sols » bourdelois valent vingt-quatre sols tournois; cinquante » sols bourdelois valent trente sols tournois; trois livres » bourdeloises valent trente-six sols tournois. — 3° *Franc* » *bourdelois :* le franc bourdelois vaut quinze sols tour- » nois. — 4° *Mesures :* le pied de roi est de douze pouces, » le pied de ville de douze pouces et demi, le pied de » terre de treize pouces, le pied de masson de douze » pouces et demi, comme le pied de ville; le boisseau » de blé est de seize picotins, le picotin le seizième du » boisseau, deux picotins le huitième; le journal de » Bordeaux est composé de seize lates de large et de » trente-deux de long, valant cinq cent douze carreaux, » y ayant trente-deux règes au journal et à la rège seize » carreaux, d'une late en carré, la late de sept pieds de » long et le pied de treize pouces. — *Réal d'or :* le » 19 janvier 1724, M. Subirol, directeur de la Monnoie » de Bordeaux, m'a dit, après l'avoir bien examiné en » présence de M. Materre, juge de la Monnoie, que le » réal pesoit un gros et demi et vingt-trois grains, autre- » ment cinq deniers onze grains, et qu'il valoit, suivant

Digitized by Google

» l'évaluation qu'il en a faite, eu égard au cours de l'or » dudit jour, trente livres trois sols quatre deniers. J'ai » fait cette recherche à cause de la redevance d'un réal » d'or que doit faire l'abbaye de Verteuilh au chapitre » à chaque mutation d'abbé, et encore d'un marc d'ar- » gent qui se paye au cours quand il n'est pas fixé par » les exporles. » La dîme taillade ou taillée est à une cote plus forte que la dîme ordinaire. — Mentions de noms: Me Grenier, avocat, comme mari de Mme Chatard; Bentzmann, Martiny, Du Resnel, J. Tartas, Duhamel, Bordenave, docteur en médecine, B. Sage, avocat, J. de Loppes, écuyer, mari de Jeanne de Male, etc.

G. 445. (Registre.) — Grand in-fo; 45 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Biens divers. — Liève des rentes et agrières dues au chapitre par divers pour les tènements de l'estey Crebat, Pisselèbre et Saint-Nicolas, dans la banlieue de Bordeaux.

G. 446. (Carton.) — Un cahier grand in-fo; 44 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Biens divers. — « Déclaration des » terres, justices et seigneuries appartenant au chapitre » de l'église primatiale de Bordeaux, ensemble des autres » fiefs mouvant de sa directité, laquelle ledit chapitre » présente et remet par devers vous, nosseigneurs les » commissaires députés par le Roi, suivant la volonté de » Sa Majesté. » Le chapitre possède : 1o la haute, moyenne et basse justice dans le détroit de la ville appelé la Sauvetat, avec droit de clôture, ledit détroit comprenant le corps de la grande église, le palais archiépiscopal, les maisons des membres et dignitaires du chapitre, et généralement tout ce qui est entre les deux lavoirs ou ruisseaux appelés les ruisseaux du Peugue et de la Devise; 2o le tiers du seigneuriage de la monnaie qui se fabrique dans le duché de Guyenne; 3o la baronnie de Verteuil en Médoc avec ses confrontations exprimées et le nom des paroisses qui y sont comprises, droits de pêche et de passage, agrières en partage avec le seigneur de Lesparre, etc., droit de haute justice, excepté dans un petit détroit entre quatre croix appelé la Sauvetat de l'abbaye Saint-Pierre de Verteuil; 4o la baronnie de Cadaujac, en terre gasque, confrontée selon les bornes de pierre qui y ont été plantées en différents endroits par les juridictions d'Ornon, de Bautiran et de l'ile Saint-Georges, de la rivière de Garonne et de l'estey de l'Eau-Blanche, avec droit de pêcherie dans la rivière de Garonne; 5o la seigneurie de Lidonne en Bourgès avec tous droits et devoirs seigneuriaux, tant à Lidonne et banlieue de Bourg que paroisses voisines; 6o la seigneurie foncière et directe, dans l'enceinte de la ville de Bordeaux, de six cent soixante-dix maisons, chais, jardins et places; dans les graves et la banlieue de Bordeaux, de quantité de pièces de terre, vigne, prés et maisons, et dans un grand nombre de paroisses du diocèse spécifiées à l'article des Biens, de parcelles, terres et maisons dont suit le détail.

[Le cahier s'arrête après l'article Saint-Loubès.]

G. 447. (Carton.) — 47 pièces, parchemin; latin, gascon.

1257-1311. — Biens dans les graves de Bordeaux. — Baux à fief, ventes, échanges et autres actes entre le chapitre Saint-André et ses tenanciers, pour les fiefs situés dans les graves; les conditions sont en moyenne de deux deniers d'exporle et d'une partie des fruits. — Fiefs à Maucalhau, à La Taste de Brimon, près la porte Sainte-Eulalie, aux Areneys, près Saint-Laurent, à La Loubeyre, près Saint-Laurent, à Barreyre, à La Codane, près Saint-Nicolas, au Sablona, au cap de Barqua, près la tour Saint-Julien, à Saint-Caprais, près l'hôpital Saint-Julien, etc.

G. 448. (Carton.) — 114 pièces, parchemin; latin, gascon.

1318-1359. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants : au pont de Lados, à l'abidey Sainte-Croix, à La Brosse, à Capdeville, près Saint-Seurin, à las bieilhas Menudas, à Terrefort, près l'église Saint-Laurent, à Gratecap, à La Serèze, aus Angles, à Pisselèbre, au casau de Colomb, au perey des Intrans, à Saint-Caprais, au fief de Sainte-Gemme, à Saint-Genès, à Campredon, à Salebert, aux Aygars, etc.

G. 449. (Carton.) — 59 pièces, parchemin; latin, gascon.

1367-1369. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants : à Cantegrit, à la ruelle de Lafargue, à Campayraud, au clos Saint-Nicolas, à Campaure, à l'abidey de Sainte-Croix, à la fosse Loubeyre, au plantier de Saint-Genès, etc.

G. 450. (Carton.) — 49 pièces, parchemin; latin, gascon.

1370. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants : aux Ayguars, au Fort, près le cimetière de l'hôpital Saint-Julien, à Gratecap, à Campredon, dans la paroisse Saint-Seurin, près la porte du Hâ, à Figueyraux, etc.

Digitized by Google

G. 451. (Carton.) — 74 pièces, parchemin; latin, gascon.

1371-1377. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants : au pont du Guit, vers l'église Saint-Vincent, à la Recluse, aux Vieilles-Menudes, à Saint-Laurent, à Sainte-Gemme, à l'abidey du Mirail, à La Roqueyre. — Bail à fief pour terres dans la palu du Peugue, au lieu de La Codane, à douze deniers d'exporle.

G. 452. (Carton.) — 89 pièces, parchemin; latin, gascon.

1378-1382. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants : à Saint-Caprais, au moulin du Fort, près de l'église Saint-Genès, à côté du chemin qui va de l'église à la croix et au grand chemin de Saint-Jacques, à Fosse-Loubeyre, près la porte du Hâ, au perey Pinel, au palais Gallien, à l'abidey de Brimon, au fief de Saya, près l'hôpital Saint-Julien, à Saint-Symphorien, etc.

G. 453. (Carton.) — 55 pièces, parchemin; latin, gascon.

1383-1388. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants : à la Tauga (à la Taupe), près du palais Gallien, devant la porte Sainte-Eulalie, à Saint-Caprais, etc. — Vente au chapitre de fiefs à la Recluse pour six vingts livres guyennoises (la livre guyennoise valait un sixième de la livre sterling ou deux livres tournois; — la livre sterling serait, valeur actuelle, de six cents francs).

G. 454. (Carton.) — 71 pièces, parchemin; latin, gascon.

1389-1391. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants : à La Codane, aus pereys deus Intrans, au cap de Barqua, à Gratecap, près le palais Gallien, au plantey Saint-Germain, à Molher-Morte, à Cantegrit, etc.

G. 455. (Carton.) — 54 pièces, parchemin; latin, gascon.

1392-1395. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants : à l'Arroda, à Saint-Laurent, à La Serèze, près Saint-Seurin, à las Menudas belhas, à la fosse Saint-Genès, à la Crouzille, etc.

G. 456. (Carton.) — 44 pièces, parchemin; latin, gascon.

1396-1399. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants : à l'abidey Sainte-Croix, au fief Blavet, fief de Sainte-Gemme, au pont du Guit, aux Ayguats, etc.

G. 457. (Carton.) — 38 pièces, parchemin; latin, gascon.

1400-1403. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants : à Brimon, à Peyre Pinel, au chemin de Bègles, près les Areneys, à Campayraud, etc. Cité : Guillaume de Chambarlac, notaire public.

G. 458. (Carton.) — 38 pièces, parchemin; latin, gascon.

1404. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants : près l'église Saint-Laurent, à Saint-Julien, au carrefour de Saint-Genès, à l'abidey de Brimon, au casau de Colom, au chemin de Soulac, etc. Cité : Jean de Labatut, fils de Gaillard de Labatut, damoiseau.

G. 459. (Carton.) — 33 pièces, parchemin; latin, gascon.

1405-1409. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants : derrière la Recluse, à la Tauga (la Taupe), à Maucalhau, près la dîmière Saint-Genès, au plantey Saint-Laurent, etc.

G. 460. (Carton.) — 88 pièces, parchemin; latin, gascon.

1410-1412. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants : à Campaure, près la Recluse, à La Crouzille, devant l'hôpital Saint-Julien, à Pisselèbre, à la Requeyre, chemin de Campayraud, etc. Cités : Arnaud Dubosc, Michel de Camplong, Pierre de Lacour, chanoines de Saint-André.

G. 461. (Carton.) — 20 pièces, parchemin; latin, gascon.

1413-1417. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants : près la porte du Far (du Hâ), à Saint-Nicolas, aux Ayguats, à Talence, à Gratecap, à la fossa Lobeyre, etc.

Digitized by Google

G. 462. (Carton.) — 29 pièces, parchemin; latin, gascon.

1418-1421. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants : Saint-Caprais, à Pisselèbre, à la Serèze, à Saint-Genès en Graves, au perey des Intrans, à la Crozille devant l'hôpital Saint-Julien, au fief Blavet, etc.

G. 463. (Carton.) — 48 pièces, parchemin; latin, gascon.

1422-1469. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants : à Saint-Laurent, près le palais Gallien, à Pey Forthon, à fieu Labet, au bequet des Ayguats, etc. — Cité : Jean Tidon, chantre et chanoine de Saint-André et de Saint-Seurin.

G. 464. (Carton.) — 32 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; français, gascon.

1472-1752. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants : à Barreyre, au puch de Capdeville, au fief de Saya, à la maye de Fort, aux plantiers de La Boule, de La Combe et de l'Arguilley, etc. — Cités : M. de La Farge, chanoine de Saint-André, François de La Chassaigne, abbé de Saint-Éloy en Languedoc, etc.

G. 465. (Carton.) — 47 pièces, parchemin; 125 pièces, papier.

1577-1783. — Baux a ferme. — Baux à ferme des dîmes, agrières, etc., concédés en faveur de divers par le chapitre Saint-André pour les paroisses et tènements qui suivent; paroisses de : Pompignac, pour trois ans et pour neuf cent cinq livres par an (1577); — Cenon, au lieu de Monadey en Queyrie, pour trois ans, à raison de vingt écus sol (1599); — bail du greffe de la baronnie et terre de Cadaujac en terre gasque, trois ans, à raison de vingt-trois écus sol (1602); — paroisses de Gradignan; — Portets; — dîmes d'Eysines, cinq cents livres tournois par an; — Sainte-Hélène de La Lande, neuf cent cinquante livres; — le Pian en Médoc, trente-six livres; — Listrac, mille soixante-cinq livres; — Saint-Julien de Born, mille deux cent dix livres; — Bassens, mille quinze livres; — le plantier de Fieulabet, deux cent quatre-vingts livres; — la seigneurie de Lidonne en Bourgès, sept cents livres par an de 1630 à 1693. — Dîmes de Sainte-Eulalie d'Ambarès, cinq cent cinquante livres; — la grande dîme de Bègles, mille huit cents livres; — le plantier du petit Bordeaux, hors les murs, paroisse Sainte-Eulalie, cent soixante livres (1702). — Règlement fait par les chanoines établissant les droits et devoirs des fermiers du chapitre; ceux-ci ne seront tenus que de trois cas fortuits : la grêle, la gelée et les incursions des ennemis, pourvu que le dommage excède le tiers; ils supporteront les charges des quartières et donneront caution; tous les procès seront jugés par le Parlement de Bordeaux; les fermiers de greffes des baronnies de Cadaujac et de Verteuil devront laisser leurs papiers dans lesdits châteaux, etc. (1710). — Bail du droit de boucherie à Cadaujac, à raison de vingt-quatre livres par an (1715); baux des dîmes de : Gratecap, quatre-vingt-dix livres; grand Haut-Brion, sept cents livres; le petit Haut-Brion, trois cents livres; Bassens, trois mille cinq cents livres; Montferrand, trois mille deux cents livres; Barsac, cinq cents livres; Bouliac, huit cent cinquante livres; Eysines, mille cent livres; Floirac, trois mille soixante livres; Cadaujac, deux mille quatre cent cinquante livres; le tout par an, de 1718 à 1783.

G. 466 (Registre.) — In-4°; 625 feuillets, papier.

1616-1660 — Baux à ferme. — Contrats et liève des baux à ferme fait par les délégués du chapitre Saint-André en faveur de divers : seigneurie de Lidonne et de Laspeyrères; dîmes de Tresses, Vensac, Saint-Vivien, Pompignac, Astignan et Corbiac, Bouliac, Gresillac, Montussan, Sainte-Eulalie d'Ambarès, Eysines, Ludon, Saint-Julien en Born, Saint-Médard d'Eyran, Lamarque, Baurech, Palomey, Hastignan, Portets, Listrac, Moulis, Beychac, etc.; la grande dîme de Bègle, le dimon de Saint-Sauveur en Médoc, les agrières du Taillan, le greffe de Verteuil, la terre et baronnie de Cadaujac, etc. — « Lesdicts sieurs chanoines ne seront » tenus que de trois cas : guerre, gelée et pierre (grêle) : » guerre, par course d'ennemis, gelée quant au millet » seulement pourveu que ladicte gelée advienne devant » le jour de Saint-Michel arcange, autrement n'y seront » tenus; et sy aulcun desdits cas advient, lesdictz » fermiers seront tenuz dans neuf jours après le dommaige advenu, venir en chapitre denoncer le dommage et la denonciation faicte lesdictz sieurs auront obtion de reprendre à eulx lesdictes fermes » ou en faire rabays suyvant le droict. Item, ou on » prendra lesdictes fermes pour troys ans, leur seront » tenuz aux cas fortuits selon le droict, etc. Item, seront » tenus lesdictz fermiers, etc., renoncer au renvoy » qu'ils pourroient demander en la chambre de l'edict » establie en Guyenne, sceante à Nerac, au cas qu'ils

Digitized by Google

» fussent de la religion pretendue reformée ou qu'ils » s'en declarassent à l'advenir sans qu'ils puissent pour » quelque cause que ce soyt s'ayder contre le scindic » dudict chapitre du privilège octroyé à ceulx de la » nouvelle opinion, ains ou pour raison desdictes » fermes y auroit procès, seront tenuz playder par » devant le senechal de Guyenne et par appel en la » cour du parlement de Bourdeaux, et sans lesdictes » renonciations lesdicts sieurs n'entendent faire les- » dictes fermes. »

G. 467. (Carton.) — 55 pièces, parchemin; 78 pièces, papier.

1691-1789. — Baux à ferme des dîmes, agrières, etc., concédés en faveur de divers par le chapitre Saint-André pour les mêmes paroisses et tènements, et autres situés dans le diocèse.

G. 468. (Carton.) — 12 cahiers in-4°, 245 feuillets; plus 2 pièces, parchemin, et 114 pièces, papier.

1702-1789. — Baux à ferme des dîmes et agrières concédés en faveur de divers par le chapitre Saint-André pour les paroisses et tènements de : Barsac, Bassens, Baurech, Barreyre, le petit Bordeaux, Bègles, Bouliac, Cadaujac, Eysines, Fieulabet, Floirac, Gresillac, Gradignan, Gratecap, Grand Haut-Brion, Petit Haut-Brion, Lamarque et Arcins, Lidonne, Listrac et Moulis, Ludon, Mate-Coulomb, Meynac, Nerigean, Portets, Pompignac, Puyseguin, Paludatte, le grand Saint-Genez, Saint-Julien en Born, Sainte-Hélène de La Lande, Saint-Médard et Corbiac, Salles, Saillan, Saint-Corbian, Saint-Vivien et Vensac, Sainte-Eulalie d'Ambarès, le Taillan, Tresses, Targon, Verteuil, etc.

G. 469. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier; 1 imprimé.

1752-1760. — Baux à ferme. — Bail à ferme par Antoine Chambert et Jean Durand, syndic et receveur du chapitre, des fruits et revenus décimaux du plantier du Fou, paroisse Sainte-Eulalie (1752). — Bail à ferme par Jean-Baptiste Audouin et Pierre Dudon, syndic et receveur du chapitre à Jean Luc de Mayence de Camiran des rentes, agrières et autres droits à lever sur le village de Beizac, paroisse de Verteuil, que possède ledit Camiran et dont le chapitre est seigneur foncier (1760). — Dénombrement des plantiers compris en la ferme des dîmes et agrières du treuil Saint-Genès (imprimé, XVIIIe siècle).

LODS ET VENTES.

G. 470. (Registre.) — In-f°, relié; 318 feuillets, papier.

1619-1663. — LODS ET VENTES. — « Registre contenant l'arbitrage des lods et ventes advenues au chapitre de l'eglise métropolitaine Saint-André de Bourdeaulx pour la vente des biens et possessions qui » sont au fief dudit chapitre tant dans la ville qu'aux » champs, non comprins les terres et seigneuries de » Cadaujac, de Verteuil et de Lydonne, lesquelles » sont affermées; les lods et ventes desquelles apar- » tiennent aux fermiers d'icelles; ledit registre com- » mencé depuis le premier jour de novembre mil six » cens dix-neuf. » — Pour une maison vendue quinze cents livres, le chapitre « se contente » de percevoir cent livres; pour une maison vendue dix-neuf cents livres, il est perçu la somme de cent cinquante livres (environ 8 0/0); pour une maison acquise par Me Raymond de Paty, conseiller à la Cour, de Me Jean de Gaufreteau, pour le prix de trois mille livres, « les lods et ventes ont esté arbitrés à la somme de deux cents livres »; etc. Le droit de 12 0/0 est ainsi arbitré par condescendance le plus souvent aux deux tiers du montant de ce qu'il devait être; à peine le tiers des contrats subit le droit intégral. — Le produit des lods et ventes est distribué par égales portions entre les dignitaires et les chanoines du chapitre dont on voit les signatures en acquits de chaque distribution.

Paroisses de Bordeaux, Bassens, Ambarès, Saint-Loubès, Vayres, Baurech, Bègles, Sadirac, l'Isle Saint-Georges, Cenon, Bouliac, Floirac, Cadaujac, etc.

G. 471. (Registre.) — In-f°, relié; 307 feuillets, papier.

1664-1707. — Lods et ventes. — Registre de la recette des lods et ventes pour la ville et la banlieue de Bordeaux, pour une maison vendue cinq mille cinq cents livres il est perçu quatre cent trente livres (environ 7.81 0/0); pour une maison vendue six mille quatre cents livres, il est perçu quatre cent vingt livres (environ 9.68 0/0); pour un bien à Caudéran vendu mille livres, il est perçu soixante-quinze livres. — Principaux noms de vendeurs et d'acquéreurs : Robillard, avocat général à la cour des Aides; la demoiselle de Brezets; Martial de Giac, greffier de la Bourse; les Carmes pour un jeu de paume, rue Saint-Christoly; de Saint-Sever, conseiller à la cour des Aides; Jean des Coutures, avocat et juge de Bourg; dame Suidireau de Pommier

Digitized by Google

de Gascq; d'Abadie, conseiller à la cour des Aides; Antoine du Portal, écuyer, commissaire aux montres (revues), etc.

G. 472. (Registre.) — In-f°, relié; 47 feuillets, papier.

1728-1736. — Lods et ventes. — Registre de la recette des lods et ventes pour la ville de Bordeaux et les paroisses voisines : Bègles, Sainte-Eulalie d'Ambarès, Floirac et les graves de Bordeaux. L'année 1728 donne pour moyenne des recettes des lots et ventes pendant chaque mois mille cinq cents livres; l'année 1730 donne environ dix mille livres en recettes; l'année 1736, environ sept mille livres. Principaux noms de vendeurs et d'acheteurs : Gavinies, maître luthier, pour une maison acquise pour le prix de deux cent cinquante livres a payé dix-huit livres, soit 7 0/0. — Fouques, écuyer et ancien citoyen de Bordeaux, maison rue de l'Estelle devant le jardin du château du Hâ; Jeaugeon Lacroix, architecte; Baranquet, principal du pensionnat du collège des jésuites; Jacob Ratier, écuyer, secrétaire des finances de feu S. A. R. Madame petite fille de France, duchesse de Berry (13 avril 1734); Lacour, marchand libraire; Benjamin Petit, écuyer; Jean Foureau, homme d'armes. — On trouve à la fin de ce registre l'état des recettes des rentes, du blé et du droit de monnaie du chapitre de novembre 1728 à novembre 1736.

G. 473. (Registre.) — In-f°, relié; 50 feuillets, papier.

1728-1748. — Lods et ventes. — Registre des dépenses des sommes provenant de la recette des rentes et lods et ventes du chapitre. — Distribué aux chanoines la somme de cent quatre-vingts livres provenant des lods et ventes d'un bourdieu en la paroisse de Floirac, « au Martouret »; la somme de deux mille livres reçue de Me Louis de Maigny de Thoart, receveur général des finances de Guyenne, pour la rente attribuée au chapitre à cause de la cession par lui faite au Roi du tiers du droit de seigneuriage sur la monnaie. — Donné six livres pour avoir fait faire un carcan que l'on a posé au pilier qui est à la grande place Saint-André derrière l'église. — Payé au prévôt de Saint-André pour les frais du feu de Saint-Jean, consistant en demi cent de fagots, huit livres en herbes d'armoise, douze sols pour son déjeuner, plus sarment et paille, soit en tout dix livres sept sols. — Donné aux chanoines quatre-vingt-trois livres pour les lods et ventes de deux places vides dans le tènement de Saint-Caprais appelé : le cimetière des Huguenots, près la porte Sainte-Eulalie; — lods et ventes d'une maison rue Saint-James, près la rue du collège de Guyenne, autrement de la Magerie; — payé à M. Vidal, maître de musique, cinq livres pour le motet de la veille de Saint-Jean, etc.

G. 474. (Registre.) — n-f°, relié; 68 feuillets, papier.

1737-1747. — Lods et ventes. — Registre de la recette des lods et ventes pour la ville de Bordeaux et les paroisses de Cadaujac, Gradignan, le Taillan, Floirac, Saint-Loubès, Montussan, Bouliac, Salleboeuf et Cenon. On trouve à la fin du registre l'état de la recette des rentes, blés et droit de monnaie du chapitre pour la ville de Bordeaux, des Graves, à Saint-Caprais, Gradignan, Villenave, Cadaujac, Sainte-Eulalie d'Ambarès, Floirac, Bouliac, Salleboeuf, Tresses, Cenon, Verteuil et Eysines; de 1737 à 1747. Reçu de M. Daugeard, président à mortier au Parlement, douze boisseaux de blé pour la rente dont est chargé son moulin de Bardenac, paroisse de Villenave, comté d'Ornon; reçu de M. Bergey, citoyen de Bordeaux, cent soixante-neuf livres cinq sols deux deniers pour le prix de vingt-deux boisseaux de blé dont est chargé son moulin de Monjoùx à Gradignan; reçu de la présidente Barbot soixante-dix-neuf livres treize sols neuf deniers pour le prix de dix-huit boisseaux dont est chargé son moulin de Madères, paroisse de Villenave (1740). — La recette de l'année 1737 s'élève à la somme de trois mille trois cent quatre-vingts livres; celle de l'année 1738, à quatre mille cinq cent trente-quatre livres; celle de l'année 1747, à sept mille six cent neuf livres huit sols six deniers.

G. 475. (Registre.) — In-f°, relié; 45 feuillets, papier.

1744-1758. — Lods et ventes. — État de la dépense des sommes provenant de la recette des rentes, et lods et ventes. Somme totale des sommes distribuées aux chanoines en l'année 1744 : douze mille cent vingt livres seize sols un denier; en l'année 1757 : douze mille cinq cent quatre-vingts livres dix sols et quatre deniers; en l'année 1748 : treize mille quatre cent dix livres; en l'année 1752 : neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq livres. — Ainsi le mouvement des mutations de propriété dans les fiefs du chapitre s'exercerait annuellement sur un ensemble de cent cinquante mille livres.

Digitized by Google

G. 476. (Registre.) — In-f°, relié; 42 feuillets, papier.

1748-1758. — Lods et ventes. — Registre de la recette des lods et ventes pour la ville de Bordeaux et les paroisses voisines. Principaux noms de vendeurs et d'acheteurs : Me Policard, trésorier de France; Jean-François Cornac, au lieu de Pradets, derrière les Chartrons; Jean-Joseph de Loupes, chevalier, seigneur de Loubens, Lujean, Fonbadet et premier jurat de Bordeaux; André Doumerc, écuyer: Pic de Père, chanoine et chantre de l'église de Bazas; Lassalle, baron de Castaudet; Verthamond Saint-Fort, ancien conseiller au Parlement; de Cursol, baron du Taillan; Jean Tourat, bourgeois, au lieu des Pradets, derrière les Chartrons; Élisabeth-Thérèse Duval, veuve de Joseph de Branne, conseiller au Parlement; Filhol, conseiller au Parlement; François-Thibaud Delaunay, sculpteur; Joachin-Joseph de Lombard, conseiller honoraire au Parlement; Jean-Baptiste d'Alphonse, chevalier; François-Nicolas Jourdies, écuyer, prêtre, prieur de Pellegrue; Jean-Baptiste Doumerc, écuyer, bénéficier de Saint-Michel; Pierre de Montalier, seigneur de Grissac, conseiller au Parlement; Jean de Barboutin, chevalier, seigneur du Mirail, etc. On trouve à la fin du registre l'état de la recette des menus cens et rentes de 1747 à 1758.

G. 477. (Registre.) — In-f°, relié; 189 feuillets, papier.

1759-1780. — Lods et ventes. — État des recettes et des dépenses des lods et ventes, menus cens et rentes du chapitre Saint-André : — « Le 17 juillet 1759, le chapitre pour donner des marques de respect à M. le maréchal duc de Richelieu, gouverneur de la province, lui a fait remise des lods et ventes de deux acquisitions qu'il a faites, rue Saint-Christoly; lesdites deux maisons devant servir à augmenter l'hôtel du gouvernement. » — Théophile de Lauvergnac, écuyer, seigneur de Lamothe Saint-Martin de Haux; Arman de Montferrand, grand sénéchal; Joseph de Rabard, chevalier, seigneur de Beaumale; François-Sabin Duplessis Michel; — Recette de l'année 1766 : vingt-six mille neuf cent six livres dix-neuf sous, et dépense : vingt-sept mille cent trente-deux livres quatorze sous six deniers. Recette de l'année 1780 : vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-une livres dix-huit sous dix deniers; dépense : dix-huit mille huit cent soixante-sept livres dix-neuf sous quatre deniers. — Recettes et dépenses de Cadaujac et de Verteuil.

G. 478. (Registre.) — In-f°, cartonné; 17 feuillets, papier.

1768-1771. — Lods et ventes. — État des recettes des lods et ventes, menus cens et rentes du chapitre Saint-André, tenu par Marc-Jean Logette, chanoine, receveur des rentes. Le montant des lods et ventes est établi d'après le taux suivant : pour une livre, un sou; pour dix livres, douze sous; pour vingt livres, une livre; pour cent livres, six livres; pour cinq cents livres, trente-une livres; pour mille livres, soixante-deux livres; pour vingt mille livres, mille deux cent cinquante livres; pour cent mille livres, six mille deux cent cinquante livres. — Principaux noms : dame Suzanne de Narbonne; — Pelet, veuve de Jacques Digeon, baron de Monteton; le sieur de La Salle, écuyer; Joseph de Ségur, vicomte de Cabanac; dame Jeanne Blanche d'Arbide, veuve de Joachin-Joseph de Lombard, conseiller honoraire, etc.

G. 479. (Carton.) — 6 pièces, parchemin; 88 pièces, papier; 1 imprimé.

1534-1684. — Don gratuit. — Subsides et autres impôts. — Lettres-patentes de François Ier par lesquelles, en considération de ce que « plusieurs eglises » de nostre royaulme tiennent de grosses terres et sei- » gneuries estans de l'ancien domayne de nostre cou- » ronne et d'autres aussi qu'ilz ont acquises de nos » subjectz et vassaulx sans icelles avoir deuement » amorties », il ordonne la saisie du temporel du clergé ayant fait partie de l'ancien domaine de la couronne tant que les possesseurs n'auront pas montré les titres de leurs acquisitions (13 février 1534). — Lettres-patentes de François Ier relatives au don gratuit de trois décimes du revenu de leurs bénéfices levé sur les gens du clergé pour continuer la guerre contre « les grosses » armées que l'Empereur, roy d'Espaigne, a naguères » faict dresser en troys divers lieux de nostre dict » royaulme, pais et seigneuries à l'encontre de nous, » en l'une desquelles il estoit en personne et nous » aussi pour lui resister. » — Mandement d'Antoine de La Rochefoucault, baron de Barbezieux, etc., grand sénéchal de Guyenne, d'opérer, suivant les lettres du Roi du 13 février dernier, la saisie du temporel du clergé de la sénéchaussée, savoir : « le tiers que tiennent les » chapitres, colliéges et communaultez et la moytié de » ce que tiennent les archevesques, evesques, abbez, » prieurs et leurs couventz, de quelque ordre, condi- » tion qu'ilz soyent, et pareillement la moitié du tem-

Digitized by Google

» porel de ceulx de Sainct-Jehan, Sainct-Antoine et » aultres commanderies. » (13 avril 1535.) — 19 novembre 1536. — Supplique du chapitre au Roi pour obtenir la modération du don gratuit levé sur le clergé, « attendeu la pauvreté dudict chapitre, petite valeur des » prebendes et gelée générale survenue sur les vignes » qui est le principal revenu; et aussi que ceste année » partie des bledz et vins du pays auroient esté gastées » de gresle et tempeste, comme aussi les grandes » chaleurs. » (23 mars 1540.) — Lettres-patentes de François Ier modérant la part contributive du chapitre au don gratuit en la somme de huit cents écus sol. (17 janvier 1541.) — Supplique du chapitre au Roi pour faire lever la saisie de son temporel indûment pratiquée pour le paiement de la somme de huit cents livres tournois à laquelle il avait été taxé et qu'il a réellement payée entre les mains du receveur du Roi. (Sans date.) — Reçu de Thevenin, receveur du cardinal du Bellay, archevêque de Bordeaux, de la somme de quarante-une livres trois sols quatre deniers tournois payée par le chapitre pour sa part d'amortissement des francs-fiefs et nouveaux acquêts du diocèse de Bordeaux. (31 juillet 1551.) — Procuration donnée par les syndics des trois États de Guyenne, François de Sallignac, vicaire général de l'archevêque; Arnaud Duhart et Pierre Eyquem, chanoines de Saint-André; Jean Madronnet, chanoine et syndic de Saint-Seurin, au nom du clergé du diocèse de Bordeaux à Jean de Lange, avocat en la cour, et 2° Jean de Malleret, écuyer, au nom de la noblesse; et Gaston de l'Isle, chevalier baron de la Rivière et maire de Bordeaux, au nom du Tiers-État, à noble Bertrand de Ciret, écuyer, seigneur de La Garette et jurat de Bordeaux, pour comparaître à Poitiers devant la commission établie pour le rachat du quart et demi du sel, et supplier le Roi de continuer à ne pas les comprendre dans le rachat de l'impôt du sel en considération de la « grande pauvreté et stérilité du » pays et aussi des grandes misères et infinies calamitez » et lourdes charges qui sont audict pays qui se mon- » tent deux cent mille livres par chacun an envyron. » (25 septembre 1553.) — Mémoire à présenter par les procureurs constitués des Trois États de la sénéchaussée de Guyenne aux commissaires ordonnés par le Roi, à Poitiers, le 1er octobre 1553, pour le rachat du quart et demi de sel; les procureurs feront valoir « les charges » et calamitez que les pauvres habitants ont supporté » et supportent journellement, et singulièrement la- » dicte ville de Bourdeaulx, car despuys cinq ans a » esté chargée payer pour arreraiges quatre vingt » mille livres tournois et trente mille livres ordinaires » chescune année pour la solde de cinquante mille » hommes, le tailhon pour la gendarmerie, habitailher » deux chasteaulx, faire et entretenir une freguade pour le » port et aultres infinies charges que de heure à aultre » y surviennent. » (1553.) — Appel au Roi pour ne pas être compris au nombre de ceux qui doivent payer les impositions du sel. Mémoire; déclaration du Conseil privé portant, moyennant le rachat du quart et demi, la suppression de toutes impositions sur le sel, « et que le Roy n'entent contracter avec ceulx de Bourdellois » comme estant de pays « cartagier » ne aulcunement » subject à gabelle, ains comme rapportant aultrement » proffict et commodité dudict contract d'achapt de » quart et demy. » (1553.) — Contrat de Poissy entre le Roi et les délégués du clergé de France, parmi lesquels ceux de Guyenne sont : l'archevêque Prevôt de Sansac, l'archidiacre de Bordeaux François de Salignac, l'abbé de Blasimont Lacombe, l'archidiacre de Cahors Antoine Regord, et le chanoine de Périgueux Laurière; le clergé s'engage à fournir au Roi pendant six ans une rente de seize cent mille livres pour racheter le domaine aliéné, et en outre, dans les dix années suivantes, à racheter entièrement tous les revenus aliénés des Aides, domaines et gabelles. De son côté, le Roi promet de n'exiger du clergé pendant seize années aucune espèce de subsides et de le faire rentrer en possession des biens usurpés sur lui par les rois ses prédécesseurs. (Mardi 14 octobre 1561.) Confirmation de l'acte précédent à Saint-Germain en Laye, le 21 octobre 1561. — Département de la somme de quatre cent quarante écus et demi de rente à laquelle a été cotisé le diocèse de Bordeaux pour sa part dans la vente du temporel des bénéficiers du royaume : l'archevêque de Bordeaux, quarante écus; le chapitre Saint-André, quarante écus; le chapitre Saint-Seurin, quarante; l'abbé de Sainte-Croix, vingt; l'abbé de Verteuil, dix; l'abbé de l'Isle, dix; l'abbé de La Sauve, quarante; l'abbé de Bonlieu, dix; le chapitre de Saint-Émilion, vingt; l'abbé de Faize, vingt; l'abbé de Guitres, vingt; l'abbé de Bourg, vingt; les abbés de Saint-Romain et de Saint-Sauveur de Blaye, chacun vingt; l'abbé de Plène-Selve, dix; etc. Suit la nomenclature des archiprêtrés, chapitres, prieurs, cures, etc., du diocèse avec le montant de la somme à payer. (A Metz, le 11 avril 1569, imprimé.) — Mandement de Charles, cardinal de Bourbon, et Fabius, évêque de Gaiasse (Ajaccio?), nonce du Pape, adressé à l'archevêque de Bordeaux, à l'évêque de Sarlat, à M. de Laferrière, président au Parlement, et à Jean d'Alesme, conseiller à la cour de Bordeaux, d'avoir à procéder à la vente et aliénation de cinquante mille écus d'or de

Digitized by Google

rente du revenu temporel des biens ecclésiastiques du royaume, situés dans les diocèses de Bordeaux, Bayonne, Dax, Aire, Bazas, Sarlat, Condom, Agen, Périgueux. (A Metz, le 11 avril 1569.) — Déclaration de Guaray de Montrigaud, archidiacre de Cernès et chanoine de Saint-André, commis à la levée des deniers imposés sur le diocèse de Bordeaux pour le rachat et l'aliénation du temporel des ecclésiastiques, que sur la somme de quarante-cinq mille trois cent vingt livres à laquelle le diocèse de Bordeaux a été imposé, le chapitre est cotisé à la somme de quatre mille livres tournois (25 août 1564). — Lettres patentes de Charles IX, relatives à la perception du paiement des décimes et subsides accordés au Roi par le clergé de France (12 septembre 1571). — Adjudication par les commissaires chargés de la vente du temporel des ecclésiastiques, des cens et rentes foncières que le chapitre Saint-André prélève dans les paroisses de Gauriac et Villeneuve en Bourgès (1578). — Lettres patentes de Henri III autorisant les ecclésiastiques dont les biens ont été vendus pour venir en aide au Roi pendant les dernières guerres à se remettre en possession desdits biens en remboursant toutefois les sommes payées (février 1586). — Arrêt du Parlement qui ordonne la revente au doyen de Saint-André par l'acquéreur Mosnier, avocat, de rentes ecclésiastiques aliénées en vertu de l'édit. — Arrêt de la Cour des Comptes, à la requête de Roch Dussaut, chanoine de Saint-André et syndic du diocèse, accordant un délai de trois mois au chapitre pour fournir les déclarations du revenu du temporel des bénéfices du diocèse (1684). — Sommation au chapitre d'avoir à payer la somme de sept cent soixante-deux livres pour sa part des décimes (1632 et 1632). — Lettres patentes de Henri II, renvoyant devant le grand Conseil l'appel du chapitre contre la taxe que les maire et jurats de Bordeaux voulaient faire peser sur lui à raison de la somme de quatre-vingt mille livres imposée par le Roi pour la solde de cinquante mille hommes (1551). — Lettre du chapitre à M. de Lachassaigne, conseiller du Roi, concernant la réponse du clergé de Bordeaux à la demande du don gratuit exigé par le Roi (9 octobre). — Extrait du procès-verbal fait par le lieutenant général de Guyenne sur la vente du temporel de l'église métropolitaine avec la mention des biens mis en vente. — Ordre du Roi de surseoir, jusqu'à nouvel ordre, à l'aliénation des cent mille écus de rente des biens temporels du clergé de France (26 décembre 1564). — Mémoire présenté par le syndic du chapitre au lieutenant général en la sénéchaussée de Guyenne, exécuteur de l'édit pour la vente du temporel des églises de la sénéchaussée : « Les biens temporels de quelque nature » qu'ils soient unis aux églises, sont inaliénables, et les » titulaires des bénéfices ne peuvent, pour ne charger » leurs consciences et tomber en parjure, consentir à » l'aliénation de leurs biens temporels; par quoy, si le » Roy permet le temporel ainsi donné et aulmosné estre » aliené, faudroit que tout le service de ladicte esglise » cessât, l'ordre, police et pedagogie d'icelle seroict » dissolu et aboly et par conséquent la pure et vraye » religion *laquelle consiste en partie en serimonyes,* fust » du tout annihillée ou changée en autre forme qui » seroit la ruyne entière de toute la chrestienté;... » et qui voudroit sur ce rechercher les histoires an» ciennes tant sainctes que prophanes, ce trouvera » l'ire de Dieu s'estre manifestée sur plusieurs per» sonnaiges qui ont presumé metre la main aux » choses sacrées des eglises pour les usurper », etc. — » Déclaration des terres, justices et seigneuries appar» tenantes au chapitre de l'église primatiale de Bor» deaux, ensemble des autres fiefs mouvans de sa » directité laquelle ledit chapitre presente et remet par » devers vous, Nosseigneurs les commissaires du Roi, » suivant la volonté de Sa Majesté : 1° le chapitre » possède la haute, moyenne et basse justice dans toute » icelle partie ou petit destroit de la présente ville » vulgairement appelé : La Sauvetat de Saint-André » avec droict de closture; lequel destroit comprend et » renferme le corps de la grande esglise, le palais archié» piscopal, les maisons tant de messieurs les doyen, » dignités, chanoines et chapitre que des autres bénéfi» ciers de ladite esglise..., et généralement tout ce qui » est entre les deux lavoirs ou ruisseaux nommés vul» gairement les ruisseaux du Peugue et de la Devise; » déclare, en outre, que le tiers du seigneuriage de la » monnoye qui se fabrique dans le duché de Guyenne » luy appartient, en conséquence des donations de » comtes et ducs de Guyenne confirmées par le Roy à » present regnant et par les Roys ses predecesseurs. » Declare en outre ledit chapitre qu'il est seigneur » justicier de tout icelluy chasteau, terres et seigneu» ries de Verteuil et Ferreires en Médoc, avec justice » haute, moyenne et basse tant dans toute l'estendue » de la paroisse de Verteuil, à la reserve d'un petit » destroit entre quatre croix, appelé la Sauvetat de » l'abbaye Saint-Pierre de Verteuil, que dans partie » des paroisses de Saint-Estephe, Paulhac, Cissac, Saint» Sauveur et Saint-Germain d'Esteuil, etc. Declare, en » outre, ledit chapitre qu'il est seigneur justicier de » toute icelle terre et baronie de Cadaujac en terre » gasque, avec justice haute, moyenne et basse dans les

Digitized by Google

» paroisses de Cadaujac et de Martillac, chasteau et » preclostures d'icelluy, cens, rentes, droits et devoirs » seigneuriaux, fiefs et hommages, droits de pescherie » sur la rivière de Garonne, etc. Plus de toute icelle » maison et seigneurie de Lidonne en Bourgez consistant » en rentes agrières, droits et devoirs seigneuriaux tant » au lieu de Lidonne et banlieu de Bourg que dans les » paroisses de Camillas, Tauriac, Saint-Laurent, Prignac, » Marcamps, Pugnac, Saint-Ciers, Villeneuve, etc. »

G. 480. (Carton.) — Cahier in-4° de 89 feuillets; papier, latin.

1410-1416. — PROCÈS CONTRE DIVERS. — Procès devant l'official de Bordeaux entre le chapitre Saint-André et Pierre de Besse, vicaire perpétuel de Saint-Pierre, et Jean de Lafont, prêtre. — Procuration donnée à : Aymeric de Buch, Pierre Maynard, Guillaume Michel, prêtres; et Mes Arnaud de Chasteigner, Pierre Gateuil, Jacques Goudoyn, Gerald Roy et Guillaume de Labatut, notaires, par le chapitre assemblé, où siégeaient Jean Embrun, doyen; Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye; Jean de Montferrand, chantre; Guillaume Escarlat, Jean Dubourdieu, Jean Chambon, Jean de Lisan, Arnaud Guillaume Marin, Rostanh de Ramefort, Raymond de Cussac, Guillaume Étienne, Pierre de Lacour, Pierre Forthon et Paul de Mons, chanoines. Acte passé par Bernard de Feriard, clerc du diocèse de Dax, notaire apostolique (1410). — Actes de procédures par Arnaud de Chasteigner, au nom du chapitre et de Pierre de Besse, vicaire perpétuel de Saint-Pierre, et Pierre de Baudeat, notaire public, procureur de Jean de Lafont, prêtre. — Faits : le chapitre est curé primitif de l'église Saint-Pierre de Bordeaux et Pierre de Besse en est le vicaire perpétuel; celui-ci reçoit tous les droits paroissiaux à charge d'une forte pension annuelle qu'il donne au chapitre. Un roi d'Angleterre, duc de Guyenne, a fondé autrefois une chapellenie dans la chapelle du château du Roi à Bordeaux (palais de l'Ombrière), à charge par le chapelain de dire des messes et de prier Dieu pour les ancêtres du fondateur et avec le droit pour celui-ci de recevoir les oblations en argent offertes par les ducs de Guyenne, ses gardes ou les familiers de sa maison. Cette chapelle étant dans les limites de la paroisse Saint-Pierre, le vicaire perpétuel de cette église y exerce seul les droits paroissiaux, administre les sacrements, ensevelit les morts, etc. Jean de Lafont, intimé, « *dictus reus faucem* [*falcem*] *volens mittere in messem alienam,* » ayant indûment perçu dans la chapelle des droits s'élevant à douze livres de la monnaie de Bordeaux, plus les dîmes, premières confessions ou sépultures, le procureur du chapitre prenant fait et cause pour le vicaire perpétuel de Saint-Pierre, demande à l'official de condamner la partie adverse en restitution de ce qui a été indûment perçu; jugements interlocutoires relatifs aux assignations et ajournements, auditions des témoins, prestations de serment; — le jugement définitif manque (1416).

G. 481. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 16 pièces, papier; 1 imprimé.

1425-1767. — Procès contre divers. — Me Guillaume Bonaventure Lafargue, prêtre, bénéficier de l'église de Saint-Michel de Bordeaux, au nom et comme chapelain de la chapelle établie dans l'église Saint-André, par Arnaud et Jean Toscanan frères, contre les curé et bénéficiers de Sainte-Colombe de Bordeaux; — le sieur Lamontagne, au nom et comme syndic du chapitre de Saint-Seurin, et autres, au sujet d'un fief situé à l'estey Crebat aux Chartrons, paroisse de Saint-Remy, dont ledit sieur Lafargue se dit seigneur foncier et direct.

G. 482. (Carton.) — 5 cahiers formant 65 feuillets, 10 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

XVe siècle. — Procès contre divers. — Enquête faite à Bordeaux par Charles Dupérier, assesseur de Me Bertrand Tustal, lieutenant général du grand-sénéchal de Guyenne, à la requête du syndic du chapitre, établissant, par l'audition de témoins, que le chapitre a la juridiction haute, moyenne et basse sur les habitants de Cadaujac; que ceux-ci n'ont jamais été sujets de la seigneurie de l'isle Saint-Georges, « et mesme un » tesmoing qui dépose et le sçait, dict pour ce qu'il y a » trente ans passés qu'il est procureur en ladicte terre » terre et seigneurie (de Cadaujac) et y estoit pour » ledict chapitre et y a faict faire exeqution comme » faire brusler une femme nommée Mageuse Taudin » pour ce que l'on l'accusoit de feytillerie (sorcellerie) » et pendre ung homme qu'on appeloit Bacon » (22 mars 1484). — Procès porté devant l'abbé de Saint-Augustin de Limoges, spécialement délégué par le Saint-Siége, par Me Thomas Lefranc, ex-chanoine de Saint-André, appelant d'une sentence de l'officialité diocésaine rendue contre lui en faveur de Jacques de Borda et Étienne de Piochel, délégués du chapitre. L'appelant établit qu'il est de bonnes vie et mœurs; il y a un mois, pendant son absence, des prêtres et des clercs, suppôts du chapitre, armés d'épées et de bâtons, envahirent sa maison comme des ennemis, jurant et blasphémant

Digitized by Google

Dieu, et cherchant partout l'appelant pour le massacrer. C'est ainsi que s'étant installés dans la maison « per » modum obsidionis seu garnissionis », ils commirent toutes sortes d'excès, enlevant les biens et meubles de l'appelant et ses provisions en blé, vin, bois, etc., et recommandant le silence à ses serviteurs, sinon que « *els los farian seguar las onglas et los farian mectre en* » *loc et los mectrian que no beirian soleil ny luna.* » L'appelant conclut en demandant la réparation du dommage qu'il a éprouvé et la levée de la sentence d'excommunication prononcée contre lui (xv[e] siècle, 1498). — Saisie, à la requête du syndic du chapitre, du revenu du scel et du greffe de l'archevêché pour la sûreté du paiement de la somme de douze mille livres à laquelle a été condamné Jean de Foix, archevêque de Bordeaux, pour sa part dans les réparations de l'église cathédrale et des maisons archiépiscopales (1516). — Requête présentée au Parlement par le syndic afin d'obtenir le *vidimus* d'une bulle de Clément V, relative à la levée des dîmes qui reviennent aux églises; cette pièce devant être produite dans le procès en instance entre le chapitre, les habitants de Bouliac et le sieur Coustault, vicaire perpétuel de cette paroisse (1550). — Requête à la Cour par Gaillard Capdeville, commis au greffe, au sujet de l'exécution d'un contrat d'affranchissement de questalité fait autrefois aux auteurs dudit Gaillard Capdeville, au village de Saint-Corbian, moyennant certaines redevances en nature et en argent indiquées au contrat (1551). — Procès entre Jacques de Pontac, doyen du chapitre et Jean de La Randonette, chanoine de Notre-Dame de Bayonne, prieur du Barp, au sujet des dîmes dépendant du prieuré (1561). — Mémoire pour le chapitre Saint-André, défendeur, contre le chapitre Saint-Seurin, demandeur, au sujet du droit de préséance dans les processions : Les chanoines de Saint-Seurin disent « qu'ils ont droict et sont » en possession que quant on faict processions extraor- » dinaires en la ville de Bourdeaux, ils sont ensemble » et *pari passu* avecques les chanoines de ladicte église » de Bourdeaulx et au cousté au cueur senestre, et qu'ilz » en ont joy long-temps et jusques à l'entrée de Phelipe » monseigneur de Savôye, lors gouverneur de Guyenne; » que non obstant, par suite d'un arrêt obtenu, lesdicts » deffendeurs n'ont voulu permectre lesdicts deman- » deurs aller avecques eulx processionnallement *pari* » *passu* au cueur senestre, ès obsèques ou funérailles » de feue madame de Candale, décédée à Cadillac et » naguères ensevelie ès Frères Mineurs, pour laquelle » procession tout le clergé de Bourdeaulx devoit aller. » Les chanoines de Bordeaux disent « que ladicte église » de Bourdeaulx est une grande et notable esglise et » *de majoribus tronis orbis* qui est cathédrale *respectu* » *diòcesis, et* métropolitaine *respectu primitie,* qui a » soubz elle grans et notables eglises cathédrales ses » suffragantes, comme Sainctes, Poictiers, Maillezois, » Luçon, Perigueux, Sarlat, Condom, Agen et plusieurs » autres, comme est notoire, aussi est de fondation roial. » Item aussi est elle moult ancienne, car elle fut fondée » tantost après la passion de Nostre Seigneur, *divina* » *revelatione* faicte à monsieur Saint-Martial preschant » la foy catholique lors à Bourdeaulx, et qui vouloit » fonder ladite église *sub nomine beati Petri, principis* » *apostolorum*, auquel fut revelé la passion et martire de » monsieur Sainct-André, frère germain de monsieur » Saint-Pierre *qui illa die in civitate Patros sub proconsule* » *Egeas patiebatur mortem* et que *sub nomine beati Andree* » fust fondée, *et ita factum est,* douze cents ans a et plus, » et avant que le bon homme sainct Seurin fust né, ne » son grant pere, ne sa grant mere, plus de six cents ans. » Item et à ces causes a droict et est bien fondée ladicte » eglise de Bourdeaulx en raison de sa suprématie qui » a *sponsum suum dominum archiepiscopum,* d'avoir » priorité, majorité et preéminence, comme elle l'a sur » toutes les eglises cathédrales et collegiales de sa diocèse » et de sa province..... Item, bien que monsieur l'arche- » vesque à sa première entrée couchet à Saint-Seurin et » aillet à l'église oyr messe, comme dient lesditz deman- » deurs, *non sequitur quod sit prima sedes nec quod eam* » *desponset,* car si celle raison avoit lieu, Lormont ou il » couchet d'abord devrait estre *prima sedes.....* et n'y » eut aucune procession générale ordonnée par mondit » sieur de Bourdeaulx, ne son vicaire; et lesdits deman- » deurs *cum suo choro,* voulans complayre à la requeste » faicte par les parens et amys de monsieur de Candale » et donner honneur à ladite defunte, allèrent au portal » du Caillau recepvoir ledit corps et l'amenèrent au cou- » vent des Frères Mineurs, et par ainsy n'a esté proces- » sion générale; car y a bien grande différence entre les » processions générales dont parle ledict arrest et proces- » sion extraordinaire dont parle ladicte requeste... et par » ledict arrest fut inhibé auxdits defendeurs sur peyne » de cent marcz d'argent de ne troubler ne empescher » lesdits demandeurs en leurs processions, etc. » — Mémoire du chapitre dans le procès contre le duc de Grammont, seigneur de Lesparre, au sujet des limites de la seigneurie de Verteuil (1582). — Procès du chapitre contre le sieur Mondelet au sujet de la dîme de Sainte-Hélène (1566).

Digitized by Google

G. 483. (Carton.) — 11 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1229-1750. — Procès contre divers. — Sentence arbitrale rendue par Arnaud de Pins, évêque de Bazas, l'abbé de Sainte-Croix et l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye, arbitres désignés par le pape, dans un différend qui divisait le doyen et le chapitre, et le prieur et les Hospitaliers de Saint-Jacques, au sujet de cinq questions distinctes : 1° la juridiction; 2° les processions; 3° la perception des cens sur le plantier près de l'hôpital; 4° la moitié de la maison de Gaucelin du Four; 5° les cent marcs que les paroissiens de Saint-André avaient payés aux Hospitaliers pendant l'excommunication de la cathédrale. Les parties ayant promis d'observer la sentence sous clause pénale de deux cents marcs d'argent, elle fut ainsi rendue : le prieur élu par les Hospitaliers, doit être présenté au doyen et au chapitre; les Hospitaliers doivent se rendre à l'église Saint-André et faire procession dans les églises sises dans les faubourgs comme c'est la coutume; donner au chapitre, intégralement, l'agrière et la dîme, que Bernard de Lartigue, tient d'eux à ferme à Léognan; mais ils se réserveront toutes les autres dîmes de terres, d'animaux et d'abeilles dans la même paroisse. Quant aux autres questions en litige, ils sont absolument exempts de la juridiction du chapitre, libres dans leurs processions, possesseurs de la dîme du plantier près de l'hôpital, de la maison de Gaucelin Dufour et des cent marcs levés en temps d'excommunication (1229). — Procédure entre le chapitre et M. de Citran au sujet de certaines « novales » dans la paroisse de Listrac. Sentence de l'official de Bordeaux attribuant ces « novales » au chapitre (1554-1555). — Arrêt du grand Conseil attribuant les « novales » de Listrac au chapitre, contrairement aux prétentions du vicaire perpétuel (1664.) — Procédure intentée par Me Jean Héberard, prêtre et chanoine semi-prébendé de Saint-André, secrétaire de Monseigneur de Béthune, archevêque de Bordeaux. Il réclame quatre mille cinq cents livres de gages au chapitre, comme héritier de l'archevêque. Arrêt du Parlement de Bordeaux, ordonnant qu'il soit procédé à une audition de témoins (1683-1685). — Arrêt du Parlement rendu contradictoirement entre le chapitre et les jurats, ordonnant que ces derniers se chargeront de la nourriture et de l'entretien des enfants qui seront exposés dans la Sauvetat Saint-André (1696). — Arrêts du Parlement condamnant le vicaire perpétuel de Puisseguin à la restitution de fruits, dîmes, menues rentes et « carnelage » en faveur du chapitre (1710). — Mémoire adressé au Conseil d'État par le chapitre contre Pierre Davignon, receveur général des domaines et bois de la généralité. Le chapitre y expose que tous ses biens proviennent des libéralités et des donations des rois de France, des ducs d'Aquitaine, et que ses prérogatives et privilèges lui ont été confirmés par différentes lettres patentes des rois de France et des arrêts du Parlement et de la Chambre des Comptes (1750).

G. 484. (Carton.) — 9 pièces, parchemin; 78 pièces, papier.

1537-1770. — Procès contre divers. — Procédure devant le Parlement, entre le chapitre et Nicolas Philatreau. Le chapitre prouve par un aveu de 1537 que celui-ci doit lui faire aveu pour une maison avec jardin qu'il détient dans la paroisse Saint-Pierre. — Ordre de réassignation faite par le Parlement à Philatreau qui avait fait défaut (1646). — Procédure entre Jean Roier, chanoine de Saint-André, contre l'évêque et le doyen de Saintes, célébrant le synode, au sujet du privilège des chanoines de Saint-André de ne point résider aux autres bénéfices s'ils restent au siége de leur canonicat (1548 et suivants). — Copie de l'arrêt du Parlement de Bordeaux condamnant les vicaires perpétuels à l'assistance au service divin et à l'office de la fête de saint Jean l'Évangéliste (1603). — Arrêt du Conseil d'État adjugeant vingt-sept mille trois cent quarante livres d'indemnité au chapitre pour les démolitions de maisons que le Roi avait fait disparaître pour former l'esplanade du château Trompette (1715). — Lettre de La Vrillière à ce sujet. — Lettre de M. d'Armenonville confirmant le chapitre dans le droit d'exercer la justice dans la Sauvetat et à Cadaujac. Lettre de Boucher à ce sujet (1725). — Lettre du comte de Saint-Florentin au chapitre au sujet des plaintes faites par le chanoine Darche que le chapitre refusait de rétribuer pendant son absence (1751). — Lettre du comte de Saint-Florentin, maintenant le chapitre dans sa juridiction sur la Sauvetat (1759). — Lettre du ministre Bertin à l'intendant de Bordeaux pour s'enquérir si la permission que lui a demandée le chapitre d'acheter un terrain de deux mille livres à Listrac, à l'effet d'y établir le bâtiment nécessaire à la perception des dîmes de ce village, est bien et dûment fondée (1766). — Échange de lettres entre le contrôleur général et le chapitre Saint-André au sujet des musiciens de l'église que l'on voulait soumettre à la capitation (1768). — Procédure pendante devant le Parlement de Paris entre le chapitre et les députés de tous les archiprêtrés du diocèse de Bordeaux et monseigneur de Lussan, archevêque de Bordeaux,

Digitized by Google

au sujet des quartières que ce dernier prétendait avoir le droit de lever sur tous les archiprêtres du diocèse. — Transaction intervenue en 1770 entre l'archevêque Ferdinand-Maximilien Mériadeck de Rohan et Guyonnet de Monbalen, doyen du chapitre, le procureur de la collégiale Saint-Seurin et les archiprêtres de Lesparre, Moulis, Cernès, Fronsac-d'Entre-deux-Mers, de Benauges, Blaye. Aux termes de cette transaction, l'archevêque renonce à exiger les quartières en grains dont le prix a beaucoup augmenté. Il consent à en recevoir la valeur en argent sur l'ancien taux, et en perte. A l'appui de ces pièces, sont joints les extraits des liéves, des quartières dues à l'archevêché par les archiprêtrés de Moulis, d'Entre-Dordogne, Fronsac et d'Entre-deux-Mers, de Benauges, de Cernès (1769-1770).

G. 485. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1648-1777. — Procès contre divers. — Procédures entre le chapitre et les grands trésoriers de France. — Procès-verbal des députés du Bureau des finances qui assistèrent à une assemblée des membres du Parlement tenue chez M. de Pontac, premier président du Parlement, au sujet de la préséance que le chapitre réclamait sur les Trésoriers. Il est décidé qu'on s'opposera à ces tentatives (1658). — Extrait des chroniques de Bordeaux attestant que les grands trésoriers revêtus de leurs robes de cérémonie se plaçaient à côté du chapitre (1665). — Arrêt du Conseil indiquant que la place des grands trésoriers est avant les conseillers de la Cour des Aides et après le président de cette cour. — Extrait de l'édit de 1694, confirmant les privilèges des trésoriers de France et portant création d'un sixième Bureau des finances en Bretagne et de divers offices dans ceux de Metz, Rouen, Caen et Alençon (1694). — Déclaration du Roi qui attribue la juridiction du domaine en première instance, au Bureau des finances de Dijon (1703). — Décision du Bureau des finances portant qu'il ira complimenter le duc d'Orléans à son passage (1707) — Copie d'une lettre de M. d'Armenonville au Bureau pour lui reprocher de n'avoir pas été saluer l'infante d'Espagne à son passage (1725). — Arrêt du Conseil qui maintient aux officiers du Bureau le droit de complimenter avant le chapitre et après le Parlement, la Cour des Comptes, et la Cour des Aides, les princes et princesses (1745). — Arrêt du Conseil qui maintient les trésoriers dans le privilège de complimenter les princes et princesses avant le chapitre (1657). — Certificat des Bureaux des finances de Montpellier, de Montauban et de Toulouse, attestant que celui de Montpellier complimente avant le chapitre cathédral de Montpellier (1767). — Mémoires échangés entre les grands trésoriers et le chapitre Saint-André de Bordeaux (1768). — Lettres des chapitres d'Aix, Lescar, Toulouse, Clermont, déclarant que les grands-voyers ont la préséance sur eux (1768). — Lettre du ministre Bertin, signée de lui, annonçant au chapitre qu'il a fait parvenir toutes les pièces qu'il pouvait invoquer à l'appui de sa procédure avec les grands-voyers (1770) : l'avocat au Conseil réclame au chapitre le renvoi de ces documents (1777). — Procédure entre le doyen, les chanoines et le chapitre, collateurs et curés primitifs et décimateurs de la paroisse Sainte-Eulalie, et Me Jean Passarieu, licencié en Sorbonne, syndic de la société des curés ou vicaires perpétuels de Bordeaux, vicaire perpétuel de l'église Sainte-Eulalie. Jean Passarieu prétendait que les dîmes de cette paroisse lui appartenaient. Le chapitre lui contestait cette prétention (1684-1686). — Adresse au grand Conseil faite par le chapitre, pour que le sieur Passarieu cesse de percevoir les dîmes de Sainte-Eulalie et de prendre le titre de curé, alors qu'il n'est que vicaire perpétuel et que le véritable curé est le chapitre (1686). — Continuation de la procédure au sujet de la portion congrue du vicaire perpétuel de Sainte-Eulalie, devant le grand Conseil. Le vicaire perpétuel Passarieu soutenait que le chapitre devait lui payer une portion congrue. Le chapitre s'y refusait (1689-1692). — Arrêt du grand Conseil condamnant le chapitre Saint-André à payer au vicaire perpétuel de Sainte-Eulalie et à celui de Saint-Remy, la portion congrue à laquelle ils avaient droit (1692).

G. 486. (Carton.) — 12 pièces, parchemin; 74, papier; 7 imprimés.

1622-1693. — Procès contre divers. — Les bénéficiers de Saint-Pierre contre le chapitre au sujet du droit de préséance en leur église dans les cérémonies où il y a prédication (1622). — Lettres de *committimus* renvoyant devant le Parlement de Toulouse le procès entre le couvent de la Chartreuse de Bordeaux et le syndic du chapitre Saint-André (1644). Procès du chapitre contre : le sieur Dubouchet, vicaire perpétuel de Sainte-Colombe, à raison de ses fonctions (1642); — Henry Darche, doyen, pour la reddition de ses comptes (1644); — Jean Larvelu, curé de Castelnau, et Jean Ducournet, archiprêtre de Moulis, pour les dîmes de ces paroisses (1644); — le sieur Becquet, au sujet de fiefs, rue de la Corderie, près la porte Saint-Germain (1656); — Pierre Fenis, vicaire perpétuel de Sainte-Croix, pour les émoluments qui lui reviennent à raison de ses

Digitized by Google

fonctions (1690). — Arrêt du Conseil et lettres patentes en règlement de juge dans le procès entre le chapitre et le vicaire perpétuel de Listrac (1685). — Requête du chapitre, demandeur en criée et interposition du décret des biens de noble Pierre de Raymond, écuyer, héritier de Florimond de Raymond, conseiller du Roi, etc., pour être colloqué à raison des sommes qui lui sont dues (1662). — Les syndics et la fabrique de l'église paroissiale de Sainte-Colombe de Bordeaux contre Pierre Moysset, pourvu par le chapitre de la vicairie perpétuelle de cette église, comme ayant mis sous sa main le revenu de ladite église et grandement négligé le service divin depuis qu'il est administrateur du couvent des dames du Saint-Esprit, récemment érigé en cette ville et dans lequel il fait sa résidence ordinaire. Ils demandent qu'il soit obligé à reprendre le service divin dans la paroisse et à y entretenir les neuf bénéficiers, conformément aux statuts (juin 1608). — Confirmation de la dépendance où sont envers le chapitre les vicaires perpétuels des paroisses de Bordeaux; ils sont reconnus être à la collation du chapitre et jurent d'observer les anciennes coutumes, entre autres celle par laquelle eux et même le vicaire perpétuel de Saint-Michel, bien que celui-ci soit à la collation de l'abbé de Sainte-Croix, sont tenus de se rendre dans le chœur de Saint-André aux offices de la veille de Saint-Jean-Baptiste; le vicaire perpétuel de Saint-Michel ayant voulu s'exempter de cette obligation, le chapitre obtient un arrêt qui le ramène à son devoir (1603). — La signification de cet arrêt est faite aux curés de Saint-Christoly, Saint-Projet, Saint-Pierre, Saint-Éloi, Saint-Siméon et Sainte-Colombe (1639). — Sentence arbitrale entre le chapitre et l'archevêque Henry de Sourdis, par laquelle ce dernier paiera, en qualité d'héritier bénéficiaire du cardinal son frère, la somme de mille cinq cents livres, léguée par ledit cardinal pour la fondation d'un anniversaire, à la charge par le chapitre de remplir cette fondation (1635). — Requête au grand Conseil à l'occasion du procès contre l'archevêque Henry de Sourdis, à raison des fonctions curiales exercées dans la paroisse de Léogeats (1644). — Lettres de Henri IV portant règlement de juges dans les différends entre le chapitre et le cardinal (1610). — Autres lettres d'Henri IV en faveur des doyen et chanoines de Saint-André contre le cardinal de Sourdis, lequel, contrairement aux privilèges du chapitre, avait tenu à Saint-Macaire, au lieu de le tenir à Bordeaux, un synode où le doyen et les chanoines n'avaient pu assister et avaient par cela même encouru une citation devant l'official (29 avril 1606). — Lettres de Louis XIV adressées au Parlement de Paris relatives aux différends entre l'abbaye Sainte-Croix et le chapitre Saint-André (1693). — Procès au sujet des fruits décimaux de la paroisse de Bègle (1625), et contre Simon Prieur, chanoine, pour le droit de préséance qu'il réclamait dans le chapitre (1625). — Lettres du Roi confirmant en faveur du chapitre le privilège de juridiction (1636).—Requête à l'archevêque par François Savarias contre le chapitre qui le troublait dans ses fonctions curiales (1642). — Mémoire du chapitre dans le procès contre le couvent de la Chartreuse de Bordeaux au sujet de deux prés à Cadaujac dont le chapitre est seigneur et baron (1641). — Enquête faite à l'occasion du procès entre le chapitre, le curé de Moulis et le curé de Castelnau au sujet de la perception des dîmes (1645). — Transaction en fin de procès entre le chapitre, l'archevêque de Bordeaux, Louis d'Anglure de Bourlemont, et le chapelain de la chapelle d'Anglades au sujet des limites de tènements dans la paroisse de Saint-Sulpice de Bernac (1683). — Arrêt du Conseil du Roi qui renvoie devant le Parlement de Paris le procès entre le chapitre et le marquis de Rothelin relatif à la succession de l'archevêque de Bordeaux Henry de Béthune (1683). — Inventaire des pièces produites par le chapitre dans un procès qu'il soutenait au sujet de son droit de monnayage (1681 et 1693). — Procès contre le sieur Pierre de Beral, seigneur de Farges, au sujet de sommes dues par le chapitre comme héritier de l'archevêque Henry de Béthune; les Chartreux, héritiers testamentaires, partie au procès (1696). — Transaction en fin de procès entre les dames religieuses Ursulines de Bordeaux et le chapitre par laquelle celles-ci cèdent des rentes sur des maisons, dans les rues Sous-le-Mur et du Cahernan en échange de certains fonds dans la directité du chapitre (1633). — Transaction en fin de procès entre le chapitre et Henry de Béthune, comme archevêque de Bordeaux, au sujet de rentes et agrières dues au chapitre sur terres labourables, vignes, aubarèdes, vimières, acquises par le cardinal de Sourdis ou à lui obvenues par le testament de Mme Dalesme et situées dans l'enclos des marais de Bellebat (1667).

G. 487. (Carton.) — 11 pièces, papier.

1643-1775. — Procès contre divers. — Requête au Parlement présentée par le chapitre contre les maire et jurats de Bordeaux qui ne s'étaient pas rendus, suivant les anciens usages, le jour de *Quasimodo* à la procession que l'on fait pour aller au couvent des Augustines; de plus n'avaient pas fait sonner la grosse

Digitized by Google

cloche lorsque la procession passa dans la rue Saint-James, enfin avaient manqué à toutes sortes d'égards et de déférences envers le chapitre de la cathédrale; en conséquence, obliger par arrêt les maire et jurats à être présents à toutes les processions auxquelles il est tenu d'assister, suivant les anciens usages (1643). — Mémoire contre le sieur Saint-Just, vicaire perpétuel de la Majestat, qui voulait s'attribuer indûment certains droits et refusait de reconnaître la supériorité du chapitre (1765). — Mémoires et procédures contre divers au sujet des agrières et fruits décimaux des paroisses de Saint-Corbian, Eysines, Pompignac et du lieu de Montferrand, paroisse de Bassens (1765-1775).

G. 488. (Carton.) — 7 pièces, parchemin; 47, papier; 8, imprimés.

1707-1783. — Procès contre divers. — Procès entre le chapitre Saint-André et les abbé et religieux de Sainte-Croix au sujet d'un fief que ces derniers revendiquaient rue des Vignes (1775). — Mémoire contre les curés et vicaires perpétuels de Saint-Pierre, Sainte-Eulalie, Saint-Siméon, Saint-Projet, Sainte-Colombe, Saint-Éloi, Saint-Christoly, pour les obliger à assister à certaines cérémonies à Saint-André, comme étant à la collation du chapitre (XVIIIe siècle). — Procès du chapitre contre Jean-Pierre d'Abadie, baron de Lamarque et de Beychevelle, président au Parlement, au sujet d'un legs fait audit chapitre pour Étienne d'Abadie, seigneur baron d'Ambleville (1713). — Procès contre : le curé de Sainte-Eulalie au sujet de la portion congrue (1782); — Pierre Gautier, pour l'afferme des fruits décimaux à Moulis, Listrac et Castelnau; — le sieur Laborde, vicaire perpétuel de Bègles, demandeur en perception de novales (1773 à 1783). — Sentence arbitrale entre Bernard Belot, abbé de Bonlieu ou Carbon-Blanc, Guillaume Durand, syndic du chapitre Saint-André, et les religieux de Sainte-Croix de Bordeaux, pour servir la portion congrue de trois cents livres au vicaire perpétuel de cette paroisse en raison des dîmes qu'ils perçoivent dans la paroisse de Bassens (1707). — Sentence arbitrale au sujet des dîmes novales prétendues par le sieur Taphanel, vicaire perpétuel de Bassens et de la contribution du vicaire (1725). — Requête du syndic du chapitre aux fins d'homologation de la sentence arbitrale entre le chapitre et Pierre Nolibois, syndic de la confrérie des Montuzets, à cause d'un fief à Bouliac (1766). — Réponse des imprimeurs et libraires de la ville de Bordeaux, établis dans la Sauvetat, au mémoire du chapitre qui voulait étendre le privilège de sa juridiction sur lesdits imprimeurs et libraires contrairement aux édits (XVIIIe siècle). — Mémoire des habitants de Bègles qui demandent que le chapitre, comme seigneur de fief et gros décimateur de la paroisse, se joigne à eux pour obtenir un arrêt qui renouvelle les auciens règlements contre ceux qui mènent pacager leurs troupeaux dans « la Rose » (XVIIIe siècle). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que les trésoriers de l'hôpital Saint-André prêteront serment et que les jurats de la ville ne pourront exercer leurs charges qu'après avoir été trésoriers dudit hôpital (4 juin 1746). — Procès au sujet des baux à ferme du lieu de Saint-Corbian (XVIIIe siècle). — Procès entre le chapitre, curé primitif et gros décimateur de Listrac et le sieur Laborde, au sujet d'un dîmon qui lui appartenait comme chantre de Saint-Seurin (1736). — Procès du chapitre contre Bernard Dubuc, vicaire perpétuel de Saint-Seurin de Saillans, au sujet des dîmes de l'église de cette paroisse unie à la fabrique de Saint-André (1705). — Procès du chapitre contre la demoiselle Fournier, nièce et héritière testamentaire du sieur Dallayre, chanoine et archidiacre de Bordeaux, au sujet de la succession de ce chanoine (1721).

G. 489. (Carton.) — Fragments en 17 feuillets de cahiers en papier; in-4°, latin; du commencement du XIVe siècle, de 1399 à 1400, et du XVe siècle, 1441-1463; datés par la figure des filigranes.

1399-1460. — COMPTES DU CHAPITRE ET RECETTES DES CENS. — Cens de Montussan et compte des agrières rendu par P. Gueydon, clerc de Bertrand de Preissac, *alias* de la Trabe (la Trau), chanoine et grand rôlier du chapitre : Bernard Gombauld pour terres et maisons à Baubian, près du fief du chevalier Hélie de Pomiers et de celui de la Sauve Majeure; au Castelet, au casau Desotz, à Camparian, à Fontbugnet, fief de Cucujac, Gorbaut, etc. (2 feuillets). — Comptes de 1414 (6 feuillets), ville de Bordeaux. — Au clos Mauron, près le Bouscat, à Pradets, à la Bourgade, au lieu dit : *Prope sorum* (ou Sornin). — Rue et paroisse Saint-Paul, une voûte sarrasine et l'auberge où elle est. — Me Pey de Nieuil et P. Corp, chapelains de l'hôpital Saint-André; Hélie Textor, chanoine de Saint-Seurin (1400). — Me P. Embaud, chanoine de Saint-André, dame Marie de Saint-Symphorien (1400). — Guillette Caboy (1400); — J. Garsies, marchand; Me Hélie Uzana (1404), chanoine de Saint-Seurin, Me Guillaume Fabri, notaire, le seigneur Archambaud de Greyle (1400); Hélie Manhant, notaire; Ramon Carle, paroissien de Villenave d'Ornon; Jean d'Yvrac, pour une grande vigne près la font d'Audège, dans le grand chemin

Digitized by Google

de Soulac; Richard de Vichestre (1400), anglais; les lépreux de Bordeaux paient pour l'église Saint-Nicolas et pour les vignes qui sont autour, seize sous de cens annuel. — Comptes des recettes de cens et revenus du rôle des acenses. — Ventes et reventes, legs, vins, indulgences et offrandes, arrérages dont le total monte pour l'année 1440 à trois cent cinquante-trois livres quatre sous [soit, en monnaie actuelle, la livre bordelaise ordinaire étant des deux tiers de la livre tournois, une somme de huit mille huit cent vingt-cinq francs]. — Compte des dépenses. — Somme totale de tous les cens, soixante-onze livres trois sous trois deniers. — Recette des ventes, douze livres reçues de Naudinot Gimel et sa femme pour les lods et ventes qu'ils devaient à raison d'un bordil situé au Genesta, par donation d'Alaïs Tronquat, de Quinsac. — Recette des indulgences et offrandes, quatre-vingts livres douze deniers; une aumône faite dans l'église de Salaunes; produit des troncs *(gazofilaciis)*, quêtes par la ville et à domicile; une tasse d'argent du poids de quatre onces un quart, engagée pour trois francs, et vendue quatre; une autre du poids de six onces, vendue six francs, parce qu'elle était cassée; legs à l'hôpital Saint-André par une servante, d'un lit garni et de deux nobles du coin neuf. — Dépenses pour les barriques et pour la façon de la vigne; échalas, journées de femmes, etc. — Guillaume Limousin, tenancier (1443). — 1460. Fragments (4 feuillets) de comptes du chapitre : « Ensegue la despensa ordinari et extraordinari » de l'an que dessus ». Anniversaire de J. de Talence; procession des morts à onze chanoines et chapelains et clercs; le glas de l'évêque de Dax et sa messe d'anniversaire; autres anniversaires de Bernard du Vescomtau et de P. Forthon; frais de justice et d'écritures. — Visite de la maison d'Arnaud Miqueu : « item aus clercs » deus Ignocens per far la lor festa, per mandement » du chapitre, trois livres. — Item, l'endomani de cap » d'an per las estrenas du portey de Porta Dijaus, » veinte-très sous; reparation de l'horloge; à mossen » Arnaud Peyron per lo rellotge, tres livres (1515); — » item, pour l'avocat du Roi, vingt-cinq sous; — item, » à monsieur le trésorier pour transmettre à Paris à » l'avocat du Roi pour l'obtention du mandement de la » Chassagne et de Sereilhan; — item, lo disapte d'abant » Nostra-Dona de mars à mossen lo dean per los encar» tamentos de la Cassagha. » — Le dernier feuillet est la récapitulation des chapitres du compte, au nombre de quatorze, dont il n'y a plus que le onzième, cidessus analysé.

G. 490. (Carton.) — 1 cahier, papier, in-4°; latin, 35 feuillets, mauvais état.

1492. — Comptes du chapitre. — Comptes des cens et rentes du chapitre; division du blé et des gélines entre les chanoines. — Toutes les parts sont égales, sans distinction des dignités. — Dépenses : au chapitre de la Saint-Barnabé, vingt-cinq chanoines présents, à cinq sous chacun de jeton de présence; la tenue d'un chapitre est de vingt sous. Le coût des sermons des grandes fêtes est de vingt-cinq sous. Procession du dimanche des Rameaux, à la Corderie; de la Saint-Marc, à Sainte-Croix; des Rogations; de l'Ascension, à l'Ombrière; la livre d'encens, douze sous; une jonchée, *seu cirfada* pour la salle du chapitre le 11 juin, jour de Saint-Barnabé, et pain, verres, *vitris sive veyres*, épices, fruits, dragées pour la collation; réparation aux barriques et au treuil; pain et fromage aux solennités des O; aumônes aux Ordres mendiants et aux pauvres; la journée de charpentier, compris la nourriture, douze ardits (quatre francs actuels); du maître charpentier, vingt ardits (soit six francs cinquante centimes). — Recettes : Rôle des cens; les héritiers de Me Jean Yvert; J. Andraud, Me Louis Tindo; Me P. Valet, conseiller du Roi; Me J. Raphael; G. de Salignac; Me J. Lebas, architecte; Me Baude Dagès, doyen de Saint-André; Bernard de Rival, curé de Blanquefort. — Recette des cens d'Entre-deux-Mers. Arrérage du cens du grand rôle. P. de Montferrand, fils et héritier d'Isabelle de la Trau; dame Jeanne de Durfort, J. de Greyly; Me Guillaume Bec; Mossen *lo Sandit, alias* de Landiras; P. de Canteloup, Maria Ros; P. Textor, etc... beaucoup de mentions de refus de payer le cens, ou de disparition des tributaires, et quantité de cens qualifiés irrécouvrables et inutiles *propter castrum* dans les rues du Peugue, du Hâ, de l'Estelle, Malbec, Obscure, dont les rentes ne sont plus servies. — Arrérages des pensions des églises dans le Fronsadais, le Cernès et le Médoc, faisant mention entre autres de Faize, Braux, Mezos, Beychac, Saint-Pierre de Vaus, Saint-Martin de Boisset, Ladors, *Blamanum* (?) Brach; en tout soixante-deux églises, cotées de deux deniers à sept sous : Saint-Pierre de Verteuil avec Saint-Germain d'Esteuil compris, paie onze sous; Saint-Michel de Bordeaux, deux sous; les abbayes de Saint-Émilion, Saint-Sauveur de Blaye, Saint-Romain de Blaye, Saint-Vincent de Bourg, Faïse, paient de six à trois sous.

Digitized by Google

G. 491. (Carton.) — 1 cahier in-4°, couvert en parchemin, 84 feuillets, papier, latin.

1498. — Comptes du chapitre. — Autre livre des cens pour 1498. — Comptes d'Hélie Blayet, rôlier du grand rôle des acenses. — Censitaires : les Augustins de Bordeaux; Poitevin, notaire, Me P. de Champeaux, conseiller du Roi; Me Mathurin Mestivier, J. Dubocau, *loco* P. Berland, pour une haute maison en pierre à laquelle il y a une voûte; P. Aumond, notaire; Mre Lancelot Dufau; Louis Tindo, premier président au Parlement; Mathive de La Lande, pour une maison *cum votâ sarracenâ* qu'elle tient rue Malemort; Guilloche; P. Textor, chanoine; Guillaume de Lespine, «brodador»; Jacques de Tabartimo, notaire; P. Textor, notaire; Bernard de Cernès, pour la maison tenue antérieurement près Saint-Éloi par les jurats de Bordeaux; J. Raphaël, conseiller; noble Arthur Olivier. — Cens dans les paroisses de Montussan, Bouliac, Cenon, Bassens, Tresses, Artigues, Pompignac, Floirac, Bouliac, La Tresne, Haux, etc.

Dépenses faites pour le chapitre : — pour les présences, à chaque séance trente-trois sous trois deniers; — à J. de Calvimont, avocat, et Clément Lecauchois, procureur du chapitre, leur traitement à deux, treize livres; — pour les processions, l'assistance des chanoines, l'honoraire des chantres de chape et autres, et des enfants de chœur; huile, cire et encens. — Autres dépenses : journée du tonnelier, charpentier de barriques, vingt-deux ardits; l'ardit vaut quatre deniers bordelais deux tiers; la journée revient à neuf sous, soit six francs actuels. Réparation de tonneaux, achats divers.

G. 492. (Carton.) — 2 cahiers oblongs, in-f°, 74 feuillets, papier, français.

1544-1545. — Comptes du chapitre. — Comptes des paiements faits par Guillaume de Marsac, chanoine et receveur du chapitre, aux doyen et chanoines de Saint-André : de Pontac, de Calvimont, de Syreuilh, de Chassaignes, de Borda, Le Royer, de Maleret, Cabot, etc... Quittances des pensions des vicaires; des gages des officiers du chapitre, des six décimes accordés au Roi par le clergé de Bordeaux, etc. (1566-1567). — Compte des paiements faits aux doyen et chanoines par Pierre Arnaudeau, chanoine et receveur général du chapitre, du 1er octobre 1566 au 1er novembre 1567. — Les quittances des sommes payées sont signées : E. de Syreuil, Guaray de Montrigaud, Lachassagne, Lamarthonie, Roza, Sponde, de Noailles, Cotteblanche, etc... — Le receveur retient chaque mois la part individuelle de chacun des chanoines, dans « la subvention au Roi » avancée par la Trésorerie du chapitre pour l'emprunt royal fait à Bordeaux. — Note portant que le 22 mai 1567 Antoine Raynaud fut reçu maître de la psalette aux émoluments et conditions du contrat passé par Gay, notaire royal, le 1er mai.

G. 493. (Carton.) — 3 cahiers, in-4° papier, français, 88 feuillets.

1573-1597. — Comptes du chapitre. — Comptes des recettes et dépenses du chapitre rendus par P. Dubédat et Et. Geoffre, chanoines. — Somme de la recette des affermes en 1573, onze mille quatre cent trente-quatre francs huit ardits; — des pensions payées par les vicaires ruraux et de la ville dépendant du chapitre, huit cent quarante-sept francs; — des recettes extraordinaires, quatre-vingt-neuf francs; — des recettes et dépenses des deniers distribués manuellement, selon les jours assignés, trois cent soixante-sept francs. — Dépenses mentionnant entre autres les gages de l'hospitalier de Saint-Seurin, de la psalette, du vicaire perpétuel des Gahets; à M. de la Place pour mettre le calendrier au pupitre du milieu en chœur; à l'organiste; au vicaire de Notre-Dame de la Place, etc... Somme totale de la dépense, onze mille quatre cent soixante-huit livres, et de la recette douze mille trois cent soixante-dix. — Recettes et dépenses du rôle de 1586. — Tenanciers : Félix de Minvielle, Thadée de Lestrille, Pichon, clerc de la ville; Duprat, notaire; Descot; sire Martin, marchand; sire Pascal; demoiselle de Maladan; du Cruzeau, conseiller du Roi en sa cour de Parlement; J. de Beaumont, avocat en la cour. Dépenses : droits de présence au chapitre, processions, matériel du service, etc. — Recettes et dépenses du rôle de 1597. — Tenanciers : Jacques de Pichon, trésorier général; Mme d'Olive; sire Moras; sire Callais; sire Bordes; de Nort; Me Lescure, conseiller au Parlement; done Marie Donat, hôtesse de « *La Poire* »; Me Thibault, conseiller; Me Ét. de Pontac, trésorier de France; sire Maurian. — Dépenses du chœur et du chapitre : une livre d'encens est évaluée trente-cinq sols.

G. 494. (Carton.) — 1 cahier in-8°, papier, français, 70 feuillets; couverture en parchemin.

1583. — Comptes du chapitre. — Livre de la recette et payement fait par Me Bareau, chanoine et receveur

Digitized by Google

général de messieurs les doyen et chanoines de Saint-André, commencé le dernier jour de novembre 1583 et finissant même jour en 1584. — Affermes et pensions; la dîme : — du Petit Bordeaux, du Four à Jacques le baylif — de Cadaujac avec celle du poisson — de Pompignac, — de Cussac, etc..., en tout quarante-quatre dîmes délivrées pour trois ans. Le revenu annuel est de quatre mille quatre cent trente livres. La ferme de la seigneurie de Verteuil vaut par an mille cinq cents francs; celle du vin de Graves, deux mille cinq cents. — Pensions dues au chapitre par les vicaires (curés) des paroisses de Bordeaux. — Pensions dues par les vicaires, prieurs, curés des paroisses rurales. — Dépenses : mois du bas-chœur, messes basses ordinaires, — les *salve* des samedis, vingt sous, — messes matutinales, anniversaires, et chantre de chape; celui-ci reçoit deux sous par chaque assistance, — les visitances des lundis de messieurs les chanoines, — anniversaires doubles et canoniaux; les noms des défunts sont en marge parmi lesquels : Dufau; saint Pierre Berland; *Francisci* (François Hugocio); Amanieu de Cases; Sponde; Monsieur de Bordeaux; Sireuil; Eyquem; Lacor, etc. — Frais tant ordinaires qu'extraordinaires : messes des jours de Sainte-Catherine et Saint-Nicolas; chandelles distribuées à la messe de la Chandeleur aux gentilshommes de M. le Maréchal et autres nobles assistants. — Dix-huit francs bordelais valent treize livres dix sous.

G. 495. (Carton.) — 100 pièces, papier; latin et français.

1600-1601. — Comptes du chapitre. — Pièces comptables à l'appui du compte (perdu) des recettes et dépenses du chapitre : aumônes accordées sur requêtes des demandeurs. — Les Carmes de Bordeaux, au nombre de trente dans le couvent, se recommandent à l'assistance du chapitre dans la nécessité extrême en laquelle ils se trouvent : donné quatre livres et demie et une autre fois deux; — les Augustins, deux écus, vu le peu de pratiques qu'ils ont en leur église presque toujours déserte par sa situation en un coin de ville et coupée par quatre ou cinq autres églises environnantes. — Noël Brunel, prêtre, maître de musique, venant d'Espagne, natif d'Amiens où il va retourner, dévalisé entre Tarbes et Auch; le chapitre d'un côté, les chantres de l'autre, donnent ensemble un écu : — un ancien ministre luthérien, à présent prêtre, natif de Metz, avant son abjuration établi à Montbéliard, près de Bâle, en Suisse, revenu de Rome absous par Sa Sainteté avec soixante-sept autres convertis de diverses nations, en l'année du Jubilé, et retiré dans le diocèse de Bordeaux, sur l'invitation du cardinal Fr. de Sourdis; Gilles Clavel, Anglais, chassé de son pays pour la religion catholique [sa supplique en latin montre un vrai latiniste]; à lui donné un demi-écu pour aller en Espagne. — Jean Benichius, prêtre de Passau (Autriche), pour rejoindre ses foyers, venant de Montserrat en pèlerinage; — vingt sous d'aumône à de pauvres Irlandais; — un prêtre pèlerin de Compostelle dévalisé sur le chemin, en rentrant à Naples dans son pays; — un prêtre lorrain, chapelain d'un capitaine Gaillardet, de service en Belgique, dévalisé par les Hollandais, — dix religieux de Saint-Antoine, venant de Rome et de Notre-Dame de Lorette, à bout de ressources pour continuer; — un prisonnier de la conciergerie; — nombre de pèlerins de Saint-Jacques; — Bernardin Du Mestre, gentilhomme italien, pris sur mer, retournant de Portugal, par des corsaires anglais; — un prisonnier relaxé : « J'ai été dix-sept mois en la basse » fosse, moy et ma femme, sans aulcune preuve, ni » occasion pour avoir esté facilement accusé de faire la » fausse monnaie; et au surplus, ils m'ont donné la » géhenne, ainsi qu'à ma femme, et ayant veu et » cogneu l'innocence, ils m'ont mis dehors de la prison » sans avoyr aulcun moyen de vivre... J'ay cinq petits » enfants qui pensent bien que je suis mort. J'ay mon » bien saisi entre les mains de la justice, si bien qu'il » faut que je perde tout sy je ne suis secouru. » — J. Kugelman, hongrois, venu à Rome au Jubilé, de là à Saint-Jacques et sans moyens de rentrer en son pays; — des soldats espagnols, blessés en Flandre, rentrant chez eux; — N. Christophe de Schuolle, de Cologne, voyageant en France, dépouillé par les voleurs de grand chemin [sa requête, ornée de deux vers d'Homère qui expriment sa situation, est d'un latin pur]. — Les religieux de la Merci. — Donné quinze écus aux délégués bourgeois et marchands des maire et jurats de Bordeaux pour être employés aux réparations du clocher de Saint-Michel (avril 1601). — Sœur Catherine d'Amalby, mère ancelle du couvent de l'Annonciade de Bordeaux, pour son couvent, reçoit trois livres.

G. 496. (Carton.) — 4 cahiers, papier; 167 feuillets.

1615-1641. — Comptes du chapitre. — Comptes des recettes et dépenses. — Fermes de 1615, toutes garanties par des cautions de bourgeois et autres. — Pensions données par les vicaires des églises dépendant du chapitre. — Rentes hypothécaires. — Rentes constituées pour la célébration des anniversaires :

Digitized by Google

Place, chanoine de Saintes; Desaigues, procureur général; Simon Millanges; Eyquem, sur M. de Montagne; Delurbe; Lamarthonie, évêque d'Amiens; de Salignac, sur M. Millanges; de Sansac, sur M. de Lescure, conseiller; M. Hugonoys (Hugociono, cardinal, archevêque de Bordeaux). — Recettes extraordinaires : remboursement par le cardinal de Sourdis de somme avancée par le chapitre. — Dépenses, l'organiste, cent vingt livres. — Anniversaires doubles; avril 1615; pour le *Stabat Mater,* huit livres cinq sous. — Le pape Clément, neuf livres quinze sous, en avril. — Saint Pey Berland, en mai, sept livres dix sous. — Recettes des fermes des années 1631 et 1632. — Pensions : le vicaire de Notre-Dame de la Place, etc... Dépenses : l'organiste, quatre cent cinquante livres, quittances des gages de la psalette. — Recettes de 1632-1633. Dans le chapitre des pensions payées par les vicaires, figure celui du Saint-Esprit pour quinze livres, la fabrique et le bas-chœur paient les gages de l'organiste jusqu'à concurrence de trois cent quatre-vingts livres. — Les maire et jurats de Bordeaux, six cent quatre-vingt-neuf livres. — Somme totale de la recette du compte : trente mille soixante-une livres; de la dépense : vingt-six mille trois cent vingt-trois livres. — Recettes de 1640-1641 : dimes, six mille livres; fermes, cinq mille neuf cent trente livres; Graves, cinq mille quatre cents livres; pensions, six mille livres; rentes constituées, mille sept cent cinq livres. Extraordinaire, trois mille sept cents livres. — Dépenses : au fabriqueur de Saint-André pour la lampe Notre-Dame de la Nef, cinquante livres.

G. 497. (Carton.) — Cahier in-f°, 38 feuillets, papier.

1689-1695. — Comptes du chapitre. — Recettes des cens et rentes. — Comptes de Simon Tristan de Cortade, chanoine, receveur pour 1689-1690. — Rentes sur maisons dans les paroisses Saint-Michel, Sainte-Eulalie, Saint-Éloi, Saint-Projet, Puy-Paulin; M. de Boisson, la supérieure du couvent, Saint-Benoit, pour une maison de la rue Ducasse, Mme de Filhol, la supérieure des Catherinettes; Mme de Bar, pour le moulin dit de Monjous; M. de Pontac pour le moulin de Bardanac. — Dépenses : au prévôt pour le feu de la Saint-Jean; aux maîtres de musique, pour la collation de ce jour; au porte-pique pour les bouquets, herbes (jonchées) des chapitres généraux; au bas-chœur, pour les processions, etc. — Compte de 1690-1691 : mêmes noms, plus M. de Père, le sieur Vigneras, le sieur Lartigue, le sieur Latour, peintre, pour des prés et aubarèdes qu'il possède à Bassens, au lieu dit Artiguelongue; le sieur de Lapeyre, Sudiraut, bourgeois, mêmes dépenses. — Comptes de 1691-1692. — Tenanciers : Delcruzel, rue de la Rousselle; demoiselle Dubernet, Torisson, Beguey, de Gascq, de Fayet, dame de Nesmond, le président Despagnet; les Filles de la Foi, pour deux maisons situées rue du Hâ; Lacour, libraire pour une maison rue Sainte-Croix; les religieuses de la Visitation, rue Sainte-Croix; Lacour l'aîné, pour une maison rue Saint-James; les Jésuites, pour une maison incorporée à la maison professe, située rue de l'Éperon; le président Suduiraut, Saint-Milion, orfèvre, rue des Argentiers; Mme Bellet, Tanesse; Macaire, joueur d'instruments; etc... Il y eut cette année diminution des espèces monnoyées. — Compte de 1692-1693 : Deladie, chanoine, receveur : les héritiers de Mme Fruelle, pour une maison joignant le palais, etc... Nouvelle diminution des espèces en 1693. — Compte de 1693-1694. — Le président Duhamel, dans la rue Porte-Dijeaux; M. de Lacroix-Maron, etc... — Comptes de 1695 : M. de Gourgues, évêque de Bazas, pour une maison rue Saint-James; M. Montalier, rue Mimizan; Mme la marquise de Civrac; M. de Pontac-Belhade. — Réparations aux archives par le théologal Jérôme Lopez.

G. 498. (Liasse.) — 10 cahiers grand in-f°, formant 226 feuillets, papier.

1720-1730. — Comptes du chapitre. — Comptes des recettes et des dépenses du chapitre Saint-André du 6 novembre 1720 au 5 novembre 1730. — Recettes des prix des fermes, des agrières, commuées en rentes, des pensions ou redevances sur les communautés religieuses ou bénéfices des curés, des rentes constituées et obituaires, des loyers des maisons et rentes sur les maisons canoniales. Somme totale des recettes en moyenne par an : quarante-deux mille six cent trente-deux livres. — Dépenses pour les distributions aux prébendiers, les pitances, les messes et obits, les bas-chœurs, les procès, rentes, anniversaires, gages des musiciens du chœur et frais divers. Somme totale des dépenses en moyenne par an : vingt-trois mille cinq cent vingt-neuf livres.

G. 499. (Liasse.) — 8 cahiers grand in-f° formant 200 feuillets, papier.

1730-1740. — Comptes du chapitre. — Comptes des recettes et des dépenses du chapitre Saint-André. Pendant cette période, la moyenne des recettes par an est de quarante-deux mille trois cent vingt-trois livres

Digitized by Google

et la moyenne des dépenses est de vingt-six mille six cent quarante livres.

G. 500. (Liasse.) — 7 cahiers grand in-f°, formant 154 feuillets, papier.

1750-1760. — Comptes du chapitre. — Comptes des recettes et des dépenses du chapitre Saint-André. Pendant cette période, la moyenne des recettes par an est de quarante-huit mille neuf cent cinquante-cinq livres et la moyenne des dépenses est de vingt-sept mille cinq cent quarante-deux livres.

G. 501. (Liasse.) — 9 cahiers grand in-f°, formant 216 feuillets, papier.

1760-1770. — Comptes des recettes et des dépenses du chapitre Saint-André. Pendant cette période, la moyenne des recettes par an est de quarante-cinq mille cinq cent vingt-huit livres et la moyenne des dépenses est de trente mille six cent treize livres. Les gages des musiciens du chœur figurent pour cinq mille six cent quatre-vingt-une livres.

G. 502. (Carton.) — 225 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Comptes du chapitre. — Dossiers et liasses de comptes divers payés par le chapitre pour fournitures, réparations, etc., sans importance.

G. 503. (Registre.) — Petit in-4°, 77 feuillets, papier; latin, gascon.

1427-1429. — Comptes de la fabrique Saint-André. — Registre des recettes et des dépenses des revenus de la prébende annexée à la fabrique de l'église Saint-André pour les vases sacrés, ornements, livres et vêtements nécessaires au service du culte. Pierre Berland, chanoine, trésorier de ladite fabrique. Reliure de divers registres. Dépenses de l'orgue payées à M. Jacquet de Resta. Recettes de 1428 (juin) : du prieur de Saint-Julien pour messes et anniversaires, sept livres six sous neuf deniers. Lods et ventes payés par Verdus de Sadirac, etc. Dépenses : payé à Me Hans une roue de fer pour l'horloge, vingt sous; vin donné à l'évêque de Dax, seize francs valant vingt livres; deux aunes de toile de Flandres pour réparer les ornements «*que fuerunt domini Pauli*», vingt-trois sous quatre deniers; une paire de souliers et sandales pour le seigneur archevêque, dix sous; à Arnaud Hélie, pour un vêtement blanc de sarcin, onze francs et demi valant treize livres deux sous six deniers; à Grimond, de Bordeaux, pour solde d'un drap de satin (*panni vocati satin*), pour les courtines du grand autel, soixante-cinq livres; voyage de l'archevêque à La Réole. Payé à P. de Fitte pour l'écriture du livre des *Répons*, douze francs, à J. de Prusse pour la reliure de quatre autres livres, deux livres et demie; — *item*, pour le livre dominical nouveau des *Répons*, et des collectes, «*pro salario mei Petri Berlandi,*» quinze livres. Les recettes de cette année s'élèvent à trois cent soixante-trois livres quatre deniers et les dépenses à deux cent quatre-vingt-dix livres quatorze sous sept deniers. — 1429. Recettes : du prieur de Sainte-Eulalie prise pour le remboursement des vingt-cinq francs donnés à l'archevêque afin d'aider à la rançon de Pons de Castillon; — de Jean de Four, le cens de Soulac dont le produit a été attribué au paiement des cent francs qui avaient été donnés par ordre du chapitre *pro defensione patriæ* [cent francs valant cent vingt-cinq livres]. — Reçu de la taille de Cadaujac, vingt-cinq sous et dix pipes de vin clairet vendues à Grimond de Bordeaux, à raison de vingt-sept francs le tonneau : le tonneau composé de deux pipes faisant cent trente-cinq francs, et en livres cent soixante-huit livres quinze sous; l'acheteur a donné en gage plusieurs tasses et une écuelle d'argent; la barrique vaudrait deux cents francs, ou plutôt cent soixante-dix francs, évaluée en monnaie d'aujourd'hui. — Vendu aux Carmes cinq pipes de vin de pimpin [pimpin, vin de pressoir après la cuvée] à raison de soixante-deux livres dix sous, soit cent quarante francs la barrique évaluée en monnaie d'aujourd'hui; ceux-ci donnent en gage une croix d'argent, une image de la Vierge et un collier garni de perles. Dépenses : achat de douze pipes neuves pour loger le vin, quinze francs valant dix-huit livres (f° 21); — à P. de Fitte pour l'écriture de deux cahiers qui furent ajoutés à l'ancien missel du grand autel, quatre livres; marché fait avec le même pour un livre de *Répons* à raison de quarante-cinq francs et à lui donné dix douzaines de parchemins pour écrire le livre; au même pour l'écriture du livre des Saints. — Achat de deux grands candélabres de métal de l'Anglais Guillaume, demeurant au puits des Juifs, à raison de quarante francs valant ensemble cinquante livres; reliure d'un Missel, trente sous; payé pour la croix de Jean Embrun, autrefois doyen, trente-huit livres douze sous six deniers; reliure d'un grand *Psautier* et d'un livre de messe trente-sept sous six deniers; payé par ordre du chapitre à Bernard Angevin, lieutenant du connétable, «*pro subventione et tuitione patriæ juxta mandata regia,*» cent trente-cinq livres; à Raymond Tuiher, prêtre et organiste, un quartier de ses gages, six livres. Total des


Digitized by Google

recettes de l'année : six cent dix livres sept sous; des dépenses : cinq cent trente-trois livres dix-sept sous six deniers. — 1430. Recettes : vendu quatre pipes de pimpin (vin de pressoir), à un marchand normand à raison de dix-neuf francs le tonneau, faisant quarante-cinq livres [cent quarante francs environ la barrique en monnaie d'aujourd'hui]; vendu à Guillaume Abraham, Anglais, onze pipes de vin clairet à vingt-six francs le tonneau, les cinq tonneaux et demi valant cent quarante-trois francs, soit cent soixante-dix-huit livres quinze sous [la barrique, cent quatre-vingts francs actuels]. — Dépenses : donné au maître de l'œuvre *(magistro operis)*, pour avoir réglé l'horloge, dix-huit livres quinze sous; payé par ordre du chapitre à l'archidiacre de Cernès pour les torches des obsèques de l'archevêque David de Montferrand, trente et un francs; pour deux étendards neufs douze francs; salaire du trésorier Pey Berland, chanoine, pour les années 1429-1430, trente livres. — 1431. Le 27 mars, le doyen, les archidiacres de Médoc et de Cernès et Vincent de Rive, chanoine et trésorier du chapitre, tirent du coffre qui est dans la trésorerie et qui contient l'argent de la fabrique, la somme de trois cent trente-cinq francs, soit quatre cent dix-huit livres, en comptant le noble à trois francs, pour payer le drap de soie acheté à Léonard de Bardes; le 2 août 1431, l'archevêque Pey Berland verse au chapitre l'excédent des recettes sur les dépenses provenant de sa gestion de trésorier de la fabrique pendant les années précédentes, savoir : quatre-vingts nobles du poids nouveau valant trois cents livres et cent trente-deux livres six sous huit deniers en monnaie courante. Le 5 juin 1431, le chanoine Antoine Villard tient le registre des recettes et des dépenses de la fabrique. — Administration d'Antoine Villard, rappel de la somme de trente et un francs donnée par son prédécesseur Pey Berland, de l'ordre du chapitre, à l'archidiacre de Cernès pour les torches ayant servi aux funérailles de l'archevêque David de Montferrand; plus au doyen neuf nobles nouveaux valant vingt-sept francs, soit en tout cinquante-huit francs, sur lesquels le doyen a envoyé quelque argent à Pierre de Gasc pour soutenir, au nom du chapitre, le procès contre Nicolas de Reissac. Frais de réparation aux ornements; pour l'orfroi de la chape de Pierre de Fitte, trois francs; pour la fourrure des orfrois d'une autre chape, une aune de bocaran azur, douze sous trois deniers; pour réparations aux dalmatiques de l'archevêque, aux manipules brodés d'or et de soie, aux agrafes de quatre chapes; les deux chapes de broderies blanches, celle que donna Raymond Barde et celle de soie rouge historiée d'images. — Décembre, donné dix nobles du poids nouveau valant trente francs de la monnaie courante au maître de la monnaie à Bordeaux qui se chargeait du change en cour de Rome, payable à Toulouse, et d'en envoyer l'argent à Pierre Gasc pour soutenir le procès contre Nicolas de Reissac. Réparations au signe de la lune placé sur l'horloge. — 1432. Mars. Samedi 22 mars 1431. Dimanche, jour de Pâques [*mutatio datæ*], 23 mars 1432 (f° 40). — Dîme de Corbiac, un boisseau de froment qui vaut deux livres cinq sous, quarante-neuf francs, monnaie actuelle; offrandes au jour de Pâques, messes, anniversaires; treizain de la femme de B. d'Agès, dix deniers. — Dépenses : réparations à la crosse archiépiscopale, trois livres; envoyé dix-huit nobles d'or du nouveau poids à Guillaume Guy et Pierre Gasc, pour les frais du procès devant la cour de Rome contre Nicolas de Reissac; reliure du livre : *Liber epistolarum Jeromie;* donné aux maire et jurats pour la rançon des captifs *de Mornaco?* soixante francs; pour une peau de cerf destinée à relier le livre : *Catholicon*, un franc; le 30 juillet, donné au commissaire du Roi pour la subvention du siège de Gamarde (Landes) soixante francs; à Pierre, argentier, huit marcs et cinq onces d'argent et des couvertures du même métal de livres anciens pour faire deux plats, deux flacons et une custode de ciboire; la façon desdits plats et flacons, onze francs valant quatorze livres quinze sous; réparations de deux chapes « de diaspre blanc » dont les chanoines se revêtent au chœur, huit sous neuf deniers; une douzaine de peaux de parchemin pour l'*Antiphonaire* que transcrit P. de Fitte, deux livres cinq sous. Donné au maître de l'œuvre ses gages d'un an pour avoir réglé l'horloge, quinze francs valant dix-huit livres quinze sous. — 1433. Recettes : messes, anniversaires, oblations, revenus en argent, vin, blé, poules : tailles de Castelnau, Cadaujac, Lège, Beautiran : dîmes de Pessac, Corbiac, Camilhas et Samonac, Floirac, etc. — Par ordre du chapitre, prêté aux maire et jurats de Bordeaux *super facto loci de Mornaco et redemptione captivorum*, deux cents francs (f° 49 verso); achat de quinze pipes neuves, quinze francs dix-huit sous neuf deniers; au courtier, six sous trois deniers [soit deux pour cent sur le prix d'achat]; 27 janvier, contrat fait entre le chapitre et P. de Fitte, prébendier, pour écrire et enluminer cinq livres pour les offices : un livre de *Répons*, un *Antiphonaire*, l'*Antiphonaire* des dimanches et des fêtes et deux *Missels*, pour le prix de deux cent cinquante francs bordelais; le chapitre fournira le parchemin et l'azur et P. de Fitte se pourvoira du reste. — 1435, 7 juin. Payé à P. de Fitte ce qui lui reste dû pour un livre de *Répons*

Digitized by Google

et un *Antiphonaire* qu'il avait écrits et enluminés par ordre de Pey Berland pour le prix de quarante-cinq livres; octobre, donné audit P. de Fitte pour écrire la légende de sainte Élisabeth, deux livres dix sous; au même pour final paiement des *antiphonaires* et *Répons* qu'il a écrits et enluminés cinq francs et vingt-trois sterlings valant six livres quatorze sous sept deniers; au serrurier, pour la chaîne du livre *Catholicon,* cinq sous; à Pierre, argentier, pour réparation d'un encensoir dans lequel il a mis deux gros d'argent, huit sous quatre deniers. — 30 juillet. Donné, par ordre du chapitre, au commissaire du Roi pour les secours à envoyer au siège de Gamarde, soixante francs valant soixante-quatorze livres; donné pour poursuivre au concile de Bâle le procès contre le vicaire de Listrac, dix-huit nobles du nouveau poids et un franc en monnaie. — Raymond Tiuhet, prêtre et organiste, aura vingt-quatre livres par an pour toucher les orgues les dimanches et jours de fêtes et pour les anniversaires. — 1437. L'archidiacre de Médoc, qui tenait en gage du chapitre cent cinquante couronnes d'or de France pour quatre-vingt-deux nobles d'or du nouveau poids, est remboursé de cette dernière somme en rendant le gage sur lequel le chapitre distrait cent couronnes qu'il envoie à Pierre du Tastar pour défendre au concile de Bâle à l'appel du vicaire de Listrac et les cinquante couronnes restant sont placées dans le trésor de la Fabrique; louage d'un cheval pour Pierre du Tastar allant au concile, vingt-quatre francs. — 15 novembre. Donné au doyen, au nom du chapitre, « *pro defensione patrie contra Rodrigo et socios ejus* », soixante-six francs (f° 67 v°). (Rodrigue de Villandrado, capitaine espagnol, chef des routiers au service de Charles VII); — paiement fait par la dame de Gournay, deux sous un denier. — 1438, 27 mai. Prêté aux maire et jurats de la ville, au nom du chapitre, d'abord cent vingt francs, puis quatre-vingts francs; donné une somme d'argent à Th. d'Agès, chanoine et doyen du chapitre, allant en Angleterre au nom du clergé de Bordeaux; l'archevêque promet de rembourser cette somme sur les revenus des impositions du clergé. Le noble d'or nouveau vaut trois francs et douze ardits de la monnaie courante. Dépenses pour la réparation des orgues : à Héliot Portier, des peaux blanches pour les soufflets, trois livres; colle, menuiserie, etc.; fait faire « *Lo libre deu Baptisteri* tot neu », deux francs cinq sous; reliure de « *Lo collectari belh* », vingt sous six deniers: réparation au marchepied de l'autel Saint-Martin, vingt sous dix deniers; cité : le sieur de Wintengdouh, lieutenant du Roi. — 1439. Recettes : deux cent quatre-vingt-neuf livres treize sous neuf deniers; dépenses : quatre cent trente-cinq livres dix-huit sous deux deniers.

G. 504. (Carton.) — 1 cahier in-4°, papier; latin, 21 feuillets.

1508. — Comptes de la Fabrique de l'église Saint-André de Bordeaux de l'année 1508, rendus par le doyen et fabriqueur Bertrand Dagès. — Recette des offrandes devant les reliques de saint Eutrope et de saint Macaire; — de celles du milieu de la nef; — des anniversaires; — d'un legs d'Isabelle de Verteuil; — du remboursement par P. de Martillac de somme prêtée; — de l'hospitalier de Paris, pour la permission à lui donnée de placer un tronc dans l'église; — du produit de ce tronc, trente et un francs, appliqué par le chapitre à l'œuvre de la Fabrique après que l'agent de l'hospitalier eut disparu, « *insalutato hospite* »; — de la quête aux deux synodes de Bordeaux et de Blaye; — de la vente de deux tasses et sept cuillers d'argent venues de la succession de M° Martin Lecomte; — du cadeau fait par le parrain et la marraine de deux cloches, chacun deux francs vingt-cinq ardits : la marraine était la femme du clerc de ville; — de la contribution de l'archevêque aux réparations de la cathédrale, etc... — Dépenses : procession à Saint-Seurin le jour de l'Annonciation; — sonneries de la Quadragésime, du Carême, de la Translation Saint-André; frais de creusement d'une fosse dans les cloîtres pour faire et couler les cloches; journées de charpentiers qui ont construit l'échafaudage pour descendre et refaire les voûtes de l'église; honoraires des six pénitenciers qui ont confessé pendant le Carême; plombiers et couvreurs; fonte des cloches, engins de suspension, achat de métal; dépense de la meausse (?) pour la grosse cloche, des ais pour tenir les grosses cloches; de cent vingt-huit livres d'étain pris au chai du Roi le matin que la grosse cloche fut faite; fonte au commencement de décembre; les fondeurs s'appellent M° Le Masson et Guillaume Lefèvre, les cloches sonnent pour Noël; — nettoiement des immondices « *quæ erant in librariâ antiquâ* ». M. Josse, serrurier à Saint-Michel. — Vérification du compte général par Leymarie, Tustal et J. Makanan.

G. 505. (Carton.) — Registre in-4°, papier, latin; 55 feuillets, non relié.

1510. — Comptes de la Fabrique de l'église Saint-André. — Bertrand Dagès, doyen et fabriqueur. —

Digitized by Google

Recettes de 1510. — Oblations du Corps Dieu, offrandes pour les reliques; le receveur et procureur de l'hôpital de Paris, *pro jure ecclesiæ,* dix livres tournois, soit treize francs vingt ardits; anniversaire de P. Berland, quinze ardits; l'archevêque, huit cents francs auxquels il est condamné par arrêt pour les réparations de la cathédrale; autre versement, six cent soixante-six francs, soit cinq cents livres tournois. — Recettes de 1511. — Arnaud de Lavie, marchand de la paroisse Saint-Maixent, legs de seize francs pour la Fabrique; Guillaume de Lestonnac, marchand, legs de un franc; l'archevêque, pour les réparations, mille six cent soixante-quatre francs, soit mille deux cent cinquante livres tournois [cent livres tournois égalent cent trente-trois francs bordelais.] — Dépenses de 1510 et 1511. — A Mᵉ Henri Colas, maître de l'œuvre et architecte, pour trois journées un franc; à Mᵉ Josse, forgeron de Saint-Michel, qui s'était chargé de réparer les cloches pour le jour de Pâques, *et non potuit,* six francs; à Étienne Jullian, entrepreneur de la dite réparation, quatre francs; aux maîtres maçons experts nommés pour la visite de la cathédrale, MMᵉˢ Beulaygue, Symon, Loubert et le maître de l'œuvre Saint-Michel, à chacun vingt ardits : « *Dicti magistri visitaverunt los arcs botans inter cætera, et lo trau quod est super portal versus septentrionem, et dixerunt quod si non reparentur in brevi ecclesia ruynam patietur;* » — à Julian autre avance pour la mise en place des cloches, la ferrure, les sacs de charbon, et deux boisseaux de *charbon de terre*; plus, le fer nécessaire à la fonte; à Imbert, maître de l'œuvre, ses journées et celles de ses maçons; descente des verrières du teau qui est en reconstruction; — à Jean Marc, habitant au château Trompette, pour être plusieurs fois monté au clocher pour visiter les cloches; — réparation des arcs-boutants; ôté et enlevé la terre et les immondices qui étaient dans l'église. « *Item octava augusti, fuit factum forum cun Johanne de La Saulsaye, veyrinario, ad faciendum veyrinas de lo Teau super portale ecclesie et promisit illas facere benè et decenter de vitro novo, in quo erunt certi angeli signa Passionis domini nostri Jh Christi portantes cum coloribus optimis; et promisit facere infrà tres menses pro precio* XXX *scutorum solis, et hodiè recipit in deductionem* X *scutos, qui valent vingt-quatre francs vingt ardits;* » réparation au pilier (pillari seu filheh) du grand clocher, estimation à dire d'experts de l'échafaudage construit par maître Simon, entrepreneur, pour descendre les voûtes de l'église, quarante francs; à la commission de cinq architectes réunis pour examiner le plan présenté par Mᵉ Loubert du pilier butant à établir, à chacun vingt ardits; ils demandent deux jours pour donner leur avis; le surlendemain, dans les cloîtres et en présence du chapitre ils concluent à l'établissement de deux piliers. — Ordre aux charpentiers qui font l'échafaudage sur les orgues de commencer les voûtes de l'église. — Le chapitre récompense de cinq sous d'or, valant onze francs quarante ardits, Mᵉ J. de La Saulsaye, en témoignage de satisfaction pour sa verrière; et accorde au maître de l'œuvre, Mᵉ Imbert [Bouchon], une gratification de dix francs. — Sur l'avis d'un dernier architecte, Jean de Lacana, il est entendu qu'on fera trois piliers de soutien; payé les cintres pour les arcs-boutants; recouvert la toiture des cloîtres, pavé les chapelles; nouvel essai de mise en place des cloches; à Mᵉ Simon Méchin, pour descendre les voûtes de l'église (?), douze francs. — 1511. Procession à Saint-Seurin; construction des trois piliers pour le prix convenu de mille cent cinquante livres, sans les fondations. — 18 avril 1511. Essai des cloches pour voir si elles étaient bien en place; l'entrepreneur qui avait réussi s'appelait Louis Mosnier. Sonnerie des cloches pendant quarante et un jours *(pro venia)*. Aumône aux frères pénitents, salaire des gardiens des autels, démolition des arcs-boutants pour les réparer; la chaux se prépare à Verteuil. Visite des batails des cloches « *sive tintinnabula,* » par Mᵉ Louis, fondeur de Saint-Jean-d'Angely, et deux autres maitres « *et retulerunt quod erant valdè bona* ». — Sonnerie des cloches à la première entrée du gouverneur (en septembre 1511); établissement de barrière devant l'église pour le jour de l'entrée du gouverneur en la ville; commencement des fondations du premier pilier, après visite de quatre maîtres maçons, vendredi 10 octobre 1511. « *Item, ego, ut operarius, apposui in dicto pillari primum lapidem, et solvi latomis pro eorum vino unum scutum solis, valentem deux francs vingt-huit ardits;* » difficultés renouvelées pour épuiser l'eau; commencement de la construction des arcs-boutants, 23 janvier 1511 (1512). — Paiement exagéré du transport de pierres d'appareil pour les arcs-boutants, parce que tous les charretiers de la ville étaient à porter l'artillerie royale (8 mars 1511-1512). — Item, le 6 avril, sur l'ordonnance du chapitre que le fabriqueur ferait les dépenses nécessaires pour réparer les brigantines, balistes et autres armes et puis acheter des hallebardes et des voulges et autres harnais de guerre, fait remettre en état quatre brigantines appartenant au chapitre. — Item, à cause du sermon de Pâques, fait débarrasser la nef des pierres et charpentes amoncelées dans l'église. Somme totale

Digitized by Google

des dépenses pour l'année 1511 : trois mille cent trente-cinq francs quarante-trois ardits; de la recette, deux mille cent huit francs vingt-sept ardits. Signés de Leymarie, de Tustal et J. Makanam.

G. 506. (Carton.) — 1 cahier in-4°, papier; latin, 22 feuillets.

1512. — Compte pour la Fabrique Saint-André, de l'année 1512. — Bertrand Dagès, fabriqueur. — Recettes habituelles : — des offrandes à la croix, au Corps Dieu, aux reliques, à celles de saint Macaire; — des oblations des grandes fêtes; — au tronc de Carême, placé au milieu de la nef; — du droit de treize francs annuel payé par l'hôpital de Paris pour le tronc qu'il a dans l'église; — de la contribution de l'archevêque aux réparations, apportée en son nom par MM. de Montaigne et de Pontac, etc. — Dépenses : débarrassé la nef, le jour de Pâques, des pierres d'appareil qui l'encombraient; procession pour le Roi, le lundi de Pâques; le jeudi une partie des murs de la chapelle des cloitres est tombée. — Procession des cinq Plaies aux Augustins; fait réparer les confessionnaux (*cathedras pro penitenciariis*); anniversaire du pape Clément, 20 avril; autre procession pour le Roi le mardi après *Quasimodo;* achat de vingt-quatre hallebardes, réparation des six brigantines qu'on recouvre de toile; achat de pierres de Taillebourg : paiement par le chapitre de sa quote-part du don qui se fait au gouverneur de la Ville; la fabrique fournit trente-sept francs; un mât de vingt-cinq pieds pour faire une autre échelle aux couvreurs. Pension ou honoraire des confesseurs pénitenciers, à chacun deux francs bordelais. Visite par deux experts des deux piliers construits par le maître de l'œuvre. Prix de deux tonneaux de vin donnés à l'archevêque par le chapitre, quarante francs; prix d'un autre tonneau, vingt-quatre francs [qui feraient par barrique cent et cent quatorze francs actuels]. Donné un franc trente ardits à l'huissier du Parlement qui avait procédé contre les receveurs de l'archevêché à la vente judiciaire des blés de l'archevêque. Procession à Saint-Seurin le jour de Saint-Amand. Procession à la Corderie. Transport de l'artillerie par les charretiers de la ville; le fabriqueur paie quatre ardits « *pro quolibet tupino* ». Payé six francs à l'huissier du Parlement, Mestadier, pour sa peine en vendant le blé des receveurs de l'archevêque, à quoi il a vaqué pendant trois jours. Procession à Saint-Pierre. Coût un franc du procès-verbal d'un huissier du Parlement pour avoir mis le sceau sous la main royale. Procession aux Carmélites « *pro pace* ». Donné un écu à Me Roger Candelay pour avoir plaidé au Parlement contre l'archevêque et en sa présence. Mise en état de la cloche appelée « lo tocssey ». Procession aux Augustins le jour de saint Sébastien. — Prix du tonneau de vin vingt francs et vingt-quatre francs, du tonneau de vin de Bassens treize francs [la barrique, soixante-deux francs actuels], d'un sac de charbon huit ardits; journée de maçon, de couvreur, de plombier seize ardits; de maître couvreur-plombier, vingt ardits; de maître de l'œuvre, soixante. L'ardit vaut trois deniers tournois; il y a quatre-vingts ardits à la livre tournois, et soixante au franc bordelais. [La valeur du franc bordelais s'exprimerait en valeur actuelle environ dix-neuf francs.]

G. 507. (Carton.) — Cahier in-4°, papier; français, 62 feuillets.

1515-1516. — COMPTES DE LA FABRIQUE. — Comptes pour l'œuvre Saint-André des deux années commençant le jour de saint Barnabé, 11 juin 1515 et 16 et finissant à même jour 1516 et 17 ans révolus. Bedoret, chanoine et fabriqueur. — Recettes : messe votive le jour de sainte Anne que les paroissiens de Sainte-Colombe font dire à Saint-André. Prêté par le Trésor de l'église à l'œuvre de la Fabrique, neuf francs bordelais valant six livres quinze sous tournois. Oblations devant les reliques après la procession dans la Sauveté. Produit du sceau archiépiscopal. Emprunt de huit cents livres tournois; droit d'entrée du président Barsac pour sa chanoinie et prébende, douze écus valant vingt et une livres tournois; même droit du doyen de Saint-Seurin quand il fut élu chanoine de Saint-André, vingt-quatre livres tournois; legs du feu vicaire de Beliet, un franc; recette du pardon de Saint-André et du pardon de Saintes, le dernier jour de mai: quatre-vingt-cinq livres tournois; dépenses de la procession pour le Roi en août 1515; procession à Sainte-Croix le mardi de Pâques, descendu la grande vitre qui est au bas de la nef derrière les grandes orgues, à cause que les maçons y travaillaient pour lors; procession à l'Ombrière le jour de l'Ascension, « Item, le IXe jour du moys de may, jour de la translation Saint-André qui est le jour du double pardon, payé pour le dîner des beaux pères et maistres révérends députés pour pénitenciers durant le pardon, que l'on a accoustumé leur donner ledit jour, qui cousta en tout cinquante-neuf sous six deniers tournois. » Honoraires des gardiens des autels : de Saint-Michel au-devant du chœur, de Sainte-Anne dans la nef à l'entrée des cloitres, et de N.-D. de Pitié, aussi dans la nef, mais plus bas. — Mes Imbert Bouchon

Digitized by Google

et Mathelin Galopin, architectes de la fabrique; leur compte : compte du plombeur Me Pierre Biguet.

Recette de 1516 à 1517. — « Item, reçu de ung maître » Jehan Spérinot, advocat, la somme de cinquante-quatre » livres tournois qu'il presta sur ung lingot d'argent fait » en forme de plate qui est de l'église, et ce pour bailler » aux pierreux (tailleurs de pierre) de Xainctes, ainsi » qu'il fust appointé par Messieurs. » — Legs de J. Marroquin, de la paroisse Sainte-Eulalie. — Produit de la recette du sceau archiépiscopal, sur laquelle est imputée la contribution de l'archevêque aux réparations de Saint-André. — Legs de Mme de Bessan, quinze francs bordelais valant onze livres cinq sous tournois. — Legs du curé de Sainte-Eulalie. — Amende judiciaire de M. de Génissac messire Michel de Chassaignes, à laquelle il venait d'être condamné envers le chapitre : trois cent vingt-quatre francs. — Restitution de plomb volé, estimé cinq deniers tournois la livre pesant. — Legs Taillandier; argent prêté par le doyen de Saint-Seurin pour les nécessités de l'œuvre, et par l'archidiacre de Blaye : deux cent soixante livres tournois. — « Item, plus reçu » du pardon accoustumé en l'église commençant le » 19 avril, finissant 29 mai, vacant cette année à cause » de la croisade; nonobstant, reçu huit livres huit sous » tournois deux deniers bordelais. » — Dépenses : sonnerie des acenses le jour de la Saint-Barnabé. — Rembôursé un prêt et recouvré le gage qui était un bassin d'argent et un lingot. Procession pour le Roi et la paix. Couverture de la grande nef et des chapelles, tuiles à cinquante-deux sous tournois le millier. Frais de procès contre l'archevêque en contribution aux réparations. Enlèvement des pierres disposées dans la nef à cause des sermons de l'octave de Noël. Remboursement au doyen de Saint-Seurin. Procession autour des cloîtres et jusqu'à l'église Notre-Dame de la Place. Réparation au tahut que l'on met sur les sépultures en faisant les anniversaires, il avait été rompu un soir de sermon. — Habillé et disposé en état la grande cloche pour le dimanche des Rameaux. L'anniversaire du pape Clément, sonné, mais non célébré à cause du jubilé. Donné le 2 juin au gardeur du grand autel, qui fit son service durant le pardon de l'église empêché par le jubilé, où quelques-uns venaient par coutume. — Comptes des architectes Imbert Beachon et Mathelin Galopin : quittances de sommes données à eux, présent et écrivant H. Blayet, notaire. Une signature autographe dudit Beachon avec son paraphe.

G. 508. (Carton.) — Cahier in-4°, papier, français; couverture en parchemin; 81 feuillets.

1517-1518. — Comptes de la fabrique. — Compte pour l'œuvre Saint-André. — Recettes : un chanoine de Bazas donne à l'œuvre vingt-sept francs. La contribution de l'archevêque, qui est de mille livres annuellement. Une amende ordonnée par le chapitre contre le vicaire de Saint-Michel. Versement à l'œuvre de la part qui lui revient dans le revenu de l'église. Pâques était le 4 avril. — Dépenses : sonneries de la procession du *Corpus Domini* le 14 juin, « à cause que le jeudi du sacre l'on n'alla pas par la ville »; sonnerie aux Augustins, à Notre-Dame de Lorette, 2 août; sonnerie de l'Assomption, etc. « Item, plus payé pour la sonnerie » faicte paravant à ung soir pour la naissance du Daul» phin que l'on faisait les feux de joie, la somme de » cinq sols trois deniers tournois. » Les étriers de la « sigonhe » (1) de la grande cloche furent rompus ce soir-là. La procession de Notre-Dame de Mars, faite par les cloîtres et par la Sauveté, n'alla pas cette année à Saint-Seurin « pour aulcun danger ». A la procession du jour de saint Marc, le chapitre fit sonner les grandes cloches, ce qui n'était point de coutume. Étrennes du jour de l'Ascension, fête des maçons de l'œuvre, trente-cinq sous tournois (cinquante francs actuels). Procession générale à Saint-Projet, où fut fait sermon et lue la bénédiction du Roy que le pape lui avait envoyée ou donnée. M. Me Bertrand Caussade, curé de la Magestat. — Compte de la maçonnerie des piliers butants, et quittances des architectes, charpentiers et plombiers.

G. 509. (Carton.) — Cahier in-4°, papier, français; 40 feuillets.

1519-1520. — Comptes de la fabrique. — S'ensuit la mise faite pour la réparation de l'église Saint-André : — payé les semaines des ouvriers, la fourniture de tuiles, les charrois, clous, lattes, pierre de Taillebourg, chaux de Verteuil et du Fronsadais : étain, chaux à quinze sous la pipe; prix de l'engin pour épuiser l'eau des fondations, trois livres trois sous; le millier de tuiles cinquante-deux sous six deniers tournois; pierres d'appareil de Rauzan. — Item, fut baillé à G. de Coutures pour aller à Rauzan pour avoir permission de certains de laisser passer par leurs terres la pierre de l'église. — La couverture du petit clocher est achevée.

(1) Barre de bois qui tient à une anse du mouton d'une cloche et à laquelle on attache une corde.



— Baillé pour la charge de deux navires chargés de pierre de Taillebourg, l'un portant cinquante-cinq et l'autre quarante-cinq tonneaux, la somme de cent livres tournois. — Compte du maître vitrier, Robert Paperoche, pour l'année, cent six livres tournois. Gages du chef ouvrier, quarante-six livres. — Item, le 9 avril, fut baillé au maître de Condom pour la visite qu'il avait faite en l'église, la somme de seize livres tournois. — Item, neuf aunes de broderie pour garnir le devant de trois autels, cinquante-quatre sous.

G. 510. (Liasse.) — 8 cahiers, papier, in-8° et in-4°; français; 84 feuillets.

1613-1624. — Comptes de la fabrique rendus par les chanoines, fabriqueurs de l'église. — Recettes de cent huit livres pour partie de ce que doit le présidial de Guyenne à cause de la permission que le chapitre lui a donnée de construire une galerie dans la nef pour ouïr le sermon. — Payé à M. Millanges, pour deux missels, douze livres; aux chapiers (chantres de chappe), leur salaire pour leur charge de fermer les livres liturgiques du chœur après les offices, quatre livres; à Quantin, orfèvre, son compte; aux menuisiers, pour des bancs « genuflexoires »; à l'écrivain qui transcrit la musique de feu Larobinière, pour peinture, papier, couleurs, sept livres; la main de papier grand format est de douze sous; à Millange, pour les enfants de la psallette, quatre paires d'heures, quatre petits catéchismes, quatre rudiments et un dictionnaire, le tout trois livres sept sous tournois; plus à Robin, écrivain et enlumineur, pour des couleurs afin d'embellir la copie de sa musique; plus, pour quatre mains de papier blanc pour faire écrire les enfants de la psallette; plus pour un « Despautère » [novembre 1615-novembre 1616]. — Arnauldeau, chanoine. Délivrance, par Mme la première présidente, du legs de trois cents livres fait à la fabrique par feu son mari, M. de Nesmond. — Dépenses de lierre, laurier, jonchée, pour la porte par laquelle le Roi devait passer lors de son entrée; échafaudages et estrades, écusson royal en haut du portail; on y emploie les pères Irlandais. Le grand vitrail du chœur et la statue de saint André rompus lors de la solennité du mariage du Roi; payé au verrier vingt-quatre livres, au sculpteur Me Nicolas, neuf livres. Plus aux « Morisques », pour avoir nettoyé et charroyé hors de la ville les immondices qui étaient autour de l'église. Plus douze livres pour achat d'un livre de messe en plain-chant, suivant l'ordonnance du chapitre. Plus aux soldats de la garde écossaise pour certains droits « qu'ils prétendent ès lieux où le Roi faict son entrée » la somme de dix-huit livres; aux clercs de la chapelle du Roi pour le droit au « drap de pied du Roi » mis en ladite église, trente livres. Plus à Henry Boutiton et Marguerite Arnaud, veuve d'Arnaud Espeña, maîtres vitriers, la somme de trois cents livres tournois pour avoir « raccoustré les vitres de l'église qui avaient été rompues lors de la solennité du mariage du Roi ».

1619 et 1620. — Lefebvre, organiste de Toulouse, son voyage à Bordeaux, payé soixante livres. — Acheté un Rituel romain et un Prône du diocèse; acheté à Millange un Graduel in-f°, en parchemin, de son impression, soixante-dix-sept livres, et un Martyrologe romain, trois livres. Compte du facteur d'orgues A. Lefèvre : mille sept cent-cinquante livres tournois. — La cure de Puysseguin, au revenu annuel de mille deux cent cinquante livres, est unie par l'archevêque à la fabrique; le vicaire qui y sera nommé recevra quatre cents livres de pension annuelle. Payé pour deux « fiertes » à porter les châsses des saintes reliques le jour de la procession générale, cinq livres.

1621-1626. — Jacques Miard, chanoine fabriqueur; — payé à un menuisier qui a accommodé la chaire de la nef où le P. Cotton prêcha la Passion (1621); — à Me Nicolas Carlier, architecte, deux cents livres tournois pour avoir fait le pupitre qui est dans le chœur; et trente-deux sols tournois pour avoir réparé une image de Notre-Dame qui était rompue, et qu'on avait fait tomber durant les pardons; à Millange, deux missels de son impression, douze livres. — Dépenses faites pour l'entrée du duc d'Épernon (1622). — Payé pour relier et couvrir le livre des Statuts, une livre deux sous. Porté devant le palais la chaire du prédicateur et les bancs. — Huit pièces du procès de la fabrique contre l'organiste Lefèvre; on envoie à Poitiers le nouvel organiste, Me Nicolas, chercher deux experts dans la partie : Valegrand de Saint-Amand et Lesselier, facteurs d'orgues de Paris et de Rouen; Lorin, organiste de l'église de Poitiers; la vacation de ce dernier est de cent dix livres; celle des deux précédents, de six cent quatre-vingt-sept livres (1624). — Au sonneur, pour avoir sonné les cloches extraordinairement pour la procession.

G. 511. (Carton.) — 12 cahiers, papier; 99 feuillets.

1625-1640. — Comptes de la fabrique. — Dépenses de la tente de la tapisserie à la chapelle Notre-Dame, le Jeudi-Saint, où reposait le saint sacrement. — Aux Irlandais, pour avoir porté en procession la grande

Digitized by Google

châsse des reliques le jour de la Trinité, trois livres quatre sous. — Sonnerie multipliée des cloches pendant les orages; — cent vingt livres à Valeran de Héman, maître faiseur d'orgues. — Achat de quatre aunes de ruban incarnat afin d'attacher les saintes reliques portées en procession extraordinaire faite par la ville le 10 d'août 1627, à cause de la maladie du Roi. — Me P. Locamus, curé de la Majestat. — Frais de l'instance au Conseil privé contre Lefèvre, faiseur d'orgues; — mille livres à Valéran de Héman, facteur d'orgues, en déduction de son marché (1632). — Réparations à la grande rose sur le portail. — Entretien de la lampe du Parlement (1635). — Legs du chanoine Dubernet d'une somme de deux cents livres pour la réparation de la grande chapelle Notre-Dame. — Réparation du tableau de Saint-Charles qui est sur la porte du chœur (1636). — Acheté une Vie des Saints de Ribadeneira, pour les enfants de chœur, quatre livres dix sous. — Un missel, six livres dix sous. — Reliure de cinq messes de musique, couvertes de basane rouge, trente sous.

G. 512. (Carton.) — 17 cahiers in-4°, non reliés et sans couverture; 177 feuillets.

1640-1661. — Comptes de la fabrique. — Entretien de la lampe de la chapelle Notre-Dame de la Nef; reçu quinze livres de Mme Tortaty; — de M. Dussault, chanoine, trois livres qu'il a données à la fabrique « pour quelques meschants livres qui estoient aux archives »; — de M. Mongelos, six livres d'amende, par ordonnance du chapitre et autant de M. Moreau, chanoine, « pour avoir esté aux commédiens », le second ayant nié d'y être allé; — d'une femme, quatre sous pour une livre d'huile pour la lampe. — Payé au chanoine Lartigue deux cents livres pour les intérêts de la somme de trois mille livres, avec déclaration qu'à l'avenir il se contentera de six pour cent de ce que la fabrique luy peut devoir; — au receveur, trois livres six sous pour la fondation de l'*Estabat,* fondé par M. Lartigue; — pose de deux anneaux de fer pour attacher deux étendards de satin ou taffetas dans la nef, que M. de Bordeaux avait donnés. — Payé cinq rudiments pour les enfants de chœur. — Reçu dix mille livres du chapitre pour diverses dettes de la fabrique. — Dépenses de l'entrée de M. d'Épernon (1643). — Entretien perpétuel de la lampe du Parlement devant la chapelle Notre-Dame de la Nef. — Recette du sceau archiépiscopal pendant la vacance du siège (1648), six cent cinquante-trois livres. — Payé à un libraire pour trois dictionnaires de Pageot, un de Monet, deux Despautère, une grammaire grecque, deux dictionnaires en latin et en français, quatre rudiments, deux bréviaires, les Epîtres familières de Cicéron, le tout pour les enfants de chœur. — Plus, du mois d'octobre, payé pour avoir rapporté deux échelles du château Trompette, dont une avait été enlevée pour servir à l'assaut (1649). — Reçu des offrandes du service de M. de Chambaret (1650); démonté et serré au cloître sa chapelle ardente; — au tapissier qui a tendu le chœur pour la venue du Roi, fait nettoyer la porte royale par où le Roi devait entrer; fait tendre la chaire où prêcha M. l'évêque de Dol. — 1652 : La note du médecin de la fabrique, docteur Lopès, six cents livres; — droit d'entrée dans la chanoinie dont l'abbé de Béthune est pourvu, cent livres; — Mme Josse, blanchisseuse de la fabrique. — 1654 : Fait boucher les ouvertures faites par le canon sur le toit de l'église; rabais de cent cinquante livres fait sur la ferme au fermier de Puysseguin pour les accidents de la guerre. Messes de Notre-Dame tous les samedis depuis le mois de novembre 1653, à cause de la contagion. — 1656 : Jean Haon, facteur d'orgues anglais. Payé au charpentier et au maître maçon pour avoir démonté les trois piliers qui étaient proche le grand autel, ôté deux sépultures de l'endroit où l'on a fait fondre la cloche qui était rompue, etc. La cloche est pesée avant d'être refondue; on trouve quatre cent vingt-neuf livres, et quatre cent trois après la refonte; Thomas, fondeur. — 1659 : Une volée de canon a rompu les vitres du côté droit de l'église. — 1661 : Réparation à l'église de Saillans nouvellement réunie à la manse; établissement de trois arcs-boutants pour la soutenir, et refait la façade. — Réparations importantes à la voûte du chœur et de la nef dans l'église Saint-André. La journée de maître charpentier est estimée trente sous, celle d'un ouvrier, vingt-deux, équivalant à quatre francs dix centimes et à deux francs soixante-six.

G. 513. (Carton.) — 85 pièces qui sont des comptes de travaux faits ou de fournitures, et 10 cahiers in-f°, formant 118 feuillets.

1656-1728. — COMPTES DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ. — 1656-1657 : Pour un quartier de son traitement à Me Ayroles, maître de la psallette, trois cent cinquante livres; à un organiste pour une passade, une livre dix sous; pour habiller un enfant de chœur nouvellement reçu, dix-neuf livres cinq sous; distribution aux chanoines, chargés des anniversaires; paiements des décimes; paiements aux vicaires perpétuels, au solliciteur du chapitre, à M. de Lopès, médecin, etc. — 1706 : Dépenses pour les vaisseaux

Digitized by Google

vinaires; donné pour trois passades d'un maître de musique et de deux musiciens, deux livres dix sous; dépenses pour les enfants de chœur; pour retirer le serpent vendu à Saint-Seurin par Anglade, joueur de serpent, vingt livres; — dépenses de septembre 1722 à septembre 1723 : huit mille sept cent quarante-trois livres huit sous six deniers; recettes : huit mille quatre cent trente-deux livres dix-sept sous six deniers; de 1720 à 1721, dépenses : six mille deux cent soixante-treize livres quatorze sous onze deniers; recettes : cinq mille huit cent cinquante-quatre livres quatre sous sept deniers. — De 1727 à 1728, recettes : six mille neuf cent cinquante-six livres un sou neuf deniers; dépenses : cinq mille huit cent cinquante-une livres dix-neuf sous neuf deniers. — Recettes des décimes, rentes, fermes, droits de la fabrique à l'installation des archidiacres, offrandes; dépenses pour les sonneries des cloches pendant les orages, les enfants de chœur, les livres, paiements des messes, vitraux, etc.

G. 514. (Carton.) — 16 cahiers, papier, français; non reliés. 126 feuillets.

1662-1679. — Comptes de la fabrique. — Prix d'un tonneau de vin en 1664, vingt écus. — 1666 : Tapisseries tendues au-devant du chœur pour l'oraison funèbre de la reine-mère. — Baillé pour faire ouvrir le sépulcre de saint Macaire et le refermer, trois livres. — 1670 : Prix d'un tonneau de vin, dix-sept écus ou cinquante-une livres. Réparation du grand horloge; on le met à pendule. Offrandes de funérailles de Mme de Montaigne (1672). Compte de fabrique rendu par M. Me Jérôme Lopez, chanoine théologal. Entretien de la lampe de MM. du Parlement, cinquante livres. Donné au P. Castets, religieux Cordelier, qui a accommodé les orgues, deux cents livres. Dépenses de la démolition de l'ancienne église de Saillans. — 1674 : Entretien de la lampe de Mme de Tortaty, quinze livres. Sépulture du valet de M. Desaygues, enseveli au cloître. — 1679 : Payé à un maçon pour deux grandes marches de pierre posées à la Porte Royale pour l'entrée de la reine d'Espagne, trente livres. Plus, quatorze sols aux huissiers pour acheter des baguettes de baleine, ayant rompu les leurs à l'entrée de la reine d'Espagne.

G. 515. (Carton.) — 80 cahiers, in-4°; papier.

1683-1720. — Comptes de la fabrique. — 1683 : Réception à un canonicat de l'abbé de Bourlemont. — 1684 : M. Améléon, curé de la Magestat. [Manquent les comptes de 1685 à 1688.] — Compte de M. de Pontac, prêtre, chanoine de Saint-André, pour l'année 1690. « Déclare ledit fabriqueur, avant d'entrer dans la discussion de son compte, n'avoir pu toucher le gros fixé à cent francs pour son année, à cause que la misère du temps n'a pas encore permis au receveur du chapitre de le payer à personne. Prix du tonneau de vin de graves, quarante-cinq livres. — Les registres du baptême sont écrits sur papier timbré. — 1698 : Dépenses des obsèques de Mgr d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Bordeaux. — 1701 : Chapelles Sainte-Anne, Saint-Martin, des Trois-Maries, chapelle Pontificale. — 1703 : Détails de la refonte de la grosse cloche. — 1712 : Service pour le Dauphin et pour Mme la Dauphine. Mêmes comptes, sans intérêt, jusqu'en 1720.

G. 516. (Carton.) — 15 pièces, papier; un cahier parchemin, in-4°, 14 feuillets.

1512-1751. — Comptes de la fabrique. — Arrêt du Parlement qui condamne Arnaud de Pontac, Grimond Eyquem et Pierre Belon, fermiers des revenus de Jean de Foix, archevêque de Bordeaux, à payer au chapitre Saint-André la somme de mille deux cents livres tournois pour les réparations de l'église Saint-André (1512). — Arrêt du Conseil du Roi condamnant le cardinal du Bellay, archevêque de Bordeaux, à contribuer aux réparations de l'église cathédrale dans la proportion du quart de son revenu annuel, et le chapitre Saint-André à produire le livre des comptes de la fabrique de ladite église (1550). — Lettres de Louis XIII relatives au procès entre le cardinal de Sourdis et le chapitre Saint-André, par lesquelles il réglemente l'élection de l'administrateur de la fabrique, l'audition des comptes, et attribue à ladite fabrique les dîmes des paroisses d'Ambarès, de Bassens, de Matecoulomb, de Cars et de Carignan (1625). — Mémoire pour la fabrique de l'église métropolitaine Saint-André, dans lequel sont rappelés les arrêts du Parlement de 1512 et de 1615; l'arrêt du Grand Conseil de 1550, la transaction de 1646, par lesquels les archevêques ont été condamnés à contribuer aux dépenses des réparations de l'église Saint-André; depuis 1720, les archevêques n'ont rien donné.

Arrêt interlocutoire du Parlement dans le procès entre les chanoines de Saint-André et le sieur Sylvain, architecte, au sujet de la démolition et de la reconstruction du petit clocher ou pyramide de l'église qui menace ruine (1626). — Inventaire des pièces produites par le chapitre devant le Conseil du Roi à l'occasion du procès contre l'archevêque Henry de Sourdis, concernant les réparations à faire à l'église Saint-André, à raison de

Digitized by Google

deux mille livres par an, « si mieux il n'aime fournir le » quart du revenu annuel de son archevêché » (1633). — Requête du chapitre au Conseil du Roi afin d'obliger l'archevêque Henry de Sourdis à prendre part aux frais de réparations de l'église cathédrale, « laquelle seroit » tombée en ruisne totalle sy lesdits doyen, chanoynes » et chapitre n'avoient faict faire les réparations les plus » urgentes et nécessaires pour raison de quoy ayant » emprunté grandes sommes de deniers ausquels mesme » le feu cardinal de Sourdis se seroit obligé avec eux » dont son frère Henry de Sourdis, son successeur et héritier testamentaire est tenu; le requérant conclut à contraindre l'archevêque à donner deux mille livres par an ou le quart du revenu annuel de son archevêché. — Requête de celui-ci au Grand Conseil pour que le chapitre soit débouté de sa demande (1643). — En réponse à une sommation adressée par l'archevêque au chapitre afin d'avoir à exécuter un arrêt du Grand Conseil de 1625, portant que l'archevêque sera appelé, ou ses vicaires généraux, à l'élection des fabriqueurs et assistera à l'audition des comptes, le chapitre dit qu'en raison de la modicité du traitement, il n'y a pas de fabriqueur en titre, que les chanoines en remplissent les fonctions chacun à son tour et que du reste les vicaires généraux ont été ou sont encore fabriqueurs; enfin, les revenus ordinaires de la fabrique ne sont plus suffisants, tellement que les chanoines ont été obligés dernièrement d'emprunter neuf mille livres pour en payer les dépenses (1653).— Requête au lieutenant général en Guyenne, par laquelle le syndic du chapitre demande que deux architectes experts soient nommés d'office pour faire la visite des deux clochers de l'église qui sont au-dessus de la grande porte du côté de l'archevêché, « attendu » que la plus part des pierres qui avoisinent l'extrémité » de la flèche desdits clochers sont dégradées au point » de faire entr'elles une séparation ou ouverture par » laquelle un enfant peut passer avec aisance dans » plusieurs endroits; que cette dégradation rend inu- » tiles les liens de fer qui doivent servir à unir lesdites » pierres dont la majeure partie se trouve usée et calci- » née; qu'enfin lesdits clochers menacent une ruine » prochaine s'ils ne sont réparés au plus tôt ».

Ordonnance de l'intendant de Tourny relative au nivellement de la place Saint-André et des rues adjacentes à la cathédrale (1751). — Cahier des exporles ou reconnaissances féodales faites en faveur de l'église Saint-André, pour les paroisses de Saillans et de Villegouge, au moyen de la chapelle; aux lieux dits : roc du caperan, au port du nord, à Gombaud, au port de Saillans, à Colombey, etc. (1724).

G. 517. (Registre.) — In-4°, papier; couverture en parchemin, 67 feuillets.

1680-1735. — Comptes de la fabrique. — Inventaires successifs des ornements et autres meubles qui sont dans les armoires de l'église Saint-André, appartenant à la chapelle Notre-Dame de la Nef. — Le cahier commence par un mémoire des revenus de la chapelle dont l'ensemble est de mille cinq cents livres en 1735. — 1° Inventaire des ornements laissés et légués par le cardinal de Sourdis. « Les ornements du Parlement qui consistent en ung devant d'autel de brocatelle à fleurs à fond blanc avecq la chasuble et courtibaud assortis de leurs estolles et maupellis de mesme estoffe, le tout garny de passements d'or et doublé de taffetas incarnat. — 2° Plus les ornements de M. Duchassard, gentilhomme ordinaire du Roi, qui consistent en devant d'autel de toile d'or à fond violet, deux crédences de robe de Notre-Dame et du petit Jésus, chasuble, courtibaut assortis de leurs étoles et manipules de même étoffe, le tout garni de passements d'or, avec une écharpe de même pour l'image de Notre-Dame avec dentelles d'or par les deux bouts, et ung tappis pour mettre sur l'autel avec deux quoissins et ung petit chapeau du petit Jésus, etc. — 3° Plus un devant d'autel de feue M[me] de Causse, en brocatelle doublé de boncassin blanc, etc. — Plus une robe de Nôtre-Dame en broderies de perles et de fleurs au naturel, à fond blanc de satin doublé de taffetas incarnat; — un ornement donné par le chanoine Périssac; l'article précédent est un don du chanoine Arnaudeau. — Plus une chasuble de satin changeant à petites fleurs d'or avec étole et manipule doublé de taffetas incarnat que M[lle] d'Uzeste a fait présent. » — Inventaire général des ornements, linge, argenterie et autres meubles : « treize devants d'autel dont les ornements et l'étoffe sont détaillés : tabis violet, boncassin jaune, satin, velours à fleurs à fond d'or; damas, taffetas; trente-cinq robes de Notre-Dame avec celle du petit Jésus, de satin damas et velours de toutes nuances, toile d'argent, brocatelle, gros de Naples; dix-sept voiles de calice des mêmes étoffes; cinq bourses de corporaux, toile d'argent, tabis, taffetas et satin; dix-huit carreaux de laine faits à l'aiguille, ou de satin et de velours; vingt chapeaux du petit Jésus; écharpes, fraises, cornettes, aigrettes, une croix d'or du Saint-Esprit, une enseigne d'agate, etc... » — Linge; — argenterie, cœurs d'argent donnés en *ex-voto*, chapelets en agate et en cristal, tableaux d'argent, de marbre et de cuivre représentant

Digitized by Google

une Descente de croix, une Assomption, une Annonciation, un petit Jésus, un saint Jean; deux autres tableaux de verre illuminé, etc.

État des dons faits postérieurement à l'inventaire de 1630; inventaires de 1634 à 1733 mentionnant: les noms des donateurs et l'objet du don: « donné par M. Poggio, Italien, une écharpe pour la Vierge, 26 mars 1637 ». Donné par Mlle de Moneins, le 28 juillet 1635, un devant d'autel; par une pauvre femme qu'on ne m'a sceu dire le nom, une nappe, le jour de Notre-Dame, 15 août; — par un inconnu, un petit portrait de saint Jérôme et un reliquaire, — par des passants, des habitants, des artisans; — par Mlles Duvergier, de Subercaze, de Monneins, de Cabanes, de Cazagens, Desaigues, de Razac, de Cazenave, de Lartigue, Daffis, Daste, de Raymond, de Bordenave, de Giac, Dugravier, de Francs, de Saint-Sever, de Pichon, d'Aureillan; M. Dubourdieu, bourgeois et marchand de Bordeaux; une dame basque; un petit cœur d'argent par M. Dubourg; une croix d'argent en forme de Saint-Esprit, une Notre-Dame d'un côté, et le Saint-Esprit de l'autre; — un œil d'argent, « une langue d'argent un peu espaisse ». — Donné le 15 mai 1639 par Mme Duranton, veuve de Me Orly, marchand, un devant d'autel avec les crédences de tabis à fleurs, le fond blanc garni tout de passement de soie; « plus a été donné par Luc David, malade, le 5 janvier 1637, une aube d'un petit enfant, de satin blanc avec deux petits passements d'argent; plus, par M. de Monneins, conseiller du Roi en la cour de Parlement, une couronne d'argent qu'on dit valoir cent livres; plus a esté donnée par un passant, un homme de Limoges, une petite couronne d'argent pour mestre sur le chef du petit Jésus »; plus des bagues données par des femmes qui ne se nomment pas (1640).

« S'ensuit ce qui a été laissé et donné à la chapelle depuis la dernière vente faite de quelques cœurs, perles, petits diamants, bagues, Saint-Esprits et autres choses qui furent vendues en mai 1638 ». — Mentionné: un plat bassin d'argent où est figurée la décollation de saint Jean-Baptiste, etc., etc. — Mémoire des dons: Mme Nicole, Mlle de Cabiron, Mlle de Montagne, « conseillère », Mme Lourtaut, Mlle de La Roche, Mlle Métivier, fille de M. de Lahaye. — Par ordonnance du chapitre, on vend quelques bracelets et pendants d'oreille à l'orfèvre qui a fait la châsse de Notre-Dame, 11 février 1642.

Inventaire de 1642 et état des dons depuis cette date: Mlles d'Essenault, de Pichon, de Sallegourde, de Massip; M. de Grouchy, lequel a donné deux petits tableaux peints sur cuivre où est la figure de Notre-Seigneur en croix, avec sa mère et saint Jean, et de l'autre côté celle de Notre-Dame; Mlle de Saint-Sever; « plus, le 10 novembre 1642, fut donné un chapelet, qu'on n'a pas pu connaître de quelle matière il est »; Mme de Luc, religieuse de Sainte-Ursule du couvent de Libourne; MM. André Marraquier, de Montaigne, de Massip, de Lescalle, de Jehan, de Cabiro, etc ..

État des dons faits de 1645 à 1733. — « Plus a esté baillé le 4 février 1646, une bague d'or à laquelle est enchâssée une grosse pierre que l'on estime être rubis, grosse comme le pouce »; le 21 avril, un reliquaire de cristal bordé d'or, avec l'image de saint Charles Borromée; — plus six vases de terre de Mélite; — un œil d'argent; — des reliques de saint Fortunat; — une langue d'argent; — une plaque d'argent où sont figurées une poitrine et deux mamelles; — « plus, donné par M. Perricault, lieutenant criminel du présidial de Condom, en actions de grâces de ce que M. son fils, qui estoyt pourvu de sa charge, ayant esté affligé d'une paralysie de tout le corps, spécialement de la langue, près de trois mois, a recouvré la santé par l'intercession de la Vierge ». — M. de Pontcastel, Mme de Hos, Mme Desaugeois, femme du jurat, Mme de Camarsac, Mme de Voisin, religieuse; Mmes de Fayard, de Mosnier, de Sainte-Gemme, de Tressart, de Reganeau, Me Martiny, chanoine; M. de Pomiers, Me Dalesme, prêtre; Mme Ruat, Mlle de Pouliot, Mme de Saluces, Mlle Tillet, Mlle de Pauliac, Mmes de Paty, de Fayet, de Nort, Mlle Théone; « le petit Latour de Mons, un cœur d'argent donné en » actions de grâces pour guérison de la taille ». — Mme de Prunet, M. Mosnier, le conseiller; M. de Portets, Mme de Gascq, Mme de Verdus, M. de Poudenas, Mme de Saint-Barthélemy, l'abbé de La Marthonie, Mme la présidente Pomiers, M. et Mme Peleau, 15 juillet 1673; M. de Gueymus, Mme Tarneau; « plus, le 27 du mois d'août 1676, monseigneur l'archevêque a donné un cœur d'argent avec un ruban rouge », Mme Sage, 1685.

Note des dons faits en 1634: M. Dussault, avocat général, une lampe d'argent; M. de Sabourin, conseiller, un bassin d'argent ciselé représentant la mort de saint Jean-Baptiste; Mlle de Beterland, Jeanne Mauran, Mlle de Raymond, Lalanne, bourgeois et marchand; Me Sabarcas, curé de la Majestat, Mme de Sallegourde, etc...

G. 518. (Registre.) — In-4°, 802 feuillets, papier; reliure parchemin.

1636-1773. — CORRESPONDANCES. — Recueil des lettres adressées au chapitre Saint-André par divers chapitres de France. — Chapitre de Paris demandant la communication des bulles, statuts ou arrêts relatifs à la

Digitized by Google

collation des bénéfices en faveur des enfants de chœur, chantres, clercs de matines, «machecots» et autres qui se dévouent depuis leur jeunesse au service du culte, 24 avril 1636, imprimé. — Chapitre de Condom au sujet des usages concernant la préséance des hebdomadiers et autres du bas chœur pendant les offices, 1er décembre 1650. — Chapitre de Châlons au sujet des ensevelissements des chanoines, de la nomination des députés aux États généraux par les curés, etc.; imprimé, 16 février 1652. — Chapitre de Paris, au sujet des prières ordonnées par l'archevêque, sans en avoir communiqué avec le chapitre; imprimé, 25 mai 1652. — Chapitre de Bayeux contre l'évêque, qui voulait le dépouiller des «libertez que le droict et l'usage de quinze sciècles luy ont acquises»; imprimé, 13 mars 1668. — Chapitre de Guérande, en Bretagne, au sujet d'un sous-chantre, choriste musicien, marié, qui s'arrogeait le droit de porter l'aumusse, 20 septembre 1690. — Chapitre de Bayonne contre le curé perpétuel de la cathédrale, qui s'attribuait des titres et des droits contraires à ceux du chapitre, 20 juin 1696. — Chapitre de Tours, au sujet de l'administration et supériorité spirituelle sur l'hôtel-Dieu de cette ville, imprimé contre l'archevêque, 1er avril 1697. — Chapitre de Toulouse contre l'archevêque pour la juridiction correctionnelle et contentieuse sur les bénéficiers et habitués de la cathédrale; imprimé, 17 novembre 1707. — Chapitre de Périgueux contre les maire et consuls de la ville, qui voulaient assujettir les chanoines au paiement des francs fiefs et au logement des gens de guerre et à l'imposition sur le bois, le charbon, vin et autres denrées, 15 janvier 1697. — Chapitre de Grenoble contre la collégiale Saint-André de la même ville, concernant les droits de préséance dans les processions et autres cérémonies, 16 juillet 1697. — Chapitre de Bayonne, concernant le droit à payer pour l'enregistrement des armoiries ou sceau du chapitre à l'armorial général, «bien que le chapitre ait » fait plus qu'il n'a peu pour ayder notre Roy à suppor- » ter les frais d'une si longue guerre», 16 octobre 1697. — Chapitre d'Agde en Languedoc, concernant l'administration des sacrements et la levée des corps des titulaires qui résident dans les paroisses de la ville, 27 septembre 1698. — Chapitre de Cahors, concernant les droits de chappe ou chapelle que l'évêque doit donner à l'église cathédrale après son investiture, la dépouille des évêques après leur mort, et la contribution aux frais de réparations de la cathédrale; imprimé, 25 septembre 1769. — Chapitre de Carcassonne contre les grands vicaires, qui veulent assister aux délibérations qui regardent l'évêque, 14 février 1707. — Chapitre de Bourges, sentence contre un curé de la ville qui réclamait le paiement du droit de linceul et le droit de litre ou de noblesse du sieur de Bourdaloue d'Héry, chanoine, décédé en la paroisse dudit curé; imprimé, 11 mars 1712. — Chapitre de Reims, au sujet du droit de chapelle ou ornement complet dû par les archevêques pour leur joyeux avènement; imprimé, 5 août 1712. — Chapitre d'Angoulême, au sujet des droits honorifiques du chantre dans les *Te Deum,* lorsqu'il n'est pas chanoine, 30 décembre 1713. — Chapitre de Rouen contre les curés de la ville, concernant l'administration des sacrements et l'inhumation des dignitaires du chapitre et même des parents des chanoines; imprimé, 30 janvier 1714. — Chapitre de Vabres (Tarn), demande de certificat portant que «feu M. de Lopès, chanoine théologal de l'église primatiale de Bordeaux, a été payé de tous les revenus de son canonicat durant tout le temps qu'il a été professeur dans l'Université de Bordeaux, laquelle charge il a occupée jusqu'à sa mort qui arriva en l'année 1694», 25 octobre 1714. — Chapitre de Rouen concernant l'encens et le livre des Évangiles, que par un nouvel usage, on y présente et donne à baiser au premier président avant le doyen ou premier en dignité du chapitre, lequel ne manque pas de quitter le chœur lorsque le premier président s'y trouve, afin d'éviter tout compromis, 13 juillet 1717. — Chapitre de Toulouse contre les archidiacres forains et non chanoines au sujet des droits honorifiques; imprimé, 23 septembre 1717. — Chapitre de Périgueux sur la collation des bénéfices par un chanoine qui a pris l'habit de novice dans un ordre religieux, lorsqu'il est de semaine autour de l'aigle [du lutrin ou pupitre du chœur], 22 mars 1718. — Chapitre de Castres contre les vicaires perpétuels des paroisses de la ville au sujet de l'enterrement des laïques, 27 mars 1718. — Le doyen de Metz demandant si à sa nomination il est tenu de prendre l'institution de l'évêque, 14 mai 1718. — Chapitre de Grasse au sujet de la distribution des oblations; imprimé, 20 septembre 1718. — Chapitre de Saint-Pons concernant la portion congrue que doivent donner les curés primitifs, évêques, archevêques décimateurs aux vicaires perpétuels, conformément à la déclaration de 1686, 1er novembre 1718. — Chapitre d'Agen; les prébendiers peuvent-ils être cités au nom du chapitre sans indication du motif de la citation, 12 février 1719. — Chapitre de Reims contre l'official du diocèse, qui prétend être regardé comme présent au chapitre lorsqu'il est occupé à ses fonctions d'official, soit à la ville, soit à la campagne; imprimé, 12 février 1719. — Chapitre d'Amiens; l'aumônier de l'évêque,

Digitized by Google

devenu chanoine, peut-il « se dégrader au point de quitter sa stalle » et se tenir avec les autres serviteurs de l'évêque à la place où ceux-là se tiennent dans le chœur? 22 mars 1719. — Chapitre de Saint-Malo contre le gouverneur, qui voulait assujettir parmi les prêtres et les laïques dont le bas chœur est composé, à faire la patrouille et autres charges publiques, les laïques qui sont quelques-uns mariés, et néanmoins tenus par leur service d'être presque tout le jour en habit d'église, assistant en surplis aux offices canoniaux; imprimé, 15 mai 1719. — Chapitre de Narbonne au sujet des dépouilles des évêques ou archevêques, telles que croix archiépiscopale, crosse, mitre, anneau pastoral, etc., qui doivent appartenir aux églises cathédrales; imprimé, 15 juin 1719. — Chapitre de Toulouse contre un chanoine de l'abbaye Saint-Sernin, qui était venu faire un baptême en aumusse dans l'église métropolitaine, 18 juin 1719. — Chapitre de Sarlat contre les consuls de la ville qui voulaient faire monter la garde aux chanoines à l'occasion de la contagion, 9 juin 1722. — Chapitre de Toulouse au sujet de l'absence au chœur des bénéficiers soi-disant malades, 7 mars 1724. — Chapitre d'Amiens au sujet d'un arrêt qui ordonne que les privilégiés ou non des biens et héritages en Picardie contribueront aux réparations des églises et presbytères selon les rôles de répartition et contre lequel arrêt le clergé et la noblesse se sont pourvus; imprimé, 3 juin 1724. — Chapitre de Besançon au sujet de l'invitation aux cérémonies publiques du commandant, du Parlement et autres autorités de la ville, 27 juin 1725. — Chapitre de Moissac au sujet du cinquantième qui oblige les propriétaires des maisons sans distinction de faire la déclaration des revenus des loyers, 4 novembre 1725. — Chapitre de Verdun au sujet de la retenue exercée sur chaque chanoine à son avènement; imprimé, 13 décembre 1725. — Chapitre de Saint-Malo au sujet du cérémonial à observer lorsque l'évêque pontifie ou veut simplement assister à l'office divin, 14 décembre 1725. — Chapitre d'Auxerre, concernant l'exemption en faveur des chanoines des droits et impositions sur l'entrée des denrées dans les villes; imprimé, 17 août 1726. — Chapitre de Saint-Malo au sujet de certaines ordonnances de l'évêque, 21 juin 1730. — Chapitre d'Auch contre le sacristain, vicaire perpétuel de l'église, qui se prétendait curé primitif et voulait troubler le chapitre dans ses fonctions, 18 décembre 1730. — Chapitre de Toulouse sur le droit de dépouille des archevêques, 13 janvier 1730. — Chapitre de Vienne : la distribution de l'office n'est pas due aux conseillers clercs du Parlement absents du chœur, même pendant la tenue du Parlement, 30 octobre 1731. — Chapitre de Lescar contre les consuls de la ville, qui avaient compris dans la capitation les chantres et les musiciens laïques du chapitre, 25 mars 1734. — Chapitre de Bourges au sujet de la juridiction du chantre qui est la deuxième dignité, 8 septembre 1735. — Chapitre de Poitiers contre l'évêque au sujet de la collation des dignités canonicales et offices; imprimé, 23 avril 1732. — Chapitre de Grenoble contre les curés qui prétendaient participer à l'augmentation de la portion congrue fixée par l'édit de 1686 à trois cents livres, 24 avril 1772. — Chapitre de Nantes au sujet de la juridiction du chapitre sur les chapelains, archiprêtres ou semi-prébendiers, bénéficiers, choristes, musiciens et autres suppôts du bas chœur; imprimé, 8 novembre 1771. — Chapitre de Toulouse concernant les fonctions et prérogatives du doyen; imprimé, 4 janvier 1771. — Chapitre d'Aire sur les droits et obligations du sacriste (1770). — Chapitre de Beauvais, arrêt du Conseil qui supprime une lettre circulaire envoyée au nom du chapitre à toutes les églises cathédrales du royaume; imprimé, 10 mars 1770. — Chapitre de Périgueux concernant la présence aux offices, 24 janvier 1770. — Chapitre de Rennes au sujet du dignitaire qui, aux jours de fête solennelle, remplace l'évêque absent; imprimé, 1er mai 1737. — Chapitre de Nantes au sujet de la perception des droits sur les cures, denier de Saint-Pierre, annates, droits de cens ou oblations, etc.; imprimé, 14 août 1737. — Chapitre de Grenoble sur les conditions requises pour remplir la dignité de doyen; imprimé, 13 octobre 1737. — Chapitre d'Aix sur les réductions de fondations d'obits, 8 mai 1741. — Chapitre d'Albi concernant les chanoines qui vont à la campagne sous prétexte de maladie et veulent être portés présents au chapitre; imprimé, 29 mai 1741. — Chapitre de La Rochelle au sujet de la place occupée dans le chœur par un chanoine, aumônier de l'évêque; imprimé, 13 juin 1741. — Chapitre de Bayeux sur les droits du chapitre à la succession des chanoines décédés, 4 février 1746. — Chapitre d'Orléans contre le Bureau des finances qui avait fait démolir une maison dans le cloître et la juridiction dudit chapitre; imprimé, 21 mai 1746. — Chapitre d'Agen au sujet des droits, dignités et prérogatives du chantre, 30 mai 1753. — Chapitre d'Aire contre l'évêque au sujet de l'union et de la désunion des bénéfices, 12 août 1754. — Chapitre de Saintes au sujet de la substitution du bréviaire de Paris au bréviaire romain dans le diocèse de la métropole, 28 juin 1765. — Lettre des agents généraux du clergé de France au sujet de la prescription des dîmes

Digitized by Google

entre ecclésiastiques par une possession quarantenaire, signé : l'abbé de Cicé, 10 novembre 1765. — Chapitre d'Aix, concernant l'entrée dans le chœur des gardes du gouverneur de la province, lorsque celui-ci vient assister à une cérémonie, 20 juin 1766. — Chapitre de Lescar concernant la juridiction de l'évêque sur le chapitre, 10 juin 1766. — Chapitre de Reims contre le lieutenant général de police concernant la juridiction dans l'église sur les titulaires dépendant du chapitre; imprimé, 14 novembre 1766. — Chapitre de Lodève, sur le privilège exclusif qu'il a d'avoir des fonts baptismaux, 1er février 1767. — Chapitre d'Agen, concernant les obligations des prébendiers, 13 juin 1767. — Chapitre de Dijon, concernant la pompe funèbre des obsèques des souverains, 5 janvier 1768. — Chapitre de Toulouse, concernant les obsèques du dauphin, 17 juillet 1768. — Chapitre de Gap, des qualités pour obtenir la dignité de sacriste, 28 août 1769. — Chapitre d'Auch, les provisions de cour de Rome doivent-elles être enregistrées au Parlement avant la prise de possession? 24 septembre 1769. — Chapitre de Toul, concernant les fonctions de l'écolâtre; imprimé, 25 octobre 1769. — Chapitre de La Rochelle, au sujet des honneurs funèbres rendus aux évêques, 27 avril 1769. — Chapitre de Metz, au sujet de la préséance pour haranguer les princes, princesses, commandants d'armées, etc., qui passent par la ville, 29 décembre 1769. — Chapitre de Senlis, concernant les canonicats et prébendes affectés à différentes maisons religieuses, séminaire ou collège, desservies par un religieux de la maison ou par un prêtre séculier, imprimé; 28 octobre 1760.

Détails tirés de ces pièces : Le chapitre de Bayonne prend la précaution d'écrire à celui de Saint-André, relativement à une demande de renseignements : « Si quelqu'un de vos usages ou arrêt nous est contraire, je vous supplie de le mettre à un papier à part. » — Mention de la fondation de la collégiale de Grenoble en 1226 par un des dauphins. — Opposition du chapitre de Périgueux à l'établissement de la fabrique dans l'église autour de la collégiale, comme inutile et attentatoire aux droits du chapitre administrateur. — Contribution aux réparations des églises et presbytères en cas d'insuffisance de revenus des fabriques, anciennement exigée en Picardie des seuls habitants des lieux, actuellement de tous les propriétaires même ecclésiastiques, possesseurs de biens dans le district. — Refus des héritiers de Le Tellier, archevêque de Reims, de donner au chapitre l'ornement complet dont est vêtu tout archevêque entrant en fonctions; que Le Tellier lui-même avait obligé à cela les héritiers de son prédécesseur le cardinal Barberin, et qu'il était mort sans avoir donné pour lui-même (1712). — Efforts des prélats pour se faire dispenser, par une interprétation en leur faveur de la Déclaration de 1686, du devoir de contribuer à la pension et traitement des vicaires perpétuels et autres dans les paroisses où les prélats sont part-prenants ou décimateurs; les ministres Machault et Pontchartrain occupés avec le Conseil et les Parlements à cette question, traitée par l'Assemblée du clergé de 1711. — Droit de dépouille à la mort des archevêques. — Le denier de Saint-Pierre levé immémorialement au diocèse de Nantes; c'est une petite redevance due à l'église matrice ou cathédrale par presque toutes les cures du diocèse, tous les ans à la Pentecôte. — Prospectus de l'Association pour la traite des nègres, le commerce de l'Amérique et la pêche.

Noms divers, Nogaro à Bayonne; — Hugues Bengy, seigneur de Puyvallée, conseiller du Roi, lieutenant général et conservateur des privilèges de l'Université de Bourges; — de Meredieu, doyen de Périgueux; — de Monzié, doyen de Sarlat; — Bourdaloue d'Héry, chanoine de Bourges; — dame Marie de Baudelan de Cormeray; — Magon, archidiacre de Saint-Malo; — de Noé, chanoine d'Auch; — le cardinal de Gesvres, évêque de Beauvais.

Sceaux : cachets du chapitre de Saint-Malo; — de Notre-Dame de Verdun; — de Bourières, chanoine d'Agen; — du chapitre du Mans; — de l'abbé de Cicé, depuis archevêque de Bordeaux; — du chapitre de Saint-Astier; — du chapitre de Noyon; — de celui d'Agen.

G. 519. (Carton.) — 98 pièces, papier.

1680-1778. — Correspondance. — Lettres missives sans importance adressées au chapitre et relatives au temporel : réparations d'immeubles, demandes de renseignements, etc.

G. 520. (Registre.) — In-4°, papier, 68 pièces, dont 9 imprimées.

1714-1770. — Correspondance. — Recueil des lettres de divers chapitres au chapitre Saint-André, etc. — Recueil de mémoires et arrêts. — Réponse du chapitre de Montauban à une question de celui de Saint-André pour savoir si réellement le chapitre ne doit pas avoir la préséance sur les Trésoriers de France (1770). — Autre réponse du chapitre de Dijon au même sujet (1770). — Réponses des chapitres de Montpellier, Besançon, Lescar, Toulouse, Rouen, Nîmes, qui disent tous que la préséance appartient au chapitre sur les Tréso-

Digitized by Google

riers et le Bureau des finances (1770). — Réponse du chapitre de La Rochelle à une demande du chapitre Saint-André, attestant qu'il est d'usage que l'évêque fasse partie du bureau d'administration de l'hôpital et du collège. — Réponse semblable du chapitre de Dijon (1770). — Arrêt de la cour du Parlement, Aides et finances du Dauphiné, qui déboute les sieurs Morel d'Arcy, Morel de Rofanière, Galland et Comeau, tous chanoines de l'église Notre-Dame de Grenoble, de leur opposition à une délibération capitulaire du 13 mai 1722, et ordonne, sur le réquisitoire du promoteur du chapitre de cette église, que les parties sus nommées pourront faire des représentations au chapitre, mais maintient par provision le sieur Delolle, chanoine diacre, en possession de donner sa voix en chapitre (1722). — Arrêt du Conseil ordonnant au chapitre de l'église collégiale d'Auch de restituer au sieur Bezian de Saint-Paul, chanoine, les revenus de son canonicat, bien qu'on lui eût interdit l'entrée du chœur (1759). — Arrêt de la cour des Aides de Paris, confirmatif d'une sentence de l'élection de Châteaudun du 6 juin 1731, qui décharge les chanoines de Chartres prébendés en la prébende de Dunois, de la taille à laquelle ils avaient été imposés dans le rôle de la paroisse de Thiville, pour avoir levé par eux-mêmes la dîme de cette paroisse; avec défense de les imposer à l'avenir (1732). — Arrêt du Grand Conseil en faveur de l'archevêque d'Auch et de son chapitre contre le sieur Bézian de Saint-Paul, doyen du chapitre collégial de cette ville, porteur d'un brevet du cardinal de Polignac, précédent archevêque d'Auch, qui requérait en conséquence que Mº Jean-François de Châtellard de Montellet, archevêque d'Auch, successeur du sieur de Polignac, fût obligé solidairement avec son chapitre de le pourvoir de la première prébende canoniale à vaquer (1745). — Lettres des chapitres de Saintes, d'Angoulême et de Paris assurant que le chapitre a bien le droit de faire apposer les scellés sur les meubles des chanoines décédés (1714). — Arrêt du Parlement de Paris déclarant que la prévôté de l'église de Toulouse n'a pas vaqué en régale (1723). — Arrêt du Conseil qui décharge le chapitre Saint-Paul de Narbonne du paiement de la somme à laquelle il avait été taxé pour la confirmation du franc salé, lors de l'avènement du Roi à la couronne. — Lettres du duc de Choiseul, archevêque de Narbonne, de l'évêque d'Orléans et des ministres Saint-Florentin et Bertin, datées de Versailles, pour remercier le chapitre Saint-André d'avoir offert au Roi dix mille livres pour la construction d'un vaisseau et pour le rétablissement de la marine, avec une unanimité de suffrages qui annonce son empressement pour ce qui peut plaire au Roi et être avantageux à son service (1762). — Lettre du ministre Saint-Florentin au chapitre de Nantes pour lui notifier que la volonté du Roi est que le duc d'Aiguillon, commandant la province de Guyenne, ait droit à une place au chœur et qu'il y vienne accompagné de ses gardes. Le ministre s'étonne que le chapitre ait pu élever quelques difficultés à cet égard (1759).

G. 321. (Carton.) — 21 pièces, parchemin; 41 pièces, papier; latin, gascon, français.

1380-1768. — Inventaires. — Inventaires des titres des chapelles. — Mention de ventes et reconnaissances. — Vente de quatre pièces de vigne dans les graves, près l'église Saint-Genès, dont une en franc alleu, appartenant à la chapelle de Pierre de Lacour (1380); reconnaissances féodales et autres actes relatifs aux fiefs de la chapelle d'Arnaud de Villeneuve, situés à Bordeaux et dans la banlieue, aux Chartrons; les bourdieux de Bretous, actuellement de Frère, de Minvielle, précédemment de Lesperon; de Jeandreau, de Fromaget (emplacement sur lequel est bâtie en partie l'église de Saint-Louis des Petits-Carmes), le pas de la Pucelle, les Pradets, etc. (1402 à 1770); — chapelle de Raymond Bayle; vignes dans les graves à Naujac *« près de la crotz de la Peyra qui es darrey lo palays Gualiana »*, à l'areney, au plantier de la fosse Guymener, à Carignan, à Calhavet, à Bassens, au lieu de Saint-Martin (1432-1536). — Chapelles d'Ayquart Barbe (au moulin du four, à Pipas) (1470 et 1619), de Pey et Arnaud Calhau frères (1432); de Pey Forthon (1495); d'Arnaud de Canteloup, de Pey Berland (fiefs à Mérignac) (1518); de Bernard Cussac (1549); de Vincent de Rive (à Quinsac) (1567); contrat par lequel les héritiers de M. de Lalande de Beriot s'engagent à payer aux prébendiers de Saint-André le legs de douze mille livres à eux fait par la femme du défunt, pour la fondation d'une chapelle (1703). — Chapelles de Guilhem d'Andernos (1758) et de Bloyac (1768).

Détails relevés dans les différents actes, 1392 : *Acta fuerunt hæc et concessa in domo communi Umbrerie Burdegalensis et auditorio causarum curiæ custodis.* A Siméon, bourgeois de Bordeaux; Mossen B. Caillau, cavaler; Vidau, de la paroisse de Villenave-d'Ornon; mention dans cette paroisse du lieu de Misseube *(media silva) :* Bertrand de Lastonar, notaire. — P. de Louppe, bourgeois en 1437. Les chartes de 1432 et 1437 sont datées seulement de l'an du pontificat du pape Eugène IV, sans

Digitized by Google

mention de Roi, ni d'archevêque. Une de 1425 est datée du règne d'Henri (VI) et de l'épiscopat de David de Montferrand; Bertrand Vigier, recteur-curé de Saint-Martin-d'Eyzines en Médoc et de Saint-Vincent-de-Floirac, Entre-deux-Mers. — Noms des anciens possesseurs dans les marais des Chartrons où s'est élevée depuis l'église Saint-Louis : le seigneur de Foix de Candale et de Puy Paulin (1448); Mercure de Turenne et Marguerite de Carle, sa femme (1602); Minvielle (1709); de Bourran (1725); Durban de Fromaget, Pénicault (1728); de Geslin, seigneur du Taillan (1759); Barreyre; Bethman, chevalier du Saint-Empire, bourgeois et conseiller de la ville de Granson, en Suisse, agent et consul général de l'Empire dans tous les ports de la province, négociant à Bordeaux (1777). — Mémoire du sieur Pénicault devant les experts estimateurs du terrain que la ville lui prend aux Chartrons pour partie de l'église Saint-Louis et pour la place publique au-devant; déplacement d'intérêts causé dans les Chartrons par l'établissement des allées de Tourny : c'est le cours du Jardin-Public actuel, à partir de la faïencerie, ou rue Hustin.

G. 522. (Registre.) — In-f°, relié en parchemin; 220 feuillets, papier; français.

1623. — Inventaires. — Enquête faite par commissaire du Roi dans les archives du chapitre, et procès-verbal dressé de l'état où se sont trouvés les registres des actes capitulaires avec les titres relatifs aux dignités de trésorier et de chantre dont la collation est revendiquée respectivement par l'archevêque et par le chapitre, en 1623. P. Périssac, archidiacre, pourvu de l'office de la trésorerie par le cardinal de Sourdis contre Jacques Desaygues, aussi chanoine, pourvu par le doyen, se prétendant collateur de droit. Il résulterait de l'enquête que plusieurs registres ont été lacérés ou même enlevés : « depuis peu », dit l'archevêque, « de tout temps », répond le représentant du doyen; constatation des lacérations des dix-huit premiers feuillets du registre de 1464 à 1480 (V. G. 285); d'autres lacérations à celui de 1401 (V. G. 308); de même pour plusieurs cahiers et registres qui existaient au moment de ladite enquête. Requête au Parlement par Pierre Dubosq, chanoine, pourvu par l'archevêque de la dignité de chantre. — Prestation de serment par les chanoines, qu'ils ne possèdent aucun titre concernant la collation de la trésorerie et la chantrerie. Sentence par le commissaire délégué à ce sujet que les parties se pourvoiront devant le Conseil du Roi (1623).

G. 523. (Registre.) — In-4°, relié en veau, 39 feuillets; papier (une table).

XVIII° SIÈCLE. — Inventaires. — Répertoire incomplet fait au XVIII° siècle des papiers du chapitre. — Principaux articles dans l'ordre où ils sont mentionnés : arrêt du Parlement qui défend au lieutenant général de prendre place parmi les chanoines les jours de procession de Saint-Roch, 23 août 1597. — Provision de l'office de receveur des décimes en faveur de Robert des Vignes, sur la présentation de l'archevêque (1597). — Quittance du cardinal Augustin Spinola de la somme de vingt ducats d'or, dont deux pour le pape, payée par les chapitres Saint-André et Saint-Seurin pour le droit d'exemption de la juridiction de l'ordinaire (1531). — Prêt au Roi de la somme de quatre cent cinquante livres, 11 novembre 1555. — Union de deux canonicats à la psallette pour l'entretien des enfants (1463). — Arrêt ordonnant que les députés du chapitre aux assemblées du clergé précéderont les vicaires généraux de l'archevêque, lorsque celui-ci sera présent, 25 février 1603. — État des revenus et charges des canonicats de Saint-André et de Saint-Seurin, 9 avril 1365. — Lettres patentes portant permission au chapitre de faire enceindre la Sauvetat de murailles ou de chaines de fer. — Collationné de la bulle de Grégoire IX, contenant les revenus du chapitre et des cures en dépendant (1228). — Sentence du sénéchal de Guyenne concernant les chanoines semi-prébendés (1507). — Sauvegardes concédées au chapitre par les rois Louis XI et Charles VIII, ducs de Guyenne. — Collation d'un canonicat par l'archevêque. — Sauvegarde du roi Charles VII. — Évocation des causes du chapitre devant le sénéchal de Guyenne. — Transaction entre les chapitres Saint-André et Saint-Seurin concernant les processions et les enterrements (1597). — Bulle autorisant le lecteur du chapitre à absoudre les chanoines qui ont encouru l'excommunication. — Bulle exemptant les chanoines de Saint-André et de Saint-Seurin de la résidence dans leurs cures, 4 mars 1464. — Arrêt de la cour réglant les droits de préséance des chapitres Saint-André et Saint-Seurin dans les cérémonies funèbres, 16 juin 1668. — Statuts du chapitre confirmés par l'archevêque. — Acte du chapitre contre les jurats qui voulaient l'obliger à contribuer aux dépenses publiques, 1er mai 1370. — Bulle d'Anastase IV concernant le privilège du chapitre relatif à l'élection des archevêques. — Transaction entre le chapitre et les Cordeliers au sujet des enterrements, 8 octobre 1345. — Sentence arbitrale

Digitized by Google

entre l'archevêque, le doyen et le chapitre Saint-Seurin concernant la collation des bénéfices et la juridiction, 26 février 1470. — Lettres de sauvegarde du roi Louis XII, 15 novembre 1194. — Cens et rentes du chapitre mis sous la main du Roi (1521). — Arrêt relatif au différend entre l'archevêque et le chapitre au sujet du paiement des droits de sceau et de procuration ou droit de visite, 8 juin 1458. — Bref du pape Clément VIII sur le différend entre le chapitre et le cardinal de Sourdis occasionné par la démolition de trois autels dans l'église Saint-André. — Sépulture d'Antoine de Noailles dans la chapelle Saint-Blaise (1562). — Élection faite par le chapitre de Boson de Salignac, archidiacre de Médoc, à l'archevêché de Bordeaux (1296). — Lettres de sauvegarde concédées au chapitre par le roi Édouard III d'Angleterre (1356). — Fondation du prieuré Saint-Julien avec pouvoir au chapitre de nommer le prieur (1230). — Sentences de Géraud, archidiacre d'Auch, en faveur du chapitre au sujet de certaines obligations dues par le prieur et les religieux de Saint-James (1122 et 1174). — Permission accordée au chapitre de mettre des gens en armes pour la défense de la ville, 27 novembre 1566. — Sentence de réintégrande par laquelle le chapitre est remis en possession du droit de dire la messe dans l'église Saint-James le jour de la fête patronale, et d'y recevoir deux sous de rente et à dîner, 5 août 1517. — Dépôt du chef de saint Eutrope entre les mains des chanoines, 20 février 1566. — Convention entre le chapitre et les religieuses de l'Annonciade, par laquelle celles-ci sont autorisées à construire leur couvent à la charge, entre autres obligations, de payer quarante sous de rente annuelle, 28 juillet 1521. — Consentement de l'archevêque à l'extinction de trois canonicats et à la création de six semi-prébendes, 8 mars 1486. — Transaction mettant fin au différend entre le chapitre et les Minimes, moyennant le paiement par ceux-ci d'une barrique de vin pour tout droit de dîme dans leur clos, 26 septembre 1637. — Forme du serment fait par Pierre Berland, archevêque de Bordeaux, entre les mains du pape Martin V. — Sentence du lieutenant général remettant le chapitre en possession du droit d'encanter les meubles des chanoines et autres habitants décédés dans la Sauvetat, sans payer aucun droit aux maire et jurats, 19 octobre 1532. — Vœu des maire et jurats et du lieutenant général de Guyenne d'assister à la procession qui se fait au couvent du Chapelet (couvent des Frères Prêcheurs), le jour de la Visitation et à Saint-Seurin, le jour de l'Annonciation, à cause de la peste, 23 juin 1605. — Quittance de paiement de la somme de huit cents livres pour l'amortissement du temporel de l'église Saint-André, 1er août 1523. — Privilège accordé à la ville de Bordeaux par Louis XI, relatif à l'entrée des vins qui ne sont pas de la sénéchaussée, 2 mars 1484. — Lettres royaux permettant au chapitre de se porter héritier, sous bénéfice d'inventaire, des chanoines décédés *ab intestat*, 4 avril 1497. — Serment prêté par Blaise de Greely, archevêque de Bordeaux, 25 mars 1478. — Lettres de sauvegarde du roi Charles VII en faveur du chapitre. — Privilège accordé à la ville de Bordeaux, établissant qu'aucun vin étranger ne pourra être vendu dans la ville tant qu'il y aura encore du vin bourgeois, 12 novembre 1478. — Bulle du pape Eugène III portant confirmation en faveur du chapitre des privilèges concédés par les papes et les rois. — Privilège accordé aux chanoines de vendre le vin de leur cru sans payer le droit de coutume; vidimus de ce privilège par le sénéchal de Guyenne, du 8 janvier 1412. — Transaction entre le chapitre et l'archevêque par laquelle ledit chapitre pourra nommer un chanoine prêtre pour absoudre de l'excommunication sans être obligé de recourir à l'archevêque, pourra nommer les vicaires perpétuels aux bénéfices dépendants de sa collation, et succédera aux chanoines et habitués dans l'église, morts *ab intestat*, 5 novembre 1418. — Exemption par Charles IX en faveur du chapitre de tous subsides, logement de gens de guerre, fortifications, charges de ville, etc., 3 décembre 1568; confirmation de ce privilège par Louis de Saint-Gelais, commandant dans la ville de Bordeaux, du 11 janvier 1570, et par Henri III, le 20 février 1576. — Concordat entre le chapitre, les vicaires perpétuels de la ville, l'abbé et les religieux de Sainte-Croix et les Cordeliers, concernant les sépultures, 10 octobre 1345. — Approbation des statuts du chapitre par Martin V (1418). — Bulle d'Eugène IV invitant l'archevêque de Bordeaux au concile de Ferrare (1436). — Relief d'appel par le chapitre pour n'avoir pas été appelé à la confirmation de l'élection de l'abbé de Notre-Dame des Angles de l'ordre de Saint-Augustin, 20 juin 1744. — Privilège concédé par Louis VII à l'archevêque de Bordeaux et aux évêques suffragants relatif au droit de régale (1137). — Concordat entre l'archevêque et le chapitre par lequel ce dernier s'engage à suivre la règle de Saint-Augustin (1145). — Bulle de Pie II portant exemption de la juridiction de l'archevêque, en faveur des chapitres Saint-André et Saint-Seurin et du collège Saint-Raphaël (1451). — Confirmation du privilège par lequel les biens d'un archevêque décédé sont dévolus à son successeur,

Digitized by Google

23 juin 1451. — Formulaire et constitution des papes Innocent X et Alexandre VII contre les cinq propositions du livre de Jansénius : *de gratia Christi* (1665). — Sentence de Pierre Bosco, chanoine et chantre, et prieur du prieuré Saint-James, agissant comme subdélégué du Saint-Siége, par laquelle aucun habitant de la ville ne peut être distrait de ses juges naturels (1486). — Relief d'appel du prieur de Sainte-Croix concernant la dépouille et la sépulture du prieur de Soulac décédé dans la Sauvetat (1445). — Inventaire des objets mobiliers (tapisserie, argenterie, ornements religieux) légués au chapitre par le cardinal de Sourdis, 29 décembre 1633. — Arrêt du Grand Conseil maintenant à l'archevêque le droit de visiter les églises unies à la manse du chapitre, excepté le cloître, la Sauvetat et l'église Saint-André, 30 septembre 1608. — Contrat de vente de la baronnie de Lège faite au duc d'Épernon pour la somme de quinze mille livres, 30 août 1600. — Estimation du fief cédé par le chapitre aux Carmes déchaussés pour la construction de leur couvent, 20 octobre 1571. — Paiement au pape de trois florins d'or pour le droit d'exemption de la juridiction de l'ordinaire, 29 mai 1591. — Arrêt du Grand Conseil condamnant le cardinal du Bellay à payer annuellement à la fabrique de l'église Saint-André le quart de son revenu ou la somme de deux mille livres, 18 mars 1550. — Bulle de Clément VIII adressée au chapitre pour mettre les pères Feuillants en possession du prieuré Saint-Antoine, 1er juin 1598. — Vidimus d'une bulle de Clément V qui déclare l'archevêché de Bordeaux exempt de la primace de Bourges. — Arrêt donnant au chapitre le droit de faire la levée des corps des bénéficiers Saint-André, décédés dans les paroisses dépendantes de Saint-Seurin. — Permission accordée par le maréchal de Montluc de porter des armes et de lever des gens de guerre pour la défense de l'église Saint-André, 27 novembre 1567. — Arrêt contre les maire et jurats, par lequel les habitants de la Sauvetat ne peuvent être contraints d'aller à la garde. — Vidimus de la bulle de sécularisation du chapitre Saint-Émilion faite par Clément VI, donnée à Avignon la première année de son pontificat (1342). — Serment fait au chapitre par l'archevêque Artus de Montauban, le jour de sa réception, 19 août 1465. — Permission donnée à l'archevêque d'ouvrir une porte dans une muraille de l'église afin de communiquer avec son palais archiépiscopal, 13 novembre 1466. — Union de l'église Sainte-Eulalie au chapitre par Guillaume, archevêque de Bordeaux (1176). — Copie de la fulmination des privilèges accordés au chapitre par le pape Pie II. — Lettre au chapitre de l'évêque de Vannes par laquelle il demande d'officier aux funérailles du maréchal d'Ornano. — Déclaration des droits du pape sur les archevêchés, évêchés et abbayes vacants (1398). — Relation des miracles de Notre-Dame de Saint-André. — Réception de Blaise de Greely, archevêque de Bordeaux, 1er mars 1456. — Mémoire des reliques de l'église renfermées tant dans les reliquaires d'argent que dans la châsse qui est sur le grand autel. — Arrêt du Parlement de Toulouse qui exclut les chanoines de Saint-Seurin de l'entrée qu'ils prétendaient avoir dans le chœur de l'église de Saint-André ; 2 septembre 1687, etc.

G. 524. (Registre.) — Grand in-f°, papier, latin et français; 473 feuillets; reliure basane.

1598. — Inventaires. — Inventaire fait en 1596 des archives du chapitre Saint-André. — Sommaires des titres et papiers concernant les objets suivants, classés par ordre alphabétique.

Aysines (paroisse d') : reconnaissances, confrontations, contrats, dîmes, etc., pour les lieux dits : Le Puch, La Palu, les moulins de la Jalle, de Lambert, du Moulinat, de la Fontaine Grand; mention du bois environné de fossés (1444) appelé à Ventillas, duquel relèvent « nombre d'habitants ». Règlement de limites avec le chapitre Saint-Seurin, les tenanciers du Taillan, les Feuillants, etc. (1387-1610).

Église et chapitre Saint-André : mention de fondation de la messe de la Trinité par Raymond de Labarde, chanoine (1380). — Sentence donnée par le pape Urbain II, au concile de Rome, contre les clercs de Saint-Seurin pour le maintien du droit de cimetière en faveur de l'église de Bordeaux, que ce pape avait consacrée peu de temps auparavant, « comme est porté par ladite sentence » (1099). — Le chapitre, les jours de synode, nomme un chanoine pour présider au chœur, en l'absence de l'archevêque; 25 octobre 1552. — Fondation de messe basse chaque jour et d'un anniversaire à la date du jour de Saint-Pierre par La Roza, chanoine; 18 juin 1559. — Statuts de l'église de Bordeaux (1553-1558). État des revenus et charges de la sacristie Saint-André. Visite faite par l'évêque de Saintes, cassée; minute d'un acte non signée, du 16 avril 1521, par lequel le révérendissime Jean de Foix, archevêque de Bordeaux, à la requête de Messieurs du chapitre, a cassé et annulé la visite faite par R. François Rayet, évêque de Saintes, ou son suffragant, « lequel c'estoyt meslé de visiter les églises déppendantes immédiatement du chapitre Saint-André et subjectes aux dignités d'icelle. » — Anniver-

Digitized by Google

saires des chanoines de Lana et de Lachassaigne, celui-ci abbé de Bourg. — Règlement fait par François II Hugotion, concernant le service divin dans l'hôpital Saint-André, rattachant les deux chapelains autorisés par les présentes, à l'église Saint-Paul, pour l'administration des sacrements (1393). — Le chapitre cède au Roi cent livres de rente, qu'il avait par décret du Parlement, sur la terre de Fauguerolles, appartenant au sieur de Grignols, et reçoit en compensation l'assignation sur le revenu des amendes de la somme de trois cents livres qu'il avait prêtées au Parlement pour la réparation du palais; 1er décembre 1496. — Le roi François Ier fait remise aux présidents et conseillers clercs du Parlement, de la taxe concernant leurs dignités et bénéfices ecclésiastiques pour les trois décimes imposés sur le clergé de France; à Montpellier, 22 décembre 1537. — Commission donnée par les vicaires généraux, *sede vacante,* au sieur Budon, chanoine, pour contraindre les bénéficiers et chanoines de Bordeaux au paiement de quatre décimes pour la rançon du roi François Ier (1529). — Statut du chapitre fait en 1541, relatif aux barbes rases, « de quoy s'est » porté appelant Goulard, chanoyne, avec un relief » d'appel pour raison de sa grand barbe ». — Lettres du chapitre de Luçon demandant aux chanoines de Saint-André communication et copie des documents de leurs archives concernant le droit qu'ils ont d'élire leur évêque; à quoi ledit chapitre a fait réponse : que le « Roy de France leur avoit deffandu par un escript » autantique qu'ils n'eussent à donner aulcune copie ou » exemplaire à aulcungs, des priviléges qu'ilz avoient » d'eslire leur évesque, sinon advenant le commandement d'icelluy ou de son chancelier ». — Sentence de Pey Berland, archevêque, contre les chapelains de Saint-André, qui voulaient fonder une société et s'arroger certains droits au préjudice du chapitre; 15 décembre 1439. — Inventaire de ce qui s'est trouvé chez Nadau le jeune (notaire à Bordeaux), des registres du chapitre et autres choses appartenantes à Messieurs de Saint-André. — Adjudication de certaines rentes au sieur de Lange, sur les tenanciers de Cestas, Canejean et Léognan (dans la banlieue de Bordeaux), en paiement d'avances par lui faites au nom du chapitre à l'occasion de l'aliénation de 1586 de partie du temporel (1588). — « Estat de tous les arrentements tant de dixmes que d'agrières de l'église métropolitaine, et des pensions qui luy sont deues par chacun an », écrit en une grande peau de velin (sans date). — Le chapitre peut aller dire la messe à Saint-Pierre, quand bon lui semble, sans prendre offrande. — Statuts d'après lesquels les chanoines étaient tenus de vivre en commun lorsqu'ils étaient religieux, faits par juges délégués, du 13 juillet 1256. — Devoirs et obligations du vicaire perpétuel de Saint-Pierre à l'égard du chapitre : celui de 1410 se nomme Pierre de Bessac. Même rappel de ses devoirs religieux et financiers envers le chapitre au vicaire perpétuel de Saint-Projet. — Privilège de Richard, roi d'Angleterre, portant défense aux maire et jurats de Bordeaux d'établir aucune taille ou imposition quelconque sur les chanoines et autres personnes ecclésiastiques du diocèse de Bordeaux, donné la vingt et unième année de son règne; le 24 août, 4 août 1377 et 1388. — Sauvegarde de Louis XI, concernant les biens et possessions du chapitre (1461); — privilège du roi Louis (VII), concédant aux chanoines des églises cathédrales de la province (ecclésiastique) de Bordeaux, la liberté d'élire leurs évêques et de se porter comme héritiers de leurs biens meubles; à Bordeaux, 1137, et de son règne l'an quatrième. — Vidimus de « troys lettres en une peau de parchemin, la première desquelles contient comment Édouard, roy d'Angleterre et de France, a donné privilège au doyen du chapitre Saint-André de ne payer aulcune coustume de leur vin, donné à Bordeaux le 27 mars l'an 1357; l'autre contient confirmation, la troisième et dernière contient comme le seneschal de Guyenne a fait commandement au comptable de Bourdeaux de n'exiger aulcune somme d'argent desdits doyen et chanoines. Donné à Bordeaux, le pénultième de novembre l'an 1358 ». — Sauvegarde par le roi Charles VII en faveur du chapitre pour ses possessions, droits, usages, franchises, libertés et pour ses serviteurs et familiers (1456). — Autre sauvegarde en faveur du chapitre par le roi Louis XI, Bordeaux, août 1472. — Autre sauvegarde du roi Charles en faveur du chapitre, donnée à Tours, le 12 janvier 1451. — « Acte fait entre le chappitre et » la ville sur les guets, manœuvres et autres contributions pour la garde de la ville estant en péril pour » les efforts des ennemys et rebelles; le chapitre contribue en cent livres sans préjudice des droictz, exemptions et libertez à luig donnés par privilèges des » roys et ducs, et sans préjudice aussi des droictz de la » ville » (1370). — Procès par le chapitre contre les maire et jurats qui voulaient construire un moulin près de la porte du Médoc, vulgairement appelée : le Portau Saint-Germain, 25 septembre 1431. — « Ordonnance » des maire et jurats pour planter un poteau sur le chemin allant au Peugue, derrière l'église Saint-André, » auquel seroit attaché ung collier de fer pour y estre » attaché ceulx quy apporteront bourrier ou immon-

Digitized by Google

» dicité contre ladicte église » (1573). — Exemption pour les chanoines de la juridiction de l'official de Bordeaux (1503). — Appel du chapitre contre l'archevêque de la confirmation par lui faite de l'élection de frère Jean Ruffé, élu abbé de l'abbaye de Notre-Dame-des-Angles, sans y avoir appelé les doyen et chanoines de la présente église, contrairement à la coutume observée depuis longtemps; 20 juin 1479. — Quittance pour les chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin de la somme de vingt ducats d'or « *de camera* » qu'ils avaient accoutumé de payer chacun en juin à la fête de saint Pierre et saint Paul pour leur exemption de la juridiction de l'archevêque. Donné à Rome (1531), la septième année du pontificat du pape Clément VII. — « Achat de six violes pour apprendre » à jouer les enfants, qui ont cousté quinze escus sol. » — Exécution de certain arrest contre l'archevesque de Bordeaux de la somme de deux cent cinquante livres tournois pour un quartier échu que l'archevêque devait à la fabrique Saint-André (1521). — Accord par lequel l'oratoire du pont Saint-Jean doit au chapitre soixante sous de cens (1224). — Transaction entre le chapitre, l'abbé de Sainte-Croix et les Cordeliers au sujet des sépultures; 8 octobre 1345. — « Requeste de messieurs » les docteurs régens du Collége des Loix, par laquelle » ils supplient le chapitre comme amateurs des lettres » et des gens doctes d'assister audict collége à l'ouver- » ture des estudes comme ilz ont accoustumé de tout » temps. » — Fondation d'anniversaire et de la messe du mardi toutes les semaines par M. Caroli Vitales (Vital Carles), chanoine et chantre de la présente église, sur les dîmes de Bègles et Saint-Étienne de Calonnes (Saint-Estèphe) (1371). — Acte pour être maintenus dans l'exemption pour les chapitres Saint-André et Saint-Seurin de la coutume pour leurs vins (1379). — Lettres de l'évêque de Périgueux, des abbés de Guitres, Saint-Émilion et Verteuil, par lesquelles ils envoient au Pape un extrait des priviléges de l'église Saint-André pour être confirmés, ne voulant pas confier les originaux aux hasards des chemins (sans date). — Transaction entre l'archevêque et le chapitre au sujet de la porte qui met en communication l'archevêché et l'église Saint-André « au bout des orgues ». — « Forme de serement qu'a accoustumé de prester l'ar- » chevesque à sa première entrée en l'esglize de Saint- » André avecques la forme du serement qu'il preste en » entrant au pallays et en la chaire épiscopalle. » (Voir plus bas, au mot Archevêché.) — Statuts établis par le pape Martin IV, à la requête de l'archevêque, pour les chapitres Saint-André et Saint-Seurin et les monastères qui sont dans le diocèse de Bordeaux. — Transaction entre le chapitre et le commandeur de Saint-Antoine de Vienne, prieur des Feuillants de Bordeaux, par laquelle sont réglés les droits du chapitre (abonnement de trente livres par an exigible *in solidum* tant du commandeur que de tous les membres, serviteurs et habitants de l'enclos; part à toucher dans les funérailles; présence aux cérémonies du chapitre) et les devoirs de la commanderie, soins, traitement, sépulture des malades atteints du « mal Saint-Antoine », dont l'administration lui est abandonnée sans réserve, mais non pas celle des malades non contagieux. « Ceulx qui auront, dedans le clos de » ladicte chapelle et cimetière, de la maladye de Saint- » Anthoyne (mal des ardents), seront ensepvelis en » ladicte chapelle et cimetière », etc.; 3 novembre 1352. — Déclaration de l'archevêque de Bourdeaux de la mesure touchant la pension annuelle de froment que les chanoines de la présente église avaient auprès des murs de la ville de Bourdeaux, laquelle ils avaient donné aux hommes du Far (1173). — Lettres de Henry III, roi d'Angleterre, par lesquelles il mande au sénéchal de Guyenne de remettre le chapitre en la possession de la seigneurie de Lidonne et fait défense à Bertrand de Montferrand de le troubler dans sa possession; 21 novembre 1227. — Statuts faits pour le chapitre en 1377 au chapitre général de la Saint-Barnabé, avec l'approbation et ratification de Mgr Hélie, archevêque de Bordeaux. — Accord passé entre le trésorier du Pape et les chanoines au sujet des biens de l'archevêque Hélie [de Salignac], que le chapitre avait achetés dudit trésorier pour la somme de mille florins d'or *de camera*, excepté la mitre et la crosse demeurées à l'église pour l'usage des archevêques; 17 septembre 1384. — Procès par le syndic de l'abbaye Sainte-Croix contre les doyen et chanoines de Saint-André au sujet du refus par ces derniers de livrer le corps d'un religieux mort dans l'église Saint-André, frappé par la foudre, et qui avait été enseveli dans ladite église au lieu de l'être dans son couvent et par les siens; 11 juin 1545. — Nomination d'un syndic pour adhérer, au nom du chapitre, à l'appel fait par l'Université de Paris de la publication du concordat fait entre le Pape et le roi François Ier, concernant les élections et provisions des évêques du royaume; 11 juin 1518. — Sentence du juge de Gascogne et sénéchal de Guyenne portant exemption, en faveur du chapitre contre l'archevêque, du droit de sceau archiépiscopal et du droit de visite (*procurationes*) dudit archevêque pour l'église Saint-André et toutes les églises et chapelles qui en dépendent, à peine de cent marcs d'argent applicables au Roi. — Arrêt du 19 août 1566 par lequel est fait défense, à

Digitized by Google

peine de mille livres d'amende et du fouet, à tous propriétaires ayant terres et vignes soumises aux dîmes du chapitre, de contrevenir aux derniers édits royaux sur la levée des dîmes ordonnées d'être faites, en présence et après avertissement à eux donné, des gardes chargés d'assister à la perception et au partage. — Lettres royaux par lesquelles les chanoines se portent héritiers sous bénéfice d'inventaire des chanoines qui meurent *ab intestat* (1417). — Vidimus du privilège par lequel on ne peut vendre dans la Sauveté que du vin du cru des chanoines. — Transaction entre le chapitre et Jean de Montbraud, neveu et héritier du cardinal François Hugocio, du titre des « saints quatre couronnés » et archevêque de Bordeaux, à cause « de certaines crosses et mitres et aultres accoustrements quy estoient au chapitre pour le service des archevesques et successeurs, pour raison de la somme de huict vingts [di]anes d'or » (1412). — Déclaration de l'évêque de Dax relative aux droits perçus par le Pape sur les archevêchés, évêchés et abbayes pendant leur vacance (1398). — Arrêt du Grand Conseil donné sur l'élection de l'évêque de Périgueux; du 5 janvier 1502. — « Remonstrances ou brouilhard d'icelles faictes au » Roy après que M. le Conestable eust récité le faict de » sa charge et exaggeré les offances commises contre le » Roy par toute la duché de Guyenne » (sans date). — Serment de l'archevêque de Bordeaux, Blaise de Greely, de respecter toujours les privilèges de Saint-André et de Saint-Seurin; 24 mars 1458. — Procès-verbal de l'élection de vénérable Boson de Salaignac, archidiacre de Médoc, « pour estre archevesque de Bordeaux » en l'an 1296.

Archevêché. — Inventaire des biens qui furent trouvés à reverendissime Raymond, jadis archevêque de Bordeaux, fait l'an 1344. — Inventaire fait en 1464 des biens de Blaise de Greely, archevêque de Bordeaux, et accord entre le chapitre et le maire de Bordeaux, commissaire du Roi à cet effet, que les biens meubles dudit archevêque seront acquis aux doyen et chanoines de Saint-André, en paiement de certaine somme qui leur était due par ledit archevêque. — Collation par l'archevêque d'un chanoine à Saint-Seurin, en vertu du privilège qu'il possède de conférer à son avènement un certain nombre de canonicats à Saint-André et à Saint-Seurin et dans les autres églises cathédrales et collégiales de sa province, exemptes ou non de sa juridiction (1440). — Serment « du conte contrarotulau duc d.....? » comme lieutenant du Roi, de garder et observer les statuts et privilèges du chapitre; serment réciproque de fidélité au Roi par l'archevêque et les chanoines. — Ratification par l'archevêque Artus de Montauban du serment fait en son nom au chapitre par Guillaume de Serize, son procureur (1465). — Forme du serment prêté par l'archevêque : « Ego N***, archie» piscopus ecclesie Burdigalensis, promitto et juro me » servaturum quamdiù vixero et presenti ecclesie pre» sidero, custoditurum et defensurum jura, res et bona » ecclesie meæ Burdigalensis sponse meæ; illaque non » alienaturum nec dilapidaturum; et si que sint alie» nata vel usurpata, pro viribus recuperaturum. Item » quod statuta, consuetudines, observantias et libertates » ecclesie predicte ac etiam compositiones per suos pre» decessores et capitulum ecclesie predicte alias initas » et factas et inter eodem observatas, necnon privilegia » predicto capitulo Burdegalensi hactenus indulta et in » dicta ecclesia observata servabo ac inviolabiliter in » suo robore tenebo. Item, quod capitulum predictum » et cetera capitula, collegia et totum clerum Burdi» galensis diocesis et singulares eorumdem benigne » judice et gratiose tractabo; regam cum mansuetudine » et caritate, ut bonus eorum pastor, illa et illos non » gravabo novis et indebitis actionibus vel oppressioni» bus molestiis, imò illa et illos tuebor defendam et » manu tenebo in eorum juribus privilegiis, franchesiis, » libertatibus, statutis et consuetudinibus pro posse » meo; et generaliter jura omnia alia que jurari sunt » consueta et de jure veniunt juranda per archiepisco» pum Burdigalensem noviter intronatum et premissa » omnia ita promitto. Sic me Deus adjuvet et hec sancta » Dei evangelia. » — Vidimus d'une bulle par laquelle l'abbé de Sainte-Croix et l'abbaye sont exempts de la juridiction de l'archevêque David de Montferrand et pendant son règne seulement (1425). — Réception de l'archevêque du Bellay (1544). — Promulgation des constitutions provinciales par l'archevêque de Grammont (1527). — Accord entre l'archevêque Jean de Foix et le chapitre au sujet des réparations de l'église Saint-André (1588). Transaction entre l'archevêque et le chapitre Saint-Seurin, par laquelle l'archevêque et ledit chapitre confèrent alternativement les bénéfices; 17 octobre 1431. — « Certaines pièces concernant la canonisation de sainct Pierre Berland, jadis archevêque de Bordeaux. » — Donation à l'archevêque par les abbé et religieux de Sainte-Croix de la moitié de l'oblation de l'église de Soulac; autre document de même nature (1079). — Réception de Blaise de Greely comme archevêque de Bordeaux; 1er mars 1556. — « Accord fait entre l'archevesque de Bourdeaux Goffri» dus et les chanoynes de Saint-André; la discorde » estoit que l'archevesque voulait faire vivre les cha-

Digitized by Google

» noines selon la règle de Saint-Augustin, selon la volonté » et mandement des souverains pontifes, Honorius » et Lucius, et consentement de Loys, roi de France et » duc de Guienne; finalement fust accordé par le légat » du Pape qui passoit à Bourdeaux, que les chanoines » qui avoient esté rebelles seroient perpétuellement à » l'advenir reguliers et que iceux mourant ou laissant » la prebende qu'ils avoient en ladicte esglise, en seront » mis d'autres reguliers en leur place, à quoy lesdicts » chanoynes pour lors y consentirent » (1195). — Lettres patentes de Philippe IV le Bel, roi de France, confirmant un arrêt du Parlement de Paris, donné contradictoirement entre le roi d'Angleterre, duc de Guyenne, et le chapitre Saint-André au sujet de la garde des biens de l'archevêque pendant la vacance du siège, lesdits biens devant demeurer en la garde du chapitre; juin 1283. — Sommaire des actes de propriété du chapitre relatif aux paroisses de :

Artigues (1212-1507).

Avensac en Médoc [c'est Vensac].

Aupian [Le Pian en Médoc].

Beychac.

Bassens (xve siècle).

Bègle.

Bouliac (xive siècle) : Nombreuses reconnaissances aux lieux dits : La Ruade, La Caussade, Campmarguey, Parsmo, Cabirac, Pardaillan, Le Bug, Tryoys sous la côte de l'église devant la mer (1388), Le Porge, La Grand-Peyre, Le Casteret, etc. Accord entre le chapitre et Grimoard de Junquières, recteur de la paroisse, faisant mention d'un autre accord du 20 novembre 1293, fait auparavant entre ses prédécesseurs, recteurs de la paroisse, et Olivier Flament, gentilhomme, pour raison de la vieille dîme et des novales; le chapitre les tiendra à fief dudit recteur et ses successeurs, à une paire de gants d'exporle et deux tonneaux de vin (1336). — Contrat d'acquisition par le chapitre de toute la dîme qu'avait dans la paroisse le baron André, seigneur de Budos, pour six cents écus vieux du coin de France, prix accru ensuite par son fils et héritier, Thibault de Budos, de cinq cents nobles guyanes d'or pour ratification du contrat précédent, et enfin de cent livres bordelaises, pour indemnité de l'insuffisance du premier prix de vente, que le réclamant assurait avoir pu et dû monter à onze cents écus vieux d'or lorsque le contrat avait été passé (1361-1371). — Contrats du chapitre à :

Baurech.

Blanquefort : Arbitrage, composition et transaction entre les habitants du lieu d'Yssan et le seigneur de Duras et de Blanquefort, celui-ci revendiquant lesdits habitants comme étant « ses hommes questaux, taillables à la mercy dudit seigneur ès biens et per» sonnes ». Les parties transigent que les habitants sont libres et francs, que les contrats de questalité seront cassés et annullés, qu'ils seront aussi quittes des cinquante livres dont ils étaient taillés annuellement, en payant tous les ans au seigneur, outre les droits d'agrière, dix tonneaux de vin, portés à l'un des quatre ports de La Bastide, Macau, La Barde, ou Margaux, plus une poule par chaque feu, deux manœuvres à bœuf ceux qui en ont, sinon la personne pour ceux qui n'ont bœufs, et nourri celui qui y assistera; enfin cinq sous bourdelois d'exporle à muance de seigneur (1365). — Reconnaissance faite au chapitre par divers habitants du lieu de Blanquefort « que eux et » leurs pères et prédécesseurs ont esté, de tout temps, » et que leurs héritiers et successeurs debvront estre » questaux du vénérable chapitre de Bourdeaux pour » faire la queste et taille à sa volonté et, en outre, ont » convenu expressément de faire doresnavant à perpé» tuité par chascun an, trois manœuvres avec bœufs, » brog (1) et leur propre corps, et ceux qui n'ont point » de bœufs ni de brog, avec leur propre corps aux frais » et despans dudit chapitre. Item, ont promis de payer et » rendre sans aucune contradiction les questes et tailles » qui leur seront enjoinctes chescun an par ledict cha» pitre et tous aultres droicts, debvoirs et servitudes » deues et accoustumées estre faictes par hommes ques» taux, selon la coustume de Bourdeaux et d'estre » humbles, obéissans et fidèles et rendre honneur, » amour et reverance honneste et agréable audict cha» pitre; et ont promis lesdictz hommes questaux de » demeurer perpetuellement au lieu de questalité et de » n'en partir point sans la vollonté dudict chapitre et » que s'ils en partoient, ont voulu estre tirés par ledict » chapitre de quelque lieu où ilz se transporteront pour » y demeurer; fait le 14 octobre 1349 ». — Autre reconnaissance de questalité par divers habitants du Taillan; 16 octobre 1349. — Mention d'une liasse par laquelle appert « que les hommes de Blanquefort étaient » questaux du chapitre et taillables annuellement à sa » volonté et parce qu'ils n'avaient pas voulu lui obeir, » leurs églises et chapelles furent interdites en l'an » 1358. » — *Vidimus* d'un accord entre le chapitre et les gens de Breillan touchant certaine questalité et autres droits dont ils s'étaient prétendus exempts; par sentence d'arbitres ils sont condamnés et de leur bon

(1) *Brog*, charrette. Voir Carpentier, supplément à Ducange.

Digitized by Google

gré s'obligent à payer et rendre à perpétuité à muance de doyen, cinq sous d'exporle, et trente-trois livres bordelaises de cens annuel dont ils assignent la garantie sur leurs biens, maisons, terres et vignes; le 5 février 1365. — Autre accord entre le chapitre et les gens du Vaquey, par lequel n'étant pas regardés comme questaux du chapitre, ils ne seront désormais tenus qu'à cinq sous d'exporle, et trois sous de cens annuel, à raison de leurs possessions (1365).

Bruges : Les abbé et religieux de La Sauve doivent au chapitre un tonneau de vin pour raison du prieuré de Saint-Laurent d'Escures et de la cure de Bruges.

Bulles. — Bulle du pape Lucius II portant confirmation des privilèges concédés aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin par les papes ses prédécesseurs et par les rois, princes et autres souverains; Rome, 1143. — Bulle de Lucius II, confirmée par Eugène III, portant permission aux prêtres et chapelains du diocèse de Bordeaux de prendre les oblations des pénitents qui viennent se confesser et celles qui se donnent aux messes des noces et purification des femmes; 21 mars. — Bulle de Lucius II donnant « liberté canonique à l'archevêque de Bordeaux et à ses suffragants pour faire les élections comme autrement l'avoient donnée Louys, roy de France, et Louys, son fils » (1143). — Bulle d'Adrien IV portant confirmation de la donation faite par l'abbé et les religieux de Sainte-Croix à l'archevêque de Bordeaux de la moitié de toutes les oblations de l'église de Soulac; Rome, jour des nones de mai. — Bulle d'Alexandre III, adressée à l'archevêque d'Auch et à l'évêque de Bazas, au sujet des déprédations commises par Amanieu d'Albret et A. de La Mothe, lesquels avec plusieurs gens d'armes avaient pillé les terres de Lège et de Cadaujac, appartenant au chapitre Saint-André. Donné à Anagni, le 5 des calendes de mai (27 avril). — Confirmation par le pape Alexandre III du droit de cimetière et de sépulture concédé à l'église cathédrale de Bordeaux par le pape Urbain [II]. — « Bulle d'Innocent III contenant citation, à l'instance de l'archevesque » de Bourges, contre l'archevesque de Bourdeaux et » l'évesque de Poytiers qui avoient battu l'archevesque » de Bourges qui vouloit visiter la province et luy ostèrent la croix par force des mains avec effuzion de sang, » et avec plusieurs gens armés luy avoient faict oster ses » livres, vesselle d'argent, vestemens et aultres chozes, et » c'estoient rués violamment sur les presbtres et clercz » qui accompagnoient ledict archevesque. » Donné à Ferentino, 15 juillet 1216. — Bulle de Grégoire IX portant permission de célébrer en temps interdit le divin service en l'église de Saint-André, à condition que les portes soient fermées et les interdits jetés dehors. Donné à Pérouse (1229). — Bulle d'Innocent IV adressée au sacriste de l'église de Lectoure pour qu'il ait à faire le procès de Bernard de Salles et autres, du diocèse de Bordeaux, qui avaient enlevé le bétail et autres choses appartenant au chapitre dans la seigneurie de Lège; 1er avril 1253. — Autre, réglant la vie des doyen et chanoines, qui alors étaient réguliers, et les conditions du service divin; 12 avril 1247, à Lyon. — Autre, contenant commission aux gardiens des frères Mineurs de Bordeaux, de défendre à tout délégué ou subdélégué ou légat du siège apostolique de prononcer contre le chapitre Saint-André aucune sentence d'excommunication et d'interdit sans un exprès commandement du Saint-Siège, et ce pendant l'espace de dix ans; à Lyon, le 24 avril 1247. — Autre, portant privilège pour dix ans de ne pouvoir être excommunié, suspendu ou interdit par autorité du Saint-Siège apostolique ou par ses délégués; à Lyon, 24 avril 1247. — Autre, par laquelle l'église de Saint-André n'est tenue de payer aucune subvention octroyée ou à octroyer par le Saint-Siège à personne quelconque, excepté seulement pour l'aide de l'Église romaine; cette exemption est rendue nécessaire par les dettes de l'église. Donné à Lyon, le 12 août 1251. — « Bulle du pape Alexandre IV, contenant que ledit seigneur pape a confirmé la déclaration » de Octavius, cardinal *Sante Marie in via latâ*, juge en » ceste partie, des cinquante jours que l'archevesque de » Bourges dict avoir à visiter la province de Bourdeaux; » à Naples, 9 avril 1254. — Autre, relative à l'appel fait par un chanoine de Saint-André contre l'official de Bordeaux qui voulait exercer sa juridiction sur le chapitre; à Anagni, 21 juillet 1254. — « Élection de » Clément cinquiesme, esleu pour souverain pontife par » dix-huict cardinaulx, lequel du temps de son ellection » estoit archevêque de Bourdeaux et s'appelait : Mon- » sieur Bertrand; » à Perouse, 1305, nones de juin. — Bulle de Clément V portant exemption, en faveur de l'archevêque et de l'église, ville et province de Bordeaux, de la juridiction et primace de l'archevêque de Bourges; à Lyon, 26 novembre 1305, la première année de son pontificat. — Sentence fulminatoire portant confirmation d'exemption, en faveur de l'archevêque de Bordeaux, de la primace et juridiction de l'archevêque de Bourges; 14 janvier 1457. — « Autre bulle de Clé- » ment V contenant une déclaration de certains droictz » appartenans à l'archevesque de Bourdeaulx. Premièrement il déclaire que l'archevesque peust de coustume » appeller à ses concilles provinciaux ses suffragans et » les chapitres, tant des esglizes cathedralles que aultres,



» et aussy les abbés et prieurs des monastères et prieu- » rés conventuels et les couvents qui sont en la pro- » vince de Bourdeaulx n'estant point exampts, et toutes » aultres personnes ecclesiastiques de grande authorité. » 2° Item, en visitant la province de Bourdeaux et sans » la visiter, peult despartir le beneffice d'absolution à » toutes personnes excommuniées de droict ès cas » esquels la puissance d'absoudre l'excommunication » est permise, et aussy de toutes sentences d'excommu- » nication, suspension et interdits contenues en toutes » constitutions próvinciales que ce soict. — 3° Item, ledict » archevesque peult par soy et par ses commissaires » ou délégués cognoistre des sentences injustes d'excom- » munication, suspensions et interdits données par ses » suffragants, leurs officiaux ou commissaires et tous » aultres juges ordinaires, réguliers ou seculiers sub- » jectz ausdictz suffragants. — 4° Item, ledict archevêque, » en quelque lieu que ce soict de la ville de Bourdeaux et » du diocèse et estant en quelque ville ou diocèse que ce » soict de ladicte province, peult conférer la tonsure » clericalle à toutes personnes de ladicte province, » idoines et capables, et les pourvoir aux ordres sacrés; » et en faisant la visite il peult, en tout lieu honneste de » ladicte province, aux temps ordonnés par le droict, » donner généralement les ordres tant grands que » myneurs, consacrer les esglizes et benir les cymetieres » calices, ornemens sacerdotaux et autres ornemens » ecclesiastiques, sans demander le consentement d'aul- » cun ses suffragans; » à Lyon, 26 novembre 1305. — Autre bulle ordonnant la sécularisation des chanoines de l'église métropolitaine de Saint-André; 9 novembre 1305. — Autre, portant privilège en faveur de l'archevêque de Bordeaux, ou *sede vacante*, des doyens et chanoines, de réconcilier les églises et cimetières de la ville, du diocèse et même de la province; à Bordeaux, 24 septembre 1305. — Autre, relative aux visites des diocèses de la province par l'archevêque. Donné à Pessac, 23 février 1307. — Autre, ordonnant que quand l'archevêque passera pour la première fois, même sans exercer sa visite, dans une ville du diocèse ou de la province de Bordeaux, les suffragants et les personnes ecclésiastiques sous leur juridiction devront le recevoir en procession au son des cloches, etc., « d'aultant qu'il estoit ainsy » praticqué par le passé », à Pessac, 22 février 1307. — Autre, conférant à l'archevêque le droit de poursuivre les usurpateurs et détenteurs des biens ecclésiastiques des églises de Bordeaux et de la province; 22 février 1307, à Pessac. — Autre, dispensant les archevêques de Bordeaux de payer les dettes contractées en faveur de l'église, si les créanciers ne sont pas ecclésiastiques, à moins que ces dettes n'aient été contractées par permission expresse du juge apostolique; à Pessac, 22 février 1307. — Autre, concédant aux archevêques de Bordeaux le droit de publier leurs lettres, mandements et documents quelconques par leurs vicaires, commissaires et officiaux dans tous synodes ou assemblées; à Pessac, 22 février 1307. — Autre, par laquelle lorsque l'archevêque visitera la province ou le diocèse, ses suffragants et toutes personnes ecclésiastiques, même exemptes, devront aller au-devant de lui en procession et au son des cloches, et quand il passera sans visiter, ses suffragants et leurs sujets non exempts iront le recevoir au son des cloches seulement et non en procession; à Pessac, 22 février 1307. — Autre, « adressée » à l'archevesque de Bourdeaux, par laquelle en consi- » dération des grands debtes desquelles est chargée » l'esglize de Bourdeaux, qui avoit esté creés par les » archevesques ses prédécesseurs, il retracte, remet et » donne tous debtes esquels ladicte esglize estoit tenue » par quelque choze que ce fust à toutes esglizes et » personnes eccleziastiques et tous autres quelconques, » en sorte que ledit archevesque et ladicte esglize ne » soient tenus au paiement desdictes debtes en quelque » sorte que ce soict, et ordonne que tous procès et » sentences sy aulcunes estoient prononcées pour » raison desdites debtes ou s'il advenoit qu'il en fust » donné sentence à l'advenir contre icelluy archeves- » que et ladite esglise, qu'elles soient de nul effect » et de nulle valleur »; à Pessac, 22 février 1307. — Autre, par laquelle il donne pouvoir à l'archevêque et à ses successeurs, dans leurs visites du diocèse et de la province, de connaître des crimes et excès, non seulement notoires et manifestes mais même occultes et cachés, et de les punir selon leur gravité; à Pessac, 22 février 1307. — Autre, concédant à l'archevêque le privilège de pouvoir, pendant ses tournées pastorales, exercer le droit de visite sur les évêques ses suffragants ainsi que sur les chapitres des églises cathédrales et les collégiales de la province; à Pessac, 22 février 1307. — Autre, accordant des indulgences à ceux qui visiteront l'église de Saint-André et feront des aumônes à la fabrique « pour » ayder à parfaire le bastiment d'icelle, » et ce pour sept ans et sept quarantaines »; à Bordeaux, 10 mars 1307. — Autre, attribuant à l'archevêque la juridiction sur le château de Montravel contre les Templiers; à Bordeaux, 10 mars 1307. « Bulle de Clément V, pape, contenant déclaration comme l'archevesque de Bourdeaulx a tout pouvoir et jurisdiction au chasteau de Monravel et territoire d'iceluy, et imposer par ladite bulle perpétuelle sillance au précepteur et frère de

Digitized by Google

l'hospital Saint-Jehan de Hiérusalem... Datum Burdegalis, 6 idus martii, anno secundo. » — Autre, concédant aux doyen et chanoines de Saint-André le privilège de pouvoir, en l'absence de l'archevêque, « réconcilier » les esglises de la ville et faulxbourgs de Bourdeaulx » et leurs cymetières pollués par effuzion de sang ou » de semence, et ce par ung chanoine quy soict en » ordre de prestrize » ; à Villandraud, 9 décembre 1306. — Autre, par laquelle le chapitre Saint-André ne peut, l'archevêque vivant, procéder, conformément au privilège de Lucius III, contre ceux qui font injure à l'église de Bordeaux, mais la bulle lui accorde le droit de poursuivre seulement pendant la vacance du siège; à Pessac, 22 février 1307. — Autre, accordant privilège « aux doyen et chanoines de célébrer avec mittres, » sçavoir que le domadier célébrant et le diacre et » soubzdiacre luy assistant à cellebrer la grand'messe » en l'esglize de Saint-André et le chantre de ladicte » esglize puissent en l'absence de l'archevesque ou » icelluy estant présent, non toutesfois celebrant, avec » sa permission, porter mittres » ; à Villandraud, 9 décembre 1306. — Bulle de Clément V contenant défense à tous clercs et laïcs de prendre sous prétexte des vieilles dixmes les nouvellains, mais de les laisser aux églises paroissiales auxquelles elles « croistront pour l'usage des ministres d'icelles. Datum apud Vignandraldum, idus decembris, anno secundo » *Et ladite bulle n'est point bulliée ni scellée.* — Autre, par laquelle est donné pouvoir au prieur et recteur des frères Prêcheurs et au gardien des Franciscains de Bordeaux d'absoudre les doyen et chanoines de Saint-André des sentences d'excommunication portées contre eux pour crime de simonie et de sacrilège; à Villandraud, 9 décembre 1306. — Autre, « contenant indulgence de quatorze ans et de » quatorze sepmaines à tous ceulx qui estans vraiment » penitens et confez viendront à l'esglize de Saint-» André le jour de la translation de Saint-André, et à » ceux quy viendront vingt jours auparavant ladicte » feste de translation et ung jour après, leur remet » sept ans et sept quarantaines pour chescun desdits » quarante jours qu'ilz visiteront la dicte esglize de » pénitence qui leur sont enjoinctes » ; à Poitiers, 21 janvier 1308. — Autre, portant mandement aux évêques de Bayonne et de Dax et à l'archidiacre de Bazas de s'opposer à ce que les doyen et chanoines de Saint-André soient troublés ou molestés dans la jouissance des privilèges qui leur ont été concédés par le Saint-Siége; à Lormont, diocèse de Bordeaux, 4 novembre 1307. — Autre, concédant au chapitre le privilège de n'être tenu au paiement d'aucun décime ou d'aucune taxe accordée par le Saint-Siége à un prince ou un souverain; à Lormont, 4 novembre 1307. — Autre, par laquelle il fait donation à l'archevêque de Bordeaux du domaine de Pessac avec les bois et vignes qui en dépendent; à Villandraud, 12 des calendes de décembre, an IVe de son pontificat (20 novembre 1308). Autre, par laquelle il permet à l'archevêque de visiter telle partie de sa province qu'il choisira avant de visiter la ville et le diocèse; à Villandraud, 20 novembre 1308. — Autre, accordant des indulgences à tous les fidèles qui donneront tout ou partie de leurs biens » pour parfaire l'œuvre de la fabrique de l'eglize de » Bourdeaulx » ; à Villandraud, 20 novembre 1308. — Autre, par laquelle il donne à la fabrique de Saint-André « les fruicts de la première année des bénéfices » vacants, exempts ou non exempts, qui vacqueront » durant le temps de vingt ans, excepté les abbayes » ; à Villandraud, 20 novembre 1308. — Autre, contenant confirmation de l'accord fait entre l'archevêque et le prieur de Saint-Cyprien sur la juridiction dudit lieu; à Villandraud, 20 novembre 1308. — Bulle de Jean XXII, par laquelle il charge l'évêque de Bazas et les abbés de Faize et de Bonlieu de veiller à l'exécution de la constitution de Boniface VIII : *Super cathedram,* et leur mande de contraindre à l'exécuter les frères Prêcheurs et les Carmes qui ainsi portent atteinte aux privilèges de l'église de Bordeaux, du chapitre et de tout le clergé; à Avignon, 23 janvier 1327. — Bulle de Clément VI contenant les lettres de provision d'Amanieu de Lamothe, archevêque de Bordeaux, datées de Villeneuve-lès-Avignon; 28 septembre 1351. — Bulle d'Innocent VI donnant permission à l'archevêque Amanieu de Lamothe « de porter le pallium » en l'église, aux jours indiqués au livre des privilèges de l'Église; « la datte est toute rompue et mangée ». — Bulle d'Urbain V, par laquelle il mande au chapitre Saint-André d'envoyer des délégués à Avignon pour traiter avec le comte de Périgord sur le différend qui existait entre ce dernier et l'archevêque de Bordeaux au sujet du droit de juridiction de Montravel; à Avignon, 2 juillet 1363. — Bulle d'Urbain VI, par laquelle il nomme à l'archevêché de Bordeaux François, archevêque de Bénévent; donné au camp de Lucerie, le 10 des calendes de septembre, an VII du pontificat (23 août 1384). — Bulle de Boniface IX accordant un jubilé à la ville et au diocèse de Bordeaux; Saint-Pierre de Rome, 31 octobre 1390. — Bulle de Grégoire XII contenant les lettres de provision de Jean de Montferrand à l'archevêché de Bordeaux; à Rimini, 12 décembre 1407. — Bulle de Clément V « qui ordonne à tous les religieux exempts et non exempts

Digitized by Google

de garder l'interdit des lieux quand il sera gardé par l'église cathédrale ou matrice »; à Avignon, 21 mars 1310. — Bulle de Martin V autorisant Jean Embrin, doyen, et Jean Chambon, chanoine, à acquérir de personnes laïques certaines dîmes pour doter convenablement des anniversaires et des chapelles; à Florence, 2 octobre 1419. — Bulle de Martin V « contenant la » provision faicte de l'archevesché à ung certain Petrus » (en interligne : sainct Pey Berland) qui avoit esté » esleu. Datum Rome apud sanctos apostolos XVII » kalend. novembris, anno XIII° » (16 octobre 1430). — *Vidimus* d'une bulle de Martin V, par laquelle les serviteurs et domestiques de Pierre de Foix, cardinal archevêque de Bordeaux, sont exempts de faire leur résidence et peuvent prendre les gros fruits mais non les distributions ordinaires; 8 octobre 1428. — Bulle d'Eugène IV, « par laquelle il excite le chapitre à bien » faire et d'y exciter aussi l'archevesque et leur donne » sa bénédiction »; à Florence, 12 janvier 1441 (1442?). — Autre bulle du même pape par laquelle, à la requête du chapitre Saint-André, il mande à l'archevêque « de casser et révoquer une impétration subrep- » tice de certain privilège obtenu par le prieur de » Saint-Jacques de Bordeaux pour porter l'aumusse »; à Saint-Pierre de Rome, 9 mai 1444 (1445?). — Bulle de Nicolas V, par laquelle il mande à l'archevêque de Bordeaux, à la requête du chapitre Saint-André, de contraindre le prieur de Saint-Jacques à porter l'aumusse de drap de laine de couleur noire bordée de peau d'agneau ou de chèvre, et de révoquer tous privilèges en vertu desquels il s'arrogeait le droit de porter l'aumusse de velours ou de damas noir bordé de diverses peaux; à Fabiani, 29 octobre 1449. — Bulle de Pie II portant confirmation de l'accord fait entre le chapitre et Gaillard Martin, sacriste et chanoine de Saint-André, au sujet des oblations; les oblations Saint-Pierre Berland faites au grand autel et au chœur appartiennent au chapitre, excepté celles faites au grand autel le jour de Saint-André, qui reviennent au sacristain, etc.; 24 juillet 1462. — Autre bulle du même pape par laquelle, après avoir rappelé le privilège accordé par Clément V à l'archevêque de Bordeaux d'élire un confesseur pour l'église Saint-André, il concède aux doyen et chanoines de pouvoir élire ce confesseur eux-mêmes, sans avoir besoin d'aucune autorisation; 27 avril 1463. — Autre, relative à la suppression de deux canonicats dont les revenus unis à la manse capitulaire serviront à l'entretien de huit enfants et d'un maître de psallette, lequel sera chargé de leur enseigner la grammaire et le chant; 26 avril 1463. — Autre, « par laquelle est donné pouvoir aux doyen et » chapitre de Saint-André de conférer les bénéfices qui » vaqueront à leur disposition ès mois de febvrier, » apvril, jung, aoust, octobre et décembre, tout ainsy que » s'ils n'eussent point de specialle reservation et grace » expectative dudit pape, pourveu qu'iceux benefices ne » soient poinct de ceux qui sont généralement réservés » à la disposition du Saint-Siège apostolique »; à Rome, 26 avril 1463. — Autre bulle du même pape portant confirmation de certains statuts et privilèges de l'église de Bordeaux; 24 octobre 1458. — Bulle de Sixte IV portant union des églises de Saint-Martin de Carcans et de Sainte-Hélène de Stanh *(de Stagno?)* en Médoc à l'aumônerie de Saint-André, pendant la vie de Guillaume de Lauba, pourvu de cet office; à Rome, 19 octobre 1479. — Autre bulle du même pape « contenant commission » aux évêques de Bazas, de Périgueux et de Sarlat, ou » à deux d'iceux, pour faire diligente inquisition de la » vie et miracle de Pierre Berland, jadis archevêque » de Bourdeaulx »; Rome, 12 mai 1481. En marge est écrit : « pour faire inquisition de la vie et miracle de » Sainct Pierre Berland. » — Autre, portant collation de l'église de Bruges en faveur de Guillaume de Lauba, aumônier de Saint-André; Rome, 18 juin 1483. — Bulle d'Innocent VIII contenant suppression de deux canonicats, et création dans l'église Saint-André de quatre demi-canonicats; Rome, 28 janvier 1488-89 : acte de consentement du cardinal André d'Espinay, archevêque de Bordeaux, donné à Tours, 28 avril 1489. — Bulle d'Alexandre VI, par laquelle il mande au chapitre d'avoir à recevoir Jean de Foix comme archevêque; Rome, 9 décembre 1500. — Bulle de Clément VI portant excommunication contre ceux qui avaient dérobé les dîmes, fruits, ornements d'église, lits, nappes, ustensiles et autres choses appartenant aux chanoines de Saint-André; Bologne, 26 janvier 1530. — Bulle du même pape relative à l'union au chapitre de la paroisse de Floirac; 15 août 1524. — *Vidimus* daté du 8 février 1471 d'une bulle de Pie II portant exemption de la juridiction de l'archevêque de Bordeaux en faveur des chanoines de Saint-André et de Saint-Seurin et des collégiats du collège de Saint-Raphaël. — *Vidimus* d'une bulle du pape Clément V, du 21 avril 1308, portant excommunication contre ceux qui ne paient pas les dîmes dues au chapitre. — Bulle de Jules II relative à l'union au chapitre de la paroisse de Tresses. — Bulle de Martin V confirmant les privilèges de l'église de Bordeaux et l'exemption du chapitre de la juridiction de l'ordinaire; 7 août 1419, à Florence. — Bulles relatives à la même exemption données par les

Digitized by Google

papes Pie II, Clément VII, Jules II, Alexandre IV, et un *vidimus* daté de 1460 d'une bulle d'Anastase [IV] « concernant plusieurs privilèges du diocèse où spécialement est parlé de celui de Soulac ».

Cadaujac (paroisse de) : Sentence du sénéchal de Guyenne qui réintègre le chapitre dans la jouissance du droit de justice des lieux de Carrideau et Bernujes, dans la seigneurie de Cadaujac, et fait inhibition à Jean de Foix, archevêque de Bordeaux, Pierre de Foix, chevalier, sieur du Pont, Françoise de La Lande et Gaston de Lisle, son fils, seigneurs et dame de l'Isle Saint-Georges d'apporter aucun trouble audit chapitre dans l'exercice de ce droit; 2 mars 1526. — Pièces relatives au différend entre le chapitre et Charles de Grammont, archevêque de Bordeaux, comme prieur de Cayac, au sujet des limites de Cadaujac et de Saint-Médard d'Eyran, 1er juillet 1539. — Sentence du sénéchal de Guyenne qui réintègre le chapitre dans l'exercice de la haute justice en la seigneurie de Cadaujac, contre le duc de Guyenne ou son lieutenant (1313). — Baillette à fief nouveau faite par le chapitre d'une pièce de pré à Cadaujac, au lieu appelé « à Beneys », à deux deniers bordelais d'exporle;... 12 mai 1396. [Ce Beneys est le lieu appelé *Banech,* où vint mourir Bérard, évêque du Mans, en 677, sur une propriété de famille. Voir dans Pardessus et Laporte du Theil, *Diplomata ad res gallico-francicas pertinentia*, le testament de Bertrand, évêque du Mans vers 615, mais aquitain et bordelais d'origine par sa mère, et possesseur de grands immeubles à Bordeaux, Bègles, Ornon et Cadaujac.] — « Sentence » pour le chapitre contre noble Gailhard de Fauguières, » quy vouloit bastir une forteresse en son bordieu à » Cadaujac, par laquelle il fust condampné à démolir » tout ce qu'il avoit basti » (1318). — Baillettes à fief nouveau par le chapitre à Raymond de Cayères du moulin de Cadaujac appelé : de Calhau, avec toutes ses dépendances, à deux deniers bordelais d'exporle et douze boisseaux de froment de bon blé marchand, mesure de Bordeaux, de cens payables tous les ans par moitié à la fête de la Chandeleur et à Notre-Dame de septembre; 18 décembre 1399. — Accord entre le chapitre et Arnaud d'Ornon concernant les limites de Cadaujac; 3 juin 1356. — Dépossession par le chapitre sur Izabelle de Berco d'une motte environnée de fossés sur laquelle il y a une tourelle de pierre couverte de tuiles, au lieu appelé : à Faugueyres, paroisse de Cadaujac, avec toutes les dépendances, terres, vignes, aubarèdes, vimenières, bois, padouens, eaux, rivières, pour le prix de deux cent dix dianes (guyennois) d'or du coin de Bordeaux, valant chacune vingt-cinq sols bourdelois; 8 août 1423 : par un acte du 27 juillet précédent, la même Izabelle, appelée de Mélac, avait donné à sa fille la même terre, spécifiée exempte de tout devoir envers le chapitre. — Échange entre noble homme Arnaud de Macanan et Arnaud de Bosqueys, d'une part, et les Carmes de Bordeaux, d'une pièce de vigne en franc alleu qui est derrière les Chartrons, au lieu de Pradets; 29 avril 1519. — Échange d'une dîme contre l'assiette d'une rente sur alleu, entre le chapitre et les seigneurs d'Ornon (1258). — Mention des moulins de Maucailhau (1520), du Cailhau (1399), de La Carrugade (1519). — Achat par le chapitre de la dîme que Bernard d'Ornon, seigneur d'Audenge, possédait en Cadaujac; le prix d'acquisition est de sept cents livres de l'année 1363. [Soit en chiffres actuels, au taux de la livre bordelaise du temps, vingt-six mille francs.] — Mention du lieu dit les Grands-Arsins, dans la paroisse de Cadaujac. — Contrat par lequel Barrostanch a donné au chapitre toute la part au droit qu'il avait en la palu de Cadaujac et dans celle de Bernuges (?), en considération de quoi le chapitre « lui doit être fidèle, bon amy, et en bonne foy », et lui ont donné cent livres bourdelaises (1245). — Échange avec Bernard de Sarporas de plusieurs landes et artigues contre la moitié de la menestayralie de la palu de Cadaujac, que celui-ci abandonne au chapitre; 3 mai 1252. — Acquisition de diverses parts dans la palu (1245). — Donation à l'ordre de Saint-François, pour amplifier et accroître le lieu où les frères Mineurs habitent à Bordeaux, du tiers de la dime de Cadaujac, par la dona Na Brayda qui en était la propriétaire (1262). — Sentence du sénéchal en faveur du chapitre contre le duc de Guyenne ou son lieutenant qui troublait ledit chapitre dans l'exercice de son droit de justice à Cadaujac; 5 mars 1519 (c'est 1319). — *Vidimus* de deux lettres royaux du roi de France Philippe V relatives à la haute justice que le duc de Guyenne voulait usurper sur le chapitre; 3 janvier 1320. Hommage d'un lieu dit : au Castera, en 1247. — *Vidimus* de la bulle d'Innocent IV; Lyon, 2 des calendes d'août, an huitième du pontificat rapportée plus haut à l'article G. 415. — Transaction par laquelle les habitants de Cadaujac, de Bernicias, Sarporas et de Biars ont guerpi (cédé) mille sadons de terre en la palu de Cadaujac à MM. du Chapitre. Il y est spécifié qu'après ledit guerpissement, le chapitre a donné en fief les mille sadons à Me P. Francon et à certains autres paroissiens de Cadaujac pour vingt-cinq livres de cens payables chacun an à la Saint-Martin, et pour douze deniers d'exporle à muance de tenancier pour vingt sadons et pour la quinzième partie des fruits de dime; 4 juin 1252. — Baillette à

fief nouveau d'une pièce de terre à Cadaujac, au lieu appelé « à Beneych »; mai 1396. — Achat de moitié de la terre de Brestez au Bégarin en Cadaujac (1268). — Acte d'une requête du procureur du chapitre adressée au sénéchal de Saintonge afin qu'il révoquât tout ce qui avait été attenté par icelui contre le procureur du duc de Guyenne et Gaillard de Faugeyres (1322). — Hommage au chapitre par le même G. de Faugeyres de sa maison et repaire en la paroisse de Cadaujac (1324). — Sentence portant maintenue en faveur du chapitre du droit de pêche des lamproies à Cadaujac; 7 janvier 1529. — Vente par noble Gaillard d'Ornon et Marie de Blanquefort, sa femme, à Me Guillaume de Benauges, chanoine de Saint-André, de la dîme de Cadaujac pour le prix de deux cents écus d'or; 11 août 1343. — Hommage au chapitre par Gaillard de Faugeyres pour raison d'un mayne ou repaire dans la paroisse de Cadaujac (1324).

Cantenac.

Caillau.

Saint-Laurent de Camillas, dans la paroisse actuelle de Léogats.

Camblanes.

Carignan, xive et xve siècle : Reconnaissances, baillettes, accord entre le chapitre et les curés pour transformer en une redevance annuelle fixe, ou pension, les dîmes qu'ils devaient au chapitre.

Chapelles : Reconnaissances envers le chapitre et transactions par les chapelains des chapelles fondées à l'église Saint-André et dans quelques paroisses de la ville (xive et xve siècle). (Voir *suprà* G. 320 à 325.)

Saint-Christoly en Médoc : Vente au chapitre par Paulin de Carrenx, écuyer de la paroisse Sainte-Gemme, de sa part de la dîme de Saint-Christoly pour le prix de cent huit dianes (guyennois) d'or; 12 avril 1432. — Transaction du chapitre de Bordeaux avec celui de Luçon touchant les dîmes de Saint-Christophe de Médoc.

Saint-Christoly (paroisse de Bordeaux). (Voir *suprà* G. 392.)

Saint-Ciers de Canesse en Bourgès. — Cestas.

Sainte-Colombe (paroisse de Bordeaux). (Voir *suprà* G. 383 à 385.)

Sainte-Croix (paroisse de Bordeaux). (Voir *suprà* G. 372 à 378.)

Cussac (paroisse de) : Achat par le chapitre, de nobles Jean et Gosselin de Lanessan frères, de la dîme de la paroisse de Cussac pour le prix de deux cents nobles du coin d'Angleterre, 19 février 1431. — Vente au chapitre par noble Eymon d'Astes, seigneur de la maison noble de La Tour, de deux deniers d'exporle et quinze livres de cens assignés sur la maison noble de La Tour, pour le prix de trois cents livres; 20 avril 1483.

Saint-Éloi (paroisse de Bordeaux) (Voir *suprà* G. 393) : « Instrument contenant que l'an 1354, le 12 juillet, le » chapitre a donné à perpétuité aux religieuses dames » et sœurs de l'Ordre Saint-Augustin du couvent de » Bordeaux, le fondement du lieu auquel elles habitent » devant le portail du Mirailh, en la paroisse Saint-Éloi, » et ce moyennant la pension de certains corporaux et » d'un tourilhon de bon linge, selon la décence et estat » du chapitre et dignité de Bourdeaulx, et ce chescun » an, à la feste Saint-André. »

Sainte-Eulalie d'Enbarès (paroisse de) : Vente au chapitre par Bertrand de Montferrand, seigneur dudit lieu, et Bertrand, son fils, de la dîme de Saint-Pierre de Bassens et de celle de Sainte-Eulalie d'Embarès, pour le prix de mille francs bordelais; 12 décembre 1432. — Nombreuses mentions d'acquisitions et contrats du xive siècle, ainsi que de reconnaissances envers le chapitre, généralement à deux deniers bordelais d'exporle et deux deniers maille de cens, et une quote-part de un ou deux mingars (repas) questaux de rente annuelle. — Contrat par lequel Raymond de Sainte-Eulaye, donzet, ayant injurié en plein chapitre Messieurs, après leur en avoir demandé pardon par ledit contrat, s'est soumis et obligé à ce que lesdits sieurs en diraient et ordonneraient, à peine de cent marcs d'argent et de venir par-devant eux toutes et quantes fois il serait mandé (1345).

Sainte-Eulalie (paroisse de Bordeaux) (V. *suprà* G. 360 à 371) : « Transaction faicte entre le chapitre, le syndic » des religieux de l'Annonciade et la dame de Lansac, » fondatrice du couvent, par laquelle le chapitre permet » audit syndic de faire bastir ledit couvent, moyennant » ce que ladite dame de Lansac a promis; et sera tenue » bailher en assiette de rente foncière onze sons tournois » audit chapitre en aussi bonne assiette que est ledit » couvent de l'Annonciade; ensemble de bailher audit » chapitre la somme de deux cents livres tournois » dedans la feste de Toussaint en suivant, pour icelle » somme estre employée au profit du vicaire perpétuel » de l'église Saincte-Eulaye; lequel dit vicaire prendra » la quarte partie des funérailles sur ledit couvent de » l'Annonciade; et ladite dame de Lansac et ledit syndic » seront tenus de payer au chapitre chescun an à perpé» tuité, à la feste de Noël, la somme de quarante sous » tournois, en signe de droict de supériorité; 20 juillet » 1521. » — Contrat par lequel Arnaud de Curton reconnaît devoir au chapitre dix boisseaux de froment pour les arrérages dus à cause du moulin qui est près

Digitized by Google

de la porte Bequeyre, sur l'estey qui va du Peugue vers le pont Saint-Jean, 26 avril 1381.

Floirac (paroisse de) : Vente par Peyronne de Laroche, femme de Jean Hingthingthon, anglais, des trois quarts de la dîme de Floirac pour la somme de deux cents francs bordelais; 23 octobre 1435. — Vente au chapitre par noble dame Blanche de Cantemerle, femme de Noblet de Caupene, de la part de dîme qu'elle prélevait à Floirac; 27 février 1387. — Reconnaissance envers le chapitre pour un mayne et bourdieu sis au Martoret, 25 novembre 1400. — Union au chapitre de la cure de Floirac, 3 mars 1523.

Graves de Bordeaux. (V. *suprà,* Biens dans la banlieue et Graves, G. 443, G. 447 à 464.)

Gradignan (paroisse de) : Transaction entre le chapitre et le templier de Bardenac au sujet de la dîme de Gradignan (1232). — Vente au chapitre par le baron Arnaud, seigneur de Curton, du moulin à eau de Mougos, sur l'Eau-Bourde, pour le prix de cent cinquante dianes (guyennois) d'or du coin de Bordeaux; 16 novembre 1375. — Donation au chapitre par noble dame Marquese de La Porte, fille de Rostanh de La Porte, bourgeois de Bordeaux, du moulin de Casau, sur l'Eau-Bourde (sur l'eau appelée : à la Borda).

Grayan en Médoc.

Grésillac.

Saint-Gervais.

Sainte-Hélène-de-La-Lande.

Sainte-Hélène-des-Mollins (c'est Moulis) : Composition faite entre les paroissiens de Sainte-Hélène et le recteur (1204).

Saint-Ugean, actuellement partie de la commune de Bègles.

Saint-Julien (prieuré), à Bordeaux : Fondation du prieuré Saint-Julien par Guilhem Coulereyr et sa femme, nommée Bruna, à la collation du chapitre et à la condition que les pauvres et les pèlerins y seront reçus à perpétuité, suivant les ressources de la maison (1231).

Élège (Le Liège) en Buch : Composition entre le chapitre et les seigneurs de Lège qui prétendaient que la cure de cette paroisse leur appartenait par droit d'héritage (1169). — Autorisation donnée au procureur du captal de Buch, par le chapitre, seigneur de Lège, de chasser sur la côte de Lège. — « Lettres royaux et » exécutoires pour faire jouyr le chapitre de ses terres » comme il faisoit auparavant la première réduction, » nonobstant quelconque don quy fust faict au con- » traire. » — Guerpissement fait au chapitre des moulins sis sur l'estey de Campaignas à Lège, 2 juin 1273. — Reconnaissance de questalité faite au chapitre par Pierre Bruneau, 20 décembre 1389. — Contrat de vente de la baronnie de Lège par le chapitre au duc d'Épernon; 30 août 1600, Bernage, notaire.

Léognan (paroisse de) : Reconnaissances faites au chapitre pendant le xive siècle. — Contrat par lequel Pelegrin Olivier lui cède le tiers de la dîme qu'il possédait à Léognan, pour le prix de cinq cents guyanes d'or (1431).

Lidonne (seigneurie de) : Mandement d'Henry III, roi d'Angleterre et de France, au sénéchal de Guyenne d'avoir à remettre les doyen et chapitre Saint-André en la possession de la seigneurie de Lidonne; et fait défense à Bertrand de Montferrand d'apporter aucun trouble dans cette possession; 20 novembre 1227. — Reconnaissance à Bernard d'Albret d'un domaine à La Borie pour raison de sa maison noble de Marcamps (1330). — Vente au chapitre par Bertrand, seigneur de Montferrand, de Langoiran et de l'hôtel de Lidonne, de la maison et seigneurie de Lidonne pour le prix de cinq cent six nobles d'or du coin de Londres et vingt sous de la monnaie de Bordeaux; 28 août 1419. — Sentence du sénéchal de Guyenne en faveur du chapitre contre le sieur de Montferrand pour raison du trouble qu'il lui causait dans la possession de la maison de Lidonne (1455). — Reconnaissance de questalité faite au sieur de Monferrand par Jean de Labatud; 14 mars 1411.

Listrac (paroisse de) : Vente au chapitre par Mme de Balach de la dîme de Listrac pour la somme de cinquante nobles d'or du coin d'Angleterre (1425). — Acquisitions pendant tout le xve siècle, par le chapitre ou les chanoines en leur nom privé, de quantité de parties de dîmes que les particuliers leur vendent. — Transaction entre le chapitre et les habitants de Listrac par laquelle les habitants tenant feu sont obligés chacun de lui payer à perpétuité un quart de blé seigle, mesure de Listrac, le jour de Saint-Barthélemy, apôtre; de son côté, le chapitre leur fait remise de la mesure de blé froment et des sept mesures de mil que payait chaque paroissien tenant feu pour le doit de queste; 3 juillet 1528.

Saint-Loubès.

La Libarde.

Ludon.

Lormont : Reconnaissances envers le chapitre, au nombre de quarante-huit, pendant le xive siècle, pour la paroisse de Saint-Loubès; de huit pour celle de Lormont.

Saint-Michel (paroisse de Bordeaux).

Digitized by Google

SAINT-MAIXENT (paroisse de Bordeaux). (V. *suprà* G. 342 à 359 et G. 388 à 390.)

MARGAUX. « Certaines pièces concernant la maison noble de Margaux, où est une vendition d'ung tonneau de vin de rente, et certains deniers sur la maison noble de La Motte Margaux. » — Reconnaissance faite au chapitre par Jehan Gimel de cinq francs bordelais, laquelle somme il a promis de bailler dans un an, ou de lui assigner dans le même temps vingt-cinq francs de rente, en bon et suffisant lieu. — Prise de possession par le chapitre de la dîme du lieu de Gassias, léguée à lui par Pey Roumasquan (1479).

MEYNAC (actuellement Camblanes). Vente au chapitre, par Gaillard de Maynac, donzet, de certaine rente sur les tènements de Taferbia? et d'Artiguemaron, et par Géraud de La Motte de Cambes, de la dîme de Maynac qui lui appartenait (1380-1434).

MARTILLAC.

MÉRIGNAC. Ventes et reconnaissances au chapitre pour les lieux dits à Brenars, à Salomon, à Martes, Maubroc, Luc et Maurian dans la paroisse de Mérignac, par divers au nombre desquels est cité Gaillard de Mélac, donzet (1308-1402).

SAINT-MÉDARD D'EYRAN (paroisse de). Contrat par lequel le seigneur de Budos assigne dix livres par lui vendues au chapitre sur certains hommes de ladite paroisse « quy estoient du seigneur de Budos »; 3 février 1361.

SAINT-MÉDARD-EN-JALES (paroisse de). Vente d'une vigne au lieu de l'Hosanne, laquelle est mentionnée mouvante du fief du chapitre à trois médailles (mailles) petites d'exporle (1350). — Vidimus de l'acquisition du moulin du Theil sur la jalle (1417).

MONNAIE. — Procès fait à l'instance du chapitre par le bailli de Périgueux, commissaire du Roi de France, contre le roi d'Angleterre, duc de Guyenne, pour la tierce partie de la monnaie appartenant au chapitre (1312). — Sentence du bailli de Périgueux condamnant le chapitre à payer la tierce partie des frais de fabrication de la monnaie. — Arrêt du Parlement de Paris condamnant le roi d'Angleterre, duc de Guyenne, à payer au chapitre treize cents livres bordelaises pour les arrérages de la monnaie dont il l'avait privé (1277). — Vidimus de la confirmation des privilèges de l'église Saint-André et de la ville de Bordeaux par le roi Charles VII « après la reddition du pays de Bourdelois de la subjection des Anglais et conserne nomément la coustume du vin et donation de la tierce partie de la monnoye. A Monteils-les-Tours, 11 avril 1453. » — Confirmation par Charles IX des privilèges octroyés au chapitre par les rois ses prédécesseurs, tels que : droits de monnayage, de domaine, seigneurie, justice, etc.; octobre 1561. — Confirmation des mêmes privilèges par Henri IV, 19 mars 1591; — des privilèges concédés au chapitre par Guillaume, duc de Guyenne, Richard, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, et Édouard, roi d'Angleterre, concernant le droit de monnayage (1374). — Commission d'Édouard II, roi d'Angleterre et duc de Guyenne, mandant à ses officiers à Bordeaux de faire une enquête au sujet des prétentions du chapitre sur la fabrication de la monnaie; 12 avril 1326. — Me Desaygues, chanoine et trésorier du chapitre, reçoit cent quatre-vingt-dix-neuf livres trente-quatre sous onze deniers pour le droit de monnaie revenant au chapitre, du 2 avril au 31 décembre 1582.

MOULIS (paroisse de). Vente au chapitre par Blanche de Podensac de la dîme de la paroisse de Moulis pour le prix de deux cents nobles d'or du coin d'Angleterre; 18 septembre 1438.

MONTUSSAN (paroisse de). Vente au chapitre par Bernard de Castetja de la dîme de Montussan pour le prix de deux cent quatre-vingt-dix livres bordelaises; 18 octobre 1371.

NOTRE-DAME DE LA PLACE (paroisse de Bordeaux). (Voir *supra* G. 396.) Cotes et inventaires de soixante-dix-sept pièces des XIVe et XVe siècles concernant les cens, rentes et achats du chapitre, échanges avec celui de Saint-Seurin, etc., et mentionnant le moulin de Treyssan, dans la paroisse d'Eysines, acheté au seigneur de Budos en 1363; la possession par l'abbaye Saint-Sauveur de Blaye et l'aveu de reconnaissance au chapitre Saint-André de Bordeaux, de maisons et emplacement dans la rue de Saugars, etc.

NÉRIGEAN. Vente au chapitre par Pelegrin d'Olivier, pour le prix de huit cents livres bordelaises, de la moitié de la dîme qu'il possédait à Nérigean, dans l'Entre-deux-Mers (1431).

SAINT-PAUL de Bordeaux. (V. *supra* G. 386 et 387.)

SAINT-PIERRE D'AMBARÈS.

PESSAC. « Acte par lequel Marie Du Tastar a révocqué, » cassé et annullé tous procès meus par le passé par » Guillaume Du Tastar, son frère, de la paroisse de » Pessac, contre le chapitre duquel ledict Guillaume » estoit homme questau, et recognoit ladite Marie, o » l'authorite de son mary, que Guillaume Du Tastar, son » père, estoit perpétuellement homme questal à taille à » queste et à merce de son corps et de tous ses biens » dudit chapitre, et a promis de paier et rendre chescun » an audit chapitre les questes, tailles et manœuvres » que ledit chapitre luy voudra imposer à son loyal » pouvoir; 1er septembre 1375. »

SAINT-PIERRE (paroisse de Bordeaux). (V. *supra* G. 395.)

POMPIGNAC (paroisse de). Acquisition de dîmes sur Jean de Ronquères en 1395, et sur dame Blanque de Saint-Genès en 1429.

PORTETS (paroisse de). Vente au chapitre par Thibaud de Budos de la moitié de la dîme vieille de Portets, pour la somme de sept cent vingt-cinq livres bordelaises; 4 mars 1371.

PAUILLAC. Contrat par lequel Assalhide Beudant, femme de noble Arnaud Longueras, a donné en gage au chapitre la dîme qu'elle avoit au Taillan et en la paroisse de Pauillac en Médoc, pour la somme de quatre-vingts livres bordelaises, du 8 février 1292.

PUGNAC.

SAINT-PROJET de Bordeaux. (V. *supra* G. 390 à 391.)

QUINSAC (paroisse de). Transaction entre le chapitre et dame Jacquette d'Andron, dame de Lansac, au sujet d'échange de fiefs pour la construction du couvent de l'Annonciade (1521-1526).

SAINT-REMY de Bordeaux (V. G. 379 à 383).

SADIRAC. Afferme de la dîme de Sadirac, appelée de Moncuq, pour le prix de vingt-cinq dianes (guyanes) d'or valant vingt-cinq sous pièce; 14 juin 1474.

SENAC (paroisse de). Reconnaissance au chapitre pour une pièce de terre sise au lieu de Canteploure (1367).

CENON (paroisse de). Baillettes et reconnaissances pour les lieux dits : en Queyries, à la Croix d'Haillan, à la garde d'Ailhan, à la Palu.

SOULAC.

SAINT-SULPICE DE VERNAC (Entre-deux-Mers) (c'est Saint-Sulpice-d'Izon). Acquisitions par le chapitre de la dîme de Saint-Sulpice de Bernac-entre-deux-Mers, de noble Bernard Montily, pour la somme de trois cents dianes d'or (1391).

SAINT-SIMÉON de Bordeaux (V. *supra* G. 397). Reconnaissance au chapitre d'une maison de la rue Lègre; 3 mars 1243. — Bail à fief d'une autre maison dans le fief du chapitre à P. Francon (1245). — Ventes, abandons, contrat du XIVe siècle : Daniel Bolère, G. Lana (1304); G. de Lascases, F. de Bardos, G. de Mérignac, etc.; dans quelques-uns, outre les six ou douze deniers d'exporle habituels et le cens variable suivant les biens, il est spécifié la journée d'un vendangeur, exprimée à la valeur de douze deniers vers 1360. — Testament de P. de Bosco, jadis archidiacre de Cernès; ses exécuteurs testamentaires sont Vital Carles, chantre de Saint-André, et R. Faber, vicaire de Saint-Laurent en Médoc (1392). — Quatorze reconnaissances pour la rue de la Vieille-Église.

LE TAILLAN en Médoc. « Document contenant que Fort de La Caussade et ses frères, investis féodalement par le chapitre de certaines terres et vignes, s'engagent envers lui à payer quatorze livres cinq sous de cens annuel, soit un écu d'or du coin de Philippe, roi de France, et vingt sous » (1365). — Nombreuses reconnaissances exprimées en bloc, toutes ensemble au devoir de dix sous bordelais d'exporle et de quinze livres quinze sous de cens annuel (1367); acte renouvelé en 1467 avec les mêmes devoirs.

TAURIAC.

TABANAC. Bail à fief nouveau fait par dame Trenque de Bourbon, appelée d'Arriart, de la terre dite au Tertre (1336). Il n'y est pas fait mention du chapitre Saint-André.

TESTAMENTS : Testaments contenant fondations de chapelles et anniversaires (60 pièces) par noble Jean de Saya, citoyen de Bordeaux (1334); Arnaud Caillau, bourgeois de Bordeaux (1338); Arnaud de Blanquefort, archidiacre de Cernès, et Rose de Blanquefort, sa sœur (1316); Pierre de Calonges, chanoine (1361); Yves Moquet, chanoine, léguant sa maison pour en faire une maison canoniale, « au cas que ses neveux ne soient pas gens d'esglize » (1507); Arnaud d'Agès (1402); Albert Medici, chanoine (1360); Bernard de Ambilla, archidiacre de Blaye; Arnaud de Bros, prêtre, lègue cent florins d'or qui valent six vingt-cinq livres bourdeloises (1389); le cardinal Saint-Martial (Hugues de Saint-Martial, fait cardinal en 1361 au titre de Sainte-Marie *in Porticu*); ses exécuteurs testamentaires ont donné au chapitre cinq cents livres tournois qu'il léguait pour la fondation d'une chapellenie à Saint-André (1364). [Le dictionnaire des cardinaux le fait mourir en 1403.] L'archevêque Arnaud de Canteloup (1332). Vente par India de Bautiran et Arnaud de La Motte, son mari, à Pierre de Laffite, chanoine, de vingt livres bordelaises de cens sur huit hommes et une femme de la paroisse de Bautiran, leurs questaux, *lesquels ratifient la vente de ces vingt livres de cens assises sur eux,* et pour prix et achat de laquelle rente P. de La Fitte a payé quatre cents guyanes d'or aux seigneurs vendeurs (1377); — Paul de Mons, docteur en médecine, chanoine de Bordeaux (1423). — Testament de J. Embrun, doyen de Saint-André, fondant un anniversaire pour l'âme de François, cardinal de Pise [Fr. Hugociono, archevêque de Bordeaux, mort en 1412].

TALAIS.

LE TEICH en Buch. Acte par lequel Arnau du Bouscau, de la paroisse du Teich, reconnait et confesse qu'il est et sera homme questal du chapitre; 6 août 1373.

Digitized by Google

Le Tourne.

La Tresne. Baillettes et investiture de fiefs aux lieux dits : à la côte, à Tresseros, à Campmartin, à Cazaulebon, au puch Soulois, à Bonnefont, à Las Téchoueyras, à Pantaléon; xivᵉ siècle.

Tizac (Entre-deux-Mers). Transaction entre le chapitre et la cure de Tizac pour la pension de vingt francs bordelais de cens faite par la cure au chapitre (1494).

Tresses. Mention de trente-huit reconnaissances faites au chapitre pendant le xivᵉ siècle pour des terres au puch de Mélac, à Carruade, au Lambitz, à Font de Rode, etc.

Verteuil en Médoc (paroisse de). Vente par Alain, prince, seigneur d'Albret et comte de Dreux, à Pierre Dubosc, vicaire général de l'archevêque de Bordeaux, chantre et chanoine de Saint-André et de Saint-Seurin, du château et seigneurie de Verteuilh, pour le prix de huit mille francs bordelais; 24 février 1486. — Donation au chapitre Saint-André par le même, P. de Bosco, du château et de la seigneurie de Verteuilh; 20 octobre 1489. — « Transaction entre le chapitre et » Arnaud Eymeric, demeurant au courneau de Saint- » Corbian, en la paroisse Saint-Estienne de Calonnes » en Médoc [c'est Saint-Estèphe], homme questal tant » à cause de sa personne que de ses maisons, vignes, » terres, prés, bois et autres possessions, par laquelle est » accordé que ledit Arnaud Eymeric demeurera exempt » de ladite questalité, et que au lieu des tailles, questalité » et autres debvoirs qu'il debvoit faire audit chapitre, à » cause de la seigneurie de Verteuilh, il paiera audit » chapitre à perpétuité une barrique de vin, bon et » marchand pur et net, le fust neuf, et à deffault dudit » vin, quatre francs bourdelais de cens au choix dudit » chapitre, paiable à la Saint-Michel, rendu audit lieu de » Verteuilh; et fera au mandement dudit chapitre, » chescun an, deux manœuvres, l'une à bœuf et l'autre » à corps; et paiera tous autres cens, agrières, rentes, » ventes et droits de seigneurie qu'il leur a accoustumé » de paier chescun an pour raison de ses biens »; 19 novembre 1520. Contrat par lequel J. Thibauld et P. Bourdin confessent devoir au chapitre la somme de vingt-cinq francs bordelais pour une barrique de vin qu'ils devaient chaque année à cause des biens qu'ils ont en la terre et seigneurie de Verteuilh; 12 juin 1367. — Baillette par Pierre Duchêne, écuyer, capitaine du château de Verteuilh, comme procureur de Jeanne d'Albret, d'une terre déserte et forêt dans la paroisse de Cissac; 18 février 1455. — Messire Michel Gouin, prieur claustral en 1529 et abbé de Verteuilh en 1530. — Procuration donnée par le chapitre afin de partager les padouens et vacants des lieux de Penizan et la forêt de Verteuilh avec l'abbé (1572). — Baillette de la palu de Saint-Corbian (1590). — Lettres de tolérance du roi Charles VIII, relatives à la possession du château de Verteuilh par le chapitre; 4 et 26 février 1490. — Affranchissement de questalité par le seigneur de Verteuilh en faveur d'un habitant de Ferreyres, à charge d'une barrique de vin et de l'agrière; 9 novembre 1470. — Reconnaissance et hommage à genoux au chapitre, par Pey de Balcros, seigneur de Boyentran, pour divers tènements; 24 septembre 1501.

Vensac. Contrat contenant que le chapitre a acquis de Mathurin de Cassenet la dîme qu'il avait en la paroisse de Vensac en Lesparre, pour la somme de deux cent trente-neuf nobles d'or du coin d'Angleterre et vingt sous bordelais (1430).

Villenave d'Ornon. Contrat par lequel M. Vital Carle, chanoine, a assigné au chapitre, pour la fondation d'un anniversaire de Gaillard Carle, trésorier chanoine de ladite église, son oncle, six livres bordelaises de rente sur maisons à Villenave. — Acte par lequel le gardien et les religieux du couvent de frères Mineurs de Bordeaux doivent payer au chapitre huit boisseaux de froment pour le moulin qu'ils tiennent à Ayguemorte, appelé : Moulin du Foley ou de Madères, paroisse de Villenave. — Reconnaissance au chapitre pour le moulin appelé : l'Aygueblanque, dans les paroisses de Villenave et Léognan; 14 janvier 1416.

Inventaire des sacs et procédures faisant partie des archives du chapitre, et concernant ses droits en rentes, seigneurie et autres devoirs (fᵒˢ 420 à 473).

Barrières et poteaux mis autour des entrées de la grande place de la Sauveté, arrachés par les maire et jurats. — Maintien contre le capitaine du guet du droit que possède le chapitre de faire vendre à l'encan, sans payer aucun droit à la ville, les biens des chanoines et autres prêtres demeurant sur le territoire du chapitre (1538). — Privilège de *committimus*, devant le sénéchal, des causes du chapitre en première instance, sans passer par la juridiction des maire et jurats (1525). — Exemption de tout tribut, subside ou coutume de vin vendu au détail par les chanoines et leurs habitués en l'église. — Rappel du droit appartenant au chapitre sur le couvent des Augustins, de percevoir une rente annuelle de trente livres bordelaises, pour raison du lieu auquel est bâti ledit couvent et cimetière : sur la représentation du titre d'autorisation, daté du 12 des calendes de janvier 1382, d'une transaction sur procès du 14 juin 1336 y relative, le sénéchal avait rendu une

Digitized by Google

sentence de confirmation en faveur des chanoines, le 20 mai 1560. — Procès contre les archevêques à raison des réparations tant de la maison archiépiscopale que de l'église Saint-André « où il y a certains procès-verbaux qui ne sont de grand respect »; — à raison du droit du chapitre de la garde des biens de l'archevêché, le siège vacant; mention de deux arrêts rendus à Bordeaux et à Paris aux années 1276 et 1277 entre le roi d'Angleterre et les chanoines, par lesquels est écartée la prétention des officiers du prince à exercer le droit de régale sur l'église de Saint-André; — à raison de l'exemption de la juridiction archiépiscopale, tant dans la Sauveté qu'ailleurs, l'archevêque n'ayant pas le pouvoir de faire ou d'ordonner dans aucune, réparation, modification, dégradation aux édifices, sans la permission expresse du chapitre.

Privilège de ne résider aux cures dont ils sont titulaires, en faveur des chanoines de Saint-André. — Arrêt des barbes, en cour de Parlement séant à Libourne en l'année 1528, comprenant les prohibitions de porter barbe longue édictées par le statut des chanoines; autre mention d'une bulle de Paul III en l'année 1543, concernant l'excommunication qu'avait encourue le chanoine Bertrand de Belcier pour port de barbe trop grande. Il était abbé de Bon-Lieu (au Carbon-Blanc) en 1557. « Ce sont les chartes et enseignements d'Entre-deux-Mers qui appartiennent à Jehan de Lansac sieur de Mauvesin, comme héritier de feu Peti de Garu et demoiselle Bourgnette de Benon, Artigues et Lormont. Dans le sac est la vendition desdites rentes faite au chapitre par Me Pierre de Lansac, chanoine, comme procureur de damoiselle Bourgnette de Benon, en l'année 1549, signé P. de Gallus. » — Réintégration du chapitre en possession de la grande dîme de Bassens, contre messire Godifer de Fonbrune, abbé commendataire de l'abbaye de Bonlieu, *alias* « de Goules » (1400). — Procès-verbal d'exécution de certaine sentence condamnant les habitants de Bouliac à payer la dîme des fruits à raison de dix gerbes une, et de dix paniers de vendange, un panier (1539). — Mention d'une sentence du sénéchal donnée contre le chapitre et J. de Pontac et Gaston de l'Isle, seigneur de l'Ile Saint-Georges en terre gasque (1554); — d'une autre sentence par laquelle le syndic des Carmes est condamné à fournir au chapitre un tenancier de la condition requise pour tenir les moulins de la Carrugade et du Caillau, achetés par le couvent de Raymond Makanan, contre le pacte exprès de ne les mettre en main-morte; — de lettres royaux datées de 1555, pour faire lever sur Arnaud de Serignan et autres habitants de Cadaujac la taillade pour 1254, au paiement de laquelle ils se refusaient envers le chapitre; — d'un procès contre Giron de la Rivière, boucher de la ville et syndic de l'hôpital, concernant une rente du chapitre assise sur « ung banc à tailler chair situé en sa boucherie du Marché, devers l'église Sainte-Colombe, appelée la boucherie de Lambert, confrontant des deux côtés aux bancs carnassiers de la Confrérie des bouchiers de ladite boucherie, les allées entre deux, tenant en long à la rue publique par le bout, et de devant jusques à la grande allée par le bout de derrière; et estoyt la moitié dudit banc tenue desdits doyen, chanoines et chapitre au debvoir de quinze sols tournois de rente annuelle » (1516); — d'une sentence de condamnation à exporler envers le chapitre, contre le libraire Me Pierre de Toulouse, habitant de la rue de la Sau, ou Désirade (1567). — Mention de Jean Du Gua, abbé de Sablonceaux, archiprêtre de Lesparre et vicaire perpétuel de Saint-Estèphe (1558). — Transaction avec les habitants de Floirac par laquelle le chapitre retient sur chaque feu, pour son droit de boisselage et de « mingears », seize ardits par an (1577). — Mention en 1530 du moulin de Caseau et Monjau sur l'Eaubourde, à Gradignan; — en 1577, du grand chemin royal qui va de Bourg à Blaye, sur le territoire de Gauriac en Bourgès. — J. d'Ollivier, archidiacre de Cernès, recteur de l'église de Léognan (1539). — Mention de longues procédures des années antérieures à 1470, et des années 1522, 1528, 1550, 1561, contre les habitants de Listrac, en Médoc, et contre J. de Donissan de Citran, concernant les dîmes de la paroisse et le droit de quête ou boisselage prétendu par le chapitre sur chaque feu, sous la redevance de un quart froment et sept mesures millet pour chacun. — Mention à l'article Saint-Nicolas de Graves « d'une pancarte en peau de parchemin, relatant diverses bulles des papes, la première du 3 juillet, indiction 7, de l'année 1173; les autres du 18 des calendes de janvier 1180, et le vidimus du 9 septembre 1561, données en faveur de Saint-Nicolas et de Saint-Vincent son annexe ». — Pompignac (Entre-deux-Mers), procédure à raison des dîmes de Pompignac et de Carignac, commencée en l'an 1452 et « bien narrée comment Ponton Saint-Trailhe, pour lors maréchal de France, s'estoit emparé desdites dixmes et aultres debvoirs et tant fut procédé qu'il s'en suyvit sentence le 5 d'aoust 1462 par laquelle ledit chapitre fust réintégré. »

Digitized by Google

ARCHEVÊCHÉ DE BORDEAUX

(SUPPLÉMENT)

Depuis l'impression de l'inventaire du fonds de l'archevêché de Bordeaux, qui forme les 266 premiers articles du présent volume, il a été décidé que le catalogue des documents complémentaires conservés au palais archiépiscopal figurerait, à titre de supplément, dans le premier volume d'inventaire de la série G.

Rédigé par M. l'abbé Allain, archiviste de l'archevêché, ce supplément comprend :

Actes pontificaux; actes du pouvoir civil; vie, actes, correspondance des archevêques; secrétariat; ordonnances; suffragants; conciles et assemblées du clergé; synodes, assemblées foraines, conférences ecclésiastiques; chapitres et ecclésiastiques séculiers; religieux; religieuses; visites des archevêques; paroisses; pèlerinages, indulgences, reliques, confréries, bancs et sépultures, chapelles domestiques; officialité, mariages, actes baptistaires; collations de bénéfices; insinuations ecclésiastiques; temporel des bénéfices, chambre du clergé; temporel des archevêques; séminaires et collèges; petites écoles; hôpitaux religionnaires et jansénistes; pièces diverses.

Les lettres et chiffres placés entre parenthèses à la fin des articles sont les cotes particulières que portent les dossiers aux archives de l'archevêché.

G. 525. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 7 sceaux.

1617-1781. — ACTES PONTIFICAUX (en original). — Bulle de Paul V à l'archevêque de Bordeaux, au sujet de la nomination de Michel Raoul à l'évêché de Saintes (1617). — Bulles d'institution de J.-M. Champion de Cicé, nommé archevêque de Bordeaux (1781). — Brefs érigeant une confrérie du Saint-Sacrement dans l'église de Haux (1627); accordant des indulgences aux églises paroissiales de Salles (1628) et Sainte-Hélène de la Lande (1629). — Bref pour la confrérie de N.-D. de Verdelais (1631). — Brefs accordant des indulgences à ceux qui visiteront sept églises de Bordeaux (1634) et concernant la confrérie de la Sainte-Vierge à Créon (1637). — Brefs d'indulgences pour l'église des Carmes de Bordeaux (1650), celle des Frères mineurs de la même ville (1650), les églises paroissiales de Marsas (1664), Avensan (1666), Saint-Sauveur de Blaye (1668), Camblanes (1668) et Macau (1670). — Bref relatif à un conflit entre les Cordeliers et les Carmes de Bordeaux pour la préséance aux processions (1672). — Brefs d'indulgences pour les églises paroissiales de Saint-Remi de Bordeaux (1674) et Saint-Caprais (1677); pour l'église des Annonciades de Bordeaux (1677); pour les églises paroissiales de Lège (1680) et de Lormont (1681); pour l'église des Ursulines de Saint-Macaire (1680); pour les églises paroissiales de Talence (1674) et de Cambes (1680); pour la confrérie de Saint-Crépin et Saint-Crépinien dans la chapelle Sainte-Anne des Irlandais à Bordeaux (1744). — (A 1.)

G. 526. (Liasse.) — 31 pièces papier; 5 sceaux.

1606-1766. — Actes pontificaux (imprimés et copies) : — Bulles et brefs concernant le jubilé (1606); les Oraisons de Quarante heures (1623); les privilèges des réguliers (1623); des indulgences accordées à la chapelle N.-D. de Condat (1639); la défense des droits du Saint-Siège, des églises, des personnes et choses ecclésiastiques (1641). — Décrets de l'Index et de l'Inquisition condamnant divers ouvrages (1641-1643). — Condamnation par Innocent X, des cinq propositions de Jansénius (1653). — Brefs d'Alexandre VII pour la béatification de saint François de Sales (1662) et de Clément IX accordant des indulgences au sujet de la béatification de sainte Rose de Lima (1668). — Bref d'indulgences pour l'église de Pessac (1671). — Brefs pour le jubilé (1673, 1675, 1677). — Décret touchant l'office de saint Raymond Nonnat (1677). — Condam-

Digitized by Google

nation des *Maximes des Saints* (1699). — Bref de Clément XI aux évêques de France au sujet du livre de Quesnel (1714). — Indulgences aux bienfaiteurs des Quinze-Vingts (1723). — Jubilé de 1727. — Bulle de Clément XI, *Pastoralis officii*, contre les adversaires de la constitution *Unigenitus* (1718). — Bref de Benoît XIII au sujet d'une confrérie établie en la chapelle du Casse, à Beguey (1730). — Indulgences accordées par Benoît XIV à ceux qui feront l'oraison mentale (1747). — Constitution du même pape sur les religieux apostats (1750). — Jubilé de 1750. — Brefs d'indulgences pour les oraisons de Quarante heures dans les églises des Capucins (1751), en faveur des religieuses de la Visitation (1751, 1760) et des Filles de la Charité (1766). — (A 2.)

G. 527. (Liasse.) — 18 pièces, papier; 5 sceaux.

1622-1748. — Actes du pouvoir civil. — Lettres du roi et des ministres concernant la nouvelle élection des jurats de Bordeaux (1622); — le siège de Montpellier (1622); — les prières pour la paix (1638, *copie*); — le P. Capdeville, chargé de la réforme de l'ordre de la Mercy (1639); — l'ouverture du couvent des Ursulines de Saint-Macaire aux commissaires chargés d'informer contre Jean de Mérignac (1639); — la prise de Bapaume et de Coni (1641); — la victoire de Lens (1648); — la prise de Landrecies par les maréchaux de Turenne et la Ferté-Sénectère (1655); — la paix d'Aix-la-Chapelle (1668); — la prise de Bouchain (1676); — la prise de Fribourg (1677); — la prise d'Ypres et de Puycerda (1678); — la paix de Nimègue (1678, 1679); — les moyens de faciliter la circulation et la vente des grains (1693); la prise de Mons (1746, *copie*). — (B 1.)

G. 528. (Liasse.) — 1 pièce manuscrite, 68 pièces imprimées, papier.

1550-1750. — Actes du pouvoir civil. — Édits, déclarations, lettres patentes concernant les affaires ecclésiastiques et notamment: les abus de la cour de Rome; — les immunités ecclésiastiques; — le rachat des bénéfices aliénés; — la réduction des portions congrues; — la célébration des mariages et le crime de rapt; — le huitième denier à payer par les possesseurs de biens ecclésiastiques aliénés; — les receveurs et contrôleurs particuliers et provinciaux alternatifs des décimes (*copie ms.*); — l'autorité du Pape; — les formalités nécessaires pour l'établissement des maisons religieuses; — le droit de régale; — la permutation des bénéfices; — le don gratuit de 1685; — les portions congrues des curés ou vicaires perpétuels; — l'établissement des curés ou vicaires perpétuels en titre, dans les paroisses qui sont desservies par des vicaires amovibles; — les religionnaires; — la liquidation des droits d'amortissement et de nouveaux acquêts dus au Roi par les gens de mainmorte; — l'emploi en rentes sur la Ville, des deniers dus aux bénéficiers et communautés ecclésiastiques; la création des offices de greffiers conservateurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures; — la création des offices de greffiers des insinuations ecclésiastiques; — l'établissement, dans toutes les villes du royaume, de contrôleurs des actes des notaires, etc.; — la juridiction ecclésiastique; — la confirmation aux particuliers et communautés ecclésiastiques ou laïques des foires, marchés et droits en dépendant; — la Constitution du Pape condamnant les *Maximes des Saints*; — les biens d'église aliénés et usurpés; — le règlement des fonctions de contrôleurs des greffiers d'insinuations ecclésiastiques; — la suppression des offices de contrôleurs des décimes et la création de nouveaux offices au profit du clergé; — le contrôle des extraits de baptêmes, mariages et sépultures; — l'engagement au clergé de France de la ferme générale des postes; — la publication au prône de l'édit d'Henri II contre les femmes qui cèlent leur grossesse et accouchement; — la discipline et police ecclésiastiques; — la permission accordée à plusieurs diocèses d'emprunter à constitution de rente au denier douze; — l'exemption des biens ecclésiastiques de la levée du dixième; — le mariage des officiers entretenus en la marine; — la création des offices de banquiers-expéditionnaires en cour de Rome, etc.; — les exemptions du clergé; — la confirmation des privilèges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; — les domaines et biens des gens de mainmorte; — l'interdiction des pèlerinages hors du royaume; — les cures et bénéfices à charge d'âmes; — les privilèges des gradués; — la profession des religieuses; — les droits d'amortissement; — les insinuations ecclésiastiques; — la déclaration des biens et revenus des bénéficiers. — (B 2.)

G. 529. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1629-1766. — Actes du pouvoir civil. — Arrêts du Conseil concernant le diocèse de Bordeaux : arrêt du 14 novembre 1629 donnant mainlevée aux bénéficiers, « fabriqueurs » et administrateurs des hôpitaux du diocèse, des saisies-exécutions de leurs biens par les commissaires députés pour la recherche des francs-fiefs

Digitized by Google

et nouveaux acquêts *(copie)*; — autre du 14 décembre 1639 annulant un arrêt du Parlement de Bordeaux portant enregistrement de divers brefs non munis de lettres patentes; — autre du 17 juin 1758 déchargeant les syndics et députés du diocèse de trois mille livres sur leurs décimes ordinaires de l'année 1649 en raison des « spoliations, pertes et ruynes » qu'ils ont supportées par le fait des gens de guerre. — Arrêt du Conseil privé du 12 mars 1681 relatif à la reddition des comptes des fermiers et revenus des fabriques et églises paroissiales du diocèse *(imprimé)*. — Arrêts du Conseil des 28 juillet 1705 et 27 avril 1706 concernant les offices de notaires apostoliques du diocèse de Bordeaux. — (B 3.)

G. 530. (Liasse.) — 6 pièces manuscrites, 121 pièces imprimées, papier.

1618-1787. — Actes du pouvoir civil. — Arrêts du Conseil concernant les affaires ecclésiastiques et notamment : en faveur des ecclésiastiques du diocèse de Toulouse contre les dévolutaires, sur l'incompatibilité des bénéfices; — les offices des receveurs particuliers des diocèses; — la recherche des francs-fiefs; — les receveurs provinciaux; — l'exemption du logement des gens de guerre; — le don gratuit de 1641 et 1657; l'exemption des tailles; — la surséance des procédures contre les ecclésiastiques pour raison de foi et hommage, d'aveux et dénombrements; — le don gratuit de 1675 et 1690; — les religionnaires; — les nouveaux catholiques; — les portions congrues; — la création des offices de greffiers des insinuations, greffiers du domaine des gens de mainmorte, économes-séquestres et notaires apostoliques; — le tarif des droits à payer aux greffiers des insinuations; — la décharge du droit de confirmation d'hérédité; — le don gratuit de 1705; — la réforme des Augustins déchaussés; — les rectifications aux actes de baptêmes, mariages et sépultures; — l'exemption du dixième pour les rentes appartenant au clergé; — la production des titres de fondation, états de revenus et comptes des monastères et communautés de filles; — l'évocation au Conseil du Roi de toutes contestations au sujet des offres faites aux rentiers et officiers du clergé; — l'exemption des droits de contrôle sur les actes capitulaires des communautés ecclésiastiques de l'un et l'autre sexe; — la juridiction ecclésiastique; — les successions des bénéficiers; — la suppression de divers écrits; — en faveur de Edme-Nicolas Mongin, sacriste de l'église cathédrale de Bazas et curé primitif des paroisses de Saint-Loubert de Castets et Saint-Romain de Mazerat; — les refus de sacrements aux appelants; — les actes de l'Assemblée générale de 1765; la réforme des réguliers, etc. — (B 4.)

G. 531. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1611-1788. — Actes du pouvoir civil. — Arrêts du Parlement de Bordeaux concernant : diverses contestations en matières bénéficiales; — l'exercice des fonctions du sieur de la Houssaye, greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse; — l'élection des vicaires capitulaires de Sarlat cassée par le sieur Miard, vicaire général de l'archevêque de Bordeaux (1641); — un procès entre H. de Sourdis et le président Le Comte (1643); — la remise entre les mains du greffier des insinuations, des registres de baptêmes, mariages et sépultures (1706); — l'interdiction prononcée contre les religionnaires, de toutes charges de judicature, offices de procureurs, notaires, etc., et même aux médecins, chirurgiens et apothicaires d'exercer ces arts et professions, s'ils ne sont attestés être de la religion catholique (1746); — la suppression d'un libelle intitulé : *Lettre d'un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur à un magistrat sur la triennalité des supérieurs de cette congrégation* (1763); — l'inhibition, tant à Jean-Simon Langoiran qu'à tous autres professeurs de théologie du ressort de la Cour, d'insérer dans leurs cahiers ou les thèses qu'ils feront soutenir, aucune proposition suspecte, équivoque ou qui ne serait pas exactement conforme aux lois du royaume et aux maximes de l'Église de France (1765); — l'injonction aux jurats d'assembler les notables des trois ordres pour être procédé à la convocation de l'assemblée des Cent-Trente (1788). — Arrêt de la Cour des Aides entre Pierre Gondriau, messager juré de l'Université de Paris pour l'évêché de Maillezais, et les habitants de Fontenay-le-Comte (1637). — Ordonnance du prince de Condé, lieutenant général en Guyenne, relative à l'exemption pour les ecclésiastiques, du logement des gens de guerre (1638). — Ordonnance de Jean de Gaufreteau, lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial en Guyenne, convoquant l'assemblée des Trois États du ressort de la grande sénéchaussée de Guyenne dans la grande salle du palais archiépiscopal (1649). — Ordonnances des intendants H. d'Aguesseau, relative à la confection d'un nouveau terrier royal (1671), et Boutin, relative au tirage de la milice (1766), etc. — (B 5.)

Digitized by Google

G. 532. (Registre.) — Petit in-4°, papier, relié en vélin, 1093 pages et plusieurs feuillets déchirés à la fin. — Les 172 premières lacérées en partie.

1613. — MANUSCRIT DE BERTHEAU, secrétaire du cardinal de Sourdis, sur la vie et les actes de ce prélat. — P. 1-172. Naissance de F. de Sourdis, sa promotion à l'archevêché de Bordeaux et au cardinalat, ses premiers actes. — P. 173. « Comment Monseigneur le cardinal de Sourdis fit un voyage en la cour et, soudain de retour, alla en Born pour tirer le corps d'une huguenote de l'église [de Pontenx]. — P. 176. Il introduit les pères Capucins dans Bordeaux. — P. 180. L'introduction des pères Recolez à Bordeaux. — P. 185. De l'union de la chapelle d'Hugon [à Saint-Michel de Bordeaux] au Séminaire. — P. 187. Comme il recognoist la vertu du défunct sieur [Florimond] de Raymond. — P. 189. Comment il relève la dignité pontificale en sa métropolitaine et finit l'année en actions pontificales. — P. 190. Du transport des corps sainctz de S.-Seurin. — P. 192. Prétension des juratz de Bordeaux, d'octroyer pouuoir de quester par les églises. — P. 197. *Actes de l'archeuesché de Bourdeaux soubz Monseigneur le Cardinal de Sourdis, pour l'an 1602.* — P. 98. De l'institution de la messe solennelle de Notre-Dame tous les samedys en l'église de S.-Eutrope, autrement Notre-Dame de la Plasse et de l'aumosne qui s'y fait. — P. 200. De l'exercice ordinaire de sa maison et de ses officiers. — P. 202. Il instruict les prebstres ez cérémonies. — P. 203. De la congrégation des cas de conscience. — P. 205. Reiglement pour les curez et dames de la Société de Miséricorde touchant le bien des pauvres. — P. 209. De la contradiction apportée à son zèle pour la démolition de deux autels en la nef de S.-André [lettres au Roi (p. 213) et au Pape (p. 217) sur cette affaire]. — P. 223. De la translation du chef de S. Eutrope, de Bourdeaux à Xainctes. — P. 233. Comme il va à la cour et parle librement au Roy. — P. 237. Il se rend en sa résidence et reçoit deux brefs du Pape sur son secours imploré [copie des brefs, p. 238-244]. — P. 245. Comme le chapitre cherche des excuses, escript au Pape et moyenne la faveur du Roy. — P. 261. Lettre du Roy à M. de Béthune, ambassadeur à Rome. — P. 263. Lettre du Roy au cardinal d'Ossat, à Rome. — P. 265. Lettres du Roy et du secrétaire d'Estat [de Neufville] au chapitre de Saint-André. — P. 271. Comment il résiste au Parlement, sur l'octroy requis d'un monitoire. — P. 275. Il assiste aux déclamations du jour de Ste-Catherine dans les Carmes, où le recteur de l'Uniuersité ne veut assister et pourquoy. — P. 277. D'une autre contradiction en S.-André. — P. 288. Reiglement entre les vicaires conductices et les bénéficiers des paroisses pour le port de l'estolle. — P. 295. *Actes de l'archeuesché de Bourdeaux ... pour l'an 1603.* — P. 300. Rolle des pieuses dames de la Société de Miséricorde pour les pauvres [Mmes de Rabènes, de Gaufreteau, de Pichon, Michelet, de Rondeau, etc.]. — P. 303. Du Synode diocésain tenu en l'église de S.-Seurin et des reiglemens qu'il y fit, ensemble d'autres reiglemens qu'il fit hors du Synode. — P. 313. Liste des festes de commandement. — P. 325. De la vie et capacité de ceux qui se présentent pour auoir prouisions d'un bénéfice. — P. 326. De l'examen de ceux qui seront pourueus aux vicairies perpétuelles dépendantes du chapitre métropolitain et de leurs vicaires conductices. — P. 332. Il fait un voyage en la cour au commandement du Roy. — P. 335. Les prebstres et escholiers Irlandais exilez, receus, logez et mis en congrégation par M. le Cardinal. — P. 347. *Actes de l'archeuesché de Bourdeaux ... pour l'année 1604.* — P. 353. D'actions de déuotion par lesquelles il semble que son chapitre soit de bonne intelligence avec luy. — P. 355. Comme il jette les fondemens de la réforme du grand conuent de l'Obseruance. — P. 356. De quelques actions de la séuérité et autorité archiépiscopale. — P. 364. Du Synode diocésain. — P. 368. De l'assemblée prouinciale. — P. 369. Des reiglemens donnez aux dames de la congrégation de Ste-Marthe, establie en l'église de S.-Sauueur, à S.-Macaire. — P. 372. *Actes ... pour l'année 1605.* — P. 373. De la liberté de donner son vœu à la création du Pape. — P. 375. Des prières ordonnées et du vœu de la ville de Bourdeaux pour faire cesser la contagion. — P. 381. Comme il faict gaigner le jubilé de N.-S. Père. [P. 382. Traduction de la bulle de Paul V]. — P. 400. *Actes ... pour l'an 1606.* — P. 410. Il dénonce excommunié un capitaine qui auoit battu son curé. — P. 412. Il octroye indulgences à la chapelle des Chartreux sur le port. — P. 413. Du premier dessein et fondement du conuent des religieuses de Nostre-Dame de Bourdeaux. — P. 416 *Formula instituti ord. religiosarum B. Mariæ semper Virg.* — P. 428. Il accorde aux jurats permission de bastir une gallerie en S.-André pour oüyr la prédication. — P. 430. Synode de Blaye. — P. 432. Il pournoit à ce que les prebstres et clercz portent l'habit et tonsure hors du Synode. — P. 435. Comme il est commis supérieur du conuent des religieuses de Ste-Claire, de Périgueux. — P. 440. Des visites des églises [notamment celles de Libourne]. — P. 444. Il visite en personne quelques églises du Fronsadois et plusieurs

Digitized by Google

Entre-Dordougne. — P. 448. Visite des églises de S.-Émilion. — P. 456. Des actions de déuotion contre le mal de peste. — P. 458. Reiglement sur le mesme subiect pour l'archiprestré d'Entre-Deux-Mers. — P. 459. Bref d'Indulgences de Paul V. — P. 460. Procession très solemnelle en laquelle feurent portez les corps saincts de l'église S.-Seurin pour le mesme subiect. — P. 464. De la publication du jubilé octroyé ceste année 1606. [P. 465. Texte de la Bulle.] — P. 475. De la chapelle de la Magdelaine en l'église S.-Julien de Born. [P. 476. Arrêt du grand Conseil, à ce sujet.] — P. 485. Il exécute son dessein de l'augmentation du Séminaire en son bastiment et dispose l'union de S.-Paul et de S.-Christofle. — P. 487. Il tente d'augmenter le reuenu du séminaire par pensions. — P. 488. Du commencement et introduction des vierges de Ste-Ursule, à Bourdeaux. — P. 491. Comme il faict prescher la parole de Dieu ez places publiques du marché et comme il est contredict par le Parlement. — P. 494. De la contrariété et violence apportée à ung curé par le Parlement pour fayre ung mariage. — P. 496. De l'excommunication jectée contre un bénéficier de S.-Michel de Bourdeaux, nommé Premier, et de l'arrest de la Cour donné au contraire. — P. 498. L'arrest est signifié en congrégation de l'examen. — P. 501. De ce qui se passa le jour de Noël et de l'arrest passionné contre M. le Cardinal pour clorre l'année. — P. 512. *Actes... pour l'année 1607*. — P. 516. Des actions du dimanche 14 janvier; il fait publier un manifeste, le même jour, contre l'arrest. [P. 517. Texte du manifeste]. — P. 519. De la procédure contre ceux qui auoient publié le manifeste. — P. 521. Défence aux curez d'aller au Parlement. — P. 522. De l'arriuée du Mareschal d'Ornano et merueilleuse mutation de l'affaire. — P. 524. Comme Mgr le Cardinal adhère aux prières qui lui sont faictes par M. l'euesque de Bayonne et par M. le mareschal d'Ornano d'accorder tous ces differens selon la volonté du Roy et comment et à quelle condition. — P. 531. Il désunist la cure de Beychac de la dignité de maistre-eschole. — P. 535. De la publication du décret du Concile prouincial touchant le mariage. [P. 536. Texte du décret.] — P. 545. De ce que faict M. le Cardinal à la cour. — P. 548. De l'arrest obtenu au Conseil contre le soubz-doyen et scindic du chapitre de l'église métropolitaine touchant la visite des églises unies au soubz-doyenné, premier effect de l'éuocation. — P. 551. D'une seconde trauerse donnée à la petite troupe de Ste-Ursule. — P. 565. *Actes... pour l'année 1608*. — P. 566. Il faict oster la closture ou gallerie qui séparoit le chœur du grand autel de l'église métropolitaine. — P. 572. Bref du Pape approuuant et instituant l'ordre de Nostre-Dame. — P. 582. Il exécute le Bref apostolicq, érige un monastère de religieuses de Nostre-Dame et l'aggrège à l'ordre de S.-Benoist. [P. 584 seq. Divers actes en faueur des Filles Nostre-Dame.] — P. 588. La ville donne aux Filles Nostre-Dame, plasse pour agrandir le monastère. — P. 600. De l'introduction de l'ordre des Minimes dans Bourdeaux. — P. 605. De la visite que faict M. le Cardinal en l'archiprestré de Cernez. — [P. 608. Transcription de la Bulle de fondation des chapitres d'Uzeste et de Villandraut (Jean XXII, anno I^o^) et autres pièces le concernant.] — P. 630. Trou derrière l'autel de S.-Michel de Rieufret. — P. 638. Du Synode diocésain de Bourdeaux. — [P. 642. Ordonnance relative aux maîtres d'école dont le nom devra être fourni par les curés.] P. 653. Synode de Blaye. — P. 672. Accroissement de l'ordre de Ste-Ursule par M. le Cardinal. — P. 676. De quelques désordres arrivez à Bourdeaux, en l'absence de M. le Cardinal. — P. 678. Du voyage de M. le Cardinal à l'assemblée du clergé, à Paris. — P. 679. De son courage en l'assemblée générale du clergé. — P. 698. Comme il obtient arrest du grand Conseil contre le chapitre métropolitain, touchant la visite des églises dépendantes d'iceluy. [P. 690. Texte de l'arrêt.] — P. 715. *Actes ... pour l'année 1609*. — P. 717. Des reigles et constitutions données aux collèges de Ste-Ursule. [P. 718. Texte des règles.] — P. 800. Il publie et faict gaigner le jubilé. [*Ibid.* Texte de la Bulle de Paul V.] — P. 807. Ordonnance pour le Séminaire. — P. 810. De l'institution des congrégations foreines. — P. 817. Il donne permission à MM. les présidiaux d'auoir une gallerie à S.-André pour assister à la prédication. — *Ibid.* De quelques visites des églises de Bourdeaux et de quelques autres, proche la ville. — [P. 823. Copie de l'acte de fondation des chapelles de S.-Remy, par P. de Bosco (1488).] — P. 833. De la visite de l'archiprestré de Benauges. — P. 837. Extraict des statuts, reiglemens et ordonnances obseruées par les doyen et chanoynes du chapitre S.-Blaise de Cadillac, fondé par les seigneurs de l'illustre mayson et famille de Candalle. — P. 847. De la translation de la Saincte Espine de la ville de Libourne. — P. 860. Bénédiction de la première pierre de l'église des Ursulines de Bourg. — P. 861. De la visite de l'archiprestré de Fronsac. — P. 868. De deux jeunes hommes qu'on estimoit possédez. — P. 876. Du bastiment de la gallerie de l'archeuesché et résolution du chapitre de playder contre M. le Cardinal. — P. 879. Il obtient sauuegarde du Roy. — [P. 880. Copie d'une

Digitized by Google

requête du chapitre au Roi contre le Cardinal.] — P. 882. Sauuegarde obtenue par le chapitre en conséquence de ceste requeste. — P. 886. Comment M. le Cardinal va rendre ses déuotions à N.-D. de Montserrat. — P. 887. De la peyne de Mgr le Cardinal de faire seruir les paroisses appartenantes au chapitre et dignitez, et du mespris desdits chanoynes de se trouuer à la visite pour le receuoir. — P. 901. De l'apparition d'une âme et absolution d'excommunication après sa mort. — P. 907. *Actes... pour l'année 1610.* — P. 910. Dessein de bastir une chartreuse près de Bourdeaux. — P. 914. De la visite de quelques paroisses de la ville. — P. 919. Octroy de la gallerie où se met M. le Cardinal pour ouyr le sermon, en l'église S.-Pierre, à MM. les Thrésoriers [de France]. — P. 921. Du nouveau bastiment de Ste-Colombe. — P. 923. De la visite qu'il faict en l'archiprestré d'Entre-deux-Mers. — P. 927. De la mort et funérailles du maréchal d'Ornano et de la vertu héroïque de M. le Cardinal à son endroit. — P. 928. De son voyage à Paris, pour le couronnement de la Reyne. — P. 931. [Bref du Pape au Cardinal sur la mort du Roi.] — P. 936. Formulaire de l'approbation des maistres d'eschole des champs. — P. 937. Du transport des religieuses de Nostre-Dame de la demeure du S.-Esprit en celle nouvellement acquise rue du Hâ. — P. 940. De l'arrest du Conseil d'Estat terminant tous les différens de M. le Cardinal et de ses chanoynes métropolitains. [P. 941. Texte de l'arrêt.] — P. 960. De l'introduction des péres Recolez en la ville de Libourne. — P. 966. Il tient une congrégation de supérieurs des maisons religieuses. — P. 967. Première élection d'une supérieure au conuent de Nostre-Dame et confirmation d'icelle. — P. 969. Soin de M. le Cardinal d'élever à la perfection les vierges de Ste-Ursule. — P. 971. Il est contrainct user de son autorité sur les exempts. — P. 974. *Actes ... pour l'année 1611.* — P. 977. De la visite de l'église de S.-Michel de Bourdeaux. — P. 980. Ordonnance et reglemens ... sur les differens suruenuz entre les curé et bénéficiers de l'église paroissiale de S.-Michel. — P. 1000. Statutz de la Société des curé et bénéficiers de S.-Michel. — P. 1012. De la visite de l'archiprestré de Moûlix, en Caresme. — P. 1016. De la permission de quester par les églises, contre l'entreprise des juratz. — P. 1017. Du Synode diocésain de Bourdeaux et de Blaye. — P. 1022. De la visite de l'archiprestré de Blaye. — P. 1032. De la réception du serment du prince de Condé à son arriuée à Bourdeaux. — P. 1033. De la première pierre du bastiment de la Chartreuse béniste par M. le Cardinal et posée par M. le Prince et commencement de l'assèchement du Marais. — P. 1035. Ordonnance pour l'union de la cure du Pian au collège de la Compagnie de Jésus, qui sera estably à Saint-Macaire. — P. 1043. *Actes... pour l'année 1612.* — P. 1046. Visite de plusieurs églises de Bourdeaux. — P. 1058. De la visite de l'archiprestré de Lesparre. — P. 1060. Il donne et annexe deux chapelles aux Feuillens de Bourdeaux, attendu le peu de reuenu de leur conuent. — P. 1062. Du Synode diocésain d'après la feste de Pasques tenu à Bourdeaux et à Blaye. — P. 1064. Quelques reiglemens hors du Synode. — P. 1074. De la première visite du conuent des religieuses de Nostre-Dame de Bourdeaux. — P. 1083. *Actes... pour l'année 1613* » — (Les feuillets suivants sont lacérés.) — (C 1.)

G. 533. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin; 43 pièces, papier; 9 sceaux.

1456-1789. — Pièces diverses concernant la vie et les actes des archevêques. Copie certifiée par Bertheau (le 20 janvier 1628) du testament de Pey Berland (1456); 16 feuillets gr. in-4°. — Note informe sur l'entrée d'Artus de Montauban dans l'église Saint-André, en novembre 1466. — Copie du procès-verbal de la remise du Pallium au cardinal de Sourdis. — Copies de diverses lettres du cardinal d'Ossat à M. de Villeroy (1601). — Copie des lettres du Roi à M. de Béthune, ambassadeur à Rome, et au chapitre de Saint-André relativement à un conflit entre le cardinal de Sourdis et les chanoines (1602). — Notes au sujet d'un différend entre le cardinal de Sourdis et le Parlement (1606). — « Journées du voyage de monseigneur l'illustr. et révérend. cardinal de Sourdis et primat d'Aquitaine, faict à Paris en l'an 1608 » (7 feuillets petit in-8°). — Autorisation à l'évêque de Saintes de célébrer pontificalement les saints ordres, le samedi de Pâques 1610. — « Factum pour le sieur cardinal de Sourdis, contre le sieur Comte, président » (1610). — Consultation pour savoir si le Cardinal a encouru les censures pour le meurtre commis lors de la délivrance du sieur de Haut-Castel, détenu à la conciergerie du Palais (1615). — Appel comme d'abus de l'excommunication prononcée par le Cardinal contre le sieur de Saussan, accusé de concubinage (1626). — Copie informe du testament du Cardinal du 1er décembre 1627. — Deux projets de sermon, autographes, du Cardinal. — « *De gestis amplissimi cardinalis Surdisii* (6 feuillets in-8°. État du diocèse à son arrivée). — Sommation faite au procureur-syndic de la ville par Henri de Sourdis au sujet de la *clye* du marché au poisson dont l'entrée avait été refusée à son

Digitized by Google

maître d'hôtel (1633). — « Extrauagances de l'an 1637 au diocése de Bourdeaux. » — Copie informe du testament d'Henri de Sourdis du 13 juin 1645. — Concession du prieuré de Vertou (diocèse de Nantes) à l'archevêque A. Bazin de Besons, par son frère, Armand Bazin de Besons, abbé de Saint-Jouin de Marnes (1718). — Prise de possession de l'archevêché de Bordeaux, au nom de J.-M. Champion de Cicé, par Ignace Boudin, chanoine de Saint-André, archidiacre de Blaye, procureur du dit archevêque (1781). — Mainlevée des fruits de l'archevêché de Bordeaux, à la suite de la prestation de serment de J.-M. Champion de Cicé (1781). — Lettre des maire et jurats de Bordeaux à ce prélat, au sujet de son entrée dans cette ville (1782). — Sa réception au parlement de Bordeaux, comme premier conseiller-clerc (1782). — (C 2.)

G. 534. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1633. — Différend entre Henri de Sourdis et le duc d'Épernon. — Affaire de la *clye*. — « Procès-verbal de l'arrest du carrosse et de la violence faite à Mgr l'archeuesque, par le sieur Naugas, lieutenant, et carabins de M. d'Espernon, en la sauueté de son Église métropolitaine. » — Convocation de tout le clergé de Bordeaux (28 octobre). — Discours des députés du clergé au duc d'Épernon et sa réponse (30 octobre). — « Sentence déclaratoire d'excommunication encourue de fait et dénoncée contre le sieur Naugas. » *Minute et texte imprimé* (31 octobre). — « Actes ecclésiastiques et verbal sur les violences, attentats et excès commis en la personne de très Illustre et très Réuérend Père en Dieu, messire Henry d'Escoubleau de Sourdis, archeuesque de Bourdeaux et primat d'Aquitaine, par M. le duc d'Espernon, gouuerneur et lieutenant pour le Roy en Guyenne, des mois d'octobre et nouembre 1633. » Cahier petit in-4° de 43 feuillets. — Défenses aux supérieurs des maisons religieuses de laisser entrer Naugas et autres excommuniés dans leurs eglises, pendant les offices (1er novembre). — Expulsion de six gardes du duc d'Épernon qui s'étaient trouvés à Saint-André, l'archevêque y étant venu pour donner la confirmation (2 novembre). — Acte de ce que le duc d'Épernon a fait célébrer la messe par son aumônier, dans l'église des Récollets (6 novembre). — Assemblée des curés de la ville à l'archevêché (6 novembre). — Sommation de comparaître à l'aumônier du duc d'Épernon (6 novembre). — Manifeste [*imprimé*] du duc d'Épernon (9 novembre). — Déclarations de divers religieux au sujet de l'assemblée tenue chez le duc d'Épernon (10 novembre et jours suivants). — Copie de l'ordre donné par le duc d'Épernon d'investir l'archevêché et d'empêcher les assemblées ecclésiastiques (10 novembre). — Procès-verbal d'excès commis par le duc d'Épernon, le 10 novembre. — Procès-verbal du chapitre de Saint-André au sujet de l'investissement de l'archevêché (10 novembre). — Sentence d'interdiction contre l'aumônier du duc d'Épernon et permission aux Récollets de continuer leur service (10 novembre). — Sommation de l'archevêque aux jurats, aux fins de communication de leur ordonnance du 9 novembre (10 novembre). — Excommunication du duc d'Épernon, de ses carabins, des jurats, capitaine et soldats du guet, et interdit jeté sur la ville de Bordeaux. *Minute et texte imprimé* (11 novembre). — Informations du Parlement au sujet des troubles des jours précédents (11 novembre et jours suivants). — Ordre aux religieux qui ont assisté à l'assemblée de Puy-Paulin de déclarer par écrit leur sentiment (11 novembre). — Citation des chanoines de Cadillac (13 novembre). — Notification de l'interdit au vicaire de Cadillac, avec commandement de le signifier aux chanoines et religieux (15 novembre). — Lettres du marquis de Sourdis à l'archevêque, son frère, lui annonçant les diverses mesures prises par la cour en sa faveur (15 et 18 novembre). — Procès-verbaux de la signification de l'interdit à Cadillac (17 novembre) et de l'expulsion du prêtre chargé de cette notification (21 novembre). — Sentence d'interdit contre les religieux qui se sont déclarés en faveur du duc d'Épernon. *Minute et texte imprimé* (18 novembre). — Suspension de l'interdit, les dimanches et fêtes, à la prière du Parlement (19 novembre). — Lettres de l'évêque de Saintes à Henri de Sourdis (24, 26 novembre). — Appel des religieux contre la sentence d'interdit (25 novembre). — Levée de l'interdit jeté sur la ville de Bordeaux (29 novembre). — Lettre de l'archevêque d'Arles approuvant la conduite d'Henri de Sourdis (27 novembre). — Diverses consultations sur les points de fait et de droit relatifs au différend. — Mauvais traitements infligés au vicaire de Cadillac par les gens du duc d'Épernon (2 décembre). — Requête du duc d'Épernon au Parlement, lui demandant de se déclarer incompétent (2 décembre). — Audition des chanoines de Cadillac (6 décembre). — Défense aux vicaires généraux de lever l'interdit jeté sur les jurats et la chapelle de l'hôtel de ville (7 décembre). — Levée de l'interdit jeté sur l'église collégiale Saint-Blaise de Cadillac (7 décembre). — Lettre aux évêques comprovinciaux (17 décembre). — (C 3.)

Digitized by Google

G. 535. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1634-1635. — Suite du différend. — Copie certifiée par les agents généraux du clergé, des *Actes de l'assemblée générale,* relatifs à cette affaire, du 5 janvier au 1er février 1634, 25 feuillets in-4°. — Procuration du duc d'Épernon (18 janvier). — Censure des imprimés : *L'apologie du duc d'Espernon* et *Les justes deffences* (18-27 janvier). — « Remonstrances à Messeigneurs les Euesques de France de la part de Monseigneur l'archeuesque de Bourdeaux, sur le sujet des sacrilèges et attentats faits à sa personne et à sa qualité, par M. le duc d'Espernon. » 10 feuillets in-4° (janvier). — Lettre de l'évêque de Nantes, sollicitant Henri de Sourdis de se réconcilier avec le duc d'Épernon (30 janvier). — Copie informe de l'arrêt du Conseil du 31 mars 1634 contre le duc d'Épernon. — « Arrest du Conseil d'Estat du Roy donné contre les sieurs jurats de la ville de Bourdeaux, le sieur Naugas, etc... » Bordeaux, par P. de la Court, 4 p. in-4°. — Copie informe de l'arrêt du 31 mars concernant la préséance. — Commission adressée au sieur Miard, vicaire général, par le cardinal Bichi, nonce en France, aux fins de l'absolution du duc d'Épernon; sceau (5 avril). — Procès-verbal et actes de l'absolution donnée au duc d'Épernon et autres (avril). — Absolution du sieur Th. du Manter, juge des terres du duc d'Épernon (7 avril). — Absolution de Naugas, des carabins et du baron de Flamarens (juin). — Copies des lettres du sieur Miard au duc d'Épernon (12 avril) et au cardinal Bichi (17 avril). — Requête des jurats demandant la levée de l'interdit jeté sur eux; ordonnance conforme de l'archevêque (18 avril). — Copie du procès-verbal d'exécution de l'Arrêt du Conseil contre les jurats, envoyé à la cour (20, 25 avril). — Copie d'un bref d'Urbain VIII à Henri de Sourdis (3 mai). — Continuation des informations des commissaires du Parlement sur les excès commis par les gens du duc d'Épernon (1er juillet). — Copie des lettres patentes du Roi pour la continuation des jurats (4 juillet). — Copie d'une lettre du duc d'Épernon au cardinal Bichi, le suppliant de déléguer un commissaire pour son absolution; commission du nonce à l'archevêque pour cet objet (14 août). — Lettre du Roi à Henri de Sourdis, lui enjoignant de se rendre à Coutras pour terminer le différend (1er septembre). — « Procès-verbal de l'absolution donnée à Mgr le duc d'Espernon, à Coutras, le 20 septembre 1634. » 11 feuillets in-4°. — Copie d'une lettre de M. de La Vrillière à M. de Briet, touchant les particularités de l'absolution du duc d'Épernon (1er octobre). — Copie d'une lettre du Roi aux maire et jurats de Bordeaux au sujet de la rentrée en fonctions du duc d'Épernon (même date). — Copie du « Discours de M. le président du Bernet à M. l'archeuesque pour lui demander la suspension de l'interdit auec la responce du sieur archeuesque estant au Parlement » (18 novembre). — Absolution de quelques serviteurs du duc d'Épernon (avril 1635). — Pièces non datées : « Discours des députez du clergé de Bourdeaux fait à M. d'Espernon sur l'attentat commis en la personne de Mgr l'archeuesque, par Naugas, lieutenant, et ses compagnons; » lettre de l'archevêque au Pape, sur le différend; « *Sorbonicæ et jesuiticæ sententiæ super danda absolutione ad cautelam;* » harangue de M. d'Arles au Roy, à Mgr le Cardinal et à M. le Nonce; lettre d'Henri de Sourdis au cardinal Bichi; « Raisons de M. d'Espernon sur le fait de Mgr l'archeuesque, auec les responses; » promesse du duc d'Épernon de soumettre à la décision du Pape, etc. — (C 4.)

G. 536. (Liasse.) — 4 cahiers, papier de 18, 32, 22 et 15 feuillets.

1635-1637. — Correspondance. — Copies de lettres du cardinal de Sourdis et de ses grands vicaires, en son absence. — Aux évêques de la province : convocation de l'assemblée provinciale et communication d'une lettre d'Henri de Sponde relative à l'approbation du concile provincial; copie de cette lettre. — A l'évêque d'Agen : les appels des ordonnances des évêques de la province devront « ressortir à la personne du Cardinal et non à son auditeur général ». — A l'archiprêtre de Blaye : gouvernement des fabriques des églises Saint-Romain et Saint-Sauveur de cette ville. — Au président du Bernet, « à présent de la chambre mi-partie d'Agen » : procès intenté au prieur de Castillon par un catholique « passé à l'huguenotisme ». — Aux curés de Saint-Paul-en-Born, Saint-Genès et Parentis : affaires paroissiales. — Au procureur du Roi et aux jurats de Bourg : conflit de préséance. — Au prieur de Guitres : départ de ses attributions et de celles du vicaire perpétuel, et injonction de résider. — A l'évêque de Condom : décret du Concile provincial sur les inhumations. — Au prieur de Castillon : vexations des protestants. — A M. de Besons : en faveur de la fabrique de Saint-Léger. — A l'archevêque d'Auch, qui lui demandait « le temps de son assemblée et quand il partiroit pour aller à Paris, d'autant qu'il désiroit d'aller l'accompagner ». — Au même pour lui annoncer la mort de Mme de Sourdis, sa mère. — Aux évêques de Saintes et d'Angoulême, aux chapitres de la province, aux Ursulines de Saumur

Digitized by Google

et du Mans, sur le même sujet. — A M. Peyrissac, agent général du clergé : refus du syndic de l'église de Génissac de rendre ses comptes. — Aux curés de Prignac et Civrac, au sieur Romans, témoin synodal : « insolences des impies par les églises » et quand il y a lieu de les réconcilier. — A divers archiprêtres et vicaires forains qui demandaient si les congrégations se devaient tenir, malgré les troubles. — Au curé de Moulon, relativement à M. du Grand-Puch qui répandait les doctrines protestantes. — Le sieur Palisse, prêtre à Verdelais, se rendra à Bordeaux « pour dresser le séminaire. » — Au vicaire perpétuel de Guîtres : règlement du service de cette église. — A l'évêque d'Agen : nouvelles de la cour, mandées par le Cardinal. — Au juge de Créon : compétition de deux maîtres d'école dans cette paroisse. — Les jurats de Saint-Macaire feront enquête sur la vraie situation des pauvres qui troublent la dévotion des pèlerins de Verdelais. — Au P. Cogorde : au sujet du « meilleur gouvernement » de l'église de Verdelais. — Aux vicaires forains : abus des chapelles domestiques. — Aux mêmes : exemption des tailles pour les biens patrimoniaux et d'acquêts des ecclésiastiques. — Aux jurats de Blaye : bon emploi des revenus des églises de cette ville. — A la mère de Boulaine : fondation du couvent des Filles Notre-Dame, à Saintes. — Aux maire et jurats de Saint-Émilion : sépulture faite par « force et sans cérémonies, » dans l'église Saint-Martin de Mazerat. — Au juge de Saint-Émilion et au théologal du chapitre : même sujet. — A l'évêque du Mans : couvent des Ursulines de Laval et supérieure dudit couvent. — Au prieur de Castillon et à M. de Mérignac : usurpation d'un chemin longeant l'église de Puisseguin. — Aux évêques de Périgueux, Sarlat, Agen, Condom, Bazas et Lectoure, aux archiprêtres et vicaires forains : nouveaux droits levés à Blaye, sur les denrées, depuis l'arrivée de M. de Luxembourg. — Au curé de Lège : naufrage arrivé sur la côte avoisinant cette paroisse. — Au provincial et au prieur des Célestins de Paris : fondation d'un couvent de leur ordre à Verdelais. — Au curé de Saint-André [de Cubzac] : au sujet de deux pieuses femmes qui vivent religieusement en sa paroisse et font beaucoup de bien « à l'endroit des filles ». — A l'évêque de Carcassonne qui demandait une fondation d'Ursulines. — A l'évêque de Dax : sur les mariages clandestins. — A l'abbesse de Fontevrault : réforme du monastère de Fontaines, au diocèse de Périgueux. — Aux Pères de la Doctrine chrétienne et à l'évêque de Condom : introduction de ces religieux dans le collège de cette ville, par les consuls, sans l'agrément du prélat. — Aux évêques de la province : prières à prescrire au sujet de l'attaque de l'île de Ré par les Anglais. — Au vicaire général de Toulouse : demande de trois religieuses Dominicaines pour une fondation à Bordeaux, etc... — (C 5.)

G. 537. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1618-1628. — Correspondance. Lettres adressées au cardinal de Sourdis. — Du curé d'Artigues : excès commis par les paroissiens de sa congrégation foraine, qui ont pris part au siége de Montravel (1622). — De l'abbesse de Sainte-Claire de Périgueux : indulgences accordées à son monastère. — De l'évêque de Périgueux : affaires de son diocèse. — Des religieux de Saint-Laumer, de Blois : réforme de cette abbaye que le Cardinal tenait en commende. — Des Ursulines de Laval, demandant un bref du Pape pour leur couvent. — Du maire d'Angoulême : collège des Jésuites de cette ville. — De Dom Juste Perrot : chartreuse de Bordeaux. De M. de Smit : « contradiction que le party de M. de Bérulle lui fait partout, et beaux commentaires que le P. Cotton a écrits sur sa maladie. » — De l'évêque de Lectoure, du vicaire général d'Agen, du doyen d'Angoulême : droits nouveaux sur les denrées. — Des Ursulines de Bourg, demandant la visite de la mère de la Croix. — Remerciement d'Apollinaire Almeida, évêque de Nicée, pour les bons offices rendus aux Portugais naufragés sur les côtes de Guyenne. — De l'abbé général de Citeaux : contre la prétention de l'abbé de Pontigny de convoquer une assemblée des supérieurs de Guyenne. — De l'évêque de Condom : sur un règlement relatif à la collation des bénéfices. — Du même : au sujet de l'introduction des Doctrinaires, dans le collège de cette ville. — De l'évêque de Saintes : exigences du fisc en fait d'impositions ecclésiastiques. — De l'évêque de Dax : affaires communes aux deux diocèses. — De la supérieure des Filles Notre-Dame, à Saintes : commencement de cette fondation. — De M. Gelas, vicaire général d'Agen : prières publiques pour la maladie du Roi. — Du sieur de Blanc, prêtre, demandant à rentrer dans l'église catholique qu'il avait quittée pour se faire huguenot. — De l'abbesse de Sainte-Claire, de Périgueux : autorisation aux Pères Jésuites d'assister ses religieuses dans leurs maladies. — Du chapitre de la congrégation de Saint-Maur : réforme de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux. — De l'évêque de Lescar : réduction de la pension de M. de Fondenille, ministre converti, etc... — (C 6.)

Digitized by Google

C. 588. (Portefeuille.) — 18 cahiers, papier, comprenant 289 pièces.

1620-1626. — Correspondance. — Lettres adressées au cardinal de Sourdis et à ses grands vicaires, principalement par les archiprêtres et vicaires forains sur les affaires de leurs détroits. — 1. « Lettres du diocèze et quelques autres, 1620. » De l'évêque d'Angoulême recommandant deux procès au Cardinal. — Billet autographe du Cardinal touchant le trouble fait à l'église de Castelnau, par Capdeville, procureur. — De Mme de Lestonnac, au sujet de son désir « de viure en l'obseruance de l'état religieux. » — « Mémoire des choses non accomplies selon les ordonnances de Mgr le Cardinal, en sa visite de l'église S.-Martin-du-Vignac. » — Affaires diverses des paroisses de Moulis, Marcillac, Baron, Mimizan, le Tourne. — 2. « Lettres de Benauge, 1622. » Des jurats de Saint-Macaire demandant pour curé le sieur Bouyer. — Des curés de Cadillac et Loupiac. — 3. « Lettres de Buch et de Born, 1622. » Tenue des congrégations foraines. — Procès-verbal de visite de Saint-Jean de Lamothe, du 13 septembre 1622. — 4. « Lettres de Moulis, 1622. » Affaires paroissiales sans intérêt. — 5. « Lettres de Cernez, 1622. » Superstition qui se pratique annuellement en l'église de Barsac, le jour de la Pentecôte. — 6. Entre-Dordogne, 1622. Du prieur de Castillon, touchant la démolition de la tour de Montravel et l'état de l'église de ce lieu. — Du curé de Saint-Félix, dont les Huguenots ont ruiné entièrement l'église. — Distribution des aumônes de l'Archevêque à Saint-Émilion et Montagne. — « Désolation » des églises du détroit du curé de Libourne. — « Mauuais garçons qui sont à Montravel et tuent plusieurs paysans. » — Usurpation du cimetière de Lamothe-Montravel par les Huguenots. — Les églises de Camps et Cornemps entièrement découvertes et sans service divin. — 7. « Lettres de Lesparre, 1622. » Du curé de Lesparre : le curé de Soulac mort des mauvais traitements que lui ont fait subir les rebelles; pillage des églises du Bas-Médoc; retraite des compagnies de MM. de Pichon et Darrerac. — Du curé de Vensac : reprise de l'église de Soulac par les soldats du Roi. — 8. « Missiues de l'archiprestré de Lesparre, 1623, 1624. » Assemblées de paroisse à Soulac et à Jau-Dignac-Loyrac, pour l'élection de syndics. — Copie des statuts de la « frairie S.-Sébastien » de Lesparre. — 9. « Lettres d'Entre-Dourdougne, 1623, 1624. » Du curé de Lussac : réparation de l'église de ce lieu pour lesquelles cent Huguenots, décrétés de prise de corps, ont payé cinq ou six mille livres; analyse de la donation de cette paroisse à l'abbaye de Faize, faite en 1153 par l'archevêque Guillaume *(sic)*. — Émeute à Vignonnet le 2 novembre 1623. — Du prieur de Castillon : M. de Duras aura le gouvernement de cette ville, « sans soldats, toutefois »; démolition [des murs] de Castillon, à laquelle « M. de Duras a prié M. d'Espernon de surseoir, jusqu'à ce qu'il en ait donné avis à M. de Bouillon. » — Du même, demandant qu'on emploie les pierres des remparts démolis à la reconstruction de l'église; et au sujet des « liurets de controverse » entre catholiques et protestants. — 10. « Missiues de Buch et Born, 1623, 1624. » Désordres à l'église de Gujan. — Du curé de Mimizan, sur « l'estat et reuenu » de son église. — 11. « Lettres de Blaye, 1623, 1624. » Prétention du seigneur de Saugeon sur une partie des offrandes de la chapelle de Montuzet. — Visite de la chapelle de Saint-Michel, à Saint-Christoly de Blaye, nouvellement restaurée. — Lettre du maire de Blaye, au sujet du régent de cette ville. — « Extrait du registre de la congrégation du destroit de Blaye », 2 et 30 mai, 20 juin 1624. — Précepteur huguenot « s'ingérant d'instruire la jeunesse » de Génerac. — Acte par lequel l'abbé et les religieux de Saint-Sauveur de Blaye révoquent la concession d'un jardin, par eux faite au vicaire perpétuel de ladite église. — 12. Bourg, 1623. « Estat de la dernière congrégation foraine du Bourgez et Cubzaguez, tenue à Sainct-Sauin, le 18e de juin 1624. » — Procès-verbal de la Congrégation foraine tenue à Saint-Seurin de Touveyras le 20 août 1624. — 13. « Missiues, Cernez, 1623, 1624. » Du curé de Bommes, touchant « les entreprises d'un sieur Sauuage, sur les choses de l'église, » à Preignac. — Du curé de La Brède : tableau ridicule mis par le syndic de l'église de Saucats, au lieu des images en ronde-bosse qui ornaient le maître-autel. — 14. « Missiues d'Entre-deux-Mers, 1623, 1624. » Congrégations tenues le 11 juillet 1623, dans l'église Saint-Denis de Climat et dans l'église de Caillau, le 4 juin 1624. — Pièces concernant le refus des chanoines de Génissac, de laisser célébrer la congrégation dans leur église. — Du sieur d'Hiriard : Abus à signaler au Concile provincial. — 15. « Missiues de Cernez, 1625. » Du curé de Bommes, sur les désordres ordinaires à Preignac, aux veilles de saint Antoine et de saint Léger. — Pièces relatives à l'exhumation d'un corps indûment enseveli dans l'église de Preignac. — 16. « Missiues de l'archiprestré de Lesparre, 1625 et 1626, où sont contenues les insolences de l'armée de M. de Soubize. » Du curé de Lesparre : les curés n'osent célébrer dans les églises à cause des excès qu'y ont commis les soldats. — « Estat du dégast fait par M. de Soubyze et ses gens dans l'église

S.-Christoly et S.-Martin de Conquèques et chapelle de S.-Loup. » — Désordres advenus dans les églises de Cissac et Saint-Sauveur. — Du curé de Saint-Estèphe : nécessité de faire rendre compte à tous les « fabriqueurs » de son détroit. — Difficultés entre le curé de Lesparre et les religieux de cette ville. — 17. « Missiues de Fronsadois, 1624, 1625, 1626. » Protestation au nom de Peiresc, abbé de Guitres, contre une ordonnance rendue par le Cardinal, en faveur du curé de Mouillac. — Du curé de Bonzac et du P. Duval : différends entre les religieux de Guitres et le vicaire perpétuel. — Du curé de Bonzac, demandant à bénir « de beaux tableaux » qu'il a fait faire pour son église. — 18. « Missiues de l'archiprestré de Buch et Born, de 1624, 1625 et 1626. » Ermite et chapelle d'Arcachon. — « Estat des captes des églises de la congrégation de Born. » — Du curé de Parentis : oratoires et chapelles privées. — Extrait du testament de feu Me Siméon Delmain, notaire royal au lieu de Parentis en Born, du 5 mai 1623, etc. — (C 7.)

G. 539. (Portefeuille.) — 9 cahiers, papier, comprenant 225 pièces.

1625-1628. — Correspondance. — Lettres adressées au cardinal de Sourdis et à ses vicaires généraux, par les archiprêtres et vicaires forains. — 1. Blayais, 1625, 1626. Comptes des fabriques de Blaye et ingérence des jurats dans leur vérification. — Concubinaires en diverses paroisses. — Assemblées foraines. — Du curé de Montuzet et au sujet de « la paix que M. de Luxembourg a moyené entre les gentilshommes de sa paroisse. » — Congrégations foraines tenues à Saint-Romain de Blaye, le 12 mai 1625; à Saint-Girons, le 13 mai; à Mazion, le 7 juillet; à Saint-Christoly, le 9 juillet; à Saint-Sauveur de Blaye, le 16 août 1626. — Profanation du cimetière de Marcillac. — Remise de la congrégation foraine de juin 1625, « tout le pays estant tellement esmu par la guerre que nul n'ose quitter sa maison. » — Du clerc de la ville de Blaye au sujet de divers règlements de l'église Saint-Sauveur. — Violences commises contre le vicaire de Campugnan. — 2. Entre-deux-Mers, 1625, 1626. Congrégations foraines tenues à La Sauve, le 7 mars 1625; à Saint-Germain du Puch, le 14 mai; à Cenon, le 16 mai 1626. — Désordre au sujet du banc du sieur Demay, arraché et jeté au milieu de l'église de Génissac. — 3. « Missiues d'Entre-Dourdougne, 1625, 1626. » Du curé de Lussac : relique de la Vraie Croix, retirée pour vingt écus des mains du sieur Jaudruc, à qui elle avait été engagée; réparations de cette église. — Ursulines de Libourne. — Émeute à Castillon contre les catholiques, pour la délivrance d'Isaac Marbeuf de Lamothe, meurtrier, prisonnier dans cette ville. — Persécutions de MM. de la Chambre d'Agen contre le prieur de Castillon. — Diverses superstitions à Lussac. — Ministre écossais retiré à Castillon pour « y dresser une académie de fausse théologie. » — Foires et marchés à Castillon, les jours de fête. — Du chapitre de Saint-Émilion demandant l'autorisation de blâmer le curé de Libourne qui avait refusé de montrer la Sainte-Épine au premier président. — 4. « Quelques missiues de Bénauges, 1625, 1626. » Difficultés à Blésignac pour le pain bénit. — « Accord et réconciliation de Me Jean del Riu, vicaire d'Esçossan (Escoussans), et sieur Jean Rambauld, habitant dudit Escossan ». — Lettres des jurats de Rions, demandant pour prédicateur du Carême le P. Lespinasse, cordelier. — 5. « Missiues de l'archiprestré de Moulix, 1625, 1626. » Quêtes de l'église de Castelnau. — Assemblées foraines. — 6. « Bourg, Missiues de congrégation, 1625, 1626. » Procès-verbaux de diverses assemblées foraines. — 7. « Lettres de vicaires forains et curez, 1626. » Enquête sur la non-résidence du curé de Cenon. — Plainte du prieur de Castillon contre le sieur Boubert, juge du lieu, qui a « indiqué la cour », le jour de la fête patronale. — État des fabriques et paroisses du détroit du curé de Bonzac. — Administration de la chapelle de Verdelais. — Assemblées foraines tenues à Fours, le 30 avril 1626; à Berson, le 15 septembre. — Ermite et chapelle d'Arcachon. — Persécutions et violences contre le curé d'Anglade. — Différend entre le curé de Lussac et les religieux de Faize. — École tenue à Barsac par le vicaire. — Régent de Lussac soupçonné d'être huguenot. — Désordres dans le cimetière de Saint-Genès de Castillon. — Nombreux crucifix et tableaux placés dans les églises du détroit du curé de Bonzac. — Cloche nouvelle à Gardegan. — 8. « Lettres des vicaires forains, 1627. » Lamaignère, marchand libraire, rue de Gourgue, à l'opposite de la maison professe, mentionné. — Organisation et revenus du chapitre de Génissac. — Ermite d'Arcachon. — Naufragés espagnols dans la paroisse de Lège. — Visite de cette église par les carabins du duc d'Épernon. — Revenu de la cure de Saint-Trélody. — Reddition des comptes des « ouuriers » du Blayais. — Religieux de Lesparre. — Congrégations foraines tenues à Camiac, le 16 mars 1627; à Saint-Romain de Blaye, le 19 mars. — Huguenots de Castillon. — Rapport de l'archiprêtre de Born sur l'état des paroisses de son détroit et notamment sur les abus relatifs aux sépultures. — Animosité du duc d'Épernon

Digitized by Google

contre le curé de Lesparre. — Quêtes et confréries de Quinsac. — Congrégations foraines tenues à Camarsac, le 18 mai 1627; à Croignon, le 15 juin; à Saint-Vivien (Blayais), le 5 juillet; à Daignac, le 4 juillet; à Saint-Christoly (Blayais), le 28 juillet (on y remercie le Cardinal d'avoir obtenu pour les ecclésiastiques l'exemption du logement des gens de guerre); à Saint-Giron (Blayais), le 31 août.— Donation pour la fondation d'un monastère d'Ursulines à Saint-Émilion, mentionnée. — Visite de l'église et du cimetière de Saint-Nicolas de Guibou, annexe de Dardenac; de Dardenac; Blésignac et Saint-Léon. — Le curé de Marcillac empêche les soldats du duc d'Épernon d'établir un corps de garde dans l'église de Saint-Giron. — Pénitence publique imposée à quelques habitants de La Teste. — Lettre du curé de cette paroisse concernant trois maîtres d'école de ce lieu, dont un régent latiniste et un autre non approuvé. — Habitants de Pompignac portant leurs meubles dans l'église, de peur des gens de guerre. — Religieux de saint Romuald, ermites à N.-D. de Mazerat. — Différend entre les chanoines de Génissac. — 9. « Lettres des vicaires forains, 1628 » : Visite des églises et reddition des comptes des « fabriqueurs » de Faleyras et Targon (juillet et août 1627). — Désordre dans l'église de Marsas. — Différend entre le curé de Libourne et la confrérie des Sacquiers. — Prières pour la santé du Cardinal. — Plainte et information contre le curé de Castelnau qui refusait d'assister aux congrégations, etc. — (C 8.)

G. 540. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1629-1644. — Correspondance. — Lettres adressées à H. de Sourdis et à ses vicaires généraux. — 1629, 1630. Lettres des vicaires généraux à M. de Gaufreteau, alors en cour, au sujet d'une levée de dix-huit deniers pour livre, contre les clauses du contrat de 1628, et des exigences exagérées des traitants; — des mêmes à l'archevêque pour le prier d'intervenir en faveur du diocèse. — Sept lettres curieuses de M. de Gaufreteau pour la même affaire; il mande à Bertheau diverses nouvelles de la cour. — 1631. Contagion à Saint-Germain du Puch. — 1638. Désordres pour la distribution du pain bénit à Dardenac. — 1642. Lettre de l'abbé de Tessé, vicaire général, à Montassier, secrétaire de l'archevêché, sur la mort de Bertheau (« je pense que vous aurés contribué de tous vos soings à conserver ses papiers et *mémoires.* ») — 1643. « Fabriqueurs » de Rieufret et « trou » de Saint-Michel. — Refus des religieux de Blaye de faire les réparations nécessaires au prieuré de Peujard. — Le sieur Galeteau, prêtre, « enseigne la jeunesse » de Macau. — Confréries de Saint-Trélody. — Oraisons des Quarante heures pour le Roi et la famille royale. — Dixmon en la paroisse de Fronsac, appartenant à MM. de Gourgue. — Plainte du curé de Libourne contre les jurats de cette ville. — « P. Dumas, religieux et directeur de conscience des Flamands catholiques, en l'Isle d'Espernon, en Médoc. » — Baulard, prêtre, réclame à Montassier ses « gages » pour le service fait à Maransin; il enseigne à lire et écrire aux enfants à Blaye, et désire y rester. — Le curé de Lenton « ne prend rien pour l'administration d'aucuns sacrements, voyant la misère du temps. » — Lettres de M. de Pichon, abbé de Bonlieu, au sujet d'affaires concernant la paroisse de Bassens. — De l'évêque de Poitiers et de son bureau diocésain au sujet de l'arrêt en décharge de la taxe de Mantes, obtenu par les Jésuites. — Plainte (non datée) d'un Observantin prêchant à Cadillac, sur les empêchements apportés à son ministère par le gouverneur de cette ville. — 1643. Deux lettres d'Henri de Sourdis aux vicaires généraux pour la publication de bulles à lui adressées par le Pape. — Deux minutes (non datées) de lettres des vicaires généraux aux Agents du clergé pour les affaires du diocèse... etc. — (C 9.)

G. 541. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1648-1789. — Correspondance. — Lettres adressées aux archevêques et à leurs vicaires généraux. — 1648. Discussions entre le baron de Budos et son curé. — 1650. Le curé de Belvès n'a pu se rendre à l'assemblée des vicaires forains à cause « des gens de guerre et du danger par les chemins. » — 1653. Lettre de Machon, curé du Tourne, retenu à Paris par un procès, à Henri de Béthune qu'il sollicite de le défendre contre les exigences du sieur Dorat, receveur des décimes. — 1669. Lettre de l'archevêque de Thèbes, nonce en France, annonçant la mort de Clément IX. — 1772. Usurpation des biens dépendant de la chapelle de Saint-Jean d'Uch. — Lettre du prince de Rohan à ses vicaires généraux, sur divers détails d'administration. — Les sieurs Villiers et fils aîné prient le prince de Rohan d'intervenir pour le maintien à Blaye du bureau que les fermiers généraux voulaient transférer à Pauillac. — 1773. Troubles à la Trêne, au sujet des blés, les 13 et 14 mai. — 1778. Le sieur Duboul, agent de la république du Valais à Rome, demande à y être chargé des affaires du diocèse. — Le curé de Libourne donne quelques détails sur le séjour du Parlement dans cette

Digitized by Google

ville. — 1789. Remerciements de J.-M. Champion de Cicé à M. Aubert, chanoine de Saint-Seurin, qui l'avait félicité de son entrée au ministère... etc. — (C 10.)

G. 542. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1755-1775. — Conflits de préséance entre les archevêques et les gouverneurs. — Lettres adressées à L.-J. d'Audibert de Lussan, au sujet d'une difficulté de préséance avec le maréchal de Richelieu, par les cardinaux de Soubise et de Tencin, les archevêques d'Aix, Paris, Narbonne, Rouen *(copie)*, l'évêque de Nevers, le duc de Richelieu, le duc et la duchesse d'Aiguillon, M. de Saint-Florentin, M. de Tourny, le comte de Lussan, l'abbé Basterot, doyen de Saint-André (1755-1759). — Lettres du prince de Beauvau à l'archevêque, pour lui annoncer sa nomination de gouverneur de Guyenne, et de l'archevêque à M. Bertin, sur les prétentions du gouverneur (1765). — Minutes et copies des lettres de L.-J. d'Audibert de Lussan, au sujet du conflit avec le maréchal de Richelieu, au comte de Charolais, aux cardinaux de La Rochefoucauld, de Soubise et de Tencin, aux ducs d'Aiguillon et de Richelieu, à M. de Saint-Florentin, au comte de Lussan, à l'abbé Basterot; lettre de l'abbé Basterot au maréchal de Richelieu et réponse de celui-ci *(copie)* (1755-1759). — Copies des arrêts du Conseil réglant les conflits de préséance entre le maréchal de Berwick et F.-E. de Voyer d'Argenson (1720); entre le maréchal de Richelieu et L.-J. d'Audibert de Lussan (1756). — Extraits du cérémonial observé à l'entrée des archevêques et des gouverneurs et mémoires divers sur leurs conflits de préséance. — « Traitté de conventions de politesse et d'honnêteté entre le prince de Rohan [archevêque de Bordeaux] et le duc de Mouchy » (1775). — (C 11.)

G. 543. (Portefeuille.) — 7 cahiers de 242 feuillets et 145 pièces, papier.

1613-1790. — Secrétariat. — *Registrum continens nomina eorum qui ad seminandum Christi domini Euangelium prævio examine admissi sunt;* 1613-1638 » : F° 13 v°. Avent 1618 et carême 1619, à Saint-Remy : le P. Thomas Métezeau, de l'Oratoire. — F° 16 v°. Avent 1619, carême 1620, à Saint-Pierre : le P. Coton, jésuite. — F° 17 v°. Octave du Saint-Sacrement, à Saint-André, même année : le P. Coton. — F° 27. Avent 1627, carême 1628, à Saint-Remy : le P. Garasse « qui prescha néanmoins à Saint-Projet, parce que les ouuriers n'auoient réservé la chaire. » — F° 30 v°. Octave du Saint-Sacrement 1629 : M. l'évêque d'Aire. — F° 32 v°. Octave du Saint-Sacrement 1629 : le P. Goalès, jésuite. — F° 33 v°. Avent 1630, carême 1631 : le P. Du Chesne, de l'Oratoire. — F° 36 v°. Octave du Saint-Sacrement 1632, à Saint-André : Mgr l'évêque de Bazas. — « Diverses expéditions extraordinaires du secrétariat des années 1619, 1620, 1622, 1623, 1624 jointes ensemble. Bertheau » (cahier de 99 feuillets). — F° 3. Défense aux Carmélites de faire aucune assemblée ou réception jusqu'au « reiglement par Sa Sainteté des différends suruenus ès dits conuents sur le fait de leur direction » (mars 1621). — F° 10. Annexion provisoire à la paroisse de Fargues (Entre-deux-Mers) d'une petite paroisse, appelée Saint-Jean, appartenant à la commanderie d'Arveyres (décembre 1622). — F° 15. Conflits de préséance à Salleboeuf, pour le pain bénit (mai 1623). — F° 17. Curé de Cambes « oyant les confessions de la jeunesse, jusques à l'âge de dix-huit ans, en troupe » (mai 1623). — F° 18. Violences du sieur Jean Bertrand, procureur d'office de la juridiction de Rions, contre Me Antoine Vanisac, son curé (mai 1623). — F° 27. Règlement des prétentions respectives de Richard d'Aulède, sieur de Pardaillan, et de Dlle de La Faye et ses enfants, habitant la paroisse de La Ruscade (janvier 1624). — Fos 51 et suiv. « Estrange action du président Comte [J. le Comte, président aux enquêtes] empeschant la procession et battant le porte-croix [à Camblanes] : enquête, informations, ordonnance; lettres du cardinal de Sourdis au Premier Président de Toulouse et au procureur général *(copies)* (avril 1624). — F° 43. Citation des « ouuriers » des paroisses et confréries de Blaye, aux fins de présenter leurs comptes (avril 1624). — F° 46. Injonction à la dame présidente de Cruzeau de se confesser et communier en son église paroissiale de Saint-Christophe (mai 1624). — F° 47. Citation de M. de Mérignac, conseiller en la cour, accusé de mœurs scandaleuses (mai 1624). — F° 48. Images des saint Pierre et saint Paul, ôtées de l'autel de l'église de Saucats et remplacées par un tableau indécent, par Pierre de Carros, soi-disant syndic (juillet 1624). — Fos 49-60. Enquête touchant la non-résidence du sieur Laforgue, curé de Preignac (témoins : Arnault de Sauvage, sieur de Lestaige; Me Pierre Rector, jadis notaire royal; Pierre Castaing, praticien, etc.) (novembre 1624). — « Diverses expéditions extraordinaires contre diverses personnes qui ne communient pas dans leurs paroisses ou concubinaires, aux années 1621, 1622, 1623, 1624. Bertheau. » Divers habitants des paroisses de La Teste, Bellebat, Avensan, Le Porge, Marcillac, Beautiran, Soussans. — « Registre des actes faits par Mgr l'archevêque de Bordeaux

Digitized by Google

[L.-J. d'Audibert de Lussan] à l'abbaye de Froidmond, 1757-1759 » : *1er Cahier*. F° 1 r°. Collation des chapelles d'Anglade de l'église Saint-Remy à J.-F.-S. Martin, curé de la Majestat. — F° 1 v°. Chapelles de Saint-Émilion, à F. Lagardère. — F° 2 r°. Trésorerie de Saint-Seurin, à I. Boudin, vicaire général; canonicat de Saint-Seurin, à F. Basterot. — F° 4 r°. Dimissoires aux sieurs de Chaperon, de Camiran, du Myrât, Langoiran, Saint-Marc de la Tour Blanche. — F° 7 r°. Trésorerie de Saint-André, à L.-Jos. de Crémaux d'Antraigues. — F° 7 v°. Auditorat particulier à Michel Beaujeau, supérieur du séminaire de Saint-Raphaël. — *2e Cahier*. F° 4 r°. Chapelles de Gaillard, à Sainte-Colombe, à M. du Myrat. — F° 6 r°. F. Irland, chanoine de Poitiers, auditeur primatial dans cette ville. — F° 6 v°. De Guyonnet de Monbalen, archidiacre de Blaye. — Pouvoirs d'administrer les sacrements, à divers ecclésiastiques (1674-1675). — Pièces diverses relatives au secrétariat : « Ce qui se passe au diocèse de Bordeaux, touchant les monitoires » (4 p. s. d.); — « aduertissement sur les procédures faictes contre quelques concubinaires du diocèse de Bordeaux, pour l'année 1613 » (8 p.). — « Modèle pour excommunier les auteurs des livres hérétiques » (s. d.). — Déclaration des vicaires généraux sur les usages du diocèse relativement à l'exposition du Saint-Sacrement. — 19 pièces relatives aux *Te Deum*, processions, oraisons de Quarante heures, etc. — Arrivée du Roi à Bordeaux (avril 1652. 2 p.). — « Narré de ce qui se passa lorsque MM. les vicaires généraux invitèrent le Parlement à assister au *Te Deum* pour la naissance du Dauphin, fils de Louis XIV. » (1661. 2 p.) — Ordonnance des vicaires généraux pour la pompe funèbre de la reine-mère Anne (1666). — « La mort du pape Clément XI, le 9 décembre 1669. » (5 pièces.) — Prestation de serment du maréchal d'Albret (1671). — Diverses pièces relatives aux officiers de l'archevêché (Caron, vicaire général; de Maure, official; Crepelle, secrétaire). — 52 lettres des curés, indiquant les adresses où on devra déposer les plis du secrétariat les concernant (1787-1788). — Dispenses d'aumônier pour les navires marchands : 1782. la *Glaneuse;* 1783. l'*Horizon*, le *Dauphin*, l'*Éclatant*, la *Victoire* [de Saint-Malo]; 1784. le *Soleil Royal;* 1785. la *Ketty;* 1786. l'*Hercule*, les *Deux-Sophie*, le *Sully*. — 1790. la *Nouvelle-Constitution*, la *Marianne*, le *Marquis de Castries*, le *Charles*, la *Maly*, le *Bayonnais*. — S. d. le *Bordelais*, l'*Heureuse Famille*, l'*Éclatant*, l'*Auguste-Victor* et la *Ménagère* [de Rochefort], le *Duc de Narbonne*, la *Nouvelle Société*, la *Duchesse de Cossé*. — Ordinations, 1694-1697 (cahier in-4° de 44 feuillets). Noms principaux : f° 5 r°. de Lauvergnac, Basterot; f° 7 r°. Roger Barthélemy, fils du président Dalon; f° 13 r°. Jean de Sèze, prébendier de Saint-Émilion; f° 17 v°. Cortade, diacre, chanoine de Saint-André; f° 18 v°. Tonsuré : Fr.-Xav. de Filhot, fils de Romain et de Madeleine Romain de Sallegourde; f° 22 r°. Louis-Auguste de Chataignier de Tossais, sous-diacre, chanoine de Saint-André; f° 25 v°. Joseph Secondat de Montesquieu, diacre; f° 31 r°. Tonsuré : François de Montaigne, fils de François, conseiller au Parlement, et de Thérèse Dusolier; f° 33 v°. Joseph Despujols, chanoine de Bordeaux, sous-diacre; f° 41 v°. Dimissoire à Joseph de Richon, chanoine de Saint-Seurin, etc. — (D 1.)

G. 544. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 265 feuillets, papier; latin.

1613-1627. — Examen des Ordinands. — F° 1. « Cayer de l'examen pour les ordres. Les noms de ceux qui ont esté admis et promeus ont esté rédigez au registre des ordinands, et partant on ne voit icy que l'estat de la procédure » (1613-1614). Noms principaux: F° 4 r°. Guillaume Roborel, S. J. — F° 13 r°. Jacques Darche, fils d'Étienne, docteur régent en l'Université de Bordeaux, et Jacqueline Desaigues. — F° 15 v°. Arnaud de Comet, fils de Joseph et Marguerite de Gardilanne. — F° 25 v°. Me Hugues Drilhole, chantre de l'église cathédrale Saint-Jean de Bazas. — F° 29 r°. « 2e cayer de l'examen pour les ordres (1615). » — F° 30 r°. René de Loménie, du diocèse de Limoges. — F° 34 r°. Guillaume de Villepreux, fils de Me Pierre et Marguerite Dunoyer. — F° 61 r°. 1617. Michel Millanges, paroisse Saint-Éloi de Bordeaux. — F° 71 v°. R. D. Franciscus Tallerand de Grignaux, abbas de Aquistris (Guitres), pour les ordres mineurs. — F° 74 r°. « *Regestum examinandorum ad ordines suscipiendos* (1617). » — F° 90 v°. 1618. François Fonteneil, de la paroisse de Saint-Mexans de Bordeaux. — F° 99 v°. « Examen pour les ordres (1618). » — F° 114 v°. 1619. Me Antoine Amadou, chanoine de l'église collégiale du Mas-d'Agenais. — F° 119 r°. « Examen pour les ordres (1620). » — F° 120 r°. Henri Darche, fils de Me Étienne, avocat au Parlement et docteur régent en l'Université de Bordeaux. — F° 140 r°. « *Examen pro ordinandis* (1620). » — F° 144 r°. François Richon, chanoine de Saint-Seurin. — F° 158 r°. 1623. « M. Jean de Cous, du diocèse de Limoges, s'est présenté pour estre reseu à l'ordre de diacre; renuoyé pour s'estre présenté avec un habit indessant. » — F° 169 r°. Louis Pichon, clerc de Bordeaux, chanoine de Saint-André. — F° 175 r°. « Pour les ordres » (1625). — F° 176 v°. Alphonse Darnal. —

Digitized by Google

Fº 203 vº. 1626. François de Ségur, fils de feu noble Jean de Ségur, seigneur de Francs, et de noble Jeanne de Gasq. — Fº 227... de Brach, acolyte de Bordeaux, bénéficier de Saint-Michel. — Fº 230 vº. 1627. Guillaume Joye, clerc, chanoine de Saint-Seurin, etc. — (D 2.)

G. 545. (Registre in-fº, relié en vélin.) — 88 feuillets, papier; latin.

1622-1631. — ORDINATIONS ET DIMISSOIRES. — Fº 1 rº. « *Regestum continens nomina eorum qui ad tonsuram, minores et majores ordines promoti sunt in diœcesi Burdigalensi, sub illustrissimo et reuerendissimo D. D. Francisco, tit. Sanctæ-Praxedis presbytero Cardinali, Archiepiscop. Burdigalensi, Aquitaniæ primati, ab anno 1622 inclusive. Bertheau, secretarius* » (1622). — Noms principaux : Fº 3 vº. Tonsuré : Lancelot de Blanc, fils de Mᵉ Jacques de Blanc, « in questura Aquitaniæ regis aduocati, » et de Jacquette de Maledan. — Fº 4 vº. Ordres mineurs à Jules de Nort, chanoine de Saint-Seurin. — Fº 7 vº. Mᵉ Godefroy de Poitevin, conseiller au présidial, reçoit tous les ordres, consécutivement, moins la prêtrise; — dimissoire à Jacques de Pichon, fils de François, conseiller du Roi en ses Conseils, président au Parlement, et Catherine de Bavolier. — 1623. Fº 8 rº. Tonsurés : Jean Baritaud, fils de Godefroy, conseiller au Parlement, et Marie Dupérier; Pierre Aubrin, fils de François, conseiller au présidial, et Françoise Dunoyer. — Fº 8 vº. Tonsuré : Étienne de Bély, fils de Mᵉ... de Bély, conseiller au présidial, et de Marguerite Dubernard. — Fº 9 vº. Tonsurés: François de Raymond, fils de Raymond, conseiller au Parlement, et Marie Martin; André de Balodes, fils de noble Jacques et Jeanne de Montaigne; André Sabourin, fils de Jean, conseiller au Parlement, et Madeleine de Pont-Castel. — Fº 12 vº. Sous-diacre : Olivier-André de Laussade, chanoine de Villandraut. — Fº 13 vº. Tonsuré : Pierre de Nort, fils de François, ancien conseiller au Parlement, et Élisabeth du Roy. — Fº 15 vº. Sous-diacre : Louis de Pichon, chanoine de Saint-André. — 1624. Fº 16 vº. Dimissoires à Lancelot et Gui de Maniban, fils de Jean, conseiller du Roi en ses Conseils, président au Parlement de Toulouse; Léon de Lalanne, clerc de Bordeaux, abbé de Saint-Ferme; Jean Duvergier, fils de feu Christophe, conseiller au Parlement, et Pétronille de Mynvielle. — Fº 19 rº. Sous-diacre : Jérôme de Ruvère, acolyte du diocèse de Turin, abbé de Saint-Maur et Saint-Janvier. — 1625. Fº 23 rº. Tonsurés : Léon de La Chèze, fils de Joseph, conseiller au Parlement, et Catherine de Prugne; René de Pontac, fils de Joseph, procureur du Roi au Parlement, et Jeanne de Pichon; Isaac Dubergier, fils de feu Isaac, conseiller au Parlement, et Judith Misnard. — Fº 25 vº. Tonsurés : Martial Mosnier, fils de Martial, président aux requêtes, et Barbe Maraud; — dimissoire à Marc-Antoine de La Vie, fils de Bernard, premier président au Parlement de « Po » (Pau), et Antoinette de Camain. — 1626. Fº 28 vº. Tonsuré : Marc-Antoine de Gourgue, fils de Pierre, trésorier de France, et Pétronille de Ferrand. — Fº 31 vº. Tonsuré : Antoine Lopès, fils de Mᵉ François, docteur en médecine, et Isabelle Mendès. — Fº 32 vº. Tonsurés : François de Ségur, fils de Jean, seigneur de Francs, et Jeanne de Gasq; Simon Mingelousaux, fils de Jean, chirurgien, et Jeanne de Lafargue. — Fº 34 rº. Tonsuré : François de Villeneufve, fils de Jean, conseiller au Parlement, et Antoinette de Dinefort. — Fº 36 rº. Tonsurés : Jean de Gourgue, fils d'Arnaud et Marie du Vignau; fº 36 vº. Étienne Joly, fils d'Étienne, conseiller au Parlement, et Jeanne de Saint-Sever; Pierre Ferron, fils de noble François, conseiller au Parlement, et Marguerite de Martin. — Fº 37 vº. Sous-diacre : François Fonteneil, sous-doyen de Saint-André. — Fº 38 rº. Dimissoire à Jean Daffis, sous-diacre, docteur en théologie. — Fº 39 vº. Tonsuré : Isaac de Gourdes, fils d'Émeric, conseiller au Parlement, et Blanche de Boucault. — Fº 40 vº. Sous-diacre : Guillaume Joyes, chanoine de Saint-Seurin. — Fº 42 rº. Tonsuré : Jean d'Alesme, fils de Guillaume, conseiller au Parlement, et Marie de Sieutat. — Fº 44 vº. Tonsuré : Pierre Simon de Boucaud, fils d'Isaac, conseiller au Parlement, et Jeanne Desclaux. — Fº 45 vº. Dimissoire à Louis de Nogaret, acolyte de Bordeaux, abbé commendataire de l'Isle-en-Médoc; — tonsuré : Vincent de Lalanne, fils naturel de feu Lancelot de Lalanne, président au Parlement. — 1628. Fº 47 rº. Dimissoire à Jean de Fonteneil, chanoine de Saint-Seurin. — « *E vivis excessit illustrissimus et reuerendissimus D. D. Cardinalis de Sourdis, die 8 mensis februarii 1628. Bertheau, secretarius.* » — Fº 48 rº. Dimissoires à Charles du Sault, fils de Jean Olivier du Sault, avocat général au Parlement, et Marie Dalesme; à Jean de Massip, fils de Henri, conseiller au Parlement, et Marie de La Roche. — Fº 52 rº. Dimissoire à Jacques et Jean de Guyonnet, fils de Pierre, conseiller au Parlement, et Jeanne de Blanc. — Fº 57 rº. Ordination de Jean Daffis, nommé évêque de Lombez, par Antoine de Cous, évêque de Condom (11 novembre). — Fº 57 vº. Sacre du même, par l'évêque de Condom, assisté de François de la Béraudière, évêque de Périgueux, et Gilles Boutaut, évêque d'Aire. — 1629. Fº 60 vº. Dimissoire à René de Pichon, fils de François,

Digitized by Google

conseiller du Roi en ses Conseils et président au Parlement, et Catherine de Bavolier. — F° 68 v°. Dimissoire à Alphonse de Lalanne, fils de Lancelot, président au Parlement, et Finette de Pontac. — F° 69 v°. Tonsuré : Denis de Mulet, fils de Pierre, seigneur de Queyrac, conseiller au Parlement, et Catherine d'Auzon de Bouran. — F° 74 v°. Dimissoire à Jean et Pierre Leberthon, fils de François, baron de Mornac, conseiller au Parlement de Toulouse, et Marguerite de Massip ; — dimissoire à Léon Massiot, chanoine, aumônier de Saint-André. — 1630. F° 77 r°. Tonsuré : Jérôme Lopès, fils de François et Isabelle de Mendès ; v°. ordres mineurs à Jean-Jacques du Sault, chanoine de Saint-André. — F° 79 v°. Tonsuré : André Richon, fils d'Étienne Richon, trésorier de France, et Jeanne Desaigues. — F° 83 r°. Dimissoire à Jean de Pontac, fils de Jean, procureur général, et Jeanne de Pichon. — F° 84 v°. Dimissoire à Jean Dussault, fils de Jean Olivier, avocat général, et Marie Dalesme. — [F° 85 r°. 1er décembre 1630. Première ordination faite par Henri de Sourdis.] — F° 87 v°. Tonsuré : Guy Voisin, fils de Jean Guy, conseiller au Parlement, et Jeanne de Tarneau. (D 3.)

G. 546. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 100 feuillets, papier ; latin.

1661-1681. — Ordinations et Dimissoires. — Noms principaux : 1661. F° 2 v°. Dimissoires à Pierre Malescot. fils de Simon, avocat du Roi au présidial, et Marie Lavaud ; à Henri de Nesmond, fils de Henri, président au Parlement, et Marie de Tarnaud. — F° 3 v°. Tonsuré : Joseph de Gourgue, fils de Jean, président au Parlement, et Marie Larché. — F° 4 r°. Tonsuré : Charles Dussault, fils de Philibert, conseiller au Parlement, et Jeanne de Grymard. — F° 5 v°. Tonsuré : Jacques de Mons, fils d'Albert-Paul, conseiller au Parlement, et Jeanne de Pommier. — 1663. F° 13 r°. Tous les ordres à Armand de Secondat de Montesquieu (14-25 juillet). — F° 14 r°. Tonsuré : Jacques de Pichon, fils de Jacques, sieur de Muscadet, conseiller au Parlement, et de Jeanne de Massip. — F° 15 v°. Tonsurés : Augustin d'Hostens, fils d'Étienne, président à la Cour des Aides, et Marie Duval ; Jean-Élisabeth Baritaud, fils de Jean, avocat général à la Cour des Aides, et Marie Bonie. — 1664. F° 18 r°. Prêtre : Claude Caron, chanoine de Saint-André ; dimissoire à Étienne de Tarneau, fils d'Antoine, président au Parlement, et Françoise de Pontac. — F° 19 r°. Tonsurés : Jacques et Jean de Pontac, fils de Jacques, procureur général, et Finette d'Alesme. — 1666. F° 28 r°. Ordres mineurs à Henri Dorat-Disnematin. — F° 29 v°. Dimissoires à Marie-Antoine Leberthon d'Aiguille, fils de Pierre, chevalier, et Françoise de Cheurier, et à Joseph d'Essenault, fils d'Andron et feue Jeanne de Blanc. — F° 30 r°. Dimissoire à Jean Bernada, clerc de Bordeaux, chanoine de Saint-Seurin. — 1667. F° 31 r°. Tonsuré : Étienne-Romain de Pichard, fils de M. de Pichard, conseiller au Parlement, et Marie de Soulies ; v°. Tonsuré : François-Joseph de Ferron, fils de Charles Archambaud, seigneur de Carbonnieux, et Anne-Benoite de Flamarens. — F° 33 v°. Tonsuré : Joseph de Baritaud, fils de Jean, avocat général à la Cour des Aides, et Marie Bonie. — F° 35 r°. Henri-Ignace de Montagne, fils de François, seigneur de Bussaguet, et Thérésine Dusoulier. — 1668. F° 37 r°. Diaconat : Joseph de Fonteneil, chanoine de Saint-Seurin ; dimissoire à noble Charles Dubourg, fils de Joseph Dubourg-Farnoulx, conseiller au Parlement, et Marie Duhamel ; à noble Joseph de Secondat de Montesquieu, clerc de Bordeaux, abbé commendataire de Faize, paroisse de Lussac (Gironde). — 1669. F° 40 v°. Tonsuré : Jacques-Hyacinthe Leberthon d'Aiguilhe, fils de Marc-Antoine, président au Parlement, et Marie Salomon. — F° 45 v°. Tonsuré : Jacques-Philippe de Gaufreteau, fils de Jacques de Gaufreteau, chevalier, baron de Francs et Puynormand, et Marie Leberthon d'Aiguilhe. — F° 46 r°. Tonsuré : Jacques Secondat. — 1670. F° 47 v°. Dimissoire à Jean et Joseph Duduc, fils de Jean, conseiller au Parlement, et Jeanne de Loupes ; à Martial Dupérier, fils d'Antoine, conseiller au Parlement, et Marie d'Essenault. — 1671. F° 49 r°. Tonsuré : Jacques-François de Pichon, fils de Bernard, conseiller du Roi en ses Conseils, président au Parlement, et Anne Daffis. — 1672. F° 72 r°. Tonsuré : Jean de Boucaud, fils de Jean, conseiller au Parlement, et Suzanne Roubillard. — 1673. F° 56. Tonsuré : Jean Fonfrède, fils de Antoine et Jeanne Charretier [de Libourne]. — F° 57 r°. Tonsuré [à Génissac] : Joseph de Thibaud, fils de François, conseiller au Parlement, et Marie Bonnet. — F° 59 v°. Diaconat : Charles Allain de la Vigerie, chanoine et chantre de Saint-André. — F° 61 v°. François Salomon, rebaptisé sous condition avant d'être admis aux ordres. — F° 62 r°. Dimissoire à Jean de Boucaud, sous-diacre, doyen de Saint-Seurin. — F° 63 v°. Prêtre : Alphonse de Boucaud, chanoine, sacriste de Saint-André ; dimissoire à Pierre-Louis Allain de la Vigerie, fils de Jean Vincent, conseiller au Parlement, et de Jeanne de la Crompe. — 1675. F° 66 v°. Ordres mineurs à Jean Mosnier, chanoine de Saint-André. — F° 67 v°. Dimissoire à Jean de Cazes, fils de Joseph et Françoise Cassaigne [de Libourne]. — F° 68 v°. Dimissoire à Joseph d'Arche, fils de Jean,

Digitized by Google

procureur général à la Cour des Aides, et Marguerite Thibaut. — 1676. F° 70 v°. Tonsuré : Jean de Constantin, fils de feu Martin, conseiller, et Christine Duval. — F° 71 r°. Dimissoire à René de Pontac, clerc, chanoine de Saint-André, et à Antoine Lavau, acolyte, chanoine et trésorier de la même église. — F° 71 v°. Dimissoire à Étienne Darnal, fils de Pierre, ancien trésorier de France, et Catherine Denis. — 1677. F° 75 v°. Dimissoire à François de Pomiès, fils de Jacques, conseiller du Roi en ses Conseils, président aux enquêtes, et Marguerite de Massiot. — 1678. F° 78 v°. Tonsuré : Joseph Donissan, fils de Charles et feue Marie de Maniban; v°. Tonsuré : Jean Chavaille, fils d'Étienne, avocat au Parlement, et Madeleine Disnematin-Dorat. — F° 81 v°. Dimissoire à Pierre Tanesse, fils de Pierre, avocat au Parlement et docteur-régent, et Catherine d'Autiège. — 1679. F° 82 v°. Dimissoire à Charles Dubourg, chanoine de Saintes. — F° 85 v°. Tonsuré : Jacques de Pichon, fils de François et Anne de Fonteneil. — 1680. F° 86 r°. Dimissoire à Alexandre de Pontac, fils de feu Jean, seigneur de la Salle, et Marie de Fiani. — F° 87 v°. Sous-diacre : noble Jacques-Antoine Phélipeaux, acolyte de Paris, prieur de Saint-Denis de Poix, diocèse d'Amiens. — F° 88 r°. Tonsuré : Pierre d'Essenault, fils de Léonard, conseiller au Parlement, et Marie Le Roux. — F° 89 v°. Dimissoires à Jean Fonfrède, fils de Jean et Isabelle Tudat (paroisse Saint-Christophe de Bordeaux); à Jacques Dorat, fils de Léonard Dorat-Disnematin et Jeanne Cruseau; à Joseph-Louis de Montaigne, fils de feu Guillaume, chevalier, seigneur du Taillan, et Marthe Duchon. — F° 90 r°. Dimissoire à Jean-Martial de la Chassaigne, fils de Jean, seigneur de Pressac, et Isabelle Daiz. — F° 92 v°. Dimissoire à Guillaume de Coudert, acolyte, chanoine de Saint-Seurin. — F° 94 r°. Dimissoire à Pierre-François et Guillaume Roborel, fils de Jean, juge royal à Barsac, et Anne Toulon. — (D 4.)

G. 547. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 141 feuillets, papier; latin.

1744-1764. — Ordinations et Dimissoires. — Noms principaux : 1745. F° 6 v°. Dimissoire à Jean Brochon, clerc de Bordeaux. — F° 10 r°. Sous-diacre : François de Lajeard. — 1746. F° 12 v°. Dimissoire à Godefroy Guyonnet de Monbalen. — F° 13 r°. Dimissoire à André-Véronique Leberthon, acolyte, chanoine de Saint-André. — F° 14 v°. Diacre : Joseph de Montmirel. — F° 15 r°. Tonsuré : André de Paty. — F° 21 v°. Dimissoire à Joseph Féger, clerc de Bordeaux, et à François Fiacre de Grave, acolyte, chanoine de Pézénas. — 1747. F° 23 r°. Tonsuré : Arnaud-Mathieu de La Montaigne. — F° 25 v°. Dimissoire à Auguste Lequien de la Neufville, clerc de Bordeaux [depuis évêque de Dax]. — F° 26 v°. Prêtre : François-Joseph Le Comte de La Tresne. — F° 27 v°. Tonsuré : Laurent de Garat. — 1748. F° 32 r°. Tonsuré : François de Mondenard de Roquelaure. — F° 35 v°. Acolyte : Joseph-Augustin de La Montaigne. — F° 39 r°. Dimissoire à Pierre Dudon. — 1749. F° 40 r°. Sous-diacre : Jean d'Arche de Portets. — 1751. F° 53 r°. Tonsuré : Jean-Simon Langoiran [ordonné prêtre le 22 mars 1760, par M. de Saint-Sauveur, évêque de Bazas (f° 119 v°) (1)]. — F° 55 v°. Ordres mineurs à Louis de Filhot. — 1752. F° 53 v°. Dimissoire à Jacques Journu. — F° 59 v°. Tonsuré : Jean-François Dudon, jésuite. — 1753. F° 67 v°. Tonsuré : Antoine de Paty. — 1753. F° 72 r°. Prise d'habit et réception de Denis Molinié, nommé, par Benoît XIV, chevalier de l'ordre du Christ. — 1755. F° 86 v°. Diacre : Joseph-Léon Dalon. — F° 93 r°. Dimissoire à Michel de Majance de Camiran. — F° 94 r°. Prise d'habit et réception de Pierre-Louis de Gaulian, nommé, par Benoît XIV, chevalier de l'ordre du Christ. — 1756. F° 95 r°. Même cérémonie pour François Germain. — 1758. F° 109 r°. Dispense de l'irrégularité encourue par Jean-François de Carrière pour avoir jugé au criminel en qualité de conseiller au Parlement. — 1761. F° 127 r°. Prêtre : Jean-Stanislas Pérès-Duvivier. — 1763. F° 135 r°. Dimissoire à Jérôme-Jacques-Victor de Rauzan. — 1744. F° 138 v°. Dimissoire à Jean-Pierre de Sèze. — (D 5.)

G. 548. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 149 feuillets, papier; latin-français.

1764-1788. — Ordinations et Dimissoires. — Noms principaux : 1765. F° 10 r°. Dimissoire à Pierre de Sèze. — 1766. F° 15 v°. Ordres mineurs à Luc Coppinger. — F° 16 r°. Dimissoire à Éléazar de Meslon. — 1768. F° 21 r°. Tonsuré : Pierre Laforce de Mondenard de Roquelaure. — F° 26 r°. Tonsurés : Jean-Auguste-Étienne de Narbonne-Pelet et Pierre-François de Cazes. — 1771. F° 34 v°. Tonsuré : Pierre de Sèze. — 1772. F° 39 v°. Incorporation de Pierre-Joseph-Marguerite de Gilibert. — 1774. F° 59 r°. Dimissoire à Éléazar de Meslon, chanoine du Mas-d'Agenais, « dont M. Bourrachot (supérieur de Saint-Sulpice) a toujours rendu les meilleurs témoignages ». — 1775. F° 63 r°. Dimissoire à François-Joseph de Villeneuve. — F° 65 v°. Diacre : Louis-Pierre de Sèze. — 1778. F° 102 r°. Dimissoire à Jean de la Chassaigne. — 1779. F° 111 r°. Dimissoire à Ambroise-

(1) Il fut massacré, le 14 juillet 1792, dans la cour de l'archevêché, à cette époque l'hôtel du département.

Digitized by Google

Pierre Daubenton. — 1780. F° 122 r°. Dimissoire à Jean-Jacques-Henri-Godefroy-Charles-Antoine de La Roche-Aymon, fils de Jacques et Élisabeth Thomas de Lagarde, de la paroisse de Saint-Martin-du-Bois. — F° 122 v°. Dimissoire à Jérôme-Jacques-Victor de Rauzan. — 1781. F° 131 r°. Dimissoire à Louis du Bosc, américain. — 1783. F° 149 v°. Incorporation de Charles-Lubin Lulé de Jardin. — (D 6.)

G. 549. (Registre in-f°, cartonné.) — 83 feuillets, papier; latin.

1701-1716.—APPROBATIONS ET POUVOIRS, DISPENSES, etc. — F° 1. « *Regestum in quo continetur quidquid quotidie expeditur in secretariatu archiepiscopatùs Burdigalensis, mandato Ill. et Rev. D. D. Armandi Bazin de Besons, Burdigalensis archiepiscopi, Aquitaniæ primatis, necnon Regi ab omnibus consiliis.* » — (D 7.)

G. 550. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 14 pièces, papier; latin.

1730. — POUVOIRS DES OFFICIERS DE F.-H. DE MANIBAN. — Vicaires généraux : Jean-Luc d'Arche, docteur en théologie, doyen de Saint-André; Jean Blancofort, bachelier en théologie, licencié *in utroque jure* de la Faculté de Paris, sous-doyen de Saint-André; Barthélemy Basterot, docteur en théologie de la Faculté de Paris, abbé de l'Isle, chanoine de Saint-André; Pierre Calandrini, licencié en théologie, chanoine de Saint-André. — Official diocésain et auditeur général de la province : Jean Blancofort, vicaire général. — Auditeur particulier : François Dugros, docteur en théologie, archidiacre en l'église Saint-André. — Juge de primace : Jean Grégoire, licencié en théologie, chanoine de Saint-André. — Deuxième juge de primace : Guillaume Darche, docteur en théologie, chanoine de Saint-André. — Troisième juge de primace : Louis Meillan, bachelier en théologie, chanoine de Saint-Seurin. — Promoteur provincial, métropolitain et diocésain : Pierre Ferbos, docteur en théologie. — Auditeur métropolitain à Poitiers : Jacques de Nesde, docteur en théologie, chanoine et prévôt de l'église de Poitiers. — Auditeur primatial à Poitiers : Zacharie Guillot, docteur en théologie, chanoine de Sainte-Radegonde. — Promoteur métropolitain à Poitiers : Pierre-Jacques Bouchier de Cordelas, docteur en théologie, chanoine de Poitiers. — Promoteur primatial de Poitiers : Jean Thoreau, docteur en théologie, prieur de N.-D. de Châteaularcher. — (D 8.)

G. 551. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 131 et 15 feuillets, papier latin.

1735-1760. — APPROBATIONS ET POUVOIRS, DISPENSES, etc. — F° 1 r°. « *Registrum in quo continetur quidquid quotidie expedietur in secretariatu archiepiscopatùs Burdigalensis, mandato Ill^mi et RR^mi D. D. Francisci Honorati de Maniban, Burdigalen. archiep., Aquitan., primatis.* » — F^os 78-108. « *Ordo vicariorum civitatis et totius diœcesis Burdigalensis prout admittuntur, vel ab una ad aliam parochiam transferuntur* » (1748-1760). — F^os 116-131. « *Nomina eorum qui simpliciter approbantur* » (1744-1775). — A la fin du registre. F^os 1-15. Approbation des religieux des divers couvents du diocèse. — (D 9.)

G. 552. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 118 et 26 feuillets, papier; français.

1756-1787. — *Ire Partie.* APPROBATION DES RELIGIEUX, pour la confession et la prédication. — Nombre comparé des religieux en 1756 et 1787 : Augustins, Bordeaux : 15,8. — Bénédictins, Bordeaux : 0,1; La Sauve, 0,0. — Capucins, Bordeaux : 4,9; Cadillac et Langon : 10,6. — Grands Carmes, Bordeaux : 16,16; Castillon : 0,3; Langon : 0,2. — Petits Carmes, Bordeaux : 11,7; Chartrons : 10,9; Virou : 0,1. — Célestins, Verdelais : 1,0. — Chanceladais, Verteuil : 3,0. — Cordeliers, Bordeaux : 13,12; Saint-André-de-Cubzac : 3,3; Rions : 3,1; Saint-Macaire : 4,0; Saint-Émilion : 2,0; Lesparre : 3,0. — Doctrinaires, Cadillac : 0,0. — Feuillants, Bordeaux : 4,5. — Jacobins, Bordeaux : 11,7; Saint-Émilion : 1,3; Génissac : 0,0. — La Mercy : 6,4. — Minimes, Bordeaux : 10,0; Blaye : 5,0. — Récollets, Bordeaux : 27,15; Bourg : 0,0; Créon : 0,1; Libourne : 12,7. — Trinitaires de Saint-Laurent : 5 (dont 1 pour le Fort-Médoc), 1. — *IIe Partie.* COUVENTS DE FILLES. 1752-1787. F° 1 r°. Modèle des lettres d'approbation des élections de supérieures. — 1752. F° 2 v°. Olive d'Andrau, supérieure des Ursulines de Saint-Émilion. — F° 4 r°. Dispense des vœux et permission de sortir du couvent des Filles de la Foi, pour Pétronille Laville. — 1756. F° 4 v°. Catherine-Olive-Claire de Montferrand, supérieure des Filles Notre-Dame, Bordeaux. — 1760. F° 5 v°. 30 janvier. Établissement des Filles de la Foi à Blaye pour l'éducation de la jeunesse. — F° 6 r°. 15 février. Établissement des mêmes religieuses à Cadillac. — 1762. F° 6 v°. Marie de Montferrand, supérieure des Filles de Notre-Dame,

Digitized by Google

Bordeaux. — 1794. F° 7 r°. Marie d'Albessard, supérieure des Bénédictines, Bordeaux. — 1771. F° 5 r°. Jeanne d'Arche, supérieure du même monastère. — 1774. F° 11 r°. Angélique de Poyferré, supérieure des Filles Notre-Dame, Bordeaux. — 1778. F° 17 r°. Marie de Cosson, supérieure des Ursulines, Bourg. — 1780. F° 18 r°. Suzanne de Cadouin, supérieure des Filles Notre-Dame, Bordeaux. — F. 18 v°. Translation de la sœur de Brezets du monastère de l'Annonciade de Bordeaux à celui de Marmande. — F° 21 r°. Filles Notre-Dame, Bordeaux : augmentation du nombre des mères nécessaires aux offices du monastère. — F° 21 v°. Élisabeth de Rauzan, supérieure des Filles Notre-Dame, Bordeaux. — 1785. F° 24 r°. Catherine-Aimée de Ruat, supérieure de la Visitation, Bordeaux. — 1786. F° 25 r°. Marie de Chastang, supérieure des Bénedictines, Bordeaux. — (D 10.)

G. 553. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 58 et 39 feuillets, papier; latin.

1760-1781. — Vicaires et prêtres approuvés. — *Ire partie.* F° 1 r°. « *Nomina vicariorum diœcesis Burdigalensis, à die prima Augusti 1760.* » — *IIe partie.* F° 120. « *Nomina sacerdotum qui simpliciter approbantur ad confessiones fidelium audiendas et verbum Dei annuntiandum, a die Ia mensis Augusti 1760.* » — F° 17 r°. Déclaration du prince de Rohan, archevêque de Bordeaux, dérogeant en faveur des chanoines de Saint-André à l'ordonnance qui révoquait tous les pouvoirs verbaux et illimités, « sans qu'ils puissent toutefois en prendre droit pour l'avenir et opposer à notre juridiction une grâce spéciale unanimement reconnue comme telle par le chapitre. 9 mars 1772. » [Copie certifiée et transcrite par ordre au registre, par de Londres, secrétaire de l'Archevêché.] — (D 11.)

G. 554. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 45 feuillets écrits, papier.

1757. — Répertoire alphabétique des paroisses, curés et vicaires du diocèse de Bordeaux, avec le patron de chaque paroisse, l'archiprêtré et la congrégation auxquels elle appartient. — 356 paroisses mentionnées, y compris celles de Bordeaux, et 24 annexes. (D 12.)

G. 555. (Registre in-f°, relié en vélin). — 101 feuillets, papier.

1773-1781. — Liste des paroisses du diocèse, indiquant leurs nom et patron, leurs archiprêtré et congrégation, leur distance de Bordeaux, leur étendue, le nombre des paroissiens et particulièrement des communiants, leurs patrons et collateurs, leur revenu à raison de la taxe des décimes; les nom, surnom, âge, services dans le diocèse, des curés et vicaires; l'adresse de chacun d'eux pour leur faire parvenir les lettres et dépêches. — 391 paroisses mentionnées. F° 1. « Cet extrait des renseignements a été fait en 1773; il faut, par conséquent, ajouter aux années de service depuis lors, excepté à l'article des curés où j'en ai fait les changemens, ce jourd'hui, 17 février 1781. » — (D 13.)

G. 556. (Registre in-f°, relié en vélin.)— 107 feuillets, papier.

1773-1786. — Liste des paroisses du diocèse. [Autre exemplaire du précédent, tenu à jour jusqu'en 1786.] — 399 paroisses mentionnées. — F° 2 r°. Noms des vicaires généraux [les noms en italique ont été barrés] : *Boudin; de Grigny;* de La Porte [on a ajouté : évêque de Carcassonne, 1803]; *d'Andrezel; de La Bintinaye; Langoiran;* de Camiran, doyen; *d'Héral;* Thierry; *de Ségur; de Caylus; de Castries; de Verninac.* — Au f° 4 resté en blanc : « M. l'abbé de Boisboissel, nouvellement pourvu de l'abbaye de Verteuil en Médoc, a prêté serment par la bouche de M. d'Héral, vicaire général du diocèse. » — F° 106. « Liste alphabétique des annexes du diocèse de Bordeaux » [au nombre de 38]. — (D 14.)

G. 557. (Registre in-f°, relié en vélin.) — VI-94 pages, papier.

1766-1783. — « Noms des curés et des cures du diocèse de Bordeaux, archiprêtré par archiprêtré, distingué par congrégation. » — P. II-III. « Nombre des exemplaires à envoyer aux diverses congrégations du diocèse, des différentes expéditions du secrétariat de l'archevêché de Bordeaux » [en tout 405]. — P. VI. Table. — P. 1. « N. B. Il y a dans le diocèse de Bordeaux trois cent quatre-vingt-dix-neuf paroisses, y compris celles de la ville, de Saint-Émilion et de Villandraut qui ne se trouvent pas dans le présent registre, et quarante et une annexes. A Bordeaux, 21 avril 1774. De Londres, secrétaire de l'Archevêché et chanoine de Saint-Émilion. » — Noms des curés et des cures : P. 1-4, Lesparre; 5-8, Moulix; 8-13, Cernès; 13-17, Buch et Born; 17-21, Bénauge; 21-28, Entre-deux-Mers; 28-32, Entre-Dordogne; 33-36, Fronsac; 37-40, Bourg; 40-43, Blaye. — P. 47-94. « *Vicarii foranei et testes synodales archiepiscopatûs Burdigalensis* » (1766-1783). — (D 15.)

Digitized by Google

G. 558. (Registre in-f°, relié en veau.) — 534 pages, papier.
Au dos : RENSEIGNEMENTS. LES VILLES ET LES ARCHIPRÊTRÉS DE LESPARRE ET DE MOULIX. TOME I.

1772-1773. — RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTAT DU DIOCÈSE recueillis par ordre du prince de Rohan. Tome I, P. 3-9. Table des principaux articles des quatre volumes de renseignements. — P. 25. « Additions qui pourroient survenir pour l'église primatiale Saint-André de Bordeaux. » — P. 27. État de l'église Saint-André de Bordeaux, au commencement de 1773 (évêchés suffragants, archevêque, vicaires généraux). — P. 28-29. Chapitre de l'église métropolitaine et primatiale Saint-André (dignitaires, chanoines, chanoines honoraires, chanoines semi-prébendés, prébendiers). — P. 31. « Additions qui pourroient survenir pour l'insigne église collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux. » — P. 33-34. État de l'église Saint-Seurin au commencement de 1773 (dignitaires, chanoines, chanoines semi-prébendés, prébendiers). — P. 35. Noms des sujets qui étaient au Séminaire des Ordinands à la fin de l'année 1772 (1 prêtre, 4 diacres, 9 acolytes, 10 clercs, 1 laïque, soit 25 au total). — P. 37. État du séminaire de Saint-Raphaël au commencement de 1773 (3 directeurs, 1 pensionnaire séminariste, 11 théologiens, 15 philosophes, 7 rhétoriciens, 4 humanistes, soit 38 élèves au total). — P. 49-259. VILLES. [Les renseignements sont fournis sur un questionnaire en 35 articles : nom, surnom, diocèse, âge, temps de service des curés; nombre des paroissiens, particulièrement des communiants; nombre des pauvres hors d'état de gagner leur vie; patron et collateur de la cure; si elle est séculière ou régulière; nombre, nature, patron, collateur, revenu des bénéfices y existant; nom, surnom, âge, domicile des titulaires; nom, surnom, patrie, diocèse, temps de service des vicaires; autres prêtres et ecclésiastiques résidant tant dans des maisons particulières que dans les communautés religieuses ou hôpitaux; leurs nom, surnom, âge, ordre, qualité, demeure, services rendus à la paroisse, assistance aux offices et aux conférences ecclésiastiques; maîtres et maîtresses d'école, leur approbation, s'ils enseignent le catéchisme; sociétés de bonnes œuvres. On a ajouté à la fin les décimes payés par chaque bénéfice et le revenu.] — P. 49-56. BORDEAUX, *Saint-André*. Curé : J.-B. Omer de Saint-Just; 300 paroissiens, 1 vicaire; pas d'écoles, « les enfants allant chez les Frères des Écoles Chrétiennes ou aux Filles Notre-Dame des paroisses Sainte-Eulalie, Saint-Projet, Saint-Christophe ». Décimes : 48 livres; Revenu : 700 livres. — P. 57-64. *Saint-Pierre*. Curé : Louis Ribouly; 5,000 paroissiens; 7 bénéficiers, 2 vicaires; pas d'écoles. D. 55; R. 800. — P. 65-72. *Sainte-Colombe*. Curé : Louis Ferbos; 3,800 paroissiens; 5 bénéficiers, y compris le curé; pas de vicaire; « plusieurs écoles publiques pour l'écriture, le travail et la latinité ». D. 9; R. 275. — P. 73-80. *Saint-Siméon*. Curé : Louis Linars; 1,800 paroissiens; 2 prêtres habitués; pas d'écoles. D. 23; R. 450. — P. 81-88. *Saint-Éloy*. Curé : Pierre Lafourcade; 3,000 paroissiens; quelques chapelles; 2 vicaires; 2 écoles des Sœurs de Charité et des Dames de la Foi. D. 48; R. 700. — P. 89-96. *Saint-Projet*. Curé : Marie-François-Louis-Jules Dupré-Baron; paroissiens : « 2,400 communiants et un plus grand nombre qui ne communient pas; » 6 bénéficiers, dont 2 vicaires; écoles des Sœurs de Charité. D. 25; R. 480. — P. 97-104. *Sainte-Eulalie*. Curé : Claude Marraquier; 40,000 paroissiens et 4,000 juifs; 7 bénéficiers, y compris le curé; 2 vicaires; diverses écoles approuvées par l'Université et les jurats, Sœurs de Charité, Filles N.-D., Ursulines, Frères Ignorantins. D. 83; R. 1,000. — P. 105-112. *Saint-Christoly*. Curé : J.-B. Barberet; 1,450 à 1,500 paroissiens; 3 vicaires; pas d'écoles. D. 26; R. 500. — P. 113-120. *Saint-Seurin*. Curé : François Lagardère, chanoine-sacriste; 36,000 paroissiens, « d'après les jurats » ; 3 vicaires; Ignorantins et plusieurs écoles particulières sous la direction du chapitre. D. et R. confondus avec ceux du chapitre. — P. 121-128. *Saint-Mexans*. Curé : J.-B. Lapauze; paroissiens : « 13 ou 1,400 communiants, un plus grand nombre non communiants » ; pas de vicaires actuellement ni d'écoles. D. 7; R. 220. — P. 129-136. *Saint-Remy*. Curé : Joseph Illy; 30,000 paroissiens dont un quart protestants; 4 vicaires dont 2 en titre; Frères des Écoles chrétiennes et Sœurs de charité. D. 91; R. 1,100. — P. 137-144. *N.-D. de Puy-Paulin*. Curé : Guillaume Sandré; 3,000 paroissiens; 1 vicaire; pas d'écoles. D. 7; R. 220. — P. 145-152. *Sainte-Croix*. Curé : François Monreny; 8,000 paroissiens; 1 vicaire honoraire; 1 prêtre desservant; « les enfants vont à l'école Saint-Michel ». D. 62; R. 900. — P. 153-160. *Saint-Michel*. Curé : J.-B. Reculez; 25 à 30,000 paroissiens; 17 bénéficiers, y compris le curé; 2 vicaires; Frères des Écoles chrétiennes et Sœurs de charité; D. 91; R. 1,100. — P. 161-168. *Saint-Nicolas-de-Graves*. Curé : Pierre Dubernet; 300 paroissiens; pas de vicaires ni d'écoles. D. 3; R. 100. — P. 173-176. *Collège de la Magdelaine*. Principal : Élie Battanchon; 1 préfet des classes; 2 professeurs de théologie; 4 professeurs et un bibliothécaire (l'abbé Desbiey) ecclésiastiques; 2 maîtres de quartier et 3 pensionnaires ecclésiastiques; professeurs de rhétorique et de seconde, laïques. — P. 177-184. *Saint-Émi-*

Digitized by Google

lion. Curé : Adrien-Louis-Marie-Joseph Mailletard, 850 paroissiens; collégiale (4 dignitaires, 8 chanoines, 9 prébendiers); 1 vicaire; « 1 régent pensionné par la ville et le chapitre; 1 maîtresse. D. et R. confondus avec ceux du chapitre ». — P. 185-192. *Saint-Sauveur de Blaye*. Curé : Augustin de Valcarel; 2,500 paroissiens; 1 vicaire; « il n'y a pas d'endroit où il y ait autant de maîtres et de maîtresses d'école ». D. 28; R. 550. — P. 197-204. *Saint-Romain de Blaye*. Curé : Jacques Siozard, chanoine régulier de Chancelade; 2,400 paroissiens; 2 magisters; Filles de la Foi. D. 20; R. 2,400. — P. 209-216. *Saint-Jean de Libourne*. Curé : Jacques-Philibert Hooghstoel. 14,000 paroissiens, « non compris les troupes cazernées »; 7 prébendiers, y compris le curé; 2 vicaires; collège; Ursulines; plusieurs écoles de filles. D. 26; R. 500. — P. 217-224. *Saint-Macaire*. Curé : Pierre Berniard; 4,000 paroissiens; 1 prieuré; 4 choristes; 1 vicaire; 1 maître écrivain et plusieurs maîtresses. D. 3; R. 300. — P. 225-232. *Cadillac*. Curé : Jean-Donat Saint-Marc; 1,500 paroissiens; chapitre Saint-Blaise (1 doyen, 8 chanoines); 1 maître et 1 maîtresse d'école. D. 20; R. 400. — P. 237-244. *Bourg*. Curé : Barthélemy Duverger; 3,000 paroissiens; abbaye de Saint-Vincent, O. S. A. (4 places claustrales); maîtres et maîtresses des petites écoles. D. 3; R. 300. — P. 245-252. *Castillon*. Curé : Binet [pas de réponse aux 29 premières questions]; 1 maître écrivain, 1 maître de pension; 2 maîtresses; 1 maître protestant. D. 3; R. 300. — P. 253-259. *Lesparre*. Curé : Pierre Douence; 626 paroissiens; 1 maître; 1 maitresse. D. 10; R. 300.

Paroisses de la campagne. [Les renseignements sont fournis sur un questionnaire en dix-neuf articles : nom, surnom, diocèse, âge, temps de service des curés; étendue de la paroisse et sa distance de Bordeaux; nombre des paroissiens, particulièrement des communiants; s'ils sont rassemblés ou séparés et leur éloignement de l'église paroissiale; nombre des mendiants; bénéfices fondés dans la paroisse, leur revenu, titulaires, patrons et collateurs; patron et collateur de la cure; si elle est séculière ou régulière; nom, surnom, patrie, diocèse, temps de service des vicaires; adresse la plus sûre pour leur faire parvenir les dépêches du secrétariat. On a ajouté les chiffres des décimes et du revenu.] — Archiprêtré de Lesparre. P. 264. 1re congrégation : vicaire forain et témoin synodal. — P. 268-271. Saint-Estèphe. D. 1,525; R. 11,000. [Les nombres qui suivent le nom de chaque paroisse indiquent en livres, comme précédemment, le premier la taxe des décimes, le second le revenu.] — P. 272-275. Saint-Laurent. 555; 4,000. — P. 276-279. Blaignan. 79; 950. — P. 280-283. Pauillac. 1,111; 8,000. — P. 284-287. Saint-Mambert. 416; 3,000. — P. 288-291. Saint-Julien de Reignac. 972; 7,000. — P. 292-295. Cadourne (Saint-Seurin de). 1,055; 7,600. — P. 296-299. Saint-Christoly de Castillon et Saint-Martin de Conquèques, son annexe, en Médoc. 62; 900. — P. 300-303. Potensac. 28; 550. — P. 304-307. Boyentrau. 10; 300. — P. 308-311. Saint-Dizant [Saint-Izans]. 23; 450. — P. 312-315. Verteuil. 2; 60 (abbaye de la congrégation de Chancelade, 4 à 5,000 l. de revenu). — P. 316-319. Ordonnac. 10; 300 (abbaye de l'Isle, O. S. A., un seul office claustral, qui est le prieuré). — P. 320-323. Cissac. 100; 1,200. — P. 314-327. Saint-Sauveur en Médoc. 28; 550. — P. 328-331. Saint-Germain d'Esteuil, en Bas-Médoc. 25; 380. — P. 332. 2e congrég.: vic. for. et tém. syn. — P. 336-339. Civrac et Escurac, son annexe. 208; 1,750. — P. 340-343. Lesparre. 10; 300. — P. 344-347. Gaillan, en Bas-Médoc. 833; 6,000. — P. 348-351. Prignac. 8; 700. — P. 352-355. L'Hôpital de Grayan « pas de décimes, attendu que ladite cure est de l'ordre de Malthe ». — P. 356-359. Valeyrac. 208; 1,750. — P. 360-363. Vensac et Saint-Vivien. 583; 4,200. — P. 364-367. Vendays. 156; 1,500. — P. 368-371. Queyrac. 1,180; 8,500. — P. 372-375. Saint-Trélody. 26; 500. — P. 376-379. Talais. 26; 500. — P. 380-383. L'Isle de Jau. 214; 1,800. — P. 384-387. Grayan. 133; 1,280. — P. 388-391. Hourtins. 52; 750. — P. 392-395. Soulac. 45; 650. — P. 396-399. Bégadan. 100; 1,200. — P. 400-403. Uch. 83; 1,000. — Archiprêtré de Moulix. P. 404. 1re congrég.: vic. for. et tém. syn. — P. 412-415. Moulix. 291; 2,100. — P. 416-419. Castelnau. 26; 500. — P. 420-423. Lamarque. 291; 2,100. — P. 424-427. Soussans. 375; 2,700. — P. 428-431. Cussac et Sainte-Gemme, son annexe. 500; 3,600. — P. 432-435. Labarde. 291; 2,100. — P. 436-439. Cantenac. 1,858; 13,380. — P. 440-443. Listrac. 52; 750. — P. 444-447. Brach. 26; 500. — P. 448-451. Avensan. 28; 550. — P. 452-455. Benon (O. de Malte). — P. 456-459. Margaux. 370; 3,670. — P. 460-463. Arcins (O. de Malte). — P. 464. 2e congrég.: vic. for. et tém. syn. — P. 468-471. Saint-Médard-de-Jalles. 296; 2,136. — P. 472-475. Le Pian en Médoc. 135; 1,300. — P. 476-479. Saint-Aubin. 45; 650. — P. 480-483. Blanquefort. 254; 1,830. — P. 484-487. Saint-Jean d'Illac. 83; 1,000. P. 488-491. Parempuyre. 333; 100 louis. — P. 492-495. Le Taillan. 48; 700. — P. 496-499. Bruges. 126; 1,216. — P. 500-503. Salaunes. 83; 1,000. — P. 504-507. Martignas (O. de Malte). — P. 508-511. Arsac, en Médoc. 333; 100 louis. — P. 512-515. Eyzines. 214; 1,800. — P. 516-519. Ludon. 61; 1,100. — P. 520-523. Méri-

Digitized by Google

gnac. 45; 650. — P. 524-527. Macau. 333; 100 louis. — (D 16.)

G. 559. (Registre in-f°, relié en veau.) — 464 pages, papier, cotées 1040-1503.

Au dos : RENSEIGNEMENTS (TOME III). ARCHIPRÊTRÉS D'ENTRE-DEUX-MERS ET ENTRE-DORDOGNE.

1722-1773. — Suite du précédent. — Archiprêtré d'ENTRE-DEUX-MERS. P. 1040. 1re congrégation : vicaire forain et témoin synodal. — P. 1048-1051. Vayres. 202; 1,700. — P. 1052-1055. Daignac et Espiet. 52; 750. — P. 1056-1059. Génissac. 83; 1,000. (Chapitre sécul., 1 prévôt, 5 chan. — Couvent de 6 jacobins.) — P. 1060-1063. Moulon. 140; 1,350. — P. 1064-1067. Grézillac. 100; 1,200. — P. 1068-1071. Ardenac (Dardenac). 18; 350. — P. 1072-1075. Guilhac. 23; 450. — P. 1076-1079. Tizac. 87; 1,500. — P. 1080-1083. Camiac. 28; 550. — P. 1084-1087. Saint-Denis de Climat. 20; 400. — P. 1088-1091. Saint-Quentin. 26; 500. — P. 1092-1095. Baron. 18; 350. — P. 1096-1099. Croignon. 55; 800. — P. 1100-1103. Camarsac. 48; 700. — P. 1104-1107. Saint-Germain du Puch. 214; 1,800. — P. 1108-1111. Nérigean. 79; 950. — P. 1112-1115. Arveyres (O. de Malte). — P. 1116-1119. Cadarsac (id.). — P. 1120. 2e congrég.: vic. for. et tém. syn. — P. 1124-1127. Lormont. 130; 1,250. — P. 1128-1131. Izon. 214; 2,800. — P. 1132-1135. Cenon. 361; 2,600. — P. 1136-1139. Saint-Vincent-de-Paul d'Embès. 833; ». — P. 1140-1143. Embès [c'est Ambès]. 1,027; 7,400. — P. 1144-1147. Quinsac d'Embarez. 1,250; 9,000. — P. 1148-1151. La Grave d'Embarez (O. de Malte). — P. 1152-1155. Sainte-Eulalie d'Embarez. 62; 900. — P. 1156-1159. Yvrac. 211; 2,100. — P. 1160-1163. Artigues. 135; 1,300. — P. 1164-1167. Montussan. 100; 1,200. — P. 1168-1171. Saint-Loubès. 500; 3,600. — P. 1172-1175. Saint-Sulpice de Bernac. 416; 3,000. — P. 1176-1179. Cameyrac. 20; 400. — P. 1180-1183. Saint-Jacques du Bec. 416; 3,000. — P. 1184-1187. Montferrand. 833; 6,000. — P. 1188-1191. Beychac. 22; 440. — P. 1192-1195. Bassens. 28; 550. — P. 1196-1199. Cailleau. 43; 660. — P. 1200. 3e congrég.: vic. for. et tém. syn. — P. 1204-1207. Lignan. 25; 480. — P. 1208-1211. Bonnetan. 45; 650. — P. 1212-1215. Carignan. 84; 1,550. — P. 1216-1219. Camblanes. 156; 1,500. — P. 1220-1223. Meynac. 3; 300. — P. 1224-1227. Cénac. 23; 450. — P. 1228-1231. Loupes. 20; 400. — P. 1232-1235. Salleboeuf. 32; 750. — P. 1236-1239. Pompignac. 45; 650. — P. 1240-1243. Floirac. 45; 650. — P. 1244-1247. Tresses. 26; 500. — P. 1248-1251. Fargues. 48; 700. — P. 1252-1255. La Tresne. 62; 900. — P. 1256-1259. Bouliac. 10; 300. — P. 1260. 4e congrég.: vic. for. et tém. syn. — P. 1264-1267. Baurech. 31; 600. — P. 1268-1271. Haux. 202; 1,700. — P. 1272-1275. Le Tourne. 52; 750. — P. 1276-1279. Tabanac. 291; 2,100. — P. 1280-1283. Cursan. 55; 800. — P. 1284-1287. Saint-Genès de Lombaud. 79; 950. — P. 1288-1291. Créon. 26; 500. — P. 1292-1295. Quinsac. 291; 2,100. — P. 1296-1299. Le Pout. 31; 600. — P. 1300-1303. Madirac. 3; 280. — P. 1304-1307. Cambes. 3; 300. — P. 1308-1311. La Sauve. 31; 600 (abb. de Bénédictins, « actuellement en économat »). — P. 1312-1315. Sadirac. 190; 1,600. — P. 1316-1319. Saint-Caprais. 45; 650. — Archiprêtré d'ENTRE-DORDOGNE. P. 1320. 1re congrég.: vic. for. et tém. syn. — P. 1328-1331. Saint-Magne. 333; 2,400. — P. 1332-1335. Sainte-Colombe. 83; 1,000. — P. 1336-1339. Gardegan. 91; 1,100. — P. 1340-1343. Saint-Genès de Castillon. 135; 1,300. — P. 1344-1347. Sainte-Terre. 291; 2,100. — P. 1348-1361. Belvès et Capitourlan. 214; 1,800. — P. 1352-1355. Saint-Philippe d'Aiguille. 21; 420. — P. 1356-1359. Tourtirac. 25; 480. — P. 1360-1363. Vignonnet. 62; 900. — P. 1364-1367. Saint-Christophe des Bardes. 26; 500. — P. 1368-1371. Saint-Étienne de Lisse. 55; 800. — P. 1372-1375. Saint-Hippolyte. 26; 500. — P. 1370-1373. Parsac. 20; 400. — P. 1380-1383. Saint-Pey d'Armens. 23; 450. — P. 1384-1387. Castillon. 3; 300. — P. 1388. 2e congrég.: vic. for. et tém. syn. — P. 1392-1395. Puisseguin. 28; 550. — P. 1396-1399. Saint-Pierre du Palais. 79; 950. — P. 1400-1403. Saint-Cybard-d'Escombes [c'est Saint-Cibard-des-Combes]. 18; 350. — P. 1404-1407. Tayac. 20; 500. — P. 1408-1411. Puynormand. 45; 660. — P. 1412-1415. Gours. 52; 750. — P. 1416-1419. Saint-Seurin-sur-l'Isle. 126; 1216. — P. 1420-1423. Camps et Cornemps. 16; 320. — P. 1424-1427. Saint-Médard de Guizières. 79; 950. — P. 1428-1431. Saint-Sauveur de Puynormand. 3; 300. — P. 1432-1435. Monbadon. 18; 360. — P. 1436-1439. La Fayotte. 333; 2,100. — P. 1440. 3e congrég.: vic. for. et tém. syn. — P. 1444-1447. Sablon. 91; 1,100. — P. 1448-1455. Saint-Brice de Néac. 277; 2,000. — P. 1452-1455. Libourne. 26; 500. — P. 1456-1459. Saint-Denis de Piles. 291; 2,100. — P. 1460-1463. Lussac. 3; 300. — P. 1464-1467. Saint-Martin de Montaigne. 319; 2,300. — P. 1468-1471. Saint-Georges de Montaigne. 26; 500. — P. 1472-1475. Saint-Sulpice de Fallerens. 55; 800. — P. 1476-1479. Saint-Martin de Mazerat. 21; 420. — P. 1480-1484. Notice sur la chapelle de N.-D. de Mazerat. — P. 1484-1487. Lalande (O. de Malte). — P. 1488-1491. Pomérol (id.). — P. 1492-1495. Abzac. 555; 4,000. — (D 17.)

Digitized by Google

G. 560. (Registre in-f°, relié en veau.) — 456 pages cotées 1504-1980 et 50 feuillets, papier.
Au dos : RENSEIGNEMENTS (TOME IV). ARCHIPRÊTRÉS DE FRONSAC, BOURG ET BLAYE.

1772-1773. — Suite du précédent. — Archiprêtré de FRONSAC. P. 1,504. 1re congrégation : vicaire forain et témoin synodal.—P. 1512-1515. Savignac. 100 ; 1,200.— P. 1516-1518. Saint-Aignan. 28 ; 550. — P. 1519-1522. Bonzac et Galgon. 347 ; 2,500. — P. 1523-1526. Saint-Ciers d'Abzac. 145 ; 1,400. — P. 1527-1530. Fronsac. 26 ; 500. — P. 1531-1538. Villegouge. 91 ; 1,100. — P. 1539-1542. La Pouyade. 190 ; 1,600. — P. 1543-1546. Périssac. 190 ; 1,600. — P. 1547-1550. Marensin. 319 ; 2,300. — P. 1551-1554. Saint-Martin du Bois. 145 ; 1,400. — P. 1555-1558. Tizac. 52 ; 750. — P. 1559-1562. Saint-Martin de Laye. 18 ; 350. — P. 1563-1566. Queynac (O. de Malte). — P. 1567-1570. Saillans. 45 ; 650. — P. 1571. 2e congrég. : vic. for. et tém. syn. — P. 1575-1578. Saint-Germain de la Rivière. 202 ; 1,700. P. 1579-1582. Saint-Michel de la Rivière. 202 ; 1,700. P. 1583-1586. Saint-Romain de Boursas. 91 ; 1,100. — P. 1587-1590. Notre-Dame de la Rivière. 263 ; 1,900. — P. 1591-1594. Lugon. 62 ; 900. — P. 1595-1598. Isle de Carney. 20 ; 400. — P. 1599-1602. Cadillac-sur-Dordogne. 180 ; 1,520. — P. 1603-1606. Saint-Martin de Tarnès, » ; ». — P. 1607-1610. Saint-Pierre de la Lande, 48 ; 700. — P. 1611-1614. Vérac. 48 ; 700. — P. 1615-1618. Mouillac. 3 ; 250. — P. 1619-1622. Salignac. 55 ; 800. — P. 1623-1626. Saint-Genès du Queil. 214 ; 1,800. — P. 1627-1630. Marcenès (O. de Malte). — P. 1631. 3e congrég. : vic. for. et tém. syn. — P. 1635-1638. Coutras. 458 ; 3,300. — P. 1639-1642. La Gorce. 59 ; 850. — P. 1643-1646. Églisottes. 100 ; 1,200. — P. 1647-1650. Bayas. 26 ; 500. — P. 1651-1654. Chamadelle. 48 ; 700.— P. 1655-1658. Saint-Christophe de la Double. 180 ; 1,520. — P. 1659-1662. Porchères. 83 ; 1,000. — P. 1663-1666. Guitres. 3 ; 300 (abb. O. S. B. ; en commende ; 4 religieux, dont 1 prieur claustral). — Archiprêtré de BOURG. P. 1667. 1re congrég. : vic. for. et tém. syn. — P. 1675-1678. Gauriac, La Ruscade et Cavignac. 500 ; 3,000. — P. 1679-1682. Monbrier. 100 ; 1,200. — P. 1683-1686. Villeneuve. 28 ; 550. — P. 1687-1690. Saint-Ciers de Canesse. 31 ; 600. — P. 1691-1694. Comps. 26 ; 500. — P. 1695-1698. Samonac. 55 ; 800. — P. 1699-1702. Teuillac. 20 ; 400. — P. 1703-1706. La Fosse. 83 ; 1,000. — P. 1707-1710. Pugnac. » ; ». — P. 1711-1714. Saint-Vivien de Civrac. 48 ; 700. — P. 1715-1718. Tauriac. 20 ; 400. — P. 1719-1722. Lansac et Bellegarde. 291 ; 2,100. — P. 1723-1726. Camillas. 10 ; 300. — P. 1727-1730. La Libarde. 20 ; 400. — P. 1731-1734. Saint-Seurin de Touveyras. 10 ; 300. — P. 1735-1738. Bayon. 28 ; 500. — P. 1739. 2e congrég. : vic. for. et tém. syn. — P. 1743-1746. Peujeard et Virsac. 100 ; 1,200. — P. 1747-1750. Saint-Gervais. 58 ; 840. — P. 1751-1754. Cazelles. 91 ; 1,100. — P. 1755-1758. Saint-Laurent d'Arce. 128 ; 1,230. — P. 1759-1762. Saint-Izans de Soudiac. 23 ; 450. — P. 1763-1766. Cubzac. 416 ; 3,000. — P. 1767-1770. Marsas. 20 ; 400. — P. 1771-1774. Aubie et Espessas. 100 ; 1,200. — P. 1775-1778. Cubnezais. 79 ; 950. — P. 1779-1782. Saint-Savin. 83 ; 1,000. — P. 1783-1786. Cezac. 263 ; 1,900. — P. 1787-1790. Saint-André du nom de Dieu [de Cubzac]. 52 ; 760. — P. 1791-1794. Prignac et Marcamps. 291 ; 2,100. — P. 1795-1798. Saint-Mariens. 100 ; 1,200. — P. 1799-1802. Gauriaguet. 26 ; 500. — Archiprêtré de BLAYE. P. 1803. 1re congrég. : vic. for. et tém. syn. — P. 1811-1814. Reignac. 333 ; 2,400. — P. 1815-1818. Saint-Pallais. 100 ; 1,200. — P. 1819-1822. Marcillac. 375 ; 2,700. — P. 1823-1826. Anglade. 100 ; 1,200. — P. 1827-1830. Campugnan. 59 ; 850. — P. 1831-1834. Étauliers. 26 ; 500. — P. 1835-1838. Donnezac. 80 ; 960. — P. 1839-1842. Pleine-Selve. 10 ; 300 (abbaye annexée à la paroisse de Saint-Bonnet en Saintonge) : — P. 1843-1846. Saint-Caprais. 45 ; 650. — P. 1847-1850. Saint-Louis. 48 ; 700. — P. 1851-1854. Saint-Simon. 300. — P. 1855-1858. Braud. 458 ; 3,300. — P. 1859-1862. Saint-Andronic. 388 ; 2,800. — P. 1863-1866. Saint-Ciers la Lande. 145 ; 1,400. — P. 1867-1870. Saint-Aubin. 90 ; 1,080. — P. 1871-1874. Cartelègue. 100 ; 1,200. — P. 1875. 2e congrég. : vic. for. et tém. syn. — 1879-1882. Générac. 100 ; 1,200. — P. 1883-1886. Berson. 83 ; 1,000. — P. 1887-1890. Plassac. 83 ; 1,000. — P. 1891-1894. Saint-Martin de la Caussade. 28 ; 550. — P. 1895-1898. Mazion. 202 ; 1,700. — P. 1899-1902. Saint-Giron d'Ayguesvives. 156 ; 1,500. — P. 1903-1906. Saint-Paul de Maisondat. 135 ; 1,300. — P. 1907-1910. Saint-Cristoly de Canac. 48 ; 700. — P. 1911-1914. Cars. 191 ; 2,100. — P. 1915-1918. Saint-Genès de Segonzac. 87 ; 1,050. — P. 1919-1922. — Eyrans. 100 ; 1,200. — P. 1923-1926. Fours. 59 ; 850. — P. 1927-1930. Sainte-Luce-lès-Blaye. 28 ; 550. — Fos I-L. « Table alphabétique de tous les ecclésiastiques tant bénéficiers que non bénéficiers, de tous les bénéfices soit cures ou vicaireries perpétuelles, dont il est mention dans les quatre volumes des renseignements du diocèse de Bordeaux ». — (D 18.)

Digitized by Google

G. 561. (Recueil in-f°, relié en vélin.) — 186 feuillets, papier; français-latin.

1611-1619. — Expéditions. — [Sur la couverture : « Registre des prouisions ecclésiastiques. 1601 *(sic)* et suyvantes jusqu'en 1619. »] — F° 11. Procès-verbal de la religion, vie et mœurs de Louis de Gordon de Genouilhac, conseiller d'état et capitaine de cinquante hommes d'armes, nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Principaux témoins : Jean de La Bellue, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Libourne ; Geoffroy de Montaigne et Jean de La Chassaigne, conseillers au Parlement; Jacques des Aygues, aussi conseiller, et doyen de Saint-André (1611). — 1612. F° 19. Jacques de Mons, président aux enquêtes, et sa famille, déclarés paroissiens de Saint-Michel, en raison de ses bienfaits et de ceux de ses ancêtres. — F° 22. Jacques Miard, nommé chanoine de Saint-Seurin. — 1613. F° 24. Gilbert Grymaud, bachelier en théologie, nommé théologal de Saint-André. — 1614. F° 35. Procédure sur la nullité du sous-diaconat de François Lescure, avocat en la cour, chanoine et chantre de Saint-Émilion, fils de Jacques, conseiller au Parlement, et de Catherine Déalis, ordonné malgré lui. Témoins principaux : Mathieu de Fayet et Denis de Pontac, trésoriers généraux de France; Jean de Gauffreteau, avocat en la cour; Pierre de Boursiquot, magistrat présidial en Guienne. — 1615. F° 78. Didier Benoit, nommé chanoine de Cadillac. — F° 82. Jean Gilier, nommé chanoine de Saint-André. — F° 85. Jean Collant, nommé vicaire général de Maillezais. — F° 86. Jacques Garnier, chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers, auditeur métropolitain à Poitiers. — F° 88. Hilaire Pommeraye, official de Maillezais. — F° 89. Pierre Gouet, promoteur métropolitain à Poitiers. — 1617. F° 110. Procès sur la nullité du sous-diaconat de Pierre de Lavau, chanoine de Saint-Émilion. Témoins principaux : Jean Grasseval, prébendier de Saint-Émilion; André Lommeau, praticien; Guillaume Brunault, notaire royal. — F°s 145 et suivants. Pièces concernant le bail à rente foncière et perpétuelle d'une maison sise à Loudun, appartenant au prieuré de Chalais, dépendant de l'abbaye d'Oirvault [Airvault, dans les Deux-Sèvres], que le cardinal de Sourdis tenait en commende. — 1619. F° 177. Autorisation aux prêtres de l'Oratoire de s'établir à Bordeaux (à Poitiers, 19 mai). — Nombreuses collations, enquêtes, lettres d'ordination, démissions, etc. — (D 19.)

G. 562. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 76 feuillets, papier.

1717-1766. — Expéditions et renseignements divers. F°s 1-25. Expéditions : Approbation d'ecclésiastiques, dispenses, etc. (1717-1720). — F°s 26 v°-41; 61-76. Renseignements sur la réception et le renvoi des procès-verbaux des congrégations foraines (1735-1766). — F°s 42-60. Table alphabétique de renseignements, concernant les collations (1633-1721). — (D 20.)

G. 563. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 100 feuillets, papier.

1720-1733. — Expéditions. Approbation de vicaires et de religieux, dispenses, etc. — F° 1. « *Registrum in quod continebitur quidquid quotidie expedietur in secretariatu archiepiscopatus Burdigalensis, mandato. I. I. et R. R. D. D. Francisci Eliæ de Voyer de Paulmy d'Argenson, Burdigalensis archiepiscopi, Aquitaniæ Primatis, nec non Regi ab omnibus consiliis, a die 11 julii 1720.* » — (D 21.)

G. 564. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 78 feuillets, papier.

1778-1781. — « Registre des expéditions du secrétariat de l'archevêché de Bordeaux, tenu par le sieur abbé Joly, secrétaire dudit Archevêché, à commencer du 18 septembre 1778. » (Enregistrement des dispenses de mariages, d'aumônier; lettres d'ordres; visas de bénéfices, etc.) — (D 22.)

G. 565. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 196 pages, papier.

1772-1790. — Expéditions. — P. 1. « Registre ou journal des expéditions du secrétariat de l'Archevêché de Bordeaux qui ne peuvent être rangées sous les classes des autres registres ou journaux, à commencer du 1er janvier 1772. » — P. 2. « Permission de prendre le collet et de porter l'habit clérical à Pierre Vié, âgé de dix ans »; permissions aux officiers et soldats du Fort-Médoc de faire gras pendant le carême, en raison de leurs infirmités et pauvreté. — P. 3. Permission de tenir école dans la paroisse de Gradignan à Claude Benoist et Jeanne Bertrand, son épouse (31 mars). — P. 4. Bénédiction de la chapelle de la maison de force à Bordeaux; lettres de maître d'école au sieur Fournier, pour Fallerens (2 mai); au sieur Ferrand, pour Pomérol (6 juin), et à Joseph Béringuer, pour Libourne (11 juillet). — P. 5. Attestation à Thomas Jordan, docteur en théologie, préfet du séminaire des Irlandais, pendant neuf

Digitized by Google

ans. — 1773. P. 13. Assemblée des vicaires forains (2 mars) : règlements sur la remise des saintes huiles et la tenue des conférences ecclésiastiques, tombées en désuétude en certaines congrégations du diocèse. — P. 10 (13 mai). Circulaire des vicaires généraux aux curés, au sujet des soulèvements causés à Bordeaux par la disette des blés et de la fermentation qui gagne les campagnes. — P. 11 (15 mai). Assemblée du bureau diocésain ordonnant d'employer 10,000 livres, prises dans la caisse du diocèse, pour le soulagement des pauvres, et de lever pareille somme sur les ecclésiastiques imposés aux six premières classes de contribuables. — P. 13. Répartition de cette somme par congrégations. (Population du diocèse, non compris Bordeaux : 333,742.) — P. 15. Lettre des vicaires généraux aux vicaires forains, les chargeant de répartir entre les paroisses les sommes allouées à chaque congrégation. — P. 15-17. Assemblée du bureau protestant contre l'arrêt du Parlement imposant les ecclésiastiques du diocèse comme les séculiers, pour le soulagement des pauvres (27 mai). — P. 18. Circulaire aux curés sur le nouveau catéchisme; translation du secrétariat dans une maison de la grande place Saint-André, en raison de la reconstruction du palais archiépiscopal. — P. 19 (3 juin). Retour du prince archevêque à Paris depuis le 27 août 1771, « à raison de la misère de ses diocésains »; il loge au palais du gouvernement. — P. 22 (7 août). Exercice littéraire au collège de Guienne, présidé par l'archevêque; (17 août) départ du prélat pour Paris, après « avoir soulagé les pauvres par d'immenses libéralités ». — P. 23. Dispense d'aumônier pour le navire *le Patriote,* à MM. Féger frères, « allant à la traite des nègres ». — 1774. P. 25. Démarche du secrétaire de l'archevêché auprès des jurats, pour les prier d'interdire les spectacles, pendant les prières prescrites pour le beau temps; les jurats interdisent seulement les mascarades. — P. 26, 27. Assemblée des vicaires forains (22 février); règlements sur la tenue des conférences ecclésiastiques; injonction aux curés de se conformer à l'arrêt de la cour du 26 janvier, leur prescrivant de remettre le double de leurs registres au greffe de leur sénéchaussée, bailliage ou siège royal; ordre et cérémonial des assemblées de vicaires forains. — P. 29. Permission de travailler les dimanches et fêtes au radoub du vaisseau du Roi, *la Cérès* (5 mai); prières pour la maladie du Roi; demande aux jurats de fermer les spectacles. — P. 31. Mandement pour la maladie du Roi. — P. 33. Mandement au sujet de la mort de Louis XV. — P. 34. Lettre du Roi à l'Archevêque sur le même sujet. — P. 36. Réclamation du chapitre de Saint-Seurin, à qui on n'avait pas assigné un jour spécial pour les prières publiques. — P. 38 (26 juillet). Relation de ce qui s'est fait dans l'église Saint-André au sujet du service de Louis XV; mandement des vicaires généraux (p. 39). — P. 42. Certificat de bonne vie et mœurs à Martin Glynn, supérieur des Irlandais; interdiction de Gèze, régent de Faleyras, non autorisé. — P. 43. Notification du brevet de joyeux avènement sur le chapitre de Saint-Seurin, en faveur d'Élie Battanchon. — P. 45. Prières pour la cessation de la maladie sur le bétail dans les Landes, entre Bordeaux et Bayonne. — 1775. P. 47. Monitoire au sujet d'un vol commis dans l'église Saint-Martin de Mazerat. — P. 48. Mandement autorisant l'usage des œufs pendant le Carême. — P. 49 (7 mars). Assemblée des vicaires forains; difficultés pour l'admission du promoteur. — P. 51 (4 avril). Arrivée de l'Archevêque à Bordeaux. « C'est le troisième voyage qu'il y fait depuis sa nomination »; « traité de convenance et de politesse entre l'Archevêque et le comte de Noailles, commandant en chef » (cf. ci-dessus, G. 542). — P. 35. Cérémonie de la consécration des saintes huiles; rôle des prêtres, diacres et sous-diacres qui y doivent assister. — P. 55. Détail des cérémonies de la Semaine Sainte quand M[gr] l'Archevêque officie dans l'église métropolitaine. — P. 58 (2 mai). Détails de cérémonial sur l'assemblée provinciale. — P. 60 (20 mai). Mandement au sujet des troubles causés à Paris par la cherté des grains. (On a joint au registre une lettre imprimée du Roi et une instruction à tous les curés du royaume, sur le même sujet; 4 p. in-4°.) — P. 62. Pelloque, Doctrinaire, supérieur du collège de Cadillac. — P. 63. Particularités du cérémonial de la Fête-Dieu. — P. 64 (21 juin). Départ de l'Archevêque, député à l'assemblée générale du clergé; *Te Deum* pour le sacre du Roi; mandement et lettre du Roi. — P. 67 (1[er] août). Prières pour l'Archevêque, malade de la petite vérole. — P. 68 (12 août). *Te Deum* et réjouissances pour la convalescence de l'Archevêque. — P. 70 (26 septembre). Incendie d'une maison contiguë au secrétariat; transport précipité, dans la nef de Saint-André, des archives, rapportées le même jour et « rentrées dans leur ancien cahos », par suite de cet événement. — 1776. P. 74. Réduction de quelques fondations à Saint-André. — P. 78 (27 février). Assemblée des vicaires forains. [Le procès-verbal est resté en blanc.] — P. 80. Jubilé universel de l'année sainte; traduction de la bulle de Pie VI et (p. 86) mandement. — P. 95. Ordre des processions pendant le jubilé. — P. 97. Lettre du nonce à Paris, sur une difficulté d'interprétation de la bulle.

Digitized by Google

— 1777. P. 111 (18 février). Assemblée des vicaires forains : réglement pour la tenue des conférences ecclésiastiques. — P. 113. Bénédiction de l'église d'Ordonnac dont le service avait été transféré à l'abbaye de l'Isle, pendant les réparations. — P. 116 (16 juin). Réception de Monsieur, frère du Roi, au secrétariat où il était venu voir le modèle en bois du nouvel archevêché. — 1778. P. 116. Certificat d'idonéité pour obtenir un bénéfice, à J.-S. Langoiran, docteur régent en la Faculté de théologie de Bordeaux, vicaire général de Dax. — P. 128 (10 mars). Assemblée des vicaires forains : permission générale de faire gras pendant le carême, demandée par l'Intendant à tous les évêques de la généralité, refusée; les curés donneront les permissions particulières nécessitées par la disette et la cherté des aliments maigres. — P. 131. Le sieur Jolly, pro-secrétaire de l'archevêché. — P. 133 (1er juillet). Arrivée de l'Archevêque; il loge au Petit-Séminaire. — P. 134. Permission de baptiser un adulte nègre, appartenant au sieur Viar, négociant. — P. 139. Révocation du sieur de Londres, secrétaire de l'archevêché; ordonnance pour le récolement des revenus et effets des Célestins de Verdelais. — P. 141 (3 octobre). Mandement prescrivant des prières pour la grossesse de la reine. — P. 145 (9 novembre). Transfert du secrétariat au nouveau palais archiépiscopal. — P. 149 (21 décembre). *Te Deum* pour la délivrance de la Reine. — P. 150. Lettre du Roi à ce sujet. — 1779. P. 152 (23 février). Assemblée des vicaires forains : « il ne s'est rien décidé d'important. » — P. 158 (23 septembre). *Te Deum* pour le succès des armes du Roi en Afrique et en Amérique. — P. 160. Lettre du Roi à ce sujet. — 1780. P. 165 (15 février). Assemblée des vicaires forains : règlement sur les conférences ecclésiastiques. — P. 166 (1er mai). Assemblée provinciale; cérémonial. — 1781. P. 170. Prières pour la grossesse de la Reine. Mandement (p. 171) et lettre du Roi. — P. 172. Lettres de maître d'école au sieur Baigneaux, pour la paroisse de Targon et son annexe. — P. 172-177. Naissance du Dauphin; mandement; lettre du Roi; relation du *Te Deum*. — P. 177. Lettres de maître d'école au sieur Cafrain, pour Léognan. — 1782. P. 177. Lettres de maître d'école au sieur Lataste, pour Portets, et au sieur Fabre, pour Preignac. — 1784. P. 178 (15 janvier). Lettre du Roi et mandement au sujet de la paix entre la France, l'Espagne et l'Angleterre. — P. 183. Service à Saint-André pour Mme de Cicé, mère de l'archevêque; obsèques de M. de Montdauphin, chanoine de Saintes, vicaire général du diocèse et supérieur du séminaire de Saint-Raphaël; lettre du Roi (10 décembre), au sujet de la grossesse de la Reine. — 1786. P. 187. Permission de faire gras à la garnison du Château-Trompette et au régiment de Champagne (24 février). Réception de François Bertta, suisse, médecin oculiste, comme chevalier de l'ordre du Christ. — P. 189. Certificat honorable au sieur Bacquey, directeur du séminaire Saint-Raphaël, « lequel s'en va en Amérique avec ses parens. » — (D 23.)

G. 566. (Registre in-f°.) — 95 feuillets, papier, reliure en mauvais état.

1747-1772. — Enregistrement des Dispenses de bans délivrées au secrétariat de l'archevêché. — (D 24.)

G. 567. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 81 feuillets, papier.

1781-1784. — « Registre de la Recette du Secrétariat de l'Archevêché, commencé le 25 juin 1781. » — Recette du 25 juin 1781 au 3 septembre 1782 (y compris 282 l. 8 s. trouvés en caisse) : 8,548 l., 8 s. — Du 7 septembre 1782 au 26 juillet 1783 : 6,475 l. — Du 28 juillet 1783 au 25 juillet 1784 : 7,769 l. — Du 26 juillet au 14 septembre 1784 : 548 l. — (D 25.)

G. 568. (Registre in-4°, relié en maroquin rouge, aux armes d'Henri de Béthune.) — 853 feuillets, papier.

1656. — « Répertoire des Titres induits et rangés dans les archiues de l'Archeuesché de Bordeaux, par ordre et commandement de Mgr l'Ill. et Rév. Henry de Béthune, archeuesque de Bordeaux et primat d'Aquitaine, auec une table dudit Répertoire qui marque les feuillets où sont mentionnés lesdits titres, selon la matière qu'ils traitent. Fait l'an 1656. » [Sur le premier feuillet de garde : « Ce Répertoire est de l'année 1656, et il y en a un nouveau, fait en 1733. Il est fait mention à la marge de celui-cy et à chacun des articles, du feuillet ou de la page du répertoire de 1733 où est transcrit chaque article de celui-cy. Il y a quelques titres énoncés dans le présent répertoire qui, lorsqu'on a fait celui de 1733, ne se sont pas trouvés ; on a mis à la marge des articles où il est fait mention de ces titres, ce mot *vacat*, pour indiquer que ces titres sont égarés. »] — Fos 2-19. Table alphabétique. — [Ce registre contient 1,316 articles rangés sous 153 titres différents; 28 de ces articles ont été ajoutés postérieurement à 1656.] Principaux titres : Abbayes. — Acquisition de dixmes et dixmons (1255-1367). — Acquisitions de domaines (1293-1625). — Aliénations et rachats du temporel de l'église (1473-1635). — Saint-André et titres concernant le chapitre d'icelui

Digitized by Google

(1421-1644). — Archevêques de Bordeaux, leur autorité et juridiction (1314-1608). « Nota que; outre les susd. titres, il faut veoir la table du liure du sieur Bertheau, manuscript couuert de rouge, plassé cab. V, est. VIII.) — Assemblées du clergé (1302-1641). — F° 50. « Lettres des prélats de France, assemblés aux estats généraux à Paris, portant attestation de la protestation faite par Bertrand, archeuesque de Bordeaux (Clément V), à Pierre Flotte, vice-chancelier de France, que, pour estre venu aux Estats et signé deux lettres enuoyées au Pape et consistoire, il n'entendait preiudicier à son examption du droit de fidélité et hommage. » — 1308. Protestation faite par « Arnaud, archeuesque de Bourdeaux, à Pons de Hamelac, procureur du oy dans les Estats tenus à Tours, qu'il n'estoit venu auxdits Estats que pour complaire au Roy, nentendant préjudicier au droit d'exemption dhomage et fidélité dud. archeuesque. » — Autorité du Saint Siège (1301-1324). — F° 53. « 1301. Intimation faite par Bertrand, archeuesque de Bourdeaux, à ses suffragans et chapitres de sa prouince, de la bulle du pape Boniface VIII[e] portant commandement aux Archeuesques et Euesques daller en personne à Romme, et aux chapitres par procureur, pour y délibérer des affaires concernant la liberté de l'église et la réformation du Roy et du Royaume de France, donnée à Saint-Jean de Latran, le 3[e] an de son Pontifficat. » — Bulles des papes (1308-1629). — « Coustume et droit ancien des archeuesques de Bord. sur icelle » (1277-1462). — Collège Saint-Raphaël (fondation). — Décimes (1516-1622). — « Desnombrement des biens nobles relevant de l'archeyéché. » (1553-1635). — Droit de régale en Saint-André (1620). — Hérésies et hérétiques (1553-1621). — Hommages prétendus par le Roi en Périgord. — Hôpitaux (1258-1596). — Lettres missives. — Officialité (depuis 1365). — Ordonnances de la congrégation. — Domaines de l'Archevêché; plans et figures. — Priviléges des archevêques et du clergé (1255-1573). — Règlements du diocèse (1527-1603). — Remontrances du clergé aux Rois (1657). — Séminaire ou collège Saint-Raphaël (1442-1624). — Sourdis (archevêques) et titres les concernant. — Visites du diocèse (1292-1607). — Terres et droits seigneuriaux de l'archevêché, etc. — (D 26.)

G. 569. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 355 pages, papier.

1600-1622. — Ordonnances. — « Reglemens du dioceze de Bourdeaux » (mss. de Bertheau). Table aux pages 353-355. [Ce recueil a été plusieurs fois imprimé, notamment en 1639 et 1686.] — (E 1.)

G. 570. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 365 feuillets, papier.

1612-1686. — Ordonnances. — [Sur la couverture : « Expéditions et réglemens du diocèse de Bourdeaux, faits dans la congrégation de l'examen. Bertheau, secrét. »] — F° 1. « Registre des mandemens pour la police du diocèze de Bourdeaux. Décembre 1612. Bertheau, secrét. 1 cayer des expéditions extraordinaires. » — F° 4. « L'an 1613 ». F° 8. Règlement pour les prébendiers de Saint-Émilion. « Noms des prébendiers qui, ceste année, desseruent nostre église de S[t]-Émilion. » — F° 11. Règlement pour l'entretien du vicaire de Cadillac. — F° 13. Fermiers de l'abbé de Guîtres, contraints à payer le prédicateur. — F° 15 v°. « Touchant la messe de 10 heures qui se doibt celebrer à S[t]-Michel durant le Caresme. » — F° 20. « Chapelle de S[t]-Sixte sera tenue décentement par les m[es] apoticquaires. » — F° 28 v°. « En faveur du curé de Lormont, poursuiui en la cour, pour rendre un monitoire. » — F° 31. Réparations des ornements de l'église de Camillas. — F° 33. Admonestation aux religieux de Saint-Sauveur de Blaye d'assister, les fêtes solennelles, « à diacre et sous-diacre, Rev. Père en Dieu, Gaspard Cordus, leur abbé commendataire, et de lui porter respect ». — F° 34. Réunion des cures de Saint-Denis de Piles et Saint-Georges de Guestres. — F° 35 v°. Le sieur Richard, huissier, envoyé dans les paroisses pour s'enquérir des dîmes inféodées. — F° 45. « Second cayer des actes concernant la police du diocèse de Bourdeaux et autres actes extraordinaires, commençant le 5 aoust 1613. Bertheau, secrét. » — F° 46. « Contre les desbauches de Mérignac. » — F° 47. Distribution du blé aux prébendiers de la collégiale de Saint-Émilion; 205 boisseaux. — F° 48 v°. Empiètements des Cordeliers, sur les droits du curé de Saint-Michel, de Bordeaux. — F° 50. Partage des oblations entre ce curé et l'œuvre de la paroisse. — F° 51. Banc du sieur d'Alesme, à l'église de Pompignac. — F° 51 v°. Règlement pour les prébendiers de Sainte-Croix; attestation au P. Enriquez de Montnegro, natif de Cordoue, pour obtenir des lettres de naturalisation. — F° 54. Chapelle de l'ermitage de Lormont. — F° 59. Différends entre les chanoines de Génissac. — F° 60. Défense au curé de Saint-Genès de Queil, de passer aucune composition avec les officiers du duché de Fronsac, au sujet de ses fuye et colombier. — F° 63. Église de Nérigean; réparations. — F° 64. Citation des religieux de Saint-Sauveur de Blaye, qui refusaient de payer à Jehan Narset, basse-contre en l'église Saint-Seurin, ses gages pour son service et pour « leur auoir

Digitized by Google

enseigné à chanter ». — F° 66. « L'année 1614. » Approbation de l'élection de Jeanne de Lestonnac, comme supérieure des Filles N.-D. — Interdit de l'église de Gujan où l'on avait indûment enseveli un particulier. — F° 68. Banc octroyé dans l'église de Baurech au président de Mons. — F° 69. Règlement pour les curé et syndic de Listrac. — F° 70 v°. Règlement entre les religieux et le vicaire perpétuel de Saint-Sauveur de Blaye. — F° 73. Levée de l'interdit de Gujan, à la requête du recteur des Jésuites. — F° 74. Contre les jurats de Bourg, qui avaient emprisonné un sous-diacre. — F° 81 v°. L'entrée de l'église interdite à Me Mathieu Castaing, notaire à Martillac, qui avait maltraité son curé. — F° 85. Absolution dudit Castaing. — F° 95. « Troisiesme cayer des actes touchant la police du dioc. de Bourdeaux, faicts extraordinairement. Bertheau, secrét. » — F° 96 v°. Dispense de résidence pour Bertheau, bénéficier de Saint-Pierre, « retenu en l'office de secrétaire. » — F° 101 v°. Chanoines de Génissac. — F° 102. Pacage interdit dans le cimetière de Mérignac. — F° 106. Excommunication de Me Ragueneau, notaire à Saint-Paul en Vitrezay, pour violences contre son curé. — F° 107. « Contre les jurats de St-Macaire, sur la prison d'un prestre. » — F° 108. Différends entre les jésuites de Saint-Macaire et les jurats, pour le service du prieuré de Saint-Sauveur. — F° 110. « L'année 1615. » — F° 115. Règlement entre les curé et ouvriers de Sainte-Eulalie. — F° 118. Octroi de chapelle et sépulture à Jean de Bonnevin, seigneur de la Bellue, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et gouverneur de Libourne. — F° 121 v°. Réduction à quatre, des « plats de questes » de Cadillac : l'œuvre, la confrérie de N.-D. de Miséricorde, les syndics des pauvres et du purgatoire. — F° 122. Me Boirie, notaire d'Arbis, excommunié, pour violences contre le curé d'Escoussans. — F° 122 v°. Règlement de préséance entre le curé de Libourne, son vicaire et les prébendiers de Saint-Émilion. — F° 125 v°. Jean Cayre, jésuite, cité pour avoir troublé dans son service le vicaire perpétuel de Saint-Macaire. — F° 126. Règlement pour l'église de Saint-Macaire. — 1616. F° 129 v°. Pension du vicaire perpétuel de Saint-Romain de Blaye. — F° 141. « Quatriesme cayer des expéditions extraordinaires pour la police du diocèse de Bourdeaux. » — F° 145. Conflit entre les P. P. de la Mercy et les F. F. prêcheurs de Bordeaux. — 1617. F° 155. Nouveau règlement entre les Jésuites et le curé de Saint-Macaire; la chapelle de Saint-Michel demeure unie au « collège » (couvent) de Sainte-Ursule. — 1618. F° 162. Gabriel Peyrissac, nommé greffier de la chambre des députés généraux du Clergé de France, établie à Bordeaux, en remplacement de Pierre du Sault, décédé. — 1619. F° 164. Différend entre Michel Raoul, évêque de Saintes, et Me Seguin de la Place, chanoine de cette église. — F° 170. Sentence entre le doyen du chapitre d'Agen et ses confrères (habit de chœur en hiver, conforme à celui de Saint-André de Bordeaux : « chape noire avec le capuchon dessus et le rochet sans manche au dessoubs »; assiduité à l'office et aux leçons du théologal, etc.). — 1620. F° 205. Enquête au sujet de la portion congrue réclamée au chapitre de Saint-Seurin par le vicaire perpétuel de Saint-Maixant, de l'étendue hors Bordeaux de cette paroisse et de la dîme que le chapitre y perçoit. — 1621. F° 222. Information contre le chapitre Saint-Blaise de Cadillac, qui avait troublé le vicaire de cette ville dans ses fonctions et concédé indûment des droits de sépulture (cf., f° 251 v°). — F° 224. Sentence en faveur de Michel Raoul, évêque de Saintes, contre « Jehan Goulu, choustre et garde de son église », qui lui avait manqué de respect. — F° 229. Les bénéficiers de Saint-Michel assisteront, en carême, à la messe de dix heures, sous peine d'excommunication, et sont condamnés pour leurs manquements antérieurs à demi-écu d'amende pour les pauvres de l'hôpital Saint-André. — F° 244. Règlement pour l'église de Libourne. — 1622. F° 247. Réforme d'un banc appartenant au sieur de Lopes, écuyer, dans l'église de Salleboeuf. — F° 248 v°. Cassation de l'élection de deux syndics faite au mépris des droits de l'archevêque, par ses sujets de Montravel. — F° 249. Le bourg de Montravel, et notamment « le lieu où la justice se souloit exercer » ayant été ruinés et démolis par les rebelles, le juge pourra accomplir son office, en tel lieu commode qui lui conviendra. — F° 249 v°. Ledit juge archiépiscopal pourra seul connaître des affaires des justiciables de l'archevêché. — F° 250. Troubles apportés à l'exercice du culte catholique par les protestants de la terre de Montravel. — F° 253. Enquête sur la condition d'un prêtre du diocèse de Toulouse, nommé Bompar, qui mendiait par la ville, et injonction à lui faite de « vuider le diocèse ». — F° 259. Contestation entre les chanoines et prébendiers de Saint-André. — F° 265. Violences contre Me Jehan Carpentey, vicaire de Saint-Germain du Puch. — F° 267. Absolution *ad cautelam* de l'interdit jeté par l'évêque d'Angoulême sur le syndic du collège des jésuites de cette ville [cf., f°s 277-280]. — F°s 269 v°, 273. Ordonnance du cardinal de Sourdis, comme « comprotecteur » de l'ordre des Célestins, en faveur du P. Cogorde, chargé de travailler à la réforme dudit ordre. — F° 285. Sentence de sus-

Digitized by Google

pense et interdit contre frère Raymond Bommard, religieux de l'abbaye de Guîtres. — 1623. F° 287. Accord entre Gilbert Grymaud, chanoine et théologal de l'église Saint-André, curé de Saint-Laurent en Médoc, et Ascensio Enriquez de Montnegro, docteur en théologie, prieur et administrateur du collège Saint-Raphaël, séminaire de Bordeaux, au sujet d'un échange de droits. — F° 291 v°. Ratification d'un échange de rentes entre les curé et bénéficiers de Sainte-Eulalie de Bordeaux et le duc d'Épernon. — 1624. F° 294. Réparations de la chapelle d'Arcachon. — F° 297. Transaction entre les curés de Gauriac et Villeneuve, au sujet des dîmes de l'île de Lussan. — 1625. F° 305. Défense à Me Lesnier, curé de Périssac, d'aller à la chasse, « avec ung cornet et chiens ». — F° 306. Interrogatoire de Me Morinat, curé de Pauillac, qui avait laissé le Saint Sacrement dans son église, à l'arrivée des ennemis, auxquels un laïque l'avait soustrait en enterrant le saint ciboire. — F° 307. Fait analogue à Labarde. — F° 310. Enquête au sujet de désordres à l'église de Toutigeac, pour la distribution du pain bénit. — F° 318. Règlement des portions canoniales du chapitre de Génissac. — 1626. F° 323. Ordre aux syndic et bénéficiers de Saint-Pierre de Bordeaux, de payer ses gages à l'acolyte de cette paroisse. — F° 325. Sentence d'appel octroyant la préséance, après le prieur, à fr. Jacques Nourry, sur les autres moines de l'abbaye de Saint-Cibard, en raison de sa qualité de docteur en théologie. — F° 329. Interdiction du curé de Saint-Maixant, de Bordeaux, pour avoir marié, sans publications de bans, Jehan Maran, lieutenant particulier au siège de Limoges, et Catherine de Gourgue. — F° 330. Règlement pour le service de l'église Saint-Michel de Bordeaux. — F° 350 v°. Règlement pour l'église Sainte-Eulalie de la même ville. — (E 2.)

G. 571. (Cahier.) — 83 feuillets, papier.

1641-1642. — Ordonnances. — 1641. F° 1. Défense d'exposer dans l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux « aucune relique ni châsse, outre celles qui y sont d'antiquité et qui ont esté recogneues » par le cardinal de Sourdis. — 1642. F° 2. Assemblée des vicaires forains du 4 février 1642. — F° 5. Ordre aux ecclésiastiques de Bordeaux d'assister régulièrement aux congrégations qui se tiennent au séminaire. — F° 8. Notes sur les clercs du séminaire. — F° 9. Créances du séminaire. — F° 13. Visite de la maison des Filles Orphelines de Bordeaux. — F° 14. Reddition des comptes des administrateurs de la chapelle N.-D. du Casse à Béguey. — F° 16. « Plainte des paroissiens de l'église Sainct-Pierre de Bassens contre Coulin Faure, ouurier de ladite paroisse. » — F° 17. « Oraisons des XL heures, pour disposition à la sainte quarantaine. » — F° 18. Règlement pour Saint-Loubès. — F° 19 *seq.* Procès-verbal et ordonnance de visite de l'église du Barp. — F° 52. Visite de l'église de Listrac et enquête au sujet du déplacement de l'autel Saint-Roch. — F° 64 *seq.* Scandale à l'église Sainte-Colombe de Bordeaux, au sujet de la nomination des nouveaux fabriciens. — F° 66 *seq.* Conflit entre le curé de Sainte-Colombe et le chapitre de Saint-André. — F° 71. Transaction entre les religieux de l'abbaye de Guîtres et le vicaire perpétuel. — (E 3.)

G. 572. (Fragments d'un registre in-4°.) — 223 feuillets, papier. (Mouillures emportant une partie du texte.)

1645-1646. — Ordonnances : affaires courantes du diocèse; visas et titres de bénéfices, résignations; dimissoires ; approbations de religieux et vicaires, etc. — F° 1. « Second registre de la congrégation, le siège vacant, commençant le 14 décembre 1645. 2e cayer ». — 1646. F° 11. Assemblée des vicaires forains du 16 janvier 1646 : abus signalés dans les divers détroits. — F° 13 v°-15 v°. Assemblées des curés de la ville et supérieurs des maisons religieuses à l'archevêché : contentions en chaire entre les prédicateurs séculiers et réguliers au sujet de la confession pascale; dénombrement des confesseurs. — F° 16. Entrée du chœur de Saint-Pierre interdite à un bénéficier jusqu'à ce qu'il ait appris à « accentuer en lisant et chanter le plain-chant ». — F° 16 v°. Visa de la prébende théologale de Saint-Émilion, pour Jean de Tartas, clerc du diocèse d'Aire. — F° 18. Citation de fr. Hilarion, ermite, quêtant sans autorisation. — F°s 26, 28. Contestation entre les bénéficiers de Saint-Michel de Bordeaux et François de Brach, avocat en la cour, qui voulait faire inhumer sa mère, Marie Léotard, à Montussan. — F° 38 v°. Dispense aux bénéficiers de Saint-Michel d'assister aux processions des XL heures « à cause de la contagion qui est en ville » (14 mars). — F° 40. Le sieur Minard, curé de Libourne, cité à la requête des jurats de cette ville. — F° 44. « Troisiesme registre de la congrégation de l'archeuesché de Bourdeaux, le siège vacant, commençant le 18 avril 1646. » — F° 45 *seq.* « Congrégation du mercredy matin, lendemain du synode » (18 avril) : Les riverains de l'Océan pillent les naufragés; le curé de Paillet dit que les « PP. de la Doctrine à Cadillac ont fait quester par la ville pour

Digitized by Google

payer certains tableaux » (cf. f° 48 v°); l'archiprêtre de Benauge se plaint que les jurats de la ville le forcent « d'enuoyer à la garde; » l'assassinat du vicaire de Marcenais reste impuni; église de Génissac en ruine. — F° 50 v°. Mission de trois Jésuites aux landes de Médoc. — F° 57. Refus d'homologuer l'agrégation de la confrérie du Saint-Sacrement de Saint-Maixant de Bordeaux à celle de Sainte-Marie *supra Minervam*, de Rome. — F° 59. Mentionné : Pierre de Gaufreteau, prieur claustral de l'abbaye de La Sauve, « soy-disant vicaire général, le siège vacant, de cette Abbaye. » — F° 69. Mentionné : le régent de Mios, demeurant chez le sieur Garnier, notaire royal. — F°s 74 v°-92. Procédure contre les Bénédictins de Sainte-Croix qui avaient troublé violemment les bénéficiers de Saint-Michel, dans la levée du corps du sieur Dupon, chirurgien. — F° 94. « Quatriesme cayer des réglemens de la congrégation, le siège vacant. Montassier, secr. » — F°s 95, 99 v°-101. Suite de l'affaire des Bénédictins; le prieur, Augustin Dupin, excommunié par contumace. — F° 109. Mentionné : François Molé, abbé commendataire de Sainte-Croix. — F° 112. Dotation d'une chapelle en l'honneur de saint Jean, à Saint-Félix d'Aiguilhe, par noble Philippe Leberthon d'Aiguilhe, chevalier de l'ordre du Roi. — 1647. F° 117. Plainte du curé de Saint-Germain d'Esteuil contre le sieur de Rochemont qui avait fait arracher le balustre du chœur, l'avait transporté dans sa chapelle privée et remplacé par un banc à son usage. — F° 125 v°. Titre de la chapelle de l'Ombrière à Me Barthélemy Vrignon, nommé et présenté par Me Vrignon, comptable de la comptablie de Bordeaux (cf. f°s 129, 132, oppositions à cette collation). — F° 126. « Congrégation de messieurs les vicaires forains tenue dans le palais archiépiscopal le mardi 4 février » : dénonciation de divers abus; deux curés « exigent dans l'administration des sacremens »; le règlement sur les oratoires et chapelles domestiques est de nouveau publié, en raison des désordres qui s'y commettent. — F° 131. Certificat accordé à M. de Cotsages, archidiacre de Médoc, chancelier de l'Université de Bordeaux, à l'effet d'obtenir des bénéfices en cour de Rome, *in forma gratiosa*. — F° 140. « Cinquiesme cayer des règlemens de la congrégation, le siège vacant, Montassier, secr. » F° 145 v° *seq*. « Congrégation des vicaires forains, à l'issue du synode, 7 d'auril 1647 » : plaintes au sujet du catéchisme, des ecclésiastiques qui « marchent sans habit clérical » et n'assistent pas aux congrégations, des prédicateurs qui quêtent sans autorisation, des concubinaires, etc. — F° 150 *seq*. Enquête au sujet des comptes de la maison des Filles Orphelines de Bordeaux, et notamment de la dentelle qui s'y fait, sur la plainte de Dlle Jeanne Durfort, nouvelle supérieure. — F° 159. Difficultés entre le sieur de Calmeil, écuyer, et le prieur de Mombrier, au sujet de la distribution du pain bénit (cf. f° 175 v°). — F° 171 v°. Démission du sieur Daniel Morphæus, supérieur des Irlandais. — F° 176. Visa d'une signature de Rome par laquelle Jean-Louis de Mullet est pourvu de la cure de Saint-Pierre de Quinsac d'Ambarès et d'Ambès, son annexe, sur la résignation de Me Lancelot de Mullet. — 1648. F° 180 *seq*. « Congrégation des vicaires foreins, tenue le mardy, 28 janvier » : l'église d'Arcins, en ruine; entreprises du juge de Lesparre sur la juridiction ecclésiastique, au fait de la reddition des comptes des fabriques; travail les dimanches après les vêpres, à Saint-Maurillon, etc. — F° 192. « Sixiesme cayer des règlemens de la congrégation de l'examen, le siège vacant, commencé le 19 février 1648. » — F° 200. Refus à Me Arnaud de Gaufreteau, de la cure de Saint-Denis de Climat (Saint-Denis-de-Piles), pour laquelle il avait été présenté par Dom Pierre de Gaufreteau, prieur de La Sauve. — F° 200 v° *seq*. « Congrégation des vicaires foreins, immédiatement après le synode, le 28 auril 1648 » : vol à l'église de La Teste; concubinaires; particuliers refusant de se confesser et communier. — F° 202. Fixation à 200 livres de la pension congrue due au curé de Potensac par messire Didier Benoist, abbé commendataire de l'Isle. — F° 223 (26 août). « *Hucusque Sedes vacauit.* » — (E 4.)

G. 573. (Cahier.) — 78 feuillets, papier. 1 sceau.

1648-1649. — Ordonnances : « Premier cayer des actes de l'archeuesché de Bourdeaux soubz Monseigneur Henry de Béthune, archeu. de Bourd. et primat d'Aquite, commençant du 15 *(sic)* sept. 1648. Montassier, secre. » — F° 1. Prise de possession au nom d'H. de Béthune, par Me Mathurin Sauvestre, prieur de Bressuire, économe de l'archevêché (1er septembre). — F° 1 v°. *Te Deum* pour la victoire de Lens, auquel assistent le Parlement en robes rouges et le duc d'Épernon. — F° 2. Henri d'Arche, nommé vicaire général; notification aux vicaires forains de la prise de possession de l'Archevêque. — F° 2 v°. Confirmation de Jeanne de Lamothe, élue supérieure des Ursulines de Bordeaux. — F° 3. Lettre de la communauté à ce sujet (sceau). — F° 5. Le sieur Paignon, curé de Saint-Pierre, nommé supérieur des couvents de filles de Bordeaux. — F° 6. Ordonnance pour la paroisse de Bias (Brach?), à la suite de la visite de Jérôme Lopès. — F° 7. Taxe faite audit

Digitized by Google

Lopès, théologal, pour cette visite (15 l.) — F° 9. « Lettre escripte à Sa Sainctelé en faueur de M. François de Sales, euesque de Genèue (pour sa béatification) ». — F° 10 v°. Dispense à M. de Voluzan, conseiller au Parlement, de « faire battre ses bleds qu'il a dans la petite lande du Médocq, les festes choumées, attendu la disette dernière et l'instance du temps, pour éuiter la ruine et totale perte » (23 septembre). — F° 11. Formule de l'engagement écrit imposé aux religieux prédicateurs. — F° 13 v° *seq*. Réduction d'anniversaires et offices à Saint-Pierre de Bordeaux. — F° 16. Censure de deux libelles diffamatoires, imprimés à Leyde, composés par Pierre Jarrige, « apostat de la foi catholique et état religieux » : *Les Jésuites sur l'Eschaffault, en qualité de tueurs de Roys, hypocrithes, faulx monnoyeurs, impudiques, etc.*, et *Une Responce au R. P. Beaufiz*. — F°s 17, 18. Le sieur Scanlan, élu supérieur des Irlandais. — F° 19. Mandement pour une assemblée des curés de la ville à l'archevêché. — F° 20. Ordre aux prêtres habitués et étudiants de se rendre à cette assemblée. — F° 20 v°. Règlement pour les Irlandais (cf. f° 25). — F° 22. « Queste pour les esclaues de Tripoli et Salé. » — F° 23. Lettre de la Reine mère pour le même objet, du 3 juin 1648 (origin.). — F° 27. Lettre des prêtres du séminaire des Irlandais à M. d'Arche, au sujet des règlements précédents. — 1649. F° 29. « Que les Irlandois rendront compte des messes, à peyne d'estre chassez » (cf. f° 30). — F° 29 v°. Licence à François Cazenave d'entrer au séminaire. — F° 32. Défense aux Religieuses de N.-D. de Bordeaux « de faire brigues » pour l'élection prochaine. — F°s 34, 35. Prières pour le Roi, la Reine, la paix et les nécessités du royaume. — F° 35 v°. « Aduis aux prédicateurs de Bourdeaux » : célébration des fêtes et payement des dîmes. — F° 37. « Les troubles de France ayant commencé, dès le commencement de la présente année, dans la ville de Paris, le Roy escript à tous les euesques de faire prières » (11 mars). — F° 39. Autorisation générale à la mère de Pascault, supérieure des Filles N.-D., de faire entrer dans la clôture les médecins, chirurgiens et artisans, « aux nécessités et occurrences ». — *Ibid*. « Le 2 d'auril 1649, voyant la continuation des troubles de la présente ville et de la prouince, l'Oraison des XL heures a été indite. » — F° 39 v°. Ordre des processions qui doivent y assister à Saint-André. — F° 40. Mandement (imprimé) pour ces prières extraordinaires. — F° 42. Mort du comte de Béthune, père de l'archevêque; service prescrit et (f° 43) lettre aux vicaires forains. — F° 44. (1er mai.) Sermon à Saint-André, en présence des commissaires du Parlement, du sieur Bonnet, curé de Sainte-Eulalie, pour « exciter tous les citoyens et Bourdelois à se bien unir ensemble pour se deffendre contre les troupes de M. Despernon et contre le saccagement, incendie et desgats qu'elles faysoient aux enuirons de la ville » ; après le sermon, les commissaires reçoivent près du grand-autel, le serment de tous les bourgeois. — F° 45. Arrêt du Parlement enjoignant aux Jurats de prêter publiquement serment à Saint-André, et aux membres de la cour de le prêter seulement dans la chapelle du palais. — F° 45 v°. (2 mai.) Nouvelles de la paix. — F° 46-51. « Arrivée de M. l'Archeuesque. » — F° 50. Copie de la bulle adressée aux suffragants, pour leur notifier la translation d'H. de Béthune au siège de Bordeaux. — F° 50 v°. Lettre de ce prélat à ses comprovinciaux. — F° 51 v°. (14 mai.) H. de Béthune apaise l'émotion du peuple qui demandait en tumulte, au commissaire départi, d'Argenson, la démolition de la citadelle de Libourne. — F°s 62 v°-64. « Du 1er juing 1649. Troubles entre le Parlement et le gouuerneur; moyennement de paix. » — F° 64. Visite du séminaire. — F° 65. Jérôme Lopès nommé docteur régent en l'Université. — F° 70. Ordre aux habitants de Cadillac de chômer la fête de Saint-Blaise. — F° 72. (30 juillet.) Prières pour les troubles de la province; lettre aux vicaires forains (cf. f° 75, 8 août). — F° 73. Règlement entre les curé et bénéficiers de Saint-Projet de Bordeaux. — F° 75 *seq*. (14 août.) M. d'Arche, vicaire général, ayant reçu du Parlement l'ordre de quitter la ville, comme suspect au peuple, sur les réclamations de l'Archevêque et du chapitre Saint-André, le procureur général explique que M. d'Arche est simplement « prié d'aller à la campagne, crainte de quelque accident, attendu les mouvemens du peuple »; il part le 18 août. — F° 77. Les religieuses Catherinettes quittent leur maison, exposée au canon du Château-Trompette, pour se retirer chez la présidente de Lalanne. — (E 5.)

G. 574. (Cahier.) — 65 feuillets, papier.

1648-1649. — Ordonnances : affaires courantes du diocèse; visas et titres de bénéfices, résignations; approbations de religieux et vicaires, etc. — F° 1. « Premier registre des actes de la congrégation de l'examen de l'Archeu. de Bourdx, soubz Mgr Henry de Béthune, Archeu. de Bourdx et primat d'Aquitaine, commençant le 15 sept. 1648. Montassier, secret. » — F° 11 (30 octobre). « Sera escrit au vic. de St-Romain de Boursas de dresser un autel dans le cimetière, attendu la maladie contagieuse, et aux curés de Cadillac [sur

Dordogne] et Lalande d'assister leurs paroissiens en l'administration des sacremens. » — F° 15. Remise par Daniel Morphæus, ex-supérieur des Irlandais, de la bulle d'institution du séminaire, « consistant en seize feuillets de parchemin, auec plomp et queue pendante où est escript, d'ung costé *Paulus, papa quintus*, et de l'autre l'effigie de St-Pierre et St-Paul » et du sceau dudit collège. — F° 15 v°. « Congrégation et assemblée de MM. les curez de la ville » : abus divers. — F° 20 Difficultés entre les curé et bénéficiers de Saint-Pierre de Bordeaux : « il y a procès pendant au grand conseil, à raison du différend du port de l'estolle. » — 1649. F° 25. Admonestation à un prêtre qui « marchait sans soutane et paroissoit à la tauernne, soubz prétexte de vendre et débiter en détail le vin de son domaine ». — F°s 25 v°, 26. « Congrégation du mardy 19 janvier 1649, des vicaires foreins du dioceze » : « le curé de Paillet a représenté que dans la paroisse de Ladaux, le nommé Chastaing, régent, amasse, les fêtes et dimanches, sans rendre compte. » — F° 32. « Sera taxé 55 livres aux vicaires des prieurs, sans tirer à conséquence, attendu le mauuais temps. » — F° 38. (21 avril.) « A esté proposé par M. le Doyen s'il estoit à propos de permettre à certaines vefues d'entrer dans les conuents des religieuses de la ville, attendu les présens troubles; a esté jugé qu'il n'estoit à propos. » — F° 38 v°. L'église de Vayres ayant été profanée par l'assassinat du vicaire, commis en icelle, le service divin se fera provisoirement au prieuré de Saint-Pardoux. — F° 40. Première congrégation sous la présidence d'H. de Béthune, après son arrivée (12 mai) : examen de divers ecclésiastiques. — F°s 43, 44. « Congrégation du mardi 18 may, immédiatement après le synode » : « l'archiprestre de Moulix a représenté la peyne de faire venir les enfans des pasteurs des Landes au catéchisme » ; abus relatifs aux conférences ecclésiastiques, au catéchisme, à l'habit clérical; empiètements des réguliers, etc. — F° 51 v°. Présentation à l'archevêque des statuts de la confrérie des sacristains des églises paroissiales de la ville, érigée à Saint-Pierre. — (E 6.)

G. 575. (Cahier.) — 36 feuillets, papier.

1681-1685. — Ordonnances. — 1681. F° 1. Absolution *ad cautelam* de l'interdit prononcé par l'auditeur de l'archevêché d'Auch contre le curé de Montfort (Landes), qui avait reconnu la primace de Bordeaux; autorisation de quêter aux portes des églises accordée aux dames de la Société de Charité de Saint-Pierre. — F°s 1 v°, 2. Citation de fr. Hérauf, religieux de Bourg, pour avoir béni une cloche sans autorisation, et interdiction de la sonner; à la requête des jurats, elle sera bénite par le curé et l'usage en sera ensuite autorisé. — 1682. F°s 2, 3, 5. Ursulines de Saint-Émilion. — F° 6. Règlement sur l'admission des pensionnaires dans les couvents. — F° 7. Ordre à trois Ursulines de Saint-Macaire de réintégrer la clôture. — F° 7 v°. Filles de la Foi de Libourne. — F° 8. *Te Deum* pour la naissance du duc de Bourgogne. — F° 9. Réception, par les jurats, de l'archevêque L. d'Anglure de Bourlemont, à son retour de l'Assemblée du Clergé. — F° 9 v°. Ursulines de Bordeaux. — F° 10. Le sieur d'Allaire, vicaire général, député pour faire « l'auertissement à ceux de la R. P. réformée » au temple de Bègles. — 1683. F° 14 r°. Prières à l'occasion de la mort de la Reine. — F°s 16 v°, 17. Lettre du Roi et mandement de l'archevêque. — F°s 18-21. « Relation de ce qui s'est passé au sujet de la mort de la Reine. » — F° 23 v°. Règlement entre le clergé et la fabrique de Libourne. — 1684. F° 25. *Te Deum* pour la naissance du duc d'Anjou; lettre du Roi et mandement. — F° 26. Jubilé pour le succès de la guerre contre les Turcs. — F° 26 v°. *Te Deum* pour la prise du Luxembourg; lettre du Roi et mandement. — F°s 27 v°-29. Autorisation à la fabrique de Saint-Siméon de Bordeaux de faire bâtir des maisons de louage sur une partie du cimetière de cette paroisse. — F° 29 v°. Ordonnance sur la visite et le soin des malades. — F° 30. Interdit prononcé contre le sieur Galand, qui avait fait appel d'un refus de bénéfice au vicaire général d'Auch. — F°s 30 v°, 31. Homologation d'une transaction entre les Ursulines de Bourg et celles de Bordeaux. — 1685. F° 34. (17 juillet.) Prières pour obtenir la pluie, « la justice de Dieu nous exerçant depuis longtemps par des maladies extraordinaires, des morts subites très fréquentes et le dérèglement continuel des saisons. » — F° 35 v°. (17 mars.) Pose de la première pierre de l'église des religieuses de la Madeleine et copie de l'inscription qu'elle portait. — (E 7.)

G. 576. (Cahier.) — 62 feuillets, papier.

1689-1690. — Ordonnances. — F° 1. (31 déc. 1689.) Copie d'un bref d'Alexandre VIII à L. d'Anglure de Bourlemont, qui lui « avoit écrit sur son exaltation. » — 1690. F° 5. Mandement pour le jubilé. — F° 11 *seq.* Sentence d'appel sur un procès entre le chapitre d'Agen et le curé de la cathédrale. — F° 13. Examen d'un emplacement pour bâtir une chapelle publique à la palu de Bordeaux. — F° 15. Procès-verbal de visite et bénédiction de ladite chapelle. — F° 16. *Te Deum* pour

Digitized by Google

la bataille de Fleurus; lettre du Roi et mandement. — Fº 17. *Te Deum* pour la prise des flottes anglaise et hollandaise près l'île de Wight, par l'armée navale du Roi. — Fº 19. *Te Deum* pour les succès de l'armée de Savoie, commandée par Catinat. — Fº 21. Ordonnance pour le mariage des prisonniers détenus à l'Hôtel de ville. — Fº 22. « Réception de Mgr l'Archeuesque au Parlement de Bourdeaux. » — Fº 25. *Te Deum* pour la prise de Nice. — Fº 27. *Te Deum* pour la prise de Mons. — Fºs 28, 29. Règlements pour la maison des Orphelines ou Filles Saint-Joseph de Bordeaux. — (E 8.)

G. 577. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1606-1788. — Ordonnances. — 1606. Tonsure et habit clérical (imprimé). — Permission aux jurats de faire ériger une tribune à Saint-André. — Contagion à Bordeaux, 13 juillet (imprimé); — tarif des droits à percevoir par les vicaires perpétuels de la ville de Bordeaux. — 1610. Interdiction des quêtes sans permission du cardinal. — 1617. Résidence des curés. — 1620. Pierre de Lurbe, vicaire général, chargé des couvents de filles, en l'absence du cardinal; restriction des pouvoirs des autres vicaires généraux. — 1634. Procès en séparation entre Richard du Vignau, receveur des tailles d'Agenais, et Catherine de Minvielle; — citation du syndic des chapitres d'Uzeste et Villandraut, pour se voir taxer la portion congrue du vicaire perpétuel de Vignonnet; — contre les Observantins de Bordeaux qui avaient fait, sans autorisation, la quête du vin; — portion congrue du vicaire perpétuel de Villenave. — 1635. Autorisation aux Cordeliers de Bordeaux de faire la quête du vin; — chapitre de Génissac; — ordre aux curés étrangers venus à Bordeaux, sous prétexte d'études, procès, ou instruction de la jeunesse, de se retirer dans leurs paroisses; — « Oraison des XL heures, pour la prospérité du Roi et de ses justes armes. » — 1636. Procession générale « pour implorer le secours de la diuine bonté à l'effect des bons desseins de S. M. T. C. et pour conseruer cette ville et diocèse du mal contagieux » (3 octobre); — Bernard Burgier, prêtre du diocèse d'Agen, approuvé pour confesser les pestiférés; — publication au prône d'un arrêt du Parlement sur les cabarets, jeux publics, etc.; — jubilé de 1636. — 1638. Prières pour la paix, « selon les saincts et justes dézirs de S. M. T. C. ». — 1639. Oraisons des XL heures, « pour la paix et conservation des bonnes mœurs ». — 1642. Révocation des pouvoirs de supériorité sur les couvents de filles, accordés à Jacques Miard, vicaire général. — 1643. Condamnation d'un libelle diffamatoire attribué au sieur d'Arche, doyen de Saint-André. — 1644. Pièces relatives à l'érection de l'église paroissiale de Saint-Jean de Milly en vicairie perpétuelle; — règlement pour les concessions de sépultures. — 1656. Règlement pour les bancs dans les églises; — jubilé. — 1658. Signature du *Formulaire*. — 1661. *Te Deum* pour la naissance du Dauphin; jubilé. — 1663, 1667, 1668. Interdiction de toute prédication dans les églises de Bordeaux, jusqu'à la fin de celle qu'H. de Béthune devait faire à Saint-André, le jour de Pâques. — 1667. Jubilé; mission prêchée à Bordeaux. — 1670. Prières pour feu le maréchal d'Estrées, beau-frère de l'archevêque; — règlement pour les vicairies foraines (imprimé, 7 p. in-18). — 1670, 1673. Jubilé. — 1682. Ordre aux titulaires de chapellenies d'exhiber leurs titres à l'Archevêque. — 1688. *Te Deum* pour la prise de Philipsbourg. — 1689. Port de l'habit clérical. — 1705. Publication de la constitution de Clément XI, *Vineam Domini Sabaoth* (imprimé. 16 p. in-4º). — 1721. Aumônes pour les incendiés de Rennes; lettre de M. de La Vrillière (placard imprimé). — 1784. Prières pour la grossesse de la Reine (imprimé. 6 p. in-4º). — 1787. Procès-verbal de la congrégation du 30 mars : affaires courantes. — Mandement non daté de L.-J. d'Audibert de Lussan; abus des « verrines » et superstitions dans le culte des saints. — (E 9.)

G. 578. (Registre in-fº, relié en vélin.) — 297 pages et 4 feuillets de table, papier.

1783-1787. — Ordonnances : indiction de visites; ordonnances prescrivant des réparations à la suite de procès-verbaux de visites; rectifications d'actes de baptêmes, mariages et sépultures, etc. — 1783. P. 1. Ordonnance de visite pour Gabarnac. — P. 7. Réduction de fondations à Saint-Projet de Bordeaux. — P. 8. Ordonnance de visite pour Donnezac (cf. p. 40). — P. 9. Gujan. — P. 15. La Teste. — P. 17. Cadillac. — P. 19. Le Teich. — P. 21. Enquêtes des baptêmes, mariages et sépultures à Gujan en 1774, 1781, 1782. — P. 24 *seq.* Statuts de la société de la Treizaine de N.-D. de la Place, à Bordeaux. — P. 36. Ordonnance de visite pour Saint-Christophe de la Double. — P. 46. Mission donnée par les Capucins à Saint-Michel de Bordeaux. — P. 51. Ordonnance de visite pour Andernos. — 1784. P. 63. Autorisation aux paroissiens de Saint-Remy de Bordeaux de s'assembler pour délibérer sur la suppression de l'ancien cimetière de cette paroisse. — P. 67. Ordonnance de visite pour Blanquefort. — P. 69.

Digitized by Google

Bellebat. — P. 85. Rang aux processions de la confrérie des « Empaquetiers », établie dans la chapelle Saint-Marc, à Saint-Michel de Bordeaux. — P. 93. Confrérie des Tonneliers, dans la même église. — P. 95. Réquisitions du promoteur au sujet des réparations à l'église de Saint-Maixant, près Saint-Macaire. — P. 105. Ordonnance de visite pour Bruges. — P. 119. Règlement pour le chapitre de Cadillac. — 1785. P. 125. Maintien provisoire à Saint-Thomas de Libourne des prédications de l'Avent et du Carême. — P. 128. Suppression de la procession annuelle d'Ambès à N.-D. de Montuzet, en raison des désordres qu'elle peut occasionner. — P. 131. Enquête pour suppléer aux lacunes des registres baptistaires de Marcenais. — P. 140. *Id.* de Donnezac. — P. 132. *Id.* de Saint-Quentin (cf. p. 185). — P. 135. Ordonnance de visite pour Cussac et Sainte-Gemme. — P. 138. Autorisation d'exposer le Saint-Sacrement dans la chapelle du présidial à Libourne. — P. 141. Autorisation au chapitre Saint-Seurin de Bordeaux, d'aliéner certains fonds. — P. 142. Règlement des fondations à Saint-Macaire. — P. 145. Ordonnance de visite pour l'église de cette paroisse. — P. 149. *Id.* pour celle de l'hôpital de Cadillac. — P. 150. Cailleau. — P. 153. Itinéraire de la procession du Saint-Sacrement à Sainte-Croix de Bordeaux. — P. 155. Défense de sonner « au merin » ou en « mâtant les cloches ». — P. 158. Ordonnance de visite pour Salignac. — P. 159. Sainte-Croix du Mont. — P. 163. Mazion. — P. 167. Translation du cimetière de Sainte-Croix de Bordeaux. — P. 173. Ordonnance de visite pour Tourtirac. — P. 174. Salignac. — P. 180. Lamothe. — P. 183. Saint-Quentin. — 1786. P. 203. Ordonnance maintenant six mois de postulat au couvent de la Magdeleine de Bordeaux. — P. 205. Ordonnance de visite pour Vayres. — P. 209. Extinction du titre de chantrerie de chape, au chapitre de Saint-Seurin. — P. 211. Réduction de fondations à Libourne. — P. 214. Réunion de la chapelle de « Bernard de Caudéran » à la fabrique de Saint-Seurin. — P. 218. Approbation de la confrérie des artisans aux Capucins de Bordeaux. — Approbation de la confrérie des procureurs aux Cordeliers de Bordeaux. — P. 220. Inventaire de l'église d'Asques et établissement d'un vicaire résidant. — P. 223. Emploi du revenu d'une prébende de Saint-Émilion aux réparations de la collégiale. — P. 230. Défense de sonner les cloches à Sadirac, attendu le mauvais état du clocher. — P. 232. Obligation imposée à tous les membres de la confrérie de N.-D. de Consolation, établie aux Cordeliers, d'assister à la procession du Saint-Sacrement à Saint-Michel de Bordeaux. — P. 233. Ordonnance de visite pour Lussac. — P. 235. Montagne. — P. 237. Génissac. — P. 238. Léognan. — P. 239. Saint-Michel-la-Rivière. — P. 240. Créon. — P. 241. Quinsac. — P. 243. Grézillac. — P. 246. Arbanats. — P. 247. Sauternes. — P. 249. Graoux. — P. 250. Barsac. — P. 252. Podensac. — P. 253. Semens. — P. 254. Bommes. — P. 257. Cambes. — P. 258. Blaignan. — P. 260. Lesparre. — P. 261. Queyrac. — P. 263. Gaillan. — P. 264. Soulac. — P. 266. Grayan. — P. 267. Vensac. — P. 268. Saint-Trélody. — P. 270. Carcans. — P. 273. Talais. — P. 274. Uch. — P. 275. Bégadan. — P. 277. Prignac. P. 278. Valeyrac. — P. 279. Civrac. — P. 280. Vendays. — P. 281. Jau. — P. 284. Dignac. — P. 285. Loirac. — P. 287. Hourtin. — P. 288. Begays, annexe de Vensac. — (E 10.)

G. 579. (Registre in-f°, max. demi-rel. veau.) — 193 pièces imprimées, 4 manuscrites.
Au dos : MANDEMENTS DES ARCHEVÊQUES DE BORDEAUX.

1614-1787. — Recueil d'ordonnances, placards, circulaires, etc. [La plupart de ces pièces ont été réimprimées dans le premier volume du *Recueil des mandements, ordonnances, lettres pastorales des archevêques de Bordeaux, depuis le cardinal de Sourdis...* Bordeaux, 1848, 2 vol. in-8°]. Parmi les pièces non réimprimées on remarque : N° 3. Lettre d'H. de Sourdis sur le mécontentement causé par la translation de la fête de Saint-André (1642). — N° 4. Défense de prêcher faite aux Jacobins, levée pour le jour de Saint-Joseph, uniquement (1644). — N°s 9-14. Pièces relatives à un différend entre H. de Sourdis et les réguliers, au sujet de la confession pascale; n° 13, protestation (mss) par devant notaire des réguliers contre l'ordonnance du 11 avril 1645 (n° 9) relative à cette affaire. — N° 18. Requête (mss) des maîtres et élèves du séminaire des Irlandais à H. de Béthune (1665). — N° 23. Feuille de signature du *Formulaire*. — N° 24. Itinéraire des visites d'H. de Béthune en 1664. — N° 25. *Id.*, en 1675. — N° 32. Renouvellement des ordonnances d'H. de Sourdis sur les chapelles domestiques (1676). — N° 34. Règlement pour les fondations dans la chapelle des Nouvelles Catholiques de Libourne (1677). — N° 40. Indiction de la visite de L. d'Anglure de Bourlemont dans les paroisses de Bordeaux (1683). — N° 45. Contre les quêteurs non autorisés (1684). — N° 56. Sur la célébration des mariages (1694). — N° 149. Itinéraire des visites de J.-L. d'Audibert de Lussan en 1754. — N° 151. *Id.*, en 1755. — (E 11.)

Digitized by Google

G. 580. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1622-1757. — Suffragants. — Appel interjeté par le corps de ville d'Angoulême et les jésuites du collège, contre certaines sentences d'excommunication de l'évêque d'Angoulême, Antoine de La Rochefoucauld (1622). — Pièces concernant l'appel interjeté par Me Mathurin Coupperie, curé de Fontenay-le-Comte (Vendée), contre plusieurs ordonnances de Me Abraham Thibaud, vicaire général de l'évêque de Maillezais (1644). — Commission donnée au doyen de Luçon, par H. de Béthune, dans une affaire pendante entre l'évêque de La Rochelle, H. de Laval, et le curé de Saint-Hilaire-sur-l'Autise (Vendée) (1666). — Différend entre l'évêque d'Agen, Claude Joly, et Mes Pierre de Boissonnade et Étienne Despalais, chanoines de cette église (1667). — Requête du curé de Saint-Paul d'Astaffort au diocèse de Condom, au sujet d'abus dans les confréries de son église (s. d.). — Factum pour le sieur Gaborit, archidiacre en l'église de Luçon et autres, contre l'évêque de Luçon, Samuel-Guillaume de Verthamon de Chavagnac (1755. Imprimé. 12 p. in-fo). — Plainte des religieux de l'Union chrétienne de Luçon contre leur évêque; copie d'une série d'ordonnances, dont est appel [10 feuillets]. (1756-1757.) — (E 12.)

G. 581. (Portefeuille.) — 10 cahiers in-4° comprenant 226 feuillets, 41 pièces, papier, et 5 pièces, parchemin.

1624. — Concile provincial de 1624 (cf. G. 38). — 1. « Actes pour tenir le concile provincial de Bourdeaux. » Fo 1. Lettre du cardinal à ses suffragants pour avoir leur avis touchant la tenue du concile. — Fo 2. Nomination d'une commission préparatoire. — Fos 2-7, 14, 15, 18, 19, 21. Séances de la commission. — Fo 3 vo. Convocation d'une assemblée des chanoines de Saint-André et Saint-Seurin. — Fo 4. Lettre de convocation aux évêques de la province. — Fo 11. *Id.*, aux chapitres cathédraux. — Fo 12. « *Edictum de Concilio Prouinciali Burdigalensi.* » — Fo 17. Lettre au chapitre de Saint-André. — Fo 22. Lettre aux vicaires forains pour demander des prières. — Fo 24. Lettre aux religieux de Bordeaux. — Fos 26, 29. Lettres aux curés de Bordeaux. — Fo 27. Lettre aux couvents de filles. — Fo 28. Lettre à l'évêque d'Aire, Sébastien Bouthillier, pour l'inviter au concile. — 2. « Procurations des capitulans au concile provincial » : chapitres Saint-André et Saint-Seurin de Bordeaux, Périgueux, Condom, Agen, Luçon, Saintes, Sarlat, Saint-Émilion, Angoulême, Poitiers, Maillezais; évêque de Sarlat; monastère de Sainte-Croix de Bordeaux. — 3. « Missiues et actes pour la tenue du concile provincial. » Lettres de l'archevêque d'Auch, des évêques d'Angers, Périgueux, Poitiers, Sarlat, Saintes, Luçon, Agen, Condom, Angoulême. — Circulaire (imprimée) du cardinal à ses suffragants. — Attestations de la remise des lettres et de l'affichage de l'édit du cardinal. — Lettres des chapitres. — Supplication des curés de Poitiers à leur évêque, de « remonstrer au concile de Bourdeaux l'entreprise et usurpation que font les religieux sur leurs charges et jurisdiction, afin d'en arrester le cours et conserver l'ordre ancien et police de l'Église. » — Mandement (imprimé) de l'évêque de Saintes. — Lettre du cardinal à l'évêque de Périgueux. — Lettre du cardinal et de ses suffragants au Pape et au cardinal Barberini. — 4. « *Decreta Concilii Prouincialis Burdigalæ habiti, anno 1624, mense octobri* » (souvent imprimé). — 5. « *Acta Concilii Prouincialis...* » — Fo 22. Protestation éventuelle des chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin, par-devant le notaire du concile, contre les atteintes que certains décrets de cette assemblée pourraient porter à leurs privilèges apostoliques. — 6-10. Deux copies des actes du concile. — (G 1.)

G. 582. (Liasse.) — 11 cahiers de 155 feuillets et 17 pièces imprimées, papier.

1561-1745. — Assemblées générales du clergé. — « Condition soubz laquelle Messieurs les prélats de France se sont chargez de la subuention accordée à S. M. » (1561). — Ordonnances de l'assemblée générale de 1645. — Actes de l'assemblée générale tenue à Poitiers en 1628. — Actes de l'Assemblée générale de 1634, au sujet du différend entre H. de Sourdis et le duc d'Épernon. — Copies de diverses pièces relatives aux affaires du clergé (1640). — Assemblée tenue le 24 novembre 1640, en l'hôtel de l'ancien archevêque de Bourges. — Instruction donnée par l'assemblée provinciale de Bordeaux à ses députés à l'Assemblée générale de 1645. — *Pièces imprimées.* Remontrances de l'assemblée de 1635. — Contrat entre le Roi et le clergé de France (1666). — Procès-verbal de l'assemblée des archevêques et évêques qui se sont trouvés à Paris pour les affaires de leurs diocèses, du 30 septembre 1688. — Délibération de l'Assemblée générale de 1693, pour un emprunt de 2,700,000 livres. — Extraits des procès-verbaux des Assemblées de 1700, 1715, 1730, 1740, 1745. — Harangues faites au Roi et à la Reine, le 13 octobre 1726, par l'archevêque d'Aix,

Digitized by Google

président de l'Assemblée générale. — Projet de délibération extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale de 1745. — Liste des membres de cette Assemblée (province de Bordeaux : l'archevêque, l'évêque de Condom ; les abbés de Bonneguise et de Chabannes). — Contrats entre le Roi et le clergé relativement au don gratuit de quinze millions, et des « Rentes des Hôtels de ville de Paris et Toulouse prétendues assignées sur ledit clergé ». — (G 2.)

G. 583. (Liasse.) — 8 pièces imprimées.

1690-1748. — Assemblées générales du clergé. — Arrêt du Conseil, approuvant les délibérations des assemblées de 1690, 1700, 1710, 1745 et 1748. — (G 3.)

G. 584. (Liasse.) — 134 pièces imprimées et 86 pièces manuscrites, papier.

1629-1784. — LETTRES DES AGENTS GÉNÉRAUX. — Circulaires pour l'envoi des ordres du Roi relatifs aux Assemblées, des arrêts du Conseil concernant les affaires du Clergé, des départements, billets de faire-part de la mort des évêques, etc. — Pièces manuscrites : 1656. Décharge d'impositions obtenue par le diocèse. — 1658. Inexactitude du receveur provincial dans l'envoi à l'Agence Générale, des comptes et des fonds ; démarches pour la cassation d'arrêts du Parlement de Bordeaux, contraires à l'immunité ecclésiastique. — 1669. Réclamation de 379 liv. 19 s. 8 d., dus par le diocèse pour les frais de la précédente Assemblée. — 1747, 1748. Conflit entre le clergé de Bordeaux et le Parlement qui prétendait imposer directement les ecclésiastiques pour le soulagement des pauvres ; ils se sont taxés eux-mêmes au vingtième de leur revenu. — 1751. Imposition du vingtième sur les titres cléricaux. — Conflit entre l'évêque de Saintes et le Parlement. — 1753. Entreprises du lieutenant criminel en la sénéchaussée de Guienne contre la juridiction ecclésiastique. — 1756. Procès du chapitre de Saint-Émilion au sujet du droit de centième denier. — 1764. Lettre de rappel relativement à l'état des cures à portion congrue réclamé par l'Assemblée de 1760, etc. — (G 4.)

G. 585. (Carton.) — 2 pièces, parchemin ; 505 pièces, papier.

1567-1785. — ASSEMBLÉES PROVINCIALES. — Procurations notariées des diocèses de la province, aux assemblées convoquées pour la nomination des députés aux Assemblées générales. — (G 5.)

G. 586. (Liasse.) — 2 pièces imprimées, 11 pièces manuscrites.

1604-1782. — Assemblées provinciales. — Procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 1604 pour la nomination d'un agent général et des députés à l'Assemblée générale de 1605. Agent : Isaac de Lartigue, chanoine et archidiacre en l'église métropolitaine. Députés : les évêques de Maillezais et d'Agen ; d'Arnaudeau, chanoine et chantre de Saint-André de Bordeaux ; Michel Raoul, doyen de l'église cathédrale de Saintes, et Jean de Jayac, doyen de l'église cathédrale de Sarlat. — Procès-verbal d'une assemblée du clergé de Bordeaux, relativement à des droits nouveaux perçus à Blaye sur les denrées (21 novembre 1626). (Cf. ci-dessus G. 536.) — Procès-verbal de l'assemblée de janvier 1641 pour la nomination des députés à l'Assemblée générale qui se devait tenir à Nantes le mois suivant. Députés : l'évêque de Maillezais et Henri d'Arche, doyen de l'église métropolitaine. — Ordre au receveur des décimes du diocèse de Saintes, de payer à l'évêque et au doyen, Nicolas de Gombaud, députés à l'assemblée provinciale, 24 et 12 livres par jour pour leurs voyage et séjour à Bordeaux (1655). — Lettres diverses concernant les convocations aux assemblées provinciales de 1645, 1665, 1758, 1769 (impr.), 1782. — (G 6.)

G. 587. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1563-1680. — AFFAIRES DU CLERGÉ. — « Remonstrance du clergé de Bourdelois au Roy » : affaires financières (25 mai 1563.) — « Mémoire (s. d.) des afaires que le clergé a en court. » — « Au Roy. Remonstrances que faict à Vostre Magesté, l'Arceuesque et clergé de Bourdellois » (s. d.) : impositions ; vexations des officiers royaux. — « Remonstrances faictes par le clergé de Bourdeaulx à monseigneur l'arcevesque dudit lieu, le XIXe du moys d'octobre 1563 » : même objet. — « Requeste au Roy pour monseigneur de Bourdeaux » (1564) : même objet. — « Remonstrances particulières que font au Roy, les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine Sainct-André de Bourdeaux » (1565) : maintien de leurs privilèges, clôture de la « sauueté » Saint-André, fruits des prébendes, etc. — « Articles contenant les doléances du pauure clergé du diocèse de Bourdeaux baillées à monseigneur leur arceuesque pour représenter à la Majesté du Roi » (1565) : impositions et revenus des bénéfices. — Décision des syndics généraux et députés du clergé de France sur les réclamations du diocèse de Bordeaux

Digitized by Google

(1565). — Copie d'une lettre du Roi prescrivant l'envoi de l'état des terres aliénées par les bénéficiers du diocèse (1566). — Requêtes du clergé de Bordeaux demandant au Roi la modération des impositions auxquelles il avait été taxé, et se plaignant des infractions des protestants, et notamment des magistrats huguenots, aux édits de pacification (1567, 1568). — « Conditions du contract faict à Sainct-Germain-en-Laye pour la subuention accordée au Roy par le clergé de France » (copie de 1567, à laquelle sont annexés les états des bénéfices du diocèse notoirement pauvres, au nombre de 77, parmi lesquels toutes les vicairies perpétuelles de Bordeaux, et autres pièces analogues). — « Remonstrances du clergé de Paris contre les moiens proposés au Roy par aucuns de messieurs les prélats, le 1er juing 1573. » — Requête du clergé de Bordeaux au sujet des vexations des « fermiers du conuoy et impositions mises sur le sel »; réclamation d'exemption pour les ecclésiastiques et de la permission pour les pauvres « d'emporter librement du sel, jusques à huict sols, sans abbuz » (1630). — Requête adressée au Grand Conseil par Jean de Gaufreteau, curé de Libourne, député du clergé de Bordeaux, touchant les procédés malveillants et vexatoires des commissaires chargés de la recherche des francs-fiefs, etc. (1630). — (G 7.)

G. 588. (Liasse.) — 7 cahiers de 80 feuillets et 29 pièces, papier.

1606-1747. — Synodes diocésains. — Synode de 1611 : défense aux curés de campagne d'appliquer la taxe du casuel faite pour les paroisses de Bordeaux; ordonnance interdisant de « se seruir ni uzer du baptistaire ou Rituel nouvellement imprimé [sans permission] par Me Simon Milanges »; résidence des curés; exception à ce règlement admise pour les chanoines de Saint-André et Saint-Seurin, pourvus de bénéfices ruraux, etc. — Synode de Blaye, de mai 1612 : défense de venir au synode sans soutane et sans manteau long. — Synode de Bordeaux, d'avril 1627 : taxes nouvelles levées à Blaye sur les denrées. — Ordonnances données au synode de Bordeaux, d'avril 1637 : femmes qui cèlent leur grossesse, concubinaires, bigames; catéchisme aux bergers des landes; prônes; superstitions; défense de proclamer aux clochers des églises les sentences de mort prononcées par les seigneurs hauts-justiciers, « *tel procédé estant éloigné de ce qui se doibt pratiquer aux églises, lieux d'asyle et de refuge, mesmes aux criminels.* » — Ordonnances du synode de 1638 : Interdiction de maîtres d'école non approuvés en Buch et Born; exhumation d'un soldat tué en « duel formé » à Saint-Macaire, etc. — Ordonnances données au synode de 1642 : « Saint-André du nom de Dieu [de Cubzac]. A esté défendu aux pères et mères d'enuoyer leurs filles à l'eschole où vont les garçons, ains chez la sœur Marguerite, qui est audit bourg de Saint-Andreas, et qui prend la peyne d'instruyre les filles aueq soing et charité; » adjudication à vil prix de portions de dîmes dans les paroisses de Buch et Born; abus des quêtes pour N.-D. de Montserrat et N.-D. du Puy. — Convocation (imprimée) du synode pour le 16 septembre 1653 : « desirans remettre le diocèse dans son premier ordre et lui rendre son premier lustre et esclat qui a esté cy-deuant obscurcy par les désordres et troubles des guerres de ceste ville et prouince, lesquels demeurent à présent assoupis par la paix qu'il a plu à Dieu nous donner par sa bonté et miséricorde » (placard in-f°). — 13 ordonnances transférant à Bordeaux le synode de Blaye (1654-1689). — Protestation du syndic du chapitre et abbaye de Saint-Romain de Blaye contre cette translation, contraire à « un tiltre de l'an mille trois, faict et passé dans le sinode d'après Pasques tenu audict Blaye » (1658). — « Deffault contre les défaillants » au synode de Bordeaux (1664, 1665). — Procès-verbal du synode d'avril 1731 : règles pour la publication des bans de mariages. — [Dans ce même cahier, assemblée des vicaires forains du 11 avril 1731 : on tiendra la main à ce que les meuniers ne prennent le droit de mouture qu' « au seize », conformément à l'arrêt du Parlement; récit de la visite en Buch et Born de l'Archevêque, accompagné d'un vicaire général, du promoteur, d'un secrétaire et de huit domestiques, l'Archevêque et le vicaire général en litière, les autres à cheval; fondation par M. Joseph Francia de deux places au monastère de la Madeleine, pour deux pauvres filles, de préférence juives ou huguenotes converties.] — Synode de 1732 : impression de nouveaux règlements, enquête pour la réduction des fêtes. — [A la suite, assemblées des vicaires forains de 1732 et 1733 : mêmes objets; fixation du domicile, au point de vue du mariage.] — « Actes de l'archevêché de Bordeaux concernant les synodes et assemblées de vicaires forains (copie du précédent, jusqu'en 1734). — Synode de 1736 : les curés ne « s'ingéreront à retenir les testaments que dans une indispensable nécessité, et ils s'appliqueront à savoir les nouvelles formalités que la déclaration du Roi, d'avril 1735, requiert ». — Assemblée des vicaires forains de 1738 : droit de mouture au treizième, en Bas-Médoc. — Synode de 1740 : prônes, etc. — Assemblée des vicaires forains de 1741 : travail permis, le

Digitized by Google

jour des Morts, après la messe. — Requête imprimée de certains curés du diocèse, réclamant, après le synode, la nomination d'un syndic; en marge, note autographe de l'archevêque F. H. de Maniban, résumant sa réponse provisoirement négative (1738). — Ordre (imprimé) signifié à l'abbé de Bourg, d'avoir à se rendre au synode de Bordeaux (1742), etc. — (H 1.)

G. 589. (Liasse). — 21 cahiers de 161 feuillets et 18 pièces, papier.

1624-1788. — ASSEMBLÉES DES VICAIRES FORAINS. — Listes de vicaires forains et témoins synodaux. — Assemblée de 1631 : répression d'abus particuliers; règlement pour les legs pieux; on prendra sur le revenu des fabriques pour soulager les pauvres, « qui sont pour périr de faim, attendu la grande disette des fruicts de la présente année. » — Ordonnances faites dans les assemblées de 1635, 1637-1639 : églises dénuées d'ornements, en ruines et sans curé; réparations prescrites dans les visites, non effectuées; paroisses sans vicaires; curés non résidents, « vielz et caducs », ne portant pas l'habit clérical et la tonsure, n'assistant pas aux congrégations foraines; quêtes; prônes et catéchismes; comptes des « ouuriers et fabriqueurs »; contestations pour le pain béni; particuliers concubinaires et n'approchant pas des sacrements; reconstruction de l'église de La Marque; empiètements des Trinitaires de Saint-Laurent en Médoc sur les droits du curé; coutume « de faire des officiers des confréries, comme de Roy et Reyne et Antien, à raison desquels offices, ceux qui les obtiennent payent certain nombre de liures de cyre pour l'église; » en certains endroits l'argent provenant de cette cire avait « esté presté et l'intérest d'iceluy, employé en commessations »; usage à Villeneuve en Bourgès d'aller par les maisons, à la fête de Noël, « demander la libéralité des bons chrétiens, en mémoire de la libéralité et charité du Sauueur du monde, et employer ce qui est amassé, à l'église, selon ce que le curé jugera à propos. » — Assemblée de 1643 : « il y a désordre à Guistres; l'autel de paroisse démoly par l'authorité des moynes. » — Assemblée de 1690 : taxe du casuel. — « Congrégations des vicaires forains, 1701-1710 : » paroissiens scandaleux; obsèques des curés pauvres; catéchisme; inhumations sous les porches, ou « balets » des églises; les syndics créés depuis peu par le Roi garderont les papiers des communautés, mais non ceux des fabriques (1703); conférences ecclésiastiques; lecture des nouvelles ordonnances synodales, avant leur impression (1704); nouveaux catéchisme et rituel; cas réservés; instruction des sages-femmes, au fait du baptême; prônes et catéchismes. — « Réglemens faits par Monseigneur l'Archevêque dans ses synodes et assemblées des vicaires forains. 1731, 1732 » (imprimé. 7 p. in-12). — 1782. Liste des vicaires forains et témoins synodaux. — Assemblée de 1782 : questionnaire adressé aux membres de l'assemblée sur les curés et vicaires, maîtres et maîtresses d'école, confréries et établissements de charité, etc., de leurs circonscriptions. — Assemblée de 1785 : revision des ordonnances; amélioration du sort des curés et vicaires congruistes (rapport de la commission nommée *ad hoc*; discussion de ce rapport; résolutions adoptées). — Assemblée de 1786 : amélioration des congrues; nouvelle rédaction des ordonnances synodales; remise aux greffes des registres baptistaires; placement des petites sommes provenant des legs pies, etc. — Assemblée de 1787 : prônes et catéchismes; conférences; préparation des jeunes gens à l'état ecclésiastique; bourses au séminaire Saint-Raphaël; registres baptistaires; congrues. — Assemblée de 1788 : mêmes objets; retraite prêchée par l'abbé de Beauregard; fondation projetée de deux établissements dans les Landes, pour la formation d'ecclésiastiques du pays, destinés à y exercer le ministère; franchise dans la sénéchaussée des vins des ecclésiastiques, etc. — (H 2.)

G. 590. (Portefeuille.) — 8 cahiers de 277 feuillets et 89 pièces, papier.

1610-1782. — CONGRÉGATIONS FORAINES (ou conférences ecclésiastiques). 1. « Registre de ce qui s'est fait pour les congrégations foraines » (1613-1635). — Assemblée des vicaires forains, de 1613 : « excès du procureur de Castillon, incorrigible »; superstitions à Libourne; fréquentation des tavernes, le dimanche, en Buch et Born. — Solution des cas de conscience proposés en diverses congrégations foraines. — Démembrement des congrégations de Cernès, Entre-deux-Mers et Fronsac, en raison de la trop grande distance des bénéfices. — Rôle des vicaires forains. — Assemblée des vicaires forains de 1614 : un gentilhomme du Fronsadais, le sieur de Baray « s'est rendu hérétique pour auoir éuocation de ses causes à Nérac; plusieurs voulant suivre cette voye, quoy qu'ils disent en leur âme qu'ils ne sont hérétiques, il seroit besoing que Sa Seigneurie y pourueut. » — Assemblée de 1615 : fixer pour le catéchisme l'heure la plus commode, selon la diversité des lieux. — Assemblée de 1621 : « fault poursuiure ung arrest que les foires ne se tiennent le jour des festes. » — Assemblée de 1629 : le curé de Macau admonestera un de ses paroissiens de se comporter sagement, « veu l'aduis qu'il auoit conduit une bande

Digitized by Google

de masquarade ». — 2. « Second cayer des propositions des congrégations foraines » (1638-1639). — 3. Troisiesme cayer des résolutions aux propositions des vicairies foreines » (1639-1640). — 4. « Propositions faites en l'assemblée des curez et prestres de la ville de Bordeaux, au séminaire » (1639-1641). — 5, 6. « Résolutions de la congrégation de l'examen de l'archeuesché de Bordeaux, aux propositions des vicairies foreines » (1637-1641). [Les cinq cahiers ci-dessus contiennent uniquement la relation et l'examen des questions de doctrine et des cas de conscience, discutés dans les congrégations foraines.] — 7. « Registre de la Congrégation forene establie à Génissac et paroisses adiacentes, l'an 1610 » : « a été remonstré au curé de Camarsac que ce n'estoit à luy de porter des pigcadilles au pourpoinct, auecq grands rabats empesés et qu'il eust à les quitter. » — Les régents de Saint-Germain du Puch, Moulon, Arveyres et autres paroisses [non désignées] empêchent les enfants de venir au catéchisme et n'ont pas fait profession de foi devant le chanoine maître-école, Mᵉ Le Venier, vicaire général; celui de La Sauve n'a pas fait de profession de foi; celui de Vayres va au prêche. — Non-résidence de plusieurs chanoines de Génissac. — 8. Pièces diverses concernant les congrégations foraines (ordonnances, certificats d'assistance, citations contre les absents, cas de conscience, lettres des vicaires forains et témoins synodaux, procès-verbaux (1610-1782). — 1617. Un sergent royal de Lesparre, nommé Dutil, a affermé, contre les ordonnances, le bénéfice de l'Hôpital de Grayan, à charge de le faire desservir *in divinis*. — 1622. Congrégation d'Entre-deux-Mers interrompue à cause des troubles et de la disette. — 1635. Ordonnance prescrivant, dans le cas où les curés chez qui se tiendraient les congrégations refuseraient les cotisations des ecclésiastiques pour les repas, qu'elles seraient attribuées à l'œuvre de leurs paroisses. — 1642. Chapelle de N.-D. de la Paix, fondée à l'église de Bourg. — 1773. Rétablissement des conférences ecclésiastiques par le prince-archevêque F. de Rohan; circulaire (imprimée) du même prélat relativement à ces assemblées; avis sur la rédaction de leurs procès-verbaux. — Circulaire (s. d.) de l'archevêque J.-M. Champion de Cicé sur les conférences, la tenue et la remise des registres baptistaires, etc. — 9. Projet (s. d. XVIIIᵉ s.) du démembrement des congrégations foraines du diocèse. — (H 3.)

G. 591. (Liasse.) — 27 pièces imprimées, papier.

1702-1775. — Sujets des CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES du diocèse de Bordeaux pour les années 1703, 1704, 1705, 1715, 1737, 1755, 1762, 1766, 1772, 1775. — (H 4.)

G. 592. (Portefeuille.) — 180 pièces, papier.

1725-1745. — Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Bordeaux. [Ce portefeuille et les cinq suivants contiennent uniquement des dissertations de théologie et d'écriture sainte, lues dans les conférences ecclésiastiques.] — (H 5.)

G. 593. (Portefeuille.) — 202 pièces, papier.

1746-1750. — Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Bordeaux. — (H 6.)

G. 594. (Portefeuille.) — 222 pièces, papier

1751-1756. — Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Bordeaux. — (H 7.)

G. 595. (Portefeuille.) — 153 pièces, papier.

1757-1772. — Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Bordeaux. — (H 8.)

G. 596. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1773-1775. — Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Bordeaux. — (H 9.)

G. 597. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1776-1789. — Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse dè Bordeaux. — (H 10.)

G. 598. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1458-1788. — CHAPITRES. — *Saint-André de Bordeaux*. Bulle de Pie II, du 25 février 1458, relative à l'exemption du chapitre de l'autorité archiépiscopale (imprimé). — Copie informe et incomplète de la bulle d'Innocent VIII instituant les quatre semi-prébendes (1488). — 1514. Union des paroisses de Beychac et Caillau à la prébende du « maistre-eschollé ». — 1597. Accord entre les chapitres de Saint-André et Saint-Seurin au sujet des processions et enterrements auxquels assistaient les deux corps. (Copie en forme de 1627.) — 1600. Réception *in fratrem et canonicum* de Mᵉ Martin d'Hirigaray. — Consentement des chapitres de Saint-André et Saint-Seurin à l'union

Digitized by Google

des cures Saint-Paul et Saint-Christoly de Bordeaux. — 1602. Copies informes de deux bulles de Clément VII au cardinal de Sourdis et au chapitre, sur leurs différends. — Copies informes d'arrêts du Grand Conseil du 4 octobre 1608 et du Conseil d'État, du 16 septembre 1610, sur le même objet. — 1624. Union de diverses chapelles aux prébendes de Saint-André. — 1625. Lettres du cardinal de Sourdis sur un différend entre les chapitres de Saint-André et Saint-Seurin relativement à une procession. — 1626. Union de la cure de Gabarnac à la sous-chantrerie. — Plainte (s. d.) du cardinal de Sourdis contre son chapitre; mémoire (s. d.) sur les abus à réformer dans le chapitre; « Additions aux mémoires enuoyez à Paris pour monseigneur le Cardinal contre le chapitre St-André de Bordeaux » (1626, 8 feuillets). — Procès-verbal de l'exécution d'une ordonnance du chapitre prescrivant la radiation de ses registres, de certains actes de M. Miard, vicaire général. — Extraits des rentes dues à la chapelle de Gassies-Eyquem fondée dans l'église Saint-André [s. d.; le dernier acte visé est de 1630]. — 1630. Réclamation du Parlement pour la préséance sur les évêques, à Saint-André. — 1639. « Mémoire pour la cause de messire Jean Bertheau, prêtre, chanoine de l'église métropolitaine de Bordeaux contre messire Claude Voyer d'Argenson, nommé pour l'indult accordé à M. Lefeure, conseiller au Parlement de Paris. » — 1642. Différends entre les chanoines. — 1643. Représentations de l'archevêque Henri de Sourdis au chapitre, sur les abus qui s'y étaient introduits; procédure contre un ecclésiastique qui avait administré les sacrements à Saint-André, sans l'agrément de l'archevêque, se prétendant suffisamment autorisé par le chapitre. — 1645. Protestation d'Henri de Sourdis contre certains actes à lui signifiés par M. d'Arche, doyen du chapitre. — Acte du chapitre nommant vicaires capitulaires : Henri d'Arche, doyen; Jacques Allaire, archidiacre de Cernés et conservateur des privilèges de l'Université; Gilbert Grimaud, théologal, et Pierre Frapereau, chanoine. — 1674. Ordonnance réglant un différend entre les curés de la Majestat et de Saint-Projet, « pour raison de la levée du corps des laïques qui décèdent es maisons canoniales. » — Copie informe de l'arrêt du Conseil du 12 novembre 1683, prescrivant de chômer, dans toute la ville, la fête de Saint-André, confirmant l'Archevêque dans le droit de régler le détail des processions générales et prières publiques, etc. — 1775. Requête du chapitre à l'Archevêque au sujet de la station qui se faisait, le jour de Saint-Marc, dans l'église Saint-Jacques, récemment interdite et supprimée. — 1780. Règlement de la portion congrue du curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux. — 1787, 1788. Pièces de l'enquête et procès, pour la suppression et réunion des chapelles dites Pierre de Lacor, Pierre Conge et Laroque, en l'église Saint-André. — Renseignements (s. d., XVIIIe s.) sur la fondation et les revenus des chapelles de Pierre et Raymond Forton, Pierre de Riperie ou Rivière, Raymond Hostein, Pierre de Sainte-Colombe, Videau Aney, Pierre de Lacor, Bertrand de Casau et Jean Petit. — Diverses consultations, non datées, sur des questions bénéficiales interessant le chapitre. — (1 l.)

G. 599. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 159 pièces, papier.

1354-1789. — *Chapitre Saint-Seurin-lès-Bordeaux.* Copie informe du concordat passé le 12 septembre 1354 entre l'archevêque de Bordeaux et le chapitre, pour la collation des prébendes. — 1562. Serment prêté à l'archevêché, devant les députés du chapitre, par l'archevêque Antoine Prévost de Sansac, qui n'avait pu faire son entrée avec les cérémonies accoutumées, *ob iniuriam temporis et seditiones populares.* (Extrait informe des registres capitulaires.) — 1578. Copie informe de l'acte d'union d'une prébende à la sacristie de Saint-Seurin. — 1583. Collation de ce bénéfice à Jean Rousseau. — 1586. Collation du même bénéfice à Antoine Grandsire. — 1614. Protestation du syndic du chapitre contre la forme inusitée de la convocation des ecclésiastiques à l'assemblée préparatoire aux États Généraux. — 1630. Ordonnance de M. Miard, vicaire général, cassant un acte capitulaire relatif à une procession ordonnée par lui, comme injurieux à l'autorité archiépiscopale. — 1631. Extrait informe des registres capitulaires, relativement à l'entrée du cardinal de Sourdis en 1600. — 1654. « Arrest du parlement de Toulouse, pour le chapitre Sainct-Seurin, contre le syndic du chapitre Sainct-André et autres interuenants » (imprimé de 13 p. in-8°): terrains contestés entre les deux chapitres. — 1659. Extrait du livre des fondations de chapelles de Saint-Seurin (fondation par Bertrand de Bedat, trésorier de Saint-Seurin, en 1355). — 1692. « Déclaration du temporel de l'insigne église Saint-Seurin de Bordeaux » (cahier in-4° de 10 feuillets). — 1703. Union de la chapelle de Pey Carpin à la mense capitulaire. — 1705. Collation et prise de possession d'une prébende : Étienne Denis, prêtre et conseiller au Parlement. — 1725-1758. Pièces d'un procès entre le chanoine Meillan, titulaire de la chapelle de Géraud de Géraud et les héritiers de son prédécesseur, Joseph de Lauvergnac, au sujet des réparations d'une maison dépendant de ladite chapelle. — 1730. « Statuts et réglemens de l'insigne église collé-

Digitized by Google

giale de Saint-Seurin-lès-Bordeaux, de fondation royale, tirés des anciens statuts et usages de la dite église » (27 feuillets in-f°). — Copie incomplète des mêmes statuts (25 feuillets in-8°.) — 1739. Fixation du service des chapelles de Linars; parmi les pièces annexées on remarque les copies informes de la fondation des quatre chapelles de Linars, en 1488, par Gaillard Andriu, chanoine de Saint-Seurin, et une requête de 1579, des chapelains aux jurats de Bordeaux, patrons de ces chapelles. — 1752. Prise de possession d'Alexis Aubert, chanoine trésorier. — « Mémoire pour le chapitre Saint-Seurin contre les sieurs maire et jurats de Bordeaux » (imprimé s. d., mais après 1759) : maintien des droits de justice et police du chapitre dans le faubourg Saint-Seurin. — 1773. Décret du prince de Rohan, archevêque de Bordeaux, pour la translation du cimetière de Saint-Seurin. — Lettres patentes du Roi qui fixent les limites de la juridiction du chapitre Saint-Seurin (imprimé). — 1771-1773. Comptes de la construction de l'orgue et du jubé, et de la réparation du clocher : 34,294 l. 1 s. — 1774. Élie Battanchon, nommé chanoine par brevet de joyeux avènement. — 1782. Deux mémoires pour l'abbé de La Borde pourvu à titre d'indult de la sacristie de Saint-Seurin, contre le sieur Boy, prétendant droit au même bénéfice (imprimés de 35 et 63 p. in-4°). — 1783. Requête au Roi et lettres à l'Intendant pour obtenir l'autorisation de vendre certains immeubles; lettres patentes autorisant lesdites aliénations (imprimé). — 1785. Suppression et union à la fabrique, de la chapelle de Bernard de Caudéran. (Parmi les témoins de l'enquête : Antoine Boyer, directeur de la faïencerie royale de Saint-Seurin.) — 1785, 1786. Suppression et union à la fabrique, de la chantrerie de chape. — 1786. Tableau des revenus de la fabrique de l'église Saint-Seurin : 6,000 l.; 10,000 l. de charges. — Consultation de Duranteau père, concernant le fief de la Croix-Blanche appartenant à la trésorerie. — 1787. Lettre de bonne année de l'archevêque J.-M. Champion de Cicé au chapitre. — 1789. Réparations (peinture et dorure) au grand-autel de Saint-Seurin : 1,515 l. — Tableau de la recette des messes. — Papiers du chanoine Aubert, trésorier (1760-1789) : compliments aux nouveaux chanoines; allocutions aux chapitres généraux; lettres aux archevêques F. de Rohan et J.-M. Champion de Cicé. — Pièces sans date : Avis de l'exposition des reliques insignes (XVIIe siècle), « Estat du chapitre Saint-Seurin » (XVIIe siècle); catalogue des anniversaires qui se font pendant le cours de l'année, par le chapitre Saint-Seurin, et autres fondations particulières. — (I 2.)

G. 600. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 46 pièces, papier.

1310-1786. — *Chapitre de Saint-Émilion.* Copie informe sur parchemin de la bulle de Clément V, du 13 décembre 1310, pour la sécularisation du chapitre; « Extraict de la bulle de la sécularisation de l'églize collégiale Sainct-Émilion, faicte par le pape Clémens, auparauant archeuesque de Bourdeaux ». — 1632. Requête aux vicaires généraux aux fins d'obtenir dimissoire et dispense d'interstices à un prébendier, à raison « du grand besoin qu'a le chapitre d'officiers pour le service du chœur et de l'autel ». — 1651. Ordre aux curé et chapelains de Saint-Jean de Libourne d'assister à l'office que le chapitre a coutume de faire dans leur église, le jour de Saint-Jean, en qualité de curé primitif, et à la procession à laquelle prennent part les magistrats. — 1672. Ordre d'enquérir sur la prétention des chanoines d'interdire aux prébendiers les hauts sièges du chœur. — Enquête pour la réunion de diverses chapelles fondées en l'église Saint-Émilion, à l'office de sous-sacristain qu'on se propose de créer. [18 chapelles : 1° de la Belle, fondée par le cardinal de La Mothe, 36 l. de revenu; 2° de Pey et Amalvin Reynaud, 18 l.; 3° de Raymond Artaud, 18 l.; 4° de Jean Hellies Puisseguin, 8 à 9 liv.; 5° de Sainte-Catherine de Castillon, 9 à 10 l.; 6° de Pey de Naubie, 6 ou 7 l. (plus, pour chacune, le casuel); 12 autres chapelles « désertées » et sans revenu : Jean Bonnet, Raymond de Fonguiban, Villebernaud, Jean de la Mongie, Pey Rambaud, Pey d'Albabye, André de la Raynaud, Raymond Gaussen, Bernard Rhaune, Arnaud Hellies, Hellies de Roquebayon, Gombaud Delhos. Le doyen, André de Marillac, ajoute un capital de 150 l. et le chanoine de Boisvert une rente perpétuelle de 50 l.] — 1687. Ordre aux fabriqueurs de l'œuvre de l'église Saint-Émilion de présenter leurs comptes à l'archevêque. — 1692. Commission à M. Pradillon, archidiacre, de faire enquête de l'état du chapitre, conformément à une dépêche du Roi du 13 novembre. — 1714. Opposition du chapitre à un titre de prébende obtenu en cour de Rome par le sieur Lavau, clerc tonsuré, âgé de dix-huit ans. — 1773. Lettre concernant une superstition pratiquée à Saint-Émilion. — 1786. Contestation au sujet de l'emploi du revenu d'un office de prébendier, indûment possédé pendant un an par le titulaire d'un bénéfice incompatible. — Pièces non datées : « Estat de Messieurs du chapitre de Sainct-Emilion, dignitez, chanoines, prébandiers et choristes. » (XVIIe siècle). — Requête du doyen André de Marillac (1680) relativement aux règle-

Digitized by Google

ments de la confrérie de N.-D. de Mazerac, à la fête de Saint-Émilion qu'on a cessé de chômer en diverses paroisses de la juridiction, etc. — Représentation faite au chapitre par M. de Vincent, chanoine, sur le relâchement introduit dans le chant des offices. — « Liste des ornemens qui sont dans la sacristie du chapitre de Saint-Émilion ». — (I 3.)

G. 601. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1511-1673. — *Chapitre de Génissac.* — 1511. Articles et statuts de la fondation du chapitre de Génissac par Michel de Chassaigne, seigneur de ce lieu (copie informe, 17 p.). — 1627. Défense à Pierre Olivier, chanoine, de porter devant le juge de Créon, un différend qu'il avait avec Guillaume Colon, son confrère. — 1628. « Statuts et règlemens de l'église séculière et collégiale de N.-D. de Consolation de Génissac, donnez et ordonnez par Mgr l'Illustrissime et Reuerendissime Cardinal de Sourdis » (11 feuillets). — 1629. Conflit de préséance entre le chapitre et les curés voisins. — 1669. Pièces d'un procès relatif aux dîmes du chapitre. — 1673. « Règlemens et statuts pour le chapitre de Génissac » (minute et copie en forme). — (I 4.)

G. 602. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 40 pièces, papier.

1608-1784. — *Chapitre de Saint-Blaise de Cadillac.* — 1608. Confirmation et réitération de l'union au chapitre des églises de Toulenne et de Fargues, autrefois prononcée par l'archevêque Jean de Foix. — 1621, 1622, 1628. Refus des chanoines de laisser tenir l'assemblée foraine dans leur église : enquêtes et citation des chanoines. — 1628. Information des violences dont un nommé Vacher, batelier, avait été victime dans l'église Saint-Blaise, de la part de plusieurs habitants de Cadillac. — 1633. Levée de l'interdit jeté par Henri de Sourdis sur la ville de Cadillac, à l'occasion de son différend avec le duc d'Épernon. — 1634. Enquête sur le refus des chanoines d'entendre les sermons du curé de Vayres, envoyé par l'archevêque pour prêcher l'avent et le carême dans leur église. — 1667. Ordonnance archiépiscopale réglant certaines difficultés, relativement au service d'une fondation de la famille d'Épernon. — 1668. Fondation des prébendes du bas-chœur. — 1670. Requête des jurats et habitants de Cadillac protestant contre la réduction du nombre des chanoines et du service divin. — Requête et procès-verbal au sujet de la clôture d'une porte de l'église Saint-Blaise, joignant le grand autel. — 1676. Fondation par le chanoine Larrieu d'une octave du Saint-Sacrement, alternativement prêchée par les Doctrinaires et les Capucins. — 1712. Relation d'une visite de l'archevêque Armand Bazin de Besons au chapitre. — Acte capitulaire, mémoires et consultation touchant le droit de patronage de l'église collégiale Saint-Blaise de Cadillac, fondée par Gaston de Foix, comte de Bénauge, ladite fondation approuvée par Innocent VIII, en 1490, et Alexandre VI, en 1494. — 1717. Arrêt du Parlement du 12 février, homologuant une délibération capitulaire du 19 octobre 1716, sur la manière de nommer aux canonicats par le chapitre. — 1784. Mémoire du chapitre sur la réduction des anniversaires (8 feuillets). — *Codex anniversariorum solemnium et missarum privatarum quæ celebrantur in capitulo Cadillacensi, cum reductione facta à D. D. de Cicé, archiepiscopo Burdigalensi, juxta mandatum diei 24 mensis novembris 1784* (4 feuillets et 2 pièces). — Pièces non datées (XVIIe siècle): « Statuts et règlemens présentés à Mgr l'Archevêque par le chapitre de Cadillac, tirés des anciens statuts et usages de ladite église, pour être autorisés, s'il y a lieu, et ensuite homologués » (8 feuillets). — « Anciens statuts et règlemens du chapitre de Cadillac » (5 feuillets). — (I 5.)

G. 603. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 24 pièces, papier.

1316-1680. — *Chapitres d'Uzeste et de Villandraut.* — Copie informe de la bulle de Jean XXII, du 15 janvier 1316, ratifiant la fondation de ces deux chapitres, faite par Clément V. — 1609. Pièces concernant la saisie des fruits décimaux du chapitre de Villandraut et de la cure de Saint-Symphorien, jusqu'à ce que les chanoines aient fait faire dans cette église les réparations prescrites en visite. — 1621. Citation du sieur Fayard, chanoine de Villandraut, qui avait administré les sacrements sans l'autorisation du Cardinal. — 1664. Dispense obtenue en cour de Rome pour Vincent de Montagut, clerc tonsuré, doyen d'Uzeste. — 1665-1667. Conflit de juridiction entre les archevêques de Bordeaux et d'Auch au sujet d'une sentence d'interdit prononcée par les promoteurs diocésain de Bazas et métropolitain d'Auch contre le curé d'Uzeste; Pierre Montassier, archidiacre de Blaye, et le théologal Hierosme Lopès, nommés commissaires apostoliques pour juger cette affaire. — 1672. Ordonnance de l'archevêque Henri de Béthune annonçant sa visite canonique aux chapitres d'Uzeste et de Villandraut. — 1680. Levée des censures portées contre Guillaume Janin, chanoine de Villandraut. — (I 6.)

Digitized by Google

G. 604. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 80 pièces, papier.

1650-1789. — ECCLÉSIASTIQUES SÉCULIERS. — *Société de la Treizaine de N.-D. de la Place.* 1650. Bref d'Innocent X accordant diverses indulgences à la Société. — 1778. Ordonnance de l'archevêque F. de Rohan pour la réduction des anniversaires dont la Société était chargée. — 1778-1781. Pièces et mémoires relatifs à des dissentiments survenus entre les membres de la Société; on y remarque un mémoire sur sa fondation en 1267 et son histoire, un tableau des fondations, des copies des règlements et statuts qui l'ont régie à diverses époques, notamment en 1440, 1525, 1586 et 1656. — *Bénéficiers de Sainte-Colombe.* 1763. Aliénation d'un bourdieu leur appartenant, situé dans les graves de Bordeaux au lieu appelé le Béquet-Saint-James, paroisse de Bègles. — *Bénéficiers de Saint-Pierre.* 1789. Nomination de Guillaume Beaulieu, clerc tonsuré, à la place d'acolyte de cette église. — (I 7.)

G. 605. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 48 pièces, papier.

1634-1789. — Ecclésiastiques séculiers. — 1642. Renseignements fournis par les vicaires forains de la Brède, Parentis, Saint-Caprais, Macau, Paillet, Coutras et Saint-André de Cubzac, sur la capacité et la conduite des curés et vicaires de leurs détroits. — Pièces diverses (1634-1789) concernant les ecclésiastiques du diocèse : Refus de dimissoire à Jean-Léon de Raymond, clerc tonsuré, abbé commendataire de N.-D. de la Frenade, au diocèse de Saintes, irrégulier en raison de la perte d'une jambe (1656). — Exécution d'une dispense *super debilitatem oculi canonis* obtenue en cour de Rome par Étienne de Gasq, chanoine et sacriste de Saint-Émilion (1669). — Certificat honorable à Jean-Jacques Dusault, prêtre et chanoine de Saint-André, fils d'Olivier Dusault, avocat général au Parlement de Bordeaux, et de Marie d'Alesme (1675). — (I 8.)

G. 606. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin; 225 pièces, papier.

1709-1784. — Ecclésiastiques. — *Titres cléricaux pour les nouveaux sous-diacres.* [Ordre alphabétique. A-G]. Noms principaux : Charles Agard, chanoine de Cadillac, fils de Jacques, avocat du Roi en la monnaie de Bordeaux. — Pascal Balestard, fils de François, ancien jurat de Libourne. — J.-B. Barberet, chanoine de Cadillac. — Élie Battanchon, régent au collège de Guienne. — Jean-Paul Berthomieu, chanoine de Saint-Émilion. — Jean de Borie, fils de Pierre, chevalier, seigneur des maisons nobles de Pommarède, ancien jurat de Bordeaux. — Ignace Boudin, écuyer, chanoine de Saint-Seurin, fils de Pierre, écuyer, conseiller du Roi, chauffe-cire scelleur héréditaire en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux. — François-Xavier Bretonneau (son titre est garanti par son frère, messire Jean Bretonneau, conseiller du Roi en ses conseils, président à la Cour des Aides de Bordeaux). — Jean-Pierre de Croisier, fils d'Étienne, lieutenant particulier au sénéchal de Guienne. — Henri Dabillon de Savignac, fils d'André, écuyer, seigneur de Savignac, ancien premier jurat de Bordeaux. — Vincent et Jean d'Arche, chanoines de Saint-André. — Jean et André Désarnauds, fils de Pierre, ancien jurat de Rions. — Messire Pierre Dudon, clerc tonsuré (son titre est garanti par son frère, messire Pierre-Jules Dudon, baron de Boynet, conseiller du Roi en ses conseils, premier avocat général au Parlement de Bordeaux). — Pierre Dumas, fils de Pierre, conseiller au présidial. — Jacques Dumas, chanoine de Saint-Seurin. — Antoine Dunigier, fils de Jacques Arnaud, conseiller du Roi en ses conseils, procureur général au Parlement de Bordeaux. — Martial-Michel Dupuch, fils de Pierre, maître de pension, ci-devant professeur au collège de Guienne. — Barthélemy Duverger, fils de Louis, ancien jurat de Bordeaux et maître apothicaire. — Thomas Fatin, chanoine de Génissac. — Messire Louis de Filhot, chevalier, seigneur de Filhot, acolyte. — Charles de Gasq, écuyer, acolyte. — Richard-Eymond Gautier, chanoine d'Uzeste. — J.-B. Gay, chanoine de Villandraut. — Godefroy Guyonnet de Monbalen, prieur de Saint-Denis de Pille, etc. — (I 9.)

G. 607. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 210 pièces papier.

1709-1784. — Titres cléricaux [ordre alphabétique. H-V]. Noms principaux : Jacques Journu, fils de Claude, négociant. — Augustin et Arnaud de Lamontaigne, fils de Mathieu, conseiller honoraire au Parlement de Bordeaux. — François-Joseph Lecomte de La Tresne, chanoine de Saint-André. — Jean-Joseph Paulin de Maleden, fils de Martial-Étienne Ignace, écuyer, seigneur de Veyrinas, etc., propriétaire des greffes civil et criminel du présidial, baillage et siège royal de Chinon. — Pierre Pacareau [le futur métropolitain du Sud-Ouest]. — Jacques Parouty, chanoine du Mas d'Agenois. — Joseph de Pontac (son titre est garanti par son frère, Jean François, conseiller au Parlement de Bordeaux). — Bernard-Joseph Poytevin, chanoine de Saint-Émilion.

Digitized by Google

— Nicolas de Raoul, fils de Jean Antoine, conseiller au Parlement. — Bernard Roborel, fils de Charles Roborel de Climens, bourgeois de Bordeaux. — Jean Roudès, chanoine d'Uzeste. — Paul de Sèze, prébendier de Saint-Émilion. — Géraud et Joseph Valloux, fils de Jean, magistrat présidial en Guienne. — Pierre Véron, chanoine de Villandraut. — François-Joseph de Villeneuve de Durfort, etc. — (I 10.)

G. 608. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1623-1773. — Religieux. — *S. D. N. D. Gregorii papæ XV, Constitutio de exemptorum priuilegiis, circa animarum curam et sacramentorum administrationem, sanctimonialium monasteria et prædicationem verbi diuini.* Burdigalæ, apud Jacobum Millangium, 1623. — *Ejusdem Constitutio reuocans concessiones quascumque vivæ vocis oraculo... Ibid.* 1623. 14 et 6 p. in-12. [A la fin, ordonnance de l'assesseur de l'official prescrivant la transcription de ces deux bulles sur les registres de l'officialité et leur signification à toutes les maisons religieuses du diocèse.] — 1644, 1645. Différend entre Henri de Sourdis et les réguliers de Bordeaux. *An liceat fidelibus parochianis confiteri apud priuilegiatos, sine licentia, tempore paschali et an huiusmodi confessiones sint validæ.* Imprimé, s. l. n. d., de 23 p. in-4° et 2 p. mss. — « Mémoire contenant la responce à la requeste présentée au Roy et à son Conseil, par quelques religieux de la ville de Bordeaux, contre monseigneur l'Archeuesque et ses vicaires généraux. Aoust 1644. » (8 feuillets in-4°.) — Copie certifiée d'un arrêt du Conseil privé du 14 octobre 1644 ordonnant aux religieux de se pourvoir en cour de Rome, dans un délai de quatre mois, et défendant à l'Archevêque de les troubler dans l'exercice de leurs fonctions et la jouissance de leurs privilèges, jusqu'à la décision du Pape. — Lettre du cardinal-évêque de Sabine à Henri de Sourdis, l'invitant à envoyer à la congrégation du Concile sa réponse aux allégations des religieux (février 1645). — Minute des lettres d'Henri de Sourdis au Pape, au cardinal Grimaldi, à M. de Grémonville, ambassadeur à Rome, et au procureur de l'Oratoire, sur cette affaire (25 février 1645). — Plainte des religieux au Pape (en italien). — Discussion, article par article, des griefs allégués par les réguliers (6 feuillets in-4°); rédaction définitive, en latin, de la pièce précédente. — 1674. Ordonnance d'Henri de Béthune interdisant aux religieux de procéder aux relevailles. — 1766-1767. Enquête sur la situation des maisons religieuses du diocèse prescrite par la commission des Réguliers : arrêts du Conseil des 23 mai 1766 et 3 avril 1767 relatifs à l'institution et au fonctionnement de la commission (imprimés); lettre du ministre Bertin, annonçant l'envoi des arrêts du Conseil; circulaires de la Commission des 14 août 1766 et 18 avril 1767. — « Observations sur les monastères de religieux du diocèse de Bordeaux ». [Ce sont les minutes et notes préparatoires d'un mémoire extrêmement favorable aux monastères existants; on y affirme « l'utilité et la nécessité » de toutes ces maisons pour le service du diocèse, et la régularité des communautés; on y proteste contre les projets de suppression et de réunion.] — Minute du questionnaire adressé aux supérieurs; lettres et états adressés, en réponse, à l'administration diocésaine par les Capucins de Cadillac; les Cordeliers de Lesparre, Libourne, Saint-André de Cubzac, Saint-Émilion et Saint-Macaire; les Récollets de Bourg, Créon et Libourne; les Carmes de Castillon; les Célestins de Verdelais; les chanoines réguliers de Verteuil (2 lettres de l'abbé de Chancelade); les Dominicains de Saint-Émilion et Génissac; les Minimes de Blaye; les Trinitaires de Saint-Laurent. — « État des monastères de religieux de la ville et du diocèse de Bordeaux » : 1. Dominicains de Bordeaux : 19 prêtres, 11 écoliers, 7 frères; Revenu : 14,760 l. — 2. Dominicains de Saint-Émilion : 5 prêtres; R. : 1,512. l. — 3. Dominicains de Génissac (hospice) : 1 prêtre; R. : 275 l. — 4. Augustins de Bordeaux : 23 prêtres, 10 frères; R. : 5,500 l. — 5. Grands Carmes de Bordeaux : 22 prêtres, 9 écoliers, 19 frères; R. : 11,556 l. — 6. Grands Carmes de Castillon : 5 prêtres, 1 frère; R. : 1,650 l. — 7. Carmes déchaussés de Bordeaux : 10 prêtres, 6 frères choristes, 9 autres frères; R. : 3,612 l. — 8. Carmes déchaussés des Chartrons : 13 prêtres, 1 diacre, 6 frères; R. : ». — 9. Carmes déchaussés du Virou (maison de retraite fondée par la famille de Gourgue) : 7 prêtres, 4 frères; R. : 2,200 l. — 10. Minimes de Bordeaux : 11 prêtres, 6 écoliers, 8 frères; R. : 2,934 l. — 11. Minimes de Blaye : 8 religieux; R. : 1,875 l. — 12. Chartreux de Bordeaux : 23 prêtres, 3 novices, 15 frères, « remplissant leur état avec attention et édification »; R. : 15,784 l. — 13. Feuillants de Bordeaux : 16 prêtres, 6 frères; R. : 14,201 l. — 14. La Mercy, de Bordeaux : 18 prêtres, 7 frères; R. : 1,375 l. — 15. Cordeliers de Bordeaux : 31 prêtres, 15 écoliers, 16 frères (mendiants). — 16. Cordeliers de Saint-Macaire : 6 prêtres, 1 frère (mendiants). — 17. Cordeliers de Rions : 4 prêtres, 1 frère (mendiants). — 18. Cordeliers de Saint-André de Cubzac : 5 prêtres, 1 frère (mendiants). — 19. Cordeliers de Lesparre : 5 prêtres, 1 frère; R. : 825 l. — 20. Cordeliers de Saint-

Émilion : 3 prêtres, 1 frère; R. : 596 l. — 21. Cordeliers de Libourne : 17 religieux; R.: 1,779 l. 8 s. — 22. Récollets de Bordeaux : 21 prêtres, 6 écoliers, 15 frères (mendiants). — 23. Récollets de Libourne : 11 prêtres, 4 écoliers, 5 frères (mendiants). — 24. Récollets de Bourg : 12 religieux (mendiants). — 25. Récollets de Créon : 4 religieux (mendiants). — 26. Capucins de Bordeaux : 22 prêtres, 6 écoliers, 10 frères (mendiants). — 27. Capucins de Cadillac : 10 prêtres, 3 écoliers, 3 frères (mendiants). — 28. Célestins de Verdelais : 7 religieux; R.: 4,608 l. — 29. Trinitaires de Saint-Laurent : 5 prêtres, 1 frère; R.: 550 l. — 30. Chanoines réguliers de Saint-Romain de Blaye : 6 religieux; R.: 3,300 l. — 31. Chanoines réguliers de Bourg : 4 religieux; R.: 1,832 l. — 32. Chanoines réguliers de Verteuil : 8 religieux; R.: 4,950 l. — 33. Bénédictins exempts de Saint-Sauveur de Blaye : 6 religieux ; R.: 3,300 l. — 34. Bénédictins exempts de Guîtres : 4 religieux; R. : 990 l. [L'« état » ne mentionne pas les abbayes de Sainte-Croix de Bordeaux, La Sauve-Majeure, l'Isle, Faize, Pleine-Selve et Bonlieu.] — 1773. « Projet donné par M. le prince Ferdinand, en 1773, de l'emploi des revenus des maisons à supprimer dans le diocèse de Bordeaux, savoir : des Célestins de Verdelais, de Saint-Romain de Blaye, de Saint-Vincent de Bourg et de Guîtres » (8 p. in-f°). — (J 1.)

G. 609. (Liasse.) — 9 dossiers : 68 pièces, papier.

1179-1787. — Clergé régulier. Abbayes. 1. *Sainte-Croix de Bordeaux,* O. S. B. — 1425. Notification à l'archevêque de Bordeaux de l'exemption de la juridiction archiépiscopale accordée par Martin V à l'abbé et aux moines de Sainte-Croix, par l'abbé de Saint-Sever, nommé avec l'évêque d'Aire et le doyen de Saint-Seurin, conservateur de ce privilège (imprimé, s. l. n. d., 8 p. in-4°). — 1611. « Ce sont les principaux moyens, par ordre articulez, concernant le restablissement de la vie en refectoir et mense commune, au monastère Saincte-Croix de Bourdeaux, ordre Sainct Benoist » (20 feuillets); « Articles pour seruir au restablissement de la communaulté, en l'abbaye Saincte-Croix » (6 feuillets). — 1627. « Concordat passé entre MM. les anciens religieux de l'abaye de Sainte-Croix de Bordeaux et les religieux de la congrégation de Saint-Maur, pour l'aggrégation dudit monastère à la dite congrégation » (copie; 5 feuillets). — 1664. Enquête au sujet de la démolition d'une chapelle de Sainte-Madeleine, sise dans l'enclos du monastère, pour la construction des nouveaux bâtiments réguliers. — 1677. Réclamation des moines contre la prétention du receveur des décimes, de les taxer, à titre de mense conventuelle, etc... — 2. *La Sauve.* O. S. B. — S. d. (fin du XVIe siècle). « Roulle des priorez et benefices despendant de la collation ou nomination du seigneur abbé de l'abbaye de la Saulue-Maiour, ordre Sainct-Benoist, au dioceze de Bourdeaux ». — 1656. Prise d'habit de Jean de Pedesclaux, nommé à une place monacale par l'abbé commendataire, Louis de la Rivière, évêque de Langres. — 1721. Arrêt du Conseil et consultation relatifs aux droits perçus par l'économe séquestre de l'abbaye, vacante par la mort de Louis Daquin, évêque de Séez, abbé commendataire, etc. — 3. *Guîtres.* O. S. B. — s. d. (XVIIe siècle). « Mémoire des religieux de Guistres. Reglemens obseruez en toutes les Abbayes de l'ordre Sainct-Benoist ezquelles l'autel de la paroisse est soubz mesme toict que l'esglise Abbatiale entre les religieux et vicaire perpétuel ». — 1612. Lettre autographe de Peiresc, abbé de Guîtres, au cardinal de Sourdis, pour se plaindre des contradictions que ses officiers éprouvaient de la part de ceux du prélat (4 pages in-4°). — 1612, 1644. Contestations entre les religieux de Guîtres et le vicaire perpétuel de Bayas, qui refusait de venir à leur rencontre à la procession du lundi de Pâques, et de remettre son étole au religieux officiant. — 1770. Procès-verbal fait après le décès de l'abbé commendataire, Charles de la Goguée, de l'état des bâtiments du prieuré de Saint-Martin de Fronsac, dépendant de l'abbaye de Guîtres, etc. — 4. *Bonlieu.* O. C. — 1641. Citation aux fins d'excommunication « du nommé Lamolière, procureur d'office de la juridiction de Montferrand... pour les grands excez et violences par lui commises sur la personne de fr. Jehan Pugnet, prebstre et religieux de l'abbaye de Bonlieu. » — 1658. Règlement entre les religieux et le vicaire perpétuel de Bassens au sujet du service de la chapelle du Carbon-Blanc. — 1783. Pièces relatives au service des messes matutinelles à l'église de Bassens, dû par l'abbé et les religieux de Bonlieu, etc. — 5. *Faize.* O. C. — 1658. Règlement pour le service de la chapelle de N.-D. du Defez, sise en la paroisse du Palais en Puynormand, et dépendant de l'abbaye de Faize. — Copie (s. d.) de l'approbation donnée en 1551 par J. Thévenin, vicaire général du cardinal du Bellay, à la confrérie établie en ladite chapelle. — 6. *L'Isle-en-Médoc.* O. S. A. — 1651. Ordonnance d'Henri de Béthune concernant les pensions réclamées à l'abbé commendataire Didier Benoist, par les titulaires de deux places monacales, novices à Sablonceaux. —

Digitized by Google

7. *Verteuil.* O. S. A. — 1179. Copie informe d'une bulle d'Alexandre III, confirmant les règles de ce monastère et énumérant ses possessions. — 1353. Contrat d'accord entre Amanieu, archevêque de Bordeaux, et l'abbé de Verteuil, concernant la nomination des vicaires perpétuels des paroisses dépendant de l'abbaye (copie en forme). — 1623. Fulmination par le cardinal de Sourdis, d'une bulle absolvant l'abbé commendataire Lancelot de Mulet des censures encourues, *ob necem hereticorum perduellium in ecclesias plebanas prædictæ* [*Burdigalensis*] *diœcesis sævientium.* — 1642. Citation du même abbé, pour avoir autorisé un prêtre à administrer les sacrements dans les églises dépendant de son abbaye. — 1643. Citation du prieur claustral qui administrait, sans approbation, les sacrements dans les églises du Médoc. — 1666. Ordonnance d'Henri de Béthune concernant les réparations, les ornements et le service de l'église abbatiale, après la visite qu'il y avait faite en personne. — 1667. Ordre du même prélat au prieur claustral de s'adresser au supérieur de sa congrégation [de Chancelade] aux fins d'obtenir six religieux réformés nécessaires avec les six actuellement résidents, pour y rétablir la discipline régulière et le service divin. — 8. *Saint-Vincent de Bourg.* O. S. A. — 1602. Union du prieuré de Sainte-Marie de Bayon à l'office de prieur claustral. — 1649. Commission pour visiter un emplacement proposé par messire... de Mauroy, abbé de Bourg, pour y bâtir une chapelle privée. — 1660. Différend entre les chanoines réguliers et le vicaire perpétuel de Bourg, au sujet du service de l'église. — 1732. Requête des chanoines, maire et jurats, relativement aux honoraires du prédicateur du carême. — 1751. Bordereau des droits d'économat à percevoir pour la vacance de l'abbaye, du 23 novembre 1749 au 13 juillet 1750 : 515 l. 3 s. 4 d. — 1775. Recommandation du prince-archevêque, F. de Rohan, en faveur de Nicolas Brou de la Chaise, chanoine et sacriste de l'abbaye supprimée, qui demandait sa sécularisation. — 1787. Requête des chanoines à l'archevêque, pour obtenir la translation de leurs ornements dans l'église des Récollets de Bourg. — 9. *Baigne.* O. S. B., au diocèse de Saintes. — 1787. Décret de suppression de cette abbaye par J.-M. Champion de Cicé. — (J 2.)

G. 610. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1622-1738. — Religieux. *Abbaye de Saint-Romain de Blaye* (chanoines réguliers O. S. A.) — 1622. Fortis Labadie, prieur, cité pour n'avoir assisté à la congrégation foraine. — 1634. Ordonnance de visite d'H. de Sourdis pour la réforme de divers abus, le service de l'église de l'abbaye, les réparations, ornements, etc. — 1643. Conflit entre les chanoines, relativement à l'office divin. — 1650. Enquête du curé de Cars, commissaire à ce député, au sujet d'un autre conflit entre les chanoines. — 1674, 1687. Règlement de comptes entre l'abbé commendataire, J.-B. de Gourdon de Genouillac et Jean Mercier, prévôt de l'abbaye. — 1678. Afferme par Sylvestre Darbis, chanoine-chambrier, des fruits décimaux de la paroisse Saint-Symphorien du Chastenet, en Saintonge, au sieur Simon Benoist, bourgeois et marchand de Blaye. — 1687. Procès en la Chambre souveraine du clergé entre l'abbé J.-B. Gourdon de Genouillac et Jean Mercier, prieur-curé de Mazion, au sujet de la distribution des deniers des fruits de l'abbaye. — 1690. Procès devant la même juridiction, relativement aux comptes des commissaires-séquestres des revenus de l'abbaye, saisis à la requête de Me Maurice Parrot, receveur diocésain des décimes. — 1691. État des revenus de la prévôté de Saint-Romain de Blaye et des chapelles y annexées. — 1692. Autre déclaration des revenus du même bénéfice, par le titulaire, Jacques Moreau de Lamontaigne. — 1696. Ordonnance de Louis d'Anglure de Bourlemont pour le rétablissement du bon ordre et de la régularité dans l'abbaye. — 1700. Acte capitulaire des chanoines pour le règlement du service divin, soumis à l'homologation de l'Archevêque. — 1726. Copie des lettres écrites au chanoine-curé de Saint-Romain, Laurent Proote, par les abbés de Sainte-Geneviève, à Paris, et de Chancelade, les prieurs conventuels de Saint-Victor de Paris, Saint-Éloy d'Arras et Saint-Nicolas-du-Pré en Lorraine, consultés sur leurs usages relativement aux curés qui desservent les églises de leurs abbayes et prieurés. — 1732. Requête des chanoines à l'Archevêque pour le prier de mettre un terme aux conflits incessants qui s'élèvent entre eux, en prescrivant la tenue régulière des assemblées capitulaires. — 1737. Contestations entre le chapitre et le prieur relativement au règlement des comptes. — 1738. Requête de Jean-Louis du Lau de Lacoste-Savignac, abbé commendataire, à l'archevêque, pour le prier de faire visiter, pour en constater l'état, l'église abbatiale et les églises en dépendant. — (J 3.)

G. 611. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 91 pièces, papier.

1739-1744. — Religieux. Abbaye de Saint-Romain de Blaye. — Lettres, requêtes, consultations et ordonnances concernant diverses contestations entre Pierre Larivière, prieur claustral de l'abbaye et ses confrères;

Digitized by Google

plaintes réciproques des parties, règlements nouveaux homologués en cours de visite par François-Honoré de Maniban (1742). — Divers règlements de comptes entre le prieur et les chanoines. — « Mémoire abrégé des contestations qui ont donné lieu à l'arrêt d'expédient de 1732 » (1742). — « Projet de délibération capitulaire consentie entre les chanoines, pour l'établissement d'une pointe dans l'église abbatiale de Saint-Romain, et briéves observations sur chacun des articles. » — Divers extraits des délibérations capitulaires. — Déclaration des revenus de l'abbaye donnée par Joseph de Saint-André-Marnays de Vercel, évêque de Conserans, abbé commendataire, etc. — (J 4.)

G. 612. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1740-1787. — Religieux. Abbaye Saint-Romain de Blaye. — 1756. Mémoire des revenus de l'aumônerie du chapitre. — 1759. Expédition imprimée des règlements édictés par l'archevêque en 1742. — Requête de Pierre-Joseph Taffart, aumônier du chapitre et curé de la paroisse, au sujet des empiètements des confrères du Saint-Sacrement sur ses droits; réponse du syndic de la confrérie. — 1770-1771. Requêtes, mémoires, consultations et ordonnances sur les droits respectifs du curé de Saint-Romain, des autres chanoines et des confrères du Saint-Sacrement. — 1775. « Observations pour M. le prince Ferdinand de Rohan sur le mémoire des chanoines réguliers de Saint-Romain de Blaye » (imprimé de 14-12 p. in-4°, au sujet du décret de suppression de l'abbaye); « Réplique de M. le prince Ferdinand de Rohan, défendeur, contre les sieurs Olanier et Jacquereau, soi-disant syndics des habitants de Blaye et les syndics du chapitre régulier Saint-Romain de la même ville » (imprimé de 63 p. in-4°; même affaire). — 1783. Règlement du service divin à Saint-Romain, après la suppression de l'abbaye. — 1787. Confrérie de Saint-Crépin, fondée dans l'église abbatiale. — Pièces non datées : Requête des chanoines et des habitants de Blaye, aux fins d'obtenir une ordonnance prescrivant de chômer dans la ville la fête de Saint-Romain.— Règlements d'Armand Bazin de Besons, pour le service de l'abbaye. — Mémoire de la longueur et largeur de l'église Saint-Romain; « nombre des ornements, linge et argenterie » qui s'y trouvent. — Contestation entre le curé de Saint-Romain et les Minimes, au sujet de l'administration des sacrements dans la citadelle. — (J 5.)

G. 613. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1646-1702. — Religieux. *Abbayes Saint-Romain* et *Saint-Sauveur de Blaye* (pièces communes). — 1646-1648, 1702. Transactions et ordonnances relatives à la préséance entre les deux chapitres, dans les processions auxquelles ils assistent en corps. — 1676. Ordonnance d'Henri de Béthune, sur une contestation entre les deux chapitres, relativement à la prédication de l'octave du Saint Sacrement. — (J 6.)

G. 614. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1658-1767. — Religieux. *Abbaye Saint-Sauveur de Blaye* (Bénédictins Exempts de la Congrégation de France). — 1658. Enquête et procès-verbal du sieur Fonteneil, grand archidiacre de l'église Saint-André, constatant qu'il n'y a plus à Saint-Sauveur aucuns lieux réguliers ni vestiges de l'ancienne clôture. — 1661. Mémoires contradictoires du syndic de l'abbaye et du vicaire perpétuel, relativement à diverses contestations survenues entre eux. — 1767. Délibération des religieux de l'abbaye se soumettant à l'autorité de l'archevêque de Bordeaux et demandant sa protection; ordonnance conforme. — (J 7.)

G. 615. (Portefeuille.) — 34 pièces, papier.

1623-1783. — Clergé régulier. — Religieux. *Célestins de Verdelais.* — 1623. Lettre du sieur Jarry, mandataire du cardinal de Sourdis, à ce prélat, sur les dépenses de la maison de Verdelais. — 1626. Lettre du P. Cogorde au cardinal : « La déuotion continue, et le concours du peuple et personnes de qualité. Nous avons aussi receu les dépositions des grands miracles faicts par les vœux de ceux qui ont réclamé N.-D. de Berdalais et les auons mis par escript et en la forme la plus authentique que nous auons peu, pour les enuoyer au premier jour à vostre seigneurie; » on tient la main à l'exécution des règlements du cardinal. — Lettres des religieux au cardinal : détails sur les constructions entreprises par son ordre, le service divin, le chant : « il serait besoing, au moings, d'auoir quelque jolye voix pour chanter les litanies et quelques motets, à la leuation et à la sainte communion, pour exciter les sprits du puple durant ces mistères. » — 1655. Dossier de l'union de la paroisse d'Aubiac au monastère : requêtes; consentement des religieux de Sainte-Croix de Bordeaux et de l'abbé commendataire,

Digitized by Google

François Molé, collateurs de ce bénéfice; démission du curé, François de Lespinasse; enquête sur l'état du monastère et de son église, sur la commodité et incommodité de ladite union, par François Drouilhard, sacriste et chanoine de Saint-Seurin-lez-Bordeaux. (Principaux témoins: Jean de Rufz, juge royal, premier conseiller de la ville et juridiction de Saint-Macaire; Étienne Destignols de Lancre, écuyer, seigneur de Loubens, etc.; Alphonse Ram de Maniban; Jean Lataste, sous-diacre; Jean de Ferbos, notaire royal à Sainte-Croix-du-Mont; Arnaud Beaulieu, sacristain d'Aubiac, etc.) — 1660. Procédure contre le curé d'Aubiac, non résidant. — 1738. Accord entre les religieux et le vicaire-curé d'Aubiac. — 1770. État du monastère de Verdelais (avec l'historique de la fondation); revenu net: 8,742 l. 15 s. 2 d.); note non datée rectifiant le précédent état et évaluant le revenu net à 11,427 l. — État non daté de l'argenterie de l'église de Verdelais: 69 marcs 2 onces. — 1777. Lettre des religieux protestant contre un arrêt sur requête obtenu par le curé d'Aubiac pour les contraindre à exécuter une ordonnance de réparations de l'Archevêque. — 1775. Procédure pour la suppression du monastère: copie d'un édit du Roi relatif à la réforme des Célestins et à la régie de leurs biens; copie d'un bref de Pie VI à l'archevêque; réquisitions du promoteur; enquêtes et inventaires; décret de suppression. — 1779. Mémoire du sieur Dasvin, receveur des décimes du diocèse de Bordeaux, sur la régie des biens du monastère de Verdelais, etc. — (J 8.)

G. 616. (Portefeuille.) — 194 pièces, papier.

1778-1786. — Religieux. Célestins de Verdelais. — Comptes de gestion de Louis Dasvin, receveur des décimes du diocèse de Bordeaux, chargé, par arrêt du Conseil du 15 août 1778, de la régie et administration des biens du monastère supprimé des Célestins de Verdelais, pour les années 1778, 1782, 1784, 1786. — Pièces comptables pour les années 1778, 1782 et 1784. — (J 9.)

G. 617. (Portefeuille.) — 196 pièces, papier.

1700-1789. — Religieux. *Bénédictins de Saint-Maur*. — Provisions, procurations et déclarations de résidence, des religieux pourvus de prieurés et chapelles régulières dans le diocèse de Bordeaux. — (J 10.)

G. 618. (Liasse.) — 6 dossiers: 68 pièces, papier.

1598-1767. — Religieux. 1. *Augustins*. — 1644. Lettre d'Henry de Sourdis à ses vicaires généraux, au sujet des quêtes des Augustins et des Minimes. — Refus du curé de Saint-Ciers-La-Lande de laisser quêter les Augustins dans sa paroisse. — 1654. Information contre un Augustin accusé d'avoir soutenu en chaire des propositions suspectes sur les matières de la grâce. — 1778. Lettres-patentes concernant les bénéfices à charge d'âmes de l'ordre de Saint-Augustin (données à Versailles le 23 janvier 1772, enregistrées au Parlement de Bordeaux le 27 avril 1778. Copie informe). — «Estat (s. d. XVII[e] siècle) du conuent des Pères Augustins de Bourdeaux»: 30 religieux; revenus net: 1,432 l. — 2. Commanderie de *Saint-Antoine* d'Artiguelongue. — 1642. Mémoire en réclamation contre les taxes imposées par la chambre du clergé de Guienne. — Requête (s. d. XVIII[e] siècle) des prieur et syndic de la commanderie contre la nomination d'un «ouvrier» faite par les habitants de Saint-Antoine. — 3. *Feuillants*. — 1598. Copie informe d'un bref de Clément VIII donnant aux Feuillants la préséance sur les religieux Mendiants. — 1601. Copie informe d'un certificat, concernant le rang des Feuillants aux processions de Rome. — 1604. Copies informes de deux ordonnances du cardinal de Sourdis sur le même sujet. — 1607. Copie en forme d'une bulle de Paul V, relative aux privilèges des Feuillants. — 1612. Union à leur monastère de Bordeaux des deux chapelles de Bertrand de Lana, fondées dans les églises de Saint-Seurin-les-Bordeaux et de Saint-Sauveur de Saint-Macaire. — 1616. Union au même monastère de la chapelle d'Amanieu Peletonne, fondée dans l'église des Frères Mineurs de Lesparre. — 1626. Feuillants envoyés par le cardinal de Sourdis à l'abbaye de Blasimont, pour y remplacer les Bénédictins. — 1656. Différend du curé de Macau avec les Feuillants et le prieur de Bayon, au sujet de la juridiction de l'île de Cazeaux. — 1662. Conflit entre les Feuillants et le curé de Saint-Pierre de Bordeaux, relativement à l'inhumation de Marguerite de Boiet, veuve de François de Farnoux, conseiller au Parlement. — 1667, 1695. Contestation entre les Feuillants et les religieux Mendiants de Bordeaux, au sujet de la préséance aux processions. — 1692, 1695. Déclarations de l'état et du revenu de leur monastère. — 1736. Mémoires imprimés pour un procès entre les Feuillants et le curé de Moulon. — 1756. Copie en forme, des lettres-patentes confirmant l'aliénation faite par les Feuillants de Bordeaux de partie

Digitized by Google

du fief de la Laiterie au faubourg Saint-Seurin et permission d'aliéner le reste. — **1767.** Contestation entre l'Archevêque et les Feuillants au sujet du payement des quartières. — **4.** *Chartreux.* **1612.** Union de la cure de Ludon à la Chartreuse de Bordeaux. — **1618.** « Fondation de la Chartreuse » [de Bordeaux] (relation de 19 feuillets). — Union à la Chartreuse de Bordeaux du prieuré de Cayac et de ses annexes. — **1620.** Union au même monastère de la chapelle de Michel Anglade, fondée dans l'église du prieuré de Cayac. — **1626.** Union de la paroisse de Bruges à la Chartreuse de Vauclaire. — Lettres du général des Chartreux, dom Bruno d'Affringues, et de dom Ambroise de Gasc, au cardinal de Sourdis, pour le remercier de ses largesses. — **1745.** Reconstruction de la chapelle des Chartrons par les Chartreux de Vauclaire (requêtes, ordonnances, procès-verbal de visite, etc.). — **1767.** Factum imprimé pour un procès entre les Chartreux de Bordeaux et leurs confrères, dom Johannec et dom Derrua. — **5.** *Religieux de la Mercy.* — **1610.** Défense à ces religieux de publier des indulgences sans le visa de l'archevêché. — **1636.** Acte d'opposition des Mercedaires aux permissions de quêter sollicitées par les Trinitaires. — **1644.** Procès-verbal de l'emprisonnement d'un religieux de la Mercy qui avait tenu dans l'antichambre de l'archevêque des propos attentatoires à son autorité. — **1664.** Homologation de l'agrégation du couvent de la Mercy de Bordeaux à la basilique de Saint-Jean de Latran. — État (s. d. xviie siècle) du couvent de la Mercy de Bordeaux (28 religieux). — **6.** *Trinitaires* de Saint-Laurent en Médoc. — **1615.** Union à leur couvent des chapelles de Lanessan fondée dans l'église de Sainte-Gemme en Médoc et de Bardouilhan, fondée dans l'église de Benon. — (J 11.)

G. 619. (Liasse.) — 6 dossiers: 57 pièces, papier.

1517-1769. — Religieux. — **1.** *Jésuites de Bordeaux.* — **1605.** Règlement pour le service de l'église du prieuré de Saint-Macaire, unie au Collège des Jésuites de Bordeaux. — **1618.** Union à leur noviciat de la chapelle de Jean Émeric, fondée dans l'église Sainte-Croix de Bordeaux. — **1640.** « Les trois actes mémorables de satisfaction exemplaire, ordonnée par le Roy Louis le Juste en son Conseil, pour estre faite à l'archevesque de Rouën, Primat de Normandie, séparément par les Jésuistes et puis par tous les Religieux modernes, lors que le P. Beaumer, jésuiste, s'emporta à déclamer à Sainct-Ouën contre la Hiérarchie et l'ordre prescrit par son Prélat, en l'année mil six cens quarante. De l'imprimerie de Gaillon » (8 p. in-4°). — **1643-1645.** Différend entre Henri de Sourdis et les Jésuites, au sujet de deux sermons du P. Le Gualez, où l'on avait relevé certaines propositions que l'Archevêque disait contraires à la hiérarchie et à son autorité ; lettre du P. Le Gualez à Henri de Sourdis et réponse du prélat; lettres d'Henri de Sourdis au P. Destrades et à M. Caron, vicaire général; précis des sermons incriminés; enquêtes; « Menu des entreprises des Jésuites au dioceze de Bordeaux » (5 feuillets in-f°); « Instruction ou Esclaircissement sur le subiet de la Contestation arrivée à Bourdeaux entre les Curez et les Reguliers pour l'obligation, asseurée par les uns et déniée par les autres, de se confesser, à Pasques, à son propre curé » (13 feuillets in-4°). — **1669.** Pouvoirs donnés, par Henri de Béthune, à cinq Jésuites de prêcher une mission à Rions et lieux circonvoisins. — **1695.** États du personnel et des revenus du noviciat et de la maison professe de Bordeaux. — **1763.** Déclaration de contumace contre Yves Valois, « cydevant Jésuitte », accusé de propos criminels contre la personne du Roi et les magistrats. — **1764.** Arrêt du Parlement de Bordeaux ordonnant le dépôt au greffe de la Cour d'un manuscrit intitulé : *Causa societatis Jesu contra novum Magistratum ad gubernationem provinciarum Galliae petitum, anno 1689,* trouvé dans la bibliothèque de la maison professe (Bordeaux, Chappuis, 21 p. in-4°). — **2.** *Jésuites de Saint-Macaire.* — **1644-1645.** Différend entre ces religieux et l'Archevêque ; Lettres du sieur de Gay, curé de Saint-Macaire, et autres; enquêtes; ordonnances. — **3.** *Doctrinaires de Cadillac.* — « Qui sont les Pères de la Doctrine Chrétienne, leur origine et leur institut » (s. d. xviie siècle). — **1757** « États des biens et effets appartenants au collège des pères de la Doctrine Chrétienne établis en la ville de Cadillac, diocèse de Bordeaux; ensemble des titres de propriété et de leurs charges » (12 feuillets in-f°). — **1759-1762.** Lettres et requêtes en réclamation contre les taxes imposées par le bureau diocésain. — **4.** *Lazaristes.* — **1695.** Dénombrement des personnes et déclaration des biens de la Congrégation de la Mission de Bordeaux. — **1748.** Pouvoir de prêcher des missions dans le diocèse accordé à quatre Lazaristes de Buglose (Landes). — **5.** *Missionnaires du Clergé.* — *Summa Instituti Missionariorum Cleri* (s. d. xviie siècle). — **1634.** Pouvoir aux missionnaires de prêcher des missions dans le diocèse. — **1645.** Lettre de M. de Fonteneil sur quelques modifications de forme dans la rédaction des règlements de la Congrégation. — **1664.** Ordonnance au sujet de l'accomplissement des dernières volontés d'Antoine Fournier, pro-

Digitized by Google

moteur, chanoine de Saint-Seurin et curé de Biscarosse, relativement aux missions à prêcher dans cette paroisse. — 1679. Procès-verbal de visite de la maison des missionnaires du Clergé, par Henry de Béthune. — 6. *Ermitages*. — 1517. Vidimus d'une bulle de Léon X, relative à l'ermitage Sainte-Catherine de Lormont (copie). — 1642. Ordre à frère Gasquet, bénédictin, ermite de Cambes, de se retirer dans le monastère de Sainte-Croix de Bordeaux. — (J 12.)

G. 620. (Liasse.) — 3 dossiers : 33 pièces, papier.

1608-1790. — Religieux. 1. *Minimes*. 1608. Ordonnance du cardinal de Sourdis, autorisant leur établissement à Bordeaux ; procès-verbal de la bénédiction, par Me Joachim Le Venier, vicaire général, de l'emplacement de leur église. — 1635. Information concernant quelques empiètements des Minimes de Blaye sur les droits et fonctions des curés de cette ville. — 1649. Autorisation aux Minimes de Bordeaux de quêter, dans le diocèse, au temps des vendanges. — 1702. Ordre au receveur des décimes du diocèse de payer aux Minimes de Blaye les arrérages d'un prêt de 4,000 livres fait par eux au clergé de Bordeaux. — 2. *Grands Carmes*. — 1651. Différend entre le P. Jean Chéron, provincial, et ses confrères. — 1677. Union de l'ermitage de Lormont au couvent de Bordeaux. — 1692. Déclaration des biens et revenus de ce couvent. — 1695. État du couvent de Castillon. — 1790. Certificat de bonnes vie et mœurs à frère Jacques Vidal, novice. — 3. *Carmes déchaussés*. — 1626. Requête de ces religieux demandant à s'établir à Bordeaux ; deux relations de la fondation de leur couvent par le cardinal de Sourdis. — 1631. Ordonnance des vicaires généraux défendant aux Carmes déchaussés d'exposer le Saint-Sacrement sans autorisation. — 1668. Ordre à ces religieux de laisser à certaines heures la libre disposition de leur église aux Récollets, chargés du service des Flamands et autres étrangers du faubourg des Chartrons. — 1695. État des deux couvents de Bordeaux et des Chartrons. — 1771. Chapelle domestique bâtie par les Carmes des Chartrons, dans un bien de campagne acquis par eux à Gradignan. — Requêtes contradictoires (s. d., XVIIIe siècle) de ces religieux et du curé de Saint-Remy, relativement au parcours des processions du Saint-Sacrement. — (J 13.)

G. 621. (Liasse.) — 2 dossiers : 76 pièces, papier.

1609-1788. — Religieux. *Dominicains*. 1. *Couvent de Bordeaux*. — 1643-1645. Différend entre ces religieux et Henri de Sourdis, au sujet de l'exposition du Saint-Sacrement : « Mémoire (s. d.) touchant l'entreprise des Jacobins de Bordeaux » ; citations, enquêtes, ordonnances, appels au Saint-Siège, appels comme d'abus ; révocation des facultés de prêcher et confesser accordées aux Frères Prêcheurs (2 septembre 1643) ; arrêt du Parlement de Bordeaux, en faveur de ces religieux (4 septembre) ; lettre de la Congrégation des Évêques et Réguliers à Henri de Sourdis (13 novembre, copie en forme) ; décision de la même Congrégation sur l'exposition du Saint-Sacrement, notifiée (3 janvier 1644) par le cardinal Grimaldi, nonce à Paris (original scellé, copies et imprimés) ; « projet (s. d.) d'acort et d'accommodement proposé par M. le cardinal Grimaldi aux Jacobins, qu'ils font mine d'agréer, et puis s'en moquent » ; projet autographe et traduction latine d'une lettre de l'Archevêque au Pape sur cette affaire (25 janvier 1644) ; ordonnance imprimée des vicaires généraux autorisant exceptionnellement la prédication, à l'église des Dominicains, le jour de Saint-Joseph (17 mars) ; décret de la Congrégation des Évêques et Réguliers, en faveur des Dominicains (13 mai) ; accord entre l'Archevêque et eux (juillet) ; reprise de la querelle (4 août-10 octobre) ; copie de diverses pièces relatives au différend (bref du Pape, du 7 février 1645 ; lettre du Roi, du 7 septembre 1644, évoquant l'affaire au grand conseil, etc.). — 1680. Requête des Dominicains dont le couvent allait être démoli, par ordre du Roi, aux fins d'obtenir de l'Archevêque la levée de l'opposition que faisaient les curés de Saint-Christoly et Puy-Paulin à leur établissement provisoire dans une maison à eux louée par M. de Lestonnac, sieur de l'Isle. — 1691. Lettre de l'abbé de Bourlemont à l'Archevêque, son oncle, au sujet de la conclusion d'une affaire portée contre lui, au conseil privé, par les Dominicains de Bordeaux. — 1692-1695. Déclaration des biens et revenus du couvent. — 1743. Consultation d'avocats pour le P. Viou, exclu de son ordre (imprimé de 52 p. in-4°, incomplet). — 2. *Couvents de Saint-Émilion et Génissac*. — 1619. Enquête du provincial sur certains reproches injustement adressés aux Jacobins de Saint-Émilion. — 1649. Enquête sur le nombre des religieux confesseurs des couvents de Saint-Dominique et Saint-François de la même ville. — 1751. Bail à ferme consenti par le prieur des Dominicains de Génissac, etc. — (J 14.)

G. 622. (Liasse.) — 13 dossiers : 1 pièce, parchemin ; 167 pièces, papier.

1618-1780. — Religieux. *Franciscains*. 1. *Observantins de Bordeaux*. — 1626. Plainte contre un religieux

Digitized by Google

qui, « en habit séculier, auoit esté faict vicaire de Cazeaux ». — 1634. « Déclaration que les Cordeliers sont excommuniez, en questant bleds et vins ». — Citation de quelques religieux de l'Observance qui administraient les sacrements sans approbation. — 1634-1636. Soixante-quatre pièces d'un procès entre le gardien du couvent de Bordeaux et son provincial; le jugement en avait été déféré par le Pape à l'Archevêque et à l'évêque d'Aire; les juges délégués étaient : M[es] Pierre de Maleret, chanoine de Saint-Seurin, official métropolitain; Gilbert Grymaud, chanoine-théologal de Saint-André, auditeur général; Pierre Palisse, chanoine de Saint-André, auditeur diocésain; parmi ces pièces, on remarque : une lettre du général des Observantins à Henri de Sourdis; la procédure du provincial contre le gardien du couvent de Bordeaux; la copie de diverses bulles de Pie V, Léon X et Sixte V, sur les privilèges des Ordres Mendiants; un bref original d'Urbain VIII relatif au procès (5 juin 1635); de nombreuses ordonnances manuscrites et imprimées des commissaires apostoliques; diverses enquêtes; la « Briefue relation de ce qui s'est passé à Bourdeaux en l'affaire du provincial des Observantins et du gardien du conuent de Bourdeaux », etc. — 1671. Confrérie des chaudronniers au grand couvent de l'Observance. — 1673. Copie d'un bref de Clément X, sur la préséance aux processions, entre les Observantins et les Carmes. — 2. *Observantins de Lesparre.* — 1626. Leurs empiètements sur les droits et fonctions du curé de cette ville (ordonnance et enquête). — 3. *Observantins de Rions.* — 1619. Fragment d'une enquête au sujet de leur refus de recevoir une ordonnance de l'Archevêque (parmi les témoins, « Jehan Bernard, régent de la ville de Rions »). — 1626. Sentence d'interdit contre le P. Lespinasse qui « trauerse la réforme tant désirée de son ordre, voires s'ingère à ouyr les confessions et prescher » contre la volonté de l'Archevêque; lettres du curé de Rions et du gardien du couvent, sur cette affaire. — 1655-1656. Autorisation au gardien de « faire faire la queste des bleds et vins ez archiprebstrés de Benauges, Cernès, Buch et Born ». — 1680. Information contre un Cordelier de Rions qui avait prêché contre le clergé séculier. — 4. *Observantins de Saint-André-de-Cubzac.* 1628-1634. Pièces concernant la fondation de leur couvent par Charles de Durfort, seigneur baron de Cubzaguès, vicomte de Castillon et autres places. — 1642. Citation du P. Malus qui administrait les sacrements sans approbation. — 1754. Opposition des religieux à la visite de leur église par l'Archevêque (procès-verbal et consultation de M[e] Bronod, avocat à Paris). — 5. *Observantins de Saint-Émilion.* — 1649. Déclaration du nombre et des noms des religieux prédicateurs et confesseurs. — 6. *Observantins de Saint-Macaire.* — 1634. Procès entre un religieux de ce couvent et le P. Bonal, son provincial. — 1645. Pièces relatives à la part prise par les Cordeliers de Saint-Macaire au différend entre Henri de Sourdis et les Jésuites (cf. G. 619). — 7. *Récollets de Bordeaux.* — « Mémoire (s. d.) à Mons. Bertheau, secrétaire de Monseigneur l'Illustrissime Cardinal de Sourdis, pour l'Introduction des PP. Récollés dans le petit conuent de l'Observance, au Chapeau-Rouge, qu'ils possèdent à présent. » — 1613. Lettre du gardien du couvent de Bordeaux au Cardinal de Sourdis, pour lui demander de protéger, contre les Observantins, les religieux qu'il envoie à Saintes et à Cognac; ordonnance conforme. — 1634. Contestations entre les Récollets et les Observantins de Bordeaux. — 1637. Vingt pièces d'un procès entre divers religieux récollets, dont la décision avait été déférée par le Pape à M[es] de Maleret, Grymaud et Palisse, commissaires apostoliques. — 1644. Ordre au gardien du couvent d'observer dans la célébration des Quarante Heures les cérémonies prescrites par l'Église. — 1656. Déclaration par les vicaires généraux de la fausseté des bruits répandus dans le diocèse, de la révocation des pouvoirs de prêcher et confesser accordés aux Récollets. — 1695. État de la communauté des Récollets de Bordeaux (50 religieux; pas de revenus fixes). — Désaveu (s. d. XVII[e] siècle) par le provincial des Récollets, d'un livre intitulé *Privilegia Regularium* attribué au P. Bruno, religieux de la province de Guienne. — 8. *Récollets de Bourg.* — 1644. Enquête contre le P. Georges, accusé de propos attentatoires à l'autorité de l'Archevêque. — 9. *Récollets de Créon.* — 1732-1737. Pièces relatives à la fondation de leur couvent. — 10. *Récollets et Capucins de Libourne.* — 1649. Actes des vicaires généraux déférant à son provincial le gardien des Récollets de Libourne, pour avoir exposé le Saint-Sacrement, contre les règlements du diocèse. — 1652-1663. Conflit entre les Récollets et les Capucins qui voulaient, les uns et les autres, s'établir à la chapelle de Condat (Actes de Jurade, lettres, ordonnances, requêtes, mémoires, arrêt du Parlement, etc.). — Note (s. d.) sur la fondation du couvent des Récollets; la première pierre de leur église avait été posée le 14 novembre 1610. — Requête (s. d.) des Récollets à l'Archevêque sur une contestation mue entre eux et le curé de Libourne, relativement à leurs droits respectifs dans les sépultures. — 11. *Capucins de Bordeaux.* — 1629. Copie d'une patente du général des Capucins approuvant, pour la prédication, le

Digitized by Google

P. Amédée de Villepinte. — 1695. État du couvent de Bordeaux (52 religieux; pas de revenus fixes). — 1777. Lettre et requête au sujet de la confrérie des artisans établie dans l'église des Capucins de Bordeaux. — 12. *Observantins de Dax.* — 1621. Procédure contre un religieux de leur couvent qui « queste et exorcize, sans pouuoir ». — 13. *Tiers Ordre de Saint-François.* — 1780. Règlement de diverses contestations entre les Tertiaires et les religieux du grand couvent de l'Observance. (J 15.)

G. 623. (Registre.) — In-4°, relié, 188 feuillets, papier.

1625-1684. — Religieux. — *Procès en nullité de vœux.* — (J 16.)

G. 624. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 108 pièces, papier.

1658-1747. — Procès en nullité de vœux. (J 17.)

G. 625. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 168 pièces, papier.

1750-1754. — Procès en nullité de vœux. (J 18.)

G. 626. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 195 pièces, papier.

1756-1779. — Lettre de l'official de Lescar à celui de Bordeaux pour lui demander la procédure à suivre dans les instances en nullité de vœux; minute de la réponse (1756). — Procès en nullité de vœux (1758-1779). (J 19.)

G. 627. (Cartons.) — 18 dossiers : 214 pièces, papier.

1603-1787. — RELIGIEUSES. — 1. *Religieuses en général.* — *S. D. N. Gregorii Papæ XV constitutio de..... sanctimonialium monasteriis...* Burdigalae, apud Jacobium Millangium (1623, in-12, 14 p.). — 1643. Copie en forme, d'un arrêt du Conseil sur l'administration du temporel des couvents de filles du diocèse de Bordeaux. — 1649. Arrêt (imprimé) du Parlement de Paris portant règlement pour la réception des religieuses. — 1668. Ordonnance d'Henri de Béthune, commettant Me Jean de Fonteneil, vicaire général, pour dresser l'état temporel des couvents de filles de la ville de Bordeaux. — « Mémoire touchant la qualité des pactions expresses ou tacites de quelque chose de temporel, moyennant quoi, les supérieures des conuents de religieuses reçoiuent les aspirantes à la profession du vœu de religion, par M. Nublé, aduocat au parlement » (copie, s. d., 56 p. in-4°). — 2. *Annonciades de Bordeaux.* — 1614. Union à leur monastère des chapelles de Bellac, fondée à Sainte-Croix, et de Martres, fondée en l'église de la grande Observance. — 1617. « Les grands pardons et indulgences donnez et concédez aux religieuses du déuot monastère de l'Annonciade de Bourdeaux par nos Saincts Pères, les Papes de Rome » (placard in-f°). — 1644. Enquête sur la guérison miraculeuse de la sœur de Pradoux (parmi les témoins : Izabeau de Pomiers, supérieure; de Lopes, médecin, et Michel Balan, chirurgien). — 1663. Procès en nullité de vœux de sœur Catherine de Gombaud. — 1668. « Indulgence plénière dans l'Église et Monastère de l'Annonciade de Bourdeaux, le jour et feste saincte Claire » (placard in-f°). — 1672. Permission de publier plusieurs brefs d'indulgences, accordés à ce monastère. — 1688. Procès-verbal de la visite de l'église et du monastère. — 1692. Déclaration de ses biens et revenus; autre état (s. d. XVIIe siècle). — 1700. Approbation de l'élection des officières (sœur Anne de Voisin, supérieure; Suzanne Dalon, maîtresse des novices; Izabeau de Ferran, « bourcière, » etc.). — 1728. État du monastère. — 1731. Les grands pardons et indulgences donnez et concédez aux religieuses de l'Annonciade par nos saints Pères les Papes »... [pendant la semaine Sainte]. — 1780. Translation de la sœur de Brézetz au monastère de Marmande. — 3. *Bénédictines de Bordeaux.* — 1634. « La vraye règle de sainct Benoist, auec les constitutions accommodées à icelle pour les religieuses Bénédictines de Notre-Dame de Bourdeaux » (43 feuillets in-4°); au feuillet 43, ordonnance d'Henri de Sourdis, approuvant les dites constitutions. — Ordonnance pour maintenir au monastère de Bordeaux l'abbesse de Saint-Ausone d'Angoulême, nécessaire à l'affermissement de la fondation. — 1695, 1727. États du personnel et des revenus du monastère. — 1783. Opposition des Bénédictines à l'élévation de certaines constructions faites par un sieur Troplong sur des terrains avoisinant leur monastère (lettres du ministre Vergennes et de l'intendant Dupré de Saint-Maur; requêtes, etc.). — 4. *Bon-Pasteur de Bordeaux.* — 1745. Requête (imprimée) de l'Archevêque au Roi, aux fins d'obtenir des lettres-patentes autorisant cette maison fondée pour recueillir les filles repenties; copie informe de ces lettres-patentes. — 1775. Réduction de messes fondées dans l'église du Bon-Pasteur (requête de Marie d'Arzilly, supérieure). — 5. *Catherinettes* (ou Dominicaines). — 1649. Visite de maisons appartenant à cette communauté, par Mes de Fonteneil, vicaire général, et Thibaud, auditeur de l'archevêché. — 1655. Ordre aux Catherinettes de

Digitized by Google

poursuivre en justice l'annulation de l'achat de la maison où elles demeuraient, l'exagération du prix d'acquisition ayant « engagé et aliéné leur fondation ». — 1664. Translation de ces religieuses dans leur nouvelle maison du faubourg Saint-Seurin. — Enquête (s. d. XVIIe siècle) sur l'état des lieux réguliers du monastère. — Déclaration (s. d. XVIIe siècle) des biens et revenus du monastère. — 1727. État du personnel et des biens; protestation (s. d.) de la communauté contre cet état. — 1755. Autre déclaration des biens et revenus du monastère. — 6. *La Madeleine de Bordeaux*. — 1642-1644. Lettres et ordonnances relatives à la fondation de cette maison, due principalement à la présidente de Gourgue, la dite maison fondée pour recueillir des filles repenties. — État (s. d. XVIIe siècle) de cette communauté. — 1728. Autre état. — Cérémonial (s. d.) de la profession des religieuses. — 7. *Minimettes de Bordeaux*. — 1666. Requête de ces filles, occupées au soin des nouvelles catholiques, pour obtenir la protection de l'archevêque et l'autorisation d'avoir une chapelle; ordonnance conforme et procès-verbal de la bénédiction de la dite chapelle. — 8. *Nouvelles Catholiques de Libourne*. — 1677. Fondation de messes dans leur église. — 1680. Autorisation à la supérieure, Madeleine de Vergny, d'aller faire une fondation à Bayonne, où elle était appelée par les consuls. — 1730. Déclaration des biens et revenus de la maison. — 9. *Orphelines de Bordeaux*. — 1638. « Institution de la société des sœurs de Saint Joseph, pour le gouuernement des filles Orphelines de la ville de Bourdeaux, le 16 juin 1638 » (8 feuillets in-4°). — 1655. Enquête du « subornement par un certain François Picot, de Jeanne Allemant, fille orpheline. » — 1666. Défense à la supérieure de faire continuer le bâtiment de son église qu'elle avait commencée, « sans la permission expresse de Monseigneur et sans mesme auoir fait voir [aux vicaires généraux] le plan et dessin du dict bastiment prétendu, moins encore les fonds pour en faire la despence. » — 1669. Défense aux religieuses de « faire aucun monopole ensemble... et de continuer leurs querelles, diuisions et dissensions ». — 1692. Déclaration des biens et revenus de la maison. — Deux autres états (s. d.). — Élections de supérieures, etc. — 10. *Visitandines de Bordeaux*. — 1647. Enquête relative à la béatification de saint François-de-Sales. — 1665, Procès-verbal de la visite du monastère. — 1666. « Relation de la solennité de la canonisation de saint François-de-Sales... célébrée en l'église de... la Visitation... du premier monastère de Lyon, en Belle-Cour » (imprimé 16 p. in-4°). — 1667. « Relation de l'appareil et des cérémonies qui ont été faites dans l'église... de la Visitation... de la ville de Montpellier, à la feste de la canonisation de Saint François-de-Sales... à Montpellier, par Daniel Pech » (in-4° de 30 p.). 1692-1727-1758. Déclarations de l'état et revenu du monastère, et pièces justificatives de ces déclarations. — 1785. Ordonnance réglant l'entrée dans le monastère des confesseurs, médecins, ouvriers, pensionnaires, tourières, etc. — Élections de supérieures, etc. — 11. *Sœurs des écoles charitables de Bordeaux*. — Lettre (s. d.) à l'archevêque, sur la pauvreté de la maison. — 12. *Clarisses de Périgueux*. — 1603-1606. Enquêtes, visites, ordonnances et règlements pour la réforme de ce monastère confiée par le Pape au cardinal de Sourdis. — « Lettres qui monstrent l'estat et direction du conuent de Saincte-Claire de Périgueux, 1623-1624 » (Lettres de Mutius Vitelleschi, général des jésuites, de l'abbesse Anne de Bruzac, du confesseur des religieuses, etc.). — 13. *Couvent de Saint-Pardoux-la-Rivière, en Périgord*. 1623-1624. Lettres, enquêtes, et ordonnances pour le rétablissement de la régularité dans cette maison. — (K 1.)

G. 628. (Carton.) — 7 dossiers; 1 pièce, parchemin; 356 pièces, papier.

1609-1789. — Religieuses. *Ursulines*. — 1. *Couvent de Bordeaux*. — 1609. Ordonnance du cardinal de Sourdis en faveur de Suzanne et Christine de Salomon, filles d'un conseiller au Parlement, que leurs parents empêchaient d'entrer en religion. — 1610. Pierre de Lurbe, chanoine, archidiacre et official, nommé supérieur de la nouvelle congrégation. — 1622. Lettres du suffragant de Liège au sieur Miard, vicaire général, touchant l'agrégation des couvents d'Ursulines de ce diocèse à la maison de Bordeaux. — Ordonnances et enquête au sujet de la remise entre les mains de la supérieure, des deux filles du sieur de Luzignan, huguenot et rebelle au Roi. — 1628. Requête et actes de jurade concernant l'autorisation sollicitée par les Ursulines de joindre par un « courroir » souterrain, leur maison de la rue des Fossés des Tanneurs aux maison et jardin qu'elles avaient acquis dans la même rue, « leur maison estant remplie et occupée par un grand nombre de filles, tant pensionnaires que autres, qui les fréquentent journellement pour estre instruictes; » les religieuses, novices, pensionnaires et servantes étaient au nombre de 154. — 1639. Lettre de la supérieure, sœur de Moncelet, aux vicaires généraux pour obtenir l'autorisation de recevoir sœur de La Roque-Budos, pour la dot de 2,600 l. offerte par MM. Despagnet et de Budos. — 1639-1640.

Digitized by Google

Procédure au sujet de l'enlèvement par leurs familles, de trois religieuses du couvent de Bordeaux, pendant leur translation en d'autres maisons. — 1641. État temporel du monastère. — Ordonnance de l'évêque de Vannes, Sébastien de Rosmadec, autorisant la mère de Rolland à rentrer au couvent de Bordeaux. — 1643. Aumône de blé accordée à cette maison par Henri de Sourdis. — Lettre de la mère de Lacroix remerciant l'Archevêque de l'avoir déchargée de la supériorité. — 1645. Quête de blé et de vin ordonnée dans le diocèse, en faveur du monastère, qui se trouve «en extrême disette et pauureté». — 1653. Ordre d'employer à des réparations urgentes un legs de 300 l. fait par la présidente de Gourgue. — 1654. Pierre-Paul de Prugne, prieur de l'Isle-de-Carney, nommé supérieur. — «Les noms des religieuses de Sainte-Ursule du monastère de Bordeaux et ce qu'a chacune pour sa pension» (s. d., xviie siècle) : 52 religieuses de chœur, 11 converses. — «Roole des religieuses de Sainte-Ursule du 4e d'auril 1660» : 35 mères. — 1663. Les mères de Galiot et de Cornier envoyées à Montauban pour «trauailler à l'aduancement et restablissement dudit monastère.» — 1664. Comptes du monastère de 1660 à 1664 (11 feuillets in-4°). — Ordonnances rétablissant le noviciat et la communauté. — 1692. Déclaration des biens et revenus du monastère. — 1694. Jean de Pradillon, vicaire général, nommé supérieur en remplacement de Jérôme Lopès, décédé. — 1695. État de la communauté. — Mémoire (s. d., xviiie siècle) sur l'établissement des Ursulines à Bordeaux; on y a joint les comptes de 1707 à 1716, et la copie de lettres-patentes de 1611 et 1625 en faveur de l'ordre. — Nombreuses confirmations d'élections de supérieures : les mères de Moras, de La Roque, de Lavie, etc. — 1727. État du monastère. — 1755. Lettre de la supérieure indiquant le nombre des religieuses : 45, y compris les converses. — Pièces s. d.: «Les règles que les religieuses de Sainte-Ursule doiuent observer en l'élection d'une supérieure;» — «Mémoyre de l'argent qui est deu à la communauté des religieuses de Saincte-Ursule de Bourdeaux;» — «Mémoire pour l'accord entre les deux communautez de Sainte-Ursule de Bordeaux et de Bourg.» — 2. *Couvent de Bourg.* — 1642-1644. Lettres de la supérieure aux vicaires généraux pour implorer leur assistance dans les embarras de son gouvernement et au sujet de la détresse du monastère. — 1655. Requête des trois religieuses, «restées seules, depuis le siège de Bourg, dans ledict conuent, sans supérieure», aux fins d'en obtenir une qui puisse «valablement traicter leurs affaires soit pour le spirituel, soit pour le temporel;» ordonnance nommant la mère du Chalard supérieure, et Me Jean Chiniac, curé de Bourg, supérieur. — 1680. Défense aux religieux de laisser ensevelir aucune personne séculière dans leur église. — Deux états (s. d., xviie siècle) des biens et revenus du monastère. — 3. *Couvent de Libourne.* — 1613. Approbation d'une fondation de messes dans la chapelle du monastère. — 1623. Lettre de la supérieure, Jeanne de la Mercerie, au cardinal de Sourdis, pour demander d'être déchargée de la supériorité. — 1645. Lettre d'Henri de Sourdis, interdisant à la supérieure de laisser les Récollets administrer les sacrements dans son église. — 1654. Fondation d'Éléonore de Calvimont, veuve de Charles de Durfort, seigneur de Civrac et autres places, en faveur des Ursulines de Libourne. — 1668. Ordre à ces religieuses de se conformer «en leurs habits, coeffures et guimpes» aux usages de la maison de Bordeaux. — 1727, 1728, 1755. États du personnel et du temporel du monastère. — Confirmation des élections de supérieures : les mères de Forton, de Gaufreteau, de Narbonne, du Luc, etc. — 4. *Couvent de Saint-Émilion.* — 1620. Enquête de l'état et disposition de la maison destinée à servir de monastère. — 1641-1645. Lettres concernant la police intérieure du couvent. — 1693. Procès-verbal de la visite faite par Me Jean de Pradillon, vicaire général. — 1695, 1727. État du personnel et du temporel du monastère. — 1789. Démission de la supérieure présentée à M. Thierry, vicaire général, au cours de sa visite, et ratifiée par la communauté. — Requête (s. d., xviie siècle) des maire et jurats de Saint-Émilion, s'opposant à ce que l'autorité ecclésiastique envoie des religieuses étrangères au monastère de cette ville. — 5. *Couvent de Saint-Macaire.* — 1639. Demande d'un monitoire pour découvrir les auteurs des «assauts et attantats que certains iunes hommes ont commancé de faire en nostredict conuent, sacrilègement entrez vers les unze heures de la nuict, montant sur nos murailles, se iettant dans nostre enclos où ils ont vollé quelque volaille, secoué nos portes, n'ayant eu le loisir de faire autre butin et désordre...» — 1641. Contrat d'admission de Marguerite de Saint-Criq, fille de Me Martin, procureur en la chambre du trésor et bureau des finances de Guienne. — Demande d'augmentation du nombre des Mères, et «Roole des Ursulines de Saint-Macaire qui ont atteint l'eage de vingt-cinq ans et qui les ont passez et le temps qu'elles ont de religion et profession;» (sœurs du Prat, d'Aubrin, de Cazenove, Deydie, de Lhérisson, de Galliot, etc.). — 1643, 1644. Lettres du sieur de Gay, curé de Saint-Macaire, et de la supérieure Jeanne d'Aubrin, sur les affaires de

Digitized by Google

la maison. — 1645. Ordonnances d'Henri d'Arche et Gilbert Grymaud, vicaires capitulaires, à la suite de la visite du monastère. — 1655. Ordonnance d'Henri de Béthune, confirmant certains règlements faits par Mᵉ Pascal Paignon, curé de Saint-Pierre, visiteur. — 1659. Enquête au sujet d'un vol à main armée commis dans l'enclos du couvent. — 1669. Notes informes d'une visite canonique de la maison (entre autres pièces, « Estat des pensions des religieuses »). — 1674. Incendie d'une partie du couvent. — 1678. Défense de recevoir aucune des « dames ou demoyselles qui, à l'occasion de la chambre de l'Édict, séante à présent dans la ville de Saint-Machaire, se présentent à la supérieure du monastaire scitué près les meurs de ladite ville, pour loger dans ledit monastaire. » — 1680. Enquête au sujet d'une élection contestée (7 feuillets in-4°). — « Brief estat de la maison des Ursulines de Saint-Machaire. » — 1765. Procès-verbal de la visite de L.-J. d'Audibert de Lussan. — Divers états non datés. — Confirmation des élections de supérieures : les mères d'Aubrin, de Galetry, Deydie, de Biroat, de la Barrière, etc.) — 6. *Papiers relatifs à la béatification de sainte Angèle, fondatrice des Ursulines.* — 1757-1762. *Instructio pro civitate Burdigalensi* (26 feuillets in-4°). — Enquête de M. Blancofort, vicaire général (minute et copie de 42 p. in-f°). — Lettres de divers couvents, de M. Crépelle, secrétaire de l'archevêché, et de M. Delvincourt, secrétaire d'ambassade à Rome. — 7. *Couvents étrangers au diocèse de Bordeaux.* 1615-1649. Lettres et actes divers concernant les fondations d'Angers, Auvillars, Laval, Le Mans, Périgueux, Poitiers, Saintes, Tarbes. — Copie des lettres-patentes de 1615 en faveur de l'ordre des Ursulines. — (K 2.)

G. 629. (Liasse.) — 5 cahiers de 316 pages et 61 pièces, papier.

1606-1758. — Religieuses. *Filles Notre-Dame.* 1. 1613. Consultation de divers docteurs séculiers et réguliers sur quelques articles des constitutions. — 2. 1635. « De l'origine et institution des religieuses de Nostre-Dame, prinse et tyrée tant des registres du secrétariat de l'archeuesché de Bordeaux que des Archiues du Premier conuent dudict ordre, de la ville de Bordeaux. Enuoyée à tous les conuents dudict ordre, par les mères et religieuses dudict Conuent de Bordeaux » ; p. 3. Lettre d'envoi ; p. 5. « L'ordre de Nostre-Dame inspiré de Dieu » ; p. 13. « Premier dessein et formule de l'ordre de Nostre-Dame » ; p. 31. « Le dessein et formule est receu fauorablement par Monseigneur le Cardinal de Sourdis qui en donne son jugement » ; p. 38. « Aduis de Nosseigneurs les Éminentissimes Cardinaux » : p. 51. Bref de Paul V (7 avril 1607) ; p. 72. « Admission à l'habit de S. Benoist » ; p. 74. « Don de la chapelle du S. Esprit aux religieuses de Nostre-Dame » ; p. 76. Du premier nouiciat » ; 76. « Don aux religieuses par la ville de Bordeaux, de deux places vuides » ; p. 81. « Approbation et confirmation du Roy » ; p. 84. « Du transport des religieuses en la maison nouuelle de la rue du Ha » ; p. 88. « De la première supérieure » (Mᵐᵉ de Lestonnac) ; p. 90. « Résolution des docteurs à quelques doubtes des religieuses » ; p. 98. « De la fondation de l'église et bastiment par le sieur de Lancre ». — 3. 1638. « Constitutions de l'ordre des Religieuses de Nostre-Dame, pour mettre la Règle parfaitement en pratique ». — 4. Copie incomplète des mêmes constitutions. — 5. Autre rédaction sous ce titre : « Règles communes qui concernent la discipline et observance extérieure. » — 6. (Pièces détachées) 1606. *Formula Instituti ordinis Religiosarum B. Mariæ...* — Rédaction française de la pièce précédente. — 1607. *F., Cardinalis de Sourdis... de hoc Instituto judicium.* — Traduction du bref de Paul V. — Autre traduction du bref avec l'ébauche de quelques règlements. — 1608. Donation d'un emplacement par les jurats de Bordeaux et prise de possession par le sieur Moysset, curé de Sainte-Colombe, procureur des religieuses. — Procès-verbal de la prise de voile de Mᵐᵉ de Lestonnac et de ses premières compagnes. — 1609. Lettres-patentes d'Henri IV, approuvant l'ordre et les donations à lui faites (copie informe). — Requête des filles Notre-Dame aux fins de l'enregistrement de ces lettres et conclusions conformes du procureur général. — 1610. Prise de possession de la maison de la rue du Hâ. — 1613. Requête des religieuses à l'Archevêque aux fins d'obtenir un duplicata du procès-verbal de l'émission de leurs vœux. — « La manière de tenir les assemblées pour les élections. — « Règles de la Discrète ». — 1616. Acte de fondation de l'église des filles Notre-Dame par Pierre de Lancre, conseiller au parlement, et Jeanne de Mons, son épouse (copie informe). — 1618. Bref de Paul V, approuvant la fondation de Saintes (31 mars. Copie en forme). — 1621. Bref de Grégoire XV, approuvant la fondation de Riom (copie en forme). — Pièces relatives à la fondation de Pons (entre autres, une lettre de l'évêque de Saintes). — 1626. Lettre de la mère de Boulaine au cardinal de Sourdis, sur les commencements de la fondation de Saintes. — 1638. Ordonnance d'Henri de Sourdis, approuvant les constitutions de l'ordre. — 1642. Fondation de Villeneuve-d'Agen. — Ordonnance des vicaires généraux autorisant la supérieure des filles

Digitized by Google

Notre-Dame à « fayre acheuer d'apprendre à jouer de la viole à sœurs de Fonteneil et de Breignac et autres, lesquelles sont desia aduancées et instruictes des principes ». — 1643. Lettre d'une religieuse de Toulouse, à Montassier, secrétaire de l'archevêché, sur les vertus et les lettres de direction de son prédécesseur, Bertheau. — 1644. Enquête d'Henri de Sourdis, sur l'état du monastère. — 1657. Fondation de Mezin. — 1671, 1672. Insubordination des religieuses au sujet de l'élection de la supérieure. — 1672. Enquête sur la situation intérieure du couvent. — 1695, 1719. États du temporel et du personnel. — 1758. Revenus et charges de la maison (11 feuillets in-4°). — Élections de supérieures (les mères de Seguineau, de Tuquoy, de la Roque, du Bosq, d'Arrérac, de Montferrand, etc.). — (K 3.)

G. 630. (Liasse.) — 3 dossiers ; 2 cahiers in-4° de 75 feuillets et 68 pièces, papier.

1618-1788. — Religieuses. *Carmélites.* 1. *Pièces communes.* « Carmélites de Bordeaux. 1622. » (Recueil d'actes relatifs au différend sur la supériorité des couvents de Carmélites de France. 51 feuillets in-4°) : Ordonnance du sieur Miard, vicaire général, notifiant au P. de Bérulle et au provincial des Carmes, le bref de Grégoire XV, du 14 janvier 1622, mettant provisoirement les couvents de Carmélites de Bordeaux sous la direction de l'Archevêque et leur interdisant à l'un et à l'autre tout acte de supériorité; même ordonnance signifiée aux prieures des deux couvents; acte d'appel de ces religieuses; leur citation devant le vicaire général, commissaire apostolique; admonition aux religieuses d'avoir à adhérer à l'ordonnance sous peine d'être déclarées rebelles; acte d'adhésion des Carmélites et son acceptation par le sieur Miard; appel comme d'abus signifié deux jours après, de la part des religieuses, au commissaire apostolique et signification d'un arrêt du Conseil du 27 décembre 1621, en faveur du P. de Bérulle; nouvelle admonition aux religieuses; nouvel appel; réquisitions du promoteur; sentence d'excommunication contre les religieuses et mise en interdit de leur église; défense, sous peine d'excommunication, à Mᵉ Jacques de Gourgue, prieur de Saint-Georges d'Oléron, de continuer à célébrer dans l'église du couvent de Saint-Joseph; menaces de censures contre les ecclésiastiques et religieux, conseillers, adhérents et fauteurs des carmélites; nouvelle citation du P. de Bérulle et du provincial des Carmes; adhésion de celui-ci. — « La vérité défendue contre l'imposture et mensonge intitulé : *Aduis des principaux docteurs de Sorbonne, sur l'affaire des Carmélines* » (ms. anonyme et incomplet de 24 feuillets in-4°). — 1621-22. Lettres des vicaires généraux au cardinal de Sourdis et à l'évêque de Maillezais, pleines de curieux détails sur l'affaire des Carmélites et quelques autres. — 1622. Exemplaire imprimé du bref de Grégoire XV et de la lettre du cardinal de Sourdis le notifiant à son vicaire général (placard in-f°). — Lettres du Roi sur cette contestation (21 janvier, 10 février, copies). — Lettres des ministres Puisieux et Phélypeaux au cardinal de Sourdis (14 et 26 août, originaux). — 2. *Couvent de Saint-Joseph.* 1618. Transaction entre le cardinal de Sourdis et M. de Chimbaut, conseiller au parlement, pour le logement des religieuses. — 1622. Pièces relatives au différend de la supériorité : lettres du Roi; lettres des vicaires généraux à l'agent général du Clergé; dénonciation de l'excommunication encourue par les religieuses (placard in-f°); menaces de censures contre leurs fauteurs et adhérents (placard in-f°); sommation au sieur Miard d'autoriser l'administration des sacrements dans le monastère; mémoire déduisant la suite de l'affaire et discutant les raisons alléguées par les Carmélites. — 1660. Défense à la prieure de souffrir aucune élection jusqu'au règlement par le Saint-Siége des différends entre les supérieurs et visiteurs. — 1661. Approbation par le cardinal Spada, nonce à Paris, de l'élection, en qualité de supérieur, de Mᵉ Gabriel de la Cropte, abbé de Chantérac. — 1695, 1727. États du monastère. — 1760, 1761. Requête en diminution de la taxe imposée par le bureau diocésain. — 3. *Couvent de l'Assomption.* Note relative à un legs de 10,000 livres fait en 1609 et 1621 par Antoine de Redon, sieur de Pransac. — 1622, 1624. Pièces relatives au différend de la supériorité. — 1665-1686. Mᵉ Jacques d'Allaire, continué dans la charge de supérieur. — 1697. Signification au receveur diocésain des lettres-patentes de 1637 portant exemption des décimes en faveur des Carmélites. — 1788. Requête en réduction de fondation. — État du monastère (s. d., XVIIᵉ siècle). — (K 4.)

G. 631. (Liasse.) — 3 cahiers in-4° de 94 feuillets.

1613-1631. — Religieuses. *Examens de novices.* 1. « Examen des filles nouices qui veulent faire profession. » (1613-1617). Noms principaux : *Notre-Dame.* Suzanne de Briançon; Anne d'Arrérac; Jeanne de Verteuil; Suzanne de Ravel; Suzanne et Marthe de Budos; Suzanne de Puyferrat; Françoise de La Chassaigne. — *Annonciades.* Catherine du Sault; Isabeau de Mérignac.

Digitized by Google

— *Carmélites*. Madeleine de la Barrière; Marguerite Sossiondo. — 2. (1617-1621). *Notre-Dame*. Suzanne de Raymond; Catherine et Anne de Guérin; Françoise de Capdeville; Floriane de Rabènes; Jeanne de Seguin; Anne de Fonteneil; Suzanne de Chalais. — *Carmélites:* Françoise Dubernet. — *Annonciades:* Jacquette et Marie des Aigues. — 3. « Examen de filles nouices » (1622-1634). *Notre-Dame:* Anne de Lange; Françoise de Gascq; Jeanne de Laval; Marthe et Madeleine de Montferrand; Marie de Guitaud; Catherine et Marguerite de Baritaud; Anne de Linars; Jeanne de Chimbaut; Jeanne de Bernage; Marie de Pontac; Marie de Lavie; Anne de Raymond. — *Ursulines:* Jeanne et Marthe de Blanc; Marthe Richon; Jeanne d'Arche; Antoinette de Mulet; Marie de Fayard; Madeleine Deydie; Marie de Sabourin; Catherine de Massiot; Paule d'Alesme; Catherine du Sault; Thérèse de Massip. — *Carmélites:* Jeanne de Lacroix; Nicole et Françoise de Lestonnac; Marie de Lalande. — *Annonciades:* Catherine de Pontac. — *Catherinettes:* Antoinette de Gourgue, etc. — (K 5.)

G. 632. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 50 feuillets et 4 feuillets détachés, papier.

1625-1644. — « Registre de l'examen des filles nouices des conuentz des Religieuses de Bordeaux ». Noms principaux : *Bénédictines:* Anne de Mérignac; Jeanne de Pontac; Nicole de Sabourin; Marie de Marsillac; Marie de Guyonnet; Marie de Pichon; Marie de Métivier. — *Catherinettes* : Jacquette de Calon; Isabeau de Sales; Marie d'Alesme. — *Carmélites :* Catherine de Villars; Henriette de Foix; Catherine de Lalande; Jeanne et Marie de Mons; Anne d'Arrérac; Françoise de Lestonnac; Marguerite de Gourgue; Anne de Massip; Jeanne-Thérèse de Raymond. — *Ursulines* : Marie Peyrissac; Gabrielle de Cornier; Marguerite et Jeanne de Blanc; Catherine de Lalanne; Marguerite de Gaufreteau; Louise de Suduiraut; Jeanne Fortage; Thérèse de Mons. — *Annonciades :* Marguerite de Montaigne; Isabelle de Voisin; Catherine de Gombaud; Marguerite du Sault. — *Notre-Dame :* Catherine Richon. — *Visitandines:* Marie de Raymond; Marthe Mingelousaux, etc. — (K 6.)

G. 633. (Liasse.) — 5 dossiers, 301 pièces, papier.

1636-1789. — Examens de novices. Noms principaux : 1. *Annonciades :* Marguerite de Massip; Isabeau de Ferrand; Catherine de Tortaly; Isabeau Duduc; Marguerite et Jeanne Bétolaud; Marie Gabrielle Bonneau, fille d'un président à la cour des Aides; Françoise et Catherine de Billy, filles d'Aymon, avocat général à la Cour des Aides; Françoise de Castelnau. — 2. *Bénédictines :* Jeanne de Cursol; Paule et Marguerite de Pontac; Delphine Desaigues; Catherine de Bourran; Thérèse de Pichon de Carriet; Michelle de Martiny de Saint-Maur; Marguerite de Thibault; Jeanne d'Arche; Marie-Rose Battanchon. — 3. *Carmélites de Saint-Joseph:* Agnès de Boucaud; Marie et Marie-Thérèse de Baritaud; Catherine de Lestonnac; Marie-Anne de Ségur; Marie Duplessis, fille de Pierre-Michel, intendant des bâtiments du Roi en Guienne; Madeleine de Ségur de Montasaux; Pauline de Lagrange-Gourdon. — 4. *Carmélites de l'Assomption:* Olive de Lavergne; Catherine Pisannes; Catherine de Ferbos; Blanche-Sophie Delmestre; Jacquette Tanesse, fille d'Étienne, professeur en droit à l'université de Bordeaux; Marie de Loménie. — 5. *Catherinettes* : Catherine et Isabeau de Métivier; Louise du Sault; Thérèse de Constantin, fille de Martin, conseiller au parlement; Marie Bavolier, fille de René, commissaire de l'artillerie; Anne de Lamontaigne, fille de Mathieu, procureur du Roi au présidial; Françoise Tanesse, Jeanne Delmestre, Marie de Marias, fille de Jean, maire perpétuel de Bourg, etc. — (K 7.)

G. 634. (Carton.) — 7 dossiers, 338 pièces, papier.

1645-1789. — Examens de novices. — Noms principaux. — 1. *La Magdeleine*. Thérèse Garat; Élisabeth et Hélène d'Arche; Madeleine-Judith de Bermon, fille de Maurice, trésorier de France à Toulouse; Françoise Boudon de la Combe; Augustine-Marie Lopes de Pas, juive convertie. — 2. *Minimettes*. Anne Buhan. — 3. *Notre-Dame*. Agnès de Lamothe; Cécile de Suduiraut; Charlotte de Larocque-Budos; Nicole d'Alesme; Catherine de Rolland; Jeanne de Filhot; Marie de Montaigne; Jeanne d'Eyquem; Valérie Dorat; Anne d'Arrérac; Jeanne d'Aubusson de Castelnouvel; Marie et Catherine de Montferrand; Angélique Joly de Poyferré; Suzanne de Montferrand; Catherine de Boucaud; Françoise de Pichon; Marie de Rauzan. — 4. *Nouvelles catholiques de Libourne*. — Marie Dumas, fille d'Hélie, secrétaire près la Cour des Aides. — 5. *Orphelines de Saint-Joseph*. Anne Ferret, fille de Jacques, maître sculpteur. — 6. *Ursulines*. Catherine de Métivier; Thérèse Duval, fille de Pierre, conseiller au Parlement; Angélique de Pressac; Thérèse d'Aulède; Marie Chénier-Ducharpreau; Marie-Louise Dussolier. — 7. *Visitandines*. Thérèse de Raymond; Thérèse de Tortaly;

Digitized by Google

Pétronille d'Hugla; Catherine Dalon; Marie de Mérignac; Catherine de Lavie; Delphine de Massiot; Marguerite et Denise de Pichard; Élisabeth Dalon, fille de Raymond, avocat général au Parlement; Constance et Marie-Anne de Rolland, filles de François-Joseph, président à la Cour des Aides; Marie-Madeleine de Filhot; Anne-Éléonore Féger; Jeanne-Victoire de Puch de Monbreton; Marie-Lucrèce de Bertin, etc. — (K 8.)

G. 635. (Portefeuille.) — 15 cahiers de 161 feuillets, papier.

1606-1637. — Visites des Archevêques. — (Les procès-verbaux contenus dans ce portefeuille sont d'ordinaire fort brefs et n'ont guère pour objet que l'exécution des réparations et achats d'ornements, prescrits dans les visites précédentes.) — 1. « Ordonnances de visite de l'archiprestré d'*Entre-Dourdougne*. 1606 ». Libourne, Saint-Thomas de Libourne, Monbadon, Saint-Cybard, Puynormand avec Saint-Sauveur et Tayac, ses annexes. — 2. « Procès-verbal de la visite d'une partie des esglizes de l'archiprestré d'*Entre-deux-Mers*. 1607 ». Pompignac, Tresses, La Tresne, Bouliac, Floirac, Cenon, Artigues, Lormont, Yvrac, Saint-Aulaire (*sic*. Sainte-Eulalie?), La Grave, Ambarès, Saint-Loubès, Montussan, Cameyrac, Saint-Sulpice, Izon. — 3. « Ordonnances de visite de l'archiprestré de *Moulix*. 1611. » Saint-Aubin, le Taillan, le Pian, Macau, La Barde, Arsac, Cantenac, Margaux, Soussans, Avensan, Arcins, La Marque, Cussac, Sainte-Gemme, Listrac, Moulis, Saint-Genis de Meyre, Castelnau, Brach, Carcans, Sainte-Hélène de l'Estang (aujourd'hui Hourtins), Lacanau, Sainte-Hélène de la Lande, Salaunes, Saint-Médard, Martignas, Saint-Jean-d'Illac, Ludon. — 4. F^os 1-5. « Procès-verbal de visite des esglizes de *Born*. 1622 ». Parentis, Gasles, Mimizan, Bias, Saint-Julien, Lévignac, Mezos, Aureilhan, Saint-Paul, Pontenx, Sainte-Eulalie. — F^os 7-39. « Actes des redditions des contes des fabriques de *Born* » (mêmes paroisses). — 5. Procès-verbal (1622) pour Audenge, Andernos, Lenton, Biganos (une custode d'étain, celle d'argent et le calice ayant été portés à Bordeaux « à cause de bruit de guerre »), le Temple, le Porge *(Buch)*. — 6. Procès-verbal (1622) pour Bommes, Fargues, Toulenne, Léogeats, Noaillan, Saint-Léger, Saint-Symphorien, le Tuzan, Origne, Balizac, Budos, Landiras, Illats, Podensac, Cérons, Barsac, Pujols, Sauternes, Preignac *(Cernès)*. A la fin, lettre d'envoi du procès-verbal. — 7. « Estat des esglizes de la congrégation de Saint-Palais, en *Vitrezay*. 1623. » Marcillac, Saint-Caprais, Saint-Ciers, Reignac, Anglade, Saint-Androny, Cartelègue, Générac et Saugon, Campugnan, Eyrans, Braud, Saint-Aubin, Pleineselve, Saint-Palais. — 8. « Visite en l'archiprestré de *Buch et Born* » (1626). Gasles, Sainte-Eulalie, Saint-Paul, Aureilhan, Mimizan, Bias, Saint-Julien, Lévignac, Mézos, Pontenx, Sanguinet, Béliet, Salles, Mios, Le Teich, Gujan, La Teste, Arcachon (chapelle), Cazaux, Biscarosse, Parentis. » — 9. « Quelques ordonnances sur le procès-verbal de l'archiprestre de *Buch et Born* et du curé de Biscarosse » (1626). Sainte-Eulalie, Mimizan, Bias, Saint-Julien, Salles, La Teste. A la fin, dispositions générales : « Les curez auront les ordonnances... Volonté de Monseigneur » [au sujet des comptes des fabriques]. — 10. Ordonnances (1627) pour les abbayes de Saint-Romain-de-Blaye et de Pleineselve, les paroisses de Saint-Paul (en *Blayais*), Saint-Androny, Eyrans. — 11. Procès-verbal (1628), pour Andernos, Audenge, Biganos, la Mothe, le Temple, Courgas, le Porge (*Buch*). — 12. Procès-verbal (1630), pour Parentis, Gasles, Saint-Paul, Aureilhan, Sainte-Eulalie, Mimizan, Bias, Saint-Julien, Mezos, Pontenx *(Born)*. — 13. Visite (1630) des chapelles de Saint-Jean, à Saint-Paul-en-*Born*, de Sainte-Madeleine à Pontenx et à Sainte-Eulalie, appartenant aux chevaliers de Malte. — 14. « Visite des églises de la *congrégation de la Brède* » (1632). Saucats, Saint-Michel-de-Rieufret, Saint-Morillon, Arbanats et Virelade, Portets [« il y a aussi un régent qui enseigne la doctrine chrétienne »], Castres, Beautiran et Aiguemorte, l'Isle-Saint-Georges, Saint-Selve, Hosteins, Saint-Magne, Cabanac et Villagrins, La Brède *(Cernès)*. A la fin deux ordonnances de 1637 pour Aiguemorte et Cabanac. — 15. Procès-verbal (1633) pour Mézos, Lévignac, Saint-Julien, Bias, Pontenx, Parentis, Gasles, Sainte-Eulalie, Saint-Paul, Aureilhan, Mimizan *(Born)*. — (L 1.)

G. 636. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 353 feuillets, papier. (Aux derniers feuillets, mouillures emportant une partie du texte.)

1610-1613. — Visites du cardinal de Sourdis, en personne. (Les procès-verbaux contenus dans ce registre sont fort détaillés et fournissent des renseignements précis sur l'état des églises, cimetières et maisons presbytérales; les ornements, reliques, dévotions; les revenus des fabriques et des bénéfices; les décimateurs; et assez souvent sur les écoles; chacun d'eux est suivi d'une ordonnance de réforme.) 1610. F° 1. Mandement général annonçant la visite de l'*Entre-deux-Mers*. — F° 2. Floirac. — F° 6. Bouliac. [Le curé demande qu'on

Digitized by Google

lui taxe une portion congrue, « ayant esgard à l'instruction de la Jeunesse, à quoy il s'employoit »]. — F° 8. La Tresne. — F° 11. Cénac. — F° 13. Camblanes. — F° 15. Quinsac. — F° 18. Meynac. — F° 20. La Sauve. — F° 24. Créon. [Dans l'ordonnance, les paroissiens sont admonestés d'entretenir un prêtre qui dirait les messes matutinelles et « enseignerait la jeunesse ez principes de la grammaire ».] — 27. Madirac. — F° 29. Le Pout. — F° 31. Cursan. — F° 33. Croignon. — F° 35. Sadirac [pas de régent]. — F° 40. Lignan. — F° 42. Loupes. — F° 44. Bonnetan. — F° 46. Fargues. — F° 48. Sallebœuf. — F° 50. Camarsac. — F° 53. Baron. — F° 56. Nérigean. — F° 58. Saint-Quentin. — F° 61. Saint-Denis du Climat. — F° 63. Camiac. — F° 65. Espiet. — F° 67. Daignac. — F° 69. Tizac. — F° 71. Grézillac. — F° 73. Guillac. — F° 75. Moulon. — F° 78. Chapitre de Génissac. — F° 80. Génissac (paroisse). — F° 82. Cadarsac. — F° 84. Haux. — F° 86. Arveyres. — F° 89. Saint-Germain-du-Puch. — F° 91. Prieuré de Sainte-Madeleine-du-Casteret. — F° 92. Cailleau. — F° 93. Izon. — F° 97. Saint-Sulpice-de-Bernac. — F° 99. Cameyrac. — 101. Beychac. — F° 101. Montussan. — F° 103. Saint-Loubès [« le régent fait dire le catéchisme aux enfans au collège »]. — F° 109. Ivrac. — 1612. F° 110. Saint-Pierre-de-Quinsac-d'Ambarès [un régent.] — F° 114. La Grave-d'Ambarès. — F° 116. Sainte-Eulalie-d'Ambarès [pas de régent]. — 1613. F° 119. Cenon [id.]. — 1611. F° 128. « Procès-uerbal de la visite faicte par Monseigneur l'Illustrissime et Reuerendissime Cardinal de Sourdis, Archeuesque de Bourdeaux et Primat d'Aquitaine en l'archyprêtré de *Moulix*, au mois de mars, l'an mil six cens unze. » F° 129. Mandement général annonçant la visite dans cet archiprêtré. — F° 130. Saint-Aubin [pas de régent]. — F° 134. Le Taillan [« le curé a un jeune (homme) auecq soy pour enseigner la jeunesse »]. — F° 138. Le Pian. — F° 140. Ludon [« le curé enseigne luy-mesme la jeunesse »]. — F° 143. Macau [un régent]. — F° 146. Labarde [pas de régent, « parce que la paroisse est petite »]. — F° 148. Arsac [« le curé luy-mesme enseigne »]. — F° 150. Cantenac [« un régent pour enseigner à lire »]. — F° 153. Margaux. — F° 155. Soussans [pas de régent]. — F° 159. Avensan [id.]. — F° 162. Arsins [id. « parce que la paroisse est petite »]. — F° 164. La Marque. — F° 167. Cussac. — F° 170. Sainte-Gemme. — F° 173. « Second cayer de la visite de l'archiprêtré de *Moulix*. » — F° 174. Listrac [pas de régent]. — F° 177. Moulis [id.]. — F° 180. Saint-Genis-de-Meyre. — F° 183. Castelnau [un régent]. — F° 186. Brach. — F° 188. Carcans [pas de régent]. — F° 193. Sainte-Hélène de l'Estang [un précepteur chez un particulier]. — F° 196. La Canau [un régent]. — F° 200. Sainte-Hélène de la Lande [pas de régent]. — F° 203. Salaunes [id.]. — F° 206. Saint-Médard [id.]. — F° 210. Martignas. — F° 213. Saint-Jean d'Illac [pas de régent]. — *Blayais* (1611). — F° 214. Saint-Sauveur de Blaye. — F° 216. Montuzet [le vicaire enseigne]. — F° 218. Plassac. — F° 221. Sainte-Luce. — F° 223. Saint-Martin de La Caussade [pas de régent]. — F° 226. Saint-Genès de Segonzac (aujourd'hui Saint-Genès de Fours). — F° 229. Saint-Romain de Blaye [un régent]. — F° 234. Prieuré hospitalier Saint-Nicolas et Saint-Georges de Blaye. — F° 231. Cars [« le curé enseigne les enfans à lire luy-mesme »]. — F° 240. Mazion. — F° 242. Saint-Seurin. — F° 244. Fours [« le curé apprend luy-mesme à lire, la jeunesse. »] — F° 246. Saint-Androny [« le vicaire enseigne la jeunesse à lire et escripre »]. — F° 249. Anglade [pas de régent]. — F° 253. Eyrans. — F° 254. Étauliers. — F° 258. Saint-Aubin [pas de régent]. — F° 260. Braud [id.]. — F° 265. Saint-Ciers [« il y a, puis peu de jours, ung régent »]. — F° 269. Saint-Palais [pas de régent]. — F° 272. Pleine-Selve. — F° 275. Saint-Caprais [« point de régent, pour ce que le lieu est petit »]. — F° 277. Marcillac [à la fin de l'ordonnance : « seront aussi exhortez les paroissiens... d'entretenir en ladite paroisse quelque honneste homme pour l'instruction de la jeunesse »]. F° 281. Donnezac. — F° 283. Reignac [pas de régent]. — F° 286. Saugon [id.]. — F° 288. Générac [le curé « enseigne luy-mesme »]. — F° 292. Campugnan [pas de régent]. — F° 294. Cartelègue [« le coadjuteur (du curé) enseigne quelques enfans à lire »]. — F° 296. S. Paul-de-Maisondat [« il y a un homme en la paroisse qui enseigne à lire aux enfans »]. — F° 299. Saint-Giron [pas de régent]. — F° 302. Saint-Christoly [id.; dans l'ordonnance : « seront les dicts paroissiens exhortez de gager ung précepteur pour enseigneur leur jeunesse, attendu la grandeur de la paroisse »]. — F° 307. La Fosse. — F° 309. Berson [pas de régent]. — F° 313. « Ordonnances de visite pour l'archiprebstré de *Blaye*, par Monseigneur le Cardinal de Sourdis, l'an 1611. » — F° 314-353. Copie des ordonnances qui se trouvent à la fin de chacun des procès-verbaux des paroisses mentionnées ci-dessus et dans le même ordre. — (L 2.)

G. 637. (Registre in-4°, sans couverture.) — 328 feuillets papier. Le bord des 15 premiers est déchiré.

1614-1693. — Visites. — F°s 1-8. Fronsadais, 1614. (Visite sommaire des églises, relativement à l'exécution

Digitized by Google

des ordonnances précédentes.) La Pouyade, Maransin, Bayas, la Gorce, les Eglisottes, le Chalaure, Porchères, le Fieu, les Peintures, Coutras, Guîtres (abbaye), Saint-Martin de Laye, Bonzac, Saint-Martin du Bois, Saint-Ciers, Galgon, Vérac, Mouillac, Saint-Genès de Queuil, Marcenais, Périssac, Salignac, Saint-Pierre de Lalande, Saint-Romain de Boursas, Asques, Lugon, Saint-Germain de la Rivière, Notre-Dame et Saint-Michel de la Rivière, Fronsac et Sainte-Geneviève, Saint-Aignan, Tarnès, Saillans, Savignac. — F^os 15-19. « Procès-verbal de la visite faicte dans le distroict du vicariat du curé de Cabanac. 1617. » (État des églises, exécution des ordonnances sur le catéchisme.) Cabanac et Villagrains, Saucats, Saint-Morillon, Saint-Selve, La Brède, L'Isle Saint-Georges, Aiguemorte, Beautiran, Castres, Portets, Hostens, Saint-Magne, Guillos, Landiras, Saint-Michel de Rieufret, Arbanats et Virelade *(Cernès)*. « La plus grande part des curés et vicaires se plaignent de ce que les sacristains, sans leur donner aucun aduis, sonnent pour qui bon leur semble et encore toute la nuict pour les deffuncts, disant que c'est de leur cognoissance et des habitans et non des dicts curés et vicaires. » — 22-26. Procès-verbal de l'estat des paroisses du *vicquariat forein de Castillon*. 1617. (Il y est surtout question des ornements d'église, de l'exécution de l'ordonnance relative aux livres dont devaient être pourvus les ecclésiastiques. Les délinquants sont « condempnez à payer trente souls aux paunres et trente souls pour auoir des chapeletz, le tout pour donner à leurs paroissiens. ») Castillon, Saint-Magne, Saint-Étienne de Lisse, Sainte-Colombe, Belvés, Capitourlan, Sainte-Terre, Saint-Pey d'Armens, Saint-Hippolyte, Saint-Christophe, Saint-Genès, Puisseguin, Monbadon, Saint-Cybard, les Salles, Francs, Saint-Seurin-sur-l'Isle, Saint-Félix, Gardegan, Tourtirac. — F^os 28-41. *Vicairie foraine de Soulignac*. 1617. (Procès-verbaux assez développés.) Montignac, Baigneaux, Bellebat, Faleyras, Dardenac, Blésignac, Targon, Toutigeac, Cadillac (les chanoines refusent de subir la visite), Béguey, Rions, Ladaux, Cantois, Escoussans, Capian, Villenave-de-Rions, Cardan, Lestiac. — F^os 44-69. *Bourgès*. 1617. (Procès-verbaux assez détaillés; visite « pour voyr et sçauoyr si les ordonnances de Monseigneur faictes sur la visitte de M. l'archiprestre de Blaye estoient exécutées et accomplies et spéciallement si les curés et vicquaires ont les liures à eux nécessaires. ») Villeneuve, Comps, Camillas, Marcamps, Prignac, Saint-Laurent d'Arce, Saint-Gervais, Cubzac, Saint-André, Virsac, Aubie, Gauriaguet, Marsas, Cubnezais, Cézac, Cavignac, La Ruscade, Saint-Izans de Soudiac, Saint-Savin, Civrac, Pugnac, la Fosse, Teuillac, Mombrier, Lansac, Tauriac, Samonac, Bourg, la Libarde, Bayon, Touvéyras, Saint-Ciers de Canesse. — F^os 76-83. *Entre-deux-Mers*. 1617. (Brefs procès-verbaux pour le même objet.) Baurech, Tabanac, le Tourne, Langoiran, Saint-Genès de Lombaud, Haux, Saint-Léon, Créon, Loupes, Bonnetan, Fargues, Carignan, Camblanes, Cénac, Cambes, Sadirac, Lignan, Meynac, Saint-Caprais.— F^os 86-90. *Buch*. 1617. (Brefs procès-verbaux pour le même objet.) Lège, le Porge, Courgas, le Temple, Andernos, Lanton, Audenge, Comprian (prieuré), Biganos, La Mothe. — F^os 98-101. *Entre-Dordogne*. 1617. (Procès-verbaux assez détaillés.) Saint-Martin et Saint-Georges de Montagne, Parsac, Lussac, Vignonnet, Mazerat, La Lande, Pomérol, Néac. — F^os 102-106. *Bourgès*. 1617. (Enquête sur les livres prescrits et le catéchisme; citation des délinquants.) — F^os 108-109. *Fronsadais*. 1617. (Enquête sur l'exactitude des curés relativement aux vêpres et au catéchisme.) — F^os 112-123. *Bénauge*. 1617. (Procès-verbaux détaillés.) Sainte-Croix du Mont, Aubiac, Saint-Maixent, Saint-Macaire, le Pian, Arbis [parmi les témoins « Jean Bartes, régeant »], Saint-Pierre de Bat [« Antoine Bauzay, régeant, nous a dict qu'il apprenoit la créance aux enfans, n'y ayant aucun en sa charge qui (fût) capable de plus aute laiçon »], Omet, Donzac, Saint-Germain, Semens, Monprinblanc, Gabarnac, Mourens. — F^os 125-137. *Cernès*. 1617. (Procès-verbaux assez brefs.) Talence, Canéjean, Cestas, Léognan, Cadaujac, Bégles, Villenave d'Ornon, Martillac, Pessac, Bommes, Sauternes, Fargues, Toulenne, Léogeats, Noailhan, Saint-Léger, Saint-Symphorien, le Tuzan et Origne, Balizac, Budos, Pujols, Illats, Podensac, Cérons, Barsac [« le curé faict faire le catéchisme par le régent qu'il y a sur le lieu »], Preignac [id.]. — F^os 139-142. « C'est le procès-verbal de la visite que M. Denis Hurault, curé de Vayres, a faicte par le commandement de Mgr le Cardinal, ès paroisses d'*Entre-deux-Mers* qui s'en suiuent. » 1617 (notes brèves et précises): Cailleau, Salleboeuf, Camarsac, Croignon, le Pout, La Sauve, Saint-Denis du Climat, Camiac, Espiet, Daignac, Grézillac, Mouillac, Moulon, Tizac, Génissac (chapitre et paroisse), Nérigean, Saint-Quentin, Baron, Saint-Germain, Cadarsac [« le curé enseigne à lire et escrire les paunres de sa paroisse »], Arveyres. — F^os 143-159. « Ordonnances faictes sur les procès-verbaux des vicaires foreins. 1617. Bertheau, secrétaire ». (Amendes contre les curés qui n'avaient pas exécuté les réparations ordonnées, ne possédaient pas les livres prescrits, ou négligeaient le catéchisme.) — F^os 173-182. « Procès-verbal de la visite des abbayes de Saint-Sauueur et Saint-Romain de *Blaye*,

Digitized by Google

faicte par... le cardinal de Sourdis... (1618). » — F^os 187-230. « Ordonnances de visite. *Bourgès* (1618). » Elles concernent les paroisses de l'archiprêtré de Bourg mentionnées ci-dessus (f°s 44-69), moins Touveyras, et en plus, celles de Saint-Trojan, Mazion, Espessas, Peujard, Gauriac, Saint-Seurin et Cazelles. — F^os 232-257. « Actes [très développés] des visites du chapitre d'*Uzeste* et paroisse de *Villandraut* (1623). » — F^os 271-280. « Procès-verbal [très détaillé] de la visite de l'église de *Preignac*, faicte par... le cardinal de Sourdis. 1623. » [Un régent.] — F^os 283-312. « Procès-verbal [très détaillé] de quelques visites faictes *entre Dourdongne* par... le cardinal de Sourdis... (1623). » Saint-Martin de Mazerat [pas de régent], Saint-Martin de Montagne [id.], Lussac, abbaye de Faize, Savignac; ordonnances pour Lussac et Savignac (1624). — F^os 317-328. « Procès-verbal [très détaillé] de la visite de Saint-Martin de *Villenaue* [d'Ornon], annexe de la thrésorerie de Sainct-André (1623). » — (L 3.)

G. 638. (Registre in-4°, sans couverture.) — 375 feuillets, papier. Les premiers sont en mauvais état.

1633-1634. — Visites. — F^os 1-36. *Cernès*. 1633. (Procès-verbaux détaillés et reddition des comptes des Fabriques.) Canéjean et prieuré hospitalier de Camparian [« Les paures logent en l'estable des bœufs, sans auoir lict, et on leur bailhe par aumosne du pain et du breuuage »), Cestas, Cadaujac, Villenave; Bègles [« Il y a quatre ou cinq ans qu'il n'y a pas de régent dans la dicte paroisse, pour apprendre aux enfans à viure en la crainte de Dieu »]; Talence, Saint-Médard-d'Eyrans, Pessac, Martillac. — F^os 37-48. « Ordonnances faites sur la visite des églises adscriptes en la Congrégation foraine de Gradignan... *(Cernès)*, par MM. les vicaires généraux. » Ces ordonnances se rapportent aux dix paroisses ci-dessus. Dans l'ordonnance de Canéjean, ordre de faire visiter par « M^es massons et charpentiers » l'étable où logent les pauvres, de la faire réparer et meubler. — F^os 61-87. « Procès-verbal de la visite des églises de la congrégation du curé de Soulignac [en *Bénauge*]. 1633. » (État détaillé des églises et presbytères, comptes des fabriques.) Ladaux, Cantois, Montignac, Baigneaux, Bellebat, Faleyras, Dardenac, Blésignac, Saint-Léon, Targon, Toutigeac, Escoussans, Capian, Langoiran, Lestiac, La Roque, Béguey, Cadillac (paroisse); Villenave, Cardan, Paillet, Rions. — F^os 97-122. Procès-verbal détaillé de la visite d'Henri de Sourdis à *Saint-Émilion et à Libourne*, 1633. S. Émilion : Ursulines [« une trentayne d'escholières seulement à présent; auant le temps de la peste, il y en auoit plus de quatre-vingts »], église paroissiale et chapelles en dépendant. Libourne [« d'aultant que nous auions mandé tant aux juratz que curé, que nous ne désirions pas qu'on nous fit d'entrée extraordinaire, nous aurions esté receus à la porte de la ville par les maire et jurats de la dicte ville reuestus de leurs robes rouges qui nous ont accompagnez dans l'église paroissiale »] : Ursulines [« cent escholières »], S. Jean, S. Thomas, l'hôpital. Ordonnances pour Saint-Émilion et Libourne. — F^os 140-166. « Procès-verbal de l'archiprebstré de *Fronsac*. 1633 » (notes assez développées sur l'état des églises, reddition des comptes des fabriques): Fronsac, Saint-Michel, Notre-Dame et Saint-Germain de la Rivière, Lugon, Cadillac-sur-Dordogne, Saint-Romain de Boursas, La Lande, Tarnès, Villegouge, Saint-Aignan, Saillans, Marensin, Lapouyade, Marcenais, Périssac, Saint-Genès de Queuil, Mouillac, Vérac, Salignac, Queynac, Galgon, Savignac, Saint-Martin du Bois, Saint-Ciers, Tizac, Guîtres, Saint-Denis de Piles, Bonzac. — F^os 168-223. « Procès-verbal de la visite faite par très Illustre et très Réuérend Père en Dieu, Messire Henry d'Escoubleau de Sourdis... dans l'archiprestré de *Blaye*, au mois de may 1634. » (Procès-verbaux très détaillés, ordonnance à la suite de chacun d'eux.) Abbaye et paroisse Saint-Romain, abbaye et paroisse Saint-Sauveur [deux régents enseignant publiquement, un en particulier], Sainte-Luce, Montuzet, Plassac [pas de régent], Cars [id.], Saint-Paul [id.], Saint-Genès de Segonzac, Saint-Androny, Saint-Ciers la Lande, Marcillac, Cartelègue, Saint-Christoly. — F^os 225-278. « Copie des ordonnances de Mgr... Henry, archeuesque de Bordeaux, en l'archiprestré de *Blaye*. 1634. » Elles concernent les 13 paroisses ci-dessus et celles visitées par le vicaire général, Miard. — F^os 223-342 « Procès-verbal de la visite faicte par M. Miard, vicaire général, de partie des églises de l'archiprestré de *Blaye*. 1634. » Saint-Martin de la Caussade [pas de régent], Mazion [id.], Saint-Seurin, Fours [pas de régent], Anglade [« le vicaire enseigne la jeunesse à lire et à chanter »], Braud [« le curé apprend à lire »], Saint-Palais [« le curé enseigne la jeunesse »], Saint-Aubin [pas de régent], Saint-Caprais [« le curé enseigne la jeunesse »], Reignac [id.], Campugnan, Générac [pas de régent], Saugon [id.], Saint-Giron [« le curé enseigne la jeunesse, comme aussi son seruiteur Barrault »]; Berson [dans l'ordonnance pour cette paroisse : « Ordonnons que les paroissiens entretiendront un régent et précepteur approuué de nous pour enseigner et instruire la

Digitized by Google

jeunesse »]. — F^os 343-374. « Ordonnances de visite de l'archiprestré de Blaye (1634). » Minutes des ordonnances relatives aux paroisses visitées par Miard. — (L 4.)

G. 639. (Registre in-4°, sans couverture.) — 530 feuillets, papier.

1655-1664. — Visites. — F° 1-51. « Procès-verbaux des visites des églises parroissielles de la *Ville de Bordeaux,* faites par Mgr... Henry de Béthune. 1655. Montassier, secrétaire. » (États détaillés de la situation matérielle des églises et de leur personnel.) Mandement de visite; Saint-Pierre (f° 7, Mémoire de ce qu'il faut représenter à Monseigneur dans sa visite de Saint-Pierre de Bordeaux); Saint-Michel; Saint-Projet (f° 19 « Catalogue du nombre des prebstres, curé, bénéficiers et aultres habituez dans l'église paroissielle de S. Proiect »; f° 21, plaintes de l'ouurier S. Proiect); Sainte-Eulalie; Saint-Remy (f°s 31-35, plaintes respectives des ecclésiastiques attachés à la paroisse); Sainte-Colombe; Sainte-Croix; Saint-Maixent; Saint-Christophe; Saint-Éloi; Puypaulin; Saint-Siméon. — F^os 59-154. Archiprêtrés de *Moulix* et *Lesparre.* 1659 (Notes précises sur l'état des églises, le nombre des huguenots, etc.; comptes des fabriques). Bruges, Eyzines, le Taillan, Blanquefort, Parempuire, le Pian, Ludon, Arsac, la Barde, Macau, Cantenac, Margaux, Soussans, Avensan, Moulis, Cussac, Listrac, Brach, Lacanau, Carcans et Sainte-Hélène de l'Estang, Lesparre, Saint-Trélody, Uch, Gaillan, Vendays, Vensac, Grayan, Soulac, Talais, Saint-Vivien, Jau, Dignac, Loirac, Valeyrac, Saint-Christoly et Conquèques, Bégadan, Civrac et Escurac, Prignac, Blaignan, Saint-Izans, Ordonnac, Potensac, Saint-Germain d'Esteuil, Boyentran, abbaye de l'Isle, Saint-Martin et Saint-Seurin de Cadourne, Saint-Estèphe, abbaye de Verteuil. — F^os 155-252. Ordonnances pour les paroisses ci-dessus des archiprêtrés de *Moulix* et *Lesparre.* — F^os 261-301. « Procès-verbal de visite de partie des archiprêtrez de *Moulix* et *Lesparre.* 1664. Montassier, secrét. » (Mêmes détails que dans la visite précédente.) Mérignac, Saint-Jean d'Illac, Martignas, Saint-Médard en Jalles, Saint-Aubin, Salaunes, Sainte-Hélène de la Lande, Castelnau, Arcins, Lamarque, Sainte-Gemme, Saint-Laurent, Benon, Saint-Sauveur, Cissac, Pauillac, Saint-Mambert, Saint-Julien. — F^os 307-337 « Ordonnances de visite pour le reste des églises des archiprêtrez de *Moulix* et *Lesparre.* 1664. » Elles sont relatives aux paroisses ci-dessus. — F^os 349-399. « Procès-verbal de visite de l'archiprêtré de *Blaye.* 1664. Montassier, secrét. » (Mêmes détails que dans la visite précédente.) Abbaye et paroisse Saint-Sauveur, Saint-Romain, hôpital de Blaye; Saint-Martin de la Caussade, Mazion, Saint-Seurin de Cursac, Fours, Saint-Genès de Segonzac, Saint-Androny, Anglade, Braud, Saint-Ciers-la-Lande, Saint-Palais, abbaye de Pleineselve, Saint-Caprais, Saint-Aubin, Marcillac, Donnezac, Reignac, Eyrans, Étauliers, Cartelègue, Campugnan, Générac et Saugon, Saint-Christoly, Saint-Giron, Berson, Saint-Paul, Cars, Sainte-Luce, Plassac et Montuzet. — F^os 403-449. « Ordonnances de visite de l'archiprêtré de Blaye. 1664. » (Elles sont relatives aux paroisses ci-dessus.) — F^os 463-484. « Procez-verbal de visite de partie de l'archeprêtré de *Bourg.* 1664. Montassier, secrét. » (Mêmes détails que dans les visites précédentes.) Villeneuve, Gauriac, Comps, Samonac, Bayon, Camillas, Bourg (abbaye et paroisse), Marcamps, Prignac, Saint-Laurent d'Arce, Cazelles, Saint-André-du-nom-de-Dieu (de Cubzac), Cubzac. — F^os 507-530. « Ordonnances de visite de quelques Églises de l'archiprêtré de *Bourgez.* 1664. » (Elles sont relatives aux paroisses ci-dessus.) Toutes les paroisses mentionnées dans ce registre ont été visitées par Henri de Béthune, en personne; il n'est jamais question des écoles dans les procès-verbaux. — (L 5.)

G. 640. (Portefeuille.) — 21 cahiers in-f° et in-4° de 748 feuillets, papier.

1683-1703. — Visites. — 1. « Procès-verbal de visite des églises paroissielles de *Bourdeaux* faite par Mgr... Louis d'Anglure de Bourlemont. 1683. » (Procès-verbaux très détaillés et ordonnances pour les douze paroisses de Bordeaux mentionnées à l'article précédent. Les feuillets où on avait transcrit les ordonnances sont, pour la plupart, lacérés. Dans le procès-verbal de Saint-Pierre, il est fait mention d'une « école huguenotte secrète. ») — 2. « Procès-verbal de visite des *maisons religieuses de la ville de Bordeaux* », par Louis d'Anglure de Bourlemont. 1684. Visitandines, Ursulines, Filles Notre-Dame, Bénédictines. (Description très complète de ces monastères.) — 3. Visite (1687), par le même prélat, de *Libourne* (paroisse, Ursulines et Filles de la Foi); *Coutras; Castillon* et *Saint-Émilion* (collégiale et Ursulines); ce procès-verbal est assez précis sur l'état des églises et sur leur personnel. — 4. Visite de l'archiprêtré d'*Entre-Dordogne,* par Me Jean de Pradillon, archidiacre de Fronsac. 1687. (Procès-verbaux sommaires.) Les Billaux, Saint-Denis de Piles, Sablon, Abzac, Saint-Médard de Guizières, Camps, Saint-Sauveur et Saint-Hilaire de Puynormand, Cornemps,

Digitized by Google

Saint-Pierre du Palais, Lussac, Saint-Martin et Saint-Georges de Montagne, Saint-Brice, Pomérol, Saint-Christophe des Bardes, Saint-Hippolyte, Saint-Étienne de Lisse, Saint-Laurent (annexe de Vignonnet), Saint-Sulpice de Fallerens; chapelles Saint-Thomas, Saint-Julien et de l'Épinette, à Libourne; Puisseguin, Monbadon, Saint-Cybard, la Fayotte, Francs, les Salles, Tayac, Gours, Saint-Seurin sur l'Isle, Saint-Félix d'Aiguille, Saint-Genès, Sainte-Colombe (annexe de Saint-Magne), Gardegan, Tourtirac, Belvès et Capitourlan, Saint-Pey d'Armens, Vignonnet, Sainte-Terre, Saint-Magne, Saint-Émilion (paroisse et chapelles), ermitage de Mazerat. — 5. « Ordonnances sur les procès-verbaux de visite faite des églises de l'archiprestré d'*Entre-Dordoigne*, tant par Monseigneur l'archeuesque que par le commissaire par lui député. » 1687. (Elles sont relatives aux paroisses et communautés mentionnées dans les cahiers 3 et 4 de cet article.) — 6. Copie du cahier précédent. — 7. Visite de l'archiprestré de *Cernès*. 1688. (Procès-verbaux sommaires.) Paroisses visitées par M. de Pradillon : Saint-Nicolas de Graves et Saint-Vincent, Talence, prieuré de Bardenac, Pessac, Canéjean, prieuré hospitalier de Camparian, Cestas, Saucats, le Barp, Béliet, Hostens, Saint-Magne, Cabanac et Villagrains, Guillos, Origne, le Tuzan, Saint-Symphorien, Saint-Léger, Balizac, Budos, Léogeats, Noaillan, Sauternes, Bommes, Fargues, Toulenne, Cérons, Virelade et Arbanats, Illats, Landiras, Saint-Michel de Rieufret, Saint-Selve, Saint-Morillon, Portets, Beautiran et Aiguemorte, Isle Saint-Georges, Saint-Médard d'Eyrans, Martillac, Cadaujac, Villenave, Bègles; paroisses visitées par Louis d'Anglure de Bourlemont : Gradignan, Léognan, La Brède, Pujols, Preignac, Barsac, Podensac, Castres. — 8. « Ordonnances sur les procès-verbaux de visite de l'archiprestré de *Cernès*. 1688. » (Elles sont relatives aux paroisses ci-dessus.) — 9. Visite d'une partie de l'*Entre-Dordogne*. 1691. (Procès-verbaux assez détaillés et reddition des comptes des fabriques.) Puisseguin, Monbadon, Saint-Cybard, la Fayotte, les Salles, Francs, Saint-Sauveur, Saint-Médard de Guizières, Saint-Pierre du Palais, Camps et Cornemps, Saint-Seurin sur l'Isle, Gours, Tayac. — 10. « Procès-verbaux des visites de la vicairie foreine de Beautiran [*Cernès*]. 1691. « (Notes très complètes sur l'état des paroisses; comptes des fabriques.) Portets (école); Saint-Selve (id.); Castres (id.); Virelade (sans école); Hosteins (id.); Saint-Magne (id.); Guillos (id.); Saint-Maurillon (id.); Landiras (id.); Cabanac (id.); Villagrains (id.); Saint-Michel de Rieufret (id.); Arbanats (id.). Pièces annexes : commission de visite et certificats de sa publication. — 11. Notes pour la préparation de diverses ordonnances de visite (1691). — 12. Visite d'une partie du *Bourgès*. 1691. (Notes sommaires sur l'état des églises; comptes des fabriques.) Samonac, Camillas, la Libarde, Pugnac, Civrac, Touveyras, Bayon, Saint-Ciers de Canesse, Villeneuve, Comps. (« Dans toutes les susdites paroisses, nous n'auons trouué aucune eschole. ») — 13. Visite d'une partie de l'archiprêtré de *Bénauge*. 1691. (Notes sommaires; comptes des fabriques.) Saint-Léon, Faleyras et Campet, Bellebat, Ladaux, Montignac, Baigneaux, Graoux, Semens, Montarrouch, Cantois, Blésignac. (Les curés de ces trois dernières paroisses « dépendans de MM. les commandeurs de Malthe, se sont opposés à ce qu'on visitast leurs paroisses. ») — 14. « Procès-verbal de visite des églizes de l'une des trois congrégations d'*Entre-Dordoigne*, en 1691. » (Notes assez développées sur l'état des églises; reddition des comptes des fabriques.) S.-Martin de Montagne (école); Saint-Georges de Montagne, Saint-Brice de Néac, Saint-Jean de Lalande et Pomérol (les curés de ces paroisses dépendant de l'ordre de Malte, refusent de recevoir le commissaire); Saint-Denis de Pille, Les Billaux, Saint-Martin de Mazerat, Saint-Sulpice de Fallerens (école), Lussac (id.), Abzac (sans école). — 15. *Entre-deux-Mers*. 1691. (Notes assez précises; reddition des comptes des fabriques.) Croignon, Baron, Saint-Quentin, Tizac, Guillac, Dardenac, Daignac, Camiac, Saint-Germain, Yvrac, Arveyres, Cadarsac, Grézillac, Saint-Denis de Climat, Génissac, Nérigean. — 16. *Entre-deux-Mers*. 1691. (Notes assez précises; reddition des comptes des fabriques.) Lormont, Saint-Sulpice, Montussan, Beychac, Caillau, Camarsac, Cenon, Artigues, Izon, Moulon, La Grave et Sainte-Eulalie d'Ambarès, Cameyrac. A la fin, commission du visiteur, Bernard Gachet, vicaire forain, curé de Sainte-Eulalie d'Ambarès. — 17. Archiprêtré de *Lesparre*. 1691. (Notes très sommaires sur l'état des églises; reddition des comptes fort détaillée.) Saint-Seurin et Saint-Martin de Cadourne, Ordonnac, Blaignan, Potensac, Boyentran, Saint-Sauveur, Saint-Germain d'Esteuil, Saint-Julien, Verteuil, Pauillac, Cissac, Gaillan, Saint-Laurent, Saint-Mambert, Margaux. — 18. Archiprêtré de *Moulix*. 1691. (Notes et redditions de comptes assez détaillés, état des nouveaux convertis.) Ludon, Eyzines, Saint-Jean d'Illac, Martignas, Parempuire, Moulis, le Pian, Arsac, Blanquefort, Salaunes, Saint-Aubin, le Taillan, Lacanau, Mérignac, Macau. — 19. Archiprêtré de *Lesparre*. 1692. (Notes détaillées; reddition des comptes des fabriques.) Valeyrac, Bégadan, Civrac, Prignac, Uch, Saint-Estèphe, Soulac,

Digitized by Google

Saint-Vivien, Vensac, Grayan, Sainte-Hélène, Queyrac, Talais, Jau-Dignac-Loirac, Vendays, Saint-Trélody, Lesparre. — 20. *Entre-Dordogne;* archiprêtrés de *Bourg* et de *Blaye*. 1701, 1702. (Procès-verbaux très brefs; chacun d'eux est suivi d'une ordonnance.) 1701. Parsac, Saint-Philippe d'Aiguille; 1702. Sainte-Luce, Plassac, Berson, Cars, Saint-Paul, Campugnan, Saint-Giron, Générac et Saugon, Reignac, Donnezac, Marcillac, Saint-Aubin, Saint-Caprais, Pleineselve, Saint-Palais, Saint-Simon, Saint-Louis, Saint-Izan de Soudiac, Teuillac et Saint-Trojan, Villeneuve, Saint-Ciers de Canesse, la Fosse et Saint-Vivien, Samonac, Touveyras, la Libarde, Cazelle, la Ruscade, Espessas. — 21. Archiprêtrés de *Moulix* et *Lesparre*. 1703. (Procès-verbaux très brefs; ordonnances en regard.) Le Taillan, Saint-Médard en Jalles, Saint-Aubin, Castelnau, Listrac, Saint-Laurent, Saint-Sauveur, Cissac, Verteuil, Civrac et Escurac, Bégadan, Lesparre, Saint-Trélody, Vensac, Queyrac, Gaillan, Potensac, Saint-Seurin et Saint-Martin de Cadourne, Saint-Estèphe, Pauillac. — (L 6.)

G. 641. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-4° et in-f° de 134 feuillets, papier.

1625-1704. — Visites. — Cahiers 1-5. *Fronsadais*. 1. 1625. (Notes sommaires et reddition des comptes des fabriques.) Abbaye de Guîtres, Saint-Michel la Rivière, Saint-Aignan, Notre-Dame et Saint-Germain de la Rivière, Lugon, Tarnès, Cadillac-sur-Dordogne, Saint-Pierre de la Lande, Mouillac, Vérac, Queynac. — 2. 1691. (Notes détaillées et reddition des comptes des fabriques.) Fronsac, Saint-Aignan, Villegouge, Saillans, Lapouyade, Tizac, Périssac, Saint-Ciers d'Abzac, Savignac, Saint-Martin de Laye, Saint-Martin du Bois. — 3. 1704. (Procès-verbaux très brefs; ordonnances en regard.) Saint-Michel et Notre-Dame de la Rivière, Villegouge, Saillans, Fronsac, Galgon, Savignac, Bonzac, Coutras, les Églisottes, Saint-Christophe de la Double, Porchères, Abzac, Guitres (abbaye, paroisse, hôpital), Maransin, La Pouyade, Tizac, Saint-Ciers d'Abzac, Saint-Martin du Bois, Périssac, Saint-Genès de Queuil, Salignac, Saint-Romain, Vérac, Cadillac, Lugon. — 4. 1704. (Suite du précédent.) Saint-Germain de la Rivière, Queynac, Saint-Martin de Laye, La Gorce, les Peintures, Chamadelle, le Chalaure, le Fieu, Bayas, Marcenais, Mouillac, Tarnès, Isle de Carney, Saint-Pierre de la Lande. — 5. 1704. Cahier de notes ayant servi à préparer les procès-verbaux et ordonnances consignés dans le précédent cahier. — 6. *Entre-Dordogne*. 1701. (Minute de procès-verbaux détaillés et d'ordonnances prises en visite par Armand Bazin de Besons.) Libourne, Sablons, Saint-Denis de Pille, Pomérol, les Billaux. — (L 7.)

G. 642. (Portefeuille.) — 21 cahiers de 765 pages et 57 pièces, papier.

1631-1785. — Visites. — Archiprêtré de *Bénauge*. [Les procès-verbaux des visites *ordinaires* des archevêques et de leurs délégués sont très détaillés à partir de 1731. A cette date, F.-H. de Maniban fit imprimer un *Estat des demandes qui seront faites et des articles qui seront examinez, lors de la visite de Monseigneur l'archevesque de Bordeaux dans les paroisses de son diocèse*. Bordeaux, N. et J. de la Court, in-12 de 25 p. Ce livret était envoyé d'avance aux curés qui rédigeaient un *cahier* de réponses, lequel servait à la rédaction définitive du procès-verbal. Plus tard, on imprima l'*État des demandes*, in-f°, avec des blancs pour les réponses (40 pages). Les procès-verbaux de cette nature sont de véritables et très curieuses monographies des paroisses à une date déterminée. Ils comprennent 70 articles concernant l'état matériel, les dimensions, la décoration peinte et sculptée, le mobilier de l'église; les ornements, vases sacrés, linges et livres liturgiques; les registres; la dédicace et le patron; les bancs et sépultures; les confréries; le cimetière; les fabriciens; les quêtes, legs et fondations; les chapelles fondées en titre de bénéfice et leurs titulaires; les chapelles rurales et domestiques; les pèlerinages et dévotions, offices et fêtes; les instructions et catéchismes; les processions et missions; les sociétés pieuses et les aumônes; la qualité du bénéfice (rectorie, prieuré, cure ou vicairie perpétuelle) et ses collateurs; ses revenus et charges; les dîmes (à quel taux elles se payent, comment elles se partagent, les contestations y relatives); les limites de la paroisse et lieux en dépendant; le nombre des communiants et les nouveaux catholiques; les écoles; les sages-femmes; les seigneurs et officiers de justice; les prisons; les notaires et greffiers; les médecins; les commanderies; les hôpitaux; les pauvres; les désordres et scandales; le presbytère; les curés, vicaires et ecclésiastiques. Vers 1785, on cessa de faire usage de cette formule, remplacée par une autre en 8 pages petit in-f°, dont les réponses moins détaillées donnent pourtant l'essentiel. — Dans la rédaction des articles G. 642-G. 652, les dates simples sont celles des procès-verbaux; les dates précédées d'un *c*, celles des cahiers de curés; les dates précédées d'un *o*, celles des ordonnances. On a fait suivre de *(éc.)* les dates des procès-verbaux cons-

Digitized by Google

tatant l'existence d'écoles et de *(n.)*, c'est-à-dire *néant*, les dates de ceux constatant qu'il n'en existe pas.] Arbis. 1664; 1691; 1765 (n.) — Aubiac. 1733; O. 1733; 1765 (éc.); O. 1765; 1765: chapelle domestique de M. Rabeau, conseiller au sénéchal de Guienne (P.-V. et O.); 1786. — Baigneaux. 1765 (n.); O. 1765. — Béguey (*aliàs* Neyrac). 1691; O. 1765; 1773. — Bellebat. 1765 (n.); 1769; 1784. — Blésignac. 1765 (n.) — Chapitre Saint-Blaise de Cadillac. 1765. — Cadillac (paroisse). 1765 (éc.); 1783 (éc.). — Cantois. 1765 (n.). — Capian. O. 1675, pour la chapelle N.-D. de Richy; 1691; 1765 (n.); 1775. — Cardan. 1691; 1765 (n.); O. et C. 1765. — Sainte-Croix-du-Mont. 1631; 1691; 1692; 1765 (éc.); 1785 (éc.). — Escoussans. 1691; 1765 (éc.). O. 1765; 1765 : chapelle domestique du sieur Fouques (P.-V. et O). — Faleyras et Campet. 1765 (n.); O. et C. 1765. — Gabarnac. 1691; 1765 (éc.); C. 1765; 1765: chapelle domestique de la marquise Dalon (P.-V. et O.); 1781. — Graoux et Semens. 1644; 1765 (n.); O. 1765. — Ladaux. 1765 (n.); 1765 : chapelle domestique de M. de Baritault. — (L 8.)

G. 643. (Portefeuille.) — 27 cahiers de 962 pages et 51 pièces, papier.

1631-1785. — Visites. — Archiprêtré de *Bénauge* (suite). — Langoiran. 1691; 1765 (éc.); C. 1765; 1765: chapelle domestique du président Verthamon (P.-V. et O.). — La Roque. 1691; 1765 (n.). — Saint-Léon. 1765 (n.). — Lestiac. 1691; 1765 (n.). — Loupiac. 1651; 1652; 1691; 1765 (éc.); C. 1765. — Saint-Macaire. 1765 (éc.); O. 1765, pour la paroisse Saint-Martin et le prieuré Saint-Sauveur. — Saint-Maixent. 1691; 1765 (n.); O. 1765; 1785 (éc.). — Montpezat. 1691; 1765 (n.); O. 1765. — Montprimblanc. 1691; 1765 (n.); O. 1765. — Montarrouch. 1765 (n.). — Montignac. 1765 (n.); O. 1765. — Mourens. 1691; 1765 (éc.); C. 1765. — Omet. 1691; 1765 (n.). — Paillet. 1691; 1765 (éc.); 1765 : prieuré de Sainte-Catherine du Désert et chapelle domestique de l'abbé d'Alphonse. — Le Pian, 1691; 1765 (éc.); C. 1765; 1765 : chapelles domestiques du sieur Pujouls et de M. de Léglize (P.-V. et O.). — Saint-Pierre de Bat. 1691; 1765 (éc.); O. 1765 (éc.). — Rions, 1765 (éc.); O. 1765; 1765 : chapelles domestiques de M. de Mélac (P.-V. et O.) et de Mlle de Raoul (P.-V. et O.) — Soulignac. 1691; 1765 (n.); 1785. — Targon. 1744; 1765 (éc.); C. 1765. — Toutigeac. 1631; 1765 (n.). — Villenave de Rions. O. 1764, pour les réparations du presbytère; 1765 (n.). O. 1765. — (L 9.)

G. 644. (Liasse.) — 33 cahiers de 465 pages et 95 pièces, papier.

1662-1788. — Visites. — Archiprêtré de *Blaye*. — Saint-Androny. 1691 (n.); C. 1743 (n.). — Anglade. 1691; C. 1743 (n.). — Saint-Aubin. 1691 (éc.); 1753 (« pas de maître d'école actuellement; quand il y en a eu, ils n'étaient point gagés »; C. 1753. — Berson. 1692; 1753 (éc.); C. 1753. — Saint-Romain de Blaye. 1738. (Saint-Romain et les églises de Saint-Martin de la Caussade, Berson et Saint-Genès de Segonzac, en dépendant); C. 1743 (éc.); 1765 et 1788. (P.-V. et pièces annexes.) — Saint-Sauveur de Blaye et Sainte-Luce. O. (s. d.) du cardinal de Sourdis; 1742; C. et O. 1742 (éc.). — Braud. 1691; 1742. (P.-V. et pièces annexes.) — Campugnan. 1691; 1753 (n.); O. 1753. — Saint-Caprais. 1691; 1753 (n.); O. 1753. — Cars. 1691; C. 1753 (n.). — Cartelègue. 1691; 1753 (éc.); C. 1753. — Saint-Christoly de Conac. 1691; O. 1693; 1753 (éc.); C. 1753. — Saint-Ciers-la-Lande. 1662; 1691; 1753 (éc.); C. 1753. — Donnezac. 1691 (éc.). — Étauliers. 1753 (éc.); C. 1753. — Eyrans. 1691 (Eyrans et Étauliers); C. 1736 (n.); 1753 (n.); C. 1753 : hôpital. — Fours. 1691. — Générac et Saugon. 1753 (n.); C. 1753. — Saint-Genès de Segonzac. 1691; C. 1743 (« pas de maître d'école en titre »). — Saint-Giron d'Ayguesvives. 1753 (n.). — Saint-Louis. 1691; 1741; O. 1741; 1753 (n.); 1781. (P.-V. et pièces annexes.) — Marcillac. 1691 (éc.); 1753 (éc.); C. 1753. — Saint-Martin de la Caussade. 1691; C. 1743 (éc.). — Mazion et Saint-Seurin de Cursac. 1692; 1753 (éc.); C. 1753; 1784. — Saint-Palais en Vitrezay. 1691 (éc.); 1743 (n.); O. 1743; 1753 (« pas de maître d'école en titre »); C. 1753. — Saint-Paul de Maisondat. 1692; 1734; 1753 (éc.). — Plassac. 1691; 1753 (éc.); C. 1753. — Pleineselve. 1691 (n.); 1709; 1753. — Reignac. 1753; C. 1753 (« pas d'école, n'y ayant aucun fonds pour cela et le pays étant trop pauvre »). — Saint-Simon. 1691 (n.); 1753; C. 1753. — (L 10.)

G. 645. (Liasse.) — 33 cahiers de 537 pages; 74 pièces, 2 plans, papier.

1634-1789. — Visites. — Archiprêtré de *Bourg*. — Saint-André-de-Cubzac. 1655; O. 1693; 1745 (éc.); 1754 (éc.); O. et C. 1754. — Aubie, Espessas, Saint-Antoine. C. 1754 (éc.); 1787. — Bourg. 1733 (éc.); 1755 (éc.); C. et O. 1755. — Camillas. C. 1754. — Cavignac. C. 1754 (n.). — Cazelle. C. 1754 (n.); 1763. — Cézac. 1655; C. 1754 (n.); 1761. — Saint-Ciers-de-Canesse.

Digitized by Google

C. 1754 (éc.). — Civrac. O. 1669; C. 1754 (n.). — Cubnezais. C. 1754 (« pas de maître d'école en titre »). — Cubzac. C. 1754 (n.). — La Fosse. O. 1669. — Gauriac. 1691; C. 1754 (n.); 1779. — Gauriaguet. O. (s. d.); C. 1754 (n.). — Saint-Gervais. 1645 (pour Saint-Gervais et Saint-Laurent d'Arce); O. 1669. — Saint-Izan-de-Soudiac. C. 1754 (n.). — La Libarde. O. 1669; C. 1754 (n.); 1769. — Lansac et Bellegarde. O. 1669; 1691; C. 1754 (n.). — Saint-Laurent d'Arce. 1692 (pour Saint-Laurent et Cazelle); C. 1754 (n.); 1764. — Saint-Mariens. O. 1669; C. 1754 (éc.); O. (s. d.); 1789. — Marcamps. 1691. — Marsas. O. 1669; C. 1754 (n.). — Mombrier. O. 1634; 1664; C. 1754 (éc.). — Peujard et Virsac. O. 1669; C. 1754 (éc.). — Prignac. C. 1754 (pour Prignac et Marcamps. éc.). — Pugnac. O. 1669; C. 1754 (éc.). — La Ruscade. C. 1754 (éc.). — Samonac. C. 1754 (n.). — Saint-Savin. O. 1669; 1763 (visite du presbytère); 1772. — Saint-Seurin. C. 1754 (n.). — Tauriac. 1691; C. 1754 (éc.); 1782. — Teuillac et Saint-Trojan. O. 1669; 1669; C. 1754 (« il n'y a ny maître, ny maîtresse d'école; les enfants vont à Mombrier, où il y en a un »); 1786. — Minutes d'ordonnances non datées pour Bayon, Camillas, Saint-Seurin, Teuillac, Saint-Trojan, Mombrier et Saint-Izan-de-Soudiac. — (L 11.)

G. 646. (Portefeuille.) — 42 cahiers de 563 pages, et 136 pièces, papier.

1612-1788. — Visites. — Archiprêtré de *Cernès*. — Balizac. 1691; C. 1736 (n.). — Le Barp. 1691; O. 1693; 1786. — Barsac. 1691 (éc.); 1692; 1736 (éc.); O. 1736. — Beautiran et Aiguemorte. 1691 (éc.); C. 1736 (éc.); 1768; O. 1769. — Bègles. 1713; 1717; 1751 (éc.); C. et O. 1751; 1751 : chapelles domestiques; 1770. — Béliet. 1691; O. 1693. — Bommes. O. 1688; 1691 (n.); C. 1738 (n.). — Budos. 1691 (n.); 1695. — Cadaujac. 1691; 1736 (n.); C. et O. 1736; 1743; 1788 : chapelle domestique de messire Jean Duroy, premier président à la Cour des Aides. — Canéjean. 1634 (prieuré hospitalier de Camparian); 1686; O. 1688; 1691; O. 1693. — Cérons. 1691 (n.); 1736 (éc.). — Cestas. 1689; 1691 (éc.). — Fargues. 1670; 1691; 1691 (enquête sur le nombre des communiants et l'étendue de la paroisse; liste des habitants, par feux); C. 1736 (n.). — Gradignan. 1691; 1717; 1731 (n.); C. 1731. — Guillos. C. 1738 (n.). — Hostens et Saint-Magne. C. 1736 (n.); 1767. — Illats (annexe de Podensac). 1691 (n.); C. 1738 (éc.). — Isle-Saint-Georges. 1691. — La Brède. 1691; O. 1693; 1736 (éc.); C. 1736. — Landiras. 1694; C. 1738 (éc.). — Saint-Léger. 1612 : chapelle Saint-Mommolin; 1691 (n.); 1707; 1736 (n.). — Léogeats. 1691 (n.). — Léognan. 1691; O. 1693. — Martillac. O. 1688; 1691; 1717; 1786. — Saint-Médard d'Eyrans. 1788. — Saint-Michel de Rieufret. C. 1736 (n.). — Saint-Morillon. O. 1693; 1736 (n.); C. 1736. — Noaillan. O. 1672 (chapelle Saint-Michel); 1691 (n.); 1695; C. 1736 (n.); 1760. — Origne et le Tuzan. O. 1672; 1691 (n.); C. 1738 (n.). — Pessac. 1691; O. 1693; 1751 (éc.). — Podensac. 1691 (n.); C. 1738 (éc.). — Portets. 1736 (éc.). O. et C. 1736. — Preignac. 1691 (éc.); 1732; 1733; C. 1736 (éc.). — Pujols. O. 1688; 1736 (éc.). — Saucats. 1691; 1695; O. 1696; C. 1736 (n.). — Sauternes. 1691 (n.); 1732 (chapelle Sainte-Madeleine); C. 1738 (n.); 1780; 1783. — Saint-Selve. C. 1736 (n.). — Saint-Symphorien. 1690; 1691 (n.); C. 1738 (n.). — Talence. 1691; O. 1693; 1788 (n.). — Toulenne. 1691 (n.). — Villagrains et Cabanac. C. 1738 (n.); 1782; 1787. — Villandraut. 1691 (n.); C. 1738. — Villenave-d'Ornon. 1691. — Virelade et Arbanats. C. 1736 (éc.). — Ordonnances s. d. (après 1688) de Louis d'Anglure de Bourlemont, pour Barsac, Podensac, Sauternes, Noaillan, Léogeats, Saint-Léger, Bommes, Villandraut, Saint-Symphorien. — (L 12.)

G. 647. (Portefeuille.) — 33 cahiers de 1,203 pages; 177 pièces, 2 plans, papier.

1629-1784. — Visites. — Archiprêtré d'*Entre-deux-Mers*. — Sainte-Eulalie d'Ambarès. O. 1693; 1766 (n.); O. 1766. — La Grave-d'Ambarès. 1766 (n.); O. 1766. — Ambarès. 1691 (éc.); 1766 (id.); O. 1766. — Artigues. 1654; 1766 (n.); O. 1766. — Arveyres. 1744. — Bassens. 1766 (n.); O. 1766. — Baurech. 1691; 1766 (éc.); O. 1766; 1766 : chapelles domestiques de M. Bruls, doyen de la Cour des Aides; de Mmes de Gestas et Dudon. — Bonnetan. 1692; 1766 (n.); O. 1766; 1766. (« État des effets appartenans à l'église paroissiale de Saint-Martin de Bonnetan. ») — Bouliac. 1643 (presbytère); 1692; 1766 (éc.); O. 1766. — Cailleau. 1781; 1784. — Cambes. 1692; 1757; 1766 (éc.); O. 1766; 1766 : chapelle rurale de Sainte-Catherine; P. V. et O.; 1770; 1774; 1786 (éc.). — Camblanes. 1692; 1766 (éc.); O. 1766; 1766 : chapelles domestiques du président Le Berthon et de l'abbé Fégère, conseiller clerc au Parlement. — Saint-Caprais. 1692; 1766 (n.); O. 1766. — Carignan. 1691; 1759; 1764; 1766; O. 1766; 1770. — Cénac. 1692; 1766 (n.); O. 1766; 1781; 1783. — Cenon. 1766 (éc.); O. 1766; 1766 : chapelle rurale de la Bastide; P. V. et O. — Créon. 1692. — Croignon. 1629. — Cursan.

Digitized by Google

1692. — Espiet. 1772 (n.) — Fargues. 1697; 1766 (éc.); O. et C. 1766; 1766 (chapelle rurale de Saint-Jean). — Floirac. 1692; 1766 (éc.); O. 1766; 1777 : chapelle rurale de la Belle-Croix. — Génissac. 1672; 1693; 1693. (« Estat des sommes qui sont dheues à l'église paroissiale de Génissac »); O. 1779; 1780; 1782; 1782. (« Comptes que rend sieur Antoine Andraut, négociant, au nom et comme syndic-fabricien de l'église succursale du port et palu de Génissac. ») — Saint-Germain du Puch. 1624; 1661 : chapelle du Puch; O. 1673. — Grézillac. 1782. — Haux. 1692. — Lignan. 1692; 1766 (n.); O. 1766. — Lormont. 1688; O. 1688; 1742; 1766 (éc.); O. 1766. — Loupes. 1660; 1692; 1766 (n.); O. 1766. — Madirac. 1692; 1766 (n.); O. 1766. — Meynac. 1692; 1766 (n.); O. 1766. — Moulon. O. (s. d., Henri de Béthune). — Pompignac. 1692; 1766 (n.); O. 1766 : chapelle domestique de Mlle de Lauvergnac. — Le Pout. 1692 (n.). — Saint-Quentin. 1785. — Quinsac. 1692; 1766 (éc.); O. 1766; 1766 : chapelles domestiques de Mme de Savignac et de M. de Verthamon, président à mortier; 1789 (éc.). — Sadirac. 1692; 1766 (éc.); O. 1766; 1766 : chapelle domestique du président de Lalanne; 1781; 1783; 1786. — Salleboeuf. 1692; O. 1768. — La Sauve. 1692 (n.). — Saint-Sulpice. O. 1696. — Tabanac. 1692 (n.); 1766 (n.); O. 1766. — Le Tourne. 1692; 1746; 1766 (éc.); O. 1766. — La Trène. 1692; 1766 (éc.); O. 1766; 1766 : chapelle domestique du président de La Tresne. — Tresses. O. 1673; 1686; 1692; 1766 : chapelle rurale de Mélac; P. V. et O.; chapelle domestique de Mme de Calmeilh. — Vayres. 1692; 1786; Yvrac. 1769; 1786 (cimetière). — (L 13.)

G. 648. (Liasse.) — 37 cahiers de 562 pages, et 55 pièces, papier.

1608-1789. — Visites. — Archiprêtré d'*Entre-Dordogne*. — Abzac. C. 1740 (« pas de maître d'école en titre »). — Belvés et Capitourlan. C. 1739 (éc.); O. 1768; 1782. — Les Billaux. O. 1669. — Saint-Brice de Néac. C. 1739 (n.). — Camps. C. 1739 (n.). — Castillon. 1677; O. 1677; O. 1687. — Saint-Christophe-des-Bardes. O. 1673; C. 1739. (n.); 1782. — Saint-Denis-de-Pille. O. 1769; C. 1739 (éc.). — Saint-Etienne-de-Lisse. C. 1739 (n.); 1773. — Saint-Félix. 1691. — Gardegan. 1691; C. 1739 (n.). — Saint-Genès. 1691; C. 1739 (n.); 1765. — Saint-Georges de Montagne. C. (s. d.; n.); C. 1739 (éc.). — Gours. C. (s. d.; n.). — Saint-Hippolyte. 1608; C. 1739 (n.). — Lalande (Saint-Jean de). C. 1739 (n.). — Libourne. 1675 (charité de Libourne). C. 1739 (collège, écoles, Ursulines, etc.); 1773 (id.). — Lussac. C. 1739 (n.). — Saint-Martin de Mazerat. C. 1739 (n.); 1739 (« Estat de la chapelle de N. D. de Mazerat »). — Saint-Magne et Sainte-Colombe. 1632; O. 1687; 1691; 1739 (éc.). — Monbadon. 1787. — Parsac. 1691. — Saint-Pey d'Armens. 1674; C. 1739 (n.); O. 1759. — Saint-Pierre du Palais. C. 1740 (n.). — Saint-Philippe d'Aiguille. C. 1739 (« pas de maître, ni de maîtresse d'école gagés »). — Pomérol. C. 1739 (n.). — Puisseguin. 1783. — Puynormand. C. 1739 (n.). — Sablon. 1691; C. 1739 (n.). — Les Salles-Francs-la-Fayotte. 1737 (n.); O. 1737; 1787 (éc.). — Saint-Sauveur. C. 1739 (n.). — Saint-Seurin-sur-l'Isle. C. 1739 (n.). — Saint-Sulpice de Fallerens. C. 1739 (n.). — Tayac. C. 1739 (n.); 1789. — Sainte-Terre. C. 1739 (n.). — Tourtirac. C. 1739 (n.). — Vignonnet. C. 1739 (n.). — 1691. Procès-verbaux très brefs de l'état des églises de Tourtirac, Belvès, Capitourlan, Castillon, Saint-Christophe des Bardes, Saint-Hippolyte, Saint-Etienne de Lisse, Sainte-Terre, Vignonnet, Saint-Pey d'Armens. — Ordonnances non datées pour Puisseguin, Monbadon, Saint-Cybard, la Fayotte, les Salles, Francs, Saint-Sauveur, Saint-Médard, le Palais, Camps, Cornemps, Saint-Seurin sur l'Isle, Gours, Tayac. — (L 14.)

G. 649. (Liasse.) — 53 cahiers de 672 pages, et 33 pièces, papier.

1633-1789. — Visites. — Archiprêtré de *Lesparre*. — Bégadan. 1710; C. 1737 (n.); 1786 (éc.). — Benon. C. 1737 (n.). — Blaignan. C. 1735 (n.) et « Mémoire des ornemens de l'église de Saint-Pierre de Blaignan » 1786 (n.); 1787; O. 1787; 1789. — Cadourne (Saint-Martin et Saint-Seurin de). C. 1735 (éc.); 1756 (n.). — Cissac. C. 1735 (éc.) — Civrac. C. 1737 (n.); 1786 (éc.). — Saint-Estèphe. C. 1735 (éc.). — Gaillan. C. 1737 (n.); 1786 (éc.). — Grayan. C. 1737 (n.); 1786 (n.). — Hourtin. C. 1735 (n.); 1786 (éc.). Jau-Dignac-Loirac C. 1737 (n.); 1786 (n.). — Saint-Laurent. C. 1735 (éc.). — Lesparre. 1735 (éc.); 1735 (O., C. et « Estat des ornemens de la chapelle N. D. qui est dans la ville de Lesparre »); 1786 (éc.). — Saint-Mambert. C. 1735 (n.). — Pauillac. C. 1735 (éc.); O. 1782; 1785; 1787. — Potensac. C. 1735 (n.). — Prignac. C. 1737 (n.); 1784 (n.). — Queyrac. C. 1737 (« pas de maître d'école ni de maîtresses ayant des appointements fixes »); 1786 (éc.). Saint-Sauveur. C. 1735 (n.). — Soulac. C. 1737 (n.). — Talais. C. 1737 (n.); 1786 (n.). — Saint-Trélody. C. 1735 (n.); 1786 (« pas de maître d'école parce que les garçons vont à Lesparre »). — Uch. C. 1737 (n.); 1786 (n.). — Valeyrac. 1715; 1786 (n.). — Vendays. 1737 (n.). 1786 (éc.). — Vensac et Saint-Vivien. C. 1737 (n.); 1786 (« pas de maître d'école, mais le curé se propose d'en établir

Digitized by Google

un »). — Verdon (chapelle du). 1735. — Verteuil. O. 1650; C. 1735 (n.). — Saint-Yzans. C. 1735 (n.). — 1633. Reddition des comptes des fabriques de Grayan, Vensac, Saint-Vivien, Loirac et Talais. — 1737. Notes complétant les procès-verbaux de visite pour les paroisses de Soulac, Blaignan, Potensac, Lesparre, Saint-Trélody, Prignac, Uch, Conquèques, Civrac, Escurac, Bégadan, Vensac, Grayan, Queyrac (« un régent sans autres appointements que la rétribution que ses écoliers lui donnent »), Gaillan, Saint-Germain d'Esteuil, Vendays. — (L 15.)

G. 650. (Portefeuille.) — 51 cahiers de 1,809 pages et 120 pièces, papier.

1609-1790. — Visites. — Archiprêtré de *Fronsac*. Saint-Aignan. 1755 (éc.); O. et C. 1755; 1755: chapelle de M. Gombaud de Plain Point (P. V. et O.)— Bayas. O. 1669; 1691; 1715 (n.); C. et O. 1755. — Bonzac. O. 1669; 1671; 1755 (n.); C. et O. 1755; 1755: chapelle domestique de M. de Richon, conseiller au Parlement. —Cadillac-sur-Dordogne, 1691 (n.); C. 1755 (n.); 1774. —Le Chalaure (chapelle rurale dans la paroisse de Saint-Christophe de la Double). 1644; 1644 (« Estat de ce qu'il faut pour réparer l'église du Chalaure »); 1755 (P. V. et O.) — Chamadelle. O. 1669; 1691; 1755 (n.); C. et O. 1755. — Saint-Christophe de la Double. O. 1669; 1755 (n.); O. 1755. — Saint-Ciers d'Abzac. 1755 (n.); O. 1755. — Coutras. 1685; O. 1686; 1691 (éc.); 1696; 1755 (éc.); C. 1755; 1782. — Les Églisottes, 1691; 1755 (n.); C. et O. 1755; 1755 : chapelle domestique de M. de Boussier (P. V. et O.). — Le Fieu (annexe de Coutras) O. 1669; 1685; O. 1685; 1691; 1755 (n.); O. 1755; 1760; 1760 (« Devis des réparations nécessaires à l'église du Fieu »); 1763; C. (s. d.; éc.). — Fronsac. 1755 (éc.); O. 1755; 1755 : chapelle domestique de M. de Gombaud-Pontus. — Galgon (annexe de Bonzac); 1701; 1755 (éc.).; C. et O. 1755. — Saint-Genès de Queuil. 1691; 1739; O. 1739. — Sainte-Geneviève (annexe de Fronsac). O. 1669; 1755 (n.); O. 1755. (« L'ordonnance interloquée, attendu les difficultés et même quelque procédure de la part de l'abbesse de St-Ausone d'Angoulesme avec le curé. ») — Saint-Germain de la Rivière. 1691 (éc.). — La Gorce. 1691; 1755 (n).; O. 1755; 1755 (chapelle rurale de Notre-Dame de la Vergne; P. V. et O.); 1758 (« Mémoire des réparations qu'il convient faire à l'église, clocher et cimetière de la paroisse St-Pierre de la Gorce »); 1771. — Guitres. O. 1669; 1691 (éc.); C. (incomplet) 1755; 1758 (« État des réparations nécessaires à faire à l'église Notre-Dame de Guitres »). — Isle de Carney. 1675; 1685; 1691; C. 1755 (n.); 1772. — La Lande (Saint-Pierre de) 1636; 1691 (n.); 1755 (n.); O. 1755; 1755 : chapelle domestique d'Arnaud Sargos; P. V. et O.; chapelle rurale de Saint-Symphorien; P. V. et O. — Maransin. 1691 (fragment; 1755 (éc.); 1755. C. et O. — Marcenais. 1755 (n.); C. 1755. — Saint-Martin du Bois. O. 1669. 1755 (éc.); C. et O. 1755. Saint-Martin de Laye. O. 1669. 1755 (éc.); C. et O. 1755; 1790. — Saint-Michel la Rivière. 1755 (fragment); 1755: chapelle domestique de M. de Fontémoing. — Mouillac. O. 1669; 1691; 1755 (fragment; n.); C. 1755 (fragment). — Notre-Dame de la Rivière. 1691 (n.); C. 1755 (n.). — Les Peintures (annexe de Coutras). 1685; O. 1686; 1691; 1755 (n.): O. 1755. — Porchères. O. 1669; 1691; 1755 (n.); C. et O. 1755. — La Pouyade. C. 1755 (éc.). — Queynac. C. 1755 (n.). — Saint-Romain de Boursas. O. 1609; 1691; 1781. — Saillans. 1755 (n.); C. et O. 1755; 1782.—Salignac. 1691 (éc.); O. 1755 (éc.); 1755: chapelle domestique de M. d'Alby (P. V. et O.); 1785. — Tarnès. 1691; C. 1755 (n.). — Tizac. 1755 (n.); O. 1755. — Vérac. 1691 (éc.); C. 1755 (éc.) — Villegouge. 1620; 1697; 1755 (n.). C. et O. 1755; 1755 : chapelle domestique de M. de Paty de Bellegarde, conseiller au Parlement. — (L 16.)

G. 651. (Portefeuille.) — 77 cahiers de 1,053 pages et 93 pièces, papier.

1633-1789. — Visites. — Archiprêtré de *Buch et Born*. — Andernos. 1731 (n.); C. 1731; 1772 (n.); 1783; 1787 (n.). — Audenge. 1691; 1731 (n.); C. et O. 1731; 1787 (éc.). — Aureilhan. 1787 (n.). — Biganos. 1691 (pour Biganos, le prieuré de Comprian, et la chapelle Sainte-Catherine d'Argenteyre); O. 1693 (id.); 1731 (n.); C. 1031; 1788. — Bias. 1645; 1648; 1731 (n.); C. 1731; 1787 (n.). — Biscarosse. 1716; 1787 (n.). — Carcans. 1691; O. 1695; 1731 (n.); C. 1731; 1746 (état de l'église); 1773 (« il n'y a ny maitre ny maîtresse d'écolle, mais les Pasteurs apprennent à lire les filles et les garçons ensemble; ces espèces d'écolle se tiennent après le soleil couché et pendant les veillées de l'hyver »); 1786 (n.). — Cazeaux. 1782; 1787 (n.). — Frontignac, *aliàs*, Saint-Paul-en-Born. 1678; 1731 (n.); C. 1731; 1778. — Gastes. 1731 (n.); C. 1731. — Gujan. 1691 (éc.); O. 1693. — Saint-Julien-en-Born. 1731 (n.); C. et O. 1731; C. 1735 (n.); 1787 (éc.). — Lacanau. 1664; 1734 (n.); C. 1731. — Lamotte. 1692; O. 1693; 1731 (n.); C. 1731; 1785. — Lanton. 1691; 1691 (comptes); 1731 (n.); C. 1731; O. 1743; 1787 (n.). — Lège. 1731 (n.); C. 1731; 1787 (n.). — Lévignac (ci-devant, le Vignac).

Digitized by Google

1731 (« il y auroit un maître d'école, mais on ne veut pas envoyer les enfans »); C. 1731; 1787 (éc.). — Mézos. 1633 (presbytère); 1731 (n.); C. 1731. — Mimizan (Sainte-Eulalie de) 1731 (n.); C. 1731; 1787 (n.). — Mimizan (Notre-Dame de). O. 1671; C. 1731 (n.); 1778; 1787 (éc.). — Mios. 1691 (pour Mios, la chapelle Saint-Brice et celle de Saint-Jean de Lacanau); 1731 (n.); C. 1731; 1763, 1777; 1787 (n.). — Parentis. 1692; O. 1693; 1731 (n.); C. 1731; 1774; 1787 (« il n'y a pas de maître d'école, mais il serait nécessaire d'en avoir un, qui fût prêtre »). — Pontenx. 1731 (n.); C. 1731; 1778; 1787 (éc.). — Le Porge. 1691; 1734 (n.); C. 1734; 1789. — Salles. 1655; 1692; O. 1693; 1731 (n.); C. 1734 (« il n'y a ni maître ni maîtresse d'école; l'éloignement des quartiers et l'occupation des jeunes gens employés dès l'enfance à garder les troupeaux, ont apparemment empesché cet établissement »); 1787 (éc.). — Sanguinet. 1692; O. 1693; 1731 (n.); C. 1731 (« il n'y a pas icy de maître d'école; la paroisse n'est pas assés riche pour en entretenir, et d'ailleurs, les enfans sont occupés au travail dès qu'ils savent marcher, quand ce ne serait que pour garder le bétail »); 1787 (éc.). — Saumos (*aliàs* Courgas). 1734 (n.); C. 1734. — Le Teich. 1691; O. 1693; 1731 (n.); C. 1731; 1783 (n.). — Le Temple. 1734 (n.); C. 1734. — La Teste. O. 1695 (pour La Teste et les chapelles de Mons et d'Arcachon); 1731 (éc.); 1783 (éc.). — (L 17.)

G. 652. (Liasse.) — 83 cahiers de 563 pages, et 72 pièces, papier.

1609-1787. — Visites. Archiprêtré de *Moulix*. — Arcins. 1734 (n.); C. 1734. — Saint-Aubin. 1734 (n.); C. 1734. — Avensan. 1691; 1734 (fragment). — La Barde. 1691; 1734 (n.); C. 1734. — Blanquefort. 1641; O. 1641; C. 1734 (éc.). — Brach. 1691; C. 1734 (n.). — Cantenac. 1691; 1734 (n.); C. 1734; 1767; O. 1767, 1768; 1769; 1783 (n.). — Castelnau. O. 1609 (« les paroissiens seront soigneux d'auoir ung præcepteur catholicque pour enseigner la jeunesse »); 1676; 1691; C. 1734 (éc.); 1787. — Cussac et Sainte-Gemme. O. 1653 (pour Sainte-Gemme); 1785. — Eysines. C. 1735 (éc.). — Sainte-Hélène de La Lande. 1691; 1734 (n.); C. 1734. — Listrac. 1691; 1734 (n.); C. 1734. — Ludon. 1697; C. 1734 (pas de maître ni de maîtresse d'école gagés »); 1779 (avec l'« État des revenus annuels de l'église de Ludon »); O. 1779. — Macau. 1649; O. 1649; 1651; 1697; 1702; 1703; C. 1734 (éc.); 1762; O. 1762; 1775. — Margaux. 1734 (éc.); C. 1734. — La Marque. 1691; 1734 (éc.); C. 1734. — Martignas. 1613; O. 1613. — Saint-Médard-en-Jalle. 1691; 1734 (éc.); C. 1734. — Mérignac. 1787 (éc.). — Moulis, C. 1734 (n.). — Parempuyre. C. 1733 (n.). — Le Pian. 1691; C. 1734 (n.) — Salaunes. 1734 (n.); C. 1734. — Soussans. 1691; C. 1734 (n.). — Le Taillan, 1734 (fragment; n.). — (L 18.)

G. 653. (Liasse.) — 4 cahiers de 103 pages, et 28 pièces, papier.

1655-1780. — Visites. *Bordeaux* et *Saint-Émilion*. — *Bordeaux*. 1655. Ordonnances de visite pour Saint-Pierre, Saint-Michel, Saint-Projet, Sainte-Eulalie, Saint-Rémy, Sainte-Colombe, Sainte-Croix, Saint-Maixent, Saint-Christoly, Saint-Éloi, Puy-Paulin, Saint-Siméon. — Sainte-Croix. 1700. — Sainte-Colombe. 1685; 1700; « Prestres servans la paroisse et l'église Sainte-Colombe de Bordeaux ce 28e janer 1700 ». — Saint-Éloi. 1700 (avec la « Liste des ecclésiastiques de la paroisse de St-Éloy »). — Sainte-Eulalie. 1700 (avec les « Noms des curé, bénéficiers et ecclésiastiques de l'église et paroisse Sainte-Eulalie »; offices, chapelles et autels, revenu de l'œuvre, confréries, communautés, dames de charité, filles de la charité pour besoin des malades et les écoles). — Saint-Maixent. 1700. — Saint-Michel. 1693. — Saint-Pierre. O. 1655; 1700; 1780. — Saint-Projet. O. 1655; 1700 (avec l'« Estat des titulaires de l'église St-Proiet, prestres habitués, clercs tonsurés, confrairies. » — Puypaulin. 1700 (avec l'« État des chapelains et prêtres habitués dans la paroisse de Notre-Dame Puypaulin » et un « mémoire des ornemens »). — Saint-Remy. O. 1683; 1700 (avec l'inventaire de l'argenterie, des ornements et du linge.) — Saint-Siméon. 1700. — Saint-Vincent, annexe de Saint-Nicolas de Graves. O. 1688. — *Saint-Émilion*. 1677: chapelle Sainte-Marguerite; C. 1739 (éc.). — (L 19.)

G. 654. (Liasse.) — 4 cahiers de 103 pages; 45 pièces; 1 carte, papier.

1610-1787. — Visites. *Pièces annexes*. — 1. Cahiers de notes de visite ayant servi à la rédaction des ordonnances. (1708. *Cernès;* 1713. *Bénauge* et *Entre-deux-Mers*.) — 2. Pièces diverses. 1610. « Citation donnée aux clercs de Saincte-Eulaye (Sainte-Eulalie de Bordeaux) à comparoistre par deuant Monseigneur, pour n'auoir comparu, les dicts clercs, à la visite que faisoit Mgr dans la dicte paroisse Ste-Eulaye, du XXXIe janvier 1610 ». — Requêtes aux fins de visites; commissions des visiteurs; mandements annonçant la visite; taxes, etc. (1622-1787). — 3. « Archiprêtré de Fronsac, visité par Mgr de Lussan, archevêque de Bordeaux en 1755 » (carte coloriée). — Itinéraires de visites manuscrits, ou imprimés en placard (1733-1766). — (L 20.)

Digitized by Google

G. 655. (Portefeuille.) — 14 dossiers; 309 pièces, papier.

1487-1790. — PAROISSES. Ville de *Bordeaux*. — 1. Saint-Christoly. 1606. Accord entre les chapitres Saint-André et Saint-Seurin, au sujet de l'union des paroisses Saint-Christoly et Saint-Paul. — 1608. Décret du cardinal de Sourdis prononçant ladite union. — 1692. Déclaration des revenus de la cure, du curé et des bénéficiers. — 2. Sainte-Colombe. 1649. Règlement pour le bureau et la «boëtte» des messes de cette église. — 1669. Translation du service de la confrérie des sergents royaux résidant à Bordeaux, de la chapelle Saint-Louis, au cimetière de Sainte-Colombe, dans l'église des Carmes. — 1678. Contestations entre le curé et les bénéficiers. — 1681-1683. Conflit entre le curé et les ouvriers, au sujet de la prédication du sieur Roberson, bénéficier, et du service de la confrérie du Saint-Sacrement; entre autres pièces, on remarque une copie des statuts donnés en 1518 et 1530 aux bénéficiers par le chapitre Saint-André (12 p. in-4°) et la copie en forme d'un arrêt du Parlement de Bordeaux du 26 août 1683 (15 p. in-f°). — 1681. Enquête détaillée de l'état de l'église, à l'occasion de la translation de la représentation du Saint-Sépulcre. — 1683. État du revenu et des charges de la fabrique; autre état (s. d.). — 1687. «Procèz-verbal des mazures de l'ancienne église de Sainte-Colombe et commencement de la nouvelle.» — 1689, 1690. Arrêt du Conseil du 19 août 1689 et lettres patentes du 22 janvier 1690, registrées au Parlement le 22 février, relativement à un procès «entre les curé, syndic, fabriciers et fabriqueurs de l'Église Sainte-Colombe et le sieur de Lafon, conseiller au Parlement de Guienne, syndic de la paroisse, au sujet de la réédification de ladite église» (imprimé, 4 p. in-4°). — 1695. États du personnel et des chapellenies fondées à Sainte-Colombe. — 1769. «Mémoire ou précis des discussions entre les syndics de la confrairie du Saint-Sacrement établie dans l'église paroissiale Sainte-Colombe de cette ville et le curé de la paroisse» (factum imprimé, 11-2 p. in-f°.) — 1777. Visite du cimetière, devenu insuffisant. — 1780. Nouvelles contestations entre le curé et les confréries du Saint-Sacrement, au sujet, notamment, de la réédification de la chapelle du Saint-Sépulcre, — 3. Sainte-Croix. 1689. Ordonnance établissant un vicaire amovible pour aider dans son ministère le vicaire perpétuel. — 1695. Déclaration des revenus du curé. — 1772. Arrêt du Parlement renvoyant devant l'Archevêque le curé et le syndic des religieux de Sainte-Croix pour la décision de leurs différends. — 1779. Enquête sur la nécessité d'un second vicaire amovible à Sainte-Croix. — 1783. Déplacement du cimetière. — 1787. Requête des dames de charité aux fins d'obtenir l'autorisation de quêter à la porte de l'église des Bénédictines, le Jeudi-Saint, vu les besoins extrêmes des pauvres. — «Estat (s. d.) du reuenu de l'œuure Sainte-Catherine de paroisse Sainte-Croix de Bourdeaux.» — 4. Saint-Éloi. 1611. Union à cette paroisse des chapelles y fondées par Pey Bernard, Andrieu de Bonavigna: Thomazine Dussault, Arnaud Peletan, Pey Coudrey et Paleyson du Sausey. — 1663. Visite du cimetière dont la fabrique voulait distraire une partie, pour y bâtir des maisons de louage. — 1675. Revendication par le curé, Jean de Lauvergnac, de sa juridiction curiale sur certaines maisons que les Carmélites de l'Assomption avaient fait bâtir, près leur monastère, au bout de la rue des Pommiers. — 1692. Déclaration du revenu des curé, bénéficiers et fabrique de Saint-Éloi; inventaire des ornements appartenant à cette église. — 5. Sainte-Eulalie. 1487. Approbation des statuts des bénéficiers par Pierre de Bosco, vicaire général de l'archevêque André de l'Espinay (copie informe, 11 p. in-4°). — 1619. Ordonnance du cardinal de Sourdis unissant à la société des bénéficiers 59 chapelles fondées à Sainte-Eulalie, *quarum ratione nullum fit officium*. — 1637. Ordonnance d'H. de Sourdis prescrivant de tenir pour présents au chœur les bénéficiers occupés à la confession. — 1642. Plaintes des syndic et ouvriers concernant les absences continuelles des curé et bénéficiers «despuis que ladicte cure Saincte-Eulalie est possédée par les Pères de l'Oratoire». — 1643. Requête du curé Louis Bonnet, de l'Oratoire, aux fins d'obtenir de l'archevêque la réforme immédiate de divers abus; ordonnance conforme. — 1645. Ordonnance d'H. de Sourdis portant règlement de certains points contestés entre ledit Bonnet et les bénéficiers. — 1655. Ordonnance relative à la distribution des gros fruits. — 1664. Union à la fabrique de la confrérie de Saint-Jean, dont «les exercices ont esté discontinués depuis trente ans.» — 1676. Ordonnance réglant le service divin. — Autre portant défense, «jusqu'à ce que la cloche de Sainte-Eulalie soit restablie», de commencer aucun office avant que celle de Saint-André ait cessé de sonner. — Renvoi à l'official des différends entre le curé et les bénéficiers. — 1679. Ordonnance pour la répression de désordres survenus à un enterrement. — 1681-1684. Contestations entre le clergé de Sainte-Eulalie, les Visitandines et les religieux de l'Observance, au sujet des inhumations. — 1709. Inventaire détaillé de diverses

Digitized by Google

pièces (1605-1679) retirées par le curé de Sainte-Eulalie, des mains du sieur Giniés, secrétaire de l'archevêque. — 1724. « Mémoire de ce qui manque à l'orgue de Sainte-Eulalie. » — Pièces sans date : « Estat et inuentaire de l'argenterie, ornemens et linge qui se sont trouués dans l'esglise Sainte-Eulalie » (17 p. in-4°); « Estat du reuenu que l'œuure de Saincte-Eulalie a »; Requête des curé et grands ouvriers à l'archevêque, F. de Rohan, aux fins d'obtenir l'institution d'une dominicale et relativement à la procession des corps saints; Requête des bénéficiers à J.-M. Champion de Cicé, sur leurs différends avec les curé et vicaires. — 6. Saint-Maixent. 1624. Information contre les Dominicains qui « lèuent à messe les femmes acouchées de la paroisse ». — 1640. Différend entre le curé de Saint-Maixent et ses confrères au sujet du rang, aux processions, des croix de leurs paroisses. — 1695. Déclaration du revenu de la cure, noms et revenus des ecclésiastiques attachés à la paroisse ou y domiciliés. — Estat (s. d.) du revenu, de la sacristie, des offices, fondations, confréries et prêtres habitués; « mémoire (s. d.) du reuenu de l'œuure. » — 7. La Majestat (Saint-André). 1643. « Procédure pour le banq de la cour des Aydes ». — 1674. Règlement par provision des obsèques de M. d'Essenaut, baron d'Issan, à cause du procès pendant entre le chapitre Saint-André et le vicaire perpétuel de Saint-Projet, touchant les prétentions respectives de celui-ci et du vicaire perpétuel de la Majestat, « pour raison de la leuée du corps des laïques qui décèdent dans les maisons canoniales ». — 8. Saint-Michel. 1651. « Dénombrement des plasses qui sont autour de l'église Saint-Michel, dans lesquelles on peult bastir sans incommoder la dite église. » — 1677, Ordre aux curé et bénéficiers d' « entretenir et obseruer la coustume ancienne de recevoir avec la croix, en chappes, eau bénite et encens, le chapitre Saint-André, avec modestie et l'honneur qui lui est dû, le lundi des Rogations et autres jours qu'il est de coustume ». — 1704. Consultations d'avocats au sujet des absences des bénéficiers. — 1776. Nivellement du cimetière dont l'exhaussement « cause un préjudice notable aux murs de l'église. » — 1779. Requête du curé à l'Archevêque aux fins de l'interdiction aux confréries de tenir dans l'église les assemblées qui se faisaient ci-devant dans l'enceinte du clocher. — 1789. Délibération de paroisse changeant le parcours de la procession de la Fête-Dieu. — Pièces non datées : Ordonnance d'Armand Bazin de Besons réglant le service des bénéficiers. — États des ecclésiastiques et confréries; des revenus et dépenses de la fabrique. — 9. Saint-Pierre. 1560. Ordonnance de l'archevêque Charles de Grammont, exécutoire d'un bref de Clément VII réduisant le nombre des chapelains résidant dans cette église. [Copie informe de 7 feuillets in-4°; le bref y est inséré *in extenso*.] — 1602. Règlement de la place au chœur du vicaire nommé provisoirement pour faire le service de Me Prieur, vicaire perpétuel, non encore promu aux ordres sacrés. — 1606. Union des chapelles de Saint-Pierre et réduction du nombre des bénéficiers. — 1613. Ordonnance du cardinal de Sourdis réglant l'emploi des revenus de la société des bénéficiers. — 1620. Règlement pour la célébration des anniversaires et autres fondations. — 1635-1636. Ordonnances et pièces diverses au sujet des contestations entre le curé et les bénéficiers pour le port de l'étole. — 1637. Réglement « à raison des offices diuins, pour les rendre à Dieu auecq ung si bel ordre qu'il en soit honoré et les âmes édifiées. » (14 feuillets in-4°.) — 1643. Réclamation des acolytes de Saint-Pierre, sur leur participation à « la pointe » et aux honoraires des funérailles. — 1648-1651. Élections de bénéficiers et d'acolytes. — 1651. Citation des syndics des bénéficiers de Saint-Pierre et de Saint-Projet, prévenus d'avoir laissé tomber en désuétude l'usage de la « pointe ». — 1657. Enquête et pièces diverses sur le service des messes et la célébration des anniversaires. — Refus des bénéficiers d'accompagner le curé aux processions générales. — 1674-1675. Dossier concernant les charges d'acolytes et de chapiers de Saint-Pierre (20 pièces, entre autres un cahier renfermant diverses délibérations de la société des bénéficiers, de 1632 à 1675). — 1692. Déclaration des revenus de la société. — 1695. État des ecclésiastiques titulaires et habitués de la paroisse, de leurs revenus et emplois. — 1737. Enquête sur la cession d'une partie du cimetière pour l'ouverture de la place Royale; requête du procureur-syndic de la ville. — 1770-1779. Réduction du service de la chapelle de Favars. — 1780. « Compte présenté par M. Saincric, concernant les prisonniers » (aux recettes 318 l. 18 s. 6 d., fournis par la fabrique). — Pièces (s. d.) relatives à la fondation de Léonard Marchandon en 1680. — 10. Saint-Projet. 1658. Ordonnances portant règlement de diverses contestations entre le curé et les bénéficiers, entre le clergé et les ouvriers. — 1685. État des revenus et charges de la fabrique; autre état (s. d.). — État des prêtres titulaires et résidants, et des clercs « viuant cléricalement ». — 1761. Enquête sur l'état du cimetière. — 1783. Réduction d'une fondation de Pierre Tanesse, docteur-régent en l'Université. — 1784. Enquête de la commodité et incommodité d'un échange de fiefs entre

Digitized by Google

la fabrique et le chevalier de Cazeaux. — 11. Puy-Paulin (Notre-Dame de). 1650. Fondation de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, par Mme de Gourgue. — 1662, 1663. Procédure contre le sieur Girard, curé de Puy-Paulin (il avait indument déclaré excommuniés, au prône, les ouvriers de son église). — 1692, 1695. Déclarations des revenus du curé et de l'œuvre. — 12. Saint-Remi. 1638. Ordonnance d'H. de Sourdis prescrivant itérativement l'enlèvement d'une tombe « eslevée au milieu du chœur, grandement indécente et incommode. » — Règlement en sept articles pour le service de la paroisse. — 1644. Ordre aux ouvriers de rendre leurs comptes et de payer au P. Dufaure, de l'Oratoire, prédicateur de l'avent et du carême, 300 l. d'honoraires. — 1660. « Règlement pour l'église Saint-Remi » (imprimé, placard in-f°). — 1667. « L'ordre qui sera gardé pendant la mission qui sera faicte dans l'église Saint-Remi, de la présente ville. » — Établissement d'une chapelle à la palu des Chartrons. — 1676. Visite du cimetière et des maisons y bâties par la fabrique; entre autres habitants, « deux filles qui tiennent escole et rendent beaucoup de seruice à l'église » ; les syndic et ouvriers offrent de les loger ailleurs. — 1692. Ordonnance portant qu'« un des vicaires de la paroisse Saint-Remi fera sa résidence, surtout pendant la nuit, dans quelque maison commode, hors les murs de la ville, pour estre plus tost en estat de secourir les habitants de ladite paroisse qui demeurent à la campagne. » — 1774, 1782. Requêtes du grand ouvrier en réduction de fondations. — 1774. Ordonnance concernant le nouveau cimetière et l'autorisation de célébrer les obsèques dans la chapelle de « la maison destinée à servir de presbytère à la nouvelle église commencée au lieu des Chartrons... et actuellement occupée par les frères des écoles chrétiennes. » — 1777. Requête en homologation de l'accord intervenu entre les curés et ouvriers de Saint-Remi et de Saint-Maixent, pour la délimitation des deux paroisses dans le nouveau quartier bâti sur l'esplanade du Château-Trompette. — 1778. Translation de la confrérie des poulieurs et tourneurs de la marine, de Saint-Remy aux Grands-Carmes. — 1783. Requête pour la translation des ossements de l'ancien cimetière dans « le charnier qui est au-dessus de l'église. » — 1790. Demande de remboursement des fonds prêtés par le bureau des pauvres au clergé de Bordeaux. — Déclaration (s. d.) des revenus de la fabrique, du curé et des ecclésiastiques de Saint-Remi. — 13. Saint-Siméon. 1612. Fondation du curé François Charron, en faveur de son église. — 1682, 1683. Recettes et dépenses de la fabrique. — 1692, 1695. Déclaration des revenus du curé et des ecclésiastiques de Saint-Siméon. — 14. Pièces communes aux paroisses de Bordeaux. 1635. « Ordre pour l'oraison des Quarante heures de la ville de Bordeaux. » — Ordre donné aux curés de Bordeaux par MM. de Verthamon et de Gourgue, commissaires du Roi, de publier au prône l'arrêt du Conseil pour le règlement des tailles en Guienne. — 1643. « Procez-verbal sur les désordres arrivez cette année aux églises de ceste ville, en l'exposition du Saint-Sacrement faicte le jour du Judi Sainct. » — 1652. Ordre aux curés de Bordeaux et supérieurs des maisons religieuses d'assister aux obsèques d'Olive de Lestonnac, veuve du premier président de Gourgue, « attendu la qualité de la dite dame, son mérite et vertu, les belles et pieuses fondations qu'elle a faict pendant sa vie, les grands léguats qu'elle a faict pour œuvres pies par son testament de dernière vollonté. » — « Ordre pour ceux qui doivent porter le pauillon du Saint-Sacrement le jour du Corps-Dieu [1680]. » — « État [imprimé par paroisses] des baptêmes et enterrements faits dans la ville et faux-bourgs de Bordeaux pendant l'année 1768 » (2,838 baptêmes; 2,502 enterrements; en 1767 : 2,778 baptêmes; 2,415 enterrements.) — Requête (s. d.) des curés de Bordeaux à l'archevêque, F. de Rohan, pour la réforme de divers abus (10 p. in-f°). — Autre (s. d.) contre les spectacles scandaleux donnés le dimanche par les baladins de la place Royale. — (M 1.)

G. 656. (Portefeuille.) — 28 dossiers; 2 pièces, parchemin; 178 pièces, papier.

1445-1789. — Paroisses. Archiprêtré de *Bénauge*. — 1. Arbis. « Donation de certaine maison et biens à l'œuure et fabrique de l'église d'Aruis, en Bénauge, par le sieur Binet, curé. 1635. » — 2. Béguey. 1641-1645. Relation de la fondation (en 1630) et comptes de la chapelle de N.-D. du Casse; enquête sur l'état de cette chapelle. — 1686. Requête du curé réclamant un vicaire amovible, la paroisse ayant « mille communians environ. » — 1696. Pain bénit (prétentions respectives des sieurs de Carles et du Val). — 1756. Requête du curé au parlement, demandant que le syndic des Chartreux de Vauclaire, gros décimateurs, soit contraint à payer un vicaire. — 1773. Requête, pour le même objet, à F. de Rohan, avec un dénombrement de la paroisse (1,110 h.). — 3. Bellebat. 1637. Procédure contre des concubinaires. — 1684. Agrandissement du presbytère. 4. Blésignac. 1624. État de la sacristie. — « Mandement et informations respectiues d'excez commis en

l'église de Blézignac, pour la préférence au pain bénit.» — 5. Cadillac. 1626. Reddition des comptes des fabriqueurs et ordonnance à ce sujet. — 1629. Enquête sur une rixe. — 1670. Enquête sur les « excez et attentats insolans commis dans l'église colégialle Saint-Blaise ». On avait mis dans les serrures... « des cailloux et petites pièces de bois de chêne » de manière à empêcher l'ouverture des portes à l'heure de l'office divin. — 1681. Requête des jurats demandant un prédicateur pour l'octave de la Fête-Dieu (Cf. G. 602). — 6. Cantois. 1631. Enquête sur la privation de service religieux dont se plaignent les habitants depuis la mort de leur curé. — 1764. Comptes de la réparation du presbytère. — 7. Capian. 1638. Information sur un vol dont le curé avait été victime. — 1775. Demande d'enquête sur l'état de l'église et des ornements. — 8. Cardan. 1635. Excommunication de concubinaires. — 1637. Reddition des comptes des fabriqueurs. — 9. Sainte-Croix-du-Mont. 1635. Citation du curé qui tenait un vicaire non approuvé. — Requête du curé, aux fins d'obtenir dispense de résider, se fondant sur les persécutions que lui faisait subir un particulier « qui, depuis deux ans, lui rauit ses fruits décimaux, à main armée. » — 1681. Élection d'un fabriqueur. — 1692. Déplacement de la chaire. — 1773. Requête et ordonnance sur une fondation de 1718, non encore exécutée, ayant pour objet la construction d'une école de filles. — 1775. Lettre du curé fournissant des renseignements sur les revenus de son bénéfice et ceux de l'œuvre. — 1781. Rétablissement, dans l'église, de la chapelle de N.-D. de Pitié. — 10. Faleyras et Campet. 1635. Citation d'un particulier qui « ne faisoit acte de catholique. » — 1734. Consultation d'avocats sur la nomination à la cure de Faleyras (7 f. in-f°). — 1761. Requête des habitants de Campet réclamant un service plus complet du curé de Faleyras et réponse de celui-ci. — 11. Gabarnac. 1642. Rapport du curé de Mourens, commis pour une enquête *de commodo et incommodo* sur la construction d'une chapelle dans l'église de cette paroisse. — 1786. Acte des paroissiens demandant le remplacement de leur curé trop âgé et infirme. — 12. Graoux et Semens. 1788. Demande d'un vicaire. — 13. Ladaux. 1678. Enquête sur l'offre faite par M. de Baritaud, avocat général à la Cour des Aides, d'agrandir l'église par la construction d'une chapelle. — 14. Langoiran. 1449. Fondation de « Pey de Boliac, donzet », en faveur du curé de Langoiran et de ses successeurs (copie en forme de 1758). — 1765. Comptes de la fabrique. — 15. Saint-Léon. 1637. Procédure contre un avocat accusé de ne pas faire son devoir de catholique et requête de celui-ci au Parlement. — 16. Loupiac. 1445. Fondation de noble Archambaud de La Roque, seigneur du Cros, en faveur de l'archiprêtre, du prieur et autres chapelains bénéficiers de cette paroisse (copie informe, s. d.) — 1646. Réparations de l'église. — 17. Saint-Macaire. 1615. Enquête sur un conflit d'attributions entre le sieur de Ville, vicaire perpétuel, et le P. Cayre, jésuite. — 1621. Lettre du P. Desmonceaux, jésuite, au vicaire général Miard, sur la confrérie charitable des dames de Sainte-Marthe, établie à Saint-Macaire. — 1645. *Factum de ce qui s'est passé à Saint-Macaire pendant l'Aduent de mil six cens quarante quatre et le Caresme de mil six cens quarante cinq, entre Monseigneur l'Archeuesque de Bourdeaux et les PP. Iésuites, les Iurats et Habitants de Saint-Macaire.* (Imprimé de 14 p., p. in-4°, s. l. n. d., favorable aux Jésuites; le différend avait pris son origine dans la compétition entre P. Rampianche, dominicain, envoyé par l'archevêque pour prêcher à Saint-Macaire, et les Jésuites; le dossier comprend, en outre, diverses pièces sur les suites de ce conflit, requêtes, informations, ordonnances, saisie des honoraires du vicaire perpétuel, etc. Cf. G. 619, Jésuites de Saint-Macaire). — 1768. Démission du sieur Dufour, curé, auquel « il n'est plus possible de rester parmi un peuple comme celui-ci ». — 1789. Allocation de « 1900 l. provenant des libéralités de S. M. » en faveur des pauvres de Saint-Macaire et des environs. — 18. Saint-Maixant. 1758. Mémoire du curé à l'Intendant sur les réparations indispensables à son église. — 1763. Demande d'un vicaire. — 1770. Nouvelles demandes de réparations pour l'église, « qui serait plutôt prise pour une grange, pour loger les mendiants; » enquête, etc. — 19. Montarrouch. 1623. « Information du seruice non faict à Montarrouch. » — 20. Montignac et Baigneaux. 1657. Ordonnance de 50 l., pour un quartier des gages du vicaire. — 1780-1782. Presbytère : « Mémoire pour être présenté à S. G. Mgr l'archevêque de Bordeaux, concernant la difficulté qu'éprouve un curé de son diocèse pour être logé, » réponse des habitants; lettre du subdélégué Copmartin; etc. — 21. Mourens. « Mémoire (s. d.) du domage que causent à l'église de Mourens les arbres qui l'environnent. » — 22. Omet. Enquête (s. d.) sur un vol sacrilège commis dans l'église de cette paroisse. — 23. Paillet. 1624. Enquête sur « certains troubles et escandales » arrivés pendant un service funèbre (parmi les témoins, « Alfonse de Petre-Paulle, escuier et cappitaine appointé de M. le coronel d'Ornano »). — 1637. Agrandissement de l'église par la construction d'une chapelle. — 1643. « Déclaration de ceux qui lèuent dixmes dans la

Digitized by Google

parroisse Saint-Hilaire de Paillet ». Grande dîme : « l'abbé de la Saulue, auec Me Pierre Suault, greffier escriuant en la grande chambre du Parlement de Bourdeaux et Me Jehan Sauran, aduocat au dict Parlement »; petite dîme : le curé; dîmon : l'abbé de la Sauve. — 24. Le Pian. 1674. Ordonnance prescrivant de « biffer et razer » une épitaphe indûment grauée sur la tombe de J. Puet, curé; son successeur « sembloit par les termes dudit prétendu épitaphe, auoir attribué le titre de martyr audit feu Puet. » — Plaintes (s. d.) contre le curé et sa justification. — 25. Rions, 1574 (copie informe) - 1644. Pièces diverses concernant la confrérie et la chapelle de Saint-Nicolas (entre autres, un arrêt du Parlement de 1637). — 1621-1648. Profanations du cimetière, par « effusion de sang ». — 1623. Enquête contre un habitant de Rions qui avait battu Me Antoine Crinsac, son curé. — 26. Soulignac. 1644-1646. Enquêtes sur « certain désordre faict et commis en l'église de Solignac, par Bernard Tillac, praticien et habitant de ladicte paroisse ». — 1644. « Convention et règlement faict entre MM. les paroissiens de Solignac et le secrétain de l'église du dict lieu. » — 1646. Difficultés « pour le regard du son des cloches ». — 1655. Enquêtes sur de graves accusations portées contre le curé; l'enquêteur après « auoir interpellé les plus apparents de la parroisse et, puis apprès, le menu peuple, n'a trouué que quantité de louanges et de grandes satisfactions que se peuple disent receuoir journellement de leur curé ». — 1784. Acte du curé, M. de Gay, s'engageant à payer à un vicaire qu'il demande à l'archevêque, une pension alimentaire de 600 l. — 27. Targon et Toutigeac. 1655. Réclamation de Philibert dè Lompuy, au sujet des droits honorifiques et du pain bénit. — 1764. Comptes de la fabrique. — 28. Villenave de Rions. 1671. Ordre aux fabriqueurs de rendre leurs comptes. — (M 2.)

G. 657. (Portefeuille.) — 25 dossiers; 136 pièces, papier.

1586-1783. — Paroisses. Archiprêtré de *Blaye*. — 1. Saint-Androny. 1766. Translation de la fête patronale. — 2. Anglade. 1622. Citation d'un habitant qui avait fait scandale dans l'église, tandis que le curé proclamait un monitoire. — Enquête sur l'accusation d'avoir administré les sacrements sans pouvoirs, portée contre Pierre Beaune, prêtre et matutinier d'Anglade. — 1629. Information sur des propos injurieux d'un paroissien contre le curé. — 3. Saint-Aubin, 1733. Chômage de la fête patronale. — Plaintes (s. d.) de quelques paroissiens contre leur curé et réponse de celui-ci. — 4. Berson. 1619. Décret du cardinal de Sourdis unissant la cure à l'abbaye Saint-Romain de Blaye et érigeant la paroisse en vicairie perpétuelle. — 1621. Procédure contre le sieur Roullin, notaire royal, accusé d'avoir « excédé et iniurié son curé ». — 5. Blaye. 1629. « C'est l'estat des comptes qu'ont rendeu les fabriqueurs tant de Saint-Romain de Blaye que de Saint-Sauveur, en vertu du mandement de Mgr le cardinal de Sourdis » (cahier in-4° de 15 feuillets). — Lettre du curé de Marcillac à ce prélat au sujet de la surprise possible du château de Blaye par les huguenots. — 1633. Fondation d'une société de dames de charité. — 1634. Ordonnance d'H. de Sourdis pour l'élection des fabriqueurs de Blaye; acte d'élection pour Saint-Sauveur. — 1647. Ordre de résider aux curés de Blaye qui avaient « quitté leurs cures soubz prétexte de la maladie contagieuse. » — 1654. Ordre de chômer la fête de Saint-Romain, dans toute la ville et les faubourgs de Blaye. — 1655, 1656. Procédure contre Jean de Soustrac, bénéficier de Saint-Projet à Bordeaux et curé de Saint-Romain de Blaye, qui ne résidait pas dans sa cure. — 1656. Commission donnée à Me Théophile Bourdeyron, prieur du séminaire de Bordeaux, de s'enquérir de l'état de l'église Saint-Sauveur à l'occasion « du remuement et changement du lieu ordinaire des fonts baptismaux », projeté par les religieux. — 1668. Ordonnance fixant les églises à visiter, pendant le Jubilé, par les habitants de Blaye; Ordonnance provisionnelle en faveur d'un prédicateur envoyé par l'archevêque, et troublé dans ses fonctions par le vicaire perpétuel et les religieux de Saint-Sauveur. — 1670. Conflit au sujet d'un convoi funèbre, entre les religieux et le curé de Saint-Romain. — 1768, 1769. Requête des habitants de Sainte-Luce, annexe de Saint-Sauveur, relativement au service divin dans leur église. — 1773. État de la garnison du fort Médoc, et ordre des exercices religieux qui se faisaient dans la chapelle de ce fort. — 6. Braud. 1654. Chapelle construite dans l'église de cette paroisse, par André de Lagorsse, avocat au Parlement (état de l'église, etc.). — 7. Campugnan. 1626. Enquête sur les infirmités du curé, « tellement vieux, qu'il vient en mœurs d'enfant ». — 1628. Information sur la non-résidence du curé. — 1660. Enterrement d'un enfant dans l'église, malgré le curé; lettre du curé de Marcillac, archiprêtre de Blaye, sur cette affaire et sur l'état de la paroisse. — 8. Saint-Caprais. 1626. Transaction entre les paroissiens et le curé. — 9. Cars. 1652. Contestation entre deux familles de cette paroisse, touchant leur sépulture. — 1655. Ordonnance sur le partage des offrandes recueillies au


Digitized by Google

« trou Saint-Michel » de l'église de Cars. — 1660. Service dû à la paroisse par le Chapitre Saint-Sauveur de Blaye (requête, copies informes d'ordonnances du cardinal de Sourdis (s. d.) et de H. de Sourdis (1634); copie informe d'un arrêt du Parlement (1586). — 10. Cartelègue. 1634. Ordonnance d'H. de Sourdis, réglant le service de cette paroisse. — 1643. Acte notarié relatif au partage des fruits décimaux. — 11. Saint-Christoly. 1643. Lettre du curé sur les « parts prenans à la dixme de la cure de Saint-Christofle ». — Procédure contre des concubinaires. — Fragment d'une requête (s. d.) relative au service divin à Saint-Christoly (noms des principaux paroissiens). — 12. Saint-Ciers-la-Lande. 1609. « Ordonnance, que les habitants de la paroisse..., ensemble le curé, feront bastir la maison presbytérale. » — 1643. Acte notarié concernant les « dixmes prenans » de la paroisse. — 1679. Enquête sur une rixe, avec effusion de sang, dans le cimetière. — 13. Donnezac. 1783. Lettre relative à l'état de la chapelle Saint-Roch et à la reconstitution des registres baptistaires de 1777-1779. — 14. Étauliers. 1730-1736. Seize pièces relatives à la distraction de cette paroisse, de celle d'Eyrans et à son érection en vicairie perpétuelle (entre autres, une lettre du duc de Saint-Simon, consentant à cette érection). — 15. Eyrans. 1643. Nomination d'un sacristain. — 16. Fours. 1624. Citation du curé de Fours et du prieur d'Eyrans, l'un, pour avoir tenu, sans autorisation, un enfant sur les fonts et l'autre pour avoir fait le baptême. — 17. Saint-Girons. 1634. Legs de 50 l., pour réparer l'église. — 18. Saint-Louis. 1671. Empiétements des curés voisins sur cette paroisse. — 19. Marcillac. 1621. Enquête contre le sieur de Lagrave, protestant, accusé d'avoir « proféré de sa bouche plus qu'infernale, iniures dutout exécrables, contre la sacrée et très saincte vierge Marie. » — 1624-1641. Procédures contre des concubinaires. — 20. Saint-Martin-de-la-Caussade. 1635. Ordre aux habitants du lieu de Frédignac « d'ouïr le s. sacrifice de la messe et recevoir les sacrements en ladicte église Sainct-Martin ». — 1636. Certificat de plusieurs ecclésiastiques de l'archiprêtré de Blaye, en faveur du vicaire. — 1719. Legs à la chapelle de Frédignac. — 1783. Nouvelles réclamations des habitants de Frédignac, au sujet du service dans la chapelle de ce lieu, et réponse du curé. — 21. Saint-Palais. 1622. Concubinaires. — 1643. Acte notarié relatif au partage des fruits décimaux. — 1651. Enquête sur le trouble apporté au prône du curé par le notaire du lieu. — 1743. Établissement d'un vicariat. — 22. Saint-Paul. 1634. Contestations pour la perception de la dîme. — 1673. Réparation de la chapelle Notre-Dame à l'église paroissiale. — 23. Plassac et Montuzet. 1621. Sentence arbitrale de Jean de Taraut, commandant de la ville et du château de Blaye, Jean Pol de Genouillac, abbé de Saint-Romain et Jean de Verteuil, sieur de Maleret, réglant les prétentions respectives aux droits honorifiques dans les églises de Plassac et Montuzet, des sieurs de Monguion et de Romefort. — 1648. Conflit, au sujet d'un mariage, entre les curés de Saint-Romain de Blaye et de Plassac. — 24. Pleineselve. 1624. Concubinaires. — 1645. Dissentiment entre le curé et les moines de Pleineselve. — 25. Reignac. 1624. Plaintes contre le curé. — (M 3.)

G. 658. (Portefeuille.) — 30 dossiers; 2 pièces, parchemin; 132 pièces et 1 plan, papier.

1617-1787. — Paroisses. — Archiprêtré de *Bourg*. — 1. Saint-André de Cubzac. 1625. Taxe de 150 l. d'honoraires, au vicaire. — 1629. Entreprises des Récollets sur le cimetière (information et ordonnance). — 1643. Enquête sur l'étendue de la paroisse (entre autres témoins, quatre notaires, résidant dans la paroisse). — 1672. Plainte du curé, Charles de Bonnefond, contre la mauvaise administration des fabriqueurs et la pénurie de linges sacrés et ornements qui en est la conséquence. — 1744. Réparations à l'église, aux frais d'Antoine Forton, sieur d'Hellin, ancien gouverneur pour le Roi « dans l'étendue du Cubzaguès »; consentement du curé et des paroissiens. — 1755. Enquête sur l'état du cimetière (plan). — Réclamation (s. d.) du syndic de l'abbaye de la Sauve au sujet du traitement du vicaire. — Requête (s. d.) du curé concernant l'état déplorable de l'église et ses dissentiments avec le grand ouvrier; requête contradictoire de celui-ci. — 2. Aubie et Espessas. 1624. Reddition des comptes des fabriqueurs et revendication des sommes dues à l'œuvre. — 1637. Lettre relative à la chapelle d'Artiguelongue, dépendant de la commanderie d'Aubeterre, ordre de Saint-Antoine, et aux privilèges de celui-ci. — 1641. Contestation entre le curé d'Aubie et le vicaire d'Espessas. — 1642. « Les prétansions et poincts qui requièrent règlement entre le sieur curé d'Aubis et Espessas et le sieur vicaire pour le prieur ». — 1671. Requête du commandeur d'Aubeterre au Parlement, aux fins d'obtenir la jouissance intégrale des revenus du bénéfice d'Artiguelongue pour la pension du religieux le desservant actuellement. — Requête (s. d.) au prince archevêque, F. de Rohan, pour obtenir le *bis in die;* l'entretien d'un vicaire devient impossible, en raison du « nombre des misérables qui ont épuisé toutes les ressources » du curé. — 1787. Lettre

Digitized by Google

du curé au sujet des tracasseries dont il était l'objet de la part de certains de ses paroissiens. — 3. Bayon. Requête (s. d.) du curé sur la démolition, par un particulier, d'une partie des murs du cimetière. — 4. Bourg. 1655. Contestations entre le curé et les religieux de Saint-Vincent de Bourg. — 1675. Requête des maires et jurats demandant que le prieur « continue les mesmes cérémonies que luy et ses deuantiers ont accoustumé de faire les jours de festes solempnelles. » — 1780. Translation du cimetière. — 5. Camillas. 1628. Citation d'un particulier qui ne faisait acte de catholique. — 6. Cavignac. 1691. Comptes des fabriqueurs et état de l'église. — 1725-1750. Emprunt d'un particulier à la fabrique et contestations à ce sujet. — 7. Cézac. 1634. Concubinaires. — 1642. Différends pour la nomination d'un fabriqueur. — 1762. Cinq pièces relatives à un conflit entre le curé et les ouvriers; entre autres, le « compte que rend M. Me Nicolas Aubert, prêtre, prieur et curé de Cézac, de la gestion des affaires de ladite paroisse... et de la confrérie de N.-D... » (24 p. in-fo). — 8. Saint-Ciers-de-Canesse. 1661. Acte notarié relatif à la perception des dîmes. — 1783. Construction d'une nouvelle sacristie à la suite d'un vol. — 9. Cubnezais. 1641. Contestation entre les curés de Cubnezais et de Peujard, au sujet de la chapelle rurale de Saint-Martial, que chacun d'eux prétendait être sur son territoire. — 1653. Construction d'une chapelle de Saint-Sébastien, en l'église de Cubnezais. — 10. Cubzac. 1670. Cimetière « polu par effusion de sang ». — 11. La Fosse. 1759. Requête du curé, en réduction d'impositions ecclésiastiques, en raison de la grêle « tombée avec tant de force, et d'abondance qu'en moins d'un demi-quart d'heure, il y eut devant sa porte, de la hauteur d'un demi-pied. » — 12. Saint-Gervais. 1651. Exhumation violente du corps du curé et sa translation indûment faite dans une autre sépulture (citation des coupables, aux fins d'excommunication.) — 13. Saint-Izan-de-Soudiac. 1625. Information contre un particulier qui détenait les clefs de la sacristie et ne les voulait remettre au curé. — 1679. Requête des paroissiens demandant un curé ou un vicaire. — 14. Lansac et Bellegarde. 1645. Information contre le curé qui avait refusé de recevoir un vicaire envoyé par les vicaires généraux et agréé par lui-même. — « Mémoire (s. d.) sur l'état présent du prieuré-cure de Notre-Dame de Bellegarde et de Saint-Pierre de Lansac, son annexe. » — 15. Saint-Laurent d'Arce. 1643. Modifications à la disposition intérieure de l'église (acte capitulaire des habitants et procès-verbal de l'état des lieux). — 16. La Libarde. 1660. Acte du chambrier de l'abbaye de Bourg pour la substitution d'un vicaire perpétuel au vicaire amovible. — 1680. Ordre au vicaire perpétuel de résider. — 1760. Requête du vicaire perpétuel relativement aux réparations urgentes nécessitées par le délabrement de l'église. — 17. Marcamps. 1650. Construction d'une chapelle dans l'église de cette paroisse. — 1660. Contestation pour le pain bénit entre Louis de Glénisson, avocat au Parlement, et Anne de Cruseau, femme de Jacques Croiset, sieur de Grand-Champ. — 18. Saint-Mariens. 1617-1618. Concubinaires. — 19. Marsas. 1666. Enquête au sujet d'une litre aux armes du sieur de Grand-Champ, « de la religion prétendue », et de sa femme, catholique. — 20. Mombrier. 1654. Violences contre le curé. — 1680. Non-résidence du curé. — 21. Peujard et Virsac. 1643. Lettre du curé demandant le maintien de son vicaire, « troublé par la tropt grand mesnagerie de M. Bouyet, un nouveau prieur, lequel prétend nous faire seruir par des religieux observantins du conuent de Sainct-Andreas; c'est ce que je ne puys bien gouster. » — 1669. Ordre au prieur codécimateur de payer la moitié de la taxe de la visite d'H. de Béthune. — 22. Prignac. 1661. Enquête faite dans cette paroisse sur certains désordres arrivés à l'église de Saint-Christoly en Blayais. — 23. Pugnac. 1654. Plainte du curé troublé dans le service de l'église, la nuit de Noël, par les injures et chants désordonnés de quelques paroissiens. — 1655. Ordonnance des vicaires généraux pour prévenir tels désordres dans la suite. — 1782. Établissement d'un droit sur les chaises et bancs, attendu le peu de revenu de l'œuvre. — 24. La Ruscade. 1626. Érection de cette église en vicairie perpétuelle. — 1776. Plaintes de quelques particuliers contre le curé et sa justification complète par un acte capitulaire des paroissiens, y dénommés au nombre de soixante-dix. — 25. Samonac. 1778-1784. Réparations de l'église. — 26. Saint-Savin. 1773. Plainte d'un particulier contre le curé, à propos d'un convoi funèbre. — 27. Tauriac. 1655. Défense de continuer la distribution du pain bénit jusqu'à l'apaisement des contestations auxquelles elle donnait lieu. — 1758. Mémoire du curé sur l'état de la paroisse et les réparations à faire à l'église. — 1773. Lettre du curé à F. de Rohan demandant qu'on lui attribue une partie des fruits décimaux, perçus jusque-là par les dignitaires de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg. — 28. Teuillac. 1639. Legs faits à la fabrique (copie en forme, sur parchemin, de 1755). — 1754. « Inventaire des vases sacrés, habits sacerdotaux, ornements, meubles, linges et autres effets qui sont actuellement dans l'église de Tuillac en Bourgès. ensemble les titres et papiers qui lui appartiennent, »

Digitized by Google

(9 p. in-4°.) — 1759. État du cimetière. — 29. Touveyras. 1664. Ordre aux habitants de bâtir un presbytère « décent et capable de loger le curé ». — 1754. « Mémoire pour le curé de Saint-Seurin de Touveyras » (même objet). — 30. Saint-Trojan. 1650. Enquête de la non-résidence du curé. — 1754. Acte capitulaire et requête des habitants demandant un curé. — 1771. Autre acte capitulaire pour le même objet. — « Mémoire instructif (s. d.) du sieur Lynch, curé-vicaire perpétuel de la paroisse de Tuillac et de Saint-Trojan, son annexe. » (État de cette annexe et difficultés de sa desserte.) — (M 4.)

G. 659. (Portefeuille.) — 29 dossiers; 1 pièce, parchemin; 269 pièces, papier.

1574-1787. — Paroisses. — Archiprêtré de *Buch et Born*. — 1. Andernos. 1650. Enquête sur un vol commis dans cette paroisse. — 1691. Comptes de la fabrique. — 2. Arcachon. « Inventaire (s. d., vers 1730) des effets de la chapelle de N.-D. d'Arcachon. » — 3. Audenge. 1626. Concubinaires. — 1660. Ordre aux habitants de bâtir un presbytère « honneste. » — 1707. Contestation entre le curé et quelques-uns de ses paroissiens (enquête, etc.). — 4. Bias. 1645. Ordonnance des vicaires généraux réglant certains différends entre le curé et les fabriqueurs. — 1646. Autre ordonnance relative à l'administration du revenu de l'œuvre. — 1655. Ordonnance d'Henri de Béthune prescrivant une enquête sur les biens de la fabrique, à l'occasion des usurpations d'un paroissien. — 1736. Requête des habitants aux fins d'obtenir la permission de bâtir une chapelle, « les pluyes abondantes et les vents violens ayant fait avancer l'étang presque dans le cimetière de l'église, par les nouuelles montaignes de sable qui se sont formées et qui empêchent l'étang de reculer davantage; dans la crainte que les eaux du dit étang ne refoulent avec abondance dans l'église, comme elles ont déjà refoulé, cet hiver dernier. » — 1770. Commission pour visiter la nouvelle église; longue et intéressante lettre du curé sur le même objet et l'état de la paroisse. — 5. Biganos. 1691. « Deffauts remarqués en fesant rendre compte aux fabriqueurs. » — 1783. État des registres baptistaires de la paroisse de 1685 à 1782. — 6. Biscarosse. 1627-1629. Saisie des revenus de la fabrique par les commissaires des francs-fiefs et nouveaux acquêts. — 1636. Fondation d'une mission dans la paroisse par le curé primitif, Antoine Fournier, chanoine de Saint-Seurin et promoteur de l'archevêché. — 1665. Enquête et ordonnance relatives au presbytère. — 1716. Requête aux fins d'obtenir un commissaire chargé d'enquérir des réparations urgentes nécessitées par l'état de l'église. — 1787. Requête concernant l'exécution d'une fondation du sieur Borde, ancien curé. — 7. Carcans. 1643-1644. Contestation entre le curé et les paroissiens, relativement aux offrandes de la fête de saint Jean-Baptiste, jour « de grande déuotion », dans la paroisse. — 1659. Réparations du presbytère, aux frais de la fabrique. — 1677. Règlement des contestations entre le curé et les fabriqueurs. — 1766. Acte capitulaire des habitants, déclarant « ne reconnaître nullement la juridiction de Mgr l'archevêque de Bordeaux au sujet de l'employ des sommes appartenant à l'œuvre de la paroisse, ni de la reddition des comptes des anciens et nouveaux ouvriers ». — Arrêt du Parlement contre ces prétentions (copie en forme). — 1773. Mémoire du curé se plaignant des vexations de ses paroissiens et mémoire responsif de ceux-ci. — 1773-1774. Lettres relatives à cette affaire. — 1787. Lettre du curé signalant de graves abus dans l'administration des deniers de son église. — 8. Cazeaux. 1622. Citation du vicaire, qui administrait les sacrements, à Pâques, à d'autres que ses paroissiens. — 1629. Citation de certains habitants qui inhumaient indûment « les corps de leurs défuncts dans l'église ». — 1774-1781. Requêtes des habitants et du curé au sujet des réparations à faire à l'église et au presbytère. — 1747. Trouble apporté au service divin par les résiniers de la forêt de la Teste. — 1783. Lettre du curé demandant à faire bâtir un oratoire à proximité de sa maison, « le débordement des eaux ayant emporté le chemin qui conduit à l'église. » — 9. Frontignac (*aliàs* Saint-Paul-en-Born). 1603. « Extraict des condempnations données contre les fabriqueurs. » — 1621. Information contre certains paroissiens, « à raison de l'insolence et irréuérence commises pendant la célébration du divin seruice » (à propos des places à l'église et du rang à l'offrande). Plainte du curé, citations, ordonnance, etc. — 1678. Requête des habitants demandant le transfert du service divin dans la chapelle de Painsas, l'église paroissiale étant incommode, humide et « menacée par l'étang qui s'avance de jour à jour »; ordonnance conforme très détaillée et constatant, entre autres choses, qu'il y a, « près de la dite chapelle, une maison qui sert d'hospital pour receuoir les malades qui viennent faire leurs vœux aux saints qu'on y honore particulièrement. » — 1759. Opposition du curé à la vente d'une maison appartenant à l'œuvre. — 10. Gastes. 1775. Requête du curé aux fins d'obtenir la réunion de cette paroisse à celle de Sainte-Eulalie de Mimizan (en deux ans, on n'y a fait que

Digitized by Google

trois baptêmes et un enterrement). — 11. Gujan. 1691. « Défauts descouuerts en fesant rendre compte aux fabriqueurs. » — « État (s. d.) des reuenus de l'église de Gujan. » — 1778. Lettre du curé au sujet des vexations de certains « anti-prêtres, appuiés sur les protections qu'ils croient auoir à Bordeaux ». — 12. Saint-Julien-en-Born. 1603. Prétentions de la fabrique sur une maison, avec jardin, sise au bourg de Saint-Julien, baillée à un particulier, à fief et rente, par feu Louis de Lur, vicomte d'Uza. — « Extraict des condempnations portées contre les fabriqueurs. » — 1621. Audition et clôture des comptes de la fabrique (8 feuillets in-4°). — 1626. Lettre du curé au sujet des « dissolutions et desbauches qui se font à certains iours au lieu de Contis, dans une chapelle qui est fondée soubs l'inuocation de Saincte Madelaine »; le curé est « si fort estonné de ces exécrables confusions qu'il entre en quelque appréhension que ce fussent des diables incarnés plus tost que des hommes, et, désirant prescher pour les tancer et reprendre, il lui fust interdit par les officiers de M. d'Uza qui se récréent et prennent plaisir en ces exersisses; » informations à ce sujet. — 1647. Démission du « benoist ou sacristain » de la paroisse. — 1755. État des charges et revenus de l'œuvre. — Note (s. d.) sur la situation de la paroisse dont « le sable de la mer a couvert les meilleurs biens. » — 13. Lacanau. 1622. Sentence du juge de Lacanau contre un habitant qui s'était rendu coupable d'« insolances » dans l'église : il « assistera durant le seruice diuin, la teste nue et à genoil... et le seruice paracheué, demandera pardon à Dieu d'auoir faict les dictes insolances; aumosnera à l'œuure de la dicte église et à l'autel de Mr Saint-Vincent de deux chandeliers honorables de la valeur de quatre livres..., les dépans modérés à trois livres ». — 1634. Concubinaires. — 1645. Requête de Pierre de Baleste, sieur et baron de Lacanau, dénonçant à l'Archevêque la mauvaise administration des fabriqueurs (les biens de l'œuvre « concistent en plusieurs debtes et légats pies faicts à icelle eglise et encore au reuenu d'un troupeau de vaches qui appartient à la dicte œuure »). — 1664. Requête du curé pour les réparations du presbytère et ordre d'y appliquer 400 livres appartenant à la fabrique (outre 830 livres et plusieurs créances, l'église possède « 200 testes de vaches, 250 testes de brebis et 300 chéures »). — 1666. Cassation de l'élection des fabriqueurs. — 1765. Construction d'une nouvelle église et d'un presbytère sur un terrain donné par le baron de Caupos, seigneur de la paroisse (requête, acte de donation, visite des bâtiments; état des sommes existant en 1764 dans le coffre de l'œuvre : treize mille neuf cent trente-trois livres). — 1776. Requête des habitants demandant un curé ou vicaire. — 14. Lamothe. 1761. Requête des habitants du hameau de Balanos, demandant leur annexion à la paroisse du Teich. — 1772-1778. Réclamation des curés de Biganos et du Teich au sujet des honoraires à eux dus pour la desserte de Lamothe. — 15. Lanton. 1621, 1622, 1634. Concubinaires. — 1733. Requêtes du curé et du syndic-fabricien demandant la visite des ornements de l'église, dont les prédécesseurs de celui-ci ont négligé l'entretien. — 16. Lège. 1625. Concubinaires. — 1646. Procédure contre un particulier, accusé d'avoir « excédé » le curé. — 1668. Requête du curé au sujet du mauvais état du presbytère. — 17. Lévignac (ci-devant le Vignac). 1603. « Extraict des condempnations portées contre les fabriqueurs du Vignac-en-Born. » — 1622. Protestation du curé de Parentis contre l'inhumation indûment faite dans l'église du Vignac, de Jérôme de Caunègre, juge de la vicomté d'Uza. — 1655. Libéralités d'Ogier de Sainte-Croix en faveur de la paroisse. — 1663. Plainte de Pierre de Neurisse, juge de la baronnie de Magesq, pourvu par l'Archevêque de « l'office de monge et secrestain » de l'église du Vignac, troublé dans ses fonctions par Isabelle de Sainte-Maure, comtesse d'Uza. — « Liste (s. d., XVIIe siècle) des maisons de la paroisse du Vignac qui payent au monge, chascun un quartier de seigle, etc. » — 18. Mezos. 1645, 1647, 1648, 1665. Concubinaires. — 1661. Ordonnance d'H. de Sourdis, conférant à noble Henri de Castetia, écuyer, « la charge et office de mongerie et secrétenairie de la paroisse de Mezos. » — 19. Mimizan. 1603. Enquêtes sur les usages relatifs aux prédications du carême, le service de l'hôpital, etc., etc. — « Extraict des condempnations portées contre les fabriqueurs des paroisses de Sainte-Eulalye (Sainte-Eulalie de Mimizan), Bias, Aureillan, Parentis, Saint-Paul-en-Born et Pontenx. » — 1656. Vidimus d'une transaction de 1574 entre le curé et les fabriqueurs de Mimizan, pour l'exécution d'une fondation en faveur de la dite église dont les revenus avaient été diminués des deux tiers, « la dicte églize ayant été pilhée et saquagée par ceux de la nouvelle religion prétandue, puis quatre ou cinq ans en ça. » — 1660. Contestation pour la nomination des fabriqueurs. 1758. « Mémoire de ce qui concerne le reuenu de la paroisse de Sainte-Eulalie de Mimizan en Born. » — Requête (s. d., après 1775) des habitants de cette paroisse, au sujet de sa desserte. — 20. Mios. 1630. Informations sur les déportements du sacristain, « grand téméraire, renieur et blasphémateur ordinaire du nom

Digitized by Google

de Dieu », qui jouait aux cartes dans le clocher et dans l'église, etc. — 1644. Plaintes du curé et des habitants contre la cession, moyennant finances, de la charge de sacristain, faite, sans leur aveu, par le titulaire à un particulier. — 1681. Règlement des vicaires généraux pour le service de la paroisse. — 1691. « Défauts apperceüs en fesant rendre compte aux fabriqueurs. » — 1763. Requête du grand ouvrier réclamant la réparation de l'église, négligée depuis plus de trente ans. — 1769. Autre requête pour le même objet, l'église ayant été fortement endommagée par un ouragan, le 8 septembre 1768. — 1779. « État des habitans (1203) qui sont dans le cas d'entendre la messe le dimanche »; dimensions de l'église (2,253 pieds carrés, dont 1,974 disponibles); — Acte capitulaire pour la nomination d'un syndic aux fins de « veiller et soutenir les droits de l'église de Mios. » — 21. Parentis. 1629. « Assignation aux marguilliers, pour les francs-fiefs. » — 1691. « Manquemens apperceus en fesant rendre compte aux fabriqueurs. » — 1774. Conflit entre les fabriqueurs et le curé. — 22. Pontenx. 1603. « Condempnations données contre les fabriqueurs. » — 1770. Chapelle du comte de Rolye à ses forges de Pontenx. — 1780. Enquête sur l'état du cimetière. — 23. Le Porge. 1630. Concubinaires. — 1652. Inventaire des pièces d'un procès pendant au Parlement entre le vicaire perpétuel et le syndic de la Chartreuse de Bordeaux. — 1787. Lettre du curé relative à l'abolition de deux processions entachées de superstition qu'on faisait de sa paroisse à l'église du Temple le 1er juin et le 16 août. — État (s. d.) du revenu de la fabrique. — 24. Salles. 1618, 1624. Concubinaires. — 1626. Érection de cette paroisse en vicairie perpétuelle. — 1644. Acte du sacristain réclamant à certains particuliers, par-devant notaire, « la gerbe que chaque maître de famille lui bailhe pour la peine qu'il prend à sonner les cloches. » — Requête (s. d.) des curé, syndic et habitants demandant à l'Archevêque de « faire la charité et gratification de la charge de mongerie-secrétainerie de Salles », à Pierre de Lassou, « fillastre » du précédent titulaire. — 25. Sanguinet. 1643. Legs fait par un particulier à l'église, à condition d'y être inhumé. — 1691. « Manquemens recogneus en fesant rendre compte aux fabriqueurs. » — 26. Saumos (*aliàs* Courgas). 1623, 1627. Concubinaires. — 1722. Fondation de Pétronille de Largeteau, veuve de François Sarrau d'Essenault, marquis de Castelnau (100 livres par an pour doter une pauvre fille de l'âge de quatorze ans au moins, née à Saumos, Labarde, Castelnau, etc.)— 27. Le Teich. 1651. Information au sujet d'un refus de sacrements dont se plaignait le sieur de Ruat, baron d'Audenge. — 1770. « Délibération concernant [le pacage dans] le pré-salé de l'église Saint-André du Teich. » — 1783. Comptes de l'œuvre; rôle des habitants de la paroisse. — 28. Le Temple. 1622. Enquête de « certaine superstition qui se glise parmi le culte divin pour avoir guérison de certains malades, come d'un nombre de chandelles, du jusne et du nombre des enfants ou filles qui doiuent jusner, lesquels enfants il enferment dans une maison close là ou personne ne parle à eulx, que ceulx qui les gouuernent. » — Requête (s. d.) des habitants à F. de Rohan, aux fins d'obtenir le rétablissement des processions qu'ils faisaient, le jour de Sainte-Marguerite, à Saumos, et le jour de Saint-Jacques au Porge, les dites processions supprimées « à cause des abus et du scandale qui s'y commettoit »; ils promettent de « s'y comporter dans la suite avec piété, modestie et respect de la religion ». — 29. La Teste. 1626, 1633, 1634. Ordre aux habitants « qu'ils n'ayent à retirer et fournir des logis et habitations aux femmes vagues et desbauchées, ains les en chasser et desloger. » — 1634. Pardon à un concubinaire repentant. — 1635. Emprunt de l'œuvre au fabriqueur des pauvres (700 livres) pour la continuation des réparations de l'église. — 1636. Élection de fabriqueurs contestée. — 1637. Plainte du curé, Jean de la Beylhie, au sujet des violences continuelles qu'il avait à subir de la part des gens de guerre et notamment des gardes du duc d'Épernon. (6 feuillets in-4°.) — 1640. Consultation de « quelques anciens pères de la compagnie de Jésus, doctes et bien expérimentés », au sujet d'un habitant de La Teste dont l'esprit était troublé. — 1644, 1645. Procédure contre le sieur Donzeau, curé, non résidant. (L'enquête est curieuse en raison des nombreux renseignements qu'elle fournit sur l'état, le service et les fondations de la paroisse; le dossier comprend, en outre, un procès-verbal de visite fort détaillé, une transaction de 1618 entre l'abbé de Bonlieu et le curé de La Teste, relativement au service de la chapelle de N.-D. des Monts, les réquisitions du promoteur et une ordonnance d'H. de Sourdis réglant le service de la paroisse par le curé et deux vicaires qui y résideront continuellement.) — 1645. Autre règlement entre le curé et les vicaires. — 1771. Vl dans la sacristie, de l'argen t de l'œuvre. — 1783. Reddition des comptes des fabriqueurs. — État des reuenus de l'église (136 livres). — « Estat (s. d., XVIIe siècle) des ornemens qui sont dans l'église de Sainct-Vincent de La Teste. » — « État (s. d., XVIIIe siècle) des morts ensevelis dans l'église, depuis un an (31)... etc. » — (M 5.)

Digitized by Google

G. 660. (Portefeuille.) — 29 dossiers; 238 pièces et 1 plan, papier.

1602-1787. — Paroisses. Archiprêtré de *Cernès*. — 1. Balizac. 1622. Citation du curé qui n'était pas « muni des liures nécessaires à l'exercice de sa charge. » — 2. Le Barp. 1644. Requête du vicaire demandant que les Feuillants de Bordeaux, curés primitifs, lui paient ses honoraires, par quartier et d'avance et le remettent en jouissance de biens appartenant à la cure qu'ils avaient aliénés. — 1677. Plainte du curé au sénéchal de Guyenne, au sujet d'un fabriqueur élu qui se refusait à remplir ses fonctions. — 3. Barsac. 1622. Ordonnances du cardinal de Sourdis réglant l'administration des biens de l'église et nommant Isaac de Lurbe, avocat au Parlement, syndic pour faire la reconnaissance des fiefs de la fabrique et faire payer les arrérages à elle dus. — 1635, 1643. Contestations pour l'élection des fabriqueurs. — 1642. Clôture des comptes de l'œuvre. — 1643. Résumé des comptes de l'œuvre de 1622 à 1641. — 1644. Désordre dans l'église pour l'élection des fabriqueurs. — 1653. Ordonnance d'H. de Béthune nommant un fabriqueur sur trois candidats présentés par le curé, les paroissiens ayant refusé de procéder à l'élection. — 1655. Autre ordonnance pour la bonne administration des revenus de l'œuvre. — 1662. Inhibition sous peine d'excommunication, aux habitants de Barsac, de continuer à tenir dans l'église et le cimetière, leurs assemblées tumultueuses pour la nomination des collecteurs des tailles. — 1735. Comptes de la fabrique. — 1784. Démolition d'une partie du mur du cimetière pour la rectification de la route de Bordeaux à Toulouse (copie de l'ordonnance de l'intendant, Dupré de Saint-Maur; consentement des fabriqueurs; enquête). — 4. Beautiran et Ayguemorte. 1631. Enlèvement des cordes des cloches par le greffier de la juridiction de Beautiran et trois autres paroissiens (enquête et citation). — 1637. Violences contre le curé, à l'occasion d'un convoi funèbre. — 1672. Ordonnance d'H. de Béthune, chargeant le curé de poursuivre un procès pendant entre les habitants et la fabrique au sujet de la propriété contestée d'une maison. — 5. Bègles. 1616. Fondation par Mathieu Olivier, vicaire perpétuel de Bègles, d'une messe matutinelle dans son église; copie en forme du testament de cet ecclésiatique. — 1677. Contestation entre le curé et les fabriqueurs, au sujet de la nomination du prêtre matutinier (requête et acte capitulaire des habitants). — 1685. « Procès-verbal de la bénédiction de la croix posée et élevée par ordre du Roy au milieu de la place où estoit basti le temple de ceux de la Religion prétendue réformée, dans la paroisse de Bègles. » — 6. Bommes. 1693, 1694. Non résidence du curé. — 7. Budos, 1620, 1621. Concubinaires. — 1642. Différend entre les paroissiens, les officiers du baron de Budos et le curé au sujet du refus de celui-ci de maintenir l'usage d'une procession qu'on avait coutume de faire, le jour de Saint-Georges, au-devant du château. (Requête du curé, ordonnances, etc.; d'après la requête, « ceste maison ayant esté possédée par les ancestres du seigneur de Budos qui est à présent, qui estoient de la religion prétendüe réformée, la dite chapelle feust prophanée, conuertie en escurie et l'image de saint Georges bruslée, et, par ce moyen, la déuotion esteinte ».) — 1670. Ordonnance d'H. de Béthune, autorisant Jean-Pierre de la Roque, chevalier, seigneur baron de Budos, à faire démolir l'ancienne chapelle, « ruinée et profanée pendant la guerre ciuile de religion », et à en bâtir une autre dans l'enceinte du château. — 1763. Requête du curé aux fins de l'interdiction du service divin dans une chapelle rurale dite de Saint-Pierre, en raison des abus et scandales auxquels donnait lieu l'assemblée du 29 juin; attestation de la vérité des faits par tous les curés du voisinage. — 1784. Demande par les habitants d'un vicaire amovible; enquête très détaillée à ce sujet. — 8. Cabanac et Villagrains. 1657. Excommunication d'un particulier qui avait blessé le vicaire de Cabanac. (Enquête, etc.) — 1765. Procès-verbal des dommages causés dans cette paroisse par la gelée et la grêle. — 9. Cadaujac. 1745. Requête des habitants aux fins d'obtenir un vicaire, aux frais du chapitre de Saint-André, gros décimateur. — 10. Canéjean. 1635. Transaction entre le curé et les fabriqueurs pour le partage des « offrandes et dons qui se font en l'église, comme chandelles, cire, aigneaux, linges, argent et autres choses. » — 1660, 1661. Procès au sujet de l'ordre donné par le curé de prendre des pierres dans le cimetière, pour faire les quatre colonnes et les pilastres du nouveau rétable élevé dans l'église. — 11. Castres. 1625. Contestation pour la préséance au pain bénit entre Jean de Borie, premier jurat de Bordeaux, Finette d'Essenault et Pompée de Remereuille, écuyer, docteur en médecine; ordonnance prescrivant de surseoir à la distribution du pain bénit jusqu'au règlement de cette contestation. — 1669. Double élection de fabriqueurs et violences contre le curé à cette occasion. (Acte capitulaire des habitants; requêtes; ordonnances d'H. de Béthune, cassant les deux élections.) — 1672. Requête du curé demandant l'exécution des ordonnances de visite relatives à l'administration de la fabrique et

Digitized by Google

la réforme de divers abus. — Autre requête (s. d., XVIIe siècle) au sujet du désordre causé dans l'église, la nuit de Noël, par le sieur de Pommarède qui s'était installé au banc où le curé avait accoutumé de chanter les offices et en avait chassé un prêtre. — État (s. d., XVIIIe siècle), des réparations à faire à l'église et au presbytère. — 12. Cérons. 1679. Contestation entre Jean de Calvimont, sieur de Nyac, et le curé qui refusait de faire, le dimanche, une procession d'usage ancien devant la maison de ce gentilhomme. — 13. Fargues. 1643. Lettre de démission du curé. — 14. Gradignan. Minute (s. d., XVIIIe siècle) d'ordonnance relativement à la procession des paroisses de Gradignan, Pessac et Talence, à la chapelle prieurale de Bardenac. — 15. Guillos. 1627. Violences à l'occasion des obsèques du curé. — 16. Hosteins et Saint-Magne. 1773. Lettre du curé au sujet de sa portion congrue, de celle de son vicaire et de ses droits aux novales. — 17. Illats, annexe de Podensac. 1749. Sentence du juge de Landiras et arrêt du Parlement contre un paroissien qui avait calomnié le vicaire (placard in-f°, imprimé), lettre des habitants protestant contre les persécutions qu'on avait fait subir à cet ecclésiastique. — 18. Isle-Saint-Georges. État (s. d.) des ornements, vases sacrés et fondations. — 19. Landiras. 1707. Demande d'un vicaire. — 1774. Contestation entre le curé et les cordeliers de Cadillac qui avaient pourvu à son remplacement, au sujet des honoraires réclamés par ceux-ci. — 1787. Difficultés au sujet de la reddition des comptes de la fabrique. — 20. Saint-Léger. 1639. Copie informe d'un arrêt du Parlement au sujet des droits du curé en matière de dîmes. — 21. Léogats. 1643. Informations relatives à des violences dont le curé avait été victime (19 feuillets in-4°). — 1782. Dossier relatif à l'établissement d'un vicaire, réclamé par les paroissiens. (Requêtes, mémoire du curé, état des communiants par familles (710), plan très sommaire de la paroisse.) — 22. Léognan. 1633, 1636. Comptes de la fabrique. — 1675. Demande d'un vicaire. — 1773, 1780. Lettres du sieur Réaud, curé, sur le nouveau catéchisme, le rétablissement des conférences ecclésiastiques et divers objets. — 23. Martillac. 1609, 1610. Procédure contre Me Samson de Boucaud, chanoine et sacristain de Saint-André, curé primitif de Martillac, qui avait refusé d'assister à la visite de cette église par le cardinal de Sourdis. — 1644. Contrat d'afferme consenti au vicaire perpétuel, par Me Étienne Martini, chanoine et sacristain de Saint-André. — 1650. Procès-verbal de l'état du chœur de l'église. — 1746, 1757, 1758. Dossier relatif à l'aliénation d'un terrain appartenant à l'œuvre. — 1781. Requête de Guillaume de Bar-Delpeyroux, nouvellement pourvu de la dignité de sacriste de Saint-André, à laquelle était unie la cure de Martillac, aux fins d'obtenir la visite de l'église; ordonnance conforme. — 24. Saint-Médard d'Eyrans. 1693. Reddition des comptes des fabriqueurs et procès-verbal des réparations à faire au clocher (les paroissiens représentent que « depuis trois ou quatre années, les cloches ne faisant pas leur sonnerie ordinaire et aiant été ostées du clocher qui est ruiné, ils sont si affligés de gresle que la pluspart n'ont tiré aucun revenu de leurs biens, ce que possible ils auroient évité, si le clocher eust esté en bon estat »). — 25. Saint-Morillon. 1602. Ordonnance du cardinal de Sourdis, maintenant dans cette paroisse un vicaire troublé dans ses fonctions. — 1643. Ordre au curé de se conformer aux règlements du diocèse sur la célébration de la messe de paroisse. — 1703. Procès contre un débiteur de la fabrique. — 26. Noaillan. 1664. Réconciliation du cimetière interdit à la suite d'un assassinat y commis; enquête à cette occasion sur l'état du cimetière et les réparations y nécessaires. — 1668. Visite de l'église en raison des modifications et agrandissements que les paroissiens y voulaient faire. — 1743. Mémoire du curé sur les réparations du presbytère; lettre de l'intendant Boucher interdisant d'y procéder. — 1785. Requête des habitants pour le même objet . — Demande (s. d., XVIIIe siècle) d'un vicaire. — 27. Origne et le Tuzan. 1632. Enquête du nombre des communiants de ces deux paroisses (50 et 75), de leurs décimateurs et de la distance des deux églises. — 1665. Ordonnance autorisant les fabriqueurs d'Origne à bailler à fief nouveau deux pièces de terre (consentement des paroissiens). — 1691. Requête aux fins d'annulation d'une élection de fabriqueurs. — 1754. Arrêt du Parlement concernant la dîme (copie en forme). — État du presbytère d'Origne et des deux églises. — 1769. Enquête sur la nécessité d'établir un vicaire résidant au Tuzan (6 pièces annexes). — 1771. Suite de cette affaire (7 pièces, dont « un mémoire du curé concernant les usages de la paroisse d'Origne et du Tuzan, contre la requête que les soi-disants syndics du Tuzan ont présentée à Son Altesse, aux fins d'obtenir un vicaire »). — 28. Pessac. 1647. Ordre de faire la procession de saint Marc en suivant le parcours ordinaire. — 29. Podensac. 1607. Plainte du curé concernant une inhumation indûment faite dans le chœur de l'église. — 1645. Dossier relatif à plusieurs griefs des paroissiens contre leur curé (ils lui reprochent entre autres choses d'avoir « molesté divers personnages et maistres d'escolle catholiques qu'ils auoient appelés pour in

Digitized by Google

truire la jeunesse » et d'avoir protégé « ung nommé Duhart, huguenot, qui sert en mesme temps de procureur d'office, iuge et greffier; bref c'est une selle à tous cheuaux »). — 1663. Enquête au sujet d'une maison appartenant à l'œuvre que le curé et les fabriqueurs désiraient mettre à rente. — 1782. Honoraire du vicaire pendant la vacance de la cure et « compte du contingent de la dîme qui revenait à la fabrique » durant ce temps, etc. — (M 6.)

G. 661. (Portefeuille.) — 11 dossiers : 1 registre in-f°, relié en vélin, de 211 pages; 116 pièces et 1 plan, papier.

1603-1758. — Paroisses. Archiprêtré de *Cernès* (suite). 1. Preignac. 1603. Procès-verbal constatant la non-consécration de l'église. — 1624. Différend entre les deux vicaires sur certaines questions de théologie. — 1626. Citation du sieur de la Houssaye pour avoir pris possession, sans visa, de la cure de Preignac dont il avait été pourvu en cour de Rome (acte notarié de prise de possession). — 1627. Enquête au sujet de l'exercice des fonctions curiales par Jean Goyer, se disant curé de Preignac. (Parmi les témoins, Jean Héliot, régent.) — 1628. Acte de François de Fayard, compétiteur du sus-nommé. — 1629. Information relative à une inhumation indûment faite dans l'église. — 1631. Legs de Ramon Béguerie en faveur de l'église de Preignac. (Extrait du testament et codicille prescrivant la délivrance du legs au vicaire.) — 1642. Citation du curé, Nicolas Levaleur, qui avait refusé de recevoir un vicaire nommé par les vicaires généraux, sous prétexte qu'il avait « meu une question au parlement de Bourdeaux contre Messieurs les vicaires généraux, pour sçauoir s'il pouuoit estre contraint de receuoir les vicaires que mesdicts sieurs lui enuoyoient, ou s'il pouuoit prendre celuy qui bon luy sembleroit en le leur présentant; et, cette question estant encore indécize, il ne le pouuoit receuoir sans préiudicier à l'action par lui intentée. » — 1722. Arrêt du Conseil annulant un brevet de pension sur la cure de Preignac, obtenu par le sieur Paul Rousselet, clerc tonsuré du diocèse d'Orléans. — 1733. Liquidation de l'héritage du curé Jean des Innocens qui avait légué à la fabrique toute sa fortune, en dehors de ses biens patrimoniaux. (Testament de cet ecclésiastique (1722); requête d'Alexandre de Lur-Saluces, comte d'Uza, syndic honoraire de la paroisse; acte capitulaire des habitants; mémoire pour la construction d'une nouvelle église; plan de l'ancienne et du cimetière.) — 2. Pujols. 1637. Ordonnance d'H. de Sourdis, inhibant de sonner les cloches, la nuit de la Toussaint, cet usage causant « quantité d'insolences, scandales et dissolutions »). — 1651. Information au sujet de violences dont le curé avait été l'objet. — 3. Rieufret (Saint-Michel de). 1603, 1624. Ordonnances du cardinal de Sourdis, réglant les contestations mues entre le curé et les fabriqueurs. — 1643. Refus du curé de recevoir un vicaire nommé par les vicaires généraux. — 1648. Nouvelles contestations entre le curé et les fabriqueurs. — Enquête au sujet des réparations de l'église (avec un mémoire très détaillé des ouvriers sur les usages, dévotions, pèlerinages et revenus de la paroisse). — 1649. — Ordonnance d'H. d'Arche, vicaire général, autorisant la réparation de l'église à condition « qu'a-uant passer contract avec les architectes, la minute d'icéluy lui soit rapportée. » — 1658. Nouvelle ordonnance confirmant la précédente. — Ordonnance acceptant l'offre de 515 livres faite par un fabriqueur sortant, pour le règlement de son exercice, ledit fabriqueur n'ayant tenu de comptes, pour ne savoir écrire. — 1661. Visite des travaux nouveaux faits dans l'église. — 1663. Dossier de cinq pièces sur le passage par le « trou Saint-Michel de l'église de Rieufret » (« on y passe neuf fois, la première fois; une autre fois, sept; et après cinq; et finallement, trois; ceux qui passent sont les ouuriers et le secrétain les dymanches et festes; pour les iours ouuriers, parce qu'ils ne se trouuent à l'Églize, les clercs qui seruent à la messe, ou moymesme [curé] quelques fois, les passons; touchant ce quy est donné pour l'offrande, cela se partage par tiers, dont l'un va à l'Églize, l'autre à moy, l'autre à ceux qui passent, et ceux qui n'ont rien à bailler, on les passe charitablement »). — 1758. « Déclaration [du curé] pour être donnée à Mgr l'Intendant de Bourdeaux » (sur l'église, le passage « par le trou derrière le grand autel en représentation de la caverne du Mont-Gargan dans le diocèze de Siponte » que l'archevêque voulait interdire; l'état du presbytère, etc.). — 4. Saucats. 1656, 1668. Difficultés pour l'élection des fabriqueurs (9 pièces, entre autres une ordonnance des vicaires généraux (1656) dispensant Guillaume de Martiens, « pauure homme de labeur », d'exercer la charge de syndic « suyuant l'élection de sa personne par la maieure partie des habitans »; et un acte capitulaire des paroissiens (1668) pour l'élection de Jean de Piot). — 5. Sauternes. 1665. Ordre aux fabriqueurs d'« exposer le deuant d'autel et pauillon du tabernacle, ci-deuant donné par Estienne de Sauuage, sieur de la Motte du Saut, aduocat en la cour, et damoyselle sa femme, de quinze en quinze jours, alternatiuement auec les autres

ornemens. » — 1674. Chapelle de Notre-Dame bâtie dans l'église aux frais de Michel Dubois, sieur de Peyrelongue. — 1676. Autre chapelle fondée par Arnaud de Saint-Marc, seigneur de la Tour-Blanche. — 6. Saint-Selve. 1645. Contestation entre le curé et Guillaume de Guérin, seigneur haut justicier de la paroisse, au sujet des droits honorifiques de celui-ci. — 1776. Ordonnance prorogeant le délai fixé sous peine d'interdit, pour les réparations de l'église. — 7. Saint-Symphorien. 1676. Plainte du curé contre celui d'Origne à raison de ses empiètements, en matière d'administration de sacrements. — Envoi d'un vicaire à Saint-Symphorien, vu le nombre des communiants (1200). — 1679. Information contre un particulier qui avait enlevé la serrure du clocher et gravement injurié le curé. — 1782. Requête des syndics demandant un vicaire. — 8. Talence. 1683-1686. Fragments du livre de comptes de l'œuvre. — 1780. Refus du second ouvrier d'indemniser le prédicateur des dimanches de carême. — 1730-1793. « Liure de l'église de Saint-Genès-de-Talence où sont couchées les délibérations de la paroisse, les fermes, les arêtés de comptes des ouvriers, l'employ de l'argent, la recepte des reuenus de la fabrique, commancé l'an 1730 » (Registre de 211 p.); p. 211 : « le 3 mars 1793, l'an 2e de la République Française, tous les comptes du citoyen Dubos, fabriqueur, seront arrêtés et la municipalité se chargent *(sic)*, pour l'avenir, de l'administration de la dite fabrique. » — 9. Toulenne. 1646. Excommunication d'un paroissien « qui auoit troublé le service diuin pendant que le vicaire disoit la sainte messe, ayant esté si hardy et impie que de s'estre reuestu d'ung habit et robe de femme, ayant la face masquée, et s'est présenté à l'offrande avec une chandelle à la main, au mespris de la religion catholique et du saint sacrifice de la messe. » — 10. Villenave-d'Ornon. 1627. Union de cette paroisse à la trésorerie de Saint-André. — 1634. Requête du vicaire perpétuel aux fins d'être payé sans frais par le sieur de la Houssaye, trésorier de Saint-André, qui ne lui délivrait ses gages que contraint par commandement et saisies; ordonnance conforme. — 11. Virelade et Arbanats. — 1664. Inhumations indûment faites dans l'église d'Arbanats. — Ordonnance prescrivant d'employer à l'entretien de la lampe et aux réparations de l'église la majeure partie des revenus de la confrérie de Saint-Georges d'Arbanats, les frais du repas de la fête patronale étant modérés à 10 ou 12 écus. — Construction d'une chapelle fondée dans ladite église par Léonard de Bonnaud, conseiller à la cour des Aides. — 1763. Construction d'une sacristie à Virelade avec les fonds légués par l'ancien curé Joseph Dubreuil... etc. — (M 7.)

G. 662. (Portefeuille.) — 19 dossiers : 4 pièces, parchemin; 244 pièces, papier.

1606-1786. — Paroisses. *Archiprêtré d'Entre-Deux-Mers.* — 1. Ambarès, la Grave et Ambès (succursale d'Ambarès, jusqu'en 1768). 1606. Procès-verbal de la « transposition de l'autel » de l'église de la Grave. — 1639-1645. Procédure contre Lancelot de Mullet, conseiller d'État, abbé de Verteuil et curé d'Ambarès, au sujet de sa non-résidence dans sa cure : précis du procès de 1639 à 1644; requête des habitants d'Ambès touchant l'insuffisance du service divin dans leur église (mai 1640); protestation de Lancelot de Mullet contre la tenue de la congrégation foraine à Ambès (septembre 1641); jugement de l'officialité constatant sa non-résidence, déclarant la cure vacante et condamnant le titulaire à la restitution des fruits (décembre 1641); citation de l'abbé de Verteuil qui avait refusé de recevoir le vicaire envoyé à Ambès par les vicaires généraux et s'était emporté en paroles contre ceux-ci; protestation de Lancelot de Mullet contre les faits allégués (janvier 1643); nomination d'un second vicaire pour Ambès et taxation de ses honoraires à 200 livres, outre le logement (octobre 1643); lettres royaux obtenus à la requête de Lancelot de Mullet assignant devant le Parlement le vicaire nommé à Ambès et les vicaires généraux (même mois); nouveau procès-verbal de non-résidence (juin 1644); saisie des revenus de la cure, en vertu d'un arrêt du Conseil d'État (mars, avril 1645). — Plainte sans date (vers 1644) du sieur Gibon, vicaire d'Ambarès, et au sujet des abus, scandales produits par l'usage de sonner les cloches, la nuit. — 1674. Citation du curé, François de Jean, qui avait refusé de laisser prêcher dans son église des missionnaires envoyés par les vicaires généraux. — 1764-1771. Dossier de 3 pièces parchemin, et 40 pièces papier, relatif au démembrement de la paroisse d'Ambarès : requête de l'archevêque au Parlement et arrêt conforme; lettres des ministres Bertin et Maupeou; nombreux mémoires; visite des églises nouvellement bâties; enquête de *commodo et incommodo* faite à Ambarès par M. le Quien de la Neufville, vicaire général (47 p. in-f°), et réquisition du promoteur; décret de L.-J. d'Audibert de Lussan érigeant les paroisses de Montferrand, Notre-Dame-d'Ambès et Saint-Jacques-du-Bec (16 p. in-f°; original scellé); lettres patentes confirmant le décret susdit (expédition en parchemin, en mauvais état);

requêtes, mémoires et décret de F. de Rohan, érigeant la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul (original scellé). — 2. Artigues. 1643. Lettre du curé demandant à quitter cette paroisse pour retourner à Saillans, l'expérience lui ayant démontré que la première est moins avantageuse. — 3. Baron. 1621. Information justifiant le curé qui avait tué accidentellement, d'un coup d'arquebuse, un de ses paroissiens. — 4. Bassens. 1622. Inhumations indûment faites dans l'église de cette paroisse par les religieux de Bonlieu. — 1625. Lettre sur la nécessité de pourvoir d'un vicaire la paroisse de Bassens qui compte 2,000 communiants, au moins; on y pourrait employer les 30 écus dépensés annuellement par l'abbé de Bonlieu, pour donner à dîner, le jour de saint Marc, à tous ceux qui viennent en procession à cette abbaye, de Bassens et Sainte-Eulalie. — 1643 (?). « Mémoire de ceux qui ont des dismes dans la paroisse de Bassens » : M. de Pichon, abbé de Bonlieu, le chapitre Saint-André; dîmons aux Chartreux et au prieur de la Grave. — 1656. Désordres à propos du pain bénit (enquête). — 1676. Requête du curé demandant à l'archevêque de contraindre l'abbé de Bonlieu à lui envoyer, suivant l'usage, un prédicateur pour l'avent, le carême et aux quatre fêtes annuelles. — 1784. Demande d'un vicaire; la requête affirme qu'il y a à Bassens 1,400 communiants et 600 non communiants. — 5. Baurech. 1603. Inhumation indûment faite dans l'église; ordonnance du cardinal de Sourdis prescrivant de « désensepuelir et désenterrer ledict corps ». — 6. Beychac. 1679. Non résidence du curé, Alexandre Amador Roberson, qui, pour subvenir aux frais d'un procès à lui intenté par le chapitre Saint-André, avait été obligé « de prendre l'employ de professeur de rhétorique au collège royal de Guienne ». — 1680. Plaintes du curé contre les violences du « sieur Périer, dit Larsan » (Du Périer de Larsan). — 7. Bouliac. 1648. Plainte des syndic et ouvriers contre le curé; enquête. — Requête (s. d.) du curé à L.-J. d'Audibert de Lussan, aux fins qu'il soit ordonné à l'abbé de Bonlieu de remplacer le ciboire et le soleil, dérobés pendant la nuit. — 8. Cadarsac. Protestation (s. d., XVIIIe siècle) des habitants contre les mesures de rigueur dont leur curé avait été l'objet. — 9. Cailleau. 1652. Plainte du curé, injurié, menacé et battu par un de ses paroissiens. — 1673. Requête du curé dénonçant les empiètements sur ses droits du prieur de Sainte-Madeleine-du-Casteret, du curé de Croignon et du vicaire de Tresses. — 1783. « Mémoire pour le sieur Chalamel, curé-vicaire perpétuel de Cailleau, contre le sieur Dutems [archidiacre de Fronsac], curé primitif de la dite paroisse » (à propos des novales; imprimé de 19 p. in-4°) — 1784-1785. Différend du curé avec M. de Villepreux, au sujet d'un banc appartenant à celui-ci. — 10. Camarsac. 1616-1619. Arrêts du Parlement concernant le logement du curé (copie informe). — 11. Cambes. 1625. Information relative à l'enlèvement de la cloche de l'ermitage et à son installation dans une chapelle sise au bourg (parmi les témoins, Antoine Pion, régent). — 1634. Rixe avec effusion de sang, dans le cimetière. — 1681. Aliénation d'une partie du cimetière, pour y bâtir une maison. — 1775. Translation dans l'église paroissiale d'une fondation qui se devait acquitter dans la chapelle de l'ermitage, ruinée depuis plusieurs années. — 1785, 1786. Pièces d'un différend entre le curé, le marquis de Malet, les fabriqueurs et les habitants (lettres, requêtes, etc.). — 12. Camblanes. 1623. Effusion de sang dans le cimetière. — 1736. Sentence des arbitres désignés par l'Archevêque et l'Intendant, réglant une contestation, en matière de dîmes, entre le curé et le chapitre de Saint-André. — 13. Cameyrac. 1651. Construction d'une chapelle dans l'église de cette paroisse par Antoine de Rubian, écuyer, et Marie de Forcade, son épouse. — 1655. Autre chapelle bâtie dans la même église pour en « garder la symétrie ». — 14. Camiac. Requête (s. d., XVIIe siècle) du vicaire perpétuel demandant à l'Archevêque de lui taxer une portion congrue, l'abbé de la Sauve ne lui donnant que 5 boisseaux de seigle, un tonneau de vin et 18 livres. — 15. Saint-Caprais-de-Haux. 1622-1627. « Procédure de Monseigneur le cardinal de Sourdis contre le sieur de Saugean et sa Chaloubie, concubine » (cahier in-4° de 42 feuillets et trois pièces). — 1664. Testament en faveur de l'église. — 1748-1764. Contestation pour la reddition des comptes de l'œuvre. — 16. Carignan. 1737. Requête des curés des congrégations de Carignan et de Beychac, demandant à l'Archevêque de fixer au même dimanche, dans toutes les paroisses, le salut du Saint-Sacrement, l'usage contraire produisant de nombreux abus; ordonnance conforme. — 1744-1749. 42 pièces concernant un grave différend entre le curé et M. Fauquier, conseiller au Parlement, relativement aux droits honorifiques prétendus par celui-ci : lettres de l'archevêque, du chancelier Daguesseau, des agents généraux du clergé; arrêt du Parlement; mémoires manuscrits; factum imprimé pour le curé; consultations d'avocats, etc. — 17. Cénac. 1606. — Rixe sanglante dans l'église (information, visite et réconciliation de l'église). — 1622. Concubinaires. — Ordonnance du cardinal de Sourdis prescrivant aux fabriqueurs de rendre leurs comptes. — 18. Cenon. 1626. Non-résidence du curé

Digitized by Google

(enquête et ordonnances). — 1628. Concubinaires. — 1629. Refus formel des fabriqueurs d'observer les règlements du diocèse, dans l'exercice de leur charge. — 1643 (?). « Mémoire de ceux qui prennent part à la dixme à Saint-Romain de Cenon, Entre-deux-Mers » : les bénéficiers de Saint-Michel, le curé, l'Archevêque et un sieur de Laroche. — 1643. Graves désordres au sujet de l'élection des fabriqueurs. — 1645. Abus dans la sonnerie nocturne des cloches (requête du curé et ordonnance conforme). — 1650. Audition des comptes de l'œuvre, par Jérôme Lopès, théologal de Saint-André. — 1664. Plainte du curé contre les habitants de La Bastide qui prétendaient ne plus venir à l'église, et faire dire la messe, tous les jours indifféremment, dans la chapelle de leur quartier. — 1672. Construction de la chapelle Saint-Jean, dans l'église. — Déclaration (s. d., XVIII[e] siècle) des revenus de l'œuvre : 172 livres 10 s. — 19. Créon. 1622. Dénonciation de paroissiens qui n'avaient pas fait leurs Pâques. — 1644. Lettres du curé demandant la suspension, pour deux ans, des assemblées foraines, à cause de son extrême pauvreté, « la gresle ayant entièrement emporté les fruicts de la paroisse et tout le jeuné bois des vignes. » — 1658-1659. Différend entre les curés de Créon et de La Sauve, au sujet du droit prétendu par celui-ci de donner la bénédiction au prédicateur au commencement du sermon fait le jour de Pâques, au lieu de la station (requêtes, information, ordonnances). — 1659. Ordonnance d'H. de Béthune abolissant une prétendue confrérie établie d'autorité privée et pour laquelle on avait « fabriqué certains statuts par lesquels ils établissent un Roy, une Reyne et une course de bagues, avec prix d'une bague d'or... et l'insolence est venue à tel poinct qu'on vexe ceux qui ne veulent condescendre à tel libertinage, jusqu'à les rayer du livre de la dicte confrairie. » — 1680. Pouvoir aux Lazaristes d'Agen de prêcher une mission, en exécution d'une fondation de feu le duc d'Épernon et de Anne-Marie de Jésus de Foix de Nogaret, carmélite professe du grand couvent de Paris. — 1765. Acte capitulaire des habitants au sujet de la réparation des cloches, etc. — (M 8.)

G. 668. (Portefeuille.) — 35 dossiers : 1 pièce, parchemin ; 254 pièces et 1 plan, papier.

1618-1787. — Paroisses. Archiprêtré d'*Entre-deux-Mers*. — 1. Croignon. 1629. Enquête sur l'élection des fabriqueurs, la distribution du pain bénit, etc. — 1660. Plainte du curé, interrompu durant son prône par la femme du « procureur du Roi, Entre-deux-Mers ». — 2. Cursan. 1787. Lettre du curé relativement à la distribution des saintes huiles, et diverses affaires paroissiales. — 3. Dardenac, 1658. Lettre du curé demandant s'il peut ensevelir dans son église un enfant de la maison de Grossombre : « Il y a eu des oppositions par M. le curé de Daignac, pour l'administration des sacremens, lorsque Vostre Grandeur m'eust ordonné de recepuoir à la confession et communion ceux de la maison de Grossombre. » — 4. Espiet-et-Daignac. Plainte (s. d., milieu du XVII[e] siècle) des habitants contre le curé, M[e] Joseph Nolibois, qui négligeait le service de leur paroisse. — 1771. Mémoire des réparations à faire aux deux églises. — Requête des habitants d'Espiet demandant un vicaire résidant ; réponse du curé de Daignac. — 1772. Lettre émanant du bureau des économats, demandant à l'archevêque de nommer un vicaire à Espiet, les revenus de l'abbaye de la Sauve, dont dépendait ce bénéfice, ayant été saisis, faute de service dans cette église, sur les réquisitions du procureur général. — 1749-1782. Dossier concernant la même affaire ; entre autres pièces, une lettre de Charles Gilbert de May de Termont, évêque de Blois, abbé commendataire de La Sauve (1769), et une transaction entre le procureur de ce prélat et le curé d'Espiet-et-Daignac. — 5. Sainte-Eulalie d'Ambarès. 1622. Procédure contre M[e] Arnaud-Jean Daysse, chanoine de Saint-Seurin et curé de Sainte-Eulalie d'Ambarès, qui ne résidait pas (enquêtes, citations, ordonnances, appel comme d'abus du curé, etc.). — 1655. Ordre à M[e] François Dupin, notaire royal, de faire ses Pâques en sa paroisse, sous huit jours, à peine d'excommunication. — 1676. Refus des habitants de recevoir deux vicaires envoyés par l'Archevêque, « lesquels ont esté contraints de coucher et passer la nuit, sur de la paille, à la porte de l'église. » — 1724. Legs en faveur de l'œuvre. — 1774. Demande de réductions des charges imposées au curé pour la jouissance du presbytère légué, en 1712, par le curé Gachet. — 6. Fargues. 1780. Mémoire du curé au sujet de la chapelle Saint-Jean, dépendant de la commanderie du Temple de Bordeaux et sise dans sa paroisse. — 7. Floirac. 1745. Différend entre le curé et un de ses voisins sur la confrontation de leurs domaines respectifs (plan annexé). — 1786. Conflit entre les curés de Floirac et d'Artigues au sujet des limites des deux paroisses. — 8. Saint-Genès-de-Lombaud. 1631. Requête du curé demandant la démolition d'autels à demi-ruinés et inutiles. — 9. Génissac. 1625. Désordres à propos de la distribution du pain bénit. — 1673-1675. Contestation pour l'élection d'un syndic (lettre du curé ; acte capitulaire des habitants). — 1769. Établissement d'un vicaire matutinier. (Requêtes, mé-

Digitized by Google

moires, enquête détaillée du nombre des habitants, de l'étendue et des usages de la paroisse.) — 1771-1784. Dossier de l'érection en succursale de la chapelle « du port et palus de Génissac. » (Requêtes, ordonnances, enquêtes et visite des lieux.) — 10. Saint-Germain-du-Puch. 1622. Procédure et excommunication contre cinq habitants de Nérigean, Saint-Quentin et Baron qui avaient « grandement battu et excédé » Me Jean Carpentey, curé de Saint-Germain-du-Puch. — 1667, 1676. Violences contre le curé, Me Michel Cazéjus. — 1669. Rixe sanglante dans le cimetière. — 11. Grézillac. 1618. Enquête contre certains habitants qui avaient voulu empêcher le curé de lever la dîme du lin. — 1621. Enquête contre Jean de Cadouin, sieur de Mouchac, qui avait blessé le curé d'un coup d'épée. — 1774. Compte du syndic de l'église de Grézillac, Me Chicou-Lambert, conseiller du Roi, référendaire près la cour, pour les années 1765-1774. — Requête (s. d.) du curé à l'archevêque, F. de Rohan, pour obtenir la réduction d'une fondation de Zacharie de Mouchac. — 12. Guillac, 1749. Réparations au presbytère. — 13. Haux. 1624. Concubinaires. — 1764. Diminution des décimes du curé en raison de « l'affreuse grêle dont fut affligée la dite paroisse de Haux, soit en l'année 1763, d'une façon si effroyable que la grosseur de cette grêle blessa différentes personnes, jusque-là qu'un homme nommé Larue, voiturier, en périt, soit en l'année 1764. » — 14. Izon. « Mémoire des légatz deus à M. Anthoine Reyrondin, prebstre, viquaire en la paroisse d'Yson, puys l'année mil six cens vingt quatre, suyuant la conuantion faicte auec Monsieur le curé, qu'est à partager par moytié (223 livres 5 sols). » — 15. Lignan. 1623. Décret du cardinal de Sourdis, érigeant en vicairie perpétuelle cette paroisse, unie à la sous-chantrerie de Saint-André. — 16. Lormont. 1622. Excès commis dans l'église et le cimetière, par le baron de Cadillac qui y avait blessé, à coups d'épée, un de ses ennemis (ordonnances et enquêtes). — 1683. Contestations pour l'élection des ouvriers et l'administration des deniers de l'œuvre. — 17. Loupes. 1620. Procès-verbal du trouble apporté au service divin par deux particuliers qui s'étaient battus pendant la messe, le dimanche de la Passion. — 1664. Permission de bénir une cloche nouvellement fondue pour l'église de Loupes. — 1773. Requête de François Piquot, maître d'hôtel de l'intendant Esmangart, demandant une pension pour son beau-frère, Pierre Guerry, curé de Loupes, en raison de ses infirmités et de son grand âge. — 1777-1780. Contestation entre le curé et M. de Montfayon, ancien inspecteur des fermes, syndic des habitants, au sujet des réparations du chœur et de la sacristie. (Requêtes, lettres, procès-verbal de l'état des lieux, etc.) — 18. Madirac, 1759. Demande de secours au bureau diocésain pour le curé, pauvre et infirme; lettre du curé de Baurech à Pacareau, chanoine de Saint-André : « Bon et charitable comme je vous connais, j'ose vous prier pour ce prêtre indigent, d'appuier sa requête de votre recommandation auprès de MM. vos confrères qui sont députés au bureau. » — 19. Monterrand (Cf. G. 662. Ambarès). 1783. Agrandissement du cimetière, « absolument insuffisant pour inhumer chaque année les morts que le mauvais air du pays multiplie toujours, malheureusement, au delà de la proportion des habitants. » (Requête, enquête, conclusions favorables du promoteur.) — 20. Montussan, 1646. Requête de François de Brach, écuyer, avocat au parlement, aux fins d'être autorisé à inhumer sa mère dans l'église de Montussan, malgré l'opposition du curé de Saint-Michel de Bordeaux, sur le territoire duquel elle était décédée. — Requête (s. d., XVIIe siècle) de Pierre de Bolère, conseiller du Roi, magistrat présidial en Guyenne, demandant à réparer l'église, à y faire un nouvel autel, à ses dépens. — 1649. Concubinaires. — 1730. Procès-verbal au sujet d'une porte que Mme de Brach avait faite « à sa maison, qui perce dans le cimetière ». — 21. Moulon. 1643. Lettre du curé relativement à l'enquête sur les dîmes inféodées. — 22. Nérigean. 1635. Informations prescrites, sur la plainte de noble Gabriel de Pontac, écuyer, seigneur des maisons nobles de Tourens, Lamothe et Anglade, en sa qualité de principal paroissien, au sujet des entreprises « du capitaine Jean, qui auroit osté le pulpitre de l'église de Nérigean, du chœur d'icelle et faict mettre ensuite en une chapelle obscure, en telle sorte que ceux qui auoyent accoustumé de chanter à la grande messe ne peuvent lire et par ce moyen qu'il ne se célèbre pas de grande messe »; de plus, ce capitaine trouble le sieur de Pontac dans la jouissance de ses banc et sépulture..., etc. — 1643. Ordre aux fabriqueurs de « payer un tableau, grandement nécessaire, faict pour l'église ». — 23. Pompignac. 1766. Comptes de la fabrique, pour 1761-1765. — Requête (s. d.) des habitants à l'archevêque, F. de Rohan, au sujet des réparations de leur église dont « l'état de délabrement est si triste et si absolu que le moindre retardement pour y remédier peut occasionner des malheurs. » — 1784. Fondation de messes, par testament. — 24. Le Pout. État (s. d.) des réparations et achats d'ornements faits en cette église, « puis l'année mil six cens dix que Mgr l'Illustrissime Cardinal la visita. » — 25. Saint-Quentin. 1621. Citation du curé qui ne faisait les processions prescrites par les réglements du diocèse. — Plainte (s. d., XVIIe siècle) des habitants

Digitized by Google

sur la pauvreté de leur église et les moyens d'y remédier. — 1659. Information des « insolences, batteries et grand excès, commis iusques à effusion de sang dans le balet et cimetière de l'église paroissiale de Saint-Quentin. » — 1785. Requête du curé demandant un commissaire pour l'inscription, dans les registres baptistaires, de divers actes omis. — 26. Quinsac. Lettre (s. d., XVIIe siècle) sur les usages relatifs au « trou Saint-Jean », dans cette église : « on y vient passer à trois diverses fois; la première, neuf; la seconde, six; et la troisième, trois; et chaque fois que l'on y passe l'on donne deux sols et huict deniers; de quoy les passagiers en retiennent un sol et le reste pour l'église, sans que le curé en tire quoy que ce soit, et ceux qui passent sont ordinairement les fabriciens et les sonneurs de cloches. » (Cf. G. 661. Rieufret.) — 1763. Contestation pour l'élection des fabriqueurs (requête au procureur général). — Lettre (s. d., XVIIIe siècle) sur le revenu de l'œuvre : 290 livres. — 27. Sadirac. 1631-1633. Procédure contre curé qui avait refusé de recevoir un vicaire, envoyé par les vicaires généraux. — 1655. Citation du sieur de Portal, écuyer, « à raison de ses graues excès et violances, contre Me Philippe de Minuielle, docteur en théologie, curé de Sadirac ». — 1665. Procédure contre des concubinaires (citations, enquêtes, arrêt du Parlement, etc.). — 1668. Citations des « sous-fermiers des fruicts du prioré de Sadirac qui auoient faict remplir de gerbes de bled, auec irrision et mespris, la chapelle dédiée à saint Philippe et saint Jacques, » située dans la paroisse de Sadirac. — 1759. Procès-verbal de la réconciliation du cimetière « profané par des excès considérables et par effusion de sang. » — 1780. Demande d'un commissaire pour la reconstitution des registres baptistaires « qui sont dans le plus triste état possible. » — 28. Sallebœuf. 1622. Violences dans l'église, le samedi saint. — 29. La Sauve. 1643. Contestation entre le curé, Me Martial Amelin, et les fabriqueurs. — 1651. Procédure contre Antoine Thiron, chirurgien de Créon, qui avait « griefuement excédé » le curé de La Sauve. — 1786. Acte capitulaire des habitants, chargeant M. de Gères, syndic honoraire, de faire, conjointement avec les fabriqueurs, les démarches nécessaires pour obtenir des gros décimateurs les ornements nécessaires à l'église paroissiale, et de l'archevêque, un vicaire pour aider le curé, âgé et infirme. — 30. Saint-Sulpice. 1643 (?). « Mémoire des dixmes qu'il y a dans la paroisse Saint-Sulpice » (l'archevêque : dîmon de 60 livres; chapitre de Saint-André : la grande dîme, VIIxx livres; les chapelains de Saint-Remi : un dîmon affermé 60 livres; jésuites du noviciat : un dimon, 30 livres; M. de Pontac d'Anglades: un dîmon affermé 150 livres; M. de Lalanne, conseiller au Parlement; un dîmon, 100 livres); « et le curé, le reste qui est fort peu. » — 1769. Requête des habitants, aux fins d'obtenir une seconde messe, le dimanche (539 communiants). — 31. Tabanac. 1618. Information « de ce que Jehan de Sainct-Aignan et Catherine de Luze, sa femme, habitans de la paroisse de Tabenac, ont faict baptizer un enfant nouvellement né, au presche des hérétiques, et bailhé le dict enfant à tenir, à perrin et marrine hérétiques. » — 32. Le Tourne. 1624. Reddition des comptes des fabriqueurs. — 1637. Défense au curé de célébrer ou faire aucune fonction, « à cause de la foiblesse de son esprit ». — 1649. Plainte du curé et de certains habitants auxquels on avait volé des papiers, meubles et argent, portés dans l'église en septembre 1649, « pendant les troubles des gens de guerre qui estoient Entre-deux-Mers. » — 1666. Opposition des fabriqueurs à la concession d'un banc dans l'église du Tourne à Perrine de la Carre, veuve du sieur Moras, ni elle ni ses auteurs n'ayant jamais été bienfaiteurs de la dite église. — 33. La Tresne. 1622. Concubinaires. — Procédure contre « certaine femme de la paroisse de La Tresne, qui nonobstant plusieurs admonitions à elle faictes, continue d'user de plusieurs superstitions, à la guérison de plusieurs maladies [ce] qui redonde au préjudice de son âme et de ceux qu'elle visite. » — 1642. Requête du président Le Comte, aux fins d'obtenir l'inhumation dans l'église de La Tresne, de son frère, le baron de Saugean, longtemps excommunié, qui s'était reconcilié avec l'Église avant de mourir. — 1645. Procédure contre certains habitants qui s'étaient portés aux plus graves violences contre le curé de La Tresne, à l'occasion de la perception de la dîme. — 1650. Procédure relative à l'assassinat de Me Jean Coret, curé (enquête, monitoire, etc.). — 1658. Lettres de rémission en faveur du meurtrier. — (S. d.) Nivellement du cimetière encombré à la suite de l'édification d'un collatéral. — 34. Tresses. 1635. Concubinaires. — 1758. Procès-verbal de l'état du presbytère; état des réparations à faire à la nef de l'église. — 35. Vayres. 1677. Élection de fabriqueurs et ordonnance réglant l'administration des deniers de l'œuvre, etc. — (M 9.)

G. 664. (Portefeuille.) — 24 dossiers : 259 pièces et 1 plan, papier.

1600-1790. — Paroisses. Archiprêtré d'*Entre-Dordogne*. — 1. Abzac. 1736. Emploi de 1,000 livres léguées par l'ancien curé, Me Minvielle, à la translation

du maître-autel. — 1773. Lettre du curé, relative au nouveau catéchisme. — 2. Belvès et Capitourlan. — 1643. Lettre du curé sur les dîmes et dîmons levés dans les paroisses de son détroit. — 3. Camps. 1614. Ordonnance du cardinal de Sourdis autorisant les habitants du village de Frouin à remplir leurs devoirs religieux dans l'église de cette paroisse. — 1778. Réduction du service d'une fondation. — 4. Castillon. 1624. Information du mariage contracté clandestinement devant un prêtre du diocèse de Périgueux, par un catholique de Castillon et une protestante. — 1661. Ordre au curé de faire remettre dans le chœur de l'église le banc des maire et consuls, qu'il avait enlevé de son autorité privée. — 1664. Acte de jurade affirmant l'intention du corps municipal de surveiller l'élection et la gestion des fabriqueurs. — 1681. Requête de Me Jean Soliolz, curé, demandant une enquête sur l'encombrement du chœur par le banc des maire et consuls et celui des officiers catholiques établis depuis peu à Castillon. — 1691. Reddition des comptes de la fabrique (il y est fait mention d'un arrêt du Conseil du 14 juillet 1688, adjugeant à l'église du lieu les legs faits aux pauvres de la R. P. R. et au Consistoire). — 1751. Ordonnance de L.-J. d'Audibert de Lussan commettant le sieur Ferbos, vicaire général, pour enquérir de l'état de l'église, etc. (« sur ce qui nous a été représenté par notre promoteur qu'il a été bâti une église paroissiale dans la ville de Castillon-sur-Dordogne, en exécution d'une fondation faite par feu M. le vicomte de Turenne, maréchal général des camps et armées du Roy, portée par son testament du 22 août 1675, et en conformité des lettres-patentes obtenues par M. le duc de Bouillon pour l'exécution de la dite fondation au mois de juillet 1735..., mais que ladite église n'était pas encore suffisamment pourvue des ornemens nécessaires ni décorée d'une manière convenable...; que, par les mêmes lettres-patentes et en exécution de la même fondation, il doit être bâti un hôpital dans la dite ville..., pour y recevoir les pauvres malades de toute la juridiction dudit lieu et que les personnes qui doivent être chargées de la conduite dudit hôpital, seront en même temps tenues de faire gratuitement les écoles pour l'instruction des filles dudit Castillon; qu'une fondation aussi louable ne pourroit trop tôt être ramenée à son entière et parfaite exécution... ») — 1783. Translation de la fête patronale au dimanche suivant (enquête, etc.). — 5. Saint-Étienne-de-Lisse. 1631. Lettre du curé, demandant à être autorisé à dire la messe sous le porche de l'église à cause de la contagion : « Dieu, par sa grâce, nous auoit préserués de maladie contagieuse jusqu'au seiziesme d'aoust dernier. Ce mesme jour, trois personnes feurent frapés de peste et charbon dans une maison, deux desquelles moururent; à quatre ou cinq jours de là, dans la mesme maison, deux feurent encore frapés, etc. » — 1691. Reddition des comptes de l'œuvre. — 6. Francs. 1737. Requête de Hardouin de Gaufreteau, chevalier, seigneur baron de Puynormand et de Francs, lieutenant-général des armées du Roi, tant en son nom qu'au nom des habitants de Francs, aux fins d'obtenir un vicaire résidant dans cette paroisse. — 7. Saint-Genès. 1670. Requête des habitants à l'archevêque aux fins d'obtenir la restitution des ornements de leur église, détenus par Bernard Durand, notaire à Puisseguin, neveu et héritier de leur défunt curé. — 8. Saint-Georges-de-Montagne. — 1758. Réparations à faire à l'église et au presbytère. — 1774. Ordonnance surséant à l'interdiction de l'église qui n'avait pas été réparée au temps présent, « vu le peu d'aisance des habitants ». — 9. Libourne. 1613. Union à la vicairie perpétuelle, des chapelles d'Arnaud de Caumont, Olivier Arnoul et Raymond Dupuy fondées en l'église Saint-Jean. — 1615. Concubinaires. — 1621. Citation de deux bénéficiers dont l'un était en même temps prieur d'Izon et l'autre avait administré les sacrements sans autorisation et troublait le vicaire perpétuel dans ses fonctions; interrogatoire de ce dernier bénéficier. — 1622. Procédures contre le même. — 1626-1627. Contestation entre le curé, Jean de Gaufreteau, conseiller au parlement, commissaire aux requêtes du palais, d'une part, les fabriqueurs et les maire et jurats, de l'autre, au sujet de la reddition des comptes et de l'emploi des deniers de l'œuvre : « Acte de déclaration faicte à Girard, mande de Sainct-Jehan pour l'année 1626, par le curé de Sainct-Jehan, aux fins que le dict Girard n'aye à se dessaisir des deniers sacrés ni mettre entre les mains du viguier, ains les employer suivant les ordonnances de visite de Mgr le Cardinal, du 29 décembre 1626 »; « Acte de sommation faicte aux jurats de Libourne, par la vefue de feu François de Cazes, viguier de Sainct-Jehan, et notifié au curé de Libourne, du 10 mars 1627 »; lettres du curé au cardinal et à Bertheau. — 1627. Concubinaires. — Plainte du curé au sujet du refus de certains bénéficiers de se conformer aux règlements du cardinal sur le service de l'église de Libourne. — 1631. Interrogatoire du curé, prévenu d'avoir prêché contre l'autorité des jurats, etc. — 1635. Ordonnance d'H. de Sourdis cassant une élection de fabriqueurs indûment faite par les maire et jurats. — 1638. Autre ordonnance portant règlement d'un différend entre le syndic des bénéficiers

Digitized by Google

et un de ses confrères. — 1639. Union des diverses chapelles à la mense des bénéficiers. — 1641. Ordonnance réglant une contestation entre Me Jacques Minard, curé de Libourne, et la jurade. — 1643. Règlement pour la célébration des messes (requêtes, lettres du curé, etc.). — Plainte du curé au sujet d'une contestation violente entre les officiers du présidial et la jurade au sujet du droit de porter le poêle à la procession de la Fête-Dieu; ordonnance blâmant cet ecclésiastique, pour avoir pris exclusivement le parti des magistrats présidiaux. — Requête d'un bénéficier demandant aux vicaires généraux d'annuler comme irrégulièrement faite, l'élection des « ouvriers de la frairie de l'Assomption ». — 1655. Violences exercées contre un prêtre par François Piffon et ses fils. (Enquête, citation des coupables aux fins d'excommunication.) — 1665-1667. Nouvelles contestations entre le curé et les bénéficiers (requêtes, citations, règlement détaillé pour le service de l'église Saint-Jean; copie de ce règlement avec des observations marginales du curé). — 1673. « Mémoire à Sa Grandeur Illustrissime, par le curé de Libourne [Me Jean Delpech], pour la règle de la paroisse dudit Libourne » (plaintes relatives aux entreprises des Cordeliers, des maire et jurats et des bénéficiers). — 1678. Ordre au curé de faire avertir officiellement MM. du présidial et les maire et jurats, toutes les fois qu'il sera célébré des prières publiques, *Te Deum*, etc. — Requête des curé et bénéficiers aux fins d'être autorisés à porter « le capuçon à l'instar des bénéficiers de Saint-Michel de Bordeaux », fondée sur ce que « dans leurs fonctions ordinaires, dans l'assistance qu'ils rendent aux enterremens et processions, pendant les rigueurs de l'hiver, ils sont exposez la plus part du temps aux pluies, neiges et frimats et une infinité d'incommoditez qui les rendent malades et leur ostent le moïen de travailler à ces œuvres de piété. » — 1681. Démêlé entre le curé, Me Joseph Descairac, et les bénéficiers, au sujet de la nomination d'un receveur. — 1693. « Transaction passée entre M. Descairac, curé, et MM. les maire et jurats de Libourne, portant règlement pour la nomination du prédicateur de l'octaue du Saint-Sacrement, la nomination des ouuriers, l'auertissement des *Te Deum* et l'eau bénite »; « procès-verbal fait en jurade, comme quoy M. le curé Descairac s'est rendu à l'hôtel de ville pour le *Te Deum*. » — 1718. Pièces relatives à l'office de greffier des baptêmes, mariages et sépultures. — 1748. Aliénation d'une parcelle du cimetière en faveur de Joseph Chaperon, notaire et procureur (requêtes, plan des lieux, etc.). — 1773. Acte de réception du sieur Belliquet, bénéficier. — 1773-1776. Nombreuses lettres de M. Hooghstoel, curé de Libourne, au sujet des affaires de sa paroisse et des difficultés que lui suscitaient les bénéficiers; requêtes et pièces diverses sur le même sujet. — 1785-1787. Dossier relatif à la réduction du service des fondations de l'église Saint-Jean. — 1771-1790. 40 pièces concernant la suppression de l'église Saint-Thomas (requêtes, lettres, enquêtes, ordonnances, etc.). — Pièces non datées : XVIIe siècle. Requête du curé, Me Philippe Pinchépé, demandant le règlement de ses différends avec les bénéficiers. — Déclaration du revenu des curé et bénéficiers de Saint-Jean. — « Extraict des plaintes présentées à Monseigneur de Bourdeaux par le sieur curé de la ville de Libourne, contre les magistrats de la dicte ville. » — XVIIIe siècle. Requête de Jacques-Philippe Van de Brande, propriétaire de la manufacture royale de cristaux, verre à vitres et bouteilles, établie à Libourne, aux fins d'avoir une chapelle dans son établissement. — Requête des magistrats présidiaux demandant la permission de faire élever un monument, le jeudi saint, dans la chapelle du palais. — 10. Lussac. 1624. Violences contre le curé (enquête de 57 feuillets in-4°, et citation des coupables aux fins d'excommunication). — Reddition des comptes de la fabrique depuis 1619. — 1628. Réclamation par le curé des cloches déposées chez deux particuliers pour être refondues. — Concubinaires. — 1643. Procédure à l'occasion d'un mariage clandestin. — 1664. Bénédiction d'une cloche nouvelle. — S. d. (XVIIIe siècle). Différend entre le curé et les fabriqueurs. — 11. Saint-Magne et Sainte-Colombe. 1734. Désunion de ces deux paroisses (requêtes; enquête *de commodo et incommodo*, 65 p. in-4°; ordonnance de désunion). — 1783. Translation de la fête patronale au dimanche suivant (requête et enquête). — 12. Saint-Martin-de-Mazerat. 1665, 1666. Permission aux desservants de cette chapelle de faire la quête du blé et du vin dans l'archiprêtré d'Entre-Dordogne. — 13. Saint-Martin-de-Montagne. 1621. Décret du cardinal de Sourdis, érigeant cette paroisse en vicairie perpétuelle. — 1773. Lettre du curé demandant l'autorisation de faire des prières publiques pour le beau temps. — 14. Monbadon et Saint-Cybard. 1609. Saisie des fruits de cette cure, sur une ordonnance du cardinal de Sourdis, « avec imploration du bras séculier. » — « État (s. d., XVIIIe siècle) des réparations à faire dans l'église de Monbadon. » — 15. Néac. 1628. Information au sujet d'un enterrement fait « furtivement, de nuict, sans appeler le curé, ni autre ecclésiastique ». — 16. Saint-Pey-d'Armens. 1641, 1642. Désordres et violences, à propos de la

Digitized by Google

istribution du pain bénit. — 1669. Demande par les habitants d'un vicaire résidant qu'ils offrent de loger convenablement. — 1675. Autorisation au curé de modifier l'arrangement intérieur de l'église. — 1763. Différend entre le curé et les fabriqueurs. — 17. Saint-Philippe-d'Aiguille. 1651. Fondation d'une chapelle dans l'église de cette paroisse, par noble Philippe Le Berthon d'Aiguille, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre. — 18. Saint-Pierre-du-Palais. 1627. Ordonnance pour la continuation, à certains jours, du service accoutumé dans la chapelle Notre-Dame-de-Fais (?), sise dans cette paroisse. — 19. Pomerol. 1629. Ordonnance au curé qui ne résidait pas, faute de presbytère, d'en « poursuiure l'auancement » et de demeurer, en attendant, à Saint-Denis-de-Pille. — 1654. Procédure contre un prêtre qui faisait les fonctions curiales à Pomerol, sans autorisation. — 1782. Lettre du curé demandant à donner le salut du Saint-Sacrement à certains jours de fête. — 20. Puisseguin. 1627. « Mémoires pour Monseigneur le cardinal de Sourdis, archeuesque de Bordeaux, contre le sieur de Puisseguin », au sujet de diverses usurpations commises par celui-ci dans le cimetière de la paroisse (15 feuillets in-4°); extraits de contrats et baillettes (1552-1605), lettres et ordonnances sur la même affaire. — 1635. Concubinaires. — 1664. Ordonnance prescrivant de percer une petite porte dans le mur de l'église; autre enjoignant au curé d'avoir un vicaire matutinier et de lui donner 150 livres d'honoraires. — 1665. Acte du vicaire de Puisseguin aux vicaires généraux, les sommant de déclarer s'ils l'ont réellement interdit. — 21. Puynormand. 1609. Saisie des fruits de la cure, en conformité d'une ordonnance du cardinal de Sourdis. — 22. Saint-Sulpice-de-Fallerens. 1627. Information sur « les scandales qui se commettent dans l'église par les soy-disans secrestains de l'église dudict Sainct-Sulpice ». — 1675. Requête des habitants, demandant un vicaire résidant, la paroisse ayant plus de 1,600 âmes et 4 lieues de circuit. — 23. Sainte-Terre. Requête (s. d., XVII[e] siècle) des habitants condamnés par arrêt du parlement à bâtir un presbytère, aux fins que l'archevêque en fixe lui-même la dépense. — 1750. Arrêt du parlement réformant une sentence du sénéchal de Libourne qui avait condamné le syndic du chapitre de Saint-Émilion à contribuer pour moitié aux honoraires du vicaire de Sainte-Terre. — 24. Vignonnet et Saint-Laurent-des-Combes. 1623. Information de violences commises contre le curé. — 1634. Ordonnance de H. de Sourdis enjoignant aux chapitres d'Uzeste et Villandraut de payer 200 livres de portion congrue au vicaire perpétuel de Vignonnet et 150 livres au vicaire amovible de Saint-Laurent. — 1691. Comptes des réparations faites à l'église de Vignonnet. — Plainte (s. d., XVIII[e] siècle) des habitants de Saint-Laurent, au sujet de la desserte de leur église, etc. — (M 10.)

G. 665. (Portefeuille.) — 33 dossiers : 1 pièce, parchemin; 232 pièces et 2 plans, papier.

1611-1789. — Paroisses. Archiprêtré de *Fronsac*. — 1. Saint-Aignan. 1635. Enquête au sujet d'injures et de violences contre le curé. — 2. Bayas. 1658. Information de défaut de service dont se plaignaient les habitants. — Mémoire (s. d., XVII[e] siècle) pour M[e] Pierre Dégous, dans un procès à lui intenté au sénéchal de Libourne par Antoine de Séguiran, seigneur abbé de Guîtres et conseiller référendaire en la chancellerie près la cour des Aides et finances de Guyenne, qui voulait faire interdire audit Dégous de prendre le titre de vicaire perpétuel de Bayas. — 3. Bonzac. 1644. Commission au curé de Bonzac, archiprêtre de Fronsac, de visiter toutes les églises de son archiprêtré et de faire rendre compte aux fabriqueurs. — 1659. Concubinaires. — 1679. Ordonnance au sujet de la reddition des comptes des fabriqueurs de Bonzac et de Savignac. — 4. Cadillac-sur-Dordogne. 1638. Ordonnance concernant une fontaine prétendue miraculeuse, pour empêcher les superstitions qui s'y pratiquaient. — 1774. Demande par M[e] Jean Maleville, nouveau curé, d'une enquête sur le mauvais état du sanctuaire et des ornements. — 5. Le Chalaure. 1644. Lettre d'H. de Sourdis à Montassier au sujet de l'envoi d'un vicaire au Chalaure : (« Je désire remettre ceste église à quelque prix que ce soit, aux despens de qui il appartiendra. ») — 1776. Réclamation du curé de Saint-Christophe de la Double relativement aux honoraires à lui dus pour le service du Chalaure; requêtes des habitants, etc. — 6. Chamadelle. Requête (s. d., ap. 1755) du curé au sujet de l'état du cimetière, non clos, « exposé au pacage des chevaux, pourceaux et autres bêtes immondes. » — 1772. Enquête touchant les réparations nécessaires à l'église et au prieuré. — 7. Saint-Christophe de la Double. 1669. Ordonnance autorisant la restauration de l'église. — 1776-1783. Graves contestations entre le curé, M[e] Joseph Valloux, d'une part, M. de Mauvignier, syndic fabricien, MM. de Ségur, mestre de camp de cavalerie, syndic honoraire, et de Saint-Laurent, et les habitants, d'autre part (25 pièces : requêtes, lettres, ordonnances, enquêtes; factum imprimé de 19 p. in-4°: *A juger en la grand'chambre de la cour, pour le sieur*

Digitized by Google

Pierre-Collas de Mauvignier, ancien officier de cavalerie et syndic fabricien de l'église Saint-Christophe de la Double, contre le sieur Joseph Valloux, prêtre et curé de cette paroisse. — 8. Saint-Ciers-d'Abzac, 1752-1754. Différend entre le sieur Costes, curé, et M. Dunigier de Barbe, lieutenant des maréchaux de France et seigneur de la paroisse, au sujet des droits honorifiques prétendus par celui-ci (lettres, projets de transaction, etc.). — 9. Coutras. 1655. Ordonnance des vicaires généraux portant règlement entre le curé et le vicaire du prieur, pour le service de cette paroisse (4 pièces annexes, requêtes, etc.). — 1666. Dossier relatif à une sépulture indûment faite dans l'église (17 pièces et un plan). — 1679. Legs fait à la fabrique. — Compte de l'emploi d'un autre legs de 400 livres, fait par Mᵉ Claude Faucher, ancien curé. — 1691. Reddition des comptes de l'œuvre. — 1784. Dossier relatif à une demande de banc formée par Mᵉ Geoffre de Campagna, ancien sénéchal de Coutras, et frappée d'opposition (procès-verbal de l'état de l'église, plan, etc.). — 10. Les Églisottes. 1643. Ordre au vicaire de desservir aussi l'église du Chalaure, moyennant quoi, il en percevra la dîme; diverses contestations à ce sujet. — 1775. Bon témoignage rendu par le curé des mœurs et doctrine de son vicaire. — 11. Fronsac. 1609. Union à Fronsac de « l'église et petite paroisse » de Sainte-Geneviève. — 1613. Concubinaires. — 1623. Enquête sur les infirmités du curé et les inconvénients qui en résultaient pour le service de la paroisse. — 1663. Restauration de la chapelle Sainte-Catherine de l'église de Fronsac, par Mᵉ Jean Olivier, avocat en la cour et lieutenant du duché de Fronsac, patron laïque de cette chapelle. — 1668. Suppression de la distribution du pain bénit, en raison des « contestations et désordres » qu'elle produisait. — 1742. Réclamation du fabriqueur en exercice réclamant la restitution de 56 livres, retenues par son prédécesseur. — 1756. Contestation entre le curé et l'abbesse de Saint-Ausone d'Angoulême, au sujet des dîmes du prieuré de Sainte-Geneviève (lettres de l'archevêque et de l'abbesse, arrêt du Parlement du 19 février 1710, etc.). — Requête (s. d.) du curé à L.-J. d'Audibert de Lussan aux fins de la suppression de l'ancien cimetière de Sainte-Geneviève. — 12. Galgon. 1789. Requête des habitants, demandant un vicaire résidant. — 13. Saint-Germain-la-Rivière. 1660. Ordonnance relative au refus d'un paroissien, de la charge de fabriqueur. — 1766. Requête des habitants aux fins d'être autorisés à aliéner un demi-journal de terre appartenant à l'œuvre; enquête *de commodo et incommodo* concluant au rejet de leur demande. — 14. Guîtres. 1611. Requête des « procureurs de la compaignie des pellerins de Monseigneur Sainct Jacques de Gallice, de la ville de Guistres, aux fins d'estre autorisés à employer certaine somme de deniers qu'ils ont questé et amassé entre eux, à faire construire et édiffier un autel à l'honneur de Dieu et de mon dict seigneur Sainct Jacques, en ladicte églize paroissialle de Guistres, icelluy renfermer et entretenir d'ornemens et garnitures honnestes. » — Rapport du curé de Coutras, commissaire-enquêteur sur cette demande. — 1624. Informations d'excès commis contre le curé. — 1634. Libéralités faites à l'œuvre. — 1642, 1643. Contestations entre les religieux de Guîtres et le vicaire perpétuel, relativement au service divin. Requêtes contradictoires, ordonnances, etc. — 1651-1654. Nouvelles contestations entre le vicaire perpétuel, Mᵉ François du Theil, et les moines, notamment fr. François Bommard : requête du curé (« l'autel de la paroisse a esté desmoly par les religieux de l'abbaye de Guistres, aux fins de s'attribuer tous les offices qui se faisoient dans ladicte paroisse »); requête des habitants; requête contradictoire de fr. François Bommard; copie d'un arrêt du Parlement du 9 août 1642, etc. — Requêtes (s. d., XVIIIᵉ siècle) du curé Mᵉ Pierre Viguier, relatives à une affaire de même nature, et des habitants, privés d'une messe matutinelle, aux fins d'obtenir le *bis in die* pour le curé de Bayas. — 15. Isle de Carney. 1773. Requête de Mᵉ Antoine Teyssèdre, nouveau curé, demandant un commissaire pour constater l'état de l'église, « dépourvue presque de toute sorte d'ornements; le rétable prêt à croûler, ainsi que le lambris, y pleuvant, etc. ». — 16. Lagorce. 1637. Concubinaires; l'un d'eux reçoit à coups de bâton les ecclésiastiques chargés de l'admonester. — 1781. Requête des habitants, demandant une messe matutinelle. — 17. La Lande (Saint-Pierre de). 1630. Procès-verbal des obsèques du curé, Mᵉ Louis de La Houssaye, et de l'ouverture de son testament. — 1637. Ordonnance des vicaires généraux confirmant un règlement ci-devant fait entre le curé et le prieur de La Lande, pour la célébration des messes de dévotion. — Déplacement du maître-autel pour la construction d'une sacristie. — 1646. Ordonnance taxant au vicaire une portion congrue de 200 livres. — 1747, 1748. Lettre du sieur Rabier à l'Archevêque, touchant ses affaires et celles de la paroisse. — 18. Lugon. 1629. Protestation par-devant notaire, du curé, Mᵉ Pierre Dudevault, contre la prétention de Mᵉ André Vertamon, « conseiller du Roy, en service pour S. M. de la contablerie de Bordeaux », de lui faire payer les droits sur le sel : « luy a dict et remonstré que de tout temps et

Digitized by Google

ancienneté les ecclésiastiques, en conséquence de leur qualité, sont exempts de toutte taille, emprompts, impositions, et dans lesquels privilèges le Roy, à présant régnant, Louys treiziesme, leur a confirmez..., en conséquence des notables sommes que les dicts ecclésiastiques ont fourny et donné à Sa dicte Majesté pendant ces derniers mouuements, oultre les décimes ordinaires. » — 1748. Chapelle bâtie dans l'église de Lugon par Mme Jeanne-Marie de Joigny de Bellebrune, veuve de M. Louis-Bertrand d'Aulède (requête et procès-verbal de l'état des lieux, dans le texte duquel est inséré un « plan ou crocquis » de l'église et du cimetière). — 19. Maransin. 1644, 1645. Réclamation du vicaire au sujet de ses honoraires. — 20. Marcenais. Requête (s. d., XVIIIe siècle) des habitants, demandant l'institution, à certains jours, de l'exposition et bénédiction du Saint-Sacrement. — 21. Saint-Martin du Bois. 1613, 1614. Concubinaires. — 1758. « Estat fidelle des besoins les plus pressans de l'église pour en faire mention à Monsieur de Tourny. » — 1769. Déplacement des fonts baptismaux (requête et visite des lieux). — 22. Saint-Michel-la-Rivière. 1654. Concubinaires. — 1655. Refus des fabriqueurs de rendre compte aux commissaires-députés par l'archevêque. — 1654-1656. Contestations entre le curé et l'ouvrier d'une part, le sacristain de l'autre. Afferme par devant notaire à Jean Lafaix de la charge de sacristain et des cloches; acte de celui-ci aux habitants; lettre du curé, Me Jean Guy (« le secrestain veut empescher l'ouurier de passer les malades par le trou de l'églize; et ceux qu'il commet à cest effect, mesme il menace de battre, et l'eusse faict, si on ne l'eust empesché, car, sans l'empeschement, je crois qu'il y eust eu du sang, etc. »); ordonnance des vicaires généraux constatant la comparution du sacristain, qui « a promis de se comporter à l'aduenir plus sagement », et lui défendant de « porter aucun empeschement direct ou indirect à ceux qui seront commis pour le passage du trou-fenestre de la dicte église; » autre ordonnance sur le même sujet. — 1675. Nouvelles contestations sur le partage des offrandes faites au trou Saint-Michel entre le curé, Me François Chassaing, les fabriqueurs et les paroissiens (mémoires contradictoires des parties; ordonnance réglant définitivement la question). — 23. Mouillac. « Mémoire (s.d., XVIIIe siècle) en conformité des intentions pieuses et charitables de Monsieur l'Intendant » (réparations à faire à l'église). — 24. Périssac. 1637. Différends entre le curé et certains de ses paroissiens (lettre de Me François Le Duc, curé de Bonzac, archiprêtre; procès-verbal, etc.). — 25. Queynac. 1645. Ordonnance réglant un différend entre divers habitants de cette paroisse, au sujet de leurs places à l'église. — 26. Saint-Romain de Boursas. 1626. Requête de Bertheau, archidiacre de Fronsac, curé-primitif de Saint-Romain, aux fins de l'édification d'une chapelle pour agrandir l'église. — 1649. Violences contre Me Georges Albessard, vicaire. — 1673. Concubinaires. — 27. Routillas. 1687. Ordonnance de Louis d'Anglure de Bourlemont, chargeant le curé de Lapouyade du service du « lieu, prieuré ou paroisse de Routillas ». — 28. Saillans. 1631. Injonction de résider à Me Jean Bouyer, curé. — 1757. « Procès-verbal de l'état de la maison presbytérale... faict à la requête de M. Me Pierre Tournié, curé. » — 29. Salignac. 1634. Enquête sur la discontinuation du service divin dans cette paroisse. — 1677-1678. Procès entre les fabriqueurs anciens et nouveaux, au sujet de l'apurement des comptes des premiers et de l'emploi fait par eux des deniers de l'œuvre : factum au Parlement pour « Guillem Lajus, pauure homme et faizeur de sercles, ci-deuant ouurier, appelant de certaine santance du Seneschal de Guyenne »; « mémoire de ce qui est dheu à l'églize de Salignac, puis la mort de feu Me Sanson Galloin, curé quand viuoit, etc. » — Mémoire (s. d., XVIIIe siècle) au sujet du *bis in die* accordé à un religieux qui aidait le curé dans son ministère, « les besoins du diocèse » ne permettant pas de lui donner un vicaire. — 30. Tizac. 1755. Porche ou « Ballet » de l'église, construit et entretenu aux frais d'un particulier. — 31. Vérac. 1773. Mémoire de Me Jacques Bignon, curé, fournissant des renseignements curieux sur une ancienne paroisse, Sainte-Magdeleine de la Mongie, dépendant de l'abbaye de Fontevrault, contiguë à la sienne et depuis longtemps sans service; lettre de l'archevêque, en chargeant le curé de Vérac. — 1778. Différend entre le curé et le syndic-fabricien (mémoire du curé et dépositions de nombreux témoins en sa faveur). — 32. Villegouge. 1628. Plainte du curé, Me Louis de Marcillac, contre un minime de Blaye, qu'il accusait d'avoir prêché et confessé dans son église, sans avoir fait preuve de sa mission. — 1639. Information du trouble apporté violemment à la procession de Saint-Marc par Me Pierre Paty, écuyer, avocat en la Cour et sénéchal au duché de Fronsac. — 1644. Bris du « bancq mortuère » posé sur une sépulture, après l'inhumation faite dans l'église. — 1672. Différend entre le syndic des minimes de Blaye, « comme prieur du prieuré de Villegouge, et les paroissiens », au sujet de la suppression de la messe matutinelle que ce religieux devait faire célébrer dans leur église. — 33. Comptes des fabriques de Lagorce,

Digitized by Google

Porchères, Saint-Seurin-sur-l'Isle, Gours, Puynormand, Guîtres, Saint-Ciers-d'Abzac, Coutras, Saint-Médard-de-Guizières, Saint-Christophe, Sablons, Abzac, Chamadelle. 1633 (cahier in-4°, incomplet, de 36 feuillets), etc. — (M 11.)

G. 666. (Portefeuille.) — 28 dossiers : 109 pièces, papier.

1603-1787. — Paroisses. Archiprêtré de *Lesparre*. — 1. Bégadan. 1644. Plaintes de fr. Antoine Delaura, chanoine régulier de Verteuil, vicaire perpétuel de Bégadan, au sujet de violences qu'il avait subies. — 2. Benon. 1731. Contestation sur la possession de cette cure, disputée au titulaire par le commandeur de Piolen, de l'ordre de Malte. — 3. Blaignan. 1763. Curieux mémoire du sieur Cruchon, curé, sur l'état de sa paroisse (20 p. in-f°). — 1787, 1789. Procès-verbaux de l'état de l'église, de la sacristie et des ornements. — 4. Cadourne. 1627. Lettre de Me Raymond Roy, curé de Prignac, concernant diverses affaires de la paroisse de Saint-Seurin-de-Cadourne, au sujet desquelles il avait été chargé de renseigner l'Archevêque. — 1756. Commission à Me Ignace Boudin, vicaire général, pour examiner l'état des deux églises de Saint-Martin et Saint-Seurin-de-Cadourne, et bénir une chapelle nouvellement bâtie dans celle-ci. — 5. Cissac. 1643, 1650, 1651. Concubinaires. — 6. Civrac et Escurac. 1767. Actes signifiés à Me Corneille Scanlan, curé de Civrac, à la requête de Jean-Pierre Papin de Belleville, au sujet du service d'Escurac. — 7. Saint-Estèphe. 1603. Requête du curé, Me Pierre de Cruseau, relativement au dénuement de l'église et minute d'ordonnance prescrivant aux habitants l'achat de divers vases sacrés et ornements. — 1638. Contestation entre Me Jean Mercier, curé, et Me Jacques Molère, vicaire, au sujet des honoraires de celui-ci (requêtes contradictoires; lettres, entre autres une du médecin Lopès au curé : « Ie crois que vostre chagrin et mélancholie contribue fort à vous eschauffer les humeurs; vous fairés bien à présent de vous faire saigner, un petit, de la basilique gauche jusques à cinq onces de sang, » etc. — 1644. Opposition du curé, Me Jean Deschamps, à l'enlèvement d'une certaine quantité de sel déposé dans la chapelle de Notre-Dame-des-Arcs, sise dans la paroisse, « pour les droicts et la conseruation des franchizes et immunitez de l'Eglize, et autres raizons que le promotteur des causes du dioceze desduira en temps et lieu. » — 1677. Commission à Me Donevide, curé de Gaillan, pour réconcilier les cimetières de Saint-Laurent, Saint-Estèphe et Saint-Seurin-de-Cadourne, « polleus par effusion de sang, injurieusement répandu sur iceux. » — 8. Gaillan. 1659. Procès-verbal du « brigadier commandant la compagnie des chevaux légers préposés pour le recouvrement des deniers royaux imposés, la présente année, dans l'eslection de Bourdeaux », envoyés à Gaillan pour contraindre les contribuables, sur une émeute survenue à ce sujet. Enquête de Me Bernard Maigne, curé de Valeyrac, sur cette affaire, constatant les graves violences et excès auxquels ces cavaliers s'étaient portés sur la personne du curé. — Après 1768. Factum signé Buhan, avocat, et Pénicaud, procureur, en faveur du curé dans un procès qui lui était intenté, au sujet de la perception des dîmes, par quelques-uns de ses paroissiens; mentionné : Fatin, maître d'école, à qui « le curé paye exactement, chaque année, ou en argent ou en bled, un salaire convenable pour apprendre les pauvres enfans. » (48 p. in-4°; les 4 premières manquent.) — 9. Saint-Germain-d'Esteuil. 1647. Plainte du curé contre le sieur de Rochemont, qui avait arraché le balustre du chœur, l'avait transporté dans sa chapelle privée et remplacé par un banc à son usage. (Cf. G. 572.) — 10. Hourtin. 1784. Plainte de quelques habitants contre le curé, et justification de celui-ci, par le sieur Cruchon, curé de Saint-Trélody et vicaire forain. — 11. Saint-Izans. 1646. Injonction à un particulier de remplir son devoir pascal. — 12. Jau-Dignac-Loyrac. 1643. Renseignements sur les dîmes de l'île d'Épernon ou des Flamands. — 1652. Pièces relatives au service de cette île et des paroisses de Dignac et Loyrac (réclamations des habitants, lettres, etc.). — 13. Saint-Julien. 1773. Réparations à l'église. — 14. Saint-Laurent. 1619. Ordonnance du cardinal de Sourdis, prescrivant d'« informer des contrauentions faictes aux decretz du Concile prouincial touchant les sépultures, et aux ordonnances synodales ». — 1653. Procès-verbal des violences, excès et pillages commis à Saint-Laurent par les « troupes de cauallerie de Monseigneur le prince de Condé, commandées par MM. de Lussan, mareschal de camp, de Marches, de La Marcouse, Tournille, La Marche et aultres ». (12 p. in-4°.) — 1670. Défense de distribuer le pain bénit pendant six mois. — 1679. Plaintes de Me Pierre Guérin, curé, contre les empiétements des Trinitaires. — 15. Lesparre. 1612. Union de trois chapelles à la cure. — 1635. Défense au syndic de l'église de Lesparre de payer et nourrir le prédicateur de l'Avent et du Carême, les habitants devant supporter cette charge, d'après la coutume. — 1637. Ordonnance taxant les honoraires du curé pour les mariages, sépultures, etc. — 1673. Requête du curé, réclamant la réparation du chœur et du clocher et la suppression

d'abus relatifs aux processions et au coffre de l'œuvre. — 1677. Contestation entre les nouveaux et anciens fabriqueurs. — 1683. Information contre Mᵉ Michel Imbert, prêtre, inculpé d'avoir soutenu, dans l'église de Lesparre, certaines propositions sentant l'hérésie (21 feuillets in-4°). — 1782. Requête des habitants, demandant l'amélioration du sort de leur curé. — 16. Saint-Mambert. 1638. Violences contre le curé. — 17. Ordonnac. 1659. Union à cette vicairie perpétuelle de celle de Boyentran (enquête, etc.). — 1776. Lettre du curé, demandant la translation du service divin dans la chapelle de l'abbaye de l'Isle, « l'église paroissiale étant par terre. » — 18. Pauillac. 1623. Injonction au sieur d'Hirigaray, chanoine de Saint-André et chapelain de Lafitte, de représenter au cardinal de Sourdis les titres de fondation de cette chapelle, sise dans l'église de Pauillac. — 1654. Enquête sur un différend entre le curé et le vicaire. — 1676. Arrêt du Parlement, concernant la reconstruction du presbytère. — 1730. Ordonnance pour la réparation de l'église de Pauillac et de la chapelle de Lafitte. — 19. Potensac. 1648. Requête du vicaire perpétuel, demandant qu'on lui taxe une pension congrue de 200 livres, au lieu des six boisseaux de blé, trois de froment et trois de « mesture » que l'abbé de l'Isle, Mʳᵉ Didier Benoist, lui donnait jusque-là. — 20. Queyrac. 1678. Plaintes du sieur Jérôme de Fiani, écuyer, seigneur de Chenelay, sur la mauvaise administration des revenus de l'œuvre. — 21. Soulac. 1784. Requête du curé, des syndic et habitants, priant l'archevêque de contraindre les Bénédictins de Sainte-Croix, gros décimateurs, à réparer le chœur et la sacristie et à fournir les ornements et vases sacrés nécessaires au culte. — 22. Saint-Trélody. 1627. Ordonnance du cardinal de Sourdis, prescrivant à l'abbé de Verteuil, prieur de Saint-Trélody, de payer au vicaire perpétuel 30 livres annuellement, en sus de douze boisseaux de froment, douze de seigle et douze de millet et de trois barriques de vin qu'il lui donnait uniquement. — 23. Uch. 1645. Reddition des comptes des fabriqueurs. — 24. Valeyrac. 1651. Information des violences contre le curé, Mᵉ Bernard Maigne, et du pillage de sa maison et de sa paroisse commis par le capitaine Lasalle, commandant une compagnie de cavaliers du régiment de Chambon, appartenant à l'armée du prince de Condé (32 feuillets in-4°). — Requête (s. d., xviiᵉ siècle) du syndic-marguillier, revendiquant certains titres appartenant à l'œuvre. — 1710. Requête des habitants, relative au payement de la maison presbytérale nouvellement acquise, et ordonnance conforme de l'intendant de Courson. — 1715. Réparation de l'église. — 25. Vendays. 1736. « Relation curieuse et qui met dans tout son jour l'origine et l'état où se trouve aujourd'huy le procez du sʳ Candau, curé de Vendais, avec le sʳ Gourgot, curé de Cayrac [Queyrac], au sujet des limites de leurs paroisses et de l'appel d'une sentence du Sénéchal de Guienne, prononcée le 9ᵐᵉ juillet 1736 et raportée à la page 23ᵐᵉ du présent cayé, interjetté par le sʳ Gourgot, curé de Cayrac » (28 p. in-fº). — « Mémoire particulier concernant les désordres des habitants de Vendais, qui prétendent que, sous prétexte qu'ils payent la dixme à leur curé, il doit toujours leur donner l'absolution. » (Cabaretiers, naufrageurs, gardes-côtes, voleurs de cordages, voiles et vin, meuniers qui violent l'arrêt du Parlement, réglant au 16ᵉ leur droit de mouture, etc.) — 26. Verteuil. 1626. Rixe sanglante dans le cimetière. — 27. Le Verdon. 1764. Requête de « fr. Bonaventure Meulh, aumônier de la chapelle roïale du Verdon », demandant la bénédiction d'un cimetière nouvellement établi, « pour y enterrer, selon l'usage, les marins seulement. » — 28. Pièces communes. 1622. Procès-verbal du pillage « par les rebelles et ennemis du Roy, sous la conduite du sʳ de Fabas », des églises et paroisses de Vensac, Soulac, Grayan, etc. — 1785. Plainte des curés de Queyrac, Saint-Trélody, Talais, Vensac et Saint-Vivien, Vendays, Jau, Valeyrac, Gaillan, contre l'obstination de leurs paroissiens à sonner les cloches « au mérin », etc. — (M 12.)

G. 667. (Portefeuille.) — 25 dossiers : 248 pièces et 1 plan, papier.

1422-1787. — Paroisses. Archiprêtré de *Moulix*. — 1. Arcins. 1622. Information de « la manque du seruice diuin en la paroisse d'Arssins »; lettre de Mᵉ Jean Madey, archiprêtre, sur cette affaire et d'autres concernant diverses paroisses de l'archiprêtré. — 1787. Réparations de l'église (requête des habitants et procès-verbal de l'état des lieux). — 2. Saint-Aubin. 1646. Plainte des paroissiens au sujet de la non-résidence du curé. — 3. Avensan. 1635. Citation du vicaire perpétuel, qui avait « fait certain acord pour le regard de la pension congrue, contre la taxe qui luy en a esté faite, sans l'autorité » de l'Archevêque. — 1644. Citation de Mᵉ Nanot, chanoine de Saint-Seurin, titulaire de la chapelle fondée en l'église d'Avensan par « feu, d'heureuse mémoire, saint Pierre Berlan », qui prétendait jouir du revenu de cette chapelle, sans y faire aucun service, « au préjudice du testament et codicille » du fondateur. — 1673. Requête du curé, Mᵉ Gabriel Fonfrède, aux fins de la réduction des messes fondées par Pey Berland dans la chapelle Saint-Raphaël, « distante

d'une liüe et demie de l'église paroissielle, dont le reuenu de ladite chapelle consiste en trois boisseaus de segle, un de millet et un cent de fagots, dont les deux tiers appartiennent au curé et un tiers à la fabrique. » — 1782. Demande par les paroissiens d'un « vicaire secondaire » (requêtes, mémoires et lettres). — 4. Blanquefort. 1632. Enquête sur la parenté de Jean d'Alesme avec noble Fronton d'Alesme, seigneur de Blanquefort. — 1635. Information du nombre des communiants et du revenu de la cure. — 1655. Réparations de l'église, dont un particulier offrait de faire les frais moyennant la concession d'un titre de banc et sépulture (procès-verbal de l'état de l'église, des bancs et chapelles qui s'y trouvent). — 1646. Règlement entre le vicaire et le prêtre matutinier. — 1659. Concubinaires. — 1672. Plainte du curé, Mᵉ Fortis Dulau, au sujet d' « injures graues et attroces » proférées par quelques paroissiens contre lui et son vicaire. — 1784. Requête de Mᵉ Pierre Saincric, licencié en droit canon, nouvellement pourvu de la cure, aux fins de faire constater les réparations nécessaires aux ornements, aux vases sacrés et au presbytère. — Requête (s. d.) des habitants de Cachac à J.-M. Champion de Cicé, demandant que leur chapelle soit plus complètement desservie. — 5. Brach. 1603. Mémoires contradictoires des habitants et de M. Mᵉ Thomas du Brouet, chanoine de Saint-André et syndic du chapitre, les premiers prétendant que Brach est une paroisse indépendante, le second affirmant que cette église est une simple dépendance de Listrac. — 1645, 1646. Plaintes diverses contre le curé, Mᵉ François Derre : exigences exagérées pour le casuel, refus de laisser rendre les comptes de l'œuvre devant le commissaire envoyé par l'archevêque, etc. (citation, enquête, rétractation d'un des accusateurs; plainte du curé, se disant persécuté par le seigneur d'Avensan, sieur de Citran, etc.). — 1660. Requête et information relative à un bois dont la propriété était contestée entre le même curé et l'œuvre. — 6. Bruges. Extraits certifiés (1784) de deux testaments en faveur de cette église, l'un de Mᵉ Henri Charbonnel, curé, en 1685; l'autre, d'une paroissienne, en 1725. — 7. Cantenac. 1627. « Informations contre maistre Pierre Soleilhet, presbtre, prieur-curé de Cantenac, pour auoir tenu certain temps un prebstre avec luy et luy auoir fait, sans estre approuué, célébrer et administrer les saincts sacremens en son église et paroisse. » — 1637. Violences commises dans le cimetière par les gens de Mᵐᵉ d'Essenault, baronne d'Issan, qui avaient battu et blessé le sacristain, parce que le curé avait commencé la messe sans attendre cette dame. (Information de 50 feuillets in-4, citation des coupables, interrogatoire du baron d'Issan, ordonnance prescrivant la réconciliation du cimetière.) — 1644. Échange de terres entre le curé et Marguerite de Lalanne, veuve de Pierre d'Essenault, conseiller au Parlement (requête, enquête *de commodo et incommodo*, ordonnance). — « Mémoires (s. d., après 1673) pour consulter le droit sur le prioré de Cantenac » (collation faite par l'Archevêque, « l'abbé de Verteuil ne s'estant trouué bullé »). — 1767. *Arrêt de la cour du Parlement concernant la quote-morte de tous les curés réguliers du ressort, rendu à l'occasion de celle du curé de Cantenac, qui a été adjugée aux pauvres et à la fabrique de cette paroisse.* (Imprimé, 4 p. in-4°.) — 1768. « État des réparations de l'église... qui regardent le curé primitif. » — 1782. Appel comme d'abus de la concession d'un droit de banc au sieur Pierre Le Gras, propriétaire de la maison noble d'Angludet. (Ordonnances, *Mémoire pour Mᵉ Pierre Authefaud, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, prieur-curé de Saint-Didier-de-Cantenac*... [imp. de 39 p. in-4°], etc.). — 1765-1783. Dossier relatif à la construction d'une nouvelle église (requêtes, mémoires, actes capitulaires des habitants, devis, procès-verbal de la consécration, etc.). — 1784. Nouveau cimetière (7 pièces). — 8. Castelnau. 1616. Information d'une sépulture faite dans l'église par le curé, Mᵉ Étienne Lapeyre, de sa propre autorité. — 1635. Ordonnance d'H. de Sourdis, prescrivant une enquête sur l'insuffisance du revenu de la cure. — 1638. Contestation entre Mᵉ Jean Laroche, curé de Castelnau, et Mᵉ Jean Ducornet, archiprêtre de Moulix, qui se prétendait en possession de « célébrer et faire le diuin seruice, en l'église de Castelnau, le iour et feste de Saint-Jacques, comme curé primitif de ladite cure » (ordonnance, enquête, etc.). — 1640. Ordonnance taxant le casuel. — 1659. Citation du curé pour une sépulture indûment faite dans l'église. — 1674. Agrandissement du cimetière. — 1681. Plainte du curé, Mᵉ Pierre Rey, contre un Récollet qui s'était ingéré d'administrer les sacrements dans son église, sans témoigner de son approbation. — 1751. Requête des habitants, demandant l'exécution d'un legs de « 5,000 livres, argent de France », fait à leur église par feu François Despujols, maître chirurgien, habitant du Morne-Rouge, île et côte de Saint-Domingue »; copie du testament. — 9. Cussac et Sainte-Gemme. — 1691. Procès entre Denis de Mullet, sieur de Latour, avocat général au Parlement, et Mᵉ Jean de Lescarret, curé de Cussac; acte de celui-ci récusant plusieurs magistrats, parents de l'avocat général. — 1642. Défense à l'archiprêtre de Moulix de continuer ses entreprises sur

Digitized by Google

les droits de Me Bernard Marquille, curé de Cussac. — 1646-1647. Procédure aux fins d'excommunication contre certains particuliers qui avaient battu cet ecclésiastique (plaintes, lettres, informations, ordonnances, etc.). — 1674. Procès-verbal du délabrement de l'église de Sainte-Gemme. — 1757. Requête du curé, Me J.-B. de Châtillon, demandant une modération d'impositions ecclésiastiques, en raison d'une grêle affreuse qui avait ravagé sa paroisse le 1er juillet 1756. — 1758. « Mémoire des revenus et des dépenses indispensables de la cure de Cussac et de son annexe de Sainte-Gemme. » — 10. Eyzines. 1623. Érection en vicairie perpétuelle de cette paroisse, unie aux Feuillants de Bordeaux. — 1632. Concubinaires. — 1776, 1777. Restauration d'une chapelle sise dans cette paroisse, où les habitants avaient coutume d'aller en procession les jours de la patronne sainte Christine et de Saint-Marc (requête et procès-verbaux). — 1778. Long mémoire relatif à un procès entre le curé d'Eyzines et les Feuillants. — 11. Sainte-Hélène. 1667. Citation de deux habitants qui avaient « commis diuerses actions impies, dans l'église... contre le culte dheu au crucifix et image de la Sainte-Vierge »; au bas de l'ordonnance, sa signification aux coupables, qui se déclarent « bien marrys de telles impiétés, priant Mgr l'archeuesque de leur pardonner et de leur enioindre la pénitence qu'il jugera à propos, promettant de l'accomplir ». — 1734. Requête du curé, Me Michel Faugère, se plaignant de la mauvaise gestion des fabriqueurs et demandant un commissaire pour leur faire rendre compte. — 1770. Fixation de la fête patronale. — 1787. Acte capitulaire des habitants pour le même objet. — 12. Saint-Jean-d'Illac. 1648. Plainte du curé sur les pratiques superstitieuses de ses paroissiens au « trou Saint-Jean » de son église. — 1781. Contestation du « lieu de Grésillas » entre les gens de Saint-Jean-d'Illac et ceux de Martignas; mémoire anonyme pour ceux-ci; lettre violente du curé de Saint-Jean-d'Illac contre l'abbé Baurein, qui soutenait ses adversaires : « Si ce local est dans ma paroisse, comme il appert par un titre de 1539, quel droit ont donc les habitants de Martignas et l'abbé Baurein de planter une croix dans ce local? Si l'abbé Baurein, déchiffreur de vieux titres, en a d'antérieurs à ceux de mes paroissiens, qu'il les fasse voir; pour lors, il pourra en planter trente, s'il veut. » Arrêt du Parlement (30 juin), donnant gain de cause aux habitants de Martignas (placard in-fo, imprimé). — 13. La Barde. 1767. Vol du calice, du « soleil », de la custode et du galon de plusieurs ornements. — 14. La Marque. 1645. Citation du curé, prévenu d'avoir « proféré plusieurs paroles injurieuses et de mespris contre les ordonnances » des vicaires généraux. — 1665. Enquête pour « faire estat du lieu offert par Me Arnaud Hosten, notaire royal, pour la bastisse de l'église desseignée dans le bourg ». — 1673. Nouveau procès-verbal pour le même objet. — 1674. Ordonnance autorisant la bénédiction de la nouvelle église (elle y est exactement décrite). — 15. Listrac. Copie en forme du testament de « mossen Pey de La Grave, pbre, vicari de la gleysa S. Martin de Listrac », du 22 octobre 1422 (6 feuillets, petit in-fo). — 1638. Absolution de Pey de Lartigue, excommunié pour avoir battu son curé. — 1656. Afferme pour les Annonciades de Bordeaux, d'une dîme inféodée dont elles jouissaient à Listrac. — 1660. Procès-verbal de la reddition des comptes de l'œuvre, malgré l'opposition de certains fabriqueurs et de Me Lannes, curé. — 1758. « État des réparations absolument nécessaires et très pressantes de la maison curiale de Listrac. » — 16. Ludon. 1626, 1627. Concubinaires. — 1644. Requête du fabriqueur, priant l'archevêque de contraindre un débiteur de l'œuvre à lui restituer 400 livres, « ladite fabrique ayant esté taxée et cottisée à la somme de 60 liures, 2 sols pour liure, pour les droits d'amortissement prétandus par Sa Maiesté. » — 17. Macau. 1623, 1627. Concubinaires. — 1627. Appointement du juge de la juridiction contre un ancien fabriqueur qui refusait de rendre ses comptes. — 1628. Baptême interrompu par le fabriqueur, qui avait emporté la lumière et refusait d'ailleurs de laisser brûler constamment la lampe du Saint-Sacrement. — 1632. Ordonnance en faveur du curé, Me Jean de Lauvergnac, injurié et menacé de mort par quelques-uns de ses paroissiens. — 1637. Plainte du curé sur l'empêchement apporté à une inhumation par certains particuliers qui avaient roué de coups le porte-croix. — 1650. Nomination de fabriqueurs. — 1650, 1659. Contestation, au sujet des dîmes, entre le curé et François Molé, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux (requêtes, consultation d'avocats, etc.). — 1654. Autorisation d'absoudre Louis de Villeneufve, écuyer, seigneur de la maison noble de Cantemerle, et ses complices, de « l'excommunication par eux encourue pour auoir commis grand scandale dans l'église de Macau et troublé le seruice diuin »; ce gentilhomme avait enlevé la sœur de Pierre de Lacornière, écuyer, seigneur de la maison noble de Gironville, et l'avait battu dans l'église. — 1670. Excommunication de plusieurs habitants de Macau, coupables de « violences et sacrilèges commis dans le cimetière et cloches de l'église. » — 18. Margaux. 1644. Bail consenti par Lan-

Digitized by Google

celot de Mullet, abbé de Verteuil et curé primitif de Margaux. — 1653. Acte de l'archiprêtre de Moulis, commissaire-député, pour la reddition des comptes des fabriques de son détroit, sommant les juge et procureur d'office de Margaux de « se despartir de la cognoissance et reddition des comptes » de cette église. — 1654. Procès-verbal de l'archiprêtre, constatant le refus du sieur de Faurye, curé de Margaux, de lui laisser visiter son église. — 1659. Requête de Jacques de La Plasse, aux fins de la réconciliation de la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Conseil, fondée par ses ancêtres et « prophanée par la sépulture d'une personne de la religion prétendue réformée ». — 1785. Requête des habitants, demandant un vicaire; enquête et « état des communiants », au nombre de 605. — 19. Martignas. 1611. Procès-verbal de l'opposition faite à la publication d'un décret d'excommunication du cardinal de Sourdis. — Plainte (s. d.) des habitants contre le curé; réplique de celui-ci, qui se plaint à son tour de l'abbé Baurein. — 20. Saint-Médard-en-Jalle. 1618. Ordre de résider au sous-trésorier de Saint-André, curé de Saint-Médard. — 1619-1623, 1632. Concubinaires. — 1650. Règlement pour les fabriqueurs. — État (s. d., XVIIIe siècle) des réparations nécessaires à l'église et au cimetière de Saint-Médard-de-Médoc. — 21. Moulis et Saint-Genis-de-Meyre. 1609. Certificats des curés de Sainte-Croix et Saint-Christoly de Bordeaux, attestant avoir publié au prône « que les cure et archiprebstré de Moulix seroient mises au concours pour estre adiugées à celuy qui seroit iugé le plus capable par Mgr le Cardinal et MM. les Examinateurs de la congrégation de l'examen ». — 1629. Concubinaires. — 1759. « État des réparations nécessaires à l'église de Moulis en Médoc, et dont les paroissiens sont tenus. » — 1780. Établissement d'un cimetière près l'église Saint-Genis-de-Meyre (lettres, enquête, ordonnances, etc.). — 22. Parempuyre. 1625. Pièces concernant un habitant de cette paroisse, accusé d'avoir enlevé une fille, alors qu'il l'avait légitimement épousée. — 23. Le Pian. 1635. Ordonnance sur une requête du trésorier de Saint-Seurin, qui demandait que cette cure, dont les charges absorbaient les revenus, fût désunie de sa dignité. — 24. Le Taillan. 1666. Contestation entre le curé, Me Pierre Chérier, et Jean-Étienne Daste, seigneur des Rois et du Taillan, qui prétendait être nommé au prône, nonobstant un arrêt du Parlement déclarant le sieur de Montaigne, seul seigneur haut-justicier de la paroisse. — 1671. Réclamations de celui-ci concernant une litre funèbre, et l'opposition qu'il éprouvait à ce sujet de la part du sieur de Claverie, curé; requête contradictoire de Me André de Poytevin, trésorier de France, sur la même affaire; visite de l'église à cette occasion, avec un plan sommaire. — 25. Pièces communes. 1643. Déclaration des curés de Macau, La Barde, Arsac, Le Pian, Ludon, Parempuyre, Saint-Médard, Saint-Aubin, Martignas, Salaunes, Arcins, sur les « dixmes, dixmons et autres droits » levés dans leurs paroisses. — 1722. Fondation en faveur des pauvres de plusieurs paroisses de l'archiprêtré de Moulix par Mme d'Essenault d'Issan, etc. — (M 13.)

G. 668. (Portefeuille.) — 15 dossiers : 336 pièces, papier.

1759-1760. — ÉTATS DE L'ARGENTERIE DES ÉGLISES DU DIOCÈSE. — 1. Lettres patentes et arrêts du Conseil concernant l'argenterie que les établissements ecclésiastiques voudraient faire porter à la Monnaie, à l'exemple du Roi (26 octobre, 6 novembre, 14 décembre 1759; 8 et 19 février 1760); lettre du secrétaire d'État, Saint-Florentin, à l'Archevêque (20 novembre 1759) et minute de la réponse de ce prélat (1er décembre); circulaire du cardinal de Luynes aux évêques de France (11 décembre); circulaires de l'Archevêque et des vicaires généraux aux chapitres, curés et supérieurs des maisons religieuses (2 décembre 1759, 16 février et 30 avril 1760). — 2. Lettres et états. Bordeaux : chapitres, paroisses, séminaire des Irlandais. — 3. Bordeaux : religieux. — 4. Bordeaux : religieuses. — 5-14. Chapitres, religieux, religieuses et paroisses hors Bordeaux (lettres et états classés par archiprêtrés). — 15. États généraux et de récapitulation. — (M 14.)

G. 669. (Portefeuille.) — 8 cahiers in-4° de 79 feuillets et 29 pièces, papier.

1623-1718. — PÈLERINAGE DE VERDELAIS. — 1. « Nostre Dame de Berdalays. 1623. » — F° 1. Ordonnance du cardinal de Sourdis commettant Me Pierre du Temps, archiprêtre de Benauge, « pour faire enqueste canonique des œuvres miraculeuses qui se sont faictes », depuis quelque temps, dans la chapelle de Verdelais. — F^os 2-11. Enquête [f° 5, à la marge : « seroit besoin auoir le jugement du médecin »]. — F° 12. Ordonnance du Cardinal pour le service et le bon ordre de la chapelle. — F° 13. Visite de la chapelle, par ce prélat. — F° 14 v°-19. Ordonnance détaillée en 20 articles portant règlement pour le service de Verdelais. — 2. 1623. F^os 1-7. Fragment d'une autre enquête de Me Pierre du Temps, et déclarations de personnes se disant miraculeusement guéries. — 1624. F° 8. Déclarations recueillies par les

Digitized by Google

prêtres chargés de l'administration de la chapelle : Pierre Palisse, prêtre, et le P. Cogorde, célestin. — F°s 9, 10. Déclarations reçues par Me de Brustis, notaire à Bazas. — 3. Recueil in-4° (relié en demi-basane), renfermant : f°s 1-44, attestations de guérisons obtenues à Verdelais (1626-1713). — F° 45. Copie d'un bref de Paul V, du 4 avril 1619, confirmant les décisions du chapitre provincial des Célestins, tenu à Paris au mois d'octobre précédent. — F°s 46-49. Résumé des ordonnances des chapitres provinciaux de 1633 et 1652. — 4. Pièces détachées : 1623. État des dons faits à la chapelle. — 1623-1624. Diverses lettres des administrateurs au cardinal de Sourdis; ordonnances de celui-ci relatives aux troncs, à la sacristie, aux confessions, etc.; « Extraict des grâces et miracles faicts à la chapelle de N.-D. de Berdelays, recueillis par les administrateurs de la dicte chapelle ». — « Inuentaire [très détaillé] des meubles, dons et présans qui se sont trouués en la chapelle de N.-D. de Verdelays, ce 8e mai 1626 » (7 feuillets in-4°). — 1626, 1627. Comptes de recettes et dépenses. — 1635. « Narration véritable d'un double miracle fait en l'église de N.-D. de Verdelais en la guérison d'une fille paralytique et muette. » — 1651. Dossier de 8 pièces relatif à une guérison. — (N 1.)

G. 670. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 109 pièces, papier.

1357-1789. — Confréries. — 1. *Bordeaux*. 1638. Ordonnance réglant l'ordre des confréries aux processions générales. — Note (s. d.) indiquant la date de fondation des confréries établies en diverses églises de Bordeaux. — *Ordre qu'observent les confréries de la ville de Bordeaux, dans la marche de la procession générale du Saint-Sacrement, le jour de la fête du corps de Jésus.* (Imprimé; placard in-f°, s. d.) — « Estat (s. d.) des fréries et de leur marche dans la procession générale du Saint Sacrement, suyuant l'antiquité de leurs statutz et establissement. » — Sainte-Colombe. Mémoire imprimé concernant certaines contestations entre le curé et les syndics de la confrérie du Saint-Sacrement (13 p. in-f°, s. d.). Arrêt du Parlement, du 28 novembre 1634, homologuant les statuts de la confrérie des maîtres bonnetiers et ouvriers en broches (imprimé; 4 p. in-4°). Ordonnance d'H. de Béthune refusant aux passementiers et frangeurs le transfert de leur confrérie aux Grands-Carmes (1666). — Sainte-Croix. Confrérie de Saint-Paul (1787); pièces concernant la confrérie de Saint-Vincent-de-Ladors (entre autres, un arrêt du Parlement du 5 avril 1786). — Saint-Éloi. Tailleurs; charretiers (s. d.). — Sainte-Eulalie. État des confréries y fondées (1610); gantiers (1655). — Saint-Maixant. Saint-Sacrement (1771); cordiers (statuts, av. 1628). — Saint-Michel. Confrérie de Saint-Jacques (1658-1771); N.-D. de Montuzet (1683-1766); Saint-François (1671); tonneliers (s. d.); charpentiers (1776). — Saint-Nicolas-de-Graves. Confrérie Saint-Vincent (statuts de 1397, copie). — Saint-Pierre. Pilotes, nautoniers et matelots (statuts imprimés de 1668, 11 p. in-4°). — Saint-Projet. Confrérie de Saint-Roch (statuts de 1661); culte perpétuel de la Sainte Vierge (s. d.). — Puypaulin. Assomption (statuts de 1357 et 1369; copie en forme de 1603). — Saint-Siméon. « Règlement pour les dames de la Société du Saint Sacrement » (1654). — Augustins. Clercs et praticiens (s. d.). — Cordeliers. Serruriers (statuts imprimés de 1714, 4 p. in-4°). — Jacobins. Rosaire (s. d.). — Chartreux. Ordonnance du cardinal de Sourdis y transférant la confrérie de Sainte-Catherine, établie ci-devant à Saint-Siméon (1620). — Carmes. Bourgeois et marchands de Bordeaux (1654); compagnons tailleurs (1654, 1655); médecins (statuts de 1660). — Église des Irlandais. Confrérie de Saint-Crépin ou Saint-Crépinien (1744); tailleurs maîtrisés (1744-1771). — Minimes. Bouchonniers (s. d.); compagnons tailleurs (1718). — 2. *Églises hors Bordeaux*. Requêtes, ordonnances, statuts pour les confréries d'Abzac (1519, copie en forme de 1618); Ambarès; La Grave d'Ambarès; Saint-Aubin; Audenge; Avensan; — Baigneaux; Barsac (1595); Bègles; Béguey; Belvès; Blanquefort; Blaye; Blésignac; Bonlieu (abbaye); Bourg; Saint-Bricé; — Cadillac (1605); Camblanes; Campugnan; Canéjean; Cantenac; Carignan; Castelnau; Cenon; Cestas; Sainte-Colombe; Coutras (1600); Croignon; Cubnezais. — (N 2.)

G. 671. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 129 pièces, papier.

1375-1781. — Confréries. Églises hors Bordeaux (suite). Requêtes, ordonnances, statuts pour les confréries d'Étauliers; Saint-Étienne-de-Lisse; — Fargues, Frontignac; — Gabarnac; Gardegan; Saint-Germain-du-Puch; Graoux; Grayan; Guillac; Guîtres; — Izon; — Saint-Laurent-d'Arce; Lesparre; — Libourne. Confrérie de Saint-Marc (enquête, 1629), Notre-Dame de Condat (visite de la chapelle, 1655). Pèlerins de Saint-Jacques (1660); conflit de préséance entre les confrères de la Sainte-Épine et ceux de la Trinité, en l'église Saint-Thomas, de Libourne (1670); société de N.-D. des Agonisants (statuts s. d.) maîtres perruquiers (1775); — Saint-Loubès (1609); Loupiac; Lugon;

Digitized by Google

Lussac (1624). — Saint-Macaire; Macau; Saint-Magne; Saint-Maixant; Marcillac; Marensin; Margaux; Saint-Mariens; Saint-Maurillon; Saint-Martin-de-la-Caussade; Saint-Michel-la-Rivière; Montferrand; Moulis; Moulon. — Paillet; Saint-Paul; Périssac; Plassac (N.-D. de Montuzet); Portets; Preignac; Prignac en Cubzaguais (1610); Pugnac; Pujols; Puynormand. — Quinsac. — Rions: Confrérie de Saint-Nicolas (copie de l'acte de fondation en 1375; baillette de 1484; contrat de 1552; copie d'arrêts du Parlement de 1584, mentionnant l'obligation pour la confrérie d'entretenir un maître d'école à Rions, 1599, 1645; requêtes et actes divers de 1759, 1760, 1764); — Sablons (1610); Saillans; Salles; Saumos (1629); Sauternes; la Sauve; Saint-Sauveur; Semens; Saint-Seurin-sur-l'Isle; — Talais; Sainte-Terre; la Teste; le Tourne; Saint-Trélody; — Verdelais (1606); Villenave; Virelade et Arbanats. — Ordonnance portant règlement pour l'administration des confréries du diocèse, l'emploi de leurs revenus et réformant les abus qui s'y étaient glissés (1683). — Recueil (17 feuillets in-4°) de statuts et ordonnances concernant les confréries d'Yvrac; Libourne, Pauillac, Sanguinet, Fronsac, Illats (1681-1689). — Projets (s. d.) de statuts pour les confréries des Agonisants, de la Sainte-Famille de Jésus-Christ, de Saint-Eutrope et de la Charité. — (N 3.)

G. 672. (Portefeuille.) — 29 pièces, papier.

1624-1685. — Indulgences et reliques. — 1. Ordonnances autorisant la publication de brefs d'indulgences accordées aux églises des Récollets, des Carmes et de la maison professe des Jésuites de Bordeaux (1635), de Créon (1647), des Augustins de Bordeaux (1654), de Saint-Martin de Cadourne (1655), de Marsas (1664), d'Avensan (1666), de Camblanes (1669), de Macau (1673), de Saint-André de Bordeaux (1675), de Barsac (1676), de Verdelais (1685). — Déclaration du curé de Sainte-Hélène au sujet des indulgences accordées à son église. — Traduction française d'un décret (s. d.) de la Congrégation des indulgences. — Extrait (s. d.) d'un bref de Benoît XIII expliquant un bref d'indulgences antérieur. — (Cf. G. 525). — 2. 1624. Procès-verbal de la consécration de l'église des Chartreux de Bordeaux et des reliques qu'elle possédait. — Permission aux confrères des SS. Crépin et Crépinien d'exposer les reliques qu'ils possédaient (1638). — Don de reliques fait par H. de Béthune aux Capucins de Bordeaux (1655). — Reliques appartenant à la confrérie Saint-Clair, de Créon (1658). — Exposition de reliques à Saint-André, dans la chapelle de N.-D. de la Nef (1662). — Vérification de reliques appartenant à la chapelle d'Arnaud de Pontac, premier président au Parlement (1666) et aux Augustins (1668). — Divers authentiques de reliques (1674). — Vérification de reliques données aux Carmélites de Bordeaux (1676), aux Minimes de Blaye et aux Carmes déchaussés de Bordeaux (1679). — (N 4.)

G. 673. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin; 258 pièces et 1 plan, papier.

1591-1788. — Bancs et Sépultures. Titres; requêtes, enquêtes, contestations à ce sujet. [Pour cet article et les trois suivants, on a indiqué tous les noms des paroisses auxquelles se rapportent les documents, et les noms de famille principaux seulement]. — Abzac (chevalier de la Laurencie). — Ambarès. — Sainte-Eulalie-d'Ambarès. — Saint-André-de-Cubzac (requête des fabriqueurs demandant à l'archevêque de taxer ceux qui possèdent dans cette église des bancs sans titre; François de Lauvergnac; Michel de Paty de Laparcaut; Chaumet, conseiller du Roi et son avocat au bureau des finances et domaine de Bordeaux. — Anglade. — Arbis. — Arsac (Pierre Mitchel, négociant à Bordeaux). — Artigues (M. de Voisin, conseiller à la cour des Aides; Gabriel d'Albis de Gissac, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France). — Le Barp (visite de l'église au sujet d'un banc placé devant le confessionnal, 1787). — Barsac (M. de Raimond, greffier de la cour des Aides; Antoine Dutemple, directeur de la monnaie de Bordeaux; Guillaume Roborel). — Baurech. (Arrêt du Parlement concernant le banc et les honneurs dus aux possesseurs de la maison noble de Castaing, 1591; Me René de la Place, chanoine de Saintes). — Bayon. — Beautiran. — Bègles. — Béguey (Jean de Carle de Trajet; comte de Raymond de Sallegourde [plan annexé à sa requête]). — Biganos. — Biscarosse. — Blanquefort (Pierre Billatte, « citoyen et juge de la bourse »; Christophe Gernon, écuyer). — Bonnetan. — Bonzac (André de Richon). — Bordeaux, Saint-Michel (Pierre Dathia, magistrat-présidial en Guyenne). — Bouliac (Pierre de Kater, ancien jurat de Bordeaux). — Bourg (Georges de Bernardy, docteur en médecine). — Bruges. — Cabanac. — Cadaujac. — Caillau (M. de Villepreux, chevalier de Saint-Louis, brigadier des gardes du corps). — Cambes (M. de Mallet). — Camblanes (François de Mestivier). — Cameyrac (Laurent de Loyac, conseiller au Parlement). — Cantenac (Albert-Paul de Mons,

Digitized by Google

conseiller au Parlement, commissaire aux requêtes du Palais; Marc Kirwan et Jean Collingwood, écuyers). — Capian (interdiction de tous les bancs de cette église, jusqu'à ce que leurs possesseurs aient justifié de leurs titres; enquête à ce sujet, 1643). — Capitourlan, annexe de Belvès. — Saint-Caprais, en Vitrezay. — Saint-Caprais-de-Haux. — Carignan (Étienne Albert, ancien lieutenant d'infanterie au bataillon de Libourne; François de Cursol). — Castelnau (Guillaume-Robert de Millet-Réjaumont, chevalier de Saint-Louis, ancien officier de marine). — Castres (enquête des bancs existant dans cette église, 1629). — Cavignac. — Cazelle (Bacon de Cazelle, maire de Bourg). — Cénac. — Cenon. — Cézac. — Saint-Christoly-en-Blayais (Jean de Bavolier). — Saint-Ciers-de-Canesse (Jean de Tortaly, trésorier général des finances de Guyenne). — Civrac, en Bourgès (Pierre de Lamalétie, avocat général du domaine et finances de Guyenne). — Civrac, en Médoc. — Sainte-Colombe (Henri de Roboam, officier d'infanterie). — Coutras (Samson-Gabriel Bodin de Linières, ancien capitaine au régiment de Champagne; Jean de Limouzin, conseiller à la cour des Aides). — Créon. — Croignon. — Sainte-Croix-du-Mont (Jean-Paul Loret, conseiller et garde des sceaux près le Parlement). — Cursan. — Cussac. — (N 5.)

G. 674. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin; 201 pièces et 2 plans, papier.

1612-1788. — Bancs et sépultures : titres, requêtes, contestations. — Dardenac (Jeanne de La Chassaigne, veuve de Jean d'Aix, écuyer, seigneur des maisons nobles de Lamarvaille et de Grossombre; Marie-Barbe de Cazenove, dame de Lamarvaille et de Grossombre). — Saint-Denis de Climat. — Saint-Denis de Pille. — Donnezac (M. de Bavolier). — Donzac (Alphonse de Sage, avocat au Parlement). — Escoussans (Carpentey, ancien maire de Cadillac). — Espiet. — Saint-Estèphe. — Saint-Étienne de Lisse. — Eysines (Jean Tourat, négociant aux Chartrons). — Faleyras (Pierre Brunet, ancien garde du corps). — Fargues-Saint-Hilaire (banc et litre aux armes de la maison de La Mothe). — Saint-Félix d'Aiguilhe. — Floirac. — Fronsac. — Frontignac, *aliàs* Saint-Paul en Born (Jean de l'Hospital, lieutenant royal, civil et criminel en la prévôté de Born). — Gabarnac. — Galgon. — Gauriac. — Saint-Genès. — Génissac (Alphonse de Jousseran, seigneur du lieu). — Saint-Germain du Puch (Fleury-Henry d'Hostein, magistral présidial en Guyenne). — Saint-Gervais. — Saint-Giron d'Ayguesvives (Gaston de Balodes). — Gradignan. — Graoux (état et procès-verbal des bancs de cette église). — Grésillac (Jean de Lafaurie, magistrat présidial en Guyenne). — Guillac. — Guîtres (Jean de Batalier, commissaire des guerres, ancien secrétaire d'ambassade). — Gujan. — Haux (procès-verbal des changements survenus aux bancs de cette église). — Illac. — Isle Saint-Georges. — Yvrac. — Izon. — Jau. — Saint-Julien en Born. — Saint-Julien en Médoc. — La Barde (Thomas Lynch, écuyer). — La Brède (Bertrand Roche, conseiller au Parlement). — La Canau. — Lafosse. — Lamarque. — Langoiran. — Lansac. — La Ruscade. — Saint-Laurent d'Arce. — Saint-Laurent en Médoc (Pierre-Mathieu de Fayet, conseiller au Parlement; Jacques Hugla, trésorier du roi en Guyenne). — Lège (« Information contre Jehan de la Saubade pour avoir obtenu tiltre de sépulture soubs faulses attestations. 1624 »). — Léogeats (visite au sujet d'une contestation de bancs; plan sommaire). — Léognan (Chartreux de Bordeaux). — Saint-Léon, Entre-deux-Mers. — Lesparre (Jean-Baptiste Basterot, président à la cour des Aides). — Lestiac. — Libourne (enquête contre des particuliers qui avaient usurpé certaines sépultures, dans cette église). — Lignan. — Listrac. — Lormont. — Saint-Loubès (Jean-Joseph Guyonnet, conseiller honoraire au Parlement; Jean-Baptiste-Jérémie de Lacroix, capitaine de cavalerie; de Cajus, conseiller au Parlement). — Loupes. — Loupiac. — Loyrac. — Ludon. — Lugon. — (N 6.)

G. 675. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin; 202 pièces et 1 plan, papier.

1550-1789. — Bancs et sépultures : titres, requêtes, contestations. — Macau (Jean O'Byrne, écuyer). — Madirac. — Saint-Magne, annexe d'Hosteins. — Maransin. — Margaux (Jean-Baptiste de Rauzan). — Saint-Mariens. Marsas. — Martillac. — Saint-Martin de Laye. — Saint-Martin du Bois (Thomas de Lagarde, lieutenant-colonel d'infanterie; Jacques de la Roche-Aymon, ancien officier de cavalerie). — Saint-Médard-en-Jalles. — Mérignac. — Meynac. — Mezos. — Saint-Michel la Rivière. — Mimizan. — Mios (Romain Garnung de Voisin, monnoyeur pour le roi, à la Monnaie de Bordeaux). — Mombrier (François Chalan, sieur de Grouleau, gentilhomme de la chambre). — Montussan. — Saint-Morillon. — Mouillac. — Ordonnac. — Paillet. — Le Palais. — Saint-Palais. — Parentis. — Parsac. — Pauillac. — Saint-Paul en Blayais (plan). — Périssac. — Pessac. — Peujard (Antoine de Solminihac, écuyer, seigneur de Laborie, Latripaudière, etc.) — Le Pian,

Digitized by Google

près Saint-Macaire (François de Castillon de Mauvezin; Catherine de Joigny de Bellebrune, veuve de Bernard d'Aubry, premier président au bureau du domaine et finances de Guyenne). — Plassac. — Podensac (testament de 1550, annexé à une des requêtes et mentionnant divers legs faits à l'église). — Pompignac (Géraud de Baritault, lieutenant particulier au présidial de Guyenne). — Pontenx. — Portets (Charles de Mongauses Desmoulins, conseiller en la grand'chambre du Parlement). — Preignac (François Dorlic, ancien conseiller en la Cour des finances de Guyenne; Blaise de Suduiraut, conseiller au Parlement et commissaire aux requêtes; Vincent de Guichaner, seigneur d'Armajan, de Tastes, etc.) — Pugnac. — (N 7.)

G. 676. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 177 pièces et 2 plans, papier.

1601-1788. — Bancs et sépultures : titres, requêtes, enquêtes, contestations. — Queyrac. — Quinsac. — Rions (droits de sépulture accordés par les Archevêques, comme seigneurs de certains fiefs, dans la juridiction de Rions). — Saint-Romain de Boursas. — Sadirac (Jean Carton, chevalier, président-trésorier de France de la généralité de Bordeaux). — Salignac (André de Paty). — Salleboeuf (Michel Laborde, lieutenant général de police de la prévôté royale d'Entre-deux-Mers; Antoine Dutemple, trésorier particulier de la monnaie de Bordeaux). — Les Salles. — Samonac. — Saucats. — Sauternes. (M. d'Arche, procureur général à la cour des Aides; Romain de Filhot, ancien conseiller au Parlement). — La Sauve. — Saint-Sauveur en Médoc (Aubin Roux, receveur et payeur des gages et appointements de la cour et chambre de l'Édit). — Saint-Savin. — Saint-Seurin, en Blayais. — Saint-Seurin de Cadourne. — Soulignac. — Soussans. — Saint-Sulpice de Bernac. — Targon. — Tauriac. — Tayac. — Sainte-Terre. — La Teste. — Teuillac. — Tizac. — Le Tourne (Pierre Glandar, bourgeois et maître-joueur d'instruments de musique; 1 plan). — Tourtirac (Marc-Antoine Le Berthon, seigneur d'Aiguilhe, conseiller en la grand'-chambre du Parlement). — Toutigeac. — La Tresne. — Tresses (Jacques de Senailhac, conseiller à la cour des Aides). — Vayres (François de Thibault, conseiller au parlement). — Vérac (Jean-Brudieu de Pellet, conseiller à la cour des Aides; Jeanne de Carles, veuve de Louis-François de Fronsac). — Vignonnet. — Villegouge (Henri-Dumas de Laroque, conseiller au Parlement). — Villenave (Raymond Dalon). — Villeneuve. — Virelade. — Saint-Vivien en Blayais. — Saint-Vivien en Médoc. — (N 8.)

G. 677. (Recueil in-4°, couvert en parchemin.) — 88 pièces, papier.

1603-1612. — « Recueil des tiltres de sépultures, accordés à diuerses personnes, en certaines paroisses, par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal de Sourdis, archeuesque de Bourdeaux et primat d'Aquitaine, depuis l'an 1603 jusqu'à 1612. » Noms principaux : « Jehan de la Taste, régent, demeurant en la paroisse de Cambes... en considération de ce que il chante ordinairement en la dicte église à matines, à la grandmesse et vespres, sans qu'il en reçoipue aucun salaire ou récompense, et, oultre ce, enseigne les petitz enfans de ladicte paroisse, promettant de leur enseigner le cathéchisme » (1603). — Catherine d'Israël, à Guîtres. — Raymond Brane, garde pour le roi en la monnaie de Bordeaux, à Baurech. — Noble homme... de Fortage, à Saint-Caprais de Haux. — Jean de la Bellue, gentilhomme de la chambre et gouverneur de Libourne, à Cézac (1607). — Jean Faussart, « citoyen de Bourdeaux », à Illats. — Males, secrétaire du roi, en sa chancellerie de Bordeaux, au Pout. — Pierre Bagen, juge ordinaire de Cadillac, à Saint-André de Cubzac et à Virsac. — Guillaume de Gensac, notaire royal et procureur d'office de la juridiction de Landiras, à Landiras. — Jean de Cazamajour, « dict le capitaine Chantérac », à Preignac. — Pèlerins de Saint-Jacques à Guitres...; etc. — (N 9.)

G. 678. (Liasse.) — 4 cahiers in-4° de 109 feuillets.

1681-1689. — Bancs, sépultures, Chapelles. — Noms principaux : Jean de Leydet, magistrat présidial en Guyenne, à Haux. — Samuel de Jougleins, seigneur de la Cave et de la Tour noble de Fargues, à Fargues-Saint-Hilaire. — Joseph l'Héritier, commis à la recette des consignations du Parlement, à Baron. — Christophe de Tuquoy, seigneur abbé de Pimbo, à Bommes. — Léon Nomlin, greffier du Parlement, à Floirac. — André de Paty, sieur de Morinat, à Salignac. — Guilhem Chaumet, conseiller référendaire en la chancellerie du Parlement, à Civrac. — Jeanne Fortin de la Hoguette, à Baron. — Bernard de Portepain de la Salle du Cyron, conseiller au Parlement, à Pujols (mentionné dans l'ordonnance : Jean de Portepain de la Salle du Cyron, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de Henri III, capitaine de cent chevau-légers, assassiné et tué, en 1578, par ceux de la R. P. R.). — Arnaud Crozilhac, bourgeois et monnoyeur pour le roi à Bordeaux, à Saint-Morillon. — Chapelle des administra-

Digitized by Google

teurs et directeurs de l'hôpital de la Manufacture de Bordeaux, à Léognan. — Banc du syndic des pauvres et des administrateurs de l'hôpital Saint-André, à Saint-Médard d'Eyrans. — Raymond Minvielle, jurat de Bordeaux, à Tabanac. — Jean Brignon, secrétaire de la chambre du Roi, à Génissac. — Jean Damanieu, seigneur de Ruat, baron d'Audenge, conseiller au Parlement, à Caillau. — M. de Gombaud, doyen de la cour des Aides, à la Grave d'Ambarès. — Raymond de Paty, conseiller au Parlement, à Villegouge. — Transaction au sujet du passage d'un convoi funèbre, conduit par M. Me Joseph de Fonteneil, écuyer, chanoine de Saint-Seurin, archiprêtre de Cernès et curé de Gradignan, dans une allée dépendant de la maison noble de Gradignan, appartenant à Anne Lafon, veuve de Jean Duverger, sieur de Beaullos (1685); homologation de cette transaction par Louis d'Anglure de Bourlemont. — Jean Dubourdieu, huissier en la cour et chambre des requêtes du Parlement (chapelle à Villenave). — Même concession au « sieur Massin, à présent jurat de Bourdeaux » (1687). — Le Blanc de Mauvezin, jurat de Bordeaux (banc à Moulis. 1687). — André de Bontemps, lieutenant-colonel au régiment de Périgord (chapelle à Saint-Loubès. 1688). — Étienne de Guérin, doyen des conseillers de la cour des Aides (banc à Carignan). — Nicolas Cormane, commissaire pour la discipline des troupes et capitaine de dragons, à Podensac. — Jouré de Vincens, vicomte de Cézac, conseiller au Parlement (chapelle à Cézac). — Pierre de Cazaux, conseiller au Parlement et président aux requêtes du Palais (banc à Macau). — Gabriel de Bourran (chapelle à Mérignac). — Jacques Geoffret, trésorier de l'hôtel de ville de Bordeaux (banc à Saint-Estèphe); etc. — (N 10.)

G. 679. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 150 pages et 5 feuillets de table, papier.

1699-1720. — Chapelles, bancs et sépultures. — Chapelle du Fort-Médoc. — Président Dabadie (Chapelle au château de Gallan). — Nicolas Marchetteau, maître écrivain juré de Bordeaux (lettres de maître d'école pour Castillon. 1699). — Anne Monnerie et Marie N... (lettres de maîtresses d'école pour Castillon. 1699.) — Agrandissement de la chapelle Saint-Roch, à Sainte-Croix-du-Mont. — Chapelle du fort « qui est dans l'isle devant Blaye ». — Me André Maigne, curé de Saint-Maur de Saintes, et Me Foc, l'un des curés de Saint-Palais, près Saintes, nommés official et promoteur pour une affaire déterminée, dans le diocèse de Saintes. — Chapelles : M. Vincent, conseiller au Parlement de Bordeaux, à Cézac; président de Lalanne, à Sadirac; M. d'Aulède, à Margaux; M. de Brassier, trésorier de France, au Tourne; M. de Montaigne, conseiller au Parlement, à Saint-Romain de Boursas; Alphonse de Léger, abbé de Caignote, au diocèse de Dax (chapelle à Lormont, banc à Pessac); — Bancs et sépultures : Étienne Tanesse, professeur royal en l'Université, à Bayon (1702); Jean de Paty, à Galgon; président de Lavie, à Pessac; François de Pichon, « citoyen », à Saint-Martin-de-Cadourne; Guillaume Roborel, procureur du roi en la prévôté royale de Barsac, à Barsac; de Lande Voranger, capitaine de vaisseau des fermes du roi, à Fours; François Eyquard, ancien référendaire de la chancellerie, à Saint-Vivien, en Médoc; François de Cazes, conseiller au présidial de Libourne, à Saint-Ciers-de-Canesse; Jean Bretonneau, capitaine au régiment de Sourches, à Castelnau; Jean Aquart, ancien juge de la Bourse de Bordeaux, à Blanquefort; Jean Basterot, conseiller et secrétaire du roi, à Saint-Estèphe; André Dufour, ancien lieutenant de maire de Saint-Macaire, au Pian; François Fouques, ancien consul de la Bourse de Bordeaux, à Escoussans; Louis-Guillaume de Massip, à Saint-Sulpice-de-Bernac; etc. — (N 11.)

G. 680. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 200 pages; 2 pages de table et 4 pièces annexées, papier; reliure en mauvais état et mouillures emportant une partie du texte des 180 premières pages.

1720-1747. — Bancs et sépultures. — Noms principaux : François de Cursol, à Carignan. — François-Martin de La Colonie, maréchal des camps et armées, à Margaux. — Henri-Ignace de Boucaud, capitaine de cavalerie au régiment de Berry, à Bourg. — Pierre Drouillard, trésorier de France et « citoyen » de Bordeaux, à la Barde. — Antoine Dupin, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France, en la chancellerie près le Parlement de Guyenne, à Haux. — Pierre Dudon, premier avocat général au Parlement, grand syndic de la paroisse de Baurech, même paroisse. — François de Marbotin, conseiller au Parlement, à Mérignac. — Chartreux de Bordeaux, comme possesseurs de la maison noble de Laloubière, à Léognan. — Jean-Augustin de Lamontaigne, à Saint-Maurillon. — Samson-Gabriel Bonnin de Linières, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Champagne, à Coutras. — Raymond de Lalande, conseiller en la grand'chambre du Parlement, à Beautiran. — Jacques de Senailhac, conseiller à la cour des Aides, à Tresses. — Raymond Dalon, à Villenave. — Thomas Clock, bourgeois et banquier de Bordeaux, à Pessac. — Charles de Tarneau

Digitized by Google

de Courillaud, lieutenant-général, gouverneur de Béthune, à Tabanac. — Joseph Pedesclaux, ancien mousquetaire du roi, à Castres. — Pierre d'Abadie, conseiller en la grand'chambre du Parlement, à Rions. — Joseph Duval, conseiller au Parlement, à Preignac; etc. — (N 12.)

G. 681. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 180 pages, papier.

1748-1775. — Bancs et sépultures. — Noms principaux: Bertrand d'Aulède, à Lugon. — Antoine Demoulin, conseiller au Parlement, à Portets. — Le président Ségur, à Pauillac. — Joseph Duroy, premier président honoraire de la cour des Aides, à Preignac. — Jean-Baptiste Basterot, président à la cour des Aides, à Lesparre. — Guillaume Lhoste, bourgeois de Bordeaux, à Cénac. — François de Castillon de Mauvezin, chevalier de Saint-Louis, au Pian. — Ignace Noailles, procureur du Roi en la maîtrise particulière des eaux et forêts de Bordeaux, à Artigues. — Anne Subercase, veuve de Fort Dorlie, «vivant, conseiller vétéran en la cour des Aides et finances de Guienne», à Cadaujac. — Louis de Laborde, conseiller à la cour des Aides, à Saint-Laurent d'Arce. — Louis de Chevreuil de Carmone, «garde du Roi», à Tauriac. — Jean Collingwood, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi en la chancellerie près la cour des Aides, à Cantenac. — Michel Decamps, jurat de Bordeaux, à Sainte-Eulalie d'Ambarès. — Gérard Vital Pelissié de Labarre, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment du Roi, infanterie, à Saint-Martin de la Caussade. — André Mollié, architecte à Barsac. — François Pouget, écuyer, garde de la porte du Roi, son conseiller, receveur et contrôleur des consignations de la cour des Aides de Guyenne, à Cantenac. — Georges Tapol, écuyer, secrétaire du Roi, vétéran, en la chancellerie, au Tourne. — André Durand, seigneur de Naujac, conseiller au Parlement, à Saint-Germain du Puch. — Raymond La Fourcade, chirurgien-major du Château-Trompette et autres forts de Bordeaux, inspecteur de l'hôpital Saint-André, à Mérignac. — Joseph de Bacalan, conseiller au Parlement, à Ludon. — Simon Jude Desmirail, lieutenant de la connétablie, à Coutras. — Président de Gasq, à Portets. — Guillaume Lainé, conseiller du Roi, substitut de son procureur en la monnaie de Bordeaux, à Saucats. — Georges de Vendières, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Soissonnais, à Preignac. — Jean-François de Rolland, conseiller au Parlement, à La Roque. — Julien-Gabriel de Flavigny, à Blanquefort. — Guillaume Basterot de la Barrière, capitaine de vaisseau, à Saint-Trélody. — Jean Brudieu de Pelet, conseiller à la cour des Aides, à Vérac. — Jean Carton, président trésorier de France de la généralité de Bordeaux, à Sadirac. — Gabriel-Barthélemy de Filhot, ancien conseiller au Parlement, à Sauternes; etc. — (N 13.)

G. 682. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 105 feuillets, papier.

1720-1764. — Chapelles domestiques. — Noms principaux: Claude-Françoise de Saint-Martial, épouse de Claude-Honoré de Lur de Saluces, seigneur-comte d'Uza, Fargues et autres places, à Preignac. — Jean Demons, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Baurech. — Étienne-François de Brossier, conseiller au Parlement, à Saint-Julien. — Pierre de Cazaux, président au Parlement, à Mérignac. — Alphonse de Gombault, lieutenant des maréchaux de France, ancien jurat de Bordeaux, à Bassens. — M. de la Jonchère, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, à l'île de Cazaux. — Jean-Joseph de Guyonnet, conseiller en la grand'chambre du Parlement, à Cenon. — Marie Donissan de Citran, à Ambarès. — Henri d'Arrérac d'Alesme, à Arsac. — Louis de Gombaut, président à la cour des Aides, à Talence. — Jean Minvielle, conseiller en la même cour, à Sainte-Croix-du-Mont. — Léon Lancelot de Lalanne, second président au Parlement, à Saint-Laurent, en Médoc. — Président d'Augeard, à Civrac, en Médoc. — Joseph-François-Ignace de Labat de Savignac, conseiller en la grand'chambre du Parlement, à Cenon. — Louis-Guillaume de Jehan, ancien procureur-syndic de la Ville, à Floirac. — Pierre de Verthamon, à Tabanac. — La présidente Fossier, à Talence. — J.-B. Michel Pineau-Saint-Denis, conseiller à la cour des Aides, à Ambarès. — La présidente de Lassalle, même paroisse. — Jacques-Joseph-Augustin de Closanges, procureur général en la Table de Marbre de Bordeaux. — François Laborde-Delbos, trésorier de France, à Blanquefort. — J.-B. Maignol, citoyen et procureur-syndic de la Ville, même paroisse. — Jean-Joseph Dalon, chanoine de Saint-André «et l'ancien des sieurs chanoines», à Moulix. — Claude-Ange Marraquier, conseiller à la cour des Aides, à Blanquefort. — Jacques Féger, négociant et bourgeois de Bordeaux, à Camblanes. — Jean de Verthamon, conseiller en la grand'chambre du Parlement, à Langoiran. — M. de Grissac, aussi conseiller en la grand'chambre, à Saint-Laurent. — Godefroy Leydet, conseiller au Parlement, commissaire aux requêtes du Palais, à Arveyres. — M. de

Digitized by Google

Châtillon, brigadier des armées du Roi, à Pompignac. — Angélique-Thérèse le Berthon de Pontac, à Cantenac. — Jean Delezé, premier avocat général à la cour des Aides, à Cenon. — Henri de Grailly, à Belvès. — Marianne de Verthamon, veuve de Jean de Constantin, conseiller au Parlement, à Saint-Germain-d'Esteuil. — Antoine de Chantegrit, président trésorier de France, à Yvrac. — Jean Desèze, avocat à la cour, à Mazerat. — André Durand de Naujac, conseiller au Parlement, à Saint-Germain du Puch. — Guillaume de la Chassaigne, à Saint-Laurent d'Arce. — Joseph Lombard, conseiller honoraire au Parlement, à Ambarès; etc. — (N 14.)

G. 683. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1625-1783. — Chapelles domestiques. « Lettres concernant les oratoires du diocèse. » 1625 (21 pièces; lettres et états). — 1633. Visite des chapelles des détroits de Moulon et Cérons. — Notes (s. d., XVIIe siècle) sur les chapelles des divers archiprêtrés du diocèse. — 1702. Pièces relatives à la chapelle du château de Citran. — 1771. Ordonnance imprimée de F. de Rohan prescrivant aux curés de visiter toutes les chapelles domestiques de leurs paroisses et d'en dresser état, et aux propriétaires de ces chapelles de déposer leurs titres à l'archevêché. — 1783. Visite, par J.-M. Champion de Cicé, de la chapelle du château de Bénauge. — État (s. d. XVIIIe siècle) des chapelles domestiques du diocèse; etc. — (N 15.)

G. 684. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 102 pièces, papier.

1657-1790. — Chapelles domestiques. Requêtes, titres, procès-verbaux de visite. [Pour cet article et le suivant, on a indiqué les noms de toutes les paroisses où étaient situées les chapelles auxquelles se réfèrent les documents, et seulement les noms de famille principaux.] — Abzac. — Ambarès (M. de Pichon, sieur de Muscadet, conseiller au Parlement; Philibert d'Alesme, ancien premier jurat de Bordeaux; Jacques-Joseph-Augustin de Closanges, procureur général en la Table de Marbre du Palais; Jacquette de Paty, veuve de Nicolas Duhamel, lieutenant-criminel en Guyenne). — Sainte-Eulalie d'Ambarès. — Ambès (Jacques de Prugne, trésorier général de France en Guyenne). — Artigues (le président Maniban, de la cour des Aides). — Baron (François de Cursol, conseiller en la grand'chambre du Parlement). — Barsac (Auguste Journu, seigneur de Saint-Magne). — Bassens (François de Faugeras, conseiller au Parlement; Denys de Mac-Carthy; J.-B. Van de Brandes). — Bègles (M. Demons, conseiller au Parlement; Jacques de Martiny, receveur et payeur des gages de MM. du Parlement; M. du Myrat, conseiller au Parlement). — Béguey. — Berson (Joseph Dudon, conseiller à la cour des Aides.) — Blanquefort (M. de Flavigny; au dos de ce titre est imprimée l'ordonnance de F. de Rohan, du 3 juin 1772, portant règlement pour les chapelles domestiques du diocèse). — Bommes (Jean de Castelnau, conseiller au Parlement). — Bordeaux : Sainte-Croix; Saint-Éloi (Le Comte, captal de La Tresne et grand président en la cour de Parlement); Sainte-Eulalie (M. de Montsec, curé), Saint-Seurin. — Bouliac. — Bruges (Joseph Disnematin-Dorat, citoyen de Bordeaux). — Camblanes (Jacques Féger, bourgeois et négociant de Bordeaux). — Carignan (Jean-Gaston de Secondat, seigneur de Montesquieu, président à mortier. 1658). — Cazelle (Pierre Montalier, seigneur de Grissac, conseiller en la grand'chambre du Parlement). — Cenon. — Cestas (Godin, chanoine de Saint-Seurin). — Civrac (Henry Daugeard, président à mortier). — Sainte-Croix du Mont (Boyer-Fonfrède. 1761; Louis Ferbos, curé de Sainte-Colombe, à Bordeaux); etc. — (N 16.)

G. 685. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 182 pièces, papier.

1393-1786. — Chapelles domestiques. — Escoussans. — Eysines. — Fargues-Saint-Hilaire. — Floirac (Léonard de Jehan, procureur-syndic de la Ville). — Frontignac. — Gauriac. — Saint-Genès en Blayais. — Saint-Georges en Puynormand (Guillaume-Ignace Bouchereau de Saint-George, président-trésorier de France). — Saint-Germain d'Esteuil (Marc-Antoine du Périer de Larsan, grand-sénéchal de Guyenne). — Guîtres (Théophile de Lauvergnac, curé de Saint-André de Cubzac). — Yvrac (Jean-Baptiste Boisson, sous-chantre de l'église de Bordeaux). — Labarde (Jean-Baptiste Lynch, président à la seconde chambre des enquêtes). — La Brède (traduction d'une bulle de Boniface IX, accordant le droit d'avoir une chapelle domestique à Jean de Lalanda, chevalier, seigneur de Landa et de La Brède. 1393); Landiras (le marquis de Montferrand, seigneur de Landiras, premier baron de Guyenne). — Langoiran (Jean de Verthamon, conseiller en la grand'chambre du Parlement). — La Roque. — Saint-Laurent d'Arce. — Saint-Laurent en Médoc (le président de Loret.) — Libourne (château de Salles). — Lignan (Marc-Antoine de Fautoux, receveur de la comptablie de Bordeaux et domaine de Bazadois). — Listrac. — Lormont. — Saint-

Digitized by Google

Loubès (Jean-André de Meslon, conseiller au Parlement). — Macau. — Martillac. — Saint-Maurillon. — Saint-Médard-en-Jalles. — Mérignac (Jean Lafourcade, lieutenant particulier au siège des eaux et forêts de Guyenne). — Monbadon. — Montferrand (Marie Journu, veuve de M. Boyer-Fonfrède, secrétaire du roi; François-Armand Saige, avocat général honoraire du Parlement. — Montussan. — Moulis (Jean-Antoine le Blanc de Mauvezin, conseiller en la grand'chambre du Parlement). — Moulon. — Nérigean. — Pessac (Guillaume Coppinger, négociant à Bordeaux). — Le Pian. — Pompignac (M. de Châtillon, brigadier des armées du Roi). — Prignac. — Puisseguin. — Pujols. — Quinsac (Joseph de Montaigne). — Saint-Romain de Boursas. — Sadirac. — Salignac. — Salleboeuf. — Sauternes (Flory de Campet de Saugon, abbé de Fontguilhem; comte de Lur-Saluces, époux de Mlle d'Yquem). — Tabanac (Antoine de Verthamon-Saint-Fort, capitaine de dragons. — La Teste. — La Tresne. — Tresses. — Villenave (l'abbé de Barbeguière). — Villeneuve. — (N 17.)

G. 686. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1758-1789. — Autorisations de quêter, accordées à divers particuliers, à la suite d'accidents, vols, incendies, etc. — (N 18.)

G. 687. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 4 cahiers de 98 feuillets et 204 pièces, papier.

1606-1689. — Officialité. — 1606. Excommunication « d'ung nommé le cappitaine Branne qui a presté tel consentement au maling esprit que d'outrager, frapper et violenter un prebstre, son pasteur ». — 1617. Défense au sieur Gaxier, prêtre, « de s'ingérer en aucune façon à faire le choriste, en l'église Saint-Sauueur de Saint-Macaire, à cause de son incapacité ». — « Procédure contre deux concubinaires [de Salaunes] qui feurent dénoncez, excommuniez et en fin obéirent et feurent absoulz. 1621, 1622, 1623. » — « Procès-verbal de la procédure faicte contre le sieur de Saugean [concubinaire]. 1622, 1623, 1626 ». (Ordonnance, enquête, évocation de la cause au Parlement de Toulouse par le cardinal de Sourdis, lettres de celui-ci aux magistrats de cette cour et aux gens du Roi, etc. 50 feuillets in-4°.) — 1624. Concubinaires à Sainte-Hélène de la Lande. — Décret du cardinal se réservant la connaissance des appels interjetés des ordonnances des évêques comprovinciaux, lesquels ressortiront à sa personne et non à ses auditeurs généraux. — 1626, 1627. Concubinaires à Macau et à Ludon. — 1631. Plaintes portées par les maire et jurats de Libourne contre Me Jean de Gaufreteau, leur curé, acte de jurade; requêtes des magistrats; intendit du promoteur; enquête dirigée par M. Caron, vicaire général. — 1634. Citation de Me François du Noyer qui s'ingérait, sans approbation, en la charge de vicaire de Saucats. — 1635, 1637. Concubinaires. — 1638. Excommunication de trois habitants de Cazaux qui avaient « porté leurs mains violentes » sur leur curé. — 1639. Enquête sur certains maléfices dont se plaignaient quelques habitants de Sainte-Hélène de la Lande. — 1642. Citation de F. Dubois, prieur de Verteuil qui « s'estoit ingéré de faire le seruice » à Bégadan. — Excommunication d'un paroissien de Cabanac qui avait battu son curé. — Interrogatoire d'un prêtre ignorant et son renvoi devant l'official, pour s'être présenté au synode « auecq habit indécent, ayant de longs cheueux, un grand rabat auecq des glans et sans tonsure ». — 1643. Ordonnance prescrivant de procéder contre un bigame de Bellebat. — Dossier de 37 pièces concernant les violences auxquelles s'était porté le baron d'Arsac contre le curé de sa paroisse (plaintes, enquêtes, monitoire, lettre curieuse d'H. de Sourdis concernant cette affaire et ses différends avec le chapitre de Saint-André et les Dominicains de Bordeaux, etc.). — Défaut donné par l'official contre les vicaires généraux qui n'avaient comparu dans une instance introduite contre eux par Lancelot de Mullet, conseiller d'État et abbé de Verteuil. — 1644. Enquêtes sur certaines erreurs doctrinales relevées dans les sermons prêchés à Bourg, par Me Jean de Labadie. — Information des violences du sacristain de Saint-Aignan contre son curé, Me Jean de Lafargue. — 1651. Procès contre un habitant d'Aubie qui avait frappé de quatre coups de poignard Me Daniel Morphaeus, curé de cette paroisse. — 1654. Citation aux fins d'excommunication des assassins de Me Jean Coret, curé de La Tresne. — 1658. Citation d'un habitant de Mimizan, pour violences contre son curé. — 1662-1664. 53 pièces d'un procès civil, auquel était intervenu Me Michel Cazejus, curé de Saint-Germain du Puch. — 1663. 15 pièces d'un procès entre Marguerite de Pichon, veuve de Guillaume de Cursol, conseiller au Parlement, et Jean Barbot, avocat en la cour, auquel était impliqué M. Blineau, curé de Saint-Maixant de Bordeaux. — 1667. 20 pièces d'un procès en annulation de mariage. — 1674. Enquête sur une rixe sanglante dans le cimetière de Sainte-Hélène de l'Estang (Hourtins). — 1675. Citation du curé de Donzac qui demeurait à Cadillac et n'allait

Digitized by Google

dans sa paroisse que le dimanche, et du vicaire de Saint-Martin de Laye qui demeurait à Guîtres. — 1678. Concubinaires à Lormont. — 1684. « Règlement pour les droits de Messieurs les official, auditeur général et particulier, juges de primace, et de M. le Promoteur », etc. — (O 1.)

G. 688. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 533 pièces, papier.

1699-1702. — Officialité. — 1699-1702. Notes préparatoires des audiences de l'officialité et du tribunal de primace, indiquant les causes à juger et les incidents de procédure à vider. — Noms principaux : Charles Bernada, doyen de Saint-Émilion; — François de Mingelousaux, curé de Haux; — Blaise de Mingelousaux, prévôt de la grande prévôté d'Entre-deux-Mers; — François de Blouin, abbé de Saint-Vincent de Bourg; — Joseph Descairac, curé de Saint-Jean de Libourne; — Étienne Dufourq, chanoine d'Uzeste; — Jean-Baptiste de Gourdon de Vaillac, abbé de Saint-Romain de Blaye; — Philippe Dreux, chanoine, sacriste et curé de Saint-Émilion; — Alexandre Lhoumeau, prêtre et procureur de l'officialité de Saintes; — Vital Maydieu, chanoine d'Agen; — Burchard Manadé, chanoine de Saint-Émilion; Arnaud Dalby, ancien chanoine de Périgueux; — Fr. Guillaume de Paty, O. S. B., prieur de Chamadelle; — Louis Chicou, chanoine et syndic du chapitre de Génissac; — Jacques de Lamontaigne et N. de Boucaud, chanoines réguliers de Saint-Romain de Blaye; — Jean Perret, procureur de roi à la Table de Marbre; — Joseph Geneton, prévôt de la Sauvetat Saint-André de Bordeaux, etc. — 1699-1701. 76 pièces d'un procès entre Guillaume Laborde, clerc, prébendier de Saint-Émilion, et Jean de Sèze, prêtre, aussi prébendier, au nom et comme syndic de sa compagnie. — 1701-1702. 43 pièces d'un procès entre Me Jean Léger, curé de Lignan, et François Martial Lebrun, employé dans le domaine du Roi. — (O 2.)

G. 689. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 283 pièces, papier.

1703-1730. — Officialité. — Notes d'audience et pièces de procès civils et criminels jugés en l'officialité et au tribunal de primace (auditions, confrontations, enquêtes, sentences, taxes de dépens, etc.). — Noms principaux : Thomas d'Alesme, écuyer; — Paul Berthomieu, chanoine de Saint-Émilion; — Me Conèle, prêtre, régent au collège de Guyenne; — Me Mesnager, curé de Preignac, interdit et condamné à demeurer dans la communauté de Montuzet; — Antoine de Chambert, prêtre, licencié en théologie, chevalier, président-trésorier de France en Guyenne, conseiller en la souveraine chambre du clergé, official et auditeur général de l'archevêché; — Jean-Paul Basterot, prieur des Feuillans de Bordeaux, et, en cette qualité, curé primitif du Barp (procès avec le curé qui lui déniait le droit de faire les fonctions curiales dans son église, le jour de Saint-Jacques); — Maurice Giniès, chanoine et chantre de Saint-Émilion; — Jacques Graves, chanoine-chambrier de Saint-Vincent-de-Bourg; — Guillaume Peychaud, notaire royal, jurat de Bourg, et, en cette qualité, juge criminel de police de cette ville; etc. — (O 3.)

G. 690. (Liasse.) — Cahier in-4° de 174 feuillets, papier.

1728-1734. — Officialité. Registre des sentences rendues par ce tribunal. — Officiers de l'officialité : Antoine de Chambert, official et auditeur général (1728-1730); Pierre Ferbos, sous-promoteur, nommé par le chapitre, *sede vacante* (1729); Jean Blancofort, licencié *in utroque jure*, chanoine et sous-doyen de Saint-André, official et auditeur général; Pierre Ferbos, docteur en théologie, promoteur; Jérémie Duperrieu, greffier, continué provisoirement dans ses fonctions (1730); Joseph Raymond, docteur en théologie, vice-gérant en l'officialité et auditoriat général; Matthieu-Pierre Poncet, docteur en théologie, sous-promoteur (1731); Michel Baujean, docteur en théologie, vice-gérant (1733). — « Mandement de Mgr l'archevêque de Bordeaux, concernant les festes de son diocèse », du 9 décembre 1732; lettres patentes du 22 décembre, homologuant le dit mandement; enregistrement au Parlement du 9 janvier 1733 (transcription de ces trois pièces au registre de l'officialité, sous la date du 23 décembre 1733). — Noms principaux : Antoine Richefort, maçon et architecte de Bordeaux; Henri Regnaud, ancien garde du roi; Duplan, jésuite, syndic du séminaire de La Rochelle; Léon de Breshous, écuyer, gentilhomme de la grande vénerie de France; Jean de Ferchaud, chanoine de Périgueux; Michel Darruch et Jean Bruger, recteur et syndic des jésuites de Saintes; Nicolas Manadé, doyen du chapitre de Dax; Gabriel de Lalande, chirurgien-major de la citadelle de Blaye; Nicolas Lugeol, chanoine-chambrier du chapitre Saint-Romain de la même ville; Pierre Larronde, monnayeur pour le Roi, en la Monnaie de Bordeaux; J.-B. de Caupos, vicomte de Biscarosse et de Castillon, baron de Lacanau, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Bordeaux; Jean-Jacques Daux, « l'un des deux cents chevau-légers de la garde ordinaire du Roi »;

Digitized by Google

René Beau, bourgeois et maître sculpteur de Bordeaux; etc. (O 4.)

G. 691. (Liasse.) — Cahier in-4° de 58 feuillets, papier.

1727-1741. — Officialité. Registre des sentences. — Noms principaux : François-de-Paule Baulos et Jean Rulleau, anciens consuls de la Bourse de Bordeaux; Daniel-Denis de Saint-Savin, conseiller en la grand'chambre du Parlement; M. de Robiac, major de la citadelle de Blaye; Arnaud Despaignet, Henri Labadie, anciens maires de Bourg; Pierre de Gillède, prieur du chapitre Saint-Vincent de la même ville; Jean Boy, ancien jurat de Cadillac; Antoine Gaston, ancien jurat de Bourg; Jean Laix et Joseph Prévost, maîtres menuisiers et sculpteurs, de Bordeaux; Jean Artaud, maire de Bourg; etc. — (O 5.)

G. 692. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 169 pièces, papier.

1731-1741. — Officialité. Pièces de procès civils et criminels jugés en l'officialité et au tribunal de primace (auditions, confrontations, enquêtes, citations de témoins, sentences, taxes de dépens, etc.). — Noms principaux : Dupérier de Larsan, curé de Saint-Projet, à Bordeaux; François Dugros, grand-archidiacre de l'Église de Bordeaux, conseiller en la grand'chambre du Parlement, auditeur particulier du diocèse; Thomas de Bourran, chevalier, ancien premier jurat de Bordeaux; maître Lapalme, architecte, au faubourg Saint-Seurin; Jean de Ségur, écuyer, sieur de Landes; François Deméon, clerc tonsuré, régent latin, et Pierre Labourdette, régent français, de Bourg (1738); Loyr, maître d'école, rue Poudiot, paroisse Saint-Éloi, à Bordeaux (1740); Nicolas Ribou, fils de Pierre Ribou, libraire, à Paris. — Rixe dans la classe de philosophie du collège de Guyenne, entre Charles Raoul, écuyer, et un de ses camarades, clerc tonsuré comme lui. — Plainte de Jean Artaud, maire; Jean Aymard, Nicolas Dupuy, Arnaud Lafargue, Michel Moran et François Malard, jurats de Bourg, contre le sieur Sauvenelle, curé de cette ville, qui les avait traités au prône de « lasches et indignes » pour avoir autorisé une foire un jour de fête (1738). — (O 6.)

G. 693. (Liasse.) — 6 cahiers in-4° de 91 feuillets in-4°, papier.

1739-1751. — Officialité. Fragments des registres de l'officialité et du tribunal de primace. — 1, 2. « Registres des présentations » (1739-1743). — 3. « Registre des affirmations (1743-1751). » — 4. Sentences (1742-1746). Officiers nommés en 1743 par le chapitre, *sede vacante :* Jean Blancofort, official; Jean Tournayre, curé de Saint-Éloi, promoteur; Jean-Baptiste Boisson, chanoine de Saint-André, vice-gérant; Jérémie Duperrieu, greffier. — 1745. Michel Baujean, docteur en théologie, nommé vice-gérant par L.-J. d'Audibert de Lussan; Me Lassalle, bourgeois de Bordeaux, greffier. — 5. « Plumitif de l'audiance de monsieur l'auditeur particulier, qui a commancé le 4e may 1745. Monsieur Dugros, auditeur particulier. » Mentionnés : Pierre Tranchère, avocat en la cour, juge de la ville et juridiction de Guitres; les recteur et syndic du noviciat des Jésuites de Bordeaux, plaidant contre Me Louis Mazens, curé d'Auble. — 6. « Audiances tenues par l'official du chapitre de Saint-André. 1748. » Mentionnés : Pierre Pacareau et d'Arche, chanoines de Saint-André; etc. — (O 7.)

G. 694. (Portefeuille.) — 153 pièces, papier.

1742-1749. — Officialité. Pièces de procès civils et criminels jugés en l'officialité et au tribunal de primace (auditions, confrontations, citations de témoins, enquêtes, réquisitions du promoteur, sentences, taxes de dépens, etc.). — Noms principaux : Me Pierre Ferbos, promoteur diocésain, métropolitain et primatial (1744); — Mathieu Dupuch, inspecteur des domaines du Roi dans la généralité de Guyenne; — Taulasson, chanoine de Saint-Romain-de-Blaye, etc. — Procès contre le curé de Paillet, au sujet de la distribution des secours attribués aux pauvres, instiguant Léon de La Marthonie, seigneur de Gaignon et de Roussillon. — Procès entre Me Thadée Lafore, curé de Rions, et Me Guy Briol, juge de la ville et juridiction (contestation sur une question de préséance pour la distribution des cendres). Parmi les témoins, Me Antoine Delerm, notaire royal, lieutenant de juge de la baronnie de Capian, premier jurat de Rions, et Jean Faurès, bourgeois et jurat; etc. — (O 8.)

G. 695. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 165 pièces, papier.

1750-1756. — Officialité. Pièces de procès civils et criminels jugés à l'officialité et au tribunal de primace (auditions, confrontations, citations de témoins, enquêtes, réquisitions du promoteur, sentences, taxes de dépens, etc.). — Noms principaux : Me Saint-Martin, promoteur; Pierre Ferbos, vice-gérant de l'officialité (1752); Ignace Boudin, chanoine de Saint-Seurin, vice-

Digitized by Google

gérant (1753); Jean Dupuy, maître d'école à Vérac (1750); M. de Bailly, prêtre de la Mission, supérieur du séminaire des ordinands de Bordeaux (1754); Emmanuel de Pénicaud, conseiller du Roi, lieutenant criminel au siége de Guyenne; etc. — Procès entre les Jésuites du noviciat de Bordeaux et Jean Dupuch, syndic du chapitre Saint-Sauveur de Blaye, relativement à l'union du prieuré d'Espessas au dit noviciat (1750). — Procès en diffamation contre le sieur Sollivan, prêtre irlandais, à l'instigation de Patrice-Auguste-Timoléon Kirwan, baron de Clommachew, seigneur de Cregg et autres places (1752), etc. — (O 9.)

G. 696. (Liasse.) — Cahier in-4° de 100 feuillets, papier.

1755-1764. — Officialité. Registre des sentences. — Noms principaux : François Lagardère, chanoine et sacriste de Saint-Seurin, promoteur (1759); Ignace Boudin, official et auditeur général (1759); Jean-Joseph Montmirel, bénéficier de Saint-Michel, vice-promoteur (1760); François-René-Joseph-Pierre du Mirat, chancelier de l'Université, chanoine et archidiacre en l'église Saint-André, vice-gérant (1761). — Jean Gaston, chanoine-sacriste du chapitre Saint-Vincent de Bourg; Joseph Bezian, chanoine de Condom; Jean de Castillon, prévôt et chanoine de la même église; J.-B. d'Auriol, chanoine de Saint-Blaise de Cadillac; Sandré, docteur en théologie, curé de Notre-Dame-de-Puy-Paulin, à Bordeaux; Roussel, chanoine de Saint-Émilion; Jean-Jacques Dusault, abbé de Terrasson, vicaire général de l'évêque de Sarlat, doyen de Saint-Émilion; Nicolas Brou de la Chaise, chanoine régulier O. S. A., syndic de l'abbaye de Verteuil; Charles Cajus, conseiller du Roi, magistrat présidial; etc. — (O 10.)

G. 697. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 169 pièces, papier.

1757-1775. — Officialité. Pièces de procès civils et criminels jugés à l'officialité et au tribunal de primace (auditions, confrontations, citations de témoins, enquêtes, réquisitions du promoteur, sentences, taxes de dépens, etc.). — Assesseurs de l'official (1761) : Crépelle, chanoine de Saint-Émilion, et Hubert de Saint-Just de Lordapt, curé de la Majestàt Saint-André. — Procès contre le sieur d'Auriol, chanoine de Cadillac, à l'instigation de Joseph Allard, bourgeois, fils de Mᵉ Élies, notaire royal et procureur du Roi audit lieu. — Procès contre Bonaventure Lafargue et Marc-Antoine de Lauvergnac, écuyer, bénéficiers de Saint-Michel, accusés d'avoir violemment empêché Antoine Déjean, clerc tonsuré, d'obéir aux ordres du sieur Montmirel, curé, relativement à la décoration d'un reposoir pour la procession de la Fête-Dieu; — parmi les témoins : Antoine Lozas Cazeneuve, bénéficier de Saint-Michel, ancien garde des sceaux de la Chancellerie près le Parlement de Bordeaux, et « Suzanne, négresse, natifve du Pérou en Guinée » *(sic)*; dans le dossier : *A juger en l'audience de la Tournelle de la Cour, pour Bonaventure Lafargue et Marc-Antoine de Lauvergnac, écuyer, prêtres et bénéficiers de l'église Saint-Michel de cette ville, contre Antoine Déjean, clerc tonsuré, dans la même église* (factum imprimé de 24 p. in-f°). — Procès contre le sieur Girardeau, soi-disant curé du Pian, près Saint-Macaire, qui prétendait prendre possession de cette cure et y exercer les fonctions du ministère, malgré la défense de l'Archevêque et nonobstant un arrêt du Conseil privé, du 5 octobre 1770, cassant quatre arrêts du Parlement en faveur dudit Girardeau; l'arrêt du Conseil, comprenant 19 feuillets in-4°, en parchemin, est joint au dossier. — Mentionnés : Moisson, chanoine régulier de Saint-Romain de Blaye; Montauzon, aussi chanoine et curé de ladite église; Jacques de Luzene, doyen du chapitre de Cadillac; etc. — (O 11.)

G. 698. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1776-1787. — Officialité. Pièces de procès jugés à l'officialité et au tribunal de primace (auditions, confrontations, citations de témoins, enquêtes, réquisitions du promoteur, sentences, etc.). — Procès entre messire Jean-Jacques Dussault, abbé de Terrasson, doyen du chapitre de Saint-Émilion, et Mᵉ Nicolas Brochard, chanoine de la même église (1776); mentionnés : Barthélemy Broussel, chanoine et chantre; Pierre-Guillaume Trigan, chanoine et sacriste; Élie de Vincens et Jean-François de Simard, chanoines; Henri de Bères, Jean-François Wable, Jean-Jacques Magnier, Jean Suderaud, François Bouquey, prébendiers; Morel, maître de musique. — Procès entre Mᵉ Pierre Feuillade, ancien vicaire de Sainte-Eulalie, et le sieur Monset, curé de ladite église; mentionnés : Théophile-Ignace Ausquer de Londres, secrétaire de l'archevêché; Jean-Étienne Larrieu, curé de Saint-Nicolas de Graves; etc. — (O 12.)

G. 699. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1646-1785. — Officialité. *Monitoires.* — Requêtes aux fins de publication de monitoires, monitoires en original, révélations obtenues à la suite de leur publi-

Digitized by Google

cation (le tout relatif à des affaires sans intérêt). — Acte de Henri-François de Salomon-Lalanne, chevalier de l'ordre du Roi, baron de Virelade, etc., grand-président au Parlement, s'opposant à ce que l'Archevêque accorde un monitoire à la requête de Marie de Lalanne, dame de Turré (1666). — Requête du procureur du Roi au sénéchal de Guyenne, aux fins d'obtenir de l'Archevêque la publication d'un monitoire au prône des églises de Bordeaux, pour découvrir les auteurs de deux libelles diffamatoires intitulés : *Lettre d'un docteur de Sorbonne ou examen impartial de la thèse de l'abbé Graillot*, « imprimé soi-disant à Paris, aux dépens du clergé, en l'année 1785, contenant 139 p., » et *Anecdotes parisiennes, rhodésiennes et bordelaises*, « soi-disant imprimées à Rhodez, en l'année 1784, chès l'imprimeur de M. l'évêque, contenant 36 pages ». — (O 13.)

G. 700. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1656-1710. — Officialité. *Appels d'Agen, Condom* et *Luçon*. — 1. *Agen*. 1656. Appel de Mᵉ Bernard Codoing, curé de Saint-Hilaire d'Agen, interdit par les vicaires généraux. — 2. *Condom*. 1704-1710. Procès en interdit intenté à Mᵉ Jean Barres, curé de Moncassin; mentionnés : Mᵉ François Ducasse, chanoine, grand archidiacre et official de Condom; Laysac, promoteur; Joseph-Marie de Lartigue, archiprêtre du Mas-d'Agenois. — Appel du sieur Nopsceque, curé de Brazalens, accusé d'avoir marié des religionnaires. — 3. *Luçon*. 1658. Plaintes de Mᵉ François Chesneau, conseiller et aumônier du Roi, doyen de Montaigu, et des chanoines de cette église, contre les « sacrilèges, calomnies, persécutions sans exemple d'une cohorte de peuples, tant huguenots que catholiques » (nombreuses lettres relatives à cette affaire). — (O 14.)

G. 701. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 137 pièces et 1 plan, papier.

1733-1756. — Officialité. *Appels de Périgueux*. — 1733. Procès entre un curé du diocèse et Mᵉ Bernard La Salle, missionnaire, syndic du séminaire de Périgueux. — 1733-1735. Procès contre Mᵉ Balthazar de Bourzes, archiprêtre du Vieux-Mareuil. Mentionnés : Pierre de Méredieu, seigneur de Sanillac et de Lagederie, chanoine et official de Périgueux; Mᵉ François Laliot, curé de Saint-Martin de Périgueux et promoteur; Souffron, vicaire général. — 1756. Procès en diffamation contre le curé de Marsac; mentionnés : Denis de Crevoiseret, chanoine, archidiacre, vicaire général et official de Périgueux; Touvenelle, promoteur; etc. — (O 15.)

G. 702. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1641-1744. — Officialité. *Appels de Sarlat*. — 1641. Protestation, par-devant notaire, de Mᵉ Antoine Daymericque, chanoine de Sarlat, appelant d'une sentence et appointement de Jacques Miard, vicaire général de Bordeaux, contre la validité d'une citation à lui adressée par M. de Geneste, promoteur, qu'il récuse. — 1729. Appel de Mᵉ Raymond Desombes, curé de Peysac, contre une sentence de Pierre-Xavier de la Benie, sieur de la Cypière, chanoine de Sarlat et vice-gérant de l'officialité. — 1733. Mentionné : Pierre Maury, vice-promoteur de Sarlat. — 1743. Pierre Durand, chanoine, vicaire général et official; de Coste, promoteur; etc. — (O 16.)

G. 703. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 185 pièces, papier.

1705-1763. — Officialité. *Appels de Saintes*. — 1705 Mᵉ Hyacinthe Parel, protonotaire apostolique, archiprêtre de Tonnay-Charente, contre Mᵉ Martin Moreau, prêtre, vicaire de Saint-Pierre, en l'île d'Oléron; mentionné : Jean-Louis Adam, vice-gérant de l'officialité de Saintes. — 1726-1731. René Howy, écuyer, sieur d'Andonne, contre Mᵉ Nicolas-François Moussion, curé de Saint-Thomas du Bois; mentionnés : Mᵉ Jean Meneau, official de Saintes (1726); Pierre de La Coré, chanoine, vicaire général et official (1728); Mᵉ Fautous, chanoine et promoteur (1729); Élie Tabourin, archiprêtre de Pont-l'Abbé; parmi les pièces, copie d'une lettre de cachet, enjoignant à Marianne Blanchet de se tenir éloignée de six lieues de la paroisse de Saint-Thomas du Bois (1727). — 1732. Procès entre les chanoines de Taillebourg. — 1750-1751. 98 pièces d'un procès en diffamation intenté à Mᵉ Jean d'Aigremont, curé de Sainte-Colombe de Saintes, par demoiselle Madeleine Tercinier; on y remarque plusieurs factums imprimés; des lettres des parties; des attestations de Mᵉˢ Levasseur, supérieur du séminaire de Tours, Léger, curé de Saint-André-des-Arcs à Paris, ci-devant supérieur de la communauté de Lisieux, et Gervaize, principal du Collège de Navarre, ex-syndic de la Faculté de théologie de Paris, en faveur du sieur d'Aigremont; diverses enquêtes conduites par maître Pierre Lajaunye, chanoine, vicaire général et official de Saintes, où figurent les notables de cette ville, etc. — 1763. Procédure contre Yves Valois, « cy-devant soi-disant jésuitte, à la résidence de Saintes, deffaillant et contumax », accusé de « propos criminels et indécens tant contre la personne sacrée du Roy, que contre ses parlemens » ; etc. — (O 17.)

Digitized by Google

G. 704. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin; 121 pièces, papier.

1737-1757. — MARIAGES. *Fulmination de dispenses obtenues en cour de Rome.* — Noms principaux. 1742. André-Pharamond Green de Saint-Marsault, écuyer, et Marie-Suzanne Green de Saint-Marsault. — 1749. Adrien Montégut, professeur d'hydrographie, et Jeanne Montégut. — 1756. Jean Aymen, docteur en médecine à Castillon, et Anne Aymen; Charles-Maurice-Gabriel du Bouzet, marquis de Poudenas, et Jeanne-Françoise-Marie Gillet de Lacaze (témoin : Joseph de Tortaly, chevalier, ancien premier jurat gentilhomme de Bordeaux); François-Antoine de Saint-Ours, chevalier, seigneur de Salibourme et du Suquet, et Marie Adhémar (témoin : François de Laborie, seigneur de Labatut); François de Belhade, écuyer, seigneur du Dézert, et Marguerite de Belcier. — 1757. Jean Pordolat de Mesmier, trésorier de France, et Jeanne Bonsol de Lanticq (témoin : Timothée Joly de Salda, chanoine semi-prébendé de l'église de Bordeaux); etc. — (O 18.)

G. 705. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin; 79 pièces, papier.

1758-1764. — Mariages. Fulmination de dispenses obtenues en cour de Rome. — Noms principaux : 1760. Charles Déalis de Lescalette, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Chartres, et Hélène-Marguerite de Villatel, veuve de François de Marteau (témoin : Jean-François Chaumet, avocat du Roi au bureau des finances de Guyenne); Pierre Peychaud, avocat en la cour et procureur du Roi au siége de Bourg, et Jeanne-Olive Lombart; François-Charles-Adam Guilhemanson, avocat au Parlement de Paris, natif de l'île Saint-Domingue, et Élisabeth Guilhemanson. — 1761. Jean Fourcaud jeune, bourgeois et négociant de Libourne, et Jeanne Gauteyron (témoin : André Larchevesque, directeur des postes à Libourne); etc. — (O 19.)

G. 706. (Portefeuille.) — 38 pièces, parchemin; 88 pièces, papier.

1765-1791. — Mariages. Fulmination de dispenses obtenues en cour de Rome. — Noms principaux : 1765. André-Bernard Duhamel, et Jeanne-Augustine de Brivazac (témoin : messire Louis Damville, commandant du château du Hâ, à Bordeaux). — 1766. Pierre Tasque, écuyer, capitaine au régiment de Piémont, et Charlotte de Grailly (témoins : messire Christophe de Lafaurie de Monbadon, conseiller honoraire au parlement de Bordeaux; Jean-François, chevalier de Pontac, « commandant du régiment de recrue de Bordeaux »); Jean Moutard, sieur de Pralon, veuf d'Anne-Marthe de Loupes, et Élisabeth-Marthe-Angélique de Massip. — 1780. Étienne-Marc-Antoine-Richard Dutour et Éléonore-Marie-Pierre-Aimée de Sauvage (témoin : André Fabre, ancien capitaine des vaisseaux du Roi). — 1781. Pierre Bonnefont de La Caussade, écuyer, garde du corps, et Jeanne-Angélique Bonnefont de Boismartin (témoin : Alexis Lacayre de Campsec, lieutenant de canonniers gardes-côtes, et Louis-Pierre Dutrey, gendarme du Roi. — 1790. Thomas Leforestier, lieutenant-colonel au régiment de Champagne, et Marie Ribeault de l'Isle. — 1791. Pierre de Rauzan, capitaine au régiment de Brie-infanterie, et Sophie Desplats; etc. — (O 20.)

G. 707. (Portefeuille.) — 296 pièces, papier.

1661-1787. — Mariages. *Dispenses (suppliques et enquêtes).* — Noms principaux : 1781. Jean-Baptiste d'Arche de Luxe, officier au régiment du Roi, et Marie-Angélique-Hyacinthe d'Arche (témoins : « messire Vincent d'Arche, prêtre, trésorier en dignité de l'Église de Bordeaux », et messire Antoine Pierre d'Arche-Penau, capitaine des canonniers gardes-côtes). — 1786. André Bonin de Matha et François de Ginestel (témoins : Bernard-Clément et Simon-Jude Bonin de Lignières, François et Jean de Villegente); Charles Sauvat de Pomiès, ancien officier au régiment de Languedoc-infanterie, et Marie-Anne Leblanc-Nouguès (témoin : messire Thomas de Martiens de Lagubat, conseiller au Parlement); Sébastien Morin, maître écrivain de la paroisse de Gauriac (témoin). — 1787. Jean-Baptiste Castera de Larrière et Henriette Garros; Hugues Vergnes, « négociant et consul en la juridiction consulaire » de Bordeaux, et Anne Aquart (témoins : Pierre Loriague, aussi négociant et consul, Bernard Marchand, négociant et directeur de la Chambre du commerce de Guyenne, Me Barthélemy de Basterot, conseiller au Parlement); Raymond-Mathieu Fontémoing et Geneviève Fontémoing (témoin : Pierre-Pascal Fourcaud, avocat du Roi au sénéchal de Libourne); Jean-Baptiste-Luc Chasteau et Françoise Basset-Ducairon (témoin : Jean-Baptiste de Lamolère, conseiller honoraire au Parlement); etc. — (O 21.)

G. 708. (Portefeuille.) — 198 pièces, papier.

1656-1790. — Mariages. 1. Dispenses (suppliques et enquêtes). 1788-1790. — Noms principaux : 1788.

Digitized by Google

Jean Ambaud, « journalier, travailleur à huit sols par jour », et Pétronille Despaigne (à Fronsac); messire Louis-Arnaud de Grenier-Taudias, fils de messire Jacques-Raymond de Grenier, vicomte du Girons-Grenier, chef de division des armées navales, et Geneviève de Lauvergnac, fille de feu noble Bernard de Lauvergnac, ancien capitaine au régiment de Hainaut; messire Jean-Antoine Dubergier de Favars et Marie Dupuy (témoins : messires Jacques-Joseph de Boucaud, Louis de Peyronnet et Paul Alefsen de Boisredon); le chevalier Romain du Périer de Larsan et Geneviève Daux; Jean Lavau, bourgeois de Saint-Émilion, et Marie Lavau (témoins : Jean-Baptiste Desèze, procureur-syndic de Saint-Émilion, et Jacques Lafargue, syndic-receveur de la même ville). — 1790. Jean-Baptiste de Bellot, lieutenant de vaisseau, et Marie-Adélaïde de Bellot. — 2. *Dispenses de bans.* 1656-1788. — Noms principaux : 1664. M. de Caupos, conseiller du Roi et son secrétaire, vicomte de Biscarosse et baron de Lacanau, et demoiselle de Baleste. — 1781. Messire Mathieu O'Connor, seigneur de la maison noble de Brillant, à Blanquefort, et Hélène Conel. — 1783. André Sallenave et Marie-Françoise Regnol, « attachés l'un et l'autre, autrefois, au théâtre ». — 1784. Philippe de Richon, conseiller honoraire au Parlement, et Rosalie Signoret. — 1788. Anne-François-César de Beaupoil de Saint-Aulaire, officier au régiment de Champagne, et Marie-Thérèse de Bellot; etc. — (O 22.)

G. 709. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 247 pièces, papier.

1658-1751. — Mariages. *Dissolution de fiançailles.* — Noms principaux : 1750. François de Bertrand et Catherine de Pichon; François Rey, avocat au Parlement, et Catherine-Amable Vincens. — 1751. André Bonnet, notaire royal, juge civil et criminel de la juridiction de Blasimont, et Catherine Demptos, demoiselle; etc. — (O 23.)

G. 710. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 255 pièces, papier.

1752-1756. — Mariages. Dissolution de fiançailles. — (O 24.)

G. 711. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 244 pièces, papier.

1757-1790. — Mariages. Dissolution de fiançailles. — (O 25.)

G. 712. (Liasse.) — 54 pièces, pa

1683-1685. — Mariages. *Bans et certificats de contrat.* — Noms principaux : 1683. Germain du Périer, écuyer, seigneur de Larsan, et Serène de Sauvage; Jean de Sossiondo, conseiller à la cour des Aides, et Marie-Thérèse Brane; Pierre de Pichard, baron de Saucats, conseiller au Parlement, et Jeanne Fau; Jean de Saint-Sever, capitaine, et Jacquette de Sossiondo. — 1684. Cyrus de Boursac, écuyer, sieur de Reliac, et Anne de Boutaud, veuve de François de La Chese, trésorier général de France; Pierre Brezets, seigneur du Vignau, avocat en la Cour, demeurant à La Réole, et Izabeau Barbot; François de Carvoisin, chevalier, capitaine au régiment de Royal-Vaisseaux, et Marie-Thérèse Caire; François de Julliot, chevalier, seigneur de la Divise et de Talence, et Marie de Montaigne; Pierre Seigneret de Florestan, avocat en la Cour, et Anne de Brisson. — 1685. Raymond de Montmurat, lieutenant au régiment de Normandie, et Thérèse Forton; Antoine-Benjamin Duduc, écuyer, et Anne-Renée Duverger, veuve de Gabriel Darrérac, écuyer, baron d'Arsac; Étienne Laynier, directeur et receveur général des postes de Guyenne, et Marie Bernard; Sauvat de Pommiers, conseiller du Roi, receveur des consignations au Parlement, fils de feu Géraud et de Jeanne de Mestivier, et Jeanne-Thérèse de Pommiers, fille de Jacques, conseiller du Roi, président aux enquêtes, et de Marguerite de Massiot; Éléazar de Luxe, seigneur baron de Capian, etc., ci-devant avocat général en la Chambre de l'édit de Guyenne, conseiller au Parlement, et Marie de Barraud, vicomtesse de Monbazillac; etc. — (O 26.)

G. 713. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1755-1758. — Mariages. Bans et certificats de contrat. — Noms principaux : 1757. Jean Porlodat de Mesmier, président-trésorier général de France, fils de feu François, conseiller à la cour des Aides, et de Blanche Roulet, et Jeanne de Bonsol de Lanticq, fille de Armand, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Bretagne, et de Marie Jolis de Bonneau; Jean-François de Saint-Matthieu, conseiller du Roi, contrôleur provincial ancien des fortifications de la province de Picardie, et Catherine Modery. — 1758. Louis Desmoulins de Leybardie, conseiller à la cour des Aides, fils de Jean, greffier en chef de l'élection de Périgueux, et de Marie Celier Soisson, fille de feu Jean, capitaine général des milices de Saint-Domingue, et

Digitized by Google

d'Élisabeth Mauges; François de Belcier et Marie-Angélique d'Abzac; Jean-Pierre Dubignon, receveur des fermes, trésorier du corps royal de l'artillerie et du génie et de la maréchaussée de Guyenne, et Pétronille-Rose Mercié; François Pelusset, directeur de la régie des biens des religionnaires fugitifs, et Catherine Calamy; François Dureau, maire de Saint-Andréas, procureur fiscal de la juridiction de Cubzaguès, et Jeanne Constantin; Joseph-Pierre Chirot, maître écrivain à Saint-Sauveur de Blaye, et Marie Nambrard; Antoine de Jacobet, écuyer, seigneur de Mazières, conseiller à la cour des Aides, et Marie-Thérèse Chimbaud de Filhot, fille de Romain, conseiller en la grand'chambre du Parlement, et de Marie Aléon; Jean-Joseph Cazes, docteur et professeur royal en médecine dans l'Université de Bordeaux, et Marie-Rose Lafargue; Jacques de Rolland, écuyer, fils de Richard et de Rose Dussault, et Rose de Luker, fille d'Édouard-Robert et de Rose Lynch; Jean-Baptiste Decazes, garde du corps, fils de Jean, lieutenant particulier au siège de Libourne, et d'Élisabeth Viaud, et Élisabeth Duvaud, fille de Joseph-Barthélemy, lieutenant-général criminel audit siège, et de Jeanne Limouzin; Joseph Pugealon, écrivain (paroisse Saint-Paul et Saint-Christophe de Bordeaux), et Anne Duberry; Pierre-Éloi Doazan, fils de feu Jacques, docteur agrégé de la Faculté de médecine de Bordeaux, et Suzanne Bertrand; Guillaume Carpentey, maire de Cadillac, et Catherine Guiraud; etc. — (O 27)

G. 714. (Liasse.) — 279 pièces, papier.

1766-1780. — Mariages. Bans et certificats de contrat. — Noms principaux : 1766. Pierre-Jacques de Peyneau, seigneur de Serennes, procureur général à la table de marbre, et Pétronille-Thérèse de Bousquet; Marc de Vaucocour, coseigneur avec le Roi de la Sauvetat de Caumont, et Antoinette de Marbotin; J.-B. Maurin, libraire à Libourne, et Catherine Duprat; Arnaud de Mondenard, sieur de Roquelaure, et Marie-Thérèse Dumirat, fille de feu Pierre, conseiller du Roi au Parlement, et de Marie-Françoise Barret; Jean Fontaine, maire de Langon, et Radegonde-Thérèse de Bousquet; Jean-Pierre Cazenave, seigneur de la maison noble de Lacaussade, conseiller du Roi, maison et couronne de France, audiencier en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux, et Blanche de Gasc; J.-B.-Raymond de Navarre, conseiller au Parlement de Bordeaux, et Marie-Julie de Baritault, fille de Jean-François Godefroy de Baritault, conseiller en la grand'chambre du Parlement, et de Thérèse de Malvin; Jean-Édouard Roullier de Gassies, chevalier, président-trésorier de France, et Marie-Victoire de Rauzan. — 1767. Joseph de Carle, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Poitou, et Anne de Grailly; Jean Chaullier, écrivain, à Lormont, et Marguerite Giraud; Guillaume Brochon, avocat en la cour, et Suzanne Lamothe; Guillaume Deberteau de Fonfrède et Madelaine Laborde; Nicolas Cyrille Guesnon de Bonneuil et Michelle Sentuary, fille de Jean, ancien commandant de l'Ile Bourbon, et de Catherine Caillou. — 1775. Charles de Baritault, lieutenant au régiment de Champagne, et Félicité de Cameron; Sylvestre-Auguste de Narbonne-Pelet, président-trésorier général de France, et Madeleine Duluc; Jacques-Joseph Bullotte, « professeur d'éducation », à Bordeaux, rue du Puits-Descazeaux, et Jeanne-Julie Duvivier. — 1779. Pierre Ladoire, avocat du Roi au sénéchal de Guyenne, et Luce Constantin; Jean-Louis Verdelet, écuyer, travailleur en bouteilles, et Jacquette-Félicité Lescure; Pierre-Yve Jauber, ancien officier du régiment du Roi, secrétaire en la cour des Aides, et Léone de Simard de Pitray, fille d'Élie et de Françoise-Louise de Ségur de Pitray; Joseph-Antoine-Élisabeth-Pie de Carrière, conseiller au Parlement, fils de J.-B.-François-de-Paule de Carrière, prêtre, conseiller honoraire en la grand'chambre, et de défunte Marie-Josèphe Le Comte, et Catherine-Thérèse Maurice de Saintout, fille de Jean-Jacques, président au Parlement, et de Marie-Josèphe de Cazaux; J.-B.-Guillaume de Brivazac, capitaine de cavalerie dans le régiment de la Reine, fils de Léonard-Guillaume, conseiller honoraire au Parlement, et de Marie-Angélique Barret, et Marie-Gabriel de Grodet-Dubois, fille de Hubert, conseiller au conseil supérieur de la Guadeloupe, et de Charlotte Chevalier; J.-B. Lynch, conseiller au Parlement, fils de Michel Lynch, chevalier, seigneur de Sainte-Barbe et de Donzac, et de Élisabeth Drouillard, et Marie-Claire Le Berthon, fille de André-Jacques-Hyacinthe, chevalier, seigneur d'Aiguilhe, baron de Podensac, vicomte de Virelade, Castillon-sur-Dordogne et autres places, premier président au Parlement, et de Marguerite-Andrée-Angélique de Pontac. — 1780. André-Joseph Drouilhet de Sigalas, fils de Charles-Ignace, conseiller en la grand'chambre du Parlement, et de Marguerite de Foucques, et Marguerite de Biroat, fille de Pierre, procureur du Roi au sénéchal de Bazas, et d'Ursule d'Andraut; Jacques de Coëffard de Mazerolle, écuyer, et Élisabeth de Bordes de Fortage; Jacques-Joseph Bontemps de Mensignac, et Jeanne-Élisabeth Drouyn; etc. — (O 28.)

Digitized by Google

G. 715. (Portefeuille.) — 341 pièces, papier.

1781-1784. — Mariages. Bans et certificats de contrat. — Noms principaux : 1781. Pierre Salomon de Malet de Roquefort, chevalier, lieutenant-colonel d'infanterie, et Marie-Catherine Le Roy; Joseph-André Renard, avocat au Parlement, ancien jurat de Bordeaux, et Marie de Lamontaigne, fille de feu Jean-Augustin, conseiller à la cour des Aides, et de Catherine de Bordes; J.-B. Guilleau, receveur des droits de S. A. S. l'amiral de France à Jérémie, et Marie-Victoire de Lacaussade, fille de Jean-Antoine, ancien jurat et ancien juge de la cour de la Bourse, directeur de la Chambre de commerce de Bordeaux, et de Marie-Thérèse Bouvié de La Rivière; Jacques-Ignace Pavy, régent à Queyrac, et Jeanne Faure; Bertrand-Joseph Brulle, bourgeois et libraire à Bordeaux, et Catherine Chambaudet; Élie Cheyron, notaire à Bordeaux, et Éléonor-Thérèse-Victoire Chicou-Bourbon, fille de Jean Vincent, ancien consul de la Bourse de Bordeaux, et de Henriette Blancan; Raymond Trigant, garde du Roi dans la compagnie de Noailles, et Marguerite Peychaud; Antoine Lafarge, maître d'école à Aubie, et Catherine Dubroca; Thomas Rey, ingénieur géographe, et Angélique Goisnard; Jean Demay, gendarme de la garde ordinaire du Roi, et Marie de Cazenove de Lérisson; Pierre-François Mathieu de Spens, président à mortier au Parlement, fils de Pierre-François-Joseph de Spens de Lancre, aussi président à mortier, et de Thérèse Pétronille d'Arche, et Marguerite de Ségur, habitant au couvent de la Visitation de Bordeaux, fille de François-Éléonor de Ségur, seigneur de Boirac, et de Marie-Anne Canolle de Lescours; J.-B. Pénicaud, conseiller à la cour des Aides, et Marie-Sophie Pénicaud. — 1782. Gabriel-Marie, comte de Vassan, lieutenant-colonel d'infanterie, lieutenant en second aux gardes françaises, et Louise-Armande-Pauline d'Alphonse, fille de Jean-Baptiste, chevalier, marquis, patrice romain, conseiller au Parlement, et de Marguerite, marquise d'Alphonse; Jean-Marie Moreau de Saint-Martial, président à la cour des Aides, et Marie-Henriette Sargos, fille d'Arnaud, greffier en chef des présentations au Parlement, et de Marie-Henriette Testas; Louis Dasvin de Boismarin, receveur général en survivance des décimes du diocèse, et Ursule Héliés; Jean Gat de Beillac, ancien conseiller à la cour des Aides, et Marie-Madeleine Le Roy; François Donnet de Romainville, garçon peintre, fils de feu Jacques-Louis-François, ancien musicien, et, à son décès, comédien ordinaire du Roi, et Madeleine Duverger; Gabriel Bouquier, conseiller au Parlement, et Anne-Agathe Maurice de Saintout, fille de Jacques, président au Parlement, et de Marie-Josèphe de Cazeaux; Pierre Montaubricq, substitut du procureur général au Parlement, et Marie-Rosalie Rauzan; Armand-Yves-Jean-Baptiste de Laporte, chevalier, baron de Pauillac, conseiller au Parlement, et Jeanne-Adélaïde Lutkens; Dominique Laforgue, maître d'école à Saint-Magne, et Catherine Brun; Michel Tuffeau, notaire, procureur-syndic de la ville de Blaye, et Madeleine Taillasson; Jean Moulinier, officier du Roi, graveur en titre de la Monnaie de Bordeaux, et Marie Cadès; Pierre de Lajard, écuyer, et Marie-Anne de Galatheau; Jean Albespy, avocat au Parlement, fils de Pierre, imprimeur-juré de l'Université, et Marie Méchin; Pierre Desmirail, avocat au Parlement, et Marie-Adélaïde de La Court, fille de Simon, seul imprimeur du Roi à Bordeaux, et de Marie Dartis; Pierre Princeteau, conseiller du Roi, juge-garde de la Monnaie de Bordeaux, et Marie-Élisabeth Thibaut. — 1783. Élie-François de Bonneau, écuyer, et Jeanne-Catherine de Paty, fille de Léonard, baron du Rayet, conseiller en la grand'chambre du Parlement, et de Françoise Tressey de Charmail; Mathias-Valentin Bernard, capitaine des milices bourgeoises de Bourg, et Jeanne Delaborde, fille de Louis, maire de Bourg, et de Jeanne-Thérèse Clémenceau; Pierre-Hyacinthe Papin de La Gaucherie, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Normandie, et Marie-Madeleine-Joséphine-Victoire de Rolland, fille de Jean François, ancien conseiller et président au Parlement, et de Marie-Madeleine de Thilaurier; Pierre-Paul Alefsen Dupointon, président-trésorier de France, et Marie Peyronnet; René, vicomte de La Faye, capitaine au régiment de Vermandois-infanterie, et Marie-Élisabeth de Brulz, veuve de Simon-Antoine Delphin de Lamothe, professeur royal en droit français de l'Université de Bordeaux; Jean Thébault, charpentier, et Marie Feugas, veuve de François Latournerie, « péri en mer à la Martinique, dans l'ouragan du 11 octobre 1780; » Étienne Fouignet, docteur en médecine de la Faculté de Bordeaux, correspondant de la Société royale de médecine, conseiller-médecin de S. A. S. le prince de Limbourg, et Marie Giraud; Pierre-Laurent Prault, marchand, fils de Laurent, libraire à Paris, et Marie-Anne Delarue; Jean Duroy, chevalier, premier président de la cour des Aides, et Anne-Marie de Pichon; Jean, comte de Saint-Angel, écuyer de main de la Reine, et Marie-Josèphe de Brivazac, fille de Léon, chevalier de Saint-Louis, commandant du fort du Hâ, et de Anne-Louise-Margue-

Digitized by Google

rite Delamolère. — 1784. Pierre Valentin et Anne-Antoinette, « mulâtres libres »; Charles-Denis-Édouard Faure, commis à la recette générale de La Rochelle, et Anne-Thérèse Mel de Fontenay, fille de Gaspard Barnabé, receveur des finances de l'élection de Bordeaux, et de Marie Dumas; Joachim de Chalup, chevalier, seigneur du Grangé, etc., conseiller au Parlement, et Marguerite-Marie-Françoise de Claverie; François-Armand Cholet, procureur du Roi au siége de l'amirauté de Guyenne, fils de feu Guy, ancien juge de la Bourse et trésorier de la ville de Bordeaux, et d'Angélique Ribail, et Catherine-Éléonore Caze, fille de Jean-Joseph, professeur royal en médecine, et de Catherine-Éléonore Menoire; Pierre Brouet, marchand, et Jeanne Lattapy, fille de Matthieu, écrivain-juré à Bordeaux, et de demoiselle Mesgrié; Sylvestre-Auguste de Narbonne-Pelet, chevalier, et Félicité de Morin; Jean-François Donadieu de Labat de Savignac, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de la vieille marine, fils de feu François-Ignace, conseiller en la grand'chambre du Parlement, et de Marguerite-Angélique de Fénelon, et Marie-Rose-Pauline d'Arche, fille de François-Benoît, chevalier, seigneur de Lassalle, aussi conseiller en la grand'chambre, et de Françoise-Thérèse de Luxe; Fidèle-Chéry de Saint-Corentin, avocat, jurat de Bordeaux, et Marie-Thérèse Courpon; Jean Gontier, précepteur à Marcenais, et Marie Bergeon; Hyacinthe-Marie Servidie de Labat, conseiller au Parlement, fils de feu Pierre-François Ignace, baron de Savignac, conseiller en la grand'chambre, et de Marie Barbe Le Breton, et Marie-Bonaventure de Gombault de Razac, fille de Joseph, chevalier d'honneur du Parlement de Bordeaux, et de Marie-Laurence de Spens Destignols de Lancre; etc. — (O 29.)

C. 716. (Portefeuille.) — 858 pièces, papier.

1785-1790. — Mariages. Bans et certificats de contrat. — Noms principaux : 1785. Antoine-Bonaventure Depé, écuyer, et Marie Dast, fille d'Arnaud, président-trésorier de France, et de Marie Testas; André Delpech, greffier en chef du Parlement, et Madeleine Mercié, fille de Jean, ancien consul de la Bourse, et de Rose Jury; Jean Fonfrède, écuyer, fils de Pierre Boyer-Fonfrède, écuyer, sieur de la Tour-Blanche, conseiller-secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement, ancien consul de la Bourse, ancien directeur de la Chambre de commerce de Bordeaux, et de Marie Journu, et Jeanne-Justine Ducos. — 1786. Pierre-Jean-Jacques de Laporte, marquis de Puyferrat, chevalier de Saint-Louis, major des dragons de Montmorency, fils de Pierre et de Marie Durfort de Civrac, et Marie-Anne-Luce-Agathe de Lée, fille de Nicolas-Mathieu Ignace, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp d'infanterie, et de Élisabeth-Agathe Drouves de La Pérelle; François-Joseph de Verthamon, lieutenant aux carabiniers, fils de feu Louis, président à mortier au Parlement, et de Marie-Anne Le Comte, et Jacquette-Marie-Josèphe de Gères de Loupes, fille de Pierre, conseiller en la grand'-chambre, et de Marie de Loupes; Paul-Marie-Arnaud de Lavie, baron de Nontron, etc., président à mortier au Parlement, et Anne-Françoise Lattin, veuve de Robert Dillon, écuyer; Élie-Louis Dufaure de Lajarte, premier avocat général au Parlement, et Simonne Dubergier de Luzé; Adrien-Jacques Dumontier, peintre en miniature à Bordeaux, et Marie-Henriette de Poix de Cerpoud; Sanson-Thérèse Gaspalon, « précepteur de la jeunesse » à Berson, et Marie Pujau. — 1787. Léonard-Antoine de Vassal, baron de Cadillac, etc., et Marie-Thérèse-Adélaïde-Félicité de Narbonne-Pelet; J.-B. Bonnet, précepteur à Cadaujac, et Marie Darriet; Louis-Frédéric Daulède, chevalier, et Marie Daulède. — 1788. Jean-Baptiste Muron, « précepteur de la jeunesse » à Cavignac, et Marie Arribaud; Jean-Louis de Roll-Montpellier, chevalier de Saint-Louis, ancien major du régiment de Bourgogne, et Rose-Hélène de Navailles, fille de Jean-Baptiste, conseiller au Parlement de Navarre, et de Françoise Seguineau; Antoine-Auguste Journu, écuyer, baron de Saint-Magne, fils de Bonaventure, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, et de Claire Fonfrède, et Marie-Victoire Dutemple, fille de Antoine, ancien directeur de la Monnaie de Bordeaux, et de Marie-Louise Lalanne; Charles Bodet de Lavalade, officier du génie, et Anne de Vincent Daubarède, fille de Louis, chevalier de Saint-Louis, major commandant le Château-Trompette, et de Françoise Dumas. — 1789. Jean Gaborit, régent de Pauillac, et Catherine Ganucheau; Pierre Calamy, imprimeur, et Marie Nones; Pierre Librou, « maître des petites écoles, approuvé par Mgr l'Archevêque », à Créon, et Françoise Boutinard; Joseph Pradeau et Jeanne Piveteau, maîtresse de pension à Caudéran; Arnaud Caussour, courtier, et Louise Ramuzat, fils de François, « colonel des troupes patriotiques de Villandraut, » juge de Castelnau-de-Cernès et de Villandraut; Bernard Soudon de Rivecour, conseiller au Conseil souverain de la Martinique, et Perrine Vettier; Jean-Auguste Melchior, « dit Zamor, natif de la nation Maure en Afrique, demeurant chez M. Luny, américain, » et Thérèse Boitard, « femme de chambre chez Mme Frère de Subreville, américaine ». — 1790.

Digitized by Google

Jean Lanier, ingénieur-géographe du Roi, et Jeanne Rivière; Arnaud-Valentin de Tranchère, ancien officier de marine, aide-major du régiment des troupes nationales de la paroisse Sainte-Eulalie, fils de feu Arnaud, président-trésorier de France, ancien procureur syndic de la ville de Bordeaux, et de Marie-Anne Bérard de Versel, et Jeanne Fontémoing; Louis-François Ignace, marquis de la Faye, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseaux du Roi, chef des classes de l'arrondissement de Bordeaux, et Marie-Adélaïde de Bellot du Pontet; Jean-Baptiste de Laroque-Latour, officier au régiment du Roi-Infanterie, et Anne Dumas de la Roque, fille de Pierre-Henri, conseiller en la grand'chambre du Parlement, et de Anne-Thérèse O'Quin; Antoine Castaignède, notaire, fils de Bertrand, notaire et « député à l'Assemblée nationale, ici présent, absent de l'Assemblée par congé, » et de Marguerite Brochon, et Marie Peychaud, fille de François Honoré, conseiller du Roi en l'amirauté de Guyenne, et de Marie Larreillet; Pierre-Antoine Seignouret, consul de la Bourse et l'un des présidents de la Chambre de commerce de Bordeaux, fils de François, ancien jurat, et de Françoise Brun, et Marie Bonnin, fille d'Antoine, consul de la Bourse, et de Jeanne Arvengas; Jean-Raymond de Sèze, négociant, fils de Jean, avocat au Parlement, et de Marthe Duvergier, et Marthe-Catherine Testa; Joseph Portrait, graveur en bois, et Françoise Billaton; Henri Saint-Hilaire, maître de pension, rue Leyteire à Bordeaux, et Louise-Marie Pitre; Guillaume-Ignace Bouchereau de Saint-Georges, président-trésorier de France, et Jeanne-Marie-Victoire Roullier de Gassies; Jean-Claude-Alexandre, comte de Vertamey, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, lieutenant de Roi de la province de Bourbonnais, et Marie-Paule-Joséphine de la Tourrelle d'Ambert; J.-B. Desclaux et Françoise-Ursule Brémontier [assistée de son frère Nicolas-Thomas Brémontier, « ingénieur du Roi en chef, pour les ponts et chaussées et les ports maritimes »]; Guillaume Ignace de Joguet, maître ordinaire de la Chambre des comptes de Paris, et Sophie de Nort; Pierre-Raymond de Cazes et Marie Deluze, fille de Pierre Deluze-Létang, notaire et député à l'Assemblée nationale, et de Louise Pellerin; Henri de Guerre, capitaine de cavalerie, garde du corps, et Anne-Marie de Grailly, fille de Élie-Henry, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie, et de Françoise de Grailly; Joseph Duroy, chevalier, seigneur de Bruignac, etc., fils de Jean, chevalier, baron de Noaillan, seigneur de Suduiraut, etc., premier président de la cour des Aides, et de Marguerite de Jéhan, et Catherine de Borie; Jean-Étienne de Pene, secrétaire du Roi en la chancellerie établie près le Parlement de Navarre, seigneur et abbé laïque d'Argagnon-en-Béarn, et Marie-Aimée Cabarrus; Pierre d'Aubenton, écuyer, élève du corps royal de la marine, fils de François-Ambroise, conseiller d'État, et de Marguerite de Lespine, et Victoire-Pauline Douat; Guy-Esprit Fuxan, fils de Bernard Fuxan, « quand vivoit régent et procureur postulant en la juridiction de Virelade, » et de Marie Rauzin, et Jeanne Ganau; François le Scan, professeur royal de mathématiques et d'hydrographie à Brest, et Jeanne-Charlotte Despiet; Philippe de Bordes de Fortage, écuyer, et Marie-Victoire Dencausse; Gabriel Labadens, ingénieur géographe, et Jeanne Cassan; Henri Daux, ancien lieutenant-colonel de dragons et commandant une division de canonniers, attaché au corps royal de l'artillerie de marine, fils de feu Simon-Pierre, patron du chapitre de Larroumieux, au diocèse de Condom, et de Marguerite de Pins, et Marie-Louise-Henriette-Françoise de Rolland, fille de Jean-François, président honoraire au Parlement, et de Marie-Madeleine de Thilaurier; etc. — (O 30.)

G. 717. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1620-1788. — Mariages. *Affaires contentieuses.* — 1642. 24 pièces concernant la demande en annulation du mariage de Martin Dubourdieu, procureur en la cour, et de Suzanne de Marthouret (enquêtes, interrogatoires, mémoires, lettres, délibérations de la congrégation de l'examen). — 1651. Refus de Me Isaac de Guichaner, curé de Cérons, de procéder aux fiançailles entre Thibault de Saint-Cricq, écuyer, et Catherine de Lauvergnac, « attendu qu'il cognoist ladite damoiselle de Lauvergnac, faire profession de la religion prétendue réformée et que tels mariages sont prohibés par les saincts décrets »; etc. — (O 31.)

G. 718. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1648-1790. — Mariages. *Oppositions.* — Noms principaux : 1717. Moyse Mendès de Fenis, bourgeois de Bordeaux. — 1773. Antoine Saint-Guirons, procureur au Parlement; O'Connel, maître écrivain à Bordeaux. — 1776. Anne Latour, veuve de Bernard Galineau, ancien secrétaire de l'intendance. — 1778. André Bontemps de Mensignac, écuyer. — Raphaël de Callières, ancien lieutenant-colonel de cavalerie (mémoire s. d.); etc. — (O 32.)

Digitized by Google

G. 719. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1649-1787. — Mariages. *Enquêtes sur la liberté des contractants.* — Noms principaux. 1685. Jean Lamothe Dourdy, lieutenant au régiment de Piémont, en garnison à la citadelle de Blaye. — 1785. Jean Zimmermann, de la principauté de Darmstadt, facteur de clavecins, rue Dufau, à Bordeaux; etc. — (O 33.)

G. 720. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 56 pièces, papier.

1692-1788. — Mariages. Pièces relatives aux *mariages des détenus* dans les prisons de l'Hôtel de Ville et à la conciergerie du palais (appointements des jurats, dispenses de bans et fiançailles, commissions pour impartir la bénédiction nuptiale, etc.). — (O 34.)

G. 721. (Portefeuille.) — 51 cahiers de 892 feuillets.

1699-1792. — Registres de baptêmes, mariages et sépultures. — 1. Registre baptistaire de *Saint-André de Bordeaux,* du 5 avril au 11 août 1627. — 2. *Néac.* Baptêmes, mariages et sépultures. 1691. (Mercadier, curé; Bélard, vicaire.) — 3. *Castres.* Baptêmes, mariages et sépultures. 1704-1706 (de Besse, curé), f° 3. Mariage de Jean Dupuy, capitaine d'infanterie au régiment d'Aubigné, fils de Jean, ancien substitut du procureur général au Parlement de Bordeaux, et de Jeanne Bonnet, et D^{lle} Marguerite Bonnet, fille de Jean, ancien bourgeois de Bordeaux, et de Marie Crozillac. — 4. *Brach.* Baptêmes. 1614-1637, fragments. (Curés. 1614-1628. Du Vignau; 1637. Audouin.) — 5-42. *Brach.* Baptêmes, mariages et sépultures. 1707-1718; 1720-1740; 1742-1788; 1790-1792. (Curés : 1707-1731. Delout; 1731-1749. David; 1749. Théodolin; 1750-1771. Samaruc; 1771-1784. Bernon; 1785-1792. Levenier. — Le dernier acte du 29 décembre 1792 est signé « Levenier, officier municipal provisoire. » — A la fin des registres de 1739 à 1748, on trouve des notes sur le rendement des dîmes et dons en nature; des listes de communiants et des comptes de dépenses pour l'œuvre.) — 43-51. *Pomerol.* Baptêmes, mariages et sépultures; 1679; 1681-1685; 1687-1689; 1691. (Curés : 1679-1689. Jazedé. En tête du registre de 1689 : « Le 10e janvier 1689, a esté ensevely honorable home, Mre Barthélémy Jazedé, très digne prêtre, curé de la présente paroisse de Pomeyrol, âgé de soixante ans ou environ, rempli de mérites et de bonnes œuvres. Léglise, curé de Pomeyrol depuis le 3e de mars 1689. » — Le même curé, Léglise, signe jusqu'en 1692.) — (O 35.)

G. 722. (Portefeuille.) — 271 pièces, papier.

1642-1790. — Actes baptistaires. *Suppléments et rectifications.* (Ordre alphabétique. A.-G.) — Noms principaux : Barthélémy de Basterot, conseiller en la grand'chambre du Parlement. — Élisabeth de Bonnet, sœur de la Manufacture. — Jean Brun (témoins : Alexis Dubergier, jurat de Bordeaux, et Pierre Dubergier, juge de la Bourse). — Pierre Caila, avocat général de la cour des Aides. — Jacques Dusault, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi. — Pierre Fonfrède, « surnommé Boyer-Fonfrède », négociant; etc. — (O 36.)

G. 723. (Portefeuille.) — 266 pièces, papier.

1659-1790. — Actes baptistaires. Suppléments et rectifications. (Ordre alphabétique, H.-W.) — Noms principaux : François-Xavier de Lucy-Fossarieu, chevalier, ancien capitaine au régiment de Poitou. — Jean-Antoine de Pichon, fils de Jacques, conseiller au Parlement, et de Jeanne Massip. — Jean-Louis Ségalier, avocat, officier du point d'honneur. — Jean-François de Soyres, chevalier de Saint-Louis. — Jean de Villemon, conseiller à la cour des Aides. — François-Antoine Walframbert, ingénieur en chef des ponts et chaussées; etc. — (O 37.)

G. 724. (Portefeuille.) — 249 pièces, papier.

1661-1789. — Actes mortuaires. *Suppléments et rectifications.* (Ordre alphabétique, A.-G.) — (Il s'agit à peu près uniquement dans ce portefeuille et le suivant de faire la preuve du décès d'officiers mariniers et de matelots, morts au service, en mer ou dans les hôpitaux des colonies, déserteurs ou disparus.) — (O 38.)

G. 725. (Portefeuille.) — 270 pièces, papier.

1654-1789. — Actes mortuaires. Suppléments et rectifications. (Ordre alphabétique, H.-V.) — (O 39.)

G. 726. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 300 feuillets, papier; latin.

1569-1585. — Collations de bénéfices. (Enregistrements.) — F° 1. *Registrum collationum beneficiorum diocesis et provinciæ Burdegalensis, factarum per R^{mum} in*

Digitized by Google

Christo patrem et D. D. Antonium Preuost a Sansaco, miseratione diuina, Archiepiscopum Burdegalen., Aquitaniæ Primatem, et per me Mathurinum Bertinum, eius secretarium expeditarum; in quo quidem registro alii quidam actus ad negotium ecclesiasticum pertinentes interdum intermiscentur. Bertin, secretarius. — 1569. F° 6. Union de l'église Saint-Martin de Montagne au doyenné de Saint-Émilion (doyen: Thomas de Pontac, conseiller au grand Conseil). — 1570. F° 18. Doyenné de Villandraut, à Jean de Marsault, clerc, nommé par le seigneur de Duras. — F° 19. Doyenné de Saint-Émilion, à Arnaud de Pontac, docteur en droit canon. — F° 22. Écolâtrerie de Saint-André de Bordeaux, à Pierre de Gramont, clerc de Toulouse, docteur ès droits. — F° 24. Canonicat de Saint-Émilion, à Anselme de Cotteblanche. — F° 26. Archidiaconé de Médoc, à Ponce de Sallignac, démissionnaire (f° 27) en faveur de François de Sallignac. — 1571. F° 31. Écolâtrerie de Saint-André de Bordeaux, à Arnaud Duhart. — F° 32. Lettres de vicaire général pour Anselme de Cotteblanche. — F° 38. Union d'un canonicat à la sacristie de Saint-Émilion. — 1573. F° 78. Chantrerie de Saint-André de Bordeaux, à Bernard de Lafargue. — F° 81. Prébende théologale de la même église, à Jean Rousseau. — 1574. F° 88. Sacristie de Saint-Seurin-lès-Bordeaux, à Arnaud Sanche d'Oxolorando. — F° 97. Canonicat dans la même église, à Jean Coustault. — F° 98. *Id.* à Jean de Chiberry. — F° 101. *Id.* à Jean des Aigues, avocat au grand Conseil. — F° 103. Lettres d'official pour Jean Boyresse, maître-école de Saint-André. — F° 104. Nomination d'un prêtre à la charge de notaire apostolique [le nom est resté en blanc]. — 1575. F° 104. Attestation pour obtenir des bénéfices ou offices ecclésiastiques à Mathurin de Signac, avocat au Parlement. — F° 108. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean Ayrault. — F° 112. *Id.* à Arnaud du Pré. — F° 121. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Michel Guerry. — F° 129. Canonicat de Saint-Seurin, à Michel Aubespin. — 1576. F° 139. Sacristie de Saint-Emilion, à Léonard du Noyer. — F° 144. Prévôté de Saint-Seurin, à Arnaud Fort. — F° 150. Trésorerie de Saint-André, à Bertrand Sarrat. — F° 156. Écolâtrerie de Saint-André, à Pierre Charron [l'auteur de la *Sagesse*]. — 1577. F° 176. Chapelle du palais de l'Ombrière, à Vincent de la Place. — F° 179. François de Foix, sous-diacre, nommé évêque d'Aire, ordonné diacre et prêtre. — 1578. F° 184. Trésorerie de Saint-André, à Jacques des Aigues. — F° 168. Ordonnance *ad perpetuam memoriam* de la concession à bail emphytéotique faite par l'évêque, le prieur et les religieux de Maillezais *domus nobilis Colungiorum prope Marsilium, in territorio Ulniacensi, sive d'Aulnis sitæ, episcopatui Malleacensi annexæ et ab eo dependentis, bellorum iniuria ita dirutæ ut in modum areæ redacta fuerit.* — 1580. F° 220. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean de Calvimont. — 1581. F° 229. Canonicat de Saint-André, à Ange de Luxe. — F° 235. Sacristie de Saint-Seurin, à Guillaume de Heyhanard. — 1584. F° 270. Approbation de la concession à bail emphytéotique d'un moulin appartenant à l'église de Maillezais, par l'évêque, les prieur, religieux et chapitre de Maillezais, l'évêque ayant *alia molendina integra et quæ usui et commoditati suæ et prædictæ suæ ecclesiæ satis esse possint.* — F° 271. Canonicat de Saint-Seurin, à Me de Nesmond. — F° 272. *Id.* à Louis Gallopin. — F° 274. Union au séminaire de Bordeaux, *juxta decretum concilii prouincialis,* du prieuré du Saint-Esprit de la même ville, vacant *per obitum.* — *Ibid.* Doyenné de Cadillac, à Jean Barres. — Nombreuses collations de cures, vicairies perpétuelles, prieurés, chapelles, bourses au séminaire Saint-Raphaël; visas, refus, dévolutions, etc. — *Table.* F^{os} 281-289. Églises paroissiales. — F° 290. Dignités. — F° 291. Unions. — *Ib.* v°-292. Prieurés. — F^{os} 293-297. Chapelles. — F° 300. Extrait de l'*Épître de saint Jérôme à Héliodore.* — (P 1.)

G. 727. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 33 feuillets, papier; latin-français.

1587-1588. — Collations (Enregistrements). — 1587. F° 1. Lettres de vicaire général pour Mathurin Bertin, licencié *in utroque jure* et chanoine de Saint-André. — F° 2. Note marginale: *Pascha fuit 29 martii, anno 1587.* — *Ibid.* Chantrerie de Saint-André à Jean de Chastenet. — F° 8. Visa du même bénéfice pour Jean Rousseau. — *Ibid.* v°. Attestation de catholicité, pour servir à la rédemption d'Étienne Guilhem, citoyen et marchand de Bordeaux, captif en Sicile. — F° 9. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Mathieu Thoscan, docteur en théologie. — F° 10. Charge de notaire apostolique conférée à André Bertel, clerc de Bordeaux. — F° 11. *Sequitur forma juramenti eiusdem A. Bertel.* — F° 12. Attestation de catholicité pour Louis Bullart, marchand né à Anvers et résidant à Bordeaux, et pour Jean Peychaud, de la juridiction de Bourg, captifs en Espagne. — F° 13. Visa de la Chantrerie de Saint-André, pour Pierre de Maurian. — F° 16. Même dignité conférée de nouveau à Jean de Chastenet. — F° 25. Absolution de l'irrégularité encourue par Pierre de Maurian, pour avoir jugé au criminel. — 1588. F° 27. « Estat et office

Digitized by Google

de préuost de nostre terre et jurisdiction de Lormont ottroyez et donnez à Jehan Chastelier pour le bon rapport qui faict nous a esté de ses suffizance, expériance, preudhommie et légalité. » — F° 28. Charge d'official à Libourne, pour Jean Boisset, prêtre. — F° 29. Archidiaconé de Blaye, en l'église métropolitaine, à Mathurin Bertin. — F° 31. Prévôté de Saint-Seurin à Bernard Phézane; etc. — (P 2.)

G. 728. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 175 feuillets, papier; latin.

1600-1602. — Collations (enregistrements). — 1600. — F° 1. Prébende de Saint-André, à René Vallin, aumônier et chapelain du Roi. — F° 2. Chantrerie de Saint-Émilion, à Jean de Pontac. — F° 3. Canonicat de Génissac, à Benoît Forler. — F° 5. Canonicat de Saint-Émilion, à Pierre Caron. — F° 6. Chantrerie de Saint-André, à Pierre Arnauldeau. — F° 8. Aumônerie de Saint-André, à Jean Baudron. — F° 10. Canonicat de Saint-Émilion, à Jean de Pontac. — F° 27. Union du prieuré de Notre-Dame de Bardenac au collège des Jésuites de Bordeaux. — F° 28. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Martin d'Hirigaray. — F° 32. Office de notaire apostolique, à Jean Lataste; clerc du diocèse d'Aire. — F° 37. Chantrerie de Saint-Émilion, à Pierre de Pontac. — F° 41. « Visa sur une absolution [de censures] obtenue en cour de Rome par Henry Faure », clerc de Bordeaux. — F° 47. Vicairie perpétuelle d'Arsac, à Pierre de Lurbe. — F° 48. A partir du 16 septembre 1600, de nombreuses collations sont faites par les vicaires généraux, Jules Salviati, abbé de Sainte-Croix; Pierre de Cruseau, chanoine et sacriste de Saint-Seurin, et Jacques des Aigues, conseiller au Parlement et chanoine de Saint-André. — *Ibid.* Lettres *de regendo,* pour George Beaumont (en marge : *Soluit tantum 5 asses quia pauper admodum erat*). — F° 55. « Visa d'une chanoinie Saint-André, pour Thomas Mantet, gradué nommé. » — F° 56. Cure de la Majestat Saint-André, à Jean de Cruseau. — F° 61. Même bénéfice, à Jean Lagarde, par suite de la démission du précédent. — 1601. F° 66. Chambrerie de Saint-Romain de Blaye, à Antoine Musnier. — *Ibid.* v°. Prévôté de Génissac, à Jean Turmet. — F° 73. « Visa d'absolution et réhabilitation d'irrégularité, pour maistre Pierre Fabre, prebstre. » — F° 81. « Permutation de la trésorerie Saint-André, pour M. Me Henry des Aigues. » — F° 83. Canonicat de Saint-André, à Pierre de l'Hermite de la Rivière. — F° 97. *Id.* à Jean de Guyonie. — F° 101. *Id.* à Pierre Pichon. — F° 109. Absolution de censures encourues par Édouard Pottier, anglais. — F°s 117-118. Ratification d'un échange entre Jean de Cruseau, chapelain de la chapellenie de Martres, fondée au grand couvent des Cordeliers de Bordeaux, et Henri de Valières, avocat en la Cour. — F° 133. Union au Séminaire, de la chapelle d'Hugon Rabaste, fondée en l'église Saint-Michel de Bordeaux. — 1602. F° 142. Union de la cure de Podensac et d'Illats, son annexe, au chapitre de Cadillac. — F° 144. Doyenné de Saint-André, à Joseph Blanchard. — F° 145. Écolâtrerie de Saint-André, à Éméric des Aigues. — F° 146. Doyenné de Saint-André, à Raymond de Montaigne. — F° 155. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre de Lurbe. — F° 158. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Jean Malescot. — F° 159. Archidiaconé de Cernès, en l'église métropolitaine, à Pierre de Cruseau. — *Ibid.* v°. Union du prieuré de Bayon à l'abbaye Saint-Vincent de Bourg. — F° 162. Canonicat de Saint-André, à Bernard Dupuy. — F° 169. Sacristie de Saint-André, à Raymond de Montaigne. — F° 172. Chantrerie de Saint-Émilion, à Raymond de la Gorce. — F° 175. Archidiaconé de Cernès, à Bertrand de Vaudon; etc. — A la fin du registre : *Boyer, secretarius.* — (Table moderne des 71 premiers feuillets de ce registre.) — (P 3.)

G. 729. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 80 pièces papier; latin.

1603. — Collations. (Minutes originales signées.) — 13. Office d'auditeur général, pour Me Joachim Le Venier, chanoine de Saint-André. — 19. Canonicat de Génissac, à Jacques Miard. — 32. Sacristie de Saint-André, à Jean Majour. — 33. Canonicat de Saint-André, à Jacques du Cros. — 44. « Dispance à M. Édouard Pottier, anglois, de tenir bénéfices. » — 51. Chantrerie de Saint-Émilion, à Jacques de Lescure. — 70. Canonicat de Saint-André, à Étienne Brassier; etc. — (Table moderne à la fin du registre.) — (P 4.)

G. 730. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 99 pièces, papier; latin.

1604. — Collations (minutes originales signées). — 1. Chantrerie de Saint-Émilion, à François Lescure. — 12. Office de substitut de l'auditeur général, à Jean de Turmet, prêtre, licencié en droit civil. — 17. Canonicat de Génissac, à Marc Gayaud. — 20. Visa du prieuré de Sainte-Claire de Périgueux, pour Anne de Bruzac. — 26. Canonicat de Cadillac, à Étienne Vigier. — 32. « Approbation d'ung anniuersaire fondé à St Michel par ung prestre hibernois (Adam Hodaeus) à l'honneur de St Patrice, apostre hibernois. » — 38. Collation

Digitized by Google

d'un des deux canonicats de Saint-André, *quæ nobis debentur pro jucundo nostro aduentu ad archiepiscopatum Burdigalensem,* à Pierre de Lurbe. — 40. Archidiaconé de Blaye, au même (cf. n° 72). — 43. Collation à Pierre de Cruzeau, prêtre, licencié *in utroque jure,* de la cure de Saint-Estèphe et de l'archiprêtré de Lesparre, vacants *per contractum matrimonium à magistro Raymundo de Montaigne.* — 55. Prévôté de Saint-Seurin, à Guillaume du Peyron. — 61. Prieuré de la Gorce, à Jacques de Montaigne. — 68. Chambrerie de Saint-Vincent-de-Bourg, à Aignan le Berche. — 74. Aumônerie du même monastère, à Gratien Parizeau. — 85. Canonicat de Saint-Seurin, à Jacques Miard. — 89. Visa du prieuré de Saint-Trélody, à Bertrand de Mullet. — 92. Sacristie de Saint-André, à Sanson de Boucaud. — 95. « Rehabilitation de Mr Jehan de Moucy pour auoir esté mal promeu aux ordres »; etc. — (Table moderne à la fin du registre.) — (P 5.)

G. 731. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 80 pièces, papier; latin.

1605. — Collations (minutes originales signées). — 14. Canonicat de Cadillac, à Jean de Tartas. — 28. Canonicat de Saint-Émilion, à Pierre Peyrissac, archiprêtre de Buch et Born. — 57. Écolâtrerie de Saint-André, à Joachim le Venier. — 59. Aumônerie de la même église, à Arnaud Taffard. — 76. Canonicat de Saint-Émilion, à Pierre Lavau. — 78. Visa de l'office de sous-prieur de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, à fr. Christophe Badiffe, bénédictin; etc. — (Table moderne à la fin du registre.) — (P 6.)

G. 732. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 84 pièces, papier; latin-français.

1607. — Collations (minutes originales signées). — 13. Office de lieutenant et assesseur particulier du juge de la baronnie de Montravel, à Hélies Desnois. — 14. Visa de la sacristie de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, pour fr. Étienne Fourcade, bénédictin. — 35. *Id.* de la chantrerie du même monastère, pour fr. Arnaud Feytou. — 37. *Id.* de l'office de pitancier du même monastère, pour fr. Michel Margeon. — 48. *Id.* de la sacristie du même monastère, pour fr. Jean de Cantilhac. — 51. Canonicat de Génissac, à Jean Fau. — 52. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Gaxiot de Lartigue. — 64. « Rehabilitation de M. François Aymar, curé de Saint-Genis-du-Queil en Fronsadois, pour raison de la suspension de l'administration des sacremens, à cause qu'il estoit insensé. » — 68. Titre de vicaire général en l'abbaye de Mauléon, pour Me Hilaire Poumeraye, official de Maillezais; etc. — (Table moderne à la fin du registre.) — (P 7.)

G. 733. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 124 pièces, papier; latin-français.

1608. — Collations (minutes originales signées). — 1. Union de la paroisse de Saint-Paul de Bordeaux à celle de Saint-Christophe. — 3. Place de bénéficier à Saint-Pierre de Bordeaux, à Jean Bertheau (le futur secrétaire du cardinal de Sourdis). — 7. Union à la maison des filles Notre-Dame, de la chapelle du Saint-Esprit, cidevant annexée au séminaire de Bordeaux par Antoine Prévost de Sansac. — 8. Titre de procureur postulant en la cour ecclésiastique de Bordeaux, à Louis Chavanhac. — 9. « Tiltre faict aux PP. Minimes de la chapelle du chateau du Hâ. » [Les considérants retracent l'histoire de l'établissement de ces religieux à Bordeaux.] — 13. Visa de la sacristie de l'abbaye Saint-Sauveur-de-Blaye, à fr. Nicolas de Lespine. — 31. Lettres de vicariat, pour visiter les archiprêtrés d'Entre-deux-Mers et de Bénauge, à Jean de Moncy, chanoine de Saint-Seurin et promoteur. — 34. *Id.* pour les archiprêtrés de Bourg, Blaye, Lesparre et Moulis, à Pierre de Lurbe, chanoine de Saint-André, archidiacre et official. — 63. Cure de Saint-Martin de Génissac, à Jean Bertheau. — 71. Office de pitancier de l'abbaye de Sainte-Croix, à Guillaume Caron, clerc d'Agen. — 76. Confirmation d'un concordat entre le prieur de Soulac et le vicaire perpétuel pour la portion congrue de celui-ci. — 88. Canonicat de Saint-André, à Pierre Peyrissac. — 90. Office de lieutenant en la terre et seigneurie de Bigarroque, à Pierre Panchot. — 91. Charge de procureur d'office en la ville et juridiction de Belvès, à Géraud Palisse. — 100. Office d'hospitalier de l'abbaye de Sainte-Croix, à fr. Arnaud Feytou. — 109. « Absolution d'hérésie et dispense de prendre les ordres et obtenir bénéfices simples, à M. Robert Téobald, Anglois. » — 116. « Préséance, tant aux funérailles des morts que autres déuotions, pour les chanoines et chappitre de l'eglise collégiale de St Émilion. » — 120. « Confirmation du concordat faict entre Mr Pierre Darnal, chanoine, soubs-doyen de St André, et Mr Antoine Crainsac, prebstre, pour la vicairie perpétuelle St Pierre de Plassac, annexée au soubs-doyenné. » — 123. « Charge et mandement pour Pierre Balancier, bourgeois et marchant de la présente ville, pour estre père temporel du conuent des religieuses Nostre-Dame du St Esprit; » etc. — (P 8.)

Digitized by Google

G. 734. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 101 pièces, papier; latin-français.

1609. — Collations (minutes originales, signées). — 1. Cure de Puisseguin, à Jean Bertheau. — 3. Union des cures de Toulenne et N.-D. de Fargues au chapitre de Cadillac. — 12. Union au séminaire Saint-Raphaël des confréries fondées en l'église St-Paul de Bordeaux. — 17. Visa de la chantrerie de l'abbaye Sainte-Croix, pour Me David Buffeau, clerc de Bordeaux. — 21. « Permission à M^{rs} du sénéchal et présidial de Guyenne d'ériger une galerie dans l'église métropolitaine. » — 26. Office de prévôt de Montravel, à Jean Dupuy. — « Confirmation du concordat faict entre Mr Pierre Darnal, chanoine et soubs-doyen de l'église Saint-André et Mr Jehan Doigneton, prebstre, pour la portion congrue pour la vicairie perpétuelle Saint-Médard de Montignac et Saint-Paul de Baigneaux. » — 12. « Prouision de l'estat de substitué de procureur d'office en la terre de Montrauel, en faueur de Mr Pierre Faure. » — 35. Provision de la chapelle Saint-Simon, fondée en l'église de Dignac, en faveur des Feuillants de Bordeaux. — 36. Provision aux mêmes de la chapelle Saint-Jean, de l'église d'Uch. — 37. Provision aux mêmes d'une chapelle de l'église de Valeyrac. — 49. Canonicat de Cadillac, à Arnaud Cormane. — 51. « Donation faicte par Monseigneur le Cardinal d'une place de Bourg [*in quo loco ecclesia diui Martini quondam constructa fuit, quæ a multis sæculis demolita et omnino subuersa est*] aux vierges de Sainte-Ursule de Bourg. » — 64. Union de Sainte-Geneviève à Fronsac. — 78. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean Eyral. — 81. « Promesse de Mr Jehan Madey, curé et archibresbtre de Moulis de païer la pention de soixante liures à La Peyre, curé de Castelnau. » — 88. « Conuersion d'une confrairie de l'église de Saint-Loubès en chapellanie perpétuelle, appelée de Saint-Symon et Saint-Jude. » — 93. Canonicat de Génissac, à Pierre Olivier; etc. — (P 9.)

G. 735. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 67 pièces, papier; latin-français.

1610. — Collations (minutes originales, signées). — 9. « Déclaration et consentement de Monseigneur le Cardinal à l'union de l'église de Bruges à la Chartreuse de Bourdeaux. » (Bruges avait été ci-devant uni à la Chartreuse de Vauclaire; mais le titre de cette union ayant été perdu dans le pillage de ce monastère par les hérétiques, les prédécesseurs du cardinal de Sourdis, ignorant cette union, avaient conféré la cure à des prêtres séculiers.) — 14. « Donation faicte par Monseigneur le Cardinal aux PP. Jésuites d'une place et bastiment près l'église Sainte-Colombe de Bourdeaux, du 7 mars 1610; expédiée auecq le grand sceau, *gratis.* » — 19. « Concession à Messieurs les trésoriers [de France] d'une galerie à l'église Saint-Pierre. » — 25. Canonicat de Saint-Seurin, à François Chadirac. — 27. Chapelle d'Ayrac, à Saint-Seurin, à Jean de Gaufreteau. — 34. Visa du prieuré de Saint-Romain de Blaye, pour fr. Guillaume d'Abadie. — 36. Visa pour Léon de Moriac du prieuré claustral de l'abbaye de l'Isle. — 54. Canonicat de Saint-Seurin, à Mathieu de Minvielle. — 58. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Marc Gayraud. — 63. Canonicat de Génissac, à Jean Carpentey. — 64. Office de promoteur de l'archevêché, à Guillaume du Peyron. — 65. Visa de l'aumônerie de l'abbaye Saint-Romain de Blaye, pour Antoine Ligniac. — 67. Prieuré de Sainte-Marie de Casteret, à Denis de Pontac; etc. — (P 10.)

G. 736. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 77 pièces, papier; latin-français.

1611. — Collations. (Minutes originales, signées.) — 7. Visa de la prévôté de Saint-Seurin, pour Jacques Miard. — 9. *Id.* d'un canonicat de la même église, pour Jean Douzon. — 12. Canonicat de Saint-André, à Pierre Béraud, gradué nommé. — 29. Prévôté de Saint-Seurin, à Matthieu Dupuy. — 33. Office de notaire apostolique, à Léonard Dautiège. — 34. « Visa d'une signature d'absolution et réhabilitation, pour Me André Duranteau, curé de Lugon » (n'étant encore que diacre mais déjà curé, il avait, durant la semaine sainte de 1610, entendu des confessions sacramentelles, absous des pénitents et administré solennellement le baptême, en présence de son vicaire). — 39. Visa de la prévôté de l'abbaye de Saint-Romain de Blaye, pour fr. Bertrand Signac. — 49. « Statuts de la Société des curé et bénéficiers de l'église paroissielle de Sainct-Michel de Bourdeaux, faicts et ordonnés par Monseigneur l'Ill^{me} et R^{me} Cardinal de Sourdis, Archeuesque de Bourdeaux et primat d'Aquitaine, de l'aduis et conseil de notables personnes du corps de la congrégation establie par mondict seigneur pour le regisme de son diocèze. » (19 feuillets.) — 57. Visa d'une place monacale à Sainte-Croix de Bordeaux, pour fr. Guillaume Carros. — 63. *Id.* du prieuré claustral de l'abbaye Saint-Romain de Blaye, pour fr. Guillaume Dabadie. — 77. « Ordonnance de M^{r} le Venier, vicaire général pour

Digitized by Google

la distraction du tiers du reuenu de la Société [des bénéficiers de] Saint-Pierre [de Bordeaux] pour estre employé en distributions; » etc. — (P 11.)

G. 787. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 89 pièces, papier; latin.

1612. — Collations (minutes originales, signées.) — 13. Canonicat de Saint-Seurin à Fronton d'Alesme. — 29. Visa de l'archidiaconé de Cernés, en l'église métropolitaine, à Lancelot Destignolz. — 31. « Prouision, sur reffus de M. l'abbé de Sainte-Croix, » de l'office d'infirmier de Sainte-Croix, en faveur de fr. Adrian Margés; etc. — (Table moderne entre les pièces 1 et 2.) — (P 12.)

G. 788. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 249 pièces, papier; latin.

1613-1614. — Collations (minutes originales, signées). — 1613. — 45. Canonicat de Saint-André, à Lancelot Destignolz. — 50, 51, 52. Offices de juges de Primace, à Pierre Peyrissac, sous-doyen de Saint-André; François de Charron, curé de Saint-Projet de Bordeaux et Guillaume [du] Peyron. — 60. Canonicat et chantrerie de Saint-Émilion, à Léon de Lescure. — 61. Fondation de messes dans la chapelle des Ursulines de Libourne, par Étienne Boutyer, vicaire de Saint-Martin de Montaigne. — 62. Union du prieuré de Saint-Sixte de Muron à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély. (Les considérants constatent la ruine du monastère et l'usurpation des prieurés et autres bénéfices en dépendant, par les protestants de La Rochelle.) — 77. Canonicat de Saint-André, à Léonard Lacroix. — 83. Canonicat de Saint-Seurin, à Antoine Sahugues. — 84. Union aux filles Notre-Dame, de la chapelle de Mercey, fondée à Sainte-Eulalie de Bordeaux. — 93. Union au même monastère des chapelles de Durand Banson et Pierre Martin, fondées à Saint-Michel de Bordeaux. — 104. Sacristie de Saint-André, à Marc Gayaud. — 115. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jacques de Montaigne. — 1614. — 120. *Id.*, pour Antoine Jasse (cf. 211). — 137. Absolution des censures encourues par Ascencio-Enriquez de Montnegro, trinitaire de la province d'Aragon, pour avoir quitté l'habit religieux et pour être tombé dans l'hérésie. — 157. Visa de la sacristie de Saint-Sauveur de Blaye, pour fr. Ithier de Bordes. — 163. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre Planeau. — 167. Canonicat de Saint-André, à Jacques Miard. — 189. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Élie Lavau. — 196. Canonicat de Génissac, à Jean Lartigue. — 198. Prévôté de la même église, à Étienne Salignac. — 203. Canonicat de Saint-André, à Jean Blay. — 204. Lettres de vicaire et procureur général du Cardinal, pour l'abbaye de Prully, O. C., à Henri d'Escoubleau de Sourdis, évêque de Maillezais. — 208. Union au monastère de l'Annonciade de la chapelle d'Arnaud Demarties, fondée dans l'église de la grande Observance. — 209. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Gilier. — 215. Office de notaire apostolique, à Guillaume Bodin, — 216. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Louis Giriard. — 235. *Id.* d'un canonicat de Génissac, pour Jean Vinatier. — 237. Absolution d'hérésie pour Pierre Barbe, religieux profès du Tiers-Ordre de Saint-François; etc. — (Table moderne à la fin du registre.) — (P 13.)

G. 789. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 180 pièces, papier; latin.

1615-1616. — Collations (minutes originales, signées). — 1615. — 2. Canonicat de Saint-Émilion, à Hugues de Fontenay. — 13. Canonicat de Saint-André, à Pierre Duport. — 23. Visa d'une place canonicale, à l'abbaye de l'Isle, pour Pierre De Bourg. — 29. *Id.* d'un canonicat de Génissac, pour Étienne Audouyn. — 40. Lettres du vicaire général pour l'abbaye d'Oyrvault (Airvaux), à fr. François Rousset, O. S. A., prieur de Saint-Porchaire, à Poitiers. — 42. Même charge pour les abbayes de Mauléon et d'Oyrvault (Airvaux), à l'abbé commendataire de Bonnevaux [le nom est en blanc]. — 44. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Matthieu Berthomieu. — 46. *Id.* d'un canonicat de Génissac, pour Pierre de Brouilhac. — 52. Canonicat dans la même collégiale, à Jean Lavialle. — 55. Confirmation du contrat passé entre les jurats de Saint-Macaire et les Jésuites pour l'établissement par ces religieux d'un petit collège dans cette ville, le petit collège devant avoir trois classes, dont l'une « de lire et escrire » [addition de la main du Cardinal], et de l'union de deux chapelles et de la cure du Pian audit petit collège. — 58. Union des chapelles de Lanessan et de Bardouilhan, fondées en l'église de Benon, au couvent des Trinitaires de Saint-Laurent en Médoc. — 63. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre de Maisonneufve. — 68. Canonicat de Saint-Émilion, à Guillaume de Geneste. — 75. Visa d'une dispense de l'irrégularité encourue pour avoir jugé au criminel, pour Jacques Douzon de Bourran, conseiller au Parlement. — 89. Canonicat de Cadillac, à Jean Renouart. — 1616. — 94. Sous-prieuré de Sainte-Croix de Bordeaux, à fr. Archambaud Christin. — 129. Charge de receveur héréditaire des décimes et subventions du diocèse, à

Digitized by Google

Jean Dufaure, secrétaire de la chambre du Roi. — 141. Canonicat de Cadillac, à Pierre de La Vergne. — 146. Union aux Feuillans de Bordeaux de la chapelle d'Amanieu Peletonne, fondée en l'église des frères Mineurs de Lesparre; etc. — (Table moderne à la fin du registre.) — (P 14.)

G. 740. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 248 pièces, papier; latin-français.

1617-1618. — Collations (minutes originales, signées). — 1617. Union de la chapelle d'Andernos à Saint-Seurin, avec une maison et jardin en dépendant, à la Société des frères de Saint-Jean-de-Dieu, pour fonder à Bordeaux un hôpital sous le nom de Saint-Jean-Baptiste. — 8. Canonicat de Génissac, à Jean Belliquet. — 35. *Id.*, à Gassiot de Lartigue. — 36. Visa de l'archidiaconé de Cernès, en l'église métropolitaine, pour Charles Desaigues. — 39. Acte notarié par lequel Me Bernard Froment, curé de Carcans, consent à la désunion de l'annexe de cette paroisse, Sainte-Hélène de Lestang (Hourtins), et à son érection en vicairie perpétuelle, promettant de payer au vicaire perpétuel nommé par l'Archevêque une pension de 200 livres. — 41. Canonicat de Saint-André, à Charles des Aigues. — 45. Union à l'œuvre de Sainte-Eulalie de Bordeaux, de la confrérie de Saint-Nicolas et Sainte-Catherine existant déjà dans cette église. — 50. Visa de la poissonnerie de l'abbaye Sainte-Croix, pour Raymond Chevalier. — 52. Lettres de promoteur diocésain, à Pierre-Jean de Maleret, curé de Comps. — 63. Visa d'un canonicat de Saint-André pour Pierre Delvobe. — 78. *Id.* pour Pierre Moysset. — 81. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Christophe Trapes. — 86. Consentement du Cardinal à l'union du prieuré du Barp, aux Feuillants de Bordeaux (cf. 193). — 91. Plainte des habitants de Saint-Maixant, sur l'insuffisance du service accordé à leur paroisse par les Jésuites depuis son union au prieuré de Saint-Macaire, possédé par ces religieux. — 92. Nomination, en conséquence, d'un vicaire perpétuel pour cette paroisse. — 115. Lettres de vicaire général, à Pierre Peyrissac, sous-doyen de Saint-André. — 1618. — 146 et 147. Canonicat et Chantrerie de Saint-Émilion, à Étienne Brassier. — 163. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre des Aigues. — 180. Visa de la chapelle du palais de l'Ombrière, pour Antoine Geoffre. — 182. Office de greffier de l'officialité, à Pierre Augereau. — 227. Chapellenie de Sainte-Marthe et office de syndic de l'hôpital Saint-André, à Me du Courroy. — 228. Canonicat de Cadillac, à Didier Benoist. — 233. Union du prieuré de Cayac à la Chartreuse de Bordeaux; etc. — (Table moderne à la fin du registre.) — (P 15.)

G. 741. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 288 pièces; papier, latin-français.

1619-1620. — Collations (minutes originales, signées). 1619. — 25. Visa de l'hôtellerie de Sainte-Croix, pour fr. Guillaume Mosnier. — 30, 31. *Id.* d'une place monacale et de la sacristie de l'abbaye de Guitres, pour fr. Louis Henniquin. — 35. Union au collège des Jésuites de Bordeaux, des petits bénéfices fondés en l'église du prieuré de Saint-Sauveur et de la plus grande partie des revenus de l'autel Saint-Martin, moyennant une portion congrue de 240 livres à payer par ces religieux, au vicaire perpétuel, etc. — 39. Écolâtrerie de Saint-André, à Jacques Miard. — 44. Union de 59 chapelles, *quarum ratione nullum fit officium,* à la mense commune des bénéficiers de Sainte-Eulalie de Bordeaux, le cardinal désirant *redditibus et emolumentis augere ecclesiam Sanctæ-Eulaliæ, inter cæteras huius ciuitatis Burdigalen., cum multitudine et frequentia populi, tum ædificiorum magnificentia conspicuam, maxime vero corporum Sanctorum martyrum Clari, Justini et sociorum cura et pietate Christianissimi Regis simul atque Imperatoris augusti Caroli Magni in ea a se ædificatio sacello quiescentium claram,* etc. — 53. Visa du prieuré claustral de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg, pour Jacques Foucquet. — 54. Canonicat de Saint-André, à Raymond Valentin. — 57. *Id.* à Jacques de Gourgue. — 65. Sacristie de la même église, à Antoine Peyrissac. — 75. Canonicat de Cadillac, à Henri de Carle. — 89. Visa d'une place monacale et du sous-prieuré de l'abbaye Sainte-Croix, pour fr. Jean Cantilhac. — 92. Chambrerie du même monastère, à Guillaume Carros. — 104. Canonicat de Saint-André, à Gilles de Fayard. — 116. Visa du prieuré claustral de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg, pour Hugues Chantillon. — 120. Office de promoteur provincial et diocésain, à Jean Thibault, curé de Preignac. — 128. Union du prieuré de Berson, à l'abbaye Saint-Romain de Blaye. — 1620. — 146. Décret du cardinal de Sourdis supprimant la dignité de maître-escole en l'église métropolitaine et érigeant l'archidiaconé de Fronsac, avec union des églises paroissiales de Saint-Romain de Boursas et de Caillau (8 feuillets). — 147. Consentement du chapitre de Saint-André au décret susdit. — 159. Grand archidiaconé, dit de Médoc, en l'église métropolitaine, à Pierre Moysset. — 178. Chantrerie de Saint-André, à Jean-

Digitized by Google

Charles de Raymond. — 183. Lettres de vicaire général « au fait des religieuses de Bordeaux » pendant l'absence du Cardinal, à Pierre de Lurbe. — 184. Lettres de vicaires généraux à Pierre Peyrissac et Jacques Miard; à la quatrième page de l'acte, restriction expresse de leurs pouvoirs, en ce qui concerne les collations de bénéfices, les dimissoires et les concessions de titres de banc et sépulture. — 195. Visa d'un canonicat de Saint-André pour Pierre de Lurbe, archidiacre de Blaye. — 198. *Id.* de la chambrerie de l'abbaye Saint-Sauveur de Blaye, pour fr. Isidore Bordes. — 207. Canonicat de Saint-Seurin, à Jules de Nort. — 208. Consentement du chapitre de cette collégiale à la permutation de la chapelle de Bethléem faite par le précédent avec la prébende canonicale de Blaise Damalby. — 210. Union de la chapelle d'Anglade fondée en l'église N.-D. de Cayac, à la Chartreuse de Bordeaux. — 211. Union au même monastère de la confrérie de Sainte-Catherine, fondée en l'église Saint-Seurin. — 225. Lettres de vicaire général de l'abbaye Saint-Laumer de Blois, à Henri de Sourdis, évêque de Maillezais. — 234. Visa du prieuré claustral de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg, pour fr. Antoine de Signac; etc. — (P 16.)

G. 742. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 184 pièces, papier; latin-français.

1621-1622. — Collations (minutes originales, signées). — 1621. — 7. Canonicat de Génissac, à Jean Faure. — 8. Érection en vicairie perpétuelle de Saint-Martin de Montagne. — 14. Lettres commettant Pierre de Lurbe au gouvernement des couvents de filles en l'absence du Cardinal. — 15. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Léon Borie. — 24. *Id.* d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Jean Guérin. — 26. *Id.* d'un canonicat et de la sacristie de Saint-Seurin, pour Gabriel de Cruseau. — 38. Prévôté de l'abbaye Saint-Romain de Blaye, à fr. Antoine de Signac. — 45. Union au séminaire Saint-Raphaël des chapelles de Carnet fondées en l'église Saint-Laurent-en-Médoc (considérants intéressants pour l'histoire du séminaire). — 76. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Dominique Desclaux. — 83. *Id.* pour Jacques Gohier de la Houssaye. — 1622. — 96. Visa de la chambrerie de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, pour fr. Adrien Maugis. — 99. Trésorerie de Saint-André, à Pierre Peyrissac. — 109. Canonicat dans la même église, à Étienne Brassier, docteur *in utroque jure,* régent en l'université de Bordeaux. — 110. Canonicat et sous-chantrerie de Saint-Émilion, à Jacques de Gourgue. — 124. Archidiaconé de Blaye, en l'église métropolitaine, à Pierre Peyrissac. — 125. Canonicat et chantrerie de Saint-Émilion, à Pierre Planeau. — 129. « Pour la désunion de la cure de Saint-Geruais, cy-deuant unie à l'archidiaconé de Blaye »; 130. Enquête sur le revenu de cette paroisse; 131. Ordonnance de désunion et nomination d'un curé. — 152. *Unio capellaniarum Sancti-Proiecti et reductio beneficiatorum ad sex, præter Rectorem.* — 153. Enquête du revenu de la paroisse Saint-Ciers de Canesse; 154. Union de cette paroisse à l'archidiaconé de Blaye. — 157-159. Érection de la paroisse d'Avensan unie à la prévôté de Saint-Seurin en vicairie perpétuelle (ordre d'enquérir du revenu; enquête; décret d'érection et nomination d'un curé). — 163-166. Pièces concernant l'union de Camps et Cornemps à Saint-Médard de Guizières, entre autres : « Procès-verbal du contenu, estandue et reuenu des paroisses de Camps et Cornemps » et audition des curés de Saint-Médard et de Saint-Pierre-du-Palais. — 167. Union d'Escurac à Civrac. — 168. Visa du sous-doyenné de Saint-André, pour Jacques Fonteneil. — 173. *Id.* de la chantrerie de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, pour Jacques La Poyade. — 177. Lettres de vicaire général, pour Jacques Miard. — 183. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Busseau; etc. — (P 17.)

G. 743. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 185 pièces, papier; latin-français.

1623-1624. — Collations (minutes originales, signées). — 1623. — 6. Visa d'un rescrit apostolique absolvant Lancelot de Mullet, abbé de Verteuil, des censures encourues *ob necem hæreticorum perduellium in ecclesias plebanas dicti diœcesis [Burdigalensis] sævientium.* — 32-34. Érection en vicairie perpétuelle de la paroisse de Vérac, unie à l'archidiaconé de Blaye. — 38. Lettres d'official pour Jean de Moncy, licencié en droit canonique et chanoine de Saint-Seurin. — 41. Érection en vicairie perpétuelle de la paroisse d'Eysines, unie aux Feuillants de Bordeaux. — 59. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour François de Fonteneil. — 63. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour François Leduc. — 65-67. Pièces relatives à l'érection en vicairie perpétuelle de la paroisse de Lignan, unie à la sous-chantrerie de Saint-André (enquête, décret, etc.). — 72. Office de notaire apostolique à Me Legrand, de Saint-Émilion. — 73. Union de Capitourlan à Belvès. — 74. Sous-chantrerie de Saint-André, à François Ligonac. — 76. Approbation d'une fondation faite en l'église de Cubne-

Digitized by Google

zais, par François de Bonnevin, seigneur de La Bellue, gentilhomme ordinaire de la chambre, et gouverneur de Libourne (exposé historique intéressant). — 77, 78. Érection en vicairie perpétuelle de la paroisse de Sauternes, unie à l'archidiaconé de Blaye (enquête du revenu et décret). — 86. Même décret pour la paroisse du Pian, près Saint-Macaire, unie au collège des Jésuites de Bordeaux. — 87. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Louis de Pichon. — 1624. — 98, 99. Union de 115 chapelles et autres, non désignées nominativement, à la mense du chapitre Saint-André; on a inséré dans le décret d'union les délibérations du chapitre relativement à cette affaire, et la bulle de Clément V à Arnaud de Canteloup (*datum apud Vignandraldum, Burdigalensis diœcesis, duodecimo calendas decembris, pontificatus anno* ivº) autorisant cet archevêque et ses successeurs à unir et désunir les dignités, personnats, etc., des églises du diocèse de Bordeaux. — 117. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Léonard Massiot. — 122. Canonicat de Saint-Émilion, à Jean Mosnier. — 123. Union au séminaire Saint-Raphaël des biens d'une société de prêtres, autrefois fondée à Saint-Laurent en Médoc. — 128. Union de deux chapelles au monastère des Ursulines de Libourne.— 140. Canonicat de Cadillac, à Martin Dejean. — 141. Restauration de la chapelle d'Arcachon par Guiraud de Peyjehan, bourgeois et habitant de La Teste, qui reçoit du Cardinal les titre et privilèges de fondateur. — 154. Lettres confiant à Pierre Moysset, chanoine de Saint-André et protonotaire apostolique, « charge et commission de procurer en la cour de Rome toutes prouisions et dispenses *in utroque foro*, par l'entremise du sieur Mathurin le Paintre, solliciteur en icelle, son correspondant, ou tel autre qu'il voudra employer ». — 168. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Léonard de Massiot. — 174. *Id.* du sous-doyenné de la même église, pour François de Fonteneil; etc. — (P 18.)

G. 744. (Registre in-4º, relié en vélin.) — 198 pièces, papier; latin-français.

1625-1626. — Collations (minutes originales, signées). — 1625. — 12. Canonicat de Cadillac, à Bertrand de Loppes. — 14. Pierre Moysset, chanoine de Saint-André, nommé pénitencier de cette église, *cum ex sacris canonibus et nuperi nostri concilii prouincialis Burdigalæ* [*celebrati*], *unaquæque cathedralis Ecclesia canonicum pœnitentiarium, siue alium ecclesiasticum idoneum et capacem habere debeat*. — 15. Chantrerie de Saint-Seurin, à Pierre Lavieille. — 17. Le Cardinal, comme prieur commendataire du prieuré de Pirmil, nomme le sieur de La Vallée, avocat au présidial de Nantes, sénéchal et juge de la juridiction dudit prieuré. — 18. Fondation d'une chapelle à Cézac par le sieur de La Bellue, gouverneur de Libourne. — 27, 28. Places monacales à l'abbaye de Guîtres, pour Jean et Jacques Dejean. — 30. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Prieur. — 45. Canonicat de Génissac, à Guillaume Colomb. — 51. Canonicat de Saint-Seurin, à Pascal Barbezieux. — 58. *Id.* (visa), pour François Benoist. — 62. Visa d'une place monacale à l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, pour fr. Jean de Raimond. — 63. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Étienne Peyrissac. — 69. *Id.* pour J.-J. du Sault. — 1626. — 81. Canonicat de Saint-Émilion, à Pierre Malardeau. — 90. Canonicat de Cadillac, à Jean Larrieu. — 104. Canonicat de Saint-Émilion, à Raymond de Martin, abbé commendataire de Faize. — 106. Visa d'une place monacale et de la poissonnerie de Sainte-Croix, pour Pierre Chalaut. — 109. Lettres d'assesseur de l'official, à Pierre Frappereau, bachelier en droit canon, vicaire perpétuel de Sainte-Eulalie de Bordeaux. — 111. Trésorerie de Saint-André, à Antoine Peyrissac. — 126. Office de juge de primace, à Pierre Moysset. — 127. Érection en vicairie perpétuelle de la paroisse de Salles en Buch, unie au prieuré de Béliet. — 137. Charge de recteur du Séminaire, à Ascencio Henriquez de Montnegro. — 141. Fondation du monastère des Carmes déchaussés (décret du cardinal et autorisation du Parlement). — 153. Union de la cure de Saint-Hippolyte, près Saint-Émilion, au chapitre de Saint-Seurin. — 162. Canonicat de Saint-Seurin, à Guillaume Joyet. — 168. Lettres de promoteur provincial et diocésain, à Arnaud de Brach, diacre, bénéficier de Saint-Michel de Bordeaux. — 169. Union de Bruges à la Chartreuse de Vauclaire. — 179. Chambrerie de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg, à Robert Rapet; etc. — (P 19.)

G. 745. (Registre in-4º, relié en vélin.) — 220 pièces, papier; latin-français.

1627-1628. — Collations (minutes originales, signées). — 1627. Archidiaconé de Blaye, en l'église métropolitaine, à Antoine Peyrissac. — 26. Canonicat de Cadillac, à Étienne Martin. — 29. « Office d'huissier en la Chambre du clergé establie par le Roi en la ville et citté de Bordeaux, à Anthoyne Lagorsse, sergent royal. » — 31. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Christophe Thibauld. — 32. Pierre Pradoux, procureur en la cour, institué syndic et procureur général

Digitized by Google

des Ursulines et Filles Notre-Dame, de Bordeaux. — 37. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jean Vismeney. — 42. Nomination et présentation au Roi par les députés du clergé du diocèse de Bordeaux, pour l'office de receveur ancien héréditaire des décimes de ce diocèse, de François Remigion, au lieu d'Antoine Dealbytre. — 73. Union à la Chartreuse de Bordeaux de la chapelle de Bonnefont Boulaire, fondée en l'église Saint-Michel de la même ville. — 88. Lettres de vicaire général pour l'abbaye de Saint-Laumer, à Denis Cohon, prêtre, docteur en théologie, chanoine et grand archidiacre du Mans, prédicateur ordinaire de la Reine. — 94. Érection en vicairie perpétuelle de la paroisse de Saint-Martin de Villenave, unie à la trésorerie de Saint-André. — 97. Visa de l'archidiaconé de Blaye, pour Jacques de Tarneau. — 105. Absolution d'hérésie, pour Gaychon Dublanc, prêtre du diocèse de Condom. — 1628. — 125. Fondation en faveur des Ursulines de Libourne, par Noël Gasselin, curé de Nioyseau, au diocèse du Mans, ci-devant vicaire perpétuel de Libourne. — 127. Confirmation de l'élection d'Henri de Sourdis, évêque de Maillezais, en qualité de doyen de Saint-Émilion. — 138. Visa de la trésorerie de Saint-André, pour Bernard de Pichon. — 149. Fondation de messes à Sainte-Colombe de Bordeaux, par Étienne de Joly, vivant, conseiller au présidial de Guyenne. (La copie du testament est insérée dans le décret d'approbation.) — 160. Confirmation de l'union des paroisses de Campugnan et Générac. — 202. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour François Leduc; etc. — (P 20.)

G. 746. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 407 pièces, papier; latin-français.

1629-1632. — Collations (minutes originales, signées). — 1629. — 30. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Bertrand Bourdenave. — 44. *Id.* pour Joseph de Thibault. — 45. Trésorerie de Saint-André, à Thomas Dubernet. — 60. « Office de benoist ou monge de l'église du Vignac », à Louis Dupuy, diacre, bientôt démissionnaire (102), en faveur de Jean Dessaints, clerc tonsuré. — 61. Prévôté de Génissac, à Charles de Nolibois. — 1630. — 80. Exécution d'une signature de Rome donnant pouvoir à l'ordinaire de commuer le vœu simple de chasteté et de religion de Hélyes Millon, fille, aux fins de contracter mariage. — 99. Chambrerie de l'abbaye de Bourg, à Jean Dubois. — 119. Enquête de l'état de l'abbaye de Guîtres, O. S. B. — 120. Exécution d'un indult obtenu par le P. du Val, prieur claustral de ce monastère. — 129. Visa de la sacristie de l'abbaye de Bourg, pour fr. Arnaud Oriol. — 136. Mongerie de Saint-Julien-en-Born, à François de Mesplède, sous-diacre. — 154-156. Absolution de l'irrégularité encourue par Arnaud Dupuy, *eo quod promotus ad tonsuram clericalem, bellis ac prœliis, diuersisque conflictibus contra hæreticos interfuerit; ac præterea, actuarius seu graffiarius curiæ sæcularis capituli et canonicorum ecclesiæ sæcularis et collegiatæ S. Seuerini prope et extra muros Burdigalæ, sententias et judicia tam in criminalibus quam ciuilibus causis, protulerit ac significauerit.* — 168. Office d'auditeur général, à Pierre Palisse, docteur en théologie. — 169. Office d'auditeur à Poitiers, à Jacques Garnier, abbé commendataire de N.-D. de Bonnevaux. — 1631. — 178. Absolution de l'irrégularité encourue par Pierre Lalanne, pour avoir jugé au criminel. — 180. Canonicat de Génissac, à Roland Dartignas. — 186. Office de promoteur, à Pierre Fornier, curé de Biscarosse, « l'estendue du dioceze estant telle qu'ung seul promoteur des causes ne peult entièrement vacquer à la poursuite d'icelles. » — 206. Absolution de l'irrégularité encourue par Charles de Chimbault, conseiller au Parlement, pour avoir jugé au criminel. — 209. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre Palisse. — 235 « Mongerie et secretainerie » de Saint-Paul-en-Born, à Georges Larrieu. — 250. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre Frapereau. — 254. Prieuré claustral de l'abbaye de Bourg, à Antoine Campistron. — 280. Sacristie de Saint-Émilion, à Gilles de Romme. — 281. Canonicat de Saint-Seurin, au même. — 285. Visa de la trésorerie de Saint-André, pour Pierre de Jehan. — 296. Absolution de l'irrégularité encourue par Henri Lalanne, pour avoir jugé au criminel. — 1632. — 310. Office de juge de primace, à Pierre Moysset. — 311. Doyenné de Cadillac, à François Ligonac, sous-chantre de Saint-André. — 327. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean-Pierre de Maleret. — 336. Sacristie de Saint-Émilion, à Pierre Garon. — 337. Canonicat de Cadillac, à Charles de Busquet. — 362. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Pierre Périssault. — 365. Canonicat de Cadillac, à Charles Bélyard. — 370. Absolution d'irrégularité *pro defectu oculi canonis*, à Jérôme de Lopes. — 381. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jean de Lange. — 399. Absolution d'irrégularité pour naissance illégitime, à Jean d'Alesme. — 405. Canonicat de Cadillac, à Pierre Pisane; etc. — (Table moderne, incomplète, entre les pièces 28 et 29.) — (P 21.)

Digitized by Google

G. 747. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 274 pièces, papier; latin-français.

1633-1635. — Collations (minutes originales, signées). — 1633. — 43. Sacristie de Saint-Seurin, à Étienne de Cruseau.— 71. Ordonnance mettant l'évêque d'Agen en possession de la charge de vicaire général du Roi pour la collation des bénéfices dépendant de l'abbaye de Clairac, unie au chapitre de Saint-Jean de Latran. — 72. Lettres-patentes à ce sujet. — 76. Trésorerie de Saint-Seurin, à Pierre de Maisonneuve (cf. 188). — 1634. — 117. Même dignité, à J.-J. de Cotsages. — 123. Trésorerie de Saint-André, à Léonard de Massiot (cf. 186). — 139. Sacristie de Saint-Émilion, à Nicolas Bourgeois, bientôt démissionnaire en faveur d'Hubert Bourgeois (161). — 143. Archidiaconé de Fronsac, à Pierre Caron, par démission de Jean Bertheau (secrétaire du cardinal de Sourdis). — 146. Charge d'imprimeur de l'Archevêque, à Pierre de La Court. — 1635. 218. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Paul Caillavet. — 220. Canonicat de Cadillac, à Charles de Riverin. — 249. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour noble Roch du Sault. — 258. Union de la cure de Salleboeuf à la trésorerie de Saint-Seurin. — 272. Canonicat de Saint-Seurin, à André Richon; etc. — (Table moderne, entre les pièces 249-250.) — (P 22.)

G. 748. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 232 pièces, papier; latin-français.

1636-1638. — Collations (minutes originales, signées). — 1636. — 17. Sacristie de Saint-André, à Étienne de Martiny. — 22. Visa d'un canonicat de la même église, pour Guy du Voisin. — 24. *Id.* de la vicairie perpétuelle de Libourne, pour Eustache Gault. — 27. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jacques Rivière. — 29. *Id.* d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Antoine de Lavau. — 31. Titre de fondateur de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, à Baurech, pour Jean Jourdain, procureur et auditeur des comptes en la cour du Parlement, secrétaire de la chambre du Roi. — 32. « Obligation [par-devant notaire] du sieur Jourdain de remettre [restaurer] la dite chapelle de Baurech. » — 49. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jean Simon. — 50. Canonicat dans la même église, à Pierre Caron (cf. 163). — 1637. — 88. Visa d'un canonicat dans la même église, pour J.-J. Descomps. — 90. Canonicat de Saint-Émilion, à Léonard Constant. — 94. Visa de la sous-chantrerie de Saint-André, pour François de Chastaing. — 95. *Id.* d'un canonicat dans la même église, pour François Ligonac. — 96, 97. Ordonnance approuvant la fondation d'une chapelle sépulcrale près le grand autel de la collégiale Saint-Blaise de Cadillac par le duc d'Épernon (l'acte de fondation est transcrit *in extenso* dans l'ordonnance). — 100. Canonicat de Génissac, à Jean Dupérier. — 107. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Charles de Tauzia. — 127. Canonicat de Saint-André, à Pierre Caron, conféré *pleno jure* par l'Archevêque à titre de joyeux avènement. — 144. Érection en vicairie perpétuelle de la paroisse de Bègles unie à la trésorerie de Saint-André. — 147. Canonicat de Saint-Émilion, à Antoine Fornier. — 1638. — 159. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Louis de Mullet. — 210. *Id.* pour Antoine Fornier. — 218. Canonicat de Saint-André, à titre de joyeux avènement, à Jean Bertheau. — 230. Visa de la sacristie de Saint-Sauveur de Blaye, pour fr. Jean Dubuys; etc. — (P 23.)

G. 749. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 285 pièces, papier; latin-français.

1639-1641. — Collations (minutes originales, signées). — 1639. — 28. Érection en vicairie perpétuelle de la paroisse de Bayas, unie à l'abbaye de Guîtres. — 38. Union de nombreuses chapelles fondées à Saint-Jean de Libourne, à la mense des bénéficiers de cette église. — 45. Prévôté de Génissac, à Charles de Nolibois. — 63. Canonicat de Saint-Seurin, à Antoine de Maisonneuve. — 72. Lettres de vicaire général primatial, à H. Listolfi-Maroni, évêque de Bazas *(in absentia archiepiscopi)*. — 1640. — 117. Office de substitut du promoteur, à Pierre de Geneste, bénéficier de Saint-Pierre de Bordeaux. — 134. Archidiaconé de Cernès, à Jacques d'Allaire. — 166. Canonicat de Saint-Seurin, à François Denis. — 1641. — 189. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jacques Esparvier. — 216. *Id.* pour Bertrand de Jehan. — 238. L'élection des vicaires généraux de Sarlat ayant été cassée, et Jean Carbonières de Jayac, à qui cette charge avait été confiée, n'en pouvant remplir complètement les obligations, Pascal de La Brousse, docteur en droit canon, *qui, in concilio nupero prouinciali, partes capituli Sarlatensis optime sustinuit,* est nommé vicaire général par J. Miard, pour exercer cet office conjointement avec le premier. — 239. Visa de l'aumônerie de l'abbaye de Saint-Vincent de Bourg, pour Pierre Bérot. — 257. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Pierre Montassier. — 275. *Id.* d'une place monacale à Saint-Sauveur de Blaye, pour Jean Lamoliate; etc. — (P 24.)

Digitized by Google

G. 750. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 262 pièces, papier; latin-français.

1642-1643. — Collations (minutes originales, signées). — 1642. — 20. Sacristie de Saint-Seurin, à Nicolas Bourgeois. — 26. Sacristie de Saint-Émilion, à Christophe Thybault. — 31. Visa du prieuré simple de N.-D. de Soulac, pour Jérôme Lopès, diacre, docteur en théologie.— 69. Canonicat de Saint-André à Gabriel-Philippe Froullay de Tessé (bientôt vicaire général) (cf. 188). — 71. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean Raoul. — 74. Visa de la trésorerie de Saint-André, pour Florent Caron. — 96. Même dignité, à G.-P. Froullay de Tessé. — 102. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Mosnier le jeune. — 1643. — 130. *Id.* pour Joseph d'Anglade. — 143. Prévôté de Saint-Seurin, à Roch du Sault. — 156. Visa du doyenné de Villandraut, pour Henri de Candale de Foix, prêtre du diocèse d'Aire. — 167. Ordonnance approuvant une fondation de messes dans la chapelle N.-D. de l'église Saint-Genès (Entre-Dordogne), bâtie et dotée par noble Antoine Le Berthon, chevalier, seigneur de Flaugergues, etc. — 169. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Farindeau. — 193. Visa d'un canonicat dans la même église, pour Jean Constant. — 196. *Id.* de l'aumônerie de l'abbaye Saint-Vincent-de-Bourg, pour Jean Mercier. — 203. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre Darbo. — 211-214. Désunion des paroisses de Tayac et de Saint-Sauveur-en-Puynormand (ordonnance, enquête du revenu, lettre de M. Demyrat, curé de Belvès et vicaire forain).— 221. Permutation « de la chantrerie de chape du costé droit en l'église Saint-Seurin » et de la chapelle de Guiraud de Guiraud entre Bertrand Dupuy et Jean-Pierre de Malleret, chanoine de Saint-Seurin. — 239. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Gelin. — 244. *Id.* pour Bernard Marquille. — 260. *Id.* pour Léonard de La Cheze; etc. — (P 25.)

G. 751. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 232 pièces, papier; latin-français.

1644-1645. — Collations (minutes originales, signées). — 1644. — 2. Visa de la vicairie perpétuelle de Sainte-Eulalie de Bordeaux, pour Louis Bonnet (cf. 73). — 4. Certificat d'idonéité, pour Charles de Lauzon, clerc de Paris, étudiant en l'Université de Bordeaux. — 97. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Jérôme Lopès. — 108. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Paul Caillavet. — 111. Union des paroisses Saint-Germain-de-Graoux et Saint-Martin-de-Semens. — 112. Enquête *de fide, moribus, vita, ætate, qualitate*, etc., de G.-P. Froullay de Tessé, au sujet de sa promotion au doyenné de Saint-Émilion (témoins : Joseph Dubernet, premier président du Parlement de Bordeaux; Joseph d'Andrault, conseiller d'État et conseiller au Parlement; Jacques d'Allaire, archidiacre de Cernès; Bertrand de Jehan, archidiacre de Blaye; Gilbert Grymaud, chanoine de Saint-André). — 1645. — 135-149. Érection en vicairies perpétuelles des paroisses de Pessac, Cazaux, Gujan, Landiras, Saint-Maixant, Saint-Magne (en Cernès), Capian, Saucats, Hostens, Mios, Saint-Martin de Laye, Cénac, Martillac, Saint-Médard d'Eyrans, Béliet. — 169. Doyenné de Saint-Émilion, à G.-P. Froullay de Tessé. — 208. Lettres de vicaire général pour l'abbaye de La Sauve, à Christophe Thibault, chanoine et sacriste de Saint-André. — 218. Canonicat de Villandraut, à André de Gombaut, etc. (Le relieur a interverti les deux derniers cahiers de ce recueil.) — (P 26.)

G. 752. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 280 actes, papier; latin-français.

1646-1649. — Collations (minutes originales, signées). — 1646. — 6. Visa de la prébende théologale de Saint-Émilion, pour Jean de Tartas. — 60. Sacristie de Saint-Seurin, à Gabriel de Cruseau. — 83. « Mongerie et secretainerie » de Gujan, à Nicolas Bordes. — 93. Ordonnance approuvant une fondation de messes dans la chapelle Saint-Jean de l'église Saint-Philippe d'Aiguille, par noble Philippe Le Berthon d'Aiguille. — 1647. — 110. Visa de l'aumônerie de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg, pour Antoine Lauste. — 123. Canonicat de Saint-Émilion, à Gaspard Cordier, abbé commendataire de Saint-Sauveur de Blaye. — 126. Visa de la sacristie de l'abbaye de Saint-Vincent de Bourg, pour fr. Jean Lapiche.— 140. Prévôté de Génissac, à Étienne Delcer. — 161. Canonicat de Saint-André, à Nicolas Bourgeois. — 175. Visa d'un canonicat dans la même église, pour Jean Cassaigne. — 184. *Id.* de la sacristie de l'abbaye de Verteuil, pour fr. Jean Latuyle. — 196. *Id.* de l'aumônerie de Saint-Romain de Blaye, pour Guillaume Berthet. — *Id.* de l'aumônerie de Saint-Émilion, pour Pierre Barbot. — 1648. — 210. *Id.* de la cure d'Ambarès, pour Jean-Louis de Mullet. — 212. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Guillaume Geneste. — 225. *Id.* de la sacristie de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg, pour Arnaud Dauriac. — 242. *Id.* de l'infirmerie de l'abbaye

Digitized by Google

de l'Isle, pour Olivier Girard. — 247. *Id.* de la sacristie du même monastère, pour Étienne Petit. — 293. Absolution de l'irrégularité encourue pour avoir jugé au criminel, par Pierre de Métivier, conseiller au Parlement. — 297. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour André Minvielle. — 307. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Charles Mosnier. — 308. *Id.* pour François de Chastaing. — 309. *Id.* pour Jean Texier. — 1649. — 342. Visa de la sacristie de l'Isle, pour Jean Lesparre. — 357. Canonicat de Saint-André conféré à Mathurin Sauvestre par Henri de Béthune, à titre de joyeux avènement; etc. (Le relieur a interverti plusieurs cahiers de ce recueil.) — (P 27.)

G. 753. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 277 actes, papier; latin-français.

1649-1652. — Collations (minutes originales, signées). — 1649. — 1. Trésorerie de Saint-Seurin, à Mathurin Sauvestre. — 9. Visa d'un canonicat dans la même église, pour Maurice Aristoy. — 1650. — 20. Canonicat dans la même église, à Alexandre de Fiany. — 23. Doyenné de Villandraut, à Jean Baudu. — 31. Archidiaconé de Médoc, à Jean de Fonteneil. — 40. Absolution de l'irrégularité encourue pour avoir jugé au criminel, par Jean de Gaufreteau, lieutenant général au Présidial. — 44. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Pierre de Boigne. — 59. *Id.* du prieuré claustral de Saint-Romain de Blaye, pour fr. Pierre Calvinhac. — 63. Brevet d'imprimeur de l'Archevêque, pour Pierre de La Court. — 81. Canonicat de Cadillac, à Raymond Duchesne. — 89. Visa de la sacristie de Saint-Romain de Blaye, pour Louis Germain. — 99. Canonicat de Cadillac, à Emmanuel Ménager. — 1651. — 107. Deuxième canonicat de Saint-André, à titre de joyeux avènement, à Pierre Soufflier, archidiacre de Fronsac. — 113. Visa d'un canonicat dans la même église, pour Charles Hugla. — 137. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Joseph de Murand. — 139. *Id.* de la chantrerie de Saint-André, pour Pierre-Allain de La Vigerie. — 147, 148. Érection en vicairie perpétuelle, de Saint-Martin de La Caussade. — 122. Désunion de la chapelle de Montuzet, ci-devant annexée à Plassac (cette chapelle sera desservie par des prêtres à approuver, d'une congrégation séculière qui en prendra le nom). — 158. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Dominique Flurenne. — 166. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre de Maisonneuve. — 169. Visa de l'archidiaconé de Blaye, pour Bertrand de Jehan. — 1652. — 205. Visa de la chantrerie de Saint-Émilion, pour Pierre Planeau. — 229. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Deschamps. — 250. *Id.* de la vicairie perpétuelle de la Majestat Saint-André, pour Hélie Sabaria. — 265. Sacristie de Saint-Émilion, à Jean Labastide. — 270. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Phelip; etc. — (P 28.)

G. 754. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 314 pièces, papier; latin-français.

1653-1655. — Collations (minutes originales, signées). — 1653. — 1, 2. Approbation de la fondation de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, à Puy Paulin, et d'un chapelain pour l' « hospital des Mestiers », fondations dues à Olive de Lestonnac, veuve de Marc-Antoine de Gourgue, premier président du Parlement de Bordeaux, *quæ pietatis et munificentiæ opera posteris reliquit, magis admiranda quam imitanda.* — 42. Visa de la chambrerie de l'abbaye de Bourg, pour Jean Sarramejan. — 69. Enquête d'idonéité pour frère Dominique Ithier, gardien du grand couvent de l'Observance de Bordeaux, nommé évêque de Glandève (témoins : Louis de Rechignevoisin, évêque de Tulle; Jacques d'Allaire, archidiacre de Cernès; Étienne de Martiny, chanoine-sacriste de Saint-André; Louis de Candalle, duc et pair de France; Jean-Pierre de Malleret, chanoine de Saint-Seurin, official et auditeur général de l'archevêché; le premier président Arnaud de Pontac; Pierre de Boucaud, conseiller au Parlement; Jean de Pontac, procureur général; Henri d'Arche, doyen de Saint-André et vicaire général). — 77. Visa de l'infirmerie de l'abbaye de Verteuil, pour Jean-Louis Girard. — 1654. *Id.* de la chantrerie de Saint-Seurin, pour Jean Laborie. — 103. Procès-verbal de la soumission du chapitre général des Feuillans, réuni au monastère de Bordeaux, aux censures portées contre les cinq propositions de Jansénius et à la défense à eux faite d'élire aux charges de ministre général ou de prieur aucun religieux suspect de jansénisme. — 111. Lettres de vicaire général pour le gouvernement des Ursulines de Bordeaux, à Pierre-Paul de Prugne, prieur de l'Isle de Carney. — 127. Office de juge de primace, à Yves de La Roche. — 129. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Pierre de Maisonneuve. — 146. Canonicat dans la même église, à Joseph de Secondat, abbé commendataire de Cadouin. — 151. Absolution de l'irrégularité encourue pour avoir jugé au criminel, par César de Mérignac. — 1655. — 195. Don aux Capucins de Grenade (Landes) de reliques des SS. Just et Martin que l'Archevêque tenait d'Innocent X. — 196. Office d'auditeur

Digitized by Google

particulier, à Jean de Lauvergnac. — 198. Enquête d'idonéité pour Bernard de Pichon, chanoine de Saint-André, abbé de Bonlieu, en raison de sa nomination prochaine à l'abbaye de Fontguillem, au diocèse de Bazas (témoins : Léonard de Massiot, chanoine de Saint-André ; Henri Boursiquot, doyen d'Uzeste et prieur-curé de Saint-Martin de Cadourne ; Pierre de Sollié, substitut du procureur général, etc.). — 200. Union de la paroisse d'Aubiac au monastère des Célestins de Verdelais. — 201. Office de juge de primace, à Pascal Paignon, curé de Saint-Pierre de Bordeaux. — 202. Union de la paroisse de Cazaux à celle de La Teste (cf. 260). — 205. Absolution de l'irrégularité encourue, pour avoir jugé au criminel, par Étienne de Mullet de Volusan, conseiller au Parlement. — 225. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Jean Lavau. — 236. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Mathurin Duverger (cf. 301). — 247. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jean Descayrac. — 259. Lettres de vicaires généraux, pour Jean de Fonteneil et Mathurin Sauvestre. — 261. « Ordre pour le diocèse de Bourdeaux » (confirmation et énoncé des pouvoirs de la Congrégation de l'examen, du sieur Amelin, substitut du promoteur, des vicaires généraux, etc. ; « nos grands vicaires, promoteur et soubspromoteur veilleront sur les jansénistes, s'il s'en trouue, conformément à la Bulle du Pape »). — 283. Visa de l'archidiaconé de Blaye, pour Pierre Montassier. — 297. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Simon Landreau. — 311. *Id.* de la sacristie de Saint-Romain de Blaye, pour Jean Taberne. — 314. *Id.* d'une place monacale à l'abbaye de La Sauve, pour Raymond de Pedesclaux ; etc. — (P 29.)

G. 755. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 292 pièces, papier ; latin-français.

1656-1658. — Collations (minutes originales, signées). — 1656. — 6. Visa du prieuré claustral de l'abbaye de La Sauve, pour fr. Jean-Antoine de Cazenave. — 9. *Id.* de la sacristie de Saint-Sauveur de Blaye, pour fr. Jean Rambaud. — 35. *Id.* de l'aumônerie de Saint-Romain de Blaye, pour Gilles Dupuy. — 42. *Id.* de la prévôté du même monastère, pour Antoine de Bersac. — 45. *Id.* du prieuré claustral de Bourg, pour François Chiniac. — 63. Absolution de l'irrégularité encourue par Émeric de Fayard, curé de Saint-Projet de Bordeaux, excommunié pour avoir refusé de se rendre à la citation des vicaires généraux aux fins de rendre compte de certaines prédications faites dans son église, durant les troubles, par l'aumônier de la princesse de Condé. — 71. Visa de la prébende théologale de Saint-Émilion, pour Antoine de Tartas. — 1657. — 136. Canonicat de Saint-Émilion, à Jean Duduc. — 152. Canonicat de Saint-André, à Dominique Bernada, gradué. — 172. Visa de la sacristie de Saint-Romain de Blaye, pour Jean Gaillard. — 177. Certificat d'idonéité, à René Mesnager, prétendant à un canonicat de l'église Saint-Étienne de Metz. — 183. Absolution de l'irrégularité encourue par Guillaume de Geneste, conseiller au Parlement, pour avoir jugé au criminel. — 219. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Martin Duhalde, gradué nommé. — 1658. — 229, 230. Charges d'auditeur métropolitain et de greffier à Poitiers, pour Louis Irland, doyen de Saint-Hilaire, et Me Nicolas, notaire. — 240. Office de juge de primace, à Pierre-Paul de Prugne. — 261. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Antoine Descayrac. — 269. Canonicat de Saint-Émilion, à J.-B. de Secondat de Montesquieu ; etc. — (P 30.)

G. 756. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 286 pièces, papier ; latin-français.

1659-1661. — Collations (minutes originales, signées). — 1659. — 3. Visa de la trésorerie de Saint-André, pour Jean Rosez. — 6. Canonicat de Saint-Seurin, à J.-B. de Secondat [de Montesquieu]. — 20. Doyenné de Villandraut, à Jacques Duluc. — 24. Visa de la Trésorerie de Saint-André, pour Romain Malescot. — 26. *Id.* de l'archidiaconé de Blaye, pour Pierre Montassier. — 27. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Simon Cortade. — 38. Révocation de l'union de Cazaux à La Teste. — 47. Absolution de l'irrégularité encourue par Jacques de Reynier, conseiller à la Cour des Aides, pour avoir jugé au criminel. — 1660. — 65. Office de juge de primace, à Théophile-Robert Bourdeyron. — 1659 (le relieur a interverti un certain nombre de feuillets). — 72. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jean de Marand. — 88. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Phelip. — 92. Union de la paroisse de Boyentran à celle d'Ordonnac. — 110. Visa de la sacristie de Saint-Seurin, pour Jean Soutrac. — 1660. — 118. Charges d'official et d'auditeur général, pour Philippe de Minvielle. — 156. Visa d'un canonicat de Cadillac, pour Jacques Duluc. — 1661. — 173. Doyenné de Villandraut, à Jean Baudu. — 175. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Guillaume Coudert. — 203. Ordonnance approuvant une fondation d'Hélie de Sauvanelle, conseiller à la Cour des Aides, dans l'église Saint-Jean de Libourne. — 232, 234, 236. Pièces relatives à l'union de la cure de Saillans à la

Digitized by Google

fabrique de l'église métropolitaine. — 233. Érection d'une nouvelle paroisse, sous le nom de Saint-Louis-de-la-Contau, dans les marais de Saint-Simon, en Blayais. — 245. Visa de la cure d'Ambarès, pour René de Pontac. — 252. Absolution de l'irrégularité encourue par Jacques de Métivier, conseiller au Parlement, pour avoir jugé au criminel; etc. — (P 31.)

G. 757. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 1 pièce, parchemin; 210 pièces, papier; latin-français.

1662-1663. — Collations (minutes originales, signées). — 1662. — 9. Doyenné de Villandraut, à Christophe de Tuquoy. — 22. Visa de la prévôté de Saint-Romain de Blaye, pour François Soutrac. — 24. Canonicat de Saint-Seurin, à Charles Bernada. — 38. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour François-Bertrand de Jehan. — *Id.* de la chantrerie de la même église, pour Arnaud de La Crompe. — 1663. — 154. Canonicat de Cadillac, pour Simon Lesca (cf. 184). — 155. Présentation de cet ecclésiastique par Jean-Baptiste-Gaston de Foix de Candalle, duc et pair de France, comte de Candalle et d'Astarac, etc. — 170. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean Bernada. — 187. Visa d'un canonicat de Cadillac, pour Jean Polet. — 197. Archidiaconé de Fronsac, à Mathurin Sauvestre; etc. — (P 32.)

G. 758. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 191 pièces, papier; latin-français.

1664-1665. — Collations (minutes originales, signées). — 1664. — 5. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Labuzan. — 34. Office de juge de primace, à François de La Couture, docteur en théologie, curé de Lormont. — 36. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Jean-Blaise Jarrige. — 40. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Arnaud Darquier. — 66. Exécution du bref de la pénitencerie, absolvant Arnaud Robericq des censures encourues pour avoir assassiné Me Jean Coret, curé de La Tresne. — 76. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Antoine Tartas. — 1665. — 93. *Id.* de la trésorerie de la même église, pour le même. — 125. *Id.* d'un canonicat de Cadillac, pour Pierre Busquet. — 137. *Id.* de la chantrerie de Verteuil, pour fr. Simon Eyquem. — 138. *Id.* du prieuré claustral de la même abbaye, pour fr. Hélie Parot. — 139. *Id.* de l'office de pitancier de la même abbaye, pour fr. Martial Mousnier. — 140. *Id.* de la sacristie de la même abbaye, pour fr. François Boucher. — 143. *Id.* de l'infirmerie de la même abbaye, pour fr. Pierre Huon. — 145. *Id.* d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Ignace de Secondat. — 153. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Charles Bernada. — 166. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jean Bernada. — 185. Approbation de la fondation d'une chapelle dans la maison noble de Barres, à Arveyres, par Jacques de Reynier, prêtre, docteur en théologie, seigneur de Bonnet et de Malvirade, conseiller à la Cour des Aides; etc. — (P 33.)

G. 759. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 165 pièces, papier; latin-français.

1666-1667. — Collations (minutes originales, signées). — 1666. — 67. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Geay. — 76. *Id.* de l'archidiaconé de Fronsac, pour Mathurin Geay. — 94. *Id.* de l'écolâtrerie de Saint-André, pour Jean de La Couture. — 1667. — 99. Canonicat de Cadillac, à Joseph Despujols. — 111. Visa de l'archidiaconé de Fronsac, pour Antoine Salviac. — 113, 114. Approbation d'une fondation faite à l'église Saint-Pierre de Bordeaux par Gilles de Geneste, seigneur de Favars, Saint-Avit, etc., conseiller au Parlement et syndic de cette paroisse. — 156. Visa de l'aumônerie de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg, pour Pierre Juge. — 159. *Id.* de la sacristie de Saint-Émilion, pour noble Estienne de Gascq; etc. — (P 34.)

G. 760. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 219 pièces, papier; latin-français.

1668-1670. — Collations (minutes originales, signées). — 1668. — 10. Confirmation de l'élection de Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, au décanat de Saint-Émilion. — 26. Office de promoteur, à Jean Amelin, vicaire perpétuel de la Majestat Saint-André. — 38. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre Gueymus. — 44. *Id.* de la prévôté de Saint-Romain de Blaye, pour Jean Mercier. — 54. *Id.* d'un canonicat de Cadillac, pour Pierre d'Hilarain. — 68. Première collation de la vicairie perpétuelle de Saint-Louis du Marais, fondée par le duc de Saint-Simon. — 77. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre d'Hilarain. — 78. *Id.* pour Henri Cortade. — 1669. — 83. Décanat de Villandraut, à Jean la Fage. — 89. Chantrerie de Saint-Émilion, à François Andrieu. — 95. Visa d'une place canonicale à Saint-Romain de Blaye, pour Sylvestre Darbis. — 107. *Id.* du bénéfice ecclésiastique d'huissier de Saint-Seurin, à Pierre Meynard, clerc de Bordeaux.

Digitized by Google

— 110. Canonicat de Génissac, à Octave de Jousseran. — 113. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Ambroise d'Hostein. — 114. Canonicat de Génissac, à Marc Feleytous. — 125. Office de juge de primace, à Jean Deschamps, docteur en théologie, chanoine de Saint-André. — 129. Canonicat de Saint-Seurin, à Ignace de Secondat de Montesquieu. — 140. Chantrerie de Saint-André, à Pierre du Saussay. — 147. « Mongerie et secretainerie » de Saint-Julien en Born, à Mᵉ Jean d'Enthomas, juge du lieu. — 1670. — 156. Visa du doyenné de Cadillac, pour Jean Mesnager. — 175. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour François Bastié.— 177. *Id.* pour Simon Bourrousse. — 180. Canonicat de Cadillac, à Jean Mauboucher. — 206. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour noble Jacques-Joseph de Gourgue. — 209. Doyenné de Villandraut, à Jean-Luc Duverdier; etc. — (P 35.)

G. 761. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 256 pièces papier; latin-français.

1671-1673. — Collations (minutes originales, signées). — 1671. — 12. Canonicat de Saint-Émilion, à Antoine Malassaigne. — 16. Canonicat de Saint-André, *in refutum capituli,* à Guillaume Sentis, gradué. — 20. Visa d'un canonicat de Génissac, pour Louis Pascauld. — 23. *Id.* d'un canonicat de Génissac, pour François Bastié. — 29. *Id.* d'un canonicat de Saint-Émilion, pour François Lombard. — 35. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour François Chapellas. — 44. *Id.* de la sacristie de Saint-Romain de Blaye, pour Sylvestre Darbis. — 47. Visa du même bénéfice pour Martin de Haranibal. — 61. *Id.* de l'aumônerie de Saint-Vincent de Bourg, pour Jacques Graves. — 1672. — 79. Sacristie de Saint-Émilion, à Jean Maigne. — 84. Ordonnance réglant l'emploi d'un legs fait par Jacques de Canolle, sieur de Fombrauge, pour l'établissement [non réalisé] de quatre religieux camaldules à l'ermitage de Notre-Dame de Mazerat. — 85. Ordonnance approuvant la fondation d'une chapelle bâtie dans l'église de Fours, par Pierre Marteau, sieur de Rilhac. — 94. Visa de l'aumônerie de Saint-Vincent de Bourg, pour Jacques Landon. — 95. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Jean de Mosnier. — 102. *Id.* de la chantrerie de Saint-André, pour Charles Allain de la Vigerie, par cession de Pierre du Saussay. — 103. Absolution de l'irrégularité encourue par Asdrubal de Gères, pour avoir porté les armes. — 106. Visa de la chambrerie de Saint-Vincent de Bourg, pour Jean Sarramejean. — 107. Application à la cure de Tourtirac, d'une fondation d'obit faite par feu Pierre Descayrac, seigneur de la maison noble de la Peyrie, « d'autant que la dite maison a, du depuis, tombé entre les mains des huguenots ». — 119. Canonicat de Génissac, à Bernard Bousquet. — 120. Permission à « ... Ducasse, de régenter et tenir l'escole dans la paroisse de Gujan sulement ». — 122. Chantrerie de Saint-Émilion, à Charles de Taillefer de Barrière. — 126. Canonicat dans la même église, à Jacques-Tristan Pichot. — 137. Ordonnance approuvant une fondation faite en l'église de Villeneuve par Barthélemy Déalis, chevalier, seigneur d'Escalette. — 153. Exécution d'une dispense, *super defectu oculi canonis,* pour Jean de Gères. — 1673. — 179. Décanat de Villandraut, à Pierre Vaysse. — 182. Ordonnance réglant l'emploi des revenus de divers bénéfices et chapelles fondés dans l'église collégiale de Saint-Émilion. — 190. Sacristie de Saint-André, à Alphonse de Boucaud. — 196. Visa du prieuré claustral de l'abbaye de l'Isle, pour fr. François Bailly. — 198. Chambrerie de Saint-Romain de Blaye, à Pierre Desplats. — 210. Sacristie de Saint-Seurin, à Pierre Drouillard. — 218. Visa d'un canonicat de Génissac, pour Jean Bérard. — 224. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Matthieu Constans. — 229. *Id.* de la sacristie de Saint-Romain de Blaye, pour Louis Dusom. — 245. Prévôté de Génissac, à Jacques Delcer. — 246. Canonicat dans la même église, à Étienne Delcer; etc. — (P 36.)

G. 762. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 1 pièce, parchemin; 383 feuillets, papier; latin-français.

1674-1681. — Collations (minutes et enregistrements). — 1674. — 16. Présentation de François de Vèze, en qualité de vicaire perpétuel de Lussac, par Joseph de Secondat de Montesquieu, abbé commendataire de Faize. — 18. Visa de la sacristie de Saint-Romain de Blaye, pour Pierre Pitard. — 19. *Id.* du prieuré claustral de l'abbaye de l'Isle, pour Bernard de Pons. — 21. *Id.* de la sacristie de Saint-Sauveur de Blaye, pour fr. Antoine Herbellot. — 23. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Charles Dussaut. — *Id.* d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Pierre Andry. — 45. Présentation de Simon-Joseph Bommard, en qualité de vicaire perpétuel de Sablon, par Antoine de Seguiran, abbé commendataire de Guîtres. — 61. Canonicat de Génissac, à Jacques Pichon. — 1675. — 75. *Id.* à Jean de Lary de Larauzay. — 94. Visa de la trésorerie de Saint-André, pour Antoine Lavau. — 111. *Id.* d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Pierre Limousin. — 126. Érection en vicairie perpétuelle de la paroisse de

Digitized by Google

l'Isle-de-Carney. — 154. Enquête d'idonéité, pour Lancelot-Joseph de Maniban, en raison de sa promotion prochaine à l'abbaye de N.-D. de Chastres (témoins : Jérôme Lopès, théologal de Saint-André; Charles Bernada, chanoine de la même église; Pierre Tanesse, docteur-régent en l'Université de Bordeaux, etc.). — 1676. — 169. Office de juge de primace, à Nicolas Combabessouze, chanoine de Saint-André. — 173. Nouvelle union de Cazaux à La Teste, les habitants de Cazaux n'accomplissant pas leurs engagements relativement à la pension congrue de 200 livres promise à leur curé. — 175. Canonicat de Cadillac, à Guillaume Duluc. — 177. Visa de la sacristie de Saint-Romain de Blaye, pour fr. Claude-Henri de Bellot. — 180. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre Galois. — 185. Canonicat de Cadillac, à Jacques Andrault. — 189. Charge d'auditeur métropolitain à Poitiers, à Jean Frottier, licencié ès droits, doyen de Saint-Hilaire. — 1677. — 202. Visa du prieuré claustral de l'abbaye de Verteuil, pour fr. Jean Lamberterie. — 206. Archidiaconé de Fronsac, à Toussaint Normandin. — 207. Union de la chapelle Sainte-Catherine de Lormont au couvent des Carmes déchaussés de Bordeaux. — 1678. — 217. Canonicat de Génissac, à Pierre Bassat. — 224-226. Érection en vicairies perpétuelles des paroisses Saint-Jean de Lamothe, Biganos, Lenton et Mérignac, unies au prieuré de Comprian. — 227. Canonicats de Génissac, à Guillaume David et Guillaume Carantelle. — 228. Visa du prieuré claustral de Pleine-Selve, pour fr. Jacques Duprat. — 230. Canonicat de Saint-Seurin, à Dominique Bernada. — 235. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean de Chastaing. — 237. *Id.* de l'archidiaconé de Fronsac, pour Toussaint Normandin. — 1679. — 243. Office de juge de primace, à Simon Bourrousse, bachelier en théologie, chanoine de Saint-André. — 246. Dispense de l'irrégularité encourue par Barthélemy Ducos, pour avoir jugé au criminel, en qualité de lieutenant du grand-prévôt de Guyenne. — 247. Archidiaconé de Médoc, à Toussaint Normandin. — 249. Lettres de vicaire général, pour Jacques d'Allaire. — 254. Visa de la chantrerie de Saint-Seurin, pour Jacques de Bèze. — 260. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Martial Montalier. — *Id.* de la chantrerie de Saint-Vincent de Bourg, pour fr. François Chiniac. — 263. Dispense de l'irrégularité encourue par Jacques de Pichon, pour avoir porté les armes. — 269. Visa de l'archidiaconé de Fronsac, pour Jean Pradillon. — 278. *Id.* du prieuré claustral de l'abbaye de l'Isle, pour Antoine Dalris. — 1680. — 283. *Id.* de la sacristie de Saint-André, *nova provisione,* pour Théophile-Robert Bordeyron. — 298. *Id.* de la prévôté de Saint-Romain de Blaye, pour fr. Pierre Calvignac. — *Ibid.* Prieuré claustral du même monastère, à fr. Jean Mercier. — 309. Confirmation de l'élection de Charles Bernada, en qualité de doyen de Saint-Émilion. — 1681. — 354. Archidiaconé de Blaye, à Jean-Blaise Jarriges. — 356. Même dignité à Lazare Brenot. — 357. Lettres de vicaires généraux à Étienne de Mullet de Volusan, doyen de Saint-André, conseiller au Parlement; à Jacques d'Allaire, protonotaire apostolique, docteur en théologie et archidiacre de Cernès, et à Lazare Brenot, docteur *in utroque jure.* — 363. Charge d'official et auditeur général, à Jean de Maurez, prêtre, professeur royal en droit et prieur commendataire de La Réole. — 364. Charge de lieutenant et assesseur de l'official, à Jean Geay, bachelier en théologie, chanoine de Saint-André. — 365. Office de promoteur provincial et diocésain, à Jacques Bouchet, bachelier en théologie, curé de Sainte-Colombe de Bordeaux. — 373. Office de promoteur métropolitain à Poitiers, à Nicolas Pasquier, chanoine de Saint-Hilaire. — 376. Brevet d'imprimeur de l'archevêché, à Guillaume de La Cour. — 379. Provisions de greffier des cours ecclésiastiques de l'officialité, auditorat général et primace de l'archevêché, à Jacques Doamlup, notaire royal; etc. — (P 37.)

G. 762. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 201 pièces, papier; latin-français.

1682-1683. — Collations (minutes originales, signées). — 1682. — 11. Canonicat de Saint-Émilion, à François de Bonneau. — 13. Ordonnance approuvant et exécutant une fondation de Jean du Val, doyen du Parlement, dans l'église Saint-Pierre de Bordeaux. — 14. Extrait en forme du testament de ce magistrat. — 20. Copie en forme du testament de Marie de Pommiers, femme de M. de Prugne, trésorier général de France (ce testament contient une fondation de chapelle dans l'église Saint-Siméon de Bordeaux). — 42. Visa du prieuré claustral de Saint-Vincent de Bourg, pour fr. Jean Bonastre. — 72. Premier canonicat de Saint-André conféré, à titre de joyeux avènement, par Louis d'Anglure de Bourlemont, à Lazare Brenot, archidiacre de Blaye. — 77. Démission de Jean de Saint-Clair, docteur en théologie, curé et chanoine de la ville de Sarlat, de la charge de supérieur et directeur de la Communauté des prêtres du Clergé à Bordeaux, le « succès de ce saint établissement ne respondant pas à l'attante qu'on avoit conceue, par la difficulté d'auoir trouué des ouuriers conuenables au dessein et

Digitized by Google

à l'esprit de ce saint institut ». — 78. « Establissement des prestres de la Mission » substitués aux « prestres du clergé » et chargés de la direction du séminaire (ordonnance en 15 articles, précédée d'un préambule historique). — 79. Acceptation notariée des diverses clauses de cette ordonnance par René Simon et Julien Guiot, envoyés *ad hoc* par M. Jolly, supérieur général des Lazaristes. — 97. Archidiaconé de Médoc, à Henri d'Anglure de Bourlemont, bachelier de Sorbonne. — 1683. — 109. Visa d'un canonicat de Cadillac, pour Charles Pisannes. — 114. Union de la cure de Saint-Trojan, à Teuillac. — 133. Ordonnance autorisant fr. Bonaventure Rollin, O. S. F., vu l'obédience donnée par son provincial, à se retirer à la chapelle d'Arcachon, « sans, néantmoins, que le dit frère, par ce prétexte, puisse s'approprier les reuenus d'icelle prouenant des vœux et déuotions qu'on y fait, qui vont à la Teste, où il y a un fabriqueur particulier pour en auoir soin; ny qu'il puisse troubler le sieur curé de la dite paroisse ès fonctions qu'il a coustume de faire dans la dite chapelle ». — 135. Canonicat de Saint-André, à Pierre de Langle. — 137. Visa du prieuré claustral de l'abbaye de l'Isle, pour Aimé Girard. — 155. *Id.* de la chambrerie de Saint-Romain de Blaye, pour Charles Boudaut. — 163. *Id.* d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Antoine Faulcon. — 180. Provisions d'imprimeur de l'Archevêché, pour la veuve de Guillaume de La Court et Nicolas de La Court, son fils. — 186. Expédition en forme de l'acte de fondation d'une chapellenie en l'honneur de saint Michel, dans l'église de Biscarosse, par Isabeau de Baleste, veuve de M. de Caupos, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France. — 198. Ordonnance approuvant la dite fondation; etc. — (P 38.)

G. 764. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 1 pièce, parchemin; 201 pièces, papier; latin-français.

1684-1685. — Collations (minutes originales, signées). — 1684. — 11. Visa de l'aumônerie de Saint-Romain de Blaye, pour Pierre Galand. — 20. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre Bernada. — 21. « Règlement pour les droits de MM. les official, auditeur général et particulier, juges de primace et de M. le Promoteur. » — 28. Visa de la sacristie de Saint-Vincent de Bourg, pour Jean Bellot. — 32. *Id.* d'un canonicat de Génissac, pour Pierre Calmeilhes. — 58. Canonicat de Génissac, à Joseph-Pierre Dumas. — 59. Présentation de cet ecclésiastique par Raphaël de Jousseran, marquis de Touverac, seigneur de Génissac et, en cette qualité, patron du chapitre (sceau). — 63. Députation et approbation du P. Nolasque Malezé, ex-provincial et commandeur du couvent de la Mercy, à Bordeaux, pour desservir, avec deux religieux de son ordre, la chapelle de N.-D. de Mazerat. — 68. Autorisation générale aux Lazaristes de prêcher des missions dans le diocèse. — 88. Confirmation de l'élection de Thadée de Mahony en qualité de supérieur du séminaire des Irlandais. — 90. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jacques Tartas. — 1685. — 100. « Jugement rendu par Monseigneur, sur les différents des chapitre et curé de Saint-Seurin. » — 123. Règlement de comptes pour le séminaire des Irlandais. — 129. « Ordonnance concernant les dames de charité de l'église Saint-Michel. » — 133. Permission aux religieux de la Mercy de quêter dans le diocèse pour la rédemption des esclaves chrétiens en Barbarie. — 135. Ordonnance renouvelant, en faveur de Jean-Pierre de Labadie, seigneur de la Motte d'Ambleville, président au Parlement, le titre de « fondateur, dotateur et restaurateur » de l'église de Peujard (l'ordonnance, longuement motivée, expose l'état déplorable de cette église et les bienfaits du président et de sa famille). — 157. Canonicat de Génissac, à Pierre Batanchon. — 164. Visa de la chantrerie de Saint-Émilion, pour Guillaume Vayssière. — 178. Canonicat de Génissac, à Pierre Sauvanelle. — 184. Pouvoirs pour une mission à Libourne, aux PP. Verneuil, Toreau et Brugère, S. J.; etc. — (P 39.)

G. 765. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 5 pièces, parchemin, 245 pièces, papier; latin-français.

1686-1687. — Collations (minutes originales, signées). — 1686. — 21. Visa de la prévôté de Saint-Romain de Blaye, pour Jacques-Moreau de Lamontaigne. — 49. Canonicat de Cadillac, à Marin Bardet. — 55, 57. Présentations par Jacques d'Allaire, en qualité d'archidiacre de Cernès, aux vicairies perpétuelles de Talais et de Léognan (sceaux). — 61, 63. Présentations par Luc d'Arche, en qualité de doyen de Saint-André, aux vicairies perpétuelles de Saint-Martin de Laye et de Saucats (sceaux). — 65. Présentation par Denis Dujac, en qualité de prieur commendataire de Comprian, à la vicairie perpétuelle de Lanton (sceau). — 72. Présentation par Léonard Friquet, en qualité d'aumônier de Saint-André, à la vicairie perpétuelle de Cestas (sceau). — 75. Présentations par le chapitre Saint-André, aux vicairies perpétuelles de Tresses et de Pompignac (sceaux). — 87. Canonicat de Génissac, à Élie Dumas. — 88. Présentation de cet ecclésiastique par Raphaël de Jousseran, marquis de

Digitized by Google

Touverac, seigneur de Génissac (sceau). — 90. Présentation par le chapitre Saint-André à la vicairie perpétuelle de Cadaujac. — 95. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Élie Simard. — 97. *Id.*; pour François Minvielle. — 109, 111, 113, 115, 117. Présentations par le P. Antoine Blanchard, en raison de divers bénéfices unis au collège des jésuites de Bordeaux, aux vicairies perpétuelles de Saint-Maixant, Hostens, Gujan et Pessac (sceaux).— 119. Canonicat de Cadillac, à Philibert de Longpuy. — 130. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Joseph Dalon. — 134, 137. Présentations par Denis Dujac, prieur de Comprian, aux vicairies perpétuelles de Lanton et La Mothe (sceaux). — 1687. — 187. Consentement de Raphaël de Jousseran à la permutation d'un canonicat de Génissac contre la cure de Castillon (sceau). — 188. Canonicat de Génissac, à Jean Soliols. — 191. Visa du prieuré claustral de l'abbaye de Verteuil, pour Étienne Lavergne. — 195. Présentation par Jacques d'Allaire, archidiacre de Cernès, à la vicairie perpétuelle de Talais (sceau). — 206. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Paul Berthomieu. — 209. *Id.* pour Raymond Minvielle. — 241. Canonicat de Génissac, à Antoine Gilly. — 245. Approbation de l'élection de Jean Gorman, en qualité de supérieur du séminaire des Irlandais; etc. — (P 40.)

G. 766. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 255 pièces, papier; latin-français.

1688-1690. — Collations (minutes originales, signées). — 1688. — 12. Présentation par Joseph-Thomas de Merle de Beauchamps, commandeur d'Arcins, à la vicairie perpétuelle du Temple (sceau). — 46. Pouvoir d'absoudre de l'hérésie et autres facultés extraordinaires aux PP. jésuites chargés de prêcher, à Saint-Émilion, une mission aux nouveaux convertis. — 1689. — 70. Visa de la vicairie perpétuelle de la Majestat-Saint-André, pour Géraud Rest. — 81. Canonicat de Saint-Émilion, à Gilles Bouet.— 84. Présentation par Charles Dayguière, commandeur du Temple de Bordeaux, à la vicairie perpétuelle de Pomérol (sceau). — 110. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Jean-Louis Pipaud. — 122. Sous-doyenné de Saint-André, à Henri Chapotel. — 1690. — 1[illegible]2. Visa de l'infirmerie de l'abbaye de l'Isle, pour fr. François Rousset. — 180. Réception de Jean Hébrard, chanoine semi-prébendé de Saint-André, en qualité de notaire apostolique. — 182. Charge de prieur du séminaire de Saint-Raphaël, à Jean de Pradillon, archidiacre en l'église métropolitaine. — 186, 189. Canonicat et prévôté de Saint-Seurin, à Charles du Sault. — 202. Sous-doyenné de Saint-André, à Pierre Gallois. — 206. Visa de la sacristie de Saint-Sauveur de Blaye, pour fr. Jean Dessiré; etc. — (P 41.)

G. 767. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 1 pièce, parchemin; 196 pièces, papier; latin-français.

1691-1692. — Collations (minutes originales, signées). — 1691. — 5. Fr. Jean de la Roche, gardien des Cordeliers de Saint-Émilion, chargé du service de la chapelle N.-D. de Mazerat. — 12. Décanat de Villandraut, à Jean de la Verny. — 45. Fr. Gabriel Bonnet, franciscain de la grande observance, chargé du service de la chapelle d'Arcachon, en remplacement de fr. de Richon. — 61. Canonicat de Cadillac, à Raymond de Capmesure. — 91. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Benech de Cantenac. — 96. Aumônerie de Saint-Émilion, à François Lombard. — 1692. — 119. Visa de l'archidiaconé de Cernès, pour Antoine Fournier. — 120. *Id.* d'un canonicat dans la même église, pour Joseph Despujols. — 135. Canonicat de Génissac, à Louis Chicou. — 145. Visa de la sacristie de Saint-Émilion, pour Joseph Sadirac. — 190, 194. Lettres de vicaire-général et de juge de primace, à Jean de Pradillon; etc. — (P 42.)

G. 768. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 243 pièces, papier; latin-français.

1693-1694. — Collations (minutes originales, signées). — 1693. — 3. Office de juge de primace, à Gabriel Bentzman, chanoine de Saint-André. — 18. Office d'auditeur métropolitain à Poitiers, à Jean Frottier de la Messelière, licencié ès-droits, doyen de Saint-Hilaire. — 31. Visa de la sacristie de Saint-Émilion, pour Philippe Drux. — 60. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Daniel Bethon. — 71. Office de greffier de l'auditeur métropolitain à Poitiers, à Jean Dupont, praticien. — 72. Office de promoteur métropolitain à Poitiers, à Jean Riffault, bachelier en théologie. — 80. Visa d'un canonicat de Villandraut, pour Abraham-Vital Pennicaud. — 89. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Joseph Richon. — 92. Prévôté de Saint-Seurin, à Gilles Cazade. — 1694. — 116. Office de juge de primace, à Léonard Friquet, aumônier de Saint-André. — 117. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Henri Chapotel. — 135. Office de sous-promoteur provincial, à Géraud Rest, vicaire perpétuel de la Majestat-Saint-André. — 176. Prébende théologale de

Digitized by Google

Saint-André, à Henri d'Anglure de Bourlemont. — 187. Visa de l'aumônerie de Saint-Romain de Blaye, pour fr. Joseph Barbarin. — 195. *Id.* de la chantrerie de Saint-Seurin, pour Étienne Lagarde; etc. — (P 43.)

G. 769. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 280 pièces, papier; latin-français.

1695-1698. — Collations (minutes originales, signées). — 1695. — 47. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Auguste Chastaigner de Vaussais. — 53. Office de promoteur métropolitain à Poitiers, à Vincent Saboureau, chanoine de Saint-Hilaire. — 1696. — 107. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre de Brousse. — 115. *Id.* d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Jean Comes. — 127. *Id.* d'un canonicat de Génissac, pour Bernard Parquier. — 136. Canonicat de Cadillac, à Jacques-François de Grossolles. — 1697. — 156. Canonicat de Génissac, à Pierre Cambarrot. — 173. Canonicat de Cadillac, à Pierre Duval. — 184. Visa de l'aumônerie de Saint-Romain de Blaye, pour Barthélemy Dubourdieu. — 213, 215. Confirmation par les vicaires généraux, *sede vacante,* des auditeur et promoteur métropolitains de Poitiers, nommés en 1693 et 1696. — 1698. — 238. « Statuts et règlemens de la Société instituée et establie dans l'église parroissiale de Saint-Sauueur de la ville de Saint-Macaire, sous l'inuocation de Nostre-Dame des Agonisans. » — 241. Prébende théologale de Saint-André, vacante par le décès de Jérome Lopès, à Bernard Belot. — 242. « Statuts et règles de la confrérie du Très-Saint-Sacrement, instituée dans l'église parroissiale Saint-Pierre de Saint-Loubès, Entre-deux-Mers, de ce diocèse ». — 243. « Sommaire des indulgences concédées à perpétuité » par le bref d'Innocent XII, du 24 mars 1698, aux membres de cette confrérie. — 245. Chapelle domestique, à Tauriac, à Jean Chabrier, seigneur de La Barde, conseiller à la Cour des Aides. — 250. Présentation par le duc de Saint-Simon à la vicairie perpétuelle de Saint-Louis du Marais. — 265. Titre de banc et sépulture à Blanquefort, pour Gabriel de Besse, avocat général au Bureau des trésoriers de France de Guyenne; etc. — (P. 44.)

G. 770. (Registre in-f°, relié en basane.) — 572 pages, papier; latin-français; reliure en mauvais état.

1706-1715. — *Collations, ordinations et dimissoires.* (Enregistrements.) — 1706. — 21. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre Flahau. — 1707. — 24. *Id.* de la chantrerie de la même église, pour Paul Allain de la Vigerie. — 26. Tonsure à François de Guyonnet. — 1708. — 93. *Id.* à Jean-François Fonfrède. — 95. Office d'auditeur particulier, à François Dugros, docteur en théologie, archidiacre de Cernès. — 108. Sous-doyenné de Saint-André, à Gabriel Bentzman. — 126. Visa d'un canonicat de Villandraut, pour Jean Virac. — 1709. — 147. Office de promoteur métropolitain à Poitiers, à Jules-César Coutanchau de Gallardon, bachelier en théologie, chanoine de Saint-Hilaire. — 157. Tonsure à Jacques de Bourran. — 184. *Id.* à Étienne de Lancre-Duval. — 198. Visa de la sacristie de Saint-Seurin, pour Louis Meilhan. — 1710. — 216. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Antoine d'Arche. — 221. *Id.*, pour Jacques-Joseph Tartas. — 224. Canonicat de Génissac, à Jean-Alphonse de Jousseran de Génissac. — 227. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour J.-B. Montalier. — 229. *Id.* de la sacristie de Saint-Vincent de Bourg, pour Blaise de Gaston. — 234. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour François Eyraud. — 240. *Id.* de la prébende théologale de Saint-André, pour Jean Roussanes. — 251. *Id.* de la chantrerie de Saint-Romain de Blaye, pour Gabriel-Étienne Desvaux. — 265. Ordres mineurs à Antoine de Paty. — 269. Visa de la sacristie de l'abbaye de Verteuil, pour fr. Louis Broüet. — 274. Canonicat de Villandraut, à Pierre Bentéjac. — 278. Canonicat de Saint-Émilion, à Antoine Gautier. — 1711. — 310. Dimissoire à Gabriel-Barthélemy Basterot, chanoine de Saint-André. — 318. Doyenné de Cadillac, à Jacques de Luzene. — 320. Canonicat de Génissac, à Martin Piquemil. — 321. Visa de la chantrerie de Saint-Seurin, pour Martial Montalier. — 336. Chantrerie de Saint-Émilion, à Maurice Giniès. — 337. Canonicat dans la même église, à Ignace Lascous. — 347. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Bernard-Ignace Boyreau. — 351. Tonsure à François de Pontac. — 1712. — 365. Office de sous-promoteur métropolitain à Poitiers, à Jacques Branchu. — 367, 368. Visa d'un canonicat de la sous-chantrerie de Saint-André, pour Raymond Noiret. — 384. *Id.* d'un canonicat dans la même église, pour Théodore Calendriny. — 426. Prêtrise à Joseph Chimbaud de Filhot. — 1713. — 441. Acte de fondation d'une chapelle en l'église Saint-Remy de Bordeaux, par Jean-Pierre Dabadie [ou de Labadie], président au Parlement, seigneur baron de la Marque, Beychevelle, Ambleville et autres places. — 442. Acte de spiritualisation de cette chapelle. — 463. Canonicat de Génissac, à Émeric Juliot de la Devise. — 468. Canonicat de Saint-Seurin, à Louis Meilhan. — 476. Canonicat de Génissac, à Jacques Borne. — 479. Cano-

Digitized by Google

nicat de Saint-Seurin, à Jean Montouroy. — 1714. — 495. Canonicat de Génissac, à François Cipière. — 504. Dimissoire, à Joseph de Secondat de Montesquieu. — 521. Visa de la prébende théologale de Saint-Émilion, pour Jean de Sèze. — 540. Tonsure à Alexis de Bavolier. — 1715. — 566. Canonicat de Génissac, à François Lassalle; etc. — (P 45.)

G 771. (Registre in-f°, relié en basane.) — 800 pages, papier; latin-français.

1720-1726. — Collations, ordinations et dimissoires (enregistrements). — 1720. — 1. Bulle conférant l'archevêché de Bordeaux à François-Élie de Voyer de Paulmy d'Argenson, archevêque d'Embrun. — 3. Prise de possession de l'archevêché par Luc d'Arche, abbé de la Roë, doyen de Saint-André, au nom de M. d'Argenson. — 5. Office de promoteur métropolitain à Poitiers, à Ignace d'Armagnac, chanoine de Saint-Hilaire. — 6. Office d'auditeur primatial dans la même ville, à Charles Frottier de la Messelière, doyen de Saint-Hilaire. — 7. Office d'auditeur métropolitain à Poitiers, à Louis Frottier de la Messelière, trésorier de la même église. — 8. Office de promoteur primatial à Poitiers, à Jean Rifault, sous-doyen de la même église. — 9. Charge d'official et auditeur général de Bordeaux, à Gabriel Bentzman, trésorier de Saint-André. — 10. Dimissoire à Joseph de Secondat de Montesquieu de Martillac. — *Ibid.* Charge de vice-gérant de l'officialité, à J.-B. de Lauvergnac, chanoine de Saint-André. — 11. Charge de promoteur diocésain, à Jacques-François Mesnard, curé de Sainte-Colombe de Bordeaux. — 17. Prieuré de Camparian, à François Dugros, archidiacre en l'église métropolitaine. — 18-19. Offices de juges de primace, à Jean Pradillon, archidiacre, à Me Laborie, curé de Saint-Pierre, et à Me Reymond, docteur en théologie. — 20. Charge d'official métropolitain à Agen, à Jacques-Victor de la Gibertie, archiprêtre de Tournon. — 1721. — 30. Charge de promoteur métropolitain à Agen, à Jean de Camarque, curé de Sept-Arbres. — 39. Tonsure à Jean de Bourdeille. — 1722. — 79. Visa de la sacristie de Saint-André pour Louis Julliot. — 1723. — 104. *Id.* d'un canonicat dans la même église, pour Jean Blancofort. — 134. Canonicat dans la même église, conféré par l'archevêque, à titre de joyeux avènement, à Bernard Dumas. — 1724. — 155. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Bernard Mesplès. — 160. Fr. Tobie Lavignasse, religieux de la grande Observance, chargé du service de la chapelle d'Arcachon; « pour son entretien et subsistance », il pourra quêter dans la chapelle et aux environs. — 165. Visa de la chambrerie de Saint-Romain de Blaye, pour fr. Bernard Deyrem. — 171. Canonicat de Génissac, à Jean Faugas. — 201. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jean Delachausse. — 1725. — 230. Dimissoire pour Léonard de Lamontaigne, fils de Vincent et de Marie-Anne de Ségur. — 1726. — 289. Canonicat de Génissac, à Guillaume-François Fournier; etc. — 300. Table des 102 premières pages de ce registre. — (P 46.)

G. 772. (Cahier in-f°.) — 104 actes, papier; latin-français.

1721-1726. — Collations faites à Paris, par F.-E. d'Argenson (enregistrements). — 1721. — 4. Office de sous-promoteur, à Michel Brunel, bénéficier de Sainte-Colombe de Bordeaux. — 9. Charge d'official et d'auditeur général, à Antoine de Chambert, prêtre, licencié en théologie et trésorier de France. — 1722. — 17. Sacristie de Saint-Seurin, à Sylvestre Barbe. — 34. Dimissoire à Jean-Alphonse de Jousseran. — 1723. — 38. Deuxième canonicat de Saint-André, conféré par l'archevêque, à titre de joyeux avènement, à Antoine de Chambert. — 40. Confirmation de Mlle d'Hermand, fille d'Alexandre, colonel d'infanterie et ingénieur ordinaire du roi. — 44. Dimissoire à Jean-Jérôme de Baritault, fils de François et de Catherine-Angélique de Cambous. — 1724. — 48. Troisième canonicat de Saint-André, à titre de joyeux avènement, à Joseph-Michel Buhan. — 51. Dimissoire à Raymond Dalphonce, diacre et chanoine de Saint-André. — 53. Canonicat de Saint-Émilion, à Me Tanaize. — 1726. — 87. Commission de vice-auditeur de l'official, à Me Basterot, en raison de la récusation, pour un procès, du titulaire, François Dugros. — 88. Lettre de vicaire général, à Charles-Louis de La Vallette-Parisot. — 89. Charge de promoteur primatial à Poitiers, à Jean Thoreau, prieur de Châteaularcher; etc. — (P 47.)

G. 773. (Registre in-f°, cartonné.) — 93 pages et une pièce annexée, papier; latin.

1728-1730. — Collations, ordinations et dimissoires (enregistrements). — 1728. — 3. Visa de l'aumônerie de Saint-Romain de Blaye, pour Bertrand Cuppé. — 4. Office d'auditeur primatial à Poitiers, à Zacharie Guillot, chanoine-chantre de Sainte-Radegonde. — 5. Confirmation de Jean Thoreau, dans la charge de promoteur primatial, dans la même ville. — 1729. — 49. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Durand de Puybereau. — 56. *Id.* de la prévôté de Saint-

Digitized by Google

Romain de Blaye, pour Bernard Deyrem. — 58. Prévôté de Génissac, à Jean Grenier. — 1730. — 79. Visa de la chambrerie de Saint-Romain de Blaye, pour fr. Jean-Nicolas Lugeol; etc. — (P 48.)

G. 774 (Registre in-f°, relié en vélin.) — 281 pages, papier; latin-français.

1744-1749. — Collations (enregistrements). — 1744. — 18. Visa de la prévôté de Saint-Romain de Blaye, pour fr. Jules Benoist. — 1745. — 35. Canonicat de Saint-Seurin, à Martial Montalier. — 39. Canonicat de Saint-André, à Marc-Jean Logette. — 49. Canonicat de Cadillac, à Antoine Partarrieu. — 60. *Id.* à François Pamier. — 68. Canonicat de Génissac, à Raymond Gromel. — 69. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre-Joseph de Crémeaux d'Entragues. — 70. Office de promoteur métropolitain à Agen, à Guillaume Vernier de Saint-Félix, curé de Monsesson. — 71. Lettres de vicaire général, à M. de Crémeaux d'Entragues. — 72. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Jean Merle. — 73. Confirmation de l'établissement de la maison des filles pénitentes du Bon-Pasteur. — 1746. — 86. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour François Dezest. — 104. Lettres de vicaire général, à Godefroy Guyonnet de Monbalen. — 1747. — 152. Canonicat de Saint-Émilion, à Ambroise Crepelle. — 155. *Id.* à Charles Agard. — 171. Office de sous-promoteur primatial, provincial et diocésain, à François Saint-Martin, docteur en théologie, vicaire perpétuel de la Majestat-Saint-André. — 175. Canonicat de Saint-Seurin, à Godefroy Guyonnet de Monbalen. — 1748. — 183. Lettres de vicaire général, à Guillaume de Lapie, docteur en théologie, licencié *in utroque jure* et chanoine de Saint-André. — 203. Chantrerie de Saint-André, au même. — 204. Troisième canonicat de Saint-André, à titre de joyeux avènement, à Pierre-François Duval. — 229. Canonicat de Saint-Seurin, à Vincent Andureau. — 1749. — 258. Visa de la prévôté de Saint-Seurin et du prieuré d'Andernos, pour Antoine Branda. — 264. *Id.* d'un canonicat de Cadillac, pour Pierre Boy; etc. — 278-281. Index. — (P 49.)

G. 775. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 388 pages, papier; latin-français.

1749-1759. — Collations (enregistrements). — 1749. — 1. Lettres de vicaire général, à André-Véronique Le Berthon, docteur en théologie, chanoine de Saint-André. — 1750. — 34. Chantrerie de Saint-Émilion, à Barthélemy Roussel. — 47-48. Lettre de vicaire général et de vice-gérant de l'officialité, à Pierre Ferbos. — 1751. — 67. Archiprêtré de Lesparre et cure de Saint-Estèphe, à Marc-Antoine Lalanne. — 73. Office d'auditeur primatial à Poitiers, à Louis-Charles Duplessis d'Argentré, vicaire général de ce diocèse, docteur de Sorbonne, etc. — 87. Sous-doyenné de Saint-André, à Pierre Ferbos. — 91. Visa de l'archidiaconé de Cernès, pour Jean-Joseph Dugros du Perrail. — 93. Lettres de vicaire général, à François-Joseph le Comte de La Tresne, chanoine de Saint-André. — 95. Confirmation de Michel Baujau dans la charge de prieur du séminaire Saint-Raphaël. — 1752. — 110. Archidiaconé de Blaye, à M. le Comte de La Tresne. — 1753. — 121. Canonicat de Cadillac, à Bernard Duvergier. — 124. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Antoine-Alexis Aubert. — 145. Doyenné et cure de Villandraut, à François Salanave. — 161. Sous-doyenné de Saint-André, à M. Guyonnet de Monbalen. — 162. Charge de supérieur du séminaire des Irlandais, à Corneille Ryne, le roi ayant suspendu le droit d'élection des séminaristes. — 164. Charge de vice-gérant de l'officialité, à Ignace Boudin, docteur en théologie, chanoine de Saint-Seurin. — 1754. — 194, 195. Lettres de promoteur et de greffier, pour la partie de la métropole qui ressort au Parlement de Toulouse, à Me de Vesin, curé de Valprionde, et à Pierre Charvaille, praticien. — 200. « Benoîtage » de Saint-Julien-en-Born, à Louis-Mathieu Desbiey, clerc tonsuré. — 206. Canonicat de Cadillac, à François de Mondenard. — 211. Lettres de vicaire général, à M. Boudin. — 1755. — 234. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Broc. — 256. Canonicat de Génissac, à Antoine Gude. — 260. Canonicat de Cadillac, à Mathurin Birouat. — 1756. — 267. Visa de l'archidiaconé de Médoc, à Pierre du Myrat. — 273. Office de promoteur primatial à Poitiers, à Me Trichet, chanoine de la cathédrale. — 286. Confirmation de Corneille Ryne, dans la charge de supérieur des Irlandais. — 296. Canonicat de Cadillac, à Pierre Dupérieu. — 1757. — 302. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour J.-B. Delibène. — 304, 305. Canonicats de Génissac, à Simon Charchevaut et Louis Descudé. — 1758. — 337. Confirmation de l'élection de M. le comte de la Tresne au doyenné de Saint-Émilion. — 348. Prévôté de Génissac, à Joseph Caubet-Daram. — 359. Prévôté de Saint-Seurin, à Pierre Job, chanoine semi-prébendé de Saint-André, gradué nommé. — 360. Canonicat dans la même église, à Pierre-Antoine Roussel. — 362. *Id.* à Henri de Laroche. — 368. *Id.* à Dominique Dargentier. — 371. Sacristie de la même

Digitized by Google

église, à François Lagardère. — 384. Canonicat de Cadillac, à J.-B. Dauriol, etc. — (P 50.)

G. 776. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 200 pages et 2 feuillets de table, papier; latin-français.

1759-1763. — Collations (enregistrements). — 1759. — 2. Approbation de l'élection de J.-J. Dussaut, abbé de Terrasson et vicaire général de Sarlat, au doyenné de Saint-Émilion. — 12. Sous-doyenné de Saint-André, à Charles-Auguste Le Quien de La Neufville. — 13. Canonicat de Saint-Émilion, à Daniel Crozier. — 18. Trésorerie de Saint-Seurin, à Antoine-Alexis Aubert. — 19. Lettres de commensalité, à Ambroise Crépelle, chanoine de Saint-Émilion, secrétaire de l'archevêché. — 25. Lettres de promoteur primatial, provincial et diocésain, à François Lagardère. — 28. Canonicat de Génissac, à Isaac Piffon de Martouret. — 35. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Raymond de Laramière. — 38. Nouvelle confirmation de Corneille Ryne dans la charge de supérieur des Irlandais. — 46, 49. Sacristie de Saint-André et charge d'official et d'auditeur général, à Ignace Boudin. — 51. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Augustin-Prosper Delieux. — 52. *Id.* d'un canonicat de Cadillac, à Antoine Duvigneau. — 1760. — 65. Vicairie perpétuelle de la Majestat-Saint-André, à Charles-Hubert de Saint-Just du Lordapt. — 69. Office de sous-promoteur primatial, provincial et diocésain, à Jean-Joseph Montmirel, bénéficier de Saint-Michel de Bordeaux. — 83. Visa de l'aumônerie de Saint-Vincent de Bourg, pour Jean-Pierre Debrun. — 1761. — 93. Commission pour le service de la chapelle d'Arcachon, à fr. François Faugas, religieux franciscain de l'étroite Observance. — 108. Lettres de vice-gérant de l'officialité, à M. du Myrat. — 121. Canonicat de Saint-Seurin, à Antoine Boyé. — 1762. — 132. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre-André de Meyere. — 161. *Id.* de la vicairie perpétuelle de Saint-Projet de Bordeaux, à Louis-Jules Dupré-Baron. — 1763. — 194. Archidiaconé de Fronsac, à J.-B. Boisson, etc. — (P 51.)

G. 777. (Registre in-f°, relié en velin.) — 196 pages et 2 feuillets de table, papier; latin-français.

1763-1766. — Collations (enregistrements). — 1763. 10. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour François-Marie de Crémeaux. — 12. Canonicat de Saint-Seurin, à Alexandre Godin. — 14. Canonicat de Saint-Émilion, à François Simard. — 16. Canonicat de Cadillac, à Jacques Penavère. — 1764. — 50. Canonicat de Génissac, à Jean-Jacques Magnier. — 51. Prévôté du même chapitre, à Isaac Piffon de Martouret. — 73. Canonicat de Cadillac, à Jean-François Larroque. — 74. Archidiaconé de Blaye, à M. Boudin. — 76, 78. Lettres de grand-vicaire à MM. du Mirat et Le Berton. — 80. Sacristie de Saint-André, à M. Crépelle. — 83. Canonicat de Cadillac, à Louis-Constantin de Faget. — 85. Charge de promoteur métropolitain et primatial à Poitiers, à Charles Chollet, licencié *in utroque jure* et chanoine de Notre-Dame. — 93. Fondation d'une bourse au séminaire des Irlandais, par Guillaume-Ignace O'Connor, ancien curé de Montussan. — 95. Approbation de cette fondation par L.-J. d'Audibert de Lussan. — 106. Souschantrerie de Saint-André, à Jean-Simon Langoiran, docteur et professeur royal en théologie, à l'université de Bordeaux. — 109. Canonicat de Génissac, à J.-J. Combelle. — 115. Charge d'auditeur métropolitain à Poitiers, à Pierre-Marie Constant, vicaire général de ce diocèse et chanoine de la cathédrale. — 129. Lettres de supérieur des Irlandais à Martin Glynn. — 130. Lettres de vicaire général à M. Le Quien de la Neufville. — 135. Visa de l'aumônerie de Saint-Vincent de Bourg, pour fr. Nicolas Brou de Lachaize. — 1766. — 151, 155. Lettres de professeurs en théologie à l'université, à Pierre Gard et François Mezin. — 163. Canonicat de Saint-Émilion, à Charles-Édouard Drummond de Melfort. — 173. Lettres de juge de primace, à Michel de Majance de Camiran, chanoine de Saint-André, licencié en théologie, de la maison et société de Navarre. — 181. Union de la chapelle de Jean-Martin fondée en l'église métropolitaine, au séminaire des Irlandais. — 188. Doyenné de Cadillac, à Antoine de Meslon. — 190. Union du prieuré de Béliet au séminaire Saint-Raphaël. — 195. Lettres de juge de primace à Antoine Boyé, chanoine de Saint-Seurin. — (P 52.)

G. 778. (Registre in-f°, relié en velin.) — 374 pages et 6 feuillets de table, papier; latin-français.

1771-1778. — Collations (enregistrements). — [Au verso du feuillet de garde : « Bénéfices dont Son Altesse Monseigneur le prince Ferdinand, pendant ses divers séjours à Paris, a fait titre. » En 1772, sous-doyenné de Saint-André, vacant par la démission de M. Le Quien de la Neufville, à François de Borie, chanoine de la dite église; doyenné de Cadillac à MM. Agard et Partarieu. — 1773. Visa de la chantrerie de Saint-André, pour Martin Dufau. — 1778. Même bénéfice à M. de Gélibert, vicaire général; canonicat de Saint-André, à l'abbé

Digitized by Google

Desbiey, etc.] — 1771. — 4. Canonicat de Saint-André, à titre de joyeux avénement, à Guillaume de Bar-Delpeyrou. — 13. « Décret d'érection de la nouvelle église paroissiale de Saint-Vincent-de-Paul d'Embès, au canton de Lesperon. » — 19. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Antoine Guichanères Darmajan. — 31. Aumônerie de Saint-Vincent de Bourg, à fr. Blaise de Gaston. — 32. Sacristie de la même abbaye, à fr. Nicolas Brou de Lachaize. — 34. Canonicat de Génissac, à Jean Dareba. — 35. Visa de la trésorerie de Saint-André, pour Vincent d'Arche. — 1772. — 56. *Id.* d'un canonicat dans la même église, pour Jean de Lafourcade. — 72. *Id.* de l'aumônerie de Saint-Émilion, pour Louis-Pierre Seze. — 1773. — 95. Certificat de la prestation de serment de l'abbé du Myrat, en sa qualité de doyen de Saint-André. — 96. Lettres de commensalité pour Hugues du Tems, chanoine de Saint-André. — 98. Canonicat de Saint-Émilion, à l'abbé de Londres, secrétaire de l'archevêché. — 90. Lettres de vicaire général à Charles-Gaspard de Mont-Dauphin, docteur en théologie et chanoine de Saintes. — 101. Sous-chantrerie de Saint-André, à l'abbé de Bar. — 103. Décret de suppression de l'église Saint-Thomas de Libourne [en marge : « N. B. Cette suppression n'a pas eu lieu, jusqu'aujourd'hui, 10 mai 1776. De Londres, secr. »]. — 107. Décret de suppression de l'église ou chapelle Saint-Jacques, de la ville de Bordeaux. — 111. Canonicat de Cadillac à Jean-Louis Duluc. — 1774. — 140. Visa d'un canonicat de Saint-André pour Pierre Dudon, déjà chanoine honoraire et curé de Coutras. — 142. *Id.* pour Jean-Stanislas Pérès-Duvivier. — 147. *Id.* pour Philippe-Louis Marginier. — 171. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jean Laborde. — 1775. — 193. Sacristie de Saint-André, à l'abbé du Tems. — 198. Même dignité à Louis-Mathieu Desbiey. — 203. Lettres de commensalité à l'abbé de Londres. — 204. Prébende théologale de Saint-Émilion à Jacques Timbaudy. — 1776. — 244. Canonicat de Cadillac, à Roch-Ambroise Sicard de Cucurron. — 1777. — 305. Canonicat de Génissac, à François du Souchet. — 1778. — 355. Canonicat de Cadillac, à Jean Dufau-Dubourg; etc. — [Au dernier feuillet de garde : « Liste des prêtres morts en 1778 », au nombre de 17.] — (P 53.)

G. 779. (Registre in-f°, relié en velin.) — 372 pages et 5 feuillets de table, papier; latin-français.

1778-1786. — Collations (enregistrements). — 1778. — 2. Lettres de vicaire général à François Lagardère. — 10. Prévôté de Génissac, à François du Souchet. — 1779. — 21. Canonicat dans la même église, à Nicolas Balateau de La Feuillade. — 27. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jacques Parouty. — 38. Canonicat de Génissac, à Cyprien Pouget. — 43. Prébende théologale de Saint-André, à Martin Glynn, supérieur des Irlandais. — 1780. — 84. Canonicat de Cadillac, à Jean-Joseph Miquel. — 109. *Id.* à J.-B. Richard. — 1781. — 115. Aumônerie de Saint-Émilion, à Paul-Romain Desèze. — 117. Sacristie de Saint-André, à l'abbé de Bar. — 118. Sous-chantrerie de la même église, à Jean d'Arche. — 128. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre-Michel Godin. — 1782. — 161. Lettres de grand-vicaire, à Barthélemy-Philibert Picou d'Andrezel, licencié en théologie de la maison et société de Navarre. — 171, 172. Provisions de vice-gérant et de vice-promoteur de l'officialité diocésaine, à Antoine-Raymond Pons de Caylus et Jean-Baptiste Verninac, licenciés de Sorbonne. — 1783. — 192. Canonicat de Cadillac, à Jean Cazaubon. — 195. Canonicat de Saint-André, à Arnaud-Germain Dudevant. — 223, 224. Lettres de grand-vicaire à MM. Langoiran et de Camiran. — 240. Canonicat de Saint-André, à titre de joyeux avènement, à J.-B. Corneille, secrétaire de l'archevêché. — 241. Canonicat de Cadillac, à Jean-Marcelin Maigné. — 1784. — 259. Doyenné de Saint-Seurin, à Barthélemy Barrère, gradué nommé. — 282. Sous-doyenné de Saint-André, à Pierre Lafourcade, curé de Saint-Éloi de Bordeaux. — 283. Canonicat de Saint-André, à l'abbé de Caylus. — 284. Lettres de grand-vicaire, à Emmanuel-Alexandre-Joseph d'Héral, licencié *in utroque jure*. — 290. Provisions de vice-promoteur primatial, à Félix Durand, chanoine de Saint-André. — 302. Canonicat de Saint-Émilion, à Louis-Jean-Piere Maucorps. — 1785. — 318. Sacristie de Saint-André, à J.-B. Marie de la Bintinaye. — 1786. — 363, 364. Lettres de vicaire général et sacristie de Saint-André, à Charles-Bon-Théophile Thierry, licencié en théologie. — 366. Lettres de vicaire général, à François-Henri-Athanase de Ségur, licencié en théologie, abbé de Mauléon. — 372. Lettre de professeur en théologie, à l'université, à Pierre Dufau; etc. — (P 54.)

G. 780. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 62 pièces, papier; 13 sceaux.

1600-1789. — 1. *Collations et visas.* (Pièces détachées). — 1600. Paroisse du Teich aux Feuillants de Bordeaux. — 1612. — Visa d'un titre de protonotaire aposto-

Digitized by Google

lique, pour Jacques Miard. — 1652. Sacristie de Saint-André, à Louis Drouillard, gradué. — 1669. Doyenné de Villandraut, à Jean La Fage. — 1696. Chantrerie de Saint-Émilion, à Bernard Manadé. — 1698. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour le même. — 1714. Sous-doyenné de Saint-André, à Jean Blancofort; trésorerie de la même église, à Gabriel Bentzmann; même bénéfice et archidiaconé de Médoc, à François Bazin de Champigny; visa du même bénéfice, pour Gaspard Ménard de Tiffauges. — 1734. Brevet royal d'aumônier de la chapelle du Verdon, pour fr. François Gaye, minime. — Pouvoirs (s. d.), pour une mission à Cadillac, accordés par L.-J. d'Audibert de Lussan, à Pierre Larrelat, curé de Vérac, et aux PP. Duroger, Lafaille et Lonjon, doctrinaires, etc. — 2. *Prises de possession*. 1654. Cure de Créon : Pierre de Saussay. — 1664. Canonicat de Villandraut : Jean de Pradillon. — 1752. Canonicat de Saint-Seurin : Antoine-Alexis Aubert (on a joint au dossier les lettres d'ordre de l'impétrant et la signature apostolique); etc. — (P 55.)

C. 781. (Liasse.) — 2 cahiers in-4° de 51 feuillets et 53 pièces, papier; 6 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

1630-1788. — Bénéfices. — 1. S. d. (xviie siècle). *Pancarta beneficiorum Diœcesis Burdigalensis ad electionem et præsentationem Archiepiscopi Burdigalensis.* [à Bordeaux : 10 dignités à Saint-André et 19 paroisses en dépendant; la vicairie perpétuelle de la Majestat; le prieuré de Saint-Jacques et 5 paroisses en dépendant; 3 dignités de Saint-Seurin et 2 paroisses en dépendant; le prieuré de Saint-Martin près Bordeaux; le prieuré de Bouglon, *alias* des Repenties. — Dans l'archiprêtré de Lesparre : l'archiprêtré uni à la cure de Saint-Estèphe et 14 paroisses. — Dans l'archiprêtré de Moulis; l'archiprêtré uni à la cure de Saint-Médard en Jalles, et 15 paroisses. — Dans l'archiprêtré de Cernès : l'archiprêtré unie à la cure de Gradignan, 18 paroisses, 8 prieurés et 10 paroisses en dépendant; le chapitre d'Uzeste *(Dominus Archiepiscopus visitat)*. — Dans l'archiprêtré de Buch et Born : l'archiprêtré uni à la cure de Parentis, 15 paroisses; 2 prieurés. — Dans l'archiprêtré de Bénauge : l'archiprêtré uni à la cure de Loupiac et 25 paroisses. — Dans l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers : l'archiprêtré uni à la cure de Génissac; 32 paroisses; 3 prieurés. — Dans l'archiprêtré d'Entre-Dordogne : 3 dignités et les offices de prébendier du chapitre de Saint-Émilion; l'archiprêtré uni à la cure de Saint-Magne; 22 paroisses. — Dans l'archiprêtré de Fronsac : l'archiprêtré uni aux cures de Bonzac et Galgon; 21 paroisses. — Dans l'archiprêtré de Bourg : l'archiprêtré uni aux cures de Génissac, Cavignac et la Ruscade; 8 paroisses; 1 prieuré. — Dans l'archiprêtré de Blaye : l'archiprêtré uni à la cure de Marcillac; 4 paroisses.] — 2. *Réquisitions de gradués* (1636-1786). — 1779. Réquisition de la prébende théologale de Saint-André, par Me Martin Glynn, supérieur des Irlandais, en qualité de plus ancien gradué nommé; etc. — 3. *Présentations et nominations* (1630-1788). — 1671. Présentation par Bertrand Chaspoux de la Picardière, aumônier du roi, abbé de Pleine-Selve, à la cure de Saint-Caprais. — 1676. *Id.* par Catherine de Mullet, veuve de Pierre de Lestonnac, conseiller au Parlement, de Guillaume Fleminges, prieur du séminaire des Irlandais, à une chapelle fondée en l'église de Loupiac. — 1680. *Id.* par Marguerite de Montesquieu, veuve de Jacques du Noyer, aussi conseiller, à une chapelle fondée en l'église métropolitaine. — 1699. Nomination, par le roi, à diverses chapelles. — 1709. Présentation par Jeanne de Gasq, veuve de Pierre de Bonneau, à une chapelle fondée à Saint-Projet de Bordeaux. — 1774. *Id.* à la vicairie perpétuelle du Temple, par J.-B. de Tharn Saint-André de Revel, commandeur d'Arcins, etc. — 1785. *Id.* à la cure d'Aubie, par Gaspard de Pingon, comte de Lyon, premier aumônier du roi de Sardaigne et son conseiller d'État, abbé de Saint-Sauveur de Blaye, etc. — 1788. *Id.* au prieuré-cure de Saint-Laurent d'Arce, par M. d'Héral, vicaire général, abbé de Saint-Vincent de Bourg; etc. — 4. *Enquêtes et professions de foi* (1643-1786). — *Attestationes de vita et moribus ad obtinendum beneficia in curia romana; sede vacante, 1645-1648* (42 feuillets grand in-4°). Noms principaux : Louis de Pichon, sous-diacre; Théophile-Robert Bourdeyron, diacre; Charles de Lauson (témoins de l'enquête : Jean Mosnier, chanoine de Saint-André; Gabriel de Cruzeau, curé de Saint-Remy; Martin d'Hirigaray de Mongelos, chanoine de Saint-André; Jean de Borie, substitut du procureur général, etc.); Antoine de Cotsages, archidiacre de Médoc; Arnaud de Brach; Jean-Jacques de Mullet, *de proximo ad abbatiam sancti Petri de Vertolio promouendus* (témoins de l'enquête : Joseph de La Rivière et Pierre Moureau, chanoines de Saint-André; Louis Bonnet, curé de Sainte-Eulalie; Jean Dubernet et Emmanuel de Taranque, conseillers au Parlement; Denis de Vielbans, *eruditissimus et facundissimus in curia Parlamenti patronus*, etc.); Pierre Allain de La Vigerie (témoins de l'enquête : Henri de Nesmond, président au Parlement; Jean-Paul de Genouillac de Vaillac, conseiller d'État, abbé de Saint-

Digitized by Google

Romain de Blaye; Jean Duteil, chanoine de Saint-André); Joseph de Raymond; J.-J. des Aigues, archidiacre de Médoc; Arnaud de la Couture, chanoine de Saint-André, etc. — 1648. Enquête d'idonéité, pour Joseph de Secondat de Montesquieu, *de proximo ad abbatiam B.-M. de Caduino promovendus* (témoins : Blaise Boutin, chanoine de Saint-Michel de la Réole; Antoine Delahaye, curé de Saint-Christoly de Bordeaux). — Enquête pour Michel Girard, *ad abbatiam de Vertolio promovendus* (témoins : Didier Benoist, abbé de l'Isle; Raymond du Chesne, licencié en droit canon; César de Mérignac et Louis de Polastron, conseillers d'État, etc.). — 1688. Profession de foi de Léon de Lalanne, nommé à l'évêché de Bayonne. — 1700. « Enquête faite pour Mgr de Francheville, évêque de Périgueux, aux fins d'obtenir l'abbaye du Tréport », (témoins : Jules Mascaron, évêque d'Agen, et Antoine Girard, évêque de Poitiers); etc. — (P 56.)

G. 782. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 158 pièces, papier; 2 sceaux.

1624-1789. — Bénéfices. — 1. *Permutations* (1634-1787). — 1667. — Citation des curés de Tabanac et de Baurech, qui avaient échangé leurs bénéfices sans autorisation. [Tous les noms intéressants ont été cités dans l'analyse des registres de collations.] — 2. *Démissions et Résignations.* — 1624. Enquête sur la vérité et liberté de la résignation de la cure de Cabanac et Villagrains par le titulaire. — 1630. Résignation du prieuré de Sainte-Catherine en Médoc, par Vincent de Lalanne, curé de Gaillan. — 1635. *Id.* de diverses chapelles, par Jacques de Pontac. — 1641. *Id.* par Jean Sabaria, curé de la Majestat. — 1648. Démission de la cure de Villegouge, par Jacques de Paty. — 1706. Révocation de la résignation d'un canonicat de Saint-André, par Barthélemy de Comps. — 1752. Démission de l'archidiaconé de Blaye, par François-Joseph Le Comte de la Tresne, vicaire général et abbé de Faize. — 1787. Démission de M. Danahy, curé du Porge, « pour raisons de mauvais air, de mauvaises eaux, d'éloignement de secours spirituels et temporels, de modicité de revenu pour desservir une paroisse qui a dix lieues de circuit, sept villages peuplés de 1,000 communians et contenant 2000 âmes... »; etc. — (P 57.)

G. 783. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 171 pièces, papier; 6 sceaux.

1623-1787. — Bénéfices. — *Refus et Procès.* — Après 1626. Fragment d'un arrêt du Conseil relatif à une contestation sur le possessoire de la cure de Preignac (copie informe). — 1627. Refus d'une cure du diocèse de Saintes pour incapacité (lettre de Michel Raoul, évêque de Saintes, et examen du candidat qui a confessé « qu'il n'entendoit point le latin »). — 1645. Pièces d'un procès devant le Parlement de Bordeaux, au sujet de la permutation des cures de Saint-Trojan et de Bayas. — 1676. Pièces d'un procès sur le possessoire du prieuré-cure de Cantenac (entre autres, deux factums imprimés). — 1678. Contestation entre Toussaint Normandin, archidiacre de Fronsac, et le sieur David, bénéficier de Saint-Projet, au sujet du possessoire dudit archidiaconé (requête du premier au duc de Roquelaure, gouverneur de Guyenne). — Arrêt du Parlement de Bordeaux, adjugeant la récréance de la vicairie perpétuelle de Sainte-Eulalie de Bordeaux, contestée entre les sieurs Roses et Passerieu. — 1716. Procès au sujet de la sacristie de l'abbaye de Saint-Amand, au diocèse de Sarlat (O. S. A.). — 1730. Arrêt du Parlement acceptant l'appel comme d'abus contre la cour de Rome, interjeté par Pierre Popie, docteur en théologie, au sujet du « refus fait par les officiers de Sa Sainteté d'expédier [en sa faveur] les provisions de la cure de Quinsac. » — 1748-1750. Procès au sujet de la cure de Sadirac (entre autres pièces, deux factums imprimés et plusieurs arrêts du Parlement). — 1748. *Id.* au sujet d'un canonicat de Saint-Émilion, prétendu par Jean Merle, clerc tonsuré. — 1782. Deux factums contradictoires de 43 et 73 p. in-4°, au sujet du possessoire de la cure de Saint-Pierre de Bordeaux. — 1786. Examen d'un candidat à la cure de Barsac et refus de lui conférer ce bénéfice pour cause d'incapacité. — Contestation entre l'abbé de Caumartin et M. Tétrel au sujet d'un canonicat de Saint-André; etc. — (P 58.)

G. 784. (Registre in-f° dérelié.) — 279 feuillets, papier, latin-français. Manquent les feuillets 1-14.

1566-1567. — Insinuations. — [Dans l'analyse des registres d'Insinuations, on s'est abstenu ordinairement de reproduire les noms mentionnés dans celle des registres de collations]. — 1566. — 16. Canonicat de Saint-Émilion, à Jean de Lafaye. — 19. Chambrerie de Sainte-Croix, à Jean Blanchier (signature, prise de possession, etc.). — 22 *seq.* Bulle pour le cardinal Bernard Salviati, évêque de Saint-Papoul, puis de Clermont, nommé abbé commendataire de Sainte-Croix; 30. Entérinement de cette bulle; 31. Procuration générale du cardinal Salviati à son neveu Jules Salviati, protonotaire apostolique et aumônier de la Reine; 33. Prise de pos-

session de l'abbaye par cet ecclésiastique, au nom de son oncle. — 43. Infirmerie de Sainte-Croix, à fr. Jacques Maron. — 44. Prieuré claustral du même monastère, à fr. Marc Ricard. — 45. Cure de Cardan, à Arnaud de Sponde, chanoine de Saint-André. — 56. Donation par Julien Gourrault, vicaire perpétuel de la Majestat Saint-André, d'une « sienne maison, jardrin et tout ce qui en dépend, size en la parroisse de Sainct-Paul de la présente ville, en rue Magudas, autrement appelée de Vertueilh, qui sera possédée par le plus ancien prébendier receu en la dicte église [Saint-André], non ayant ne possédant aulcune maison en quelque manière que ce soit, comme curé ou vicaire perpétuel, chapelain ou prébendier, ou propriétaire en la présente ville, et actuellement faisant résidence et seruant en la dicte église ». — 57. Collation du prieuré de Saint-André de Cubzac, par Hélie de Gontault de Saint-Genis, protonotaire apostolique, conseiller et aumônier du Roi, abbé commendataire de la Sauve. — 1567. — 65. Lettres de tonsure à Charles de Malvin, fils de Charles, conseiller au Parlement. — 85. Prise de possession d'un canonicat de Saint-André, par Pierre du Bedat. — 86. Collation d'une chapellenie par Gilles de Noailles, abbé commendataire de l'Isle et chanoine de Saint-André. — 132. Canonicat de Villandraut, à Jacques Pascal. — 149 *seq.* Bulle de Pie V donnant en commende l'abbaye de Sainte-Croix à Jules Salviati; lettres royaux. — 157. Sous-prieuré claustral de ce monastère, à fr. Jean Gros. — 162. Sacristie du même monastère, à fr. Antoine Duhalde. — 167. Même office, à fr. Jean Ponchier. — 176. Lettres de vicaire général à Guillaume de Philipperie, licencié ès-droits. — 177. Canonicat de Saint-Émilion, à François de Mesme. — 182. Hôtellerie de Sainte-Croix, à fr. Jean de Laduguye. — 189. Signature apostolique du doyenné de Saint-André, pour François de la Guyonnie. — 201. Canonicat dans la même église, à Anselme de Cotteblanche. — 204. Acte de réception de François Benoist, *in fratrem et canonicum*, par le chapitre de Saint-Émilion. — 218 *seq.* Lettres de tonsure pour Thomas de Pontac; son élection et sa prise de possession en qualité de doyen de Saint-Émilion. — 225. Canonicat dans la même église, à Bonaventure Renouard. — 236. Chantrerie de la même église, à Guillaume de la Faye. — 244. Lettres de vicaire général de Jules Salviati, abbé de Sainte-Croix, à François de Nort, chanoine de Saint-Seurin. — 254. Prise de possession de la sacristie de Saint-Émilion par Bertrand Jaumar. — 261. Canonicat de Saint-Seurin, à Antoine Surguyer. — 273. Écolatrerie de Saint-André, à Pierre Eyquem de Montaigne. — 275. Prise de possession d'un canonicat dans la même église, par Jean Vassal de la Tourrette; etc. — [Ce registre et les suivants sont remplis d'une infinité de signatures apostoliques, collations, prises de possession, présentations, réquisitions de gradués, procurations, lettres d'ordres, de degrés et de temps d'étude, etc.] — (Q 1.)

G. 785. (Registre in-f°, relié en basane.) — 284 feuillets, papier; latin-français.

1568-1570. — Insinuations. — « Quatorziesme registre du greffe des Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Bourdeaulx ». — 1568. — 4. Procuration du cardinal Louis de Guise, en qualité d'abbé de Guitres. — *Ibid.* v°. Bulle de Pie V, donnant en commende, par suite de la démission du précédent, l'abbaye de Guitres à Jean Calveau, grand archidiacre d'Angoulême. — 15. Lettres de vicaire général d'Urbain de Saint-Galais, abbé de Saint-Vincent de Bourg, à Pierre Jamyn, curé de Montignac en Saintonge. — 20. Présentation à la cure de Lussac, par François de Gontault de Saint-Genis, abbé de Faize. — 21. Lettres de tonsure à Fronton Duduc, fils de Jean, conseiller au Parlement. — 37. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Arnaud de Pontac. — 58. Élection par le chapitre à un canonicat de la même église, de Martial Eyrault. — 72. Lettres de tonsure à Pierre et Louis de Lange de Luxe. — 85. Sacristie de Bourg, à fr. Jean Guilhem. — 1569. — 107. Canonicat de Villandrault, à François de Lage. — 110. Signature du prieuré claustral de Sainte-Croix, pour fr. Jacques Arnoul. — 142. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Jean de Nogués. — 157. Prise de possession du même. — 185. Lettres de vicaire général de Augier Hunault de Lanta, conseiller du Roi, abbé de Saint-Sauveur de Blaye, à fr. Vincent Gentilh. — 191. Démission de Jean Vassal de la Tourrette, chanoine de Saint-André, en faveur d'Arnaud Duhart. — 194. Office de notaire apostolique à Michel Guerry. — 197. *Id.* à Mathurin Bertin, clerc. — 201. Signature de la sacristie de Saint-Sauveur de Blaye, pour fr. Vincent Gentilh. — 209, 210. Union de la paroisse Saint-Martin de Montaigne au doyenné de Saint-Émilion. — 211. Collation et prise de possession de l'infirmerie de Sainte-Croix (fr. Vincent Durieu). — 215. Signature du prieuré claustral du même monastère, pour fr. Jean de Foissac. — 222. Lettres de vicaire général de Jean Calveau, abbé de Guitres, à François Thevenin, sous-doyen de Saint-André. — 230. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Bertin. — 231. Élection, par le chapitre, à un canonicat de la même église, de Pierre

Digitized by Google

Arnauldeau. — 239. Office de notaire apostolique à Denis Barbier. — 1570. — 261. Canonicat de Saint-André, à Jean d'Hirigaray ; etc. — (Q 2.)

G. 786 (Registre in-f°, relié en basane.) — 866 feuillets, papier; latin-français.

1570-1571. — Insinuations. — 1570. — 1. « Quinziesme registre du greffe des insinuations ecclesiastiques du dioceze de Bourdeaulx. » — 20. Archiprêtré de Génissac, à Pierre Demons. — 21. Insinuation des « nom et cognom, comme gradué nommé » de Pierre de Loupprel, maître ès arts, régent au collège de Guienne. — 102 *seq.* Examen d'un candidat à la cure de Targon. — 109 « Lectres de tonsure pour le filz [Jacques] de Mr. le président Roffignac ». — 110. « Insinuation de noblesse pour [fr. Georges de] Laduguye. » — 115. Lettres de vicaire et procureur général d'Arnaud Sanche d'Oxolorando, chanoine de Saint-Seurin, à Arnaud de Sponde, chanoine de Saint-André. — 148 seq. Écolatrerie de Saint-André, à Pierre de Grammont. — 158. Lettres de vicaire général de Toussaint Barrin, chanoine de la Sainte-Chapelle et abbé de Saint-Romain de Blaye, à à fr. Jean de Mornay, prieur claustral de ce monastère. — 163. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Léonard Sauvage. — 207. *Id.* d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Jean de Clauce. — 221. *Id.* du doyenné de la même église pour Arnaud de Pontac, vacant par ce fait que le titulaire, Thomas de Pontac, *in aliquo ex sacris ordinibus constitutus non est et, de proximo, matrimonium contrahere intendit.* — 224. Canonicat dans la même église, à Jean de Lachausse, gradué. — 231. Aumônerie de la même église à Guillaume de Lafaye. — 260. Même dignité, à Jean Brugier. — 263. Lettres de vicaire général de François de la Guyonnie, président aux enquêtes du Parlement et doyen de Saint-André, à Joseph Benoist, chanoine de la même église. — 1571. — 280-286. Pièces relatives à l'élection de Gilles de Noailles, en qualité de doyen Saint-Seurin. — 292. Office de pitancier de l'abbaye Sainte-Croix, à Pierre Lespiaud. — *Ibid.* Procuration générale de François de Nort, vicaire général de l'abbé de Sainte-Croix, à fr. Marc Ricard. — 304. « Place de Moyne à la Sauve, pour Bernard Richard. » — 329. Démission de Pierre de Gramont, maître-école de Saint-André, en faveur d'Arnaud Duhart. — 333. Lettres de procureur fiscal, pour [Guillaume] Chamin, vicaire perpétuel de la Majestat Saint-André; etc. — (Q 3.)

G. 787. (Registre in-f°, relié en basane.) — 286 feuillets, papier; latin-français.

1571-1572. — Insinuations. — 1. « Seziesme registre du greffe des insinuations ecclésiastiques du dioceze de Bourd. Maussac, greffier. » — 1571. — 6. Lettres de vicaire général, à Anselme de Cotteblanche, chanoine théologal de Saint-André. — 17. Signature apostolique autorisant Arnaud de Pontac, nommé doyen de Saint-Émilion, à retenir le canonicat de Saint-André dont il était titulaire. — 18. Prévôté de Saint-Romain de Blaye, à fr. Nicolas Baudouin. — 21. Lettres de tonsure, à Gautier et Pierre de Mérignac, fils de Jean, conseiller au Parlement. — 43. Lettres de docteur [ès-arts], pour [Jean de] Chastenet. — 48. Chambrerie de l'abbaye de Sainte-Croix, à fr. Georges de Laduguye. — 67. Lettres de temps d'étude, pour Pierre de Pichon. — 71. Lettres de tonsure, à Guillaume de Oyhanard. — 89. *Id.* à Étienne de Cruseau. — 110 *seq.* « Bulles et autres pièces de l'abbaye Saint-Sauueur de Blaye, » donnée en commande à François de Carmaing. — 114. Lettres de vicaire général de cet abbé, à Jean Rousseau, chanoine de Saint-André. — 117. Canonicat de Saint-André, à Jean Vidault. — 120. Lectres de prêtrise, à Gilles de Noailles. — 129. « Lectres de tonsure, diacre et autres, pour M. [Arnaud de] Pontac. » — 1572. — 172. « Lectres de subdiacre pour M. de Noalhes. » — 220, 221. Canonicat et sous-chantrerie de Saint-André, à Mathurin Busseau. — 252. Élection par le chapitre Saint-André, à un canonicat de cette église, d'André Barrault. — 275. *Id.* de Robert Eyquem de Montaigne. — Écolâtrerie de Saint-André, à Jean Rousseau, etc. — (Q 4.)

G. 788. (Registre in-f°, relié en basane) — 479 feuillets, papier. (Manquent les feuillets 7; 315-320); latin-français.

1572-1574. — Insinuations. — 1572. — 8. Prise de possession de l'abbaye de Guitres au nom de l'abbé commendataire, François, comte Taurel. — 9. Signature pour Jean Rousseau de l'écolâtrerie de Saint-André, indûment possédée par Pierre de Gramont, *pro clerico se gerente,* qui venait de contracter mariage. — 33. Lettres de vicaire général d'Arnaud de Pontac, clerc, doyen de Saint-Émilion, à Jean de Nogués, chanoine de cette église. — 34. Lettres de vicaire et procureur général de François Le Borgne d'Esperins, chanoine de Saint-Seurin, à Jean Rousseau, chanoine de Saint-André. — 56. Signature de la sous-chantrerie de cette église pour

Digitized by Google

Samson Grillet. — 73. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Jean de Saint-Clair. — 88. Présentation au chapitre Saint-Seurin, par Jean de Tarneau et Antoine Coudroy, jurats de Bordeaux, en leur nom et par délégation de la jurade, d'Antoine Surguyer, bachelier en droit canon pour une des chapelles de Linars. — 1573. — 99. Lettres de tonsure, à Jean Duduc. — 102. Prise de possession du prieuré de Coutras au nom de Geoffroy de La Martonie, conseiller clerc au Parlement. — 110. Union en faveur de Jean Boyresse des paroisses de Saint-Martin du Bois et de Saint-Ciers d'Abzac. — 159. Signature pontificale autorisant Arnaud de Pontac, nommé évêque de Bazas, à retenir le doyenné de Saint-Émilion et des autres bénéfices qu'il possédait. (Cf. 433-434.) — 167. Lettres de tonsure, pour Raymond de Louppes, fils de Jean, seigneur de La Prade, avocat au Parlement. — 177. Doyenné de Villandraut, à Jean Cruchon. — 179. Bulles donnant en commende à Jean Faure, prêtre du diocèse de Clermont, l'abbaye de Pleine-Selve. — 185. Lettres de tonsure, à Jean de Gaufreteau, fils de Gérard, conseiller au Parlement. — 187. Lettres de vicaire général d'Henri de Sourdis, évêque de Maillezais, à François d'Esperins, chanoine de Saint-Seurin-lès-Bordeaux. — 187. Lettres de vicaires généraux de Toussaint Barrin, abbé de Saint-Romain de Blaye, à FF. Jean de Mornay, prieur claustral, et Pierre de Ballade, aumônier de ce monastère. — 192. Lettres de tonsure, à Louis de Salignac. — 222. Canonicat de Saint-André, à Michel Guerry. — 227. Prise de possession d'un canonicat de la même église, par Martin de Raymond. — 240. Élection du même par le chapitre. — 279. Élection à un canonicat de la même église, de Pierre Eyquem de Montaigne, le jeune. — 290. Vicariat général d'Urbain de Saint-Gelais, évêque de Comminges et abbé de Saint-Vincent de Bourg, à fr. Pierre Chesnel, aumônier de ce monastère. — 299. Canonicat de Saint-Seurin, à Étienne Clergeault. — 315. Élection par le chapitre de Saint-André, à un canonicat, de Nicolas de La Chassaigne, le jeune. — 316. Mentionnés : François et Nicolas de La Chassaigne, « escolliers estudians en l'université de Paris, demeurants rue Sainct-Jacques, à l'enseigne Sainct-Georges »; Nicolas de La Chassaigne, abbé de Verteuil et Chantre de Saint-André; Guillaume de Chassaigne, conseiller au Parlèment. — 359. Sacristie de Saint-André, à Pierre Arnauldeau. — 364. Canonicat de Saint-Seurin, à Louis Roy. — 392. Signature pour Pierre Dabbadie, d'un canonicat de Saint-André, indûment possédée par Jean Denot, *pro clerico et canonico se gerente*. — 1574. — 419. Écolâtrerie de Saint-André, à Jean Boyresse. — 423. Réception du même par le chapitre. — 436. Signature de la chantrerie de Saint-André, pour Guillaume de La Chassaigne. — 450. *Id.* de la même dignité pour Jean Barreau; etc. (Q 5.)

G. 789. (Registre in-f°, relié en basane.) — 465 feuillets, papier; latin-français.

1574-1575. — Insinuations. — 1. *Registrum decimoctauum graffariatus insinuationum actorum ecclesiasticorum diocesis Burdegalensis incoatum et inceptum Anno Mill° Quingentesimo septuagesimo quarto. 1574. Dutauzin.* — 1574. — 15. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre de Lange de Luxe. — 26. Bulle de Grégoire XIII, unissant le prieuré de Saint-James au collège des jésuites de Bordeaux. — 37. Prise de possession de ce prieuré par le recteur du collège. — 44. Chambrerie de l'abbaye Saint-Romain de Blaye, à fr. Guillaume Gay. — 66. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Pierre de Villeneufve. — 76. Canonicat dans la même église, à Louis Deschamps. — 105. Charge d'official à Libourne, à François de la Treilhe, curé de Saint-Estienne de Lisse. — 112. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre de Lange de Luxe. — 119. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Guillaume de La Chassaigne. — 132. Canonicat de Saint-Seurin, pour François Thévenin. — 187. Prise de possession d'un canonicat de Saint-André, par George Périer. — 191. Signature apostolique prorogeant *ad quadriennium*, la faculté de retenir le doyenné de Saint-Émilion, accordée à Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, *cum* [*prædictus episcopus*] *propter tot impedimenta in regno Francie, ratione lutheranorum huguenotorum, hactenus vigentia, necnon tumultus bellicos adhuc in partibus illis existentes, ab inde personam idoneam in qua decanatum ipsum, qui in dicta ecclesia Sancti Emiliani dignitas principalis existit, transferre commode posset hucusque inuenerit, fructus que dicte sue ecclesie Vazatensis adeo exigui et tenues existant ut onera dicte sue ecclesie incumbentia vix perferre possit, nisi aliunde sibi et alicujus subuentionis auxilio prouideatur dictaque creatura* [*Suæ Sanctitatis*] *absque sui dispendio decanatum ipsum dimittere posse non speret*. — 202. Vicariat général de l'abbaye de la Sauve, le siège abbatial vacant, à fr. Bertrand de Landraudie. — 207 *seq.* Pièces concernant la nomination de Philippe Desportes, clerc du diocèse de Chartres, à l'abbaye de Verteuil. — 222. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean Coustault. — 246. *Id.* à Simon Morinat. — *Ibid.* v°. *Id.* à Michel

Digitized by Google

Guerry. — 268. *Id.*, à Jean d'Hirigaray. — 278. Office de notaire apostolique, à Étienne Clergeaud, chanoine semi-prébendé de Saint-Seurin. — 1575. — 304. Lettres de degré, à Robert Eyquem de Montaigne, bachelier en théologie, chanoine de Saint-André. — 331. Canonicat de Saint-Émilion, à Michel Pagaud. — 333. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Jacques Voisin. — 340. *Id.*, pour Bertrand Maze. — 342. Élection par le chapitre, à un canonicat de Saint-André, de Louis de Salignac, en remplacement de François de Salignac, évêque de Sarlat. — 348. Lettres de degré, pour Jean de Calvimont. — 361. Insinuation pour Louis Duduc. — 368. *Id.*, pour Vincent d'Arche, gradué nommé. — 376. Lettres de tonsure à Charles du Sault, fils de Charles, avocat général au Parlement. — 382. Sacristie de Saint-André, à Guillaume de La Chassaigne, conseiller au Parlement. — 417. Lettres de vicaire général d'Estienne de Gontaud de Saint-Genis, abbé de la Sauve, à Jean Boyresse, maître-école de Saint-André. — 421. Lettres de vicaire général de François, comte Taurel, abbé de Guîtres, au même. — 426. Canonicat de Saint-André, à Arnaud Vuidault. — 431. Vicariat général de l'abbaye de la Sauve, à Annet de Jehan, sous-chantre de l'église cathédrale de Sarlat; etc. — (Q. 6.)

G. 790. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 435 feuillets, papier; latin-français.

1575-1577. — Insinuations. — 1. *Registrum decimum nonum Graffariatus insinuationum actorum ecclesiasticorum Burdegalensis diocesis, incoatum et inceptum die* XXII *septembris, anno* MDLXXV. *Dutauzin.* — 1575. — 5. Lettres de prêtrise de Geoffroy de La Martonie, chanoine-trésorier de Saint-André, conseiller au Parlement. — 6. *Id.* de Robert Eyquem de Montaigne. — 22. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre Martin (cf. 290). — 23. *Id.* à Martin Taureau. — 25. *Id.* à Guillaume Boisson. — 28. Office de notaire apostolique, à Jean Dutauzin (cf. 201). — 31. Signature du prieuré de Mimizan, pour Pierre de Lange de Luxe. — 40. Lettres de tonsure, à Louis de Tuquoy, fils de Jacques, lieutenant en la sénéchaussée des Lannes. — 1576. — 56. *Id.* à François de Nort, fils de Florent, conseiller au Parlement. — 66. Signature de l'écolâtrerie de Saint-André, pour Jean Boyresse. — 68. Sacristie de Saint-Émilion, à Pierre Forestier. — 73. Office de notaire apostolique, à Pierre Tarascon, prêtre. — 91. Vicariat général de l'abbaye de Saint-Sauveur de Blaye, le siège abbatial vacant, à fr. Pierre Fournier. — 119. Canonicat de Villandraut, à Jean Garde. — 160. Lettres de vicaire et procureur général de François de la Guyonnie, doyen de Saint-André, à François Thevenin, sous-doyen de la même église. — 170. Canonicat de Saint-Seurin, à Guillaume Lescalle, clerc de Bordeaux et avocat en la cour. — 173. Signature de la Trésorerie de Saint-André, pour François de la Barbinie (cf. 296). — 215. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Pierre de Termes (cf. 273). — 222. Trésorerie de Saint-André, conférée par le doyen, à Jacques Gillot, conseiller-clerc au Parlement de Paris. — 232. Écolâtrerie de Saint-André, à Michel Guerry. — 242. Élection, par le chapitre, de Pierre Charron, parisien, docteur ès droits, à un canonicat de Saint-André; 243. Procès-verbal de son installation (cf. 368); *Ibid.* v°. Sa nomination par l'archevêque à l'écolâtrerie vacante par la démission de Michel Guerry; 252. Sa prise de possession. — 264. Signature de la sacristie de Saint-Émilion, pour Bertrand Giraud, gradué nommé. — 271. Canonicat de la même église, à Étienne Beynier, docteur de Sorbonne. — 276. Prise de possession d'un canonicat de Saint-Seurin par Gérard de Capus. — *Ibid.* v°. Signature, pour Raymond Rixens, du canonicat de la même église, vacant par la mort de Jacques de Pontac. — 281. Vicairie perpétuelle de N.-D. de Puypaulin, à Bordeaux, à Guillaume d'Oyhanard, gradué. — 283. Prévôté de Saint-Seurin, à François d'Esperins. — 1577. — 315. Lettres de vicaire et procureur général de Gilles de Noailles, conseiller au conseil privé et doyen de Saint-Seurin, à M° d'Oxolorando, chanoine de la même église. — 331 *seq.* Bulle donnant en commende l'abbaye de Faize, à Jean de Labermondie. — 360. Fulmination de la bulle donnant en commende l'abbaye de La Sauve à François de Fayolles, chanoine de la Sainte-Chapelle. — 405. Procuration générale de Philippe Desportes, abbé de Verteuil, à Jean Rousseau et Joseph Benoist, chanoine de Saint-André. — 409. Lettres de tonsure, à Pierre de Gasq, fils d'Émeric, conseiller au Parlement; etc. — Sur le dernier feuillet de garde, curieuse recette « pour faire bonne ancre ». — (Q 7.)

G. 791. (Registre in-f°, relié en basane.) — 483 feuillets, papier; latin-français.

1577-1589. — Insinuations. — « Registre vingtiesme du Grefe des insinuations eclesiastiques du diocèze de Bourdeaulx. Maussac. » — 1578. — 17. Canonicat de Saint-André, à Vincent la Place. — 27. Lettres de vicaire général de François de Fayolle, abbé de la Sauve, à fr. Bertrand Andral. — 79. Canonicat de Saint-André, à Aymon Maiour. — 82. Réception du

Digitized by Google

même *in fratrem et canonicum*, par le chapitre. — 91. Cure de Saint-Germain de Graoux, à Pierre de Brezets, clerc, avocat au Parlement. — 105. Bulle donnant en commende l'abbaye de Verteuil, à Guillaume de La Chassaigne, chanoine et sacriste de Saint-André. — 112. Signature de la trésorerie de Saint-André, pour Jacques des Aigues (cf. 199). — 117 *seq.* Dispenses *à portu armorum* et autres, à noble Léonard le Borgne, dit d'Esperens. — 119. Vicariat général de Saint-Romain de Blaye, à fr. Jean de Mornay, « attendu qu'il y a troys ans ou enuyron qu'il n'y a aucun abbé qui ayt prins possession de la dicte abbaye ». — 126. Prise de possession de l'abbaye de Verteuil, par Guillaume de La Chassaigne. — 137. Fulmination de la bulle donnant en commende l'abbaye de Pleine-Selve à noble Étienne de Mioche, clerc du diocèse de Clermont (cf. 156, sa prise de possession). — 153. Prévôté de Saint-Seurin, à Étienne Florentin. — 169. Canonicat de Saint-André, à Antoine Florentin. — 188. Sacristie de Saint-Émilion, à Pierre Pyot. — 1579. — 202 *seq.* Bulle donnant en commende l'abbaye Saint-Sauveur de Blaye, à Martin de Raymond (cf. 218). — 204. Canonicat de Saint-André, à Guy de Taillefer. — 217. Charge de lieutenant de l'official, à Jean Godeffre, prêtre, bachelier en droit canon. — *Ibid.* Confirmation, « sa vye durante », de Mathurin Bertin, dans l'office de secrétaire de l'archevêché. — 237. Charge de procureur d'office des cours ecclésiastiques, à Pierre Tarascon, prêtre, bachelier en droit canon. — 247. Élection par le chapitre Saint-André, de Charles de Chazettes, conseiller au Parlement, au décanat de cette église (cf. 264). — 274, 275. Réception de ce dignitaire (cf. 280). — 277. Même dignité, à Léon de la Guyonnie (cf. 311. Bulle en sa faveur). — 306. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre de Salignac. — 308. Lettres de vicaire général de François Taurel, abbé de Guitres, à Dominique du Prat, curé de Brach. — 332. Réception de Léon de la Guyonnie, en qualité de doyen de Saint-André. — 340. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour J.-J. du Sault. — 370. Canonicat de Saint-André, à Jacques des Aigues. — 1580. — 388 *seq.* Pièces concernant l'union au collège des jésuites de Bordeaux du prieuré de Saint-Sauveur à Saint-Macaire (cf. 432 v°, 433); etc. — (Q 8.)

G. 792. (Registre grand in-f°, relié en veau.) — 489 feuillets, papier, latin-français. [La reliure est en très mauvais état et le registre est incomplet des feuillets 1-11 ; 278-331 ; 348-451.]

1580-1583. — Insinuations. 1580. — 13. Lettres de tonsure, à Guillaume et Claude du Val, fils de Pierre, conseiller au Parlement. — 23, 24. Archidiaconé de Médoc, à François Arnaud. — 34. Canonicat de Saint-André, à François de La Chassaigne. — 48 *seq.* v°. « Prinse de possession du prieuré de Saint-Maccaire, pour les Jésuites. » — 68. Prieuré claustral de Verteuil, à fr. Jean Drouillet. — 72, 82. Union de la cure de Cissac au prieuré claustral de Verteuil. — 86. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean Amelin. — 88. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Mespolette. — 1581. — 125. *Id.* d'un canonicat de la même église, pour Ponce de Salignac. — 137. Trésorerie de la même église, à Bernard de Larrat. — 139. Signature d'un canonicat de la même église, pour Arnaud Sanche d'Oxolorando. — 143. Pension sur ce bénéfice, à Arnaud de Sponde qui l'avait résigné en faveur du précédent. — 151. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean David. — 161. *Id.* à Villandraut, pour Arthur Faure. — 163. Prieuré de Soulac, à Gilles de Noailles, abbé de l'Isle. — 173. Lettres de vicaire général de Martin de Raymond, abbé de Saint-Sauveur de Blaye, à Bertrand de Chartres, prieur claustral de ce monastère. — 174. Transaction au sujet du possessoire du décanat de Saint-André, entre Charles de Chazettes et Léon la Guyonnie (cf. 233 v°). — 144. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre Mosnier. — 195. *Id.* à Arnaud de Maytier. — 205. Cession du prieuré de Saint-Trélody, à Noël de Mullet, par son frère Denis. — 207. Canonicat de Saint-Seurin, à Antoine de La Forestie. — 209. Prieuré de Belin, à Arnaud de Pontac, évêque de Bazas. — 214. Fulmination de la bulle donnant en commende à Pierre Aussel, prêtre du diocèse de Cahors, l'abbaye de Saint-Romain de Blaye, vacante par la résignation de Louis Richard de Gourdon de Vaillac, évêque de Tulle. — 1582. Lettres de vicaire général de cet abbé à fr. Pierre de Mornay, prieur claustral de ce monastère. — 244, 250. Canonicat et prévôté de Saint-Seurin, à Bertrand de Loeil. — 275. Sacristie de la même église, à Pierre Detchart. — 277. Prise de possession de la cure de Saint-Médard de Guizières, au nom de Pierre de Mérignac, écuyer. [Lacune du 11 avril au 15 septembre 1582.] — 347. Canonicat de Saint-André, à Pierre Brault. [Lacune du 20 octobre 1582 au 6 août 1583.] — 1583. — 461. Canonicat de Saint-André, à J.-J. du Sault. — 470. Lettres de tonsure à Antoine Duduc, fils de feu Jean, conseiller au Parlement. — 476. Insinuation des lettres de tonsure de Jean de Nesmond, fils de François, conseiller au Parlement (1582). — 478. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean Rousseau. — 484. Canonicat de Saint-André, à Pierre Daysse; etc. — (Q 9.)

Digitized by Google

G. 793. (Registre in-f°, relié en basane.) — 508 feuillets, papier; latin-français.

1583-1586. — Insinuations. — « Registre vingtdeuxiesme du greffe des Insinuations Ecclésiastiques du diocése de Bourdeaulx. » — 1583. — 5. Lettres de tonsure, à Pierre Duduc. — 8. Aumônerie de Saint-Émilion, à Michel Pagaud. — 1584. — 34. Cure de Biscarosse, à Joachim le Venier, clerc du diocèse de Maillezais. — 57 v°, 58. Signature apostolique concernant le bail emphytéotique de la *villa seu grangia de Cosses nuncupata, in insula de Marans sita,* ruinée pendant les guerres civiles, consenti par l'évêque et le chapitre de Maillezais. — 62. Canonicat de Saint-André, à Étienne de La Cabanne (cf. 184). — 86. Ordonnance autorisant Étienne du Noyer, conseiller au Parlement, à transférer le patronage laïque de la chapelle de Nieuil, fondée en l'église Saint-André de Bordeaux, à tel de ses enfants qu'il aviserait. — 116. Canonicat de Saint-Émilion, à Jean de Villeneufve. — 125. Lettres de tonsure, à Émeric de Gasq. — 130. Signature de l'aumônerie de Saint-Émilion, pour Louis Grebet. — 130, 131. Union au séminaire des ordinands de Bordeaux, en vertu d'un décret spécial du concile provincial, de la préceptorerie ou commanderie de Saint-Antoine de la même ville et sa prise de possession, par Simon Maderan, prieur du dit séminaire. — 147. Union au même séminaire et prise de possession par le dit Maderan, du prieuré du Saint-Esprit de Bordeaux. — 150. Lettres de tonsure, à Pierre Le Berthon, fils de Jean, conseiller au Parlement. — 153 *seq.* Canonicat de Saint-André, à Jacques de Calvimont. — 174. Lettres de tonsure, à Pierre de Gourgue, fils d'Auger, conseiller au Parlement. — 1585. — 231, 232. Diverses chapelles, à François de Louppes. — 243. Canonicat de Cadillac, pour Léonard Brun. — 251. Lettres de prêtrise, à Joachim le Venier. — 270 *seq.* Élection de Louis de Gallopin, à la prévôté de Saint-Seurin et sa réception. — 291. Canonicat de Villaudrant, à Jean Dartigolles. — 300. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Jacques Donzelo. — 302. Lettres de tonsure, à Louis Darthoys, fils de Pierre, huissier de l'Hôtel-de-ville. — 306. Pitancerie de l'abbaye Sainte-Croix, à fr. Gaspard de Fraites. — 315. Canonicat de Cadillac, à Jean de Noix. — 318. Lettres de tonsure, à François et Raymond de Brach, fils d'Arnaud, procureur au Parlement. — 321. Réception *in fratrem et canonicum* de Jean de la Guyonnie, par le chapitre de Saint-André. — 324. Canonicat dans la même église, à André de La Couture (cf. 332). — 325. *Id.* à Jean Busseau. — 330, 331. *Id.* à Lancelot de Lalanne. — 1586. — 358. *Id.* à Joachim le Venier. — 392. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre Clergeault. — 405. Lettres de prêtrise, à Jacques des Aigues, chanoine-trésorier de Saint-André. — 431. Lettres de tonsure, à Guillaume des Aigues, fils de Jacques, procureur général au Parlement. — 453. Enquête de la perte des lettres de prêtrise d'Eutrope Chevallier, prêtre servant en l'église Saint-Siméon de Bordeaux, lesquelles avaient disparu pendant qu'il était absent de Bordeaux, durant « la dernière contagion ». — 454 *seq.* Canonicat de Saint-André, à Martial Martin. — 458. *Id.* à Antoine Grandsire. — 464. Canonicat de Saint-Seurin, à Joseph d'Andrault; etc. — (Q 10.)

G. 794. (Registre in-f°, relié en basane.) — 388 feuillets, papier, latin-français.

1586-1589. — Insinuations. — « Registre vingtroisiesme du greffe des Insinuations Écclésiastiques du diocèse de Bourdeaulx. Dutauzin. » — 1586. — 1. Lettres de tonsure, à François Pichon, fils de Richard, clerc de ville [de Bordeaux]. — 5. Signature de la chantrerie de Saint-André, pour Sylvestre de Cotteblanche. — 30. Lettres de nomination, degré et temps d'études, pour Nicolas de Galatheau. — 45. Signature de la chantrerie de Saint-André, pour Jean Lesportes. — 47. Lettres de tonsure et d'acolithe, à Lancelot d'Estignolz, fils de Pierre, prévôt royal de Bordeaux. — 1587. — 52. Chantrerie de Saint-André, à René Fallais. — 55. « Unyons pour M^rs les Jésuites » [de diverses chapelles à Saint-Macaire et à Saint-Jacques de Bordeaux]: *considerantes laboriosam operam quam societatis Jesu collegium, hac in urbe nostra Burdegalensi situm, in seminanda salutari sapientia et iuuentutis eruditione in dies magis ac magis praestat, necnon eiusdem collegii exiguos admodum redditus... magistri Francisci de Bord, rectoris dicti collegii, precibus inclinati, etc.* — 68. Chantrerie de Saint-André, à Pierre Arnauldeau. — 111. Signature de la même dignité, pour Jean Rousseau. — 127. Sacristie de Saint-Émilion, à Mathieu Charriol. — 129. Prébende théologale de Saint-André, à Jean Brassier. — 130, 131, 148, 150. Contestation relative à la chantrerie de Saint-André, entre Pierre de Maurian, Jean de Chastenet. Pierre Arnauldeau et Léonard Berdolat. — 171. Lettres de tonsure, à Lancelot de Mullet, fils d'Arnaud, premier président aux enquêtes. — 172. *Id.* à Pierre [de] Brach, conseiller et secrétaire du roi, contrôleur en la chancellerie, à Bordeaux. — 178. Union de Bouliac à

Digitized by Google

l'abbaye de Bonlieu, à la requête de l'abbé Sébastien de la Forestie, portant que *predicti monasterii fructus, redditus et prouentus, propter grassantia et flagrantia iamdiu in his partibus bella et frequentes bonorum ecclesiasticorum alienationes, adeo tenues et exigui facti sunt ut ad sui et religiosorum predicti monasterii honestam sustentationem, propter eorum tenuitatem et exiguitatem, minime suppetunt, habita etiam ad nostri seculi iniuriam ratione quo persone ecclesiastice variis et intolerabilibus subsidiis opprimuntur...* — 199. Archiprêtré de Saint-Médard-en-Jalle, à Pierre de Brach. — 1588. — 202. Bulle donnant en commende l'abbaye de Clairac à Henri de Leviston. — 207. Lettres de tonsure, à Jean de Pontac, fils de Jacques, conseiller au Parlement. — 210. Collation au même d'une chapelle fondée en l'église des frères prêcheurs de Bordeaux. — 212. Greffe de l'officialité de Libourne, à Pierre Léaut, praticien. — *Ibid.* v°. Charge d'official, au même lieu, à Jean Boisset. — 215. Lettres de tonsure, à Guillaume et Toussaint d'Alesme, fils de François, conseiller au Parlement. — 232. Collation de la prévôté de Saint-Seurin, à Bernard Phezans (cf. 239). — 233. Visa de la même dignité, par Jean de Chastenet, chantre de Saint-André et official de Bordeaux, pour Pierre Rouillet (cf. 311). — 280. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre Dubernet, permutant avec Pierre Charron. — 283. Lettres de tonsure, à Ogier, Jean et Jacques de Canolle, fils de Pierre, trésorier de France. — 289. Acte de révocation de Jean de Chastenet, official, par Antoine Prévost de Sansac, « pour certaines causes et considérations à ce nous mouuans et parcequ'ainsin nous plaist ». — 291. « Signature pour prendre les ordres et lectres de tonsure (1565) à M. Taurel, abbé de Guitres. » — 298. Collation de l'écolâtrerie de Saint-André, vacante par la résignation de Pierre Charron, à Henri des Aigues. — 299. Prise de possession de la sacristie de Saint-Seurin, par Arthur Faure. — 303. Signature de l'archidiaconé de Blaye, vacant par la résignation de François de Sirueilh, pour Guillaume de La Chassaigne. — 306. Sacristie de Saint-Seurin, à Jean de Villeneufve. — 321. Signature de la chantrerie de Condom, à Pierre Charron, par permutation avec Henri des Aigues. — 330. *Id.* du prieuré du Bouchet, pour Pierre de Gourgue (cf. 367). — 331. « Lectres d'ordre, pour Mr de Noailles, euesque d'Acqz. » — 353. « Diacre et prebstrise; Mr de Noailles, euesque d'Acqz. » — 354. Chantrerie de Saint-Émilion, à Jean Voisin. — 356. Lettres de tonsure, à Raymond de Montaigne, fils de Geoffroy, conseiller au Parlement (1583). — 1589. — 363. Procuration de Guillaume Rignal, pour résigner le prieuré de Sainte-Catherine du Désert, en faveur de Jacques de Pontac. — 369. Signature, pour le même, du prieuré du Casteret. — 378. — Dimissoire et lettres de tonsure, pour Jean et Louis de Genouilhac, fils de Louis, baron et seigneur de Vailhac, de la paroisse de Berson; etc. — (Q 11.)

G. 795. (Registre in-f°, relié en basane.) — 412 feuillets, papier; latin-français.

1589-1592. — Insinuations. — « Regestre vingtquatriesme du greffe des Insinuations ecclésiastiques du diocese de Bourdeaulx. Dutauzin. » — 1589. — 30 v° *seq.* Révocation, par Antoine Prévost de Sansac, de la procuration par lui donnée pour résigner l'archevêché de Bordeaux en faveur d'Arnaud de Pontac, évêque de Bazas. — 38. Signature de la cure de Caplong, pour Pierre Eyquem de Montaigne. — 50, 52. Doyenné de Saint-Seurin, à Guy de Maynard. — 53. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Michel Pagaud. — 83. « Placet [royal] de l'abbaye de Beaulieu en Limosin, pour [Jean de] Cosatges. » — 1590. — 117. Signature de l'archidiaconé de Blaye, pour Pierre de Maurian. — 167. Sacristie de Saint-Seurin, à Pierre de Cruseau. — 178. Cure de Barsac, à Pierre Eyquem de Montaigne. — 184. Union à l'œuvre de Saint-Projet de Bordeaux, de plusieurs chapelles fondées en ladite église. — 205. Signature de la sacristie de Saint-Seurin, pour Salomon Dubernet. — 211. Prébende théologale et aumônerie de Saint-Émilion, à Jacques Donzeau. — 226. Doyenné de Saint-Seurin, à Jean-Jacques du Sault. — 1591. — 261. Même dignité, à Jean Lasserre. — 278. Lettres de tonsure, à Geoffroy de Mons, fils de Guillaume, président aux enquêtes (1568). — 327. Prise de possession de l'archidiaconé de Cernès, par Mathurin Bertin. — 334. Canonicat de Saint-André, à Raymond de Montaigne. — 344. Union au monastère des Feuillants de Bordeaux de la commanderie de Saint-Antoine, de la même ville. — 359. Prébende théologale de Saint-Émilion, à André Viamoret. — 362. Lettres de tonsure, à François le Berthon, fils de Pierre, seigneur d'Aiguilhe, conseiller au Parlement. — 367. Union de divers bénéfices au chapitre Saint-André. — 371. Lettres de vicaires généraux capitulaires, *sede vacante*, à Léon de la Guyonnie, doyen; Jacques des Aigues, trésorier; Jean Rousseau et Mathurin Bertin, chanoines. — 389. Aumônerie de Saint-Émilion, à Romain Barbot. — 392. Trésorerie de Saint-Seurin, à Jacques Donzeau. — 398. Signature du sous-doyenné de Saint-André, pour Pierre Darnal. —

Digitized by Google

410. Canonicat de Saint-André, à Geoffroy de Montaigne; etc. — (Q 12.)

G. 796. (Registre in-f°, dérelié.) — 415 feuillets, papier; latin-français.

1592-1593. — Insinuations. — « Registre vingt-cinquiesme du greffe des insinuations ecclésiastiques du dioceze de Bourdeaulx. » — 1592. — 3. Signature de l'aumônerie de Saint-Émilion, pour Marc Jaubert. — 6. Canonicat de Saint-André, à Raymond de Montaigne. — 33. Signature du sous-doyenné de la même église, pour Joseph Dubernet. — 68. *Id.* de la même dignité, pour Jean de Cotsages. — 77. *Id.* de la sacristie de Saint-Seurin, pour Charles Bretheau. — 101. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Pierre Morilhon. — 120. Lettres de vicaire général de François de Fayolles, abbé de La Sauve, à Gilbert de Saint-Avy, curé de Saint-Projet de Bordeaux. — 124. Prise de possession de l'aumônerie de Saint-Émilion, par Jean de Chastenet, chanoine et chantre de Saint-André. — 128. Signature de l'archidiaconé de Blaye, pour Jean Gonnac. — 134 *seq.* Bulle donnant en commende, à Jean de Cotsages, l'abbaye de Beaulieu. — 146. Signature de la cure de Chambaret, au diocèse de Limoges, pour Sébastien de La Forestie, abbé de Bonlieu. — 168. Signature de la prébende théologale de Saint-André, pour Daniel Martin (cf. 261 v°). — 169. Lettres de vicaire général d'Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, à Pierre Darnal, sous-doyen de Saint-André. — 175. Signature de la sacristie de Saint-Seurin, pour Antoine Godeffre. — 185. Résignation par Pierre Darnal du sous-doyenné de Saint-André contesté entre lui et Joseph Dubernet. — 191. Lettres de tonsure, à Pierre de Pontac, fils de Jacques, conseiller au Parlement. — 194. Absolution des censures encourues par Jean Daffis, clerc du diocèse de Toulouse, pour avoir reçu la tonsure de l'archevêque de Bordeaux, sans lettres dimissoires. — 1593. — 276. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Joseph Dubernet. — 314. Prise de possession du prieuré de Saint-Caprais d'Agen « par la veue oculaire du clocher de la dicte église » où le titulaire ne pouvait aller « sans grand danger de sa personne, d'aultant que la dicte ville d'Agen est tenue et occupée par ceulx qui tiennent le party de la Ligue ». — 317. Signature de la cure de Saint-Michel de Montaigne, en Périgord, pour Pierre de Montaigne. — 341. Signature, pour Antoine de Lasserre, de l'archidiaconé de Cernès, indûment possédé par N. Monrigault qui, depuis douze ans, ne résidait pas. — 354. Absolution de l'irrégularité encourue par Pierre Darnal, secrétaire du royaume et couronne de France, pour avoir signé des arrêts criminels au lieu et place du greffier en chef du Parlement. — 385, 389. Canonicat de Saint-André, au même. — 390. Signature apostolique, confirmant certains statuts nouveaux du chapitre de Saint-Seurin. — 396. Lettres de vicaire capitulaire, à Joachim Le Venier. — 407. Sous-chantrerie de Saint-André, à Jean Busseau; etc. — (Q 13.)

G. 797. (Registre in-f°, relié en basane.) — 463 feuillets, papier; latin-français.

1594-1597. — Insinuations. — 1594. — 11 v°, 12. [Nouveaux] « Statuts et ordonnances de l'église Saint-Seurin les Bourdeaulx » (7 janvier 1591). — 12 v°. Lettres de vicaire général de Jean Duchemin, évêque de Condom, à Pierre de Brach, secrétaire du Roi, contrôleur en la chancellerie du Parlement. — 70. Prise de possession par Pierre de Maurian, de l'archidiaconé de Blaye et de ses annexes. — 79. Lettres de tonsure, à Gabriel d'Arrérac, fils de Jean, conseiller au Parlement. — 85. Sacristie de Saint-André, à Arnaud de Vidard. — 91. Lettres de tonsure, à Pierre de Tarneau, fils de Joseph, aussi conseiller. — 106. *Id.*, à Pierre d'Espenault, fils de Jean, aussi conseiller. — 108. Résignation par Jean de Chastenet, chantre de Saint-André, du prieuré de Saint-Martin-du-Mont-Judaïque, lez Bordeaux, en faveur des Feuillants de cette ville (cf. 168, prise de possession de ce prieuré et de celui de Baulac, en Bazadais, et 170, arrêt du Parlement relatif à ces unions). — 114. Indult autorisant les chanoines de Saint-André à bénir les ornements sacerdotaux, *cum episcopi et alii antistites regni Francie ob tumultus bellaque intestina in eodem regno ad presens vigentia huc et illuc tuto se conferre nequeant.* — 123. Lettres de tonsure, à Jean de Lamère, fils de Salvat, conseiller au Parlement. — 128 *seq.* Union de bénéfices au collège des Jésuites d'Agen (procuration de l'évêque, Nicolas de Villars, et bulle de Clément VIII). — 171. « Bulles pour l'incorporation de certains bénéfices et prieurés à la congrégation des Feuilhens. » — 1595. — 243 *seq.* Fulmination d'une dispense matrimoniale, obtenue par Jean de Bonnevin, sieur de La Ballue, gouverneur de Libourne et Jeanne de l'Isle (témoins de l'enquête: Jacques Des Cars, seigneur de Mèreville, gouverneur du château du Hâ, grand-sénéchal de Guyenne; Charles de Matignon, gouverneur de Bourg; Gaston de Durfort, baron de Civrac; Louis de Lansac, sieur d'Aubiac;

Digitized by Google

Pierre de Gourdet, conseiller au Parlement; Gaston Ferrand, baron de Mauvesin; Arnaud de Mullet, président aux enquêtes; Thomas de Rham, lieutenant-général en la sénéchaussée de Guyenne, etc.). — 297. Charge de notaire apostolique, à Léger Plasse, clerc. — 314. Union par François Rolle, général de la congrégation bénédictine de France, des abbayes de Saint-Sever-Cap et de Sordes à celle de Sainte-Croix de Bordeaux. — 1596. — 339. Absolution de Jean Condriau, clerc, de l'irrégularité encourue pour avoir porté les armes contre les huguenots qui assiégeaient Blaye, où il s'était retiré. — 416. Sacristie de Saint-Émilion, à Étienne Monteil. — 426. Lettres de tonsure, à François et Jean Le Comte, fils de François, baron de La Tresne, maître des requêtes. — 439. Sacristie de Saint-Émilion, à Jean Boutin. — 441, 442. Insinuation des lettres de licencié et docteur *in utroque jure,* accordées par l'Université de Montpellier, à Pierre Charron (15 mars et 9 mai 1571). — 454. [Lettres de] « soubz diacre, pour Mr le conte Taurel, abbé de Guistres »; etc. — (Q 14.)

G. 798. (Registre in-f°, relié en basane.) — 444 feuillets, papier; latin-français. [Incomplet; reliure en mauvais état.]

1597-1600. — Insinuations. — « Regestre vingt-septiesme du greffe des insinuations ecclésiastiques du dioceze de Bourdeaux. Année 1597. Dutauzin. » — 1597. — 24. Canonicat à Saint-Émilion, à Jean de Pontac. — *Ibid.* v°. Dimissoire, lettres de tonsure, degré et nomination, pour Jean de Pichard, fils d'André, conseiller au Parlement. — 26. Signature de l'archidiaconé de Médoc, pour Pierre du Chayne. (cf. 73.) — 31, 129, 138, 142, 146, 148, 293. Nouvelle contestation pour la chantrerie de Saint-André, entre Pierre Gautier, Thomas Dubernet, Jean du Noyer et Pierre Arnauldeau. — 48. Lettres de tonsure, à Henri de Sponde. — 65. Doyenné de Cadillac, à Léonard Brun. — 87. Révocation par Claude de Guise, abbé et administrateur général de l'ordre de Cluny, de lettres de vicaire général pour la province de Gascogne, accordées à Philibert de Monbon, prieur de Saint-Jean de Mezin. — 95. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean de Cruseau. — 98. Doyenné de Cadillac, à Pierre Coulot, aumônier du duc d'Épernon. — 101. Dimissoire à Jacques de Gourgue, fils d'Ogier, président-trésorier de France. — 112. Charge de prieur du séminaire Saint-Raphaël, à Pierre Boyer. — 115. Doyenné de Villandraut, à Jacques Douzeau. — 1598. — 157. Lettres de degré, pour Richard de Pichon. — 167. Vente, moyennant 800 livres, à Florimond de Raymond, conseiller au Parlement, par Gillibert de Saint-Avit, curé de Saint-Projet de Bordeaux, chapelain de la chapelle de Cambeilh à Saint-Seurin, d'une « petite maison et un petit loupin de place vuide par le derrière [dépendant de la dite chapellenie] qu'est située et assise en la présente ville, paroisse et rue Saint-Cristoly..... de tant que la dicte maison est fort en ruine et que, pour icelle réparer, conviendroit d'y despendre presque aultant que vaut la dicte maison... » — 172. « Tonsures pour les Pichons frères » [nobles J.-J. et Richard, fils de Richard, conseiller, notaire et secrétaire du Roi en la chancellerie]. — 183. *Id.*, à Pierre de Mons, fils de Guillaume, président au Parlement. — 205. Prise de possession par Pierre Boyer, en qualité de prieur du séminaire Saint-Raphaël de la cure de Baurech, annexée audit séminaire. — [Lacune du 23 avril 1598 au 29 mars 1600.] — 441. Opposition à la prise de possession par Pierre Caron, d'un canonicat vacant à la collégiale Saint-Blaise, formée par les maire et jurats de Cadillac qui « ont dict et remonstré que par les édicts et ordonnance du Roy et arrest de la cour, une chanoinie et prébande de la dicte église collégiale, première qui viendroit à vacquer, estoit et est affectée pour l'entretènement d'un régent et précepteur pour instruire et enseigner la jeunesse de la dicte ville... » (9 avril 1600); etc. — (Q 15.)

G. 799. (Registre in-f°, relié en basane.) — 464 feuillets, papier; latin-français.

1600-1602. — Insinuations. — « Regestre vingt-huictiesme du greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Bourdeaulx, pour l'an de grâce 1600. Dutauzin. » — 1600. — 2. Bulle donnant en commende l'abbaye de Verteuil à Lancelot de Mullet. — 12. Chantrerie de Saint-Émilion, à Pierre de Pontac. — 17. Lettres de tonsure et de degré, à Pierre de Suduiraut, fils de Léonard, conseiller au Parlement. — 24. Prébende théologale de Saint-André, à Jean de Broutefauge. — 28. Lettres de vicaire général à Jules Salviati, abbé de Sainte-Croix (cf. 240 v° et 424), et Pierre de Cruseau, sacriste de Saint-Seurin (cf. 240 et 424 v°). — 30. Fulmination des bulles donnant en commende, à Jean-Paul de Genouilhac, l'abbaye de Saint-Romain de Blaye, résignée par Pierre Aussel. — 40. Signature du prieuré de Cantenac, pour Lancelot de Mullet. — 44. Doyenné de Villandraut, à Jacques de Maurian. — 70. Vicairie perpétuelle de la Majestat Saint-André, à Jean de Cruseau. — 79. Lettres de vicaire général, à Jacques des Aigues, conseiller au Parlement et trésorier de Saint-

Digitized by Google

André (cf. 239). — 1601. — 129. Signature de la prévôté de Génissac, pour Jean Turmet. — 132. Vicairie perpétuelle de la Majestat Saint-André, à Léger Plasse. —152. Signature du prieuré de Gillet, pour Lancelot de Mullet. — 162. *Id.* de la cure d'Eysines, pour Pierre de Brach. — 169. Doyenné de Saint-André conféré par le chapitre, à Jacques des Aigues, trésorier. — 182. Trésorerie de la même église, à Henri des Aigues. — 198. Lettres de docteur *in utroque jure,* accordées par l'Université de Bordeaux, à noble Raymond de Montaigne. — 203. Prieuré du Bouchet, à Jacques de Gourgue (cf. 259). — 219. Canonicat de Saint-André, à Jean de La Guyonnie.. — 220. Prorogation *ad aliud biennium* de la faculté accordée à J.-J. du Sault, évêque de Dax, de retenir le doyenné de Saint-Seurin. — 221. Canonicat de Saint-André, à Pierre de Pichon. — 253. Cure de Pujols, à Pierre de Lurbe. — 289. Archidiaconé de Cernès, à Charles de Baillon, protonotaire apostolique. — 296. Bulle pour l'union de la cure d'Eysines au monastère des Feuillants de Bordeaux. — 298. Refus de l'archidiaconé de Cernès, à Pierre de Cruseau. — 300. Union au séminaire, de la chapelle d'Hugues Rabaston, fondée à Saint-Michel de Bordeaux. — 303. Refus du doyenné de Saint-André à Charles des Aigues. — 309. Union du prieuré de Bardenac et de diverses chapelles au collège des Jésuites de Bordeaux. — 318. Prise de possession de ces bénéfices. — 322. Prise de possession par les Jésuites de diverses chapelles fondées en l'église Saint-Sauveur de Saint-Macaire. — 1602. — 338. Bulle conférant le doyenné de Saint-André à Joseph Blanchard. — 345. Signature de la même dignité, pour Raymond de Montaigne. — 348. Lettres de tonsure, prêtrise et degrés, pour Jacques Miard. — *Ibid.* v°. Union des cures de Podensac et d'Illats au chapitre de Cadillac. — 370. Union de la chapelle de la Palu, fondée à Sainte-Eulalie de Bordeaux, à la mense des bénéficiers de cette église. — 376. Bulle conférant le doyenné de Saint-André, à Charles des Aigues. — 378. Cure de Cenon, à Jacques Miard. — 379. Signature de la cure de Moulon, pour Pierre de Noailles. — 380. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre de Lurbe. — 381. Archidiaconé de Cernès, à Isaac Lartigue. — 392. Charge de notaire apostolique, à Gratien Pariseau, clerc de Bazas. — 409. Prise de possession du doyenné de Saint-André, par Raymond de Montaigne. — 418. Signature de l'archidiaconé de Cernès, pour Pierre de Cruseau. — 451, 452. Enquête pour Denis de Pontac, nommé prieur commendataire du Casteret. — 452 v°. Bulle conférant le doyenné de Saint-André à Raymond de Montaigne. — 461. Cure de Bonzac et archiprêtré de Fronsac, à Pierre Peyrissac; etc. — (Q 16.)

G. 800. (Registre in-f°, relié en basane.) — 471 feuillets, papier; latin-français.

1602-1604. — Insinuations. — 1. « Regestre vingt-neufuiesme des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Bourd. Dutauzin. » — 1602. — 8. Décret d'union du prieuré de Bayon à l'office de prieur claustral de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg. — 37. Visa de la cure de Cenon, pour Jacques Miard. — 38. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Jérôme Binet (cf. 85). — 43. Signature de l'archidiaconé de Cernès, pour Isaac de Lartigue. — 47. Réquisition d'un canonicat de Saint-André, par Jean de Pichard, avocat en la Cour, gradué nommé (cf. 129). — 55. Ratification de l'union de la chapellenie de La Grave, de Sainte-Eulalie de Bordeaux, à la mense des bénéficiers de cette église. — 58. Lettres d'acolyte, à Pierre de Pontac. — 62. Archiprêtré de Lesparre et cure de Saint-Estèphe, à Pierre de Cruseau (cf. 433). — 1603. — 65. Prieuré de Campariau, à Jacques Miard. — 66 Signature de la chantrerie de Saint-Émilion, pour Raymond de Lagorce. — 79. Canonicat de Saint-André, à Pierre de Montaigne. — 100. Lettres de vicaire général de Lancelot de Mullet, abbé de Verteuil, à Jean de Lespiaud, sacriste de ce monastère. — 102 *seq.* Bulles donnant en commende l'abbaye de l'Isle, à Jacques du Noyer, chanoine de Saint-Caprais d'Agen. — 136. Signature de l'archidiaconé de Cernès, pour Jean de Baudon. — 151. [« Icy commance le vingt-neufiesme registre du greffe des insinuations ecclésiastiques de la ville et diocèze de Bourdeaux despuis le unziesme jour du mois de may mil six cens trois que j'ay acquis ledict greffe et entré dans l'exercice d'icelluy. De La Houssaye, greff. » — 155. Prise de possession de la cure de Saint-Estèphe, au nom de Raymond de Montaigne. — 165. Canonicat de Génissac, à Jacques Miard. — 168. Signature de l'archidiaconé de Cernès, pour Raymond de Montaigne. — 171. Prise de possession, par cet ecclésiastique, dudit archidiaconé. — 243. Chantrerie de Saint-Émilion, à Jacques de Lescure. — 260. Collation de la même dignité, à Jacques Miard. — 1604. — 330. Archiprêtré de Saint-Magne (Entre-Dordogne), au même. — 408. Prieuré Sainte-Claire, près Périgueux, à Anne de Bruzac. — 419. Canonicat de Saint-André, à Pierre de Lurbe. — 456. Prise de possession, par Guillaume du Peyron, de la prévôté de Saint-Seurin. — 458. *Id.,* par Étienne

Digitized by Google

d'Alesme, de l'archiprêtré de Saint-Magne. — 465. Lettres de tonsure à Barthélemy Dalon; etc. — (Q 17.)

G. 801. (Registre grand in-f°, relié en basane.) — II-489 feuillets, papier; latin-français.

1604-1607. — Insinuations — 1. « Le XXX° liure du greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse et ville de Bourdeaux, comançant au mois d'aoust, l'an de grâce mil six cens et quattre. De La Houssaye. » — 1604. — 5. Signature du prieuré-cure de Saint-Martin de Cadourne, pour Émeric des Aigues, maître-école de Saint-André. — 8. Signature du même bénéfice, pour Bertrand de Mullet. — 32. *Id.* du prieuré de Mimizan, pour Charles de Montferrand. — 34. Canonicat de Saint-Seurin, à Jacques Miard (cf. 85). — 38. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Richard de Pichon (cf. 236). — 46. Dimissoire, à Antoine de Verteuilh, fils de Raymond, conseiller du Roi et maître des requêtes. — 49. Archidiaconé de Blaye, à Pierre de Lurbe. — 61. Concordat relatif à la portion congrue du vicaire perpétuel de Lansac. — 1605. — 73 *seq.* Fulmination d'une dispense de mariage obtenue par Joseph de Montaigne, conseiller au Parlement et Jeanne de Brunea (témoins de l'enquête : Anne de Montaigne, épouse de Guillaume de Mons, président aux Enquêtes; François de La Chassaigne, conseiller au Parlement, « cousin proche » des futurs époux; Léonor de Montaigne, épouse de Thibaut de Camalng, aussi conseiller, etc.) — 128. Prieuré hospitalier de Belliet, à Charles de Montferrand. — 161. Signature du doyenné de Saint-Émilion, pour Étienne Brigard (cf. 421 *seq.* Bulle et autres pièces, pour le même). — 206. Prise de possession de l'écolâtrerie de Saint-André, par Joachim Le Venier. — 1606. — 217. Lettres de tonsure, à Fronton d'Alesme, fils de Guillaume, conseiller au Parlement. — *Ibid.* v°. Signature du doyenné de Saint-Émilion, pour Louis de Borie, chanoine de Bazas. — 227. Lettres royaux au sujet du refus des vicaires généraux de confirmer l'élection faite par les chanoines de Saint-Émilion, d'Étienne d'Alesme, en qualité de doyen de ladite église (cf. 247). — 231. Signature du prieuré de Cadourne, pour Lancelot de Mullet. — 246. Lettres de tonsure, à Pierre Du Bernet, fils de Jean, conseiller au Parlement. — 294. Prise de possession d'un canonicat de Saint-Seurin, par Jean de Moncy. — 296. Signature du doyenné de Saint-Seurin, pour le cardinal de Sourdis (cf. 349-351). — 316. Lettres de tonsure, à Bernard de Pichon, fils de Jacques, trésorier de France. — 340. Canonicat de Saint-Seurin, à Étienne d'Alesme. — 348. « Acte par lequel Mgr l'Archeuesque admettant une résignation simple d'une chanoinie de Sainct-Seurin, n'entend préjudicier aux priuiléges du chapitre. » — 358. Cure de Créon, à Pierre Baluze, clerc du diocése de Tulle. — 377 *seq.* Bulles donnant en commende, à Gaspard Cordier, l'abbaye Saint-Sauveur de Blaye. — 382. Procuration d'Urbain de Lusignan-Saint-Gelais, évêque de Comminges et abbé de Saint-Vincent de Bourg, aux fins de consentir à l'union du prieuré de Bayon à l'office de prieur claustral de ladite abbaye. — 1607. — 419. Lettres de vicaire général, à Joachim Le Venier et à Pierre de Lurbe. — 443 v°. Mentionné : Guillaume Blanc, clerc tonsuré et régent en la paroisse Saint-Romain de Boursas; etc. — (Q 18.)

G. 802. (Registre in-f°, relié en basane.) — III-548 feuillets, papier; latin-français.

1607-1613. — Insinuations. — « Registre trente uniesme du greffe des insinuations ecclésiastiques du dioceze de Bourdeaux, de l'année mil six cens sept. De La Houssaye, greffier. » — 1607. — 27. Prise de possession de la trésorerie de Saint-Seurin, par Jean de Cotsages. — 44. Cure de Ludon, à Étienne d'Alesme, chanoine de Saint-Seurin. — 49. Cure de Saint-Hilaire de Puynormand, à Jean de Gaufreteau. — 1608. — 84. Signature de deux chapelles, pour Pierre de Pontac. — 98. Lettres de bachelier en droit canon, pour noble Sarran de Lalanne. — 101. Bulle de Paul V et autres pièces, en faveur de Jeanne de Lestonnac et des filles Notre-Dame. — 109. Union de diverses chapelles fondées à Saint-Michel de Bordeaux, à la mense des bénéficiers de cette église. — 170. Archiprêtré de Fronsac, à Denis du Sault, chanoine de Dax. — 171. Mentionné : « Jean Rousseau, régeant, natif du pays de Perche, etant de présent à Bonzac. » — 186. Érection de Plassac en vicairie perpétuelle et collation de ce bénéfice, à Antoine Crainssac. — 1609. — 216. Mentionné : M° Jacques de Laporte, régent de Lesparre. — 220. Lettres de tonsure, à Asdrubal de Pontac. — 226. Mentionné : Guillaume Blanc, régent à Coutras. — 240. Lettres de tonsure, à Jean Duduc, fils de Jacques, conseiller au Parlement. — 248. Mentionné : Jean le Duc, régent à Sadirac. — 249. Bulle donnant en commende, à Sampetro d'Ornano, l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, sur la résignation de Jules Salviati (cf. 251, prise de possession et autres pièces). — 254 *seq.* Pièces concernant la nomination de Louis de La Valette à l'abbaye de La Sauve. — 1610. — 260. Prise de posses-

Digitized by Google

sion de l'archidiaconé de Médoc, par Antoine de Cotsages. — 264. Signature du sous-doyenné de Saint-André, à Antoine Brisson. — 270. Bulle donnant en commende, à Raymond de Martin, l'abbaye de Faize, sur la résignation de François Neyrat. — 278. Signature du prieuré Saint-Martin du Pont, pour le cardinal de Sourdis. — 279. *Id.* du même bénéfice, pour Thomas Du Bernet, chanoine de Saint-André, et prise de possession par cet ecclésiastique. — 285. [« La continuation de ce registre est faicte depuis le contract que m'a esté bailhé, receu par Dusault, notaire royal, du xxie d'octobre mil vi cens dix. De Lauau. »] — 1611. — 307. Visa de la prévôté de Saint-Seurin, pour Philibert Du Sault. — 316. Signature de la même dignité, pour Jacques Miard. — 333. Lettres de tonsure, à Léon de Lalanne, fils de Lancelot, président au Parlement et de Finette de Pontac. — 335. Sous-doyenné de Saint-André, à Pierre Peyrissac. — 354. Union au prieuré de Bayon de « l'isle de Cazaux, scituée en la riuière plus proche de la paroisse de Bayon [laquelle] souloît estre ung lieu palustre et inculte ne seruant qu'au paturage et nourriture du bestailh, [mais] auroict esté puis quelques années habitée par des pasteurs et aultres personnes... etc. » — 1612. — 400. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Jacques de Montaigne. — 405 *seq.* Union au petit collège des Jésuites de Saint-Macaire de deux chapelles fondées en l'église de cette ville [... « jugeant que l'establissement du dict collège de la dicte ville du dict Sainct-Macaire est très utille et nécessaire pour l'instruction de la jeunesse et désirant gratifier et fauoriser autant qu'il nous est possible nosdicts bien aymés enfans, lesdicts jurats et habitans dudict Sainct-Macaire..... etc. » — 414. Bulle de Paul V, unissant au monastère des Feuillants de Bordeaux, le prieuré de Bayon (cf. 447 *seq.* et 451-453, l'enquête précédant la fulmination de cette bulle). — 440 *seq.* Pièces concernant la nomination à l'abbaye de Guîtres de fr. François de Talleyrand, moine de Sainte-Croix, fils de messire Daniel de Talleyrand, prince de Chalais, seigneur de Grignols, etc. — 492. Archidiaconé de Cernès, à Lancelot d'Estignolz. — 517. Union de diverses chapelles fondées à Saint-Éloi, à l'œuvre de cette église; etc. — (Q 19.)

G. 803. (Registre in-f°, relié en basane.) — II-591 feuillets, papier; latin-français.

1613-1619. — Insinuations. — 1613. — 40. Union aux Filles Notre-Dame d'une chapelle fondée à Sainte-Eulalie de Bordeaux. — 46. Canonicat de Saint-André, à Jean de Boucaud. — 1614. [71. Le registre des insinuations passe aux mains du sieur de Lachausse.] — 76. Signature de l'archiprêtré de Saint-Magne (Entre-Dordogne), pour Annet de Saintout. — 83. Mentionné : Jacques de Mongonbert, régent à Blaye. — 108. Chapelle Saint-Aon, à Blanquefort, à Étienne Brassier, clerc, docteur-régent en l'Université. — 126. Permission de porter l'habit clérical et servir en l'église Saint-André, à François de Lachausse, fils de Jean, receveur des consignations du Parlement; « il sera teneu d'assister, tous les dimanches et fêtes dhues, aux heures du diuin seruice auecq la sotane et bonet carré ». — 159. Bulles donnant en commende l'abbaye Saint-Vincent de Bourg, à Gabriel Juliot. — 1615. — 200. Canonicat de Saint-André, à Charles des Aigues. — 213. Canonicat de Cadillac, à Didier Benoist. — 232. Acte du cardinal de Sourdis retirant à Joachim Le Venier ses charges de vicaire général et d'auditeur général. — 1616. — 265. Lettres de vicaires généraux aux sieurs de Lurbe et Peyrissac. — 273. Bulle de Paul V, unissant divers bénéfices au couvent des Minimes de Blaye. — 285. Canonicat de Saint-André à François de Brach. — 316. Union au monastère des Feuillants de Bordeaux d'une chapelle fondée en l'église des Frères mineurs de Lesparre. — 318. Concordats au sujet de la portion congrue des vicaires perpétuels de Talence et de Castres, cures unies à la chantrerie de Saint-André. — 324. Canonicat de la même église, à Pierre des Aigues. — 325 *seq.* Bulle unissant les prieurés de Saint-Michel de Vertuye, en Fronsadais, et du Bouchet (ou de Vayres), au noviciat des Jésuites de Bordeaux. — 329 *seq.* Enquête précédant la fulmination de cette bulle (parmi les témoins : Jacques de Gourgues, prêtre, conseiller et aumônier du Roi). — 1617. — 343. [« S'ensuyuent les insinuations que moy, Gratian Pariseau, notaire apostolicque et banquier de Bourdeaulx, soubsigné, ay faict en conséquence de mon contract d'afferme faict entre maistre François Goyer, sieur de La Houssaye, gentilhomme ordinaire de la faulconnerie du Roy et greffier desdictes insinuations... »] — 361. Signature du prieuré de Belliet, pour Arnaud de Pontac. — 362. Union d'une chapelle fondée à Saint-Seurin, à la Compagnie des frères de la Charité (ou de Saint-Jean de Dieu), établie par le cardinal de Sourdis au faubourg Saint-Seurin. — 364. Canonicat de Saint-André, à Philibert Du Sault. — 387. Lettres de tonsure à Jean Daffis, fils de Jean, conseiller au Parlement. — 1618. — 460. Union au noviciat des Jésuites de Bordeaux d'une chapelle fondée en l'église Sainte-Croix de cette ville. — 476.

Digitized by Google

Office de syndic de l'hôpital Saint-André, à Étienne Juge, prêtre. — 485. Doyenné de Saint-André, à Henri des Aigues. — 486. Union du prieuré du Barp, au monastère des Feuillants de Bordeaux. — 489. Doyenné de Saint-André, à Jacques des Aigues. — 1619. — 538. Écolâtrerie de Saint-André, à Jacques Miard. — 588. Lettres de vicaire général de Peiresc, abbé de Guîtres, à Pierre Castaigne, prêtre de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; etc. — (Q 20.)

G. 804. (Registre in-f°, relié en basane.) — 438 feuillets, papier; latin-français.

1619-1623. — Insinuations. — 1619. — 2. Union à la mense des bénéficiers de Sainte-Eulalie de Bordeaux, de 59 chapelles fondées en cette église. — 1620. — 53 *seq.* Bulle donnant en commende l'abbaye de Guîtrès, à Nicolas Fabri de Peiresc *(anno Incarnationis 1618, nonis januarii);* fulmination de cette bulle, prise de possession, etc. — 71. Union du prieuré de Berson à l'abbaye Saint-Romain de Blaye. — 86. Visa du prieuré Saint-Genis de Lugon, pour Jean de Gaufreteau. — 108. « Procès fulminé sur la bulle de Nostre Saint Père le Pape, pour l'unyon du prieuré de Cayac au monastère de la Chartreuse de Nostre-Dame de Miséricorde-lez-Bourdeaulx » (témoins de l'enquête : François Ligonac, Pierre Boyer et Pierre Moysset, chanoines de Saint-André; Étienne de Chapelhas, « citoyen et jurat de la ville de Bordeaux »; Gabriel Peyrissac, greffier de la chambre du clergé de Guyenne, etc.). — 125. « Rescript du St Père, sur le défault de naissance de Mr Loys de Nogaret, pour estre receu aux ordres » (parmi les témoins de l'enquête : Didier Benoist, aumônier du Roi, prieur de Jarnac). — 127. « Inquisition de vye et mœurs pour noble Lonys de Nogaret » (témoins : Étienne d'Arche, avocat au Parlement; Arnaud Boytault, notaire et secrétaire de la maison de Candale, etc.). — 160. Signature de l'archidiaconé de Médoc, pour Pierre Moysset. — 171. Prébende théologale de Saint-André et cure de Saint-Laurent-en-Médoc, à Gilbert Grymaud. — 176. Deux chapelles de Saint-Seurin, à Jacques d'Arche, avocat au Parlement et gradué nommé. — 188. Lettres de tonsure, à Jacques de Pontac, fils de Jean, procureur-général du Parlement, et de Jeanne de Pichon. — 1621. — 196. Lettres de vicaires généraux, à MM. Peyrissac et Miard. — 210. Visa de la cure de Saint-Remy de Bordeaux, pour Pierre de Cruseau. — 272. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Jacques Gohier de La Houssaye. — 1622. — 284. Lettres de tonsure, à Antoine de Montaigne, fils de Joseph, conseiller au Parlement. — 295. Trésorerie de Saint-André, à Jacques des Aigues, le jeune. — 302 v° *seq.* « Nouuelle prinse de possession de la cure de Nostre-Dame du Pian, par les Jésuittes. » — 310. Trésorerie de Saint-André, à Pierre Peyrissac. — 348 v° *seq.* « Lettres patantes du Roy pour les immunités des Ecclésiastiques. » (Paris, février 1622.) — 359. Prieuré hospitalier de Saint-Seurin à Pierre Peyrissac. — 383 v°. Liste des bénéfices du diocèse de Bordeaux à la nomination du Roi [l'archevêché, les abbayes de Sainte-Croix, La Sauve, Bonlieu, Faize, Guîtres, Saint-Vincent de Bourg, Saint-Romain et Saint-Sauveur de Blaye, Pleine-Selve, Verteuil, l'hôpital de Bardenac, les prieurés de Saint-James et de Comprian]. — *Ibid.*, 384, 385. Même liste pour les diocèses de Bazas, Aire, Bayonne, Limoges, Saintes, Périgueux, Agen, Condom, Tulle, Dax. [*In fine* : « Nottés que Januyer et Juillet sont les moys affectés aux gradués nommés et les moys d'Auril et Octobre sont affectés aux gradués simples, èsquels on peult faire gratification et faire chois de quel gradué que l'on vouldra. »] — 396. Archidiaconé de Blaye, à Pierre Peyrissac. — 398. Signature du sous-doyenné de Saint-André, à Jacques Fonteneil. — 405 v°, 406. Copie de l'acte de fondation de la chapelle d'Albert Metge à Saint-André (20 décembre 1340). — 407. Archidiaconé de Cernès, à Jacques Miard. — 425-436. « Estat faict au vray de la valleur et reueneu annuel des bénéfices du dioceze de Bourdeaux, de la quallité portée par les lettres et instructions de Nosseigneurs les Illustrissimes cardinaux de Lorraine et de Bourbon et Salviati, euesque de Saint-Papoul,........ le dix neufiesme jour de décembre mil v^c lxiiij..... pour esgaller et despartir la somme de vingt mil liures tournoizes a laquelle le dit diocese a esté taxé et cottisé pour sa cotte part et portion de la venthe et aliénation de partie du temporel et patrimoine de l'Esglise, permis et accordé à Sa Majesté par Nostre St Père pour subuenir aux charges et despans des guerres présantes. » [Pour donner l'idée de l'intérêt de cette pièce, on transcrit ici le premier article : « L'archeuesque de Bourdeaux. Le reueneu de l'archeuesché affermé par le dernier bail faict par feu M^r le cardinal Du Bellay, archeuesque, à Parenty et Barthely, Italiens, à raison de dix mil liures par chescung an, en icelle comprinse la lièue particulière des décimes à ung sol pour liure qui despuis feust erigée en tiltre d'office, auec les seaulx et lettres *de regendo* et *non residendo* qui pour lors reuenoient à trois mil, et ont esté par édit tollues, et aux deux tiers les forests et bois de

Digitized by Google

hault fustaye depopullés et ruinés et quatre paroisses auec le reueneu d'icelles en Périgord vendues et alliénées en ventes du temporel sy deuant faictes pour subuenir aux guerres des troubles passés et sont à présant les deux tiers d'icelles occupés par les séditieux rebelles, tant à Montrauel et Belués en Périgord que Lostranges et Coutures en Bazadois, à laquelle afferme les dicts Italiens se sont ruinés et appauvris, esquelz pour le non valloir d'icelluy, feust rabatu par ledict sieur Cardinal et ses héritiers la somme de trois mil liures sur la dernière année de leur afferme; etc. »] — (Q 21.)

G. 805. (Registre in-f°, dérelié.) — 376 feuillets, papier; latin-français. — (Manquent les feuillets 6, 218, 237, 247, 349-353, 358, 359, 361-366.)

1623-1627. — Insinuations. — « Le trente-quatriesme registre du greffe royal des insinuations ecclésiastiques de la ville et dioceze de Bourdeaux, de l'année 1623. De La Houssaye, greffier. » — 1623. — 1. Signature du prieuré de Saint-Denis de Pile, pour Jacques de Gourgue. — 42. *Id.*, de la sous-chantrerie de Saint-André, pour Jacques Gohier de La Houssaye. — 43. « Suppression de la dignité de me escole, érigée en archidiaconé de Fronsac avec l'union de Saint-Romain de Boursas, pour Myard. » — 45. Signature du même archidiaconé, pour Jean Bertheau. — 47 v°. Union de la cure de Ludon à la Chartreuse de Bordeaux. — 48 v°. Union au même monastère de la chapelle d'Anglade, fondée dans l'église du prieuré de Cayac. — 49 v°. *Id.*, de la confrérie de Sainte-Catherine, *in praesentiarum derelictae,* fondée en l'Eglise Saint-Siméon de Bordeaux. — 52 *seq.* Doyenné de Saint-Seurin à Philibert Du Sault, évêque d'Aure et coadjuteur de Dax (Bulle, serment, prise de possession, etc.) — 67. Lettres de vicaire général de Peiresc, abbé de Guitres, à fr. Jean du Val. — 81. Bulle donnant en commende l'abbaye de Pleine-Selve, à Gratien Menardeau, clerc du diocèse de Dax. — 96. « Opposition de [Pierre] Peyrissac à la réception de [Louis de] Pichon en une chanoynie à Saint-André. » — 1624. — 121. Trésorerie de Saint-André, à Pierre Chapellas. — 132. Transcription de l'union de Sainte-Luce à l'abbaye Saint-Sauveur de Blaye, décrétée en 1133, par Geoffroy, archevêque de Bordeaux, légat du Saint-Siège. — 137. Union de diverses chapelles au monastère des Ursulines de Libourne. — 157. *seq.* Bulle donnant en commende, à Pierre de Montayaud, clerc du diocèse de Périgueux, licencié *in utroque jure*, l'abbaye de Pleine-Selve, résignée par Gratien Ménardeau. — 179. Vicairie perpétuelle de Libourne, à Jean de Gaufreteau. — 1625. — 185. Bulle donnant en commende l'abbaye de Pleine-Selve, à Sébastien Nau, clerc du diocèse de Châlons. — 198. Signature du doyenné de Saint-Seurin, pour Pierre Du Verger. — 264. Signature de la trésorerie de Saint-André, pour Antoine Peyrissac. — 1626. — *Id.*, pour Jean Du Teil. — 328. Union de la cure de Saint-Hippolyte au chapitre Saint-Seurin de Bordeaux. — 332. Archidiaconé de Blaye, à Laurent Simon; etc. — (Q 22.)

G. 806. (Registre in-f°, relié en basane.) — 589 feuillets, papier; latin-français. — (Manque le feuillet 549.)

1628-1631. — Insinuations. — « Le trante-sixiesme registre du greffe royal des insinuations ecclésiastiques de la ville et dioceze de Bourdeaux, de l'année 1628. De La Houssaye, greffier. » — 1628. — 25. Doyenné de Saint-André, à Léon de Lalanne (cf. 25 *seq.*). — 85. Signature pour Bernard de Pichon, de la trésorerie de Saint-André *quam quidam, cognominatus Peyrissac..., pro clerico seu presbytero se gerens, detinet.* — 133. *Id.* du prieuré d'Espessas, pour Jacques d'Alesme. — 159. Nomination par le chapitre Saint-André, en qualité de vicaires généraux, *sede vacante,* de Jacques des Aigues, Jacques Miard, Thomas Dubernet et Jacques Mosnier. — 164. Transcription de la bulle de Clément V autorisant Arnaud de Canteloup, archevêque de Bordeaux, et ses successeurs, à unir les bénéfices de leur diocèse. — 1629. — 183. Cure d'Ambarès, à Lancelot de Mullet, abbé de Verteuil. — 195 *seq.* Testament d'Étienne d'Arche, avocat au Parlement, du 8 avril 1623. — 280. Archidiaconé de Blaye, à Pierre Chapellas. — 287. Trésorerie de Saint-André, à Jacques Gohier de La Houssaye (cf. 329, 333). — 305. Collation par les vicaires généraux de la même dignité, à Thomas Dubernet. — 314. Attestation de bonnes vie et mœurs, à Jean Douzon de Bourran, clerc, conseiller au Parlement. — 1630. — 396. Transcription du décret de l'archidiacre de Cernès et de l'archiprêtre de Lesparre *in hac parte specialiter deputatorum a Reuerendo in Christo Patre Amaneuo* (Amanieu de Cases), *Burdegalensi archiepiscopo*, unissant la cure de Camiac à l'abbaye Saint-Sauveur de Blaye (7 mai 1348). — 415. Signature du prieuré-cure de Saint-Martin de Cadourne, pour Jacques Douzon de Bourran. — 424. Bulle donnant en commende l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, à Jacques des Aigues. — 434. Signature de l'archiprêtré de Blaye, pour Pierre Montassier. — 450. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Antoine de Cotsages. — 492. Bulles de l'archevêché de Bordeaux, pour

Digitized by Google

Henri d'Escoubleau de Sourdis, évêque de Maillezais. — 494. Lettres de vicaire général à Jacques Miard; etc. — (Q 23.)

G. 807. (Registre in-f°, relié en basane.) — 918 feuillets, papier; latin-français. — (Manquent les feuillets 603-605.)

1631-1655. — Insinuations. — 1. « Icy commence le trente-septiesme registre du greffe royal des insinuations ecclésiastiques de la ville et diocèse de Bordeaux. Montassier, *secretarius.* » — 1631. — 47. Cure d'Aubie, à Daniel Morphæus, Irlandais. — 53. Lettres de vicaire général du cardinal de La Vallette, abbé de La Sauve, à Pierre de Gauffreteau, prieur claustral de l'abbaye. — 1632. — 67. Bulle conférant le doyenné de Saint-André à Henry d'Arche. — 70. Collation, par le chapitre, de la même dignité, à Léon de Lalanne (cf. 102, sa prise de possession). — 127. Signature de la trésorerie de Saint-André, pour Nicolas Hémon. — 164. Canonicat de Saint-Seurin, à René de Lange. — 175. Bulle donnant en commende l'abbaye de l'Isle, à Didier Benoist, chanoine de Metz. — 188. Lettres de tonsure, à Ignace de Gourgue. — 1633. — 201. *Id.*, à Roch du Sault, fils de Jean-Olivier, avocat général au Parlement, et de Marie d'Alesme. — 202. *Id.*, à Jacques de Ferron, fils de feu François, conseiller au Parlement. — 1634. — 257. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Jean de La Pierre, théologal de la cathédrale de Dax. — 264. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Bernard de Pichon. — 277. Prise de possession de la trésorerie de la même église, par Édouard de Massiot (cf. 309). — 285. Rescrit d'absolution *a portu armorum,* pour Jacques d'Arche. — 1635. — 332. Visa du prieuré de Cadourne, pour Charles de Chimbault. — 333. Rescrit apostolique autorisant le dit sieur de Chimbault, sexagénaire, et conseiller au Parlement, à recevoir les ordres *extra tempora.* — 1636. — 335. Vicairie perpétuelle de Saint-Pierre de Bordeaux, à Pascal Paignon. — 1637. — 398. Archidiaconé de Blaye, à Jean Descomps. — 406. Lettres de tonsure, à Roch de Mérignac. — 1641. — 513. Lettres de tonsure, à Marc-Antoine de Mérignac. — 516. Signature d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jean de Fiany. — 524. Lettres de vicaire général d'Antoine de Mauroy, abbé de Saint-Vincent de Bourg, à Jean de Nanot, chanoine de Saint-Seurin. — 1642. — 537. Insinuation des grades de Jérôme Lopès. — 1644. — 42. Bulle donnant en commende l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, à Henry de Sourdis. — [Les feuillets 626-639 sont en blanc; 640-686 arrachés; 687-799 en blanc; il en résulte une lacune dans les insinuations, de 1644 aux derniers mois de 1647.] — 1648. — 786. Bulles d'Henri de Béthune, nommé archevêque de Bordeaux. — 788. Bulle donnant en commende l'abbaye de Verteuil, à Michel Girard, chanoine de Metz. — 790. Lettres de vicaire général, à Henri d'Arche, doyen de Saint-André. — 804. Mentionné : Nicolas Paris, docteur régent en la faculté de théologie de Paris, abbé de Pleine-Selve. — 1652. — 867. Acte par lequel Jean-Louis de Mullet, seigneur de Queyzac, conseiller au Parlement et commissaire aux requêtes du palais, curé d'Ambarès, révoque la permutation de sa cure avec les canonicats de Saint-André et de Saint-Seurin et la trésorerie de cette collégiale dont était pourvu Mathurin Sauvestre. — 1653. — 878. Mentionné : Antoine de Seguiran, abbé de Guitres. — 885. Chantrerie de Saint-André, à Pierre-Paul de Prugne. — 1654. — 907. Pensions sur l'archevêché de Toulouse dont venait d'être pourvu Pierre de Marca, ci-devant évêque de Couserans, accordées par le Pape à divers et notamment à Joseph et Armand de Secondat, clercs de Bordeaux; etc. — (Q 24.)

G. 808. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 466 feuillets, papier; latin-français.

1655-1663. — Insinuations. — 1655. — 1. Lettres de vicaire général de Louis de La Rivière, ministre d'État, nommé à l'évêché de Langres, abbé de La Sauve, à Pierre Montassier. — 6. Consentement de Bernard de Jay de Beaufort, abbé commendataire de Tourtoirac, au diocèse de Périgueux, à l'union de cette abbaye aux Feuillants de Bordeaux. — 7. Lettres de vicaires généraux d'H. de Béthune, à Jean de Fonteneil et à Mathurin Sauvestre. — 13. Prise de possession du prieuré de Saint-André, en Cubzaguais, au nom d'Antoine de Verthamon, conseiller du Roi en ses conseils et en sa cour de Parlement de Paris, archidiacre de l'église de Paris. — 1657. — 18. Acte par lequel le P. André Castillon, recteur du collège de Clermont, à Paris, constitue le P. Jean Simon, S. J., son vicaire général pour le gouvernement de l'abbaye de La Couronne, unie audit collège. — 1658. — 28. Union des cures de Bellefond et de Moulon, aux Feuillants de Bordeaux. — 1659. — 38. Prise de possession par Jean Rozès, pourvu, par le Pape, de la trésorerie de Saint-André, malgré le refus du chapitre basé sur ce fait « que la place est remplie ». — 47. Mentionné : Martin Barthélémy, maître écrivain, à Lormont. — 51. Insinuation des grades de François de Nesmond, fils de Henri, pré-

Digitized by Google

sident au Parlement et de Marie de Tarneau. — 83. Lettres de tonsure, à Jacques de Thibault, fils de François, conseiller au Parlement. — 1660. — 99. Signature de la cure d'Ambarès, pour Bernard de Pichon, abbé de Bonlieu, et sa prise de possession. — 111, 113. Insinuation du testament de Jean Guérin du Nau, bourgeois de Poitiers. — 120. Déclaration de vacance de la vicairie perpétuelle d'Aubiac, «abandonnée et désertée» par le titulaire, sur la réquisition des Célestins de Verdelais, curés primitifs. — 1661. — 213. Ordonnance homologuant une fondation de messes faite par Jean Sainctout, bourgeois de Bordeaux, dans la chapelle de sa maison de Peyrelevade, à Listrac-en-Médoc. — 1662. — 274. Lettres de sous-diacre, à Joseph d'Entraigues, du diocèse de Bordeaux. — *Ibid.* Lettres de tonsure, à Joseph de Massip, fils de Louis, conseiller au Parlement. — 298. Signature de la Chantrerie de Saint-André, pour Arnaud de La Crompe. — 310. Insinuation des lettres de tonsure d'Ignace de Secondat, fils de Gaston, président au Parlement (1650). — 319. Dimissoire, à Jean Brochon, avocat au Parlement. — 1663. — 405. Signature du prieuré-cure de Cantenac, pour Étienne de Gasq. — 439. Lettres de prêtrise, à Jean Calvimont de Baluze, du diocèse de Tulle; etc. — (Q 25.)

G. 809. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 523 feuillets, papier; latin-français.

1663-1669. — Insinuations. — 1663. — 38. Présentation à un canonicat de Cadillac, par Suzanne de Foix et de Candalle, «héritière coustumière en partie et plus proche parante de deffunct messire Bernard de Foix de La Valette, duc d'Espernon, comte de Bénauge.» — 1664. — 74. Lettres de tonsure, à Jean de Pontac, fils de Jean et de Marie de Fiany. — 80. *Id.*, à Michel de Lalanne, fils de Lancelot et de Jeanne de Durfort. — 126. *Id.*, à Toussaint de Mérignac, fils de César, conseiller du roi en son conseil privé et de défunte Marie de Courillaud. — 180. Réception par le chapitre de Villandraut de Piere Lafon, clerc tonsuré, natif de Bordeaux, «en frère et chanoine, à la charge qu'il aprandra son plain-chant...» etc. — 1665. — 212. Lettres de sous-diacre, à Ignace Saintout et Simon Cortade, acolytes, chanoines de Saint-André. — 215. Prise de possession de la cure de Carignan, par Théophile-Robert Bourdeyron, «directeur et administrateur du séminaire de l'archeuesché de Bourdeaux». — 272. Lettres de tonsure, à François Douzon de Bourran, fils de Jean, seigneur de Rouger, président à la cour des Aides, et de Anne de Montalembert. — 1666. — 364. Lettres de vicaire général de Paul-Philippe de Chaumont, abbé de Saint-Vincent de Bourg, à fr. Gérard de Ressac, aumônier de ce monastère. — *Ibid.*, v°. Titre clérical constitué par Anne du Montel, veuve de Jean de Légier, conseiller à la cour des Aides, à son fils Alexandre de Légier, à son entrée dans la congrégation de l'Oratoire. — 1667. — 383. Signature de l'écolâtrerie de Saint-André, supprimée par l'ordinaire *sua ordinaria auctoritate*, pour François de Lacouture, curé de Créon; visa et prise de possession. — 384. Lettres de tonsure, à Jean de Constantin, fils de Martin, conseiller au Parlement, et à Pierre de Pommiers, fils de Jacques, baron d'Agassac, aussi conseiller. — 386. Signature de l'archidiaconé de Cernès, pour Antoine Salviac. — 425, 426. Arrêt du Parlement homologuant un contrat passé entre Louis de La Rivière, évêque duc de Langres, abbé de La Sauve et le régime de la congrégation de Saint-Maur, pour l'agrégation et incorporation de cette abbaye à la dite congrégation. — 1668. — 493. Collation de l'office de mongerie de l'église paroissiale de Mezos, à noble Henri de Castelia, écuyer; etc. — (Q 26.)

G. 810. (Registre in-f°, relié en basane.) — II-155-III feuillets, papier; latin-français.

1675-1678. — Insinuations. — II. «Arrest du Conseil d'Estat qui maintient les greffiers des insinuations ecclésiastiques dans la fonction de leurs charges du 9 septembre 1675.» — 1. «Icy commence ce liure depuis le restablissement cy-dessus, qui sera le 41°.» — 1677. — 109. Bulle donnant en commende à Arnaud Antoine de Padiez, prêtre du diocèse d'Alby, l'abbaye Saint-Sauveur de Blaye, résignée par Charles-Bonaventure Rossignol. — 128. Signature du prieuré de Sainte-Madeleine de Gillet pour Bernard de Bourran. — 140. Élection par les moines de l'abbaye de La Sauve, d'un vicaire général, ladite abbaye vacante par le décès de l'abbé Charles de Castellan, advenu le 28 novembre 1677. — 141. Collation par l'archevêque, à Toussaint Normandin, de l'archidiaconé de Fronsac. — 1678. — 149. Prise de possession de la cure de Saint-Remi de Bordeaux, par Charles de Cruseau; etc. — (Q 27.)

Digitized by Google

G. 811. (Registre in-f°, relié en basane.) — 365 feuillets, papier; latin-français.

1678-1683. — Insinuations. — « Regestre quarentedeuxiesme du greffe des insinuations ecclésiastiques du dioceze de Bourdeaux, commenseant le 17e feurier 1678, et finist le 3e feurier 1683, par moy, Cazeius, greffier. » — 1678. — 18. Prise de possession de l'archidiaconé de Fronsac et de ses annexes, par Hélies David. — 21. Visa de la même dignité pour Jean de Pradillon et sa prise de possession (cf. 123, 182). — 36. Prise de possession de l'abbaye de Bonlieu, au nom de Joseph Élian, clerc tonsuré du diocèse de Paris. — 1679. — 45. Mentionné : Me Antoine Delisle, régent de Mérignac. — 71. Bulle donnant en commende l'abbaye de La Sauve, à Louis Daquin, clerc de Paris. — 85. Prise de possession de la cure de Libourne par Jean-Symphorien de Fonteneil. — 86. *Id.*, en concurrence avec le précédent, par Hélies Gaupilhac, gradué nommé. — 88. Mentionné : Bertrand Chaspoux de La Picardière, aumônier du roi, abbé de Pleine-Selve. — 103. Prise de possession de la cure de Saint-Projet de Bordeaux, par Jean-Symphorien de Fonteneil. — 1680. — 134. Prise de possession de la sacristie de Saint-André, par Théophile-Robert Bourdeyron. — 184. Dispense de l'irrégularité encourue par Jean de Gourgue, pour avoir jugé au criminel. — 190. Dimissoire à André d'Aulède. — 206. *Id.*, à Guillaume Roborel, fils de Jean, juge royal de Barsac. — 1681. — 211. Arrêt du Conseil du roi en faveur de Henri de Béthune, au sujet d'un visa indûment donné par l'évêque de Bazas, sur le refus de l'archevêque. — 233. Brevet du roi conférant, en régale, à Jean de Campgrand, le doyenné de Saint-Émilion, vacant par le décès d'André de Marillac. — 247. Prise de possession de l'abbaye de Bonlieu, au nom de Mathias Charlan, clerc du diocèse de Bordeaux, docteur en théologie. — 250. Dimissoire, à Jean Fonfrède. — 265. Bulle donnant en commende l'abbaye de Bonlieu à Mathias Charlan. — 281. Prise de possession de l'archidiaconé de Blaye, par Lazare Brenot. — 284. *Id.*, par Jean-Blaise Jarrige. — 285. Lettres testimoniales *ad ordines suscipiendos*, à Jean de Gourgue, ancien président au Parlement. — 293. Mentionné : Pierre Lesnier « escripuain de Saint-Genès du Queil ». — 1682. — 314. Doyenné de Saint-André, à Jean-Luc d'Arche. — 324. Lettres de vicaire général, à Jérôme Lopès, théologal de Saint-André; etc. — (Q 28.)

G. 812. (Cahier in-4°.) — 115 feuillets, papier; latin.

1682-1688. — Insinuations. — *Regestum graduatorum* (inscriptions des noms et prénoms des gradués nommés et des gradués simples). Noms principaux : Jean Brochon, prêtre, gradué simple en droit civil; Joseph de Tortaly, bachelier en théologie; Antoine et Vincent d'Arche, maîtres ès arts; Jean de Mailly, chanoine de Saint-Jean de Chaumont; Jacques d'Estrade, prêtre du diocèse de Tarbes, gradué nommé, etc. — (Q 29.)

G. 813. (Cahier in-4°.) — 109 feuillets, papier; latin.

1689-1695. — Insinuations. — *Regestum graduatorum*. — Noms principaux : Joseph de Goyon, prêtre du diocèse de Condom, licencié en droit civil; Thaddée Mahony, Irlandais, docteur en théologie, gradué nommé; Jean de Blanc, prêtre du diocèse d'Auch, gradué nommé; François de Godeau, gradué simple; Georges de Ferrand, *id.*; Henri d'Hugla, gradué nommé; etc. — (Q 30.)

G. 814. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 300 feuillets, papier; latin-français.

1692-1693. — Insinuations. — 1692. — 5. Prise de possession de l'archidiaconé de Cernès, par Étienne Fournier. — 74. Résignation, par Jérôme Lopès, du prieuré d'Orbignac, à Saint-Julien-en-Born, en faveur de Joseph d'Essenault, clerc de Bordeaux et chanoine de Saint-Loubouer, au diocèse d'Aire. — 80. Prise de possession du prieuré de Saint-Florent de Castillon, par Jean des Innocens, prêtre du diocèse de Toulouse. — 110. Lettres de vicaire général d'Antoine de Seguiran, premier président de la Cour des comptes de Provence et abbé de Guîtres, à fr. Guillaume de Paty. — 1693. — 158. Collation d'une chapelle, à Étienne d'Arche, clerc tonsuré, docteur en théologie et gradué nommé. — 183. Bulle donnant en commende l'abbaye Saint-Sauveur de Blaye, à Louis de Polastron, évêque de Lectoure. — 202. Prise de possession du prieuré de Comprian, au nom d'Henri d'Anglure de Bourlemont, abbé de Saint-Pierre-Mont et grand archidiacre de l'église de Bordeaux. [En marge : « *Gratis*, pour le Nepueu de Mgr l'Archeuesque ».] — 240. Mentionné : Jean Quesneau, maître de musique à Saint-Émilion.

Digitized by Google

— 260. Permutation des cures de Saint-Martin de Cadourne et de Margaux entre Bertrand et André d'Aulède, écuyers. — 282. Prise de possession de la sacristie de Saint-Émilion, par Philippe Drux. — 296. *Id.*, d'une chapelle, par Léonard Friquet, prêtre du diocèse de Tulle, sous-prieur du petit séminaire de Bordeaux; etc. — (Q. 31.)

G. 815. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 299 feuillets, papier; latin-français.

1696-1698. — Insinuations. — 1696. Résignation par Jean Olivier du Sault, du prieuré du Casteret et autres bénéfices simples, en faveur de son frère, Charles du Sault, chanoine de Saint-André. — 20. Résignation de la cure de Thoumeyragues par Jean de Sèze, prébendier de Saint-Émilion. — 1697. — 44. Dispense de bans à Joseph de Rolland, capitaine dans le régiment de Bigorre, et à Marie de Guitteronde. — 60. Prise de possession du prieuré-cure de Saint-Mariens, par Jacques de Boucaud, clerc tonsuré. — 74. Prise de possession d'une chapelle, par Alexandre de Pontac, sous-diacre, chanoine de Saint-Seurin. — 107. Dispense de bans à Jean Hostein, référendaire en la chancellerie du Parlement de Bordeaux, et à Françoise Jautard. — 108. *Id.* à Jacques Bel, chevalier, conseiller du roi, trésorier général de France, garde-sceau du bureau des finances de Bordeaux, et à Marie-Thérèse-Gertrude de Boucaud. — *Ibid.* Lettres de tonsure à Léon-François Le Comte de La Tresne, fils de Jean-Baptiste, premier président du Parlement, et de feu Catherine de Pontac. — 119. Insinuation de nom, prénoms et grades, pour Jean de Grangeneufve de Morlon, curé de Jugazan. — 129. Mentionné : Jacques-Joseph de Gourgue, évêque de Bazas. — 138. Mentionné : Jean de Sèze, greffier civil de Saint-Émilion. — 147. Prise de possession d'une chapelle par Étienne Denis, prêtre, conseiller en la grand'chambre du Parlement. — 155. Bulle donnant en commende à François Blouin, prêtre du diocèse d'Angers, l'abbaye Saint-Vincent-de-Bourg, vacante par la mort de Philippe de Chaumont, évêque de Dax. — 156. Mentionné : Pierre Bardin, sacriste de Saint-André, docteur-régent en l'Université et principal du collège de Guyenne. — 162. Dimissoire à Joseph de Richon, clerc, chanoine de Saint-Seurin. — 165. Dispense de bans à Pierre de Chauvet, chevalier, trésorier général de France, et à Françoise de Marboutin. — 178. Lettres de vicaires capitulaires, *sede vacante*, à MM. Luc d'Arche, Brenot, Charles du Sault et Bentzmann. — 1698. — 203. Collation par le roi de la prébende théologale de Saint-André, vacante par le décès de Jérôme Lopès, à Bernard Bellot, abbé de Bonlieu. — 213. Mentionné : Charles de Fillot, abbé de Pleine-Selve. — 242. Brevet royal nommant Joseph Dalon à un canonicat de Saint-André. — 295. Lettres de vicaires généraux d'Armand Bazin de Besons, à Jean-Luc d'Arche et Jean de Pradillon. — 296. Bulles de cet archevêque. — 299. Prise de possession de l'archevêché, en son nom, par Jean-Luc d'Arche, doyen de Saint-André; etc. — (Q 32.)

G. 816. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 300 feuillets papier; latin-français.

1698-1701. — Insinuations. — 1699. — 30. Acte par lequel Armand-Jacques de Gourgue, marquis de Vayres, maître des requêtes, cède son indult sur le chapitre Saint-André de Bordeaux, à Louis-Armand de Gourgue, sous-diacre du diocèse et conseiller au Parlement de Paris. — 31. Signification de cet indult à René de Pontac, syndic du chapitre, par Jean-Michel de Gourgue, grand président au Parlement de Bordeaux. — 76. Cure de Saint-Georges de Montaigne à Pierre de Sèze. — 81. Titre clérical assigné à Jean-Baptiste-Paulin d'Aguesseau, acolyte du diocèse de Bordeaux, par ses père et mère, Henri d'Aguesseau, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils et au Conseil des Finances, et Claire Le Picard. — 91. Mentionné : Dominique Lartigue, régent de Castres. — 104. Acte par lequel Antoine de Seguiran, abbé de Guîtres, constitue un fermier et administrateur général de ses revenus abbatiaux. — 1700. — 163. Lettres de tonsure à Jean d'Arche, fils de Jean, écuyer, et de Jeanne de Lure. — 174. Attestation de noblesse accordée à Étienne Denis, clerc tonsuré, par Charles de Lalande, baron de Hinx, président-présidial et lieutenant général en la sénéchaussée de Guyenne, sur le témoignage d'André de La Chabanne et Hélies de Suau, conseillers au Parlement; Jean-Luc de Saint-Cric, seigneur des Aigues, et Raymond de Brach, lieutenant aux grenadiers à cheval. — 178. Lettres de vicaire général à Gabriel Bentzmann. — 207. Résignation par Léon de Lalanne, évêque de Bayonne, des prieurés de Belin et Beliet, en faveur de son neveu Léon-Lancelot de Lalanne, clerc tonsuré. — 215. Dimissoire à Alexandre de Pontac, sous-diacre, chanoine de Saint-Seurin. — 237. Titre clérical d'Antoine Closanges, fils de Charles, sieur de Maderan, substitut du procureur du Roi au Bureau des Finances de Guyenne. — 1701. — 246. Mentionné : Jean de Clermont de Thoury, abbé de Verteuil. — 267. Dimissoire

Digitized by Google

à Louis Allain de La Vigerie. — 272. Canonicat do Saint-André à Louis-Armand de Gourgue, conseiller au Parlement de Paris. — 281. Lettres de diacre à Jean-Jacques de Pontac d'Anglade; etc. — (Q 33.)

G. 817. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 300 feuillets, papier; latin-français [manquent les deux premiers feuillets].

1708-1711. — Insinuations. — 1708. — 15. Dispense de bans à Jean de Ségur et Élisabeth Bonniot des Essarts. — 20. Procuration de Jacques-Joseph de Gourgue, évêque de Bazas, pour prendre possession en son nom du prieuré de Cambes. — 1709. — 51. Collation d'une chapelle à Arnaud Allain de La Vigerie, docteur de Sorbonne. — 70. Résignation du prieuré de Neuffons par Toussaint de Mérignac. — 72. Mentionné : Guillaume Cazemajou, grand-archidiacre de Toulouse, professeur royal en l'Université de cette ville, abbé de l'Isle. — 105. Collation par le chapitre Saint-André à Joseph de Bordes du canonicat vacant par le décès de Jean de Baritault. — 117. Résignation, par Pierre Bardin, de la sacristie de Saint-André, en faveur de François Barré, conseiller en la cour souveraine du clergé de Bordeaux, principal en survivance du collège de Guyenne (cf. 148). — 1710. — 139. Lettres de vicaire général d'Antoine de Seguiran, abbé de Guitres, à fr. Joseph Vial. — 143. Dispense de bans à Joseph de Gillet de La Caze, président au Parlement, et à Jeanne-Françoise de Bousset de Poudenas. — 172. Prise de possession de la chapelle Sainte-Barbe, à Barsac, par François Roborel, docteur en théologie, vicaire de cette paroisse. — 194. Prise de possession de la cure de Bruges au nom de Jean Blancofort, aumônier de l'archevêque. — 209. Mentionné : Adrien Labiste, maître d'école d'Hastingues (Landes). — 211. Confirmation du refus de l'écolâtrerie de Saintes à un candidat reconnu insuffisant. — 1711. — 225. Prise de possession de la chantrerie de Saint-André par François de Lascazes de Roquefort, pourvu par une signature apostolique visée par les vicaires généraux de Bazas, sur le refus de ceux de Bordeaux. — 249. Résignation de la cure de Saint-Siméon de Bordeaux par Antoine d'Arche. — 262. Bulle donnant en commande l'abbaye de La Sauve à Henri de Charpin des Halles, aumônier du Roi, doyen de Saint-Pierre de Vienne et vicaire général de cet archevêché. — 265. Dispense de bans à Pierre Fonfrède et Françoise Sclafer. — 280. Mentionné : Raymond Lafourcade, premier chirurgien de l'hôpital Saint-André de Bordeaux; etc. — (Q 34.)

G. 818. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 300 feuillets, papier; latin-français.

1711-1715. — Insinuations. — 1711. — 4. Prise de possession d'un canonicat de Saint-André par Raymond Dalon, conseiller au Parlement. — 1712. — 32. Titre clérical de Jean-Joseph de Chimbaud de Filhot, garanti par son frère, François, garde-marteau des eaux et forêts de Guyenne. — 38. Lettres de sous-diacre au même. — 64. Titre clérical de Pierre de Navarre, fils de Raymond, conseiller à la Cour des Aides; *id.* de Bernard-Ignace Boyreau, clerc tonsuré, chanoine de Saint-André. — 65. Bulle notifiant à l'official de Bordeaux la collation en commende à François de Beringhen de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, vacante par le décès de François Molé de Champlâtreux. — 75. Titre clérical de François de Julliot, fils de Pierre, seigneur de La Vallade, et de Françoise de Ségur. — 1713. — 93. Titre clérical de Paul de La Vigerie. — 99. *Id.* d'André du Périer de Larsan. — 120. Prise de possession de l'abbaye de Guitres au nom de Charles de Lagoguée, licencié ès lois, vicaire de Saint-Sulpice de Paris. — 1714. — 172. Mentionné : Pierre Durocq, premier président en l'élection de Guyenne. — 208. Résignation de l'archidiaconé de Médoc et de la chancellerie de l'Université de Bordeaux par Henri d'Anglure de Bourlemont, abbé de Saint-Vincent de Metz. — 229. Dispense d'affinité à Joseph de Rolland, président à la Cour des Aides, et à Thérèse de Canolle de Lescours. — 1715. — 276. Résignation d'une chapelle par Léonard de La Montaigne, doyen d'Uzeste; etc. — (Q 35.)

G. 819. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 298 feuillets, papier; latin-français.

1718-1721. — Insinuations. — 1718. — 5. Résignation de la cure de Castillon en faveur de J.-J. de Pontac, déjà prieur du même lieu. — 9. Prise de possession de la cure de Saint-Sulpice de Fallerens par Pierre de Sèze, docteur en théologie, curé de Saint-Georges de Puynormand. — 12. Fulmination de la bulle donnant en commende l'abbaye Saint-Romain de Blaye à Frédéric-Jérôme de Roye de La Rochefoucauld, clerc du diocèse de Paris. — 42. Fulmination de la bulle donnant en commende l'abbaye Saint-Sauveur de Blaye à Jean-Baptiste du Moustier, clerc du diocèse de Bayeux. — 44. Lettres de vicaire général de M. La Rochefoucauld, abbé de Saint-Romain de Blaye, à Gabriel-Bar-

Digitized by Google

thélemy Basterot, chanoine de Saint-André et abbé de l'Isle. — 53. Titre clérical d'Étienne de Lompuy, fils de Pierre, seigneur de la maison noble de Bouffaneau, et de Marie Tanesse. — 59. Bulle donnant en commende l'abbaye de l'Isle à Guillaume-Barthélemy Basterot. — 1719. — 78. Résignation d'une chapelle par Joseph de Secondat de Montesquieu, abbé de Faize. — 93. Dimissoire au même. — 94. Lettres d'acolyte à Arthur-François de La Chassaigne. — 112. Dispenses de bans à Alexandre de Gasq et Jeanne de Lalande; à André Du Hamel, conseiller au Parlement, et Marguerite de Baret. — 130. Provision en régale pour Jean-Jacques Siméon, du canonicat de Saint-Seurin, vacant par le décès de Jacques de Pichon. — 148. Titre clérical de François-Arthur de La Chassaigne. — 1720. — 181. Titre clérical de Joseph de Montesquieu, garanti par son frère Charles-Louis de Secondat de Montesquieu, chevalier, seigneur-baron de La Brède, Martillac et autres lieux, président à mortier au Parlement. — 236. Mentionné : Léon-Lancelot de Lalanne, aussi président au Parlement, prieur de Saint-Pierre-de-Mons, au diocès de Bazas. — 243. Bulle de l'archevêché de Bordeaux pour François-Élie de Paulmy de Voyer d'Argenson. — 244. Prise de possession de l'archevêché, au nom de ce prélat, par Jean-Luc d'Arche, doyen de Saint-André. — *Ibid.* v°. Provision en régale d'un canonicat de Cadillac pour Thadée Saincricq. — 258. Dispense de bans à Pierre de Baritault et Marie de Malet; etc. — (Q 36.)

G. 820. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 300 feuillets, papier; latin-français.

1754-1758. — Insinuations. — 1754. — 10. Insinuation pour Jean de Majance de Camiran. — 14. Mentionné : J.-B. Jaubert, docteur en théologie, curé de Cestas, « de l'Académie royalle des sciences établie à Bordeaux ». — 40. Lettres de vicaire général à Ignace Boudin. — 50. Permutation entre Vincent d'Arche, chanoine de Saint-André, et Jean Broc, chanoine de la collégiale Saint-Caprais d'Agen, professeur royal ès arts en l'Université de Bordeaux. — 53. Lettres de naturalisation à Jacques-Antoine-Barthélemy Piazza, protonotaire apostolique, originaire de Pérouse, résidant depuis douze ans à Clairac, en qualité de vicaire général de l'abbaye de cette ville, unie au chapitre de Saint-Jean-de-Latran. — 54. Présentation de cet ecclésiastique à la chapelle de Saint-Aon de Blanquefort, par « haut et puissant seigneur messire Charles de Secondat de Montesquieu, chevalier, baron de Montesquieu et de La Brède, seigneur de Goulard-Raymon, coseigneur de Bisqueytan et autres places, ancien président à mortier au Parlement de Bordeaux, un des Quarante de l'Académie Française, de Londres et de Prusse ». — 1755. — 67. Acte de baptême (1720) de Antoine de Meslon, fils de Jean-André, écuyer, et de Marguerite de Gasq; parrain : Antoine de Gasq, président au Parlement; marraine : Catherine de Meslon, marquise de Montferrand. — 93. Prise de possession de l'abbaye de Faize, au nom de François-Joseph Le Comte de La Tresne, vicaire général de Bordeaux. — 119 *seq.* Indult, lettres patentes et arrêt du Conseil au sujet du pouvoir de conférer en commende les bénéfices dépendant de l'abbaye de La Sauve, accordé à Gilbert de May de Termon, évêque de Blois, abbé de ce monastère. — 126. Délibération des ecclésiastiques de l'archiprêtré de Bourg, au sujet de l'élection de leur député au bureau diocésain. — 127. Mentionné : Jean Monturon, régent de Moulon. — 1756. — 198. Mentionné : Joseph-Louis de Montmorency de Laval, abbé de Sainte-Croix. — 209. Mentionné : Jean Gachet, maître d'école à Saint-Seurin-les-Bordeaux. — 213. Résignation, par l'abbé Jaubert, de la cure de Cestas. — 1757. — 233. Mentionné : Bernard Tausin, maître d'école de Pujols. — 235. Lettres de vicaire général d'Étienne-René de Courtarvel, abbé de Verteuil, à Antoine Gros de Bellair, abbé régulier de Chancelade. — 259. Fulmination du bref donnant en commende l'abbaye de Pleine-Selve à Jean Blancofort, vicaire général et official de Bordeaux. — 275. Lettres de vicaire général d'André-Bernard-Constant de Forbin d'Oppède, abbé de Saint-Florent-le-Jeune, à l'abbé Blancofort. — 281. Prise de possession, par Ignace Boudin, de la trésorerie de Saint-Seurin; etc. — (Q 37.)

G. 821. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 300 feuillets, papier; latin-français.

1760-1762. — Insinuations. — 1760. — 13. Lettres de prêtrise de Jean-Simon Langoiran. — Lettres de vicaire général de M. de Saint-Sauveur, évêque de Bazas et abbé de l'Isle, à Pierre-André Biston, curé de Pauillac. — 68. Signature du prieuré du Casteret pour Pierre de Beaupoil de Saint-Aulaire, clerc du diocèse de Sarlat. — 78. Mentionné : André de Tilly, abbé de Saint-Sauveur de Blaye. — 87. Bulle donnant en commende à Louis-Charles-Vincent de Salaberry, sous-diacre du diocèse de Paris, ex-conseiller d'État, l'abbaye de Sainte-Croix, vacante par la démission de M. de Montmorency-Laval, évêque de Condom. —

Digitized by Google

98. Dispense de bans à Charles-Nicolas d'Alesme et Caroline, comtesse de Valbruck. — 100. Prise de possession du doyenné de Saint-Seurin, par Jérôme Le Berthon. — 1761. — 132. Attestation du *septennium* d'enseignement donnée à Jean Clergeaut, professeur royal en théologie à l'Université de Bordeaux, par le recteur Jean-Antoine Duffau, docteur régent en droit. — 152. Mentionné : Pierre Nellau, libraire à Bordeaux, paroisse Saint-Éloi (1720). — 168. Installation et réception de Pierre du Myrat dans la charge de vice-gérant de l'officialité. — 187. Fulmination de la bulle donnant en commende l'abbaye de Sainte-Croix, à Jean-Louis de Buisson de Beauteville, évêque d'Alais. — 202. Mentionné : Jean-Joseph Souc de Plancher, prêtre, conseiller honoraire au Parlement, ancien abbé de Saint-Astier, prieur de Belliet. — 1762. — 251. Prise de possession de la cure de Libourne par Jacques-Philibert Hoogstoël. — 254. Acte de baptême (1735) de Jean-Joseph de Chaperon, fils de Marc, chevalier, président trésorier général de France; etc. — (Q 38.)

G. 822. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 81 feuillets, papier; latin.

1753-1760. — Insinuations. *Regestum graduatorum.* [Ce registre et les trois suivants contiennent uniquement l'attestation de l'insinuation par les gradués de leurs nom, prénoms et degrés.] — (Q 39.)

G. 823. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 61 feuillets, papier; latin.

1760-1769. — Insinuations. *Regestum graduatorum.* — [Formules imprimées avec des blancs pour les noms propres.] — (Q 40.)

G. 824. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 56 feuillets, papier; latin.

1770-1781. — Insinuations. *Regestum graduatorum.* [Formules imprimées.] — (Q 41.)

G. 825. (Registre in-f°, dérelié.) — 33 feuillets, papier; latin.

1781-1790. — Insinuations. *Regestum graduatorum.* [Formules imprimées.] Le dernier acte est du 3 avril 1790. Il atteste l'insinuation faite par Jean Moulinié, prêtre du diocèse de Bordeaux, maître ès arts, gradué nommé par l'Université de Bordeaux, et est signé : « Boudin, vicaire général; Thierry, vicaire général; Caillol, secrétaire. » — (Q 42.)

G. 826. (Liasse.) — 210 pièces, papier; 2 sceaux.

Fin du XVIe siècle.— 1761. — Revenus et charges des bénéfices du diocèse de Bordeaux. — *Chapitres.* [Cette liasse et les 19 suivantes sont formées principalement des déclarations des bénéficiers et de l'appréciation de leurs revenus et charges par le bureau diocésain en 1730 et 1760. Les deux premiers chiffres suivant le nom des bénéfices sont donc ceux des revenus et charges de 1730; les deux derniers sont ceux des revenus et charges de 1760. On a daté exactement les autres indications quand il s'en trouve. Il arrive assez souvent que les déclarations ou les états dressés par le bureau sont accompagnés de pièces justificatives, comptes, baux, quittances, demande en décharge ou modération, lettres des contribuables, etc.] — 1. Saint-André de Bordeaux. Les déclarations et états de 1730 et 1760 manquent; il y a seulement la déclaration de 1692 pour l'archidiaconé de Fronsac : 2,500 l.; 1,066 l. — 2. Saint-Seurin-lès-Bordeaux. *a)* Le *chapitre* (de fondation royale, dépendant immédiatement du Saint-Siège; 14 chanoines, dont le doyen qui a double portion; 4 semi-prébendés; collateurs : l'archevêque et le chapitre alternativement); le chapitre jouit des droits de haute, moyenne et basse justice sur le faubourg Saint-Seurin) : 25,626 l. 2 s.; 19,006 l. (entre autres charges : un maître de grammaire pour les enfants de chœur); 29,237 l. 8 s.; 18,466 l. 10 s. — *b)* Le *doyen,* 100 l.; » — 100 l.; » — *c)* Le *prévôt,* 516 l.; 367 l. 15 s. — 600 l.; 317 l. 15 s. [En 1692 : une maison et 440 l.; 415 l.] — *d)* Le *prieur hospitalier d'Andernos,* »; » — 509 l.; 325 l. (dont 220 l. à l'hôpital Saint-André). — *e)* Le *sacriste,* « ayant la charge des âmes de la paroisse, » 879 l. 9 s. (y compris le casuel); 300 l. (dont 225 l. pour 3 vicaires amovibles à 75 l.); 1,000 l.; 30 l. [En 1692 : « 300 l. de portion congrue, dont il en faut donner tous les ans 50 pour les décimes. Le reste est tout cazuel, qui diminüe tous les jours et va présentement à fort peu de chose, la paroisse n'étant remplie et habittée, comme il est notoire, que de pauures artizants et misérables paysants qui viuent presque tous de leurs journées, et sont, la plus grande partie, réduits à la mendicité. » — Il y a une déclaration de 1726, curieuse pour les détails qu'elle donne sur la paroisse.] — *f)* Le *trésorier,* 300 l.; » — 1,317 l. (y compris sa portion dans les fruits décimaux de Salleboeuf); 397 l.

Digitized by Google

— *g)* Les *semi-prébendés,* »; » — 932 l. 12 s. 6 d.; » — *h)* Le *chantre de chape,* »; » — 240 l.; » — *i)* La *prébende de la prime du bas-chœur,* »; » — 205 l. 6 s.; » — 3. SAINT-BLAISE DE CADILLAC (fondé en 1494; 11 chanoines, y compris le doyen; « les prébendes canoniales dudit chapitre ont été de patronage laïque jusqu'en 1712. Il y a actuellement (1730) procès pendant au Conseil entre le baron de Cadillac et le chapitre au sujet dudit patronage »), 4,978 l. 12 s. (plus 1,390 l. dans le diocèse de Bazas); 2,348 l. 12 s. 6 d. — 7,052 l. 10 s.; 2,410 l. 18 s. 11 d. [En 1694 : 3,764 l.; 1,685 l. 16 s. (dont 400 l. aux doctrinaires du collège).] — 4. SAINT-ÉMILION (12 chanoines; collateur : l'Archevêque; cures à la nomination du doyen et du chapitre : Saint-Pey d'Armens, Saint-Christophe des Bardes, Cubzac, Saint-Sulpice de Fallerens et Saint-Martial, son annexe; Saint-Jean de Libourne, Saint-Martin de-Mazerat, Parsac, Sainte-Terre.) — *a)* Le *chapitre,* 16,886 l.; 6,311 l. (dont 105 l. au régent de la ville). — 27,782 l. 15 s.; 13,919 l. 5 s. 7 d. — *b)* Le *doyen,* 2,000 l.; » — 3,400 l.; 780. — *c)* L'*aumônier,* 250 l.; » — 350 l.; » — *d)* Le *chantre,* 36 l.; » — 36 l.; » — *e)* Le *sacriste,* 58 l.; » — 50 l.; » — *f)* Les huit prébendes du bas-chœur, ensemble : »; » — 3,464 l.; » — 5. NOTRE-DAME-DE-CONSOLATION DE GÉNISSAC (6 chanoines; collateur : l'archevêque, sur la présentation du marquis de Génissac), 1,631 l.; 466 l. — 2,604 l.; 811 l. 18 s. 4. d. [Le dossier renferme, en outre, une pièce non datée (fin du XVIe siècle) : « Extraict du reuenu de messieurs les chanoynes de l'église collégialle de Nostre-Dame-de-Consollation de Génissac, fondée par les Seigneurs du chasteau de Génissac; » cet extrait comprend des revenus en nature non évalués en espèces, et des rentes. — Une autre déclaration non datée (fin du XVIIe siècle) indique : R., 1,543 l.; décimes et quartières : 246 l.] — 6. SAINT-MARTIN DE VILLANDRAUT (10 canonicats, de patronage laïque) — *a)* Le *chapitre,* 3,520 l.; 525 l. — 5,697 l. 10 s.; 574 l. 5 s. Les revenus se partagent par moitié entre le dit chapitre et celui d'Uzeste. — [Une déclaration de 1692, rédigée confusément, sans indiquer la valeur de tous les revenus en nature, débute ainsi : « Je, Léonard de La Montaigne, doyen et sindic des chapitres d'Uzeste et Vilandraut, certifie le présent mesmoire, fesant pour les susdits deux chapitres comme estans unis et les reuenus confus et n'aiant qu'une mesme bule concédée par Jean vint et deux, suiuant la volonté et testament de Clément sinc, son prédécesseur... » etc.] — *b)* La cure (« unie au doyenné du chapitre de Villandraut par la bulle de fondation du pape Clément V; l'archevêque, collateur sur la présentation du seigneur de Villandraut. ») — 550; » — 567; 45. — 7. NOTRE-DAME DE CASTELJALOUX (au diocèse de Bazas : 1 doyen, 1 trésorier, 5 chanoines, 8 prébendiers; collateur : l'évêque de Bazas, sur la présentation du duc de Bouillon). Revenus des biens situés dans le diocèse de Bordeaux, en 1730 : 600 l., sans charges. — (R 1.)

G. 827. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 265 pièces, papier.

1674-1761. — Revenus et charges des Bénéfices. *Abbayes.* — 1. SAINT-ROMAIN DE BLAYE. (Chanoines réguliers, O. S. A.; abbaye à la nomination du Roi.) — *a) Mense abbatiale,* 4,000 l.; 200 l.; 5,949 l.; ». — *b) Prieur claustral,* 150 l.; » — »; ». — *c) Aumônier,* 140 l. 6 s. 6 d.; 56 l. 5 s. — »; ». — *d) Chambrier,* 76 l. 10 s.; 30 l. — »; ». — *e) Sacriste,* 108 l. 3 s.; 47 l. 10 s. — »; ». — *f) Prévôt,* 173 l.; 67 l. 10 s. — »; ». — *g) Prieur hospitalier,* »; ». — 572 l.; 350 l. — *h) Hôpital Saint-Nicolas.* En 1756 : 1,187 l. 10 s.; 1,106 l. 13 s. 6 d. (dont 200 l. au médecin et 300 l. au chirurgien). — [Les pièces relatives à la mense conventuelle ont disparu.] — 2. SAINT-SAUVEUR DE BLAYE (bénédictins exempts; abbaye à la nomination du Roi). — *a) Mense abbatiale,* 8,080 l.; 4,603 l. (dont 1,000 l. pour la pension de 5 religieux et 264 l. pour celle du prieur de l'abbaye). — »; ». — *b) Mense conventuelle* (en 1730, 6 religieux), 3,633 l. 16 s.; 884 — »; ». — *c) Sacriste,* 225; » — »; ». — 3. BONLIEU ou CARBON-BLANC (O. Citeaux; abbaye à la nomination du Roi). *a) Mense abbatiale,* 1,500 l., charges déduites. — 4,010 l. 6 s. 8 d.; 1,740 l. — *b) Mense conventuelle* (En 1730 : 3 religieux), 1,830 l. 15 s.; 605 l. — 2,032 l.; 270 l. [Parmi les pièces justificatives : contrat entre l'abbé, Joseph de Meyere, vicaire général de Laon, et les religieux (1743); déclaration de ceux-ci (même date) où la fondation de l'abbaye est rapportée au 17 des calendes de novembre 1161; on considérait comme fondatrice Aliénor de Guyenne; les premiers religieux passaient pour venir de l'abbaye de Jouy, au diocèse de Sens, fille de Pontigny.] — 4. SAINTE-CROIX DE BORDEAUX. (O. S. B., congrégation de Saint-Maur; abbaye à la nomination du Roi.) — *a) Mense abbatiale,* 17,164 l. 5 s.; 8,258 l. 6 s. (dont 1,342 l. 16 s. pour pensions aux religieux). — 12,390 l. (déduction faite des principales charges laissées aux fermiers); 1,407 l. — *b) Mense conventuelle* (en 1730 : 30 religieux, quoique « par l'établissement le nombre soit limité à 17; les offices claustraux sont unis à la mense en vertu de bulles de Grégoire XV et Urbain VIII), 15,061 l. 4 s. 6 d.; 7,098 l. 3 s. 10 d. —

Digitized by Google

26,873 l. 4 s.; 16,419 l. 17 s. 3 d. [Les chiffres ci-dessus ont été établis par le Bureau diocésain sur deux déclarations très détaillées fournies par les moines en 1729 et 1756; la première est précédée d'une brève notice historique sur l'abbaye, dont l'origine est reportée avant 848. — Parmi les pièces justificatives : baux en grand nombre; transaction entre l'abbé Jacques des Aigues et les moines (1633); copie d'un arrêt du Grand Conseil (1752), condamnant l'abbé Joseph-Louis de Montmorency-Laval à « exécuter provisoirement les transactions de 1633 et 1651 et sentence arbitrale de 1719; en outre, ordonnant qu'il sera dressé procès-verbal des réparations à faire à l'église, lieux claustraux et réguliers, entretien des ornemens et vases sacrez. »] — c) *Prieuré et autres offices claustraux*, »; » — 5,135 l. 6 s.; 74 l. 6 s. — 5. SAINT-VINCENT DE BOURG (chanoines réguliers, O. S. A.; abbaye à la collation du Roi). — a) *Mense abbatiale*, 1,000 l.; » (déclaration non fournie en 1730) — 3,154 l.; 836 l. — b) *Mense conventuelle* (en 1730, 4 chanoines, y compris le prieur), 4,450 l.; 1992 l. — 2,355 l.; 544 l. [Parmi les pièces justificatives : une déclaration très détaillée avec des renseignements sur le partage des revenus entre l'abbé et les chanoines.] — c) *Prieur*, 420 l.; » — 330 l.; » [Parmi les pièces justificatives : une copie et la traduction du décret du cardinal de Sourdis unissant à cet office claustral le prieuré-cure de Bayon; une déclaration très détaillée, avec le résumé des comptes de 1748 à 1756.] — d) *Sacriste*, 245 l.; 238 l. — 328 l.; ». — e) *Aumônier*, 401 l.; 210 l. — 245 l.; ». — f) *Chambrier*, 2,275 l.; 1,200 l. — 1,272 l.; 450 l. [Nombreux comptes, lettres, réclamations, enquêtes.] — 6. FAIZE (O. Citeaux; abbaye à la nomination du Roi). — a) *Mense abbatiale*, 3,351 l. 15 s.; 1,190 l. — 6,857 l. 10 s.; 1,269 l. 18 s. 5 d. [Deux demandes en modération d'impositions de l'abbé, François-Joseph Le Comte, doyen de Saint-André.] — b) *Mense conventuelle* (en 1730 : 8 religieux, y compris le prieur, 2 profés absents et un jeune religieux aux études), 4,738 l.; 2,280 l. — 3,475 l.; 510 l. (En 1761, 7 religieux et le prieur; 4 profés absents pour un temps, appelés par les supérieurs en d'autres abbayes.) — 7. GUITRES (bénédictins exempts; abbaye à la nomination du Roi). — a) *Mense abbatiale*, 1,000 l.; » (déclaration non fournie en 1730). — 4,780 l.; 2,702 l. — b) *Mense conventuelle* (en 1730 : 3 religieux et le prieur), 1,080 l.; » — 1,080 l.; » — 8. L'ISLE (O. S. A.; abbaye à la nomination du Roi). — a) *Mense abbatiale*, 3,668 l.; 1,782 l. 4 s. — 5,500 l. quittes de charges, sauf 400 l. pour réparations. — b) *Prieuré claustral*, 525 l.; » — »; ». — [Les pièces relatives à la mense conventuelle ont disparu.] — 9. LA SAUVE (O. S. B., congrégation de Saint-Maur; abbaye à la nomination du Roi). — a) *Mense abbatiale*, 7,307 l.; 2,830 l. — 12,700 l.; 1,345 l. [Pièces justificatives : concordat entre l'abbé Louis de La Rivière, évêque de Langres, et les Bénédictins de Saint-Maur, pour l'union de l'abbaye à la congrégation et le partage des revenus (1660, copie); requête en modération d'impositions indiquant « les diocèses où sont situés les revenus de l'abbaye » : Bordeaux, Condom, Agen, Périgueux, Aire, etc.] — b) *Mense conventuelle*, 2,500 l.; » (déclaration non fournie en 1730). — 12,930 l. 17 s. 9 d.; 3,777 l. 17 s. [Déclaration détaillée; nombreux cahiers de compte, contrats, etc.] — 10. PLEINE-SELVE (O. Prémontré; abbaye à la nomination du Roi), mense abbatiale : 1,156 l.; » — 600 l.; 150 l. — 11. VERTEUIL (chanoines réguliers, O. S. A., congrégation de Chancelade; abbaye à la nomination du Roi). — a) *Mense abbatiale*, 3,457 l. 12 s.; 676 l. — 4,673 l.; 300 l. [Pièces justificatives : dans la déclaration de 1730, bénéfices à la collation de l'abbé : Verteuil, Queyrac, Saint-Germain-d'Esteuil, Bégadan, Uch, Pauillac, Soussans, Margaux, Cantenac « et autres »; transaction entre l'abbé, M. de Clermont, et les chanoines (1694); nombreux comptes, contrats, etc.] — b) *Mense conventuelle* (en 1730, 8 religieux, dont 5 prêtres et 1 diacre), 5,123 l.; 2,886 l. — 8,168 l.; 4,684 l. 16 s. 8 d. [La déclaration de 1730 est précédée d'une brève notice historique et d'une description sommaire des bâtiments : « La réforme de Chancellade y a esté establie par Mgr de Béthune, archeuesque de Bordeaux, en l'année 1665, authorisée par arrest du Parlement de Bordeaux du 20e juillet 1667, confirmée par lettres-patentes du mois d'aoust 1712. Cette abbaye est en commende depuis plus de cent années... Cette abbaye est fort ancienne, mais on ne peut rien assurer de positif sur le temps de sa fondation, parce que les titres ont esté perdeus, soit dans le temps où les Anglois furent chassés de la Guienne, soit lorsque les huguenots, conduits par M. de Soubise, rauagèrent cette prouince. Les bâtiments de cette abbaye sont antiques, enfoncés, mal rangés et ne paroissent que quelques restes réparés des plus anciens bâtimens. L'église, dédiée à St Pierre, est un fort beau vaisseau. Elle est à la fois abbatiale et paroissialle, mais pauure et presque sans fonds. La communauté fournit aux ornemens et aux linges de la sacristie, au luminayre de la lampe, etc. »] — (R 2.)

Digitized by Google

G. 828. (Portefeuille.) — 299 pièces, papier.

1692-1760. — Revenus et charges des bénéfices. — *Communautés d'hommes.* — 1. *Augustins de Bordeaux.* (En 1730, 40 religieux) 10,625 l. 6 s. 8 d.; 6,618. — (En 1760, 34 religieux) 8,407 l. 11 s. 7 d.; 2,805. [Pièces justificatives : déclarations de 1730 et 1756. Dans la première : « les P. P. Augustins, fondés par reverendissime Père en Dieu, Robert, évêque *Batonensis et Vellensis* (de Bath et Wels), chancelier du roi d'Angleterre, le 19 janvier 1287. » Lettres, quittances, état des rentes constituées payables à divers particuliers en 1760.] — 2. *Grands Carmes de Bordeaux.* (En 1730, 45 religieux; ordinairement 60) 16,439 l. 1 s.; 10,217. — (En 1760, 50 religieux) 15,744 l. 14 s. 5 d.; 3,996 l. 4 s. 2 d. [Pièces justificatives. Dans la déclaration de 1730 : « Le dit convent est fondé en l'année 1217, dans l'endroit où il est actuellement scitué, par M. de Lalande; nous estions longtems auparavant dans le convent que les dames religieuses de l'Annonciade occupent à présent; de quoy nous ne pouvons raporter les anciens titres, ayant esté enlevés par les Anglois; la chronique de Bordeaux fait mention de cette translation. Nostre établissement a été ensuite confirmé par les Roys de France jusqu'à Louis XIV qui, par lettres patentes, a confirmé nos privilèges et elles sont registrées au Parlement. »] — 3. *Grands Carmes de Castillon.* (En 1730, 6 religieux) 1,664 l. 11 s.; 480 l. — (En 1760, 8 religieux) 1,410 l. 10 s.; 311 l. 16 s. [Déclaration de 1730 : « Les dits P. P. Carmes possèdent dans le faux bourg de Castillon un convent qui fut fondé par l'Illustrissime maison de Foix, environ l'an 1200, et qui, dans le temps des dernières révolutions, ayant esté pillé et même détruit par les religionnaires, fut une seconde fois rétabli peu à peu, vers l'an 1626... »] — 4. *Carmes déchaussés de Bordeaux.* (En 1730, 32 religieux; « par l'arrêt du Conseil de 1670, il leur est permis d'en avoir un pareil nombre, et au delà »). 3,611 l. 10 s.; 1,070 l. — (En 1760, 32 religieux, ordinairement 35) 5,110 l.; 1,289 l. — 5. *Carmes déchaussés des Chartrons.* (En 1730, 24 religieux, « à cause du grand nombre d'habitans dont le Chartron est actuellement rempli, ce qui les a obligés d'augmenter la communauté. ») 2,478 l.; 450 l. — (En 1760, 19 religieux) 5,612 l.; 5,426 l. 13 s. 4 d. [Le chiffre relativement considérable des charges s'explique par ce fait que les dettes de la maison s'élevaient à 42,000 l.] — 6. *Carmes déchaussés du Virou.* (En 1730, 12 religieux.) 1,750 l.; 500 l. — (En 1,760, 10 religieux) 2,282; » [Déclaration de 1730 : « En 1638, messire Jacques de Gourgue, conseiller et aumosnier ordinaire de S. M. et Marie de Vigneau, damoiselle, veuve de feu Armand de Gourgue, vivant, conseiller du roi en son Conseil d'État et président au Parlement de Bourdeaux, ont donné, de leur pleine grâce et volonté, la maison noble de La Forest, appelée présentement le Virou, avec ses appartenances et dépendances, située en la juridiction de Blaye, pour y establir une maison de solitude, communément appelée le Désert; laquelle fondation a esté confirmée par S. M. l'an 1638, avec permission de Mgr de Sourdis, le 14 avril 1639. »] — 7. *Célestins de Verdelais.* 9,935 l.; 3,721 l. 2 s. 6 d. — (En 1760, 10 religieux, dont deux frères) 4,966 l. 8 s.; 642 l. 10 s. 9 d. [Il y a une déclaration de 1695, détaillée mais confuse au point de vue des chiffres. — Dans la déclaration de 1756 : « Les Célestins O. S. B. furent établis à Verdelais par Mgr le cardinal de Sourdis, le dernier du mois d'aoust 1627, et fondés par le même prélat, par contrat passé devant Dautiège, notaire royal, les dits jour et an. Ils prirent possession de cette maison, le 21 septembre audit an, par acte passé devant Forquier, notaire à Saint-Macaire. Le contrat de fondation a été homologué au Parlement de Bordeaux par arrest du 6 avril 1628, et confirmé par le Roy, en son Conseil privé, le 14 septembre 1630. »] — 8. *Chartreux de Bordeaux.* (En 1730, 41 religieux) 36,456 l., 5 s.; 12,016 l. 10 s. — (En 1760, 42 religieux, dont 30 de chœur) 18,810 l.; 7,025 l. 15 s. [Il y a une déclaration de 1692 dont les chiffres sont confus. — Dans la déclaration de 1730 : « Le 5 septembre 1605, le Très Vénérable P. dom Ambroise de Gascq, faisant sa profession dans l'ordre, donna par testament tout son bien pour fonder une Chartreuse dans la ville de Bordeaux sa patrie; le 16 mars 1609, Mgr le cardinal de Sourdis donna un lieu appelé *à Pipas,* dans la paroisse de Saint-Seurin, pour fonder et bastir la ditte Chartreuse à laquelle à perpétuité seroient incorporés les biens legués par le dit D. Ambroise de Gascq, pour le nombre de 24 religieux de chœur, sans y comprendre les religieux qui demeureront dans les biens de campagne pour les régir, ny le nombre des frères laïques qui seroient nécessaires; plus fonda un hôpital de 15 pauvres invalides, nourris, couchez et entretenus de tout leur nécessaire; de plus une aumône, tous les samedis, à 25 pauvres auxquels, après avoir entendu la messe, on donne à chacun 5 sols... »] — 9. *Chartreux de Vauclaire* (au diocèse de Périgueux). Revenus dans le diocèse de Bordeaux : 2,000 l.; » (déclaration non fournie). — 8,827 l.; 560 l. — 10. *Cordeliers de Saint-*

Digitized by Google

Émilion. 300 l.; » (déclaration non fournie). — (En 1760, 4 religieux) 626 l. 13 s.; 6 l. 13 s. [Comptes des années 1745-1755]. — 11. *Cordeliers de Lesparre*, fondés par le seigneur du lieu. (En 1730, 5 prêtres et 5 frères étudiants) 711 l.; 250 l. — (En 1760, 5 religieux) 1,109 l. 18 s. 6 d.; 440 l. — 12. *Cordeliers de Libourne*, établis en 1287. (En 1730, 17 religieux) 1,680 l.; 200 l. — »; ». — 13. *Doctrinaires de Cadillac;* collège. (En 1730, 10 religieux, « le nombre est limité à 8 par le titre de fondation ») 1,440 l.; 10 l. (Na. La communauté est chargée... de faire une mission tous les quatre ans.. de prêcher l'octave du St Sacrement dans l'Église collégiale de Cadillac et d'avoir 8 régents pour l'éducation des enfans. ») — (En 1760, 8 religieux) 1,431 l. 11 s.; 202 l. — [Déclaration de 1760 : « Le collège de Cadillac fondé en 1636 par... Jean-Louis de La Valette, duc d'Épernon, retire actuellement sur la caisse des aumosnes du Roi 611 l. de rente, ce qui est le restant de 1,539 l. qui leur avoient été assignées par leur fondateur sur la Comptablie de Bordeaux... »] — 14. *Dominicains de Bordeaux*. (En 1730, 45 religieux) 23,346 l. 5 s. 6 d.; 12,465 l. — (En 1760, 36 à 40 religieux) 20,968 l. 7 s. 4 d.; 5,050 l. — [Déclaration de 1730 : « Il paroist par la Chronique de Bordeaux, que la communauté des Jacobins ou Fréres Prescheurs a esté établie à Bordeaux, l'année 1230, sous le titre de mendiants. Le nombre des religieux ne fut point fixé; il a augmenté à proportion de la charité des fidelles... » — Comptes détaillés de 1743-1755.] — 15. *Dominicains de Saint-Émilion*, fondés en juillet 1319, au nombre de 3 religieux. — (En 1730, 5 prêtres et 1 frère) 1,312 l.; 210 l. — (En 1760, 4 religieux) 1,727 l. 4 s.; 230 l. — [Déclaration de 1756 : « Un convent qui consiste en un cloître, une grande église à deux nefs, une sacristie, un grand cloché, un dortoir où sont les chambres des religieux, et plusieurs autres batisses..... qui leur a été donné par Édouard *(sic)*, roi d'Angleterre, en 1378, après la destruction de leur ancien convent qui estoit hors des murs de la dite ville et après le pillage de leurs titres, meubles et revenus, comme il conste par le procés-verbal qui en fut fait alors... »] — Comptes détaillés de 1743-1756.] — 16. *Dominicains de Génissac*. (En 1730, 1 supérieur, 1 frère, 1 valet) 241 l. 10 s.; 20 l. — (En 1760, 2 religieux) 355 l. 10 s.; 30 l. — 17. *Feuillants de Bordeaux*. (En 1730, 22 religieux) 22,203 l. 6 s. 6 d.; 14,360 l. 8 s. — (En 1760, 17 religieux, dont 2 frères) 16,982 l. 9 s.; 6,119 l. 4 s. 4 d. [Déclaration de 1730 : « Les Feuillans furent appelés à Bordeaux, en l'année 1589, en vertu d'une lettre de cachet de Henry III, en datte de 1588, adressé à Mgr l'archevesque de Bordeaux, au Parlement et au corps de ville, en conséquence de laquelle ils s'établirent, en 1589. Du depuis, M. de Sansac, archevesque de Bordeaux, les établit en la commanderie de Saint-Antoine, le 24 juillet 1591, par union de ladite commanderie auxdits Feuillans, confirmée par bulle de Clément VIII, du 1er juin 1594, le dit établissement confirmé par lettres patentes de décembre 1657, enregistrées le 20 décembre 1658. Le bastiment qu'ils occupent, consiste en une église non voutée, cloitre, dortoirs, etc. ... le tout, vieux bâtiment qu'ils n'ont pu édifier de nouveau, vu la modicité de leurs revenus... »] — 18. *Frères de la Charité, de Cadillac*, établis en juin 1617. (En 1730, 4 frères et un prêtre séculier) 1,916 l. 10 s. 5 d.; 441 l. 15 s. [« Les dits religieux sont obligés de recevoir, nourrir, penser et médicamenter 12 pauvres malades jusqu'à leur parfaite guérison... et de loger les pellerins passant. »] »; ». — [R 3.]

G. 829. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1693-1760. — Revenus et charges des bénéfices. — *Communautés d'hommes* (suite). — 1. *Collège des Jésuites de Bordeaux*, établi par lettres patentes de mai 1572, registrées au Parlement le 9 janvier 1574. (En 1730, 60 religieux dont 8 au prieuré de Saint-Macaire) 43,808 l. 16 s.; 14,431 l. 13 s. 4 d. — (En 1760, 60 religieux) 3,919 l.; 574 l. 1 s. [non compris les revenus et charges des prieurés de Saint-James, Bardanac et Saint-Macaire unis au collège et ceux de la maison noble de Chelivettes à Saint-Loubès, donnée au collège en 1626, par M. de Seurin, pour la fondation de 4 classes de théologie. — Parmi les pièces justificatives, se trouve le compte détaillé de cette maison noble (1743-1757), accusant un revenu net de 3,667 l. 5 s. 2 d., année commune.] — 2. *Noviciat des Jésuites à Bordeaux*, établi par lettres patentes du 20 avril 1606, registrées deux mois plus tard au Parlement. (En 1740, 35 religieux) 12,650 l.; 6,960 l. 13 s. — (En 1760, 4 pères, 4 frères, 30 novices) 5,570 l. 8 s.; 3,099 l. 5 s. [non compris les revenus et charges des prieurés de Boisset, Saint-Michel-la-Rivière, Espessas-Aubie-Salignac, unis au noviciat.] — 3. *Jésuites de Saint-Macaire*. » ; ». — (En 1760, 6 religieux et 3 frères) 7,662 l.; 4,552 l. 12 s.; 6 d. (dont « 130 l. au régent laïque pour les enfants ou abécédaires. ») — [Pièces justificatives : comptes de 1743-1757.] — 4. *Lazaristes du séminaire des Ordinands*, établis par lettres patentes d'octobre 1682, registrées au Parlement le 14 janvier 1683. (En 1730, 12 prêtres, 8 frères et 5 domestiques, dont 4 prêtres et 4 frères

Digitized by Google

à Montuzet) 19,458 l. 16 s. 9 d.; 9,352 l. 12 s. — » ; » — 5. *Pères de la Mercy de Bordeaux*, établis en 1320, « d'après les mémoires trouvés dans les archives du couvent. » (En 1730, 30 religieux) 4,337 l. 14 s.; 2,951 l. 11 s. 6 d. — (En 1760, 35 religieux) 3,226 l. 7 s. 1 d.; 1,801 l. 6 s. — 6. *Minimes de Blaye*. (En 1730, 12 religieux) 2,418 l. 3 s. 10 d.; 450 l. — (En 1760, 9 religieux) 1889 l. 5 s. 2 d.; 527 l. 10 s. [non compris les revenus du prieuré de Villegouge, uni au monastère]. — 7. *Minimes de Bordeaux*, établis par lettres patentes d'août 1608, registrées au Parlement de Bordeaux, le 17 novembre de la même année. (En 1730, 30 religieux) 4,159 l. 6 d.; 1,810 l. — (En 1760, 32 religieux) 3,977 l. 5 s.; 1,180 l. [Il y a en outre une déclaration de 1695 : 4,200 l.; 7,461 l. A la fin : « Il y a treize prestres, trois frères clercs, huit frères oblats ou lais avec un donnat, un valet à gages de 96 l. par an et un autre fort vieux homme que nous tenons par pure charité. Nous ne portons pas en recepte ny annuels, ny le casuel de sacristie, ny questes du pain, vin, bled, ny de la cire, non plus que les autres charités et bienfaicts cazuels des fidelles et dévots à l'Ordre pour n'estre pas fixes, mais qui, avec la susditte recepte, montent ou reviennent à peu près à la susditte despence... » — Au commencement de la déclaration de 1730 : « Les Minimes furent appelés et établis dans la présente ville, en 1527, par feu messire Jean de Foix, archevesque de Bordeaux et Primat d'Aquitaine, qui leur donna lieu et place pour y bastir et construire un convent de leur ordre, où estoit anciennement bâti un convent des religieuses de saint Augustin situé en ladite ville près et joignant les murs d'icelle, la 14e année du règne de François Ier (1529) qui approuva et confirma par ses lettres patentes du mois de janvier de la même année, données à Saint-Germain-en-Laye, la susdite donation et établissement. Mais après en avoir pris possession, n'ayant pas encore commencé à bastir et obligés de sortir de la ville, tant à cause de la peste que de la guerre civile qui s'alluma ensuite et qui ravagea la province pendant longues années : tout étant enfin sain, calme et paisible, étant revenus en 1608 pour rentrer dans leur possession et reprendre la susditte place, elle se trouva occupée par plusieurs particuliers qui, dans ce tems de calamité et de trouble de 81 ans, s'en estoient emparés et y avoient basti. Ce que voyant, les dits pères eurent recours à messire Alphonse d'Ornano, maréchal de France, commandant pour le Roy en Guienne, maire de la ville et à MM. les Jurats qui leur assignèrent et donnèrent par délibération générale de la Ville celle qu'ils occupent, près le chateau du Ha, à condition qu'ils seroient reconnus patrons et fondateurs dudit convent, comme ayant donné le fonds et place pour le bâtiment d'iceluy, par contrat du 13 février 1608, retenu par Bouhet, laquelle donation fut approuvée et confirmée, aussi bien que ledit établissement par lettres patentes d'Henry IVe, la 20e année de son règne, données à Paris au mois d'aoust 1608, lesquelles furent enregistrées au Parlement de Bordeaux le 17 novembre 1608, de Pontac, premier président, ratifiées et confirmées en 1610, par autres lettres patentes de Louis XIIIe. »] — 8. *Trinitaires de Saint-Laurent en Médoc*. (En 1730, 8 religieux) 380 l. 15 s.; 100 l. — (En 1760, 5 religieux) 584 l.; 120 l. — (R 4.)

G. 830. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1618-1760. — Revenus et charges des bénéfices. — *Religieuses*. — 1. *Annonciades de Bordeaux*, établies en 1521. [En 1730, 49 sœurs dont 11 converses) 9,295 l. 15 s.; 2,538 l. 16 s. [D'après leur déclaration : 9,295 l. 15 s.; 13,757 l. 16 s.] — (En 1760, 51 sœurs, dont 12 converses) 11,993 l. 15 s.; 3,897 l. 10 s. — 2. *Bénédictines de Bordeaux*, établies en 1633, confirmées par lettres patentes de 1647. — (En 1730, 33 religieuses, dont 3 converses; 10 pensionnaires) 8,979 l. 16 s.; 4,694 l. 2 s. 3 d. [D'après leur déclaration : 11,979 l. 16 s.; 25,968 l. 2 s. 3 d.] — (En 1760, 26 religieuses, dont 2 converses) 10,213 l. 10 s.; 2,752 l. 10 s. — 3. *Grandes Carmélites de Bordeaux* (dites de Saint-Joseph), établies en 1601, confirmées par Louis XIII en 1631. (En 1730, 30 religieuses, dont 5 converses) 6,243 l. 11 s.; 2,580 l. 18 s. 4 d. [D'après leur déclaration : 6,011 l. 11 s.; 16,537 l. 5 s. 8 d.] — (En 1760, 36 religieuses et 3 tourières) 8,726 l. 19 s.; 3,004 l. 5 s. 4 d. [Il y a en outre une déclaration des immeubles en 1692; et la copie du contrat de fondation du couvent (1618) par le premier président Marc-Antoine de Gourgue.] — 4. *Petites Carmélites de Bordeaux* (dites de l'Assomption) » ; ». — (En 1760, 28 religieuses) 6,671 l. 11 s. 8 d.; 2,395 l. — 5. *Catherinettes ou Dominicaines de Bordeaux*, établies en 1627 au faubourg Saint-Seurin. (En 1730, 39 religieuses, dont 9 converses; 7 petites pensionnaires, 1 dame retirée) 5,657 l. 16 s.; 2,499 l. 22 s. [D'après leur déclaration : 7,157 l. 16 s.; 18,272 l. 10 s] — (En 1760, 39 religieuses) 5,019 l. 7 d.; 1,799 l. 14 s. — 6. *Filles de la Foi* (ou *Nouvelles Catholiques*) *de Libourne*, établies par lettres-patentes de février 1676. (En 1730, 18 sœurs dont 1 converse) 2,866 l.; 913 l.

Digitized by Google

16 s. 10 d. [D'après leur déclaration : 3,266 l.; 3,630 l. 16 s. 10 d.] — (En 1760, 16 religieuses) 2,636 l. (dont 1,200 de pension annuelle accordée par le Roi); 634 l. — 7. *Filles Notre-Dame de Bordeaux,* confirmées par lettres-patentes de mars 1609, registrées au Parlement de Bordeaux le 21 août de la même année. (En 1730, 64 sœurs dont 1 converse, 2 novices) 6,401 l. 6 s.; 2,795 l. — » ; ». — 8. *La Magdelaine de Bordeaux* O. S. A. (En 1730, 43 religieuses dont 10 converses, 20 pensionnaires, 10 dames retirées) 4.931 l. 15 s. 5 d.; 2,575 l. 19 s. 7 d. [D'après leur déclaration : 15,156 l. 15 s. 5 d.; 17,797 l. 14 s. 3 d.] — (En 1760, 32 religieuses, 2 tourières) 5,618 l. 7 s. 3 d.; 2,081 l. 12 s. 7 d. — 9. *Filles de la Foi,* dites *Minimettes, de Bordeaux,* établies pour l'instruction des filles Huguenotes. Déclaration de 1755 : 11 sœurs dont 2 converses, 2,664 l.; 2,094 l. 12 s. 6 d. — 10. *Ursulines de Bordeaux,* établies en 1606, confirmées par Louis XIII en 1612. (En 1730, 49 religieuses dont 8 converses; 25 pensionnaires; 3 dames retirées) 4,091 l. 1 s. 4 d.; 2,929 l. [D'après leur déclaration : 11,453 l. 1 s. 4 d.; 20,359 l.] — (En 1760, 45 religieuses) 5,331 l.; 3,483 l. 16 s. [Dans la déclaration de 1750 : « Un des principaux points de notre institution est d'instruire les jeunes enfants de notre sexe, ce que nous ne manquons de faire, et, à cause de ce, il y a toujours, d'un bout d'année à l'autre, de 3 à 4 religieuses préposées à leur apprendre à lire, escrire et instruire dans le christianisme et cela ne produit autre chose que beaucoup de peine et de sollicitude par le soin journalier et absolu qu'on a de remplir ce point. »] — 11. *Ursulines de Bourg.* (En 1730, 23 religieuses) 850 l.; 300 l. [D'après leur déclaration : 900 l.; 3,500 l., « de sorte que sans les secours que nous avons receus iusque à présent mais que nous ne devons pas espérer à l'avenir, attendeu le malheur du tems; les emprunts que nous avons esté obligées de faire et les pensionnaires que l'on a eu la charité de nous procurer, nous n'aurions peu subsister et nous eussions esté forcées d'abandonner nostre monastère; mais, comme ces ressources peuvent nous manquer d'un jour à l'autre, nous sommes à la veille de nous trouver dans l'extrémité la plus affreuse. Nostre convent est establi en cette ville depuis 113 ans, est très peu spacieux, entièrement rempli par les religieuses dont il est composé et hors d'estat d'en recevoir d'autres. »] — (En 1760, 30 religieuses) 1,006 l. 11 s.; 400 l. [En 1755, les religieuses déclarent qu'elles ne sauraient vivre sans les pensions qu'elles reçoivent de leurs familles et que « les pensionnaires qui sont ordinairement en nombre dans cette communauté contribuent infiniment à sa subsistance. »] — 12. *Ursulines de Saint-Émilion.* (En 1730, 14 religieuses; 8 petites pensionnaires) 2,490 l. 10 s.; 902 l. 10 s. [D'après leur déclaration : 3,840 l. 10 s.; 4,014 l. 12 s.] — (En 1760, 31 religieuses, dont 2 converses) 2745 l.; 500 l. — 13. *Ursulines de Saint-Macaire,* établies en 1607. (En 1730, 27 religieuses dont 3 converses, 1 novice) 2,520 l.; 500 l. [D'après leur déclaration : 2,520 l.; 3,100 l. — « Nous n'avons aucun tiltre de fondation ny dottation dudict convent, ny lettres pattantes de son establissement, ny arrest d'enregistrement, mais seulement les chroniques des establissements des religieuses du dit ordre par M. D. P. U. (Marie de Pommereuse, ursuline), imprimées à Paris l'année 1673, au 52e feuillet desquelles chroniques appert que la mère Lacroix, religieuse dudit ordre, establit à Saint-Macaire, en l'année 1607, une maison qui fut sa quatriesme, et après y avoir fait construire un beau monastère, Mgr le cardinal de Sourdis, archevesque de Bordeaux, donna à l'usage d'icelluy une chapelle de Saint-Michel quy se rencontra proche dudit bastiment et que cette maison a establi celles de Montauban et de Castel-Sarrazin. »] — (En 1760, 21 religieuses, dont 4 converses) 3,238 l. 10 s.; 777 l. 2 s. 6 d. — 14. *Ursulines de Libourne,* établies par lettres-patentes de 1615. (En 1730, 18 à 20 pensionnaires) 4,802 l. 10 s. 8 d.; 945 l. [D'après leur déclaration : 5,379 l. 10 s. 8 d.; 7,279 l.] — (En 1760, 43 religieuses dont 9 converses; 2 tourières) 2,701 l.; 628 l. 5 s. 6 d. — 15. *Visitandines de Bordeaux,* établies en 1640, confirmées par lettres-patentes de novembre 1666, registrées au Parlement de Bordeaux le 18 novembre 1798. (En 1730, 44 religieuses, dont 2 converses; 6 postulantes; 17 petites pensionnaires, 1 dame retirée) 5,787 l. 2 s.; 1843 l. 18 s. 8 d. [D'après leur déclaration : 11,442 l.; 23,558 l.] — (En 1760, 50 religieuses) 8,860 l.; 5,697 l. — (R 5.)

G. 831. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1729-1760. — Revenus et charges des bénéfices. — *Sociétés de Bénéficiers.* — 1. *Sainte-Colombe de Bordeaux* (5 prêtres, le curé compris), 1,148 l. 15 s.; 435 l. 5 s. — — 1,097 l. 5 s.; 586 l. 5 s. [Déclaration de 1730 : « Ce sont des places au nombre de cinq. On ne peut ni les résigner, ni les permuter; quand il y en vaque quelques-unes, les prêtres sociétaires y nomment à la pluralité des voix et en font titre sans en prendre visa de Mgr l'Archevesque, conformément à leurs statuts et aux

Digitized by Google

arrêts de la cour. »] — 2. *Sainte-Eulalie de Bordeaux* (8 bénéficiers, le curé compris), 1,193 l. 1 s. 9 d.; 125 l. — » ; ». — 3. *Saint-Michel de Bordeaux* (24 prêtres, le curé compris), 11,572 l. 14 s.; 5,432 l. 17 s. — » ; ». — 4. *Saint-Pierre de Bordeaux* (8 bénéficiers, le curé compris), 2,639 l. 17 s. 6 d.; 482 l. — 5,01 0 l.; 802 l. — 5. *Saint-Projet de Bordeaux* (7 bénéficiers), 2,771 l. 11 s. 10 d.; 580 l. — 2,435 l. 3 s. 4 d.; 400 l. — 6. *Les cinq chapelains d'Anglade à Saint-Remy de Bordeaux*. 635 l.; 62 l. — » ; ». — 7. *Les quinze chapelains de Bordeaux*. (« Ce sont les curés de la ville. ») 60 l.; » — » ; ». — 8 *La Société de la Treizaine à Notre-Dame de la Place, Bordeaux* (13 prêtres), 534 l.; 86 l. — » ; ». — 9. *La Société de Saint-Jean, de Libourne*. 120 l.; » (déclaration non fournie). — » ; ». — (R 6.)

G. 832. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1692-1760. — Revenus et charges des bénéfices. — *Séminaire et Prestimonies*. — 1. *Séminaire Saint-Raphaël*. (En 1730, un supérieur ou prieur, un sous-maître, un préfet, 20 séminaristes; le prieur à la nomination de l'Archevêque; le prieuré Saint-Esprit est uni au séminaire) 5,610 l.; 1,127 l. 12 s. 6 d. — » ; ». — [Déclaration des biens-fonds et dîmes faite, en 1692, par M. de Pradillon, prieur du séminaire.] — 2. *Prestimonie de Pierre Laborde*, à Saint-Michel de Bordeaux. » ; » — 110 l.; ». — 3. *Prestimonie de Pierre Marchandon*, à Saint-Pierre de Bordeaux. » ; ». — 150 l. ; ». — (R 7.)

G. 833. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 214 pièces, papier.

1611-1760. — Revenus et charges des bénéfices. — *Prieurés*. [On a indiqué autant que possible après le nom du prieuré celui du saint titulaire et le collateur. Les chiffres sont ceux des revenus et charges de 1730 et 1760.] — 1. *S. André du nom de Dieu (aliàs* de *Cubzac)*; l'abbé de La Sauve. 3,092 l.; 2,060 l. — 2,900 l.; 707 l. [Déclaration de 1726 : « Ce prieuré, qui est situé dans le présent diocèse de Bordeaux en Cubsagués, est un prieuré simple, régulier, de l'ordre de St Benoist, dépendant de l'abbaïe de La Seauve, Entre-deux-Mers, ordre aussy de St Benoist et mesme diocèse, et autrefois monastère. Cette église de St-André de Cubzac fut donnée à l'abbé et religieux de ladite abbaye, vers la fin du XIIe siècle, par Guilhaume Ier, archevesque de Bordeaux. Cette donation a été confirmée par Hélies Ier, aussi archevesque dudit Bordeaux, et par les souverains pontifes Eugène, Clément et Célestin IIIe. »] — 2. *Anglade* (St-Martin). 479 l. 19 s.; 232 l. — 575 l.; 150 l. — 3. *Saint-Antoine d'Artiguelongue*. 50 l. (déclaration non fournie) » ; » — 60 l.; ». — 4. *Bardanac* (uni au collège des Jésuites) » ; ». — 6,019 l.; 853 l. [Comptes de 1743 à 1757.] — 5. *Le Barp* (uni aux Feuillants de Bordeaux) » ; ». — 2,150 l.; 1,044 l. 13 s. 4 d. — 6. *Bayon* (uni au même monastère) » ; ». — 1,410 l.; 519 l. [Expédition originale de l'ordonnance du cardinal de Sourdis, rattachant l'île de Cazau à la paroisse de Bayon.] — 7. *Béliet* (Saint-Exupère); l'Archevêque. — 3,350 l.; 1,687 l. (y compris la « dépense des pèlerins qui vont à Saint-Jacques et qui en reviennent, et pour les personnes qui en ont soin, 150 l. »). — 2,400 l.; » (déclaration non fournie). — 8. *St-Nicolas de Blaye;* l'abbé de Saint-Romain de Blaye. 200 l.; » (déclaration non fournie). — » ; ». — 9. *Bordeaux. Saint-Julien* (uni à l'hôpital Saint-André). 200 l.; » (déclaration non fournie). — » ; ». — 10. *Bordeaux. Prieuré hospitalier de Saint-Seurin;* le chapitre Saint-Seurin. 668 l.; 274 l. 7 s. (dont 75 l. à l'hôpital Saint-André). — » ; ». — 11, 12. *Bordeaux, Saint-Martial* et *Notre-Dame de Buglon;* l'Archevêque (un de ces prieurés uni à la Magdeleine de Bordeaux). 504 l.; 103 l. — » ; ». — 13. *Camparian* (Saint Jean l'Évangéliste); l'Archevêque. 3,460 l.; 3,110 l. — 2,010 l.; 360 l. — 14. *Cartelègue* (Saint-Romain); l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye. 200 l.; 7 l. 6 s. 8 d. — 568 l.; 259 l. 16 s. 8 d. — 15. *Casteret;* l'abbé de La Sauve. 1,000 l.; » (déclaration non fournie). — » ; ». — 16. *Castillon* (Saint-Florent) l'abbé de Saumur. 1,381 l. 10 s.; 605 l. — 1,200 l.; » (déclaration non fournie.) — 17. *Sainte-Catherine du Désert;* l'Archevêque. 166 l. (dont « 50 l. provenant du passage des enfans pour le mal caduq »); 50 l. — 119 l.; » (« le titulaire a supprimé une veyrine, pratique superstitieuse qui anciennement était affermée 75 l. ..... Cela m'a paru, dit le prieur, un reste de paganisme. ») — 18. *Sainte-Catherine de Lervaut*. 55 l.; ». — » ; ». — 19. *Chamadelle;* l'abbé de Guîtres. 150 l.; » (déclaration non fournie). — 500 l.; ». — 20. *Saint-Ciers-la-Lande;* l'abbé de Baigne. 400 l.; 77 l. — 480 l.; ». — 21. *Saint-Clair;* l'Archevêque. 6 l.; ». — » ; ». — 22. *Comprian;* à la nomination du Roi. 3,000 l.; ». — 3,600 l.; » (déclaration non fournie). — [Déclaration du prieur commendataire, l'abbé de Guébriant, accusant pour les revenus et les charges, 6,128 l. 18 s.; 3,034 l.] — 23. *Coutras*. » ; ». — 2,400 l.; ». — 24. *Saint-Denis-de-Pille* (en 1730, collateur : l'abbé de Marmoutier. D'après une déclaration de 1756 : « A la nomination du Roi, par la réunion de Marmoutier à l'archevêché de Tours. »). 830 l.; 135 l.

Digitized by Google

— 1,156 l.; 135 l. — 25. *Espessas* avec *Aubie* et *Salignac*, ses annexes (uni au noviciat des jésuites de Bordeaux); l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye. 2,449 l.; 1,545 l. — 972 l.; 25 l. — 26. *Le Fieu* (Saint-Nicolas); l'abbé de Sainte-Croix, 550 l.; 160 l. — 550 l.; 100 l. — 27. *Sainte-Geneviève* (uni à l'abbaye Saint-Ausone d'Angoulême). 100 l.; » (déclaration non fournie. — 150 l.; ». — 28. *Saint-Giron-d'Aiguesvives;* l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye, 120 l. 6 s.; 6 l. 13 s. — 200 l.; 18 l. 13 s. — 29. *Isle-de-Carney;* l'abbé de Guîtres. 350 l.; » (déclaration non fournie). — 600 l.; ». — 30. *Isle-Saint-Georges;* l'abbé de Sainte-Croix. 370 l.; 30 l. — »; ». — 31. *Lafosse* ou *Saint-Vivien de Ruffiac;* l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye. 100 l.; 25 l. — 125 l.; 25 l. — 32. *La Gorce* (Saint-Pierre); l'abbé de Guîtres. 570 l.; 150 l. — 784 l.; 184 l. [Comptes de 1744 à 1757]. — 33. *Lalande;* l'abbé de Guîtres. 200 l.; » (déclaration non fournie). — 360 l.; » *(id.)*. — 34. *Saint-Léonard;* l'abbé de l'Isle. 210 l.; 157 l. 10 s. — »; ». — 35. *Lugon;* l'abbé de Guîtres. 500 l.; » (déclaration non fournie). — 700 l.; ». — 36. *Sainte-Marie-Madeleine-de-Gillet* (en 1730, collateur : l'abbé de N.-D. d'Ambournet. D'après une déclaration de 1756 : « Le prieur regarde Mgr l'archeuêque comme collateur, quoique M. l'abbé d'Ambournet, en Angoulême, paroisse prétendre au droit de collation). 948 l. 5 s.; 497 l. — 1,050 l.; 320 l. — 37. *Mimizan;* l'abbé de Saint-Sever. 1,200 l.; 1,056 l. — 1,424 l.; 990 l. — 38. *Saint-Nicolas de Gueldre, de Saint-Pardon*. 344 l.; 310 l. — »; ». — 39. *Orbignac* (Saint-Barthélemy); l'Archevêque, 150 l.; » (déclaration non fournie). — »; ». — 40. *Peujard* (Saint-Martin) et *Saint-Genis de Virsac;* l'abbé de La Sauve. 400 l.; 99 l. — 466 l.; 23 l. — 41. *Sainte-Ruffine;* à la nomination du Roi. 132 l.; 60 l. — »; ». — 42. *Sablon* (Saint-Martin); l'abbé de Guîtres. 450 l.; ». — 613 l.; 13 l. [Comptes de 1751 à 1755.) — 43. *Sadirac* (Saint-Martin) et Saint-Étienne du *Tourne;* l'abbé de Sainte-Croix, 800 l. — 109 l. 2 s. 6 d. [« Il paroit, par le registre des impositions du clergé, que ce sont deux prieurés distincts et séparés; on ne connoit point l'union de ces deux bénéfices. »] — 550 l.; 38 l. 5 s. — 44. *Soulac* (Notre-Dame); l'abbé de Sainte-Croix. 1,000 l.; 600 l. — 500 l.; » [accord (1757) entre le prieur et le vicaire perpétuel pour la perception des fruits décimaux]. — 45. *Teuillac;* l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye. 180 l.; 60 l. — 200 l.; 30 l. — 46. *Le Tourne* (Saint-Étienne). »; ». — 410 l.; ». — 47. *Saint-Trélody* (en 1730, ce prieuré était uni au chapitre de La Rochelle). 200 l.; » (déclaration non fournie). — 500 l ; ». [Déclaration peu précise fournie en 1692 par le sieur Roberson, « prieur de Jalez à Saint-Trélody ».] — 48. *Vérac (Sainte-Magdeleine de La Mongie)*, uni à l'abbaye de Fontevrault [dossier formé uniquement de réclamations en modération de taxes]. — 49. *Villegouge* uni aux Minimes de Blaye).. »; ». — 475 l.; 3 l. 15 s. — 50. *Villeneuve* (Saint-Vincent); l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye. 479 l.; 278 l. — »; ». [Déclaration de 1692 : 200 l. net.] — [Prieurés dont la déclaration n'a pas été fournie : 51. *La Madeleine*, porté pour 60 l. net. — 52. *Les Peintures;* l'abbé de Guîtres. 400 l. — 53. *Saint-Laurent en Médoc;* l'abbé de Saint-Jean-d'Angély. 4 l. — 54. *Grayan;* l'archevêque. 50 l. — [Le pouillé général ms. de 1730 range au nombre des prieurés le séminaire Saint-Raphaël.] — (R 8.)

G. 834. (Liasse.) — 1 pièce parchemin; 195 pièces et 1 cahier in-4° de 57 feuillets, papier.

1441-1787. — Revenus et charges des bénéfices. — *Chapellenies*. [Les documents réunis dans cette liasse sont trop incomplets pour qu'il soit possible de dresser la liste de ces innombrables petits bénéfices. On a omis le chiffre, très minime ordinairement, de leurs revenus.] — I. *Chapelles fondées en l'église métropolitaine :* Arnaud de Bloyac (extraits d'exporles de 1587 à 1651); Arnaud Bougès (copies informes d'exporles de 1510); Arnaud de Cadaujac; Arnaud de Canteloup (exporle originale en parchemin, 1441); Arnaud Foucaut; Gassies Eyquem (nombreux extraits d'exporles, de rentes dues par divers, etc., 1510-1619); Gratecap; Guillem Gaussens (« fiefs de la chapelle de Guillem Gaussens, fondée à Saint-André de Bordeaux. M. Aubert, chanoine de Saint-Seurin, chapelain », livret de 13 feuillets); Guiraud du Puy (baillette à fief nouveau d'un tènement dépendant de cette chapelle, fondée par G. du Puy, évêque de Bazas. 1623); Jean Martin; les deux chapelles de La Cor; Laire, *alias* Landiras; Pierre de Bloyac; Pierre Cassanea; Pierre Calonge; Pierre de Foissac; Pierre Rey et Marie Courciche; Pierre Roca; Raymond Guillem du Vernac; Raymond Guiraud et Guillelmine du Tasta; Raymond Hostein; la Roque; Toscanan; Vincent Rivo. — Liste des chapelles non déclarées en 1730. — Notes par ordre alphabétique sur les chapelles de Saint-André (après 1781) : 105 chapelles mentionnées. — II. *Chapelles fondées à Saint-Seurin :* Arnaud d'Andernos; Arnaud Guilhem de La Caze; Arnaud Guy (en 1760, le titulaire est Pierre Pacareau); Arnaud de Pontens (« à la nomination du Roi, à cause de la maison noble de Puy-Paulin, cédée à S. M. par M. le duc de Foix »); Barthélemy de Lana;

Digitized by Google

Bernard Caudéran; Cambeil; les deux chapelles de Fabry; Gaillard de Lalande (copie en forme de l'acte de fondation, 1315); Gaillard Lambert; Géraud de Géraud; Gombaud Andron; Guillaume Canteloup; Jean de Gaillan; les quatre chapelles de Linars (collateur: le chapitre, sur la présentation des jurats de Bordeaux); Pierre d'Ayrac; la Recluse, *alias* Saint-Lazare; « la chapelle du Saint-Esprit, fondée sur le charnier du cimetière Saint-Seurin, desservie par treize prêtres, non assujettis à résidence. » — Liste des chapelles non déclarées en 1730. — III. *Chapelles fondées en diverses églises de Bordeaux.* Sainte-Colombe : Nicolas Henri et Catherine Daste; Vivian Amelin; la Rétie. — Sainte-Croix : La Cropte (reconnaissances féodales, listes des rentes dues au chapelain, 1552-1610). — Saint-Michel : copie en forme du testament de Guillem de Gazen, fondant en cette église la chapelle de ce nom (1376, copie en forme); Élie Labatut; Laborde; Jacquette Charretier. — Saint-Pierre : « Déclaration de partie du reuenu des chapellenies fondées en l'église Saint-Pierre de Bourdeaulx, et duquel les bénéficiers jouissent » (s. d., fin du XVIe siècle); Andron de Lansac; Duval; Marchandon; Fabas; chapelle du Palais de Lombrière. — Puy-Paulin : Lestonnac. — Saint-Remy : fondation des chapelles d'Anglade (1488, copie en forme). — Saint-Siméon : Amanieu du Freiche; Flos de Bardos. — Église de l'hôpital de la Manufacture : chapelle fondée par Olive de Lestonnac. — Carmes : Bernard Cadillac; Jeanne Dignan; Jean Girard. — Cordeliers : La Bethoine (pièces de procès, exporles, etc.); Trinquine Carpentey. — Dominicains : Jean Girard; Maupès Cazalis. — Etc. — IV. *Chapelles fondées dans les autres églises du diocèse.* Anglade : Guillem de la Barreyre (acte de fondation, 1389; copie en forme); Gadeau. — Barsac : Sainte-Barbe. — Bègles : Grabail. — Blanquefort : Saint-Aon. — Saint-Romain de Blaye : Isabeau de Lalande. — Saint-Sauveur de Blaye : Beigne. — Saint-Giron de Bourg : Arnaud Gassies; Toussaints. — Saint-Blaise de Cadillac : Pey Boney. — Castelnau : Saint-Vincent, au château. — Daignac : chapelles de Pressac (acte de fondation par Jean de Ségur, captal de Puchagut, 1511; copie en forme). — Saint-Émilion : Notre-Dame la Belle; Pey Amalvin. — Sainte-Eulalie d'Ambarès : Cocujac. — Grayan : Gaston de la Lande (ordonnance s. d. du cardinal de Sourdis, concernant le service de cette chapelle). — Grézillac : Zacharie de Mouchac (acte de fondation, 1531; copie en forme). — Yvrac : Peyreray (expédition en forme de l'acte de fondation, 1660). — Listrac : chapelle des Eyquarts (acte de fondation, 1517; copie en forme). — Saint-Laurent en Médoc : Pey Fort et Gibran (acte de fondation, 1527; copie en forme). — Loupiac : les trois chapelles du Cros. — Ludon : chapelle du Laurier (affermes de 1547; copies en forme). — Marcamps : Perrin de Naudes et Alizon Videau. — Mimizan : Saint-Nicolas. — Rions : La Caussade. — Sadirac : acte de fondation d'une chapelle par Guillaume Boueu, clerc (1429; copie en forme). — Saint-Vivien en Médoc : Planquetorte. — État de 26 chapelles non déclarées en 1730; etc. — (R 9.)

G. 835. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1695-1760. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses.* — BORDEAUX. [On a indiqué autant que possible la qualité du bénéfice, le collateur, les revenus et charges de 1730 et 1760.] — 1. *Saint-André* ou *La Majestat,* rectorie; collateur : l'Archevêque. 1060 l. 10 s.; 160 — »; ». [D'après une déclaration de 1675, le curé n'aurait eu, en fait de revenu, qu'un casuel presque nul.] — 2. *Saint-Christophe,* vicairie perpétuelle; les chapitres de Saint-André et Saint-Seurin alternativement. 950 l. 18 s.; 100 l. — 560 l.; 80 l. — 3. *Sainte-Colombe,* vic. perp.; chap. Saint-André. 400 l. (plus 142 l. 14 s. pour sa portion bénéficiale); ». — 300 l.; ». [La déclaration de 1729 est pleine de doléances sur la pauvreté de la paroisse : « Il n'y a dans ladite paroisse aucune personne de condition ou qualifiée, pas même un avocat; on n'y sçauroit trouver qu'un seul homme de robe, qui est un procureur au Parlement... Il y a quelques bourgeois... dont pas un qui ait passé par le consulat de la Bourse... etc. » — 4. *Sainte-Croix,* vic. perp.; l'Archevêque, collateur, sur la présentation des moines de Sainte-Croix. 1,450 l.; 905 l. — 1,350 l.; 845 l. — 5. *Saint-Éloi,* vic. perp.; chap. Saint-André. 1,060 l.; 180 l. — 660 l.; 100 l. — 6. *Sainte-Eulalie,* vic. perp.; même collateur. 1,500 l. (plus 150 l. 11 s. 6 d. de portion bénéficiale); 420 l. — »; ». — 7. *Saint-Maixant,* vic. perp.; chap. Saint-Seurin. 208 l.; » — 208 l.; ». — [D'après la déclaration de 1729, c'est « la paroisse la plus petite et la moins revenante de toute la ville... le curé ne sauroit avoir les choses les plus nécessaires à la vie, s'il n'avoit du patrimoine. »] — 8. *Saint-Michel,* vic. perp.; l'Archevêque, collateur, sur la présentation des moines de Sainte-Croix. 1,500 l. (plus 245 l. 11 s. 11 d. de portion bénéficiale); 326 l. — »; ». — 9. *Saint-Nicolas de Graves* et *Saint-Vincent de Ladaux,* son annexe, vic. perp.; chapitre de Saint-André. 120 l.; ». — »; ». — 10. *Saint-Pierre,* vic. perp.;

Digitized by Google

même collateur. 800 l. (plus 269 l. 14 s. 8 d. de portion bénéficiale); 100 l. — 800 l.; 100 l. — 11. *Saint-Projet*, vic. perp.; même collateur. 600 l.; 100 l. — 600 l.; 100 l. — 12. *Notre-Dame de Puy-Paulin*, vic. perp.; chapitre Saint-Seurin. 396 l. 18 s.; 30 l. — 246 l. 8 s.; ». — [Déclaration de 1729 : « Le revenu est si petit et si modique, que la famine a chassé la plupart de mes devanciers. »] — 13. *Saint-Remy*, vic. perp.; le chapitre Saint-Seurin, collateur et gros décimateur, la paroisse s'étendant à deux lieues dans la campagne. 1,350 l. (plus 114 l. 12 s. pour la part du curé dans les revenus de la société des chapelains d'Anglade); 250 l. — 1,250 l.; 343 l. [Déclaration de 1759 : « Il faut observer que, quoique la paroisse soit très peuplée et très étendue, contenant deux lieues en longueur, le revenu, à beaucoup près, ne répond pas. Il y a dans la paroisse quantité de protestants, desquels le curé ne retire aucune rétribution ni à la vie ni à la mort. A l'égard des autres paroissiens, quoiqu'il y ait parmi eux nombre de gens aisés et riches, le plus grand nombre cependant est composé de personnes d'une fortune très médiocre, et d'autres, en plus grand nombre, sont pauvres qu'il faut soulager; ainsi, la plupart des enterrements se font sans aucune rétribution. »] — 14. *Saint-Siméon*, vic. perp.; chapitre Saint-André. 773 l. 4 s. 5 d.; 255 l. — 583 l. 4 s. 5 d.; 150 l. — La 15e cure de Bordeaux était celle de Saint-Seurin, administrée par le chanoine-sacriste. (Cf. ci-dessus G. 826.) — (R 10.)

G. 836. (Liasse.) — 251 pièces, papier; 1 sceau.

1692-1770. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses*. — Archiprêtré de Bénauge. [Pour chaque paroisse, on indique successivement le saint titulaire; la qualité du bénéfice : c [ure] ou v [icairie]-p [erpétuelle]; le collateur et le p [atron] qui a droit de présentation, s'il y a lieu; les décimateurs, sauf le cas où le curé seul jouit de la dîme; les revenus et charges en 1730 et 1760. On mentionne expressément, quand il y a lieu, la perception du casuel et l'existence d'un ou plusieurs vicaires. Il faut observer que le Bureau estime, en 1730, le revenu brut des domaines et de la dîme, et porte en charge les frais de culture et de perception. En 1760, au contraire, ces frais sont généralement déduits du chiffre du revenu.] — 1. Arbis (Saint-Martin), c.; l'Archevêque. 867 l. 5; 48 l. — 1,104 l.; 48 l. 2 s. — 2. Aubiac (Saint-Maurice), v. p.; l'Arch.; Célestins de Verdelais. 300 l.; ». — 436 l.; ». — 3. Baigneaux (Saint-Paul) et Saint-Médard de Montignac, son annexe, v. p.; l'Arch.; le sous-doyen de Saint-André a les 2/3 de la dime; le curé, 1/3. 510 l. (dont 10 l. casuel); » — 600 l.; 9 l. 16 s. — 4. Béguey, *alias* Neyrac (Saint-Saturnin), v. p.; l'Arch.; dîme aux Chartreux de Vauclaire. 410 l. (dont 40 l. de casuel, « attendu la misère du peuple »). — 420 l. (dont 20 l. de casuel); 52 l. [« Le curé ne tire rien de la chapelle N.-D. du Casse, qui fournit à peine au payement de la messe que les Capucins viennent y dire les dimanches et fêtes. »] — 5. Bellebat (Saint-Christophe), c.; l'Arch., p. religieux de La Sauve; 514 l.; 150 l. — 327 l. 11 s. [Décl. 1758 : « Bénéfice des plus modiques du diocèse. » Le titulaire l'a accepté, parce qu'il était « depuis vingt ans dans la plus triste misère d'un vicariat de Malte dans la paroisse de Cantois. L'église n'a aucune espèce de revenu que ce qu'on amasse au plat de l'œuvre, les dimanches et fêtes, aux messes paroissiales, ce qui ne suffit pas pour le luminaire de la moitié de l'année. »] — 6. Blésignac (Saint-Vincent), v. p.; l'Arch., p. commandeur de Malte, gros décimateur. 200 l. et « un petit domaine de fort peu de conséquence »; ». — »; ». — 7. Cadillac (Saint-Martin), v. p.; l'Arch., p. chapitre de Cadillac, gros décimateur. 500 l. (dont 200 l. casuel); ». — 525 l. (dont 150 l. de casuel). — 8. Cantois (Saint-Seurin), v. p.; l'Arch., p. commandeur de Malte, gros décimateur, 200 l.; ». — »; ». — 9. Capian (Saint-Saturnin), v. p.; l'Arch., p. Jésuites du collège de Bordeaux, gros décimateurs. 300 l.; ». — 500 l. (dont 50 l. de casuel); ». [En 1730, 500 communiants.] — 10. Cardan (Saint-Saturnin), c.; l'Arch. 1,350 l.; 658 l. 2 s. 6 d. — 1,375 l.; 48 l. 2 s. 6 d. [Comptes de 1749-1756.] — 11. Sainte-Croix du Mont, c.; l'Arch.; dîme partagée entre le curé, l'abbé de Sainte-Croix, les Jésuites du collège de Bordeaux, les moines de La Sauve et un particulier. 2,080 l.; 640 l. — 1,210 l. (dont 36 l. de casuel); 426 l. (dont 400 l. pour le vicaire). [Comptes de 1743-1756.] — 12. Donzac (Saint-Christophe), c.; l'Arch. 448 l.; 67 l. 10 s. — 581 l. 15 s.; 514 l. 5 s. [Comptes de 1750-1756.] — 13. Escoussans (Saint-Seurin), c.; l'Arch. 639 l.; 28 l. 5 s. — 1,326 l.; 28 l. 5 s. [Comptes de 1743-1756. — 14. Faleyras (Saint-Gervais et Saint-Protais) et Saint-Germain de Campet, son annexe, c.; l'Arch., p. abbé de La Sauve. 1,207 l.; » — 1,178 l.; 400 l. pour le vicaire. [Lettre de 1755 sur les revenus de la fabrique.] — 15. Gabarnac (Saint-Seurin), v. p.; l'Arch.; dîme au sous-chantre de Saint-André. 368 l. (dont 12 l. casuel); ». — 402 l. (dont 6 l. casuel); 3 l. — 16. Saint-Germain de Graoux [aujourd'hui de Graves] et Saint-Martin de Semens, son annexe, c.; l'Arch. 730 l.; 222 l. 10 s. (dont 200 l. au vicaire de Semens).

— 1,130 l.; 322 l. 10 s. (dont 300 l. au vicaire). [Comptes de 1744-1755.] — 17. Ladaux (Saint-Martin), v. p.; l'Arch., p. abbé de La Sauve, décimateur avec le curé. 350 l.; 22 l. 10 s. — 508 l.; 26 l. 10 s. [Note mentionnant une fondation de 1684.] — 18. Langoiran (Saint-Pierre), c.; l'Arch. 1,800 l.; » (déclaration non fournie). — 2,437 l.; 696 l. 5 s. (dont 400 l. au vicaire). [Comptes de 1745-1756.] — 19. Saint-Léon, v. p.; l'Arch., p. abbé de La Sauve, décimateur avec ses moines et le curé. 305; ». — 416 l.; ». — 20. Lestiac (Notre-Dame), c.; l'Arch.; dîme au curé et au marquis de Jumilhac. 777 l. 10 s.; 308 l. 10 s. — 720 l.; 122 l. 10 s. [Comptes de 1713-1718; 1723-1726.] — 21. Loupiac (Saint-Pierre), cure, siège de l'archiprêtré; l'Arch. 5,539 l. 10 s. 9 d.; 2,514 l. 10 s. (dont 400 l. au vicaire). — 2,770 l.; 1,022 l. 10 s. (dont 400 l. au vicaire). [La déclaration de 1728 accuse 5 à 600 communiants et mentionne l'incendie de l'église et le pillage de son argenterie et de ses titres en 1652 par le régiment de la Meilleraye. — Comptes de 1723-1726, 1743-1755. — « Mémoire (1765) de ceux qui font rente à l'église de Saint-Pierre de Loupiac »: 25 l. 3 s.] — 22. Saint-Macaire, v. p.; l'Arch., p. abbé de Sainte-Croix; dîme aux Jésuites du collège de Bordeaux. l. 485 (dont 160 l. casuel); 6 l. — 465 l. (dont 140 l. casuel); 9 l. [« Le service se fait dans l'église Saint-Sauveur, à un autel dédié à Saint-Martin. »] — 23. Saint-Maixent, v. p.; l'Arch.; dîme aux Jésuites du collège de Bordeaux. 300 l.; ». — »; ». [Demande (1770) de secours au Bureau diocésain, à la suite d'une inondation terrible qui avait ruiné la paroisse.] — 24. Monprinblanc (Saint-Jean), c.; l'Arch. 1,028 l. 5 s.; 54 l. 2 s. 6 d. — 1,032 l.; 48 l. [Comptes de 1713-1726, 1748-1755.] — 25. Montarrouch (Saint-Jean), v. p.; l'Arch., p. le commandeur de Malte, gros décimateur. 200 l.; ». — »; ». [Lettre du curé (1763), se plaignant de son dénuement : « Je suis très indécemment dans mon misérable bénéfice, puisque; pour pouvoir m'y procurer du pain, j'y dépense ma légitime. »] — 26. Montpezat (Saint-Pierre), c.; l'Arch. 221 l. 10 s.; ». — »; ». — 27. Mourens (Saint-Martin), c.; l'Arch. 1,031 l.; 96 l. 5 s. — 1,367 l.; 96 l. 5 s. [Comptes de 1713-1726: « L'église n'ayant pas un sol de revenu et ayant grand besoin de réparation, le curé a été obligé d'employer ses épargnes à la réparer entièrement, avec la maison curiale. » — Comptes de 1743-1757. — Assemblée de paroisse (1761) pour la nomination d'un syndic.] — 28. Omet (Saint-Sulpice), c.; l'Arch. 1,235 l.; 17 l. 10 s. — 896 l.; 17 l. 10 s. [Décl. de 1760 : « Cette paroisse était originairement annexe de celle de Donzac; aussi, l'église est bâtie en forme de chapelle, n'ayant, depuis le balustre du sanctuaire jusqu'à la porte, que 30 pieds en long sur 12 en large. La fabrique n'a aucun revenu. »] — 29. Paillet (Saint-Hilaire), c.; l'Arch.; 1/3 de la dîme au curé, 2/3 à l'abbé de La Sauve et deux particuliers. 868 l.; 390 l. — 484 l.; ». [Comptes de 1713-1726.] — 30. Le Pian (Sainte-Marie), v. p.; l'Arch., p. Jésuites du collège de Bordeaux, gros décimateurs. 300 l.; ». — 320 l.; ». [Décl. de 1750: 950 communiants; « l'église est très pauvre et n'a que 20 l. de revenu fixe. »] — 31. Saint-Pierre de Bat, c.; l'Arch.; dîme partagée entre le curé et l'abbé de La Sauve. 755 l.; 48 l. 2 s. 6 d. — 920 l.; 48 l. 2 s. 6 d. [Comptes de 1747-1755.] — 32. Rions (Saint-Seurin), c.; l'Arch.; grande dîme au chapitre de Casteljaloux; petite dîme au curé; dixmons à l'Arch. et à deux particuliers. 1887 l.; 445 l. (dont 400 l. au vicaire). — 1,920 l.; 575 l. (dont 400 l. au vicaire). — 33. La Roque (Saint-Jean), c.; l'Arch. 1,010 l.; 18 l. — 933 l. 15 s.; 268 l. (dont 250 l. « pour service extraordinaire de la paroisse, attendu les infirmités du curé »). — [Comptes de 1713-1723 et 1743-1757.] — 34. Soulignac (Saint-Genès), c.; l'Arch. 1,363 l.; 354 l. (dont 300 l. au vicaire). — 1,620 l.; 173 l. 10 s. — 35. Targon (Saint-Romain) et Saint-Genès de Toutigeac, son annexe, c.; l'Arch. 3/4 de la dîme au curé; 1/4 à l'Arch. et aux chapitres Saint-André de Bordeaux et Saint-Blaise de Cadillac. 1,825 l.; 300 l. au vicaire. — 2,000 l.; 475 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Décl. de 1758 : « L'église est à la veille de sa ruine prochaine. »] — 36. Villenave-de-Rions (Saint-Martin), c.; l'Arch.; dîme partagée entre l'abbé de La Sauve et le curé. 628 l.; 81 l. — 365 l.; ». — « État (s. d., fin du XVIIe siècle) des revenus des bénéficiers et communautés séculières et régulières qui sont dans la vicairerie foraine du détroit de Cadillac, dans l'archiprestré de Benauges. » — (R 11.)

G. 837. (Liasse.) — 216 pièces, papier.

1695-1763. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses.* — Archiprêtré de Bourg. — 1. Saint-André du Nom de Dieu, *aliàs* de Cubzac, v. p.; l'Arch., p. abbé de Sainte-Croix de Bordeaux. Dîme au prieur de Saint-André, 420 l. (le casuel est au vicaire qui reçoit seulement 150 l. du prieur); 75 l. — 1,100 l.; 438 l. (dont 400 au vicaire). — [Décl. de 1729: « La fabrique n'a pas d'autre revenu que les aumônes des fidèles. » — Décl. de 1758 : « Il faudrait trois vicaires à cause de la grande étendue de la paroisse, il y a 2,000 communians dans le bourg seulement. »] — 2. Aubie (Saint-

Digitized by Google

Martin) et Saint-Pierre d'Espessas, c.; l'Arch.; dîme partagée entre le curé et le prieur d'Espessas; en 1760, les Jésuites du noviciat prennent, comme prieurs, la moitié de la dîme. 866 l.; 429 l. — 1,366 l.; 826 l. (dont 400 au vicaire). [Transaction (1752) entre le prieur d'Espessas et le curé.] — 3. Bayon (Notre-Dame), v. p.; l'Arch.; dîme aux Feuillants de Bordeaux. 350 l. (dont 9 l. casuel); 8. — » ; ». — 4. Bourg (Saint-Giron), v. p.; l'Arch., p. abbé de Bourg, gros décimateur. 515 l. (dont 5 l. casuel); 150 l. au vicaire. — » ; ». — 5. Camillas (Saint-Pierre), c. en 1730; v. p. en 1760; abbé de Saint-Romain de Blaye; les 3/4 de la dîme au curé; 1/4 partagé entre l'abbé de Bourg et le chapitre Saint-André, 1,329 l.; 597 l. — 300 l.; 72 l. [Le bureau observe en 1760: « Le curé jouissoit autrefois d'un domaine considérable, mais il en a été dépouillé par arrêt du Parlement du 13 juillet 1757; il a été adjugé à M. l'abbé de Saint-Romain, ce qui obligera le curé à changer de classe. » — Décl. de 1758: « Une des plus petites paroisses du diocèse (28 feux et 1 métairie 1/2). L'église sans revenu que les charités de quelques pauvres paysans. » — Transaction (1715) entre l'abbé de Saint-Romain et le curé.] — 6. Cézac (Saint-Pierre), prieuré-cure régulier O. S. A.; l'Arch., p. l'abbé de Bourg, décimateur pour 1/4, le reste au prieur-curé (celui-ci prétend dans sa déclaration que le 1/4 de l'abbé de Bourg est perçu « sans droit et par usurpation »). 2,678 l. 10 s.; 1,477 l. 15 s. (dont 400 l. au vicaire). — 1,347 l.; 446 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Transaction (1746) entre l'abbé de Bourg et le prieur-curé.] — 7. Saint-Ciers de Canesse, v. p.; l'Arch.; 2/3 de la dîme à l'archidiacre de Blaye, 1/3 au curé. 304 l.; 24 l. — 600 l.; 24 l. — 8. Civrac (Saint-Vivien), c.; l'Arch. 589 l.; 5 l. — 587 l. 10 s.; 5 l. — 9. Comps (Saint-Sulpice), c.; l'Arch. 782 l.; 348 l. — » ; ». — 10. Cubnezais (Saint-Martin), c.; l'Arch. 750 l. net. — 914 l.; 27 l. 13 s. 6 d. — 11. Cubzac (Saint-Julien), c.; chapitre de Saint-Émilion. 1,262 l.; 222 l. (dont 150 l. au vicaire). — 2,300 l.; 472 l. (dont 400 l. au vicaire). — 12. Gauriac (Saint-Pierre), Saint-Hilaire de Cavignac et Saint-Exupère de la Ruscade, ses annexes, cure, siége de l'archiprêtré; l'Arch.; dîme au curé, deux dixmons à l'Arch. et à l'abbé de Bourg (ensemble 98 l.). 2,974 l. 3 s. 6 d.; 1,543 l. (dont 500 l. à 2 vicaires). — 3,052 l.; 1,288 l. (dont 1,000 l. à 3 vicaires). [Décl. de 1758: « Paroisse très peuplée à cause du commerce des pierres. » — Comptes de 1743-1758.] — 13. — Gauriaguet (Saint-Symphorien), c.; l'Arch. 921 l.; 380 l. — 527 l. 8 s.; 10 l. [En 1729, 48 feux et 197 communiants. — Comptes de 1753-1755.] — 14. Saint-Gervais, c.; l'Arch.; le curé jouit de la moitié de la dîme, l'autre moitié inféodée à la baronnie de Cubzaguès. 1,047 l.; 405 l. — 814 l.; 72 l. [En 1729, 640 communiants. — Décl. de 1696: 300 l.; 72 l ; paroisse ruinée par les gelées de 1695.] — 15. Saint-Izans de Soudiac, prieuré-cure régulier O. S. A.; l'abbé de La Couronne. 507 l.; 193 l. — 378 l.; 13 l. [En 1756, 150 communiants. — Décl. de 1639: Rev.: de 150 à 200 l.; bénéfice non assujetti aux décimes à cause de sa modicité.] — 16. Lafosse (Saint-Sulpice) et Saint-Vivien, son annexe, c.; l'Arch, 1,167 l.; 569 l. — » ; ». — 17. La Libarde (Saint-Saturnin), v. p.; l'Arch.; dîme au chambrier de Bourg. 325 l.; ». — 420 l.; ». — 18. Lansac (Notre-Dame de Bellegarde et Saint-Pierre de Lansac, son annexe; « N.-D. Bellegarde n'est pas une paroisse, c'est un prieuré situé dans la paroisse de Lansac »), prieuré-cure régulier O. S. A.; l'abbé de La Couronne. 1,899 l. 10 s.; 699 l. — 1,711 l. 13 s. 3 d.; 447 l. 13 s. 11 d. (d'après la déclaration du prieur-curé commendataire). — [Demande en modération d'impositions, en raison de la grêle et de la gelée qui ont ravagé le pays en 1758.] — 19. Saint-Laurent d'Arce et Saint-Félix de Cazelle, son annexe (désunis en 1763); prieuré-cure régulier O. S. A.; l'Arch., p. chanoines de Bourg. 1,374 l. (dont 5 l. casuel); 372 l. (dont 300 l. au vicaire de Cazelle.) — 2,049 l.; 429 l. (dont 400 au vicaire). [Extraits des contrats d'afferme, 1638-1696. — Comptes de 1746-1755.] — 20. Saint-Mariens, prieuré-cure régulier O. S. A.; l'abbé de Saint-Romain. 858 l.; 306 l. 103. — 821 l.; 6 l. 10 s. [Comptes de 1743-1755. En 1756, « 500 communiants et près de 200 enfants ».] — 21. Marsas (Saint-Genis), c.; l'Arch. 395 l.; 13 l. — 387 l.; 13 l. — 22. Mombrier (Saint-Sulpice), prieuré-cure régulier; l'Arch. 1,170 l.; 540 l. — 997 l.; 52 l. [Décl. de 1729: « Le plus petit bénéfice de Bourg en étendue. » — En 1756, 300 communiants.] — 23. Peujard (Saint-Martin) et Saint-Genis de Virsac, c.; l'Arch.; dîme partagée également entre le curé et le prieur du lieu, et chargée d'une redevance à l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye. 649 l. 6 s.; 249 l. (dont 200 au vicaire) — 910 l.; 153 l. (dont 150 l. au vicaire). — [Décl. de 1695; 450 à 500 l., sauf déduction de la redevance due à l'abbé de Saint-Sauveur.] — 24. Prignac (Saint-Pierre), prieuré-cure régulier; l'Arch., p. l'abbé de Bourg. 1,593 l. 7 d. (dont 50 l. casuel); 472 l. (dont 400 l. au vicaire). — 1,215 l. 16 s. 7 d.; 472 l. (dont 400 l. au vicaire). — 25. Pugnac (Sainte-Marie), v. p.; l'Arch., p. chanoines de Bourg, gros décimateurs, mais délaissant la dîme au curé, moyennant une rente de 100 livres. 390 l. 15 s. (dont 10 l. de casuel); 100 l. — 600 l.; 100 l. — 26. Samonac (Saint-

Digitized by Google

Martin) c.; l'Arch. 995 l.; 396 l. — 850 l.; [Comptes de 1743-1757.] — 27. Saint-Savin, prieuré-cure régulier O. S. A.; l'abbé de Saint-Romain. 808 l.; 193 l. — 1,197 l.; 413 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Décl. de 1728 : « L'église est une des plus pauvres du diocèse, à cause de la misère des paroissiens et du peu de revenu du curé. » — Comptes de 1744-1756.] — 28. Tauriac (Saint-Étienne), v. p.; l'Arch., p. chanoines de Bourg, gros décimateurs. 415 l.; 30 l. — 392 l. (dont 30 l. de casuel), non exigible; » . [Décl. de 1763 : paroisse presque toute occupée par des privilégiés, demeurant à Bourg, Bordeaux, etc., et ne laissant dans leurs maisons que des valets, bordiers, etc.] — 29. Teuillac (Saint-Pierre) et Saint-Trojan, c.; l'Arch., p. l'abbé de Saint-Sauveur; la moitié de la dîme de Teuillac, au prieur du lieu, le tiers de celle de Saint-Trojan à MM. de Malte, le reste au curé. 432 l.; 145 l. — 378 l. 10 s.; 55 l. — 30. Touveyras (Saint-Seurin) c.; l'Arch. 543 l.; 290 l. — » ; ». — 31. Villeneuve (Saint-Vincent), c.; l'Arch.; dîme partagée par moitié entre le prieur et le curé. 510 l.; 78 l. — » ; ». — (R 12.)

G. 838. (Liasse.) — 261 pièces, papier.

1685-1771. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses.* — Archiprêtré de Blaye. — 1. Saint-Androny, prieuré-cure régulier; l'abbé de Saint-Romain, 1,600 l.; 502 l. (dont 300 l. au vicaire). — 2,550 l.; 625 l. (dont 400 l. au vic.). — [Transaction (1697) entre l'abbé de Saint-Romain et le prieur-curé. — Affermes (1689, 1711, 1741, 1755). — Comptes de 1747-1755. — Décl. de 1756 : « L'église n'a pas un sol de revenu. »] — 2. Anglade (Saint-Martin), c.; l'Arch.; le curé jouit de la moitié de l'ancienne dîme des grains, des deux tiers de la dîme des vins et des novales, le reste est au prieur du lieu et au chapelain de Gadeau. 1,325 l. (dont 15 l. de casuel); 385 l. (dont 300 l. au vicaire). — 937 l.; 300 l. pour la nourriture du vicaire dont le prieur paie l'honoraire de 300 l. [Décl. de 1729 : pas de revenu de fabrique.] — 3. Saint-Aubin, c.; l'Arch. 451 l. 10 s.; 10 l. — 514 l.»; [Comptes de 1754-1756; enquête du subdélégué sur la grêle de 1758.] — 4. Berson (Saint-Saturnin), v. p.; l'abbé de Saint-Romain, qui partage la dîme avec le vicaire perpétuel. 731 l. 10 s.; 300 l. pour le vicaire. — 1,115 l. 10 s.; 421 l. (dont 400 l. pour le vicaire). — [Transaction (1685) entre l'abbé de Saint-Romain et le vicaire perpétuel. — Affermes (1738, 1744, 1749, 1752). — Décl. de 1756 : plus de 1,100 communiants.] — 5. Blaye (Saint-Romain), v. p. régulière; l'abbé de Saint-Romain. 450 l.; ». — 369 l. 10 s. (dont 20 l., casuel). [Décl. de 1759 : « La fabrique est sans revenu; l'abbé fournit tout ce qui est nécessaire au service divin. » — 6. Blaye (Saint-Sauveur) et Sainte-Luce, son annexe, v. p.; l'abbé de Saint-Sauveur, qui lève la dîme. 690 l. (dont 200 l. casuel); 300 l. au vicaire de Sainte-Luce. — 800 l.; » — 7. Braud (Saint-Saturnin), prieuré-cure régulier; l'Arch., p. abbé de Pleineselve. 1,369 l. 10 s.; 100 l. — 2,028 l. 10 s.; 409 l. (dont 400 l. au vicaire). [La déclaration de 1728 porte 450 l., non allouées par le bureau, pour la nourriture et les honoraires d'un vicaire. — Comptes de 1743-1753.] — 8. Campugnan (Sainte-Marie), c.; l'Arch., p. abbé de Saint-Sauveur qui perçoit une redevance sur la dîme. 341 l.; 40 l. 6 s. — 582 l.; 22 l. [Comptes de 1753-1758.] — 9. Saint-Caprais, c.; l'Arch. 362 l.; 7 l. 17 s. 6 d. — 717 l. 10 s.; 27 l. 17 s. 6 d. [Décl. de 1758 : « Ce bénéfice est un des plus minces de l'archiprêtré; le presbytère est une maison de torchis qui menace ruine de tous côtés. » — Enquête du subdélégué sur la grêle de la même année.] — 10. Cars (Saint-Pierre), c.; l'Arch., p. abbé de Saint-Sauveur; dîme partagée entre le curé et les religieux de Saint-Sauveur. 836 l. 10 s.; 33 l. — 1,317 l.; 33 l. [Afferme de 1749.] — 11. Cartelègue (Saint-Romain), c.; l'Arch., p. abbé de Saint-Sauveur; 2/3 de la dîme au curé, 1/3 au prieur du lieu. 583 l.; 14 l. 13 s. 4 d. — 1,140 l.; 14 l. 13 s. 4 d. [Afferme de 1739. — Comptes de 1754-1757.] — 12. Saint-Christophe-de-Canac (aujourd'hui Saint-Christoly). v. p.; l'Arch., p. abbé de Saint-Sauveur, gros décimateur. 703 l. 13 s. (dont 120 l. casuel); 300 l. au vicaire. — 768 l. 13 s.; 200 l. au vicaire. — 13. Saint-Ciers-la-Lande, prieuré-cure séculier; l'Arch., p. abbé de Baigne; 3/5 de la dîme au curé, 2/5 au prieur du lieu. 830 l. 10 s.; 316 l. 10 s. (dont 300 l. au vicaire). — 1,725 l.; 425 l. 10 s. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1743-1757. — En 1756, 500 communiants.] — 14. Donnezac (Notre-Dame), c.; l'Arch. 478 l. 6 d.; ». — 1,161 l. 15 s. 3 d.; 400 l. pour le vicaire. [Décl. de 1729. Le prieur-curé est seigneur direct et foncier de la paroisse, sauf 1/4 qui appartient au marquis de Montendre. — Décl. de 1756 : « Cette paroisse est une vaste lande. Son fonds est un sable cru, son éloignement du marais la prive des fourrages dont celles qui sont plus près s'engraissent. Elle a 500 communiants répandus dans presque autant de solitudes. C'est un désert qui a cinq lieues de tour; il ne produit point de quoy nourrir ses habitants. Ils cherchent presque tous les moyens de vivre dans le commerce qu'ils font au dehors. Une rivière qui le traverse occupe beaucoup de fariniers,

Digitized by Google

de foulons et de tondeurs d'étoffe; les bois qui le couvrent entretiennent des marchands et quantité de charroyeurs qui transportent à Blaye presque tout ce qui s'y brûle. Tout annonce beaucoup de peine pour le curé, et peu de revenu... etc.» — Comptes de 1753-1755. — «Copie du papier-censif du prieur-curé de Donnezac.»] — 15. Étauliers (Sainte-Marie-Magdeleine), c. ci-devant unie à Eyrans.»; ». — 555 l.; ». — 16. Eyrans (Saint-Pierre), prieuré-cure régulier, à la collation de l'abbé de Saint-Romain. (La décl. de 1729 dit: L'archevêque collateur, sur la présentation de l'abbé de Saint-Romain). 644 l. 3 s. 9 d.; 41 l. 10 s. — (sans Étauliers) 932 l. (dont 20 l. casuel); 20 l. [Comptes de 1749-1755.] — 17. Fours (Saint-Martin), c.; l'Arch.; 3/4 de la dîme au curé, 1/4 à un chapelain. 510 l. 11 s.; 16 l. 10 s. — 633 l. 15 s.; 16 l. 10 s. [Affermes de 1720, 1745, 1750. — Comptes de 1743-1757.] — 18. Générac (Saint-Genès) et Sainte-Marie-de-Saugon, c.; l'Arch., p. l'abbé de Saint-Sauveur. 562 l. 10 s.; 43. — 850 l.; ». [Affermes de 1728, 1736, 1752.] — 19. Saint-Genès de Segonzac, prieuré-cure régulier; l'abbé de Saint-Romain; dîme partagée également entre cet abbé et le prieur-curé. 1,033 l.; 33 l. — 1372 l. 5 s.; 33 l. [Comptes de 1749-1756.] — 20. Saint-Giron-d'Aiguesvives, c.; l'Arch.; 1/2 de la dîme au curé, 1/2 à l'abbé de Saint-Sauveur et au prieur du lieu, 416 l.; 20 l. — 1,427 l.; 340 l. [Comptes de 1755-1757.] — 21. Saint-Louis, v. p.; l'Arch., sur la présentation des lazaristes du séminaire des ordinands, gros décimateurs. 610 l. (dont 10 l. casuel); 200 l. au vicaire. — 910 l.; 350 l. au vicaire. [Décl. de 1759: «Le bénéfice de Saint-Louis a pour patrons les descendants de l'illustre maison de Saint-Simon.» — Revenus et charges de la cure unie au séminaire: en 1760, 2,200 l.; 1,500 l. — Comptes de la cure de 1743 à 1758.] — 22. Marcillac (Saint-Vincent), c., siége de l'archiprêtré; l'Arch. 926 l.; 163 l. (dont 150 l. au vicaire) — 1,670 l.; 413 l. (dont 400 l. au vicaire). [Comptes de 1743-1755. — Enquête du subdélégué sur la grêle de 1758.] — 23. Saint-Martin-de-la-Caussade, v. p.; à la collation de l'abbé de Saint-Romain, gros décimateur en 1730; en 1760, l'abbé et ses religieux, gros décimateurs. 420 l. dont 20 l. casuel; » — 548 l. dont 12 l. casuel; ». — 24. Mazion (Notre-Dame) et Saint-Seurin-de-Cursac, prieuré-cure régulier; l'abbé de Saint-Romain, 1,050 l.; 54 l. 2 s. 6 d. — 1560 l.; 54 l. [Afferme de 1755.] — 25. Saint-Palais, c.; l'Arch. 478 l.; 24 l. — 1,029 l.; 36 l. [Décl. de 1695: 500 l. et 6 barriques de vin, sauf déduction de certaines charges en nature et en argent. — Comptes de 1747-1755.] — 26. Saint-Paul-de-Maisondat, prieuré-cure régulier; l'abbé de Saint-Romain qui perçoit 1/3 de la dîme. 1,033 l.; 33 l. — 760 l. 5 s.; 33 l. — 27. Plassac (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch.; en 1730, 1/2 de la dîme au curé pour lui servir de portion congrue; 1/2 au prieur du lieu, plus un tonneau de vin sur la part du curé; en 1760, l'archidiacre de Blaye, gros décimateur. 1,580 l.; 760 l. — 891 l.; ». — 28. Pleineselve (Sainte-Marie-Magdeleine), v. p.; l'Arch., p. l'abbé de Pleineselve; «le curé jouit des fruits décimaux en seul, attendu l'abandon qu'en ont fait MM. les abbés de Pleineselve, à cause de leur peu de valeur et pour n'être pas tenus de payer au curé la portion congrue.» (1730), 208 l.; ». — »; ». — 29. Reignac (Saint-Maurice), c.; l'Arch. 569 l.; 6 l. 10 s. — 1,391 l. 10 s.; 406 l. 10 s. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1756-1758.] — 30. Saint-Simon, v. p.; l'Arch., p. lazaristes du séminaire, gros décimateurs. 334 l.; ». — 334 l.; ». [Revenus et charges de la cure unie au séminaire: en 1760, 800 l.; 510 l. — Dans une requête de 1771, le vicaire perpétuel se plaint, entre autres choses, «de l'air marécageux qui dévore les habitants».] — [R 13.]

G. 839. (Liasse.) — 231 pièces, papier.

1686-1788. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses.* — Archiprêtré de Lesparre. — 1. Bégadan (Saint Saturnin), prieuré-cure régulier; l'abbé de Verteuil; les chanoines réguliers de Verteuil, gros décimateurs; le curé jouit d'un domaine dépendant de la cure, d'une pension et des novales. 791 l. 10 s.; ». — 894 l.; 10 l. [Décl. de 1728: «pour le casuel on ne m'en paye pas du tout, mais exigible il produirait 100 l.»] — 2. Benon (Notre-Dame), c.; l'Arch. 100 l. (dont 10 l. de casuel); ». — »; ». — 3. Blaignan (Saint-Pierre), c.; l'Arch. 569 l.; 152 l. 15 s. — 1,350 l.; 42 l. 5 s. [Décl. de 1728: «Le casuel exigible de la paroisse à la rigueur pourrait aller à 6 l., mais on ne prend rien.] — 4. Boyentran (Saint-Hilaire), c.; l'Arch., p. abbé de l'Isle. 363 l.; ». — »; ». — 5. Saint-Christophe-de-Castillon (aujourd'hui Saint-Christoly) et Saint-Martin-de-Couquèques, v. p.; l'Arch.; dîme au chapitre de Luçon. 340 l.; ». — 700 l.; ». — 6. Cissac (Sainte-Marie), v. p.; l'Arch.; p. abbé de Verteuil, qui prend la moitié de la dîme; un dixmon de 2 barriques de vin et 10 boisseaux de blé au Commandeur du Temple de Bordeaux; le reste au curé à titre de portion congrue (1730); en 1760, la dîme se partageait entre l'abbé et les religieux de Verteuil et le curé. 979 l. 15 s. (dont 10 l. casuel); 350 l. — 1,571 l. (dont 15 l. casuel); 400 l. au vicaire. —

Digitized by Google

7. Civrac (Saint-Pierre) et Escurac, c.; l'Arch., p. l'abbé de l'Isle; 1/3 de la dîme au curé, le reste à l'abbé de l'Isle et au chapelain d'Eyran. 948 l. 10 s. dont 400 l. au vicaire. — 1,892 l.; 848 l. (dont 400 l. au vicaire). — 8. Saint-Estèphe, cure, siège de l'archiprêtré; l'Arch.; dîme au curé, sauf des dixmons à l'abbé de Verteuil, au commandeur d'Arcins et aux Feuillants de Bordeaux qui gardent la dîme d'un bien qu'ils ont dans la paroisse. 8,000 l. (dont 30 l. casuel); 3,903 l. (dont 800 l. à 2 vicaires). — 8,510 l.; 1,412 l. (dont 800 l. à 2 vicaires). — [Comptes de 1751-1759. — Curieuse requête (1788) de l'archiprêtre Marc-Antoine Lalanne en modération de décimes; il était taxé à 2,196 l. — En 1788: 2,200 habitants.] — 9. Gaillan (Saint-Pierre), c.; le chapitre de Saint-Seurin, 1,573 l. (dont 10 l. casuel); 501 l. 19 s. (dont 400 au vicaire). — 3,750 l.; 523 l. (dont 400 au vicaire). — 10. Saint-Germain-d'Esteuil, v. p.; l'abbé de Verteuil; dîme aux religieux de cette abbaye. 415 l.; ». — 490 l.; ». — 11. Grayan (Saint-Pierre), c.; l'Arch.; dîme au curé sauf un dixmon au prieur du lieu. 464 l.; 33 l. 5 s. — 1,008 l.; 33 l. 5 s. — 12. Sainte-Hélène de l'Estang, *aliàs* Hourtin, v. p.; l'Arch.; dîme au duc de Grammont, comme sire de Lesparre. 615 l. (dont 40 l. de casuel); ». — 965 l.; 162 l. — 13. Jau (Saint-Pierre), Saint-Martin-de-Dignac et Saint-Romain-de-Layrac, v. p.; l'Arch., p. l'archidiacre de Médoc, gros décimateur. 537 l. 4 s. (dont 120 l. de casuel); ». — 1,240 l.; ». — [En 1695: 500 l. net. — Décl. de 1760 : casuel laissé au vicaire. — Transaction (1769) entre le curé et M. du Myrat, archidiacre de Médoc, au sujet des novales; ordonnance archiépiscopale d'homologation.] — 14. Saint-Julien-de-Reignac (aujourd'hui Saint-Julien), c.; l'Arch.; dîme au curé, sauf cantons séparés à M. de Brassier, seigneur de Beychevelle, à l'abbé de l'Isle et au curé de Cussac, 2,260 l.; 590 l.— 7,215 l. 10 s.; 2,755 l. 5 s. (dont 400 l. au vicaire). — [Échange (1748) entre le curé et le président de Gasq, seigneur de Léoville; ordonnance archiépiscopale d'homologation. — Comptes de 1750-1756. — Procès-verbal de la grêle de 1756.] — 15. Saint-Laurent, c.; l'abbé de Saint-Jean-d'Angély; la moitié de la dîme au curé, le reste au séminaire Saint-Raphaël, aux Trinitaires de Saint-Laurent, à 3 chapelains, au président Ségur et à 3 autres gentilshommes. 1,800 l. (dont 180 l. de casuel); 600 l. (dont 400 l. au vicaire) — 2,470 l.; 430 l. (dont 400 l. au vicaire. — [Comptes de 1748-1758.] — 16. Lesparre (Sainte-Marie), c.; l'Arch. 380 l. (dont 200 l. casuel); 90 l. — »; ». — 17. Saint-Mambert, c.; l'Arch.; en 1730 M. de Brassier, conseiller au Parlement, jouissait d'une grande partie de la dîme. 1,963 l.; 333 l. 5 s. — 3,471 l. 10 s.; 633 l. 5 s. — 18. Ordonnac (Saint-Romain), v. p.; l'Arch., p. l'abbé de l'Isle, gros décimateur. 300 l.; ». — 300 l.; ». — 19. Pauillac (Saint-Martin), c.; l'Arch. 6,630 l. (dont 90 l. de casuel, laissé aux vicaires); 2,523 l. 15 s. (dont 600 l. à 2 vicaires). — 8,029 l. net. — 20. Potensac (Saint-Martin), v. p.; l'Arch., p. l'abbé de l'Isle, gros décimateur, mais la dime est abandonnée au curé à titre de portion congrue. 312 l.; 27 l. — 624 l.; 26 l. — 21. Prignac (Saint-Martin), c.; l'Arch. 431 l. 10 s.; 36 l. — 498 l. 15 s.; 36 l. — 22. Queyrac (Saint-Hilaire), c.; l'Arch. 2,397 l.; 742 l. 15 s.; (dont 400 l. au vicaire). — 5,995 l.; 842 l. 15 (dont 800 l. à 2 vicaires). — 23. Saint-Sauveur, v. p.; l'Arch., p. l'abbé de l'Isle, gros décimateur avec le chapitre Saint-André. 400 l.; ». — »; ». — 24. Saint-Seurin et Saint-Martin de Cadourne, prieuré-cure régulier; l'Arch. 6,350 l.; 2,596 l. (dont 200 l. au vicaire). — 4,000 l. net (déclaration non fournie). — 25. Soulac (Notre-Dame), v. p.; l'Arch., p. l'abbé de Sainte-Croix, gros décimateur en 1730; en 1760, c'est le prieur du lieu. 523 l. 10 s. (dont 20 l. casuel); 60 l. — 507 l. 10 s.; 75 l. 10 s. — 26. Talais (Saint-Martin), v. p.; l'Arch., p. l'archidiacre de Cernès, gros décimateur, sauf un dixmon à l'abbé de l'Isle [8,500 l. au total]. 340 l. (dont 5 l. de casuel; ». — 355 l.; ». — 27. Saint-Trélody, v. p.; l'Arch.; dîme au chapitre de la Rochelle; 400 l. net (déclaration non fournie); 324 l.; ». — 28. Uch (Sainte-Marie), prieuré-cure régulier; l'abbé de Verteuil. 413 l. 15 s. (dont 4 l. casuel); 42 l. 15 s. — 889 l.; 42 l. 15 s. [En 1695, le prieur-curé déclare jouir du domaine de la cure, de la dîme valant 400 l., sous déduction de diverses charges. — Décl. de 1728: « Bénéfice très petit dans le nombre, qualité et condition des habitants et revenus de la paroisse. » — Afferme de 1754.] — 29. Valeyrac (Sainte-Marie), c.; l'Arch.; dîme au curé dont 1/10 à MM. de Malte. 583 l. 10 s. (dont 10 l. de casuel); 42 l. 15 s. — 1,387 l.; 78 l. 15 s. [1686. « Lièue des rentes du fief de la cure de Valirac. »] — 30. Vendays (Saint-Seurin), c.; l'Arch. 400 l.; 34 l. 12 s. 7 d. — 1,380 l.; 33 l. 5 s. [Comptes de 1740-1757.] — 31. Vensac (Saint-Vincent) et Saint-Vivien, c.; le chapitre Saint-André qui lève un dixmon, le reste de la dîme restant au curé. 1,391 l. 10 s.; 514 l. 10 s. (dont 400 l. au vicaire.) — 4,200 l.; 738 l. (dont 400 au vicaire.) — [Bail (1750) du dixmon du chapitre au curé, pour 200 l. — Afferme de 1754.] — 32. Verteuil (Saint-Pierre), v. p. régulière; l'abbé de Verteuil dont les religieux sont gros décimateurs. 341 l. 10 s. net en 1730. En 1760: « Le curé est de la communauté de

Digitized by Google

l'abbaye de Verteuil, y est logé, nourri, entretenu et reçoit 80 l. de la mense, laquelle perçoit tous les fruits décimaux de la paroisse et tous autres revenus de la dite cure. » — 33. Saint-Yzans, v. p.; l'Arch., p. l'abbé de l'Isle; en 1730, cet abbé prend la dîme du grain, celle du vin étant partagée entre le chapitre de Luçon et le vicaire perpétuel de Saint-Christoly; en 1760, l'abbé de l'Isle est seul décimateur. 330 l.; ». — 423 l.; ». — [R 14.]

G. 840. (Portefeuille.) — 354 pièces, papier.

1726-1765. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses.* — Archiprêtré de Cernès. — 1. Balizac (Saint-Martin), c.; l'Arch.; 2/3 de la dîme au curé, 1/3 au chapitre d'Uzeste. 826 l.; 30 l. pour le loyer d'une maison, n'y ayant pas de presbytère. — 990 l. net. [Comptes de 1749-1755.] — 2. Le Barp (Saint-Jacques), v. p.; l'Arch., p. les Feuillants de Bordeaux, gros décimateurs. 300 l.; ». — 300 l.; ». — 3. Barsac (Saint-Vincent), c.; l'Arch.; 1/2 de la dîme au curé; 1/8 au chapitre Saint-André; 1/8 à la fabrique; 3/16 à des particuliers; 3/16 aux Bénédictins de Bordeaux. 3,695; 2,102 l. 3 s. 3 d. (dont 400 l. au vicaire). — 2,412 l.; 694 l. 3 s. 3 d. (dont 350 au vicaire). [D'après les décl. de 1729 et 1756, il n'y a pas de presbytère. — Comptes de 1753-1755.] — 4. Beautiran (Saint-Michel) et Aiguemorte, c.; l'Arch. 1,000 l.; » (déclaration non fournie). — 1,254 l.; 445 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1753-1755. — Certificat de la grêle de 1758 qui a enlevé les 3/4 des récoltes.] — 5. Bègles (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch.; dîme au chapitre Saint-André. 532 l. (dont 150 l. de casuel); ». — 813 l. 6 s. 8 d.; 300 l. au vicaire. — 6. Béliet (Saint-Exupère), v. p.; l'Arch.; dîme au prieur du lieu. 391 l. 5 s. (dont 30 l. de casuel); 15 l. — 521 l. 15 s. (dont 30 l. de casuel); 20 l. — 7. Bommes (Saint-Martin), c.; l'Arch. 3,805 l.; 1,427 l. 10 s. (dont 300 l. au vicaire). — 2,030 l.; 447 l. 10 s. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1715-1728, 1743-1755.] — 8. Budos (Saint-Romain), c.; l'Arch.; 1/2 de la dîme au curé, 1/2 au seigneur du lieu. 1,584 l.; 920 l. 10 s. (dont 400 au vicaire). — 1,109 l.; 428 l. 10 s. (dont 400 au vicaire) — [Comptes de 1715-1728; 1748-1758. — Pièces relatives à la grêle du 17 avril 1758, avec un état des habitants indiquant la proportion du dommage subi par chacun d'eux] — 9. Cadaujac (Saint-Pierre), v. p.; le chapitre Saint-André, collateur et gros décimateur. 420 l. net, le vicaire est payé par le chapitre, le curé étant malade. — 802 l. (dont 60 l. de casuel); ». [Accord (1750) entre le chapitre et le curé, au sujet des novales.] — 10. Canéjean (Saint-Vincent), v. p.; l'Arch.; dîme au prieur de Camparian. 402 l. 12 s. (dont 40 l. de casuel); ». — 452 l. 10 s. (dont 40 l. de casuel). — 11. Castres (Saint-Martin), v. p.; l'Arch.; dîme au chantre de Saint-André. En 1730 et 1760 : 424 l. net (dont 400 l. de casuel). — [Décl. de 1758 : « Le casuel est des plus médiocres, la paroisse étant très petite et plus des trois quarts appartenant à des bourgeois et gentilshommes de Bordeaux qui, ayant receu leur récolte, se retirent en ville et laissent leur bien à faire à de pauvres paysans. De plus il fait cher vivre, à cause du grand passage de la grande quantité de pauvres qu'on est obligé... d'assister; comme aussy les pauvres paroissiens qui vivent de leurs travaux journaliers, qui tombent malades quelques jours, il faut faire courir un plat pour les assister... » La fabrique a 100 l. de revenu.] — 12. Cérons (Saint-Martin), c.; l'Arch. 2,218 l.; 1,145 l. (dont 400 au vicaire). — 1,952 l.; 485 l. 10 s. (dont 400 au vicaire). — [Comptes de 1713-1723. Le curé y prétend montrer que les charges excèdent les revenus. Il compte pour l'honoraire de son vicaire, 200 l.; pour la nourriture de celui-ci et la sienne propre, 800 l.; pour son entretien et ses menues dépenses, 150 l.; pour les gages d'une gouvernante et d'un valet, 100 l.; pour la nourriture et l'entretien d'un cheval, 150 l. — Décl. de 1758: très curieux détails sur les fonds et cultures de la paroisse et la manière de cultiver. — Comptes de 1751-1758.] — 13. Cestas (Saint-André), v. p.; l'Arch., p. l'aumônier de Saint-André, gros décimateur. 438 l. (dont 30 l. de casuel, non exigible); ». — 604 l. (dont 40 l. de casuel); ». [Décl. de 1729: 200 communiants. — Comptes de 1757-1758.] — 14. Fargues (Notre-Dame), c.; l'Arch. 2,090 l. 10 s.; 1,100 l. (dont 400 l. au vicaire). — 1,140 l.; 460 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1723-1728; 1743-1756. — Pièces concernant la gelée du 17 avril 1758 ayant entraîné la perte des 3/4 des récoltes.] — 15. Gradignan (Saint-Pierre), cure, siège de l'archiprêtré; l'Arch.; 2/3 de la dîme au curé, 1/3 au chapitre Saint-André. 3,200 l. (dont 100 l. de casuel); 1,666 l. (dont 400 l. au vicaire). — 2,310 l.; 466 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1743-1755. — Pièces concernant les gelées et la grêle de 1758.] — 16. Guillos (Saint-Martin), c.; l'Arch. 368 l.; 10 l. — 665 l.; 80 l. (frais de la levée des dîmes). — 17. Hostens (Saint-Pierre) et Saint-Magne, v. p.; l'Arch., p. les Jésuites du collège de Bordeaux, gros décimateurs. 740 l. net (déclaration non fournie). — 755 l. ; ». — 18. Isle-Saint-Georges, *aliàs* Saint-Georges de l'Isle., c.; l'Arch., p. l'abbé de Sainte-Croix; 1/3 de la dîme à cet abbé et à ses reli-

Digitized by Google

gieux, 2/3 au curé. 1,810 l.; 930 l. — 1,074 l. ; ». [Comptes de 1750-1757. — Requête du curé en modération de taxes, en raison de la gelée de 1758.] — 19. La Brède (Saint-Jean), c.; l'Arch.; le curé décimateur, moins une dîme inféodée que le seigneur de La Brède, conjointement avec la fabrique, lève dans un canton séparé et un dixmon, affermé 149 l., appartenant aux Chartreux de Bordeaux. 2,079 l. 6 s.; 1,219 l. (dont 300 l. au vicaire). — 1,669 l.; 584 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1743-1755. — Affermes de 1740, 1755.] — 20. Landiras (Saint-Martin), v. p.; l'Arch., p. doyen de Saint-André, gros décimateur. 340 l. (dont 30 l. de casuel); ». — 485 l.; 40 l. [Décl. de 1729 : « Il y a un obit fondé depuis quelques années par MM. Descouasse et le marquis de Montferrand, grand sénéchal de Guienne, qui ne consiste seulement qu'à faire la visite sur leur sépulture tous les dimanches de chaque année et à perpétuité, à l'issue de vêpres... La rétribution pour cette fondation est à la discrétion des héritiers, par quelques présents qu'ils font, soit en bois, soit en foin ou autres choses. »] — 21. Saint-Léger, c.; l'Arch. 531 l. (dont 70 l. de casuel); ». — 586 l. (dont 70 l. de casuel); ». [Déclar. de 1729 : 150 communiants, tous pauvres métayers qui n'ont pas la moitié du pain nécessaire. Curieux détails dans cette déclaration et celle de 1758, sur l'exploitation des pins et les assemblées de dévotion, le revenu qu'on en tirait, les frais des repas qui s'y faisaient. — Comptes de 1744-1750, 1754, 1755.] — 22. Léogeats (Saint-Christophe), c.; l'Arch. 1,680 l.; 919 l. (dont 400 l. au vicaire). — 1,202 l.; 593 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1713-1727. — Décl. de 1759. Revenu de la fabrique : 19 l.; elle ne s'entretient que par la charité des fidèles. » — « État (1763) des biens qui sont mis en pins ou perdus dans la paroisse de Léogeats. »] — 23. Léognan (Saint-Martin), v. p.; l'Arch.; dîme à l'archidiacre de Cernès 512 l. (dont 100 l. de casuel); 50 l., c.-à-d. la moitié du casuel au vicaire amovible. — 812 l.; ». [Convention (1745) entre M. Dugros, conseiller au Parlement et archidiacre de Cernès, et le vicaire perpétuel au sujet des novales. — Comptes de 1744-1757. — Décl. de 1756 : 1,000 communians, la plupart très pauvres.] — 24. Martillac (Notre-Dame), v. p.; l'Arch.; dîme au sacriste de Saint-André. 632 l. (dont 7 l. de casuel); 110 l. à un prêtre auxiliaire pendant la quinzaine de Pâques. — 665 l.; 60 l. pour le même service. [Convention (1722) entre le sacriste de Saint-André et le vicaire perpétuel pour le règlement de sa portion congrue. — Décl. de 1728 : « Dans la susdite paroisse, il n'y a point d'obit ni fondation; il n'y a point pour le susdit vicaire perpétuel de domaine, ny pré, ny vigne et les païsans y sont si pauvres et si indigens que le plus souvent le susdit vicaire perpétuel est obligé de fournir pour faire la cérémonie des baptêmes et enterrements la bougie nécessaire; les messes de dévotion sont si rares que le casuel ne va qu'à sept livres. »] — 25. Saint-Médard d'Eyrans, v. p.; l'Arch.; dîme aux Chartreux de Bordeaux. 503 l. (dont 50 l. de casuel); ». — 500 l. (dont 25 l. de casuel). — 26. Saint-Michel de Rieufret, c.; l'Arch. 429 l. (dont 200 l. d'oblations); 56 l. — 432 l. (dont 200 l. de casuel); 56 l. [Décl. de 1756 : « Mon église n'a aucun reveneu fixe ny exigible. Elle a une dévotion populaire dédiée à l'apparition et à la dédicace de Saint-Michel, qui attire beaucoup de peuple étranger. En reconnoissance du soulagement que ces personnes ont receu par la puissante médiation de ce Saint Archange, [elles] donnent des messes et offrent des dons à l'église, ce qui l'entretient dans un ordre qui fait l'admiration de tous ceux qui la voient. » — 27. Saint-Morillon, c.; l'Arch.; la dîme au curé, sauf dixmons aux Jésuites du collège de Bordeaux et au seigneur de La Brède. 1,579 l. 10 s.; 556 l. 10 s. — 1,117 l.; 94 l. 10 s. [Comptes de 1751-1755.] — 28. Noaillan (Saint-Vincent), c.; l'Arch.; 1/3 de la dîme au curé, 2/3 au seigneur du lieu. 1,244 l. (dont 75 l. de casuel); 600 l. (dont 400 l. au vicaire). — 1,102 l. (dont 100 l. de casuel); 427 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1723-1727; 1743-1755.] — 29. Origne (Saint-Jean) et Saint-Jean du Tuzan, c.; l'Arch. 576 l. 7 s.; 37 l. 10 s. — 722 l.; 22 l. 10 s. [Décl. de 1728 : « Il n'y a que 222 communians; dont une grande partie s'occupe, moins à travailler la terre pour gagner leur vie qu'à charroier du bois ou autres marchandises ou à négocier en bœufs ou en chevaux. »] — 30. Pessac (Saint-Martin), v. p.; l'Arch., p. Jésuites du collège de Bordeaux, comme prieurs de Bardenac; dîme à ces religieux. 500 l. (dont 100 l. de casuel) ; ». — 558 l. (dont 210 l. de casuel). — [Comptes de 1743-1755. — « Tableau des messes fondées dans l'église Saint-Martin de Pessac, l'an 1566 et l'an 1749. » — Pièces relatives aux grêles de 1758 et 1759.] — 31. Podensac (Saint-Vincent) et Saint-Laurent d'Illats, c.; l'Arch.; 1/2 dîme de Podensac au curé, 1/2 au président Le Berthon; 4/5 de la dîme d'Illats au curé; 1/5 à l'Archevêque. 2,558 l.; 932 l. 12 s. (dont 750 l. aux vicaires de Podensac et d'Illats). — 2,752 l.; 832 l. 12 s. (dont 800 l. aux deux vicaires). — [Comptes de 1716-1726; 1749-1755.] — 32. Portets (Saint-Vincent), v. p.; l'Arch.; l'abbé de La Sauve, curé primitif, après avoir retiré par préciput 6 tonneaux de vin et 6 boisseaux de blé, quittes de frais, lève 1/4 de la dîme; le curé, 1/4; le chapitre de Saint-André, 1/4; les

Digitized by Google

religieux de La Sauve, 1/4. 942 l. (dont 62 l. 10 s. de casuel); 480 l. (dont 50 l. au vicaire). — 569 l.; 50 l. au vicaire. [Comptes de 1743-1755.] — 33. Preignac (Saint-Vincent), c.; l'Arch. 11,233 l. 10 s.; 6,384 l. 10 s. (dont 800 l. à deux vicaires). — 5,096 l.; 1,375 l. (dont 800 l. aux deux vicaires). — [Comptes de 1713-1726. — Décl. de 1756 : Il n'y a ni presbytère, ni chais.] — 34. Pujols (Saint-Pierre), c.; l'Arch. 3,076 l.; 1,388 l. (dont 400 l. au vicaire). — 2,030 l.; 443 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1713-1726. — Décl. de 1759 : « La fabrique n'a pas un sol de revenu, et ce que la charité des fidelles produit dans l'église peut aller à 15 l., ce qui constitue le curé à des dépenses indispensables. »] — 35. Saucats (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch.; dime au doyen de Saint-André. 329 l. 4 s. (dont 16 l. de casuel); ». — 580 l. (dont 15 l. de casuel). — 36. Sauternes (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch; dime à l'archidiacre de Blaye, 1,200 l.; 414 l. 5 s. (dont 400 l. au vicaire). — 1,100 l. (c'est la moitié de la dime); 489 l. (dont 400 au vicaire). — 37. Saint-Sève, aujourd'hui Saint-Selve, c.; l'Arch.; dime au curé, sauf deux boisseaux de seigle et un tonneau de vin aux Jésuites du collège de Bordeaux. 1,502 l. 10 s.; 714 l. 10 s. (dont 200 l. au vicaire). — 1,651 l. 500 l. 10 s. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1743-1755. — Pièces concernant la gelée de 1758.] — 38. Saint-Symphorien, v. p.; l'Arch.; dime aux chapitres d'Uzeste et de Villandraut. 700 l. net (déclaration non fournie). — 511 l. 10 s.; 22 l. 10 s. [Comptes de 1743-1755.] — 39. Talence (Saint-Genès), v. p.; l'Arch.; dime au chapitre Saint-André. 481 l. (dont 80 l. de casuel); ». — »; ». — 40. Toulenne (Saint-Saturnin), v. p.; l'Arch., p. chapitre de Cadillac; 2/3 de la dime à ce chapitre, 1/3 au curé. 804 l. (dont 22 l. de casuel); 458 l. 5 s. (dont 106 l. 10 s. de loyer, n'y ayant pas de presbytère). — 398 l. (dont 50 l. de casuel); 14 l. 5 s. [Comptes de 1713-1726.] — 41. Villagrains (Saint-Jean) et Saint-Martin de Cabanac, c.; le chapitre Saint-André. 904 l.; 309 l. (dont 300 l. au vicaire de Villagrains). — 1,337 l.; 359 l. (dont 300 l. au vicaire). — [Comptes de 1746-1758.] — 42. Villandraut (Saint-Martin), c. unie au doyenné du chapitre du lieu par la bulle de fondation de Clément V; l'Arch., p. le seigneur de Villandraut. 350 l.; ». — »; ». — 43. Villenave (Saint-Martin) aujourd'hui Villenave-d'Ornon, v. p.; l'Arch.; dime au trésorier de Saint-André. 575 l. 10 s. (dont 40 l. de casuel); 60 l. — 1,320 l. (dont 150 l. de casuel); 400 l. au vicaire. [Contrat (1758) entre le trésorier de Saint-André et le vicaire perpétuel au sujet des novales.] — 44. Virelade (Sainte-Marie), Saint-Hippolyte et Sainte-Radegonde d'Arbanats, c.; l'Arch.; dime au curé, sauf, à Virelade, un dixmon de 30 livres au baron de Budos et un dixmon partageable entre l'Archevêque et la confrérie de Saint-Georges fondée dans l'église d'Arbanats, comprenant le 1/4 de cette paroisse. 2,331 l. (dont 9 l. de casuel); 1,138 l. (dont 200 l. au vicaire d'Arbanats et 100 l. au vicaire de Virelade). — 1,726 l. (le casuel ne se prend qu'à Arbanats et sert au payement du vicaire); 328 l. (dont 220 l. au vicaire d'Arbanats). — [Comptes de 1743-1755. — Pièces relatives à la gelée et au débordement de 1758.] — [R 15.]

G. 841. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 499 pièces, papier.

1670-1770. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses.* — Archiprêtré d'Entre-Deux-Mers. — 1. Ambarès (Saint-Pierre-de-Quinsac d'), et la chapelle d'Ambèsc.; l'Arch. 11,050 l. (dont 180 l. de casuel, laissées au vicaire); 2,058 l. 10 s. (dont 1,300 l. à 3 vicaires et à un récollet qui fait le service aux fêtes annuelles). — 15,710 l.; 4,328 l. 10 s. (dont 1,350 l. au vicaire d'Ambès et 1,200 l. aux 3 vicaires d'Ambarés). — 1670. Acte de délaissement d'une « métairie appelée de Gavasson, autrement à la dime », pour remplacer 6,000 l. léguées par Jean-Louis de Mullet, sieur de Cayzac, conseiller au Parlement et commissaire aux requêtes du palais, dont le revenu devait être employé annuellement à la subsistance des pauvres de la paroisse ou au mariage de pauvres filles. — Afferme (1725). — [Décl. 1728. Description intéressante de la paroisse. — Afferme (1752) et nombreuses pièces justificatives.] — 2. Artigues (Saint-Seurin), c.; l'Arch. 1,444 l. 8 s.; 639 l. 15 s. — 1,084 l.; 99 l. [Déclaration des revenus de la cure en blé et vin, de 1763-1770.] — 3. Arveyres (Notre-Dame) et Saint-Pierre de Veaux, v. p.; l'Arch., p. commandeur du Temple de Bordeaux, gros décimateur. 429 l. 10 s.; 27 l. (pour loyer, n'y ayant pas de presbytère). — »; ». — 4. Baron (Saint-Christophe), v. p.; l'Arch., p. abbé de La Sauve, gros décimateur. 300 l.; ». — 340 l.; ». — 5. Bassens (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch., p. abbé de Bonlieu, gros décimateur avec l'Arch., le commandeur de Malte et le chapitre Saint-André. 550 l. (dont 50 l. de casuel); ». — 550 l.; ». — 6. Baurech (Saint-Saturnin), v.; p. l'Arch.; dime au séminaire Saint-Raphaël. 500 l.; ». — 530 l. — 7. Beychac (Saint-Martin), c.; l'Arch.; dime au curé moyennant une redevance de 60 l. (1730) et 70 l. (1760) au chapitre Saint-André qui avait droit au tiers. 384 l.; 90 l. 10 s. — 533 l.; 110 l. 10 s. [Décl. de

Digitized by Google

1728; 30 maisons et 98 communiants. — Afferme (1748) de la portion du chapitre. — Décl. de 1756: La fabrique n'a de revenu que 50 s. de rente et ne retire des quêtes que 10 à 12 l. par an.] — 8. Bonnetan (Saint-Martin), c.; l'Arch. 514 l.; 54 l. — 708 l.; 54 l. — [Décl. de 1756 : L'église n'a aucun revenu, « la paroisse n'est que de paysans très misérables ». — Comptes de 1752-1758. — Pièces concernant la grêle de 1756, entre autres, le brevet de la taille.] — 9. Bouliac (Saint-Siméon), v. p.; l'Arch., p. abbé de Bonlieu. 816 l.; 240 l. (le bureau refuse d'allouer 450 l. pour le vicaire que le curé a payé de ses deniers). — 300 l. net. (« Le curé a été dépouillé des novales valant 416 l., par arrest, conformément aux privilèges de Citeaux. ») — [Décl. de 1756 : La fabrique a 12 écus de revenus, seulement; le curé dit avoir dépensé 3,000 l. de son bien pour subsister, depuis 18 ans. — Requête intéressante du curé (1763) en modération de taxes. — Autre déclaration de 1763, dans l'enquête sur les congrues.] — 10. Cadarsac (Sainte-Eulalie), v. p.; l'Arch., p. commandeur du Temple de Bordeaux, gros décimateur. 260 l.; ». — » ; ». — 11. Cailleau (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch.; dime à l'archidiacre de Fronsac, 600 l.; ». — 680 l. (dont 20 l. de casuel; le curé déclare qu'il n'est pas exigible et qu'il en perçoit 5 à 6 l.); ». — [Décl. de 1728 : 130 communiants. — Comptes de 1750-1756. — Pièces concernant la grêle de 1756.] — 12. Camarsac (Saint-Saturnin), c.; l'Arch. 478 l. 8 s.; 46 l. 5 s. — 750 l. 10 s.; 28 l. 5 s. — 13. Cambes (Saint-Martin), v. p.; l'Arch., p. Bénédictins de Sainte-Croix, gros décimateurs. 345 l.; 25 l. — 407 l. 5. s. (dont 30 l. de casuel); ». — 14. Camblanes (Sainte-Eulalie), c.; l'Arch.; 2/3 de la dime au curé, 1/3 au chapitre Saint-Seurin. 1,200 l.; 267 l. 10 s. — 1,681 l. 10 s.; 467 l. 10 s. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1743-1756; pièces sur la grêle de 1756.] — 15. Cameyrac (Saint-Cyr), c.; l'Arch.; 4/5 de la dime au curé, 1/5 au chapelain de la Belle. 254 l. 8 s.; 30 l. — 360 l.; 40 l. 10 s. [Décl. de 1728 : 28 maisons, 70 communiants.] — 16. Camiac (Saint-Martin), c.; l'Arch.; avant 1700, la dime était aux Bénédictins de La Sauve qui l'abandonnèrent au curé pour lui servir de portion congrue, moyennant 40 l. de rente. 403 l.; 70 l. — 614 l.; 40 l. [Décl. de 1738; 38 maisons, 125 communiants. — Comptes de 1743-1756.] — 17. Saint-Caprais de Haux, c.; l'Arch.; dime au curé moyennant le payement des rentes suivantes, pour des dixmons : 100 l. au doyen de Saint-Seurin; 50 l. aux Bénédictins de Bordeaux; 50 l. aux bénéficiers de Saint-Michel; 30 l. à la fabrique; ce dernier dixmon ne figure pas sur l'état de 1760); 2,496 l.; 1,226 l. 5 s. — 1,288 l.; 991 l. 15 s. [Comptes de 1743-1758. — D'après la déclaration de 1757, le curé a dépensé, de son bien, plus de 4,000 l. pour remettre le presbytère en état.] — 18. Carignan (Saint-Martin), c.; l'Arch.; 7/8 de la dime au curé; 1/8 à M. de La Tresne et à la maison de Gassies. 1,873 l. 10 s.; 1,017 l. (dont 150 l. au vicaire). — 1,800 l.; 547 l. (dont 400 l. au vicaire). — 19. Cénac (Saint-André), v. p.; l'Arch.; dime au sacriste de Saint-André, 492 l.; ». — 430 l.; ». — 20. Cenon (Saint-Romain), c.; l'Arch., p. abbé de La Sauve; quelques dimes inféodées à l'archevêque, un petit dixmon à l'abbé de La Sauve, le 1/3 de la dime aux bénéficiers de Saint-Michel, le reste au curé. 3,626 l. (dont 60 l. de casuel); 1,681 l. (dont 400 l. au vicaire). — 2,847 l. (dont 60 l. de casuel); 481 l. (dont 400 l. au vicaire). — 21. Créon (Notre-Dame), c.; l'Arch.; 1/2 de la dime au curé, 1/2 aux Bénédictins de La Sauve. 409 l. (dont 90 l. de casuel); ». — 518 l.; ». — 22. Croignon (Saint-Vincent), c.; l'Arch. 647 l.; 115 l. — 606 l.; 95 l. [Décl. de 1728 : 72 communiants. — Décl. de 1758 : La fabrique a une pistole de rente, pour tout revenu fixe. — Comptes de 1754-1757.] — 23. Cursan (Saint-Michel), c.; l'Arch. 1,005 l.; 401 l. — 798 l.; 40 l. 10 s. [Décl. de 1726 : 150 communiants. — Intéressante requête (1757) du curé en modération de taxe. Il a perdu un « procès imperdable » pour la défense des droits de la cure d'Origne et a été obligé de vendre pour 50 écus de livres.] — 24. Dardenac (Saint-Clément), c.; l'Arch., p. abbé de La Sauve. 247 l.; ». — » ; ». — 25. Saint-Denis de Climat, c.; l'Arch., p. abbé de La Sauve. 238 l.; 20 l. — 420 l.; 45 l. [Décl. de 1728 : 15 feux et 52 communiants; en 1758 : 72 communiants.] — 26. Espiet (Notre-Dame) et Saint-Christophe de Daignac, c.; l'Arch., p. abbé de La Sauve; dime d'Espiet à cet abbé; 1/4 de la dime de Daignac au marquis de Curton; 1/4 aux Feuillants de Bordeaux, 1/12 aux 3 chapelains de Pressac (le curé est chapelain né); le reste au curé. 572 l.; 172 l. — 644 l.; 174 l. (dont 150 l. pour la nourriture du vicaire). — [En 1755, 200 communiants. — Requête (1761) et lettres du curé en modération de taxes.] — 27. Sainte-Eulalie d'Ambarès, c.; en 1730, le chapitre de Saint-André, collateur, perçoit la moitié de la dime; l'autre moitié, au curé. En 1759, l'abbé de Bonlieu a la dime d'un canton, embrassant 1/3 de la paroisse; le chapitre et le curé partagent le reste. 617 l. 2 s; 20 l. 5 s. — 991 l.; 80 l. 5 s. [En 1729, 150 communiants.] — 28. Fargues (Saint-Hilaire), c.; l'Arch.; dime au curé, sauf un dixmon de 210 l. à MM. de Malte. 829 l.

Digitized by Google

10 s. (dont 40 l. de casuel); 336 l. 10 s. — 667 l. 10 s.; 28 l. 10 s. [En 1728, 250 communiants. — Afferme de 1694. — Comptes de 1747-1754. — Pièces concernant la grêle de 1756.] — 29. Floirac (Saint-Vincent), v. p.; le chapitre Saint-André, gros décimateur, 510 l. (dont 100 l. de casuel); ». — 750 l.; » [Décl. de 1756: détails sur le mauvais état du presbytère.] — 30. Saint-Genès de Lombaud, c.; l'Arch. 944 l. 10 s.; 408 l. 10 s. 6 d. — 866 l. 10 s.; 48 l. [Comptes de 1745-1755.] — 31. Génissac (Saint-Martin), cure, siège de l'archiprêtré; l'Arch.; 1/4 de la dîme au curé; 1/2 au chapitre du lieu; l'abbé de La Sauve, le marquis de Génissac, et (d'après la déclaration) MM. de Malte, ont le reste. 884 l.; 273 l. 16 s. 8 d. (dont 200 livres au vicaire). — 1,048 l.; 418 l. 16 s. 8 d. (dont 400 l. au vicaire). — 32. Saint-Germain du Puch, c.; l'Arch.; 1/12 de la dîme à 3 particuliers (dont le président de Montesquieu), 1/3 du reste à l'Arch., 2/3 au vicaire. 887 l.; 300 l. au vicaire. — 1,522 l. 10 s.; 400 l. au vicaire. — 33. La Grave-d'Ambarès, c.; l'Arch., p. commandeur du Temple, qui a abandonné la dîme au curé pour lui tenir lieu de portion congrue. 366 l. 6. s. (dont 15 l. de casuel); 145 l. — »; ». — 34. Grézillac (Notre-Dame), c.; l'Arch.; dîme partagée entre le curé, le chapitre Saint-André et le noviciat des Jésuites de Bordeaux. 540 l.; 39 l. — 860 l.; 439 l. (dont 400 l. au vicaire). — [En 1728, 800 communiants.] — 35. Guillac (Saint-Seurin), v. p.; l'Arch., p. abbé de La Sauve, dont les religieux sont décimateurs. 306 l.; 6 l. — 355 l.; ». — 36. Haux (Saint-Martin), c.; l'Arch. 2,502 l.; 996 l. 5 s. — 1,384 l. 10 s.; 96 l. 5 s. [La déclaration de 1758 est intéressante en raison des détails qu'elle donne sur les fonds et cultures de la paroisse.] — 37. Izon (Saint-Martin), c.; l'Arch. « Il y a 4 part-prenans à la dixme. Le seigneur de Vayres pour 1/4 sur environ 1/3 de toute la dixme; les 5 chapelains d'Anglade pour 1/3 sur environ les 2/3 restans et le surplus se partage entre les RR. PP. Jésuites [du noviciat] et le curé. » 1,170 l.; 504 l. (dont 30 l. pour le logement du curé, n'ayant pas de maison curiale, les habitants y ajoutant 15 l., par ordre de l'intendant). — 1,540 l.; 230 l. (dont 200 l. pour le vicaire, les Jésuites payant les 200 autres). — [En 1729, 800 communiants. — Afferme de 1748. — Grêle de 1758.] — 38. Lignan (Sainte-Eulalie), v. p.; l'Arch.; dîme au sous-chantre de Saint-André. 387 l. (dont 12 l. de casuel); ». — 487 l.; 52 l. — 39. Lormont (Saint-Martin), c.; l'Arch.; le curé est décimateur, mais l'Arch. « lève la dixme de la palu de Queyries, ce qui est la principale dixme de la paroisse. » 1,383 l. (dont 50 l. de casuel); 563 l. (dont 100 l. pour loyer, n'y ayant pas de presbytère). — 1,747 l. 10 s.; 721 l. (dont 260 l. pour loyer et 400 au vicaire). — [Afferme de 1742. — Bail (1750) pour la maison servant de presbytère. — Comptes de 1752-1753.] — 40. Saint-Loubès, c.; l'Arch., p. Bénédictins de La Sauve : « Toute la dixme est divisée en trois particuliers; l'une, qui est la principale, appartient à divers conseigneurs; l'autre, aux Bénédictins de La Sauve; la troisième au curé. » 1,930 l.; 520 l. (dont 50 l. pour loyer et 400 l. au vicaire). — 3,500 l.; 470 l. (dont 400 l. au vicaire). — [En 1728, de 1,300 à 1,400 communiants; en 1758, de 1,400 à 1,500. — Affermes de 1728, 1751.] — 41. Loupes (Saint-Étienne), c.; l'Arch. 301 l. 10 s.; 12 l. — 407 l.; 12 l. 10 s. [Décl. de 1728: « Il y a une vingtaine de maisons dont les habitants sont si pauvres qu'ils ont mérité, depuis bien du tems, le nom de *Pauvres de Loupes.* » — Décl. de 1756: « L'église n'a presque pas de revenus ni de ressources. »] — 42. Madirac (Saint-Jean), c.; l'Arch. 240 l. 10 s. (dont 2 l. 10 s. de casuel); ». — »; ». [En 1713: 156 l. 10 s. net.] — 43. Meynac (Saint-Pantaléon), c.; l'Arch. 150 l. net (dans la déclaration). — »; ». [En 1763, 150 l. net. — Comptes de 1756-1760.] — 44. Montuchan, aujourd'hui Montussan (Saint-Martin), c.; le chapitre Saint-Seurin; dîme au curé, sauf 3 dixmons de 40 l. à l'Arch., au chapitre Saint-André et aux bénéficiers de Saint-Michel, et un de 46 l. au chapitre Saint-Seurin. 1,292 l. (dont 12 l. de casuel); 247 l. — 1,350 l.; 241 l. [Comptes de 1756-1760.] — 45. Moulon (Saint-Vincent), v. p.; l'Arch.; en 1730, les Feuillants de Bordeaux sont seuls décimateurs; en 1760, ils sont indiqués seulement comme part-prenants. 535 l. (dont 20 l. de casuel); ». — 1,221 l. (dont 20 l. de casuel); 400 l. au vicaire. [Pièces concernant le débordement de 1760.] — 46. Nérigean (Saint-Martin), c.; l'Arch., p. abbé de La Sauve. 1/12 de la dîme à l'Arch.; 1/12 au chapitre Saint-Seurin; 1/12 aux religieux de La Sauve; 1/3 au curé. Il y a en outre deux petits dixmons au commandeur d'Arveyres et au curé de Saint-Germain du Puch. 410 l.; 56 l. 10 s. — 690 l.; 56 l. 10 s. [Comptes de 1755-1758. — Décl. de 1758: « La fabrique n'a d'autre revenu que celui qu'elle reçoit des aumônes des paroissiens. »] — 47. Pompignac (Saint-Martin), v. p.; le chapitre Saint-André, gros décimateur. 380 l.; 36 l. — 652 l.; 36 l [Copie de l'accord passé (1746) entre le curé et le chapitre au sujet des novales.] — 48. le Pout (Saint-Martin), c.; l'Arch. 928 l.; 350 l. — 544 l.; 20 l. [Décl. de 1728: « Six vingts communians dont la majeure partie auroit besoin que je feusse en état de les

soulager. » — Comptes de 1744-1755.] — 49. Saint-Quentin, v. p.; l'Arch.; dîmes au chapitre de Génissac, et à MM. d'Aulède. 441 l. 15 s.; 14 l. — 581 l.; 36 l. [Transaction (1753) entre les décimateurs et le curé, au sujet des novales.] — 50. Quinsac (Saint-Pierre), c.; l'Arch., qui partage la dîme avec le curé. 1,351 l. 10 s. (dont 100 de casuel); 460 l. (dont 400 au vicaire). — 1,742 l.; 400 l. au vicaire. [Comptes de 1743-1756.] — 51. Sadirac (Saint-Martin), c.; l'Arch., p. abbé de Sainte-Croix; plus du tiers de la dîme aux Bénédictins de Bordeaux, comme prieurs du lieu et au marquis de Lalanne à cause d'un dixmon inféodé, le reste au curé. 745 l.; 50 l. 2 s. 6 d. — 980 l.; 50 l. 2 s. 6 d. [En 1726, 500 à 600 communiants. Comptes de 1750-1757.] — 52. Sallebœuf (Saint-Cyr et Sainte-Julitte), v. p.; l'Arch.; dîme au trésorier de Saint-Seurin. 420 l.; » — 519 l.; 12 l. [Pièces concernant la grêle de 1756.] — 53. La Sauve (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch., p. abbé de La Sauve, gros décimateur. 351 l. 15 s.; ». — 426 l.; ». — 54. Saint-Sulpice-de-Bernac, c.; l'Arch.; dîme au curé sauf un dixmon de 100 l. au chapitre Saint-André. 1,610 l.; 700 l. — 2,800 l.; 400 l. au vicaire. [Afferme de 1753. — Décl. de 1758 : la fabrique a 15 l. de rente.] — 55. Tabanac (Notre-Dame), c.; l'Arch., 1/4 de la dîme à M. de Tarneau; 3 dixmons de 150 l.; 36 l. et 6 l. à M. de Verthamon, aux Bénédictins et à l'église; le reste au curé. 2,152 l.; 1,057 l. 10 s. — 1,519 l.; 492 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1755-1757.] — 56. Tizac (Notre-Dame), c.; l'Arch.; dîme au curé sauf sur 60 journaux, exempts, appartenant au marquis de Curton. 777 l.; 71 l. 10 s. — 1,090 l.; 101 l. 10 s. — 57. Le Tourne (Saint-Étienne), c.; l'Arch., p. Bénédictins de Sainte-Croix; dîme partagée entre eux et le curé. 1,248 l. (dont 12 l. de casuel; 480 l. — 554 l.; ». [Comptes de 1752-1757.] — 58. La Tresne (Saint-Aubin), c.; l'Arch.; dîme partagée entre le curé, le petit séminaire, MM. de Malte et 4 particuliers. 1,293 l. (dont 90 l. de casuel); 290 l. au vicaire. — 1,173 l. (dont 60 de casuel); 400 l. au vicaire. [Afferme de 1731. — Comptes de 1750-1755.] 59. Tresses (Saint-Pierre), v. p.; le chapitre de Saint-André, qui perçoit les dîmes. 375 l. (dont 15 livres de casuel); ». — 375 l. (dont 15 l. de casuel); ». — 60. Vayres (Saint-Jean), c.; l'Arch.; dîme au curé, sauf des dixmons de 60 l., 30 l.; 150 l. et 15 l. au marquis de Gourgue, au prieur de Saint-Pardon, aux Chartreux de Vauclaire et aux moines de Bonlieu. 1,094 l. (dont 20 l. de casuel); 150 l. au vicaire. — 1,763 l. 10 s.; 430 l. (dont 400 l. au vicaire). — 61. Yvrac (Saint-Vincent), c.; l'Arch, 2,156 l. 10 s. (dont 15 l. de casuel); 919 l. 10 s. — 1.626 l.; 19 l. 10 s. [En 1728, 300 communiants. — Décl. de 1758 : « La fabrique n'a pas la moindre rente; la queste du plat peut à peine suffire pour le luminaire, etc. »] — (R 16.)

G. 842. (Liasse.) — 234 pièces, papier.

1573-1765. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses.* — Archiprêtré de Fronsac. — 1. Saint-Aignan, c.; l'Arch. qui partage la dime avec le curé. 404 l.; 18 l. — 379 l.; 26 l. [1746. Acte par lequel l'Archevêque donne à ferme au curé sa part de la dime.] — 2. Bayas (Sainte-Marie Égyptienne), v. p.; l'Arch., p. abbé de Guitres, gros décimateur. 300 l.; ». — 415 l.; 15 l. pour loyer, n'y ayant pas de presbytère et les habitants étant taxés à 15 l. pour le même objet. — 3. Bonzac (Saint-Genès) et Saint-Seurin de Galgon, cure, siége de l'archiprêtré; l'Arch. 3,397 l.; 1,559 l. (dont 560 l. à 2 vicaires). — 2,602 l.; 789 l. (dont 650 l. à 2 vicaires). [« Mémoire (s. d., fin du XVII[e] siècle) des charges indispensables pour l'archiprêtré de Fronsac » (1,001 l.).] — Comptes de 1743-1756.] — 4. Cadillac (Saint-Georges), c.; l'Arch. 865 l. 10 s.; 52 l. — » ; ». [Requête du curé (1756) en modération de taxe.] — 5. Chamadelle (Saint-Étienne), c.; l'Arch., p. abbé de Guitres; en 1730, 1/3 de la dime au prieur du lieu, 2/3 au curé; depuis 1747, ils partagent également. 550 l.; 18 l. — 500 l.; 18 l. [Comptes de 1747-1756. — Gelées et orages de 1762, 1763.] — 6. Saint-Christophe de la Double et le Chalaure (paroisse ruinée dont le service avait été confié à diverses reprises au curé de Saint-Christophe), c.; l'Arch. 1,160 l.; 29 l. — 1,194 l.; ». [Comptes de 1751-55. — Requêtes en modération de taxe. — « Estat des reuenus et de la dixme de la paroisse du Chalaure, puis 1628 » (jusqu'en 1644), moyenne 65 l. 11 s. D'après ce document, il n'y eut pas de service en 1637-1644, par le fait du maître de poste du château qui était huguenot et l'église demeura ruinée. — Affermes des fruits décimaux du Chalaure en 1629, 1631, 1632, 1634.] — 7. Saint-Ciers d'Abzac, c.; l'Arch. 1,130 l.; 19 l. 10 s. — 1,342 l.; 19 l. 10 s. [Copie du décret d'union de Saint-Ciers d'Abzac à Saint-Martin du Bois (1573). — Comptes de 1755-1756. — Requêtes en modération de taxes.] — 8. Coutras (Saint-Jean), Saint-Vincent des Peintures et Saint-Nicolas du Fieu, c.; l'Arch.; les trois prieurs sont part-prenants à la dime avec le curé. 2,500 l. net (déclaration non fournie). — 3,775 l. (dont 100 l. de casuel ou novales); 1,127 l. (dont 900 l. à 3 vicaires). — [Affermes de 1740, 1747, 1754. — Accord (1754) entre

Digitized by Google

le curé de Coutras et le prieur des Peintures.] — 9. Les Églisottes (Saint-Pierre), *aliàs* Saint-Pierre de l'Étoile, c.; l'Arch. 1,000 l. net (déclaration non fournie). — 734 l.; 18 l. [Comptes de 1750-1758.] — 10. Fronsac (Saint-Martin), v. p.; l'Arch., p. abbé de Guîtres qui a les 3/4 de la dîme; 1/4 au marquis de Vayres. 593 l.; 230 l. 8 s. — 494 l. 10 s.; 150 l. 8 s. (dont 150 l. au vicaire). — [Afferme (1765) de la dîme au curé par Louis de La Roche-Aymon, abbé de Guitres.] — 11. Saint-Genès de Queuil, c.; l'Arch. 1,174 l. 10 s.; 501 l. — » ; ». — 12. Saint-Germain de La Rivière, c.; l'Arch. 496 l. 5 s.; 72 l. — » ; ». — 13. Guitres (Notre-Dame), v. p.; l'Arch., p. abbé de Guîtres, gros décimateur. 395 l.; ». — 427 l.; 13 l. 10 s. (dont 10 l. pour partie du loyer, n'y ayant pas de presbytère). — [Décl. de 1695 : 300 l. de portion congrue; le curé n'est pas logé et il lui faut payer tous les ans le louage de la maison, la plupart des habitants étant pauvres; il y a plus de 50 familles qui mendient. L'abbé de Guitres, Antoine de Seguiran, afferme ses revenus 1,500 l.; il devrait y avoir 4 religieux le prieur compris, mais à cause de la modicité des revenus, il y en a 2 seulement, on paie 80 écus par an à chacun. — Décl. de 1729 : « Point de casuel à cause de l'extrême pauvreté des habitans, ruinés par des procès injustes. » — Lettre du curé (1763) : « Il n'y a aucun vicaire à Guitres quoiqu'il y ait 570 ou 572 communians et que le curé ne puisse, en seul, confesser tous ceux qui se présentent à confesse dans les Avents et aux fêtes de Noël et au tems pascal. Le confessionnal est très fatigant à Guitres... Le casuel ne vaut pas au delà de 25 à 26 écus, année commune; il n'y a à Guitres qu'environ 14 à 15 maisons aisées; tout le reste est pauvre; les paroissiens ne se piquent pas d'honneur... » — Requêtes en modération de taxes.] — 14. Isle-du-Carney (Notre-Dame), v. p.; l'Arch.; dîme au prieur du lieu. 453 l.; 105 l. — 300 l.; ». — 15. Lagorce (Saint-Pierre), c.; l'Arch., p. abbé de Guitres; le curé et le prieur du lieu partagent également la dîme. 590 l.; 18 l. — 837 l.; 235 l. (dont 225 l. pour la nourriture du vicaire à qui le prieur donne 175 l.). — [Décl. de 1728 : pas de casuel, « tous les paroissiens sont des charbonniers ou des mendians ». — Réclamations en moins imposé, intéressantes pour les détails qu'elles donnent sur le sol et les cultures. — Accord (1755) entre le prieur et le curé sur le partage des dîmes. — Gelée de 1763.] — 16. Lalande (Saint-Pierre), c.; l'Arch.; 3/8 de la dîme au curé, 3/8 au prieur, 1/4 à l'abbé de Guitres. 682 l.; 151 l. — 615 l. 15 s. (dont 12 l. de casuel); 111 l. — [Décl. de 1758 : « La fabrique n'a pas un liard de revenu. »] — 17. Lapouyade (Sainte-Madeleine), c. l'Arch. 524 l.; 21 l. 2 s. 6 d. — 1,388 l.; 399 l. (d'après la décl. de 1758, où le curé constate qu'il y a beaucoup de pauvres dans la paroisse et que l'église n'a pas de revenu). — 18. Lugon (Saint-Genis), c.; l'Arch.; dîme partagée également entre le curé et le prieur du lieu. 724 l. 15 s.; 110 l. 10 s. — » ; » [Accord (1724) entre le curé et le prieur, pour le partage des dîmes.] — 19. Maransin (Saint-Martin), c.; l'Arch. 760 l.; 30 l. 17 s. 6 d. — 1,469 l.; 430 l. 15 s. (dont 400 au vicaire). — [Très curieuse requête (1680) du curé, en modération de taxes. — Comptes de 1751-1757.] — 20. Marcenais (Sainte-Marie), v. p.; l'Arch., p. commandeur du Temple de Bordeaux, gros décimateur. 200 l. net (décl. non fournie). — » ; ». — 21. Saint-Martin de Laye, v. p.; l'Arch.; dîme au doyen de Saint-André. 350 l. net (décl. non fournie). — 306 l.; ». — 22. Saint-Martin du Bois, c.; l'Arch. 1,140 l.; 27 l. — 1,200 l.; 27 l. [Afferme de 1725.] — 23. Saint-Michel de La Rivière, c.; l'Arch.; les Jésuites du noviciat et le curé partagent également la dîme. 676 l.; ». — » ; ». — 24. Mouillac (Saint-Gervais et Saint-Protais), c.; l'Arch. 400 l.; ». — » ; ». — 25. Notre-Dame de La Rivière, c.; l'Arch. 871 l. 17 s. 6 d.; 422 l. — » ; ». — 26. Périssac (Saint-Pierre), c.; l'Arch. 830 l.; 72 l. — » ; ». — 27. Porchères, c.; l'Arch.; dîme au curé, sauf 1/3 à l'abbé de Guitres. 690 l.; 213 l. — 1,006 l.; 143 l. [Afferme de 1729. — Comptes de 1743-1756. — Pièces concernant la grêle de 1756; entre autres, le brevet de la taille.] — 28. Queynac (Sainte-Marie), v. p.; l'Arch., p. commandeur du Temple de Bordeaux, gros décimateur. 200 l. net (décl. non fournie). — » ; ». — 29. Saint-Romain de Boursas, v. p.; l'Arch.; dîme à l'archidiacre de Fronsac. 480 l.; » — 1,440 l. (d'après la décl. de 1756; le curé donne 150 l. au vicaire et le nourrit). — [Afferme de 1618. — En 1758, 950 communiants, dont « 350 appartiennent à la commanderie d'Asques, dont le service ne se fait point et pour lequel le curé ne reçoit aucune rétribution. » La fabrique a 5 à 6 l. de revenu. — 30. Saillans (Saint-Seurin), v. p.; l'Arch.; dîme à la fabrique de Saint-André. 549 l. 10 s.; ». — 548 l.; ». — 31. Salignac (Saint-Pierre), c.; l'Arch., p. abbé de Saint-Sauveur de Blaye; le curé et le prieur d'Espessas sont part-prenants à la dîme. 700 l. net (décl. non fournie). — » ; ». — 32. Savignac (Saint-Félix), c.; l'Arch. 1,491 l.; 643 l. 10 s. — » ; ». — 33. Tarnès (Saint-Martin), c.; l'Arch. 200 l.; « sans charges, le bénéfice ayant été regardé de tout temps, de peu de valeur. » — » ; ». — 34. Tizac (Saint-Pierre), c.; l'Arch. 860 l.; 352 l. — 619 l.; ». [Comptes de 1741-1758. — Gelée de 1758.] — 35. Vérac (Saint-Cybard), v. p.; l'Arch.; 2/3 de

Digitized by Google

la dîme et des novales à l'archidiacre de Blaye, 1/3 au curé, comme portion congrue. 273 l.; 24 l. — » ; ». — 36. Villegouge (Saint-Pierre), c.; l'Arch., p. abbé de Saint-Sauveur; le curé et les Minimes de Blaye, comme prieurs de Villegouge, partagent également la dîme. 705 l. 10 s.; 3 l. — 721 l.; 3 l. [Comptes de 1745-1758.] — (R 17.)

G. 843. (Liasse.) — 178 pièces, papier.

1695-1766. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses*. — Archiprêtré de Moulix. — 1. Arsac (Saint-Germain), c.; l'Arch.; 3/4 de la dîme au curé, 1/4 au baron d'Arsac. 791 l.; 193 l. — » ; ». [Comptes de 1743-1755.] — 2. Arsins (Saint-Jean), v. p.; l'Arch., p. commandeur du Temple de Bordeaux. 212 l.; ». — » ; ». — 3. Saint-Aubin de Blanquefort, c.; l'Arch.; 1/3 de la dime au curé, 2/3 à M. de Raoul, conseiller aux requêtes du Palais. 555 l. 10 s.; 112 l. 10 s. — » ; ». — 4. Avensan (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch.; dîme au prévôt de Saint-Seurin. 355 l. (dont 10 l. de casuel); » — 580 l.; ». [Comptes de 1743-1755.] — 5. Blanquefort (Saint-Martin), c.; l'Arch., p. abbé de Sainte-Croix; par transaction de 1696, 3/8 de la dime et des novales aux Annonciades de Bordeaux; 3/8 au curé, sous la réserve de payer 300 l. au cellérier de Sainte-Croix pour un dixmon; le quart restant, à l'abbé de ce monastère et au chapelain de Saint-Aon. 2,194 l. (dont 100 l. de casuel); 1,300 l. (dont 400 l. au vicaire). — 2,540 l. (dont 120 l. de casuel); 890 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1743-1755. — Requête du curé en modération de taxe.] — 6. Brach (Notre-Dame), c.; l'Arch. 513 l. 12 s. 6 d. (dont 6 l. de casuel); 30 l. — 602 l. (dont 6 l. de casuel); 30 l. [En 1728, 38 ou 39 maisons, 128 communiants.] — 7. Bruges (Saint-Pierre), c.; l'Arch. 2,043 l. 10 s. (dont 25 l. de casuel); 1,155 l. — » ; ». — 8. Cantenac (Saint-Didier), prieuré-cure régulier; l'abbé de Verteuil. 6,850 l. 8 s. 6 d.; 1,983 l. 15 s. (dont 400 l. au vicaire) — 16,206 l.; 7,315 l. (dont 400 au vicaire) — [Affermes de 1701 1704 — Comptes de 1749-1758.] — 9. Carcans (Saint-Martin), c.; l'Arch.; dîmes inféodées au duc de Gramont, sauf un dixmon au curé. 650 l. (dont 50 l. de casuel); ». — 654 l. (dont 50 l. de casuel); ». — 10. Castelnau (Saint-Jacques), c.; l'Arch. 404 l. (dont 15 l. de casuel); 52 l. — 522 l. 10 s. (dont 15 l. de casuel); 7 l. [Comptes de 1749-1755.] — 11. Cussac (Saint-Symphorien) et Sainte-Gemme, c.; l'Arch. 1,542 l.; 539 l. (dont 400 l au vicaire). — 3,690 l.; 539 l. (dont 500 l. au vicaire). — 12. Eyzines (Saint-Martin), c.; l'Arch. 1/7 des dimes au curé, le reste au chapitre Saint-André, aux Chartreux et aux Bénédictins de Bordeaux. 940 l. (dont 150 l. de casuel); 300 l. — 1,382 l. (dont 30 l. de casuel); 400 l. au vicaire [En 1728, de 1,300 à 1,400 habitants dont 1,000 communiants — Comptes de 1745-1755.] — 13. Sainte-Hélène de La Lande, v. p.; l'Arch.; dime au chapitre Saint-André. 455 l. (dont 30 l. de casuel); ». — 750 l.; ». — 14. Saint-Jean d'Illac, c.; l'Arch. 385 l. 10 s. (dont 15 l. de casuel); 25 l. — 792 l.; 25 l. [En 1728, 36 feux. — Décl. de 1758 : « La paroisse n'est composée que de misérables, au nombre de 142 communians. » Comptes de 1749-1757.] — 15. Labarde (Saint-Martin), c.; l'Arch. 2,002 l.; 735 l. — 1,372 l.; 15 l. [Comptes de 1747-1757.] — 16. Lamarque (Saint-Seurin), c.; l'Arch., p. abbé de Sainte-Croix; dîme partagée entre les Bénédictins de Bordeaux, le chapitre Saint-André et le curé. 910 l. (dont 9 l. de casuel); 51 l. 15 s. — 1,303 l.; 151 l. 15 s. — 17. Listrac (Saint-Martin), v. p.; l'Arch.; dime aux chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin, aux marquis de Castelnau et de Citran. 750 l. (dont 200 l. de casuel); 300 l. au vicaire. — 750 l. (dont 200 l. de casuel); 150 l. au vicaire. — 18. Ludon (Saint-Martin), v. p.; l'Arch., p. Chartreux de Bordeaux; (1730) dime partagée entre ces religieux et le curé, à condition que celui-ci paye un vicaire; (1760) dîme au chapitre de Saint-Seurin et aux Chartreux. 834 l. (dont 15 l. de casuel); 307 l. 10 s. (dont 150 l. au vicaire). — 648 l.; 22 l. 1 s. [Comptes de 1743-1757.] — Cure unie aux Chartreux (1760). 653 l.; 22 l. 1 s. — 19. Macau (Sainte-Marie), v. p.; l'Arch., p. abbé de Sainte-Croix, gros décimateur. 1,021 l. 12 s. (dont 160 l. de casuel); 370 l. (dont 350 l. au vicaire) — » ; ». [En 1763, 1,180 l.; 180 l. plus le logement et la nourriture du vicaire.] — 20. Margaux (Saint-Michel), prieuré-cure régulier; l'abbé de Verteuil qui prend une partie de la dîme, et le curé, l'autre. 2,905 l. 1 s. 5 d. (dont 150 l. de casuel, d'après le bureau, quoique le curé affirme n'en prendre pas); 855 l. — 2,975 l.; 549 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1747-1756.] — 21. Martignas (Sainte-Marie), v. p.; l'Arch., p. commandeur de Malte à Bordeaux, gros décimateur. 210 l.; ». — »; ». — 22. Saint-Médard-en-Jalles, c.; l'Arch. 1,680 l.; 559 l. — 2,245 l.; 549 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1748-1757.] — 23. Mérignac. (Saint-Vincent), v. p.; l'Arch.; le prieur de Comprian, gros décimateur. 500 l. (dont 150 l. de casuel); ». — 556 l. (dont 200 l. de casuel). — 24. Moulis (Saint-Saturnin) et Saint-Genis de Meyre, cure, siège de l'archiprêtré; la moitié de la dîme au chapitre Saint-André; le reste au curé, à l'abbé de Sainte-Croix, au commandeur d'Arsins et à deux seigneurs. 1,465 l. (dont 10 l

Digitized by Google

de casuel); 514 l. (dont 200 l. au vicaire). — 1,960 l. (dont 10 l. de casuel); 564 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1745-1755. — Lettre (1756) de l'archiprêtre à l'Arch., demandant une modération de taxe.] — 25. Parempuyre (Saint-Pierre), c.; le chapitre Saint-Seurin; 3/4 de la dîme au curé, 1/4 au seigneur du lieu. 1,251 l. (dont 20 l. de casuel); 450 l. (dont 400 l. au vicaire). — 1,890 l.; 50 l. — 26. Le Pian (Saint-Seurin), v. p.; l'Arch.; en 1730, dîme au chapitre Saint-Seurin; en 1760, elle se partage par moitié entre le chapitre et le curé (moyennant une redevance de 300 l.). 431 l. 5. s. (dont 20 l. de casuel); 41 l. 5 s. — 1,470 l. 497 l. [En 1695, 300 l. net] — 27. Salaunes (Sainte-Marie), c.; l'Arch. 449 l. (dont 15 l. de casuel); 10 l. — 696 l.; 10 l. [Comptes de 1756-1757.] — 28. Soussans (Saint-Romain), c.; l'Arch.; dîme au curé et à l'abbé de Verteuil, cantonnés. 887 l.; 240 l. — 1,125 l. 8 s.; ». — 29. Le Taillan (Saint-Hilaire), v. p.; l'Arch.; p. abbé de Sainte-Croix, gros décimateur. 554 l.; ». — 820 l.; 48 l. — (R 18.)

G. 844. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1685-1764. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses*. — Archiprêtré de Buch et Born. — 1. Andernos (Saint-Éloi), v. p.; l'Arch.; p. Feuillants de Bordeaux, gros décimateur. 360 l. (dont 60 l. de casuel); ». — 300 l.; ». [En 1726 550 communiants. — Décl. de 1759; « La plupart de mes paroissiens sont au service du roi, sur mer. »] — 2. Audenge (Saint-Paul), c.; l'Arch. 639 l. 15 s. (dont 120 l. de casuel); 54 l. — 534 l.; 80 l. — 3. Aureillan (Saint-Vincent), c.; l'Arch.; 1/4 de la dîme à la maison de Rolie, 1/7 à la fabrique du lieu, 1/8 à celle de Mimizan, le reste au curé. 590 l. (dont 150 l. de casuel, quoique le curé déclare en recevoir seulement 25 l.); 75 l. — 533 l. (dont 15 l. de casuel); 14 l. 5 s. — 4. Bias (Saint-Michel), v. p., l'Arch.; dîme au prieur de Mimizan. 320 l.; ». — 300 l.; » (déclarations non fournies). — 5. Biganos (Saint-Gervais), v. p.; l'Arch., p. prieur de Comprian, gros décimateur. 350 l. (dont 30 l. de casuel); ». — 600 l.; ». [En 1729, 200 communiants; 150, en 1756 — Afferme de 1752 — Très curieuse lettre du curé demandant une diminution de décimes.] — 6. Biscarosse (Saint-Martin), c.; l'Arch.; 1/6 de la dîme au seigneur du lieu, 1/9 à la fabrique, le reste au curé. 1,575 l. 10 s. (dont 150 l. de casuel, non porté dans la déclaration); 278 l. 16 s. (dont 150 l. au vicaire). — 1,652 l. 10 s. (dont 150 l. de casuel); 523 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Décl. de 1758 : « L'église, indépendamment du dixmon, comme il est spécifié (1/9), jouit du revenu d'un troupeau de 100 vaches, avec les oblations qui ne vont qu'à près de 25 l., ce qu'elle a en seul, sans plus, avec les plats. »] — 7. Cazeaux (Saint-Pierre), c.; l'Arch. « Bénéfice abandonné depuis quelques années à cause des sables que la mer a jetés dans les terres de cette paroisse; porté pour mémoire. » — 8. Frontignac (Saint-Paul), *aliàs* Saint-Paul en Born, c.; l'Arch.; 1/3 de la dîme à MM. de Malte, 2 dixmons aux fabriques de Pontenx et N.-D. de Mimizan, le reste au curé. 345 l. 15 s. (dont 67 l. de casuel); 30 l. — 331 l. (dont 50 l. de casuel); 30 l. [Décl. de 1695 : curé, 300 l. net; Chevaliers de Malte, 120 l.; fabriques de Pontenx et Mimizan, 27 et 24 l.] — Décl. de 1729 : « Plus de la moitié des terres qui étaient autrefois travaillées, ne le sont pas aujourd'hui et se sont entièrement rendues incultes et perdues à cause du petit nombre des habitans qui était autrefois beaucoup plus grand et de la pauvreté de ceux qui restent, qui travaillent presque tous aux pins. » — [En 1758, la fabrique a 24 l. de revenu, plus une pièce de pins qui produit annuellement 20 l.] — 9. Gastes (Sainte-Marie-Magdelaine), c.; l'Arch. 400 l.; » (décl. non fournie). — » ; ». — 10. Gujan (Saint-Exupère), v. p.; l'Arch., p. Jésuites du collège de Bordeaux, décimateurs, sauf un dixmon à M. de Ruat. 360 l. (dont 60 l. de casuel); ». — » ; ». [En 1762, les Jésuites avaient été condamnés par arrêt à payer annuellement 950 l., dont 150 l. pour le vicaire; leurs fermiers ne s'étant pas exécutés, le curé était mort insolvable.] — 11. Saint-Julien en Born, v. p.; l'Arch.; 3/4 de la dîme au chapitre Saint-André. 1/4 à la fabrique du lieu. 323 l. 10 s. (12 l. de casuel); ». — 355 l. (30 l. de casuel et d'obits); ». [En 1729. Revenus de la fabrique : 90 l.; charges : 72 l. 17 s. (Impositions, prédicateur, horloge et 7 l. 10 s. de redevance à l'Archevêque).] — 12. Lacanau (Saint-Vincent), c.; l'Arch. 900 l. (dont 26 l. de casuel); 20 l. — 1,060 l. (dont 30 l. de casuel); 20 l. — 13. Lamothe (Saint-Jean), v. p.; l'Arch., p. prieur de Comprian, gros décimateur. 305 l.; ». — 345 l.; ». [En 1692, le curé déclare jouir d'une maison de 2 chambres et d'un jardin, de 1/4 de journal et plaider pour la portion congrue de 300 l. — En 1726, 26 communiants.] — 14. Lanton (Sainte-Marie), v. p.; l'Arch., p. prieur de Comprian, gros décimateur. 447 l. (dont 15 l. de casuel); ». — 708 l. — 15. Lège (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch.; dîme au marquis de Sallegourde. 390 l. (dont 30 l. de casuel; ». — 570 l.; ». [En 1728 et 1764, 130 et 140 communiants.] — 16. Mezos (Saint-Jean), c.; l'Arch.; Le curé déclare (1730) « son bénéfice paquaire. Il a 6 gerbes de blé par feu; le chapitre de Dax en a le quart qu'il afferme 100 l. La fabrique jouit de la dixme

Digitized by Google

verte et menue de toute la paroisse et Mgr l'Arch. a 9 boisseaux de millet pour ses quartières. » 880 l. (dont 75 l. de casuel); 100 l. (il y a un vicaire à cause du grand âge du curé). — 586 l.; 25 l. 10 s. [Contrat d'afferme (1750) consenti au curé par le chapitre de Dax. — Comptes de 1744-1756.] — 17. Mimizan (Sainte-Eulalie), v. p.; l'Arch.; dîme au prieur du lieu. 310 l. (dont 10 l. de casuel); ». — 300 l.; ». — 18. Mimizan (Notre-Dame), v. p.; l'Arch.; dîme au prieur du lieu, sauf 1/16 au chapelain de la chapelle Saint-Nicolas fondée dans ladite église. 424 l. (dont 60 l. de casuel); ». — 451 l. (dont 40 l. de casuel); ». — 19. Mios (Saint-Martin), v. p.; l'Arch., p. prieur de Béliet, gros décimateur. 403 l. (dont 45 l. de casuel); ». — 613 l. 6 s. 8 d. (même casuel). — [Afferme (1754) des novales] — 20. Parentis (Saint-Pierre), cure, siège de l'Archiprêtré; l'Arch.; dîme au curé, sauf un quartier à MM. de Malte. 1,427 l. (dont 120 l. de casuel); 427 l. (dont 400 l. au vicaire). — 1706 l. (dont 40 l. de casuel); 501 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Décl. très confuse (1693).] — 21. Pontenx (Saint-Martin), c.; l'Arch.; 1/3 de la dîme à MM. de Malte, dixmon à la fabrique, 6 boisseaux de millet à l'Arch. pour quartières, le reste au curé. 817 l. (le bureau porte 100 l. de casuel, quoique le curé déclare n'en pas recevoir); ». — 1,000 l. (dont 100 l. de casuel); 152 l. 5 s. — 22. Le Porge (Saint-Seurin), v. p.; l'Arch., p. Chartreux de Bordeaux, décimateurs. 482 l. 10 s. (dont 40 l. de casuel); ». — 771 l. (dont 30 l. de casuel; ». [Comptes de 1748-1755.] — 23. Salles (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch., p. prieur de Béliet; dîme partagée entre ce prieur (1,150 l.), MM. de Malte (300 l.) et la fabrique (100 l.). 663 l. (dont 150 l. de casuel); 250 l. au vicaire. — 744 l. (mêmes casuel et charges). — 24. Sanguinet (Saint-Sauveur), c.; l'Arch. 745 l. (dont 20 l. de casuel); ». — 933 l. (dont 30 l. de casuel); 20 l. [Décl. de 1692 : Dîme affermée, 650 l. — Afferme de 1754.] — 25 Saumos, *aliàs* Courgas (Saint-Amand), c.; l'Arch. 876 l.; 22 l. 10 s. — 1,257 l.; 60 l — 26. Le Teich (Saint-André), c.; l'Arch.; dîme au curé, sauf 1/5 à M. de Ruat, captal de Buch, et un dixmon aux Jésuites du collège. 810 l. (dont 42 l. 10 s. de casuel); 40 l. — 1,050 l. (dont 40 l. de casuel); 40 l. [Transaction (1716) entre la dame de Ruat et le curé — Décl. de 1728 : « Cette paroisse est réduite aujourd'hui à environ 200 communians depuis 3 ou 4 ans qu'il y eut une maladie populaire qui emporta 50 ou 60 personnes. » — Afferme de 1754.] — 27. Le Temple de Sautuge (Saint-Sauveur), v. p.; l'Arch., p. commandeur du Temple; dîme au commandeur d'Arcins. 350 l. (dont 150 l. de casuel; ». — » ; ». — 28. La Teste (Saint-Vincent), c.; l'Arch. 1,628 l. (dont 300 l. de casuel); 766 l. (dont 260 l. au vicaire). — 2,161 l. (dont 100 l. de casuel); 536 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1723-1727. — En 1760 : « Le casuel a considérablement diminué, depuis quelques années, en même temps que le nombre des habitans. »] — 29. Le Vignac, aujourd'hui Lévignac (Saint-Martin), c.; l'Arch.; le curé a un préciput de 30 boisseaux de grains et partage le reste de la dîme avec les Jacobins de Bayonne. 399 l. 10 s.; ». — 521 l. 15 s.; ». [Décl. de 1728, intéressante pour la description du sol et des cultures. — Comptes de 1755-1756.] — (R 19.)

G. 845. (Liasse.) — 239 pièces, papier.

1673-1764. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses.* — Archiprêtré d'Entre-Dordogne. — 1. Abzac (Saint-Pierre), c.; l'Arch. 1,211 l.; 154 l. — 1,726 l.; 454 l. (dont 400 l. au vicaire). — 2. Belvès (Notre-Dame) et Capitourlan, c.; l'Arch. 1,312 l.; 177 l. (dont 150 l. au vicaire de Capitourlan). — 1,800 l.; 527 l. (dont 300 au vicaire). — [Comptes de 1743-1758.] — 3. Camps (Saint-Pierre) et Sainte-Marie de Cornemps, c.; l'Arch., p. abbé de Faize; dîme de Camps au curé, celle de Cornemps à l'abbé qui donne 50 l. au curé pour son service. 193 l.; 12 l. — » ; ». — 4. Castillon (Saint-Symphorien), v. p.; on énonce, en 1730 et en 1760, l'Archevêque comme collateur; comme patron, curé primitif et décimateur, en 1730, l'abbé de Saint-Florent de Saumur; en 1760, le prieur commendataire de la même abbaye. 370 l. (dont 25 l. de casuel); ». — 400 l. (dont 25 l. de casuel et 30 l. payées par les habitants pour le loyer du curé, n'y ayant pas de presbytère); ». [En 1763, 1,500 communiants, 6 à 700 enfants et 200 religionnaires; il y a un vicaire.] — 5. Saint-Christophe de Bardes, v. p.; le chapitre de Saint-Émilion, qui perçoit les dîmes. 354 l. (dont 12 l. de casuel) ; » (le curé énonce, en charges, 547 l. pour ses dépenses et pour ses décimes, portées à 36 l. 12 s. 9 d.). — 507 l. (dont 12 l. de casuel) ; ». — 6. Saint-Cybard (*alias* Saint-Exupère) d'Escombes, c.; l'Arch. 300 l. net (déclaration non fournie). — »; ». — 7. Saint-Denis-de-Pille et Saint-Georges-de-Guestres, *alias* les Billaux, c.; l'Arch.; 1/2 de la dîme de Saint-Denis et 1/5 de celle des Billaux au prieur; le reste au curé. 1,345 l.; 328 l. (dont 300 l. au vicaire). — 1.966 l.; 828 l. (dont 800 à deux vicaires). — [Déclaration de 1692 : Au curé, 400 l., déduction faite des charges (150 l. pour le vicaire, 96 l. de décimes, 139 l. 11 s.

Digitized by Google

7 d. de don gratuit et 28 l. de quartières.) — Transaction (1728) entre le prieur et le curé.] — 8. Saint-Étienne de Lisse, v. p.; l'Arch., p. Chapitres d'Uzeste et Villandraut, alternativement; 2/3 de la dîme aux deux chapitres, 1/3 au curé. 543 l.; ». — 518 l.; ». — 9. La Fayotte (Notre-Dame), Saint-Pierre de Salles et Saint-Martin de Francs, prieuré-cure; l'Arch. 1870 l. 16 s. 7 d.; 408 l. (dont 300 l. au vicaire). — »; ». — 10. Saint-Félix (*alias* Saint-Philippe) d'Aiguille, c.; l'Arch.; dîme partagée primitivement par portions égales entre le curé et le président Le Berthon d'Aiguille; plus tard, réservée au président, à charge de donner au curé 252 l., 3 boisseaux de froment et 2 barriques de vin. 308 l. 10 s.; 27 l. — 462 l. (dont 30 l. de casuel); ». — 11. Gardegan (Saint-Martin), c.; l'Arch. 704 l. 5 s.; 54 l. — 902 l.; 54 l. — 12. Saint-Genès, c.; l'Arch. 820 l.; 54 l. — 948 l.; 54 l. [Affermes de 1673, 1681, 1682. — Comptes de 1743-1755] — 13. Saint-Georges de Montagne, v. p.; l'Arch., p. chapitre de Saint-Émilion, gros décimateur. 318 l.; ». — 491 l.; ». — 14. Gours (Saint-Pierre), c.; l'Arch. 500 l. net (déclaration non fournie). — »; ». — 15. Saint-Hippolyte, v. p.; l'Arch.; dîme au chapitre Saint-Seurin. 340 l.; ». — 430 l.; ». [Déclaration de 1728: la fabrique n'a aucun revenu.] — 16. Lalande (Saint-Jean), v. p.; l'Arch., p. commandeur du Temple de Bordeaux, gros décimateur. 200 l.; 10 l. qui, jointes à 15 l. payées par les paroissiens, servent à payer le logement du curé, n'y ayant pas de presbytère. — »; ». — 17. Libourne (Saint-Jean), v. p.; le chapitre de Saint-Émilion, qui lève la dîme. 783 l. (dont 350 l. de casuel); ». — 1,500 l. (dont 300 l. de casuel); 800 l. pour 2 vicaires. — 18. Lussac (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch., p. abbé de Faize, gros décimateur. 300 l.; ». — 300 l. net (déclaration non fournie). [Déclaration de 1729: « Je ne scay si l'on me joüe à la pelotte au suiet de la déclaration que l'on veut que je donne au bureau, touchant le revenü de mon bénéfice. Je l'ai donnée trois fois et je la donne pour la quatrième. Je déclare donc enfin que je suis un des plus pauvres bénéficiers curés du diocèse. Je suis réduit à la pension congrüe; j'ay cent écus par an pour tout revenu... » — Un vicaire en 1763.] — 19. Saint-Magne et Sainte-Colombe, cure, siège de l'archiprêtré; l'Arch. En 1730, 3,395 l.; 381 l. (dont 300 l. au vicaire de Sainte-Colombe). — En 1760, Saint-Magne, sans Sainte-Colombe érigée en paroisse: 3,100 l.; 461 l. (dont 400 l. au vicaire). — Sainte-Colombe, 1,066 l.; 70 l. (dont 50 l. de loyer, n'y ayant pas de presbytère). — [Afferme de 1738.] — 20. Saint-Martin de Mazerat, v. p.; le chapitre de Saint-Émilion qui lève la dîme. 411 l. (dont 15 l. de casuel); ». — 411 l. (dont 15 l. de casuel); ». — 21. Saint-Médard de Guizières, c.; l'Arch. 471 l. (dont 10 l. de casuel); 15 l. — »; ». — 22. Monbadon (Saint-Martin), v. p.; l'Arch., p. archidiacre de Médoc, gros décimateur, 335 l. (dont 6 l. de casuel); ». — 390 l.; ». — 23. Montagne (Saint-Martin), v. p.; l'Arch.; dîme au doyen de Saint-Émilion qui, par transaction, en laisse 1/3 au curé, pour lui servir de portion congrue, à condition qu'il paye les appointements du vicaire. 835; 323 (dont 300 l. au vicaire). — 1,636 l.; 438 l. 17. s. 6 d. (dont 400 l. au vicaire). — 24. Néac (Saint-Brice), c.; l'Arch. 1,330 l.; 342 l. (dont 150 l. à M. de Calvimont, pour un droit prétendu à 1/4 de l'ancienne dîme.) — 1,465 l.; 232 l. [Décl. de 1692: Pas de presbytère; dîme affermée 650 l. — Décl. de 1758: « La fabrique n'a aucun revenu et ne se soutient que par les soins et libéralités du curé. » — Comptes de 1748-1757.] — 25. Parsac (Notre-Dame), v. p.; le chapitre de Saint-Émilion. 325 l. (dont 5 l. de casuel); 10 l. — 325 l. (dont 5 l. de casuel); 10 l. [En 1695, 280 l. net.] — 26. Saint-Pey d'Armens., v. p.; l'Arch., p. chapitre de Saint-Émilion, gros décimateur. 323 l.; ». — 462 l.; 4 l. — 27. Saint-Pierre du Palais, c. l'Arch.; 2/3 de la dîme au curé, 1/3 aux moines de Faize. 658 l. (dont 4 l. de casuel; 55. — »; ». — 28. Pomerol (Saint-Jean), v. p; l'Arch., p. commandeur du Temple de Bordeaux, gros décimateur. 218 l.; ». — »; ». — 29. Puisseguin (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch.; dîme à la fabrique de Saint-André. 470 l. (dont 30 l. de casuel); ». — »; ». — 30. Puynormand (Saint-Hilaire), c.; l'Arch. 498 l.; 18 l. — »; ». — 31. Sablon (Saint-Martin), c.; l'Arch.; dîme partagée également entre le curé et le prieur du lieu. 450 l.; 26 l. — 650 l.; 13 l. [Comptes de 1751-1755.] — 32. Saint-Sauveur en Puynormand; l'Arch. 422 l.; 18 l. — »; ». [Décl. de 1757: 499 l. 10 s.; 95 l. 4 s. 11 d. (dont 31 l. 4 s. 11 d. de décimes).] — Brevet de la taille (1757). — Déclaration de 1758: « La fabrique n'a pas un sol de revenu. »] — 33. Saint-Seurin-sur-l'Isle, c.; l'Arch. 644 l.; 54 l. — 981 l.; 54 l. [Décl. de 1729: « Aucun revenu deu à l'église, n'y ayant point de fabrique. »] — 34. Saint-Sulpice de Fallerens, v. p.; l'Arch., p. chapitre de Saint-Émilion, gros décimateur. 440. l. (dont 30 l. de casuel); ». — 730 l. (dont 40 l. de casuel); ». [1728. Près de 800 communiants.] — 35. Tayac (Notre-Dame), c.; l'Arch. 400 l. (dont 4 l. de casuel); 18 l. — 498 l.; 18 l. — 36. Sainte-Terre, c.; le chapitre de Saint-Émilion. 830 l. net (déclaration non fournie); — 1,774 l.; 339 l. (dont 300 l. aux Carmes de Castillon, desservant la paroisse). — [Afferme de

Digitized by Google

1746.] — 37. Tourtirac (Saint-Pierre), c.; l'Arch. 424 l. 15 s.; 117 l. (dont 60 l. pour l'entretien de l'église en luminaire, ornements ou réparations). — 452 l. 15 s.; 121 l. [Décl. de 1728 : « Il n'y a ni fabrique, ni fabriqueurs pour l'entretien de l'église, les habitans estant hors d'estat de pouvoir y contribuer. »] — 38. Vignonnet (Saint-Brice) et Saint-Laurent-des-Combes, c.; l'Arch., p. les chapitres d'Uzeste et de Villandraut, alternativement; 4/5 de la dime à ces chapitres; 1/5 au curé. 378 l. 11 s.; ». — 530 l.; ». [En 1728, le curé se qualifie curé *ou* vicaire perpétuel; en 1760, curé-vicaire perpétuel.] — (R 20.)

G. 846. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 298 feuillets, papier; français.

1692. — Temporel des bénéfices du diocèse de Bordeaux. *Registre du greffier du domaine des gens de main-morte.* [Les chiffres de cet article et des deux suivants sont les numéros des actes dans les registres.] — *Enregistrement de baux.* — 1-3, 6. Prieuré de Comprian. — 4, 5. Prieuré de Sadirac. — 7, 88, 115. Feuillants de Bordeaux. — 10-17, 20-28, 54. Chapitre Saint-André. — 18, 39, 51, 52. Chapitre Saint-Seurin-lès-Bordeaux. — 29. Archidiaconé de Fronsac. — 30. Hôpital Saint-André. — 35. Commanderie d'Arveyres. — 45-50. Carmes du grand couvent de Bordeaux. — 54. Carmélites du grand couvent, *ibid.* — 56-60. Visitandines, *ibid.* — 61-63. Catherinettes, *ibid.* — 66, 68, 69, 71-77. Bénéficiers de Saint-Michel de Bordeaux. — 102. Presbytère de Saint-Siméon, *ibid.* — 177. Cure de Saint-Palais en Vitrezay [témoin : « Jean de Lange, précepteur, demeurant à Saint-Palais. »] — 223. Prieuré de Cadourne. — *Déclaration des bénéficiers.* [Les noms de lieux qui ne sont précédés d'aucune mention sont ceux des paroisses.] 19. Bénéficiers de Sainte-Colombe de Bordeaux. — 20. Saint-Laurent d'Arce-Cazelles. — 32. Montagne. — 33. Les Églisottes. — 34. Chamadelle. — 41. Barsac. — 43. Cures de Talais et Léognan, unies à l'archidiaconé de Cernès. — 44. Carmes du grand convent de Bordeaux. — 55. Samonac. — 67. Marcillac. — 70. Cars. — 78. Toulenne. — 79, 175. Guillos. — 80. Saint-Paul de Maisondat. — 81. Coutras-le Fieu-les Peintures. — 82. Berson. — 84. Plassac. — 84. La Brède. — 86. Sainte-Colombe de Bordeaux. — 87. Générac. — 89. Villenave-d'Ornon. — 90. Saint-Michel de Bordeaux. — 91. Saint-Genès de Segonzac. — 92. Cadillac. — 93. Rions. — 94. La Libarde. — 95. Haux. — 96. Gauriac-Cavignac-la Ruscade. — 97. Saint-Remy de Bordeaux. — 98, 219. La Roque. — 99. Sainte-Croix de Bordeaux. — 100. Sallebœuf. — 101. Confrérie de Sainte-Radegonde, *ibid.* — 103. Œuvre de Sallebœuf. — 104. Saint-Genès de Lombaud. — 105. Léogeats. — 106. Eyzines. — 107. Villenave de Rions. — 108. Bayon. — 109. Saint-Michel de Rieufret. — 110. Touveyras. — 111. Montussan. — 112. Queyrac. — 114. Vayres. — 116. Sacristie de Saint-Sauveur de Blaye et prieuré de Cartelègue. — 117. Parentis. — 118. Arbis. — 119. Saint-Léger (Cernès). — 120. Sauternes. — 121. Saint-Symphorien. — 122. Virelade-Arbanats. — 123. La Sauve. — 124. Preignac. — 125. Daignac. — 126. Bouliac. — 127. Prieuré de Mimizan. — 128. Camblanes. — 129. Quinsac. — 130. Saint-Martin du Bois. — 131. Cenon. — 132. Omet. — 133. Andernos. — 134. Aubiac. — 135. Montpezat. — 136. Budos. — 137. Podensac-Illats. — 138. Pujols. — 139. Uch. — 140. Izon. — 141. Bassens. — 142. Escoussans. — 143. Yvrac. — 144. Noaillan. — 145. Villandraut. — 146. Balizac. — 148. Le Tuzan-Origne. — 149. Fargues (Cernès). — 150. Cameyrac. — 151. Bruges. — 153. Saint-Louis (Blayais). — 154. Saint-Ciers-la-Lande. — 155. Bourg. — 156. Pugnac. — 157. La Fosse-Saint-Vivien. — 158. Saint-Aubin en Vitrezay. — 159. Saint-Palais en Vitrezay. — 160. Salaunes. — 161. Pompignac. — 162. Tresses. — 163. Lormont. — 164. Donnezac. — 165. Peujard-Virsac. — 166. Artigues. — 167. Sadirac. — 168. Saint-Maurillon. — 169. Salles-en-Buch. — 170. Loupes. — 171. Castres. — 172. Vensac-Saint-Vivien. — 173. Vendays. — 174. Blaignan. — 176. Prignac (en Médoc). — 178. Bellebat. — 179. Beychac. — 181. La Teste et Cazeaux. — 182. Saint-Caprais en Vitrezay. — 183. Sanguinet. — 184. Biganos. — 185. Saint-Ciers de Canesse. — 186. Le Porge. — 187. Saint-Gervais. — 188. Castelnau. — 190. Cambes. — 191. Madirac. — 192. Le Teich. — 193. Cailleau. — 194. Soussans. — 195. Arsac. — 196. Campugnan. — 197. Courgas, *alias* Saumos. — 198. Léognan. — 200. Mios. — 201. Beautiran-Aiguemorte. — 202. Loupiac. — 203. Sainte-Croix-du-Mont. — 204. Saint-Caprais-de-Haux. — 205. Cardan. — 206. Paillet. — 207. Civrac en Bourgès. — 208. Moulis et Saint-Genis-de-Meyre. — 209. Saint-Giron-d'Ayguesvives. — 210. Saint-Julien en Born. — 211. Le Tourne. — 213. Saint-Sauveur de Blaye. — 214. Ladaux. — 215. Portets. — 216. Camiac. — 217. Cabanac. — 218. Sacristie de Saint-Romain de Blaye. — 220. Teuillac et Saint-Trojan. — 221. Saint-Seurin-de-Cadourne. — 222. Cadaujac. — 224. Saint-Izans. — 225. Saint-Seurin en Bourgès. — 226. Saint-Estèphe. — 227. Grayan. — 228. Civrac-Escurac.

Digitized by Google

— 229. Bégadan. — 231. Moulon. — 232. Saint-Julien en Médoc. — 233. Marsas. — 234. Saint-Mariens. — 235. Monprimblanc. — 236. Cubnezais. — 237. Mourens. — 238. Saint-Izans de Soudiac. — 239. Cézac. — 240. Gauriaguet. — 241. La Tresne. — 242. Meynac. — 243. Brach. — 244. Saint-Aubin en Médoc. — 245. Périssac. — 246. Gradignan. — 247. Lignan. — 248. Génissac. — 249. Le Pian en Médoc. — 250. Gabarnac. — 251. Gastes. — 252. Sainte-Hélène de la Lande. — 253. Tizac. — 254. Graoux-et Semens. — 255. Sainte-Eulalie de Bordeaux. — 257, 258. Confréries du Saint-Sacrement et de Saint-Jacques à Gradignan. — 259. Œuvre, *ibid.* — 260. Saint-Loubés. — 262. Frères prêcheurs de Bordeaux. — 263. Société des curés de Bordeaux. — 267. Avensan. — 268. Cissac. — 269. La Marque. — 270. Potensac. — 271. Valeyrac. — 272. Prignac-Marcamps. — 274. Carcans et Sainte-Hélène de l'Étang, *alias* Hourtins. — 275. Saillans. — 276. Saint-Romain de Boursas. — 281. Saint-Pey d'Armens. — 282. Prieurés de Saint-Ciers-la-Lande, Saint-Giron d'Ayguesvives, Peujard et Virsac (titulaire : J.-B du Verdier, prieur claustral de l'abbaye de Baigne, abbé général des Bénédictins exempts de France.) — 228. La Barde. — 289. Pleineselve. — 290. Braud. — 291. Mense conventuelle de Verteuil. — 293. Chapitre de Génissac. — 294. Saint-Seurin, en Blayais. — 295. Aumônerie de Saint-Romain de Blaye. — 296. Lanton. — *Passim,* nombreuses déclarations de chapelles; etc. — (R 21.)

G. 847. (Registre in-f°, relié en velin.) — 212 feuillets, papier (les 20 premiers sont lacérés en tout ou en partie); français.

1692. — Suite du précédent. — *Enregistrement de baux.* — 56 *bis,* 70. Jésuites du collège de Bordeaux et de Saint-Macaire. — 71. Abbaye Saint-Romain de Blaye. — 54, 74-92. Chapitre Saint-André de Bordeaux. — 56, 94, 97, 98, 107, 108, 109. Chapitre Saint-Seurin-lès-Bordeaux. — *Déclarations de Bénéficiers.* 20. Montbrier. — 21. Cantois. — 22. Le Pian (près Saint-Macaire). — 23. Montignac-Baigneaux. — 24. Chanoines réguliers de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg. — 26, 130. Curé et bénéficiers de Saint-Michel de Bordeaux. — 27. Religieuses de la Magdeleine, *ibid.* — 28,135. Ursulines, *ibid.* — 30. Audenge. — 31, 134. Saint-Paul, *alias* Frontignac-en-Born. — 32. Carignan. — 33. Cantenac. — 34. Mérignac. — 35. Cadillac-sur-Dordogne. — 38. Saint-Christoly en Médoc. — 39. Saint-Pierre de Bat. — 40. Donzac. — 41. Lansac et Bellegarde. — 42. Séminaire Saint-Raphaël, de Bordeaux. — 43. Margaux. — 44. Cubzac. — 45. Minimes de Blaye. — 46. Pauillac. — 47. Cartelègue. — 48. Mazion et Saint-Seurin de Cursac. — 49. Saint-Martin de la Caussade. — 52. Mense abbatiale de l'Isle (titulaire : Guillaume de Cazemajou). — 72. Lesparre. — 73. Saint-Trélody. — 93. Salles en Buch. — 95, 138. Biscarosse. — 97. Aubie-Espessas-Saint-Antoine. — 100. Bénédictins de Sainte-Croix, à Bordeaux. — 101. Le Vignac. — 103. Œuvre de Lormont. — 104. Œuvre de Sainte-Eulalie de Bordeaux. — 110. Œuvre de Saint-Remy, *ibid.* — 111. Œuvre de Saint-Éloi, *ibid.* — 113. Prieuré de Saint-Pierre de la Lande. — 121. Carmélites de Saint-Joseph, à Bordeaux. — 122. Catherinettes, *ibid.* — 123. Visitandines, *ibid.* — 125. Prieuré du Casteret. — 126. Chanoines réguliers de Saint-Romain de Blaye. — 127. Donnezac. — 128. Annonciades de Bordeaux. — 129. Feuillants, *ibid.* — 132. Sanguinet. — 133. Saint-Pey d'Armens. — 136. Chartreux de Bordeaux. — 137. Prieuré de Saint-Trélody. — 139. Doyenné de Saint-André de Bordeaux. — 140. Chapitres d'Uzeste et Villandraut. — 141. Collège des Jésuites de Bordeaux. — *Passim,* nombreuses déclarations de chapelles; etc. (R 22.)

G. 848. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 207 feuillets, papier; français.

1692. — Suite du précédent. — *Enregistrement de baux.* — 18. Minimes de Bordeaux. — 19. Abbaye Saint-Romain de Blaye. — 31. Abbaye de Guîtres. — 33, 50, 68, 101, 102, 122, 135, 140, 141. Chapitre Saint-Seurin-lés-Bordeaux. — 34. Prieuré de Babœuf, dit de Sainte-Rufine. — 45-49. Bénéficiers de Saint-Pierre de Bordeaux. — 51. Chapitre Saint-André, *ibid.* — 71. Abbaye de Pleineselve. — 72, 73, 82, 83. Collège des Jésuites de Bordeaux. — 74, 96. Chapitre régulier de Verteuil. — *Déclarations de Bénéficiers.* — 1. Abbaye Saint-Romain de Blaye (mense conventuelle). — 2. Abbaye Saint-Sauveur, *ibid.* (mense abbatiale). — 3, 178. Prévôté de Saint-Romain, *ibid.* — 4. Prieuré claustral de Saint-Sauveur, *ibid.* — 5. Comps. — 6. Soulignac. — 7. Eyrans. — 9. Saint-Macaire. — 11. Archidiaconé de Fronsac, en l'église métropolitaine. — 12. Cameyrac. — 13. Lestiac. — 14. Saint-Jean-d'Illac. — 15. Tarnès. — 16. Le Temple. — 17. La Lande en Fronsadais. — 20. Minimes de Bordeaux. — 24. Saint-Romain de Blaye (vicairie perpétuelle). — 25. Tauriac. — 26, 176. Macau. — 27, 176. Talence. — 28 *bis.* Jau, Dignac, Loyrac. — 29. Blanquefort. — 35. Prieuré de Sainte-Rufine. — 36. Reignac. — 37, Saint-Selve. — 38. Targon et Toutigeac. — 39. Faleyras et Campet. —

Digitized by Google

40. Cénac. — 41. Arcins. — 43. Chapitre Saint-Blaise de Cadillac. — 44. Cadillac (paroisse). — 63. Sacristie de Saint-Seurin. — 64. Gradignan. — 65. Saint-Pierre de Bordeaux. — 66. Filles Notre-Dame, *ibid.* — 69. Tizac (Entre-deux-Mers). — 70. Mense abbatiale de Pleineselve (titulaire : Charles de Filhot). — 75. Saint-Léon (Benauge). — 76. Aumônerie de Saint-André de Bordeaux. — 78. Appelles (diocèse d'Agen). — 79. Chartreux de Bordeaux. — 81. Prêtres de la Mission, directeurs du grand séminaire. — 84. Saint-Médard-en-Jalles. — 88. Sainte-Terre. — 89. Croignon. — 92. Bonnetan. — 93. Abbaye de Guîtres (mense abbatiale). — 95, 180. Saint-Germain d'Esteuil. — 97. Carmélites de l'Assomption, à Bordeaux. — 98. Trésorerie de Saint-Seurin-lès-Bordeaux. — 99. Sous-doyenné de Saint-André de Bordeaux. — 104. Nérigean. — 106. Bègles. — 107. Œuvre de Sainte-Colombe de Bordeaux. — 110. Saint-Denis de Climat. — 112. Cussac et Sainte-Gemme. — 113. Baron. — 114. Noviciat des Jésuites de Bordeaux. — 115. Saint-Mambert. — 119. Confrérie du Saint-Esprit, « fondée sur le charnier du cimetière Saint-Seurin-lès-Bordeaux ». — 120. Mouillac. — 121. Saint-Sauveur-en-Médoc. — 124. Prieuré d'Espessas, Aubie et Salignac. — 125. Isle-Saint-Georges. — 126. Belliet. — 129. Société de la Treizaine, fondée à Notre-Dame de la Place, à Bordeaux. — 130. Hôpital de la Charité, à Cadillac. — 131. Sacristie de Saint-André de Bordeaux. — 136. Saint-Médard d'Eyrans. — 138, 183. Aureillan. — 154. Prieuré de Saint-Vivien, *alias* de la Fosse. — 155. Prieuré de Villeneuve. — 159, 170. Hôpital des filles orphelines, à Bordeaux. — 160. Néac. — 161. Séminaire Saint-Raphaël. — 162. Cure de Saint-Romain de Boursas, unie à l'archidiaconé de Fronsac. — 163. Chapitre Saint-André de Bordeaux. — 165. Feuillants, *ibid.* — 166. Prévôté de Saint-Seurin-lès-Bordeaux. — 168. Grands-Carmes de Bordeaux. — 169. Frères Prêcheurs, *ibid.* — 171. Notre-Dame de Puy-Paulin, *ibid.* — 172. Ursulines, *ibid.* — 173. Curé et Bénéficiers de Saint-Pierre, *ibid.* — 175. Mimizan. — 177. Saint-Christoly de Bordeaux. — 179. Rions. — — 184. Carcans et Sainte-Hélène de l'Estang, *alias* Hourtins. — 185. (cf. 109) chapitre Saint-Seurin-lès-Bordeaux. — *Passim*, nombreuses déclarations de chapelles; etc. — (R 23.)

G. 849. (Registre in-f°, broché.) — 97 pages, papier.

1730. — POUILLÉS. « Pouillé général du diocèse de Bordeaux, distribué en trois classes : la première classe sera des bénéfices à résidence; la seconde, des chapitres et des communautés séculières et régulières de l'un et l'autre sexe et la troisième des bénéfices simples, suivant l'ordre des Archiprêtrés, avec le nom des bénéfices et le montant de leurs revenus. » — P. 1-3. 14 paroisses de Bordeaux; 4-59. 380 paroisses de la campagne; 60-61. 9 sociétés de bénéficiers. — 62-64, les 6 chapitres séculiers, avec leurs dignités. — 64-67, les menses conventuelles et offices claustraux de 10 abbayes (Pleineselve n'est pas mentionné). — 67-71. 25 communautés d'hommes. — 71-74. 14 communautés de filles. — 75-76. les menses abbatiales des 11 abbayes du diocèse. — 76-82. 42 prieurés, y compris le séminaire Saint-Raphaël. — 83-90. 79 chapelles fondées dans les églises de Bordeaux. — 91-93. 38 chapelles fondées dans les autres églises du diocèse. — Les revenus sont estimés, déduction faite des charges. — « La première classe monte à 283,502 l. 2 s. 4 d.; la seconde à 222,484 l. 1 s. 1 d.; la troisième à 68,440 l. 16 s. 9 d. Total général : 574,426 l. 16 s. 9 d. Les revenus de l'archevêché de Bordeaux ne sont pas portez dans le présent pouillé. Les dettes passives du clergé du diocèse de Bordeaux, dans la province, montent à 191,938 l. 12 s., produisant en rente 4,248 l. 2 s. 10 d.; charges ou pensions 1,394 l. » — N°. « Il y a en outre les dettes contractées avec le clergé général pour lesquelles il se fait tous les ans des envoys considérables et dont il faut compter avec le revenu général, pour connoître à cet égard l'état du diocèse. » — (R 24.)

G. 850. (Portefeuille.) — 14 cahiers in-f° de 139 feuillets et 15 pièces, papier.

1693-1785. — Pouillés. — 1. Minute complète du pouillé décrit à l'article précédent. — 2. Fragment d'un pouillé rédigé en 1755 : Archevêché (Rev., 48,000 l.; Imp. eccl., 1,694 l. 7 s.). — Chapitres : chapitre Saint-André de Bordeaux, y compris les dignités : (Rev., 44,630 l.; Imp. eccl., 2,605,13 s.). — Sociétés de bénéficiers; abbayes et prieurés à nomination royale; offices claustraux; prieurés simples; chapelles; obits; prestimonies et commissions de messes; communautés d'hommes. — Séminaires : « Le grand séminaire, autrement dit La Mission, composé de 12 prêtres et 9 frères dont 4 résidant à Nostre-Dame de Montuzet, dans l'archiprêtré de Blaye, pour y faire le service de l'église... ; 4 sont occupés une grande partie de l'année à faire des missions dans le diocèse, et le surplus à avoir soin des séminaristes ordinands du diocèse; [il] a de revenu

Digitized by Google

9,000 l. (Imp. eccl., 71 l. 17 s.). Il faut observer qu'y ayant un grand nombre de jeunes ecclésiastiques qui sont annuellement élevés dans ce séminaire pour s'y disposer aux Saints Ordres; veu que le séminaire est dotté, la pension que payent les séminaristes n'est point proportionnée à la dépense, et une partie du reveneu du séminaire est employée à y suppléer. — Le séminaire ou collège de Saint-Raphaël, fondé par Pierre Berland, archevêque de Bordeaux, dans le quinzième siècle, pour y élever et nourrir gratuitement 12 jeunes ecclésiastiques qui devaient faire toutes leurs études dans l'Université de Bordeaux jusqu'à ce qu'ils eussent receu les Saints Ordres et même y être ordonnés soûdiacres *sub titulo seminarii;* et, du depuis, les archevêques de Bordeaux ont préféré d'y faire élever un plus grand nombre qui est aujourd'huy de 45 qui ne payent que demy-pension, le surplus étant suppléé par le reveneu du séminaire; a de reveneu 2,800 l. (Impos. eccl., 57 l. 12 s.) tant pour le reveneu de la mance du séminaire que pour la société de Saint-Paul et le prieuré du Saint-Esprit qui sont réunis au dit séminaire; il faut observer que les revenus étant insuffisants, le diocèze fait annuellement à ce séminaire une gratiffication de 300 l. » — [Le séminaire des Irlandais n'est pas mentionné dans ce pouillé.] — Communautés de filles; fabriques ou luminaires du diocèse de Bordeaux (au nombre de 80; Rev., 5,548 l.; imp. eccl., 914 l. 1 s.). — Le revenu total des diverses classes de bénéfices mentionnées dans ce pouillé incomplet est de 397,871 l.; la somme des impositions ecclésiastiques est de 35,396 l. — 3. *Tableaux de la situation des paroisses en 1783.* Les renseignements fournis par les curés sont répartis en 11 colonnes: nom des cures; nombre, produit et valeur des dîmes; nombre de paroissiens; vicaires et leurs rétributions; décimateurs et portions de dîme revenant à chacun d'eux; paiement, nourriture et logement des vicaires; matutinaires, leurs logement et rétribution; obits, fondations, leurs valeur et charges; fabrique et ses revenus; fondations et possessions ecclésiastiques; observations. Le dossier se rapporte seulement à quatre archiprêtrés et pour beaucoup de paroisses, les questions sont demeurées sans réponse. Celles pour lesquelles il a été répondu sont les suivantes: *Archiprêtré de Bourg.* Saint-Ciers de Canesse, Saint-Trojan, Teuillac, La Fosse et Saint-Vivien, Touveyras, Tauriac, Camillas, La Libarde, Saint-Gervais, Cubzac, Marsas, Saint-André-de-Cubzac. — *Archiprêtré de Buch et Born.* Pontenx, Biscarosse, Notre-Dame et Sainte-Eulalie de Mimizan, Mezos, Aureillan, Saint-Julien, Le Vignac, Bias, Le Porge, Saumos, Andernos, Sainte-Hélène-de-la-Lande, Carcans, La Canau, Le Temple, Lège, Lanton. — *Archiprêtré d'Entre-Dordogne.* Tourtirac, Saint-Etienne-de-Lisse, Parsac, Saint-Hippolyte, Saint-Pey-d'Armens, Castillon, Puisseguin, Saint-Cybard et Saint-Exupère d'Escombes, Gours, Saint-Sauveur-en-Puy-Normand, Néac, Libourne (Saint-Jean), Lussac, Montagne (Saint-Georges), La Lande (Saint-Jean), Pomerol. — *Archiprêtré de Fronsac.* Fronsac, Maransin, Tizac, Saint-Martin-de-Laye, Saint-Michel-la-Rivière, Saint-Romain-de-Boursas et Asques, Lugon, Tarnès, La Lande (Saint-Pierre), Mouillac, Salignac. — 4. Commencement d'un *travail sur les prieurés du diocèse* (s. d., après 1785), 17 prieurés seulement y sont mentionnés. — 5. *Pièces imprimées* (1693-1758), *relatives aux déclarations des bénéficiers et à la confection du Pouillé.* — 6. *Correspondance concernant le Pouillé de 1755.* Minute d'une lettre de L.-J. d'Audibert de Lussan à l'Assemblée générale du clergé (il « apprend avec la dernière surprise, que le bureau du département » a élevé arbitrairement à 1,121,223 l. l'estimation du revenu total des bénéfices du diocèse fixé, après une enquête de trois mois, par le bureau diocésain, à 775,271 l. et donne des détails intéressants sur les procédés employés pour établir ce chiffre); cahier de copies de lettres sur le même objet, adressées par l'Archevêque et le syndic du diocèse au cardinal de Larochefoucauld, à l'archevêque d'Alby, aux agents généraux et à l'abbé de Montbalen, vicaire général, chargé des intérêts du diocèse auprès de l'Assemblée. — (R 25.)

G. 861. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1553-1770. — Taxes du diocèse de Bordeaux pour sa part dans les charges du clergé de France. — 1. *Remontrances et requêtes en modération de taxe.* 1553. Lettres patentes faisant droit aux réclamations du cardinal du Bellay, archevêque de Bordeaux et fixant les décimes de l'archevêché à 300 l. tournois (copie en forme). — 1565. « Requeste présentée au Roy, pour les prieurez saisis. » — 1567. « Requeste des pouures bénéficiers du diocèse de Bourdeaux à Monseigneur l'archeuesque dudict Bourdeaux, renuoyée au Roy [avec] le rolle des pouures bénéficiers. » — « Remonstrance (s. d., fin du XVIe siècle) que faict à messieurs les depputez généraulx du clergé de l'Église gallicane, establiz à Paris, le syndic du clergé de Bourdeaux tendant aux fins qui s'ensuyuent » [extrême pauvreté du diocèse, maintien du rabais accordé sur l'avis et ordonnance

Digitized by Google

du cardinal de Bourbon, etc.]. — 1629. Requêtes présentées au Grand Conseil par le promoteur diocésain, Étienne de Brach, et par le sieur de Gauffreteau, député dudit diocèse (exagération des taxes, entreprises des magistrats municipaux sur les immunités ecclésiastiques, etc.); « mémoire des pièces de MM. les vicaires généraux et députez du clergé du diocèse de Bordeaux pour estre soulagez du paiement des 18 deniers pour liure, de la somme de 15,287 l. 7 s.,9 d. ». — Apr. 1770, projet de réclamation contre l'augmentation, par l'Assemblée générale, de la part contributive du diocèse. — 2. *Taxes du diocèse* « fixées par le Roy ou l'Assemblée », en 1561, 1655-1657, 1677, 1680, 1692, 1724, 1723, 1725-1727, 1730, 1752. — 3. *Sixième denier ecclésiastique.* État des sommes à payer en 1702 par les détenteurs des biens ecclésiastiques aliénés. — (R 26.)

G. 852. (Portefeuille.) — 11 cahiers in-4° de 261 feuillets et 7 pièces, papier.

1621-1667. — IMPOSITIONS ECCLÉSIASTIQUES. *Départements sur les bénéficiers du diocèse,* en 1621, 1625, 1628, 1629, 1636 et quatre départements non datés (XVIIe siècle); 1653 (fragment); 1657 et 1667 (chapellenies). — (R 27.)

G. 853. (Registre in-f°, relié en vélin.) — II-287 feuillets, papier.

1707. — Impositions ecclésiastiques. Département de 1707. — (R 28.)

G. 854. (Liasse.) — 3 cahiers in-f° de 101 feuillets, papier.

1715-1738. — Impositions ecclésiastiques. Départements de 1715, 1718, 1738. — (R 29.)

G. 855. (Registre in-f°, dérelié.) — 77 feuillets, papier.

1761. — Impositions ecclésiastiques. Département de 1761. Total du revenu : 913,982 l.; total de l'imposition : 126,362 l. 4 s. 2 d. — (R 30.)

G. 856. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 219 pages, papier.

1771-1775. — Impositions ecclésiastiques. Département de 1771. Revenu total : 1,005,928 l.; imposition totale : 122,843 l. — Supplément d'imposition réparti en 1775 : 7,213 l. — (R 31.)

G. 857. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 191 pages, papier.

1781-1788. — Impositions ecclésiastiques. Département de 1781. Revenu total : 967,693 l.; imposition totale : 141,318 l. 5 s. — (p. 183-191.) « Rectification de plusieurs articles du pouillé du diocèse de Bordeaux, d'après laquelle doit être rédigé le département des nouvelles impositions. » (Augmentation de taxe : 12,986 l.) — (R 32.)

G. 858. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1670-1770. — Impositions ecclésiastiques. *Modérations et remises aux contribuables.* (Requêtes, avec les décisions du bureau diocésain.) — (R 33.)

G. 859. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1608.1758. — Impositions ecclésiastiques. *Exploits, commandements et saisies,* avec nombre de lettres des contribuables. — (R 34.)

G. 860. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1648-1735. — *Dettes et rentes passives du clergé de Bordeaux.* — Contrats de constitution de rentes; ordonnances du bureau prescrivant le paiement des arrérages; quittances des rentiers. — 1706. État non totalisé des charges du diocèse. — 1711. État de la réforme du dixième sur quinze mois d'arrérages des rentes payées par le clergé à ses créanciers (2,094 l. 17 s.); parmi les créanciers : les pauvres de la paroisse Puy-Paulin, héritiers de M. Viraban, prêtre; le président La Salle; MM. de Fayet et d'Alby, conseillers au Parlement. — 1711. « État des charges du diocèse de Bordeaux que le receveur des décimes de la présente année 1711 payera, en vertu du présent état. » Anciens créanciers du diocèse. Capital emprunté : 119,900 l.; rente à payer : 6,025 l. Gages des officiers et députés du clergé, 804 l. Pension au séminaire Saint-Raphaël : 300 l. Parmi les créanciers : l'hôpital Saint-André, les Carmélites de l'Assomption, la Société de la Treizaine de Notre-Dame de la Place, les Minimes de Blaye, les

Digitized by Google

Ursulines de Bordeaux et de Saint-Macaire, etc.» — 1712. «Rachat de la capitation. État des créanciers qui ont prêté au diocèse de Bordeaux les sommes empruntées pour le rachat de la capitation et de la somme qui leur sera due au 1er janvier 1712.» Parmi les créanciers : M. de La Salle-Canens, président aux enquêtes (15,000 l.); les Jésuites du collège de Bordeaux (3,000 l.); les religieuses de la Madeleine de Bordeaux (500 l.); les prêtres de la mission de Bordeaux (3,000 l.); etc. — 1713. «État des créanciers qui ont prêté au diocèse les sommes employées pour le rachapt de son contingent des 8,000,000 l. accordées au Roy par le Clergé, pour être exempt à perpétuité du sixième des revenus des biens ecclésiastiques du Royaume.» Principaux créanciers : Annonciades (3,000 l.); Orphelines (3,000 l.), et Petites-Carmélites de Bordeaux (14,000 l.), etc. — 1710-1712. Contrats de constitution de rente consentis par le syndic du clergé de Bordeaux. — 1730. «État des rentes passives du clergé de Bordeaux, vérifié par le bureau diocésain dudit diocèze.» Capital 191,938 l. 12 s.; rentes : 4,248 l. 2 s. 10 d.; charges et pensions 1,394 l., etc. — (R 35.)

G. 861. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1629-1752. — Temporel du clergé de Bordeaux. *Officiers et offices.* 1629, 1646, 1657, 1673. Contestations entre le clergé de Bordeaux et le sieur Martial Disnematin-Dorat, receveur particulier, ancien et triennal, des décimes. — 1647. Commission à Pierre Dau, banquier à Bordeaux, y demeurant, rue du Portailbarrat, pour retenir aux receveurs des décimes des diocèses de Bordeaux, Bazas, etc., les sommes auxquelles ils ont été taxés, dans la dernière assemblée générale du clergé de France. — 1671. Rôle des dépens réclamés à la chambre diocésaine par Me Pierre des Innocens, receveur des décimes du clergé de Bordeaux. — 1692. Délibérations des communautés ecclésiastiques et régulières de Bordeaux sur l'acquisition projetée des offices de greffiers de gens de mainmorte et sur leurs offres respectives pour contribuer à cette acquisition. — 1695. Requête de Louis de Sabourin, conseiller au Parlement, époux de Léonarde Dorat, sœur et héritière de Hyacinthe Dorat, receveur triennal des décimes, aux fins que la chambre du clergé l'autorise à commettre, pour la recette de cette année, Me Maurice Pacot, receveur ancien des décimes. — 1705. Acte de Guillaume de Coudert, chanoine de Saint-Seurin-les-Bordeaux et syndic du clergé, offrant, en cette qualité, de consigner aux syndics des notaires de Bordeaux la somme de 11,046 l. pour le remboursement des offices des notaires apostoliques. — 1708. Quittance de 10.909 l. 1 s. 9 d. payés par le clergé de Bordeaux, pour la finance des offices des contrôleurs des registres des baptêmes, etc. — 1714-1715. Vérification par les commissaires du clergé de la caisse des sieurs Cholet et Valloux, receveurs des décimes. — 1752. Commission de receveur des décimes au sieur André Goumondie, avocat en la cour; etc. — (R 36.)

G. 862. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1646-1752. — Temporel du clergé de Bordeaux. Quittances et mandements relatifs aux *gages des députés et officiers du clergé.* — (R 37.)

G. 863. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1682-1759. — Temporel du clergé de Bordeaux. *Paiements et gratifications.* Mandements quittancés (entre autres charités, 400 l. accordées en 1693 aux «pauures familles irlandaises qui sont dans la misère et banies de leur pays pour leur fidélité à Dieu et à leur Roi»). — (R 38.)

G. 864. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1646-1769. — Temporel du clergé. *Pièces comptables.* — (R 39.)

G. 865. (Registre in-f°, cartonné.) — 311 feuillets, papier.

1616-1620. — *Comptes du receveur des décimes du diocèse.* — [Chacun des comptes est divisé en recette et dépense. Le recette comprend deux chapitres. Le premier fournit la liste complète des bénéfices du diocèse et la cote-part de chacun; le second, un plus imposé sur un certain nombre de bénéficiers. — Il y a trois chapitres de dépense : a) sommes versées au receveur général du clergé de France; gages des officiers du clergé de Bordeaux; comptes des imprimeurs Arnaud Dubreil et Simon Millanges, pour impression et distribution de rôles et de mandements; pension de 300 l. au séminaire Saint-Raphaël; gratifications spéciales, etc.; b) «deniers comptés et non receus à cause de la poureté

Digitized by Google

desdicts bénéficiers, trouppes de gens d'armes lesquelz ont gasté et dissipé tous les reuenus de la plus grande part des bénéfices contribuables aux dicts décimes et du peu de valeur des fruits qui ont resté »; c) non-valeurs. — Les comptes sont vérifiés par le cardinal de Sourdis et la chambre diocésaine; les dépenses ne sont allouées que sur quittance; les dépens réclamés par le receveur sont souvent modérés par les commissaires; on refuse parfois de tenir compte des « deniers comptés et non receus », par cette annotation marginale : [le receveur] « faira ses diligences ».] — L'imposition totale des termes d'octobre 1616, février et octobre 1617, février et octobre 1618, février et octobre 1620 est de 9,010 l. 16 s. 1 d. obole; en 1619, chaque terme est de 9,461 l. 6 s. 10 d. — Jusqu'en 1619, les comptes sont présentés par Me Jean Dufaure, receveur particulier et héréditaire; en 1620, par M. René Le Roux, « commis en l'exercice de la recepte des décimes ». — Les comptes de 1618 et 1619 sont en double. — En octobre 1617 et en 1618, l'archevêque de Toulouse (le cardinal de la Vallette) est déchargé, par lettres patentes, de sa part contributive pour l'abbaye de la Sauve et les cures Saint-Pierre et Saint-Jean de la Sauve. — En 1618, il est alloué 6 l. à « Me Symon Millanges, imprimeur ordinaire du Roy, pour avoir imprimé 200 coppies du mandement et ordonnance contre les ecclésiastiques qui ne cheminent en habit clérical, lesquelles ont esté enuoyées par les paroisses de ceste ville et diocèze. » — Dans le même compte (fo 124) : « A M. Me Jacques Myard, chanoine et scholasticq de l'église mettropolittaine Sainct André de Bourdeaux par le dict Dufaure, recepueur susdict, comme contrainct par emprisonnement faict de sa personne aux prisons archiépiscoppales Saint André de Bourdeaux, de l'authoritté de mond. seignr le cardinal, sans arrest de condampnation de la chambre du clergé, mandement ni exploit à luy baillé, la somme de trois mil neuf cens liures sur et tant moings de la somme de quatre mil liures dont le dict dioceze a esté déchargé par Arrest du Conseil du dernier septambre m. vic. xviij... etc. » — [Un des plats du registre est fait avec un fragment d'une ordonnance archiépiscopale du 23 septembre 1682, prescrivant des prières à l'occasion d'une épizootie.] — (R 40.)

G. 866. (Registre in-fo, dérelié.) — 893 feuillets, papier.

1626-1630. — Comptes du receveur des décimes du diocèse. — Ces comptes sont établis et vérifiés comme ceux de l'article précédent. — Les pactes de février et octobre 1626 montent chacun à 10,575 l. 4 s. 1 d.; les comptes sont rendus par « Me Antoine Dealbytre, naguières recepueur ancien héréditaire des décimes du diocèse ». Aux dépenses : « plus a payé ledict comptable, suiuant mandement de mondict seigneur, au sieur Joly, son argentier, la somme de vingt trois liures, pour enuoyer un messaiger exprès par les diocèses, suiuant la résolution prinse en l'Assemblée générale du Clergé...; plus a déliuré à frère Zozime, religieux grec du conuent du Saint-Sépulcre, paouure passant, la somme de dix liures pour le soullaiger et un sien compaignon malade, et ce, suiuant autre mandement de mon dict seigneur. » — Février et octobre 1627. 10,590 l. 14 s. 7 d. Le compte est rendu au nom de « damoiselle Antoinette de Poyferré, veufue de Me Gabriel Périssac, recepueur particulier alternatif, héréditaire et conterolleur ancien et alternatif des décimes du présant diocèze. » — Février 1628. Même somme perçue. Receveur « Joseph Disnematin-Dorat, commis par MM. les Vicaires généraux à la recepte des décimes ». Aux dépenses : « dauantage a payé ledict comptable audict Yues Boismartel [huissier du clergé], trente-deux sols pour le voïage qu'il fist de Bourdeaux à Saint-Émillion, pour aduertir monsieur de Trapes, théologal dudict lieu, pour faire l'oraison sinodale, en l'église Saint-André, au synode tenu par lesdicts sieurs vicaires généraux, après Quasimodo de l'année 1628... plus à Me Michel Gaussen [huissier du clergé], pour faire le voyage et aller chercher les saintes huilles, pour ce diocèze, en la ville de Bazas, la somme de neuf liures. » — Octobre 1628. Même somme; Me Martial Disnematin-Dorat, receveur. — Février et octobre 1629, 11,427 l. 15 s. 9 d.; même comptabilité; « à Me Pierre de la Court, vingt-sept livres 10 s. pour avoir imprimé Vc L coppies du formulaire de l'oraison à faire en temps de contagion ». — Février et octobre 1630, même somme. Comptable : Me Laurent Symon, commis par le receveur particulier alternatif. — (R 41.)

G. 867. (Registre in-fo, dérelié.) — 342 feuillets, papier.

1631-1635. — Comptes du receveur des décimes du diocèse, pour les pactes de février et d'octobre 1631, 1632, 1633, 1634, 1635. — En 1633, le comptable est « noble Jean-Estienne Daste, escuyer, sieur de Terrefort, cy deuant recepueur des décimes du diocèse ». — Les autres années, c'est Martial Disnematin-Dorat. — La somme levée est, pour chacun de ces dix comptes, de 11,427 l. 1 s. 9 d. — (R 42.)

Digitized by Google

G. 868. (Registre in-f°, dérelié.) — 254 feuillets, papier. Le premier feuillet manque.

1636-1640. — Comptes du receveur des décimes du diocèse pour les pactes de février et d'octobre 1631, 1632-1635; 1636-1640. — Les sommes levées sont sensiblement les mêmes; le maximum étant (1636) 12,076 l. 18 s. 6 d. et le minimum 12037 l. 5 s. 9 d. — Les comptes de 1636 et 1639 sont rendus par Thomas de Castaings, receveur; ceux de 1637, 1638 sont rendus au nom de feu M[e] Martial Disnemartin-Dorat; ceux de 1640 sont rendus par « Estienne de Personne, commis en la recepte ». — (R 43.)

G. 869. (Portefeuille.) — 182 pièces, papier.

1647-1753. — *Quittances du receveur général du clergé et du receveur provincial,* délivrées au receveur des décimes du diocèse. — (R 44.)

G. 870. (Liasse.) — 2 cahiers in-4° de 17 feuillets, papier.

1703-1713. — *Quittances des curés primitifs,* délivrées au receveur des décimes du diocèse. — (R 45.)

G. 871. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 234 feuillets, papier.

1701. — « Liure de la *recepte des décimes* du dioceze de Bordeaux, pour l'année 1701. » 1. Bordeaux; 14. Sociétés de Bénéficiers; 18. Lesparre (archiprêtré de); 29. Moulix; 37. Cernès; 47. Buch et Born; 53. Bénauge; 67. Entre-deux-Mers; 84. Entre-Dordogne; 99. Fronsac; 113. Bourg; 125. Blaye; 138. vicaires perpétuels; 171. communautés et menses; 186. chapelles; 220. fabriques. — (R 46.)

G. 872. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 73 feuillets, papier.

1708-1712. — Livre-journal de la recette des décimes du diocèse. — [Sur le premier feuillet de garde : « Les gages des charges des insinuations ecclésiastiques du clergé de Bordeaux, 300 l.; économes, 250 l.; contrôle desdits offices et autres, 579 l.; les susdits gages sont deus pour 1708 et pour 1709; outre les augmentations de gages ». — « Le dioceze de Bourdeaux a rambourcée l'année 1708 la somme de 14,054 l. 4 s. 19 d. du capital des rantes crées en 1636, au denier douze, qui montait annuellement à la somme de 1,171 l. 4 s. 2 d., laquelle ne se porte plus à la recette provinciale. »] — (R 47.)

G. 873. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 52 feuillets, papier.

1724-1731. — Livre journal de la recette des décimes du diocèse. — (R 48.)

G. 874. (Recueil in-4°, relié en vélin.) — 284 feuillets, papier.

1600-1610. — *Chambre souveraine du clergé.* — Jugements rendus par « la chambre des depputés généraux du clergé de France establie par le Roy à Bourdeaux », chambre dont la juridiction s'étendait aux diocèses de Bordeaux, Agen, Condom, Angoulême, Saintes, Poitiers, La Rochelle, Luçon, Périgueux, Sarlat, Dax, Air, Bazas, Tarbes, Oloron et Lescar. [Ce recueil de jugements est formé de pièces cousues par cahiers annuels, par ordre décroissant de dates. Ils ont pour objet les affaires temporelles des bénéficiers et des diocèses et les contestations de ceux-ci avec leurs officiers, receveurs des décimes, contrôleurs, etc.] — (R 49.)

G. 875. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 62 et 56 feuillets, papier.

1618-1644. — Chambre souveraine du clergé. Énoncé des causes. (R 50.)

G. 876. (Registre in-4°, relié en basane.) — 186 feuillets, papier. Mouillures emportant une partie du texte des 45 derniers.

1683-1690.— Chambre souveraine du clergé. Plumitif d'audience. — (R 51.)

G. 877. (Portefeuille.) — 18 pièces, parchemin; 2 cahiers de 199 feuillets et 75 pièces, papier.

1634-1697. — Chambre souveraine du clergé. Pièces de procès jugés par la chambre. — (R. 52.)

Digitized by Google

G. 878. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 9 cahiers de 341 feuillets et 44 pièces, papier.

1701-1763. — Chambre souveraine du clergé. Pièces de procès jugés par la chambre, entre autres : *Mémoire pour Maistre Jacques Brunet, procureur au Conseil, au nom et comme curateur à la succession vacante de Messire Louis d'Aquin, conseiller du Roy en ses Conseils, évêque de Séez, abbé commendataire de l'abbaye de la Séauve, défendeur, contre le sieur Dugros, syndic du clergé, demandeur;* de l'imprimerie de Charles Huguier, rüe Saint-Jacques, à la Sagesse (1721), 4 p. in-f°; — *Précis pour le syndic du clergé du diocèse de Périgueux, intimé, contre Mes J.-B.-Ch. Peyssard et J. Champradoux, avocats au Parlement, cautions solidaires de feu Me André Goumondie, receveur des décimes du diocèse;* Bordeaux chez les frères Labottière, 1761, 16 p. in-4°. (Il s'était trouvé, au décès de ce comptable, « un vuide de 36,932 l. 16 s. 8 d. dans la caisse des décimes »); etc. — (R 53.)

G. 879. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1769-1770. — *Entrée à Bordeaux des vins provenant des Dîmes et Bénéfices.* — Un arrêt contradictoire du Grand Conseil avait ordonné, le 17 avril 1725, que « les curés de la sénéchaussée et diocèse de Bordeaux pourraient faire entrer leurs vins, provenant des dimes et domaines de leurs cures, dans la ville de Bordeaux ». En 1760, les jurats obtinrent un arrêt du Parlement, restreignant ce privilège aux titulaires des « bénéfices dont la desserte se fait dans la ville et faubourgs et qui exigent la résidence du bénéficier ». Les curés de la sénéchaussée et diocèse de Bordeaux se pourvurent au Conseil du roi et chargèrent MM. Réaud, curé de Léognan, et Desvignes, curé d'Eyzines, d'agir en leur nom. — Le dossier comprend des circulaires de ces ecclésiastiques à leurs commettants, des engagements de ceux-ci, relativement aux frais de l'instance et trois mémoires imprimés : *Mémoire pour les curés du diocèse de Bordeaux,* 11 p. in-4°; — *Mémoire pour les curés des paroisses de la sénéchaussée et diocèse de Bordeaux, contre les maire, lieutenant de maire, jurats, procureur-syndic de la ville de Bordeaux,* 12 p. in-4° (ces deux premiers s. l. n. d.); — *Observations sur la requête de Messieurs les jurats de Bordeaux signifiée le 12 août 1769;* de l'imprimerie de Simon de La Court fils, seul imprimeur du roi, rue du Cahernan, à Bordeaux, 7 p. in-4° avec la lettre d'envoi. — (R 54.)

G. 880. (Cahier in-4°.) — 17 feuillets, papier; latin-français.

1606-1655. — *Uniones et erectiones vicariarum perpetuarum.* F° 1. Union d'Aubiac au couvent des Célestins de Verdelais (1655). — F° 8. Désunion de Cazaux, ci-devant uni au collège des Jésuites de Bordeaux (1655). — F° 11. Union de chapelles de Saint-Pierre de Bordeaux et réduction des places de bénéficiers. — F° 13. Union de chapelles à Saint-Michel de Bordeaux. (1606). — F° 15. Union de la chapelle de Caumont à Saint-Jean de Libourne (1613). — F° 16. Union de la chapelle d'Olivier Arnoul, également à Saint-Jean de Libourne (1613). — (R 55.)

G. 881. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1785. — *Amélioration des congrues.* Divers mémoires sur cette question, un, entre autres, non daté, de l'Archevêque au clergé de France. — « Extrait du procès-verbal de l'assemblée des MM. les vicaires forains et témoins synodaux du diocèse de Bordeaux; tenue au mois de février 1785. » (Discours de l'Archevêque et rapport des commissaires désignés pour étudier les moyens d'améliorer le sort des curés congruistes.) — « État des bénéfices du diocèse de Bordeaux, désignés pour l'amélioration des cures par voie d'union. » — « État des cures de ce diocèse qui ont besoin de supplément de portion congrue » ; etc. — (R 56.)

G. 882. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 58 pièces, papier.

1344-1789. — TEMPOREL DES ARCHEVÊQUES. — 1. *Quartières* (1782-1789). Ces pièces concernent exclusivement les quartières payées au receveur de l'archevêché par M. Aubert, chanoine-trésorier de Saint-Seurin, curé-primitif de Salleboeuf. Leur intérêt unique est dans l'évaluation, année par année, du prix moyen des grains. — 2. *Juridiction temporelle des archevêques.* 1708. Provisions et procès-verbal d'installation de François Beymier, juge de Sainte-Bazeille, nommé, par Armand Bazin de Besons, lieutenant de juge de la terre, seigneurie et juridiction de Coutures, appartenant à l'archevêché. — 3. *Affaires contentieuses.* 1779. Dix pièces relatives à une contestation entre M. de Plancher, baron de Berbiguières et le comte de Clermont. Touche-

Digitized by Google

bœuf, qui avait rendu directement hommage de la seigneurie du Cazelus au prince-archevêque, Ferdinand de Rohan, au lieu de le rendre à M. de Plancher. Celui-ci prétendait que cet arrière-fief de l'archevêché était de la mouvance immédiate de la baronnie de Berbiguières. Le comte de Clermont avait appelé le prince-archevêque à sa garantie et le prélat avait demandé le renvoi de la cause aux requêtes du palais, en vertu de ses lettres de committimus. Parmi ces pièces, on remarque une copie informe d'un hommage de 1344 et une copie en forme, sur parchemin, d'un autre hommage de 1454. — 1787. Contestation entre l'archevêque, J.-M. Champion de Cicé et l'administration des domaines, qui disputait à l'archevêché « la mouvance des fiefs que cette prélature possédait autrefois dans le Blayais et qui furent aliénés, le 16 juillet 1575, pour cause de subvention »; mémoires des conseils des parties. — Mémoire (s. d.) sur l'exemption de taille et capitation pour les dîmes inféodées, quand le propriétaire de ces dîmes n'est pas domicilié dans la paroisse. — « Bâtiments et sacristies à entretenir par l'archevêché et dans quelle proportion » (s. d.); etc. — (S 1.)

G. 883. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1741-1789. — Temporel des archevêques. — 1. 1744-1775. *Pièces relatives à la succession de L.-J. d'Audibert de Lussan*, entre autres : trois procurations générales de ce prélat à M. Aubert, chanoine de Saint-Seurin, pour la régie de son temporel; une décharge absolue donnée au même; diverses pièces de procédure; des lettres du chevalier de Lussan, des directeurs des économats, de M. de Gilibert, vicaire général; une note de la liquidation définitive de la succession (actif, 72,789 l. 15 s. 2 d.); dettes privilégiées, 22,677 l. 3 s. 2 d.; droits des économats, 18,197 l. 8 s. 9 d. Le reste disponible était donc de 21,915 l. 4 s.; mais, d'après un verbal judiciaire, la succession, sans compter ses dettes particulières, était tenue, pour réparations envers l'archevêché, à 94,904 l. 9 s. 4 d. — 2. 1741-1772. Divers *états de recettes et dépenses* de la maison de L.-J. d'Audibert de Lussan. — 3. 1789-1789. *Correspondance* relative au temporel de l'archevêché, concernant les détails d'administration et diverses affaires contentieuses, etc. — (S 2.)

G. 884. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 1 registre de 447 feuillets et 59 pièces, papier.

1442-1785. — SÉMINAIRES. — *Ancien séminaire*, aliàs *Séminaire Saint-Raphaël* ou *Petit Séminaire*. — 1442 (Copie informe.) Extrait du testament de Pey Berland relatif à cet établissement. — 1583. (Copie informe.) Extrait d'ordonnances d'Antoine Prévost de Sansac, désignant le collège Saint-Raphaël pour l'établissement du séminaire diocésain. — 1601. Union au séminaire, de la chapelle d'Hugon Rabaste, fondée dans l'église Saint-Michel de Bordeaux. — 1609. Visite du séminaire par le cardinal de Sourdis et règlements établis ou renouvelés pour le bon ordre de la maison. [« Tous les séminaristes seront habillés d'une mesme façon et couleur, sçauoir de tané brun ou couleur de minime, de drap du moindre prix que faire se pourra et au méilleur marché, et de ce drap auront les dicts séminaristes une sotane pour porter ordinairement et une robe de chambre pour porter par dessus, en hyuer et lorsqu'ils en auront besoing... »] Il y avait, en juin 1609, 23 séminaristes, « quatre de la chapelle de Monseigneur le cardinal, lesquels sont entretenus aux despans de mondict seigneur »; trois religieux pensionnaires de l'abbaye de Mauléon; quatre pensionnaires du diocèse; douze « escoliers entretenus aux despens du séminaire » et deux serviteurs. Le principal était Me Pierre Boyer, chanoine de Saint-André, et le « maistre des enfans du dict séminaire, Mr Anthoyne Courrau », prêtre. — Union au séminaire, des confréries de Saint-Fiacre, de Saint-Pierre et de Saint-Paul, existant dans l'ancienne église paroissiale Saint-Paul, et attribution à cette maison des dons et legs appartenant à ces confréries et à la fabrique. — 1640. Examen des séminaristes par Henri de Sourdis; attribution de fonctions ecclésiastiques à plusieurs d'entre eux. — » Mémoire des meubles qui se sont trouuez dans la maison du séminaire, ce vendredi, quatriesme may 1646; catalogue des liures du séminaire, 1640 et 1646 » (377 ouvrages). — 1654. « Inuantaire des meubles que Monsieur Bourdeyron, prieur du séminaire, a trouuez, entrant dans la maison; » avec un catalogue de la bibliothèque (1,452 ouvrages). — Lettre de nomination de cet ecclésiastique. — 1655. Notes pour un procès-verbal de visite de l'église du séminaire. — Ordonnance de réparations et additions au règlement [« Seront non seulement uniformes dans leurs habits, mais encore dans leurs colets qu'ils porteront toujours petits et les cheueux fort courts; parleront toujours latin

entre eux et ne seront pas moins soingneux de s'exercer au plain chant que de leurs études...»] — 1656. Demande d'un secours aux députés du clergé de Bordeaux, la subvention annuelle de 300 l. n'ayant pas été payée depuis 1650 : «les despenses ayant esté depuis le dict temps, à cause du désordre des guerres et de la cherté des viures, du tout excessiues et ses reuenus diminués... etc.»; le bureau accorde 300 l. pour 1654, sans préjudice de l'arriéré. — 1663. «Contract de réception de Bertrand d'Aulède, dans le séminaire.» — 1657, 1673, 1689. Contrats d'afferme des biens du séminaire. — 1690. «Mémoire des meubles et tiltres du séminaire, délaissés par M. Bourdeyron» (336 ouvrages dans la bibliothèque). — Prise de possession de M. de Pradillon, nommé prieur du séminaire. — 1691. Acte notarié pour l'apurement des comptes de son prédécesseur, M. Bourdeyron, démissionnaire à cause de ses infirmités; il y est constaté l'abandon fait par l'ancien prieur de ses appointements et des reprises qu'il aurait pu exercer contre la maison. — 1692. Comptes du séminaire. Recette : 4,856 l. 11 s.; dépense : 5,722 l. 14 s. — 1693. Comptes. Recette : 5,010 l. 18 s.; dépense : 5,807 l. 17 s. — «Estat (s. d., XVIIe s.) du reuenu du séminaire de Monseigneur l'Archeuesque de Bourdeaux; nombre des escolliers (20) et seruiteurs (3) et charges ordinaires d'iceluy.» — «Déclaration (s. d., XVIIe s.) par Me Jean Hélies, prebstre, au nom et comme syndic de l'ancien séminaire Saint-Raphaël de l'Archeuesque de Bourdeaux, des fiefs estans en la dicte ville, mouuans de la directe et censive dudict séminaire.» — «Estat (s. d., de la main de M. de Pradillon) de l'antien séminaire Saint-Raphaël.» — 1760. Lettres relatives à la souscription pour la reconstruction du petit séminaire et registre de souscription. — 1766. Pièces concernant l'union au séminaire du prieuré de Saint-Exupère de Belliet (entre autres : l'enquête *de commodo et incommodo* et le brevet royal autorisant l'union). — Requête (s. d.) des directeurs du séminaire au prince-archevêque, F. de Rohan, concernant les «moyens de reconstruire et doter cette maison». — Requête (s. d.) de ce prélat au roi, aux fins d'obtenir un brevet de consentement pour l'union au séminaire des menses conventuelles et offices claustraux des abbayes de Saint-Sauveur et Saint-Romain de Blaye, Guîtres et Bourg. — 1777. Requête des maire et jurats à l'Archevêque, demandant la désaffectation de l'ancienne église Saint-Paul, à la suite de l'échange de «tous les bâtiments et terreins appartenant à la ville, situés à la platte-forme, avec les fonds et bâtiments servant au séminaire Saint-Raphaël»; enquête à ce sujet. — 1782. Fondation d'une bourse par Marc-Antoine Lalanne, archiprêtre de Saint-Estèphe. — 1786. «Comptes de recette et de dépense du séminaire Saint-Raphaël de Bordeaux, depuis le 1er janvier 1785 jusqu'au 31 décembre suivant.» (Recette : 57,521 l. 13 s. 10 d., dont 10,137 l. pour les pensions des séminaristes; dépense : 55.936 l. 4 s. 7 d.) — (T 1.)

G. 885. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1667-1751. — Séminaires. — *Grand séminaire,* aliàs *de la Mission* ou des ordinands. — 1667. Ordonnance d'Henri de Béthune, établissant ce séminaire, «pour examiner, disposer, esprouuer et reconnoistre leur véritable vocation (des aspirants à l'état ecclésiastique), leur inclination, aptitude et esprit à ce sainct estat ecclésiastique et les former de telle sorte qu'ils puissent être de bons et dignes ouuriers capables de trauailler utilement à l'instruction et salut des âmes». — Ordonnance pour l'ouverture du séminaire, le 23 juin 1667 (minute et placard imprimé). — Ordre à tous les ordinands de s'y rendre et révocation des dimissoires ci-devant accordés. — Projets (s. d., XVIIe s.), de lettres patentes pour le séminaire des ordinands et l'union à cette maison de la cure de Saint-Siméon de Bordeaux. — 1751. Bénédiction d'un cimetière dans l'enclos du séminaire, pour l'inhumation des prêtres de la Mission, qui viendraient à y décéder. — (T 2.)

G. 886. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 50 pièces, papier; 3 sceaux.

1613-1766. — Séminaires. — *Séminaire des Irlandais.* — 1603. Constitutions données à la congrégation des Hibernois par le cardinal de Sourdis. — Addition aux dites constitutions. — 1618. Bulle de Paul V pour le séminaire des Irlandais (original en parchemin de 14 feuillets avec plomb). — 1622. Nouveaux règlements pour cette maison. — 1626. Bulle d'Urbain VIII, accordant divers privilèges aux clercs résidant dans les séminaires irlandais du continent (placard imprimé). — 1632. Cahier de 19 feuillets in-4° contenant une enquête et divers actes des vicaires généraux concernant certains différents mus entre les séminaristes irlandais et leur supérieur. — 1634. *Decreta pro congregatione Hybernorum.* — 1635. Ordre à Me Kilian Carteus, ancien supérieur du séminaire, d'en remettre les titres à son successeur, Me Thomas Géraldin. — Ordre à celui-ci de faire «la charité, selon les facultez du collège,» à un

Digitized by Google

prêtre de la maison à qui il avait été enjoint de vider le diocèse, afin qu'il pût se rendre en Irlande. — 1654. « Lettres pattentes de naturalité pour Messieurs les Irlandois du séminaire Sainte-Anne-la-Royale de Bourdeaux » (original en parchemin, avec sceau pendant de cire verte sur lacs de soie rouge et verte). — 1655. Confirmation de l'élection de Mᵉ Corneille Scanlan, prêtre et docteur en théologie, en qualité de supérieur du séminaire des Irlandais. — 1661, 1665. Ordonnances d'Henri de Béthune, sollicitant la charité des ecclésiastiques et des fidèles en faveur de cette maison. — 1669. Confirmation de l'élection de Mᵉ Guillaume Fleming, prêtre, docteur en théologie, en qualité de supérieur du séminaire. — 1670. Procès-verbaux détaillés de l'état de la maison et interrogatoire des séminaristes. — Graves dissensions entre eux et leur supérieur. — Ordonnances de l'Archevêque pour la répression de ces désordres. — 1744. Nomination, par L.-J. d'Audibert de Lussan, de Mᵉ Daniel O'Dea, à la charge de supérieur du séminaire, le Roi ayant retiré, par un arrêt du Conseil du 28 mars 1733, le droit d'élection aux séminaristes (original scellé). — 1754. Acte de fondation d'une bourse, par Mᵉ Guillaume Ignace O'Connor, ancien curé de Montussan. — 1766. Pièces relatives à l'union au séminaire de la chapelle de Jean Martin, fondée en l'église métropolitaine. — 1774. Exemplaires imprimés d'une circulaire de M. de Montdauphin, vicaire général, aux archevêques et évêques d'Irlande, pour leur recommander les intérêts du séminaire irlandais de Bordeaux. — Requêtes (s. d.) adressées au prince-archevêque, F. de Rohan, par Mᵉ Martin Glynn, supérieur des Irlandais, aux fins d'obtenir la réduction de diverses fondations. — 1779. Nouvelle nomination de ce supérieur par le prince-archevêque (original scellé); copie du brevet du roi confirmant cette nomination. — 1786. Confirmation par le roi du choix de Mᵉ Patrice Évrard, en qualité de supérieur du séminaire (original contresigné par M. de Vergennes). — (T 3.)

G. 887. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 25 pièces et 1 plan, papier.

1620-1792. — UNIVERSITÉ ET COLLÈGES. — *Illustrissimi et reuerendissimi D. D. Archiepiscopi Burdigalensis edictum publicum de scholis aperiendis* (Ordonnance d'Henri de Sourdis prescrivant de rouvrir, le lendemain de l'Épiphanie 1631, les collèges fermés *ob sordidam pestilentiae luem, ab anno et amplius, lento quamvis gradu, in hac civitate grassantem*). — 2. *Université*. 1688. Copie du diplôme en théologie et lettres de gradué nommé, pour Léonard Chapetot, signées par Jean de Fonteneil, archidiacre de Médoc et chancelier de l'Université et par le recteur, Jean de Maures, professeur à la faculté de droit. — 1777. Certificat d'études en théologie, pour Louis Berdolle, signé par le recteur, Jean-Joseph Castera, professeur à la faculté de droit. — 3. *Collège de Guyenne*. Mémoire (non daté) de Guillaume Rolland, « professeur septiesme, » se plaignant de ce que le principal, M. Bardin [nommé par les jurats en 1671] permet, à son préjudice, au « professeur sixiesme » d'enseigner « les petits à l'alphabet, heures, Caton, contracts et autres sortes de livres, combien qu'il ne puisse enseigner les escholiers qu'à glozer et composer..... le priuant, par cette manière, d'un grand nombre d'escholiers, qu'il pourroit auoir pour se sustenter et entretenir, veu qu'il n'a point de gages, sinon une maison seule, dépendante dudict collège, d'une partie de laquelle le dict sieur principal jouyt, au préiudice du dict Rolland... » — 1749. Lettre de M. Boudin, syndic du diocèse, à l'Archevêque, lui demandant d'appuyer ses démarches pour obtenir la place de principal, « comme il y a aujourd'hui plus d'apparence que M. Ferbos la quitte... ». — 3. *Collège de la Magdeleine* (possédé par les Jésuites jusqu'à la suppression de l'ordre). — 1600. Union du prieuré de Bardanac au collège. — 1623. Union de la cure du Pian, près Saint-Macaire. — 1773-1792. Pièces relatives à la désaffectation de l'église Saint-Jacques (rue Saint-James) entre autres : *Lettres patentes du Roi concernant la réunion des cours établies à Bordeaux, sur les terreins et bâtiments du Collège de la Magdeleine* (in-4° de 6 pages. A Bordeaux, chez Jean Chappuis, imprimeur de la cour de Parlement); une lettre de l'intendant Esmangart à l'archevêque, F. de Rohan; réquisitions du promoteur; procès-verbal de l'état et du mobilier de la chapelle du collège [en marge, récépissé « de tous les ouvrages de menuiserie, sculpture, dorure, peinture de la chapelle cy-devant appelée la chapelle de la congrégation des écoliers » remis au sieur Laydet, directeur et syndic du grand séminaire]; un plan colorié de l'église Saint-Jacques et maisons en dépendant, dressé par le sieur Bonfin, ingénieur et architecte de la ville de Bordeaux; deux enquêtes *de commodo et incommodo;* le décret de suppression; une requête (1792) d'un des adjudicataires, réclamant du sieur Lassalle, ancien greffier de l'officialité, les expéditions des pièces relatives à cette affaire, et ordre conforme du sieur Perrens, « commissaire du Roi, provisoire ». — 4. *Collège de Cadillac.* 1695. « État des revenus du Cellège de la congrégation

Digitized by Google

de la doctrine chrétienne de Cadillac; (revenus, 1,705 l.; charges indiquées sans évaluation.) — (T 4.)

G. 888. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1617-1789. — Petites Écoles. 1657. Deux ordonnances des vicaires généraux, prescrivant, la première, aux curés de la ville et du diocèse de fournir la liste des maîtres et des maîtresses d'école enseignant dans leurs paroisses; la seconde, aux maîtres et maîtresses d'école de faire la profession de foi, plusieurs d'entre eux étant signalés comme protestants; la même ordonnance inhibant, sous peine d'excommunication, aux pères et mères d'envoyer leurs enfants chez les maîtres et maîtresses huguenots, et prescrivant de fermer leurs écoles, même en implorant « l'aide du bras séculier ». — *Ambarès*. 1773. Certificat honorable du curé, en faveur du Sr Lauzero, maître d'école, depuis seize ans, dans sa paroisse. — *Arbis*. 1784. Requête de Pierre-Charles Largeteau, maître d'école à Arbis, depuis 1782. — *Beautiran*. 1785. Jean Garbary sollicite des lettres d'approbation, avec l'appui du curé. — *Bassens*. 1773. Requête, pour le même objet, de Jean Lauzero. — *Bayon*. 1779. Le sieur Roux, régent, demande l'appui du prince-archevêque, F. de Rohan, pour être exempté du tirage de la milice; de nombreux paroissiens signent sa requête. — *Bègles*. 1775. Demande d'approbation par Pierre Abbadie, exerçant depuis deux ans. — *Blaye*. 1624. Enquête sur les déportements de François Gaignart, régent de Blaye, « grand renieur et blasphémateur ordinaire du nom de Dieu » (27 feuillets in-4°); ordonnance du cardinal de Sourdis, le citant à comparaître en congrégation pour se voir interdit; exploit de signification du sergent royal « parlant audict Gaignart, lequel a faict responce à moy soubz signé que j'estois sergent et qu'il ne me recongnoistroit jamais pour aultre et qu'il ne recongnoissoit en rien monsieur le cardinal et qu'il se mocquoit de tout cela et qu'il en appeloit. » — *Bordeaux*. 1617. « Estat de ceux qui tiennent escole dans la paroisse Saincte-Colombe » (2 maîtres et 2 maîtresses). — (S. d., commencement du XVIIe siècle). « Mémoire des maistres d'escole qui sont dans la paroisse Sainct-Pierre. » (3 maîtres, 1 maîtresse.) — 1657. Déclaration des écoles de Saint-Éloi (outre les collèges de Guienne et des Jésuites, deux écoles dont une tenue par un huguenot); même déclaration pour la paroisse Saint-Maixant (3 maîtres et 1 maîtresse). — 1769. J.-B. Moreau, maître d'école au faubourg Saint-Seurin, demande des lettres d'approbation; il joint à sa requête un modèle d'écriture. — 1773. Requête pour le même objet de Jean Ducros, de la paroisse Sainte-Croix. — *Bourg*. (s. d., XVIIIe siècle) Concurrence entre les sieurs Gaignon et Deméon, pour la régence de cette ville. — *Cadaujac*. Requête du sieur Bonnet, maître d'école approuvé depuis plusieurs années, demandant à l'archevêque, J.-M. Champion de Cicé, d'interdire l'enseignement à la femme d'un notaire royal et à un étranger qui lui faisaient concurrence. — *Cadillac*. 1777. Requête, aux fins d'approbation, de Pierre Goislou, élu maître écrivain, par les maire et jurats; on a joint à cette requête l'acte de jurade élisant ledit Goislou, et fixant les conditions auxquelles il enseignera. — 1789. Certificat du curé de Cadillac en faveur de Grettety, maître d'école. — *Cambes*. Requête (s. d., XVIIIe siècle), des habitants, en faveur d'un régent qu'ils avaient choisi. — *Cardan*. 1775. Réquisition du promoteur, aux fins d'obtenir l'interdiction d'un particulier qui enseignait sans approbation. — *Castelnau*. 1788. Lettre du curé, demandant à l'Archevêque d'approuver Antoine Reboul, « instituteur des enfants de sa paroisse ». — *Castillon*. 1759. Dossier de l'approbation du sieur Laroche, maître écrivain de Bordeaux, nommé régent principal par les maire et jurats de Castillon; entre autres pièces, l'acte de jurade. — 1788. Requête d'Élisabeth Trapaud, aux fins d'approbation. — *Castres*. 1667. Très curieux dossier relatif à la contestation de deux particuliers, prétendant à la place de régent dans cette paroisse. — 1773. Autre contestation de même nature. — 1785. Requête du curé et des principaux habitants, demandant l'approbation d'un nouveau régent et le maintien du régent exerçant déjà, « la paroisse estant assez considérable pour en occuper deux ». — *Coutras*. 1772. Interdiction d'un nommé Blanchard, enseignant sans approbation. — *Créon*. 1766. Certificat honorable accordé par le curé à René-Joseph Lacoste, régent latiniste. — 1779. Requête des habitans en faveur de Jules-Antoine Petit, régent français. — *Daignac-Espiet*. 1778. Requête de même nature, des paroissiens. — *Eyrans*. 1637. Contestation entre deux régents. — *Fargues*. 1690. Requête des paroissiens, demandant à l'autorité diocésaine d'approuver leur maître d'école. — (U 1.)

G. 889. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1612-1790. — Petites écoles. — *Galgon*. 1774. Contestation entre deux régents. — *Gauriac*. 1773. Attestation du curé en faveur de Sébastien Morin,

Digitized by Google

« exerçant depuis 17 années consécutives, les pénibles fonctions de régent ». — 1787. Le sieur Gaspalon demande à enseigner à Gauriac, la jeunesse y étant très nombreuse et un seul régent n'y suffisant pas. — *Saint-Gervais*. 1773. Certificat du curé en faveur du maître d'école de sa paroisse. — *Saint-Giron*. 1773. Plaintes du curé contre un régent incapable, soutenu par quelques paroissiens. — *Gradignan*. 1772-1776. Contestation entre divers maîtres et maîtresses. — *La Brède*. 1774. Lettre du sieur Lynch, curé, au secrétaire de l'archevêché, le priant d'empêcher les vicaires généraux d'approuver, pour sa paroisse, le régent de Saint-Selve. — 1788. Certificat honorable délivré par le curé au sieur Jean Joffre, maître d'école. — *Landiras*. Après 1772. Requête du régent, aux fins d'être approuvé. — 1774. Le curé sollicite l'interdiction de deux maîtres qui faisaient concurrence à celui à qui il avait obtenu des lettres de régence de l'archevêché. — 1782. Compétitions de même nature. — *Léognan*. 1780. Plaintes du curé contre le maître d'école. — *Lesparre*. 1642. Lettres, ordonnance et enquête au sujet du trouble apporté aux fonctions du régent par un maître non autorisé. — Requête (s. d., xviiie siècle) du sieur Douence, curé, et des principaux habitants, en faveur de leur régent. — *Saint-Loubès*. 1758-1779. Lettres de régence du sieur Boué. — Requête (s. d., xviii siècle) en faveur du sieur Memain, ci-devant régent d'Ambarès. — *Saint-Macaire*. 1768. Lettres de régence du sieur Lafargue, choisi par les maire et jurats. — 1780. Autres lettres en faveur du sieur Aubin Roux (au revers, ordonnance imprimée du prince-archevêque F. de Rohan sur les petites écoles [1772].) — *Saint-Magne-de-Castillon*. 1777. Requête des habitants, qui, « depuis un très grand nombre d'années, sont en possession d'avoir un maître d'école résidant dans la paroisse, pour apprendre aux enfants d'icelle à lire, écrire et chiffrer » et s'imposent, dans ce but, une retenue de 150 l. sur la taille, aux fins d'obtenir des lettres d'approbation à Dominique Cazats. — *Margaux*. 1773. Requête d'André Mottet pour le même objet. — *Mérignac*. 1788. Certificat du curé en faveur du régent. — *Mourens*. 1790. Les curé, syndic, officiers municipaux et principaux habitants demandent l'approbation des vicaires généraux pour Arnaud Decourt, « qui désire ouvrir une école dans la paroisse ». — *Le Pian* (près Saint-Macaire) 1762, 1765. Requêtes pour le même objet. — *Saint-Pey-d'Armens*. 1786. Certificat du curé en faveur du maître d'école. — *Saint-Pierre-de-Bat*. Plainte (s. d.) du régent, au prince-archevêque, F. de Rohan, contre un particulier non autorisé qui lui faisait concurrence. — *Pomerol*. 1772. Requête d'Antoine Ferrand appuyé par le curé, aux fins d'approbation. — *Podensac*. 1775. Compétition entre deux maîtres d'école. — *Preignac*. 1771. Plaintes de Caprais Fabre, régent, « troublé et inquiété par une foule de particuliers qui empiètent sur ses fonctions ». — 1780. Certificat du curé en faveur du même. — *Queynac*. 1778. Requête des curé et paroissiens, aux fins de faire approuver Pierre Bazin. — *Rions*. 1773-1774. Pièces relatives à l'approbation des régents Mazettier et Cadillon; entre autres, les actes de jurade les concernant. — 1789. Approbation du maître d'école, Jean Dabat. — *Saint-Romain-de-Boursas*. Requête (s. d.) des curé et habitants, au prince-archevêque F. de Rohan, demandant l'approbation pour Jean Pujo. — *Sadirac*. 1765-1776. Requêtes pour le même objet, en faveur de Joseph Darmager et du sieur Feugas. — *Salles*. 1790. Certificat du vicaire délivré au régent Morel. — *Saint-Selve*. 1761-1773. Requêtes des curé et habitants demandant l'approbation pour Jean Paillassard et Jean Lataste. — *Saint-Seurin-de-Cadourne*. 1775. Requête de même nature, en faveur du sieur Feugas. — *Sainte-Terre*. Requête (s. d.) à L.-J. d'Audibert de Lussan, aux fins d'approbation pour Charles Vergnion. — *Vayres*. 1769, 1771. Contestations entre divers maîtres d'école. — (U 2.)

G. 890. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1652-1781. — Hôpitaux. 1. *Hôpitaux en général*. — 1652. *Lettres patentes du Roy Louis XIV, portant confirmation du droit de l'Hôtel-Dieu de Paris, de faire quester et poser des troncs dans tous les diocèses du Royaume*. Impr. s. l., 8 p. in-4°. — 1713. *Déclaration du Roy, concernant les administrateurs des Hôtels-Dieu et Hôpitaux du Royaume*. Bordeaux, chez Guillaume Boé, 4 p. in-4°. — 1733. Circulaire des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris, annonçant aux Archevêques et évêques de France qu'ils ont révoqué de ses fonctions le sieur Desmarets, chargé de la recette des quêtes de province (Impr.). — 1749. Circulaire de l'intendant des finances, Boullongne, envoyant aux évêques un questionnaire sur l'état des hôpitaux de leurs diocèses. — 2. *Hôpital Saint-André de Bordeaux*. — *Statuts de l'hôpital Saint-André de Bordeaux*. Bordeaux, de l'imprimerie de Guillaume Chappuis, 1739, in-4° de 45 p. — Pièces relatives aux *trésoriers* de l'hôpital (1749-1754) entre autres : un arrêt du Conseil du 17 octobre 1697; une *Déclaration du Roy, concernant la nomination des*

Digitized by Google

trésoriers de l'hôpital de Saint-André de Bordeaux et des juges et consuls de ladite ville, du 4 juin 1746 (3 p. in-4°, impr. chez J.-B. Lacornée); l'état sommaire des recettes et dépenses des trésoriers pour l'exercice de 1743 (recette : 90,758 l. 12 s. 5 d.; dépense : 90,665 l. 1 s.); diverses lettres de M. de Ségur, sous-maire de Bordeaux, de l'intendant Aubert de Tourny et du bureau de l'hôpital. — Mémoires et lettres concernant la charge de *greffier* de cet établissement. — Contrat pour l'introduction des *Filles de la Charité* à l'hôpital; avenants à ce contrat; homologation par le Parlement (1705). — Lettre de Marie-Anne Bonnejoye, supérieure générale de la congrégation, remerciant l'Archevêque d'avoir protégé ses filles, «dans la persécution qui leur a été suscitée» (1747). — «Mémoire (s. d.) que les Filles de la Charité, servantes des pauvres malades de l'hôpital Saint-André, ont l'honneur de présenter très humblement aux Messieurs du Bureau» (au sujet de quelques détails d'administration intérieure). — *Aumôniers* : «Mémoire (s. d., XVIIe siècle), contenant les droits et raisons des prebstres seruans les paures de l'hospital Saint-André pour demander rang et voix delibératifue dans le bureau» (fragment). — Requête de ces ecclésiastiques, au sujet des convois des malades décédant à l'hôpital. — *Chirurgiens :* (1707-1746) lettres et mémoires divers, un, entre autres, du sieur Béranger, chirurgien oculiste, pensionné de la ville de Bordeaux. — *Maisons et rentes de l'hôpital* (1733-1746). Mémoires, etc.; *Catalogue des Maisons et Echopes situées en cette ville, sur le Port ou dans les Faux bourgs d'icelle, ensemble des Étaux ou Boucheries, des Agrières et de la maison noble de Villembils appartenant à l'hôpital Saint-André, dont les Baux à Ferme ou à location se renouvellent, avec la désignation des lieux et des rues où elles sont situées, les noms des locataires, le prix des Baux, leur date et le temps de leur échéance pour 17...* (imp. placard in-f°). — *Parements de deuil,* dont la fourniture était réservée à l'hôpital (1752-1756) : livre de comptes; arrêt du Parlement du 28 avril 1752 (impr. placard in-f°), etc. — *Pièces diverses* (1754-1781) : Lettres de l'intendant Aubert de Tourny relatives au cimetière de l'hôpital (1754); rapports des médecins et chirurgiens sur l'opportunité de transférer ailleurs cet établissement; etc. — (V 1.)

G. 891. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1650-1782. — Hôpitaux. — *Hôpital de la Manufacture, à Bordeaux.* — 1650. Extrait du testament d'Olive de Lestonnac, veuve du premier président, Marc-Antoine de Gourgue, concernant le legs fait par cette dame à l'hôpital des métiers de Bordeaux. — 1660. Ordonnance d'H. de Béthune, permettant de conserver le Saint-Sacrement dans la chapelle de l'hôpital. — 1669. Commission pour bénir la cloche de ladite chapelle. — 1672. Extrait du testament de Jacques de Campo-Kierffel, abbé et doyen de Saint-Jean-de-Latran, concernant l'emploi du revenu de 60,000 livres léguées à la Manufacture; le testateur veut qu'on marie, chaque année, quarante filles, desquelles vingt recevront 100 l. et vingt autres, 50 l. — 1674. Ordonnance d'H. de Béthune permettant de quêter dans toute la ville pour subvenir aux besoins des «pauvres mendiants et vagabonds» tous renfermés à la Manufacture. — 1677. Fondation de douze places à cet hôpital par Mme de Peyronin, supérieure des filles le desservant, et copie des délibérations du bureau à ce sujet. — *Lettres patentes du Roy, en forme de Déclaration, concernant l'establissement d'un hospital général à Bordeaux, vérifié au Parlement de Guyenne le 20 août 1662, ensemble les Statuts de l'hospital général de la manufacture de Bordeaux.* A Bordeaux, chez Claude Labottière, 1693, in-4° de 42 p. — 1705, 1707, 1722. Fondations par Bernardine Batailler, Marie Másson et Hélène Duverdier, servantes des pauvres à la Manufacture. — 1735. Arrêt du Parlement, homologuant la délibération du bureau, portant qu'à l'avenir et en toute saison, ses réunions se tiendront dans la maison dudit hôpital. — 1772. *Lettres patentes, portant réunion de l'Hospital des Enfans trouvés de Bordeaux à celui de la Manufacture.* A Bordeaux, chez Michel Racle, 1773, in-4° de 7 p. — 1780. Réduction de fondations à la Manufacture. — Pièces diverses non datées; mémoires, lettres, requêtes; etc. — (V 2.)

G. 892. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1617-1785. — Hôpitaux. — 1. *Incurables de Bordeaux.* — 1737. Requête du syndic, aux fins d'obtenir une fois par mois le salut du Saint-Sacrement. — 2. *Cadillac.* 1617. Acte de la fondation de l'hôpital de cette ville, par le duc d'Épernon (copie informe). — 1702. Dossier relatif au déplacement du cimetière de cet établissement. — 1785. Pièces concernant la restauration de la chapelle. — 3. *Fronsac.* 1775-1778. Procédure pour l'union de la chapelle Sainte-Catherine, fondée en l'église de Fronsac, à l'hôpital du lieu. — 4. *Lesparre.* 1760. Requête de fr. Antoine Cazeneuve, cordelier, aumônier de l'hôpital militaire de Lesparre, aux fins

Digitized by Google

d'être autorisé à y célébrer la messe; et procès-verbal de visite de l'établissement. — 5. *Libourne*. « Règlement (s. d., après 1698), ou statutz de l'hospital Saint-James de la ville de Libourne, fait par Mrs les maire et juratz d'icelle, soi-dizant patrons, directeurs et administrateurs dudit hospital, ensemble les prudhommes composant le conseil politique, etc. » (9 feuillets in-f°.) — 6. *Saint-Macaire*. 1765. Procès-verbal de la visite de cette maison par L.-J. d'Audibert de Lussan; on y a joint un « Estat de tout ce que la sœur Bourgoing, hospitalière et fille de l'ordre de Sainte-Marthe, a trouvé dans l'hospital de Saint-Macaire, à son entrée dans le dit hospital ». — 1782. Pièces concernant l'admission dans l'établissement de Dorothée Bourgoin, mère de la précédente, en qualité de dame hospitalière (requêtes, lettres et délibérations du bureau). — (V 3.)

G. 893. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 33 pièces, papier.

1734-1737. — Hôpitaux. — *Conflit entre l'Archevêque* (M. de Maniban) *et le président d'Augeard* au sujet de la présidence du bureau de la Manufacture et du lieu où se doivent tenir les assemblées, en hiver : mémoires et répliques des parties; lettres de l'Archevêque, du cardinal de Fleury, d'A.-F. de Blisterwick de Moncley, archevêque de Besançon, du garde des sceaux, d'Aguesseau, du ministre, Chauvelin, de l'évêque de Saint-Omer, L.-A. de Valbelle; arrêt du Parlement de Paris relatif à un conflit du même genre entre ce prélat et les administrateurs de l'hôpital de Saint-Jean de Saint-Omer, en 1699 (expédition en forme sur parchemin); etc. — (V 4.)

G. 894. (Portefeuille.) — 293 pièces, papier.

1621-1685. — Religionnaires. — *Abjurations*. — Noms principaux : Jacques et Pierre Juliot, sieurs de La Claverie (abjuration reçue par Hardouin Fortin de La Hoguette, évêque de Saint-Brieuc, dans la chapelle de sa maison de La Hoguette, au diocèse de Saintes (1679); original signé et scellé en cire rouge); Henri de Ségur, vicomte de Cabanac, le grand Puch, Laloubière et autres places (abjuration reçue par Louis d'Anglure de Bourlemont; original signé); abjuration collective de trente-trois habitants de Castillon qui, « ayant apprins les intentions de Sa Maiesté qui desire la réunion de tous ses subiects à la religion catholique, apostolique et romaine, ont, de leur mouuement, esté trouuer M. Soliols, curé de la dite ville, pour lui déclarer que tous ont resoleu d'embrasser la religion catholique; » etc. — (X 1.)

G. 895. (Portefeuille.) — 482 pièces, papier.

1685 (Septembre.) — Religionnaires. — Abjurations. — Noms principaux : Jean Dufour, maître écrivain, paroisse Sainte-Colombe à Bordeaux; Joseph Cadroy, avocat au Parlement; Marie Minvielle de Lacoze; Suzanne de Galetheau; Marie de Luxe; Michel de Luxe, seigneur d'Artolie; Marie de Gillet, vicomtesse de Cabanac; Sybille Fonfrède; etc. — (X 2.)

G. 896. (Porteuille.) — 676 pièces, papier.

1685-1686. — Religionnaires. — Abjurations. — Noms principaux : noble Pierre de Cruseau, écuyer, sieur de La Mote; Gédéon Hugla, ci-devant ministre du Fleix; Claude de Laval; Madeleine et Suzanne de Montils; Isaac Rabène, écolier en philosophie; Pierre de Carrère, écuyer; Marie Bonœil, femme de Jean Senouiller, maître fondeur et doreur; Marie-Suzanne Rondeau, femme de M. Sarrau, ci-devant ministre, son fils et ses deux filles; Marguerite de Sansas, épouse de noble Guy de Vivans, chevalier, seigneur de la Salle et de Pressac; Mérite de la Ramière; Nathanaël Chasseloup-Laubat, du diocèse de Saintes; Jean de Massac, intendant du duc de La Force; Louis Bertrand, écuyer, sieur de Saint-Bonnet, capitaine au régiment de Picardie, en garnison au Château-Trompette; René de la Marsonnière, écuyer, sieur de Longefous; Thomas de Mouchy, ci-devant lecteur et proposant en théologie, à Saint-Just de Marennes; Damaris de Pouyferré, épouse de Jacques-Louis de Monisson, écuyer de la grande écurie du Roi; etc. — (X 3.)

G. 897. (Liasse.) — 345 pièces, papier.

1687-1789. — Religionnaires et Juifs. Abjurations. Noms principaux : Pierre Jacques de Maillet, sieur de Corbin, écuyer; Paul-Abraham de Camaret de Marsan; Jacob Graveson, écuyer; Joseph Cardoze, docteur en médecine (profession de foi); Isabeau de Baret; Thomas Thompson, gentilhomme irlandais; François de Dartansec de La Nougarède; Jérémie de Rolin, écuyer, sieur d'Alis et Madeleine de Jean, son épouse; François

Digitized by Google

et Joseph de Grenier, gentilshommes verriers; François da Selva, juif portugais; etc. — (X 4.)

G. 898. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1658-1778. — Religionnaires. *Listes* (s. d.) *de nouveaux convertis* des paroisses Saint-Seurin, Saint-Christoly, Sainte-Eulalie, Saint-Remi, Saint-Michel, Saint-Projet et Saint-Pierre de Bordeaux. — Pièces diverses, concernant principalement des mariages entre catholiques et protestants. — (X 5.)

G. 899. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1664-1666. — Jansénisme. *Signature du formulaire.* Bref d'Alexandre VII et ordonnance des vicaires généraux prescrivant la signature du formulaire contre les erreurs de Jansénius. — Signature de ce document par les chapitres, l'université de Bordeaux (Tanesse, recteur; Fonteneil, chancelier; Lopès, théologal; Fr... [Signature illisible], augustin; Fr.-J-B. Gonet, O. P.; F. André Touton, carme, professeurs de théologie; Brassier, Delpech, Brethous, professeurs de droit; Lopès, professeur de médecine; de Maures, Cazauviel, de la faculté des arts; Derocques et Saboutin, scribes), les professeurs du collège de Guienne (Jacques Piers, principal; Dusolom, professeur de rhétorique; Luzel, professeur d'humanités; Bauduer, professeur de mathématiques), les professeurs et étudiants du séminaire Saint-Raphaël (Bourdeyron, prieur; Came, sous-maître et 22 séminaristes), les ecclésiastiques du séminaire irlandais, les réguliers et abbés commendataires, les religieuses et divers (prêtres approuvés, nouveaux titulaires des bénéfices, ordinands, etc.) — (X 6.)

G. 900. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1665-1666. — Jansénisme. Signature du formulaire par les curés, vicaires, bénéficiers et prêtres habitués de Bordeaux et de divers archiprêtrés du diocèse; A Saint-Maixant et Saint-Éloi de Bordeaux et à Saint-Macaire, les maîtres d'école ont également signé. — (X 7.)

G. 901. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier.

1653-1760. — Jansénisme. *Pièces diverses,* pour la plupart imprimées, concernant les affaires du jansénisme. — 1653. *Bulle ou Constitution de Nostre Saint Père le Pape, Innocent X, par laquelle sont déclarées et définies cinq propositions en matière de foy.* Bordeaux, Pierre de La Cour. Impr. 16 p. in-4°. (Bulle *Cum occasione,* avec une ordonnance d'Henri d'Arche, vicaire général, une lettre et une déclaration du Roi, etc.) — 1656. Citation, par les vicaires généraux, du sieur Minard, curé de Libourne et autres, prévenus d'opinions jansénistes. — 1653. *Ordonnance de Monseigneur l'archeuesque de Bourdeaux pour l'exécution de la Constitution de N. S. P. le Pape Alexandre VII, sur le sujet du jansénisme.* (Avec le texte du Bref *Ad sacram B. Petri sedem,* du 3 mars 1657.) Impr. s. l. n. d., 11 p. in-f°. — 1661. « Lettre escripte par Monseigneur l'Euesque d'Authun à N. S. P. le Pape au nom de l'Assemblée générale du Clergé de France, en l'année 1661, sur la traduction du Missel en langue vulgaire. » (Copie.) — 1664 (15 février). Constitution d'Alexandre VII : *Regiminis apostolici.* Impr. s. l. n. d., 4 p. in-f°. — 1705. *Mandement de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevesque de Bordeaux, primat d'Aquitaine pour la publication de la Constitution de N. S. P. le Pape Clément XI, du 16 juillet 1705, contre le jansénisme* (avec le texte latin et la traduction française de la bulle *Vineam domini Sabaoth*). Bordeaux, chez N. de La Court, in-4° de 16 p. — 1711. *Instruction pastorale de Messeigneurs les evesques de Luçon et de la Rochelle au clergé et au peuple de leurs diocèses, sur le livre intitulé :* Justification des Réflexions sur le Nouveau Testament, *composé par Messire J.-B. Bossuet, évesque de Meaux.* La Rochelle, chez Pierre Mesnier, in-4° de 18 p. —1712. *Mémoire de Monseigneur le Dauphin pour N. S. P. le Pape, imprimé par ordre exprès de S. M.* Paris, impr. royale, in-4° de 12 p. — 1714. *Arrest du Conseil d'Estat du Roy portant que le mandement et instruction pastorale du s^r Evesque de Metz, du 20 juin de la présente année, pour la publication de la bulle* Unigenitus *de N. S. P. le Pape Clément XI du 8 septembre 1713, demeureront supprimés et comme non avenus.* Paris, impr. roy., 4 p. in-4°. — 1716. *Mémoire pour les trois chanoines, docteurs de la faculté de théologie de Reims, appelans comme d'abus d'une sentence d'excommunication prononcée contre eux au sujet de la constitution* Unigenitus. Paris, chez François Jouenne, 36 et 7 p. in-4°. — 1717. *Première partie des articles de doctrine*

Digitized by Google

de la sacrée faculté de théologie de Paris. Paris, chez J.-B. Delespine, 70 p. in-4°. — 1718. *Mandement de S. E. Mgr le Cardinal de Noailles, Archevesque de Paris, pour la publication de l'appel qu'il a interjetté, le troisième octobre 1718, au futur concile général, des lettres de N. S. P. le Pape Clément XI, adressées à tous les fidèles, publiées le 8 septembre 1718 et qui commencent par ces mots* Pastoralis officii. *Ibid.* 24 p. in-4°. — 1719. *Lettre de Mgr l'évesque de Soissons à Mgr l'évesque d'Angoulesme, au sujet de son appel.* Impr. s. l., 35 p. in-4°. — 1721. *Lettre de MM. les évesques de Senez, de Montpellier et de Boulogne au Roy, au sujet de l'Arrest du Conseil d'État de S. M., du 31 décembre 1720, portant suppression de leurs mandemens du mois de septembre de la mesme année et de l'acte d'appel qui y est joint.* Impr. s. l. (à la fin, plusieurs listes d'appelants et réappelants). — 1726. *Lettre d'un ecclésiastique de Flandres à Mgr l'évesque de Soissons, etc.* Impr. s. l. 16, 19 et 12 p. in-4°. — *Relation de ce qui s'est passé, tant à Rome que de la part de M. le Cardinal de Noailles, sur l'affaire de la Constitution, depuis l'exaltation de N. S. P. le Pape Benoist XIII.* Impr. s. l. 13 p. in-4°. — 1727. *Réponse de Mgr l'Évesque de Montpellier à Mgr l'Évesque de Soissons, au sujet d'une lettre que ce prélat lui a adressée, en date du 25 mars 1727.* Impr. s. l., 42 p. in-4°. — *Première, seconde, troisiesme et quatriesme lettres de Mgr l'Évesque de Montpellier à Mgr l'Évêque de Soissons, au sujet de la septiesme lettre pastorale de ce prélat.* Impr. s. l. de 16, 36, 35 et 26 p., — *Mémoire présenté par trente curés de la ville de Paris à S. E. Mgr le cardinal de Noailles, leur archevesque, au sujet du bruit qui s'est répandu d'une prochaine acceptation de la bulle* Unigenitus. Impr. s. d., 20 p. in-4°. — 1728. *Lettre de Mgr l'Évesque de Montpellier au Roy.* Impr. s. l., 27 p. in-4°. — 1729. Recueil de brochures sur les affaires du jansénisme à Paris. — 1730. *Lettre écrite au Roy par l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1730.* Paris, chez Pierre Simon. 20 p. in-4°. — 1732. *Très humbles et très respectueuses Remontrances que présentent au Roy, notre très honoré et souverain seigneur, les gens tenant la cour de son Parlement, avec la déclaration du Roy du 18 août, des observations sur chaque article et les deux arrestés du Parlement.* Impr. s. l., 14 p. in-4°. — 1731-1756. Huit arrêts du Conseil, huit arrêts du Parlement de Paris, un arrêt des Parlements de Rennes, Toulouse et Provence sur les affaires du jansénisme. — 1733. *Instruction pastorale de Mgr l'Archevesque-prince d'Embrun, dans laquelle il réfute l'ouvrage qui a paru sous ce titre :* Instruction pastorale de Mgr l'Évêque de Montpellier, etc. — 1740. *Suite de la XXIe et dernière lettre théologique aux écrivains défenseurs des convulsions et autres prétendus miracles du temps.* Impr. s. l., 146 p. in-4°. — 1746. Circulaire des agents du clergé au sujet d'une requête de certains curés du diocèse de Séez contre un nouveau rituel publié par leur évêque. — 1756. Bref du Pape Benoît XIV aux évêques de France et lettres du Roi à ce sujet. — *Observations sur la déclaration du 10 décembre 1756.* Impr. s. l., 8. p. in-4°. — (X 8.)

G. 902. (Manuscrit in-4° relié en basane.) — 171 feuillets, parchemin.

XIIe siècle. — Recueil provenant de la collégiale de Saint-Émilion (au dernier feuillet : *Aquest libre es dels caperans senct Melion*). Il était au xviie siècle dans la bibliothèque d'Arnaud de Pontac, premier président au Parlement de Bordeaux ; il est inscrit au catalogue rédigé par Machon, f° 758, avec cette mention : « *Martyrologium Burdigalense, et expositio regulae sancti Augustini ;* en vélin, in-4°, très ancien. » (Au premier feuillet : *ex bibl. Ar. de Pontac, proto-praesidis, catal. inscript.*) — Le manuscrit a été copié au xiie siècle par différentes mains. Les articles nécrologiques insérés dans le martyrologe, ont été ajoutés après coup, la plupart aux xiiie et xive siècles. — La reliure semble être de la fin du xvie siècle ou du commencement du xviie. — Fol. 1. Fragment de l'office des morts en neumes. — F. 4 v° *Lectiones Sancte Marie.* — F. 5 v° *Capitulum ad mandatum pauperum* (cérémonie du lavement des pieds; la formule liturgique est très brève). — F. 6. Tableaux pour établir le calendrier lunaire. — F. 7-54. Martyrologe d'Adon. (En le comparant aux éditions imprimées on constate de nombreuses additions et suppressions.) Sous chaque jour, on a rappelé la mention des obits qui étaient célébrés dans l'église de Saint-Émilion : chanoines réguliers et séculiers du chapitre, bienfaiteurs; religieux des abbayes avec lequel il avait des associations de prières. — F. 55 v°. Association de prières avec les abbayes de l'Esterp, de Fontgouffier et de la Sauve. — F. 56-77 (cahier d'un plus petit format). Exposition de la règle de Saint-Augustin : *Hec precepta que subscripta sunt, ideo regula appellantur quia videlicet in eis nobis recte vivendi norma exprimitur.....* Titre final, au f° 77, v° : *Explicit expositio regule beati Augustini, episcopi.* — F. 77 v°. Association de prières avec les abbayes de Badion, en Saintonge, et de Baigne. — F. 78. Fragment sur l'oraison dominicale. — F. 79. *Incipit regula sancti Augustini.* — F. 83 v°.

Digitized by Google

Lettre du pape saint Léon IX du 20 avril 1052 (nº 4269 des *Regesta* de Jaffé, éd. Löwenfeld). — F. 83 vº. Remarques sur la pénitence de Salomon. — F. 84. Association de prières avec les chanoines de Saint-Avit et les moines de Saint-Florent. — *Ibid.* Formule de profession des religieux de Saint-Émilion. — F. 84 vº. Association de prières avec l'abbaye de Chancelade. — F. 84 vº. Lettre d'Adrien IV pour les religieux de Saint-Émilion, 19 décembre 1156-1158. [M. L. Delisle la croit inédite.] En voici la partie essentielle : *Statuimus ut si quando a diocesano episcopo interdictum processerit, liceat vobis in vestra ecclesia, clausis januis, exclusis excommunicatis et interdictis, non pulsatis tintinnabulis, suppressa voce, per totum officium divina misteria celebrare...* — *Ibid.* Antienne notée en neumes : *Florem virgo parit.* — F. 85. *Omelia sancti Augustini de salute anime : Rogo vos fratres karissimi, ut attentius cogitemus...* — Fº 87. *Sermo Augustini de vita et moribus clericorum : Propter quod volui et rogaui, hesterno die...* — F. 91 vº. *De vita et moribus clericorum : Caritati vestre hodie de nobis ipsis sermo reddendus...* — F. 98. Canons du concile d'Aix-la-Chapelle en 816, ou règle des chanoines, suivie (fº 130), d'extraits de divers écrits des Pères. (En voici les rubriques : fº 130. *Gregorii, de collata episcopis potestate ligandi atque solvendi;* fº 131. *Gregorii, de episcopis qui pro ordinatione sacerdotii munera libenter accipiunt;* fº 132. *Excerptum ex epistola Hieronimi presbyteri ad Nepocianum, de vita clericorum;* fº 136 vº. *Excerpta ex epistola Hieronimi, de institutione clericorum ad Paulinum presbyterum;* fº 137. *Item, ex epistola ad Rusticum;* fº 137 vº. *Ex epistola ad Eliodorum, quid distet inter monachum et clericum;* fº 138. *Ex epistola ad Oceanum, de vita clericorum;* fº 140. *Ex libro officiorum Isidori, de clericis;* fº 141, vº. *De generibus clericorum; Ibid. Gregorii, quales oporteat clericos esse;* fº 142. *De subjectis bonis sub pastorali regimine constitutis;* fº 143 vº. *Isidori, de subditis;* fº 144. *Gregorii, de invidis vel protervis subditis;* fº 145. *Prosperi, quod secundum sermonem prophete : « culpa sua pereant qui sacerdotum increpationes peruersa voluntate contemnunt; »* fº 146. *Prosperi, cum quo dampno anime sue ab Ecclesia que pauperes pascit accipiunt illi qui sibi de suo sufficiunt;* fº 147. *Prosperi, qui sint qui etiam cum profectu anime sue opibus sustentantur Ecclesie;* fº 147, vº. *Prosperi, quid facere debeant clerici quorum infirmitas non potest sua contempnere; Ibid. Que sunt vera gaudia vel vere divitie et quid impedimenti afferant bona presentia amatoribus futurorum;* fº 149. *Prosperi, qualiter quod dicit apostolus : « qui in sacrario operantur que de sacrario sunt edant. »*) — Fº 150-155. *Incipit vita sancti Emiliani confessoris* (très probablement inédite) : *Gesta conscribere sanctorum laus et decus est cunctorum fidelium, qui in terris angelicam duxere vitam... obiit autem hic XPI famulus plenus virtutum meritis,* VIII *idus januarii, ac sepultus est in ipsa ecclesia quam ipse exciderat, temporibus Waïferi ducis Aquitanie, regnante domino nostro JHU XPO, cui est honor et gloria in secula seculorum. Amen.* — Cf. cidessus, fº 8, au martyrologe : VIII *idus januarii. In pago Burdegalensi, loco Ascumbas vocitato, beatus Emilianus migrauit fine beato.* — F. 156. *In dedicatione ecclesie. Quociescumque, fratres karissimi, altaris vel templi festivitatem colimus...* (C'est un sermon de saint Augustin dont un fragment se lit encore au Bréviaire Romain, en la fête de la Dédicace.) — F. 159. *Omelia beati Gregorii pape. Quia, propitia divinitate, fratres karissimi, solempnia dedicationis ecclesie celebramus.* — F. 163, vº Trois notices de donations faites au monastère de Saint-Émilion. — F. 164-171. Ordre des offices et des cérémonies dans l'église de Saint-Émilion (Détails curieux sur des usages liturgiques). — [M. L. Delisle a bien voulu examiner ce manuscrit et fournir les principaux éléments de cette notice.] — (Y 1.)

G. 908. (Manuscrit in-fº, relié en veau.) — 208 feuillets, paginés I-VI, 2-208 ; vélin.

XVº siècle. — Missel de Bordeaux, incomplet. Ce beau manuscrit, en vélin, contient seulement le propre du temps et le canon de la Messe. Il est de très grand format, la hauteur des pages étant de 459 millimètres et leur largeur de 330 millim. L'écriture, en rouge et noir, ressemble beaucoup à celle des premiers livres imprimés; sauf pour le calendrier, elle est sur deux colonnes (H. 290 millim., L. 92 millim.). La pagination a été faite à l'occasion du présent inventaire. — Aucune des proses qu'il renferme n'est inédite. Le texte est généralement conforme au Missel Romain. Seulement, pour certaines cérémonies (Bénédiction des Cendres, des Rameaux, etc.), outre la formule *Secundum usum Romane curie,* il y en a une autre, beaucoup plus brève, *Secundum usum Burdegalensem.* — Le calendrier occupe les six premiers feuillets; les initiales KAL. sont à la plume en rouge et bleu. Fº II vº. *Aprilis 19. Incipit indulgentia ecclesie Burd. Sci Andree Burd.;* 21. *Dedicatio ecclesie Burdegal.* — Fº III rº. *Maii 9. Translatio S. Andree. Annuale;* 16, *Fortis epi et mr;* 22. *Quitherie, virg. et mr. IX lect.* — Fº IV vº. *Aug. 8. Mummolini, abbis et conf. VI lect.;* 29. *Augustini, epi. Annuale.* —

Digitized by Google

Fo V vo. *Oct. 13. Geraldi, abbis et conf. III lect.;* *16. Bertrandi* [de Comminges], *epi et conf. IX lect.*, *21. Severini, epi et conf. duplex; 25. Frontonis, epi et conf. IX lect.* — Fo VI ro. *Nov. 30. Sancti Andree, apostoli. Annuale.* — Le premier feuillet du texte a été coupé. Fos 2-8. Toutes les initiales grandes et petites sont peintes et dorées, et quelques pages ont des bordures (fleurs de lis, fleurs et fruits). A partir du fo 9, les initiales sont à la plume en rouge et bleu, quelques-unes de très grande dimension et toutes fort bien exécutées. Les capitales peintes ne se retrouvent qu'aux fos 13 vo (Noël, messe du jour, avec frises peintes et dorées), 16 ro (Circoncision), 19 ro (Épiphanie), 130 ro (Pâques, superbe initiale et frises), 148 ro (Pentecôte, *id.*), 195 ro (Canon de la messe, *id.*). — Après le canon de la messe, on a ajouté les oraisons de saint André, *in auxilium christianorum* et pour le Roi, dont les initiales rouges et bleues sont une grossière imitation de celles qui se trouvent à toutes les pages du manuscrit. — Aux fos 193 vo et 194 ro, avant le Canon de la messe, deux grandes peintures à pleine page se font face (H. 390 millim.; L. 280 millim.) : d'un côté, la scène du crucifiement; de l'autre, le Pére Éternel, avec les symboles des quatre évangélistes. Ces deux sujets traités d'aprés les types traditionnels des missels du moyen âge. Chacun des sujets principaux est entouré en bordure de petites miniatures représentant : autour du crucifiement, huit scènes de la Passion et sainte Véronique; autour du Père Éternel, à gauche, la Sainte Vierge tenant l'Enfant, et une sainte martyre; en haut, deux groupes de saints, entre autres saint Jean-Baptiste, saint Pierre, saint André, saint Pierre martyr, et un groupe formé d'un pape, d'un roi, d'un cardinal et d'un évêque; à droite, un groupe d'anges en robe blanche jouant de divers instruments, avec cette inscription, *Sanctus;* un groupe d'anges bleus et rouges, *Cherubim et Seraphim;* un troisième groupe d'anges en chapes et dalmatiques, *Dominaciones et potestates;* en bas deux évêques à genoux, se faisant face et séparés par une boule sommée d'une croix d'or; ils tiennent des philactères : *Te Deum laud., te Dñm conf.; Te eternum Patrem om.* — Ce manuscrit, très bien conservé, sauf la soustraction de la première page, et dont les miniatures sont d'une fraîcheur parfaite, est dans une reliure ancienne en veau à compartiments à froid, de style Renaissance, sur ais de bois, avec les restes de deux fermoirs en cuivre. La dorure de la tranche, quoique très fanée, est facilement reconnaissable. — (Y 2.)

G. 904. (Manuscrit petit in-4o.) — 149 feuillets, parchemin; latin et gascon.

XVe siècle. — Recueil liturgique a l'usage de l'Église Saint-André de Bordeaux. — Ce manuscrit, d'une assez bonne écriture, est rubriqué; les initiales, très simples, sont en rouge et noir. On a copié au xvie et au xviie siècle, sur les feuillets de garde, de nombreuses collectes pour les fêtes de saint Seurin, de saint Mummolin, de saint Dominique, etc. — Il se compose de deux parties bien distinctes. La première (fos 1-35) est un *Processionnal* à l'usage de l'église métropolitaine; il y est fait constamment mention du chapitre et du vicaire perpétuel de la Majestat. Les rubriques sont très précises et souvent très développées. Le parcours des processions est exactement indiqué. (Fo 12. Purification : *Fit processio per claustro* (sic) *usque ad ecclesiam Beate Marie de Platea.* — Fo 17 seq. Rameaux : *Fit processio per portam Bassam et inter duos muros civitatis usque ad portam Jouis et usque ad Cordariam et ibi dicitur euangelium et sermo... et dicto sermone, dicitur Antiphona* Salve Regina, *usque ad portam Medoco et ibi cantatur* Gloria, Laus; *et finito* Gloria, Laus, *canonicus qui celebravit missam cantat:* Attollite portas, *et intrando in civitatem, cantatur:* Ingrediente Domino, etc. — Fo 21. *In die Ascensionis Domini, circuitur civitas.* — Fo 24, Fête-Dieu : *Processio per plateam Sancti Andree, eundo ad portam Begueyre, per ruam Peytauina, transeundo coram ecclesiam de Ponte, transeundo per carreriam Sancte Columbe, per forum, per ruam de las Leyras, per ruam de Farro, per Pelagum, intrando per claustra usque ad chorum. Et si processio fit per villam, dicantur R* [*esponsoria*] *illorum sanctorum quorum sunt ecclesie, more solito.)* — La seconde partie du recueil est un *Rituel.* — Fo 35. Bénédiction de l'eau : *Alexander papa constituit aquam aspersionis cum sale benedici in habitaculis hominum.* — Fo 39. Mariage : *Sequitur ordo ad sponsandum secundum usum diocesis Burdegalensis* (nombreux passages en gascon, *in romancio;* usages particuliers et peu connus). — Fo 45. Communion des malades (longue profession de foi en gascon). — Fo 53. Extrême-Onction : *Incipit ordo ad perungendum infirmum* (très curieux détails sur les choses nécessaires à la cérémonie, infiniment plus longue et plus compliquée que dans l'usage romain actuel). — Fo 66 vo. Indulgence *in articulo mortis.* — Fo 68. Obsèques. — Fo 82. *Ordo in sabbato sancto Pasche* (bénédiction du feu et *Exultet,* noté). — Fo 94. *Genealogia Domini, ad matutinas.* — Fo 105 vo. Prières pour les

Digitized by Google

malades. — F° 115. *Incipit ordo reconciliationis violate ecclesie vel cimiterii, secundum usum Burdegalensem et consuetudinem.* — F° 129 v°. Bénédiction des cloches. — F° 138 v°. Bénédiction des pèlerins. — F° 140. Bénédictions diverses (*domus, in dormitorio, in refectorio, in cellario, in quoquina* (sic), *putei*, etc.). — F° 146. Formules de lettres testimoniales pour les pèlerins. — F° 147. *Modus mittendi sponsum vel sponsam ad aliam parochiam ad sponsandum.* — F°s 147 v°-149. Autres bénédictions. — Le manuscrit est relié en veau sur carton; filets à froid, coins et autres ornements en cuivre; restes de fermoir. — Pagination moderne. — (Y 3.)

G. 905. (Manuscrit petit in-4°.) — 105 feuillets, latin.

XVe siècle. — PROCESSIONNAL NOTÉ A L'USAGE DE L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ DE BORDEAUX. — Ce manuscrit, d'une bonne écriture, n'a rien de particulièrement remarquable. Les initiales, rouges ou bleues, sont d'une grande simplicité. C'est un recueil d'antiennes et de répons usités dans les processions de l'église métropolitaine, comme on peut s'en convaincre non seulement par cette note qu'on trouve en tête du premier feuillet : *Saint-André, 1761,* mais en comparant le texte au *Processionale ad usum Ecclesiæ metropolitanæ et primatialis Burdigalensis, opera et impensis Capituli ejusdem ecclesiæ*, imprimé, en 1662, chez G. de La Court (in-4° de 188 p.). Bon nombre des pièces liturgiques de notre manuscrit sont reproduites dans ce volume. On a mentionné à propos du précédent article plusieurs rubriques intéressantes; il faut indiquer ici : F° 38. *Ordo in parasceve;* f° 43. *Ordo in Sabbato Sancto;* f°s 49 *seq.* la curieuse procession des vêpres de Pâques qui ne se trouve pas dans le recueil imprimé; f° 56. celle du mardi de Pâques : *Incipiunt* (sic) *in choro a II cantoribus :* Salve festa dies, *eundo et redeundo usque ad cimiterium Sancte Crucis, ubi recipiunt nos monachi processionaliter induti albis, cum cruce et aqua benedicta et incenso, et capellanus portet cappam sericam et diachonus indutus dalmatica et portet librum et subdiachonus crucem... Canonici Sancti Severini non faciunt processionem illa die, neque monachi veniunt ad nos, neque in festo sancti Marchi, etc.;* f°s 61 v° et seq. usages particuliers pour les processions de saint Marc et des Rogations. — F° 100. *In receptione regis.* — Le manuscrit est dérelié; la pagination, en chiffres romains, est rubriquée et de l'époque. — (Y 4.)

G. 906. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1356-1782. — PIÈCES DIVERSES. — 1356. Extrait en forme du testament de Gaillard de La Mothe, cardinal de Sainte-Lucie, relatif à une fondation de chapelles dans l'église cathédrale de Bazas, *pro animabus felicis recordationis Domini quondam Clementis pape, benefactorum meorum et mea...* (Copie de 1627, de la main de Bertheau). — 1521. Testament de Pierre Andraud Dadia, prieur commendataire de Saint-Mariens. — 1624. Testament de Peyronne Arnaud, contenant notamment des fondations de messes à Saint-Remy de Bordeaux et à Ambarès. — 1718. Consultations d'avocats relatives à des contestations entre les pensionnaires de l'archevêché de Cambray et le cardinal de la Trémoïlle. — 1722. Testament de Mme d'Essenault, marquise de Castelnau, avec grand nombre de legs pieux. — Nombreuses pièces de procédure, actes de vente, etc. — (Y 5.)

G. 907. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1455-1652. — Pièces diverses. — Aveux, reconnaissances féodales, exporles, etc., en copie ou en extrait. — (Y 6.)

G. 908. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1683-1780. — Pièces diverses. — *Mandements et ordonnances* (imprimés) *de divers archevêques et évêques*, entre autres : 1694. *Protestation et acte d'appel interjetté à N. S. P. le Pape Innocent XII et au Saint-Siège par S. A. Eminentissime Mgr le Cardinal de Bouillon, grand prévost de Liège.* Paris, Th. Muguet, 8 p. in-4°. — 1701. *Constitutions synodales du diocèse de Condom, imprimées par l'ordre de Mgr l'Illustr. et Révér. messire Louis Milon, conseiller du Roi en ses conseils, évesque et seigneur de Condom.* De l'impr. de Jacques Destadens, 8 p. in-4°. (Art. VII : « En exécution des ordres de S. M., nous ordonnons à tous curés et vicaires de nous envoyer chaque mois l'état de leurs écoles et catéchismes, etc. ») — 1709. *Oraison synodale prêchée à Saintes, au Synode qui s'est tenu par Mgr l'Évesque, le 16 du mois d'avril 1709.* Impr. s. l., 14 p. in-4°. — 1751. *Mandement de Mgr l'évesque de Luçon* [Samuel-Guillaume de Verthamon] *pour la publication du Jubilé, contenant une instruction pastorale sur les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.* A Niort, de l'impr. de Jacques Élies, 46 p. in-4°. — 1780. *Ordon-*

Digitized by Google

nance de S. E. Mgr le Cardinal de Luynes, archevesque de Sens, concernant l'habillement des ecclésiastiques de son diocèse. A Sens, de l'impr. de Tarbé, 8 p. in-4°. — (Y 7.)

G. 909. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1678-1741. — Pièces diverses. — *Mémoires imprimés* (la plupart de ces mémoires sont des brochures considérables). — 1678. *La Harangue que le Roy de la Grand'Bretagne a faite aux deux Chambres du Parlement d'Angleterre, le 7 février 1678* (fragm. in-4°). — 1717. *Mémoire présenté à S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, régent du Royaume, pour la défense de l'Université* [de Paris]. A Paris, chez C. L. Thiboust, 40 p. in-4°. (Ce mémoire est signé du recteur Demontempuys.) — 1728. *Réponse aux deux mémoires donnez par Me Pierre Carlier, adjudicataire des fermes générales unies, contre la requête présentée par les bénéficiers et autres ecclésiastiques, au sujet de l'exemption des droits de Courtiers-Jaugeurs, d'Inspecteurs aux boissons et boucheries, etc.* (par l'avocat Bronod). De l'impr. de Pierre Simon, 18 p. in-f°. — Après 1733. *Mémoire pour les Doyen, Chanoines et Chapitre de Saint-Omer, parties intervenantes dans l'instance pendante au Conseil entre Messire A. de Valbelle, évesque de Saint-Omer, et les Abbé, Prieur et Religieux de l'Abbaye de Saint-Bertin.* De l'impr. de Ph. Nic-Lottin, s. d., 148-106 p. in-4°. [Intéressant en raison des 104 pièces justificatives, bulles, diplômes, arrêts du Conseil, etc., du xie au xviiie siècle.] — Après 1738. *Mémoire pour M. l'Évesque de Mâcon, contre M. le Cardinal d'Auvergne, en sa qualité d'abbé commendataire de l'Abbaye de Cluny.* Imp. s. l. n. d., de II-138 p. in-f° (nomb. pièces justificatives, dont la plus ancienne est de 910). — Quatre factums in-f°, dans un procès entre les vicaires généraux de Nantes et le chapitre cathédral, etc. — (Y 8.)

G. 910. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1741-1784. — Pièces diverses. — Mémoires imprimés. — Après 1741. *Mémoire pour le sieur Hauriot, curé d'Estibaux, intimé sur l'appel comme d'abus les trois ordonnances rendues par M. l'évesque d'Ax* (sic). S. l. n. d., 16 p. in-f°. — 1755. *Mémoire sur délibéré pour le sieur Gaborit, etc., contre M. l'évesque de Luçon, intimé et défendeur.* De l'imp. de Paulus du Mesnil., 12 p. in-f°. — 1766. *Plaidoyer prononcé par M. de Morveau, avocat général, à l'audience publique du Parlement de Bourgogne, dans la cause d'entre les abbés de la Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, premiers pères de l'ordre de Citeaux, intervenans, adhérans, appelans comme d'abus des décrets du Chapitre général tenu, à Citeaux, le 6 mai 1765 et jours suivans, et M. l'abbé de Citeaux, chef et supérieur général de l'Ordre, intimé, et les abbés de Salem, d'Hauterive et autres, intervenans et adhérans.* De l'impr. de Butard, 158 p. in-4°. — 1778. *Réflexions sommaires pour les Barnabites de Dax, sur la réplique des soi-disant syndic et administrateurs des hôpitaux de la dite Ville.* Bordeaux, Chappuis, 8 p. in-4°. — 1779. *A juger en l'audience de la Grand'Chambre, pour Dom Maurice Guillermon, religieux Barnabite, au nom et comme syndic du Collège de la Ville de Dax, contre les soi-disant syndic et administrateurs de l'Hospital de la dite Ville de Dax.* Bordeaux, Pierre Philippot, 34 p. in-4°. — 1784. *Determinatio sacræ facultatis Parisiensis in librum cui titulus :* Principes de Morale, *par M. l'abbé de Mably.* Paris, impr. de Clousier, 29 p. in-4°. — *La défense de l'autorité du Pape contre les erreurs de ce temps.* (S. d. xviie s., fragment.) — (Y 9.)

ADDITIONS (1)

G. 911. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1650-1787. — Actes du pouvoir civil. — 1. *Édits, Déclarations et Lettres patentes* (imprimées) concernant : la levée et liquidation des droits de francs-fiefs, nouveaux acquêts et amortissements; la réforme de l'Université de Paris, l'aliénation des droits d'échange ; les offices de contrôleurs des publications des bans de mariages; les chanoines réguliers de Chancelade pourvus des cures, vicairies perpétuelles et prieurés-cures de l'ordre ; les établissements et acquisitions des gens de mainmorte; le rétablissement des anciens officiers du Parlement de Paris; la recherche et la vérification des îles, îlots, atterrissements, alluvions et relais formés dans une partie des rivières de Gironde, Garonne et Dordogne; la création d'assemblées provinciales; etc. — 2. *Arrêts du Conseil* (imprimés) : concernant : les recouvrements des droits d'amortissement et francs-fiefs; les greffiers des insinuations ecclésiastiques ; la décharge d'amortissement pour une école de charité à la Melle (diocèse de Senez); les filles de

(1) On a classé par ordre de matières, sous les nos G. 911 et suivants les pièces retrouvées pendant l'impression de l'Inventaire sommaire des Archives diocésaines (G. 525 *seq.*).

Digitized by Google

l'Union Chrétienne de Mende; certaines contestations entre les gens de mainmorte et les sous-fermiers des domaines; la suppression des deux premiers volumes de l'*Encyclopédie* et de divers autres ouvrages; la prorogation au 31 décembre 1775, des délais accordés au clergé au sujet des foi et hommage, aveux et dénombrements, les monnaies, le commerce, etc. — (B. 6.)

G. 912. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1582-1787. — Actes du pouvoir civil. — 1. *Parlement et Cour des Aides de Bordeaux.* Arrêt inhibant à Léonard de Lachèse, sous-diacre, de se marier, nonobstant un bref du pape qui le déliait de ses engagements, en considération de la violence qu'il disait avoir subie (1650). — Arrêt (ms.) sur un appel comme d'abus, interjeté contre François de Gaujac, évêque d'Aire, par le syndic du chapitre de sa cathédrale (1745). — Arrêt au sujet d'un appel comme d'abus interjeté contre l'évêque de Condom, en raison d'un refus de bénéfice (1746). — Arrêt dans une affaire analogue où était partie M. de Suarès-d'Aulan, évêque de Dax (1746). — Arrêt dans un procès de même nature où était partie l'évêque de Sarlat (1747). — Arrêt analogue dans un procès intenté par Emmanuel-Henri-Timoléon de Cossé-Brissac, évêque de Condom (1748). — *Arrest de la Cour de Parlement concernant les oppositions aux mariages, du 6 mai 1761.* Bordeaux, J.-B. Lacornée, 4 p. in-4°. — *Arrest de la cour de Parlement qui pourvoit à la sûreté des grains séquestrés par les Arrests précédents, du 25 septembre 1773.* Bordeaux, J. Chappuis, 4 p. in-4°. — *Arrest de la cour de Parlement concernant les registres des baptêmes, du 26 janvier 1774. Ibid.* 4 p. in-4°. — *Lettre de la Cour des Aides de Bordeaux au Roi* (7 septembre 1787). Impr. s. l. n. d. 8 p. in-8°. — *Parlement de Paris.* Arrêts imprimés, concernant : l'augmentation des notaires et secrétaires du Roi (1582); les mariages clandestins; la juridiction ecclésiastique défendue contre les juges royaux; les testaments contenant des legs pieux et aumônes; les curés congruistes; les novales; l'interdiction à certaines communautés religieuses de recevoir des novices; la suppression du *Traité théologique sur l'autorité et l'infaillibilité des papes;* celle d'un libelle intitulé *: Lettre de Louis XIV à Louis XV*, et autres imprimés. — *Acte d'appel interjetté au futur concile par Monsieur le Procureur général du Roy et Arrest rendu en conséquence par la Chambre des vacations, le 27 septembre 1688.* Paris, F. Muguet, 10 p. in-4°. — *Remontrances du Parlement de Paris, arrestées le 24 juillet 1787.* Impr. s. l. n. d., 16 p. in-8°. — 3. *Parlement de Toulouse.* Arrêts imprimés, un entre autres du 25 juin 1659, *portant condamnation à mort contre F. Sauvage, ministre de la R. P. R. de la ville de Florac, au pays des Cévennes.* — 4. *Ordonnances de police,* entre autres : *Précis des règlemens de police pour la ville et fauxbourgs de Bordeaux, pour servir aux commissaires de police (1759).* Bordeaux, Ve Pierre Brun, 30 p. in-4°. — (B. 7.)

G. 913. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 18 pages et 89 feuillets, papier.

1633-1634. — Différend entre Henri de Sourdis et le duc d'Épernon. — Ce recueil, tout entier de la main de Bertheau, était évidemment destiné à l'impression, comme en témoignent les premières pages. P. 1 : « Actes de l'archeuesché de Bordeaux sur les violences, attentatz et outrages commis en la personne de très illustre et réuérend père en Dieu, messire Henry d'Escoubleau de Sourdis, archeu. de Bordeaux et primat d'Aquitaine, par Monseign. le duc d'Espernon, gouuern. et lieuten^t^ général pour le Roy en Guienne, aux mois d'octobre et nouembre 1633... *Super omnia vincit veritas.* 3. Esdras, 3. A Bordeaux, par... » — P. 2. « Au lecteur chrestien et catholique. » — P. 3-20. « Sommaire de tous les actes pour venir plus facilement à leur cognoissance et à la source de tout le différend. » — Viennent ensuite tous les actes de l'archevêque, du duc d'Épernon, des jurats et du Parlement, jour par jour, actes reliés par un récit sommaire. Ces pièces se trouvant, pour la plupart, en copie ou en original, dans le portefeuille G. 534, on indiquera ici seulement ceux qui ne s'y rencontrent pas, ou les passage du récit fournissant des particularités nouvelles. F^os^ 1-2. Nouveaux détails sur l'affaire de la *Clye* — F° 7 v°. 30 octobre. « Mrs de Grimaud, chanoine théologal et Amadou, chanoine de Saint-André; Decruzeau et Richon, chanoines de Saint-Seurin; Defayard et de Cruzeau, curés de St-Proiect et S. Remy; le prieur de la Chartreuse et gardien des Capucins, députez, se trouuent en l'archeuesché et partent, aux fins de leur députation, pour aller à Puypaulin, sur les 9 [heures] du matin. » — *Ibid.* F° 9. « Discours de M. de Grimaud... à Monsieur le duc d'Espernon. » — F° 9 v°. « Actions de M. d'Espernon, auant, durant et après ce discours, rapportées par les ditz députez. » — F° 11. 31 octobre. Réponse du jurat Delaroche au sujet de l'affaire de la Clye. — F° 19 v°. 4 novembre. « Le sieur Delaroche,

Digitized by Google

jurat, adiouste à sa response du dernier octobre. » — F° 24. 8 novembre. « Le sieur Contensons, prebstre, aumosnier de M.. d'Espernon, proteste d'apeler; dit qu'il n'est coupable de célébrer deuant le sieur Naugas et Carabins, n'obéissant qu'à son maistre, auquel il ne peult commander ni donner ordre pour ce subiect. M. l'Archeuesque respond et reuoque tout octroy et pouuoir à lui donné, jusqu'à ce qu'il ait comparu. » — F° 36. 9 novembre. Réitération d'appel de Contensons et de Naugas. — F° 29. « Actes du 10 novembre 1633. Funeste journée. » (Arrêt du carrosse de l'Archevêque par le duc d'Épernon et violences de celui-ci.) — F° 32. 10 novembre. « Sommation aux jurats de déclarer quelle ordonnance ils ont fait publier aueq les trompettes d'argent. » — F° 34. Même date. « Les capitaines du guet et archers de la ville assiègent l'archeuesché. » — F° 37. Même date. « Messieurs du Parlement viennent, peu après l'attentat, vers M. l'Archeuesque. » — *Ibid.* v° et f° 38. 11 novembre. Remontrances des chapitres Saint-André et Saint-Seurin au Parlement. — F° 43 v°. 12 novembre. « La sentence d'excommunication et interdit est signifiée par les églises et au procureur-syndic de la ville. Mr d'Espernon est appelant. Mr l'Archeuesque employe pour toute réponse sa sentence qu'il faict insérer en l'acte du notaire. » — *Ibid.* « Appel de Mr d'Espernon. » — F° 44 v°. 13 novembre. « Le clergé députe vers le Roy. » — F° 45 v°. 14 novembre. « Le procureur-scindic de la ville est porté pour appellant de l'interdit. » — F° 47. 16 novembre. « Le vicaire de Cadillac trouue deux chanoynes de Cadillac qui le mènent à Puypaulin. Il est menacé par M. d'Espernon. » — F° 48. 18 novembre. « Signification de l'interdit à Cadillac aux Capucins, auecq peine, et aux portes de la ville, fermées..... Insolences du gouverneur de la ville et intendant du chasteau... » — F° 54. Même date. « Messieurs du Parlement, contraincts de prendre la place des juratz, viennent trouuer M. l'Archeuesque pour modérer la dûreté de l'interdit, en considération du peuple. » — F° 59 v°. 20 novembre. « Grande célébrité en l'église métropolitaine, au rapport du S.-Sacrement, où le Parlement assiste en corps. » — F° 60. Actes de cette compagnie, relativement à l'affaire. —F° 65. 21 novembre. « Les chanoynes de Cadillac amollissent leur résolution... sur la nouuelle du secours aporté par Sa Maiesté. » — F° 75. 26 novembre. « Le Roy escript à M. l'Archeuesque, à MM. du Parlement et aux jurats; enuoye un gentilhomme, enseigne des gardes de son corps, à M. l'Archeuesque pour la conseruation de sa personne contre la violence; escript à M. d'Espernon de se retirer en son domaine de Plassac par un gentilhomme de ses ordinaires, voye pour leuer l'interdit. » — F° 77. 29 novembre. « M. d'Espernon estant sorti du diocèse, M. l'Archeuesque fait son mandement pour leuer l'interdit, et ordonne auecq son chapitre des cérémonies qu'on tiendroit pour ce faire; tout le clergé séculier et régulier est mandé pour y assister, les juratz réserués en l'interdit. » — F° 79. 2 décembre. Publication de la levée de l'interdit. — F° 81 v°. « Les jurats continuent leur désobéissance et apel. » — F° 82 v°. 3 décembre. « M. l'Archeuesque respond aux jurats. » — F° 89, 3 janvier 1634. « Le prédicateur enuoyé à Cadillac pour les aduents rend raison pourquoy il est retourné et par quelle contraincte. » — A la fin du recueil: « Miard, vic. gén.; Caron, vic. gén.; Bertheau, secrétaire. » — (C 4 *bis.*)

G. 914. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 94 feuillets, papier; latin.

1731-1743. — Ordinations et Dimissoires. — Noms principaux : Au revers de la couverture, autorisation de se faire sacrer par divers prélats à M. de Macheco de Prémeaux, évêque élu de Périgueux (1722); à M. de Cossé-Brissac, évêque élu de Condom (1736); à M. de Chabannes, évêque élu d'Agen (1736); à M. de Verthamon de Chavagnac, évêque élu de Luçon (1737); à M. Duverdier, évêque élu d'Angoulême. — 1731. F° 6. Tonsuré : Jacques Baurein. — F° 8. Dimissoire à Jérôme de Baritault. — *Ibid.* v°. *Id.* à Charles-Nicolas d'Alesme. — 1732. F. 14. Tonsuré : Nicolas-Joseph de Lauzières-Thémines. — 1733. F° 20. Tonsuré : J.-B.-Joseph-Nicolas Leblanc, fils de J.-B.-Joseph, conseiller au Parlement. — F° 25 v°. Dimissoire à Marc-Antoine de Verteuil de Malleret. — 1734. F° 28. Tonsuré : Alexandre-Joseph Saige. — F° 33. Tonsurés : Charles de Gasq et François Dudon. — 1736. F° 43 v°. Tonsuré : Jean-Louis, fils du vicomte de Poudenx. — 1737. F°s 50, 52. Tonsurés : Jacques-Michel et Louis de Filhot. — 1739. F° 64. Tonsuré : Charles-Auguste Le Quien de la Neufville. — 1740. F° 78 v°. Dimissoire à Bernard-Henri de Candale, fils de Léon, baron de Doazit et de Marie-Romaine de Lafaysse. — 1742. F° 84. Sacre d'Henri-Gaston de Lévis-Léran, évêque de Pamiers. — F° 87. Prêtre : Joseph de Pontac. — *Ibid.* v°. Tonsuré : Jacques de Grailly; etc. — (D 4 *bis.*)

Digitized by Google

G. 915. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1682-1788. — ORDONNANCES IMPRIMÉES, pour la plupart en placard. — Toutes les pièces contenues dans ce portefeuille se trouvent déjà dans le recueil G. 579, sauf les suivantes : Prières publiques à l'occasion d'une épizootie (1682). — *Id.*, pour demander de la pluie (1716). — Jubilé de 1727. — Indulgences aux bienfaiteurs des Quinze-Vingts (1730). — Quête des religieux de Saint-Antoine du mont Liban (1755). — Quête en faveur de la maison du Bon-Pasteur de Bordeaux (1769). — (E 12.)

G. 916. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 6 cahiers de 226 feuillets et 13 pièces, papier.

1655-1757. — OFFICIALITÉ ET PRIMACE. — Registres et pièces de procès. — Noms principaux : Jean Grégoire, docteur en théologie et chanoine de Saint-André; Nicolas Baulos, docteur en théologie de la Faculté de Paris et théologal de Saint-André; Monville, chanoine de la même église, juges de primace (1751); Léonard Porcher, secrétaire du Roi en la chancellerie près la cour des Aides; François Fradin, écuyer, seigneur du Péral et du Tastel; Desmirails, bourgeois de Bordeaux; Henri Dumas, secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement; Du Périer de Larsan, curé de Saint-Projet à Bordeaux; Jean Pellet, conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances; Jean Chimbaud de Filhot, curé de Peujard; Pierre Tranchère, juge de la ville de Guitres, etc. — (O 17 *bis.*)

G. 917. (Liasse.) — Cahier in-f° de 261 feuillets, papier.

1708. — CHAMBRE SOUVERAINE DU CLERGÉ. — Rôle de dépens présenté à la Chambre à la suite d'un procès jugé par celle-ci entre le Bureau diocésain de Toulouse et le syndic de la Chartreuse de cette ville. — (R 53 *bis.*)

G. 918. (Registre in-4°.) — 101 feuillets, papier.

1336-1340. — TEMPOREL DES ARCHEVÊQUES. [Étiquette collée sur la couverture, d'une écriture du XVIIe siècle. « Liefves des cens, rantes et revenus deubs à l'archeuesché de Bourd^x dans les terres de Montravel ».] — Livre de recettes et de dépenses de Jean Viguer, clerc du diocèse de Bordeaux, fondé de pouvoirs de l'archevêque dans les diocèses de Périgueux et de Sarlat, les château et châtellenie de Montravel exceptés. Cens payés à Noël par divers habitants de Coux, Bigarroque, Mouzens, Ales, Campagne, Cabans, Saint-Chamassy (?) « *de Sancto-Eumachio* », Limeuil, Lussac, abbaye de Cadouin (l'abbé paye 10 s.), Siorat, Paleyrat. — Tourtes et poules à la fête de Saint-Jean-l'Évangéliste. — Tailles : *questam majorem et minorem.* — Cens aux Rameaux. — *Motonada* à l'Ascension. — Cens à la Nativité de la Vierge, à la Toussaint. — Total des redevances pour 1337 : 23 l. 3 s. 2 d.; total en 1338 : 15 l. 17 s. 9 d. ob. — 1338, 1339. Commun de la paix : G. Valran, VI s. V d.; *Solvit die veneris sancta quia respechatum erat de gratia.* — Coux : *De proprio facto Domini... Gui Papo, joculator : IIII d. pro illo officio. — Census soluti in festo Ascensionis Domini et vocantur motonada.* — Baux à rente *(ascense)* consentis en 1336 par Me Raymond Laqueza, au nom de l'Archevêque : dîme du blé à Bigarroque, 400 setiers, mesure du lieu, savoir 200 d'avoine, 70 de seigle, 35 de froment, 30 de fèves, 65 d'orge; baylie de Bigarroque et de Saint-Cyprien, 77 l. 13 s. 4 d.; baylie de Paleyrat, 20 l.; péage de Bigarroque, 50 l.; etc. — Baux à rente consentis à la Nativité de saint Jean de l'année 1337 par Jean Viguer : baylie, péage et commun de la paix de Saint-Cyprien, 61 l.; baylie de Milhac, 60 l.; baylie de Couze, 50 l.; péage de Bigarroque, 45 l. et 2 setiers de sel; leude de Belvès, 9 l.; commun de la paix de Belvès, 60 l.; dîme du blé de Bigarroque : 430 setiers, soit 38 de froment, 76 de seigle, 33 de fèves, 68 d'orge et 215 d'avoine. — Baux à rente en 1338 : commun de la paix et amendes *(commune et cotum)* de Bigarroque, 140 l.; péage dudit lieu, 45 l. et deux setiers de sel; baylie de Saint-Cyprien, 30 l.; péage et commun dudit lieu, 33 l. — Baux à rente en 1339. Total : 532 l. 20 d. — Recettes de 1336. — Recettes de 1337. Vente de bœufs pour 4 l.; 3 l.; 3 l. 10 s. — Dîme des animaux. — Recette de 1338. Vente de deux bœufs pour 10 l. 10 s.; cinq bœufs, 17 l. 5 s.; un bœuf, 2 l. 10 s. — Recettes de 1339. *De tribus irchis sive loscs* (?) *venditis*, 28 s.; 4 pourceaux, 15 s.; 5 pourceaux, 22 s.; 5 pourceaux, 20 s. 5 d.; 1 pourceau, 8 s.; pourceaux, prix divers variant entre 7 s. et 3 s. 6 d. — Dîme des animaux en 1339 et mentions fréquentes d'animaux tenus *ad medium : Item ab Ahela Sauressa, I porcellus quem tenet ad medium cum captali, XII d., solvi sibi II s. tur.... Item a G. de Sauuaco, I porcella quam tenet ad medium; recuperata est; solvi*

Digitized by Google

sibi ratione ychagii V s. et VI d. — Levée du commun de la paix par Jean Viguer, en 1337 et années suivantes : *Solutio communis in loco de Campania, facta anno Domini M°CCC°XXXVIII°, in dominica de Passione; fuit tamen festum Annunciacionis Sancte Marie die jouis sancta, ubi mutatur data et sic potius debet dici solucio communis, in anno XXXIX°.* — Paiement des compositions pour dégâts en 1337. — Amendes perçues en outre de ces compositions. — Dépenses des bayles de Bigarroque, Saint-Cyprien, Milhac, Belvès : *Pro una barra ferri pro faciendo palas ad opus porte novi muri de Bigarrupe*, 4 s. 6 d.; plomb pour les guérites au-dessus de la porte et sur la tour du château [à Saint-Cyprien?]; repas offert par le bayle de Belvès à l'évêque d'Agen, de la part de l'Archevêque, 10 s. — Achat de moutons : prix moyen, 4 s. 6 d. environ. — Achat de froment : 36 setiers, 2 aymines, 1 carton, 13 l. 5 s. 8 d. — Grains reçus *in solutionem judicati curie de Bigarrupe.* — Sommes perçues par Grimoard de Virac, sénéchal, et pension servie à Raymond Fabre, juge. — Achat d'armes : Lance, 10 s. tourn.; fers pour deux archegaies (?), *ad opus duorum telorum*, 3 s. 4 d.; *arnezium Arnaldi Regis, videlicet unum espyout et I taulhachium*, 14 s. tourn.; *una guizarma*, 6 s. tourn.; *quasdam platinas, sex lanceas, octo taulachia, IIII^or blezones, XII^cim tela*, etc. — Recettes de tailles. — La reliure du registre est formée de deux ais de bois épais, auxquels reste attaché un lambeau de toile blanche avec des ornements peints en rouge. [L'analyse de ce registre a été faite par M. Brutails, archiviste du département.] — (S 3.)

G. 919. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 108 pièces, papier, et 1 carte papier.

1379-1789. — Documents divers. — 1. *Actes pontificaux.* 1627. Copie informe (de la main de Bertheau) d'un bref d'Urbain VIII recommandant [au cardinal de Sourdis?] l'archevêque de Patras qui devait succéder au cardinal Spada, en qualité de nonce à Paris. — 1670. Bulle de Clément XI pour le jubilé (placard imprimé, gr. in-f°). — 1671. Bref d'indulgences en faveur de ceux qui visiteront l'église des orphelines de Saint-Joseph à Bordeaux (original en parchemin). — 1769, 1773, 1775. Prorogation des indults accordés au prince-archevêque, F. de Rohan. — 2. *Actes du pouvoir civil.* 1620. Arrêt du Conseil, relatif à la résidence des bénéficiers du diocèse de Bordeaux. — 1742. *Déclaration du Roy concernant les bénéfices à charge d'âmes* (Impr., 4 p. in-4°). — 3. *Vie et actes des Archevêques.* 1446. Extrait informe (de la main de Bertheau) du testament de Pey-Berland concernant *institutionem et fundationem hospitalis per ipsum fundati in saluitate Sancti Seuerini extra muros Burdegalens.* — 1782. Procès-verbal de la remise du pallium à J.-M. Champion de Cicé par Yves-Alexandre de Marbeuf, évêque d'Autun. — 4. *Ordinations.* Cahier de 4 feuillets in-4°, contenant les noms des ecclésiastiques ordonnés en 1616. — 5. *Description de la cérémonie et pompe funèbre qui a été faite à Bordeaux dans l'église cathédrale de Saint-André, pour le repos de l'âme de très haute, très puissante et très bienfaisante princesse Marie de Leczinski, princesse de Pologne, reine de France et de Navarre,* le 7 septembre 1768. A Bordeaux, de l'imprimerie de la veuve de F. Séjourné. 1768. 7 p. in-4°. — 6. *Ordonnances.* 1609. Permission aux officiers du sénéchal et du présidial de faire élever une tribune à Saint-André pour ouïr les prédications. — 1638. *Te Deum* pour la naissance du Dauphin. — 1639. Concubinaires de Mios, excommuniés. — 1671. Ordonnance concernant le transport à Paris, en l'église des Célestins, du corps de François de l'Espinay, marquis de Saint-Luc, lieutenant général du Roi en Guienne, qui avait été provisoirement déposé dans l'église des Capucins de Cadillac. — 7. *Suffragants.* 1620. Ordonnances du cardinal de Sourdis pour l'union de deux bénéfices du diocèse d'Agen. — 8. *Chapitres.* 1620. Ordonnance du cardinal de Sourdis abolissant la dignité de maître-école du chapitre de Saint-André et la remplaçant par l'archidiaconé de Fronsac. — 1504. Lettres de Georges d'Amboise, cardinal de Saint-Sixte, dit le cardinal de Rouen, légat du Saint-Siège, approuvant la fondation du chapitre de Génissac (copie en forme), 8 feuillets in-4°. — 9. *Ecclésiastiques séculiers.* 1643. « Esclaircissemens et contredits par forme d'apostilles, aux articles calomnieusement imposés au sieur de Labadie, prestre et prédicateur de Bazas, et semés par forme de déposition et de charges contre luy. » (12 feuillets in-4°.) — 1664. Permission à Jean David de porter l'habit clérical. — 1698. Levée de la suspense prononcée contre le sieur Richon, curé de Bommes, après qu'en « célébrant une messe sèche », devant un examinateur à ce désigné, il a été prononcé qu'il était en état d'accomplir les fonctions de ses ordres. — 10. *Religieux.* 1631. Requête des Capucins de Lectoure au duc d'Épernon aux fins d'obtenir son consentement à leur établissement dans cette ville; consentement du duc. — 1674. Pièces d'un procès où était partie le fermier général des revenus de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux. — 1651. Lettre du P. Chalosse, S. J., au sujet des contestations durant depuis neuf ans, entre les religieux et le vicaire per-

Digitized by Google

pétuel de Guîtres, relativement à l'autel de la paroisse. — 1639. Curieuse lettre du P. Brisacier au P. Lescazes, S. J. au sujet de certaines expériences taxées de superstition et qu'il estimait « chose naturelle ». (Copie.) — Ap. 1752. Union des prieurés d'Aubie, Espessas et Salignac au noviciat des Jésuites de Bordeaux. — 1654. Attribution aux Missionnaires du clergé de la fondation de 15,000 l. due à la piété de Mme de Lestonnac, veuve du premier président de Gourgue, « pour estre la rente et le reuenu d'icelle employée annuellement à faire des missions dans le diocèse, à la campagne ». — 1663. Difficultés pour l'établissement de la paroisse de Saint-Louis, dans la palu de Blaye, confiée aux missionnaires du clergé. — 11. *Visites des Archevêques.* 1695. Procès-verbal de visite des églises de La Teste et de Cazeaux et des chapelles d'Arcachon et des Mons; ordonnance à la suite de cette visite. — 1683, 1687, 1731. Mandements généraux de visite (placards imprimés). — 12. *Paroisses.* Sainte-Eulalie de Bordeaux : « Estat de la despance qu'il me fauldra faire, la présente année, comme ouurier de ladite œuure Sainte-Eulalie, laquelle année a commencé le 24e avril 1661 ». — Saint-Ciers de Canesse et Villeneuve. 1634. « Information faite par l'autorité de la Cour contre le nommé Linars et 16 gendarmes qui ont vescu à discrétion dans les paroisses du Bourgès et autres lieux; ensemble le décret. » — Sainte-Croix-du-Mont. 1511-1535. « Extraict des cens et rentes de l'œuure de l'esglise de Sainte-Croix-du-Mont, suiuant les exporles receues par Marchant, not. roy. » — Saint-Michel-la-Rivière. 1646. Contestation pour l'élection des fabriqueurs. — Saint-Paul en Born. 1678. Ordonnance transférant le service divin, de l'église paroissiale à la chapelle de Painsas. — 13. *Confréries, bancs, sépultures, chapelles.* 1682. Confrérie du Saint-Esprit fondée sur le charnier du cimetière de Saint-Seurin-les-Bordeaux; reçu du syndic. — 1769. Contestation entre la fabrique, le curé et la confrérie du Saint-Sacrement de Sainte-Colombe de Bordeaux. — 1379. Copie en forme de l'acte de fondation de la Chapelle d'Anglade, en l'église de l'hôpital de Cayac (6 feuillets in-4°). — 1665. Ordonnance des vicaires généraux confirmant la fondation de la chapelle de Jacques Reynier en la maison de Bar à Arveyres (copie informe). — 1660-1783. Pièces diverses concernant des droits de banc à Sainte-Eulalie de Mimizan, Fronsac, Baurech et La Teste. — 14. *Temporel de l'Archevêché.* — 1789. Diverses lettres relatives à l'administration de la terre archiépiscopale de Montravel. — 15. *Séminaires.* 1635. Trois ordonnances concernant divers détails d'administration intérieure du séminaire des Irlandais. — 1717. Lettre des évêques d'Irlande, demandant à Armand Bazin de Besons de solliciter du Saint-Siège et du Régent le droit exclusif d'admettre les séminaristes et de choisir le supérieur (original en parchemin). — 16. *Hôpitaux.* 1784. Visite de la nouvelle chapelle de l'hôpital des Incurables de Bordeaux aux fins de sa bénédiction. — 17. *Jansénisme.* Apr. 1663. *Divers actes, lettres et relations des religieuses de Port-Royal du Saint-Sacrement, touchant la persécution et les violences qui leur ont été faites, au sujet de la signature du Formulaire* (impr. s. l. n. d., 52 p. in-4°). — 18. *Documents relatifs à l'histoire politique.* XVIe s. Remontrances au Roi des catholiques de Bordeaux, « particuliers de tous les estats, esquelz le plaisir de leurs Maiestés a esté d'escripre à ce qu'ils interrompissent l'association entre eulx encommancée pour la Religion chrestienne et catholique. » — XVIe s. *De Priuilegiis apostolicis regi concessis.* — 1613. Extrait en forme des registres capitulaires de Saint-André, relatif au séjour de Louis XIII à Bordeaux. — 1620. « Articles des très humbles remonstrances faictes au Roy par les depputez de son parlement de Bourdeaux. » — 1622. Relation du siège de Montpellier fait par le roi en personne. — 1626. « Articles des très humbles remonstrances faictes au Roy par les depputez de son parlement de Bourdeaux » (avec les réponses). — 1633. Procès-verbal de l'installation des sieurs de Vignolles, de Chimbault, Dupin, Tortaly, Constans et Fouques, élus jurats de Bordeaux. — 19. *Pièces diverses.* Modèle (s. d., XVIIe siècle) de « Règlemens de la Compagnie des Dames de la Charité ». — 1618. « Extraict des registres des actes capitulaires de l'abbaye Saint-Laumer de Bloys » (que le cardinal de Sourdis tenait en commende). Cet acte est relatif à l'union du prieuré de Saint-Sulpice de Laigle au collège des Jésuites d'Orléans. — S. d. (XVIIIe s.) « Ordre des exercices pendant la retraite des jeunes artisans, les trois jours de la Pentecoste. » — Carte de l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers [croquis grossier]. — 1622. Lettre chiffrée de M. Césis, ambassadeur du Roi à Constantinople. — Etc. — (Y. 10.)

G. 920. (Manuscrit in-4°.) — 151 feuillets, y compris les feuillets de garde; parchemin, latin.

XVe siècle. — Bréviaire de Bordeaux. Ce manuscrit, provenant de la bibliothèque du premier président Arnaud de Pontac (fo 3, *Ex bibl. A. de Pontac, protopræsidis catal. inscrip.*), restitué anonymement depuis peu aux Archives diocésaines, n'est pas un bréviaire

Digitized by Google

complet : on y trouve presque exclusivement ce qu'on appelle dans les livres liturgiques modernes : *Psalterium dispositum per hebdomadam, cum ordinario officii de tempore.* Le surplus sera indiqué plus bas. Les antiennes, les premiers versets des psaumes, les premières strophes des hymnes sont notés en plain-chant sur portée rouge. Les feuillets de garde, cotés 1, 2, 151 portent des notes d'une mauvaise écriture cursive des XVe et XVIe siècles. [Elles ont été transcrites par M. Brutails, archiviste du département]. F° 1 v°. « L'an de Nostre-Senhor mil sincq cens et ung, fo lo grant jubileu en la citat de Bordeu et finit lo jorn de sanct Johan-Baptista deud. an. Lo medis an, fo lo perdon à sainct Jagme en Compostele et aissi medis fo auxuy (?) lo jorn de divendres sanct enseguent qui fo le jorn de Nostre-Dona de Mars. » (En 1502, n. s., Pâques est au 27 mars.) — F° 2. « L'an mil IIII^{c} IIII^{xx} et XVII, comenset, en lo mes de may deud. an, de far grans calors qui durereran tot lod. mes de may, jung, julhet et aost, sens far pluges, qui porta un grant dampnatge en tot lo pays de Buch et de les Lanes aus milhes, a les abilhes et aus autres benys de la terra... » *Ibid.* — *Dominicus deu Burga, presbyter et vicarius istius parrochie de Myos.* Ibid. « Le seyseme jorn deu deu *(sic)* mes de abriu M. V^{c} et XV^{ze}, fut li grant pardon de sant Pey de Saveles (?). » — *Ibid.* v° : « Pris de l'eglize de Mios le 24 oct. 97. » — F° 3. *Breuiarium diocesis burdegalensis.* Calendrier : les deux premiers mois manquent; ce calendrier n'offre pas d'autres particularités que celles relevées ci-dessus dans l'analyse de l'article G. 903. — F° 8. *Incipit psalterium, secundum usum ecclie Burdegale.* — F^{os} 99-104. Cantiques d'Isaïe, Habacuc, etc., qu'on récite chaque jour aux matines fériales; on y a intercalé (f° 103) le *Te Deum* sous ce titre : *Hympnus Sči Ambrosii,* et ajouté, f° 104 v°, sous ce titre : *Laus angelorum,* le *Gloria in excelsis.* — F° 105. Litanies des saints, assez différentes de celles actuellement en usage; parmi les saints des pays occidentaux : saint Saturnin, S. Savin, S. Thomas (de Cantorbéry), S. Seurin, S. Vivien, S. Maclou, S. Mummolin, S. Romain, Ste Quitterie, Ste Radegonde, les trois saintes *Fides, Spes, Charitas, Sta Sapientia;* S. Fort ne figure pas dans ces litanies. — F° 107 v°-116. Hymnes notés du propre du temps et du propre des saints. — F° 116. Office des morts noté. — F° 123 v°. Fragment d'index. — F° 124. *In festo corporis Xp̄isti.* Office du Saint-Sacrement noté présentant d'assez nombreuses différences, avec l'usage romain d'aujourd'hui. — F° 140. *Ad missam, officium.* Messe notée du Saint-Sacrement. — F° 144 v°-150. Leçons pour les matines des divers jours de l'octave. — F° 150 v°. « En l'[a]n mil CCCC et LX et VI fo tot lo dugat de Guiaine et meis lo comtat de Arosylhon en la man deu rey de Fransa et lod. rei fet treubas ab lo rei de Anglatera per II ans et estan en lasd. treubas, losd. Angles passaban en et, vinen trartar marchatamen au port de la Luna, *aliàs* de Bordeu et, can foren en lod. port de la Luna, l'armada de Espanha det trabes (?) la de Anglatera et prengoren IIes naus carcadas de marcadara et oy murit grant cop de Angles. Mas mossen de Pons les vingut agudar aux Espanhous ab V^{c} combatens et a podat las treubas deusd. reis (?) et ampres lod. senhor de Pons s'es fugit en Espanha... » — F° 151. « En l'an mil CCCC et seyssante et V eren en desacort lo rey de France et son fray lo duc de Berri et es bon temps et grand mercat de viuras et grand carestia de la gent (?) et no plus per lo present. » — Reliure du XVIIe siècle en veau plein, avec ce titre au dos : *Bréviaire de Bordeaux ; manuscrit du onzième siècle* (sic). — (Y 11.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google